CANADA

# COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

# DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

PREMIÈRE SESSION
(101e DE LA PÉRIODE 1867-1958)
DE LA VINGT-TROISIÈME LÉGISLATURE

6 ELIZABETH II, 1957-1958

•

## VOLUME II, 1957-1958

DU 13 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 1957

•

L'INDEX PARAÎT DANS
UN VOLUME DISTINCT

Publications Gouvernementales
Bibliothèque Champlain
Université de Moncton

EDMOND CLOUTIER, C.M.G., O.A., D.S.P.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1958

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 13 novembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTATS-UNIS ET CANADA—DÉCLARATION SUR LA COLLABORATION AUX FINS DE LA DÉFENSE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) m'a demandé il y a quelques jours de faire une déclaration sur le sujet de la collaboration entre le Canada et les États-Unis aux fins de la défense; je me propose de le faire aujourd'hui. Je ne pense pas que l'instant se prête à un plus long exposé que celui que je vais faire, mais l'occasion de discuter plus longuement cette question se présentera plus tard, au moment du débat sur les crédits. Je suis prêt, toutefois, à esquiser en termes généraux l'organisation fondamentale de notre collaboration avec les États-Unis dans le domaine de la défense.

La Chambre sait que le mécanisme de la collaboration entre le Canada et les États-Unis en matière de défense tire son origine de ce qui a été appelé la déclaration d'Ogdensburg, d'août 1940, dans laquelle le président des États-Unis et le premier ministre du Canada d'alors, M. Mackenzie King, prévoyaient le développement d'une très étroite collaboration entre les États-Unis et le Canada au chapitre de la défense. Des dispositions inspirées par cette déclaration ont été en vigueur pendant la dernière guerre, dans les domaines politique et militaire, ainsi que pour l'approvisionnement.

En novembre 1945, le gouvernement des États-Unis a fait tenir au gouvernement canadien une demande tendant à ce que la collaboration pour la défense, qui s'était révélée si utile pendant la guerre, soit maintenue et que le Canada et les États-Unis conviennent de préserver la Commission permanente canado-américaine de défense établie en août 1940 et, enfin, que les deux pays prennent des dispositions de nature militaire pour assurer le maintien de l'étroite collaboration entre leurs forces de défenses respectives pour la défense du Canada et des États-Unis. On a donc convenu de maintenir la Commission permanente canado-américaine de défense et d'instituer un comité de collaboration militaire, qui serait directement responsable envers les chefs de l'État-major de chacune des nations, afin de débattre et d'élaborer de concert certaines mesures nécessaires à la défense du Canada et des États-Unis.

A la suite des négociations de la Commission permanente canado-américaine de défense, on a publié une déclaration de principe conjointe, approuvée par les deux gouvernements, exposant en termes généraux les conditions du maintien de l'association des deux pays aux fins de la défense. Ces conditions et principes ont été annoncés à la Chambre le 12 février 1957. La coopération et la collaboration entre le Canada et les États-Unis en matière de défense se poursuivent par conséquent sans interruption et avec le même élan depuis 1940.

Quand ils ont signé le traité de l'Atlantique Nord, le Canada et les États-Unis ont maintenu les dispositions et les modalités de la collaboration aux fins de la défense sous la surveillance du groupe régional canado-américain de planification, l'un des groupes régionaux de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Je tiens à insister sur le fait que les seules restrictions limitant la collaboration en matière de défense sont celles qui sont imposées par la loi et non pas par le caprice. Ces restrictions n'existent que dans le domaine des armes thermonucléaires et visent principalement la composition, la construction et les techniques de production des armes nucléaires. La Chambre comprendra sans peine que la fabrication d'armes nucléaires n'est pas une nécessité urgente de défense pour le Canada. Le 15 juin 1955, par un échange de notes, le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis se sont mis d'accord pour collaborer dans le domaine atomique à des fins de défense mutuelle. Il a été convenu à cette époque que chaque gouvernement mettrait à la disposition de l'autre gouvernement les renseignements atomiques paraissant nécessaires:

a) au développement des plans de défense;

b) à la formation du personnel de défense contre les armes atomiques;

c) à l'évaluation des possibilités d'ennemis éventuels dans le domaine de l'utilisation des engins atomiques.

Cet accord intervenu dans ce domaine très important a été suivi par la participation du personnel militaire canadien à des exercices

américains comportant des explosions thermonucléaires, afin que les troupes canadiennes puissent s'initier aux méthodes de décontamination du personnel et des véhicules, et de détection des radiations dégagées par ce genre d'explosion. Bref, la plus entière collaboration sur tous les plans des opérations militaires existe à l'heure actuelle dans les secteurs où des engins atomiques pourraient être utilisés.

L'honorable représentant d'Algoma-Est a évoqué le discours prononcé le 7 novembre par le président Eisenhower; dans ce discours, le président mentionnait tout particulièrement la collaboration canado-américaine dans l'établissement de notre dispositif continental de la défense. Peu de temps après la fin de la dernière guerre, on entreprenait de collaborer dans le domaine de la défense aérienne, et on déployait un effort conjoint pour mettre au point un dispositif global de défense aérienne visant à assurer la défense commune de l'Amérique du Nord.

Ce réseau, sur lequel la Chambre a été parfaitement renseignée, comprend une installation de radar pour l'alerte et le contrôle aériens dans la partie sud du Canada; il est connu sous le nom de réseau Pinetree et a été aménagé conjointement par le Canada et les États-Unis qui l'exploitent aussi conjointement. On a ensuite conclu une entente conjointe pour la construction de la ligne intermédiaire et de la ligne d'alerte préliminaire ainsi que d'un réseau commun de communication. Pour des raisons administratives, chacun des deux gouvernements a exécuté ces projets séparément mais ils sont exploités, tout comme le système Pinetree, comme réseau intégré de prompte alerte et d'interception. Pour qu'on puisse résoudre ces problèmes compliqués de défense aérienne touchant les opérations ou le domaine scientifique, on a établi un comité canado-américain d'études militaires composé d'officiers et de savants.

A la suite de ses études, ce groupe a proposé aux chefs d'état-major des deux pays, en décembre 1956, l'établissement d'un quartier général conjoint pour assurer le contrôle des opérations de défense aérienne du Canada et des États-Unis. Ces propositions du comité mixte d'étude ont été approuvées par les chefs d'état-major des deux pays et le secrétaire à la défense des États-Unis a approuvé ces mesures au début d'avril.

L'entente bilatérale, au sein du groupe régional d'organisation canado-américain de l'OTAN, nous rapproche des objectifs que l'OTAN avait assignés à ce comité, à savoir *a*) assurer une base efficace et une protection sûre à notre capacité de contre-offensive nucléaire stratégique, et *b*) maintenir un réseau efficace de prompte alerte et de défense aérienne. Avant de l'annoncer publiquement, les deux pays ont informé le conseil de l'OTAN de cette entente conclue au sein du groupe régional d'organisation canado-américaine.

Nous nous rendons compte que ce réseau complet de défense aérienne nous protège contre les avions de bombardement pilotés mais nous reconnaissons également depuis un certain temps la nécessité de prendre des mesures pour assurer notre défense contre la nouvelle menace de projectiles intercontinentaux. Dès le mois de juillet 1956, on a entamé des négociations en vue de collaborer à l'étude des méthodes et moyens de défense contre les engins balistiques intercontinentaux. Le comité de recherches de la défense, en collaboration avec l'aviation américaine, a lancé un vaste programme de recherches qui aidera à résoudre les problèmes que comporte l'établissement d'un réseau d'alerte et de défense contre les engins balistiques intercontinentaux. On a entrepris l'étude conjointe et approfondie, tant sur les lieux qu'en laboratoire, des moyens qui permettront, au moyen du radar de repérer les engins balistiques intercontinentaux à charge explosive atomique et de les intercepter au moyen d'un projectile destructeur.

Le radar qu'on doit installer en Saskatchewan fait partie de ce programme. Il convient de noter que ce radar a été prêté par les États-Unis au Conseil de recherches pour la défense qui en assumera la responsabilité en tant que contribution du Canada aux recherches destinées à repousser cette nouvelle menace grave. Nous nous proposons de suivre de très près les résultats de cette entreprise conjointe et d'accorder la plus grande priorité à la création de dispositifs de défense contre les projectiles balistiques.

D'autres efforts conjoints très importants comprennent des programmes de mise au point de mesures défensives contre les sous-marins porteurs de projectiles, y compris notamment des procédés de repérage des sous-marins à long rayon d'action et de meilleures méthodes de combat contre les sous-marins. Ces mesures sont mises au point par les deux marines, en vue de prévenir la menace d'une attaque au moyen de projectiles contre les ports et installations de l'Amérique du Nord.

Il y a consultation et collaboration à tous les échelons en matière de défense. Des officiers de tous les services sont rattachés aux principales écoles et camps d'instruction militaire de tous les services des États-Unis. La vérification des armes canadiennes et américaines par temps froid, y compris les

projectiles, se poursuit à la station d'essai de Churchill, au Manitoba. Bien que la collaboration dans ces domaines soit vraiment très étroite, il y en a d'autres où il peut s'accomplir plus de travail concerté et nous nous proposons d'examiner à fond d'autres possibilités de collaboration et de consultations dans ces importants domaines de la défense et, en particulier, des recherches et des perfectionnements.

Je crois que c'est là, monsieur l'Orateur, un résumé général de la situation. Le ministre de la Défense nationale traitera plus en détail la question de la collaboration avec les États-Unis, ainsi que je l'ai dit au début, lorsque la Chambre sera saisie des crédits.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le moment, je m'en rends bien compte, de discuter la déclaration du premier ministre. Je tiens cependant à le remercier de son exposé sur la situation et j'exprime l'espoir que l'examen détaillé de la question extrêmement importante dont il a parlé ait lieu avant trop longtemps.

Si intéressante qu'ait été sa déclaration, monsieur l'Orateur, elle ne répond certes pas à bien des questions qui se posent dans nos esprits notamment au sujet du commandement nord-américain, NORAD, comme on l'appelle, et des répercussions qui pourraient résulter de la mesure prise par le gouvernement à propos de la défense continentale relevant de ce commandement. Je veux parler des répercussions militaires et même politiques.

De ce côté-ci de la Chambre, nous nous rendons compte qu'en cette matière, quand il s'agit d'une question d'aussi grande importance pour le Canada, les États-Unis et l'OTAN, nous devrions agir avec un maximum d'unanimité. Mais avant d'arriver à cette unanimité, monsieur l'Orateur, il nous faut tous les renseignements disponibles, notamment sur la modification, si modification il y a, de la responsabilité du gouvernement canadien à l'égard des troupes canadiennes. Nous devons avoir aussi tous renseignements disponibles sur les rapports entre ce commandement et l'OTAN.

On a parlé de cette relation, mais pas, si je puis dire, de manière à indiquer clairement que ce commandement a quelque rapport direct avec l'OTAN, ou pas dans le sens que ce rapport a été établi à la suite de débats à la Chambre, en ce qui concerne les troupes canadiennes en poste en Europe.

Les renseignements que nous avons reçus jusqu'ici étaient insuffisants, à mon avis. Quand nous aurons obtenu des renseignements plus complets, j'espère que tous nos doutes se dissiperont et que nous, de ce côté-ci de la Chambre, pourrons appuyer toute initiative à l'égard de la défense continentale, dans l'intérêt des deux pays et, partant, dans l'intérêt de la paix.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, un autre mot. Mon honorable ami prétend que la Chambre n'a pas été suffisamment renseignée. Je crois donc devoir répondre immédiatement, afin de dissiper tout malentendu.

Qu'on me permette de rappeler que ceux qui ont servi dans le cabinet de l'actuel chef de l'opposition (M. St-Laurent) étaient parfaitement renseignés là-dessus. C'est le 11 mars 1956 qu'est intervenu un accord entre les chefs d'état-major aux termes duquel était renvoyée au comité d'études mixte la question de coordonner la direction des opérations de défense continentale, en temps de paix, des États-Unis et du Canada. On a souscrit aux principes de la nomination d'un commandement unique, dans le cadre de dispositions collectives de sécurité si bien établies par l'OTAN. Songeons en effet à l'example du commandement suprême allié en Europe et du commandement suprême allié de l'Atlantique, qui dirigent, du point de vue des opérations, toutes les forces qui lui sont confiées.

Pour répondre à mon honorable ami, je voudrais aussi lui rappeler que, même s'il ne dispose pas des renseignements nécessaires, il reste que ces événements remontent à l'époque où était au pouvoir le gouvernement dont il faisait partie. Le 18 février 1957, ayant étudié à fond la question, celui qui était alors ministre de la Défense nationale a recommandé que soit établi un régime intégré de direction des opérations pour la défense aérienne du Canada, des États-Unis et de l'Alaska, direction confiée à un commandant unique, rappelant en même temps que les États-Unis devraient "reconnaître la nécessité de consulter suffisamment les autorités canadiennes lorsqu'il s'agit de questions relatives à la mise en état d'alerte du réseau de défense aérienne". Ce jour-là il parlait au nom du cabinet.

Le 28 février 1957, le ministre demandait que le commandant adjoint soit un Canadien. Il déclarait à l'époque qu'il supposait que le gouvernement approuverait les accords intervenus le 15 mars 1957.

Toutefois, ce jour-là, on a renoncé à examiner la question et, le 24 mars, suivant les instructions du ministre de la Défense nationale d'alors, certains officiers se sont rendus à Washington où ils ont informé les chefs d'état-major américains que le gouvernement de l'époque ne voyait aucun inconvénient à ce projet, mais qu'on ne pouvait lui donner une approbation formelle. On a donné à entendre que la question pourrait faire l'objet

de discussions de nature politique, et on ne jugeait pas bon de faire intervenir cette approbation formelle avant le moment où ce risque disparaîtrait. C'est pourquoi, le 26 avril, le ministre de la Défense nationale de l'époque a autorisé l'envoi aux États-Unis d'une dépêche disant que, même si la possibilité d'un changement quelconque devrait être écartée, une décision ne saurait intervenir avant le 15 juin.

Je crois que mon honorable ami a pu oublier ces faits...

**Des voix:** Non, non!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ... car ils concernent beaucoup les dispositions qui ont été prises.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, étant donné l'importance de la question et vu les faits ou les détails consignés par le premier ministre dans la déclaration qu'il vient de faire on me permettra peut-être d'ajouter un mot.

A mon sens si le premier ministre cherche un peu plus dans le compte rendu des délibérations du comité de défense du cabinet et du cabinet lui-même il verra que même si toutes ces questions dont il a parlé ont été examinées,—et aussi, je crois, approuvées par les hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et peut-être par le ministre de la Défense nationale,—bien que je n'aie pas tous les détails devant moi, ce n'est pas comme si elles avaient été approuvées ou même examinées par le comité de défense du cabinet ou par le cabinet lui-même. Si le premier ministre veut bien parcourir les archives du cabinet, il constatera que cette question, qui a été si vite approuvée après les élections par le gouvernement du très honorable député, n'avait pas du tout été examinée par le comité de défense du cabinet ni par le cabinet même et que, par suite, on n'a pu prendre aucune décision à son sujet.

DEMANDE VISANT LA RÉDUCTION DES DÉPENSES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Ma question s'adresse au premier ministre. Est-il au courant de la présumée déclaration du lieutenant-général Simonds que si les 300 millions de dollars qu'on a gaspillés pour cette faillite qu'est le CF-105 avaient été utilisés pour accumuler du blé canadien en Europe, ç'aurait été de l'argent beaucoup mieux utilisé? Le premier ministre a-t-il songé à réduire de façon importante nos dépenses militaires courantes, afin d'utiliser l'argent ainsi épargné à accumuler du blé canadien en Europe ou encore à aider économiquement les nations libres?

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Je n'ai pas lu le compte rendu du discours du lieutenant-général Simonds, ni les opinions qu'on lui attribue. Après tout, c'est une question d'opinion. S'il a effectivement prononcé les paroles que lui prête mon honorable ami, il faudrait en peser toute la signification avant de pouvoir répondre à la question.

**M. Argue:** Je me demande si le premier ministre pourrait répondre à cette partie de ma question où je lui demandais s'il avait songé à comprimer le budget militaire actuel et à faire servir les crédits ainsi dégagés à des fins de secours économiques, en vue de stocker du blé, par exemple?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Les honorables députés conviendront, je pense, que, si on a répondu à leur question, qu'ils jugent ou non la réponse satisfaisante, ils ne doivent pas pousser plus loin en répétant la même question. En effet, les honorables députés n'ont pas le droit d'exiger une réponse.

**M. Argue:** Monsieur l'Orateur, je vous signale que je ne faisais que répéter au ministre une question à laquelle, selon moi, on n'a pas donné de réponse. Si le ministre juge qu'il a répondu, je n'insiste pas.

**M. l'Orateur:** J'avais compris que l'honorable député répétait une partie de sa question. Je rappelais que ce n'était pas là une façon de faire régulière. Je prie donc l'honorable député de ne pas insister.

## LES NATIONS UNIES

LA FAO—DÉCLARATION PORTANT SUR LE BLÉ, FAITE PAR UN REPRÉSENTANT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Gardiner (Melville):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce ou au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement a-t-il quelque rapport ou observation à faire au sujet de ce que M. Charles Hoeven, représentant des États-Unis, aurait déclaré à la FAO, c'est-à-dire que les États-Unis ont l'intention d'accroître leurs dépenses au titre de leur programme visant à offrir leurs denrées alimentaires, y compris le blé, à des conditions faciles dans tous les pays du monde?

**L'hon. Douglas S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu cette nouvelle et, partant, je ne suis pas en mesure de dire ce que j'en pense.

Peut-être, cependant, devrais-je rappeler que j'étais à Rome jeudi dernier quand le secrétaire d'État à l'Agriculture des États-Unis, M. Ezra Benson, a prononcé un discours de près d'une heure sur les idées américaines touchant l'écoulement des excédents. La conclusion à tirer de l'ensemble de son discours c'est que, d'après lui et d'après le gouvernement, les Américains ont accompli une belle œuvre humanitaire en assurant des vivres aux peuples affamés du monde et il a donné l'assurance à la réunion que son pays continuerait d'agir ainsi. Il n'a rien dit de l'écoulement des excédents dans d'autres pays. Tout son discours a porté sur l'intention de son gouvernement de continuer à fournir des vivres aux peuples affamés.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, selon le ministre de l'Agriculture, l'écoulement américain d'excédents de vivres est un beau et noble geste humanitaire. N'y aurait-il rien qui nous autorise à penser que le gouvernement du Canada suivra cet exemple?

**L'hon. M. Harkness:** Ce n'est pas moi qui ai dit cela. J'ai dit que c'est ainsi que M. Benson a appelé cela. Bien entendu, je conviens qu'il y a un très grand élément d'humanitarisme dans le programme des États-Unis touchant l'envoi d'excédents de vivres pour subvenir aux besoins des pays du sud-est de l'Asie.

## LES CÉRÉALES

### LE BLÉ—QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES FOURNIES À L'INDE

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** J'aimerais poser une question complémentaire au ministre de l'Agriculture ou au ministre du Commerce. Le Canada prend-il quelque disposition pour fournir des quantités supplémentaires de blé à l'Inde, étant donné les entretiens qui se poursuivraient entre les États-Unis et l'Inde en vue de l'envoi d'autres quantités de blé en vertu de la loi publique 480?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Tout accord qui pourrait éventuellement être conclu avec l'Inde sera dûment annoncé à la Chambre. Nous savons quelles sont les difficultés de l'Inde au sujet de ses approvisionnements de vivres et nous sommes bien disposés à discuter le problème avec nos associés indiens du Commonwealth.

**M. Argue:** Ma question était la suivante. A-t-on amorcé des négociations avec l'Inde, ou a-t-on entamé des négociations avec elle, en vue de lui fournir une quantité de blé supplémentaire, ou le gouvernement se contente-t-il de protester auprès des États-Unis?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, on dirait bien que l'honorable député a envie de faire un discours sur la question.

**Une voix:** Que le ministre en fasse un, lui.

**L'hon. M. Churchill:** Je le ferai volontiers si l'on veut bien m'écouter.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'écouter!

**M. Gauthier (Portneuf):** Faites-en un "remarquable."

**L'hon. M. Lesage:** De première classe!

**L'hon. M. Churchill:** Nous avons eu des entretiens avec les représentants de l'Inde au sujet de l'approvisionnement en blé de ce pays.

**M. Argue:** Au sujet de l'envoi d'une quantité de blé supplémentaire?

**L'hon. M. Churchill:** Oui, au sujet de l'envoi d'une quantité de blé supplémentaire.

### LE BLÉ—PRIX DE VENTE AUX MINOTIERS DES PRAIRIES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Est-il prêt à répondre à la question que je lui ai posée la semaine dernière et aux autres questions posées le lendemain relativement au prix que les meuniers des prairies doivent payer le blé?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, j'ai une longue réponse à donner à ce qui était une assez longue question. Si on pouvait l'accepter comme ordre de dépôt de document, je la ferais insérer avec plaisir dans le hansard.

**M. l'Orateur:** Est-ce convenu?

**Des voix:** Soit!

*(Le document est reproduit à l'appendice A, pages 1153 et 1154.)*

## LES FINANCES

### LA BANQUE DU CANADA—DIFFÉRENCE D'OPINION AVEC LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Finances une question qui n'est, en réalité que la répétition d'une question qui lui a été posée lundi dernier à Oakville et à laquelle il a refusé de répondre sous prétexte qu'il ne pouvait le faire en dehors de la Chambre des communes. Comme il est maintenant dans la Chambre des communes, j'aimerais lui demander s'il y a eu un conflit

d'opinions entre la Banque du Canada et le gouvernement au sujet de la politique économique?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Je ne suis au courant de rien qu'on puisse appeler un conflit.

**L'hon. M. Sinclair:** Une autre question. Cela veut-il dire que le ministre des Finances est maintenant d'accord avec la Banque du Canada au sujet de la politique qu'il appelait "un malheureux héritage" au début de la session?

**L'hon. M. Fleming:** L'expression "malheureux héritage" ne s'applique pas seulement à ce dont l'honorable député vient de parler. Dans le malheureux héritage il y a bien des éléments auxquels cette expression doit s'appliquer Je puis assurer à l'honorable député que lorsque le moment sera venu de discuter à la Chambre les questions d'administration, nous les discuterons à fond.

*(Plus tard)*

**M. F. C. Christian (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question qui fait suite à celle de l'honorable député de Coast-Capilano. Le ministre des Finances peut-il renseigner la Chambre sur la nature, la portée et les résultats de ses récents entretiens avec M. J. A. Coyne, gouverneur de la Banque du Canada?

**L'hon. M. Sinclair:** Maintenant vous pouvez prononcer un discours.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je suis convaincu que le ministre est parfaitement capable de répondre à cette question...

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Chevrier:** C'est douteux.

**M. l'Orateur:** ...mais je doute que la Chambre ait la patience de l'écouter pendant tout le temps que cela prendrait. Je dois dire à l'honorable député d'Okanagan-Boundary qu'il ne peut guère s'attendre qu'on réponde à une question comme celle-là à l'appel de l'ordre du jour.

**M. Hansell:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** S'agit-il d'une question complémentaire?

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Oui. Bien que vous ayez décidé, monsieur l'Orateur, que la question de l'honorable député d'Okanagan-Boundary n'est pas de celles auxquelles il peut être répondu à l'appel de l'ordre du jour, puis-je demander au ministre des Finances quand la Chambre peut compter exactement qu'il fera une déclaration sur les résultats de sa conférence d'hier avec les hauts fonctionnaires de la Banque du Canada?

[L'hon. M. Sinclair.]

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je puis assurer à mon honorable ami que, lorsque le gouvernement sera en mesure de faire part à la Chambre de son attitude sur une question ou de formuler une déclaration dont le sujet justifierait le temps consacré à son étude, il le fera. Je puis encore assurer à mon honorable ami qu'en ce qui concerne la réunion d'hier, ce n'est pas la seule du genre qui ait jamais eu lieu. La Banque du Canada est conseillère du ministre des Finances, et des conférences ont lieu de temps à autre, à des intervalles divers entre les hauts fonctionnaires de la Banque du Canada et ceux du ministère des Finances. La réunion d'hier avait été fixée quelques jours auparavant. Ce n'est pas la seule de ce genre qui ait eu lieu récemment, et ce ne sera d'ailleurs pas la dernière.

**M. Hansell:** Autrement dit, on ne nous dira rien.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je suis certain que le député est depuis trop longtemps à la Chambre pour ne pas savoir qu'il siérait fort peu à un ministre responsable de révéler publiquement la substance des communications échangées au sein du ministère entre ses conseillers et lui-même.

**L'hon. M. Martin:** Ce n'était pas autrefois votre point de vue.

**L'hon. M. Fleming:** A cet égard, monsieur l'Orateur, tout conseil reçu par le ministre des Finances et toute communication échangée à ce propos entre lui et les hauts fonctionnaires de la Banque du Canada relèvent nettement de cette règle traditionnellement admise.

PRÉSUMÉE DÉCLARATION DU MINISTRE, FAITE À OAKVILLE (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Lui a-t-on signalé le compte rendu du discours qu'il a prononcé devant la Chambre de commerce d'Oakville-Trafalgar qui a paru dans le *Journal* d'hier? S'il en a pris connaissance, peut-il nous dire si on l'a correctement cité dans le passage suivant:

"...le danger d'inflation a été enrayé et la hausse du coût de la vie tend maintenant à se stabiliser."

Si la citation est exacte, le ministre pourrait-il nous dire d'où il tient ces renseignements rassurants, étant donné que la statistique la plus récente publiée par le Bureau fédéral de la statistique indique qu'en octobre l'indice des prix à la consommation a atteint un nouveau sommet de 123.4?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Chambre a suivi avec beaucoup d'intérêt le discours de mon honorable ami. Il a glissé dans sa question des expressions qu'il croyait devoir être prises pour des déclarations de fait. Or, si c'est ainsi qu'il s'y prend, je dois m'inscrire en faux contre certains passages qu'il voudrait faire prendre pour des déclarations de fait.

**Une voix:** C'est vous qu'il cite.

**L'hon. M. Fleming:** Afin que la Chambre ait une impression impartiale de ce que j'ai déclaré à Oakville, j'aimerais bien avoir la possibilité de lire un ou deux des paragraphes qui traitaient de cette question.

**Des voix:** Règlement!

**L'hon. M. Marler:** Déposez-les.

**L'hon. M. Pearson:** Nous ne voulons pas un discours, nous voulons une réponse.

**L'hon. M. Fleming:** Je disposais d'un texte écrit pour l'occasion en question, et la déclaration lue par l'honorable représentant de Nanaïmo est incomplète.

**L'hon. M. Martin:** Quelle est donc votre réponse?

**L'hon. M. Fleming:** La voici. On m'a demandé si mes paroles avaient été fidèlement reproduites, monsieur l'Orateur; voici donc ce qui aurait constitué un compte rendu complet de ce que j'ai dit à cet égard:

Le ministre des Finances a le devoir d'exercer une surveillance constante sur la situation économique de notre pays. Je puis vous dire sans hésitation que l'économie canadienne est incontestablement forte. Il existe des secteurs dans lesquels les progrès ne sont pas aussi rapides qu'ils l'ont été à d'autres périodes et, comme aux États-Unis, notre activité économique s'est engagée il y a quelques mois sur une sorte de palier.

**L'hon. M. Sinclair:** Après le 10 juin.

**L'hon. M. Fleming:** Non, pardon, avant le 10 juin.

**Des voix:** Poursuivez votre discours.

**L'hon. M. Fleming:** Nous avons apporté bien des améliorations depuis le 10 juin. Et je poursuis:

Nous avons toujours un problème de chômage saisonnier à résoudre en hiver.

**L'hon. M. Sinclair:** Problème qui est deux fois plus difficile que l'an dernier.

**L'hon. M. Fleming:**

Cependant, les Canadiens peuvent continuer d'avoir confiance en l'avenir. Il n'y a pas un pays au monde qui offre à sa population des perspectives à long terme aussi brillantes que le Canada.

**M. Stuart (Charlotte):** Est-ce là votre héritage?

**L'hon. M. Fleming:** Non, c'est ce que nous avons beaucoup amélioré depuis le 10 juin. (*Exclamations*). Nous avons reçu ce déplorable héritage et nous l'avons amélioré.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que le ministre devrait s'en tenir à la lecture des alinéas et la Chambre se contenter de l'écouter.

**M. Gauthier (Portneuf):** Nous voulons une réponse.

**Des voix:** La réponse.

**L'hon. M. Fleming:** Je poursuis, monsieur l'Orateur.

Notre produit national brut s'établira à un chiffre sans précédent cette année. Le nombre de ceux qui ont un emploi, en cette saison, est plus élevé que jamais dans notre histoire. Le volume de notre commerce forme un total sans précédent. La hausse du coût de la vie, qui a longtemps continué, se stabilise. Le ministre du Commerce a exprimé de l'optimisme quant aux perspectives de ventes du blé canadien. Le marché des obligations de l'État canadien s'est notablement raffermi ces dernières semaines. Le taux d'intérêt à l'égard des billets du Trésor canadien a baissé de 3/10e p. 100 au cours des deux derniers mois; c'est une tendance à remarquer, quand on se rappelle que depuis la mi-juillet le taux versé par le Trésor américain à l'égard de ses billets a monté de ½ p. 100. Le 1er octobre, le gouvernement du Canada a lancé une nouvelle émission d'obligations de 700 millions. L'émission fut sur-souscrite, les livres étant fermés une demi-heure après leur ouverture.

Le péril de l'inflation a été maîtrisé. Pour concourir à cette fin, le gouvernement a fait la guerre au gaspillage, aux folles dépenses et à l'inefficacité. A un moment où il faut plus de capitaux pour soutenir la mise en valeur de nos ressources et maintenir l'élan de l'économie canadienne, je continuerai d'exhorter les Canadiens à faire toute leur part pour créer du capital, de la seule façon possible: par l'épargne.

Je serai fort aise, monsieur l'Orateur, de poursuivre la lecture de ce texte ou d'en faire parvenir une copie à mon honorable ami. Il a posé une question précise au sujet du coût de la vie. Le coût de la vie monte depuis très longtemps au Canada. Mon honorable ami aura observé, ainsi que le mentionne ma déclaration, que la hausse s'est stabilisée, et que l'augmentation n'a été que de 1/10e p. 100 en octobre. Je parle de mémoire, mais je pense que l'indice du prix aux consommateurs est passé de 123.3 à 123.4. Étant donné la tendance à la hausse que le coût de la vie manifestait depuis très longtemps, c'est là une preuve suffisante, à mon sens, —j'en assure mon honorable ami,—pour justifier la déclaration dans laquelle j'ai dit que la hausse du coût de la vie s'est maintenant stabilisée. Je ne suis pas le seul de cet avis.

DEMANDE DE CHANGEMENTS DANS LES NUMÉROS DU TARIF PORTANT SUR LES PRODUITS TEXTILES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Le lundi 11 novembre, l'honorable député de Stormont (M. Lavigne) a posé au ministre du Commerce la question suivante:

Par suite de la régression marquée de l'industrie textile, le ministre voudrait-il songer à modifier les numéros 523*b*, 553 et 523*d* du tarif des douanes?

Monsieur l'Orateur, j'ai déclaré à la Chambre il y a quelque temps que tous les numéros du tarif des douanes relatifs aux textiles ont été soumis à la Commission du tarif il y a quelques semaines pour faire l'objet d'une étude et d'un rapport. La Commission du tarif a ouvert ses séances le lundi suivant, 18 novembre, et j'assure à l'honorable député que j'ai bien pris note de sa demande que le gouvernement relève les droits de douane.

DEMANDE PORTANT SUR L'EXAMEN, PAR LA COMMISSION DU TARIF, DES DROITS SUR LE SPATH FLUOR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. W. Carter (Burin-Burgeo):** J'aimerais poser une autre question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il commencé une étude relative au spath fluor?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** La Commission du tarif n'a pas encore commencé cette étude. L'examen de la question des textiles promet d'être assez long et étendu.

## LE BUDGET

DATE APPROXIMATIVE DE SA PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une autre question qui, je crois, pourrait aider le ministre des Finances?

**L'hon. M. Sinclair:** Il a besoin d'aide, en effet.

**M. McIlraith:** Il est au-delà de toute aide.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Quand se propose-t-il de présenter son budget ou ses propositions budgétaires dont il a parlé lors d'une conférence de presse vers la fin de juillet? Il a donné à entendre qu'il présenterait un budget ou des propositions budgétaires au cours de la présente session, ce qui lui permettrait de parler des relations entre le gouvernement et la Banque du Canada.

[L'hon. M. Fleming.]

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, les propositions qui seront soumises à la Chambre à ce propos, au nom du gouvernement, le seront en temps utile et, conformément à la coutume suivie ces douze dernières années par les ministres des Finances, ainsi que j'ai pu le constater, la Chambre en sera avertie au moment opportun.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je demander au ministre s'il présentera un budget au cours de la présente session?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je répète à mon honorable ami ce que je lui ai déjà dit, à savoir que tout ce qu'il convient de faire pour soumettre à la Chambre, dans les formes prévues, toutes recommandations ou propositions du gouvernement à cet égard se fera conformément à la coutume établie à la Chambre.

**L'hon. M. Sinclair:** Il esquive tout simplement la question.

## LES ROUTES

STEWART-CASSIAR (C.-B.)—ÉTUDE SOMMAIRE FAITE AU SUJET DU TERMINUS MÉRIDIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Je veux poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Est-ce vrai que, d'après l'étude qu'a faite le ministère des Travaux publics à propos de la route de Cassiar à Stewart, cela coûterait moins cher d'aménager le terminus méridional de la route à Alice-Arm plutôt qu'à Stewart? Dans le cas de l'affirmative, quelle serait, à peu près, la différence du coût?

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, . . .

**M. l'Orateur:** Je me demande si une telle question ne devrait pas être précédée d'un avis. Un avis a-t-il été donné?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je remercie le député de Skeena de m'avoir prévenu de cette question. L'étude qu'a faite le ministre des Travaux publics n'était qu'un relevé préliminaire; toutes données qui en résultent doivent être considérées uniquement comme provisoires, sujettes à confirmation ou à revision à la lumière de relevés complets qui n'ont pas encore eu lieu.

La première reconnaissance dont il a été question a montré que l'utilisation d'Alice Arm en tant que terminus sud de la route permettrait peut-être une économie de l'ordre de 3 millions au titre de l'aménagement de la route elle-même. Elle a montré aussi qu'on pourrait envisager l'installation du terminus à Nass Bay.

Toutefois, toutes les économies réalisées au chapitre de la construction pourraient être plus que compensées par l'accroissement des frais de l'aménagement portuaire ou par des problèmes de génie qui seraient tels qu'ils empêcheraient ces aménagements. On ne saurait prévoir avec certitude les frais de construction de la route et des aménagements portuaires avant de procéder à des relevés plus détaillés en ce qui concerne tous les aspects de l'entreprise.

## L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LA COMMISSION GORDON—DEMANDE DE DÉPÔT DES ÉTUDES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances pourrait-il nous dire s'il déposera les études publiées par la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Je rappelle à la Chambre que le rapport préliminaire a été déposé le 10 janvier de cette année et que le rapport définitif est encore en préparation. Quelque 15 ou 16 études énumérées dans le rapport préliminaire ont été imprimées depuis et j'aimerais qu'elles soient déposées.

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Mon honorable ami a été assez aimable de me parler de ce sujet il y a quelques jours, à la suite d'une question semblable qu'il a posée à la Chambre se rapportant à une étude particulière qui avait été rédigée sous les auspices de la Commission royale. Je me suis renseigné afin de déterminer s'il était courant autrefois que les études rédigées pour le compte de commissions royales soient déposées et on m'a appris que ce dépôt n'était pas coutume.

La seule fois où on a mis à la disposition des députés des copies de ces études, autant que je me souvienne, c'était lorsqu'on avait préparé un volume groupant les diverses études faites au nom de la Commission Massey sur les arts, les lettres et les sciences. Ce volume a été mis à la disposition de tous les députés et, je crois, distribué par l'entremise du bureau de distribution.

A ce propos, j'ai appris que les commissions royales n'ont pas coutume de faire imprimer leurs rapports ni de les faire distribuer par le service de distribution. Je puis assurer à l'honorable député qu'il n'y a aucune opposition de ma part, ni de celle du gouvernement, à mettre ces études à la disposition des députés, parce que, j'en suis sûr, ces études sont extrêmement utiles. Toutes ne sont pas encore terminées et toutes ne sont pas...

**M. McIlraith:** Je crois que seize le sont.

**L'hon. M. Fleming:** Toutes ne sont pas encore imprimées en un volume qu'on pourrait distribuer aux députés. Si la Commission royale dispose d'un nombre d'exemplaires suffisant pour en faire la distribution, je serai certes heureux de voir à ce qu'on en mette à la disposition des députés qui désirent les obtenir. Rien n'indique que la Commission royale ait l'intention de grouper ces études en un volume pour les distribuer, comme ce fut le cas pour la Commission Massey.

**M. McIlraith:** Vu la réponse plutôt longue, je me demande si je puis poser une question supplémentaire. Pour ce qui est de la coutume, je puis dire que le seul cas que j'aie pu relever est celui de la Commission Rowell-Sirois, dont le rapport était accompagné de 32 appendices qui ont été déposés en même temps. C'était en 1940. Je n'ai pas demandé qu'on distribue ces études, mais qu'on les dépose sur le bureau de la Chambre, pour qu'elles figurent dans les archives du Parlement. Il est facile de se les procurer. L'imprimerie nationale a fait circuler dans tout le pays une liste de prix. Le ministre des Finances doit bien le savoir.

Ma question visait à ce qu'il dépose ces études, et non à ce qu'il les distribue.

**L'hon. M. Fleming:** En ce qui concerne le dépôt de ces documents, je serai heureux d'y procéder. Quant à leur distribution, je m'engage à étudier la question pour voir si l'on disposerait des exemplaires nécessaires pour les faire tenir aux députés qui s'y intéressent.

## LE CODE CRIMINEL

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA POSSIBILITÉ D'INVOQUER LA FOLIE COMME ARGUMENT DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest):** Le ministre de la Justice déposera-t-il le rapport de la commission royale d'enquête sur la possibilité d'invoquer la folie à titre de défense dans les causes criminelles? Je crois savoir que ce rapport a été terminé il y a quelques semaines et qu'il est maintenant disponible.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Je suis heureux d'informer mon honorable ami qu'on a pris des mesures pour que ce document soit déposé prochainement.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

CHÔMAGE—EFFORTS VISANT À NEUTRALISER L'EFFET PSYCHOLOGIQUE DE LA PUBLICITÉ FAITE PAR LE GOUVERNEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Je regrette de ne pas l'en avoir prévenu, mais c'était impossible puisque je viens juste d'y penser. D'après le Bureau de la statistique, en septembre de cette année, le chômage avait augmenté de 90 p. 100 par rapport au mois correspondant de l'an dernier. Le ministre songerait-il, dans ces circonstances, à accélérer l'activité de son ministère afin de compenser les répercussions psychologiques de cette publicité de l'État sur le chômage?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, quand j'ai accepté le portefeuille de ministre du Travail en juin dernier, j'ai trouvé que la situation, en ce qui concerne le chômage n'était pas trop bonne. J'ai immédiatement pris certaines dispositions, de concert avec le gouvernement, et, au cours des mois suivants, nous avons constaté que le chômage avait diminué sensiblement depuis la date de notre entrée en fonctions.

**L'hon. M. Sinclair:** C'est toujours ainsi.

**L'hon. M. Starr:** Il est plutôt injuste de comparer cette année à l'an dernier.

**L'hon. M. Sinclair:** Pourquoi?

**L'hon. M. Starr:** L'honorable député pourrait peut-être comparer la situation à 1954 ou 1955. Il me semble qu'il verrait alors un tableau tout différent. Je tiens à assurer au député que le ministère du Travail fait son possible pour suivre la situation de près et pour l'améliorer.

**M. Herridge:** Je dirai au ministre que je faisais la même comparaison que la publication gouvernementale dont il s'agit.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

POLLUTION DE L'AIR ET DE L'EAU—DÉCLARATION SUR LES MESURES FÉDÉRALES À L'ÉGARD DES NAVIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Hier, quand j'eus répondu à une question touchant les mesures actuellement prises à l'égard de la pollution de l'air par les navires, l'honorable député de Laurier a posé une question complémentaire pour savoir si la Commission conjointe internationale étudiait la pollution de l'eau dans la région des Grands lacs. J'ai répondu que je croyais savoir que la Commission conjointe internationale s'occupait de la question. On me signale qu'elle a étudié la pollution des eaux limitrophes et publié un rapport complet sur la question; le rapport traite naturellement de la pollution de l'eau par des aménagements terrestres aussi bien que par des navires.

En 1956, la loi sur la marine marchande du Canada a subi une modification portant que le Canada approuverait la convention internationale pour la prévention de la pollution de la mer par le mazout. La convention entrera en vigueur le 26 juillet 1958; elle prévoit des mesures pour empêcher la pollution des hautes mers par le mazout des navires. La même modification à la loi sur la marine marchande du Canada autorisait aussi le gouverneur en conseil à édicter des règlements pour empêcher la pollution de nos eaux intérieures par le mazout des navires.

A titre de première mesure visant à appliquer la convention sur la pollution des eaux et nos règlements canadiens sur la pollution des eaux, le ministère des Transports a nommé un inspecteur de la marine dans le port de Montréal et s'apprête à nommer, à titre d'inspecteurs à cette fin, divers agents de police provinciaux, municipaux et de port dans tous nos ports. L'inspecteur de la marine à Montréal coordonnera leurs efforts.

## LA NAVIGATION

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—DÉCLARATION PORTANT SUR LE MATÉRIEL POUR TENIR LES CHENAUX OUVERTS EN HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, hier, l'honorable député de Kingston a signalé dans une question les expériences qui se font en Suède en vue d'empêcher que les eaux navigables gèlent en hiver et a demandé si l'on songeait à installer un matériel semblable dans la voie maritime du Saint-Laurent.

J'ai dit dans ma réponse que nous nous intéresserions aux résultats de ces expériences. Par la suite, j'ai appris que des expériences mettant en application ce principe, qui est celui d'un déplacement d'air provenant du lit du cours d'eau, ou du port, ou du dessous de la surface, et provoqué par le dégagement de bulles d'air en vue d'empêcher le gel, ont eu lieu tant au Canada qu'en Europe. Les hauts fonctionnaires de mon ministère se sont tenus au courant des résultats de ces expériences, qui sont extrêmement intéressantes et pourraient aboutir à d'utiles perfectionnements. D'autres renseignements et d'autres épreuves s'imposent, et les groupements intéressés s'en chargeront sans doute.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

EXTENTION DE LA PÉRIODE DES PRESTATIONS AUX CHÔMEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Wilfrid LaCroix (Québec-Montmorency):** Puis-je poser une question au ministre du Travail? Est-il exact que le gouvernement a décidé de prolonger la période des prestations prévue par la loi sur l'assurance-chômage, de façon qu'elle soit maintenant de 52 semaines, ainsi que l'a promis le premier ministre lors d'une réunion des conservateurs le 4 mai 1957, à Campbelltown?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Le gouvernement n'a encore pris aucune décision concernant la question posée par le député.

## LES PENSIONS DE VIEILLESSE

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE AUTRE AUGMENTATION

A l'ordre du jour.

**M. Wilfrid LaCroix (Québec-Montmorency):** Puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Est-il vrai que le gouvernement a décidé d'augmenter de nouveau les pensions de vieillesse, vu que les libéraux ont accordé $46 et les torys seulement $9?

## LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

TRANSFERT DE NAVIRES À L'IMMATRICULATION ÉTRANGÈRE—ON DEMANDE D'ÉTUDIER DE NOUVEAU LA QUESTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. A. Byrne (Kootenay-Est):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Je l'ai vu se lever tantôt et j'ai voulu lui poser ma question avant. Le ministre étudiera-t-il de nouveau sa décision de permettre à la *Canadian National Steamships* de transférer ses navires au matricule de la Trinité, mesure destinée à briser la grève du syndicat international des marins? En conséquence, 200 autres Canadiens se trouvent sans emploi.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, la mesure qu'a prise la *Canadian National Steamships* ne visait aucunement à briser une grève. J'ai bien précisé, lundi, ce qui avait amené à prendre cette décision. Si le député prend connaissance de la réponse que j'ai donnée ce jour-là, il aura les renseignements qu'il demande.

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, une question complémentaire. Est-ce qu'environ 200 Canadiens ne seront pas sans emploi à cause de cette décision ou va-t-on les rengager?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, par suite de la décision prise par M. Hal Banks, le 24 juillet, 226 Canadiens se sont trouvés sans travail.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il une autre question? N'est-il pas d'avis qu'il serait préférable de changer le certificat d'inscription de M. Banks plutôt que celui des navires?

## LES POMMES DE TERRE

PROVINCES MARITIMES—DEMANDE TENDANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME DE PARITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. J. Murphy (Westmorland):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dira-t-il quelle mesure le gouvernement prend ou étudie pour assurer aux producteurs de pommes de terre des provinces Maritimes un régime de parité convenable fondé sur un rapport équitable entre prix de vente et prix de revient?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la question des mesures législatives concernant les prix des produits agricoles a été mentionnée dans le discours du trône. La mesure à laquelle songe le gouvernement sera présentée dans le plus court délai possible.

## LES ÉDIFICES PUBLICS

OTTAWA—DÉCLARATION SUR LA REMISE À PLUS TARD DE LA CONSTRUCTION DES QUARTIERS GÉNÉRAUX DE LA DÉFENSE NATIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Russell (M. Gour) m'a posé hier une question au sujet de la construction du nouveau quartier général de la défense nationale.

Je répondrai brièvement que les crédits de 1957-1958 ne prévoient rien qui permettrait de commencer la construction d'un tel édifice durant la présente année financière. Je ne voudrais pas, toutefois, donner l'impression qu'on n'étudie pas la possibilité de construire ce ou ces bâtiments plus tard, mais jusqu'à maintenant, aucune décision au sujet de l'emplacement ou de la date éventuelle du début des travaux n'a été prise.

OTTAWA—DÉCLARATION SUR LA PRÉTENDUE REMISE À PLUS TARD DE LA CONSTRUCTION DU BUREAU PRINCIPAL DES POSTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J.-O. Gour (Russell):** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre des Travaux publics peut maintenant répondre à la question que je lui ai posée hier.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Oui, monsieur l'Orateur. L'honorable député de Russell a demandé hier si on avait abandonné le projet de construire un nouvel édifice pour le ministère des Postes. On n'a pas renoncé à ce projet. Au contraire, on est à préparer des plans qui seront terminés au cours de l'année prochaine. Il sera alors possible de décider quand pourra avoir lieu l'ouverture du chantier.

## LA TÉLÉVISION

NOUVEAU-BRUNSWICK—DÉCLARATION AU SUJET DES ÉMISSIONS DANS LA PARTIE SEPTENTRIONALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, le mardi 5 novembre, l'honorable député de Gloucester (M. Robichaud) a demandé ce qu'on faisait pour étendre les services de télévision aux 250,000 habitants du nord du Nouveau-Brunswick et du littoral gaspésien.

Radio-Canada me dit que si on dépose une demande d'établissement d'un poste privé de télévision dans cette région,—et il serait justement question que cela se fasse,—et que, la demande étant approuvée, on créait effectivement un poste, Radio-Canada ferait bénéficier ce poste de son service national.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question connexe. Vu l'intérêt accru que je porte moi-même à la télévision, est-ce que je puis demander au ministre quand on peut s'attendre que les relais par micro-ondes soient étendus jusqu'à Saint-Jean (T.-N.)?

**L'hon. M. Nowlan:** Monsieur l'Orateur, je ne saurais rien dire de précis en ce qui concerne Saint-Jean (T.-N.). Ayant vu hier soir l'honorable député à la télévision, je puis comprendre que la chose l'intéresse. Je ne doute pas qu'il continue de s'intéresser aux émissions télévisées de Radio-Canada. Je puis lui dire que le réseau de micro-ondes sera maintenu, au moins sur le continent, jusqu'à la fin de décembre ou au tout début de janvier de l'an prochain. J'espère que les citoyens de Bonavista-Twillingate auront l'occasion de voir leur député à la télévision au début du printemps.

[L'hon. M. Pearkes.]

## LE BÉTAIL

DEMANDE DE PRÉCISION AU SUJET D'UNE DÉCLARATION DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Pourrait-il éclaircir le sens de ce qu'il a dit le 9 septembre au conseil de l'industrie laitière sur la question de réduire les emblavures. Voici, en partie, ce qu'il a dit:

> Les champs qui ne seront plus ensemencés en blé pourraient être affectés plus avantageusement à des récoltes fourragères destinées à nourrir un plus grand nombre de bestiaux.

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je suis bien content de l'attention que l'honorable député de Moose-Mountain a portée au discours que j'ai prononcé à Winnipeg.

**M. McCullough:** J'ai lu ce discours et je suis toujours porté à croire qu'il préconisait un accroissement de la production de bestiaux.

**L'hon. M. Churchill:** Ayant lu mon discours, l'honorable député en a profité et il est maintenant bien mieux renseigné sur la situation dans l'Ouest du Canada.

**L'hon. M. Pickersgill:** Pas beaucoup mieux.

**L'hon. M. Churchill:** Si. Il y a deux jours, monsieur l'Orateur, l'honorable député, en s'adressant à moi ou en parlant de moi, a employé les mots suivants, que rapporte la page 1,000 du hansard:

> Je pense à ce qu'il a dit à Winnipeg, où il a conseillé aux cultivateurs de se lancer dans la production du bétail, ce qui permettrait d'utiliser une portion importante de nos excédents de blé.

J'ai dit que cela n'est pas exact. Et j'ai raison. Je n'ai pas donné ce conseil. Je n'ai pas proposé cela aux cultivateurs. Je n'ai pas dit que c'était un moyen de se défaire de notre excédent de blé. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je donnerai lecture de l'alinéa qui semble offenser l'honorable député et ses collègues qui siègent derrière lui.

**M. Coldwell:** Lisez l'alinéa en entier.

**L'hon. M. Churchill:** Je ne lirai pas tout le discours, car 39 alinéas sont consacrés au problème du blé dans l'Ouest. À propos du 22e alinéa, où celui qui a préparé le compte rendu du discours a puisé son titre, qui disait: des bestiaux au lieu du blé, ou quelque chose de ce genre, certains députés n'ayant lu que le titre, ont fait les commentaires qu'ils jugeaient appropriés. Voici cet alinéa. Si l'on y voit une proposition... (*Exclamations*)

**M. Coldwell:** Lisez l'alinéa.

**L'hon. M. Churchill:** Voici:

La solution lointaine pour ce qui est du problème du blé exige un programme clairvoyant à l'égard de l'ensemble de la production; il se peut très bien que, petit à petit, au cours des années...

J'appelle votre attention sur les mots "il se peut très bien". (*Exclamations*)

**M. Argue:** C'est la reculade.

**L'hon. M. Pickersgill:** Promesse chimérique!

**M. Claude Richardson (St-Laurent-St-Georges):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je vous invite à rappeler au ministre du Commerce l'article 39 du Règlement. Il répondra peut-être ensuite à la question que l'honorable député lui a posée.

**L'hon. M. Churchill:** On m'a demandé d'élucider la situation; je ne puis le faire qu'en lisant le texte de mon discours et en donnant certaines explications.

**Une voix:** Pas de commentaires!

**L'hon. M. Fleming:** Pourquoi ne pas le laisser lire sans l'interrompre?

**M. l'Orateur:** Le ministre voudrait-il donner lecture de la citation?

**L'hon. M. Churchill:** Pour le moment, je pourrais appeler l'attention de mon honorable ami...

**Le très hon. M. Gardiner:** Pas de commentaires, cela ne vous aidera pas.

**Une voix:** Lisez l'alinéa!

**L'hon. M. Churchill:** Je vais en donner lecture, si l'on veut me fournir l'occasion d'expliquer certaines des observations formulées par des membres de l'opposition.

**Des voix:** Non! non!

**L'hon. M. Churchill:** J'en étais au passage suivant:

Il se peut que, petit à petit, avec les années, la superficie affectée uniquement à la culture de blé soit appréciablement réduite et qu'on insiste davantage sur la diversification des récoltes et sur l'élevage.

**M. Coldwell:** Lisez la phrase suivante.

**L'hon. M. Churchill:** Je vais lire la phrase suivante. Le mémoire du syndicat interprovincial des agriculteurs qui nous a été soumis cet été mentionne à quatre reprises une réduction des emblavures. Mais je vais vous lire d'abord la phrase suivante:

Si l'on faisait cela, la production du blé...

Vous voyez que je n'ai pas préconisé que cela se fasse... (*Exclamations.*) Il ne s'agit pas d'ordre donné.

...la production du blé pourrait être maintenue au chiffre moyen de 400 millions de boisseaux et la superficie ainsi libérée pourrait servir plus avantageusement à la culture de céréales de provende permettant d'alimenter un bétail plus nombreux.

**Une voix:** Les compositeurs de manchettes avaient raison.

**L'hon. M. Churchill:** D'après le rapport de la Commission royale de la Saskatchewan, d'ici les 25 prochaines années il faudra augmenter notre production de viande de 50 p. 100.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Pourrais-je poser une autre question, monsieur l'Orateur?

**M. l'Orateur:** A condition que ce soit une demande de renseignements et non de commentaires.

**M. Argue:** Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il pense qu'on devrait à l'heure actuelle intensifier l'industrie du bétail alors que les producteurs de bœuf de l'Ontario et de l'est du Canada font faillite et que le marché du porc s'est effondré?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais dit qu'on devrait se mettre maintenant à intensifier l'industrie du bétail; mon honorable ami ne l'ignore pas.

## LES PORTS

CORNWALL (ONT.)—INTERPELLATION AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A.-P. Lavigne (Stormont):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre des Transports. Le ministre a-t-il reçu des communications des représentants de la ville de Cornwall au sujet de l'établissement d'une commission du port dans cette ville?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je remercie l'honorable député de l'amabilité dont il a fait preuve en m'annonçant son intention de poser cette question. Je n'ai reçu aucune communication de la ville de Cornwall au sujet de l'établissement d'une telle commission.

## LES PÊCHERIES

LA RIVIÈRE CHEAKAMUS (C.-B.)—MAINTIEN D'UN DÉBIT SUFFISANT POUR LE FRAI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question qui porte sur le poisson, et non pas sur le blé. Ma question s'adresse au ministre des Pêcheries, qui en a reçu préavis.

Le ministre a-t-il reçu de la *United Fisherman's and Worker's Union*, la *British Columbia Federation of Fish and Game*

*Clubs*, la *Native Brotherhood of British Columbia*, et la *Fishing Vessel Owners' Association* une requête conjointe demandant que la *British Columbia Electric Company* tienne sa promesse de laisser dans la rivière Cheakamus un débit suffisant pour le frai? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures ont été prises pour donner suite à cette requête?

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Je tiens à remercier l'honorable représentant de Comox-Alberni de m'avoir averti de son intention de me poser cette question. Je réponds par l'affirmative à la première partie de sa question.

Quant à la deuxième partie, touchant les mesures qui ont été prises, je puis vous dire que lors de mon récent séjour en Colombie-Britannique j'ai étudié cette question avec les directeurs de la *British Columbia Electric Company Limited* et signifié que le ministère attendait de la compagnie qu'elle maintienne en aval du barrage un débit d'eau suffisant pour le frai du saumon. Depuis mon retour à Ottawa, cette entente a été confirmée par un échange de correspondance avec le président de la *British Columbia Electric Company Limited*.

LA LAMPROIE—DÉCLARATION PORTANT SUR L'UTILISATION DE POISONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** J'aimerais profiter de l'occasion pour répondre à une question posée vendredi dernier par l'honorable député de Port-Arthur. L'honorable représentant m'a demandé si j'avais reçu des renseignements récents sur l'efficacité des poisons et sur les moyens d'utiliser ces derniers contre les lamproies des eaux intérieures, notamment dans le lac Supérieur?

La question exige une réponse plutôt longue et compliquée, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, vous avez proposé vendredi dernier qu'elle soit inscrite au *Feuilleton*, de sorte que je demanderais qu'elle soit transformée en ordre de dépôt de document.

**M. l'Orateur:** Le greffier m'informe que la bonne méthode pour donner suite à la proposition du ministre des Pêcheries serait que la Chambre consente à ce que la réponse soit imprimée au hansard. La Chambre est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord!

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Si j'ai bien compris, monsieur l'Orateur, c'est ce qui avait été entendu à propos de la question que j'ai posée au ministre du Commerce, c'est-à-dire que la réponse serait versée au hansard.

[M. Barnett.]

**M. l'Orateur:** C'est exact. C'est la bonne méthode à suivre et je suis sûr que la Chambre l'acceptera dans les deux cas.

*(Voir à l'appendice "B" la réponse à cette question p. 1155.)*

## CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

ASSURANCE-HOSPITALISATION—FACULTÉ DE DISCUSSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Permettez-moi de demander au premier ministre s'il pourrait préciser aujourd'hui ou prochainement dans quelle mesure les provinces auront, à la conférence fédérale-provinciale, le 25 novembre prochain, la faculté de discuter avec le gouvernement fédéral la question de l'assurance-hospitalisation?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Aucun éclaircissement n'est nécessaire, monsieur l'Orateur. Si les représentants des provinces veulent discuter l'assurance-hospitalisation, ils auront, certes, toute faculté de le faire.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au premier ministre? Le gouvernement fédéral ne prendra-t-il pas l'initiative de mettre à l'étude la question de l'assurance-hospitalisation à la prochaine conférence afin qu'on puisse mettre une telle législation en vigueur prochainement?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, rien n'empêche une telle mise en vigueur. Il peut y avoir des sujets à discuter et, s'il y en a, chacun aura, à la conférence, si tel est le désir des divers premiers ministres provinciaux, l'occasion de les discuter à fond.

## LE LOGEMENT

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—DÉCLARATION DE POLITIQUE À L'ÉGARD DE KITIMAT (C.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Le 11 novembre, monsieur l'Orateur, le représentant de Skeena (M. Howard) m'a posé cette question:

Le ministre sait-il que l'*Aluminum Company of Canada* a discontinué, ou songe à abandonner son programme à longue portée à Kitimat, lequel consistait à accorder une seconde hypothèque à ses employés qui achetaient des maisons sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation?

Après avoir communiqué avec la société à Kitimat, la Société centrale d'hypothèques et de logement a obtenu la réponse suivante:

La société n'a pas modifié sa politique, quant à accorder une seconde hypothèque aux employés qui désirent construire ou acheter une maison à Kitimat grâce aux facilités de financement de la loi nationale sur l'habitation. On accordera une seconde hypothèque aux employés propriétaires d'une maison financée aux termes de la loi en 1957.

L'*Aluminum Company of Canada* n'a pas encore étudié les besoins de logement des employés en 1958. D'ordinaire, la société détermine à la fin de chaque année les projets de l'année suivante. On songe actuellement au programme de 1958. A l'heure actuelle, on n'envisage aucune modification de ligne de conduite, pour ce qui est d'accorder une seconde hypothèque.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DEMANDE VISANT À FIXER LA DATE DU DÉBAT SUR LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Étant donné la gravité de la situation internationale et puisqu'il a mentionné qu'il y aurait bientôt à la Chambre un débat sur les affaires internationales, pourrait-il nous dire si l'on prendra des dispositions pour que cette discussion ait lieu au début de la semaine prochaine?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de désigner un jour de la semaine prochaine à cette fin. Cependant, la Chambre aura l'occasion d'étudier ce sujet lors de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides qui sera présentée lundi prochain. Il y a encore plusieurs autres questions législatives qui appellent une prompte attention. Puis, lorsque le nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) arrivera à la Chambre, le problème sera mis à l'étude et une date fixée pour le débat.

## LE DISCOURS DU TRÔNE

### SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mardi 12 novembre, sur la motion de M. A. R. Smith (Calgary-Sud) tendant à voter une Adresse à Sa Majesté la reine en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Coldwell.

**M. J. H. Blackmore (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, parlant hier soir, j'ai signalé les façons dont le Parlement pourrait trouver des nouvelles ressources financières dont il pourrait se servir pour payer les prestations envisagées par le programme dont le premier ministre (M. Diefenbaker) nous a indiqué les grandes lignes.

La Chambre était alors, je pense, de mon avis. Elle conviendra maintenant avec moi que le Canada est tout à fait capable de rendre matériellement possible ces avantages. Il n'est pas douteux que nous soyons en mesure de produire tous les biens et les services nécessaires aux Canadiens et propres à leur assurer un niveau de vie élevé. Notre problème consiste donc à trouver de bons moyens de transformer nos possibilités matérielles en possibilités financières, de rendre financièrement possible ce qui est matériellement possible. Cette tâche ne devrait pas être trop difficile, si l'on se rappelle qu'un billet d'un dollar n'est qu'un ticket, un ticket donnant droit à des marchandises et à des services; que ce n'est qu'un titre, tout comme un billet de cinéma donne droit d'occuper un siège. Le jeton de "castor fait" de la Compagnie de la baie d'Hudson était une pièce représentant la valeur d'une peau de castor mâle et adulte de première qualité. Dans l'Ouest canadien à cette époque, ce jeton valait ou permettait de réclamer des marchandises ou des services dont la valeur était celle d'une peau de castor.

Le mot "pécuniaire" vient du mot latin "*pecus*", qui veut dire bête à cornes. A l'époque reculée de l'histoire latine, les Latins employaient vraisemblablement comme monnaie une pièce, un billet ou une étiquette faits de cuir et représentant une vache ou dont la garantie était une vache.

Une question se pose. Qui doit créer les billets donnant droit aux marchandises et aux services dans une collectivité? J'ai soutenu que le gouvernement de cette collectivité devait avoir et exercer ce pouvoir et cette fonction. J'ai signalé que les auteurs de la confédération ont inséré dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique des dispositions accordant au Parlement du Canada le pouvoir de créer des dollars canadiens. J'ai signalé également que le Parlement avait commencé à assurer l'exercice de ce pouvoir en adoptant en 1868 la loi sur les billets du Dominion, laquelle conférait au ministre fédéral des Finances le pouvoir de créer des billets de banque, sous réserve de certaines conditions. J'ai résumé l'historique de cette loi jusqu'à l'adoption de la loi sur les finances de 1914, aux termes de laquelle le ministre des Finances avait le droit de créer des billets de banque garantis par l'une des diverses catégories de valeurs, y compris les obligations du Canada. C'était nettement une mesure dans la bonne direction. J'ai déjà parlé de la différence entre le drôle d'argent et l'argent sain.

Permettez-moi maintenant de poser la question suivante: un billet d'un dollar créé par le ministre fédéral des Finances, lequel dollar est garanti par 25 cts d'or,—créé et prêté à l'une des banques à charte du Canada, —est-il un argent sain ou un drôle d'argent? Et pourquoi?

Un billet du Dominion d'un dollar créé et prêté à une banque par le ministre des Finances du Canada, sous le régime de la loi financière de 1914, mais garanti par une obligation du Dominion du Canada, constituait-il un dollar sain et pourquoi?

Les 16 millions de dollars créés par le ministre des Finances en vertu de la loi financière de 1914, garantis uniquement par des titres ferroviaires et mis en circulation plutôt que prêtés, c'est-à-dire dépensés aux fins de l'État, constituaient-ils des dollars sains ou non? Ou, enfin, un seul des 10 millions de dollars créés par le ministre des Finances en vertu de la loi de finance de 1914, sans aucune garantie, sauf le crédit du Canada, c'est-à-dire sa capacité de fournir les biens et services le moment voulu, ces billets étant mis en circulation, constituait-il un billet sain ou non?

Il faut répondre que tous ces billets étaient valables, pourvu qu'il y eût au Canada suffisamment de biens et services en échange, sans que résulte une rareté de biens accompagnée par une hausse des prix découlant de cette rareté.

Il est très important que nous nous débarrassions de l'idée fausse que nous nous faisons depuis quelques années lorsque nous pensons que l'inflation consiste tout simplement en une augmentation des prix. En réalité, l'inflation est une augmentation des prix consécutive à une pénurie de marchandises.

Dans le chapitre IV du rapport de la Commission royale d'enquête sur la banque et la monnaie du Canada, lord Macmillan et sir Charles Addis, les deux commissaires chargés de représenter certains puissants intérêts de la ville de Londres,—chose très importante pour les Canadiens,—ont publié des déclarations et des conclusions pour justifier leurs critiques dirigées contre les lois financières de 1914 et 1923 qu'ils jugeaient défectueuses et insuffisantes et recommander l'institution d'une banque centrale au Canada, la Banque du Canada.

Les deux principaux membres canadiens de la Commission, sir Thomas White et M. Beaudry Leman se sont opposés fermement et énergiquement aux vues des deux porte-parole des importants intérêts de la ville de Londres. Sir Thomas White a exprimé son opinion divergente, sur cette partie du rapport, dans un mémoire de maître quant au fond et à la forme, mémoire qui fait l'objet



des paragraphes 141 à 148 inclusivement du rapport traitant des dépôts bancaires au Canada en vertu des lois financières de 1914 et 1923; le premier mémoire de sir Thomas White figure en page 83 du rapport.

Sir Thomas White a, par contre, soumis un mémoire contradictoire encore plus complet et plus incontestable au sujet des lois financières de 1914 et de 1923. Il y a fait la preuve absolue des succès sans précédent remportés par elles du point de vue du financement de l'économie canadienne depuis août 1914 jusqu'à la fin de la première Grande Guerre, pendant toute la période de reconstruction et toute la crise jusqu'au 3 octobre 1933, date où il soumettait ce mémoire.

Ce mémoire paraît aux pages 85 à 91 du rapport. M. Beaudry Leman, l'autre principal commissaire canadien, a aussi écrit un mémoire où il s'exprime vigoureusement contre certains arguments et conclusions des représentants de Londres, qui figurent dans le corps principal du rapport. Le mémoire de M. Leman porte la date du 27 septembre 1933 et paraît aux pages 95 à 97 du rapport.

Qui était sir Thomas White? Sir Thomas White était le ministre des Finances du Canada durant la première Grande Guerre. C'est le ministre qui a présenté la loi de finances de 1914. C'est lui qui a appliqué la loi durant toute la première Grande Guerre à titre de membre du gouvernement conservateur et ensuite à titre de membre du gouvernement d'union, il l'a appliquée durant la difficile période de reconstruction. Au cours de sa vie, sir Thomas White a été vice-président de la Banque du Commerce, administrateur de la *Canada Life Assurance Company*, administrateur de la *National Trust Company* et administrateur de la *Steel Company of Canada*. C'est un homme qui mérite d'être écouté quand il parle de questions de finance, traitant, ainsi qu'on le voit à la page 89 du rapport, de problèmes de finance tels que "le remboursement de nos emprunts courants", "le placement d'émissions nouvelles au Canada ou ailleurs", "la vente de bons du Trésor", "l'administration d'une caisse de stabilisation du change", "la diminution du chômage", "le relèvement, par action monétaire, des prix sur le marché intérieur".

A la page 89 de ce rapport sir Thomas White écrit:

> Pour la solution de tous ces problèmes, j'estime que le présent système bancaire du Canada, renforcé par les dispositions de la loi financière, met aux mains du gouvernement un instrument beaucoup plus efficace que ce système bancaire contrôlé et régularisé par une banque centrale de création nouvelle, indépendante, en théorie du moins, même du gouvernement du jour.

Et qui était M. Beaudry Leman? M. Leman était B.Sc., C.E., et D.C.Sc. (1) président et directeur général de la Banque canadienne nationale de Montréal, (2) vice-président du Trust général du Canada, (3) vice-président du Crédit Foncier Franco-Canadien et (4) administrateur de *a*) *Fairchild Aircraft Ltd.*, *b*) *Montreal Tramways Company*, *c*) *Ogilvie Flour Mills Company*, *d*) Compagnie de transport provinciale, *e*) Compagnie de chemin de fer de Napierville-Jonction, *f*) *Consolidated Bakeries of Canada Limited*, *g*) *Shawinigan Water and Power Company*, *h*) *Delaware and Hudson Railroad Corporation* et *i*) *Allied War Supplied Corporation*. A l'époque où il rédigeait ce mémoire, il avait 55 ans.

Voilà les deux hommes placés par le Canada à la Commission royale. Voilà les deux commissaires dont les opinions et les protestations énergiques ont été si totalement négligées par les représentants des capitalistes de la Cité. C'était sans doute parce que M. Beaudry Leman, dans son rapport minoritaire, indiquait six raisons parfaitement fondées militant contre l'établissement au Canada d'une banque centrale. Dans chacune des quatrième, cinquième et sixième de ces raisons, il indique clairement qu'à son avis c'est incontestablement le Parlement du Canada qui doit avoir le dernier mot quant à notre régime financier, tout autant, sans aucun doute, qu'en 1933 alors que le conseil du trésor se composait du ministre des Finances et de cinq autres ministres nommés par le gouverneur en conseil, c'est-à-dire le ministre du Commerce, le ministre des Chemins de fer et Canaux, et le ministre du Revenu national, le ministre de la Marine, et le ministre de la Justice, le sous-ministre des Finances agissant à titre de secrétaire. Voir le rapport à l'alinéa numéro 136.

Ni sir Thomas White ni M. Beaudry Leman n'ont exprimé de doute sur cette émission non couverte de 10 millions de dollars qu'on a mise en circulation ni sur l'émission de 16 millions de dollars d'obligations des chemins de fer ni sur l'émission de 50 millions de dollars appuyée sur des billets du Trésor impérial émis pour la circulation. Apparemment, ces deux autorités estimaient que, sous le régime de notre économie, le ministre des Finances peut mettre en circulation des dollars qu'il n'a pas empruntés et que ces émissions, quand elles sont scientifiquement lancées, peuvent être opportunes. C'est exactement ce que pensent les créditistes.

Qu'il me soit permis de faire remarquer au si brillant personnage qui a décoché une diatribe contre M. Low et M. Aberhart dans l'éditorial publié par le *Financial Post* du 26 octobre 1957, le genre d'autorités auxquelles il s'est permis de s'attaquer, et s'il a l'impression qu'il peut se permettre de contester l'opinion de sir Thomas White et de M. Beaudry Leman, tout ce que j'ai à lui dire c'est qu'il a beaucoup plus que la prétention dont a besoin un homme ordinaire.

Si un gouvernement créditiste était au pouvoir à Ottawa, le ministre des Finances commencerait par s'attaquer au problème du chômage, au problème des excédents et au problème du pouvoir d'achat insuffisant à la disposition des consommateurs en versant d'abord un certain pourcentage scientifiquement calculé du prix des marchandises et services à mesure qu'ils entrent dans le cycle de la consommation, ce qui reviendrait à payer aux vendeurs l'escompte qu'ils accorderaient aux consommateurs, escompte que les créditistes appellent "l'escompte compensé".

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps est écoulé.

**M. Blackmore:** Permettez-moi seulement de finir cette phrase, monsieur l'Orateur. Et cet escompte est un élément constitutif du mécanisme du juste prix préconisé par les créditistes, escompte dont le résultat final est de faire baisser les prix des marchandises au lieu de les laisser monter, ce qui est par conséquent diamétralement opposé à l'inflation.

**M. Habel:** C'était une phrase plutôt longue.

**M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg):** Comme c'est la première fois que je parle à la Chambre et que j'ai l'honneur de participer au débat sur l'Adresse, je me joins à ceux qui m'ont précédé, s'il n'est pas trop tard, pour vous féliciter, monsieur l'Orateur, de votre élévation aux hautes fonctions que vous exercez à la Chambre des communes. J'ai écouté avec intérêt les observations des chefs de groupe et des membres de tous les partis qui ont approuvé votre nomination et j'estime que vous avez déjà amplement prouvé votre bonne volonté et votre aptitude à vous acquitter de vos hautes fonctions avec dignité et célérité, à la satisfaction de tous les députés.

J'ai écouté aussi avec intérêt les discours prononcés au cours du débat, tant par les nouveaux députés que par les vétérans et je ne puis m'empêcher de penser que je suis parmi des hommes éloquents. Je ne puis non plus m'empêcher de constater que bon nombre de députés ont une grande habitude de la parole publique en raison de leur formation d'avocat ou de professeur; en ma qualité d'homme d'affaires, je veux signaler, et tous les hommes d'affaires ici présents seront d'accord avec moi, j'en suis sûr, que nous ne sommes pas fameux comme orateurs et que d'ordinaire nous n'atteignons pas les hauts sommets de l'éloquence.

Maintenant, je voudrais féliciter le ministre des Pêcheries (M. MacLean) de sa nomination. C'était, à mon avis, un choix fort judicieux et motivé, car nous produisons, dans les provinces Maritimes, plus de poisson que n'importe où ailleurs au Canada.

J'ai l'honneur de représenter la circonscription de Queens-Lunenburg. Elle a longtemps eu comme représentant un député siégeant du côté du gouvernement au pouvoir et je suis heureux de constater que le précédent n'a pas perdu de sa valeur après les élections du 10 juin. Je voudrais aussi, d'ailleurs, remercier le représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) ainsi que le député d'Essex-Est (M. Martin), qui ont bien voulu se rendre en Nouvelle-Écosse, en se dérangeant et en assumant personnellement des frais considérables pour venir parler dans ma circonscription lors des dernières élections. Mon élection y tient dans une très large mesure. L'honorable député de Bonavista-Twillingate a dit que ce serait un miracle politique si un député conservateur était élu dans Queens-Lunenburg et un miracle plus grand encore si un gouvernement conservateur était porté au pouvoir. Comme prophète, il n'a guère trouvé de disciples dans Queens-Lunenburg. Il n'est malheureusement pas à son siège, mais je me réjouis de ce qu'il ait pu constater le peu de foi qu'on peut apporter à ses prophéties.

Si le Canada devait se choisir une capitale de la pêche, il choisirait tout probablement la ville de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse. Cette ville mériterait cet honneur à plusieurs titres. A l'époque des bateaux à voiles, c'était le port de la plus grosse flotte de pêche en Amérique du Nord. Son nom sur les couronnements de poupes de la flotte a figuré pendant cent ans aux côtés de ceux de Gloucester et de Boston. On trouvait ses navires dans tous les ports de pêche de l'Atlantique et sur tous les bancs de pêche brumeux. Ses navires faisaient escale dans tous les ports, depuis le Labrador jusqu'aux Antilles anglaises. C'est aujourd'hui encore le port d'attache d'un grand nombre de chalutiers de pêche hauturière.

Sa population a depuis des générations la réputation d'être sincère, industrieuse et travailleuse. D'un bout à l'autre du Canada, on la considère comme une population de marins élevés dans la crainte de Dieu qui tirent presque toute leur subsistance directement de la mer. D'autres vivent des industries connexes à la pêche, comme le salage et la mise en conserve du poisson, la fabrication de maisons, les ateliers de construction et de réparation de navires. Il en est qui travaillent dans l'industrie, qui se fait chez nous sur une échelle modeste, mais qui a connu pendant la guerre une certaine prospérité. En fait, on trouve dans ma circonscription un certain nombre de maisons qui montent des moteurs à essence qu'ils vendent à nos pêcheurs. Dans ma circonscription on pratique aussi la polyculture, dont le centre est essentiellement la région de Bridgewater. L'industrie du bois y existe également, on en expédie des étais de mines et, dans le comté de Queen's, centre d'une importante industrie de coupe du bois à pâte, un grand nombre de personnes en tirent un revenu stable.

Si j'ai mentionné ces faits, c'est pour que vous compreniez que mes commettants représentent un échantillon assez représentatif des Canadiens. Il est intéressant, je pense, de constater qu'ils ont jugé bon de rejeter le représentant du gouvernement antérieur et d'élire un député conservateur, appuyant le gouvernement actuel. Il en est parmi les membres de l'ancien gouvernement qui ont eu du mal à comprendre les motifs de ce changement. Ils se sont même, en cette enceinte, posé des questions à ce sujet. Ils ont siégé si longtemps à la droite de l'Orateur qu'ils ont bien du mal à s'habituer à siéger désormais à sa gauche, situation dans laquelle ils se trouvent depuis le 10 juin.

C'est pour cette raison que j'ai voulu renseigner la Chambre sur mes commettants. Ce sont des gens laborieux et économes, de farouches individualistes qui ont horreur du gaspillage. Ils n'ont jamais pu comprendre pourquoi on a affecté des sommes aussi importantes aux approches de Port-aux-Basques (T.-N.), pour le transbordeur *William Carson,* ni pourquoi la Division de l'expansion, du ministère des Pêcheries, a dépensé, de 1954 à 1956-1957, une somme globale de $817,440 pour l'aménagement, à Valleyfield (T.-N.) d'une usine d'essai pour le séchage du poisson, usine qui, de fait, fait concurrence à celles que le secteur privé a établies en Nouvelle-Écosse. Ils ne s'expliquent pas non plus le retard et les dépenses afférents à la mise en service du *Bluenose,* ni sa construction ailleurs qu'en Nouvelle-Écosse, province pourtant célèbre depuis des générations dans le domaine de la construction des navires. Pourquoi ce navire a-t-il été mis en chantier en vitesse, aux États-Unis plutôt qu'à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse? C'est l'argent des contribuables canadiens qui a permis de l'acheter; on estime donc que le travail résultant de cette opération aurait dû aller aux Canadiens. On estime aussi que ces erreurs et l'attitude indifférente de l'ancien gouvernement à l'égard des dépenses ont contribué à l'inflation qui se faisait sentir un peu partout au Canada. Pour ces

gens économes, l'inflation signifie une baisse de valeur de leur revenu et de leurs épargnes durement gagnés, et c'est pourquoi un changement de gouvernement était inévitable.

J'aimerais aussi dire un mot de l'inflation et de nos nombreux problèmes. Au cours du discours qu'il a prononcé hier l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate a contesté ce que le gouvernement faisait pour résoudre ces nombreux problèmes, et nous entendons même bon nombre d'honorables vis-à-vis prétendre que nous ne nous proposons pas de réaliser nos promesses électorales. Et bien, monsieur l'Orateur, je tiens à rappeler à l'opposition que le gouvernement libéral nous a légué un navire qui prenait passablement l'eau. Quand il devint impossible d'aveugler les voies d'eau le peuple canadien nous a transmis le navire. Tous les habitants de la Nouvelle-Écosse savent que lorsqu'on se procure un bateau de 22 ans qui n'a pas été très bien entretenu il faut d'abord le mettre en cale sèche, ôter les bernacles et boucher les trous de vers, puis après l'avoir bien gratté, colmater les joints et le peindre. Il faut ensuite débarrasser tout le bateau de sa rouille et de sa corruption de 22 ans et faire subir une revision minutieuse aux machines et aux gréements. Enfin, il faut que le nouveau capitaine et le nouvel équipage apprennent à le faire fonctionner.

Toutes ces opérations sont indispensables avant d'organiser un voyage, et suivant l'état du navire, elles peuvent prendre de six mois à un an. Je suis convaincu que l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate s'en rend très bien compte, car il est propriétaire d'une goélette. Telle est, à mon avis, monsieur l'Orateur, la situation dans laquelle se trouve le gouvernement conservateur à l'heure actuelle, et nous avons sur les bras un travail énorme pour remettre à neuf ce navire qu'est l'État canadien. En attendant, nous accomplissons des réparations d'urgence et je suis sûr qu'en temps et lieu le gouvernement organisera pour tous un agréable voyage.

Je n'ai aucun doute que le gouvernement actuel fait de son mieux. Rien n'indique, dans aucun ministère, qu'on ne s'efforce de bien faire et, à titre de représentants élus des diverses circonscriptions, nous avons le devoir d'aider le gouvernement de toutes nos forces.

A ce propos, je veux dire un mot de notre marine marchande. Au-dessus de l'entrée principale du Parlement, je lis ces mots gravés dans la pierre:

> The wholesome sea is at her gates,
> Her gates both East and West.

Ces mots, qu'on trouve dans notre capitale intérieure, servent à rappeler aux législateurs de notre grande nation que la collectivité canadienne s'étend jusqu'à la mer, qu'elle croît et prospère dans la mesure où marins et navires marchands transportent son commerce. Derrière les marins et leur fournissant les instruments de leur activité se trouvent les chantiers maritimes qui transforment les produits inanimés de la forêt, des mines et des fabriques en navires qui assurent la marche et l'essor du commerce.

Depuis plus de deux siècles, les chantiers canadiens ont fabriqué des navires capables de tenir sur n'importe quel océan ou bien, au contraire, tout spécialement conçu pour la navigation intérieure et le cabotage. La construction et la réparation de navires constituent l'une des plus anciennes industries du Canada. Les armateurs, s'adaptant aux exigences d'une époque mécanisée, construisent maintenant des navires à vapeur, des brûleurs de mazout, des pétroliers géants, des chalutiers à moteur diesel et de robustes brise-glace capables de pénétrer dans les eaux septentrionales à mesure que le Canada fait reculer sa dernière frontière.

Toutefois, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les cercles d'armateurs des pays maritimes ont vu avec inquiétude s'accroître le nombre des bateaux immatriculés à Panama, au Libéria, en Honduras, à Costa-Rica et dans d'autres pays qui jusqu'ici ne s'intéressaient aucunement au transport maritime. La raison? Tout le monde sait que les navires immatriculés dans ces pays sont presque exempts d'impôts. Les gouvernements intéressés n'exercent ni surveillance, ni contrôle, ni réglementation. Les propriétaires des navires ne sont pas de leurs ressortissants et n'ont aucun lien avec le pays d'immatriculation. Les équipages sont aussi étrangers au pays d'immatriculation. Il n'existe pas dans ces pays d'accord collectif prévoyant un salaire minimum pour l'équipage, ou précisant les conditions de travail. Il n'y a pas de service de relations ouvrières pour la protection des équipages. De fait, on manque d'à peu près tout ce que les pays traditionnellement maritimes apprécient le plus.

Tous ces facteurs réunis font que les navires ainsi immatriculés sont une menace pour les marines marchandes traditionnelles, pour l'économie nationale des pays traditionnellement maritimes, pour les normes maritimes internationales, ainsi que pour les niveaux de salaires et les conditions de travail des marins.

Exemptes d'impôts et échappant presque totalement à la surveillance des gouvernements, elles obtiennent des avantages sur les navires des pays maritimes. A la fin de 1956, on comptait 1,420 navires immatriculés au Libéria, à Panama, à Costa-Rica et en Honduras; leur tonnage totalisait 11,305,000 tonneaux, soit 11.5 p. 100 du tonnage mondial.

L'augmentation de 1957 dépassera vraisemblablement 2 millions de tonneaux; de fait, un cinquième des nouveaux navires du monde qui sont actuellement en construction battront ces pavillons.

Ces navires immatriculés transportent une si forte partie des cargaisons du monde que les recettes nettes des pays maritimes, au chapitre de la navigation, accusent une réduction. Pour préserver les marines marchandes des divers pays, et surtout pour les développer, on devrait traiter la question à l'échelon diplomatique et législatif. Les États membres de l'OTAN devraient appuyer la convocation d'une conférence des pays représentatifs pour convaincre ces gouvernements que leur attitude présentement négative ou l'encouragement ouvertement donné à ces programmes sont inéquitables et nuisibles à tous. Il faudrait donc mettre fin à ces programmes.

Nous avons dépensé de fortes sommes, plus de 300 millions, des deniers des contribuables canadiens pour aménager la voie maritime du Saint-Laurent. Le fallait-il pour ouvrir une voie d'eau aux seuls navires étrangers? Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur. Nous avons les chantiers maritimes et les ouvriers. Au cours de la guerre, notre marine marchande était considérée comme la quatrième arme; mais, malgré cela, notre marine marchande est réduite à dix navires. Dans ma circonscription et dans toute la Nouvelle-Écosse, un grand nombre de gens gagnent leur vie en construisant et réparant des navires de toutes sortes, en acier ou en bois. A l'heure actuelle, nous voyons pourrir le long de nos rives les claies qui servent au séchage de notre poisson. Est-ce là le sort qui attend nos chantiers maritimes?

Examinons le problème. Personne ne niera que nous construisons les meilleurs navires en Nouvelle-Écosse, des navires comparables à ceux qui se construisent partout ailleurs dans le monde. Nos marins n'ont jamais été surpassés par quiconque a fait le quart. En 1789, alors qu'une des plus anciennes sociétés canadienne, la *Zwicker and Company,* de Lunenburg, débutait dans les affaires, et au cours des années qui ont suivi immédiatement, des Canadiens construisaient les navires dont on se servait pour capturer le poisson, construisaient et montaient les navires qui livraient notre poisson et notre bois d'œuvre aux marchés étrangers, et touchaient des salaires comparables à ceux que versaient les autres industries.

Puis la situation a changé petit à petit. Les syndicats ont pris en main les affaires des classes ouvrières, y compris celles des marins des cargos. On a établi un salaire horaire dont il était permis de discuter, on a adopté certains règlements régissant la navigation et l'État a soutenu toutes ces mesures. Aujourd'hui, par suite de ces règlements et des salaires élevés qu'on réclame en raison de notre haut niveau de vie, nous ne pouvons maintenir notre flotte de cargos et nous devons compter sur les navires étrangers pour faire notre commerce.

Et les hommes de Nouvelle-Écosse et de tout le pays qui aiment construire des bateaux? Et ceux qui aiment la mer, qui préfèrent naviguer sur cette vaste étendue d'eau plutôt que de prendre une occupation sur la terre ferme? Est-ce que nous allons les condamner à devenir terriens parce que la nation n'a pas assez de sens maritime pour leur fournir des vaisseaux qui transporteraient le produit de nos propres industries? On n'a qu'à jeter un regard sur la côte du Canada pour imaginer les possibilités commerciales qu'elle présente, tant sur l'Atlantique que sur le Pacifique. A mon avis, tout le monde admettra qu'il est grand temps de ne plus négliger cet aspect. C'est le moment d'agir, de réfléchir sérieusement sur l'avenir de notre marine marchande et de nos marins marchands.

Peu de Canadiens savent qu'aux jours des bateaux de bois et des hommes d'acier, la Nouvelle-Écosse avait plus de navires par tête que tout autre pays au monde. Chaque jeune Néo-écossais avait comme première ambition de devenir capitaine au long cours. Bon nombre le sont devenus et sept ont atteint le rang d'amiral. La Nouvelle-Écosse a envoyé ses hommes en haute mer comme capitaines à la course, commerçants, pêcheurs, et la mer a offert ses trésors à cette province maritime. Les marins de Nouvelle-Écosse étaient excellents parce qu'ils connaissaient leurs embarcations. Ils ne les faisaient pas seulement naviguer, ils les construisaient. Ils connaissaient chaque planche, chaque pouce carré de toile qui les composaient. Aujourd'hui, le seul encouragement à la construction maritime, c'est le domaine du bateau de plaisance. Si une nouvelle guerre éclatait, la Marine royale canadienne devrait de nouveau faire appel à la Marine marchande pour obtenir du personnel expérimenté. Du point de vue des provinces atlantiques, il importe au plus haut point pour notre économie que le commerce s'améliore avec les Antilles britanniques, et pour pouvoir effectuer ce commerce il est nécessaire de disposer d'une flotte plus considérable, plus moderne et mieux équipée. Espérons qu'à l'avenir le Canada importera plus de jus d'agrumes des Antilles. Cela permettra aux Antilles de disposer de plus de dollars pour acheter notre poisson et notre blé. A mon avis, pour remettre sur pied une marine marchande canadienne, il faudrait que

le Canada adopte une politique maritime bien définie, selon laquelle les propriétaires de navires seraient protégés contre la navigation étrangère. Je proposerais donc que le Gouvernement formule au plus tôt sa politique à ce propos.

J'aimerais maintenant dire quelques mots de l'industrie touristique en Nouvelle-Écosse. Nombre de nos citoyens vivent de cette industrie, qui a fait des progrès marquants lorsque le *Bluenose* a inauguré un service traversier. Nombre de nos citoyens sont déçus cependant de ce que ce service soit incapable de répondre à la demande des nombreux touristes américains qui voudraient visiter la province. Pour remédier à cette situation, il faudrait, selon moi, établir un autre service de transbordeur entre Boston et peut-être Liverpool ou Shelburne, en Nouvelle-Écosse. On a là deux des plus beaux ports du littoral oriental, qui n'ont pas leur pareil en fait de ports à eau profonde ouverts en toute saison et dotés d'installations portuaires. Ce service supplémentaire permettrait aux voyageurs d'emprunter une autre route et Liverpool, qui pendant des années a été reconnue comme la capitale mondiale des bâtiments armés en course, serait heureuse d'accueillir cette nouvelle industrie. J'incite le gouvernement à étudier soigneusement cette question.

L'établissement d'un parc national le long du littoral septentrional de la Nouvelle-Écosse constituerait un autre attrait pour les touristes. On pourrait s'inspirer du parc aménagé le long du littoral nord de l'Île-du-Prince-Édouard, en choisissant la région qui s'étend de Liverpool à Cap Sable Island. Cette région comprend nombre de magnifique plages sablonneuses où l'on peut se baigner dans l'eau salée et, dans les cours d'eau et les lacs du comté de Queens, on peut pêcher de très belles truites et des excellents saumons. Selon moi, l'établissement d'un parc national dans cette région aurait, non seulement de la valeur comme attrait touristique, mais constituerait un endroit idéal de vacances pour les habitants de la Nouvelle-Écosse. En cas de guerre nucléaire, ces parcs nationaux auraient une importance incalculable. Les habitants des régions très denses pourraient être évacués vers les endroits de campement pourvus d'installations d'eau et d'égouts. A cause de leur emplacement, ces installations ne seraient probablement pas contaminées par les retombées radio-actives. C'est pourquoi je prie le gouvernement d'examiner cette proposition.

Le discours du trône apporte beaucoup de réconfort à nos citoyens âgés, aux aveugles et aux invalides. Ces citoyens méritants que sont les anciens combattants n'ont pas été oubliés et l'échelle des allocations qui leur sont destinées va être relevée. Les cultivateurs se réjouissent des mesures législatives qui leur garantiront une plus grande stabilité des prix de leurs produits, et le gouvernement s'est engagé à déployer tous ses efforts pour trouver des marchés additionnels aux produits de nos pêcheries. Cela est d'un grand intérêt pour mes commettants, car la pêche constitue la base de notre existence à Queens-Lunenburg. La plus grande partie de notre activité industrielle et commerciale est reliée à la pêche, directement ou indirectement.

On a beaucoup fait ces dernières années pour moderniser les méthodes de pêche et améliorer les procédés de vente du poisson. La construction d'installations d'entreposage frigorifique dans le pays a contribué à l'écoulement et a aidé à mettre les spécialités marines à la portée des villes de l'intérieur qui, autrement, n'auraient pu en jouir. La modernisation de notre flotte de pêche s'est faite graduellement, au cours des années. Il reste très peu de nos gracieux bateaux de pêche hauturière qui ont contribué à rendre l'industrie fameuse. On a perpétué le souvenir de ces navires en faisant paraître la réplique de la goélette *Bluenose* au revers de la pièce de dix cents du Canada. Un gouvernement mieux avisé aurait dû et pu conserver ce navire.

Aujourd'hui, il y a une flotte nouvelle et différente composée de palangriers à moteurs diesels, de bateaux de pêche à l'espadon, de dragueurs à pétoncles et de dragueurs de poissons de fond, dont la longueur varie de 55 à 65 pieds. Sans doute avons-nous quelques chalutiers de haute mer dont la longueur peut atteindre 115 pieds mais la plus grande partie de la flotte se compose aujourd'hui de petits navires appartenant à des particuliers ou à des groupes de pêcheurs. L'accroissement de la flotte a entraîné la nécessité absolue d'un service de protection ou de garde-côtes. La demande a déjà été présentée à l'ancien gouvernement libéral qui n'en a pas tenu compte, parce que ses membres, semble-t-il, n'avaient pas passé en mer autant de temps que moi. Ils ne se rendaient pas compte du besoin, et ils n'ont rien fait pour les pêcheurs de chez nous. Inutile de souligner qu'au moment des élections, ces mêmes pêcheurs n'ont rien fait pour les candidats libéraux, comme en fait foi le grand nombre de députés de la région de l'Atlantique.

L'été dernier, il s'est produit sur le littoral de l'Est deux événements qui soulignent la nécessité d'une garde côtière. Le *Jean and Edith,* capitaine M. William Evans, est un chalutier de 65 pieds amarré à Sydney.

S'étant échoué sur les grands bancs au large de Terre-Neuve, le bateau a demandé de l'aide par radio. Malheureusement personne n'était aux écoutes et, le vent soufflant sur la mer de plus en plus grosse, on crut que c'était la fin. Heureusement, cependant, nos amis américains ont une garde côtière cantonnée à Argentina (Terre-Neuve). Quand tout semblait perdu, elle a trouvé le petit chalutier et l'a remorqué à Terre-Neuve.

Plus tard cet été-là, l'*Alfred D.*, chalutier de 65 pieds, est aussi tombé en panne sur le grand banc. Alors qu'il semblait abandonné de tous, le capitaine Bernard Tanner, par une heureuse chance, entendit l'appel de détresse et ramena l'*Alfred D.* au port en le remorquant sur 400 milles avec son chalutier de 65 pieds.

Si nous supprimions la limite de pêche de 12 milles et si nous utilisions les navires qui protègent actuellement les pêcheries, nous aurions le noyau d'un service de garde-côtes sans qu'il en coûte davantage au contribuable. Je souligne au gouvernement la haute nécessité d'un service canadien de garde-côtes. Je l'exhorte à en envisager l'établissement le plus tôt possible.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêts, il y a quelques semaines, le député de Charlotte (M. Stuart) parler des prix touchés à l'égard du poisson il y a une vingtaine d'années. Je rapelle à la Chambre que la situation n'a guère changé depuis lors. De fait, le prix du poisson en Nouvelle-Écosse a été plus stable que le dollar canadien. L'indice du coût de la vie montre que le dollar a perdu beaucoup de valeur durant les 10 dernières années, mais nous touchons presque autant aujourd'hui à l'égard de la morue qu'il y a 10 ans.

En 1947, la construction d'un petit chalutier de 100 pieds coûtait $140,000, et les pêcheurs vendaient la morue 3½c. la livre aux grossistes. Aujourd'hui, une petit chalutier coûte $280,000, et la morue vaut 3¼c. la livre, d'après les journeaux du jeudi 7 novembre.

Il n'y a pas de meilleure preuve de l'inflation qui s'est manifestée dans tout le Canada, de la négligence et de l'insouciance dont un gouvernement libéral a fait preuve au cours des dix dernières années à l'égard de l'industrie de la pêche en ce qui concerne les prix de revient. Malheureusement, le prix du poisson n'a pas augmenté proportionnellement au coût des navires. A l'heure actuelle, les pêcheurs doivent faire face au coût élevé non seulement des navires, mais du carburant, des câbles, de la peinture, des filets, des radoubs, de fait, de tout ce qui a trait à la pêche.

[M. Crouse.]

Il est évident que les pêcheurs n'ont besoin ni des subventions ni de l'assistance de l'État. Ce qu'il leur faut, c'est un prix plus équitable pour leurs prises au regard de l'augmentation de leurs coûts. Il est temps, c'est clair, que les gouvernements, fédéral comme provinciaux, déploient des efforts et affectent des fonds en vue d'encourager une plus forte consommation du poisson. En outre, j'exhorte le gouvernement actuel à amplifier son programme d'enquêtes et d'enquêter sur les prix et l'écart existant entre les prix versés aux pêcheurs canadiens et ceux que touchent leurs confrères américains, en vue d'améliorer le sort économique des pêcheurs canadiens.

Un événement extraordinaire est survenu cette semaine. Le bruit a couru qu'il y aurait une enquête sur les prix du poisson au premier échelon et, lundi, les journaux locaux ont annoncé que les prix versés aux pêcheurs des provinces Maritimes augmenteraient de 20 p. 100. Au moment où tous les autres prix augmentaient, celui qu'on payait aux pêcheurs restait le même ou baissait. Or quand le prix d'autres produits se stabilise ou fléchit, les commanditaires du commerce du poisson nous font savoir qu'ils relèvent de 20 p. 100 les prix versés au producteur primaire. Pour les pêcheurs auxquels on avait dit qu'ils allaient devoir laisser leurs barques au port, pour les ouvriers des conserveries de poisson avisés qu'il n'y aurait plus de travail pour eux s'ils votaient pour un gouvernement conservateur, cette nouvelle sera fort agréable et contredira certainement ce qu'ils avaient entendu dire avant le 10 juin.

J'ai écouté avec grand intérêt les députés représentants des circonscriptions de l'Ouest, siégeant des deux côtés de la Chambre, débattre le problème du blé. Je n'ai jamais été dans l'Ouest, mais je rappellerai aux honorables représentants, après avoir entendu leurs délibérations, que leur problème est un problème de l'abondance, un problème des dons du ciel. Il est dit, dans la Bible qu'il y eut un temps où l'on décida de démolir les granges pour en reconstruire de plus grandes. C'est ce que nous avons fait au Canada, monsieur l'Orateur, et maintenant on se casse la tête pour vendre ce blé. Nous n'avons pas les mêmes réserves de poisson sur la côte Est, car le produit de notre pêche se vend sur le marché libre au prix que le public veut bien donner. Cet expédient, bien simple cependant, ne semble pas avoir été récemment appliqué au blé, produit dont la valeur est fixée par le gouvernement. Nous entendons parler des injustices dont souffre le cultivateur de l'Ouest; mais il n'en reste pas moins autorisé à semer.

Songez à l'attitude de l'ancien gouvernement libéral à l'égard des pêcheurs canadiens. Ceux-ci devaient se tenir à douze milles du littoral canadien, alors que les pêcheurs de tous les autres pays avaient le droit de pêcher jusqu'à trois milles des côtes canadiennes, et même sur nos rives intérieures si riches en poisson. En outre, si l'un de nos pêcheurs avait le malheur de pêcher à la trôle à moins de douze milles du littoral, on lui imposait une amende de $500. Oui, monsieur l'Orateur, les pêcheurs canadiens n'avaient aucun doute qu'un changement s'imposait. Je presserais donc le gouvernement actuel de remettre à l'étude cette question de la limite de douze milles.

En terminant, je crois qu'il n'est que juste de dire que les gens de Queens-Lunenburg envisagent l'avenir avec plus d'espoir, depuis l'avènement du nouveau gouvernement. Je suis sûr que leurs demandes, qui ont toujours été modestes, recevront toute l'attention voulue, et qu'avec toute la région de l'Atlantique nous progresserons et que nous bénéficierons d'une part plus équitable de l'économie nationale sous l'administration actuelle.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Je félicite d'abord monsieur l'Orateur d'avoir été élu à son haut poste. Sa connaissance comme son expérience des questions juridiques et parlementaires, son urbanité et son affabilité l'ont désigné au choix unanime de la Chambre.

*(Texte)*

Monsieur le vice-président, je désire profiter du fait que vous occupez présentement le fauteuil pour vous féliciter de votre nomination à ce poste important et vous assurer de notre conviction que vous dirigerez les débats de la Chambre avec justice, équité et impartialité.

*(Traduction)*

Je désire aussi féliciter le motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône et le député qui l'a appuyé. Ils ont donné une bonne preuve de leur compétence malgré la pauvreté des sujets qu'ils avaient à traiter.

J'ai lu le discours du trône plusieurs fois et avec beaucoup d'attention. J'ai tâché de lire entre les lignes. Cependant, monsieur l'Orateur, je dois avouer que je n'ai pu y trouver la merveille dont les honorables vis-à-vis ont parlé en des termes si chaleureux. La première moitié est consacrée à la nation canadienne, à la solidarité nationale, au Plan de Colombo, à l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes tous d'accord sur ces sujets, et il n'y a rien de nouveau dans ce qu'on a dit. De fait, il n'y a même pas l'indice d'une nouvelle façon d'envisager les problèmes.

Voici la déclaration quelque peu rebattue que je relève ensuite dans le discours du trône:

> ...mes ministres se préparent à prendre contact, le mois prochain, avec les chefs des gouvernements provinciaux pour discuter des relations d'ordre fiscal.

Or, malgré l'importance du sujet et les engagements du premier ministre, durant la campagne électorale, aucun membre du cabinet n'a encore rien dit, au cours du présent débat, de ce que le gouvernement entend faire à cet égard. Bien plus, d'après les réponses données ici depuis le début de la session, il est évident que le gouvernement n'a pas de programme défini, qu'il ne prépare pas de propositions à soumettre à la conférence.

Il me semble qu'une étude sérieuse de ces graves problèmes (et je regrette beaucoup d'en être venu à croire cela) est aussi loin de la pensée des membres du cabinet que les manœuvres électorales et la politique de parti sont constamment proches et présentes à leur esprit. Il semble que le cabinet sera aussi loin d'être préparé pour cette conférence fédérale-provinciale que l'était le ministre des Finances (M. Fleming) pour celle du Mont-Tremblant, et il est évident, d'après la lettre que le premier ministre a adressée aux premires ministres des provinces, le 31 octobre, que le gouvernement s'occupe seulement de l'organisation matérielle de la conférence, laquelle se bornera à préparer une autre conférence.

Puis le discours du trône parle d'un bill assurant des vacances payées aux travailleurs relevant de la juridiction fédérale. Nous savons maintenant que les dispositions de ce bill ne donnent pas entière satisfaction au monde ouvrier. Le discours exprime aussi le chimérique espoir qu'on trouvera de nouveaux marchés pour les produits de la pêche et de l'agriculture, mais depuis juin, aucun indice ne révèle que cet espoir se réalisera.

Le discours du trône mentionne également la mesure législative propre à assurer plus de stabilité aux prix des produits agricoles. Je suppose que cette mesure suivra la résolution qui figure au Feuilleton; une lecture attentive de cette résolution montre que compte tenu des limites constitutionnelles imposées au Parlement, elle ne signifie rien de plus que la continuation de la politique de soutien des prix. Elle semble être la même politique formulée autrement et impliquant une administration plus onéreuse et plus encombrée. Somme toute, cette addition de 50 millions de dollars au fonds de roulement n'est que pour jeter de la poudre aux yeux de la population.

En faisant abstraction pour le moment de l'article sur la mise en valeur nationale et de l'alinéa sur l'énergie moins coûteuse pour les provinces de l'Atlantique, le barrage du bras sud de la Saskatchewan et l'aménagement du Columbia, objets sur lesquels je reviendrai plus tard, que reste-il du discours du trône? Le gouvernement accroît son assistance aux producteurs de blé et aux bénéficiaires de prestations de sécurité sociale conformément au programme mis en œuvre par les libéraux. Il y a, toutefois, cette réserve que je faisais l'autre jour; on n'accroît pas les allocations familiales malgré les promesses que les torys ont faites dans la province de Québec au cours de la dernière campagne électorale.

C'est bien facile d'accroître les dépenses de deniers publics, surtout quand on ne réfléchit pas aux méfaits qu'un tel programme peut exercer sur l'économie ou aux impôts supplémentaires que cela comporte. C'est à cause des tendances inflationnistes qui existaient à ce moment-là, et qui existent encore dans une certaine mesure aujourd'hui, que l'ancien gouvernement n'a pas cru possible de faire davantage dans ces domaines lorsqu'il était à la direction des affaires du pays. Cependant, que le présent gouvernement ait jugé bon d'offrir ces prestations supplémentaires ne lui donne pas le droit d'agir comme s'il était l'auteur de tous les programmes en vertu desquels ces prestations sont offertes et de se présenter, comme le ministre des Travaux publics (M. Green) l'a fait l'autre jour, comme le seul défenseur du faible au Canada. C'est bien facile d'agir rapidement quand tout ce qu'il s'agit de faire consiste à augmenter le montant des prestations et de l'assistance dans le cadre de programmes libéraux qu'on a déjà mis à exécution.

Je suis heureux de voir à son siège le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton). C'est que je veux en venir maintenant à ce qui a été dit dans le discours du trône au sujet d'un programme de mise en valeur nationale. On ne devait sans doute pas s'attendre que ce programme soit clairement précisé dans le discours du trône, mais il faut dire qu'il n'a pas été non plus précisé, ni expliqué par le premier ministre (M. Diefenbaker) lorsqu'il en a parlé au cours du présent débat, le 15 octobre. J'ai parcouru les discours prononcés par le premier ministre et par son prédécesseur à la tête de l'opposition conservatrice à la Chambre, au sujet de cette question, depuis un an. Je n'ai pu rien trouver là-dedans qui constitue une définition d'un programme ou plan de mise en valeur nationale. Le 24 octobre dernier, je demandais au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'il avait l'intention d'expliquer précisément à la Chambre en quoi consistait ce fameux programme ou plan de mise en valeur nationale dont parlent les conservateurs depuis longtemps. Je n'ai reçu aucune réponse, ce qui ne m'a guère étonné; on ne s'attend généralement pas à ce que le ministre réponde. La seule conclusion logique à laquelle nous puissions par conséquent en arriver c'est que le gouvernement n'envisage aucun programme ou plan de mise en valeur nationale.

[L'hon. M. Lesage.]

**Des voix:** Bravo!

**M. Bell (Carleton):** Sottise.

**L'hon. M. Lesage:** Eh bien, il est à souhaiter que l'adjoint parlementaire, au lieu de nous interrompre en criant des choses comme "sottise" (cette remarque vaudrait probablement pour lui, peut-être) prendra la parole au cours du débat et s'il a l'obligeance de le faire, et s'il est si bien informé, consentira à expliquer clairement à la Chambre ce en quoi consiste ce fameux programme de mise en valeur national du parti conservateur. Je le mets au défi de le faire.

De fait, que mentionne le discours du trône et qu'a mentionné le premier ministre dans le discours qu'il a prononcé sur la mise en valeur du pays? Il a simplement mentionné l'établissement d'installations destinées à la production et à la transmission d'une énergie électrique moins coûteuse dans les provinces Maritimes, une aide au financement de l'entreprise de Beechwood, des entretiens avec la Saskatchewan au sujet du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan et des entretiens avec le gouvernement des États-Unis concernant l'aménagement du fleuve Columbia. La plupart de ces choses ne sont pas des nouveautés. On ne peut certainement pas dire qu'elles constituent un programme national de mise en valeur.

En somme, une politique nationale doit avoir une portée précise. Elle exige des principes et des méthodes et doit s'adresser à toutes les régions du Canada. Les propositions du gouvernement ne répondent à aucune des conditions que je viens de mentionner. De plus, la façon démocratique de mettre en œuvre une politique nationale dans n'importe quel domaine consiste, pour le gouvernement, à l'exposer clairement dans une mesure législative et à la soumettre au Parlement. Mais le gouvernement se contente de promesses; il s'y est habitué depuis la dernière campagne électorale.

La première promesse touche l'installation de moyens de production et de transmission d'énergie électrique moins coûteuse dans les provinces de l'Atlantique. Ce n'est en somme que la continuation du programme annoncé

en cette Chambre par M. Harris, l'ancien ministre des Finances, le 14 mars dernier, programme que j'ai moi-même exposé en détail le 9 avril. Cependant, depuis le 14 octobre, il est devenu évident que ce à quoi les membres du gouvernement songent en fait de programme ne s'applique nullement aux provinces de l'Atlantique, mais à la Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

En outre, sauf erreur, le gouvernement se propose d'engager de nouveaux pourparlers avec le gouvernement de la Saskatchewan au sujet du barrage du bras sud de la Saskatchewan. L'ancien gouvernement a effectivement entamé de tels pourparlers, mais ils n'ont pas abouti. Si le gouvernement actuel peut en venir à un accord raisonnable avec le gouvernement de la Saskatchewan, tant mieux, mais après la réponse que le premier ministre a donnée à la Chambre la semaine dernière, je crains que cela ne prenne bien du temps, peut-être plus de temps que celui dont pourra disposer l'administration actuelle.

Enfin, on lit encore dans le discours du trône, et je cite:

Mes ministres s'appliquent à obtenir une heureuse solution des problèmes internationaux relatifs au fleuve Columbia.

J'ai vraiment peine à croire qu'un gouvernement ait l'audace de faire prononcer par Sa Majesté des paroles qui ont si peu de rapport avec la vérité. Après les questions que j'ai posées à la Chambre, au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, les 22 et 24 avril, il est clair qu'il ne s'est déroulé aucune négociation avec les autorités américaines sur cette question depuis que j'ai dirigé la délégation à Washington le 20 mai dernier. Rien n'a été fait dans ce domaine, comme rien n'a été fait dans d'autres domaines par ce gouvernement de belles paroles et de promesses, pas même sur une question aussi importante que celle-ci, et le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales devrait maintenant le savoir.

J'aimerais aborder maintenant des questions vitales dont il n'est pas question dans le discours du trône. Dans plusieurs domaines où se posent de graves problèmes, le gouvernement procède par atermoiement. Oui, nous avons un gouvernement d'atermoiement. Au lieu de s'attaquer aux problèmes et de définir son propre programme, le gouvernement convoque des conférences et nomme des commissions royales. Dans le domaine du commerce, quelle est la politique du gouvernement? C'est une politique de conférences. Le gouvernement a raffiné le procédé au point de convoquer des conférences, nous le constatons, à la seule fin d'organiser d'autres conférences. Le gouvernement est si convaincu de la valeur de cette nouvelle technique qu'il proclame une grande victoire, je pense à ce propos au ministre des Finances, lorsqu'il réussit à prendre les dispositions matérielles préparatoires à une autre conférence.

Dans le domaine du commerce, nous savons maintenant que cette formule de 15 p. 100 n'est qu'un bluff monumental. De ce côté-ci de la Chambre, on a cité de longs passages de Michael Barkway; j'aimerais consigner au compte rendu un extrait d'un article de Blair Fraser publié dans la revue *Maclean's*, livraison du 26 octobre. Écrivant au sujet de l'attitude du ministre des Finances lors de la conférence de Mont-Tremblant, voici les termes qu'il a employés, et je cite:

A raison ou à tort, tout le monde dans la salle était convaincu que ce pourquoi il...

Le ministre des Finances...

...ne pouvait parler des propositions canadiennes est que le Canada n'avait aucune proposition au sujet de laquelle il eût valu la peine de parler.

Et M. Fraser terminait son article par le paragraphe suivant:

Comme les tisserands de la vieille légende des nouveaux habits du roi, Fleming et ses conseillers avaient peiné tout l'été sur ce grand projet canadien, une conférence commerciale du Commonwealth. Le jour de la cérémonie venu, ce n'est pas la voix innocente d'un enfant mais la voix narquoise d'un chancelier de l'Échiquier qui a révélé la supercherie: "Le roi n'a pas de vêtements".

A ce propos justement, monsieur l'Orateur, le gouvernement est tellement occupé à préparer des conférences qu'il n'a pas le temps de s'y préparer lui-même.

Dans un domaine plus restreint, quelle est l'attitude du gouvernement au sujet de certains droits de douane qui protègent actuellement des industries canadiennes, comme les textiles? Le gouvernement n'a pas de programme ou, plutôt, il a décidé d'en référer à la Commission du tarif afin qu'elle lui fournisse une ligne de conduite. Que dire du problème de nos relations économiques avec les États-Unis? Ici, encore une fois, pas de programme mais une conférence où quelqu'un ou quelque chose s'est fait arranger. Et qui a eu l'autre? Je crois que ce qui est arrivé hier à la réunion de la FAO à Rome est assez révélateur sur les intentions du gouvernement des États-Unis à l'égard du commerce et de la protection du commerce canadien.

Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils avaient coutume de blâmer les libéraux au sujet du faible niveau du revenu agricole et de l'écart entre les prix de détail des produits agricoles et les rentrées du cultivateur. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, quelle est leur ligne de conduite? Ici

non plus, pas de programme, ou, plutôt, le gouvernement annonce qu'il a l'intention de créer un comité spécial de la Chambre qui serait chargé d'enquêter sur ce problème. Or, nous pouvons déduire des observations faites à la Chambre par le premier ministre qu'une fois que le comité aura terminé son étude, une commission royale, une nouvelle commission Stevens, sera nommée pour examiner le travail du comité. Ainsi, nous avons une conférence pour préparer d'autres conférences, et des commissions royales pour étudier les rapports de comités parlementaires. Dans l'intervalle, nous avons un gouvernement par ajournement. De la sorte, le parti conservateur espère cacher aux Canadiens le fait que sur les principales questions en jeu il n'a aucune ligne de conduite.

Dans le domaine de l'énergie, de même, nous n'avons entendu annoncer aucune ligne de conduite par le gouvernement actuel. Nous savons tous que la commission Gordon a longuement étudié le problème; dans son rapport final, elle formulera des vœux précis qui étaient prévus dans son rapport préliminaire. Avant de savoir quels seront les vœux définitifs de la commission Gordon à cet égard, le gouvernement crée une commission royale dont le but principal sera de faire une enquête sur les vœux d'une autre commission avant que ces vœux soient présentés sous une forme définitive. C'est ce que nous pouvons appeler une prompte initiative, mais que dire de la sagesse de l'initiative en cause? Tout le monde sait évidemment pourquoi on a institué cette Commission d'enquête sur l'énergie. Tous les Canadiens savent que c'est un écran dont se sert le parti conservateur, parce qu'il veut poursuivre le programme relatif aux pipe-lines qu'a inauguré le gouvernement libéral précédent.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Quelle honte!

**L'hon. M. Lesage:** C'est exact.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Quelle honte!

**L'hon. M. Lesage:** Voilà pourquoi a été instituée la Commission d'enquête sur l'énergie. Il s'agit d'un programme que les conservateurs ont vivement reproché au régime libéral précédent et il est évident qu'ils n'osent admettre publiquement aujourd'hui qu'ils l'approuvent. Ils veulent cacher leur manière de penser derrière une commission d'enquête. Ils n'ont pas le courage d'admettre qu'ils devront suivre notre ligne de conduite à ce propos. Ils veulent se soustraire à leur responsabilité en nommant une commission d'enquête.

[L'hon. M. Lesage.]

Contrairement à une tradition bien établie (et cela est remarquable), le discours du trône ne dit rien, cette année, de la situation économique courante. C'est la première fois depuis que je siège ici que le discours du trône ne dit rien de la situation économique. Cette omission ne tient certainement pas à l'absence de problèmes économiques. La seule explication que j'y vois, c'est l'absence de programme ministériel.

Somme toute, il y a maintenant augmentation tant des prix que du chômage. Le chômage grandit rapidement et je suis sûr qu'il atteindra cet hiver de nouveaux sommets pour la période d'après-guerre. On s'attend que le nombre de chômeurs se comptera par plusieurs centaines de milliers ces prochains mois au Canada. Que fait le gouvernement à ce sujet? Par l'intermédiaire de la Société centrale d'hypothèques et de logement, le gouvernement a rendu disponible un montant de 150 millions de dollars sous forme de prêts pour encourager la construction d'habitations. Cela n'est pas une nouvelle politique, mais l'application de la politique libérale. Ce montant a toujours été autorisé par la loi adoptée par le Parlement sous un gouvernement libéral.

Quelles sont les autres mesures prises par le gouvernement pour remédier à cette situation? Le ministre du Travail (M. Starr) a déclaré que le gouvernement concentrait son programme de construction durant les mois d'hiver. Voilà de nouveau une manière de faire qui avait été instituée par les libéraux, mais en même temps on s'aperçoit que le gouvernement, dans les efforts qu'il fait pour réduire ses dépenses générales ainsi qu'il l'a promis durant la campagne électorale, réduit son programme de construction, ce qui exercera sans doute un effet défavorable sur l'emploi.

Ces mois derniers, les prix se sont continuellement élevés et malgré ce qu'a dit le ministre des Finances à l'appel de l'ordre du jour, les prix n'ont pas cessé de monter. Dans la conjoncture actuelle, l'accroissement du chômage et la hausse des prix ne sont pas incompatibles. De plus, malgré ce que le ministre des Finances a dit, les économistes des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Europe et du Canada conviennent tous qu'au long aller ce qui menace le plus le monde libre, c'est encore l'inflation.

Qu'est-ce que le gouvernement fait pour enrayer cette sournoise inflation et relâcher les tendances inflationnistes? A cet égard non plus, il n'a pas de programme. Le ministre des Finances ne nous a rien dit sur cette question. Cependant, il a prononcé à Montréal il y a quelques semaines un discours comportant des déclarations assez étonnantes sur ce problème. Il a dit en somme que

l'enrayement de l'inflation ressortit au particulier, donnant à entendre que la préparation des budgets anti-cycles était mal avisée. Le ministre sait, j'en suis sûr, que l'inflation est un phénomène de nature collective qui s'alimente et vient à former une spirale. Le particulier comme tel ne peut pas faire grand-chose pour prévenir la hausse des prix.

Le gouvernement conservateur veut se faire passer pour le parti de l'homme du peuple en augmentant quelques-unes de nos prestations de sécurité sociale mais il approuve toujours les bons vieux principes fiscaux réactionnaires du régime Bennett qui a tant fait pour aggraver la crise des années 30. Depuis la fin de la deuxième Grande Guerre tous les gouvernements démocratiques, libéraux ou conservateurs, à la seule exception de l'actuel gouvernement canadien, ont reconnu que l'une de leurs toutes premières responsabilités consiste à assurer un niveau stable et élevé d'emploi et de revenu et que l'un des meilleurs moyens de lutter contre le chômage et l'inflation, c'est la politique fiscale. Le ministre des Finances reconnaîtra volontiers que l'instabilité économique, qu'elle se manifeste sous forme de chômage ou d'inflation, tire son origine du secteur privé, et qu'un gouvernement qui s'appuie surtout, à l'en croire, sur l'initiative privée pour faire disparaître ces défauts cherche à se soustraire par là à l'une de ses responsabilités démocratiques essentielles. Ce qu'il nous faut actuellement c'est un programme fiscal positif, dynamique, propre à résoudre les difficultés économiques actuelles. Toutefois le gouvernement ne nous offre guère en ce moment qu'un programme négatif, fondé sur le principe désuet, démodé, du laissez-faire tory.

L'absence d'un programme, le laissez-faire tory et l'administration par renvoi à plus tard, voilà les caractères principaux de l'actuel gouvernement. La population attend toujours des programmes nettement définis au sujet des questions d'importance nationale. Toutefois le gouvernement se tait. Nous en avons eu un exemple tout à l'heure. Les membres du cabinet ont obstinément refusé de répondre aux questions qu'on leur posait, et de renseigner la Chambre et la population sur des questions de politique importantes. Le motif de cette absence de politique et du refus de renseignements est facile à comprendre. Il suffit pour cela d'écouter le premier ministre et les membres de son cabinet parler de la possibilité d'élections générales. Tel est leur refuge chaque fois que, de ce côté-ci de la Chambre, on leur rappelle leur manque de politique. Le premier ministre aimerait que la population du Canada pense que la dissolution du Parlement serait un acte de courage de sa part. Au contraire, dans les circonstances actuelles, je soutiens que ce serait avouer son échec. Ce serait avouer que son administration n'est pas capable de faire face aux problèmes qui la confrontent. Ce serait rien de moins qu'un recul devant les réalités.

**M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord):** Après avoir écouté l'honorable représentant de Montmagny-L'Islet (M. Lesage), ces dernières minutes, je suis convaincu que l'une des conditions indispensables pour réussir comme politicien libéral est d'être doué d'une effronterie sans borne. Nous venons d'entendre un ancien ministre demander au gouvernement d'exposer sa politique, et bien que je pense qu'il ait le droit de poser une telle question et le droit de compter sur une réponse, j'aimerais signaler que depuis que je siège au Parlement, je n'ai jamais entendu les libéraux exposer une ligne de conduite qu'ils n'aient pas subtilisée et dérobée aux autres partis. Maintenant que les libéraux sont de l'opposition, ils sont toujours incapables d'exprimer une politique car lorsque l'autre jour un tory a demandé à l'honorable représentant d'Algoma-Est (M. Pearson) quelle serait la ligne de conduite libérale sur une certaine question, l'honorable représentant d'Algoma-Est lui a répondu: "Notre ligne de conduite est d'attendre et de voir en quoi consiste la vôtre". Nous voyons donc les libéraux et les conservateurs ne se renvoyant rien les uns aux autres.

Je veux discuter certains aspects de la politique libérale qui nous ont placés, en tant que nation, dans une situation très précaire. Il y a trois ans, j'ai abordé la question de la domination américaine sur notre économie; au cours des trois dernières années, cet état de choses s'est beaucoup aggravé. Bien des gens sincères s'inquiètent des perspectives de survivance du Canada à titre de nation. Les plus pessimistes m'ont dit que, dans un avenir prévisible, Ottawa deviendrait la Capitale d'un nouvel État américain. Je ne partage pas ce pessimisme mais j'estime que la situation, du point de vue de de l'indépendance canadienne, est extrêmement grave. C'est à cette question que je veux m'arrêter. Le 4 février 1955, j'ai soulevé l'indignation de bon nombre de gens,—je ne retire pas un seul mot de ce que j'ai dit,—en déclarant, ainsi qu'en fait foi la page 901 du hansard:

> Les capitaux étrangers placés ici sont, en grande partie, américains, bien que, d'autre part, une assez forte proportion de ces capitaux provienne de l'Europe. Je fais bon accueil aux deux, sous certaines réserves. Je verrais avec plaisir les placements européens se faire plus nombreux

chez nous, car je tiens à plus de diversité en ce domaine au lieu de nous voir presque uniquement à la remorque d'un pays.

Fait significatif, un coup d'œil sur la structure financière du Canada révèle la faible part, part quasi insignifiante, que le capital canadien a joué dans la mise en valeur de notre pays. Quand je songe au capitaliste canadien, il me revient à l'esprit ce que Robert Burns disait de la souris,—ce petit animal timoré. On ne peut nier que lorsqu'il s'agit de faire des placements dans leur propre pays, les capitalistes canadiens deviennent de lâches et peureuses créatures qui comptent toujours sur les étrangers pour faire ce qu'ils devraient faire eux-mêmes. Ce sont des hommes à courte vue, sans espoir et sans courage d'aucune sorte. Quand je songe à l'avenir du Canada, je me dis que les capitalistes canadiens ont abdiqué en faveur des étrangers.

Cet état de choses est devenu encore plus évident ces dernières années. Je répète ce que j'ai dit au sujet des placements étrangers. Nous en avons besoin mais non au point qu'ils menacent l'indépendance du Canada. Le discours que j'ai prononcé à l'époque a soulevé l'indignation de M. Grant Dexter, un des membres les plus respectés de la tribune des journalistes, un homme que je trouve vraiment sympathique bien que ses horizons soient toujours limités par des œillères libérales. Il écrivait dans la *Free Press*:

Prétendre que les financiers canadiens sont timorés ou que les capitalistes étrangers menacent de nous assujettir et de nous asservir n'est rien qu'un écho de la rhétorique socialiste. La vérité est différente.

Je suis sûr que M. Dexter serait aujourd'hui le premier à reconnaître que la vérité n'est pas différente. Je veux citer un ou deux témoignages. Le premier est très sûr en dépit de la conception de M. Dexter. Je veux parler du rédacteur du *Financial Post*. Or, voici un extrait d'un éditorial que publiait dernièrement le *Financial Post*:

Le Canada constate maintenant que 60 p. 100 environ de ses rouages industriels et une forte proportion de ses matières premières appartiennent à des sociétés étrangères. Cela signifie qu'un très grand nombre de décisions importantes qui intéressent notre pays et notre population sont prises en dehors du pays, et la cadence de la mainmise étrangère va croissant.

Lorsqu'on me dit que plus de 60 p. 100 de l'industrie canadienne et une bien plus grande proportion des matières premières du Canada appartiennent à des capitalistes étrangers, je me demande ce qui paralyse nos propres capitalistes et je les accuse, à juste titre, de lâcheté lorsqu'ils laissent aux étrangers le soin d'accomplir ici la tâche qu'eux-mêmes devraient accomplir. Quand je m'entends dire par le rédacteur du *Financial Post* qu'une grande partie des décisions importantes qui touchent notre pays sont prises à l'extérieur, je reprends mon expression première et je soutiens que nous vivons dans un état de sujétion vis-à-vis un pays étranger.

Mais on peut appeler d'autres témoins. On trouve, par exemple, dans le *Canadian Journal of Economic and Political Science* de novembre l'an dernier un article exceptionnellement intéressant écrit par deux fonctionnaires du Bureau fédéral de la statistique, MM. C. D. Blyth et E. B. Carty qui ont accompli un travail vraiment excellent dans le domaine de la balance des paiements du Canada. Voici un extrait de cet article:

Aucun autre pays aussi industrialisé que le Canada n'a une aussi grande proportion de son industrie dirigée par des sociétés non résidantes.

Je suis de ceux qui estiment que la domination économique entraîne en fin de compte la domination politique. Or lorsque nous en sommes à cette situation, il est stupide de dire que nous ne sommes pas en état de sujétion. D'une autre livraison du *Financial Post*, j'extrais le passage suivant:

Que le Canada puisse connaître une décennie marquée d'une prospérité et d'une expansion sans précédent et se retrouver plus que jamais dans la situation de scieur de bois et de porteur d'eau, voilà un fait dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est troublant.

Je trouve cela alarmant, monsieur l'Orateur, car si, de notre propre gré, nous sommes des scieurs de bois et des porteurs d'eau, ce n'est pas parce que nous le voulons. Le régime nous est imposé par l'étranger; comment alors pouvons-nous dire que nous sommes libres? Nous ne le sommes pas. Je m'oppose à cette domination étrangère, mais je n'en blâme pas les Américains le moindrement. Ils jouent le jeu tel qu'ils le connaissent sous leur régime de libre entreprise. Ce n'est pas le portefeuilliste américain qu'il faut blâmer. C'est le gouvernement libéral qui, ces dernières années, a sacrifié les intérêts canadiens aux mains des Américains. C'est lui qui doit en prendre la responsabilité.

A l'avenir, il se peut que les torys essuient les mêmes critiques, mais on leur fournira l'occasion de montrer d'ici là ce qu'ils peuvent faire exactement. Ce n'est comme si le gouvernement libéral avait ignoré ce qui arrivait. M. Coyne, de la Banque du Canada et ses autres conseillers économiques, lui avaient dit que ces placements, effectués au Canada par l'étranger, allaient accroître l'inflation. M. Coyne lui a dit, l'an dernier, que ces placements feraient entrer un milliard de dollars de trop dans notre régime économique et que, par suite, ils auraient un effet inflationniste.

Quelles mesures les libéraux ont-ils prises? Ils n'en ont guère pris, sauf qu'en champions de la libre entreprise ils ont répondu que l'inflation est imputable à ces méchants ouvriers qui veulent des augmentations de salaires.

Mais les ouvriers de notre pays ont toujours le droit au plus haut niveau de vie qu'ils peuvent obtenir et leurs salaires suivent toujours,—ils ne précèdent jamais,—le coût de la vie. Par suite, quand les ouvriers demandent des augmentations de salaires, c'est pour parer au coût de la vie déterminé par la politique fiscale d'un gouvernement ou d'un autre.

Le gouvernement libéral savait que l'inflation nous avait atteints. Il en connaissait les causes, car M. Coyne nous dit dans son rapport de cette année comment elle était causée et il doit avoir dit au gouvernement l'an dernier comment cela se passait. A la page 4 de son récent rapport, M. Coyne déclare:

> Au Canada, la principale cause de pressions inflationnistes fut la forte augmentation de la dépense en biens, une expansion rapide de l'investissement, en particulier de l'investissement qui se rattache à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'expansion d'avoirs fixes, tels les constructions de toutes sortes et l'outillage. Une portion importante de l'investissement total nous arriva de l'extérieur, y compris celui qui a servi à plusieurs des vastes projets en marche. Certains grosses entreprises étrangères ont pris l'initiative de mettre en valeur les ressources canadiennes en vue de l'exportation de matières premières aux pays d'origine de ces entreprises.

J'appelle encore l'attention de M. Dexter sur ce point.

> Une portion importante de l'investissement total nous arriva de l'extérieur, y compris celui qui a servi à plusieurs des vastes projets en marche...

Où étaient nos entrepreneurs canadiens? Où étaient nos capitalistes canadiens, qui ont dû laisser des étrangers faire le travail pour eux? Quel a été l'effet de tout cela? Le gouvernement du jour, les libéraux, s'est soudain alarmé. Il a reçu certains conseils de M. Coyne qui nous en parle à la page 46 du rapport. Je n'admets pas cette déclaration et je vais la modifier. Mais je cite d'abord M. Coyne:

> Vu l'état de la conjoncture en 1956 et étant donné ses responsabilités statutaires, la banque centrale n'avait d'autre alternative que de freiner l'expansion du crédit et de la monnaie puisqu'il était clair qu'une augmentation appréciable de la quantité de monnaie aurait ajouté aux pressions inflationnistes.

Ce n'est pas exact. Il manque un mot dans cette déclaration, et je vais l'ajouter.

> Vu l'état de la conjoncture en 1956 et étant donné ses responsabilités statutaires, la banque centrale n'avait d'autre alternative que de restreindre l'expansion de la monnaie et du crédit du Canada...

L'action de la banque a eu pour résultat, —et c'est une question de politique gouvernementale,—de limiter les affaires au Canada, d'y restreindre l'initiative, et cela a réussi pour une raison fort évidente: le commerce du Canada dépend des fonds disponibles dans le pays pour ses dépenses immobilières. Quand ces besoins sont retranchés, amenuisés, le monde des affaires et de l'industrie en pâtit en conséquence. On a laissé tomber à plat l'industrie canadienne, alors que l'entreprise américaine pouvait prendre autant d'expansion qu'elle voulait. Et là encore, pour une raison fort évidente: les filiales sur lesquelles l'entreprise américaine avait la mainmise disposaient d'immenses réserves de bénéfices non répartis, de réserves considérables pour les protéger contre la dépréciation et d'autres fonds encore qu'elles pouvaient utiliser pour leur expansion.

Si ces réserves viennent à manquer, elles n'ont qu'à s'adresser à leur société mère, outre-frontière, pour obtenir plus de fonds à des fins d'expansion. Le résultat final des programmes libéraux en notre pays, par conséquent, a été une augmentation nette de la domination américaine sur l'industrie canadienne aux dépens de notre propre industrie. On ne laissera pas les libéraux oublier cela rapidement, je pense. Ils ont lésé l'industrie canadienne et ils ont donné toute l'aide possible à l'industrie étrangère pour qu'elle vienne ici et assume finalement la maîtrise de la situation au point que je vais signaler.

J'ai déjà mentionné les noms de deux fonctionnaires de l'État canadien, MM. Carty et Blyth. Nous devons leur être reconnaissants du travail qu'ils ont accompli dans cet état annuel de la balance canadienne des paiements internationaux. Je veux citer quelques-uns des chiffres qu'ils ont fournis, parce qu'il vaut la peine de les considérer. On a étudié la production et l'embauche dans les usines de sociétés sous direction américaine ayant au moins 1 million d'investissements au Canada. Il vaut la peine de noter que ces sociétés représentent environ les neuf dixièmes du capital de toutes les sociétés manufacturières du Canada dont la prépondérance des actions appartient aux États-Unis. Il vaut la peine de noter en outre qu'elles ont vendu 30 p. 100 de toutes les marchandises sorties des usines en 1953. Je parle de l'année 1953 parce que, malheureusement, ces chiffres ne vont pas plus loin. J'espère que le Bureau fédéral de la statistique prendra des mesures pour mettre ces chiffres à jour, afin que nous sachions ce qui s'est passé.

Ces sociétés s'inscrivent pour 30 p. 100 de la valeur des ventes de tous les articles fabriqués et pour 21 p. 100 de tous les employés engagés dans les industries de transformation, bien qu'elles ne représentent que 2 p. 100 de tous les établissements manufacturiers du Canada. Voilà une concentration industrielle à outrance. Deux pour cent des établissements manufacturiers s'inscrivent pour 30 p. 100 de la valeur des ventes de tous

les articles fabriqués et emploient 21 p. 100 des ouvriers travaillant dans les industries de transformation.

Examinons maintenant ce tableau d'un peu plus près. Le paragraphe 21, que je trouve ici, nous donne une idée de ce qui se produit. Il est intitulé: "Part des établissements manufacturiers dominés par les Américains en fait de valeur des ventes des articles fabriqués, d'emploi..." et le reste. Parmi les établissements qui emploient 1,500 personnes et plus, il y en a 20 qui sont dominés par des Américains; la valeur de leurs ventes d'articles fabriqués a représenté 52 p. 100,—c'est-à-dire de tous les articles fabriqués de cette catégorie,—l'emploi 40 p. 100 et les salaires 41 p. 100 Dans les établissements qui emploient entre 1,000 et 1,500 personnes, (dont 23 entreprises américaines, soit 39 p. 100 du total, rentrent dans cette catégorie), la valeur de vente à la fabrique des marchandises expédiées représentait 45 p. 100 du contrôle; l'emploi, 41 p. 100 et les gains, 43 p. 100. Dans le groupe employant de 500 à 1,000 personnes, qui comprend 79 entreprises, 39 p. 100 de la valeur marchande des expéditions à la fabrique sont sous le contrôle du groupe; 33 p. 100 de l'emploi et 36 p. 100, des recettes. En réalité, 45 p. 100 de la production de tous les établissements dont les expéditions valent 5 millions de dollars ou plus s'effectuait dans 212 établissements aux États-Unis. Voilà ce que je veux dire quand je parle de la concentration de l'industrie et de la concentration de la puissance économique.

MM. Blyth et Carty le signalent ainsi:

Les données qu'on vient de lire indiquent que les placements et la production sont fortement concentrés sur un petit nombre de grandes entreprises sur lesquelles des non-résidents ont la mainmise.

Ce qu'ils disent là est incontestablement vrai. Prenons un autre tableau, l'état nº 20, qui figure à la page 29 de la balance canadienne des paiements internationaux, intitulé: "Fabriques et mines au Canada. Concentration et contrôle". Le tableau est divisé en quatre groupes. Le premier est "Exploration, exploitation et raffinage du pétrole" et de toutes les entreprises de cette catégorie, dont 67 p. 100 appartiennent à des capitalistes étrangers. Il y a également les "Grandes entreprises",—qui comprennent toutes les sociétés manufacturières et minières ayant des investissements de 25 millions de dollars et plus au Canada,—et il y en a treize dans cette catégorie, dont 81 p. 100 appartiennent à des intérêts étrangers. Lorsque je dis "intérêts étrangers", je ne veux pas dire qu'elles appartiennent aux États-Unis. Certainement non, mais c'est vrai pour la majeure partie d'entre elles. Nous arrivons ensuite aux "Exploitations minières autres que l'exploration et la mise en valeur de gisements pétroliers". Dans cette catégorie, 55 p. 100 de toutes les entreprises relèvent de capitalistes étrangers et 68 p. 100 des grosses entreprises relèvent d'intérêts étrangers, soit 14 au total. Dans la catégorie "Fabrication autre que le raffinement du pétrole", 47 p. 100 de toutes les entreprises relèvent d'intérêts étrangers, soit 55, et 54 p. 100 des grosses entreprises relèvent de capitalistes étrangers. Dans la catégorie "Manufactures et Mines—Total", 51 p. 100 de toutes les entreprises relèvent de capitaliste étrangers et 62 p. 100, soit 82 en tout, des grosses entreprises relèvent de capitalistes étrangers.

Puis, le rapport poursuit à la page 28:

Les capitaux investis dans ces grandes entreprises sont dans une proportion d'environ 80, 70 et 55 p. 100 respectivement contrôlés en dehors du Canada. Dans chacune de ces zones d'investissement le contrôle étranger s'exerce dans une proportion sensiblement plus élevée dans les grandes compagnies que dans l'ensemble de l'industrie. Si on faisait le compte des changements survenus depuis 1953 dans le contrôle de ce groupe d'entreprises, la proportion du contrôle exercé par les non-résidents serait de 95, 75 et 57 p. 100 respectivement (d'après les valeurs inscrites aux livres en 1953) soit environ les deux tiers de l'ensemble du groupe.

C'est là en partie l'histoire de la concentration des entreprises appartenant à des étrangers au Canada. Il y a bien d'autres tableaux qu'on pourrait consigner au hansard à l'appui de la thèse que j'expose; mais je m'abstiendrai de le faire surtout parce que je n'en ai pas le temps.

Quelle conséquence économique et sociale cette concentration a-t-elle pour le pays? Nous savons que ce ne sont pas des masses d'actionnaires qui possèdent ces entreprises. Aux États-Unis, d'autre part, des milliers d'actionnaires possèdent une partie de l'entreprise, même s'ils n'ont rien à dire dans la direction. Il n'en est pas de même chez nous, parce que l'on sait que la mise de fonds est principalement détenue par la société mère. Je songe à la société Ford du Canada. Des Canadiens ont des fonds placés dans cette entreprise, mais qui serait assez naïf pour croire que ce qu'ils peuvent dire ou faire dérangera cette entreprise dominée exclusivement par des capitaux américains?

Et puis, ces vastes entreprises américaines ne se préoccupent guère de leurs actionnaires. J'en prends à témoin M. Gordon Huson, directeur de la *Business Quaterly* que publie l'Université Western d'Ontario. Voici ce que je lis à la page 254 du numéro de cet automne:

...La *Canadian General Electric* et la *Canadian Westinghouse*, lorsqu'elles ont offert d'acheter les actions des détenteurs minoritaires, ont fait claquer le fouet en disant que, pour accroître les placements futurs, il faudra réduire les dividendes.

Ils ont déclaré aux actionnaires canadiens qu'ils diminueraient les dividendes. Vous faites mieux de nous vendre vos actions car nous ne voulons pas d'actionnaires canadiens dans notre société. Cela semble représenter une partie voulue de la ligne de conduite de ces sociétés. Les chiffres en montrent la raison. Les sociétés américaines, à l'inverse des nôtres, sont éternelles. Elles se considèrent dans une perspective d'éternité. Elles survivent aux gouvernements, et quelquefois même aux nations. Nos sociétés canadiennes ne voient pas si loin, peut-être, mais n'empêche que les sociétés américaines ne versent pas beaucoup de dividendes. Elles retiennent de fortes sommes de bénéfices non distribués. Elles gardent leurs réserves pour les réinvestir au Canada et pour augmenter leur contrôle dans notre pays.

La grandeur de ces sociétés décourage la concurrence dans ce pays. Aucun petit fabricant ne peut s'élever contre ces géants parce qu'il sait ce qui lui arrivera. Leur grandeur, je le répète, rebute la concurrence. Cette étendue est l'un des effets de ce que l'on a appelé avec tant d'humour la libre entreprise. De par sa vraie nature, la libre entreprise doit s'étendre, doit se développer, et elle ne peut le faire qu'au détriment des autres sociétés. La libre entreprise devient monopolisatrice. Il vaut la peine de noter, évidemment, que les 500 grosses sociétés des États-Unis ont 750 usines dans notre pays et que c'est elles qui y exercent le plus souvent la haute main. La présence de ces sociétés géantes a pour résultat dans maints domaines de tuer la concurrence. Ostensiblement, il est vrai, il y a un élément de concurrence. Somme toute, elles n'oseraient pas éliminer tous les concurrents; aussi tolèrent-elles l'existence de certains avec une sorte de déférence cynique envers la division des enquêtes sur les coalitions. Si le ministre de la Justice (M. Fulton) était ici, je lui dirais comment s'y prendre pour rendre cette division vraiment efficace.

Ce n'est pas en imposant des amendes que nous mettrons fin aux coalitions, parce que ces coalitions considèrent les amendes simplement comme un droit leur permettant de poursuivre leurs opérations. Si nous voulons y mettre fin dans notre pays, la seule façon d'y parvenir, c'est d'envoyer en prison pendant deux ans les administrateurs responsables, sans autre choix de peine. Voilà qui mettrait fin aux coalitions au Canada. Cela mettrait fin aussi, bien entendu, au service d'enquête sur les coalitions et aucun service ne tient à être supprimé de si brusque façon.

Je songe encore au ministre sans portefeuille (M. Macdonnell) du gouvernement conservateur, et aussi à M. Grant Dexter, qui prétendent que le rapport entre les placements étrangers et le total des placements a diminué. Tel n'est pas le cas et c'est facile à prouver. Plutôt que de donner lecture des chiffres, je prierais ces messieurs de se reporter aux chiffres de 1956. Qu'ils examinent aussi le fondement de leur thèse, parce qu'il est assez spécieux.

Après tout, qu'est-ce qu'on appelle un placement canadien? Les placements canadiens, ce sont les logements, les routes, les hôpitaux, les écoles, les systèmes d'égouts et les travaux publics de toutes sortes. Je ne pense pas que nous en soyons jamais venus au point de songer à demander à des étrangers de financer la construction de nos foyers. Il est bien possible que provinces et municipalités aient à s'adresser à l'étranger lorsqu'il s'agit pour elles de financer des écoles, etc. Mais, dans l'ensemble, voilà ce qui constitue la grosse masse des investissements canadiens. Il faut ajouter que les Canadiens placent aussi de l'argent dans des entreprises dans lesquelles ils ne possèdent pas d'intérêts prédominants: boissons, textiles, vêtement, transformation des aliments, enfin, bref, une multitude de petites entreprises variées. Mais il est une grande industrie importante à l'égard de laquelle, jusqu'ici tout au moins, autant que je sache, les Canadiens exercent toujours la direction effective, c'est l'acier de base. Pour une raison ou pour une autre nous n'avons jamais hésité à placer de l'argent dans cette industrie. Toutefois, les États-Unis ont placé leur argent ailleurs. Voilà des années qu'ils s'occupent chez nous de pétrole, de mines, d'affinage, d'appareils électro-ménagers, d'automobiles, de produits chimiques, de pâte et de papier. Ces filiales américaines ont la haute main sur d'importants secteurs de ces industries. Voyons ce qu'en dit le rapport Gordon:

> L'influence que les sociétés à dépendance étrangère exercent dans certaines industries peut être plus grande qu'on ne s'y attendrait à première vue d'après le pourcentage de capitaux étrangers placés dans ces industries. Cela tient à ce que, au Canada, quelques sociétés relativement fort importantes tendent à prédominer dans plusieurs industries; l'influence qu'elles y exercent peut revêtir un caractère rayonnant et irrésistible. Si ces quelques grandes sociétés ou la majorité d'entre elles dépendent de l'étranger, il peut s'ensuivre que les capitaux étrangers placés dans l'industrie, à cause même de leur concentration particulière, commandent l'activité et la ligne de conduite générale de toute l'industrie ou du moins exercent sur elle une grande influence.

Voilà une déclaration extrêmement intéressante: "Les capitaux étrangers... commandent l'activité et la ligne de conduite générale de toute l'industrie ou du moins exercent sur elle une grande influence."

Ce qui arrive, c'est que non seulement ils dominent les industries mais ils commencent à dominer l'ensemble de notre économie. Je soutiens qu'il y a là une source de difficultés pour le Canada. L'un des plus grands dangers qu'il nous fait courir est celui de notre disparition en tant qu'entité politique. Voici ce qui se produit. Je reviens encore une fois au *Financial Post*. Vous constaterez, monsieur l'Orateur, que je m'en tiens aux sources les plus réputées. M. Michael Barkway y a écrit des articles fort intéressants ces derniers mois. Dans la livraison du 10 août, il écrivait:

> Pour une part de plus en plus importante du commerce canado-américain, le rapport normal entre l'acheteur et le vendeur est en voie de disparaître.
>
> Pour la majorité de ces denrées vendues par grandes quantités, l'acheteur américain a cessé de négocier avec son fournisseur canadien. Il a renoncé à cette méthode démodée puisqu'il est en voie d'assurer sa domination sur le vendeur canadien.

Autrement dit, il arrive précisément ce que j'ai signalé déjà, à savoir que la libre entreprise ne peut continuer d'exister que si elle s'étend, si elle assure sa domination, si elle supprime ses concurrents et, en définitive, si elle s'érige en monopole. C'est pourtant sur cette logique que se fondent ceux qui ont foi dans la libre entreprise.

Cependant, il y a d'autres faits intéressants à considérer. Je suis sûr que les neuf dixièmes du minerai de fer canadien exportés aux industries américaines proviennent d'établissements canadiens contrôlés par des Américains. Plus de 90 p. 100 de notre pétrole et de notre gaz, environ 80 p. 100 des métaux non ferreux extraits et fondus au Canada et environ 50 p. 100 de notre pâte de bois et de notre papier proviennent d'industries dominées par des Américains.

Cette concentration peut avoir d'importantes répercussions. Ce sont les Américains qui dominent notre industrie. Que manque-t-il aux Canadiens? N'auraient-il pas pu pénétrer dans plusieurs domaines où se sont engagés les Américains? On a donné pour excuse que les capitaux canadiens n'étaient pas en mesure de courir le risque d'aller ouvrir les régions septentrionales du Canada parce qu'aucun marché ne leur était garanti. Je dirai pourtant que c'est un argument fallacieux, car les Américains ont besoin d'un marché; mais, suivant une attitude typique de la libre entreprise, les capitalistes canadiens sont restés à ne rien faire et ont attendu que les Américains viennent faire le travail pour eux, parce que le Canadien a peur de miser sur son propre pays. Il en est inévitablement résulté que les étrangers sont venus faire le travail pour nous. Il y a certainement un marché là-bas, mais il fallait que la libre entreprise fasse preuve d'un peu de clairvoyance et que les capitalistes consentent à acquérir ce marché de haute lutte. Il est plus juste de dire que les Américains bénéficiaient de grands moyens techniques. Cela, je le reconnais, mais je persiste à croire qu'aujourd'hui encore on peut engager des compétences.



A bien des égards, et j'insiste sur ce point, nous avons besoin des capitaux américains. Mais ces capitaux auraient dû être consacrés au bien-être du peuple du Canada. Le mot "direction" fait toujours peur à bien des gens. Mais la Chambre ne doit pas oublier qu'il y aura toujours quelqu'un pour diriger les affaires de notre pays. Ce sera soit des députés élus démocratiquement, soit la grande industrie qui dirigera le pays pour sa plus grande gloire, et naturellement pour son plus grand profit.

Voilà d'autres questions qui devraient nous préoccuper au plus haut point. Qu'en sera-t-il, par exemple, de l'avenir de la balance canadienne des paiements? Les gouvernements canadiens de l'avenir verront là une source de graves ennuis. Je ne veux pas entrer pour l'instant dans cette question; je me contenterai de dire que nous payons chaque année aux États-Unis un peu plus de 100 millions en intérêts. Les chiffres relatifs aux dividendes sont toutefois importants. En 1953, nous avons payé 233 millions; en 1954, 237 millions; en 1955, 281 millions; en 1956, 326 millions. Ces capitaux versés à l'étranger doivent avoir un effet considérable sur notre balance des comptes. Il va de soi qu'ils augmentent notre passif. Autant que je puisse voir, cet état de chose va procurer toutes sortes d'embêtements à ceux qui, au ministère des Finances, ont précisément à s'occuper de cette balance des comptes.

Ces difficultés ne peuvent manquer de surgir en abondance. Il le faut, parce que les Américains ont placé tant de leurs capitaux dans ce que nous pourrions appeler des entreprises de spéculation, que le risque ne me paraît pas si grand qu'on le prétend, parce que, en fin de compte, les marchés existaient. Comme il s'agit de capital de spéculation, les bénéfices seront nécessairement plus considérables, de sorte que, lorque les nombreuses eentreprises lancées dans le Nord canadien fonctionneront, les bénéfices à toucher seront encore très forts. Le taux des bénéfices sera très élevé, et une grande partie en sera payée à des financiers américains.

La concentration des capitaux entraînera l'exclusion des Canadiens, parce que, nous devons nous le rappeler, le commerce ne s'exerce plus selon les seuls désirs ou les

vœux du gouvernement. Les filiales américaines, chez nous, peuvent tout décider, quel que soit le sentiment que peut avoir à leur égard le gouvernement du moment. Je cite de nouveau M. Huson:

Il est par conséquent inquiétant de constater que des industries dans leur entier, là où la direction étrangère prédomine, n'ont pas accès au marché d'exportation à cause de l'attitude de la société mère.

Ces sociétés mères sont des entreprises privées caractéristiques qui ne veulent pas de concurrence. Les filiales canadiennes n'ont qu'à se tenir tranquilles. On leur dit ce qu'elles peuvent faire de leur production et elles n'ont aucun choix. M. Huson ajoute:

Dans bien des cas, l'achat, par une société mère américaine, d'une société canadienne exportant beaucoup à plusieurs débouchés a entraîné l'arrêt brusque de ces exportations.

Voilà encore un autre exemple de la domination exercée sur une industrie canadienne par une société étrangère ou des gens vivant à l'étranger. Je suis convaincu que nul gouvernement partisan de l'entreprise libre ne peut s'attaquer comme il le doit à ce problème, même si le premier ministre menace du doigt. Le gouvernement peut manifester quelques velléités de s'y attaquer, il peut s'amuser à des demi-solutions, mais je doute qu'il puisse régler efficacement le problème. Dans presque tous les cas où une société canadienne affiliée fabrique le même produit que la société mère américaine, elle n'est pas autorisée à exporter aux États-Unis.

Il suffit d'examiner la balance de nos paiements pour se rendre compte de la nécessité d'exporter aux États-Unis, mais ces sociétés mères ne permettront pas ces exportations, nous privant de l'un de nos plus grands débouchés. Tout cela découle de la ligne de conduite adoptée par les libéraux dans le passé. Nous avons un exemple de véritable maîtrise d'une industrie, d'une véritable domination, d'une véritable concentration, du vieux privilège de l'exercice du pouvoir sans responsabilités et pendant des années.

Un gouvernement qui croit à la libre entreprise peut-il vraiment rétablir l'ordre dans tout ce gâchis? L'exercice du pouvoir impose au gouvernement un devoir qu'il lui faudra remplir et la population du Canada le lui fera bien sentir s'il ne l'accomplit pas. Cependant, qu'est-ce que le premier ministre a dit dans son discours de Dartmouth?

Les sociétés américaines qui placent des fonds au Canada ne devraient pas considérer notre pays comme un prolongement du marché américain.

Alors que faire? Quelles mesures le premier ministre entend-il prendre à ce sujet? Que compte faire le gouvernement conservateur? A lui de résoudre ce problème. Il ferait mieux d'y chercher une solution. Nous avons là un exemple de la libre entreprise fonctionnant de sa façon habituelle, non pas la libre entreprise des rêveurs mais une libre entreprise qui nous met en présence de faits quotidiens brutaux.

Si les nouveaux membres du Parlement se préoccupent en particulier des effets antisociaux de la libre entreprise, je leur conseille de se rendre à la bibliothèque du Parlement afin de s'y renseigner sur la façon dont les sociétés pétrolières et chimiques des États-Unis ont traité avec les cartels et les coalitions nazis durant la guerre pour leur propre avantage pendant que nos gens se faisaient tuer. C'est cela la libre entreprise. Les nouveaux députés pourraient aussi se renseigner sur la libre entreprise canadienne qui ne vaut pas mieux puisque, après la déclaration de guerre, elle a refusé de produire le matériel requis parce que les bénéfices n'étaient que de 5 p. 100. Que les Canadiens meurent, pourvu que nous récoltions des bénéfices. Voilà ce qu'est la libre entreprise.

Qu'on me permette de citer un autre exemple plus récent. M. George Humphrey, qui était encore récemment secrétaire du Trésor aux États-Unis et l'un des initiateurs du programme anti-inflationniste du gouvernement Eisenhower, a quitté ce poste pour devenir président de la *National Steel Corporation*. Les aciéries américaines ont augmenté, cette année, le prix de l'acier de $6 la tonne, ce qui a entraîné une enquête d'un comité sénatorial américain. M. Humphrey a reconnu que cette augmentation de $6 la tonne risquait d'entraîner une inflation temporaire. Stupidité! Il est aussi impossible, dit-on, d'avoir de l'inflation temporaire que d'avoir une grossesse temporaire. On l'a ou on ne l'a pas.

**Une voix:** La grossesse, cela se voit.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Quand le sénateur Kefauver lui a demandé s'il ne serait pas préférable, puisque son usine fonctionnait à 80 p. 100 de son rendement au lieu de 98 p. 100 au début de l'année, de baisser les prix pour stimuler la vente, M. Humphrey a répondu qu'il ne pouvait pas courir ce risque. M. Humphrey n'était nullement encourageant. On lui a dit par exemple que les augmentations de salaire n'étaient que de $3.50 la tonne. Quand ensuite on a demandé à M. Humphrey pourquoi il avait augmenté les prix de $6 la tonne, il n'a pas pu fournir de réponse. On lui a dit que le prix des riblons d'acier avait diminué de $3.87 la tonne, ce qui faisait plus que compenser l'augmentation des salaires, mais là encore il n'a rien pu répondre. Il s'est contenté de dire que l'augmentation de $6 la tonne ne

représenterait pour le consommateur américain qu'une augmentation de $540 millions, somme dont personne ne s'apercevrait, étant donné qu'elle serait répartie sur un si grand nombre de consommateurs.

Cet homme qui, dans le gouvernement, préconisait ces programmes anti-inflationnistes est maintenant passé au secteur privé. Il n'a pas su rester à la hauteur des obligations et responsabilités qu'il a envers la population aux destinées de laquelle il a autrefois présidé en occupant un poste si élevé et si respectable. Encore une fois, il est tout gagné à l'entreprise libre.

Puis on lui a demandé si sa ligne de conduite était alors de demander des prix aussi près que possible de ceux des concurrents; il a répondu par l'affirmative. Voyez-vous, monsieur l'Orateur, l'idée de la libre entreprise est d'exiger tout ce qu'on peut obtenir, et au diable les conséquences. Ces magnats de l'industrie ne songent aucunement aux effets sociaux de leurs actions sur le pays. Nous l'avons constaté au Canada. Devant un comité du parlement créé il y a quelques années, le président de la *Canada Packers* a comparu. Il a admis, en réponse à des questions, que sa société exigeait tout ce qu'elle pouvait obtenir. Naturellement, nous ne pouvons nous attendre à ce que ces pirates se conduisent comme s'ils avaient des responsabilités à l'égard de la société.

Je reviens à M. Coyne. A la page 13 de son rapport, il dit:

> Bien entendu il en va des attitudes et de la conduite de tous les membres de la collectivité que les prix restent stables durant le processus d'expansion économique; autrement dit, c'est le public qui, en dernier ressort, peut faire en sorte que l'expansion se produise sans inflation.

Évidemment, tout dépend de l'attitude et de la conduite de tous les membres de la société, mais je soutiens que la libre entreprise capitaliste est essentiellement un régime antisocial et que, par suite, elle doit être contrôlée à l'avantage de tous. Je le répète, tout dépend de celui qui exercera le contrôle, le représentant élu du peuple ou l'industrie privée elle-même à son propre profit.

Qu'y a-t-il à faire à cet égard? Ma foi, je pense que même un gouvernement qui favorise le capitalisme et la libre entreprise pourrait faire quelque chose, et qu'il faille voir s'il fera preuve de quelque initiative et d'ingéniosité. Il faut diminuer notre dépendance du marché américain. Notre commerce doit s'étendre davantage à toutes les parties du monde, surtout à la Chine, et si le premier ministre prétend que nous ne sommes pas prêts à reconnaître la Chine communiste, mais que nous allons faire du commerce avec elle, c'est tout simplement absurde. Il le regrettera un jour. Le peuple chinois ne s'empressera probablement pas d'oublier ce que le premier ministre du Canada a dit récemment à la Chambre. La Chine constitue un vaste débouché pour le Canada, il en est de même pour l'Asie. Le ministre du Commerce (M. Churchill) ferait bien de manifester beaucoup plus d'efforts qu'il n'en a fait jusqu'ici pour essayer d'obtenir et de nous assurer une partie de ce marché.

En même temps, le Canada devrait étudier de près un autre marché; il devrait négocier avec les pays d'Europe qui envisagent la création d'un autre vaste marché libre. Le libre-échange pratiqué avec le Royaume-Uni ne suffit pas; le libre-échange pratiqué avec le Commonwealth ne suffit pas non plus. Nous devrions essayer de nous joindre à ce nouveau marché et ainsi amener l'ancien monde à redresser la balance dans le nouveau. Mais ces solutions ne changeront rien au problème fondamental qu'est la domination industrielle étrangère chez nous et la concentration des pouvoirs industriels.

Il n'y a qu'une réponse bien simple, pratique et efficace: étant donné que seulement une sur quatre filiales américaines offrira des actions aux Canadiens, que le gouvernement présente une mesure législative qui lui permettra de se porter acquéreur de 51 p. 100 des actions; cela lui permettra de contrôler certaines sociétés. Il sera au moins en mesure de dire alors que nous pouvons contrôler notre économie et notre pays. Nous ne dépendrons pas du bon vouloir de Wall Street ni d'aucun autre endroit pour assurer le bien-être des Canadiens.

Je conviens que c'est probablement trop demander à un gouvernement tenant de la libre entreprise, ou même au gouvernement tenant de la pseudo-libre entreprise qu'est la nôtre; mais je suis convaincu que là se trouve la seule solution applicable. Une formule visant les paiements ne comporte évidemment pas de difficultés. L'actionnaire étranger tout au plus convertira, en partie, sa participation au capital-actions en obligations, mais son investissement sera sûr. Il en touchera une rémunération raisonnable.

Puisqu'on nous répète constamment que le financier ne veut investir que dans un pays en expansion, et loin de moi cette pensée...

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette d'informer l'honorable député que son temps est expiré.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** On me permettra peut-être de finir ma phrase.

**M. l'Orateur suppléant:** Je vais demander le consentement de toute la Chambre. Les honorables députés sont-ils d'accord que le député de Winnipeg-Nord continue?

**Des voix:** Soit.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Puisqu'on nous rassure constamment, qu'on nous dit que le capitaliste ne veut que placer de l'argent dans un pays en plein essor, et qu'assurément, il n'a pas la moindre intention de réaliser des bénéfices énormes aux dépens de l'indigène, il n'y a plus qu'à se plier à ses exigences.

**M. Heath Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord me joindre à tous ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. C'est avec la plus grande sincérité que je m'exprime ainsi. Je dois aussi féliciter monsieur l'Orateur et ses suppléants et les complimenter de la façon dont ils s'acquittent de leurs diverses tâches. Sir Robert Borden a dit une fois de l'Orateur qu'il devait être impartial, ferme, courtois et surtout patient et il me semble que, les dernières semaines, nous avons pu constater chez lui toutes ces qualités.

Je crains, monsieur l'Orateur, qu'il faille me présenter d'une manière différente de celle qu'ont employée les autres représentants. Je viens d'une circonscription qui élit deux députés, la circonscription double de Queens. Je suis le plus nouveau des deux. Le plus ancien est le ministre des Pêcheries (M. MacLean). Il est mon aîné quant à l'expérience parlementaire évidemment, mais, chose qui peut sembler étrange quand on le regarde, il est aussi mon aîné par les ans. Le député d'Halifax (M. Morris) a parlé de la distinction à faire entre deux hommes portant le même nom dans sa circonscription, en disant que l'un était grand et l'autre de petite taille. A mon avis, on ne pourrait beaucoup nous distinguer de cette façon, mais nous appelons peut-être une comparaison par rapport à l'ampleur, et là encore, je lui cède le pas.

Comme un député le faisait observer il y a plusieurs années, un premier discours à la Chambre est toujours un exercice précieux. C'est, pour le nouveau député, une rare occasion d'éprouver un sentiment profond d'humilité, attitude excellente autant pour l'âme que pour l'esprit. Pour les autres députés, c'est l'occasion de manifester de l'indulgence, une des plus grandes vertus humaines, surtout, dit-on, chez les chefs de file.

Bien que je ne manque pas du sentiment nécessaire d'humilité à l'égard de mes propres lacunes, alors que je prends la parole dans cette enceinte historique, je n'ai pas lieu d'éprouver pareil sentiment à l'égard de ma circonscription ou de ma province. Dans d'autres législatures antérieures, au cours des années, mes prédécesseurs ont sans doute raconté les gloires et décrit les beautés de notre belle province verte et vanté les vertus de ses habitants. Ce qu'on a dit dans ce sens n'a certes rien d'exagéré, car la province-jardin du Canada est reconnue partout comme étant l'un des joyaux du continent. Le nombre croissant de touristes qui y affluent atteste son charme et son hospitalité.

Mais, à la liste de superlatifs qu'on pourrait appliquer à l'Île du Prince-Édouard et à ses habitants, il faut en ajouter un autre. Depuis longtemps, nous sommes insurpassables en maintes choses.

Notre supériorité incontestée s'est aussi manifestée d'autre façon le 10 juin, je veux dire par l'excellence de notre sens politique. L'appel vers un ordre nouveau a résonné par tout le pays; mais, dans notre province, ce fut l'unanimité bien claire et précise. Pour la première fois de son histoire, l'Île du Prince-Édouard a envoyé seulement des députés conservateurs au Parlement canadien. Notre province est aujourd'hui la seule qui soit représentée entièrement par des conservateurs. Il n'en a pas toujours été ainsi. De fait, notre province a toujours manifesté une remarquable fidélité envers le parti libéral. Lors des élections provinciales de 1935, l'un de mes voisins, qui dirigeait le parti libéral, était tout triomphant: pas un seul candidat conservateur n'était élu. Pendant quatre ans, l'assemblée législative de l'Île du Prince-Édouard n'a eu personne pour représenter l'opposition. Sur le plan fédéral, il a presque toujours été victorieux.

D'où vient le changement? C'est une question qui intéresse sans doute nos vis-à-vis, eux qui ont pratiqué bon nombre d'autopsies ces derniers temps. Il n'y a évidemment jamais une seule raison pour les changements politiques; mais je vais mentionner l'une des principales causes de l'effondrement des libéraux dans ma province. Le 10 juin, la province de l'Île du Prince-Édouard décida de protester vigoureusement contre le traitement que lui avait réservé le parti qui menait le gouvernement fédéral. Cette protestation visait premièrement les questions économiques. Nous nous réjouissons de la prospérité du pays mais croyons qu'il en va de l'intérêt du pays entier que la région des Maritimes ne rétrograde pas de plus en plus.

L'Île du Prince-Édouard se débat dans de sérieuses difficultés financières. Les tarifs-marchandises sont élevés, nous avons de gros problèmes de communication et de transport. Nous manquons des sources de revenu dont disposent les autres provinces. On y remarque de plus en plus de fermes abandonnées. Devant l'augmentation des frais des services

publics, les gouvernements provinciaux encourent des déficits de plus en plus considérables. Afin d'assurer l'égalité des services pour tous les Canadiens, nous croyons que les besoins fiscaux et la capacité de production doivent être considérés avec grande attention dans le cadre des relations fédérales-provinciales. La population de l'Île du Prince-Édouard n'est pas responsable de ce que la province ne compte aucun gisement de pétrole et n'a ni fer ni autres minéraux. Si nous n'avons ni Ungavas ni Kitimats, la faute n'en est pas à la population. Nous manquons des éléments de l'industrialisation moderne. Et cependant, nous sommes Canadiens et avons droit aux avantages de ce grand et magnifique pays.

Nous avons le sentiment d'avoir été utiles à bien des aspects, en fait, à tous les aspects de la vie canadienne. Cependant, nous avons attendu longtemps. Nous avions espéré qu'on se rendrait compte de notre situation particulière. Et avec quel résultat? Le printemps dernier, juste au moment où notre province enregistrait un lourd déficit, une intéressante nouvelle nous parvenait d'Ottawa. On nous apprenait que, par suite d'une étrange erreur de calcul, l'Île du Prince-Édouard avait, imaginez donc, reçu trop d'argent du Trésor fédéral et, par conséquent, lui devait presque $1,250,000.

D'où venait cette étrange erreur de calcul? Elle découlait d'une grave erreur de calcul de l'augmentation de notre population. Pourquoi s'était-on trompé? Parce que bien des jeunes de notre province avaient été obligés d'aller s'installer dans d'autres parties du Canada, de sorte que, pour comble de malheur, non seulement avons-nous perdu un grand nombre de nos habitants à l'époque productive de leur vie, mais nous avons dû payer les frais de cette perte.

Et qu'avons-nous obtenu quand les représentants du gouvernement provincial sont venus à Ottawa pour s'entendre à la veille même d'une élection, moment qu'on aurait pu croire propice à un règlement satisfaisant?

En vertu d'un accord si généreusement consenti par le gouvernement d'alors, l'Île du Prince-Édouard allait bénéficier de cet avantage: cette province pourrait rembourser l'argent en cinq versements égaux. Qu'il me soit permis d'ajouter que ce geste généreux n'a pas été oublié par la population de notre province lorsqu'elle a eu l'occasion de manifester ce qu'elle pensait de l'attitude prise par le gouvernement envers la plus petite des provinces du Canada.

Mais notre population s'est très nettement laissé impressionner et influencer par le programme du parti conservateur.

[M. Macquarrie.]

Ils étaient persuadés qu'il s'agissait là d'une politique proprement nationale qui tiendrait compte des problèmes particuliers aux provinces Maritimes et de l'Île du Prince-Édouard, plus particulièrement, et qui favoriserait de toutes les manières une économie véritablement canadienne. Nous avons l'impression,—et nous ne pensons pas nous tromper,—que dans un programme de ce genre notre région ne prendra plus place en tant que quantité négligeable, par rapport au reste de la Confédération. Nous des provinces Maritimes, et plus particulièrement nous les insulaires, les plus maritimes de tous, si on me passe cette expression modeste, sommes convaincus qu'il est possible de nous aider très sérieusement nous-mêmes. Je partage tout à fait le sentiment exprimé par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, selon qui le temps serait venu pour nous de nous attaquer à nos problèmes particuliers et pressants. Il reste qu'en même temps nous avons besoin,—et cette réflexion vaut, il me semble, pour l'ensemble du pays,—d'une étude beaucoup plus attentive des problèmes que les progrès techniques de notre pays ont rendus particulièrement aigus pour les provinces Maritimes.

J'ai souvent éprouvé une impression désagréable en entendant évoquer les problèmes des provinces Maritimes en termes d'économie. Lorsque nous parlons de ces questions on nous répond en parlant de distances, de manque de marchés, de manque de nouveaux matériaux. Ces arguments d'ordre économique ne me suffisent pas. Notre pays a été érigé non seulement en dépit de tout bon sens géographique, mais aussi contre toutes les lois de l'économie. Grâce à l'action politique et à l'union de gens animés d'un noble idéal, nous avons transformé en une nation unie une entité jusque-là composée d'éléments opposés. Autrement dit, les lois économiques n'ont pas toujours dominé la scène car l'action et l'initiative du gouvernement étaient nécessaires. Il suffit de jeter un coup d'œil sur divers aspects de l'économie canadienne,—de nous demander, par exemple, comment nous avons construit nos chemins de fer et établi notre régime de droits douaniers et ainsi de suite,—pour nous rendre compte que les lois économiques n'ont pas toujours été observées, loin de là, dans la création de la nation canadiene. Aux libéraux qui dressent la liste des raisons du désastre de leur parti, j'offre gratuitement une explication qui vaut pour l'Île du Prince-Édouard. Notre province veut être mieux traitée et nous croyons qu'on saura répondre à nos besoins et surmonter nos difficultés.

Je n'ai pas l'intention de m'arrêter à des questions purement provinciales. Nous sommes ici dans un Parlement national et notre devoir est de traiter les questions qui intéressent la nation tout entière. Il y a cependant certains problèmes qui nous intéressent de très près et qui peuvent incontestablement exercer une influence sur l'expansion de notre pays.

Nous avons des problèmes agricoles dans l'Île du Prince-Édouard. On a beaucoup parlé du blé, du poisson et de l'aviculture, toutes des questions qui nous intéressent, mais nous avons là-bas une importante récolte, celle des pommes de terre. Un des mérites de notre population est qu'elle peut apparemment produire des pommes de terre meilleures que n'importe quelle autre partie du monde, comme on le constate sur n'importe quel marché agricole.

**M. McIvor:** Non, il y a l'Irlande.

**M. Macquarrie:** Je crois que nos pommes de terre surpassent même celles de l'Irlande. Quand je vais au sixième étage, je me dis souvent que j'aimerais pouvoir convaincre l'acheteur du restaurant parlementaire de la valeur insigne de nos pommes de terre. Nous attendons avec espoir et satisfaction le programme agricole du parti actuellement au pouvoir et nous sommes d'avis qu'il est absolument indispensable que la pomme de terre fasse l'objet d'une attention spéciale.

Je me rappelle qu'il n'y a pas très longtemps j'ai voulu acheter, au printemps, un sac de pommes de terre à l'un de mes amis. Il a dit qu'il pouvait m'en donner un panier, soit à peu près la moitié de ce que je voulais. Quand je lui ai demandé le prix, il m'a dit que cela coûterait $2.40. Un an plus tard exactement, encore au printemps, je suis retourné lui acheter des pommes de terre. Cette fois il était plus disposé à m'en vendre; il a pu m'en vendre un plein sac et a même envoyé son fils les porter dans ma cave. Il m'a demandé 50 cents. Je pense que cet exemple donne une bonne idée de l'instabilité du marché de la pomme de terre et souligne le risque énorme et l'insécurité quasi totale auxquels ce producteur agricole doit s'exposer. Aucun prix n'est garanti. Nous comprenons que le cultivateur de l'Ouest a le problème que pose la vente à la livraison de son blé; toutefois, il sait au moins qu'il ne touchera pas 5c. le boisseau une année et peut-être $3 une autre année. Le producteur de pommes de terre de l'Île du Prince-Édouard est constamment dans l'incertitude.

(Sur la motion de M. Macquarrie, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et demain?

**L'hon. M. Green:** Demain, nous poursuivrons le présent débat.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LES PÉNITENCIERS

*Question n° 77*—**M. Christian:**

1. Combien en coûte-t-il par jour à la population canadienne *a*) pour nourrir et *b*) pour vêtir un détenu dans un pénitencier, *c*) pour pourvoir aux autres dépenses relatives aux détenus?

2. Quel est, indiqué séparément, le nombre total d'hommes et de femmes détenus dans tous les pénitenciers du Canada, selon les plus récents chiffres connus?

3. Quel est le coût global d'entretien des pénitenciers du Canada, compte tenu du coût dont il est fait mention à la première question?

*Réponse de* **l'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):**

1. *a*) Le coût moyen par tête et par jour est de 55.44c.

*b*) Le coût moyen par jour et par tête, pour l'année financière 1956-1957, a été de 10.8c.

*c*) $5.23 par jour, y compris les rations (année financière 1956-1957.)

2. Nombre de détenus, le 30 septembre 1957:

| | |
|---|---|
| Hommes | 5,336 |
| Femmes | 85 |
| Total | 5,421 |

3. Coût pour l'année financière de 1956-1957:

| | |
|---|---|
| Salaires | $6,753,041.71 |
| Allocations de retraite | 10,525.00 |
| Uniformes | 109,386.83 |
| Provisions de bouche | 108,966.00 |
| Impressions, papeterie et ameublement de bureau | 22,065.15 |
| Autres frais administratifs | 62,597.87 |
| Garde des détenus | 1,654,104.55 |
| Frais de libération | 79,851.70 |
| Frais d'exploitation | 962,866.55 |
| Entretien des locaux et installations | 269,746.70 |
| Frais globaux d'exploitation | $10,033,152.09 |

### RÉSEAU D'IRRIGATION À NARAMATA (C.-B.)

*Question n° 79*—**M. Christian:**

1. Le Gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a-t-il demandé une assistance financière au gouvernement fédéral pour la remise en état du réseau d'irrigation et d'eau destinée à la consommation, à Naramata (Colombie-Britannique)?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles dispositions le gouvernement fédéral a-t-il adoptées ou adoptera-t-il à ce sujet?

*Réponse de* **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. Oui, par une lettre que nous a envoyée le premier ministre de la Colombie-Britannique en date du 22 juillet 1957.

2. Le gouvernement fédéral n'a pris aucune mesure et ne compte pas en prendre, car cette entreprise relève exclusivement de la compétence du gouvernement provincial.

### PRODUCTION ET EXPORTATION DE PORCS

*Question n° 117*—**M. Smith (Battle-River-Camrose):**

1. Quelle est, pour chacune des dix provinces du Canada, la statistique relative à l'élevage des porcs, en 1956?

2. Durant 1956, combien de porcs a-t-on expédiés de chacune des dix provinces et à quelles provinces a-t-on expédié ces porcs?

3. Durant 1956, combien de porcs le Canada a-t-il exportés, à quels pays étaient destinées ces exportations et quel était le nombre de porcs pour chaque pays?

4. Quel a été, en moyenne, le prix reçu par cent livres pour tous les porcs *a*) de la catégorie A, *b*) de la catégorie B1, exportés du Canada?

*Réponse de* **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. Nous ne disposons pas du nombre de porcs élevés. On trouvera ci-dessous le nombre de porcs classifiés sur le marché en 1956, par province d'origine:

| | Nombre de porcs classifiés par origine |
|---|---|
| Colombie-Britannique | 42,088 |
| Alberta | 1,571,929 |
| Saskatchewan | 576,804 |
| Manitoba | 387,908 |
| Ontario | 2,196,306 |
| Québec | 1,060,090 |
| Nouveau-Brunswick | 35,810 |
| Nouvelle-Écosse | 15,763 |
| Île du Prince-Édouard | 73,000 |
| Terre-Neuve | nil |
| Canada | 5,959,605 |

2. Nombre de porcs reçus par les parcs à bétail et expédiés directement des localités rurales aux abattoirs, par province d'origine, 1956.

| Venant de:— | C.-B. | Alberta | Saskatchewan | Manitoba | Ontario | Québec | Maritimes | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Arrivages en: | | | | | | | | |
| Colombie Britannique | 22,327 | 317,187 | 1,550 | — | — | — | — | 341,064 |
| Alberta | 19,552 | 1,166,121 | 3,717 | — | — | — | — | 1,189,390 |
| Saskatchewan | — | 10,445 | 299,756 | — | — | — | — | 310,201 |
| Manitoba | — | 57,746 | 271,707 | 385,964 | 255 | — | — | 715,672 |
| Ontario | 209 | 7,643 | 74 | 1,944 | 2,018,668 | 3,658 | — | 2,032,196 |
| Québec | — | 12,694 | — | — | 177,383 | 1,056,432 | 48 | 1,246,557 |
| Maritimes | — | — | — | — | — | — | 124,525 | 124,525 |
| Total | 42,088 | 1,571,836 | 576,804 | 387,908 | 2,196,306 | 1,060,090 | 124,573 | 5,959,605 |

3.

| | Exportations * |
|---|---|
| États-Unis | 668 |
| Vénézuéla | 113 |
| Mexique | 470 |
| Jamaïque | 3 |
| Saint-Pierre | 405 |
| | 1,659 |

* Source: *Trade of Canada.*

4. Chiffres non disponibles.

OFFICE DU SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES—COÛT DES OPÉRATIONS

*Question nº 128*—**M. Robichaud:**

1. Au 30 septembre 1957, par combien se chiffrait le coût net des opérations de l'Office du soutien des prix agricoles?

2. Au 30 septembre 1957, quel a été le coût net des opérations de l'Office dans l'exécution du programme de soutien des prix visant: *a*) les œufs en coque, *b*) le beurre, *c*) les pommes, *d*) les pommes de terre, *e*) les porcs et les bovins?

*Réponse de* **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. Au 30 septembre 1957 le coût net des opérations de l'Office du soutien des prix agricoles n'était pas connu exactement en fonction d'une comptabilité d'exercice. On savait toutefois que certains des programmes appliqués se solderont par des pertes. D'après le rapport annuel de l'Office, le coût net des opérations au 31 mars 1957 atteignait $94,084,716.91.

2. Voici, d'après le rapport annuel de l'Office du soutien des prix agricoles, le coût net, le 31 mars 1957, ventilé d'après les produits agricoles suivants:

| | |
|---|---|
| *a*) Œufs en coque | $ 728,122.99 |
| *b*) Beurre | 13,189,536.02 |
| *c*) Pommes | 6,889,902.45 |
| *d*) Pommes de terre | 2,041,006.38 |
| *e*) Porcs et bovins | 70,031,909.93 |

MISSION COMMERCIALE AU ROYAUME-UNI—COMPOSITION

*Question nº 130*—**M. L'Heureux:**

Quels sont les noms des personnes qui accompagneront l'honorable ministre du Commerce lorsqu'il se rendra au Royaume-Uni ce mois-ci?

*Réponse de* **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

*Mission commerciale canadienne au Royaume-Uni.*

Les personnes dont les noms suivent ont accepté de faire partie de la mission commerciale canadienne au Royaume-Uni, que dirigera l'honorable Gordon Churchill.

James S. Duncan, président de la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario, Toronto, chef adjoint de la mission;

Robert J. Askin, vice-président de l'*Abitibi Power and Paper Company Limited,* Toronto;

A. G. Bailey, président de la *Bailey-Selburn Oil and Gas Limited,* Calgary;

Lt-col. Hervé Baribeau, président de *Baribeau et Fils,* Lévis;

John L. Bonus, administrateur général de la *Canadian Association of British Manufacturers and Agencies,* Toronto;

Lawrence C. Bonnycastle, vice-président et directeur de la *Canadian Corporate Management Company Limited,* Toronto;

Leonard W. Brockington, président de l'*Odeon Theatres (Canada) Ltd,* Toronto;

E. A. Bromley, vice-président des chemins de fer Nationaux du Canada, Montréal;

J. Arthur Clark, président de la *Maritime Asphalt Products Ltd,* Summerside (Î. P.-É.).

H. A. Cresswell, vice-président de la *Canada Steamship Lines Ltd,* Toronto;

Hugh Crombie, vice-président de la *Dominion Engineering Co. Ltd,* Montréal;

Robert Drummond, vice-président exécutif de l'*Angus Robertson Ltd,* Toronto;

M. A. East, président de la *John East Iron Works Limited,* Saskatoon;

S. S. Fletcher, vice-président de la *Robert Simpson Company Limited* (ventes), Toronto;

Allan D. Foulis, président et administrateur de la *Foulis Engineering Sales Limited,* Halifax;

Kenneth F. Fraser, vice-président de la *B. C. Packers Limited,* Vancouver;

Geoffrey Abbott Gaherty, président de la *Montreal Engineering Co. Ltd,* Montréal;

R. W. Ganong, vice-président et administrateur de la *Ganong Brothers Limited,* St-Stephen (C.-B.);

B. B. Gattie, président de la *British Columbia Lumber Manufacturers' Association,* Vancouver;

Crawford Gordon, fils, président et administrateur général de l'*A. V. Roe (Canada) Ltd,* Toronto;

R. E. Heartz, président de la *Shawinigan Engineering Co. Ltd,* Montréal;

Bruce Hill, président de l'*E. T. F. Tools, Limited,* St-Catharines (Ont.) et le président du comité Canada-Royaume-Uni de la Chambre de commerce du Canada;

Gordon W. Hunter, sous-ministre adjoint, ministère de la Production de défense, Ottawa;

W. L. Hutchison, vice-président de la *Moffats Limited,* Weston (Ont.)

J. R. Jenkins, directeur principal des ventes de la *T. Eaton Co. Ltd,* Toronto;

J. G. Johnston, président de la *Johnston Everson and Charlesworth Ltd,* Toronto;

John D. Leitch, président de la *Toronto Elevators Limited,* Toronto;

Harold V. Lush, président et administrateur général de la *Supreme Aluminum Industries Limited,* Toronto, et président de la *Canadian Manufacturers' Association;*

Frederick C. Mannix, président de *Mannix Limited,* Calgary;

Ian F. MacRae, vice-président de la *Canadian General Electric Co. Ltd,* Toronto;

H. P. Miller, directeur du département des achats et des magasins, Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien, Montréal;

Trevor F. Moore, vice-président de l'*Imperial Oil Limited,* Toronto;

F. M. A. Noblet, vice-président de l'*International Nickel Co. Ltd,* New-York;

James Patterson, président de l'*Interprovincial Farm Union Council,* Winnipeg;

William Perlin, administrateur délégué de la *I. F. Perlin and Company,* St-Jean (Terre-Neuve);

André Piché, vice-président et directeur général de la *Reynolds Aluminum Company of Canada Limited,* Cap-de-la-Madeleine (P.Q);

Colonel Roger Roberge, Ottawa;

Frederick G. Rutley, président de *The Foundation Company of Canada Ltd,* Montréal;

George P. Schollie, vice-président du Congrès du Travail du Canada, Montréal;

Henri Sissons, directeur général adjoint de l'*Hydro Electric Power Commission of Ontario,* Toronto;

Wallace C. Smith, vice-président de la *Lunenburg Sea Products Ltd,* Lunenburg (Nouvelle-Écosse);

Donald M. Stephens, président et directeur général du *Manitoba Hydro Electric Board,* Winnipeg;

E. B. Stocker, président de la *Canadian Importers & Traders Association,* Montréal;

Humphrey B. Style, président de la *John Inglis Company Ltd,* Toronto;

John H. F. Turner, O.B.E., directeur général adjoint de la Banque de Montréal, Montréal;

Eric J. Wain, acheteur général de la *Canadian Industries Limited,* Montréal;

Victor C. Wansbrough, vice-président et administrateur délégué de la *Canadian Metal Mining Association,* Toronto;

J. B. White, vice-président et directeur général de l'*Aluminum Company of Canada Limited,* Montréal;

David M. Woods, président de la *Gordon Mackay and Company Limited,* Toronto;

Fonctionnaires attachés à la mission:

Roger R. Parlour, secrétaire au ministère du Commerce;

R. Anderson, secrétaire adjoint au ministère du Commerce;

Peter Stursberg, agent de presse.

## VŒUX DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

*Question nº 136*—**M. Benidickson:**

En ce qui a trait à la page 252 (édition française) du rapport de la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision de 1957:

1. Quels étaient les 51 petits postes émetteurs du premier plan dont il est fait mention?

2. Élabore-t-on des plans pour l'établissement de l'un ou l'autre des 27 postes "répéteurs" à faible puissance, destinés à transmettre des émissions de télévision dans les régions comportant 5,000 âmes ou plus, suivant les recommandations des commissaires; et, dans le cas de l'affirmative, une telle élaboration de plans prévoit-elle l'établissement d'un poste de ce genre dans les districts *a*) de Kenora, *b*) de Rainy-River?

*Réponse de* **l'hon. G. C. Nowlan (ministre du Revenu national):**

La société Radio-Canada nous informe:

1. que le plan présenté, dont il est question, ne précisait pas d'endroit particulier parce qu'on savait que les besoins futurs varieraient d'après certains éléments, y compris l'établissement de postes privés;

2. qu'on ne travaille à aucun plan de construction de postes "répéteurs" particuliers dans telle ou telle région.

MOTIFS DES TIMBRES-POSTE POUR 1958

*Question nº 139*—**M. McCleave:**

1. Le ministère des Postes a-t-il pris une décision quant aux motifs des timbres-poste qui seront émis en 1958?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels seront les motifs de ces timbres et quelle sera leur valeur postale?

*Réponse de* **l'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):**

1. Les sujets ont été choisis, mais non pas tous les dessins.

2. Voici les sujets des timbres:

Contribution de la presse aux progrès de la nation;

Année géophysique internationale;

Centenaire de la Colombie-Britannique;

Association canadienne des infirmières;

350e anniversaire de la fondation de Québec par Samuel de Champlain;

La Vérendrye, l'explorateur;

Centenaire de la découverte du pétrole au Canada;

Deuxième centenaire de la convocation à Halifax de la première assemblée élue dans ce qui est actuellement le Canada.

Tous ces timbres seront des timbres de cinq cents.

IMPORTATION DE PORC

*Question nº 150*—**M. Smith (Battle-River-Camrose):**

1. Combien de livres de produits du porc a-t-on importées au Canada au cours de chacune des années 1954, 1955, 1956 et jusqu'à ce jour en 1957?

2. De quels pays provenaient ces produits?

3. Quel prix moyen la livre a-t-on versé pour ces produits?

*Réponse de* **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1, 2 et 3. Les chiffres suivants représentent les importations de porc au Canada pendant les années civiles 1954, 1955 et 1956 et la période comprise entre le 1er janvier 1957 et le 31 juillet de la même année. Ces données sont les dernières disponibles.

| Produit | — | Pays | Livres | Valeur | Prix moyen |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | $ | c. |
| Porc frais (2253) | 1954 | Royaume-Uni | 850 | 213 | 25 |
| | | Australie | 121,824 | 36,712 | 30 |
| | | Irlande | 1,191,048 | 555,962 | 47 |
| | | Totaux | 1,313,722 | 592,887 | 45 |
| | 1955 | Royaume-Uni | 3,244 | 898 | 28 |
| | | Australie | 78,205 | 27,965 | 36 |
| | | Allemagne Ouest | 441 | 110 | 25 |
| | | Totaux | 81,890 | 28,973 | 35 |
| | 1956 | Royaume-Uni | 1,400 | 516 | 37 |
| | | Australie | 70,038 | 29,605 | 42 |
| | | Alaska | 585 | 350 | 60 |
| | | Totaux | 72,023 | 30,471 | 42 |
| | 1er janvier au 31 juillet 1957 | Australie | 52,260 | 22,881 | 44 |
| | | Nouvelle-Zélande | 51,867 | 16,310 | 31 |
| | | Totaux | 104,127 | 39,191 | 38 |
| Bacon, jambons, épaules et autres viandes de porc, fumés, non en conserve (2261) | 1954 | Royaume-Uni | 29,361 | 14,647 | 50 |
| | | Irlande | 80,054 | 30,042 | 38 |
| | | États-Unis | 58,751 | 31,976 | 54 |
| | | Totaux | 168,166 | 76,665 | 46 |
| | 1955 | Royaume-Uni | 4,908 | 1,975 | 40 |
| | | Allemagne Ouest | 375 | 140 | 37 |
| | | Alaska | 203 | 128 | 63 |
| | | États-Unis | 29,121 | 24,295 | 83 |
| | | Totaux | 34,607 | 26,538 | 77 |
| | 1956 | Royaume-Uni | 1,550 | 736 | 48 |
| | | Alaska | 814 | 482 | 59 |
| | | États-Unis | 36,141 | 29,001 | 80 |
| | | Totaux | 38,505 | 30,219 | 79 |
| | 1er janvier au 31 juillet 1957 | États-Unis | 206,358 | 99,246 | 48 |
| | | Totaux | 206,358 | 99,246 | 48 |

## APPENDICE A

### RÉPONSES À DES QUESTIONS POSÉES PAR LES HONORABLES REPRÉSENTANTS DE ROSTHERN ET D'ASSINIBOÏA

*Question nº 1*—**M. Tuker:**

Monsieur l'Orateur, recourt-on à la même formule dans le cas du blé vendu aux minotiers et destiné à la consommation au pays et dans le cas de blé vendu pour être moulu en vue de l'exportation?

*Réponse*:

Le prix auquel le blé est vendu aux minoteries pour consommation au pays est le même que le prix de base à l'exportation, sauf dans le cas de vente de farine à certaines régions (à l'exclusion du Royaume-Uni, de l'Europe, des États-Unis et des territoires et possessions des États-Unis), la Commission, afin de permettre aux minoteries canadiennes de soutenir la concurrence des fournisseurs d'autres pays à l'égard de certains débouchés, accorde un rajustement du prix d'achat du blé.

*Question nº 2*—**M. Tucker:**

Étant donné que le blé se vend à Vancouver $1.71 et une fraction et, à Fort-William, $1.60 et une fraction, l'effet étant que le prix à Fort-William est 11c. de moins que celui de Vancouver, et étant donné que le prix coté aux minotiers est basé sur le prix de Fort-William, le ministre nous dira-t-il si le fait de prendre le prix de Fort-William comme base ne constitue pas de fait une sorte de subvention à la charge des cultivateurs de l'Ouest et au bénéfice du consommateur ou du mino-meunier?

*Réponse*:

Cette question a trait à un programme de prix, adopté il y a quelque temps par la Commission du blé. Avant février 1954, la Commission pouvait coter des prix identiques tant pour le blé en entrepôt à Fort-William et Port-Arthur que dans les ports du littoral du Pacifique. Cependant, en février 1954, à la lumière des conditions prévalant alors, la Commission a adopté comme attitude de coter des prix différents pour le blé en entrepôt dans les ports du littoral du Pacifique et pour celui qui est entreposé à Fort-William et Port-Arthur, ainsi qu'à Churchill. Ce programme visait à permettre au blé de la Commission de soutenir la concurrence, quel que soit le port d'expédition. Il était devenu nécessaire, par suite de modifications dans les frais d'expédition, y compris les taux du transport océanique, qui tendaient à rendre plus intéressante pour les acheteurs d'outremer l'une ou l'autre des voies d'exportation du Canada.

On recourt à un programme de prix différents pour le blé qui est entreposé à Vancouver et pour celui qui est entreposé à la tête des Lacs, lorsque la différence des frais de transport du blé canadien aux débouchés d'outre-mer le nécessite. Pour le reste de l'année-récolte 1953-1954, le prix demandé par la Commission pour le blé expédié des ports du littoral du Pacifique était plus élevé que le prix demandé pour le blé entreposé à Fort-William et Port-Arthur; la différence s'établissait jusqu'à 8c. le boisseau. L'écart a diminué graduellement au cours de l'année-récolte 1954-1955 et en février 1955, les prix demandés par la Commission pour le blé entreposé à Vancouver et pour le blé entreposé à Fort-William et Port-Arthur étant virtuellement les mêmes. Au cours de courtes périodes, le prix de Fort-William a dépassé légèrement celui de Vancouver. Au cours de l'année-récolte 1955-1956, les prix de la Commission, pour le blé en entrepôt à Vancouver et à la tête des Lacs, ont été à peu près les mêmes. Le prix à la tête des Lacs dépassait parfois celui de Vancouver de quelques cents le boisseau. Au cours de l'année-récolte 1956-1957, aucune différence notable ne s'est manifestée entre les prix demandés par la Commission pour le blé qui était entreposé à Vancouver et pour celui qui était entreposé à la tête des Lacs avant mai 1957, alors que la Commission s'est vue obligée de coter des prix plus élevés pour les ports du littoral du Pacifique.

Au début de la présente année-récolte, les prix demandés étaient d'environ 5c. plus élevés le boisseau sur le littoral du Pacifique, et ce n'est que depuis soixante jours que l'écart a atteint les 11c. dont parle la question.

Les variations des prix de base demandés par la Commission à la tête des Lacs ou aux entrepôts de Vancouver sont le résultat de facteurs extérieurs, qui ont influé de façon intermittente sur la situation depuis trois ans et demi. Normalement, la situation se rétablit d'elle-même. La situation normale est lorsque la Commission demande des prix identiques pour le blé qui est entreposé à Vancouver et pour celui qui est entreposé à la tête des Lacs.

De l'avis de la Commission canadienne du blé, il ne serait pas recommandable de modifier les prix de base de ses ventes aux minoteries dans toutes les parties du Canada, afin de faire face à des conditions de prix considérées comme étant de nature provisoire, surtout que les minoteries se sont établies

dans tout le pays en vue de tenir compte des taux de transport ferroviaires applicables au blé et à la farine, et au prix auquel le blé peut être acheté d'après le prix coté aux entrepôts de Fort-William et Port-Arthur.

Le prix demandé par la Commission pour le blé entreposé à Fort-William et Port-Arthur constitue le prix de base du blé. C'est ce prix qui détermine le prix de distribution de la plus grande partie des approvisionnements en blé, et le prix de base qui doit déterminer les prix de la farine à l'exportation, si toutes les minoteries du Canada, quelle que soit leur situation, doivent avoir une chance égale de soutenir la concurrence sur les débouchés étrangers. C'est aussi le prix de base reconnu dans l'Accord international sur le blé en ce qui concerne sa mise en vigueur. Il ne semblerait pas recommandable de modifier actuellement le prix de base auquel le blé est fourni à l'industrie de la minoterie dans tout le Canada, à cause d'une situation provisoire et anormale qui sévit sur le littoral du Pacifique à la suite de variations dans les frais d'acheminement du blé, en particulier aux débouchés du Royaume-Uni et aux débouchés européens. Devant un fait provisoire et anormal, la Commission du blé devrait pouvoir modifier son programme de prix sans tenir compte des considérations régionales.

*Question n° 3*—**M. Argue:**

Pourquoi le prix coté aux minotiers est-il basé sur le prix moins élevé de Fort-William plutôt que sur le prix plus élevé de Vancouver?

*Réponse*: Voir réponse à la question n° 2.

## APPENDICE B

## RÉPONSE À UNE QUESTION POSÉE PAR L'HONORABLE REPRÉSENTANT DE PORT-ARTHUR

Vendredi dernier, l'hon. représentant de Port-Arthur a demandé si je possédais quelques renseignements récents sur l'efficacité des poisons et sur le projet de les utiliser contre la lamproie dans les eaux intérieures, principalement dans le lac Supérieur.

J'ai pris connaissance du communiqué de presse original en date du 1er novembre de cette année, du Service du poisson et de la faune des États-Unis, qui a donné naissance aux rapports dont l'honorable député a parlé.

Comme il le sait, avant la création, au printemps de 1956, de la Commission des pêcheries des grands Lacs, on avait effectué beaucoup de recherches plus ou moins indépendantes sur les mœurs de la lamproie de mer parasite et sa règlementation dans les grands Lacs, tant aux États-Unis, sous la direction du *United States Fish and Wildlife Service*, qu'au Canada, sous la conduite de la Commission de recherches en matière de pêcheries et de la province d'Ontario. Dans les deux cas, on avait étudié l'utilisation de poissons pour tuer la lamproie à l'état de larve, ou *ammocoetes*, étant donné que cette période de vie larvaire, qui se passe dans la boue du fonds des rivières, représente de quatre à six années de la vie totale, la période adulte, durant à peu près dix-huit mois, étant réglementée par des barrières électriques, installées dans les rivières de façon à intercepter et détruire les montées de frai.

En 1956, la Commission des pêcheries des grands Lacs a décidé que son agent aux États-Unis, l'United States Fish and Wildlife Service, qui avait déjà aménagé des installations et éprouvé environ 6,000 produits chimiques, devait continuer à mettre l'accent sur cette phase. Les expériences actuelles, annoncée par l'*United States Fish and Wildlife Service*, rentrent ainsi dans le programme général de la Commission des pêcheries des grands Lacs, à la caisse de laquelle le Canada contribue dans la proportion de 31 p. 100.

Sur les 6,000 produits chimiques éprouvés, on a constaté que cinq ou six convenaient à la larve de la lamproie s'ils sont en solution peu concentrée, sans s'attaquer aux autres poissons, sauf en solution beaucoup plus concentrée. Ces six produits ont été rigidement contrôlés dans des pistes artificielles en utilisant des poissons captifs. On a aussi effectué des tests sur les chevreuils et les bestiaux pour n'obtenir que des résultats négatifs.

Le 29 octobre, la première épreuve dans un cours d'eau naturel a été effectuée. Un produit chimique, le dowlap (3-4-6-trichlore-2-nitrophénol) a été distribué à l'aide d'un alimenteur mécanique de précision au taux de 30 parties par million sur une distance de deux milles du ruisseau Little Billie (Elliot), qui se jette dans le lac Huron, à la baie Duncan, près de Cheboygan, dans le Michigan. Le 31 octobre, à midi, il était prouvé, grâce aux lamproies captives de contrôle, qu'on avait obtenu une extermination de 92 p. 100. L'effet sur les truites et les autres poissons dans ce cours d'eau poissonneux était insignifiant. Des dizaines de milliers de lamproies à l'état de larve, de toutes dimensions, avaient été tuées.

Telle est la première épreuve effectuée dans un cours d'eau naturel; d'autres expériences sont actuellement en voie. Si ces dernières donnent d'aussi bons résultats, nous disposerons d'une méthode permettant de contrôler quatre ou cinq des six ou sept années de vie de la lamproie. Les barrages électriques contrôleront la période adulte. Les résultats sont extrêmement encourageants mais non entièrement concluants. Nous comptons que nous continuerons à obtenir des résultats encourageants.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 14 novembre 1957**

La séance est ouverte à onze heures.

## L'ÉNERGIE

### L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT DEVANT LE DÉVELOPPEMENT NATIONAL

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration sur la question générale de l'énergie et exposer l'attitude de notre gouvernement à l'égard de la situation qui existe en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick en particulier. Nous sommes tombés d'accord avec les premier ministres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sur un programme de mise en valeur de l'énergie qui aura, je crois, des effets bienfaisants sur l'expansion industrielle de ces provinces.

Avant et après avoir pris le pouvoir, notre gouvernement a déclaré qu'il se chargerait d'améliorer le bien-être économique de ces régions du Canada qui, sans que ce soit de leur faute, n'ont pas pleinement bénéficié de l'essor économique de notre pays ces dernières années. Les provinces de l'Atlantique sont parmi ces régions. Une des raisons pour lesquelles ces provinces n'ont pu facilement attirer de nouvelles industries, c'est qu'elles ne pouvaient leur offrir de l'énergie électrique en assez grande quantité ou à un prix aussi bas que dans d'autres parties du Canada plus favorisées à cet égard. Une des principale chose dont une industrie tient compte dans le choix d'un endroit où s'établir, c'est la disponibilité d'une source d'énergie sûre et relativement bon marché.

Il semble donc juste, équitable, que le gouvernement du Canada fasse en sorte de pourvoir, dans les provinces Maritimes, à ces nécessités fondamentales du développement industriel, d'autant plus qu'il y a moyen de le faire dans des conditions où l'entreprise sera en grande partie rentable. Le programme discuté avec les premiers ministres Flemming et Stanfield, qui sera réalisé par le gouvernement fédéral de concert avec les gouvernements des deux provinces en question, comprend trois points. Ainsi que le discours du trône l'a mentionné, le gouvernement fédéral fournira, moyennant l'entier remboursement par la province du Nouveau-Brunswick, le financement qu'exige l'entreprise hydro-électrique de Beechwood, laquelle est à peu près achevée.

Cela comportera un prêt d'environ 29 millions de dollars, dont les conditions ont fait l'objet d'entretiens entre le ministre des Finances et le trésorier du Nouveau-Brunswick, qui se sont parfaitement entendus. Sous réserve de l'approbation du Parlement, approbation que nous solliciterons avant la fin de la présente session, le gouvernement fédéral prêtera au gouvernement du Nouveau-Brunswick la totalité des frais de construction de l'usine de Beechwood,—sans excéder 30 millions de dollars,—à 4⅞ p. 100 d'intérêt par année. Ce taux,—le taux régulier d'intérêt sur les prêts accordés aux sociétés de la Couronne telles que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent,—est basé sur notre propre taux d'emprunt auquel on ajoute des frais de service représentant environ ⅛ p. 100. Le prêt sera pour une durée de huit ans et remboursable en versements annuels égaux d'environ $4,500,000, intérêt et principal.

La centrale de Beechwood sera très précieuse, parce qu'elle fournira une forte quantité d'énergie relativement bon marché et permettra aussi de combiner la production de l'énergie hydraulique et de l'énergie thermique, ce qui est tellement important pour organiser un réseau électrique bien équilibré.

Le deuxième aspect du programme de l'État consiste en l'aménagement de centrales thermiques qui constitueront l'armure dont dépendra l'approvisionnement futur en énergie de toute la région qu'embrasse la Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Par suite de l'expansion économique à laquelle on peut s'attendre, étant donné l'assurance que de fortes quantités d'énergie à bon marché deviendront disponibles, il est évident que les besoins d'énergie de ces deux provinces augmenteront sensiblement. La possibilité d'accroître la production hydro-électrique dans ces provinces ne peut aller au delà de certaines limites et il faudra faire face à la majeure partie des besoins croissants au moyen d'énergie obtenue de la vapeur.

Il a été convenu que le gouvernement fédéral aménagerait les centrales nécessaires,

qu'il vendrait ensuite aux provinces. Afin de rendre plus efficace le régime d'approvisionnement, le gouvernement fédéral se chargera aussi de la construction des lignes d'interconnexion nécessaires pour permettre aux deux provinces de mettre leurs ressources d'énergie en commun. Une économie sensible sera réalisée à ce chapitre et, en soi, cela permettra de réduire considérablement le coût de revient de l'énergie. Les centrales et canalisations seront vendues aux commissions d'énergie des deux provinces, le paiement étant réparti sur une longue période de temps et l'intérêt étant le même que dans le cas de l'entreprise de Beechwood.

Les honorables députés se rendront compte que la disponibilité des fonds, tant pour l'usine de Beechwood que pour les usines d'énergie thermique et les lignes de raccordement, au coût d'emprunt du gouvernement fédéral, réduira en soi le coût de l'énergie électrique dans ces provinces. Cependant, il apparaît que cette réduction résultant de frais de financement moins élevés n'abaissera pas le coût de l'énergie industrielle suffisamment pour placer ces deux provinces dans une situation comparable à celle des provinces mieux favorisées à cet égard. Malgré la disponibilité d'approvisionnements importants de charbon en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, il reste que le charbon destiné à l'énergie dans les provinces Maritimes coûte plus cher que celui qui est importé des États-Unis pour produire de l'énergie en Ontario.

La région centrale du Canada dispose d'autres avantages que celui-ci pour attirer les entreprises industrielles, mais il a semblé au gouvernement que si les provinces Maritimes doivent bénéficier d'une chance équitable de progrès industriel, elles doivent obtenir du charbon pour la production d'énergie industrielle à un prix qui n'excède pas celui du charbon américain importé dans la région centrale du Canada. Le gouvernement a donc décidé d'accorder une subvention au charbon destiné à la production d'énergie au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, dans la mesure nécessaire pour rendre le prix du charbon ainsi utilisé égal au prix du charbon utilisé pour les mêmes fins en Ontario.

Inutile d'insister sur le fait que cette subvention au charbon aura une double valeur. Elle réduira le prix de revient de l'énergie tirée du charbon, ce qui sera assurément très utile. Elle fera aussi que le produit dans les provinces Maritimes continuera d'être utilisé pour satisfaire aux besoins croissants en énergie de ces deux provinces, et qu'il ne sera pas remplacé par le pétrole importé de l'étranger.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Je puis ajouter que ce programme bénéficie de l'appui enthousiaste et complet des premiers ministres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick. Il aura, je pense, un effet durable et heureux sur la croissance et le bien-être économiques de la région atlantique.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, à la suite de la déclaration importante et, à mon avis, intéressante qu'il a formulée ce matin et qui, je l'espère, sera à l'avantage des provinces maritimes, je me permettrai de poser une question au premier ministre. Débattra-t-il avec la province de Saskatchewan, à propos du programme hydro-électrique du bras sud de la rivière Saskatchewan, l'octroi d'une aide analogue en vue du financement de cette entreprise? Sauf erreur, on pourrait ainsi diminuer les frais du financement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, des dispositions ont été prises avec le premier ministre de la Saskatchewan et d'autres représentants en vue d'une réunion qui aurait lieu à l'issue de la conférence fédérale-provinciale; j'ajouterai que le principe fondamental et l'esprit de cette politique s'appliqueront partout où les gouvernements provinciaux exposeront un cas qui les motiverait.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (chef de l'opposition):** Je me permettrai de poser une seule question, monsieur l'Orateur. Je suis certain que tout le monde se réjouira de voir réaliser les projets exposés,—il y a plus d'un an, je crois,—et d'après lesquels on établirait des usines d'énergie électrique qu'on remettrait au prix coûtant,—ou plutôt, dans le cas à l'étude, dont on remettrait la production au prix coûtant,—aux provinces en prévoyant un système de distribution intégré pour les deux provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick,—et aussi de constater que le gouvernement actuel a trouvé nécessaire, afin de pouvoir produire de l'énergie à aussi bon compte même que celle que fournit la houille dans le Canada central, de subventionner le charbon ainsi utilisé. Cela aurait probablement pour double effet d'aider l'industrie des charbonnages et d'assurer à des prix attrayants plus d'énergie à des fins industrielles. A propos de toute cette affaire, maintenant que les ententes ont été conclues, le gouvernement voit-il encore quelque objection à déposer le rapport de la *Montreal Engineering Company*, à qui on a demandé d'étudier l'ensemble de la question et d'en faire rapport?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je remercie le très honorable député d'avoir fait ses observations et d'avoir pu établir une distinction entre le projet que

nous avons soumis et celui que nous jugeons inexécutable et que l'ancien régime a proposé au peuple durant la campagne électorale. Quant à la question du très honorable député, je crois que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est en mesure d'y répondre.

**Une voix:** Une distinction n'est pas une différence.

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, je suis bien aise de déposer le rapport de la *Montreal Engineering Company* touchant les besoins de centrales d'énergie et de lignes de transmission en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

Ce faisant, j'aimerais préciser que le rapport revêt la forme d'avis d'ingénieurs professionnels sur un ensemble déterminé de problèmes. Pour fournir ces conseils,—ce qu'ils ont fait de façon très compétente, à mon avis,—les ingénieurs de la société ont dû examiner quelque peu certaines questions qui n'intéressent pas strictement le génie, ou en faire l'objet de certaines suppositions. Il peut y avoir des différences d'opinion à l'égard de ces questions sans pour autant modifier la précision des conseils techniques. Il faut bien comprendre cela si l'on ne veut pas tirer de fausses conclusions à l'égard de certains aspects du rapport. Ainsi, les prévisions de la demande future établies par la *Montreal Engineering Company* ne tiennent pas compte des besoins futurs des fabriques de pâte de bois et de papier, ni de toute demande que pourrait susciter l'établissement d'une grande entreprise électro-métallurgique. Cela ne veut pas dire que la *Montreal Engineering Company,* ou n'importe quel gouvernement, est d'avis que ces entreprises ne se réaliseront pas. C'est plutôt parce que, en voulant au mois d'août 1957, établir de façon certaine, la demande future, il était logique de prédire la demande industrielle comme le font les entreprises commerciales, en se fondant seulement sur le contrat ferme.

Le rapport donne aussi une estimation des réserves de charbon dans certaines régions des provinces Maritimes. C'est une question à propos de laquelle, même des ingénieurs compétents, je pense, ne s'entendent pas. Le gouvernement n'accepte pas nécessairement l'estimation faite dans un cas particulier.

Les deux gouvernements provinciaux ont été d'avis qu'il était préférable de conclure les ententes que le premier ministre vient d'annoncer avant de déposer le rapport. C'est donc par courtoisie envers les provinces que ce rapport n'a pas été déposé auparavant.

**L'hon. George C. Marler (Saint-Antoine-Westmount):** Puis-je poser au ministre une question qui a trait au rapport qu'il vient de déposer? Ses paroles doivent-elles nous porter à croire que le gouvernement se dissocie des vœux que renferme le rapport?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Ce que j'ai dit est parfaitement clair à cet égard.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement a pris l'initiative de pourparlers avec les gouvernements des deux autres provinces atlantiques en vue de l'extension des programmes, que nous avons tous accueillis avec plaisir, —du moins en ce qui concerne les centrales thermiques,—aux deux autres provinces en question.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, comme je le rappelais à la fin de ma déclaration, nous avons été pressentis par les deux provinces en question et c'est à propos de ces provinces-là que le gouvernement avait fait cette déclaration. Si quelque gouvernement provincial désire adresser des demandes, il sera accueilli avec autant de faveur que le méritent les demandes qu'il a à présenter.

**L'hon. M. Pickersgill:** Une autre question, monsieur l'Orateur. Dois-je conclure que le gouvernement fédéral n'entend pas prendre l'initiative en la matière?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, c'est à chacune des provinces, somme toute, qu'il appartient de déterminer si elle veut présenter des demandes au gouvernement fédéral dans le cadre de ce programme. Ce n'est pas à nous d'imposer à une province quelconque un programme qui, normalement, relève de sa propre compétence.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Une autre question sur le même sujet, monsieur l'Orateur. Le premier ministre me dira-t-il quel rôle jouera la Commission d'énergie du Nord canadien dans la mise en vigueur du programme dont il vient de nous faire part?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, lorsqu'il sera question de mettre cette mesure en vigueur, au moyen de lois, le gouvernement fera une déclaration précise à ce sujet. Cette société de la Couronne jouera un rôle indispensable dans la mise en vigueur du programme général.

**L'hon. M. Lesage:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales si une entente a été conclue avec les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick quant à l'emplacement des premières usines thermiques qui doivent être aménagées sous

le régime des accords que le premier ministre a annoncés?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, à l'étape actuelle des négociations entre les gouvernements intéressés, on s'est entendu sur les principes généraux, ainsi que l'a annoncé le premier ministre, mais je crois comprendre qu'on s'est mis d'accord sur l'emplacement de la première usine thermique.

**L'hon. M. Lesage:** Pour ce qui est de cet accord sur les principes auquel en sont venus le chef du gouvernement et les premiers ministres, existe-t-il quelque écrit ou quelque échange de correspondance qui confirme cet accord?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je crois pouvoir répondre à cette question. Les représentants des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et du gouvernement fédéral sont à préparer les modalités de cette entente. De fait, je crois qu'ils se réunissent à Ottawa aujourd'hui même.

**L'hon. M. Lesage:** Le gouvernement se propose-t-il de déposer cet accord quand il aura été rédigé?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Nous le déposerons volontiers, j'imagine.

**L'hon. M. Pickersgill:** Une autre question, monsieur l'Orateur. Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales peut-il me dire si, comme le donnait à entendre la réponse que le premier ministre m'a faite, le gouvernement fédéral a attendu que la province de Saskatchewan aborde elle-même la question du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan parce que cette question relève d'abord de la compétence provinciale?

**Des voix:** Répondez!

**L'hon. M. Sinclair:** C'est une question bien simple.

**L'hon. M. Martin:** La province de Saskatchewan a-t-elle soulevé des objections?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, je le regrette, mais je n'ai pas saisi le sens de la question de mon honorable ami.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je puis peut-être m'exprimer plus clairement. Si j'ai bien compris le premier ministre, il a dit qu'il attendrait que les deux autres provinces de l'Atlantique lui soumettent la question de l'énergie électrique avant que le gouvernement fédéral puisse prendre l'initiative à cet égard. Je me demande s'il en va de même pour la Saskatchewan à propos du barrage.

[L'hon. M. Lesage.]

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, je puis certainement donner l'assurance à mon honorable ami que le gouvernement de la Saskatchewan s'intéresse toujours de près à ce qui se passe là-bas.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ce n'est pas une réponse.

**L'hon. M. Marler:** Une autre dérobade.

*(Plus tard)*

**Le très hon. J. G. Gardiner (Melville):** Vu la réponse donnée il y a quelques instants par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales au sujet de ce qu'il prétend être l'attitude du gouvernement provincial de la Saskatchewan à l'égard du barrage à ériger sur le bras sud de la rivière Saskatchewan, puis-je lui demander s'il est, à ce sujet, du même avis que lorsqu'il était chef du parti conservateur en Saskatchewan? Cette opinion, soit dit en passant, était celle que j'ai annoncée une fois à la Chambre, de sorte que je ne saurais lui en tenir rigueur. Il a dit que si son parti arrivait au pouvoir son gouvernement construirait le barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. Est-il encore d'avis que le gouvernement de la Saskatchewan devrait construire le barrage?

**L'hon. M. Brooks:** Ce n'est pas une question, mais un discours politique.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je crois encore comme alors que l'entreprise est économiquement réalisable, que tout gouvernement pourrait construire le barrage et en faire une entreprise rentable à tous égards. Je suis encore du même avis.

*(Plus tard)*

**M. W. H. McMillan (Welland):** J'ai à poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question dont je ne lui ai pas donné avis. La Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario paie un intérêt de plus de 4⅜ p. 100 sur l'argent qu'elle emprunte pour des immobilisations,— je crois même que le taux est supérieur à 5 p. 100. Voici ce que je veux savoir. Cette commission pourrait-elle obtenir un taux d'intérêt moins élevé si le gouvernement de l'Ontario présentait au gouvernement fédéral une demande analogue à celle qu'ont soumise le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse à l'égard des immobilisations?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je crois que la déclaration qu'a faite le premier ministre au sujet de l'énergie électrique dans les provinces de l'Atlantique répond à cette question.

**L'hon. M. Marler:** Il serait bon que le ministre réponde de temps en temps.

*(Plus tard)*

**L'hon. M. Lesage:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais être certain que j'ai bien compris la réponse que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) a fournie à la question que lui a posée l'honorable représentant de Welland.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** J'y ai répondu.

**L'hon. M. Lesage:** Oui, mais je veux être certain que j'ai bien compris la réponse. J'aimerais poser une question supplémentaire. Dois-je comprendre que, si le gouvernement de la province de Québec désire emprunter de l'argent au gouvernement fédéral pour l'aménagement d'ouvrages hydro-électriques dans le Québec, il peut obtenir cet argent aux taux mentionnés par le premier ministre.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** J'ai dit à l'honorable représentant de Welland (M. McMillan), qu'il trouvera la réponse à la question qu'il a posée à propos de l'Ontario, du Québec ou de n'importe quelle autre province dans la déclaration de politique du premier ministre, s'il la lit attentivement.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN—DEMANDE EN VUE D'ÉTABLIR UN SERVICE PAR AVION ENTRE MONTRÉAL ET VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Peut-il dire si la demande qu'ont faite les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien pour obtenir la permission d'établir un service par avion entre Montréal et Vancouver a la bénédiction du gouvernement?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Étant à la Chambre depuis longtemps, le député sait, j'en suis sûr, que le gouvernement aurait bien tort de signaler si une demande a sa bénédiction avant que cette demande ait fait l'objet d'un examen de la part de la Commission des transports aériens.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une autre question, monsieur l'Orateur. Le gouvernement a-t-il songé à déterminer si, à son avis, le volume du trafic aérien au Canada motiverait maintenant l'établissement de deux lignes transcanadiennes?

**L'hon. M. Hees:** Oui, monsieur l'Orateur. Avec les hauts fonctionnaires de mon ministère et les directeurs du service aérien j'ai étudié à fond la question, presque à compter du moment où le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir. Je compte exprimer des vues à la Chambre, sur cette question, avant longtemps.

*(Plus tard)*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, est-ce que je pourrais poser une question au ministre des Transports? Puisqu'il a déclaré que, depuis qu'il est entré en fonction, il a discuté la question des routes du transport aérien à travers le Canada avec des personnalités dirigeantes de sociétés aériennes diverses, doit-on en conclure qu'il a discuté la question avec les dirigeants des Lignes aériennes du Pacific-Canadien?

**L'hon. M. Hees:** D'une façon générale, oui, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une autre question. Si le ministre a discuté cette question avec les dirigeants des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, n'ai-je pas droit à une réponse à la première question que je posais? Je voulais en effet savoir si la demande présentée par cette société avait reçu la bénédiction du gouvernement.

**Une voix:** Il a déjà été répondu à votre question.

**L'hon. M. Hees:** L'été dernier, pendant que j'étais en tournée d'inspection des ports et autres aménagements ressortissant à mon ministère, j'ai eu un entretien à Victoria avec le président des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien. J'ai dîné avec lui. Il en a profité pour expliquer le sentiment de sa société sur les envolées internationales, les envolées nationales et toutes les questions relatives, en général, aux services aériens. J'ai bien écouté ce qu'il a dit à cette occasion et à d'autres. J'ai beaucoup appris de ce qu'il m'a dit. Cependant, je ne lui ai jamais fait part de mon opinion ni de celle du gouvernement sur cette question en particulier.

**M. Coldwell:** Si j'ai bien compris, les entretiens étaient considérés comme officieux. Ce n'était pas, semble-t-il, des entretiens ministériels.

**Une voix:** C'étaient des rencontres de caractère purement social.

**L'hon. M. Hees:** Les entretiens étaient tout à fait officieux. C'était à une réunion de société où j'ai rencontré M. McConachie avec d'autres amis communs, lors d'un très agréable dîner à Victoria. Les entretiens qui ont eu lieu à cette occasion et à d'autres étaient tout à fait officieux.

**L'hon. George C. Marler (Saint-Antoine-Westmount):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre. A-t-il

reçu de la société Air-Canada une communication approuvant la demande des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, je suis vraiment renversé de l'ignorance manifestée par un homme qui, tout récemment encore, était à la tête de ce ministère. Il sait parfaitement bien que toute demande soumise par les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ou par toute autre société aérienne n'a rien à voir avec les administrateurs d'Air-Canada.

**L'hon. M. Marler:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la question que j'ai posée au ministre des Transports. Je sais ce qui s'est passé dans le ministère de mon temps, mais je ne sais pas ce qui se passe maintenant. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au ministre si Air-Canada avait appuyé la demande des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien.

**L'hon. M. Hees:** Ainsi que je l'ai déclaré précédemment, Air-Canada n'a rien à voir avec la demande d'une autre ligne aérienne.

**M. Coldwell:** Puis-je poser une question au ministre? A-t-il discuté la question avec le président ou tout autre haut fonctionnaire d'Air-Canada?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, ma réponse est non.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il n'en a parlé qu'avec les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, pas avec Air-Canada.

**M. Power:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Transports s'il sait que lorsqu'une demande est soumise à la Commission des transports aériens, tous les autres intéressés en sont au courant?

**L'hon. M. Hees:** Cela regarde naturellement la Commission des transports aériens. J'ai répondu qu'Air-Canada n'avait rien à voir avec la demande d'une autre compagnie aérienne. Si Air-Canada désire se présenter devant la Comission lorsqu'elle se réunit, pour faire opposition à la demande, elle en a absolument le droit, ainsi que toute autre compagnie aérienne. Mais aucune d'entre elles ne peut faire quoi que ce soit au sujet de la présentation d'une demande par une autre compagnie aérienne.

## LE TARIF-MARCHANDISES

GRAINE DE COLZA—APPEL DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Johnson (Kindersley):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? En a-t-on appelé au gouvernement de la décision de la Commission des transports qui accorde le taux exorbitant de 70c. les 100 livres à l'égard des envois de graines de colza? Si la réponse est oui, le premier ministre peut-il faire savoir à la Chambre si la décision d'en appeler sera prochainement annoncée, afin que les cultivateurs puissent bientôt prendre des dispositions pour leurs semences de printemps?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de sa courtoise prévenance, mais, malheureusement, je n'ai reçu son préavis qu'il y a une couple de minutes. Depuis, je me suis renseigné et on m'apprend qu'aucun appel n'a encore été interjeté. Je ne dis pas qu'une plus ample enquête ne révélera pas qu'il y a eu appel, mais pour l'instant il n'y a rien dans les dossiers de la Commission des transports ou chez le greffier du Conseil privé qui indique qu'un tel appel a eu lieu.

## L'ÉCONOMIE CANADIENNE

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ÉNERGIE—EXPORTATION DE GAZ NATUREL AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Louis Lewry (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Peut-il nous dire ce qu'il y a de vrai dans une nouvelle émanée de Washington et publiée dans le *Globe and Mail* de ce matin; il y est dit que la commission royale nommée dernièrement pour enquêter sur les ressources de combustible s'attaquera immédiatement à la question de l'exportation du gaz naturel du Canada et rendra cette exportation possible d'ici trois à six mois. Est-ce vrai également, toujours selon la même nouvelle, que M. N. J. McNeill, avocat général de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited,* est convaincu que la Trans-Canada réussira à persuader la Commission de séparer l'examen de son cas de celui des combustibles canadiens en général?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Eh bien, monsieur l'Orateur, la Commission royale est chargée d'élucider, relativement à l'exportation du gaz, les problèmes d'importance immédiate et puis aussi ceux que posent la préparation de l'avenir et les besoins futurs des Canadiens. Il ne m'appartient pas, évidemment, de pronostiquer la date ni la nature du rapport de la commission royale.

**L'hon. George C. Marler (Saint-Antoine-Westmount):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il nous dire à quelle date, probablement, la Commission tiendra ses premières séances?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'essaierai de fournir ce renseignement à l'honorable député à la prochaine session.

**L'hon. M. Martin:** A la prochaine session? Pourquoi pas demain?

**L'hon. M. Marler:** Je crois que le premier ministre a voulu dire aux prochaines séances.

## LE BÉTAIL

### DEMANDE DE FIXATION D'UNE FORMULE DE SOUTIEN DES PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Peter Stefura (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Agriculture? Je l'ai prévenu de mon intention de poser cette question, mais peut-être l'avis que je lui ai donné était-il trop court. Vu qu'il est bien affairé, donnerait-il une réponse demain?

Étant donné la forte baisse des prix du bétail, le gouvernement a-t-il consulté les représentants des groupements agricoles pour établir une formule définitive de soutien suffisant des prix? Dans le cas de l'affirmative, proposera-t-on l'adoption de cette formule à la présente session? Le ministre se rend-il compte de l'urgence d'une telle mesure et a-t-il l'intention d'en présenter une sans délai? S'il n'ignore pas que les petits producteurs préparent dès maintenant leur production de l'an prochain, le ministre est-il disposé à faire parvenir une directive dès aujourd'hui aux cultivateurs du Canada?

**L'hon. M. Marler:** Voilà un bon discours.

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, il y a ici plusieurs questions. Je tiens à remercier le député de m'en avoir donné préavis. Toutefois, je signalerai que les observations dont il fait précéder la question (et j'ai pu le relever déjà quatre ou cinq fois) ne correspondent pas à la réalité. "Étant donné la forte baisse des prix du bétail". Ma foi, je ne sache qu'il se soit produit la forte baisse des prix du bétail que le député et divers autres ont mentionnée en guise de préface à leurs questions.

J'ai devant les yeux les prix payés sur les marchés de Toronto et de Winnipeg pour les bouvillons de bonne qualité et les porcs de la catégorie A. Le 19 novembre 1955, le prix de bons bouvillons sur le marché de Toronto était de $19.50; sur celui de Winnipeg, de $19. Le 17 novembre 1956, ces prix étaient de $20 sur le marché de Toronto et de $18.84 sur celui de Winnipeg. Le 9 novembre 1957, ces prix étaient de $17.50 à Toronto et de $17 à Winnipeg. C'est donc une baisse d'environ $2 les cent livres par rapport à la même date il y a deux ans et il y a un an, ce que je n'estime pas représenter une forte baisse.

**L'hon. M. Marler:** De combien faut-il donc qu'il baisse encore?

**L'hon. M. Harkness:** Quand nous en arriverons aux porcs, l'honorable représentant parlera peut-être moins haut. Le 19 novembre 1955, le prix du porc catégorie A était de $23.50 à Toronto et de $20.96 à Winnipeg. Le 9 novembre 1957, ces prix étaient respectivement de $26.62 et de $24.08. Au lieu d'une forte baisse sur les prix d'il y a deux ans, c'est une augmentation importante. Il s'est produit une diminution par rapport à l'année passée. Le 17 novembre 1956, les prix étaient de $30.50 à Toronto et de $28 à Winnipeg.

Voici ce que je veux surtout souligner. Ces préambules continuels à des questions se rattachant à une forte baisse des prix des bestiaux ne sont guère justifiés, à mon avis. Il s'est produit une baisse du prix des bestiaux que je regrette beaucoup, mais pas une forte baisse, et en ce qui concerne les prix du porc, ils sont bien plus favorables maintenant qu'ils ne l'étaient il y a deux ans à la même époque. Ils sont plus bas maintenant qu'ils ne l'étaient il y a un an à la même époque.

**Le très hon. M. Gardiner:** Ou il y a un mois.

**L'hon. M. Harkness:** Au sujet de quelques autres questions, je dirai simplement que toutes les personnes au courant du marché de bestiaux savent que lorsque l'offre est grande, ainsi qu'il en a été le cas jusqu'à maintenant pour le porc, spécialement en automne, il se produit toujours une baisse de prix.

L'honorable député a poursuivi:

> Le gouvernement a-t-il consulté des représentants des groupements agricoles pour établir une formule définitive de soutien suffisant des prix?

Il va de soi que nous avons été en contact avec la Fédération des agriculteurs et les groupements agricoles. Nous avons entendu les observations qu'ils avaient à présenter au sujet de cette question, depuis plusieurs mois. Nous connaissons parfaitement ce qu'ils en pensent.

Quant aux autres questions, quant à savoir si on entend saisir la Chambre d'une formule de ce genre dès la présente session etc., disons que, ainsi que le savent l'honorable député et tous les membres de la Chambre, nous avons inscrit au *Feuilleton* un projet de résolution prévoyant la mise en vigueur d'un programme de stabilisation des cours agricoles. Il va de soi que nous entendons le mettre à l'étude dès que nous pourrons. Cette

mesure s'inscrira naturellement dans le cadre du programme général de notre gouvernement et prendra sa place dans nos recueils de lois.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député a bien confiance.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Puis-je poser une question supplémentaire? Je me demande si le ministre pourrait nous dire un mot de la baisse des prix du porc au cours des deux ou trois derniers mois? Le ministre veut-il dire qu'il y aurait lieu de maintenir les prix très bas qui avaient cours sous l'ancien régime?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je dirai à l'honorable député que le prix du porc depuis les trois derniers mois sont des renseignements auxquels n'importe qui peut avoir accès. Il n'est pas nécessaire de recourir au ministre pour cela.

**M. Argue:** Ils n'en changeraient pas moins sa réponse.

## LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

AFFAIRES INDIENNES—DÉCLARATION DE RISQUES D'INCENDIE DANS LES RÉSERVES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo):** J'ai une très brève question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Est-il maintenant en mesure de répondre à la question que je lui ai posée il y a quelque temps au sujet d'un incendie dans la réserve de Songhees?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration):** On a fait des enquêtes à ce propos et j'ai deux mémoires qui s'y rapportent. Étant incapable de les condenser en un seul, je me demande si l'honorable député voudrait bien attendre jusqu'à demain, alors que j'essaierai de lui répondre.

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

COMTÉ DE WESTMORLAND (N.-B.)—INTERPELLATION AU SUJET DE PRÉSUMÉS FURETEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. J. Murphy (Westmorland):** J'aimerais poser une question au premier ministre. Vu qu'on n'a pas annoncé de réduction de l'impôt sur le revenu, le premier ministre dira-t-il à la Chambre si les loyaux et laborieux fonctionnaires du ministère du Revenu national doivent être considérés comme des fureteurs du fisc qui clouent au pilori et bousculent d'honnêtes Canadiens, ainsi que l'indique un document portant un fac-similé de sa signature et envoyé à des milliers de citoyens du comté de Westmorland? Dans le cas de la négative, le premier ministre voudrait-il prévenir les mêmes citoyens, de la même manière, de son changement d'attitude?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la facétie de mon honorable ami fournit la réponse à sa question.

**M. Murphy (Westmorland):** Ce n'est pas une question facétieuse. C'est une question qui a une importance capitale à cette période de l'année, alors que l'impôt sur le revenu...

**Des voix:** La question!

**M. l'Orateur:** L'honorable député a posé sa question et a obtenu sa réponse; à moins qu'il n'ait une autre question à poser, nous passerons à la suivante.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LE PACIFIQUE-CANADIEN À WINNIPEG—EMPLOYÉS QUI AURAIENT ÉTÉ CONGÉDIÉS POUR REFUS DE FRANCHIR LA LIGNE DE PIQUETAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Le ministre sait-il que des membres d'une équipe d'aiguillage du Pacifique-Canadien, travaillant dans la région de Winnipeg, ont estimé, il y a deux jours, qu'ils ne pouvaient franchir une ligne de piquatege, et ont été informés par le Pacifique-Canadien que leurs services n'étaient plus requis?

Le ministre étudiera-t-il cette affaire afin de voir si le code national du travail ne prévoit pas quelque protection pour ces employés qui relèvent de la compétence fédérale en cette matière.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Je serai heureux d'étudier la situation et d'en faire rapport à l'honorable député.

## LES PIPE-LINES

LE PIPE-LINE TRANSCANADIEN—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'EXPLOSIONS SURVENUES EN SASKATCHEWAN ET AU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Louis Lewry (Moose-Jaw-Lake-Centre):** J'aimerais poser une question au premier ministre, vu sa réponse à une question que je lui ai posée le 4 novembre à l'égard d'explosions survenues le long du pipe-line transcanadien au Manitoba et en Saskatchewan.

Le premier ministre a alors répondu qu'il n'avait pas encore de renseignements sur la cause de ces explosions, mais qu'il irait aux renseignements pour me les communiquer le lendemain si possible. Je me demande s'il a maintenant eu d'autres nouvelles.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Comme je l'ai signalé l'autre jour, on a fait une enquête complète, et jusqu'ici aucune conclusion satisfaisante n'a été tirée quant aux causes des explosions en question. Sauf erreur, l'enquête se poursuit et je comptais répondre à mon honorable ami, comme je l'avais déclaré, dans une journée ou deux. Pour l'instant, je ne suis pas en mesure de le faire avant que la Commission des transports puisse me mettre au courant.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. W. Hodgson (adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics):** La réponse à la question n° 105, monsieur l'Orateur, constitue un volumineux document que je demanderais la permission de déposer comme suite à un ordre de dépôt de document.

**M. l'Orateur:** Le dépôt de document proposé à l'instant aurait dû, m'informe le greffier, être fait mercredi, mais il peut être accepté aujourd'hui moyennant le consentement unanime de la Chambre.

**Des voix:** Entendu!

TRAVAUX PUBLICS—VIREMENT D'AFFECTATIONS

*Question n° 105*—**M. Bourget:**

1. Depuis le 22 juin, le conseil du Trésor a-t-il autorisé certains virements de sommes affectées au ministère des Travaux publics dans le budget principal des dépenses, dans le budget supplémentaire et le nouveau budget supplémentaire?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le nombre de ces virements, et, dans chaque cas, *a*) quel a été le montant transporté, b) à l'égard de quelle rubrique ou entreprise chaque virement a-t-il été effectué, c) à quelle rubrique ou à quelle entreprise a-t-on affecté les montants, *d*) quelle était la raison de ces virements?

## LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE DES PRAIRIES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR L'EXTENSION DE LA LOI

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Peter Stefura (Vegreville):** J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le gouvernement se propose-t-il de présenter une mesure législative au cours de la session actuelle pour élargir les cadres de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies afin d'en étendre les avantages à toutes les régions au lieu d'en restreindre l'application?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** C'est une question que j'ai étudiée assez à fond et au sujet de laquelle on m'a soumis des observations. Il ne s'agit pas cependant, à proprement parler, d'une question d'urgence (*emergent*) et il ne serait donc pas possible de la régler convenablement au cours de la présente session.

**L'hon. M. Marler:** Qu'est-ce que le ministre veut dire par le terme "émergent"; veut-il parler de quelque chose qui émerge?

**L'hon. M. Harkness:** Je pense que l'honorable député a un dictionnaire; il pourrait peut-être le consulter, pour y trouver le sens de ce mot.

**L'hon. M. Marler:** Je pense plutôt que c'est le ministre qui devrait le faire.

## LES PÊCHES

DÉCLARATION TOUCHANT L'INSTAURATION DE L'INSPECTION OBLIGATOIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Vendredi dernier, l'honorable député de Gloucester a posé une question sur l'instauration éventuelle en 1958, de l'inspection obligatoire du poisson frais et du poisson congelé, et il a demandé si on permettrait aux personnes intéressées de l'industrie de venir témoigner devant un comité de la Chambre à l'égard de toute proposition d'amendement des règlements édictés en vertu de la loi sur l'inspection du poisson.

On n'a pas encore décidé de modifier les règlements édictés en vertu de la loi sur l'inspection du poisson afin de rendre obligatoire l'inspection et le classement du poisson frais et congelé. Toutefois, on ne prévoit pas qu'un comité de la Chambre examine les propositions d'amendement des règlements. Le ministère a eu pour ligne de conduite dans le passé de discuter toute question avec l'industrie par l'intermédiaire de son association, le Conseil des pêches du Canada, et avec d'autres, lorsqu'il s'agissait de modifier les règlements. On tiendra des réunions avec l'industrie et les autres personnes intéressées avant que les modifications proposées des règlements soient présentées au gouvernement relativement à l'inspection obligatoire.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA LEVÉE DE L'INTERDICTION DES EXPORTATIONS D'ARMES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Pourrais-je demander au premier ministre si le gouvernement a songé à lever l'interdiction

des exportations de matériel de défense à destination d'Israël, et si tel est le cas, que se propose-t-il de faire?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** C'est une question à laquelle je préfère ne pas répondre sans préparation. Elle me paraît nécessiter une réponse assez complète, que nous donnerons en temps opportun.

## LE REVENU NATIONAL

CENSURE DES FILMS—À PROPOS DE LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** La question que je veux poser doit être adressée, j'imagine, au premier ministre; cependant, si je me trompe, on pourra remettre les choses au point. Le gouvernement se propose-t-il d'accepter l'idée de M. Silverthorne, président de la commission de censure de l'Ontario, selon qui le gouvernement fédéral devrait assumer la compétence à l'égard de la censure des films afin d'en assurer l'uniformité?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce qu'a dit M. Silverthorne mais je sais que ce serait aller directement à l'encontre de la constitution.

## LES PONTS

SAINT-JEAN (N.-B.)—DÉCLARATION PORTANT SUR LA DEMANDE D'EXAMEN D'UN PROJET RELATIF AU PORT

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, le 12 novembre l'honorable député de Westmorland (M. Murphy) m'a demandé:

Le gouvernement envisagerait-il l'aménagement, au port de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), d'un pont analogue au pont Angus L. Macdonald à Halifax?

Rien, dans les dossiers du ministère des Travaux publics, n'indique que cette proposition nous ait été soumise. Cependant, je constate que le gouvernement fédéral n'a nullement participé à la construction du pont Angus L. Macdonald à Halifax. Évidemment, c'est la province de Nouvelle-Écosse, la ville d'Halifax et la municipalité de Dartmouth qui ont payé le coût de ce pont.

## LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le mercredi, 13 novembre, sur la motion de M. A. R. Smith (Calgary-Sud) tendant à voter une Adresse à Sa Majesté la reine en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, ainsi que sur l'amendement de M. Coldwell.



**M. Heath N. Macquarrie (Queens):** Monsieur l'Orateur, je dirai que je suis enchanté de constater qu'une si grande partie de la séance a été consacrée aux provinces Maritimes. Nous ne sommes pas des gens particulièrement susceptibles, mais nous n'aimons pas qu'on nous néglige complètement. L'état de choses actuel, où l'on fait attention à nous depuis l'avènement du nouveau gouvernement, est donc fort agréable.

Outre les problèmes qu'on a étudiés jusqu'ici, il s'en pose encore un, fort urgent, dans la province de l'Île du Prince-Édouard. Il s'agit d'un problème qui influe sur les trois seules industries dont nous pouvons nous vanter, c'est-à-dire l'agriculture, la pêche et le tourisme. Depuis des années et même, dirai-je, depuis que l'Île du Prince-Édouard envoie des représentants au Parlement canadien, on a débattu un certain aspect des transports, soit le rattachement à la terre ferme. Sous les régimes de sir John A. Macdonald et de sir Wilfrid Laurier, la question a fait l'objet de longues discussions et, enfin, sous celui de sir Robert Borden, on a donné à notre province un service ininterrompu au moyen d'un bac transbordeur moderne pour l'époque.

Nous sommes heureux de voir que l'histoire pourrait se répéter et que le gouvernement conservateur actuel serait peut-être en mesure de nous accorder ce qui résoudrait le problème du transport actuel. Nous estimons qu'il est temps de construire une route menant à l'île. Une chaussée traversant le détroit de Northumberland serait, à notre avis, non seulement réalisable dans notre ère de la technique et de la science, mais elle pourrait même être réalisée d'ici une date assez rapprochée. Le service actuel, autrefois fort satisfaisant, ne peut plus suffire au mouvement des marchandises traversant le détroit. Il représente aussi une exploitation onéreuse, le fonctionnement de nos transbordeurs se traduisant tous les ans par un déficit d'environ 1 million ¾ de dollars.

Nous estimons donc que l'aménagement d'une chaussée qui comporterait un droit de péage raisonnable serait une entreprise rentable. On établirait ainsi un lien avec la terre ferme, ou plutôt on relierait la terre ferme à notre île. Une pareille chaussée favoriserait nos trois industries fondamentales et donnerait un essor considérable à notre économie provinciale.

J'espère que le ministre des Travaux publics et le ministre des Transports prêteront toute leur attention à ce problème. Je sais que mes amis et collègues de l'Île du Prince-Édouard ne nous permettront pas d'oublier

le très vif intérêt qu'ils portent à ce problème. On ne saurait rendre un meilleur hommage au gouvernement actuel,—qui, nous l'espérons, restera au pouvoir pendant très, très longtemps,—que de rappeler que c'est lui qui a mis au point de si modernes et de si beaux projets techniques. Les provinces Maritimes ne sauraient obtenir rien de plus bienfaisant que la réalisation de ce projet qui nous tient tant à cœur.

Il a été agréable, à vrai dire, de constater le genre de mesures législatives que le gouvernement a présentées. Elles m'ont toutes vivement intéressé, ainsi que mes commettants. L'augmentation de la pension de vieillesse en est un exemple; personnellement, à un moment donné, j'aurais été en faveur d'un versement de $60 par mois, comme étant juste et raisonnable. Mais, dans l'ensemble, j'ai trouvé que les calculs et les explications du ministre relatifs à la situation économique et fiscale étaient satisfaisants. Je suis frappé de ce que cette nouvelle augmentation soit de 37½ p. 100 par rapport à 1949, comparativement à l'augmentation de 23 p. 100 du coût de la vie pendant la même période.

Il y a un aspect de ce problème qui intéresse les gens de ma province plus particulièrement, et c'est qu'on ait porté la période d'absence autorisée de trois à six mois. Dans le passé, nombre de nos gens se sentaient dans l'obligation de déménager aux États-Unis, notamment en Nouvelle-Angleterre. Ils ont, en cela, anticipé sur un certain passage du rapport Gordon. Maintenant nombre de gens âgés aiment passer une partie de l'hiver dans le Sud avec leur famille. Ils n'auront donc pas à revenir au milieu de l'hiver. J'ai déjà reçu beaucoup de lettres d'appréciation sur ce point. La période actuelle est historique pour un nouveau député. L'ouverture de la session du Parlement par Sa Majesté la Reine est évidemment un événement inoubliable. Le changement de gouvernement après 22 ans de prédominance au pouvoir d'un même parti a été en soi quelque chose d'unique. Nous avons été également témoins de quelque chose d'autre de neuf,—du moins, dans une telle mesure,—dans l'histoire du Canada: le prompt accomplissement de promesses électorales par un gouvernement nouvellement élu.

Au cours de cette période historique, nous avons aussi assisté à la disparition récente de certaines choses. J'ai le sentiment que de nombreux mythes sont disparus. Les jeunes parmi nous,—et je me flatte de me ranger dans cette catégorie,—s'étaient presque habitués à certains mythes qui avaient cours. Je ne dirais pas qu'un parti en particulier ait agi ainsi de propos délibéré, mais ces mythes existaient. Un de ces mythes était qu'un seul parti avait le monopole de la législation concernant le bien-être social. Bien entendu, quand on remonte le cours de l'histoire et qu'on examine les diverses réalisations, en notre temps, des différents gouvernements ou partis politiques, on s'aperçoit nettement qu'il n'en est rien. On pourrait se reporter au débat qui a eu lieu sur des pensions de vieillesse en 1907, afin d'y trouver un échantillon de l'opinion des partis. Il y avait aussi un mythe d'indispensabilité, d'après lequel il serait impossible, ou au moins dangereux, de remplacer un parti politique. Il y avait aussi un mythe d'invincibilité, exprimé par la phrase bien connue: "Qui va nous arrêter?"; c'était presque devenu une question oratoire.

Un autre mythe revient très assidûment: l'unité nationale qui tient à un parti déterminé. Je me souviens de ce que tant de chefs nous parlaient de l'avantage de voter d'une certaine façon pour l'unité nationale. La Chambre a entendu au moins une démonstration partielle de la fausseté de ce mythe par un des vis-à-vis, le député de Laurier (M. Chevrier), qui a formulé, je pense, des arguments convaincants. Il m'a fait l'honneur de citer une partie d'un article dont je suis l'auteur. Je suis sensible à ce compliment. Peu m'importe d'être traité ainsi, mais qu'on n'aille pas imputer à sir Robert Borden, grand homme d'État, des arguments à l'appui de la thèse du député de Laurier. Je manquerais fort à la modestie en prenant l'habitude de me citer, mais me permettra-t-on d'extraire du même article une très brève phrase qui, je pense, expose un peu plus à fond l'attitude de sir Robert Borden:

> Sans se proclamer avec onction voué au développement de l'unité nationale, sir Robert Borden discernait toute la nécessité de l'interaction harmonieuse des deux grands groupes ethniques.

Sir Robert Borden n'a pas encouragé les divisions raciales et nul au Canada ne doit avoir honte du canadianisme qu'il a manifesté ici même au Parlement et dans les conseils internationaux où il a exposé avec vigueur et clarté nos aspirations nationales, devenant ainsi le principal artisan d'une nation canadienne adulte.

Le parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir n'a pas de place pour l'étroitesse d'esprit, qu'elle s'inspire de considérations ethniques, religieuses ou culturelles. Nous constituons actuellement le grand parti national. Notre parti est le seul qui ait des représentants dans toutes les provinces du Canada. Nous avons ici, et j'en suis fier, des descendants de bien des groupes dont l'apport a contribué à la création de notre riche mosaïque culturelle canadienne. Je m'intéresse beaucoup

à cet important mythe de l'unité nationale habituellement associé à un parti et je suis content de voir qu'il a enfin été complètement démoli.

Ce qui nous impressionne également, c'est le retentissement des événements extérieurs sur nos délibérations. L'importance accordée dans le discours du trône aux affaires extérieures nous a tous frappés, je pense. Si on repasse les délibérations du Parlement canadien au cours des ans, on y voit se dessiner et s'accentuer l'intérêt envers le monde extérieur, la prise de conscience de ce monde, les renseignements qui le concernent et les préoccupations qu'il nous inspire.

Même depuis que la reine a donné lecture du discours du trône, de graves événements se sont produits, on peut vraiment le dire, événements si importants qu'ils rejettent dans l'ombre bon nombre de nos préoccupations ordinaires ou régulières. Nous vivons vraiment à une époque mouvementée et troublante où la mesquinerie politique et l'étroite partialité semblent bien déplacées. Deux satellites artificiels fabriqués et lancés par l'Union soviétique gravitent maintenant autour de notre terre. A titre de membres de l'espèce humaine, nous sommes en admiration devant la conquête des régions supérieures du ciel par l'homme et notre imagination s'émeut à la perspective des triomphes que l'avenir nous réserve dans les étendues illimitées de l'espace. L'avenir nous réserve peut-être des surprises qui dépassent les rêves les plus optimistes de l'heure présente.

Cependant les objets qui parcourent rapidement l'espace autour de la terre nous causent une froide sensation de crainte. Nous nous demandons si ce n'est pas là, non le prélude d'un glorieux triomphe de l'ingéniosité de l'esprit humain, mais un horrible présage de l'incapacité de l'homme de vivre en paix sur la terre. Quoi qu'il en soit à d'autres égards, nous devons admettre que le monde occidental est en retard dans le domaine de la conquête de l'espace. Fasse le ciel qu'il ne soit pas trop tard! La prochaine réunion de l'OTAN, à laquelle assisteront les chefs des États occidentaux, y compris notre propre premier ministre, peut marquer un tournant. Il est intéressant de remarquer les réactions du monde occidental devant les derniers événements. Nous devons, il me semble, adopter une attitude intermédiaire entre la panique et la satisfaction béate.

En vérité, il faut ajouter à ces progrès scientifiques une campagne politique aussi énorme que dangereuse pour nous. Monsieur Khrouchtchev a déclaré que les bases de l'Europe occidentale étaient désormais inutiles. On aurait tort de le croire. Loin d'être désormais inutiles, elles symbolisent une réalité absolument essentielle à notre survivance, l'unité des nations. J'ai l'impression que loin de diminuer, l'interdépendance des divers États ira au contraire en augmentant. Les questions qui surgissent, à l'occasion, à cet égard, m'intéressent beaucoup. Nous devons redoubler nos efforts et transformer en normes pratiques notre idéal commun. Ce ne sont pas seulement les parlements, mais les peuples qui doivent faire face à la situation. L'autre jour, j'ai relevé dans cet excellent journal, le *Christian Science Monitor*, une phrase très simple qui m'a frappé parce qu'elle était, comme beaucoup de ce qu'imprime cette publication, nette, significative et précise. En parlant du peuple américain, il disait:

> Nous préférons, je crois, la baisse des impôts à la mise au point d'un satellite ou d'un projectile. Mais, dès que les Russes en ont un, nous nous mettons à réfléchir.

Il est temps, dirai-je de commencer à réfléchir et à examiner notre conscience, et cela vaut non seulement pour le peuple des États-Unis mais encore pour ses alliés. Je crois qu'il nous faut examiner très soigneusement nos méthodes d'éducation de façon à pouvoir, forts et unis, relever le défi qu'on nous lance.

J'espère que ce sentiment de la nécessité urgente d'un objectif commun, dont j'ai entendu parler le premier ministre aux Nations Unies il y a quelques semaines, mènera à quelque chose qui changera notre position de deuxième rang actuelle. Nous vivons des jours remarquables et difficiles. Puissions-nous être tous à la hauteur de notre tâche et la regarder en face.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur l'Orateur, dès le début de mon discours dans ce débat sur l'Adresse, je tiens à vous féliciter de tout cœur d'avoir été choisi Orateur de la Chambre des communes. Il y a à peine un mois que les députés vous choisissaient à l'unanimité pour présider leurs délibérations et vous avez, en ce court espace de temps, justifié les grands espoirs que nous avions placés en vous. Vous avez donné preuve d'une très bonne connaissance du Règlement et, mieux encore, une juste appréciation des usages de la Chambre. Vous vous êtes montré judicieux. Vous avez rendu vos décisions avec fermeté, les allégeant toutefois par un élément très important, le sens de l'humour,—qualité que je recommande chaudement au ministre des Finances (M. Fleming).

**L'hon. M. Fleming:** Pourquoi ne pas vous adresser cette observation à vous-même?

**L'hon. M. Sinclair:** Monsieur l'Orateur, nous n'appartenons pas, vous et moi, au même parti politique, mais nous avons un autre lien commun. Notre commun bienfaiteur avait exprimé l'espoir que, plus tard, ses jeunes boursiers considéreraient le service public comme leur plus grand objectif. Dans l'ensemble, ses boursiers ont très bien réussi dans la vie mais peu d'entre eux se sont engagés dans la vie publique. Vous, monsieur l'Orateur, avez largement justifié les espoirs de Cecil Rhodes par votre service public dans votre propre ville, à l'assemblée législative de votre province et ici même au Parlement du Canada.

Pendant que j'en suis à ces félicitations, je dois aussi féliciter le ministre de la Justice (M. Fulton), les deux ministres sans portefeuille (MM. Macdonnell et Browne) et l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale (M. Lambert) de la façon dont, eux aussi, ont justifié les espoirs de Cecil Rhodes.

Il convient à ce point-ci que je félicite les motionnaires de l'Adresse. Ceux qui siègent ici depuis assez longtemps portaient un intérêt particulier au discours du premier motionnaire parce que tous connaissaient très bien son père. Son père était tenu en très haute estime à la Chambre. Il avait un don bien exceptionnel, celui de retenir l'attention de la Chambre. Les nouveaux députés et le public des tribunes peuvent à certains moments remarquer que, lorsque certains députés prennent la parole, même pour prononcer un très bon discours, d'autres se glissent furtivement par la porte, lisent les journaux ou écrivent des lettres. Ensuite un autre député prend la parole, la Chambre se remplit et tout le monde écoute.

Je pense que les deux députés qui pouvaient le mieux retenir l'attention de la Chambre de cette façon ont été feu Art Smith et Clarence Gillis, de Cap-Breton-Sud. Si je pense ainsi, c'est parce qu'ils ne prenaient la parole que sur des questions qu'ils connaissaient très bien. Ils ont parlé avec lucidité, sans amertume ni rancœur, émaillant leurs discours, ici ou là, d'une expression pittoresque. C'est du reste pourquoi nous avons eu tant de plaisir à constater que le premier motionnaire de l'Adresse suivait l'exemple de son illustre père. Il y avait là sans doute de quoi réchauffer le cœur de sa mère, assise dans les tribunes.

Un mot maintenant du deuxième motionnaire. Il est facile à comprendre que l'attention de députés plus anciens se soit surtout attachée au motionnaire principal. Mais j'ai pour ma part la plus grande sympathie pour son collègue car je me trouvais précisément dans la même situation que lui en 1940 lorsqu'il m'est arrivé d'appuyer la motion tendant à la présentation de l'Adresse à l'ouverture du Parlement de guerre. Le premier motionnaire était alors quelqu'un dont le distingué père siégeait toujours à la Chambre. L'honorable député de Bonaventure (M. Arsenault) et votre serviteur peuvent au moins se consoler en se disant que si nous sommes dépourvus d'ancêtres distingués, nous sommes tous les deux bien pourvus de descendants animés et dégourdis.

Un mot maintenant à mon successeur au ministère des Pêcheries. Pendant que je siégeais sur les banquettes ministérielles, de l'autre côté de la Chambre, il m'est très souvent arrivé de répéter que j'avais la meilleure situation dans le cabinet, que j'étais en contact avec une industrie extrêmement intéressante, une industrie qui prenait une importance grandissante dans notre économie nationale, que je jouissais du concours d'un ministère extrêmement fidèle et intelligent, d'un groupe de scientifiques dévoués, un ministère qui s'occupait des besoins d'un groupe extraordinairement intéressant de Canadiens, nos pêcheurs. Je sais que mon successeur éprouvera autant de plaisir que moi à s'attaquer au problème sans cesse plus grave de la conservation, de la protection, de l'écoulement des produits, du contrôle international des mers.

Pendant que je détenais ce portefeuille, l'honorable député de Queens s'est activement intéressé à mon ministère. Qu'il me permette de lui dire que j'entends en faire autant en ce qui le concerne. Je tiens toutefois à dire un mot de son comportement au cours des dernières années. Il y a deux ans j'étais allé en Russie chercher à mettre au point un échange de renseignements entre les Russes et nous en ce qui concerne la pêche. En effet nous partageons les pêcheries de trois océans. Un an plus tard mon homologue russe nous a rendu visite à son tour pour voir nos pêcheries à nous, et surtout pour se rendre compte des avantages de la liberté dont nous jouissons au Canada.

Nous sommes d'abord allés à Terre-Neuve, puis dans l'île du Prince-Édouard, cette province verte, cette belle province jardin. Le gouvernement de l'île du Prince-Édouard nous a offert un dîner officiel et c'est alors que mon invité russe a vu quelque chose qu'il n'avait jamais vu auparavant, un membre de l'opposition. De fait, il était alors simple député de Queens. J'ai tenu à le présenter au ministre de la Russie et j'ai expliqué à notre visiteur que le rôle de l'honorable député était précisément de me critiquer, qu'il ferait de son mieux pour renverser notre gouvernement et que, si son parti y parvenait, c'est sans doute lui qui me

succéderait au poste de ministre. M. Ishkov a reconnu tout cela poliment mais j'imagine qu'il n'était pas parfaitement convaincu et qu'il avait sans doute l'impression qu'il s'agissait d'une "opposition à la Potemkin" comme on dit en Russie.

Une année s'est écoulée depuis. Je ne suis plus ministre des Pêcheries; l'honorable député de Queens m'a remplacé. Sauf erreur, mon ami, M. Ishkov, n'est plus ministre des Pêcheries lui non plus. Mais il y a eu d'autres changements en Russie depuis ce temps. M. Molotov est quelque part en Mongolie extérieure; M. Malenkov dirige une centrale hydro-électrique dans le Turkestan et M. Ishkov une poissonnerie à Murmansk. Je préfère notre régime parce que je suis encore au parlement au lieu d'être à la tête d'une poissonnerie à Aklavik.

Le débat sur l'Adresse nous fournit évidemment l'occasion de discuter n'importe quelle question d'intérêt public. Je me proposais de parler de la politique du gouvernement actuel à l'égard des finances, du commerce et de l'embauche. Cependant, il m'est un peu difficile de le faire car nous sommes très peu renseignés sur le programme du gouvernement actuel à cet égard. Évidemment, nous nous souvenons des discours qu'ont prononcés les membres du gouvernement quand ils siégeaient dans l'opposition. Nous nous souvenons de leurs nombreuses promesses électorales, promesses dont on a singulièrement peu tenu compte à la Chambre des communes. Cependant, les déclarations de politique vraiment importantes nous parviennent maintenant à des émissions de Radio-Canada ou dans des discours prononcés à Oakville et à Winnipeg; n'étant au Parlement que des citoyens de second ordre, il nous faut compter sur les journaux et sur les questions inscrites au *Feuilleton* pour nous renseigner sur la politique du gouvernement à cet égard.

Ce qui, naturellement, fournit au ministre des Finances et à son collègue du Commerce l'occasion de relire avec satisfaction les discours qu'ils ont prononcés hors de la Chambre, comme ils l'ont fait hier, en nous donnant un intéressant petit exemple de narcissisme. Ils en éprouvent peut-être du contentement mais ce n'est pas très satisfaisant pour les autres membres de la Chambre.

Je me proposais de parler surtout du chômage. Je n'ai pas entendu le discours que le premier ministre a prononcé la semaine dernière à la radio sur cette question, mais j'en ai lu un compte rendu dans les journaux de Vancouver de samedi dernier, qui relatent que le premier ministre a dit que ceux qui parlent de chômage créent un complexe de peur, un complexe de crise, semant le désarroi dans le pays. J'affirme que c'est le

[L'hon. M. Sinclair.]

plus grave des problèmes intérieurs qui se posent au Canada à l'heure actuelle, et nous sèmerons effectivement la crainte et le désarroi si nous n'étudions pas cette question à fond et franchement à la Chambre des communes et ne suggérons pas au gouvernement ce qu'il peut faire pour réduire le chômage au Canada à l'heure actuelle. Nous ne le résoudrons certainement pas en feignant de l'ignorer, en le glissant sous le tapis.

Il est intéressant de remarquer que les journaux de Vancouver du même jour publiaient un article de la *Presse canadienne* intitulé: "Le nombre des chômeurs pourrait atteindre 750,000"; voici comment débute cet article:

> Un porte-parole qualifié du gouvernement a prédit aujourd'hui que le nombre des chômeurs atteindrait probablement cet hiver au moins 750,000, chiffre le plus élevé qui se soit vu depuis la deuxième guerre mondiale.

Cette observation émanait non pas d'un député libéral, mais d'un porte-parole qualifié du gouvernement. Il y a à l'heure actuelle à peu près deux fois plus de chômeurs que le même mois l'an dernier. La semaine dernière, à Vancouver, il y avait 20,000 chômeurs enregistrés, et 40,000 dans la province de la Colombie-Britannique. La Colombie-Britannique est particulièrement vulnérable car elle produit principalement des denrées primaires qui sont vendues sur les marchés du monde sans protection douanière.

La situation actuelle est naturellement très différente de celle qui régnait au cours des années 30. Nous disposons maintenant d'une base de sécurité sociale qui n'existait pas pour le chômeur des années 30. Les prestations d'assurance-chômage, l'assistance-chômage, payées conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux, les allocations familiales et la pension de vieillesse universelle, toutes ces mesures mettent à la disposition des familles des sommes d'argent liquide qui n'étaient pas disponibles pendant les années 30. Mais ces prestations ne peuvent pas remplacer l'embauche, et le gouvernement doit faire cet hiver un très gros effort pour maintenir l'embauche au niveau le plus élevé possible.

J'avais l'intention de vous entretenir de ces questions, mais j'ai changé la nature de mon discours par suite d'un nouveau problème qui préoccupe tous les députés de la Colombie-Britannique, quel que soit le parti auquel ils appartiennent. C'est un problème qui nous préoccupe et sur la solution duquel nous sommes pas mal tous d'accord, un cas de solidarité des députés de la Colombie-Britannique, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, comme on en a déjà vu à la Chambre des communes. Comme ce problème touche avant tout ma circonscription, ce qui

ne l'empêche pas d'intéresser aussi beaucoup les autres députés de Colombie-Britannique, je vais essayer d'en donner un exposé à la Chambre et si mes explications ou les conclusions que j'en tire, sont erronées, je ne vois aucun inconvénient à ce que n'importe lequel des autres députés de la Colombie-Britannique m'interrompe à ce sujet.

Le problème est la menace actuelle de fermeture de la mine Britannia en Colombie-Britannique. Je devrais peut-être donner un mot ou deux d'explication. La mine Britannia est l'une des plus grandes mines de cuivre du monde. Durant bien des années, elle a été le plus gros producteur de cuivre de l'Empire britannique. Elle est située à 30 milles de Vancouver dont elle est assez isolée. Il n'existe aucune communication routière et il y a un an encore, on n'y accédait que par mer. Elle dispose maintenant d'un service assez irrégulier assuré par PGE qui est encore en voie de construction dans la région.

La mine a été en exploitation d'une manière continue durant 55 ans et conserve encore beaucoup de vigueur. On y trouve encore d'importants gisements de minerai à basse teneur. Dans le monde minier, elle a toujours été reconnue comme l'une des mines ayant les frais d'exploitation les plus bas. Au cours des années, elle a été en tête pour l'application de nombreuses nouvelles méthodes d'extraction. En fait, le cuivre n'y est pas fondu. Le concentré est expédié à une fonderie de Tacoma aux États-Unis. Il ne s'agit pas d'une mine ordinaire qui travaille en profondeur; l'extraction s'effectue en montant. Le tunnel de la mine s'ouvre au niveau de la mer et s'élève jusqu'à 4,600 pieds à l'intérieur de la montagne avec des niveaux qui s'étagent à des centaines de pieds de distance en montant.

La mine représente un intérêt tout spécial pour moi, non seulement parce que je représente la région, mais parce que j'y ai commencé à travailler, il y a trente-trois ans. Je pense bien que nous n'avons pas oublié notre premier emploi. Je me le rappelle très bien, parce que mes parents s'opposaient fortement à ce que j'accepte un travail qu'ils trouvaient très dangereux. Sur mon insistance, mon père a dit: "Très bien, mais tu seras de retour d'ici une semaine." S'il n'avait pas dit cela, je pense que j'aurais été de retour dans deux jours, parce qu'il s'agissait d'un travail dur, même s'il permettait d'acquérir une bonne expérience en matière d'exploitation minière.

C'est là aussi que j'ai subi les premiers contrecoups de l'impôt, sujet qui m'intéresse beaucoup plus maintenant. A l'époque, la loi de la Colombie-Britannique prévoyait que tout travailleur masculin de plus de 18 ans, qui n'était pas soutien de famille, devait acquitter une capitation de $5. A ce moment-là, je n'avais pas 18 ans, mais 16 ans. Cependant, pour travailler sous terre, j'avais dit que j'avais 18 ans. On m'a donc soutiré ces $5, ce qui était très injuste, croyais-je. Il fallait 10 heures de travail pour acquitter cette capitation de $5. C'était évidemment ma faute, puisque je m'étais vieilli de deux ans. Depuis cette première expérience, j'ai toujours pensé que la majeure partie des impôts seraient dépensés à meilleur escient, si le soin de les dépenser était laissé aux contribuables.

La mine a grandement servi à former des générations successives d'ingénieurs de l'Ouest du Canada. Elle n'emploie plus 2,000 mineurs, mais elle en emploie encore 800. La collectivité compte 1,650 habitants, soit 312 familles. La compagnie verse en moyenne un peu moins de $300,000 par mois en salaires, et ses dépenses d'approvisionnements à Vancouver se chiffrent par environ $150,000 par mois. Au cours des années, elle a produit près de 400 millions de dollars de cuivre. Elle a payé de lourds impôts, tant au fédéral qu'au provincial.

Depuis un an, le prix du cuivre a subi des fluctuations extraordinaires sur les marchés mondiaux, le marché d'exportation de New-York et les marchés de métaux de Londres. Le prix du cuivre a atteint un sommet de 47c. pour descendre, le mois dernier, à 22.175c. Le prix rentable de la mine Britannia s'établi à 30c., de sorte que lorsque le cuivre est tombé en bas de ce prix en mai dernier, la compagnie a commencé à perdre de l'argent. En août dernier, le prix est tombé à 25½c., soit 4½c. plus bas que le prix rentable et la compagnie a commencé à perdre de $70,000 à $80,000 par mois. Voulant rester en affaires, la compagnie a demandé au syndicat des mineurs et ouvriers d'usine d'absorber une partie de ces pertes en réduisant les salaires de 15 p. 100.

La compagnie a précisé que si elle fermait ses portes, dans l'expectative de les rouvrir par la suite, il lui en coûterait de $35,000 à $40,000 par mois, de sorte qu'elle était disposée à assumer une telle perte, à condition que le syndicat fût disposé à réduire les salaires de 15 p. 100, en guise de contribution au maintien de l'emploi dans la mine.

Le syndicat pour sa part a signalé que son échelle de salaires était inférieure à celle de la plupart des autres mines, à cause de la situation difficile qui existait à Britannia. Les dirigeants du syndicat ont déclaré qu'à leur avis une réduction de salaires, à ce moment-là, n'était pas la solution. Ce groupe verrait, en conséquence, faiblir sa puissance d'achat, ce qui aurait des répercussions à

Vancouver et la mesure entraînerait probablement de nouveaux retranchements dans les autres mines du pays et l'on s'engagerait ainsi dans une spirale de déflation.

Si l'on en croit les nouvelles parues dans les journaux, le syndicat aurait refusé d'accepter une baisse de salaire afin de maintenir le niveau de l'emploi, ce qui lui aurait aliéné la sympathie du public. Ces nouvelles étaient fort injustes parce que le syndicat a fait plus qu'accepter une baisse de salaire. Il a signalé que ce n'était pas une baisse de salaire qu'il fallait à l'entreprise, mais une diminution des frais de production du cuivre; que la meilleure façon d'atteindre cet objectif ne serait pas de diminuer le salaire que les mineurs rapportaient chez eux, mais de les faire travailler plus longtemps et plus dur afin de diminuer les frais de production par unité.

C'est ce que le syndicat avait accepté l'été dernier. Il a convenu, tout d'abord de renoncer à l'augmentation de salaire de 5 p. 100 que prévoyait le contrat de deux ans signé l'année précédente; il a ensuite accepté que ses membres travailleront 44 heures par semaine au lieu de 40 heures, comme il était stipulé dans le contrat et par la loi provinciale. Le syndicat a, en outre, approuvé une modification de la durée du travail des mineurs. Ceux qui travaillaient régulièrement en conformité de ce qu'on appelle les accords de porte à porte et qui recevaient l'équivalent de 42 heures de travail pour 38 heures de travail effectif acceptaient maintenant de travailler 42 heures pour un salaire équivalent à 42 heures de travail effectif.

La concession la plus importante était celle prévoyant que le syndicat devait renoncer à ce qu'on appelle des taux punitifs pour le travail du samedi et du dimanche (on touche une fois et demie son salaire pour le travail exécuté ces jours-là). Cela signifie, en réalité, que les hommes ne travaillent ni le samedi, ni le dimanche, et c'est d'ailleurs, ce qu'ils veulent. Le travail s'effectue, en général, dans les collectivités minières, de façon continue, en alternant les équipes de jour, d'après-midi et de nuit, et en les échangeant par roulement au cours du mois. Il y a quelques moments où tous les membres de la collectivité sont libres pour participer ensemble et de façon normale à la vie collective, ce qui rend l'existence si agréable au Canada. Mais par suite de cette fermeture des établissements, le samedi et le dimanche, la société devant payer des salaires supplémentaires afin de maintenir la mine en exploitation ces jours-là, les ouvriers jouissaient en fin de semaine de la vie en commun que la plupart des autres Canadiens considèrent comme admise.

[L'hon. M. Sinclair.]

Cette concession faite à la société était importante, car elle pouvait fonctionner sept jours par semaine, 24 heures par jour, et ainsi tirer pleinement parti des installations très coûteuses de la mine et de l'usine. C'est en août dernier que le syndicat et la société sont tombés d'accord sur ce programme, et le cours du cuivre était alors de 25½c. la livre. La société et le syndicat ont consenti à faire toutes ces concessions pendant un an ou jusqu'à ce que le cuivre remonte à 30c., le niveau qui permet de faire ses frais. En août, les dirigeants du syndicat ont eu des entretiens avec les représentants des quatre parties intéressées, à Vancouver, afin de leur expliquer ce qu'ils faisaient. Les représentants ont également voulu avoir des entretiens avec les administrateurs de la mine. Nous les avons rencontrés le lendemain; ils nous ont dit comment ils envisageaient la situation et nous ont assuré qu'ils voulaient maintenir la mine en activité. Ce n'était pas la pénurie de minerai, mais l'avilissement du prix qui était la raison d'être de la crise.

Après cette réunion, les députés présents ont envoyé un télégramme au ministre fédéral des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois). Je pourrais peut-être en donner lecture:

Le 26 août

Étant donné le grave danger de chômage dans les industries des bas métaux par suite de la baisse des prix, les députés originaires de Colombie-Britannique dont les noms suivent exhortent le gouvernement fédéral à se préparer à des mesures d'urgence afin de maintenir les mines de bas métaux en fonctionnement.

Ce télégramme portait la signature de MM. Taylor (Vancouver-Burrard); Winch (Vancouver-Est); McLeod (Okanagan-Revelstoke); Macdonald (Vancouver-Kingsway); Irwin (Burnaby-Richmond); Hahn (New-Westminster); Herridge (Kootenay-Ouest); Christian (Okanagan-Boundary); Sinclair (Coast-Capilano); Regier (Burnaby-Coquitlam); et Broome (Vancouver-Sud).

A la suite de cet accord, la mine a poursuivi ses opérations et le nouveau programme a eu tout le succès espéré. Je ne crois pas qu'il y avait, au quartier général du syndicat, grand enthousiasme pour cette façon de procéder, qui avait abouti, par renonciation au contrat, à des heures de travail plus longues et à la suppression des heures supplémentaires payées. Mais les chefs régionaux du syndicat l'ont appuyée dans l'espoir de maintenir l'emploi.

A cause des efforts supplémentaires des ouvriers, le prix rentable de la production à la mine de Britannia est tombé de 30c. à 27.9c. la livre, et la fonderie américaine qui coule les concentrés a concouru à ce programme en déterminant une baisse de ½c.

la livre à l'égard de ses prix, ce qui a fait descendre à 27c. la livre le seuil de l'opération blanche. La société a absorbé le reste de la perte atteignant quelque $40,000 par mois. Malheureusement, depuis août dernier, les cours mondiaux du cuivre ont descendu jusqu'à 22.175c., d'où une autre perte d'environ $80,000 par mois pour la compagnie, soit un million par année.

La société a maintenant prévenu le syndicat qu'elle ne peut se permettre de continuer son activité en subissant de telles pertes, sauf si l'on peut lui accorder une autre forme d'aide. Les députés de la Colombie-Britannique, sans distinction de parti, jugent que, la société, la fonderie et les ouvriers ayant fait de leur mieux pour maintenir la mine en exploitation et pour assurer le bonheur des 800 employés et de la collectivité de 1,600 personnes, les gouvernements fédéral et provincial doivent maintenant fournir de l'aide.

Qu'arriverait-il si la mine était forcée de se fermer à la fin du mois? Huit cents ouvriers perdraient leur emploi, et comme Vancouver compte déjà 20,000 chômeurs, tout le monde sait dans la province qu'il n'y a guère d'espoir de trouver du travail cet hiver. Ils pourraient évidemment toucher de l'assurance-chômage, puisque tous y ont parfaitement droit.

Toutefois, il y a plus que cette crise de chômage à la mine Britannia. Dans nos villes industrielles de Colombie-Britannique, la proportion de la population par rapport aux producteurs primaires est d'environ cinq ou six contre un. Le nombre d'hommes effectivement engagés à la grande papeterie de Powell-River et à la grande fonderie de Trail ne représente que le sixième de la population de ces deux villes. A la mine Britannia, la proportion n'est que de deux contre un, parce que tous les autres établissements et industries tributaires, sont à Vancouver, de sorte que la fermeture de cette grande industrie entraînera du chômage non seulement à Britannia-Beach mais aussi et dans une égale mesure à Vancouver.

Et puis il y a le problème du logement. Les gens de l'endroit sont tous logés de façon satisfaisante. Les célibataires habitent de bonnes cabines-dortoirs, où chacun a sa chambrette, et les gens mariés habitent 312 maisons qu'ils louent à raison de $7.50 à $20 par mois. L'an dernier, la compagnie a terminé, en outre, la construction de 33 maisons modernes. Cela prouve que la mine n'est pas épuisée car autrement la compagnie n'aurait jamais dépensé une telle somme. Si la mine cesse d'exploiter, ces gens devront quitter leurs maisons car alors il n'y aura plus d'électricité, plus d'éclairage ni d'eau, et il n'y aura aucun service d'enlèvement de la neige. Ils devront essayer de se loger à Vancouver où, en ce moment, les logements sont rares. Cela leur coûterait cher et toutes leurs épargnes y passeraient.

Voyons un peu quelles seraient les pertes économiques qui en résulteraient. A l'heure actuelle, ces hommes versent $35,000 par mois en impôt sur leurs revenus. S'ils émargent à l'assurance-chômage, c'est $80,000 par mois au moins qu'ils soutireront à la caisse d'assurance-chômage. Pour les gens de Britannia, la perte veut dire perte de leur maison, de leur emploi, le transfert à Vancouver et la disparition de leurs épargnes. Du point de vue social, la perte se traduit par la différence existant entre le fait d'avoir un emploi ou de se trouver dans l'oisiveté.

Que peut-on faire? On a proposé entre autres choses que le gouvernement accumule les stocks de cuivre. La plupart des gens des mines s'y refusent. Justement la plupart des difficultés de l'industrie cuprifère sont imputables aux accumulations de stocks du gouvernement, qui a détourné le cuivre de l'utilisation industrielle pour ensuite stimuler artificiellement les prix jusqu'à ce qu'ils atteignent 47c., ce qui a amené, par voie de conséquence, l'exploitation de gisements de très faible teneur. Puis les prix ayant commencé à s'effondrer, les stocks du gouvernement ont été jetés sur les marchés, ce qui a évidemment fait tomber les prix à 22c. la livre, le plus bas prix jamais vu.

On a proposé des prix minimums. Ces prix peuvent constituer une solution pour nos industries de l'agriculture et de la pêche, mais ils n'en sont pas une dans le domaine du cuivre, car nous produisons seulement 7 p. 100 du cuivre du monde, et un prix minimum aiderait toutes les mines, celles qui n'ont pas besoin d'aide tout comme celles qui en ont besoin.

La troisième solution possible serait une subvention directe à cette mine pour rétablir la situation telle qu'elle était en août dernier, quand la compagnie et le syndicat sont tombés d'accord. Le prix du cuivre était alors de 25½ cents la livre. Cela veut dire qu'il faudrait verser à l'heure actuelle une subvention de 2½ cents la livre. Cette mine produit 1½ million de livres de cuivre par mois. Il en coûterait donc au gouvernement, aux prix actuels, $37,500 par mois pour ramener la situation à ce qu'elle était en août dernier. Si le cuivre continue à augmenter, cette subvention s'en trouverait naturellement réduite.

Quel serait le résultat d'un tel paiement? Sur le plan social, cela permettrait aux 800 mineurs de cette localité de 1,650 habitants de continuer à gagner leur vie, à demeurer

dans leurs maisons actuelles, à poursuivre leur activité locale et à produire une denrée dont nous avons besoin, le cuivre. Ils continueraient à soutenir leurs écoles, leurs églises et leur petit hôpital. Cette subvention permettrait également de maintenir l'embauche dans les autres industries de Vancouver qui approvisionnent la mine.

La semaine dernière, j'ai rencontré ces travailleurs et leurs épouses à la mine; une des choses qui m'ont le plus frappé, c'est qu'ils forment le plus vieux groupe de mineurs que j'aie vu au Canada et j'ai visité déjà la plupart des principales mines du Canada. La Britannia soutient une collectivité stable, ayant 55 ans d'exploitation. Des mineurs qui s'y trouvaient quand j'ai commencé à travailler à cet endroit, il y a 33 ans, sont encore à l'emploi de la société; toute leur vie est là, et s'ils perdent leur emploi maintenant, ils n'auront que très peu de chance à leur âge d'être employés dans d'autres mines.

Sur le plan économique, cette subvention permettrait de maintenir, à Britannia, une liste de paye de $100,000 par mois, à laquelle s'ajouteraient des dépenses de $150,000 par mois à Vancouver, de la part de la compagnie à elle seule. L'État continuerait à retirer $35,000 par mois de ces mineurs sous forme d'impôt sur le revenu. D'autre part, cela épargnerait $80,000 par mois, au bas mot, à la caisse d'assurance-chômage.

Il s'est déjà présenté un cas de ce genre. En 1948, dans des circonstances analogues, l'ancien gouvernement a fait adopter la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, non pas pour aider les mines, mais pour maintenir l'embauche dans les centres aurifères du Nord, où l'exploitation des mines avait cessé d'être rentable par suite du prix fixe de l'or et de l'augmentation des frais d'exploitation. Nous avons réparti le coût de cette aide à peu près à parts égales entre les mines et l'État. Ce programme a permis aux mines de continuer leur exploitation, de maintenir leur main-d'œuvre et leurs programmes d'habitations, ce programme a coûté 12 millions de dollars l'an dernier.

La subvention versée aux houillères des provinces Maritimes, qui permet à ces mines de survivre, découle d'une mesure législative analogue. Aujourd'hui, le premier ministre a annoncé que ce programme serait étendu à la houille extraite et consommée dans les provinces Maritimes. Nous avons appuyé cette idée. Le prix garanti pour l'uranium jusqu'à 1962, qui a rendu possible la mise sur pied de la grande entreprise de Blind-River, nous offre un autre exemple d'aide directe de l'État dans le domaine des mines.

[L'hon. M. Sinclair.]

Il y a beaucoup d'autres précédents dans d'autres domaines. Le soutien des prix des produits agricoles s'inspire du même principe. On a versé des prix de soutien aux pêcheurs des Prairies, des Grands lacs et des provinces atlantiques. Fort heureusement, ils n'ont jamais été nécessaires en Colombie-Britannique. D'autres exemples sont la subvention payée aux chemins de fer au titre des voies non rentables du Nord de l'Ontario et les subventions aux compagnies de navigation exploitant des services sur nos deux côtes. En général, les députés de la Colombie-Britannique ont appuyé tous les précédents dont je viens de parler. C'est ainsi, par exemple, que, la semaine dernière, nous votions tous en faveur des avances en espèces aux cutlivateurs des Prairies. Nous tenons à venir en aide aux producteurs de base de toutes les régions. Mais nous nous attendons que le gouvernement agisse maintenant pour venir en aide à ce groupe de producteurs de base dans notre propre région.

Hier, les députés de la Colombie-Britannique se sont rencontrés avec les dirigeants du syndicat des mineurs. Ils ont adopté une résolution qui a été transmise au cabinet, exprimant un avis favorable à la proposition faite par ce syndicat à l'effet de payer cette subvention. Bien entendu, le ministre des Finances demandera immédiatement s'il nous faudra étendre ce programme aux autres mines de bas métaux. Il y a, au Canada, deux autres grands producteurs de cuivre, l'*International Nickel* et la Noranda. L'un et l'autre sont dans une excellente situation sur le plan des bénéfices. L'*International Nickel* tire évidemment ses bénéfices les plus importants du nickel. Quant à la Noranda, elle possède une vaste industrie de fabrication, en plus de ses mines. Il reste une ou deux autres sociétés d'exploitation du cuivre; mais, comme elles possèdent des gisements à très haute teneur, elles font actuellement des bénéfices. Il faut en voir la meilleure preuve dans ce que, l'an dernier, toutes ces autres mines de cuivre ont accordé d'assez grosses augmentations de salaire à leurs mineurs, contrairement à la Britannia où les mineurs ont dû accepter des réductions assez fortes. Le directeur du syndicat des mineurs et des métallurgistes nous affirme qu'il ne connaît aucune autre mine de cuivre qui soit dans une telle situation. Quant aux mines de plomb et de zinc, leur problème se posera l'an prochain si les États-Unis relèvent effectivement les droits de douane sur le plomb et le zinc.

Nous savons tous que, quand ça va mal, les gens ont tendance à compter sur le gouvernement. Cependant, les mineurs de la Britannia peuvent, sans rougir, s'adresser au gouvernement, car ils ont tâché de se débrouiller. N'eût été la baisse continue des

cours du cuivre, l'entente qu'ils avaient conclue l'été dernier aurait été suffisante. Sans doute un autre gouvernement a-t-il un devoir à remplir, parce que le gouvernement de la province exerce le premier droit de regard sur les mines. Bien entendu, le gouvernement provincial bénéficie de redevances sur toute la production minière et tire une taxe de vente de 5 p. 100 de tous les achats. A mon avis, les gouvernements fédéral et provincial devraient élaborer un programme conjoint.

Je pense que tous les députés de la Colombie-Britannique considèrent cette situation comme un cas type, non pas d'exploitation minière, mais d'emploi. Les dispositions que prendrait le gouvernement dans ce cas type contribueraient sans doute beaucoup à dissiper le pessimisme et le désespoir de bien des gens en chômage, et d'autres dans la province qui craignent le chômage. Les problèmes de chômage sont très sérieux en Colombie-Britannique.

Je crois qu'une solution satisfaisante apportée à ce problème particulier constituerait une belle réclame pour le gouvernement. Si la mine fermait, j'ai bien peur qu'une foule d'habitants de la Colombie-Britannique considéreraient cet événement comme un retour à la manière de voir des années trente, époque où les camps de secours étaient la seule réponse au chômage. Par contre, si une action directe du gouvernement maintenait cette mine en exploitation, en conjonction avec les sacrifices déjà consentis par la société, par l'affinerie et par les mineurs, ce serait une attitude pratique qui encouragerait tous les habitants de la Colombie-Britannique. Du point de vue économique, ce serait judicieux parce qu'une subvention mensuelle de $37,000 assurerait à l'État une recette de $35,000 en impôts sur le revenu et lui épargnerait l'obligation de verser $80,000 par mois en prestations d'assurance-chômage.

C'est pour cette raison que les membres de tous les partis politiques de la Colombie-Britannique ont écrit au premier ministre pour appuyer la demande présentée au gouvernement ce matin par le syndicat. Je crois pouvoir parler au nom de tous ces groupes pour exhorter le gouvernement à étudier d'une manière prompte et favorable ces mesures positives de lutte contre le chômage actuel en Colombie-Britannique.

**M. Hahn:** Avant que l'honorable député reprenne son siège, il me permettra sans doute de lui poser une question. Qu'adviendrait-il, au bout d'un certain temps, si la mine devait cesser d'exploiter? Reprendrait-elle son activité? Le pourrait-elle?

**L'hon. M. Sinclair:** La mine Britannia est vieille; c'est une mine très humide car il y a beaucoup d'eau en Colombie-Britannique, comme le sait l'honorable député. Si la mine était fermée pendant un certain temps, il serait très difficile et très coûteux d'en reprendre l'exploitation. La société voudrait la rouvrir pour continuer à l'exploiter. A cause de la nature de la mine et du sol, il serait difficile de la remettre en activité après l'avoir fermée.

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, je parlerai de deux questions: du chômage et d'une autre qui s'y rattache: certaines industries canadiennes. Des membres de tous les partis représentés à la Chambre nous ont parlé, depuis le début de la session, du problème que représente le chômage sans cesse croissant. Le préopinant a fait un excellent exposé de la situation du chômage en Colombie-Britannique. Mais je pense que cet état de choses n'est pas propre à la Colombie-Britannique. Il existe dans tout le pays.

Je crains que la situation actuelle n'ait pas été causée par des conditions d'ordre régional, mais plutôt par des conditions d'ordre national. Je suis d'avis, et, sauf erreur, d'autres personnes au courant au Canada partagent cet avis, que l'une des principales causes du chômage vient du régime financier actuellement appliqué chez nous; je veux dire le régime financier qu'applique le parti conservateur et qu'a appliqué le régime Libéral. C'est la politique de l'argent cher qui cause une profonde perturbation dans tout le pays.

A ce propos, je veux mentionner un article paru dans la *Gazette* du mardi 12 novembre 1957, sous la manchette: "Un économiste montréalais s'en prend aux jongleurs; la politique de l'argent cher pratiquée à Ottawa contribue à une régression économique." Voici ce que je lis:

> Le programme monétaire du Canada "a certes été pour quelque chose dans la crise que nous traversons en ce moment", a dit aujourd'hui M. J. R. Petrie, économiste-conseil de Montréal, dans un discours prononcé à la conférence annuelle de l'impôt de la *Canadian Tax Foundation*.
>
> "Cette crise, je ne l'attribue pas aux seules restrictions monétaires, a-t-il poursuivi; tout de même, un resserrement assez prononcé du crédit peut certes ralentir tout essor de prospérité et entraîner un ralentissement de l'activité économique".

Plus loin, dans le même article, on peut lire ce qui suit:

> "Sans doute bon nombre de prix augmentent toujours, mais s'il s'agit ici d'inflation, elle n'a plus rien à voir avec celle dont nous souffrions il y a cinq ans, époque où le mouvement ascendant des prix était attribuable à une pénurie de biens de consommation, relativement à la demande. Il n'existe actuellement aucune pénurie."

Un peu plus loin, voici ce qu'il dit:

Ce n'est pas en maintenant un régime de restriction monétaire qu'on comblera l'écart entre le coût de revient et les prix de vente. Je ne suis pas convaincu qu'en levant la restriction sur le crédit on arrêtera la régression actuelle, mais je suis persuadé qu'en maintenant le régime monétaire actuel on ne fera qu'en aggraver l'ampleur.

Puis il termine par ces mots:

Je sympathise de tout cœur avec les hommes d'affaires des provinces Maritimes et les dirigeants politiques qui protestent contre le resserrement du crédit.

J'ai l'impression, monsieur l'Orateur, que lorsque de telles autorités attribuent notre régression,—je présume qu'on hésite à employer ce mot "régression",—à la politique d'argent cher, il convient de s'arrêter sérieusement à ce problème. Les créditistes l'ont à maintes reprises soulevé à la Chambre. L'honorable député d'Acadia (M. Quelch) en a parlé en détail plusieurs fois. Non seulement cette année mais dans les années passées, il a signalé les dangers que comporte une telle tendance monétaire et a précisé qu'elle provoquait le chômage général.

Voilà précisément ce qui se produit aujourd'hui. D'après ce que vient de dire l'honorable député qui m'a précédé, nous avons quelque idée de la façon dont les industries de Colombie-Britannique sont en voie de s'effondrer. D'autres ont dit comment l'industrie des sciages s'était effondrée. Puis nous voyons des industries secondaires fermer leurs portes dans tout le pays, ce qui accroît le chômage. Tout particulièrement, l'industrie des charbonnages de l'Ouest canadien,—dont je parlerai un peu plus en détail tout à l'heure,—cesse son activité, ce qui contribue également à accentuer la régression.

On ne peut dire que ce problème du chômage, qui nous importune, ait un caractère local, car voici des faits inconstestables:

Le total des chômeurs au Canada, qui est habituellement stable à cette époque de l'année, a augmenté de 20,000 en septembre pour atteindre 194,000. Les sans-travail représentent 3.2 p. 100 des effectifs ouvriers, soit presque le double de la proportion de 1.7 p. 100 il y a un an. D'autre part, le nombre des personnes employées était de 5,854,000, soit une diminution de 103,000 par rapport au total sans précédent de 5,957,000 le mois précédent.

Ce n'est pas là ma propre opinion. Ce fait est corroboré catégoriquement par un communiqué que nous avons reçu, l'autre jour, du ministère du Travail et du Bureau de la statistique et qui est daté du 23 octobre. De ce rapport j'extrais le passage suivant:

Le nombre des sans-travail en quête d'emploi, nombre qui d'ordinaire reste relativement stable à cette époque de l'année, a augmenté de 20,000 durant le mois. Il atteint donc 194,000, ce qui représente 3.2 p. 100 des effectifs ouvriers, au regard de 1.7 p. 100 l'année précédente.

[M. Johnston (Bow-River).]

Un peu plus loin, on déclare au sujet de cette situation alarmante:

Le chômage en septembre a été encore beaucoup plus élevé que l'an dernier sur presque tous les marchés locaux de main-d'œuvre.

Telle est la déclaration faite par le gouvernement ou par le ministère du Travail et le Bureau fédéral de la statistique. Ce chômage se fait sentir, comme je l'ai signalé, en Colombie-Britannique, dans les provinces de l'Atlantique, dans les provinces centrales et dans l'Ouest. Littéralement des centaines de coupures de journaux que j'ai conservées au cours des trois ou quatre derniers mois indiquent que ce problème s'aggrave de jour en jour. J'en citerai une couple. J'en ai bien d'autres, mais je ne veux pas retarder la Chambre en les lisant toutes. En voici une de l'*Albertan*, numéro du lundi 16 septembre 1957. J'en cite un passage:

Les nouvelles demandes et les demandes renouvelées de prestations d'assurance-chômage en juillet ont totalisé 117,107, soit une augmentation de 55 p. 100 au regard du total correspondant de l'an dernier, et de 30 p. 100 sur le chiffre de juin.

Vous constaterez, monsieur l'Orateur, que la hausse a été des plus rapide depuis le 10 juin. Je ne veux pas laisser entendre que le présent gouvernement est entièrement responsable de la situation, mais je tiens à signaler très clairement qu'il a maintenant eu l'occasion de s'attaquer à ce problème mais que jusqu'ici ses lignes de conduite ne diffèrent guère à cet égard, de celles des libéraux qui l'ont précédé. Voici une autre coupure de journal intitulée: "On craint des congédiements massifs dans le bâtiment" elle se lit en partie ainsi qu'il suit:

Ottawa (CP)—M. Raymond Brunet de Hull (Québec) ancien président de l'Association canadienne du bâtiment, dit qu'un quart de la main-d'œuvre de cette industrie qui est de 550,000 hommes sera peut-être sans emploi entre le 15 décembre et le 31 mars.

En voici une autre de ma propre province. Elle vient du *Herald* de Calgary, numéro de mercredi 21 octobre 1957. Sous la rubrique: "Une fabrique de ciment renvoie 97 ouvriers" se trouvent les alinéas suivants:

Une pénurie de commandes a amené la mise à pied de 97 ouvriers mardi à la fabrique de la *Canada Cement Company Limited* a Exshaw.

On a pris cette mesure pour réduire le nombre des équipes de trois à deux par jour. On n'en a pas précisé la durée.

Comme le signale l'auteur de l'un de ces articles, la présente régression diffère de celle des années 1930, parce qu'il y avait alors pénurie de biens. Il n'y a actuellement aucune pénurie de biens. Certes, les prix sont des prix d'inflation mais il n'y a aucune pénurie de biens de consommation. Une des causes de la hausse des prix est évidemment

le programme de l'argent cher lancé par les libéraux et que poursuit maintenant sans interruption le nouveau gouvernement.

Si nous voulons chercher les causes de cette régression, nous faisons mieux de regarder dans la direction qu'indiquent toutes les autorités, celle du système financier du pays. C'est ce que disait clairement il n'y a pas très longtemps le premier ministre du Nouveau-Brunswick en signalant la situation économique déplorable qui règne dans sa province. Les membres du groupe du Crédit social l'ont également signalé maintes fois à la Chambre. Il est temps que le gouvernement admette cette vérité et avise aux dispositions à prendre.

Une des raisons du chômage, qui se rattache au programme de la monnaie chère, est le taux exceptionnellement élevé de l'intérêt exigé de l'industrie. Ces taux d'intérêt influent évidemment sur les prix et rendent de plus en plus difficile l'achat des biens produits au pays. Puis, tandis que le chômage continue, les prix restent élevés, on fabrique moins de produits de consommation, un plus grand nombre de chômeurs est porté sur les listes et le cercle vicieux se poursuit.

Une des raisons pour lesquelles nous avons pu tenir la tête haute aussi longtemps, c'était la pratique extrêmement étendue des achats à crédit dans tout le pays. Les achats à crédit ont atteint, l'année dernière, une valeur de 2¾ milliards de dollars. Ce mode d'achat n'aidera certainement pas longtemps l'économie, parce que, lorsque le public manque de puissance d'achat, quand il perd ses emplois et voit son revenu diminuer, quand il se voit obligé de recourir aux achats à crédit ou à tempérament, les prix qu'il doit payer sont beaucoup plus élevés. Les intérêts qu'on lui compte en lui consentant ce crédit se sont montés dans bien des cas de 5 à 50 p. 100 et ceux qui en pâtissent le plus sont ceux qui sont dans la triste situation de n'avoir aucun emploi ou de vivre d'un revenu fixe.

Et qu'a fait le gouvernement pour résoudre le problème du chômage? A-t-il un programme tendant à régler cette question si grave? Je pense à ce que le gouvernement a fait l'autre jour, quand les matelots de la région de Montréal ont fait la grève pour obtenir une augmentation de salaire. Je ne prends nullement le parti des syndicats ni de personne d'autre. Je me contente d'exposer la situation telle qu'elle est. Les marins se sont mis en grève pour obtenir une augmentation de salaire; le gouvernement a immédiatement adopté ce qu'il a considéré je suppose comme une solution appropriée, en permettant que 8 navires du National-Canadien, société d'État, passent sous pavillon étranger. Ces navires auront leur port d'attache à Port-d'Espagne (Trinité). La compagnie a déclaré que de la sorte elle pourra faire concurrence aux autres sociétés de navigation qui engagent des équipages étrangers à des salaires plus bas, et le gouvernement s'est fait le complice de cette initiative.

Il se peut que certains députés ne soient jamais allés aux Antilles. J'ai eu le plaisir de visiter cette région il y a environ un an et je puis affirmer aux honorables députés que les *Canadian National Steamships* n'auront pas la moindre difficulté à trouver aux Antilles de la main-d'œuvre abondante et bon marché. Au cours de ce voyage dans toutes les Antilles, nous avons fait escale à presque tous les ports qui sont en relations commerciales avec le Commonwealth, et dans chacun de ces ports nous avons pu voir des centaines de travailleurs encombrant les quais à la recherche de travail. Je n'ai jamais vu de pays où les conditions économiques soient aussi pauvres qu'aux Antilles, et je vous garantis que la *Canadian National Steamships Company* va pouvoir trouver de la main-d'œuvre bon marché en abondance pour armer ces huit navires.

Ce qu'il y a de plus déplorable ici c'est que le gouvernement, cherchant à résoudre ses problèmes intérieurs, se trouve en somme à dire aux travailleurs de notre pays que s'ils n'abaissent pas leur niveau de vie, s'ils n'acceptent pas une rénumération moins forte, il importera des étrangers pour prendre leur place. Quoi de plus déplorable. Nous entendons un gouvernement dire, en somme, à toutes les industries de notre pays que l'une des façons dont elles disposent pour abaisser leur prix de revient, et partant, d'augmenter leurs bénéfices, consiste pour elles à engager des travailleurs étrangers. Autant abaisser les barrières qui se posent à l'immigration de façon à permettre aux étrangers de venir prendre la place des Canadiens sur le marché de la main-d'œuvre.

Ce n'est pas une solution. Qu'en résultera-t-il? Il en résultera ce qui est arrivé après la grève des marins. En somme, tous ces hommes perdront leur travail, leurs familles ne pourront plus profiter du chèque de paie mensuel et leur niveau de vie sera abaissé au point de tomber à peu près à zéro, leur pouvoir d'achat étant à peu près totalement annihilé. Ils achèteront moins de biens de consommation. Encore une fois, c'est ici un cercle vicieux: diminution du pouvoir d'achat, diminution de la consommation, diminution de la production industrielle et, naturellement, diminution de l'embauche, c'est-à-dire chômage.

Ce n'est certainement pas le moyen de résoudre nos problèmes intérieurs de chômage et le gouvernement doit accepter une partie des reproches parce que c'est lui qui a permis qu'on prenne cette décision. Je ne peux m'empêcher de penser que cette décision du parti conservateur ressemble beaucoup à ce qui s'est passé dans les difficiles années 30. Nous avions alors un problème de chômage et, quand les chômeurs de l'Ouest du Canada décidèrent de venir à Ottawa porter leurs doléances, ils furent arrêtés par la gendarmerie à Regina. Je ne raconterai pas comment on les a traités, je n'y insisterai pas mais, bien que ce puisse être une coïncidence, c'était malheureusement à l'époque où un gouvernement conservateur était au pouvoir sous la direction de l'ancien premier ministre, le très honorable R. B. Bennett.

Faut-il s'attendre que ce soit la ligne de conduite du présent gouvernement? On serait certainement porté à le croire parce que cela ressemble beaucoup au régime de fer pour nos chômeurs. Or je pense qu'il y aurait moyen d'atténuer ce problème mais avant de m'engager dans un autre sujet de mon discours, peut-on dire qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

---

## Reprise de la séance

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, j'allais enchaîner sur un autre sujet, l'industrie canadienne. A mon avis, l'une des choses qui contribueraient à résoudre le problème du chômage dans notre pays serait l'application d'un plan élaboré par le gouvernement pour décentraliser l'industrie. Cette question a été soumise à la Chambre à de nombreuses occasions, antérieurement; on y a prêté trop peu d'attention de sorte que la plupart de nos industries sont concentrées dans les deux provinces centrales de l'Ontario et de Québec, étant donné un nombre de facteurs qui avantagent ces deux provinces en ce qui concerne le recrutement de la main-d'œuvre, comparativement aux autres parties du pays.

L'un des facteurs qui ont empêché l'implantation industrielle dans les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest est le tarif-marchandises d'exception que nous avons au Canada. Dans la province de l'Alberta, nous en ressentons durement les effets depuis un certain nombre d'années. Nous avons le tarif-marchandises le plus élevé du Canada et par conséquent l'industrie hésite à s'y déplacer et à y établir des usines. Ayant à acquitter des frais de transport aussi exorbitants, les industries de l'Ouest sont incapables de soutenir la concurrence des industries du Canada central. Du point de vue économique et du point de vue de la défense, il n'est pas bon pour le pays que nos industries soient tellement concentrées dans les deux provinces centrales. Grâce aux armes perfectionnées dont on dispose aujourd'hui, l'ennemi pourrait facilement ruiner notre pays dans l'espace de quelques mois.

Notre tarif douanier a été un autre obstacle à l'établissement des industries dans l'Ouest. Les industries du Canada central ont bénéficié d'une protection douanière très forte, tandis qu'une protection très faible était accordée aux industries d'autres régions du pays. Je songe ici à l'agriculture qui, dans l'Ouest, ne bénéficie d'aucune ou d'une très faible protection douanière. Le blé ne fait certainement pas l'objet d'une protection douanière. Les producteurs doivent vendre leur blé sur le marché libre et acheter ce dont ils ont besoin sur un marché protégé.

La même chose est particulièrement vraie dans le cas de la houille. Je vais parler un peu de l'industrie houillère, non seulement en ce qui intéresse l'Ouest, l'Alberta et Drumheller, dans ma circonscription, mais aussi toutes les régions du Canada.

Il est vrai que le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé ont tous deux appliqué le principe des subventions. Il est parfaitement clair que le principe des subventions n'a pas suffi à permettre aux industries des autres parties du Canada de se maintenir sur un pied d'égalité avec celles des deux provinces centrales. Cela est particulièrement vrai de l'industrie du charbon. Comme je le disais, la politique du gouvernement n'a pas changé. Il est vrai que dans un ou deux cas, on a augmenté les subventions. Le premier ministre a mentionné quelque chose dans ce sens-là, ce matin, alors qu'il parlait du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, et je prévois que la situation de ces deux provinces s'améliorera grâce à ces augmentations. Mais, dans l'Ouest, nous soutenons que les subventions accordées ne sont pas suffisantes pour maintenir notre industrie charbonnière.

L'industrie du charbon est essentielle au Canada, notamment en temps de guerre. On s'en est rendu compte pendant la dernière guerre, alors que le gouvernement des États-Unis refusait de nous exporter du charbon et qu'il fallait nous en remettre à nos propres ressources. Si nous avions été dans la même situation que nous le sommes aujourd'hui, nous aurions été en très mauvaise posture, car aujourd'hui nos mines ferment

rapidement, et cela non seulement dans l'Ouest mais dans d'autres régions du Canada aussi.

Quand je parle des droits douaniers, je n'oublie pas qu'une certaine protection est de mise. Ce dont je me plains, c'est de la situation inéquitable où presque les seules industries qui jouissent de la protection sont les gros établissements manufacturiers concentrés dans l'Ontario et le Québec. L'industrie de l'extraction de la houille n'en est pas un, pourtant on n'a pas fait grand chose pour l'aider. J'ai saisi la Chambre bien des fois de cette question et d'autres députés ont fait de même; mais, jusqu'ici, on n'a rien fait qui puisse stimuler l'essor de cette industrie.

L'autre jour encore, le 4 novembre, le *Herald*, de Calgary, a publié le compte rendu d'un discours de M. C. V. Daniels, président de la chambre de commerce de Calgary. Il y disait que l'industrie des charbonnages de l'Alberta est dans un état d'effondrement extrême par suite d'une contraction des débouchés au Canada et ailleurs. M. James J. Part, gérant municipal de Drumheller, a également signalé la nécessité d'une décentralisation de l'industrie et d'une certaine assistance à accorder à l'industrie de l'extraction de la houille dans cette région. Il a signalé que Drumheller est un excellent endroit,—et c'est vrai,—pour établir des industries, à condition qu'on supprime certains des obstacles dont j'ai parlé. Au cœur de la vallée, se trouvent les réserves de charbon les plus considérables du Canada. L'Alberta compte plus de 48 milliards de tonnes de charbon, et pourtant la fermeture de nos mines suit un rythme chaque année plus rapide. Oui, nous avons beaucoup de charbon dans la région de Drumheller; il ne coûte pas cher et pourrait servir à l'industrie. Nous avons de l'énergie électrique; nous avons une rivière majestueuse qui traverse la région; nous avons du gaz et du pétrole, tous les avantages qui devraient y amener l'industrie. Si le gouvernement songeait à décentraliser l'industrie et à modifier l'inéquitable tarif des douanes, encouragerait beaucoup un tel déplacement.

Quand je lui ai posé une question à ce sujet l'autre jour, le ministre des Transports a paru ne pas trop savoir si le tarif-marchandises canadien comporte des distinctions injustes. Siégeant ici depuis longtemps, le ministre a entendu beaucoup de députés parler de la question à la Chambre; s'il ne le sait pas, il ferait mieux de se mettre bientôt au courant des choses de son ministère.

L'autre jour, j'ai écrit à l'Office fédéral du charbon pour lui demander des renseignements à ce sujet. Il m'a répondu en m'envoyant de la statistique du Bureau fédéral de la statistique. Avec la permission de la Chambre, j'aimerais consigner ce court tableau au *hansard*.

**M. l'Orateur:** D'où vient ce tableau?

**M. Johnston (Bow-River):** Il vient, monsieur l'Orateur, de l'Office du charbon. Ces données établies par le Bureau fédéral de la statistique, se rapportent à la production houillère.

**M. l'Orateur:** L'honorable député a-t-il la permission de consigner ce tableau au *hansard?*

**Des voix:** D'accord.

**M. Johnston (Bow-River):** Voici le tableau:

Production de houille au Canada

| | 8 mois jan.-août | | Année civile |
|---|---|---|---|
| | 1957 | 1956 | 1956 |
| N.-Écosse ..... | 3,716,765 | 3,895,816 | 5,775,025 |
| N.-Brunswick ..... | 589,936 | 627,068 | 985,290 |
| Saskatchewan ..... | 1,174,140 | 1,200,403 | 2,341,641 |
| Alb. bitumineux .. | 798,179 | 1,372,671 | 2,064,403 |
| lignite ..... | 903,103 | 1,113,949 | 2,264,284 |
| Colombie-B. ..... | 728,925 | 1,006,267 | 1,481,891 |
| Total ..... | 7,911,048 | 9,216,174 | 14,912,534 |

Je passerai donc rapidement sur le tableau mais j'aimerais faire observer que l'Alberta à elle seule a produit 798,179 tonnes de charbon bitumineux au cours des huit premiers mois de 1957, soit de janvier à août. Au cours de la même période, nous avions produit, en 1956, 1,372,671 tonnes, soit une baisse, cette année, de 574,492 tonnes pour les huit premiers mois. En 1957, l'Alberta a produit 903,103 tonnes de charbon sous-bitumineux contre 1,113,949 tonnes en 1956; Il y a donc fléchissement de 210,846 tonnes et en tout de 785,338 tonnes. Cela révèle à quel point on est en train de ruiner notre industrie de la houille dans l'Ouest canadien. La production totale du Canada pour les huit premiers mois de 1957, soit de janvier à août, a été de 7,911,048 tonnes, tandis que, pour la même période de 1956, elle a été de 9,216,174 tonnes, ce qui révèle pour les huit premiers mois de l'année en cours une baisse de 1,305,126 tonnes. Cela dure depuis des années, si bien que l'état de nos mines est finalement devenu déplorable.

L'autre jour, l'honorable député de Red-Deer a posé à la Chambre des questions auxquelles on a répondu. Les voici:

Durant chaque année civile depuis le 1er janvier 1952, quel a été:

1. Le nombre total de houillères exploitées en Alberta?
2. La production globale de charbon en Alberta?
3. Le nombre des houillères d'Alberta dont on a discontinué l'exploitation?
4. La quantité globale de charbon importée au Canada?

Voici maintenant les réponses reçues:

| | 1952 | 1953 | 1954 | 1955 | 1956 |
|---|---|---|---|---|---|
| 1. ..... | 157 | 146 | 136 | 116 | 104 |
| 2. ..... | 7,194,472 | 5,917,423 | 4,859,136 | 4,456,578 | 4,329,639 |
| 3. ..... | 18 | 19 | 35 | 16 | 19 |
| 4. ..... | 24,932,853 | 23,265,541 | 18,579,989 | 19,742,531 | 22,613,374 |

Ces chiffres nous disent qu'en 1955 et 1956 la production albertaine a diminué de plus de 127,139 tonnes. La réponse à la troisième question nous dit que, chaque année, nombre de mines cessent de produire. Je n'ai pas les chiffres de 1957; mais, pour les années dont j'ai parlé, je vois que, à cause du manque de débouchés, plus de vingt mines en moyenne ont cessé de produire chaque année en Alberta.

Les députés ont probablement remarqué que, en 1955, nous avons importé 19,742,531 tonnes de charbon des États-Unis et 22,613,374 tonnes, en 1956, soit 2,870,843 tonnes de plus, et rien n'indique que, en 1957, nos importations de ce pays ne dépasseront pas celles des deux dernières années.

Que résulte-t-il de tout cela? Parce que nous consommons tant de charbon importé des États-Unis, nous fournissons du travail dans les houillères aux travailleurs américains et, en même temps, nous ruinons nos mines, nous privons nos gens de leur emploi et, du même coup, nous aggravons peu à peu le problème du chômage ici même, au Canada.

Une subvention apporte un soulagement, mais elle n'est qu'un palliatif. Deux pour cent de l'ensemble des besoins de l'Ontario, l'année passée, ont été couverts par les provinces de l'Ouest et 98 p. 100 par les États-Unis. Quarante-deux p. 100 de tous les besoins du Québec ont été satisfaits par les provinces de l'Est et 58 p. 100 par les États-Unis. L'Ontario est notre marché naturel. A mon avis, l'industrie canadienne du charbon mérite notre attention.

Une subvention, je le répète, n'est pas suffisante; elle ne résoudra pas notre problème. Nous pourrions très facilement prendre des dispositions pour que diminuent un peu les importations de charbon des États-Unis. L'année passée, nos voisins du Sud nous en ont expédié plus de 22 millions de tonnes destinées à la vente en Ontario. Si nous accordions aux mines canadiennes 2 millions de tonnes des 22 millions que nous importons des États-Unis, les États-Unis n'en souffriraient pas sur le plan économique, et nous aurions contribué à ranimer notre propre marché canadien.

Ce dont nous avons le plus besoin, c'est une politique nationale du combustible qui assure du travail à nos citoyens et protège notre pays en temps de guerre. Si nous réduisions nos importations des États-Unis de juste deux millions de tonnes, ainsi que je l'ai proposé, cela assurerait aux nôtres l'emploi dont nous avons un si pressant besoin pour maintenir nos charbonnages. Cela ranimerait l'industrie du charbon de l'Ouest et donnerait également aux provinces de l'Atlantique le stimulant nécessaire pour ranimer leur propre industrie du charbon. En résumé, réservons le Canada aux Canadiens et non pas tant aux étrangers.

*(Texte)*

**M. M.-J.-A. Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, à titre de nouveau député, je désire vous féliciter de l'honneur que la Chambre vous a conféré en vous nommant son président. Cet honneur témoigne sans doute de l'estime des honorables députés à votre égard. Votre maîtrise des deux langues vous sera certainement d'une grande utilité dans l'exercice de vos fonctions, et cette qualité est d'autant plus appréciée par nous qui parlons le français et l'anglais. Puis-je aussi me permettre de signaler que, depuis l'ouverture de la présente session, j'ai été agréablement surpris du grand nombre de députés de langue anglaise, de ce côté-ci de la Chambre surtout, qui ont fait preuve d'une remarquable connaissance du français. Il est à souhaiter que ce nombre augmente, car tout le monde se rend de plus en plus compte qu'il est avantageux d'être bilingue.

Je désire citer la traduction d'un extrait d'un article paru dans un numéro du *Bulletin* et intitulé "Industrie", publié par l'Association des manufacturiers canadiens:

L'anglais et le français sont vraiment les langues officielles du Canada, mais la proportion des Canadiens qui peuvent parler les deux langues est malheureusement petite, à peine douze personnes sur cent. Sur les quatre-vingt-huit autres,

soixante-sept parlent l'anglais mais non pas le français; vingt comprennent le français et non l'anglais, et une personne sur cent ne parle ni l'un ni l'autre.

Il est absolument nécessaire que nous fassions mieux que cela avant de pouvoir être assurés que nous avons atteint le statut de nation indivisible. Il ne devrait pas y avoir un Canadien de langue anglaise qui n'ait pas une connaissance du français, pas plus qu'il ne devrait y avoir un Canadien de langue française sans connaissance de l'anglais, car un Canadien qui n'a pas, d'une façon ou d'une autre, la maîtrise des deux langues officielles de son pays est non seulement appauvri au point de vue linguistique, mais il est de ce fait divorcé de millions de ses concitoyens, et les obstacles à une unité efficace et réelle sont par le fait même beaucoup plus réels. En ce moment, alors que les étudiants de tous âges ont fait leur entrée, pour la nouvelle année, dans les écoles, les collèges et les universités du pays, le moment est tout particulièrement propice pour réfléchir sur ces points.

Monsieur l'Orateur, je désire aussi féliciter votre adjoint, l'honorable député de Labelle (M. Courtemanche), dont la bonne humeur et l'aplomb le qualifient si bien pour occuper ce poste. Puis-je aussi offrir mes félicitations, à l'instar de tous ceux qui m'ont précédé, à mon bon ami l'honorable député de Calgary-Sud (M. Smith) pour l'habile discours qu'il a prononcé en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône. Nonobstant qu'il vienne d'un endroit à peine connu des gens d'Edmonton, il est depuis de longues années un collège dont j'estime beaucoup le jugement et l'expérience. Dans le même ordre d'idées, je félicite l'honorable député de Bonaventure (M. Arsenault) de son excellent discours en appuyant la proposition de l'honorable député de Calgary-Sud.

Il serait très ingrat de ma part de continuer mes observations sans exprimer mes sincères remerciements au très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) pour m'avoir décerné le poste d'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale.

Comme tant d'autres dans cette enceinte, je suis un ancien combattant de la dernière guerre mondiale. Je ne me prétends pas expert en la matière, mais je puis affirmer que je porte un vif intérêt à ce qui concerne la défense nationale. Je reconnais mes défauts et mon peu de connaissances, mais je désire signaler, monsieur l'Orateur, que je n'aurais pu trouver plus grande satisfaction que de travailler sous la direction de l'honorable ministre de la Défense nationale. Comme on l'a mentionné à la Chambre auparavant, on peut dire de lui qu'il est toujours gentilhomme dans le vrai sens du mot. Je suis très reconnaissant aux honorables messieurs d'en face qui ont exprimé de tels sentiments à son égard.

Monsieur l'Orateur, il y a plus de soixante ans que mon père, à l'âge de dix-huit ans, a quitté son foyer paternel, dans le comté de Terrebonne, pour se rendre à Edmonton, région alors peu connue et encore moins évoluée. Peu après, il fut suivi par sa famille. Quoique l'Ouest canadien soit encore un pays jeune, il n'est pas sans avoir ses traditions. Mon grand-père fut député conservateur du comté de Saint-Albert lors de la dernière assemblée législative des territoires du Nord-Ouest, à Regina, de 1901 à 1904. Une grande partie de ce comté est maintenant comprise dans ma circonscription. La petite ville de Saint-Albert, monument au vénérable père Lacombe, ce missionnaire pionnier de l'Ouest canadien, connaît, à l'heure actuelle, le début d'une expansion encourageante, après avoir sommeillé pendant près de cinquante ans. On envisage un fort programme de construction et de modernisation, et je désire ici souhaiter à mes électeurs de Saint-Albert tout le succès possible dans leurs entreprises.

J'aimerais signaler qu'en Alberta on compte une soixantaine de mille citoyens de langue française. Cependant environ 4,000 seulement habitent mon comté, sur une population de près de 120,000 âmes. Mais, j'ai quand même été élu à Edmonton-Ouest parce que j'étais bilingue, car chez nous, on se sent unis. Les gens d'Edmonton-Ouest n'ont pas élu un conservateur parce que ce parti pratique la désunion. Aussi, je suggère au député de Laurier (l'hon. M. Chevrier), qui malheureusement n'est pas à la Chambre dans le moment, ainsi qu'au député du comté de Hull (M. Caron) et autres, de voyager dans l'Ouest afin de vérifier eux-mêmes ce que pensent nos gens de langue française.

Monsieur l'Orateur, ils seraient fort surpris d'apprendre que l'on ne partage pas le point de vue exprimé l'autre jour par ces messieurs. Nous, en petite minorité, avons dû vivre en coopération et en harmonie avec nos voisins. Si ces députés voulaient donc se sortir le nez de la boue avec laquelle ils essaient de brouiller les eaux de l'unité nationale, ils verraient que les conservateurs sont reconnus comme étant membres d'un parti national travaillant toujours pour l'unité du pays. L'enthousiasme des députés d'en face pour les niaiseries que nous avons entendues l'autre jour au sujet de l'unité nationale, lesquelles ont d'ailleurs été répétées récemment à Joliette, ne marque que le degré de la banqueroute de principes du parti libéral. Il en est de même pour l'emphase que l'on a apportée à une supposée entente Diefenbaker-Duplessis. Faute de mieux, c'est devenu le cri de désespoir du parti libéral.

Je me permets de faire une suggestion: Qu'ils sortent de leur coquille; qu'ils voya-

gent dans le reste du Canada. On les accueillera avec bienveillance, surtout dans l'Ouest, car notre hospitalité est bien connue, mais je vous assure, monsieur l'Orateur, qu'on leur dira des vérités.

Il y a des gens du Québec qui viennent nous visiter chaque année, et je suis d'avis qu'ils se rendent compte que l'harmonie entre les gens de différentes races et religions peut régner sans qu'il soit nécessaire de se dire des bêtises ni de se quereller. Messieurs les députés libéraux n'ont qu'à nous regarder, nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre; ils y verront un exemple de l'unité nationale de races et de religions. Le parti conservateur tire ses forces de toutes les sources; nous sommes Anglo-saxons, Canadiens français, (et il ne faut pas oublier que nous avons obtenu 575,000 votes dans la province de Québec le 10 juin dernier,) Ukrainiens, Scandinaves, Italiens, Chinois... Est-ce là une marque de désunion?

*(Traduction)*

Monsieur l'Orateur, j'ai eu tantôt l'occasion de vous féliciter d'avoir été choisi comme Orateur de la Chambre. Je me permettrai une allusion d'ordre personnel. Je siège ici avec vous, monsieur l'Orateur, non seulement comme condisciple au collège Herthford, d'Oxford, mais aussi avec beaucoup de plaisir à titre de l'un des boursier Rhodes qui sont membres de la Chambre. Outre vous-même, monsieur l'Orateur, on compte parmi ces boursiers le ministre de la Justice (M. Fulton), le représentant de Greenwood (M. Macdonnell) et le représentant de Saint-Jean-Ouest (M. Browne), tous deux aussi membres du cabinet (et je salue ici le retour du député de Saint-Jean-Ouest à la Chambre); de l'autre côté, il y a le représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair), qui a déjà fait partie du cabinet. Nous avons été heureux d'apprendre récemment la distinction dont a été l'objet un autre boursier Rhodes, M. le juge Saint-Germain, dont la nomination comme membre de la Cour supérieur de la province de Québec réjouira tout le monde.

J'ai été très surpris du nombre impressionnant de boursiers Rhodes qui occupent des postes de confiance dans l'administration du pays. De fait, si l'on examine la liste des boursiers Rhodes et qu'on étudie ce qu'ils ont accompli dans l'ensemble, on ne peut être que satisfait de ce que la confiance et l'attente des administrateurs de la Fondation Rhodes, dans le choix des boursiers, n'aient pas été déçues. Monsieur l'Orateur, pendant de nombreuses années, vous avez été secrétaire de la Fondation Rhodes au Canada; vous savez donc ce dont je parle.

[M. Lambert.]

Si on me le permet, monsieur l'Orateur, j'aimerais exhorter les députés à recommander, à l'occasion, que des jeunes étudiants bien doués de notre pays essaient d'obtenir des bourses Rhodes, afin qu'ils acquièrent une formation qui, à mon humble avis, est non seulement égale à celle qu'on peut acquérir ailleurs mais qui, à bien des égards et de l'avis de beaucoup de gens, lui est supérieure. En agissant de la sorte, ils pourront, jusqu'à un certain point, constituer pour notre pays une source de chefs pour l'industrie, les professions libérales et la vie publique. On peut dire que les boursiers Rhodes du Canada, dans leur ensemble, ont comblé les aspirations que Cecil Rhodes a eues en établissant ces bourses.

En ma qualité de nouveau membre de la Chambre, monsieur l'Orateur, c'est le débat sur l'Adresse en réponse du discours du trône qui m'a donné mes premières impressions. Je suis stupéfait et un peu déçu de l'attitude de bien des députés, surtout de ceux qui siègent de l'autre côté. On nous a parlé de la ruine qui existe dans tant de circonscriptions. Notre pays n'en est sûrement pas parvenu à sa position éminente à la suite de tous ces désastres, soit effectifs, soit prédits, dont quelques députés semblent s'inquiéter. Je pensais qu'un député avait pour fonction, non seulement de connaître comme il convient le caractère et la situation de sa circonscription, mais de dire aux autres Canadiens ce que ses commettants faisaient, plutôt que ce qu'ils ne faisaient pas. Ce n'est pas avec un esprit de pessimisme que nous devons aborder nos fonctions de députés.

Je ne nie pas de la sorte l'existence de nos problèmes actuels, dont certains sont graves et d'autres moins importants. Il existait des problèmes par le passé, il s'en pose aujourd'hui et il en surgira à l'avenir. Nous ne sommes pas nés dans un paradis, sorte de Shangri-la où la vie serait toujours sereine. Les fortunes de notre pays n'ont pas été édifiées ni ses réalisations obtenues par des Canadiens qui, devant chaque nouvelle difficulté, poussaient des cris vers le ciel et envoyaient d'urgence leurs députés au Parlement demander ce que le gouvernement faisait à ce sujet.

La circonscription d'Edmonton-Ouest, monsieur l'Orateur, est l'une des plus densément peuplées du pays. Plus de 120,000 personnes y vivent dans une région relativement peu étendue; 85 p. 100 sont des citadins, 15 p. 100 vivent dans des fermes ou des petits lopins de terre. Dans l'ensemble, les campagnes forment une région bien productive; la meilleure partie se trouve du côté des fermes d'où vient le lait consommé à Edmonton. On n'y vit pas de vastes fermes, mais les cultivateurs de ma circonscription

forment un groupe industrieux d'hommes et de femmes qui ont eu l'initiative de s'attaquer à leurs problèmes et de poursuivre leur besogne.

La ville d'Edmonton, dont je ne représente qu'une partie, a fait des pas de géant depuis la fin de la seconde Grande Guerre. La population en a presque doublé, de sorte que la région métropolitaine y compte maintenant presque 275,000 habitants. Cet essor considérable n'a pas manqué de créer des problèmes et de graves difficultés; j'en signalerai un certain nombre plus tard. Mais, encore une fois, cette expansion, comme celle qui s'est produite ailleurs, ne vient pas de ce que nous nous sommes constitués "l'horloge de la mort" de notre économie.

Cette croissance d'Edmonton et de maintes autres villes de la région vient, en partie, des progrès de l'industrie pétrolière et de l'industrie chimique. Malgré le mérite que peuvent s'attribuer certaines gens au sujet de la prospérité en Alberta, tout le monde sait que les ressources qu'a placées là la divine Providence sont pour une bonne part à la source de cette prospérité. De façon générale, ces ressources ont été bien administrées. Je ne veux pas dire par là que l'administration a été excellente et qu'elle est uniquement attribuable au talent du parti politique qui a dirigé les affaires de l'Alberta durant ce temps. A mon humble avis, il aurait fallu être fripon et imbécile pour faire pire.

En tout cas, même si le gouvernement albertain prétend avoir tellement bien réussi depuis dix ans et n'avoir à peu près pas de dette provinciale, il n'en reste pas moins que ce succès a été remporté aux dépens des municipalités.

A cause de l'expansion qui s'est produite en Alberta, les municipalités ont eu à faire face à d'importantes et graves demandes sans que leurs moyens soient à la hauteur des besoins à satisfaire, et à satisfaire immédiatement, non pas dans un avenir indéterminé. Les richesses de la province n'ont pas été partagées de façon équitable. J'oserais même affirmer, monsieur, que la situation si prospère de l'Alberta s'est faite, dans une large mesure, aux dépens de ses municipalités, dont les responsabilités ne sont pas toutes d'origine provinciale. L'évolution sociale leur a imposé de nouvelles tâches, des obligations qui ont aussi leur source dans des lois adoptées par cette Chambre. A mon avis, il importe, aujourd'hui plus que jamais, que nous revisions la structure de notre gouvernement, aux échelons fédéral, provincial et municipal, et que nous fassions un nouvel examen des responsabilités qui reviennent à chacun de ces échelons, afin que leurs sources de revenus soient à la mesure de leurs responsabilités.

Comme l'honorable représentant de High-Park le faisait observer plus tôt, un de nos principaux problèmes se pose actuellement dans la sphère municipale. Je recommande vivement que les représentants des municipalités participent à toutes les délibérations futures entre ce gouvernement et les gouvernement des provinces. J'espère sincèrement qu'on permettra à ces représentants d'assister en observateurs à la prochaine conférence qui aura lieu au cours du mois. J'espère aussi qu'ils seront invités à participer activement aux négociations et conférences subséquentes, qui auront lieu sans doute avant longtemps.

C'est pour moi un honneur de siéger à la Chambre avec mon bon ami, le député de Calgary-Sud (M. Smith), que je dois féliciter de nouveau du discours qu'il a prononcé en proposant l'Adresse en réponse au discours du trône. Il y a toujours une grande émulation entre Edmonton et Calgary, et j'espère qu'il en sera ainsi pendant encore bien des années. Je crois qu'une partie des progrès réalisés par ces deux villes actives est attribuable à cette émulation. Je n'ai pas à rappeler qu'Edmonton vient en tête par le chiffre de sa population, l'activité commerciale de sa zone suburbaine et, certes, il ne faut pas l'oublier, certains exploits athlétiques. Il y a un sport, en particulier, qui en ce moment retient l'attention de bien des Canadiens. Avec le temps plus froid, je dois avertir les membres de la Chambre qu'une fois encore va surgir de l'Ouest, de la région enneigée, une horde terrible d'*Esquimos*. Sous peu, bien des membres de la Chambre...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Que l'honorable député ne parle pas trop vite.

**M. Lambert:** ... pourraient constater qu'un samedi, à la fin du présent mois, ils ont des affaires à liquider à Toronto. Le match mémorable de la coupe Grey aura lieu ce jour-là, par pure coïncidence. J'avertirai loyalement tous les députés venant d'Ottawa, Montréal, Hamilton et Toronto, et même j'ajouterai de Winnipeg, que, cette année, les *Eskimos* sont plus puissants, plus rapides et plus affamés que jamais.

Je tiens ici à rendre hommage à tous ceux et celles qui ont consacré leur temps, leur énergie et, dans bien des cas, beaucoup d'argent pour encourager et diriger nos équipes sportives, qu'il s'agisse des professionnels les plus remarquables ou des équipes enthousiastes de jeunes ou de moyens qui font partie d'une ligue d'intérêt local. A eux et à nos sportifs, le Canada doit beaucoup. Je le répète, monsieur l'Orateur, la ville d'Edmonton a fait beaucoup de progrès ces derniers

dix ans. Sa population a doublé durant ce temps; l'augmentation annuelle a atteint jusqu'à 15,000 personnes ces dernières années. La ville a construit des milliers de maisons d'habitation par année, et la construction commerciale a suivi le même élan. Au moment des élections, les restrictions du crédit ont presque amené la construction de logements au point mort. Qu'a-t-on fait? Les entrepreneurs et les agents immobiliers ont élaboré un plan pour répondre aux besoins d'Edmonton. J'ai été très heureux de soumettre, avec les représentants de l'industrie, ce plan à l'attention du gouvernement.

La réponse à ce plan, et sans doute à des propositions semblables d'autres groupements, a été la prompte mesure du gouvernement destinée à libérer 150 millions, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, pour la construction de logements bon marché. Edmonton s'est mis au travail, avec les résultats qu'a annoncés le ministre des Travaux publics. Edmonton compte parmi les premières villes du pays en ce qui concerne la construction d'habitations depuis les élections. Au 1er novembre, il avait demandé 7 millions à la caisse pour bâtir 732 logements. C'est le genre de choses dont je parlais précédemment. Il existe un problème, mais la réponse réside dans ce que la population entreprend pour elle-même, si on lui donne la possibilité d'agir. Monsieur l'Orateur, je dis qu'il faut l'en féliciter. Jusqu'à maintenant, nous nous sommes occupés de mesures législatives destinées à accorder des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes, une augmentation de la pension de vieillesse et des allocations supplémentaires, des pensions aux aveugles et aux invalides, des allocations aux anciens combattants et autres modifications avantageant ceux-ci. Il s'agissait de mesures d'urgence qui s'imposaient depuis longtemps, la première étape en vue de réaliser un programme législatif élaboré du gouvernement conservateur.

C'est le prélude d'un programme national devant bénéficier à tout le pays. Il ne s'agit pas d'une promesse à remplir demain. Il faudra du temps; mais, avec de la bonne volonté et en faisant passer le bien et le progrès du pays avant les mesquins avantages politiques ou partisans, ce programme pourra être réalisé avant longtemps.

Pour appliquer ce programme, je suis d'avis que nous ne devons pas trop nous occuper de ce qui est secondaire ou accessoire. Non, occupons-nous de la base, des piliers et du toit de notre économie. Prévoyons des amortisseurs de choc pour atténuer toute chute nuisible à l'initiative nationale et à la responsabilité des particuliers. On nous a beaucoup parlé des droits des citoyens; mais que dire de leurs devoirs et responsabilités? Il n'en a guère été question, si même on en a parlé. Que ceux qui appuient sur les droits s'arrêtent donc aussi aux devoirs (non seulement les devoirs des citoyens, mais aussi des membres de la Chambre), qu'ils réfléchissent profondément à ces devoirs qui incombent, non seulement à quelques groupes de Canadiens, mais à tous les Canadiens.

Monsieur l'Orateur, il y a bien des questions que je pourrais exposer avec insistance au gouvernement. J'ai déjà parlé d'un programme national. Ce programme comprendrait la mise en valeur du vaste arrière-pays du Nord-Ouest. Ce vaste et majestueux pays de montagnes, de lacs, de forêts et de déserts arctiques sans fin recèle des richesses inouïes. C'est là que se trouve, en partie, le grand avenir de notre pays. Si notre génération ne doit pas être témoin de la réalisation complète de cette entreprise, transmettons à nos enfants et aux générations à venir l'héritage d'un programme bien conçu et bien amorcé. Les avantages d'un tel programme de mise en valeur du Nord profiteront à l'Alberta septentrionale; il incombe donc aux habitants de cette région plus qu'à tout autre d'exécuter ce programme. Je suis sûr que l'intérêt personnel éclairé prévaudra et qu'ils ne failliront pas à la tâche.

Monsieur l'Orateur, on demande depuis des années au gouvernement de construire une autre route transcanadienne dans la partie septentrionale des provinces des Prairies, qui traverserait le pas de la Tête-Jaune. On semble avoir fait la sourde oreille à ces requêtes. La situation actuelle de notre réseau routier national est indéfendable. Nous avons gaspillé des années en restant inactifs, en refusant d'envisager l'avenir. Le gouvernement fédéral n'a pas à en porter tout le blâme; les provinces intéressées doivent aussi prendre leur part de ces responsabilités.

La route actuelle qui passe par le pas Rogers est de toute la moins bonne. Elle coûte les yeux de la tête et l'on doute beaucoup qu'elle puisse être praticable toute l'année. D'autre part, le pas de la Tête-Jaune à dénivellation beaucoup plus faible ne présente pas les mêmes problèmes d'enneigement que la route actuellement envisagée. La défense nationale exige que des routes de rechange soient percées le plus tôt possible à travers les montagnes jusqu'à la côte du Pacifique. Nous sommes à ce point vulnérables que c'en est franchement terrifiant. Nos quelques voies de communication pourraient si aisément être mises hors de service. Disons aussi que du point de vue du tourisme et du commerce, les arguments

en faveur des routes de rechange sont irréfutables.

L'Alberta est à la pointe du tarif-marchandises. Or nous voudrions bien pouvoir expédier nos produits et en faire venir tant de l'Ouest que de l'Est aux plus bas prix possible, par la route, si c'est le meilleur moyen. Il n'y a pas de raison pour que les produits que nous envoyons dans l'Est canadien ou que nous en recevons aient à faire ce long détour par les routes américaines.

Il est ridicule que les gens du nord de l'Alberta qui veulent se rendre dans la région méridionale de la Colombie-Britannique ou aux beaux endroits de villégiature en montagne à l'intérieur de cette province aient à voyager par les routes des États-Unis. Je n'ai pas à rappeler que les touristes canadiens dépensent beaucoup plus aux États-Unis que les touristes américains ne dépensent au Canada. Je me dis aujourd'hui, bâtissons nos routes à l'intérieur du Canada afin que les Canadiens puissent voyager au Canada à leur gré et dépenser leur argent ici tout en apprenant à mieux connaître leur pays.

Cette faculté de voyager à travers notre pays contribuerait peut-être à dissiper notre ignorance des régions autres que la nôtre. A l'heure actuelle je constate chez les gens de l'Ouest une déplorable ignorance des conditions qui règnent dans l'Est canadien; toutefois, cette ignorance est peut-être moindre que celle des gens du centre et de l'est du Canada au sujet de l'Ouest.

Permettez-moi de formuler ici une observation. Représentant de l'Ouest à Ottawa, je ne trouve rien, même moins que rien, dans les journaux du centre du Canada au sujet de l'Ouest ou de l'extrême Est de notre grand pays. J'ignore, monsieur l'Orateur, si l'on a érigé en quelque sorte un rideau de papier à la tête des Lacs, mais il se produit dans les autres régions du Canada des choses importantes qui intéresseraient les citoyens aussi bien que les membres des gouvernements du centre du Canada. Je ne saurais si la raison de la situation dont je viens de parler est à rattacher au souci des affaires locales. Toutefois, si je puis me le permettre, je dirai aux journalistes du pays qu'ils pourraient faire beaucoup plus pour l'unité du pays et notre connaissance mutuelle s'ils s'occupaient un peu plus des événements qui se déroulent en dehors de leur propre province ou de la ville où est publié leur journal.

J'espère ne pas paraître trop critique mais j'exprime cet avis dans un esprit de critique constructive. Je crois qu'un journal a des qualités qui lui permettent dans cette sphère d'être plus utile que tout autre moyen de communication. On peut manquer les émissions de la radio et de la télévision, mais un journal peut être mis de côté et repris le lendemain et peut passer d'une main à l'autre. La parole imprimée demeure. Je crois que, dans un avenir qui n'est pas trop éloigné, nous aurons ce que j'aimerais pouvoir considérer comme une presse vraiment nationale. Ma suggestion n'est qu'un appel pour obtenir plus de nouvelles de tout le Canada.

Hier, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Broome) a pris la parole. Il a signalé certaines critiques très graves formulées contre Air-Canada. Eh bien, franchement, on peut dire que le Canada a été placé dans une situation des plus ridicules par suite du monopole existant en faveur d'Air-Canada.

Récemment, le *Journal* d'Edmonton racontait l'histoire de deux albertains, l'un d'Edmonton et l'autre de Calgary qui, revenant d'un voyage en Orient, ont dû atterrir à Edmonton parce que les aéroports de la Colombie-Britannique étaient dans le brouillard. Les honorables députés de cette province n'en conviendront peut-être pas, mais il y a du brouillard. Une fois débarqués à Edmonton, ils ont appris qu'ils ne pourraient y terminer leur voyage, car une fois le brouillard levé à Vancouver, leur avion s'y rendrait à quelque future date indéterminée et de là ils devraient compter sur les envolées d'Air-Canada pour les ramener à Edmonton et à Calgary. De plus, on leur interdit de voir leurs parents. Ils ont dû leur téléphoner, l'un de ces parents du vestibule et l'autre, le voyageur, d'une pièce au-dessus. Ils n'ont pas été autorisés à voir leurs parents parce qu'ils n'avaient pas encore été admis par les autorités de l'immigration.

Voilà, à mon sens, de l'incompétence administrative de la pire sorte qui soit. Pourquoi les autorités de l'immigration à Edmonton n'auraient-elles pas pu examiner ces gens et les admettre? Tout cela vient du monopole accordé à Air-Canada qui empêche les avions du Pacifique-Canadien d'atterrir à des points intermédiaires au pays le long de sa route internationale.

Franchement, peut-on être plus ridicule?

Hier, nous avons entendu un discours de l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage). Devant les membres de la Chambre il a tonné contre le prétendu manque de politique de notre gouvernement, qu'il a appelé, je crois, un gouvernement d'atermoiement. Avec les intonations, à mon sens, d'un vrai cameleon, il a récité la litanie des problèmes réels ou présumés qui se posent à nous aujourd'hui; toutefois, il devra

reconnaître, comme la plupart des honorables vis-à-vis, que ces problèmes existaient avant le 10 juin. Ils étaient là. Si le gouvernement de ce temps-là n'en savait rien, il aurait dû en être au courant. Dans un sens ou dans l'autre, il a eu tort. S'il en connaissait l'existence, il n'a rien fait et s'il n'en connaissait pas l'existence, il aurait dû la connaître. C'était un gouvernement qui procédait par ignorance, ignorance volontaire ou béate.

Nous n'avons entendu hier aucune proposition pratique, aucune proposition de rechange. Est-ce là le programme de l'opposition officielle ou son programme consiste-t-il, comme l'a dit un honorable vis-à-vis, à faire en sorte que notre groupe réalise le programme du Gouvernement. J'aurais pensé que c'était le rôle de l'opposition officielle, rôle sérieux, de formuler des critiques utiles et des propositions de rechange, et non pas simplement de critiquer pour critiquer ou en prévision d'événements à venir.

**Une voix:** Vous n'étiez pas ici à la dernière session.

**Une autre voix:** Et vous tous, vous ne serez pas ici non plus à la prochaine session.

**Le très hon. M. Gardiner:** Alors, vous vous joindrez à nous!

**M. Lambert:** Il s'est dit à la Chambre bien des choses qu'il vaudrait la peine de répéter, mais aujourd'hui je n'ai pas à ma disposition le temps de le faire. Je recommanderais aux députés de lire le discours du trône qu'a prononcé Sa Majesté et j'éprouve beaucoup de joie à appuyer la motion de l'honorable représentant de Calgary-Sud.

**M. E. B. Huffman (Kent):** Monsieur l'Orateur, j'éprouve quelques difficultés à m'exprimer après tout ce cortège de boursiers Rhodes à la Chambre. Toutefois, je ne dis pas cela avec envie, car je sais apprécier le privilège de siéger avec les membres qui ont mérité cet avantage, et le fait que ceux qui n'ont pas eu cette chance peuvent se joindre à eux ici. Je félicite tous les boursiers Rhodes à la Chambre, qui ont jugé bon de s'offrir au service public du pays et j'espère qu'ils continueront à le faire durant des années encore.

**Des voix:** Bravo!

**M. Huffman:** Monsieur l'Orateur, en lisant dans le hansard tout ce qui a été dit sur le poste que vous occupez maintenant, je constate que si je voulais exprimer mon opinion à votre égard, je devrais répéter ce qui s'est dit plusieurs fois déjà. Par conséquent, si je déclare que je souscris à tout ce qui a été dit sur la manière dont vous avez dirigé les travaux de la Chambre depuis que vous occupez le fauteuil d'Orateur, je suis sûr que vous sentirez que mes éloges à votre égard, monsieur l'Orateur, sont aussi sincères que tous ceux qui vous ont été adressés.

A ce propos, je me rappelle qu'autrefois feu le député de Calgary-Sud avait son siège tout près du mien et, comme l'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair), je jouissais du privilège d'écouter cet ancien député car il s'exprimait toujours sans rancœur ni esprit de parti. Quand le député de Calgary-Sud a proposé l'Adresse, nous nous sommes rappelé quelques-unes des belles qualités qui faisaient estimer feu M. Smith par les députés, à quelque parti qu'ils aient appartenu.

Il ne manquait qu'une chose. Je me rappelle que M. Smith m'a dit qu'il avait d'abord été libéral. Le cycle va sans doute se terminer cette fois-ci et le représentant actuel de Calgary-Sud reviendra aux premières amours politiques de la famille Smith.

**Une voix:** Il y a encore de l'espoir dans son cas.

**Une voix:** Il a vu la lumière.

**M. Huffman:** Je m'attendais à cela. Je veux parler aujourd'hui d'une question qui fait suite à une résolution adoptée au congrès régional du *Women's Institute,* qui a eu lieu à Ridgetown, dans ma région. Voici:

> Il est donc arrêté que, si rien n'a été fait dans les deux ans qui suivent la déclaration d'impôt expédiée par un agriculteur, un particulier ou un commerçant dont le revenu annuel net ne dépasse pas $10,000, ces déclarations deviennent définitives et complètes et qu'aucune autre mesure ne soit prise après cela à leur égard.

Or, je me rappelle que, le 28 janvier 1957, paraissait dans le hansard une proposition de résolution dont la Chambre était saisie et qui était inscrite au nom du député de Middlesex-Est. Voici comment elle était conçue:

> La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la loi de l'impôt sur le revenu et les règlements édictés sous l'autorité de ladite loi, en vue d'accorder une quittance finale à l'égard des déclarations d'impôt sur le revenu produites pour l'année civile antérieure, dans le cas des particuliers dont le revenu est de $10,000 ou d'une somme inférieure.

Or, ceci ressemble beaucoup à la résolution adoptée par les membres de l'Institut féminin qui s'est réuni récemment, les 4 et 5 novembre, et j'aimerais féliciter les membres de cet organisme très important de participer si activement aux affaires qui intéressent le gouvernement autant que le foyer. Je crois que chacun de nous se rend parfaitement compte du rôle important que jouent

les membres de l'Institut féminin. Nous savons tous que, dans bien des cas, il s'agit de comptables auprès de petites entreprises ou des cultivateurs, etc., de sorte qu'ils se rendent compte de la nécessité d'un règlement de cette nature.

Lorsque la résolution a été soumise à la Chambre en janvier dernier, j'ai dit à son motionnaire que, selon moi, si le gouvernement avait le droit d'attendre deux ans pour remettre à un contribuable tout versement en sus, il était parfaitement raisonnable de s'attendre que le gouvernement devrait aussi avoir deux ans pour enquêter sur tout rapport d'impôt, s'il le désire. Je dirai aussi qu'à mon avis, le public a beaucoup apprécié l'initiative du gouvernement précédent quand il a réduit la période de revision possible de six à quatre ans. J'espère que maintenant le gouvernement prêtera quelque attention au vœu émis dans cette proposition de résolution et qu'il réduira à nouveau cette période de quatre à deux ans.

Je rappellerai ici qu'en parlant de la question, j'ai aussi exprimé l'espoir qu'au lieu de viser dans la résolution, comme c'est le cas maintenant, seulement ceux dont le revenu ne dépasse pas $10,000, on pourrait,—puisqu'il y a si peu de particuliers ou de petits commerçants payant des impôts qui gagnent plus de $10,000,—ne faire, dans l'intérêt public, aucune différence injuste dans ce domaine. Je citerai à ce propos les paroles que le représentant de Middlesex-Est (M. White) a prononcées à la fin du débat sur cette question et qui figurent à la page 744 du hansard:

> Je suis très reconnaissant au député de Kent (Ontario) (M. Huffman) d'avoir proposé une limite de deux ans. Je le répète, je me proposais d'appeler l'attention du gouvernement sur les problèmes du contribuable particulier. Le député de Kent (Ontario), encore, a émis l'avis que cette catégorie devrait inclure toutes les déclarations de particuliers, à l'exception de celles des sociétés, compagnies, et ainsi de suite.

**M. Fraser:** Le député de Middlesex-Est a de nouveau inscrit le projet de résolution au *Feuilleton* cette année.

**M. Huffman:** Oui, mais la forme en est différente de l'ancienne.

Il importe absolument de bien étudier cette question. Quand une déclaration d'impôt peut être sujette à un nouvel examen pendant six ans, j'imagine qu'un grand nombre de ceux dont le revenu fait ainsi l'objet d'un nouvel examen auront de la difficulté à expliquer nombre de sujets indiqués dans leur déclaration. Par conséquent, s'il était possible de réduire cette période à deux ans, ainsi qu'on le demande dans la résolution que je viens de citer, les contribuables et tous ceux qui s'occupent de ces déclarations seraient plus en mesure de fournir les renseignements demandés.

Il y a une autre raison de faire cela, selon moi, et de le faire le plus tôt possible. Si l'on peut remonter trop loin en arrière, il arrive généralement que celui dont la déclaration fait l'objet d'un nouvel examen doit demander l'avis d'un avocat, engager un comptable, et ainsi de suite, et toutes les dépenses effectuées en vue d'obtenir un dossier net à l'impôt ne peuvent être déduites du revenu imposable de l'année suivante.

Ce sont là certaines des choses auxquelles les gens trouvent à redire. Je recommande donc au gouvernement d'examiner ces points. Lorsque le ministre des Finances présentera un budget, ainsi qu'il a promis de le faire, et lorsqu'on examinera les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, le gouvernement examinera sérieusement, j'en suis sûr, cette résolution adoptée par l'Institut féminin de la région que j'habite. Je ne puis voir pourquoi cette proposition ne serait pas acceptée car, en examinant la page 745 du hansard de la même date, soit le 28 janvier 1957, je constate que cette motion a reçu l'appui de dix des ministres qui siègent maintenant du côté du gouvernement, de cinq des adjoints parlementaires et d'autres députés. Je remarque aussi que quelques-uns des ministres n'étaient pas présents lors de la mise aux voix de cette motion. Cependant je suis persuadé que la majorité des membres du cabinet seraient en faveur de cette proposition qui tend à apporter cette modification à la loi de l'impôt sur le revenu.

Il y a une autre question que j'aimerais signaler au gouvernement. A mon sens, l'honorable député de Lambton-Kent (M. Campbell) l'a exposée bien clairement à la Chambre le 11 novembre, lorsqu'il a dit que les producteurs de blé de l'Ontario étaient dans une situation pire que celle des producteurs de l'Ouest en ce qui concerne les prix.

Au cours du mois où la Chambre a été en session, j'ai demandé au gouvernement s'il présenterait une mesure législative pour donner suite à la résolution nº 8 du Feuilleton, laquelle est ainsi conçue:

> La Chambre décide:
>
> Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à l'établissement d'un régime de garantie des prix à l'égard de certains produits agricoles qui y sont désignés et prévoyant la garantie des prix à l'égard de tout autre ou tous autres produits agricoles que le gouverneur en conseil peut désigner au besoin...

Suivent d'autres mots portant sur l'établissement d'un comité et ainsi de suite.

Au moment où j'ai demandé si la mesure législative en question viendrait avant la conclusion du débat sur l'Adresse, je jugeais ma requête légitime et j'étais plus convaincu que jamais que j'avais une bonne raison de la présenter après les observations faites l'autre jour par l'honorable député de Lambton-Kent. Vendredi dernier, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) a demandé au leader de la Chambre si cette mesure législative allait venir sur le tapis avant la fin du débat sur l'Adresse. J'ai trouvé plutôt malheureuse la remarque du leader de la Chambre disant que l'honorable représentant d'Essex-Est et moi-même ne cherchions qu'à nous faire de la publicité.

Je dirai que ce n'était pas là notre raison de parler de cette résolution et d'essayer de la faire présenter le plus tôt possible. Il me semblait qu'il y avait autant de justification pour présenter cette résolution que la résolution relative aux avances en espèces. Nous ne visions pas à obtenir de la publicité, comme l'a dit le leader de la Chambre; ce n'était certes pas la raison qui nous a fait soulever la question.

Une autre raison qui nous a poussés à faire cette demande était que presque aussitôt que le gouvernement actuel est entré en fonctions, en juin, des représentants d'organismes agricoles sont venus à Ottawa pour soumettre au gouvernement des demandes d'aide, sous une forme ou une autre. Je crois que la raison pour laquelle l'honorable député de Lambton-Kent a parlé du blé est que des représentants des organismes de producteurs de blé étaient à Ottawa à ce moment-là. Il faudra modifier la loi sur le soutien des prix agricoles car le blé est expressément exclu de cette loi à l'heure actuelle. J'espérais que le *Feuillton* nous avertirait que le gouvernement se propose de modifier la loi au cours de la présente session, de manière à inclure le blé. Outre cela, des représentants d'autres producteurs de matières premières et de divers autres produits sont venus à Ottawa pour soumettre leurs demandes. Les cultivateurs de la vallée du Fraser et les producteurs de base des provinces de l'Ouest ont autant le droit d'être entendus et de voir adopter des mesures législatives qui les avantagent que les cultivateurs des Prairies, surtout si on songe que nous avons interrompu le débat sur l'Adresse afin de présenter aussi rapidement que possible la proposition concernant les avances en espèces.

Je demandais l'autre jour au gouvernement si on allait faire droit à la demande des producteurs de betteraves à sucre. Si j'ai posé la question, c'est que les sucriers vont bientôt négocier les contrats intéressant l'année qui vient. L'honorable député de Brant-Haldimand (M. Charlton), actuellement adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture (M. Harkness), parlant au cours de la session dernière, disait, ainsi qu'en témoigne la page 3477 du hansard du 9 avril 1957.

Nous avons toujours préconisé un programme souple de soutien des prix, avec les prix fondés sur une formule qu'on énoncerait bien avant la période de production.

La Chambre était alors saisie de la proposition d'amendement de l'actuel premier ministre (M. Diefenbaker), aux termes de laquelle étaient réclamés des prix de soutien suffisants.

Le gouvernement dispose de tous les renseignements qu'il lui faut pour présenter une mesure de ce genre. En effet, les ministres provinciaux de l'Agriculture sont passés par Ottawa, ainsi que les représentants des divers groupements agricoles. Je ne doute pas que ces groupements, appartenant à toutes les régions, aient effectivement saisi le gouvernement de ce problème. Plus longtemps nous différerons une intervention de ce genre, plus les sucriers auront du mal à se réserver des droits sur le nombre d'acres que bon nombre d'entre nous voudrions voir cultiver. J'espère que la Chambre sera saisie aussitôt que possible de cette mesure et que certaines des dispositions prévues dans le projet de résolution seront alors précisées de façon telle qu'il n'est personne qui ne sache désormais le sort réservé à tel ou tel produit. Nous aimerions aussi qu'on nous dise précisément quelles denrées vont être astreintes au régime de la loi sur le soutien des prix agricoles.

Il est arrivé que certaines collectivités rurales aient éprouvé de véritables inquiétudes du fait de l'attitude prise, antérieurement, par nos amis d'en face. On se souviendra que, deux fois au moins, la Chambre a été saisie d'une motion intéressant les prix paritaires. Or, chaque fois, les honorables députés qui siègent en face l'ont appuyée. Une autre fois, au cours de la dernière session, l'honorable député d'Humboldt-Melfort (M. Bryson) présentait une motion prévoyant une parité à 100 p. 100. Or, cette fois-là, les messieurs qui forment actuellement le gouvernement s'y sont opposés.

**L'hon. M. Harkness:** La Fédération canadienne des agriculteurs n'approuve pas non plus cette idée.

**M. Huffman:** Puis-je rappeler que l'honorable député s'était lui aussi prononcé contre.

**L'hon. M. Harkness:** En effet.

**M. Huffman:** Voilà pour les deux occasions. Il y avait une certaine différence dans la motion elle-même, . . .

**L'hon. M. Harkness:** Oui.

**M. Huffman:** ...mais c'était une motion en faveur de la parité. A l'occasion, on a posé des questions à la Chambre à propos de prix flexibles, de soutiens des prix, de prix de parité et de versements d'appoint; tant que le gouvernement ne nous aura pas fait part de ses intentions, on ne saura guère à quoi s'en tenir à ce sujet dans les régions rurales.

Sous le régime de l'article 9 de la loi sur le soutien des prix agricoles, une forme de parité existe. Cet article prévoit que la commission doit intervenir et acheter les produits agricoles quand leurs prix baissent au-dessous du niveau de ceux des autres produits et qu'elle doit s'efforcer de maintenir un juste rapport entre les prix des produits agricoles et les prix des autres denrées. C'est le programme qu'on a mis à exécution depuis l'adoption de la loi en 1944. Cette loi était en vigueur lorsque notre pays est passé du temps de guerre au temps de paix et, dans bien des cas, elle a assuré à l'industrie l'équilibre nécessaire. Il se peut qu'à certains moments ce prix minimum n'ait pas été aussi élevé que nous l'aurions voulu; cependant, j'espère que le gouvernement nous expliquera maintenant avec clarté et exactitude quelles sont ses intentions afin que, conformément à la proposition de l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, la population puisse savoir à quoi s'en tenir longtemps avant la période de production.

Plusieurs associations de producteurs primaires tiennent des réunions en ce moment. Les représentants du syndicat des agriculteurs sont venus me voir à mon bureau et je sais que la Fédération ontarienne des agriculteurs s'est réunie à Toronto la semaine dernière. On m'a dit qu'elle avait adopté une résolution demandant au gouvernement de songer à étendre les avances en espèces aux producteurs primaires de tout le Canada. C'est exactement ce que j'ai préconisé ici à la Chambre. Parlant de la loi sur le soutien des produits agricoles, le premier ministre actuel déclarait, le 9 avril 1957, ainsi qu'en fait foi la page 3461 du hansard:

> ...qu'on en était parvenu ainsi à mettre au point un programme auquel on n'a recours que dans les circonstances les plus extraordinaires et que, vu l'utilisation qu'on fait actuellement de la loi, celle-ci ne prévoit pas les cours minimums nécessaires à la rentabilité de l'agriculture...
>
> Nous estimons qu'il y a lieu de prendre des mesures et de les prendre immédiatement.

J'engage donc le gouvernement à s'inspirer des paroles qu'ont prononcées le premier ministre et l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, lequel, à mon avis, doit se faire le porte-parole des agriculteurs de l'Est. J'espère que l'honorable député de Brant-Haldimand usera de son influence auprès du ministre de l'Agriculture, afin qu'on étudie aussitôt que possible les problèmes des agriculteurs primaires de toutes les parties du pays. Je pourrais me servir d'autres citations à l'égard de ce problème, mais je pense en avoir assez parlé.

J'aimerais faire une proposition au gouvernement. Depuis quelques années, l'entreposage suscite un problème en notre pays. Une disposition de la loi de l'impôt sur le revenu porte que si une société ou un particulier voulaient construire un entrepôt, ils peuvent présenter une demande au ministre du Commerce, dont le ministère approuve ou rejette le projet. Si le projet obtient l'approbation, la dépréciation anticipée est permise jusqu'à concurrence de 33⅓ p. 100 par année, soit toute la dépréciation en trois ans. A mon avis, les dispositions de la loi pourraient maintenant viser les particuliers qui aimeraient aménager un entrepôt pour y garder leurs denrées chez eux et les mettre ensuite sur le marché selon les besoins. De la sorte, on fournirait l'un des meilleurs contrepoids qui s'imposent, en agriculture surtout.

A l'heure actuelle, voici comment s'appliquent les règlements de la loi de l'impôt sur le revenu. Si la construction est en acier la dépréciation atteint 2½ p. 100, de sorte qu'il faut 40 ans pour obtenir la dépréciation complète. Si elle est en bois, la dépréciation est de 5 p. 100, de sorte qu'il faut 20 ans pour obtenir la dépréciation intégrale. Par conséquent, les allocations de dépréciation prévues par la loi de l'impôt sur le revenu n'encouragent guère l'aménagement d'entrepôts. Mes deux vœux visent d'abord la loi de l'impôt sur le revenu telle qu'elle s'appliquait au délai relatif au réexamen des déclarations, puis la dépréciation anticipée. Je les recommande au gouvernement. Il s'agit de vivre et de laisser vivre; mais ça ne vaut jamais vivre et aider à vivre ce qui fait partie du programme du Gouvernement.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Depuis que je suis à la Chambre, monsieur l'Orateur, je n'ai pas coutume de participer au concert de félicitations que le débat semble provoquer. J'étais bien content de laisser au chef de notre groupe le soin d'offrir nos félicitations, ce qu'il faisait d'ailleurs, au cours du débat sur l'Adresse. Cette fois cependant, j'aimerais dire un mot. Comme l'a signalé l'honorable préopinant, il y a exactement un mois aujourd'hui que la Chambre a choisi l'honorable député de St-Paul's pour présider à ses délibérations durant la vingt-troisième législature. Ce jour-là, j'étais plus que convaincu que notre choix était sage et tous les députés conviendront

avec moi, j'en suis sûr, que le mois qui vient de s'écouler a prouvé la sagesse de ce choix. En vérité, Son Honneur occupe le fauteuil avec dignité. Il s'est montré juste et ferme dans ses décisions et, comme l'a signalé un autre préopinant, il a affiché la bonne humeur nécessaire à l'exercice de ses fonctions. Nous sommes convaincus que Son Honneur accomplira bien sa tâche. Nous lui donnons notre appui et nous lui souhaitons bonne chance.

Depuis que le groupe de la CCF est représenté au Parlement, il a pour habitude de faire bon accueil à toute bonne mesure législative d'où qu'elle vienne, même dans les cas où certains pensent qu'elle a été dérobée à notre programme.

Dans le même ordre d'idées, nous avons fait bon accueil aux mesures que le Parlement a eu l'occasion d'adopter, surtout à celle qui concerne les versements anticipés aux agriculteurs des Prairies, ainsi qu'aux mesures de sécurité sociale. Nous continuerons à donner notre appui à toute mesure utile que présentera le gouvernement, ou tout gouvernement qui serait au pouvoir. Néanmoins, monsieur l'Orateur, tant que nous ferons partie de l'opposition, nous n'oublierons pas qu'elle a pour tâche, dans notre Parlement démocratique, de signaler les défauts du gouvernement au pouvoir et de le pousser à réaliser ses promesses et d'appliquer d'autres mesures dans l'intérêt le mieux compris de notre pays. Je puis assurer aux membres du gouvernement actuel que nous, c'est-à-dire notre parti, continuerons à remplir ce rôle comme nous avons cherché à le faire du temps où les libéraux siégeaient à la droite de M. l'Orateur.

J'ai tâché de signaler dans les observations que j'ai formulées cet après-midi certains manquements graves du gouvernement qu'il est déjà possible de constater, et je me propose de faire mon possible pour stimuler l'initiative du gouvernement en l'orientant vers certains objectifs. Je devrais peut-être, dès le début, rappeler aux députés d'en face, tant aux membres du Cabinet qu'aux députés de l'arrière-plan, qu'ils se font des illusions s'ils s'imaginent que tout ce qui s'est passé le 10 juin dernier, c'est qu'ils ont été élus au mérite. Ce qui est arrivé le 10 juin c'est que la population du Canada a voté contre le gouvernement libéral. Elle a été déçue des lenteurs de l'administration précédente dans le domaine de la sécurité sociale, et elle s'inquiétait de la manière dictatoriale qu'avait l'ancien gouvernement de manier le Parlement. Par conséquent, le 10 juin les Canadiens ont voté contre lui. Le résultat de ce vote, c'est qu'aucun parti ne possède la majorité du scrutin populaire, et qu'aucun parti ne possède la majorité des sièges à la Chambre des communes. Autrement dit, le gouvernement actuel, dont le nombre de sièges est minoritaire puisque le scrutin populaire a été minoritaire, est au pouvoir pour ainsi dire par défaut. Il est encore en devoir de prouver sa valeur à la population et je dirai que quelques indices montrent qu'il ne réussira pas dans ses efforts. En fait, je dirai qu'on ne voit guère d'indice de pareils efforts.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Je sais que c'est pour les députés un discours d'un genre très facile que d'énumérer les mesures qui ont déjà été réalisées durant la présente session du Parlement et qui ont été appuyées par toute la Chambre. Je ferai remarquer que toutes ces mesures devaient être adoptées à cause de la manière dont les élections se sont faites le 10 juin. Ces mesures avaient été discutées de l'Atlantique au Pacifique durant la campagne électorale.

On se souciait beaucoup des mesures de sécurité sociale. On s'inquiétait de la situation des cultivateurs des Prairies. En fait, le gouvernement était le moyen choisi de saisir le Parlement de quelques-unes des questions pour lesquelles la population du Canada a voté le 10 juin.

Cependant, après avoir examiné ces propositions législatives, si bienfaisantes et souhaitables qu'elles soient, je suis d'avis que tout ce qu'on a obtenu du présent gouvernement est un programme fragmentaire sans ligne de conduite ou principes d'ensemble. De quel côté va se tourner le gouvernement? Que fera-t-il après avoir inscrit dans nos statuts les mesures annoncées dans le discours du trône? Quel parti va-t-il prendre dans certains domaines importants dont je vais parler dans un instant? En fait, à mon avis, si le gouvernement fait de son mieux pour préparer des élections prochaines, c'est, entre autre choses, parce qu'il ne sait pas où donner de la tête après avoir fait adopter quelques autres mesures législatives.

S'il faut en croire une observation qui a échappé cet après-midi à l'adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics (M. Hodgson), les élections ne sont apparemment pas si éloignées que certains le pensent. Il a fait digression pour dire à certains des libéraux qui siègent en face de lui que quelques-uns d'entre eux ne seraient pas ici à la prochaine session. S'il se rendait compte de ce qu'il disait, cela signifiait qu'on envisage la tenue d'élections avant la prochaine session. Peut-être a-t-il raison, parce que, je le répète, le gouvernement est à bout de souffle pour ce qui est de son programme fragmentaire.

Afin d'être précis, quand je dis que le présent gouvernement n'a pas de programme

d'ensemble, qu'il ne sait pas de quel côté se tourner, qu'on me permette de signaler un certain nombre de domaines où n'importe quel gouvernement digne de son nom devrait manifester quelque esprit d'initiative. Je ne perdrai pas de temps à parler du commerce parce que des députés d'autres partis siégeant de ce côté-ci de la Chambre en ont parlé fougueusement et mon collègue, l'honorable député de Dauphin (M. Zaplitny) l'a fait avec beaucoup d'à-propos. Le gouvernement est indécis quant à la proposition de détourner vers le Royaume-Uni 15 p 100 de notre commerce avec les États-Unis. Il ne sait pas à quoi s'en tenir sur la proposition britannique d'une zone de libre-échange entre notre pays et le Royaume-Uni. Il est indécis sur les mesures à prendre pour accroître les échanges avec la Chine. Dans tout le domaine du commerce, le présent gouvernement ne sait tout simplement pas quoi faire, n'a aucune espèce de programme d'ensemble.

Il en est de même du domaine des finances. Le gouvernement a recours aux excuses constitutionnelles pour ne pas nous dire, par la voix du ministre des Finances (M Fleming), quel est le sujet de ses entretiens avec le gouverneur de la banque du Canada. Il semble assez évident que le même ministre des Finances ne sait pas s'il est en faveur de l'argent rare ou de l'argent abondant; il ne sait que faire dans le domaine du contrôle des finances, du contrôle des investissements, de la planification sociale en ce qui concerne les finances. Je dirai même que nos vis-à-vis sont complètement fourvoyés en qui concerne les facteurs réels et fondamentaux de la politique financière.

Le gouvernement ne sait pas plus où il va sur le plan fiscal. Il ne sait ni où il va ni ce qu'il fait. Le ministre des Finances avait déclaré aux journalistes en juillet dernier qu'un budget serait présenté au cours de la présente session. Arrivons-nous maintenant à lui faire dire si oui ou non il y en aura un? Je défie quiconque de déterminer, d'après les réponses que le ministre a données aux questions que nous lui avons posées, si oui ou non il y aura un budget au cours de la présente session. Il ne le sait probablement pas, car pour présenter un budget il faut apporter certaines modifications à l'organisation des impôts. Pendant la campagne électorale les conservateurs ont promis qu'ils relèveraient les niveaux d'abattement fiscal. Je suppose qu'ils sont suffisamment au courant des questions de l'impôt sur le revenu pour comprendre que s'ils relèvent les abattements sans faire d'autres changements, ils vont rendre surtout service aux personnes qui touchent des salaires élevés. Il se rend compte peut-être que s'il veut faire tout ce qu'il a l'intention de faire, et relever en même temps les abattements fiscaux, il va falloir qu'il trouve quelque autre source de revenu, ce qui soulèverait la question de ce qu'il devrait faire à l'égard de l'imposition des revenus élevés; cela soulèverait également la question de ce qu'il devrait faire à propos de l'impôt sur le revenu des sociétés. J'affirme, monsieur l'Orateur, que ceux qui siègent à votre droite sont complètement perdus dans ce domaine; ils ne savent pas ce qu'ils font. Nous avons besoin à l'heure actuelle d'une direction ferme dans ce domaine. On n'en voit aucun signe dans ce gouvernement de bric-à-brac qui siège en face de nous; ce gouvernement, qui peut lancer des paroles claironnantes mais qui ne sait prendre aucune initiative, est incapable de dire au Parlement quand une chose se fera ou même ce qui se fera.

On pourrait formuler des observations analogues dans le domaine important des relations fédérales-provinciales. Il va y avoir une conférence d'ici une ou deux semaines au plus. Avons-nous réussi à obtenir du gouvernement qu'il nous fasse part de ses projets? Tout ce dont nous sommes sûrs, c'est que certains gouvernements provinciaux vont exercer une pression terrible sur le gouvernement fédéral, et nous craignons qu'il soit procédé à des modifications plutôt malheureuses des accords sur le partage des domaines fiscaux, modifications qui affaibliraient l'unité du Canada sur le plan fiscal. C'est un domaine de la plus haute importance, et le gouvernement fédéral devrait mener la barque. Aucun gouvernement ne peut donner le ton dans un domaine de ce genre, à moins qu'il ne sache où il va, et le gouvernement actuel, malgré toutes les bribes de bonnes mesures législatives qu'il nous a présentées au cours de la session, ne sait pas où il va.

Je pourrais traiter du logement. Le gouvernement et ses partisans aiment parler de cette mesure tendant à augmenter le montant des fonds disponibles aux termes de la loi nationale sur l'habitation, montant que prévoyait déjà la loi antérieure. Mais rien ne nous a portés à croire que le gouvernement sait que ce qu'il faut vraiment, c'est une diminution du taux de l'intérêt sur les hypothèques ou un régime de logement ne prévoyant pas de versement initial, comme celui des États-Unis qui s'est révélé satisfaisant. C'est là un important problème économique et social qui intéresse nos gens. C'est un domaine où l'on devrait imprimer une direction; mais, alors que nous avons besoin de direction, nous avons au pouvoir un gouvernement qui n'est là que par défaut, non pas parce que les Canadiens l'ont placé là, mais parce que les Canadiens ont délogé les libéraux. Ce gouvernement n'a pas donné le ton dans cet important domaine.

Je ne prendrai pas le temps de parler d'agriculture, car ce sujet a été débattu à fond à la Chambre et mes collègues ont exposé la situation en détail. Il est encore évident que le gouvernement est disposé à apporter certains palliatifs, de manière à aider les cultivateurs de l'Ouest canadien à repartir leur revenu annuel un peu plus également sur toute l'année. Toutefois, cela ne résout pas le problème fondamental de l'étau des prix de vente et des prix de revient, qui enserre les cultivateurs. Cela ne résout pas le problème de donner aux cultivateurs une part équitable du revenu national. A mon avis, voilà un autre domaine où ce gouvernement qui procède par bribes n'a aucun programme d'ensemble.

**L'hon. M. Harkness:** Votre avis est absurde.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je passe aux questions ouvrières. Mon honorable ami est expert en absurdités; je lui laisse ce domaine.

**L'hon. M. Harkness:** Ça vous connaît mieux que moi.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je passe aux questions ouvrières. Ici encore, on manque pitoyablement de direction. Durant la campagne électorale, le premier ministre (M. Diefenbaker) et d'autres ont prononcé bien des discours sur ce que ferait le gouvernement conservateur dans le domaine ouvrier. Il allait modifier la loi sur l'assurance-chômage; la période du versement des prestations allait être étendue à presque une année entière et on allait augmenter les prestations. Il ne s'agissait pas de mesures à prendre au bout de quelques années, mais de mesures que le parti conservateur prétendait adopter immédiatement. Mais quand on interroge maintenant le ministre du Travail (M. Starr) au sujet des modifications à la loi sur l'assurance-chômage, il fournit la même vieille réponse que donnaient les libéraux: il déclare qu'il est en train d'étudier la question.

Le gouvernement a promis aux ouvriers du Canada, au cours de la campagne électorale, une refonte du code ouvrier du Canada et l'accélération des procédures de conciliation. Le gouvernement ne discerne-t-il pas que d'ici quelques mois il pourrait bien se trouver devant un certain nombre de différends ouvriers?

Certes, les honorables députés se rendent compte de la situation qui peut éventuellement résulter entre les employés des services administratifs du National-Canadien et du Pacifique-Canadien. Le présent gouvernement imitera-t-il le précédent, c'est-à-dire attendra-t-il que le différend ait atteint le point de crise pour ensuite, au beau milieu de la crise, modifier les règles? Et pourtant ses membres avaient été loin d'aimer ce procédé quand le précédent gouvernement s'y était résolu. Mais en ce domaine le présent gouvernement n'a pas de politique et ne donne pas le ton. Il ne sait pas plus, en cette matière qu'en toute autre, où il va.

Le gouvernement a parlé de mesure législative prévoyant des salaires minimums, des vacances payées et des congés statutaires. Le premier ministre a fait des discours de ce genre, notamment au début de l'année et durant la campagne électorale, dans les diverses régions du Canada. Mais jusqu'ici, nous n'avons été saisis que d'une seule mesure touchant à l'un quelconque de ces domaines et encore là le gouvernement est loin d'avoir répondu à la demande qui lui avait été faite en toute sincérité et en toute fidélité par le Congrès du Travail du Canada et d'autres organismes ouvriers. Il me semble que le gouvernement ne sait pas au juste de quoi il retourne et qu'il ne comprend pas plus les questions ouvrières que certains autres problèmes. Il est certain, en tout cas, qu'il n'a pas l'initiative en ce domaine. Je ne puis parler de bribes de législation ouvrière, car nous n'en avons qu'une seule bribe.

Il en va de même du domaine de la sécurité sociale. Oh, je sais que les honorables vis-à-vis trouvent merveilleux ce qu'ils ont fait en peu de temps en modifiant diverses lois dont les unes existaient depuis quelques années et d'autres depuis plus longtemps. J'estime cependant qu'aucune analyse n'a été faite quant au montant de la pension nécessaire pour nos vieillards et d'autres. J'estime que le montant de $55 qui est maintenant en vigueur ne répond pas à l'assurance que le premier ministre avait donnée aux citoyens âgés du Canada qu'ils toucheraient, si son parti arrivait au pouvoir, une pension proportionnée au coût de la vie actuel.

Compte tenu de l'accroissement du produit national brut depuis que le montant a été établi à $40, soit depuis 1949, c'est manquer absolument de politique, d'équité et de justice, que de n'accorder à nos citoyens qu'une si faible augmentation lorsque le produit national brut a augmenté de plus de 80 p. 100 et que, par conséquent, la pension aurait dû être portée à $75 environ par mois. Il n'y a chez le gouvernement aucun véritable programme, aucune direction, aucune compréhension des problèmes fondamentaux, aucune idée des facteurs sociaux qui sont en jeu dans ce domaine. C'est un gouvernement qui aime s'entendre parler, qui aime être au pouvoir, qui est content de gérer les affaires du pays,

heureux de pouvoir présenter quelques mesures législatives décousues, mais qui ne possède à la longue, aucun programme d'ensemble, et qui n'a même aucune ligne de conduite établie par rapport à ces mesures.

Quel est son programme en ce qui concerne les transports? Il doit faire face à un réel problème, celui de la *Canadian National (West Indies) Steamships*. Il se posera certains problèmes résultant des relations entre les cheminots et les deux principales compagnies ferroviaires du pays. Un autre problème se fait jour à propos de demandes d'augmentation du tarif-marchandises. Voilà un domaine, c'est-à-dire celui des transports, qui appelle une vraie compréhension et une véritable initiative. Mais nous avons un gouvernement qui ne sait pas du tout où il va.

Que pense-t-il faire à propos des transports aériens dans notre pays? Les députés se rappelleront l'échange de vues intéressant que nous avons eu ce matin avec le ministre des Transports (M. Hees) au sujet de la demande déposée par les *Canadian Pacific Air Lines* afin de pouvoir concurrencer *Air-Canada* sur le parcours Montréal-Vancouver. Les députés se souviendront que le ministre a tâché d'être extrêmement prudent et précautionneux à cet égard. Pourtant en même temps, les députés d'arrière-plan du côté tory font entendre des critiques malveillantes sur ce qu'ils appellent le monopole d'Air-Canada qui représente l'un des plus beaux exemples de ce qui est important dans notre pays, la propriété publique d'un monopole naturel. Non seulement le gouvernement ne sait pas où il va, mais l'ignorance dans ce domaine signifie que probablement il rétrogradera.

Où en est-il dans le domaine de la politique du pipe-line? Il n'en sait rien. Il a été obligé d'instituer une commission royale pour voir ce qu'il convient de faire dans ce domaine. Entre-temps, bien des questions sont laissées sans réponse, même si les honorables députés du côté opposé se sont joints à nous en 1956,—sans doute était-ce à la fin du débat, mais n'empêche qu'ils se sont joints à nous, —pour demander la nationalisation de la *Trans-Canada Pipe Lines Company* afin que les millions réalisés par ce monopole naturel ne reviennent pas à quelques individus particuliers mais à l'ensemble de la population du Canada. Quelle est l'attitude du gouvernement maintenant au sujet du pipe-line? Il n'en sait pas plus dans ce domaine qu'il n'en sait dans les autres. Il forme un gouvernement de fortune qui présente quelques mesures législatives, toutes bonnes, mais qui n'a aucune philosophie générale, aucune idée générale de la direction qu'il va prendre.

Quelle est sa politique au sujet de Radio-Canada? Nous pouvons nous imaginer ce qu'il aimerait faire à ce sujet. Au moins, on ne vendra pas la société pour 50 millions de dollars. Le premier ministre a bien précisé cela. Mais qu'adviendra-t-il de Radio-Canada, du rapport Fowler et de ces autres questions importantes? Un autre domaine où le gouvernement a perdu le nord, c'est celui de la défense. Je n'en dis pas plus pour le moment, car je reviendrai là-dessus. J'imagine qu'il a perdu le nord, aussi, dans le domaine des affaires extérieures. C'est un sujet sur lequel je reviendrai tantôt également.

Auparavant, je veux dire encore un mot des pensions de vieillesse. Les Canadiens sont fort déçus de ce qu'un parti qui, au cours de la campagne électorale, leur avait donné l'impression qu'il était en faveur d'une pension mensuelle de $60 (cette impression a été créée de façon bien prudente, parce qu'il est difficile de citer une déclaration bien nette; en tout cas, elle a été créée), essaye maintenant d'acheter les vieillards avec $55 par mois. Nous sommes encore d'avis que, dans les circonstances actuelles, la pension devrait être de $75 par mois, mais le moins qu'auraient pu faire nos amis d'en face eût été de remplir leur promesse, à savoir que, s'ils étaient élus, ils porteraient le montant à $60 par mois.

Ainsi que les députés le savent, la vicissitude des événements m'a obligé de séjourner à Winnipeg durant quelques jours, précisément pendant que la Chambre débattait ces mesures de sécurité sociale. Comme on peut s'y attendre, j'ai recueilli à ce sujet les observations de diverses personnes. Franchement, monsieur l'Orateur, je pensais que les gens allaient être contents, et que je n'allais entendre que des expressions de satisfaction. Je croyais que les gens se réjouiraient de ce que la pension allait être portée à $55 par mois et qu'ils oublieraient que nous avions, nous, demandé $75. J'ai reçu beaucoup d'appels téléphoniques et j'ai rencontré bien des gens, dans les rues de Winnipeg, qui se sont dits tout à fait déçus de ce que le gouvernement, qui avait donné l'impression d'être favorable à $60 par mois, cherchait à acheter les vieillards avec $55 par mois. Ce n'est pas donner le ton! Ce n'est pas affronter les besoins de l'heure! Ce n'est pas remplir la promesse faite aux vieillards de pourvoir à leurs besoins en cette époque de vie chère. C'est un gouvernement qui procède par bribes, qui ne sait pas où il va, qui n'est pas conscient des besoins véritables des Canadiens.

Quand va-t-on s'occuper de la pension des fonctionnaires retraités? Quand s'occupera-t-on des pensionnés du National-Canadien, surtout de ceux qui touchent encore la pension de base de $25 seulement par mois?

Voilà des questions dont les honorables vis-à-vis, ainsi que notre groupe, parlaient beaucoup quand ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre. Maintenant qu'ils sont de l'autre côté, que constatons-nous? Nous obtenons des mots. Nous obtenons le même genre d'assurance que les libéraux nous donnaient, mais nous n'obtenons aucune mesure concrète. Ces gens sont censés être contents de la loi générale qu'on a adoptée, mais cette mesure ne suffit pas.

Sur un autre point, le gouvernement montre qu'il ne forme pas un cabinet préparé à donner le ton; il s'agit du domaine de l'assurance-santé, notamment de l'assurance-hospitalisation aux termes de la loi adoptée à la Chambre en avril dernier. J'ai relu aujourd'hui quelques débats de ce mois-là. Les conservateurs qui à ce moment-là siégeaient avec nous de ce côté-ci de la Chambre exigeaient, comme nous, qu'on modifie la loi pour en étendre le champ d'application et en permettre bientôt la mise en œuvre.

Au début de 1957, les conservateurs voulaient que l'on se contente de cinq au lieu de six provinces afin que la mesure législative puisse être présentée au plus tôt. Eh bien, six provinces ayant maintenant donné leur accord, voilà un obstacle de franchi.

Les gens qui réclamaient des mesures quand ils étaient de ce côté-ci de la Chambre sont maintenant en face où ils peuvent agir, mais ils viennent nous dire qu'aucun accord n'a été signé avec les provinces et ils en sont maintenant à ergoter sur les sens des expressions "en application" et "en vigueur". Certains d'entre nous y voient une tentative de retarder la mise en vigueur du programme d'assurance-hospitalisation le plus longtemps possible. Je ne doute pas qu'on tienne compte du premier ministre M. Frost et de son désir de voir ce programme appliqué à compter du premier janvier 1959, mais le premier ministre Frost et l'Ontario ne sont ni le seul premier ministre, ni la seule province du Canada.

Nous soutenons que les provinces qui ont déjà des programmes, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et certaines autres, ont droit à leur part des subventions fédérales dès que les six provinces prévues par la loi auront des régimes en vigueur. Tel est le sens de la loi et je défie le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) ou quiconque d'interpréter autrement la loi adoptée à la dernière session.

Je rappelle à la Chambre que le ministre de la Santé, en Nouvelle-Écosse, demande que le gouvernement définisse clairement son attitude. Le ministre a demandé ce renseignement dans une lettre datée du 20 septembre et dans une autre du 16 octobre qui réfère à la lettre précédente où il demandait une déclaration qu'il n'arrive pas, semble-t-il, à obtenir. Lorsque le premier ministre de la Saskatchewan a écrit pour obtenir des renseignements sur le sujet au cours de l'été, le premier ministre lui a répondu qu'il ne pouvait faire aucune déclaration avant l'ouverture du Parlement en octobre. Le Parlement siège maintenant depuis un mois et nous attendons toujours une déclaration. On nous a même dit pendant quelque temps que le sujet ne figurerait même pas à l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale des 25-26 novembre. On nous dit maintenant qu'il pourra en être question si les premiers ministres provinciaux le veulent.

Les honorables vis-à-vis peuvent être fiers d'avoir gagné les élections et d'être au pouvoir; toutefois, ils ne donnent pas le ton dans le domaine important de la santé; ils ne donnent le ton dans aucun domaine et j'estime que s'ils ne prennent pas les devants sur ces importantes questions, leurs jours de l'autre côté de la Chambre sont comptés.

Il y a un autre domaine dans lequel les gens d'en face ne manifestent aucune velléité de direction. Reconnaissons que depuis le jour où le premier spoutnik a été lancé, nous sommes entrés dans une ère nouvelle. Une nouvelle époque s'est ouverte là pour l'humanité. N'empêche que les gens d'en face ne peuvent imaginer rien de plus, dans ce que les Russes ont fait, qu'un défi sur le plan militaire. Sans doute n'est-ce pas inexact. Il y a là de quoi nous faire réfléchir à ce que nous appelons notre défense, mais qu'il me soit permis de dire que l'avance extraordinaire prise par les Russes dans le domaine scientifique exige de nous plus que l'espèce de terreur panique qui nous fait réfléchir avant tout à notre défense sur le plan militaire. Elle exige que nous envisagions sous un angle tout nouveau un grand nombre d'aspects très importants de notre mode de vie.

Il faudrait d'abord que nous envisagions une extraordinaire expansion de la recherche scientifique, tant du point de vue de ce que nous dépensons à cet égard que de celui des réalisations scientifiques proprement dites. Il y a là une initiative que n'appuient pas seulement les membres de notre parti à nous, mais aussi les membres d'autres partis qui ont inscrit au *Feuilleton* certaines propositions de résolution. Il y a quelques jours à peine, en fait, j'ai lu dans une des circulaires publiées par une banque canadienne,—et il est loin de s'agir là d'une organisation socialiste,—un énergique plaidoyer en faveur d'une extraordinaire augmentation des deniers publics dépensés aux fins de la recherche scientifique, pure ou appliquée.

J'affirme aussi que si nous voulons relever le défi lancé au monde par la Russie, il faudra songer à réformer de fond en comble le régime d'éducation de l'Occident. Il ne faudrait plus que nous hésitions à consacrer à l'éducation des crédits provenant du trésor fédéral à cause de certains des jolis prétextes invoqués jusqu'ici au cours de certains débats. Certes, l'Acte de l'Amérique du nord britannique donne aux provinces tous les droits en matière d'éducation. Il n'est pas question de violer la constitution mais bien, au contraire, d'améliorer sensiblement les chances de s'instruire dans les dix provinces du Canada au moyen de subventions fédérales. Tout gouvernement qui est prêt à prendre ici la direction qui s'impose, peut trouver là un champ d'action tout indiqué. Le dernier gouvernement ne l'a pas fait, et celui-ci ne semble pas vouloir le faire non plus. On a l'impression qu'aux prochaines élections il faudra que la population exige un véritable changement plutôt que le changement plus illusoire que réel apporté le 10 juin.

Il faudrait aussi que nous puissions susciter pour notre régime de liberté l'enthousiasme et le zèle du peuple, comme le régime russe l'a fait pour sa dictature. L'une des réalités les plus angoissantes du monde contemporain c'est que ce régime a pu rester 40 ans au pouvoir. Inutile de dire qu'il s'agit là d'une dictature,—c'est une forme d'esclavage. Mais il reste qu'un régime qui a pu rester si longtemps au pouvoir doit avoir pu fasciner son peuple, le persuader que la vie que lui assure ce régime, la poursuite des objectifs fixés par lui, constitue quelque chose de véritablement utile. Ce doit être là, il me semble, l'une des raisons des progrès scientifiques réalisés là-bas.

Lorsque nous demandons une sécurité sociale adéquate, des prestations de vieillesse suffisantes, un programme national de santé convenable, lorsque nous demandons les programmes sociaux et économiques nécessaires pour supprimer le chômage totalement, lorsque nous demandons la nationalisation de quelques-unes de nos grandes entreprises nationales, nous nous trouvons à réclamer un régime social, libre, grâce auquel tous les citoyens pourront se persuader qu'ils participent réellement à ce que nous faisons. Nous pouvons le faire bien plus que ne le peut une dictature, un régime d'esclavage, mais il ne semble pas que nous ayons pu jusqu'ici trouver la direction capable de susciter ce zèle et cet enthousiasme.

Je réclame une direction comme celle-là, dans notre pays. Je demande au gouvernement de se rendre compte que, tant qu'il restera au pouvoir, c'est à lui d'assurer, dans une certaine mesure, cette direction. Il faudrait aussi une certaine initiative dans le domaine des affaires étrangères. Je songe en ce moment à un éditorial paru dans le *Sun* de Vancouver dont on nous a tous envoyé, je pense, des exemplaires. Il est temps de sortir de l'ère diplomatique de Dulles, de comprendre qu'il est impossible de régler le problème russe en insultant l'URSS, de nous rendre compte que pour répondre à leur fusée intercontinentale, notre seule moyen est l'accélération, de notre côté, de la course aux armements.

Sans doute certaines de ces choses ont déjà été dites par des membres de mon parti au cours d'un débat qui s'est déroulé il y a quelques années. Bien qu'en minorité, nous n'en exprimions pas moins la crainte de voir l'Ouest s'engager dans certaines voies qui le mettraient dans des situations inextricables. Peut-être avons-nous dépassé ce point. S'il en est ainsi il est temps de se rendre compte que les Russes, eu égard même à la supériorité actuelle qu'ils ont sur nous, craignent tout autant que nous la destruction totale et redoutent autant que nous une autre grande guerre. Le temps n'est-il pas venu pour l'Ouest et pour l'Est de traiter d'égal à égal, de se rendre compte de l'énorme potentiel scientifique qui est nôtre, d'essayer de trouver un *modus vivendi* qui puisse faire servir les connaissances scientifiques modernes à l'amélioration du sort de l'humanité en général.

Le temps n'est pas à la crainte, le temps n'est pas venu pour nous de prendre peur et de ne songer qu'à renforcer notre défense, à accélérer la course aux armements. Ce n'est plus le moment de ne proposer à un pays comme le nôtre qu'un programme de bribes disparates. Il faut que le gouvernement prenne ses responsabilités, il faut qu'il agisse. Si le dernier gouvernement ne l'a pas fait, il faut pourtant reconnaître que l'actuel gouvernement ne semble guère disposé à donner les directives dont nous avons un si pressant besoin. Peut-être la population profitera-t-elle de la prochaine occasion,—autrement dit, les prochaines élections qui ne sont pas éloignées,—pour mettre au pouvoir un parti qui a des vues plus hautes, un parti prêt, à une époque comme la nôtre, à prendre la place qui lui revient, la première.

**M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud):** Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole à la Chambre et, dès le début, je tiens à vous féliciter de votre désignation à un si haut poste. Je félicite aussi les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Prononcer un discours à la Chambre est bien différent de ce que c'est

que d'en prononcer un dans mon propre syndicat local mais, je le dis avec fierté,—ce n'est pas dénigrer le Parlement mais plutôt relever mon syndicat,—toute la différence est en faveur du syndicat parce que nulle part dans toute la région de Cap-Breton on ne trouverait un groupe d'hommes qui ne cessent de s'élever contre n'importe quelle question dont ils sont saisis et qui votent ensuite comme un seul homme en faveur de cette question. Je dois m'excuser auprès de l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). Nous regrettons que les députés présumés membres de l'arrière-banc de notre parti n'agissent pas comme il s'y attendait. Nous n'avons certes pas l'intention de suivre l'exemple des députés de l'arrière-banc de l'ancien gouvernement. Étant donné que j'ai été élu pour représenter la circonscription de Cap-Breton-Sud, j'aurais le sentiment de manquer à mon devoir si je me contentais de rester assis pendant qu'un député de l'opposition se croit en mesure de parler pour les provinces Maritimes quand lui et son parti n'ont rien fait pour elles. Je veux bien écouter n'importe qui traiter de questions de portée nationale, mais j'ai quand même le sentiment que les habitants des provinces Maritimes sont les plus en mesure de parler des problèmes de ces provinces et c'est pour cela que nous avons été élus.

Je me permets de rappeler à la Chambre que, durant la seconde Grande Guerre, la circonscription de Cap-Breton-Sud et, en particulier, la ville de New-Waterford enregistraient le plus fort pourcentage par habitant d'engagements volontaires dans notre pays. Malgré cela, depuis la guerre, l'ancien gouvernement a totalement ignoré cette distinction. Les mineurs, que l'on considérait durant la guerre comme si importants qu'ils ne pouvaient quitter leur emploi et étaient même retirés des forces armées pour aller travailler dans les mines, sont devenus chômeurs sans que l'ancienne administration ne se préoccupe d'eux.

Qu'on me pardonne si je me réjouis de la mauvaise situation actuelle de l'opposition officielle. Cette situation ressemble beaucoup à celle des mineurs du Cap-Breton depuis 12 ou 15 ans. La pensée d'autres élections est pour eux un peu ce qu'est aux mineurs du Cap-Breton la menace de fermeture des mines.

L'opposition parle de donner au présent gouvernement la possibilité de donner suite à ses promesses d'élection. Elle est mal venue de parler ainsi quand on songe à une déclaration faite à la Chambre par le député de Charlotte (M. Stuart) qui a dit, comme le rapporte le hansard de 1957 à la page 193:

[M. MacInnis.]

Ce n'est pas un parti en voie d'extinction et j'ai l'impression que, d'ici quelques mois, ceux qui siègent de l'autre côté de la Chambre en seront convaincus.

Je pense qu'elle a l'intention de conserver cette attitude de suffisance aussi longtemps que cela servira ses fins politiques. Cette attitude nous permet de prévoir un changement après son congrès où l'on espère bien réorganiser et regrouper les forces du parti.

Tous les députés savent que les provinces Maritimes ont eu et ont encore des motifs de récrimination attribuables aux difficultés économiques que l'ancien gouvernement n'a pas voulu régler. L'honorable député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen) l'a admis et voici ce qu'il disait lundi dernier, ainsi qu'on le lit à la page 1022 du hansard du 11 novembre 1957:

Je le répète, le chef conservateur-progressiste et les candidats qui l'appuyaient se sont fait du capital politique avec ce grief légitime et, avant les élections du 10 juin, ils se sont engagés envers les habitants de la région atlantique.

Étant donné qu'il a lui-même dit que c'était un grief légitime, je lui rappelle que c'est aussi un vieux grief que lui et son parti n'ont pas reconnu et n'ont pas réglé.

Il a signalé à la Chambre les observations du premier ministre relativement aux subventions à la houille et il a parlé du discours du trône où l'on révèle que le présent gouvernement est disposé à verser des subventions au transport de la houille pour des fins d'énergie dans les Provinces Maritimes.

Qu'on me permette de signaler à la Chambre ce que son chef disait à l'égard des problèmes des Provinces Maritimes, selon un compte rendu de presse:

Si on constate qu'il est impossible de produire de l'énergie à des prix raisonnables, les provinces de l'Atlantique devront s'en passer.

Il ajoutait que la houille finirait par devenir une substance trop utile dans la fabrication de produits synthétiques pour qu'on l'emploie comme combustible. Il ne voulait pas voir les centres de charbonnage transformés en villes fantômes mais il ne favorisait pas l'augmentation immédiate de la production de charbon. Ce ne serait pas juste envers les futures générations des Provinces Maritimes, disait-il, qui bénéficieraient beaucoup de l'accroissement de valeur de la houille comme matière première industrielle. Que l'énergie thermique mise en valeur par le gouvernement fédéral aide les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse, cela l'intéresse assez peu. Ce qui l'intéresse, de la façon la plus touchante, c'est la perspective d'une ville fantôme.

J'aimerais également appeler l'attention de l'honorable représentant d'Inverness-Richmond sur la page 1024 du hansard, qui reproduit la citation, par lui, d'une déclaration faite par le premier ministre à Minto (Nouveau-Brunswick). La voici:

Il doit y avoir une subvention à l'égard du charbon transporté à l'intérieur de cette province pour la production d'énergie.

Il semble bien qu'il ait eu sa réponse ce matin.

J'aimerais également signaler aux députés l'attitude de l'ancien ministre des Pêcheries, telle qu'elle ressort d'un communiqué de presse émanant de Westville (Nouvelle-Écosse) le 25 novembre. Je cite:

Westville, 25 mars. Le maire de cette ville minière de la Nouvelle-Écosse a le sentiment qu'il aurait fallu chasser de la province l'honorable James Sinclair, ministre fédéral des Pêcheries, pour ce qu'il a dit de notre industrie du charbon, au cours de sa visite dans notre province. M. le maire Alfred Matheson est l'une des diverses personnalités municipales et syndicales des régions houillères de la Nouvelle-Écosse qui ont critiqué les observations contenues dans un récent discours que M. Sinclair a prononcé à Antigonish (Nouvelle-Écosse).

Le ministre des Pêcheries aurait déclaré qu'il faudrait finir par fermer les mines de charbon non rentables et que, puisque le Canada a tant besoin de main-d'œuvre, "il ne sert à rien de subventionnier une industrie uniquement pour maintenir l'embauche".

M. Sinclair a dit plus tard, lors d'une conférence de presse, que "la seule raison d'être d'une subvention est de venir en aide à une exploitation pendant une période difficile, si l'on constate qu'à la longue elle prendra de la valeur".

Je puis ajouter, monsieur l'Orateur, que l'ancien premier ministre avait le sentiment que le charbon serait extrêmement utile dans l'avenir. Le communiqué poursuivait en ces termes:

"Les mines ne sont pas comme les pêcheries. Elles ne parviennent pas à reprendre le dessus, et il est absurde d'essayer de faire vivre une mine dont on sait qu'elle ne sera jamais rentable."

Dans sa réponse, M. le maire Matheson a dit que les producteurs de blé, les exploitants de mines d'or, les compagnies de chemins de fer et même les pêcheurs recevaient des subventions. Il a également parlé de la concurrence déloyale faite aux mineurs de la Nouvelle-Écosse par l'importation de 33 millions de tonnes de charbon américain par an.

"Nous menons la lutte pour une autre mine de charbon dans le comté de Pictou, et nous ne devrions pas permettre à un politicien de l'Ouest de venir nous renverser," a dit le maire Matheson.

Les bureaux locaux des *United Mine Workers* ont également critiqué les déclarations de M. Sinclair. Les chefs syndicalistes du bureau local Princess, à Sydney-Mines, ont qualifié cette déclaration d'"effrontée et de rude coup porté aux mineurs syndiqués de cette province."

M. William Carey, membre du bureau des *United Mine Workers*, a dit aux syndiqués que "le syndicat du charbon ne peut pas accepter et n'acceptera pas que le ministre des Pêcheries vienne en Nouvelle-Écosse lui dicter un ligne de conduite".

M. Sinclair, qui est arrivé à Vancouver aujourd'hui, a refusé de commenter les déclarations du maire Matheson.

Il a répété "qu'il ne rime à rien de faire survivre à coups de subventions ces exploitations non rentables, sous prétexte qu'elles procurent des emplois, alors qu'il existe une telle pénurie de main-d'œuvre dans tout le Canada."

Je ne veux pas m'attarder pour l'instant sur la situation de l'industrie du charbon en Nouvelle-Écosse. Maintenant qu'elle a changé de propriétaire, on espère que l'*Avro Company* améliorera la situation au Cap-Breton. Mais j'affirme que la question des salaires et des conditions de travail est un problème pressant pour les mineurs du Cap-Breton. Ces mineurs ont fait beaucoup de sacrifices ces dernières années. Il suffit de se reporter au rapport de la commission royale d'enquête dirigée par sir Andrew Rae Duncan pour comprendre que les mineurs ont joué un grand rôle dans la vie industrielle de notre pays. A cette époque, la commission avait le sentiment que les mineurs, qui représentaient la cheville ouvrière de la compagnie, avaient droit à une augmentation. Mais la compagnie considérait qu'ils étaient un élément d'une industrie d'ensemble et qu'ils ne pouvaient par conséquent recevoir aucune augmentation. Mais, de nos jours, la compagnie a renversé son attitude et nos mineurs souffrent encore. Je pourrais faire remarquer que, si la compagnie avait maintenu sa ligne de conduite antérieure, les mineurs seraient dans une bien meilleure situation à l'heure actuelle et les pertes subies par certaines houillères seraient facilement compensées par les bénéfices d'ensemble; on pourrait maintenant faire quelques brèves observations pour la gouverne de l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate, ancien ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. J'ai reçu de groupements de ma circonscription des réclamations qui tendent à prouver que l'administration de ce ministère, sous la direction de l'honorable député, était loin d'être rigoureusement équitable. Cela pourrait être confirmé par l'opinion exprimée par le Congrès du travail du Canada. Mardi, l'honorable député a jugé bon de critiquer la constitution du cabinet actuel. Cette attitude me paraît curieuse, surtout si on songe à sa situation dans le dernier cabinet. Cet honorable député a écrit lui-même qu'il était un spécialiste en matière de poisson; c'est lui-même qui l'a écrit.

J'aimerais également commenter les observations du chef de la CCF. A ma grande surprise, ce parti qui se prétend "l'arme politique des travailleurs" a déclaré l'autre jour, par l'entremise de son chef, ainsi qu'en fait foi la page 898 du hansard du 7 novembre 1957:

Puis-je poser au premier ministre la question supplémentaire suivante? N'est-il pas exact que le gouvernement de la Saskatchewan a fait savoir

qu'il assumerait tous les frais de l'aménagement électrique, ainsi que d'autres frais, mais vu que l'État doit aider à la mise en valeur de l'énergie électrique dans les provinces Maritimes, la Saskatchewan ne s'attend pas à être traitée injustement par le gouvernement du Canada?

L'honorable député faisait allusion au commencement de la construction du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. L'honorable député dit en somme que la Saskatchewan paierait le coût total de l'installation électrique, mais que, si le gouvernement fédéral se propose d'aider les provinces Maritimes à mettre en valeur de l'énergie électrique, il faut alors qu'il aide aussi la Saskatchewan. C'est le plus effronté maquignonnage politique que j'aie jamais vu. Nous avons appuyé la mesure législative d'aide aux producteurs de blé de l'Ouest, mais nous n'avons pas marchandé et ne l'avons pas fait en échange d'avantages analogues dans les provinces Maritimes. Nous l'avons appuyée parce qu'il nous semblait que c'était une mesure convenable et nécessaire pour aider les cultivateurs de l'Ouest. Il me semble que l'honorable représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) devrait adopter une attitude analogue à l'égard des mesures législatives visant à nous aider. Comment pourrions-nous légiférer en cette enceinte, je le demande à l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, si chaque député disait: "C'est bon, je vais voter pour cette mesure législative, mais à condition que vous fassiez la même chose pour ma circonscription?" Cela reviendrait à mettre la politique fédérale à l'encan de l'intérêt individuel local.

**Une voix:** Qu'est-elle actuellement?

**Une voix:** Vous êtes encore jeune.

**M. MacInnis:** Je suis heureux de constater qu'il y a tant de gens qui sont disposés à représenter Cap-Breton-Sud en cette enceinte, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est une bonne circonscription.

**M. MacInnis:** Quant aux autres problèmes locaux, j'aimerais appeler l'attention du gouvernement sur la situation des ports. Le port de Sydney, qui a vu pendant la deuxième guerre mondiale passer plus de navires que n'importe quel autre port de la côte orientale, est maintenant dans un état de complet délabrement. Il y a longtemps que son unique quai est condamné. A la suite de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent, Sydney pourrait redevenir un port de mer très important. De nombreuses demandes émanant de croisières mondiales ont dû être déclinées, faute d'installations. C'est un problème que l'on étudie à l'heure actuelle et des travaux commenceront le printemps prochain. Cependant, je réclamerai des améliorations plus considérables.

On s'occupe également du port de Glace-Bay et on dresse les plans de nouveaux ouvrages. La situation des pêcheurs locaux, tout le long de la côte, laisse fort à désirer et des améliorations seront attendues. Je me propose de maintenir en évidence les problèmes de Cap-Breton-Sud, et la bienveillance dont a fait preuve à mon égard le gouvernement jusqu'à présent est appréciée à sa juste valeur; je suis persuadé que le gouvernement continuera à comprendre les besoins des provinces Maritimes.

Il me faut également soumettre à l'attention de la Chambre une remarque formulée par un membre de l'opposition officielle. Je l'ai entendue lorsque l'honorable représentant de Cumberland (M. Coates) a posé au ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) une question sur le désastre de la mine de Springhill. Cette remarque n'a pas été consignée au hansard,...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Pourquoi?

**M. MacInnis:** ...mais elle n'en a pas moins été faite. L'honorable député dont je parle s'est écrié: "Envoyez-leur une couronne". J'affirme que l'honorable député qui a fait cette remarque devrait avoir grand honte.

Pour finir, monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer que les membres de l'opposition réclament à grands cris la réalisation des promesses électorales, mais si leur propre tactique, ne pas promettre mais intimider, avait fonctionné, ils continueraient à être persuadés qu'ils agissaient convenablement. Si certains de mes honorables amis trouvent ces observations injustifiées, je les renvoie aux tactiques utilisées à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, ainsi qu'au *Journal* d'Ottawa du 18 mai, qui publiait un article contenant les propos qu'un honorable membre de l'opposition officielle a tenus à un groupe de fonctionnaires:

Il est possible qu'une augmentation générale des traitements des fonctionnaires soit décrétée immédiatement après les élections générales.

Mais l'honorable député imposait une condition: la victoire des libéraux aux élections. Comment appeler cela, sinon de l'intimidation?

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Monsieur l'Orateur, bien que le début du débat actuel remonte à quelque temps déjà, je crois devoir commencer mes remarques en félicitant les motionnaires de l'Adresse (MM. Smith et Arsenault) de leur premier discours en cette Chambre. En dépit

des craintes que disait éprouver le motionnaire, il a parlé avec la belle assurance d'un vétéran et n'a nullement manifesté cette nervosité que nous observons souvent chez un député qui prononce ici son premier discours. Je n'étais pas membre de la Chambre des communes au moment où son père siégeait ici, mais, comme je lisais le hansard, je puis dire qu'il m'a fait une excellente impression. Après avoir entendu ceux qui ont pris part au débat, je puis dire que cette impression favorable est partagée par beaucoup de députés qui sont présents ici aujourd'hui.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, il m'a aussi été agréable d'entendre le nouveau député de Bonaventure (M. Arsenault). Il a parlé avec grande facilité de la situation qui existe dans son comté. Il nous a entretenus d'une façon un peu pessimiste de l'agriculture, de l'industrie forestière, de l'industrie minière et des pêcheries. Tout ceci était très intéressant, mais à mon avis il a oublié que toutes ces questions relèvent du gouvernement provincial. Par conséquent, monsieur l'Orateur, je lui dirai qu'autrefois, lorsque je faisais partie de l'Assemblée législative, les députés de l'Union Nationale ne parlaient que de la prospérité extraordinaire qui régnait dans toutes les régions de la province, y compris le comté de Bonaventure, et je ne doute pas qu'ils émettent la même opinion aujourd'hui. C'était leur politique de dire que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Eh bien, je suis un peu déçu des paroles de l'honorable député de Bonaventure. Je suis certain qu'après un certain temps, et surtout après s'être inspiré des députés de l'Union Nationale à la législature provinciale, il se mettra à louanger la politique de son chef.

*(Traduction)*

Avant d'aller plus loin, monsieur l'Orateur, je tiens à dire combien je regrette que les circonstances aient obligé le chef de l'opposition (M. St-Laurent) à annoncer, il y a quelques semaines, sa décision d'abandonner la direction du parti libéral. Il n'est pas exagéré de dire que personne au Canada, à notre époque, n'a été l'objet d'un plus grand respect, non seulement de la part de ceux qui, comme moi, ont été associés à lui au sein du parti libéral, mais de la part de ses adversaires politiques et, de fait, des Canadiens de toutes les parties du pays. Je ne puis m'empêcher de penser que, plus tard, quand nous nous reporterons avec plus d'objectivité que nous ne pouvons le faire aujourd'hui à la période pendant laquelle il a guidé les destinées du Canada, nous nous rendrons compte encore davantage de la valeur des services qu'il a rendus. Je sais que c'est à contre-cœur qu'il en est venu à la décision de se démettre de ses fonctions, mais j'espère qu'il éprouvera une grande satisfaction, non seulement à l'idée que son départ est partout regretté, mais aussi, et davantage encore peut-être, à l'idée que, pendant les huit années au moins où il a été premier ministre de notre pays, les Canadiens ont considéré la prospérité comme normale et toute naturelle.

Ils avaient raison, à mon avis, monsieur l'Orateur, d'éprouver ce sentiment, car les huit dernières années ont été les plus prospères de l'histoire du Canada. Chaque année, dans presque tous les domaines d'activité, on a atteint de nouveaux sommets. Le monde occidental regardait le Canada avec envie. Je pourrais citer un grand nombre de chiffres à l'appui de ces affirmations, mais je me contente de signaler que, durant cette période de huit ans, le produit national brut du Canada a passé de 15.6 milliards, en 1946, à un sommet de près de 30 milliards en 1956. A toutes fins pratiques, le produit national brut a presque doublé durant cette période relativement courte terminée le 31 décembre dernier.

Quelle était la situation à la fin de juin 1957, lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir? Cette question mérite notre attention, car, déjà, certains membres du Gouvernement parlent de la situation économique alors existante à peu près dans les mêmes termes que s'ils avaient hérité de l'ancien gouvernement une véritable crise économique. Ces mêmes députés n'ignorent peut-être pas que,—c'est sans doute un fait regrettable,—pour beaucoup de Canadiens, les crises économiques restent étroitement liées aux gouvernements conservateurs. Quels sont les faits, monsieur l'Orateur? Je ne citerai que quelques chiffres pour démontrer que, malgré l'attitude pessimiste de certains députés conservateurs, le gouvernement actuel a hérité d'une économie prospère.

Tout d'abord, les bénéfices des sociétés, avant le paiement des impôts, pour l'année financière 1956, ont été les plus élevés jamais vu; le revenu net des sociétés, pour les six premiers mois de 1957, ont été plus élevés que ceux de la période correspondante de n'importe quelle année antérieure, à l'exception de 1956. De fait, pour les six premiers mois de 1957, ils se sont établis à 2,249 millions de dollars, comparativement à 2,254 millions pour les six premiers mois de 1956, soit moins d'un quart pour cent de moins que le sommet atteint pour la première moitié de 1956.

Deuxièmement, la production industrielle du mois de juin 1957 n'a été que légèrement inférieure au sommet atteint en octobre 1956.

Elle n'a pas atteint le chiffre sans précédent d'octobre, mais ceux qui jugent la situation objectivement reconnaîtront qu'elle s'est établie à un niveau assez satisfaisant.

Troisièmement, le produit national brut du Canada pour le premier et le deuxième trimestres de 1957 a dépassé appréciablement celui de la période correspondante de n'importe quelle année antérieure. Le Bureau fédéral de la statistique l'estime à 14.4 milliards de dollars, comparativement à 13.5 milliards l'an dernier.

Quatrièmement, le revenu des travailleurs, pour le mois de juin 1957, a atteint le niveau sans précédent de 1,327 millions de dollars. Le nombre des emplois était plus élevé que jamais auparavant et les traitements et salaires hebdomadaires moyens marquaient également un sommet.

Cinquièmement, le chiffre du commerce de détail, pour le mois de juin 1957, a été plus élevé qu'au cours de n'importe quel autre mois de juin. De même, le commerce de détail, pour la première moitié de 1957, a été beaucoup plus élevé qu'au cours de la première moitié de 1956.

Sixièmement, le chiffre brut des placements nationaux dans des habitations, le bâtiment autre que l'habitation, les machines et l'outillage a dépassé, pour la première moitié de 1957, celui de n'importe quelle période correspondante.

Ces quelques chiffres indiquent très clairement que, lorsque le gouvernement actuel a pris le pouvoir vers la fin de juin cette année, le Canada était en pleine prospérité. C'était bien l'avis général des Canadiens à l'époque. Cependant, monsieur l'Orateur, en dépit de cette prospérité du mois de juin dernier, on appelle maintenant notre attention sur le chômage. Les chiffres de septembre 1957, publiés conjointement par le Bureau fédéral de la statistique et par le ministère du Travail, sont inquiétants, et c'est pourquoi j'estime nécessaire de dire quelques mots sur cet important sujet. Je n'oublie pas ce que le premier ministre a dit dans son discours radiophonique la semaine dernière; selon le *Journal* d'Ottawa, numéro du 9 novembre, il aurait déclaré:

> Il semble évident que la stratégie du haut commandement du parti libéral est de semer la crainte et le pessimisme, et de prédire la ruine, en prétendant que, s'il y a du chômage, c'est la faute du gouvernement actuel.

Le premier ministre (M. Diefenbaker) aurait attribué ce qu'il a appelé le ralentissement actuel en partie à la situation internationale et en partie au gouvernement libéral, qui n'a pas maintenu les marchés internationaux, ainsi qu'aux programmes monétaires du Canada qui, selon lui, "ont gelé l'expansion". Il a dit encore:

> La critique est l'âme même de notre régime, mais il est dangereux de semer la crainte d'un chômage massif, car cela peut amener un complexe de crise, qu'on le veuille ou non.

Ce n'était certainement pas l'attitude de l'opposition conservatrice, en mars 1955, quand, à l'occasion d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, elle a proposé un amendement portant sur l'état grave du chômage au Canada. En proposant cet amendement, l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough), maintenant secrétaire d'État, a déclaré ce qui suit, ainsi qu'en fait foi la page 1690 du hansard:

> La misère côtoie la richesse.

Elle citait ensuite les observations d'un industriel non identifié, qui déclarait:

> Je crains beaucoup que, pour l'industrie de l'automobile, la situation ne soit plus chaotique en 1955 qu'elle ne l'a été en 1954.

Un peu plus loin, elle citait d'autres paroles du même industriel; les voici:

> Il est un point à ne pas perdre de vue. C'est que nous ne reverrons jamais plus la période luxuriante que furent les sept années 1946-1953. Ces temps sont révolus à jamais.

Monsieur l'Orateur, je pourrais ajouter par parenthèse que le curieux de l'affaire est que la situation effrayante de 1954, cet état chaotique, se présentait l'année où l'industrie a produit, en moyenne, 30,000 véhicules par mois; cette même année, qui, selon l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest, présentait une situation chaotique dans l'industrie automobile, on a atteint une production globale de 38,000 voitures par mois, et en 1956 davantage encore.

L'honorable représentant d'Eglinton (M. Fleming), maintenant ministre des Finances, a puisé dans son répertoire de mots doux pour dire que la situation du Canada d'alors était pour le moins déplorable. Puis il a ajouté:

> Il y a aujourd'hui au Canada des gens qui ne mangent pas à leur faim par suite du chômage.

Ne croit-on pas que ces déclarations étaient de nature à répandre la crainte et le pessimisme? Qu'on me permette de citer les observations de l'ancien chef de l'opposition, M. Drew, telles que je les trouve à la page 1742 du hansard du 2 mars 1955. Après avoir énuméré diverses données statistiques sur le chômage,—les honorables députés qui siégeaient ici à ce moment-là se rappellent qu'il y avait deux séries de chiffres et que

l'opposition choisissait invariablement les pires,—il a dit:

Quel que soit le chiffre qu'on prenne pour exact, il reste que le chômage est si étendu que le gouvernement, pas plus que les députés, ne peut en faire abstraction.

Évidemment, ce sont des déclarations qui avaient pour but d'inspirer confiance. Le chef de l'opposition citait ensuite, à la même page du hansard, la déclaration suivante parue dans la *Gazette* de Montréal:

A la vérité, la situation est tellement grave qu'il faut que tous les Canadiens qui jouissent d'une prospérité relative sachent qu'un grand nombre de leurs compatriotes sont sans travail et qu'un plus grand nombre auront à faire face à semblable situation pénible, à moins que des mesures ne soient immédiatement prises en vue d'augmenter l'embauchage.

Voilà comment on s'y prenait pour encourager les chômeurs. Une déclaration comme celle-là peut-elle inspirer confiance? N'oublions pas que l'opposition faisait sienne cette déclaration. M. Drew ajoutait:

Voilà précisément ce que nous voulons faire bien comprendre au gouvernement, ce que nous tenons à signaler au gouvernement, aux membres de la Chambre et à la population du Canada, en présentant cette résolution.

Le premier ministre actuel a pris part lui aussi au débat. Il a terminé son discours par l'observation suivante, qui figure à la page 2151 du hansard du 15 mars 1955:

Ne dira-t-il pas...

Il parlait du premier ministre de l'époque.

...qu'il se rend compte que, si nous continuons systématiquement à nous leurrer au sujet de la crise de chômage, nous ferons naître au pays un complexe de crainte qui aura de graves répercussions à l'avenir?

Quel étrange changement d'avis depuis que le très hononorable député est passé de l'autre côté de la Chambre. Le chef de l'opposition de l'époque, M. Drew, à propos d'un sous-amendement, formulait des observations qui me semblent aujourd'hui assez appropriées, si l'on tient compte des remarques du premier ministre actuel. Il déclarait, page 2629 du hansard du 29 mars 1955:

Je n'ose croire qu'on veuille donner à entendre que le Bureau fédéral de la statistique cherche, de propos délibéré, à miner la confiance du public.

Et il ajouta:

Loin de donner à entendre que la présente discussion vise à miner la confiance dans le gouvernement, je dois dire que nous nous exposerions aux critiques si nous ne mettions pas en lumière les faits que nous révèlent des organismes du gouvernement établis à cette fin et si nous n'incitions pas le gouvernement à agir de quelque façon devant la situation que nous révèle cette même statistique.

Il est évident que, pendant le peu de temps qui s'est écoulé depuis ce débat, le premier ministre a changé d'idée. A l'époque, il voulait, semble-t-il, qu'on parlât du chômage sans aucune restriction. Nous savons maintenant que c'est une question a laquelle il ne faut pas toucher; il voudrait que nous la passions sous silence.

On s'imaginera peut-être que la situation dont il était question en mars 1955,—c'est-à-dire celle du mois de janvier de cette année-là, où, selon la statistique qui venait d'être publiée, 362,000 personnes étaient sans emploi et se cherchaient du travail,—était relativement beaucoup plus grave que la situation que révèlent les chiffres de septembre 1957 dont j'ai parlé il y a un instant. Un examen des données pertinentes indique que tels n'est pas le cas. Les chiffres du 21 septembre 1957 indiquent que 194,000 personnes étaient alors sans emploi et se cherchaient du travail, comparativement à 168,000 seulement en septembre 1954. Il est donc évident que, si le chômage s'accroît à un rythme ne dépassant pas celui qu'on a constaté entre septembre 1954 et janvier 1955,—alors que, selon l'opposition conservatrice, la situation était grave,—il y aura plus de 450,000 chômeurs en janvier 1958. Espérons, monsieur l'Orateur, que le rythme d'accroissement ne sera pas le même qu'en 1954-1955 au cours des mois correspondants de 1957-1958.

Le chiffre que je viens de mentionner, c'est-à-dire environ 450,000 chômeurs, semble corroboré par le ministère du Travail lui-même, car, selon un porte-parole de ce ministère, que cite le *Journal* d'Ottawa, le nombre des personnes sans emploi et se cherchant du travail ne devrait pas dépasser 475,000 en février. Je me demande ce que diraient mes honorables vis-à-vis s'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre et ci cet état de choses était, de fait, sur le point de se réaliser. Quel que soit le chiffre qu'on adopte, soit celui de 450,000 qui découle logiquement, à mon avis, de la statistique de septembre, soit celui de 475,000 qu'a mentionné le porte-parole du ministère du Travail, soit même celui de 750,000 que j'ai entendu à la télévision à la fin de la semaine dernière, le fait est que le niveau actuel du chômage est très inquiétant.

Je dois signaler au gouvernement les conclusions claires qui se dégagent d'un examen minutieux de la statistique relative à septembre 1957, comparée à celle de septembre 1956. La statistique révèle d'abord que, s'il y avait 97,000 chômeurs cherchant du travail le 22 septembre 1956, il y en avait le double, soit 194,000, le 21 septembre 1957. Voilà ce

qui résulte de ce que je pourrais appeler un examen superficiel de la statistique.

Un examen plus attentif de ces chiffres révèle que ce que je pourrais appeler le volume de l'embauche, ou l'élément travail, s'est sensiblement détérioré. En septembre dernier, près de 90 p. 100 de l'effectif ouvrier travaillaient 35 heures ou plus durant la semaine analysée, tandis que durant la semaine correspondante de cette année 85.5 p. 100 seulement des détenteurs d'emplois travaillaient plus de 35 heures. En d'autres termes, il y a une diminution marquée du pourcentage de l'effectif ouvrier travaillant 35 heures ou plus et un accroissement sensible et déplorable du nombre de ceux qui travaillent moins de 35 heures. Il y a aussi accroissement du nombre de ceux qui ont des emplois, mais ne sont pas au travail. Il est clair que le degré d'embauchage que révèle la statistique de septembre est bien inférieur à ce qu'il était à la même époque l'an dernier. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, j'estime que la situation mérite d'être examinée de très près par le gouvernement.

Je sais qu'il est dangereux de concentrer son attention principalement sur la statistique du chômage et je me rends compte qu'en agissant ainsi on peut créer une fausse impression au sujet de l'état actuel de l'économie canadienne. C'est pourquoi, en citant les chiffres que j'ai donnés cet après-midi à la Chambre, je ne prétends pas que l'avance du Canada se soit arrêtée pour toujours, mais je tiens à signaler que le gouvernement devra résoudre un grave problème. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre a promis d'augmenter les prestations d'assurance-chômage prévues par la loi, de supprimer le délai d'attente et de prolonger la période des prestations à 52 semaines.

Bien que le gouvernement n'ait pas encore, au cours de la présente session, présenté de mesures législatives à cette fin, ni même laissé présager de telles mesures, je ne doute pas que les honorables députés se rendent parfaitement compte que même si on allait adopter une loi en ce sens, cela ne saurait réduire le nombre de chômeurs. On ne parviendrait par là qu'à atténuer, qu'à adoucir les effets du chômage sur certains travailleurs. On ne trouverait pas là le remède au chômage, pas plus qu'on ne serait en mesure de payer ainsi quelque chose à ces ouvriers qui, pour une raison ou pour une autre, seraient privés des prestations d'assurance-chômage.

L'autre soir à la radio le premier ministre parlait du fait de "susciter la crainte du chômage en masse qui pourrait donner lieu à un complexe de crise". Or, n'est-ce pas là précisément ce que faisait en 1955 l'opposition conservatrice? Toutefois, monsieur l'Orateur, ce n'est pas à cet aspect de la question que je vais m'attacher. Qu'il me soit cependant permis de rappeler au gouvernement que rien n'engendre la crainte et le défaut de confiance comme l'incertitude. Il n'est pas injuste de dire que le gouvernement est lui-même en grande partie responsable de l'incertitude dans laquelle se trouve actuellement notre pays.



Nous ne sommes en effet pas fixés sur les programmes commerciaux que le gouvernement entend appliquer. Pendant sa campagne électorale le premier ministre a promis maintes et maintes fois de convoquer une conférence groupant tous les pays du Commonwealth où serait discuté le problème du commerce afin que notre pays puisse recouvrer les marchés perdus, selon lui, par les libéraux. Certes nous connaissons,— encore que ce ne soit que d'une façon bien générale,—les efforts déployés en vue de la tenue d'une conférence du Commonwealth à propos du commerce; nous savons aussi que le gouvernement a organisé une importante mission canadienne qui doit se rendre au Royaume-Uni. Toutefois, depuis les élections, il s'est produit un changement bien singulier.

La mission commerciale qui doit se rendre là-bas n'a pas pour objet de déterminer les moyens de persuader le Royaume-Uni d'acheter en plus fortes quantités nos denrées agricoles de base ou nos produits industriels, mais au contraire, de tâcher de convaincre les Britanniques de nous vendre un plus grand nombre des produits industriels fabriqués au Royaume-Uni. On nous a même donné l'impression qu'il serait en quelque sorte choquant que la mission commerciale évoquât des objectifs qui, pourtant, paraissaient terriblement importants au cours de la campagne électorale. J'affirme, monsieur l'Orateur, que ce changement d'objectif est précisément de ceux qui, de la part du gouvernement, sont à l'origine de l'incertitude que ressentent actuellement les milieux commerciaux de notre pays.

Songeons aussi à la proposition impromptue du premier ministre qui voudrait détourner au profit du Royaume-Uni 15 p. 100 des achats faits par les Canadiens aux États-Unis. On ne saurait affirmer si les Canadiens doivent prendre cette proposition au sérieux, mais cela est bien peu de chose si on songe à l'incertitude dans laquelle se trouvent plongés de ce fait importateurs, distributeurs, détaillants ou consommateurs canadiens, dont les intérêts dans ces échanges équivalent à environ 600 millions de dollars.

Autre incertude, celle qui est née des réunions de Mont-Tremblant et d'Ottawa où se sont rencontrés nos représentants et ceux du Royaume-Uni. Quelles propositions ont été présentées par les Britanniques? Quelles propositions ont été faites par nos propres représentants? Quelle est la politique de notre gouvernement à nous? Répondant à une demande de renseignements, le ministre des Finances formulait une déclaration qui, bien qu'occupant plusieurs pages du hansard, restait totalement vide de sens véritable. Monsieur l'Orateur, me permettrez-vous de formuler une petite observation en passant? La déclaration du ministre me rappelait la lettre de l'écolier qui a l'impression qu'il doit vous raconter ce qu'il a fait tel ou tel jour, heure par heure, depuis le temps où il s'est levé jusqu'au moment où il a été se coucher, mais qui, en vérité, ne raconte rien de ce qu'il pense et rien de ce qu'il va faire. J'ai l'impression qu'après avoir écouté le ministre des Finances, le Parlement et la nation elle-même restent aussi complètement ignorants qu'avant des programmes commerciaux que le gouvernement entend appliquer. Encore de l'incertitude!

Incertitude aussi quant au programme du gouvernement en ce qui concerne la cherté de l'argent. Pendant la campagne électorale le premier ministre s'est plu à répéter pour l'édification des Canadiens, ce qu'étaient selon lui les effets des restrictions au crédit inaugurés par la Banque du Canada. Il n'était question, à l'en croire, que de coup de massue par ici et coup de massue par là, d'étranglement des petites entreprises, etc. Les électeurs ont donc pu croire que le parti conservateur s'était engagé à mettre fin à ces restrictions au crédit, conviction renforcée, à l'issue des élections, par une déclaration du ministre des Finances rapportée par le *Journal* d'Ottawa le 26 juin 1957:

> Il faudra certainement atténuer très bientôt les rigueurs de la politique de l'argent cher.

Toutefois monsieur l'Orateur, en dépit de questions répétées, les députés ont été incapables d'obtenir du gouvernement une réponse au sujet des mesures prises en vue d'apporter cette atténuation. Ils ne cherchaient pas à savoir ce qu'on allait faire, il voulait savoir ce qu'on avait fait. Répondant à une de ces questions l'adjoint parlementaire au ministre des Finances (M. Bell) a parlé des "nombreuses interventions" du gouvernement. Mais il reste qu'il n'est absolument personne, du côté du gouvernement, qui soit disposé à nous fournir à ce sujet la moindre bribe de renseignement précis. Personne ne veut nous dire ce qu'on a fait précisément.

Une ou deux fois le ministre des Finances a fait allusion aux 150 millions que le gouvernement a dégagés aux fins de l'habitation. Pourtant personne ne pourra croire un instant que réserver ce montant au logement ait augmenté le volume d'argent en circulation. En somme ces 150 millions, tirés de l'argent actuellement en circulation, ont simplement été réservés à l'habitation, diminuant ainsi les montants qui pourraient servir à d'autres usages. Je ne m'en plains pas, monsieur l'Orateur, je rappelle simplement la réalité.

Pour le ministre des Finances les restrictions monétaires seraient un legs malheureux du gouvernement libéral. Le premier ministre lui-même, la semaine dernière, à la radio, a blâmé le gouvernement libéral des programmes monétaires appliqués. Si ses déclarations sont exactes, pourquoi l'actuel gouvernement,—qui a ici la même autorité que son prédécesseur,—ne tient-il pas les promesses faites aux électeurs et ne modifie-t-il pas ses programmes? Par ailleurs, si les déclarations qu'il fait ne sont pas exactes, pourquoi ne le reconnaît-il pas et n'expose-t-il pas au Parlement et à la population ses solutions de remplacement en ce qui concerne les restrictions de crédit? N'est-il pas vrai que les Canadiens ont le droit d'exiger du gouvernement une déclaration propre à dissiper les incertitudes provoquées par le gouvernement lui-même, si on songe à la contradiction entre les promesses faites par les conservateurs avant les élections et le silence et l'immobilisme dans lesquels ils s'enfoncent depuis.

Le ministre des Finances a parlé l'autre jour d'une légère réduction du taux d'intérêt que paie présentement la Banque du Canada ou le gouvernement pour les billets du Trésor. Il semblait croire que c'était un énorme progrès. J'ai lu dernièrement avec beaucoup d'intérêt et d'attention les bilans publiés par la Banque du Canada et je n'y ai constaté aucune mesure de la banque qui ait entraîné cette faible réduction du taux d'intérêt sur les billets du Trésor. Je me pose donc et je pose au gouvernement cette question: quelle mesure le gouvernement a-t-il prise pour donner suite à sa promesse à la population du Canada qu'il modifierait son programme relativement aux restrictions monétaires?

Il y a en outre de l'incertitude sur la ligne de conduite du gouvernement quant à l'inflation. Avant les élections, le premier ministre disait au pays que les dépenses du gouvernement fédéral constituaient l'élément le plus inflationniste de notre économie et que le gouvernement libéral devrait réduire ses dépenses. Bien entendu, il disait cela avant les élections. Quelle est la ligne de conduite actuelle du gouvernement?

Nous n'avons guère de renseignements sur lesquels nous fonder mais, bien que le Parlement soit en session depuis environ un mois, il a déjà autorisé des mesures qui vont accroître d'au moins 200 millions de dollars par année les dépenses de l'État, sans compter les avances en espèces sur les céréales entreposées à la ferme qui vont coûter 100 ou 150 millions de plus, ni les 150 millions de dollars mis en disponibilité pour le logement et dont j'ai parlé tantôt. Bref, il faudra que le gouvernement trouve un supplément de 500 millions de dollars.

Le contraste est vraiment frappant entre le flot de paroles des discours pré-électoraux et le silence que le premier ministre semble avoir imposé à ses collègues, tout comme le contraste est étrange entre la réduction de dépenses promise avant les élections et les mesures que le gouvernement a proposées au Parlement.

Bien entendu, nous nous rappelons les promesses que le premier ministre a faites d'accroître les versements aux provinces et de réduire les impôts fédéraux, mais comment toutes ces mesures, en vigueur ou envisagées, cadrent-elles dans un budget équilibré? Voilà une question importante parce que, à mon avis, les Canadiens doivent connaître le plus tôt possible le programme budgétaire du présent gouvernement. Il n'est pas déraisonnable non plus de la part de la population du Canada de s'attendre à une déclaration du gouvernement sur cette importante question. Les programmes évoqués par le premier ministre durant la campagne électorale étaient différents de ceux de l'ancien gouvernement et la population a droit de savoir dans quelle mesure on va donner suite au changement promis.

Ainsi que je me suis donné la peine de le souligner, il y a incertitude quant à la ligne de conduite du gouvernement touchant le commerce; il y a incertitude quant à son programme monétaire; il y a incertitude quant à son programme budgétaire et on se demande même s'il se propose de présenter un budget à cette session-ci.

A mon avis, le gouvernement ferait bien de dissiper cette incertitude en énonçant clairement et sans équivoque son programme. En agissant ainsi, il dissiperait chez les Canadiens bien des incertitudes dont il est lui-même pleinement responsable. C'est extraordinaire, surtout quand on songe à la loquacité à laquelle nous étions accoutumés avant les élections, que jusqu'à maintenant aucun ministre détenant un portefeuille dans le présent gouvernement n'ait participé au présent débat. Devons-nous nous attendre que certains d'entre eux y prennent part avant la fin du débat ou l'incertitude doit-elle s'étendre même à cette question-là?

[L'hon. M. Marler.]

**M. B. R. Leboe (Cariboo):** Monsieur l'Orateur, je pense, moi aussi, que les discours prononcés par les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Smith, Calgary-Sud, et Arsenault) étaient des discours de haute tenue, tant par le fond que par la forme, à l'exception de quelques questions qui sont restées vagues.

Je désire féliciter l'Orateur et ceux qui doivent travailler avec lui d'avoir été désignés à leurs postes. Si je prends la parole à ce point-ci, c'est plus par le sens du devoir que dans l'espoir d'obtenir quelque résultat.

J'aimerais revenir sur une vieille question qui, à mon avis, vaut d'être signalée. Il s'agit des subventions à la construction pour notre cher vieux *Pacific Great Eastern Railway*. On se rappelle sans doute que l'autre jour j'ai posé au premier ministre une question qu'on trouvera dans le hansard du 28 octobre, sur son attitude passée à l'égard de ces subventions à la construction. On se rappelle sans doute aussi qu'il a laissé au ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) le soin de répondre à cette question et, bien entendu, je savais que je ne pouvais obtenir la réponse de lui parce qu'il s'agissait d'une réponse qui ne pouvait venir que du premier ministre (M. Diefenbaker) lui-même. J'ai tâché d'insister dans une autre question et d'obtenir des éclaircissements sur ce que je voulais savoir et tout ce que j'ai pu obtenir a été le parfait silence.

Ce silence de la part du premier ministre ne s'adresse certainement pas au député de Cariboo mais aux gens de la Colombie-Britannique que ce dernier représente. Pour ma part, je pense qu'il ne suffit pas que le premier ministre adopte une attitude de suffisance. Quand le chef de l'opposition (M. St-Laurent) était chef du gouvernement et que je lui posais une question sur ce sujet, j'obtenais au moins une réponse sur l'attitude du gouvernement à cet égard, même si je n'aimais pas cette réponse.

A mon avis, le *Pacific Great Eastern Railway* devrait obtenir ces subventions qui, en définitive, représenteraient au moins 100 millions de dollars pour la population de la Colombie-Britannique. On a grand besoin de cet argent par suite de la politique de l'argent cher en vigueur à l'heure actuelle et que l'ancien gouvernement avait adoptée. C'est un programme que, ainsi qu'on l'a signalé, les députés qui siègent maintenant sur les banquettes ministérielles ont dénoncé énergiquement avant d'entrer en fonctions.

Je vous prie de remarquer que je n'emploie pas les même paroles que les conservateurs employaient à ce sujet. Ils employaient le mot "pouvoir" mais je préfère le mot "fonctions". A ce propos, ce programme de l'argent

cher a beaucoup modifié le revenu des gouvernements provinciaux au Canada. Il va sans dire que les gouvernements provinciaux dont le revenu diminue sont aux prises avec une tâche quasi insurmontable. J'aimerais citer un extrait du *Journal* d'Edmonton du 9 novembre. Voici ce qu'on y lit en partie:

D'après le rapport, la production et les ventes de l'industrie forestière, pilier de l'économie de la Colombie-Britannique, accusent une diminution de 10 p. 100 et les rentrées de la taxe de vente ont diminué proportionnellement.

Les rumeurs circulant dans la capitale veulent que le revenu que le gouvernement tire de l'industrie forestière ait diminué de plus de 30 p. 100. D'après les estimations, les industries fournissant environ 85 millions chaque année au Trésor (38 millions provenant de la taxe de vente et le reste d'autres taxes). Par conséquent, une diminution de 30 p. 100 laisse M. Bennett...

Il s'agit ici du premier ministre de la Colombie-Britannique.

...à court d'environ 25 millions de dollars.

Le journal dit que la baisse toucherait aussi les industries qui dépendent de l'industrie forestière.

Or, tant que le gouvernement traînera les pieds à cet égard, la situation du gouvernement provincial et celle des municipalités semble devoir être intenable dans notre pays. Je pense que le peuple en général a accepté cette déclaration comme étant exacte et donnant une juste appréciation de la situation.

Les membres de l'opposition ont assailli le ministre des Finances (M. Fleming) de questions afin de savoir quelle allait être sa politique financière. Des bruits ont couru sur une rupture entre le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances. On les a niés, mais cependant j'aimerais signaler ici que si une rupture ne se produit pas bientôt, ou si le gouverneur de la Banque du Canada ne change pas d'idée, le ministre actuel des Finances ne restera pas trop longtemps à son siège actuel. Les Canadiens suivent l'affaire de très près car tout cela les atteint dans ce qu'ils ont de plus sensible, leur porte-monnaie.

On a beaucoup parlé du chômage. Je m'en tiendrai à ceci: il est stupide de nous cacher la tête dans le sable. Nous prétendons qu'il ne faut pas faire peur aux gens car ce serait empirer les choses, mais nous savons fort bien que nous avons un Parlement dont la tâche est de s'attaquer aux problèmes du pays comme ils se présentent. Ces déclarations ont plutôt été faites à l'extérieur qu'à l'intérieur de la Chambre, mais le problème du chômage en Colombie-Britanique me paraît à moi bien réel.

On m'a signalé l'autre jour une coupure de journal; d'après cet article, le chef de l'opposition à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique aurait posé des questions aux ministres responsables du gouvernement de cette province au sujet du chômage qui y règne. Ses paroles auraient dû s'adresser au gouvernement ici, car la politique de l'argent cher a touché l'économie de la Colombie-Britanique et déterminé cet état de choses.

L'industrie du bois-d'oeuvre et celle des contre-plaqués en Colombie-Britannique ont beaucoup souffert, surtout dans le nord de l'intérieur. Les 150 millions versés pour la construction d'habitations à la Société centrale d'hypothèques et de logement ne sont qu'une goutte d'eau dans un seau, à notre avis. Cela voudrait dire, tout au plus, le transport de 100 millions de feuilles de bois dans l'ensemble du Canada, et ce n'est pas grand chose pour l'industrie forestière. Je le répète, cela n'aide guère l'industrie forestière ni ceux qui ont besoin de maisons.

Je veux maintenant parler de l'indice des prix à la consommation, sujet qui a été discuté à la Chambre dernièrement, alors qu'on a cherché à démontrer qu'il y avait stabilisation du coût de la vie. J'aimerais faire observer que la stabilisation s'est faite aux dépens des consommateurs, car dans bien des industries il ne se produit pas de véritable stabilisation. Les gens qui ont souffert chez nous sont ceux qui exploitent des industries primaires comme celles du bois-d'œuvre, de l'agriculture et de l'extraction minière. Ces gens doivent vendre sur un marché assujéti à la loi de l'offre et de la demande, tandis que nos industries secondaires ne vendent guère sur un tel marché. Les prix de revient des articles fabriqués par les industries secondaires sont fondés sur le coût de production. Par suite, lorsque le coût de production augmente, le coût du produit fini monte à l'avenant. Pour ce qui est de la stabilisation de l'indice des prix à la consommation, nous constatons en réalité, après avoir soigneusement examiné la situation, que certaines gens paient la note. Je ne pense pas qu'ils se rendent compte de leur situation à cet égard.

Une des déclarations les plus sottes que j'aie entendues depuis longtemps, c'est celle qu'a faite le ministre actuel des Finances au cours de la présente session,—et qu'a faite aussi l'ex-ministre des Finances,—quand il a parlé d'économiser, tandis que le ministre du Commerce (M. Churchill), de son côté, déclare que nous devons chercher de nouveaux débouchés. Nous savons, monsieur l'Orateur, que lorsque nous exportons des marchandises, nous devons en importer une quantité égale ou à peu près qui seront achetées par notre population. Par conséquent, le commerce étant une opération bilatérale, nous avons encore au pays des

marchandises qui sont restées sur les tablettes. Or, le ministre des Finances nous dit qu'il nous faut épargner davantage, et le ministre du Commerce nous dit qu'il nous faut trouver de nouveaux débouchés. Je crois qu'ils feraient bien tous les deux d'accorder leurs violons, car on ne saurait à la fois épargner davantage et acheter davantage; du moins, je n'ai jamais pu y arriver.

Monsieur l'Orateur, un grand désastre s'est abattu sur la région de la rivière la Paix il n'y a pas très longtemps, soit dans la troisième semaine d'octobre, alors que le pont qui reliait Dawson Creek à Fort St. John, au-dessus de la majestueuse rivière la Paix, s'est effondré. Ce pont se trouve le long de la route de l'Alaska, le point zéro étant à Dawson Creek, et cette route s'étend vers le nord sur 1,600 milles. La circulation sur cette route est si intense que seul celui qui a pu s'en rendre compte sur place peut croire qu'il peut y circuler tant de véhicules.

La route 97 commence dans les États du sud-ouest. Elle traverse la Californie, l'Orégon et l'État de Washington, pour pénétrer ensuite en Colombie-Britannique, où elle passe par Kamloops, et se rendre jusqu'en Alaska. Des milliers de touristes empruntent cette route presque toute l'année durant et il va de soi que l'effondrement de ce pont a causé un malheureux embouteillage.

Je dirai cependant que je n'ai absolument rien à redire à la façon dont le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes),—ce pont relève de ses services,—s'est occupé de la question. J'espère toutefois que le ministre ne prêtera pas trop l'oreille aux avis de ses conseillers. Ce sont des militaires et la question du pont les intéresse uniquement du point de vue militaire. Je tiens à dire au ministre qu'il a une responsabilité morale au sujet de ce pont; le gouvernement aussi, d'ailleurs. Si tel n'est pas l'avis du ministère, c'est donc qu'il faudra songer prochainement à un programme routier qui comportera un réseau national de grand routes embrassant cette région. Selon moi, un pont à Taylor-Flats est absolument nécessaire. Il faudrait aussitôt que possible en construire un autre ou remettre le pont actuel en état de servir.

Je suis sûr que s'il y avait en cette enceinte un représentant du Yukon, et je regrette sincèrement qu'il n'y en ait pas, il redirait à la Chambre à peu près la même chose que ce que je disais tantôt, et il insisterait sur l'importance de cette grande route pour la population du Yukon.

D'autres personnes s'intéressent à cette entreprise. J'ai ici un passage extrait du *Citizen* de Prince George, daté de Seattle et émanant de l'*Associated Press*. Le voici:

M. B. Frank Hintslemon, ancien gouverneur de l'Alaska a exhorté mercredi l'*Alaska International Rail and Highway Commission* à accorder la priorité de l'amélioration de la route de l'Alaska, puis à étudier une route reliant l'Alaska aux États-Unis en passant par la Colombie-Britannique à l'est de la chaîne côtière. Cette commission de 13 membres a mis fin mercredi soir à une réunion de deux jours qu'elle avait tenue ici.



Il se peut que cette route soit l'une des routes les plus importantes du Canada car elle possède une valeur défensive. J'ai par conséquent pris quelques minutes aujourd'hui pour exposer la situation à la Chambre dans l'espoir que nous ne resterons pas longtemps sans pont sur la rivière à l'endroit très proche de Taylor-Flats. J'ai été heureux que l'ancien gouvernement ait jugé bon, même si c'était juste avant les élections, de présenter un programme prévoyant le pavage des 50 premiers milles de la route de l'Alaska, de Fort-Saint-John à Dawson-Creek, et j'espère que si le présent gouvernement se maintient au pourvoir assez longtemps...

**Une voix:** Quelle question!

**M. Leboe:** ...il suivra l'exemple de son prédécesseur et ordonnera de poursuivre les travaux de pavage vers le nord. Ainsi que je l'ai fait remarquer, c'est une question importante pour la population de cette région et de la partie sud jusqu'à la partie méridionale des États-Unis.

J'ai quelques mots à dire sur Radio-Canada et l'Office national du film, et quand je dis "quelques mots", c'est exactement ce que je veux dire. Sous le régime actuel des émissions de télévision, nous trouvons qu'il existe une division inégale entre les partis de la Chambre en ce qui concerne le temps qui leur est alloué dans les émissions. Je maintiens que cet état de choses ne tient absolument pas compte des désirs de la population qui regarde la télévision et considère la situation seulement du point de vue politique. Si l'on veut maintenir les émissions politiques télévisées, je pense qu'on devrait les partager également entre les quatre grands partis siégeant en cette enceinte et leur accorder le même temps afin qu'ils puissent exposer leurs points de vue au peuple canadien et que ce dernier obtienne ce qu'il demande, c'est-à-dire qu'on l'aide à découvrir la doctrine des divers partis, les principes dont ils s'inspirent et leur programme. Je pense que personne, sauf peut-être ceux qui détiennent le pouvoir, ne contestera ce point de vue. Si l'on faisait une enquête auprès de l'auditoire de tout le pays, je suis sûr que l'on constaterait que la population verrait d'un bien meilleur œil une ligne de conduite attribuant 25 p. 100 du temps d'écoute à chacun des quatre principaux partis.

Quelques mots maintenant sur l'Office national du film. Mes observations semblent toucher un peu à tout, mais j'ai quelques idées à exprimer sur ces diverses questions. On m'a signalé que l'Office national du film ne mettra pas le film "Le Sceptre et la Masse" en circulation sur ses propres services avant six mois. Je pense qu'il faudrait renoncer immédiatement à cette attitude. Il y a bien des gens qui par principe de morale, ne mettent jamais les pieds dans un cinéma. Ce film sera distribué aux cinémas commerciaux pendant six mois avant d'être distribué sur le circuit de l'Office national du film. Il paraît que l'on procède ainsi pour couvrir les dépenses. Dans tous les cas, c'est le contribuable qui paie. Pourquoi par conséquent refuserait-on à ceux qui veulent voir ce film l'occasion de profiter pendant une période de six mois ou plus des services de l'Office national du film? De nombreuses localités canadiennes n'ont pas de cinéma mais, dans beaucoup de ces localités, on pourrait mettre les films de l'Office national du film à la disposition de groupements sociaux. Ce film devrait être représenté partout au Canada pendant que nous avons encore fraîche à la mémoire la visite de Sa Majesté la reine. Je ne vois pas du tout pourquoi on attendrait six mois pour représenter ce film sous prétexte qu'on cherche à épargner de l'argent en l'offrant d'abord à des entreprises commerciales. Si nous estimons qu'il est possible d'épargner des frais à l'Office national du film, il faudrait peut-être songer à la possibilité d'unir les efforts de cet organisme à ceux de la Société Radio-Canada. Nous pourrions par ce moyen épargner assez d'argent pour que les autorités n'aient plus à s'inquiéter des quelques dollars qu'il est possible de percevoir pour le loyer du film "Le Sceptre et la Masse" et pour d'autres films.

Je veux parler aussi du besoin d'aéroports. En voyageant à travers le pays, nous constatons l'urgente nécessité d'aménager de nouveaux aéroports et d'agrandir ceux qui existent déjà puisque le nombre des avions inscrits au Canada continue d'augmenter rapidement et que chaque jour les gens voyagent de plus en plus par avion. De nouvelles sociétés demandent des chartes. J'espère que le gouvernement examinera la situation d'un peu plus près pour ce qui est de la base d'hydravions de Prince-George. Beaucoup des avions nolisés, dans les régions septentrionales de la Colombie-Britannique, comme dans d'autres parties du Canada, sont des hydravions; Prince-George est un des principaux centres de l'Ouest pour ces appareils. Il est donc essentiel qu'on y établisse une base convenable pour hydravions.

On a parlé ici l'autre jour de l'entreprise Wenner-Gren, qu'on songe à établir dans la circonscription de Cariboo. Certains honorables députés y voient une transaction malhonnête, un programme de dons et bien d'autres choses encore. Je ne puis que conseiller à ceux que la question intéresse de lire trois documents, le mémoire sur l'accord de 1956, le mémoire daté d'octobre 1957 ainsi que la documentation connexe qu'on peut se procurer en Colombie-Britannique. Je les engage également à se reporter à la *Water Act* de la Colombie-Britannique, loi qui régit toutes ces ententes. Les membres de la CCF veulent refroidir l'enthousiasme que soulève l'établissement projeté de cette entreprise dans la circonscription de Cariboo à un endroit connu sous le nom de Rocky-Mountain, Trench. J'ai ici une coupure du *Journal* d'Ottawa, en date du 2 avril 1957; je voudrais en lire une partie pour la gouverne de ces honorables députés. L'article parle d'un accord sur la pâte de bois en Saskatchewan et dit entre autres:

> En vertu de l'accord, le groupe américain a droit à une option sur 12,000 milles carrés de forêts d'épinette, de sapin, de pin gris et de peupliers appartenant à la couronne. La construction de l'usine, qui pourrait produire un minimum de 300 tonnes par jour, commencerait avant le 1er septembre.

C'est ce qu'a annoncé M. A. G. Kuziak, ministre des Ressources naturelles du gouvernement de la Saskatchewan. Il me semble que les membres du cabinet de la Saskatchewan savent où est leur avantage, comme le savent certains d'entre nous, mais la jalousie ne les mènera nulle part. Les gens que je représente en Colombie-Britannique sont très heureux de cette proposition et ce sont eux qui vivent dans cette région. Ils la font progresser, et ce sont les enfants de ces pionniers qui sont aujourd'hui des ingénieurs, des arpenteurs et ainsi de suite et sur qui repose la prospérité de notre province. Nous avons la certitude que la circonscription de Cariboo est appelée à un avenir brillant.

**M. John Pratt (Jacques-Cartier-Lasalle):** Monsieur l'Orateur, je m'unis aux nombreux députés qui déjà vous ont félicité, vous-même et monsieur l'Orateur suppléant et j'offre également mes compliments aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Qu'on me permette de dire combien je regrette que le chef de l'opposition (M. St-Laurent) ait décidé d'abandonner son poste élevé. J'ai toujours admiré ses qualités personnelles et sa compétence et j'espère qu'il continuera de servir son pays pendant de nombreuses années à quelque autre poste important.

On m'a très bien fait comprendre la tradition qui veut que, en prenant la parole pour la première fois à la Chambre, on ne se plonge pas dans les questions controversées mais plutôt qu'on s'en tienne aux beaux aspects et aux besoins peu importants de sa circonscription. Je n'ai pas besoin, j'en suis sûr, d'insister sur les beautés de la circonscription de Jacques-Cartier-Lasalle, avec sa grande industrie, ses beaux paysages et sa population extrêmement intelligente. Cependant, j'aimerais dire quelques mots des inoffensifs besoins de cette importante circonscription qui compte déjà plus de 100,000 habitants, nombre qui doublera probablement d'ici dix ans.

Point n'est besoin d'insister sur la tradition pour m'encourager à faire porter l'essentiel de mon discours sur les problèmes de ma circonscription. En fait, tout mon programme dans la dernière campagne électorale était basé exclusivement sur nos propres problèmes locaux et sur rien d'autre. Bien que ce soient des problèmes d'intérêt local, ils n'en revêtent pas moins un intérêt de portée nationale parce que les mêmes problèmes se posent dans bien d'autres circonscriptions d'un bout à l'autre du pays.

Un des problèmes les plus pressants est celui de la pollution sans cesse plus étendue des eaux de l'Ottawa et du Saint-Laurent, pollution qui peut nuire à la santé de milliers d'habitants de toutes les municipalités riveraines. C'est une honte que de permettre cette dégoûtante méthode de déversement des égouts et des déchets industriels dans nos magnifiques lacs et cours d'eaux. C'est un usage auquel il faut mettre fin mais cela comporte des dépenses considérables. Il n'est pas juste de s'attendre que les municipalités en paient tous les frais sur leur faible revenu. C'est une entreprise qui ressortit aux trois paliers de gouvernement. Le gouvernement fédéral doit y apporter sa quote-part non seulement parce que nombre de ces cours d'eaux, comme l'Ottawa et le Saint-Laurent, sont navigables mais aussi parce que plusieurs d'entre eux coulent sur les frontières interprovinciales et même internationales.

Ma circonscription se préoccupe aussi beaucoup de la question des passages à niveau. Encore une fois, il s'agit d'une situation archaïque qu'on a laissé persister et empirer d'un bout à l'autre du pays mais elle est devenue effarante dans l'ouest de l'île de Montréal qui constitue la circonscription de Jacques-Cartier-Lasalle. Nous sommes très heureux et fiers de ce que ce soit le pivot du système ferroviaire du Canada mais, comme résultat, nous avons quatre des lignes ferroviaires les plus occupées et où les trains les plus rapides de l'Amérique continuent de semer la mort et la souffrance, où les parents tremblent à la pensée que leurs jeunes enfants traversent ces voies ferrées sur la route de l'école. La nuit y est devenue absolument insupportable par suite du sifflement ininterrompu des locomotives parce que les conducteurs énervés de ces locomotives tâchent de prévenir des accidents mortels. On a apporté la solution à ce problème en Europe au milieu du 19e siècle à l'aide de pics et de pelles. Il me semble que nous devrions au Canada, en ce 20e siècle, résoudre ce problème avec toutes les merveilles qu'accomplissent les pelles mécaniques et les bulldozers.

Pressante aussi est la question d'accroître la circulation routière qui est ralentie par l'insuffisance de ponts convenables sur les canaux et les eaux navigables du gouvernement fédéral, insuffisance qui entraîne des embouteillages non seulement nuisibles aux public voyageur mais coûtant des millions de dollars en pertes de temps aux entreprises de transport commercial et industriel. L'organisation de la circulation au canal Lachine dans la ville Saint-Pierre est un cauchemar de mauvais préparatifs ou d'absence de préparatifs. A l'autre extrémité de ma circonscription on ne trouve qu'un pont sur le canal et ce pont suscite un embouteillage à Ste-Anne-de-Bellevue, embouteillage où les véhicules s'étendent sur deux ou trois milles de chaque côté du pont. Et cela se produit chaque fin de semaine de circulation ordinaire. Que se passerait-il s'il fallait évacuer 250,000 civils, en cas de péril imminent?

Lorsque nous parlons de défense passive à Jacques-Cartier-Lasalle nous nous rendons compte qu'il est difficile de formuler des principes précis, difficile aussi de mettre au point des programmes exacts, eu égard à la complexité et à l'accélération des progrès scientifiques. Raison de plus, pourtant, pour le gouvernement fédéral qui connaît beaucoup mieux la question, du fait qu'il a à sa disposition les renseignements les plus récents, comme aussi qu'il dispose des fonds nécessaires, de prendre lui-même l'initiative au lieu de s'en remettre autant aux provinces ou aux municipalités.

Mon programme électoral ne comportait que deux autres points. Je voulais tout d'abord obtenir une amélioration du service postal dans les parties urbaines de ma circonscription et demander aussi que les municipalités petites et grandes touchent une part équitable des recettes de l'impôt. Je voudrais féliciter le ministre des Postes (M. Hamilton) et le remercier de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il fait actuellement en vue de l'amélioration de la poste à Jacques-Cartier-Lasalle. Mes félicitations et

remerciements vont aussi au premier ministre (M. Diefenbaker) de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il fait actuellement pour favoriser la cause de la compréhension mutuelle et de la collaboration entre les administrations fédérale, provinciales et municipales. Je félicite et le premier ministre et le ministre des Postes de l'initiative dont ils ont fait preuve en donnant le branle. Je les remercie personnellement de m'avoir permis de tenir au moins quelques-unes de mes promesses électorales.

Un article récemment paru dans les journaux faisait observer qu'il est extrêmement rare qu'un comique devienne député. Ayant écouté certains honorables députés ici, je me rends compte qu'il n'est au contraire pas rare du tout qu'un député devienne comique. Un mot de mes premières réactions, en tant que naïf nouveau venu à cette antique et vénérable Chambre. Je dois reconnaître franchement que j'ai été assez déçu du cynisme dont certains députés plus anciens faisaient preuve en plaçant l'intérêt de leur parti au-dessus du bien commun. C'est avec plaisir, par conséquent, que j'ai pu retrouver dans les discours de certains de mes collègues nouveaux venus l'idéal que j'ai toujours jugé inséparable d'une compréhension véritable des fonctions traditionnelles et authentiques du Parlement. Je n'ai pu m'empêcher de me demander si ces jeunes gens finiraient aussi par devenir durs, cyniques et myopes, s'ils placeraient un jour l'intérêt de leur parti au-dessus de tout. Je dois dire que j'ai eu depuis le plaisir de retrouver chez certains vétérans, parlementaires chevronnés, un idéal trop simple et sincère pour qu'on puisse l'attribuer à une comédie bien jouée. Il n'y a pas de meilleur exemple à offrir à un jeune homme que le spectacle d'un aîné qui a conservé sa foi en ses principes.

Toutefois trop nombreux encore sont ceux qui sont venus ici chercher quelque chose plutôt qu'offrir quelque chose. J'ai trop entendu parler ici de patrimoine, de droits et de privilèges et pas encore assez de devoirs, de responsabilités et de capacités. Songeons moins à nos passés distincts et davantage à notre immense avenir commun. J'aimerais penser qu'au moins, à partir de maintenant, la Chambre sera tenue un peu plus pour une assemblée parlementaire véritable et un peu moins pour un nid de guêpes.

Il y a deux raisons pour lesquelles je devrais interrompre immédiatement mes propos et cesser d'abuser ainsi du temps précieux de la Chambre. Je me rends d'abord compte, non sans inquiétude, qu'à l'instar de trop d'honorables députés j'ai peut-être tendance à exprimer peu d'idées en beaucoup de mots. Je me rends compte aussi que cette année il y a chez les conservateurs un nombre singulièrement élevé de nouveaux venus, qui n'ont pas tous eu jusqu'ici l'occasion de prendre la parole. J'espère, monsieur l'Orateur, que ni l'un ni l'autre de ces deux euphémismes bien innocents ne seront tenus pour litigieux. Et puis, monsieur l'Orateur, il est six heures.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. W. J. Henderson (Kingston):** Monsieur l'Orateur, c'est avec un sentiment de sincère gratitude envers les électeurs de la circonscription de Kingston qui m'ont réélu encore une fois comme leur représentant au Parlement, que je participe au débat sur l'Adresse. Je veux d'abord vous féliciter, monsieur l'Orateur, d'être le *first commoner*. Au cours des ans, vous avez fait preuve d'intégrité et de dévouement dans l'exercice de votre profession; puisse votre carrière politique être aussi brillante.

Au moment de parler surtout de la conduite et de l'état des affaires du ministère de la Défense nationale, j'éprouve un profond sentiment d'humilité. Ce sentiment me vient peut-être de ce que mes connaissances en matière de défense ne sont peut-être pas aussi vastes que celles d'autres députés, et aussi de ce que le ministère de la Défense nationale est dirigé par un soldat renommé et respecté, à qui son courage a valu la plus haute décoration qu'un soldat puisse obtenir. Durant la dernière législature, lorsque le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) était à ma place, de ce côté-ci de la Chambre, et que l'honorable Milton Gregg, Croix de Victoria, alors ministre du Travail, siégeait au premier rang du côté ministériel, c'était pour nous une inspiration que d'avoir au milieu de nous ces deux héros.

J'aurais un mot à dire à l'adresse du ministre de la Défense nationale; mais je ne voudrais pas avoir l'air de l'assommer avec des fleurs. C'est qu'en repassant le hansard à partir du début de la session, j'ai constaté qu'il est le seul ministre en exercice qui ait accepté ses responsabilités sans chercher à faire de discours politiques et à se soustraire à ses obligations en proclamant les insuffisances de ses prédécesseurs. J'ai dit précédemment que mes connaissances en matière de défense sont limitées. Il en va peut-être de même de certains de mes collègues de ce côté-ci et d'en face, mais nous savons bien, nous députés, que s'il fallait à cause de cela nous taire, il régnerait un long silence

dans cette enceinte. J'avertis le ministre que nous sommes disposés à apprendre, que nous voulons bien qu'on nous instruise, non seulement dans notre propre intérêt mais afin que la population du Canada vienne à apprendre que le pays a des forces de défense appropriées, qu'on n'a pas joué avec sa sécurité, avec le respect qu'on lui doit, afin de remplir les promesses électorales d'un groupe politique qui cherche désespérément à se maintenir au pouvoir.

Depuis huit ans, je représente la circonscription de Kingston, dont la tradition militaire ne le cède à aucune autre au Canada. Puis-je dire, en passant, que je suis heureux d'avoir gardé la confiance de mes électeurs qui me l'ont témoignée encore une fois aux dernières élections et de pouvoir prendre part aux délibérations qui ont lieu ici, notamment aux débats sur les questions militaires. Durant les huit années que j'ai représenté Kingston, j'ai été forcé de traiter longuement avec le ministère de la Défense nationale et de me renseigner sur son fonctionnement. La raison en est que les établissements de défense à Kingston et dans les environs comptent parmi les plus importants du Canada. Aussi estimé-je avoir une modeste compétence pour parler des affaires du ministère de la Défense nationale.

Il est évident que le ministre des Finances (M. Fleming) n'a pas de programme financier pour le Canada ou refuse de mettre les Canadiens au courant de son programme. Comme j'ai dit mon admiration du ministre de la Défense nationale, il nous déplairait de penser qu'il rentre dans la même catégorie. Nous voulons croire, en tant que Canadiens, que tout va bien en ce qui concerne la défense et la sécurité du Canada. Nous avons entendu des rumeurs que des sommes variant de 200 à 500 millions pourraient être distraites du budget de la défense pour remplir les promesses électorales, y compris une réduction de l'impôt sur le revenu. Je le dis tout de go, si on peut le faire sans compromettre la sécurité et la défense du Canada, nous approuverons une telle initiative. Nos anciens ministres, l'honorable Brooke Claxton et l'honorable Ralph Campney auraient fait la même chose. Nous avions, lorsqu'ils dirigeaient le ministère de la Défense nationale, l'assurance qu'ils avaient un programme reconnu et logique. Il saute aux yeux que les Canadiens s'inquiètent présentement de leur sécurité et de leur défense.

Si on me le permet, j'aimerais me reporter un instant à un article qui a paru dans le *Star*, de Toronto, le 17 octobre dernier et qui résume très bien la situation, à mon sens. Voici ce que j'y lis:

> Le gouvernement fait-il des coupes ici et là tout simplement pour réaliser des économies? Quel est exactement son programme? Si des modifications s'imposent, quelles en sont les raisons? MM. Claxton et Campney, ex-ministres de la Défense nationale, avaient un programme de défense, un programme logique. Ce programme tenait soigneusement compte de ce dont le Canada avait besoin pour défendre notre patrie et faire face à nos engagements envers l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord.
>
> Le nouveau ministre de la Défense a peut-être des renseignements qui prouvent qu'il y aurait lieu de modifier le programme de défense de manière à répondre aux conditions changeantes. Dans ce cas, on devrait le dire clairement et franchement. Que les moyens de défense du Canada ne fassent pas l'objet d'un rafistolage!

Ces derniers mois, des députés ministériels nous ont fait de grands discours sur la politique qui a priorité au Canada, l'anti-américanisme. Nous avons entendu parler de la souveraineté du Canada dans le Nord, mais on constate maintenant que les journaux américains font mention des îles au nord du Canada,—le nord du Canada devrait être connu comme le pôle nord, et les îles en question devraient être considérées comme des îles canadiennes. La souveraineté du Canada dans le Nord dépend des petits établissements qu'il y a installés et de ses navires qui patrouillent cette région. Nous avons vu, par exemple, le *Labrador* dans le Nord, qui figurait dans le défilé photographique du *Family Herald* du 24 octobre 1957. Ce journal montre une photo de l'équipage de ce navire en train de hisser le pavillon de la Marine canadienne sur l'emplacement d'un poste de commerce abandonné. D'après des rapports récents, le *Labrador* aurait été transféré du ministère de la Défense nationale au ministère des Transports pour servir de brise-glace sur le Saint-Laurent, et je m'empresse d'ajouter que c'est là une fonction qu'il peut probablement très bien remplir. Cependant, que fait-on de ce navire en tant que représentant de la souveraineté canadienne sur l'Arctique canadien? Que fait-on des travaux scientifiques et des explorations que le *Labrador* pourrait effectuer dans le Nord?

Est-ce le fait de la politique du gouvernement que le Canada ne veuille pas en savoir autant que la Russie sur le Nord? Allons-nous nous fermer les yeux aux avertissements que le dernier maître du navire, un capitaine de la Marine royale canadienne, donnait il y a de cela une semaine seulement:

> A cause de l'œuvre de pionnier qu'il a accomplie dans la région arctique du Canada, aucun navire n'est mieux connu que le *Labrador* dans le monde, ni n'a fait autant de bien dans cette région.

Est-ce à dire que le ministre des Transports (M. Hees) tient beaucoup à ce que ce navire relève de lui et dit simplement qu'on économisera sur toute la ligne? Le capitaine se range-t-il à l'avis du ministre de la Défense nationale ou accepte-t-il simplement les explications du ministre des Transports et se rend-il à ses désirs? Quel programme d'instruction la marine canadienne va-t-elle exécuter dans l'Arctique? Quelle flotte aurons-nous en réserve ou en existence? S'ils ne l'ont pas lu, je conseille au ministre des Transports et au ministre de la Défense nationale de lire le livre intitulé: *The True North*, afin de bien être au courant de l'esprit d'initiative et de prévision dont a fait preuve le capitaine Bernier, lui qui a tant fait pour établir la souveraineté du Canada dans l'Arctique. Dès le début du siècle, le capitaine Bernier est venu à Ottawa et il y a obtenu l'appui de 60 p. 100 des membres de la Chambre des communes pour son œuvre. On a dit de lui que plus que tout autre il avait empêché le Canada d'abandonner son héritage arctique.

Le ministre a maintenant jugé bon de faire un changement dans un autre service des forces armées, la milice. En réponse à la question que je lui ai posée le 16 octobre 1957 (page 38 du hansard), il a argué que la milice aurait un entraînement qui mettrait l'accent sur la défense civile et qu'autrement son rôle aurait été reluisant mais d'un faux éclat. Répondant à une autre question, il a hésité à fixer une date pour la conversion du rôle de la milice à celui de la défense civile.

On va abolir les camps d'été et le nombre de jours d'entraînement payés par le gouvernement va être ramené de 60 à 40. Tout cela va porter le coup de grâce à la milice, mais si telle est l'intention du gouvernement, qu'il nous le dise clairement. J'ai bien l'impression que le ministre a décidé que le 31 janvier 1958 marquerait la fin de la milice. Si ce n'est pas exact, qu'il nous le dise. Cela pourrait bien être la date où la milice se résoudra au rôle si bien décrit par le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith). Je cite un extrait de la colonne de Blakely, publiée dans le *Gazette* de Montréal du 20 septembre 1957; le voici:

> La défense civile est parfois une entreprise décourageante et sans récompense.

Si le ministre de la Défense nationale se propose d'enlever à la milice en janvier ses uniformes et ses fusils pour lui donner à la place des pantalons de travail, des balais, des seaux, des pelles et des tuyaux d'incendie, qu'il le dise clairement.

La malice a joué un rôle extrêment important dans la défense du Canada au cours des deux dernières guerres et en temps de paix. Ce corps permanent a constitué un noyau pour les forces volontaires de l'active, et la meilleure idée que l'on puisse donner de ses traditions, est celle que l'on trouve dans les discours des collègues mêmes du ministre au cabinet. Je veux parler d'une nouvelle parue dans le *Chronicle Herald* d'Halifax, le 1er septembre 1954; elle a pour titre: "Un député conservateur se prononce sur la question". Voici une partie de l'article:

> M. George C. Nowlan, C.R., M.P. député conservateur de Digby-Annapolis-Kings, parlant du démembrement projeté du régiment des Highlanders de la Nouvelle-Écosse, a exprimé l'opinion suivante au cours d'une entrevue:
>
> "Depuis des années, nous, de l'opposition, déplorons la façon dont notre gouvernement traite l'armée de réserve; nous avons demandé qu'on prenne des mesures concrètes pour amener la population à s'intéresser davantage à ce rouage essentiel de notre défense nationale et pour en accroître l'efficacité. Comment peut-on y arriver en ne faisant aucun cas de la réputation, des traditions et de l'uniforme qui sont les principaux attraits et le principal atout de toute organisation militaire."

A l'occasion de l'examen des crédits de la défense nationale, le 20 juillet 1956, le secrétaire d'État actuel (Mme Fairclough) déclarait, ainsi qu'en fait foi la page 6492 du hansard:

> Je ferai un seul autre appel au ministre à ce propos. Hamilton a toujours été très fière de ses militaires appartenant à tous les services; sa milice a toujours été une source d'orgueil pour ses habitants et elle possède une excellente unité auxiliaire de la marine. Ce serait dommage qu'une arme ne puisse y exister sous une forme active, les gens d'Hamilton, en général, sont peinés de cela et, en particulier, les membres de l'escadrille 424.

Et elle ajoute:

> J'ai très sérieusement demandé au ministre d'étudier avec soin cette question, parce qu'il n'est pas sans conséquence de décourager un si grand nombre de personnes qui s'adonnent à des exercices militaires de ce genre, en particulier lorsque leur activité a été une source de fierté et d'intérêt pour le quart de million de personnes qui habitent la région.

Mais c'est, je crois, le ministre actuel des Transports qui s'est fait le plus grand avocat de la milice. A l'occasion de l'examen des crédits de la défense nationale, le 30 juin 1955, il déclarait, ainsi qu'en fait foi la page 5802 du hansard de cette année-là:

> Je suis également perplexe à propos de ce qui arrive à un autre grand régiment de milice de Toronto, le *Queen's Own*. Je crois comprendre que son centre de recrutement a été déménagé à Edmonton, ce qui me paraît absolument fantastique. Le *Queen's Own* est un régiment de Toronto depuis de bien longues années. C'est un des plus vieux bataillons du pays. Ses racines sont à Toronto, son esprit est à Toronto, ses anciens membres sont à Toronto, et pour recruter des membres du *Queen's Own* mieux vaut laisser

le centre de recrutement à Toronto ou dans les environs afin que les traditions de ce régiment puissent rester intactes.

Je crois que la façon dont le Gouvernement traite la milice à l'heure actuelle et crée les 1er, 2e, 3e et 4e bataillons de Gardes est stupide. Pourquoi ne pas laisser ces beaux régiments intacts avec leurs traditions et leurs noms qui ont tant d'importance pour eux? Pourquoi ne pas leur laisser les choses les plus importantes qu'ils possèdent, leur uniforme, leur nom, leurs traditions? Pourquoi faire ce que les bureaucrates essaient toujours de faire, simplifier, et ce faisant, compliquer et perdre ce qu'on possédait d'abord?

En tant qu'ancien membre de la milice et sachant quelle importance revêtent ces choses, j'engage le ministre à abandonner ce qui me paraît être des mesures stupides tendant à détruire les choses vraiment importantes qui maintiennent un régiment de milice en activité et les seules choses qui le font. Laissez-les intactes. Que nos régiments restent les beaux régiments qu'ils sont, avec leurs belles traditions qui remontent loin dans le passé.

Où sont, je vous le demande, ces membres du cabinet actuel et quel appui donnent-ils maintenant à la milice qu'ils appuyaient il n'y a pas longtemps?

Outre le moral et les traditions de la milice, n'oublions pas qu'avant la guerre de trente minutes à laquelle le ministre peut songer, bien des escarmouches classiques peuvent se produire. Qu'il se rappelle que, si le gaz a été utilisé à la première Grande Guerre, il ne l'a pas été à la seconde, bien que les deux parties en cause eussent pu l'utiliser. Il peut en être de même de la bombe à hydrogène et des autres engins nucléaires. Il se peut que nous ayons une guerre sans ces engins. Ne vaudrait-il pas mieux pour un agresseur d'envahir nos pays sans les détruire? D'autre part, si, pour quelque raison, nous sommes les agresseurs, je suis sûr que le ministre a entendu parler des troupes classiques avec commandant d'armes. Il se peut que nos troupes régulières aient des fonctions de nature plus technique à remplir en cas de guerre. A mon avis, il incombe au ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) de prouver indiscutablement que la milice, l'armée des citoyens, ne sera plus nécessaire, avant de l'abolir et de confier à ses membres des fonctions de guetteur de raids aériens et autres. Les membres de la milice ont droit d'être renseignés sur leur avenir.

Pourquoi le ministre hésiterait-il à faire connaître les détails du nouveau rôle de la milice? J'aimerais me reporter à un article d'un journal publié dans une ville de milice, soit le *Whig Standard* de Kingston, du 12 octobre 1957. Il est intitulé "Est-ce la fin de la milice?" En voici un extrait:

Toutefois, si le gouvernement en est venu à cette conclusion, pourquoi ne l'avoue-t-il pas? Il vaut cent fois mieux abolir purement et simplement la milice que de tenir le bac dans l'eau des gens qui ne demandent pas mieux que de travailler, en les privant peu à peu de leurs approvisionnements, les contraignant ainsi à abandonner leur rôle au profit de la défense passive. Peut-être cette abolition doit-elle attendre les prochaines élections. La raison pour laquelle on n'y procède pas avant est facile à comprendre. Des miliciens licenciés, attachés à leur régiment, pourraient en concevoir une déception suffisante pour voter contre un gouvernement qui les a laissés sans le sou.

Doit-on croire plutôt qu'en conservant son personnel à la milice, le ministre se rangerait à l'avis de son nouveau collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Smith, et qu'il utiliserait la milice pour commencer à donner corps à une idée de ce dernier? Citons le *Globe and Mail* de Toronto du 29 novembre 1947:

Au cour d'une conférence donnée hier au *Rotary Club* de Toronto, le président Sidney E. Smith, de l'Université de Toronto, a préconisé, une année de service national, pas essentiellement militaire, pour les diplômés des écoles supérieures. "Je pense à quelque chose qui ne serait pas entièrement militaire et j'irai même jusqu'à proposer que l'organisation ait un civil à sa tête".

Les hommes de la milice canadienne méritent qu'on leur donne toutes les informations sur leur futur rôle.

Qu'il me soit permis, pour un instant, de parler des forces permanentes du Canada. J'en aurai plus long à dire une autre fois, mais il est clair que les agréments et les privilèges dont elles jouissent vont diminuer: par exemple la suppression du bureau des *Actualités*, la décision qu'on a prise d'abandonner le programme de construction du bâtiment de la défense, et également les déplacements inutiles du personnel et de leur famille d'une région à l'autre.

Le ministre doit tenir compte de ce que ces hommes et ces femmes, et leurs familles, ont consacré leur vie à une profession très honorable et nécessaire dans laquelle ils ont reçu une formation très poussée. Le ministre devrait examiner avec beaucoup de soin le programme de son ministère avant de bouleverser le personnel et les familles, avant de leur enlever les logements et les agréments auxquels ils ont droit. Nous espérons que le ministre ne se retranchera pas trop longtemps derrière les dessinateurs et les architectes auxquels il attribue les retards. Nous avons les plus belles troupes au monde et nous ne devons pas porter préjudice à ce degré d'excellence en suivant une ligne de conduite faite d'expédients inspirés par la stratégie politique.

On attribue au ministre l'annonce de plusieurs coupes dans les dépenses du ministère de la Défense nationale. S'il s'agit de gaspillage, de prodigalité et de double emploi, comme le prétend le ministre des Finances (M. Fleming), qu'il nous en révèle le détail.

Comme je l'ai signalé, nous avons entendu des nouvelles éclair: "Le bureau des *Affaires courantes* sera la prochaine victime de la hache de Pearkes", "L'ARC se prépare à des coupes au budget de ses dépenses" et ainsi de suite. J'estime que le ministre exécute à l'égard de l'ARC le programme de son prédécesseur d'il y a 25 ans, lorsque son parti était au pouvoir. Un centre de formation très célèbre de l'ARC, celui de Trenton, a alors fait parler de lui. Je cite un passage tiré du premier volume du hansard de 1932:

L'hon. M. Sutherland: On fera d'importants retranchements dans le cas de Trenton.

L'hon. M. Ralston: Mais mon honorable ami choisit Trenton au lieu de Borden.

L'hon. M. Sutherland: Si l'honorable député, au lieu d'aménager Trenton sur une plus grande échelle, avait fait cesser ces travaux d'expansion, bien des ennuis que nous éprouvons aujourd'hui nous auraient été épargnés.

Or voici que 25 ans plus tard on nous apprend le transfert de Trenton à Winnipeg des quartiers généraux du commandement de l'entraînement de l'air. Je crois que le ministre essayait récemment de revenir sur ses propres pas, à je ne sais trop quelle fin, et c'est avec intérêt que j'ai suivi la réponse que le ministre de la Défense nationale a fournie à la question que lui avait posée son collègue, l'honorable représentant de Calgary-Sud (M. Smith), et que l'on trouve à la page 893 du hansard du 7 novembre:

M. A. R. Smith (Calgary-Sud): Puis-je savoir du ministre de la Défense nationale s'il est en mesure de confirmer les bruits au sujet de changements qu'on méditerait d'apporter prochainement dans le commandement de l'instruction de l'ARC?

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir avisé de sa question. Les réductions apportées au programme de formation de l'Aviation royale canadienne dans le cadre de l'OTAN entraîneront certains changements dans l'organisation, y compris une nouvelle évaluation des installations dont a besoin le commandement de l'instruction de l'ARC. Aucune initiative déterminée ou définitive n'a encore été prise à cet égard, et, en tout cas, on ne prévoit pas de changement pour 1958, sauf pour les stations de l'ARC à...

Et puis de là on passe aux stations. Je demande au ministre quelle est sa politique ou bien cherche-t-il tout simplement à se tirer d'autres élections?

**Une voix:** Qui parle politique maintenant?

**M. Henderson:** Nous en savons très peu sur ce que le ministre a réellement fait au ministère. Je dis à l'honorable député qui m'interrompt qu'il ferait mieux de se lever pour défendre la milice. Le ministre a annoncé quelques mesures ici et là, mais quelle est sa politique? Respecte-t-il l'avertissement que lui a donné le général Simonds, appuyé par le ministre actuel de l'Agriculture (M. Harkness). Je suis sûr que le présent ministre de la Défense nationale peut maintenant nous dire si son collègue, le ministre de l'Agriculture, faisait une déclaration intempestive, l'an dernier, quand, parlant de la défense nationale, il a dit, le 19 juillet 1956, comme l'atteste la page 6396 du hansard:

Quant aux opinions du général Simonds sur la question dont il a traité dans son article, elles m'inspirent beaucoup plus confiance que celles du ministre.

Il s'agit ici de l'article du général Simonds qui a été publié dans le *Maclean's* du 23 juin:

Étant donné qu'il a été chef d'état-major et qu'il a passé toute sa vie dans l'armée canadienne, je crois que le général Simonds est peut-être mieux placé que le ministre pour émettre des opinions sur l'efficacité du quartier général de la défense du Canada. Je pense qu'il est mieux que le ministre à même de prédire si, en cas de guerre, le quartier général de la défense pourrait fonctionner convenablement et efficacement.

Il ajoute plus loin:

En tous cas, je soutiens depuis des années que l'administration supérieure, au quartier général de la défense, est encombré et, partant, est une source de gaspillage et d'inefficacité. Je puis citer deux témoins très autorisés à l'appui de cette assertion. Le général Simonds a déclaré dans cet article qu'il y a encombrement des cadres au quartier général. Naturellement, le ministre a prétendu que cela ne représentait qu'une opinion. A mon sens, c'est une opinion très digne de considération, qui est d'ailleurs confirmée par le général Macklin et tout autre officier retraité, et qui connaisse la question, avec qui j'en ai parlé. Le général Simonds a dit qu'advenant une véritable crise, le quartier général de la défense resterait abruptement en panne! Je prétends que c'est probablement exact, même si le ministre pense probablement le contraire.

Le ministre se laisserait-il encore influencer par le général Simonds, qui a dit la semaine dernière que le CF-105 est désuet. Voici la déclaration qu'il a faite le 11 novembre, ainsi que l'a rapportée le *Citizen* d'Ottawa du 12 novembre 1957:

Il a déclaré que la décision du ministre de la Défense Pearkes d'utiliser la milice dans des fonctions de défense passive est "une tentative pour persuader la population qu'on accomplit quelque chose quand en réalité on n'accomplit rien du tout".

Nous, Canadiens, avons bien raison d'être troublés par les manchettes et les articles du *Sun* de Vancouver du 6 novembre. D'après la manchette, "notre défense est devancée par les projectiles" et d'après la découpure, "nous sommes sans défense", affirme Simonds. "L'ancien chef d'état-major accuse Ottawa de stupide absurdité". Les événements des quelques derniers mois touchant la mise au point de projectiles téléguidés et d'engins nucléaires par les nations du monde obligeront le gouvernement du Canada à prendre des décisions très importantes. Reconnaissons qu'il faut faire face à la menace d'engins téléguidés. On n'y arrivera pas par des réductions d'économie visant à

obtenir des votes mais de nature à faire obstacle au programme militaire du Canada.

Bien que le Solliciteur général et président de l'Association conservatrice-progressiste (M. Balcer) ait annoncé que la campagne électorale est en cours,—ce que l'adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics (M. Hodgson) a confirmé cet après-midi et ce qu'a rappelé avec à-propos l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles),—je suis sûr que les Canadiens et les pays membres de l'OTAN se réjouiront davantage si le gouvernement peut se détacher assez longtemps de sa campagne électorale pour s'occuper des problèmes immédiats de la défense du Canada et mettre au point un programme de défense qui découragera nos ennemis et encouragera nos alliés. Je pense que, dans les circonstances actuelles, le premier ministre et le ministre de la Défense nationale, n'ayant apparemment aucun programme et obligés d'ergoter, de besogner et de se mêler de la défense du Canada, devraient prendre les mesures tendant à l'établissement d'un comité de la défense qui examinerait cette question, citerait des témoins, assurerait à la population du Canada que sa sécurité n'est pas en danger et prouverait que le présent gouvernement a un programme militaire.

**M. Louis Lewry (Moose-Jaw-Lake-Centre):** J'aimerais me joindre aux députés qui, ayant participé au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, vous ont présenté leurs félicitations, monsieur l'Orateur, et qui ont également félicité le motionnaire (M. Smith, Calgary-Sud), et celui qui l'a appuyé (M. Arsenault). Ces deux députés s'en sont très bien tirés.

Représentant Moose-Jaw-Lake-Centre, circonscription située dans le centre du Canada, j'espère servir mes commettants comme ils sont en droit de s'y attendre de leur député à Ottawa. Je me propose aussi de continuer à soutenir les programmes de la CCF, tant que je siégerai à la Chambre.

La région de Lake-Centre qui fait partie de ma circonscription a déjà été représentée par le premier ministre actuel (M. Diefenbaker). Abstraction faite de la politique, bien entendu, je pourrais ajouter qu'on a trouvé sa représentation excellente. Il a donné un exemple que j'espère suivre moi-même, abstraction faite de la politique, je le répète.

Cependant, je me propose de faire de mon mieux pour prouver que le très honorable premier ministre est un piètre prophète. Selon une nouvelle parue dans les journaux une semaine après les élections du 10 juin, il a envoyé un télégramme de félicitations au candidat conservateur-progressiste. Selon cette même nouvelle, le premier ministre pensait que le candidat conservateur-progressiste pourrait encore remporter la victoire dans Moose-Jaw-Lake-Center au cours d'autres élections. Les torys feraient mieux de ne pas compter là-dessus.

Quand j'ai pris possession de mon bureau à la Chambre des communes, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de prise de courant murale. L'électricien m'a promis d'en installer une, mais en attendant j'ai emprunté une prise de 10 cents pour pouvoir me servir de la douille d'une lampe de bureau. L'électricien m'a dit qu'il avait dû retourner la prise, car c'était apparemment la seule qu'il avait. Je suis heureux de pouvoir annoncer à mes commettants que contrairement au camp militaire de Petawawa des libéraux et à ses chevaux, le gouvernement conservateur n'a qu'une seule prise sur sa liste de paye pour l'instant.

Le discours du trône indiquait que certaines des promesses électorales faites pendant la campagne par les conservateurs se concrétiseraient sous forme de mesures législatives. Nous, du parti CCF, sommes heureux de cette mesure législative que nos membres réclament depuis des années et à laquelle nous avons promis notre approbation et notre appui.

Représentant une circonscription mi-urbaine mi-rurale, je suis en mesure de dire aux honorables députés que les cultivateurs traversent présentement une crise et que cette crise se fait sentir aussi dans les entreprises commerciales de l'Ouest. Si les cultivateurs canadiens ne sont pas prospères, les hommes d'affaires ne le sont pas non plus.

Les plus récentes données statistiques fédérales portant sur les produits et les services utilisés par les cultivateurs des Prairies révèlent des faits intéressants. L'indice du coût de la vie et de la production des cultivateurs s'établit actuellement à 240.5, comparativement à l'indice de 100 établi pour les années 1935-1939. En d'autres termes, les cultivateurs de l'Ouest doivent maintenant débourser $2.40 pour ce qui aurait coûté $1 dans les années 1935-1939. Cela veut donc dire que le paiement initial sur le blé qui est de $1.40 ne vaut en réalité que 48.2 cts, si l'on se fonde sur l'indice des années 1935-1939, pour le blé n° 1 du Nord, livré à Fort-William. Dans la localité moyenne où il y a un élévateur, cela revient à environ 50.5 cts le boisseau. Comment peut-on s'attendre que le cultivateur de l'Ouest achète une moissonneuse-batteuse de $7,000 alors que son blé ne lui rapporte que 50 cts le boisseau?

En toute probabilité, le gouvernement conservateur pourrait être prié de créer une commission royale sur les marchés commerciaux. Il pourrait même en prendre

l'initiative. Je ne prétends pas être l'auteur de certains vers écrits récemment, mais peut-être la Chambre prendra-t-elle connaissance avec intérêt du poème suivant qui indique ce qu'on peut attendre de l'actuel premier ministre (M. Diefenbaker) dans le domaine du commerce. Ce poème s'appelle *The Trader.*

Said Honest John, on power bent,
"What can I say, confound it?
With joyous cheer the air was rent:
"Eureka I have found it!"

"Our trade with shrewd old Uncle Sam
Is getting mighty skittish
I'll wave the flag and beat the drum
And holler: Let's buy British.

So up and down our fair domain
He stumped the June election
And kept repeating his refrain:
"The commonwealth connection."

So loud his voice, so bright his eye
So hard the anvil smitten
That even skeptics were convinced—
And so was Mac of Britain.

And when the smoke had cleared away
And Liberals lay buried
To Canada without delay
The British Traders hurried.

"You wish to trade" said they, "my lad
On even-steven basis?"
"A Free-Trade hand will deal, b'gad
And give you all the aces."

In utter horror and despair
Our Honest John recoiled
They'd stripped him clean; his bluff was bare
His gimmick had been spoiled.

"Up drawbridge, lad" cried he to Don
"And bar the gates," to Gordon
"Call out my trusted Tory troops
And form a solid cordon."

And in his tower, cold and bare
In turn, he cried and shouted
He beat his breast and tore his hair
He raged and sulked and pouted.

"O woe is me! O lack a day!
How come they so deceive me?
They know I mean not what I say
Why must they now believe me?"

In meditation thus he sate
While hours passed uncounted
And as he pondered on his fate
His tribulations mounted.

Then, all at once, a blinding light!
His doubts and fears were shattered.
"Arise, my lads, on with the fight!
"Our foes will soon lie scattered.

"I have a plan—a master plan!
To solve this sad condition.
"We're off the hook, confound it man,
"We'll set up a commission!"

Je veux maintenant parler des promesses électorales du gouvernement. Je ne pense pas du tout, comme le disait le premier ministre au début de la session, que les libéraux s'attendent de voir les conservateurs réaliser en cinq mois ce qu'ils n'ont pas fait en 22 ans. Il ne s'agit pas de cela. Non, nous voulons que les torys réalisent ce qu'ils ont promis de faire, s'ils étaient élus.

Il semble que rien n'est prévu pour réduire les impôts, ainsi que le disait le premier ministre à Toronto, dès le 25 avril, alors qu'il était chef de l'opposition. Il disait alors que, lorsque les conservateurs formeraient le gouvernement du pays, ils convoqueraient le Parlement pour diminuer les impôts. Le Parlement est en session, mais rien n'apparaît à l'horizon. Il semble au contraire que le ministre des Finances (M. Fleming) ne tient pas à parler d'un budget.

Le premier ministre a dit également que les torys appliqueraient un vigoureux programme d'immigration, afin d'augmenter la population du pays. Une fois au pouvoir, ils ont pris des mesures pour arrêter l'immigration.

Parlant à Charlottetown le 29 avril, l'actuel premier ministre a dit que le bill du pipe-line avait fait des millionnaires de quelques amis,—quelques sociétés,—qui avaient acheté des actions de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* à $8 par action. Et il a ajouté "Qui a risqué son argent? Vous et moi. Qui a réalisé les bénéfices? Ces favoris choyés!". De qui sont-ils les amis maintenant? De qui sont-ils les favoris choyés?

Les torys ont promis, mais les libéraux, eux, se sont vraiment moqués des gens de l'Ouest. En date du 6 mai, le fils de l'ex-premier ministre a parlé en ces termes chez moi à Moose-Jaw:

> Je suis de l'Est, je ne suis pas un cultivateur de blé. Mais j'ai au moins une solution qui pourrait apporter une réponse à quelques difficultés rencontrées dans la vente du blé.

L'honorable représentant de Témiscouata (M. St-Laurent) a parlé d'une nouvelle méthode de traiter le blé, développée par une société américaine, qui fait que le blé a l'apparence et le goût du riz. Comme plus de la moitié de la population mondiale consomme principalement du riz, l'honorable député voyait là la possibilité d'étendre beaucoup le marché du blé canadien et d'apporter une solution au problème actuel de la vente du blé. Le nouveau produit avait été mis à l'épreuve à Porto-Rico et en Inde et le gouvernement canadien s'y était intéressé. Il restait toutefois certains problèmes en ce qui concerne les pays producteurs de riz qu'il y aurait lieu, selon lui, de résoudre. Je me demande si les torys continuent d'offrir une solution aussi facile au problème que posent au Canada les excédents de blé.

Moose-Jaw est le centre même de la zone de culture du blé. Nos cultivateurs produisent le meilleur blé dur au monde, mais la politique suivie par les libéraux depuis vingt ans, que semble reproduire sans aucun changement l'administration actuelle, les a

poussés au bord de la banqueroute. Ils quittent actuellement les fermes à cause du manque d'un programme agricole rationnel du gouvernement fédéral. Les jeunes ne peuvent plus vivre de l'agriculture et on ne peut par conséquent pas les persuader de rester sur la terre. Or, l'agriculture est la pierre angulaire d'une grande partie de l'économie nationale. Le gouvernement fédéral devrait le reconnaître, comme le reconnaissent presque tous les autres grands pays agricoles du monde.

Parmi les problèmes dont m'ont fait part les cultivateurs de ma circonscription, il faut compter le besoin pressant d'une péréquation dans les contigents de livraison à tous les points de livraison. Ils demandent le droit de livrer leur grain aux élévateurs de leur choix. Quand le moment vient de livrer leur contingent, ils ne peuvent le faire faute de wagons-marchandises ou encore, s'il y a des wagons, ce sont les commandes qui font défaut ou les élévateurs qui sont remplis. Dans beaucoup de collectivités de ma circonscription, les cultivateurs sont forcés de livrer leurs céréales aux élévateurs locaux simplement parce que les wagons-marchandises ne sont pas répartis aux points de livraison suivant l'endroit où les cultivateurs veulent livrer leurs céréales. Ainsi, par exemple, l'élévateur du syndicat à Bulyea, dans ma circonscription, a acheté 80 p. 100 des céréales à cet endroit. A l'heure actuelle, ce pourcentage a baissé à 60 p. 100 simplement parce que les wagons-marchandises sont assignés à l'élévateur local, ce qui force les cultivateurs qui ont un pressant besoin d'argent à livrer leurs céréales à cet endroit de sorte que les élévateurs locaux reçoivent plus qu'ils ne devraient.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre d'un cultivateur du centre de ma circonscription. En voici un passage:

J'ai une ferme de 240 acres dont 210 sont en culture et les 30 autres en pâturages. Vous vous imaginez ce que veut dire pour moi un contingent de cinq boisseaux pendant deux années consécutives. J'ai emmagasiné assez de céréales pour plus de deux ans et je n'ai pas un sou vaillant. Nous, petits cultivateurs, avons les mêmes frais de subsistance que les moyens ou les gros. Sans le revenu que me rapporte la crème, il m'aurait fallu quitter ma ferme il y a deux an. J'ai beau essayer d'épargner, si le régime actuel du contingentement persiste, il me faudra laisser la ferme sur laquelle j'ai vécu pendant 22 ans et où j'ai élevé mes quatre enfants. Ma ferme et mon outillage sont payés grâce au dur labeur et aux sacrifices de ma famille. Cependant, si l'on ne modifie pas le régime actuel, il me faudra vendre à un plus gros cultivateur pour le prix qu'il m'offrira et non pour le prix que vaut ma ferme pisqu'il me faudra bien accepter son offre étant donné que ma situation s'aggrave chaque année depuis 1953. C'est ce qui me peine le plus. Il ne me restera plus qu'à vendre ma ferme, à émigrer vers la ville pour y battre les pavés et recommencer à neuf comme manœuvre bien que j'aie déjà atteint l'âge mûr. Tout cela pourrait être évité si nous avions au pouvoir un parti qui a à cœur le bien-être des petites gens.

[M. Lewry.]

Il n'y a pas très longtemps, j'ai relevé dans les journaux une nouvelle voulant que la Chambre en soit revenue aux fins de semaines allant du jeudi au mardi. Je n'en suis nullement convaincu. Je crois que cette histoire a été écrite en vue de faire croire à certains électeurs que les députés de l'Est ne passent pas leur temps à la Chambre, mais cela ne peut pas me concerner car cette longue fin de semaine n'est pas encore assez longue pour me permettre d'aller chez moi, à Moose-Jaw-Lake-Centre et de revenir.

Je me demande ce que ces mêmes journalistes diraient à leurs directeurs si les membres du Parlement révélaient que bien des fois les membres de la tribune des journalistes semblent en éveil pour une période de questions d'une heure. Après cette période, nos amis du quatrième état quittent la tribune comme des pigeons qui rentrent au nid. Maintes fois il n'y a pendant de longues heures qu'un seul journaliste dans la tribune. Nous nous rendons compte qu'ils ont du travail à accomplir en dehors de la Chambre; mais ils feraient peut-être bien de tenir compte de ce que nous avons aussi des devoirs dont nous devons nous acquitter en dehors de la Chambre.

Puisqu'il est question de journalisme, je signale qu'il devient de plus en plus manifeste, et je ne critique pas là les journalistes qui travaillent à la Chambre, que les rédacteurs au journal ne se gênent pas pour rayer des nouvelles qui émanent d'Ottawa les passages qui touchent leurs députés et il semble qu'aucune règle de préférence n'entre en jeu quant au parti en cause. S'il s'agit d'un député de la Saskatchewan, les journaux d'Ontario et du Manitoba publient la nouvelle, mais ceux de la Saskatchewan s'en abstiennent, tout au moins ceux de la circonscription du député en question. Il semble aussi y avoir dans les journaux de l'Est canadien un rideau de fer que ne franchissent pas les nouvelles de l'Ouest. Nous n'avons aucune nouvelle de la Saskatchewan dans les grands journaux de l'Est canadien. J'ai été un peu étonné l'autre jour de lire dans un journal de Regina la nouvelle suivante:

Au début de cette semaine, d'enthousiastes délégués libéraux qui se rendaient à un congrès du conseil provincial qui se réunissait à Moose-Jaw pour deux jours ont donné dans les filets de la Gendarmerie royale, en l'occurrence un chronomètre de type radar provisoirement installé à mi-chemin entre Regina et Moose-Jaw.

Pris sur le fait les délégués ont dit en guise d'explication qu'ils étaient pressés d'amorcer le congrès et de rédiger un programme qui permettrait d'avoir une vie meilleure en Saskatchewan.

**M. Castleden:** Libéraux pressés.

**M. Lewry:** Je poursuis:

Parmi les délégués qu'un signe du pouce avait détournés de la route pour les convier à un rendez-vous avec la police routière, on notait l'honorable Lester B. Pearson, le leader provincial libéral, A. H. "Hammy" McDonald et le président provincial, M. H. S. Jamieson, tous occupants de la même voiture.

Une belle rafle s'il en est une, a fait remarquer l'un des occupants.

Les journaux de l'Est n'en ont pas parlé. Ces libéraux ont dû tomber sur un juge sympathique pour que les cécéfistes laissent aller des libéraux aussi distingués sur seul paiement d'une amende.

J'aimerais aussi parler des promesses et des propositions formulées durant la campagne électorale touchant l'expansion nécessaire de nos industries. Venant de l'Ouest du Canada, je puis dire que si la Saskatchewan est passée en 15 ans de l'état de province entièrement agricole à celui de province possédant des industries secondaires, elle a encore bien besoin d'industries. Dans l'Est encombré, l'industrie est forcée de payer les terrains plus cher. En Saskatchewan, nous avons des acres de terres appropriées dont on pourrait disposer pour l'expansion de l'industrie à un prix fort attrayant, comparé à ceux de l'Ontario. Du point de vue de la défense et de la décentralisation, il faudrait développer une politique d'aide à de telles industries pour qu'elles s'établissent dans les provinces centrales du Canada.

Nos municipalités urbaines et nos municipalités rurales, dans l'Ouest en particulier, font continuellement face à la hausse des taxes et à la hausse des demandes de services. Ayant été maire de Moose-Jaw pendant 7 ans environ, je puis dire que le représentant le plus près de son commettant est le conseiller, le maire d'une ville, le préfet et le conseiller d'une municipalité rurale. Le premier ministre a déjà pris des mesures pour discuter avec les provinces la question des relations fiscales entre le dominion et les provinces. On ne nous a pas assurés que les vues des municipalités seront considérées ou discutées sauf dans la mesure où les provinces le désireront. Les municipalités de tout le Canada supportent un fardeau toujours croissant sans aucun espoir d'allégement à moins qu'on ne puisse élaborer un nouvel accord fiscal sur le partage du dollar perçu en impôts.

J'ai dit tout à l'heure que la situation s'est modifiée en Saskatchewan au cours des quinze dernières années et qu'au lieu d'une économie reposant entièrement sur l'agriculture, l'industrie y prenait de l'essor. Les journaux d'ici et de l'Ouest ont beaucoup parlé des échecs des sociétés de la Couronne de la Saskatchewan. Je tiens à faire remarquer que les sociétés de la Couronne de la Saskatchewan ont procuré aux citoyens de notre province une prospérité économique bien plus marquée. Malgré ce qui s'est dit et indépendamment de ce qu'on a été porté à penser, le gouvernement de la Saskatchewan a été mieux en mesure d'assurer à nos gens des services de bien-être social avec l'aide des sociétés de la Couronne.

Compte tenu des quelques sociétés qui ont dû cesser de fonctionner, le total des traitements et salaires versés aux employés des 21 sociétés de la Couronne de la Saskatchewan a été de $30,562,000 jusqu'à la fin de 1956. En outre, les subventions tenant lieu d'impôts qu'elles ont accordées aux municipalités se sont élevées à environ $308,500. Les droits et redevances payés à la province ont dépassé cinq millions et demi de dollars. Des gens voudraient diffamer leur propre province et souiller leur nid en calomniant les sociétés de la Couronne et leurs opérations, mais les gens de la Saskatchewan sont fiers des réalisations et des résultats de ces industries et de ces services.

Comme la plupart des nouveaux députés le font, je suppose, avant de prendre leur siège à la Chambre, j'ai cherché à me renseigner sur les délibérations et le fonctionnement de cet échelon de gouvernement. J'ai eu la chance de recevoir un exemplaire de l'autobiographie d'un ancien membre de cette assemblée fort respecté, l'honorable sir George W. Ross, qui a représenté durant onze années la circonscription ontarienne de Middlesex-Ouest. Mon honorable ami qui siège de l'autre côté du passage, c'est-à-dire le député actuel de Middlesex-Ouest (M. Thomas), me dit qu'il était le premier tory depuis 75 ans à représenter cette circonscription. J'estime donc que lui et d'autres députés siégeant du même côté de la Chambre trouveront intéressant d'entendre quelques extraits de ce livre. En parlant du jour d'initiation à la Chambre en 1873, M. Ross dit ceci:

Mon fauteuil se trouvait à la gauche de M. l'Orateur (ou plutôt à gauche du fauteuil de l'Orateur, car celui-ci n'était pas encore désigné), et à peu près au milieu de la quatrième rangée de sièges. Je ne sais au juste qui m'avait assigné cette place. Je répondis donc à l'étiquette apposée sur mon pupitre. Elle portait la même mention que celle qui figurait sur mon armoire, soit "Ross-Middlesex". Mon fauteuil était bien placé pour observer, et bien qu'il fût confortable, je me trouvais dans un milieu étranger: des étrangers à gauche, des étrangers à droite, des étrangers devant moi, qui bougeaient et bavardaient. Mais je connaissais beaucoup d'entre eux depuis longtemps de réputation: bonne, mauvaise ou quelconque...

Plus loin, il s'exprime ainsi:

La routine de la Chambre perd bientôt de son intérêt, après qu'on a écouté quelques orateurs sur toute question au sujet de laquelle on a l'impression qu'il n'y a guère plus à ajouter. Pourquoi, en légitime défense, sinon pour aucune autre raison, ne pas aller à votre chambre ou ne pas vous promener dans les couloirs avec un de vos collègues pour éviter l'ennui d'un débat monotone,—ou, ce qui est préférable, ne pas aller prendre un peu d'air pour refaire vos énergies défaillantes? Puis, il y a la liberté du numéro neuf...

L'antichambre...

...où vous pouvez fumer votre pipe ou votre cigare, en la compagnie agréable d'autres collègues qui, comme vous, ont été vaincus par la répétition monotone d'arguments qui ont perdu toute nouveauté et force de persuasion. Ou encore, vous avez de la correspondance à faire, ou une entrevue à accorder à un ami qui a une plainte à vous soumettre, ou encore quelque affaire à discuter avec un ministre dans son bureau particulier, ou quelque référence à vérifier à la bibliothèque. Ainsi, rester longtemps à sa place à la Chambre devient ennuyeux. Rien d'autre qu'un débat en règle engagé par les chefs de partis ne peut attirer votre attention; tout le reste n'est que "vanité et affliction de l'esprit". De sorte que des jours et des semaines se passent sans qu'on accomplisse rien qui vaille; vous n'avez rien ajouté à vos connaissances des affaires publiques, vous n'avez que marqué le pas, rien de plus. Or, pour un jeune homme, quelques sessions du même genre pourraient être fatales à sa carrière.

Je rappelle aux honorables députés que ces observations datent de 1873.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le député permet-il une question? Comment rattache-t-il cette citation à l'amendement dont la Chambre est saisie?

**Une voix:** En tout cas, il lui faut parler pendant 40 minutes.

**M. Lewry:** Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le député ait demandé cela, parce que c'est le point que je veux traiter ensuite. Je passe maintenant à la session de 1882 et voici ce que dit M. Ross:

Le point le plus intéressant, à la session de 1882, a été le bill tendant à remanier la carte électorale d'Ontario, projet de loi connu surtout sous le nom de bill du trucage électoral. Aux termes de la constitution la représentation des provinces doit être remaniée tous les dix ans, seulement celle de Québec demeurant constante...

Et ainsi de suite. Je poursuis:

Le 28 avril, trois semaines avant la fin de la session, sir John Macdonald a présenté le projet de loi et l'agitation a été grande sur les banquettes de l'opposition. Les changements proposés atteignaient presque tous ses membres actifs. Il était évident que le gouvernement voulait conserver sa majorité en recourant à la force brutale, car autrement pourquoi déplacait-il les limites des comtés et changeait-il les municipalités de comtés comme les pions d'un échiquier, sans tenir compte de la symétrie ou de la commodité des citoyens? On ne pouvait concevoir rien de plus injuste; par conséquent le débat a été chaud et agressif.

[M. Lewry.]

...en conséquence, j'ai présenté ce que j'ai appelé une autre version partielle du bill ainsi rédigée:

Considérant le recensement de l'année de grâce 1881 et conformément à l'acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867...

Etc., . . .

Par conséquent, sir John Macdonald, sur les conseils des intrigants du parti et avec les députations tory des provinces de l'Ontario et de connivence avec les tories des autres provinces, décrète ce qui suit:

1. La Chambre des communes consistera en 211 membres, dont la majorité appartiendra au parti conservateur.

Je propose à l'opposition libérale de la Chambre de copier l'exemple de M. George Ross, en 1882, et de proposer une motion semblable disposant que la Chambre des Communes consistera en 265 membres, dont la majorité appartiendra au parti conservateur-progressiste, et je suis sûr que les honorables députés de l'opposition l'appuieront volontiers.

En conclusion, nous sommes heureux des mesures annoncées dans le discours du trône et nous insistons pour qu'elles soient soumises au parlement dans le plus court délai possible afin que les avantages qui y sont proposés profitent immédiatement à la population du Canada. Cependant, dans notre amendement, nous demandons aussi au gouvernement de se préoccuper de l'inflation, du chômage et des autres graves problèmes de notre pays. Monsieur l'Orateur, je voterai pour l'amendement.

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Il y a quelques jours, monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) déplorait, que les ministres n'aient pas été nombreux à prendre part au débat. Je puis lui en donner la raison immédiatement. C'est parce qu'il y a tant de nouveaux députés compétents auxquels il faut donner l'occasion de participer au présent débat. Il me semble cependant que certaines observations s'imposent ce soir après neuf jours de débat sur l'absence d'une motion de censure de la part de l'opposition officielle et la motion de censure de la C.C.F.

Ce n'est pas pour m'acquitter d'une formalité que je félicite chaleureusement les deux nouveaux députés qui ont présenté et secondé la motion relative à l'Adresse en réponse au discours du trône. Les deux se sont acquittés de leur tâche avec distinction et, comme tant d'autres nouveaux députés qui ont participé au débat, se sont mérité les félicitations dont on les a généreusement comblés.

Permettez-moi une note personnelle, monsieur l'Orateur, au sujet de la nouvelle composition de la Chambre et d'un autre changement qui doit avoir lieu lundi prochain. En septembre 1923, à l'Université de Toronto on attendait un maître de conférences pour la troisième année d'histoire de la constitu-

tion britannique; lorsqu'il est arrivé, on avait du mal à le prendre pour tel. Il avait un air de jeunesse, plutôt l'air d'un étudiant, mais il s'est révélé très compétent. C'est, monsieur l'Orateur, le représentant actuel d'Algoma-Est (M. Pearson). J'étais un de ses étudiants.

Puis, il me vient à la mémoire un incident qui eut lieu deux ans plus tard en première année de droit à Osgoode Hall lorsqu'une classe qui comprenait l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), le sénateur Brunt, feu le sénateur Joseph Bench, M. G. R. Boucher, ancien député de Carleton, M. William Robinson, ancien représentant de Simcoe-Est, M. Frank Flaherty, membre de la tribune des journalistes, et moi-même attendions l'arrivée d'un maître de conférences sur le droit privé. Il avait aussi l'air jeune, à son arrivée. C'est aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le Dr Smith. Ses étudiants ont beaucoup appris de lui. Je suis sûr qu'il a encore beaucoup à nous apprendre si nous en sommes encore capables.

La session dure maintenant depuis cinq semaines. Si je devais en résumer les caractéristiques, il y en aurait deux, à mon avis, qui sauteraient aux yeux. La première, c'est le vaste programme du gouvernement dont la Chambre a été vite saisie en exécution des engagements pris envers la population du Canada au cours de la campagne électorale. La seconde, c'est la conduite irresponsable comme jamais auparavant, j'en suis sûr, de ceux qui siègent en face et qui se sont acharnés à critiquer et à dénoncer le gouvernement et, malgré cela, à l'appuyer de toutes leurs forces. Leurs critiques ont été amères; ils se sont moqués de nous; ils ont tâché de ne nous laisser aucun répit; ils se sont efforcés de nous tourner en ridicule.

**M. McIlraith:** Mais non.

**L'hon. M. Fleming:** Ils ont déclaré que nous n'étions pas dignes d'administrer le pays. S'ils pensent vraiment ce qu'ils disent, il me semble que leur conscience devrait leur dicter d'agir et de voter conformément à leurs paroles.

La conduite du gouvernement au cours de ces cinq semaines a été un exemple d'exécution rapide des promesses faites. Songez à la loi sur les pensions. Cinq projets de lois ont maintenant reçu l'approbation de la Chambre, des projets de lois que les députés qui siègent en face ont eu bien des occasions de présenter pour assurer les augmentations que les bills mettent en vigueur mais qu'ils n'ont pas eu le cœur de présenter quand ils occupaient les banquettes ministérielles et avaient une majorité bien suffisante pour les faire adopter à la dernière session.

On a présenté des mesures pour le bien-être des anciens combattants. On a pourvu à des avances en espèces sur le grain emmagasiné à la ferme. Une mesure figure au *Feuilleton* en vue de donner suite à la promesse faite aux agriculteurs d'un nouveau régime pour cette industrie de base du Canada. Le programme du gouvernement pour la mise en valeur des ressources nationales, qui est applicable à toutes les parties du Canada, a obtenu aujourd'hui une marque frappante d'exécution par l'annonce que le premier ministre (M. Diefenbaker) a faite touchant le financement de l'entreprise de Beechwood au Nouveau-Brunswick et toute l'entreprise d'aménagement hydro-électrique qui assurera de très grands avantages à la région de l'Atlantique.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est le programme libéral.

**L'hon. M. Fleming:** Et que le chef de l'opposition (M. St-Laurent) ne tente pas de prouver que le programme annoncé à cet égard aujourd'hui par le premier ministre n'est en réalité que l'exécution d'un programme mis en marche par l'ancien gouvernement. Ce n'est pas le même programme de mise en valeur nationale pour les régions atlantiques, monsieur...

**L'hon. M. Pickersgill:** Expliquez-nous cela.

**L'hon. M. Fleming:** Il a eu l'occasion de concourir au financement de l'entreprise de Beechwood, mais il n'a rien voulu faire. Il a fallu que notre gouvernement vienne ramasser les morceaux et assurer un certain concours en ce qui concerne le financement d'une entreprise qui sera tout à l'avantage, selon nous, de cette région.

Quant aux relations fiscales et autres relations entre le gouvernement fédéral et les provinces, on peut croire que les honorables députés qui siègent en face ne se sont pas encore rendu compte que le mardi et jeudi, 25 et 26 de ce mois, s'assembleront ici des représentants du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Or, l'honorable député de "Twisted-Billingsgate,"— je crois que c'est ainsi qu'on a appelé cette circonscription ici même il n'y a pas longtemps...

**L'hon. M. Pickersgill:** Ce n'était pas drôle même la première fois.

**L'hon. M. Fleming:** Soit alors; mettons que ce soit "Twisted-Billygoat."

**M. McIlraith:** Il faudrait décidément que vous amélioriez vos mots d'esprit.

**L'hon. M. Fleming:** L'honorable député, quelque appellation qu'on puisse lui donner, se livrait alors à son sport préféré. Il me

semble qu'il aurait pu, au point ou nous en sommes, profiter de la leçon du 10 juin, mais le contraire semble évident. Tout son discours de mardi dernier au sujet des relations entre le pouvoir central et les provinces peut se résumer en deux mots: Haïssons l'Ontario! Il devrait tout de même savoir... (*Exclamations*) maintenant que le chef de l'opposition a usé des mêmes tactiques, dans la campagne électorale, dans les provinces Maritimes. Or, la population de ces régions lui a répondu en élisant ici un très grand nombre de députés conservateurs. Les habitants des provinces Maritimes ne savent que trop que celui qui était alors chef du parti conservateur et qui aujourd'hui, est à la tête du gouvernement, n'est pas de ceux qui ont des préférés parmi les différents secteurs du Canada, mais qu'au contraire il reconnaît les responsabilités qu'il a envers toutes les parties du pays. L'honorable vis-à-vis, ce jour-là, n'a rien négligé pour dresser un épouvantail à moineaux, puis il s'est mis à l'abattre, à le démembrer, à le noyer d'acide et enfin à y mettre le feu.

**L'hon. M. Pickersgill:** On n'a pas besoin d'acide pour mettre le feu à un épouvantail.

**L'hon. M. Fleming:** L'honorable député a fait une excursion au royaume de la fantaisie désordonnée. Je puis lui dire, et à tous les députés, que le gouvernement n'a pas l'intention, à cette conférence qui se tiendra dans une semaine à compter de lundi et mardi, de suivre les tactiques qu'a adoptées l'ancien gouvernement dans ses réunions avec les représentants des provinces de notre pays. Nous n'avons pas l'intention d'établir un programme rigidement fixé à l'avance, ni d'adopter envers les provinces une attitude sèchement intransigeante; ce n'est pas notre méthode. Nous reconnaissons les importantes responsabilités qui pèsent sur les gouvernements provinciaux et nous siégerons ensemble, j'espère, en tant que Canadiens, pour tâcher d'aboutir à des ententes profitables à toutes les régions du Canada.

Cinq mois se sont écoulés...

**L'hon. M. Pickersgill:** Je me demande si l'on me permettra une question avant que l'honorable député laisse ce sujet. Peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement n'a aucunement l'intention de s'écarter du principe de la péréquation dont s'inspirent actuellement les accords avec les provinces?

**L'hon. M. Fleming:** L'honorable député sait parfaitement quelle a été l'attitude de notre parti et de notre chef à cet égard.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne le sais pas.

[L'hon. M. Fleming.]

**L'hon. M. Fleming:** S'il a besoin de se rafraîchir la mémoire, il peut consulter les documents. Si cela ne le satisfait pas, il aura amplement l'occasion d'entendre, du moins au cours de la séance d'ouverture, lundi en huit, ce qu'on pourra dire à ce sujet. L'attitude du gouvernement actuel sera certainement beaucoup plus canadienne que ne l'était celle de l'ancien gouvernement pour ce qui est de la reconnaissance des besoins des provinces.

**L'hon. M. Pickersgill:** Nous verrons.

**L'hon. M. Fleming:** La semaine prochaine, le 21 novembre, le gouvernement actuel aura été au pouvoir cinq mois. De quelle situation avons-nous hérité le 21 juin? Un membre de l'opposition a réussi à en parler avec une certaine franchise. L'honorable député d'Algoma-Est, au cours du débat actuel, a déclaré que nous avons hérité de graves problèmes quand nous avons pris le pouvoir. Ces problèmes nous ont été légués.

Afin que personne n'ait de doute,—je ne prétends pas que cette énumération soit complète,—voici quelques-uns de ces problèmes qu'on nous a légués: (1) le fardeau fiscal le plus lourd que la population du Canada ait jamais supporté; (2) le rythme le plus élevé de dépenses de toute l'histoire du Canada; (3) le gaspillage et la prodigalité au sein du gouvernement; (4) un excédent de blé record,—bel héritage à recevoir d'un gouvernement qui avait négligé ce problème; (5) le déficit commercial le plus élevé jamais vu au Canada; (6) un déficit record, de proportions astronomiques, de notre commerce de denrées avec les États-Unis; (7) la perte graduelle du marché traditionnel des producteurs primaires canadiens au Royaume-Uni;

**M. McIlraith:** Pour les produits agricoles?

**L'hon. M. Fleming:** ...(8) tous les œufs de notre commerce canadien dangereusement placés dans un même panier par la politique de l'ancien gouvernement; (9) un coût de la vie qui, sous l'ancien gouvernement, avait monté non pas pendant des mois mais pendant des années; (10) les taux d'intérêt les plus élevés depuis une génération; (11) les conditions de crédit les plus rigoureuses; (12) un nombre élevé de chômeurs, appréciablement plus élevé que l'année précédente à la même date; (13) des relations fédérales-provinciales troublées, les provinces et les municipalités du pays, c'est-à-dire dix provinces et 4,500 municipalités, se plaignant toutes d'injustices de la part du gouvernement fédéral; (14) des pensions insuffisantes pour nos vieillards, nos invalides, nos aveugles et nos anciens combattants; (15)—n'oublions pas ceci, monsieur l'Orateur, un Trésor public à peu près vide.

**L'hon. M. Pickersgill:** Qu'est devenu l'excédent d'un demi milliard de dollars dont vous parliez?

**L'hon. M. Fleming:** L'excédent dont l'honorable député nous parle n'existait pas en espèces quand nous avons pris le pouvoir; le tiroir-caisse était pour ainsi dire vide; (16) pour être bien certains que leurs successeurs auraient à payer certaines de leurs notes, ils ont laissé en suspens les 100 millions de dollars à mettre à la disposition du Conseil des Arts du Canada dans les comptes de cette année au lieu de les faire figurer dans ceux de l'an dernier; (17) un grand nombre des obligations de l'État venaient à échéance en si peu de temps qu'il ne restait pour ainsi dire aucune possibilité de mise au point ni d'organisation de ces paiements; (18) une pénurie de capitaux mettant dans l'embarras les provinces, les municipalités et les entreprises.

Ce ne sont que quelques-uns des éléments de l'héritage transmis au nouveau gouvernement par des prédécesseurs très satisfaits d'eux-mêmes.

**M. Coldwell:** Pourrais-je demander au ministre s'il n'a pas oublié quelque chose?

**L'hon. M. Fleming:** Je n'ai nullement tenté de donner une énumération complète.

**M. Coldwell:** Il y a tout de même un élément très important, celui de l'accord sur le pipe-line transcanadien.

**L'hon. M. Fleming:** On peut fort bien mentionner l'accord sur le pipe-line transcanadien car c'est la loyale opposition de Sa Majesté l'an dernier, représentée par le gouvernement d'aujourd'hui, qui a pris une attitude ferme à cet égard et les honorables députés cécéfistes n'ont pas à s'arroger le mérite exclusif du noble combat qui a été livré à ce sujet et des problèmes parlementaires qu'il a suscités.

Maintenant, monsieur l'Orateur, qu'on nous juge sur nos efforts et sur ce que nous avons réalisé en moins de cinq mois. Qu'on juge notre gouvernement d'après les mesures législatives que nous avons présentées à la Chambre. Qu'on nous juge d'après notre administration. Ce sont des normes d'après lesquelles nous ne voyons aucun inconvénient à nous faire juger. Le gouvernement, à mon sens, a établi un nouveau record d'endurance au travail, les ministres... (*Exclamations*) étant entraînés par l'exemple du premier ministre. L'entrée du nouveau gouvernement en fonctions a été comme un souffle d'air frais ici, à Ottawa. Cela a été un souffle d'air frais, en effet, lorsque ceux qui avaient détenu le pouvoir auparavant, et qui, suivant l'expression de l'honorable député de Montmagny-l'Islet (M. Lesage), étaient "des hommes épuisés", non seulement sont devenus épuisés, mais ont été chassés.

**L'hon. M. Pickersgill:** N'est-il pas vrai que l'air était climatisé?

**L'hon. M. Fleming:** A propos de réalisations, on me permettra de faire une observation, et je crois qu'elle peut être faite avec une certaine humilité. (*Exclamations*) Aucun gouvernement précédent, dans l'histoire du Canada, n'a accompli autant en cinq mois pour le bien du pays que le gouvernement actuel. J'aimerais avoir le temps de passer en revue toutes les réalisations, monsieur l'Orateur; mais je ne prendrai que le temps de mentionner les principales.

Dans le cas du blé, cette denrée qui suscite un grand problème national,—non pas un problème dans l'Ouest, mais un problème national,—nous avons accordé des avances en espèces sur cette céréale emmagasinée dans les fermes, et mon collègue, le ministre du Commerce (M. Churchill), dans l'établissement de mesures judicieuse de vente à l'égard de ce blé, a fait preuve d'une énergie dont on n'avait pas été témoin depuis bien des années. (*Exclamations*) Nous nous sommes attaqués aux problèmes du gaspillage et des folles dépenses. Nous avons fait face aux problèmes de ces obligations de l'État arrivant à échéance. La seule émission d'obligations de l'État qu'ait lancée le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir,—une émission de 700 millions, le mois dernier,—a été sur-souscrite et on a fermé les livres moins d'une demi-heure après leur ouverture. La douzième campagne d'obligations d'épargne du Canada a été inaugurée il y a plusieurs semaines. Je suis heureux de signaler à la Chambre que les ventes de la douzième série des obligations d'épargne du Canada ont été, jusqu'au 8 novembre, poussées au total fort réjouissant de 654 millions, soit une augmentation de 27 p. 100 sur les ventes faites à la date correspondante de l'an dernier, lors de la onzième série.

**M. Richardson:** Puis-je poser une question au ministre des Finances?

**L'hon. M. Fleming:** Je crois qu'il faudra m'excuser de ne pas répondre à des questions. Le temps dont je dispose est limité. Je n'ai plus que quelques minutes et je devrais demander au député de réserver sa question.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur...

**L'hon. M. Monteith:** Asseyez-vous!

**L'hon. M. Fleming:** Voilà encore un exemple de la façon dont on essaye de gaspiller notre temps. Le député sait...

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, j'ai invoqué le Règlement.

**L'hon. M. Fleming:** Pour me prendre mon temps.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre ne fait-il pas erreur en affirmant que le temps dont il dispose est limité? N'a-t-il pas répondu à propos d'un projet d'amendement...

**L'hon. M. Monteith:** Il y a mise aux voix à 9 h. 30. De quoi parlez-vous donc? Asseyez-vous!

**L'hon. M. Fleming:** L'honorable député a évidemment négligé de consulter le Règlement. Je ne sais d'ailleurs s'il le connaît. Mais s'il le connaissait, il saurait que d'après le Règlement, le présent débat doit se terminer d'ici 9 h. 30. Je voudrais bien m'occuper des questions. Généralement j'y donne volontiers suite. Mais, en ce moment, si l'honorable représentant me permet de le faire, je voudrais poursuivre mes observations, parce que j'ai encore beaucoup de choses à dire.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je demande pardon au ministre.

**L'hon. M. Fleming:** On a dit beaucoup de choses au sujet de l'inflation. Le leader de l'opposition (M. St-Laurent) a terminé son discours à la Chambre, le 16 octobre, en évoquant les dangers de l'inflation. Le projet d'amendement qui sera bientôt mis aux voix, lequel a été proposé par l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), a pour objet, s'il vous plaît, d'inviter le gouvernement à se pencher sans délai sur la menace de l'inflation. Monsieur l'Orateur, ce problème nous préoccupe depuis toujours. Je suis heureux de vous dire, monsieur, comme je l'ai dit à pareille occasion il y a déjà plusieurs jours, que nous avons enrayé la menace de l'inflation au Canada.

Permettez-moi de vous en donner quelques preuves. Il y a deux jours, je disais ici même qu'au cours des deux derniers mois le taux d'intérêt que le pays paie sur les bons du Trésor avait baissé de 3/10 de 1 p. 100. Or, je suis heureux de dire qu'à cet égard nous sommes parvenus à baisser ce taux d'intérêt jusqu'à 4/10 de 1 p. 100 au cours des deux derniers mois. Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, le taux de la Banque du Canada, pour la première fois depuis le début du printemps dernier, est tombé à moins de 4 p. 100. Avec la baisse du taux d'intérêt sur les bons du Trésor, le taux de la Banque est aujourd'hui réduit à 3.99 p. 100. C'est en février dernier et quelque temps pendant le mois d'avril que ce taux a atteint 4 p. 100 pour la dernière fois.

[L'hon. M. Fleming.]

Il y a une autre chose à l'appui de ce que j'ai affirmé au sujet de la répression des dangers de l'inflation et cela nous est venu de New-York, cet après-midi, après la fermeture des institutions de finance. Cet après-midi, la Banque fédérale de réserve de New-York, l'équivalent de notre Banque du Canada, a réduit de 3½ à 3 p. 100 son taux de réescompte, qui équivaut au taux d'intérêt de la Banque du Canada. Je rappelle à la Chambre qu'à peine en août la Banque fédérale de réserve de New-York avait porté son taux de réescompte de 3 à 3½ p. 100. La réduction d'aujourd'hui est une mesure significative, monsieur l'Orateur.

Je donne un autre exemple, le raffermissement du marché des obligations du Canada. Depuis quelques semaines, le raffermissement du marché de nos obligations a été vraiment phénoménal. De nombreuses émissions se vendent de quatre à six points de plus qu'il y a deux mois. Ce raffermissement s'est accompagné de meilleures possibilités financières pour les municipalités, les provinces et le commerce. Mais nous ne sommes pas encore satisfaits. Que personne n'ait l'impression que nous sommes satisfaits. Toutefois, nous sommes très contents de ces améliorations qui confirment pleinement la confiance qu'avait le gouvernement dans son programme, étant donné l'héritage douteux que lui avaient légué ses prédécesseurs.

Je parlerai d'une dernière question,—j'en ai touché un mot avant-hier à la Crambre,—et c'est que l'augmentation du coût de la vie, qui s'est poursuivie durant des années sous le gouvernement précédent, a été enrayée. Il y a deux jours, j'ai dit qu'en octobre, l'indice des prix de consommation ne s'était élevé que de 123.3 à 123.4.

Au sujet de la liste des promesses réalisées et des tâches accomplies par le gouvernement, je rappellerai à la Chambre ce que nous avons fait en ce qui concerne le logement. La politique de restriction au crédit a fait sentir ses effets plus durement dans le domaine de la construction de maisons que dans tout autre domaine de l'économie canadienne, sauf peut-être dans la petite entreprise et le crédit aux cultivateurs. Reconnaissant cette situation et pour remplir l'engagement que nous avions pris à l'égard de la population du Canada, nous avons considéré le ralentissement du taux de la construction d'habitations au Canada qui était causé par les mesures en vigueur quand nous avons pris le pouvoir, et nous avons libéré un supplément de 150 millions de dollars pour prêts à la construction de logements. Ce montant a beaucoup aidé à remonter le taux des projets de construction au Canada ces trois derniers mois et contribuera d'une manière

importante à procurer de l'emploi cet hiver. C'était une mesure courageuse. Nous l'avons prise. Pourquoi nos prédécesseurs ne l'ont-ils pas prise s'ils se préoccupaient le moindrement de la construction de logements ou de l'emploi ce prochain hiver?

Au sujet du commerce, ce qui irrite les membres de l'opposition ce n'est pas que nous n'ayons pas rempli nos promesses. Ce qui les irrite, c'est que dans ce domaine, nous avons rempli nos engagements à la lettre. Le présent gouvernement était au pouvoir depuis à peine deux jours que le premier ministre partait pour Londres et là faisait la première demande en vue de la tenue d'une conférence commerciale et économique du Commonwealth. Il y a eu ensuite la conférence de Mont-Tremblant qui a réalisé l'unanimité des pays du Commonwealth, dont onze étaient représentés, sur la tenue d'une conférence commerciale et économique du Commonwealth l'an prochain. On est à la préparer et nous avons lieu d'espérer que les autres pays du Commonwealth accepteront l'invitation du présent gouvernement à assister à cette importante conférence, au Canada.

**L'hon. M. Martin:** Combien l'ont acceptée jusqu'à maintenant?

**L'hon. M. Fleming:** Les honorables députés qui siègent en face n'ont jamais manqué une occasion de se moquer de cette décision de tenir une conférence commerciale et économique du Commonwealth. Pourquoi? Je vais vous le dire. Ce n'est pas simplement parce que nous avons accompli quelque chose qu'ils n'ont pas réussi à faire, c'est parce que nous avons accompli une chose qu'ils n'ont pas tenté de faire et à laquelle ils ne croyaient pas. Nous avons entendu leurs critiques acerbes, nous avons entendu leurs railleries sur nos tentatives d'accroître le commerce au sein du Commonwealth. Ils n'aiment pas le Commonwealth. Ils n'aiment pas l'idée... (*Exclamations*)

**Le très hon. M. Gardiner:** Il y en a déjà eu une.

**L'hon. M. Fleming:** ... d'étendre à l'intérieur du Commonwealth les rapports commerciaux et économiques. S'ils ont quelque sympathie pour le Commonwealth pourquoi n'ont-ils pas cherché, justement, à augmenter le commerce parmi les États qui en font partie? Pourquoi n'ont-ils pas agi pendant que le cultivateur canadien y perdait ses marchés? Et pourtant ils ricanent. Lorsque le gouvernement déclare qu'il va chercher, par des moyens raisonnables, à détourner vers le Royaume-Uni et d'autres pays du Commonwealth les achats actuellement faits aux États-Unis, ils ricanent.

L'honorable député d'Algoma-Est a tenu à ce sujet les propos les plus ambigus. Voyez ces observationes à la page 349 du hansard. Il a dit combien cela lui faisait mal! Il a critiqué ce que le premier ministre avait dit en annonçant ce programme de détournement du commerce, pour ajouter ensuite:

> Je ne prétends pas là qu'il ne serait pas bon de tenter la chose si elle pouvait être réalisée suivant une bonne méthode et sans causer aucun tort à notre pays à d'autres égards.

Paroles ambiguës! Propos dépourvus de sincérité! Il a consacré ses incontestables talents à prouver que la chose était impossible. Mais donnez-nous le temps, nous vous prouverons que ce détournement est possible. Jamais nous n'avons prétendu que cela pouvait se faire du jour au lendemain, pas même en un an, pas même en un an et demi, mais il reste que c'est là notre programme. C'est un programme qui, si la Chambre nous fait confiance et nous en donne le temps et l'occasion, sera mis en œuvre. Accordez-nous votre confiance et nous accomplirons la tâche. Ce détournement ne se fera pas aux dépens du producteur canadien. Il s'agit de détourner, de sources américaines vers des sources du Commonwealth, des achats que nous effectuons en ce moment aux États-Unis.

**L'hon. M. Martin:** Ce n'est pas ce que vous avez dit à Washington.

**L'hon. M. Fleming:** C'est exactement ce que nous avons dit en tout temps. C'est ce que nous avons dit à Washington également. Je constate que je n'aurai pas le temps de terminer, monsieur l'Orateur, mais je tiens à dire à l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) qui vient de m'interrompre que, bien qu'il ait les yeux tournés vers un certain événement qui doit avoir lieu le 16 janvier prochain, je l'engage à s'abstenir de nouvelles déclarations inexactes et déformées comme celles qu'il s'est permises au cours de ses récentes apparitions en public.

L'honorable député d'Essex-Est déplore ce qu'il appelle un procédé étrange qui consiste à "accroître le commerce en enlevant des commandes à notre meilleur client". Quel est le meilleur client? Quel est le meilleur client des États-Unis? Et le Canada? Veut-il que le Canada continue comme l'an dernier à acheter aux États-Unis pour 4,167 millions de dollars de marchandises alors que ce pays ne nous en achetait que pour 2,819 millions, ce qui représente un déficit commercial de 1,348 millions. Cela lui convient-il? Il dit: chut, chut. Ne disons rien qui puisse offenser notre meilleur client. Il y a également le déficit de compte courant; je suppose que cela

lui plaît également. Le déficit canadien de compte courant avec les États-Unis s'élevait l'an dernier à 1,640 millions, et l'ancien gouvernement a accumulé un déficit de compte courant international d'un milliard dans la première période de six mois de 1957. Voilà en partie ce dont nous avons hérité. Nous n'en continuerons pas moins à servir aussi vigoureusement les intérêts commerciaux et les droits du Canada, comme l'ont fait ceux d'entre nous qui ont eu l'honneur de représenter notre gouvernement à Washington et qui se sont trouvés il y a un mois en tête-à-tête avec les membres du cabinet des États-Unis.

J'en arrive à la question de la mission commerciale qui va partir le mois prochain pour le Royaume-Uni, comme l'a annoncé mon collègue le ministre du Commerce. Nous ne sommes pas près d'oublier les paroles du chef de l'opposition dans le discours qu'il a prononcé au cours de ce débat le 16 octobre. Le 23 octobre, nous l'entendions de nouveau déprécier ces propositions et les efforts déployés par le gouvernement à cet égard en vue d'envoyer au Royaume-Uni une mission commerciale qui chercherait à intensifier le commerce entre nos deux pays.

Mais il a nettement changé d'air, à la fin de la semaine dernière. On n'aurait pas cru que c'était le même homme! C'était la même voix, mais elle s'inspirait de pensées différentes.

La commission commerciale qui se rendra au Royaume-Uni le mois prochain est la plus importante commission canadienne de ce genre. Les hommes à l'esprit civique qui en font partie et qui ont répondu avec tant d'empressement et de générosité à l'appel du gouvernement qu'ils servent ainsi vont travailler sans rémunération. Le gouvernement paiera les dépenses, mais ces hommes donnent leurs services. Aussi je crois que la mission, ses membres et le gouvernement qui l'a créée méritent mieux que les sarcasmes des honorables vis-à-vis.

**M. l'Orateur:** J'interromps l'honorable député à regret, mais, comme il est 9 heures et demie, je dois, en conformité de l'article 38 du Règlement, paragraphe 4, interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toute proposition d'amendement dont la Chambre est saisie.

(Le sous-amendement de M. Coldwell, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Argue | Cameron |
| Barnett | Carter |
| Boucher | Castleden |
| Bryce | Coldwell |
| Bryson | Ellis |
| Herridge | McCullough |
| Howard | Martin (Timmins) |
| Johnson (Kindersley) | Peters |
| Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) | Proudfoot |
| LaCroix | Schulz |
| Lewry | Stewart (Winnipeg-Nord) |
| Macdonald (Vancouver-Kingsway) | Winch |
| | Zaplitny—25 |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aiken | Henderson (Kingston) |
| Aitken (Mlle) | Hodgson |
| Anderson | Holowach |
| Arsenault | Huffman |
| Ashbourne | Irwin |
| Balcer | Johnston (Bow-River) |
| Barbès | Jung |
| Baskin | Knowles (Norfolk) |
| Batten | Kucherepa |
| Beech | Landry |
| Bégin | Langlois |
| Bell (Carleton) | Lavigne |
| Bell (Saint-Jean-Albert) | Leboe |
| Benidickson | Leduc (Gatineau) |
| Best | Leduc (Verdun) |
| Blackmore | Legaré |
| Blanchette | L'Heureux |
| Bonnier | Loiselle |
| Bourque | MacDonald (Antigonish-Guysborough) |
| Brassard | Macdonald (Kings) |
| Brisson | Macdonnell (Greenwood) |
| Brooks | MacEwan |
| Broome | MacInnis |
| Browne (Saint-Jean-Ouest) | MacLean |
| Byrne | Macnaughton |
| Campbell (Lambton-Kent) | Macquarrie |
| Cardiff | MacRae |
| Cardin | McBain |
| Casselman | McCleave |
| Cathers | McDonald (Hamilton-Sud) |
| Chabot | McGee |
| Charlton | McGrath |
| Chown | McIlraith |
| Christian | McIvor |
| Coates | McLeod |
| Comtois | McMillan |
| Courtemanche | McPhillips |
| Crouse | McWilliam |
| Deslières | Maloney |
| Diefenbaker | Mandziuk |
| Dinsdale | Marler |
| Dumas | Martin (Essex-Est) |
| Fairclough (Mme) | Martini |
| Fleming | Milligan |
| Fraser | Mitchell |
| Gardiner | Monteith |
| Gauthier (Chicoutimi) | Morris |
| Gauthier (Lac-Saint-Jean) | Morton |
| Gauthier (Portneuf) | Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) |
| Gour | Muir (Lisgar) |
| Green | Noble |
| Grills | Nowlan |
| Habel | O'Hurley |
| Hahn | Olson |
| Haidasz | Patterson |
| Hales | Pearkes |
| Halpenny | Phillips |
| Hamilton (Qu'Appelle) | Pickersgill |
| Hansell | Poulin |
| Hardie | Pratt |
| Harkness | Quelch |
| Hees | Rea |
| | Ricard |

| | |
|---|---|
| Richard (Ottawa-Est) | Taylor |
| Richardson | Thomas (Middlesex-Ouest) |
| Robinson | Thompson (Edmonton-Strathcona) |
| Rowe | Thompson (Northumberland) |
| Rynard | Tucker |
| St-Laurent (Québec-Est) | Valois |
| Simpson | Villeneuve (Glengarry-Prescott) |
| Small | Villeneuve (Roberval) |
| Smith (Battle-River-Camrose) | Walker |
| Smith (Calgary-Sud) | Winkler |
| Smith (Lincoln) | Wratten |
| Smith (Simcoe-Nord) | Yuill—152 |
| Stanton | |
| Starr | |
| Stefura | |

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté.

**M. LaCroix:** Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

**Des voix:** Non!

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. LaCroix:** Je propose le renvoi du débat à une séance ultérieure.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur,...

**M. l'Orateur:** L'hon. député d'Essex-Est invoque-t-il le Règlement?

**L'hon. M. Martin:** Non, je veux prendre la parole, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Non!

**L'hon. M. Martin:** Absolument.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La parole est au député de Québec-Montmorency.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, avec tous les applaudissements à l'adresse du député et à mon adresse, il est difficile de comprendre ce que vous dites. Vous me permettez maintenant de prendre la parole.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** Les députés voudraient-ils se rasseoir tous les deux?

L'honorable député de Québec-Montmorency aurait-il la bonté de reprendre son siège? Est-ce que l'honorable député d'Essex-Est veut invoquer le Règlement?

**L'hon. M. Martin:** Non, je veux prendre la parole.

**M. Richardson:** Monsieur l'Orateur, puis-je invoquer le Règlement?

**M. l'Orateur:** J'ai autorisé le député de Québec-Montmorency à prendre la parole sur la question qui figure à la motion principale. Or, il appartient à la Chambre évidemment...

**M. Gauthier (Portneuf):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur...

**Des voix:** Règlement.

**M. Gauthier (Portneuf):** Je pose la question de privilège. Il y a une liste dont ont convenu les whips et où le premier orateur est un libéral, l'honorable député d'Essex-Est. J'aimerais bien que ce dernier ait la parole.

**M. l'Orateur:** J'ai entendu l'honorable député poser la question de privilège. Je n'ai moi-même aucune liste, donc aucun nom sous les yeux.

**M. Gauthier (Portneuf):** Vous avez la liste.

**M. l'Orateur:** Je le répète je n'ai aucune liste où figure un nom de député libéral. Quoi qu'il en soit, je rappelle à la Chambre que les ententes entre whips ne constituent pas une partie du Règlement officiel. Bien qu'on s'y conforme d'habitude, j'ai, dans le cas qui nous occupe, donné la parole au député qui m'a semblé s'être levé le premier, en l'occurrence l'honorable député de Québec-Montmorency.

**Le très hon. M. Gardiner:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable député de Québec-Montmorency s'est levé pour demander la levée de la séance, pour dire qu'il était dix heures. Or notre collègue d'Essex-Est est prêt à parler maintenant et s'est opposé à ce qu'on dise qu'il est dix heures.

**M. l'Orateur:** Quant à qui aura le parole, il n'est pas question d'un appel au Règlement. Si on n'est pas content de la décision que j'ai rendue, du choix que j'ai fait d'un député plutôt que d'un autre, la Chambre a toujours le droit de décider que la parole soit donnée à l'autre député. Il reste que je l'ai donnée à celui de Québec-Montmorency.

**M. Cardiff:** Je pose la question de privilège. Le nom d'aucun membre du parti libéral n'apparaît sur la liste; aucun d'eux n'est mentionné sur la liste imprimée.

**M. LaCroix:** Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est dix heures?

**M. l'Orateur:** La Chambre autorise-t-elle l'honorable député à déclarer qu'il est dix heures?

**M. LaCroix:** Je propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

**M. l'Orateur:** Il est proposé par M. LaCroix, appuyé par...

**Des voix:** L'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Proudfoot).

**M. l'Orateur:** ...que la suite du débat soit maintenant renvoyée à une séance ultérieure. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que ceux qui s'y opposent disent non. A mon avis, les oui l'emportent.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion de M. LaCroix, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Marler:** Quels seront demain les travaux de la Chambre?

**L'hon. M. Green:** Demain, nous poursuivrons le présent débat.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

NOMBRE DE VOYAGEURS À BORD D'AIR-CANADA, TÊTE DES LACS

*Question n° 58*—**M. Fisher:**

1. De juin 1956 à juin 1957, quel a été le nombre mensuel de voyageurs à bord des avions d'Air-Canada à destination et en provenance de la tête des Lacs?

2. Durant la période susmentionnée, combien de voyageurs éventuels en provenance de la tête des Lacs ont demandé le remboursement de leurs billets ou ont échangé ces billets en vue d'un autre mode de transport?

3. Durant la période susmentionnée, combien de vols supplémentaires Air-Canada a-t-elle effectués à destination et en provenance de la tête des Lacs?

*Réponse de* **M. Macdonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. Au mois de juin 1956, le service quotidien vers la tête des Lacs était assuré par 2 vols de Viscount, 2 vols de North Star et 1 vol de DC 3; le service a été augmenté de façon à comporter en juin 1957, 6 vols de Viscount et 2 de DC 3 par jour, ce qui représente une augmentation d'environ 50 p. 100. Le nombre exact de passagers transportés n'a pas encore été rendu public par la société, parce que ce renseignement pourrait fournir un avantage à la concurrence.

2. Déterminer le nombre de passagers virtuels qui ont rendu leurs billets pour prendre d'autres moyens de transport ou contre remboursement, exigerait d'Air-Canada un travail de recherches aussi long qu'onéreux dans toutes les parties du pays, car il est possible de se faire rembourser à tous les bureaux du réseau de la société, en outre, bon nombre de billets achetés selon la méthode de la carte de voyage aérien ne sont pas utilisés, mais sont présentés pour inscription au crédit du compte mensuel de l'abonné.

3. Il y a eu pendant la période allant de juin 1956 à mai 1957 inclusivement 3 vols supplémentaires de Viscount et 11 de DC 3 partant de la tête des Lacs.

LE CANAL DE CHIGNECTOU

*Question n° 66*—**M. Murphy (Westmorland):**

1. Quelle étude fait-on en ce qui a trait à la possibilité d'aménager le canal de Chignectou pour relier la baie de Fundy et le détroit de Northumberland?

2. Quelles sont les personnes chargées de l'étude complète?

3. Quelles sont les personnes chargées de l'étude sur *a*) le coût estimatif de l'entreprise, *b*) les autres éléments d'ordre économique qu'elle comporte?

4. Quand prévoit-on terminer cette étude?

*Réponse de* **M. Macdonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1, 2, 3 et 4. Une série d'études économiques concernant les problèmes des transports dans les provinces de l'Atlantique est faite par des hauts fonctionnaires de la Division de l'économique du ministère des Transports, qui consultent un comité interministériel composé de fonctionnaires supérieurs de divers ministères s'intéressant à l'ensemble de ce projet et qui travaillent sous la direction générale de ce comité.

Les problèmes à étudier comprennent le projet de canal de Chignectou; mais, par suite de la limitation du personnel, on n'a pas encore trouvé possible de pousser d'enquête approfondie sur ce projet. Quand on en sera rendu là, bien entendu, on s'occupera parfaitement d'obtenir les avis voulus, les vues des ingénieurs et des techniciens.

NEWCASTLE-CHATHAM (N.-B.)—RÉCEPTION DES ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION

*Question n° 106*—**M. McWilliam:**

1. A-t-on reçu des requêtes de la municipalité de Northumberland (Nouveau-Brunswick) et (ou) des villes de Chatham et de Newcastle (Nouveau-Brunswick), ou de tout autre organisme public, en vue de l'aménagement d'une station-relais de télévision dans la région de Newcastle et de Chatham, dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles dispositions prend-on en vue d'améliorer la réception des émissions de télévision dans cette région?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. Non.

2. Voir réponse au n° 1.

WINDSOR (ONT.)—RESTAURANT À L'AÉROPORT

*Question n° 110*—**L'hon. M. Martin:**

1. Y a-t-il eu appel de soumissions pour l'exploitation d'un restaurant à l'aéroport de Windsor?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on conclu un contrat ou accordé une concession pour l'exploitation de ce restaurant?

3. Quelle société ou quel particulier a obtenu ce contrat ou cette concession?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. Toutes les parties intéressées ont été invitées à soumettre des propositions pour l'exploitation d'un restaurant dans le nouvel édifice du terminus à l'aéroport de Windsor.

2. On a accepté l'offre la plus favorable au ministère, mais la partie en cause a été forcée de se retirer pour des raisons d'ordre médical, de sorte qu'on n'a pas conclu d'entente à l'égard de la concession.

3. Le ministère a maintenant pressenti la partie qui a fait la proposition la plus acceptable après l'autre. Si cette partie n'est pas disposée à faire le nécessaire, on fera de nouveaux appels d'offres à l'égard de la concession.

LUTTE CONTRE LES INCENDIES DE FORÊTS

*Question nº 112*—**L'hon. M. Lesage:**

1. L'une ou l'autre des provinces a-t-elle signé un accord avec le gouvernement fédéral relativement à la lutte contre les incendies de forêts?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces provinces et quelle est la date de chaque accord?

*Réponse de* **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Oui.

2. Terre-Neuve, 9 août 1957; Île du Prince-Édouard, 26 juin 1957; Nouvelle-Écosse, 21 août 1957; Nouveau-Brunswick, 13 juin 1957; Ontario, 20 juin 1957; Manitoba, 12 juin 1957; Sasaktchewan, 21 juin 1957; Alberta, 11 juin 1957; Colombie-Britannique, 17 juin 1957.

DONNÉES STATISTIQUES SUR LE CHÔMAGE

*Question nº 120*—**M. Kirk:**

1. Quel est, actuellement, le nombre total de personnes inscrites comme chômeurs aux bureaux du Service national de placement, *a*) au Canada, *b*) dans chaque province, *c*) à chaque bureau du Service national de placement de la Nouvelle-Écosse, *d*) à chaque bureau de cette province quant (i) aux industries manufacturières, (ii) aux diverses autres industries, (iii) aux industries primaires?

2. A l'égard de chacune des énumérations susdites, quelle était la statistique à la même date en 1956?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. Le nombre de personnes inscrites aux bureaux du Service national de placement le 19 septembre 1957, dernière date pour laquelle la statistique est publiée, est le suivant:

*a*) au Canada, 255,896.

*b*) dans chaque province:

| | |
|---|---|
| Terre-Neuve | 4,756 |
| Île du Prince-Édouard | 971 |
| Nouvelle-Écosse | 10,213 |
| Nouveau-Brunswick | 10,079 |
| Québec | 69,227 |
| Ontario | 108,808 |
| Manitoba | 8,295 |
| Saskatchewan | 4,085 |
| Alberta | 9,413 |
| Colombie-Britannique | 30,049 |

*c*) dans chacun des bureaux régionaux de la Nouvelle-Écosse:

| | |
|---|---|
| Amherst | 423 |
| Bridgewater | 426 |
| Halifax | 3,136 |
| Inverness | 248 |
| Kentville | 716 |
| Liverpool | 232 |
| New-Glasgow | 1,456 |
| Springhill | 482 |
| Sydney | 1,823 |
| Truro | 625 |
| Yarmouth | 646 |

*d*) (i), (ii) et (iii): Impossible d'obtenir des chiffres quant aux industries.

2. La statistique à la date correspondante (20 septembre) de 1956 est la suivante:

*a*) au Canada, 158,804.

*b*) dans chaque province:

| | |
|---|---|
| Terre-Neuve | 3,002 |
| Île du Prince-Édouard | 713 |
| Nouvelle-Écosse | 7,146 |
| Nouveau-Brunswick | 6,399 |
| Québec | 43,653 |
| Ontario | 68,218 |
| Manitoba | 6,402 |
| Saskatchewan | 2,972 |
| Alberta | 4,646 |
| Colombie-Britannique | 15,653 |

*c*) dans chacun des bureaux régionaux de la Nouvelle-Écosse:

| | |
|---|---|
| Amherst | 281 |
| Bridgewater | 338 |
| Halifax | 2,504 |
| Inverness | 128 |
| Kentville | 483 |
| Liverpool | 162 |
| New-Glasgow | 628 |
| Springhill | 127 |
| Sydney | 1,787 |
| Truro | 353 |
| Yarmouth | 355 |

*d*) Impossible d'obtenir des chiffres quant aux industries.

DÉTROIT D'HÉCATE ET ENTRÉE DIXON—DÉMARCATION DES EAUX

*Question nº 131*—**L'hon. M. Lesage:**

Le Gouvernement en est-il venu à une entente avec le gouvernement de la Colombie-Britannique sur l'attitude à prendre lors des négociations avec les États-Unis concernant la démarcation des eaux dans le détroit d'Hécate et l'entrée Dixon?

2. Sinon, a-t-on entamé des pourparlers à ce sujet avec le gouvernement de la Colombie-Britannique ou ses fonctionnaires depuis le 22 juin 1957?

*Réponse de* **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1 et 2. Nous n'avons reçu à ce sujet aucune communication du gouvernement de la

Colombie-Britannique depuis l'échange de correspondance qui a eu lieu entre le 9 juillet et le 3 octobre 1956.

LE GOLFE SAINT-LAURENT—DROITS DE LA COURONNE

*Question nº 132*—**L'hon. M. Lesage:**

1. Les eaux du golfe Saint-Laurent sont-elles des eaux canadiennes?

2. Dans le cas de l'affirmative, le lit des eaux et le sous-sol du golfe Saint-Laurent appartiennent-ils à la Couronne, *a*) du chef du Canada, *b*) du chef des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, *c*) si la réponse à la partie *b*) de la question est affirmative, quelle partie respective relève de chaque province?

*Réponse de* **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Le 8 février 1949, peu avant l'union de Terre-Neuve au Canada, le premier ministre de l'époque (M. St-Laurent) a fait la déclaration suivante: (page 379 du hansard):

Nous avons l'intention de soutenir, et nous espérons obtenir qu'on se range à notre avis, que les eaux situées à l'ouest de Terre-Neuve et constituant le golfe Saint-Laurent, deviendront une mer intérieure. Nous espérons que, une fois que Terre-Neuve se trouvera comprise dans le territoire canadien, toute la patrie du golfe Saint-Laurent qui est située à l'ouest de Terre-Neuve sera comprise dans les eaux territoriales du Canada, alors qu'auparavant, seule la partie voisine de la côte pouvait habituellement être considérée comme étant comprise dans les eaux territoriales. Évidemment, les lois écrites ne règlent pas cette question; cela est régi par la courtoisie internationale. C'est l'attitude que nous entendons prendre. Nous espérons que cette prétention sera reconnue valable.

Le Gouvernement ne voit pas de raison de s'écarter du principe énoncé dans cette déclaration.

2. Selon le droit international, le lit des eaux et le sous-sol s'étendant sous les eaux territoriales maritimes appartiennent à l'état qui en constitue le littoral. Les légistes de la Couronne sont d'avis que la gestion et le contrôle du lit des eaux et du sous-sol des eaux territoriales maritimes appartiennent à la Couronne, du chef du Canada.

LA BAIE D'HUDSON—DROITS DE LA COURONNE

*Question nº 133*—**L'hon. M. Lesage:**

1. Les eaux de la baie d'Hudson sont-elles des eaux canadiennes?

2. Dans le cas de l'affirmative, le lit des eaux et le sous-sol de la baie d'Hudson appartiennent-ils à la Couronne, *a*) du chef du Canada, *b*) du chef du Canada et des provinces du Manitoba, de l'Ontario et du Québec; *c*) si la réponse à la partie *b*) de la question est affirmative, quelle partie respective relève de chacune de ces autorités?

*Réponse de* **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Oui. Les eaux de la baie d'Hudson sont des eaux canadiennes par titre historique conformément à la doctrine de droit international universellement acceptée dans le cas des baies historiques. Le Canada considère comme eaux intérieures toutes celles qui sont situées à l'ouest d'une ligne tracée à travers l'entrée du détroit d'Hudson à partir de l'île Button jusqu'à Hatton-Headland, dans l'île de la Résolution.

2. Les légistes de la Couronne ont déclaré que la réglementation et l'administration du lit des eaux et du sous-sol de la baie d'Hudson sont confiées à la Courone, du chef du Canada.

LE DÉTROIT D'HUDSON—DROITS DE LA COURONNE

*Question nº 134*—**L'hon. M. Lesage:**

1. Les eaux du détroit d'Hudson sont-elles des eaux canadiennes?

2. Dans le cas de l'affirmative, le lit des eaux et le sous-sol du détroit d'Hudson appartiennent-ils à la Couronne, *a*) du chef du Canada, *b*) du chef du Canada et de la province de Québec; *c*) si la réponse à la partie *b*) de la question est affirmative, quelle partie respective relève de chacune de ces autorités?

*Réponse de* **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Oui, par titre historique.

2. Les légistes de la Couronne ont déclaré que la réglementation et l'administration du lit des eaux et le sous-sol de la baie d'Hudson sont confiés à la Couronne, du chef du Canada.

COÛT DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES, 1957

*Question nº 142*—**M. Christian:**

Combien ont coûté les élections fdérales du 10 juin 1957?

*Réponse de* **l'hon. Ellen L. Fairclough (secrétaire d'État):**

Dépenses d'élections: Payé, *a*) jusqu'au 31 octobre 1957, $6,931,822; *b*) montant estimatif encore à payer, $60,000. Total, $6,991,822.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 15 novembre 1957**

La séance est ouverte à onze heures.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DÉPÔT D'UN DÉCRET DU CONSEIL CONCERNANT LES PRESTATIONS POUR LES FEMMES MARIÉES

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je demande le consentement de la Chambre afin de déposer des exemplaires du décret du conseil C.P. 1957-1477, qui révoque l'article 161 du règlement relatif à la loi sur l'assurance-chômage; cet article vise les femmes mariées. Pour la gouverne de la Chambre, il convient peut-être que je fasse un exposé.

Je désire annoncer qu'à compter du 17 novembre prochain, la Commission d'assurance-chômage révoquera son règlement qui imposait à certaines femmes mariées des conditions supplémentaires pour la réception des prestations d'assurance-chômage. Autrement dit, au point de vue de l'assurance-chômage, les femmes mariées qui font partie de l'effectif de la main-d'œuvre seront désormais exactement sur le même pied que tous les autres réclamants qui en font partie.

Peut-être convient-il que je consacre quelques instants à résumer les événements et les raisons qui ont abouti à cette décision. Je commencerai donc par mentionner les conditions spéciales auxquelles les femmes mariées étaient assujetties jusqu'ici.

Le règlement avait pour effet d'exiger de toute femme réclamant des prestations dans les deux années qui suivaient la date de son mariage qu'elle compte dix semaines de contributions durant cette même période; de plus, si l'intéressée exerçait un emploi au moment de son mariage, les dix semaines de contributions devaient avoir été accumulées après la première cessation de cet emploi. On prétendait par cette condition spéciale s'assurer que la réclamante n'avait pas quitté le marché du travail par suite de son mariage.

Il y avait, naturellement, des exceptions à cette règle. L'intéressée n'avait pas à remplir la condition supplémentaire si elle avait quitté son emploi parce que son employeur avait pour principe de ne pas garder de femmes mariées à son service; ou si, par exemple, elle avait été congédiée en raison d'une pénurie de travail. Mais, en dépit des exceptions, le règlement atteint, depuis son adoption, un assez grand nombre de femmes mariées.

Le règlement relatif aux femmes mariées, adopté en 1950, a soulevé bien des tempêtes depuis sept ans qu'il existe. Comme tout ce qui sent l'inégalité de traitement, il est devenu un centre de controverse et c'est là, peut-être, une des meilleures raisons de l'abandonner.

Lors de l'adoption du règlement, on avait prétendu qu'un bon nombre de femmes nouvellement mariées, qui avaient cessé de dépendre entièrement de leurs propres revenus, se disaient néanmoins en quête de travail dans le dessein de retirer des prestations. Il m'a toujours paru que ce raisonnement était fort dangereux, puisqu'il faisait supposer qu'on pouvait savoir, sans possibilité d'erreur, ce qui se passait dans l'esprit d'une autre personne.

On a prétendu aussi que les femmes mariées réclamaient des prestations beaucoup plus souvent qu'à leur tour comparativement aux femmes célibataires ou aux hommes. C'était, là encore, user d'un argument dangereux, car on aboutissait ainsi,—pour avoir cru, sans toutefois pouvoir le prouver, que quelques-unes commettaient des abus,—à jeter le soupçon sur toute une classe, groupant des centaines de milliers de personnes.

Je sais que depuis 1950, plusieurs honorables députés ont, à l'occasion, fulminé contre les dispositions de ce règlement. Peut-être pourrait-on dire que c'est l'honorable secrétaire d'État et député d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough) qui, à cet égard, s'est faite l'avocate la plus tenace et la plus énergique des droits de la femme mariée. Tout au long de la dernière campagne électorale, le parti conservateur a promis qu'une fois porté au pouvoir, un de ses premiers gestes serait de révoquer ce règlement.

Il y a, à mon sens, deux raisons fondamentales qui nous ont fait rejeter les arguments des défenseurs du règlement. La première réside dans la répugnance quasi-instinctive ressentie devant tout ce qui a la moindre apparence d'inégalité de traitement, même si les motifs de ceux qui favorisent le règlement sont de l'ordre le plus élevé. La seconde raison, et c'est peut-être la plus importante, c'est que nous sentions, je crois, que ceux qui favorisaient les règlements relatifs aux femmes mariées oubliaient complètement un fait inéluctable: le fait

que l'épouse ou la mère qui travaille n'est pas le produit provisoire de la seconde Grande Guerre, mais qu'elle est, en réalité, la manifestation d'une nouvelle tendance sociale. Si la présence de la femme mariée dans le monde du travail n'avait été qu'un phénomène passager, lié au temps de guerre et aux premières années de l'après-guerre, le problème particulier que cette présence posait se serait vraisemblablement résolu de lui-même il y a longtemps. Mais depuis longtemps, la femme mariée a prouvé que sa présence dans le monde du travail n'est pas un phénomène passager.

Du mois de juin 1951 au mois de juin 1957, le nombre de femmes mariées dans l'effectif de la main-d'œuvre est passé de 303,000 à 543,000, soit une augmentation de 80 p. 100. Sans doute une partie de cette augmentation est-elle attribuable aux femmes d'un certain âge qui retournent au travail une fois que leurs enfants ont cessé d'avoir besoin que leur mère leur consacre tout son temps. Néanmoins, il n'y a probablement pas de risque à supposer que l'augmentation est due surtout au nombre croissant de femmes qui continuent de travailler après leur mariage.

Telle est la nouvelle tendance sociale que je mentionnais il y a un instant. A cause des facteurs économiques qui jouent depuis quelques années, un nombre croissant de femmes jugent nécessaire de continuer à travailler après leur mariage, afin de conserver un niveau de vie raisonnable. En outre, il est probable que plus d'une femme mariée demeure au travail parce qu'elle aime la stimulation des nombreux contacts sociaux qu'offre une journée d'occupation hors du foyer, stimulation qu'elle ne trouve pas dans le train-train du ménage. C'est un fait reconnu que nombre de femmes, de nos jours, demandent un congé provisoire pour donner naissance à un enfant et recommencer leur travail habituel dès qu'elles ont pris les dispositions voulues pour faire garder l'enfant. Cette pratique est aujourd'hui admise par un grand nombre, tant dans l'industrie que dans le service civil. Et j'ajouterai que cet usage démontre avec force que la femme mariée est entrée dans le monde du travail pour y rester, et cela aussi longtemps qu'on puisse prévoir.

Puisqu'il n'est plus douteux que la femme mariée occupe une place importante et permanente parmi les travailleuses, rien ne justifie plus le maintien d'un règlement qui sous-entend que les déclarations qu'elle fait au sujet de sa disponibilité et de son désir de travailler sont plus sujettes à caution que les déclarations semblables faites par les autres catégories d'assurés. Rien ne justifie le maintien d'un règlement qui oblige à traiter les femmes mariées différemment des autres groupes, comme, par exemple, celui des personnes qui touchent une pension de leur ancien employeur, ou celui des travailleurs saisonniers. Par-dessus tout, rien ne justifie le maintien d'une règle accordant un traitement défavorable aux femmes mariées qui, sans remplir la condition supplémentaire qui leur est imposée, sont véritablement sur le marché du travail. J'estime que cet effet du règlement suffit à lui seul à contrebalancer tout le bien qui peut en être sorti.

En terminant, je désire faire remarquer que chaque année, désormais, quelque 12,000 femmes mariées auront droit à la protection qu'offrent les prestations d'assurance-chômage et dont ce règlement les privait. Je veux dire que ce chiffre de 12,000 représente le nombre de femmes mariées qui se sont trouvées exclues l'an dernier par le règlement 161. Bien que la révocation du règlement ne soit pas rétroactive, j'engage les femmes mariées frappées d'exclusion en vertu de ce règlement à communiquer avec la succursale locale du Bureau de placement pour y faire revoir leur réclamation. S'il est constaté par cet examen que leur exclusion peut être levée, nous tenons à ce que la chose se fasse sans retard.



## LE DROIT CRIMINEL

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA FOLIE EN TANT QU'ARGUMENT DE DÉFENSE

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer quatre exemplaires en anglais et quatre en français du rapport de la Commission royale sur la folie en tant qu'argument de défense dans les causes criminelles.

## LOI AIDANT À LA CONSTRUCTION DE NAVIRES AU CANADA

MODIFICATIONS VISANT LES DÉDUCTIONS, LES ÉVALUATIONS, LES DÉPÔTS, ETC.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports)** propose la 1re lecture du bill nº 72 (émanant du Sénat) tendant à modifier la loi aidant à la construction de navires au Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA TUNISIE—PRÉSUMÉE LIVRAISON D'ARMES PAR LE ROYAUME-UNI ET LES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudra-t-il déclarer à la Chambre si le gouvernement canadien possédait des

informations préalables sur le projet de livraison d'armes à la Tunisie par les États-Unis et le Royaume-Uni?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, les informations que nous possédons ne dépassent pas le cadre général de celles qu'a répandues la presse. Je n'en dirai pas plus pour le moment, et je suis sûr que l'honorable député comprendra que rien ne doit être dit ou fait qui soit de nature à aggraver en quoi que ce soit la situation existante. Étant donné sa longue expérience, le très honorable député comprendra, je crois, que je ne désire pas m'engager davantage en ce moment, ni ajouter quoi que ce soit aux informations parues dans la presse, ni dire la moindre chose qui puisse empêcher la situation actuelle de se résoudre le plus rapidement possible. Quand nous disposerons des renseignements que nous pourrons communiquer à la Chambre sans causer le danger possible dont j'ai parlé, je fournirai certainement à la Chambre les renseignements les plus complets.

**Le très hon. M. St-Laurent:** J'ai donc raison de présumer, monsieur l'Orateur, d'après la réponse du premier ministre, que le gouvernement canadien ne possédait pas d'information préalable sur l'intention d'effectuer ces livraisons et que les journaux ont communiqué tous les renseignements disponibles. Évidemment, je ne demandais pas au premier ministre de commenter les renseignements fournis par les journaux.

**L'hon. M. Sinclair:** La même chose que pour Suez: aucun renseignement.

**M. Coldwell:** Avait-on prévenu le Canada d'avance?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je n'aimerais pas dire pour l'instant, monsieur l'Orateur...

**L'hon. M. Sinclair:** Pourquoi pas?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...dans quelle mesure le Canada a été prévenu d'avance de ce qui s'est passé.

**L'hon. M. Sinclair:** Ce n'est pas une réponse.

## L'IMMIGRATION

### RESPONSABILITÉ DE L'AIDE AUX IMMIGRANTS SANS TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et je dirai que je cherche en toute sincérité à me renseigner. Je suis convaincu que la réponse dissipera les miasmes de l'ignorance et du mécontentement qui se répandent actuellement à ce sujet. Le ministre voudrait-il renseigner la Chambre sur le programme du gouvernement en ce qui concerne l'aide d'urgence aux immigrants sans travail et l'allocation quotidienne prévue pour ces immigrants, autres que les Hongrois?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre provisoire de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de la courtoisie dont il a fait preuve en me faisant connaître son intention de poser cette question. Je ne puis y répondre brièvement. J'ai ici une réponse et, si cela convient à l'honorable représentant ainsi qu'à la Chambre, je la déposerai volontiers sur le bureau de la Chambre en demandant qu'elle soit annexée au hansard d'aujourd'hui, comme réponse à la question posée.

**M. l'Orateur:** La Chambre souhaite-t-elle accepter la proposition du ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration?

**Des voix:** D'accord!

(*La réponse paraît à l'appendice, pages 1279-1280.*)

## LE BÉTAIL

### LES PORCS—DEMANDE DE MAJORATION IMMÉDIATE DU PRIX MINIMUM

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Castleden (Yorkton):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Sait-il que depuis une dizaine de semaines le prix du porc, pour les producteurs, a baissé d'environ 11c. la livre et prendra-t-il des mesures, par décret du conseil au besoin, afin de relever immédiatement le prix minimum des porcs d'ici à ce que la Chambre puisse adopter la loi sur le soutien des prix agricoles?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si le chiffre de 11c. la livre, mentionné par l'honorable député, est exact ou non. Il y a certainement eu une baisse variable dans différentes parties du pays. Quoi qu'il en soit, l'honorable député s'en tient à la baisse par rapport au niveau le plus élevé que les porcs ont atteint depuis un an environ...

**M. Castleden:** Depuis l'automne dernier.

**L'hon. M. Harkness:** ...jusqu'à présent. Ainsi que l'honorable député le sait, la baisse des prix des porcs est traditionnelle à cette époque de l'année; c'est une des caractéristiques générales des ventes de porcs. C'est évidement une question à laquelle nous accordons une très grande attention et j'ai confiance que la baisse qui a eu lieu jusqu'ici ne se poursuivra pas.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

GRÈVE DES PILOTES FLUVIAUX, RÉGION MARITIME DE KINGSTON

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Aurait-il quelque déclaration à faire au sujet du statut des pilotes de Montréal-Kingston?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Non, monsieur l'Orateur, je ne pense pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce qu'on a déjà pu lire dans les journaux. Dans une déclaration aux journaux, j'ai dit que j'avais eu un entretien d'environ deux heures avec les pilotes, mercredi après-midi, et que nous avions discuté la question à fond. Je croyais que nous en étions venus à un accord et j'ai été bien déçu d'apprendre le contraire le lendemain matin.

**L'hon. George C. Marler (Saint-Antoine-Westmount):** J'aimerais poser une question complémentaire au ministre des Transports. D'après les journaux, le ministère aurait l'intention d'imposer des amendes aux pilotes qui ont cessé tout travail. Il y a eu aussi, je crois, la menace d'abolition de la zone de pilotage. Le ministre peut-il nous dire si on a donné suite à cette menace ou si on y songe?

**L'hon. M. Hees:** Je ne sache pas qu'une telle menace ait jamais été faite par mon ministère.

## LES PIPE-LINES

LE PIPE-LINE TRANSCANADIEN—DÉCLARATION SUR LES EXPLOSIONS SURVENUES EN SASKATCHEWAN ET AU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, plusieurs députés voudraient connaître les conclusions de l'enquête menée sur les ruptures qui se sont produites dans le pipe-line transcanadien. La Commission des transports m'a fait parvenir le rapport que voici:

> Toutes les ruptures que nous avons relevées au cours de notre programme d'essai se sont produites à la suite d'une fissure survenue dans le métal de base et attribuable à la fatigue; toutefois, nous n'avons pas établi ce qui cause cette fatigue, ni ce qui la limite à une longueur relativement faible, soit de deux à dix-huit pouces, le long de la soudure industrielle du tuyau. La pression intérieure finit par être trop forte pour le reste du métal et la diffusion rapide de la pression provoquée par cette fuite entraîne l'éclatement et la rupture du métal même.

Quoique la cause n'ait pas encore été déterminée, on a signifié à la Commission des transports que la *Battelle Memorial Institute,* laboratoire indépendant de recherches, doit procéder à une enquête sur la cause de la fissure. Toutefois cette maison n'a pas encore fait tenir à la Commission le résultat de ses travaux.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE PORTANT SUR LA FAÇON D'EXAMINER LES CRÉDITS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Monsieur l'Orateur, est-ce que je puis poser une question au ministre des Finances. Le ministre ayant donné à entendre qu'on ne présenterait pas de budget à cette session-ci, donnerait-il à la Chambre l'assurance qu'elle sera saisie bientôt de ses crédits? Nous donnera-t-il aussi l'assurance que l'occasion nous sera offerte, lors de l'examen du premier poste de ses crédits, de discuter aussi librement que possible la politique financière?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, la déclaration que l'honorable député a placée en tête de ses deux questions n'est pas exacte. Je n'ai rien dit de tel à la Chambre à cette session-ci. Quant à la première de ces questions, disons que les crédits des Finances seront soumis à la Chambre, au cours de la présente session, dès qu'il sera loisible à celle-ci de s'en saisir, eu égard aux travaux en cours.

Pour ce qui est de la deuxième question, je suis sûr que le président du comité des subsides permettra qu'on débatte tout sujet qui peut se rattacher au premier crédit du budget du ministère.

**M. Hansell:** Monsieur l'Orateur, je voudrais un renseignement supplémentaire concernant la première partie de ma question; j'ai dit:

> Le ministre ayant donné à entendre qu'on ne présenterait pas de budget à cette session-ci...

C'est ce que nous avons cru comprendre. Le ministre peut-il nous dire maintenant si, oui ou non, on présentera un budget?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je répète ce que j'ai dit, je crois, à deux ou trois reprises, cette session-ci, à savoir que nous ne manquerons pas d'observer les règles et coutumes de la Chambre à l'égard de la présentation et de l'examen des mesures financières que le gouvernement pourra juger à propos de soumettre cette année.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Puis-je demander au ministre des Finances s'il a l'intention de déférer les crédits des ministères, en totalité ou en partie à un comité des prévisions budgétaires, pour donner suite aux réclamations que lui-même et ses

collègues ont formulées très énergiquement au cours de la session précédente?

**L'hon. M. Fleming:** On n'a pas encore établi de comité des prévisions budgétaires et personne ne saurait dire pour le moment, à mon avis, si cette méthode conviendrait à l'examen des crédits de l'un ou de l'autre des ministères. En ce qui concerne la question d'un comité des prévisions budgétaires, ce que d'autres et moi-même avons dit là-dessus par le passé ne visait pas plus le ministère des Finances qu'un autre ministère. Il s'agissait de simples observations sur la méthode d'examen des prévisions budgétaires de tous les ministères, un certain nombre d'entre eux passant au crible à chaque session.

**M. Winch:** J'aimerais poser une question supplémentaire que je devrais peut-être adresser au leader de la Chambre. Le leader de la Chambre pourrait-il nous dire si un comité des crédits sera nommé au cours de la présente session?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Je ne suis pas en mesure de faire une déclaration à ce sujet pour l'instant, mais je pourrais signaler à l'honorable député que nous examinons des crédits soumis le printemps dernier et examinés partiellement alors, et que de nouveaux crédits portant sur l'anée financière suivante seront présentés peu de temps après le nouvel an.

**L'hon. M. Pickerskill:** Est-ce une promesse?

**L'hon. M. Martin:** Y aura-t-il une nouvelle session?

**L'hon. M. Green:** Si les honorables députés veulent que l'on expédie les affaires de la Chambre avant Noël, il serait vraiment très difficile d'y insérer les travaux d'un comité des prévisions budgétaires.

*(Plus tard)*

**M. Colin Cameron (Nanaïmo):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au leader de la Chambre. Étant donné qu'il a exprimé quelque doute sur la possibilité d'instituer un comité des prévisions budgétaires pour la présente session, pourra-t-il dire à la Chambre si le Gouvernement a l'intention d'instituer un comité spécial chargé d'étudier les crédits du ministère de la Défense nationale?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, je ne puis fournir au député de déclaration sur ce point, bien que les observations formulées il y a quelques instants soient également valables pour le cas présent.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Je voudrais poser une question supplémentaire. Ai-je bien compris le leader de la Chambre quand j'ai cru l'entendre dire il y a un instant qu'un nouvel exposé budgétaire serait présenté au début de la nouvelle année?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, que je l'aie dit ou non, mon intention était de faire savoir qu'au début de la prochaine session on présenterait le budget pour 1958-1959. Évidemment, il serait souhaitable de liquider entre temps les crédits de 1957-1958.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable leader de la Chambre? Les députés qui sont maintenant membres du gouvernement ne sont-ils plus d'avis que l'examen efficace et expéditif des crédits serait facilité si certains de nos crédits étaient confiés à des comités des prévisions budgétaires? Par ailleurs, peut-on nous dire si le gouvernement a l'intention de renvoyer au comité des Affaires extérieures les crédits du ministère des Affaires extérieures?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, étant donné que nous ne pouvons étudier les crédits avant la semaine prochaine et qu'il n'y aura alors plus que quatre semaines jusqu'à Noël, je suis d'avis que le renvoi des crédits à un comité des prévisions budgétaires retarderait les choses. Le temps nécessaire pour les examiner sérieusement ferait défaut également. Cette manière de procéder pourrait bénéficier au gouvernement puisqu'il s'agit surtout des crédits prévus par l'ancien gouvernement; je suis plutôt surpris que l'honorable député demande que ces crédits soient renvoyés aux comités.

**M. Tucker:** Il n'y a rien à y redire

**L'hon. M. Green:** Quant à la seconde partie de la question, nous espérons pouvoir fixer un jour très prochain pour débattre les crédits des Affaires extérieures puis, à la fin de la journée, renvoyer ces crédits particuliers au comité des Affaires extérieures pour examen.

## DEMANDE PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au leader de la Chambre. Étant donné qu'il a à plusieurs reprises ce matin rappelé le peu de temps qui reste d'ici les vacances de Noël, peut-il dire à la Chambre ce qui empêcherait la présente session de se prolonger après le Jour de l'An?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** La présente session a été convoquée, l'honorable député le sait bien, pour examiner certaines mesures législatives considérées comme urgentes et adopter les crédits du présent exercice. Il ne nous reste maintenant qu'un peu plus de quatre mois...

**Des voix:** Quatre semaines.

**L'hon. M. Green:** ...quatre mois dans le présent exercice et nous n'avons jamais eu l'intention, la Chambre le sait, de faire durer la session cinq ou six mois. Le travail de la session régulière devra se faire l'an prochain. N'oublions pas que nous avons passé plusieurs mois ici le printemps dernier à nous occuper des affaires de l'État pour 1957 et je suis sûr que l'honorable député qui a posé la question ne s'attend pas que le gouvernement tâche de tenir une session régulière dans les circonstances actuelles.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA FAÇON DONT ON DISPOSERA DES BILLS DE DIVORCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question soit au premier ministre, soit au leader de la Chambre? Vu qu'il a été question de la durée éventuelle de la session, qu'elle soit longue ou courte, vu également que le gouvernement a intérêt à maintenir la dignité et l'efficacité du Parlement, puis-je savoir s'il a quelque idée de ce qui sera fait à la présente session au sujet des nombreux bills de divorce dont le Parlement est saisi?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, j'imagine que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a une bien meilleure idée que moi de ce qui va être fait cette session-ci au sujet des bills de divorce. Je doute beaucoup que le gouvernement puisse trouver la solution de ce problème dans les quatre prochaines semaines.

## LE BUDGET

INTERPELLATION AU SUJET DE LA DATE PROBABLE DE PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** J'aimerais poser une question au premier ministre. Ne juge-t-il pas, à titre de chef du nouveau gouvernement, qu'il est extrêmement important qu'à la première session de la Chambre sous ce nouveau gouvernement le pays obtienne un exposé précis de la situation financière et de l'état de la nation par le débat ordinaire sur le budget?



**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'apprécie la sollicitude de mon honorable ami. Le ministre des Finances a répondu à la question de savoir s'il y aura un exposé budgétaire.

**L'hon. M. Sinclair:** Qu'a-t-il répondu?

**M. McIlraith:** Il n'a pas traité la question.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je crois me rappeler qu'à bien des reprises, lorsqu'on a demandé s'il y aurait un exposé budgétaire et à quel moment il serait présenté, la réponse était invariablement que la Chambre serait notifiée en temps utile. Je n'oublie pas non plus qu'en deux occasions, par le passé (je ne me souviens plus en quelles années), il n'y a pas eu d'exposé budgétaire; or à ce moment-là je n'ai pas entendu mon honorable ami, qui était député, soulever des objections.

**L'hon. M. Sinclair:** Une autre question, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ayant en cette matière une vaste expérience, peut-il citer un nouveau gouvernement canadien qui, en face d'un nouveau Parlement, n'ait pas présenté de budget à sa première session?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'ai déjà dit qu'il y avait eu des cas où un budget n'avait pas été présenté. De plus, j'invite mon honorable ami à se reporter au hansard; une simple lecture lui apporterait la réponse à sa question.

**L'hon. M. Sinclair:** Le premier ministre n'a peut-être pas compris ma question; je la répéterai donc.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Il me semble que les deux interlocuteurs se sont compris l'un et l'autre... (*Exclamations*) ...et que ce dialogue est en train de se transformer en débat. Si l'honorable député de Coast-Capilano a une question supplémentaire à poser qui ne soit pas une expression d'opinion, non plus que de nature à prolonger le débat, je l'autorise à la poser.

**L'hon. M. Sinclair:** Monsieur, ce n'était pas une question supplémentaire. Le fait est...

**L'hon. M. Fleming:** C'était un discours.

**L'hon. M. Sinclair:** ...que le premier ministre a évidemment mal compris ma question. Je l'ai peut-être mal exprimée. Je lui ai demandé s'il se rappelait qu'un nouveau gouvernement n'ait pas présenté de budget à la première session d'une nouvelle législature?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je crois me rappeler, monsieur l'Orateur, qu'aucun exposé budgétaire n'a été présenté à la session

convoquée d'urgence à l'automne de 1930, alors que le gouvernement venait d'arriver au pouvoir. Je suis heureux de constater que nos honorables amis s'intéressent au maintien du gouvernement parlementaire, car je crois me rappeler également qu'en 1948, ils ont présenté la législation fiscale par radio.

**L'hon. M. Sinclair:** Dois-je conclure que le premier ministre suit, comme d'habitude, l'exemple de R. B. Bennett dans la conduite des affaires publiques?

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, est-ce que je puis poser une autre question au premier ministre? Devons-nous conclure de ce qu'il vient de dire sur ce qui a pu se passer jusqu'ici, qu'on ne présentera pas de budget au cours de la présente session, contrairement à ce qu'avait donné à entendre à la presse au mois de juillet le ministre des Finances (M. Fleming)?

**Une voix:** C'était en juin.

**L'hon. M. Sinclair:** Le 25 juin.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** En juin ou juillet.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, on ne doit rien conclure de ce que j'ai pu dire. Quant à ce qu'aurait dit le ministre des Finances, je crois me souvenir que celui-ci a déjà déclaré en cette enceinte que la déclaration dont il est question n'a jamais été faite par lui. (*Exclamations*)

## LES FINANCES

### DEMANDE DE CRÉDIT EN FAVEUR DES PETITS DÉTAILLANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Permettez-moi, monsieur l'Orateur de poser une question au ministre des Finances. Vu la déclaration qu'il a faite au cours du débat sur l'Adresse au sujet de la détresse des marchands détaillants, le ministre veut-il nous dire si le gouvernement a l'intention de présenter à la session actuelle un projet de loi qui permettrait aux détaillants de bénéficier d'une aide financière, comme l'a demandé dernièrement l'Association des marchands détaillants du Canada?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Je n'ai pas saisi, je le regrette, la première partie de la question. L'honorable député aurait-il l'obligeance de la répéter?

**M. Hahn:** Vu la déclaration qu'il a faite durant le débat sur l'Adresse au sujet de la détresse des marchands détaillants, le ministre nous dira-t-il si le gouvernement a l'intention de présenter dès cette session une mesure législative qui permettrait aux détaillants de bénéficier de l'aide financière réclamée dernièrement par l'Association des marchands détaillants du Canada.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je n'ai rien dit qui donne à entendre qu'une mesure législative serait présentée à la session. En vérité, si la tâche qui nous attend déjà à cette session n'avance pas plus vite, je ne sais pas jusqu'où nous pourrons aller.

**L'hon. M. Sinclair:** Si le ministre voulait répondre plus brièvement, ce serait plus facile.

**L'hon. M. Fleming:** L'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair) s'en donne à cœur joie de ce temps-ci en ponctuant le compte rendu de ses interventions. L'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) fait la même chose. J'ai souvent déploré n'avoir pas entendu les réflexions ainsi intercalées au moment où j'avais la parole. Je ne les trouvais que plus tard dans le hansard. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Fleming:** ...et c'était des interventions tout à fait dénuées de sens.

**L'hon. M. Sinclair:** Ne prenez pas la mouche!

**M. Gauthier (Portneuf):** Personne n'y tient.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Parce que le ministre des Finances estime que l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) déroge au Règlement, cela ne lui donne pas le droit de continuer dans le même sens. Le ministre des Finances a pris la parole pour répondre à une question, non pas pour invoquer le Règlement.

**L'hon. M. Fleming:** Oui. Puis-je faire observer qu'à l'habitude, en donnant ma réponse, j'ai été interrompu par le loquace député de Coast-Capilano.

**Des voix:** Règlement.

**L'hon. M. Fleming:** On ne peut s'attendre qu'il observe la modération ou le règlement.

**Des voix:** Règlement.

**L'hon. M. Fleming:** Qui répond à la question?

**L'hon. M. Sinclair:** Personne.

**L'hon. M. Fleming:** Il semble y avoir au moins de 20 à 25 honorables vis-à-vis dont chacun se considère ministre des Finances appelé à répondre aux questions posées à ce ministre.

**M. McIlraith:** Nous n'aimerions pas l'être.

**L'hon. M. Fleming:** Peut-être mon honorable ami n'aura-t-il pas besoin de s'inquiéter d'avoir à faire un choix sur le sujet.

**L'hon. M. Sinclair:** Ne turnez pas le dos à l'Orateur. Adressez-vous à l'Orateur.

**L'hon. M. Fleming:** Il semble y avoir une foule de ministres de Finances en Chambre, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Si les honorables députés continuent leurs interruptions, je considérerai que c'est une provocation suffisante pour permettre au ministre de se prononcer sur les remarques qui ont été faites. Mais je lui demanderais de poursuivre sa réponse et je demanderais à la Chambre de lui permettre de le faire.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. De fait, je crois que le gouvernement traite la Chambre avec mépris. Ce matin, dans trois cas, des questions parfaitement légitimes et pertinentes ont été éludées. A mon sens, nous avons droit d'obtenir des réponses à ces questions. Je proteste contre cette violation des droits et privilèges du Parlement.

**L'hon. M. Fleming:** Puis-je alors conseiller à mon honorable ami d'adresser ses remontrances aux honorables vis-à-vis qui s'empressent de huer les ministres lorsqu'ils cherchent à répondre aux questions.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je suppose que la question de privilège a été soumise à l'Orateur.

**L'hon. M. Sinclair:** Et non pas au ministre des Finances.

**M. l'Orateur:** Puis-je faire observer à l'honorable député de Rosetown-Biggar que, si je comprends bien les règles et pratiques concernant les questions orales posées avant l'appel de l'ordre du jour, aucun député n'a le droit d'insister pour obtenir une réponse. Il est tout à fait conforme à la pratique que celui à qui une question est posée a le droit de la considérer comme un préavis ou de refuser d'y répondre. Je ne puis donc admettre comme question de privilège l'objection soulevée, car je ne crois pas qu'il soit porté atteinte aux privilèges de la Chambre. Ce n'est pas là une question de ce genre. Je demande au ministre des Finances s'il veut bien répondre à la question.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, comme je le disais à l'honorable député, nous avons reçu à cet égard des observations émanant de divers groupements. Pour donner suite à certaines d'entre elles, il faudrait, dans certains cas, adopter des mesures législatives. Dans d'autres cas cela serait inutile. J'ai déjà laissé à entendre que ces diverses demandes font actuellement l'objet d'une étude. La suite qui y sera donnée, dépendra de divers éléments. Je ne saurais répondre catégoriquement aujourd'hui à l'honorable député en ce qui concerne l'issue de cet examen ni les mesures législatives qu'il faudrait éventuellement adopter si nous décidions d'y donner suite.



## LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

### LES AFFAIRES INDIENNES—DÉCLARATION PORTANT SUR L'INSPECTION RELATIVE AUX RISQUES D'INCENDIE DANS LES RÉSERVES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre provisoire de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le 30 octobre, l'honorable député de Nanaïmo (M. Cameron) m'a posé la question suivante:

A-t-on appelé l'attention du ministre, sur une déclaration de M. A. Beasley, chef des pompiers de View-Royal, parue dans le numéro du 23 octobre du *Daily Colonist* de Victoria, à propos de l'incendie récent qui a coûté la vie à deux enfants indiens de la réserve de Songhees. M. Beasley y déclare que la Division des affaires indiennes ne fait aucune inspection des cheminées ni des autres risques d'incendie dans cette réserve et que l'agent des Indiens, à Duncan, n'a pas répondu aux lettres qu'il lui avait écrites à propos de la protection contre l'incendie dans la réserve?

Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous dire si la déclaration de M. Beasley est exacte, c'est-à-dire s'il est vrai qu'on ne fait pas d'inspection, et peut-il nous dire aussi si son ministère songe à conclure des ententes avec les municipalités adjacentes aux réserves indiennes en vue d'assurer aux réserves la protection contre les incendies?

Je tiens à m'excuser auprès de l'honorable député du temps qu'il m'a fallu pour préparer ma réponse, mais je tenais à obtenir des renseignements bien précis. J'ai reçu depuis un rapport du surintendant de l'agence indienne de Cowichan, où se trouve la réserve de Songhees. Voici ce qu'on y lit: L'incendie s'est déclaré dans un grand immeuble ancien occupé par Mme Thomas George, au 1441, chemin Craigflower. Mme George avait soin de six petits-enfants... On croit que l'incendie a commencé dans le tuyau qui raccordait le poêle de cuisine à la cheminée. L'incendie a été aperçu par des passants sur la route qui est tout près; quatre des enfants et la grand'mère ont été sortis de la maison. Malheureusement, à cause de la fumée, on n'a pu répérer les deux autres et ils ont été brûlés vifs. Le rapport poursuit que le surintendant de l'agence s'est rendu immédiatement à Victoria et a aidé le chef à prendre des

dispositions pour réadapter la famille. Il a déclaré que le chef et le conseil ont fait une excellente besogne d'organisation et que la générosité des amis et voisins, tant indiens que blancs, a été insurpassable.

Pour ce qui est des allégations des journaux, j'ai ici un article de fond qui a paru le mercredi soir 23 octobre, dans le *Times* de Victoria. J'en cite des extraits:

Le chef Beasley a reproché à la Division des affaires indiennes de n'envoyer personne faire l'inspection des cheminées dans la réserve indienne de Songhees.

Même si elle n'est pas chargée de cette région, la brigade répond aux appels à titre gracieux, a-t-il dit.

Continuant à citer ce qu'a dit le chef Beasley, voici ce que je lis:

Il a récemment écrit quatre fois à l'agent de la Division des affaires indiennes de Duncan, pour se plaindre de la négligence à faire l'inspection contre les incendies.

Le chef Beasley dit qu'on a même pas eu la politesse de répondre à ses lettres.

Ensuite, le surintendant de l'agence dit qu'il a vu M. Beasley le soir même, lui demandant de faire voir la copie des lettres qu'il prétendait avoir envoyées. Le chef Beasley a répondu que le reporter s'était trompé et il a nié avoir jamais expédié jusqu'à quatre lettres; toutefois, il a soutenu que, environ sept mois auparavant, il avait expédié une lettre à ce bureau.

Le surintendant ajoute que, de retour au bureau le lendemain, il a soigneusement fouillé le dossier sans pouvoir relever la moindre trace d'une lettre de M. Beasley. Aucun membre de son personnel ne se rappelait avoir eu connaissance d'une telle lettre.

Depuis, le surintendant a écrit à M. Beasley en lui demandant une copie de la lettre de façon qu'il puisse savoir précisément de quoi il s'agit. Le surintendant ajoute que lors de ses entretiens en question, il a demandé à M. Beasley si ses pompiers aimeraient négocier un accord prévoyant la protection contre les incendies des réserves de Songhees et d'Esquimalt, accords analogues à ceux qui sont intervenus avec d'autres services de pompiers de l'agence en cause. Le chef Beasley a dit qu'il s'entretiendrait de la question avec les dirigeants du service des incendies de View Royal et verrait ensuite le surintendant. Cette conversation a été confirmée par écrit par le surintendant, mais jusqu'ici il n'a reçu aucune réponse, du moins il n'en avait pas reçu lorsqu'il présentait son rapport.

Quant à l'autre partie de la question, disons que depuis 1955 le ministère a pour principe,—et rien n'est changé à cet égard,—de négocier partout où cela est possible des accords avec les municipalités prévoyant l'extension de la protection contre le feu aux réserves limitrophes. Il semblerait qu'aucun accord de ce genre ne soit intervenu avec la réserve en question. Toutefois la question est actuellement à l'étude.

## LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

### DEMANDE VOULANT QUE LES MUNICIPALITÉS SOIENT REPRÉSENTÉES À LA PROCHAINE RÉUNION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Claude Richardson (St-Laurent-St-Georges):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je regrette de n'avoir pu le préaviser de cette question.

Étant donné qu'hier, dans son admirable discours, l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale (M. Lambert) a demandé énergiquement que les représentants des municipalités soient invités à la conférence fédérale-provinciale, le gouvernement est-il d'avis que les municipalités soient invitées à envoyer des représentants à la conférence qui se tiendra la semaine prochaine?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai déjà dit, l'avis du gouvernement sur la conférence qui doit avoir lieu la semaine prochaine, c'est que, les municipalités étant des extensions des gouvernements provinciaux, toute représentation des municipalités doit être déterminée par chacune des provinces. Notre attitude n'a pas changé à cet égard.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

### LA "CANADIAN PACIFIC AIR LINES"—DEMANDE DE FAIRE DES ENVOLÉES ENTRE MONTRÉAL ET VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai une question à poser au ministre des Transports. Étant donné que, sous le régime de l'article 15 (2) de la loi sur l'aéronautique, il est interdit de livrer à tout voiturier de surface un permis d'exploitation de service commercial aérien sans l'approbation du gouverneur en conseil, comment la *Canadian Pacific Air Lines* peut-elle demander un permis pour l'exploitation du parcours Montréal-Vancouver sans avoir d'abord obtenu l'approbation du gouvernement?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député a tout à fait raison quand il dit que l'assentiment du gouverneur en conseil est nécessaire

pour la délivrance d'un permis mais cet assentiment est donné après que la demande a été soumise à la Commission des transports aériens. Si elle est approuvée par cet organisme, la demande est soumise au gouverneur en conseil.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je demander si c'est la façon dont on a procédé à l'égard de demandes antérieurement soumises à la Commission du transport aérien par la *Canadian Pacific Air Lines*? Ne serait-il pas juste pour la société intéressée et pour le pays qu'ils sachent d'avance, puisque cette demande occasionne des frais à la fois à la compagnie et aux contribuables, si le gouvernement a pour principe d'approuver la délivrance d'un permis de cette sorte. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Hees:** Comme je l'ai dit hier à l'honorable député, à mon avis,—c'est aussi l'avis du gouvernement et des membres de la Chambre, je crois,—le gouvernement aurait tort de se prononcer pour ou contre une certaine demande avant qu'elle ait été étudiée par la Commission des transports aériens.

## LES PONTS

VICTORIA ET JACQUES-CARTIER—PROTESTATION CONTRE UNE MAJORATION ÉVENTUELLE DES PÉAGES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jean Boucher (Châteauguay-Huntington-Laprairie):** J'ai une question à poser au ministre des Transports. A-t-il reçu de la Chambre de commerce de Laprairie un télégramme protestant contre l'augmentation projetée des péages par les autorités des ponts Victoria et Jacques-Cartier? Dans le cas de l'affirmative, qu'entend faire le gouvernement à ce sujet?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu ce télégramme; pour le moment, la question du péage sur ces ponts est encore à l'étude. Je n'ai pas entendu dire qu'on se proposait de majorer le péage.

## LES CÉRÉALES

LE BLÉ—PAIEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX CULTIVATEURS DE L'OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question à la suite d'un télégramme que j'ai reçu ce matin. Des associations agricoles de l'Ouest ou des syndicats du blé ont-ils demandé au gouvernement de songer sérieusement à verser des paiements complémentaires aux cultivateurs de l'Ouest par suite du présent prix du blé?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne me souviens pas d'avoir reçu de dépêche en ce sens ce matin. Cependant, je m'enquerrai si un message de cette nature a été reçu. Je n'ai pas de renseignement à ce sujet pour le moment.

## LE SERVICE PUBLIC

BRANTFORD (ONT.)—DÉCLARATION CONCERNANT LE RÉENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ CONGÉDIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours l'honorable représentant de Rosetown-Biggar m'a posé une question à propos de M. Charles Kratzmeir, ancien employé du ministère des Travaux publics à Brantford, et un ou deux jours plus tard l'honorable représentant de Kent (Ontario) m'a posé une question supplémentaire à ce sujet.

J'ai fait faire enquête; voici le résultat: quelques jours avant les élections du 10 juin, deux hommes, MM. Charles Kratzmeir et Ambrose Truman ont été engagés par le ministère des Travaux publics uniquement en raison de leur appartenance politique et sans qu'on se soit préoccupé de la priorité accordée aux anciens combattants. Le jour des élections, ils ont pris part aux élections en appuyant l'ancien gouvernement. Par la suite, on a découvert que M. Ambrose Truman avait servi dans la marine marchande, ce que l'on ne savait pas lorsqu'on l'a engagé. M. Kratzmeir n'a accompli aucun service de guerre. M. Truman a été maintenu à son poste, qu'il continue à occuper à l'heure actuelle. Je ne pense pas qu'il ait, en fait, perdu de temps. M. Kratzmeir a été remplacé par un ancien combattant engagé par l'entremise du service national de placement.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Pourrais-je poser une question supplémentaire au ministre des Travaux publics? Est-il exact que la requête présentée au profit de l'un de ces deux hommes par le syndicat de Brantford a été rejetée par le ministre ou le gouvernement?

**L'hon. M. Green:** Aucun organisme syndical ne m'a adressé la moindre requête, mais l'honorable représentant de Rosetown-Biggar en a parlé en posant sa question, et pour les raisons que j'ai exposées, cet homme ne sera pas repris.

**L'hon. M. Martin:** Encore une question supplémentaire. Pourrais-je demander au ministre qui a préconisé le congédiement?

**L'hon. M. Green:** Tout d'abord, l'affaire a été ébruitée par les journaux. Il semble bien qu'une bonne partie de cette agitation soit due à l'initiative de l'association libérale de Brantford. L'enquête a confirmé les faits que je vous ai exposés, et en ma qualité de ministre, je prends la pleine responsabilité de la décision qui a été prise.

**L'hon. M. Martin:** N'est-il pas exact que l'honorable représentant de Brantford, qui siège derrière le ministre, est celui qui a préconisé le congédiement?

**L'hon. M. Green:** J'ai reçu des exposés d'opinions de diverses personnes de Brantford.

**L'hon. M. Martin:** Le ministre peut-il dire qui a fait les instances.

**L'hon. M. Green:** Si l'honorable député d'Essex-Est veut réellement que j'aborde la question du favoritisme politique lors de l'examen de mes crédits, je le ferai volontiers, mais je serais très étonné qu'il reste à la Chambre pour prendre sa pilule.

**L'hon. M. Martin:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Ce que vient de dire le ministre est certainement contraire au Règlement. Je lui dirai...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je conviens avec l'honorable député d'Essex-Est que ce qu'a dit le ministre des Travaux publics est contraire au Règlement. J'espère que l'honorable député d'Essex-Est laissera tomber l'incident.

**L'hon. M. Martin:** J'en serais très heureux, monsieur l'Orateur, mais, étant donné votre décision, dont je vous sais gré, je vous prie de demander au ministre des Travaux publics de retirer cette observation plutôt mesquine.

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, je la retire volontiers.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Travaux publics? Avant de la poser, je précise que j'approuve l'attitude générale prise par le gouvernement. A la suite de renseignements reçus récemment, qui semblent indiquer que la préférence des anciens combattants n'a pas été respectée dans certains cas, dois-je déduire des paroles du ministre que cette préférence est toujours prise en considération?

**L'hon. M. Green:** Nous essayons de faire de notre mieux pour respecter la préférence des anciens combattants en tout temps.

## LA NAVIGATION

NORD-SYDNEY—PRÉTENDUS RETARDS DANS LE CHARGEMENT DU CHARBON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. G. W. Ashbourne (Grand-Falls-White-Bay-Labrador):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Mines et Relevés techniques. Le ministre aurait-il l'obligeance de se renseigner sur les délais occasionnés par des navires chargeant à Sydney du charbon destiné à Terre-Neuve et voir s'il est possible que ces chargements se fassent plus vite?

**L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques):** Monsieur l'Orateur, j'accepte la question à titre de préavis.

## LES NATIONS UNIES

LA FAO—DEMANDE DE DÉPÔT DU DISCOURS PRONONCÉ PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture a-t-il mis à la disposition des députés le texte du discours qu'il a prononcé à la réunion de la FAO, à Rome? Sinon, le déposerait-il comme document parlementaire, parce que les députés aimeraient lire le discours pour voir quelle est la ligne de conduite du gouvernement?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je serais heureux de déposer un exemplaire du discours prononcé à cette occasion; mais, malheureusement, je n'en ai pas, car je n'en ai pas rapporté de Rome. Il nous faudra en faire venir. Si je le puis, je serai heureux de déposer un exemplaire du discours.

## LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, interrompue le jeudi 14 novembre, sur la motion de M. A. R. Smith (Calgary-Sud) tendant à voter une Adresse à Sa Majesté la reine en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

**M. Wilfrid LaCroix (Québec-Montmorency):** Monsieur l'Orateur, s'il doit y avoir un budget, ce dont, naturellement, je doute fort, et s'il y a une diminution des taxes, j'espère que le gouvernement respectera, en matière d'impôt sur le revenu, l'organisation à base familiale de l'agriculture au Québec et ne viendra pas taxer d'une manière injustifiée un système d'exploitation agricole qui a fait la force de notre nation.

Je souhaite que les exemptions de base pour l'impôt sur le revenu soient portées de $1,000 à $1,500 pour un célibataire et de $2,000 à $3,000 pour les gens mariés, tel que je l'ai déjà demandé plusieurs fois en cette Chambre et tel que l'a promis le premier ministre (M. Diefenbaker). Espérons également que la loi sur l'assurance-chômage sera modifiée afin de tenir compte des problèmes agricoles, et plus particulièrement des employés de la ferme et que le nombre de jours requis pour l'obtention des prestations d'assurance-chômage sera réduit.

Je profite de la circonstance pour protester contre la nouvelle politique commerciale du gouvernement. Le gouvernement londonien said fort bien que le Canada n'est pas en mesure de donner aux industries britanniques libre accès à son marché. Ce serait la mort des filatures de laine et de coton, des fabriques de chaussures, de gants, de pantoufles et d'autres marchandises qui font vivre plusieurs centaines de milliers de travailleurs au Canada, dont des centaines dans mon comté. Ces industries survivent présentement à la faveur de tarifs douaniers; le libre-échange, un tarif préférentiel, ou quelque chose de semblable leur porterait un coup fatal. Tout le monde sait que le prix de revient d'un article fabriqué en Angleterre est plus bas que dans notre pays, où les salaires sont plus élevés.

L'attitude du gouvernement conservateur au point de vue de nos relations commerciales avec l'Angleterre, depuis son arrivée au pouvoir, a eu pour effet de déclencher du chômage dans pratiquement toutes nos sphères d'activité industrielle et commerciale. Nous prenons connaissance actuellement d'un chômage que nous n'avons jamais connu depuis l'administration Bennett. M. Bennett a déjà essayé cette politique économique avec l'Angleterre et tout ce que cela a rapporté à notre pays a été une période de chômage intense et, à M. Bennett, un siège de lord en Angleterre, où il est allé finir ses jours. Il nous faut maintenir la politique libérale de protection de nos industries contre les pays à monnaies dépréciées et à salaires moindres, sinon ce sera la mort de nos industries canadiennes et la diminution des investissements étrangers au pays. Le meilleur moyen d'augmenter nos exportations aux États-Unis est de rendre obligatoire la transformation ici de nos ressources naturelles, comme nous l'avons déjà fait pour le bois à pâte et comme nous devrions le faire également pour le minerai de fer, en le transformant en acier par la construction de fonderies sur notre propre territoire. L'expédition en serait facilitée par la voie maritime du Saint-Laurent, ce qui diminuerait notre déficit commercial vis-à-vis des États-Unis.

[M. LaCroix.]

Les représentants de plusieurs manufactures importantes, de nombreux secteurs industriels, ont déjà affirmé catégoriquement qu'accepter la proposition britannique ou quelque chose de similaire serait courir délibérément au désastre. Cela voudrait dire la fermeture de plusieurs usines et la mise à pied de plusieurs milliers de travailleurs canadiens, à une période où, à cause d'un ralentissement dans certaines sphères de notre économie et d'une immigration intensive, on voit augmenter avec une inquiétude croissante le nombre des sans-travail. Comme conséquence des salaires élevés et de notre standard de vie, nous ne pouvons pas, dans plusieurs domaines, produire à un coût nous permettant de subir la concurence de l'industrie anglaise, non plus que des industries de plusieurs pays du Commonwealth. Cette nouvelle orientation qu'on semble vouloir donner à la politique commerciale canadienne entraînera tout probablement une autre période d'incertitude dans les milieux de la finance, où l'on hésitera à faire de nouveaux investissements industriels tant qu'on ne sera pas nettement fixé sur les tendances futures de notre politique commerciale.

Le premier ministre qui, avant les élections du 10 juin dernier, blâmait le gouvernement libéral de ne pas avoir suivi l'Angleterre dans sa déclaration de guerre à l'Égypte, et cela alors même que la Grande-Bretagne n'avait pas consulté le Canada, a fait toute sa dernière campagne politique en soulevant le fanatisme de certains impérialistes du Canada à ce sujet. Il n'a pas craint cependant, le lendemain des élections, de mettre sous la direction d'un américain toute notre défense aérienne, sacrifiant ainsi notre indépendance, et cela à la suite d'une conférence avec le secrétaire d'État des États-Unis où il s'était proposé de "parler avec vigueur" aux Américains. Le seul résultat que les Canadiens peuvent discerner jusqu'ici est que le premier ministre de leur pays a battu en retraite, et rapidement.

Depuis le départ de la dernière garnison anglaise de notre pays, il y a près d'un siècle, nous avons assumé l'autorité souveraine sur nos forces armées. Par ce fait, le Canada a pu au moins conduire sa propre politique internationale, dont les effectifs militaires ne sont qu'un moyen d'expression. C'est grâce à l'existence de cette indépendance en matières militaires qu'a exercée le Canada que le très honorable député de Prince-Albert, comme chef de l'opposition, pouvait reprocher au gouvernement canadien, l'an dernier, d'avoir suivi la politique des États-Unis dans l'affaire de Suez,—au lieu d'avoir maintenu une politique qui aurait dû être, à son avis, une approbation des opérations de Londres,

ce qui, d'ailleurs, nous aurait, non seulement fait entrer automatiquement en guerre aux côtés de l'Angleterre, mais aurait infailliblement provoqué une troisième guerre mondiale, que nous a heureusement évitée l'attitude énergique de l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, l'honorable député d'Algoma-Est, dont les magnifiques efforts en ce sens viennent d'être soulignés par l'obtention du prix Nobel, honneur unique, puisqu'il est le premier Canadien à obtenir ce prix pour sa contribution à la paix universelle. Si la défense nationale est sous le commandement des États-Unis, comment le Canada peut-il désormais conduire sa propre politique extérieure?

Il y a un autre sujet sur lequel je voudrais également attirer l'attention du gouvernement. Voici ce que disait l'*Action Catholique* du mardi 10 septembre 1957, après que le très honorable Louis St-Laurent, eut annoncé sa décision d'abandonner la direction du parti libéral. Je cite:

L'histoire reconnaîtra en l'honorable St-Laurent un grand premier ministre. Il n'a cessé de jouir du respect et de l'estime de tous les Canadiens. Il avait des adversaires politiques mais aucun ennemi.

Nonobstant certaines attitudes qu'ils auraient voulues différentes, les Canadiens français admettront que sous le règne de l'honorable St-Laurent, la cause du bilinguisme au Canada et celle de notre représentation dans le fonctionnarisme ont fait des progrès. Ses façons d'argumenter et d'agir en ces matières ont placé ses successeurs dans une situation où ils ne pourront reculer impunément.

La représentation et l'influence de notre groupe ethnique ont-elles reculé depuis le 10 juin dernier? Voici ce que disait à ce sujet le journal *Le Soleil* du vendredi 9 août 1957. Je cite:

Ce sera la première fois depuis très longtemps que l'élément français sera réduit à un rôle aussi secondaire dans l'administration du pays, ce qui est mauvais du simple point de vue électoral pour le parti au pouvoir et surtout pour la politique canadienne.

Avec deux ministres confinés à des postes secondaires, la voix du Canada français pourra difficilement se faire entendre. Cette situation inquiète non seulement le Québec, mais tous les observateurs politiques soucieux de l'avenir de notre pays. M. Bruce Hutchison, dans une récente édition du *Financial Post* s'inspirant de l'histoire disait que la première condition du succès pour un gouvernement canadien était de compter sur l'appui du Canada français et du Canada anglais.

Concernant les critiques dirigées contre le gouvernement à ce sujet, le nouveau ministre de la Justice (M. Fulton) a déclaré, à Montréal, que la province de Québec n'a qu'à élire plus de députés conservateurs si elle veut compter plus de représentants au sein du gouvernement conservateur-progressiste. Il a aussi insisté sur le fait que son chef avait choisi trois ministres parmi les huit députés conservateurs élus dans Québec. Il a même cru devoir ajouter que ces trois ministres occupent tous des postes très importants.

Le ministre était comme l'avocat qui doit défendre une très mauvaise cause en s'appuyant sur des arguments douteux. La Colombie-Britannique a obtenu trois représentants dans le cabinet, dont celui de la Justice (M. Fulton), et leurs ministères ont tous trois plus d'importance que ceux qui ont été confiés à des représentants du Québec. La Colombie-Britannique n'a pourtant élu que sept députés conservateurs, et sa population n'est que le tiers de celle du Québec.

Il est possible, sans violer les traditions parlementaires, de désigner des ministres en dehors de la Chambre des communes. Le très honorable premier ministre n'a pas hésité à aller chercher M. Sydney Smith, de l'Université de Toronto, pour en faire son secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les Canadiens français, eux, doivent se contenter de deux ministres, puisque le ministre des Postes (M. Hamilton), le troisième ministre du Québec, représente la minorité anglo-protestante. Et ces deux représentants doivent se contenter des deux portefeuilles les moins importants de toute l'administration fédérale.

Avec la nomination du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la province d'Ontario obtient un septième poste dans le cabinet. Pourtant, l'honorable solliciteur général (M. Balcer) nous avait déclaré dans une allocution faite à la télévision, quelque temps après les élections, que les huit députés conservateurs élus dans Québec étaient tous compétents pour occuper des postes ministériels; déclaration qu'a confirmée récemment le premier ministre lors d'une émission télévisée. Le très honorable premier ministre a affirmé que nous sommes un pays bilingue. Je lui dirai qu'il ne suffit pas pour prouver cela de venir dans Québec et de dire un petit bout de discours en français, le tout accompagné d'un sourire à la Joconde pour convaincre mes compatriotes de sa sincérité, mais qu'il faut au contraire traduire cette expression d'opinions par des faits.

**L'hon. M. Balcer:** Et ce n'est pas là de la mesquinerie!

**M. LaCroix:** Sinon les électeurs de Québec pourront se permettre en 1958 de démontrer au premier ministre qui tient la dragée haute en voulant adopter la politique astucieuse et brutale du donnant donnant, que la province de Québec est plus qu'une province comme les autres, et cela en lui faisant ainsi

regretter amèrement d'avoir joué ce petit jeu de cache-cache, même si ce jeu est maintenu jusqu'à la veille des prochaines élections.

Je veux profiter de ce débat afin de réclamer auprès du Gouvernement (comme je le fais d'ailleurs depuis 20 ans) un drapeau canadien distinctif. Rien n'indique dans le discours du trône que le gouvernement consentira à résoudre le problème du drapeau canadien, qui nous préoccupe depuis la naissance de la Confédération et maintient notre pays dans une situation ridicule en face du monde. Souhaitons qu'on règle cette question qui est, plus que jamais, à l'ordre du jour.

Le temps paraît mûr pour agir; nos concitoyens, d'un bout à l'autre du pays, semblent prêts à faire certaines concessions. Le *Toronto Star* citait, l'autre jour, quelques faits intéressants à ce sujet. Par exemple, la "Junior Chamber of Commerce" de Toronto a voté une résolution insistant pour que notre futur drapeau national ne porte ni la fleur de lis, ni l'Union Jack. Qu'un organisme protestant et d'expression anglaise se prononce, sans aucun débat acrimonieux parmi ses membres, en faveur d'une telle mesure, prouve certes que le fanatisme de certains est en régression. Le *Toronto Star* souligne aussi qu'une motion du même genre a été adoptée par la section torontoise des Canadiens de naissance.

Par conséquent, Monsieur l'Orateur, j'ai préparé un amendement que je ne considérerais nullement comme une motion de défiance. Je propose, appuyé par l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Proudfoot) que le texte suivant soit ajouté à l'Adresse:

Nous alléguons respectueusement, cependant, que le Canada devrait avoir un drapeau national distinctif et, de l'avis de la Chambre, les conseillers de Votre Très Gracieuse Majesté devraient étudier immédiatement l'opportunité de prendre des mesures pour doter le pays d'un drapeau vraiment canadien.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, est-il conforme au Règlement qu'une motion soit appuyée par un membre qui n'est pas présent à la Chambre?

**M. l'Orateur:** Quelqu'un appuie-t-il cette motion?

**M. LaCroix:** On vient de dire que la personne appuyant cette motion n'est pas présente. Afin de répondre à l'objection soulevée par mon honorable ami, l'honorable député de Beauce (M. Poulin) va appuyer la motion.

**M. l'Orateur:** Il est nécessaire que quelqu'un appuie la motion avant que la Chambre en soit formellement saisie.

[M. LaCroix.]

**M. LaCroix:** On vient de nommer cette personne. L'honorable député de Beauce appuie la motion.

*(Texte)*

**M. Benoît Chabot (Kamouraska):** Monsieur l'Orateur, c'est avec une joie mêlée d'un peu d'émotion que je viens faire entendre la voix de la circonscription de Kamouraska...

**M. J.-A. Bonnier (Saint-Henri):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

*(Traduction)*

**M. l'Orateur:** Le député veut-il céder la parole à l'honorable député de Saint-Henri (M. Bonnier) qui pose la question de privilège?

*(Texte)*

**M. Bonnier:** Monsieur l'Orateur, lorsque la question a été mise aux voix hier soir, l'amendement du parti CCF a été lu en anglais seulement. Étant donné que ma connaissance de la langue anglaise est fort limitée, j'aurais désiré savoir exactement pourquoi nous étions appelés à voter. Heureusement que le très honorable chef de l'opposition (M. St-Laurent) s'est levé le premier; j'ai suivi son exemple. Cependant, il y aura des circonstances où l'ancien premier ministre ne sera pas là et que je serai appelé à voter le premier sur des motions qu'on n'aura pas lues dans ma langue maternelle et que je n'aurai pas comprises. Je ne vois pas pourquoi cet état de choses existe. Il nous faut toujours savoir pourquoi l'on vote, comme on ne doit jamais signer de documents sans savoir exactement ce que l'on signe.

Lorsqu'on a mis l'amendement aux voix, hier soir, j'ai entendu de nombreux députés, que je crois être des nouveaux venus qui ne connaissaient pas le Règlement, crier "Aux voix, aux voix". Parmi ces voix, j'ai entendu celle de l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) répéter: "Aux voix, aux voix". L'honorable ministre devait pourtant être au courant que l'amendement est habituellement lu en anglais et en français. Il aurait dû étudier un peu plus le français; cela ne lui aurait pas fait de tort.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Je désire signaler à l'honorable député de Saint-Henri (M. Bonnier) qu'il est d'usage que les deux langues soient employées à la Chambre. Toutefois, on ne peut exiger d'un député qui ne parle que l'anglais de parler le français, pas plus qu'on peut exiger d'un député qui ne parle que le français de parler en anglais.

Il serait peut-être préférable de lire une motion dans les deux langues lorsqu'une motion est mise aux voix. Mais, comme le

parti libéral compte beaucoup de membres avertis, je suis persuadé que l'honorable député savait que le parti CCF avait proposé un amendement et qu'en vertu du Règlement, la Chambre devait en disposer hier soir.

Par ailleurs, un député a toujours le droit de demander que la motion ou la proposition d'amendement soit lue dans sa langue maternelle.

**M. Wilfrid LaCroix (Québec-Montmorency):** Monsieur l'Orateur suppléant, avec votre bienveillante permission, je désirerais répéter en français la proposition d'amendement que j'ai soumise à la Chambre alors que M. l'Orateur occupait le fauteuil.

**M. l'Orateur suppléant:** Je regrette de n'avoir pas compris l'honorable député et je lui demanderais de bien vouloir répéter ce qu'il vient de dire.

**M. LaCroix:** Je voudrais lire en français la proposition d'amendement que j'ai fait parvenir à M. l'Orateur lorsqu'il occupait le fauteuil, laquelle était rédigée en anglais.

Nous alléguons respectueusement, cependant, que le Canada devrait avoir un drapeau national distinctif et, de l'avis de la Chambre, les conseillers de Votre Très Gracieuse Majesté devraient étudier immédiatement l'opportunité de prendre des mesures pour doter le pays d'un drapeau vraiment canadien.

**M. Benoît Chabot (Kamouraska):** Monsieur l'Orateur, c'est avec une joie mêlée d'un peu d'émotion que je viens faire entendre la voix du comté de Kamouraska. L'atmosphère de dignité que réclame cette Chambre impressionne le nouveau député, mais l'accueil sympathique des honorables députés, de quelque parti qu'ils soient, réconforte le nouvel élu.

A titre de député indépendant, permettez-moi de dire combien la récente visite de notre aimable reine, Elisabeth II, et de son époux, le prince Philippe, a réjoui le cœur de nos Canadiens, raffermi nos convictions et stimulé nos efforts pour la sauvegarde des prérogatives et des droits de chaque entité ethnique habitant notre beau pays, dans un esprit de franche collaboration et de sincère compréhension.

*(Traduction)*

Monsieur l'Orateur, je tiens maintenant à féliciter le premier ministre du Canada de la magnifique victoire qu'il a remportée le 10 juin. Cette victoire est le résultat de sa ténacité et de son esprit de travail. J'espère sincèrement que tout le pays saura l'apprécier comme premier ministre et que son gouvernement contribuera à l'avancement du Canada.

Je tiens aussi à féliciter le premier ministre du choix qu'il a fait de l'Orateur dans cette nouvelle législature et aussi d'avoir nommé le député de Labelle (M. Courtemanche) Orateur suppléant. Nous savons que leurs fonctions sont très importantes; mais, vu la compétence de ces deux députés, nous sommes assurés, à en juger par leurs excellents antécédents qu'on ne saurait nier, qu'ils rempliront avec beaucoup de diligence ces importantes fonctions.

En tant que député indépendant, je tiens à assurer au premier ministre que je me ferai un plaisir aussi bien qu'un devoir d'appuyer son gouvernement autant que possible et aussi longtemps qu'il présentrera des mesures de nature à apporter la paix et le bonheur dans les foyers canadiens et aussi longtemps que ces mesures ne viendront pas en conflit avec les droits sacrés de ma province et les intérêts de mes commettants.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, je suis fier et heureux d'affirmer à la Chambre que le très honorable chef de l'opposition (M. St-Laurent) passera à l'histoire comme une des plus grande figure de tous les pays. A mon sens, il est la franchise et la sincérité même; tout en lui dénote la dignité. Par le prestige de sa personnalité, pas un, mieux que lui, n'aura aidé la grande cause de l'unité nationale. Au nom de tous mes électeurs, je le félicite et je l'en remercie.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de féliciter le député de Calgary-Sud (M. Smith), de l'éloquence avec laquelle il a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône. Il promet d'être un des meilleurs orateurs de la Chambre. Je félicite aussi celui qui l'a appuyé, mon honorable ami de Bonaventure (M. Arsenault). Ses électeurs seront fiers de lui et se féliciteront d'être si dignement représentés.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône nous révèle plusieurs projets de loi qui auront pour effet d'améliorer le sort d'un grand nombre de Canadiens, et je m'en réjouis. Toutefois, permettez-moi de faire miennes les observations des députés qui, avant moi, ont parlé de l'état précaire de notre agriculture, en général. Je crois qu'elle mérite une attention toute spéciale de la part du Gouvernement, surtout l'agriculture familiale. La régression de la classe agricole, générale dans tous les coins du pays, est encore plus marquée dans le comté qui m'intéresse plus particulièrement, c'est-à-dire, celui de Kamouraska.

Ma circonscription électorale, presque exclusivement agricole, est encore plus en danger qu'ailleurs. D'abord, au point de vue du climat, l'agriculteur de mon comté jouit d'à peine cinq mois d'été; donc sept mois d'hivernement, quelques fois plus, ce qui

augmente de beaucoup le coût de revient de sa production.

Le cultivateur de mon comté est loin des grands marchés, paie cher le transport de ses produits, et est dans l'impossibilité de se payer de la main-d'œuvre. Même ses propres fils doivent gagner ailleurs l'argent dont ils ont besoin pour se vêtir, se distraire, et à plus forte raison s'instruire. Il est urgent que le Gouvernement fasse un suprême effort pour établir le plus tôt possible, sur une base logique et raisonnable, un prix de soutien des pommes de terre et redresser ceux du beurre et du porc, pour ne parler que du Québec.

J'espère donc, monsieur l'Orateur, que nos cultivateurs de la province de Québec et du bas du fleuve Saint-Laurent connaîtront des jours meilleurs sous le nouveau gouvernement conservateur. C'est l'espoir qui règne dans tous les esprits depuis le 10 juin, dans toutes les classes de la société, d'un bout à l'autre du pays. Pendant que le Canada est riche, dans son sol et son sous-sol, au point de faire l'envie des capitalistes étrangers, pourquoi, dans notre pays encore jeune et en plein progrès, je le demande à tous les membres de la Chambre, les 4/5e de nos familles canadiennes sont-elles incapables de se procurer les nécessités exigées par les temps présents et de donner l'instruction voulue à leurs nombreux enfants sans s'endetter et compromettre leur sécurité économique et familiale?

Des demandes de toutes sortes, venant des quatre coins du pays, de toutes les classes de la société, absorbent une grande partie du temps dont dispose la Chambre, alors que l'univers entier proclame les richesses du Canada. C'est paradoxal, monsieur l'Orateur. Qu'est-ce qui ne va pas? Le sait-on? Et si l'on connaît la cause d'un tel état de choses, veut-on et peut-on réellement et sincèrement la corriger?

Il y a 50 ans, on avait un problème de production; la technique et la mécanique l'ont réglé. Aujourd'hui, nous sommes face à un problème de répartition et de distribution des biens produits. Les nouvelles lois sociales du gouvernement atténueront, dans une certaine mesure, les mauvais effets du problème actuel, mais je crains que la cause du malaise demeure. De plus en plus, les gouvernements auront à faire face à une population qui souffre d'une dépression philosophique et spirituelle, en même temps que d'une hystérie mécanique et matérielle.

Pour ces deux raisons, le peuple ne voudra pas freiner ses désirs devant tant de produits, résultat de la science et du progrès, ce qui rendra très difficile le rôle de nos dirigeants actuels et à venir. Des lois de sécurité sociale seront de plus en plus nécessaires pour remplacer le salaire qui suffira de moins en moins.

La force des choses oblige les gouvernements à adopter ces lois de compensation, mais je vous avoue que j'ai peur des conséquences du gouvernement "Providence", à côté d'une entreprise privée anonyme très puissante, dont la finalité est exclusivement le profit. Parce que le progrès technique va plus vite que le progrès philosophique et éducationnel, il crée un chaos dangereux qui oblige les gouvernements à une très grande prudence.

Le chaos d'une industrie qui progresse à 100 milles à l'heure, à côté d'une agriculture qui ne va encore qu'à 20 milles à l'heure, oblige les gouvernements à légiférer pour équilibrer cette disproportion. Je suis heureux de constater que le discours du trône propose une législation susceptible d'améliorer cette situation.

Cette disproportion est encore plus lamentable dans l'est de la province de Québec parce que nos familles doivent vivre uniquement des produits de l'agriculture et de la forêt. De 70 à 75 p. 100 de nos jeunes fuient la campagne, faute d'industrie, pour gagner les grandes villes.

Cet exode de notre jeunesse est un mal social qu'il faut enrayer à tout prix, en encourageant la petite industrie rurale et en favorisant la mise en valeur de certaines richesses naturelles inexploitées. Par exemple, je veux appeler l'attention du gouvernement sur l'aéroport que l'on construit actuellement dans mon comté, à Notre-Dame du Portage. La population et les chambres de commerce régionales des circonscriptions de Kamouraska et de Témiscouata fondent de grands espoirs sur cet aéroport. Cette piste d'atterrissage est construite grâce aux crédits votés par l'ancien gouvernement, et j'espère que d'autres crédits seront votés par le gouvernement actuel afin qu'elle soit complètement terminée dans un avenir rapproché. Pour prouver son utilité et son importance, je cite les paroles que prononçait l'honorable chef de l'opposition, lors d'une assemblée tenue à Saint-Pascal, durant la dernière campagne électorale.

Se déclarant très optimiste sur l'issue de la présente campagne électorale, M. St-Laurent a ensuite fait allusion au début prochain des travaux de construction du futur aéroport municipal. Après avoir qualifié ce projet "d'amélioration appréciable et justifiée" pour Rivière-du-Loup, dans le domaine des communications, le premier ministre a laissé entendre la possibilité pour la compagnie Air-Canada, d'inclure Rivière-du-Loup comme point d'arrêt d'un des parcours de ses services domestiques. Ajoutant que notre aéroport local pourrait être éventuellement utilisé par des avions nolisés, M. St-Laurent a également révélé l'existence d'un projet d'exploitation, entre

Rivière-du-Loup et le Manoir Richelieu, d'un service d'hélicoptère pour le transport rapide des voyageurs et des touristes.

L'utilisation de cet aéroport favoriserait grandement l'évolution économique de notre région, comme en témoigne l'ancien premier ministre lui-même.

Depuis quelque temps, on parle de plus en plus de la navigation, durant l'hiver, sur le fleuve Saint-Laurent, à partir du golfe jusqu'à Québec. Cette initiative contribuerait à diminuer le chômage en hiver et favoriserait la réalisation d'un projet de quai en eau profonde dans le comté de mon honorable ami de Témiscouata (M. J.-P. St-Laurent), à Cacouna. Ce projet a fait l'objet de sondages de la part d'experts, et l'on a constaté qu'à la faveur de certains courants marins, le fleuve, à cet endroit, est naturellement presque toujours libre de glace. L'aménagement de l'aéroport de Notre-Dame du Portage et de ce quai en eau profonde, avec l'aide du gouvernement, stimulerait de beaucoup l'économie et l'industrie de notre région qui connaît actuellement une régression alarmante.

Ces deux réalisations, dans un avenir rapproché, nous aideraient à profiter de l'essor merveilleux de la Côte nord, dont nous ne sommes séparés que par le fleuve. Nos cultivateurs pourraient écouler naturellement leurs produits agricoles, et notre main-d'œuvre pourrait voyager plus facilement. Monsieur l'Orateur, le coin de la province de Québec que je représente à la Chambre mérite une attention spéciale de la part du gouvernement actuel, car depuis la Confédération, c'est la première fois que le député de Kamouraska n'est pas un libéral. Après avoir été libéral pendant 90 ans, le comté de Kamouraska délègue cette année, à Ottawa, une figure nouvelle. Mes électeurs fondent de grands espoirs sur leur nouveau député. Pour cette raison, je devrai faire connaître avec fermeté à la Chambre qu'il est pressant que le nouveau gouvernement se penche généreusement sur les problèmes propres à mon comté et à ma province.

Des augmentations d'allocations viennent d'être votées aux vieillards, aux aveugles, aux invalides, aux anciens combattants, et les cultivateurs de l'Ouest recevront des avances sur leurs grains. Très bien, j'en félicite le Gouvernement, même si l'équilibre du budget doit en souffrir. Le discours du trône nous annonce que des améliorations sensibles seront apportées, sous peu, dans le domaine de l'agriculture, en général. Toute la classe agricole a les yeux tournés vers Ottawa et attend avec espoir ces prix de soutien qui accorderont plus de sécurité à nos cultivateurs.

Je demande au Gouvernement de ne pas oublier, surtout, les cultivateurs producteurs de bois à pâte; ils sont nombreux dans mon comté. D'une année à l'autre, ils ne savent jamais quel prix ils auront pour leur bois. Il faut protéger ces producteurs par l'établissement d'un prix de soutien raisonnable afin qu'ils ne soient pas à la merci des compagnies puissantes.

Monsieur l'Orateur, tout le monde s'interroge pour connaître la cause du grand changement du 10 juin 1957. Dans mon humble opinion, le gouvernement actuel est conservateur parce que le peuple a compris qu'il serait plus libéral dans ses lois sociales, et l'opposition est libérale parce que le peuple a senti qu'elle était et voulait être plus conservatrice dans ses actions et intentions.

Les dernières augmentations votées aux vieillards, aveugles, invalides et anciens combattants réjouiront des milliers de foyers canadiens. Le nouveau gouvernement ne ferait-il que cela, il aura été utile au pays.

On parle souvent à la Chambre d'unité canadienne. Pauvre unité canadienne! Comme elle est souvent blessée très gravement dans son cœur et dans son âme!

Monsieur l'Orateur, si les quelques rares trouble-fête dans le pays voulaient se taire, d'un côté comme de l'autre des deux grandes races, au lieu d'exploiter pour des fins politiques et personnelles certains préjugés, vieux comme le pays, l'unité nationale ne s'en porterait que mieux, et la grande majorité des citoyens de notre beau Canada s'entendraient mieux.

Monsieur l'Orateur, un des grands dangers qui menace notre civilisation moderne, peut-être plus que tous les nouveaux engins nucléaires, c'est la licence avec laquelle on se sert des grands moyens de propagande: télévision, radio, journal, au nom de l'art et de la liberté de la parole et de la presse.

De plus en plus on empoisonne le cœur et l'esprit de nos jeunes et même des plus âgés, en publiant le crime de la manière la plus dégoûtante, en éveillant les plus bas instincts de la nature humaine par des récits obscènes et scabreux, ceci au nom de la liberté.

Il est du devoir du gouvernement de surveiller ces moyens de propagande afin qu'ils ne soient pas employés à avilir notre société. Il incombe aux membres de la Chambre d'adopter l'interprétation de la Cour suprême des États-Unis en ce qui concerne la signification précise du mot "obscène", afin que nos juges sachent à quoi s'en tenir à ce sujet. Si, au nom de l'art et de la liberté, on laisse se gâter notre génération montante, on devient complices et coupables des désordes qui s'ensuivront comme conséquence du déséquilibre des esprits et des valeurs réelles et qui sont causés par une pro-

pagande qui ne connaît plus de limite dans l'étalage détaillé du crime et de la luxure.

Monsieur l'Orateur, je regrette que la revision du taux des allocations familiales ne soit pas au programme de la présente session. Mon comté fait partie d'un coin du pays où, d'après une récente enquête, les enfants de moins de 15 ans sont plus nombreux que partout ailleurs au Canada, proportion gardée du nombre de familles.

A mon avis, si les allocations familiales étaient substantiellement augmentées, surtout pour les enfants âgés de 12 à 18 ans, ce serait un bon moyen de venir en aide aux universités et aux maisons d'enseignement, et ce sans trop empiéter sur les droits constitutionnels. En accordant des allocations familiales de $12 à $15 par mois à tout enfant aux études, jusqu'à l'âge de 18 ans, vous vous rendez compte du bel octroi que cela représenterait à l'égard de l'instruction et de l'éducation, sans trop léser les droits conférés par la constitution, surtout quand on sait que l'instruction est une condition vitale de notre avenir économique. J'espère que le Gouvernement a l'intention de relever prochainement le taux des allocations familiales.

Je demande au gouvernement d'assouplir la loi sur l'assurance-chômage, afin que les bûcherons puissent plus facilement toucher les prestations d'assurance-chômage, et de reviser les conditions qui régissent l'admissibilité à ces prestations, pour que les ouvriers de la forêt ne soient pas obligés de travailler dans des situations illogiques et inhumaines, comme cela arrive si souvent.

Je m'en voudrais de terminer ces quelques remarques sans appuyer ceux qui ont encouragé le gouvernement à doter la Chambre d'un système de traduction simultanée.

Enfin, monsieur l'Orateur, avec la collaboration de tous les partis à la Chambre, mettons la main à la roue pour donner au pays un drapeau canadien distinctif, rouge et blanc, scellé de la feuille d'érable, que tout canadien pourrait saluer en chantant, chacun dans sa langue maternelle, les joies, les gloires et les espérances du Canada.

Quand tous les Canadiens seront unis autour d'un même drapeau, les différentes races qui composent notre beau grand pays s'aimeront mieux, se comprendront mieux et travailleront à la réalisation des grandes destinées que la Providence leur a tracées.

*(Traduction)*

**M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, comme les autres députés, j'ai écouté avec un vif plaisir les discours prononcés par les parrains de la motion tendant à l'adoption d'une adresse en réponse au discours du trône, MM. Smith (Calgary-Sud) et Arsenault. Je crois que l'événement historique qu'a été la lecture du discours du trône par notre gracieuse souveraine a pénétré les motionnaires d'un sens plus aigu des leurs responsabilités.

J'irai plus loin et j'ajouterai que tous les députés semblent marquer plus d'intérêt aux délibérations, peut-être parce que le soin de réaliser le programme de la Chambre leur a été dévolu par notre gracieuse Majesté. De plus, je suis convaincu qu'on a fait un choix judicieux en nommant notre Orateur et son adjoint. Aussi, au lieu de féliciter ces deux honorables membres de la Chambre, je devrais féliciter la Chambre de s'être donné des hommes si bien pour conduire ses délibérations.

Je voulais remercier le ministre des Travaux publics (M. Green) et le ministre des Postes (M. Hamilton), mais je constate qu'ils ne sont pas présents, et je ne sais pas si leurs adjoints parlementaires sont ici. Aujourd'hui, à Vernon, on inaugure un nouvel immeuble fédéral. Or, hier, à 5 heures 30, je recevais une invitation du ministre des Travaux publics et du ministre des Postes demandant que je leur fasse l'honneur de ma présence à l'ouverture officielle de ce nouvel immeuble, à Vernon, le vendredi 15 novembre. Je les remercie de leur gracieuse invitation, monsieur l'Orateur, mais ils auraient dû prévoir un tapis magique pour que je puisse me transporter là-bas.

Me sentant d'une humeur généreuse, monsieur l'Orateur, j'ai d'autres remerciements à exprimer à un honorable député, qui, lui non plus, n'est pas présent à la Chambre. Je dois à l'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair) un témoignage très sincère de remerciement; la raison en est antérieure au 10 juin. Le 24 mai, lors d'une tournée de propagande à travers l'intérieur du pays, l'honorable député a rendu visite à ma circonscription, où il s'est, paraît-il, adressé à un groupe d'environ 200 personnes. A cette réunion, il a fait certaines déclarations de la manière habituelle à l'ex-ministre des Pêcheries, une manière qui, je dirai, remonte aux jours de l'ancienne politique partisane. Comme ces déclarations intéresseront sans doute certains membres de la Chambre, je donne lecture du compte rendu qu'en faisait le *Vancouver Sun* du samedi 25 mai. Ce compte rendu, que je condenserai beaucoup, parle d'une réunion marquée "d'une musique retentissante et de dures paroles". Sur ces paroles dures, il dit:

> Ces dures paroles ont visiblement fait sursauter la foule de plus de 200 personnes. Elles ont été prononcées par M. Sinclair contre le député créditiste de la circonscription, M. George M. McLeod.

M. Sinclair l'a accusé de ne rien faire pour sa circonscription. Il a dit que la circonscription n'avait pas élu un seul tenant du gouvernement en 46 ans...

Un très bon choix de la part de cet électorat en 46 ans.

...et que de tous les membres de l'opposition "le présent député est le plus faible, le plus futile de la Chambre, à l'heure actuelle."

"Il est peut-être bon mari et bon père" a dit un M. Sinclair en colère, "mais c'est un homme timoré, timide, faible qui siège dans un coin du Parlement avec le petit groupe des créditistes."

Un peu plus loin, on voit l'ancien ministre s'attaquer, non seulement à moi, mais à d'autres députés de l'intérieur de la Colombie-Britannique.

M. Sinclair dit que l'intérieur a un homme au nord...

Je suis sûr que l'actuel ministre de la Justice (M. Fulton) va écouter cette observation.

...qui parle de "questions de Règlement";...

C'est là évidemment une allusion au débat au sujet duquel je partage peut-être l'opinion de l'ex-ministre des Pêcheries.

**Une voix:** Attention!

**M. MacLeod:**

...un homme au sud (Owen Jones, député cécéfiste d'Okanagan-Boundary) qui "débite des sornettes socialistes"...

M. Owen Jones, qui n'est pas en ce moment à la Chambre, est néanmoins un homme qui s'est acquis le respect non seulement de sa circonscription mais aussi des députés.

...et le député local qui "touche simplement son indemnité".

Monsieur l'Orateur, ce qui me renverse, après une telle description, c'est que j'aie le courage d'aller encaisser mon chèque. J'ajouterai pourtant que je n'y ai jamais manqué. Je tiens cependant à remercier le député de Coast-Capilano de m'avoir fait une excellente réclame. Le journal dit qu'il y avait peut-être 200 personnes à son assemblée. A ma première assemblée publique, qui a eu lieu une semaine après la sienne, à Vernon, il y avait près de 700 personnes venues là sans doute pour se rendre compte par elles-mêmes quel air avait ce député faible, misérable et inutile. Je dois donc une grande dette de reconnaissance au député pour la réclame gratuite qu'il m'a faite durant la campagne électorale.

Monsieur l'Orateur, avant que je passe à la partie de mes remarques qui se rattache davantage au discours du trône, voudriez-vous déclarer qu'il est une heure.

**M. l'Orateur suppléant:** *(Intervention tendant à apporter au* Feuilleton *une rectification qui n'intéresse pas la version française.)*

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

## Reprise de la séance

**M. MacLeod:** Avant le lunch, je parlais de certaines déclarations faites dans ma circonscription par l'honorable représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair). J'ai signalé ce qu'il a dit à propos de mon voisin au sud, M. Owen L. Jones, l'ancien représentant d'Okanagan-Boundary, à qui j'ai rendu un hommage personnel. J'espère que mes honorables amis cécéfistes n'ont pas mal compris et n'ont pas attribué ces paroles à l'honorable représentant de Coast-Capilano, car cet honorable député, en parlant de M. Jones, a dit qu'il était un homme au sud qui débite des sornettes socialistes.

J'aimerais maintenant exposer brièvement certains des problèmes qui se posent à notre partie de la Colombie-Britannique, et je suis convaincu qu'ils sont d'une telle ampleur qu'ils se répercutent dans de nombreux secteurs de l'économie canadienne. J'aimerais tout d'abord signaler que l'un des problèmes qui s'aggravent et inquiètent beaucoup les diverses municipalités de la partie nord de l'intérieur est celui de l'approvisionnement d'eau à l'avenir. Il peut paraître curieux d'évoquer une pénurie d'eau dans une région où abondent les lacs et les rivières; cependant, il n'est pas toujours si facile de faire venir cette eau aux endroits où elle serait le plus utile. C'est pourquoi nous avons maintenant un organisme qui s'efforce de prévoir ce qui se passera lorsque notre population sera beaucoup plus dense et qu'il nous faudra de l'eau en plus grande quantité, non seulement pour les besoins domestiques, mais aussi pour l'irrigation. Je veux parler du *North Okanagan Metropolitan Water Board.*

Cet organisme étudie tout le problème de la découverte de réserves d'eau permettant d'alimenter convenablement les diverses municipalités et de leur fournir de l'eau en abondance selon la loi de la gravité. Ces réserves existent. Il va falloir une somme d'argent considérable pour mener à bien les travaux d'exploration. Je crois qu'ils coûteront au bas mot $80,000.

Je ne peux m'empêcher, à ce propos, de me rappeler des entreprises qui, dans certaines régions des provinces des Prairies, ont été conçues et réalisées en vertu de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. C'est pourquoi je demande, comme je le fais au moins une fois par année depuis que je siège en cette enceinte, que l'on mette à la disposition de la population de la Colombie-Britannique un tel programme de distribution de l'eau. Je demande de nouveau que l'on supprime le terme "des Prairies" et que le titre de la loi, avec tous les avantages qu'elle comporte,—et je maintiens qu'elle comporte de nombreux avantages qui pourraient servir à

toutes les parties du Canada,—soit modifié pour devenir: "La loi sur le rétablissement agricole national".

Il y aurait lieu d'étendre les services des fermes expérimentales dans notre partie de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Je suis heureux de dire qu'il y a eu une certaine amélioration l'été dernier. Les services ont été appréciablement étendus, mais je continuerai à engager le gouvernement actuel à examiner le programme et à accélérer le rythme des améliorations.

On a beaucoup parlé aussi de la production d'énergie électrique sur le fleuve Columbia; c'est une entreprise qui a frappé l'imagination, non seulement de la population de la Colombie-Britannique, mais du Canada tout entier. Aucune partie de la Colombie-Britannique n'en profitera plus directement que celle que j'habite. Nous songeons tout spécialement, cela va sans dire, au barrage de Mica-Creek. Ces quatre ou cinq dernières années, on a beaucoup parlé du problème que posent les avantages pour les régions en aval.

On nous a donné à entendre que le gouvernement précédent y voyait une question de première importance et qu'on prendrait sans retard des mesures en vue d'assurer un règlement rapide du problème des avantages pour les régions en aval, sur les cours d'eaux internationaux. Nous n'avons pas entendu dire récemment que des mesures étaient prises à cet égard. De fait, le ministre actuel du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) a répondu vaguement et avec indifférence aux questions qu'on lui a posées à ce sujet, en disant qu'il n'avait pas de renseignements à communiquer. Nous estimons que c'est une question pressante et que l'économie de l'intérieur de la Colombie-Britannique, ainsi que les améliorations attendues dans cette économie dépendent entièrement de la production d'énergie électrique sur le fleuve Columbia. Nous avions hâte que le gouvernement prenne sans retard les moyens de supprimer le problème des avantages pour les régions en aval. Par le passé, cette question passait avant les autres, mais on nous dit qu'il faut attendre, pour agir, que le rapport de la Commission Borden soit prêt.

Il n'est pas nécessaire d'attendre la Commission Borden pour être convaincu des grands avantages que comporterait l'exécution de cette entreprise, ni pour être persuadé de la nécessité de la mettre en œuvre sans retard. Ce n'est que sous des prétextes pour le moins fallacieux qu'on peut retarder l'exécution de ces travaux et compromettre ainsi l'expansion de tout l'intérieur de la Colombie-Britannique.

Comme l'a dit le ministre des Transports (M. Hees) l'autre jour, nous avons également



dans presque toutes les villes de l'intérieur, un problème d'aéroport, mais nous pouvons envisager la question de l'aménagement d'aéroports dans notre région sous un angle un peu différent. Actuellement, les autorités de la défense civile ont établi que l'intérieur devait servir de centre d'accueil dans le cas de troubles ou d'attaques contre les régions très peuplées de la côte. Dans le cas d'une pareille éventualité et s'il devenait nécessaire de déplacer des centaines de milliers de personnes des régions côtières vers l'intérieur, comment faudrait-il s'y prendre? Nous n'avons pas de routes et ne recevons aucune aide du gouvernement fédéral pour les aménager. En tout cas, la méthode future d'évacuation et de transport rapides sera l'avion, ce qui rend indispensables de meilleures installations.

Le gouvernement devrait donc considérer de nouveau la question de l'expansion des aéroports. Qu'il examine les perspectives de progrès et d'expansion futurs, l'augmentation possible du vol et qu'il tienne soigneusement compte des trois aéroports importants de ma région. L'aéroport d'Ellison se trouve dans ma circonscription, il est vrai, mais il est maintenu et exploité par la ville de Kelowna. Or, cet aéroport prend de plus en plus d'importance et il deviendra un grand centre de transport aérien, d'un littoral à l'autre, si les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien obtiennent un jour une charte qui leur permette de se rendre à Montréal. On projette actuellement de faire de l'aéroport d'Ellison une escale importante du transport aérien entre Vancouver et Edmonton.

Vernon possède un petit aéroport; mais les fonctionnaires du ministère des Transports ont fait l'inspection d'un magnifique terrain disponible du côté nord et qui, dit-on, est l'un des meilleurs à l'intérieur de la Colombie-Britannique. Pour que la ville obtienne les droits requis sur ce terrain, afin de le garder en réserve pour l'aéroport, il faut qu'elle connaisse le programme d'ensemble du gouvernement en ce qui a trait à l'expansion de l'aviation civile dans cette partie du pays.

Il y a à Revelstoke un aéroport auquel nous avons nous-mêmes consacré des milliers de dollars, qui s'ajoutaient à des subventions fédérales. Depuis un ou deux ans, on nous promet encore $10,000 ou $12,000 pour terminer la piste d'atterrissage, mais, pour une raison ou pour une autre, les autorités compétentes ont jugé bon de supprimer ces subventions au moment précis où nous nous attendions à les recevoir.

Je ne saurais laisser passer l'occasion sans dire un mot du chômage. Je dois reconnaître que j'appuie absolument et totalement les

observations de notre collègue de New-Westminster (M. Hahn), faites à la Chambre l'autre jour. Nous ne prédisons pas la catastrophe, nous ne sommes pas en proie à un complexe de peur. Nous savons en effet que, pour peu que le gouvernement adopte des programmes financiers et fiscaux convenables, il sera possible de résoudre les problèmes qui se posent actuellement au pays. Nous ne demandons au gouvernement que de s'arrêter sérieusement à ces problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Sans doute l'actuel ministre du Travail (M. Starr) fait-il de son mieux, mais qu'on me permette de dire que ce n'est pas lui qui est responsable du chômage. Il a simplement pour rôle, ayant sous sa coupe le service de l'assurance-chômage et le service de placement, de soulager un peu les chômeurs. Mais le chômage proprement dit ne le regarde pas. Le ministère que la question intéresse le plus est celui des Travaux publics. C'est ce dernier qui annonce la compression des dépenses publiques ou le renvoi à plus tard de la construction de bâtiments publics. Je prétends qu'à une époque comme la nôtre, époque de chômage, au lieu de parler de retranchements et d'économie, au lieu de retarder la mise en œuvre d'un programme de travaux publics, le gouvernement, bien au contraire, devrait donner à ce programme une vigueur nouvelle et mettre plus d'argent en circulation.

J'ai ici le numéro du 28 octobre des *News* de Vernon. En voici une manchette:

Augmentation du chômage dans notre ville. Deux fois plus qu'en 1956.

Des données officielles communiquées par le Service national de placement nous apprennent que le chômage a plus que doublé. L'article ajoute:

Le nombre de chômeurs enregistré au Service national de placement est, pour octobre de cette année, 2.6 fois ce qu'il était en octobre de l'an dernier.

Ce n'est pas par crainte que je cite ces chiffres, ni pour susciter la crainte ou le pessimisme, parce que j'ai pleine confiance dans l'avenir et l'économie de la Colombie-Britannique, pourvu que le présent gouvernement prenne les mesures voulues pour lui donner la possibilité de progresser et de se développer.

On nous a donné l'autre jour un très clair exposé d'un autre problème qui se pose en Colombie-Britannique et qui sera pour quelque chose dans le chômage. Cet exposé nous a été fait par l'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair) et j'aimerais le féliciter de sa clarté et de sa concision. Je veux bien l'appuyer et demander au gouvernement ce qu'il projette de faire devant cette grave menace d'un surcroît de 800 chômeurs, alors que le chômage devient de plus en plus aigu au Canada. Le gouvernement se propose-t-il de ne rien faire et de dire qu'il fait tout son possible? C'est une question qui exige l'attention du gouvernement avant que le problème du chômage de la Colombie-Britannique s'aggrave d'un supplément de 800 chômeurs. A cet égard, on nous a démontré comment le présent gouvernement pourrait épargner de l'argent en subventionnant la mine ou en lui versant l'argent nécessaire pour quelle reste en exploitation.

J'aimerais maintenant revenir pendant quelques instants à la campagne qui a précédé les élections du 10 juin. A ce moment-là, la plupart des Canadiens commençaient à sentir les effets des restrictions monétaires. Ainsi qu'on l'a dit l'autre jour à la Chambre, cette politique de l'argent cher frappait au plus sensible. A tort ou à raison, les Canadiens ont cru que les restrictions monétaires étaient dans une large mesure cause de la hausse du coût de la vie. Ils lui attribuent le ralentissement des entreprises municipales, l'augmentation des impôts municipaux et scolaires par suite des frais élevés des emprunts que ces corps publics doivent contracter. Cette politique est cause du ralentissement dans les industries de base, surtout l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, qui a enregistré une contraction de plus de 30 p. 100 de sa production brute depuis un an. La situation critique de l'embauche et la restriction du crédit qui ont résulté de cette décision ont placé le petit cultivateur et le chef d'une petite entreprise dans l'impossibilité d'obtenir les fonds nécessaires pour poursuivre leur exploitation.

Tous les groupes de l'opposition, y compris le grand parti conservateur, ont exploité cette veine durant la dernière campagne électorale, mais aucun de nous ne l'a fait au même point que les conservateurs. Les conservateurs ont fait des promesses qu'on n'oubliera jamais. Ils ont dit que s'ils étaient portés au pouvoir ils prendraient immédiatement des dispositions pour remédier à la crise de l'argent cher. La population du Canada n'a pas oublié cette promesse.

Je vous le demande, monsieur l'Orateur, qu'a fait réellement le gouvernement? Les ministres nous ont dit les uns après les autres que le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires, mais j'aimerais qu'ils désignent une seule chose que le gouvernement comme tel a accomplie. Le taux d'intérêt a baissé, il est vrai, mais est-ce par suite d'une décision du gouvernement? Était-ce une décision normale de la Banque du Canada? C'est quelque chose que j'aimerait voir éclaircir. Le parti conservateur qui est maintenant au pouvoir a condamné tout

aussi vertement la Banque du Canada que le reste d'entre nous et il a blâmé en même temps le gouvernement précédent de s'être laissé mettre sous la coupe cette Banque.

Je demande encore une fois, où est le changement? J'aurais aimé, et le peuple du Canada également, que le ministre des Finances (M. Fleming) et le gouvernement sachent tenir tête à la Banque du Canada en lui définissant sa politique et en lui disant de l'appliquer. Au lieu de cela, qu'apprenons-nous? Nous apprenons qu'il n'y a pas de divergence d'opinion entre le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada.

Autre atout du parti conservateur au cours de la campagne électorale: la suprématie du Parlement. Bien trop de promesses ont été faites que le gouvernement a maintenant du mal à remplir. Il a promis d'adoucir sans tarder la politique de l'argent cher. Il a promis de rétablir la suprématie du Parlement et de protéger les droits des députés. Je vais vous dire brièvement ce que je pense de la suprématie du Parlement. Je déclare qu'à ma connaissance on ne s'est jamais tant moquqé des droits des députés qu'au cours du dernier mois. Je n'ai jamais vu une telle dérobade de la part des ministres. Très rarement ai-je vu un premier ministre prononcer des discours sur la politique projetée du gouvernement avant de présenter ces programmes au Parlement qui doit être souverain en matière de législation.

Je vois que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur l'Orateur. J'aurais aimé m'étendre longuement sur la question de la souveraineté du Parlement, car on pourrait en dire beaucoup de choses. Je me bornerai à analyser la situation d'un peu plus près. Qu'attendait la population en votant le 10 juin? Je soutiens que les électeurs du Canada s'attendaient à un changement. Qu'ont-ils obtenu? Quel changement le gouvernement a-t-il proposé dans l'une ou l'autre des lignes de conduite qu'il considère à l'heure actuelle? Je me borne à poser la question, et je sais que les Canadiens la posent aussi.

En quoi les programmes du gouvernement actuel diffèrent-ils de ceux du gouvernement que les Canadiens ont rejeté avec l'espoir de trouver un changement? Je pourrais approfondir la question, mais je me contenterai d'aborder une couple de sujets qui figurent ou ont figuré au *Feuilleton*. Je constate avec plaisir qu'il y a un projet de résolution tendant à étendre l'aide accordée aux cultivateurs du Canada. Tout le monde sait, je pense, que la législation à cet égard se fait attendre depuis longtemps et constitue une des mesures dont le pays a besoin. Mais que dire du programme de soutien des prix?



En quoi est-ce une solution de rechange au programme que les libéraux ont suivi durant tant d'année? Le gouvernement dit qu'il sera élargi et amplifié, mais les mêmes mesures seront en vigueur. Est-ce là une solution de rechange? Diffère-t-elle de ce qu'on a offert auparavant?

Passons à la législation que la Chambre a adoptée en matière de bien-être social. Est-ce là une solution de rechange? La manière d'envisager la question diffère-t-elle? J'affirme qu'elle est la même. Nous ne sommes pas satisfaits de la solution de rechange pour laquelle les Canadiens ont voté et qu'ils espéraient obtenir le 10 juin dernier. Nous lisons aussi des observations sur le commerce. J'ai trouvé fort encourageantes des déclarations dans lesquelles le premier ministre (M. Diefenbaker) disait que le commerce s'accroîtrait entre le Canada et la Grande-Bretagne et les autres pays du Commonwealth. Cette question a fait beaucoup parler. Comme bien d'autres Canadiens, je fondais de grands espoirs sur le gouvernement. Qu'est-il arrivé? Dès que la Grande-Bretagne a dit au Canada que, s'il voulait commercer avec elle, elle était disposée à aller jusqu'au bout et lui fournir toutes les occasions de le faire, qu'est-il arrivé? Le gouvernement a commencé immédiatement à tirer de l'arrière. De fait, il a dit aux Canadiens et aux Anglais: Nous n'étions pas tellement sérieux au sujet du commerce avec la Grande-Bretagne; nous ne faisions que parler; ne prenez donc pas la chose trop au sérieux. C'est ainsi que les Canadiens jugent de la situation.

Je constate, monsieur l'Orateur, que je n'ai plus qu'une minute à parler. J'ai cependant à faire une déclaration que je tiens à formuler. Comme nous allons procéder aujourd'hui au vote principal sur la motion dont nous sommes saisis, je voudrais donner lecture à la Chambre d'une déclaration approuvée par les députés créditistes.

En ce qui concerne notre point de vue à l'égard de la motion principale, notre chef de parti a signalé qu'afin de résoudre nos problèmes de nature économique il sera nécessaire de procéder à certaines réformes dans notre régime financier actuel. Nous avons proposé un amendement à cette fin, mais il a été rejeté. Nous n'avons cependant pas changé d'avis. Nous estimons, en outre, qu'il y aurait lieu de donner au gouvernement l'occasion de prouver ce qu'il est capable de faire pour résoudre les problèmes qui se posent à la nation et dont l'exposé se trouve dans le discours du trône. Nous allons donc, monsieur l'Orateur, voter pour la motion principale quand elle sera mise au voix tantôt.

**M. J. R. Taylor (Vancouver-Burrard):** Monsieur l'Orateur, c'est avec humilité que je prends la parole pour la première fois dans cette Chambre distinguée pour poursuivre le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que le premier ministre (M. Diefenbaker) a fait à un député de l'Ouest l'honneur de proposer l'Adresse. Ce député a prononcé un discours des plus pertinents et, naturellement, il a évoqué la figure de son illustre père, qui est décédé récemment. Plus tard au cours du débat, mon collègue, l'honorable député de Parkdale (M. Maloney) a également parlé de son père qui, lui aussi, s'est si bien illustré à la Chambre mais qui n'a pas vécu assez longtemps pour voir son fils honoré au Parlement.

Heureusement pour moi, mon père vit encore et a pu me voir à l'œuvre, poursuivant mes fonctions parlementaires. Pendant qu'il était à Ottawa, mon père a été interviewé à la télévision au sujet de sa carrière dans le hockey, et je l'ai appuyé moralement. Aujourd'hui, il est parmi mes partisans et je suis sûr que nos délibérations lui procureront la même émotion que celle qu'il dut éprouver, il y a plus de quarante ans, lorsque, ici même dans cette ville, par un coup de revers, il marqua un point resté célèbre.

Il y a une autre personne que j'aimerais voir à la tribune de la Chambre. Je veux dire la mère du premier ministre. Sauf erreur, elle est la première mère canadienne à voir son fils devenir premier ministre du pays et peut-être pourra-t-elle bientôt se rendre ici pour voir son illustre fils diriger le gouvernement.

J'apprécie hautement l'honneur de représenter la circonscription de Vancouver-Burrard ainsi que l'occasion et l'honneur de parler devant cette auguste assemblée. C'est la coutume, je pense, monsieur l'Orateur, de vous féliciter de votre élévation aux hautes fonctions que vous exercez. Je ne savais pas, avant que l'honorable député de Calgary-Sud (M. Smith) le signale, que vous êtes natif de Red-Deer (Alberta). Bien avant de connaître le nom de Roland Michener, je connaissais bien la colline Michener située aux abords de Red-Deer. La colline est aussi en vue pour les citoyens de Red-Deer que M. l'Orateur le sera pour la Chambre. J'aimerais aussi féliciter les autres en votre personne, monsieur l'Orateur. Lorsque je pense avec quelle maîtrise le gentilhomme huissier de la verge noire sait vaincre son infirmité, comme il l'a fait manifestement à l'ouverture du Parlement, je me crois tenu de lui rendre un hommage spécial.

Je n'oublierai jamais la majesté des cérémonies qui se sont déroulées sous nos yeux à l'ouverture du Parlement en octobre 1957. Lorsque je rentrerai à Vancouver, beaucoup de mes commettants voudront, j'en suis sûr, connaître mes sentiments personnels sur l'activité de la Chambre. Je leur en parlerai dans les termes les plus enthousiastes. J'ai été touché de l'hommage si approprié que le premier ministre a voulu rendre au Dr Blair, décédé peu de jours après les dernières élections. Ses paroles ont été suivies de celles du chef de l'opposition (M. St-Laurent) et d'autres députés. Voilà qui faisait comprendre aux nouveaux venus qu'en se distinguant par son travail à la Chambre, on laisse un bon souvenir dans l'esprit de tous.

Je me suis réjoui de voir le premier ministre féliciter personnellement un autre député, soit l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) d'avoir été choisi pour le prix Nobel de la paix. On se rappellera que le premier ministre a traversé le parquet de la Chambre, a serré la main d'abord du chef de l'opposition et ensuite s'est tourné à gauche et a donné une vigoureuse poignée de main à l'honorable député d'Algoma-Est. Voilà ce que les nouveaux venus aiment voir: un grand chef qui sait si bien rendre hommage au travail bien fait. Je pense parfois que le premier ministre a le cœur plus grand que la main. C'est probablement pour cela que le pays a décidé de le suivre aux dernières élections.

Je ferai rapport à mes commettants des remarques judicieuses et délicates que le premier ministre a prononcées à l'égard de la retraite de l'honorable député de Québec-Est comme chef de son parti. Mes commettants estiment beaucoup le chef de l'opposition. J'ai toujours attendu avec impatience le moment de l'entendre. Son comportement et sa dignité sont pour nous tous un exemple à suivre. Les Canadiens sont bien partagés d'avoir des chefs comme le premier ministre et le chef de l'opposition. Bien que je n'appartienne pas au même parti politique que le chef de l'opposition, j'ai toujours été de ceux qui applaudissent le plus fort quand il assiste aux réunions de l'Association du barreau canadien et autres.

Avant de formuler des observations sur le discours du trône, qu'on me permette de dire quelques mots de mon prédécesseur, le Dr MacDougall, qui représentait la circonscription de Vancouver-Burrard et que la mort a surpris à la Chambre avant les dernières élections. Je ne l'ai jamais personnellement connu mais partout où je vais, ici à la Chambre, les gens qui l'ont connu ont un bon mot à sa mémoire. Si je peux laisser le même souvenir que lui, j'aurai le sentiment

d'avoir rendu des services utiles à la Chambre. Avant les élections, j'ai reçu d'un de mes commettants un poème qui se lit ainsi:

To follow John I'm not content
Until I find which way he went.

Après les élections, j'ai reçu un autre poème:

Now having boldly followed John
And made our wishes clear,
This is the thought we dwell upon—
Where do we go from here?

Après avoir pris connaissance du discours du trône, le pays sait dans quelle direction s'est orienté John. Les députés de l'opposition disent qu'il n'a pas été fidèle aux votants. A mon avis, c'est tout le contraire. Sans aucun doute, la ligne de conduite de l'opposition à la présente session pourra se résumer en trois mots: Agacement sans défi.

J'aimerais signaler ici un article écrit dans le *Sun* de Vancouver par M. Elmore Philpott, libéral, qui, pendant la dernière législature siégeait à quelques bureaux du mien. M. Philpott écrivait:

Le discours du trône de 1957 revêt une importance historique pour plusieurs raisons. Mais la grande raison, celle qui prend la signification la plus considérable pour la population, c'est qu'il montre que les conservateurs ont de façon manifeste tenu leurs principales promesses électorales.

Le premier ministre Diefenbaker n'a pas seulement dressé là la liste des point à l'égard desquels une intervention de sa part constituait une obligation morale, mais il a aussi signalé les interventions qu'il entend pratiquer dans divers autres domaines, alors qu'il aurait fort bien pu les renvoyer à plus tard sans risquer pour cela d'être accusé de mauvaise foi.

Le pays tout entier, quelles que soient les préférences politiques qu'il peut avoir, devrait être enchanté de la peuvre ainsi donnée que le vieux parti de sir John A. Macdonald a montré, que son titre officiel de conservateur progressiste vient de revêtir aux yeux de la nation un nouveau sens.

M. Frank Bernard, membre de la chambre de commerce de Vancouver, dont les sentiments doivent bien être, il me semble, ceux de la plupart des hommes d'affaires de la Colombie-Britannique, est enchanté que le premier ministre ait jugé bon de désigner une commission royale chargée de faire enquête sur d'importantes questions industrielles relatives à l'énergie. La nomination de M. Leon Ladner de la Colombie-Britannique, avocat et industriel, est tout à fait heureuse.

Les vieillards de ma circonscription, telle M^me^ Emilie Campbell, accueillent avec plaisir l'augmentation de la prestation de vieillesse.

Tous les citoyens de ma circonscription ont été heureux d'apprendre qu'on entend agir en ce qui concerne les ressources en énergie du Columbia.

[M. Taylor.]

On n'avait pas sitôt fini de lire le discours du trône que le premier ministre a ajouté deux nouveaux points à son programme législatif sessionnel. Il s'agissait dans le premier cas de subventions à verser au titre du charbon des provinces Maritimes destiné à la production d'énergie électrique sur le littoral est. On entend, en abaissant le prix de l'électricité attirer des industries dans cette région. L'autre point est l'abolition du règlement de clôture à la Chambre des communes qui permet de limiter le débat. Le premier ministre est loin d'avoir fini d'ajouter ainsi des points à son programme. Comme le disait un nouveau député, en riant: "Mon garçon, il faut avoir l'œil sur John, nous n'avons encore rien vu!"

Un grand nombre des problèmes qui se posent à ma circonscription sont communs à tout le pays. Bon nombre de ceux qui ont déjà pris la parole ici les ont évoqués et je n'entends donc pas répéter ce qu'ils ont dit. J'entends toutefois dire un mot des réformes du régime de l'immigration. Il serait temps je pense de revoir et de modifier la loi, les règlements et leur application. Si le temps dont je dispose ne me permet pas de formuler toutes les propositions auxquelles je songe, qu'il me soit toutefois permis d'en exprimer une. Les appels interjetés par des immigrants devraient être entendus par une commission d'appel en matière d'immigration, et non par le ministre. Depuis une génération, les personnes ayant des problèmes d'immigration s'adressent au ministre de l'Immigration. Souvent, ces personnes sont représentées par des députés, et trop souvent dans le passé, les cas ont été réglés après une audience privée et non judiciaire, souvent empreinte de partialité.

Si l'appareil administratif nécessaire est prévu pour l'audition des causes d'immigration, on n'importunera plus les députés pour qu'ils interviennent à propos de décisions administratives. Un requérant devrait pouvoir établir son admissibilité devant une administration appropriée. S'il n'est pas admissible, il est exclu naturellement; par contre, s'il répond aux exigences posées, il doit être admis. Si parmi les exclus se trouvent des personnes pouvant faire état de circonstances inusitées et impérieuses, il y aurait lieu, dans ces cas, de demander un bill privé. Tous les députés sauraient qui demande un bill privé et quelles sont les circonstances particulières invoquées. Si les décisions en matière d'immigration étaient publiées, décisions qui devraient faire suite à des auditions justes et publiques, l'organisation actuelle s'en trouverait révolutionnée.

Avant de passer à autre chose, puis-je recommander qu'on étudie soigneusement les nombreuses recommandations de l'Association canadienne du barreau sur les usages et pratiques en matières d'immigration. John McDonald, avocat d'Ottawa qui a travaillé inlassablement pour mettre au point ces recommandations a droit à beaucoup d'éloges. Il s'est fait le défenseur d'une cause qu'il estimait juste en sa conscience. On doit espérer qu'il ne s'écoulera pas trop de temps avant que les recomandations de ce comité soient incorporées dans nos lois d'immigration.

Le ministre du Revenu national (M. Nowlan) étudie de nombreux problèmes se rattachant à la télévision. J'estime que nous avons à Vancouver un cas unique: le gouvernement a accordé un poste de télévision dans la région pour plus d'un demi-million d'habitants. Si vous ne voulez pas regarder les émissions de ce poste, vous constatez que toutes les autres stations sont américaines. A la portée de nos téléviseurs, cinq canaux ou stations des États-Unis diffusent de splendides émissions aux nombreux téléspectateurs de ma région. Le savant M. Fowler a jugé que les Canadiens risquaient d'être submergés par la télévision américaine. Nous de Vancouver l'avons été il y a longtemps, et la situation actuelle ne pourrait guère être pire. Pour remédier partiellement à la situation dans ma région, on devrait permettre à d'autres stations privées du Canada d'exercer leur activité le plus tôt possible.

L'état financier de la Société Radio-Canada pour l'année close en mars 1957 parle de déficits et de dettes. Le fait qu'un organisme d'État ne peut réaliser de bénéfices ne devrait pas susciter d'étonnement; d'autres services et organismes de l'État coûtent de fortes sommes au public. On dépense de l'argent pour maintenir les forces armées, la police, les services de la douane et des postes; la seule différence tient à ce que ces entreprises rentrent sous la rubrique des services d'utilité publique tandis que la radio-télévision, comme les publications de journaux, peut fort bien subsister, et utilement, sous un régime d'entreprise privée, sans puiser largement dans le trésor public.

Partout où l'entreprise privée peut accomplir une tâche et la bien accomplir, l'État ne devrait pas occuper ce domaine. Pour ma part, j'aime le poste de Radio-Canada à Vancouver. Il mérite beaucoup d'éloges. Mais, quand je sais que l'entreprise privée me ferait entendre à peu près les mêmes émissions, sinon de meilleures, sans qu'il m'en coûte, j'entretiens des doutes graves sur l'ingérance que l'État continue d'exercer dans ce domaine.

Je pense qu'un réseau public de radiotélévision peut exercer une fonction utile en soutenant des émissions comme celles qui ont trait à l'enseignement. L'État peut également accorder son aide en radiodiffusant de la musique sérieuse et des pièces de théâtre, dont l'attrait est trop restreint,—c'est un fait reconnu,—pour justifier une radiodiffusion commerciale. Cependant, aucune de ces fonctions n'exige l'exploitation d'un réseau qui dirige plusieurs postes de radio et de télévision, dont 30 lui appartiennent, et qui emploie 6,000 personnes à un coût de 40 millions de dollars par année pour le pays.

Il y a une autre question que j'aimerais traiter. On est en train d'aménager les derniers tronçons de le route transcanadienne entre Golden (C.-B.) et Banff, et l'on compte terminer l'automne prochain une grande route traversant la région montagneuse. Je propose qu'on aide vraiment aux provinces à établir toutes sortes d'aménagements pour les touristes, y compris des terrains de campement, certainement dans cette région et probablement d'un littoral à l'autre sur la route transcanadienne.

Tous les fonds que le gouvernement fédéral affectera à ce domaine constitueront un placement absolument canadien. Il n'y a là aucun danger d'absorption, comme dans le domaine de la télévision; il n'y a à craindre aucune concurrence. Je dirai qu'un placement dans ce sens rapportera beaucoup plus que la télévision. Si nous plaçons nos fonds dans nos parcs, qui sont les plus beaux du monde nous en recueillerons des dividendes permanents. Les placements publics dans la télévision n'atteindront pas ce but, à mon avis.

Puisque j'ai mentionné les routes nationales et le tourisme, j'inviterai le gouvernement fédéral à réfléchir sur la possibilité de considérer le tourisme comme une industrie, de façon que les exploitants puissent obtenir des prêts de la banque d'expansion industrielle. D'une part, il est admis que le tourisme est la troisième en importance de nos industries; mais d'autre part on ne la reconnaît pas officiellement, de façon à permettre les emprunts aux sources agréées.

Étant donné que l'argent qu'apportent les touristes est tellement important pour le Canada, il faudrait donner tout l'appui possible aux exploitants des villégiatures et aux hôteliers.

Je mentionnerai maitenant un sujet qui a troublé la bonne entente et le bon esprit de la Chambre. Je pense au discours amer du député de Laurier (M. Chevrier); j'ai regretté de l'entendre parler de différences raciales et religieuses. Il a formulé contre le parti de sir John A. Macdonald toutes sortes d'accusations. Pour un homme de

l'Ouest, c'est déconcertant, et je crois pouvoir parler au nom de tous les nouveaux députés à la Chambre en exprimant l'espoir qu'on ne fera plus preuve d'une pareille amertume.

Si les propos de l'honorable député de Laurier m'ont rebuté, en revanche, les prouesses d'un autre Canadien-français m'ont réjoui. Il y a quelques semaines, ma femme et moi sommes allés à Montréal, un samedi soir, pour voir la joute de hockey entre Chicago et Montréal. Nous avons vu Maurice "Rocket" Richard marquer son 500e but dans un tourbillon de gloire.

**Une voix:** Quelle chance!

**M. Taylor:** Nous nous sommes levés avec 15,000 spectateurs, de langue française et de langue anglaise, pour applaudir le prestigieux "Rocket". Tous étaient unis à ce moment-là. Il en était de même de toute la fraternité sportive du pays ce soir-là.

Tout le monde aime visiter la belle province de Québec, dont le charme est unique et dont l'amabilité des habitants ajoute à la grandeur du pays tout entier. Ce que les Canadiens des deux langues ont en commun est supérieur aux différences qui les divisent. La tâche que nous avons à accomplir ensemble est si grande que nous devrions aller de l'avant et oublier nos petites divergences.

En terminant, j'aimerais rappeler aux honorables députés les paroles qui sont gravées dans la pierre au-dessus de l'entrée principale de l'immeuble du Parlement:

The wholesome sea is at her gates;
Her gates both east and west.

Ne perdons pas de vue, monsieur l'Orateur, ces portes de l'Ouest. C'est là que l'essor industriel du Canada est le plus intense. Depuis quinze ans, la population de la Colombie-Britannique a augmenté de 71 p. 100, comparativement à un taux moyen de 35 p. 100 pour tout le pays; les affaires ont marché de pair avec cette augmentation.

Octobre et novembre 1957 ont été pour moi, monsieur l'Orateur, des mois palpitants d'intérêt. Sous mes yeux, Sa Majesté a présidé pour la première fois à l'ouverture du Parlement; j'ai paru pour la première fois à la Cour suprême du Canada et j'ai fait mon premier discours à la Chambre. Je serai toujours reconnaissant à la population de Vancouver-Burrard de m'avoir rendu tout cela possible.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, nous sommes tous très reconnaissants à Sa Majesté la Reine qui a bien voulu venir au Canada présider l'ouverture de la session du Parlement en donnant elle-même lecture du discours du trône qui fait actuellement l'objet du débat.

[M. Taylor.]

Conformément à l'usage et en raison des relations que j'ai avec lui depuis longtemps, j'aimerais exprimer à M. l'Orateur, à la suite d'autres députés, mes sincères félicitations de ce qu'il a été unanimement élu notre Orateur. En proposant le nom de l'Orateur aux députés, le premier ministre (M. Diefenbaker) a rappelé la réponse du *Times* à la question de lord Palmerston sur les qualités requises de celui qui doit occuper le fauteuil de l'Orateur à Westminster. Voici ce qu'a dit le *Times*: "Imperturbabilité, bon caractère, tact, urbanité et, si possible, formation juridique." Après quatre semaines, nous reconnaissons tous que l'Orateur a aussi d'autres qualités, dont la plus éminente est son sens de la justice et son impartialité.

J'aimerais aussi féliciter l'honorable député de Calgary-Sud (M. Smith), dont le premier discours, excellent, lui a permis de proposer la motion dont nous sommes saisis. Ceux d'entre nous qui étaient membres de la Chambre du temps de son père n'ont pu s'empêcher de penser, à cette occasion, non seulement qu'il en est sorti avec honneur, mais qu'il a fait honneur au nom de son père. Sa mère, présente à la tribune, a dû éprouver beaucoup de satisfaction à voir que son fils commençait sa carrière publique, du moins à la Chambre, dans des circonstances si heureuses et si propices.

*(Texte)*

A l'honorable député de Bonaventure (M. Arsenault), j'offre mes félicitations les plus sincères, non pas pour ce qu'il a dit, mais bien plutôt pour l'aisance avec laquelle il s'est exprimé.

*(Traduction)*

Je me propose de relever d'une façon assez générale certaines des observations formulées hier par le ministre des Finances (M. Fleming). Je n'essaierai pas de revenir sur tout ce qu'il a dit, parce qu'il a couvert un champ très vaste. Je veux parler surtout du passage de son discours auquel il a consacré le moins de temps, mais qui aurait dû, à mon avis, constituer la majeure partie de son apport à nos délibérations. Il s'agit des propositions faites par son premier ministre et le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni au sujet des relations commerciales entre les deux nations. Toutefois, l'honorable député a commencé par dire, à sa façon prudente et mesurée, que les problèmes du gouvernement étaient très considérables, surtout à cause de l'héritage légué par le gouvernement qui était dirigé par le très honorable député maintenant chef de l'opposition. Il a ensuite énuméré les détails de cet héritage.

A ce sujet, je dirai simplement, en manière de réplique, qu'aucun gouvernement, à notre époque de formules complexes, ne peut espérer être exempt de problèmes importants, tant d'ordre national que d'ordre international, touchant tous les aspects de la vie de la nation ou du monde. Le ministre des Finances aura beau jouer sur les mots, il ne pourra rien changer au fait que lorsque le gouvernement actuel est venu au pouvoir à la fin de juin, il l'a fait comme le gouvernement d'un pays dont la prospérité n'avait jamais été si vigoureuse, dont l'avenir n'avait jamais été si brillant et dont le prestige n'avait jamais été si grand auprès des nations du monde. Si, depuis, un certain malaise économique a fait son apparition, nul, pour peu qu'il soit animé du moindre sens de la justice, ne prétendra que le régime actuel, qui n'exerce le pouvoir que depuis cinq mois, en est entièrement responsable. Mais je pense que nous avons le droit, et même le devoir, tout comme l'avait le premier ministre lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, d'adresser des reproches au gouvernement à propos de ces perturbations que l'on constate à l'heure actuelle dans notre pays. Aucun effort d'atténuation n'éliminera le fait qu'à l'heure actuelle, quelle qu'en puisse être la cause, il y a des facteurs économiques inquiétants,—je ne saurais dire s'il s'agit de facteurs de base,—qui compromettent le bien-être matériel de milliers et de milliers de nos concitoyens.

Dans l'agriculture, les prix sont bas; dans l'industrie, le chômage règne. Ce sont des facteurs que, non seulement le gouvernement, mais nous tous devons prendre en considération, et il est par conséquent de la plus haute importance que nous procédions à une analyse minutieuse de la politique du gouvernement sur une question qui, fondamentalement, a suscité beaucoup d'incertitude et qui, d'ici les quelques prochains mois, pourrait avoir de nettes répercussions sur le progrès économique du Canada et exercer une grande influence sur l'emploi dans notre pays. Très nombreux sont les gens dont la vie économique est touchée par la ligne de conduite d'un gouvernement quelconque dans le domaine de ses relations commerciales avec les autres pays du monde.

Le gouvernement actuel a beaucoup vanté son programme commercial. Je dirais même que pendant la campagne électorale, et longtemps avant, en cette enceinte, le ministre des Finances en particulier a déclaré qu'il était souhaitable d'encourager l'intensification du commerce avec le Commonwealth pour stimuler notre économie. Hier soir, parlant de ceux d'entre nous qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, il a dit: "Il est de fait que les honorables vis-à-vis n'aiment pas le Commonwealth." Je suis tenté de dire à mon honorable ami, camarade de classe que je connais depuis plus longtemps que personne d'autre en cette enceinte, qu'on ne peut susciter dans le pays un intérêt commun pour les grands desseins du Commonwealth des nations en soufflant le chaud et le froid à propos des relations plus étroites entre notre pays et le Commonwealth dans le domaine économique et les autres domaines. En refusant brusquement une proposition sérieuse faite par le Royaume-Uni, notre gouvernement, je le dis respectueusement, a porté gravement préjudice au Commonwealth.

Il s'est montré disposé à exploiter les sentiments de sympathie que la plupart des Canadiens éprouvent pour le Royaume-Uni et pour les autres pays du Commonwealth comme Ceylan, l'Inde et le Pakistan et surtout pour les pays de l'Australie mais il s'est refusé à prendre les mesures les plus élémentaires pour traduire en actes ces sentiments lorsque cela pouvait comporter un risque politique pour lui-même ou un risque financier pour certains de ses partisans.

Le premier ministre a déclaré, au cours de la récente campagne électorale, qu'un de ses buts serait la tenue d'une conférence économique et commerciale du Commonwealth. Par suite d'arrangements déjà pris par le chef actuel de l'opposition (le très hon. M. St-Laurent), le premier ministre actuel, peu de temps après les élections, s'est rendu en Grande-Bretagne en vue de participer pour la première fois à une conférence des premiers ministres du Commonwealth.

Tous les Canadiens lui souhaitaient le plus grand succès. S'il faut en croire les journaux tant du Royaume-Uni que du Canada, sa présence et son attitude énergique semblent avoir frappé l'imagination publique au Royaume-Uni; cependant, chose très étonnante, l'étude la plus attentive ne révèle rien, dans le communiqué publié après la conférence des premiers ministres, au sujet d'une proposition du premier ministre du Canada en vue d'une conférence économique et commerciale avec les pays du Commonwealth. Se peut-il que les premiers ministres de l'Australie, de la Grande-Bretagne, de Ceylan, du Pakistan et de l'Inde aient voulu s'assurer d'abord de la nature de cette conférence? On se rappelait peut-être les mots de sir Robert Borden qui disait qu'on ne peut trouver rien à redire aux conférences sauf qu'elles donnent rarement de bons résultats à moins que les parties en présence envisagent un but déterminé et qu'il existe entre elles à se sujet une certaine entente. C'est une considération très importante à mon avis, pour le Canada, en ce moment-ci.

Quelle est l'attitude des autres pays à l'endroit du Canada? M. Macmillan nous a rappelé l'autre jour, dans la déclaration qu'il a faite au Guild Hall, que c'est d'une aide sous forme de capitaux que la Grande-Bretagne a besoin. Pareillement, ceux qui parmi nous ont l'expérience du gouvernement savent,—c'est le cas j'en suis sûr du ministre du Commerce (M. Churchill) et du ministre sans portefeuille de Terre-Neuve (M. Browne) revenu récemment d'Asie,—que les pays asiatiques du Commonwealth ont besoin surtout de capitaux pour l'exécution de leurs projets. Serons-nous en mesure d'atteindre cet objectif quand cette conférence aura lieu? Pourrons-nous offrir à ces pays l'aide qui, pour eux, doit être le motif, le but, la raison d'être d'une conférence économique et commerciale avec les pays du Commonwealth?

Nous nous rappelons tous qu'une autre conférence a eu lieu dans cette salle même en 1932, la conférence impériale sur les questions économiques, convoquée par celui qui était alors premier ministre du Canada, feu lord Bennett, et au sujet de laquelle on peut même encore se demander si elle a beaucoup contribué à l'unité du Commonwealth et se demander si elle n'a pas contribué à la détérioration des relations entre de nombreux pays du monde. Mais on peut dire en faveur de feu lord Bennett que, lorsqu'il invitait d'autres gouvernements à participer à une conférence, il avait des sujets à soumettre à leur étude.

Il serait très intéressant de savoir si, avant de se rendre à la conférence des premiers ministres, le premier ministre du Canada, recourant à la méthode dipomatique ordinaire et habituelle, a fait savoir aux États membres du Commonwealth ce qu'il avait l'intention de proposer à la conférence. Rien ne s'oppose (au contraire, il y a tout à gagner) à ce que les hommes d'État du Commonwealth se réunissent de temps en temps pour étudier les problèmes qui leur sont communs sur les plans politique, conomique et international; mais une conférence convoquée pour une fin particulière, surtout pour une fin économique, présuppose des préparatifs soignés et une étude approfondie des résultats probables, afin de savoir s'il n'en découlera pas des dangers et des dommages plutôt que des résultats de nature positive.

A vrai dire, sous notre régime de liberté économique, le gouvernement ne peut pas beaucoup changer le cours normal du commerce. Par exemple, il peut dresser des barrières contre les importations au moyen de droits douaniers ou autrement. Il peut aussi abaisser les barrières déjà élevées. M. Bennett avait en 1932 un plan précis; ce plan visait en partie à ériger des barrières contre les importations en provenance de l'extérieur de l'empire. C'était un objectif précis; mais quel est l'objectif du gouvernement actuel sous ce rapport?

A son retour de la conférence des premiers ministres, le premier ministre du Canada a d'abord rencontré les journalistes qui servent, en cette enceinte, le pays avec distinction; au cours de sa conférence, il a déclaré qu'il était disposé à formuler une proposition qui aurait une grande influence sur nos rapports économiques avec les États-Unis et avec la Grande-Bretagne. Il allait distraire vers le Royaume-Uni 15 p. 100 des achats du Canada aux États-Unis. Nous avons estimé depuis, naturellement, que le prix global des marchandises ainsi détournées atteindrait au moins 625 millions, mais le premier ministre ne l'a pas signalé alors. Ce que je trouve le plus renversant, c'est que la proposition ait été faite non pas au Royaume-Uni, non pas à la conférence des premiers ministres dont le thème dominant, pour ce qui est de notre premier ministre, était le commerce entre les pays du Commonwealth, mais en dehors de cette conférence, au Canada, immédiatement après son retour du Royaume-Uni.

Ce fait soulève des doutes légitimes sur les circonstances de la genèse de cette idée. A-t-elle été le résultat de projets et d'un examen approfondis? A-t-elle été le résultat d'un travail préparatoire accompli par les conseillers économiques et commerciaux du premier ministre? Ou bien est-ce tout simplement une idée qui lui est venue tout à coup, une idée qui avait un caractère spectaculaire, une idée qui cadrait avec son enthousiasme, bien compréhensible d'ailleurs, à ce moment-là? Etait-ce, ainsi qu'on l'a dit, une idée téméraire ou bien une idée qui avait été soigneusement examinée?

On a raison de douter que la suggestion mérite vraiment d'être appelée une "proposition", car jamais, au cours de la présente session du Parlement, un ministre n'a parlé de cette proposition, sauf le ministre des Finances qui, hier soir, a dit simplement: "Donnez-nous le temps." Il n'a pas dit combien de temps. "Qu'on nous donne le temps et nous réorienterons nos achats actuellement effectués aux États-Unis vers la Grande-Bretagne."

C'est la seule fois qu'un représentant du Trésor ait mentionné la proposition depuis le début de la présente session. Le communiqué publié à l'issue de la conférence de Washington qui a réuni les ministres canadiens et américains confirmait, comme nous le savons, les nouvelles parues au sujet de cette conférence; on pourrait y lire que la proposition, ou plutôt l'idée, d'une réorientation des achats

canadiens, ne devait pas être prise trop au sérieux; il s'agissait d'une entreprise à très long terme, en tout cas. Probablement en raison de cette assurance, les ministres américains ont pu dire avec satisfaction: "Eh bien, si cette réorientation n'a pas réellement lieu avant longtemps, nous n'hésitons pas à vous donner des assurances sur certains points intéressant le Canada".

Mais que s'était-il passé longtemps avant la conférence de Washington? Le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni avait pris la chose au sérieux. Il savait fort bien qu'une proposition comme celle qu'avait avancée le premier ministre ne pouvait être réalisée aux termes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le gouvernement britannique a donc fait à Ottawa, après la conférence de Mont-Tremblant, une proposition par l'entremise du chancelier de l'Échiquier.

Le ministre des Finances (M. Fleming) nous rassure lui-même, dans ce rapport très détaillé qu'il nous a présenté il y a deux ou trois semaines au sujet de ces diverses conférences, lorsqu'il dit que la proposition britannique relative au libre échange a été formulée officiellement pour la première fois lors de la visite à Ottawa du chancelier de l'Échiquier, après la conférence de Mont-Tremblant; mais il n'a pas nié que le 10 septembre, le ministre de l'Agriculture (M. Amory) avait discuté avec lui la proposition britannique. Nous ne savons pas si sir David Eccles, président du *Board of Trade*, était à Washington pour discuter cette question très importante avec les fonctionnaires du gouvernement canadien.

Le premier ministre a nié que, lors de son séjour à l'ONU, le président du *Board of Trade* eût discuté avec lui la proposition britannique relative au libre-échange. Eh bien, monsieur l'Orateur, je sais qu'il faut prendre au pied de la lettre, et sans réserve, ce que dit le premier ministre; mais il n'en reste pas moins qu'aucun membre du gouvernement ne saurait faire croire sérieusement que la première allusion à cette proposition si importante,—peut-être la plus importante qu'un gouvernement du Commonwealth ait jamais faite à un autre gouvernement du Commonwealth en matière de libre-échange,—n'avait pas été portée à l'attention de l'administration actuelle bien longtemps avant cette soirée historique qui s'est déroulée dans le décor luxueux de Mont-Tremblant.

Après cela, le ministre des Finances nous dit, dans un discours qu'il a prononcé à New-York, que les assurances données par ses homologues dans le gouvernement des États-Unis ne sont pas pleinement satisfaisantes et il y a donc eu ce changement d'attitude. Le gouvernement s'était déjà déclaré satisfait de ses entretiens à Washington; mais voici que, quelques semaines après, le ministre des Finances déclare à New-York, en l'absence de tous ces ministres, qu'en somme les assurances données ne sont pas aussi satisfaisantes qu'il l'aurait souhaité. Apparemment nos ministres ont été traités à Washington par les Américains exactement comme mon honorable ami a traité la Grande-Bretagne à Mont-Tremblant, parce que, si cette proposition avait été soumise à l'attention du gouvernement le 10 septembre, et il admet qu'elle l'a été, elle aurait mérité d'être étudiée soigneusement.

Quel accueil a-t-on fait à cette proposition? Nous n'en savons vraiment rien, parce que le ministre des Finances s'est contenté de dire, a-t-on rapporté, qu'elle était hérissée de difficultés et qu'une étude favorable n'a même pas été offerte ni proposée. Nous ignorons donc encore le détail de la proposition anglaise; mais il est évident que le ministre des Finances sait en quoi elle consiste, puisqu'il en a parlé à Mont-Tremblant. Nous en connaissons les grandes lignes. C'était une proposition visant à abaisser les barrières du commerce et, je l'ai déjà dit, il n'existe que deux manières, pour les pays libres, d'influencer le cours des échanges. L'une est d'abaisser les barrières et l'autre de les élever. En tant que signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les Anglais et nous-mêmes ne pouvons guère élever de nouvelles barrières à l'égard des pays en dehors du Commonwealth.

Et maintenant, il était sûrement possible au gouvernement, il était du devoir du gouvernement qui parle si fiévreusement de son amour pour le Commonwealth au point d'essayer de créer la division, de veiller à ce que cette proposition, avec toutes ses conséquences, reçoive une attention amicale et non pas un refus catégorique. Cette proposition aurait certainement été acceptée par sir John A. Macdonald. Cette proposition aurait assuré l'accès en franchise sur le marché britannique de tous les produits canadiens, y compris les automobiles. Elle aurait permis la franchise sous un régime de préférence car les restrictions britanniques à l'égard des États-Unis, nos principaux concurrents, seraient demeurées inchangées. Elle aurait signifié davantage encore dans l'évolution actuelle des échanges commerciaux, car l'Angleterre est sur le point d'obtenir l'entrée en franchise sur tous les marchés d'Europe occidentale, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Scandinavie. Nos métaux et nos produits forestiers, notre blé qui entre maintenant en Grande-Bretagne en quantité considérable, se vendraient en plus grande quantité aux

minoteries et aux fabriques britanniques, accroissant ainsi leur production pour leur permettre d'écouler des produits plus nombreux sur le marché européen. Le Canada aurait ainsi accès à la zone européenne de libre échange. A tout événement, c'est une proposition formulée par un gouvernement ami qui aurait dû recevoir l'accueil qu'elle méritait, surtout si l'on tient compte de ce qui l'avait provoquée, soit l'idée émise par le premier ministre du Canada aux journalistes canadiens de la tribune des journalistes après la conférence des premiers ministres.

Je veux faire une observation en passant, monsieur l'Orateur. Nous avons demandé au ministre des Finances de nous fournir des précisions sur la proposition du premier ministre tendant à détourner des achats d'un pays ami vers un autre. Je lui ai demandé de déposer le texte de la proposition du gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni et il m'a répondu que personne ne devrait savoir mieux que celui qui l'interrogeait, moi-même, comme il serait déplacé pour un ministre de la couronne de déposer un tel document. Cela rappelle les paroles du ministre des Finances lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Il critiquait mon chef, alors premier ministre, au sujet de l'attitude qu'il allait prendre à la conférence des premiers ministres à Londres il y a plusieurs années. Voici ce que disait le ministre des Finances:

> Si les institutions parlementaires d'Ottawa jouissaient de la vigueur qui devrait être la leur, aucun premier ministre canadien ne se rendrait à une conférence importante du Commonwealth sans avoir, auparavant, assuré une discussion au Parlement sur le point de vue qu'il allait adopter au nom de son pays durant les délibérations de la conférence.

Voici ce qu'il a dit à la veille de la conférence de Mont-Tremblant:

> Pour un certain nombre de raisons, les arguments que le gouvernement canadien pourrait faire valoir en faveur d'une conférence commerciale et économique du Commonwealth sont d'ordre confidentiel et le resteront.

Si les propos de mon honorable ami avaient quelque validité quand il était dans l'opposition, ces paroles me donnent certes le droit de lui demander des renseignements plus précis sur la proposition faite par son propre premier ministre et sur la proposition mise de l'avant par le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni.

Qu'est-ce que cette proposition du premier ministre? Est-elle pratique? Est-elle souhaitable? N'est-elle pas à débattre à la Chambre? Le premier ministre en est l'auteur. Il a parlé plus tôt dans le débat, sans évoquer le moindrement cette proposition ni même aborder sous quelque aspect que ce soit le problème de nos relations commerciales avec tout pays ami ou autre.



Examinons la proposition qui vise à détourner nos achats des États-Unis pour les diriger vers un autre pays ami, en l'occurrence le Royaume-Uni. Nous respectons tous le jugement d'un ancien fonctionnaire distingué du Canada, et adjoint au sous-ministre des Finances, devenu chef de la faculté des sciences économiques de l'Université de Colombie-Britannique. Voici ce que M. John Deutsch a déclaré sur ce projet de changer de voie commerciale traditionnelle ou bien établie:

> Nous voulons la prospérité, mais nous craignons le commerce avec les États-Unis sur lequel elle se fonde. Nous ne pouvons miser sur les deux tableaux. Nous pouvons soit mettre nous-mêmes notre pays en valeur et accepter une plus lente allure d'essor et de prospérité, soit faire affaires avec les États-Unis.

Ce déplacement projeté diminuerait les affaires de notre meilleur client. Nous ne voulons pas enlever des affaires à notre meilleur client. Nous voulons accroître le commerce avec la Grande-Bretagne. Tous, à la Chambre ou au pays, nous le désirons. Notre objectif devrait être de vendre le plus que nous pouvons aux États-Unis, et en retour ce pays doit faire des achats; par ailleurs, nous devons intensifier l'ensemble de notre commerce avec le reste du commonwealth et les autres pays.

Mais nous parlons du chômage. Je vis dans une ville où l'on compte actuellement plus de 14,000 sans-travail. Les voitures anglaises peuvent entrer au Canada en franchise. Les voitures canadiennes ne peuvent plus entrer en franchise en Grande-Bretagne. Je ne dis pas que c'est là une proposition tout à fait acceptable, mais je dis que par ses apparences mêmes elle appelle un examen soigneux. Je ne crois pas que nous contribuions à la force économique de notre pays en troublant, à la suite de considérations peu réfléchies, d'importantes relations commerciales dont le volume atteint un total de presque 4 milliards.

Je ne crois pas que nous devions fermer les yeux sur la déclaration que le président du *Board of Trade* a faite, l'autre jour, au Royaume-Uni. Il doutait sérieusement que la Grande-Bretagne puisse dans un avenir prévisible, étant donné les fortes demandes qui lui étaient faites des pays européens, vendre au Canada autant de marchandises que le prévoit ce déplacement de 15 p. 100. Mais envisageons l'avenir. Nous espérons édifier dans notre pays une nation prospère qui accordera un surcroît de puissance économique et de bien-être à nos citoyens. Un des moyens d'y parvenir, c'est d'améliorer

non seulement le marché intérieur, mais aussi le marché extérieur. Et les États-Unis constituent un débouché très important, quoi qu'on puisse en penser pour des raisons d'ordre sentimental ou autre, ainsi que l'a déclaré l'autre jour le chancelier de l'Échiquier lui-même.

En 1956, nos exportations de marchandises et de services aux États-Unis ont représenté près des deux tiers de toutes nos exportations. Même s'il y aura des fluctuations de temps à autre, il semble probable qu'à la longue les États-Unis continueront d'avoir besoin d'une quantité de plus en plus forte des principaux articles que nous leur exportons (papier-journal, bois d'œuvre, nickel, cuivre, plomb, zinc, aluminium, minerai de fer, amiante, gypse) et plus tard, espérons-nous, du pétrole et du gaz en grande quantité. Ce sont des produits dont les États-Unis manqueront tôt ou tard et que nous produirons en abondance.

Il semble donc probable que non seulement nos exportations à destination des États-Unis s'accroîtront sensiblement en termes absolus, mais que ces exportations représenteront environ 70 p. 100 ou les trois quarts de l'ensemble de nos expéditions à l'étranger dans les années à venir. Cette probabilité d'accroissement de nos exportation aux États-Unis est une des principales raisons qui nous engagent à l'optimisme sur nos perspectives d'avenir à long terme. L'accès que nous avons au marché américain, même s'il se limite dans une forte mesure à l'exportation de matières premières et de produits semi-ouvrés, fait l'envie, comme l'a dit le premier ministre Menzies, de la plupart des pays du monde.

Il ne faut pas oublier que le fort volume de nos exportations aux États-Unis est un des points forts de l'économie de notre pays, qui nous permet d'être optimistes à l'égard de l'avenir plus lointoin. A mon avis, nous ne devrions rien faire pour troubler cet état de choses; mais cet objectif n'est pas incompatible avec les intentions générales que semblent nourrir à l'heure actuelle les dirigeants du Royaume-Uni.

Le premier ministre compte parmi ceux qui ont fortement appuyé mon collègue, l'honorable représentant d'Algoma-Est (M. Pearson) lorsqu'il s'est efforcé de faire incorporer dans le Traité de l'Atlantique Nord l'article II tendant à compléter la collaboration militaire par la collaboration économique entre les premiers pays qui ont adhéré à l'OTAN. Il me semble que par son attitude négative à l'égard de la proposition britannique, que par sa manière irréfléchie de présenter ses propres propositions, le gouvernement révèle qu'il n'agit pas suivant les principes que le premier ministre lui-même énonçait il y a plusieurs années relativement à la grande valeur économique et à la collaboration politique des nations libres qui font partie de l'alliance défensive établie en vue de résister à toute agression, d'où qu'elle vienne.

Si mes honorables amis sont sincères en matière de libre-échange entre nations du Commonwealth, pourquoi donc le premier ministre, lors du passage à Ottawa de M. Macmillan, n'a-t-il pas saisi l'occasion pour au moins lui exposer, pour la première fois, les grandes lignes de sa propre proposition relative à une réorientation commerciale de l'ordre de 15 p. 100? Le jour même de l'arrivée de M. Macmillan, soit le vendredi, j'ai demandé au premier ministre s'il profiterait du séjour à Ottawa du premier ministre britannique le vendredi soir et le samedi pour discuter avec lui plus en détail la proposition du Royaume-Uni relative au libre-échange et sa propre proposition relative à une réorientation commerciale de l'ordre de 15 p. 100. Voici la réponse que j'ai eue de celui qui parle fiévreusement, et parfois avec engouement, de ce qu'il va faire pour le Commonwealth: "Je le ferai, si le temps s'y prête".

Le lundi après cette visite, après que le premier ministre se fut entretenu avec le premier ministre britannique d'affaires très importantes, je le sais, qui découlaient des entretiens qu'avaient eus le président des États-Unis et le premier ministre britannique, j'ai demandé au premier ministre s'il avait profité de la présence à Ottawa du premier ministre britannique pour discuter avec lui son importante proposition de détourner 15 p. 100 des échanges commerciaux et la proposition présentée par le chancelier de l'Échiquier d'établir une zone de libre échange entre le Canada et le Royaume-Uni. Le premier ministre qui se considère, je le répète, comme un champion de l'unité du Commonwealth et qui est regardé comme tel maintenant par une grande partie de la presse du Royaume-Uni, m'a répondu catégoriquement non.

Selon moi, le député d'Okanagan-Revelstoke (M. McLeod) disait vrai tantôt quand il affirmait qu'il y a lieu de croire que des considérations d'ordre politique n'étaient pas étrangères aux prétentions de nos amis d'en face, durant la campagne électorale, et aux déclarations qu'ils font aujourd'hui à propos des moyens d'améliorer notre commerce avec le Royaume-Uni et les autres pays du Commonwealth. Que personne n'aille conclure de

mes paroles que nous ne souhaitons pas l'accroissement du commerce entre le Canada et les pays du Commonwealth. Nous convenons de la nécessité d'une communauté d'intérêts politiques et, dans la période très difficile que traverse le monde, de la nécessité d'une communauté d'intérêts économiques. Or, se vanter de ses intentions, c'est très bien, mais indiquer convenablement comment ces intentions peuvent le mieux être réalisées, c'est autre chose. Je prétends que, quelque excellente et assurément agréable que soit la délégation de 50 hommes d'affaires canadiens que dirigera mon bienveillant ami le ministre du Commerce, cette délégation ne va pas révolutionner notre commerce avec le Royaume-Uni.

En passant, je me demande pourquoi l'industrie de l'automobile, qui constitue l'un des secteurs importants de notre vie industrielle, n'est pas représentée dans cette délégation. Le ministre a peut-être une excellente raison et j'espère qu'avant de partir pour le Royaume-Uni il nous renseignera là-dessus. La Chambre se rappelle cependant que je lui ai demandé en maintes occasions s'il irait au Royaume-Uni avec cette délégation et, dans ce cas, s'il y discuterait de commerce avec ses correspondants là-bas. Je ne me souviens pas de ce qu'il m'a répondu exactement mais, en consultant le hansard, on verra qu'il a dit à peu près ceci: "Cela dépendra des instructions que je recevrai du premier ministre". Une des raisons pour lesquelles le gouvernement actuel patauge, c'est que c'est un gouvernement d'amateurs. Il se compose de particuliers bien intentionnés dirigés par un premier ministre dont la confiance en lui-même est telle qu'il se croit seul capable de parler au nom du gouvernement et de ramener notre pays vers la sécurité économique et un état de choses normal.

**M. Broome:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. A mon avis, l'honorable député parle depuis plus de 40 minutes.

**Des voix:** Mais non!

**Une voix:** Apprenez le Règlement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il n'y a qu'un Orateur ici.

**L'hon. M. Martin:** Si j'avais dépassé mon temps de parole, monsieur l'Orateur me l'aurait signalé.

Et voici ma dernière observation. Le premier ministre partira prochainement pour participer à d'importantes délibérations dans le cadre de l'OTAN, qui réuniront les chefs de gouvernement de tous les pays libres membres de cette organisation, afin de collaborer davantage encore. Il y constatera, comme il le sait maintenant, que cet organisme qui doit tant à la contribution de mon chef et du député d'Algoma-Est (M. Pearson) joue un rôle prépondérant dans le relâchement des tensions internationales et dans l'établissement de notre sécurité occidentale par rapport à l'Union soviétique. Il constatera là-bas que, si le gouvernement auquel il s'est si vigoureusement opposé n'avait jamais rien fait d'autre, l'apport du chef actuel de l'opposition qui a proposé, avec d'autres, l'institution de l'OTAN, permettrait à tout Canadien, à quelque parti qu'il appartienne, d'affirmer avec raison à l'heure actuelle, que le Canada a fait, au milieu du vingtième siècle, par l'intermédiaire de son gouvernement du jour, un apport essentiel à la paix du monde.



**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Je viens d'écouter avec le plus grand intérêt le discours de l'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin), comme j'avais écouté l'autre jour avec tout autant d'intérêt le discours aussi long de l'honorable représentant d'Algoma-Est (M. Pearson). J'ai bien l'impression que chacun de ces deux discours est une déclaration de candidature à la direction du parti libéral, en prévision du congrès national de ce parti. Je suis sûr que quiconque aurait entendu les deux discours et ne connaîtrait rien d'autre de chacun de ces deux députés éprouverait la plus grande des difficultés à déterminer celui auquel accorder son appui. Il aurait été encore plus difficile, en écoutant ces deux discours, de déterminer en quoi consiste la politique commerciale actuelle du parti libéral, s'il en a une. Les deux discours ont porté sur le commerce. Nous les avons écoutés pendant un total de 80 minutes. Bien qu'ils aient dit que la politique commerciale du gouvernement n'était pas ce qu'elle devrait être et que le gouvernement avait parfois fait des déclarations plutôt imprudentes et inopportunes, on ne peut certainement pas leur reprocher de s'être trop aventurés, ni d'avoir pris l'initiative de proposer une politique commerciale.

Je n'ai pas pu m'empêcher de remarquer également, dans le discours de l'honorable représentant d'Essex-Est, l'absence de toute allusion au discours qu'a prononcé ce matin son collègue, l'honorable représentant de Québec-Montmorency (M. LaCroix), ou à l'amendement qu'il a proposé. Parlant en tant que membre éminent de son propre parti, à la suite de l'honorable député qui a proposé ce matin cette modification, j'aurais cru qu'il aurait pu au moins nous dire ce qu'était le point de vue officiel,—si tant est qu'il en existe un,—à l'égard de cet amendement extrêmement important. Quant à ceux de notre groupe, nous n'avons jamais,

depuis des années, manqué de défendre l'idée, le principe selon lequel il faudrait qu'un jour le Canada ait un drapeau distinctif. Lorsque, en tant que parti politique, nous avons d'abord commencé à appuyer cette idée, je doute qu'elle ait suscité un appui aussi général dans notre pays que c'est le cas actuellement. J'ai l'impression qu'en 1957 la population manifestant un esprit de grande unité, en est venue à appuyer l'idée d'un drapeau national distinct et authentique.

On a prononcé déjà énormément de discours à ce sujet. Il est juste de préciser que tous les partis politiques ont appuyé ce principe, d'une façon ou d'une autre. J'ai l'impression que l'ancien chef de l'opposition, l'honorable George Drew, faisait en 1953, je crois, un discours fort éloquent où il appuyait, en principe, l'adoption d'un drapeau national bien à nous. Nous n'ignorons pas non plus qu'en 1946, il y a déjà bien longtemps, un comité spécial de la Chambre avait longuement étudié la question et présenté un rapport,—presque unanime, autant que je me souvienne,—favorable à l'adoption d'un drapeau national distinctif et en proposant même un dessin. En ce qui me concerne, je n'oserais dire pour l'instant quel est le dessin que je favoriserais. Au fond je n'en sais rien moi-même. J'ignore si ce serait le dessin présenté par le comité parlementaire, ou quelque autre dessin. Cependant, il me semble qu'au cours de la présente session nous devrions être en mesure de songer quelque peu à nous approcher du jour où nous aurons au pays un drapeau distinctif.

Vers la fin de mes observations, monsieur l'Orateur, je proposerai un sous-amendement au projet d'amendement dont nous sommes saisis. Je n'ai rien contre le principe du projet d'amendement, mais il me semble qu'on pourrait en modifier une partie. Le projet d'amendement se lit ainsi qu'il suit:

Nous alléguons respectueusement, cependant, que le Canada devrait avoir un drapeau national distinctif et, de l'avis de la Chambre, les conseillers de Votre Très Gracieuse Majesté devraient étudier immédiatement l'opportunité de prendre des mesures pour doter le pays d'un drapeau vraiment canadien.

A notre avis, dans cet amendement, on demande au gouvernement lui-même de prendre une mesure pour l'adoption d'un drapeau vraiment canadien. Nous ne croyons pas que ce soit la prérogative du gouvernement de décider au juste comment il peut le mieux adopter pour notre pays un drapeau vraiment canadien.

Nous croyons que la décision à prendre sur un drapeau vraiment canadien ne ressortit pas à une mesure du gouvernement mais doit résulter du commun accord de tous les principaux partis politiques à la Chambre. A notre avis, le gouvernement ne doit pas lui-même prendre la décision mais doit offrir au parlement qui représente la population, les moyens de prendre cette décision. Voici le texte du sous-amendement que je proposerai:

Que l'amendement soit modifié par la suppression de tous les mots qui suivent l'expression "prendre des mesures" pour les remplacer par le texte suivant:

"permettre au Parlement de prendre bientôt une décision au sujet d'un drapeau véritablement canadien".

Je prierais le gouvernement et le leader de la Chambre de songer à ceci: la forme de cette motion à laquelle est ajouté un sous-amendement ne doit pas être considérée comme une motion de défiance. Le gouvernement ne doit pas penser que son sort comme gouvernement sera en jeu quand ce projet de résolution sera mis aux voix.

**M. Hansell:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Argue:** Oui.

**M. Hansell:** Il est sans doute au courant, mais je lui pose quand même la question que voici: Sait-il qu'en 1946, peut-être était-ce en 1947, c'est précisément ce qu'a fait le Parlement, et qu'un comité spécial a alors présenté des recommandations au gouvernement?

**M. Argue:** L'honorable député a dû entrer tard, parce que j'en ai parlé au début de mes observations. Je ne puis rien ajouter, je pense, à ma réponse à la question.

**M. Hansell:** Je voulais dire simplement que la proposition d'amendement de l'honorable député tend à quelque chose qui a déjà été fait.

**Des voix:** Non.

**M. Argue:** Je crois que cela n'a pas été fait, mais si l'honorable député de Macleod veut donner sa version de l'exacte situation qui règne actuellement au pays, nous allons évidemment l'écouter.

Un comité a présenté une recommandation et l'on n'y a jamais donné suite; le Parlement n'a pas ensuite adopté un drapeau canadien distinctif. Je signale au leader de la Chambre que le gouvernement n'a pas lieu de considérer la motion comme une motion de censure.

Monsieur l'Orateur, il existe déjà un précédent important. En effet, le 5 décembre 1951, un député appartenant au parti alors au pouvoir, M. A. H. Bater (The Battlefords), a proposé un sous-amendement à l'Adresse en réponse au discours du trône en ces termes:

Que tous les mots du projet d'amendement qui viennent après le mot "regrette" soient rayés et remplacés par les suivants:

"les graves difficultés éprouvées par les cultivateurs de l'Ouest dans la rentrée de leurs récoltes et loue les conseillers de Votre Excellence de l'attention continue qu'ils ont accordée aux problèmes ainsi créés, et elle est persuadée qu'on continuera à prendre des mesures efficaces pour aider les cultivateurs à faire face à ces problèmes."

Lorsque la Chambre s'est prononcée sur le sous-amendement et l'amendement, les deux ont été adoptés et ce texte a été ajouté au discours du trône. Quant à cette question d'importance nationale, qui ne se pose, à mon avis, ni sur le plan politique, ni entre les partis, le gouvernement devrait "laisser les coudées franches" et permettre à tous les députés de voter librement.

Hier soir, j'ai écouté le discours du ministre des Finances (M. Fleming)...

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, avant que l'honorable député ne termine avec ce sujet, je me demande s'il me permettrait de lui poser une question, à seule fin de nous éclairer. D'après lui, le mot "distinctif" veut-il dire qui ne comprend l'emblème d'aucun autre pays.

**M. Argue:** Monsieur l'Orateur, j'ai déjà déclaré...

**L'hon. M. Pickersgill:** N'éludez pas la question.

**M. Argue:** J'ai déclaré dans mes premières remarques que je ne préconisais pas un drapeau ayant un dessin particulier, mais que je me bornais à soutenir,—j'en suis sûr, notre parti appuie le même principe,—qu'il est temps pour le Canada d'avoir un drapeau vraiment distinctif.

**L'hon. M. Pickersgill:** Dérobade!

**M. Argue:** J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours qu'a fait hier soir le ministre des Finances. A bien des égards, certaines de ses assertions exprimaient le contraire d'autres affirmations qu'il a faites. Par exemple, il n'a pas semblé fixé sur la question de savoir si le gouvernement a suffisamment la confiance de la Chambre, ou s'il en est trop ou insuffisamment certain. Dans ses remarques, il a gourmandé un membre de l'opposition officielle qui est si désireux d'appuyer le gouvernement jusqu'à la garde. A la fin de son discours, il a déclaré: "Faites-nous confiance et nous accomplirons la besogne."

A la lumière de l'exorde de son discours, sa dernière assertion m'a donné l'impression que ce dont le gouvernement était le plus terrifié, c'était que, à la suite des diverses mises aux voix, le gouvernement pouvait garder la confiance de la Chambre et, par conséquent, avoir à régler dès maintenant les grandes questions nationales qui se posent au pays, car, suivant ma façon d'envisager les mesures que le gouvernement a prises,—ce sont de bonnes mesures dans l'ensemble,—il ne s'est pas attaqué à la racine des principaux problèmes auxquels le pays fait face.

Je partage l'avis de ceux qui ont dit que, en moins de huit semaines ou,—si l'on veut prendre tout le mandat du gouvernement,—en moins de cinq mois, les réalisations ont été plus nombreuses qu'en toute autre période semblable, depuis des années, de l'histoire du Canada. Que les réalisations aient été plus nombreuses, c'est un signe que la situation actuelle,—celle d'un gouvernement minoritaire à la Chambre,—est le meilleur aiguillon qui soit pour faire agir le gouvernement et la meilleure assurance, pour les Canadiens, que la démocratie fonctionne chez nous. Lorsque le vote aura lieu sur le sous-amendement dont j'ai parlé, nous verrons dans quelle mesure le gouvernement a foi dans la démocratie intégrale au Parlement. En effet, ce n'est pas nécessairement ce qu'il y a de mieux, à mon sens, que ces grandes questions nationales soient décidées par un seul parti suivant la tradition qui veut que le premier ministre prenne les décisions. Nous savons qu'il existe une solidarité du cabinet et, par suite, une solidarité du parti, et que, quelle que soit la question en jeu, on force le Parlement à adopter bien des mesures que le peuple n'aime pas.

Je me souviens que l'an dernier, alors que je faisais partie d'un comité permanent de l'Agriculture, on se demandait au cours d'une grande discussion sur les paiements au titre des moutons si ces paiements étaient trop élevés ou non. Je me souviens aussi d'avoir siégé à de nombreux comités de la Chambre, où la même chose se produisait et si une question controversée nous était soumise, le gouvernement qui comptait une majorité des membres du comité se servait des comités pour étouffer la discussion et empêcher l'étude détaillée du rapport. Dans plusieurs cas, nous soupçonnions que les rapports étaient rédigés non par les membres du comité mais, initialement, au bureau du ministère intéressé; les rapports étaient ensuite remis aux membres du parti au pouvoir, c'est-à-dire le parti libéral, et le grand "blanchiment" se produisait.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je pose la question de privilège. Je suis sûr que l'honorable député ne veut pas appliquer toutes les paroles qu'il vient de dire au comité qui s'est réuni à la dernière session pour s'occuper des paiements relatifs aux ovins. A cette occasion, la décision n'a pas été préparée au bureau du ministre. Elle a été rédigée par un des membres du groupe cécéfiste qui siégeait au comité, et elle a reçu l'appui unanime du comité.

**M. Argue:** Je sais bien qu'il peut y avoir des exceptions et, s'il y a eu quelque différence dans ce cas-là, c'était l'exception qui prouve la règle, car j'ai assisté à tant de réunions de ces comités,—dont l'ancien ministre était membre ou dont il a surveillé de loin les délibérations parce qu'elles l'intéressaient vivement,—j'ai assisté, dis-je, à bien de ces réunions de comités où l'on préparait un rapport de servile acquiescement, rapport qui n'avait pas l'appui de personne sauf des députés ministériels.

Monsieur l'Orateur, la présente session a adopté des mesures assurant des avances en espèces, le relèvement des pensions de vieillesse, des pensions de cécité, des pensions d'invalidité et des allocations aux anciens combattants, etc., et elles ont toutes traversé leurs différentes étapes. La population du pays en général doit avoir le sentiment, me semble-t-il, que la présente session accomplit quelque chose avec assez de célérité. Elle ne verra pas d'un bon œil un gouvernement qui veut éluder quelques-unes des plus importantes questions qui se posent au pays, peut-être en proclamant des élections qui, d'après les journaux du matin, coûteraient près de 7 millions de dollars si on se fonde sur ce qu'ont coûté les dernières élections.

Le ministre des Finances nous a dit bien des choses, tant dans son discours d'hier soir, qu'en réponse aux questions qui lui ont été posées à la Chambre. Une des questions qu'on lui a posée le plus souvent avait trait au budget. Je doute maintenant qu'on présente un budget à cette session-ci. J'ai entendu bien des discours de ministres des Finances dans le passé mais jamais je n'ai entendu un discours aussi dénué du sens des responsabilités ou aussi prolixe que celui que le ministre a prononcé hier soir.

Le ministre a fait dans ce discours bien des déclarations qu'il ne peut pas appuyer sur des faits. Il a fait une déclaration à mon sens très irresponsable quand il a dit qu'on avait enrayé l'inflation au Canada. Il s'est justifié de cette attitude en disant que l'indice du coût de la vie a semblé se stabiliser dans une certaine mesure, encore qu'il continue de monter. A mon avis, les chiffres ne justifient pas une telle proposition. Je pense qu'ils indiquent plutôt une autre perte de revenus pour les producteurs de base et témoignent d'une aggravation de la situation agricole dans notre pays. Le Bulletin quotidien publié par le Bureau fédéral de la statistique, indiquant cette hausse du coût de la vie de 123.3 à 123.4, dit ceci:

> Ce mois, une diminution de l'indice des prix des denrées alimentaires de 121.9 à 121.7 n'a pu absorber les augmentations survenues dans les quatre autres groupes. Des diminutions de prix assez fortes ont été enregistrées pour le porc, et moins fortes pour le bœuf, la plupart des légumes et fruits frais et en conserve, la margarine, le café et les œufs.

Là nous avons le frein à l'inflation dont le ministre a parlé hier soir. Si frein il y a, il est causé par la baisse des prix du porc, du bœuf, des fruits et légumes frais et en conserve et des oeufs. Je ne crois pas que nous soyons en face d'une situation qui puisse contenter beaucoup le gouvernement. Au sujet de ce cran d'arrêt proposé à la spirale inflationniste, notre groupe a demandé au ministre de l'Agriculture (M. Harkness) quelles étaient ses intentions au sujet de la fixation d'un prix minimum suffisant pour le porc. Monsieur l'Orateur, si un député siégeant à la Chambre n'était pas au courant des changements qui se sont produits et ne comptait que sur les réponses fournies par le ministre actuel de l'Agriculture ou son prédécesseur, il n'y aurait aucun moyen de reconnaître lequel des deux répondrait.

Il y a certainement quelqu'un au ministère de l'Agriculture qui est fort en statistiques. Si on ne peut pas prouver que les choses vont bien en retournant un an en arrière, on retourne de deux ans en arrière, de dix ans, de vingt ans. Voici le ministre de l'Agriculture qui se lève et nous dit: "Ne nous reprochez pas ce qui s'est passé depuis que nous sommes entrés en fonction, comparez seulement la situation à ce qu'elle était il y a un an". Mais même si on en juge ainsi, il n'y a guère là de quoi féliciter le gouvernement puisque les cours du bétail sont moins fermes qu'ils ne l'étaient. Si nous nous plaignons des cours du porc c'est qu'ils ne cessent de tomber très rapidement depuis le jour où l'actuel gouvernement est entré en fonction.

Le 22 juin de cette année, le lendemain du jour où le gouvernement actuel a pris le pouvoir, les cours du porc à Toronto, catégorie B-1 habillé, étaient de $31.50. Pour la semaine se terminant le 2 novembre 1957, il était tombé à $26.25, soit une baisse de plus de $5 le quintal. Le cours d'il y a un an n'était pas tellement différent, mais pendant la même période de l'an dernier, les cours étaient montés de $27.50 le 22 juin à $29.50 en novembre. Voilà ce qui s'est passé en été et en automne l'an dernier. Les cours du porc sont restés relativement stables chez nous. Or, que se passe-t-il depuis le 21 juin? Les cours du porc ont connu des fluctuations, mais la tendance est à la baisse. Il y a eu diminution fort sensible. On peut espérer que, dans ces conditions, le gouvernement nous présentera des propositions propres à soutenir les cours du porc et qu'il ne fera pas comme l'ont fait ses représentants ici et qu'il ne nous dira pas: "On n'en est pas encore rendu à l'ancien prix de soutien, de

quoi vous plaignez-vous?" Si le gouvernement actuel ne peut pas améliorer le régime des prix de soutien de son prédécesseur, et qu'il se contente de répéter les lois placées par lui dans nos recueils, il bénéficiera guère plus que l'ancien gouvernement de l'appui de nos populations rurales.

L'avoine et l'orge constituent un autre exemple de chute des cours agricoles. Le prix de vente de ces produits est actuellement à peine plus élevé que le prix initial, soit 2c. le boisseau dans le cas de l'orge de provende numéro 1, et 7c. dans le cas de l'avoine de provende nº 1. Cela veut dire qu'actuellement la Commission canadienne du blé perd presque certainement de l'argent du point de vue de ses ventes d'orge et d'avoine. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela voudrait dire plus de versements provisoires, plus de versements définitifs et en fait, un prix de vente tellement bas qu'il faudra que le trésor public comble les pertes réalisées à cet égard par la Commission du blé. Est-ce ainsi que l'on met un terme à l'inflation? Je crois que la vérité c'est que la menace de l'inflation n'a pas encore été jugulée.

Il y a quelques semaines, la Commission des transports a été saisie d'une autre demande d'augmentation de 10 p. 100 du tarif-marchandises au Canada. Le ministre des Finances ou tout autre membre du cabinet nous affirmerait-il qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux de transport? Le gouvernement est-il d'avis qu'une augmentation sensible des taux de transport ne contriberait pas à l'inflation? Moi, je le pense. Le prix des machines agricoles et des automobiles a augmenté récemment. Ces augmentations ne contribuent-elles pas à l'inflation? Ce qu'a précisément annoncé le ministre des Finances, hier soir, savoir que le taux de réescompte des banques et le taux d'intérêt en général vont diminuer et que nous abandonnerons la politique de l'argent cher appliqué par le régime précédent, est en soi un indice que l'inflation n'est pas jugulée. Je pense que, au cours des mois à venir, le ministre des Finances devra retirer ce qu'il a affirmé, parce que, selon nous, l'inflation continuera assurément à progresser en vertu du programme du gouvernement actuel.

Le ministre des Finances dit qu'il s'est occupé de l'inflation. Il est également convaincu, malgré les deux discours que j'ai mentionnés, que le gouvernement s'est occupé du problème des échanges commerciaux. Il paraît vraiment convaincu que tout a été fait pour augmenter la vente de nos produits. De plus, il paraît très certain que tout ce qui pouvait être entrepris pour accroître nos marchés d'exportation du blé a été fait. Le 14 novembre, ainsi qu'on le voit dans le hansard à la page 1221, le ministre des Finances a déclaré:

> Le ministre du Commerce (M. Churchill), dans l'établissement de mesures judicieuses de vente à l'égard de ce blé, a fait preuve d'une énergie dont on n'avait pas été témoin depuis bien des années.

Un peu plus loin, il dit:

> Au sujet du commerce... nous avons rempli nos engagements à la lettre.

Je croyais que l'un des engagements qu'avait pris le gouvernement était de recouvrer les marchés d'outre-mer qui avaient été perdus pour nos produits agricoles. Le ministre des Finances nous dit que le gouvernement a rempli ses engagements, et pourtant nous constatons une forte baisse de nos exportations de produits agricoles depuis que le gouvernement est au pouvoir.

Je vais maintenant comparer les exportations de blé de juillet 1957 à celles de juillet 1956, ce mois étant le premier où le gouvernement a exercé ses fonctions. Les exportations de blé ont passé de 28 millions de boisseaux en juillet 1956 à 22.5 millions de boisseaux en juillet 1957, enregistrant une diminution de 5.5 millions de boisseaux.

Au mois d'août dernier, nos exportations de blé accusaient une contraction de trois millions de boisseaux par rapport à l'an dernier. Il y a eu une autre contraction, de 3½ millions de boisseaux, en septembre, comparativement au mois correspondant de l'an dernier. Les chiffres sur nos exportations d'orge durant la même période témoignent d'une diminution de 2 millions de boisseaux en juillet 1957, comparativement à l'an dernier, de diminutions de 6 millions de boisseaux en août et de 3 millions en septembre, par rapport aux mois correspondants de l'an dernier.

Le gouvernement est en fonction depuis juin. Ça ne fait pas longtemps; c'est peu de temps pour réorienter nos exportations. Cependant, le ministre des Finances vient nous dire que le gouvernement a rempli ses engagements pour ce qui est du commerce international et, avec l'exécution des engagements dont le ministre a parlé, nous avons enregistré une forte contraction de nos débouchés d'exportation du blé et de l'orge. Est-ce là la situation satisfaisante pour laquelle le gouvernement veut maintenant s'attribuer tant de mérite? Quant à l'inflation et au commerce, je pense que le gouvernement a beaucoup à faire encore pour résoudre ces problèmes pressants.

Il y a d'autres problèmes auxquels le gouvernement ne s'est pas encore attaqué. Pendant les années où les députés ministériels siégeaient dans l'opposition, on ne cessait de les entendre réclamer un comité de

la Chambre chargé d'examiner les dépenses militaires. Maintenant que les rôles sont changés, le nouveau gouvernement ne semble pas du tout désirer qu'un tel comité soit formé. Nous connaissons tous la nouvelle conjoncture militaire dans le monde et la nouvelle menace que permet de supposer l'existence des spoutniks. Je pense que tous les députés appuient de tout cœur la collaboration internationale des pays amis pour la plus grande protection militaire possible, de même que les dispositions de l'OTAN relatives à la défense. D'après ce que nous lisons dans les journaux, je crois que le bouclier de l'OTAN, ainsi qu'on l'appelle, et les forces de l'OTAN suffiraient, advenant une guerre, pour annihiler l'Union soviétique en tant que puissance militaire, sinon en tant que nation. Pas un député, je pense, ne croit qu'advenant une telle guerre, nous ne serions pas annihilés nous aussi. Par conséquent, de quel côté devons-nous nous tourner quand chaque adversaire a, apparemment, assez d'armes du genre voulu pour détruire totalement ses ennemis?

La lutte pour gagner les esprits se poursuit. Il importe toujours au plus haut point que nous fassions tout ce qui est pratiquement possible pour maintenir la liberté dans les pays du monde qui jouissent de leur liberté politique et tâchent de l'étendre. Cependant, le moment est depuis longtemps passé où l'on pouvait se dire qu'une dépense de près de 2 milliards de dollars au titre de la défense nationale, telle qu'elle est organisée à l'heure actuelle, assure une défense véritable. Un homme éminent, tel le lieutenant-général Guy Simonds, ancien chef d'état-major général a dit que 80 p. 100 de nos forces de défense étaient démodées. D'après lui, les 200 ou 300 millions de dollars consacrés à la mise au point du CF-105 ont été gaspillés car le CF-105 est maintenant inutile. Que fait le gouvernement? Il dit qu'il va poursuivre sa mise au point. Quand nous avons demandé de vérifier par l'intermédiaire d'un comité parlementaire si une déclaration émanant d'une personne aussi éminente que le lieutenant-général Simonds était bien exacte, le gouvernement nous a refusé un tel comité. Nous avions espéré que le gouvernement actuel comprendrait à quel point il est dangereux de grouper ainsi toutes nos entreprises de défense, mettant presque tous les œufs dans le même panier.

J'avais espéré que le gouvernement comprendrait qu'il est indispensable d'augmenter immédiatement et considérablement l'aide économique aux nations amies, d'intensifier l'aide donnée par le Canada en vertu du plan de Colombo non pas dans une faible et médiocre proportion, mais dans le cadre d'un vaste programme où le Canada pourrait donner l'exemple au monde, grâce à ses ressources, en accordant aux populations des nations libres une aide économique et technique. Le gouvernement a augmenté la contribution du Canada au plan de Colombo; on nous l'a même annoncé l'autre jour. Au lieu de la faible contribution de $34,400,000, il va maintenant en faire une de $35 millions, ce qui représente une augmentation de moins de 2 p. 100. Le plan de Colombo vise à encourager les nations à fournir une aide économique et technique à l'expansion des pays du Commonwealth et du sud-est de l'Asie, et j'ai l'impression que c'est là que se décidera l'avenir de la démocratie dans le monde, qu'elle prendra de la force ou qu'elle en perdra.

Une étude du programme du gouvernement Nehru me donne l'impression que l'Inde connaît à l'heure actuelle une grave crise financière. Earl Attlee, d'après les journaux de ce matin, a dit que l'Inde avait décidé de se servir de presque toutes ses réserves de livres sterling pour tenter de résoudre la grave crise économique dont souffre ce pays. Allons-nous enfin faire quelque chose de spectaculaire, de dynamique, pour montrer au monde que nous sommes réellement décidés à fournir une aide économique pour soulager l'humanité?

L'idée que je vais avancer n'est pas nouvelle. Je l'ai déjà exposée à la Chambre le 13 avril 1954. J'ai dit alors qu'il était temps de prélever, sur les crédits de la défense 500 millions de dollars affectés aux armements pour les employer à l'aide économique.

Je crois que mon temps de parole est à peu près épuisé, monsieur l'Orateur. Je propose donc, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M. Winch):

Que l'amendement soit modifié par la suppression de tous les mots qui suivent l'expression "prendre des mesures", pour les remplacer par le texte suivant:

"permettre au Parlement de prendre bientôt une décision au sujet d'un drapeau véritablement canadien".

Je vais encore plus loin, monsieur l'Orateur, en disant que le peuple canadien est prêt non seulement à fournir de l'aide économique aux nations insuffisamment développées, en transférant à un autre programme, le montant qui figure maintenant au programme de défense, mais, je crois, à payer pour notre participation à l'assistance économique le prix et les frais nécessaires au maintien de la démocratie chez les nations amies.

On m'apprend que dernièrement le parti travailliste anglais a déclaré que s'il était reporté au pouvoir aux prochaines élections il serait disposé à affecter 3 p. 100 du produit national brut de la Grande-Bretagne à l'aide

économique aux nations insuffisamment developpées. J'estime que le Canada devrait en faire autant, et qu'un milliard de dollars sous forme d'investissement à long terme, en conformité d'un programme bien établi, ne serait pas une trop large part pour assurer que la démocratie continue de vivre et de s'épanouir dans les régions du monde qui en connaissent déjà les bienfaits.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, cet après-midi, il m'incombe de dire quelques mots au nom du gouvernement pour mettre fin au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je dois dire, tout d'abord, que nous apprécions les propositions et les critiques, —bien qu'il soit un peu plus difficile d'apprécier ces dernières,—qui nous ont été adressées au cours du débat. En somme, dans un débat de ce genre, le régime démocratique tourne rond, et le débat a été excellent. Nous sommes particulièrement fiers de l'apport qu'ont fourni les nouveaux membres de notre parti, qui compte tant de nouveaux députés. Nous avons la chance d'avoir à la Chambre, sauf erreur, une plus forte proportion de nouveaux députés que tout autre gouvernement n'en a eue depuis un certain temps. Sans exception, ces jeunes ont démontré,—je suis sûr que tous les députés le reconnaîtront,—qu'ils s'intéressent vivement et vraiment au bien-être du pays et n'hésitent pas à soumettre des propositions à leur propre ministre. C'est évidemment ainsi que cela doit être.

Nous sommes actuellement saisis d'un projet d'amendement de l'honorable député de Québec-Montmorency (M. LaCroix), qui ajouterait à l'Adresse les mots suivants:

Nous alléguons respecteusement, cependant, que le Canada devrait avoir un drapeau national distinctif et, de l'avis de la Chambre, les conseillers de Votre Très Gracieuse Majesté devraient étudier immédiatement l'opportunité de prendre des mesures pour doter le pays d'un drapeau vraiment canadien.

A ce projet d'amendement l'honorable député d'Assiniboïa a proposé un sous-amendement cet après-midi visant à biffer les mots:

...pour doter le pays d'un drapeau vraiment canadien.

et à les remplacer par:

...pour permettre au Parlement de prendre bientôt une décision au sujet d'un drapeau vraiment canadien.

En présentant le sous-amendement, l'honorable député a eu des propos mielleux à l'adresse du gouvernement. Somme toute, a-t-il dit, ce peut être une motion de censure, mais faisons comme s'il en était autrement; procédons à l'amiable en oubliant qu'il s'agit d'une motion de censure. C'est un politicien



fort expérimenté. Il siège ici depuis longtemps et il sait tout autant que moi et que tous les députés que la proposition d'amendement et le sous-amendement présenté aujourd'hui constituent, à moins d'être adoptés par la Chambre, une motion de censure, et que par conséquent ils ne peuvent être acceptés par le gouvernement.

Je conviens que la question du drapeau est très importante; toutefois, je signale que la façon dont on en a saisi la Chambre aujourd'hui est nettement ridicule. On n'aurait jamais dû la mêler à un débat de ce genre. On aurait pu procéder autrement, en présentant une motion, ou quelque chose du genre, ce qui aurait permis d'étudier convenablement le problème. Or il mérite un très sérieux examen, examen absolument impossible dans les circonstances où la proposition d'amendement a été présentée.

J'aimerais dire quelques mots sur le discours de l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue). C'est un grand admirateur de gouvernement minoritaire, et pourquoi pas? Lorsque le gouvernement n'a pas la majorité, les membres de son parti estiment avoir une chance de mettre en joue le chef de ce gouvernement en le menaçant de mort s'il n'obtempère pas à leurs vœux. Bel exemple, en vérité, de la vanité d'un système quadripartite en régime démocratique! Tout notre régime de gouvernement part de ce principe que le gouvernement en exercice se doit de donner le ton à la population.

**M. Ellis:** Qu'il le fasse.

**L'hon. M. Green:** Cela ne se peut que lorsque le gouvernement a une majorité. Si un régime qui permet à deux petits partis de menacer le gouvernement devait se perpétuer, on peut dire que dans notre pays le gouvernement serait bien mal en point.

**Une voix:** Qui est-ce qui vous retient?

**L'hon. M. Green:** Comme tous les députés, les ministres cherchent à se tirer du mieux qu'ils peuvent d'une situation qui n'est vraiment pas avantageuse pour la démocratie canadienne. Je crains bien de ne pouvoir souscrire au point de vue selon lequel le gouvernement du Canada devrait perpétuellement rester en minorité. Il m'a fort amusé par la véhémence de son attaque contre les libéraux qui nous avaient reproché la lenteur avec laquelle nous agissions pour donner suite à ces propositions jugées intéressantes par eux. Les libéraux n'étaient pas raisonnables. Le gouvernement conservateur a agi plus rapidement que ne l'ont fait les autres gouvernements, depuis des années. Il méritait de grandes louanges. Pourquoi ces méchants libéraux s'acharnaient-ils sur lui?

Toutefois lorsque nous en sommes venus à la dernière partie de son discours, aux questions qui l'intéressaient, qu'y avons-nous trouvé? Des reproches adressés au gouvernement pour sa lenteur, pour ses atermoiements, pour n'avoir pas fait ceci, ni cela, ni autre chose. Pourquoi diable est-ce qu'il ne se dépêchait pas? Rien n'allait plus. Or, l'honorable député ne peut avoir raison dans les deux cas.

**Une voix:** Vous ne le connaissez pas.

**L'hon. M. Green:** Soit qu'il ait eu raison d'abord, en disant que nous avançons assez vite dans la voie de la solution de ces problèmes, soit qu'au contraire nous n'avançons pas du tout. Je pense que s'il oublie un moment ses effets de rhétorique, il conviendra que c'est au début qu'il avait raison et que l'actuel gouvernement conservateur a véritablement fait quelque chose, qu'il marche vraiment dans la voie des solutions aux problèmes qui se posent actuellement à notre pays, plus rapidement, de fait, que ce n'a été le cas d'aucun gouvernement depuis bien des années.

**M. Ellis:** Impossible d'aller aussi lentement que les libéraux.

**L'hon. M. Green:** Je le prie instamment de faire preuve d'un peu de patience. Nous en viendrons à tous les problèmes qui méritent d'être réglés de la façon qu'il dit, plus ou moins. Qu'il ne soit donc pas tellement pressé.

Enfin, monsieur l'Orateur, je ne doute pas que nous éprouvions tous du mal à savoir exactement à quel point il faut prendre au sérieux les observations faites par l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) au cours de la présente session. Il m'arrive de penser parfois: "Maintenant je sais ce qu'il veut dire, il est véritablement favorable à telle ou telle ligne de conduite." L'instant après je me dis: "Maintenant il s'imagine qu'il est debout au Colisée à Ottawa, le 16 janvier, et qu'il demande des voix pour Martin." Il est assez difficile de distinguer ces deux attitudes. Je pense vraiment d'ailleurs que cette distinction est impossible. Il y a là confusion totale et, tant que la session durera, il faudra se contenter de prendre ses remarques avec un grain de sel et de lui souhaiter bonne chance dans ce grand concours.

Il a parlé fort éloquemment d'un grand nombre de questions bien variées. Du chômage, par exemple. Il a presque formulé des critiques à l'endroit du programme de l'argent cher adopté par son propre gouvernement. Toutefois, il n'est pas allé aussi loin. Vous savez, monsieur l'Orateur, il m'a fait penser au slogan peint partout au Canada, sur d'immenses affiches: "Votez pour le Canada—Votez libéral."

**Des voix:** Bravo !

**L'hon. M. Green:** ... comme si le parti libéral était le seul à pouvoir gouverner le Canada. Quel mythe c'était!

**L'hon. M. Pickersgill:** Attendez voir!

**L'hon. M. Green:** Et pourtant il se leurre encore des illusions dont il se berçait avant le 10 juin. Les Canadiens sont intervenus dans ces questions, vous comprenez, ...

**L'hon. M. Martin:** La plupart d'entre eux ont voté pour nous.

**L'hon. M. Green:** ...il y a tout juste quelques mois.

**L'hon. M. Martin:** La plupart d'entre eux ont voté pour nous.

**L'hon. M. Green:** Maintenant l'honorable député et ses collègues libéraux siègent à gauche de Son Honneur. Ils ont perdu la moitié de leurs chefs. La moitié de leur cabinet est partie. Voilà les choses qui se sont passées au Canada cet été, mais je ne crois pas que l'honorable député d'Essex-Est s'en soit encore rendu compte. Il a dit aujourd'hui que le prestige du Canada a tombé depuis que le gouvernement libéral a quitté le pouvoir. La seule chose qui ait tombé depuis que le gouvernement libéral a quitté le pouvoir, c'est le parti libéral, et il a tombé avec un de ces bruits mats. Mais le fait est que le prestige du Canada n'a jamais atteint un sommet aussi élevé dans le monde qu'aujourd'hui.

**L'hon. M. Martin:** C'est ce que j'ai dit.

**L'hon M. Pickersgill:** C'est ce qu'il a dit.

**L'hon. M. Green:** Ce n'est pas une affaire de partis et il est à la fois injuste et imprudent de la part d'un membre expérimenté de la Chambre...

**L'hon. M. Martin:** Je veux m'exprimer sur un fait personnel. Aucun député n'a le droit de dire d'un autre qu'il a adopté telle ou telle attitude si cet autre député le nie. Je n'ai pas dit que le prestige du Canada est bas à l'heure actuelle. J'ai dit que le Canada jouit d'un grand prestige à cause du gouvernement que dirigeait le très honorable chef actuel de l'opposition.

**L'hon. M. Green:** Ma foi, monsieur l'Orateur, c'est à peu près ce que j'ai dit, en des termes différents.

**L'hon. M. Pickersgill:** Pas du tout. La déformation habituelle.

**L'hon. M. Green:** Je répète que le prestige du Canada n'a jamais été si grand.

**L'hon. M. Martin:** En effet.

**L'hon. M. Pickerskill:** Très bien!

**L'hon. M. Green:** Pour revenir à la question du Commonwealth, l'honorable député d'Essex-Est a ridiculisé le rôle joué par le gouvernement actuel à la conférence du Commonwealth. Je siège ici depuis 22 ans et j'ai surveillé les réactions des chefs du parti libéral à l'égard des affaires du Commonwealth. Chaque fois qu'ils sont allés à des conférences du Commonwealth, ils étaient bien résolus à n'y prendre aucune initiative. Ils étaient tout disposés à y assister, tout en ayant bien soin de ne prendre aucune initiative.

En 1957, le nouveau premier ministre est allé au Royaume-Uni deux jours après que son cabinet a été assermenté et il y a pris l'initiative.

**L'hon. M. Pickersgill:** Quelle initiative?

**L'hon. M. Green:** Il a pris l'initiative parce que son coeur et ses pensées étaient orientés de ce côté.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député me permet-il une question?

**M. Hodgson:** Assoyez-vous!

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député pourrait-il nous dire à l'égard de quelle question en particulier le premier ministre a pris l'initiative à Londres? Le communiqué ne fait mention d'aucun entretien sur le commerce?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, voici un autre exemple . . .

**L'hon. M. Pickersgill:** Répondez à la question.

**L'hon. M. Green:** . . . de l'attitude adoptée par l'honorable député d'Essex-Est. Le premier ministre est allé à Londres à la conférence du Commonwealth pour prendre l'initiative.

**L'hon. M. Pickersgill:** Quelle sorte d'initiative?

**L'hon. M. Green:** L'attitude de celui qui a assisté à cette conférence était tellement différente . . .

**L'hon. M. Pickersgill:** Lisez-nous le *Globe and Mail* à propos de M. Thorneycroft.

**L'hon. M. Green:** Je vais parler du commerce dans un instant. Je pense qu'aucun Canadien épris de justice ne niera que la présence du premier ministre du Canada à cette conférence de 1957 a été la plus grande des contributions à l'unité du Commonwealth jamais faite par un Canadien.

**L'hon. M. Pickersgill:** Et que dire de la visite de M. Thorneycroft à Ottawa?

**L'hon. M. Green:** On en voit des résultats magnifiques dans une foule de domaines.

[L'hon. M. Martin.]

**M. Richardson:** Où?

**L'hon. M. Green:** Vous ne les verriez pas, même si on vous les mettait sous le nez.

**L'hon. M. Pickersgill:** Pourquoi ne pas nous le dire; vous verrez bien.

**L'hon. M. Green:** L'honorable député d'Essex-Est (l'honorable M. Martin) et l'honorable député de Bonavista-Twillingate (l'honorable M. Pickersgill) ont ridiculisé les efforts du gouvernement actuel pour accroître le commerce avec les autres pays du Commonwealth.

**L'hon. M. Pickersgill:** Nous avons simplement posé des questions.

**L'hon. M. Green:** Evidemment, ils ne se sont pas jamais intéressés au commerce du Commonwealth. Chaque année, à la Chambre, nous avons demandé qu'on prenne des mesures pour augmenter notre commerce avec le Commonwealth mais on n'a jamais rien fait en ce sens. L'honorable député d'Essex-Est l'a complètement oublié cet après-midi au cours de ses envolées oratoires. C'est l'attitude qu'adopte le parti libéral depuis de nombreuses années. En somme, cette conférence commerciale n'a pas encore eu lieu. A entendre l'honorable député d'Essex-Est, on a l'impression que cette conférence commerciale a déjà eu lieu, qu'elle a été un fiasco,—ce qui lui plaît beaucoup,—et que c'est le premier ministre actuel du Canada qui est entièrement responsable de cet échec. Quels sont les faits?

**L'hon. M. Pickersgill:** En effet, quels sont les faits?

**L'hon. M. Green:** Le premier ministre du Canada a pu faire en sorte qu'une conférence préliminaire ait lieu en vue de préparer la conférence commerciale officielle de l'an prochain. C'est une réalisation qui en vaut la peine. Beaucoup de gens étaient convaincus que c'était impossible. Personne plus que les principaux représentants libéraux qui siègent aujourd'hui en face de moi n'auraient voulu que cette idée fût impossible à réaliser.

**L'hon. M. Martin:** Puis-je poser une question au ministre?

**L'hon. M. Green:** Certainement.

**L'hon. M. Martin:** Je me demande si mon honorable ami, qui semble aujourd'hui de si bonne humeur, pourrait nous indiquer quel sera l'ordre du jour de cette conférence du Commonwealth qui doit avoir lieu?

**L'hon. M. Green:** A-t-on jamais entendu une question aussi stupide? Je sais maintenant que l'honorable député ne sera jamais

chef de son parti. Cette conférence économique commerciale doit avoir lieu l'an prochain. Les prophètes de malheur du parti libéral devraient cesser de souhaiter un échec et faire de leur mieux pour en assurer le succès. S'ils sont en faveur du commerce avec le Commonwealth, ne fût-ce que la moitié autant qu'a dit l'être aujourd'hui l'honorable député d'Essex-Est, je suis sûr qu'ils suivront mon conseil.

L'honorable député s'est attardé sur ce qu'il appelle une tentative déplorable de retirer aux États-Unis une partie des commandes canadiennes. Il a voulu renforcer son argumentation en parlant des exportations du Canada aux États-Unis, mais à mon avis, il a bien mal choisi ses arguments. En fait, et l'honorable représentant d'Essex-Est le sait fort bien, la balance commerciale défavorable enregistrée l'an dernier par le Canada dans ses échanges avec les États-Unis était de plus de $1,200 millions, soit plus de 100 millions de dollars par mois. Mais avant les élections le gouvernement libéral ne s'en souciait aucunement. Le très honorable C. D. Howe a dit que c'était une bonne chose.

**L'hon. M. Pickersgill:** Et c'était vrai.

**L'hon. M. Green:** Le peuple du Canada a tranché cette question, et plusieurs autres, le 10 juin; je suis vraiment surpris que l'honorable représentant d'Essex-Est prenne aujourd'hui la parole pour reprocher au gouvernement actuel d'essayer de restreindre cette balance commerciale défavorable. Ce sont des détails de ce genre qui incitent à ne pas prendre ses observations très au sérieux.

Je ne veux pas, monsieur l'Orateur, perdre tout mon temps avec ces deux honorables députés.

**L'hon. M. Sinclair:** Vous l'avez fait jusqu'à présent.

**M. McIvor:** Est-ce réellement du temps perdu?

**M. Stick:** Il y a bien d'autres choses sur lesquelles vous perdez votre temps.

**L'hon. M. Green:** N'oublions pas que notre préoccupation principale devrait être le discours du trône. Je vais un peu abuser de la bonne volonté de la Chambre en lisant un simple paragraphe d'un article écrit pour le *Sun* de Vancouver par notre vieil ami Elmore Philpott qui faisait partie de la dernière législature et qui suit maintenant notre activité de la tribune des journalistes. M. Philpott n'a jamais cherché à cacher qu'il était un ardent libéral. Dans cet article, écrit après le début de la présente session, il déclarait ce qui suit, sous le titre, "Restons confiants":

> Ottawa—Le discours du trône de 1957 est un document historique à plusieurs égards. Mais ce qui intéresse avant tout le peuple du Canada, est que les conservateurs ont, de façon spectaculaire, tenu leurs principales promesses électorales.

Je puis ajouter que c'est la pure vérité. (*Exclamations*) L'article continue en ces termes:

> Le premier ministre Diefenbaker a non seulement abordé les principaux points sur lesquels il était moralement obligé de prendre l'initiative au cours de la présente session, mais il a également signalé les mesures qu'il se proposait de prendre sur plusieurs autres questions qu'il aurait pu remettre à plus tard sans qu'on puisse lui reprocher d'avoir manqué à sa parole.
>
> Le pays tout entier, indépendemment des préférences politiques, devrait être enchanté de constater ainsi que le vieux parti de sir John A. Macdonald vient de prouver que son titre officiel de conservateur "progressiste" a pris un regain de signification pour la nation canadienne toute entière.

Où le gouvernement actuel pourrait-il trouver de meilleur encouragement que celui que je viens de lire?

Qu'il suffise de rappeler que la Chambre a déjà adopté une mesure législative prévoyant des avances en espèces à l'égard des céréales entreposées dans les fermes, qu'elle a augmenté les versements accordés au titre de la loi sur la sécurité de la vieillesse, qu'elle a rendu possible l'augmentation des versements prévus au titre de la loi sur l'assistance-vieillesse, de la loi sur les aveugles et de la loi sur les invalides et qu'elle a augmenté les prestations versées au titre de la loi sur les allocations aux anciens combattants. La Chambre a adopté toutes ces mesures législatives, dont certaines ont déjà reçu la sanction royale.

On trouve inscrits au *Feuilleton*, un bill prévoyant des vacances annuelles payées pour ceux qui sont employés à des entreprises ou ouvrages fédéraux, un bill modificateur de la loi sur les pensions qui a déjà franchi l'étape du projet de résolution, un projet de résolution visant l'établissement d'un régime de garantie des prix à l'égard de certains produits agricoles et un projet de résolution disant qu'il y a lieu d'autoriser la construction d'un embranchement du National-Canadien. Il s'agit là de mesures déjà adoptées à la Chambre ou en voie de l'être et qui, dans la plupart des cas, remplissent des promesses du parti conservateur, durant la campagne électorale.

Hier, on a annoncé un programme visant à remplir ce qui est mentionné dans l'un des alinéas du discours du trône au sujet de l'énergie dans les provinces Maritimes.

Nous avons fait quelque chose dans d'autres domaines aussi.

Lorsque nous avons pris le pouvoir, la construction des maisons avait diminué de façon alarmante, par suite du programme délibérément appliqué par le régime précédent. C'était une catastrophe, non seulement pour les Canadiens, jeunes et autres, qui avaient besoin de maisons à louer ou à acheter, mais aussi pour l'industrie canadienne du bâtiment et les autres industries connexes, comme la fourniture des mobiliers et autres articles qui se rattachent à la construction d'une maison. Lorsque nous avons pris le pouvoir, une vague de défaitisme qui gagnait rapidement cette sphère d'activité aurait fort bien pu, au cours des mois suivants, étendre son ombre sinistre sur l'économie nationale. Heureusement, il ne nous a pas été nécessaire de légiférer pour remédier à la situation et nous avons décidé de mettre en disponibilité 150 millions de dollars destinés à la construction de maisons à bas prix au Canada. Cela s'est fait par l'intermédiaire de ce qu'on appelle les institutions de prêt, le gouvernement avançant les fonds et les prêts étant versés par les banques et autres institutions prêteuses.

Nous n'étions pas absolument sûr qu'une telle méthode réussirait, mais nous sommes très satisfaits des résultats. J'ai ici les chiffres compilés jusqu'au 8 novembre dernier, soit neuf semaines seulement après l'entrée en vigueur du programme et, à ce moment-là, les prêts approuvés atteignaient le montant de $93,309,331 pour un total de 9,995 unités. Il y avait, outre les prêts approuvés, des prêts en instance d'approbation pour une valeur de $35,710,000, soit en tout un montant de $129,019,331. Ce qui signifie que l'argent est rapidement utilisé. Or je peux dire que s'il en faut un supplément, le gouvernement y verra. Il y a eu des difficultés et des délais en ce qui concerne les provinces de l'Atlantique. A la fin de la semaine dernière, 201 unités seulement avaient reçu des emprunts sans compter, évidemment, les demandes qui n'avaient pas encore été approuvées. Le total ainsi investi dans ces provinces s'élève à $1,712,232.66. Il y a eu des retards également en Colombie-Britannique mais la situation y est bien meilleure qu'autrefois. A la fin de la semaine dernière, on y avait consenti 466 prêts pour une valeur totale de $3,988,089.11.

**L'hon. M. Pickersgill:** Une loi libérale pas mauvaise du tout!

**L'hon. M. Green:** Non. La loi libérale n'était peut-être pas mauvaise, mais l'ancien gouvernement n'en a rien fait. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Pickersgill:** Jusqu'où pouvez-vous pousser le ridicule?

[L'hon. M. Green.]

**L'hon. M. Green:** L'ancien gouvernement a délibérément, je dis bien de propos délibéré, retardé la construction de maisons au Canada au moment où il a perdu le pouvoir.

**L'hon. M. Pickersgill:** Pure sottise!

**L'hon. M. Green:** Et s'il avait été réélu le 10 juin, la situation actuelle du logement au Canada serait...

**L'hon. M. Pickersgill:** Bien meilleure.

**L'hon. M. Green:** Très très mauvaise. Ce n'est qu'un exemple de la façon dont le gouvernement actuel essaie de faire face aux circonstances où se trouvent les Canadiens. Divers problèmes surgissent de temps à autre; ils font l'objet d'un examen quotidien. Mais nous essayons de les régler au fur et à mesure. Il est exagéré, j'imagine, de s'attendre que l'un ou l'autre des partis de l'opposition à la Chambre nous en attribue beaucoup de mérite. Ce serait peut-être trop attendre de la nature humaine.

En terminant, je souligne que le gouvernement actuel est au pouvoir depuis moins de cinq mois. Nous avons déjà démontré, je pense, que nous nous efforçons de donner le ton aux Canadiens. La population est assez équitable et raisonnable, je crois, pour discerner ce fait, indépendamment des brocards des vis-à-vis.

Monsieur l'Orateur on a soutenu à votre droite pendant des années, au cours des précédentes législatures, que personne ne pouvait diriger le pays, sauf le parti libéral, étant donné qu'il était le seul parti vraiment national...

**Une voix:** Très bien! C'est exact.

**L'hon. M. Green:** Comme ils auraient de la difficulté à expliquer cette déclaration aujourd'hui!

**Des voix:** Très bien!

**Une autre voix:** Nous l'expliquerons.

**L'hon. M. Green:** Leur parti était le seul parti vraiment national; nulle part ailleurs au Canada n'y avait-il des hommes ou des femmes capables de diriger notre pays, il y avait seulement ceux qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** On en voit la preuve tous les jours.

**L'hon. M. Green:** Les journaux racontaient la même histoire. Ils avaient presque convaincu les courriéristes parlementaires que ce serait un désastre si jamais le Canada se défaisaient des libéraux. On aurait dit parfois qu'ils seraient ici durant un millénaire. Je dois avouer que j'ai parfois eu ce sentiment moi-même. Mais que s'est-il passé lorsque les électeurs du Canada ont décidé

que c'était le temps d'avoir un changement? Il y en a eu un. De nouvelles personnes ont nécessairement dû assumer la responsabilité de la direction; c'est ce qu'ont fait les membres du gouvernement actuel. Aucun des membres du gouvernement actuel n'avait déjà fait partie d'un cabinet.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ce n'est pas exact. Et l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne)?

**L'hon. M. Green:** Oh oui, évidemment. Après notre assermentation à la résidence du Gouverneur général, le greffier du conseil privé nous a dit: "Messieurs, il y aura une réunion du cabinet à deux heures et demie cet après-midi", et un des nouveaux ministres a fait la remarque fort judicieuse que voici: "Voudriez-vous, s'il vous plaît, nous dire comment nous y rendre?"

**L'hon. M. Marler:** Est-ce un secret du cabinet que l'honorable député divulgue là?

**L'hon. M. Green:** Cependant, nous avons découvert l'étendue des services offerts aux ministres,—comment ils pouvaient presser sur un bouton et trouver une demi-heure plus tard, sur leur bureau, un discours sur n'importe quel sujet. Nous nous sommes rendu compte que l'histoire voulant que les membres de l'ancien cabinet étaient des surhommes était absurde.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député voudra-t-il nous dire qui a préparé celui-là?

**L'hon. M. Green:** En vérité, monsieur l'Orateur, tout ce qu'avaient à faire les membres de l'ancien cabinet (et cela s'applique aux membres du cabinet actuel qui voudraient adopter la même méthode) c'était de se lever pour lire ce qui figurait sur une feuille de papier. Cette coutume était adoptée fréquemment par les anciens ministres et nous en avons même eu un échantillon cet après-midi, présenté par le député d'Essex-Est. Il en a probablement pris l'habitude quand il faisait partie du gouvernement.

Avant de terminer mes observations, je dirai encore ceci: nous avons trouvé une collaboration magnifique chez les fonctionnaires canadiens. Je sais que les anciens ministres partageront cet avis. Les fonctionnaires, hommes et femmes, de notre service civil, sont des gens de carrière; cette carrière est leur vie. Depuis de nombreuses années déjà, ils reçoivent l'appui des chefs de tous les partis, tous les chefs de parti depuis que sir Robert Borden a inauguré le régime de l'avancement selon le mérite, à l'époque de la première guerre mondiale. Ils ont défendu vigoureusement ce régime. Aujourd'hui, le Canada récolte les fruits d'un tel régime. Nous avions là ces hauts fonctionnaires,—probablement qu'aucun d'eux n'avait occupé de hautes fonctions sous une direction autre que celle d'un ministre libéral,—et pourtant ces hommes et ces femmes nous ont servi avec dévouement. Ils ont réellement rendu un grand service au Canada. J'espère,—j'en suis sûr,—qu'il sera toujours possible au Canada d'avoir des fonctionnaires de cette qualité.

Monsieur l'Orateur, notre temps de parole est presque écoulé et il nous faut voter sur ces projets d'amendement. Je répète encore une fois, pour ceux qui n'étaient pas ici au début de mes observations, que l'appui accordé à ces projets d'amendement et de sous-amendement constituerait un vote de défiance à l'égard du gouvernement actuel. Quels que soient les arguments invoqués à l'appui du contraire, c'est cela en réalité qu'ils représentent. Si l'un d'eux était adopté, ce serait un vote de défiance à l'égard du régime actuel.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Non!

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je pense qu'il reste encore deux minutes avant le moment où, en vertu du Règlement, vous devrez demander à la Chambre de se prononcer. Nous avons entendu le discours du ministre des Travaux publics (M. Green), dont certaines parties étaient très amusantes; mais il y a des réalités qu'il faut envisager et que, j'en suis sûr, lui et ses collègues sont disposés à continuer à envisager par suite des résultats du 10 juin.

L'honorable député a dit qu'il n'est pas très commode d'être membre d'un gouvernement qui ne possède pas la majorité à la Chambre des communes. Mais c'est un état de choses qui a découlé des élections du 10 juin et c'est dans ces conditions que le gouvernement précédent a démissionné et demandé au chef de l'honorable député d'accepter la responsabilité de former un cabinet. C'est la situation à laquelle nous faisons face depuis que le Parlement s'est réuni le 14 octobre.

Nous avons déclaré que nous ne ferions pas d'obstruction aux efforts du gouvernement en vue de remplir les promesses qu'il avait faites durant la campagne électorale et j'ai déclaré, dans mes premières remarques sur l'Adresse en réponse au discours du trône, que nous n'avions pas l'intention, à cette session-ci, de proposer un amendement à la motion tendant à l'adoption d'une Adresse et que, étant venus à cette conclusion, nous n'avions pas l'intention d'appuyer les amendements présentés par quelque autre secteur de la Chambre, parce qu'il ne pouvait en

résulter que de deux choses l'une: Si l'amendement était adopté, le gouvernement serait renversé et ne pourrait présenter au Parlement les mesures législatives nécessaires pour réaliser ses promesses électorales, et nous avons pensé que cela ne correspondait pas à ce que le public canadien voulait en ce moment.

Cette situation demeure et nous ne sommes pas disposés à appuyer ces amendements qui constitueraient dans la pratique constitutionnelle une motion de défiance. Nous ne nous opposerons pas, à la suite de leur rejet, car j'imagine qu'ils seront rejetés, à la motion principale visant à exprimer à notre gracieuse souveraine nos remerciements d'avoir ouvert la session du Parlement. Mais notre approbation de cette Adresse signifiera uniquement que nous nous engageons à étudier sérieusement toutes les mesures que le gouvernement soumettra au Parlement conformément au discours du trône par lequel Sa Gracieuse Majesté a ouvert la présente session.

**M. Winch:** Puis-je vous demander à quoi vous applaudissez?

**M. l'Orateur:** Comme il est cinq heures et demie de l'après-midi je dois, conformément à l'article 48, paragraphe 4, du Règlement, interrompre ces délibérations et mettre aux voix tout amendement dont la Chambre est saisie.

(Le sous-amendement de M. Argue, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Argue | LaCroix |
| Barnett | Langlois |
| Bryce | Lewry |
| Bryson | Macdonald (Vancouver-Kingsway) |
| Cameron | McCullough |
| Chabot | Peters |
| Coldwell | Poulin |
| Ellis | Proudfoot |
| Herridge | Schulz |
| Howard | Stewart (Winnipeg-Nord) |
| Johnson (Kindersley) | Winch—23 |
| Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) | |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aiken | Brassard |
| Anderson | Brooks |
| Arsenault | Broome |
| Ashbourne | Browne (Saint-Jean-Ouest) |
| Balcer | Byrne |
| Barbès | Cardiff |
| Baskin | Cardin |
| Bell (Carleton) | Caron |
| Bell (Saint-Jean-Albert) | Carter |
| Benidickson | Casselman |
| Best | Chevrier |
| Blackmore | Chown |
| Blanchette | Christian |
| Boucher | Coates |
| Comtois | Marler |
| Courtemanche | Martin (Essex-Est) |
| Crouse | Milligan |
| Deslières | Monteith |
| Dinsdale | Morris |
| Dumas | Morton |
| Fairfield | Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) |
| Gardiner | Muir (Lisgar) |
| Gauthier (Portneuf) | Noble |
| Gour | Nowlan |
| Green | O'Hurley |
| Grills | Olson |
| Habel | Patterson |
| Hahn | Phillips |
| Hales | Pickersgill |
| Halpenny | Pratt |
| Hansell | Quelch |
| Hardie | Ricard |
| Harkness | Richard (Ottawa-Est) |
| Hodgson | Richardson |
| Holowach | Robinson |
| Johnston (Bow-River) | St-Laurent (Québec-Est) |
| Jorgenson | Simpson |
| Jung | Sinclair |
| Lambert | Small |
| Landry | Smith (Battle-River-Camrose) |
| Lavigne | Smith (Calgary-Sud) |
| Leduc (Gatineau) | Smith (Lincoln) |
| Leduc (Verdun) | Smith (Simcoe-Nord) |
| Legaré | Stanton |
| Loiselle | Stefura |
| MacDonald (Antigonish-Guysborough) | Stick |
| Macdonald (Kings) | Stinson |
| Macdonnell (Greenwood) | Stuart (Charlotte) |
| MacEwan | Taylor |
| MacInnis | Thomas (Middlesex-Ouest) |
| MacLean | Thompson (Northumberland) |
| Macquarrie | Tucker |
| MacRae | Valois |
| McBain | Villeneuve (Glengarry-Prescott) |
| McCleave | Villeneuve (Roberval) |
| McGee | Walker |
| McGrath | Winkler |
| McIlraith | Wratten |
| McIvor | Yuill—122 |
| McLeod | |
| McPhillips | |
| Maloney | |
| Mandziuk | |

**M. l'Orateur:** Je déclare le sous-amendement rejeté.

La Chambre doit se prononcer sur l'amendement à la motion principale. Que ceux qui sont en faveur de l'amendement disent "oui".

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que ceux qui s'opposent à l'amendement disent "non".

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les nons l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

**M. l'Orateur:** Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. LaCroix, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Argue
Barnett
Bryce
Bryson
Cameron
Chabot
Coldwell
Ellis
Hansell
Howard
Johnson (Kindersley)
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
LaCroix
Langlois
Lewry
Macdonald (Vancouver-Kingsway)
McCullough
Peters
Poulin
Proudfoot
Schulz
Stewart (Winnipeg-Nord)
Winch—23

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.

Aiken
Anderson (Waterloo-Sud)
Arsenault
Ashbourne
Balcer
Barbès
Baskin
Bell (Carleton)
Bell (Saint-Jean-Albert)
Benidickson
Best
Blackmore
Blanchette
Boucher
Brassard
Brooks
Broome
Browne (Saint-Jean-Ouest)
Byrne
Cardiff
Cardin
Caron
Carter
Casselman
Chevrier
Chown
Christian
Coates
Comtois
Courtemanche
Crouse
Deslières
Dinsdale
Dumas
Fairfield
Gardiner
Gauthier (Portneuf)
Gour
Green
Grills
Habel
Hahn
Hales
Halpenny
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)
Hardie
Harkness
Hodgson
Holowach
Johnston (Bow-River)
Jorgenson
Jung
Lambert
Landry
Lavigne
Leduc (Gatineau)
Leduc (Verdun)
Legaré
Loiselle
MacDonald (Antigonish-Guysborough)
Macdonald (Kings)
Macdonnell (Greenwood)
MacEwan
MacInnis
MacLean
Macquarrie
MacRae
McBain
McCleave
McGee
McGrath
McIlraith
McIvor
McLeod
McPhillips
Maloney
Mandziuk
Marler
Martin (Essex-Est)
Milligan
Monteith
Morris
Morton
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Muir (Lisgar)
Noble
Nowlan
O'Hurley
Olson
Patterson
Phillips
Pickersgill
Pratt
Quelch
Ricard
Richard (Ottawa-Est)
Richardson
Robinson
St-Laurent (Québec-Est)
Simpson
Sinclair
Small
Smith (Battle-River-Camrose)
Smith (Calgary-Sud)
Smith (Lincoln)
Smith (Simcoe-Nord)
Stanton
Stefura
Stick
Stinson
Stuart (Charlotte)
Taylor
Thomas (Middlesex-Ouest)
Thompson (Northumberland)
Tucker
Valois
Villeneuve (Glengarry-Prescott)
Villeneuve (Roberval)
Walker
Winkler
Wratten
Yuill—122

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté. La motion principale est maintenant aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics)** propose

Que ladite Adresse soit grossoyée et envoyée à Sa Majesté la Reine.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics)** propose:

Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de bien vouloir transmettre à Sa Majesté la Reine une Adresse grossoyé que les Communes du Canada assemblées en Parlement ont adoptée en réponse au discours de Sa Majesté à l'ouverture de la première session de la vingt-troisième législature.

(La motion est adoptée.)

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics)** propose:

Que l'Adresse A Son Excellence le Gouverneur général adoptée aujourd'hui soit grossoyée et remise à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de la Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

(La motion est adoptée.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, nous avons l'intention de présenter la semaine prochaine une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides; nous voudrions que la Chambre étudie les crédits, mercredi, jeudi et vendredi. A cette fin, il faudra que les députés consentent à l'unanimité à renoncer au premier jeudi qui leur est attribué. Je voudrais aussi demander l'autorisation de revenir à l'appel des motions.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je auparavant poser une question? Le gouvernement a-t-il l'intention de mettre en délibération lundi la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides?

**L'hon. M. Green:** Oui. Je demande à revenir aux motions afin d'en présenter une, sous réserve du consentement unanime de la Chambre.

**M. l'Orateur:** Consent-on à l'unanimité à revenir aux motions?

**Des voix:** Entendu.

MOTION EN VUE DE LA SUSPENSION DE L'ARTICLE 15 (3) DU RÈGLEMENT, LE JEUDI 21 NOVEMBRE

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Avec le consentement unanime de la Chambre, je propose:

Que jeudi prochain, nonobstant les dispositions de l'article 15 (3) du Règlement, les mesures du gouvernement aient priorité sur toutes autres affaires, sauf les affaires courantes habituelles.

(La motion est adoptée.)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je me demande si le leader de la Chambre ne pourrait pas nous dire quels sont les ministères dont les crédits seront mis en délibération quand sera adoptée la motion tendant à constituer la Chambre en comité des subsides, lundi prochain? Ne nous dira-t-il pas aussi à quels ministères on se propose de passer, en comité des subsides, mercredi, jeudi ou vendredi de la semaine prochaine? Pendant que j'y suis, je pourrais lui demander s'il ne nous donnerait pas une idée en ce qui a trait à la journée qu'on entend consacrer aux affaires étrangères?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, des pourparlers sont en ce moment en cours entre les divers partis afin d'éviter, si la chose est possible, la présentation de six motions tendant à constituer la Chambre en comité des subsides. Si nous pouvons nous entendre, nous demanderons à ce que les crédits de plus de six ministères soient mis en délibération lundi ou mardi,—selon le jour où sera adoptée la motion. A l'heure qu'il est je ne saurais pourtant pas affirmer qu'il n'y aura aucun changement dans ces projets. On se propose actuellement d'appeler d'abord les crédits du secrétaire d'État (M^me^ Fairclough). On sait que le titulaire de ce portefeuille est du sexe féminin. Il nous a paru convenable, par conséquent, de faire place aux dames. Puis nous voudrions passer aux Pêcheries, aux Mines et Relevés techniques, à la Justice, aux Affaires des anciens combattants et aux Affaires extérieures, mais pas nécessairement dans cet ordre-là, à l'exception du premier ministère dont j'ai fait mention. La semaine suivant la semaine prochaine, nous pourrons peut-être tenir un débat d'une journée sur les affaires extérieures afin que le budget de ce ministère puisse être déféré au comité permanent des affaires extérieures.

**M. Argue:** Je me demande si je pourrais poser au leader de la Chambre une autre question sur nos travaux. Pourrait-il nous dire si le gouvernement a l'intention de proposer sans trop tarder le projet de résolution antérieur à la mesure de soutien des prix des produits agricoles? Je pensais que c'était l'une des mesures législatives que l'on considérait comme mesures d'urgence et qu'on nous la soumettrait très bientôt.

**L'hon. M. Green:** Je le pense, monsieur l'Orateur, mais je ne suis vraiment pas en mesure cet après-midi de dire exactement quand cela se fera.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### LE CAMP DE GAGETOWN

*Question nº 144*—**M. Robichaud:**

1. Jusqu'à ce jour, quelle somme globale le ministère de la Défense nationale a-t-il dépensée pour l'aménagement et le fonctionnement du camp de Gagetown?

2. Quelle somme globale la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle dépensée pour la construction de logements destinés au personnel, etc., au camp de Gagetown ou à Oromocto (Nouveau-Brunswick)?

3. Durant la saison de 1957, combien d'hommes ont poursuivi leur instruction militaire au camp de Gagetown?

4. Au cours de 1958, combien d'hommes poursuivront vraisemblablement leur instruction militaire au camp de Gagetown, d'après le programme actuellement tracé par le ministère de la Défense nationale?

5. Quel est le nombre de civils présentement préposés à l'entretien du camp de Gagetown?

[*Voir la réponse modifiée à la p. 1385.*]

*Réponse de* **l'hon. George R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):**

1. Total des dépenses du ministère de la Défense nationale pour la construction et l'entretien du camp de Gagetown: $91,221,-143.

2. Réponse donnée ailleurs (ministère des Travaux publics).

3. Environ 10,400.

4. On prévoit que 4,400 hommes de l'armée régulière poursuivront leur entraînement au camp de Gagetown en 1958. On accordera 2,500 places de plus aux hommes de la milice pour qu'ils puissent recevoir un entraînement d'une semaine dans le cadre de l'armée régulière.

5. Au 31 octobre 1957: 149.

### STATION Nº 5 DE L'A.R.C., À MONCTON

*Question nº 146*—**M. Murphy (Westmorland):**

1. Quel est le nombre de civils actuellement employés à la station nº 5 de l'Aviation royale canadienne à Moncton (Nouveau-Brunswick)?

2. Quel était le nombre de civils employés au 1er novembre 1956?

3. Depuis le 1er juillet 1956, y a-t-il eu une diminution du personnel?

4. Se propose-t-on de réduire le personnel dans un avenir rapproché?

*Réponse de* **l'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):**

1. 521.

2. 545.

3. Oui.

4. Le nombre des civils employés dans les établissements de la défense nationale est déterminé en fonction des changements qui interviennent dans le travail à faire.

### PRODUCTION DE FRUITS ET LÉGUMES, VALLÉE D'OKANAGAN

*Question nº 162*—**M. Christian:**

Depuis le 10 juin 1957, quelles ont été les mesures prises par le gouvernement en vue d'aider les producteurs de fruits et de légumes de la vallée d'Okanagan?

*Réponse de* **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

Depuis le 10 juin 1957, les programmes suivants d'aide aux producteurs de fruits et de légumes ont été mis en route:

1. Le 14 juin est entrée en vigueur une valeur fixe pour droits de douane, basée sur un minimum de 13½c. la livre pour les importations de fraises fraîches, avec des différences appropriées pour les fraises gelées.

2. Le 12 août étaient signés par le ministre de l'Agriculture et *British Columbia Tree Fruits Limited* des accords prévoyant une aide pour les pêches, les abricots, et les prunes en vertu de la loi sur la vente coopérative des produits agricoles.

3. Les 31 juillet et 12 septembre étaient promulgués, en vertu de la loi sur l'organisation des marchés des produits agricoles, des décrets relatifs à l'extension des pouvoirs du *British Columbia Fruit Board* et du *British Columbia Interior Vegetable Marketing Board* dans le domaine du commerce interprovincial et d'exportation.

4. On a assuré le maintien de l'allocation de 1,250,000 livres sterling pour les pommes achetées en dollars.

5. Le gouvernement de la Colombie-Britannique et les organismes de producteurs ont continué de bénéficier de la coopération et de l'aide générale des divers services et divisions du ministère fédéral de l'Agriculture, qui ont secondé tout particulièrement le commissaire royal tenant actuellement des audiences et menant une enquête sur les problèmes de l'industrie des fruits en Colombie-Britannique.

Le ministre des Finances a déféré les listes du tarif des fruits et légumes à la Commission du tarif.

### ENERGIE ATOMIQUE AU CANADA—SERVICES DE GÉNIE

*Question nº 126*—**M. Fisher:**

1. Durant les années financières terminées en mars 1956 et 1957, quelles sociétés ont fourni des services de génie à l'*Atomic Energy of Canada Limited*?

2. Quelles sommes a-t-on versées à chaque société pour ces services?

*Réponse de* **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

LISTE DES SOCIÉTÉS AYANT FOURNI DES SERVICES DE GÉNIE À L'*ATOMIC ENERGY OF CANADA LIMITED* PENDANT LA PÉRIODE DE DEUX ANS TERMINÉE LE 31 MARS 1957, DE MÊME QUE LES SOMMES VERSÉES POUR CES SERVICES

*Y compris aussi le coût de fabrication. Il n'est pas possible de décomposer ces comptes pour établir combien ont coûté les services de génie.

| Société | Travaux | Sommes versées | | |
|---|---|---|---|---|
| | | Année terminée le 31 mars 1956 | Année terminée le 31 mars 1957 | Total pour 2 ans |
| | | $ | $ | $ |
| Aeroprojects Incorporated | Soudure ultrasonique de détecteurs de flux | ..... | 540 | 540 |
| Aluminium Laboratories Limited | Travaux sur des alliages spéciaux d'aluminium | 16,816 | ..... | 16,816 |
| Aluminium Company of Canada Limited | Mise au point technique de revêtement profilé | 45,580 | 47,484 | 93,064 |
| American Machine and Foundry Company | Mise au point, plan et fabrication de mécanisme de contrôle des tiges d'arrêt | 32,009 | 11,940 | 43,949 |
| Atlas Steels Limited | Épreuves de laminage sur métal Zircaloy 2 | 130 | ..... | 130 |
| Branson Instruments Inc. | Relevé de l'épaisseur | 340 | ..... | 340 |
| C. D. Howe Company Limited | Plan et surveillance de la construction du RÉACTEUR NRU (contrat en date du 1er janvier 1951) | 1,184,007 | 1,108,497 | 2,292,504 |
| *Canadair Limited | Plan et fabrication d'un réacteur commun d'expérimentation et de bobines de spectromètre à rayons beta; plan de chambre à vide, etc. | 89,371 | 303,656 | 393,027 |
| Canadian Aero Service Limited | Levé géographique aérien | 2,304 | ..... | 2,304 |
| Canadian General Electric Co. Limited | Plan d'un réacteur de démonstration à énergie nucléaire et service de génie à l'égard de l'isolement de tubes à pression | ..... | 445,874 | 445,874 |
| Canadian Hanson and Van Winkle | Galvanoplastie de plaques d'uranium | ..... | 3,665 | 3,665 |
| Canadian Westinghouse Company Limited | Plan et mise au point de boucles pour le réacteur NRU et recherches et travaux sur le béryllium | 86,608 | 431,643 | 518,251 |
| Computing Devices of Canada Limited | Mise au point d'un trieur au pied à 100 cases | ..... | 41,825 | 41,825 |
| Dobush and Stewart | Plan du cafétéria de l'usine et de l'immeuble de décontamination | 3,512 | 31,545 | 35,057 |
| E. B. Allen Inspection Limited | Inspection de certains contrats d'expansion | 4,325 | ..... | 4,325 |
| École Polytechnique | Épreuves de résistance élastique sur maquette de calendre | 3,068 | ..... | 3,068 |
| Electronic Associates Limited | Mise au point de tubes halogènes | 1,962 | ..... | 1,962 |
| Ferranti Electric Limited | Plan et mise au point d'un équipement de contrôle pour le réacteur NRU et étude de la sélection d'adresses pour système de trieur au pied | 98,875 | 314,259 | 413,134 |
| Giffels and Vallet | Plan d'un immeuble de réacteur commun d'expérimentation, moyens de fabrication d'un alliage au plutonium combustible; dissolvant pour matériaux radioactifs, moyens de manutention et d'entreposage du carburant | 18,802 | 65,703 | 84,505 |
| *High Voltage Engineering Corporation | Plan et fabrication de l'accélérateur Tandem van de Graaff | 15,000 | 267,330 | 282,330 |
| J. L. de Stein—J. O. McCutcheon, (Consulting Engineers) | Analyse de la capacité structurale des chambres cuirassées | 178 | ..... | 178 |
| John Inglis Company Limited | Plan et mise au point de tiges de contrôle pour le réacteur NRU | 277,213 | 63,897 | 341,110 |
| M. H. Dineen and Associates Limited | Inspection des réseaux d'aqueduc et d'égout | 1,911 | 2,940 | 4,851 |
| Montreal Engineering Company Limited | Services afférents à une étude sur la possibilité d'installation d'une usine nucléaire | 2,841 | ..... | 2,841 |
| *National Carbon Company | Approvisionnement et usinage du graphite | 4,925 | 77,061 | 81,986 |
| National Research Council | Plan du mécanisme de contrôle et épreuve sur maquette de calendre | 54,605 | ..... | 54,605 |
| Nuclear Metals Inc. | Mise au point, par co-extrusion, de combustibles enrichis | ..... | 18,950 | 18,950 |
| Ontario Research Foundation | Épreuves de lubrification par l'eau | 7,438 | ..... | 7,438 |
| Permutit Company of Canada Limited | Traitement de l'eau | 14,510 | ..... | 14,510 |
| Quann, Carruthers, King and Quan | Étude de l'aération de l'immeuble de génie chimique | 2,768 | ..... | 2,768 |
| Racey, MacCallum and Associates Ltd. | Inspection et contrôle de la qualité des pièces du réacteur NRU | 556,557 | 458,574 | 1,015,131 |
| Sorel Industries Limited | Plan et mise au point des tiges de contrôle du réacteur NRU | 13,278 | ..... | 13,278 |
| Standard-Modern Tool Company Limited | Plan du mécanisme d'introduction des harres | 901 | ..... | 901 |
| The Shawinigan Engineering Co. Ltd. | Projet canado-indien de réacteur | 132,743 | 551,728 | 684,471 |
| | | $ 2,672,577 | 4,247,111 | 6,919,688 |

## APPENDICE

### RÉPONSE À UNE QUESTION POSÉE PAR LE DÉPUTÉ DE KOOTENAY-OUEST

#### ASSISTANCE OFFERTE AUX IMMIGRANTS EN CHÔMAGE

1. Hospitalisation ou soins médicaux et dentaires d'urgence.

Cette assistance peut être accordée aux immigrants pendant qu'ils sont en route vers leur destination si, bien entendu, ils n'ont pas assez d'argent ou manquent de l'argent nécessaire pour acquitter les frais dont il s'agit. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'engage à payer les frais d'hospitalisation d'urgence, et les frais médicaux et dentaires d'urgence. La direction des hôpitaux, les médecins et les dentistes présentent leurs factures d'honoraires ou de frais au préposé à l'immigration qui a autorisé l'assistance et qui doit attester les frais et les transmettre au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour que ce dernier les paie.

2. Assistance d'urgence au transport.

Cette assistance est un moyen de s'assurer que les immigrants sont placés dans un endroit rémunéré aussitôt que possible après leur arrivée. Elle est accordée à ceux qui n'ont pas assez d'argent pour payer leur transport jusqu'à un endroit d'emploi convenable. On demande l'assistance d'urgence au transport sur la formule Imm. 397 qui définit le transport demandé et qu'on présente à la société de transport. Sur réception de la facture de la société de transport, le surintendant régional ou le fonctionnaire responsable l'atteste et l'envoie à l'agent en chef du Trésor pour qu'il la paie à la société de transport.

3. Nourriture et logement d'urgence.

Le ministère est autorisé à fournir la nourriture et le logement aux immigrants qui, sans qu'ils y soient pour quelque chose, ont besoin de cette assistance durant leur première année au Canada. Après leur première année de séjour au Canada, les immigrants ont normalement droit à l'assistance des services provinciaux ou municipaux de bien-être. L'assistance d'urgence au titre de la nourriture et du logement est autorisée sous la forme d'une pièce justificative désignée Imm. 428 que l'immigrant présente au propriétaire ou au commerçant. Le propriétaire ou le commerçant dont il s'agit atteste que les aliments ou les services ont été fournis et retourne la formule Imm. 428, de même que la pièce justificative, au fonctionnaire de l'immigration, qui la vérifie, l'atteste et l'envoie à l'agent en chef du Trésor pour qu'il la paie par chèque.

4. Accords de bien-être et de soins médicaux.

Le gouvernement fédéral a conclu des accords de bien-être et de soins médicaux avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, Terre-Neuve, ainsi qu'avec les Territoires du Nord-Ouest. Les accords pourvoient à l'assistance sociale à divers degrés, ainsi qu'aux frais d'hospitalisation, pour une période de douze mois, aux immigrants devenus indigents par suite d'accidents ou de maladie durant leur première année de séjour au Canada. Le gouvernement fédéral a aussi conclu avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse un accord embrassant l'hospitalisation et les frais qui en découlent. Le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial dont il s'agit se partagent également les frais de l'assistance accordée en vertu des accords. Ce sont les autorités provinciales compétentes en matière de bien-être et de santé dans les provinces qui sont chargées de juger de l'admissibilité aux secours prévus à ces accords. Quant à la responsabilité fédérale, en ce qui concerne la mise en œuvre de ces accords, elle est exercée par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, les ministères provinciaux lui soumettant leurs demandes de recouvrement de la moitié des frais encourus.

5. Assistance familiale.

L'assistance familiale est une subvention versée au titre des enfants (des immigrants ou des colons), et payée à leurs parents. Elle a pour but d'aider à la famille à s'établir au cours de la première année suivant leur entrée au Canada ou leur retour au Canada aux fins d'une installation définitive alors qu'ils n'ont normalement pas droit à l'allocation familiale. Elle est payée au titre des enfants des immigrants et colons (le terme "colon" comprend les citoyens canadiens et les résidents du Canada revenant au Canada) et légalement admis au Canada pour s'y installer définitivement, à condition toutefois qu'ils n'aient pas droit à l'allocation familiale, et que dans le cas des citoyens canadiens et des résidents du Canada revenant au Canada, ils n'aient pas primitivement reçu ladite assistance familiale au titre de l'enfant ou des enfants faisant l'objet de la requête. Cette assistance est payable à la

fin de chaque trimestre, au taux mensuel de $5 pour chaque enfant admissible à partir du 1er avril 1956, ou depuis la date d'entrée ou de retour, la date désignée étant la date postérieure, jusqu'à ce que soient écoulés douze mois depuis la date de retour ou d'entrée dans notre pays. L'admissibilité ou paiement devient caduque à moins que la demande de cette assistance familiale ne soit déposée avant la fin d'un an de résidence au Canada. Elle n'est pas payable au titre de la résidence ailleurs que dans notre pays. Les bureaux de l'immigration au Canada disposent des formules de demande qui sont données aux nouveaux arrivants aux ports d'entrée. Les chèques d'assistance familiale, payables à la mère ou au tuteur, sont délivrés par l'agent en chef du Trésor sous forme de versements trimestriels.

6. Prêts au passage.

Le régime de prêts au passage a pour but d'aider à des immigrants convenables à financer le coût de leur transport au Canada. Ces prêts sont versés sans intérêt et visent également le transport des personnes à charge et celui du chef de famille, là où un secours financier de ce genre paraît nécessaire. Ils sont aussi versés aux résidents du Canada qui tiennent à se faire rejoindre par les personnes à leur charge, c'est-à-dire par leur conjoint ou leurs enfants mineurs non mariés, mais qui ne disposent pas de l'argent nécessaire pour payer le billet. Les résidents du Canada peuvent s'adresser à ces fins au bureau de l'immigration le plus rapproché. On peut aussi présenter cette demande à l'étranger au bureau canadien de l'immigration dans le pays où habite l'immigrant en puissance. Ces prêts sont émis sous la forme d'un titre de transport dit Imm. 500 échangés par la société de transport contre des billets de bateau ou d'avion et comprenant également le transport intérieur. La compagnie de transport intéressée fait transmettre à l'agent en chef du Trésor une facture à laquelle est jointe l'original de l'Imm. 500. Ce fonctionnaire assure le remboursement.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 18 novembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## PRÉSENTATION D'UN DÉPUTÉ

L'honorable Sidney Earle Smith, député de la circonscription électorale d'Hastings-Frontenac, est présenté par le très honorable J. G. Diefenbaker et l'honorable Donald M. Fleming.

## LES COMITÉS PERMANENTS

**M. L. E. Cardiff (Huron)** dépose le rapport du comité spécial chargé de dresser et de transmettre la liste des députés appelés à composer les comités permanents de la Chambre:

### AGRICULTURE ET COLONISATION

| MM. | MM. |
|---|---|
| Argue | McBain |
| Arsenault | McLeod |
| Boucher | McMillan |
| Boulanger | Ménard |
| Bryson | Michaud |
| Campbell (Lambton-Kent) | Montgomery |
| Castleden | O'Hurley |
| Charlton | Olson |
| Christian | Pallett |
| Dechêne | Peters |
| Demers | Phillips |
| Deslières | Proudfoot |
| Doucett | Quelch |
| Fairfield | Roberge |
| Forgie | Robinson |
| Gardiner | Schneider |
| Gingras | Schulz |
| Gour | Simpson |
| Grills | Smith (Battle-River-Camrose) |
| Harrison | Smith (Lincoln) |
| Herridge | Stanton |
| Howe | Stefura |
| Huffman | Studer |
| Jones | Thomas (Middlesex-Ouest) |
| Jorgenson | Thompson (Northumberland) |
| Kennedy | Tucker |
| Laflamme | Villeneuve (Glengarry-Prescott) |
| Lafontaine | White—60. |
| Landry | |
| Lavigne | |
| Légaré | |
| Macdonald (Kings) | |

(Quorum—20)

### BANQUE ET COMMERCE

| MM. | MM. |
|---|---|
| Ashbourne | Macnaughton |
| Bell (Carleton) | MacRae |
| Benidickson | Marler |
| Blackmore | Martin (Essex-Est) |
| Broome | Morris |
| Brown (Essex-Ouest) | Morton |
| Cameron | Pallett |
| Cannon | Pearson |
| Cathers | Power |
| Chown | Quelch |
| Coates | Rea |
| Christian | Richardson |
| Crestohl | Robichaud |
| Deslières | Rynard |
| Dumas | St-Laurent (Témiscouata) |
| Ellis | Sinclair |
| Fraser | Stewart (Winnipeg-Nord) |
| Gardiner | Stinson |
| Henderson | Thompson (Northumberland) |
| Irwin | Thrasher |
| Johnson (Kindersley) | Tucker |
| Jones | Villeneuve (Glengarry-Prescott) |
| Lambert | White |
| Low | Winkler—50. |
| Macdonald (Vancouver-Kingsway) | |
| MacEachen | |

(Quorum—7)

### DÉBATS

| MM. | MM. |
|---|---|
| Beaudoin | Macquarrie |
| Crouse | McPhillips |
| Ellis | Meunier |
| Habel | Muir (Lisgar) |
| Hansell | Robinson |
| Hardie | Rouleau—12. |

(Quorum—7)

### AFFAIRES EXTÉRIEURES

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aitken (M^lle) | Low |
| Argue | MacEachen |
| Breton | Macnaughton |
| Cannon | Macquarrie |
| Cardin | Martin (Essex-Est) |
| Coldwell | McCleave |
| Crestohl | Nesbitt |
| Fairfield | Patterson |
| Garland | Pearson |
| Gauthier (Lac-Saint-Jean) | Pratt |
| Herridge | Rea |
| Holowach | Richard (Ottawa-Est) |
| Jones | Sinclair |
| Jung | Smith (Calgary-Sud) |
| Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) | Stick |
| Kucherepa | Stuart (Charlotte) |
| Lennard | Van Horne |
| | White—35. |

(Quorum—10)

## RELATIONS INDUSTRIELLES

MM.
Aitken (M^lle)
Barnett
Baskin
Beech
Blanchette
Brassard
Brown (Essex-Ouest)
Byrne
Cauchon
Chown
Deschatelets
Gauthier (Chicoutimi)
Gingues
Haidasz
Irwin
Johnston (Bow-River)
Jorgenson
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)
Leduc (Verdun)
MacEachen
MacInnis
Maloney
Martin (Timmins)
Martini
McDonald (Hamilton-Sud)
Mitchell
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Murphy (Westmorland)
Ricard
Richardson
Small
Stanton
Thompson (Edmonton-Strathcona)
Vivian
Winch—35.

(Quorum—10)

## MARINE ET PÊCHERIES

MM.
Anderson
Arsenault
Ashbourne
Barnett
Bourget
Brisson
Broome
Bryce
Cannon
Carter
Crouse
English
Hahn
Haidasz
Hardie
Henderson
Howard
Irwin
Jung
Kirk
Lavigne
MacDonald (Antigonish-Guysborough)
MacEwan
McGrath
Montgomery
Murphy (Lambton-Ouest)
Noble
Patterson
Robichaud
Robinson
Schulz
Sinclair
Stuart (Charlotte)
Taylor
Thibault—35.

(Quorum—10)

## MINES, FORÊTS ET COURS D'EAU

MM.
Baskin
Blackmore
Coates
Dumas
Garland
Gauthier (Nickel-Belt)
Hansell
Hardie
Hodgson
Howe
Leboe
Leduc (Gatineau)
Leduc (Verdun)
Lesage
Macdonald (Vancouver-Kingsway)
MacEachen
MacRae
McBain
McCullough
McGrath
McWilliam
Mitchell
Montgomery
Muir (Lisgar)
Murphy (Lambton-Ouest)
Nixon
O'Hurley
Peters
Raymond
Ricard
Richard (Saint-Maurice-Laflèche)
Simpson
Smith (Calgary-Sud)
Stick
Winch—35.

(Quorum—10)

[M. Cardiff.]

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

MM.
Batten
Broome
Cameron
Carter
Cathers
Christian
Fairfield
Forgie
Garland
Hales
Hansell
Harrison
Henderson
Houck
Howard
Jorgenson
Kennedy
Kirk
Knowles (Norfolk)
Langlois
Macdonald (Kings)
MacInnis
Macnaughton
Mandziuk
Martini
McCleave
McCullough
McIlraith
McMillan
McPhillips
McWilliam
Milligan
Mitchell
Monette
Morris
Morton
Nicholson
Nixon
Noble
Olson
Patterson
Proudfoot
Rea
Regier
Roberge
Schneider
Smith (Simcoe-Nord)
Studer
Thomas (Middlesex-Ouest)
Yuill—50.

(Quorum—15)

## PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

MM.
Aitken (M^lle)
Beech
Bourque
Bryson
Byrne
Campbell (Lambton-Kent)
Carter
Dechêne
Deniset
Fraser
Houck
Jung
Leboe
McBain
McGregor
McIlraith
Meunier
Pallett
Peters
Pickersgill
Richard (Ottawa-Est)
Robinson
Rowe
Small
Thomas (Wetaskiwin)
Thomas (Middlesex-Ouest)
Valois
Vincent
Zaplitny—29.

(Quorum—10)

## COMPTES PUBLICS

MM.
Beaudry
Boulanger
Bourget
Breton
Bryce
Byrne
Campbell (Lambton-Kent)
Crestohl
Denis
Doucett
English
Fisher
Habel
Hales
Hardie
Houck
Kirk
Knowles (Norfolk)
Laflamme
Leboe
Lewry
Macdonald (Kings)
MacRae
Maltais
McGee
McGregor
McLeod
McMillan
Milligan
Morris
Morton
Murphy (Lambton-Ouest)
Noble
Pickersgill
Proudfoot
Regier
Roberge
Rynard
Smith (Simcoe-Nord)
Stick
Stuart (Charlotte)
Thomas (Wetaskiwin)
Thomas (Middlesex-Ouest)
Thompson (Edmonton-Strathcona)
Thrasher
Tucker
Villeneuve (Glengarry-Prescott)
Wratten
Yuill
Zaplitny—50.

(Quorum—15)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

| MM. | MM. |
|---|---|
| Barbès | Leboe |
| Batten | Lewry |
| Bégin | MacDonald (Antigonish-Guysborough) |
| Bonnier | Marler |
| Blanchette | Martini |
| Brassard | McBain |
| Broome | McGrath |
| Bryson | McIvor |
| Byrne | McLeod |
| Campbell (The Battlefords) | McPhillips |
| Chevrier | Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) |
| Crouse | Murphy (Westmorland) |
| Doucett | Murphy (Lambton-Ouest) |
| Dupuis | Nixon |
| Ellis | O'Hurley |
| English | Olson |
| Fisher | Phillips |
| Forgie | Rea |
| Fraser | Rouleau |
| Gauthier (Lac-Saint-Jean) | Small |
| Gauthier (Nickel-Belt) | Smith (Calgary-Sud) |
| Gauthier (Chicoutimi) | Smith (Simcoe-Nord) |
| Grills | Smith (Battle-River-Camrose) |
| Harrison | Stanton |
| Herridge | Stuart (Charlotte) |
| Holowach | Taylor |
| Howe | Villeneuve (Roberval) |
| Johnston (Bow-River) | Vincent |
| Kennedy | Wratten—60. |
| Lafontaine | |
| Lavigne | |

(Quorum—20)

RÈGLEMENT

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aitken (M[lle]) | Monette |
| Beaudoin | Rochefort |
| Denis | Smith (Simcoe-Nord) |
| Dupuis | Stinson |
| Hahn | Thompson (Northumberland) |
| Haidasz | Van Horne |
| Howard | Villeneuve (Glengarry-Prescott) |
| Irwin | Vivian |
| Johnson (Kindersley) | Winkler—20. |
| Loiselle | |
| Michaud | |

(Quorum—8)

## ATTRIBUTIONS DES COMITÉS

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre)** propose:

Que les comités permanents soient autorisés à examiner toutes les questions qui leur seront renvoyées par la Chambre, et à faire rapport de de leurs observations et opinions sur ces questions, à assigner des témoins et ordonner la production de tous papiers et documents.

(La motion est adoptée.)

## LES IMPRESSIONS DU PARLEMENT

**M. L. E. Cardiff (Huron)** propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que la Chambre va s'unir à eux pour former un comité mixte des deux Chambres relativement aux impressions du Parlement et que les membres suivants: MM. Barnett, Batten, Best, Blackmore, Boivin, Bonnier, Bryce, Campbell (Lambton-Kent), Castleden, Cathers, Coates, Dechêne, Doucett, English, Gauthier (Nickel-Belt), Gingras, Gour, Hales, Hansell, Harrison, Knowles (Norfolk), Kucherepa, LaCroix, Landry, Langlois, Lennard, L'Heureux, Loiselle, MacEwan, MacInnis, Maltais, Martin (Timmins), McGee, McIvor, McWilliam, Ménard, Michaud, Montgomery, Muir (Lisgar) Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria), Patterson, Phillips, Raymond, Regier, Rochefort, Rowe, Rynard Schneider, Smith (Simcoe-Nord), Thibault, Thomas (Middlesex-Ouest), Thompson (Edmonton-Strathcona), Wratten et Yuill, représenteront la Chambre au sein dudit comité mixte des impressions du Parlement.

(La motion est adoptée.)

## LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

**M. L. E. Cardiff (Huron)** propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat afin d'informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé M[lle] Aitken et MM.: Anderson, Barbes, Beech, Bégin, Best, Blackmore, Bourque, Castleden, Cathers, Coldwell, Deniset, Dinsdale, English, Eudes, Fisher, Habel, Henderson, Houck, Howe, Kirk, LaCroix, Lavigne, Leboe, Leduc, (Gatineau), Lennard, MacEwan, Macquarrie, McGrath, McIlraith, Mandziuk, Nicholson, Nixon, Pickersgill, Ratelle, Robichaud, Rowe, Simpson, Small, Smith (Galgary-Sud), Stefura, Thomas (Wetaskiwin), Valois et Walker, pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre au comité mixte de la bibliothèque.

(La motion est adoptée.)

## LE RESTAURANT DU PARLEMENT

**M. L. E. Cardiff (Huron)** propose:

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé MM. Best, Campbell (The Battlefords), Caron, Deslières, Gour, Grills, Habel, Hales, Jorgenson, Kucherepa, McBain, McDonald (Hamilton-Sud), McGee, McGregor, McIvor, McWilliam, Milligan, Robichaud, Smith (Battle-River-Camrose), Stewart (Winnipeg-Nord), Stick, Studer, Villeneuve (Roberval) et Yuill, pour faire partie du comité chargé d'assister Son Honneur l'Orateur dans la direction du restaurant, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour représenter la Chambre au comité mixte du restaurant.

(La motion est adoptée.)

## LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL

ANNONCE DE LA PROLONGATION DE LA DURÉE D'EXERCICE DES FONCTIONS POUR UNE AUTRE ANNÉE

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je désire annoncer que Sa Majesté la Reine a gracieusement consenti à approuver le maintien en fonction du très honorable Vincent Massey, C.H., à titre de gouverneur général du Canada, durant une autre période additionnelle d'une année à partir du printemps

1958. Cette prolongation de la durée d'exercice des fonctions du gouverneur général constitue un témoignage de l'excellence avec laquelle M. Massey s'est acquitté des hautes responsabilités de son poste, témoignage auquel, j'en suis sûr, la population canadienne souscrira.

## LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

MODIFICATION VISANT À AUGMENTER LA RESPONSABILITÉ TOTALE EN COURS

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce)** propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, afin d'étudier un projet de résolution que recommande Son Excellence et qui est ainsi conçu:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, en vue de porter de cent millions à deux cents millions de dollars la responsabilité totale que la Société peut avoir en cours, à quelque époque, aux termes des contrats d'assurance qu'elle est autorisée à conclure sous le régime de l'article 21 de ladite loi.

(La motion est adoptée.)

## DEMANDES DE DOCUMENTS

INSPECTEURS DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES, À THE BATTLEFORDS (SASK.)

*Demande nº 11*—**M. Campbell (The Battlefords):**

État indiquant le nom *a*) de toutes les personnes nommées depuis le 1er septembre 1957 à titre d'inspecteurs du service d'assistance à l'agriculture des Prairies, *b*) de tous les anciens inspecteurs qui ont été réengagés depuis le 1er septembre 1957, dans le district électoral de The Battlefords.

(La motion est adoptée.)

PERSONNEL DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES, CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE MACKENZIE

*Demande nº 14*—**M. Nicholson:**

État indiquant les noms et adresses de toutes les personnes demeurant dans la circonscription électorale fédérale de Mackenzie et employées par la Division de l'assistance à l'agriculture des Prairies du ministère de l'Agriculture, *a*) du 1er au 10 juin 1957, *b*) du 10 juin 1957 jusqu'à ce jour.

(La motion est adoptée.)

EXPORTATION DE GAZ NATUREL AUX ÉTATS-UNIS

*Demande nº 18*—**M. Argue:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 10 juin 1957 entre le gouvernement fédéral et quelque gouvernement provincial, personne, société ou organisme, relativement au prix et à la quantité de gaz naturel pouvant être exporté aux États-Unis.

**[Le très hon. M. Diefenbaker.]**

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, la motion est acceptable, sous la réserve habituelle, c'est-à-dire moyennant consentement du gouvernement provincial.

(La motion est adoptée.)

LE PIPE-LINE DU NORD ONTARIEN À L'EST DE LA TÊTE DES LACS—SOUMISSIONS

*Demande nº 20*—**M. Benidickson:**

Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1957 entre quelque association, personne et société, et les membres du Gouvernement et (ou) la société de la Couronne *Northern Ontario Pipeline Corporation*, relativement à des demandes visant à permettre de présenter des soumissions pour les travaux d'aménagement de la section du pipe-line à gaz financé par l'État, depuis la tête des Lacs vers l'est.

(La motion est adoptée.)

DROITS DE CIRCULATION AÉRIENNE, WINNIPEG

*Demande nº 21*—**M. Denisel:**

Copie de toute correspondance échangée depuis le 21 juin 1957 entre le premier ministre, le ministre des Transports ou d'autres membres du Gouvernement et le premier ministre du Manitoba, relativement aux droits de circulation aérienne des autres sociétés qu'Air-Canada à Winnipeg.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, ayant obtenu la permission du premier ministre du Manitoba de déposer cette correspondance, je ne vois aucun inconvénient à ce que la motion soit adoptée.

(La motion est adoptée.)

ÉDIFICE PUBLIC, À PLESSISVILLE (P.Q.)

*Demande nº 23*—**M. Lafontaine:**

Copie de tous télégrammes et correspondance échangés depuis le 3 juillet dernier avec le ministère des Travaux publics, relativement au projet de construction d'un édifice public à Plessisville (Québec), à l'égard duquel des soumissions ont été demandées et aucun contrat n'a été adjugé.

(La motion est adoptée.)

AMBROSE TRUMAN ET CHARLES KRATZMEIR —RENVOI

*Demande nº 26*—**M. Coldwell:**

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents, reçus ou adressés depuis le 10 juin 1957 par le ministre des Travaux publics, ou tout autre ministre, ou tous fonctionnaires du ministère des Travaux publics ou d'autres ministères du Gouvernement, relativement au renvoi de MM. Ambrose Truman et Charles Kratzmeir du bureau de poste de Brantford.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, nous ne voyons pas d'objection à l'adoption de cette

motion, sous la réserve habituelle qui s'applique dans le cas de documents circulant au sein d'un ministère ou d'un ministère à un autre.

**M. l'Orateur:** Est-ce le bon plaisir de la Chambre d'adopter la motion, avec la réserve que le ministre a signalée?

**Des voix:** Oui.

(La motion est adoptée.)

INSPECTEURS DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES, CIRCONSCRIPTON ÉLECTORALE DE MOOSE-MOUNTAIN

*Demande nº 27*—**M. McCullough:**

État indiquant les noms de toutes les personnes qui depuis le 1er août 1957, dans la circonscription électorale de Moose-Mountain, *a*) ont été recommandées pour remplir un poste d'inspecteur à la Division de l'assistance à l'agriculture des Prairies, *b*) ont recommandé des candidats à des postes d'inspecteur, *c*) ont été nommées inspecteur à cette même Division; et indiquant, *d*) les sommes versées à tous les inspecteurs de la Division de l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la circonscription électorale de Moose-Mountain, depuis le 1er août 1957.

(La motion est adoptée.)

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—EXPROPRIATIONS DANS LE SECTEUR INTERNATIONAL

*Demande nº 28*—**L'hon. M. Chevrier:**

État indiquant les noms de tous les propriétaires dont l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a, aux termes de la loi constituant cet organisme, exproprié les biens (en en donnant une brève description), l'étendue des terrains expropriés et l'indemnité versée par l'Administration à chaque propriétaire (en tenant compte de l'indemnité versée à l'égard de terrains, d'améliorations, de dommages et de toute autre catégorie d'indemnité), *a*) dans la section de Lachine du fleuve Saint-Laurent, en ce qui regarde (i) les terrains appartenant aux Indiens, (ii) les autres terrains; *b*) à Pointe-Iroquois, tant dans la ville d'Iroquois que dans le township de Matilda, comté de Dundas, dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, d'après l'entretien que j'ai eu avec l'honorable député au sujet de la motion, j'en conclus qu'il consent à ce qu'on y biffe le passage ayant trait aux terres indiennes. Sous cette réserve, la motion est acceptable.

**L'hon. M. Chevrier:** J'accepte, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce qu'on modifie la motion dans le sens indiqué par l'honorable député?

**Des voix:** Oui.

(La motion ainsi modifiée est adoptée.)

LES TRANSPORTS—EXPROPRIATIONS À CORNWALL

*Demande nº 29*—**L'hon. M. Chevrier:**

État indiquant les noms de tous les propriétaires dont le ministère des Transports a exproprié les biens (en en donnant une brève description), l'étendue des terrains expropriés et l'indemnité versée par le ministère à chaque propriétaire (en tenant compte de l'indemnité versée à l'égard des terrains, des améliorations, des dommages et de toute autre catégorie d'indemnité), dans la ville de Cornwall, entre le chemin de la reine nº 2 et le canal de Cornwall allant au nord et au sud, et le pont international et la route d'une longueur de neuf milles allant à l'est et à l'ouest, dans ladite ville.

(La motion est adoptée.)

RÉFUGIÉS HONGROIS EN ONTARIO

*Demande nº 30*—**L'hon. M. Pickersgill:**

Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés depuis le 21 juin 1957 entre le gouvernement du Canada, l'un ou l'autre de ses membres ou fonctionnaires, et le gouvernement d'Ontario, l'un ou l'autre de ses membres ou fonctionnaires, relativement à tout ce qui a trait à l'accueil, le soin, l'entretien et l'établissement des réfugiés hongrois.

**M. Hamilton, adjoint parlementaire, au nom du ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration:** Monsieur l'Orateur, la motion est acceptable sous la réserve habituelle relative à l'échange de documents avec un gouvernement provincial.

**M. l'Orateur:** Est-ce le bon plaisir de la Chambre d'adopter la motion sous la réserve indiquée par l'adjoint parlementaire?

**Des voix:** D'accord!

(La motion est adoptée.)

LE PONT DE L'AVENUE BRONSON, À OTTAWA

*Demande nº 31*—**M. McIlraith:**

Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés depuis le 10 juin 1957 entre le premier ministre ou tout ministre de la Couronne et la ville d'Ottawa, relativement au projet de construction d'un nouveau pont au-dessus du canal Rideau, à l'avenue Bronson.

(La motion est adoptée.)

## LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS COMPANY"

LA LIGNE DE CONDUITE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE L'IMMATRICULATION DES NAVIRES—RETOUR DES ÉQUIPAGES DE LA TRINITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Le gouvernement a-t-il modifié sa ligne de conduite à l'égard du transfert à la Trinité de l'immatriculation de la *Canadian National Steamships*, et le ministre dira-t-il à la Chambre pourquoi l'avion transportant des équipages jamaïquains à Montréal a reçu l'ordre de rebrousser chemin?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** En réponse à la première partie de la question posée par le député, je dirai que je n'ai connaissance d'aucun changement intervenu dans la ligne de conduite de la direction de la compagnie *Canadian National Steamships* à cet égard. En ce qui concerne la seconde partie, je répondrai que la décision de rebrousser chemin a été prise par la direction de la *Canadian National Steamships.*

*(Plus tard)*

**M. J. A. Byrne (Kootenay-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Vu que deux avions d'Air-Canada ont été nolisés,—à grands frais pour le contribuable,—afin de transporter au Canada des marins de la Trinité, lesquels avaient apparemment pour mission de prendre en charge des navires canadiens, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi on a pris la décision de leur faire rebrousser chemin?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai expliqué à l'honorable député de Laurier, cette décision a été prise par la direction de la *Canadian National Steamships.* Si l'honorable député veut bien demander aux directeurs de la compagnie ce qui l'a amenée à prendre une telle décision, je lui conseille de leur poser la question quand ils comparaîtront devant le comité spécial des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle.

**Des voix:** Ah, non!

**M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire au ministre,—c'est-à-dire au gouvernement et non au comité. Quels sont les organismes syndicaux qui ont protesté auprès du gouvernement depuis que le ministre des Transports a annoncé qu'il se proposait d'autoriser la compagnie de la Couronne à transférer l'immatriculation de ces navires, il y a une semaine aujourd'hui?

**L'hon. M. Hees:** Le seul organisme syndical qui, à ma connaissance, ait protesté l'a fait par l'entremise de M. Hal Banks qui a parlé à la télévision à ce propos jeudi soir dernier.

*(Plus tard)*

**M. Byrne:** Je voudrais poser au ministre des Transports une question supplémentaire: Estime-t-il que la *Canadian National Steamship Company,* qui dispose de fonds publics, ait le droit de prendre une décision alors qu'un avion est au milieu de l'air, ou de renverser une décision sans consulter le ministre des Transports?

[L'hon. M. Chevrier.]

**L'hon. M. Hees:** La direction de la *Canadian National West Indies Steamships* est chargée d'administrer cette entreprise, et je suis sûr que le député aura amplement l'occasion de contester l'opportunité de ses faits et gestes quand ses dirigeants comparaîtront devant le comité que je viens de mentionner il y a quelques instants. (*Rires.*)

**M. Byrne:** A-t-on, d'une manière ou d'une autre, fait savoir au ministre que ces avions devaient servir à amener de la Trinité des briseurs de grève?

**Une voix:** Comment peut-on savoir s'ils l'étaient?

**L'hon. M. Hees:** La réponse est non, monsieur l'Orateur.

*(Plus tard)*

**L'hon. M. Chevrier:** Je ne veux pas insister trop sur la question des navires à vapeur; mais, en réponse à la première question que j'ai posée au sujet du changement de ligne de conduite du gouvernement, le ministre a dit qu'il n'y avait pas eu de changement de cette sorte. J'avais compris, par ce qu'il a dit l'autre jour, que le gouvernement avait approuvé le transfert d'immatriculation des navires.

Voici ce que je veux maintenant savoir: dois-je déduire de sa réponse que la *Canadian National Steamships* poursuivra son programme de transfert des navires en cause du Canada à la Trinité?

**L'hon. M. Hees:** Comme je l'ai dit plus tôt au député, je ne suis au courant d'aucun projet visant à modifier les plans annoncés la semaine dernière par les *Canadian National (West Indies) Steamships.*

**L'hon. M. Chevrier:** Votre déclaration dit que le gouvernement a donné son approbation.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, je crois avoir donné une réponse bien claire.

*(Plus tard)*

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une autre question au ministre des Transports. Le ministre peut-il nous dire si les avions d'*Air-Canada* on été nolisés par la *Canadian National Steamships* ou par les nouveaux propriétaires des vapeurs?

**L'hon. M. Hees:** Par la *Canadian National Steamships.*

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Puis-je poser au ministre des Transports une question supplémentaire découlant de la réponse qu'il a donnée à l'honorable député de Kootenay-Est, invitant ce dernier à soulever la question des *Canadian National Steamships* au comité spécial des chemins de fer

et canaux. Comment l'honorable député pourra-t-il le faire si le ministre n'a pas encore décidé si un comité siégera ou non?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, j'ai dit "lorsqu'il siégera".

## LES PIPES-LINES

LA SOCIÉTÉ DE LA COURONNE "NORTHERN ONTARIO PIPE LINES"—ADJUDICATION DE CONTRATS À DES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Puis-je poser une question au ministre du Commerce? Quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre pour empêcher que les soumissions à l'égard de la construction du pipe-line transcanadien ne soient demandées d'après une liste choisie, prétend-on, de 12 sociétés, dont 8 sont des compagnies américaines, 2 sont des filiales de compagnies américaines, et 2 probablement canadiennes, alors que le financement est effectué par les Canadiens?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Je remercie l'honorable député de son préavis. Les soumissions à l'égard du tronçon nord-ontarien du pipe-line transcanadien à gaz naturel sont demandées par la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line* et non par la *Trans-Canada Pipe Lines.*

On a fait des appels d'offre auprès de 11 compagnies, dont chacune exerce actuellement son activité au Canada; on a jugé qu'elles sont capables d'entreprendre l'aménagement du pipe-line requis pour le tronçon nord-ontarien. La région est divisée en cinq parties qu'on désigne par des lettres de l'alphabet et qui s'appellent secteurs de construction. On a adjugé cinq contrats. A l'égard du secteur V, l'entrepreneur est *Nelen Limited and Associates;* à l'égard du secteur W, l'entrepreneur est *Morrison-Shivers Limited;* à *Majestic Contractors Limited;* à l'égard du secteur Y, l'entrepreneur est *River Construction Corporation Limited;* à l'égard du secteur Z, l'entrepreneur est *Mannix Company Limited.*

**M. Coldwell:** Puis-je poser une autre question? Où sont les sièges sociaux de ces sociétés ou de toute société dont elles peuvent être des filiales? Puis-je dire que, ce matin, j'ai fait parvenir au ministre un extrait d'un article du bulletin de l'association des constructeurs selon lequel plusieurs sociétés canadiennes auraient pu s'acquitter de ce travail tout aussi bien.

**L'hon. M. Churchill:** Je n'ai pas eu l'occasion de lire cet article, mais je l'ai sous les yeux. Sauf erreur, des cinq sociétés nommées, la *Mannix Company Limited* serait une société presque entièrement canadienne. Les autres qui ont leur source aux États-Unis ont des bureaux au Canada.

**M. E. J. Broome (Vancouver-Sud):** Puis-je poser une autre question au ministre du Commerce? Est-il stipulé dans le contrat que l'on emploiera de la main-d'œuvre canadienne et que l'importation d'ouvriers des États-Unis devra être limitée aux ouvriers spécialisés qui ne se trouvent pas au Canada?

**L'hon. M. Churchill:** Je n'ai pas d'exemplaire du contrat devant moi, mais je crois que c'est le cas. D'après les renseignements qui m'ont été donnés et les observations que j'ai faites sur les lieux du travail en septembre dernier, je sais que la plupart des ouvriers employés à l'aménagement du tronçon nord-ontarien du pipe-line sont canadiens. On n'a besoin de personnel américain que pour certaines tâches spécialisées.

**M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River):** Puis-je poser une question supplémentaire? Me rappelant que le ministre du Commerce a répondu verbalement à une question posée par l'honorable député de Rosetown-Biggar, dois-je déduire qu'il s'agit en fait de la réponse à la question nº 138, qui figure au Feuilleton depuis quelque temps déjà et qui porte sur un sujet semblable?

**L'hon. M. Churchill:** Cette réponse était prête à être déposée mercredi, mais nous n'avons pas abordé les questions. Elle est prête à être déposée aujourd'hui.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉCISION D'ENVOI D'ARMES À LA TUNISIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Auparavant cependant, je tiens à lui présenter mes félicitations et mes meilleurs voeux à l'occasion de son arrivée à la Chambre des communes pour y assumer un portefeuille qui lui fournira, je suis sans doute aussi bien placé que tout autre pour le savoir, de nouvelles et abondantes occasions de continuer à servir son pays comme il l'a déjà fait avec tant de distinction en temps de paix et en temps de guerre.

Voici ma question. Le ministre peut-il dire à la Chambre si la décision prise par les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni d'envoyer des armes à la Tunisie a été discutée au conseil de l'Atlantique-Nord, avant d'être publiée?

**L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je veux exprimer d'abord à l'honorable député d'Algoma-Est mes sincères remerciements pour les aimables paroles qu'il a eues pour me souhaiter la bienvenue. Qu'il sache, par votre entremise monsieur l'Orateur, que j'espère être un digne membre de la Chambre et, en vérité, j'ai bien l'intention de ne rien négliger pour être à la hauteur de ses nobles traditions.

Je suis réellement reconnaissant à l'honorable député d'Algoma-Est de m'avoir fait parvenir le texte de la question qui, en fait, est celle de savoir si, oui ou non, il y a eu consultation au sein du conseil de l'OTAN avant que le Royaume-Uni ou les États-Unis décident d'envoyer des armes à la Tunisie. J'ai constaté que la réponse est négative.

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

QUESTION AU SUJET DE LA NOUVELLE ÉDITION D'UN LIVRE SUR LES PROGRAMMES DE PENSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question à mon ami et ennemi, le ministre du Revenu national. Vu que le prédécesseur du ministre a interdit le Livre bleu de son ministère intitulé les *Pensions Plans for Income Tax Deductibility*, première édition, comme étant un écrit que certains assujettis à l'impôt sur le revenu ne doivent pas lire et vu que le prédécesseur du ministre a promis qu'on publierait une autre édition de cette brochure après que ses hauts fonctionnaires auraient étudié davantage les passages répréhensibles, le ministre dirait-il à la Chambre quand la seconde édition expurgée de ce Livre bleu sera mise à la disposition du public?

**L'hon. G. C. Nowlan (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que le député se rend compte du soin que je porte aux écrits qu'il faut censurer (et j'imagine que c'est pour cela que, dans ce cas-ci, il parle d'un volume expurgé). S'il a été expurgé, je n'ai pas pu consacrer au Livre bleu le temps qu'il aurait voulu que j'y consacre; mais je sais qu'un tel volume, expurgé ou non, a été préparé en premier texte. Les fonctionnaires du ministère étudient présentement ce texte, qu'ils doivent me soumettre prochainement. Après cela, je serai en mesure de répondre à la question que m'a posée mon charmant et aimable ami.

[L'hon. M. Pearson.]

## TERRE-NEUVE

QUESTION AU SUJET DE LA NOMINATION D'UN LIEUTENANT-GOUVERNEUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. T. Stick (Trinity-Conception):** Je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Quand annoncera-t-il la nomination du lieutenant-gouverneur de la province de Terre-Neuve?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'espère que ce sera après-demain.

## LES POSTES

GRAND-RAPIDS (MAN.)—DEMANDE D'AMÉLIORATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Bryce (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre des Postes s'il est en mesure de nous promettre quelque amélioration du service postal de Grand-Rapids (Manitoba) où l'on se plaint de ne recevoir de courrier que tous les deux mois?

**L'hon. William M. Hamilton (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, la question du député m'est arrivée un peu plus rapidement, c'est-à-dire que je l'ai reçue il y a environ une heure. Cette affaire est à l'étude. Si les faits sont tels qu'on les a indiqués, nous ferons tout notre possible pour améliorer la situation.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COUR SUPRÊME DU CANADA—PRÉSUMÉ DÉSISTEMENT D'UN JUGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Justice, puis-je poser une question au premier ministre? Le premier ministre a-t-il pris connaissance d'une nouvelle annonçant, ce matin, qu'on a contesté, à la Cour suprême du Canada, le droit du juge Locke de connaître d'une certaine cause et que M. Locke s'est désisté de l'examen de la cause? Le ministre a-t-il des observations à faire au sujet de ce qui est censé s'être produit et pourrait-il dire si c'est là un précédent qui pourrait être invoqué dans d'autres tribunaux à l'avenir?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne sais rien de ce à quoi songe l'honorable député. Je n'ai entendu aucune nouvelle à ce sujet et, par suite, je ne suis pas en mesure de répondre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre, à supposer qu'il apprenne que la nouvelle est exacte, s'il voudrait bien faire une déclaration à ce sujet demain?

## LE PLAN DE LA CAPITALE NATIONALE

PRÉSUMÉ ABANDON D'UN PROJET DE CEINTURE DE VERDURE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest):** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au premier ministre au sujet d'une nouvelle parue dans l'*Ottawa Journal* du 16 novembre. Je dois ajouter que ne lui ayant pas donné un préavis de ma question, je suis parfaitement disposé à ce qu'il la considère comme tel, pour y répondre plus tard.

Ma question est la suivante: Le gouvernement a-t-il décidé d'abandonner le projet d'une ceinture de verdure autour de la capitale nationale ou a-t-il modifié la ligne de conduite adoptée jusqu'ici en ce qui concerne cette ceinture? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les changements intervenus?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la réponse aux deux questions est non.

## LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

LES AFFAIRES INDIENNES—QUESTION AU SUJET DE L'INSCRIPTION À L'ORDRE DU JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Prend-on des dispositions afin d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine conférence fédérale-provinciale la question des affaires indiennes et de la collaboration fédérale-provinciale en ce domaine?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur.

*(Plus tard)*

**M. Howard:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question qui fait suite à celle que j'ai posée tantôt au premier ministre au sujet des affaires indiennes? Le premier ministre ou le gouvernement accepteraient-ils, si demande en était faite, d'inscrire cette question des affaires indiennes au programme de la conférence fédérale-provinciale?

**M. l'Orateur:** La Chambre n'a rien à voir aux questions purement hypothétiques et je crois que celle-ci entre dans cette catégorie.

*(Plus tard)*

QUESTION AU SUJET D'UNE LETTRE DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais savoir du premier ministre s'il a reçu du premier ministre du Manitoba la lettre dont les journaux ont parlé et qui porterait sur l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale? S'il avait reçu cette lettre, serait-il prêt à la déposer?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'irai aux renseignements. Pour l'instant, je ne me souviens pas d'une telle lettre, mais si lettre il y a, elle sera déposée.

## LA ROUTE TRANSCANADIENNE

COLOMBIE-BRITANNIQUE—QUESTION AU SUJET DE L'EXTENSION DE LA ROUTE SUR L'ÎLE DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question dont je lui ai donné préavis ce matin. Vu que le candidat conservateur progressiste de Comox-Alberni s'est engagé, lors de la dernière campagne électorale, à assurer l'extension de la route transcanadienne jusqu'au nord de l'île de Vancouver, le gouvernement fédéral va-t-il procéder à la construction de cette route? Ou est-ce que le premier ministre va proposer l'extension de cette route lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, vu que la route transcanadienne relève de la compétence du ministère des Travaux publics, je me permets de répondre à cette question. Comme le sait l'honorable député, la construction de cette route est une entreprise conjointe du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial. Tous changements aux conditions des accords intervenus avec les provinces doivent se faire du consentement des deux parties intéressées. Jusqu'ici, aucun changement n'a été apporté à l'accord conclu avec la Colombie-Britannique, dans le sens indiqué par l'honorable député.

## LES FRUITS

LES POMMES—PRÉSUMÉE IMPORTATION DES ÉTATS-UNIS DE POMMES DE QUALITÉ INFÉRIEURE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. C. Christian (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Agriculture une question dont

je lui ai donné préavis. Le ministre a-t-il quelque chose de nouveau à nous dire au sujet de l'importation et de la vente au Canada de pommes de qualité inférieure en provenance des États-Unis? Quelles dispositions ont pris ses services pour encourager la vente au Canada de pommes canadiennes?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa question. Le règlement concernant les fruits, les légumes et le miel, établi en vertu de la loi sur les fruits, les légumes et le miel, prévoit ceci en ce qui concerne les pommes importées au Canada:

Les pommes devront être au moins de la qualité de la catégorie commerciale canadienne, soit la catégorie "C".

Le règlement stipule en outre:

Les importations en provenance des États-Unis d'Amérique peuvent être considérées comme conformes à ce qui précède, si le certificat de l'inspection officielle des États-Unis accompagnant l'envoi et signé par l'inspecteur américain correspond aux exigences canadiennes suivantes concernant l'importation:

*a*) Les pommes doivent satisfaire aux exigences de l'une ou l'autre des catégories suivantes: surchoix, des États-Unis; de choix, des États-Unis, nº 1 des États-Unis ou à cuire nº 1 des États-Unis, d'un diamètre minimum de 2¼ pouces ou d'une grosseur correspondant à 234 par boîte; en outre, elles doivent satisfaire aux exigences des "Normes d'exportation", ainsi que les définit le secrétariat à l'Agriculture des États-Unis."

Les pommes qui répondent aux exigences établies à l'égard des pommes commerciales, ou de la qualité "C", du Canada ou de la qualité américaine comparable, ne sont ni considérées ni classées comme pommes de rebut. S'il est constaté que des pommes américaines, une fois importées au Canada, sont inférieures à la qualité certifiée ou déclarée, l'importateur ou le consignataire doit les reclasser suivant les normes canadiennes.

Dernièrement, on a constaté que deux consignations de pommes importées,—et quelques pommes que m'a données l'honorable député de Melville (M. Gardiner) provenaient d'une de ces consignations,—étaient d'une qualité inférieure aux normes et on les a retenues pour les reclasser; mais l'inspection des pommes importées des États-Unis révèle qu'est très faible la proportion des pommes d'une qualité inférieure aux normes.

Durant les cinq campagnes agricoles du 1er juillet 1952 au 30 juin 1957, les importations de pommes des États-Unis au Canada ont atteint une moyenne de 744,000 boisseaux, alors que durant la même période le Canada a exporté aux États-Unis une moyenne de 1,493,000 boisseaux.

**Une voix:** La bonne ligne de conduite des libéraux.

[M. Christian.]

**L'hon. M. Harkness:** Le ministère de l'Agriculture s'occupe de bien des façons de favoriser la vente de tous les produits agricoles, en accordant une importance particulière à ceux dont on peut avoir un excédent.

D'après les estimations actuelles, la récolte de pommes du Canada atteindrait 13.4 millions de boisseaux en 1957, soit un niveau légèrement inférieur à la moyenne de 1950-1954, qui s'était établie à 13.6 millions de boisseaux. Une attribution en sterling d'un équivalent en dollars d'environ 3½ millions a été prévue à l'égard des importations de pommes de l'Amérique du Nord au Royaume-Uni; on prévoit qu'une quantité satisfaisante de pommes du Canada sera exportée aux termes de cette affectation. En outre, on exporte en Europe occidentale une importante quantité de pommes du Canada. On peut s'attendre que le chiffre des exportations aux États-Unis avoisine 1½ million de boisseaux. On n'aura pas de mal, semble-t-il, à écouler la récolte de cette année à des prix relativement satisfaisants.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

### LE BLÉ—UTILISATION PRÉSUMÉE DE MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES POUR FINANCER LES VENTES À CRÉDIT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre peut-il nous dire s'il annonçait la politique du gouvernement quand, à Winnipeg, à ce qu'on rapporte, il a dit que des 100 millions que le Parlement allait voter comme supplément au titre de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, une partie au moins serait utilisée pour financer la vente à crédit du blé; est-ce que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales exposait le programme de son gouvernement quand, selon les journaux, il a dit que cet argent permettrait de financer la vente à crédit de 50 millions de boisseaux de blé en 1958?

**M. Benidickson:** La continuation d'une bonne politique libérale.

**L'hon. M. Fleming:** Cela n'existe pas, une bonne politique libérale.

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, j'ai ici une ou deux coupures de journal qui ne semblent pas correspondre avec celle que vient de mentionner l'honorable député. Par conséquent, je ne sais que répondre à cette question. Mais la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation sert depuis longtemps à aider les exportateurs qui concluent des marchés portant sur la vente de notre blé outre-mer.

**M. Argue:** Puisqu'on a parlé d'un article de journal, je mentionnerai, pour la gouverne du ministre, la *Gazette* de Montréal de ce matin, page 2, où, dans une dépêche de la *Presse canadienne*, datée de Winnipeg le 17 novembre, on dit:

M. Churchill a déclaré que le Canada fera peut-être plus fortement concurrence aux États-Unis dans le domaine des ventes de céréales à crédit, par suite des mesures que prend actuellement le Parlement.

L'article poursuit:

M. Churchill a déclaré que la modification donnerait à la société de la Couronne plus de latitude pour assurer les exportations contre les pertes et accélérerait peut-être, du côté canadien, la tendance à écouler le blé à crédit.

Le ministre a-t-il fait cette déclaration?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé le compte rendu dont parle l'honorable député et je découvre que le second alinéa est guillemetté comme étant de moi. Or, les autres alinéas ne le sont pas, de sorte que l'honorable député ne saurait guère me les attribuer; ils expriment plutôt l'opinion du journaliste.

**M. Argue:** Puis-je poser une autre question? Le gouvernement a-t-il un programme de vente de blé à crédit afin de contrebalancer le nouveau programme d'écoulement des excédents, que d'après les journaux du matin, le secrétaire des États-Unis à l'agriculture, M. Benson, a annoncé et à l'occasion duquel il demande au Congrès un autre milliard de dollars?

**L'hon. M. Churchill:** L'honorable député désire savoir si nous avons un programme quand à l'intensification de nos ventes de blé à crédit. La réponse est oui, comme je l'ai déjà dit à la Chambre. Je me demande ce qu'il y a de si étonnant à ce sujet à l'heure actuelle.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Lorsque le ministre recevra le rapport du délégué commercial à Hong-Kong, après la récente visite de celui-ci à la Chine, nous dira-t-il s'il accordera des crédits à la Chine au cas où celle-ci en aurait besoin pour acheter du blé canadien en 1958?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je serai heureux de donner ma réponse à la Chambre lorsque j'aurai reçu celle du délégué commercial.

## PROGRAMME DU CANADA VISANT L'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS—DEMANDE DE DÉCLARATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jacob Schulz (Springfield):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Vu que les États-Unis viennent d'annoncer leur quatrième accord avec le Pakistan sur l'écoulement de leurs excédents, accord prévoyant un montant de 53 millions de dollars et portant à 186 millions le total de tels accords intervenus entre les deux pays, le ministre est-il prêt à dire à la Chambre ce que le gouvernement entend faire pour écouler l'excédent de nos produits agricoles?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** L'honorable député de Springfield a parlé de l'accord intervenu entre les États-Unis et le Pakistan au sujet de l'écoulement des excédents. Je ne sais pas au juste s'il s'agit d'un don pur et simple ou d'un accord à long terme, mais tout dernièrement nous avons annoncé à la Chambre que nous avons fait au Pakistan un don de blé qui est très bien accueilli par ce pays.

**M. Coldwell:** Une autre question, monsieur l'Orateur. Dans le cas de ce blé s'agissait-il d'un don ou d'une disposition faisant partie du plan de Colombo?

**L'hon. M. Churchill:** C'était un don fait effectivement en vertu du plan de Colombo.

**M. Coldwell:** Un don?

**M. Benidickson:** Puis-je poser une autre question, monsieur l'Orateur? Est-ce un don ou un envoi destiné à créer des fonds de contrepartie?

**L'hon. M. Churchill:** En vue de créer des fonds de contrepartie, qu'on peut utiliser comme on l'entend. Pour le Canada, c'est un don sous l'empire du plan de Colombo.

**M. Coldwell:** Cela faisait partie du plan de Colombo, voilà tout.

*(Plus tard)*

**M. Schulz:** Monsieur l'Orateur, je veux poser encore une question au ministre du Commerce. Je ne suis pas certain qu'il ait saisi ce que j'ai demandé la dernière fois. Ce qui m'intéressait, ce ne sont pas tant les marchés qu'il a conclus avec le Pakistan que ce que le gouvernement fait en général pour écouler nos excédents de blé.

**L'hon. M. Churchill:** Je répondrai au député s'il veut se rasseoir. Le député veut savoir ce que fait le gouvernement en général pour la vente de nos excédents de blé.

**M. Argue:** Il y a des mois que nous essayons de le savoir.

**L'hon. M. Marler:** Vous n'apprendrez rien cette fois-ci encore.

**L'hon. M. Churchill:** Je regrette de n'avoir pas eu l'occasion, lors du débat tendant à la deuxième lecture du bill relatif aux avances en espèces, de prononcer le discours que j'avais préparé, car alors le député aurait été pleinement renseigné. En tout cas, on prend toutes les mesures possibles pour vendre

nos excédents de blé. Des représentants de la Commission du blé ont passé environ un mois et demi au Royaume-Uni et en Europe en vue de stimuler nos ventes de blé, et je les ai accompagnés une partie du temps qu'ils ont été là.

**Une voix:** C'est ce qu'ils ont fait aussi l'an dernier.

**L'hon. M. Churchill:** Je crois que ce voyage aura d'excellents résultats. De divers pays d'Europe et d'ailleurs nous arrivent des demandes concernant l'achat de blé canadien, et je ne vois aucune raison de douter que le total de nos exportations atteindra cette année 300 millions de boisseaux. Si vous ajoutez ce montant aux 150 ou 160 millions de boisseaux consommés au pays, et que vous déduisiez de ce total la production de cette année, vous constaterez que nous serons capables de disposer de 100 millions de boisseaux de ceux qui nous furent laissés en excédent lorsque nous avons pris le pouvoir le 21 juin.

**M. Tucker:** C'est uniquement à cause d'une faible récolte.

**M. Argue:** Le ministre peut-il nous dire si d'autres négociations sont en cours entre le Canada et l'Inde, en vue de fournir à ce dernier pays une quantité supplémentaire de blé, à cause de la famine générale et désastreuse qui sévit là-bas?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, nous savons les difficultés qu'éprouve l'Inde à nourrir sa population. Je ne crois pas qu'on puisse poser aucune question ou s'attendre à aucune réponse concernant des négociations qui pourraient se poursuivre en ce moment avec divers pays du monde, car l'Inde n'est pas le seul à souffrir de mauvaises récoltes.

Je puis assurer à l'honorable député que nous sommes aussi désireux que lui d'aider tout pays qui pourrait être dans le besoin.

**M. Victor Quelch (Acadia):** Puis-je poser une autre question? Le gouvernement se propose-t-il d'aller au delà des méthodes commerciales normales afin de concurrencer les États-Unis d'Amérique en ce qui concerne l'écoulement des produits agricoles excédentaires?

**L'hon. M. Churchill:** Je voudrais que le député explique ce qu'il entend par "aller au delà des méthodes commerciales normales".

**M. Coldwell:** Accepter des devises sterling.

**M. Quelch:** Les États-Unis recourent au troc et acceptent aussi des devises étrangères. Ce sont là des méthodes qui dépassent l'usage normal dans le domaine des échanges.

[L'hon. M. Churchill.]

**L'hon. M. Churchill:** La Commission canadienne du blé a accepté des livres sterling convertibles pour ses céréales. La Commission du blé n'a ni proposé de troc ni accepté des devises locales non convertibles en dollars.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Chose curieuse, il s'agit de blé.

Vu les nouvelles données à la télévision et dans les journaux, d'après lesquelles notre délégué commercial rapporte à son retour de Chine où il a séjourné dix jours qu'il serait fort possible de vendre du blé à ce pays l'année prochaine, le ministre a-t-il quelque renseignement complémentaire à donner à la Chambre sur cette possibilité?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que cette question a été posée plus tôt aujourd'hui, ou tout au moins une question analogue. J'ai dit que lorsque je recevrais le rapport du délégué commercial qui vient de rentrer de Chine, je me ferai un plaisir de communiquer à la Chambre les renseignements pertinents.

**M. Coldwell:** On a posé au ministre un certain nombre de questions sur le blé. Je me demande s'il ne pourrait pas faire polycopier et distribuer à la Chambre cet excellent discours qu'il a préparé mais n'a pas pu prononcer jusqu'ici.

**L'hon. M. Churchill:** Je suis toujours flatté des observations de l'honorable député sur mes discours. Tout dernièrement encore j'en ai prononcé un à Regina, la ville de l'honorable député, discours qui a été très bien accueilli et l'honorable député peut se délecter de tous mes discours.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Peut-être le ministre publiera-t-il un jour un volume de ses discours.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### L'ONTARIO—AIDE AUX CHÔMEURS AYANT ÉPUISÉ LEURS PRESTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du ministre du Travail ou du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social,—ou peut-être des deux,—si, vu que bon nombre de chômeurs ont épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, il y aurait quelque raison de s'attendre que la province d'Ontario accepte la proposition du gouvernement fédéral tendant à l'assistance des chômeurs de cette catégorie aux termes de la loi sur l'assistance publique?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je ne puis donner au député une réponse catégorique. J'ignore quelles sont les intentions de la province et si elle acceptera la formule actuelle.

**L'hon. M. Martin (Essex-Est):** Le ministre me permettra-t-il une question supplémentaire...

**M. l'Orateur:** On me permettra de le faire observer, je viens de me rendre compte que la question posée par le représentant d'Essex-Est n'est pas tout à fait régulière, car il s'enquiert au sujet d'une action probable du gouvernement. La question ne relève donc pas de ce ministère. Je prie donc l'honorable député de modifier, dans toute question supplémentaire, la teneur de sa question.

**L'hon. M. Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, ma question se fondait sur une réponse qui m'a été donnée par écrit il y a quelques jours au sujet de l'état des négociations entamées entre les deux gouvernements à ce sujet, et sur l'existence d'un échange de communications entre le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral.

Le ministre du Travail n'ignore pas que bien des gens ont épuisé leurs prestations...

**Une voix:** C'est un discours!

**L'hon. M. Martin (Essex-Est):** Le ministre du Travail voudra peut-être tenir compte de cette importante question, parce que bien des gens touchent des prestations fédérales, et je lui serais reconnaissant de nous donner, si possible, une réponse demain, ou plus tard cette semaine.

LA GRÈVE DES PILOTES FLUVIAUX, RÉGION MARITIME DE KINGSTON

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au ministre des Transports. Sait-il que trois navires étrangers ont heurté les écluses de la voie maritime, à Iroquois, dans le district de pilotage Montréal-Kingston, parce que, s'il en faut croire des fonctionnaires,—de son ministère, j'imagine,—ils n'avaient pas de pilotes, et qu'ils ont causé des dégâts considérables au canal et à eux-mêmes? Nous dira-t-il s'il y a du nouveau dans les négociations entre les hauts fonctionnaires du ministère des Transports et les pilotes eux-mêmes? Je lui ferai parvenir volontiers cette coupure de journal.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne suis au courant d'aucun changement dans les négociations entre nos hauts fonctionnaires et les pilotes. Je ne savais pas que des navires avaient heurté cette écluse. J'examinerai la question et je fournirai demain une réponse à mon honorable ami.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRÉSUMÉE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMPAGNIE "HOWE SOUND"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, je vais poser une question au premier ministre. A-t-il appris que les administrateurs de la *Howe Sound Company* se réuniront le 19 courant, à New-York, afin d'étudier s'il y a lieu de fermer la mine de Britannia? En outre, a-t-il été mis au courant des observations faites par le syndicat et du point de vue de tous les députés fédéraux de la Colombie-Britannique et, dans le cas de l'affirmative, peut-il nous dire si le gouvernement prend des mesures pour maintenir en activité la mine de Britannia?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, pour ce qui concerne les deux premières questions, je n'ai pas ces renseignements, mais je connais la situation générale qui règne dans les mines de Britannia et, pour recueillir certains renseignements comme aussi pour constater si l'on peut faire quelque chose, le ministre de la Justice (M. Fulton) se trouve présentement en Colombie-Britannique.

NEW-WESTMINSTER (C.-B.)—CONGÉDIEMENT D'UNE DES ÉQUIPES DE LA DRAGUE NUMÉRO 322

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Sait-il qu'une équipe complète de l'équipage de la drague numéro 322 du ministère des Travaux publics est mise à pied, dans la région de New-Westminster, à compter du 30 novembre? Quel est le but de ce congédiement?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Puis-je considérer cette question comme un avis, monsieur l'Orateur?

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES CHEMINS DE FER ET LA MARINE—QUESTION AU SUJET DE LA FORMATION D'UN COMITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (Saint-Antoine-Westmount):** Puis-je demander au ministre des Transports si le gouvernement a l'intention d'établir, à la présente session du Parlement, un comité spécial des chemins de fer et de la marine que l'État possède, exploite et contrôle?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je devrai conférer avec mon collègue, le leader de la Chambre, sur cette question; je répondrai le plus tôt possible.

## LE BUDGET

QUESTION AU SUJET DE LA PRÉSENTATION AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances s'il a la vue assez bonne pour lire de son siège la manchette de ce numéro-ci de la *Tribune* de Winnipeg, ainsi libellée: "Le budget d'automne coupe les impôts." Je me demande aussi s'il a la vue assez bonne pour voir sa photo souriante dans le coin gauche?

**L'hon. M. Sinclair:** Si la vue du ministre n'est pas assez bonne pour voir le document que tient le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il peut regarder de ce côté-ci; c'est le même.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** D'après cette nouvelle des journaux, je pose au ministre la question suivante: vu la déclaration précise faite en dehors de la Chambre et portant qu'on soumettrait à la présente session un exposé budgétaire en vue de réduire les impôts, le ministre ne peut-il maintenant faire une déclaration précise en cette enceinte sur la question de savoir si l'on prendra une telle initiative?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, à la première question la réponse est non; à la deuxième question, la réponse est non; et à la troisième, la réponse est qu'on communiquera ces renseignements à la Chambre en temps utile.

**L'hon. M. Sinclair:** Il est en train d'apprendre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, si le ministre répond non à la première question au sujet de sa vue, il ferait mieux de voir un oculiste.

**M. Benidickson:** Souriez, comme sur la photo.

## LES CÉRÉALES

LE BLÉ—ENTREPÔTS AMÉNAGÉS SUR LES LIEUX PAR LES CULTIVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre du Commerce. Étant donné que la Commission du blé a couramment accepté que les sociétés d'élévateurs et les commerçants organisent des entrepôts sur les lieux pour le blé, le ministre nous dirait-il si la même attention serait accordée à l'agriculteur ou aux groupes d'agriculteurs qui aménageraient chez eux des entrepôts répondant aux normes?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné avis de cette question à laquelle je réponds comme suit: la Commission des grains acceptera les demandes d'aménagement d'entrepôts sur les lieux seulement quand elles viendront des détenteurs de permis de la Commission. Ces détenteurs de permis doivent posséder les installations requises, par exemple, des balances, pour recevoir le grain des producteurs et délivrer les documents nécessaires. Autrement dit, ces locaux sont considérés comme des annexes des élévateurs possédant un permis de recevoir le grain aux endroits de livraison.

## L'ÉCONOMIE CANADIENNE

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ÉNERGIE —INTERPELLATION CONCERNANT LE DÉBUT DES AUDIENCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (Saint-Antoine-Westmount):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre une question au sujet de la Commission royale sur l'énergie. Jeudi dernier je lui ai demandé s'il pouvait nous dire quand commenceraient les audiences. Le premier ministre a répondu alors, ainsi qu'en témoigne la page 1163 du hansard du 14 novembre:

> J'essayerai de fournir ce renseignement à l'hon. député à la prochaine session.

Je ne sais pas s'il voulait vraiment dire "la prochaine session", mais l'honorable premier ministre pourrait-il nous communiquer ce renseignement aujourd'hui?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'essayerai d'obtenir ces renseignements d'ici peu.

**L'hon. M. Sinclair:** Ce qui pourrait bien être aussi à la prochaine session.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MCIVOR—À PROPOS D'UN ARTICLE PARU DANS LE "CITIZEN" D'OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, pour deux raisons. Vendredi dernier, une nouvelle parue dans les journaux d'un bout à l'autre du Canada parlait du petit nombre de députés à la Chambre; c'est ma première

raison. L'autre raison, c'est que je suis convaincu que tout député sera ou bien à son siège ou bien là où son devoir l'appelle. Je pose actuellement la question de privilège pour expliquer qu'une des raisons expliquant l'absence de certains députés se trouve exposée dans un article paru le 15 novembre dans le *Citizen* d'Ottawa selon lequel 20 députés canadiens sont maintenant à l'étranger. Or, monsieur l'Orateur, vous conviendrez avec moi que même un député ne saurait être à deux places en même temps.

**L'hon. M. Sinclair:** Ottawa et Toronto.

**M. McCleave:** Aujourd'hui 70 députés sont absents.

## LA NAVIGATION

SYDNEY-NORD—DÉCLARATION PORTANT SUR DE PRÉSUMÉS DÉLAIS DANS LE CHARGEMENT DE LA HOUILLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Grand-Falls-White Bay-Labrador (M. Ashbourne) m'a posé vendredi dernier la question suivante:

Le ministre aurait-il l'obligeance de se renseigner sur les délais occasionnés par des navires chargeant à Sydney du charbon destiné à Terre-Neuve et voir s'il est possible que ces chargements se fassent plus vite?

Je répondrai que par suite d'une grève non autorisée par le syndicat et de l'épidémie de grippe, la production a fortement diminué le mois dernier dans les mines de Sydney-Nord; il en est résulté des retards dans le chargement des goélettes à destination de Terre-Neuve et des plus grands bateaux à destination des îles Saint-Pierre et Miquelon. Une vérification faite hier soir a révélé que des goélettes d'une capacité de chargement de 3,500 tonnes de charbon attendaient aux installations de chargement du port Sydney-Nord, ou à proximité de celles-ci.

Une réunion a été tenue ce matin à Sydney; M. MacDonald, nommé récemment vice-président exécutif de la *Dosco*, y assistait, ainsi que MM. Harold Gordon, vice-président et directeur général et Neil McLellan, chef du service du transport de la *Dominion Coal Company*, le capitaine J. L. Gullage, agent expéditeur du gouvernement de Terre-Neuve, le maire de Sydney-Nord et des membres du *board of trade* de cette ville.

L'examen et la discussion approfondis de la situation ont amené la convocation d'une autre réunion, qui se tiendra cet après-midi ou demain matin et où M. McLellan et son personnel d'exploitation, le capitaine Gullage et la commission des exploitants de goélettes chercheront à élaborer des programmes visant à ramener à la normale, vers la fin du mois ou avant même, les horaires du transport par bateaux.

## NORD CANADIEN

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—L'AMÉNAGEMENT DE VOIES FERRÉES ET DE ROUTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, je poserai une question au ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre voudrait-il formuler quelques observations à propos d'une nouvelle parue dans les journaux de ce matin et d'après laquelle le ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales aurait affirmé qu'il faudrait dépenser 85 millions de dollars pour aménager des voies ferrées et des routes dans les régions du grand lac des Esclaves et du grand lac de l'Ours en vue de la mise en exploitation de la région? Cette importante affirmation exprime-t-elle l'intention du gouvernement de dépenser ce que l'on appelle un "montant insignifiant" par rapport aux richesses naturelles qu'on exploitera dans ce secteur du pays?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant au député de m'avoir donné préavis de sa question. Malheureusement, je ne l'ai reçu qu'en arrivant à la Chambre. Je considérerai donc la question comme préavis. Cependant, je signalerai au député ce qu'il sait d'ailleurs déjà je pense, c'est-à-dire que des déclarations relatives au programme du gouvernement ne sont formulées que par des membres du cabinet.

## LES SOLDATS MORTS À LA GUERRE

AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT À L'OCCASION DU PÈLERINAGE DES MÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre, mais je ne l'en ai pas préavisé. S'il le faut, peut-être pourra-t-il tenir ma question pour un avis. A-t-il reçu, comme la plupart des députés, une lettre des mères de soldats morts à la querre demandant au gouvernement de songer à aider au financement du pèlerinage des mères de soldats morts à la guerre sur les tombes de ces soldats outre-mer et, dans le cas de l'affirmative, quelle suite donne-t-on à cette demande?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant d'une telle demande mais, comme l'honorable député l'a dit, je veux bien tenir sa question pour un avis et je la ferai examiner.

## LES SUBSIDES

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Le ministre des Finances n'aurait-il pas une déclaration à faire maintenant?

**L'hon. M. Fleming:** Non.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (chef de l'opposition):** Les crédits supplémentaires nous donnent une idée des additions au budget primitif que le ministre désire faire étudier par la Chambre, mais il nous a également laissé entendre qu'il y avait dans les autres crédits des postes qu'il ne demanderait pas à la Chambre d'approuver, et nous avons cru comprendre qu'il en établirait peut-être une liste. Il serait certainement commode, et cela permettrait probablement d'accélérer l'examen des crédits, de posséder ce renseignement, si le ministre des Finances pouvait trouver le moyen d'en dresser un tableau afin que nous puissions en voir la portée générale.

Quand le ministre mettra fin au débat sur la motion, il pourrait peut-être dire à la Chambre s'il lui serait possible de nous aider dans cette mesure à l'examen complet des crédits.

Je désire formuler une brève déclaration au sujet de l'attitude de l'opposition officielle à propos de la motion à l'étude et des motions subséquentes de subsides prévues par le Règlement. Le leader de la Chambre espère qu'il ne sera pas nécessaire, à la présente session, de présenter six de ces motions. Nous nous rendons compte qu'il ne s'agit pas ici d'une session ordinaire à laquelle le Règlement doit s'appliquer de la façon ordinaire.

Pour ce qui est du moins des détails concernant le vote des crédits, nous poursuivons, en somme, la session qui a été interrompue par les élections générales. Excepté pour le budget supplémentaire des dépenses, les autres prévisions sont celles que le gouvernement précédent a recommandées à la Chambre, lors de la dernière session du parlement, et nous serions tout disposés à en faciliter l'examen. Pour ce qui est de l'opposition officielle, nous serions disposés à renoncer au droit qu'ont les députés en session ordinaire à six de ces motions, et nous serions même disposés à accepter la mise à l'étude de tous les ministères sauf un ou deux lorsqu'on adoptera la motion. Un ou deux ministères étant réservés, cela voudrait dire qu'il faudrait présenter au moins une autre motion des subsides ce qui fournirait l'occasion de discuter n'importe quelle éventualité survenue dans l'intervalle et cela préserverait, je pense, les droits qu'a le Parlement de garder une telle occasion pour exposer des sujets de grief s'il en surgit effectivement.

Avec cette réserve, nous croyons que le temps de la Chambre qui peut être consacré aux motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides pourrait être consacré plus utilement à la considération des prévisions budgétaires elles-mêmes qu'à une discussion générale. C'est d'autant plus vrai que le temps est maintenant limité. L'année à l'égard de laquelle on a préparé ces prévisions budgétaires est bien avancée et à une date pas trop éloignée nous arriverons au moment où il faudra songer à présenter les prévisions budgétaires pour l'année suivante. Je ne pense pas qu'il soit jamais arrivé que le Parlement ait été saisi en même temps de crédits afférents à deux années successives.

Pour cette raison et pour les raisons d'ordre général que j'ai données lorsque j'ai pris la parole au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, l'opposition officielle n'a pas l'intention de présenter d'amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ni d'appuyer d'amendement qui pourrait venir de quelque côté. Les raisons, je pense, son évidentes. Il ne reste plus que quatre lundis, outre celui-ci, avant Noël. Or, si ces motions n'ont pas, aux termes du Règlement, à être présentées un lundi, elles sont rédigées de telle façon qu'elles prévoient d'utiliser les deux premiers jours de la semaine pour l'examen de chacune de ces motions. S'il fallait deux jours pour l'examen de chacune de ces motions, cela prendrait tellement de temps qu'on ne pourrait raisonnablement s'attendre à ce que soit réalisée la raison que nous avons donnée concernant notre prise de position sur l'Adresse.

Le public souhaitait, avons-nous pensé, que le gouvernement ait l'occasion de saisir le Parlement des mesures législatives qu'il jugeait nécessaires pour remplir les promesses que, avec l'expérience qu'il a acquise des responsabilités du gouvernement, il estimait pouvoir remplir maintenant. Même si la Chambre a déjà statué sur certaines de ces mesures, il y en a d'autres à venir. Or, nous estimons que, dans l'intérêt public, le gouvernement doit avoir une bonne chance de présenter ces mesures au Parlement, pour qu'il les examine et en décide.

Peut-être le leader de la Chambre voudra-t-il examiner si ce ne serait pas un moyen de hâter l'examen des crédits que de créer un comité des prévisions budgétaires auquel pourraient être déférés les crédits des Travaux publics, du Nord canadien et des Transports, étant donné qu'un bon nombre de ces crédits, en raison de leurs effets immédiats ou de portée locale, intéressent plus quelques membres de la Chambre que les autres. Cela laisserait, il me semble, plus de temps au comité plénier pour étudier les crédits qui s'appliquent d'une façon plus générale à l'ensemble du pays.

Pour ce qui est de l'examen et de l'adoption des crédits, je puis assurer aux membres du gouvernement que nous sommes disposés à agir de façon que le gouvernement ait amplement l'occasion de faire étudier à la Chambre toutes les mesures législatives qu'il croira devoir lui soumettre en raison de la campagne qu'il a menée. Afin que ces mesures législatives puissent recevoir l'attention qu'elles méritent, nous sommes disposés à collaborer et à accomplir avec diligence l'examen sérieux et efficace des crédits, pour que la Chambre puisse adopter dans l'ordre et en temps et lieu les projets de loi de subsides.

Il va de soi que nous voulons conserver notre droit de critiquer la présente administration des ministères du gouvernement; mais nous aurons pour ligne de conduite de hâter la discussion et l'adoption des crédits nécessaires pour permettre au gouvernement de diriger les affaires du pays sans aucun obstacle résultant de ce que Noël s'en vient à grands pas, de fait à un rythme aussi rapide que la décroissance actuelle des heures de clarté du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, notre groupe a déjà prouvé son empressement à collaborer pour que de si importantes et si avantageuses mesures législatives comme celles qu'a présentées le gouvernement actuel deviennent loi. Nous sommes également disposés à collaborer à l'examen approprié et expéditif des crédits dont le Parlement a été saisi antérieurement à la présente session. Toutefois, monsieur l'Orateur, nous ne sommes pas du tout disposés à renoncer à notre rôle de parti d'opposition à la Chambre des communes. Nous croyons que même dans une assemblé parlementaire ayant la composition de celle-ci, où aucun parti n'est majoritaire, il est quand même avantageux, dans l'intérêt de la démocratie, qu'il y ait un gouvernement et une opposition. Si mes honorables amis du parti libéral ne sont pas disposés à former cette opposition, nous, nous le sommes.

Lorsque les occasions prévues par le Règlement de la Chambre se présenteront, nous serons prêts à exposer nos griefs et, s'il le faut, à provoquer un vote de la Chambre sur certains sujets, en particulier lorsque, à notre avis, ils seraient négligés par le gouvernement. Nous sommes stupéfiés de ce qu'on ait exprimé l'avis que, parce que Noël approche ou parce que les nouveaux crédits pourraient bientôt être présentés au Parlement, il y aurait lieu de passer un peu moins de temps à étudier le projet du budget portant sur 5 milliards dont la Chambre est saisie présentement.

**M. Benidickson:** Ce n'est pas du tout ce que nous avons voulu dire.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Conservateurs comme libéraux peuvent prétendre que ces crédits ont été proposés par le gouvernement précédent. C'est vrai. Mais c'est aussi vrai,—vrai du point de vue constitutionnel et parlementaire,—que ces crédits ont été présentés à la présente session du Parlement par l'actuel ministre des Finances (M. Fleming). Ce sont donc les crédits proposés par le gouvernement actuel. Je sais que le ministre a formulé certaines réserves, mais c'est le budget des dépenses du gouvernement actuel. C'est lui qui gère maintenant les affaires de l'État et c'est lui qui dépense ces fonds. Nous sommes d'avis que les députés manqueraient à leur devoir s'ils n'étudiaient pas convenablement un budget comportant l'énorme montant de 5 milliards de dollars.

Nous estimons, monsieur l'Orateur, que nous vivons, à l'heure actuelle, des jours importants pour l'histoire de la démocratie et que ce n'est pas le moment, pour l'opposition d'un parlement démocratique, d'abdiquer ses fonctions. Je puis vous assurer que ce n'est pas là notre intention. Cela ne signifie pas que nous nous proposons de retarder inutilement les travaux de la Chambre. Cela ne veut pas dire non plus que nous n'arriverons pas à quelque mesure de compromis avec le leader de la Chambre lorsqu'il s'agira d'organiser nos travaux. Il ne faudrait pas non plus l'interpréter comme si nous n'étions pas prêts à renoncer même peut-être à certains de nos droits, vu le temps dont nous disposons entre aujourd'hui et l'été prochain, mettons, pour deux sessions du Parlement. Mais que personne ne s'imagine que nous renoncerons en bloc à nos privilèges lors de l'étude des motions relatives aux subsides, ni que nous serons disposés à accepter, comme l'était le chef de l'opposition (M. St-Laurent), de réduire à deux ou trois le nombre des motions tendant à ce que la Chambre se forme en comité des subsides.

Nous ne sommes pas disposés à accepter, come il l'a proposé, la mise en délibération des crédits de tous les ministères, sauf deux ou trois, quand le débat sur la présente motion relative aux subsides aura pris fin. Trop de griefs se sont déjà accumulés contre le présent gouvernement pour qu'on vienne proposer de s'en tenir, à la présente session à une ou deux motions de subsides. Je le répète, nous sommes disposés à étudier ces questions avec le leader de la Chambre de la manière usuelle. Nous le faisons déjà, et ce n'est un secret pour personne. Nous nous engageons vis-à-vis de la population canadienne en lui disant que, dans la mesure où nous le pourrons, il restera une opposition qui jouera son rôle dans ce Parlement démocratique.

ASSURANCE-SANTÉ—PAIEMENTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AUX PROVINCES, SANS DÉLAI

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Profitant de cette première motion invitant Votre Honneur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides, je prends la parole au nom de notre groupe, monsieur l'Orateur, pour formuler un grief et proposer un amendement. Ce grief existe depuis le premier jour de la session. En réalité, c'est l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) qui m'a précédé et l'a signalé le premier, dès le deuxième jour de la session. Il nous est devenu manifeste que les honorables vis-à-vis, si désireux, à la dernière session, de voir l'application prochaine de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, veulent maintenant différer l'application de cette importante mesure législative.

**L'hon. M. Fleming:** Cela ne tient pas debout.

**M. Quelch:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il a toujours été entendu en cette enceinte que lorsqu'une question est amenée sur le tapis, on en achève l'examen avant de passer à une autre. Le chef de l'opposition (M. St-Laurent) a soulevé la question de procédure, et l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a enchaîné dans la même veine. Or voici que l'honorable député abandonne ce sujet pour un autre. Je tiens simplement à signaler que s'il propose un amendement maintenant, nous devrions pouvoir continuer d'étudier la question de procédure, qui a d'abord été amenée sur le tapis par le chef de l'opposition, suivi de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, sans que personne d'autre ait eu la possibilité d'étudier la même question.

**L'hon. M. Pickersgill:** La clôture.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ne pensez-vous pas, monsieur l'Orateur, que n'importe quel autre député devrait pouvoir étudier la question de procédure en parlant sur ma proposition d'amendement?

**M. l'Orateur:** Lorsque le débat est passé d'un grief à un autre, il est douteux qu'un autre honorable député puisse revenir à ce premier grief. Toutefois je ne pense pas que les observations au sujet de la procédure puissent être assimilables à l'exposé de griefs antérieurs. Je ne pense pas que l'honorable député puisse être empêché de parler de cette question de procédure. En tout cas c'est mon point de vue actuel.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Avant que l'honorable député d'Acadia (M. Quelch) ait rappelé le Règlement, j'avais cru entendre les honorables députés qui occupent les banquettes ministérielles m'accuser de parler à tort et à travers. Naturellement nous répondrons à cette accusation en citant plusieurs autorités et en les consignant au hansard. Avant de le faire, et afin que la Chambre sache en quels termes sera conçue la proposition d'amendement que nous entendons déposer, je pourrais peut-être la présenter dès maintenant. Je dois dire qu'on y trouve le grief que nous entendons exposer. Je propose donc, appuyé par l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue):

Que tous les mots qui suivent l'expression "que", jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par ce qui suit:

"la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre sans délai les mesures nécessaires pour que les paiements fédéraux prévus par la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques soient immédiatement disponibles pour toutes provinces appliquant des plans d'assurance-hospitalisation, à titre de dispositions additionnelles en vue de la réalisation d'un plan d'assurance-santé de portée nationale, basé sur la coopération fédérale-provinciale."

Je veux qu'il soit bien entendu qu'à notre avis le gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires pour mettre aussitôt que possible des fonds à la disposition des provinces sous le régime de cette loi. Avant de donner des preuves de la négligence du gouvernement à l'égard de cet importante question, je désire me reporter à quelques intéressantes citations extraites du hansard de la dernière session. Evidemment, il y a longtemps qu'on parle, tant à la Chambre des communes qu'ailleurs, de l'assurance-santé et aussi de l'assurance-hospitalisation. De fait, le parti conservateur-progressiste en a eu assez long à dire à ce sujet pendant nombre d'années.

J'ose dire que pendant quelques années ils étaient un peu embrouillés quant à l'attitude

à prendre à l'égard de l'assurance-hospitalisation; toutefois, l'an dernier, lorsque l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a présenté le bill nº 320, ils l'ont appuyé à fond. Ils ont présenté, comme nous, des propositions d'amendement. Après l'étude des amendements, la Chambre s'est prononcée à l'étape définitive de la troisième lecture et tous les députés présents ont voté pour le bill nº 320, qui est maintenant le chapitre 28, je crois, du Statut de 1957.

Au cours du débat sur le bill et sur la résolution qui l'a précédé, les députés qui siègent aujourd'hui du côté du gouvernement ont adopté des attitudes très précises. D'abord, ils voulaient que la loi fût mise en vigueur le plus tôt possible. Ils voulaient que les provinces et la population bénéficient dans le plus bref délai possible des avantages de la loi. Tous ceux qui étaient ici se rappellent les précieuses et utiles observations formulées sur le sujet par notre bon ami, le défunt représentant de Lanark, le docteur Blair, qui se faisait alors le porte-parole du parti conservateur.

Le 25 mars, comme l'atteste le hansard, au cours du débat sur la résolution, le docteur Blair s'est exprimé en ces termes:

> Depuis 12 ans, je me fais, au nom du parti conservateur, l'avocat de mesures utiles à la santé nationale et au soin de la population canadienne. Tous les partis politiques représentés à la Chambre sont en faveur d'une mesure dans ce sens. Nous n'avons peut-être pas toujours été d'accord sur la forme générale qu'il fallait donner à l'assurance; mais un point se précise nettement: c'est que nous comprenons tous que les fonds publics dépensés en application des dispositions prises pour combattre la maladie et la misère rapporteront de forts dividendes sous forme d'un niveau de santé élevé et de bonheur pour notre peuple.

Plus loin, dans le même discours, à la page 2765 du hansard du 25 mars 1957, on trouve ceci:

> Nous considérons que c'est une affaire capitale. Notre parti estime qu'un tel régime devrait être accessible à n'importe laquelle et à la totalité des provinces.

Et plus loin encore:

> S'il est maintenant nécessaire, appliquons un plan aussitôt qu'on pourra le faire avec ordre. Tout mois de retard maintient d'autant ces écarts.

Dans le même débat (page 2775 du hansard), le ministre actuel des Transports (M. Hees), aurait dit en guise de conclusion:

> Bref, j'exhorte le ministre à renoncer à son exigence absurde de l'adhésion de six provinces. Prenez cinq provinces, faites-les signer, et passons à la réalisation de toute cette affaire sans plus de tergiversations.

Voilà ce que disait le ministre actuel des Transports quand il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Dans le même discours, il rendait hommage au rôle joué par le premier ministre Frost pour faire aboutir l'affaire, et tout son plaidoyer demandait une intervention immédiate pour que ce programme entre en vigueur.

Un peu plus tard dans le débat, il a fait appel au Règlement à propos d'un amendement à la résolution proposé par le député qui représentait alors Lanark, feu le Dr Blair; cet amendement prévoyait la suppression de la condition exigeant que six provinces consentent à la mesure avant qu'elle puisse entrer en vigueur; et quand quelqu'un a contesté la validité de cet amendement, qui a pris sa défense? Nul autre que l'honorable représentant d'Eglinton, notre actuel ministre des Finances. Selon son habitude, il a perdu de vue le rappel au Règlement pour expliquer que l'amendement du Dr Blair visait à accélérer l'entrée en vigueur de cette mesure législative.

On trouvera ces propos du ministre des Finances à la page 2780 du hansard du 25 mars 1957. Il se joignait ainsi aux autres pour dire clairement que son parti voulait qu'on aille plus vite, qu'on agisse immédiatement, pour mettre le programme à exécution dans le plus bref délai possible.

Cela se passait à l'étape de la résolution. Il reprit cette demande d'agir vite après l'examen en comité plénier qui avait suivi la 2e lecture. Preuve excellente du désir de la Chambre de donner suite le plus tôt possible à cette mesure législative, il n'y eut aucune discussion à l'étape de la 2e lecture. La Chambre était disposée à adopter rapidement cette mesure mais, pendant l'examen des articles du bill en comité, feu le Dr Blair, parlant encore au nom du parti conservateur, a dit ce qui suit le 4 avril, ainsi qu'on le lit à la page 3242 du hansard:

> A l'étape de la résolution, j'ai signalé certaines choses que nous n'approuvons pas. Toutefois, nous faisons bon accueil à ce projet de loi et nous voulons le voir mis en application.

Voici ce que le même député ajoutait un peu plus tard, ainsi qu'on le lit à la page 3243:

> Si le projet de loi est actuellement nécessaire, s'il doit aider qui que ce soit, réduisons autant que possible les délais. Je signale encore une fois qu'il n'est pas indispensable d'obtenir le consentement de six provinces, ni d'une majorité de la population afin d'y donner suite.
>
> Cela étant, plus tôt le projet de loi pourra entrer en vigueur dans une province quelconque, mieux cela vaudra. Il est possible que lorsque la Chambre sera saisie du bill lui-même nous formulions quelques observations, à l'occasion, mais en définitive nous voulons qu'il soit adopté et que ce programme entre en vigueur le plus tôt possible.

Voilà quel était le ton des discours des honorables députés qui siègent en face, lorsqu'ils étaient dans l'opposition. "Qu'il n'y ait pas de retard, disaient-ils, adoptons cette mesure et mettons-la en vigueur." En fait,

l'actuel premier ministre lui-même est intervenu dans le débat à l'étape de la 3e lecture pour nous dire ce qui suit, ainsi qu'on le lit à la page 3547 du hansard du 10 avril 1957:

Naturellement, la mesure nous plaît beaucoup. Il y a lieu de rendre hommage au premier ministre d'Ontario, l'hon. Leslie Frost, qui à la dernière conférence fédérale-provinciale, demandait que la proposition soit mise à l'étude et qui n'a cessé depuis de réclamer l'adoption de la présente mesure...

Et voilà, monsieur l'Orateur; tous ceux qui siégeaient de ce côté-ci de la Chambre et dont j'ai rappelé les propos sont maintenant des membres importants du gouvernement d'aujourd'hui. Lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, ils soutenaient vivement que le point important de cette mesure législative était sa mise en vigueur le plus tôt possible.

Un deuxième point que les honorables vis-à-vis faisaient valoir au sujet de cette mesure c'est qu'elle devrait être modifiée en vue de son application immédiate. Ils voulaient particulièrement que la disposition prévoyant l'adhésion de six provinces soit modifiée, afin que la mesure puisse être appliquée sans délai. Tous ceux qui étaient présents alors se souviennent de la lutte qu'ont soutenue les cécéfistes sur ce point; ils savent combien de fois nous avons essayé de convaincre l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de fixer le nombre des provinces à quatre ou cinq; en fait, nous avons essayé de notre mieux de faire que le nombre de cinq provinces soit accepté lorsque ces cinq provinces représenteraient la majorité de la population du pays. Toutefois, ce que je veux démontrer aujourd'hui, c'est qu'une lutte également forte avait été engagée à ce sujet par ceux qui représentaient le parti maintenant au pouvoir.

Si je puis revenir au Dr Blair, je dirai que le 25 mars, il a proposé une modification visant un changement des conditions renfermées dans la résolution que l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait présentée. Cette résolution stipulait que la majorité des provinces, représentant la majorité de la population, devaient donner leur adhésion avant que le programme puisse être appliqué. Feu le Dr Blair est allé plus loin que nous. Nous tâchions d'obtenir qu'on réduise de six à cinq le nombre des provinces nécessaires; mais le Dr Blair a proposé, au nom du parti conservateur, que le plan entre en vigueur dès qu'une province, quelle qu'elle soit, adhérerait à l'accord. Il a réduit le nombre à une seule province, afin de faire saisir à la Chambre que cette mesure législative visant l'hygiène avait une telle importance qu'elle devait être mise à la disposition des habitants même d'une seule province, si cette province était disposée à adhérer à un accord approprié L'amendement proposé par le parti conservateur paraît au hansard du 25 mars dernier. Je rappelle encore aux députés que le ministre actuel des Finances a appuyé cet amendement, lorsqu'on a mis sa validité en doute. Il a précisé que son parti tenait beaucoup à ce que disparaisse l'exigence relative à six provinces, afin que la mesure législative puisse entrer en vigueur sans retard.

Lorsque la Chambre s'est de nouveau formée en comité en vue de l'examen du bill, le 8 avril, le Dr Blair, ainsi que le rapporte le hansard, a de nouveau proposé que l'article en cause soit modifié; mais, cette fois, l'exigence relative à six provinces serait réduite à cinq. Autrement dit, le parti conservateur a d'abord essayé d'obtenir que la mesure législative entre en vigueur dès qu'une seule province adhérerait au plan. N'ayant pu obtenir cela, il a opéré une retraite tactique vers une position très solide, savoir que la loi devrait être appliquée, si cinq provinces adhéraient à l'accord. Le Dr Blair a de nouveau été appuyé, je le répète, par le ministre des Finances, qui prenait activement part à ce débat, expliquant que le désir sincère du parti conservateur était de faire modifier la mesure législative en vue d'éliminer tous les obstacles, afin qu'elle puisse entrer en vigueur, que les fonds fédéraux soient rendus disponibles aux provinces le plus tôt possible.

Quand nous sommes passés à l'examen de l'article 6 du bill,—il s'agissait de l'article comportant deux paragraphes, dont l'un, la Chambre se le rappellera, exigeait le consentement de six provinces,—nous avons tâché d'obtenir une mise aux voix distincte afin d'éliminer ce deuxième paragraphe. Nous avons perdu cette mise aux voix, mais on peut certainement dire que les conservateurs désiraient autant que nous la modification proposée.

Ensuite, à l'étape de la troisième lecture du projet de loi, deux amendements ont été proposés pour le renvoi de la question. Le ministre actuel des Finances avait proposé le second et moi-même, le premier, demandant qu'on revienne sur cet article qui exigeait le consentement de six provinces. Le ministre des Finances et d'autres députés de son parti avaient appuyé notre proposition d'amendement et, à la mise aux voix, ainsi qu'on le voit à la page 3554 du hansard du 10 avril, il y avait, parmi ceux qui ont voté pour l'amendement tendant à un nouvel examen de cet article et au renvoi au comité, l'actuel premier ministre (M. Diefenbaker), l'actuel ministre des Finances, l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith), le ministre du Commerce (M. Churchill), le ministre du Travail (M. Starr), le secrétaire d'État (Mme Fairclough), le ministre des Travaux publics

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

(M. Green), le ministre des Postes (M. Hamilton), le ministre de l'Agriculture (M. Harkness), le ministre des Transports (M. Hees) et le plus ancien des ministres sans portefeuille (M. Macdonnell). Voilà onze membres du gouvernement actuel, soit la majorité du cabinet conservateur, qui, le 10 avril dernier, ont voté pour un amendement tendant à réduire le nombre de six provinces dont on exigeait le consentement, en vue de permettre l'entrée en vigueur de cette mesure législative le plus tôt possible.

A cette époque, le ministre de l'Ontario disait que c'était une exigence absurde. Il le dit encore aujourd'hui, mais à cette époque-là son opinion trouvait ici des porte-parole dans ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, tant chez les conservateurs que chez les cécéfistes.

Pour résumer cette partie de ma thèse, je signale qu'il y a eu trois tentatives distinctes de supprimer cette exigence touchant l'accord de six provinces: une par le parti de la CCF, une par les conservateurs, et une tentative conjointe de ces deux partis. Nous avons essuyé un échec aux trois tentatives à cause de l'opposition têtue des libéraux, mais les archives n'en témoignent pas moins de ce que les conservateurs désiraient aussi ardemment que nous supprimer cette exigence afin de permettre l'entrée en vigueur de cette mesure le plus tôt possible.

Puis les honorables vis-à-vis ont fait valoir au cours du débat un troisième argument: la nécessité d'élargir la portée de la mesure législative. Ils estimaient en particulier, ce en quoi ils étaient d'accord avec nous, que la mesure législative devrait viser les tuberculeux et les malades mentaux hospitalisés, et les honorables vis-à-vis, sous la direction du premier ministre actuel, qui posait des questions à ce sujet à l'appel de l'ordre du jour, appuyé par d'autres, sont revenus comme nous-mêmes sans répit à la charge. Je dirai même que, dans le discours que le premier ministre a prononcé à l'occasion de la troisième lecture, il a dit qu'il accueillait avec satisfaction cette mesure législative et qu'il félicitait le premier ministre Frost d'avoir mené l'affaire à bien, mais qu'il espérait encore qu'à la fin, avant que la mesure législative devienne définitive, elle serait élargie en vue de viser les malades hospitalisés souffrant d'aliénation mentale ou de tuberculose.

Sur l'article 2 du bill, comme en fait foi la page 3391 du hansard du 8 avril, l'actuel ministre des Finances a proposé un amendement visant à changer les termes de cet article en vue d'inclure expressément les malades tuberculeux et mentaux hospitalisés au lieu de les exclure des dispositions du bill. De même, au stage de la troisième lecture du bill, après que notre amendement concernant la condition des six provinces eut été rejeté, le ministre des Finances actuel a proposé le 10 avril un autre amendement demandant le renvoi du bill au comité plénier, en vue d'élargir l'article qui définissait la portée de la loi, et il a précisé que le but de cet amendement était d'inclure les malades mentaux et tuberculeux hospitalisés.

Le ministre actuel de la Justice (M. Fulton) s'intéressait lui aussi à la mesure, et il a demandé que les dispositions soient élargies de manière à faire figurer les immobilisations et la dépréciation parmi les frais partageables prévus par le programme. Le ministre actuel de l'Agriculture a fait une intervention intéressante dans le débat à propos de la situation des Territoires du Nord-Ouest, et surtout de celle des Indiens et des Esquimaux, en signalant qu'il devrait être stipulé clairement que ces populations seraient, elles aussi, complètement visées par la mesure législative.

Autrement dit, indépendamment des critiques habituelles que l'opposition a le droit et le devoir de faire, et en dépit de ces amendements et de l'ampleur de la discussion, la conclusion qui se dégage du débat, si on se le rappelle bien, et comme j'ai pu m'en rendre de nouveau compte en le relisant pendant la fin de semaine, c'est que les honorables vis-à-vis désiraient que cette mesure législative entre en vigueur et que ses avantages soient mis à la disposition de la population du Canada le plus tôt possible.

Monsieur l'Orateur, j'en viens maintenant à un quatrième point auquel se sont attachés, au cours de ce débat-là, les messieurs d'en face. Il serait sans doute bon qu'ils se souviennent de certaines des choses qu'ils ont dites, dont je vais maintenant parler plus particulièrement, lorsqu'il leur arrive de se trouver mal à l'aise à l'audition de certains des reproches qu'on leur adresse, ainsi par exemple, ceux qui leur sont adressés par l'honorable député d'Essex-Est, ou celui de Coast-Capilano (M. Sinclair) et autres qui n'ont pas la langue dans leur poche. Les messieurs d'en face reviennent sans cesse sur un point,—et je le prouverai en citant mes autorités,—soit que l'ancien gouvernement libéral n'était pas sincère, qu'il ne tenait pas vraiment à ce que cette mesure entre vraiment en vigueur. Ils ont rappelé maintes et maintes fois à celui-ci, comme nous d'ailleurs, que cette question avait été évoquée pour la première fois en 1919 et qu'il avait fallu trente-huit ans pour que nous en arrivions là où nous en sommes aujourd'hui. Ils ont rappelé aussi que le gouvernement avait incorporé à la mesure des difficultés qui ont pu faire croire à un certain nombre

de personnalités d'en face que la mesure législative en question n'avait d'autre valeur qu'une valeur électorale, et que le gouvernement précédent ne tenait nullement à ce qu'il y soit donné suite.

Afin d'appuyer ce que j'ai dit, je vais me permettre de citer le plus ancien des ministres sans portefeuille, l'honorable représentant de Greenwood (M. Macdonnell). Il disait, ainsi qu'en témoigne le hansard du 8 avril, page 3402:

Pourquoi le ministre estime-t-il qu'il ne pourra absolument rien faire, si son optimisme se révèle non motivé?

Il parlait évidemment du député actuel d'Essex-Est qui avait déclaré, avec son optimisme habituel, que sept provinces ou plus donneraient leur adhésion et qu'il était sûr que la clause des six provinces ne serait pas un obstacle.

**L'hon. M. Pickersgill:** Les faits lui ont donné raison.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député de Greenwood a repris:

La déduction qu'on serait porté à faire serait que, pour une raison que je ne puis comprendre, le ministre ne veut pas que ce projet se réalise.

C'est un député conservateur qui parle ici de l'ancien gouvernement libéral, dont il dit qu'il n'est pas sincère et qu'il ne veut pas que cette mesure sur l'hospitalisation soit mise en vigueur. L'honorable député de Greenwood déclare ensuite:

Telle est la déduction qu'on ferait raisonnablement, à moins que le ministre ne fasse ce qu'il n'a pas encore fait ou qu'il nous dise, à titre d'explication, qu'il existe une raison de principe, une raison plus plausible, qui l'empêche de se munir, comme l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre le propose, d'un pouvoir discrétionnaire afin que la mesure puisse prendre force de loi, advenant que ces autres provinces n'accordent pas leur adhésion d'ici six semaines.

Celui qui parle est un homme raisonnable; c'est le représentant de Greenwood. Il conclut:

Je répète qu'à moins que le ministre me donne quelque raison pour persister dans ce sens, ce qu'il n'a pas fait, la seule conclusion que je puisse tirer, c'est que, pour une raison que je ne comprends pas, le ministre ne veut pas que la mesure soit mise en œuvre.

L'honorable député, conservateur, accusait nettement l'ancien gouvernement libéral de manquer de sincérité; il dit que le gouvernement n'a fait adopter cette loi que pour la forme et qu'il ne se propose pas de la mettre en vigueur.

**L'hon. M. Martin:** Et les événements lui ont donné tort.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Quelques pages plus loin, l'honorable député de Greenwood nous fait bien comprendre qu'il ne parle pas à la légère car, à la page 3403 du hansard, il revient à la charge et déclare:

Je demande encore une fois au ministre s'il a l'intention de répondre à ma question. S'il ne le fait pas, je lui demanderais s'il peut me citer une raison pour laquelle je ne devrais pas répéter publiquement qu'en ce qui me concerne je ne peux tirer qu'une conclusion si le ministre persiste à ne pas répondre à la question posée, c'est-à-dire qu'il ne veut pas voir adopter le bill.

L'honorable représentant de Greenwood n'était pas le seul à avoir l'impression que l'ancien gouvernement libéral ne voulait adopter qu'une mesure de pure façade. Le ministre actuel des Finances (M. Fleming) disait à peu près la même chose le 8 avril 1957, comme on peut le constater à la page 3400 du hansard. Voici ce qu'il disait:

Si le gouvernement fédéral avait été plus sérieux à ce sujet et avait offert aux provinces des conditions moins difficiles à remplir, certes, il aurait obtenu avant aujourd'hui l'adhésion de la majorité d'entre elles. S'il veut vraiment l'adhésion des provinces, qu'il ne leur impose pas des conditions aussi rigides.

Voilà qui fait écho aux paroles de l'honorable représentant de Greenwood, c'est-à-dire que si l'ancien gouvernement désirait sincèrement mettre en œuvre le programme d'assurance-hospitalisation, il pouvait le prouver en assouplissant ses conditions. Mais ne nous bornons pas au ministre senior sans portefeuille et au ministre des Finances, et voyons ce que pense le premier ministre de la sincérité à cet égard du présent gouvernement.

**L'hon. M. Fleming:** Présent gouvernement?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Excusez-moi, je voulais dire l'ancien gouvernement. La sincérité du gouvernement actuel...

**L'hon. M. Martin:** Peut maintenant être contestée.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** ... est maintenant en cause également, mais j'y reviendrai plus tard. Le premier ministre a pris la parole un peu avant la fin du débat à l'étape de la 3e lecture. J'ai déjà cité la partie de son discours où il disait sa satisfaction de cette mesure législative et rendait hommage au premier ministre Frost pour avoir fait aboutir l'affaire, mais, vers la fin de son discours, comme on le constate à la page 3548 du hansard du 10 avril 1957, il a dit ce qui suit:

En observant la procédure suivie à l'égard de cette mesure, je me suis parfois demandé si le gouvernement, quand il l'a présentée, voulait vraiment l'appliquer. En effet, le ministre a prévu un veto à l'égard de l'application de cette loi en exigeant que la majorité des provinces représentant la majorité de la population acceptent le plan avant que la loi puisse entrer en vigueur. Je ne comprends pas cela. Pourquoi s'écarter ainsi de la ligne de conduite suivie à l'égard de la mise en œuvre de

mesures de sécurité sociale si ce n'est parce qu'on espérait, en posant cette condition ou cette réserve, . . .

Écoutez ceci:

. . . que la mesure ne pourrait pas être mise en œuvre, ou ne le serait pas?

Monsieur l'Orateur, voici donc trois ministres importants du cabinet actuel, le doyen des ministres,—ministre sans portefeuille,—le ministre des Finances et le premier ministre lui-même qui ont déclaré le printemps dernier, ainsi qu'on le constate dans le hansard, qu'à leurs yeux la ligne de conduite que prenait le gouvernement en imposant ces restrictions et en rendant difficile la mise en application de cette mesure législative indiquait que l'ancien gouvernement n'était pas sincère, se complaisait à jeter de la poudre aux yeux et ne désirait pas réellement que l'assurance—hospitalisation s'ajoute à la législation nationale. Ces mêmes députés dont je viens de parler, ainsi que le ministre des Transports, ont affirmé en diverses occasions qu'ils se considéraient comme les patrons de l'assurance-santé et que c'étaient eux, guidés par le premier ministre Frost, qui avaient fait aboutir cette affaire. Selon eux tout avait été conçu pour donner l'impression que les libéraux n'étaient pas sincères, faisaient traîner en longueur une histoire qui avait commencé en 1919, mais que si on leur donnait une chance, à eux, les conservateurs, les choses allaient marcher rondement. Eh bien, qu'ont-ils fait?

**L'hon. M. Martin:** Rien.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai cru entendre le député d'Essex-Est dire "rien". S'il ne l'a pas dit, il aurait pu certainement le faire.

**L'hon. M. Martin:** C'est ce que j'ai dit.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député a parfaitement raison: rien ne s'est fait. Le parti conservateur est au pouvoir depuis le 21 juin. On prépare une conférence fédérale-provinciale et les députés savent à quel point il est difficile de savoir si cette conférence sera saisie du programme d'assurance-hospitalisation. On nous a d'abord dit qu'il ne le serait pas. On nous a dit ensuite qu'il le serait peut-être, si des ministres représentant les gouvernements provinciaux désiraient qu'il soit étudié. Quand, après cela, nous avons demandé si le gouvernement fédéral prendrait l'initiative à ce propos, on nous a répondu la même chose: "Aucun obstacle ne se pose et les gouvernements provinciaux peuvent discuter la question, s'ils le désirent." Voilà ce que nous répondent nos vis-à-vis qui ont dit que le parti libéral n'était pas sincère, parce qu'il avait mis certains obstacles dans la loi elle-même.

Je signale qu'il n'en est pas question dans le discours du trône et qu'il n'en était guère fait mention non plus dans la documentation publicitaire officielle que le parti conservateur-progressiste a distribuée durant la campagne électorale. L'argument que nous exposons à l'égard de plusieurs autres questions peut ne pas s'appliquer ici. Dans bien des cas, nous demandons au gouvernement actuel de remplir les promesses qu'il a faites au cours de la campagne électorale mais, pour ce qui est de l'assurance hospitalière, il s'est montré très prudent, comptant sur l'impression créée ici le printemps dernier, à savoir que c'était les conservateurs qui étaient vraiment sincères et qui voulaient qu'on agisse. Cependant, dans le discours du trône, on n'en souffle pas un mot et, depuis que la Chambre s'est réunie le 14 octobre, pas un membre du cabinet n'y est allé d'une déclaration sur la question. On a répondu aux questions mais il a été extrêmement difficile aux députés d'obtenir les renseignements nécessaires sur ce point.

Par les questions que nous avons posées, nous avons appris qu'aucune province n'a encore signé d'accord bien que six d'entre elles semblent avoir donné à entendre qu'elles sont disposées à accepter ce plan. Il se peut que la correspondance échangée avec le Manitoba équivaille à l'adhésion d'une septième province. Après avoir soutenu le printemps dernier que la portée de la loi devrait être étendue aux institutions de malades mentaux et de tuberculeux, les conservateurs n'ont pris aucune mesure en ce sens; ils n'ont pas proposé non plus que la loi soit modifiée de façon qu'elle puisse entrer en vigueur même si elle est acceptée par moins de six provinces.

Ce qui peut être pour nous la cause des plus graves appréhensions c'est ce que j'appellerais la fausse interprétation donnée par le nouveau ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à certains mots de la loi. Je reconnais que le ministre n'a pas participé très activement au débat sur cette question à la dernière session. D'autres de ses collègues s'occupaient des questions de santé et il s'intéressait à autre chose. Cependant, il me semble qu'il aurait dû se renseigner pleinement sur les raisons pour lesquelles je lui ai demandé l'autre jour quelle est la différence entre les mots "en vigueur" et "à exécution". Cette histoire est très intéressante et très révélatrice. Lorsque le gouvernement fédéral a soumis ses propositions aux provinces en janvier dernier, l'alinéa où il était question de l'adhésion d'une majorité des provinces représentant une majorité de la population se terminait par les mots suivants:

. . . entrera en vigueur quand cette majorité des provinces auront mis un plan de cette nature à exécution.

La proposition initiale qu'a faite l'ancien gouvernement fédéral portait que six provinces représentant la majorité de la population devaient donner leur assentiment, et qu'elles devaient mettre leur régime en application avant qu'on puisse rendre des fonds disponibles. De même, quand l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a inséré au *Feuilleton* sa résolution précédant le bill le 4 mars 1957, elle se lisait ainsi qu'il suit, comme en fait foi la page 1901 du hansard de cette date:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure autorisant à verser aux provinces, sur le Fonds du revenu consolidé, des contributions à l'égard des frais par elles subis pour la fourniture des services d'hospitalisation et de diagnostic assujétis à l'assurance, en application de la loi provinciale et des accords conclus selon ladite mesure, qui entrera en vigueur après qu'au moins six provinces, représentant au moins la moitié de la population du Canada, auront conclu de tels accords et seront habilitiées à recevoir ces contributions.

Or, monsieur l'Orateur, voilà qui confirmait la proposition initiale voulant qu'il y ait en réalité six provinces; que ces six provinces acceptent la proposition, et aussi que ces six provinces devaient avoir mis leurs programmes en application avant qu'une seule d'entre elles pût toucher un seul dollar du gouvernement fédéral. Eh bien, si le nouveau ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ne le sait pas, d'autres conservateurs savent fort bien que cela a causé une vive inquiétude à nombre de gens qu'intéresse l'assurance-hospitalisation, et que cela a inquiété tout particulièrement leur propre premier ministre, M. Frost, de l'Ontario. M. Frost a déclaré,—je paraphrase ces paroles, auxquelles je souscris toujours entièrement,—qu'il était stupide et fantastique de dire qu'aucune province ne pouvait retirer un seul dollar avant que toutes les six aient effectivement mis leurs programmes en application. Je ne crois pas mal interpréter les paroles du premier ministre Frost en m'exprimant ainsi. Il a répété maintes fois que cela reviendrait à dire que cinq provinces pourraient aller de l'avant et dépenser d'énormes sommes d'argent, construire les immeubles nécessaires, préparer la comptabilité voulue et recueillir les contributions provinciales, en vue de mettre leurs programmes en vigueur à une date donnée, mais si la sixième province, mettons l'Île du Prince-Édouard, n'avait pas son programme en vigueur à cette date-là, alors les cinq autres, bien qu'elles pussent représenter la majorité de la population du Canada, ne recevraient pas un seul dollar du gouvernement fédéral.

Le premier ministre Frost a dit de cette proposition de l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'elle est stupide, ridicule et fantastique; il avait raison. Qu'est-il arrivé, monsieur l'Orateur? Nous l'avons débattue à la Chambre; nous avons posé des questions maintes et maintes fois à ce sujet. Je dois reconnaître que l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est rendu à ces objections en modifiant la loi. Le texte du projet de loi qui nous a été finalement soumis était différent de ce qu'annonçait la résolution. Il différait des conditions posées aux provinces en janvier. On indiquait clairement que le plan serait mis en œuvre suivant cette méthode, c'est-à-dire que, dès que six provinces auraient adopté, mis en vigueur, en la proclamant, une mesure législative en ce sens, toute province dont le plan serait en application pourrait retirer sa part des fonds fédéraux. Je le répète, c'est ce qu'a déclaré clairement à la Chambre des communes, le 25 mars, l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à la page 2,798 du hansard. Voici comment il s'est exprimé:

Quand le projet de loi sera déposé, nous serons en mesure de mieux étudier la question. Il existe une différence. Dans la proposition primitive, nous avons dit que, lorsque six provinces représentant la majorité de la population avaient un plan en vigueur, le gouvernement fédéral y contribuerait, mais il fallait que les plans soient en vigueur. En vertu de la proposition actuelle, nous disons que, une fois que nous sera accordée l'autorité nécessaire, nous conclurons des accords avec au moins six provinces. Si ces six provinces signent l'accord, si elles possèdent l'autorité législative nécessaire à l'application de leurs programmes (c'est actuellement le cas de certaines provinces) et si la loi relative à ces plans a été proclamée, ou mise en vigueur autrement, cela sera suffisant. Autrement dit, nous n'aurons pas à attendre que les plans soient effectivement appliqués. Quand nous en serons au projet de loi, le député . . .

C'est de moi qu'il s'agit.

. . . aura l'occasion de parler de cette question.

Puis j'ai dit ceci:

Je remercie le ministre d'avoir fait la déclaration la plus importante qu'il ait faite aujourd'hui. Est-il bien établi que, si six provinces ont proclamé des lois dans ce domaine, celles qui auront mis des programmes en vigueur pourront commencer à recevoir de l'argent à ce moment-là du gouvernement fédéral?

L'hon. M. Martin: Si un accord a été signé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tant mieux!

**L'hon. M. Martin:** C'était une preuve de sincérité.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je reconnais pleinement à l'honorable député d'Essex-Est, je l'ai déjà dit, le mérite d'avoir fait quelque chose que les gouvernements répugnent à faire, d'avoir apporté au projet de loi, après sa rédaction, une modification répondant à une objection raisonnable soutenue par l'opposition.

Je signale, monsieur l'Orateur, que la modification est entrée en vigueur dans l'article 6 (2) du chapitre 28 du Statut de 1957, lequel est ainsi conçu:

Aucune contribution ne doit être versée sous le régime de la présente loi avant qu'au moins six provinces, renfermant au moins la moitié de la population du Canada, aient conclu un accord, et avant que la loi provinciale, relativement à ces provinces, soit en vigueur.

Il y a toute la différence au monde, monsieur l'Orateur, entre l'entrée en vigueur d'une loi et l'application effective d'un régime d'assurance-santé. L'ancien ministre a dit bien clairement que tel était le sens de la modification faite par l'ancien gouvernement.

Permettez-moi de signaler aux honorables vis-à-vis, dont un bon nombre sont avocats et savent comment ces bills sont rédigés, que la différence établie entre les mots "en vigueur" et les mots "en application" se trouve confirmée du fait que l'article suivant, l'article 7, renferme une disposition prévoyant que l'argent continuera d'être versé tant que le régime provincial restera applicable. En d'autres termes, pour commencer à recevoir les fonds, tout ce qu'il faut aux termes de la loi, c'est que six provinces aient en vigueur une loi autorisant leur régime. Les fonds sont alors versés à toute province qui a mis un régime en application; mais la province doit évidemment le maintenir en application pour continuer de retirer l'argent. Toutefois, monsieur l'Orateur, bien que cette question ait peut-être été la principale qu'on a étudiée pendant des mois le printemps dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit à la Chambre le 11 novembre, en réponse à une question que je lui ai posée, que, selon lui, les expressions "en vigueur" et "en application" avaient le même sens. Comme on abandonne le premier ministre Frost, monsieur l'Orateur! Comme on fait faux bond aux premiers ministres des autres provinces qui ont compté sur les dispositions de la loi adoptée le printemps dernier et sur la déclaration faite par l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social!

Dans notre projet d'amendement, monsieur l'Orateur, nous exprimons l'avis que le gouvernement devrait prendre toutes les mesures nécessaires afin que les versements fédéraux que prévoit la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques soient mis sans tarder à la disposition de toute province qui met en application des régimes d'assurance-hospitalisation. Quelles sont les mesures que le gouvernement devrait prendre? D'abord, sachant que six provinces ont déjà donné leur consentement, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, l'Île du Prince-Édouard et Terre-Neuve, il devrait nettement et réellement s'efforcer de conclure des accords avec ces six provinces. C'est notre avis. A ma connaissance, il n'existe même pas d'accord général que ces provinces pourraient signer.

Parmi les mesures à prendre, nous croyons que le gouvernement devrait faire un effort pour rallier les autres provinces. A la dernière session, le ministre des Finances a dit que l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait pu obtenir l'assentiment de plus de provinces si ces conditions n'avaient pas été aussi rigides. Je rappelle au gouvernement que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui est dirigé par des conservateurs, l'a prié de lui faire connaître son attitude sur la question de l'assurance-hospitalisation. L'autre jour, j'ai parlé de deux lettres du ministre de la Santé de cette province qui ont été déposées: l'une, datée de septembre, demandait au gouvernement de lui faire connaître sa position, et l'autre, d'octobre, demandait une réponse à la lettre du mois précédent. L'intérêt manifesté par un gouvernement provincial conservateur pourrait conduire à un accord, si seulement un peu d'intérêt se manifestait ici à Ottawa.

J'ai l'impression qu'au Manitoba on s'intéresse de plus en plus à la question. Je sais que notre gouvernement provincial s'est intéressé plus particulièrement à un certain nombre de questions depuis le 10 juin. La conjecture politique a évolué. Profitons-en donc. Voici une province qui jusqu'au 10 juin accueillait assez froidement la proposition relative à l'assurance-hospitalisation, mesure qui est devenue loi, mais qui s'y intéresse maintenant. Malgré tout, elle a eu du mal à faire répondre le premier ministre du Canada aux lettres que lui adressait le premier ministre provincial. Voici donc deux provinces, autres que les six qui ont déjà donné leur approbation, qui s'intéressent à la question au point que l'on peut presque parler, en ce qui les concerne, d'un accord. Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il est assez clair qu'il n'est pas vraiment nécessaire de supprimer la disposition relative à l'approbation des six provinces, puisque maintenant six, sept, voire huit provinces ont actuellement manifesté la leur.

Qu'en est-il maintenant de cette question de sincérité? Mes honorables amis d'en face, s'exprimant par la bouche du premier ministre, du ministre des Finances et du député de Greenwood (M. Macdonnell) ont accusé les libéraux d'un défaut de sincérité, ils leur ont reproché de ne pas vraiment tenir à ce qu'on donne suite à cette mesure législative. Mais qu'est-ce qu'ils ont fait, eux, depuis?

Qu'est-ce qu'ils ont fait pour essayer de recueillir l'approbation des provinces intéressées, au moyen de la signature d'un accord? Ont-ils dit au premier ministre Frost, qui a, lui, à mettre en vigueur un programme énorme qui coûtera fort cher, que si, d'aventure, on ne peut recueillir l'adhésion de six provinces, on présenterait la modification nécessaire de façon qu'on puisse inaugurer le programme même avec un nombre moindre de provinces? Voilà le point de vue qu'ils ont défendu le printemps dernier, fort énergiquement. Comme je le rappelais, ils se sont exprimés trois fois à cet égard, une première fois de leur propre chef, une autre en nous appuyant, et une troisième fois en participant à une intervention commune.

S'ils sont sincères, s'ils estiment qu'ils avaient vraiment le droit, le printemps dernier, de mettre en doute la sincérité des libéraux, qu'ils me permettent de leur dire qu'il est temps qu'ils disent à la Chambre, et au pays: "Nous voulons obtenir l'adhésion de six, sept ou huit provinces si nous pouvons, mais si, toutefois nous ne le pouvons pas, nous allons demander au Parlement de modifier la loi de façon que cet important programme puisse entrer en vigueur même sans l'adhésion de six provinces". Je crois monsieur l'Orateur que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ou le premier ministre se doivent de dissiper sur-le-champ le malentendu créé lorsqu'on a donné à l'expression "en vigueur" cette interprétation fantaisiste, le 11 novembre. Il y a là de quoi préoccuper le premier ministre du Manitoba, M. Campbell, ainsi que le premier ministre Douglas de la Saskatchewan et, sans doute, le premier ministre Frost, encore que je ne puisse pas le citer directement sur ce point depuis le 11 novembre.

Toutefois je rappelle que le premier ministre Frost a eu à ce propos des observations assez énergiques à formuler. Le *Globe and Mail* du mercredi 30 octobre 1957 le cite. Sous le titre: "Frost recommande la suppression de l'obstacle que pose la loi sur l'hospitalisation", je lis ce qui suit:

Le gouvernement fédéral...

Il s'agit en l'occurrence du gouvernement conservateur.

...a été invité hier soir par le premier ministre Frost à abroger l'article de la loi sur l'assurance-hospitalisation, selon lequel il faut que six provinces mettent leurs programmes en vigueur avant que le gouvernement fédéral participe aux frais.

M. Frost a qualifié cette exigence de stupide et de fantastique.

Je suis d'accord avec lui qu'il était stupide et fantastique de la part de l'ancien gouvernement d'insérer cet article dans la loi. Il est encore plus stupide et fantastique de la part du gouvernement actuel de s'appuyer sur une mesure qu'il a déjà combattue de toutes ses forces.

Il a déclaré que six provinces, y compris l'Ontario, avaient exprimé leur intention de participer à un programme d'assurance-hospitalisation, mais que les restrictions insérées dans la loi par les libéraux paralysaient le gouvernement Diefenbaker.

"Ottawa devrait supprimer ces restrictions et négocier sur une base bilatérale avec chacune des provinces", a dit le premier ministre. "Si la loi reste telle quelle, nous ne pourrons aller plus loin. Ottawa devrait modifier la loi de manière à fixer une date pour la mise en vigueur des programmes provinciaux et laisser les provinces libres de participer ou non."

D'après le texte actuel de la loi, quatre provinces seulement, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan,—qui ont déjà chez elles l'assurance-hospitalisation,—ainsi que l'Ontario répondent aux stipulations de la mesure. A moins que deux autres provinces n'adoptent des dispositions à cette fin, Ottawa ne peut participer aux frais.

Dans tous les autres cas, où les dépenses ont été partagées comme dans celui de la sécurité de la vieillesse, le gouvernement fédéral a traité avec les provinces une à une, a ajouté M. Frost.

"S'écarter de l'usage établi, pour l'assurance-hospitalisation, serait absurde. Pareille disposition ne saurait être valable."

Je suis complètement d'accord avec ce qu'aurait dit M. Frost si l'on en croit les journaux de cette date. Je partage le point de vue qu'il a exprimé le printemps dernier. Mes honorables amis d'en face étaient alors aussi d'accord avec lui. Que vont-ils faire maintenant à ce propos? Il me semble, monsieur l'Orateur, que la mesure est encore un de ces legs qui embarrassent nos amis d'en face. Ah, ils aimaient beaucoup parler de l'assurance-hospitalisation quand ils pouvaient harceler les libéraux en leur disant qu'ils avaient mis 38 ans pour s'en occuper, mais, à présent qu'ils sont au pouvoir, que font-ils à cet égard? Je suppose, d'ailleurs, qu'ils se rendent compte qu'il faudra faire quelque chose en temps utile. J'ai l'impression qu'ils comprennent qu'il leur faudra mettre la mesure en vigueur d'ici le 1er janvier 1959, parce que le premier ministre Frost a fixé cette date comme limite pour l'Ontario.

Monsieur l'Orateur, j'attribue à M. Frost tout le mérite qui lui revient. Non seulement il a tenu à ce que la loi soit modifiée afin que l'Ontario puisse compter sur les fonds, lorsque son régime serait prêt à fonctionner; mais il a tenu à ce que des provinces comme la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, qui avaient déjà mis des régimes en application, puissent commencer immédiatement à toucher leur part des fonds fédéraux à l'égard de leur régime. Il semble que le gouvernement fédéral actuellement au pouvoir ait décidé que la Colombie-Britannique et la Saskatchewan n'obtiendront pas d'argent à l'égard de leur régime, qui est maintenant en application, avant la dernière date possible, et cette date a été fixée pour elles

par le premier ministre conservateur du gouvernement fédéral en Ontario.

Je préfère de beaucoup l'attitude que le premier ministre Frost a toujours prise. Oui, il a insisté pour qu'on agisse en Ontario, mais il a également insisté sur les droits des autres provinces. Le point qu'il fait valoir dans cette dépêche de journal est parfaitement fondé: de même que le gouvernement fédéral a traité avec chaque province dans le cas des autres mesures de sécurité sociale, de même il devrait traiter avec chaque province dans le cas de cette importante question.

En outre, nous avons raison d'entretenir des craintes au sujet de cette question par suite de certains éditoriaux qu'ont publiés quelques-uns de nos journaux, des journaux conservateurs pour la plupart, mais des journaux libéraux également. Je songe par exemple à la *Tribune* de Winnipeg, ma propre ville, qui a mis le gouvernement en garde au sujet du plan Martin d'assurance-hospitalisation. En outre, nous avons le livre envoyé à tous les députés, j'imagine, et intitulé *Underwriting Canadian Health, An Economic View of Welfare Programs*, préparé à la demande de la Chambre de commerce du Canada. Nous avons tous reçu des exemplaires de ce livre avec une lettre explicative qu'avait écrite le directeur général de la Chambre de commerce du Canada à Montréal. C'est un livre qui accepte le fait des programmes de bien-être, y compris l'assurance-santé et l'assurance-hospitalisation, mais qui met le pays en garde contre le danger d'aller trop loin.

Autrement dit, des forces s'exercent sur le gouvernement conservateur pour lui signaler qu'il doit être prudent au sujet de l'État tutélaire, des programmes de bien-être, des dispositions trop radicales d'assurance-santé ou d'assurance-hospitalisation. De telles voix écoutées par le gouvernement conservateur, sans aucun doute, il y a lieu de nous demander avec anxiété si l'on prendra bientôt des initiatives à l'égard de cette importante mesure.

Les honorables députés savent quelle attitude nous prenons depuis des années. Nous avons soutenu qu'il faudrait établir un régime national d'assurance-santé prévoyant la participation des provinces et administré par elles.

Nous avons, à maintes reprises, proposé des amendements à cette fin à la Chambre. Les députés savent que, d'après nous, la population canadienne a droit à beaucoup plus qu'à l'assurance-hospitalisation, et que nous voulons le lui donner. Nous estimons que le jour doit venir où, au Canada, le soin de la santé sera, comme l'instruction, à la portée de tous, selon les besoins plutôt qu'à la mesure du porte-monnaie. Nous allons continuer d'insister pour obtenir un programme d'assurance-santé complet pour les Canadiens.

La proposition d'amendement que nous présentons n'est qu'un jalon dans le sens indiqué, nous le reconnaissons, mais c'est un jalon important. Tous ces délais sont une trahison à l'égard des Canadiens. La loi pertinente a été adoptée en avril dernier. Avant la fin du printemps, six provinces avaient donné leur accord. A la dernière session, nous avons vu les conservateurs lutter pour que cette mesure législative soit rédigée de telle façon qu'elle puisse être bientôt appliquée. Nous avons le droit, au nom de la population canadienne et à l'occasion de cette motion de subsides, de demander des mesures prochaines en cet important domaine. Mes amis de l'autre côté ont condamné les libéraux, leur reprochant d'avoir fait sept ou huit élections sur l'assurance-santé. Ils leur ont reproché d'avoir mis tout ce temps, de 1919 à 1957, pour en arriver à présenter au Parlement la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Ils les ont accusés d'avoir fait un hochet politique de l'assurance-santé, surtout de cette mesure sur l'assurance-hospitalisation.

Toutefois, il nous semble, monsieur l'Orateur, que c'est précisément ce que fait le gouvernement actuel; il se contente de velléités, essaie de gagner du temps et de trouver une nouvelle interprétation à certains mots de la loi; il s'en remet aux provinces. Il ne fait rien qui soit en harmonie avec la lutte ardente qu'il a livrée ici le printemps dernier.

Les conservateurs ont reproché aux libéraux d'avoir fait plus d'une fois un enjeu électoral de l'assurance-santé; toutefois, ils semblent se préparer à faire de cette question un des enjeux de la prochaine campagne électorale. Nous sommes bien prêts à discuter l'assurance-santé ou même l'adoption d'une loi sur l'assurance-hospitalisation au cours d'une campagne électorale. Mais nous voulons mieux que le simple droit de faire la lutte électorale là-dessus, ce que nous sommes disposés à faire de l'Atlantique au Pacifique. Nous voulons qu'on passe aux actes à ce sujet, et nous soutenons que la population y a droit. Notre proposition d'amendement a pour objet de demander à la Chambre qu'elle dise au gouvernement de mettre fin à ses atermoiements et de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour mettre des fonds à la disposition des provinces qui, comme la Colombie-Britannique et la Saskatchewan, appliquent déjà leurs

propres régimes, ainsi qu'aux autres provinces aussitôt qu'elles rendront leurs programmes applicables.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà annoncé, je propose, avec l'appui de l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue), l'amendement suivant:

Que tous les mots qui suivent l'expression "que", jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par ce qui suit:

"la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre sans délai les mesures nécessaires pour que les paiements fédéraux prévus par la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques soient immédiatement disponibles pour toutes provinces appliquant des plans d'assurance-hospitalisation, à titre de dispositions additionnelles en vue de la réalisation d'un plan d'assurance-santé de portée nationale, basé sur la coopération fédérale-provinciale."

**M. l'Orateur:** La question a trait à l'amendement, mais avant qu'un autre député prenne la parole, nous pourrions peut-être suivre la méthode appliquée lors d'autres débats, soit traiter un grief à la fois, parce qu'on peut ainsi étudier les griefs d'une façon ordonnée. Il existe, en effet, un précédent pour le point soulevé par le député d'Acadia (M. Quelch), lorsqu'il a invoqué le Règlement, soit que le grief à l'étude une fois remplacé par un autre sujet, tout député contreviendrait au Règlement en revenant sur la question proposée par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Dans ces conditions, si les députés, qui souhaitent prendre la parole à propos du grief à l'étude, le faisaient maintenant, cela répondrait au Règlement et aux usages acceptés lors du débat d'un projet de motion tendant à ce que la Chambre se forme en comité des subsides.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, au sujet de la décision que vous avez rendue sur la question de procédure et sur l'occasion que nous aurions d'exprimer nos vues sur cette question, j'aimerais maintenant exprimer les miennes. Bien entendu, je me propose de parler particulièrement de l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Pour ce qui est de la procédure, je me permets de signaler que notre groupe n'est pas trop content de voir qu'on réduit le nombre des motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides, d'autant plus qu'on a donné à entendre que le nombre de jours réservés au bills d'initiative parlementaire serait aussi réduit, afin que nous puissions terminer nos travaux avant Noël. Nous n'en sommes pas trop heureux parce que nous y voyons, dans une certaine mesure, la fin de la suprématie du Parlement.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Les jours réservés aux mesures d'initiative parlementaire sont les seules occasions offertes aux députés de présenter des problèmes et des griefs intéressant leurs circonscriptions et l'ensemble du pays. Par conséquent, il nous répugne beaucoup d'accepter cette idée, bien que nous nous rendions compte que, dans les circonstances actuelles, il y a quelque difficulté. La présente session, qu'on appelle session spéciale en règle générale, a été convoquée pour une fin précise (je ne saurais dire si c'est la tenue prochaine des élections), la présentation de mesures législatives attrayantes pour la population. Toutefois, ce sont des mesures souhaitables et nous les avons approuvées.

Cependant, avant qu'une telle décision soit prise, nous souhaiterions la présentation d'un budget, afin que la population puisse décider elle-même si nous sommes en mesure de dépenser cinq milliards par année, si, par suite de ces dépenses, nous subirons un déficit d'un demi-milliard ou si nous pouvons nous les permettre. Voilà tout ce que j'ai à dire au sujet de la procédure. Nous ne nous y opposerons pas, pourvu que nous ayons la certitude que les droits du pays sont protégés, en particulier que les droits du Parlement seront toujours sauvegardés à l'avenir.

Quant à l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, je le trouve assez difficile à comprendre. Je peux me tromper dans mon interprétation, mais voici comment je le lis:

...le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre sans délai les mesures nécessaires pour que les paiements fédéraux prévus par la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, soient immédiatement disponibles...

Je n'en lirai pas le reste parce que c'est cette partie qui me préoccupe quelque peu. Si j'ai bien compris, on demande au gouvernement de considérer comme souhaitables des mesures immédiates tendant à l'accomplissement de certaines choses à l'égard de la loi elle-même. La première chose que le gouvernement ferait, je pense bien, serait de signaler qu'il prend certaines mesures en ce moment. Le gouvernement a convoqué une conférence fédérale-provinciale et a demandé aux diverses provinces de lui communiquer certaines observations. Le gouvernement a donné à entendre à ces provinces qu'il est disposé à discuter avec elles le programme d'assurance-hospitalisation. Dans les circonstances, l'amendement me paraît représenter une répétition. Naturellement, si le gouvernement n'est pas disposé à étudier l'assurance-hospitalisation avec les provinces, la situation est alors totalement différente. Je sais qu'il faut réellement chercher à recueillir des renseignements sur ces questions.

Il faut beaucoup lire et réfléchir pour parvenir à découvrir ce que pense exactement le gouvernement à l'égard de la discussion de ce problème.

Il est possible que le ministre soit en mesure de nous en dire davantage quand il reprendra la parole au cours du présent débat, comme il le fera, je l'espère, et nous expliquera que le gouvernement va rencontrer les provinces pour étudier ce problème en particulier, auquel cas l'amendement qui nous est soumis serait vide de sens, puisqu'il serait alors complètement inutile. Le gouvernement aurait en effet pris des mesures pour donner suite à cette proposition.

Il reste que l'amendement est très important, car il soulève une question dont il a été amplement discuté avant les élections et dont on parle toujours beaucoup dans ma province, ainsi que, j'en suis sûr, dans toutes les provinces qui appliquent un programme d'hospitalisation ou qui, si elles n'appliquent pas encore un tel programme, ont mis en place le dispositif qui permettra de l'appliquer. Il est important que les provinces comprennent pourquoi on a changé les règles du jeu.

Je songe en particulier à l'interprétation donnée à la loi, ou plus exactement, à l'un de ses articles, comme l'a si bien fait remarquer l'honorable député qui a présenté l'amendement. Nous devrions savoir pourquoi cette règle a été modifiée. La mise en œuvre de ce programme est de la plus haute importance dans ma province. Nous y possédons un programme d'hospitalisation qui fonctionne depuis un certain nombre d'années; nous avons certainement tiré profit des connaissances acquises pendant ces années, et il me semble que si l'on voulait que ce régime commence à fonctionner d'ici très peu de temps, avant que les six provinces mettent leur propre programme sur pied, d'autres provinces pourraient alors tirer parti de ce que nous avons appris sur le fonctionnement du programme fédéral-provincial.

C'est pourquoi je suis, comme tous les membres de mon parti, très en faveur du sentiment exprimé par l'amendement. Nous avons la conviction que cela fera mieux comprendre au gouvernement la nécessité de faire quelque chose de plus clair; par exemple, d'en faire un sujet de discussion entre les deux échelons du gouvernement de notre pays, afin que des mesures précises puissent être prises pour la mise en œuvre du programme lui-même dans tout le pays.

Quant aux remarques sur la sincérité du gouvernement à l'égard de la création et de la mise en œuvre de ce programme, nous pouvons dire tout ce que nous voulons du manque de sincérité de l'ancien gouvernement, mais il n'en demeure pas moins que la loi a vu le jour grâce à l'initiative de cet ancien gouvernement. Le gouvernement conservateur d'aujourd'hui, qui s'est plaint si amèrement du manque de sincérité de l'ancien gouvernement, serait, à mon avis, tout aussi coupable s'il ne modifiait pas son attitude le plus tôt possible à l'égard de la mise en œuvre de ce programme. Cette question a été soulevée, non seulement au cours de la présente session, mais également au cours de la dernière session. Je me le rappelle très nettement, et je suis sûr que tous les honorables députés qui faisaient partie du 22e Parlement se le rappelleront également sans qu'il soit nécessaire d'invoquer le hansard. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) doit lui-même s'en souvenir fort bien. Je me rappelle donc que les membres de tous les partis ont manifesté à maintes reprises des doutes (que ne partageaient peut-être pas les libéraux) sur la sincérité du gouvernement d'alors à l'égard de cette mesure législative. Par conséquent, la seule façon dont le gouvernement actuel puisse prouver qu'il est parfaitement sincère à ce sujet est de mettre le programme en œuvre dans les provinces qui ont déjà l'expérience du fonctionnement d'un programme d'hospitalisation. Ces provinces sont la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Cette expérience permettra au gouvernement fédéral et aux autres gouvernements provinciaux d'acquérir des conaissances suffisantes pour niveler les difficultés, et les provinces qui songent à créer leur propre programme seraient en mesure de déterminer exactement quelle formule de perception des primes il faudrait adopter, ainsi que de résoudre les autres petits problèmes qui pourraient se poser.

C'est un fait reconnu que dans ma propre province nous percevons notre prime autrement qu'en Saskatchewan. Dans cette dernière province, je crois qu'on perçoit une prime annuelle, à peu près analogue à la prime perçue dans le cas d'une assurance ordinaire. Mais nous, nous avons une taxe de vente de 2 p. 100 qui sert à payer cette assurance-hospitalisation. Il serait incontestablement avantageux, pour une province comme pour l'ensemble du pays, que la province en question, lorsqu'elle décide d'adopter ce programme, ait l'occasion de choisir celle des deux formules qu'elle préfère, au lieu d'être obligée de faire un choix et de risquer de perdre ainsi l'argent du contribuable à cause de l'inefficacité qui pourrait naître de l'inexpérience.

Dans ma propre province, par exemple, on sait que nous avons commencé à percevoir

des primes, comme on le fait en Saskatchewan actuellement, mais nous avons jugé qu'il n'était pas intéressant de conserver cette formule. Elle ne jouait pas à notre avantage. La perception des primes était difficile, puisque notre population est beaucoup plus flottante qu'en Saskatchewan. Nos citoyens se déplacent beaucoup d'un endroit à un autre au fur et à mesure qu'ils changent de situation. Bien d'autres difficultés sont apparues. Ainsi, par exemple, lorsqu'un particulier quittait une situation pour en prendre une autre, et croyait sa prime payée, il découvrait ensuite qu'elle ne l'était pas et que, par conséquent, il n'avait pas droit à l'assurance-hospitalisation.

Il est vrai que ce sont là, relativement parlant, de petits problèmes. N'empêche qu'on voit par là les difficultés qui peuvent se poser dans chaque province et que le gouvernement provincial doit être prêt à résoudre avant de mettre en vigueur son programme. Je prie le ministre de considérer cette question lorsqu'il interviendra dans le débat au sujet de la proposition d'amendement et qu'il nous confirme que cette question sera effectivement soumise à la conférence fédérale-provinciale. Si on le faisait, les provinces pourraient faire valoir certains points de vue et en arriver à un accord sur les modalités et le moment de l'entrée en vigueur du programme, en évitant tout malentendu. Quant à moi,—et je suis persuadé que c'est là le point de vue des députés de mon groupe,—je pense que la meilleure façon de régler le prolbème consisterait à adopter ici des règlements analogues à ceux qui s'appliquent dans le cas de l'assurance-chômage. On se souviendra qu'au début cette assurance-chômage avait été appliquée à une province en particulier selon une formule particulière. C'était vrai, je pense, de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Une province a d'abord adhéré au programme puis, à la lumière de l'expérience acquise là-bas, nous avons, avec les années, étendu l'application de la mesure.

Il n'est pas bon que la population ait l'impression que le gouvernement actuel ou le gouvernement précédent aient pu manquer de sincérité, ni que les députés qui font valoir ici leur point de vue, le sont également. Je suis persuadé, ayant écouté les observations formulées depuis quatre ans par les membres des quatre groupes représentés ici,—et par les députés indépendants,—qu'on tient essentiellement à voir entrer en vigueur un programme national d'assurance-santé, aussi rapidement que possible, de façon que toutes les provinces puissent en bénéficier.

Monsieur l'Orateur, je n'ai rien de plus à dire pour l'instant, si ce n'est que j'espère que le ministre sera disposé à examiner toute la question et qu'il puisse nous dire, au cours du débat, si le gouvernement a changé d'avis.

*(Texte)*

**M. René Bégin (Québec-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je profite de l'amendement actuellement à l'étude pour dire quelques mots relativement à l'assurance-hospitalisation.

A titre de représentant d'une circonscription en majorité ouvrière, je serais vivement intéressé à l'adoption d'une législation qui était en si bonne voie de réalisation sous l'administration libérale, et plus particulièrement sous l'habile direction de l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin).

Tous les membres de la Chambre admettront que c'est un luxe d'être malade aujourd'hui, et tous ceux qui représentent des circonscriptions comme la mienne savent combien de gens viennent nous voir et se disent incapables d'acquitter leurs comptes d'hospitalisation et de médecin. C'est un luxe et je pourrais vous citer, de mémoire, des centaines de noms d'hommes, de femmes et d'enfants qui auraient besoin d'être hospitalisés mais ne peuvent l'être, faute de ressources.

Aussi, je demande au Gouvernement avec instance de mettre en vigueur cette mesure de bienfaisance nationale le plus tôt possible, lui rappelant que l'élément le plus important pour un pays jeune et prospère, c'est avant tout le capital humain. Je ne discute pas le principe de la loi, mais je dis que, pour la classe moyenne, elle serait salvatrice. Celui qui en a les moyens peut se faire soigner et être hospitalisé; l'indigent peut également se faire soigner, mais celui qui fait partie de la classe moyenne, dont les ressources sont limitées et qui doit payer sur toute la ligne, est incapable de le faire, et ceci constitue une injustice à son égard. J'espère que très bientôt, et sans esprit de parti, nous pourrons doter notre pays de cette loi magnifique.

*(Traduction)*

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'appuie l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je me suis toujours très intéressé à la question de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation et je tiens certes à dire quelques mots à l'appui de l'amendement où l'on demande d'agir maintenant, dès la présente session.

Cependant, avant d'aborder le principal de mes observations, j'aimerais dire quelques mots des remarques du chef de l'opposition (M. St-Laurent) et de mon ami, le député de New-Westminster (M. Hahn) qui, je le

regrette, n'est pas à son siège à ce moment. Au début de leurs observations, ces deux députés ont parlé de la procédure et du temps dont la Chambre dispose à la présente session. Monsieur l'Orateur, j'aimerais qu'il soit bien compris, comme notre parti l'a donné à entendre dès le début de la présente session, que nous désirons ardemment collaborer en toutes circonstances avec le gouvernement pour ce qui est de la présentation de mesures législatives bienfaisantes et pour accélérer le travail du Parlement. Nous avons aussi dit clairement que nous croyons au principe de la suprématie du Parlement et ne nous contentons pas simplement de nous payer de mots à cet égard.

Le chef de l'opposition et l'honorable député de New-Westminster ont tous les deux exprimé l'espoir de se trouver dans leurs foyers à Noël. J'ai cinquante ans et j'ai toujours eu l'avantage de passer Noël chez moi. Je compte bien être chez moi encore cette année mais, pour ma part,—et je sais que je parle au nom de mon groupe,—ce désir de me trouver chez moi à Noël passe au second rang devant les responsabilités d'un député et la tâche que nous avons à accomplir et pour laquelle nous sommes rémunérés.

**M. Blackmore:** Il est bien probable que personne d'autre ne pense comme cela.

**M. Winch:** J'entends des paroles, mais je n'y vois aucun sens . . .

**M. Blackmore:** Elles en ont trop.

**M. Winch:** Si l'honorable député dit qu'elles ont du bon sens, alors j'en conviens avec lui et je m'excuse de ne pas avoir compris ce qu'il avait dit.

Du côté des banquettes ministérielles on a beaucoup parlé de la suprématie du Parlement. Cela comprend l'exposé des griefs et aussi l'examen des crédits. J'espère que nous pourrons rentrer chez nous à Noël mais seulement si le fonctionnement de la démocratie parlementaire nous le permet. Aucun d'entre nous n'a été contraint de se faire élire. Ayant posé notre candidature et ayant été élus, accomplissons notre travail.

Pour ce qui est de l'amendement lui-même, tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que c'est une question importante parce qu'elle touche un sujet qui, j'en ai la certitude, préoccupe au plus haut point la plupart des gens de notre pays. Dans son sens large, c'est une question d'assurance-santé. Dans un sens plus restreint, c'est une question d'assurance-hospitalisation. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a rappelé l'attitude et l'opinion des principaux membres du présent gouvernement, à l'égard de l'assurance-hospitalisation, ainsi qu'ils l'avaient exprimée à la dernière session qui a eu lieu au début de la présente année. Il saute aux yeux qu'au moins avant la proposition de cet amendement, ni les députés ni la population ne savaient quelles étaient les intentions du gouvernement quant à la mise en vigueur de la loi sur l'assurance-hospitalisation telle qu'elle a été inscrite dans les statuts à la dernière session. D'après les réponses données aux diverses questions posées depuis le début de la session et les déclarations faites à l'extérieur par des membres du cabinet, il est raisonnable de conclure, semble-t-il, que le gouvernement n'a encore rien décidé sur ce qu'il doit faire à l'égard de l'assurance-hospitalisation ou ne se propose pas du tout d'y donner suite.

Comme je l'ai dit, monsieur l'Orateur, je souscris sans réserve à ce qu'a dit l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. En réalité, il a fait une besogne magistrale. Mais si étrange que cela puisse paraître, j'irai un peu plus loin que lui dans l'expression directe. J'espère cependant qu'on n'ira pas mésinterpréter mes paroles, sans me laisser au moins terminer ce que veux dire. Après avoir suivi la session du printemps dernier, après avoir entendu les membres du gouvernement actuel alors membres dirigeants de l'opposition exprimer leurs vues sur l'assurance-hospitalisation, ayant entendu et lu les déclarations faites en Colombie-Britannique lors de la dernière campagne électorale par les candidats conservateurs, je puis, de ma place, dire aux membres du gouvernment actuel qu'en ce qui concerne l'assurance-hospitalisation, ils sont coupables de trahison. Voici pourquoi j'emploie cette expression...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je prierais l'honorable député de ne pas se servir d'une expression de ce genre à propos de quelque député de la Chambre car la trahison constitue un délit punissable pouvant entraîner la peine de mort. Je suis sûr que l'honorable député ne veut pas imputer ce genre de délit aux honorables membres du gouvernement. Il emploie le mot "trahison" dans un sens large. Je le prie cependant de retirer le mot "trahison".

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, vous vous souviendrez de ce que j'ai dit mais je retire cette expression. Ce matin,—je ne veux pas qu'on me condamne d'avance cette fois-ci,—je suis allé à la bibliothèque du Parlement où j'ai demandé le dictionnaire anglais et le dictionnaire américain qui font le plus autorité. Le fonctionnaire m'a dit que le dictionnaire anglais qui fait le plus autorité est le *Murray's New English Dictionary* tandis que le dictionnaire américain correspondant est le *Webster's International.* J'ai consulté les deux ouvrages au mot "trahison". Le *Murray's New English Dictionary* définit la trahison: "action de celui qui manque à la

confiance qu'il a assumée ou qu'on a placée en lui; abus de confiance". D'après le *Webster's International,* la trahison c'est "l'action de celui qui manque à la confiance placée en lui". Je me rends à votre décision, monsieur l'Orateur, et j'accuse maintenant le gouvernement actuel, en me fondant sur la définition du *Murray's New English Dictionary,* d'avoir trahi la confiance qu'il a assumée ou qu'on a placée en lui, je l'accuse d'un abus de confiance; je l'accuse aussi, aux termes du *Webster's International,* d'avoir manqué à la confiance qu'on avait placée en lui à l'égard de l'assurance-hospitalisation. Après avoir entendu l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre nous exposer dans ses grandes lignes l'attitude prise par l'opposition conservatrice le printemps dernier, nous pouvons dire assurément que les conservateurs ont abusé de la confiance de la population et qu'ils ont manqué à leurs engagements.

L'assurance-hospitalisation actuellement en vigueur en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan, devrait être étendue à toute la population du Canada. Elle repose sur un principe que l'ancienne administration libérale et que les conservateurs, quand ils siégeaient dans l'opposition, ont accepté. Pour toute personne impartiale, raisonnable et probe, il était clair que, jusqu'à l'ouverture de la législature actuelle, les conservateurs voulaient que l'assurance-hospitalisation fût mise en vigueur,—mettons aussitôt que six provinces auraient donné leur adhésion par une mesure législative et par leur signature à Ottawa,—et que des paiements soient versés à toutes celles d'entre elles qui auraient mis un plan en vigueur ou, si l'on veut, à exécution. Cependant, le gouvernement actuel n'a pris aucune mesure et n'a pas non plus, jusqu'ici, manifesté l'intention d'agir.

Nous n'avons pas à nous excuser de demander pourquoi il n'en est pas fait mention dans le discours du trône ni pourquoi on n'a pas répondu directement à nos questions. Il n'y a que trois explications possibles: (1) le gouvernement ne sait pas encore quoi faire, en tant que tel, à l'égard de l'assurance-hospitalisation; (2) par suite de l'exécution partielle des promesses qu'il a faites de majorer certaines pensions, le gouvernement a certaines inquiétudes financières et veut retarder la dépense supplémentaire que comporterait la mise en vigueur maintenant d'un plan d'assurance-hospitalisation, ou (3) par opportunisme politique, le gouvernement veut faire cause commune avec une autre province au cours d'élections provinciales ou peut-être même d'élections fédérales. Aucune des raisons que je viens d'exposer ne suffit à expliquer l'attitude actuelle du gouvernement. Cette attitude ne correspond pas aux idées qu'il a exposées lorsqu'il siégeait dans l'opposition puisqu'il sacrifie à l'opportunisme politique les trois provinces où des plans sont déjà en vigueur.



Je le répète, comme je l'ai dit au début de mes remarques, il y a des années que je m'intéresse à la question de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation. En 1936, la Colombie-Britannique a ouvert la voie dans ce domaine. Cette année-là, à l'assemblée législative provinciale, l'honorable G. M. Weir a présenté un programme complet d'assurance-santé qui a été adopté. Le Dr Allon Peebles, qui habite maintenant Ottawa, a été le premier président de la Commission d'assurance-santé. Bien que le plan ait été approuvé par l'assemblée législative, il n'a pas été mis en œuvre à cause de la mauvaise volonté des médecins de la Colombie-Britannique. Cependant, la province n'a pas abandonné la partie pour autant. Depuis cette année-là, elle a établi l'assurance-hospitalisation comme l'ont fait les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. Les contribuables de ces provinces ont affecté des millions de dollars à ces plans afin d'assurer à la population l'avantage d'un plan général d'assurance-hospitalisation.

A la dernière session du Parlement, le gouvernement libéral, l'opposition officielle et les deux autres partis représentés ici ont convenu que la santé et l'hospitalisation de la population canadienne imposent certaines obligations au gouvernement fédéral. La loi a été adoptée. Nous nous attendions tous qu'elle entrerait bientôt en vigueur. Si on cherche à échapper à ses responsabilités à cet égard on se trouve non seulement à porter préjudice aux provinces qui ont déjà commencé à appliquer leur programme, mais aussi à décourager les provinces qui sont à en envisager un. Je suis persuadé qu'une province comme l'Ontario, eu égard aux centaines de millions que lui coûtera l'application de son programme, songera à le faire que si elle peut toucher immédiatement une subvention du Trésor fédéral couvrant la moitié des frais. A moins que le gouvernement n'affirme nettement qu'il a pour principe de verser une subvention fédérale à la province dès que le programme sera effectivement en vigueur, je crains que non seulement l'Ontario, mais encore les provinces Maritimes, qui ont aussi adhéré à cette formule, hésiteront à agir. Mais si l'Ontario doit bénéficier d'une assurance aux termes de laquelle elle touchera une subvention correspondant à la moitié de ses frais lorsque son programme entrera en vigueur en janvier 1959, n'est-il pas parfaitement juste que l'Alberta, la Saskatchewan et la

Colombie-Britannique touchent immédiatement une subvention puisque dans ces provinces, l'assurance existe déjà?

Je sais ce que cela voudra dire en Colombie-Britannique. Très certainement nous poursuivrons notre programme. Toutefois ce que le gouvernement se trouve à faire,—à moins qu'il n'établisse immédiatement le principe selon lequel la subvention devra commencer immédiatement,—c'est voler purement et simplement 18 millions par année qui appartiennent effectivement à la Colombie-Britannique, à seule fin de tenir quelques-unes de ses promesses électorales.

L'assurance-hospitalisation est une question importante. Les provinces qui en sont privées y voient un avantage futur. Les provinces où elle est déjà en vigueur ont le droit de s'attendre qu'avant la fin de la session les déclarations de principe faites par les conservateurs lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition, avant de former le gouvernement, prendront la forme d'une subvention à 50 p. 100. Et ce que les conservateurs ont dit lorsqu'ils étaient dans l'opposition au sujet d'une subvention correspondant à la moitié des frais engagés pour le soin des malades mentaux et des tuberculeux, nous nous attendons que cela revêtira aussi la forme d'une réalisation pratique, maintenant qu'ils sont au pouvoir.

L'usage d'un certain mot m'est interdit, monsieur l'Orateur. Je vous prie néanmoins de vous souvenir des définitions du mot qu'on emploie lorsqu'on parle d'un abus de confiance ou de la violation de la parole donnée. En terminant, je rappelle que nous ne demandons pas autre chose aux conservateurs que la réalisation de leurs promesses. Nous voulons simplement qu'ils sortent de cette bizarre métamorphose dans laquelle ils sont entrés depuis qu'ils ont quitté les rangs de l'opposition pour former le gouvernement. Qu'ils mettent donc maintenant en vigueur les mesures proposées per eux, exigées par eux, lorsqu'ils étaient de ce côté-ci de la Chambre. S'ils ne veulent pas le faire, monsieur l'Orateur,—songez à la définition du mot que je ne puis utiliser,—qu'ils se disent que la justice immanente les attend lorsqu'ils se présenteront devant le peuple aux prochaines élections.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, si je prends la parole au sujet de cette motion c'est parce que mon collègue d'Essex-Est (M. Martin) doit rester absent jusqu'à ce soir. Autrement, c'est lui qui en ce moment aurait pris la parole.

**M. Hodgson:** Il n'est pas déjà à la chasse aux votes, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Pickersgill:** Qu'on me permette de dire tout de suite, monsieur, que selon moi la proposition d'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) montre presque parfaitement combien est sage le point de vue adopté cet après-midi par le chef de mon parti. En effet cette motion n'est pas, au sens strict du mot, un grief, pas du tout. Aux termes de cette proposition, le gouvernement est prié d'intervenir, par voie législative, au sujet d'une chose déjà faite. Le gouvernement est prié de modifier une loi que nous avons nous-mêmes invité le parlement à adopter.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Pas nécessairement.

**L'hon. M. Pickersgill:** Et à quoi servirait cette modification? A accomplir quelque chose qui est déjà effectivement accompli. En effet, avant de quitter le pouvoir, nous avions obtenu l'adhésion de six provinces.

L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre est habituellement très convaincant, je l'admets, mais cette fois il n'a pas du tout saisi. Il ne parle pas, me semble-t-il, de l'obstacle réel à la mise à exécution de ce programme. Il a dressé un obstacle imaginaire et ensuite s'est donné de la peine pour le supprimer. Ce que l'honorable député a semblé reprocher dans la presque totalité de son long discours, ce n'est pas que la loi soit insuffisante mais que l'administration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) semble, sinon manquer de compétence, du moins manquer de franchise.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Bravo, bravo.

**L'hon. M. Pickersgill:** A cet égard, nous sommes tous d'accord, j'en suis sûr, et personne plus que moi, car je pense que l'honorable député a donné des réponses évasives ou omis de répondre à au moins autant de mes questions qu'il en a donné à quiconque à la Chambre sur ce sujet. Cependant, il y a une autre raison pour que cette motion n'atteigne pas les buts qu'elle est censée atteindre et qui fait qu'elle n'est pas, au sens strict, sincère. Je ne dis pas que l'honorable député manque de sincérité mais je dis que son geste n'est pas sincère. Et voici pourquoi je dis cela. A moins que le gouvernement ne soit disposé à accepter cette motion qui, je le répète, n'est pas à strictement parler une motion de défiance, ce serait une motion de défiance dont l'adoption empêcherait la Chambre de se former en comité des subsides. Cela entraînerait forcément des élections et retarderait certainement et pour très longtemps le but même que l'honorable député prétend vouloir atteindre et, pour cette seule

raison,—je parle ici en mon nom propre seulement; c'est un des avantages de siéger dans l'opposition,—je me prononcerai avec plaisir contre cette motion. Je me prononcerai contre cette motion avec beaucoup de plaisir pour un autre motif: c'est que l'attitude adoptée par le gouvernement dont je faisais partie est aussi juste, je pense, aujourd'hui qu'elle l'était au moment où elle a été adoptée.

**Une voix:** Auquel vous appartenez.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'ai dit, auquel j'appartenais. Quand il a pour la première fois expliqué pourquoi l'ancien gouvernement exigeait le consentement de six provinces à l'égard de ce programme, avant de le mettre en vigueur, le chef de l'opposition (le très hon. M. St-Laurent) avait dit que, en tant que parti, nous n'avions pas pour principe d'imposer toute la population du Canada au profit d'un groupe relativement faible de la population et que c'est ce qui arriverait tant que la majorité des provinces, représentant la majorité de la population, ne consentiraient pas à un tel programme. A mon avis, cette attitude embrassant tout le pays était juste et je pense qu'elle l'est encore.

**Une voix:** Pourquoi n'avez-vous pas rédigé la loi en conséquence?

**L'hon. M. Pickersgill:** La loi figure dans les statuts et elle entrera en vigueur,—bien entendu je le suppose, parce que je ne peux parler maintenant que pour moi-même,—aussitôt que six des provinces auront inscrit des programmes dans ce sens dans leurs statuts. Je conviens certes avec l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre que c'est là le sens de la loi. Elle ne signifie pas que les six programmes provinciaux doivent être en application. Elle signifie que les programmes doivent être prévus par une mesure législative qu'il soit possible de les mettre en vigueur aussi rapidement que le permettront les circonstances. Il me semble que c'est une disposition rationnelle. Il est peu probable, me semble-t-il, qu'on ne prenne pas des mesures dans ce sens en 1958. Le moins qu'on puisse dire, c'est que la motion est un peu prématurée.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a fait grand cas de son attitude voulant qu'il faille une opposition constitutionnelle à la Chambre et il a donné à entendre que mes amis et moi avons renoncé à cette responsabilité et que lui et ses amis avaient assumé ce lourd fardeau. A mon avis, monsieur l'Orateur, le premier devoir d'une opposition parlementaire, le principal de tous ses devoirs, que ce soit sur le plan traditionnel ou sur tout autre plan, est de critiquer les crédits. Ce qu'a dit le chef de l'opposition, cet après-midi c'est qu'à son avis cela est plus important, dans le temps restreint dont nous disposons,—ce temps est effectivement très restreint car nous ne pouvons pas modifier le calendrier, ou du moins je ne pense pas que nous essayions de le faire,—au cours de la présente année financière, car nous ferions notre devoir avec plus d'efficacité et de profit en critiquant les crédits qu'en faisant des discours académiques sur des motions académiques qui, si elles étaient adoptées, iraient à l'encontre même du dessein qu'on leur prête.

Chacune des paroles de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre à propos de la motion présentée aujourd'hui aurait pu tout aussi bien être prononcée à l'occasion du premier crédit du budget du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith), mais, naturellement, il aurait fallu qu'il prenne deux ou trois fois la parole pour pouvoir en dire autant sans enfreindre le Règlement. Il n'aurait pas pu s'approprier le temps de la Chambre aussi longtemps qu'il l'a fait car il proposait une motion de défiance. Mais il se peut qu'entre temps il eût pu obtenir une ou deux réponses de l'honorable député qui est à la tête de ce ministère, ce qui nous aurait soulagés.

Il me semble que l'on peut critiquer le gouvernement avec justice à deux égards. On peut le critiquer de prendre trop de temps à propos de cette question. Je pense que l'exemple le plus frappant que j'aie pu relever, et peut-être l'ai-je relevé parce que je me préoccupe un peu plus de la province dans laquelle j'ai passé trente ans de ma vie que de certaines autres, en a été l'histoire de la correspondance échangée entre le ministre de la Santé du Manitoba et le premier ministre de cette province d'une part, et les ministres d'en face d'autre part. D'après les faits dont nous avons pu prendre connaissance en cette enceinte avec difficulté cette session-ci, le ministre de la Santé du Manitoba aurait écrit en juillet au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Brooks), alors ministre suppléant de la Santé nationale et du Bien-être social; il a reçu un accusé de réception mais aucune réponse à sa lettre. Le 1er août, le premier ministre du Manitoba a écrit au premier ministre M. Diefenbaker et il n'a pas reçu d'accusé de réception. En septembre, quand l'honorable député de Perth a été nommé ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre de la Santé du Manitoba lui a écrit, et je ne suis pas sûr, je parle en effet de mémoire, qu'il ait reçu un accusé de réception, mais il est certain qu'il n'a reçu aucune réponse aux questions qu'il a soulevées. Le 16 octobre, le premier ministre du Manitoba a écrit une deuxième lettre au

premier ministre en lui demandant une réponse à sa première lettre ainsi qu'à ces autres lettres.

Plusieurs jours plus tard, je demandais au premier ministre si on avait répondu à ces lettres, mais il n'en avait pas le moindre souvenir. Je dois reconnaître qu'il nous a donné une réponse fort polie et courtoise dès qu'il a pu vérifier cette question. Mais je vois là la preuve, à l'appui de la preuve fournie par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre lui-même, d'une attitude temporisante et d'un manque d'initiative, je ne dirai pas de la part du premier ministre qui doit faire face à des fonctions multiples, bien que, à mon avis, une seconde lettre du premier ministre d'une province demandant une réponse sur une question aussi importante que celle-ci, n'eût pas dû être mise de côté. Mais il y a sûrement lieu de reprocher sévèrement au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, quatre mois après que le gouvernement eut pris le pouvoir et plus d'un mois après que lui-même est entré en fonction, de n'avoir pas encore trouvé le temps de se mettre au courant de la correspondance importante échangée avec ses homologues des gouvernements provinciaux et avec le premier ministre d'une province.

Mais je crois, monsieur l'Orateur, qu'on peut encore plus sévèrement reprocher au gouvernement d'être demeuré très évasif à cet égard. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, qui est habituellement une véritable encyclopédie sur ces questions, m'a surpris en omettant de signaler que bien que le premier ministre, au cours de la campagne électorale, n'ait pas dit grand-chose de l'assurance-santé, il a fait deux déclarations publiées par les journaux. Il en a fait une à Winnipeg et, étant donné la ville où il l'a faite, je pensais que l'honorable député l'aurait tout particulièrement remarquée. Le premier ministre a également fait une déclaration à Saskatoon. Le premier ministre, alors chef du parti conservateur qui recherchait le pouvoir, a signalé, dans les deux cas, que le régime devait s'appliquer aux malades mentaux et tuberculeux et il a, certes, donné nettement l'impression que s'il arrivait au pouvoir, la chose se ferait sans délai notable. Au moins une demi-douzaine de membres de notre parti, je pense, et un nombre égal de membres de la CCF ont essayé, à diverses reprises depuis le début de la session, de savoir si le gouvernement a l'intention de remplir cette promesse. Il me semble que la question n'est pas hors de propos ni déraisonnable et que le gouvernement n'a pas besoin d'un long délai pour prendre une décision. J'ai peine à comprendre pourquoi il est si cachottier à ce sujet. Tous se rappellent que nous avons beaucoup entendu parler du secret lorsque nous faisions partie du gouvernement et que les honorables vis-à-vis siégeaient du côté de l'opposition.

**M. Campbell (The Battlefords):** Le groupe de l'honorable député a beaucoup appris en 22 ans.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il y a une grande différence, je pense monsieur l'Orateur, et vous me permettrez sans doute de le rappeler, même si c'est une répétition, il y a beaucoup de différence entre cela et se montrer réticent sur quelque chose qui n'est pas encore décidé. Sous notre régime constitutionnel il est de règle que tout ministre qui parle le fait au nom du gouvernement et engage le gouvernement. C'est pourquoi tant que le gouvernement n'a pas arrêté une décision, selon les règles parlementaires, un ministre a parfaitement le droit de ne pas répondre. Et pourtant, parce que nous nous étions conformés à cette excellente règle, on nous l'a reproché jour après jour, semaine après semaine, mois après mois, et année après année.

Toutefois le ministère actuel, monsieur l'Orateur, n'agit pas de même. Il ne veut même pas nous mettre au courant de ses décisions. Voilà du neuf! Voilà quelque chose que nous n'avons jamais vu au Parlement, en tout cas jamais depuis les 20 ans que je siège ici. Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social,—ou le premier ministre, —voulait bien se lever et nous dire: "Malgré l'assurance solennelle que nous avons donnée avant les élections, même si nous avons promis d'inclure ici les personnes atteintes de maladie mentale et les tuberculeux, nous avons décidé de réfléchir plus longuement à cette question. Nous ne sommes pas sûrs de n'avoir pas été imprudents"; ou encore s'ils disaient: "Nous n'avons pas encore pris de décision", je pense que nous dirions tous que c'est une attitude honnête à prendre. Je sais bien, pour ma part, que j'en serais parfaitement satisfait. Cependant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a répondu de façon bien évasive à ma question. Il a dit qu'à son avis je me rendrais compte que le premier ministre remplirait toutes ses promesses. Le premier ministre du Manitoba et son collègue de la Santé ont supposé que cela voulait dire l'inclusion des malades mentaux et des tuberculeux. Un jour ou deux plus tard, l'honorable député de Saint-Boniface (M. Deniset), je crois, demandait au premier ministre si cela était exact que le premier ministre a répondu qu'on n'avait donné aucune assurance. Il me semble, monsieur l'Orateur, que la Chambre a le droit d'exiger un peu de sincérité et un peu de franchise à ce sujet.

Je le répète, nous avons tout lieu de critiquer le gouvernement de son manque d'empressement et de son manque d'intérêt à l'égard de cette question, si l'on songe à tout l'empressement et à tout l'intérêt qu'ont manifestés les membres du gouvernement lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci. Jusqu'ici, je suis d'accord avec l'honorable député. Cependant, je ne vois pas comment l'adoption de l'amendement lui-même pourrait servir une fin utile. Je le répète, s'il est adopté, le but qu'on envisage en sera assurément compromis...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permet-il une question?

**L'hon. M. Pickersgill:** Assurément.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Peut-il nous expliquer comment l'adoption de l'amendement à l'étude et la défaite du gouvernement, si elle en résulte, nuira au but de l'amendement? Le gouvernement ne pourrait-il pas, sous le régime de lois qui existent déjà, prendre les mesures nécessaires pour mettre ce plan d'assurance-hospitalisation en œuvre? De fait, l'honorable député ne convient-il pas que si le gouvernement était défait à la Chambre à propos de cette question, il est probable qu'il s'empresserait de prendre les mesures nécessaires?

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député a un désavantage que je n'ai pas; il n'a jamais fait partie d'un gouvernement.

**L'hon. M. Sinclair:** Il n'en fera jamais partie non plus.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je n'irais pas jusque-là. Depuis le 10 juin, je me garde de faire des prédictions sur la composition des gouvernements. L'honorable député n'a jamais été ministre mais j'ai moi-même fait partie d'un gouvernement et j'ai été attaché de près à plusieurs cabinets. Or j'estime que lorsqu'un gouvernement est en pleine campagne électorale,—ce n'est pas une critique que je formule ici,—il est peu probable qu'il consacre la même énergie et la même attention qu'il le ferait en d'autre temps à la mise en œuvre de programmes.

Nous pouvons être sûrs, à mon avis, que si le gouvernement était défait à propos de cette question et que s'il lui fallait se présenter devant le peuple à un moment où, de toute évidence, la population ne veut pas d'élections et, par-dessus le marché, à propos d'une question que la plupart, j'imagine, estiment d'intérêt secondaire si l'on songe aux très graves problèmes actuels, sur les plans tant international que national, nous pouvons être sûrs, dis-je, que loin de favoriser le but auquel songe l'honorable député, l'adoption de cet amendement irait à l'encontre du but visé et pourrait comporter indirectement d'autres inconvénients.



**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Oh, oh!

**M. Stuart (Charlotte):** L'honorable député rira jaune avant longtemps.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ces inconvénients indirects seraient, à mon avis, l'absence d'un gouvernement réel au moment où une grande réunion de l'OTAN doit avoir lieu et au moment où l'avenir paraît assez sombre. Il serait possible aussi que nous nous trouvions au milieu d'élections à un moment où, comme nous le savons, il existe un très grave différend entre les chemins de fer et leurs employés. Il me semble que le moment est mal choisi de parler à la légère de la défaite du gouvernement et d'élections générales. Il faut plutôt vaquer aux affaires essentielles du pays et c'est précisément ce que le chef de l'opposition (M. St-Laurent) nous conseille de faire en abordant aussi rapidement que possible l'étude des crédits. Il me semble que l'examen des crédits nous fournit l'occasion d'exposer la plupart des griefs auxquels nous pouvons songer.

**M. Martin (Timmins):** Je me demande si je pourrais déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. M. W. Martin (Timmins):** Monsieur l'Orateur, en prenant la parole au sujet de cet amendement, je trouve étrange qu'aucun député ministériel n'en ait parlé, jusqu'ici. Ainsi que mon collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), l'a fait remarquer d'une manière si avisée, autrefois, en fait jusqu'au printemps dernier, à la Chambre et en réalité dans tout le pays, d'un littoral à l'autre, durant la campagne électorale, des membres du présent gouvernement ont eu beaucoup à dire à ce sujet. C'est pourquoi, je le répète, je trouve assez étrange que, jusqu'à maintenant du moins, ils soient demeurés silencieux.

J'attendais avec impatience les commentaires que mon homonyme, l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ferait sur ce sujet. J'ai été surpris, moins du député de Bonavista-Twillingate qui a parlé, ou du moins a prétendu parler au nom de l'ancien ministre, que de ce qu'il avait à dire. J'ai trouvé qu'il était très difficile de suivre ses paroles et de découvrir s'il essayait d'appuyer le gouvernement, s'il appuyait l'amendement

ou s'il essayait de formuler la ligne de conduite du parti libéral dans cette affaire, si ligne de conduite il y a.

Même si j'ai remarqué la détermination évidente du parti libéral d'appuyer le gouvernement conservateur à la Chambre, quoi qu'il arrive, j'ai été vraiment scandalisé d'entendre le représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) dire que l'assurance-maladie, question si importante pour la santé des Canadiens, est un sujet futile. Je ne comprends pas comment un député peut affirmer ici que la protection de la santé des Canadiens est un sujet futile dont il ne devrait pas être question à la Chambre. C'est peut-être que, comme il l'a laissé entendre, il se faisait le porte-parole de l'ex-ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, lui qui a été chargé de présenter le programme du précédent régime libéral au sujet de l'assurance-maladie au Canada. Voilà sans doute pourquoi il a fallu attendre 40 ans pour que soit remplie la promesse libérale faite d'abord à la Chambre en 1919 au sujet de l'assurance-maladie.

Je ne dirai que quelques mots à l'appui de l'amendement que propose notre parti. Le temps presse décidément de se mettre à l'œuvre pour établir un régime d'assurance-maladie au Canada. Outre les raisons qu'a si bien exposées le représentant de Winnipeg-Nord-Centre, je veux faire remarquer aux députés que des forces très puissantes s'emploient, au Canada, à faire échec à un programme d'assurance-maladie tel que nous le connaissons maintenant, et à empêcher qu'il devienne un programme complet embrassant les besoins de tous les Canadiens.

A titre d'exemple, j'aimerais appeler votre attention sur un livre qui, sauf erreur, a été mis à la disposition de tous les honorables députés. Il est intitulé *Underwriting Canadian Health—An Economic View of Welfare Programs;* il a été rédigé par un groupe d'économistes consultants de la maison *William Lougheed Associates, Toronto,* à la demande des chambres de commerce du Canada et de l'Association canadienne des assureurs-vie. J'aimerais notamment vous citer un passage de l'introduction qui se lit ainsi qu'il suit:

> Cette enquête avait expressément pour objet de mettre en lumière la nécessité urgente de faire échec à toute tendance du programme d'assurance-hospitalisation vers une infiltration "naturelle" dans les domaines de la chirurgie, de la médecine, des soins dentaires et infirmiers.

Or, il serait difficile de trouver actuellement au pays deux organismes plus puissants que les chambres de commerce du Canada et l'Association canadienne des assureurs-vie. Ces deux organismes représentent au Canada une somme gigantesque d'argent, un poids énorme de richesse et une influence, et je crois qu'en toute justice on peut dire de ces deux organismes, si l'on en juge par leur activité passée, que pour eux ce sont les affaires qui comptent d'abord, et rien de plus. Ce qui les intéresse avant tout, ce n'est certainement pas la santé de nos citoyens, mais, je le répète, leurs intérêts commerciaux.

Nous savons tous que les frais afférents à la santé ne cessent d'augmenter dans notre pays, comme dans tous les autres pays. Ces frais augmentent tellement que les gens ne peuvent se passer de l'assurance-santé. A mon sens, le mobile de ces tactiques dilatoires est de créer une situation où tous seront contraints d'acheter de l'assurance-vie de ces diverses sociétés. Je ne sais pas ce qu'a coûté ce relevé, mais je suppose qu'il a coûté très cher. Il fallait faire ce relevé, publier les rapports et les distribuer largement comme on l'a fait. Ce qui est plutôt ironique, c'est que les fonds employés à ce relevé,—ainsi qu'on l'a écrit en toutes lettres, —"dans le dessein explicite d'empêcher l'établissement d'un régime national d'assurance-santé", ont été versés par ceux-là même qui paient des primes à ces sociétés d'assurance. En d'autres termes, elles se servent de l'argent des assurés pour leur couper la gorge.

Outre les raisons déjà exposées, les points que je viens de faire valoir constituent un motif de plus de poursuivre cette tâche sans plus tarder. En terminant, monsieur l'Orateur, je pourrais dire que j'attends toujours avec intérêt que les membres du gouvernement signalent s'ils ont les mêmes vues qu'ils ont exprimées à la Chambre, l'an dernier, et aux Canadiens, immédiatement avant les élections.

**M. R. M. T. McDonald (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, je veux participer au débat pour plusieurs raisons. J'ai entendu des honorables vis-à-vis parler de "retard, de dérobades, de tergiversations, de retardements". Notre gouvernement est au pouvoir depuis cinq mois; le ministre en cause occupe ses fonctions depuis trois mois. Le gouvernement a présenté plus de mesures en ces cinq mois que d'autres partis en ont présenté en bien des années.

**Une voix:** Comment cela?

**M. McDonald (Hamilton-Sud):** L'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) a soumis des modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse, à la loi sur l'assistance-vieillesse, à la loi sur les aveugles, à la loi sur les invalides.

L'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) a parlé "d'expédients politiques, de tergiversations, d'absence de gouvernement". Ce gouvernement composé de personnes fait éprouver de mortels émois aux trois partis de l'opposition. Il est très avantageux pour la population, à l'heure actuelle, d'avoir un gouvernement minoritaire.

**Des voix:** Bravo!

**M. McDonald (Hamilton-Sud):** Cela rend tout le monde vigilant.

**Des voix:** C'est exact.

**M. McDonald (Hamilton-Sud):** Vraiment vigilant. La CCF dit qu'elle est le parti de la population; elle ne recourt ni aux hochets politiques ni aux mesures dilatoires. Je me demande ce qui en est. J'ai simplement entendu les députés cécéfistes parler de la Chine communiste, du blé, du chômage et de l'assurance-santé. Je suppose qu'ils parlent de la Chine communiste parce qu'elle a droit à des manchettes dans les journaux; du blé, vraisemblablement parce que nous avons un surplus que nous ont transmis les libéraux, mais je crois que le ministre du Commerce (M. Churchill) fait de très sérieux efforts pour vendre ce blé, car il sait que le cultivateur a besoin d'argent.

A propos de chômage, je parlerais à l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). La première fois qu'il a pris la parole à la Chambre, il a parlé du grand programme d'immigration du parti libéral. En assumant ses fonctions, notre parti a tâché de ralentir l'immigration afin de s'occuper de la mise en valeur de notre pays au fur et à mesure. Si les libéraux s'étaient occupés de cette mise en valeur au début de 1956, le chômage dont ils parlent tant aujourd'hui serait beaucoup moins étendu.

Parlons d'assurance-santé. En 1919, le parti libéral proposa un programme d'assurance-santé. Il a été au pouvoir de 1927 à 1930, années qui nous ont conduits jusqu'au moment de la crise. Il a eu amplement le temps de songer au rétablissement et à la santé après la première Grande Guerre, de même que, de 1935 à la fin de la seconde Grande Guerre, de donner suite à ce programme. Durant les années de 1946 à 1957, années de lourdes dépenses et de lourds impôts, il n'a fait absolument rien pour donner immédiatement suite à ce programme. Les libéraux disent, je sais bien, que tout est prévu dans les statuts mais ils n'ont en réalité rien accompli. A mon avis, le présent gouvernement devrait avoir le temps d'agir; pour ma part, je crois qu'il a déjà accompli beaucoup.

Je ne suis pas très fort, dans mes discours, au jeu des mots; mais je crois que, si les



députés songeaient d'abord à la population avant de prendre la parole à la Chambre et de confondre des questions qui servent de tremplin politique...

**M. Winch:** L'honorable député croit-il que le programme d'assurance-hospitalisation serve de tremplin politique?

**M. McDonald (Hamilton-Sud):** Vous en faites un par votre façon de le présenter.

Je constate que notre ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a un budget d'un milliard de dollars à examiner. Je crois sincèrement que notre parti présentera un programme d'assurance-santé bien préparé. L'amendement proposé par la CCF à l'Adresse vise à la planification sociale et économique. A mon avis, un ministre de la Santé et du Bien-être a besoin de plus de trois mois pour préparer un programme d'assurance-santé que les libéraux n'ont pas pu mettre en œuvre en 40 ans et je suis sûr que d'ici peu tous les partis se rendront compte que le nôtre présentera un programme, parce que je favorise un tel programme et je crois que tous les députés le favorisent. Si les députés de l'opposition veulent bien ne pas trop bousculer le gouvernement, celui-ci y parviendra. Si nous pouvons adopter les crédits et les autres mesures législatives, je crois bien que nous obtiendrons ce programme plus rapidement que si chaque député se met à parler pendant une heure et demie.

*(Texte)*

**M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska):** Monsieur l'Orateur, je ne partage pas l'opinion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et, pour les mêmes raisons qu'a exposées l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) je n'appuierai certainement pas l'amendement qu'il a proposé. Cette loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, adoptée par l'ancien gouvernement, a été appréciée d'une manière non équivoque par la majorité des Canadiens, et le fait que six provinces du pays aient déjà demandé d'y participer le prouve incontestablement. La population de la province de Québec a bien accueilli cette proposition et l'a d'ailleurs confirmé par son vote du 10 juin dernier.

Les avantages de ce service social sont bien connus; la plupart de nos concitoyens l'ont étudié, le comprennent et le désirent. Cependant, la province de Québec n'a pas encore donné son consentement pour la bonne raison que le gouvernement de l'Union Nationale n'en veut pas, parce que c'est une mesure sociale qui a été préconisée par un gouvernement libéral, à Ottawa.

C'est pourquoi je demande au gouvernement actuel, lequel est dans les bonnes grâces du parti de l'Union Nationale, d'exercer son influence pour le faire accepter. Cela rendrait un grand service à notre population.

Au cours de la journée des élections, le 10 juin dernier, de nombreux électeurs de ma circonscription sont venus me demander d'acquitter leur compte d'hôpital, et cela même avant de déposer leur bulletin. Ma réponse ne se faisait pas attendre; je les référais à qui de droit avec ma meilleure recommandation.

Monsieur l'Orateur, j'expose ces faits afin que vous compreniez combien il est urgent pour la grande majorité de nos familles à faible revenu de bénéficier de ce service le plus tôt possible.

*(Traduction)*

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'ai hésité un moment avant de me lever parce que je croyais que l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudrait probablement prendre part au débat. Personnellement, j'aimerais beaucoup l'entendre avant que nous mettions fin à cette discussion.

Il m'a intéressé d'entendre l'honorable député d'Hamilton-Sud (M. McDonald) se porter si courageusement à la défense du gouvernement. Il est certes encourageant de lui voir manifester ce courage quand certains des membres plus anciens de son parti gardent un étrange silence. Ils ont peut-être l'impression que les extraits de leurs anciens discours que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous a lus cet après-midi ne cadrent pas très bien avec ce qu'ils aimeraient dire maintenant. C'est pourquoi ils hésitent plus que leur collègue d'Hamilton-Sud à prendre la parole.

De fait, l'honorable député d'Hamilton-Sud en est peut-être encore à sa lune de miel pour ce qui est de son attachement au gouvernement actuel s'il s'imagine que le gouvernement aura toujours le champ libre sans être aiguillonné par l'opposition. Une motion invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides est une excellente occasion, pour ceux qui siègent dans l'opposition, de signaler, comme ils ont le droit et le devoir de le faire, ce qu'ils croient être les faiblesses du gouvernement.

**M. Broome:** Il n'en a pas.

**M. Barnett:** C'est une affaire d'opinion. La Chambre serait un endroit vraiment ennuyeux si nous étions tous d'accord sur cette question. Des gens comme l'honorable représentant d'Hamilton-Sud peuvent fort bien affirmer que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a été très occupé et que nous devrions faire preuve d'un peu plus de patience avant d'amener sur le tapis des questions aussi délicates que la mise en application du programme d'assurance-santé. Je pense cependant que, si les députés ministériels examinaient avec un peu plus de soin la motion proposée au nom du parti cécéfiste, ils verraient que cet amendement propose uniquement que ceux qui siègent maintenant sur les banquettes ministérielles fassent ce qu'ils ont prétendu être prêts à faire quand ils siégeaient dans l'opposition, et ce qu'ils exhortaient l'ancien gouvernement à faire jusqu'en avril dernier.

Il est impossible d'essayer de prétendre que cette question de l'assurance-santé puisse nous amener à nous aventurer en terrain inconnu. En effet, je me rappelle que, bien longtemps avant de devenir député en cette enceinte, j'ai reçu un exemplaire d'un avant-projet de loi soumis à l'examen d'un comité de la Chambre; on y exposait en détail le fonctionnement d'un plan national d'assurance-hospitalisation.

Je me souviens d'avoir participé à un forum avec les représentants d'une ou deux autres écoles de pensée politique au sujet de cet avant-projet de loi; nous avons constaté qu'il représentait une préparation et une étude approfondies. Je dirai par conséquent que l'amendement que nous proposons n'est que l'affaire de demander à ceux qui occupent maintenant les banquettes ministérielles de faire passer dans les faits l'opinion qu'ils avaient exprimée antérieurement, au cours de l'année, ni plus ni moins.

Lorsque l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social siégeait en face de notre groupe, ainsi qu'il s'en souvient probablement très bien, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et les autres membres de notre groupe le pressaient et le poussaient sans cesse pour qu'il avançât plus vite. Toutefois, quand il parvint à présenter le bill des services hospitaliers et de diagnostics, l'année passée, nous avons acclamé le bill à la Chambre, mais n'avons pas hésité à en indiquer les défauts. Je suis sûr que l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) ne s'attend pas que nous soyons moins diligents dans notre insistance à l'égard de l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) que nous l'avons été dans notre insistance à son égard.

Ainsi que l'a indiqué d'une manière circonstanciée l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, il m'apparaît étrange que le ministre actuel se soit montré si réticent et si évasif dans l'introduction, la présentation et la mise au point du plan

d'assurance-hospitalisation. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre, j'avoue que j'ai été réellement inquiet l'autre jour quand il a commencé à se demander si "plans en vigueur" et "plans en application" signifiaient la même chose. Ceux qui ont suivi le débat qui s'est déroulé ici lors de la présentation du bill relatif à l'assurance-hospitalisation ne pouvaient s'empêcher de penser, en écoutant le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social, qu'il tâchait de se dégager de ce programme. Pour ce qui est du parti cécéfiste, il ne s'agit pas d'une question secondaire, comme l'a laissé entendre cet après-midi le représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill).

Cette remarque du député de Bonavista-Twillingate hantera peut-être longtemps le parti libéral, parce que, malgré sa lenteur, celui-ci a toujours été disposé à se donner comme le grand apôtre de mesures de cette sorte, par exemple, l'assurance-maladie et d'autres mesures de sécurité sociale. Quand j'entends un membre du gouvernement précédent traiter de simple question d'intérêt secondaire les progrès à faire dans le domaine de l'assurance-hospitalisation et dire qu'il n'y a pas lieu d'aiguillonner le gouvernement actuel à ce propos, je me dis, comme l'a fait remarquer quelqu'un, qu'il a consigné au compte rendu une déclaration qui indique, en somme, la véritable attitude du parti libéral quand on en vient aux faits.

Nous nous demandons parfois comment il se fait que les déclarations de certains honorables députés,—tout à fait sincères, je crois,—qui siègent sur les banquettes libérales ou conservatrices semblent s'évanouir si rapidement en fumée lorsque la responsabilité leur incombe d'appliquer des programmes et de les mettre en vigueur. Je me demande si l'explication de cela ne se trouve pas dans ce genre d'écrit qu'on lit dans les publications comme celle que j'ai présentement sous la main. Ce document, qui est le volume 113 d'un bulletin intitulé *Industry*, en date du mois de mars 1957, est publié par l'Association des manufacturiers canadiens. Voici ce qu'on y lit au sujet de l'assurance-hospitalisation:

> L'assurance-hospitalisation subventionnée par l'État sera bientôt une réalité, parce que la plupart des Canadiens se sont prononcés en faveur d'un tel programme, parce que tous les partis politiques nationaux se disent en faveur de ce programme...

J'aime beaucoup l'expression "se disent en faveur de ce programme"...

> ...et parce qu'il y a très peu d'opposition organisée, sur le plan national, contre un tel programme.
>
> Même à ce compte-là, il serait faux de supposer que les malaises individuels soient rares et peu fréquents. Il y a encore des gens qui envisagent l'intrusion du gouvernement dans le domaine de la médecine,—même à une échelle aussi limitée,—avec une profonde inquiétude: pour eux c'est le "socialisme montrant le bout de l'oreiller."
>
> Ces gens craignent que les frais d'hospitalisation n'augmenteront sans cesse, qu'ils ne soient acquittés de plus en plus avec les impôts plutôt qu'avec des contributions, que des différends haineux ne surgissent sur ce point entre les provinces et le gouvernement fédéral ou que cela n'enfielle le régime et n'accroisse l'intervention de l'État.

Le passage de la déclaration que j'ai lu jusqu'ici est peut-être descriptif, mais l'article ajoute:

> Il ne faut pas non plus écarter ces craintes à la légère, en disant que ce sont de futiles craintes. La bureaucratie et un gaspillage inutile ont été les premières caractéristiques de tous ces régimes d'État, depuis que l'Allemagne de Bismark est devenue le premier pays à établir l'assurance d'État contre la maladie, en 1883.
>
> Lorsque l'État traverse le seuil de l'hôpital, l'économie s'envole par la fenêtre.

Ces observations sont analogues à celles que le député de Vancouver-Sud (M. Broome) a faites au sujet d'Air-Canada. Lorsqu'on lit de telles opinions dans une publication d'idées de l'Association des manufacturiers canadiens, on ne peut s'empêcher de se demander si elles ne pourraient pas avoir beaucoup plus d'influence auprès du gouvernement actuel, derrière les coulisses, que nous ne le sachions, car, me semble-t-il, si le gouvernement écoutait les avis formulés par certains autres de nos groupements, nous obtiendrions l'initiative que propose le projet d'amendement de la C.C.F. Ainsi, voici ce qu'on trouve dans le récent mémoire que le Congrès du travail du Canada a soumis au gouvernement:

> La loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques a été, en fait, appuyée par toutes les provinces, sauf une. Elle devrait donc entrer en vigueur sans délai.

Quel contraste entre cet avis exprimé par le Congrès du travail du Canada et celui qui a été exprimé par l'Association des manufacturiers canadiens. Lequel de ces deux organismes le gouvernement écoute-t-il? Lequel des deux a l'oreille du gouvernement lorsqu'il s'agit pour ce dernier de formuler sa politique à l'égard de cette question? Lorsque nous voyons le gouvernement garder un silence étrange sur ce qu'il fait pour mettre cette loi en vigueur et la rendre opérante, loi qui figure pourtant aux statuts fédéraux, nous ne pouvons nous empêcher de soupçonner que l'Association des manufacturiers canadiens et ses doléances reçoivent beaucoup plus d'attention de la part du gouvernement que les observations formulées récemment au gouvernement par le Congrès du travail du Canada.

Et voici ce que je lis ensuite dans le mémoire du Congrès du travail du Canada:

> Actuellement, deux provinces, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, appliquent un programme

complet d'assurance-hospitalisation. Deux autres, l'Alberta et Terre-Neuve, appliquent un programme plus restreint, compte tenu du nombre de personnes visées. L'Ontario a déclaré son intention de commencer à appliquer son programme en 1959. Les autres provinces en feront probablement autant.

Dans ces conditions, nous croyons qu'on ne devrait pas tarder inutilement à mettre des subventions fédérales à la disposition des provinces qui, déjà, assurent des services hospitaliers du genre et de la qualité de ceux qui sont indiqués dans la loi.

C'est précisément le point de vue que je veux défendre à la Chambre. Depuis de longues années, la Colombie-Britannique applique un régime d'assurance-hospitalisation. Comme je l'ai déjà signalé à la Chambre peut-être, j'ai été un peu étonné, après avoir vécu quelque temps en Ontario, à cause de mes fonctions, de voir que des gens de cette province se font encore du souci à cause des notes d'hôpital, etc. J'ai soudain discerné de quelle extraordinaire liberté j'avais joui pendant des années à cause de la protection d'assurance-hospitalisation dont je jouissais à titre de simple citoyen.

Je ne puis oublier que l'assurance-hospitalisation a été instituée en Colombie-Britannique en 1949 seulement parce qu'elle avait été jugée nécessaire par le gouvernement alors au pouvoir en Colombie-Britannique, coalition de libéraux et de conservateurs, coalition analogue peut-être à celle qui a semblé se former ici cet après-midi. Notre programme d'assurance-hospitalisation a été institué seulement parce qu'il y avait alors à Victoria un groupement dirigé par le député actuel de Vancouver-Est (M. White) et le chef de la loyale opposition de Sa Majesté qui étaient disposés à lutter sans trêve pour l'obtenir. Si nous avons vraiment pu obtenir que notre premier plan d'assurance-hospitalisation fut mis en état de fonctionner, c'est à cause de la menace qu'une opposition de ce genre représentait pour le gouvernement, ce qu'on reconnaissait généralement en Colombie-Britannique à ce moment-là. Aujourd'hui, personne n'oserait toucher au régime d'assurance-hospitalisation.

Compte tenu des idées que l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a maintes fois exprimées à la Chambre quand il traitait du programme de subventions fédérales à la santé, je prétends qu'il y aurait lieu d'entériner la thèse mise de l'avant par le Congrès du Travail du Canada et bien d'autres. Les provinces qui ont un régime d'assurance-hospitalisation en vigueur devraient bénéficier de la participation fédérale à ces régimes.

Voilà qui permettrait, entre autres choses, à la Colombie-Britannique de continuer son œuvre de pionnier dans le domaine des services de santé et d'hospitalisation, services dont notre pays a évidemment un tel besoin si nous voulons pousser nos progrès dans ce sens. Aussi vrai que je suis ici présent en cet instant, dès que la Colombie-Britannique aura reçu les subventions prévues dans la loi à l'étude, elle élaborera un vigoureux programme grâce auquel l'apport du gouvernement fédéral sera mis à profit pour l'amélioration des divers services de santé de cette province. De fait, je doute fort que quelqu'un s'oppose à un tel progrès aujourd'hui, en Colombie-Britannique. Étant donné que certaines provinces ont jugé bon de faire œuvre de pionnières dans ces domaines, il conviendrait, selon moi, de leur fournir l'occasion d'aller de l'avant aujourd'hui dans certains domaines peut-être encore inexplorés et, parce qu'elles auront ainsi pris les devants, de rapprocher le jour où notre pays aura un régime complet d'assurance-maladie.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Aux voix!

**M. Poulin:** Monsieur l'Orateur, je veux soulever un autre grief.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Puis-je demander au député d'attendre pour soulever un autre grief. Sauf erreur, d'autres députés veulent parler de l'amendement dont la Chambre est saisie; c'est l'unique question qu'il convient de discuter présentement. La parole est au député de Burnaby-Richmond.

**M. T. J. Irwin (Burnaby-Richmond):** Je n'avais pas l'intention, il va sans dire, monsieur l'Orateur, de parler au sujet de la proposition d'amendement; toutefois je veux bien, et je crois exprimer à cet égard l'opinion de mon groupe, me rallier à la proposition, parce qu'elle n'a pour objet que de demander la mise en application de l'article 6, paragraphe 2, de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, article qui est ainsi conçu:

Aucune contribution ne doit être versée sous le régime de la présente loi avant qu'au moins six provinces, renfermant au moins la moitié de la population du Canada, aient conclu un accord, et avant que la loi provinciale, relativement à ces provinces, soit en vigueur.

Je ne pense pas que ce soit trop demander. Je ne pense pas que le gouvernement puisse nous accuser de le bousculer inutilement lorsque nous lui demandons de donner suite à une mesure qui est déjà inscrite dans nos statuts, car l'application de toute loi est l'affaire de tout gouvernement à quelque moment qu'il arrive au pouvoir. La loi existe déjà et nous demandons d'en mettre cette disposition en vigueur dès maintenant.

La province de la Colombie-Britannique était prête pour l'application de cet article de la loi longtemps avant le 12 avril 1957, car

si je me reporte à l'article 5 de la même loi, je constate qu'il renferme les stipulations de l'accord avec les provinces. L'article 2 en est rédigé dans les termes suivants:

Dans tout accord, la province doit s'engager et consentir a) à rendre les services assurés disponibles pour tous les résidents de la province à des conditions uniformes.

Je dirai immédiatement, monsieur l'Orateur, que la Colombie-Britannique est la seule province qui remplisse absolument cette condition car toute personne résidant en Colombie-Britannique depuis une année est admise au bénéfice de la loi sur l'assurance-hospitalisation de cette province. Chaque habitant de la province s'attend maintenant à retirer les avantages de toute mesure que le gouvernement fédéral jugera opportun de prendre pour faciliter un peu les choses.

L'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) a cité le mémoire du Congrès du Travail du Canada daté du 21 octobre 1957 qu'il n'a pas lu assez loin. Je reprendrai où il s'est interrompu:

Puisqu'elles (les provinces) ont assumé la charge sans assistance (à part quelques subventions à l'hygiène), depuis quelques années, elles devraient pouvoir immédiatement bénéficier de la loi. Ce ne serait que simple justice. D'ailleurs, le fait de leur accorder immédiatement ces subventions inciterait sans doute les provinces retardataires à s'empresser d'établir plus tôt leurs mesures législatives.

Et voici ce qu'on peut lire un peu plus loin:

Nous pensons que le gouvernement est de cet avis. Le parti conservateur, lorsqu'il siégeait dans l'opposition, a certainement reproché au dernier gouvernement de ne pas avoir proposé de mesure législative à cette fin. Encore une fois, nous espérons que le parti au pouvoir donnera suite à ce qu'il approuvait quand il était dans l'opposition.

Lorsqu'il était dans l'opposition, le présent gouvernement a voté en faveur de ce programme d'assurance-hospitalisation. Il a voté en faveur du deuxième paragraphe de l'article 6. Ce que nous lui demandons maintenant, c'est simplement d'y donner suite. Il n'y a pas de raison pour qu'il n'y donne pas suite.

J'ai un autre motif pour dire quelques mots en faveur de cet amendement.

Une de mes raisons d'appuyer le projet d'amendement, c'est que j'aimerais pousser le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) à exposer ouvertement sa pensée. J'ai idée qu'il est tout à fait disposé à poursuivre cette affaire. J'ai idée aussi que le gouvernement a les mêmes dispositions, mais j'aimerais que le ministre nous dise s'il agira oui ou non. S'il ne dit pas qu'il agira dès maintenant, nous saurons qu'il n'a pas l'intention d'agir dès maintenant ni probablement à un autre moment.

[M. Irwin.]

Quant à mon ami l'honorable député d'York-Scarborough (M. McGee), il a dit quelques mots de ce que le gouvernement a accompli à propos de la pension de vieillesse, de l'assistance-vieillesse, des invalides et des aveugles dans les mesures législatives qu'il a présentées à leur intention. Ce qu'il a dit à ce sujet est assez juste, mais cela n'a absolument rien à voir avec l'assurance-hospitalisation. Il est temps que le gouvernement donne suite à toutes les propositions qui le préoccupaient tellement au cours des sessions précédentes, qu'il donne au moins suite à l'idée qu'on a formulée il y a 40 ans et dont nous cherchons maintenant à obtenir la concrétisation. Monsieur l'Orateur, j'estime que le projet d'amendement devrait être adopté

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, je me demande si, avant d'aborder la question à l'étude, je pourrais profiter du fait que c'est la première journée passée à la Chambre des communes par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) pour lui souhaiter très sincèrement la bienvenue. Je le fais, car comme le député de Laurier (M. Chevrier) et le ministre des Finances (M. Fleming), tous ses anciens élèves, j'ai une raison spéciale d'être fier de le voir devenir membre de la Chambre des communes. Je ne puis lui souhaiter d'être longtemps en fonctions, mais je puis lui dire bien sincèrement que nous sommes vraiment fiers de ce qu'il se joigne à la classe de 1928 servant notre pays au Parlement du Canada.

Je dois prendre à partie l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, parlant de l'opposition siégeant à votre gauche immédiate, monsieur l'Orateur, a déclaré que nous avions apparemment abdiqué notre rôle comme opposition. Bien sûr, l'honorable député ne s'attendait pas à être pris trop au sérieux en faisant cette observation, car il sait qu'au cours de la présente session la véritable opposition du gouvernement a été celle dirigée par le très honorable monsieur qui est le chef de l'opposition (M. St-Laurent). De même il a déclaré que nous avions apparemment, en raison de la déclaration du chef de l'opposition, donné à entendre que nous abdiquions notre droit de discuter les prévisions budgétaires. Voilà encore une déclaration qu'il ne désire pas, je le sais, voir prendre au sérieux par l'un ou l'autre d'entre nous, car cela n'est nullement implicite dans les remarques du chef de l'opposition. Nous allons exercer notre droit de formuler des critiques utiles.

Pour le moment, ce qui nous intéresse, c'est de voir à ce que dans les circonstances exceptionnelles de l'heure, le gouvernement ait l'occasion de remplir le plus tôt possible ses promesses électorales. C'est ce qui explique

la position de notre parti. Le chef de l'opposition l'a énoncée aujourd'hui et elle a guidé notre conduite à l'égard de toutes autres questions entraînant des amendements et autres propositions qui n'auraient pu aboutir qu'à une dissolution du Parlement.

Personne ne devrait se tromper sur les termes de la proposition d'amendement dont nous sommes saisis. A première vue, elle paraît plutôt anodine, mais je ne doute pas que les honorables messieurs qui siègent à mon extrême gauche s'en serviront pour montrer qu'eux seuls et ceux qui ont appuyé cet amendement s'intéressent réellement au progrès de l'assurance-hospitalisation dans notre pays. Je suis sûr que c'est ce que ces honorables députés déclareront au bon moment. Mais alors qu'on se rappelle mes paroles: cet amendement constituerait un moyen très efficace pour retarder encore le jour où nous pourrons marquer de réels progrès dans le domaine de l'assurance-hospitalisation. Quelles en seraient les conséquences? Accepter pareil amendement équivaudrait à renverser le gouvernement. Cela voudrait dire qu'il n'y aurait pas de conférence fédérale-provinciale, que le gouvernement ne pourrait poursuivre avec les provinces les négociations nécessaires pour établir l'assurance-hospitalisation au Canada. Voilà quelle serait la portée de la proposition d'amendement. Au lieu d'être un moyen pratique tendant à faciliter l'établissement de l'assurance-hospitalisation, la proposition d'amendement aurait au moins pour effet de suspendre les négociations nécessaires à l'adoption définitive de l'assurance-hospitalisation au Canada.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permet-il de poser une question?

**L'hon. M. Martin:** Oui.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** A-t-il cessé les négociations avec les provinces après la dissolution du Parlement en avril dernier?

**L'hon. M. Martin:** Non, pas du tout, comme je vais l'indiquer.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Comment se fait-il alors que l'honorable député soutienne une telle thèse?

**L'hon. M. Martin:** C'est une tout autre chose. Notre gouvernement avait déclaré son attitude. Le gouvernement actuel n'a pas encore déclaré la sienne. Voilà la différence. Je suis heureux que dans sa proposition d'amendement l'honorable député tienne compte du rôle indispensable des provinces à cet égard. S'il me permet de le dire il n'a pas toujours été de cet avis.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Oui, nous avons pris cette attitude.

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami dit qu'il l'a prise. Je ne veux pas être injuste à son égard, mais j'ai l'impression que dans les anciennes déclarations et observations qu'il a présentées à la Chambre, il donnait à penser que ce genre de question dépendait uniquement de l'initiative du gouvernement fédéral. Quoi qu'il en soit, d'après la teneur de cet amendement ou de ce qu'on peut en déduire, nous pouvons voir qu'il admet maintenant que des questions de ce genre dépendent aussi de la collaboration des gouvernements provinciaux. Si cet amendement a les défauts que je lui vois, il sert néanmoins les fins que, j'en suis sûr, visait l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, c'est-à-dire de se joindre à l'opposition libérale (*Exclamations*) pour faire comprendre au gouvernement qu'il est important de faire quelque chose à ce sujet.

En quoi consistent les faits? Peu après la lecture du discours du trône, j'ai saisi l'occasion, au nom des membres de mon parti, de demander à l'aimable premier ministre (M. Diefenbaker) pourquoi il n'avait pas jugé utile de faire prononcer par Sa Majesté des paroles exprimant les intentions du gouvernement en matière d'assurance-hospitalisation. Le discours du trône ne fait pas la moindre mention de l'assurance-santé. Puis, comme la Chambre le sait, j'ai profité peu après d'une motion analogue à celle qui nous occupe pour exhorter en présence, je crois, du premier ministre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) à faire au plus tôt une déclaration sur l'attitude du gouvernement quant à l'assurance-santé. J'ai signalé que les membres du cabinet avaient observé le silence le plus complet sur cette question. J'ai remarqué naturellement avec satisfaction qu'en prenant possession de son poste, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a déclaré publiquement que l'une de ses intentions était l'établissement de l'assurance-hospitalisation au Canada. Je lui sais gré de nouveau de cette déclaration. Mais il est le seul des membres du cabinet qui ait dit un mot à ce sujet.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre a prononcé de nombreux discours. J'ai étudié avec soin les nombreux propos, aussi intéressants que variés, du premier ministre, mais je ne suis pas parvenu à trouver beaucoup d'allusions à l'assurance-hospitalisation. Je pense que la seule mention qu'il en ait faite, du moins autant que je m'en souvienne pour l'instant, était une allusion quelque peu abrégée, si je puis dire, à l'assurance-hospitalisation faite à Winnipeg.

**L'hon. M. Pickersgill:** A Saskatoon aussi.

**L'hon. M. Martin:** L'honorable représentant de Bonavista-Twillingate me fait remarquer que le premier ministre (M. Diefenbaker) a également dit quelque chose dans ce sens à Saskatoon alors qu'il était près de chez lui. Je suppose que c'était un bon endroit pour dire quelque chose qui avait des chances d'être bien accueilli en Saskatchewan.

Par conséquent, devant le silence du gouvernement, nous sommes fondés, dans l'opposition, à conclure que le gouvernement, s'il s'intéresse à l'assurance-hospitalisation, n'a pas encore beaucoup manifesté ni cet intérêt ni ses intentions. Je pense que le débat d'aujourd'hui a l'avantage de nous donner l'occasion d'exhorter le gouvernement à exposer ses intentions, tant à l'égard du bill nº 320 tel qu'il figure maintenant dans nos statuts, qu'à l'égard des modifications que le gouvernement pourrait vouloir lui apporter étant donné l'attitude adoptée par les ministériels lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre.

Le fait est que la correspondance échangée entre le premier ministre et les divers premiers ministres provinciaux prouve que lors de la conférence du 25 novembre, qui sera, nous le comprenons fort bien, une conférence fiscale, il y aura fort peu d'occasions, si même il y en a, d'aborder l'assurance-hospitalisation. Les honorables députés se rappelleront que j'ai demandé à plusieurs reprises au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) si l'on fournirait à cette conférence, aux gouvernements provinciaux, l'occasion de discuter de l'assurance-hospitalisation. Le ministre a signalé qu'il ne devait pas être difficile d'entamer des pourparlers quelconques avec les provinces. Mais ce point de vue n'est pas confirmé par la correspondance échangée entre les provinces et le premier ministre du Canada. Cette correspondance prouve clairement que, dans l'esprit du gouvernement, la conférence du 25 novembre portera sur les questions fiscales et s'en tiendra strictement à ces questions. Naturellement, si une province désire parler incidemment de la question d'assurance-hospitalisation, en signalant que cela entraînera une dépense, très lourde tant pour elle-même que pour le gouvernement fédéral, il ne peut y avoir aucune objection à cela si j'en juge d'après la correspondance. Cependant, cette correspondance n'ouvre la voie à l'examen d'aucune demande supplémentaire présentée éventuellement au gouvernement fédéral, par les provinces, en vue de concessions ou de modifications à la loi actuelle, si ce n'est dans la lettre du 29 octobre au premier ministre du Manitoba. Dans cette lettre, le premier ministre a dit qu'il serait possible, lors de la conférence fédérale-provinciale, de discuter de l'assurance-hospitalisation.

[L'hon. M. Pickersgill.]

Cette lettre a précédé la lettre qu'on a adressée à toutes les provinces plus tard. Il nous faut donc demander au premier ministre à laquelle de ces lettres il faut s'en remettre pour ce qui est de la conférence, à celle qui a été adressée au premier ministre Frost et à tous les autres premiers ministres provinciaux ou à la première lettre qu'on a envoyée seulement au premier ministre du Manitoba. C'est une question d'une importance capitale pour les provinces. Le Manitoba n'a pas encore donné son adhésion, aux termes des dispositions du projet de loi adopté à la dernière session. Le premier ministre Campbell a déclaré que, parce que le chef du gouvernement a négligé de répondre à ses lettres,—sans aucun doute, le chef du gouvernement est très occupé,—l'acceptation de l'assurance-hospitalisation par le Manitoba sera retardée. Sans ce retard, cette province aurait progressé davantage vers l'acceptation de l'offre générale exposée par le gouvernement fédéral dans le bill numéro 320.

Un autre point complique ou obscursit la situation de sorte que nous ne savons pas exactement à quoi nous en tenir sur ce que le gouvernement se propose de faire à ce sujet le 25 novembre. Un membre de notre parti, l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), je crois, a demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si la loi serait étendue aux malades mentaux et aux tuberculeux. On peut interpréter la réponse du ministre comme signifiant que c'est possible.

**L'hon. M. Monteith:** Tout comme votre réponse.

**L'hon. M. Martin:** Tout comme ma réponse, déclare mon honorable ami. Mes réponses n'étaient pas ambiguës. Un autre jour, l'honorable député de St-Boniface (M. Deniset) a posé la même question au premier ministre qui a répondu qu'on n'avait donné aucune assurance. D'une part, nous avons la réponse du premier ministre et, de l'autre, celle du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Ce dernier ne s'offusquera pas, j'en suis sûr, si, malgré tout le respect que j'ai pour son autorité, je me crois tenu de faire passer avant les siennes les déclarations du premier ministre sur le programme du gouvernement.

Ces réponses contradictoires contribuent à aggraver notre incertitude quant aux intentions réelles du gouvernement. Ainsi, nous ne savons pas s'il a renoncé à l'attitude qu'il a adoptée au moment de l'examen du bill nº 320, bill qu'il jugeait acceptable, qui était un pas dans la bonne voie bien que, selon lui, il comportât diverses lacunes. On se rappelle que le ministre des Finances a proposé

un amendement demandant que certaines dispositions soient incluses dans le projet de loi. Nous avons été informés, non pas au moyen d'un amendement, mais dans toute une série de discours prononcés par ces messieurs lorsqu'ils étaient dans l'opposition, que l'insuffisance du bill ne venait pas seulement de ce qu'il n'y était pas question de maladies mentales ni de tuberculose, mais aussi parce qu'il ne prévoyait pas le partage égal avec les provinces du point de vue de la dépréciation. Nombreux sont les discours prononcés par les messieurs d'en face dans lesquels le gouvernement fédéral était prié de participer aux frais d'administration du programme.

Quelle est l'attitude du gouvernement à ce sujet? Vient-il de décider, eu égard aux responsabilités qui lui incombent à présent, qu'il faut qu'il accepte, en tant que gouvernement, les choses mêmes qu'il exigeait lorsque ses membres étaient dans l'opposition? Est-ce que c'est pour cela que des provinces comme le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ne participent pas au programme? Voici quelle était la situation avant les élections. Six provinces avaient accepté la proposition fédérale: la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Île du Prince-Édouard, l'Ontario et Terre-Neuve. Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse étaient en pourparlers très suivis, non seulement avec les fonctionnaires de mon ministère mais avec votre serviteur. Pour répondre à la question posée par le député de Winnipeg-Nord-Centre, disons qu'après la dissolution et pendant les élections j'ai profité de l'occasion qui m'était offerte par la mission que j'avais accomplie en certaines régions de la Nouvelle-Écosse, —sans succès d'ailleurs,—pour discuter avec le premier ministre de cette province certaines questions relatives à l'adhésion de la Nouvelle-Écosse au programme d'assurance-hospitalisation proposé par le gouvernement fédéral. Les entretiens que j'ai eus avec le premier ministre Stanfield ont abouti à des progrès certains et j'avais tout lieu de croire que cette province donnerait son consentement. En fait, le lendemain, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a fait une déclaration, disant que, sans aucun doute, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse accepterait la proposition du gouvernement fédéral. Par la suite, je me suis entretenu avec les ministres de la Santé de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, à Montréal, encore une fois durant la campagne électorale, où, soit dit en passant, ma mission a eu plus de succès. Ils ont alors tous deux parlé, en présence l'un de l'autre, de la probabilité très grande que cette province y souscrive. Maintenant, pourquoi les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick n'y ont-elles pas adhéré depuis le 10 juin; quelles raisons ont-elles aujourd'hui de ne pas accepter la proposition qui, selon toute évidence, avait en son temps rallié leur assentiment?

Est-ce parce que le présent gouvernement a maintenant pris des mesures non acceptables à l'une ou l'autre de ces provinces? Je n'en sais rien, le gouvernement n'a rien déclaré à ce sujet. Nous savons, toutefois, que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a institué un deuxième comité chargé d'examiner les avantages qui découleraient de cette proposition fédérale d'assurance-hospitalisation qui fait maintenant partie de la législation nationale sur le plan fédéral.

L'évolution de la question entre-temps leur fait-elle penser qu'elles ne recevront pas du gouvernement, conformément à la loi en question, la même sorte de traitement que le gouvernement précédent avait été autorisé par le Parlement à leur assurer? Ces provinces pensent-elles que parce qu'elles partagent la conviction ou l'idéologie du gouvernement actuel, elles recevront davantage? Dans ce cas, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) ne devrait éprouver aucune difficulté à nous dire exactement quelle est la situation.

Cependant, voilà où nous en sommes; la mise en œuvre de cette mesure est gravement compromise. Le premier ministre Frost a donné à entendre qu'il se propose de mettre sa loi en vigueur le 1er janvier 1959. On se rappelle que, l'hiver dernier, le premier ministre du Canada, dans sa correspondance avec le premier ministre de l'Ontario, engageait ce dernier à mettre en œuvre son plan sans retard; tout en reconnaissant que la question relevait exclusivement de la province d'Ontario, il déclarait au premier ministre Frost que, s'il pouvait mettre sa mesure en œuvre le 1er janvier 1959, il pourrait compter sur l'appui du gouvernement fédéral et que, pourvu que la loi satisfasse aux conditions nécessaires, le gouvernement fédéral serait disposé à partager avec le gouvernement provincial le coût de l'assurance-hospitalisation dans la province d'Ontario.

Le premier ministre Frost a maintenant indiqué les tarifs qu'on exigera, sous le régime de son plan, des assurés de l'Ontario. Évidemment, cette question échappe totalement à la compétence du Parlement fédéral, mais cela veut dire que le plan de l'Ontario est en voie d'être mis à exécution. Je sais, du reste, par les conversations que j'ai eues avec M. Swanson, président de la Commission d'assurance-hospitalisation de l'Ontario, que les autorités se préparent à la mise en œuvre de la loi ontarienne, dans la mesure où ce

plan est de leur ressort, à la date que le premier ministre Frost a fixée. Cependant, sous le régime de la loi,—c'est un point que le gouvernement ne doit pas oublier,—si le nombre des provinces qui ont des plans en vigueur,—et non en application comme l'a signalé avec raison l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre,—n'est pas suffisant au moment où le premier ministre Frost met son plan à exécution, le gouvernement fédéral ne versera aucun paiement à l'Ontario. Personne ne pourrait reprocher au gouvernement de cette province de retarder la mise en œuvre de son plan, s'il ne peut compter sur la part du gouvernement fédéral à cette œuvre très louable mais très coûteuse de santé publique. Les membres qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont donc parfaitement raison de presser le gouvernement et de l'aiguillonner afin qu'il ne se produise aucun retard, le 1er janvier 1959, dans la mise en œuvre du plan de la province d'Ontario ou de n'importe quelle des cinq autres provinces qui ont donné leur adhésion.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre nous dit, comme il le disait l'an dernier et en d'autres occasions, qu'il y a moyen de sortir de cette impasse. Il suffit, selon lui, que le gouvernement fédéral verse des fonds à toute province qui a mis un plan sur pied. Si cette proposition peut paraître fort attrayante, j'ai pourtant l'impression qu'elle ne résisterait pas à l'analyse. Songeons, en effet, que la Colombie-Britannique possède depuis plusieurs années un programme d'assurance-santé. La même observation vaut pour la Saskatchewan, qui possède d'ailleurs une assurance de ce genre depuis plus longtemps encore. Cet argument aurait également valu il y a quatre, cinq, voire dix ans, tout comme il peut valoir aujourd'hui et comme il valait le printemps dernier, au moment où l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre nous l'exposait. Le refus du gouvernement fédéral à cet égard se fonde sur le principe, excellent du reste, qui veut qu'il n'ait pas le droit de prier les contribuables du Canada tout entier de payer certains services,—si avantageux qu'ils puissent être,—qui ne profitent qu'à une petite partie de la population. Voilà le principe dont s'inspirait notre proposition. S'il arrivait que le gouvernement change son attitude à cet égard, je crois que les autres provinces auraient raison de dire: "Ce que vous avez fait, mettons, pour l'Ontario, vous auriez dû le faire pour nous il y a longtemps."

C'est pour ces raisons que le gouvernement doit à la Chambre, d'abord un exposé clair des négociations qui ont eu lieu depuis qu'il est arrivé au pouvoir, si tant est qu'il y en ait eu. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous dit que ses fonctionnaires sont toujours prêts à discuter ces choses avec les provinces. Il me permettra de lui dire qu'il va de soit que les fonctionnaires doivent toujours être prêts à s'acquitter de leur tâche, mais qu'est-ce que le gouvernement a fait pour mettre leurs services à la disposition des intéressés? Qu'est-ce qu'ils ont fait effectivement? Qu'est-ce que le ministre fait pour favoriser ces pourparlers avec les provinces? Voilà la véritable question. Si on ne nous donne pas de réponse satisfaisante à cette question, n'avons-nous pas le droit de conclure que le plan d'assurance-hospitalisation connaîtra fatalement de très longs retards?

Voilà ce dont il faudrait mettre la province d'Ontario au courant. D'ailleurs, je ne doute pas qu'elle sache à quoi s'en tenir. En effet, au mois d'avril dernier, dans une autre pièce de ce même édifice, avec mes fonctionnaires et ceux des Finances j'ai discuté ces questions avec les représentants de la province d'Ontario. Le trésorier provincial de l'Ontario signalait alors précisément ce que serait la situation de la province d'Ontario si nous ne faisions pas preuve d'énergie dans nos négociations avec les autres provinces pour les engager à accepter les termes du bill nº 320. Le trésorier provincial disait: "Il faudra que nous prenions des mesures très étendues en ce qui concerne d'autres programmes d'assurance intéressant la main-d'œuvre, la direction, les compagnies d'assurances, etc. Si on ne peut pas nous donner une certaine assurance, il ne saurait en résulter que de la confusion dans la province d'Ontario. Il faudrait qu'on nous dise quand... (cela a dû se passer vers le mois de septembre dernier) nous pouvons nous attendre à des subventions fédérales".

Telle était alors la situation. Nous avons donc discuté avec les provinces les conditions de l'entente principale que nous voulions conclure avec elles. Quels progrès a-t-on réalisés au sujet de cette sorte d'entente?

Lorsque nous avons abandonné le pouvoir, les conditions proposées avaient fait l'objet d'un échange de vues avec les diverses provinces. Que s'est-il passé depuis lors? Une entente a-t-elle été signée avec l'Ontario? Nous aurions certainement signé une entente à la fin de juin, en tout cas pas plus tard qu'à la fin de juillet. (*Exclamations*) Certains honorables députés s'exclament, mais je sais ce dont je parle. Et quand je parle de ces questions, je les traite, comme le savent les députés, comme un problème auquel mon parti et moi-même avons consacré nos meilleurs efforts pendant longtemps.

Quelle est donc la situation en ce qui concerne la Saskatchewan? Cette province a, depuis un certain temps, l'assurance-hospitalisation. Il n'y aurait eu aucune difficulté à s'entendre avec elle et, sauf sur un point, soit la question de résidence, j'estime qu'il aurait également été facile de conclure un accord avec la Colombie-Britannique. Que s'est-il passé en ce qui concerne ces deux provinces? Quelles négociations sont en cours? Où en est la participation des deux provinces? Ce sont là, sans doute, des questions légitimes qu'il faudrait et qu'on pourrait pertinemment poser ce soir au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Et l'Île du Prince-Édouard? Les dirigeants du ministère sont-ils allés ces derniers mois dans l'Île du Prince-Édouard afin d'y étudier les termes de l'accord principal? A-t-on fait des démarches préliminaires dans cette province ou une autre qui aurait déjà consenti à adhérer au programme Voilà des questions dont les réponses serviront d'argument ou de preuve dans notre esprit et celui de la population tout entière que le gouvernement a réellement ou non l'intention d'appliquer l'assurance-hospitalisation.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Ayant suivi son argumentation avec intérêt, voici ce que j'aimerais lui demander: si les réponses qu'il reçoit ne sont pas satisfaisantes ou suffisantes, se propose-t-il tout de même de suivre l'exemple de son chef dans un vote de confiance envers le gouvernement actuel?

**L'hon. M. Martin:** Le très hon. premier ministre est un avocat trop expérimenté pour s'attendre qu'une question de ce genre puisse m'embarrasser. Je lui dirai ceci: en ce qui concerne la vie publique de mon chef, je n'ai guère de difficulté à le suivre partout et, deuxièmement, si les réponses sont négatives, je continuerai à harceler le très hon. premier ministre aussi énergiquement que je le pourrai; et il sait parfaitement bien que si les réponses sont négatives, l'adoption de ce projet d'amendement n'avancera en rien les choses. Tout ce que cela voudrait dire serait qu'il ne bénéficierait plus de ce grand luxe qui consiste à être le premier ministre du Canada.

Il ne faudrait pas oublier, monsieur l'Orateur, que ce bill a été ajouté aux statuts à un moment où il n'était pas nécessaire de l'y mettre, conformément à la déclaration de politique qui avait été faite à cet égard. Le député de Winnipeg-Nord-Centre admettra certainement avec moi que, lorsque nous avons rencontré les représentants des provinces, nous avons dit que, dès que six provinces auront exprimé leur intention d'accepter la proposition fédérale, nous prendrions les dispositions législatives nécessaires pour appliquer la partie de l'entente dépendant de nous. Le député et son chef font signe de la tête. Conformément à notre déclaration de programme, nous avons présenté le projet de loi au Parlement à un moment où nous n'y étions pas tenus. Seulement cinq provinces avaient alors accepté la proposition. Néanmoins, pour montrer le sérieux de notre intention...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et pour répondre aux pressions.

**L'hon. M. Martin:** Je ne nie pas que le député serve à quelque chose parfois à la Chambre. C'est pour cela qu'il est ici. Il n'en reste pas moins que nous avions la loi dans notre recueil de lois avant que nous y soyons tenus de quelque façon. On nous a reproché et l'on nous reproche encore d'avoir maintenu en principe l'acceptation de six provinces. J'ai alors expliqué, et j'ai des preuves à l'appui, que nous n'étions pas d'avis, en une matière où les avis sont partagés comme dans ce cas-là, qu'il y avait lieu de demander à tous les contribuables de faire les frais d'un service destiné à un groupe minoritaire. Et si nous n'avions pas insisté sur le principe de l'adhésion de six provinces, nous ne pourrions parler ce soir de ce qui ressemble bien à un programme national d'assurance-hospitalisation, ou plutôt, d'un programme qui serait de portée nationale. Certaines provinces n'en feraient pas partie. C'est ce que nous répétions à la Chambre, c'est sur quoi nous avons insisté auprès des provinces au cours des négociations auxquelles j'ai participé dans toutes les provinces, sauf une, dont nous avons gagné l'assentiment. Non que ma participation ait amené des arrangements précis, mais c'est une preuve de la détermination qu'avait le gouvernement dont j'étais membre de faire tout ce qu'il pouvait de son côté pour persuader les provinces d'accepter une mesure dont nous savions qu'elle était à leur avantage.

Monsieur l'Orateur, l'importance de la question ne fait aucun doute. Il s'agit d'une affaire qui a exigé la collaboration attentive des provinces et du gouvernement fédéral. C'est une question qui implique des dépenses considérables dont la moitié, en gros, sera supportée par le gouvernement fédéral. Il est vrai que quelques provinces, les plus riches, reçoivent moins que d'autres du gouvernement fédéral, mais nous avons élaboré un programme d'assistance financière qui

tient compte des besoins des provinces pauvres. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, l'assistance s'élèverait à beaucoup plus de 70 p. 100 et, dans le cas du Nouveau-Brunswick, à près de 70 p. 100. Il n'y a donc pas, semble-t-il, de raison valable pour que ces provinces, songeant aux grands avantages financiers qu'elles en retireraient, n'acceptent pas le programme, à moins que le gouvernement qui siège à votre droite, monsieur l'Orateur, ait suscité quelque obstacle encore inconnu de nous ou de la population du Canada.

**M. MacInnis:** La population de la Nouvelle-Écosse n'a jamais accepté quoi que ce soit de vous.

**L'hon. M. Martin:** L'honorable député n'a jamais eu plus raison de sa vie. En effet, elle n'a rien accepté.

**M. MacInnis:** Elle ne l'a jamais accepté de vous. Il ne s'agissait que d'un accord de principe. Il n'y a rien eu de définitif.

**L'hon. M. Martin:** L'honorable député n'a pas écouté trop attentivement ce que j'ai dit. Cependant, je lui fais remarquer que ses commettants,—les mineurs des charbonnages,—sont ceux qui, en Nouvelle-Écosse, demandent au gouvernement de cette province d'accepter.

**M. MacInnis:** Vous vous trompez sur ce point.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Avez-vous lu quelques-uns des rapports de nos syndicats de mineurs au sujet de cette question?

**L'hon. M. Martin:** L'honorable député donne à entendre qu'ils n'y tiennent peut-être pas particulièrement. Il siège du côté du gouvernement. Il veut maintenant nous faire entendre que le gouvernement a des doutes au sujet de ce bill sur l'assurance-hospitalisation? En ce cas, j'espère qu'il nous mettra bientôt au courant de l'intention dont l'honorable député, semble-t-il, vient de nous faire part. On pourrait croire que le gouvernement a des doutes sur la question,—c'est tout au moins ce qu'on pourrait conclure des propos de l'honorable député, s'ils sont exacts,—qu'il réfléchit actuellement à la mesure, qu'il se dit: "Maintenant que nous avons augmenté la pension de vieillesse et d'autres mesures de sécurité sociale, nous n'osons pas aller plus loin." Il est évident que je n'approuve pas cette attitude.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** J'invoque le règlement...

**M. l'Orateur:** L'honorable député sait qu'il ne peut interrompre pour poser une question, à moins que celui qui a la parole ne la lui cède.

[L'hon. M. Martin.]

**L'hon. M. Martin:** Je cède la parole.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Je me suis tout simplement demandé si vous aviez pris connaissance des rapports de nos syndicats de mineurs et d'autres au sujet de cette question.

**L'hon. M. Martin:** Oui, j'en ai pris connaissance. Les syndicats de mineurs, je le sais, en veulent davantage. Mais je n'ai pas encore vu de syndicat de mineurs ni d'autres syndicats qui ne se joignaient pas au Congrès du Travail du Canada pour féliciter l'ancien gouvernement d'avoir présenté cette mesure.

**M. MacInnis:** Il n'y a absolument pas d'affiliation entre les succursales des mineurs et le Congrès du Travail du Canada.

**L'hon. M. Martin:** J'espère qu'à la suite des initiatives qu'a prises le gouvernement et qui comportent des modifications bien conçues des mesures de sécurité sociale présentées par ceux qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, on ne viendra pas nous dire que, en raison des conséquences financières de ces mesures, nous ne pouvons compter que le gouvernement agira en ce qui concerne l'assurance-hospitalisation.

Cette mesure figure maintenant dans nos lois. A n'en pas douter, monsieur l'Orateur, eussions-nous siéger à votre droite, nous aurions négocié et conclu des accords avec toutes les provinces consentantes; sinon, nous ne serions pas revenus ici pour placer toute province dans la situation embarrassante où, par exemple, la province d'Ontario ne peut manquer de se trouver, à moins qu'on y voie. C'est donc, j'en ai la certitude, une mesure extrêmement importante pour la population du Canada. C'est une mesure qui assurera aux particuliers, bénéficiaires des impôts versés par le contribuable canadien lui-même, contribuables eux-mêmes dans les provinces et dans l'État fédéral, des prestations d'une immense utilité au point de vue social. Ce serait rien de moins qu'un désastre si le présent gouvernement, qui répugne en ce moment à faire connaître son avis à la Chambre et au pays, retardait par action ou par omission l'application d'une loi qui revêt tant d'importance pour la population du Canada.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Pourquoi ne votez-vous pas dans le même sens que vos paroles?

**L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord, bien entendu,

me donner le plaisir de dissiper les inquiétudes de l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin). Il semble se préoccuper beaucoup...

**L'hon. M. Martin:** C'est juste.

**L'hon. M. Monteith:**...des intentions du présent gouvernement. Je pense bien que, d'ici la fin de mes observations, je l'aurai persuadé que nous avons fait bien du progrès, que nous avons progressé, j'ose le dire, aussi rapidement qu'il l'aurait fait si son gouvernement avait été réélu le 10 juin dernier.

**Des voix:** Beaucoup plus rapidement.

**L'hon. M. Monteith:** Étant donné la complexité des ententes et la nécessité de consulter les provinces, et le reste, je suis bien sûr qu'aucune entente n'aurait été conclue ni signée avant ce jour. Je vais tâcher d'exposer à l'honorable député d'Essex-Est à quel point en est rendue l'élaboration de ces ententes. Cependant, avant cela, j'aimerais rappeler à la Chambre qu'il s'agit d'une motion de défiance. Par conséquent, sans autre observation et simplement pour souligner l'absurdité de la situation, je crois que je pourrais me rasseoir dès maintenant et que le gouvernement serait sûrement maintenu en fonctions.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Voilà les phoques dressés qui s'agitent maintenant.

**L'hon. M. Monteith:** Oui; mais tous ne sont pas de notre côté; il y a encore des phoques dressés dans les autres partis.

**L'hon. M. Pickersgill:** Certains vous glissent entre les mains.

**L'hon. M. Monteith:** Quoi qu'on dise, un vote majoritaire signifierait qu'on est d'avis que nous prenons immédiatement toutes les mesures nécessaires pour réaliser l'assurance-hospitalisation au Canada. Il ne saurait y avoir d'autre interprétation. Le gouvernement serait maintenu par un vote sans aucune discussion. Par conséquent la majorité de la Chambre est d'avis que nous avons pris toutes les mesures immédiates qui s'imposent en dépit des termes de la proposition d'amendement.

**Une voix:** Qu'on nous en parle alors.

**L'hon. M. Monteith:** Monsieur l'Orateur, nous sommes aussi au courant que les hon. préopinants des sujets qu'ils ont obordés. Nous avons étudié la loi et ses conséquences de même que les futurs accords avec les provinces. Je rappelle à la Chambre que la loi a été adoptée le printemps dernier et, soit dit en passant, le principal parti d'opposition avait pris pour en arriver à présenter la mesure toute la période qui s'est écoulée depuis 1919.

Je tiens à signaler certaines des mesures prises par le gouvernement en ce domaine depuis son arrivée au pouvoir. D'abord, les représentants de mon ministère ont rendu visite aux autorités provinciales intéressées afin de conférer avec elles.

**L'hon. M. Martin:** Quand?

**L'hon. M. Monteith:** Il y a quelques semaines, le ministre de la Santé de Terre-Neuve est venu à Ottawa, conférer avec moi. Pas plus tard que la semaine dernière, le nouveau président de la commission du plan des services hospitaliers de la Nouvelle-Écosse, M. Black, est venu me voir à Ottawa. La semaine prochaine il y aura réunion des fonctionnaires du ministère de la Santé, d'Ontario, et des fonctionnaires de mon ministère. Voilà quelques-unes seulement des consultations et des réunions qui se déroulent depuis quelques mois.

**L'hon. M. Marler:** A-t-on pris quelque mesure?

**L'hon. M. Monteith:** Beaucoup, bien plus que si le parti de l'honorable député eût été au pouvoir. Ces deux dernières semaines, je me suis moi-même entretenu avec les membres du comité consultatif médical de l'Association médicale du Canada, de l'Association des Collèges de médecins du Canada qui représentent les doyens de tous les collèges de médecins du Canada, de l'Association canadienne des hôpitaux et du Conseil de la Santé du Canada. Je le répète, toutes ces réunions ont eu lieu au cours des deux dernières semaines. Ces associations s'intéressent nettement à notre régime d'assurance-hospitalisation en se demandant comment il profitera aux citoyens canadiens. Tous ces organismes ont exprimé le désir de collaborer avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social comme aussi avec les autorités provinciales en cause. Je souligne qu'il s'agit d'une entreprise poursuivie de concert avec les provinces. En tant que gouvernement fédéral, nous ne forçons pas le pas.

**L'hon. M. Marler:** C'est vrai.

**L'hon. M. Martin:** Ah! ah!

**L'hon. M. Monteith:** C'est une affaire de collaboration; nous consultons les provinces et nous travaillons étroitement avec elles. C'est la seule façon d'obtenir le succès. Nous n'imposons rien aux provinces. Les provinces poursuivent l'application de leurs plans et nous les aidons de tous nos moyens. Nous sommes toujours disponibles pour la consultation et l'aide.

Le 13 novembre, en réponse à une question posée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) le premier ministre (M. Diefenbaker) a dit en effet que si les premiers ministres des provinces désirent que les questions d'assurance-hospitalisation soient discutées à la prochaine conférence, les 25 et 26 novembre, on fournirait l'occasion de les discuter à fond.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mais quelle était la question ?

**L'hon. M. Monteith:** Vous l'avez posée; vous devriez la savoir.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je la sais.

**L'hon. M. Monteith:** L'honorable député a demandé si l'on fournirait à la première occasion l'avantage de discuter de l'assurance-hospitalisation. Mon ministère organise pour décembre une conférence des hauts fonctionnaires spécialistes des provinces, afin d'aider à écarter les divergences d'opinion, à préciser les règlements et le reste. Le député de Winnipeg-Nord-Centre semble penser que c'est une question extrêmement simple. J'aimerais me borner à mentionner quelques-unes des questions qui doivent être discutées en ce moment et j'espère qu'il constatera, comme tous les autres députés, que la situation est fort compliquée. L'honorable député d'Essex-Est reconnaîtra, j'en suis sûr, qu'il n'avait pas l'idée, lorsqu'il dirigeait ce ministère, que le régime pouvait être mis en vigueur du jour au lendemain. Nous n'avons jamais dit que nous le mettrions en vigueur immédiatement. J'ai toujours eu pour attitude que nous le mettrions en vigueur dès que nous le pourrions.

Parmi les sujets qui doivent être discutés à cette conférence des hauts fonctionnaires spécialistes des provinces et de mon ministère, en décembre, il y a les projets de règlements, le projet d'entente, les exigences détaillées des régimes provinciaux touchant l'administration, les problèmes médicaux se rattachant au programme, la formation d'infirmières, la méthode de partage des frais estimatifs, la nature des rapports et des données statistiques et une étude de certains groupes actuellement assurés par le gouvernement fédéral.

Cela paraît peut-être facile. Lorsque je siégeais en face, il m'est peut-être arrivé de penser que c'était chose facile; je suis sûr cependant que l'honorable député d'Essex-Est conviendra que ces questions sont compliquées et qu'elles exigent des consultations. Nous avons collaboré au plus haut point avec les provinces intéressées; nous avons persisté sans perdre de temps.

[L'hon. M. Monteith.]

**L'hon. M. Pickersgill:** Que dire du Manitoba?

**L'hon. M. Monteith:** Avec le Manitoba également, nous n'avons pas du tout perdu de temps.

**L'hon. M. Pickersgill:** Deux mois pour répondre à une lettre.

**L'hon. M. Monteith:** Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que nous agissons promptement et que nous avons l'intention de présenter un programme d'hospitalisation susceptible d'être réalisé en collaboration avec les provinces et pour le plus grand bien des Canadiens.

J'aimerais dire un mot au sujet de l'interprétation de l'expression "en vigueur". Le 11 novembre dernier, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a posé une question. Il y en avait d'ailleurs deux ou trois. La dernière qu'il m'a posée était la suivante, reproduite à la page 991 du hansard:

> Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question? Étant donné que cela ne représente pas l'interprétation qui a été donnée à la Chambre par l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre voudra-t-il procéder à l'examen qui s'impose au sujet de l'acception juridique de ces mots?

Voici ce que j'ai répondu:

> Monsieur l'Orateur, au cours de mes travaux d'examen de cette loi, j'ai réellement l'intention de le faire.

Je l'ai fait. J'ai dit que j'étudierais le problème. Je l'ai étudié et j'ai obtenu une opinion juridique. J'aimerais donner lecture du paragraphe 2 de l'article 6:

> Aucune contribution ne doit être versée sous le régime de la présente loi avant qu'au moins six des provinces, renfermant au moins la moitié de la population du Canada, aient conclu un accord, et avant que la loi provinciale, relativement à ces provinces, soit en vigueur.

Voici l'opinion juridique que j'ai obtenue:

> A titre de principe général, je croirais que les dispositions du paragraphe 2 de l'article 6 ci-dessus seraient satisfaites si la mesure provinciale avait force de loi, même si le versement des prestations prévues sous l'empire de la loi pouvait aux termes de la mesure être différé à quelque future date.

Cela signifie tout simplement, je pense, que lorsque la mesure est devenue loi d'une province, elle est considérée comme étant en vigueur, même si on ne commence à effectuer de versement à ce titre que quelques mois plus tard.

Je signale que certaines provinces n'ont pas encore atteint, dans leur législation, l'étape où la question d'entrée en vigueur serait pertinente. Elles n'en sont pas encore là.

Lorsqu'il s'agit d'une question aussi importante que celle-ci, il n'est possible d'en arriver à une décision définitive qu'après la revision des mesures adoptées par les provinces en cause. Certaines dispositions devront être modifiées; d'autres provinces, naturellement, ne les ont pas encore incorporées dans leurs statuts.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de la lenteur que nous mettions à faire adopter la mesure. Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que nous l'avons poussée dans l'intention de hâter son application autant que possible. N'oublions pas qu'il y a encore bien des points importants à décider. La plupart des problèmes devront être résolus de concert avec les provinces. Nous devons collaborer avec elles. Nous ne réglons pas ces questions tout seuls; il faut les régler en commun avec les provinces.

Je dirai donc seulement, monsieur l'Orateur, que nous avançons très rapidement en ce qui concerne cette mesure législative. Nous nous proposons bien de la faire adopter sans délai. Nous avançons d'une façon ordonnée, mais rapidement. Nous avons l'intention d'arriver, et nous arriverons, à une conclusion satisfaisante et utile qui sera à l'avantage de tous les Canadiens.

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami m'a, au début, posé une question, et ma réponse...

**L'hon. M. Monteith:** Est-ce que je vous ai vraiment posé une question?

**L'hon. M. Martin:** Sauf erreur, le ministre m'a posé une question.

**L'hon. M. Monteith:** Non, je n'ai pas posé de question.

**L'hon. M. Martin:** J'avais cru que le ministre m'avait posé une question. Mon honorable ami dit non. La raison de notre attitude, c'est que, comme il le sait bien, si son gouvernement tombe lors du vote sur cette mesure, la réalisation de l'assurance-hospitalisation s'en trouverait retardée pour des mois.

**L'hon. M. Monteith:** Je comprends vos excuses.

**L'hon. M. Pickersgill:** Nous ne comprenons pas les vôtres.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est un subterfuge de la plus belle eau.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Chambre,—pour ne pas dire le pays tout entier,—sera reconnaisante de la diligence habituelle que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a mise à soumettre cette question à la Chambre et au pays, en ce moment. Cette initiative a eu, au moins, pour effet de tirer, pour la première fois depuis le début de la session, une déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) quant à certaines mesures qui ont été prises pour assurer l'application de cette loi. On nous a dit au moins une chose, et je suis sûr que les provinces ressentiront un grand réconfort de savoir que le gouvernement est disposé à ce qu'on le consulte.

Le porte-parole de l'opposition officielle à ce propos, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), a été presque amusant dans son exposé, car il m'a semblé qu'il avait beaucoup de mal à exprimer ce qu'il voulait dire; et l'on comprendra la grande difficulté qui l'embarrassait quand on saura qu'il a dû soumettre son discours au chef de l'opposition (le très honorable M. St-Laurent) avant de fustiger le gouvernement. A mesure qu'il parlait, il essayait de nous donner l'impression qu'en ce cas l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre avait, par des détours étranges et bizarres, partie liée avec les libéraux pour en arriver à quelque résultat. Or, dans quel dessein aurait-il partie liée avec eux? Jusqu'ici, le gouvernement a gardé un profond silence à ce propos, et tout ce que nous pourrions faire avec les libéraux à ce sujet serait de rendre ce silence encore plus profond, parce qu'on n'a absolument rien dit de cette question avant que soit proposé l'amendement à la Chambre.

**L'hon. M. Martin:** Oh, oui!

**M. Zaplitny:** De fait, en écoutant le député d'Essex-Est, pouvions-nous ne pas avoir l'impression qu'il était sur le point d'affirmer presque qu'il aurait voulu proposer lui-même cet amendement?

**L'hon. M. Martin:** Je l'aurais assurément proposé, n'eût été la situation particulière dans laquelle nous sommes.

**M. Zaplitny:** Mais il y a deux déclarations, l'une par le représentant d'Essex-Est et l'autre par le représentant de Bonavista-Twillingate que je ne puis accepter en principle. Ils ont tous deux affirmé que, selon eux, la principale raison qui empêche le gouvernement d'aller de l'avant tant que six provinces n'auront pas donné leur assentiment au programme (je crois avoir pris les mots exacts qu'ils ont employés), c'est que, en principe, il s'oppose à ce que tous les Canadiens fassent les frais d'un plan dont seulement un petit nombre pourront bénéficier. À la lumière de l'attitude des mêmes membres de l'ex-gouvernement—nous nous souvenons de l'attitude qu'ils ont prise à l'égard du pipe-line transcanadien: ils étaient tout à fait disposés à ce que tous les contribuables du pays fournissent de lourdes contributions à une poignée

de millionnaires du Texas qui allaient retirer tous les avantages—il est un peu difficile de les suivre à l'égard de ce principe.

Je suis intervenu dans le débat pour obtenir une réponse que nous avons tâché d'obtenir du gouvernement et que le ministre n'a pas encore fournie dans son exposé.

Il s'agit de savoir quelle est l'attitude du gouvernement à l'égard de la promesse qu'il a faite avant et durant la campagne électorale quand il disait que cette mesure devrait être étendue aux malades mentaux et aux tuberculeux.

Le Manitoba s'intéresse de façon particulière à cette question car pendant un certain temps le gouvernement provincial a déclaré qu'il cherchait à en venir à une décision à ce propos; autrement dit, c'est pour cette raison que la province du Manitoba tardait à manifester ses intentions à l'égard de la participation à cette loi. Encore tout récemment, d'après une nouvelle de la *Free-Press* de Winnipeg, le ministre de la Santé et du Bien-être social du Manitoba avait quelque chose à dire à ce sujet. Je cite un passage du compte rendu:

L'honorable W. Bend, ministre de la Santé du Manitoba, a déclaré mercredi que, selon le premier ministre Diefenbaker, c'est une question de principe pour le parti conservateur que d'étendre le plan national d'assurance-hospitalisation aux tuberculeux et aux malades mentaux; il a ajouté que le premier ministre ne peut pas "manquer à sa promesse".

Ces quatre derniers mots sont entre guillemets: "manquer à sa promesse". On ne sait pas très bien si ces quatre derniers mots sont une déclaration de confiance ou une menace voilée. Quoi qu'il en soit, de l'avis du ministre de la Santé du Manitoba, l'administration actuelle et le parti qui est au pouvoir se sont fermement engagés à inclure la tuberculose et les maladies mentales parmi les affections visées par cette mesure législative. Plusieurs fois, depuis que la Chambre s'est réunie, nous avons essayé de savoir ce qui en était, et d'après les réponses qu'on nous a données, nous sommes en présence d'une contradiction que j'aimerais souligner, et j'espère que quelque autre membre du cabinet, peut-être le premier ministre (M. Diefenbaker) lui-même, prendra la parole avant la fin du débat pour éclaircir cette question une fois pour toute.

Je constate, à la page 628 du hansard du 31 octobre que l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a posé la question suivante:

Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me dise si le gouvernement a l'intention de tenir la promesse que le premier ministre a faite à Winnipeg, soit d'inclure les malades mentaux et les tuberculeux dans le plan fédéral d'assurance-hospitalisation?

[M. Zaplitny.]

Et voici la réponse du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith):

Monsieur l'Orateur, l'honorable député s'apercevra que le gouvernement a l'intention d'honorer tous ses engagements électoraux.

Il aurait pu faire cette déclaration sous l'inspiration du moment et peut-être tentait-il de blaguer à ce sujet, mais je puis l'assurer que cette réponse a été notée avec soin dans les journaux de l'Ouest. De fait, à la suite de cette réponse, le premier ministre et le ministre de la Santé de notre province ont dit y voir un clair indice de l'intention qu'a le gouvernement fédéral d'inclure les tuberculeux et les malades mentaux dans le champ d'application de la mesure en cause.

Le 4 novembre, j'ai posé une question au premier ministre, à la suite de nouvelles parues dans les journaux de Winnipeg et signalant qu'enfin le gouvernement avait annoncé officiellement à la Chambre, par l'entremise du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social qu'il avait l'intention d'inclure ces deux catégories de maladies dans le champ d'application de la loi. Comme en fait foi la page 735 du hansard, le 4 novembre j'ai posé au premier ministre la question suivante:

Le gouvernement a-t-il pris envers le Manitoba l'engagement ferme d'inclure la tuberculose et les maladies mentales dans la quote-part fédérale à l'égard du programme d'hospitalisation publique? Dans le cas de l'affirmative, quand a-t-on pris cet engagement et sous quelle forme?

Le premier ministre a répondu dans les termes suivants:

Monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucun engagement direct ou indirect.

Je me suis alors demandé pourquoi il ajoutait ces trois derniers mots "direct ou indirect", car il eût pu soutenir qu'il n'y avait pas d'engagement direct dans le sens que ni lui ni les ministres de son gouvernement n'avaient officiellement communiqué avec le gouvernement du Manitoba pour lui signaler que le gouvernement avait maintenant pris comme ligne de conduite d'inclure dans le régime ces deux catégories de maladies. Mais lorsqu'il a dit "direct ou indirect", cela ne pouvait signifier qu'une chose, c'est-à-dire qu'il répudiait la réponse que son ministre avait fournie le 31 octobre et dans laquelle il affirmait que le gouvernement avait l'intention d'accomplir toutes ses promesses électorales et, dans le contexte de cette réponse, il mentionnait en particulier l'inclusion de ces deux catégories.

Monsieur l'Orateur, ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit le 31 octobre, me semble-t-il, a été contredit ou répudié par le premier ministre le 4 novembre. C'est la seule impression qui m'est

restée et c'est l'impression qui est restée au Manitoba. Le gouvernement et la population du Manitoba en sont ainsi exactement au point où ils étaient au début. Ils ignorent toujours l'opinion du gouvernement fédéral au sujet de l'inclusion des tuberculeux et des malades mentaux. La question intéresse non seulement la population du Manitoba, mais toutes les provinces de notre pays. C'est un aspect dont il faudra tenir compte en établissant la mesure que les provinces devront incorporer dans leurs statuts à cet égard, et en calculant les frais et les primes qu'il y aurait lieu, le cas échéant, de prélever sur les particuliers en vertu du programme.

Je ne vois aucune raison pour laquelle le premier ministre ne pourrait pas se lever, au cours du présent débat, pour élucider cette question très élémentaire: le gouvernement a-t-il ou non l'intention de faire quelque chose au cours de la présente session pour remplir la promesse qu'il a faite si nettement, à maintes reprises, d'améliorer la loi actuelle en y incluant la tuberculose et les maladies mentales? Si le gouvernement ne veut pas révéler l'attitude qu'il entend adopter à ce propos, aujourd'hui, alors la seule conclusion qu'on peut tirer est qu'il recule devant la promesse électorale qu'il a faite, et nous avons même tout lieu de supposer, avec l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), que le gouvernement recule devant l'ensemble du projet qu'est le programme national d'assurance-santé.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, je crois que le débat d'aujourd'hui aura été très fructueux. Je pense qu'il aura forcé la main du ministre. J'ai bien l'impression, à en juger par la déclaration qu'il a faite en cette enceinte lundi dernier, qu'il a fait beaucoup de progrès. Non contents de prendre note des remarques de la fin de son discours de lundi dernier, au cours duquel il a dit qu'il était tout disposé à étudier cette question de définition, je pense que nous devrions également consigner ce qu'il a dit en réponse à la question que lui a posée l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sur la définition de "en vigueur". Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait répondu, comme en fait foi la page 990 du hansard:

> A mon avis, la seule réponse est l'interprétation qu'on donne aux termes "en vigueur".
>
> M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre ne pourrait-il préciser ce qu'il entend par les termes "en vigueur"?
>
> L'hon. M. Monteith: Oui, mon opinion en ce moment est que le terme "en vigueur" est censé signifier en application. J'ignore si cette opinion est juste ou non du point de vue juridique, mais c'est là, m'a-t-on donné à entendre, le sens à attacher à l'expression.

A mon avis, cette nouvelle définition juridique que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a donnée à la Chambre ce soir suffit à justifier ou à motiver le débat qui a eu lieu à la Chambre aujourd'hui sur cette très importante question. Je suis vraiment surpris de constater que ce parti qui, au cours de la même année civile, avait tellement hâte que notre pays soit doté d'un programme national d'hospitalisation, soit maintenant si lent à avancer la date de mise en vigueur du programme en cause. On a déjà rappelé que, à la dernière session, le député de Lanark, le Dr Blair, a proposé une motion excellente, selon moi, dans laquelle il exposait l'attitude de l'opposition officielle d'alors, c'est-à-dire que pour avoir un programme d'assurance-hospitalisation il n'était pas nécessaire d'attendre que six provinces aient un programme en vigueur ou en application, mais que le gouvernement fédéral devait rendre des fonds disponibles dès qu'une seule province avait un tel plan en opération.

Je ne suis certainement pas d'accord avec la déclaration de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) qui prétend qu'un gouvernement fédéral doit toujours attendre que la majorité des provinces comprenant la majorité de la population du pays adopte une loi avant de prendre les devants. L'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) m'a expliqué que tel n'avait pas été le cas pour ce qui est du programme des pensions de vieillesse; tel n'a pas été le cas pour des amendements qui ont été présentés au cours de cette session à des lois exigeant des contributions des provinces. Au lieu de cela, le gouvernement a déclaré que chaque fois qu'un gouvernement provincial serait disposé à assumer, à parts égales, le coût de prestations comme la pension d'invalidité, le gouvernement fédéral serait prêt à payer sa part de la somme supplémentaire. Même le gouvernement actuel n'attend pas toujours que la majorité des provinces représentant une majorité de la population du pays soit disposée à agir.

Tel n'est pas le rôle du gouvernement fédéral; pour mettre en œuvre les mesures nécessaires au bien-être de la population du Canada, il n'est pas nécessaire d'attendre que les provinces représentant une majorité de la population soient disposées à s'engager dans une certaine voie. De fait, l'ancien gouvernement, dont l'honorable député d'Essex-Est faisait partie, n'a pas toujours adopté cette attitude. Il n'a pas adopté cette attitude à l'égard de l'assurance-chômage, non plus qu'à l'égard de la route transcanadienne.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'assurance-chômage a toujours été un programme national.

**M. Argue:** On nous répète depuis assez longtemps que les prestations destinées aux chômeurs ressortissent aux provinces.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Se peut-il qu'il confonde assurance-chômage et assistance-chômage parce que, à ma connaissance, il n'y a jamais eu de régime provincial d'assurance-chômage?

**M. Argue:** Je ne les confondais pas le moins du monde. Le parti auquel appartient l'ancien ministre a répété pendant bien des années que c'était aux provinces qu'il appartenait de venir en aide aux chômeurs aptes au travail. Enfin l'ancien gouvernement libéral a fini par décider que, même si la chose n'était pas du goût des provinces, il allait tout de même prendre la tête, au point de ne leur rien demander du tout du point de vue financier. C'est pourquoi j'affirme que l'attitude qu'on adopte aujourd'hui constitue un recul, en ce sens qu'on prétend qu'il faut attendre que six provinces aient mis des programmes en vigueur. Mes honorables amis n'adoptaient pas cette attitude le printemps dernier.

Je vois pourtant une raison qui pourrait expliquer cette volte-face. Peut-être ne sait-il pas d'où va venir l'argent. Il doit se dire, au plus profond de lui-même, qu'il vaudrait mieux n'avoir rien à payer en 1958, aux termes de la loi, et pouvoir attendre pour cela jusqu'au 1er janvier 1959. Le ministre des Finances (M. Fleming) n'aura donc pas à résoudre le problème au cours de l'année civile en cours. Il arbore à présent un large sourire. Mais il ne devrait pas sans cesse battre en retraite. Lorsqu'il siégeait dans l'opposition il prônait un programme de santé bien plus étendu,—et bien plus rapide,—qu'il ne le fait aujourd'hui. J'aimerais bien qu'il prenne part à la discussion et qu'il dise pourquoi le présent gouvernement, maintenant qu'il est en fonction, n'a plus exactement la même attitude qu'il avait lorsqu'il était dans l'opposition. Quand il était dans l'opposition, la mise en œuvre d'un programme d'hospitalisation pour la population de notre pays était si importante que les deniers du gouvernement fédéral devaient être versés sans retard à toute province, ne fût-ce qu'à une province, si cette dernière avait adopté ou mis en œuvre un programme convenable d'hospitalisation.

(Sur la motion de M. Argue, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Je présume que ce débat se continuera demain?

**L'hon. M. Green:** Demain nous poursuivrons ce débat et si la Chambre se forme en comité des subsides nous étudierons les crédits du secrétariat d'État, des ministères des Mines et Relevés techniques, des Affaires des anciens combattants...

**L'hon. M. Chevrier:** Dans le même ordre que celui qui a été prévu vendredi dernier?

**L'hon. M. Green:** Non, l'ordre est modifié et ce sera ensuite les Pêcheries.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Est-ce l'ordre que la Chambre suivra mercredi?

**L'hon. M. Green:** C'est ce que je prévois, monsieur l'Orateur.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### LA ROUTE STEWART-CASSIAR, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

*Question n° 95*—**L'hon. M. Lesage:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il effectué un relevé au sujet de la route Stewart-Cassiar?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les conclusions des ingénieurs en ce qui a trait au tracé, au coût approximatif, et le reste?

3. A-t-on conclu une entente définitive avec le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de sa participation aux frais d'aménagement de la route?

4. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les principales conditions de cette entente?

*Réponse de* **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Le ministère des Travaux publics n'a pas effectué de relevé complet. Cependant, il a effectué un relevé préliminaire de reconnaissance au sujet de la route.

2. D'après des conclusions provisoires fondées sur le relevé préliminaire de reconnaissance, le coût total de la route Stewart-Cassiar serait d'environ 20 millions de dollars et il y a, au sud, deux terminus possibles, outre Stewart, qu'on pourrait utiliser plus économiquement. Cependant, même si l'aménagement de la route seule coûtait moins cher par suite de l'utilisation d'un autre terminus, le coût de l'aménagement du port pourrait bien être plus élevé et pourrait plus que neutraliser les économies réalisées à l'égard de la route même. En outre, il n'est pas certain que l'aménagement d'installations portuaires aux autres terminus possibles soit pratique du point de vue technique. Il est impossible d'établir de façon définitive des estimations du coût total de l'entreprise, tant qu'on n'aura pas fait d'études et de relevés plus détaillés.

3. L'entente définitive n'a pas encore été signée, car il reste encore à établir certains points.

4. Dès qu'une entente définitive aura été signée, elle sera déposée à la Chambre.

### PARCS NATIONAUX DE BANFF ET DE JASPER —TÉLÉBENNES

*Question n° 147*—**L'hon. M. Lesage:**

1. A-t-on reçu des soumissions, à la suite de l'appel de soumissions publié le 1er mars 1957, pour des concessions de télébennes ou de télésièges dans le parc national de Jasper et dans le parc national de Banff, aux environs du lac Louise?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) combien dans chaque cas, *b*) de la part de qui, et *c*) pour quelles raisons les concessions n'ont-elles pas été accordées?

*Réponse de* **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Oui.

2. *a*) On a reçu une soumission à l'égard de la concession de télébennes près du lac Louise; on n'en a reçu aucune pour la concession dans le parc national de Jasper.

*b*) Le *Ski Club of the Canadian Rockies (1947) Limited.*

*c*) Le seul soumissionnaire n'a pas fourni des détails complets sur la façon dont serait financée l'exploitation de la concession.

### LE FROMAGE—COÛT DU SOUTIEN DES PRIX

*Question de* **M. Lavigne:**

Quelle somme le Trésor fédéral a-t-il versée à l'égard du programme de soutien du prix du fromage au cours des années financières 1954, 1955 et 1956?

*Réponse de* **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

Aucune.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 19 novembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LES FINANCES

FRUITS ET LÉGUMES—DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je désire déposer des exemplaires, en français et en anglais, du rapport que j'ai reçu hier seulement du président de la Commission du tarif; il s'agit du rapport sur le document nº 124, fruits et légumes. Comme d'habitude, le compte rendu des audiences publiques tenues par la Commission y est joint.

Je crois que la teneur de ce rapport intéressera vivement les honorables députés, ainsi que les producteurs de fruits et légumes, les fabriques de conserve et autres intéressés. C'est pour cette raison que la Commission du tarif a accordé, avec mon approbation, la priorité à la rédaction de ce rapport et on s'est tout spécialement efforcé de faire en sorte qu'il soit déposé sans délai. A ce sujet, je remercie ma collègue, notre charmante secrétaire d'État (Mme Fairclough), d'avoir facilité l'impression rapide de ce rapport, même si l'imprimeur de la reine était surchargé de travail par ailleurs.

Ce document de la Commission du tarif est dû à ce que, ces dernières années, les producteurs ont présenté des réclamations soulignant les importants changements intervenus dans les méthodes de production et de distribution, ainsi que dans les prix des fruits et légumes frais. Le régime des droits saisonniers nécessitait, disait-on, une revision. Par conséquent, la Commission du tarif a été priée d'entreprendre une étude des articles du tarif douanier intéressant les fruits et légumes frais d'une espèce produite au Canada et, si cette étude indiquait l'opportunité de modifier le tarif douanier, de préparer une liste revisée des articles du tarif, en présentant des recommandations au sujet des droits d'entrée. La Commission a également été priée d'indiquer toutes modifications consécutives qu'il y aurait lieu d'apporter aux articles du tarif visant les fruits et légumes en conserve ayant subi une transformation.

Comme je viens de recevoir le rapport de la Commission du tarif, mes collègues et moi-même n'avons pas eu le temps d'en étudier attentivement l'analyse de la situation ni les vœux qu'il présente au sujet des mesures à prendre. Toutefois, je suis en mesure de donner dès maintenant à la Chambre quelques renseignements sur la nature et la portée des propositions qu'il contient.

La Commission du tarif a reçu des mémoires du Conseil canadien de l'horticulture, de représentants de conserveries, de l'Association canadienne des consommateurs et d'autres. Elle a siégé à Ottawa pendant trois jours en juillet et deux jours en septembre. En formulant ses recommandations, la Commission semble avoir tenu compte des observations que renfermaient les mémoires et les témoignages qu'on lui a soumis pendant les séances.

Les recommandations de la Commission s'en tiennent à la proposition du Conseil voulant qu'en principe on conserve les dispositions statutaires relatives aux fruits et légumes frais. Ces dispositions ont pour objet d'assurer une plus grande protection pendant la saison où le marché est le plus favorable aux producteurs canadiens que pendant la morte-saison. Elles consistent en un taux de base *ad valorem* de 10 p. 100, auquel on peut substituer des droits saisonniers particuliers. Ces taux saisonniers ont, en général, une incidence *ad valorem* sensiblement plus élevée que le taux de 10 p. 100 appliqué durant l'inter-saison. La durée de l'application du taux de saison varie d'un produit à l'autre, selon la durée de la saison canadienne du marché.

La Commission du tarif a reçu du Conseil canadien de l'horticuture et de représentants de conserveries des demandes visant 45 changements tarifaires. Les modifications demandées comprennent le relèvement de certains droits saisonniers et autres, la prolongation des périodes d'application des droits saisoniers, la répartition de l'application de ces droits sur deux périodes distinctes ainsi que la combinaison de ces formes de protection douanière. La Commission recommande dans son rapport l'adoption complète des propositions du Conseil en ce qui concerne les pommes de terre, les asperges, les choux-fleurs, le maïs en épis, la laitue, le panais, les cerises aigres, les canneberges et les prunes. La Commission recommande aussi l'adoption partielle des propositions relatives aux choux de Bruxelles, aux choux, aux

carottes, au céleri, aux concombres, aux champignons, aux oignons, aux piments, aux abricots, aux pêches et aux poires. Par conséquent, on recommande la modification des droits d'entrée frappant les asperges en conserves ou congelées, les choux de Bruxelles congelés, les champignons et les abricots en conserves, les cerises en conserves et congelées, la gelée ou la sauce de canneberges, les pêches en conserves ou congelées, et les prunes en conserves

La Commission du tarif relève dans son rapport qu'on a proposé lors des séances publiques de recourir en principe à l'établissement de la valeur aux fins douanières. Mais la Commission n'a rien recommandé à cet égard, car ce domaine ne relève pas de son mandat.

Le Conseil canadien de l'horticulture a présenté une demande tendant à ce qu'on impose un droit supplémentaire sur les légumes importés tout emballés dans des sacs de polythène ou de cellophane destinés au consommateur. En adressant sa requête, le Conseil a déclaré que les sacs, lorsqu'ils sont importés seuls, seraient assujétis à un droit de 20 p. 100 *ad valorem,* tandis que, à l'égard des légumes emballés d'avance, ils n'étaient imposables que dans la mesure où ils ajoutaient au poids brut des légumes. Autre motif de la requête, l'expédition des légumes sous cette forme entraînant plus de préparation et d'apprêtage, ce qui réduisait l'équivalent *ad valorem* du droit spécifique.

Après avoir étudié ces observations, la Commission du tarif a recommandé l'insertion dans le Tarif des douanes d'un numéro prévoyant l'imposition d'un droit supplémentaire à l'égard de certains légumes, lorsqu'ils sont importés, au cours de périodes où s'applique un droit spécifique saisonnier, dans des emballages d'au plus cinq livres. Les légumes que viserait cette disposition sont les haricots verts, les choux de Bruxelles, les carottes, les betteraves, les choux-fleurs, la laitue, les pois, les panais et le maïs en épis.

Je le répète, le gouvernement n'a pas encore eu l'occasion d'examiner les vœux soumis dans le rapport que je viens de déposer. Je puis cependant assurer aux honorables députés que le rapport sera étudié avec soin et que le gouvernement examinera sérieusement les vœux de la Commission du tarif. Si nous décidions de prendre des mesures dans le sens de ces vœux, nous prendrions vraisemblablement des dispositions en conformité de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

[L'hon. M. Fleming.]

## L'AGRICULTURE

ANNONCE D'UN CHANGEMENT DANS LE PRIX DE SOUTIEN DU BEURRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le prix de soutien du beurre de fabrique, de première qualité est modifié par l'adjonction de matière grasse du lait, sous quelque forme que l'Office de soutien des prix agricoles puisse désigner. A la liste des produits importés assujettis à la réglementation le gouvernement a aussi ajouté l'huile de beurre et toute autre matière grasse renfermant plus de 55 p. 100 de matière grasse du lait. Les importations d'huile de beurre ayant augmenté depuis quelques mois, on a jugé à propos de réglementer ces importations afin que le programme de soutien des prix du beurre n'en souffre pas.

## L'IMMIGRATION

EDDIE CALLAGHAN—PRÉSUMÉ DÉCRET D'EXPULSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je remarque qu'il n'est pas à son siège; alors si son adjoint parlementaire considère ma question comme un préavis, ce sera satisfaisant.

Les journaux de ce matin annoncent que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a édicté un décret d'expulsion contre un certain Callaghan qui est accusé de tentative de meurtre et de voies de fait visant à estropier l'officier rapporteur dans la circonscription de Laurier. Le ministre assurera-t-il la Chambre que le décret d'expulsion n'entrera pas en vigueur avant la tenue du procès de Callaghan?

**M. John B. Hamilton (adjoint parlementaire au ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, si je ne me méprends, la même nouvelle donnait à entendre qu'il serait interjeté appel du décret en question. Je ne pense donc pas devoir me prononcer sur cet aspect du décret; mais je suis bien porté à croire que tout décret du genre reste en suspens tandis que le procès relatif aux accusations se déroule devant les tribunaux criminels.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LE PACIFIQUE-CANADIEN À WINNIPEG—EMPLOYÉS QUI AURAIENT ÉTÉ CONGÉDIÉS POUR REFUS DE FRANCHIR LA LIGNE DE PIQUETAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Je me demande s'il est maintenant en mesure de répondre à ma question de jeudi dernier au sujet d'aiguilleurs du Pacifique-Canadien qui auraient été suspendus, il y a une semaine aujourd'hui, à Winnipeg, pour avoir cru qu'ils ne pouvaient franchir une ligne de piquetage. En répondant à cette question, voudra-t-il nous dire s'il a eu connaissance d'une nouvelle parue hier soir dans le *Citizen* d'Ottawa, voulant qu'un vote de grève ait été ordonné parmi les membres de la Fraternité des mécaniciens de locomotives du Pacifique-Canadien, lignes de l'Ouest, à la suite d'incidents de piquetage de ce genre?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je désire assurer à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre que nous en sommes encore à enquêter afin d'obtenir un rapport complet sur l'incident qu'il m'a signalé ici jeudi dernier.

Quant à la seconde partie de la question, je ne suis pas au courant de ce qui s'est produit dans l'affaire dont il a parlé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Est-ce que l'enquête du ministre portera également sur cette affaire?

### LE PIPE-LINE TRANSCANADIEN—PERMIS D'ENTRÉE DESTINÉS AUX TRAVAILLEURS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. W. Martin (Timmins):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Travail une question analogue à celle que j'ai posée au nom de l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher), et dont préavis lui a été donné. Le ministre peut-il informer la Chambre si son ministère a soumis des avis au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration au sujet de la période de temps prévue aux permis d'entrée destinés aux travailleurs américains qui viendront au pays au cours de la prochaine saison pour travailler au compte de la *Trans Canada Pipe Lines*?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député d'avoir bien voulu me donner préavis de sa question. La réponse est que le ministère du Travail n'a soumis aucun avis au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration concernant la période de temps prévue aux permis d'entrée destinés aux travailleurs américains qui viendront au pays pour travailler au compte de la *Trans Canada Pipe Lines*.

La méthode actuellement appliquée est la suivante: avant de permettre l'entrée au Canada d'ouvriers de pipe-line des États-Unis, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration consulte le Service national de placement, afin de savoir s'il y a des ouvriers canadiens qui peuvent exécuter les travaux en question. Si des ouvriers canadiens sont disponibles à cette fin, on ne permet pas l'entrée d'ouvriers américains. Lorsqu'il n'y a pas d'ouvriers canadiens capables d'exécuter certains travaux, on permet alors l'entrée d'ouvriers américains.

Les formules d'entrée délivrées par les autorités de l'Immigration sont des permis temporaires. La durée de chaque permis accordé varie selon l'estimation que l'entrepreneur fait de la période requise pour accomplir le travail. Le Service national de placement approuve ces estimations. De ce point de vue, le Service national de placement soumet donc constamment des avis sur des cas d'espèce et des travaux déterminés; mais le ministère, comme tel, n'a soumis aucun vœu d'ordre général, vu qu'aucun n'a été jugé nécessaire.

### DÉCLARATION AU SUJET DES PILOTES FLUVIAUX DANS LA RÉGION MARITIME DE KINGSTON

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Hier, le député de Laurier (M. Chevrier) m'a signalé la nouvelle selon laquelle trois bateaux étrangers avaient tamponné les portes de l'écluse d'Iroquois, en me demandant de lui dire où en était la grève des pilotes de la région de Kingston.

Je suis heureux de faire savoir à l'honorable député que la nouvelle de journal qu'il avait mentionnée était apparemment inexacte. Le canal fonctionne toujours et les bateaux y passent en assez grand nombre, bien qu'un ou deux bateaux aient légèrement endommagé, en passant, les parois du canal.

En ce qui concerne les pilotes, j'ai de nouveau assuré à leur représentant que l'offre que je leur avais faite auparavant d'élaborer quelque méthode leur garantissant une certaine sécurité d'emploi tenait toujours, si elle leur convenait. Je leur ai également assuré que les dirigeants de mes services étaient tout disposés à examiner avec eux la question n'importe quand. La région n'est pas abolie et on ne se propose pas de l'abolir cet automne, bien que cette ligne de conduite ait été demandée par les pilotes eux-mêmes.

J'ai engagé encore une fois les pilotes à reprendre leur travail, et ils se réunissent, sauf erreur, aujourd'hui même pour étudier la situation.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Puis-je poser une autre question? La nouvelle que j'ai fait parvenir au ministre annonçait que cinq bateaux avaient maintenant tamponné les écluses. La nouvelle est-elle encore inexacte?

**L'hon. M. Hees:** Je n'ai pas vu la dernière nouvelle, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Chevrier:** Je l'ai fait tenir au ministre hier.

**L'hon. M. Hees:** Je me suis renseigné dans mes services. La réponse que je viens de faire a été préparée par les fonctionnaires du ministère.

NEW-WESTMINSTER (C.-B.)—DÉCLARATION AU SUJET DU CONGÉDIEMENT D'UNE DES ÉQUIPES DE LA DRAGUE NUMÉRO 322

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Hier, l'honorable député de New-Westminster m'a posé une question au sujet de la rumeur du congédiement d'une équipe complète de l'équipage de la drague numéro 322, à New-Westminster, congédiement qui, pensait-il, devait avoir lieu à la fin de novembre. Je lui répondrai qu'on n'a pas l'intention de congédier d'équipe.

## LE COMMERCE

L'EMMAGASINAGE DES EXCÉDENTS DE CÉRÉALES—SUBVENTION AUX EXPORTATIONS DE FARINE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre du Commerce. Le ministre exposait-il le programme du gouvernement lorsqu'il disait, la semaine dernière, à la réunion annuelle du syndicat du blé de la Saskatchewan tenue à Regina qu'il ne fallait pas s'attendre que les cultivateurs fournissent des entrepôts pour les excédents? Dans le cas de l'affirmative, quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises ou se propose-t-il de prendre en vue de réaliser ce programme?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, lorsque je me suis adressé au syndicat de blé de la Saskatchewan vendredi à Regina j'ai signalé que bien probablement dès lundi,—je me suis trompé d'un jour,—quelqu'un me demanderait si j'avais fait l'exposé du programme du gouvernement. Ma prédiction était juste. Je ne me rappelle pas avoir employé du tout les mots dont l'honorable député s'est servi. Pourrait-il les rapprocher un peu plus de mes paroles?

**M. Tucker:** Le *Leader Post* publie que le ministre a formulé cette déclaration dans son discours, et qu'il l'a réitérée à un journaliste dans un hôtel de la Saskatchewan.

**L'hon. M. Pearkes:** Dans l'hôtel de Fort-Garry?

**L'hon. M. Harkness:** Y avait-on installé un microphone?

**L'hon. M. Churchill:** J'ai le texte ici et j'en puis citer l'alinéa...

**L'hon. M. Pickersgill:** Pas encore celui-là, non!

**L'hon. M. Churchill:** ...dont parle l'honorable député...

**L'hon. M. Sinclair:** Il serait plus facile de faire ces déclarations à la Chambre qu'en dehors.

**L'hon. M. Churchill:** Je serais très heureux de les faire à la Chambre, je n'y vois aucun inconvénient.

**L'hon. M. Sinclair:** Passons au budget.

**M. Stick:** Est-ce l'un de vos discours de première classe?

**L'hon. M. Churchill:** Je ne trouve pas l'alinéa en question, mais voici ce que j'ai dit. Il n'y a pas à dire, il était de première classe.

**M. Gauthier (Portneuf):** Laissez donc aux autres le soin d'en juger!

**M. Bourget:** Qui l'a rédigé?

**L'hon. M. Pickersgill:** Quel bouton a-t-on poussé?

**L'hon. M. Churchill:** Ce que j'ai dit s'inspirait du discours prononcé à Winnipeg, dont raffole tant mon honorable ami cécéfiste. Je me suis servi de ce paragraphe, et ce que j'ai dit à Regina n'était qu'une répétition de ce même paragraphe. Parlant de la situation du blé en général, voici ce que j'ai dit:

...A mon avis, il serait sage d'envisager la portée lointaine aussi bien qu'immédiate du problème du blé, plutôt que d'aborder la question, d'une campagne agricole à une autre. Je crois que nous avons tort de considérer notre production excédentaire de blé comme une meule attachée à notre cou. Nous devrions plutôt être très reconnaissants d'avoir pareille abondance de produits alimentaires. (*Exclamations*)... Je poursuis.

Le Canada fait le commerce du blé depuis deux générations entières et notre production de blé constitue un aspect permanent de notre histoire économique.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ce n'est là qu'un vieux propos de C. D.

**M. Gauthier (Portneuf):** C'est le meilleur de vos discours.

**L'hon. M. Churchill:** C'est une amélioration distincte par rapport aux programmes et aux discours des libéraux par le passé.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il savait au moins ce qu'ils contenaient.

**L'hon. M. Churchill:** Puis, j'ai continué en disant qu'en ces temps de production excédentaire, il serait faux de faire porter à l'agriculteur tout le fardeau de l'excédent. C'est, à mon avis, ce qu'a mentionné mon honorable ami. Il serait injuste de faire retomber sur le seul cultivateur ce lourd fardeau dans des conditions sur lesquelles il ne peut rien. Par conséquent, j'ai exprimé l'avis qu'en ce qui concerne nos approvisionnements en blé de première qualité, la nation toute entière devrait s'en charger en temps de surabondance, dans une plus grande mesure que le cultivateur.

**M. Tucker:** Puis-je poser une autre question? Ai-je bien compris que le ministre vient simplement d'exposer ce qu'avait fait l'ancien gouvernement sans vouloir dire qu'il y aurait lieu d'alléger le fardeau que doit supporter le cultivateur lorsqu'il lui faut emmagasiner de telles quantités de céréales dans sa propre ferme? J'ai cru comprendre en prenant connaissance de la déclaration que le ministre aurait, d'après le *Leader-Post* du 15 courant, formulée dans sa chambre d'hôtel, ainsi que du compte rendu de son discours, qu'à son avis, on ne devrait pas attendre des cultivateurs qu'ils fournissent des entrepôts pour les excédents. Or, il y a autant de blé excédentaire chez les cultivateurs que dans les élévateurs.

**L'hon. M. Churchill:** Je ne comprends pas très bien...

**M. Tucker:** Ce que je veux signaler, monsieur l'Orateur,...

**L'hon. M. Harkness:** Pourquoi ne posez-vous pas votre question?

**M. Tucker:** Le ministre exposerait-il tout simplement ce que le gouvernement précédent a accompli, sans signaler que son gouvernement se proposait de faire davantage, ou bien a-t-il dit que son gouvernement allait accomplir plus que cela?

**L'hon. M. Churchill:** Je me suis donné beaucoup de peine pour signaler que le gouvernement précédent avait accompli peu de choses et que nous avons établi un programme qui améliorera la situation.

**Une voix:** Expliquez-vous.

**M. Tucker:** Je veux savoir ce que le gouvernement fait à ce sujet en plus de ce que le gouvernement précédent a accompli. C'est ce que je demande au ministre.

**L'hon. M. Churchill:** Je vais éclairer l'honorable député. J'ai ici la déclaration que j'ai faite et j'en donnerai lecture. J'ai ajouté:

> Bien que la culture du blé se pratique dans presque tous les pays, nos catégories supérieures de blé constituent une classe en elles-mêmes et font prime sur le marché mondial. Il y a lieu de considérer ces catégories supérieures comme un élément de richesse nationale et, les années où les approvisionnements sont excédentaires, l'ensemble du pays devrait acquitter le coût supplémentaire qu'entraînent les frais d'emmagasinage et de manutention, au lieu d'en faire assumer le fardeau par le cultivateur. Pour des raisons semblables, nous devons résister à la pression qu'on exerce en vue d'écouler notre blé excédentaire de qualité supérieure à des prix de solde. Le seul résultat d'une telle méthode est de bouleverser le commerce international du blé.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** J'ai une autre question à poser au ministre. Elle fait suite à sa déclaration disant qu'en périodes d'excédents les cultivateurs ne devraient pas avoir à supporter entièrement les frais de report et d'intérêt à l'égard du blé. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a le moindrement songé à appliquer une si louable politique aux excédents d'orge et d'avoine?

**L'hon. M. Churchill:** Je suis content de recevoir des louanges de mon honorable ami qui est si renseigné sur tous ces problèmes. L'excédent d'avoine et d'orge n'a pas posé tout à fait le même problème que celui que nous essayons de résoudre à l'égard du blé. Nous sommes tout à fait disposés à envisager des moyens ou programmes raisonnables en vue d'aider à la solution de ce problème également.

**M. Argue:** Le ministre ne dirait-il pas que les frais d'emmagasinage prélevés sur le revenu de l'avoine et de l'orge constituent un des éléments qui concourent à rendre la situation si difficile à l'heure actuelle, vu qu'on ne retirera probablement aucun excédent de la vente de ces denrées aux cours actuels?

**L'hon. M. Churchill:** C'est possible.

**M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River):** J'ai une autre question aussi. J'aimerais me référer à ce très intéressant discours...

**L'hon. M. Churchill:** Lequel?

**M. Benidickson:** ...dont le ministre a parlé et qu'il a prononcé à Regina. Sauf erreur, il y a déclaré qu'au cours des six derniers mois...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Si l'honorable député a une question fondée sur le discours, je la permettrai, mais je ne pense pas qu'il doive chercher à donner lecture de ce discours que le ministre s'est abstenu de lire.

**M. Benidickson:** Le ministre en a donné lecture à la Chambre. Il me faut m'y reporter mais je serai bref.

**L'hon. M. Nowlan:** Non, posez votre question.

**M. Benidickson:** Le ministre ayant dit à Regina que nos exportations de farine...

**Des voix:** La question!

**M. Benidickson:** ...à la Trinité, à la Barbade et en Guyane anglaise ayant considérablement diminué depuis 6 mois, dont cinq depuis qu'ils sont au pouvoir, est-ce que le ministre du Commerce a à nous offrir quelque programme qui serait de nature non pas comme on l'a demandé hier à surpasser les États-Unis dans leurs politiques de subventions, mais à égaler les mesures que les États-Unis prennent pour faire face à ce genre de concurrence?

**L'hon. M. Churchill:** L'honorable député propose que nous subventionnions notre blé transformé en farine au même taux que le gouvernement des États-Unis, c'est-à-dire à raison de 90c. environ le boisseau de blé. Si l'honorable député trouve que c'est une bonne politique à suivre, il devrait s'en faire l'avocat à la Chambre et voir l'appui qu'il recevrait. Nous nous heurtons à une concurrence extrêmement serrée des États-Unis à cause des subventions à la farine et c'est ce qui nous a fait perdre nos ventes dans les régions mentionnées.

*(Plus tard)*

**M. Tucker:** Monsieur l'Orateur, à propos des subventions à l'exportation du blé, je demanderais au ministre du Commerce dans quelle mesure les subventions à l'exportation du blé sous forme de farine s'appliquent dans la réponse qu'on a donnée à ma question et qui se lit ainsi qu'il suit, page 1153 du hansard:

> Le prix auquel le blé est vendu aux minoteries pour consommation au pays est le même que le prix de base à l'exportation, sauf que dans le cas de vente de farine à certaines régions (à l'exclusion du Royaume-Uni, de l'Europe, des États-Unis et des territoires et possessions des États-Unis) la Commission, afin de permettre aux minoteries canadiennes de soutenir la concurrence des fournisseurs d'autres pays à l'égard de certains débouchés, accorde un rajustement du prix d'achat du blé.

Dois-je en conclure que le producteur de blé subventionne l'exportation de la farine pour concurrencer la farine exportée des États-Unis que les meuniers peuvent obtenir à des prix subventionnés?

**L'hon. M. Churchill:** Je ne comprends pas très bien la dernière phrase de la question de l'honorable député. Mais la Commission du blé aide à l'exportation de la farine canadienne; cette aide se chiffre par environ 12c. le boisseau.



**M. Tucker:** Autre question, monsieur l'Orateur. Je me demande si le ministre pourrait obtenir des renseignements précis quant à la mesure dans laquelle les producteurs de blé subventionnent l'exportation de la farine, afin que nous puissions proposer qu'on étudie la question de savoir si le gouvernement devrait ou non assumer ce déboursé au lieu du producteur de blé?

*(Plus tard)*

**M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser au ministre du Commerce une question qui fait suite à celle que lui a posée l'honorable député d'Assiniboïa au sujet du discours de Regina qui a fait tant de bruit. J'aimerais savoir pourquoi, dans sa réponse, il a accepté pour lui des louanges de ce que c'est l'ensemble du pays et non pas le cultivateur qui paie les frais d'entreposage des céréales de l'Ouest...

**Des voix:** La question!

**M. Benidickson:** ...lorsqu'un tel programme a été l'œuvre du gouvernement précédent?

**Des voix:** La question!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Nous avons eu une discussion assez longue sur les discours prononcés dans l'Ouest.

**Une voix:** Le vent souffle de l'Ouest.

**M. l'Orateur:** Nous sommes sur le point de reprendre la suite du débat sur la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides et chacun aura amplement l'occasion d'exposer ses griefs, ce qu'on a d'ailleurs fait suffisamment cet après-midi.

*(Plus tard)*

**M. Jacob Schulz (Springfield):** Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir du ministre du Commerce depuis quand la politique des subventions à l'exportation de la farine versées par les producteurs est en vigueur, et la raison qui a inspiré ce procédé.

**M. l'Orateur:** Je crois comprendre que la question du député a trait au débat,—et je l'appelle un "débat" à bon escient,—qui s'est déroulé tout à l'heure. S'il en est ainsi, je lui demanderai d'accepter la décision que j'ai rendue quand le représentant de Kenora-Rainy-River a mentionné la question.

**M. Schulz:** Cela n'avait trait qu'aux discours, mais pas à la réponse du ministre.

**M. l'Orateur:** Je considère la question comme supplémentaire et, à mon avis, nous avons eu amplement de questions supplémentaires sur ce sujet aujourd'hui.

LE MIEL—IMPORTATION DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Bryce (Selkirk):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre au sujet de l'importation de miel américain au Canada, alors que nous avons assez de miel pour approvisionner le marché canadien?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir préavisé de sa question. Dans la lettre jointe au préavis, il a donné à entendre qu'il veut une réponse beaucoup plus détaillée que la question ne l'exige peut-être. Je m'excuse donc à la Chambre de la longueur de ma réponse.

Nous n'avons pas encore de chiffres officiels sur la production de miel au Canada, mais la récolte de 1957 est actuellement estimée à 31,200,000 livres, au regard de 24,272,000 livres en 1956 et de 25,031,000 livres en 1955.

Les importations de miel américain au Canada, pour les sept premiers mois de l'année courante, de janvier à juillet inclusivement, ont atteint un total de 2,958,741 livres, au regard de 1,590,341 livres importées durant la période correspondante de 1956. Sur ce total, presque 2 millions et demi de livres sont entrées au Canada au cours des cinq premiers mois. Malgré l'accroissement des importations du début de l'année, les stocks de miel disponibles au Canada le 30 juin de cette année étaient d'environ 450,000 livres inférieurs aux stocks disponibles le 30 juin 1956.

Les importations de miel des mois de septembre, octobre et novembre 1956 ont atteint 1,200,000 livres, comparativement au chiffre non confirmé de moins de 300,000 livres pour la période du 15 septembre au 15 novembre 1957.

Les prix payés pour le miel en vrac importé à Toronto sont conformes aux prix publiés par le ministère de l'Agriculture des États-Unis, et le prix à l'acquitté est de 17c. approximativement par livre, soit le même que le prix du miel canadien f.à.b. Toronto. Les prix du miel canadien sont demeurés pour ainsi dire inchangés depuis au moins un an.

Comme rien n'indique que le volume ou le prix du miel importé pèsent sur le marché intérieur, aucune mesure ne semble devoir s'imposer ni n'est envisagée actuellement. Toutefois, le ministère continue à observer étroitement le volume des importations et les conditions du marché aux États-Unis et au Canada.

*(Plus tard)*

**M. T. J. Irwin (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre de l'Agriculture une question qui découle de celle qu'a posée l'honorable député de Selkirk (M. Bryce)? Le ministre peut-il nous dire combien de miel canadien a été exporté ces deux dernières années, plus précisément aux États-Unis?

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, voilà une question qui, à mon avis, devrait figurer dans le *Feuilleton*. Il est bien naturel que je ne puisse y répondre à l'appel de l'ordre du jour sans avoir les données nécessaires sous les yeux.

**M. l'Orateur:** J'approuve le ministre. Si le ministre ne veut pas considérer cette question comme un préavis, j'invite le député à la faire consigner dans le *Feuilleton*, comme il se doit.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OTAN—PRÉTENDUES RÉSERVES D'ARMES NUCLÉAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** J'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a des remarques à formuler sur la nouvelle reçue selon laquelle le secrétaire d'État des États-Unis aurait déclaré, durant sa conférence de presse hebdomadaire, que l'on constituait présentement des réserves d'armes nucléaires dans les pays membres de l'OTAN?

**L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, étant donné que cette question relève de deux ministères, la Défense nationale et les Affaires extérieures, je proposerai que le premier ministre lui-même soit autorisé à y répondre.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, suivant une nouvelle parue dans les journaux de ce matin, M. Dulles aurait fait un certain nombre de déclarations. Je vais en parler pour pouvoir répondre à mon honorable ami. La première déclaration qu'il aurait faite est que les États-Unis disposaient de cônes de charge atomiques au Canada ainsi que de bases, pour le lancement de projectiles, qui complètent le système d'alerte préliminaire par radar. M. Dulles aurait poursuivi que les États-Unis étaient en train d'étudier la création éventuelle de plusieurs réserves d'armes atomiques en Europe.

Lorsque ces déclarations m'ont été rapportées, je n'ai pu que conclure que M. Dulles avait été mal cité ou mal interprété. A noter

avec intérêt qu'une nouvelle de presse qui vient tout juste d'arriver réduit en quelque sorte ou même oblitère presque la déclaration de M. Dulles sur des postes de cônes de charge en territoire canadien. De plus, on dit aussi que cette opinion était apparemment fondée sur des renseignements reçus du Pentagone. Il semble qu'il va nous falloir attendre de savoir ce que M. Dulles a dit avant que nous puissions faire quelque commentaire. Mais, pour que ce soit parfaitement clair, j'ajouterai que la première partie de la déclaration sur l'entreposage de têtes nucléaires au Canada ne repose que sur la nouvelle de presse.

**M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question au premier ministre? Y a-t-il quelque accord entre le Canada et les États-Unis pour l'accumulation de stocks d'armes atomiques au Canada?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, la réponse est non.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Défense nationale sait-il s'il existe des dispositions, une entente ou un accord entre le Canada et les États-Unis prévoyant le stockage d'armes atomiques en territoire canadien?

**M. l'Orateur:** Cette question a déjà été posée aujourd'hui et l'on y a répondu.

ISRAËL—DÉCLARATION SUR LA LEVÉE DE L'INTERDICTION DES EXPORTATIONS D'ARMES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le jeudi 14 novembre, avant donc que je siège à la Chambre, l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) a posé au premier ministre la question que voici:

Pourrais-je demander au premier ministre si le gouvernement a songé à lever l'interdiction des exportations de matériel de défense à destination d'Israël, et si tel est le cas, que se propose-t-il de faire?

Le même jour, le premier ministre a répondu ce qui suit:

C'est une question à laquelle je préfère ne pas répondre sans préparation. Elle me paraît nécessiter une réponse assez complète, que nous donnerons en temps opportun.

Voici la réponse que je donnerai aujourd'hui. Monsieur l'Orateur, le député sait que les exportations de matériel de défense à destination d'Israël ne constituent qu'un des aspects de la question plus vaste des exportations d'armes en général qui fait l'objet d'une étude et d'une revision constantes. Le rôle du gouvernement canadien en la matière est d'étudier à leur valeur les demandes de permis d'exportation qu'il reçoit.

Pour ce qui est des demandes relatives à la zone du Moyen-Orient où des hostilités ont éclaté l'an dernier, elles sont sujettes à deux considérations décisives. D'abord, dans une résolution du 2 novembre 1956, les Nations Unies ont recommandé, à cause de l'action militaire qui se déroulait alors au Moyen-Orient, que les États membres, et je cite, "s'abstiennent de faire entrer du matériel militaire dans la zone des hostilités". Cette recommandation des Nations Unies apportait une sanction internationale à la décision déjà prise sur le plan national par le gouvernement canadien d'alors et qui consistait à refuser la permission d'exporter à la zone en question tout matériel militaire de quelque importance.

Nous estimons aujourd'hui que les événements qui se sont produits depuis l'adoption de cette ligne de conduite ne sont pas de nature à motiver l'adoption d'une nouvelle ligne de conduite par le gouvernement. A moins que les circonstances ne justifient un changement, nous avons donc l'intention de continuer d'agir conformément à l'esprit dont s'inspire la résolution des Nations Unies.

Il y a aussi un second facteur dont il y a lieu de tenir compte. Vu les obligations que le Canada a assumées en participant à la force d'urgence des Nations Unies présentement postée à la frontière entre Israël et l'Égypte, le gouvernement est tenu d'éviter toute décision qui rendrait plus difficile à cette force sa mission de maintenir la paix ou qui aggraverait le risque d'hostilités auxquelles pourraient être mêlés les membres canadiens de cette force. Le gouvernement est actuellement convaincu que la ligne de conduite que j'ai énoncée est la meilleure et celle qui peut le mieux permettre d'atteindre ces objectifs.

J'ajoute que, depuis la décision prise par le gouvernement à la fin d'octobre 1956, aucune expédition de matériel militaire n'a été faite à Israël. Lorsque cette décision a été prise, on a suspendu les permis délivrés auparavant et qui étaient encore valides, et aucun nouveau permis n'a été délivré depuis.

*(Plus tard)*

**M. L. D. Crestohl (Cartier):** Monsieur l'Orateur, faisant suite à la déclaration faite plus tôt par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aimerais lui poser la question que voici. Peut-il dire à la Chambre si l'un des États membres de l'ONU a violé ou viole en ce moment la demande qu'elle a faite de ne pas expédier de matériel militaire au Moyen-Orient?

**L'hon. M. Smith:** Monsieur l'Orateur, je considérerai cette question comme un préavis, vu que je ne saurais y répondre de façon satisfaisante en ce moment.

## LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS COMPANY"

L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT TOUCHANT L'IMMATRICULATION DES NAVIRES—RETOUR DES ÉQUIPAGES DE LA TRINITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Transports s'il a été prévenu de l'intention qu'avait la *Canadian National Steamships Company* de faire rebrousser chemin à l'avion transportant des équipages antillais au Canada? Pourrait-il aussi donner à la Chambre quelques explications sur ce qui se passe au sujet de ce changement de pavillon qui, de canadien, deviendrait antillais? Ce que j'allais dire, c'est que...

**Des voix:** Et la question?

**L'hon. M. Chevrier:** Nous avions fait inscrire bon nombre de questions au *Feuilleton*, mais les renseignements qu'on nous a donnés ne nous ont pas appris grand chose sur ce qui s'était passé. J'aimerais donc que l'on réponde à la question que je viens de poser, et que par-dessus le marché, le ministre me donne, s'il le veut bien, une explication de ce qui se passe exactement à propos du transfert.

**Une voix:** La suite au prochain numéro.

**L'hon. M. Chevrier:** J'ai posé deux questions: la première, à laquelle je voudrais qu'on réponde, et l'autre pour demander au ministre de vouloir bien nous donner des explications.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je ne vois pas très bien ce que l'honorable député voudrait que je lui explique. Pour ce qui est de la première partie de sa question, celle qui demande...ma foi, elle remonte déjà si loin que l'honorable député aura sans doute l'obligeance de la répéter.

**L'hon. M. Chevrier:** J'ai donné au ministre avis de la question.

**L'hon. M. Hees:** Je me ferai un plaisir de répondre à la partie de la question dont j'ai reçu avis. L'honorable député me demande si je suis au courant d'une décision...

**L'hon M. Chevrier:** De l'intention de la *Canadian National Steamships*.

**L'hon. M. Hees:** De l'intention de la *Canadian National Steamships*...L'honorable député aurait-il l'obligeance...

**L'hon. M. Chevrier:** Volontiers! Le ministre des Transports connaissait-il d'avance l'intention de la *Canadian National Steamships* de faire rebrousser chemin à l'avion qui transportait des équipages antillais au Canada?

**L'hon. M. Hees:** La réponse à cette question est oui, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je, alors, poser la question complémentaire suivante. Vu cette réponse, le ministre ne croit-il pas qu'il devrait signaler à la Chambre ce qui s'est passé à propos du transfert de l'immatriculation, car, dans sa déclaration à la Chambre, il a dit qu'il avait l'approbation du gouvernement et, plus tard, il a dit que c'était une décision des *Canadian National Steamships*? Je serais heureux,—et la Chambre le serait aussi, j'en suis sûr,—si le ministre voulait ne rien nous cacher et nous dire ce qui s'est effectivement passé au sujet du transfert d'immatriculation.

**L'hon. M. Hees:** C'est une histoire bien simple. L'immatriculation a été transférée.

**L'hon. M. Martin:** Quel rôle avez-vous joué en l'occurrence?

**L'hon. M. Hees:** La décision a été prise par les administrateurs des *Canadian National (West Indies) Steamships*.

**L'hon. M. Martin:** Avec votre approbation.

**L'hon. M. Chevrier:** Je ne veux pas trop m'étendre sur cette question; mais, hier, le ministre nous disait que nous pourrions obtenir des *Canadian National Steamships* tous les renseignements que nous voudrions. Cependant, quand nous nous sommes adressés aux autorités des *Canadian National Steamships*, elles nous ont dit qu'elles n'avaient rien à déclarer et qu'elles n'avaient pas non plus l'intention de déclarer quoi que soit à ce sujet.

C'est pourquoi je prie le ministre de nous donner ces renseignements.

**L'hon. M. Hees:** J'ai dit hier qu'il serait temps de poser ces questions lorsque la direction de la *Canadian National (West Indies) Steamship Limited* comparaîtra, comme elle le fait chaque année, devant le comité spécial des chemins de fer et de la marine marchande que l'État possède, exploite et contrôle.

**L'hon. M. Chevrier:** Le ministre peut-il dire à la Chambre si ce comité sera institué?

**L'hon. M. Hees:** Il le sera dès que ce sera possible.

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Vu que la société

*CNS* est une société de la Couronne, pourrait-il nous dire quel salaire on devait verser à ces travailleurs qu'on faisait venir ici de la Jamaïque pour remplacer nos marins canadiens?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, je ne sache pas qu'on ait fait venir ici des travailleurs de la Jamaïque.

**L'hon. M. Sinclair:** Ceux que vous avez cherché à faire venir.

**M. Johnston (Bow-River):** J'ai dit "qu'on faisait venir ici". Évidemment, on les a fait retourner, mais on a certainement dû conclure une entente avec eux avant leur départ de la Jamaïque. Quel était le salaire convenu?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant qu'une entente ait été signée avec ces gens.

**L'hon. M. Pickersgill:** Pourquoi pas?

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre s'il pourrait se renseigner auprès des autorités de la société *CNS*, pour renseigner la Chambre plus tard.

**L'hon. M. Hees:** Je le ferai volontiers, monsieur l'Orateur.

**L'hon M Sinclair:** Il doit y avoir eu une offre de salaire.

**M. J. A. Byrne (Kootenay-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. J'avoue que la réponse du ministre des Transports répond en partie à ma question, mais pas en entier. Est-ce que le ministre du Travail a été consulté par le ministère des Transports ou la *Canadian National Steamships* avant qu'il soit décidé de faire venir des marins de la Trinité pour monter les navires immobilisés par la grève?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Non, monsieur l'Orateur.

## LE LOGEMENT

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—DEMANDE DE RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Finances. Vu que la Banque d'expansion industrielle a annoncé une réduction du taux d'intérêt, le gouvernement fera-t-il en sorte que soit aussi réduit le taux d'intérêt à l'égard des prêts accordés sous le régime de la loi nationale sur l'habitation?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le taux d'intérêt à l'égard des prêts accordés sous le régime de la loi nationale sur l'habitation ouvrière ne relève pas du ministre des Finances.

**M. Howard:** Excusez-moi, monsieur l'Orateur, mais puis-je poser la question au ministre des Travaux publics, si c'est à lui qu'elle doit être adressée? Je vois qu'il est en consultation.

**L'hon. M. Fleming:** Le député répéterait-il sa question?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne vois pas pourquoi le député de Skeena dit cela. La question n'a pas été posée au ministre des Travaux publics et je lui disais en quoi elle consistait.

**M. Howard:** C'est précisément ce que j'attendais, monsieur l'Orateur. Je pensais que le premier ministre était en train de renseigner le ministre des Travaux publics...

**L'hon. M. Harkness:** Pourquoi alors, l'honorable député a-t-il formulé une telle observation?

**L'hon. M. Nowlan:** Pourquoi vous êtes-vous d'abord adressé à la mauvaise personne?

**L'hon. M. Chevier:** Calmez-vous, je vous prie.

**L'hon. M. Nowlan:** Et vous?

**L'hon. M. Chevrier:** Je suis tout à fait calme, maintenant.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Si l'honorable député a une autre question à poser, je le prierais de le faire.

**M. Howard:** Eh bien, j'ai la même question à poser au ministre des Travaux publics, apparemment. Vu que la Banque d'expansion industrielle a annoncé une réduction de son taux d'intérêt, le gouvernement pourrait-il nous dire s'il prendra les dispositions voulues pour réduire le taux d'intérêt sur les prêts consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, maintenant que tout cet émoi est dissipé, je dirai qu'en ce moment aucune réduction de ce genre n'est envisagée.

## LES PIPE-LINES

LA "NORTHERN ONTARIO PIPE LINES"—TRAVAUX EXÉCUTÉS EN HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. W. Martin (Timmins):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Commerce? C'est le député de Port-Arthur (M. Fisher) qui en a donné préavis. Comme il a malheureusement dû s'absenter,

je la poserai à sa place. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il existe quelque disposition ou quelque programme concernant les contrats annoncés par la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Lines* à propos des travaux préliminaires devant être exécutés cet hiver pour le pipe-line transcanadien? Sinon, le ministre aurait-il quelque renseignement sur la date probable du commencement de ces travaux?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, j'ai été heureux de recevoir préavis de la question. Je répondrai que les contrats prévoient le début des travaux de déblayage de l'emprise dans les deux semaines qui suivront la remise du contrat, et leur achèvement, y compris l'enlèvement des broussailles, au plus tard pour le 1er avril 1958. Cela signifie, monsieur l'Orateur, que les travaux à effectuer sur ce tronçon du pipe-line commenceront dans un avenir très prochain, pour continuer tout l'hiver.

**M. McIvor:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. N'est-ce pas la même réponse que le ministre m'a déjà donnée à titre personnel il y a moins d'une semaine?

**L'hon. M. Churchill:** Oui.

## L'ÉNERGIE

NOUVEAU-BRUNSWICK—ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ENTREPRISE DE BEECHWOOD

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. H. McMillan (Welland):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou, en son absence, au ministre intéressé à la question. Voici ce que je veux savoir: l'entreprise d'énergie de Beechwood, au Nouveau-Brunswick, est-elle presque complétée et une partie de cette entreprise fonctionne-t-elle?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, pour répondre à cette question, il faudra que je demande ce qui en est à la commission d'énergie du Nouveau-Brunswick. Je me ferai un plaisir de le faire et de fournir un autre jour la réponse au député.

## LE NORD CANADIEN

TERRITOIRES DU NORD-OUEST—DÉCLARATION SUR LA NOUVELLE VISANT L'AMÉNAGEMENT DE VOIES FERRÉES ET DE ROUTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, tandis que j'y suis, j'aimerais répondre à une question que le député d'Assiniboïa (M. Argue) a posée hier et que j'ai considérée comme un préavis; elle visait un article de journal signalant une déclaration qu'aurait faite le sous-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales au sujet de l'aménagement d'une voie ferrée et de routes pour la mise en valeur de certaines régions des Territoires du Nord-Ouest. J'ai eu l'occasion de lire l'allocution dont parle la nouvelle en cause et aussi d'étudier le contexte de ces remarques.

A titre de commissaire des Territoires du Nord-Ouest, M. Robertson a été prié par l'Université Carleton de prononcer la dernière d'une série de quatre conférences patronnées par la Division des cours postscolaires de l'Université; le sujet en était "Le nouvel aspect du Nord". Sur les possibilités du futur essor économique du Nord, M. Robertson a déclaré que "le principal élément des frais élevés de la mise en valeur économique du Nord est le transport"; il a traité ensuite de l'insuffisance des moyens de transport actuels. Le passage de l'article de journal dont a parlé l'honorable député est celui où M. Robertson déclare:

> L'aménagement d'une voie ferré jusqu'au grand lac des Esclaves coûterait environ 65 millions de dollars. Elle s'impose si nous voulons progresser dans cette région. Les premières routes nécessaires pour commencer la mise en valeur de la région entourant le grand lac des Esclaves et s'étendant, en direction nord, jusqu'au grand lac de l'Ours, coûteraient peut-être 20 millions de dollars.

Affirmer que le chemin de fer "s'impose" est naturellement une question d'opinion, qui ne constitue pas un exposé de la politique du gouvernement, mais je dirai que le gouvernement se rend absolument compte de l'importance qu'il y a d'aménager de meilleurs moyens de transport dans le Nord. Les honorables députés savent également que les deux chemins de fer canadiens ont entrepris ensemble cet été une étude sur les problèmes que poserait l'aménagement d'une voie ferrée jusqu'au grand lac des Esclaves.

L'honorable député a aussi mentionné que l'article de journal disait que le coût d'une voie ferrée et de l'aménagment de routes représenterait "un montant insignifiant par rapport aux richesses naturelles qu'on exploitera dans ce secteur du pays." Cette affirmation, extraite de l'article, ne représente pas le texte de M. Robertson. En parlant des chiffres de 65 millions et 20 millions de dollars, M. Robertson a dit:

> C'est un gros chiffre, mais qu'est-ce au regard du coût du Pacifique-Canadien que 3,000,000 de Canadiens ont assumés en 1885? Une bagatelle.

De fait, il aurait fallu dire 4 millions et demi de Canadiens. Mais cela n'infirme pas l'argument de M. Robertson. Il dit que,

même si 85 millions de dollars constituent une forte somme, si l'on tient compte du chiffre de la population et de la richesse du Canada, en 1957, cette somme est loin d'être aussi forte que la partie acquittée au moyen des deniers publics par une population beaucoup moins nombreuse et moins riche quand il s'est agi d'aménager le Pacifique-Canadien en 1885. On me dit que, au cours actuel de notre dollar, les subventions accordées en espèces et au titre des terrains s'élevaient à $71 par habitant en 1885. Les frais dont parle M. Robertson s'élèvent à $5 par habitant.

## LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

INTERPELLATION AU SUJET DE LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Louis Deniset (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre au sujet de la réponse qu'il a donnée à une question posée hier par l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). Le premier ministre a-t-il maintenant reçu la lettre que lui adressait récemment le premier ministre du Manitoba au sujet de l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale? Dans le cas de l'affirmative, aurait-il la bonté de déposer cette lettre, comme il a dit qu'il le ferait?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Oui.

## LES PORTS

WINDSOR (ONT.)—DEMANDE D'ANNONCER LE PERSONNEL DE LA NOUVELLE COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Le ministre des Transports est-il en mesure de nous dire quand il nous annoncera le nom des personnes faisant partie de la nouvelle commission du havre de la ville de Windsor?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, nous avons attendu assez longtemps la nomination faite par le maire. Nous venons de la recevoir et ferons une déclaration très prochainement.

**L'hon. M. Martin:** Je serai heureux d'aider mon honorable ami au sujet des nominations.

[L'hon. M. Harkness.]

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COUR SUPRÊME DU CANADA—PRÉSUMÉ DÉSISTEMENT D'UN JUGE DANS UNE CAUSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre s'il formulera des observations sur l'incident survenu hier matin à la Cour suprême du Canada, incident que je lui ai signalé hier, à l'appel de l'ordre du jour?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, hier, mon honorable ami m'a posé une question au sujet de M. le juge Locke, qui s'est désisté d'une cause après que l'avocat lui eut dit qu'il devait le faire. La question était ainsi conçue:

> Le ministre a-t-il des observations à faire au sujet de ce qui est censé s'être produit et pourrait-il dire si c'est là un précédent qui pourrait être invoqué dans d'autres tribunaux à l'avenir?

A mon avis, il est traditionnel que les ministres de la Couronne ne fassent aucune observation sur la conduite des procédures judiciaires ou sur quoi que ce soit qui en découle, sauf de la façon prévue par notre pratique constitutionnelle. Quant à savoir si ce sera un précédent, c'est une question que les tribunaux successifs devront déterminer selon les circonstances entourant le cas dont ils seront saisis. Je n'ai guère besoin d'ajouter que, compte tenu de ce qui s'est passé à la Cour, la réputation de M. le juge Locke comme grand juriste n'a pas été entamée.

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ASSURANCE NATIONALE SUR LES RÉCOLTES—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR DES ENTRETIENS AVEC LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre s'est-il entretenu avec un ou plusieurs des gouvernements provinciaux sur la question d'un plan national d'assurance-récolte? Dans le cas de l'affirmative, peut-il informer la Chambre du résultat de ces entretiens?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, lorsque les ministres provinciaux de l'Agriculture sont venus me rendre visite il y a deux ou trois mois, cette question est l'une de celles que nous avons examinées. Nous ne sommes parvenus à aucune décision à son sujet. J'ai assuré aux ministres provinciaux que je

chargerais la Division de l'économie du ministère de l'Agriculture d'examiner et d'étudier cette question, ce qu'elle fait depuis lors. J'ai reçu un ou deux rapports provisoires, mais je n'ai encore aucun rapport définitif et je n'ai aucune recommandation à faire pour le moment.

## LES SUBSIDES

La Chambre reprend l'examen, interrompu le lundi 18 novembre, de la motion de l'honorable M. Fleming invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ainsi que de la proposition d'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).

### ASSURANCE-SANTÉ—PAIEMENTS FÉDÉRAUX AUX PROVINCES EFFECTUÉS SANS DÉLAI

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** La proposition d'amendement présentée hier par notre groupe demande que les paiements fédéraux prévus par la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques soient immédiatement disponibles pour toutes provinces appliquant des plans d'assurance-hospitalisation. Comme on l'a déjà signalé, la proposition revêt une grande importance pour trois provinces au moins à l'heure présente. Ce qui m'a troublé hier pendant la discussion c'est qu'il devient de plus en plus manifeste, compte tenu de l'attitude historique du parti conservateur vis-à-vis l'ensemble du problème de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation, que le gouvernement tente présentement de s'échapper, de surseoir...

**Une voix:** Quelle sottise!

**M. Argue:** ...et de se dérober à l'attitude qu'il a adoptée en 1957, tant à la Chambre que durant la campagne électorale. A preuve, je rappelle d'abord ce qui s'est déjà passé à la Chambre au cours de la session lorsqu'il s'est agi d'interpréter les mots "en vigueur" et les mots "en application." C'est hier soir seulement que nous avons obtenu une réponse catégorique du ministre disant que lorsque six provinces ont dans leurs statuts des lois qui sont en vigueur, en ce sens qu'elles ont été proclamées telles par la province, les provinces qui ont alors des régimes en marche seront admissibles aux versements. Après un recul initial, le présent gouvernement semble, par cette déclaration, en venir au moins à la position qui était celle de l'ancien gouvernement.

Mais je vais maintenant montrer que cette attitude est bien loin de celle que ce parti avait adoptée durant la session qui a précédé les élections. Avec quelle force, quelle vigueur et quelle justesse bien des membres éminents de ce parti d'opposition n'ont-ils pas exhorté le gouvernement d'alors à mettre immédiatement à la disposition de toute province ayant un régime en application l'argent disponible en vertu de ce régime et du régime d'hospitalisation, n'y eût-il qu'une seule province en cause! A ce moment-là, l'opposition est même allée jusqu'à proposer un amendement à cette fin. Aujourd'hui, non seulement le gouvernement n'est pas disposé à mettre immédiatement de l'argent à la disposition de la province ou d'un groupe de provinces ayant des régimes en application mais il demande que la loi reste inchangée ce qui veut dire qu'il faut encore qu'au moins six provinces aient dans leurs statuts des lois pertinentes qui soient en vigueur.

Il y a un autre cas où le parti conservateur a fait sensiblement machine arrière par rapport à l'attitude qu'il avait prise à la Chambre au printemps dernier et au cours des élections. Je veux parler, évidemment, du plaidoyer énergique et de la déclaration catégorique voulant que les malades hospitalisés dans les institutions pour malades mentaux et dans les sanatoriums pour tuberculeux soient prévus par la loi, en rendant les provinces admissibles à des versements pour eux. Cette attitude a été prise par des membres éminents du parti conservateur et, dans les déclarations qu'ils ont faites à la Chambre, le printemps dernier, leur attitude n'avait rien d'équivoque.

Le ministre des Finances qui,—à cette époque tout au moins,—était reconnu pour ses déclarations franches et spontanées, disait à ce propos, le 10 avril 1957, alors qu'il était question d'une motion tendant à renvoyer le problème au comité, ce qui suit (voir p. 3543 du hansard):

> J'ai dit pourquoi il n'y a aucune raison, du point de vue du simple bon sens ou des principes, du point de vue humain ou à la lumière des difficultés financières où se débattent actuellement les provinces et les municipalités, pour que le Gouvernement essaye de dissocier les hôpitaux généraux, d'une part, et les sanatoriums pour tuberculeux et les institutions pour maladies mentales, d'autre part.

C'était là une déclaration fort énergique de la part du ministre actuel des Finances. Il poursuivait en ces termes:

> Je prie donc la Chambre de renvoyer le bill au comité plénier, pour que cet article indigne du Parlement canadien et qui va à l'encontre des prétentions du Gouvernement affirmant qu'il s'agit d'un régime complet d'assurance-hospitalisation, y soit étudié de nouveau, qu'on en corrige les lacunes et qu'on ait effectivement un régime complet, ce que, à tort, le ministre prétend qu'il est.

Ces paroles sont certes aussi vraies aujourd'hui qu'elles l'étaient le 10 avril. Elles sont même beaucoup plus pertinentes aujourd'hui qu'alors puisque l'honorable député qui les avait prononcées siège à présent parmi les

ministres et qu'il est donc en mesure de procurer les fonds nécessaires. Sa position de membre du cabinet lui permet de faire modifier la mesure de façon à y faire inclure les sanatoriums pour tuberculeux et les hôpitaux pour maladies mentales.

A ce moment-là, le député d'Eglinton ne parlait pas à titre de simple membre du parti conservateur. Il ne parlait pas de son propre chef. Il exposait, en réalité le programme de son parti car, bientôt après avoir fait cette déclaration, il a reçu l'appui de celui-là même qui est maintenant premier ministre. Ainsi qu'en fait foi le hansard du 10 avril 1957, à la page 3548, le premier ministre d'aujourd'hui, alors chef de l'opposition, a dit ce qui suit:

La mesure législative qui vise à donner les bienfaisants résultats évoqués en termes si lucides par le ministre juste avant le dîner ne devrait pas rester incomplète en déniant à ces institutions l'égalité avec les hôpitaux acceptés par le bill. Aussi avantageuse qu'elle sera, acceptable comme elle est en son état présent aux députés de tous les partis de la Chambre, la mesure dans sa forme actuelle, constitue un pas dans la bonne voie. Mais le but que nous avons tous à l'idée ne sera pas atteint tant que les deux genres d'institutions dont j'ai parlé ne seront pas comprises dans les dispositions de cette loi.

Je demande pourquoi le gouvernement n'a pas prévu, au cours de la présente session, quelque mesure tendant à modifier la loi de façon à y faire figurer les hôpitaux pour maladies mentales et les sanatoriums pour les tuberculeux. C'était, en quelque sorte, le point de vue exprimé par le parti conservateur au cours de la dernière session, à la Chambre. Cet avis, dirai-je, n'était pas incompatible avec l'opinion déclarée du parti conservateur pendant la campagne électorale. Il ne se limitait pas à cette enceinte. En effet, c'était le point de vue même énoncé en vue des élections. On éveillait l'espoir de la population canadienne en lui promettant qu'un gouvernement conservateur remédierait à cette omission si importante.

J'ai ici une nouvelle que la *Tribune*, de Winnipeg, a publiée le 14 mai et dans laquelle il est question d'une déclaration du premier ministre. J'y lis ce qui suit:

Les conservateurs, a-t-il dit, voudraient réparer une "grave omission" faite dans le régime fédéral d'assurance-santé, qui ne comprend pas les institutions pour tuberculeux et malades mentaux.

Puis, comme pour souligner cette déclaration et démontrer qu'elle était exacte, le *Globe and Mail*, de Toronto, a publié, le 28 mai dernier, cette autre nouvelle qui émanait de Saskatoon et portait la date du 27 mai:

Constatant que l'Association des hôpitaux canadiens tenait une réunion dans un hôtel du voisinage, M. Diefenbaker a rappelé que le parti conservateur n'avait cessé de préconiser l'assurance-santé.

[M. Argue.]

Si le projet est si avancé aujourd'hui, a-t-il ajouté, c'est surtout parce que le premier ministre de l'Ontario, un conservateur, a forcé le gouvernement fédéral à l'inscrire à l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale de 1956.

M. Diefenbaker a dit que le parti conservateur est toujours d'avis que l'assurance-hospitalisation devrait viser les personnes séjournant dans des institutions pour tuberculeux et malades mentaux.

Je demande si le gouvernement tient encore pour cette déclaration du premier ministre (M. Diefenbaker). Le gouvernement se propose-t-il, au cours de la présente session, de remplir les engagements très explicites qu'il a contractés envers les électeurs de notre pays? Devons-nous conclure, maintenant que le parti conservateur est au pouvoir, que cet engagement précis sera relégué aux oubliettes, tout comme des promesses analogues l'ont été pendant tant d'années par le gouvernement antérieur?

Les membres de notre parti sont logiques dans l'attitude qu'ils ont prise au sujet de l'assurance-santé à l'échelon national. Nous tenons pour un programme général d'assurance-santé à l'échelon national, mais dans l'intervalle, nous souhaitons amener le gouvernement à prendre des mesures le plus tôt possible. L'amendement à l'étude signale que des versements devraient être rendus immédiatement disponibles à toute province qui a un régime en application. Dans le domaine de l'assurance-hospitalisation, la Saskatchewan a devancé toutes les provinces du Canada. Dès 1947, le gouvernement de la Saskatchewan a établi un régime général d'assurance-hospitalisation pour les gens de cette province. Les membres du gouvernement de l'époque espéraient, je m'en souviens bien, que le gouvernement fédéral établisse un programme général d'assurance-santé grâce auquel la Saskatchewan pourrait obtenir des fonds aux termes de cette mesure.

La Saskatchewan attend maintenant depuis plus de dix ans. A en juger par l'attitude du gouvernement, nous allons attendre encore avant que des fonds soient versés à notre régime d'hospitalisation. Le programme a déjà coûté un total de 147 millions à la Saskatchewan, de 1947 à 1956. La population de la Saskatchewan est d'avis que le gouvernement fédéral avait une responsabilité dans ce domaine, au cours de ces années. Elle croit que le gouvernement l'a privée au cours de cette période d'environ 70 millions de dollars qui lui revenaient. Et quand on vient lui dire qu'elle devra attendre encore une autre année, cela ne l'enchante guère, pas plus qu'elle ne se réjouit de ce qu'en 1958 elle perdra, en vertu de l'application éventuelle de cette mesure, de 10 à 11 millions de dollars pour son plan d'hospitalisation.

A mon avis le gouvernement devrait, dès la présente session, modifier la loi, conformément aux déclarations du parti conservateur quand il formait l'opposition, et prescrire que chaque province appliquant un programme d'hospitalisation puisse immédiatement toucher la part qui lui revient du gouvernement fédéral pour un tel programme. Le premier ministre de la Saskatchewan a examiné son avis bien des fois à ce propos. Suivant le *Star-Phœnix* de Saskatoon du 14 mai, il aurait déclaré que la Saskatchewan était déçue de la politique du gouvernement car il paraissait certain que les fonds ne seraient pas disponibles avant une autre année au moins. Les habitants de la Saskatchewan croient qu'ils sont désavantagés, qu'ils ne devraient pas avoir à attendre une autre année. Ils n'étaient pas d'accord avec le gouvernement précédent qui avait fixé les dispositions de la loi prévoyant que six provinces devaient appliquer un programme avant que les subventions fédérales soient accordées. Qu'est-ce à dire? Cela signifie qu'une seule province, la sixième, peut empêcher le Trésor fédéral de verser les subventions aux provinces disposées à appliquer une telle mesure législative. Si cette province était l'Île du Prince-Édouard, je comprends qu'on pourrait exercer de très fortes pressions sur son gouvernement pour qu'il adopte une mesure législative, puisqu'il constituerait l'obstacle empêchant les fonds d'être versés aux termes d'une telle loi aux cinq provinces où le programme d'assurance-hospitalisation fonctionnerait déjà.

Aucune province ne devrait être placée dans une telle situation, selon moi, et je ne pense pas que les provinces elles-mêmes souhaitent cela. Les premiers ministres des provinces, la majeure partie d'entre eux assurément, n'ont-ils pas été de l'avis du premier ministre d'Ontario, qui a dit que, dès qu'une province applique un plan, les fonds devraient immédiatement être mis à sa disposition? Je prie donc instamment le gouvernement de présenter à la session actuelle un bill modificateur de la loi conforme à ce que propose l'amendement dont la Chambre est saisie, savoir que n'importe quelle province, y compris la Saskatchewan, ait droit de recevoir immédiatement les fonds du Trésor fédéral. Sauf erreur, cette attitude concorde avec celle du parti conservateur et aussi avec celle du premier ministre d'Ontario. C'est une attitude parfaitement logique et raisonnable. Selon moi, l'adopter permettra l'application rapide d'un régime national d'assurance-santé.

Nous savions qu'en disant que six provinces devaient avoir mis des programmes en vigueur et compter en leur sein une majorité de la population canadienne, vous retardiez les versements de l'État fédéral aux provinces et, par conséquent, le moment où les gens de bien des provinces pourraient bénéficier d'un régime d'hospitalisation. Autrement dit, cette disposition a été insérée dans la loi comme les membres de l'opposition du Parlement précédent l'ont signalé avec tant de compétence au début de la présente année,—à titre de mesure dilatoire, de moyen d'atermoiement. C'est un moyen de retarder, de temporiser. On peut en dire autant du régime national d'assurance-santé. Je soutiens que le gouvernement fédéral devrait être disposé non seulement à verser sa contribution à la province qui a un plan d'assurance-hospitalisation en vigueur, mais également aux provinces qui voudraient inaugurer un régime général d'assurance-santé. Je suis pour ma part convaincu, sans en avoir parlé avec aucun membre du gouvernement de la Saskatchewan, que si le gouvernement fédéral mettait immédiatement de l'argent à la disposition de ce gouvernement, sous l'empire de la présente loi, la Saskatchewan ne se servirait pas de cet argent pour faire des épargnes qui profiteraient ensuite à d'autres éléments du budget.

Au contraire, elle se dirait probablement: "Puisque nous avons maintenant l'occasion d'intensifier notre programme de santé et d'y inclure d'autres importants services d'hygiène, les sommes que le gouvernement fédéral met à notre disposition nous permettront d'assurer à la population de notre province un régime plus développé de services de santé."

Je sais qu'il y a au pays des influences qui s'opposent à l'assurance-santé. Nous avons reçu aujourd'hui dans notre courrier, en qualité de membres du Parlement, une déclaration de la Chambre de commerce du Canada qui s'oppose directement et catégoriquement à un programme national d'assurance-santé. Je ne crois pas qu'elle exprime l'opinion des Canadiens en général. Cela ne traduit pas, à mon avis, l'opinion exprimée du parti conservateur au cours des derniers mois. Le gouvernement ne doit pas tenir compte de l'opinion de ces gens. Il doit plutôt entretenir la confiance de la population dans les promesses et les déclarations qu'il a faites, tant à la Chambre que durant la campagne électorale, en étendant dès maintenant aux hôpitaux pour malades mentaux et aux sanatoriums les dispositions de la loi, en mettant des fonds immédiatement à la portée de toute province qui applique un plan de ce genre et en se hâtant de faire en sorte que le Canada ait bientôt un programme national d'assurance-santé, comme le souhaite, je crois, la grande majorité des Canadiens.

**M. Edmund Morris (Halifax):** Me rendant à la Chambre hier après-midi à l'appel du timbre, j'éprouvais quelque émoi à la pensée qu'une motion invitant la Chambre à

se former en comité des subsides qui allait être présentée autoriserait un débat général permettant à l'opposition d'aborder, sans crier gare, toutes sortes de sujets. Nous savons maintenant que nous sommes engagés dans un débat sur l'assurance-santé. Hier soir j'ai écouté l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) non sans quelque sympathie d'ailleurs, car la première fois que je suis venu en cette enceinte,—c'était alors en spectateur, —c'était aussi lui qui parlait. Je me suis reporté par la pensée à cet après-midi de mars 1939 alors que, simple étudiant, j'étais venu à Ottawa. Je m'en souviens très bien. Ce matin, je suis allé à la bibliothèque vérifier la fidélité de mes souvenirs. Monsieur l'Orateur, en cet après-midi du 6 mars 1939, un des honorables députés qui est ici présent a soumis la proposition suivante (page 1603 du hansard):

La Chambre est d'avis que le gouvernement du Canada devrait tenter de faire adopter des amendements à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui permettraient d'imposer des examens périodiques de la santé et d'assurer un traitement convenable à tous ceux qui souffrent de maladie.

C'était en 1939, monsieur l'Orateur. Qu'est-ce que l'honorable député a dit de cette proposition? Voici:

Je sais que le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Power) l'approuvera paternellement, aussitôt que les moyens auront été mis à sa disposition.

Monsieur l'Orateur, le député qui a présenté cette motion le 6 mars 1939 était l'honorable député de Fort-William, qui, encore aujourd'hui, 18 ans plus tard, écoute les demandes d'action immédiate au sujet de l'assurance-santé.

**M. McIvor:** Merci.

**M. Morris:** Qu'avait répondu le ministre? Plus tard au cours de la journée, j'assistais au débat comme spectateur dans les tribunes et voici ce que j'ai entendu le ministre des Pensions et de la Santé nationale d'alors répondre, ainsi qu'on le retrouve à la page 1617 du hansard du 6 mars 1939:

Cette motion, et autres de même nature, insérées au *Feuilleton* dans le passé,—et je dirai de plus en plus nombreuses depuis ces dernières années,—indiquent que le peuple s'intéresse de plus en plus à la santé publique. Tant mieux...

Un grand nombre de citoyens croient que chaque Canadien a autant droit à être protégé contre la maladie que contre les attaques plus violentes sinon aussi périlleuses, de ceux qui veulent le piller ou le blesser...

Nous avons abandonné l'idée que les mesures à prendre en cas de maladie regardaient chacun individuellement.

J'ai cité, d'après le hansard, celui qui était alors ministre libéral des Pensions et de la Santé nationale. Ce même jour du mois de mars 1939, l'honorable député de Fort-William était appuyé par un de ses collègues, qui rappelait qu'il avait lui-même présenté ici une résolution sur l'assurance-santé en 1931. Il s'agissait d'un des prédécesseurs du député actuel de Saint-Boniface (M. Deniset).

**M. McIvor:** Le docteur Howden.

**M. Morris:** Le 27 avril 1931, donc, il saisissait la Chambre de la proposition suivante:

La Chambre est d'avis qu'une loi établissant un service médical d'État serait avantageuse pour le peuple canadien.

Il ajoutait plus loin:

Si la santé des citoyens représente le plus grand besoin de l'État, il devrait donc s'efforcer le plus possible de protéger la santé de la population. Assurément, il serait dans l'intérêt bien entendu du Canada d'adopter une mesure qui assurerait la conservation de la santé de ses citoyens.

Monsieur l'Orateur, le 16 février 1928, l'un des prédécesseurs du député actuel de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), M. Heaps, saisissait la Chambre de la motion que voici:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'autoriser le comité des relations industrielles et internationales à faire une enquête et un rapport sur l'assurance contre le chômage, la maladie et l'invalidité.

Il disait:

Monsieur l'Orateur, l'année dernière, j'ai présenté une motion presque identique à celle-ci, et j'ai été très heureux de constater l'appui chaleureux que j'ai reçu alors.

Cela se passait il y a 30 ans, en 1927. En somme, comme il le disait lui-même:

Il n'y avait là rien de neuf. Cette question avait fait l'objet de plusieurs débats à la Chambre ainsi qu'à diverses assemblées législatives provinciales. Il rappelait même qu'elle était évoquée dans un des points du programme adopté par le parti libéral en 1919.

Or, que trouvons-nous dans ce programme libéral de 1919, un document dont s'occupe certainement l'honorable député d'Essex-Est en ces jours difficiles? On trouve là la résolution suivante:

Attendu que la vie humaine et l'aptitude physique sont les plus grands biens du pays;

Attendu que la conservation et l'amélioration de ces biens doivent constituer le premier souci de la nation;

En conséquence, le présent congrès libéral du 7 août 1919 s'engage à poursuivre vigoureusement les mesures les plus propices à conserver la vie et à améliorer les normes physiques de nos citoyens canadiens.

Monsieur l'Orateur, cette résolution d'un congrès libéral tenu pour le choix d'un chef du parti a été adoptée quatre ans avant que je vienne au monde. Hier soir, l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) craignait, disait-il à la Chambre, que cette question d'assurance-hospitalisation ne soit bien retardée. On trouve maintenant qu'après cinq mois en fonction nous tardons beaucoup à donner

suite à une mesure promise par le congrès libéral de 1919.

Je ne veux pas détourner l'attention de la Chambre de l'amendement dont elle est saisie, mais j'aimerais rappeler, en particulier, trois questions soulevées par l'honorable député d'Essex-Est. Il a parlé longuement hier soir d'une mission qu'il avait remplie sans succès en Nouvelle-Écosse, ce qui voulait dire, je pense, qu'il parlait avec une certaine délicatesse de sa campagne électorale dans cette province. Voici ce qu'il a dit, ainsi qu'on le trouve à la page 1325 du hansard:

Les entretiens que j'ai eus avec le premier ministre Stanfield ont abouti à des progrès certains et j'avais tout lieu de croire que cette province donnerait son consentement.

Voici ce qu'il disait quelques minutes plus tard:

Nous savons, toutefois, que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a institué un deuxième comité chargé d'examiner les avantages qui découleraient de cette proposition fédérale d'assurance-hospitalisation qui fait maintenant partie de la législation nationale sur le plan fédéral...

Et ainsi de suite. De tout cela je conclus, même après une seconde lecture attentive ce matin, qu'on est forcé de supposer que ce que l'honorable député d'Essex-Est avait derrière la tête, c'est que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'était heurté à certains obstacles dans la mise en vigueur de l'assurance-maladie ou de l'assurance-hospitalisation et qu'il avait formé un second organisme.

Quels sont les faits? Les faits montrent que sous le gouvernement précédent, sous un gouvernement provincial libéral, un organisme avait été en effet institué, mais qu'à la venue au pouvoir d'un nouveau gouvernement conservateur, en Nouvelle-Écosse, on s'est aperçu que le premier organisme n'avait en fait rédigé aucun rapport, ne s'étant jamais réuni. Cet organisme a, par conséquent, été dissous et remplacé par une commission royale qui maintenant examine le cas de l'assurance-hospitalisation en Nouvelle-Écosse et,—ainsi que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) l'a dit et que tous les députés de Nouvelle-Écosse siégeant de ce côté-ci de la Chambre le savent très bien,—le président de cette commission était à Ottawa il y a peu de jours encore pour consulter le gouvernement fédéral et les autorités. L'honorable député d'Essex-Est a dit également, ainsi qu'on le constate à la page 1327 du hansard:

Nous avons élaboré un programme d'assistance financière qui tient compte des besoins des provinces pauvres. Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, l'assistance s'élèverait à beaucoup plus de 70 p. 100 et, dans le cas du Nouveau-Brunswick, à près de 70 p. 100.

Or, monsieur l'Orateur, nous avons en Nouvelle-Écosse ce que nous appelons trois genres d'inexactitudes: les gros mensonges, les très gros mensonges et la statistique libérale. Voilà ce que nous avons ici. C'est ce que ne cesse de nier le ministre de la Santé et le premier ministre de la Nouvelle-Écosse. Peut-être cela représente-t-il 70 p. 100 de ce que l'honorable député d'Essex-Est a offert à la Nouvelle-Écosse à titre de ministre de la Couronne. L'attitude de la Nouvelle-Écosse à l'égard de l'assurance-hospitalisation a été exposée bien clairement à plusieurs reprises. Le premier ministre de cette province a dit bien des fois, si je l'ai bien compris, que sa province adopterait un régime d'assurance-hospitalisation au plus tard le 1er janvier 1959, qu'il y ait accord ou non avec le gouvernement fédéral. C'est ce qu'il disait avant les élections.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse voulait qu'on étudiât le partage des frais d'hospitalisation des tuberculeux et des malades mentaux. En mars dernier, je crois, le nombre des malades mentaux, au Canada, dépassait de près de 9,000 celui de tous les autres malades hospitalisés réunis, ce qui veut dire simplement que, plus que jamais au cours de notre histoire, les gens ont perdu la tête sous le régime libéral. Nous réclamions un certain partage des frais d'hospitalisation, d'administration et de dépréciation, à l'égard des malades mentaux et des tuberculeux. Il se peut que le chiffre ait été de 70 p. 100 de l'offre, mais il représentait moins de 40 p. 100 de ce que la province de la Nouvelle-Écosse attendait d'un programme conjoint d'assurance-hospitalisation.

Enfin, monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas qu'on eût l'impression que l'honorable député d'Essex-Est n'a pas foi dans l'assurance-hospitalisation. Je suis trop jeune encore pour avoir perdu toute croyance aux idéaux des autres. Je suis l'un des nombreux députés conservateurs qui veulent qu'on mette à exécution aussitôt que possible un plan général d'assurance-hospitalisation pour protéger notre population contre la misère. Pourtant, hier soir, quand mon ami et collègue, l'honorable député de Cap-Breton-Nord et Victoria (M. Muir), a eu la témérité d'interrompre l'honorable député d'Essex-Est, celui-ci s'est tourné vers lui et le montrant du doigt,—personne ne fait usage plus que lui, à la Chambre, de son avant-bras,—il a dit au député de Cap-Breton-Nord et Victoria: "L'honorable député veut-il dire que son gouvernement ne tient pas particulièrement à cette mesure?" Je cite la page 1328 du hansard:

Il siège du côté du gouvernement. Il veut maintenant nous faire entendre que le gouvernement a des doutes au sujet de ce bill sur l'assurance-hospitalisation. En ce cas, j'espère

qu'il nous mettra bientôt au courant de l'intention dont l'honorable député, semble-t-il, vient de nous faire part.

Bien que jeune et que nouveau venu en cette Chambre, je puis dire à l'honorable député d'Essex-Est, sans dévoiler les secrets de nos réunions de parti, que nous ne procédons pas de cette façon de ce côté-ci de la Chambre. Ce ne sont pas les députés qui exposent le programme du gouvernement. C'est le cabinet. Nous appuyons le gouvernement par conviction personnelle et à cause de ce qu'il a fait depuis les élections pour aider la Nouvelle-Écosse. Conformément au vœu de nos commettants, nous appuyons, dans la majorité des cas, le gouvernement actuel.

Affirmer que ce que dit ici un député ministériel d'arrière-plan constitue une déclaration de programme du gouvernement est peut-être vrai de nos amis d'en face. Mais n'est-ce pas un autre indice bien clair de l'idée qu'entretiennent toujours ceux qui occupent les premières banquettes de l'autre côté de l'allée centrale? Selon leur façon de concevoir les choses, qui est maintenant limitée par les 20 pieds que mesure l'allée centrale, ils étoufferont tout ce que pourront dire les députés d'arrière-plan membres de leur parti. Quant à nous, nous n'énonçons pas le programme ministériel et nous ne sommes pas des machines à entériner, non plus. Nous avons parfaitement le droit d'insister auprès du gouvernement, même si nous l'appuyons, pour qu'il adopte des mesures avantageuses, selon nous.

Enfin, le premier ministre a demandé au député d'Essex-Est: "Si les réponses qu'il reçoit ne sont pas satisfaisantes ou suffisantes, se propose-t-il tout de même de suivre l'exemple de son chef dans un vote de confiance à l'égard du gouvernement actuel?" Le député d'Essex-Est n'a évidemment rien répondu à cela, mais il a dit que, s'il acceptait l'amendement à l'étude, tout ce que cela voudrait dire serait que le très honorable premier ministre "ne bénéficierait plus de ce grand luxe qui consiste à être le premier ministre du Canada". Relisant le hansard ce matin, cette remarque m'a frappé comme étant inutile, et de fait, inconvenante.

Au cours de la mission infructueuse que l'honorable député d'Essex-Est a accomplie en Nouvelle-Écosse avant les élections, un cirque est arrivé à la ville le même jour. Le parti libéral a retenu les services de l'éléphant de tête. De chaque côté de l'animal mélancolique et morose, on appendit deux grands placards. Du côté droit, on avait écrit "Votez pour un tel" (je m'abstiens de donner des noms), et du côté gauche, on avait écrit la légende "Le meilleur est encore à venir". Au cours d'une émission radiophonique, j'ai dit que celui qui avait choisi ce mot d'ordre connaissait bien peu la littérature anglaise, car ces vers viennent d'un poème de Robert Browning *Rabbi Ben Ezra* et le parti libéral avait négligé de citer le premier vers. Voici comment commence ce poème:

Grow old along with me!
The best is yet to be...

**L'hon. M. Martin:** Ha, ha, ha!

**M. Morris:** Quand nous avons constaté que le comité électoral libéral tenait à se servir d'éléphants, nous nous sommes adressés aux propriétaires du cirque qui, eux-mêmes, étaient de bons libéraux. Cependant, comme ils avaient une idée de ce qui allait arriver, ils ont consenti à nous louer l'éléphant d'arrière-garde, un tout petit éléphant aux oreilles pendantes qui n'avait qu'un reste de défenses. Nous lui avons accolé sur les flancs une affiche qui, je crois, répond à l'allégation de l'honorable député, selon qui notre premier ministre (le très honorable M. Diefenbaker) sera privé du luxe de son poste élevé. Dans les rues ensoleillées d'Halifax, pendant que l'honorable député d'Essex-Est offrait à boire et à manger, et cherchait à nous faire accepter un plan d'assurance-hospitalisation dont nous ne voulions pas...

**L'hon. M. Martin:** Oh?

**M. Morris:** ...nous promenions notre éléphant d'arrière-garde d'où pendait une enseigne portant quatre mots qui nous suffisent: "John Diefenbaker n'oublie jamais".

**L'hon. M. Martin:** Un drôle d'endroit pour une telle enseigne.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que nous nous rendons tous fort bien compte de l'importance de la question dont nous avons été saisis hier et aujourd'hui. Nous avons en maintes occasions discuté de questions relatives au bien-être matériel du peuple canadien, et il ne fait aucun doute que ces problèmes sont de la plus haute importance. Je suis sûr toutefois que nous conviendrons tous que notre plus grand bien, en tant qu'individus comme en tant que nation, est la santé. Par conséquent, lorsque cette question a été soulevée hier sous forme de grief, nous nous sommes demandé ce qui pourrait bien résulter d'un débat sur ce sujet en ce moment, tout en demeurant persuadés que la question dont nous sommes saisis est de la plus haute importance.

Nous avons entendu une foule de débats sur la question de l'assurance-santé, de même qu'une foule de questions posées à ce sujet tant à l'ancien gouvernement qu'à celui qui est actuellement en fonction. Quand, à la dernière session, l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social eut

annoncé que le gouvernement d'alors allait présenter une mesure prévoyant un régime de soins médicaux, nous avons attendu avec une certaine impatience la présentation de cette mesure, et lorsqu'elle est arrivée, elle nous a fait plaisir tout en nous décevant.

Nous étions heureux de constater que le gouvernement se montrait enfin disposé à prendre l'initiative sur cette importante question. Contrairement à ce qu'ont fait certains députés, je ne remonterai pas en arrière pour trouver le moment où cette question a d'abord fait l'objet d'une recommandation. Nous sommes parfois exposés à consacrer trop de temps au passé, selon moi, et à nous demander ce qui s'est fait ou ne s'est pas fait durant les années révolues. A mon avis, ce qui importe plus que tout cela, c'est de savoir ce que nous sommes disposés à faire aujourd'hui et quelles perspectives offre l'avenir à l'égard de ces questions importantes.

Quand le gouvernement libéral a présenté la loi sur l'assurance-hospitalisation, à la dernière session, nous étions heureux de le voir enfin faire quelque chose. Nous étions également heureux de savoir qu'en cas de maladie dans la famille, les Canadiens seraient dorénavant assurés d'obtenir une certaine aide. Nous savons tous à quel point les frais d'hospitalisation et de soins se sont accrus. On en était rendu au point, semblait-il, où personne n'avait les moyens d'être malade, à moins d'appartenir à la classe des millionnaires. Le citoyen ordinaire n'avait pas les moyens d'assumer les frais d'hospitalisation et de soins médicaux élevés. Lorsque le régime précédent a présenté cette mesure, j'ai pensé qu'elle apportait un rayon d'espoir et un certain sens de la sécurité aux Canadiens. Dorénavant, ils seraient en mesure de faire face à toute éventualité, parce qu'ils sauraient qu'enfin quelqu'un s'intéressait à leur bien-être et voulait les aider à faire face à leurs obligations. Cependant, après un si long délai et après les assurances réitérées du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'alors que le gouvernement s'intéressait, au même titre que les membres de l'opposition, au maintien de la santé de la population du pays, nous avons été déçus de constater que la mesure envisagée était loin de répondre à ce que nous attendions.

Les honorables députés qui siègent ici depuis longtemps ont attendu des années, je présume, avant que cette mesure soit adoptée et bien qu'elle ait été adoptée, ils attendent encore. Les provinces attendent aussi. Comme divers honorables députés l'ont signalé déjà à maintes reprises, certaines provinces ont déjà en application un programme d'assurance-hospitalisation; or, ces provinces attendent toujours une décision et une initiative positive de la part du gouvernement fédéral. Je n'en sais rien, mais il est possible qu'elles devront attendre encore des années, à moins qu'une mesure soit prise pour accélérer les choses et aboutir à un résultat heureux. La population attend toujours la mise en vigueur de ce programme. Nombre de gens ont l'impression que le programme national d'assurance-hospitalisation est déjà en vigueur et, évidemment, ils se fondent sur ce qui a transpiré à la dernière session lorsque la loi sur l'assurance-hospitalisation a été adoptée. Cependant, les honorables députés savent que cette loi n'a pas été appliquée de sorte que la population attend toujours et se demande ce qui va se passer.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) a fait hier soir une déclaration et éclairci certaines questions soulevées non seulement dans le présent débat mais antérieurement. Il nous a assurés que le gouvernement se propose de donner suite à ce projet.

**M. Knowles (Winnipeg - Nord - Centre):** Quand?

**M. Patterson:** Trouvez la réponse vous-même. Cependant, il a bien dit que le gouvernement n'avait aucune intention de renoncer à ce projet et entendait le mener à bonne fin. Nous sommes reconnaissants de cette déclaration. Je crois que le ministre en a dit plus que le gouvernement dans le passé; en fait, à un certain moment, d'aucuns se demandaient si le gouvernement avait vraiment l'intention d'aller de l'avant. Le ministre a aussi parlé de certains entretiens qui ont eu lieu non seulement avec les provinces mais avec divers groupements d'hygiène. Nous étions bien contents d'entendre cela parce que plusieurs d'entre nous se demandaient si on tâchait de faire aboutir cette affaire.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social nous a assurés hier soir qu'on fait tout ce qui est possible pour stimuler et accélérer la mise au point des détails de la mesure en question. Il a parlé de l'esprit de collaboration qui existe entre le gouvernement fédéral et les provinces en ce qui concerne l'étude de ce problème important. Nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, qu'il s'agit d'une mesure dont l'application nécessite la collaboration des provinces. On a déjà appuyé là-dessus dans le passé et, évidemment, je ne crois pas qu'aucun d'entre nous,—aucun de notre groupe, tout au moins,—ait l'impression qu'on puisse l'appliquer autrement. Il faut donc procéder dans un esprit de collaboration fédérale-provinciale.

A cet égard, j'aimerais signaler que si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait fait cette déclaration plus tôt, cela nous aurait aidé énormément dans l'étude de ce problème. Aux questions posées, on a répondu évasivement. Les honorables députés ont essayé d'obtenir des renseignements, mais en vain. Je dis donc que si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait fait sa déclaration il y a quelques semaines, nous aurions mieux envisagé et compris la situation telle qu'elle existe présentement. J'estime donc qu'il devrait se reconnaître responsable de ce que la motion tendant à cette modification ait été présentée dès maintenant.

Nous, c'est-à-dire les créditistes, avons appuyé le principe de l'amendement. J'ai déjà dit que plusieurs provinces avaient déjà des programmes d'assurance-hospitalisation qui fonctionnaient: l'Alberta, par exemple, et la Saskatchewan. Je sais, en outre, que ma province, la Colombie-Britannique, applique un excellent programme d'assurance-hospitalisation.

On se souviendra qu'au moment où a eu lieu la conférence fédérale-provinciale à ce sujet, la province de Colombie-Britannique était toute disposée à aller beaucoup plus loin que le plan finalement adopté. La Colombie-Britannique a fait savoir, par l'intermédiaire de M. Eric Martin, ministre provincial de la Santé et du Bien-être social, que son gouvernement approuvait en principe un programme national complet d'assurance-santé. A cette époque, le ministre provincial de la Santé et du Bien-être de Colombie-Britannique a déclaré que les services devant être compris dans ce programme seraient les soins à l'hôpital pour les maladies aiguës et chroniques, y inclus les services de laboratoire et de diagnostic prodigués aux maladies hospitalisés. Il a également fait savoir que le plan devrait comporter les services de laboratoire et de diagnostic pour les malades de l'extérieur. Le programme devrait encore comprendre pour ces derniers les services de laboratoire et de rayons X. Il faudrait aussi prévoir des services de soins d'infirmières chez soi, les soins médicaux et dentaires pour les tout jeunes enfants, certains médicaments, certaines recettes, les membres artificiels et autres appareils de prothèse. Il a proposé d'inclure tous ces services dans le programme national d'assurance-santé.

Il a ensuite exposé les vues du gouvernement sur le financement de ce régime, mais je n'en parlerai pas en ce moment. A cet égard, nous reconnaissons aussi que certaines provinces et le gouvernement fédéral n'étaient peut-être pas disposés à mettre en œuvre un régime aussi complet que celui qu'avait exposé le ministre de la Santé et du Bien-être social de la Colombie-Britannique. Je ne sache pas qu'ils y voient quelque objection, sauf peut-être qu'ils trouvaient le projet trop ambitieux pour être établi au début, et il se peut qu'on eût examiné certaines de ces questions plus tard. Quoi qu'il en soit, après cette conférence, le ministre de la Santé et du Bien-être social de la Colombie-Britannique a envoyé à celui qui était alors le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social le télégramme suivant:

> Le gouvernement de la Colombie-Britannique a étudié les propositions initiales et restreintes que le gouvernement du Canada a soumises en vue de l'établissement d'un programme national d'assurance-santé et il regrette le caractère restreint du plan proposé. Néanmoins, la Colombie-Britannique est prête à signer immédiatement une entente et recommande énergiquement que soit établi sans tarder un programme plus vaste.

Quant au programme national d'assurance-santé, je pense que cela marque clairement la position du gouvernement provincial. Il désirait voir un programme très élargi, tout en étant disposé à signer un accord parallèle au programme que présentait le gouvernement fédéral.

On a déjà parlé des restrictions ou limitations relatives au programme. Par exemple, on exigeait que six provinces, représentant plus de la moitié de la population, aient signifié leur intention de participer au programme. Nous sommes saisis de l'amendement qui réclame des mesures immédiates pour faciliter le versement de subventions aux provinces quand elles seront prêtes à participer au programme et auront un programme en application. A mon avis, la question à l'étude et la question des six provinces représentant au moins la moitié de la population devraient faire l'objet d'un examen approfondi; il faudrait élaborer des mesures pour que les provinces qui ont actuellement des programmes en application puissent recevoir de l'aide pour le financement de leurs programmes.

Une autre question a été soulevée, celle de l'exclusion des malades mentaux et des tuberculeux. J'estime que si nous devons prendre soin des malades, il n'y a pas à tirer de ligne de démarcation et décider que nous nous occuperons de ceux-ci et non pas de ceux-là. Je pense que le plan devrait tout comprendre.

Autre question, cette fois de la part de l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke (M. McLeod.). Certains députés y ont peut-être vu une objection secondaire, d'ordre mineur. Il a fait observer que certains hôpitaux ne pourraient, à cause de leurs moyens limités, rendre les services prévus dans la mesure. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social alors en exercice a dit que ce problème pourrait être résolu et le

serait d'accord avec les provinces. Voilà les problèmes qui ont été soulevés et discutés. Ils sont peut-être de ceux qui se posent dans l'esprit de l'auteur de la présente motion.

On nous dit, monsieur l'Orateur, qu'une conférence fédérale-provinciale aura lieu à Ottawa. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social répondant aux questions, a dit,—je devrais peut-être le citer directement,—j'ai déjà critiqué le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour m'avoir cité à faux; j'espère donc que j'ai la bonne citation, autrement, gare à moi. Je cite la page 1330 du hansard. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social disait:

> Le 13 novembre, en réponse à une question posée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) le premier ministre (M. Diefenbaker) a dit en effet que si les premiers ministres des provinces désirent que les questions d'assurance-hospitalisation soient discutées à la prochaine conférence, les 25 et 26 novembre, on fournirait l'occasion de les discuter à fond.

J'aimerais savoir si des provinces ont déjà manifesté le désir de discuter la question à la conférence fédéral-provinciale.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est bien connu. Le Manitoba et la Saskatchewan l'ont fait.

**M. Patterson:** Très bien, si elles l'ont fait. Je sais que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a dit, et je me demande si l'on pourrait nous dire nettement,—on l'a peut-être fait, mais la chose m'a échappé,—si le sujet sera à l'ordre du jour de la conférence fédérale-provinciale.

**L'hon. M. Monteith:** Je ne saurais dire plus qu'hier soir.

**M. Patterson:** La question sera débattue si les provinces le veulent, n'est-ce pas?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Peut-être faut-il encore qu'il y en ait six représentant la majorité de la population.

**L'hon. M. Monteith:** Pas nécessairement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est parfait.

**M. Patterson:** Si le gouvernement désire tellement hâter les choses et rendre le régime applicable, le premier ministre (M. Diefenbaker) ne veut-il pas inscrire lui-même le sujet à l'ordre du jour et dire sans ambages qu'il sera débattu à la conférence fédérale-provinciale? Si cela était fait, toute la question apparaîtrait sous un jour nouveau. Je crois que l'actuel gouvernement tient vraiment à ce qu'on donne suite à ce projet, mais je pense aussi qu'il pourrait nous être utile s'il tâchait d'être un peu plus clair dans ses déclarations et de nous faire mieux comprendre ce qu'est précisément la situation actuelle. J'ai l'impression que la proposition d'amendement dont nous sommes saisis a pour but d'accélérer les choses. C'est l'objectif qu'il vise.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Très bien.

**M. Patterson:** La proposition a pour but de mettre les choses en marche, de faire en sorte que le plan reçoive une application pratique aussitôt que possible de façon que nos concitoyens sachent que s'ils sont malades, que s'ils doivent aller à l'hôpital, ils pourront toucher quelques secours même s'ils n'habitent pas l'Alberta, la Colombie-Britannique ni la Saskatchewan.

**M. Jacob Schulz (Springfield):** Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être m'abstenir de débattre l'amendement parce que, dans le passé, je ne me suis jamais intéressé de très près à la question de l'assurance-santé. Elle suppose l'existence de médecins, d'infirmières et d'hôpitaux et, ce qu'il y a de moins encourageant, c'est qu'il faut être malade pour profiter de ces services. Je suis de ceux qui ont toujours eu la bonne fortune d'être en excellente santé; je ne puis donc pas parler au nom de ceux qui, plus que moi, ont besoin de ces services. Je suis sûr que beaucoup en ont un besoin urgent. C'est pour cette raison d'abord que la loi a été mise en vigueur. Même si cela a pris beaucoup de temps, on a fini par convaincre le gouvernement de la nécessité d'insérer cette loi dans nos statuts.

La raison principale pour laquelle il nous faut un régime national d'assurance-santé, à mon avis, c'est que beaucoup de gens sont parfois malades pendant de longues périodes. Quelquefois toutes leurs économies y passent. Il existe une autre raison, plus important encore peut-être. Un plan d'assurance-santé est une nécessité chez une nation civilisée. Il doit faire partie du régime social de toute civilisation; un pays qui ne possède pas de plan d'assurance-santé n'est pas tout à fait civilisé. Les membres du gouvernement ne voudraient pas que le Canada le cède, sur ce point; à d'autres nations puisque nous habitons le pays le plus fortuné, le plus riche et le plus beau du globe. Je suis donc convaincu que le gouvernement donnera suite à cette loi.

Je ne vois vraiment pas pourquoi nous nous mettons martel en tête, si on songe que la population est actuellement persuadée qu'aucun gouvernement n'oserait se refuser à agir, sachant très bien qu'une pareille conduite entraînerait sa chute. Si l'actuel gouvernement s'y essayait, même le sens du

théâtre du premier ministre (M. Diefenbaker) ne saurait le sauver. Cette mesure législative a été acceptée: elle doit être réalisée.

Sans doute il en est qui, siégeant du côté du gouvernement, restent persuadés de la valeur de l'individualisme et de la loi de la jungle. Peut-être est-ce cela qui explique comment il se fait qu'ils siègent de ce côté-là, mais personne ne saurait échapper à l'application d'une mesure déjà inscrite à nos statuts. J'ai foi en la sincérité du gouvernement. De ce côté siègent des personnes dont la capacité ne fait pas de doute. Vendredi dernier nous avons appris avec quelle rapidité le ministre des Finances (M. Fleming) avait mis fin à l'inflation. Ceux qui peuvent s'attaquer avec succès à des problèmes aussi compliqués que l'inflation, pour y mettre fin dare-dare, doivent certainement pouvoir mettre en vigueur le programme en question.

On nous a aussi dit comment le gouvernement avait tenu ses promesses à la lettre, en ce qui a trait au commerce. En écoutant parler le ministre, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il n'avait jamais dû entendre comparer la langue à un vieux pneu, qui risque de déraper lorsqu'il tourne trop vite. Sans doute sa langue a-t-elle dérapé car personne ne saurait réaliser tant de choses à la lettre en si peu de temps. Personne, d'ailleurs, ne s'y attend

Vendredi, le ministre s'est comporté d'une façon qui m'a étonné; je dirais même que j'étais si occupé à le regarder que je ne pouvais même pas écouter ce qu'il disait. J'ai dû lire le lendemain dans le hansard ce que m'avait fait manquer son extraordinaire mise en scène. A le voir, j'ai acquis la conviction qu'il doit avoir fait du droit et qu'il s'en tient toujours à la vieille philosophie de l'école juridique, qui enseigne que lorsque les faits nous sont favorables il faut les marteler dans l'esprit du jury, et que lorsqu'on a la loi de son côté il faut la marteler dans l'esprit du juge, mais que lorsque l'on n'a ni la loi ni les faits pour soi, le mieux est de marteler la table. Si c'est en donnant des coups de poing sur la table que l'on peut mettre en œuvre le plan d'assurance-santé, il ne fait aucun doute que nous l'aurons.

Mais ce qui m'inquiète, c'est la confusion qui règne dans les rangs des ministériels. Nous avons d'abord eu les obscurités du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) qui nous ont obligés à proposer le présent amendement et à prendre du temps que nous aurions peut-être pu consacrer avec plus de profit à l'examen d'autres questions. Mais nous avons dû recourir à une telle manœuvre. Il n'y avait pas d'autre issue. Il fallait que nous trouvions un moyen de forcer le ministre

[M. Schulz.]

à faire une déclaration, et je suis heureux qu'il s'y soit enfin décidé. Mais cela prouve que la confusion règne et à croire la *Free Press* de Winnipeg, tout le monde était étonné de la première déclaration du ministre.

Nous écoutons le ministre du Commerce (M. Churchill) et il nous fait la même impression, c'est-à-dire: confusion et, pire encore, optimisme béat. Sans relâche nous l'avons harcelé de questions pour tâcher de savoir où il en était dans le domaine de la vente de nos excédents de blé. Ce problème est devenu le plus grave de ceux qui se posent à notre pays. Quelle réponse avons-nous reçue? Nous ne nous attendons évidemment pas à ce que le gouvernement vende tout ce blé en un jour ni même en une année, mais je pense qu'il devrait avoir une ligne de conduite et qu'il devrait s'être fixé un but. Tout ce que nous avons pu apprendre hier, c'est qu'il se propose d'exporter cette année 300 millions de boisseaux de blé. Ne sait-il pas que nous avons vendu 309 millions de boisseaux au cours de la campagne agricole 1955-1956? Ne sait-il pas que la moyenne des ventes d'exportation pour les huit dernières années s'établit à 282 millions de boisseaux? C'est dire que son objectif actuel est de vendre 18 millions de boisseaux de plus que ce que nous avons vendu au cours de chacune des huit dernières années. Est-ce ainsi que nous allons nous attaquer à notre stock de 1 milliard de boisseaux?

Quant aux discours du ministre de l'Agriculture (M. Harkness), ils m'inquiètent encore davantage, car ils reflètent la même satisfaction béate. Il nous a répondu l'autre jour, quand nous lui avons demandé ce qu'ils allaient faire au sujet de la baisse des prix du porc et du bétail. Apparemment, il apprend de l'ancien ministre de l'Agriculture comment répondre aux questions quand il dit qu'une baisse de $2 en deux ans sur le prix du bétail n'était pas si terrible: voilà toute sa réponse. Voilà ce qu'il faut entendre, alors que l'indice des prix de revient agricoles a augmenté de 10 points en deux ans. Cependant, en dépit de tout cela, je persiste à croire que nous allons obtenir ce plan d'assurance-hospitalisation, même si cette satisfaction béate me porte parfois à l'étonnement. Il est un proverbe qui dit ceci:

Aie peu confiance en celui qui fait des éloges à tous,
Encore moins en celui qui critique tout le monde,
Et encore bien moins en celui que tout laisse indifférent.

J'espère que le jour viendra où cette satisfaction et cette confusion se dissiperont et où nous pourrons enfin faire quelque chose. Je crois sérieusement que le gouvernement actuel le fera, car on peut imaginer ce qui arriverait si le gouvernement essayait de se

présenter aux prochaines élections sans avoir mis en œuvre ce programme d'assurance-hospitalisation. C'est quelque chose qui me préoccupe tout particulièrement. Aura-t-il le temps de le faire, alors que les élections prennent tant de place dans ses préoccupations? Il semble ne penser qu'à cela. Ce serait encore six millions des deniers publics dépensés pour rien. Il nous agite chaque jour l'épouvantail des élections, puis voici qu'il vient nous demander notre appui afin qu'il puisse tenir ses promesses. Ce comportement n'est pas très logique.

Pensez un peu à ce qui arriverait si le gouvernement devait se présenter aux prochaines élections sans avoir mis ce programme en œuvre. Pensez un peu à ce que nous lui ferions, et à ce que feraient les libéraux qui ont placé cette loi dans nos statuts. Je ne veux pas voir le gouvernement battu, du moins jusqu'à ce que nous soyons prêts à prendre le pouvoir. Je ne veux pas voir venir les libéraux au pouvoir, parce qu'ils sont inutiles.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Tout comme les tories.

**M. Schulz:** Ils sont même inutiles dans l'opposition, ainsi qu'ils l'ont démontré hier. Je ne vois pas comment le gouvernement peut entreprendre une nouvelle campagne électorale sans avoir mis ce plan en vigueur. En fait, il y a une chose extrêmement encourageante, sur laquelle je compte absolument: c'est que le groupe gouvernemental comprend actuellement quelques dames. Les femmes ont meilleur cœur et abordent les problèmes sous un angle plus humain. On dit qu'elles sont plus sages que les hommes parce que, connaissant moins de choses, elles en comprennent plus. J'espère que cela reste vrai dans le cas qui nous occupe.

**M. E. J. Broome (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), en proposant son amendement, a profité de la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve la Chambre pour chercher à obtenir, pour son parti, de mesquins avantages. Je dis mesquins, car ces avantages ne comportent aucun risque. Il a dit que, si les libéraux se dérobent à leurs obligations et à leur droit de s'opposer au gouvernement actuel, son parti prendra la relève. S'il est vraiment sincère, je me demande ce qu'il ferait si les libéraux et les créditistes votaient les premiers contre le gouvernement à l'occasion de cet amendement. Le parti cécéfiste appuierait-il son propre amendement?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Évidemment, et vous le savez.

**M. Broome:** Tout le monde sait que le gouvernement est en minorité à la Chambre et que nous ne pouvons continuer de diriger les affaires qu'avec la collaboration des partis d'opposition. Des membres de la CCF ont répété à maintes reprises que rien ne motiverait la tenue d'élections; que le gouvernement, dans l'exécution de son programme, peut compter sur l'appui de tous les partis d'opposition. Pourquoi, dans ce cas, cette motion de défiance? Je crois en avoir donné la raison.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Parce que le gouvernement ne met pas le plan d'assurance-hospitalisation à exécution.

**M. Broome:** Le parti CCF échappe aux conséquences de ses propres actions, monsieur l'Orateur. Il n'est pas question de la part des partis d'opposition, d'une abdication de leurs droits. Ils profiteront assurément de l'occasion s'il se présente une question qui, à leur avis, leur serait un bon cheval de bataille. Autant que je sache, l'opposition n'a pas encore trouvé de question appropriée. Le parti cécéfiste fait de l'opposition et de l'obstruction à seule fin de s'opposer au gouvernement et de l'embarrasser; j'ai presque l'impression que les cécéfistes parlent pour parler. Leur efficacité . . .

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député lit-il pour le simple plaisir de lire?

**M. Broome:** . . . se mesure au nombre de pages de hansard qu'ils ont remplies au cours des années.

L'honorable député et d'autres membres de la Chambre ont fait beaucoup de bruit à propos d'une brochure intitulée, je crois, *Underwriting Canadian Health, An Economic View of the Welfare Program,* préparée par la maison d'économistes conseils *William Lougheed Associates* de Toronto, à la demande de l'Association des manufacturiers canadiens et de la *Canadian Life Insurance Officers' Association.* Les uns après les autres, ils ont cherché à donner à entendre que le gouvernement actuel est l'instrument d'un groupe économique, l'Association des manufacturiers canadiens.

Qu'on me permette de dire, monsieur l'Orateur, que le gouvernement représente toutes les classes au Canada, l'ensemble de la population, riches et pauvres, et que s'il est un parti de classe ici, c'est bien celui auquel appartient l'honorable député.

J'ai été fort séduit par le discours de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Barnett) au cours duquel il a cité une brochure intitulée *Industrie,* une autre publication de l'Association des manufacturiers canadiens.

La citation figure à la page 1320 du hansard du 18 novembre 1957. La voici:

> L'assurance-hospitalisation subventionnée par l'État sera bientôt une réalité parce que la plupart des Canadiens se sont prononcés en faveur d'un tel programme, parce que tous les partis politiques nationaux se disent en faveur de ce programme...

L'honorable député a ajouté ensuite qu'il aimait beaucoup l'expression "se disent en faveur de ce programme". A mon avis, monsieur l'Orateur, il sied mal à un député de donner à entendre que son parti a le monopole de la sincérité ou le monopole du service envers la population du Canada, ou que seul son parti parle au nom des humbles. Ce n'est pas sérieux! Le premier ministre (M. Diefenbaker), le chef de notre parti, a conquis les cœurs et les esprits des Canadiens d'un bout à l'autre du pays par sa sincérité évidente et son souci évident pour tous les Canadiens, mais en particulier par son désir manifeste de secourir les humbles.

Notre parti est représenté d'un bout à l'autre du Canada. Il témoigne du point de vue national. Il témoigne aussi bien de la responsabilité du gouvernement que de la responsabilité envers la population. L'attitude de la CCF, qui veut qu'on puisse écarter à la légère les questions d'ordre financier, démontre à mon avis qu'elle est absolument dépourvue du sens des responsabilités. C'est le Canadien moyen qui paie les impôts. Cet argent ne nous est pas confié à titre de cadeau. Nous le tirons de la population et il nous incombe de le répartir de la façon qui puisse le mieux aider et secourir tous les habitants du pays.

Monsieur l'Orateur, je siège ici depuis environ six semaines et je pense que la population du Canada sera d'avis que le présent gouvernement, devant les plus vives provocations et malgré l'obstruction, a accompli pour elle plus que tout gouvernement antérieur. J'ai consulté les hansards et j'ai constaté que la période des questions, qui durait d'habitude de 15 à 20 minutes, prend maintenant plus d'une heure, et que la plupart du temps elle est occupée par des députés de la CCF. En fait, nous avons eu aujourd'hui des répétitions de questions. Des députés ont même épuisé leur bagage de questions à poser aux ministres. J'ai vu les ministres répondre aux questions et faire de leur mieux pour communiquer à la Chambre tous les renseignements possibles. De l'avis de députés sérieux, les ministres accomplissent à n'en pas douter une tâche écrasante et je pense que c'est aussi l'avis de la population.

Sauf la première semaine de la session, je suis venu dans cet édifice tous les jours, y compris le samedi et le dimanche; et il ne s'est pas passé un samedi ni un dimanche sans que je voie ici quatre ou cinq ministres. J'ai quitté le ministre du Commerce (M. Churchill) à dix heures et demie dimanche soir. Je m'entretenais avec le ministre des Postes (M. Hamilton) à dix heures. Ces hommes travaillent dur au service de notre pays. Les députés qui siègent en face font de leur mieux pour harceler le gouvernement,—c'est le cas de le dire, c'est tout simplement du harcèlement,—et pour faire obstacle à son fonctionnement. Je songe au bill sur les avances en espèces qui les a fait parler pendant une semaine complète pour éventuellement l'approuver.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'aimerais rappeler à l'honorable député que nous parlons d'un amendement portant sur l'assurance-santé. (*Exclamations*) Je tiens à dire également qu'il ne me paraît pas conforme au meilleur des usages parlementaires de prêter des intentions à des honorables députés et de prétendre qu'ils ne cherchent qu'à faire de l'obstruction. Je prierais l'honorable député de reviser cette déclaration.

**M. Broome:** Monsieur l'Orateur, je fais mes excuses aux honorables députés. Ils ne font pas de l'obstruction. Ils prennent beaucoup de temps, tout simplement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Évidemment, c'est la fin de votre discours; vous ne prendrez pas beaucoup de temps, vous.

**M. Broome:** Nous avons perdu deux jours précieux à discuter de cet amendement qui, autant que je puisse en juger, n'a servi absolument à rien. Le gouvernement actuel présentera en temps opportun les mesures législatives que veut le peuple canadien.

**M. l'Orateur:** La parole est à l'honorable représentant de Lapointe (M. Brassard). Comme il est presque cinq heures, l'honorable député préférerait peut-être ne pas s'interrompre et déclarer qu'il est cinq heures.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je ne pense pas que nous devions interrompre cette question à cinq heures, lorsqu'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides est débattue.

**M. l'Orateur:** Je regrette. La parole est à l'honorable représentant de Lapointe.

**M. Brassard:** Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est cinq heures?

**M. l'Orateur:** Non. Le greffier me rappelle avec raison que nous ne suspendons pas les travaux de la Chambre aujourd'hui pour nous occuper de bills d'intérêt public et privé.

*(Texte)*

**M. Augustin Brassard (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de participer à ce débat, pendant quelques minutes, pour dire poliment au gouvernement que mes électeurs s'expliquent très mal l'attitude de ce dernier en ce qui touche les allocations familiales et le plan d'assurance-hospitalisation.

J'ai reçu un très grand nombre de lettres dans lesquelles on me demandait quelles sont les raisons du silence énigmatique, pour ne pas dire inquiétant, du discours du trône au sujet de ces deux questions. Évidemment, je dois me borner, à cause du Règlement de la Chambre, à la discussion relative à l'assurance-hospitalisation.

La circonscription que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre se compose, en majeure partie, d'ouvriers et de cultivateurs, et il serait superflu de rappeler que les électeurs de Lapointe sont des plus intéressés au plan d'assurance-hospitalisation, quand on sait que le Canadien moyen ne peut pas se permettre d'être malade ou de se faire hospitaliser, sans hypothéquer lourdement son salaire pour des mois, sinon des années à venir. Aussi, comprend-on mal que le gouvernement actuel, dont les candidats ont fait tant de promesses lors des dernières élections, fasse si peu de cas d'une mesure susceptible d'apporter tant de soulagement à la grande majorité des Canadiens.

Chaque fois que je vais dans ma circonscription, des pères de famille viennent m'exposer la situation dans laquelle ils se trouvent à la suite de l'hospitalisation ou de la maladie d'un des leurs. Jusqu'au moment où le discours du trône a été prononcé, je leur expliquais que le plan d'assurance-hospitalisation, mis au point avec tant de compétence et de dévouement par l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, apporterait une heureuse solution à leurs problèmes d'hospitalisation. Mais, je vous avoue que l'attitude du gouvernement relativement à ce plan nous rend très inquiets. S'il y avait une autre convention nationale du parti conservateur, peut-être pourrait-il sortir élégamment de la situation en adoptant une résolution à l'effet que le parti est en faveur du principe du plan d'assurance-hospitalisation, ainsi que de celui des allocations familiales, tout comme il est en faveur, sans aucun doute, des grands principes de chimie et de physique. J'avoue que c'est une façon à la fois élégante et pas trop compromettante d'éviter une mesure concrète, mais il n'en reste pas moins que le grand public ne tire pas beaucoup d'avantages de ces déclarations de principes.

Aussi, je demande instamment à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith), ainsi qu'au gouvernement de penser à la classe moyenne de notre pays, laquelle a tant besoin de ce plan d'assurance-hospitalisation, et de prendre les mesures nécessaires pour qu'il soit mis en vigueur le plus tôt possible.

*(Traduction)*

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Est):** Monsieur l'Orateur, il m'a paru assez paradoxal d'entendre hier soir en cette enceinte l'ancien ministre de la Santé réclamer, avec une éloquence presque passionnée, la mise en œuvre sans délai du régime d'assurance-hospitalisation.

Cependant, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) se rend compte au moins qu'à l'heure actuelle tous les cas d'urgence, du moins dans la province d'Ontario, et je pense dans tout le Canada, sont admis à l'hôpital. Les lois sur l'hygiène publique des diverses provinces stipulent qu'on ne peut refuser à personne les soins hospitaliers. Beaucoup de gens,—à peu près tout le monde, en somme,—sont à l'heure actuelle protégés par un régime quelconque d'assurance-hospitalisation.

Naturellement, mes honorables vis-à-vis devraient se rendre compte qu'un des principaux besoins du pays, en ce moment, c'est un nombre suffisant de lits dans les hôpitaux. Bien des gens sont obligés d'attendre d'une à six semaines, parfois plus, pour entrer à l'hôpital. Un grand nombre de ces cas nécessitent une intervention chirurgicale; certains sont dans un état qui s'aggrave avec le temps, et pour beaucoup de ceux qui souffrent de tumeurs malignes, qui entraînent un décès sur huit, le retard de l'entrée à l'hôpital peut faire toute la différence entre le retour à la santé ou un traitement reçu trop tard.

Il m'a paru intéressant de vérifier la liste d'attente d'un groupe de médecins, et j'ai constaté que parmi ceux qui attendaient leur entrée à l'hôpital pour soins chirurgicaux ou médicaux, plus de 7 sur 10 étaient complètement assurés à l'égard des frais du traitement nécessaire. Un certain nombre d'entre eux sont parfois obligés d'accepter des chambres et des services moins coûteux que ceux qui sont prévus par la prime qu'ils versent, parce qu'ils peuvent obtenir le service prévu par leur assurance. La grande majorité des malades inscrits sur ces listes attendent depuis un mois ou plus leur entrée à l'hôpital parce qu'il n'y a pas de place pour les recevoir. Voilà donc la terrible situation du

peuple canadien et des médecins qui le soignent. Il nous faut plus de place dans les hôpitaux, ce qui veut dire plus de place dans les salles communes, plus de chambres semi-privées et plus de chambres privées.

Je pense, monsieur l'Orateur, que vous conviendrez avec moi que l'expérience a prouvé que, dès son entrée en vigueur, tout régime général d'assurance-hospitalisation entraînerait une augmentation brutale du nombre de lits requis. Nul ne le niera. Où allons-nous trouver ces lits? A mon avis, pour bien soigner nos malades, nous avons besoin d'un audacieux programme de contruction qui conduira à l'aménagement des hôpitaux nécessaires, équipés des lits et du matériel indispensable à la solution de ce problème. Les municipalités d'aujourd'hui ne sont pas du tout en mesure de financer une telle entreprise car, les deux échelons du gouvernement leur retirent chaque année de plus en plus d'argent.

Nous avons également besoin d'un plus grand nombre de services de diagnostic dans les dispensaires, afin de garder les lits d'hôpital pour ceux qui sont vraiment malades. Autrement dit, nous devrions refuser l'entrée à l'hôpital aux personnes qui, si des services appropriés existaient, pourraient être soignées aux dispensaires. Des services gratuits de diagnostic pour malades non hospitalisés joueraient un rôle primordial dans le traitement des maladies dès leur début et pour la protection des malades contre l'hospitalisation prolongée et peut-être la mortalité. Nos gouvernements l'ont fort bien compris ainsi que le prouvent les cliniques ambulantes qui voyagent dans tout le pays pour donner des examens radiographiques gratuits.

Je m'inquiète des frais. Si je les comprends bien, je trouve excellentes les idées originales du premier ministre Frost sur l'hospitalisation, puisqu'il inclut ceux qui, pour raisons de santé, ne peuvent participer à aucun plan et les vieillards qui n'ont pas les moyens d'y souscrire. Je pense que ce régime aurait été un bon canevas sur lequel on aurait pu broder peu à peu un régime complet. Mais l'ancien gouvernement libéral l'a refusé en prétendant qu'il fallait que ce fût tout ou rien.

Les frais représentent un élément important de tout programme. En gros, si je comprends bien, les frais d'hospitalisation seraient assumés dans la proportion d'un tiers par l'assuré, d'un second tiers par le gouvernement fédéral et du troisième tiers par les provinces. D'après les archives que j'ai pu vérifier, dans la plupart des provinces, les frais d'hospitalisation doublent à peu près tous les huit ans. L'économie a progressé au taux approximatif de 35 p. 100 dans le même espace de temps. Même en Saskatchewan où existe un régime d'assurance-santé qui, dit-on, fonctionne à merveille, les frais ont doublé en moins de huit ans.

J'affirme qu'il faut fournir des lits d'hôpital, et que cela doit se faire aux échelons fédéral et provincial car le contribuable municipal est déjà trop accablé d'impôts pour pouvoir en assumer d'autres. Il faut tenir compte de cela. Il faut ajouter tout cela à notre examen d'un régime d'hospitalisation, car les lits sont de première nécessité et doivent être disponibles avant qu'un régime quelconque puisse fonctionner avec succès. Je sais bien que l'on accorde maintenant des subventions, mais elles sont tout à fait insuffisantes pour l'aménagement de ces lits.

J'affirme donc que celui qui s'imagine que cela peut se faire en quelques mois ou en quelques jours ne se rend pas compte des réalités, et je doute beaucoup que ces lits puissent être disponibles dès la date fixée par le premier ministre de l'Ontario. L'aménagement de ces services doit faire partie intégrante de toutes les négociations, et le gouversement fédéral et les gouvernements provinciaux doivent s'entendre à leur sujet avant qu'un régime quelconque d'assurance-santé puisse fonctionner efficacement.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne puis ajouter grand chose à ce qu'on a dit depuis deux jours à propos de l'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il est bon de se rappeler le texte même de cet amendement:

> La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre sans délai les mesures nécessaires pour que les paiements fédéraux prévus par la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques soient immédiatement disponibles pour toutes provinces appliquant des plans d'assurance-hospitalisation, à titre de dispositions additionnelles en vue de la réalisation...

Et ainsi de suite. Il est parfaitement clair que l'objet de cet amendement n'est pas de réaliser ce qui l'a déjà été par la mesure législative qu'on a insérée dans nos statuts à la dernière session du Parlement, et que les membres de tous les partis ont acceptée, mais plutôt de faire rejaillir sur le parti de l'honorable député le mérite de la mesure adoptée à la dernière session du Parlement, c'est-à-dire l'établissement d'un plan national d'hospitalisation.

La loi se trouve dans nos statuts. C'est le parti conservateur, grâce à l'intervention du premier ministre de l'Ontario, qui a forcé le gouvernement de l'époque à mettre sur le tapis la question de l'assurance-hospitalisation, ce qui a abouti à la mesure législative adoptée à la dernière session du Parlement.

Cela, c'est incontestable. Mon ami l'honorable député d'Essex-Est (l'hon. M. Martin) a prononcé récemment un discours à la radio et a aussi adressé une épître à ses commettants dans le dessein, dans les deux cas, de donner l'impression que le parti qu'il représente a le monopole de la législation sociale.

**M. Gauthier (Portneuf):** Très bien!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je me reporte à 1935 pour signaler que c'est le gouvernement de M. Bennett qui a fait adopter l'assurance-chômage; que c'est le gouvernement de M. Bennett qui a fait adopter la législation ouvrière assurant des vacances, des salaires minimums et ainsi de suite...

**M. Gauthier (Portneuf):** Vingt sous par jour.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...et que c'est le parti qui siège maintenant dans l'opposition qui, après être parvenu au pouvoir, a eu recours aux tribunaux...

**M. Gauthier (Portneuf):** C'est contraire au Règlement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...et avec l'aide d'éminents avocats représentant le gouvernement de M. King, a pu prouver que cette législation dépassait la compétence du Parlement.

**L'hon. M. Martin:** Très bien!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Telle était, en 1935 et 1936, l'attitude de ceux qui siègent dans l'opposition. Il existe aujourd'hui une loi prévoyant l'établissement de l'assurance-hospitalisation. Mon honorable ami, en présentant un amendement comme celui qu'il a soumis à la Chambre, enlève à la question son sens véritable et s'abaisse à la pire sorte d'opportunisme politique.

Hier soir le ministre a déclaré clairement et sans ambages, comme on l'avait fait maintes fois déjà, que le gouvernement actuel s'est engagé à mettre cette loi en vigueur le plus tôt possible en collaboration avec les provinces en vue d'assurer à la population un service dont l'établissement a rallié l'appui de tous les partis politiques. Il n'est que juste et approprié que je signale à la Chambre qu'en quelques semaines, depuis que le Parlement est réuni, le gouvernement actuel a démontré qu'il s'intéresse à l'amélioration du sort des Canadiens et qu'il juge nécessaire de maintenir un niveau élevé de sécurité sociale puisqu'il a majoré les pensions versées aux vieillards, aux aveugles et aux invalides. Le gouvernement actuel a pris ces mesures pour s'assurer de la mise en œuvre du programme qu'il avait préconisé pendant qu'il siégeait dans l'opposition. J'irai plus loin à propos de la sécurité sociale. En somme, l'assurance-hospitalisation se rattache à ce domaine et les membres du gouvernement et de notre parti se proposent d'étudier à fond, le plus tôt possible, le système d'assurance en vigueur aux États-Unis en vue d'établir au Canada, en plus de notre régime actuel des pensions, un régime général et efficace de sécurité sociale à participation, en plus des services déjà existants.

Quelle sera notre attitude à l'égard de l'assurance-hospitalisation? A la conférence fédérale-provinciale la semaine prochaine, nous fournirons aux premiers ministres des provinces l'occasion d'exposer leurs vues, leurs opinions et leurs idées au lieu de suivre l'exemple de l'ancien gouvernement qui déclarait sèchement, à ces réunions: "C'est à prendre ou à laisser." Le gouvernement actuel n'a pas l'intention de suivre cet exemple. Nous nous proposons d'autoriser et même d'encourager la discussion de toute question se rattachant à la politique fiscale canadienne afin que, conformément à l'esprit de la confédération, nous puissions établir de nouveaux rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

Pour ce qui est de l'assurance-hospitalisation, on aura amplement l'occasion de débattre cette question. Après que ces problèmes auront été étudiés par la conférence nous prendrons les décisions nécessaires à propos des changements qu'il faudra inévitablement apporter si, dans un esprit de collaboration, chacune des provinces a exposé ses vues au cours de ces discussions. Nous assurerons aux provinces l'occasion de nous faire part de leurs précieux conseils et avis afin qu'on en revienne à l'esprit de la confédération dont on s'est écarté pendant plusieurs années alors que le gouvernement fédéral dictait ses volontés aux provinces.

**L'hon. M. Pickersgill:** Oh, oh!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Pour ce qui est de l'assurance-hospitalisation, après avoir pris connaissance de l'avis des provinces qui ont déjà donné leur adhésion au plan, nous soumettrons au Parlement, soit à cette session-ci soit à la prochaine session, les changements, s'il en est, les plus propres à assurer la mise en œuvre de la loi et son application le plus tôt possible.

J'en viens ainsi à parler de la présente session, le chef de l'opposition (M. St-Laurent) l'ayant fait le premier. J'ai partagé entièrement les points de vue exprimés par lui selon lesquels dans une large mesure la présente session constitue la suite de celle qui a eu lieu avant les élections et que notre tâche principale est actuellement d'étudier les questions de nature urgente, et plus particulièrement aussi d'examiner les crédits qui n'ont

pas été adoptés avant les élections. Comme l'a dit le très honorable député,—et je signale ses paroles à ceux qui sont candidats à la direction du parti que représente aujourd'hui ce vénérable monsieur...

**M. Stick:** Cela nous regarde.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je cite donc des propos qui figurent à la page 1296 du hansard du 18 novembre:

Nous nous rendons compte qu'il ne s'agit pas ici d'une session ordinaire à laquelle le Règlement doit s'appliquer de la façon ordinaire.

Il ajoute:

L'année à l'égard de laquelle on a préparé ces prévisions budgétaires est bien avancée et à une date pas trop éloignée nous arriverons au moment où il faudra songer à présenter les prévisions budgétaires pour l'année suivante. Je ne pense pas qu'il soit jamais arrivé que le Parlement ait été saisi en même temps de crédits afférents à deux années successives.

Autrement dit, notre grande tâche, au cours de cette session-ci est à la fois de donner suite à des propositions d'un caractère pressant et de procéder à l'examen des crédits qui sont actuellement presque épuisés, qui l'avaient même été avant que notre parti accède au pouvoir. L'attitude du très honorable député est parfaitement raisonnable, mais il reste qu'elle n'est pas celle de ses associés. Le cours du débat a montré jusqu'ici,—je suppose que mon honorable ami le député d'Essex-Est parle au nom du parti dont il est l'un des membres,—l'existence d'un paradoxe intéressant. Le parti de l'opposition est un parti qui aboie sans mordre.

**M. Stick:** Nous vous mordrons quand nous serons prêts.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Un parti qui, dans son orgueil..

**M. Stick:** Et nous mordrons fort.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Un parti qui, dans son orgueil, affirme que le gouvernement n'a ni la confiance de la Chambre ni celle du pays. Voilà ce qu'il dit tout haut et, pourtant, lorsque le moment est venu de voter, il vote silencieusement pour nous. Quelle façon d'agir! L'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) veut y voir du courage. Il nous disait dans un discours télévisé:

Nous devons élaborer des plans pour l'avenir...

Il parlait de nous, mais j'applique sa doctrine au parti qu'il représente. Poursuivons:

...non pas timidement, mais hardiment, avec imagination et courage.

Quel exemple! Il dit que nous nous trompons. Il affirme que s'ils ne posent pas la question de confiance, c'est que cela pourrait provoquer des élections. Il nous accuse de ne pas tenir parole. Il parle fort, il fait du fracas, mais il vote en catimini. Il y a toutefois une certaine collaboration entre l'opposition officielle et la CCF. L'honorable député d'Essex-Est employait hier quelques paroles assez frappantes. Ainsi qu'en témoigne la page 1323 du hansard; il disait:

Si cet amendement a les défauts que je lui vois, il sert néanmoins les fins que, j'en suis sûr, visait l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, c'est-à-dire de se joindre à l'opposition libérale...

J'ignore si l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est favorable à cette collaboration. L'honorable député d'Essex-Est n'en disait pas moins:

...pour faire comprendre au gouvernement qu'il est important de faire quelque chose à ce sujet.

Quelle bizarre situation, monsieur l'Orateur! On critique, on ricane, on se moque, mais ce soir on votera la confiance au gouvernement. Pourquoi suit-on cette voie étrange et tortueuse? Doit-on y voir du découragement? De quoi s'agit-il? Est-ce vil opportunisme? Tout le monde sait la réponse. Ils ont peur de voter contre nous. Ils sifflent pour se donner du courage, ils multiplient les questions consignées au compte rendu, ils font des discours, mais, quand les jeux sont faits, pour parler familièrement, qu'est-ce qui se passe?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Les cartes sont sous la table.

**M. Zaplitny:** Au lit avec les torys.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Si j'ai posé la question et que je me suis interrompu après, c'est pour donner à mes honorables amis l'occasion de dire qu'ils vont faire ce que personne n'attend d'eux.

Et qu'en est-il de nos amis de la CCF? Ils ont du courage. Ils prennent l'attitude qu'ils ont prise parce que le chef de l'opposition leur a déjà dit que le parti libéral ne va pas refuser sa confiance au gouvernement. C'est ce qui leur permet de faire preuve de courage et de critiquer sans crainte parce qu'ils savent qu'il n'y a pas de risque. Quelle drôle de législature...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Êtes-vous sûrs de vos propres gens?

**M. Gauthier (Portneuf):** Dressage de phoques savants.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Quelle en est alors la raison? Je crois que c'est l'honorable député de Springfield (M. Schulz) qui a laissé sortir le chat du sac. Il a dit qu'il croyait bien que nous allions donner absolument suite à ce programme d'assurance-hospitalisation.

**L'hon. M. Martin:** Un de ces jours.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ce qu'ils veulent c'est faire croire plus tard que c'est cette motion de défiance qui a obligé le gouvernement à agir.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je n'ai pas ennuyé mon honorable ami, je l'ai laissé parler tranquillement. Je veux maintenant dire un mot de ce qui me semble être, chez lui, la conviction qu'il a la sagesse politique en partage. Il sait très bien,—du moins l'un de ceux qui siègent avec lui le sait très bien, —que le gouvernement entend agir, ainsi que le disait le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith), hier et il y a quelques jours. Il entend donner suite au programme d'assurance-santé aussitôt que possible.

**M. Knowles (Winnipeg - Nord - Centre):** Quand?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ce qui n'a rien à voir avec ce que disait le parti libéral en 1919 lorsqu'il se prononçait pour l'assurance-santé. Monsieur l'Orateur, on pouvait par là tout au moins se faire une idée de l'éternité.

Pourquoi l'opposition libérale adopte-t-elle cette attitude? J'admire beaucoup l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill). C'est un homme qui possède beaucoup d'expérience. C'est à lui, cependant, qu'il est revenu de présenter la meilleure excuse pour cette ligne de conduite tortueuse. Savez-vous ce qu'il a dit? Eh bien, il a dit que la réunion de l'OTAN aurait lieu en décembre et que les chemins de fer posaient quelques difficultés. Voici ses paroles, ainsi qu'on les lit à la page 1316 du hansard:

Ces inconvénients indirects seraient...

Il s'agit des inconvénients de proposer l'amendement que vous appuyez.

Je poursuis:

...ces inconvénients indirects seraient, à mon avis, l'absence d'un gouvernement réel au moment où une grande réunion de l'OTAN doit avoir lieu et au moment où l'avenir paraît assez sombre.

Il ne parlait pas des questions politiques au sujet de son propre parti mais de la situation internationale. Il a poursuivi en disant:

Il serait possible aussi que nous nous trouvions au milieu d'élections à un moment où, comme nous le savons, il existe un très grave différend entre les chemins de fer et leurs employés.

Rappelons que le différend existait au moment des dernières élections. A ce moment-là, une commission d'enquête siégeait. Et l'honorable député a continué:

Il me semble que le moment est mal choisi de parler à la légère de la défaite du gouvernement et d'élections.

Pour ce qui est du présent gouvernement, nous avons l'intention de remplir les promesses essentielles que nous avons faites.

**L'hon. M. Pearson:** Les promesses essentielles.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Nous avons déjà agi dans ce sens. Il est bien déplorable que ceux qui siègent dans l'opposition et qui, il y a moins de six mois, composaient le gouvernement ne suivent pas les conseils de leur chef. En fait, la variété des méthodes des partis libéral et cécéfiste montre un peu comme il est désespérant pour la Chambre de remplir son rôle avec l'absence nuisible d'une majorité suffisante du côté du gouvernement.

Les députés qui siègent en face prêchent la collaboration. Qu'on lise les discours qu'ils prononcent à la Chambre et hors de la Chambre. Il y a une chose sur laquelle ces deux partis sont d'accord. Ils adoptent des méthodes différentes mais ils aboutissent au même but. L'opposition officielle craint de proposer un vote de défiance. Elle a peur de voter selon ses propres paroles. Les cécéfistes prétendent ne pas avoir peur parce qu'ils comptent sur la crainte du parti libéral. Eh oui, monsieur l'Orateur, ils atteignent le même but, une double norme dans les affaires publiques.

C'est un double jeu. Les libéraux comptent sur les cécéfistes pour accomplir leur besogne et proposer des amendements. Ils critiquent mais ils n'osent pas voter. Les cécéfistes comptent sur le parti libéral pour assurer le maintien en fonction du gouvernement contre les critiques des deux partis.

Voilà la situation à l'heure actuelle. La population du Canada se rend compte, je pense, de la mesure où le gouvernement donne suite à ses promesses et tâche de remplir son devoir conformément au sens élevé des responsabilités que nous possédons. C'est ce que nous allons accomplir. D'autres questions législatives doivent être soumises à la présente session, mesures qui, je crois, seront aussi avantageuses que celle dont la Chambre a déjà été saisie. J'attends la mise aux voix, non avec impatience,—je dis cela non pas tant pour critiquer que parce que cela m'est pénible,...

**Des voix:** Oh, oh.

**Une voix:** Ne pleurez pas.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** On interrompt, on fait des reproches mais, pour employer les paroles inoubliables que l'honorable député d'Essex-Est a prononcées dans un discours radiodiffusé...

**L'hon. M. Martin:** Télévisé.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...on rugit comme des lions, mais on vote comme des moutons.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je me demande si le premier ministre répondrait à une question avant de se rasseoir. Peut-il dire à la Chambre à quelle date, d'après ses prévisions, les versements fédéraux au titre de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques seront faits aux provinces? (*Exclamations*)

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Cette question est parfaitement convenable. Je me propose de discuter ce sujet à fond avec les premiers ministres des provinces qui ont donné leur consentement. Je ne veux pas anticiper sur leur décision mais, s'il y a unanimité raisonnable, elle entraînera l'assurance-hospitalisation beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait prévu.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le premier ministre me permet-il une autre question? Étant donné que, le 10 avril dernier, il s'est élevé contre le véto contenu dans la présente loi, c'est-à-dire la disposition voulant que six provinces signent l'accord, pourquoi exige-t-il maintenant, par les propos qu'il tient, l'unanimité des six premiers ministres provinciaux avant de décider quand les paiements seront faits?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, cette question est conforme à l'argument soutenu l'autre jour par l'honorable député. Jamais on a donné à entendre ce qu'il laisse supposer en ce moment. Quand nous nous réunirons lundi et mardi prochain, cette question et d'autres seront discutées avec les provinces en vue d'arriver par la collaboration à une décision de mettre en œuvre l'assurance-hospitalisation le plus tôt possible. L'honorable député peut voir dans cette déclaration exactement ce dont je me propose de saisir la conférence, mais je ne veux pas en dire davantage en ce moment avant d'en avoir saisi la conférence et de connaître l'avis des provinces.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Qu'en est-il des droits et de la suprématie du Parlement?

**M. Tucker:** Le premier ministre me permet-il de lui poser une question? Ne se réjouit-il pas de ce que nous soyons disposés à voter de manière à ce qu'il reste en fonction pour remplir ses promesses?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas dans ce dessein-là qu'on agit.

**Une voix:** Comme d'habitude, il n'y a pas de réponse.

(L'amendement de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Argue | Lewry |
| Barnett | Macdonald (Vancouver-Kingsway) |
| Blackmore | Martin (Timmins) |
| Bryce | Patterson |
| Bryson | Peters |
| Campbell (The Battlefords) | Quelch |
| Castleden | Schulz |
| Christian | Smith (Battle-River-Camrose) |
| Coldwell | Stefura |
| Hahn | Stewart (Winnipeg-Nord) |
| Hansell | Thompson (Edmonton-Strathcona) |
| Herridge | Winch |
| Holowach | Yuill |
| Howard | **Zaplitny—32** |
| Irwin | |
| Johnson (Kindersley) | |
| Johnston (Bow-River) | |
| Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) | |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aiken | Churchill |
| Aitken (M^lle) | Coates |
| Anderson (Waterloo-Sud) | Comtois |
| Arsenault | Crestohl |
| Ashbourne | Crouse |
| Balcer | Deniset |
| Barbès | Deslières |
| Baskin | Diefenbaker |
| Batten | Dinsdale |
| Beech | Dumas |
| Bégin | Eudes |
| Bell (Carleton) | Fairclough (M^me) |
| Bell (Saint-Jean-Albert) | Fairfield |
| Benidickson | Fleming |
| Best | Fraser |
| Bonnier | Gauthier (Lac-Saint-Jean) |
| Boucher | Gauthier (Portneuf) |
| Boulanger | Gingras |
| Bourget | Gingues |
| Bourque | Gour |
| Brassard | Green |
| Broome | Habel |
| Brown (Essex-Ouest) | Haidasz |
| Browne (Saint-Jean-Ouest) | Hales |
| Byrne | Halpenny |
| Campbell (Lambton-Kent) | Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce) |
| Cardiff | Hamilton (York-Ouest) |
| Cardin | Harkness |
| Caron | Hees |
| Carter | Henderson (Kingston) |
| Casselman | Hodgson |
| Cathers | Houck |
| Chabot | Howe |
| Charlton | Huffman |
| Chevrier | Jorgenson |
| Chown | Jung |
| | Kennedy |
| | Kirk |

| | |
|---|---|
| Knowles (Norfolk) | Muir (Lisgar) |
| Kucherepa | Noble |
| Lafontaine | O'Hurley |
| Landry | Pearkes |
| Leduc (Gatineau) | Pearson |
| Legaré | Phillips |
| L'Heureux | Pickersgill |
| Loiselle | Poulin |
| MacDonald (Antigonish-Guysborough) | Pratt |
| | Proudfoot |
| Macdonald (Kings) | Ratelle |
| Macdonnell (Greenwood) | Rea |
| MacEachen | Robinson |
| MacEwan | Rowe |
| MacInnis | Rynard |
| MacLean | St-Laurent (Québec-Est) |
| Macquarrie | Simpson |
| MacRae | Small |
| McCleave | Smith (Calgary-Sud) |
| McDonald (Hamilton-Sud) | Smith (Hastings-Frontenac) |
| McGee | Smith (Simcoe-Nord) |
| McIlraith | Stanton |
| McIvor | Starr |
| McMillan | Stick |
| McPhillips | Stinson |
| Mandziuk | Taylor |
| Martin (Essex-Est) | Thomas (Middlesex-Ouest) |
| Martini | |
| Milligan | Thompson |
| Mitchell | (Northumberland) |
| Monette | Thrasher |
| Monteith | Tucker |
| Morris | Villeneuve (Roberval) |
| Morton | Walker |
| Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria) | Winkler |
| | Wratten—142 |

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

FONDS FÉDÉRAUX POUR AMÉNAGEMENTS HYDRO-ÉLECTRIQUES PROVINCIAUX

**M. W. H. McMillan (Welland):** Monsieur l'Orateur, je suis de ceux qui estiment qu'au fond les gouvernements ont bien peu à voir aux taux d'intérêt. Dans notre régime de libre entreprise, les taux d'intérêt sont fonction du jeu de l'offre et de la demande, à peu près comme le prix des denrées dépend de l'offre et de la demande. Il est vrai que les gouvernements, par l'intermédiaire de leurs banques centrales, peuvent pour un temps élever ou diminuer les taux de l'escompte et donner une orientation en fixant le prix que le commerce devra payer pour l'utilisation de l'argent.

La semaine dernière, les banques fédérales de réserve des États-Unis ont abaissé le taux de l'escompte de 3½ à 3 p. 100, tandis que le nôtre s'établit à 3.99 p. 100, d'où un décalage de près de 1 p. 100. A mon avis, ces taux sont tout à fait artificiels, étant donné certains éléments perturbateurs dans l'économie de nos deux pays. D'après une nouvelle de Washington, l'embauche s'est peu ou pas ranimée de la mi-septembre à la mi-octobre.

Au Canada, parallèlement, nous constatons qu'en octobre la production d'acier a été de 19 p. 100 inférieure à celle d'octobre l'an dernier. L'acier, nous le savons est, considéré comme le baromètre de notre économie et j'entends dire que la production de novembre sera pire que celle de novembre de l'an dernier. J'espère que, quelles que soient les mesures que prendra le gouvernement, elles réussiront à éliminer notre chômage.

Le premier ministre (M. Diefenbaker) a annoncé l'autre jour que le gouvernement se propose de prêter à la province du Nouveau-Brunswick une somme de 30 millions de dollars représentant le coût estimatif de l'aménagement hydro-électrique de Beechwood. La province devra payer un intérêt de 4⅜ p. 100, et puisque le gouvernement prête cet argent au prix qu'il lui coûte, plus ⅛ p. 100 de frais administratifs, j'en déduis que le gouvernement fédéral doit payer environ 4¼ p. 100 pour huit ans. Il est difficile de calculer ce que le Nouveau-Brunswick devrait payer pour cet argent sur une période de huit ans, mais après examen de listes d'obligations, j'ai tout lieu de croire que le Nouveau-Brunswick devra payer un intérêt de 5¼ à 5½ p. 100. Cela signifie que le Nouveau-Brunswick économiserait environ 1 p. 100 de l'argent emprunté aux termes de cet accord, et 1 p. 100 de 30 millions représente $300,000 pour la première année; les années suivantes, le montant baisserait progressivement.

A en croire les journaux, le premier ministre de l'Ontario, M. Frost, se serait élevé l'an dernier contre les paiements de péréquations faits aux provinces plus petites, en disant qu'ils étaient trop élevés par rapport aux montants versés à l'Ontario par le gouvernement fédéral. Les versements faits aux provinces par le gouvernement fédéral ont représenté environ $39 par habitant, et sur cette base de calcul, il a fallu verser des paiements de péréquation aux petites provinces. Je puis comprendre l'inquiétude du premier ministre, étant donné que le gouvernement ontarien doit assumer de lourds frais d'instruction, de voirie et d'autres services. Le premier ministre de l'Ontario a dit que les habitants de sa province paient presque la moitié des impôts fédéraux, de sorte que la population de l'Ontario prête effectivement 15 millions de dollars au Nouveau-Brunswick pour cette entreprise de Beechwood à un taux inférieur à celui auquel la province de l'Ontario elle-même peut emprunter de l'argent.

La dernière émission d'obligations faite par la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario mettait en circulation des obligations à 5 p. 100 vendues pour un peu moins

que leur valeur nominale et devant rapporter 5.09 et 5.19 p. 100, selon la date d'échéance de l'obligation.

Ce qui revient à dire que l'argent emprunté par la Commission d'énergie hydro-électrique d'Ontario coûte environ 5¼ p. 100. Puisqu'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement fédéral ne peut-il pas élargir les mêmes dispositions pour financer les aménagements hydro-électriques de l'Ontario par l'intermédiaire du gouvernement de cette province? L'Hydro a présentement un vaste programme d'expansion à réaliser sur le fleuve Saint-Laurent et il lui faudra des capitaux pour mener à bien cette entreprise et bien d'autres. En outre, la Commission rembourse de temps à autre des prêts antérieurs de l'Hydro. Si le gouvernement fédéral pouvait prendre des dispositions en vue de consentir des avances à l'Ontario et aux autres provinces à l'égard d'entreprises semblables, il ferait épargner beaucoup d'argent aux Canadiens, puisque le gouvernement fédéral emprunte toujours à meilleur compte que les provinces ou tout organisme provincial. Les emprunts auraient tendance à s'effectuer au Canada et l'Hydro, du moins en Ontario, n'aurait pas besoin de s'adresser aux États-Unis pour obtenir des capitaux. Les usagers de l'électricité en Ontario économiseraient des millions de dollars et les taux d'électricité auraient tendance à baisser pour tous les consommateurs de la province.

Depuis quelques années, ces taux ont monté sensiblement, et la population ontarienne s'en rend bien compte. Somme toute, la proposition ne coûterait rien au gouvernement parce que, comme le premier ministre l'a dit, l'argent serait prêté au prix coûtant plus un huitième p. 100 pour frais d'administration. J'estime que le premier ministre de l'Ontario ne négligera rien pour soulager la population ontarienne des frais de sa dette relative à l'Hydro, et ce serait commettre une injustice envers la population que de lui donner moins. Je n'exprime pas d'objection parce que la population du Nouveau-Brunswick obtiendra ses capitaux pour l'entreprise de Beechwood, mais je crois sincèrement que, si on n'étend pas ce principe à d'autres provinces, ce sera certainement un régime d'exception.

Peut-être est-ce hors de la portée de la présente discussion, mais je ne vois pas pourquoi, en appliquant ce principe, les provinces n'avanceraient pas de la même façon des capitaux aux municipalités. A mon avis, si on agissait ainsi, l'argent coûterait bien moins cher aux municipalités et cela leur permettrait de financer beaucoup plus facilement l'instruction publique, les routes et leurs autres programmes. Nous avons, du moins en Ontario, une commission municipale qui examine les dépenses d'immobilisation proposées par les municipalités avant de les autoriser à émettre des obligations. Au moins à l'égard des dépenses d'instruction publique, la province pourrait refuser leurs subventions à l'aménagement pour toute dette assumée par une municipalité en vertu d'un tel programme.



RADIO-CANADA—PROTESTATION CONTRE L'ÉMISSION TÉLÉVISÉE "LA FAMILLE PLOUFFE"

*(Texte)*

**M. Raoul Poulin (Beauce):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux que le Règlement de la Chambre me fournisse en ce moment l'occasion de soulever un grief et de faire entendre une plainte qui me vient de très nombreuses personnes,—et des meilleures,—de la population de la circonscription que je représente. Cette plainte a trait à un programme télévisé par le réseau français de Radio-Canada, sous le titre de "La famille Plouffe".

Je tiens à déclarer que je suis en faveur d'une régie d'État dans le domaine de la radio et de la télévision. Celle que nous avons, ici au Canada, est bien loin d'être parfaite puisque c'est une institution humaine, et nous avons sans doute de sévères reproches à lui faire sous certains rapports. Mais combien pire ce serait si la seule garantie que nous ayons dans ce domaine nous était fournie par un consortium d'entreprises exploitées par des particuliers dont les "activités" seraient soumises aux seules visées d'un profit à réaliser.

Radio-Canada, malgré ses faiblesses, ses erreurs, ses lenteurs à agir et à réagir parfois, ses péchés d'omission et de commission, nous a tout de même, en certaines circonstances, donné des preuves de bonne volonté. Et c'est précisément parce que je crois à la bonne volonté des directeurs de cet organisme que je tiens à exposer ici une situation déplorable qu'ils voudront sans doute corriger. Au surplus, si les contribuables canadiens voulaient bien y aller d'un effort soutenu et persévérant, il serait possible d'obtenir l'amélioration ou même la disparition de certaines émissions qui sont loin d'être acceptables sous leur forme actuelle. Dans cette catégorie se place "La famille Plouffe". Comment expliquer qu'un auteur, qui par ailleurs a du talent, de même que des interprètes qui devraient respecter leur public, puissent se prêter à la facture et à la reproduction de scènes aussi scabreuses, tendancieuses, quelques fois immorales et parfois dégradantes!

Je ne suis pas un prude; je ne crois pas qu'il faille marcher les yeux fermés, sur la terre des hommes. Je sais bien que le mal existe, qu'il a toujours existé depuis la malheureuse faiblesse de nos premiers parents

et que tous, sans exception, nous y sommes exposés. Est-ce une raison, cependant, pour l'étaler aux yeux de tout le monde, de lui donner l'apparence de choses acceptables et même louables et de l'entourer souvent d'artifices charmeurs qui sont de nature à faire disparaître la répulsion naturelle qu'il devrait susciter? Quand on porte sur ses épaules la responsabilité d'éduquer des enfants et qu'on prend ce rôle au sérieux, on se demande parfois de quelle façon se comporter à leur endroit devant ces scènes qui s'introduisent, presque de force, dans les foyers et qui en violent la sainteté du lieu! Aux enfants de 15, 12 et parfois 10 ans, à défaut de mieux, on peut donner certaines explications sur la nécessité de tourner le bouton, à ces heures que j'appelerais tragiques, ou bien faire certains commentaires dans le dessein de tenter de faire comprendre l'inconvenance et l'insanité de certaines scènes. Mais que faire avec ceux de 6, 8 et parfois 10 ans? Comment les raisonner? Comment leur expliquer ces scènes? Comment les laisser jouer avec le feu et prétendre qu'il n'y a pas de danger de se brûler?

En conséquence, à titre de contribuable et de père de famille, et au nom des droits de la morale et de l'éducation, je tiens à protester contre le mauvais goût et l'insanité de certains épisodes de cette émission. Le voyage en Floride, la bénédiction paternelle, la visite en enfer, le "poteauthon", le bain de soleil sur le toit; voilà autant de scènes où les ciseaux de nos censeurs auraient pu tailler de larges coupures.

En tant que député de la Beauce, cependant, j'ai une autre protestation à faire entendre ici. C'est que, dans cette émission, on pousse l'outrecuidance jusqu'à tenter de faire croire au public que la désinvolture et les manières grotesques d'un certain personnage caractérisent le degré d'éducation et de savoir-vivre de la population d'un des plus beaux comtés de la province de Québec. Et ce genre de propagande dégoûtante a pris une telle ampleur qu'une importante revue américaine, dans son édition du 4 novembre dernier, a cru devoir faire écho à la réputation de ce personnage et donner ainsi plus de vraisemblance à une publicité mensongère et tout à fait injuste à l'endroit d'une population que je suis très fier de représenter dans le Parlement de mon pays.

Que M. Lemelin, auteur, et l'oncle Gédéon, acteur, ne se fassent pas d'illusion! Dans la Beauce québecoise, on a gardé la belle tradition de la bénédiction paternelle au premier de l'an, et, pour ma part, je suis fier de continuer cette tradition sacrée dans mon propre foyer; mais cette bénédiction ne se donne pas à l'écurie, au milieu du troupeau de vaches! De la Beauce, sans doute, des gens vont en Floride pendant la saison froide, mais il ne s'agit pas d'une excursion de luxure pour laquelle il faut se prémunir de vitamines de jeunesse! Dans la Beauce, on croit encore au dogme de l'enfer et nos gens ont encore assez de foi pour supplier que soient exemptés de son feu ceux qui les ridiculisent à la télévision. Dans la Beauce comme ailleurs, mais pas plus qu'ailleurs, l'immoralité fait parfois de malheureuses victimes, mais celles-ci ont encore assez de pudeur pour tenter de se cacher au lieu de s'exhiber sur les toits ou les vérandas.

Non. L'oncle Gédéon pourra se "débeaucer", comme il le dit lui-même, à la télévision ou ailleurs à Montréal, en prenant bien garde, toutefois, qu'en se "débeauçant" il ne se débauche; il pourra continuer à cracher sur le plancher et à parler aux dames avec sa grosse pipe croche dans la bouche et son chapeau enfoncé jusqu'aux oreilles, tout cela, d'ailleurs, avec un naturel qui vous laisse rêveur; il pourra faire ou laisser écrire la revue *Time* ce que je traduis: "Personnifiant un fermier venu de la région non évoluée de Beauce, il est devenu l'étoile des clubs de nuit et de la télévision au pays de Québec."

J'espère au moins qu'il ne fera pas croire au public que les scènes, dont il est l'interprète, et le degré d'éducation, dont il fait preuve, traduisent le mode de vie de la belle, brave et digne population de la circonscription de Beauce. Et c'est à ce titre de représentant de Beauce que je proteste, ce soir, avec toute la vigueur dont je suis capable.

Que Radio-Canada fasse donc disparaître ces laideurs, ces faussetés et ces monstruosités!

Si l'oncle Gédéon était un beauceron authentique, s'il était né dans la Beauce, s'il avait réellement passé une partie importante de sa vie dans cette circonscription, au lieu de vivre quelques années,—et par pur accident,—dans une paroisse près de la Beauce, il aurait appris à nous connaître sous notre véritable visage et il se rendrait compte que le rôle qu'il joue dans l'émission en cause est un travesti de la vérité et constitue une insulte à nos gens. Il aurait appris également que nos braves ménagères, nos bonnes mamans de la Beauce ne laissent pas traîner les guenilles qu'elles ne peuvent plus utiliser, mais les jettent tout simplement au feu.

Que Radio-Canada fasse donc de même! S'il est possible de corriger les défauts graves de cette émission,—laquelle a par ailleurs beaucoup de bon,—qu'on le fasse et qu'on rebâtisse quelque chose de bon, de propre, de vrai et d'honnête. S'il est impossible de

faire cela, qu'on la fasse disparaître et au plus tôt!

*(Traduction)*

QUESTIONS OUVRIÈRES—LE CHÔMAGE

**M. J. A. Byrne (Kootenay-Est):** Monsieur l'Orateur, je regrette que la question que je désire soulever ce soir n'ait pas reçu l'approbation du premier ministre (M. Diefenbaker). Dans ses déclarations publiques, surtout celles qu'il a faites lors du grand congrès du parti conservateur en Ontario, le premier ministre a dit qu'en parlant du chômage les membres du Parlement suscitaient dans le pays un complexe de crainte qui pouvait mener à une crise. Si le pays est amené à subir un complexe de crainte, c'est parce que le parti conservateur est au pouvoir, ce dont nous ne sommes nullement responsables. Une déclaration du premier ministre a été publiée par presque tous les journaux en termes identiques. Je crois que l'extrait suivant vient de la *Gazette*. Le premier ministre a dit:

> Nous ne faisons que du tort au Canada et au monde libre en répandant une impression fausse qui pourrait déclencher chez le peuple canadien une panique dégénérant en crise.

Il poursuivait en ces termes:

> Il n'y a pas de mots pour exprimer mon opinion de ceux qui, à des fins politiques, essaient par leurs propos de créer chez les Canadiens un complexe qui pourrait déterminer la réalisation de leurs craintes.

Tous les députés savent bien, j'en suis sûr, que le premier ministre n'est jamais à court de mots, et s'il a des mots pour décrire cet état de choses, je me demande pourquoi il ne s'en est pas servi au printemps de 1954, quand le parti conservateur luttait avec la CCF pour avoir l'occasion de soumettre un amendement déplorant que le gouvernement libéral de l'époque ne prenait pas de mesures pour atténuer la gravité du chômage. C'était au printemps; le chômage s'estompait et les emplois devenaient disponibles. Le parti conservateur a pu obtenir la parole avant la CCF et l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^me^ Fairclough) a proposé un amendement. L'amendement a fait l'objet de discussions environ une semaine et, au cours du débat, le premier ministre a parlé pendant ses 40 minutes complètes. Si quelqu'un a essayé de créer un complexe de crainte, c'est le premier ministre, qui était alors l'honorable représentant de Prince-Albert. Mais quel changement d'attitude; quelle nouvelle tournure d'esprit s'est développée chez lui depuis ce moment-là.

Voici donc comment le premier ministre terminait un discours qui, je le répète, a duré près de 40 minutes. Il s'efforçait de pousser le premier ministre d'alors à reconnaître que le chômage sévissait gravement au Canada. Il insistait sans relâche; il a eu recours à tous les moyens possibles pour tenter d'amener le gouvernement d'alors à admettre que le chômage était très grave. Je vais vous citer un extrait de la page 2151 du hansard du 15 mars 1955, où le premier ministre actuel, s'adressant évidemment au premier ministre d'alors, disait:

> Ne dira-t-il pas qu'il se rend compte que, si nous continuons systématiquement à nous leurrer au sujet de la crise de chômage, nous ferons naître au pays un complexe de crainte qui aura plus tard de graves répercussions?

S'il ne s'agit pas là d'un renversement direct et absolu de sa façon de penser pour servir ses desseins politiques, j'aimerais savoir ce que c'est. J'ai entendu là-bas l'expression "l'honnête John" utilisée avec une certaine prodigalité. Il me semble que nous ne devrions plus l'entendre très souvent. Qu'a-t-il offert comme solution au problème? C'était assez nébuleux, mais voici une idée assez importante.

**L'hon. M. Harkness:** Quel est votre grief?

**M. Proudfoot:** Le chômage.

**M. Byrne:** Le ministre oublie-t-il qu'il y a actuellement 300,000 chômeurs et qu'il se peut que leur nombre atteigne 700,000 ou 800,000 l'hiver prochain? Étant donné que, de toute évidence, le gouvernement ne prend aucune mesure, ne croit-il pas que la situation est grave?

**L'hon. M. Harkness:** Avant cet instant, je n'aurais certes pu dire quel était votre grief.

**M. Byrne:** C'est au ministre à décider s'il doit considérer cela comme un grief.

**M. Maloney:** L'honorable député en a-t-il fait l'objet d'un grief en 1954?

**M. Byrne:** L'honorable député est difficile à comprendre quand il parle ainsi, sans ouvrir la bouche.

Voici le remède que proposait à ce moment-là l'honorable député de Prince-Albert:

> M. J. K. Galbraith, professeur d'économie à l'Université Harvard, a proposé de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers en vue de raffermir l'économie. A mon avis, on doit réduire les impôts. A l'heure actuelle les impôt sur les revenus des sociétés constituent un trop lourd fardeau à l'initiative et, en outre, excluent le Canada des marchés du monde.

On laisse entrevoir une réduction d'impôt dans le discours du trône. Espérons qu'on la proposera bientôt et que cette réduction aura les effets souhaités par le premier ministre. Bien entendu, l'actuel ministre des Transports (M. Hees) avait, lui aussi, quelques conseils à donner à ce moment-là. Peut-être allait-il un peu plus loin que son collègue.

Je cite le hansard du 14 janvier 1955. Je signale en passant qu'il ne s'agissait pas du même débat, mais il ressort clairement de cette citation que les députés de l'opposition à cette époque avaient consacré beaucoup de temps de cette session à semer la crainte et la peur. Voici ce qu'il a dit, d'après la page 228 du hansard:

> Je crois que le gouvernement serait bien avisé d'étudier le programme que le gouvernement des États-Unis est sur le point de mettre en œuvre.

Il conseilla alors d'entreprendre un vaste programme d'aménagement de routes et poursuivit:

> Loin de moi l'idée de conseiller au gouvernement de se lancer lui-même dans un tel programme.

Il a toutefois conseillé que le gouvernement avance des capitaux considérables aux provinces pour l'exécution d'un tel programme. Et plus loin, il ajoutait:

> Le gouvernement pourrait aussi procurer de l'emploi à des milliers de Canadiens pendant plusieurs années à venir en offrant à plus de gens la possibilité de construire de nouvelles maisons d'habitation.

Il a formulé une autre bonne proposition concernant l'achat de nouvelles maisons. A son avis, il y avait lieu de réduire le versement initial de 15 à 10 p. 100. C'est certainement une idée remarquable et le ministre est dans une situation qui lui permet de faire la recommandation. Il a exprimé d'autres vœux encore. De fait, il n'y avait pas de fin aux recommandations qu'il présentait au gouvernement sur ce que celui-ci pouvait faire pour alléger le chômage.

Mais les membres du parti libéral n'ont pas été les premiers à faire remarquer que le chômage devenait grave. On nous a fait d'innombrables observations en ce sens et, tous les jours, les journaux exposent la situation. Les hauts fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage semblent avoir discuté la question avec certains dirigeants du Congrès du travail du Canada. A ce propos, j'aimerais me reporter à une nouvelle que le *Star*, de Toronto, a publiée le 18 octobre. Il y est question de M. Cargrave, qui,—j'hésite à le dire,—est membre du comité d'éducation politique du syndicat des ouvriers de l'acier, sauf erreur. Apparemment, il s'est entretenu avec de hauts fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage, qui lui ont dit que le nombre des sans-travail pourrait s'élever jusqu'à 900,000 cette année.

J'ai ici une lettre du syndicat des ouvriers de la construction et des manœuvres de Vancouver, datée du 15 octobre 1957, soit le lendemain de l'ouverture de la session du Parlement. La lettre est signée par le secrétaire-trésorier, M. C. H. Savage. En voici un extrait:

> Nous vous demandons donc de mettre la question du chômage sur votre programme, afin qu'elle soit discutée à fond dès l'ouverture du Parlement. Ajoutons que tous les jours nos dirigeants sont assiégés par des travailleurs à la recherche d'un emploi...

Devions-nous faire fi des désirs de ce syndicat d'employés de la construction? Devions-nous faire savoir confidentiellement au premier ministre, lui chuchoter à l'oreille que la situation du chômage est grave en Colombie-Britannique? Certains journaux de la Colombie-Britannique commencent à s'inquiéter vivement de l'attitude du gouvernement à l'égard du chômage. Ils demandent instamment que le gouvernement envisage le problème plutôt que d'essayer de le camoufler.

La Colombie-Britannique est peut-être durement frappée. Je ne sais pas au juste, mais je sais bien que le revenu que la province retire de l'industrie forestière a diminué de 30 p. 100. Ce revenu provenant de l'industrie forestière représente le tiers du revenu de la province. Certains collaborateurs de journaux de la Colombie-Britannique, des journalistes très près du gouvernement de Victoria, ont laissé entendre que la taxe de vente pourrait être augmentée pour permettre au gouvernement de continuer à administrer la province. Ce serait un désastre, parce que nos industries sont déjà assujéties à une taxe de vente de 5 p. 100 et à d'autres impôts généraux qui chassent les industries de la province.

Nous espérons qu'on prendra prochainement des mesures pour remédier à la situation. Il a été dit l'autre jour qu'environ 1,400 ouvriers avaient été licenciés de Kitimat. D'autre part, la menace de fermeture de la mine Britannia mettrait approximativement 800 hommes de plus au chômage. L'industrie de la construction s'est déjà fait entendre et l'industrie forestière enregistre une réduction de 30 p. 100 environ. Ce sont là des événements sérieux auxquels il faut faire face et je ne vois aucun autre moyen de régler la question. Essayer de faire accroire que ce n'est pas un problème sérieux n'est pas faire face à la situation du tout.

Nous sommes en butte à un problème qui pourrait avoir des effets encore plus sérieux sur l'industrie minière de la Colombie-Britannique. Ces derniers jours, on a fait remarquer que les mines de cuivre se trouvaient en très mauvaise posture. Si les États-Unis mettaient en pratique leur intention d'élever le tarif douanier sur le plomb et le zinc, notre industrie minière serait presque

vouée à la disparition. Il faut faire quelque chose à cet égard. Le gouvernement doit adopter une attitude plus énergique et plus ferme à l'égard des autorités des États-Unis pour obtenir la garantie qu'elles n'entreprendront rien qui nous forcerait à essayer d'exporter le plomb et le zinc sur un marché des États-Unis protégé par un tarif douanier prohibitif.

Bien que le dernier Congrès n'ait pris aucune mesure à ce sujet, il est évident que des forces puissantes sont à l'œuvre; je crois qu'aujourd'hui même les audiences ont recommencé aux États-Unis. Les producteurs américains de plomb et de zinc exposeront de très solides arguments. Nous avons tout lieu de craindre qu'avant longtemps, probablement avant le 1er janvier prochain, on relèvera les droits douaniers, à moins que le gouvernement fédéral n'intervienne énergiquement.

Comme toute accumulation de réserves a cessé aux États-Unis, il est évident qu'il faudra nécessairement réduire la production. Cependant, l'économie américaine a besoin d'importer de fortes quantités d'autres pays, en particulier du Canada. Les producteurs canadiens se rendent compte qu'il leur faudra réduire leur production et, pour ce qui est du plomb et du zinc, l'importante société au sujet de laquelle je suis renseigné a réduit son tonnage d'environ 20,000 tonnes ces derniers mois. Elle fait sa part.

C'est maintenant au gouvernement de s'attaquer à ces problèmes et de prendre les mesures qu'il juge nécessaires. Au besoin, on devrait poursuivre la session actuelle au-delà du 1er janvier. Ce qui importe, c'est de prendre des mesures pour assurer du travail aux chômeurs. Que le ministre du Travail (M. Starr) nous dise également qu'il fera quelque chose pour accroître les prestations versées sous le régime de la loi sur l'assurance-chômage à ceux qui devront faire vivre leur famille durant l'hiver à même la faible allocation qui leur est versée.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** En vérité, monsieur l'Orateur, je ne vois pas très bien quel sujet l'honorable député de Kootenay-Est (M. Byrne) a soulevé. Je crois cependant que mes observations s'y rattachent au moins en partie. J'ai cru comprendre qu'il a voulu s'élever contre l'opinion émise par le premier ministre (M. Diefenbaker) et selon laquelle ce serait rendre un mauvais service à la population que de tenter de mettre la Chambre vraiment au courant du chômage et d'autres maux connexes qui sévissent dans les régions du Canada que nous représentons. Certes, sur ce point, je suis d'accord avec l'honorable député de Kootenay-Est.

[M. Byrne.]

Il a rappelé d'abord que le premier ministre était d'un avis différent lorsqu'il siégeait dans l'opposition. Maintenant que l'honorable député de Kootenay-Est se trouve lui-même du côté de l'opposition, ses démêlés avec le premier ministre ne m'intéressent guère. J'estime certes qu'il sied un peu mal au premier ministre, lorsqu'on a si peu parlé à la Chambre de certains graves symptômes du chômage, de prétendre que nous devrions vraiment baisser le ton et nous abstenir de signaler l'état de choses que nous constatons.

Dans ma circonscription, par exemple, je sais qu'une des grandes sociétés d'exploitation forestière a récemment annoncé le fermeture de sept de ses camps. Je sais qu'en Colombie-Britannique, plusieurs centaines d'ouvriers de contreplaqué ont été congédiés récemment, faute de commandes de ce produit. Je ne sais pas si l'honorable député de Kootenay-Est sera d'accord avec moi, mais je crois que le véritable grief que nous avons à formuler doit s'exprimer au nom du ministre du Travail (M. Starr). Autant que je puisse m'en rendre compte, le gouvernement actuel agit exactement comme son prédécesseur. Il met le ministre du Travail en mauvaise posture en comptant sur lui pour résoudre les divers problèmes de chômage au fur et à mesure qu'ils se présentent. J'estime donc que le ministre du Travail est en réalité la personne qui a, en cette matière, les griefs les plus légitimes. Je sais bien qu'en sa qualité de membre du gouvernement, il ne peut exprimer ici sa propre opinion à ce sujet, je suis donc sûr qu'il appréciera à sa valeur qu'un ou deux députés siégeant de ce côté-ci le fassent pour lui.

Nous savons bien, évidemment, que, dans les limites de sa compétence, le ministre du Travail est autorisé à proposer des modifications à la loi sur l'assurance-chômage. Plusieurs d'entre nous ont dit que c'était peut-être le bon moment pour le faire. Nous savons que le Service national de placement relève de la Commisison d'assurance-chômage. Pour ma part j'ai déjà dit mon mécontentement de ce que tout ce que le ministre du Travail a pu faire en ce qui concerne le Service national de placement a été d'émettre une espèce de directive. Jusqu'ici il est resté tout à fait dans le vague lorsqu'il a été question des résultats que celle-ci a pu donner. Qu'on me permettre de dire que si le Service national de placement doit réussir dans ses entreprises mieux qu'il ne l'a fait jusqu'ici, il faudrait bien autre chose qu'une directive. Songeons d'abord qu'il faudra qu'un bien plus grand nombre des employeurs les plus importants de notre pays aient recours à ces services que ce n'a été le cas jusqu'ici.

Nombreuses, en effet, sont les grandes entreprises qui ont eu tendance à ne s'adresser au Service national de placement que lorsqu'elles cherchaient des ouvriers possédant certaines aptitudes bien spéciales. Dans l'ensemble de notre pays, l'habitude, trop générale, il me semble, a été pour certaines d'entre elles de choisir leurs nouveaux ouvriers à la porte même de l'usine chaque fois qu'elles avaient l'occasion de le faire en période de ralentissement de l'embauche.

Il me semble que cette question du chômage, lorsqu'elle se pose, doit surtout relever de la compétence du premier ministre et du ministre des Finances (M. Fleming) comme de celle du ministre du Commerce (M. Churchill) et qu'il n'est pas tout à fait juste pour le ministre des Finances, par exemple, de laisser son collègue du Travail se débrouiller seul. Lorsque parlait l'honorable député de Kootenay-Est, je me souvenais que lors du débat sur le dernier exposé budgétaire, certains députés avaient déjà évoqué des problèmes qui se posent aujourd'hui avec plus d'acuité. J'ai moi-même eu quelques mots à dire là-dessus à l'époque.

Si on songe que l'hiver qui vient sera assez triste pour bon nombre de nos commettants,—et les sentiments que j'exprime ici sont ceux des députés de la Colombie-Britannique,—qui ne pourront pas se trouver du travail, on ne peut pas s'empêcher de se rappeler qu'au cours du débat sur le dernier exposé budgétaire la discussion a tourné, dans une très large mesure, autour des tendances inflationnistes et de l'état pléthorique de l'industrie du bâtiment. J'ai l'impression que la situation dans laquelle commence à se trouver la Colombie-Britannique,—si on en croit tout ce qu'on nous en dit,—doit être attribuée pour une bonne part à l'administration provinciale. Au cours du débat sur l'exposé budgétaire j'ai rappelé moi-même le dernier budget présenté à l'assemblée législative de cette province par son ministre des Finances, M. Bennett. La page 2692 du hansard du 21 mars 1957 rapporte de moi le propos que voici:

Autant qu'il puisse voir,...

C'est-à-dire M. Bennett.

...la seule solution semble être de continuer de dépenser dans le secteur des installations permanentes sans songer à ce qui pourrait arriver si ces dépenses cessaient.

Nous commençons à éprouver quelques-uns des contrecoups subis par l'économie de la Colombie-Britannique, alors que débute le ralentissement de cette allure extrêmement rapide des immobilisations. J'ai ajouté:

Quand il dit que l'industrie fait des mises au point de temps en temps et prend les mesures nécessaires pour consolider ses gains, la seule signification que je puisse trouver dans cette affirmation, c'est que tôt ou tard l'industrie arrêtera cette rapide expansion de ses usines et de son outillage.

Cela fait, une partie de ces milliers de gens qu'attire notre province ne seront peut-être plus aussi bien accueillis comme citoyens qu'aujourd'hui.

Ces remarques que j'ai faites le 21 mars de cette année figure à la page 2692 du hansard de cette date. Cela ne fait pas tellement longtemps. Et pourtant certaines éventualités que je signalais alors sont sur le point de se réaliser dans notre province. Les députés devraient s'inquiéter de tels faits. Sans doute, il est tout à fait légitime de les signaler maintenant au gouvernement.

Dans le région de Comox-Alberni, naturellement, la principale industrie est celle des produits forestiers. Dans le discours auquel je me suis référé, j'ai parlé de la situation dans l'industrie des sciages. J'ai fait remarquer que les grands exploitants forestiers de la côte du Pacifique ont pu, au cours des années, réaliser d'énormes bénéfices, dont une partie a été affectée à l'expansion de l'industrie et à l'amélioration de ses moyens de production. A ce propos, j'ai dit le 21 mars:

Ce programme d'expansion rapide des investissements devra tôt ou tard prendre fin et, lorsque cela arrivera, surtout si les débouchés existants ont diminué de façon temporaire ou permanente, notre province se trouvera dans une situation très sérieuse, et des milliers d'ouvriers qui auront obtenu pour leur travail un bon salaire en comparaison de la moyenne nationale ne disposeront plus de situation de ce genre.

Monsieur l'Orateur, on en a assez dit à la Chambre et, certainement, il se publie dans les journaux assez de rapports et de nouvelles pour démontrer que les craintes,—si l'on veut les appeler ainsi,—que j'ai exprimées en mars dernier deviennent des réalités témoignant de la situation qui existe en Colombie-Britannique. Dans ce discours, j'ai également dit qu'il viendrait peut-être un temps où nous aurions peut-être construit plus de fabriques de pâte à papier qu'il n'en faudrait, eu égard à la quantité de pâte de bois que nous pourrions vendre et que, lorsque cela se produirait, ces diverses entreprises rivaliseraient pour obtenir une plus forte part d'un marché existant ou en contraction, ce qui entraînerait une instabilité de l'emploi et certains des congédiements dont nous sommes actuellement témoins en Colombie-Britannique.

J'estime qu'il serait mal avisé de la part de celui qui serait chargé de gouverner ou de quelque tenant du gouvernement de prétendre que quiconque prend la parole à la Chambre pour appeler son attention sur cet état de choses est un alarmiste, un prophète

de malheur, qui ne fait qu'aggraver la situation. Ainsi que l'a dit le député de Kootenay-Est, le premier ministre a plusieurs fois exprimé l'idée que si nous ne prenons pas la parole ici, à la Chambre, pour exposer les faits, nous nous trompons nous-mêmes et nous rendons un mauvais service au peuple canadien. Pourquoi sommes-nous ici, monsieur l'Orateur, si ce n'est pour signaler les faits comme nous les voyons, au gouvernement qui se trouve chargé de veiller au bien-être du pays?

Je répéterai, en guise de conclusion, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis, lorsque je prends la parole à propos du grief exposé par le député de Kootenay-Est au cours du débat, je parle, en réalité, au nom du ministre du Travail à ses collègues du cabinet, auxquels je demande de ne pas le laisser se fourvoyer et se débattre seul avec la solution de certains problèmes qui ne relèvent évidemment pas entièrement de sa compétence.

**M. F. C. Christian (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, j'ai un grief à formuler au sujet du chômage. Nous savons très bien que l'une des premières choses que le gouvernement a faites a été de voir à ce que 150 millions de dollars fussent affectés à la construction de maisons à bon marché. Jusqu'ici, environ 130 millions de dollars de cette somme d'argent ont été affectés à cette fin, et le gouvernement a laissé entendre que lorsqu'on aurait besoin d'autre argent, d'autres sommes seraient disponibles. Cet effort de la part du gouvernement est louable et il n'y a aucun doute qu'avec le temps on aura besoin de plus d'argent.

A l'heure actuelle, nous savons très bien qu'il y a au pays environ 250,000 chômeurs. D'après divers chiffres, on estime que ce nombre pourrait bien atteindre un demi-million ou trois quarts de million cet hiver. Dans notre propre province de Colombie-Britannique, le nombre de chômeurs a doublé, comparativement à il y a un an. Cette situation s'applique aujourd'hui dans la région d'Okanagan-Boundary que je représente, où l'on trouve nombre d'industries: mines, coupe de bois, élevage d'animaux sauvages, culture de fruits et autres, et où un grand nombre de gens, à cette époque-ci de l'année, sont aux prises avec le problème du chômage saisonnier.

J'ai entendu divers membres du Parlement exhorter le gouvernement à se montrer à la hauteur de la situation. Le chômage crée un très grave problème au ministre du Travail (M. Starr); tant mieux donc si les membres du Parlement peuvent lui proposer des solutions. Mais, depuis cinq semaines que dure la session, je n'ai guère entendu proposer quoi que ce soit de nature à diminuer les difficultés qui se posent au ministre du Travail. Pour ma part, je suis d'avis que le gouvernement devrait lancer un programme général de travaux publics.

Le moment serait favorable, parce que, sauf erreur, il doit y avoir les 25 et 26 novembre de cette année une conférence qui réunira les dirigeants fédéraux et les premiers ministres des provinces canadiennes. Je m'intéresse de façon particulière aujourd'hui aux Canadiens qui sont sans ressources. Que fera-t-on au cours des six mois, des douze mois ou des dix-huit mois qui viennent pour venir en aide à ceux qui, sans qu'il y ait de leur faute, ne peuvent se trouver d'emploi? Le chômage ne peut apporter rien de bon pour le pays. Il conduit à une plus grande criminalité et il signifie un gaspillage d'énergies humaines. Bien plus, il entraîne, pour les chômeurs, des souffrances mentales et physiques.

Je conseille au gouvernement d'entreprendre un programme de travaux publics qui donne aux hommes qui se trouvent dans une situation misérable la possibilité de travailler à l'aménagement de routes, de parcs, de ponts, la possibilité de travailler partout où ils peuvent rendre service à notre pays. Quand le gouvernement étudiera cette question, il est possible qu'il dise que l'on devrait verser à ces hommes qui se trouvent dans une situation misérable un salaire légèrement supérieur au montant moyen versé aux bénéficiaires de l'assurance-chômage. Ce serait certes un grand progrès. La Chambre sait fort bien qu'en temps de guerre et de désastre national, il n'est jamais difficile d'obtenir de l'argent; en temps de paix, alors qu'il y a parmi nous des gens qui se trouvent dans une pénible situation financière, je pense que le moins que nous puissions faire est de nous occuper de nos propres concitoyens et de leur donner du travail.

**M. Ambrose Holowach (Edmonton-Est):** Monsieur l'Orateur, je me joins à mes collègues du parti du Crédit social pour insister sur l'urgence qu'il y a à remédier au chômage sérieux et croissant dans le pays. Je désire également signaler la nécessité de créer des conditions qui assureront à toute la population de notre grand pays, désireuse et capable de travailler l'occasion de trouver un emploi rémunérateur. La question se pose de savoir ce que le nouveau gouvernement envisage de faire pour remédier à une situation aussi grave. C'est une question fondamentale, car le gouvernement n'a pas dévoilé ses projets à ce sujet et rien dans le discours du trône n'indique qu'il a quelque solution à ce problème.

Le chômage et les congédiements se multiplient d'une façon alarmante dans tout le

pays. La situation qui menace des centaines de milliers de gens en ce moment est d'être "sans le sou", d'épuiser leurs ressources financières, d'être sans travail. Je puis comprendre leurs sentiments de colère; je comprends qu'ils soient malheureux, forcés qu'ils sont d'attendre avec impatience quelques mesures avisées qui les aideront à résoudre leurs difficultés. Le chômage provoque autre chose que des drames humains, il provoque une très lourde perte de production pour notre pays, parce qu'il n'est jamais isolé, il se fait sentir dans toutes les sphères de notre vie économique. Que se propose de faire, je le répète, le gouvernement conservateur pour remédier à ce très grave problème? Des chefs de file et des économistes ont prédit que nous aurons peut-être cet hiver le plus grand nombre de chômeurs depuis la guerre. A l'appui de cette opinion, je cite un mémoire daté du 21 octobre 1957, préparé par le Congrès du travail du Canada et présenté au gouvernement fédéral. Voici un extrait de la page 6:

> La situation économique nous cause une certaine anxiété. En août, le nombre de personnes sans travail et en quête d'emploi était de 174,000. C'est presque 69 p. 100 de plus que l'an dernier. Même compte tenu de l'accroissement de l'effectif ouvrier apte à un emploi, le chômage en août était de presque 64 p. 100 plus grave que l'an dernier. Or, la situation empire constamment. En juin, la situation était de 31 p. 100 pire qu'en juin 1956; en juillet, elle était de presque 55 p. 100 pire qu'en 1956 et, en août, elle avait empiré de presque 64 p. 100. Tout indique qu'elle sera encore plus grave en septembre.
>
> La proportion du nombre de chômeurs par rapport à l'effectif ouvrier n'était pas encore très considérable en août. Toutefois, le mois d'août est toujours un de ceux où le chômage est le moindre au cours d'une année. Étant donné cette forte augmentation au cours de l'été, à quelle proportion atteindra le chômage à la période de pointe en mars prochain?
>
> D'août 1956 à mars 1957, le nombre de personnes sans emploi et en quête de travail s'est élevé de 240,000. En termes absolus la même augmentation voudrait dire, cette année, un total de 414,000 chômeurs en mars 1958. Mais nous serons agréablement surpris si le chiffre n'est pas sensiblement plus élevé, à moins que la tendance actuelle ne soit enrayée ou renversée. Une augmentation proportionnellement beaucoup plus faible que celle de l'an dernier se traduirait en mars 1958 par un pourcentage de chômage représentant 9.5 p. 100 de l'effectif total des travailleurs, comme dans l'après-guerre. L'hiver qui s'en vient pourrait bien se signaler par le pire chômage depuis la guerre; il se peut que nous arrivions à 450,000 chômeurs en quête d'emploi et à 700,000 chômeurs non encore inscrits sur les listes du service national de placement.

J'espère bien, monsieur l'Orateur suppléant, que ces prédictions sont fausses. Néanmoins, plusieurs éléments d'ordre historique et économique valent la peine d'être rappelés, car ils restent applicables. Je tiens à préciser dès le début que je ne fais pas de critique pour le plaisir de la chose, mais ce que je dis du chômage vise à souligner la nécessité de résoudre ce problème persistant. Quels sont les faits? A chaque session du Parlement, le problème du chômage massif a été débattu et discuté à fond. La solution, telle qu'on la trouve dans la doctrine du Crédit social, met en cause le programme monétaire et fiscal du gouvernement. De par sa nature même, le chômage fait surgir des questions monétaires. Seul le gouvernement fédéral a le droit d'effectuer des corrections monétaires. C'est pourquoi nous réclamons, au nom des Canadiens, un nouveau programme financier.

L'ancien gouvernement libéral n'a cessé de remettre la solution à plus tard. Au lieu d'intervenir, il se contentait de laisser les années produire ce qu'elles pouvaient. Aujourd'hui, nous en sommes encore au problème du chômage. Nous regrettons sincèrement que le porte-parole du nouveau gouvernement semble aborder ce problème exactement de la même manière que l'ancien régime. On retrouve le même comportement. La seule différence que j'aie pu remarquer est que, d'une part, les libéraux regrettent ouvertement d'avoir perdu le pouvoir, tandis que, de l'autre, le nouveau gouvernement conservateur a de la peine à s'empêcher de montrer la joie immense qu'il éprouve à être au pouvoir.

Si le gouvernement n'annonce pas sans délai un programme monétaire nouveau et dynamique pour résoudre le problème, nous serons alors confirmés dans notre soupçon que les deux vieux partis ne sont pas parvenus à élaborer des programmes générateurs de l'état de choses que j'ai mentionné au début de mes observations, c'est-à-dire celui où tous nos habitants pourront trouver un emploi rémunéré.

Il est bien peu à l'honneur de l'intelligence du gouvernement actuel et de son prédécesseur de constater que, lorsqu'il est question de guerre ou de préparation à la guerre ils peuvent avoir recours à des techniques financières leur permettant d'accomplir ce qui est pour ainsi dire impossible, mais que, sitôt le danger passé, nous sommes en présence d'une pauvreté paradoxale au milieu de l'abondance, paradoxe d'habitants qui ont produit en abondance des biens et des services et qui sont ensuite dans l'impossibilité, faute de pouvoir d'achat, d'acheter ce qu'ils ont été capables de produire.

Je reconnais que le problème du chômage n'est pas facile à régler. Il est également vrai que sa solution dépend, non seulement de l'accroissement de la production, mais d'une augmentation de la consommation de nos denrées tant ici qu'à l'étranger. Pour ce qui est du domaine strictement national,

il est évident qu'il faut mettre en œuvre une politique financière propre à établir un rapport plus équitable entre la capacité de gain de notre population et la capacité de production de notre pays. A l'heure actuelle, notre produit national brut dépasse sensiblement le niveau de 30 milliards de dollars, et pourtant la puissance d'achat globale des consommateurs est inférieure de plusieurs milliards à ce chiffre. On nous dit que le chômage est saisonnier, qu'il est inévitable et normal. C'est un des argument fallacieux que nous ont servis les deux vieux partis pour se tirer d'embarras parce qu'ils n'ont pas de solution à offrir.

**M. Baskin:** Quelle est la vôtre?

**M. Holowach:** Je vous le dirai à l'instant.

**M. Baskin:** Allez-y.

**M. Hahn:** Vous ne tarderez pas à l'apprendre.

**M. Holowach:** Comme je l'ai déjà dit, monsieur l'Orateur, notre solution consiste dans la réforme de notre régime économique en vue d'établir un état d'équilibre entre la puissance d'achat de la population et la capacité de production de la nation. Nous estimons que le Parlement devrait avoir le pouvoir d'élaborer une politique financière...

**M. Baskin:** Qu'avons-nous maintenant?

**M. Holowach:**...qui oblige le régime bancaire de notre pays à monnayer la véritable richesse produite par les Canadiens, de sorte que le revenu global de notre population suffise automatiquement à égaliser le total de la valeur marchande de sa production. Voilà notre solution.

**M. Johnston (Bow-River):** Qu'est-ce qui est mal là-dedans?

**M. Baskin:** Qu'est-ce qui est bien là-dedans?

**Une voix:** Que vous en souriiez, voilà ce qui est mal.

**M. Holowach:** Quant à savoir si le chômage est normal, je déclare que la seule chose normale au sujet du chômage dans un pays comme le Canada, c'est qu'il est une suite normale des défauts du programme monétaire, tolérés par les partis traditionnels.

Considérons les faits. En notre pays, on a désespérément besoin de logement. Nous tardons encore davantage à fournir aux Canadiens des logements convenables et pas chers. N'éludons pas le fait que la pénurie de logements suscite bien des crises de la vie familiale. Comme nous pouvons être idiots! Notre main-d'œuvre chôme, nous disposons de matériaux et de compétences pour répondre aux besoins de logements, mais, en raison de la politique de l'argent cher pratiquée par le gouvernement libéral antérieur et aussi par le nouveau gouvernement conservateur, les mises en chantier accusent une baisse radicale et les congédiements augmentent dans tous les domaines de l'industrie de la construction.

Nous avons un besoin pressant de routes de grande circulation et autres dans tout le pays. Il y a une soixantaine d'années, nous avons commencé l'aménagement de la route transcanadienne, une seule route traversant le pays, qu'on est encore en train d'achever. Combien de temps devrons-nous encore attendre avant de commencer à établir les autres grandes routes qui sont essentielles à l'économie et à la défense du Canada? En maintes occasions, j'ai signalé au gouvernement la nécessité d'aménager d'autres routes transcanadiennes et, en particulier, une grande route qui partirait de Winnipeg, passerait à Saskatoon et à Edmonton, traverserait le parc Jasper et le pas de la Tête-Jaune, pour aboutir à la côte de l'Ouest. Il est à peu près temps d'agir à cet égard.

Dans tout le Canada, il est nécessaire d'établir de vastes entreprises nationales qui, essentielles à l'intérêt du pays, sont matériellement possibles et souhaitables. Examinons un instant les services essentiels d'utilité publique dont l'établissement se fait encore attendre dans les municipalités. Cet arriéré comprend des hôpitaux où nos citoyens recouvreront la santé, des écoles qui atténueront la pénurie des salles de classe, des égouts et des entreprises d'assainissement qui répondront aux besoins des localités en expansion. En face de ces besoins, il est absurde de dire que le chômage est inévitable au Canada. En réalité, le spectacle le plus étonnant dans notre pays aujourd'hui, c'est celui du sous-emploi.

Je me permettrai de demander si ce gouvernement qui se targue d'incarner l'ordre nouveau possède le courage d'appliquer des principes fiscaux dont l'objet serait de rendre possible financièrement ce qui l'est matériellement. Si nous sommes capables de le faire, le Canada deviendra, de notre vivant, une des nations dirigeantes du monde. Le remède consiste à reconnaître pleinement le rôle de la consommation notre régime économique. S'il en est ainsi, il y aurait lieu de remanier notre régime fiscal, où les impôts ont atteint des proportions excessives et écrasantes et qui détruit la puissance d'achat du dollar par rapport aux articles de consommation. Le gouvernement devra aussi répondre aux besoins de la population en ce qui concerne le

crédit et les hypothèques, pour lui permettre d'acquérir des habitations à des conditions raisonnables. En outre, il y aurait lieu de reconnaître les besoins du petit et du moyen commerces en allégeant les impôts qui les écrasent et les restrictions aux prêts auxquelles il doit faire face. Voilà l'encouragement qu'il faut à notre pays, si nous voulons augmenter notre production et enrayer le chômage.

Dans ce débat sur les questions ouvrières et le chômage, je suis absolument d'avis qu'il se pose un problème peut-être plus digne d'attention que tous les autres: c'est celui des gens plus âgés qui cherchent du travail, et des difficultés qu'ils rencontrent à cet égard. Ces difficultés proviennent non seulement des obstacles élevés dans l'industrie mais aussi des lacunes de la législation. Bien des personnes âgées sont en santé et actives, mais à cause de leur âge la possibilité de gagner leur est refusée. Que les affaires soient bonnes ou mauvaises, personne ne veut engager un vieux travailleur. C'est la tâche du Parlement, de l'industrie et du ministère du Travail de résoudre cet important problème: trouver du travail pour les personnes âgées.

Je propose, pour commencer, de créer une caisse et d'instituer, dans le cadre du ministère du Travail, un programme dont l'objet serait entre temps d'aider ces gens en favorisant leur placement par priorité et de diminuer les obstacles érigés contre cet élément méritant de notre société. Je crois que ce peu nous donnerait au moins le sentiment de participer à une mesure positive d'un intérêt humanitaire tout spécial et qui serait de nature à réduire le gaspillage de la main-d'œuvre.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS—SERVICE PAR SUITE DES ACCORDS BILATÉRAUX

**M. A. R. Smith (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, je n'aimerais pas que l'opposition ait l'impression qu'un membre du parti ministériel n'eût pas de grief contre le gouvernement.

**M. Byrne:** Nous sommes sûrs que le vôtre en aura.

**M. Smith (Calgary-Sud):** Le grief que j'ai à formuler intéresse, je crois, chaque circonscription, mais peut-être pourrais-je me borner à la région que je connais le mieux, si la Chambre me le permet. Je me propose, en très peu de mots, de parler des règlements aériens et des accords bilatériaux mais pas nécessairement des entreprises de transport aérien. Dès le début, je dirai que mon grief porte sur le peu d'attention qu'on attache aux points d'atterrissage canadiens qui, évidemment, sont assujettis aux accords bilatéraux internationaux. Je ne blâme pas Air-Canada; de fait, je crois plutôt que je devrais dans une certaine mesure lui faire des compliments. Nous avons parfois entendu ici des critiques énergiques contre Air-Canada et l'on s'est même demandé s'il n'était pas question de vendre cette entreprise, ce avec quoi je n'étais pas d'accord. Étant pilote et ayant utilisé la plupart des services aériens du continent, je puis dire que pour ce qui est de l'entretien des appareils et des pratiques aériennes, il n'en existe pas de meilleur au monde, et je ne fais aucune exception.

**M. Knowles (Winnipeg - Nord - Centre):** Bravo!

**M. Smith (Calgary-Ouest):** Néanmoins, monsieur l'Orateur, je suis de l'avis de ceux qui croient que la protection dont jouit cette entreprise contre la concurrence lui nuit considérablement dans le public.

Je prendrai quelques brefs instants pour appuyer auprès du gouvernement sur la nécessité de songer au problème qui se pose dans un grand nombre de localités non desservies par des lignes de raccordement nord-sud et qui, comme je l'ai dit au début, tombent de par leur nature même sous le coup des dispositions de l'accord bilatéral et se trouvent prises, comme nous disons, dans le jeu du chat et de la souris. Au fond, l'on constate que, pour établir un droit d'atterrissage dans un pays ou dans l'autre, il faut adopter une entente assez compliquée. A Calgary, et il en est ainsi dans tout l'Ouest, depuis Winnipeg jusqu'à Vancouver, le seul service que nous ayons vers les États-Unis est une espèce de tortillard. Qu'en résulte-t-il? Les voyageurs, et ils sont nombreux, qui veulent prendre ce raccordement vers le sud doivent faire un très long trajet vers l'une ou l'autre des deux villes. De fait, le voyage prend presque autant de temps que si on allait en automobile ou à dos de mulet.

Voilà la situation chez nous à Calgary et il en est de même dans bien d'autres endroits. A mon avis, il faudrait inviter les États-Unis à reprendre les négociations qui se sont évidemment faites jusqu'ici à la manière des maquignons d'autrefois. Je propose qu'on leur dise que de grands centres urbains ne peuvent disposer librement des transporteurs canadiens ni des transporteurs américains. La nationalité du transporteur ne me préoccupe pas car nous hésitons à entreprendre des négociations de peur de perdre d'une main ce que nous gagnons de l'autre. Entre-temps, les habitants des régions moins peuplées n'ont pas la même influence et subissent des inconvénients désastreux.

La ville de Calgary, par exemple! Cette région urbaine est, naturellement, le centre même de l'industrie pétrolière. A cause de la situation de la ville, les personnes désirant se rendre dans les centres industriels importants des États-Unis doivent passer par Calgary. Nous ne disposons d'aucune ligne aérienne qui les y amènerait directement à moins qu'elles ne passent par Edmonton et empruntent la ligne du nord, ou à moins qu'elles ne prennent l'autobus dans bien des cas pour se rendre à Lethbridge. Il est intéressant de signaler que 80 p. 100 des chargements en provenance de l'Alberta pour des destinations aux États-Unis viennent de Calgary; cependant nous n'avons aucun service au sud. La conséquence directe a été la construction, dans la ville de Calgary, de l'une des plus grandes agences de l'aviation privée pour les voyages d'affaires qu'il soit possible d'avoir. Malheureusement, bien des gens ne peuvent se payer ce luxe et vivent dans une ville n'offrant aucun espoir de conduire ses affaires d'une manière efficace. Par conséquent, le grief que j'exprime est simplement ceci: garantissez-nous que vous allez reprendre prochainement des négociations bilatérales. Nous sommes prêts à reconnaître, dirons-nous, que beaucoup de ces régions,—particulièrement la circonscription que je représente,—n'ont aucun service. Disons aux États-Unis qu'une ou deux sociétés de transport aérien,—et à deux sociétés américaines en particulier,—qui sont disposées à desservir Calgary, devraient être autorisées à établir une ligne, si l'on ne permet pas à une société canadienne d'assurer le même service. J'espère que le gouvernement considérera ce sujet comme un grief, car le problème est peut-être un de ceux qui, du point de vue commodité, sont certainement très urgents.

## RADIO-CANADA—DEMANDE D'EXTENSION DES SERVICES

*(Texte)*

**M. Charles N. Barbès (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, j'ai un grief à soumettre à la Chambre. Je désire parler des services de radio et de télévision, particulièrement dans la région que je représente à la Chambre, soit le comté de Chapleau.

Plusieurs auditeurs de l'Abitibi ont exprimé le désir de pouvoir entendre, par le truchement des postes privés de La Sarre et d'Amos, certaines émissions d'ordre religieux, comme la messe dominicale et les élévations matutinales, à 7 h. 30 chaque matin.

La radio est un service social qui doit satisfaire les goûts et les besoins du public. Notre population en Abitibi, dans une proportion de plus de 90 p. 100, est canadienne-française et catholique, et il serait désirable que Radio-Canada insiste auprès des propriétaires de postes privés associés au réseau de l'État, comme ceux de la chaîne de Radio Nord Inc., pour qu'ils fassent bénéficier les auditeurs de plusieurs émissions supplémentaires en provenance de Radio-Canada. Je fais cette suggestion en pensant aux auditeurs malades, aux vieillards, aux infirmes, aux invalides et sachant que plusieurs personnes en charge de nombreux petits enfants ne peuvent pas se rendre à l'église chaque dimanche, parce que dans certains cas elle est trop éloignée.

Ma requête est de plus justifiée par l'article 21 de la loi canadienne sur la radiodiffusion (chapitre 32 SRC). On y a défini le permis de diffusion comme étant l'aliénation temporaire et conditionnelle d'un élément important et précieux de la richesse publique au profit d'un groupe ou d'une compagnie.

La société Radio-Canada peut prescrire les périodes qu'une station privée réserve aux programmes du réseau. Il est du devoir de ceux qui possèdent un permis (surtout en réseau privé), en vertu duquel ils desservent seuls toute une région isolée comme la nôtre, de fournir à l'ensemble des auditeurs les plus belles émissions du réseau français.

Quant au programme radiophonique "Élévations matutinales", il est si varié et d'une tenue si élevée que notre public veut en bénéficier chaque jour. On ne doit pas le remplacer par des chansons ni par de la musique d'un goût parfois douteux, pour ne pas dire mauvais. Accepteriez-vous, monsieur l'Orateur, de remplacer la prière quotidienne, en Chambre, par des propos associés au *Rock'n'Roll*? Non, certainement pas.

Les postes de radio privés doivent toujours se montrer dignes du permis qui leur a été accordé et du privilège exclusif de se servir des ondes, partie du domaine public.

Et, un moyen efficace, pour le gouvernement, de favoriser un meilleur standard des services de radio dans une région donnée, c'est de leur fournir le service additionnel de Radio-Canada, ce qui permettra aux auditeurs de choisir les émissions qu'ils préfèrent entendre.

Je favorise l'entreprise privée, monsieur l'Orateur, tant et aussi longtemps qu'elle maintient au bénéfice du public un service dont il peut toujours parler avec éloges.

Je vais ajouter quelques mots, si vous me le permettez, sur un sujet connexe. Depuis longtemps déjà, nous de la région de l'Abitibi, sommes désireux de pouvoir regarder en même temps qu'entendre les programmes que le réseau français de télévision diffuse depuis cinq ans, au Canada. Selon les rapports officiels qui nous sont fournis, 86 p. 100 de la

population du pays est très bien servie dans ce domaine. Nous voulons le même traitement pour le comté de Chapleau. Nous voudrions bénéficier du service de la télévision française, monsieur l'Orateur, car dans une région où la population est française dans une proportion de près de 90 p. 100, j'affirme qu'il est normal et juste de demander au gouvernement d'offrir au moins le service français, s'il est trop difficile de donner le service de deux réseaux, comme c'est le cas dans plusieurs autres régions.

Le poste privé CKRN-TV dans le comté de Villeneuve, comté voisin du mien, devrait commencer ses émissions sous peu, mais il ne pourra desservir toute ma région au point de vue télévision; c'est pourquoi je soumets que le gouvernement devrait nous faire bénéficier du service national dans Chapleau. A Rouyn, dans le comté de Villeneuve, le poste CKRN-TV consacrera la moitié de ses émissions aux programmes français. Mais ce n'est pas suffisant, nous voulons un poste émetteur au bénéfice de la partie est de Chapleau, soit Barraute, Clova et Parent, un territoire de plus de 200 milles de longueur, qui ne pourra pas bénéficier du poste de Rouyn.

Partout au Canada, le public insiste pour obtenir des programmes nombreux et d'une tenue irréprochable. Les connaisseurs ont affirmé que Radio-Canada se compare favorablement avec d'autres réseaux plus étendus et plus riches. Les Canadiens peuvent être fiers de leur Radio-État. Et c'est justement parce que nous sommes 125,000 Canadiens fiers du progrès de notre pays que nous insistons pour être témoins de visu, dans nos maisons, de l'essor gigantesque du Canada par le truchement de la radio et de la télévision. Nous avons besoin de ces services pour des fins de divertissement, certes, mais plus encore pour des fins d'éducation. Nous avons besoin de la télévision, par exemple, pour tous les travailleurs en forêt, les travailleurs des mines qui sont très éloignés des centres populeux et n'ont d'autre moyen que la radio pour être témoins de l'essor gigantesque de notre pays. Il importe d'ouvrir une fenêtre à nos enfants et à nos concitoyens, afin de leur permettre de mieux connaître et d'aimer davantage le Canada, patrie de plus de 16½ millions de citoyens qui devraient être en contact plus intime s'ils veulent réaliser leur idéal de vivre en harmonie, d'un océan à l'autre.

Pour y arriver, monsieur l'Orateur, il est tout aussi urgent de fournir à tous nos concitoyens les serivces de radio et de télévision adéquats que de les défendre contre les ennemis du dehors, qui propagent parfois une propagande subversive.

Nous ne doutons pas qu'il soit utile de maintenir les réseaux d'avertissements par radar, comme ceux de Parent et de Senneterre, par exemple, réseaux établis à grands frais, même si un jour on doit constater que les projectiles téléguidés peuvent nous tomber dessus avant que le signal ne parvienne, par téléphone, au bureau du premier ministre.

Quand à nous, monsieur l'Orateur, nous croyons que le service de radio et de télévision réclamé est tout aussi urgent, et plus important sous plusieurs aspects, que la mise en ondes de nombreux programmes internationaux diffusés en 16 ou 17 langues étrangères, à l'intention des Norvégiens, des Suédois, des Danois, des Finlandais, des Hollandais, des Italiens, des Allemands, des Autrichiens, des Tchécoslovaques, des Russes, des Ukrainiens, des Polonais ou autres. Il serait plus urgent d'offrir ce service aux Canadiens français du nord-ouest québecois, qui n'en ont aucun, qu'aux peuples de l'Europe ou de l'Amérique latine qui ne paient aucun impôt au Canada. Ce sont les Canadiens qui doivent acquitter ces frais. Que le Gouvernement ne tarde donc pas à donner un service complet d'émissions en français, ou dans les deux langues employées dernièrement par notre Très Gracieuse Souveraine, Sa Majesté la Reine, lors de sa visite à Ottawa.

Le gouvernement fournit une partie importante des frais encourus par la mise en ondes de nos émissions télévisées, nous en convenons. Alors, nous désirons que Radio-Canada affecte une partie des sommes d'argent à sa disposition à l'établissement d'une chaîne de tours de relais qui apporteront des images, par micro-ondes, par dessus les Laurentides, soit d'Ottawa ou Montréal, vers le nord, jusque dans la circonscription de Chapleau, même s'il faut, pour ce faire, diminuer le nombre des émissions vers l'Europe.

Que Radio-État établisse un poste-émetteur à grand rayonnement pour desservir les Canadiens de Chapleau! Il est des grands centres qui bénéficient de deux réseaux; très bien! Mais, nous voulons au moins jouir du service de la télévision française dans toute notre région. Au fait, un grand nombre de mes électeurs ont déjà commencé à payer une partie des frais d'établissement d'un tel système de télécommunication, par l'achat d'appareils récepteurs sur lesquels ils payent une taxe fédérale de 15 p. 100, laquelle est ensuite remise à la société Radio-Canada pour l'aider à établir de nouveaux services.

Si le gouvernement estime que le projet de développement en question coûterait trop cher à Radio-Canada présentement, n'oubliez pas qu'il pourrait mieux justifier les dépenses d'entretien de notre système de défense

par radar, à Parent, à Senneterre, et le long du réseau Pine-Tree, en ajoutant à ce dernier le système de télévision. Si le gouvernement désire faire des économies, comme on le dit, il serait facile à l'honorable ministre de la Défense nationale (M. Pearkes), au ministre du Revenu national (M. Nowlan), responsable de Radio-Canada, et aux autres membres du cabinet d'ordonner que le réseau Pine-Tree soit modifié de façon à transmettre les images télévisées jusqu'à Parent et Senneterre,—là où s'élèvent des tours de radar,—ce qui permettrait aux radiophiles de chez nous de capter les émissions télévisées. On prétend que certaines cloisons, plus ou moins étanches, séparent les responsables de notre défense et les techniciens de la radio et de la télévision. Eh bien, monsieur le président, ce sont justement ces cloisons que le Gouvernement se doit d'éliminer. Que l'on convoque une conférence au poste de Parent, ou si l'on préfère à Senneterre, et nous pourrons facilement trancher le nœud Gordien.

J'invite donc les autorités fédérales, au nom de toute la population de mon district, à prendre maintenant des mesures énergiques et rapides en vue de la réalisation prochaine des deux projets d'amélioration et de "développement", que j'ai expliqués trop sommairement ici, et qui concernent la radio et la télévision, tout particulièrement dans la partie est de ma circonscription.

Je suis certain, après avoir été témoin, il y a plusieurs jours, de tout ce qui a été mis en œuvre pour que nos visiteurs royaux soient vus sur les réseaux canadiens et américains en même temps, que si le gouvernement veut bien accueillir aussi favorablement nos requêtes, tout fonctionnera sous peu.

En quelques semaines, Radio-Canada a fait merveille, et je félicite ceux qui, de près ou de loin, ont participé à cette opération gigantesque qui nous a permis de voir Sa Majesté la Reine du Canada et partant de l'admirer et l'estimer davantage.

Malheureusement, les enfants de ma région, en général, n'ont pas pu voir la Reine Elizabeth II. Il ne faut plus attendre, c'est l'heure d'agir, et ce projet tient au cœur de toute la population de Chapleau.

Les réseaux ont coûté, il est vrai, des millions l'an dernier; cependant, 5 millions de personnes ont vu en direct les grands matches de hockey. Et nous voulons voir, nous aussi, tout autant dans la circonscription de Chapleau qu'ailleurs, et dès cet hiver, les matches de hockey et toutes les émissions éducatives que la société Radio-Canada diffuse tous les jours. Cela sera possible à condition que le Gouvernement veuille vraiment accorder les améliorations que je réclame, et auxquelles la population de la circonscription de Chapleau souscrit entièrement.

[M. Barbès.]

*(Traduction)*

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, le grief que j'ai à exprimer est en principe le même que celui de l'honorable préopinant mais il se situe dans une région un peu différente. Je proteste contre le refus persistant d'accorder à quelque 5,000 de mes commettants un service satisfaisant de réception radiophonique, les privant ainsi de l'occasion d'entendre les excellentes émissions de Radio-Canada. Nous avons la radiodiffusion au Canada depuis plus de 30 ans. On a peine à croire que plus de 5,000 habitants d'une circonscription n'ont pas encore aujourd'hui l'occasion de jouir des émissions de Radio-Canada, sauf en de très rares moments durant le jour. Le soir, il leur faut compter exclusivement sur les émissions des États-Unis que bon nombre d'entre eux ne goûtent pas beaucoup.

Je parle en connaissance de cause, monsieur l'Orateur, parce que ma petite maison en bois rond est située dans cette importante région éloignée du réseau général de Radio-Canada. Je me rappelle un dimanche soir où une de mes filles m'a dit: "Le député de Macleod parle, papa". Nous avons essayé de syntoniser le poste et ne pouvions saisir qu'un grincement, un bruit confus, puis une voix qui disait: "Ici San-Francisco; vous avez entendu Charlie McCarthy". Voilà la sorte de service radiophonique que nous avons dans la région. Je sais que le ministère intéressé et la Société Radio-Canada cherchent depuis quelques années à corriger cet état de chose. Des études faites il y a quelques années portaient sur l'installation d'une station plus puissante dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. Après divers essais, on a constaté que même à grands frais on ne pourrait garantir une réception satisfaisante dans ce secteur de ma circonscription dont j'ai parlé. Suivant les explications d'ingénieurs et de techniciens, cette difficulté est due au terrain montagneux et à la petite surface de terre existant sur un large secteur de montagnes, aux altitudes les plus fortes. Cette situation existe dans d'autres parties du Canada.

De toute façon, une fois ce point éclairci, j'ai appris que la seule manière de remédier à la situation et de faire que ces 5,000 personnes puissent jouir des émissions de Radio-Canada dont elles sont privées était d'ériger des stations de relais à faible puissance. J'ai souscrit à cette solution, naturellement. J'insiste là-dessus à la Chambre depuis sept ans, monsieur l'Orateur. Nous avions besoin de cinq stations pour desservir d'une manière satisfaisante les régions en question. Deux

ont été installées, l'une à Castlegar et l'autre à Kaslo. La station de Kaslo dessert une population qui est très contente de pouvoir écouter Radio-Canada et les autres émissions canadiennes. Cette meilleure réception radiophonique rendue possible dans ce district a naturellement provoqué un mécontentement croissant parmi ceux à qui on la refuse depuis trente ans alors qu'en même temps nous dépensons des millions pour amener la télévision à la portée de la majorité de la population canadienne.

Cette situation inquiète tellement mes commettants que des groupements d'agriculteurs, des sociétés féminines, des chambres de commerce, des *boards of trade* et autres organismes ont étudié la question à diverses réunions et ont adopté des résolutions qu'ils m'ont fait parvenir, ainsi qu'aux fonctionnaires intéressés des divers ministères du gouvernement. De plus, lors du dernier congrès des chambres de commerce du sud-est de la Colombie-Britannique, une résolution a été adoptée demandant au gouvernement d'envisager l'extension de la radio à la région du sud-est de la Colombie-Britannique qui en est privée.

Or, monsieur l'Orateur, après l'installation de nos deux postes, celui de Castlegar et celui de Kaslo, où, entre parenthèses, est né, je crois, le ministre des Travaux publics (M. Green), et comme je sais qu'il s'intéresse à cette question j'espère qu'il m'appuiera, j'ai appris qu'on ne pouvait pas en installer d'autres faute des fonds nécessaires et à cause des dépenses provoquées par l'aménagement de la télévision. Pour que cette région ait une bonne réception, il faudrait installer un poste relai de faible puissance à Balfour pour desservir la région de Kootenay-Lake et les localités de Queens-Bay, Kootenay-Bay, proctor, Crawford-Bay, Gray-Creek, Port-Crawford et Boswell. Il faudrait en installer un autre sur le lac Slocan, à Roseberry par exemple. Il en faut une également à Nakusp, pour desservir les lacs Upper-Arrow et le sud de la région.

Je le répète, cela fait sept ans que je demande l'installation de ces postes mais voici que soudain on nous apprend qu'il n'y a pas assez d'argent par suite des dépenses supplémentaires faites par Radio-Canada pour étendre la radio et la télévision à d'autres régions, mais surtout pour installer la télévision. On m'a dit ensuite que la question devrait rester en suspens jusqu'au rapport de la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, 1957. Eh bien, monsieur l'Orateur, cette commission a publié son rapport cette année, le 15 mars, et cette question très importante y était traitée. J'ai formulé beaucoup de réclamations en cette enceinte et la question a été soumise à plusieurs reprises à l'attention du comité spécial de la radio et de la télévision. Nous avons échangé une correspondance considérable avec les divers ministres, le gouverneur de Radio-Canada ainsi que son personnel de techniciens et d'ingénieurs en Colombie-Britannique. J'espère que nous n'aurons plus à attendre longtemps le redressement de la situation que j'ai signalée.

Je tiens à citer un bref extrait du rapport, qui signale que cette situation s'est présentée dans d'autres localités canadiennes, ce qui ne devrait certainement plus se produire à notre époque. Ce volume comporte un chapitre intitulé: "Amélioration et élargissement des services". Je cite un passage du rapport de la Commission royale d'enquête sur la radio et la télévision, 1957, et voici ce qu'on trouve à la page 237:

> Nous avons appris avec quelque étonnement qu'il n'y a pas moins de 74 p. 100 de notre population totale qui soient à la portée d'au moins quatre postes de radio pendant la journée. Le soir, ce pourcentage tombe à environ 43 p. 100, par suite de l'intensification de l'interférence de postes lointains à bandes communes ou à bandes adjacentes. Le tableau qui suit donne le pourcentage de la population en mesure d'entendre un, deux, trois ou quatre postes de radio canadiens ou davantage.
>
> Il semble, à première vue, que le service assuré par la radio au Canada est excellent. Et il ne fait aucun doute qu'il le soit. Pourtant, il y a encore près d'un demi-million de personnes dans notre pays qui ne peuvent pas, à moins de conditions atmosphériques exceptionnelles, recevoir les ondes d'un seul poste émetteur canadien. Après avoir étudié tous les aspects de cette question avec nos conseillers financiers et la Direction de Radio-Canada, nous croyons qu'il serait bon d'élaborer un programme restreint d'élargissement des services de radio.

Ensuite, voici comment la Commission s'exprime à la page 239:

> La phase la plus importante de ce programme est l'érection des 97 relais de faible puissance et des quatre nouveaux émetteurs figurant dans nos prévisions de six ans et représentant des immobilisations totales de près de deux millions de dollars. Ces nouvelles installations seront établies dans les régions lointaines de chaque province, sauf l'Île du Prince-Édouard, qui ne donne evidemment pas lieu aux mêmes difficultés que les autres provinces. Les immobilisations de fonds prévus par le programme d'expansion atteindront un total d'environ $3,300,000, y compris un million de réserve en prévision de l'accroissement et des déplacements futurs de la population.

Je conseille fortement au gouvernement, quand il étudiera ce rapport et qu'il préparera ses crédits,—je m'adresse maintenant au ministre des Transports (M. Hees), au ministre des Travaux publics parce que je l'aime bien, et j'espère que le ministre du Revenu national (M. Nowlan) lira mon discours demain matin, comme d'habitude,—je conseille au gouvernement, dis-je, de songer que ces services de radiodiffusion doivent

être mis à la disposition des gens qui, dans les régions isolées de notre pays, produisent beaucoup de richesse.

A cet égard, je signale en passant que je représente le circonscription qui paie par habitant l'impôt sur le revenu le plus élexé au Canada et enregistre le revenu le plus élevé par habitant dans de grands secteurs de la circonscription, par suite de l'exploitation des fonderies, des mines et des forêts. Cette circonscription verse beaucoup au revenu national. Cela étant, et compte tenu de toutes les circonstances et de ce qu'elle est si bien disposée à faire ses frais, j'espère qu'on donnera une suite favorable à mes demandes.

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRE

**M. J. H. Blackmore (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour exposer le grief suivant: il semble que l'industrie sucrière du Canada continue d'être dangereusement menacée par les producteurs de sucre de Cuba. Qu'il me soit permis de signaler à la Chambre plusieurs faits importants concernant l'industrie canadienne du sucre de betterave. L'industrie du sucre de betterave aide, pourrait et voudrait aider le Canada, premièrement, à régler le problème de sa balance commerciale gravement déficitaire, deuxièmement, à atténuer le problème que pose son excédent de blé; troisièmement, à utiliser avec force avantages ses belles régions d'irrigations en Alberta et ailleurs; quatrièmement, à accroître ses approvisionnements en cas de guerre, notamment pour fabriquer du sucre comestible et du sucre servant à une foule d'autres usages comme des aliments convenant aux bestiaux, dont la pulpe humide de betterave, la pulpe sèche de betterave, les fanes de betterave, la mélasse de betterave et les grenailles de betterave. Cinquièmement, à fournir de l'emploi à une foule de Canadiens et des débouchés domestiques pour bien des produits canadiens comme le charbon, le coke, la chaux et les sacs, soit dit pour en metionner quelques-uns seulement; sixièmement, à conserver et à enrichir nos sols où l'on cultive la betterave à sucre.

La culture de plus en plus répandue de la betterave est une industrie agricole tout à fait pratique. Elle est tout aussi pratique que n'importe quelle autre branche de l'agriculture canadienne comme la production des céréales, l'aviculture, l'élevage des vaches laitières ou d'autres bestiaux. Les producteurs de betteraves à sucre, comme n'importe quelle autre catégorie de producteurs au Canada, sont vulnérables à des dangers comme le coincement entre les prix de revient et les prix de vente. Ils sont aussi vulnérables à la concurrence injuste des étrangers comme les producteurs de sucre de canne de Cuba, des Philippines et d'autres pays tropicaux où les salaires sont bas et où le climat et la géographie, etc., constituent d'autres avantages; ces producteurs de sucre de canne qui sont exceptionnellement favorisés peuvent, si aucune mesure spéciale du Canada ne les restreint, mettre sur le marché canadien, en toute année normale, assez de sucre raffiné pour ruiner les producteurs de sucre canadiens, soit les producteurs et les raffineurs de sucre de betterave soit les raffineurs de sucre de canne.

Nos raffineurs de sucre de betterave ont besoin de la sollicitude du gouvernement fédéral autant que les autres producteurs agricoles de notre pays. Les producteurs canadiens de sucre de betterave devraient être protégés par la loi sur le soutien des prix agricoles. Il faudrait que le Canada adopte en faveur des producteurs de betterave sucrière une loi semblable à la loi sur le sucre que les États-Unis ont adoptée en 1948. Cette loi prévoit (1) des contingents, (2) la mise au point des prix et, (3) une forte production intérieure du sucre consommé au pays.

On me permettra de citer quelques faits pour montrer ce que Cuba a déjà fait et fera probablement encore, ainsi que des chiffres indiquant également ce que le Canada a fait pour protéger ses producteurs de sucre de canne et de betterave. En 1931, le prix du sucre de Cuba est tombé à un niveau presque incroyablement bas. Aucun droit de douane ne pouvait en empêcher l'importation. Le 27 janvier 1932, le Canada a rendu le décret du conseil C.P. 181, accordant l'autorisation d'établir le prix du sucre, aux fins de la douane, à $2.30 le quintal à l'endroit d'origine. Le 30 janvier, le bulletin de l'estimateur, nº 3815, annonça cet établissement du prix du sucre. Grâce à cette mesure, les exportations de sucre de Cuba vers le Canada ont cessé.

Le 23 novembre 1939, le gouvernement libéral a révoqué, à titre de mesure de guerre, le bulletin de l'estimateur nº 3815. Le régisseur du sucre du Canada devenait libre de prendre toute disposition qu'il jugeait nécessaire pour interdire ou admettre les importations de sucre au Canada. Le gouvernement libéral a aboli la régie sur le sucre en temps de guerre le 1er avril 1950. En 1952, le Canada a commencé à importer de fortes quantités de sucre de Cuba. Apparemment, le très honorable C. D. Howe avait personnellement obtenu de Cuba la promesse que ce pays ne nous exporterait pas de sucre raffiné en quantités nuisibles pour notre industrie.

Le ministre du Commerce (M. Churchill) voudrait-il étudier la situation actuelle et faire à la Chambre, dans un avenir prochain, une déclaration sur l'ensemble de la

situation des producteurs canadiens de sucre de betteraves et du sucre cubain? Puis, pourrait-il nous dire si, oui ou non, il existe quelque chose de comparable à l'imposition d'un minimum de $2.30 au point d'origine? Si rien de ce genre n'a été fait, j'estime que nos producteurs sont dans une situation dangereuse.

Des honorables députés se demanderont si, oui ou non, toutes les déclarations que j'ai faites peuvent être appuyées suffisamment par des données plausibles et autres preuves. A cause du peu de temps dont je dispose, j'ai dû omettre les nombreux documents et autres preuves que j'ai en ma possession. Ceux qui voudront prendre connaissance de ces témoignages trouverons bon nombre de données pertinentes dans le discours que j'ai prononcé le 4 décembre 1952 et qui figure aux pages 365 à 370 du hansard de 1952-1953. Ils trouveront aussi des preuves dans mon discours du 17 décembre 1952, reproduit aux pages 900 à 905 du même volume. D'autres témoignages encore figurent dans un discours que j'ai prononcé le 11 février 1953 ainsi qu'en font foi les pages 1952 à 1959 du hansard de 1952-1953, ainsi que dans mes observations du 5 et du 18 mars 1953, figurant aux pages 2803 à 2809 et 3135 à 3139 respectivement du compte rendu. Dans mon discours du 7 avril 1953,—dont une partie se trouve aux pages 3770-3771 du hansard de 1952-1953,—j'ai parlé de la loi américaine de 1948 sur le sucre; j'ai dit pourquoi elle avait été établie et ce qu'elle offrait à titre de solution au difficile problème du sucre qui se pose dans un pays comme le Canada ou les États-Unis. Récemment la loi américaine de 1948 sur le sucre a été prorogée indéfiniment, avec des modifications.

Monsieur l'Orateur, je conseille au ministre de songer très sérieusement à rédiger et à présenter une loi canadienne sur le sucre semblable à celle des États-Unis.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Comme il est 10 heures, j'ai le devoir, en conformité de l'article 56 du Règlement, paragraphe 4 *f*), d'interrompre les délibérations et d'appeler immédiatement la Chambre à se prononcer sur la motion dont elle est saisie. La Chambre est donc appelée à se prononcer sur la motion suivante:

L'hon. M. Fleming, appuyé par l'hon. M. Churchill, propose que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des subsides.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Courtemanche.)

Les crédits des ministères suivants ont été les premiers mis en délibération:

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

*94.* Administration centrale, $4,880,806.

MINISTÈRE DES PÊCHERIES

Services généraux—

*139.* Administration centrale, $319,700.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*172.* Administration centrale, y compris contribution annuelle de $200 à la Conférence des commissaires sur l'uniformité de la législation au Canada, $543,155.

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

Services administratifs—

*213.* Administration centrale, $530,620.

MINISTÈRE DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT

*406.* Administration centrale, $264,655.

MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

*497.* Administration centrale, $2,304,705.

Rapport est fait de l'état de la question.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur l'Orateur, puis-je savoir quels sont les travaux prévus pour demain et s'ils se dérouleront dans l'ordre qu'a annoncé le président des comités?

**L'hon. M. Green:** Demain, nous avons l'intention de commencer par les crédits du Secrétariat d'État. Viendront ensuite ceux des Mines et Relevés techniques, des Affaires des Anciens combattants, des Pêcheries et de la Justice. Les crédits du ministère des Affaires extérieures seront déférés au comité permanent.

**L'hon. M. Chevrier:** Donc l'examen des crédits se fera dans l'ordre qui vient d'être indiqué?

**L'hon. M. Green:** Oui.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### CHIFFRES RELATIFS AU CHÔMAGE DES MINEURS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

*Question n° 62*—**M. MacEachen:**

1. Quel est le nombre de houilleurs employés dans les régions ci-après mentionnées de la Nouvelle-Écosse: *a*) Cap-Breton, *b*) Pictou, *c*) Springhill?

2. Quel était le nombre de houilleurs employés en octobre 1956 dans les régions ci-après mentionnées de la Nouvelle-Écosse: *a*) Cap-Breton, *b*) Pictou, *c*) Springhill?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. Les chiffres les plus récents publiés par le Bureau fédéral de la statistique portent sur le mois de septembre 1957. Les mineurs figurant sur la liste de paye de chaque mine, dans la région spécifiée, étaient, pendant le mois, les suivants:

| | |
|---|---|
| *a*) Île du Cap-Breton | 7,303 |
| *b*) Région de Pictou | 528 |
| *c*) Région de Springhill (Cumberland) | 1,214 |

2. En septembre 1956, les chiffres correspondants étaient les suivants:

| | |
|---|---|
| *a*) Région de Cap-Breton | 7,529 |
| *b*) Région de Pictou | 895 |
| *c*) Région de Springhill (Cumberland) | 1,637 |

### LIGNES AÉRIENNES AMÉRICAINES—DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT DE SERVICE

*Question n° 94*—**M. Fisher:**

1. Depuis l'institution de la Commission des transports aériens, combien de lignes aériennes américaines ont demandé l'autorisation d'établir un service régulier à destination et en provenance du Canada?

2. De telles demandes ont-elles déjà été approuvées sans une entente bilatérale avec le gouvernement des États-Unis?

3. Dans le cas de l'affirmative, quelles lignes aériennes et quels parcours ont été approuvés?

4. Tient-on, à intervalles réguliers, des pourparlers à l'échelon international sur la question des demandes de services aériens?

5. Sinon, qui doit prendre l'initiative de présenter une entente unilatérale visant à approuver un service aérien?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. Dix.

2. Non. L'établissement de tous ces services a été autorisé en vertu d'une entente conclue entre les gouvernements.

3. Voir la réponse au n° 2.

4. Non.

5. Il n'est pas question d'entente unilatérale. Si l'un ou l'autre des deux gouvernements désire modifier ou amender l'accord bilatéral concernant les services aériens, ou encore y ajouter des dispositions, il peut en tout temps demander à consulter l'autre gouvernement.

### SECTEUR DU PIPE-LINE TRANSCANADIEN

*Question n° 138*—**M. Benidickson:**

1. En combien de secteurs a-t-on divisé la partie du pipe-line de gaz naturel financé par la Couronne pour des fins d'aménagement, à l'est de la tête des Lacs?

2. A l'égard de combien de ces secteurs a-t-on demandé des soumissions, et à quelles sociétés a-t-on demandé de soumissionner dans le cas de chaque secteur?

3. Quelles sociétés, invitées à soumissionner, sont *a*) des sociétés canadiennes, *b*) des sociétés étrangères?

*Réponse de* **l'hon. M. Churchill (ministre du Commerce):**

1. Cinq.

2. Cinq; *Mannix Co. Ltd.; Majestic Contractors Limited; Dutton-Williams Brothers Limited; Canadian Bechtel Limited; Price-Poole; River Construction Corporation; Morrison-Shivers Limited; Conyes Construction Corp.; Oklahoma Pipe Line Constructors; Houston Contracting Company; J. P. Neill and Company.*

3. D'après les renseignements fournis à la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line,*

*a*) Les sociétés suivantes sont canadiennes: *Mannix Co. Ltd.; Majestic Contractors Limited; Dutton-Williams Brothers Limited; Canadian Bechtel Limited; Price-Poole; River Construction Corporation; Morrison-Shivers Limited; Conyes Construction Corp.;*

*b*) les sociétés suivantes sont américaines: *Oklahoma Pipe Line Constructors; Houston Contracting Company; J. P. Neill and Company.*

Quoique la société *J. P. Neill and Company* ait été invitée à présenter une soumission, la soumission elle-même a été présentée par la société canadienne *Nelen Limited.*

### CAMP GAGETOWN

*Question n° 144*—**M. Robichaud:**

1. Jusqu'à ce jour, quelle somme globale le ministère de la Défense nationale a-t-il dépensée pour l'aménagement et le fonctionnement du camp de Gagetown?

2. Quelle somme globale la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle dépensée pour la construction de logements destinés au personnel, etc., au camp de Gagetown ou à Oromocto (Nouveau-Brunswick)?

3. Durant la saison de 1957, combien d'hommes ont poursuivi leur instruction militaire au camp de Gagetown?

4. Au cours de 1958, combien d'hommes poursuivront vraisemblablement leur instruction militaire au camp de Gagetown, d'après le programme actuellement tracé par le ministère de la Défense nationale?

5. Quel est le nombre de civils présentement préposés à l'entretien du camp de Gagetown?

*Réponse de* **l'hon. Mme Fairclough (secrétaire d'État):**

1. Le ministère de la Défense nationale a dépensé un total de $91,221,143 pour l'aménagement et l'entretien du camp de Gagetown (y compris les logements pour militaires mariés et les écoles).

2. Au 7 novembre 1957, la Société centrale d'hypothèques et de logement, en sa qualité de mandataire du ministère de la Défense nationale, avait dépensé $14,362,235 pour assurer des logements au personnel du camp de Gagetown. A la même date, elle n'avait fait aucune dépense à Oromocto. (Le montant de $14,362,235 est compris dans le total de $91,221,143, mentionné au n° 1.)

3. Environ 10,400.

4. On estime que 4,400 membres de l'armée régulière recevront leur formation au camp de Gagetown en 1958. En outre, 2,500 postes vacants seront attribués à des membres de la milice qui participeront à une semaine de formation avec l'armée régulière.

5. Il y en avait 149 le 31 octobre 1957.

PONT À L'ESTUAIRE DE LA RIVIÈRE SAINT-MAURICE

*Question n° 153*—**M. Rochefort:**

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention de construire un pont au-dessus du fleuve Saint-Laurent à l'estuaire du Saint-Maurice ou dans le voisinage pour relier la rive sud à la rive nord?

2. Des travaux de recherches effectués pour déterminer quel est le meilleur emplacement seront-ils confiés à des ingénieurs de l'État ou à des firmes étrangères d'experts-conseils?

3. L'emplacement du pont a-t-il été choisi? Dans le cas de l'affirmative, par qui?

4. Le conseil municipal et les groupements publics de la cité du Cap-de-la-Madeleine seront-ils consultés à ce sujet et seront-ils représentés dans tous les organismes chargés de la conduite des études de recherches?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. On n'a encore arrêté aucun programme.

2, 3 et 4.—Voir la réponse au n° 1.

EXPORTATION DU BOIS DE SOUTÈNEMENT DES PROVINCES ATLANTIQUES

*Question n° 188*—**M. McWilliam:**

1. Quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises en vue d'assurer des contrats pour le bois de soutènement sur les marchés d'outre-mer, afin que les provinces de l'Atlantique puissent expédier des étais de mines en 1958?

2. Jusqu'à ce jour, quels ont été les résultats obtenus?

3. Quelles sont les perspectives de succès?

*Réponse de* **l'hon. M. Churchill (ministre du Commerce):**

1. En août de cette année, le ministère du Commerce a commencé à s'inquiéter des perspectives des ventes d'exportation de bois de soutènement pour 1958. On a enquêté sur les débouchés possibles et les renseignements recueillis ont été communiqués aux entreprises et aux gouvernements provinciaux principalement intéressés. En particulier, on a fait savoir aux autorités du Royaume-Uni que les producteurs canadiens souhaitaient subvenir aux besoins du *National Coal Board* comme les années précédentes. L'affaire fait actuellement l'objet de négociations de la part des producteurs.

2. L'aide directe qu'a fournie à une entreprise le Service du commerce extérieur a concouru à obtenir un petit contrat de la Turquie. On n'a pas encore reçu d'autres nouvelles sur les contrats conclus.

3. On s'attend à un contrat à l'égard d'une partie des besoins du *National Coal Board.*

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 20 novembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

### L'AÉROPORT DE WINDSOR—ÉDIFICE DES TRANSPORTS

*Question nº 18*—**L'hon. M. Martin:**

Quand se propose-t-on d'inaugurer officiellement le nouvel édifice du ministère des Transports à l'aéroport de Windsor?

**M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:** Monsieur l'Orateur, pour répondre à la question nº 18, marquée d'un astérisque, je dirai que l'inauguration officielle de l'édifice en question aura lieu le printemps prochain; les travaux supplémentaires de carrelage, d'aménagement esthétique du terrain, et de clôture seront alors terminés. Ainsi que l'honorable député d'Essex-Est le sait, l'édifice est maintenant partiellement utilisé.

### SERVICE DE TRANSBORDEMENT DESSERVANT L'ÎLE PELÉE

*Question nº 19*—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. La Commission maritime ou l'État subventionne-t-il un service de transbordement desservant l'île Pelée, dans le lac Érié?
2. Ce service ne fonctionne-t-il pas exclusivement dans les limites d'une province?
3. L'État accorde-t-il des subventions à d'autres services de transbordement ou de transport fonctionnant exclusivement dans les limites d'une province et, s'il en est ainsi, quels sont ces services?
4. L'État accorde-t-il des subventions au service de transbordement entre Portugal-Cove et l'île Bell (Terre-Neuve)?
5. Sinon, pourquoi la subvention fédérale accordée à un transbordeur en Ontario ne peut-elle aussi être versée à l'égard de Terre-Neuve?

**M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:** Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est oui.

La réponse à la partie deux est que ce service est étendu, durant les mois d'été, pour desservir Sandusky, dans l'Ohio.

La réponse à la troisième partie est oui, les services étant les suivants: Vancouver et les ports septentrionaux de la Colombie-Britannique et des îles de la Reine-Charlotte; Baddeck et Iona (N.-É.); Grand Manan et la terre ferme (N.-B.); Halifax, Canso et Guysboro (N.-É.); Halifax, Torbay, île Madame et les ports de la côte ouest de l'île du Cap-Breton (N.-É.); Île-aux-Coudres et Les Éboulements (P.Q.); Île-aux-Grues et Montmagny (P.Q.); Mulgrave et Canso (N.-É.); Mulgrave, Queensport et île Madame (N.-É.); Murray-Bay et côte nord du Saint-Laurent (P.Q.); Owen Sound et ports de l'île Manitoulin et de la baie Georgienne (Ont.); Pictou, Mulgrave et Chéticamp (N.-É.); Québec, Natashquan et Harrington (P.Q.); Québec ou Montréal, Gaspé et Îles-de-la-Madeleine (P.Q.); Rimouski, Matane et points de la côte nord du Saint-Laurent (P.Q.); Rivière-du-Loup et Saint-Siméon et (ou) Tadoussac (P.Q.); Sydney et Bay St. Lawrence (N.-É.); services maritimes côtiers de Terre-Neuve.

La réponse à la quatrième partie est non, bien qu'on ait étudié la question à maintes reprises; je dois ajouter que l'honorable député de Saint-Jean-Est a porté cette question à maintes reprises à l'attention du ministère.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député qui l'a précédé.

**M. Macdonald (Antigonish-Guysboro):** En ce qui concerne la cinquième partie, il n'y a aucune raison du genre; chaque demande de subvention est étudiée à sa valeur intrinsèque.

### LE PIPE-LINE TRANSCANADIEN—CONTRATS

*Question nº 21*—**M. Benidickson:**

Quelles sont les attributions de la *Trans-Canada Pipe Lines Company Limited*, *a*) en ce qui regarde l'adjudication des contrats d'aménagement de la section du pipe-line à gaz financé par la Couronne, depuis la tête des Lacs, *b*) en vue d'assurer l'exécution appropriée des travaux après l'adjudication des contrats?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, voici la réponse: *a*) Conformément aux dispositions d'un accord conclu le 30 mai 1957 entre la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line* et la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, cette dernière fournira tout renseignement et tout conseil que lui demandera l'autre société en ce qui concerne l'adjudication de contrats pour l'aménagement et l'achat de matériaux et d'outillage. L'approbation de tous ces contrats dépendra toujours de la société de la Couronne et sera effectuée en son nom. Le règlement de la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line* prévoit qu'à moins d'avoir obtenu auparavant l'assentiment du conseil du Trésor, elle ne pourra

conclure aucun contrat comportant une dépense de plus de $50,000.

b) Aux termes d'un accord portant la date du 30 mai 1957 intervenu entre la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line* et la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* cette dernière sera chargée de la surveillance directe sur les lieux des aménagements pour le compte de la société de la Couronne, dans le cadre de la surveillance générale exercée pour celle-ci par la *Defence Construction (1951) Limited.*

AIR-CANADA, À WINNIPEG—DIMINUTION DU PERSONNEL ET PERMUTATIONS

*Question nº 23*—**M. Stewart (Winnipeg-Nord):**

1. Y aura-t-il une diminution du personnel d'Air-Canada à Winnipeg par suite des permutations imminentes?

2. Des employés ont-ils accepté de permuter à Montréal? Dans le cas de l'affirmative, combien?

3. Quelle sera la situation des employés qui, à cause de leurs obligations familiales, se voient dans l'impossibilité de permuter à Montréal?

4. Le 1er juin 1947, 1952 et 1957, quel était le nombre de personnes à l'emploi d'Air-Canada à Winnipeg?

5. Durant les dix dernières années, combien d'employés ont été transférés à Montréal par suite de la fermeture ou du déménagement de certains services?

6. Des employés ont-ils perdu leur emploi pour avoir refusé d'aller demeurer ailleurs? Dans le cas de l'affirmative, combien?

**M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:** Monsieur l'Orateur, la direction d'Air-Canada a fait savoir qu'en ce qui concerne la partie 1...

**M. Hahn:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député voudrait-il se tourner vers le microphone, afin que nous puissions tous avoir l'avantage d'entendre ce qu'il dit?

**M. MacDonald (Antigonish-Guysborough):** En ce qui concerne les parties 1, 2 et 3 de la question, la direction d'Air-Canada répond qu'il n'y a pas de permutations imminentes.

Pour ce qui est de la partie 4, il y en avait 1,422 le 1er juin 1947; 1,500 le 1er juin 1952; 1,881 le 1er juin 1957.

Quant à la partie 5, il y en a eu 226; la réponse à la partie 6 est oui et le nombre en a été 14.

LA LOI SUR LES COMPAGNIES—OMISSION DE DÉPOSER DES RAPPORTS

*Question nº 25*—**M. Fisher:**

1. En 1955, 1956 et 1957 jusqu'à ce jour, à combien *a*) de compagnies publiques, b) de compagnies privées, a-t-on imposé une amende pour avoir omis de déposer un rapport aux termes de l'article 125 de la loi sur les compagnies?

2. Combien de compagnies privées ne se sont pas conformées aux prescriptions de la loi jusqu'ici en ce qui regarde le rapport de 1956?

[L'hon. M. Churchill.]

3. A quel fonctionnaire de la Couronne incombe-t-il de prendre des mesures aux termes du paragraphe 4 de l'article 125 de la loi sur les compagnies?

4. Durant 1956, combien de certificats ont été émis en vertu du paragraphe 7 de l'article 125 de la loi sur les compagnies?

**Mme Ellen L. Fairclough (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, j'ai une réponse à cette question. Elle est assez longue et renferme un petit tableau statistique. Je me demande si l'honorable député consentirait à ce qu'elle soit transformée en ordre de dépôt de documents.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ne pourrait-elle pas être consignée au hansard?

**M. l'Orateur:** La secrétaire d'État demande-t-elle que la réponse soit consignée au hansard?

**L'hon. Mme Fairclough:** Comme il vous plaira, monsieur l'Orateur; je n'ai pas le choix.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que la réponse soit consignée au hansard au lieu d'être lue?

**Des voix:** Entendu!

*(La réponse aux questions ci-dessus paraît à l'appendice "A", page 1426.)*

L'OCÉAN ARCTIQUE—SOUVERAINETÉ CANADIENNE

*Question nº 26*—**L'hon. M. Lesage:**

Les eaux de l'océan Arctique, depuis le nord de l'archipel arctique jusqu'au pôle nord, dans la partie qu'on appelle le secteur canadien, sont-elles des eaux canadiennes?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je demanderais que cette question soit réservée jusqu'au retour du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

**M. l'Orateur:** La question est réservée.

DROITS D'ATTERRISSAGE POUR L'ENVOLÉE TRANSPOLAIRE, À EDMONTON

*Question nº 27*—**M. Broome:**

1. Les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont-elles demandé au ministre des Transports des droits d'atterrissage à Edmonton pour l'envolée transpolaire Vancouver-Amsterdam, afin que les voyageurs partant d'Edmonton ne soient pas obligés de se rendre à Vancouver ou à Yellowknife pour prendre l'avion correspondant?

2. Si une telle demande a été reçue, quelles dispositions a-t-on prises?

3. Le ministre a-t-il reçu une demande des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien, sollicitant le ministère de négocier des droits d'atterrissage à Londres pour l'envolée transpolaire Vancouver-Amsterdam, afin qu'elles puissent faire face à la concurrence des lignes *Pan-American* qui volent actuellement sans arrêt de Seattle à Londres par voie du Pôle?

4. Si une telle demande a été reçue, quelles dispositions le ministère songe-t-il à prendre?

**M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:** La réponse à la première et à la deuxième parties est que les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien ont fait parvenir une demande pour obtenir l'autorisation d'inclure Edmonton dans le parcours actuel de leur service aérien entre Vancouver et Amsterdam. Cette demande fait actuellement l'objet d'une étude dans le cadre d'un réexamen général du programme relatif à l'aviation que le ministre des Transports entreprend et sur lequel il espère faire une déclaration sous peu.

A la troisième et à la quatrième parties, la réponse est non.

RÈGLEMENTS RELATIFS À LA VIOLATION DE LA PROPRIÉTÉ DE LA DÉFENSE—PERMIS DE CIRCULATION

*Question nº 28*—**M. Barnett:**

1. Aux termes des Règlements relatifs à la violation de la propriété de la défense, délivre-t-on des permis de circulation aux agents d'affaires des syndicats ouvriers représentant: *a*) tout civil employé au ministère de la Défense nationale, *b*) les employés des entrepreneurs exécutant des travaux dans les limites des établissements de défense?

2. Dans le cas de l'affirmative, les permis sont-ils délivrés suivant une ligne de conduite générale du ministère ou la question est-elle laissée à l'entière discrétion de chaque officier commandant?

3. Sinon, pour quelles raisons ces permis ne sont-ils pas accordés?

4. Les permis de circulation délivrés aux représentants syndicaux comportent-ils quelque condition particulière?

5. Permet-on, aux termes de l'article 24 des Règlements, d'afficher les avis ou déclarations officielles des syndicats ouvriers?

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** A la première partie de la question, la réponse est oui dans les deux cas.

A la deuxième partie, la réponse est que la délivrance des permis relève entièrement des divers officiers commandants ou des préposés aux établissements de défense.

Pour ce qui est de la troisième partie, la réponse est comprise dans celle qui a été donnée à la première partie.

A la quatrième partie, je réponds que la question relève de ceux qui délivrent l'autorisation.

Quant à la cinquième partie, le règlement nº 24 dispose que la permission de l'officier commandant ou du préposé à un établissement de défense, exigée avant qu'on affiche des avis ou des déclarations dans un établissement de défense, comme la délivrance des permis de circulation, est laissée à la discrétion de cette personne.

CHÔMAGE, À QUÉBEC ET MONTMAGNY

*Question nº 29*—**L'hon. M. Lesage:**

1. Quel était le nombre de chômeurs inscrits *a*) au Canada, *b*) dans la province de Québec, *c*) dans la région desservie par le bureau de Montmagny de la Commission d'assurance-chômage ou vers le 1er novembre 1957?

2. Quel était le nombre de chômeurs inscrits *a*) au Canada, *b*) dans la province de Québec, *c*) dans la région desservie par le bureau de Montmagny de la Commission d'assurance-chômage, le ou vers le 1er novembre 1956?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Le 19 septembre 1957, la date la plus récente pour laquelle des données ont été publiées, le nombre des chômeurs inscrits aux bureaux locaux de la Commission d'assurance-chômage se répartissait comme il suit:

| | |
|---|---|
| *a*) au Canada | 255,896 |
| *b*) dans la province de Québec | 69,227 |
| *c*) dans la région desservie par le bureau local de Montmagny | 969 |

En réponse à la question nº 2, les chiffres pour la date correspondante, soit le 20 septembre 1956, étaient les suivants:

| | |
|---|---|
| *a*) au Canada | 158,804 |
| *b*) dans la province de Québec | 43,653 |
| *c*) dans la région desservie par le bureau local de Montmagny | 804 |

SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT—PRÊTS CONSENTIS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

*Question nº 30*—**M. Robichaud:**

1. Quel est le montant global des prêts que la Société centrale d'hypothèques et de logement a consentis dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse durant l'année terminé le 31 mars 1957?

2. Quel a été le montant global des prêts consentis depuis le 1er avril 1957 jusqu'à ce jour?

3. Quel était le montant moyen de chaque prêt et quel était le nombre d'unités de logement auxquelles s'appliquaient ces prêts pour l'année terminée le 31 mars 1957, comparativement à la période allant du 1er avril 1957 jusqu'à ce jour?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** La réponse à la question de l'honorable député de Gloucester comportant beaucoup de chiffres, il se contenterait peut-être d'une réponse au hansard?

**M. Robichaud:** Entendu.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que cette réponse soit consignée au hansard?

**Des voix:** D'accord.

*(La réponse à la question ci-dessus paraît à l'appendice "B", page 1427.)*

LE PIPE-LINE TRANSCANADIEN—EXPLOSION EN SASKATCHEWAN

*Question n° 31*—**M. Lewry:**

1. Quand et par qui a été effectuée l'inspection du pipe-line transcanadien après l'explosion survenue le dimanche 3 novembre 1957, près de Mortlach, à l'ouest de Moose-Jaw (Saskatchewan)?
2. Quelles sont, quant à la pression, les prescriptions techniques à l'égard de ce pipe-line de gaz naturel?

**M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:** Voici la réponse à la première question. La Commission des transports du Canada nous informe qu'une inspection a été faite les 6 et 7 novembre par ses ingénieurs régionaux.

Quant à la deuxième question, la Commission nous apprend que ce secteur du pipe-line a été conçu en vue d'une pression utile de 826 livres au pouce carré.

SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT—DIRECTIVES

*Question n° 35*—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. A quelle époque, depuis le 1er juillet 1957, le ministre du Travail a-t-il adressé une ou des directives aux directeurs du Service national de placement en ce qui a trait à la recherche d'emploi pour les chômeurs?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelle était la teneur de cette ou de ces directives?
3. Le personnel du Service national de placement a-t-il été augmenté depuis que cette ou ces directives ont été données? Dans le cas de l'affirmative, combien de membres a-t-on ajoutés au personnel et à quels bureaux a-t-on ainsi augmenté le personnel?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Voici la réponse aux parties 1 et 2. A la demande du ministre du Travail, la Commission de l'assurance-chômage a émis une directive, en date du 20 septembre 1957, adressée aux directeurs de tous les bureaux locaux de l'assurance-chômage, insistant sur l'importance attachée par le ministre à l'aspect "placement" de l'activité du Service national de placement sur le plan local et prescrivant une augmentation de l'activité des fonctionnaires locaux à cette fin. L'honorable député peut obtenir un exemplaire de cette circulaire et je verrai à ce qu'elle lui parvienne.

Voici la réponse à la troisième partie. On ne note aucune augmentation de l'effectif normal. Toutefois, il y a augmentation du nombre d'employés occasionnels, ce qui est d'ailleurs habituel à cette époque de l'année.

PROGRAMME DU GOUVERNEMENT EN VUE D'ENRAYER LE CHÔMAGE

*Question n° 36*—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Le gouvernement a-t-il un programme précis en vue d'enrayer le chômage cet hiver? Dans le cas de l'affirmative, en quoi consiste-t-il?

[M. l'Orateur.]

2. Le comité d'Ottawa chargé de l'embauchage durant l'hiver possède-t-il des pouvoirs exécutifs pour mettre en œuvre un programme d'embauchage au nom du gouvernement?
3. Quel est le mandat de ce comité et de quelle façon fonctionne-t-il?
4. Y a-t-il des membres du cabinet qui font partie de ce comité? Dans le cas de l'affirmative, quels sont-ils?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Voici la réponse à la première partie. Il y a un programme précis destiné à accroître l'emploi en hiver, afin d'atténuer le fléchissement saisonnier du travail au Canada. Ce programme, ou campagne d'embauche d'hiver, vise à créer un climat industriel et professionnel favorable à l'élaboration et à l'exécution d'entreprises durant l'hiver, lorsque la chose est possible.

Le programme, qui est appliqué de concert par le ministère du Travail et le Service national de placement, conjugue les services des organismes nationaux et régionaux, des groupes municipaux et de tous les organes de publicité, en vue de faire saisir aux employeurs l'importance de l'embauche d'hiver. Il s'assure l'appui des ministères du gouvernement fédéral en matière de travaux de construction, d'entretien, de réparation et de rénovation en hiver, ainsi qu'en matière de fournitures, lorsque la chose est possible. Il offre un service de publicité et de renseignements d'envergure nationale.

Grâce aux comités d'emploi en hiver qui sont établis un peu partout dans le pays et qui collaborent étroitement avec les bureaux de placement régionaux, le programme est coordonné sur le plan national. L'heureuse poursuite du programme est assurée grâce à la collaboration des organismes suivants: l'Association des manufacturiers canadiens, la Chambre de commerce du Canada, le Congrès du travail du Canada, l'Association canadienne des constructeurs, la Fédération canadienne des marchands détaillants, l'Association des banquiers canadiens, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et autres organismes imbus d'esprit civique. Les gouvernements provinciaux et les régimes municipaux collaborent admirablement à la mise en chantier de certaines entreprises, en hiver.

Voici la réponse à la 2e partie. Le comité interministériel sur l'emploi d'hiver groupe des représentants d'un certain nombre de ministères. Il s'intéresse plus particulièrement à la mise en chantier d'entreprises fédérales en hiver, chaque fois que la chose paraît possible ou pratique. Ses fonctions sont d'ordre exclusivement consultatif.

La réponse à la 3e question est la suivante. Il s'agit d'un comité créé pour conseiller le cabinet dans le domaine de la participation

du gouvernement fédéral, sur le plan ministériel, au programme d'emploi d'hiver. Le comité s'efforce d'obtenir des renseignements sur les entreprises qu'il serait possible d'exécuter en hiver et formule des vœux en conséquence. Il essaye également de coordonner ces divers efforts à l'échelon interministériel.

La réponse à la question nº 4 est négative.

PRÊTS FÉDÉRAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE

*Question nº 37*—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Des prêts, fondés sur le principe appliqué à l'égard de l'entreprise de Beechwood, seront-ils disponibles exclusivement pour des projets des provinces de l'Atlantique?

2. Sinon, toutes les provinces seront-elles habilitées à obtenir ces prêts?

3. Ces prêts seront-ils affectés uniquement à des projets relevant des gouvernements provinciaux ou des organismes provinciaux de la Couronne, ou seront-ils à la disposition de sociétés d'énergie privées parrainées par un gouvernement provincial?

4. Ces prêts seront-ils accordés uniquement à l'égard de projets nouveaux ou inachevés, ou seront-ils accordés pour le remboursement d'obligations émises par des entreprises d'énergie établies dans les provinces Maritimes?

**M. l'Orateur:** Réservée?

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. C'est la dernière fois que la Chambre a l'occasion d'obtenir une réponse à cette question avant la Conférence fédérale-provinciale et il me semble que le Parlement a les premiers droits à cette réponse.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la dernière fois, car il y aura encore bien d'autres jours; la réponse sera donnée à n'importe quel moment, à l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. M. Pickersgill:** N'avons-nous aucun droit?

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

NORD-CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES—VIREMENTS D'AFFECTATIONS

*Question nº 97*—**L'hon. M. Lesage:**

1. Depuis le 22 juin, le Conseil du Trésor a-t-il autorisé certains virements dans les sommes du budget principal, du budget supplémentaire et du nouveau budget supplémentaire affectées au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel a été le nombre de ces virements, et dans chaque cas, *a*) quel a été le montant transporté, *b*) à l'égard de quelle rubrique ou entreprise chaque virement a-t-il été effectué, *c*) à quelle rubrique ou à quelle entreprise a-t-on affecté les montants, *d*) quelle était la raison de ces virements?

**L'hon. Douglas S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais que la question nº 97 de l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage) soit transformée en ordre de dépôt de document, pourvu que lui-même et le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) s'entendent sur les articles à insérer. Je dépose maintenant le document.

AMÉNAGEMENT D'UNE ROUTE NAVIGABLE JUSQU'À NEW-YORK

*Question nº 22*—**L'hon. M. Chevrier:**

1. La Commission conjointe internationale a-t-elle présenté un rapport sur l'aspect économique que présenterait l'aménagement d'une route reliant le Saint-Laurent à New-York, par voie du Richelieu et du lac Champlain?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand?

3. Quelles en étaient les recommandations?

4. A combien évaluait-on le coût de l'entreprise?

5. A-t-on revisé ces estimations depuis 1938?

6. Quelle est la profondeur des eaux depuis la rivière Richelieu jusqu'à New-York, par voie du canal Chambly, du lac Champlain et du fleuve Hudson?

7. Quel est le nombre de ponts sur ce parcours?

8. Quelle distance gagnera-t-on entre Montréal et New-York grâce à cet itinéraire?

9. Le Richelieu est-il le seul parcours dont on puisse se servir? Quels sont les autres parcours?

10. Lorsque la voie maritime sera terminée, combien de navires aménagés pour les canaux affectera-t-on ailleurs?

11. A-t-on songé à utiliser l'ensemble de ces navires sur la route fluviale canalisée Richelieu-Champlain?

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—EMPLOI DE DIPLÔMÉS D'UNIVERSITÉ

*Question nº 32*—**M. Fisher:**

1. Durant chaque année, depuis 1948, combien de diplômés d'université ont été admis au ministère des Affaires extérieures à la suite d'un examen de concours?

2. Pour chaque année et à l'égard de chaque université canadienne, quelle est la répartition des candidats admis ou refusés, compte tenu des grades de bachelier et non des diplômes post-scolaires?

3. Quelle est, à l'égard de ces années, la répartition globale des candidats d'après la catégorie de diplômes (v.g., histoire, sciences économiques, science politique, diplômé sans mention, etc.)?

4. Sur le nombre de ceux que le ministère a acceptés depuis 1948, combien peuvent être désignés comme Canadiens français?

5. Sur le nombre de ceux que le ministère a acceptés depuis 1948, combien ont quitté le service?

REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES

*Question nº 40*—**M. McGregor:**

1. Dans quels pays le Canada maintient-il des représentants diplomatiques?

2. A l'égard de chaque pays, quels sont *a*) les noms, traitements et indemnités de chaque ambassadeur ou autre chef de mission, *b*) les frais d'immobilisations des bureaux diplomatiques canadiens, *c*) le loyer annuel des bureaux dont le Canada n'est pas propriétaire, *d*) les frais annuels

d'administration de la représentation diplomatique (i) en traitements, (ii) à tous autres titres, e) le nombre des fonctionnaires dans chaque cas?

LES RÉFUGIÉS HONGROIS

*Question nº 118*—**M. Castleden:**

1. Jusqu'au 31 mars 1957, quel a été le nombre des réfugiés hongrois admis au Canada à la suite de la révolution en Hongrie, venant *a*) directement d'Autriche ou de France, *b*) de Grande-Bretagne?

2. A l'égard de combien de ces personnes, s'il en est, a-t-on suspendu l'application des règlements de santé pour l'admission au Canada?

3. Au 31 octobre 1957, combien de ces personnes étaient dans des hôpitaux ou des sanatoriums aux frais du gouvernment fédéral?

4. Quelle somme globale la Trésorereie du Canada a-t-elle dépensée pour ces réfugiés, aux titres suivants: *a*) soins médicaux et hospitaliers, *b*) entretien, *c*) transport à l'intérieur du Canada depuis leur arrivée?

5. A combien de ces personnes a-t-on fait subir un examen médical après leur arrivée au Canada?

6. Au 1er octobre 1957, à l'égard de combien de ces personnes le gouvernement fédéral a-t-il payé les frais de retour dans leur pays?

LA RÉSERVE DE WHITE-BEAR, À CARLYLE (SASK.)

*Question nº 135*—**M. McCullough:**

1. Quel est le nombre d'Indiens résidant actuellement dans la réserve de White Bear, Carlyle (Saskatchewan)?

2. Sur ce nombre, combien sont des Cris?

3. Sur ce nombre, combien sont des Assiniboines?

4. Durant chaque année, depuis 1948, quel a été le revenu provenant de baux miniers, de redevances sur le pétrole, de permis de pêche ou autres, dans la réserve de White Bear?

5. Durant chaque année, depuis 1948, quels ont été les autres revenus?

6. Durant chaque année, depuis 1948, qu'a-t-on fait des revenus?

7. En 1956, à combien s'élevait la caisse de la bande de White Bear?

8. Comment et selon quels principes s'effectue la dépense des deniers de la caisse de la bande?

9. Quel a été le coût de construction du dispensaire et de la résidence des infirmières dans la réserve de White Bear?

10. Durant chaque année, depuis 1950, quelle valeur représentent la machinerie et les bestiaux livrés aux Indiens de White Bear?

10. Durant chaque année, depuis 1950, quelle valeur représentent la machinerie et les bestiaux livrés aux Indiens de White Bear?

11. En quoi consistaient cette machinerie et ces bestiaux?

12. *a*) Depuis 1948, combien d'Indiens pur sang ont rempli des postes administratifs relevant de la Division des Affaires indiennes? *b*) Quelle était la nature de leur emploi?

13. Durant chaque année, depuis 1948, quelle valeur globale représentent les rations alimentaires accordées aux Indiens de la réserve de White Bear?

14. Depuis 1948, combien de maisons a-t-on construites dans la réserve de White Bear?

15. Combien d'années se sont écoulées depuis la construction de la clôture entourant la réserve?

[M. McGregor.]

CHANTIERS DE CONSTRUCTION NAVALE, À HALIFAX

*Question nº 148*—**M. Morris:**

1. Au cours des années financières terminées le 31 mars 1955, 1956 et 1957, les chantiers de construction navale d'Halifax ont-ils fourni des marchandises et des services au gouvernement fédéral? Dans le cas de l'affirmative, pour quel montant, en dollars, au cours de chaque année?

2. Au cours de la période allant du 1er avril au 31 octobre 1957, les chantiers de construction navale d'Halifax ont-ils fourni des marchandises et des services au gouvernement fédéral? Dans le cas de l'affirmative, pour quel montant, en dollars?

3. Le 1er novembre 1957, des commandes passées par le gouvernement fédéral pour des marchandises et des services aux chantiers de construction navale d'Halifax étaient-elles encore non exécutées? Dans le cas de l'affirmative, quel en était le montant, en dollars?

LA "FAIREY AVIATION COMPANY", EN NOUVELLE-ÉCOSSE

*Question nº 149*—**M. Morris:**

1. Au cours des années financières terminées le 31 mars 1955, 1956 et 1957, la *Fairey Aviation Company of Canada Limited*, d'Eastern-Passage (Nouvelle-Écosse), a-t-elle fourni des marchandises et des services au gouvernement fédéral? Dans le cas de l'affirmative, pour quel montant, en dollars, au cours de chaque année?

2. Durant la période allant du 1er avril au 31 octobre 1957, la *Fairey Aviation Company of Canada Limited* d'Eastern-Passage (Nouvelle-Écosse), a-t-elle fourni des marchandises et des services au gouvernement fédéral? Dans le cas de l'affirmative, pour quel montant, en dollars?

3. Le 1er novembre 1957, des commandes passées par le gouvernement fédéral pour des marchandises et des services à la *Fairey Aviation Company of Canada Limited*, d'Eastern-Passage (Nouvelle-Écosse), étaient-elles encore non exécutées? Dans le cas de l'affirmative, quel en était le montant, en dollars?

SERVICES JURIDIQUES, À EDMONTON

*Question nº 172*—**M. Holowach:**

1. Au cours de la période allant du 1er janvier 1956 au 10 juin 1957, de quels avocats ou sociétés d'avocats de la ville d'Edmonton (Alberta), le gouvernement fédéral ou l'une de ses divisions a-t-il retenu les services?

2. Quelles sommes le gouvernement fédéral et tous ses ministères ont-ils versées à chacun de ces avocats et à chacune de ces sociétés d'avocats?

3. Quelles sommes, s'il en est, reste-t-il à verser ou font l'objet de réclamations, et de qui s'agit-il?

4. A-t-on passé des contrats avec quelque société d'avocats en vue de services juridiques et, dans le cas de l'affirmative, avec qui?

5. Pour quelles raisons ou selon quelle méthode a-t-on retenu les services de ces sociétés d'avocats?

AUTOMOBILES ET CAMIONS—ACHAT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN ALBERTA

*Question nº 184*—**M. Hansell:**

1. Au cours de chacune des années 1956 et 1957, le gouvernement a-t-il acheté des automobiles et des camions de distributeurs de Coleman, Blairmore, Bellevue, Pincher-Creek, Macleod? Dans le cas de l'affirmative, combien?

2. De qui chaque véhicule a-t-il été acheté et quel en était le prix?

3. A-t-on effectué des achats à la suite d'une demande publique de soumissions? Dans le cas de l'affirmative, de quelle façon, a-t-on annoncé ces demandes de soumissions?

RAPPORT DES DÉPENSES D'ÉLECTION FÉDÉRALES, POUR 1957

*Question nº 204*—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Un rapport des dépenses d'élection de chaque candidat élu à la Chambre des communes le 10 juin 1957 a-t-il été déposé avant l'ouverture du Parlement le 14 octobre 1957?

2. Sinon, quels sont les noms de tous les députés pour le compte desquels les rapports des dépenses d'élection n'avaient pas été déposés le 14 octobre 1957?

3. Ces rapports ont-ils été déposés au nom de députés depuis le 14 octobre 1957? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms de ces députés et à quelles dates ces rapports ont-ils été déposés?

## DEMANDES DE DOCUMENTS

ACTIVITÉ POLITIQUE DES ENTREPRENEURS DE TRANSPORT POSTAL—DIRECTIVES

*Demande nº 25*—**M. St-Laurent (Témiscouata):**

Copie des ordonnances relatives au transport postal et (ou) des lettres adressées par les directeurs de district des services postaux, concernant l'activité politique des entrepreneurs de transport postal, dans tous les districts postaux, sauf Ottawa.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion sous les réserves usuelles?

**Des voix:** Entendu!

(La motion est adoptée.)

PONT INTERNATIONAL RELIANT PRESCOTT À OGDENSBURG

*Demande nº 32*—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

Copie de toutes ententes et correspondance échangées depuis le 1er janvier 1955 jusqu'à ce jour entre le Canada et l'État de New-York au sujet de la construction, de l'exploitation et de l'entretien du pont international reliant Ogdensburg à Prescott.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, il n'y a eu à proprement parler aucune correspondance ni entente entre le Canada et l'État de New-York du 1er janvier 1955 à ce jour sur la question de la construction, de l'exploitation et de l'entretien du pont international Ogdensburg-Prescott. Il y a cependant un accord financier relatif au pont d'Ogdensburg entre l'administration des ponts des États-Unis, l'administration des ponts du Canada et l'État de New-York. Cet accord financier a été soumis au gouverneur général en son conseil et a été approuvé le 14 mars 1957. Je me ferai un plaisir de déposer une copie de cet accord financier et du décret du conseil correspondant, si l'honorable député le désire.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Très bien, merci.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion avec l'explication et la déclaration du premier ministre?

**Des voix:** Entendu.

(La motion est adoptée.)

## LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

DEMANDE DE NOUVELLES NÉGOCIATIONS SUR LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Étant donné l'offre qu'aurait faite le président du Congrès du travail du Canada d'aider le ministre à régler le différend intervenu entre la *Canadian National Steamships* et le syndicat international des marins, le gouvernement insistera-t-il pour que les négociations soient reprises au sujet des salaires et des conditions de travail des marins de la marine marchande touchés par ce différend, en vue de régler ce dernier et de rétablir l'immatriculation canadienne des bateaux?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, ainsi que l'honorable député l'a donné à entendre, j'ai reçu un télégramme de M. Jodoin, auquel j'ai répondu ainsi qu'il suit:

Merci de votre télégramme reçu ce matin. J'ai pris bonne note des vues que vous y exprimez. Comme le différend au sujet des salaires est intervenu entre le syndicat international des marins et la *Canadian National West Indies Steamships Limited*, je crois qu'il serait opportun que vous présentiez directement aux parties intéressées votre offre d'user de votre influence auprès du syndicat international des marins pour amener un règlement sur une base équitable. Toutefois, j'informerai la compagnie de votre offre.

PRÉSUMÉE INSUFFISANCE DES ÉQUIPAGES À BORD DES NAVIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Une dépêche de la *Presse canadienne*, publiée ce matin, annonce que, contrairement aux règlements établis sous l'empire de la loi sur la marine marchande du Canada, les navires de la *Canadian National Steamships* ont quitté le port de Montréal sans avoir un équipage suffisant. Si le

ministre constate que c'est vrai, imposera-t-il à la société de la Couronne les sanctions prévues à la loi sur la marine marchande du Canada?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, la direction de la *Canadian National Steamships Limited* m'apprend que les équipages présentement de service à bord de ces navires sont tout à fait suffisants pour la tâche qu'ils ont à accomplir; mais, si je constate le contraire, j'examinerai certainement la question. Je le répète, je ne le ferai que si je constate le contraire.

INSTRUCTIONS VISANT À FAIRE REBROUSSER CHEMIN AUX AVIONS TRANSPORTANT DES ÉQUIPAGES ANTILLAIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, puis-je ajouter une autre question au grand nombre de celles qui ont été posées aujourd'hui au ministre des Transports?

**L'hon. M. Churchill:** Et auxquelles il a si bien répondu.

**L'hon. M. Chevrier:** Je me souviens d'avoir été très occupé certains jours, lorsque je siégeais l'autre côté, mais je ne me souviens d'aucun jour comme aujourd'hui. J'ai prévenu le ministre que j'allais lui poser cette question. Est-ce que le ministre, ou quelqu'un d'autre agissant en son nom, a donné des instructions à la *Canadian National Steamships,* dont le résultat aurait été de faire rebrousser chemin aux avions qui transportaient des équipages antillais au Canada?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député d'avoir eu la courtoisie de me prévenir de sa question. Je regrette d'avoir à le désappointer, mais la réponse est non.

**L'hon. M. Chevrier:** Ce n'est pas un désappointement mais une confirmation.

ENDROIT DU CHANGEMENT D'ÉQUIPAGES DES NAVIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** Puis-je poser une question au ministre des Transports? A quel endroit les navires des *Canadian National Steamships* changeront-ils les équipages canadiens pour des équipages étrangers?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne sache pas que la *Canadian National Steamships* projette en ce moment de changer d'équipages.

[L'hon. M. Chevrier.]

**M. Johnston (Bow-River):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne puis entendre le ministre.

**L'hon M. Hees:** Je ne sache pas, ai-je dit, que la *Canadian National Steamships* projette de changer d'équipages, et la société m'apprend que la destination des navires est Halifax.

## LES FINANCES

LA BANQUE DU CANADA—PRÉTENDU RELÂCHEMENT DES RESTRICTIONS MONÉTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Finances une question à propos d'une nouvelle communiquée par Radio-Canada ce matin et dans laquelle on attribuait à tort au ministre des Finances un discours prononcé par le ministre de la Justice (M. Fulton) à Vancouver. Quelles sont les mesures concrètes que le gouvernement conservateur a prises, d'après le ministre de la Justice, pour relâcher les restrictions monétaires de la Banque du Canada?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu de compte rendu du discours qui m'a été attribué à tort et qui, selon mon honorable ami, aurait été prononcé hier soir par le ministre de la Justice. On ne saurait s'attendre, à mon avis, que j'expose ce que mon collègue avait à l'esprit, si vraiment il a formulé une déclaration en ce sens.

**L'hon. M. Sinclair:** Une autre question, monsieur l'Orateur. Nous supposons que le ministre de la Justice parlait à titre de membre du cabinet quand il a dit que le gouvernement conservateur adoucissait les restrictions monétaires; pour me renseigner sur ces mesures, j'ai cru naturellement, qu'il me fallait m'adresser au ministre des Finances.

**M. Herridge:** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre...

**L'hon. M. Sinclair:** Monsieur l'Orateur, je demande encore une fois quelles sont ces mesures, dont parlait le ministre de la Justice à Vancouver, que le gouvernement conservateur a prises pour adoucir les restrictions monétaires?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Sauf erreur, cette question a déjà été adressée au ministre et il a répondu.

**Des voix:** Oh, non!

QUESTION AU SUJET D'UNE REMISE DANS LE CAS DE LA MODIFICATION DE LA TAXE D'ACCISE SUR LES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances si, en vue de stimuler les ventes et de soulager le chômage qui sévit actuellement dans certains centres de l'industrie automobile, tel que Windsor, il pourrait nous donner l'assurance que les vendeurs d'automobiles bénéficieront d'une remise de la taxe d'accise au cas où cette taxe serait diminuée ou supprimée...

**L'hon. M. Sinclair:** Conformément aux promesses électorales des conservateurs.

**L'hon. M. Martin:** ...conformément à la pratique établie par le ministre des finances antérieur?

**L'hon. Mme Fairclough:** Oh, non!

**Des voix:** Non, non.

**L'hon. M. Sinclair:** Pas de morale; seulement une réponse.

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, bien entendu, mon honorable ami a tout à fait gâté sa question en ajoutant à la fin la phrase que nous venons d'entendre.

**L'hon. M. Sinclair:** Pas de morale; seulement la réponse.

**L'hon. M. Fleming:** Ce que j'aimerais signaler, c'est que les craintes dont il semble faire état proviennent de ce qui est arrivé à bien des dépositaires de voitures automobiles du Canada, sous l'ancien gouvernement, lorsqu'il y a deux ans et demi ce gouvernement proposa de réduire de 15 à 10 p. 100 la taxe d'accise spéciale sur les voitures automobiles.

**L'hon. M. Pickersgill:** Est-ce l'exposé budgétaire?

**L'hon. M. Fleming:** On se rappellera qu'à ce moment-là le gouvernement avait laissé aux dépositaires tout le fardeau des taxes qui avaient été payées. On se rappellera qu'après cela...

**Des voix:** La réponse.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**L'hon. M. Chevrier:** Répondez à la question.

**L'hon. M. Martin:** Il n'est certes pas conforme au Règlement, monsieur l'Orateur, qu'en réponse à une question, un ministre...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Fasse un exposé budgétaire.

**L'hon. M. Martin:** ...traite de questions qui n'ont rien à voir à celle dont il s'agit ou fasse un exposé budgétaire. Étant donné la gravité du chômage à Windsor, je demande au ministre des Finances...

**Des voix:** Rasseyez-vous.

**M. Fraser:** Que dire du discours que vous prononcez en ce moment?

**L'hon. M. Martin:** ...s'il peut satisfaire à la demande que d'autres lui ont faites. S'il ne le peut pas, il lui suffit de dire non.

**Une voix:** Quand avez-vous cessé de battre votre femme.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, la façon dont l'honorable député a revisé sa question m'intéresse vivement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je crois comprendre que le ministre parle en ce moment au sujet du rappel au Règlement.

**L'hon. M. Sinclair:** Il parle, un point c'est tout.

**M. l'Orateur:** Le ministre veut-il dire quelques mots sur le rappel au Règlement?

**L'hon. M. Fleming:** Je croyais que l'honorable député tentait de poser une deuxième question. Je veux maintenant poursuivre ma réponse à la première question.

**M. Coldwell:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien poser une question supplémentaire.

**M. l'Orateur:** Je crois que le rappel au Règlement a été compliqué d'une autre question, et peut-être y a-t-il lieu que le ministre y réponde.

**M. Coldwell:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question?

**L'hon. M. Fleming:** Je n'ai pas encore terminé la réponse à la première.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Il faut fournir au ministre l'occasion de répondre à la dernière question que lui a posée l'honorable député d'Essex-Est.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas terminé ma réponse à la première question.

**L'hon. M. Chevrier:** Le ministre prononçait un discours.

**L'hon. M. Fleming:** Je signalais, monsieur l'Orateur, qu'on avait laissé retomber sur les vendeurs le fardeau de la taxe qui a été acquittée.

**L'hon. M. Martin:** Ce n'est pas vrai.

**L'hon. M. Fleming:** A la suite des protestations de l'opposition de l'époque, à l'égard de la façon injuste dont on traitait les vendeurs...

**L'hon. M. Martin:** Répondez à la question.

**L'hon. M. Fleming:** ...la loi a été modifiée. Cette loi modifiée autorise...

**L'hon. M. Sinclair:** Qui l'a modifiée, l'opposition?

**L'hon. M. Fleming:** ...la vente de voitures en dépôt permanent, de sorte que, si l'impôt est modifié, le fardeau du vendeur n'en est pas alourdi. On peut espérer que, dans ces circonstances, ceux qui s'intéressent à ce qu'on pourrait faire à ce sujet profiteront de ces dispositions de la loi pour faire des achats en dépôt permanent.

Je puis dire à mon honorable ami que, pour ce qui est du chômage, les autorités s'en préoccupent très activement. Si le gouvernement se proposait d'apporter des changements et s'il en faisait part en temps et lieu à la Chambre, on étudierait alors naturellement tous les aspects de la question. On nous a soumis de nombreuses observations à ce sujet. Je pourrais dire à mon honorable ami pourquoi, à la lumière de l'expérience passée, les vendeurs s'inquiètent tant.

**L'hon. M. Martin:** Présentez bientôt votre budget.

## LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

CONFÉRENCE SUR L'ÉDUCATION—ENVOI D'OBSERVATEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, eu égard à l'intérêt que porte le premier ministre à l'éducation en général, au point de faire là-dessus la morale à l'opposition, j'aimerais lui poser la question que voici. Vu l'extrême importance que revêt la conférence canadienne sur l'éducation qui doit se tenir à Ottawa du 17 au 20 février 1958, le gouvernement fédéral enverra-t-il des observateurs à cette réunion extrêmement importante et d'un caractère exceptionnel? Des observateurs du Conseil des Arts y assisteront-ils aussi?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, aucune décision n'a encore été prise en ce qui concerne la présence d'observateurs. Je conviens avec mon honorable ami qu'il s'agit là d'une conférence de très grande importance. Quant à savoir si le Conseil des Arts doit envoyer là des observateurs, disons que c'est une question qu'il lui appartient seul de décider.

[L'hon. M. Fleming.]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE ROYAUME-UNI—REPRÉSENTANT DES SYNDICATS DE L'OUEST DANS LA DÉLÉGATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Johnson (Kindersley):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre a-t-il pu réfléchir à la proposition que j'ai formulée le lundi 11 novembre en vue de voir inclure, dans la délégation commerciale qui se rendra au Royaume-Uni, un représentant des syndicats de l'Ouest? Dans le cas de l'affirmative, pourrait-il faire savoir à la Chambre si l'on a procédé à quelque modification ou ajouté quelque nom à la liste des membres de la mission en cause depuis qu'on l'a annoncée le 8 novembre?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, lorsque j'étais à Regina, après avoir assisté à la réunion de l'association des syndicats de la Saskatchewan qui avait eu lieu vendredi, quelqu'un,—je crois que c'était un des vice-présidents de cet organisme,—a été invité à faire partie de la mission, et il a accepté.

## LES TRANSPORTS

LE TRANSBORDEUR "WILLIAM CARSON"—DEMANDE VISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE DE VOYAGEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de poser au ministre des Transports une question relative au *William Carson*, qui assure la liaison North-Sydney-Argentia? Le ministre nous a dit que si ce bâtiment pouvait transporter des automobiles et leurs voyageurs, et que si la Chambre de commerce de Terre-Neuve pouvait en faire la preuve, on verrait à ce que cela se fasse. Dans ces conditions, qu'est-ce qu'il fait actuellement pour donner suite à cette idée?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député est généralement assez exact dans ses dires, mais je crains bien qu'aujourd'hui il ne le soit pas. Lorsque je me trouvais il y a quelque temps à Saint-Jean, j'ai discuté la question avec la Chambre de commerce de Terre-Neuve. On m'a dit qu'on ne doutait pas que des automobiles puissent être embarquées sur le *William Carson*. A cela j'ai répondu que si on pouvait en faire la preuve, je recommanderais à la direction du National-Canadien que la chose se fasse.

Depuis, je suis entré en contact avec la direction du chemin de fer qui me dit que,

même si elle est effectivement convaincue de la possibilité, en pratique, d'embarquer des voitures sur ce ferry-boat, il entre en ligne de compte un grand nombre d'autres éléments qui, selon elle, rendent indésirable, sinon tout à fait impossible, le transport des automobiles sur ce bâtiment à l'heure qu'il est.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Est-ce que je puis poser une autre question, monsieur l'Orateur? Le ministre, depuis que la direction a fait cette déclaration, a-t-il reçu d'autres observations de la Chambre de commerce de Terre-Neuve? Dans le cas de la négative, est-il au courant de la déclaration de la Chambre de Commerce récemment publiée par l'*Evening Telegram*, de Saint-Jean?

**L'hon. M. Hees:** Oui. Je me suis entretenu hier ou avant hier, assez longuement, avec le président de la Chambre de commerce de Terre-Neuve. Je crois qu'il comprend mon point de vue et il est certain que je comprends le sien.

ÎLE DE LASQUETI—PRÉSUMÉE ABOLITION DU SERVICE DE TRANSPORT DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports semble jouir d'une très grande popularité aujourd'hui. J'ai moi aussi une question à lui poser, mais je regrette de n'avoir pu l'en prévenir. S'il le désire, il peut tenir ma question pour un avis. A-t-il reçu un télégramme l'informant de l'abolition, à compter d'aujourd'hui, du seul service de transport des voyageurs et des marchandises à destination de l'île de Lasqueti (Colombie-Britannique) et lui demandant de prendre des dispositions pour la reprise de ce service ou la substitution d'un autre service convenable? Dans le cas de l'affirmative, quelle mesure a-t-il prise, ou se propose-t-il d'en prendre?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu ce télégramme mais j'irai aux renseignements, j'examinerai la question et je verrai ce qu'on peut faire.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. LESAGE—AU SUJET DE LA RÉPONSE À LA QUESTION N° 29 PORTANT UN ASTÉRISQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'aurais pu le faire plus tôt lorsqu'on a répondu aux questions portant un astérisque, mais j'ai pensé ne pas devoir interrompre la marche des travaux à ce moment-là. Je pose la question de privilège au sujet de la réponse que le ministre du Travail a donnée à la question numéro 29 portant un astérisque. Voici la question:

Quel était le nombre de chômeurs inscrits *a*) au Canada, *b*) dans la province de Québec, *c*) dans la région desservie par le bureau de Montmagny de la Commission d'assurance-chômage, le ou vers le 1er novembre 1957?

La réponse du ministre du Travail contient les chiffres publiés le 19 septembre. Voici la question de privilège. On sait très bien que la Commission d'assurance-chômage possède le chiffre de tous les chômeurs inscrits au Canada chaque semaine. Le Parlement et la Chambre des communes n'ont-ils pas droit d'avoir ce chiffre?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, j'ai transmis ces questions à la Commission d'assurance-chômage et les chiffres que j'ai reçus sont donnés comme les plus récents. Si le député n'en est pas satisfait, je demanderai à la Commission d'assurance-chômage si elle peut les mettre à date. Ce sont les seuls chiffres que j'ai reçus en réponse à ma question.

**L'hon. M. Lesage:** C'est parfait. Je suis sûr que la Commission d'assurance-chômage fournira des chiffres beaucoup plus récents au ministre.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPUTÉS PRIÉS DE PROFITER DE LA LIGUE DU JEU À CINQ QUILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisque nous avons à la Chambre, pour l'usage des députés et des sténographes, une ligue active de jeu à cinq quilles, le ministre n'estime-t-il pas que les députés pourraient profiter de cet exercice pour se maintenir en bon état physique et en excellente santé?

**L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, si l'on veut bien me le permettre, je répondrai volontiers par l'affirmative. L'honorable député qui m'a posé la question en est peut-être la meilleure preuve vivante.

**M. McIvor:** Merci.

AIR-CANADA—PASSES POUR LES MEMBRES DU PARLEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. A. Byrne (Kootenay-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question dont je n'ai pu, je le regrette, lui donner avis. Puisqu'on semble disposé à accorder des passes aux marins

Jamaïquains sur les lignes d'Air-Canada je me demande s'il ne pourrait pas étudier plus sérieusement l'idée qu'il a déjà émise et d'après laquelle les membres du Parlement qui habitent à plus de 500 milles d'Ottawa devraient bénéficier de passes sur ces lignes.

**L'hon. George H. Hees (Ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit l'autre jour aucune passe n'a été accordée à personne.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre n'a-t-il pas une passe?

**L'hon. M. Hees:** Elle m'a été donnée, je ne l'ai pas donnée.

**L'hon. M. Sinclair:** Et le ministre des Postes?

**L'hon. M. Pickersgill:** Et le ministre des Postes?

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Je ne l'ai pas obtenue du ministre des Transports.

**L'hon. M. Sinclair:** Peu nous importe qui les donne, pourvu que nous les ayons.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LA GRÈVE DES PILOTES FLUVIAUX, RÉGION MARITIME DE KINGSTON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. O. F. Villeneuve (Glengarry-Prescott):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Transports une question que m'inspirent de récentes rumeurs. La situation de la grève des pilotes sur le fleuve Saint-Laurent a-t-elle pris un tour nouveau?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, . . .

**L'hon. M. Pickersgill:** Ne rougissez pas.

**L'hon. M. Hees:** . . . je désire remercier l'honorable député d'avoir eu la courtoisie de m'avertir de son intention de poser cette question. J'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que les pilotes de la région de pilotage de Kingston-Montréal ont repris le travail aujourd'hui. Ils ont pris cette décision parce que je leur ai assuré qu'à notre avis nous pourrions trouver une solution satisfaisante à leur problème au cours des mois à venir, avant l'ouverture de la saison de navigation, au printemps.

### LE CHÔMAGE—PROGRAMME D'HIVER DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de poser une question au ministre du Travail, eu égard à la réponse qu'il a donnée à l'une des questions marquées d'un astérisque inscrites, à mon nom, au *Feuilleton* d'aujourd'hui? Je songe à la question que voici:

> Le gouvernement a-t-il un programme précis en vue d'enrayer le chômage cet hiver? Dans le cas de l'affirmative, en quoi consiste-t-il?

Le ministre nous a dit le but de ce programme, la nature de la publicité faite autour de lui, les groupements qui l'appuyaient et le reste. Mais nous dira-t-il maintenant en quoi il consiste?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Je crois avoir convenablement expliqué le programme d'hiver. Je n'ai rien à ajouter.

## LE SERVICE POSTAL

### DE SASKATOON À EDMONTON—CONSÉQUENCE DE LA SUPPRESSION DES WAGONS POSTAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Louis Lewry (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Postes une question dont il a reçu préavis. Le ministre peut-il nous dire si la suppression des wagons postaux sur le parcours de 300 milles de Saskatoon à Edmonton n'appauvrira pas le service postal dont bénéficient les habitants de cette région, et le ministre se propose-t-il d'enlever d'autres wagons postaux dans d'autres régions du pays pour tenter de réaliser des économies sans se soucier des répercussions que cela peut avoir sur le service?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, la mesure dont il est question a été prise parce qu'on avait le sentiment que les nouvelles dispositions amélioreraient le service postal, et nous l'avons prise à la suite de plaintes et de renseignements, que nous avons reçus de cette région. On nous signalait que certaines correspondances de trains n'étaient pas satisfaisantes.

Pour en venir à la deuxième partie de la question, de portée plus générale, je tiens à dire que le ministère des Postes n'a jamais supprimé de wagons postaux pour tenter de réaliser des économies sans se soucier des répercussions sur le service, et nous n'avons certainement nullement l'intention de le faire à l'avenir. Dans tous les cas où l'on a supprimé des wagons postaux pour les remplacer par des camions, c'était pour améliorer le service postal et dans bien des cas c'était la seule mesure à prendre, les chemins de fer ayant supprimé les trains ou les ayant modifiés à tel point que le matériel approprié n'était plus disponible. Les considérations d'économie qui interviennent dans cette question ont parfois leur importance, mais elles ne sont jamais la considération primordiale.

## LE TRANSPORT MARITIME

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT AU SUJET DE L'ÉCHOUEMENT DU "BAFFIN"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. A. M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Étant donné le vif intérêt que la question a suscité, déposera-t-il le rapport de l'enquête que son ministère a menée à la suite de l'échouement du *Baffin* sur le Black Rock, le 4 juillet dernier?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député d'avoir bien voulu me prévenir de sa question.

Il n'y a eu aucune enquête officielle ou publique au titre de la loi sur la marine marchande du Canada, bien qu'à la demande du ministère des Mines et des Relevés techniques, un fonctionnaire du ministère des Transports ait mené une enquête ministérielle dont les conclusions ont été transmises au ministère des Mines et des Relevés techniques. Il s'agissait uniquement d'un rapport de service, d'une catégorie qu'on n'a pas l'habitude de rendre publique.

**M. Kirk:** Puis-je poser une question supplémentaire? Étant donné la réponse qu'il vient de donner, le ministre accepterait-il de faire procéder à une enquête publique afin d'assurer à la population, et surtout à ceux qui vivent sur le littoral, qu'on ne met pas de vies en danger et qu'on n'expose pas la propriété publique à des risques injustifiés?

**L'hon. M. Hees:** Je serai heureux d'examiner la question et si une enquête publique s'impose, elle aura certainement lieu.

## LE TRANSPORT AÉRIEN

LES LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN —DEMANDE VISANT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ROUTE MONTRÉAL-VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Nous savons que ce n'est pas son anniversaire que nous célébrons car à la dernière session il nous en a fait connaître la date. Étant donné l'insistance qu'a mise la semaine dernière le ministre à dire que la demande d'autorisation des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien d'établir une route aérienne de Montréal à Vancouver était une question ressortissant à la Commission des transports aériens et au sujet de laquelle nous ne devrions pas demander un exposé de la politique ministérielle, comment s'explique-t-il la déclaration faite aujourd'hui par son adjoint parlementaire suivant laquelle la demande des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien d'atterrir à Edmonton et d'y laisser ou d'y prendre des voyageurs est étudiée par le ministre en fonction de la revision de la politique ministérielle sur le transport aérien?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, si tels étaient les termes utilisés dans la réponse donnée à la question, cette réponse aurait dû signifier que l'affaire était étudiée par la Commission des transports aériens.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Comme question supplémentaire, puis-je demander au ministre si, dans le cas où il y aurait une modification de la politique sur le transport aérien, ainsi que l'adjoint parlementaire l'a donné à entendre, cette modification de la politique sera présentée au Parlement avant d'être appliquée.

**L'hon. M. Hees:** Oui, monsieur l'Orateur.

## LES PORTS

WINDSOR (ONTARIO)—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA COMPOSITION D'UNE NOUVELLE COMMISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. F. Brown (Essex-Ouest):** Est-ce que je puis poser une question au ministre des Transports? Dira-t-il à la Chambre si le gouvernement a nommé les représentants fédéraux à la Commission du port de Windsor?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je n'ai pas très bien compris l'honorable député.

**M. Brown (Essex-Ouest):** Le gouvernement a-t-il désigné le représentant fédéral à la Commission du port de Windsor?

**L'hon. M. Hees:** Oui, monsieur l'Orateur. Nous venons d'ailleurs de recevoir le nom du commissaire désigné par le maire de Windsor. Comme je le disais hier, nous entendons avancer maintenant très rapidement.

**M. Brown (Essex-Ouest):** Le ministre peut-il nous dire qui seront les représentants fédéraux?

**L'hon. M. Hees:** Je pourrai le dire à l'honorable député quand nous en serons à l'appel de l'ordre du jour. Je me ferai un plaisir de le faire à ce moment-là, mais je n'ai pas les noms devant moi actuellement.

## LES RELATIONS AVEC LE COMMONWEALTH

L'INDE—DEMANDE PRÉSUMÉE D'AIDE FINANCIÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Vu la situation financière extrêmement difficile dans laquelle se trouve actuellement le gouvernement de l'Inde, et puisque l'Inde demanderait, dit-on, des prêts aux pays de l'Occident, le ministre nous dira-t-il si l'Inde a prié le Canada de lui fournir des secours, et comment cette demande a été accueillie?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, autant que je sache, le gouvernement de l'Inde n'a pas prié le gouvernement du Canada de lui consentir un prêt.

**M. Argue:** Le ministre nous dira-t-il si le gouvernement de l'Inde a demandé de l'aide privée, ou des investissements privés, au Canada comme, paraît-il, elle l'aurait fait dans le cas d'autres pays?

**L'hon. M. Fleming:** Pas autant que je sache, monsieur l'Orateur. L'automne dernier le commissaire indien aux finances, se trouvant à Washington, est entré en pourparlers avec les fonctionnaires de la Banque internationale comme avec ceux du Trésor américain.

## LES COMMUNICATIONS

LIGNE DE CONDUITE AU SUJET DES SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS DE TÉLÉPHONE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Raoul Poulin (Beauce):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une autre question au ministre des Transports. Le ministère des Transports a-t-il discontinué son programme de subventions à certaines sociétés de téléphone en vue de les aider à améliorer leur service?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je remercie le député de m'avoir fait savoir qu'il poserait cette question. Sauf erreur, le gouvernement précédent étudiait la question et c'est ce que fait aussi le gouvernement actuel.

## QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

PONT CARROSSABLE—CHATHAM-FERRY ROAD (N.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. R. McWilliam (Northumberland-Miramichi):** Puis-je poser une question au secrétaire d'État? Quand puis-je m'attendre à recevoir une réponse à ma question n° 47 qui a été transformée en ordre de dépôt de dossier le 30 octobre?

**L'hon. Ellen L. Fairclough (secrétaire d'État):** J'étudierai cette affaire et essaierai d'accélérer les choses.

## LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

COMMISSION NATIONALE DE LA CONSERVATION—QUESTION AU SUJET DE L'INSCRIPTION AU PROGRAMME

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort):** Le premier ministre a-t-il reçu de l'un ou l'autre des premiers ministres provinciaux une demande d'inscrire au programme de la prochaine conférence fédérale-provinciale la question de l'institution d'une Commission nationale de la conservation?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne sais rien d'une telle demande. Je me trompe peut-être, mais je ne le pense pas. J'ai pris connaissance de toutes les demandes et, parlant de mémoire, je ne me rappelle pas une demande comme celle-là.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA FARINE—RECTIFICATION À PROPOS D'UN RAJUSTEMENT DU PRIX À L'EXPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je voudrais rectifier une inexactitude que j'ai commise hier en répondant à la question posée par le député de Rosthern. J'ai dit alors que le prix d'ajustement pour le blé destiné à être moulu en farine d'exportation était d'environ 12c. le boisseau. En réalité, ce prix d'ajustement varie entre 8c. et 10c. le boisseau.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Le ministre fera-t-il connaître à la Chambre le montant réellement en cause dans le programme de subvention de l'année dernière?

**L'hon. M. Churchill:** Il me semble, monsieur l'Orateur, que la question devrait plutôt figurer au *Feuilleton* parce qu'il s'agit de données statistiques.

## L'ÉNERGIE

NOUVEAU-BRUNSWICK—DÉCLARATION SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ENTREPRISE DE BEECHWOOD

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Welland m'a posé hier la question suivante:

L'entreprise d'énergie de Beechwood, au Nouveau-Brunswick, est-elle presque achevée et une partie de cette entreprise fonctionne-t-elle?

Le renseignement relève, naturellement, de la province du Nouveau-Brunswick. Toutefois, je me suis mis en communication avec ses autorités et la commission de l'énergie du Nouveau-Brunswick m'a informé que l'aménagement du projet de Beechwood est à peu près complètement achevé. L'aménagement complet devrait être terminé en février 1958.

Ces derniers jours, un groupe a été mis à l'essai pour voir s'il répondait aux normes d'acceptation. Le premier groupe est nécessairement confié au maniement du service d'exploitation de la commission, car l'énergie produite par ce groupe doit être branchée sur le réseau de la commission; s'il ne répond pas aux normes, il sera retourné au service de construction. L'énergie de Beechwood est en fait transmise au réseau de la commission, mais, par ailleurs, le premier groupe est à l'essai et n'a pas encore été accepté jusqu'à maintenant.

## LE MINISTÈRE DES POSTES

TIMBRES PORTANT L'EFFIGIE DE SA MAJESTÉ LA REINE ET DU PRINCE PHILIPPE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Yvon L'Heureux (Chambly-Rouville):** J'aimerais poser une question au ministre des Postes. Elle a trait à l'émission des timbres portant l'effigie de Sa Majesté la reine Élisabeth et du prince Philippe. Combien de timbres y avait-il dans cette émission?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Si j'ai bien compris l'honorable député, il a demandé combien de timbres on a ainsi émis?

**M. L'Heureux:** Oui.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Voilà certes, à mon avis, une question qu'il conviendrait d'inscrire au *Feuilleton.*

## LE SAUVETAGE EN MER

INTERPELLATION AU SUJET D'UN SERVICE DE SAUVETAGE SUR LA CÔTE DE L'ATLANTIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. W. Stuart (Charlotte):** J'aimerais poser une question soit au ministre des Transports soit au ministre des Travaux publics. Vu qu'il s'intéresse sincèrement à ce problème depuis plusieurs années, pourrait-il nous dire quand nous pouvons nous attendre à avoir un service amélioré de sauvetage ou un service de garde côtière sur le littoral atlantique?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** J'ai déjà répondu à une question posée par l'honorable député de Burnaby-Richmond, je crois, au sujet de ce que fait le Canada dans le domaine du sauvetage et de la préservation de la vie humaine sur nos deux côtes et sur nos Grands lacs. Je crois que si l'honorable député veut bien se reporter à ma réponse, il verra ce que fait le gouvernement à l'heure actuelle à ce propos. S'il étudie la réponse que j'ai donnée, il conviendra avec moi que le service actuel est suffisant.

**M. Stuart (Charlotte):** Ce n'est pas ce que le ministre croyait auparavant.

*(Plus tard)*

**L'hon. M. Hees:** Pour répondre de nouveau à l'honorable député de Charlotte, je lui dirai qu'après avoir étudié la réponse que j'ai donnée à l'honorable député de Burnaby-Richmond au sujet de ce qui correspond, au Canada, à la garde côtière, et qu'on juge insuffisant, je me ferai un plaisir de faire une déclaration plus au point lorsque je présenterai mon budget, ou même avant si tel est le désir des honorables députés.

## L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LA COMMISSION ROYALE DE L'ÉNERGIE—INTERPELLATION AU SUJET DU COMMENCEMENT DES DÉLIBÉRATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (Saint-Antoine-Westmount):** Je me permettrai de demander au premier ministre si l'on a déjà déterminé à quelle date la Commission royale de l'énergie tiendra sa première réunion?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Je ne puis le dire en ce moment mais, dès que j'aurai des renseignements à cet égard, je les communiquerai à la Chambre.

**M. Coldwell:** Le président de la commission est-il au Canada, ou bien est-il à l'étranger et, par conséquent, dans l'impossibilité d'assister à une telle réunion?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je n'en sais rien, monsieur l'Orateur.

**M. McIlraith:** Tous les autres députés le savent, eux.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES—RETRAIT ÉVENTUEL DU PERSONNEL CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** J'aimerais poser une question au premier ministre. Comme nous apprenons qu'une nation a retiré ses troupes de la force d'urgence des Nations Unies, et qu'une autre a annoncé son intention d'en faire autant, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si oui ou non le Canada se propose d'adopter la même ligne de conduite?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** La réponse est non. En guise d'explication, je pourrais signaler que le 23 septembre, lorsque j'ai pris la parole aux Nations Unies, j'ai déclaré que le Canada serait disposé à continuer sa contribution à la force d'urgence des Nations Unies aussi longtemps que les Nations Unies le jugeraient nécessaire. Notre attitude est demeurée inchangée et les Nations Unies n'ont nullement donné à entendre que nous devrions modifier de quelque façon notre participation.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Courtemanche.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

*406.* Administration centrale, $264,655.

**M. Richard (Ottawa-Est):** Monsieur le président, il n'est pas exceptionnel qu'un homme examine le budget de sa femme, au foyer; mais vous reconnaîtrez, je crois, que c'est une distinction pour un membre du Parlement que d'être le premier à prendre la parole au sujet des prévisions budgétaires de l'honorable dame qui détient un poste de ministre de la Couronne. Tous les députés voudront se joindre à moi pour féliciter madame le secrétaire d'État à l'occasion de la présentation de ses premiers crédits.

*(Texte)*

Je vous félicite, madame, de votre nomination au poste de secrétaire d'État et je souhaite que vous mettiez tous vos talents de femme industrieuse et sympathique au service de votre ministère.

*(Traduction)*

Le secrétariat d'État, monsieur le président, n'est pas trop bien connu du public en général, mais c'est un important ministère qui s'occupe de diverses questions d'un intérêt vital pour l'administration de notre pays. Je crois qu'on devrait consacrer plus de temps à la discussion des prévisions budgétaires du ministère, et que les députés devraient en savoir plus long sur les fonctions de ses diverses divisions. Je suis sûr que, durant une autre session, le ministre accueillera avec plaisir un examen plus fouillé de l'activité de ses services.

Une des fonctions du secrétaire d'État est de faire rapport sur la Commission du service civil. Je suis toujours heureux d'entendre des députés parler du dévouement, du loyalisme et de la compétence de nos fonctionnaires. Je suis tout à fait de cet avis, et je crois que c'est au moins un legs dont le transfert au nouveau gouvernement lui profitera bien. Ce qui est le plus nécessaire au personnel de l'État, monsieur le président, c'est la sécurité et un traitement équitable, honnête, en matière de traitements et d'avancement.

J'ai toujours dit que le personnel de nos services administratifs est le meilleur du monde, mais que nous devrions aussi être les employeurs modèles. De très importantes questions se posent au secrétaire d'État et à la Commission du service civil, et je crois que le moment est venu de reviser la loi sur le service civil, pour définir et étendre, au besoin, les pouvoirs de la Commission, pour établir son autorité en certaines matières visant la sélection, les traitements et l'avancement des employés.

Entre le Conseil du Trésor et la Commission du service civil il a toujours existé un vide qui permet de se repasser la balle bien souvent et occasionne des retards au désavantage du service public. Le bruit a couru dernièrement qu'une commission royale allait être chargée de faire enquête en ce domaine. Le ministre pourrait nous dire si le sujet a été discuté ou si le gouvernement estime que c'est là la bonne marche à suivre. D'autre part, on a dit que la Commission travaillait elle-même à des amendements à la loi sur le service civil. A-t-on l'intention de présenter ces modifications à la présente session ou lors de futures sessions? Je suis d'avis qu'il vaudrait beaucoup mieux que le gouvernement propose sa propre revision de la loi sur le service civil et donne aux députés l'occasion d'approfondir le problème. Je ne crois pas que nous devrions laisser à d'autres cette

tâche qui appartient essentiellement au gouvernement et à la Chambre des communes.

Je voudrais aussi savoir, monsieur le président, si le ministre a eu des entretiens récemment avec les associations du service civil à propos des droits de négociations collectives et de grève. Il en a été beaucoup question il y a quelque temps. Il y a beaucoup à faire, je pense, pour éclaircir la situation dans l'esprit des fonctionnaires et du public en général, mais de toute façon nous devons chercher d'abord à conserver à nos fonctionnaires les conditions d'emploi qui sont les plus favorables qui soient.

Je tiens à être bref, monsieur le président, et je ne veux pas aborder toutes les divisions du ministère, mais au lieu de prendre souvent la parole, j'aimerais me renseigner maintenant sur quelques sujets. Le ministre a-t-il reçu l'un ou l'autre des rapports de la Commission royale d'enquête sur les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur? Si la réponse est oui, quand les a-t-il reçus et quand se propose-t-il de les déposer? Je n'ai pas besoin de demander au ministre si le bureau des brevets sera déménagé cette année à la ferme expérimentale. Je pense que c'est une mauvaise initiative amorcée sous l'ex-gouvernement, mais j'espérais fort que le nouveau gouvernement partagerait entièrement mon avis, celui du public et des parties intéressées.

Finalement, et pour être bref, j'exprime le désir que le ministre nous dise si tous les remaniements de traitements sont terminés à l'Imprimerie nationale. Je m'intéresse particulièrement au cas des pressiers.

Le ministre reconnaîtra, je pense, que j'ai été bref. Il peut s'attendre à ce qu'en d'autres occasions j'en dise davantage. Toutefois je désire répéter ce que j'ai dit au début, savoir: j'espère que ce ministère obtiendra un peu plus de publicité, parce que des divisions extrêmement importantes de l'État en relèvent.

*(Texte)*

Monsieur le président, je considère que c'est aussi une des fonctions du secrétaire d'État que de veiller au maintien du bilinguisme dans les départements du Service civil. La situation s'est beaucoup améliorée depuis quelques années, mais il reste tout de même qu'en maintes circonstances, pour toutes sortes de raisons valables, les Canadiens de langue française ont à se plaindre du traitement qu'ils reçoivent. J'espère que l'honorable secrétaire d'État reconnaîtra le bien-fondé et les droits de la représentation bilingue dans le Service civil et fera les interventions nécessaires pour améliorer la situation présente.

*(Traduction)*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'aimerais poser une question à madame le secrétaire d'État au sujet de ses prévisions budgétaires en général. Comme elle s'en souviendra, le ministre des Finances, déposant les crédits au début de la session, a déclaré que le nouveau gouvernement n'appuyait pas nécessairement tous les crédits du Livre bleu. Il a donné à entendre que certains seraient modifiés ou encore que, dans certains cas, tout l'argent ne serait pas dépensé. Pourrait-elle nous faire savoir, à quelque étape de la discussion, si l'observation du ministre des Finances s'applique à des crédits de son ministère ou à d'autres crédits dont elle a la responsabilité? Puisque j'ai mentionné les autres crédits, voudrait-elle nous dire si elle souhaite voir discuter maintenant des crédits comme ceux, par exemple, du directeur général des élections et de l'imprimerie, ou si elle préférerait attendre que ses principaux crédits soient adoptés?

**L'hon. Mme Fairclough:** Je pensais qu'il serait préférable de répondre à un certain nombre de questions à la fois. Toutefois, en ce qui concerne la dernière question de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, il me semble qu'il serait bon de suivre la répartition des services à l'intérieur du ministère au lieu de tout grouper, car les représentants des autres services seront alors ici.

**L'hon. M. Pickersgill:** A titre d'ancien titulaire du poste maintenant détenu par l'honorable représentante, j'aimerais m'associer à mon collègue, l'honorable député d'Ottawa-Est, pour lui présenter mes meilleurs vœux pour la durée de son bref séjour dans ce ministère. Si je dis cela, c'est parce que j'estime que le gouvernement, ou bien ne sera pas longtemps au pouvoir, ou bien reconnaîtra les talents de l'honorable représentante et lui confiera de plus lourdes responsabilités, conformément à ses aptitudes.

Je n'ai qu'une question à poser. Je me demande si, en répondant à la question posée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, l'honorable secrétaire d'État voudra bien nous signaler quelque exemple de gaspillage et de prodigalité que le ministre des Finances a pu déceler dans son ministère?

**M. le président:** Le crédit 406 est-il adopté?

**M. Argue:** Non, monsieur le président, s'il s'agit du premier crédit. Je m'associe à l'honorable député d'Ottawa-Est pour féliciter sincèrement le secrétaire d'État d'être la première femme au pays à faire partie du cabinet. L'ayant connue dans l'opposition et sachant comme elle est aimable, je suis sûr que les

membres de l'opposition trouveront chez elle une attitude aussi cordiale maintenant qu'elle exerce de bien plus lourdes fonctions.

Je me demande si elle peut nous éclairer davantage sur la date à laquelle les divers rapports de la Commission royale d'enquête sur les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur seront déposés et mis à la disposition des députés. Je sais que la Commission a été établie pendant l'été de 1954 et que le rapport qu'elle doit présenter sur les brevets semble devoir être sensiblement retardé. Il semble qu'on recommence à tenir de nouvelles audiences. Je me demande si le nouveau gouvernement pourrait trouver un moyen d'accélérer l'étude extrêmement importante que la commission royale fait dans ce domaine afin que nous puissions entendre au plus tôt les recommandations de cette commission en vue de redresser au plus tôt les injustices qui règnent dans le domaine des brevets.

Je crois que c'est l'une des plus importantes études qui se soient faites dans ce pays depuis des années. On s'est beaucoup intéressé à la question des brevets dans son ensemble. On a de plus en plus l'impression que la loi actuelle sur les brevets ne sert pas au mieux les intérêts de la nation, que les sociétés peuvent, au moyen de l'enregistrement des brevets, empêcher la concurrence et empêcher certains progrès, et nuire ainsi très gravement à la croissance industrielle, à l'expansion et à l'esprit de découverte de notre pays.

Je pourrais dire qu'un certain nombre de personnalités éminentes ont déjà comparu par le passé devant la commission royale et que certaines d'entre elles avaient l'appui de deux quotidiens de la Saskatchewan. Je veux parler du *Leader-Post* de Regina et du *Star-Phoenix* de Saskatoon. Ces deux journaux s'intéressent beaucoup à la question. Je crois qu'ils ont rendu un signalé service au public. Après étude de leur mémoire adressé à la commission, j'ose espérer qu'un bon nombre de leurs propositions figureront dans le rapport de la commission royale et prendront place parmi ses recommandations. Plus encore que l'an dernier, quand j'ai pris la parole sur cette question, je crois qu'il ne faut tolérer aucune manœuvre restrictive visant à empêcher la concurrence et à étouffer la croissance industrielle de notre pays.

Dans le domaine de son progrès, la question est encore plus grave aujourd'hui qu'elle l'était il y a un an, car nous savons maintenant que nous perdons la course avec l'Union soviétique dans un grand nombre de domaines industriels. Des experts nous le déclarent presque tous les jours. Maintenant que ce nouveau gouvernement et que cette nouvelle législature déclarent la guerre aux brevets restrictifs et aux pratiques du même genre, auxquelles a donné lieu l'utilisation des brevets comme moyen d'empêcher la concurrence, j'espère que le nouveau gouvernement pourra prendre dans ce domaine des mesures plus rapides que l'ancien. Je demanderais au ministre de bien vouloir formuler des observations générales sur cette question et le problème qu'elle pose, et nous dire si nous pouvons espérer que la commission royale sur la question des brevets remettra son rapport sans trop tarder. Elle pourrait peut-être nous dire aussi si le gouvernement actuel procède à une étude quelconque dans ce domaine en vue de faire appliquer les mesures recommandées.

**M. Irwin:** Monsieur le président, je suis heureux de féliciter l'honorable représentante d'avoir été élevée au poste qu'elle occupe maintenant, d'autant plus qu'elle est la première femme à devenir membre du cabinet fédéral au Canada.

J'ai eu la chance d'obtenir la liste des lois qui relèvent des services du ministre. La liste m'a parue assez impressionnante et je ne doute pas que le ministre devra consacrer bien des longues heures, le soir, pour se mettre au courant de toutes les questions qui sont de son ressort.

Je ne veux pas m'attarder pour le moment, parce que nous aurons probablement l'occasion de poser bientôt des questions visant des postes particuliers des crédits; mais, par simple curiosité et aussi parce que, étant nouveau député et afin d'instruire peut-être d'autres nouveaux députés qui sont dans mon cas, j'aimerais savoir en quoi consiste l'Office de l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Il s'agit du crédit numéro 412. J'ignore la fonction de cet organisme et je serais enchanté de savoir ce qui en est. Je suis convaincu que les autres nouveaux députés sont dans mon cas à ce propos.

**L'hon. Mme Fairclough:** Le député répéterait-il sa question? Je n'ai pas saisi de quoi il parlait.

**M. Irwin:** Je m'informais du titre de l'organisme figurant au poste 412,—Office de l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques. Je voulais tout simplement savoir quelle est au juste sa fonction. Je demande ce renseignement en mon nom personnel et au nom de quelques nouveaux députés. Plus tard, nous aborderons probablement le problème et poserons des questions. Je n'ai rien d'autre à ajouter, monsieur le président, sauf exprimer l'espoir que nous pourrons disposer facilement et rapidement de cette question.

**M. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** J'aimerais faire appel à l'honorable ministre, après l'avoir félicitée de son accession à sa nouvelle fonction, au sujet d'un cas qui, selon moi, n'implique pas une injustice grave. Sauf erreur, le ministère qu'elle dirige s'occupe du sequestre des biens ennemis et, aux termes du traité de paix avec le Japon, tous les biens confisqués en vertu de ce traité sont retenus par le sequestre.

Je veux parler d'un cas qui, je pense, n'a rien à voir aux réparations de guerre mais qui implique une grande injustice personnelle. En Colombie-Britannique, deux Canadiens d'origine japonaise, M. et M^me^ Kubodero ont vécu dans cette province et sont devenus citoyens canadiens; le mari a été naturalisé. En 1924, n'ayant pas d'enfants, ils ont adopté une petite Japonaise qui a vécu avec eux pendant douze ans. En 1936, elle est retournée au Japon pour y enseigner la musique; elle y est encore et enseigne toujours la musique.

M. et M^me^ Kubodero sont maintenant décédés mais ils ont exprimé dans leur dernier testament valable le désir de voir passer leur bien à la jeune personne qu'on considérait comme leur fille adoptive au moment de leur mort. L'héritage n'était pas considérable; il s'agit maintenant, je crois, de $6,325, mais, aux termes de l'article 14 de notre traité avec le Japon, le Canada a précisé qu'il retiendrait, saisirait et liquiderait les avoirs de tout ressortissant japonais. En vertu de cette disposition, le gouvernement du Canada détient, et a peut-être déjà liquidé en la faisant passer au revenu consolidé, cette somme de $6,325 que ce couple voulait voir remettre à leur fille adoptive.

Évidemment, je crois qu'il serait raisonnable de dire qu'au moment de la conclusion du traité de paix avec le Japon, on n'envisageait rien de tel; je ne pense pas, en effet, que nous avions l'intention de saisir un héritage relativement modeste comme celui laissé à cette jeune fille, au titre de réparations que nous pouvions autrement obtenir du Japon. Il s'agit évidemment d'une personne particulière et on ne saurait prétendre qu'elle ait été responsable de la guerre.

Quand, au cours de nos guerres modernes, il nous est impossible de prélever des réparations de tout un peuple, il ne semble guère raisonnable de nous indemniser comme dans le cas à l'étude en saisissant un héritage insignifiant pour le présenter comme un gain réalisé au titre des réparations japonaises.

J'espère donc que le ministre fera enquête et verra si, vu l'importance d'entretenir d'excellentes relations avec le Japon, qui est une très importante nation de l'Asie et un très bon client du Canada, il vaut la peine de détenir ce petit héritage laissé à une jeune femme qui vit maintenant au Japon.

**M. Hahn:** Monsieur le président, je souscris aux observations qui ont déjà été formulées au sujet de l'élévation de l'honorable représentante au poste qu'elle occupe en ce moment. Je veux être des premiers à la féliciter et, d'accord avec l'honorable député de Bonavista-Twillingate, je suis sûr que plus tard, si le gouvernement se maintient au pouvoir, elle détiendra un portefeuille plus important que celui qu'elle détient en ce moment; non pas que celui-ci manque d'importance, au contraire, il est important, parce qu'il a autorité sur la Commission du service civil, laquelle est une partie essentielle de notre société canadienne. J'ai toujours eu l'habitude de consacrer un peu de temps à l'examen des crédits en cause. J'ai l'intention de faire de même aujourd'hui.

Pour ce qui est des dépenses, les députés,—surtout ceux de la dernière législature,—se rappelleront sans doute qu'elles semblent augmenter. Je songe en particulier aux articles touchant la papeterie. Je remarque une forte augmentation au titre de la publication de rapports ministériels et autres imprimés dont, je n'en doute pas, il sera question plus tard, mais il y a une augmentation de $472,000 à $658,000, ce qui est plus que la moitié de l'augmentation totale dont le secrétariat d'État a besoin pour ses services.

Ce chiffre est très important et, en examinant le tableau d'ensemble où sont comparés les crédits de l'an dernier et ceux de cette année, je me suis demandé pourquoi ce domaine accuse une différence si forte, comparativement aux autres. Je remarque que l'autre augmentation s'inscrit au chapitre du service public et représente à peu près le reste de la différence, soit $140,000 au titre des traitements et salaires du service public, ce qui fait une différence globale d'environ $320,000 au titre des crédits.

Il me semble bien que cette question de papier et de papeterie soit très importante dans l'administration de nos ministères. En arrivant très tôt le matin à la Chambre, à l'occasion, et devant une voiturée bien remplie de journaux, je me suis demandé souvent ce qu'on faisait au juste de ce papier. Est-il employé à quelque usage particulier? Le gouvernement tire-t-il quelque bénéfice de la vente de ce papier. Ce papier est-il envoyé à un incinérateur et brûlé. Que fait-on au juste du papier provenant de ce seul édifice et même du secrétariat d'État? J'espère qu'en répondant le ministre trouvera quelque chose à dire sur ce point. Si nous avons le temps et s'il se trouve que je suis à la Chambre, j'en aurai probablement davantage à dire sur le service public et le fonctionnement

de cette division du ministère. J'aimerais en particulier être renseigné sur cette question de papier.

Une autre question qui m'a beaucoup préoccupé, c'est la loi électorale du Canada et, en particulier, les dispositions qui ont trait au fonctionnement de nos élections. J'aurai à faire plus tard à ce sujet des recommandations et des propositions, dont la mise en œuvre nous coûterait peut-être un peu plus cher, mais qui toutes permettraient de dresser nos listes électorales plus efficacement et plus complètement, de sorte qu'on n'omettrait pas tant de noms, par erreur, de la liste des électeurs. Cependant, je réserverai pour plus tard mes remarques sur ce point.

**M. Herridge:** Monsieur le président, je prends la parole tout simplement pour féliciter l'honorable représentante de sa nomination et pour lui demander quelques petits renseignements. Comme il y a si peu de temps, semble-t-il, nous étions des collègues qui se trouvaient ensemble derrière le rideau, de ce côté-ci de la Chambre... *(Rires)*...et il n'a fallu que quelques mois pour que des changements se produisent! Je félicite sincèrement madame le secrétaire d'État et j'espère que son nouveau poste lui réservera beaucoup de bonheur et de réalisations.

Voici la question que je désire soulever. Nous savons tous que, si la célébration d'un 50e ou d'un 60e anniversaire de mariage d'un commettant est signalée au premier ministre, il a habituellement l'obligeance de souligner cet événement en adressant un télégramme de félicitations aux intéressés. L'ancien premier ministre avait toujours l'amabilité de faire parvenir au député qui lui avait signalé ces très importants événements une copie de tout message qu'il adressait afin que le député, j'imagine, sache qu'on s'était occupé de la question. Quand elle répondra aux questions, madame le secrétaire d'État pourrait-elle nous dire qu'elle est la méthode suivie en ce moment dans ces cas?

**M. Cardin:** Monsieur le président, je tiens, moi aussi, à présenter mes félicitations au ministre; je ne crois pas me tromper de beaucoup en disant qu'elle est le plus gracieux des secrétaires d'État que le Canada ait jamais eus.

Le problème que je veux signaler se rattache à la traduction. Je sais que la traduction des documents de l'État peut causer de grandes difficultés et qu'il faut s'attendre à un certain retard dans la traduction en français des documents anglais mais il me semble que, dans certains cas, le retard a été plutôt long. Je sais, en particulier, que des retards se sont produits au ministère des Affaires extérieurs où parfois la traduction française de documents anglais n'était pas prête avant deux ou trois mois. Pendant que j'étais adjoint parlementaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'ai cherché à accroître le personnel de traducteurs français de ce service. Je dois dire aussi que j'ai été très bien accueilli par les hauts fonctionnaires du secrétariat d'État mais je ne sais pas si mes efforts ont été fructueux et je ne suis pas sûr qu'on ait augmenté le nombre des traducteurs de ce personnel. Le problème qui existe au ministère des Affaires extérieures se pose également, je crois, dans d'autres ministères; j'engage donc le ministre à vérifier les retards qui se produisent dans la traduction des documents de l'État.

**M. Leduc (Verdun):** Monsieur le président, je voudrais rendre hommage, comme doit le faire un galant Français, à la première Canadienne qui soit devenue ministre, madame le secrétaire d'État. Il n'y a pas à nier que les Canadiennes seront bien représentées par cette gracieuse dame, et à cet égard le premier ministre mérite des louanges. C'est Young qui a écrit: "Celui qui souhaite du mal à une femme doit la laisser agir comme elle le veut bien", mais les députés libéraux n'éprouvent pas d'aussi méchants sentiments à l'égard de madame le secrétaire d'État. Elle nous permettra donc de critiquer les mesures législatives et les prévisions budgétaires qu'elle soumettra éventuellement. Comme Sheridan, nous du parti libéral reconnaissons que la sagesse des hommes dépend de la culture du caractère des femmes. Que le gouvernement conservateur tienne compte de cet utile conseil.

Puis-je recommander deux choses à madame le secrétaire d'État. Ces vœux tendent à la modification de la loi électorale du Canada; le premier vœu est que cette loi contraigne tous les candidats à divulguer l'adresse de leur véritable domicile, et le second, qu'on fixe les honoraires des énumérateurs suivant le nombre des personnes dûment inscrites. Merci, monsieur le président.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, je vais tâcher de répondre au moins à quelques-unes des questions qui m'ont été posées. J'aimerais avant tout remercier les députés de leur bonté et de leurs compliments, dont je suis sincèrement reconnaissante. J'espère que, depuis le temps que je siège à la Chambre, les députés se sont rendu compte que les critiques ne me déplaisent pas du tout. En fait, j'aime être critiquée et j'espère bien avoir la sagesse d'adopter une attitude objective à l'égard des critiques formulées sur mes services.

Et maintenant, pour répondre aux questions posées, l'honorable député d'Ottawa-Est a d'abord demandé quelques renseignements sur la Commission du service civil. Je conviens parfaitement avec lui que l'État doit être un employeur exemplaire. Cependant, pour ce qui est de l'institution d'une commission royale d'enquête, le gouvernement n'y a certes pas songé jusqu'à maintenant, mais la Commission du service civil elle-même examine tous les aspects des rapports entre l'employeur et l'employé dans tous les ministères où elle a quelque intérêt et, si elle juge nécessaire de modifier la loi pour améliorer ces rapports, j'assure à l'honorable député que le gouvernement accueillera avec plaisir toutes les propositions qui lui seront faites à cet égard.

L'honorable député d'Ottawa-Est a aussi demandé à quel point on en était relativement à l'instauration de négociations collectives. Je pourrais dire qu'il en sait autant que moi là-dessus car je crois que tout ce qui s'est produit jusqu'à présent a paru dans les journaux et que même certaines des choses qui ne se sont pas encore produites ont déjà été publiées par les journaux. Je veux faire allusion en particulier à une conférence annoncée à grand bruit par la presse, réunion qui n'a pas encore eu lieu mais qui doit être tenue sous peu.

Sur la question de la commission royale d'enquête sur les brevets qui a été soulevée par les honorables représentants d'Ottawa-Est et d'Assiniboïa, je pourrais signaler que le 28 octobre j'ai répondu à une question que m'a posée l'honorable représentant d'Assiniboïa à propos de la parution de ces rapports. Je lui ai dit alors que le rapport sur les droits d'auteur était prêt en anglais mais que le texte final en français était encore en cours de préparation. Il en est encore ainsi. J'espère l'avoir bientôt, mais en attendant, je ne l'ai pas sous la main. L'honorable député d'Ottawa-Est m'a demandé quand je le déposerais. Je peux lui garantir qu'il sera déposé sitôt que je l'aurai.

Parlant de la Commission royale, j'aimerais en venir aux observations de l'honorable député d'Assiniboïa. Je conviens avec lui que ces rapports sont nécessaires de toute urgence. La Commission avait une énorme tâche. Il ne faut pas oublier, non plus, que les membres de cette commission ont d'autres obligations en dehors de celles qui leur viennent de la Commission.

S'il est vrai que les séances concernant les brevets reprendront en mars, ce qui peut paraître très loin à l'honorable député et retarder le rapport, je désire lui signaler que nous comptons recevoir sous peu le rapport sur le dessin industriel. On a jugé bon de procéder étape par étape et de déposer les rapports dès qu'ils sont prêts, au lieu de les garder tous jusqu'à ce que les résultats complets des délibérations aient été imprimés. J'irai volontiers aux renseignements afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'accélérer ces travaux.

Puisqu'il m'a demandé de me prononcer sur la nécessité d'obtenir promptement un rapport, je conviens avec lui qu'il y va de l'intérêt des progrès industriels que le problème des brevets fasse l'objet d'un examen minutieux et que les vœux de la Commission soient présentés au gouvernement, afin que celui-ci prenne les mesures pratiques et souhaitables en vue de protéger notre vie industrielle et les travaux de nos inventeurs.

A propos du déménagement du bureau des brevets, l'honorable député d'Ottawa-Est a presque répondu à sa propre question. L'entreprise était amorcée avant l'arrivée de notre gouvernement au pouvoir. Les plans en étaient déjà si avancés qu'on n'y pouvait pas grand chose. Le déménagement ou les dispositions relatives au déménagement suivent leur cours. Les opinions diffèrent, il va sans dire, parmi ceux qui doivent recourir au bureau des brevets. J'espère, toutefois, qu'ils n'auront qu'à se féliciter des nouveaux bureaux.

Quant à l'Imprimerie, je puis répondre à la question de l'honorable député sans doute en disant que j'ai reçu il y a quelque temps une demande d'entretien avec les intéressés au sujet des salaires et traitements. L'honorable député d'Ottawa-Est a voulu probablement parler du délai maintenant constaté dans l'adoption des taux après les négociations menées par les employés d'imprimerie d'autres endroits. J'ai immédiatement répondu à cette lettre en disant que je me ferais un plaisir de me rencontrer avec ces représentants aussitôt que possible. A mon grand étonnement, on m'a répondu qu'ils n'étaient pas prêts. Peut-être était-on étonné de la rapidité de la réponse. Quoi qu'il en soit, ils n'étaient pas prêts. J'attends maintenant qu'ils soient prêts à se rencontrer avec moi.

Je puis assurer à l'honorable député que je suis, moi aussi, favorable à la croissance du bilinguisme dans le service public. Il comprend aussi bien que moi, sans doute, que, dans bien des régions, le bilinguisme n'est pas nécessaire et que, même si nous exigions que tous nos fonctionnaires soient bilingues, cette disposition ne saurait résister au temps, vu que, dans certaines régions, on n'aurait jamais l'occasion de parler la seconde langue. Je le sais d'expérience personnelle. Il est malheureux que l'acquisition d'une

seconde langue ne comporte pas obligatoirement l'occasion de s'en servir. J'aimerais bien que ce soit vrai en ce qui me concerne.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a voulu se renseigner plus particulièrement au sujet de certains postes de mon budget et des montants qu'on entend économiser dans chacun des services ou au titre de chacun des postes. L'une des premières choses qui aient été portées à mon attention a été précisément cette question de dépenses autorisées pour mon ministère. Il est vrai que j'ai peut-être tort d'employer le mot "autorisées", puisque, précisément, nous demandons en ce moment une autorisation. Il faudrait peut-être dire les crédits "envisagés" pour mon ministère.

Les recherches ont pris quelques semaines et, après avoir reçu tous les rapports, j'ai constaté, à mon étonnement, que la plus grande partie des crédits avait déjà été attribuée ou engagée, sous réserve de l'approbation de la Chambre. Par conséquent, pour ce qui est de mon ministère, bien que nous nous attendions d'être en mesure de réaliser quelques économies, je ne saurais dire exactement combien de milliers de dollars nous épargnerons à l'égard d'un crédit en particulier. Je puis donner à mon honorable ami l'assurance que je fais appel à mes connaissances en comptabilité à l'égard de chacun des crédits du ministère.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre me permettra peut-être de lui poser maintenant une question. Il est clair n'est-ce pas, qu'il demandera à la Chambre de voter les pleins montants qui figurent en regard des crédits?

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, j'ai beaucoup réfléchi à cette question; étant donné les engagements déjà pris par le ministère, j'estime qu'en ce qui concerne le secrétariat d'État il convient de demander les sommes qui figurent en ce moment au budget des dépenses et de réaliser ensuite les économies qui seront possibles, plutôt que de réduire les crédits sans tenir compte des besoins du ministère et d'avoir ensuite à demander à la Chambre de voter, dans les crédits supplémentaires, une partie de la somme ainsi soustraite du budget.

L'honorable représentant de Burnaby-Richmond a signalé la liste plutôt impressionnante des lois administrées par mon ministère et a dit qu'il pensait que je devais consacrer de longues heures à l'étude de mes fonctions. Je peux lui garantir que je lui ai déjà consacré de longues heures et j'ai le sentiment qu'il me faudra encore de nombreuses heures d'étude pour acquérir la maîtrise parfaite des questions nombreuses et variées qui relèvent de la compétence du Secrétariat d'État.

Pour répondre précisément à la question qu'il m'a posée à propos du crédit nº 412, je puis lui dire que l'Office de l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques est un bureau syndical de droits d'auteur et que ce crédit représente la contribution versée par le peuple canadien à cet office international. L'honorable député de Vancouver-Kingsway a signalé la réclamation d'une jeune Japonaise qui n'a pu obtenir son héritage par suite de confiscation. Je puis rappeler qu'indépendamment de la sympathie que nous avons tous pour les particuliers, il s'agit là d'un principe que tous les pays ont adopté. Le Canada n'est pas le seul qui ait adopté ce principe; or même si nous le voulions, il serait quasi impossible de distinguer entre tous les requérants. Ce qui est juste dans un cas l'est aussi dans l'autre, sans égard au montant en cause. Il est malheureux que bien des innocents en souffrent, non seulement financièrement mais aussi dans leur santé et d'autres façons. Je regrette de ne pouvoir, en l'occurrence, donner à penser à l'honorable député qu'il sera possible de faire autrement qu'on n'a fait jusqu'ici.

L'honorable député de New-Westminster a parlé de l'augmentation des frais de papeterie. L'honorable député s'étant déjà intéressé à l'industrie papetière sait probablement que les prix ont monté, comme ceux de bien d'autres articles. Non seulement le papier coûte plus cher, mais les frais d'impression et d'autres travaux comme la confection d'enveloppes et le reste, ont monté tout comme les salaires et d'autres frais. J'imagine qu'il faudrait une étude pour déterminer dans quelle mesure ces divers éléments participent à la hausse du crédit prévu pour le papier.

J'ajouterai cependant pour le bénéfice de l'honorable député qu'il y a bien des manières de surveiller les sommes dépensées. Disons d'abord que la division de l'organisation et des méthodes de la Commission du service civil étudie constamment les moyens d'économiser tant au chapitre du personnel que des écritures. Comme le comité le sait, il y a aussi un office de primes à l'initiative qui reçoit des propositions de fonctionnaires; bon nombre de ces propositions ont été appliquées et l'État a ainsi réalisé des économies. L'imprimeur de la Reine est aussi autorisé à contester les demandes qui lui paraissent anormales et il le fait parfois. Toutes ces méthodes sont appliquées par le ministère. Je serais heureuse de voir si je puis répondre à sa question

par des données plus précises mais je crois qu'en général j'y ai répondu passablement bien.

**M. Hahn:** Le ministre permettrait-il une question? J'ai signalé la question parce qu'elle a trait à la publication de rapports de ministères et d'autres documents. En parcourant le sommaire des chefs courants de dépenses et des catégories spéciales, je constate que ce ministère, si l'on compare cette année avec l'an dernier, est le seul où il y ait une si énorme augmentation. Par exemple, dans le cas du ministère des Mines et Relevés techniques, il y a une baisse de $216,000 à $179,000. Dans le cas de la Commission de l'assurance-chômage, il y a une baisse de $164,000 à $153,000. Dans le cas du ministère des Postes, qui d'ordinaire a un bon nombre de publications, il y a une baisse de $150,000 à $144,000. Je me suis demandé s'il y a beaucoup plus de publications distinctes cette année au regard des années antérieures.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, il me semblerait évident,—c'est tout simplement une conjecture de ma part,—qu'à mesure que le pays grandira et que la population augmentera, un nombre de plus en plus grand de citoyens demanderont de plus en plus de rapports et que, par suite, ce nombre s'accroîtra d'année en année. Je sais que ce n'est pas là une réponse complète; mais, pour ce qui est de tous les autres ministères, l'honorable député obtiendra sans doute une réponse à leur sujet, lorsque la Chambre sera saisie de leurs prévisions budgétaires, car un ministère peut avoir des raisons particulières d'augmenter ou de diminuer le nombre de ses rapports. Il peut aussi y avoir des rapports spéciaux et d'autres publications au sujet desquels je ne sois pas au courant.

En réponse à la question de l'honorable député de Richelieu-Verchères, j'examinerai très volontiers la cause du retard des traductions. Évidemment, comme le député le sait, à différentes saisons de l'année divers problèmes assaillent le Bureau. Lorsque la Chambre siège, il y a pour la Chambre et ses comités un volume considérable de travaux qui pourrait, à une certaine période de l'année, retarder les autres travaux. Mais, autant que possible, le Bureau s'efforce de remettre les traductions aussi promptement qu'il le peut. Si l'honorable député songe à des cas précis au sujet desquels il aimerait informer mon bureau, nous verrons ce que nous pouvons faire pour accélérer ces traductions.

**M. Cardin:** Le ministre pourrait peut-être nous dire, par exemple, si on a augmenté le nombre des traducteurs au ministère des Affaires extérieures, qui me semblait manquer de personnel.

**L'hon. Mme Fairclough:** Je puis dire au député que, pour autant que je sache, il n'y a pas eu d'augmentation du nombre des traducteurs au ministère des Affaires extérieures. Si ce ministère en avait besoin je suppose qu'il en aurait fait la demande. Le secrétariat d'État ne pourrait guère lui proposer de lui fournir des traducteurs supplémentaires s'il n'en demande pas.

**M. Cardin:** Le ministre trouvera peut-être dans ses dossiers que le ministère des Affaires extérieures a demandé une augmentation du nombre de ses traducteurs. Je me suis d'ailleurs bien efforcé d'obtenir un ou deux traducteurs de plus l'année dernière.

**L'hon. Mme Fairclough:** On me dit qu'il y a eu augmentation il y a un an pour le ministère des Affaires extérieures. Mais il n'y en a pas eu cette année.

**M. le président:** Le crédit est-il adopté?

**L'hon. Mme Fairclough:** Un instant, monsieur le président. J'ai encore une ou deux réponses à donner. Le député de Verdun m'a posé quelques questions et, s'il le permet, j'attendrai que nous en soyons aux crédits du directeur des élections pour y répondre.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable représentante ne répondra-t-elle pas à ma question? C'est la seule à laquelle elle n'a pas répondu.

**L'hon. Mme Fairclough:** Je m'excuse, monsieur le président, mais je croyais avoir répondu à toutes.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je serais heureux de répéter la question. Elle est très simple. L'honorable représentante voudrait-elle énumérer les cas de gaspillage et de folles dépenses que le ministre des Finances a mis à jour dans son ministère?

**L'hon. Mme Fairclough:** Je croyais avoir répondu à cette question en répondant à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

**L'hon. M. Pickersgill:** La réponse est donc qu'il n'y en a aucun.

**L'hon. Mme Fairclough:** Non, je ne dirais pas cela. Je lui ai dit, comme je dis maintenant à l'honorable député de Bonavista-Twillingate, que nous nous attendons à faire certaines épargnes, mais lorsque je suis arrivée à la tête du ministère tous les fonds étaient déjà à peu près employés.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre ne s'est peut-être pas rendu compte que le ministre des Finances a répété à maintes reprises qu'il avait déjà mis à jour nombre de cas de gaspillage et de folles dépenses, et nous, de ce

côté-ci de la Chambre, sommes naturellement curieux de savoir ce qui en est au juste.

**L'hon. Mme Fairclough:** Je me rends très bien compte de ce qu'on a dit, monsieur le président, et la curiosité de l'honorable député est bien compréhensible.

**L'hon. M. Pickersgill:** Et non satisfaite.

**M. Herridge:** Ma question est maintenant la seule à laquelle le ministre n'a pas répondu.

**L'hon. Mme Fairclough:** Je m'en excuse. A propos des messages de félicitations pour anniversaire de mariage, il est possible d'obtenir un message de Sa Majesté la Reine à l'occasion des 60es anniversaires de mariage et des 100es anniversaires de naissance. Je crois également que si les gens vivent assez longtemps pour dépasser ces étapes, il est possible à des intervalles comme le 65e ou le 70e anniversaire de mariage d'obtenir un tel message. Il faut se les procurer par l'intermédiaire du Secrétariat d'État. Il est d'usage dans les ministères de mettre le premier ministre au courant d'événements si exceptionnels, et je crois qu'il ajoute habituellement ses propres félicitations. Est-ce bien ce que l'honorable député voulait savoir?

**M. Hahn:** Revenant à la question que j'ai posée tantôt au ministre, je dirai qu'elle a peut-être mal interprété ce que j'ai dit. Il semble que, dans ce cas-ci, en ce qui a trait aux publications ministérielles, l'augmentation soit de 40 p. 100, la plus forte augmentation probablement dans n'importe quel ministère. Il semble que, dans les autres ministères, l'augmentation ne soit que de 5 ou 10 p. 100 environ. Je sais bien que ce ministère publie probablement plus de choses; mais il ne me semble pas que le prix du papier se soit accru au point de motiver toute cette augmentation. Je me demande donc s'il y a un grand nombre de nouvelles publications ou s'il s'agit de l'un de ces cas où le ministre des Finances fera les épargnes qui intéressaient tellement le représentant de Bonavista-Twillingate. A-t-on diminué le montant de $658,000 ou le ministère va-t-il s'en tenir à ce chiffre?

En ce qui a trait aussi au seul ministère du Secrétariat d'État, je signale au ministre qu'il y a une augmentation résultant sans doute de la hausse du prix du papier (augmentation qui s'est produite, je l'admets), qui est de $2,000, soit environ 2 p. 100, en ce qui concerne le papier, les fournitures, et les accessoires de bureau, et pourtant, ainsi que je l'ai indiqué plus tôt, on remarque une augmentation de 40 p. 100 en ce qui concerne les publications.

**L'hon Mme Fairclough:** Je regrette mais je n'ai pas entendu la dernière partie des remarques de l'honorable député.

[L'hon. M. Pickersgill.]

**M. Hahn:** En ce qui concerne le papier, les fournitures et accessoires de bureau, nous constatons un accroissement de $96,000 à $98,000 soit 2 p. 100 environ. Par contre, au titre des publications et rapports ministériels, on remarque une augmentation de $472,000 à $658,000, soit de 40 p. 100 environ. Je pense que cette augmentation doit correspondre à de nouvelles publications. S'il en est ainsi, le ministre est-il disposé à nous dire ce qu'elles sont?

**L'hon. Mme Fairclough:** Ces chiffres prêtent un peu à confusion car en 1956-1957, un crédit supplémentaire d'environ $300,000 a porté le montant à $770,000 au lieu de $472,000, chiffre indiqué ici. Il s'est produit par conséquent une légère diminution et c'est une des raisons motivant la modification des crédits demandés cette année. En outre, une des raisons de l'augmentation aussi étonnante de ce montant tient au nombre de brevets qu'on imprime.

(Le crédit est adopté.)

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

*410.* Service administratif, $122,670.

**M. Small:** J'aimerais interroger la secrétaire d'État au sujet du Bureau des brevets et du droit d'auteur. Au cours des deux dernières années, il y a eu beaucoup de plaintes au sujet de l'arriéré des brevets au ministère. L'an dernier, j'ai posé des questions au ministre au sujet de cet arriéré et il a répondu qu'on avait beaucoup réussi à rattraper le retard. Il a dit également qu'on était en train de réorganiser le Bureau. Il a reconnu qu'il y avait une pénurie de personnel et un manque d'espace auxquels on cherchait à remédier. J'aimerais que la secrétaire d'État nous dise un mot de cet arriéré, de l'amélioration apportée à cette situation et de l'augmentation du personnel en vue d'y parvenir.

**L'hon. Mme Fairclough:** Une des difficultés auxquelles le ministères s'est heurté a été de recruter des ingénieurs afin d'examiner les brevets d'invention. Je pourrais peut-être fournir à l'honorable député les données statistiques qu'il a demandées relativement à ces arriérés.

Le nombre total des causes pendantes était de 72,608 au 31 mars 1956. L'année d'après, les nouvelles demandes ont atteint le chiffre de 21,762. On a, dans la même période, donné suite à 16,400 de ces demandes, 3,941 ont été abandonnées, ce qui porte le total des requêtes en suspens au bureau à 74,029 au 31 mars 1957. Cela représente une augmentation de 1,421, par rapport au chiffre des demandes à l'étude en 1956.

**M. Small:** Y a-t-il eu quelque augmentation des locaux attribués au service? Il me semble qu'il cherchait de la place il y a quelque temps?

**L'hon. Mme Fairclough:** Eh bien, c'était un point soulevé par le député d'Ottawa-Est. On envisage un déménagemnt, mais il n'a pas encore eu lieu. On s'attend à disposer d'un peu plus de place après ce changement de local.

(Le crédit est adopté.)

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

*346.* Administration générale, $561,934.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je me demande si le ministre pourrait fournir de plus amples renseignements au sujet de la révision du taux des traitements à l'Imprimerie nationale et nous dire notamment si, elle-même ou le gouvernement songe à demander au Parlement de modifier l'une des dispositions de la loi sur les impressions et la papeterie publiques? L'expérience a démontré, semble-t-il, que la disposition en question est ambiguë, je veux dire celle qui a trait aux traitements des fonctionnaires de l'Imprimerie nationale, comparativement aux salaires payés dans l'industrie de l'imprimerie à Ottawa, à Toronto et à Montréal. En général, les fonctionnaires de l'Imprimerie nationale avaient considéré cette disposition comme une sorte de protection, mais en réalité ce n'est pas ce qui s'est passé.

Si je me souviens bien, quoi que je n'aie pas les termes mêmes de l'article sous les yeux, il y est dit que le traitement des employés de l'Imprimerie nationale ne sera pas supérieur aux salaires versés dans l'industrie de l'imprimerie à Ottawa, à Toronto et à Montréal. Ces termes permettaient des réductions. Je me demande si l'on songe à faire disparaître cette ambiguïté, de manière à rendre plus obligatoire l'engagement de verser aux employés de l'Imprimerie nationale ou des bureaux de celle-ci dans la région métropolitaine d'Ottawa, des traitements égaux aux salaires versés aux imprimeurs des trois villes en question.

**L'hon. Mme Fairclough:** Autant que je sache, monsieur le président, tel a été le cas jusqu'à présent. Le problème qui se pose depuis assez longtemps est, je crois, celui du retard à intervenir dans le cas de certains employés dont le taux de traitement correspond à celui qui résulte de négociations dans la ville de Montréal. A cet égard, je tiens à dire que c'est le point même que j'ai accepté d'examiner avec les employés de l'Imprimerie. Mais ils ne sont pas encore prêts à procéder à cette étude. Quand ils le seront j'étudierai très volontiers la question avec eux.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je suis sûr que cette réunion ne tardera pas beaucoup après que quelque linotypiste aura coulé les paroles du ministre à l'Imprimerie.

**L'hon. Mme Fairclough:** La date a déjà été fixée.

**M. McPhillips:** Ce crédit intéresse le fonctionnaire connu sous le nom d'imprimeur de la Reine. Je sais que les services du ministre se préoccupent dans une certaine mesure du protocole. En fait, le ministre est le conservateur du grand sceau du Canada. Je suis sûr qu'elle se préoccupe de l'histoire et des traditions de notre pays. Depuis près d'un siècle, en fait, depuis plus d'un siècle, si nous tenons compte de l'histoire de la province du Canada, l'imprimeur de la Reine est toujours désigné comme "l'Imprimeur de Sa très excellente Majesté la Reine", ou "l'Imprimeur de Sa très excellente Majesté le Roi", selon que le trône est occupé par une femme ou un homme. Sans doute le titre inscrit dans la loi se lit-il simplement "Imprimeur de la Reine et contrôleur de la papeterie", mais la première désignation a toujours figuré dans la loi. Elle n'a pas été changée. A ma connaissance, ce n'est qu'avec la publication des statuts du Canada à la deuxième session de 1951 que ce titre honorable de "Imprimeur de Sa très excellente Majesté le Roi" a été avili pour devenir la simple désignation "Imprimeur du Roi". A mon avis, c'est dommage. Je pense que ce titre traditionnel appartient à l'histoire et aux traditions de ce service et je conseille au ministre de mettre fin immédiatement à cet usage et que la désignation complète figure sur toutes les publications de l'État.

**Une voix:** C'est un conseil lourd de conséquences.

**L'hon. M. Pickersgill:** Peut-être l'honorable député pourra-t-il le faire quand il congédiera tous les sous-ministres.

**M. Herridge:** Je crois comprendre que, lorsqu'un ministère a quelque travail à confier à l'imprimeur de la Reine, il lui soumet un schéma de ce travail et l'imprimeur transmet une estimation des frais au ministère. Je circule beaucoup dans la ville à l'occasion et, au cours des douze dernières années, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des fonctionnaires assez haut placés de divers ministères. J'ai constaté qu'au sujet des estimations, l'imprimeur de la Reine est loin d'être populaire auprès de certaines gens. J'ai constaté,—on me l'a dit bien souvent,—qu'un ministère demande une estimation pour un certain nombre de publications et communique les devis à l'imprimeur de la Reine. Ensuite, quand le ministère reçoit la facture, elle s'élève à peu près au double de l'estimation primitive

de l'imprimeur. Il est arrivé un certain nombre de fois que cela cause de sérieux embarras au ministère en question parce que les frais étaient élevés et on m'a dit qu'en certains cas il avait été nécessaire de demander un crédit supplémentaire.

Voici à quoi je veux en venir. Certes, un service aussi ancien que celui-ci doit avoir acquis une certaine expérience dans l'établissement des prévisions. J'invite le ministre à étudier la question et à demander à l'Imprimerie de lui fournir la liste des estimations relatives au travail des ministères ainsi que la liste des comptes présentés à l'égard de ces estimations.

**L'hon. Mme Fairclough:** S'il me fallait obtenir une statistique, je me demande si l'honorable député consentirait à passer quelques nuits à l'examiner. C'est un travail que doit accomplir l'imprimeur de la Reine et non le ministre. J'ai toute sympathie cependant pour le service qui constate que les prix faits sont inexacts. Si l'honorable député veut bien me soumettre la liste des prix qui révèlent l'inexactitude dont il a parlé, je serai heureuse d'essayer d'élucider la chose.

**M. Herridge:** Mes renseignements ne me permettent pas de parler autrement qu'en termes généraux. Je puis cependant assurer au ministre qu'ils sont exacts.

**L'hon. Mme Fairclough:** Je suis assurée que ces cas sont peu nombreux et rares.

(Le crédit est adopté.)

*347. Achats, papeterie et approvisionnements, $1,175,114.*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'aimerais poser au ministre une autre question. On a dit de temps en temps que le gouvernement devrait prouver qu'il croit aux droits qu'ont les travailleurs de s'organiser en donnant aux employés de l'Imprimerie nationale le droit de procéder à des négociations collectives? A-t-on réfléchi à la question? Voit-on aussi à ce que les contrats d'impression affermés par l'Imprimerie nationale le soient à des ateliers syndiqués?

**L'hon. Mme Fairclough:** J'aimerais d'abord répondre à la deuxième question. En ce qui me concerne, je voudrais que tous les contrats affermés soient passés avec des ateliers syndiqués.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable ministre occupe une situation où elle peut manifester son autorité.

**L'hon. Mme Fairclough:** Il arrive que les contrats soient affermés dans certaines régions où on se rend ensuite compte qu'il n'existe pas d'ateliers syndiqués. Ces cas sont rares, je le reconnais, mais ils se produisent parfois. Tout récemment encore une commande avait été passée à un atelier qui n'a pu revêtir le travail livré de la vignette syndicale. On y a mis bon ordre, sur l'intervention du ministre.

Quant à la première partie de la question, disons que dans un certain sens, le droit aux négociations collectives a été bien établi en ce qui concerne les travailleurs professionnels. En effet, ainsi qu'on l'a donné à entendre plus tôt, les salaires payés à une certaine catégorie d'ouvriers d'imprimerie, sont précisément ceux qui ont cours à Toronto, à Ottawa et à d'autres endroits. Ils entrent immédiatement en vigueur au moment où les patrons concluent des ententes avec les ouvriers d'imprimerie intéressés, dans leur propre région. La même observation vaut pour un autre groupe dont le barème de salaire dépend de négociations dans la ville de Montréal. Mais lorsqu'il s'agit d'autres catégories de travailleurs, la question relève de la Commission du service civil. Celle-ci considère,—et le gouvernement considère, également,—le domaine tout entier des rapports entre les employeurs et les travailleurs.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre répondra-t-il à une autre question? Je la pose sans préjudice de l'attitude que j'ai déjà prise, soit qu'à mon avis tous les contrats d'impression de l'État devraient être passés avec des ateliers syndiqués. En attendant le jour où tous les contrats seront passés dans ces conditions, existe-t-il une raison pour laquelle les documents imprimés actuellement dans les ateliers syndiqués ne seraient pas revêtus de la vignette syndicale?

**L'hon. Mme Fairclough:** Autant que je sache, il pourrait se trouver des cas, rares, où le document imprimé ne serait pas revêtu de la vignette syndicale. Je crois qu'il faudrait que les cas divers soient réglés au mérite, selon le genre de travail.

**Une voix:** Quel genre de travail?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Attention, nous pourrions bien sombrer dans le calembour. Je ne demande pas au ministre de me répondre maintenant, car je préférerais qu'elle réfléchisse à ma question et me fournisse une meilleure réponse plus tard, mais j'aimerais savoir si elle pourrait étudier la possibilité de donner des instructions pour que, partout où du travail se fait en atelier syndiqué, ce travail porte l'étiquette syndicale?

**L'hon. Mme Fairclough:** Je me ferai un plaisir de le faire.

(Le crédit est adopté.)

727. Atelier—Matériel et renouvellement—Crédit supplémentaire, $148,774.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable ministre pourrait peut-être nous donner la raison de ce crédit supplémentaire de $148,774?

**L'hon. Mme Fairclough:** Oui. Il résulte essentiellement d'un report de frais de l'année précédente. Dans certains cas, on commande du matériel. Dans certaines circonstances on commande de l'équipement et la somme correspondante figure dans les prévisions. Mais quand arrive la fin de l'année financière, le matériel n'a pas été livré. Pendant ce temps, les prévisions de l'année suivante ont déjà été préparées; mais comme ce matériel était attendu l'année financière précédente, son coût ne figure pas dans la nouvelle année, et quand il se présente, il est nécessaire de demander des sommes supplémentaires pour le payer.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Pourrais-je alors demander si le bureau de l'Imprimerie, avec les sommes qui nous sont soumises maintenant, est enfin complètement équipé conformément au plan prévu?

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, je pense en effet que le plan général d'équipement est pour ainsi dire achevé, mais il faut naturellement prévoir de temps à autre certains remplacements.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et des améliorations?

**L'hon. Mme Fairclough:** Oui, bien sûr.

(L'article est adopté.)

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

60. Traitements et dépenses du bureau, $73,115.

**M. Howe:** Monsieur le président, j'ai un mot à dire au sujet de ce poste, relativement aux bureaux provisoires de votation. On a modifié la loi en 1951, mais ceux qui ont la faculté de voter aux bureaux provisoires rentrent dans une très mince catégorie qui comprend les voyageurs de commerce, les pêcheurs, les employés travaillant sur les chemins de fer, à bord des avions et d'autres véhicules.

De nos jours, des ouvriers de la construction partent de la maison de bonne heure le lundi matin pour ne revenir qu'en fin de soirée le vendredi. Je pense qu'on devrait les mettre dans la catégorie des voyageurs de commerce. De même des gens qui travaillent à bien des milles de leur foyer partent tôt le matin et ne peuvent revenir le soir à temps pour voter le jour des élections. Je me demande si la ministre et les hauts fonctionnaires songent à modifier cette loi afin d'étendre les catégories de ceux qui ont droit de voter le jour des élections.

**M. Winch:** Je voudrais ajouter quelques mots à propos des bureaux provisoires de scrutin. Je me rends compte qu'il faudra probablement modifier la loi mais, en ma qualité de député de la ville de Vancouver où s'approvisionnent des centaines sinon des milliers de travailleurs qui exercent leur activité hors de la ville, je me demande s'il ne serait pas possible de songer à étendre appréciablement la portée des règlements concernant les bureaux provisoires de scrutin. Je puis affirmer qu'en Colombie-Britannique des milliers de gens ne peuvent exercer leur droit de suffrage à cause des restrictions afférentes aux bureaux provisoires de scrutin; j'espère qu'on songera sérieusement à étendre la portée de cet article de la loi.

On pourrait soulever une foule de points à propos du crédit à l'étude mais je me contenterai d'en mentionner deux. Je veux d'abord revenir sur une question posée il y a quelque temps par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et à laquelle on a peut-être répondu. Dans ce cas, je regrette de revenir là-dessus mais la question est importante et je voudrais connaître l'avis du ministre. A Vancouver,—comme en beaucoup d'autres comtés de la Colombie-Britannique, pour les représentants locaux, j'en suis sûr,—on m'a répété à maintes reprises, au cours des dernières élections générales, qu'il devenait en quelque sorte impossible aux ateliers syndiqués de faire concurrence aux autres et d'obtenir des commandes pour la préparation de listes de votants et pour l'impression d'autres documents, parce que les prix qu'on peut offrir pour ces travaux, sous le régime de la loi fédérale, n'ont pas changé.

Étant donné les déclarations que le ministre a faites il y a quelques instants à peine et vu qu'elle s'est prononcée carrément en faveur du mouvement syndical, j'espère qu'elle sera en mesure de nous annoncer que les changements nécessaires seront apportés à la loi, avant les prochaines élections, afin que les ateliers syndiqués puissent obtenir les commandes de travaux d'impression en vue des élections générales.

Un autre point très important pour un grand nombre de députés, sinon pour tous les membres de la Chambre et pour tous les candidats, c'est la nécessité de s'assurer que ceux qui ont le droit de voter savent exactement où voter. D'après la méthode suivie actuellement pour les élections fédérales,—de fait, c'est peut-être la loi qui le veut ainsi,—l'officier rapporteur envoie des listes de votants sur des feuilles détachables, après que l'énumération est terminée. Cela

peut coûter passablement cher puisque ces feuilles sont adressées à toute personne dont le nom paraît sur la liste. On informe ainsi la majorité des électeurs que leur nom figure sur la liste mais j'ai pu constater moi-même, —d'autres ont sans doute fait la même constatation,—que la plupart de ceux qui reçoivent cette liste, vérifient si leur nom s'y trouve et, quand ils l'ont constaté, mettent ces feuilles au panier ou au feu.

Ils ne remarquent pas dans le coin droit supérieur de la feuille détachable un texte en tout petits caractères où on les invite à voter à telle ou telle adresse. Je ne sais pas ce qu'en connaît l'honorable ministre, mais je sais que dans ma circonscription les téléphones sonnent toute la journée; on demande où voter? Quand on demande à son interlocuteur s'il n'a pas reçu un avis comme quoi il était inscrit sur la liste des votants, il répond oui. Puis à la question: n'avez-vous pas vu dans le coin droit supérieur où vous devez aller voter? La réponse est non.

Je pense, monsieur le président, qu'une loi du Parlement prévoyant une élection doit avoir bien soin de s'assurer que la personne sait où elle va voter. Je ne peux parler de ce qui se passe en Colombie-Britannique où la loi provinciale sur les élections ne prévoit pas de bulletin détachable. L'officier rapporteur envoie à tous ceux dont le nom figure sur la liste des votants une carte postale leur indiquant où ils doivent voter. Or grâce justement à cette carte postale, toute personne sait que son nom est sur la liste des votants et sait aussi exactement où il faut voter.

J'aimerais bien qu'on puisse donner corps à cette idée, sur le plan fédéral. Toutefois si on ne peut le faire sans modifier la loi, le ministre me permettra de lui proposer, par votre entremise, monsieur le président, que soit apporté le changement que voici qui, il me semble, ne comporte pas de modification à la loi. Sur l'avis livré à l'électeur, ne pourrait-on pas imprimer en caractère assez gros le lieu où sera établi le bureau de vote afin que l'électeur intéressé sache précisément à quoi s'en tenir et puisse conserver cette indication. Une pareille initiative ne relève pas de l'officier rapporteur. En effet, j'ai évoqué la question avec l'officier rapporteur de Vancouver-Est qui m'a dit qu'il était précisément dans mes sentiments à moi. Il avait voulu faire imprimer ce renseignement en plus gros caractère de façon que l'électeur soit mis plus facilement au courant. On lui a répondu qu'il ne pouvait pas le faire. Je ne doute pas que le ministre tienne à ce que tous les électeurs sachent précisément où ils doivent voter. Je me demande s'il ne pourrait pas demander au directeur général des élections d'autoriser les officiers rapporteurs à imprimer en caractère plus gros l'indication de l'emplacement du bureau de vote. Je ne vois vraiment pas pourquoi on ne pourrait pas le faire.

La loi électorale du Canada est telle qu'elle peut provoquer toutes sortes d'autres questions. J'en resterai pourtant aux trois points que j'ai soulevés en exprimant le vœu qu'on agisse bientôt à cet égard.

**M. Smith (Calgary-Sud):** Monsieur le président, comme on a soulevé la question des bureaux provisoires de scrutin, je voudrais faire au ministre une proposition qu'on lui a déjà soumise, j'en suis sûr, puisque la Fédération canadienne des maires et des municipalités demande depuis quatre ans qu'on tente d'établir une certaine uniformité des règlements concernant la continuité des bureaux provisoires de scrutin. Je ne propose pas qu'on modifie la loi pour répondre aux observations des autorités municipales ou provinciales mais je rappelle que celles-ci ont soumis des mémoires très détaillés sur la continuité et aussi sur la question de la souplesse des règlements, question que plusieurs honorables députés ont mentionnée. Dans les deux cas, les propositions qu'on a formulées sont opportunes.

Comme on a réussi à atteindre cette uniformité dans la province que je représente, le ministre voudra peut-être prendre la question en considération étant donné les observations qu'on a formulées car, évidemment, la confusion créée par les bureaux provisoires de scrutin a posé un problème dans le passé.

Avant de reprendre mon siège, je tiens à dire que je ne vois aucun inconvénient à ce que le nom de Smith, qui est le mien, figure sur le bulletin échantillon.

**M. Patterson:** Monsieur le président, je sais que nous sommes déjà très avancés dans l'étude des crédits du Secrétariat d'État, mais je tiens moi aussi à féliciter l'honorable ministre de sa nomination à son poste actuel. Je n'ai pas pu m'empêcher de remarquer le changement manifeste du ton caractérisant les déclarations des divers députés quand ils ont posé leurs questions et ont pris part au débat, et je me suis dit que si nous en arrivions au point où tous les ministères de l'État seraient dirigés par une dame, cette enceinte serait un lieu des plus paisibles.

**M. Byrne:** Il n'y aurait plus que des dames députés.

**M. Patterson:** Bon nombre d'observations acerbes disparaîtraient de nos débats qui finiraient même peut-être par devenir monotones.

Nous étudions maintenant les prévisions relatives à la fonction de directeur général

des élections, et plusieurs des questions que je me proposais de soulever l'ont déjà été par d'autres députés, comme par exemple celle des bureaux provisoires de scrutin. Je pense que l'on devrait faire en sorte de permettre au plus grand nombre possible de nos concitoyens de prendre part aux diverses élections. S'il faut modifier la loi ou le règlement, ces modifications s'imposent, car, je le répète, je crois que tout électeur qualifié de notre pays devrait avoir la possibilité, je dirai même avec le moins de dérangement possible, d'exprimer son vote aux élections tenues. Il n'y a, je crois, que certaines régions désignées aux termes de la loi électorale du Canada où des bureaux provisoires de scrutin peuvent être établis. Il y a aussi des restrictions très rigoureuses concernant ceux qui peuvent y voter. Je demande qu'on étudie l'à-propos non seulement d'accroître le nombre des bureaux provisoires en les répartissant rationnellement à travers le pays, mais qu'on élargisse aussi les catégories de personnes admises à voter aux bureaux provisoires de scrutin.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Pourquoi devrait-il y avoir des restrictions?

**M. Patterson:** Je fais une demande modeste. J'aimerais aborder plusieurs autres points dont l'un est le genre d'énumération actuellement en honneur. Je n'ai aucune formule de rechange à offrir à ce sujet, mais je crois que la méthode pourrait être beaucoup améliorée dans bien des régions. Aux dernières élections, par exemple, nous avons constaté que des pâtés de maisons au complet ont été oubliés. Il n'est pas exagéré de dire que des centaines de votants admissibles n'avaient pas leur nom sur les listes électorales. Il peut y avoir des erreurs de jugement; toutefois, il y a des cas où on a constaté, lors de la revision des listes, que des noms qu'on avait donnés aux énumérateurs ne figuraient pas sur ces listes et que, dans quelques-uns de ces cas, le jour des élections, lorsque les intéressés sont allés voter, leur nom n'était pas encore sur la liste. Je ne sais pas au juste ce qu'il faudrait faire, s'il s'agit d'appliquer plus strictement les règlements ou s'il faudrait employer d'autres moyens pour remédier à la situation. En tout cas, j'estime qu'il y a lieu d'accorder quelque attention à ces présumées irrégularités dans l'énumération.

Un autre problème est celui de l'affichage des listes de votants. On a soulevé la question durant la dernière campagne électorale alors qu'on a découvert certaines listes électorales clouées sur des arbres à différents endroits. Bon nombre avaient été lacérées par les enfants ou par les intempéries. Elles étaient donc devenues quasi illisibles, quand elles n'avaient pas entièrement disparu comme dans certains cas. On a dit que lorsque l'article sur l'affichage des listes électorales a été inséré dans la loi, c'était l'époque où chaque collectivité avait son lieu de réunion, peut-être sous un grand arbre, et c'est pourquoi les listes étaient alors placées à l'endroit le plus commode. Je proposerais que les listes électorales soient affichées là où elles seront à l'abri des éléments et où il pourrait être possible de veiller sur leur bon état.

La cour de revision devrait être établie peut-être dans la région la plus peuplée d'une collectivité. A l'heure actuelle, je pense, les préposés à la cour de revision peuvent établir le bureau à leur foyer, qui en certains cas peut se trouver à deux milles du centre de population de cette collectivité ou de cette section. Ainsi les gens de la région densément peuplée doivent parcourir un ou deux milles et peut-être s'engager dans un chemin secondaire quelque part pour chercher, dans l'obscurité, l'endroit où ils doivent vérifier leur nom. On devrait aussi s'occuper de cette question.

Il y a aussi la question des affiliations politiques des candidats à inscrire sur les bulletins de vote. Je sais que la demande faite à ce propos a été rejetée par l'ex-gouvernement sous l'allégation que nous sommes élus en tant que particuliers et non en tant que membres de parti. A mon sens, nous devrions tenir comptes des réalités. Il en a peut-être été de même par le passé mais à certains égards nous devons suivre l'évolution de l'époque. On éviterait beaucoup de confusion si l'affiliation politique du candidat était inscrite sur le bulletin de vote. Cela aurait une énorme importance quand deux, voire trois candidats ont le même nom, et en certains cas les mêmes initiales aussi.

Je fais donc ces propositions et je recommande qu'on examine certaines de ces questions, afin de supprimer quelques-unes de ces irrégularités et, à d'autres égards, afin de rendre notre loi électorale plus conforme aux réalités de l'heure.

**M. Peters:** J'aimerais également féliciter le secrétaire d'État. Pendant un certain temps, l'an dernier, je pensais bien que la première dame à faire partie du cabinet viendrait de ma circonscription. Je suis très heureux de féliciter le titulaire actuel.

J'aimerais parler des impressions. Au cours des années, nous avons vu où s'exécutait l'impression des documents électoraux et nous avons constaté que, lorsque de nombreux contrats sont accordés en même temps, on suit très souvent le régime du favoritisme. Cela veut dire que, même s'il y a dans une

région plusieurs imprimeries qui pourraient exécuter ce travail, les contrats d'impression sont parfois ainsi accordés parce qu'une société d'impression est amie du parti qui distribue ces faveurs politiques. Dans bien des cas, il en résulte beaucoup de gêne. Je me rappelle qu'une imprimerie a fait l'impression des documents pour trois circonscriptions et que la limite de temps avait été atteinte avant que les documents fussent disponibles. Dans plusieurs cas, le temps avait expiré avant l'achèvement de l'impression. On a soulevé ce sujet dans ma circonscription au cours des dernières élections. A mon avis, il y aurait lieu de répartir les travaux d'impression, non seulement parce que le principe des traitements de faveur dans ce domaine ou dans un autre m'est antipathique, mais parce qu'il serait alors possible d'obtenir beaucoup plus rapidement les travaux terminés et de respecter les délais fixés.

J'ai encore une autre question à traiter, celle du vote du personnel militaire. J'ai eu malheureusement, cette année, l'occasion de voir tous les bulletins de vote du personnel des forces armées dans ma circonscription. Je ne m'attends pas à ce que le fait se reproduise, mais cela m'a donné l'occasion de constater les défauts du régime appliqué au scrutin des forces armées à l'heure actuelle.

Il y a une époque, en décembre, où les militaires indiquent la circonscription d'où ils sont originaires. Il me semble qu'on pourrait alors établir des listes et les mettre à la disposition des candidats, comme on le fait pour les listes de votants des diverses municipalités. Nous constatons qu'il est presque impossible à un candidat de découvrir, non seulement les régions où se trouvent les membres des forces armées, mais aussi leur nombre dans une région déterminée. Dans la plupart des cas, nous ne pouvons pas évaluer le nombre des militaires dans une circonscription quelconque.

En parlant avec des militaires, nous constatons que les méthodes utilisées pour le vote des membres des forces armées laissent beaucoup à désirer. On nous dit,—et les bulletins de vote que j'ai vus et les régions d'où ils viennent le prouvent à l'évidence,—que certaines régions sont bien représentées. Elles apportent un grand nombre de votes. D'autres régions n'en ont pas beaucoup. On devrait émettre aux officiers chargés du scrutin une directive renfermant des renseignements précis sur la façon de voter et l'on devrait renseigner tous les militaires sur leurs candidats, sur les circonscriptions où ils sont inscrits, ainsi que sur toutes autres questions pertinentes.

Lors d'élections provinciales, j'ai eu l'occasion de visiter l'un de nos importants camps militaires au moment même du scrutin. Le commandant de ce camp m'a avoué qu'il ne s'intéressait nullement aux élections; il ne voulait pas s'en mêler, de sorte qu'aucune discussion électorale ne pouvait avoir lieu dans ce camp. Il aurait été très heureux si l'on avait mis tous ses hommes en quarantaine pour l'occasion. Le résultat est qu'un parti qui compte un ami dans ce camp bénéficie de tous les avantages. Le vote y est considérable.



Dans ce cas-là, nous avons étudié le vote et constaté que presque tous les renseignements fournis étaient unilatéraux. A la fin de l'année, soit en décembre, alors que la liste est préparée (et, si je comprends bien, elle peut être modifiée seulement une fois par année), il faudrait la rendre disponible. Il faudrait rendre ces listes disponibles, comme cela se fait dans le cas des élections municipales, et indiquer le nombre et le nom des personnes, si les exigences relatives à la sécurité le permettent.

Je devrais peut-être dire aux membres du comité pourquoi j'ai vu les bulletins aux dernières élections fédérales. Il y a eu un nouveau dépouillement du scrutin et il nous a donc été permis d'examiner les bulletins et de voir de quels endroits ils provenaient.

Un autre problème se pose quand il y a un camp militaire dans une région. Les militaires sont inscrits selon la région ou la circonscription où ils désirent voter. Encore une fois, ils font leur choix à la fin de l'année. Mais s'ils sont accompagnés de leurs femmes, celles-ci doivent voter dans la circonscription où se trouve le camp. Cela suscite un autre désavantage, parce que, s'il n'existe aucune méthode (et, selon moi, il devrait en exister une) de renseigner les votants de cette circonscription (en l'occurrence, les femmes des militaires), les députés se rendent compte alors des difficultés qui se posent.

Au cours de récentes élections les réunions publiques, l'affichage et la distribution de propagande électorale ont été interdits à Camp-Borden, bien qu'il y eut alors 700 femmes électrices à cet endroit. Je crois qu'il faudrait songer à modifier la loi à cet égard. Si nous croyons au droit qu'ont nos militaires de voter,—et nous y croyons tous, je pense,—reconnaissons qu'ils ont celui de savoir le nom des candidats. On doit leur donner certains renseignements mais cela ne doit pas être la seule prérogative de certains candidats. Tous les candidats ont droit à ces renseignements et, à mon avis, les femmes de la circonscription doivent être considérées comme d'autres citoyens de cette circonscription et doivent pouvoir tenir des réunions publiques ou faire ce que, entre eux, les candidats jugent à propos.

**M. Small:** J'aimerais parler de la proposition faite par l'honorable député de Fraser-Valley au sujet de l'affichage des listes d'électeurs. Il a fait remarquer au comité que ces listes sont exposées aux intempéries et sont susceptibles d'être déchirées par les enfants ou abimées d'une autre façon et que, par conséquent, elles risquent de ne pas être complètes. Lorsque la feuille détachable est envoyée, les gens sont avisés qu'ils figurent déjà sur la liste, mais il y a toujours quelques personnes qu'on ne peut atteindre. Pour remédier à cet état de choses, je propose qu'on affecte une place centrale dans chaque subdivision à l'affichage des listes. Cet emplacement devrait être annoncé et, au besoin, certaines heures de la journée devraient être fixes durant lesquelles quelqu'un serait sur place pour fournir les renseignements qui seraient demandés.

Je crois que l'affichage des listes est une partie très importante de l'énumération. Ma proposition est de nature à remédier à bien des difficultés qui ont surgi durant des élections. C'est un petit détail qui n'exigerait qu'une petite dépense supplémentaire. Ces listes sont exposées aux intempéries et susceptibles d'être arrachées du poteau. La seule manière de remédier à ces inconvénients est d'afficher ces listes dans un endroit couvert, situé dans un lieu central.

**M. Herridge:** Monsieur le président, bien que la plupart des députés admettent que nous pouvons améliorer la loi électorale par un certain nombre de modifications, je suis sûr aussi que nous pouvons être fiers, pour deux raisons, de la manière dont les élections ont lieu généralement au Canada. La première est le sens de l'équité qui existe parmi les Canadiens. La seconde tient à l'excellence et à la compétence des fonctionnaires supérieurs qui appliquent la loi.

Vu que des milliers de personnes se voient refuser la faculté de voter sous l'empire de la loi actuelle, j'appuie chaleureusement les propositions formulées par ceux qui m'ont précédé, surtout en ce qui concerne l'admissibilité à voter aux bureaux provisoires de scrutin. Ma circonscription est une de celles qu'atteignent particulièrement les restrictions de la loi actuelle. Elle compte un grand nombre de bûcherons et de mineurs qui doivent travailler à quelque distance du foyer.

Dans de vastes secteurs de ma circonscription des bûcherons et exploitants forestiers ont l'habitude de parcourir de 20 milles à 50 milles parfois par eau, parfois par air et aussi par les rudes chemins de montagne pour rentrer chez eux. Très souvent on rentre au village où réside la famille pour la fin de semaine ou pour quelques jours; mais on doit repartir le dimanche afin d'être au travail le lundi matin. Comme ces bûcherons et exploitants forestiers ne peuvent retourner chez eux à un prix raisonnable pour le jour des élections, ils sont privés de l'exercice de leur droit de vote sous l'empire de la loi. Il en va de même pour un plus petit nombre de mineurs de ma circonscription, notamment ceux qui travaillent dans de petites mines en hautes altitudes et dans des endroits isolés.

Je tiens cependant à signaler au ministre quelque chose de particulier qui existe à l'intérieur de la Colombie-Britannique, et peut-être aussi, je suppose, dans d'autres régions boisées du Canada. Bien des hommes peuvent être empêchés de voter le jour des élections parce qu'ils sont appelés à combattre des incendies de forêt. En voici un exemple, monsieur le président: trois ou quatre jours environ avant les dernières élections du 10 juin, un gros incendie s'est déclaré dans la région de Big-Bend sur le fleuve Columbia.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Qui l'a causé?

**M. Herridge:** Un éclair, je pense, en haute altitude. Afin de lutter contre l'incendie qui menace alors des peuplements forestiers étendus et précieux, il faut souvent mobiliser plusieurs centaines d'hommes et les amener le plus tôt possible sur les lieux de l'incendie. Dans ma région, il n'y a rien d'inusité à voir alors les fabriques se fermer et de 100 à 300 hommes vitement mobilisés pour être transportés à 100 ou à 125 milles. L'incendie dont je parle faisait rage à 175 milles des endroits où l'on a rassemblé les hommes qui devaient le combattre. On est passé les prendre le jeudi ou le vendredi sans qu'ils aient eu l'occasion de voter à des bureaux provisoires.

Voici la situation dans laquelle ils se sont trouvés. Ces hommes tiennent à voter. Ils devraient avoir le droit de le faire comme tous les Canadiens. Aux termes de la loi, ils auraient pu quitter les lieux de l'incendie, mais cela eût pris tellement de temps que, s'ils avaient exigé leur droit de vote aux termes de la loi, ils n'auraient pu que travailler environ une demi-journée puis revenir dans leur ville pour voter. Les incendies sont très graves dans notre région, parce que l'économie dépend dans une large mesure de l'industrie forestière, des scieries, etc. Ces hommes ont décidé d'aller combattre l'incendie. Les directeurs de plusieurs sociétés d'exploitation forestière en cause m'ont téléphoné à moi et à l'officier rapporteur, mais j'ai déclaré que la loi était la loi et que nous ne pouvions la tourner dans les circonstances. J'ai bien promis de signaler la question à la Chambre à la première occasion.

Un grand nombre d'hommes ont été mobilisés pour combattre cet incendie et ils se sont rendus dans la région de Big-Ben sur le cours supérieur du Columbia. Heureusement le temps a tourné au doux et il a plu un peu dans les régions élevées. En travaillant d'arrache-pied, ils ont pu éteindre le feu le samedi soir et ils sont rentrés chez eux pour voter le lundi, heureusement pour moi.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et pour eux.

**M. Herridge:** Et pour eux, je l'espère. Quoi qu'il en soit, monsieur le président, je soumets cette question à l'attention du ministre parce qu'une telle situation peut prendre naissance très rapidement partout où des feux de forêts peuvent se déclencher en Colombie-Britannique, et je pense que d'autres députés confirmeront mes assertions à ce sujet. Il en résulte que des centaines d'hommes peuvent perdre leur droit dans un tel cas.

Je réclame deux choses au ministre. Je demande que le ministre étudie très sérieusement l'extension du droit de voter au bureau provisoire de votation, à cause du grand nombre de personnes qui se voient refuser ce droit à l'heure actuelle parmi celles qui travaillent dans les camps de bûcherons et dans les mines, et en raison du nombre assez important de ceux qui n'auraient pas la possibilité de voter dans les régions boisées s'il survenait un grave incendie de forêt.

Deuxièmement, je crois que pour résoudre cette situation convenablement et complètement, il faudrait augmenter le nombre des bureaux provisoires de votation. Pour l'instant, on se contente d'avoir ces bureaux dans les grandes villes, mais si l'on veut que notre population, même en vertu de la loi actuelle, bénéficie d'un service complet et convenable, surtout dans les régions plus ou moins isolées, il faudrait augmenter le nombre des bureaux provisoires de votation.

Enfin, je tiens simplement à dire que les gens à qui la loi actuelle refuse le droit de vote sont habituellement des employés de nos industries primaires dans des régions isolées, des gens qui contribuent à l'augmentation de la production de notre pays, des gens qui ont le droit de vote et qui y tiennent. Nous voulons que tous les Canadiens votent. J'exhorte donc le ministre à envisager très sérieusement les modifications à la loi actuelle, pour éliminer l'injustice dont souffrent, je le présume, des centaines de milliers de Canadiens par suite des défauts de la loi actuelle.

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots.



**M. le président:** A l'ordre! Je donne la parole à l'honorable représentant de Burnaby-Richmond.

**M. Irwin:** Monsieur le président, j'ai quelques mots à dire sur cette question à la suite de ce qu'a dit l'honorable représentant de Kootenay-Ouest sur les bureaux provisoires de votation. Ces bureaux comportent deux caractéristiques dont il faudrait se préoccuper dans un délai raisonnable. Je ne sais pas si on pourra le faire d'ici les prochaines élections. Je l'espère. Il faudra s'en occuper, non seulement en raison de circonstances comme celles qu'a signalées l'honorable représentant de Kootenay-Ouest, mais aussi en raison de situations comme il s'en produit dans ma propre circonscription.

Ma circonscription comprend un grand nombre de pêcheurs. Ils reviennent chez eux le vendredi soir et doivent passer toute la journée du samedi à réparer leurs filets et préparer leurs bateaux pour retourner à la pêche le dimanche. Le bureau provisoire est généralement ouvert le vendredi et le samedi qui précèdent le jour des élections. Par conséquent, ces pêcheurs sont privés de leur droit de vote parce qu'ils ne figurent pas sur la liste de ceux qui sont autorisés à voter aux bureaux provisoires.

En outre, d'après la liste actuelle des régions où peuvent être ouverts des bureaux provisoires, l'officier rapporteur dans une circonscription comme la mienne doit s'en tenir à Burnaby. La région de Richmond ne peut pas avoir de bureau provisoire. Or, ce principe est faux parce que tous les pêcheurs demeurent dans la région de Richmond. Ils sont privés de leur droit de vote parce que l'officier rapporteur ne peut pas ouvrir un deuxième bureau provisoire dans Richmond. De plus, quand le bureau provisoire est ouvert dans Burnaby, les pêcheurs doivent parcourir 12 à 14 milles s'ils veulent s'y rendre.

Je ne m'étonne pas du tout qu'en vertu du régime actuel de dénombrement bien des noms ne figurent pas aux listes. Quand un énumérateur ne reçoit que dix cents par nom et qu'une personne n'est pas à la maison, il est tout probable qu'il ne retournera pas la voir. On ne peut pas l'en blâmer. A mon avis, le ministre devrait songer à majorer la rémunération accordée aux énumérateurs. Je signale que cette rémunération est de 10c. par nom depuis 1934. Elle n'a pas été majorée depuis. A mon avis, le coût de l'énumération n'est pas très élevé actuellement, si l'on songe à la somme de travail à exécuter. Si nous insistons sur l'énumération, nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour nous assurer que

les énumérateurs sont convenablement payés, afin qu'ils s'acquittent efficacement de leur travail. On ne peut s'attendre qu'un énumérateur retourne trois ou quatre fois au même endroit, s'il ne reçoit que 10c. par nom. C'est impossible.

Le ministre devrait songer à la méthode de l'énumération permanente, c'est-à-dire à l'établissement d'une liste permanente de votants, comme en Colombie-Britannique. Toute personne peut s'inscrire sur cette liste quand elle le désire. Si quelqu'un déménage, il peut se faire inscrire dans son nouveau quartier. La liste des votants est donc constamment à jour. Je sais qu'il faudrait, à cette fin, établir un registre permanent des votants, comme nous l'avons fait en Colombie-Britannique, mais cela coûte moins cher que l'énumération.

Je tiens également à appuyer le député qui a demandé qu'on étudie de nouveau le tarif par ligne établi pour l'impression des listes de votants. Il ne s'agit pas ici de syndicat ni de rien d'analogue, mais, en ce moment, les ateliers syndiqués ne peuvent pas accepter ces commandes à cause du tarif par ligne. Celui-ci n'a pas changé depuis des années. Il est temps qu'on accorde une certaine attention à ces questions. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de modifier la loi à cette fin.

On pourrait régler un autre petit problème en modifiant la loi. Lorsque l'officier rapporteur établit les arrondissements de votation, on s'attend naturellement qu'il place le bureau de scrutin au milieu de l'arrondissement. Cependant, ce n'est pas ce qu'on fait. On place le bureau de votation à l'une des extrémités. Il est arrivé à deux endroits différents de la circonscription de Burnaby où le bureau de scrutin avait été établi de cette façon que des gens qui habitaient à moins de trois quarts de mille d'un bureau ont dû parcourir près de quatre milles pour aller voter, simplement parce que le bureau se trouvait de l'autre côté d'un ruisseau. A mon avis, l'officier rapporteur devrait avoir ordre d'ouvrir des bureaux de scrutin là où ils seront également accessibles à tous les votants d'un arrondissement.

Quant à la question d'inscrire le parti d'un candidat sur le bulletin de vote, il me semble que ce devrait être obligatoire. Étant donné qu'il y a un assez grand nombre de partis en lice aux élections, il me semble que les gens devraient connaître le parti auquel appartient le candidat de leur choix. Il y a bien des gens qui votent pour le parti plutôt que pour le candidat. Ils ne connaissent pas les candidats et ne savent pas si ceux dont les noms figurent sur le bulletin sont des libéraux ou des conservateurs. Il me semble qu'on devrait leur donner la possibilité de voter pour leur parti, si c'est leur désir. Je ne vois pas pourquoi on ne leur donnerait pas cette possibilité. Je me permets de signaler que le vote militaire est basé strictement sur les partis, parce que le militaire peut inscrire le nom du parti sur le bulletin et non pas le nom du condidat, et son vote sera accepté. Si cette méthode vaut pour les militaires, pourquoi ne vaudrait-elle pas pour les civils?

**M. Byrne:** Quoique je n'aie jamais eu une réputation de particulière galanterie, je n'en félicite pas moins le ministre de sa nomination au poste élevé qu'elle occupe actuellement. Disons que c'est probablement là la preuve que le projet de loi qu'elle nous a présenté si assidûment au sujet de l'égalité de salaire pour les femmes, au titre d'un travail égal, n'était, somme toute, pas tellement important.

Je me fais un plaisir tout particulier d'appuyer l'honorable député de Burnaby-Richmond, selon qui nous ne payons pas assez les imprimeurs pour l'impression des listes d'électeurs. Pendant mes déplacements, au cours de la dernière campagne, je suis entré dans l'imprimerie d'un de nos hebdomadaires. Je me suis rendu compte qu'il n'était pas occupé à imprimer les listes d'électeurs. M'étant enquis de la raison, on m'a dit que ce genre de travail n'était pas rentable, que le temps était trop précieux et qu'on ne pouvait pas se permettre de retenir les services d'un personnel supplémentaire. En somme ce travail ne présentait aucun intérêt.

Je ne saurais partager l'avis de l'honorable député de Timmins, selon qui le favoritisme politique jouerait ici un grand rôle, car il me semble que presque tous les journaux où je suis allé étaient fort occupés à des travaux de ce genre. Mais tous se plaignaient de ce que ce travail fut mal payé.

**M. Fraser:** Pourquoi le candidat ne paierait-il pas ses propres impressions, les bulletins et tout? L'honorable député nous dit qu'il n'y a pas de favoritisme politique. Pourquoi ne paierait-il pas tout?

**M. Byrne:** J'ignore ce qui a pu se passer dans la circonscription de l'honorable député, mais je sais que cela ne s'est pas produit dans la mienne.

On pourrait aussi, il me semble, revenir sur la question de ce qu'on paie aux énumérateurs sans modifier la loi. J'ai l'impression qu'un décret du conseil suffirait sans doute à augmenter le taux pour chaque mot inscrit à la liste par l'énumérateur. Le taux reste insuffisant même dans les régions urbaines, mais la difficulté est encore plus grave dans les circonscriptions à caractère surtout

rural. J'estime qu'il y a lieu d'agir avant les prochaines élections générales.

Quant au grief qu'a exposé le député de Kootenay-Ouest, soit que des électeurs peuvent être absents pour combattre des incendies, cette question n'est peut-être pas si urgente. Comme les élections peuvent avoir lieu avant l'arrivée de la véritable chaleur, je ne pense pas que cette question soit aussi urgente que la nécessité d'augmenter la rémunération des imprimeurs et des énumérateurs.

Pour ce qui est de modifier la loi de manière à accroître le nombre de ceux qui pourraient voter aux bureaux provisoires, je crois qu'il faut faire étudier cette question par un comité et je n'ai pas d'autres recommandations à offrir à cet égard. J'ai entendu dire qu'il surgirait d'innombrables difficultés si l'on suivait cette ligne de conduite. Je ne veux pas insister sur ce point pour l'instant. La principale chose à se rappeler, c'est que des élections s'annoncent et, à mon sens, la rémunération des imprimeurs et des énumérateurs est une question qui devrait être bientôt approfondie.

**M. Rea:** Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter la secrétaire d'État. Il ne m'arrive pas très souvent d'être atterré,—du moins, c'est ce qu'on me dit,—mais, lorsque je suis allé à l'Organisation des Nations Unies, en septembre, mon sang n'a fait qu'un tour quand j'ai appris qu'aucun fonctionnaire de l'État posté en dehors du Canada ne peut voter. Je ne vois pas de raison de ne pas placer dans la même catégorie que les membres des forces armées ces gens qui servent notre pays. Cet état de choses est fort regrettable. Par exemple, à notre ambassade de New-York, les commis, les chauffeurs, et les employés de bureau ne peuvent voter parce que le gouvernement les a envoyés là en service et, ce faisant, leur a enlevé la franchise, soit l'occasion de se rendre au scrutin. J'y reviendrai plus tard. Mais voici ce que je voulais dire cet après-midi et j'y ai longuement réfléchi. Quand les autorités compétentes en seront à discuter la façon de procéder à cet égard, je pourrai leur soumettre une méthode que j'ai mise au point et qui sera, je crois, satisfaisante. Il faut avant tout préserver le secret de ceux qui déposent leur scrutin. Dans certaines régions du monde il n'y aura peut-être que deux ou trois employés et il faudrait alors y faire particulièrement attention. Je serais heureux de soumettre ma proposition en temps utile, quand on débattra la question.

**M. Fisher:** Je voudrais poser quelques questions au ministre. J'aimerais bien savoir combien d'argent chaque officier rapporteur a le droit de dépenser pour faire connaître deux choses: d'abord les tribunaux de revision à l'intérieur de la circonscription, puis les heures que les employés peuvent prendre sur leur travail en vertu de la loi électorale du Canada.

Je signalerai encore ceci à propos du tribunal de revision. Aux Chambres de commerce des jeunes de notre région qui consacrent beaucoup de temps pour annoncer le jour même des élections, j'ai proposé qu'ils se chargent de faire connaître les tribunaux de revision.

Je termine avec ceci. J'espère que ce qui s'est passé à Toronto où les certificats envoyés aux tribunaux de revision ont causé des difficultés ne suscitera aucun changement, car nous avons constaté que ces certificats avaient été très utiles à tous les partis à Port-Arthur. Les certificats dont je parle sont ces documents que les gens remplissent dans les salles de comité et qui sont envoyés ensuite au tribunal de revision. Nous avons constaté que ces certificats étaient très précieux et je crois qu'il y a lieu de les conserver.

**M. Johnston (Bow-River):** Permettez-moi aussi de féliciter le secrétaire d'État de sa nomination à la tête de ce ministère. J'aimerais appuyer les déclarations de l'honorable député de Fraser-Valley au sujet des noms qui n'ont pas été inscrits sur les listes de votants. Je dis cela parce que j'en ai eu connaissance lors des dernières élections. Si étrange que cela puisse paraître, l'énumérateur s'est présenté chez nous pour nous inscrire et il nous a donné des reçus. Évidemment, nous avions d'abord examiné la liste épinglée aux poteaux de téléphone, mais nos noms n'y figuraient pas. Le jour des élections, nos deux noms étaient les seuls qui figuraient sur la liste revisée.

Une dizaine de personnes m'ont appelé pour me dire qu'elles s'inquiétaient de ce que la liste régulièrement affichée ne contenait pas leur nom. Le jour de la revision, elles sont donc allées faire inscrire leur nom sur la liste. Si je comprends bien, ceux qui étaient chargés de cette tâche avaient inscrit leur nom dans le carnet du bureau de scrutin, leur disant qu'il paraîtrait sur la liste des votants. Mais, quand ces personnes sont allées voter, leur nom ne paraissait pas sur la liste. Même si l'on avait pris leur nom et qu'on leur avait donné un certificat l'attestant, cela ne leur donnait pas le droit de voter. Aucun recours n'est offert dans ces cas-là.

Cela m'est arrivé au bureau de scrutin où je me trouvais. Je le répète, le nom de ma femme et le mien étaient inscrits sur la liste et nous étions seuls dans le bureau. Le votant se trouve dans une très mauvaise situation. Il se conforme à la loi. Après qu'on

a inscrit son nom, on lui remet un certificat, s'il habite une région urbaine, qui indique que son nom est inscrit. Il vérifie ensuite la liste quand elle est affichée dans un endroit public, sur un poteau de téléphone ou ailleurs, peu importe. Il constate que son nom n'y paraît pas. Il se présente donc le jour de la revision mais quand vient le moment de voter, il s'aperçoit que son nom ne paraît pas sur la liste. La question est grave. Ces votants se sont conformés à toutes les exigences de la loi et du règlement à ce propos et voilà qu'on les prive de leur droit de vote.

Le ministre et ceux dont relève cette question pourraient peut-être trouver moyen de remédier à cette difficulté. Lorsqu'un électeur découvre que son nom ne figure pas sur la liste régulièrement affichée, il me semble que le jour où on revise la liste pour y faire figurer son nom, il devrait recevoir une carte portant le sceau approprié du gouvernement et prouvant qu'il a le droit de voter, que son nom figure sur la dernière liste revisée ou non. Il s'est donné la peine d'examiner la liste. Il découvre que son nom n'y est pas. Il se présente le jour de revision afin qu'on l'y mentionne. Pourtant, le jour des élections il constate qu'il n'est toujours pas sur la liste.

Il me semble qu'il serait très simple de la part du gouvernement d'envoyer des cartes munies du sceau du gouvernement, qui ne pourraient être imitées et qui seraient remises par l'officier rapporteur le jour de la revision afin que l'électeur en question soit assuré qu'après avoir pris toute cette peine, il pourra voter le jour des élections. Ce ne serait pas très onéreux car le nombre de cartes à envoyer dans chaque ville ne serait pas très grand. Je pense qu'il n'y en aurait pas plus de 50, 75 ou 100 dans chaque cas. Ce serait une méthode simple qui assurerait à l'électeur qu'il aura au moins le droit de voter après avoir pris toute la peine de procéder à l'examen nécessaire. J'espère que le ministre étudiera ma proposition.

**M. McMillan:** En ma qualité de député de la région de Niagara, et comme voisin, j'aimerais adresser mes meilleurs vœux et félicitations à notre gracieuse Secrétaire d'État.

J'ai une question à poser et la voici: que ferait le directeur général des élections ou le président du scrutin si le bulletin échantillon affiché à l'extérieur ou à l'intérieur de l'isoloir portait un nom coché qui serait le même que celui de l'un des candidats?

Je sais que cela s'est produit aux dernières élections et je trouve que c'est très injuste, car certaines des personnes qui entrent et voient ce nom peuvent penser qu'elles doivent inscrire le "x" après le nom du candidat ainsi désigné.

**M. Hardie:** Je fais miennes les observations des autres députés à propos des bureaux provisoires de scrutin. Comme le sait le ministre, bien que la loi stipule que les employés des services de transport peuvent voter aux bureaux provisoires de scrutin, cette disposition ne s'applique pas aux Territoires du Nord-Ouest. Les conditions, non seulement en ce qui concerne les transports, y sont un peu différentes de celles de la plupart des autres parties du Canada. Comme nous n'avons pas de bureau provisoire de scrutin, qu'arrive-t-il lorsque les employés des transports par eau et par mer, ou que les pêcheurs, les trappeurs et autres, veulent voter? Souvent, de fait à peu près à toutes les élections, ces gens de conditions diverses ne peuvent exercer leur droit de suffrage. A mon avis, la Chambre devrait permettre à un aussi grand nombre que possible de nos concitoyens d'exercer leur droit de vote.

Je le répète, dans le nord, ces trappeurs et ces pêcheurs, étant donné leur occupation, doivent se déplacer d'un point à un autre. Ainsi, aux dernières élections, des gens qui demeurent normalement à Fort-Providence et à Fort-Simpson, avaient dû, parce qu'ils n'avaient pas assez de travail, se rendre, mettons au Grand lac des Esclaves pour pêcher, la pêche étant leur moyen de subsistance. Ces gens figurent normalement sur la liste des votants des postes ou municipalités où ils demeurent. La situation du Yukon me paraît aussi différente; la population y est nomade, se déplaçant d'un endroit à un autre pour gagner sa vie. Il fallait aller de Whitehorse à Carmacks, ou à la mine *United Keno,* ou à quelque autre endroit du Yukon pour gagner sa vie . Cela veut dire qu'on est privé de son droit de vote. Des personnes qui se sont trouvées dans ce cas, se rendant au bureau de vote, ont été reconnues par le directeur du scrutin ou son représentant comme habitant depuis longtemps le Yukon et il leur a été loisible de voter, dans certains cas. Toutefois, la question ayant été évoquée devant les tribunaux, on a jugé le procédé irrégulier. Même si le directeur du scrutin savait que les personnes en cause satisfaisaient aux exigences prévues en ce qui concerne le domicile, cela n'a pas empêché l'annulation de 500 bulletins environ sur 5,000. En somme une personne sur dix qui avaient voté,—il est vrai

que le nombre d'abstentions était considérable,—a été privée de son droit de vote par une décision des tribunaux ayant juridiction au Yukon.

Les députés conviendront, je pense, qu'une proportion de 10 p. 100 des électeurs qui votent, représente pour toute circonscription une forte partie de l'ensemble. Je signale au ministre que des dispositions spéciales devraient être adoptées à l'égard du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

**M. le président:** J'estime qu'il est six heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je demander au leader quel sera l'ordre de nos travaux demain?

**L'hon. M. Green:** Demain, monsieur l'Orateur, nous poursuivrons l'examen de ces crédits et nous passerons ensuite à ceux des Mines et Relevés techniques, des Affaires des anciens combattants, des Pêcheries et de la Justice.

**L'hon. M. Chevrier:** Dans cet ordre-là?

**L'hon. M. Green:** Dans cet ordre, oui.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### L'IMMIGRATION CHINOISE

*Question nº 114*—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Depuis le 21 juin 1957, a-t-on modifié la forme suivant laquelle sont étudiées les demandes d'admission de Chinois au pays?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand a-t-on effectué ces changements et en quoi consistent-ils?

3. Depuis le 21 juin 1957, combien de demandes a-t-on reçues pour l'admission de Chinois à titre d'immigrants?

4. Depuis le 21 juin 1957, combien de ces demandes ont été *a*) refusées, *b*) approuvées?

5. Quel est le nombre de demandes encore à l'étude?

*Réponse de* **l'hon. E. D. Fulton (ministre intérimaire de la Citoyenneté et de l'Immigration):**

1. Non.

2. Voir réponse nº 1.

3. 688.

4. *a*) 14; *b*) 544.

5. 209.

### LA TAXE DE VENTE SUR LES PLANTS DE PENSÉES

*Question nº 140*—**M. Huffman:**

1. Depuis le 1er janvier 1957, a-t-on apporté des changements à la taxe de vente sur les plants de pensées cultivés en pépinière et destinés à l'usage domestique?

2. Dans le cas de l'affirmative, en quoi consistent ces changements et à quelle date ont-ils été mis en vigueur?

3. Au cours de l'année écoulée, a-t-on remboursé aux pépiniéristes ou à des particuliers qui cultivent des pensées des sommes antérieurement versées en taxe de vente?

4. Dans le cas de l'affirmative, quels sont leurs noms et adresses et que représentent ces sommes?

5. Considère-t-on les pensées comme des plantes de pépinière et, de ce fait, exemptes de la taxe de vente?

6. A quelle réglementation est assujéti le remboursement de sommes versées par erreur?

7. Y a-t-il un délai fixé pour demander un remboursement?

*Réponse de* **l'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):**

1. Oui.

2. Exemption de la taxe de vente, à compter du 15 mars 1957, par l'abrogation de la règle concernant la classification des pensées cultivées en pépinières et par la résolution budgétaire prévoyant l'exemption à l'égard "des plantes empotées, à fleurs ou à plate-bande. . ."

3. Oui.

4. Il est contraire à la coutume établie de dévoiler tout renseignement de nature à faire connaître les affaires des contribuables. Pendant quelques années, le ministère du Revenu national a considéré les pensées comme n'étant pas des plantes de pépinières; mais, en face de l'avis contradictoire de spécialistes, il a changé son règlement. Une société s'est toujours opposée à acquitter la taxe de vente, en alléguant que les pensées étaient des plantes de pépinières et, l'ayant acquittée sous réserve, elle avait droit, après la modification du règlement, de recouvrer $207.48 aux termes de la loi. Pour plus de certitude, l'exemption statutaire mentionné au numéro 2 a été approuvée par le Parlement.

5. Oui, également en vertu de l'exemption prévue à l'égard des "plantes à plate-bande".

6. Le paragraphe (6) de l'article 46 de la loi sur la taxe d'accise.

7. Oui, deux ans à compter de la date de demande adressée au ministère par écrit.

### PERCEPTION DE DROITS SUCCESSORAUX EN 1956-1957

*Question nº 161*—**M. Christian:**

En ce qui a trait aux années 1956 et 1957, quels montants a-t-on perçus en vertu de la loi fédérale sur les droits successoraux au 31 octobre 1957, comparativement aux montants qui avaient été perçus au 31 octobre 1956?

*Réponse de* **l'honorable George C. Nowlan (ministre du Revenu National):**

Durant les sept premiers mois de chaque année financière 1956-1957 et 1957-1958, le montant total des droits successoraux perçus par le gouvernement fédéral a été respectivement de:

Année financière

| | |
|---|---|
| 1956-1957 (7 mois) ..... | $53,028,777.07 |
| 1957-1958 (7 mois) ..... | $41,611,693.01 |

### CONSEIL ARBITRAL DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE, À MONCTON (N.-B.)

*Question nº 164*—**M. Murphy (Westmorland):**

1. Quels sont les membres du conseil arbitral de la Commission d'assurance-chômage à Moncton (Nouveau-Brunswick)?

2. Combien de fois le conseil se réunit-il?

3. Quelle rémunération les membres du conseil reçoivent-ils?

4. Combien de décisions le conseil a-t-il rendues depuis son institution en 1940?

5. Dans combien de cas la décision des fonctionnaires de l'assurance-chômage a-t-elle été maintenue?

6. Depuis l'institution du conseil jusqu'à ce jour, quel a été, chaque année, le nombre de décisions rendues en faveur de l'employé?

7. Au cours de chaque année, dans combien de cas en a-t-on appelé à l'arbitre de décisions rendues par le conseil arbitral de Moncton?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

| 1. Président | Représentants de l'employeur | Représentants de l'assuré |
|---|---|---|
| M. L. D. Wadman | MM. R. D. Bannon | MM. G. W. Myles |
| | W. C. Cosman | W. Touchie |
| | C. I. Mills | E. McAllister |

2. Voir ci-dessous.

3. Les présidents reçoivent $35 par séance d'une journée entière et $22 par séance d'une partie de journée. Les membres du conseil reçoivent $25 par séance d'une journée entière et $16 par séance d'une partie de journée.

4. 5. et 6. Les renseignements demandés figurent au tableau ci-dessous. On ne dispose pas de statistique détaillée sur les périodes antérieures à 1951.

| | 1951 | 1952 | 1953 | 1954 | 1955 | 1956 | (Trois trimestres seulement) 1957 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1. Séances partielles .. | 25 | 3 | 5 | 1 | 13 | 8 | 11 |
| 2. Séances entières ... | Néant | 16 | 10 | 15 | 6 | 6 | 2 |
| 3. Nombre d'appels .. | 181 | 135 | 111 | 90 | 179 | 141 | 148 |
| 4. Nombre d'appels rejetés ..... | 172 | 131 | 101 | 83 | 172 | 137 | 134 |
| 5. Nombre d'appels auxquels on a fait droit .. | 9 | 4 | 10 | 7 | 7 | 4 | 14 |
| 7. Nombre d'appels renvoyés à un arbitre .. | 9 | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 1 |

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE, EN ONTARIO

*Question nº 177*—**l'hon. M. Martin:**

1. Y a-t-il eu des pourparlers entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et tout membre du gouvernement de la province d'Ontario, relativement à l'adhésion de la province d'Ontario à la loi de 1956 sur l'assistance-chômage?

2. Le gouvernement de la province d'Ontario a-t-il manifesté au gouvernement son intention de bénéficier des avantages de la loi de 1956 sur l'assistance-chômage?

*Réponse de* **l'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

1. Oui.

2. La question fait l'objet d'entretiens à l'heure actuelle.

CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE PUBLIC, À NEWCASTLE (N.-B.)

*Question nº 178*—**M. McWilliam:**

1. A-t-on pris des dispositions en vue de commencer la construction de l'édifice public fédéral à Newcastle (Nouveau-Brunswick)?

2. A-t-on changé l'emplacement du futur édifice?

3. Dans le cas de l'affirmative, en quoi consiste ce changement?

4. Ce changement a-t-il occasionné une modification importante des plans et devis?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. Oui.

2. Oui.

3. Les autorités municipales ont mis à notre disposition une bande de dix pieds de terrain à l'arrière du terrain de la Couronne; nous avons donc pu nous conformer à leur demande portant que l'édifice soit reculé de dix pieds de son emplacement initial, afin d'améliorer la circulation.

4. Non.

---

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Impressions et Papeterie publiques—

346. Administration, $561,934.

347. Achats, papeterie et approvisionnements, $1,175,114.

348. Distribution de documents officiels, $337,520.

349. Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public, $570,000.

350. Impression de la *Gazette du Canada*, $110,000.

351. Impression et reliure des Statuts annuels, $35,000.

352. Atelier—Matériel et renouvellements, $562,198.

406. Administration centrale, $264,655.

407. Division des compagnies, $104,860.

408. Service des marques de commerce, y compris une contribution de $3,800 à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, $182,490.

409. Bureau des traductions, $1,331,100.

Bureau des brevets et du droit d'auteur—

410. Service administratif, $122,670.

411. Service des brevets, $1,582,890.

412. Service du droit d'auteur et des dessins industriels, y compris une contribution de $2,100 à l'Office de l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, $28,535.

Crédit spécial—

413. Dépenses spéciales à l'égard d'une commission établie en vertu de la loi sur les enquêtes pour enquêter sur le fonctionnement de la loi sur les brevets, de la loi sur le droit d'auteur, de la loi sur les dessins industriels et autres lois connexes, $17,300.

Impressions et Papeterie publiques—

727. Atelier—Matériel et renouvellement—Crédit supplémentaire, $148,774.

## APPENDICE "A"

RÉPONSE À UNE QUESTION POSÉE PAR LE DÉPUTÉ DE PORT-ARTHUR

Voici la réponse à cette question:

1. Compagnies ayant omis de déposer, aux années indiquées, leurs sommaires annuels conformément à l'article 125 de la loi sur les compagnies:

| Année | Com. publiques | Com. privées | Corporations sans capital-actions | Total |
|---|---|---|---|---|
| 1955 | 57 | 158 | 16 | 231 |
| 1956 | 53 | 161 | 3 | 217 |
| 1957 | 287 | 893 | 31 | 1211 |

Lorsqu'une corporation a omis de déposer les sommaires annuels conformément à l'article 125 pour l'année en cours, le ministère lui envoie un avis à cet égard.

Lorsqu'une corporation a omis durant trois ans de déposer ces sommaires annuels, un avis recommandé lui est envoyé par la poste et, si aucune réponse n'est reçue, la compagnie peut être considérée comme n'étant plus une corporation existante et n'ayant plus droit à l'utilisation exclusive de sa raison sociale.

Des avis de ce genre sont expédiés sous pli recommandé aux 231 corporations, tant publiques et privées que sans capital-actions, qui ont omis de déposer les sommaires annuels pour les années 1955, 1956 et 1957 et, si aucune réponse n'est reçue, un autre avis sera envoyé pour signifier à chacune de ces compagnies qu'elle est présumée inexistante.

On suivra une ligne de conduite analogue en 1958 à l'égard des corporations ayant omis de déposer les sommaires annuels pour les années 1956, 1957 et 1958; et de même en 1959, à l'égard des corporations ayant omis de faire ce dépôt pour 1957, 1958 et 1959.

Pour préciser le nombre des corporations auxquelles on a imposé en 1955 et en 1956 cette amende pour avoir omis durant trois ans de faire ce dépôt il faudrait une période de temps considérable, parce qu'il serait nécessaire d'examiner un à un environ 12,000 dossiers.

2. Voir la réponse au n° 1.

3. Il appartient au secrétariat d'État de porter à l'attention du ministère de la Justice, pour étude et exécution, selon qu'il sera nécessaire, tout cas où des poursuites peuvent paraître s'imposer.

La loi sur le ministère de la Justice (chapitre 71 des statuts revisés de 1952) confie au procureur général du Canada le soin "...de régler et de diriger la demande ou la défense dans toutes les contestations formées pour ou contre la Couronne ou un ministère public sur les matières qui rentrent dans les limites de l'autorité ou des attributions du Canada".

4. Aucun.

## APPENDICE "B"

RÉPONSE À LA QUESTION POSÉE PAR LE DÉPUTÉ DE GLOUCESTER

(1)

1er AVRIL 1956—31 MARS 1957

| | Prêts | Unités | Montant | Moyenne |
|---|---|---|---|---|
| Nouveau-Brunswick | 409 | 415 | $ 4,034,833 | $ 9,865 |
| Prêts de sociétés | 21 | 21 | 178,988 | 8,523 |
| Prêts assurés | 388 | 394 | 3,855,845 | 9,938 |
| Nouvelle-Écosse | 519 | 565 | 5,513,550 | 10,623 |
| Prêts de sociétés | 24 | 24 | 192,376 | 8,016 |
| Prêts assurés | 495 | 541 | 5,321,174 | 10,750 |
| TOTAL | 928 | 980 | 9,548,383 | |

(2)

1er AVRIL 1957—31 OCTOBRE 1957

| | Prêts | Unités | Montant | Moyenne |
|---|---|---|---|---|
| Nouveau-Brunswick | 377 | 445 | $ 3,916,982 | $ 10,389 |
| Prêts de sociétés | 28 | 28 | 241,424 | 8,622 |
| Prêts assurés | 349 | 417 | 3,675,558 | 10,532 |
| Nouvelle-Écosse | 377 | 394 | 4,007,353 | 10,629 |
| Prêts de sociétés | 30 | 30 | 255,306 | 8,510 |
| Prêts assurés | 347 | 364 | 3,752,047 | 10,813 |
| TOTAL | 754 | 839 | 7,924,335 | |

(3) Voir réponse au nº 1 et au nº 2.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 21 novembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HONORABLE M. LESAGE—RÉPONSE FOURNIE PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL À LA QUESTION N° 29 MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. En répondant à une question marquée d'un astérisque que j'avais posée, le ministre du Travail a dit hier que la date la plus récente des données publiées sur le chômage au Canada était le 19 septembre 1957. Le même jour, hier, à 10 heures du matin, la presse du pays avait déjà reçu, pour publication à ce moment-là, un communiqué de presse émanant du ministère du Travail et indiquant les chiffres du chômage le 17 octobre 1957. Il est clair, monsieur l'Orateur, que, hier après-midi, le ministre du Travail a refusé de fournir à la Chambre des renseignements qui avaient déjà été communiqués à la presse du pays. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Fleming:** Quelle honte!

**L'hon. M. Lesage:** Cela, monsieur l'Orateur, prouve une fois de plus le dédain que manifeste le gouvernement à l'égard du Parlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je ne vois pas très bien sur quoi repose la question de privilège que pose l'honorable député.

**L'hon. M. Fleming:** Il n'y a pas matière à une question de privilège.

**L'hon. M. Lesage:** Monsieur l'Orateur, au contraire, il y a nettement matière à une question de privilège, selon moi. Hier après-midi, on a refusé de me fournir un renseignement qui avait déjà été communiqué aux journaux le matin.

**M. l'Orateur:** J'ai bien compris ce qu'a dit l'honorable député, mais en quoi considère-t-il qu'on a empiété sur les privilèges de la Chambre?

**L'hon. M. Lesage:** Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, je dois dire qu'en réponse à la question que j'ai posée, le ministre du Travail a répondu, hier après-midi, que le renseignement en date du 19 septembre était le plus récent, alors qu'en réalité il avait déjà, dans la matinée, fourni aux journaux un renseignement en date du 17 octobre.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, en réponse à l'honorable député de Montmagny-L'Islet, je dirai.....

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je ne suis pas sûr qu'il s'agisse là d'une affaire qu'on puisse débattre à la Chambre. Il me semble que s'il y a question de privilège, il appartient à la Chambre de la soumettre au comité approprié pour étude. Je ne veux pas de débat sur le pour ou le contre d'un acte accompli par un député. Il me semble que toute accusation formulée contre un député devrait être appuyée par une motion et renvoyée au comité compétent.

**M. Coldwell:** Le ministre n'aurait-il pas une réponse à donner immédiatement, réponse,—je le dis en toute déférence,—qu'on pourrait l'autoriser à formuler?

**M. l'Orateur:** Si la Chambre consent à entendre le ministre, c'est parfait.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, le député de Montmagny-L'Islet a demandé hier, sous forme de question marquée d'un astérisque, le nombre des chômeurs inscrits aux bureaux nationaux de placement dans la province de Québec, dans tout le Canada et à Montmagny. Les données publiées hier sont communiquées par le ministère du Travail et le Bureau fédéral de la statistique.

Hier, l'honorable représentant a pris la parole en posant la question de privilège, afin de protester contre certaines données que je lui avais fournies en réponse à sa question marquée d'un astérisque, portant le numéro 29. L'objection du député s'appuyait sur ce qu'on disposait de chiffres plus récents que ceux qu'on lui faisait tenir et qui portaient la date du 21 septembre. Je voudrais maintenant citer les chiffres concernant les inscriptions au Service national de placement, tels qu'ils étaient le 7 novembre, ce qui n'est pas la date précisée par l'honorable représentant, qui avait indiqué le 1er novembre.

D'autre part, je dois signaler que ces chiffres comprennent un certain nombre de catégories qui débordent le cadre de la définition des sans-travail en quête d'un emploi, définition qui sert à l'établissement du chiffre publié par le Bureau fédéral de la statistique. Les inscriptions aux bureaux du

Service national de placement représentent le total des demandes qui ont été faites dans tous les bureaux à la fermeture des affaires, un jour déterminé. Le total exclut les inscriptions des personnes que l'on sait avoir un emploi et qui cherchent à en obtenir un autre. Des mesures sont prises en vue d'exclure les personnes qui ont obtenu du travail elles-mêmes depuis leur inscription. Néanmoins, on me dit que les chiffres comprennent inévitablement un certain nombre de personnes qui avaient trouvé un emploi ou qui ne faisaient plus partie des effectifs ouvriers lors du comptage. Même si les personnes qui se cherchent du travail ne s'inscrivent pas toutes aux bureaux du Service national de placement, toutes celles qui veulent toucher des prestations d'assurance-chômage, indépendamment de la durée éventuelle de leur chômage, doivent s'inscrire pour obtenir un emploi.

Ainsi, monsieur, l'Orateur, en tant qu'indice du chômage,—renseignement qu'a demandé l'honorable député,—ces chiffres n'ont pas la valeur des données officielles que le Bureau fédéral de la statistique publie sur le nombre des personnes sans travail et en quête d'un emploi. C'est pour cette raison qu'ils ne sont pas publiés à titre de chiffres officiels du chômage.

A ce propos, je pourrais ajouter que c'était auparavant la ligne de conduite,—ainsi que le député le sait parfaitement, j'imagine,—de publier les chiffres des inscriptions au Service national de placement seulement à l'égard des dates mentionnées dans le communiqué officiel du Bureau fédéral de la statistique. J'ai décidé de modifier cette ligne de conduite, en vertu du principe que les membres de la Chambre ont droit d'obtenir tout renseignement que mon ministère est à même de fournir. Je vais donc fournir les chiffres demandés par l'honorable député, et mieux encore, je les fournirai pour le 7 novembre 1957 au regard du 8 novembre 1956: pour le Canada en 1957, 327,388; au 8 novembre 1956, 188,362; pour la région de Québec en 1957, à la même date, 90,853; au 8 novembre de l'an dernier, 52,258; pour Montmagny, le 7 novembre 1957, 948; au 8 novembre de l'an dernier, 356. Au cas où l'honorable député aimerait le savoir, le chiffre afférent à juin de cette année était 1,112. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Sinclair:** Applaudissez-vous 300,000 chômeurs?

**M. l'Orateur:** Étant donné que la question a été soulevée pour une affaire de privilège, puis-je demander, vu la déclaration du ministre, si le député considère qu'il a obtenu satisfaction?

[L'hon. M. Starr.]

**L'hon. M. Lesage:** Je suis satisfait de voir que les chiffres fournis signalent que nous avions raison de prétendre qu'il y a une grande augmentation du chômage.

**L'hon. M. Starr:** Le chômage dans votre ville était pire en juin.

**L'hon. M. Fleming:** L'honorable député ne désire-t-il pas s'excuser maintenant de ce qu'il a dit plus tôt?

**L'hon. M. Sinclair:** Vous devriez vous excuser du fait qu'il y a 320,000 chômeurs.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Puis-je signaler à la Chambre qu'il y a quelque confusion entre ce qui est une question de privilège et ce qui est un rappel au Règlement. A mon avis, lorsqu'un député soulève une question concernant la violation des privilèges de la Chambre, l'affaire est alors soumise à la Chambre, qui en décide. Si l'explication est satisfaisante, l'affaire est liquidée, sinon elle est soumise à la Chambre et renvoyée au comité approprié. Je dirai, pour l'orientation future des députés, qu'ils devront se rappeler que l'usage du privilège de la Chambre représente, à mon avis, une affaire sérieuse.

## SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa, le 21 novembre 1957.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui 21 novembre, à 5 heures 45 du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le secrétaire du Gouverneur général
(administration)
J. F. Delaute

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### QUESTION SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au leader de la Chambre? Le gouvernement est-il arrivé à une décision quelconque sur le point de savoir si oui ou non il recommandera au Parlement l'établissement d'un comité des prévisions budgétaires, auquel pourraient être déférés les crédits de certains ministères?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas l'intention de recommander l'établissement d'un tel comité au cours de la présente session.

**L'hon. M. Pickersgill:** Pourquoi pas?

**L'hon. M. Green:** Pour les raisons que j'ai exposées l'autre jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question mais cette fois au doyen des ministres sans portefeuille, l'honorable député de Greenwood? Le ministre ayant allégué, dans un article qu'il a écrit il y a quelque temps et qui a paru dans le *Queen's Quarterly,* qu'il conviendrait de renforcer le comité des prévisions budgétaires et de l'habiliter à décider de sa propre autorité quels seraient les ministères qu'il voudrait étudier, puis-je savoir s'il a essayé de rallier à ce point de vue ses collègues du cabinet?

**L'hon. J. M. Macdonnell (ministre sans portefeuille):** Monsieur l'Orateur, comme j'entends le serment que j'ai prononcé lorsque je suis devenu le cadet des conseillers privés, cela c'est un secret.

DEMANDE DE RÉPONSES AUX QUESTIONS INSCRITES AU "FEUILLETON"

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) ou le leader suppléant de la Chambre est-il en mesure de répondre à la question numéro 37 marquée d'un astérique? Le premier ministre m'a assuré hier qu'elle recevrait une réponse avant la conférence fédérale-provinciale.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre est à Montréal, cet après-midi...

**Une voix:** Que fait-il là?

**L'hon. M. Green:** ...où il souhaite bon voyage à la mission commerciale du Canada qui se rend au Royaume-Uni.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** N'aurait-il pas pu faire cela ici?

**L'hon. M. Green:** Il ne pourra donc être à la Chambre que plus tard aujourd'hui. A son retour, j'appellerai son attention sur la question du député.

*(Plus tard)*

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Travaux publics qui, sauf erreur, s'occupe du *Feuilleton.* Le 22 octobre, il y a près d'un mois, j'ai inscrit une question au *Feuilleton* et une autre, le 24 octobre. Le ministre verrait-il à ce qu'on réponde à ces questions? Pour lui faciliter la tâche au sujet de celle qui paraît le 24, voici comment elle était conçue:

Le gouvernement a-t-il examiné les recommandations du comité parlementaire mixte de 1946 chargé de faire l'étude d'un motif approprié pour un drapeau canadien distinctif?

Le ministre pense peut-être qu'on a déjà répondu à cette question. Dans ce cas, il serait peut-être possible de faire consigner cette réponse au hansard. S'occupera-t-il de la réponse à ces questions?

**L'hon. M. Green:** Je me ferai un plaisir de m'occuper de ces questions et de voir à ce qu'on y réponde le plus tôt possible.

INTERPELLATION AU SUJET DE MESURES CONCERNANT LE SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** J'aimerais poser une question soit au ministre de l'Agriculture, soit au ministre des Travaux publics. C'est à propos de la baisse sensible et continue des prix des produits agricoles. L'un des deux ministres pourrait-il assurer à la Chambre que le projet de résolution qui figure au *Feuilleton* et qui annonce un projet de loi tendant à soutenir les prix agricoles viendra sur le tapis le plus tôt possible?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Oui, nous nous proposons de nous en occuper le plus tôt possible.

**M. Argue:** La semaine prochaine, peut-être?

**L'hon. M. Green:** Ma foi, monsieur l'Orateur, si je pouvais être sûr de ce que le parti que représente l'honorable député a l'intention de faire en ce qui concerne le reste des travaux de la présente session, je pourrais donner une réponse plus précise à l'honorable député.

**M. Argue:** En réponse à cela, je pense que je puis assurer au ministre que les membres du parti CCF seraient disposés à étudier ce projet de résolution la semaine prochaine.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

NOUVELLE DÉCLARATION SUR LA PRÉSUMÉE FERMETURE DE LA "HOWE SOUND COMPANY" EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. J. Broome (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Justice. Le ministre a-t-il

d'autres renseignements à fournir à la Chambre sur ce qui se passe à la mine Britannia?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** En réponse à la question de l'honorable député, je suis heureux de faire rapport à la Chambre des entretiens que j'ai eus à ce sujet.

Lorsque les dirigeants de l'exploitation ont appris que le gouvernement voulait étudier la possibilité de maintenir la mine en activité, ils ont décidé,—et je leur en sais gré,—de surseoir à leur décision de fermer la mine qui, autrement, aurait fermé le 19 novembre. On a donc pu examiner la situation avec quelque espoir de résoudre le problème, ce qu'appréciaient hautement tous les intéressés et le gouvernement.

Je me suis entretenu dernièrement à Vancouver avec les exploitants de la mine sur la portée de diverses propositions de rechange. J'ai aussi conféré avec les chefs du syndicat. Mercredi, je me suis rendu à Victoria où j'ai eu des entretiens avec les ministres provinciaux principalement intéressés dans cette question. Au cours de ces derniers entretiens, nous avons étudié la possibilité d'une action commune dans le sens de l'une ou l'autre des diverses solutions qui s'offrent. Ces entretiens se sont révélés très utiles.

Rentré à Ottawa ce matin, j'ai présenté un rapport préliminaire à mes collègues. Ce rapport doit être étudié plus à fond et il y aura d'autres discussions avec les dirigeants de la société, qui devront prendre la décision future qui engagera la société. Ces discussions auront pour but d'examiner plus en détail les propositions qui semblent avoir été retenues des entretiens antérieurs comme étant les plus satisfaisantes et les plus susceptibles d'être réalisées ainsi que toutes propositions ou possibilités soumises par la société.

On comprend que, dans des discussions de ce genre, auxquelles sont mêlées les gouvernements fédéral et provinciaux et qui mettent directement en cause une entreprise et ses employés, il faut procéder par étapes. D'où l'impossibilité d'en venir toujours rapidement à une entente ou décision. Je tiens toutefois à assurer à la Chambre que le gouvernement s'occupe de la question aussi activement que possible et qu'il est disposé à examiner tous les moyens dont l'application pourrait empêcher la fermeture de la mine actuellement.

**M. W. H. McMillan (Welland):** J'aimerais poser une autre question au ministre de la Justice, étant donné sa déclaration. Toute mesure prise par le gouvernement au sujet de la mine de Britannia s'applique-t-elle également à toute autre mine de cuivre ou de bas métaux en train ou à la veille de fermer à cause du prix peu élevé des bas métaux?

**L'hon. M. Fulton:** Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question, parce qu'on n'a pas encore pris de décision sur le genre de mesures, s'il en est, que nous pouvons prendre dans le cas de la mine de Britannia.

**L'hon. M. Martin:** On ne prendra aucune décision.

## LANCEMENT D'UN PROGRAMME SPÉCIAL D'OUVRAGES PUBLICS EN VUE D'ENRAYER LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Bourget (Lévis):** Monsieur l'Orateur, je me permettrai de poser au ministre des Travaux publics une question dont je n'ai pas cru devoir lui donner préavis. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement se propose de lancer maintenant un programme spécial de travaux publics dans tout le pays afin de redresser la situation très grave qui résulte du chômage?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Ma foi, je n'ai pas l'intention de lancer un programme de travaux publics d'envergure dans tout le pays, parce que,—le député le sait bien après avoir acquis de l'expérience en tant qu'adjoint parlementaire de l'ancien ministre des travaux publics,—c'est tout à fait impossible. Si son gouvernement nous avait légué un vaste programme de travaux publics en réserve, programme auquel on aurait pu donner une plus grande portée encore, la chose aurait été faisable.

**L'hon. M. Sinclair:** Cela figurait au budget des dépenses.

**L'hon. M. Green:** Mais ce n'est pas le cas. Nous prenons toutes les mesures possibles pour favoriser dans tout le pays les travaux d'aménagement.

**M. Bourget:** Je pose la question de privilège. La réponse du ministre ayant été assez longue, j'ai le droit de lui dire que, s'il veut bien regarder . . .

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député a le droit de soulever une question de Règlement; mais s'il poursuit ses observations, comme il semble désirer le faire, pour dire quelque chose au ministre, je crains bien que ces observations ne débordent le cadre d'une question de Règlement.

**M. Bourget:** Monsieur l'Orateur, j'ai simplement voulu faire remarquer que, chaque fois . . .

**Des voix: Règlement!**

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député ne respecte pas le Règlement en agissant ainsi. S'il désire invoquer le Règlement à propos de ce que le ministre vient de dire, je l'entendrai; dans le cas contraire, je crois qu'il ne doit pas continuer à parler de cette question.

**M. Bourget:** Puis-je faire observer...

**Des voix:** Non.

**M. Bourget:** Puis-je demander au ministre des Travaux publics de regarder dans l'autre réserve? Il y trouvera probablement des projets que le gouvernement précédent avait préparés.

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, j'ai regardé dans toutes les réserves et sous tous les lits. Nous accomplirons tout ce qui est possible de faire à la suite de ce qui a été accompli auparavant.

**M. McIlraith:** Je vous signalerai les noms des édifices dans la région d'Ottawa.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** S'il s'agit d'une question complémentaire, je l'entendrai maintenant. J'ai tenté d'accorder la parole au député d'Essex-Est. La parole est au représentant de Bonavista-Twillingate.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je veux poser au ministre une question complémentaire. Dans ce cas, peut-il entreprendre l'aménagement du bureau de poste à Wesleyville, qui était inscrit dans le programme de cette année et qu'on n'a pas encore commencé?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, je serai très heureux de m'enquérir au sujet de ce bureau de poste.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'aimerais que vous en entrepreniez l'aménagement.

## LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

QUESTION AU SUJET D'UNE LETTRE DU PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au leader de la Chambre, en sa qualité de premier ministre suppléant, s'il est en mesure aujourd'hui de déposer la lettre du premier ministre du Manitoba que le premier ministre s'est engagé à déposer il y a deux jours?

**L'hon. Howard C. Green (premier ministre suppléant):** Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de la déposer; mais je suis sûr que le premier ministre s'occupera également de cette demande le plus tôt possible.

*(Plus tard)*

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais poser une question au leader de la Chambre. Depuis que j'ai posé ma question, on m'a informé que, d'après les *Procès-verbaux*, la lettre en cause et une lettre du premier ministre ont été déposées hier sur le bureau de la Chambre. Serait-il possible de suivre l'usage en les faisant imprimer comme annexe au hansard d'aujourd'hui, ainsi qu'on l'a fait pour tous les autres échanges de lettres avec les premiers ministres des provinces?

**L'hon. M. Green:** Je n'y vois aucun inconvénient.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que ces lettres soient imprimées en annexe au hansard d'aujourd'hui?

**Des voix:** D'accord!

*(Le texte des lettres ci-dessus paraît en appendice, pages 1479 et 1480.)*

## LES ÉDIFICES PUBLICS

OTTAWA—DEMANDE DE MISE EN CHANTIER POUR ALLÉGER LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J.-O. Gour (Russell):** Je voudrais poser quelques questions au ministre du Travail.

Comme le sait le ministre, et comme nous le savons tous, le chômage croît de jour en jour. Étant donné qu'il a affirmé hier vouloir faire volontiers tout son possible pour procurer plus d'emplois, ne voudrait-il pas user de son influence pour réveiller le ministre des Travaux publics (M. Green), de façon à ce qu'il fasse procéder immédiatement à la construction du bureau de poste et du bureau centrale des Travaux publics, en plus des trois ou quatre immeubles de l'État qu'on envisage d'ériger sur la Riverside Drive et aux environs de Hogsback.

Deuxièmement, comme la défense du pays est, à l'heure actuelle, de la plus grande importance, partiellement en conséquence de la mise au point des satellites russes...

**Des voix:** La question!

**Une voix:** Au *Feuilleton!*

**M. Gour:** Le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes) pourrait-il...

**Des voix:** Règlement!

**Une voix:** Soyez un peu plus patient!

**Une voix:** Nous avons eu amplement le temps d'exercer notre patience.

**M. Gour:** ...se laisser convaincre par l'honorable ministre du Travail (M. Starr) de commencer au début du printemps prochain la construction de l'immeuble de la défense nationale sur le terrain de l'État qui est divisé par la rue Donald et qui s'étend en partie dans Eastview et en partie dans Ottawa. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'ai étendu les privilèges de l'honorable député, sans doute, en lui permettant de poser plus d'une question. Il a déjà posé deux questions; je lui demanderais donc d'en rester là jusqu'à ce qu'on voie s'il obtiendra réponse à ces deux questions.

**M. Gour:** J'ai en effet dit que j'avais quelques questions à poser, et non seulement une.

**M. l'Orateur:** J'ai demandé à l'honorable député d'en rester là, et telle est ma décision.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** En réponse aux questions déjà posées et aux autres qui ne l'ont pas encore été, je dirai que les ministres mentionnés dans ces questions sont, à ma connaissance, parfaitement au courant et conscients des circonstances et ils font,—encore une fois à ma connaissance, —tout en leur pouvoir pour régler les problèmes soulevés par l'honorable député; ils les étudient très sérieusement afin de pouvoir y remédier autant que possible.

**M. Gour:** Merci. J'espère que l'honorable ministre donnera suite aux deux autres propositions.

**M. l'Orateur:** L'honorable député se contenterait-il peut-être de les inscrire au *Feuilleton*?

**M. Gour:** Volontiers.

## LES PÊCHERIES

### LE FLEUVE FRASER—RÉOUVERTURE DE LA RÉGION SISE ENTRE LES PONTS PATTULLO ET MISSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Le ministre signalerait-il quels progrès, s'il y en a, on a réalisés en vue de décider si la région entre le pont Pattullo et le pont Mission, sur le fleuve Fraser, sera réouverte à la pêche, comme l'ont demandé les pêcheurs de la région?

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de son préavis. La saison de la pêche au saumon vient de se terminer sur le littoral du Pacifique, comme le sait le député, sans doute. On est actuellement en train de reconsidérer la situation en amont du pont Pattullo, sur le Fraser. Avant de prendre une décision finale, on doit attendre d'avoir étudié tous les renseignements. J'ajoute que l'examen complet de la situation sera terminé bien avant la prochaine saison de pêche.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### NOUVELLE PORTANT QUE LES CRÉDITS DE LA DÉFENSE NE SERONT PAS DIMINUÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. J. Robichaud (Gloucester):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Ce matin, la *Gazette* de Montréal a publié une nouvelle disant que les crédits de la Défense nationale ne seraient probablement pas diminués. Le ministre peut-il dire à la Chambre si cette nouvelle est exacte?

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** N'ayant pas vu la nouvelle, je ne puis ni la confirmer, ni l'infirmer.

**M. Robichaud:** Autre question. La nouvelle prétend que si les crédits pertinents sont inférieurs à ceux que les libéraux ont présentés plus tôt cette année, la différence sera bien légère. Est-ce vrai?

**L'hon. M. Pearkes:** Ces renseignements seront fournis lorsque mes crédits seront à l'étude.

### CANADA ET ÉTATS-UNIS—QUESTION AU SUJET DU POUVOIR D'ENVOYER DES PILOTES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. J. Henderson (Kingston):** Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre de la Défense nationale une question qui fait suite à la réponse qu'il m'a donnée, le 6 décembre, quand je lui ai posé une question au sujet du commandement conjoint de la défense aérienne des États-Unis et du Canada. Voici ce que je veux savoir: si une attaque aérienne se produisait soudainement par l'Arctique, le gouvernement canadien pourrait-il envoyer des avions de chasse au combat sans consulter le général Partridge ou sans son ordre?

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, voilà bien il me semble une question purement conjecturale. En tout cas, je dirai que, au quartier général unifié, on a étudié des plans avec le général Partridge. On les établit de façon à tenir compte d'un certain nombre de circonstances. Il ne faudrait que quelques

minutes pour faire confirmer les décisions déjà prises.

**M. Henderson:** Je crains que le ministre n'ait pas compris ce que je demandais. Ma question était la suivante: si l'Arctique était attaquée par un agresseur quelconque, en ce moment, est-ce que le gouvernement canadien pourrait donner l'ordre à des avions de chasse canadiens de décoller, sans consulter le général Partridge ou sans recevoir de directive de ce dernier?

**L'hon. M. Pearkes:** Il y aurait certainement consultation avec le général Partridge. Il y aurait effort mutuel de la part des deux pays car, si des bombardiers hostiles venaient à survoler l'Arctique canadien, tous deux seraient en cause.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Le ministre a-t-il lu ce qu'a déclaré M. Dulles hier à Chicago, c'est-à-dire que s'il y avait agression préméditée, les officiers sur place prendraient immédiatement des mesures, sans consulter les gouvernements intéressés?

**L'hon. M. Pearkes:** Oui; je crois qu'il parlait d'opérations en Europe.

**M. Coldwell:** Cela s'applique-t-il ici?

UTILISATION DES BASES DU CANADA PAR LES AVIONS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale sur le même sujet. Vu que le ministre de la Défense du Royaume-Uni aurait déclaré aujourd'hui que les avions américains ne peuvent utiliser les bases situées en Grande-Bretagne pour fins d'opérations militaires sans d'abord obtenir le consentement du gouvernement britannique, le ministre pourrait-il nous dire si la même chose s'applique aux bases situées en territoire canadien?

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** Je considérerai cette question comme préavis.

## LES FINANCES

BANQUE DU CANADA—SUPPOSÉ ADOUCISSEMENT DES RESTRICTIONS MONÉTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre de la Justice. Hier, en son absence, j'ai posé une question au ministre des Finances sur le compte rendu que Radio-Canada a fait d'un discours prononcé par le ministre de la Justice à l'Université de Colombie-Britannique. Le ministre des Finances a prétendu ignorer ce que pensait le ministre de la Justice...

**L'hon. M. Fleming:** Mais non, mais non!

**L'hon. M. Sinclair:** J'aimerais maintenant demander au ministre de la Justice quelles sont ces mesures précises que le gouvernement conservateur a prises en vue de relâcher les restrictions monétaires en dépit de la Banque du Canada.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas vu la dépêche sur laquelle se fonde le commentaire de Radio-Canada, mais je crois qu'il s'agit du compte rendu d'un discours que j'ai prononcé mardi à l'Université de Colombie-Britannique. J'y disais que, depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement n'était pas inactif en matière de politique monétaire et de restrictions au crédit. J'ai exposé les diverses mesures que nous avons prises, y compris celle qui prévoit la somme de 150 millions pour de nouveaux prêts à l'habitation. J'ai signalé également que la revision des politiques monétaires et les entretiens avec la Banque du Canada se poursuivent sans interruption au sujet des restrictions au crédit et de la politique monétaire en général.

J'ai fait observer que les résultats de ces entretiens et des principes appliqués par le gouvernement depuis son entrée en fonction commençaient à se manifester par la réduction des taux d'intérêt récemment signalée, réduction qui devrait contribuer beaucoup à créer un climat économique où les tendances restrictives amorcées sous l'ancien gouvernement pourraient être renversées. De là, l'économie canadienne pourrait prendre son essor, appuyée sur ce sain programme d'expansion, qui est l'objectif du gouvernement.

**L'hon. M. Sinclair:** Je conçois maintenant que le ministre des Finances, hier, n'ait pas su tout cela.

*(Plus tard)*

**M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam):** J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Justice. Il a dit tantôt dans sa réponse que le gouvernement prend des mesures pour relâcher sa politique de restriction du crédit et qu'un des moyens appliqués à cette fin a consisté à affecter 150 millions de dollars à l'habitation. Toutefois, j'aimerais lui demander, vu que la seule méthode,—à part celle qu'il a mentionnée,—dont le public canadien se soit rendu compte a été l'augmentation des taux d'intérêt...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Ce n'est pas une question que pose là l'honorable député. Il est en train de déclarer ce que pense à ce sujet le public canadien. Je lui serais reconnaissant

de ne formuler que les éléments de la question qu'il veut poser.

**M. Regier:** L'augmentation des taux d'intérêt des obligations d'épargne du Canada et des fonds disponibles en vertu de la loi nationale sur l'habitation est-elle pour le gouvernement un moyen de faciliter les investissements?

**L'hon. M. Fulton:** Je dirai que cette question est précédée de trop d'erreurs de fait pour que je puisse y répondre.

## LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DES PRESTATIONS DE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Étant donné la gravité du chômage, ainsi que le signale le communiqué d'hier, le ministre voudrait-il nous dire s'il étudiera la possibilité de modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon à prolonger la période au cours de laquelle il est possible de toucher des prestations saisonnières ou supplémentaires?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, on étudie la question avec grand soin; je compte pouvoir donner dans quelques jours des renseignements au sujet de la décision qui aura été prise.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Une question supplémentaire: Ne sommes-nous pas déjà saisis de l'intention du gouvernement de présenter une mesure touchant certains aspects du problème soulevé par le député de Winnipeg-Nord-Centre?

**L'hon. M. Starr:** Je ne vois rien de tel au *Feuilleton*, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous espérons pouvoir l'y voir bientôt.

## L'INDUSTRIE

DEMANDE AUX MAISONS CANADIENNES DE PLACER LEURS CONTRATS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. J. Irwin (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Travail? Je regrette de ne pas l'en avoir prévenu, mais il pourra, s'il le désire, la tenir pour préavis. Puisque la *British Columbia Electric Company Limited* a passé un contrat avec une entreprise italienne pour la construction de pylônes de transmission, et vu que la construction de ces pylônes aurait fourni du travail à un grand nombre d'ouvriers de la Colombie-Britannique durant une période prolongée...

[M. l'Orateur.]

**Des voix:** La question!

**M. Irwin:** Eh bien, la voici: le gouvernement canadien ne voudra-t-il pas insister auprès des sociétés canadiennes pour qu'elles accordent leurs contrats tels que celui dont je viens de parler à des entreprises du Canada, même si le prix en est plus élevé?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, cette question devra me tenir lieu de préavis.

## LA COLLINE DU PARLEMENT

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE ILLUMINATION PERMANENTE DES ÉDIFICES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Je voudrais poser une question au ministre des Travaux publics. Elle ne revêt peut-être pas une importance capitale, mais elle intéresse tous les députés. En tant qu'électricien de profession, j'ai remarqué le bel effet de l'illumination extérieure de l'édifice du Parlement et j'ai entendu, à ce sujet, des observations très louangeuses de la part de gens d'Ottawa et de touristes. Le ministre voudrait-il nous dire combien de temps on compte maintenir cet éclairage temporaire; pourrait-il aussi étudier avec sympathie la possibilité de faire aménager par des architectes des installations permettant une illumination permanente?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, les membres du Gouvernement ont, comme le député de Vancouver-Est, été agréablement frappés par l'effet de l'éclairage illuminant l'édifice du Parlement. C'est pourquoi on a continué cette illumination après le départ de Sa Majesté. Nous étudions à présent le coût d'un éclairage analogue, soit de nature permanente, soit, du moins, pendant les sessions du Parlement.

## LES PORTS

INTERPELLATION AU SUJET DE L'ABANDON DES AMÉLIORATIONS PROJETÉES À PORT-COLBORNE (ONT.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. H. McMillan (Welland):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Travaux publics une question dont je lui ai donné préavis. A-t-on abandonné les améliorations qu'on envisageait pour le havre de Port-Colborne et ses installations, et qui figurent au budget des dépenses de 1957-1958? S'il en est ainsi, pour quelle raison?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir donné préavis de sa

question. Le fait est que ces améliorations n'ont pas été abandonnées, pour la raison que tous les travaux envisagés dans le budget de 1957-1958 sont déjà achevés.

RONDEAU (ONT.)—INTERPELLATION AU SUJET DES SOUMISSIONS À L'ÉGARD DE L'AMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. B. Huffman (Kent, Ont.):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Travaux publics une question dont je l'ai préavisé. A-t-on fait des appels d'offres pour l'aménagement d'un port à Rondeau (Ont.)? Dans le cas de l'affirmative, combien a-t-on reçu de soumissions?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, soit dit en toute déférence, il est évident que de telles questions devraient être inscrites au *Feuilleton*. J'ai ici la réponse, mais ce n'est pas le moment de la donner.

**L'hon. M. Pickersgill:** Puis-je poser une autre question? N'est-ce pas l'indice le plus clair des raisons pour lesquelles nous devrions avoir un comité des crédits?

**L'hon. M. Green:** Non, monsieur l'Orateur, je ne pense pas que cela ait quelque chose à voir avec un comité des crédits.

**M. Gauthier (Portneuf):** Parce que vous ne voulez pas en avoir un.

## LE COMMERCE

MISSION AU ROYAUME-UNI—QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, je me demande si je pourrais poser une question au ministre des Finances. Vu que le premier ministre est absent de la Chambre pour les raisons mentionnées par le ministre des Travaux publics et vu que le ministre du Commerce est parti aujourd'hui pour le Royaume-Uni, le ministre des Finances peut-il fournir la réponse aux questions posées l'autre jour au ministre du Commerce, à qui on a demandé si le gouvernement a décidé de le charger de poursuivre avec les membres du gouvernement anglais les conversations relatives, premièrement, à la proposition du premier ministre du Canada tendant à détourner vers le Royaume-Uni 15 p. 100 des achats que le Canada fait aux États-Unis et, deuxièmement, à la proposition du gouvernement de Sa Majesté prévoyant l'établissement d'une zone de libre-échange entre le Canada et le Royaume-Uni?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'examinerai volontiers les questions dont vient de parler l'honorable député.

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami pourra-t-il nous fournir une réponse avant que le ministre du Commerce revienne du Royaume-Uni?

**L'hon. M. Fleming:** Si les questions permettent une telle réponse.

MARMELADE—PRODUITS ÉTRANGERS QUI SERAIENT VENDUS SOUS ÉTIQUETTE CANADIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Sauf erreur, de la marmelade faite d'agrumes se vendrait au Canada sous une étiquette la désignant comme "produit du Canada". N'est-ce pas là une violation des règlements du ministère sur le pays d'origine des produits et, dans ce cas, est-ce que le ministère verra à faire cesser cette pratique déloyale?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de son intention de me poser cette question. Vendre de la marmelade d'agrumes sous l'étiquette "produit du Canada" constituerait une violation des règlements sur les fruits et légumes transformés appliqués par le ministère de l'Agriculture. Ces règlements exigent que les étiquettes soient soumises à l'approbation du ministère. Si l'honorable député veut bien me faire connaître les étiquettes dont il parle, mon ministère s'occupera immédiatement de cette affaire et prendra les dispositions nécessaires.

**M. McLeod:** Bien volontiers.

## LES TRAVAUX PUBLICS

MONTRÉAL—PROJET DE CHAUSSÉE À L'ÎLE DES SOEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. W. Martin (Timmins):** J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Le ministre a-t-il reçu des observations d'un ou plusieurs groupes opposés à l'aménagement de la chaussée entre Verdun et l'île des Soeurs? Dans le cas de l'affirmative, de quel groupe ou de quels groupes?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je remercie le député de la courtoisie de son préavis. Je n'ai reçu aucune observation du genre.

## LES NATIONS UNIES

### AUGMENTATION PROPOSÉE DU BUDGET RELATIF À L'ASSISTANCE TECHNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je lui ai envoyé à son bureau un préavis de cette question. Je me demande cependant si, en son absence, je pourrais poser la question au ministre suppléant ou peut-être au ministre des Finances. Elle découle de la proposition importante et humanitaire formulée par les États-Unis et invitant les Nations Unies à porter de 30 millions à 100 millions de dollars le budget de l'assistance technique. Le ministre peut-il donner à notre population l'assurance que le gouvernement appuie cette excellente proposition?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Ce n'est là qu'une des nombreuses propositions que les Nations Unies sont présentement à étudier dans ce domaine. L'honorable député peut être assuré que le gouvernement canadien s'intéresse profondément à une entreprise de ce genre et qu'il en fera, comme de toute autre proposition, un sérieux examen.

**M. Argue:** Et il l'appuiera?

**L'hon. M. Fleming:** Cela dépend des détails de ces mesures et de ce qui peut sembler la meilleure solution à apporter à ces problèmes. Diverses propositions ont été mises de l'avant à ce sujet.

**M. Argue:** Dois-je conclure des paroles du ministre que le Canada souscrit à une expansion générale et, il va sans dire, rationnelle, dans ce domaine?

**L'hon. M. Fleming:** Je ne puis aller plus loin que ce que j'ai déjà dit. La question est encore à l'étude et je suis sûr que nous aurons amplement l'occasion d'en poursuivre l'examen au gré de la tournure que prendront les choses aux Nations Unies.

### LA FAO—DEMANDE DE DÉPÔT DU DISCOURS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Puis-je savoir du ministre de l'Agriculture s'il a réussi à découvrir ce qu'il a dit dans son discours à la conférence de la FAO, à Rome? S'il a pu retrouver ce qu'il y a dit en effet, voudrait-il déposer le discours en question sur le bureau de la Chambre?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je n'ai jamais eu aucun doute à propos de ce que j'ai dit.

[L'hon. M. Hees.]

Le député de Rosthern, par contre, semble avoir des idées confuses à ce sujet. Il m'invite à déposer le discours sur le bureau de la Chambre. Quand il a formulé cette demande il y a quelques jours, je lui ai répondu que je ne disposais ici d'aucune copie du discours et que je prierais la délégation à Rome de m'en envoyer un exemplaire, s'il y en avait. Ma demande a été envoyée à la délégation de Rome, mais nous n'avons pas encore reçu le discours.

**L'hon. M. Sinclair:** Ils l'ont jeté au panier.

**L'hon. M. Harkness:** Quand il nous parviendra, je répète que je serai heureux de le déposer sur le bureau de la Chambre pour édifier l'honorable représentant.

**L'hon. M. Pickersgill:** Les boutons de sonnettes du ministre des Travaux publics sont-ils détraqués?

## LES RESSOURCES NATURELLES

### INTERPELLATION AU SUJET D'UN PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Breton (Joliette-L'Assomption-Montcalm):** J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Évidemment, si nous avions la traduction simultanée, je serais beaucoup plus heureux de parler en français, mais je ferai de mon mieux en anglais. Étant donné que le gouvernement a l'intention de faire des dépenses en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et dans les provinces Maritimes en vue de la mise en valeur des ressources naturelles, le ministre se propose-t-il également d'affecter des fonds à l'exploitation des ressources de la province de Québec?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je croyais avoir entendu le député dire "le ministre du Travail".

**M. Breton:** Je voulais dire "le ministre des Travaux publics".

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Je croyais que le député avait dit "le ministre du Travail". En tout cas, la réponse à sa question a été donnée en détail, l'autre jour, par le premier ministre, auquel on avait posé une question analogue.

## L'ÉNERGIE

### AVANTAGES POUR LES RÉGIONS D'AVAL DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke):** J'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme il n'est pas

présent, je crois que c'est le premier ministre, d'ordinaire, qui répond en pareil cas. Est-ce que notre ambassadeur aux États-Unis poursuit les efforts de son prédécesseur en vue d'obtenir que la question des avantages réalisables en aval, sur les cours d'eau internationaux, soit considérée comme un problème à régler en toute priorité avec les États-Unis? Pourrait-on nous faire rapport sur les progrès, s'il en est, qui ont été accomplis?

**L'hon. Howard C. Green (premier ministre suppléant):** Je crois que cette question a été envoyée au bureau du premier ministre avant l'ouverture de la séance de cet après-midi. On prépare les réponses, qui seront communiquées le plus tôt possible.

## L'IMMIGRATION

EDDIE CALLAHAN—PRÉSUMÉE ÉMISSION D'UN ORDRE DE DÉPORTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Mardi, en l'absence du ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'ai demandé si un ordre d'expulsion émis contre un particulier de Montréal deviendrait exécutoire avant que la cause soit jugée dans les tribunaux de cette ville. L'adjoint parlementaire a eu l'obligeance de me fournir une réponse satisfaisante, mais de portée restreinte; je me demande si le ministre ne voudrait pas donner à la Chambre l'assurance que l'ordre ne sera pas exécutoire avant la tenue du procès.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Lorsque je suis entré à la Chambre, on a porté à mon attention la question que l'honorable député a posée mardi. Je n'ai donc pas encore pu obtenir de précisions, mais je puis dire avec assurance, je crois, que dans des cas de ce genre il n'est pas donné suite à un ordre d'expulsion avant la fin du procès. J'approfondirai l'affaire et j'espère pouvoir donner demain une assurance précise à l'honorable député.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Courtemanche.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

*60.* Traitements et dépenses du bureau, $73,115.

**L'hon. Mme Fairclough:** Nous avons eu hier une discussion très intéressante sur ce poste. Ayant participé tout récemment à une campagne électorale, les membres de la Chambre en ont gardé la procédure toute fraîche dans leur mémoire. J'ai constaté, en écoutant les questions posées et les propositions soumises, qu'elles peuvent être classées en deux ou trois catégories distinctes. Monsieur le président, je répondrai, avec votre permission, à quelques-unes de ces questions.

Je signalerai que la majeure partie de la discussion qui s'est déroulée hier est du genre de celle qui a normalement lieu au sein du comité des privilèges et des élections. D'habitude, ce comité n'existe pas durant la première session qui suit les élections, mais il sera probablement formé à la prochaine session du Parlement. Les honorables députés auront alors une excellente occasion de s'entretenir avec le directeur général des élections sur les points qu'ils ont soulevés. Toutefois, je dirai seulement qu'en ce qui concerne la rémunération des énumérateurs, le montant en a été modifié l'année dernière afin d'assurer une méthode plus satisfaisante d'énumération. Cette question est actuellement examinée par le directeur général des élections, ainsi que la question du prix d'impression des listes de votants.

Pour ce qui est de cette dernière question, plusieurs députés ont dit ici que le prix est si faible qu'il est à peu près impossible de faire exécuter le travail dans des ateliers syndiqués. J'ignore quels taux prévoient les syndicats dans les autres régions du pays, mais je sais que dans ma ville le travail est exécuté dans des ateliers syndiqués. Selon moi, cette affirmation ne peut être acceptée comme indiquant une situation générale au pays. Néanmoins, que le prix payé soit suffisant ou non, le directeur général des élections étudie soigneusement cette question.

La plupart des autres points soulevés avaient trait aux bureaux provisoires de scrutin, aux tribunaux de revision, et ainsi de suite. Mais on a dit une chose qui exige une réponse. Sauf erreur, le représentant de Burnaby-Richmond a dit qu'il était possible aux militaires d'inscrire sur leur bulletin de vote le nom du parti qu'ils appuient plutôt que le nom du candidat. Si c'est bien là ce qu'a dit le député, je dirai que ses renseignements sont inexacts: tel n'est pas le cas. Je pense que, à part cela, aucun point particulier n'exige de réponse en ce moment. Les députés pourraient attendre que le comité des privilèges et élections se réunisse à la prochaine session, pour y faire part de leurs remarques et des cas qu'ils désirent soumettre.

**M. Hardie:** Lorsque la séance a été levée, hier soir, j'avais la parole et je pensais poursuivre mes remarques aujourd'hui. Pour ce qui est des élections dans les régions septentrionales, je veux faire remarquer que, comme le savent le ministre et les députés, un grand nombre de votants de ces régions

sont des Indiens et des Esquimaux. Ces gens demeurent d'ordinaire dans la forêt. Ce qu'ils appellent leur domicile permanent se trouve dans la forêt, qu'il s'agisse d'une cabane de rondins ou d'une tente. Ils n'ont pas de domicile permanent dans les villages ou les villes du Nord. Ce sont des nomades qui font du piégeage, de la pêche et de la chasse ou prennent n'importe quel emploi qu'ils peuvent trouver. Évidemment, il y a aussi de nombreux blancs qui vivent de la pêche, du piégeage, de la prospection, de l'exploitation forestière ou qui sont à l'emploi d'entreprises de transport par eau, par air ou par camions. On comprend aisément que très souvent ces gens doivent s'éloigner de leur habitation régulière pour gagner leur vie.

Le 10 juin dernier, sur un total de 221 personnes inscrites au bureau de scrutin de Fort Rae, dans ma circonscription, seulement 74 ont voté. A Fort Good Hope, 65 ont voté sur les 146 votants qui étaient inscrits; à Coppermine, 24 sur 118; à Arctic Red River, 15 sur 46. A Bathurst Inlet, je pense que seulement deux ou trois personnes ont voté, alors que 50 ou 60 étaient inscrites. C'est qu'à ce moment-là, en particulier à Fort Rae, Fort Good Hope et Arctic Red River, les gens se trouvaient dans la forêt. Ils vivent dans la forêt où, à ce moment-là, ils chassaient le rat musqué et le castor. A Coppermine et Bathurst Inlet, les Esquimaux étaient partis à peine quelques jours avant les élections pour une région déserte où ils pouvaient trouver du caribou.

Comme je l'ai dit hier soir, la façon dont on a procédé aux élections au Yukon, le 10 juin dernier, indique nettement qu'il y aurait lieu d'établir des bureaux provisoires de scrutin et un plus grand nombre d'arrondissements de scrutin dans le Nord. A mon sens, c'est une honte qu'on puisse annuler des élections, parce que les gens s'y intéressent suffisamment pour prendre la peine d'exercer leur droit de vote. J'espère que l'honorable ministre étudiera ce problème et recommandera des modifications à la loi électorale du Canada afin de corriger cette situation.

**L'hon. Mme Fairclough:** Je me ferai un plaisir de porter cette affaire à l'attention du directeur général des élections.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, le ministre a répondu en partie à un avis que j'allais exprimer ou à une question que je me proposais de poser, mais à mon sens c'est une réponse conditionnelle. Il est de coutume, après des élections, de faire reviser la loi électorale du Canada par un comité de la Chambre, à la lumière de l'expérience acquise au cours des élections. L'honorable ministre a parfaitement raison, sauf erreur, de dire que cela ne se fait pas toujours au cours de la première session.

**L'hon. Mme Fairclough:** Il est très rare que cela se fasse, en effet.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Cela se fait parfois au cours de la deuxième session qui suit les élections. Cependant, elle doit être au courant des rumeurs qui circulent dans les journaux. Elle doit être au courant des déclarations que le premier ministre fait de temps en temps et qui donnent à entendre qu'il pourrait y avoir d'autres élections n'importe quand, ou même qu'elles pourraient avoir lieu avant la tenue d'une autre session du Parlement. Je suis forcé de supposer que c'est là une décision que seul doit prendre le premier ministre, et que l'honorable représentante n'est pas dans le secret. Cependant, il me semble opportun de dire que, si la loi électorale du Canada doit être remaniée entre les élections du 10 juin 1957 et la date des prochaines, il serait plus prudent que le remaniement se fasse au cours de la présente session.

Que l'on ne voie pas là un moyen détourné de demander à l'honorable représentante si elle sait quand les élections auront lieu. C'est une question bien directe, que je lui pose, si elle est disposée à répondre. Quoi qu'il en soit, pour parler sérieusement, je dis qu'on devrait songer à entreprendre bientôt cette revision afin que, s'il est des modifications sur lesquelles l'accord est général, elles puissent être mises en vigueur sous peu. En somme, il est notoire que, peu après les élections du 10 juin, le directeur général des élections a envoyé aux officiers rapporteurs de tout le pays des messages qu'on pourrait appeler des "alertes". On sait aussi que certains officiers rapporteurs ont déjà demandé aux candidats et à ceux qui aux dernières élections sont arrivés bons seconds de fournir les noms d'énumérateurs des régions urbaines. Tout cela me donne à penser que si un nouvel examen s'impose, on devrait l'entreprendre maintenant au lieu de le renvoyer à une seconde session de la vingt-troisième législature, qui ne se tiendra peut-être jamais.

Quant aux officiers rapporteurs dont j'ai parlé, j'aimerais demander à madame la secrétaire d'État si le gouvernement songe a modifier sensiblement leur nomination. Certains ont l'impression, je le sais, que le directeur général des élections nomme les officiers rapporteurs dans les diverses circonscriptions. L'honorable représentante sait que ce n'est pas exact. Ils sont nommés par le gouverneur en conseil, en d'autres termes, par le cabinet, et on en informe le directeur général des élections qui publie leurs noms

et adresse dans la *Gazette du Canada*. De fait, le paragraphe 4 de l'article 8 de la loi électorale du Canada l'oblige à publier cette liste dans la *Gazette du Canada* entre le 1er et le 20 janvier de chaque année. A l'heure actuelle, sauf si quelques-uns sont morts ou se sont retirés pour une raison ou une autre, les officiers rapporteurs sont ceux qui ont été nommés en janvier 1957. Je ne suis pas chargé de défendre un officier rapporteur en particulier. Je n'ai pas à signaler qu'on devrait remplacer l'un ou l'autre d'entre eux. Mais il convient, je crois, de demander si les actuels titulaires peuvent présumer qu'ils seront maintenus ou bien si le gouvernement a l'intention de faire des changements.

Je me suis réjoui en entendant madame le secrétaire d'État nous dire que le taux payé par ligne pour l'impression des listes de votants fait en ce moment l'objet d'un examen de la part du directeur général des élections. J'ai l'espoir que c'est là un genre de changement qui peut se faire sans modifier la loi. Si le directeur recommande une augmentation de ce tarif, j'espère qu'il en sera fait comme il demande. D'après les renseignements qui me viennent de Winnipeg, tant des employés que des employeurs, c'est-à-dire du syndicat et de la direction, je peux lui assurer que bien des ateliers syndiqués de Winnipeg ont estimé ne pouvoir cette année accepter ce travail au taux actuellement en vigueur.

J'aimerais dire quelques mots d'un autre sujet, même s'il en a déjà été question assez longuement. A vrai dire, c'est peut-être pour cela que je tiens à y ajouter mon mot. Je suis ravi de voir les députés aussi nombreux à trouver qu'il est temps de modifier la loi sur les points qui touchent aux bureaux provisoires et notamment d'élargir les conditions d'admissibilité. Les députés savent que j'ai présenté un bill un certain nombre de fois,—en fait, il y en a un qui figure dans le *Feuilleton* à l'heure actuelle; s'il sera mis à l'étude ou non, je n'en sais rien,—proposant que le droit de voter à un bureau de votation provisoire soit accordé à tout électeur reconnu sachant qu'il sera absent de son arrondissement de votation le jour des élections pour une raison quelconque. Franchement, je dirai que je ne vois aucune raison qui pourrait motiver une restriction quelconque. C'est une des questions sur lesquelles le Congrès du travail du Canada et la Chambre de commerce du Canada partagent la même opinion et j'espère qu'on étudiera favorablement cette modification.

J'aimerais maintenant citer un autre témoin en faveur de la proposition en fonction de laquelle le droit de voter à un bureau de votation provisoire devrait être accordé à tous ceux qui seront absents, même en vacances. Mon témoin est un personnage très important et un membre très respecté de la Chambre des communes, à qui j'ai déjà eu le privilège de rendre un hommage personnel. Je veux dire l'honorable député de St. Paul's, Son Honneur l'Orateur.

Le fait qu'il soit Orateur l'empêche de participer aux débats de la Chambre. Je ne voudrais pas citer ce qu'il a écrit si je n'étais pas d'accord avec lui, mais je me sens libre de citer quelque chose avec quoi je suis d'accord. J'ai ici en main un excellent spécimen de publication électorale, diffusée par le parti conservateur-progressiste dans la circonscription de St. Paul's et recommandant fortement la réélection à la Chambre des communes d'un monsieur qu'on nomme ici dans cet imprimé "Roly Michener".

A la quatrième page de ce document, je trouve un renseignement fort utile qui a été fourni aux votants de St. Paul's, au sujet des dispositions électorales. On y lit, par exemple, ce qui suit:

> Si vous êtes voyageur de commerce, pilote d'avion, hôtesse de l'air, employé de chemin de fer ou marin, vous pouvez voter au bureau provisoire de scrutin de 9 heures du matin à 7 heures du soir, les jeudi, vendredi et samedi, 6, 7 et 8 juin. (C'est dommage, mais le règlement du gouvernement libéral ne permet pas les bureaux provisoires de scrutin pour ceux qui sont en vacances.)

**M. Fraser:** C'est juste.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député de Peterborough a raison. C'est ainsi que se lit la loi mise dans nos statuts sous les libéraux. Je n'oublie pas cependant que, lorsque mon projet de loi a été soumis à la Chambre à la dernière session, il a reçu l'appui non seulement de notre parti, mais de celui du Crédit social, du député de Mackenzie-River qui vient de parler, et d'un ou deux autres libéraux. Toutefois, les libéraux dans leur ensemble, et tous les conservateurs présents, s'y sont opposés.

Et pourtant aujourd'hui, un des conservateurs les plus éminents, en fait le *first commoner*, s'est opposé à ce qu'on dise que les règlements adoptés sous le gouvernement libéral interdisaient aux gens en vacances l'accès des bureaux provisoires du scrutin. Je souscris entièrement à ce qu'a dit Son Honneur. Même s'il ne peut maintenant prendre la parole pour argumenter là-dessus, j'espère que le gouvernement se rappellera ce qu'il a dit, lorsque certains des autres députés le signaleront à leur tour aux ministres.

J'espère donc, monsieur le président, que l'appui croissant que recueille la mesure entraînera des mesures prochaines.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, ce n'est guère le moment de prolonger le débat sur les bureaux provisoires de scrutin et je ne veux pas le faire. Nous pourrons revenir sur le sujet lors de l'examen du bill de l'honorable député. Si ma mémoire est fidèle cependant, car je n'ai pas le texte législatif sous les yeux, la mesure de l'honorable député prévoit des bureaux provisoires 10 jours avant les élections, mais elle n'en prévoit pas deux ou trois jours avant les élections.

Hier, en entendant les observations de l'honorable député de Kootenay-Ouest, je ne pouvais pas m'empêcher de penser que les pompiers en question auraient joué de malchance, parce qu'ils ne savaient pas d'avance combien de temps ils seraient absents pour combattre l'incendie. Un bon nombre de personnes qui s'absentent pour des raisons autres que pour affaires, ne savent pas si longtemps d'avance ce qu'elles feront. Je ne signale la chose qu'en passant. Pour ce qui est des officiers rapporteurs, l'honorable député est bien au courant, j'en suis sûr, des dispositions de l'article 8 de la loi électorale du Canada. Tout ce que je puis lui dire, c'est que notre gouvernement est respectueux des lois, que nous avons l'intention de nous conformer à la loi telle qu'elle est, tant qu'elle ne sera pas modifiée. Et le gouvernement n'a pas l'intention de proposer quelque changement que ce soit à la loi au cours de la présente session.

Au sujet de la date des élections, monsieur le président, je commence à me demander ce qui se passe ici. Personnellement, je me prépare pour la prochaine session de la présente législature.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Mme Fairclough:** Mais après avoir écouté l'honorable député de Kootenay-Est qui représente l'opposition officielle au Parlement, et maintenant l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre qui représente un autre groupe, je me demande si l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre me dirait, puisqu'il est présent à la Chambre, si les deux se préparent à se liguer contre le gouvernement.

**M. Fraser:** Monsieur le président, j'aimerais dire un mot ou deux au sujet de l'énumération. Je connais des cas où la personne a été comptée dans l'énumération, a reçu son bordereau et était convaincue qu'elle figurait sur la liste électorale préliminaire, mais une fois la liste imprimée et expédiée, un de ses amis peut-être ayant consulté cette liste a découvert qu'elle n'y figurait pas après tout. Et cela bien que son nom ait été inscrit sur la liste remise à l'officier rapporteur par l'énumérateur; la faute aurait pu être faite par l'imprimeur qui, en contrôlant, aurait pu oublier ce nom.

Cela signifie que la personne en question doit s'adresser ou à l'officier rapporteur en montrant le bordereau qu'elle a reçu pour qu'on lui remette un certificat attestant qu'elle peut voter, ou alors à l'officier reviseur. Je connais certains cas où des infirmes incapables de monter les escaliers doivent se déplacer eux-mêmes et apporter leur bordereau. Quand il s'agit de se présenter au fonctionnaire chargé de la revision, on peut y faire une déclaration assermentée; mais il arrive souvent que l'erreur soit découverte trop tard pour que l'on puisse recourir à ce moyen de régler la question. Je me demande s'il y aurait moyen de faire en sorte que le bordereau présenté au sous-officier rapporteur soit une preuve suffisante pour voter.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, ce bordereau n'est pas censé constituer une preuve suffisante pour voter; mais je sais que, dans certains cas, on a accordé le droit de voter à une personne en possession d'un bordereau d'énumérateur. Je dirai cependant que le votant n'a pas à se présenter en personne à l'officier rapporteur. Il peut envoyer quelqu'un à sa place. Quelqu'un peut obtenir pour lui un certificat qui lui permettra de voter.

**M. Fraser:** Mais d'ordinaire on s'aperçoit de la chose à la veille des élections, une semaine avant peut-être, alors qu'il est trop tard.

**L'hon. Mme Fairclough:** Non, on peut s'adresser directement à l'officier rapporteur plutôt qu'à une commission de revision.

**M. Fraser:** J'ai aussi parlé des escaliers. Le ministre ne pourrait-il conseiller au directeur général des élections de demander aux officiers rapporteurs de placer des isoloirs dans des endroits où les gens n'ont pas à gravir au moins une douzaine de marches. On m'a signalé que des gens se sont fracturé la cheville ou la jambe dans des endroits mal éclairés, et il y a évidemment le cas des cardiaques.

**M. Bryce:** Monsieur le président, j'aimerais soumettre au ministre un grief ayant trait aux pêcheurs de ma circonscription qui ont très rarement la chance de voter. Nous sommes tous d'accord, j'en suis sûr, que toute la population du Canada devrait bénéficier de ce privilège. Nous lui prêchons: "Coûte que coûte, allez voter!" "Votez comme bon vous semble, mais votez!"

Or, ces pêcheurs n'ont pas eu cette chance. Il semble que l'époque favorite pour les élections soit en juin, alors que les pêcheurs des régions de Riverton, de Selkirk, d'Orkney,

d'Hnausa, d'Arnes, de Gimli et de Winnipeg Beach doivent quitter leur foyer vers le 29 ou le 30 mai. Ils partent alors pour les lieux où se fait la pêche, c'est-à-dire parfois à 200 milles de chez eux. L'honorable ministre pourrait bien me dire: "Que voulez-vous que j'y fasse?" Je lui répondrais alors: "Étendez la durée des bureaux provisoires de scrutin." Comme les dernières élections ont eu lieu le 10 juin et que ces gens devaient se trouver sur les lieux de pêche le 6 juin, ils n'ont pu voter.

Je ne crois pas que personne veuille les priver du droit de vote; aussi, voudrais-je que l'honorable ministre voie s'il lui serait possible de faire modifier la loi de manière à étendre la durée des bureaux provisoires de scrutin afin que les pêcheurs du lac Winnipeg puissent exercer leur droit de vote.

Ces gens se plaignent amèrement à moi de n'avoir pas l'occasion de voter, et je pense que tout bon Canadien devrait voter. D'une fois à l'autre, ils sont privés de l'exercice du suffrage. Je ne prendrai pas beaucoup de temps, mais je constate que les journaux signalent bien des cas de supposition de personne (*telegraph*) dans diverses régions du pays lors des élections; peut-être les pêcheurs apprendront-ils à voter par radio.

**M. Byrne:** Hier soir, monsieur le président, je m'efforçais de faciliter la tâche au secrétaire d'État, me disant qu'il y aurait tout à gagner à aborder au comité un bon nombre de ces problèmes et je puis assurer à l'honorable représentante que mes pronostics se fondaient sur les discours belliqueux, ou bien près de l'être, des tenants du gouvernement.

**M. Winch:** Monsieur le président, j'apprécie à leur valeur les réponses du secrétaire d'État; toutefois, une des questions que j'ai posées hier et qui est pour moi de toute première importance, est restée sans réponse. Du moins, je n'ai pas entendu cette réponse. S'il n'est pas question de modifier la loi avant les prochaines élections, n'y aurait-il pas moyen de faire en sorte que l'endroit où l'électeur doit inscrire son vote soit plus en évidence sur la feuille détachable? J'espère que le secrétaire d'État n'a pas oublié cette question et fera quelque chose dans ce domaine.

Je ne sais quand les prochaines élections auront lieu, je n'en ai pas la moindre idée. Tout ce que je sais, c'est que la semaine passée on m'a appris de Vancouver que les officiers rapporteurs de la Colombie-Britannique avaient maintenant reçu toutes les fournitures nécessaires. Ni les libéraux, ni les groupes créditistes et cécéfistes n'ont eu quoi que ce soit à dire dans l'expédition de ces fournitures aux officiers rapporteurs. Tandis que j'y suis, il y a autre chose dont je voudrais parler. C'est mon point de vue personnel, et je me demande si le secrétaire d'État y accordera son attention. Les années durant lesquelles j'ai eu l'honneur d'être membre de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, j'ai remarqué que chaque année il était prévu dans le budget un crédit destiné à une conférence qui s'occupait de ce qu'on a appelé l'uniformité des lois, et que presque à chaque session,—à propos de certains bills présentés, on disait aux députés qu'il n'était question d'aucun changement de principe,—qu'il s'agissait tout au plus de faire suite à la conférence nationale instituée en vue d'uniformiser les lois. Cela me rappelle que tous les cinq ans, exceptionnellement, et d'habitude tous les quatre ans, chaque province canadienne a ses propres élections. Pendant quelques années, la Colombie-Britannique en a eu presque tous les ans. Pour ce qui est de la Chambre fédérale, les élections ont lieu tous les quatre ans. Il est possible que l'intervalle soit moins long d'une élection à une autre, mais il ne dépasse pas cinq ans. C'est donc dire qu'il faut dresser la liste des votants. Aux termes de la loi fédérale, il faut procéder à une nouvelle énumération chaque fois. Cela coûte très cher, d'autant plus que chaque province doit aussi dépenser beaucoup d'argent pour dresser sa liste électorale.

S'est-on jamais demandé ou se demandera-t-on s'il y aurait lieu, conformément à l'uniformisation de la législation, d'établir des conditions uniformes pour voter aux élections fédérales et provinciales et de maintenir constamment à jour une liste électorale qui serait disponible aux élections fédérales ou provinciales ou aux élections complémentaires?

Il y a plusieurs années que je réfléchis à cette question et, même si j'admets que certains détails techniques peuvent présenter des difficultés, je crois qu'il serait possible d'uniformiser les conditions permettant de voter et de disposer, n'importe quand et partout au pays, d'une liste permanente des votants dont on se servirait pour les élections. Je suis convaincu qu'en agissant de la sorte on épargnerait des centaines de milliers de dollars aux contribuables du pays et aux gouvernements fédéral et provinciaux. Je me contente pour l'instant, de formuler cette suggestion, et j'espère qu'on songera à établir au Canada un système dans le sens que j'ai indiqué.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, je me ferai un grand plaisir de porter cette affaire à l'attention du directeur général des élections, et je suis sûre que, lorsque

le comité se réunira, il sera heureux d'écouter les observations de l'honorable député de Vancouver-Est sur ce sujet intéressant.

En ce qui concerne les observations relatives à l'endroit du scrutin, je dois avouer que je suis tout à fait d'accord avec l'honorable député de Vancouver-Est. J'ai constaté exactement les mêmes choses, et je sais que même dans nos propres salles de comité, nos employés ont beaucoup de mal à repérer, sur les listes préliminaires, l'endroit du scrutin. Je demanderai au directeur général des élections s'il ne pourrait pas proposer aux officiers rapporteurs de faire imprimer ce renseignement en caractères plus gros. Les honorables députés remarqueront qu'il figure maintenant en caractères gras . . .

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mais en 8 points seulement.

**M. Winch:** Mais toujours en petits caractères.

**L'hon. Mme Fairclough:** En effet, ils le sont. Il me semble qu'on pourrait utiliser des caractères plus gros afin d'attirer l'attention des votants et, comme je l'ai déjà dit, je me ferai un plaisir de porter cette affaire à l'attention du directeur général des élections. Je ne crois pas que, du point de vue technique, la proposition présente de grandes difficultés. A mon avis, il y aurait simplement lieu de soumettre la proposition aux officiers rapporteurs, qui pourraient facilement l'exécuter au moment où ils placeraient leurs commandes chez les imprimeurs.

On a fait observer que les imprimés ont déjà été livrés. Eh bien, il ne s'agit que des fournitures préliminaires. C'est une chose qui se fait après chaque élection. Le directeur des élections agit toujours selon le même procédé.

**M. McIlraith:** En ce qui concerne l'impression du lieu de vote sur les listes de votants, je signalerai au secrétaire d'État que, selon l'imprimeur employé par l'officier rapporteur, il y a assez de différence entre les circonscriptions. Dans certaines circonscriptions le bureau de vote est imprimé dans les mêmes caractères que le reste du texte, mais d'autres le présentent en caractères gras qui ressortent bien nettement. C'est là un point que des instructions émanant du directeur des élections redresseraient facilement, en restant dans le cadre de la mesure actuelle, sans qu'il y ait lieu d'en adopter une autre.

Quant au comité de l'Association du barreau canadien, qui s'occupe de l'uniformisation des lois, j'ignore si cet organisme a été saisi de la question de l'uniformité des lois électorales. Il y aurait sans doute lieu de lui demander d'étudier cette question, étant donné qu'il y aurait grand avantage à avoir des lois électorales semblables quant à leurs principaux aspects pour les provinces et le gouvernement central. L'une des principales raisons en faveur de cette modification est que les responsables nommés en vertu de la loi fédérale s'inspirent très souvent de l'expérience et des connaissances qu'ils ont acquises relativement aux lois électorales provinciales et appliquent, par conséquent, des méthodes qui sont absolument équitables à l'égard des partis mais ne cadrent plus avec les dispositions de la loi électorale du Canada. Ces méthodes sont appliquées de bonne foi par les fonctionnaires électoraux; c'est pourquoi j'espère que madame le secrétaire d'État étudiera la question pour voir si quelque chose peut être entrepris en vue d'obtenir une certaine uniformité dans les lois électorales, du moins en ce qui concerne les points principaux. Le procédé prendrait un certain temps, j'imagine. Je ne crois pas qu'on pourrait y parvenir rapidement, mais je voudrais que le ministre y réfléchisse.

**M. Hahn:** Monsieur le président, ce que j'ai à dire touche de près ce que le ministre a répondu à certaines questions. Lorsqu'elle étudiera la question du vote des absents, je suis certain qu'il ne sera pas sans intérêt pour elle de savoir,—je cite cet exemple pour illustrer un état de choses qui existe,—qu'un pêcheur de ma circonscription m'a dit avoir pu voter pour la première fois depuis la guerre, aux dernières élections. Il se trouvait toujours loin du port le jour des élections précédentes. A moins d'être au port, ces pêcheurs sont pratiquement dans l'impossibilité de voter. Il serait certes utile d'assouplir le règlement qui régit le scrutin provisoire. Les pêcheurs n'y sont pas compris à l'heure actuelle. S'ils l'étaient, les équipages auraient l'occasion de voter.

Il y a encore une autre catégorie qui m'intéresse particulièrement et que je n'ai pas entendu mentionner par le ministre. Je dois admettre que je n'étais pas toujours à la Chambre. Je pense au paiement des énumérateurs qui reçoivent 10c. le nom.

**L'hon. Mme Fairclough:** J'en ai parlé.

**M. Hahn:** Hier?

**L'hon. Mme Fairclough:** Non, aujourd'hui.

**M. Hahn:** Je regrette, j'ai manqué cela. Je me demande si madame le secrétaire d'État voudrait répéter ce qu'elle a dit.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, ce que j'ai dit,—et l'honorable député le sait,—c'est que la rémunération a été modifiée lors des dernières élections. Bien que le taux accordé pour chaque nom ait été maintenu, on a établi un minimum afin d'obtenir une énumération plus complète. Or, dans certains cas, je crois comprendre que

les nouveaux taux n'ont pas donné d'aussi bons résultats qu'on l'avait espéré; mais je puis assurer à l'honorable député que le directeur général des élections étudie la question très soigneusement.

**M. Broome:** Monsieur le président, j'aimerais signaler un point au ministre. Il s'agit des écoles qui servent de bureaux de votation. Lors des dernières élections, la Commission scolaire de Vancouver a mis les écoles à la disposition d'un officier rapporteur qui en avait fait la demande, puis elle a élargi sa permission de manière à inclure les écoles de toute la ville.

En Colombie-Britannique, on se sert des écoles au cours des élections municipales et provinciales. Les escaliers ne suscitent pas de problèmes dans ces écoles. Tous les habitants de la région connaissent bien l'endroit. Ils ont l'habitude d'y venir pour voter. Les environs ont pour eux un caractère de dignité qu'on ne trouve pas dans le bureau ordinaire de votation. Cette pratique donne des résultats satisfaisants mais dans toute la ville de Vancouver un seul officier rapporteur a profité de l'offre de la Commission scolaire de l'endroit. Il est même question de fermer les écoles deux ou trois heures, aux prochaines élections. Il n'est pas nécessaire de le faire, car on peut utiliser le gymnase ou l'auditorium pour y disposer jusqu'à 10 ou 12 bureaux de votation dans le même local.

L'officier rapporteur en cause a la faculté d'engager des policiers spéciaux. Il en a engagé un pour environ 10 bureaux de votation. L'homme dirigeait la circulation. J'ai visité le plus grand nombre possible de bureaux de votation le jour des élections; dans ces écoles et dans ces locaux multiples de votation, tout se déroulait bien mieux que dans les maisons privées. Je ne comprends pas pourquoi les officiers rapporteurs ne se sont pas servi davantage de telles installations publiques. A mon avis, c'est une façon sensée et sage de procéder; je la recommande au ministre.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, ayant écouté le préopinant avec un vif intérêt, je souscris énergiquement à ses propos. Je songe en particulier à ce qui s'est passé dans la circonscription de Laurier durant les dernières élections, le 10 juin. Je n'ai pas la faculté de parler de ces irrégularités qui se sont produites,—j'aimerais le faire,—car une enquête se déroule actuellement. Je suis sûr que, si les bureaux de scrutin avaient été installés dans une école, un gymnase ou dans quelque autre salle publique, ces irrégularités n'auraient pu se produire.

J'en ai discuté avec l'officier rapporteur de ma circonscription; or, il est aussi d'avis, je pense, que le directeur général des élections et le ministre également devraient prendre cette proposition en considération. Elle permettrait d'éviter ces irrégularités et empêcherait les électeurs d'entrer en groupe dans le compartiment du bureau de scrutin, surtout lorsqu'il se trouve dans une petite pièce d'une habitation. Je crois qu'on peut apporter bien des arguments à l'appui de cette proposition. Des irrégularités se sont produites, non seulement dans ma circonscription, mais dans d'autres circonscriptions de la province de Québec. J'ai l'impression que c'est là une excellente proposition que le ministre devrait étudier sérieusement.

Si j'ai bien compris la loi, il appartient à l'officier rapporteur de saisir le directeur général des élections d'une recommandation. Celui-ci juge ensuite si, en raison des conditions existant dans telle ou telle circonscription, il serait bon de placer les bureaux de votation dans quelque immeuble public. Mais je tiens à m'inscrire comme appuyant pleinement ce genre de proposition. J'espère que le ministre lui accordera toute l'attention qu'elle mérite.

**M. Argue:** Monsieur le président, tous reconnaissent, je pense, la justesse des observations de l'honorable député de Laurier et de l'honorable député de Vancouver-Sud. Il n'est que juste de dire que la pratique qu'ils souhaitent modifier a déjà été corrigée dans certaines circonscriptions. A ma connaissance, l'officier rapporteur avec lequel j'ai à collaborer dans ma propre circonscription a invariablement choisi un endroit public s'il s'en trouvait un bien situé. C'est la coutume, dans un village, une petite ville ou un hameau, de placer le bureau de votation dans la salle publique. Dans la campagne, on le place dans l'école rurale, lorsqu'il y a une école disponible et bien située. Je pense que la coutume est excellente. Je souscris à cette idée.

En ce qui concerne ma circonscription d'Assiniboïa, l'officier rapporteur nommé par le gouvernement précédent, M. Jack W. O'Neil, de Viceroy (Sask.) a fait de l'excellent travail. Je signale une pratique qui, de l'avis de tous, s'est généralisée. Les énumérateurs et les secrétaires de bureaux de scrutin ruraux, de même que les autres préposés aux bureaux urbains, sont nommés presque exclusivement, ou du moins dans une grande mesure, d'après leur affiliation politique. Dans le passé, l'officier rapporteur a désigné des personnes qui avaient appuyé le parti libéral. Cette habitude ne me paraît pas plus défendable qu'elle n'est nécessaire ni, en vérité, avantageuse pour le parti au pouvoir. On devrait adresser aux officiers rapporteurs, en ce moment, lorsqu'il est question pour eux d'exercer ces fonctions des

plus importantes, une directive à l'effet qu'ils doivent obtenir les services des personnes les plus aptes à exécuter le travail qu'on leur confiera, sans avoir pour cela à procéder à une prise de sang pour savoir comment elles ont voté aux élections précédentes.

J'espère qu'il y aura un changement d'attitude sous le nouveau gouvernement. Il faudrait bien qu'il y en ait dans ma circonscription, où, autant que je sache, il n'y avait pas assez de partisans du gouvernement pour desservir tous les bureaux. C'est dire qu'il est très facile de choisir toutes les personnes qu'il faut en ne se fondant que sur leurs aptitudes. Je prie le ministre d'y songer. Je ne pense pas que nos concitoyens soient heureux du fait qu'il faille être un ami du gouvernement au pouvoir avant d'obtenir les petites situations qu'on peut avoir à offrir, petites, il est vrai, seulement du point de vue de la rémunération, mais très importantes quant au bien-être de notre pays et au fonctionnement satisfaisant du régime démocratique.

Je suis de l'avis des députés qui disent qu'il faut modifier la loi électorale de manière que les milliers de citoyens qui sont privés de leur droit électoral puissent exercer ce droit. On a maintes fois déclaré,—inutile de le répéter,—que bien des gens sont absents de chez eux le jour des élections et que la disposition concernant les électeurs qui peuvent voter aux bureaux provisoires est bien trop restreinte. A mes yeux, le simple élargissement des conditions requises à l'égard de ceux qui peuvent voter aux bureaux provisoires ne réglera pas toute la question dans probablement la moitié des circonscriptions. Nous avons constaté qu'il y a très peu de bureaux provisoires de votation dans les circonscriptions rurales et il se peut que la personne qui a droit de voter à un bureau provisoire ait à parcourir 50 ou 100 milles pour s'y rendre.

On ne réglera donc pas complètement la situation en élargissant tout simplement les conditions requises à l'égard de ceux qui peuvent voter aux bureaux provisoires, de manière que plus d'électeurs puissent voter. L'établissement d'un bien plus grand nombre de bureaux provisoires pourrait aider. Outre les propositions déjà faites, il me semble que les diverses lois électorales devraient être aussi uniformes que possible. Le gouvernement doit savoir que de plus en plus, dans les provinces, les électeurs peuvent maintenant voter sur un bulletin d'absent au cours des élections provinciales et, lorsque viennent les élections fédérales, ils sont tout embrouillés. Ils ont eu l'occasion de déposer leur vote au cours des élections provinciales, s'ils étaient absents de chez eux. Aux élections fédérales, ils imaginent avoir le même privilège. Par leur négligence probablement, ils ne peuvent voter. Ils ne peuvent obtenir un exemplaire de la loi électorale pour l'étudier. Pour avoir imaginé qu'ils auraient les mêmes droits, ils perdent leur droit de vote.

Une catégorie mérite une considération spéciale: les hospitalisés. C'est une honte de ne pas leur ménager l'occasion de voter le jour des élections. C'est une honte d'enlever le droit de vote à ceux qui entrent à l'hôpital après l'émission des brefs. On devrait certes étudier ce problème d'une façon spéciale. Les malades n'allant pas à l'hôpital par plaisir, ils devraient avoir l'occasion de voter. Il y a des bureaux de votation dans certains hôpitaux, mais cela ne veut pas dire que les personnes hospitalisées après l'émission des brefs peuvent voter. Les bureaux de votation installés dans les hôpitaux sont destinés au personnel, à ceux qui résident d'ordinaire dans le secteur, tout comme dans le cas de n'importe quel autre bureau de votation. Je demande donc qu'on songe de façon spéciale aux hospitalisés.

On se heurterait peut-être à des difficultés en fournissant des bulletins d'absents comme nous en avons dans certaines provinces; grâce à ce régime, une personne peut, le jour des élections, entrer dans un bureau de votation de la province, demander un bulletin, l'obtenir et voter dans son propre arrondissement électoral. On devrait songer, me semble-t-il, à assurer que la personne admise à voter à l'un des bureaux de votation d'une circonscription électorale puisse voter à tout autre bureau de la même circonscription. On n'aurait plus le problème alors que posent les gens qui passent d'un arrondissement électoral à un autre. Je pense aussi que la plupart des électeurs qui autrement perdraient leur vote auraient ainsi la chance de voter.

Madame la secrétaire d'État peut-elle nous donner l'assurance que le gouvernement étudiera ces questions et d'autres qui leur sont connexes? J'imagine que nul de ceux qui sont ici présents aujourd'hui connaît la date des prochaines élections. Je crois qu'un comité devrait être constitué à cette session-ci, mais, s'il n'y en a pas, je fais remarquer que nous sommes maintenant en comité. Or des propositions ont été avancées; j'espère qu'elles seront examinées et qu'elles donneront lieu à des propositions d'amendements appropriés.

**M. Irwin:** Monsieur le président, j'ai l'impression que le ministre a probablement quelque difficulté à me comprendre, à cause de mon accent qui ressemble à celui de l'honorable député de Selkirk. Elle n'a qu'à m'en faire la remarque et je puis l'assurer que je

ferai de mon mieux pour élucider les choses. Hier, j'ai dit quelque chose sur le vote militaire. Or, sauf erreur, le ministre a dit que j'étais mal renseigné. On me renseigne peut-être mal parfois de vive voix, mais je tiens à dire que mes yeux me trompent rarement. Lorsque j'ai été élu, le 10 juin dernier, le parti du ministre ne croyait pas le nombre de 38 voix suffisant pour m'élire. Après le recomptage j'étais élu par 59 voix de majorité. Lors du recomptage, on a dépouillé le vote des militaires. J'ai vu les bulletins et je puis assurer au ministre qu'un certain nombre de ces bulletins portant des désignations comme "crédit social" ou "libéral" ont été acceptés comme valides par le savant juge qui présidait au recomptage. Je ne vois aucune raison pour que le nom du parti du candidat ne figure pas sur le bulletin.

L'honorable député d'Assiniboïa a parlé du choix des sous-officiers rapporteurs et des secrétaires de scrutin qui se fait dans les divers partis. Puis-je exprimer l'avis que le directeur général des élections devrait inviter ses officiers rapporteurs, dans toutes les régions du pays, à choisir autant que possible leurs sous-officiers rapporteurs et leurs secrétaires de scrutin au sein des organismes d'anciens combattants. On peut obtenir les services d'un assez grand nombre d'entre eux sans beaucoup de difficulté. Ce serait un moyen de surmonter la difficulté qui s'est présentée à l'officier rapporteur de ma circonscription le 10 juin. Il a dû finir par s'adresser au Crédit social pour obtenir des sous-officiers rapporteurs et des secrétaires de scrutin et nous avons été enchantés de lui venir en aide. Des gens ont prétendu que cela n'est peut-être pas étranger au résultat des élections. Je ne le sais pas, mais je dirais au ministre qu'on obtiendrait les meilleurs résultats en s'adressant aux autorités compétentes à cet égard, tels que les associations d'anciens combattants, les groupements de parents et d'instituteurs, les associations communales et ainsi de suite. On aurait de bien meilleurs résultats en se procurant ainsi des officiers rapporteurs et des préposés au scrutin suppléants qu'en les choisissant dans les différents partis politiques.

Sauf erreur, certains députés m'ont mal compris hier, quand j'ai mentionné qu'on enlevait leur droit de vote aux pêcheurs. Ce n'est pas parce qu'ils étaient pêcheurs que ce droit leur était ôté. Des dispositions sont prises pour leur permettre de voter au bureau de votation provisoire. Les hommes dont je parlais se voyaient privés du droit de vote pour la simple raison que, dans la circonscription de Burnaby-Richmond, seul Burnaby peut avoir un bureau de votation On n'en a pas prévu pour Richmond. Or, la région de pêche de Steveston dans la circonscription de Richmond est très loin du centre de Burnaby où se trouve le bureau de l'officier rapporteur. Comme les pêcheurs en question ne sont rentrés chez eux que dans la matinée du dernier jour, ils ont perdu le droit de voter.

**M. le président:** Le crédit est-il adopté?

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, je crois ne pas devoir laisser passer cette dernière affirmation sans faire d'observation, à cause des conséquences qu'elle pourrait avoir plus tard, au cas où l'on procéderait à un recomptage. Je serais la dernière à m'ériger en autorité devant l'opinion d'un juge distingué, mais le règlement régissant le vote des forces armées canadiennes ne permet certainement pas de marquer les bulletins de vote de façon qu'a décrite le député. L'article 34 affirme, entre autres, que le votant disposera son bulletin secrètement, en y inscrivant, à l'encre ou au crayon de n'importe quelle couleur, les prénoms ou les initiales et le nom de famille de son candidat. L'article 78 dispose en outre que lors du dépouillement du scrutin le scrutateur, avec l'approbation de l'officier rapporteur spécial, doit rejeter tous les bulletins de vote qui,—et voici l'alinéa b),—n'ont été marqués du nom d'aucun candidat.

**M. McWilliam:** J'ai une question à soulever maintenant. Je comprends sans doute qu'il est possible que le ministre ne soit pas en mesure de répondre tout de suite, mais je lui serais reconnaissant de me répondre bientôt, soit par lettre ou autrement. Je voudrais savoir dans quelle situation se trouverait le candidat qui désirerait poser sa candidature lors d'élections générales fédérales ou d'une élection complémentaire si, lors d'élections antérieures, il n'a pas fait rapport de ses frais électoraux. La question s'est posée souvent, partout au Canada. En effet il est arrivé qu'un candidat battu n'ait pas fait rapport de ses frais électoraux comme l'exigerait la loi électorale du Canada. Plus tard, à d'autres élections, ayant posé sa candidature, celle-ci a été acceptée.

**L'hon. Mme Fairclough:** Je serai heureuse d'essayer de trouver la réponse. Je ne pense pas que je doive essayer d'y répondre moi-même tout de suite.

**M. Hahn:** Pour ce qui est de la réponse que le ministre a faite à l'honorable député de Burnaby-Richmond au sujet de l'acceptation ou du refus de bulletins lors d'un recomptage, je crois que le ministre se rendra compte que les juristes, lorsqu'il s'agit de statuer en ce qui concerne certains de ces bulletins, ne s'inspirent pas nécessairement de la loi électorale du Canada.

**L'hon. Mme Fairclough:** J'en conviens.

**M. Hahn:** Cela étant, l'honorable représentante conviendra sans doute que c'est aux juristes à décider si, oui ou non, il y a lieu d'accepter tel ou tel bulletin.

**L'hon. Mme Fairclough:** C'est ce que j'ai déjà dit, à toutes fins pratiques.

**M. Hahn:** J'aimerais aussi faire mienne la demande de l'honorable député d'Assiniboïa, qui voudrait qu'on envisage l'établissement de bureaux de vote près des hôpitaux, voire à l'intérieur même de ceux-ci. Le ministre envisagerait-il cette possibilité? Il arrive souvent que des personnes hospitalisées nous demandent si on ne pourrait pas leur permettre d'exercer leur droit de vote. Elles sont incapables de le faire, ne pouvant en effet quitter l'hôpital. Il serait désirable que cela se fasse, dans le cas des grands hôpitaux. Si je formule cette requête, c'est que je me suis rendu compte que les militaires hospitalisés à Vancouver, à l'hôpital Shaughnessy, peuvent effectivement voter. Je sais que, dans certains cas, le médecin ne permettrait pas au malade d'exercer son droit de vote, mais il y a d'autres malades qui, sans être tout à fait assez remis pour sortir, pourraient certainement voter si on installait un bureau de vote dans l'hôpital même.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'aimerais ajouter un mot sur le point que le ministre et l'honorable député de Burnaby-Richmond ont discuté. Je ne veux pas intervenir dans la discussion entre le ministre et le juge. En fait, l'argument invoqué, à mon avis, nous détourne de la thèse soutenue par l'honorable député de Burnaby-Richmond. Si j'ai bien compris, il soutenait que les militaires ont droit, en vertu de la loi, de connaître l'affiliation politique de tous les candidats dont les noms figurent sur le bulletin. Cela n'est pas défini clairement dans l'article 15 de la troisième annexe de la loi électorale du Canada, qui est intitulé: "Règlements électoraux concernant les forces canadiennes". Cet article prescrit que la liste des candidats envoyée aux endroits où sont stationnés des militaires doit comprendre l'affiliation politique des candidats. Voici comment le texte se lit:

> Sur cette liste doivent être insérées, après les prénoms et noms de famille de chaque candidat, les lettres distinctives servant habituellement à indiquer ses affiliations politiques. Ces lettres distinctives doivent être déterminées d'après les meilleures sources de renseignements à la disposition du directeur général des élections.

Je comprends comment il se fait que certains de ces militaires aient commis l'erreur, mais il me semble que l'erreur, qui fait l'objet de la discussion entre le ministre et le juge, est hors de question. Nous permettons effectivement aux militaires de connaître l'affiliation politique de ceux dont les noms figurent sur le bulletin. Pourquoi ne pouvons-nous pas être aussi sensés quand il s'agit de la population civile?

Il y a une autre question que j'aimerais poser au secrétaire d'État. L'honorable représentante peut-elle nous indiquer où figurent dans un volume tel que le budget des dépenses, par exemple, les frais des dernières élections dont elle a fait part à la Chambre d'une autre façon? Le budget que nous examinons en ce moment comporte un crédit symbolique de $25,000 au titre des dépenses d'élections en 1957-1958. Quand le nouveau budget sera déposé, je suppose qu'il comportera un crédit symbolique. Où figurent les frais réels des élections du 10 juin dans les archives officielles du Parlement?

Quant à ma dernière question, au sujet de ce poste, je croyais que l'honorable député de Northumberland-Miramichi allait la poser quand je l'ai vu se lever, étant donné qu'il était président du comité des privilèges et des élections à la dernière législature. Cette question a trait au découpage de la carte électorale, en particulier au vœu du comité de la dernière session voulant que l'on étudie la méthode de découpage de la carte électorale et la possibilité de confier ce travail à une commission indépendante. Chaque fois que j'ai interrogé là-dessus l'ancien secrétaire d'État, il m'a donné l'assurance qu'on était en train de recueillir de la documentation, mais c'était toujours à la prochaine session que la question devait être étudiée. Je me demande si l'ancien secrétaire d'État a laissé la documentation qu'il avait recueillie et si l'actuel secrétaire d'État a examiné cette documentation pour être en mesure de dire quelle est l'attitude du nouveau gouvernement pour ce qui est de donner à la Chambre la possibilité de faire étudier par une commission indépendante le remaniement de la carte électorale.

**L'hon. Mme Fairclough:** Pour répondre à la dernière question, disons que le gouvernement n'a pas encore étudié le point. Si la documentation dont il s'agit se trouve dans mon ministère, je ne l'ai pas encore vue.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ainsi que le dit le ministre des Travaux publics, peut-être se trouve-t-elle sur une tablette ou sous un lit.

**L'hon. Mme Fairclough:** Dans mon ministère, les étagères sont en ordre.

Pour ce qui est de la première question posée par l'honorable député, les frais d'élections dont il a parlé figurent comme crédit statutaire dans le budget des dépenses. Il s'agissait d'une somme modique devant couvrir les frais d'élections partielles. Les frais

des élections générales sont acquittés sur le fonds du revenu consolidé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je présume que cela paraîtra dans les comptes publics.

**M. Fisher:** Il se peut que Port-Arthur soit une ville favorisée, mais la plupart de nos bureaux de scrutin se trouvent dans nos écoles, de sorte que dans ma circonscription il n'y a pour ainsi dire pas de favoritisme politique. Cependant, si nous poussons jusqu'au bout la logique de la proposition de l'honorable représentant d'Assiniboïa, il me semble que nous devrions prendre des mesures à propos de cette question de l'établissement des listes électorales dans les villes. Pour l'instant, les gens que l'on charge de cette tâche sont choisis dans les rangs des deux partis qui obtiennent le plus de suffrages. Il me semble que c'est une question qui mérite plus ample examen.

J'aimerais en revenir à ce que je disais hier sur la campagne entreprise à l'échelon national, au moment des élections, par les chambres de commerce de jeunes en vue d'exhorter les gens à aller voter.

J'estime qu'on ne fait pas assez de publicité à propos des bureaux de revision. Étant donné le poste qu'il occupe, le ministre pourrait profiter de cette collaboration de la Chambre de commerce des jeunes à propos des élections en obtenant de cet organisme qu'il concentre sa publicité et ses efforts sur les bureaux de revision afin que tous les citoyens sachent que ces organismes existent et qu'ils peuvent rendre service.

Pour ce qui est de l'autre point que j'ai mentionné hier, c'est-à-dire la question du temps auquel chaque électeur a droit en vue de l'exercice de son droit de suffrage, il s'est présenté plusieurs cas embarrassants dans ma circonscription. Dans un cas en particulier, j'étais sur le point d'intenter une poursuite quand j'ai découvert que le contremaître intéressé, qui avait refusé d'accorder à un employé le temps d'aller voter, n'était pas au courant de ce règlement. Plus tard, j'ai appris qu'il était membre de notre parti; j'étais donc satisfait qu'aucune poursuite n'ait été intentée. J'estime que trop de travailleurs ignorent l'existence de ce droit. Il me semble qu'il est du devoir de l'officier rapporteur de la circonscription d'en informer les travailleurs par une campagne de publicité. Évidemment, ce sont les crédits qui doivent fournir les fonds nécessaires à cette fin.

**M. Kucherepa:** Je désire formuler quelques commentaires à propos de la question qui nous occupe en ce moment. Je suis certainement d'avis qu'il faudrait modifier la loi électorale du Canada surtout en ce qui concerne l'extension des bureaux provisoires de scrutin. Il faudrait, à mon avis, songer à élargir sensiblement le nombre des électeurs qui ont droit à ce privilège. En outre, on pourrait sans doute installer des bureaux provisoires dans les hôpitaux généraux. Règle générale, les hôpitaux pour les malades chroniques constituent des arrondissements de votation. Le cas des hôpitaux généraux n'est pas le même et leurs listes ne comprennent que les internes et le personnel. Même dans les grandes municipalités où des hôpitaux peuvent être situés aux confins de plusieurs circonscriptions, les officiers rapporteurs de deux ou même de trois différentes circonscriptions pourraient, j'en suis sûr, établir des bureaux provisoires de scrutin dans ces hôpitaux.

On pourrait également songer à la possibilité de modifier le mode de nomination des sous-officiers rapporteurs et des secrétaires afin que ces nominations soient plus conformes à la méthode suivie pour l'énumération, laquelle, à mon avis, donne de bons résultats.

Pour ce qui est de l'affichage des listes de votants sur les arbres et les poteaux, je me demande si cette méthode est vraiment satisfaisante. Dans la ville de Toronto, au cours des élections municipales, on avait l'habitude, dans le passé, d'afficher les listes dans les écoles, les postes de pompiers et d'autres institutions publiques. L'an dernier, nous avons apporté d'autres changements afin que ces listes puissent être affichées sur des poteaux. On pourrait peut-être songer à la possibilité de répandre davantage ces listes de votants en affichant des exemplaires de ces documents dans les bureaux de poste et les écoles aussi bien qu'aux endroits où on les expose en ce moment. Au cours de la dernière campagne électorale, j'ai constaté parfois que ces listes étaient détruites au bout d'une journée. Il me semble qu'en contribuant à répandre davantage ces listes d'électeurs, on pourrait amener plus de gens à se faire inscrire, ce qui éviterait la ruée des derniers jours. Voilà les quelques observations que je voulais formuler. J'espère que le comité approprié étudiera aussi certaines des autres propositions que les honorables députés ont soumises.

**M. Smith (Lincoln):** J'aimerais poser une question à l'honorable ministre. Ma question n'a rien de très sérieux et elle n'est pas obligée d'y répondre. Aux dernières élections, on s'est servi de mon nom, John Smith, sur le bulletin échantillon. Je me demandais simplement si elle allait changer cela.

**M. Gauthier (Portneuf):** Mettez donc John Doe.

(Le crédit est adopté.)

Commission du service civil—

*86.* Traitements et éventualités de la Commission, y compris une subvention de $3,000 à la *Public Personnel Association* pour l'aide à solder les dépenses de son congrès international devant avoir lieu au Canada en 1957, $2,961,606.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Compte tenu de certains changements qui se sont produits récemment dans l'organisation de la Commission du service civil, et d'autres changements imminents, je me demande si madame le secrétaire d'État pourrait nous faire une déclaration générale d'information à propos du présent crédit?

**L'hon. Mme Fairclough:** Comme ces changements sont toujours en cours, et comme un certain nombre de questions sont à l'étude en ce moment, j'ai décidé de ne faire aucune déclaration aujourd'hui. Cependant, les députés sont parfaitement libres de poser des questions s'ils le désirent.

**M. Herridge:** J'aimerais poser à l'honorable ministre une question sur les transferts d'un ministère à l'autre. Je crois savoir que cela peut se faire sans trop de difficulté entre la plupart des ministères, mais on me dit que les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont beaucoup de difficulté à obtenir des transferts dans d'autres ministères de l'État s'ils le désirent. Le ministre pourrait-il donner à la Chambre une idée de la méthode suivie en ce qui concerne les transferts d'un ministère à l'autre et nous dire si on procède d'une façon particulière à l'égard des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale.

**L'hon. Mme Fairclough:** On me dit que la méthode est la même pour tous les ministères. Le transfert ne peut se faire qu'avec l'autorisation du sous-ministre du ministère où l'employé travaille; il faut également le consentement de la Commission du service civil.

**M. Herridge:** J'ai reçu plusieurs plaintes à ce sujet. On me dit que les employés du ministère de la Défense nationale ont beaucoup plus de difficulté à obtenir des transferts que les employés de n'importe quel autre ministère.

**L'hon. Mme Fairclough:** Il me semble qu'à ce sujet l'honorable député ferait peut-être mieux de s'enquérir auprès du ministre de la Défense nationale.

**M. McMillan:** Je me demande si l'honorable représentante pourrait nous dire quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux? Pourrait-elle nous dire combien ils sont au total?



**L'hon. Mme Fairclough:** Le dernier chiffre publié par le Bureau fédéral de la statistique était d'environ 148,000.

**M. McMillan:** Est-ce que ce chiffre est égal à celui de l'an dernier ou d'il y a deux ans?

**L'hon. Mme Fairclough:** Il est légèrement plus élevé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre pourrait-il nous dire un mot de la situation des traitements et salaires des fonctionnaires? Je ne lui demande pas une longue déclaration là-dessus, mais elle sait évidemment qu'une révision ou une augmentation générale des traitements est entrée en vigueur juste après l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement. Peut-elle nous dire si tous les fonctionnaires en ont bénéficié? Peut-elle également nous parler de tous les gens qui travaillent au service de l'État, d'une manière générale, même s'ils n'ont pas, à proprement parler, le titre de fonctionnaire? Pourrait-elle nous dire également dans quelle mesure s'applique la semaine de 5 jours dans le service civil ou le service public en général? Est-elle généralisée, ou peut-être devrais-je dire, universelle?

**L'hon. Mme Fairclough:** Je vais d'abord répondre à la dernière question. La Commission du service civil et le Conseil du Trésor se sont penchés sur cette question. On a évalué à environ 6,000 le nombre d'employés classifiés qui travaillent actuellement plus de 40 heures par semaine.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Sur un total de combien?

**L'hon. Mme Fairclough:** Sur 148,000. On considère maintenant qu'il faudrait créer 324 postes supplémentaires au prix approximatif de $400,000 si la semaine de cinq jours était accordée à tout le monde. Toute la question fait l'objet d'un examen constant en vue de parvenir à mettre tout le monde sur le même pied.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mon commentaire est peut-être superflu, mais j'espère qu'il ne faut pas déduire de la déclaration du ministre, quant à ce qu'il en coûterait pour faire bénéficier tout le monde de la semaine de cinq jours, que l'on va refuser à ces gens un avantage si général dans le service public. Somme toute, en ce qui concerne les 142,000 autres, il est clair qu'il en coûte plus cher de les faire bénéficier de la semaine de cinq jours que s'ils travaillaient six jours par semaine. Comme je le disais tout à l'heure, cette observation

est certainement inutile, mais j'ai l'impression que la déclaration du ministre pourrait être mal interprétée et causer de la consternation en certains milieux.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, je croyais avoir fait parfaitement comprendre que la question demeure sans cesse à l'étude. On ne saurait tirer une conclusion comme celle-là de ma déclaration.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Dans ce cas, le ministre répondra-t-il à l'autre question? Nous dira-t-on si la rectification de salaires et de traitements qui a commencé à peu près au moment où le nouveau gouvernement est entré en fonction s'applique maintenant à tous les fonctionnaires?

**L'hon. Mme Fairclough:** On me dit que tous les fonctionnaires classés bénéficient maintenant de ces relèvements généraux. J'ai l'impression que les seules personnes dont le cas ne soit pas encore tout à fait réglé sont les sous-ministres.

**M. McIvor:** J'aimerais poser une question au ministre. Je doute toutefois qu'il ait compétence à cet égard. Voici ma question. Songe-t-on à augmenter, au cours de la présente session, la retraite des anciens fonctionnaires, afin de la porter au chiffre convenable?

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, cette question ne regarde pas la Commission du service civil.

**M. McIvor:** Merci.

**M. Hardie:** Monsieur le président, j'aimerais demander au ministre s'il existe un règlement quelconque qui empêche les fonctionnaires ou les personnes employées par l'État dans les Territoires du Nord-Ouest ou du Yukon de se faire payer leur transport vers les provinces pour leurs vacances. On s'est plaint à moi, dans ma circonscription. En effet, certaines personnes qui se sont rendues dans les Territoires du Nord-Ouest en vue de travailler pour une société minière ont, au bout d'un certain temps, eu l'occasion de devenir fonctionnaires. Or, ces personnes se rendent compte que, lorsque le moment est venu pour elles de prendre des vacances, leurs frais de déplacement ne sont pas payés comme ils le sont aux personnes engagées, par exemple, à Edmonton ou à Calgary.

**L'hon. Mme Fairclough:** J'ai l'impression que le fonctionnaire en question, en assumant ses nouvelles fonctions, devait savoir à quoi s'en tenir là-dessus. Il devait savoir si cette disposition figurait dans ses nouvelles conditions de travail. En commençant à travailler, il aurait dû savoir précisément à quoi s'en tenir.

**M. Hardie:** Existe-t-il un règlement à ce sujet?

**L'hon. Mme Fairclough:** On me dit qu'il n'existe aucun règlement à ce sujet parmi ceux de la Commission du service civil. Toutefois, il est possible que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales ait édicté des dispositions à cet égard.

**M. Hardie:** Je me demandais si cela valait pour le ministère des Postes et tous les autres ministères.

**M. Herridge:** Le ministre nous expliquera-t-il comment il se fait que les femmes de ménage travaillant dans notre édifice n'aient pas reçu les augmentations dont ont bénéficié les autres employés qui, au cours de la dernière quinzaine, sauf erreur, ont reçu des chèques correspondant à ces augmentations?

**L'hon. Mme Fairclough:** La question a été soulevée à la Chambre il y a quelque temps. Ces personnes étant des employées de la Chambre, je crois que l'honorable député devrait s'adresser à ce propos à Son Honneur l'Orateur.

**M. Herridge:** Je me suis en effet renseigné, mais on m'a dit que ces personnes sont à l'emploi du ministère des Travaux publics. Je veux en avoir le cœur net. Tous les matins, en effet, je rencontre une délégation à huit heures. On veut que j'aille aux renseignements.

**Une voix:** N'arrivez donc pas de si bonne heure.

**L'hon. Mme Fairclough:** Puisqu'il semble y avoir un certain malentendu, l'honorable député aurait-il l'obligeance de m'envoyer un mot à ce sujet? Je tâcherai de savoir qui, précisément, a compétence à cet égard et quelle est au juste la situation.

**M. Hardie:** Le ministre nous dirait-il si on envisage la possibilité d'accorder à tous les fonctionnaires des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon les mêmes avantages du point de vue du logement? La situation actuelle est la suivante. Le ministère des Transports, d'une part, fournit une maison d'une valeur voisine de $25,000, meublée et munie de linge de maison et d'argenterie. Le ministère du Nord canadien, par contre, fournit une maison simplement meublée. Celui des Postes, fournit une maison non meublée, et ainsi de suite. Le ministre nous dira-t-il si la Commission du service civil s'intéresse à la question et si on ne peut pas s'attendre bientôt à une décision.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, cette question n'intéresse pas la Commission du service civil. Il existe une commission interministérielle des affaires du Nord qui fait précisément enquête sur les questions qui intéressent nos fonctionnaires là-bas.

**M. Hardie:** Mais est-ce que la Commission du service civil ne s'occupe pas des rapports entre les fonctionnaires et le gouvernement? Là où certains fonctionnaires, quel que soit leur ministère, estiment être victimes de certaines injustices, du fait qu'ils travaillent pour tel ou tel service, la Commission du service civil n'est-elle pas mise en cause?

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, des questions comme celles-là ne relèvent de la Commission que d'une façon tout à fait générale. Toutefois, les commissaires seront heureux d'examiner les observations de l'honorable député.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question au ministre. Mais, avant de le faire, vu que c'est la première fois que nous examinons le budget de la Commission du service civil depuis que le nouveau président a assumé ses fonctions, j'aimerais, à titre de concitoyen de Winnipeg, dire comme nous nous réjouissons de sa désignation.

**Des voix:** Bravo, bravo.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il y a quelque temps, je me suis réjoui, comme le secrétaire d'État, de ce qu'une femme ait été désignée au poste de commissaire du service civil. Il ne faut pas que je m'expose trop en signalant qu'elle, aussi, est une concitoyenne de Winnipeg et que, en conséquence, je crois que la Commission du service civil est entre bonnes mains.

Ceci dit, je passe à ma question. On a, à maintes reprises, demandé à l'ancien gouvernement d'examiner les possibilités de négociations collectives pour le service public et c'est l'ancien premier ministre ou l'ancien ministre des Finances qui nous avait promis que cette question serait étudiée, eu égard surtout à ce qui se fait au Royaume-Uni et dans certains autres pays. J'aimerais savoir si le présent gouvernement poursuit les études entreprises par l'ancien gouvernement. J'ai une autre question à poser mais peut-être le ministre préférerait-il répondre d'abord à cette première question. Je lui laisse le soin de décider.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, la réponse est oui. Ces études se poursuivent et je me permets de signaler, au nom du président et des autres commissaires de la Commission du service civil, qu'ils remercient beaucoup l'honorable député de ses aimables observations.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une autre question seulement. Je me suis réjoui de ce que le nouveau gouvernement, quand il est entré en fonctions en juin dernier, ait agi rapidement à l'égard des augmentations de traitement du service public. Cependant, le nouveau gouvernement admettra bien je pense qu'il ne faisait que donner suite à une chose déjà amorçée par l'ancien gouvernement. L'honorable représentante sait que le temps passe assez vite de nos jours et, malgré la confiance du ministre des Finances quand il dit qu'il a maîtrisé l'inflation, le coût de la vie continue de monter. Je crois comprendre que le service public demandera bientôt au gouvernement d'autres augmentations de traitement et de salaire pour contrebalancer la hausse du coût de la vie depuis l'établissement des derniers taux. Madame le secrétaire d'État pourrait-elle, à sa façon sympathique et amicale qui a conquis la Chambre, donner aux fonctionnaires l'assurance que leurs demandes seront examinées avec sympathie?

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, toutes les demandes présentées par les employés du service civil seront étudiées avec soin et sympathie.

**M. Morris:** Monsieur le président, j'aurais deux questions à poser au ministre. Voici la première: je me demande si elle aurait la bonté de prier le président de la Commission du service civil, que j'ai le plaisir de voir ici cet après-midi, de nous faire parvenir à chacun une copie du discours suggestif qu'il a prononcé dernièrement à Halifax sur la philosophie du service public. En qualité de nouveau député, j'aimerais certainement avoir une copie de ce discours, si c'est possible.

Ma deuxième question a trait à la publication dans la *Gazette du Canada* des concours tenus par la Commission du service civil. J'ai laissé à mon bureau, je le crains bien, l'exemplaire de la *Gazette du Canada* que je me proposais d'apporter ici mais, si je me rappelle bien, on y lit que, conformément à l'article 35 de la loi sur le service civil, la Commission du service civil annonce les concours suivants qui sont présentement ouverts. Plusieurs concours, qui y sont représentés comme ouverts, ne l'étaient pas en fait au moment de la publication de la *Gazette,* ayant cessé avant cette date. Peut-on nous dire clairement si la *Gazette* doit rester l'organe officiel d'annonce de ces concours ou si la loi doit être modifiée afin que nous ne comptions plus à l'avenir sur la publication dans la *Gazette du Canada.*

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, on me dit que cette question est présentement à l'étude. Il se peut que la méthode en vigueur depuis un certain nombre d'années soit devenue désuète. En réalité, la Commission se fie aux annonces affichées dans les bureaux de poste et publiées dans les journaux. La *Gazette du Canada* est le document officiel.

**M. Hardie:** Monsieur le président, je me demande si madame le secrétaire d'État ferait une vérification auprès des différents ministères qui emploient des ouvriers, surtout dans le Nord, et leur recommanderait de payer des salaires uniformes pour des emplois du même genre. A l'heure actuelle, ce qui arrive habituellement à l'égard de l'engagement d'ouvriers indigènes, c'est que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales engage un Indien pour du travail manuel et le paye $1.20 l'heure. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration engage un indigène dans la même agglomération pour faire du travail manuel et le paye $1.00 l'heure. Ensuite un autre ministère peut engager les même gens comme manœuvres à $1.40 l'heure. Je me demande si madame le secrétaire d'État se donnerait la peine d'informer les ministères dont il s'agit que les taux de salaires doivent être les mêmes et j'espère qu'elle leur recommandera le taux le plus élevé.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur le président, je crois comprendre que M^lle^ Addison, commissaire, est tout juste de retour de ce territoire et qu'elle doit faire un rapport sur cet état de choses. Il s'agit probablement de taux pour certains genres de travaux mais je n'en examinerai pas moins la question.

(Le crédit est adopté.)

**M. le président:** Voilà qui complète le budget du secrétariat d'État.

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

Services administratifs—

*213.* Administration centrale, $530,620.

*(Texte)*

**M. Dumas:** Monsieur le président, je me demande si l'honorable ministre a l'intention de faire rapport à la Chambre des "activités" de son ministère.

*(Traduction)*

**L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques):** Monsieur le président, je serai bref puisque ces crédits ont été établis par l'ancien gouvernement.

**M. Gauthier (Portneuf):** De bons crédits.

**L'hon. M. Lesage:** Et bien préparés.

**L'hon. M. Comtois:** Je l'espère, mais ils n'ont pas encore été examinés. Attendez les critiques.

Depuis ma nomination au poste que j'occupe, j'ai examiné avec soin les prévisions budgétaires du ministère, en compagnie de mes fonctionnaires, et cet examen a permis de réaffecter environ $500,000 à d'autres besoins non prévus lors de la préparation de ce budget. Plus précisément, environ $250,000 ont servi à défrayer la révision générale des traitements du 1^er^ mai 1957, et une somme moins importante a servi partiellement à régler les comptes résultant de l'échouage du navire *Baffin* en juillet 1957. Les honorables députés comprendront que sans cette initiative il aurait fallu demander plus de fonds sous forme de crédits supplémentaires pour couvrir ces frais.

N'oublions pas que les efforts de mon ministère sont orientés principalement vers l'expansion nationale et la recherche scientifique, domaine qui exige à l'heure actuelle un effort maximum pour nous permettre de nous plier aux exigences rapidement changeantes des domaines de la science et de la technique.

Avant de terminer, monsieur le président, j'aimerais demander au comité de consentir à remettre les questions ou discussions concernant le charbon, ou l'Office fédéral du charbon, au moment où nous atteindrons les crédits 238 et 239. J'espère que tout le monde consentira à cette façon de procéder afin d'éviter toute confusion dans l'examen des différents crédits.

**M. le président:** Le comité consent-il à ce que l'examen de la question du charbon soit reporté au moment où nous atteindrons les crédits 238 et 239?

Entendu.

*(Texte)*

**M. Dumas:** Monsieur le président, j'aurais aimé que l'honorable ministre profite de ce débat pour nous parler des "activités" de son ministère. Je comprends, toutefois, que les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques ont été préparés par le gouvernement précédent; alors, cela explique naturellement la brièveté de ses remarques. Cependant, je suis heureux de constater que le ministre n'a pas fait de commentaires sur les observations formulées par son collègue le ministre des Finances (M. Fleming), lorsque celui-ci a affirmé que l'on avait fait beaucoup de gaspillage et de dépenses extravagantes dans les ministères du gouvernement, ce qui signifie que dans son ministère, on a constaté ni gaspillage ni dépenses extravagantes.

Monsieur le président, je désire faire quelques remarques relativement à l'industrie minière, mais je tiens d'abord à féliciter chaleureusement l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) de l'honneur dont il a été l'objet en étant nommé à la tête d'un département aussi important. Je lui souhaite beaucoup de succès, et je sais qu'il nous accordera tout ce que nous lui demanderons.

*(Traduction)*

Monsieur le président, j'espérais aussi que le ministre saisirait cette occasion de nous fournir une réponse plus détaillée à la question que je lui ai posée, le 16 octobre, à propos de la modification à la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

J'espérais que le ministre nous annoncerait que la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or serait modifiée en vue de l'amélioration de la rentabilité de l'exploitation des mines d'or et d'améliorer ainsi le sort des mineurs, des petits propriétaires des villes de mineurs et de ceux qui dépendent de cette industrie.

J'aimerais également saisir cette occasion de dire au ministre qu'il a vraiment de la chance de diriger un ministère comme celui des Mines et des Relevés techniques, car il a sous ses ordres des hommes et des femmes dévoués qui sont très compétents et qui, je le sais, faciliteront sa tâche. Par le passé, les chefs des différentes divisions du ministère ont fait de l'excellent travail. Leurs employés ont fait de leur mieux pour améliorer les services de ce ministère. Je tiens par conséquent à les louer de leur dévouement à l'industrie minière.

Il n'y a pas très longtemps, monsieur le président, nous assistions à un événement important. Du 8 septembre au 9 octobre 1957, le Canada a reçu le sixième congrès des industries minières et métallurgiques du Commonwealth. De fait, nous avons reçu un groupe imposant de spécialistes des mines venant de 35 pays différents. Pour vous donner une idée de l'importance de ce congrès, il serait bon, je pense, que je vous lise ce qu'en disait le *Northern Miner* du 17 octobre:

Pour montrer au monde la compétence et le matériel miniers du Canada, sans compter ses paysages, son immensité et la variété de ses ressources, ce fut un succès complet. Nous doutons qu'une industrie quelconque ait jamais eu dans n'importe quel pays une plus belle occasion de se faire examiner en détail. Des visiteurs du monde entier ont vu les mines canadiennes dans une vaste perspective. Ils ont pu voir leur diversité, observer leur ampleur, étudier leur exploitation et évaluer leur potentiel.

[M. Dumas.]

L'article continue en ces termes:

Mais nous pensons que le congrès a fait plus que cela. Bien qu'il se soit agi avant tout d'une exposition canadienne, il a permis à bien des gens venant de nombreux pays de se rencontrer, d'échanger des idées, de comparer leurs observations et leurs problèmes. Tous ceux qui ont participé à la visite ont appris beaucoup sur le Canada, naturellement, mais il y a tout lieu de croire qu'ils ont également appris beaucoup sur d'autres pays. Un tel resserrement des liens peut faire des merveilles pour généraliser la compréhension, la création d'amitiés et le renforcement de l'estime internationale.

Le sixième congrès du Commonwealth des mines et de la métallurgie n'a pas été une simple affaire de routine; il était la résultante de longs mois de préparation et d'efforts soutenus de la part d'un grand nombre de travailleurs enthousiastes et dans de multiples comités dans de nombreux endroits. A tous revient le grand mérite d'une tâche parfaitement accomplie.

Je tiens à dire ici, monsieur le président, que les membres du personnel du ministère des Mines et des Relevés techniques étaient précisément parmi ceux qui ont activement participé à l'organisation de ce congrès. Beaucoup d'autres organismes ont contribué à faire de cette réunion un véritable succès. Pour ma part, j'ai eu le plaisir d'assister à une des réunions et je puis dire que j'ai été étonné de l'importance de ce congrès et de l'intérêt qu'ont manifesté pour notre industrie minière ceux qui visitaient le Canada.

Je voudrais dire quelques mots à propos de certaines autres questions. Je veux m'en tenir principalement à la situation actuelle de notre production minière. Il existe certains points faibles dans ce domaine au Canada et je suis sûr que la statistique de la fin de l'année indiquera un recul appréciable de cette production. La production minière pour 1957 baissera, non seulement en valeur, mais en volume réel. En 1956, la production globale a représenté 2,068 millions de dollars, tandis que le volume réel avait augmenté de près de 275 p. 100 par rapport à 1935. Il y aura diminution appréciable et, évidemment, cette diminution sera enregistrée surtout dans le domaine des métaux.

Si les honorables députés veulent bien consulter la statistique de la fin de juillet,—la plus récente que nous ayons sur la production des principaux minéraux au Canada,—ils constateront que la production de cuivre a baissé en 1957, comme aussi la production d'or, de plomb, de zinc et d'argent. A la fin de l'année, nous constaterons que, pour la première fois depuis 1946, la valeur globale de la production et son volume réel auront baissé.

L'industrie du plomb et du zinc est en butte à un problème particulier. A midi, je

lisais un article du *Financial Post*, numéro du 23 novembre, intitulé:

Il semble que le Canada perdra la partie à l'égard des droits douaniers américains sur le plomb.

Je crains que d'ici quelques mois les producteurs américains de zinc et de plomb ne réussissent à convaincre la commission tarifaire spéciale des États-Unis de la nécessité d'accroître les droits douaniers sur le zinc et peut-être d'établir des contingents. Évidemment, sur ce point, c'est le président des États-Unis qui a le dernier mot et j'espère qu'il n'autorisera pas cette majoration des droits douaniers, qui serait très préjudiciable à l'industrie canadienne.

L'industrie de la production du zinc et du plomb est très importante au Canada. Pour la production du zinc, le Canada vient au deuxième rang, immédiatement après les États-Unis. Évidemment, les plus importants producteurs sont établis en Colombie-Britannique. La mine de Flin-Flon, au Manitoba, vient au deuxième rang de nos producteurs. On trouve aussi dans le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve des mines de plomb et de zinc qui produisent du minerai et des concentrés. La difficulté dans laquelle se trouve en ce moment l'industrie tient au bas prix du zinc et du plomb, surtout du zinc. Le prix est de 10c. la livre aux États-Unis et au Canada, et de 8½c. seulement, je crois, au Royaume-Uni.

La situation est donc précaire; si, pardessus le marché, les États-Unis décident d'imposer des droits douaniers, qui atteindront peut-être 2c. et une fraction la livre, à l'égard du zinc, l'industrie se trouvera dans une impasse. Déjà, le Canada a fait preuve de son désir de collaborer avec les États-Unis. Les mines américaines se plaignent de ce que le Canada exporte trop de plomb et de zinc là-bas, mais tel n'est pas le cas. Nous avons réduit sensiblement nos exportations aux États-Unis. Nous n'avons peut-être pas réduit nos exportations de zinc, mais nous avons diminué notre production. On estime, me dit-on, que l'abaissement du niveau de production, la fermeture de mines qui ne peuvent plus rester en activité à cause d'un prix trop bas et le ralentissement général de la production amèneront une réduction de 20 p. 100 comparativement à 1956. Le fléchissement de la production de zinc sera donc d'environ 80,000 tonnes en 1957.

Nous espérons donc que le président des États-Unis jugera à propos d'opposer son veto à la décision de la commission américaine du tarif et que les droits douaniers ne seront pas majorés, afin que nos mines puissent au moins continuer à un rythme ralenti la production de zinc affiné et de concentré de zinc. Si le président n'y peut rien, ou s'il lui faut accepter les propositions de la commission du tarif et accroître les droits douaniers, notre gouvernement devrait, à mon avis, étudier très attentivement la question et peut-être intervenir. Évidemment, il ne serait pas sage, à mon avis, d'user de représailles contre les États-Unis, comme on l'a proposé; d'autre part, il faudrait quand même faire quelque chose si nos industries du plomb et du zinc sont atteintes au point d'être dans l'obligation de fermer de nombreuses mines.

C'est un fait que de nombreuses fonderies américaines comptent, pour leur exploitation, sur des concentrés obtenus en particulier dans l'Est du Canada, dans le Québec, l'Ontario et Terre-Neuve. Je me demande donc s'il ne serait pas sage, de la part du gouvernement, d'étudier l'idée de favoriser la construction d'une fonderie dans l'Est du Canada, afin que nous traitions nous-même nos propres concentrés. Une très faible quantité de ces concentrés est expédiée outre-mer. Je ne crois pas que nous en exportions au Royaume-Uni; nous y expédions du zinc affiné. Si nous affinions une plus forte proportion de notre zinc, nous pourrions peut-être trouver des marchés ailleurs pour écouler une partie de notre production de zinc.

Je sais que c'est un problème difficile, car il y a surproduction dans le monde par rapport à la consommation. Il nous faut donc réduire la production et certaines mines dont le minerai est pauvre, devront peut-être fermer. D'autre part, il est très important que la plupart de nos mines restent en activité. En outre, bien qu'il y ait surproduction, j'estime qu'il nous faut continuer de rechercher de nouveaux gisements.

On a fait une découverte, il y a quelques mois, à environ 90 milles au nord de Senneterre, dans la province de Québec. Il semble bien qu'il s'agisse d'un gisement considérable de zinc, de plomb, de cuivre, d'argent et d'or. Il est tout probable qu'il contient environ 12 p. 100 de zinc, 1 p. 100 de cuivre, 1 ou 2 onces d'argent et quelques dollars d'or à la tonne. Ce serait bien déporable qu'un gisement si considérable soit laissé inexploité. L'extraction du minerai offrirait probablement beaucoup de travail à bien des hommes parce que, à l'heure actuelle, la situation dans le nord du Québec et le nord-est de l'Ontario est la même que celle que l'honorable député de Coast-Capilano nous a exposée l'autre jour au sujet de la mine Britannia en Colombie-Britannique.

Aujourd'hui, le ministre de la Justice nous a fait un rapport sur la situation de la mine Britannia. Voici une mine qui renferme un minerai abondant et qui est organisée pour être maintenue en exploitation. Si on la

ferme, les mineurs devront déménager. A mon avis, ce sont des problèmes très graves. J'espère donc que le gouvernement réfléchira à ce que l'honorable député de Coast-Capilano et d'autres de tous les côtés de la Chambre, qui s'intéressent à cette mine de la Colombie-Britannique, ont proposé.

Il importe, je le répète, que nous poursuivions la prospection parce que, si nous attendons d'avoir besoin du produit, ce sera peut-être trop tard. A mon avis, les États-Unis commettent une erreur en tentant de contraindre certaines sociétés minières canadiennes à ralentir leur exploitation et leur prospection. Nous n'avons certes pas oublié que, durant la dernière guerre, on nous a demandé de produire plus de cuivre, plus de zinc, et plus de plomb et que, même durant la guerre de Corée, on nous a demandé d'accroître notre production. J'espère que le gouvernement des États-Unis tiendra compte de ces considérations quand il s'agira de décider s'il doit relever les droits de douane et contingenter l'importation.

J'aimerais dire quelques mots d'une autre industrie qu'on fait rentrer dans le domaine des combustibles celle-là. D'après un article que j'ai lu sur la production de pétrole, il semble bien qu'il y ait ralentissement de cette production en Alberta. Voici ce qu'on lit dans le *Financial Post* du 2 novembre 1957:

> Dans le domaine du pétrole et du gaz, la production de pétrole brut en Alberta a baissé à 289,618 barils par jour en novembre. C'est la première fois depuis 1955 qu'elle tombe plus bas que 300,000 barils par jour.

Je ne m'y connais pas beaucoup en matière de pétrole, mais je crois comprendre que les spécialistes s'attendaient à un accroissement de la production en 1957 et qu'ils prédisaient un taux très élevé de production pour 1958. La production de 1958 ne sera pas, semble-t-il, beaucoup plus considérable qu'en 1957. Voilà quelques-uns des problèmes dont le ministère des Mines et des Relevés techniques doit se préoccuper.

Certes, je n'ignore pas que la question des droits de douanes relève du ministre des Finances. Il reste que le ministère des Mines doit voir à ce que l'industrie soit dans une situation saine, et son ministre peut et doit faire au ministre des Finances les propositions qui s'imposent pour atteindre ce but.

Parlons de l'industrie du cuivre. On sait que les cours du cuivre ont diminué. Ils atteignaient hier 27c. aux États-Unis et 25c. ici et au Royaume-Uni. Certaines mines ont eu du mal à tirer même 25c. de leur cuivre et ont dû se contenter de moins. Le gouvernement, sans doute, n'y peut pas grand-chose, puisque c'est la loi de l'offre et de le demande qui joue ici. Il est tout de même lamentable de constater la fermeture de certaines mines.

[M. Dumas.]

Il est grand dommage aussi de voir diminuer la prospection et la recherche de nouvelles exploitations cuprifères. Les sociétés consacrent moins d'argent à l'exploration. Il faut le déplorer. Nous n'avons aucun avantage à en tirer, pas plus que nos voisins du Sud. Nos voisins du Sud, en effet, constatent l'épuisement de leurs réserves minérales, à tous les égards sauf, peut-être, en ce qui concerne le pétrole et le charbon. La situation est particulièrement mauvaise du point de vue des métaux.

Un jour les États-Unis viendront nous demander des métaux. Nous n'ignorons pas que les sociétés américaines ont placé de fortes sommes chez nous et qu'elles s'y sont livrées à la prospection et à l'exploration. Pourtant nos amis du Sud essayent actuellement de nuire à l'industrie minière du Canada, notamment de la façon dont j'ai fait mention tout à l'heure, ce qu'il ne faudrait pas qu'elles fassent si elles veulent conserver notre amitié. Elles devraient se montrer particulièrement prudentes à cet égard.

Je ne voulais pas abuser de la patience du comité, mais je ne saurais laisser passer l'occasion sans dire un mot de la situation difficile des mines d'or. L'examen des crédits des Mines et des Relevés techniques me semble fournir une occasion excellente de le faire. En parlant des mines d'or, je voudrais exprimer le point de vue des mineurs, des travailleurs ordinaires, des hommes d'affaires, de ceux qui ont des biens dans toutes les localités minières de notre pays. Ma propre circonscription compte un certain nombre de collectivités minières. Il y en a encore beaucoup dans la circonscription de Timiskaming et dans celle de Timmins. Il y en a en Colombie-Britannique, dans le nord-ouest de l'Ontario et au Manitoba. En disant qu'il faudrait secourir davantage les mines d'or, je défends la cause de ceux qui habitent ces localités ou les plus petites localités voisines des grands centres miniers.

Dans le nord-ouest du Québec, la situation est la même que dans le nord-ouest de l'Ontario. C'est dire que, sans l'industrie minière, il ne resterait plus beaucoup d'occasions de trouver du travail, ni de chance de gagner sa vie dans ces parties de notre pays. Certes, il resterait l'exploitation forestière, mais il s'agit là d'une industrie saisonnière. L'industrie minière est la grande industrie de nos régions. Jusqu'ici, le Parlement a, dans son ensemble, accordé son appui aux modifications ou aux extensions de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Lorsque le ministre des Finances siégeait dans l'opposition, il a multiplié à tel point les interventions favorables aux mines d'or que je ne pense pas qu'il faille se préoccuper outre mesure. D'autre part, le 16

octobre, répondant à une de mes questions, le ministre des Mines me disait que lui et son collègue des Finances avaient reçu une délégation et qu'avec les fonctionnaires du ministère ils recherchaient le meilleur moyen d'augmenter les prestations prévues par la loi dont je parlais. Quoique le ministre ne l'ait pas dit clairement, il est manifeste qu'il n'envisage nullement la diminution des prestations. J'en ai par conséquent conclu que le gouvernement songe à les augmenter. Mais depuis lors, nous n'avons rien entendu à cet égard. La population de toutes les régions du pays qui s'intéresse à l'industrie aurifère tient beaucoup à ce que le ministre des Mines ou son collègue des Finances lui dise ce qu'on entend faire pour venir au secours des mines d'or.

L'autre jour, l'honorable député de Timmins a fait une observation qui ne m'a guère plu. Il a donné à entendre que les mineurs d'or et leurs localités auraient maintenant un porte-parole. S'il veut bien lire les discours que j'ai prononcés depuis huit ans, il constatera que je n'ai jamais laissé s'échapper l'occasion de parler au nom des mineurs d'or et de leurs localités, comme l'ont fait beaucoup d'autres membres de la Chambre. Quand nous parlons de l'industrie, nous parlons aussi, naturellement, des mines d'or mais quand nous réclamons une certaine assistance, c'est au nom des mineurs d'or et de leurs localités que nous le faisons.

**M. le président suppléant:** Je le regrette mais je dois informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

*(Texte)*

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, l'honorable député de Villeneuve (M. Dumas) m'excusera si je ne fais pas suite à l'excellent discours qu'il a prononcé au sujet de l'industrie minière de son comté.

Je suis fort heureux de prendre part à la discussion sur le premier poste des crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, et j'en profite pour féliciter l'honorable ministre, non seulement de son élévation au poste qu'il occupe en ce moment, mais aussi de la courtoisie dont il a fait preuve à l'égard des députés, tant dans les réponses qu'il leur donne à la Chambre que dans la façon dont il les traite en général. Et je puis ajouter que certains de ses collègues y gagneraient à suivre son exemple.

*(Traduction)*

J'aimerais à cette étape, monsieur le président, profiter de votre présence au fauteuil pour vous dire tout le plaisir que m'a fait votre nomination et pour vous féliciter et vous présenter mes meilleurs vœux à l'occasion du nouvel honneur qui vous est échu. Je tiens à le faire car nous avons été voisins de bureau pendant un grand nombre d'années en notre qualité de députés en cette enceinte. Je tiens à profiter de ce que vous occupez le fauteuil pour vous dire sincèrement, indépendamment de tout ce qui peut s'être produit à la Chambre soit récemment soit depuis les nombreuses années que je suis député, que j'éprouve pour vous la plus haute estime. Je suis très heureux de vous voir occuper le poste dont vous êtes maintenant titulaire.

Monsieur le président, je me suis levé pour traiter d'une question de la plus haute importance, du moins pour moi et, j'en suis sûr, pour bien d'autres députés que je désignerai dans un instant. Je songe à la démarcation des limites sud entre les provinces d'Ontario et de Québec, sur le lac François. C'est un problème irritant qui date depuis longtemps. C'est un problème vieux de plus de quarante ans. C'est un problème irritant parce qu'il est la source de bien des difficultés pour les gens qui vivent de part et d'autre d'une ligne de séparation imaginaire. Mon prédécesseur, l'honorable député de Stormont, a plusieurs fois soulevé cette question. Les questions qu'il a posées témoignent du vif intérêt qu'il y portait. Je suis sûr qu'il n'a pas peu fait pour signaler ce problème à l'attention de la Chambre et que c'est peut-être tout ce qu'on peut faire.

Comme d'autres députés qui connaissent bien l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, je me rends compte qu'il n'est pas du ressort du ministre de régler cette question. Cependant, étant donné le poste qu'il occupe, le ministre est en mesure, pour des raisons que je signalerai tantôt, d'user de son influence et de celle de son ministère pour signaler à l'attention des provinces d'Ontario et de Québec ce problème qui cause tant de soucis aux gens des deux provinces vivant de part et d'autre de la limite.

Le ministère y est, je pense, particulièrement intéressé, d'abord parce que dans cette région se trouvent un grand nombre d'îles dont le gouvernement fédéral est fiduciaire pour les Indiens, et qu'il est impossible de savoir dans quelle province, de l'Ontario ou du Québec, se trouvent ces îles.

Un autre motif important d'intérêt pour le gouvernement fédéral, c'est que l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a adjugé pour au moins 6 millions de dollars de contrats de creusage de la voie maritime du Saint-Laurent dans le lac François, soit environ six ou sept contrats qui sont présentement en voie d'exécution et à propos desquels il est impossible de savoir si le travail se fait dans l'Ontario ou dans le Québec. Voilà donc une situation absurde pour un autre organisme de la Couronne.

S'il m'est permis, j'aimerais consacrer un instant ou deux à un rapide aperçu historique de la situation. C'était en 1914, il y a plus de quarante ans, qu'un trappeur a été appréhendé par un garde-chasse de Québec à un endroit appelé l'île Ross. Le garde-chasse avait prétendu que le trappeur enfreignait la loi de la province de Québec. Bref, il prétendait que l'île se trouve en territoire québecois. Le garde-chasse avait ajouté qu'il avait le pouvoir de porter accusation contre le trappeur en vertu de la loi de la chasse et de la pêche de la province. C'est à ce moment-là que les autorités des deux provinces ont commencé à examiner la question et voici ce qui est arrivé.

Il va sans dire qu'elles se sont reportées aux statuts primitifs qui existaient. J'ai à la main le premier de ces statuts ou, du moins, un des plus anciens. Je ne devrais pas dire le premier, parce que ce ne l'est pas. Il s'agit d'une loi impériale intitulée Acte du Canada (limites d'Ontario), chapitre 28, Victoria 52-53. Cette loi a été adoptée le 12 août 1889. Voici ce qu'on y lit:

Et considérant que ces limites, quant à la partie de la province d'Ontario qui touche à la province de Québec, sont identiques à celles fixées par la proclamation du Gouverneur général émise en novembre mil sept cent quatre-vingt-onze, et qui ont toujours existé depuis:

Et voici comment se lit un des articles de la loi:

2. Il est par le présent déclaré que les limites ouest, nord et est de la province d'Ontario sont celles décrites dans l'adresse contenue dans l'annexe du présent acte.

Donc, même d'après cette vieille loi de 1889, il est clair que les frontières nord, ouest et est de la province de l'Ontario sont fixées, mais que la frontière sud, le long du lac Saint-François, n'a jamais été tracée. Il faut donc remonter aux statuts du Haut-Canada et à ceux du Bas-Canada pour savoir où se trouve cette frontière. Les statuts consolidés du Haut-Canada, 14 et 15 Victoria, chapitre 4-5, article XI, sont rédigés en ces termes:

Les limites des townships du comté de Glengarry seront fixées de la même manière au milieu du lac Saint-François, et au milieu du chenal principal du fleuve Saint-Laurent, mais renfermeront également toutes les îles non nommées dans les présentes et dont la totalité ou la plus grande partie se trouverait à l'intérieur des limites desdits townships ainsi prolongés.

Le statut correspondant du Bas-Canada, c'est-à-dire le chapitre 75, article 62 des statuts consolidés du Bas-Canada, est rédigé comme suit:

Le comté de Huntingdon sera limité au nord par le fleuve Saint-Laurent, y compris toutes les îles les plus rapprochées dudit comté et se trouvant entièrement ou partiellement en face de lui;

[L'hon. M. Chevrier.]

De ces deux statuts du Haut-Canada et du Bas-Canada, qui ont été par la suite incorporés aux statuts consolidés de la province de l'Ontario, et plus tard de la province de Québec, il est apparu très clairement que la frontière se trouvait au milieu du chenal. Mais où était le chenal? C'est là que résidait la difficulté.

A la suite d'observations faites par le gouvernement fédéral aux provinces intéressées, on a créé une commission chargée de déterminer où se trouvait le milieu du fleuve, c'est-à-dire la frontière séparant les deux provinces. Le commissaire de la province de l'Ontario, M. Rorke, et celui de la province de Québec, M. Côté, entreprirent en 1926, dès leur nomination, de régler la question et ils sont parvenus ensemble à déterminer la frontière sur le lac Saint-François depuis la limite ouest de la province d'Ontario, à Pointe-Beaudette, jusqu'à un point situé à environ 300 milles au sud de l'île Ross. Pour le reste, ils ne pouvaient plus s'entendre.

A ce moment-là, la province de l'Ontario a proposé à la province de Québec qu'elles adoptent chacune une mesure législative et la fassent approuver par le gouvernement fédéral. Mais la province de Québec était d'avis que ce n'était pas la bonne façon de procéder. La province de Québec a dit que tant que la frontière ne serait pas entièrement déterminée de Pointe-Beaudette à la frontière internationale, en face de la ville de Cornwall, il ne convenait pas de demander une loi du gouvernement fédéral. Plus tard cependant, on recréait la commission, qui parvenait à déterminer la frontière sur plusieurs milles de plus, si bien qu'un accord est maintenant intervenu entre les deux provinces jusqu'à un point faisant face à ce qu'on appelle l'île Hamilton.

Mais il reste encore dix milles de frontière à déterminer entre les deux provinces. Il reste également à consolider par une mesure législative la question relative à la partie de la frontière sur laquelle les deux provinces semblent être tombées d'accord.

J'appelle l'attention du ministre sur cette question parce que je sais qu'il s'y intéresse. Je sais qu'il tiendra à faire tout ce qu'il peut, dans le domaine de sa compétence, pour que l'on tombe d'accord sur une frontière. Je puis lui dire que, pendant de nombreuses années, j'ai cherché à faire établir une ligne de démarcation; je n'ai pas réussi, mais lui réussira peut-être où j'ai échoué. Je lui souhaite plein succès. Sauf erreur, je le dis en toute déférence, le premier ministre de la province de Québec et lui sont d'excellents amis.

**Des voix:** Oh, oh.

**L'hon. M. Chevrier:** Il sera peut-être en mesure de le convaincre que la question est vraiment importante, non seulement pour ceux qui habitent de part et d'autre de la frontière, mais aussi dans l'intérêt général du Canada. Mon collègue à la Chambre, l'honorable député de Stormont, voudra ajouter quelques mots, j'en suis sûr, en temps opportun et exposer une autre raison sur laquelle je n'insisterai pas pour le moment, car je suis convaincu qu'il veut le faire lui-même. Quoi qu'il en soit, on reviendra en temps et lieu sur une autre raison très importante qui intéresse un autre ministère du gouvernement.

Enfin, des gens qui, à l'occasion, font la pêche, le piégeage, ou la chasse dans la région qui va de Pointe-Beaudette jusqu'aux abords de la cité de Cornwall, soit une distance de 30 milles, ne savent pas toujours dans quelle province ils se trouvent effectivement. J'ai mentionné il y a quelques instants la situation difficile dans laquelle se trouvera peut-être l'Administration de la voie maritime. Je ne puis signaler aucun inconvénient en particulier pour le moment, mais je sais que, lorsque les échelles de salaire, les prestations d'assurance-chômage et les indemnisations aux accidentés du travail varient d'une province à une autre et que beaucoup d'ouvriers travaillent dans une région dont les limites n'ont pas été établies, il devient difficile de vérifier certains faits.

Je soumets donc au ministre une proposition qui ne me paraît pas déraisonnable. A mon avis, il devrait, je le dis en toute déférence, convoquer ici, à Ottawa, une réunion de représentants des provinces d'Ontario et de Québec, et leur demander d'établir une commission chargée de compléter la ligne de démarcation à partir du point sur lequel elles se sont entendues, c'est-à-dire en face de l'île Hamilton, jusqu'à la ville de Cornwall, afin que la limite sud de la province d'Ontario et la limite nord de la province de Québec dans le lac Saint-François soient délimitées de façon que le Parlement fédéral puisse ensuite approuver cette entente par une loi.

**M. Herridge:** Monsieur le président, sauf erreur, nous attendons un important visiteur. Puis-je commencer mes remarques maintenant?

**M. le président:** Allez-y.

**M. Herridge:** Il s'agit encore de ma demande annuelle,—je pense que c'est la septième,—de renvoi de ces crédits au comité des mines, forêts et cours d'eau, comité qui est en état d'activité interrompue depuis quinze ans. Je n'entends pas que ces crédits soient renvoyés à ce comité à la présente session, parce que je me rends compte du peu de temps à notre disposition et des difficultés que la question pose, mais je conseille fortement qu'on agisse ainsi à la prochaine session.

Je trouve simplement inimaginable que nous ayons un comité des mines, forêts et cours d'eau qui reste inactif depuis quinze ans, quand on songe que l'essor économique de notre pays embrasse la mise en valeur des ressources naturelles. Il s'agit ici d'un des deux ministères qui s'intéressent particulièrement à la mise en valeur de nos ressources naturelles, l'autre étant celui du Nord canadien et des Ressources nationales. C'est pourquoi il faudrait que ces crédits soient examinés très consciencieusement par le comité permanent de la Chambre qui a compétence à cet égard, pour peu que le gouvernement juge bon d'intervenir en ce sens. En outre, monsieur le président, nous disposons d'un personnel excellent...

## LA SANCTION ROYALE

Le major C. R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Honorables membres de la Chambre des communes:

C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend dans la salle du Sénat.

Et de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants.

Loi modifiant la loi sur l'assistance-vieillesse.
Loi modifiant la loi sur les aveugles.
Loi modifiant la loi sur les invalides.
Loi modifiant la loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.

## SUBSIDES

La Chambre reprend la discussion en comité des subsides sous la présidence de M. Courtemanche.

### MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

Services administratifs—

*213.* Administration, $530,620.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

**M. Herridge:** Monsieur le président, avant l'interruption du dîner, à six heures, je réclamais comme chaque année que ces crédits soient déférés au comité des mines, forêts et cours d'eau. Après vérification, j'ai constaté que je l'ai fait pendant sept ans, et je suppose que je pourrais dire, sur le plan botanique, que c'est devenu une demande vivace. Je le fais néanmoins en raison de l'importance de ces crédits pour le pays et de l'importance des travaux qui s'accomplissent.

Le comité des mines, forêts et cours d'eau est, je le répète, en état d'hibernation depuis quinze ans. J'espère que le ministre s'occupera de le ranimer à la prochaine session du Parlement. Ce comité pourrait faire un excellent travail; surtout pour examiner les crédits de ce ministère, celui des Mines et des Relevés techniques, ainsi que les crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Le ministère qui nous occupe est très important car l'une de ses tâches touche de très près la mise en valeur des ressources naturelles de notre pays, et la plus grande partie de notre activité économique est justement consacrée à la mise en valeur de ces ressources. Ce ministère a un personnel excellent et compétent qui accomplit dans les coulisses un travail magnifique. Contrairement à certains d'entre nous qui, parfois, sommes peu renseignés mais parlons beaucoup, ces fonctionnaires ont reçu une formation technique et apportent une grande attention à des problèmes très importants pour la population du Canada. Si seulement nous avions l'occasion d'apprendre des hauts fonctionnaires et du personnel le travail accompli au ministère, nous connaîtrions bien mieux la valeur de ce travail, et le travail du ministère serait bien mieux compris d'un bout à l'autre du pays.

Le travail du personnel de ce ministère et d'un certain nombre d'autres se fait dans l'ombre. Le personnel est anonyme et à peu près inconnu. Sous ce rapport, je ne peux m'empêcher de penser à ces deux vers du poème de Gray, *Élégie écrite dans un cimetière de campagne*:

> Full many a flower is born to blush unseen
> And waste its sweetness on the desert air.

Si nous avions eu l'occasion, à titre de membres de la Chambre, de débattre ces crédits devant le comité, de recueillir des renseignements des fonctionnaires et du personnel et de poser des questions, nous pourrions bien plus facilement en venir à des conclusions qui nous permettraient de comprendre beaucoup mieux la valeur du travail accompli dans ce secteur de l'administration. Oui, la population du Canada serait également mieux renseignée sur la nature et l'étendue des travaux qui se font là. A l'heure actuelle surtout, ce ministère est très important.

[M. l'Orateur.]

En même temps, le comité qui étudie les crédits principaux serait ainsi soulagé d'une certaine somme de travail. J'espère donc que le comité sera établi à la prochaine session du Parlement afin que nous ayons l'occasion de mieux comprendre les travaux qu'on exécute en ce moment.

Le ministère se compose de cinq divisions. La division de la cartographie s'occupe des levés. L'honorable député qui m'a précédé, avant la suspension de la séance, nous a donné un bon exemple des excellents travaux que peut accomplir le ministère. Une autre division s'occupe des levés géologiques du Canada. La division des mines accomplit des travaux d'une grande valeur pour notre industrie minière. Nous sommes tous au courant de l'excellent travail exécuté par l'observatoire du Dominion. Les travaux de la division géographique sont aussi intéressants qu'importants et je suis sûr que les honorables députés aimeront en entendre parler.

Je remarque que l'expression du ministre est beaucoup plus favorable que celle de certaines figures qui l'ont précédé. Je compte bien que ma demande obtiendra une réaction favorable de sa part quand il reviendra à la Chambre à la prochaine session. Je lui conseille fortement de songer à cette question et de nous donner l'occasion d'en apprendre davantage sur le travail de son ministère.

La dernière fois que j'ai parlé au sujet de ces crédits, j'en ai profité pour dire quelques mots de la croisière du *Neptune* et de la prise de possession de l'île Ellsmere au nom du gouvernement du Canada, ainsi que du rôle intéressant joué par M. Borden, chirurgien et botaniste de l'expédition, qui a été longtemps un de mes commettants. Par la suite, bien des députés se le rappellent sans doute, j'ai présenté à l'ancien ministre des Mines et des Relevés techniques la seule copie connue de la proclamation lue au moment de la prise de possession de l'île Ellsmere durant la croisière du *Neptune*. Cette copie repose maintenant dans les archives du Canada.

Cependant, ce soir, j'aimerais traiter d'une autre question qui préoccupe beaucoup de mes commettants et la population de la Colombie-Britannique. Je songe à la situation des bas métaux qui, à l'heure actuelle, subissent une baisse des cours, et sont moins en demande dans l'ensemble du Canada. Avant d'aborder cette question, je tiens à dire au comité que je n'y mettrai pas beaucoup de

temps. Cet état de choses qui se reproduit dans l'industrie minière, plus peut-être que dans toute autre industrie, démontre clairement qu'un programme général d'envergure nationale et une plus grande coordination des services fédéraux et provinciaux s'imposent dans tout le pays. On pourrait s'attaquer au problème beaucoup plus judicieusement, je pense, s'il y avait collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, d'une part, et les dirigeants de l'industrie et leurs employés, d'autre part. Une telle collaboration nous permettrait sans doute de préparer plus efficacement la production, l'utilisation et la vente des bas métaux, ainsi que la mise en valeur des ressources naturelles partout où elles se trouvent.

Je veux maintenant porter à l'attention du comité un mémoire très intéressant sur l'état de l'industrie extractive des métaux non ferreux, mémoire préparé par le syndicat international des ouvriers des mines, moulins et fonderies et présenté au gouvernement du Canada en août 1957. Je puis ajouter que ce mémoire est le fruit d'une étude très sérieuse faite par l'ensemble des membres du syndicat réunis en assemblée,—ils sont en tout 34,000 au Canada,—et complétée par les dirigeants du syndicat et par les membres de leur service de recherche, avant qu'on en rédige le texte définitif. Je ne désire citer que deux ou trois alinéas de ce mémoire parce que je les juge très significatifs. Le mémoire qui porte sur la situation en général s'exprime comme il suit sur la chute des prix des bas métaux:

Les prix des bas métaux ont baissé de façon incroyable cette année. Le plomb se vend maintenant 13½ c. la livre au Canada, soit 2¼c. de moins la livre qu'au début de l'année où le prix était de 15¼c. la livre. Le zinc est maintenant à 10c. la livre, soit une baisse de 3¾c. par rapport à 13¾c. au début de l'année, une baisse de pas moins de 26 p. 100. Au Canada, le cuivre se vend actuellement 27⅞c. après avoir atteint les 34¾c. la livre.

Ces prix avaient cours au moment où le mémoire a été rédigé. Je poursuis:

Mais le prix du cuivre a encore plus baissé en 1956 que cette année. Il y a 14 mois, il était de 46c. la livre.

On voit par là les problèmes qui se posent à l'industrie extractive des bas métaux et les fluctuations des prix des métaux à ce moment-là. Je continue:

Les producteurs marginaux ne peuvent continuer leur exploitation face à de telles baisses de prix. De gros producteurs bien établis diminuent aussi leur production car ils y voient un moyen d'empêcher une nouvelle baisse des prix et d'équilibrer l'offre et la demande. Dans l'un et l'autre cas, les plus atteints sont les ouvriers, leurs familles et les collectivités intéressées.

Il est ensuite question des effets qu'exerceront sur ces entreprises essentielles du Canada les taux de douane proposés aux États-Unis et le mémoire se termine ainsi qu'il suit:

Enfin, les droits de douane proposés aggraveraient beaucoup l'instabilité et l'insécurité de l'industrie minière des métaux communs. Ce serait davantage pour l'industrie une question de prospérité ou de faillite. Quand les cours étaient élevés, le marché des États-Unis avait ouvert largement ses portes et la demande était de beaucoup supérieure à l'offre.

On mettrait de nouvelles mines en chantier et en valeur, de nouveaux emplois seraient créés, de nouvelles villes surgiraient, des villes anciennes ou désertes se repeupleraient.

C'est arrivé en Colombie-Britannique ces dernières années.

Si les cours fléchissaient, le marché américain se fermerait, la demande de métaux canadiens tomberait d'autant plus, et la pression tendant à abaisser les prix deviendrait plus forte. Comme le *Financial Post* l'a signalé récemment:

"Au lieu d'avoir un marché ferme où l'embauche aurait une stabilité relative et où les producteurs canadiens seraient actifs, notre pays deviendrait simplement une source d'urgence pour les États-Unis, un endroit où trouver des réserves supplémentaires quand les entreprises domestiques ne pourraient ou ne voudraient pas produire assez."

Ce passage se trouve dans le *Financial Post* du 20 juillet 1957.

Cette citation rappelle une déclaration que la même publication a faite durant la crise précédente des métaux...

Je crois que c'était en 1953.

...lorsque des propositions analogues à celles qu'on soumet actuellement pour obtenir un tarif douanier à échelle mobile dans le cas des métaux importés faisaient l'objet de discussion au Congrès des États-Unis.

Sauf erreur, l'examen de la question a été renvoyé à plus tard aux États-Unis, mais, à n'en pas douter, elle reviendra sur le tapis au Congrès, au début de l'an prochain.

Je poursuis cette citation:

"Il (le projet relatif à l'imposition de droits douaniers) constitue une tentative honteuse visant à protéger les producteurs peu prospères des États-Unis en faisant des exportateurs canadiens et d'autres producteurs efficaces une manière de fournisseurs temporaires à qui les États-Unis s'adresseront seulement lorsque les prix seront anormalement élevés et que les mines américaines ne pourront satisfaire à la demande. Il faut démontrer à certains de ces membres protectionnistes du Congrès que le reste du monde n'existe pas uniquement pour servir les États-Unis selon leur bon plaisir."

C'est également là un extrait du *Financial Post*. Bien des Canadiens en viennent maintenant à partager ce point de vue.

Nous croyons comprendre que l'attitude du gouvernement canadien est semblable à celle dont il est question plus haut et que des protestations en ce sens ont été adressées à Washington. Mais on y a fait la sourde oreille et il est évident qu'il faut quelque chose de plus, si l'on veut que les États-Unis tiennent compte comme il convient des intérêts économiques essentiels de notre pays.

C'est ce que nous pensons en Colombie-Britannique: nous pensons qu'il faut quelque chose de plus qu'une protestation verbale adressée à Washington. En terminant mes citations, je veux donner lecture du dernier paragraphe de ce très intéressant mémoire:

En 1952, le gouvernement des États-Unis exhortait le Canada à intensifier sa production et à augmenter ses exportations vers les États-Unis, en orientant ses produits ailleurs que vers ses débouchés ordinaires. On voit cela dans le mémoire que l'Association canadienne de l'extraction des métaux soumettait à la Commission du tarif des États-Unis, en novembre 1953, où il est dit:

"Dans les années qui ont suivi la première Guerre mondiale, la demande pour les métaux n'a cessé de croître. La concurrence à travers le monde était telle qu'il était difficile de trouver du plomb et du zinc, et les prix atteignirent des niveaux très élevés dans les pays où il n'y avait pas de régie des prix. Et même aussi récemment qu'en 1952, le gouvernement des États-Unis exhortait le Canada à intensifier sa production et à accroître ses exportations vers les États-Unis. Même si cela supposait une ré-organisation des échanges hors des marchés ordinaires et des marchés où les prix étaient plus élevés qu'aux États-Unis, les producteurs canadiens répondirent à cet appel, malgré un sacrifice financier considérable. L'industrie canadienne a soutenu les États-Unis à un moment où ceux-ci disaient que leurs besoins étaient urgents, et le Canada est à peu près le seul pays sur lequel les États-Unis peuvent compter pour obtenir des approvisionnements, en tout temps, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre."

Maintenant que les marchés et les circonstances ont changé quelque peu aux États-Unis, on a tout oublié cela et l'on propose maintenant d'augmenter les tarifs, ce qui aura pour effet de nuire gravement à l'industrie minière en Colombie-Britannique et partout ailleurs au Canada. Que le gouvernement prenne donc des mesures courageuses et vigoureuses pour faire face à cet état de choses. Je ne sous-estime pas les difficultés. Ce sont des problèmes complexes qui se posent dans la société d'aujourd'hui; mais, comme beaucoup d'autres Canadiens, je suis d'avis que le gouvernement de notre pays devrait indiquer à ces gens que nous ne serons pas le jouet des États-Unis, pour ce qui est de l'essor de nos ressources, de notre commerce et de notre industrie.

**M. Hahn:** Que faudait-il faire, selon vous?

**Une voix:** Pas de réponse!

**M. Herridge:** Le député de New-Westminster me demande de dire ce qu'il faudrait faire. Je le dirai à l'occasion d'une autre question. Je proposerai une méthode qui pourrait se révéler fructueuse prochainement. Nous ne savons guère quelles mesures a prises le gouvernement actuel pour faire face à cette menace croissante et, lorsque le ministre répondra aux questions posées par les députés à l'occasion de ce crédit, j'aimerais qu'il nous dise ce qu'a accompli ou ce que se propose d'accomplir le gouvernement pour faire face à la situation dont je parle. Le représentant de New-Westminster m'a demandé ce que nous ferions dans la conjoncture actuelle. Je crois avoir dit au début que nous envisageons la question sous un angle quelque peu différent. Je ne veux pas prendre le temps de la Chambre pour exposer à fond notre programme en cette matière; mais, si l'état de choses actuel existe, je crois qu'il faut s'en prendre à l'absence de programme national de mise en valeur et de programme national de placements au Canada.

**M. Hahn:** Bravo!

**M. Herridge:** Nous croyons que si nous avions un programme de cette sorte, nous n'aurions pas ces périodes de prospérité suivies de crise dans l'industrie minière et les autres industries. Je suis très heureux que l'honorable député de New-Westminster ait crié "bravo". Nous partageons la même opinion sur ce sujet.

**M. Hansell:** Vous ne nous avez pas dit quel était le plan.

**M. Herridge:** Monsieur le président, l'honorable député de Macleod est très porté à grossir son moi microscopique par des remarques irréfléchies, hors de propos et banales qui ne font aucune impression sur celui qui a la parole ou sur la Chambre. J'allais signaler qu'une nouvelle manière d'aborder le problème sur une base coopérative a été indiquée et je crois qu'elle a été démontrée l'autre jour, lorsque l'honorable député de Coast-Capilano, représentant la circonscription où se trouve la mine, a fait un très bon exposé de la situation qui existe quant à la société minière Britannia et ses employés. Il nous a expliqué que le prix du cuivre avait baissé, que la société perdait de fortes sommes, et que les directeurs avaient discuté la question avec les ouvriers et qu'ils étaient convenus de continuer à perdre des montants considérables mensuellement si les ouvriers voulaient renoncer à certains avantages qui leur étaient alors dus en vertu de leur contrat.

La société ainsi que les employés ont consenti certains sacrifices, de sorte que la mine a pu continuer son exploitation depuis cette époque. Puis, les cours du cuivre étant retombés, les pertes de la société sont devenues telles qu'elle n'a pu envisager de poursuivre longtemps son exploitation. Le syndicat, ayant étudié encore une fois la situation de façon très attentive, l'a discutée avec la direction. On a d'abord commencé par convoquer tous les députés de la Colombie-Britannique, de tous les partis, et la question a fait l'objet d'une étude lors d'une réunion

de deux jours tenue à l'hôtel Vancouver. Tous ces députés, de tous les partis, ont manifesté leur sympathie et je suis heureux de pouvoir dire qu'après que les représentants syndicaux ont eu expliqué leurs difficultés et exposé la situation, les députés de la Colombie-Britannique se sont unanimement entendus sur les termes d'un télégramme à expédier à ce propos au gouvernement du Canada. Je ne veux pas entrer dans tous les détails. Qu'il me soit simplement permis de dire que tout le monde a convenu, en principe, que le gouvernement de notre pays devrait considérer cette question d'un œil sympathique.

Comme je l'ai déjà dit, la situation s'est aggravée depuis le début de la session. Les représentants nationaux du syndicat ainsi que les représentants du syndicat local intéressé, sont venus à Ottawa et ont convoqué une autre réunion à laquelle ils ont invité les députés de tous les partis, représentant la Colombie-Britannique. Ceux-ci se sont fait un plaisir d'y assister. Après qu'on eut expliqué à ces derniers l'évolution de la situation et les difficultés que traverse l'industrie, ils ont une fois de plus appuyé les conclusions de cette réunion qui ont été plus tard retransmises au gouvernement. Je crois comprendre aussi que les représentants syndicaux se sont ensuite rencontrés avec quelques ministres qui les ont entendus avec bienveillance. Nous avons appris aujourd'hui que lorsqu'il se trouvait à Vancouver, le ministre de la Justice s'est livré à une nouvelle enquête sur la situation et s'est rencontré avec la direction. Nous croyons comprendre aussi que toute la question fait actuellement l'objet d'une étude bienveillante et sérieuse de la part du Gouvernement.

Or, monsieur le président, cet état d'esprit indique, à mon avis, la façon dont il faudra aborder certaines de ces questions. Je crois comprendre que le ministre de la Justice a eu des entretiens avec le gouvernement provincial, et avec la direction. C'est dans cet esprit que nous pourrons trouver des solutions à ces questions, grâce à la coopération de tous les intéressés, la direction, la main-d'œuvre, le gouvernement fédéral et les députés de la Colombie-Britannique. J'aimerais dire, et je le fais avec fierté, que la Colombie-Britannique est, si je ne m'abuse, la seule province dont les membres de tous les partis, quand ses intérêts sont menacés, peuvent s'unir pour faire un front commun.

Voilà donc qui montre une manière d'aborder ces questions. Je suis très heureux que cela mette un peu mal à l'aise l'honorable représentant de Macleod. Quoi qu'il en soit, une telle façon d'aborder la question crée, à mon avis, une meilleure compréhension de la situation et une plus juste évaluation des difficultés chez tous les intéressés. Je suis sûr que de cette condition, de notre façon d'envisager la situation, se dégagera une compréhension plus grande de la nécessité d'organiser la mise en valeur de nos ressources naturelles, grâce à leur utilisation et aux capitaux mis à leur service.

C'est dans cet esprit que je conçois pour l'avenir le grand espoir que des mesures efficaces seront prises pour résoudre cette situation. Il s'agit d'une situation locale et temporaire. Je sais que par le passé les gouvernements m'ont toujours fait penser à un surveillant de feu de forêt. Dès qu'ils voient un incendie ils y courent pour essayer de l'éteindre. S'il pleut et que l'incendie ne s'étende pas, ils l'éteignent. Habituellement, il continue à brûler jusqu'à extinction naturelle; les dégâts sont considérables et les conditions atmosphériques changent. Telle est l'attitude de la plupart des gouvernements à l'égard des incendies économiques qui font actuellement rage dans notre pays.

J'ose espérer que le gouvernement continuera à étudier cette question très sérieusement. J'aimerais qu'en répondant le ministre nous informe des mesures prises pour remédier en particulier à la situation des bas métaux, ou de ce que le gouvernement se propose de faire. Plus tard, nous espérons ne plus recevoir que des rapports favorables sur la situation de la mine Britannia.

**M. Lavigne:** J'aimerais revenir sur une question abordée par l'honorable représentant de Laurier, c'est-à-dire la ligne de démarcation entre les provinces d'Ontario et de Québec. L'honorable député avait toute la compétence qu'il fallait pour soumettre cette question à l'attention de la Chambre. Je suis sûr que les renseignements qu'il a fournis seront utiles au ministre et à son ministère. J'ai eu l'occasion, en juillet 1956, de soumettre la question à la Chambre en posant une question au ministre de qui relevaient alors les Mines et les Relevés techniques. En réponse le ministre a dit ce qui suit, ainsi qu'en fait foi la page 6890 du hansard du 30 juillet 1956:

> J'ai eu l'occasion de consulter les dossiers du ministère et je trouve que cet échange de lettres remonte au mois de février 1938. A cette époque, on avait consigné au *Feuilleton* une série de questions auxquelles a répondu l'honorable T. Crerar, qui détenait alors ce portefeuille. Je prie les députés de se reporter au hansard du 18 mai 1938, p. 3061.
>
> Depuis que ce ministère m'a été confié, il y a eu un autre échange de communications. Le 8 décembre 1953, j'ai reçu de l'honorable Lionel Chevrier, alors ministre des Transports, une lettre signalant l'urgence qu'il y aurait à terminer le relevé de cette frontière. Sur réception de sa lettre, j'ai écrit aux ministres à qui ressortit le

relevé des frontières en Ontario et dans le Québec. Le dernier paragraphe de mes lettres se lit ainsi:

Vous désirez peut-être renégocier la question avec la province de Québec (ou l'Ontario) en vue de terminer le relevé nécessaire à la démarcation de la frontière. Je sais parfaitement que cette démarcation est de la compétence exclusive des provinces, mais je fais tout simplement remarquer que le relevé final serait profitable à tous les intéressés.

On a accusé réception de ces lettres, mais sans y donner suite.

Les relevés relatifs aux frontières interprovinciales incombent aux provinces intéressées. Cependant, notre ministère collabore lorsqu'il reçoit une requête de deux provinces, d'ordinaire en nommant l'arpenteur général président d'une commission tripartite laquelle comprend un représentant de chaque province et est chargée de terminer le relevé. Le coût de ces relevés est partagé également par les provinces intéressées et par le gouvernement fédéral.

Je puis assurer à mon honorable ami que, dès que notre ministère recevra des requêtes de l'Ontario et du Québec en vue de l'achèvement de ce relevé des frontières, il agira immédiatement.

C'était l'attitude de l'ancien gouvernement à ce sujet. J'ai discuté la question avec l'honorable député d'Huntingdon, de la province de Québec, et l'honorable député de Glengarry, de l'Ontario. A ce moment-là, ils m'ont assuré de leur entière collaboration. Cependant, jusqu'ici, on n'a pris aucune mesure pour régler ce problème. A mon avis, il est très important. Comme l'honorable député l'a dit il y a peu de temps, la question devrait nous intéresser à titre de mandataires du service des affaires indiennes, à cause des îles qui se trouvent dans cette région. Nous, du comté de Stormont, ne sommes pas intéressés directement à cette frontière, puisqu'elle touche le comté de Glengarry. Ce qui nous préoccupe, c'est que beaucoup de nos gens vont y passer l'été pour profiter des beaux paysages du lac Saint-François et des facilités de la pêche et de chasse qu'offre cette région. Nous trouvons très incommode de ne jamais savoir si nous sommes dans la province de Québec ou dans l'Ontario. Il y a deux ans, les gardes-chasse de chaque côté du fleuve n'arrêtaient pas d'amener des gens devant les tribunaux sous l'accusation d'avoir chassé ou d'avoir pêché dans une province ou dans l'autre.

Il est donc très important que cette question soit réglée une fois pour toutes. Des changements s'étant produits ici, il se peut que le gouvernement puisse amener les gouvernements provinciaux à en venir à une entente sur ce point. Comme on l'a déjà dit, cette question nous préoccupe à cause de la Division des affaires indiennes, à cause de nos lois sur le poisson et le gibier et à cause de l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent. Récemment, nous avons eu à nous en préoccuper, à cause de la grande activité qui règne autour de la ville de Cornwall, dont les limites orientales se trouvent sur la frontière occidentale du comté de Glengarry. La ville s'étend rapidement et, grâce à sa très active commission industrielle, elle déborde dans le comté de Glengarry. Récemment, l'usine Edo, immédiatement à l'est de la ville de Cornwall, a été inaugurée.



Ce qui me préoccupe, c'est l'aménagement d'un port dans la région, ce qui créerait un grave problème si la ligne de démarcation n'était pas réglée une fois pour toutes. La ville de Cornwall, du côté est, s'étendra dans le comté de Glengarry, mais, du côté sud, elle touchera à la province de Québec. Nous, du comté de Stormont, serions très heureux qu'on prenne des mesures à ce sujet. J'espère que le ministre usera de son influence au sein de son parti ainsi que de ses bons offices pour amener les deux gouvernements provinciaux à s'entendre sur la délimitation de cette frontière.

*(Texte)*

**L'hon. M. Lesage:** Monsieur le président, je désire tout d'abord assurer l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) que je serais le dernier en cette enceinte à vouloir lui causer quelque embarras que ce soit. J'ai encore trop vive à la mémoire l'émotion, devrais-je dire la crainte qui m'étreignait, lorsque je me suis trouvé dans sa situation pour la première fois, en 1954.

Si je prends la parole à ce stade du débat, c'est parce que je crois de mon devoir de soulever une question qui, à mon avis, est à l'heure actuelle extrêmement importante pour ce qui concerne les droits des provinces relativement aux terres de la Couronne. Afin de mieux expliquer le problème, je désire d'abord en poser les prémices, et vous me permettrez de ce faire en continuant mes observations dans la langue anglaise.

*(Traduction)*

La loi concernant le ministère des Mines et des Relevés techniques constitue le chapitre 73 des statuts revisés du Canada, 1952. L'article 5 en est ainsi conçu:

Les devoirs, pouvoirs et fonctions du ministre s'étendent à toutes matières de la compétence du Parlement du Canada concernant les mines et minéraux, les explosifs, ainsi que les relevés techniques, et embrassent lesdites matières.

En vertu de l'article 7, le ministre a une certaine responsabilité dans l'établissement des lignes de démarcation séparant les différentes juridictions du Canada.

Au début de la présente session, j'ai fait consigner dans le *Feuilleton* une série de questions se raportant au lit et au sous-sol des eaux territoriales du Canada. Les réponses

figurent à la page 1229 du hansard. L'une des questions concernait les droits de la Couronne sur la baie d'Hudson. Voici la question:

1. Les eaux de la baie d'Hudson sont-elles des eaux canadiennes?

2. Dans le cas de l'affirmative, le lit des eaux et le sous-sol de la baie d'Hudson appartiennent-ils à la Couronne, *a*) du chef du Canada, b) du chef du Canada et des provinces du Manitoba, de l'Ontario et du Québec; c) si la réponse à la partie b) de la question est affirmative, quelle partie respective relève de chacune de ces autorités?

Voici la réponse du ministre du Nord Canadien et des Ressources nationales:

1. Oui, les eaux de la baie d'Hudson sont des eaux canadiennes par titre historique...

2. Les légistes de la Couronne ont déclaré que la réglementation et l'administration du lit des eaux et du sous-sol de la baie d'Hudson sont confiées à la Couronne, du chef du Canada.

J'ai posé une deuxième question analogue en ce qui concerne le détroit d'Hudson. Évidement la seule province en cause était la province de Québec. La réponse était semblable à celle dont je viens de donner lecture. Ma troisième question avait trait au golfe Saint-Laurent. Sous ce rapport, la question de savoir si ces eaux étaient bien eaux territoriales canadiennes était plus controversée. Voici la réponse à la première question, de caractère essentiel, où il s'agit de savoir si les eaux du golfe Saint-Laurent sont bien des eaux canadiennes:

1. Le 8 février 1949, peu avant l'union de Terre-Neuve au Canada, le premier ministre de l'époque (M. St-Laurent) a fait la déclaration suivante (page 379 du hansard):

"Nous avons l'intention de soutenir, et nous espérons obtenir qu'on se range à notre avis, que les eaux situées à l'ouest de Terre-Neuve et constituant le golfe Saint-Laurent, deviendront une mer intérieure.

Le premier ministre de l'époque continuait dans la même veine. Après quoi vient la suite de la réponse:

Le gouvernement ne voit pas de raison de s'écarter du principe énoncé dans cette déclaration.

Dans la deuxième partie de ma question, j'avais demandé si le lit des eaux et le sous-sol s'étendant sous les eaux territoriales maritimes appartenaient bien aux gouvernements du Canada, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Voici la réponse.

2. Selon le droit international, le lit des eaux et le sous-sol s'étendant sous les eaux territoriales maritimes appartiennent à l'État qui en constitue le littoral. Les légistes de la Couronne sont d'avis que la gestion et le contrôle du lit des eaux et du sous-sol des eaux territoriales maritimes appartienent à la Couronne, du chef du Canada.

Bien entendu, pour ce qui est de savoir si le Canada doit considérer les eaux du golfe Saint-Laurent, de la baie et du détroit d'Hudson comme eaux canadiennes faisant partie de nos eaux territoriales maritimes, je suis parfaitement de l'avis des légistes. Cependant, le Canada est un état fédéral et même si, d'après le droit international, le lit des eaux et le sous-sol de ce que l'on reconnaît maintenant comme les eaux territoriales maritimes,—jusqu'à la limite de trois milles, —sont la propriété de l'État du littoral, la question de décider si cette propriété ressortit au gouvernement fédéral ou au gouvernement de la province intéressée doit être décidée au Canada, d'après nos droit et pratique constitutionnels, ainsi que d'après la jurisprudence de notre tribunal. C'est donc pourquoi la deuxième partie des réponses que j'ai reçues m'a bien préoccupé, en particulier celle qui a trait au golfe Saint-Laurent et qui se lit ainsi:

Les légistes de la Couronne sont d'avis que la gestion et le contrôle du lit des eaux et du sous-sol des eaux territoriales maritimes appartiennent à la Couronne, du chef du Canada.

Je m'en préoccupe pour un certain nombre de motifs. Je me rappelle avoir étudié,—j'espère que ma mémoire ne me trompe pas, —les jugements du conseil privé dans les causes de la Commission du port de Montréal et dans la cause connue d'un bout à l'autre du Canada comme la cause des pêcheries. Encore une fois, si je me rappelle bien, la décision du Conseil privé au sujet du lit des eaux, même des eaux de marée, était plutôt contraire à l'opinion des légistes de la Couronne. En outre, dans le golfe Saint-Laurent, le ministère des Travaux publics du gouvernement canadien s'est toujours efforcé d'obtenir le transfert de ce qu'on appelle les lots riverains toutes les fois qu'il voulait aménager des quais à quelque endroit du golfe.

Si, comme il est dit dans cet avis des légistes de la Couronne, le lit des eaux et le sous-sol appartiennent à la Couronne, du chef du Canada, pourquoi le gouvernement fédéral aurait-il à obtenir du gouvernement provincial de Québec la cession du lit des eaux dont il a besoin pour l'érection du quai? De plus, s'il est vrai, comme l'affirment les légistes de la Couronne, que le lit et le sous-sol des eaux territoriales maritimes sont assujettis au contrôle et à l'administration de la Couronne, du chef du Canada, comment se fait-il que le contrôle et l'administration des houillères au large des côtes du Cap-Breton ont toujours appartenu au gouvernement de la Nouvelle-Écosse? Ces mines sont évidemment sous les eaux territoriales et constituent ce que nous appelons le sous-sol des eaux territoriales.

Cette réponse m'a donc vivement alarmé et je me suis demandé si le gouvernement

n'était pas en train de priver les provinces de la possibilité de posséder des milliers, ou même des centaines de milliers de milles carrés de terre canadienne. Je n'affirme ni dans un sens ni dans l'autre, mais je signale ce grave problème à l'un des ministres qui ont quelque compétence en la matière.

Je sais qu'on a découvert dans le sous-sol de la Baie d'Hudson, tout juste au large de la province de l'honorable député et à l'ouest du littoral de l'Ungava, de grandes richesses minérales; or, d'après l'opinion exprimée par les légistes de la Couronne, le minerai de fer et de nickel découvert dans cette région appartiendrait au gouvernement du Canada.

Je sais que l'honorable ministre a toujours posé au grand défenseur des droits provinciaux. Je le sais parce que je l'ai écouté au cours de la dernière campagne électorale et que j'ai entendu son adjoint parlementaire dire la même chose. J'espère qu'ils étudieront cette question avec les légistes de la Couronne et leurs collègues du cabinet, et qu'ils verront à ce que cette opinion ne soit pas simplement donnée "au pied levé". J'espère aussi que le ministre pourra obtenir rapidement de ces légistes une opinion expliquant et appuyant sur la constitution et la jurisprudence l'opinion qui est avancée dans les réponses que j'ai reçues. Je le répète, il s'agit d'un grave problème. Je sais que les députés ne voudraient pas qu'une question de ce genre soit résolue sur quelque opinion des légistes de la Couronne. Ils souhaiteraient que le cabinet et le Parlement examinent le problème. Je crois sincèrement que les provinces devraient être consultées à ce sujet avant toute décision finale et toute démarcation définitive des compétences du gouvernement fédéral, d'une part, et des diverses provinces intéressées, d'autre part, c'est-à-dire les provinces intéressées à la baie d'Hudson, au détroit d'Hudson, au golfe Saint-Laurent, au lit et au sous-sol des eaux territoriales maritimes avoisinant nos rivages de l'Atlantique et du Pacifique.

Je crois en avoir dit assez pour convaincre le ministre et ses collègues du cabinet de l'importance de ce sujet. J'espère que dans sa réponse il pourra traiter la question, ou, s'il ne peut en parler ce soir, qu'il pourra l'étudier d'ici à demain pour l'aborder alors, quand nous reprendrons l'étude de ces prévisions budgétaires.

**M. Peters:** Monsieur le président, avec des doutes et des hésitations j'entreprends de parler des prévisions budgétaires du ministère des Mines et des Relevés techniques. Elles n'étaient pas satisfaisantes pour bien des régions du Canada quand les libéraux les ont soumises il y a un an, et comme on n'a apporté aucune modification, je pense qu'elles restent inacceptables à bien des égards aujourd'hui.

Je viens d'une circonscription nord-ontarienne qui renferme une très grande région minière. Peut-être connaissez-vous la mine Kerr-Addison près de Larder-Lake, qui est la plus grande mine d'or du Canada et une des plus considérables du continent. Nous avons, au Timiskaming, bien d'autres mines, qui forment la région aurifère de Kirkland-Lake où se trouvent d'importants gisements d'or. La région est bien connue dans le monde entier. Le problème de l'or est l'une des nombreuses difficultés qui assaillent l'industrie minière, et il est probablement plus difficile à résoudre que n'importe quel autre. Dans l'exploitation des gisements aurifères, nous faisons face constamment à la nécessité d'accroître le prix de nos produits. Ce prix est versé en vertu d'un accord conclu entre le Canada et les États-Unis il y a un certain nombre d'années. Les mines ont dû pourvoir au prix des denrées qu'elles achetaient pour exercer leur activité et il nous a fallu tenir compte du coût de la vie, mais nous avons constaté que le prix de nos produits reste cependant le même qu'il était durant la crise économique.

On a adopté, à l'égard de ce secteur, une loi appelée la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Cette loi a permis dans une certaine mesure de maintenir et d'assurer l'existence même de nos mines. J'aimerais me reporter à ce que le ministre actuel des Finances a dit, à propos de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, le 12 juin 1956, ainsi que le rapporte le hansard à la page 5152:

> J'ai souligné que cette mesure ne nous apporte pas la solution du problème profond de l'industrie aurifère. L'ennui et le défaut de mesures de ce genre, c'est que, trop souvent, elles portent le gouvernement et le Parlement à croire que le problème a été réglé, du moins pour l'instant. Il ne faudrait pas s'imaginer que cette mesure constitue la solution, même à court terme, des problèmes de l'industrie aurifère. Ces problèmes exigent des solutions bien plus avisées que celles que constitue l'aide au jour le jour, l'aide genre bouche-trou, ici envisagée.

Je suis donc surpris qu'on ait présenté de nouveau cette mesure et qu'on n'ait pas rectifié les prévisions budgétaires de manière à tenir compte de l'attitude antérieure du ministre actuel des Finances.

Nous devrions nous arrêter un peu à ces localités qui dépendent de l'aide à l'exploitation des mines d'or. Prenons deux exemples qui, à l'origine, relevaient de la loi d'urgence sur l'exploitation des mines d'or, au moment de son entrée en vigueur en 1948, c'est-à-dire la jeune mine Davidson, filiale de la *Hollinger Gold Mine*, de Timmins, et les *Matachewan Consolidated Mines*, toutes deux de Matachewan. Ces mines ont reçu

de l'aide. Aujourd'hui, il n'y a personne dans ces villes. Un exemple parfait est celui de Matachewan. Il y avait là une population de 4,000 à 5,000 âmes, avec des écoles tant publiques que séparées, un service d'incendie, des hôpitaux, un service de police,—entièrement pourvus d'installations à la manière des villes modernes,—et pourtant, à cause de l'aide limitée versée aux termes de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, ces villes ne sont maintenant que l'ombre d'elles-mêmes et personne ne travaille plus dans l'industrie minière de ces régions. Nous n'avons pas résolu le problème de ces localités, ni même tenté de le résoudre.

Pourquoi, je me le demande, nous intéressons-nous à l'or? Je crois que l'or en soi, en tant que denrée, n'avait absolument aucune valeur sinon comme ornement. Si nous voulons en faire de la bijouterie, très bien. Mais lorsque les pays ont signé l'accord de Bretton-Woods et établi la Banque internationale, ils l'ont fait en se fondant sur l'or. A notre tour, en 1946, nous avons convenu de stabiliser le prix de notre or à $35 pour 13.71 grains d'or fin américain de sorte que si nous ne voulons pas nous promener avec de l'or dans nos poches, il faut que nous appuyions dans une certaine mesure cette mesure législative relative à nos affaires financières.

Personnellement, je ne m'intéresse pas beaucoup à l'or. Ce qui m'intéresse, c'est ce que l'or a fait pour notre pays. En 1909, ou à peu près, quand on a découvert de l'or dans le nord de l'Ontario, cette découverte a eu le même effet qu'en Californie, c'est-à-dire qu'elle a brusquement intensifié la mise en valeur de cette partie de notre pays; ces jeunes villes ont été construites grâce à l'industrie de l'extraction de l'or, et si cette industrie n'a pas eu d'autre effet, elle a au moins ouvert le nord de cette province et créé les collectivitiés que nous y trouvons; c'est également grâce à elle qu'ont pris naissance les industries qui dépendent de l'extraction de l'or.

Nous nous sommes préoccupés du problème des prix de l'or quand nous avons reconnu que si le prix de l'or ne changeait pas, il faudrait payer l'aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or. Je pense qu'il faut donner cette aide, et qu'il faut l'augmenter au lieu de la diminuer comme l'a fait le gouvernement libéral ces quelques dernières années. Je pense qu'il faut l'augmenter pour tenir compte des besoins des collectivités où l'on extrait de l'or.

Le gouvernement fédéral a montré de bien des façons qu'il s'intéresse à l'industrie des mines d'or. Tout d'abord, il verse une subvention aux mines qui ne sont pas rentables; deuxièmement, il accorde à l'industrie des mines d'or un délai de trois ans pour la mise en production d'une nouvelle mine avant de prélever des impôts sur son revenu, et, troisièmement, il permet aux mines d'or d'accélérer l'amortissement de leur dépréciation. Il serait temps d'examiner de nouveau la loi sur l'aide à l'exploitation des mines d'or dont les dispositions, comme l'a dit le ministre des Finances, ne sont qu'un palliatif.

A mon avis, on devrait accroître cette assistance, sous certaines réserves. Pour commencer, on ne devrait verser les subventions qu'aux mines qui en ont besoin. Je sais des cas où l'on s'écarte de cette règle car j'ai travaillé sous terre, dans une mine d'or, pendant quinze ans et je parle en connaissance de cause. Je suis sûr que la population du Canada a entendu parler de la surestimation de la teneur en or. Quelqu'un se procure un échantillon d'or à forte teneur ce qui permet aux journaux d'écrire des articles intéressants. Cependant, on sous-estime la teneur du minerai de nombreux gisements. Il y a du minerai de haute teneur dans des mines qui sont fermées et, en conséquence, la population du Canada finance l'exploitation de minerai de basse teneur pendant qu'il y a ailleurs du minerai qui pourrait rapporter des bénéfices.

Bien entendu, certaines sociétés ont absolument besoin de ces subventions pour exister. Qu'il me soit permis de dire, non sans énergie, que si le gouvernement tient à augmenter l'emploi, il devrait envisager la possibilité de dépenser un peu plus d'argent sous le régime de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. On pourrait de cette façon trouver du travail à un grand nombre de personnes qui ont perdu leur situation du fait de la fermeture de mines exploitant des gisements pauvres. Toutefois, si nous devons continuer à payer ces subventions, il me semble que la population devrait insister pour que l'argent aille, avant tout, à ceux qui sont effectivement au travail dans cette industrie parce que tous,—si on songe à ce que touchent les autres mineurs des mines métalliques,—sont loin d'être payés comme il faudrait. Une partie au moins de ces secours devrait être réservée à ceux qui produisent effectivement l'or.

Des machines ont été introduites dans les mines, l'automatisation a fait des progrès là comme ailleurs et la production a augmenté au delà des perspectives d'augmentation de salaires qu'on pourrait avoir. Il reste que l'augmentation dont je parle devrait être payée de façon telle qu'une partie au moins aille directement aux localités qui dépendent complètement de ces prestations d'urgence. Il est certain en tout cas que, s'il reste un bénéfice, il faudrait qu'une partie raisonnable en soit retenue sur place. Quelques-unes de

ces mines toutefois conservent les subventions versées sous le régime de la loi d'urgence, et versent une somme équivalente à leurs actionnaires, ce qui fait que la population canadienne paie des dividendes aux actionnaires.

D'après le budget, il y a des inspecteurs fédéraux. Pendant les quinze ans que j'ai travaillé dans les mines, je n'en ai jamais vu un; peut-être existent-ils, mais je n'en ai jamais rencontré. S'il en existe, ils devraient, à mon avis, examiner cette situation à l'égard de la quantité de minerai gardée en réserve, des veines et de la teneur du minerai, afin que nous puissions, beaucoup mieux qu'à l'heure actuelle, disposer d'une méthode beaucoup plus honnête. Il y a bien d'autres mines que l'on ferme parce qu'on ne peut pas les exploiter de façon rentable. Il s'en trouve plusieurs dans la région de Kirkland-Lake et, dans chaque cas, les mineurs qui ont perdu leur emploi n'ont pas été engagés par d'autres entreprises de la localité. Ils ont dû quiter ces localités qui, bien sûr, comptaient sur eux. A mon avis, n'ayant pas d'autre choix à l'heure actuelle, nous devons maintenir les prestations au titre de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et, à cette fin, nous devons insister sur les exigences dont j'ai parlé, savoir qu'il faut satisfaire aux besoins des mineurs et des localités avant que des deniers soient prodigués à d'autres.

Les mineurs qui travaillent dans ces mines n'ont aucun avenir. Ils n'ont aucune pension pour leurs vieux jours. J'estime que le gouvernement devrait consacrer une partie de cet argent à aider à l'établissement d'un régime national de pension pour les employés des mines et des industries connexes.

La nation canadienne a beaucoup bénéficié du travail des mineurs, plus probablement que de l'activité de toute autre catégorie de citoyens. Nous constatons, la preuve en a été faite mille et une fois, que c'est grâce au travail que nos mineurs accomplissent depuis nombre d'années dans l'industrie des mines métalliques que nous avons pu mettre en valeur les gisements d'uranium qui revêtent aujourd'hui une telle importance pour le Canada. On peut entourer un mineur expérimenté de quatre mineurs qui ne le sont pas, mais on ne saurait s'attendre d'exploiter une mine exclusivement avec des mineurs sans expérience. Puisque ces mineurs ont pu quitter l'extraction des gisements aurifères pour travailler dans les mines de cuivre de Gaspé, dans les mines de Belle-Isle, à Terre-Neuve, dans les mines d'uranium du lac Elliot, dans la nouvelle mine du lac Moak et dans la mine de fer de la nouvelle région minière Helen, on a la preuve que les ouvriers des mines métalliques qui ont passé leur vie dans l'industrie de l'extraction de l'or s'adaptent facilement.

Sa souplesse rend cette industrie très importante. Cette souplesse s'explique, en partie, par la volonté de sacrifice de gens qui consentent à quitter un emploi qui leur assurait la sécurité pour s'engager dans un domaine nouveau. Si nous en venons à reconnaître ce fait, il faudrait que cette reconnaissance se matérialise en quelque sorte dans un plan de pension à mettre en œuvre moyennant quelque assistance du gouvernement fédéral, du moins dans l'ordre administratif. Nous devrions préconiser pour les mineurs des pensions de caractère industriel qui leur permettraient, tout en les conservant, de passer de mine en mine et de domaine en domaine et puis, au bout de 20 ans, de se retirer en touchant quelque pension.

On me dit qu'il n'y a pas beaucoup de mineurs qui durent plus de 20 ans dans les mines. La mortalité est élevée. La silicose, les troubles cardiaques et toutes sortes d'affections pulmonaires sévissent. Il faudrait accorder quelque assistance à ces mineurs. J'exhorte le nouveau gouvernement à prendre en considération l'établissement de pensions mobiles dans cette industrie. J'ajouterais que, sur les centaines de mines qui s'ouvrent chaque année, fort peu subsistent assez longtemps pour assurer des pensions industrielles selon tout autre régime.

Dans le Timiskaming, beaucoup d'autres problèmes se posent dans le domaine des mines. Je pense que l'industrie de l'extraction de l'or revêt une importance primordiale pour notre pays. A cause des déclarations que le ministre des Finances a faites à la Chambre au cours des années, il doit réclamer avec vigueur de nos acheteurs américains un relèvement du prix de l'or. En diverses occasions ces dernières années, l'Afrique du Sud, l'Australie, oui, et même la France, ont demandé une hausse du prix de l'or, mais le Canada n'a pas bougé et a laissé ce soin à d'autres. Le temps est venu pour le ministre, surtout en raison des déclarations qu'il a faites par le passé, de prendre l'initiative de chercher à accroître le prix de l'or parce que c'est la seule solution à longue échéance de ce problème.

Dans ma circonscription, des gens vont dans les gisements d'uranium de Blind-River. Je demanderais au ministre des Mines et des Relevés techniques de songer à ces gens, car un problème identique à ceux qui se posent ailleurs surgit dans les gisements d'uranium d'Elliott-Lake. Franchement, je m'étonne que le représentant de cette région n'en ait pas parlé. Nous entendons dire aujourd'hui et nous avons entendu dire ces dernières années qu'il se conclut des contrats à brève

échéance dans la région d'Elliott-Lake. Nous demandons aux mineurs de quitter le nord-ontarien pour s'en aller dans ces régions et nous constatons qu'on leur demande de construire des maisons. La loi nationale sur l'habitation les protégera pendant cinq ans, durée des contrats d'exploitation d'uranium. Par la suite vaut une manière de marché bâclé, conclu entre les sociétés minières et les employés et prévoyant la continuation des versements pendant 20 ans. A mon sens, on devrait témoigner des égards à ces gens, car ils vont se faire attraper de la même manière que l'ont été mes amis de la région de Matachewan. Ces derniers, après avoir travaillé dans l'industrie pendant 10 à 15 ans, y avoir passé leur vie, avoir employé tout leur argent à la construction d'habitations et à l'établissement de la localité, ont constaté ensuite qu'il n'y avait plus d'emploi pour eux dans cette industrie.

Je conseillerais de consacrer à des industries secondaires une partie des fonds versés à titre d'aide d'urgence aux mines d'or. On pourrait établir dans le Nord de l'Ontario des industries secondaires qui n'auraient pas à acquitter d'impôts fédéraux pendant trois ans, qui pourraient amortir leur dépréciation complète en 10 ans et qui pourraient, en outre, recevoir une subvention pour les aider à débuter. Nous aurons des industries secondaires dans le Nord de l'Ontario, puis Kirkland-Lake deviendra une localité florissante, au lieu de tout juste tenir le coup. Nous nous devons d'agir ainsi, non seulement à l'égard de Kirkland-Lake, de Larder-Lake, de Matachewan et de Cobalt, mais à l'égard de toutes les autres petites villes qui sont tributaires de l'industrie minière, car, quoi que nous fassions au sujet de l'industrie minière, un jour viendra où il n'y aura plus de minéraux du tout dans cette roche ou plus de minéraux de quelque valeur. Il faut établir des industries secondaires pour assurer le maintien de ces localités qui sont si difficiles à édifier.

Je mentionnerai Cobalt. Je crois que c'est là un excellent exemple parce que Cobalt est une ville remarquable. Tout le monde connaît son écriteau, ou en a entendu parler. Sinon, il faudrait y aller et lire cet écriteau qui dit: "C'est d'ici que vient l'argent". Nous y avons traversé des vagues de prospérité suivies de crises depuis que la ville existe. J'ai vu Cobalt, quand il fallait payer $10,000 pour une cabane, et qu'on pouvait acheter, un mois plus tard, la plus belle maison de l'endroit pour $500. Nous avons vu bien des hauts et des bas à Cobalt. On n'a jamais rien fait pour stabiliser le marché de ses produits.

Nous avons entendu parler de zinc, de cuivre, et je crois que l'argent rentre dans la même catégorie; en tout cas, le nouveau métal appelé cobalt y rentre. J'ai été fort surpris de constater qu'au printemps dernier, il n'y avait plus de débouchés pour le cobalt. On pensait que ce serait une affaire à long terme, mais il était possible de se procurer du cobalt à bien meilleur marché au Congo belge. Le public canadien préfère-t-il acheter son cobalt au Congo belge, quand nous en avons déjà de si grandes quantités en Ontario et ailleurs au Canada? Je ne crois pas. Le cobalt est un métal qui a une valeur stratégique pendant la guerre. C'est un métal qui ne s'abîme pas; on peut facilement en constituer des réserves considérables. Il ne se détériore pas. Nous pourrions l'empiler quelque part, sans qu'il se détériore; mais à supposer que nous ayons besoin de cobalt demain, il nous serait impossible d'en trouver, parce qu'on n'exploite pas les veines de cobalt dans la région où il s'en trouve. Le cobalt est bien là. Mais comme les sociétés minières savaient qu'il ne s'agissait que d'un contrat à court terme, qu'il viendrait à expirer au bout d'un certain temps, elles se sont dit: "Pourquoi faisons-nous obstacle à la production du cobalt? C'est que l'extraction coûte cher." Pourquoi y fait-on obstacle? Parce que nous vivons sous un régime de libre entreprise, et je ne vois pas d'objection à ce qu'on dirige cette affaire de cette façon-là, mais voici dans quelle position cela nous met. Si nous avions besoin de cobalt demain,—tout le monde sait que c'est un métal important du point de vue stratégique en temps de guerre et le comité devrait savoir qu'on l'utilise comme alliage dans toutes sortes de métaux nouveaux. On l'utilise dans les magnétos; il entre dans tout acier devant servir dans les températures très élevées, et je présume que les projectiles autoguidés,—si jamais on entreprend d'en fabriquer, ce dont je ne suis pas certain,—nécessitent l'emploi de ce métal. Si nous devons dépenser les sommes d'argent que nous croyons, en tant que Canadiens, qu'il est nécessaire de dépenser dans ce domaine, alors il serait beaucoup plus économique de le faire dès maintenant plutôt que d'attendre jusqu'à ce que le besoin soit plus grand. Si nous croyons cela, alors il nous faut procéder aux travaux d'extraction parce que cela prend du temps.

Entre-temps, l'économie de cette collectivité passe de périodes de grande prospérité à de graves crises et je ne crois pas que les Canadiens veuillent qu'il en soit ainsi. Les agriculteurs de la région ne tirent certainement rien de bon d'une telle situation, parce qu'on serait surpris de savoir combien peu de bœuf de bonne qualité et de beurre achètent les gens vivant de secours directs. Aussi, les cultivateurs de la région ne vendent-ils rien dans ces collectivités minières. Selon moi, les crédits devraient comporter une aide plus grande à ces collectivités.

Il existe près de Kirkland-Lake un très important gisement de minerai de fer. On a fait des forages et l'on a reconnu ce que promettent ces gisements. On a effectué les levés nécessaires au magnétomètre. Le gisement est très important. Mais qu'est-il arrivé? La même chose que dans le cas de bien d'autres de nos ressources naturelles. La propriété est tombée aux mains de financiers américains, qui n'ont aucunement besoin d'exploiter ce gisement pour le moment. Selon moi, l'intérêt des Canadiens exige la mise en œuvre de cette industrie. Les habitants de Kirkland-Lake at de Dane ont certes besoin de cette industrie et il faudrait l'aider au début. Je suis d'avis que le ministère des Mines et des Relevés techniques a accompli très peu à ce propos.

Nous avons également non loin de chez nous des gisements houillers qui seraient d'un grand appoint pour stimuler le développement des industries secondaires. C'est une autre phase de l'industrie qui aiderait la construction de localités dans ces régions. Il y existe un important gisement de lignite mais sa mise en valeur nécessiterait des fonds, ainsi que l'établissement d'une usine d'essai qui servirait à faire connaître exactement la manière d'obtenir la chaleur et l'énergie à partir du charbon. Cela est également un domaine dont le ministère des Mines et des Relevés techniques devrait s'occuper.

Les crédits pour la recherche devraient être plus étendus. Je poserai deux questions au ministre. Modifiera-t-il la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, dont l'application relève de son ministère afin de prescrire que, lorsqu'une mine reçoit une aide, un pourcentage de cette aide soit automatiquement affecté aux salaires des ouvriers de l'industrie et à leur programme de pension de retraite? Deuxièmement, l'aide d'urgence aux mines d'or sera-t-elle versée sur une grande échelle aux mines considérées actuellement comme périclitantes, afin qu'elles puissent être exploitées? Je crois que le gouvernement aurait là un des moyens d'augmenter l'emploi dans toutes les parties du Canada.

**M. Smith (Calgary-Sud):** J'ai l'intention, comme toujours, d'être très bref. Je dirai un mot en général sur les crédits du ministère et ferai peut-être quelques remarques, rien de plus, sur la situation difficile dans laquelle se trouve la plus grande industrie extractive du Canada, l'industrie du pétrole. Pour ce qui est des crédits, j'aimerais tout d'abord faire quelque chose qui ne se fait peut-être pas d'habitude à l'égard d'un ministère du gouvernement. A titre d'un de ceux qui s'occupent du côté pratique de l'industrie, j'aimerais féliciter les fonctionnaires itinérants, en particulier ceux des services de géologie et de géophysique, qui aident depuis assez longtemps déjà à la mise en valeur des ressources de notre pays, parfois dans des conditions assez difficiles. Quand je songe au ministère, la seule chose que je me demande, c'est de savoir si nous avons songé à l'essor de la mise en valeur des ressources du Canada. Je remarque que le nombre des géologues accuse une diminution. Je remarque aussi que le montant d'argent mis à la disposition des universités pour l'exploration et la recherche n'a pas du tout changé.

Rappelons-nous que ce qui a placé notre pays sur une base économique solide, c'est l'exploitation et la mise en valeur de nos ressources tant humaines que matérielles. Il est entendu, je pense, qu'en examinant ces crédits, nous nous occupons d'un des services les plus importants de l'État, d'un service qui, dans le passé, a été, dans une large mesure, traité comme un parent pauvre du gouvernement.

J'ai deux vœux à exprimer au ministre. Le premier a trait au personnel. Je ne vois pas comment il peut compter retenir son personnel de techniciens quand je songe aux traitements qu'ils touchent du ministère. Nous devrons rivaliser avec les sociétés qui s'occupent de la mise en valeur de nos ressources. Il se trouve que je connais quelque chose du remplacement du personnel au ministère. Je sais aussi que le gouvernement ne songe pas à essayer de concourir avec l'industrie puisqu'il est tout naturel que celle-ci offre davantage. Toutefois si nous attendons de ces hommes qu'ils accomplissent pour nous cet important travail, reconnaissons qu'ils ont droit à des traitements au moins proportionnés à l'importance du travail qu'ils exécutent pour le ministère.

L'autre point auquel je voudrais m'arrêter est certainement de ceux que le ministre voudra à son tour discuter avec son collègue du Nord canadien et des Ressources nationales. Ce point d'ailleurs n'a pas encore posé de problème. Je songe ici aux ressources naturelles que peut renfermer le sous-sol des parcs Nationaux du Canada. Il est bien entendu que, dans ce sens du moins, aucune ressource de nos parcs nationaux n'a été mise en valeur. Il va de soi aussi que personne ne songe à commencer à exploiter des mines d'or ou des puits de pétrole dans ces endroits, mais il faudrait tout de même que nous convenions que certaines parties de nos parcs nationaux contiennent de grandes richesses naturelles dans le sous-sol.

C'est du chef du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales que sont détenus les baux ou les droits à cet égard. Il faudrait donc que les deux ministères

s'entendent sur les principes à appliquer à l'avenir. Il faudrait décider si on entend mettre en valeur ces régions et, dans le cas de l'affirmative, comment on doit s'y prendre. Il est certain que l'État perd actuellement de l'argent, sous forme de droits d'exploitation, dont il aurait certainement l'usage.

Je vais terminer en parlant d'un sujet que j'ai eu l'honneur de traiter dans l'Adresse en réponse au discours du trône. J'ai mentionné alors le problème qui se pose à l'industrie pétrolière, dans l'Alberta particulièrement mais aussi dans l'Ouest canadien en général. Je n'aime pas me répéter et n'ai pas l'intention d'ennuyer les honorables députés par des détails. En réalité, tous les journalistes d'une extrémité à l'autre du Canada se sont étendus sur la question et je ne pourrais faire autrement que de répéter ce qu'ils ont dit. Il suffit de dire que le problème que nous avons à résoudre dans l'Ouest au sujet de la mise en valeur du pétrole atteint rapidement une crise bien plus importante que celle d'une industrie atteinte de marasme et qui a besoin d'assistance, non sous forme de subventions mais sous forme d'une d'organisation méthodique, rationnelle, à laquelle contribueraient les gouvernements fédéral et provinciaux. J'ai déjà exprimé mon opinion sur la manière dont cela pourrait s'accomplir et je ne veux pas la répéter ici.

Quelques députés considèrent peut-être cette industrie,—c'est souvent le cas,—comme une activité ne touchant que de gros financiers et de riches provinces. Permettez-moi d'affirmer de nouveau que, bien qu'il soit difficile de prononcer un plaidoyer pour la province d'Alberta qui verse $20 à un certain nombre de ses citoyens à même les dividendes de pétrole, il y a encore en Alberta un grand nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes qui sont sans travail à cause du marasme qui frappe cette industrie. Plus de la moitié des équipes de forage sont aujourd'hui sans travail. Il en va de même pour plus de la moitié des équipes d'exploration. En conséquence, les services auxiliaires qui assurent le fonctionnement de ces équipes sur les lieux sont également atteints.

Je ne puis m'empêcher d'éprouver une certaine déception, non pas à l'endroit de mon propre parti mais à l'égard de toute cette région-ci de l'Est du Canada où, quand nous nous plaignons amèrement de la crise qui frappe l'industrie du pétrole, on nous dit que nous pourrons sans doute nous en tirer avec quelques millionnaires de moins ou qu'il nous faudra nous contenter de nos Cadillacs de l'an dernier. Je rappelle qu'une grande partie de notre population compte sur l'industrie pétrolière. Elle se rend compte qu'il faudra prendre des mesures sans tarder. Je n'ai plus qu'une observation à formuler avant de reprendre mon siège. Cette industrie, pour laquelle le ministère des Mines et, évidemment, la division des levés géologiques, jouent un rôle de première importance, a fourni une aide très précieuse dans de nombreux domaines, par exemple pour la mise en valeur, dans une certaine mesure, des schistes bitumineux qui représentent les plus importantes réserves connues de pétrole au monde, et à l'égard de l'organisation de ce qu'on appelle la conférence des ministres des Mines, conférence qui a pour objet d'assurer, au Canada, l'uniformité des lois afférentes au gaz et au pétrole. Elle nous a accordé une assistance par l'intermédiaire de ses techniciens et nous a aidés à améliorer nos méthodes d'exploration du gaz et du pétrole. Je conclus donc que l'initiative gouvernementale dans l'aide à apporter à l'industrie du gaz et du pétrole et dans l'allégement de certaines de ses difficultés appartient au ministre des Mines. J'espère qu'il y apportera son attention.

**M. Byrne:** En parlant du chômage, mardi après-midi, j'ai mentionné la grave situation qui prend de l'ampleur dans l'industrie du plomb et du zinc. Les honorables représentants de Kootenay-Ouest et de Villeneuve ont amplement parlé de ce problème cet après-midi. Alors que les prix subissent à l'heure actuelle une baisse considérable, nous redoutons maintenant la situation encore plus grave où nous mettrait la hausse des droits de douane imposés par les États-Unis. Le mémoire des travailleurs des mines, raffineries et fonderies, dont a parlé cet après-midi l'honorable représentant de Kootenay-Ouest, expose exactement ce qui pourrait se passer si ces augmentations entraient en vigueur. Le syndicat abrite dans son bureau-chef de Toronto un service qui se livre à des recherches assez intenses, et qui s'est donné la peine d'exposer la situation où se trouvent les industries de ces bas métaux.

Il se fait fort peu de fabrication au Canada, de sorte que la plus grande partie de la production canadienne de plomb, de zinc et de cuivre est exportée. Le mémoire précise qu'environ 80 p. 100 du plomb, 60 p. 100 du cuivre et plus de 90 p. 100 du zinc est exporté. J'ai tout lieu de croire qu'environ 50 p. 100 de l'économie de Kootenay-Est et de Kootenay-Ouest dépend de ces bas métaux, surtout du plomb et du zinc. Si ces augmentations projetées entraient en vigueur, il est facile de voir ce qui se passerait. Même si notre marché n'en était pas entièrement balayé, il en résulterait des mises à pied considérables et un fléchissement général de l'industrie. Les

deux tiers environ de notre production de zinc et plus des deux cinquièmes de notre production de plomb sont exportés aux États-Unis. La proportion de nos exportations de cuivre et de zinc aux États-Unis a augmenté très rapidement. Je sais que le ministre des Mines ne saurait être tenu responsable des mesures prises par les autorités américaines; toutefois, j'espère qu'il fera ressortir la gravité de la situation aux yeux du ministre des Finances et du premier ministre, afin qu'ils présentent aux États-Unis des observations plus énergiques qu'ils n'en semblent présenter en ce moment.

Il y a un autre problème qui touche l'industrie minière de la Colombie-Britannique. Même si la chose semble d'ordre purement provincial, je crois qu'elle intéresse aussi le gouvernement fédéral. Il y a quelque temps, j'ai demandé au ministre de la Justice d'examiner le bill nº 87, présenté par le gouvernement provincial. Ce bill prévoit un impôt de 25c. à 50c. sur chaque tonne de minerai extraite en vue de l'exportation. Cette disposition me semble venir en contravention avec l'article 2 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sous l'empire duquel le commerce national est de la compétence du gouvernement fédéral. Le bill a été présenté afin d'empêcher, dans la mesure où une telle restriction peut le faire, l'exportation du minerai de fer de la Colombie-Britannique.

L'industrie minière elle-même redoute l'extension de cette loi à d'autres métaux. A n'en pas douter, ce fait n'est pas étranger à la crise de l'industrie minière en Colombie-Britannique. Inscrit dans nos statuts depuis la dernière session, ce bill n'a été invoqué qu'il y a quelques semaines.

Je sais que le ministre de la Justice a été très occupé, mais je suis sûr qu'il étudie ce problème. J'espère que le ministre des Mines s'y attachera aussi. La mesure a sans doute été soumise à la législature provinciale en toute bonne foi, mais les représentants de l'industrie minière en éprouvent de vives craintes. L'honorable député de Calgary-Sud a manifesté son mécontentement de ce qui se passe dans l'industrie du gaz et du pétrole. S'il jetait un coup d'œil autour de lui, il verrait parmi ses propres collègues des gens qui ont plus fait pour plonger l'industrie albertaine du gaz et du pétrole dans le marasme actuel que tout autre groupe de cette Chambre ou de tout le Canada.

Certes le besoin de vendre et d'exporter du gaz serait un des éléments qui freineraient la mise en valeur de l'industrie du pétrole et du gaz dans cette province. Sauf erreur, le premier ministre de la province est venu à Ottawa tout récemment pour demander au premier ministre du Canada de prendre des mesures qui permettraient l'exportation et l'écoulement du gaz aux États-Unis aux termes des engagements pris par le gouvernement antérieur. J'espère que nous ne constaterons pas, au bout de 15 ou 20 ans, qu'il nous reste assez de gaz dans le sol pour fournir du combustible pendant un millénaire, comme c'est le cas des charbonnages de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Eussions-nous pris, au début de l'exportation du charbon, l'attitude qu'on semble prendre à l'égard du gaz naturel, les adversaires de l'exportation paraîtraient idiots aujourd'hui. L'énergie et le combustible atomiques supplanteront bientôt peut-être même le gaz et le pétrole.

Mais je suis sûr que l'Alberta a fait une étude approfondie de ses réserves. L'Office de la conservation du gaz exerce son activité depuis bien des années. Si ces messieurs se sont convaincus,—et ils sont comptables envers la population de la province,—qu'ils disposent d'un approvisionnement illimité pour la vente, nous ne devrions pas tenter d'empêcher les mesures qu'ils désirent prendre. Je le répète, l'honorable député sait probablement aussi bien que n'importe qui que c'est l'attitude de son parti qui a nui gravement à l'industrie du gaz et du pétrole en Alberta.

**M. Thompson (Edmonton-Strathcona):** Monsieur le président, vu les observations du préopinant et du député de Calgary-Sud, j'aimerais dire quelques mots seulement de la situation du gaz et du pétrole dans la province de l'Alberta. Le ministre se propose évidemment de dépenser cette année plus de 26 millions, dont plus de 10 millions en traitements et salaires et un million et trois quarts en frais de consultations d'ordre technique. Il semble que cette dernière dépense procurera en abondance au ministère des avis techniques sur les mines canadiennes.

Au cours du débat désormais fameux sur le pipe-line et au cours de la campagne électorale, les membres du gouvernement actuel estimaient que le pipe-line transcanadien et l'exportation du gaz étaient des questions fort importantes. Comment se fait-il que le gouvernement n'ait pas recouru aux services du ministère dont nous examinons les prévisions budgétaires? Comment se fait-il que l'exportation du gaz doive reposer sur une commission royale qui présentera peut-être son rapport dans quelques années d'ici?

**M. Martin (Timmins):** Monsieur le président, je n'ai malheureusement pas l'expérience de l'honorable député de Villeneuve qui siège à la Chambre depuis bien des années et qui a probablement eu le temps, contrairement à moi, depuis l'ouverture de la session du Parlement, de faire un peu de recherches

et d'études sur l'ensemble de l'industrie minière de notre pays. J'ai constaté que le premier mois où un nouveau député exerce ses fonctions à la Chambre, il le passe en majeure partie à chercher où aller pour trouver ce qu'il cherche. Cependant, je voudrais aujourd'hui traiter un aspect particulier de la situation minière au Canada, que je connais très bien. Je pense à la région aurifère dans le nord de l'Ontario, et surtout aux localités qui dépendent des mines d'or, comme l'a si bien exposé le député de Timiskaming.

Je remonterai quelques années en arrière, au temps où je suis arrivé dans la région aurifère de Timmins. Il faut remonter jusqu'en 1934. Il y a peut-être, à la Chambre, des députés dont la mémoire ne va pas aussi loin. Il me semble même que l'un ou deux des honorables représentants sont nés à peu près à l'époque. C'était en plein dans la période qu'on a souvent appelée les "sales années trente". Je n'irai pas jusqu'à dire avec certains députés que c'était les anciens jours, ou même les derniers jours, du gouvernement conservateur. Cependant, c'était des années de crise. C'était le temps où nos hommes voyageaient d'un littoral à l'autre. On les calomniait. On les jetait en prison. On les appelait des vagabonds et bien autre chose encore, alors qu'ils n'étaient, du moins en majeure partie, que des gens cherchant du travail sans savoir où en trouver.

Je me souviens d'être arrivé à Timmins à l'été de 1934. J'admettrai que j'étais fort jeune à l'époque. Cependant, aux époques de crise, quand on est assez grand on se sent assez vieux; c'est précisément dans cet état d'esprit que je me sentais. Je me souviens qu'à ce moment-là, avant qu'on puisse obtenir un emploi stable à Timmins, il fallait lutter contre la concurrence, car il y avait de 5,000 à 10,000 jeunes gens dans le même cas que moi, c'est-à-dire qui étaient venus à Timmins, après avoir traversé le Canada d'un littoral à l'autre, parce qu'ils avaient entendu dire que les affaires étaient bonnes à Timmins. Je me souviens que lorsque nous pouvions obtenir un emploi à temps partiel, on nous payait 30c. l'heure, pour dix heures par jour, et si nous travaillions plus de dix heures, on nous payait $3 par jour. Les gens qui habitent cette région aujourd'hui pourront trouver cela fantastique et difficile à croire, étant habitués maintenant au mouvement syndical, tel que nous l'avons mis au point au Canada de nos jours. Cependant, je puis vous assurer que ma mémoire est très bonne. Je pourrais même nommer l'endroit où j'ai travaillé, ainsi que d'autres détails, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire perdre le temps de la Chambre en entrant dans tous ces détails.

Je me souviens également du moment où j'ai commencé à travailler sous terre dans les mines Buffalo-Ankerite qui sont maintenant fermées. Elles comptent parmi les victimes dont a parlé l'honorable député de Timiskaming. Elles disposaient de vastes quantités de minerai, de teneur plutôt pauvre, et elles n'ont pu résoudre le problème de l'industrie aurifère, même avec la subvention actuelle. La direction a changé peu avant que je commence à travailler là. Le nouveau capitaine de mine s'était vanté de congédier le premier mineur qu'il verrait, tous les jours où il descendrait sous terre, quel qu'il soit et peu importe ce qu'il ferait. Il voulait simplement styler le reste de l'équipe. Pensons un instant à celui qui, par hasard, était aperçu le premier. Peu importe qu'il soit père de dix enfants: cela n'entrait pas en ligne de compte. C'était lui, le malheureux, qui devait servir d'exemple au reste de l'équipe. De fait, il n'y avait rien de plus stupide, parce que tous les hommes se cachaient d'ordinaire derrière les piliers, dans les puits ou n'importe où, pour ne pas être vus les premiers.

Je me rappelle la première fois que j'ai fait partie du syndicat ouvrier. A cette époque-là, il fallait aller en ville, faire un détour par une ruelle étroite et passer par une petite porte. A l'intérieur, on payait sa cotisation, on recevait son bouton syndical qu'il fallait ensuite cacher sous les chemises dans un tiroir de la commode-toilette. Personne n'osait prononcer le mot "syndicat" au travail, parce que, dès le lendemain, l'un des 200 hommes qui attendaient à la barrière, prendrait sa place. Les temps ont beaucoup changé; mais, malheureusement, même si les problèmes changent, il en reste encore à résoudre. Nous oublions peut-être les difficultés de cette époque-là; mais nous sommes aux prises avec d'autres difficultés aujourd'hui.

Des orateurs qui m'ont précédé ont très bien exposé ces problèmes, non seulement les problèmes de l'industrie des mines d'or mais aussi ceux des localités que ces industries soutiennent. Ce sont, à mon avis, des problèmes difficiles qu'on ne peut pas résoudre du jour au lendemain ni en une seule séance. Les salaires, ainsi qu'on l'a dit, sont extrêmement faibles dans les mines d'or et, comme résultat, d'autres domaines de la localité sont dans le marasme. Ainsi, dans les villes minières, les loyers sont très bas simplement parce qu'il y n'y a pas autant de mineurs aujourd'hui qu'il y en a déjà eu. Par conséquent, il y a dans ces localités un excédent de logements à notre époque de pénurie de logements. Dans certains autres domaines, toutefois, les faibles salaires ne suffisent pas. Les aliments coûtent aussi cher dans ces loca-

lités que partout ailleurs. Un autre problème se pose dans le nord de l'Ontario où le combustible coûte plus cher et où il faut chauffer deux mois de plus chaque année parce que l'hiver y est plus long.

A l'heure actuelle, dans l'industrie des mines aurifères de Timmins, les négociations d'un nouveau contrat collectif de travail se poursuivent dans le cas de toutes les mines locales et le principal article des négociations porte sur un régime de retraite. Avec les années, nous avons vu dans diverses industries d'un bout à l'autre du pays, grâce aux syndicats ouvriers, l'établissement de régimes de pensions. Cependant, l'étendue des progrès à cet égard dépend beaucoup, semble-t-il, de la puissance des syndicats, et c'est malheureux.

Je doute qu'il se trouve au Canada, où qu'elle soit, une industrie qui ait plus besoin d'un régime de pension que l'industrie minière. Les mineurs employés dans les mines métalliques n'ont aucune sécurité. Lorsqu'on travaille sous terre et qu'il y a un accident, il ne faut pas oublier qu'on est en plein rocher. C'est pourquoi on constate tant de temps perdu dans les mines d'or par suite d'accidents. C'est pourquoi, aussi, il faut que les travailleurs des mines d'or paient des suppléments de primes lorsqu'ils veulent s'assurer sur la vie ou contre les accidents. Les chiffres recueillis par les compagnies d'assurance démontrent, en effet, le danger qui s'attache à l'industrie de l'extraction aurifère. Ajoutez à cela la menace mortelle et constante de la silicose. Il n'est peut-être pas nécessaire d'expliquer à la Chambre que la silicose n'est pas une affection, comme on le croit généralement. C'est simplement un état auquel finissent par aboutir les poumons des mineurs lorsque ceux-ci ont longtemps vécu dans les mines. Il s'agit en somme d'une couche de tissu cicatriciel qui se forme sur les poumons, par l'action de la poussière de silice, ce qui finit par empêcher les poumons de se gonfler comme ils le devraient normalement. Il s'ensuit une dégénérescence générale de tout l'organisme auquel le mineur finit par succomber. J'ai déjà lu quelque part, je pense, que le mineur peut s'attendre à vivre 54 ans contre une moyenne de 67 ans pour l'ensemble de notre population.

Par suite de cet état de choses, le mineur n'est plus en mesure de s'acquitter de ses devoirs et, comme l'a si bien dit l'honorable député de Timiskaming, nous n'avons pas, dans les centres aurifères, d'industries secondaires qui pourraient absorber ces mineurs plus âgés. C'est pourquoi il est si important qu'on établisse ce régime de pension pour cette industrie. Cette question peut très bien se rattacher à la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, laquelle est liée aux crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques.

Je voudrais aborder un autre point, à propos des négociations collectives entre les mineurs et les exploitants de mines d'or. Cela nous ramène dans une certaine mesure à la vieille question, celle de savoir pourquoi l'extraction de l'or et l'application de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or ont entraîné tant de difficultés. S'il s'agissait de petites propriétés locales, le problème ne serait pas si aigu; ces mines rapporteraient des bénéfices ou, sinon, on prendrait les mesures qui s'imposent. Cependant, la situation est toute différente. Nous constatons que la plupart de ces gisements appartiennent à d'importantes sociétés nationales, internationales et même intercontinentales dans certains cas. L'été dernier, j'ai pu me procurer le rapport financier d'une de nos mines locales qui avait rapporté des bénéfices d'environ $98,000. En outre, elle avait touché, sous le régime de la loi, une subvention de $85,000. Ils avaient cependant affecté le coût des travaux d'aménagement des mines secondaires à la mine locale, ce qui leur permettait d'indiquer une perte totale de $28,000. Il ne s'agit là que d'un aspect des problèmes qui s'enchevêtrent dans l'administration de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Il ne faut pas oublier non plus que certains exploitants miniers sont aujourd'hui les seuls exploitants au Canada à refuser de coopérer avec le mouvement syndical sous quelque forme que ce soit.

Dans le discours que j'ai prononcé il y a quelques semaines à l'occasion du débat sur le discours du trône, j'ai parlé de la situation existante à Murdochville (Qué.), l'été dernier. Je ne pense pas devoir entrer dans les détails car je suis persuadé que les honorables députés connaissent parfaitement la situation. J'ai également signalé alors que les propriétaires des entreprises de Murdochville possédaient partiellement ou même dominaient cinq des onze mines de la région de Timmins. Il s'ensuit par conséquent que l'attitude affichée cet été envers le mouvement syndical et les négociations collectives, à Murdochville, se retrouvera en toute probabilité dans les localités d'extraction d'or dans le camp de Porcupine.

Je tiens à signaler que cette situation ne peut pas se résoudre, ni même être comprise, au moyen d'entretiens avec l'une ou l'autre des parties. Si l'on consulte la direction, on obtient un son de cloche, et si l'on consulte le syndicat on en entend un autre. Je dirai donc que, si la Chambre veut se faire une bonne idée de tous les problèmes qui se

posent aujourd'hui à l'industrie de l'extraction de l'or au Canada, c'est de commencer par établir un comité composé de représentants des autorités fédérales, provinciales et municipales, ainsi que de représentants de la direction des entreprises et des syndicats ouvriers. Que ce comité étudie tous les aspects de l'industrie de l'extraction de l'or et présente à la Chambre un rapport exposant la situation exacte, afin que nous sachions quelles mesures intelligentes et réfléchies il faudra adopter à cet égard.

Je veux mentionner une autre question. En 1941, 28 mines d'or étaient exploitées dans la région de Timmins. Il n'y en a que 11 aujourd'hui. De plus, en 1941, la *Hollinger Consolidated Gold Mines* employait environ 3,000 hommes, tandis qu'aujourd'hui elle en emploie 1,000 pour extraire la même quantité de minerai.

On peut croire pour l'instant que ce problème ne concerne que la ville de Timmins ou les collectivités qui dépendent des mines d'or, mais j'aimerais signaler à l'attention des honorables députés que 126 collectivités de la province d'Ontario contribuent à pourvoir aux besoins de ces mineurs d'or. Dans une localité, on fabrique les bottes de caoutchouc de sécurité que portent les mineurs, dans une autre on fait les rails sur lesquelles circulent les wagonnets, dans une autre on fait les machines... bref il y a mille et un articles dont ont besoin les mineurs d'or et qui ne sont pas fabriqués dans les collectivités houillères, mais à Toronto, Hamilton, Windsor, Kingston et London. Par conséquent, si les mines d'or ferment leurs portes, non seulement ces collectivités en seront directement atteintes, mais on en ressentira les répercussions partout au pays. Le problème ne se limite donc pas aux mines d'or et aux collectivités qu'elles soutiennent mais c'est un problème que les députés de toutes les parties du pays et aussi, assurément, le gouvernement doivent s'efforcer par tous les moyens de résoudre.

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur le président, un mot ou deux de l'industrie du pétrole et du gaz en Alberta. L'une des explications principales du chômage qui pose des problèmes grandissants à notre pays est le manque de travail dans ces industries, comme dans celle des charbonnages. Or ces trois industries sont trois des principales industries de l'Ouest et elles sont toutes les trois très atteintes. C'est notamment vrai de l'industrie du gaz. Avec l'honorable député de Kootenay-Est je conviens, comme il disait il y a un instant, que le gouvernement, pour une très large part, est responsable de la situation déplorable dans laquelle se trouve actuellement, dans la province de l'Alberta, l'industrie du gaz et du pétrole. Ceux d'entre nous qui étaient ici l'an dernier se rappelleront très bien les tentatives remarquables,—j'insiste sur ce mot "remarquables,"—du parti conservateur pour faire rejeter la proposition de construire un pipe-line à gaz transcanadien. Si les conservateurs avaient réussi, l'industrie du gaz de l'Alberta et, éventuellement, celle de la Saskatchewan auraient subi un sérieux recul.

Non seulement le présent gouvernement a-t-il fait de son mieux pour empêcher l'aménagement du pipe-line à gaz transcanadien, mais il a depuis beaucoup atténué les possibilités d'exportation de gaz aux États-Unis. Il y a quelque temps, le chef de notre parti, l'honorable député de Peace-River, a posé au premier ministre une question touchant la possibilité d'exporter du gaz aux États-Unis, dans le cadre d'un engagement qu'avait pris l'ex-ministre du Commerce l'an dernier. Le premier ministre a déclaré effectivement qu'il n'assumerait pas la responsabilité de tout engagement pris par le gouvernement antérieur. Cela a certes concouru sensiblement à appuyer les Américains qui tâchent d'empêcher l'exportation de gaz albertain aux États-Unis. Cela n'aide certainement pas à édifier notre commerce d'exportation, ni à faire entrer au Canada des dollars américains afin de neutraliser notre balance commerciale extrêmement déficitaire. Oui, le gouvernement actuel doit en assumer une large part de responsabilité.

**Une voix:** Sottise!

**M. Johnston (Bow-River):** Si l'honorable député veut bien examiner les comptes rendus, il constatera que mes observations sont absolument exactes, et les Canadiens s'en rendent parfaitement compte. Les nouveaux députés en particulier trouveraient avantageux de lire les débats qui ont eu lieu l'an dernier.

**Une voix:** Nous l'avons lu dans les journaux.

**M. Johnston (Bow-River):** On pourrait en lire de plus anciens pour voir sur qui retombe la responsabilité. Non, vous n'avez pas lu tout cela dans les journaux. Vous avez lu un rapport plein de préjugés et si vous lisiez certaines nouvelles qu'on y publie maintenant,—je pense au *Financial Post*,—vous découvririez que, là aussi, on a commencé à changer d'idées sur ce qu'on avait publié auparavant à propos du pipe-line.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député voudrait-il que nous recommencions à débattre cette question?

**Une voix:** Que Dieu nous en garde!

**M. Johnston (Bow-River):** Cela m'irait très bien. Permettez-moi de signaler que c'est le parti CCF qui a marché la main dans la main avec les conservateurs en vue d'arrêter...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous voulions que le pipe-line soit propriété de l'État.

**M. Johnston (Bow-River):** ...cette entreprise et qui doit, dans une grande mesure, assumer la responsabilité du chômage sans cesse grandissant qui sévit aujourd'hui.

**Une voix:** Il est temps d'aller nous coucher.

**M. Johnston (Bow-River):** Puis-je déclarer qu'il est dix heures.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui au comité des subsides.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Le leader de la Chambre nous dira-t-il quels sont les travaux prévus pour demain?

**L'hon. M. Green:** Demain, nous continuerons le débat sur ces crédits, puis nous passerons aux crédits des ministères des Affaires des anciens combattants, des Pêcheries et de la Justice.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### SAISON DE LA PÊCHE À L'ÉPERLAN DANS LA MIRAMICHI

*Question n° 176*—**M. McWilliam:**

1. A-t-on demandé au gouvernement de changer la saison de la pêche à l'éperlan dans la Miramichi?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui a fait parvenir ces demandes et quels étaient les changements proposés?

*Réponse de* **l'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):**

1. On n'a reçu aucune demande de modifications durant la présente saison.

2. Voir la réponse au n° 1.

### PORC IMPORTÉ DES ÉTATS-UNIS

*Question n° 185*—**M. Smith (Battle-River-Camrose):**

1. Durant chacun des mois d'août, de septembre et d'octobre 1957, combien de livres de bacon, de jambon, d'épaules et d'autre porc fumé, à l'exception des conserves de porc, a-t-on importées des États-Unis au Canada?

2. Combien de livres de conserves de porc a-t-on importées des États-Unis au Canada au cours de chacun des mois susmentionnés?

*Réponse de* **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1. 377,241 livres en août 1957. Les chiffres concernant les importations de septembre et d'octobre 1957 ne sont pas encore connus.

2. La statistique n'est pas encore établie.

### LE BLÉ—ACCORDS COMMERCIAUX ET CONTRATS

*Question n° 198*—**M. Hansell:**

1. Quels accords commerciaux existent actuellement entre le Royaume-Uni et le Canada en ce qui concerne l'achat du blé canadien et quand chaque accord a-t-il été signé?

2. Quel a été le nombre de contrats ou d'achats effectués en matière de blé *a*) par le gouvernement du Royaume-Uni, *b*) par d'autres acheteurs britanniques, au cours de chaque mois de 1957?

*Réponse de* **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1. Aucun.

2. *a*) Aucun.

*b*) Les achats de blé et de farine de blé que fait le Royaume-Uni sont l'affaire des commerçants privés. Les divers contrats de ventes ou accords d'achats sont négociés par les commerçants privés au Royaume-Uni avec les exportateurs canadiens. On ne connaît donc pas les détails de ces accords.

Voici le décompte des quantités de blé et de farine expédiées au Royaume-Uni, pour chaque mois de 1957:

| 1957 Mois | Blé (boisseaux) | Farine (équivalent en boisseaux) |
|---|---|---|
| Janvier | 6,107,641 | 981,253 |
| Février | 5,452,047 | 890,466 |
| Mars | 5,674,129 | 898,888 |
| Avril | 3,403,124 | 882,722 |
| Mai | 5,595,127 | 946,712 |
| Juin | 5,643,904 | 647,933 |
| Juillet | 7,644,723 | 926,456 |
| Août | 11,485,194 | 958,288 |
| Septembre | 7,957,654 | 1,028,491 |

### PRODUITS EXPÉDIÉS EN CHINE COMMUNISTE

*Question n° 199*—**M. Hansell:**

1. Au cours de l'année écoulée, quels produits, s'il en est, a-t-on expédiés à la Chine communiste?

2. A quelles catégories appartiennent ces produits?

3. Quelle en est la quantité dans chaque catégorie?

*Réponse de* **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1, 2 et 3. Exportations à la Chine, année civile 1956:

| Numéro d'ordre | Catégorie | Unité | Quantité | Valeur |
|---|---|---|---|---|
| | Produits canadiens: | | | |
| 5810 | Automobiles de tourisme, neuves, évaluées à plus de $1,000 | Nombre | 1 | $ 1,475 |
| 8160 | Sulfate d'ammonium | | | 352,396 |
| 8180 | Phosphate (engrais) | | | 2,072,749 |
| 9530 | Articles de colons | | | 160 |
| | Total | | | $2,426,780 |
| | Produits étrangers: | | | |
| 4960 | Livres, reliés ou non reliés | | | 22 |
| 4990 | Imprimés et lithographiés, n.d. | | | 10 |
| | Total | | | 32 |

(Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:)

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Bureau du directeur général des élections—

60. Traitements et dépenses du bureau, $73,115.

Commission du service civil—

86. Traitements et éventualités de la Commission, y compris une subvention de $3,000 à la *Public Personnel Association* pour l'aide à solder les dépenses de son congrès international devant avoir lieu au Canada en 1957, $2,961,606.

## APPENDICE

### CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ET LE PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

Winnipeg, le 12 novembre 1957.

Le très hon. John G. Diefenbaker, C.P., C.R.,
Premier ministre du Canada,
Ottawa, Ontario.

Cher monsieur Diefenbaker,

Je suis heureux d'apprendre par votre lettre du 31 octobre 1957 que toutes les provinces ont accepté les dates des 25 et 26 novembre pour la conférence fédérale-provinciale projetée et qu'en conséquence cette conférence a été convoquée pour ce temps-là.

Le Manitoba est entièrement d'accord avec votre gouvernement en ce qu'il estime que la conférence doit porter principalement sur les relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces et que, bien qu'il puisse être possible d'y débattre d'autres questions courantes se rattachant à la question principale, l'examen détaillé de ces sujets devrait être entrepris par des groupes qui s'y intéressent directement et qui peuvent y consacrer plus de temps que la conférence plénière le pourra vraisemblablement. L'assurance-hospitalisation étant un des plus importants de ces sujets, je vous engage donc encore une fois, comme je l'ai fait dans ma lettre récente sur cette question, à prendre des dispositions pour qu'une discussion approfondie ait lieu sur la question de l'assurance-hospitalisation soit immédiatement avant, soit immédiatement après la conférence financière fédérale-provinciale.

Le texte de votre lettre du 31 octobre 1957 nous préoccupe quelque peu, mes collègues et moi, étant donné surtout votre lettre antérieure du 16 septembre 1957. D'après votre lettre du 16 septembre, nous supposions qu'il était entendu que la réunion projetée pour les 25 et 26 novembre devait comporter l'examen détaillé des relations fiscales; en raison de la teneur générale de cette lettre, et des questions qui y étaient mentionnées, nous supposions que les provinces allaient être invitées à une conférence qui serait appelée à traiter à fond le problème urgent et de plus en plus pressant des besoins financiers provinciaux et municipaux. Un court passage de votre lettre du 31 octobre semble indiquer, cependant, que vous avez changé d'avis à propos de la portée de cette conférence. Votre lettre semble donner à entendre que la conférence de novembre sera en réalité une conférence préliminaire.

Si notre interprétation est exacte, ce que nous avons peine à croire, il nous faudrait conclure que vous avez modifié sensiblement les plans de cette réunion. En étudiant votre lettre et votre invitation du 16 septembre, nous étions convaincus, comme beaucoup de gens partout au Canada, croyons-nous, du caractère pressant des problèmes financiers provinciaux et municipaux en tant qu'ils se rattachent aux ententes fiscales conclues entre les divers échelons de gouvernement au Canada. C'est à la lumière de ces considérations que nous avons dressé nos plans, à ce moment-là, en vue d'assister à la réunion d'Ottawa même si les dates n'étaient pas celles que nous aurions nous-mêmes choisies. Pour cette raison, il nous est difficile de croire qu'on nous a demandé de prendre des décisions à la lumière de certains faits pour nous donner ensuite à entendre assez clairement, comme le fait votre lettre du 31 octobre, que cette conférence qui devait avoir, croyions-nous, un caractère définitif n'aura peut-être maintenant qu'un caractère préliminaire.

Nous vous exhortons à nous donner de nouveau l'assurance que la conférence qui aura lieu à Ottawa les 25 et 26 novembre permettra d'en venir à des ententes réelles, dans un sens ou dans l'autre, sur les relations fiscales entre les provinces et le gouvernement fédéral. Nous reconnaissons tous, évidemment, que la conférence elle-même ne pourra trancher ces questions qui relèvent du Parlement et des assemblées législatives, mais nous avons constaté, en d'autres occasions, que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont pu en venir à des ententes ou à des accords définitifs que nos assemblées législatives respectives ont par la suite jugés acceptables.

En résumé, le gouvernement du Manitoba, a pris des dispositions pour se rendre à la réunion d'Ottawa à la date que vous avez proposée. Nous sommes parfaitement d'accord avec vous quand vous dites que certaines questions qui seront soumises à la conférence pourront peut-être exiger une étude plus approfondie que celle qu'en pourra faire la conférence plénière mais nous espérons que votre lettre du 31 octobre ne représente d'aucune façon une intention de transformer cette prochaine conférence qui, d'après notre interprétation de votre lettre du 16 septembre, devait être décisive, en une réunion qui ne sera en quelque sorte qu'une conférence "préliminaire".

Quoi qu'il en soit, les représentants du Manitoba seront présents; nous espérons que nous aurons l'occasion d'exposer pleinement nos vues. Nous sommes disposés à rester à Ottawa aussi longtemps qu'il le faudra afin de pouvoir étudier à fond ces questions d'intérêt capital.

Bien à vous,

Douglas Campbell.

Ottawa, le 17 novembre 1957.

Monsieur le premier ministre,

J'ai bien reçu votre lettre du 12 courant et je constate avec plaisir que vous convenez avec le gouvernement fédéral que la conférence fédérale-provinciale de novembre devrait porter essentiellement sur les relations fiscales fédérales-provinciales et qu'on devrait ménager l'occasion d'étudier les questions d'actualité qui ont des répercussions sur nos relations fiscales. Je songe aux questions qui ont des répercussions si importantes, tant sur le budget fédéral que sur les budgets provinciaux, que nous ne pouvons parvenir à un accord sérieux sur des modifications à apporter aux accords fiscaux fédéraux-provinciaux sans avoir procédé à un examen sérieux de ces questions.

Nous comprenons bien qu'en deux jours il ne sera pas possible d'examiner à fond tous les problèmes et idées qui seront avancés. Les arrangements que nous avons proposés devraient permettre d'étudier sérieusement les problèmes les plus importants. Il faudra consacrer un certain temps à l'examen des propositions qu'il faudra faire à la lumière des points de vue exposés à la conférence de novembre. Il nous paraît préférable d'examiner des propositions précises à une réunion ultérieure, une fois que nous aurons eu pleinement la possibilité d'étudier ce qui s'est dit à la première, ainsi que les propositions qu'elle aura suggérées. Cela ne devrait cependant pas nous empêcher de nous entendre sur toute question à l'égard de laquelle les entretiens de la semaine prochaine révéleront qu'un accord général a été réalisé.

Votre tout dévoué,

John G. Diefenbaker.

L'honorable D. L. Campbell, M.L.A.,
Premier ministre du Manitoba,
Winnipeg (Manitoba).

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Vendredi le 22 novembre 1957**

La séance est ouverte à onze heures.

## L'ÉNERGIE

PRÊTS FÉDÉRAUX POUR DES PROJETS PROVINCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je me demande si le premier ministre est en mesure de répondre maintenant à la question numéro 37, marquée d'un astérisque.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pu assister à la séance d'hier. J'avais promis de fournir une réponse à la première occasion, et je l'avais, toute prête, mais j'ai dû m'absenter. Les questions étaient les suivantes:

1. Des prêts, fondés sur le principe appliqué à l'égard du projet de Beechwood, seront-ils disponibles exclusivement pour des projets des provinces de l'Atlantique?

La réponse est non.

2. Sinon, toutes les provinces seront-elles habilitées à obtenir ces prêts?

Je répondrai à cela que toute province qui aurait un projet tout aussi digne d'intérêt peut avoir droit à un prêt de cette nature.

3. Ces prêts seront-ils affectés uniquement à des projets relevant des gouvernements provinciaux ou des organismes provinciaux de la Couronne, ou seront-ils à la disposition de sociétés d'énergie privées soutenues par un gouvernement provincial?

Non, ces prêts ne seraient pas mis à la disposition de sociétés privées.

4. Ces prêts seront-ils accordés uniquement à l'égard de projets nouveaux ou inachevés, ou seront-ils accordés pour le remboursement d'obligations émises par des entreprises d'énergie établies dans les provinces de l'Atlantique?

Je dirai que ces prêts ne seront pas accordés pour le remboursement d'obligations.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Pourrais-je poser une question supplémentaire? Le premier ministre a dit, en réponse à la deuxième partie de la question, si je ne me trompe, que les autres provinces auraient droit à ces prêts si elles avaient des projets tout aussi dignes d'intérêt. Pourrait-il nous en dire un peu plus long là-dessus et préciser à la Chambre si les mots "projets tout aussi dignes d'intérêt" peuvent s'appliquer à l'incapacité de trouver les capitaux nécessaires pour telle ou telle entreprise?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, cette ligne de conduite générale a été dictée naturellement par des circonstances particulières aux provinces Maritimes où tous les Canadiens se rendent compte depuis des années que les progrès n'ont pas toujours suivi l'essor général des autres régions du Canada. Dans toutes les circonstances analogues, le gouvernement accueillera de la même façon les demandes faites par les provinces.

**L'hon. M. Lesage:** Me sera-t-il permis de poser une autre question? De la réponse du premier ministre est-ce que je puis conclure que, vu la situation financière actuelle de l'Ontario et du Québec, ce programme ne vaut pas pour elles?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je viens de communiquer la formule générale. Mon honorable ami pourra déterminer, d'après cette formule, si l'Ontario et le Québec entrent dans une catégorie semblable.

## LE COMMERCE

MISSION AU ROYAUME-UNI—SUJETS DE DISCUSSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** Hier, le premier ministre a exprimé l'espoir que la mission qui se rendra au Royaume-Uni aboutisse à une nouvelle conception du commerce entre notre pays et le Royaume-Uni. Cette nouvelle conception dont il parlait signifie-t-elle l'acceptation de l'offre qu'a faite le Royaume-Uni à propos du libre-échange?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Encore une fois, mon honorable ami donne sa propre interprétation de mes paroles. Ce que j'ai dit, en réalité, c'est que cette mission revêt un caractère exceptionnel, en ce sens qu'elle est la première de ce genre, à mon avis, et qu'elle représente une initiative féconde, puisque des hommes d'affaires, des agriculteurs, des chefs dans les domaines du travail, de la pêche et autres se rendent au Royaume-Uni en vue de déterminer les moyens d'accroître notre commerce. C'est en quelque sorte une idée nouvelle, puisque, pour la première fois, un groupe de citoyens éminents assume certaines responsabilités au nom du Canada.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Le premier ministre, occupé ailleurs, n'était pas à la Chambre hier; pendant son absence, j'ai demandé au ministre des Finances si le ministre du Commerce profiterait de sa visite au Royaume-Uni pour débattre avec les membres du gouvernement du Royaume-Uni la proposition britannique touchant le libre-échange, ainsi que la proposition formulée par le premier ministre. Le chef du gouvernement peut-il me dire si ces questions seront débattues ou non?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre du Commerce ne profitera pas de cette occasion, mais, sans aucun doute, pendant qu'il sera là-bas, on discutera toute question jugée d'importance mutuelle pour l'accroissement du commerce.

IMPORTATIONS DE FOIN DES ÉTATS-UNIS À LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question dont je l'ai préavisé. Le gouvernement a-t-il été mis au courant d'importations considérables de foin américain dans l'Ouest et le Sud de la Colombie-Britannique, foin qu'on livre surtout par camions et remorques. Dans le cas de l'affirmative, envisage-t-on de prendre des mesures pour protéger les producteurs de foin des régions d'Okanagan et de Shuswap qui ne peuvent pas résister à cette concurrence?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je suis venu directement ici d'une autre réunion, de sorte que je n'ai pas reçu l'avis de l'honorable député. Je ne suis pas au courant de la situation touchant ces importations de foin. J'avais entendu dire il y a quelque temps qu'on en importait de petites quantités, mais je vais faire examiner la situation et je répondrai à la question aussitôt que possible.

## LE PÉTROLE

ALBERTA—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT À LA SUITE DE LA DIMINUTION DES EXPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** J'aimerais poser au premier ministre une question dont je l'ai préavisé il y a deux jours dans l'espoir que j'aurais pu la lui poser hier; comme il était absent pour affaires importantes, je l'ai remise à aujourd'hui.

A la lumière de la déclaration radiophonique que le premier ministre d'Alberta, M. Manning, a faite pas plus tard qu'hier et en vertu de laquelle la production de pétrole de l'Alberta est réduite de 60 p. 100 du contingent autorisé par la commission de conservation, par suite de la restriction actuelle aux exportations de pétrole, le premier ministre voudrait-il faire un exposé circonstancié des mesures que le gouvernement se propose de prendre en vue de remédier à la situation?



**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Je regrette de n'avoir eu l'occasion de lire la déclaration faite par le premier ministre d'Alberta, mais je suis sûr qu'il n'a pas affirmé qu'une réduction des exportations vers les États-Unis résultait de la politique de notre gouvernement. Je ne veux pas parler des entretiens que le premier ministre et moi avons eus, mais je dirais qu'en aucun moment il n'a prétendu que cette réduction résultait des mesures prise par notre gouvernement.

En réalité, voici ce qui s'est passé. Au moment de la crise de Suez, il y a eu un marché très important dans l'Ouest des États-Unis. La demande qui s'est manifestée alors, particulièrement en Californie comme dans les autres États du littoral du Pacifique, était telle qu'on a pu écouler une grande quantité de pétrole canadien. Depuis quelques mois toutefois, et notamment depuis les six derniers mois, la demande de pétrole canadien dans les régions américaines qui constituaient les meilleurs marchés pour le pétrole albertain, diminue sans cesse.

L'explication de la diminution est la suivante. Il y a eu une très forte augmentation de la production du pétrole du Moyen-Orient et la distribution de ce pétrole dans cette partie des États-Unis a diminué la demande de pétrole canadien. Nous avons discuté ensemble la solution possible à cette question. On est à l'examiner et, nous comptons le faire davantage la semaine prochaine, lorsque le premier ministre de l'Alberta sera ici, à Ottawa.

C'est avant hier, il me semble, que le premier ministre Manning m'a téléphoné au sujet d'une réunion de comité,—une réunion administrative,—qui doit se tenir à Washington à partir de lundi prochain et qui doit durer deux jours, pendant lesquels on discutera la question des importations de pétrole aux États-Unis. Le président de ce comité est M. Carson. Le gouvernement albertain sera représenté par M. McKinnon de l'office des ressources de cette province. Le gouvernement du Canada, de son côté, y sera représenté par un ou plusieurs observateurs. On entend ainsi aplanir quelques-unes des difficultés qui sont apparues depuis quelques mois par suite de la crise de Suez. J'espère

que nous pourrons trouver des solutions acceptables pour toutes les parties en cause.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** J'aimerais demander au premier ministre si le représentant du Canada à la réunion dont il a parlé aura exactement le même rang que celui du représentant d'un gouvernement provincial, voire un rang supérieur?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il soit ici question d'un ordre quelconque parmi les représentants. Il s'agit ici d'une réunion d'un comité américain, faisant partie de l'administration américaine, tenue en vue de la réalisation de l'objectif dont j'ai parlé. Les représentants qui y assisteront auront simplement le rôle d'observateurs. Il va de soi qu'ils auront plus tard l'occasion de discuter les questions en litige.

## LES IMMEUBLES PUBLICS

### WINDSOR—INTERPELLATION AU SUJET DES TRAVAUX AU NOUVEAU BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. F. Brown (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? Vu la situation de l'emploi, telle que l'a exposée hier le ministre du Travail (M. Starr), et la déclaration du ministre des Travaux publics, portant qu'il n'y a aucune réserve de travaux publics, le gouvernement serait-il disposé en ce moment à faire démolir immédiatement les immeubles achetés par l'ancien gouvernement en vue d'ériger un nouveau bureau de poste à Windsor?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député s'en souvient, j'ai fait il y a quelques semaines une déclaration à propos de l'érection de ce nouveau bureau de poste. J'ai dit à ce moment-là qu'il y avait encore un bail sur l'un des immeubles que l'on songe à démolir. Je ne crois pas qu'aucun changement soit intervenu depuis. Ce pendant, je me ferai un plaisir d'étudier de nouveau la situation.

**M. Brown (Essex-Ouest):** Puis-je poser une question supplémentaire? Le gouvernement serait-il disposé à faire démolir les immeubles déjà achetés? Voilà la question.

**L'hon. M. Green:** Je me ferai un plaisir d'étudier la situation.

### WESLEYVILLE—CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Hier, le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) m'a posé cette question:

> Dans ce cas, peut-il entreprendre l'aménagement du bureau de poste à Wesleyville, qui était inscrit dans le programme de cette année et qu'on n'a pas encore commencé?

J'ai promis une enquête, et je constate que l'ancien gouvernement n'a rien prévu au budget des dépenses pour le bureau de poste de Wesleyville. J'ai bon espoir que le nouveau gouvernement prendra un plus grand soin de la circonscription de l'honorable député.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Puis-je poser une autre question? N'est-il pas vrai que le coût de cette construction serait tel qu'il ne serait pas nécessaire de le faire figurer distinctement dans les crédits si l'on s'en tient au règlement régissant le budget des dépenses?

**L'hon. M. Green:** Étant donné son expérience de l'administration et du Cabinet, l'honorable représentant devrait savoir qu'il vaudrait mieux ne pas poser cette question.

**L'hon. M. Piskersgill:** La réponse est donc évidente.

### WINDSOR—DEMANDE D'AIDE À L'ÉGARD D'UNE GRANDE SALLE DE RÉUNIONS MUNICIPALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. D. Brown (Essex-Ouest):** Le premier ministre nous dirait-il si le gouvernement a reçu du conseil municipal de Windsor ou de quelque autre organisme ou particulier une demande d'aide financière pour la construction d'un auditorium municipal? Dans le cas de l'affirmative, qu'a décidé le gouvernement au sujet de cette demande?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Je considère cette question comme un avis.

## CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

### DEMANDE DE PRÉCISION DE L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT ET DES PROPOSITIONS DE LA PROCHAINE RÉUNION

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au premier ministre. Comme nous sommes au dernier jour avant la conférence qui doit avoir lieu lundi prochain, le premier

ministre a-t-il l'intention d'exposer à la Chambre, au cours de la séance d'aujourd'hui, quelle sera l'attitude du gouvernement envers les provinces et peut-être aussi quelles propositions il songe à présenter sur les importants sujets qui seront débattus avec les provinces?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le témoignage que je vais citer ralliera, je le sais, l'approbation de l'honorable député. Le remarquable parlementaire qu'était M. Mackenzie King répondait, je me le rappelle, à une question semblable que, dans les circonstances, il y avait lieu d'attendre les événements.

**L'hon. M. Martin:** Permettez-moi de poser une question supplémentaire. Dans les circonstances, nonobstant le haut témoignage que le premier ministre a invoqué, je me permets d'invoquer sous forme d'interrogation un autre témoignage également très autorisé, celui du premier ministre lui-même, qui a posé une question semblable à son prédécesseur.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Et qui a reçu une réponse à peu près semblable, monsieur l'Orateur.

## LES FINANCES

INTERPELLATION SUR LA POSSIBILITÉ D'AUGMENTER LE PRIX DE L'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. W. Martin (Timmins):** Monsieur l'Orateur, j'aurais posé ma question au ministre des Finances; vu qu'il est absent, j'aimerais la poser, soit à son adjoint parlementaire, soit au premier ministre.

Étant donné les entretiens entre M. Dulles, des États-Unis, et M. Pineau, de France, et la hausse subite des valeurs des mines d'or, le gouvernement a-t-il quelque renseignement sur la possibilité d'une hausse du prix de l'or de la part du gouvernement des États-Unis pour aider à prévenir l'écroulement de l'économie française par suite de la situation en Algérie?

**M. Richard A. Bell (adjoint parlementaire au ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, l'avis de cette question m'est parvenu juste au moment où j'entrais à la Chambre et je n'ai pas eu le temps d'aller aux renseignements. Pour ma part, je ne suis au courant d'aucune proposition dans le sens dont l'honorable député a parlé. Je me renseignerai et, si nous avons quelque renseignement qui puisse être communiqué à la Chambre, le ministre ou moi-même fera une déclaration à la Chambre lundi.

[L'hon. M. Martin.]

## LES CÉRÉALES

AVANCES EN ESPÈCES SUR LE GRAIN EMMAGASINÉ À LA FERME

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant du Commerce. D'après lui, quand les cultivateurs de l'Ouest pourront-ils toucher les avances en espèces sur les céréales emmagasinées à la ferme?

**L'hon. M. Martin:** Jamais.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** J'aimerais répondre à cette question, monsieur l'Orateur. Parlant de mémoire en ce qui a trait à la date elle-même, je pense que la proclamation permettra d'inaugurer le régime des avances en espèces soit lundi, soit mardi prochain.

## LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTATS-UNIS ET CANADA—COMMANDEMENT COMMUN DE LA DÉFENSE AÉRIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre si l'on a porté à son attention un article sur le réseau défensif de radar de l'Amérique du Nord, publié par le *Time* de lundi prochain 25 novembre, c'est-à-dire depuis que certaines questions ont été posées et ont reçu une réponse en cette enceinte? Sait-il que ce magazine affirme que, si l'alerte était donnée par la ligne d'alerte préliminaire dans le Nord canadien, il y aurait consultation immédiate entre les chefs d'état-major commun à Washington et le président Eisenhower, qui prendrait en cinq minutes la décision de donner au NORAD l'ordre de lancer à l'attaque les bombardiers du SAC?

Puisque cette déclaration intervient après certaines questions qui ont été posées et qui ont reçu une réponse en cette enceinte, le premier ministre pourrait-il nous donner une idée claire de la situation du gouvernement canadien et du premier ministre du Canada en une telle circonstance?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** La revue *Time* vaut la peine, certes, qu'on y consacre du temps, mais je ne la reçois pas d'avance. Je n'ai donc pas encore vu ce numéro. Mais, indépendamment de ce qui a paru dans cette publication ou dans quelque autre, la situation est exactement celle qu'a exposée le ministre de la Défense nationale.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est-à-dire?

**M. Coldwell:** Le ministre de la Défense nationale voudrait-il exposer la situation?

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, la Chambre n'ignore pas qu'on a établi, à Colorado Springs, un commandement intégré comportant un quartier général intégré préposé aux opérations des unités d'aviation affectés à la défense du continent nord-américain. L'officier aviateur commandant la région de défense aérienne de l'aviation royale canadienne à St-Hubert détient effectivement le commandement des forces canadiennes. En cas d'alerte, ou de tout renseignement obtenu de n'importe quelle source annonçant les mouvements, au-dessus du territoire canadien, d'avions ennemis ou non identifiés, l'officier d'aviation commandant à St-Hubert est autorisé à envoyer des avions vérifier ce qu'il en est.

Tandis que les avions ainsi envoyés repéreraient tout appareil non identifié, des rapports seraient immédiatement adressés au gouvernement canadien et au commandement de la défense aérienne intégrée à Colorado Springs. On prendrait alors des mesures dictées par ces rapports et la situation éventuelle, conformément à des plans dressés d'avance et acceptés d'un commun accord par les différents gouvernements, suivant les diverses circonstances qui pourraient surgir.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Que dire de l'armée de l'air des États-Unis et des avions américains au Canada? Auraient-ils la même obligation que le commandant canadien de faire rapport au gouvernement du Canada?

**L'hon. M. Pearkes:** Les escadrilles de l'aviation américaine actuellement postées au Canada sont sous le commandement de l'officier canadien chargé de la défense aérienne à St-Hubert.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je désire poser une question complémentaire. Qu'en serait-il des avions américains postés aux États-Unis? Est-il possible qu'ils soient envoyés au-dessus du Canada par suite d'une décision du gouvernement des États-Unis, sans que le premier ministre ou le gouvernement du Canada soit consulté?

**L'hon. M. Pearkes:** Les consultations se poursuivent déjà et, comme je l'ai signalé, une série de plans en voie d'élaboration seront approuvés par les gouvernements du Canada et des États-Unis. S'il se présentait une situation exigeant que l'aviation américaine s'acquitte d'une opération en particulier au-dessus du Canada, on peut supposer que cela est déjà prévu dans les plans préliminaires. Il s'agirait donc seulement de signaler au gouvernement du Canada que tel ou tel état de choses s'est produit et que tels ou tels plans devraient s'appliquer.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question découlant de la réponse du ministre à l'égard du commandement canadien d'escadrilles américaines au Canada. Veut-il dire que le Canada commande des escadrilles américaines à Terre-Neuve, des bases américaines ou des bases louées à Terre-Neuve?

**L'hon. M. Pearkes:** Je parle des escadrilles affectées à la défense de l'Amérique du Nord, escadrilles actuellement en poste au Canada. A certaines de ces stations dont a parlé l'honorable député, il peut y avoir d'autres avions qui ne sont pas affectés à la défense du continent nord-américain.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre si l'accord intergouvernemental dont il vient de parler inclut certains plans en voie d'élaboration au sujet de la défense aérienne continentale et si cet accord intergouvernemental sera examiné et entériné par la Chambre avant de s'appliquer en tant qu'accord intergouvernemental?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, cette question me fournit l'occasion de revenir sur le passé à ce sujet. Le 17 août 1940, M. King et le président des États-Unis en sont venus à un accord connu sous le nom d'Accord d'Ogdensburg. Le lendemain, un communiqué conjoint était publié. M. King s'y reporta tout simplement et le soumit au Parlement le 12 novembre 1940.

Puis de nouveau en 1947, environ onze jours après l'ouverture de la session, M. King a fait une déclaration sur la collaboration avec les États-Unis en matière de défense. Il en a longuement retracé l'historique, mais il n'a pas saisi le Parlement de l'affaire afin d'en obtenir une décision. Le seul décret du conseil jamais déposé à ce sujet avait trait à l'établissement de la Commission de défense commune. En d'autres termes, c'est un fait d'expérience que les questions de sécurité ont fait l'objet d'exposés de portée générale. A l'exception du décret du conseil établissant la Commission de défense, qui a été déposé, on s'est contenté de faire rapport au Parlement.

**L'hon. M. Martin:** C'est inexact.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est la ligne de conduite que nous suivrons à cet égard, à moins que les députés n'insistent pour que nous ayons un débat. Je leur laisse à juger s'il doit y avoir un débat sur la question de

la défense et des ententes intervenues entre le Canada et les États-Unis. Si l'opposition veut prendre sur elle d'exiger une analyse poussée de ces questions, dont l'examen public à la Chambre peut entraîner de graves dangers...

**L'hon. M. Martin:** Personne ne demande cela.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** La chose se fera, mais la responsabilité lui en reviendra.

**Une voix:** Un épouvantail!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Les députés veulent-ils me laisser finir mon énoncé? Dans le passé, on a suivi la ligne de conduite que je viens d'indiquer. Si les honorables députés veulent s'en écarter, ils n'ont qu'à le dire. Nous saisirons la Chambre de tous les aspects de la situation et ils seront responsables des conséquences que peut avoir la divulgation au grand jour de ces renseignements. Si l'un ou l'autre de mes deux honorables amis,—l'un des deux sera sans aucun doute chef de l'opposition prochainement,—désire que ces renseignements lui soient communiqués personnellement, ou si les chefs des autres partis veulent cette information, elle leur sera communiquée. Je m'en remets à mes amis de l'opposition.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, je crois que ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre comprennent parfaitement leurs obligations à cet égard et qu'ils sauront s'en acquitter comme il convient. Cependant, étant donné ce que le premier ministre a dit, je veux signaler que la comparaison qu'il a faite ne s'applique pas du tout à la situation actuelle, ni à l'accord proposé. Nous aurons peut-être un jour l'occasion de débattre ce point en détail.

L'accord dont il parle était un accord du temps de guerre qui ne s'étendait pas au contrôle des forces canadiennes par un officier d'une puissance étrangère, contrôle auquel je ne m'oppose pas, monsieur l'Orateur. Je demande simplement des renseignements.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Oh non, on ne s'y oppose pas!

**L'hon. M. Pearson:** Le premier ministre a dit que, lorsque nous étions au pouvoir, nous n'avons pas soumis les accords de cette nature à l'approbation de la Chambre des communes. Je lui rappelle, cependant, que le traité de l'Atlantique Nord, dont il a déjà parlé à propos de l'accord intergouvernemental qui nous occupe, a été soumis à la Chambre, discuté, débattu et approuvé, et que c'est par suite de cette approbation que les forces canadiennes, en Europe, ont été placées sous le commandement de l'OTAN, sous la direction d'un général américain. Il aurait pu arriver que ce fût un général britannique. Auparavant, on avait communiqué au Parlement tous les renseignements disponibles.

On n'a communiqué aucune information secrète, pour ne pas compromettre notre sécurité. Tout ce que je veux dire, c'est qu'on songe maintenant à un accord intergouvernemental de même nature et que la Chambre a le droit d'exiger tous les renseignements disponibles, sans toutefois compromettre notre sécurité.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Mon honorable ami a d'abord parlé de la situation du temps de guerre. Pour des raisons évidentes, je ne la comparerai pas à la situation internationale actuelle. Je demande cependant à mon honorable ami d'envisager les faits. Parlant au nom de l'opposition, demande-t-il oui ou non, qu'on l'informe des conditions qui détermineront une intervention? Veut-il savoir dans quelle mesure le commandant en chef et le commandant en second s'acquitteront de leurs responsabilités? Veut-il qu'on lui fasse part des ententes conclues à cet égard?

J'ai l'impression que, si l'accord de l'OTAN a été soumis au Parlement, c'est essentiellement parce qu'aux termes de ce traité des troupes canadiennes étaient appelées à servir en dehors de notre territoire. En 1939, voire antérieurement, on avait décidé que jamais les troupes canadiennes n'auraient à servir en dehors de nos frontières sans le consentement du Parlement, sans une décision précise prise par lui.

Il s'agit ici de quelque chose de tout à fait autre. Il s'agit, en somme, d'une extension de l'activité de la Commission de défense créée autrefois. Jamais l'activité de cette commission n'a fait l'objet d'un débat à la Chambre jusqu'ici. Il aurait même été assez présomptueux de notre part, alors que nous siégions dans l'opposition, de demander ce qui en était précisément. Mais je demande à mon honorable ami d'être très net et de répondre à la question suivante. Au nom de l'opposition exige-t-il que nous communiquions les termes d'un accord intervenu entre les gouvernements du Canada et des États-Unis au sujet d'une question qui intéresse de très près la sécurité même de notre pays, renseignement qu'il n'y a pas lieu de communiquer, à mon avis, pour des raisons faciles à comprendre? Nous demande-t-il communication de ces termes?

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, la question est très simple et la réponse facile à donner. Le premier ministre, chef du gouvernement, doit prendre sur lui de décider ce qui doit être communiqué à la Chambre

et ce qui ne doit pas l'être. Nous ne voudrions certainement pas qu'il nous communique des renseignements qui pourraient nuire à la sécurité de notre pays ou à l'alliance, mais le premier ministre n'est-il pas, malgré tout, en mesure de juger si les réponses déjà données aux questions posées à la Chambre à cet égard n'ont pas été propres à embrouiller la question et ne se sont pas contredites elles-mêmes, et s'il ne serait pas grand temps de tirer la chose au clair.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, j'ai le droit de répondre à cette question.

**M. McIlraith:** M. l'Orateur est debout.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'affirme que les réponses n'ont jamais été propres à semer la confusion, pas plus qu'elles ne se sont contredites elles-mêmes.

**Des voix:** A l'ordre!

**M. l'Orateur:** Je vois que l'honorable député de Rosetown-Biggar veut prendre la parole. Puisqu'il s'agit ici d'une déclaration portant sur une question d'une incontestable importance, et que la Chambre semble disposée à ce qu'il y ait à ce sujet un débat, du moins limité, je pense que l'honorable député de Rosetown-Biggar devrait avoir le droit de prendre la parole. Peut-être, toutefois, pourrions-nous limiter autant que faire ce peut la suite de la discussion, puisque j'ai l'impression qu'elle est déjà allée assez loin et qu'il ne servirait à rien de la prolonger outre mesure. Le premier ministre a-t-il quelque chose à dire?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je ne voudrais pas profiter de l'occasion que vous venez de m'offrir, si ce n'est pour dire...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je crois que le premier ministre m'a mal compris. J'ai proposé que l'honorable député de Rosetown-Biggar soit autorisé à parler d'abord; le premier ministre pourra ensuite faire sa déclaration.

**M. Coldwell:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre a laissé entendre qu'il était prêt à fournir des renseignements de cette nature sur la demande de tout député, notamment des chefs de groupe. En l'entendant, j'ai pensé qu'il abdiquait certainement ses responsabilités en tant que premier ministre et chef du gouvernement. C'est au gouvernement de décider ce qui met en cause la sécurité ou le bien-être de notre pays. Si nous devions poser une question qui porte atteinte à la sécurité, il appartiendrait au premier ministre et au gouvernement de décider s'il y a lieu de répondre.

J'allais dire qu'à mon avis, l'opposition, je veux dire l'opposition officielle, se trouve dans une situation particulière. D'anciens premiers ministres, notamment le très honorable Mackenzie King maintenant décédé, se sont parfois trouvés, je m'en souviens, devant des problèmes du même genre. Or, ils renseignaient au moins l'opposition officielle, par l'intermédiaire du chef de cette opposition. Je puis dire qu'on est allé plus loin à l'époque. Je ne le demande pas, parce que nous n'avons pas le statut dont jouit le chef de l'opposition. A mon avis, on pourrait obvier à une foule de telles difficultés touchant la sécurité, etc., si le premier ministre suivait le précédent établi par le très honorable Mackenzie King.

**M. Victor Quelch (Acadia):** L'argument formulé par le député d'Algoma-Est (M. Pearson) est solide: si le gouvernement juge peu sage de communiquer ces renseignements à l'heure actuelle, la responsabilité de leur réserve doit incomber au gouvernement. Il ne peut écarter cette responsabilité en se bornant à dire à l'opposition: si vous exigez ces renseignements, nous les communiquerons et vous devrez en accepter la responsabilité. Je dis que cette responsabilité incombe au gouvernement. Le premier ministre seul, ou lui et d'autres ministres, savent quels sont ces renseignements. Il sait si la révélation en serait nuisible au pays. S'il considère peu sage de les révéler, il doit assumer la responsabilité de leur réserve.

**M. l'Orateur:** Puis-je signaler à la Chambre que, si le premier ministre prend maintenant la parole, il mettra fin au débat?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le premier ministre ne prendra la parole que pour dire ceci: le point de vue, énoncé par le député d'Acadia, est évidemment conforme au principe du gouvernement responsable; et on pourrait en dire autant du point de vue qu'a exprimé le chef du parti CCF. Si mes amis siégeant en face avaient une autre théorie, je leur ai donné l'occasion de la mettre en application, mais j'ai remarqué qu'ils n'ont pas perdu de temps à se défiler.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je me permettrai de poser au ministre de la Défense nationale une question supplémentaire qui se rattache à une réponse qu'il a donnée au cours de ce débat. A-t-il bien dit que, même s'il y avait présentement des consultations entre le Canada et les États-Unis au sujet des plans préliminaires, le Canada ne serait qu'avisé, mais non consulté en cas de mesures prises par les États-Unis à la suite d'une alerte?

**L'hon. M. Pearkes:** Il me semble qu'il y a quelque confusion au sujet de ce mot si fréquemment employé, c'est-à-dire "consultation". Il y a consultation à l'étape de l'élaboration des plans, mais peut-être le terme "demande d'autorisation" s'appliquerait-il mieux à la phase des opérations.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre pourrait peut-être aller un peu plus loin et nous dire si l'on demandera l'autorisation du Canada dans ce qu'on appelle "la phase des opérations"?

**L'hon. M. Pearkes:** C'est ainsi que je le comprends.

**L'hon. M. Martin:** Puis-je poser une autre question au ministre de la Défense nationale? Je ne m'attends pas à ce qu'il réponde aujourd'hui, sauf s'il est prêt à le faire. Il y a quelques jours, comme le ministre s'en souvient, je lui ai fait tenir des questions qui avaient été posées au général Partridge le 6 septembre et les réponses à ces questions. Le ministre peut-il dire si, avant la publication de ces questions et réponses, lui ou les hauts fonctionnaires de son ministère, depuis le 12 juillet dernier, ont été invités à donner leur approbation, et si, de fait, ils ont approuvé ces questions et ces réponses avant leur publication?

**L'hon. M. Pearkes:** Oui, monsieur l'Orateur, le général Partridge a donné cette entrevue avant d'être nommé au commandement de Colorado-Springs. Certaines mentions ont été faites à la ligne d'alerte préliminaire, de la ligne intermédiaire du Canada et de la ligne Pinetree dans certaines des questions auxquelles a répondu le général Partridge, et il a obtenu l'approbation de l'ARC pour des raisons de sécurité uniquement. Autrement dit, il n'a pas voulu, dans ses réponses, inclure quoi que ce soit qui pût porter atteinte aux dispositions visant la sécurité du Canada.

**M. L. T. Stick (Trinity-Conception):** J'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Pourrait-il dire à la Chambre si le commandement aérien américain du nord-est, à Terre-Neuve et au Labrador, relève de l'ARC à St-Hubert? Si ma question enfreint les règlements de la sécurité, je ne veux pas de réponse.

**L'hon. M. Pearkes:** Comme je l'ai dit plus tôt au cours du débat,—qui, au fond, n'en est pas un,—ces escadrilles stationnées à Terre-Neuve et qui sont affectées ou assignées à la défense du continent nord-américain relèvent du commandement de l'ARC.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

### DÉCLARATION PORTANT SUR L'UTILISATION DE BASES CANADIENNES PAR DES AVIONS AMÉRICAINS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** Je désire profiter de l'occasion, monsieur l'Orateur, pour répondre à une question qu'a posée hier l'honorable député d'Algoma-Est à propos de l'utilisation de bases canadiennes par des avions américains. Voici la question de l'honorable député:

> Vu que le ministre de la Défense du Royaume-Uni aurait déclaré aujourd'hui que les avions américains ne peuvent utiliser les bases situées en Grande-Bretagne pour fins d'opérations militaires sans d'abord obtenir le consentement du gouvernement britannique, le ministre pourrait-il nous dire si la même chose s'applique aux bases situées en territoire canadien?

Après avoir lu la nouvelle dans les journaux, j'ai l'impression que ce qu'a dit M. Sandys, ministre de la Défense du Royaume-Uni, mercredi dernier, c'est que le consentement du gouvernement du Royaume-Uni serait nécessaire avant que les avions américains de bombardement à long rayon d'action puisse lancer une attaque à partir des bases qu'ils utilisent au Royaume-Uni. La question ne peut guère se poser ici, puisqu'il n'y a pas d'escadrilles du commandement stratégique aérien des États-Unis ayant leurs bases au Canada.

**L'hon. M. Pickersgill:** Sauf à Harmon-Field.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### COMMISSION CHARGÉE DE RÉDUIRE LES DÉPENSES INUTILES DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** J'aimerais demander au premier ministre si le gouvernement songe à créer une commission analogue à la commission Hoover aux États-Unis, qui aurait pour fonction de réduire les dépenses inutiles du gouvernement?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la réponse est oui; cette question fait en effet l'objet d'une étude approfondie. Le problème étant d'assez vaste envergure, nous procédons à une étude complète à ce propos.

## LES TRANSPORTS

### INTERPELLATION À PROPOS DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION EN COURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Je veux poser une question au ministre des Transports. Le ministère des Transports exécute-t-il le programme de construction prévu en vertu des crédits de

l'année en cours ou diminue-t-on les dépenses envisagées dans ce cas-là?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je crois que, dans l'ensemble, le programme entrepris cette année est en voie d'exécution.

**L'hon. M. Marler:** Puis-je poser une question complémentaire? Dois-je déduire de ce que dit le ministre qu'on n'étire pas l'exécution du programme en vue de diminuer les dépenses de l'année courante?

**L'hon M. Hees:** Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur.

## LA PRODUCTION DE DÉFENSE

INTERPELLATION À PROPOS DU PROGRAMME DE CONSTRUCTION EN COURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Le ministre de la Production de défense nous dirait-il si son ministère maintient le programme de construction et d'achat fixé par les crédits accordés au ministère de la Défense nationale pour l'année courante, ou si les dépenses prévues par ces crédits sont réduites?

**L'hon. Howard C. Green (ministre suppléant de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, le ministère de la Production de défense n'est au fond qu'un service d'achat et de construction pour le ministère de la Défense nationale. Les crédits du ministère de la Production de défense sont minimes et n'ont rien à voir avec le prix réel des biens et du matériel acquis ou le coût des travaux de construction entrepris, de sorte que tout changement apporté au crédit relatif aux travaux de cette nature devrait intéresser le ministère de la Défense nationale.

**L'hon. M. Marler:** Je pose par conséquent ma question au ministre de la Défense nationale et lui demande si son ministère maintient le programme d'achats et de construction prévu par les crédits de l'année courante ou si on réduit effectivement les dépenses qui étaient envisagées à cette fin?

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je crois que ces questions devraient m'être adressées lorsque la Chambre sera saisie des crédits qui concernent mon ministère.

## LES TRAVAUX PUBLICS

QUESTION AU SUJET DU SERVICE DES PLANS DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics.

**L'hon. M. Green:** Vous n'êtes donc pas encore satisfait?

**L'hon. M. Pickersgill:** Pas du tout! Je n'ai pas encore obtenu quoi que ce soit de l'honorable député, pas même l'édifice public dont M. Winters avait lancé la construction avant les élections. (*Exclamations.*)

**L'hon. M. Hees:** Combien de temps avant les élections?

**L'hon. M. Pickersgill:** Environ un an.

**L'hon. M. Harkness:** Avez-vous dit "pour les élections"?

**L'hon. M. Pearson:** Vous n'entendez pas très bien.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le ministre de l'Agriculture (M. Harkness) ne devrait pas juger nécessaire de demander si M. Winters avait commencé la construction de n'importe quel édifice public après les élections. Il me semble que cela saute aux yeux.

**L'hon. M. Harkness:** J'ai demandé: "Avez-vous dit *pour* ou *avant* les élections?"

**L'hon. M. Pickersgill:** Avant.

**L'hon. M. Harkness:** J'avais cru vous entendre dire "pour".

**L'hon. M. Marler:** Comme d'habitude, vous avez fait erreur.

**L'hon. M. Pickersgill:** Étant donné que le ministre est maintenant de si bonne humeur, peut-être pourrait-il nous dire si le service des plans du ministère des Travaux publics a été aboli?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Non, monsieur l'Orateur, ce service du ministère est très occupé.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'aimerais alors poser une autre question. Est-ce vrai que le chef de ce service a démissionné? Et s'il a démissionné, pourquoi l'a-t-il fait?

**L'hon. M. Green:** Je n'ai pas entendu parler d'une telle démission.

**L'hon. M. Pickersgill:** Étant donné qu'il dit que ce service est si occupé, peut-être le ministre pourrait-il se renseigner?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, je le ferai avec plaisir.

## L'ÉCART DES PRIX

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, comme le pays en général souhaite vivement que des mesures soient prises au sujet de l'écart sensible qui existe entre les

prix des denrées agricoles et les prix de détail, puis-je demander au premier ministre s'il peut ajouter quelque chose au sujet des progrès accomplis en vue de l'institution d'une commission d'enquête sur les écarts de prix?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement sera très bientôt en mesure de faire rapport sur le personnel et l'établissement de la commission. J'espère pouvoir le faire d'ici quelques jours.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Courtemanche.

### MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

*213.* Administration centrale, $530,620.

**M. le président:** Le poste figure à la page 43 du Budget des dépenses et le détail des affectations, à la page 285.

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur le président, je n'ai éprouvé hier aucune difficulté à formuler mes observations sur le crédit à l'étude jusqu'au moment où, sans malice, j'ai fait une réflexion sur le pipe-line transcanadien en voulant attribuer les responsabilités à qui de droit. La chose a provoqué toute une commotion du côté du gouvernement. J'ai dit que des journalistes commençaient à se rendre compte de l'injustice qui avait été commise et que certains au moins essayaient de faire un fidèle exposé des faits.

Je n'ai pas du tout l'intention de donner lecture d'un article dont j'ai parlé hier comme étant tiré du *Financial Times* ou du *Financial Post.* Je l'ai ici en mains et il est bien du *Financial Times,* et daté du 8 novembre à Montréal. Il est dû à la plume d'un éminent journaliste, "Tempus" qui, soit dit en passant, fait partie de notre tribune des journalistes.

Je signalais également, monsieur le président, que si tant de gens ne trouvent pas d'emploi dans les travaux de construction, de géologie, et d'arpentage exécutés par le ministère et par l'industrie privée pour la mise en valeur du gaz, c'est en grande partie à cause de la ligne de conduite du gouvernement actuel. J'aimerais que le premier ministre et ceux qui sont responsables de la perte de ces marchés d'exportation de gaz canadien vers les États-Unis fassent tout en leur pouvoir pour remédier à la situation et pour encourager par tous les moyens possibles l'exportation du gaz aux États-Unis afin que nous puissions, dans une certaine mesure au moins, résoudre notre problème de chômage et gagner par la même occasion ces dollars américains dont nous avons tant besoin pour rembourser nos dettes envers les États-Unis.

J'aimerais vous entretenir quelques instants du pétrole. Ce matin, j'ai posé au premier ministre une question sur la production du pétrole. Au début de sa réponse il m'a donné l'impression qu'il pensait que je les rendais responsables, lui et le gouvernement, de la perte de ces marchés. Ce n'est pas nécessairement ce que je voulais faire. Nous avons perdu le marché. Ce que je voulais savoir, et je tiens à le remercier des renseignements détaillés qu'il nous a fournis à ce sujet, était ce que le gouvernement faisait ou pouvait faire pour nous permettre de recouvrer ces débouchés américains nécessaires pour notre pétrole. Je tiens encore à le remercier de la réponse complète qu'il m'a donnée.

En parlant l'autre jour de cette question, l'honorable représentant de Calgary-Sud a montré assez longuement qu'il fallait que le gouvernement fédéral et celui de la province d'Alberta fassent tout leur possible pour assurer une croissance continue de la production de pétrole en Alberta et surtout pour veiller à ce que les travaux de prospection se poursuivent. Il a signalé, et je suis entièrement de son avis, que par suite du manque de marchés et de la baisse de notre production, cette industrie connaît un grave problème de chômage; cette situation a naturellement des répercussions sur des centaines de gens qui ne sont que des gens bien simples et certainement pas ceux que l'on appelle parfois les millionnaires ou les multimillionnaires.

Il faut que la Chambre sache bien, monsieur le président, que l'industrie de la production du pétrole ne peut pas sur demande produire immédiatement le surcroît de centaines de barils de pétrole dont on aurait besoin en cas d'urgence. Le seul moyen que nous ayons pour faire face à une crise,—et celle que nous avons connue durant la dernière guerre aurait pu être désastreuse,—consiste à poursuivre l'exploration et l'exploitation de nos ressources au Canada. L'accès immédiat à des ressources pétrolières suppose non seulement des mois mais des années d'études, d'exploration, de travaux et de réalisation ardus. Par conséquent, le gouvernement devrait se soucier au plus haut point de faire tout son possible pour que l'industrie pétrolière du Canada puisse subsister et se développer.

Une remarque du premier ministre a éveillé mon intérêt. Elle portait sur une réunion qui doit avoir lieu aux États-Unis afin de voir ce qui pourrait être fait pour résoudre le problème de nos exportations vers ce pays. Pour le cas où nous ne pourrions récupérer nos marchés de pétrole aux

États-Unis, il faudrait songer très sérieusement à utiliser nos propres marchés, donnant ainsi à cette industrie la chance de pousser à la fois ses explorations et sa production. Je suis au courant des difficultés qui pourraient surgir, notamment dans l'Est du Canada et plus particulièrement dans le secteur de Québec où l'on peut importer de l'étranger à un peu meilleur marché. Toutefois, je ne crois pas que nous devions laisser compromettre la sécurité du Canada, tant du point de vue militaire qu'économique, pour l'amour de quelques misérables cents par baril de pétrole.

Cette question a trop d'ampleur et d'importance pour que l'on permette à pareillle chose de nuire à l'essor continu de notre industrie pétrolière. En outre, d'après l'opinion générale, semble-t-il, les grandes sociétés pétrolières de notre continent souhaitent garder le pétrole du Canada,—surtout en Alberta,—comme réserve d'urgence; elles vont donc utiliser tout le pétrole qu'elles peuvent obtenir d'autres sources, surtout si elles peuvent l'obtenir à meilleur compte.

Comme je le signalais tantôt, les grandes sociétés pétrolières devraient reconsidérer cette proposition, car, sauf si l'on nous laisse poursuivre nos travaux de mise en valeur et de prospection, quand elles voudront accroître la production en notre pays, il n'y en aura plus, de production. Une situation analogue s'est produite dans une autre de nos industries, les charbonnages. Dans l'exploitation des houillères, on ne peut se contenter de produire selon la demande immédiate. Il faut maintenir l'activité à une vive allure pour répondre éventuellement aux besoins d'urgence.

Je ne parlerai pas longuement aujourd'hui de la question du charbon, car, sauf erreur, le ministre a déclaré, au début de l'examen des prévisions budgétaires, qu'il préférerait que nous abordions ce sujet quand nous en viendrons au poste nº 238, l'Office fédéral du charbon. Je respecterai donc ses désirs à cet égard. Cependant qu'il me soit permis de répéter aux membres de la Chambre que la production du pétrole et la poursuite des travaux d'exploration contribueraient pour beaucoup à fournir de l'emploi à ces gens, qui manquent de travail par suite de notre production réduite, et que nous devrions examiner cette question très judicieusement. Le gouvernement doit aussi tenter tous les efforts pour veiller à ce que nous recouvrions nos marchés d'exportation de pétrole.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur le président, avant que le ministre prenne la parole, j'aimerais dire quelques mots d'une question à laquelle son ministère et lui-même s'intéressent beaucoup et dont on a déjà parlé au cours du présent débat, c'est-à-dire l'expansion de l'exploitation de l'uranium dans notre pays. Bien entendu, cette expansion a été spectaculaire et, sous ses aspects les plus spectaculaires, elle s'est peut-être concentrée dernièrement dans la région de la rivière Blind et du lac Elliot, situés dans ma circonscription. Cette région est maintenant devenue la plus grande région d'exploitation d'uranium au monde et, aux environs du lac Elliot, grandit une localité splendide, progressiste et moderne qui aura beaucoup d'importance pour cette partie du Nord.

Je sais que le ministre et son ministère désireront aider par tous les moyens possibles à cette expansion et un des moyens de le faire, ce serait peut-être de hâter l'aménagement d'un bassin à Cutler, près du lac Elliot; cet ouvrage aurait une importance toute particulière pour l'importation de la houille destinée à la région minière. Soit dit en passant, le premier ministre a promis, sans réserve, d'établir ce bassin, lorsqu'il a pris la parole dans cette région au cours de la récente campagne électorale.

Selon toute attente, l'année prochaine, la région d'Algoma qui comprend la rivière Blind et le lac Elliott, produira,—et c'est là un signe de son importance pour notre économie,—un peu plus de 14,000 tonnes d'oxyde d'uranium représentant une extraction de plus de 34,000 tonnes de minerai par jour. Et cela de cette seule région. On s'attend aussi que la valeur de la production canadienne d'uranium atteigne, l'année prochaine, le chiffre de 400 millions de dollars, ce qui en fera le métal de plus de valeur qu'on produise dans notre pays.

Les contrats de vente relatifs à cette énorme production ont presque tous été conclus avec le gouvernement des États-Unis; ils sont, —le député ne l'ignore pas,—garantis par le gouvernement fédéral. On peut se faire une idée de l'ampleur de cette transaction en tenant compte de ce que les dispositions concernant ces ventes sont assurées jusqu'à la fin de 1962 et se rapportent à 1,600 millions de dollars de produits.

On a récemment exprimé quelque doute,—ce doute a même été formulé hier soir à la Chambre,—sur les perspectives de cette industrie minière. On a prétendu,—ce qui a d'ailleurs été relevé dans les journaux,—que l'uranium en tant que source d'énergie atomique sera bientôt dépassé par ce qu'on appelle le procédé de fusion, et qui consiste en la fusion de deux noyaux, remplaçant ainsi la méthode de fission de l'atome qui exige, évidemment l'emploi de l'uranium. Certains craignent aussi que les besoins d'uranium ne diminuent à la suite du recours au

procédé dit de la génération rapide. Pourtant, ceux qui sont renseignés à ce propos et qui ont les connaissances scientifiques voulues pour discuter la question d'une manière dont je ne suis certes pas capable,—et je pense en ce moment au vice-président des recherches et du développement pour l'*Atomic Energy of Canada Ltd.*, le Dr Lewis,—prétendent que l'avenir de l'uranium au Canada ne serait pas menacé par le procédé de fusion; le Dr Lewis dit que les gens confondent l'expérience scientifique avec ce qui peut influer sur l'avenir économique du monde.

On a exprimé une autre crainte,—et il en a été question encore hier soir, au cours de la discussion,—et c'est à propos de ce qui va advenir de cette industrie lorsque les contrats en cours, dont j'ai déjà signalé l'ampleur, expireront en 1962, date qui préoccupe beaucoup ceux qui travaillent à l'établissement de ces localités et de cette industrie. Il n'y aurait pas lieu pour nous de nous montrer pessimistes sur ce point. Il ne serait pas sage de nous montrer pessimistes ou de verser dans ce que je pourrais appeler un optimisme spéculatif; je n'en demeure pas moins certain que les producteurs de cette matière première au Canada continueront d'avoir des marchés après 1962; et peut-être y a-t-il lieu d'être satisfaits et, jusqu'à un certain point, de confondre les plus pessimistes, en rappelant que la commission d'énergie atomique des États-Unis qui, évidemment, est un organisme très important pour l'exploitation de ce produit minier, a déjà obtenu des options sur la production canadienne pour de longues années après 1962.

Je sais évidemment, comme les autres députés, que ce produit sert en grande partie à des fins militaires et je me trouvais peut-être dans une situation un peu incongrue lorsque je devais, à titre de représentant du gouvernement aux assemblées internationales en ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ne rien négliger, et cela avec l'appui de la Chambre, j'en suis sûr, pour empêcher que l'uranium serve à des fins de destruction, tout en essayant d'autre part, à titre de député d'Algoma-Est, de mettre tout en œuvre pour favoriser et intensifier l'utilisation de ce produit.

La majeure partie de cette matière et même la presque totalité, je le répète, est affectée à des fins militaires; il importe au plus haut point que le gouvernement mette tout en œuvre, et il le fera, j'en suis sûr, pour trouver des débouchés à ce produit dans l'industrie civile. Comme le ministre le sait, des contrats ont été signés à cette fin avec le Royaume-Uni et, je pense, avec le gouvernement de la République fédérale de l'Allemagne de l'Ouest.

[L'hon. M. Pearson.]

Étant donné que l'uranium va servir à des fins civiles de temps de paix, il devient de plus en plus important pour le gouvernement d'étudier toutes les possibilités d'en venir à une entente avec tous les pays amis au sujet de l'utilisation de cette matière, même si, il va de soi, toute entente de cette sorte devra, vu la nature de la matière en cause, tenir compte des exigences de la sécurité et être conforme aux dispositions prises par les Nations Unies au sujet de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques.

Évidemment, il y a aussi les progrès importants accomplis ces dernières années dans l'emploi de l'uranium comme source d'énergie électrique. Ce progrès est plus marquant au Royaume-Uni où, en effet, l'énergie électrique produite au moyen de l'uranium concurrence maintenant la même énergie produite à partir de la houille. Mais les États-Unis et d'autres pays font également des progrès dans ce domaine et, selon moi, nous pouvons penser, sans nous abandonner à un optimisme extravagant, que, l'utilisation de cette matière à des fins militaires diminuant,—et nous espérons tous qu'elle diminuera,—son emploi à des fins pacifiques s'accroîtra et qu'on utilisera de la sorte les approvisionnements de ce produit qui servent présentement à la fabrication d'armes.

C'est aussi une source de satisfaction pour les Canadiens de savoir que, autant que nous sachions actuellement, notre pays possède les plus vastes réserves d'uranium qui existent dans n'importe quel pays. Et l'on dit que les réserves des États-Unis seront épuisées dans environ 10 ans. Ce n'est pas manquer de sens des réalités ni faire preuve d'un excès d'imagination que d'envisager le jour où cet uranium sera nécessaire à notre propre pays aussi, en tant que source d'énergie électrique.

C'est pourquoi, monsieur le président, j'ai voulu consigner au compte rendu ces quelques observations au sujet d'une question qui revêt pour le Canada et pour le monde une importance sans cesse accrue, une question d'une importance vitale du point de vue de la défense collective et qui, un jour, revêtira certainement une importance au moins égale du point de vue de nos progrès communs. Je demande au ministre d'envisager très sérieusement la possibilité, pour le gouvernement fédéral, d'intervenir, dans la mesure du possible, dans cet important domaine, important surtout, si j'ose dire, pour cette région de l'Ontario septentrional qui est devenue le centre mondial de l'uranium. Je ne doute d'ailleurs pas que le ministre le fasse.

*(Texte)*

**M. Villeneuve (Roberval):** Monsieur le président, qu'il me soit permis, à l'occasion de l'étude des crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, de dire quelques mots à ce sujet.

Je veux tout d'abord féliciter l'honorable ministre (M. Comtois) de sa nomination à un poste de confiance et rappeler, en passant, que lui et moi sommes les deux seuls anciens du séminaire de Nicolet à siéger en cette enceinte. Qu'il me soit également permis de féliciter l'honorable député de Lotbinière (M. O'Hurley) de sa nomination au poste d'adjoint parlementaire à l'honorable ministre.

Les observations que j'ai l'intention de faire à l'honorable ministre ont trait aux relevés techniques concernant particulièrement la cartographie. Je n'ai pas à faire de critiques au sujet de la technique elle-même, parce que je la trouve pratiquement parfaite, à mon humble point de vue, mais je crois que le ministère des Mines et des Relevés techniques devrait donner à sa cartographie l'aspect bilingue qui convient dans le pays.

Je fais souvent venir des cartes de ce ministère et je me rends compte qu'elles sont presque toutes uniquement libellées en anglais. Je ne vois pas d'objections à cela pourvu que l'on les libelle également en français et que l'on en fasse des publications bilingues.

J'ai souvent examiné la fameuse carte illustrant le Canada dans son entier, et je regrette énormément que cette carte officielle, qui est certainement distribuée dans le monde entier, ne soit libellée qu'en anglais. A ce titre, je crois qu'en vue de faire ressortir le caractère bilingue de notre pays, on devrait, à l'avenir, modifier cette publication et la rendre bilingue. On rendrait ainsi justice aux deux principaux groupes ethniques qui composent le pays.

Je note également, qu'une carte représentant une section de mon comté, particulièrement celle de la région de Roberval, est presque uniquement libellée en anglais quoique cette région soit une des plus française au pays.

Je ne veux pas porter d'accusation, mais seulement faire cette remarque en passant. Comme l'honorable ministre, son adjoint parlementaire et le sous-ministre, tous trois de langue française, sont actuellement à la Chambre, je ne crois pas devoir insister davantage sur l'aspect important que je viens de signaler, et je les remercie d'avance des efforts qu'ils feront afin de nous donner satisfaction sur ce point.

*(Traduction)*

**M. Fisher:** Monsieur le président, les remarques que je vais faire et les questions que j'ai l'intention de poser se rapportent presque entièrement aux publications du ministère des Mines et des Relevés techniques. Je devrais peut-être expliquer que ma connaissance des publications est celle d'un bibliothécaire fournissant aux prospecteurs et aux géologues les différentes publications. Le point où je veux en venir découle de ma connaissance des publications du ministère.

La première remarque générale que je ferai, c'est que les publications se rapportant aux levés géologiques, spécialement celles du début, renferment quelques-uns des meilleurs exposés historiques que l'on puisse trouver. Malheureusement, ils se perdent dans la masse de ces publications. Je propose donc que le ministère envisage de puiser dans les tout premiers rapports, spécialement ceux des années 1850, 1860 et 1870, les excellents exposés historiques des voyages accomplis par les arpenteurs à travers le Canada.

La première question que je poserai est celle de savoir à quel degré il y a collaboration avec les arpenteurs-géologues provinciaux afin d'éviter la répétition de la même matière et de s'assurer que la matière traitée par certaines publications est complétée par d'autres publications. J'ai l'impression qu'il y a eu double emploi dans le passé. Deuxièmement, le ministère se propose-t-il de publier en un volume les répertoires provinciaux actuellement publiés un par un?

Ma troisième question est la suivante: l'imprimeur des publications du ministère des Mines et des Relevés techniques conserve-t-il la composition des principales publications tels que les mémoires? Je suis bien content qu'on réimprime certains des plus importants mémoires, mais je crois que, si on conserve la composition, on pourrait en réimprimer plus d'exemplaires parce que, surtout pour les premières séries, il y en a qui manquent et parce qu'ils sont très demandés, du moins dans notre région, où la prospection est très répandue.

Quatrièmement, si on ne conserve pas les caractères après une réimpression, existe-t-il un programme de revision de la bibliographie et de tout renseignement subséquent relativement à la région, afin de les insérer dans le texte?

Voici ma cinquième question: le service de la préparation mécanique du minerai poursuit-il des recherches sur le traitement des minerais de fer à faible teneur avec emploi du gaz naturel pour le chauffage? Je sais qu'on s'est livré à un assez grand nombre d'expériences intéressant des minerais à pauvre teneur en fer, mais la question qui se pose dans notre région est celle du gaz

naturel, vu que nous possédons un grand nombre de gisements de fer à pauvre teneur. Si un groupe de personnes, mettons les concessionnaires de ces gisements de fer, soumettaient au ministère des échantillons aux fins d'expériences de concentration, qui ferait les frais de ces expériences?

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur l'Orateur, mes observations seront courtes, mais on me permettra de formuler quelques commentaires au sujet des points soulevés par les honorables députés et de répondre aux questions qu'on m'a posées.

*(Texte)*

Je remercie vivement l'honorable député de Villeneuve (M. Dumas) des compliments qu'il m'a adressés au début de la discussion et de la haute opinion qu'il a du ministère que je dirige. Ces compliments et cette opinion sont bien différents des commentaires que faisait l'honorable député de Hull (M. Caron) il y a quelques jours. Il va sans dire que je préfère les observations de l'honorable député de Villeneuve. Voilà un député que je conseillerais à l'honorable député de Hull de coudoyer et de rencontrer plus souvent, parce que, non seulement il s'y connaît en industrie et en production minière, mais il connaît bien, en outre, le ministère dont j'ai la responsabilité.

*(Traduction)*

Je remercie l'honorable député de Villeneuve de ses bonnes paroles à mon égard et de sa haute opinion à l'endroit du ministère des Mines et des Relevés techniques. Ses sentiments diffèrent passablement de ceux qu'a exprimés en cette Chambre, il y a quelques jours, l'honorable député de Hull. A propos du sixième congrès du Commonwealth sur les mines et la métallurgie, qui a eu lieu au Canada récemment, je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député de Villeneuve quand il dit que ce congrès a été un succès complet. Pendant que ces visiteurs étaient ici à Ottawa, j'ai eu l'honneur de dévoiler une plaque à l'un de nos immeubles de la Division des mines pour commémorer la tenue de cet important congrès au Canada.

Pour ce qui est de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, je puis dire que le ministre des Finances et moi-même sommes à l'étudier. Nous espérons être en mesure de communiquer une nouvelle à ce sujet au cours de la session actuelle. Sauf erreur, une délégation représentant des municipalités du Nord de l'Ontario et du Nord du Québec se propose de nous rencontrer à Ottawa, à la suite d'une étude économique qu'a faite une maison de Toronto pour le compte de ces municipalités. Je tiens à donner à l'honorable député de Villeneuve, et aux autres membres de la Chambre qui ont pris part au débat sur cette question, l'assurance que le gouvernement suit de très près la situation relative au plomb et au zinc. L'honorable député sait, j'en suis sûr, que l'industrie canadienne de l'extraction des métaux est actuellement bien représentée à Washington, où la commission fédérale du tarif a commencé des audiences sur la question du projet d'augmentation des droits douaniers et des contingents sur le plomb et le zinc importés aux États-Unis.

Je remercie l'honorable représentant de Laurier des félicitations qu'il m'a adressées à l'occasion de ma nomination. Je puis assurer aux honorables représentants de Laurier et de Stormont que je m'occuperai sérieusement de la question de la frontière Ontario-Québec dans le lac Saint-François, et je verrai ce que je peux faire, dans les limites de mon autorité, pour aider à résoudre le problème qu'ils ont soumis à l'attention de la Chambre. Nous avons une bonne connaissance, dans mon ministère, de la triangulation et des triangles dans le domaine technique des relevés que nous effectuons. Je parviendrai peut-être à faire servir ces connaissances à l'amélioration et à la stabilisation du triangle Ottawa-Toronto-Québec.

Je garantis à l'honorable représentant de Kootenay-ouest que je serai tout disposé, si la Chambre le désire, à soumettre les crédits de mon ministère au comité des mines, des forêts et cours d'eau lors d'une future session du Parlement.

En réponse à l'honorable représentant de Montmagny-L'Islet, je dois lui dire que j'ai été fort impressionné par les observations très sérieuses qu'il a faites sur la question des droits des provinces et du Dominion. Il n'est rien comme de se trouver dans l'opposition pour parler avec chaleur du sous-sol de la mer. Pour parler sérieusement cependant, et en toute déférence pour l'esprit juridique de l'honorable député de Montmagny-L'Islet, qui veut que la question ressortisse à mon ministère, je ne partage pas son avis à ce sujet.

**L'hon. M. Lesage:** Je n'ai pas dit ça. J'ai dit que votre ministère avait quelque responsabilité.

**L'hon. M. Comtois:** En réponse à la question de l'honorable député d'Edmonton-Strathcona, je peux dire que le problème général de l'énergie au Canada, y compris la question des pipe-lines à gaz, déborde le cadre de plusieurs des ministères et des organismes gouvernementaux. C'est en partie pour cette raison que le gouvernement a jugé bon de nommer une commission royale chargée d'étudier cet important problème. De plus, tous

les moyens dont dispose mon ministère ont déjà été mis à la disposition de la commission royale. Le ministère continuera d'aider et de renseigner, selon ses moyens, tout groupe ou tout organisme qui s'intéresse à la mise en valeur nationale des ressources de notre grand pays.

Je remercie l'honorable député de Calgary-Sud de l'intérêt qu'il porte à la rémunération des employés de mon ministère. Je peux l'assurer que je tiens ces employés en haute estime et que j'entends bien ne laisser passer aucune occasion d'améliorer leur sort.

A l'honorable député d'Algoma-Est, je tiens à dire que mon ministère fournit directement d'importants services à l'industrie de l'uranium et qu'il travaille en étroite collaboration avec la société de la Couronne, *Atomic Energy of Canada Limited*. De plus, je peux affirmer que selon toutes probabilités l'activité de mon ministère relativement à l'application de l'énergie atomique à des fins pacifiques poursuit une courbe ascendante, tant dans le domaine de la recherche que dans d'autres domaines.

*(Texte)*

Je voudrais dire également quelques mots à l'honorable député de Roberval (M. Villeneuve) pour le remercier de ses aimables paroles. Ceux qui sont passés par le séminaire de Nicolet sont toujours demeurés de bons amis. Ils peuvent différer d'opinion, mais qu'il s'agisse de Nicolet ou d'autre chose, ils gardent toujours un profond respect les uns envers les autres, de même que la plus solide des amitiés.

*(Traduction)*

Puis-je remercier les autres honorables députés qui ont parlé de ces prévisions budgétaires. Je partage entièrement leur souci du bien-être de l'industrie minière au Canada. Je les remercie de leur intérêt à l'égard de l'activité et des responsabilités de mon ministère.

*(Texte)*

**L'hon. M. Lesage:** Je désire féliciter l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) des réponses habiles qu'il vient de donner aux questions qui lui ont été posées. Je ne lui demanderai qu'une chose, et pour poser ma question je vais employer la comparaison dont il s'est lui-même servi. J'espère que le problème sérieux que j'ai soumis, hier soir, à son attention et à celle du gouvernement dont il fait partie, ne sera pas attaché à un énorme caillou et envoyé au fond de la mer bleue. J'aime à croire qu'il peut m'assurer, dès maintenant, que ces importants problèmes seront immédiatement étudiés sérieusement par les membres du cabinet.

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, permettez-moi de dire à l'honorable député de Montmagny-L'Islet que j'avais peut-être mal interprété le sens de sa question hier soir. Toutefois, il peut être assuré que je comprends mes responsabilités lorsqu'il s'agit des droits des provinces et que je saurai en discuter avec mes collègues, en temps et lieu. Qu'il ne s'inquiète pas des intentions, des désirs, ni même des opinions des députés de la province de Québec.

**L'hon. M. Lesage:** Je voudrais simplement faire remarquer à l'honorable ministre qu'à mon sens, le temps et le lieu pour discuter ces problèmes, c'est maintenant et ici.

*(Traduction)*

(Le crédit est adopté.)

*214.* Loi sur les explosifs—Administration, fonctionnement et entretien, $113,100.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, pourrions-nous vous demander de parler plus fort. Il est presque impossible de vous entendre d'ici. Nous ne pouvons pas savoir où vous en êtes, n'entendant pas ce que vous dites. J'espère que vous ne voyez pas d'objection à ce que je vous dise cela.

**M. le président:** Le crédit 214 est-il adopté?

**M. Blackmore:** Non. Je voudrais poser une question. Quelle est la nature de la loi sur les explosifs dont il est question dans le crédit? Quels sont les explosifs visés, etc.? Nous voulons être en mesure de juger si le crédit est suffisant ou non.

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, ce crédit prévoit l'application de la loi sur les explosifs et des règlements qui en relèvent. La loi réglemente la fabrication, l'essai, l'entreposage, la vente et l'importation des explosifs. En vertu d'un règlement, le transport des explosifs par route ou chemin de fer privé est également soumis à un contrôle. La loi ne s'applique pas aux explosifs sur lesquels le ministre de la Défense nationale a droit de regard, ni au transport par navire, avion ou chemin de fer public.

Elle a pour premier objectif d'assurer la sécurité du public et des manutentionnaires d'explosifs. Tous les explosifs fabriqués au Canada ou importés doivent tout d'abord faire l'objet d'une autorisation du ministre. Avant de les fabriquer ou de les importer, il faut donc les soumettre à des épreuves et à un examen au laboratoire d'explosifs maintenu par cette division. On examine régulièrement les explosifs déjà autorisés, afin de s'assurer qu'ils sont conformes à la formule déclarée au moment de l'autorisation.

En outre, le personnel des services de chimie conseille et aide d'autres ministères touchant les propriétés des explosifs et d'autres produits qui peuvent avoir des propriétés explosives ou des tendances à exploser. Je crois que cela répond à la question de l'honorable député.

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler de ce crédit, mais je veux dire quelques mots des sables bitumineux. Le ministre voudrait-il me dire à propos de quel crédit ce sujet peut être discuté?

**L'hon. M. Comtois:** Le crédit n° 230, à la page 44.

**M. Peters:** Les inspecteurs visitent-ils les diverses mines, afin de vérifier les approvisonnements de poudre, ou bien s'agit-il simplement d'une inspection portant sur la quantité des ingrédients que renferment les explosifs?

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, s'il y a des règlements provinciaux en vigueur, la question relève des provinces. Nous ne procédons à aucune inspection, sauf dans les provinces qui n'ont pas de règlement à cet égard.

**M. Peters:** Ces inspections ont-elles lieu dans les usines où l'on fabrique le produit en question?

**L'hon. M. Comtois:** Oui.

**M. Fisher:** Il y a un détail d'importance secondaire qui m'intéresse. Je vois qu'il y a trois inspecteurs des explosifs qui semblent tous toucher le traitement maximum. Une augmentation ultérieure est-elle prévue pour eux? Leur échelle de traitements a-t-elle été revisée?

**L'hon. M. Comtois:** Oui, il y a eu une nouvelle augmentation.

(Le crédit est adopté.)

*215.* Division des ressources minérales—Administration, fonctionnement et entretien, $217,595.

**M. Smith (Battle-River-Camrose):** Le ministre nous dirait-il brièvement quelle est la tâche générale de cette division, ce qu'elle fait et ce qu'elle compte faire à l'avenir?

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, la division en cause est chargée des archives concernant les gisements de minéraux, ainsi que les opérations minières et autres entreprises connexes au Canada. Elle détient dans ses dossiers, toute la documentation concernant les mesures et les lois fiscales, fédérales et provinciales, qui touchent à l'industrie minière. La recherche économique entreprise dans le domaine minier comporte des études d'un certain nombre de métaux, étude qui porte spécialement sur l'utilisation, l'écoulement et la valeur stratégique de ces métaux. Afin d'exécuter ce travail d'une manière efficace, les fonctionnaires de la division doivent périodiquement visiter les mines, les fonderies et les raffineries exploitées actuellement, ainsi que les nouveaux gisements mis en valeur. L'expansion et le développement de l'industrie minière, spécialement du minerai de fer, des métaux communs, du pétrole et du gaz naturel, ont accru la nécessité des travaux d'étude sur place.

**M. Peters:** Puis-je demander au ministre dans quelle mesure on vérifie les rapports d'essais et les rapports sur les gîtes de minerais et leur teneur ainsi que sur les réserves?

**L'hon. M. Comtois:** Nous établissons une vérification en nous fondant sur les informations que nous recevons du Bureau fédéral de la statistique, sur quelques rapports annuels et nos travaux d'inspection, c'est ainsi que nous obtenons nos renseignements.

**M. Peters:** Je pensais à la vérification des réserves de minerais, de la teneur des minerais, etc. Les inspecteurs de votre ministère vérifient-ils si la teneur déclarée correspond à la réalité? Cela peut ne pas avoir d'importance en ce qui concerne les mines non régies par le ministère, mais il existe une catégorie de mines dans lesquelles le ministère a des intérêts financiers.

**L'hon. M. Comtois:** Notre ministère n'a rien à voir à cette question.

**M. Peters:** Peut-on me dire alors quel ministère s'occupe de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or?

**L'hon. M. Comtois:** Je ne vois pas comment on peut s'attendre que le ministère connaisse la qualité du minerai et autres détails semblables. Ces renseignements figurent dans les rapports annuels des sociétés et, jusqu'à maintenant, cette vérification n'a pas été faite.

**M. Peters:** N'est-il pas vrai que l'industrie des mines d'or fait régulièrement rapport sur l'essai du minerai et l'emplacement des fronts de taille qu'elle entame, et que les cartes et les échantillons sont envoyés au ministère? J'ai supposé qu'on les envoyait au ministère des Mines et que ce dernier en tenait compte pour les prestations au titre de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Un certain nombre de ces mines reçoivent de l'aide alors que leur situation ne la justifie pas, tandis que d'autres mines n'obtiennent pas d'aide par suite du montant à payer. Il me semble que c'est tout à fait pertinent.

**L'hon. M. Comtois:** C'est bien différent si la question a trait aux mines d'or, parce que nous versons des subventions à ces mines.

En outre, le gouvernement achète l'or. Par conséquent, nous nous préoccupons davantage des frais parce que nous devons établir les subventions.

**M. Peters:** Je conclus donc de votre réponse que vos inspecteurs inspectent régulièrement les exploitations de ce genre?

**L'hon. M. Comtois:** Oui, nos inspecteurs inspectent les mines d'or aux fins de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

**M. Fisher:** Voilà un point important, monsieur l'Orateur. Je voudrais donner un exemple. Tout récemment une mine d'or a été fermée dans ma circonscription. Le monsieur qui s'occupait de cette exploitation m'a dit qu'il était impossible d'y bluffer. Il y a, juste à cet endroit, un gisement de minerai assez pauvre. Mais, selon mon informateur, il y aurait juste à l'est quelques mines d'or,—il songeait ici au camp de Porcupine,—où existent certains gradins extraordinairement riches. Or ces gradins ont été fermés au béton pendant qu'on extrait l'or du minerai pauvre de façon à profiter des avantages de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or. Il semble impossible de déterminer à quel point ces inspections sont complètes, ni s'il y a moyen d'empêcher les subterfuges dont a parlé l'honorable député de Timiskaming.

**L'hon. M. Comtois:** Nous ne sommes au courant d'aucun cas de ce genre; si l'honorable député peut nous communiquer des détails, nous étudierons volontiers la question et nous le renseignerons à ce sujet.

**M. Fisher:** Il est très difficile pour des gens comme nous de se procurer des renseignements précis; cependant, je veux que le ministre sache que les trois députés qui représentent le nord de l'Ontario ont commencé leur carrière comme mineurs. Nous rencontrons des mineurs et nous nous entretenons avec eux. Nous sommes au courant des rumeurs et nous savons que c'est ce qu'on murmure et ce qu'on prend pour acquis dans les milieux miniers. Quand on affirme que beaucoup de ces mines ont recours à cette manœuvre, on nuit injustement à la réputation des mines elles-mêmes. Je me fais une plus haute idée de la probité de certains exploitants de mines. Vos inspecteurs pourraient peut-être dissiper les doutes en nous communiquant plus de détails sur le genre d'inspection qu'ils exécutent et en nous disant jusqu'à quel point ces examens sont approfondis et complets.

**M. Herridge:** J'ai une question à poser. En Colombie-Britannique, le ministère des Mines possède une division analogue à celle-ci. On conserve des dossiers sur les réserves de minerai et sur certains détails concernant l'exploitation des mines. De plus, le Conseil provincial de recherches exécute certains travaux concernant le minerai, la transformation et les autres opérations. Puisqu'il est toujours soucieux d'éviter le chevauchement des efforts, le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il fait pour éviter que des services ou des travaux fassent double emploi dans l'administration de ce crédit?

**L'hon. M. Comtois:** Au cours de l'année, nous organisons un grand nombre de conférences entre le ministère fédéral des mines et les ministères provinciaux correspondants. Les ministères des deux échelons travaillent en étroite collaboration et je ne vois pas ce que l'on pourrait faire de plus. Ces réunions nous fournissent des renseignements précieux et nos ministères travaillent en étroite collaboration. Je ne pense pas qu'il y ait double emploi.

**M. Herridge:** Je suis heureux de l'entendre.

**L'hon. M. Comtois:** Nous essayons d'éviter le double emploi et chaque fois qu'il pourrait se produire, nous tâchons d'y remédier.

**M. Blackmore:** Je suis tout disposé à tenir compte du fait que le ministre en est à ses premières armes mais il faut que nous décidions si oui ou non nous allons examiner ces crédits. Si nous décidons de les examiner, nous avons besoin des renseignements nécessaires pour adopter convenablement chaque crédit. Il me semble que les questions posées il y a quelques minutes par des nouveaux députés de localités minières méritaient des réponses beaucoup plus détaillées que celles que le ministre a pu leur donner. Si le ministre et ses conseillers ne peuvent pas fournir ces renseignements, qu'ils le disent et nous saurons à quoi nous en tenir.

Il me semble qu'il devrait pouvoir nous dire pourquoi il n'est pas en mesure de nous renseigner plus en détail. Puisque nous examinons ces crédits, il devrait pouvoir nous dire ce qu'il fera pour pouvoir nous donner ces renseignements plus tard. Puisque nous sommes en comité pour examiner les crédits, les députés ont le devoir de s'assurer, à l'égard de chacun d'eux, si, oui ou non, l'argent est dépensé comme il convient, si la dépense est appropriée ou non et ainsi de suite. Je dis cela avant que nous adoptions ce crédit, afin que le ministre et ses conseillers sachent bien à quoi ils doivent s'attendre.

**L'hon. M. Brooks:** Monsieur le président, j'aimerais dire un mot sur cette question. Je pense que l'honorable représentant de Lethbridge vient de se livrer à la plus injuste

des critiques. Le ministre a répondu de façon fort saitsfaisante aux députés qui lui ont posé des questions. Je pense que ce sont eux que le ministre avait le devoir de satisfaire. S'ils ont d'autres questions à poser, c'est à eux de le faire. Je trouve que la critique de l'honorable représentant de Lethbridge manque absolument de justice.

**M. Blackmore:** Je dois avouer que j'avais l'impression qu'aucun des honorables députés n'était satisfait et que c'est leur manque d'expérience qui les a empêchés de poser d'autres questions.

**Une voix:** Laissez-les s'expliquer eux-mêmes.

**M. le président:** Le crédit numéro 215 est-il adopté?

**M. Fisher:** Je dirai ici que la réponse fournie ne me satisfait pas. Mais si nous avons omis d'insister ce n'est pas tant faute d'expérience que parce que j'ai pensé que je pouvais devenir importun ou embarraser le ministre. J'ai bien voulu laisser tomber l'affaire, car je sais que je puis me procurer moi-même ce renseignement.

**M. le président:** Le crédit numéro 215 est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

Division des levés et de la cartographie—
*216.* Administration, $69,106.

*(Texte)*

**M. Dumas:** L'honorable ministre peut-il nous dire si la division des arpentages a complété tous les travaux qui avaient été tracés pour cette division au cours de l'hiver et du printemps derniers?

**L'hon. M. Comtois:** Je regrette de n'avoir pas compris la question de l'honorable député.

**M. Dumas:** Je voudrais savoir si l'honorable ministre peut nous dire si la division des arpentages a complété, au cours de la dernière saison, tous les travaux qu'on lui avait tracés? En d'autres termes, tous les contrats de photographie aérienne que l'on se proposait de compléter au cours de l'été dernier ont-ils été exécutés?

**L'hon. M. Comtois:** L'honorable député désire-t-il ces renseignements relativement à la province de Québec, seulement, ou pour tout le Canada?

**M. Dumas:** Au point de vue national.

**L'hon. M. Comtois:** Je croyais que l'honorable député parlait de sa région seulement.

**M. Dumas:** Non, je m'enquérais de la situation au point de vue national.

[L'hon. M. Brooks.]

**L'hon. M. Comtois:** Dans le domaine de la photographie aérienne, au point de vue national, nous avons à peu près tout complété, sauf certaines régions de l'Arctique dont le travail, d'après le contrat, doit s'échelonner sur une période de 6 ans. C'est, je crois, la seule région qui n'a pas encore été photographiée. Il y a aussi certaines régions où, en dépit des instructions qui ont été données, pour une raison ou pour une autre, soit à cause de la mauvaise température ou d'autres inconvénients ou imprévus, le travail n'est pas terminé. Cependant, toutes les dispositions nécessaires ont été prises et tout est en marche au point de vue national.

**M. Dumas:** Lors de la reprise de la séance, ou peut-être un peu plus tard au cours de la discussion des crédits, l'honorable ministre pourrait peut-être nous donner le pourcentage des travaux de photographie aérienne qui ont été complétés au cours de la dernière saison, en prenant pour base ce que l'on se proposait de faire durant cette saison.

J'aurais une ou deux autres questions à poser à l'honorable ministre dans le même domaine.

Pourrait-il, un peu plus tard, donner à la Chambre le nombre de contrats de photographie aérienne qui ont été accordés au cours de la dernière saison, ainsi que les noms des compagnies à qui on a confié ces contrats?

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, l'honorable député devrait peut-être poser ces questions à l'appel de l'ordre du jour, parce qu'il faudrait...

**M. Dumas:** Je croyais que le moment le plus propice pour poser ce genre de questions était lors de l'étude des crédits du ministère.

**L'hon. M. Comtois:** Il faudrait que nous fassions des recherches immédiates pour trouver tous les détails qu'il demande et...

**M. Dumas:** Je ne demande pas une réponse immédiatement, mais peut-être au cours de l'après-midi. En somme, le ministère a dû demander des soumissions pour faire exécuter ce travail de photographie aérienne et l'on a dû étudier un certain nombre de soumissions avant de décider à qui l'on accorderait ces contrats! Il me semble que les fonctionnaires du ministère pourraient me dire immédiatement à qui l'on a confié des contrats de photographie aérienne au cours de la dernière saison. Cela me semble élémentaire. Enfin, je n'insiste pas pour avoir immédiatement une réponse à cette question; les fonctionnaires du ministère n'ont peut-être pas ces renseignements en main, mais je voudrais qu'à la reprise de la séance, cet après-midi, ils soient en état de me les fournir.

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, je serai heureux de fournir les renseignements relatifs aux contrats qui ont été octroyés. Il ne pourra certes y avoir de critique de la part des députés de l'opposition, car ces contrats ont été préparés ou accordés avant le 10 juin dernier.

**M. Dumas:** Monsieur le président, je voudrais que l'honorable ministre comprenne bien qu'il ne s'agit pas là de critiquer. Je suis surtout intéressé à savoir si l'on a complété la plupart des contrats qui ont été confiés aux soumissionnaires heureux et à connaître les noms des compagnies qui ont obtenu ces contrats.

**L'hon. M. Comtois:** Je fournirai ces renseignements à l'honorable député cet après-midi.

*(Traduction)*

**M. le président:** Le crédit numéro 216 est-il adopté?

**M. Herridge:** Monsieur le président, il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

---

## Reprise de la séance

Division des levés et de la cartographie—

*216.* Administration, $69,106.

**M. Blackmore:** Je me demande si le ministre pourrait donner à la Chambre une idée générale des travaux accomplis dans le cadre du crédit 216 en 1956 et jusqu'à ce jour en 1957, c'est-à-dire des renseignements qui permettront à notre population de se rendre compte de ce que nous obtenons pour la somme d'argent requise par ce crédit.

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, ce crédit sert à acquitter les dépenses du service administratif de la division des levés et de la cartographie, qui comprend le directeur de la division et un personnel de treize employés. Ses fonctions comportent la coordination technique et administrative, ainsi que la direction des divisions spécialisées ci-après: d'abord, les levés topographiques, y compris la bibliothèque nationale de photographie aérienne et la commission canadienne des noms géographiques; deuxièmement, le service hydrographique du Canada; troisièmement, le service des levés officiels et des cartes aéronautiques; quatrièmement, le service des levés géodésiques du Canada; cinquièmement, la commission de la frontière internationale, section canadienne; et sixièmement, le service d'établissement et de reproduction des cartes. Il ne s'agit uniquement que de l'administration de la division.

(Le crédit est adopté.)

Services des levés géodésiques—

*217.* Administration, fonctionnement et entretien, $577,258.

**M. Blackmore:** Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre et au pays quelle est la nature générale des levés géodésiques, et quel avantage ils représentent pour le Canada?

**L'hon. M. Comtois:** La réponse à cette question peut se subdiviser en deux rubriques. Il y a premièrement le côté économique qui vise à assurer un contrôle horizontal et vertical au moyen de triangulation précise, d'intersection précise, de trilatération Shoran et de détermination précise des niveaux pour l'établissement des cartes et graphiques du Canada, afin que tous les autres levés puissent être coordonnés en un seul plan à l'échelon national; à fournir les coordonnées horizontales et verticales et les renseignements mathématiques requis pour la réalisation d'entreprises comme la voie maritime du Saint-Laurent, les usines hydro-électriques et les ouvrages de génie, les travaux d'amélioration des ports et de prospection de pétrole; à déterminer l'emplacement des postes de levés en fonction de latitudes et longitudes astronomiques précises comme points de repère pour la démarcation des frontières provinciales, par exemple le 60e parallèle.

Il y a également le côté scientifique qui se charge des recherches en vue de déterminer avec plus de précision les dimensions et la forme de la terre et de mettre au point et à l'épreuve des méthodes améliorées de levés ainsi que des méthodes améliorées de calcul des levés, qui collabore avec d'autres organismes géodésiques nationaux, par l'entremise de l'association internationale de géodésie, à la solution de problèmes de géodésie comme la solution mathématique des longues lignes géodésiques, l'ajustement de filets Shoran de trilatération et l'évaluation avec la plus grande précision possible, de divers types de travaux géodésiques.

(Le crédit est adopté.)

*218.* Commission de la frontière internationale, $62,748.

**M. Dumas:** Le ministre peut-il nous dire si les fonctionnaires de la division des levés étaient satisfaits des expériences menées l'été dernier à l'aide du telluramètre pour la mesure de distances et si son ministère a l'intention de généraliser l'emploi de cet instrument?

**L'hon. M. Comtois:** Je puis dire que nous sommes très satisfaits; les fonctionnaires qui se sont servis de cet instrument étaient enchantés des résultats.

**M. Dumas:** Le ministère aurait donc l'intention d'utiliser davantage cet instrument?

**L'hon. M. Comtois:** Nous nous proposons d'en acheter quelques autres.

**M. Blackmore:** Le ministre peut-il mentionner à la Chambre deux ou trois des problèmes qui se rattachent au crédit actuel et que la commission a été chargée d'étudier.

**L'hon. M. Comtois:** L'honorable député pourrait-il me fournir plus de détails; je n'ai pas compris ce qu'il veut dire exactement.

**M. Blackmore:** Le crédit a trait à la Commission de la frontière internationale et comprend les levés topographiques. Je voudrais savoir si le ministre pourrait mentionner deux ou trois des problèmes que la commission étudie en ce moment.

**L'hon. M. Comtois:** Il s'agit actuellement de maintenir en bon état les frontières déjà déterminées et convenues et de régler les problèmes qui peuvent se présenter sur ces frontières.

**M. Irwin:** Je suppose que la question des bornes-frontière relève de la Commission de la frontière internationale. A propos de la borne de Point-Roberts, la dernière des six bornes, je crois, qui ont été installées sur la ligne initiale de démarcation lorsqu'elle a été tracée pour la première fois depuis les montagnes Rocheuses jusqu'à la côte du Pacifique, il existe un état de choses dont le ministre n'est peut-être pas au courant. Au sud de ce repère, du côté américain de la frontière, l'État de Washington a acheté huit acres de terrain qu'on est en train d'aménager en parc. Par contre, le gouvernement canadien ne s'est nullement préoccupé des terrains qui se trouvent de son côté à lui. En fait, le repère canadien se trouve sur un terrain privé. Veut-on un exemple qui montre à quelle extrémité de sottise on en est arrivé? Le propriétaire du terrain a acquitté un impôt d'amélioration au titre du repère lui-même! Je voudrais que le ministère entre en contact avec le gouvernement provincial et prenne les dispositions nécessaires pour défricher les six ou sept acres de terrain situées au nord de la frontière pour les transformer en parc, juste sur le Pacifique.

Peut-être n'apprendra-t-on pas sans intérêt que les États-Unis entretiennent très soigneusement leur côté du repère. Il est soigneusement repiqué, nettoyé et bien isolé, alors que du côté canadien il est complètement négligé. Je ne comprends d'ailleurs pas pourquoi.

[M. Dumas.]

**L'hon. M. Comtois:** Je remercie l'honorable député de m'avoir signalé ces faits, que je porterai, à mon tour, à la connaissance de la Commission internationale des frontières pour le Canada.

**M. Herridge:** J'aimerais signaler au ministre qu'il y a quelques années,—et je songe en ce moment à la Commission des noms géographiques,—un grand nombre de groupements de ma circonscription auraient voulu qu'un pic soit nommé d'après un de nos premiers colons les mieux connus, citoyen éminent qui était du reste conservateur. Je constate des choses extraordinaires au sujet des noms géographiques. En ce qui concerne cet éminent citoyen qui a tant fait autrefois pour la région de Kootenay, on n'a pas trouvé moyen de donner son nom à un accident géographique pour perpétuer sa mémoire, et cependant il m'a été signalé qu'un ruisseau porte le nom d'un laveur de vaisselle provisoirement affecté à un camp d'arpentage. Comme je tiens à rendre hommage à nos pionniers, tant sur le plan provincial que sur le plan fédéral, j'aimerais savoir comment procède la Commission lorsqu'il s'agit de désigner les accidents géographiques du Canada.

**L'hon. M. Comtois:** La Commission se compose d'un représentant du gouvernement fédéral et d'un représentant de chaque province. Elle tient une réunion régulière chaque année en vue d'étudier les questions qui sont de son ressort, elle reçoit les propositions qui viennent de toutes les régions du pays, étudie les recommandations et prépare un rapport.

**M. Herridge:** Si j'envoie une proposition au ministre, l'appuiera-t-il auprès des personnes compétentes?

**L'hon. M. Comtois:** Certainement, je vais m'en occuper.

(Le crédit est adopté.)

*220.* Construction ou acquisition de matériel, $122,000.

**M. Smith (Battle-River-Camrose):** Je me demande si le ministre pourrait nous donner une idée de la nature du matériel visé par ce crédit.

**L'hon. M. Comtois:** Ce crédit porte sur l'acquisition de matériel technique et autre, tant pour usage sur les lieux qu'au bureau central, par exemple, des théodolites, des altimètres, des approvisionnements photométriques, du matériel de campagne, des véhicules à moteur, des canoës, des moteurs hors-bord, de petits outils à main et ainsi de suite.

**M. Johnston (Bow-River):** Le ministre peut-il nous dire ce qu'on fait pour faciliter l'exploitation des schistes bitumineux du nord de l'Alberta.

**L'hon. M. Comtois:** Cela ne relève pas du crédit à l'étude, mais du numéro 230.

(Le crédit est adopté.)

Service hydrographique du Canada—

221. Administration, fonctionnement et entretien, y compris un montant de $4,125 à titre de contribution annuelle du Canada au Bureau international d'hydrographie, $3,395,513.

**M. Kirk:** A ce propos, monsieur le président, j'aimerais mentionner brièvement l'échouage du *NGC Baffin* sur l'écueuil de Black Rock, récif bien connu situé au large de la Nouvelle-Écosse. C'est arrivé le 4 juillet dernier. Quant au service hydrographique, j'ai, depuis huit ans, eu bien des contacts avec ses fonctionnaires, que j'ai toujours trouvés très compétents et très courtois et le ministre est de cet avis, si j'en juge par ce qu'il a dit le 11 novembre dernier. Je ne sache pas que le travail qui s'accomplit soit vraiment apprécié à sa valeur le long de notre côte.

Mais il y a une chose que nous ne pouvons pas comprendre. Comment un navire muni de toutes les aides à la navigation et des dispositifs électroniques les plus récents, comme c'était le cas du *Baffin,* a-t-il pu se trouver en pareille difficulté? Il y a une phrase de la déclaration faite le 11 novembre dernier par le ministre que j'aimerais citer: "L'enquête a eu lieu et le rapport signale que si le bateau a échoué c'est par suite d'un concours de circonstances, sans qu'il y ait eu négligence de la part des hydrographes dirigeant le navire." D'après ma connaissance de ces officiers de navigation et des hydrographes, je n'ai pas de mal à le comprendre, mais du point de vue des nouvellistes et des éditorialistes de la Nouvelle-Écosse, l'affaire est plus difficile à démêler.

Quel concours de circonstances a déterminé l'échouage du navire? Il y a deux ou trois jours, j'ai demandé au ministre des Transports s'il déposerait le rapport de l'enquête effectuée par son ministère, rapport dont le ministre des Mines et des Relevés techniques a parlé le 11 novembre, mais le ministre des Transports a déclaré que le rapport avait été fait non aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada mais par un des hauts fonctionnaires de son ministère, et donc qu'il n'en jugeait pas la publication appropriée. Mais beaucoup de gens de la Nouvelle-Écosse, le long du littoral, aimeraient bien connaître la cause ou les causes de cet échouage. Le navire disposait de tous les instruments modernes de navigation; comme a dit le ministre des Mines et des Relevés techniques dans sa déclaration, ces instruments analogues à ceux utilisés sur l'autre navire, le *Kapuskasing,* s'étaient révélés fort précis.

Quelque chose d'insolite s'est peut-être produit dans l'emploi de ces instruments. Peut-être les a-t-on trouvés défectueux. Dans ce cas, je crois que nous avons le droit de le savoir, car les instruments de ce genre servent à bord des embarcations de pêche et de bien d'autres bateaux tout le long de notre côte et, si les difficultés ont eu pour causes des défectuosités de cette nature, il serait dans l'intérêt public de savoir si des vies sont mises en danger ou si la propriété publique est exposée à des risques injustifiés. Cela étant, puis-je demander au ministre s'il voudra bien déposer un rapport et nous expliquer en détail ce qu'il entend par l'expression "un concours de circonstances".

**L'hon. M. Comtois:** Je déposerai certainement le rapport. Je ne puis dire que ce sera le rapport du ministère des Transports, mais ce sera celui que nous avons au ministère.

**M. Kirk:** Ai-je entendu dire au ministre qu'il était prêt à déposer le rapport qu'il a au ministère?

**L'hon. M. Comtois:** Non pas le rapport du ministère des Transports, mais le rapport que nous avons, celui qui a été présenté par de hauts fonctionnaires de notre ministère.

**M. Kirk:** Le ministre veut bien déposer ce rapport, afin de nous fournir l'occasion de trouver les raisons de ce qui s'est produit?

**L'hon. M. Comtois:** La raison en est bien simple. Il s'est produit une certaine confusion dans la lecture des instruments. On s'est apparemment trompé en déterminant la position du navire à l'aide de l'appareil de position de marque Decca installé à bord du *Baffin.* Cela ne veut pas dire que l'instrument ne soit pas bon. N'importe qui peut se couper un doigt avec un excellent couteau. Ce n'était qu'une erreur ou une mauvaise interprétation. Quoi qu'il en soit, l'accident s'est produit sans qu'il y ait eu négligence de la part du personnel ou des officiers, et c'est le rapport qui nous est parvenu.

**M. Kirk:** Je ne suis pas encore certain que le ministre ait dit qu'il déposerait le rapport.

**L'hon. M. Comtois:** Je suis bien prêt à déposer le rapport que j'ai à mon ministère.

**M. Carter:** Monsieur le président, je veux en savoir davantage au sujet de ce qu'a demandé le préopinant. Le ministre préciserait-il comment se répartit le commandement des navires hydrographiques? Certaines rumeurs veulent que, sur les bâtiments hydrographiques, le commandement soit divisé entre le capitaine, qui n'a pas le titre de capitaine, mais de maître d'équipage, et un fonctionnaire du ministère qui porte le titre de fonctionnaire responsable. Selon moi,

le public aimerait savoir comment s'établit au juste la distinction entre les fonctions, responsabilités et autorité de ces deux personnes. Par exemple, laquelle des deux est considérée comme supérieur à l'autre? A qui incombe la sécurité du navire et de l'équipage? Laquelle décide du moment de prendre la mer ou de jeter l'ancre et à quel endroit la jeter? Laquelle décide du moment où il convient de mettre les embarcations à la mer et de conduire les hommes au rivage? Certains croient qu'une partie de la confusion dont le ministre a parlé vient de la confusion qui existe quant au commandement. Le ministre serait bien avisé de clarifier ce point.

J'ai remarqué que, dans sa réponse au député de Shelburne-Yarmouth-Clare, le ministre a dit que les instruments ne fonctionnaient pas bien ou qu'ils ne donnaient pas des lectures exactes. Je n'ai pas bien saisi la réponse qu'il a donnée à ce sujet, mais voilà la question que je désire qu'il précise. Qu'est-il arrivé au juste aux instruments? N'ont-ils pas marché? N'étaient-ils pas exacts? Le capitaine dirigeant le bateau comptait-il seulement sur les instruments et n'a-t-il pas pris les précautions habituelles que prendrait n'importe quel navigateur, quels que soient les instruments dont il dispose?

**L'hon. M. Comtois:** Il m'est difficile de fournir ces détails en ce moment. Si l'honorable député voulait m'accorder un délai pour les faire établir, je déposerai les renseignements à ce sujet.

**M. Carter:** Je vous en remercie.

(Le crédit est adopté.)

222. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages terrains et matériel, $210,225.

**M. Blackmore:** Monsieur le président, avant que ce crédit soit adopté, le ministre expliquerait-il à la Chambre quels sont les bâtiments, ouvrages et terrains qui ont été acquis durant l'année 1956-1957? Toute une somme s'y rattache et je trouve qu'on devrait dresser une sorte de rapport sur la manière dont l'argent a été dépensé. Le ministre peut-il nous éclairer sur la question?

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, je crois avoir répondu à cette question lorsque nous en étions au 220e crédit.

(Le crédit est adopté.)

223. Levés officiels et cartes aéronautiques, y compris une subvention de $500 à l'Institut canadien d'arpentage et de photogrammétrie, $689,686.

*(Texte)*

**M. Dumas:** Monsieur le président, je me demande si l'honorable ministre pourrait maintenant répondre aux questions que je lui ai posées avant la levée de la séance?

[M. Carter.]

*(Traduction)*

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, pour répondre aux observations de l'honorable député de Villeneuve, disons qu'en ce qui concerne la photographie aérienne nous passons la plupart de nos contrats avec les trois plus grands exploitants au Canada: la *Photographic Survey Corporation* de Toronto, la *Spartan Air Service Limited*, d'Ottawa, et l'*Air Surveys Limited* de Vancouver. J'ignore ce qui pourrait gêner l'exécution de ces contrats, si ce n'est les conditions météorologiques. C'est pourquoi d'ailleurs le ministère tient beaucoup à terminer les levés photographiques aériens du Canada continental, afin de pouvoir, en 1958, commencer les levés photographiques aériens des îles de l'Arctique. Au point où nous en sommes, le Canada continental a été, à toutes fins pratiques, entièrement photographié, mais à cause des conditions météorologiques il est possible que certaines petites régions ne le soient pas avant un an ou deux encore.

**M. Irwin:** Monsieur le président, j'ai une question ou deux à poser au supjet de ce crédit, avant qu'il soit adopté. En examinant le détail de l'affectation, je remarque une subvention de $500 à l'Institut canadien d'arpentage et de photogrammétrie. Je n'ai rien à redire à cette somme ni à sa destination mais je remarque, dans la vingtième colonne intitulée: "Contributions, allocations, subventions, etc., non comprises ailleurs" du grand tableau annexé au budget des dépenses, une somme de $9,405,485 pour le présent ministère. Je remarque aussi dans tout le budget de ce ministère toutes sortes de dons, subventions, etc. Ces quelque neuf millions de dollars qui figurent au grand tableau représentent-ils la somme de toutes les subventions inscrites dans le budget ou s'ajoutent-ils à ces subventions parce que, s'il faut en croire l'en-tête de la colonne, c'est un supplément? Pourrait-on éclaircir ce point?

**L'hon. M. Comtois:** Les allocations et subventions sont comprises dans le poste afférent de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et on trouvera le principal crédit plus loin. Cela répond-il à votre question?

**M. Irwin:** Par conséquent, nous pouvons supposer que l'article qui figure dans le grand tableau annexé au budget s'ajoute à ceux qui figurent dans le budget; est-ce juste?

**L'hon. M. Comtois:** Ils figurent tous dans le budget, y compris l'assistance aux mines d'or.

**M. Irwin:** Il faut ajouter ce crédit à celui qui figure au livre?

**L'hon. M. Comtois:** Mais non. Ce n'est pas un nouveau crédit, c'est la même chose.

**M. Irwin:** Il est compris?

**L'hon. M. Comtois:** Oui.

(Le crédit est adopté.)

224. Levés de frontières provinciales et territoriales, $52,300.

**M. McIvor:** Monsieur le président, je voudrais simplement remercier les fonctionnaires du ministère de la façon dont ils ont mis à notre disposition des cartes du Canada.

**Des voix:** Bravo!

(Le crédit est adopté.)

COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA

Études géologiques—

227. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité consultatif national des recherches en sciences géologiques, un montant de $1,875 à titre de part du Canada dans les frais du Comité des ressources minérales et de la géologie, Londres (Angleterre), et un montant de $40,000 en subventions pour aider aux recherches géologiques poursuivies dans les universités canadiennes, $2,454,067.

**M. Peters:** Monsieur le président, ce crédit comprend-il les subventions aux écoles provinciales des mines comme celle de Haileybury et celle de Port-Arthur?

**L'hon. M. Comtois:** Non, monsieur le président.

**M. Peters:** Le ministère subventionne-t-il ces écoles des mines?

**L'hon. M. Comtois:** Non, monsieur le président.

**M. Dumas:** Je voudrais rappeler que ceux qui s'intéressent à la prospection et à l'exploration dans ma circonscription et dans le Nord-Ouest du Québec en général ont appris avec plaisir que vers le début du printemps dernier le ministère avait résolu de publier les renseignements recueillis par la *Dominion Gulf Company* pendant 1947, 1948 et 1949. Je sais que le ministère a déjà publié 21 ou 22 de ces levés aéromagnétiques et qu'il en reste encore 10 ou 12 à publier. Le ministre peut-il dire à la Chambre si on entend publier bientôt ces 10 ou 12 cartes supplémentaires, afin de les mettre à la disposition du public?

**L'hon. M. Comtois:** On me dit que nous travaillons diligemment à la préparation de ces cartes, qui seront publiées aussitôt que possible.

**M. Fisher:** Monsieur le président, pour ajouter à ce que disait hier soir l'honorable député de Calgary-Sud, j'aimerais qu'on me dise si la Commission géologique a du mal à conserver ses géologues, aux traitements actuels. L'honorable député de Calgary-Sud a donné à entendre que c'était le cas. Peut-on nous dire à peu près quel a été le roulement du personnel? J'aimerais aussi qu'on nous donne le détail des $40,000 versés aux universités en tant que subventions au titre de la recherche géologique, en indiquant les écoles bénéficiaires et les catégories de recherches en cause. J'aimerais, par exemple, savoir si ces sommes servent à envoyer des géologues sur le terrain ou si, au contraire, il ne s'agit que de recherches en laboratoire. Troisièmement, j'aimerais savoir si la somme est répartie par l'intermédiaire de services provinciaux ou si les demandes sont adressées directement à la Commission géologique du Canada. Si les demandes sont adressées directement à Ottawa, j'aimerais savoir quel est le total des sommes qui en font l'objet. Je présume qu'on a reçu plus de demandes qu'on en a accordé.

**L'hon. M. Comtois:** En 1953-1954, treize géologues ont été engagés et il en restait sept la même année. En 1954-1955, douze ont été engagés, dont trois nous ont quittés. En 1956-1957, sept ont été engagés et quinze ont démissionné. En 1957-1958, nous en avons désigné neuf et quatre nous ont quittés. De 1953-1954 à 1957-1958, nous en avons engagé 41, dont 29 nous ont quittés.

**M. Fisher:** Le ministre n'est-il pas d'avis que ce sont là des chiffres plutôt renversants. Tâchera-t-il de remédier à la situation et ne pense-t-il pas qu'une augmentation des traitements pourrait y remédier dans une certaine mesure?

**L'hon. M. Comtois:** Bien entendu, si les traitements étaient plus élevés, nous pourrions en garder davantage à notre service. C'est tout ce que je puis dire à cet égard.

**M. Stick:** Monsieur le président, je songe à une question qu'il importe, à mon avis, de signaler au ministre. Peut-être n'ignore-t-il pas que la frontière entre la province de Québec et celle de Terre-Neuve Labrador n'a jamais été déterminée. Il y a bien des années, un jugement du Conseil privé adjugeait à Terre-Neuve une grande partie du territoire du Labrador. Il n'y avait pas de différend, mais simple désaccord sur la question de savoir qui avait compétence sur de grandes étendues du Labrador. Il y a bien des années, l'affaire a été soumise au jugement du Conseil privé. La province de Québec et le dominion qu'était alors Terre-Neuve avaient convenu de cette ligne de conduite.

A la suite de ce jugement, qui a été inscrit dans les conditions de l'union, la frontière

entre la province de Québec et celle de Terre-Neuve-Labrador n'a jamais été déterminée convenablement. Je ne veux pas soulever de différend entre Québec et Terre-Neuve, mais, le ministre ne l'ignore sans doute pas, il y a de grandes entreprises minières en voie d'établissement dans ce territoire. Si je ne me trompe, on trouve d'immenses gisements de minerai de fer des deux côtés de la frontière, de sorte que les sociétés devront éventuellement, et peut-être avant longtemps, trouver à quelle province elles doivent verser leurs redevances, soit Terre-Neuve, soit Québec.

Je me rends bien compte que ce n'est peut-être pas du ressort du ministre, mais on m'a donné à entendre que ses services font des levées de ce genre à la demande des provinces. Cette question n'est peut-être pas encore très importante, mais elle le deviendra bientôt. Parlant au nom de Terre-Neuve, je signale que nous ne voulons pas un pouce de territoire de la province de Québec auquel nous n'ayons pas droit. Il se peut que les services du ministre soient appelés à effectuer un tel levé. J'aimerais savoir si la province de Terre-Neuve ou la province de Québec a adressé au ministre une demande pour faire exécuter un tel levé, et si tel était le cas, le ministre serait-il disposé à faire exécuter ce levé?

**L'hon. M. Comtois:** Nous n'avons pas reçu de demande de Terre-Neuve, ni de Québec. Si nous en recevions une, nous étudierions certainement la question d'un levé.

**M. Peters:** Au sujet de la question posée par l'honorable député de Port-Arthur concernant les subventions aux écoles et les écoles qui en sont les bénéficiaires, pourrions-nous en obtenir la répartition?

**L'hon. M. Comtois:** Comme cette question demanderait un long rapport, je demande l'autorisation de renvoyer l'exposé de ces renseignements à la prochaine séance du comité des subsides. Je serai très heureux de les fournir.

Puisque j'ai la parole, je vais répondre à la question posée par l'honorable député de Port-Arthur. Tout d'abord, il existe une collaboration très étroite entre les provinces et notre commission géologique, et je ne pense pas que le travail se fasse en double. Au sujet de sa deuxième question concernant les répertoires provinciaux, je ne crois pas que nous projetions en ce moment d'avoir un répertoire cumulé du Canada. En réponse à la troisième question, je ne sais si l'imprimeur de la reine conserve le plomb qui a servi aux publications de notre ministère, je ne crois pas qu'il le fasse. Quatrième question, nous faisons actuellement des expériences de réduction du minerai de fer par gaz artificiel et projetons de les faire avec du gaz naturel, lorsqu'il sera disponible à Ottawa. Quant à la cinquième question, je répondrai que nous n'exigeons rien des industries pour les travaux de recherche que nous effectuons à leur demande, sauf dans le cas d'entreprises très spéciales et coûteuses.

**M. Peters:** Le ministre me dirait-il, à propos de ces travaux de recherche, si une aide est accordée aux universités ou si l'on concourt d'autre façon à la mise en valeur de ce gisement de lignite dans l'Ontario septentrional? En outre, le ministère a-t-il aidé à mettre au point une méthode destinée à enlever le cobalt des minerais dans la région de Cobalt?

**L'hon. M. Comtois:** Je réponds non à la première partie de la question. Les subventions visent uniquement les études géologiques.

**M. Fisher:** Pourrait-on consigner dans le rapport annuel la répartition des subventions accordées aux institutions d'enseignement? Elle y est peut-être, mais je n'ai pu la trouver. Je crois que c'est un renseignement intéressant et assez important, surtout si, à l'avenir le ministère accorde des subventions plus fortes à ce propos.

**L'hon. M. Comtois:** Je le veux bien, monsieur le président.

**M. Holowach:** Monsieur le président, je poserai au ministre quelques questions au sujet de ces crédits. Ces questions me préoccupent depuis que nous sommes saisis du budget du ministère. Ce sont des questions qu'on pourrait, d'ailleurs, pertinemment poser à chacun des ministres dont nous sommes appelés à étudier les crédits. Le sens commun nous dit que notre principale fonction, à l'heure actuelle, consiste à approuver seulement les montants qui sont absolument nécessaires pour maintenir les services indispensables. Il me semble que la seule protection qui reste au contribuable de notre pays, c'est l'attention minutieuse avec laquelle nous examinons la masse des chiffres qu'on nous soumet dans le budget des dépenses.

Afin de protéger l'avoir du contribuable, il me semble que nous devrions avoir quelques renseignements au sujet du calcul qui aboutit à ces chiffres. Il me semble que l'un des dangers que nous courons dans l'étude de ces données, c'est qu'on les présente à la Chambre, où ils sont adoptés après une série de discours politiques sur la nécessité de dépenser plus d'argent pour certains travaux favoris d'intérêt régional. Nous nous bernerions nous-mêmes, à mon sens, si nous

prenions pour attitude qu'il n'y a pas de gaspillage au sein de la bureaucratie fédérale. Je ne critique pas en cela les excellents hommes et femmes qui font partie du service public, mais je critique une situation qui est une conséquence naturelle de l'extravagance et de l'encombrement graduel des services administratifs depuis 22 ans. A ce propos donc, j'aimerais demander au ministre de quelle manière sont établis les montants des dépenses, en ce qui concerne le crédit n° 227. Quelle sorte de vérification sert à déterminer qu'ils sont indispensables? Ces coûts estimatifs sont-ils soumis en fonction des prix et des traitements courants ou prévoient-ils des augmentations probables? Dans le cas de l'affirmative, quelle en est le pourcentage?

Pourrais-je également demander au ministre si, dans l'exercice de ses fonctions et après un examen provisoire de ces prévisions budgétaires, il est convaincu que tous ces postes sont absolument indispensables? A-t-on songé à inciter l'entreprise privée, au moyen d'appels d'offres, à se charger de certains de ces travaux et à faire connaître au gouvernement et au public les renseignements obtenus? Je ne m'oppose pas aux dépenses essentielles, mais comme il s'agit des prévisions budgétaires de l'ex-gouvernement libéral, la question est de savoir si le gouvernement actuel s'applique à éliminer le gaspillage et les folles dépenses. S'il s'y applique, quand et où commençons-nous?

**L'hon. M. Comtois:** Comme je l'ai dit au comité hier, monsieur le président, on a préparé ces prévisions budgétaires pour 1957-1958. Je ne porte pas l'entière responsabilité de tout ce qui est soumis aujourd'hui. Toutefois, depuis le 7 août, date de ma nomination, j'examine avec grand soin le travail accompli au ministère et la façon dont on procède. Pendant les 20 années de mon séjour dans un autre ministère à Québec, j'ai toujours eu l'œil perçant au sujet des dépenses. Je sais que dans ce ministère, chaque dépense, chaque prévision budgétaire, est soigneusement étudiée et discutée par les hauts fonctionnaires du ministère, puis avec le personnel exécutif, ensuite avec le sous-ministre et enfin avec le Conseil du trésor. Elles font l'objet d'un examen très fouillé.

Pour ce qui concerne les prévisions budgétaires à l'égard de 1958-1959, quand on les soumettra à la prochaine session, j'en porterai l'entière responsabilité; je fournirai aux honorables députés tous les détails qu'ils demanderont et j'indiquerai les raisons des dépenses relatives à n'importe quel travail en particulier.

**L'hon. M. Marler:** J'avais cru comprendre ce que le ministre vient de dire, monsieur le président, au sujet de ces crédits. Je présume évidemment qu'en les soumettant au comité il leur conserve son appui. Il ne donne pas à entendre que les dépenses qu'ils prévoient ne seront pas effectuées; telle n'était pas, j'espère, la portée de ses remarques. De ce qu'il a dit, je comprends que maintenant qu'il a eu l'occasion de voir le programme de dépenses de son propre ministère, il est convaincu, nonobstant l'importance que son gouvernement a donné à cette question de gaspillage et de prodigalité au cours de la campagne électorale, qu'il n'y a ni gaspillage, ni prodigalité dans les crédits que nous étudions maintenant?

**M. Patterson:** Vu l'énoncé que vient de faire le ministre, devons-nous supposer qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à son ministère la déclaration du ministre des Finances, qui a dit que le gouvernement n'était pas prêt à approuver toutes les entreprises prévues dans le budget des dépenses. Est-ce exact, ou y a-t-il des projets que le gouvernement n'appuie pas?

**L'hon. M. Comtois:** Je puis dire qu'on donne suite aux principaux projets. Je n'en puis dire davantage.

**M. Patterson:** Je ne trouve pas la réponse très satisfaisante. Je demande s'il y a des projets ici prévus que le gouvernement, le ministère, ou le ministre, n'a pas l'intention d'appuyer?

**L'hon. M. Comtois:** Non, pas dans mon ministère.

**M. Irwin:** Dois-je conclure de la réponse du ministre que le gouvernement va accepter sans exception tous les postes soumis par le ministre des Mines et des Relevés techniques? Est-ce bien le sens de la réponse du ministre?

**M. Robichaud:** Tout est en bon ordre.

**L'hon. M. Comtois:** Il y a toujours des recherches qui se poursuivent au ministère des Mines et des Relevés techniques. Le travail est commencé et doit se poursuivre. Nous devons satisfaire aux demandes faites par d'autres ministères.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je me rends compte de la position difficile dans laquelle nous semblons mettre le ministre des Mines et des Relevés techniques, monsieur le président, mais je crois qu'il devrait comprendre que lors de notre examen, nous avons le droit de poser ce genre de questions à chaque ministre nous soumettant ses crédits. Lorsque le ministre des Finances a déposé, le 15 octobre de cette année, le Livre

bleu des crédits et les a par conséquent reconnus comme les crédits du gouvernement actuel, il a dit néanmoins que ces crédits renfermaient quelques programmes que le gouvernement actuel n'avait pas l'intention d'appliquer, ainsi qu'on peut lire à la page 11 du hansard:

Les changements que le présent Gouvernement se propose d'apporter aux programmes de l'année courante seront portés à l'attention du Parlement lorsque les crédits individuels en cause seront examinés par le comité des subsides.

Nous avons déjà examiné les crédits d'un ministère, celui du secrétariat d'État. Aucune modification n'y a été apportée. Ce que je veux savoir maintenant, c'est si des modifications seront apportées aux crédits de ce ministère. Faut-il comprendre, par conséquent, en ce qui concerne le ministre des Mines et des Relevés techniques, que les paroles du ministre des Finances ne s'appliquent pas à lui mais plutôt que tous les crédits de son ministère seront votés en entier au cours de la présente session du Parlement?

**M. Robichaud:** Cela s'applique peut-être seulement au ministre de la Défense nationale.

**M. le président:** Le crédit numéro 227 est-il adopté?

**Des voix:** Non!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Qui ne dit mot consent; mais je pense qu'il vaudrait mieux que le compte rendu en fasse mention.

**L'hon. M. Comtois:** Le député de Winnipeg-Nord-Centre n'était peut-être pas à la Chambre lorsque j'ai fait mon premier exposé, lors de la mise en délibération de mes crédits.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'étais à la Chambre.

**L'hon. M. Comtois:** Si le député était hors de la Chambre, je vais relire ce que j'ai dit alors, s'il le veut bien.

**L'hon. M. Marler:** Allez-y!

**L'hon. M. Comtois:** Voici ce que j'ai dit, ainsi qu'en fait foi la page 1453 des *Débats*:

Depuis ma nomination au poste que j'occupe, j'ai examiné avec soin les prévisions budgétaires du ministère, en compagnie de mes fonctionnaires, et cet examen a permis de réaffecter environ $500,000 à d'autres besoins non prévus lors de la préparation de ce budget. Plus précisément, environ $250,000 ont servi à défrayer la révision générale des traitements du 1er mai 1957, et une somme moins importante a servi partiellement à régler les comptes résultant de l'échouage du navire *Baffin* en juillet 1957. Les honorables députés comprendront que sans cette initiative il aurait fallu demander plus de fonds sous forme de crédits supplémentaires pour couvrir ces frais.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

N'oublions pas que les efforts de mon ministère sont orientés principalement vers l'expansion nationale et la recherche scientifique, domaine qui exige à l'heure actuelle un effort maximum pour nous permettre de nous plier aux exigences rapidement changeantes des domaines de la science et de la technique.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, je reconnais la déclaration que le ministre a faite hier. Je dois dire que je ne vois aucun inconvénient à ce qu'il répartisse autrement ses divers crédits. Je ne vois même pas d'objection à ce qu'il ne cherche pas à réduire aucun d'entre eux. Ce que nous essayons de savoir, ministère par ministère, c'est si le ministre des Finances était sérieux lorsqu'il a dit, à un moment donné, qu'il faudrait réduire certains crédits. En ce qui concerne ce ministère, je vois qu'on n'envisage pas de réduire le total des crédits.

**M. Robichaud:** Vu ce que vient de dire le ministre, pourrait-il préciser quels services de son ministère ont subi des coupures, de manière à permettre une épargne de $500,000?

**L'hon. M. Comtois:** Aucun service n'a subi de coupures. C'est seulement que certaines rectifications ont été apportées dans certains secteurs, à l'égard d'entreprises qu'il n'est pas indispensable de mener à bonne fin cette année. C'est le seul changement qui a été apporté.

**M. Hahn:** Dans son exposé hier, le ministre a mentionné qu'environ $500,000 avaient été affectés à d'autres besoins. En affectant un crédit à un autre poste, si je comprends bien, vous prenez $500,000 et vous l'ajoutez à un autre poste. Pourrait-il nous dire quel poste a été réduit et quel est celui qui a été augmenté, afin que nous puissions nous appuyer sur des chiffres précis?

**L'hon. M. Comtois:** Il se peut que des changements soient faits à cause de certains retards de livraison de marchandises déjà commandées. A cause de ces retards, nous pourrions très bien affecter certaines sommes à d'autres postes.

**M. Hahn:** Le ministre pourrait-il dire...

**L'hon. M. Comtois:** Dans le même crédit, je veux dire.

**M. Hahn:** Dans le même crédit?

**L'hon. M. Comtois:** Oui.

**M. Hahn:** De sorte qu'il n'y a rien de changé au total du crédit?

**L'hon. M. Comtois:** C'est juste!

**M. Barbès:** Je tiens d'abord à féliciter le ministre d'avoir été appelé à faire partie du cabinet. Je mentionnerai ensuite un livre récemment paru, intitulé *Prospecting in*

*Canada* et publié par le ministère des Mines et des Relevés techniques. Je voudrais bien qu'on le traduise et qu'on le distribue dans nos écoles secondaires et dans nos bibliothèques, pour mettre dès que possible à la disposition du public la version française d'une publication qui tient compte des derniers progrès réalisés dans ce domaine. Bon nombre de gens dans l'Abitibi, région que je représente ici, pourront ainsi se renseigner de façon à pouvoir jouer un rôle plus efficace dans le domaine de la recherche et de l'exploitation des nouveaux gisements de minéraux, qu'il s'agisse de fer, de zinc, d'or ou de cuivre.

Je prierai aussi le ministre de mettre à la disposition du public un plus grand nombre de publications imprimées dans les deux langues. Ce serait utile à plus d'une région, du moins dans la province de Québec. La publication que j'ai mentionnée, c'est-à-dire *Prospecting in Canada,* par A. H. Lang, parue en 1956, sous le numéro 2529, contribue à l'expansion de l'industrie minérale du Canada et au succès de bien des prospecteurs, étudiants et sociétés. Elle comprend des données très intéressantes sur l'envergure de l'industrie minérale dans notre pays. Elle évoque les prospecteurs d'autrefois, mentionne les prospecteurs d'aujourd'hui, et expose les méthodes usuelles et spéciales employées dans la prospection. Plus particulièrement, il y est question des méthodes de prospection géophysique, de l'aiguille oscillante, de la méthode par gravité, des méthodes sismiques et des méthodes par induction électrique. On y fait des comparaisons entre les relevés faits sur le terrain et les relevés effectués au moyen d'un magnétomètre aéroporté.

Vu que, dernièrement, dans la circonscription de Chapleau, on a fait une très intéressante découverte de gisements de minerais de zinc et de fer, nous demandons au ministre de bien vouloir ordonner à une équipe munie d'un hélicoptère d'effectuer plus de cartographie topographique le long de la rivière Harricana et de la rivière Nottaway, qui se jettent toutes deux dans la baie James. Cette cartographie de la région située au nord du lac Mattagami permettrait d'obtenir des renseignements plus complets sur la mise en valeur éventuelle des ressources hydrauliques se rattachant à d'autres entreprises minières et industrielles qui présentent actuellement de l'intérêt pour les régions de l'Harricana et du lac Mattagami.

Ces travaux seraient sans doute utiles aux autorités provinciales qui, nous dit-on, songent à autoriser éventuellement l'expansion industrielle de cette région.

**M. le président:** Le crédit numéro 227 est-il adopté?

**M. Blackmore:** Avant que le comité passe au crédit suivant, monsieur le président, et afin de vous signaler ce qui nous inquiète lorsque nous examinons certaines de ces prévisions budgétaires, puis-je faire remarquer que le crédit à l'étude prévoit une dépense de $2,454,000 pour 1957-58. On nous a dit que le présent crédit vise l'administration, le fonctionnement et l'entretien, y compris les dépenses d'un comité consultatif national des recherches en sciences géologiques. A en juger par les autres postes qui semblent englobés par le crédit complet, les dépenses du comité consultatif national dont j'ai parlé, paraissent généreuses, pour dire le moins.

Le ministre pourrait-il nous signaler le nombre de personnes comprises dans ce comité consultatif national; je ne m'inquiète pas tellement des traitements, car, si ces gens sont compétents, leur travail vaut beaucoup d'argent, mais j'aimerais savoir combien d'hommes et de femmes sont en cause.

**L'hon. M. Comtois:** Les renseignements que demande le député figureront dans la réponse que je fournirai au député de Timmins.

(Le crédit est adopté.)

SERVICE DES MINES

229. Administration, $123,514.

**M. Johnston (Bow-River):** Voici un crédit à propos duquel, ai-je dit tantôt, je veux obtenir des renseignements du ministre. Il s'agit de l'administration de la Division des mines et de la Division des recherches. J'aimerais demander maintenant au ministre ce qu'on a fait récemment au sujet de la mise en valeur des sables bitumineux en Alberta.

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, notre division des combustibles poursuit certaines expériences en vue d'éliminer le souffre des sables bitumineux et de réduire les agents de distillation. Des recherches portant sur les méthodes d'extraction ont été effectuées il y a quelques années.

**M. Johnston (Bow-River):** Sauf erreur, le ministre a parlé de programmes de recherches en cours. Je ne pouvais l'entendre bien clairement, mais c'est bien ce qu'il a dit, j'en suis sûr. Aussi j'aimerais qu'il explique parce que je n'ai pas compris.

**L'hon. M. Comtois:** J'ai dit que notre division des combustibles poursuit des expériences actuellement.

**M. Johnston (Bow-River):** Puis-je demander au ministre quelles sont ces expériences? il me paraît ridicule, monsieur le président, qu'après des expériences qui se poursuivent

depuis 25 ans, tout ce que nous pouvons obtenir aujourd'hui du gouvernement fédéral c'est que l'on pousse un peu plus les expériences. J'aimerais savoir si on avance et ce que sont ces expériences?

**M. Stick:** Bravo!

**M. Johnston (Bow-River):** Nous nous rappelons que le gouvernement fédéral, alors dirigé par les libéraux, n'a rien fait durant la dernière guerre tant qu'il ne s'est pas produit une crise menaçant de nous priver de tout approvisionnement de gaz et de pétrole durant le conflit. Puis, tout à coup, le gouvernement s'est mis à dépenser quelques millions de dollars pour obtenir du pétrole et du gaz des sables bitumineux. Nous avons construit une usine témoin qui a brûlé et ce fut la fin de cette tentative. Nous avons dépensé jusqu'à maintenant plus de 100 millions— je ne sais trop en réalité combien on dépense,—mais, de toute façon, le présent rapport du comité ne nous apporte rien de concret.

Je ne veux pas trop insister, car le ministre est nouveau à son poste, mais il a devant lui ses conseillers qui pourraient certes nous donner des précisions très concrètes sur ce qui se fait pour exploiter ces sables bitumineux, si tant est que l'on fasse quelque chose.

**M. McCleave:** Vous n'obtenez pas plus vite vos dividendes du crédit social!

**M. Johnston (Bow-River):** Veuillez nous donner quelque indice sur ce qui se fait pour nous protéger en cas de crise. L'heure n'est pas aux plaisanteries; la situation est grave.

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, grâce aux recherches poursuivies par notre division du combustible, nous avons découvert une méthode d'extraction du bitume et du goudron des sables bitumineux. Si l'industrie trouve la méthode rentable, en s'appuyant sur le résultats des études qui ont été faites, il lui appartiendra d'en tirer parti.

**M. Johnston (Bow-River):** Quel est le mode d'extraction employé? Il y en a plusieurs, par exemple la pression par la vapeur. Quel est le mode que la division a mis au point et qui, si j'ai bien compris, serait devenu rentable et serait à la disposition de l'industrie. De quel procédé s'agit-il?

**L'hon. M. Comtois:** Ce n'est pas le moment, je crois, de discuter ce sujet. Le résultat de nos recherches a été communiqué aux intéressés et nos constatations ont aussi été soumises au Conseil national de recherches.

**M. Quelch:** Quelles sociétés pétrolières poursuivent maintenant des enquêtes?

[M. Johnston (Bow-River).]

**L'hon. M. Comtois:** La *Royalite* et d'autres sociétés.

**M. Johnston (Bow-River):** De quelle méthode, mise au point par le ministère, font-elles l'essai?

**L'hon. M. Comtois:** Dois-je, monsieur le président, donner au comité un cours complet sur la recherche et les expériences?

**M. Johnston (Bow-River):** Je veux bien collaborer avec le nouveau ministre, mais il me semble que le moment est choisi de demander ces renseignements, puisque le ministre est accompagné de ses spécialistes. C'est pourquoi je lui pose cette question, étant donné qu'il peut obtenir d'eux des renseignements. Il ne s'agit pas de quelque chose de nouveau, il s'agit d'une question dont on a déjà parlé et dont j'ai parlé moi-même plusieurs fois à la Chambre. Le gouvernement a aussi dépensé à ce titre plusieurs millions de dollars. Je tâche simplement de trouver ce que nous tirons de ces dépenses et quel procédé on applique comme résultat de tous ces essais et des conclusions qu'on en a tirées. A quelles sociétés autres que la *Royalite* ce procédé a-t-il été communiqué?

**L'hon. M. Brooks:** Je me demande si je peux intervenir dans cette discussion. A mon avis, on demande au ministre des renseignements qui sont en réalité du ressort du Conseil national de recherches et il n'est guère juste de s'attendre qu'il explique toute la recherche qui se poursuit sur les différents minéraux extraits d'un bout à l'autre du pays. Me trouvant au Nouveau-Brunswick l'autre jour, j'y ai observé une nouvelle méthode appelée flottation, en ce qui a trait aux concentrés de bas métaux. Il me semble injuste de demander au ministre de fournir tous ces renseignements sur les recherches. Je crois comprendre que son ministère prête son entier concours à l'égard des sociétés privées qui désirent poursuivre des recherches. Il y a 22 ans que je siège à la Chambre et, chaque année, il a été question des sables bitumineux. Or, j'ai été très content, l'autre jour, de lire comment une société anglaise qui s'intéressait aux sables bitumineux espérait mettre au point, à la suite de recherches et d'autres travaux, une méthode permettant d'extraire le pétrole des sables bitumineux. Je ne vois pas très bien comment le ministre pourrait expliquer ici les divers procédés qui ont été conçus pour extraire du pétrole de ces sables bitumineux. Peut-être est-ce là une question qui relève de sa compétence, mais je ne le crois vraiment pas.

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur le président, je m'étonne d'entendre le ministre des Affaires des anciens combattants parler

comme il vient de le faire. Il n'ignore pas que, lorsque nous étudions les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques, nous soulevons toujours cette question. Jamais on ne nous a privés de l'occasion de le faire. Le ministre nous a déjà dit que dans son ministère on a travaillé à mettre au point certains procédés. Il a même été plus loin en disant au comité qu'on avait même pu perfectionner certains procédés au point d'être en mesure de les confier désormais à l'industrie privée, dans l'espoir que celle-ci les applique de façon rentable. Je demande maintenant au ministre de nous dire de quels procédés il s'agit. Nous devrions tout de même avoir droit à ces renseignements. Je ne lui demande pas de définir précisément les méthodes employées, mais je voudrais qu'on nous donne une idée des renseignements que son ministère doit avoir à sa disposition.

Il ne faut pas oublier que les dépenses à ce titre ont atteint plusieurs millions de dollars. Le ministère doit certes être en mesure de nous renseigner sur un au moins des nombreux procédés dont on est à faire l'expérience. Le ministre des Affaires des anciens combattants n'a pas raison de dire qu'il n'est pas juste de demander ces renseignements. Si cela ne relève pas de son ministère...

**L'hon. M. Brooks:** Cela relève, je crois, du Conseil national de recherches.

**M. Johnston (Bow-River):** Dans ce cas, le ministre des Mines et des Relevés techniques n'est pas d'accord avec son collègue des Affaires des anciens combattants. Ils devraient aller se concerter derrière le rideau, afin de décider qui assumera cette responsabilité. Je veux savoir ce qu'on fait de tout cet argent; j'estime que le comité a parfaitement droit à ce renseignement.

**M. Quelch:** Il est possible, à mon avis, d'expliquer pourquoi beaucoup de membres du comité ont certains doutes à l'égard de l'extraction de pétrole de ces schistes bitumineux. En 1945, on avait établi un comité dont je faisais partie; un certain M. Ellis ou Ells avait renseigné le comité sur l'exploitation des schistes bitumineux. Il avait passé 20 ans là-bas et connaissait la question à fond. Je le répète, il s'est exprimé en termes débordants d'optimisme et le comité était tout disposé à formuler une recommandation favorable à la mise en valeur de ces sables, mais le lendemain un autre fonctionnaire du ministère, qui était apparemment le supérieur de M. Ells, a appliqué la douche froide et donné à entendre qu'on devrait abandonner cette idée. M. Ells avait proposé la méthode d'extraction du pétrole par la vapeur sous pression, mais je le répète, le lendemain un fonctionnaire qui était apparemment le supérieur de M. Ells a fait subir à toute l'affaire le traitement de la douche froide.

Il y a douze ans de cela, et l'affaire n'a guère avancé depuis. Il est vrai, comme l'a signalé l'honorable représentant de Bow-River, que l'on a construit une usine d'essai. Mais elle a brûlé. Je pense qu'on en a construit une autre, qui a subi le même sort. De sorte que l'affaire n'a guère avancé depuis cette date, et il est tout naturel que des soupçons naissent dans l'esprit de certains députés. Je crois savoir que maintenant la *Royalite* se lance dans l'entreprise. On parle aussi de la construction d'un pipe-line. Mais tant qu'on n'aura pas trouvé une méthode satisfaisante d'extraction de ce pétrole, il me paraît un peu prématuré de parler de pipe-line.

Quand on aura trouvé une méthode pratique d'extraire le pétrole il sera encore assez tôt de parler de l'aménagement d'un pipeline pour le transporter à Edmonton.

**M. Johnston (Bow-River):** Le ministre pourrait-il nous dire, après avoir consulté ses conseillers techniques, quels sont ces procédés?

**L'hon. M. Comtois:** Le député trouverait-il suffisant de recevoir le rapport complet des travaux en cours?

**M. Johnston (Bow-River):** Personnellement, monsieur le président, je crois que cela me suffirait, mais je doute qu'il en soit de même du reste du comité. Les autres membres devront parler pour leur part. On nous demande d'adopter un crédit assez considérable. Étant donné que nous avons déjà dépensé plusieurs millions de dollars pour mettre cette ressource en valeur, et que le ministère n'est pas en mesure de nous donner de plus amples renseignements, je suppose que nous n'avons qu'à dire qu'il n'est pas au courant et qu'il tâchera de trouver quelque chose pour nous en saisir plus tard. Les choses étant ainsi, je vais me rasseoir et ne plus rien dire pour l'instant.

**M. Irwin:** Monsieur le président, les dépenses du ministère au titre des traitements se montent à environ 10 millions de dollars. Sur cette somme, un cinquième est dépensé dans le service à l'étude. Ce que nous cherchons à savoir, c'est ce que nous obtenons pour ce montant. Ce ministère a dépensé 2 millions et demi, et il nous est impossible de savoir de façon satisfaisante ce qui se fait dans un cas particulier. Il s'agit de ressources qui appartiennent à la nation. Pourquoi ne saurait-elle pas ce qui se passe et quels travaux l'on effectue? S'il s'agissait d'une entreprise privée, les administrateurs et les actionnaires auraient le droit d'être renseignés et ils insisteraient pour que ce droit

soit reconnu. Qu'on m'en croie, les actionnaires du grand Canada formulent exactement la même demande.

**M. Patterson:** Monsieur le président, il a été question d'une société, la *Royalite*, et le ministre a dit qu'il y en avait d'autres. On pourrait assurément nous donner le nom de ces autres sociétés. On a dit qu'une entreprise anglaise était intéressée. On lui a apparemment passé le renseignement. Quelle est cette société?

**L'hon. M. Comtois:** Sauf erreur, la *Sun Oil Company*?

**M. Patterson:** C'est une société anglaise?

**L'hon. M. Marler:** La *Sun Oil* n'est pas une société anglaise.

**M. Patterson:** Est-ce à dire que seulement deux sociétés ont eu ce renseignement, la *Royalite* et la *Sun*? On n'a pas encore donné le nom de la société anglaise. Je me demande ce qui se passe. Il doit y avoir quelque chose comme un secret militaire en cause, car je ne puis comprendre pourquoi nous ne pouvons connaître les noms des sociétés. Nous ne pouvons obtenir le nom d'une seule société. Si l'on a communiqué des renseignements à une société anglaise, quel en est le nom?

**L'hon. M. Lesage:** La société anglaise a été mentionnée par le ministre des Affaires des anciens combattants.

**M. Patterson:** Peut-être le ministre des Affaires des anciens combattants pourrait-il nous le dire, alors?

**L'hon. M. Brooks:** L'honorable député a probablement eu la même occasion que moi d'obtenir les renseignements. Je les ai pris dans le journal; on y signale qu'une société anglaise s'intéressait beaucoup à l'exploitation des sables bitumineux et que des possibilités de mise en valeur s'y annonçaient.

**L'hon. M. Marler:** Cela fait l'effet d'un voile du secret.

**M. Patterson:** Peut-être que le ministre des Affaires des anciens combattants a obtenu ses renseignements des journaux, mais à coup sûr nous pouvons obtenir les nôtres du ministre des Mines et des Relevés techniques.

**L'hon. M. Comtois:** Je puis dire à l'honorable député que toutes les sociétés ont reçu des renseignements de notre ministère. Nous savons que la *Royalite* et la *Sun Oil* ont tiré parti de nos renseignements. Nous ne savons pas ce qu'il en est des autres, mais je puis dire au comité que les sociétés ont reçu tous les renseignements que nous avons recueillis.

[M. Irwin.]

**M. Patterson:** Ces sociétés ont obtenu les renseignements; mais nous, au comité, nous ne savons pas quels sont ces renseignements. Le député de Bow-River a cherché à les obtenir, mais nous n'avons pas encore les renseignements qu'on a fournis aux sociétés.

**M. Hahn:** Monsieur le président, je pense que le ministre devrait prendre bonne note de cette discussion. A la suite de ce qui s'est passé, ne croit-il pas que c'est là une preuve suffisante qu'il faudrait convoquer le comité permanent des mines, forêts et cours d'eau, afin que nous puissions interroger des représentants des sociétés et d'autres personnes, et savoir à quoi rime tout cela?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre nous dirait-il à quelles conditions les méthodes mises au point par le ministère sont communiquées aux sociétés privées?

**L'hon. M. Comtois:** Je crois avoir dit, ce matin, que nos recherches et nos renseignements sont communiqués sans frais, sauf lorsqu'il s'agit de travaux considérables ou de travaux qui exigent des dépenses considérables.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Eh bien, monsieur le président, à mon avis, la confusion qui a régné cet après-midi découle en partie de ce que, à certains moments, le ministre a parlé de renseignements comme s'il s'agissait d'un simple bulletin qu'on peut obtenir de l'imprimeur de la Reine et, à d'autres moments, de méthodes précises mises au point par le ministère pour l'extraction du pétrole des sables bitumineux. De quoi s'agit-il au juste? S'agit-il d'un bulletin de renseignements, ou le ministère a-t-il mis au point une méthode efficace qu'il a communiquée à une société privée?

**L'hon. M. Comtois:** La méthode est exposée dans le rapport publié par notre ministère.

**M. Johnston (Bow-River):** Quelle est la méthode exposée dans ce bulletin? Comment la désigne-t-on?

**L'hon. M. Comtois:** On l'appelle le procédé à l'eau froide.

**M. Johnston (Bow-River):** Et comment s'appelle ce bulletin? Voilà un bon moment que je recherche ce renseignement.

**L'hon. M. Comtois:** Il y a le procédé à l'eau chaude et le procédé à l'eau froide. C'est tout ce que je puis dire pour l'instant.

**Une voix:** Et le procédé à l'eau tiède.

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur le président, le procédé à l'eau froide et le procédé à l'eau chaude et le procédé à l'eau tiède

ont été évoqués ici pendant la dernière guerre.

**M. Cardiff:** Qu'est-ce qu'il vous faut, chaud ou froid?

**M. Johnston (Bow-River):** Je ne suis pas difficile, n'importe lequel.

**L'hon. M. Comtois:** Pourquoi l'honorable député ne prendrait-il pas un ou deux jours de congé pour rendre visite à mes services? Il sera alors très bien renseigné et comprendra tout ce dont nous parlons.

**M. Johnston (Bow-River):** Nous accepterions avec plaisir l'invitation du ministre.

**L'hon. M. Comtois:** C'est une invitation permanente.

**M. Johnston (Bow-River):** Mais est-ce que le ministre s'attend qu'une courte visite nous permettra d'en savoir ensuite aussi long que ses fonctionnaires, ses spécialistes, qui accumulent des connaissances depuis tant d'année? Il voudra peut-être étendre son invitation à une période de deux ou trois jours et, au lieu d'une visite hâtive donner à cette réunion le caractère d'une commission du gouvernement. J'engage le ministre à réserver le crédit à l'étude, afin que, lundi, il puisse amener avec lui des fonctionnaires qui sont au courant de ce procédé. Je ne veux embarrasser ni le gouvernement ni le ministre, mais je propose que le crédit soit réservé jusqu'à ce que des spécialistes compétents aient pu nous expliquer ce qu'on fait, en particulier à l'égard de l'exploitation des schistes bitumineux et de la mise au point de divers autres procédés dont le ministre a parlé, mais sur lesquels nous n'avons guère de renseignements, pas plus que le ministre, du reste, comme il le reconnaît lui-même. Il nous a dit qu'il ne peut nous fournir cette information. Nous voulons savoir à quoi a abouti cette dépense d'argent. Cela dure depuis vingt-cinq ou trente ans; assurément, le ministère a déjà dépensé assez d'argent pour mettre au point un procédé quelconque, si imparfait soit-il, un procédé à l'eau chaude, à l'eau froide ou à l'eau tiède. Nous voulons être renseignés.

Je puis dire au ministre qu'il y a un an environ le ministère avait renoncé au procédé à l'eau chaude et avait entrepris des recherches sur un autre procédé. A l'époque, le ministère soutenait que le procédé à l'eau froide, ou plutôt le procédé à l'eau chaude, je confonds maintenant l'eau chaude et l'eau froide (*Exclamations*). Quoi qu'il en soit, on a dit que le procédé à l'eau chaude s'était révélé inutile. Il est vrai qu'en Alberta on soutient encore que le procédé à la vapeur est le plus efficace; c'est celui qu'on s'efforce de mettre au point, mais l'Alberta ne s'entend pas à ce sujet avec le gouvernement fédéral. Le ministre nous dit que le gouvernement fédéral continue ses expériences sur l'autre procédé, le procédé à l'eau chaude ou à l'eau froide, je ne sais plus ...

**L'hon. M. Lesage:** C'est une douche d'eau froide pour le comité.

**M. Johnston (Bow-River):** Le ministre devrait permettre que ce crédit soit réservé, afin qu'on puisse communiquer au comité, lundi, les renseignements dont il a besoin.

**M. Richard (Ottawa-Est):** Monsieur le président, il me semble qu'après les explications limpides que vient de nous donner l'honorable député de Bow-River, tout autre éclaircissement de la part du ministre devrait être superflu.

**M. Johnston (Bow-River):** Je ne sais pas si le député veut rire.

**M. Richard (Ottawa-Est):** Monsieur le président, si c'est drôle, ce n'est pas par accident. Je ne parle pas sérieusement et je crois que c'est drôle.

**M. Johnston (Bow-River):** Votre ton ne me paraît pas très sérieux et je suppose que c'est une plaisanterie. Je n'irais pas jusqu'à dire que le ministre ne nous a rien appris, mais je tiens à signaler qu'il n'est pas parfaitement au courant de la question et je pense qu'il devrait envisager de réserver le crédit afin qu'il puisse nous fournir ces renseignements lundi.

**L'hon. M. Lesage:** On lui donne le renseignement maintenant.

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, je ne suis pas ici pour faire un exposé scientifique détaillé de tout ce qui se passe dans mon ministère. Je suis disposé toutefois à présenter et à déposer tous les détails de ce qui se fait et de ce qui a été accompli cette année si cela peut donner satisfaction au comité. Si les honorables députés acceptent cette façon de procéder, je suis prêt à leur soumettre tous les détails du fonctionnement de mon ministère à cet égard. Autrement, je suis disposé à vous donner à la prochaine séance des détails complets et à vous lire pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure tous les détails du procédé à l'eau chaude et du procédé à l'eau froide. L'honorable député comprendra qu'en termes scientifiques l'eau glacée, l'eau chaude ou l'eau froide signifient autre chose que quelque chose à boire ou quelque chose avec quoi on se brûle la langue.

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur le président, je suis maintenant convaincu que le ministre s'est renseigné un peu plus en détail sur cette question.

**L'hon. M. Comtois:** Pas le moins du monde.

**M. Johnston (Bow-River):** Je tiens cependant à lui faire remarquer que peu m'importe la façon dont les renseignements nous sont fournis; ce qui m'intéresse, c'est qu'on nous les donne. S'il veut déposer ces renseignements détaillés sur le bureau de la Chambre, cela me convient parfaitement. Par contre, s'il veut attendre à lundi, je pense que ce serait préférable, car il pourrait prendre une demi-heure pour nous renseigner et nous expliquer exactement en quoi consistent ces procédés qui nous ont coûté des millions de dollars, et cela me donnerait entière satisfaction.

(Le crédit est adopté.)

230. Administration, fonctionnement et entretien, y compris une subvention de $22,500 au *Canadian Institute of Mining and Metallurgy* pour aider à acquitter les frais du Sixième congrès de l'Empire sur les mines et la métallurgie qui se tiendra au Canada en 1957, $2,780,073.

**M. Bryson:** Monsieur le président, j'espère que c'est bien le crédit dans le cadre duquel je peux poser une question au ministre, et je ne le fais que pour obtenir quelques éclaircissements. On m'a signalé que des prospecteurs indépendents ne peuvent pas acheter ou obtenir les nouveaux instruments utilisés dans la profession, par exemple des densimètres. Quand ils s'adressent aux compagnies intéressées, on leur dit qu'il est impossible de fournir ces instruments à des prospecteurs individuels. Il semble que seules les sociétés puissent acheter ce matériel. On va même jusqu'à dire que le ministère qui nous occupe a émis une directive à cet effet. Si cela était vrai, ce serait bien extraordinaire. Je ne dis pas que ce soit l'exacte vérité, car je n'en ai pas fait l'expérience moi-même, mais ces histoires m'ont été racontées par des gens de bonne réputation et je me demande par conséquent si le ministre pourrait nous donner quelques explications pour répondre à cette plainte.

**L'hon. M. Comtois:** L'honorable député pourrait-il être plus précis au sujet de l'instrument en question?

**M. Bryson:** Je parle du densimètre. C'est le seul dont on m'a parlé.

**L'hon. M. Comtois:** Nous ne fournissons aucun instrument aux prospecteurs ni aux compagnies.

**M. Bryson:** La question n'est pas là. Je veux simplement en venir à ceci. Lorsqu'un prospecteur désire acheter un densimètre, il s'adresse à une des compagnies, soit à Toronto, soit à Montréal, peu importe, en disant qu'il veut un densimètre pour son propre usage. Ces compagnies lui disent qu'elles ne peuvent faire une telle vente. S'il représentait une grande société pétrolière cependant, il pourrait acheter l'instrument en question. S'il fait enquête, il apprend que cela résulte d'une directive émise par le ministère des Mines et des Relevés techniques. Je demande simplement un éclaircissement. Ce n'est peut-être pas fondé, mais j'aimerais savoir à quoi m'en tenir.

**L'hon. M. Comtois:** On me dit que le ministère n'a jamais émis la moindre directive ni accordé la moindre autorisation à cet égard.

**M. Carter:** Je m'intéresse aux enquêtes sur les ressources minérales. Le ministre peut-il me dire si son ministère a reçu des demandes d'enquêtes sur les ressources minérales à Terre-Neuve et, dans le cas de l'affirmative, quelles recherches ont été faites?

**L'hon. M. Comtois:** Le ministère a fait des levés géologiques, des recherches minéralogiques et des cartes topographiques, conformément aux demandes reçues de Terre-Neuve.

(Le crédit est adopté.)

232. Paiements à l'Université McGill relativement à la mise au point d'une turbine à gaz chauffée au charbon, $25,000.

*(Texte)*

**M. Caron:** Monsieur le président, on m'a fait part des observations que l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) a faites à mon sujet. Je veux lui signaler que je mets immédiatement ses conseils en pratique.

*(Traduction)*

**M. Robichaud:** Le comité a certes été heureux et plus particulièrement les députés de ce côté-ci de la Chambre d'entendre le ministre déclarer qu'après avoir, avec ses fonctionnaires, scruté à fond chacun des crédits de son ministère, il n'y a découvert ni gaspillage, ni prodigalité. A propos de la turbine à gaz chauffée au charbon dont la mise au point est confiée à l'Université McGill, je ne demanderai pas au ministre de nous faire un exposé scientifique sur les expériences faites jusqu'ici, mais je crois que les députés et la population ont le droit de savoir où en sont ces expériences, si la chose est réalisable et quels sont les résultats obtenus jusqu'ici. Le crédit à l'étude nous y autorise.

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, je m'attendais à cette question. Je présume que l'honorable député veut parler de l'entreprise Mordell de l'Université McGill à Sainte-Anne de Bellevue (Québec). J'ai ici quelques notes que j'ai préparées sur ce sujet. L'appareil expérimental de Sainte-Anne de Bellevue a été soumis à une série finale d'essais en 1956. Durant cette période, on a

accumulé des données considérables. Le professeur Mordell a eu l'idée d'une conférence sur les turbines à gaz chauffées au charbon qui devait coïncider avec les dernières phases du projet en novembre 1956. Des représentants du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Afrique du Sud et de l'Australie ont assisté à la conférence, où les résultats des expériences relatives au projet Mordell ont été discutés à la lumière des travaux de mise au point qu'on a faits dans le monde à l'égard des turbines à gaz alimentées au charbon. Le texte définitif du compte rendu des délibérations de la conférence devrait paraître sous peu.

L'expérience a maintenant atteint le stade où la participation de l'industrie ou des services publics d'énergie est nécessaire pour sa future mise au point et son utilisation comme appareil producteur d'énergie économique. Même s'il y a peu d'espoir de fabriquer une locomotive mue par une turbine à gaz alimentée au charbon, pour enrayer la rapide dieselisation de nos chemins de fer canadiens, la turbine à gaz alimentée au charbon pourrait trouver une application dans le domaine des petites centrales d'énergie, notamment là où le manque d'eau empêche l'utilisation d'une centrale à vapeur. Il semble aussi que la turbine à gaz jointe à une centrale à vapeur pourrait améliorer le rendement thermique et réduire les besoins d'eau.

Voici les grandes lignes de la situation. L'accord conclu entre le ministère et l'Université McGill a été signé en octobre 1950. Le but en était de faire des recherches pour améliorer l'utilisation de charbon canadien par la mise au point d'une turbine à gaz alimentée au charbon, selon les conceptions techniques de M. Mordell, cette turbine devant servir dans les locomotives et les centrales fixes d'énergie. En novembre 1953, on a terminé l'appareil d'expérimentation; les marches d'essai, les épreuves et les expériences ont eu lieu durant 1954, 1955 et 1956. En 1957, on a affecté un montant de $25,000 au maintien d'un personnel chargé de terminer les rapports et à l'acquittement des frais d'abri de l'appareil à Sainte-Anne-de-Bellevue. Les prévisions budgétaires ne renfermeront pas de montant à cette fin pour 1958.

**M. MacEachen:** Monsieur le président, je suis un peu déçu d'avoir entendu dire au ministre que son ministère a l'intention d'abandonner cette entreprise, en n'accordant pas d'autres fonds pour poursuivre l'expérience. La dernière fois que cette question est venue sur le tapis, à la Chambre, c'était à l'été de 1956, alors que les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques étaient à l'étude. Celui qui était alors ministre des Mines et des Relevés techniques a appris à la Chambre que l'expérience se poursuivait, mais que l'échangeur de chaleur et la chambre de combustion de ce moteur suscitaient des difficultés.

Il a ajouté qu'on se proposait de tenir un colloque à l'automne de 1956, afin de déterminer la valeur de l'expérience. En outre, il a dit à la Chambre que le professeur Mordell avait grand confiance que l'expérience atteindrait le stade pratique. Sauf erreur, le Parlement du Canada a déjà affecté au moins $700,000 à cette entreprise. On ne nous a pas dit aujourd'hui à quelle étape l'entreprise en est rendue, si elle a une application pratique et si le ministère des Mines et des Relevés techniques s'efforcera de pousser le travail au point où l'appareil pourra servir dans les locomotives diesel des chemins de fer canadiens, ce qui, je crois, était le premier objectif de ce projet.

Chaque fois que cette question a fait l'objet de délibérations à la Chambre, les députés de la Nouvelle-Écosse et d'autres régions de charbonnages y ont manifesté un grand intérêt. Nous avons attendu cette expérience comme un débouché possible pour le charbon dans la Nouvelle-Écosse. J'espère que le ministre nous dira où en est le projet actuellement, s'il sera abandonné, quelle application on peut en tirer et s'il est vraiment sage de l'abandonner à ce stade.

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, après la conférence on avait l'impression qu'on devrait accorder quelque temps pour étudier et évaluer les résultats et voir quelles autres améliorations il y aurait lieu d'apporter. C'est pour cette raison que certains délais se sont produits. Lorsque les représentants seront prêts, ils préviendront le ministère et je présume que nous pourrons alors étudier de nouveau la question.

**M. MacEachen:** Si je ne m'abuse, le ministre dit que le délai ou l'interruption qui s'est produit à l'égard de ce projet avait pour but de permettre d'évaluer les résultats de l'expérience jusque-là, et une fois cette évaluation entreprise, si l'on juge qu'il est souhaitable de le faire, d'autres fonds seront affectés à la poursuite de l'expérience.

**L'hon. M. Comtois:** Je crois que les délibérations de la conférence sont dans ce sens, et lorsqu'on en arrivera à une conclusion il est possible qu'on recommande l'affectation de fonds supplémentaires. S'il en est ainsi, nous verrons ce que nous pourrons faire. J'espère que nous pourrons faire quelque chose.

**M. MacEachen:** Le ministre pourrait-il nous dire si le professeur Mordell est toujours aussi optimiste à l'égard de ce projet et si l'Université McGill a demandé...

**L'hon. M. Comtois:** Oui, il l'est toujours.

**M. MacEachen:** L'université dispose-t-elle de suffisamment de fonds en ce moment pour poursuivre ses travaux?

**L'hon. M. Comtois:** Rien ne se fait à l'heure actuelle sauf les rapports.

**M. Bryson:** Pour faire suite à la question que j'ai soulevée tantôt et, étant donné que le ministre nous a assuré que le ministère n'avait envoyé aucune directive sur cette question, je me demande s'il ne pousserait pas l'enquête un peu plus loin et s'il communiquerait avec les sociétés pour déterminer quelle est leur ligne de conduite à cet égard. Si ces sociétés font obstacle à la vente de densimètres aux prospecteurs particuliers, il faudrait alors que le ministère de la Justice s'occupe de cette question. Le ministre pourrait-il y voir?

**L'hon. M. Comtois:** Je le ferai avec plaisir si l'honorable député veut bien me communiquer plus de détails en particulier pour que je puisse me renseigner.

**M. Johnston (Bow-River):** Cette question de la turbine à gaz brûlant du charbon est soulevée chaque année depuis dix ou quinze ans. Ainsi que l'a signalé un de mes préopinants, nous des régions des charbonnages sommes vivement intéressés à la marche de cette entreprise. Je me rappelle qu'une fois le ministre des Mines et des Relevés techniques de l'époque a prononcé un discours où il a prédit qu'avant longtemps nos houillères reprendraient vie par suite de la quantité énorme de charbon que ce genre de moteur consommerait. Nous avions tous espéré que là serait la solution au problème de nos charbonnages en voie d'extinction, mais jusqu'ici les résultats ne sont pas visibles.

Je constate une diminution de $75,000 du crédit. Cela veut dire qu'en somme il n'y aura plus guère de progrès à l'avenir. J'ai eu du mal à entendre ce que le ministre disait, mais j'ai cru comprendre que le ministère n'avait pas renoncé à l'espoir de mettre au point une turbine à gaz alimentée au charbon destinée aux locomotives. Ai-je raison?

**L'hon. M. Comtois:** Disons que le gouvernement n'a pas renoncé à l'espoir de mettre au point une turbine à gaz de ce genre, mais ajoutons qu'on ne saurait le faire à temps pour empêcher la généralisation des moteurs diesels. Il faudra encore attendre un certain temps avant d'en arriver à une conclusion définitive au sujet de ces expériences. Le fait est toutefois qu'on ne peut mettre au point une turbine à gaz à temps pour empêcher la généralisation des moteurs diesels.

[L'hon. M. Comtois.]

**M. Johnston (Bow-River):** Je crois comprendre que le ministre n'a pas perdu tout espoir, même s'il a interrompu les recherches. Si je m'exprime ainsi c'est que le crédit a été diminué de $75,000, ce qui va certainement empêcher une augmentation des recherches. De ce que le ministre vient de dire je crois devoir aussi conclure qu'il n'a pas renoncé à l'espoir de voir ces recherches se poursuivre afin qu'un jour les locomotives puissent employer la turbine à gaz. Tel était le but de la mise au point, mais on me dit maintenant que les travaux ont cessé et que le ministère transmet les renseignements dont il dispose à des entreprises commerciales pour qu'elles s'en servent à petite échelle.

Si tel est le cas, tout ce qu'on nous a raconté ces dernières années n'était que de l'eau tiède, si je peux me permettre cette expression. L'an dernier encore, on nous disait que le gouvernement concevait de très grands espoirs à propos de cette entreprise; soyez patients, nous disait-il, nous sommes sur le point de résoudre nos problèmes houilliers. Je me rappelle fort bien que l'ancien ministre du commerce (M. Howe) faisait partie de l'un des comités de la Chambre et qu'il nous a dit que l'entreprise avait été mise complètement sur une voie de garage. Maintenant, le ministre dit au comité qu'on l'a mis sur une voie de garage mais qu'on espère le remettre un jour sur la voie principale. Que devons-nous croire? Pourrais-je demander au ministre combien le Canada a dépensé jusqu'à ce jour pour la mise au point de cette turbine à gaz alimentée au charbon?

**L'hon. M. Comtois:** Nous avons dépensé $662,000.

**M. Johnston (Bow-River):** S'agit-il du montant total depuis le début de l'entreprise?

**L'hon. M. Comtois:** Oui.

**M. Johnston (Bow-River):** Il s'agit de plus d'un demi-million de dollars me dit l'un de mes collègues derrière moi, et quant à son affectation à une locomotive de chemin de fer, c'est une faillite. Je crois que de fortes économies pourraient être faites quelque part. Il n'est sûrement pas nécessaire de dépenser plus d'un demi-million pour constater que l'expérience n'est pas bonne. Le cas est presque semblable aux nombreux millions que nous avons dépensés pour les sables bitumineux, projet que nous avons ensuite

abandonné. Maintenant, nous avons un autre projet. Si le présent gouvernement recherche des domaines où il puisse réaliser des économies, je crois que je puis, tel un blanc-bec, lui en désigner quelques-uns où il pourra économiser quelques millions de dollars. On est même allé jusqu'à dire que le problème de nos houillères en serait résolu, que cette dépense de 662 millions de dollars ferait revivre notre industrie de la houille...

**Une voix:** $662,000.

**M. Johnston (Bow-River):** Oui, $662,000. Ces affectations ont été, pour dire le moins, détournées de leur but principal. Le gouvernement ferait bien d'examiner ces faits. Ce sont là deux des constatations que j'ai faites. Je suis prêts à parier qu'il y en a des douzaines.

**Une voix:** Combien voulez-vous parier?

**M. Johnston (Bow-River):** Je pourrais m'étendre sur la question, au point que le gouvernement serait incapable de dire si j'ai tort ou raison. Pour parler sérieusement, j'estime que le gouvernement devrait faire une enquête à ce sujet, afin de déterminer s'il ne serait pas possible d'éviter, dans une large mesure, cette sorte de gaspillage.

**M. McCleave:** J'espère que l'affaire n'est pas dans l'eau bouillante autant que le sont les schistes bitumineux dont on nous a tant parlé. Cela dure depuis un certain temps déjà. Je voudrais que le ministre nous dise si son ministère ou le gouvernement a demandé aux chemins de fer de collaborer avec l'Université McGill à ses travaux de recherche, afin qu'on puisse munir de roues cette nouvelle turbine à gaz quand elle sera prête. En d'autres termes, l'université a-t-elle collaboré avec les chemins de fer?

**L'hon. M. Comtois:** Il y a eu certains échanges entre l'université, les compagnies ferroviaires et notre ministère à ce sujet. C'est tout ce que je puis dire pour le moment.

**M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria):** Cette question m'intéresse aussi beaucoup. Si c'est un fiasco, comme le prétend l'honorable député de "Lukewarm", il n'y a pas lieu d'en blâmer le ministre des Mines et Relevés techniques. Toutefois, la thèse de l'honorable député d'Inverness-Richmond est excellente. Représentants des régions houillères, nous nous intéressons vivement à l'entreprise. Nous nous demandons si c'est un fiasco. Où en sont les choses? Le ministre pourrait-il déposer un rapport complet sur le sujet et mettre la Chambre bien au courant de la situation?

**L'hon. M. Comtois:** Oui. J'irai aux renseignements et je verrai s'il y a moyen de faire quelque chose en ce sens.

**M. MacEachen:** Je me rends bien compte qu'il s'agit d'une expérience et que, comme dans le cas de toutes les expériences, le résultat est incertain. L'an dernier, soit en 1956, nous avons discuté cette expérience. On nous a dit alors que des difficultés techniques surgissaient à l'égard de la chambre de combustion et de l'échangeur de chaleur, difficultés que le professeur Mordell s'employait à résoudre. Je ne trouve pas inquiétant qu'il y ait des difficultés. Ce que je veux savoir, c'est ceci.

Les difficultés se sont-elles révélées si grandes, du point de vue technique ou expérimental, que le professeur Mordell fait maintenant savoir au ministère qu'il ne vaut pas la peine de continuer l'expérience?

**L'hon. M. Comtois:** Non. Nous n'avons jamais reçu pareil rapport du professeur Mordell.

**M. le président:** Le crédit est-il adopté?

**M. MacEachen:** Puis-je poser juste cette question au ministre? Sauf erreur, le ministre a dit qu'il n'avait pas l'intention de demander des fonds à ce titre pour la prochaine année financière. Est-ce exact?

**L'hon. M. Comtois:** Oui.

**M. MacEachen:** Dans ce cas, si le professeur Mordell juge encore l'expérience valable, pourquoi ne pas continuer tant que nous n'aurons pas convaincus ceux qui y travaillent qu'elle n'offre pas un débouché utile pour la production de charbon de la Nouvelle-Écosse?

**L'hon. M. Comtois:** Le rapport sur cette conférence est en préparation. Il est très étendu et très technique. Il faudra l'étudier et examiner à nouveau ses conclusions, afin que le professeur Mordell puisse être en mesure de formuler des recommandations en vue de fonds supplémentaires à voter ou à obtenir pour la poursuite de ces travaux.

**M. MacEachen:** Puis-je ajouter une remarque à ce sujet. Il y a quelques années, quand la turbine ou le moteur fonctionnait à McGill ou au collège MacDonald, l'ex-ministre des Mines et des Relevés techniques a pris des dispositions pour que les députés venant de régions charbonnières visitent les lieux de l'expérience et discutent la question avec M. Mordell. Au cours de la présente session, le ministre pourrait-il organiser une visite semblable pour que les députés vraiment intéressés à l'industrie de charbonnages puissent se fixer sur la ligne de conduite à tenir en la matière, afin que l'entreprise ne soit pas abandonnée faute d'intérêt ou de connaissances chez les députés.

**L'hon. M. Comtois:** Certainement. Je serai très heureux si l'on peut organiser une telle visite; d'ailleurs, je serai le premier à en profiter.

**M. Fisher:** J'aimerais poser au ministre une question sur les recherches visant l'utilisation du charbon. Fait-on ou organise-t-on des recherches sur la méthode Kopista qui a été appliquée en Russie, dans une certaine mesure, non sans succès? Elle prévoit l'utilisation de gisements de houille à faible teneur par le forage de puits, le brûlage souterrain et l'utilisation en surface de la chaleur et des gaz par une sorte de procédé de distillation.

**L'hon. M. Comtois:** Nous nous intéressons à ces travaux, mais nous n'effectuons aucune recherche nous-mêmes.

**M. Winch:** Le ministre me permettra de lui demander si la réponse que j'obtiens actuellement diffère de quelque façon de celle que j'ai reçue en 1954 sur ce même sujet.

**L'hon. M. Comtois:** Je n'étais pas ici à ce moment-là.

(Le crédit est adopté.)

Division de la géographie—

233. Administration, fonctionnement et entretien, y compris une subvention de $250 à l'Association canadienne des géographes, $284,580.

**M. Herridge:** A l'occasion de ce crédit, qui vise l'administration de la Division de la géographie, je veux mentionner à la Chambre l'excellent travail qu'accomplit dans ce domaine un organisme bénévole du Canada. Il s'agit de l'organisme qui, jusqu'à tout récemment portait le nom de *Canadian Geographical Society,* mais qui a obtenu le droit de porter le titre de *Royal Canadian Geographical Society.* Étant donné le passé de cet organisme, ce qu'il a publié et les travaux qu'il a accomplis, je crois qu'il convient, pour la gouverne des députés, de citer ici l'article paru à ce propos dans la livraison de novembre de la revue de la société:

*The Royal Canadian Geographical Society*

Sa Majesté la Reine a bien voulu conférer à la *Canadian Geographical Society* le qualificatif de *Royal.* C'est une marque d'estime ajoutée à la raison sociale des sociétés choisies par Sa Majesté comme étant dignes de recevoir pareil honneur.

Au cours de l'assemblée générale de la société, spécialement convoquée pour le vendredi 4 octobre 1957 sous la présidence du Major-général H. A. Young, les membres ont adopté à l'unanimité le règlement nécessaire pour modifier le nom de l'organisme, qui s'appellera désormais *The Royal Canadian Geographical Society.* Une demande tendant à obtenir la patente supplémentaire nécessaire pour effectuer ce changement a été dûment adressée au secrétaire d'État, conformément aux dispositions du règlement de la société et aux termes de la loi sur les sociétés. La demande a été agréée le 4 octobre 1957.

Le secrétaire d'honneur,
E. S. Martindale.

[M. MacEachen.]

Si je mentionne cela, c'est parce qu'il s'agit d'une affaire importante dans l'existence de cette société qui se révèle utile dans le domaine des connaissances géographiques depuis tant d'années. La société publie une revue mensuelle et fournit également des fonds pour certains travaux d'exploration et autres; à l'occasion, elle paie les dépenses à l'égard de conférenciers ou pour obtenir de la documentation sur certains sujets.

Je mentionne cette question à la Chambre, parce que les députés devraient autant que possible, selon moi, aider cette excellente société. Il en coûte $5 par année pour en être membre.

(Le crédit est adopté.)

Observatoire fédéral d'Ottawa et stations sur le terrain—

234. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la somme de $500 comme cotisation à l'Union astronomique internationale à titre de sociétaire et une subvention de $3,500 à la Société royale astronomique du Canada et une subvention de $5,000, à l'Union Internationale de géodésie et de géophysique pour aider à couvrir les frais de la Onzième assemblée générale de l'Union qui aura lieu au Canada en 1957, $588,560.

**M. Herridge:** Qu'on m'excuse de reprendre la parole, mais il s'agit de deux crédits dont je veux dire un mot. Je veux dire un mot du crédit visant les observatoires fédéraux, parce qu'il me paraît approprié de parler brièvement en ce moment de la question de l'heure, je veux dire l'heure prise dans un sens juridique, non pas dans le sens qu'y donnent certains de mes collègues.

Ces dernières années, nous avons adopté l'heure avancée dans les provinces et, en temps de paix,—à ce que je crois comprendre,—les règlements concernant cette heure relèvent des gouvernements provinciaux. C'est seulement en temps de guerre que le gouvernement fédéral a compétence en cette matière. Je trouve que nous sommes très illogiques au Canada: l'heure avancée est en vigueur certains mois en Colombie-Britannique et en des mois un peu différents dans l'Alberta, tandis que l'heure n'est pas avancée dans d'autres provinces. Je trouve que c'est bien absurde.

**Des voix:** Très bien!

**M. Herridge:** A mon sens, il devrait y avoir une entente valable pour tous le pays, si nous entendons adopter l'heure avancée. Cela serait beaucoup plus facile pour les chemins de fer, les compagnies d'autobus et tous les services de transport, pour ne pas mentionner l'ensemble des Canadiens. J'aimerais demander au ministre de bien vouloir songer à soumettre cette question à la prochaine conférence fédérale-provinciale, afin de voir si nous ne pourrions agir un peu plus

sensément et organiser le régime à notre plus grand avantage à la suite d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

**L'hon. M. Comtois:** Oui, monsieur le président, je ferai de mon mieux s'il y a assez de temps pour faire une telle proposition.

**M. Irwin:** Je me demande si le ministre pourrait convaincre les gouvernements provinciaux de cesser d'apporter des changements en ce qui concerne l'heure afin qu'elle reste ce qu'elle a toujours été. A mon avis, à Vancouver par exemple, il est difficile de s'adapter à l'heure des bateaux, à l'heure des trains et ainsi de suite. A mon avis, nous devrions conserver l'heure normale, nous lever le matin et nous coucher le soir comme d'habitude; nous y gagnerions beaucoup à cesser de toucher à l'horloge.

**M. Herridge:** Du moins, que ces changements se fassent sur le plan national plutôt que sur le plan provincial.

(Le crédit est adopté.)

237. Achat de photographies aériennes et dépenses du comité interministériel des levés topographiques aériens, y compris le matériel acheté par ce dernier, $1,500,000.

**M. Peters:** Le ministre verrait-il à ce que le règlement de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or soit formulés de manière que les versements soient faits pour améliorer les conditions des travailleurs plutôt que de servir aux fins actuelles? Certains paiements sont employés à verser des dividendes au lieu de répondre aux besoins pour lesquels la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or a été instituée à l'origine, qui étaient les besoins des collectivités et de leurs habitants.

**L'hon. M. Comtois:** J'étudierai cette question.

**M. Peters:** Le ministre étudiera-t-il également cette question sur le plan international, ainsi que la possibilité de participer activement aux négociations tenues aux fins d'augmenter le prix de l'or et réunissant les représentants des ministères semblables de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud, lorsque cette question sera débattue? La loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or n'est qu'un palliatif et je crois que l'opinion générale est favorable à une participation active à de semblables négociations qui devraient être entreprises sur le plan international. Le ministre nous donnera-t-il l'assurance que son ministère entreprendra quelque chose à ce sujet, d'autant plus que nous avons constaté que, ces dernières années, le gouvernement n'avait même pas été représenté aux conférences de ce genre qui avaient eu lieu?

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, je suis prêt à collaborer, mais cette question relève du ministre des Finances.

**L'hon. M. Marler:** Je voudrais poser au ministre une question pour lui demander s'il est intervenu quelque changement de principe en ce qui concerne l'achat de photographies aériennes. Je crois comprendre, en effet, que la ligne de conduite suivie jusqu'ici comportait, l'exécution, chaque année, de certains travaux de ce genre après entente conclue avec les compagnies d'aviation intéressées. Cependant, ces compagnies ont parfois entrepris des levés aériens à leurs propres risques, dans l'espoir que, si le travail était bien fait et qu'il y avait des fonds, le ministère l'achèterait. Y a-t-il eu quelque changement de principe à l'égard de l'acquisition de ce genre de levés aériens, ou est-ce que le travail se poursuit de la même manière?

**L'hon. M. Comtois:** Non, monsieur le président, il n'y a eu aucun changement de principe.

**L'hon. M. Marler:** Le ministre est-il maintenant en mesure de connaître le résultat approximatif des opérations effectuées cette année? Après tout, nous sommes arrivés à la fin de la saison d'été et il me semble qu'on devrait pouvoir se rendre compte si le montant dont nous sommes saisis suffira pour défrayer les opérations de l'année.

**L'hon. M. Comtois:** Le volume total des travaux effectués est plus élevé qu'on ne s'y attendait; nous avons pris des dispositions, de concert avec le conseil du Trésor, pour régler le solde de façon à contenter les entrepreneurs.

**L'hon. M. Marler:** Dois-je comprendre, monsieur le président, que le montant total de la photographie dépasserait le montant de ce crédit et qu'il faudra fournir plus tard dans l'année un surcroît de fonds pour le travail supplémentaire?

**L'hon. M. Comtois:** Dans le budget de l'année prochaine?

**L'hon. M. Marler:** Dans le budget de l'année prochaine.

**L'hon. M. Comtois:** Oui.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur le président, j'aimerais poser une question dans le même ordre d'idées. Le ministre pourrait-il nous dire si nous avons recours aux services de notre aviation militaire pour une partie de ces travaux, ou si nous ne faisons que louer les services d'entreprises aériennes commerciales?

**L'hon. M. Comtois:** Monsieur le président, nous dépendons uniquement de l'industrie privée pour ces travaux de levés photographiques.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Pourrais-je alors demander si l'on a envisagé de se servir de l'aviation militaire, ou qu'est-ce qui justifie cette ligne de conduite?

**L'hon. M. Comtois:** Jusqu'en 1953, la plus grande partie de ces travaux était exécutée par l'aviation militaire. Depuis cette époque, nous avons dû recourir à d'autres moyens pour assurer le service.

**M. Martin (Timmins):** Comme le ministre l'a mentionné tout à l'heure, il existe un lien étroit entre son ministère et le ministère des Finances en ce qui concerne l'aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or. Je puis même aller plus loin et affirmer que le ministère du Travail est étroitement lié à cette question. Le résultat, monsieur le président, c'est que je ne sais pas si le moment est bien approprié pour soulever cette question ou s'il ne vaudrait pas mieux attendre l'étude d'un autre crédit; à tout événement, si le moment est opportun, j'aimerais soulever la question dès maintenant. Le ministre sait très bien de quoi il s'agit. J'essaie depuis environ quatre mois d'organiser une réunion entre les trois ministères intéressés à la loi sur l'aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or et les Métallos unis d'Amérique qui représentent les mineurs des régions aurifères du nord de l'Ontario. Je me rends parfaitement compte qu'un nouveau gouvernement qui prend le pouvoir...

**M. le président suppléant (M. Rea):** Je dois signaler à l'honorable député qu'il ne discute pas en ce moment le poste 237. Nous avons adopté celui qui a trait à l'aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or.

**Une voix:** C'est le poste 237.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Oui, j'ai dit que nous avions adopté celui qui a trait à l'aide d'urgence à l'exploitation des mines d'or. Cela vise la photographie aérienne et tend à pourvoir aux achats relatifs à la photographie aérienne et aux dépenses du comité interministériel sur les levés aériens, y compris l'achat de matériel. Cela n'a rien à voir au prix de l'or ni à la loi d'urgence sur l'or; j'estime donc que l'honorable député enfreint ici le Règlement.

**M. Regier:** A propos du Règlement, monsieur le président, il s'agit du premier crédit figurant sous la rubrique: Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

**L'hon. M. Brooks:** Puisque le Règlement a été invoqué à ce sujet, monsieur le président, je signale qu'il s'agit d'un crédit statutaire, qui n'a pas du tout à être voté. La somme est prévue en vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

**M. McIlraith:** C'est un crédit statutaire.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Oui; comme le ministre l'a dit, il s'agit d'un crédit statutaire qui n'a rien à voir au poste numéro 237 qui est présentement à l'étude.

**M. Martin (Timmins):** Puis-je savoir quand le sujet pourra être débattu?

**M. le président suppléant (M. Rea):** A l'occasion du premier crédit visant l'administration centrale. C'est le numéro 213. C'était alors le moment de discuter la chose.

**M. MacEwan:** J'ai une brève question à poser au ministre. Ces levés pour services au Canada sont-ils adjugés à ces sociétés commerciales par voie d'appels d'offres?

**L'hon. M. Comtois:** Oui, monsieur le président, par voie d'appels d'offres.

**M. Fisher:** Si des sociétés privées effectuent ces levés, l'outillage est-il gardé à ce dépôt interministériel ou loué à bail aux sociétés d'aviation?

**L'hon. M. Comtois:** Tout l'outillage appartient aux sociétés.

**M. Fisher:** Le ministre dit que tout l'outillage appartient aux sociétés. Alors, que veulent dire ces achats d'outillage?

**L'hon. M. Comtois:** C'est pour les recherches et les levés à notre ministère.

**M. Martin (Timmins):** Monsieur le président, me permettrait-on de revenir un moment au crédit n° 213?

**M. le président suppléant (M. Rea):** L'honorable député a-t-il la permission de revenir au premier crédit, celui de l'administration?

**Des voix:** Non.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Je regrette, le comité n'y consent pas.

(Le crédit est adopté.)

Office Fédéral du charbon—

*238.* Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon, $120,475.

**M. MacEachen:** Monsieur le président, le comité se rappellera que, lorsque les crédits de ce ministère ont été présentés, le ministre a demandé que la discussion sur l'industrie de la houille ait plutôt lieu lors de l'examen des crédits afférents à l'Office fédéral du charbon qu'au titre du premier crédit. C'est pourquoi ceux d'entre nous qui veulent parler de l'industrie de la houille profiteront des crédits actuellement à l'étude pour remuer des idées générales.

Je tiens d'abord à féliciter le nouveau ministre du poste qu'il occupe maintenant. Il sait probablement que c'est l'un des plus importants aux yeux des Néo-Écossais. Par le passé, les députés des régions de charbonnages ont profité de l'examen des crédits de l'Office fédéral du charbon pour exposer la situation de l'industrie de la houille, saisir le comité du problème et essayer de gagner les appuis nécessaires pour l'adoption des mesures indispensables au maintien de cette industrie.

Je dois exprimer mes regrets de ce que le neuvième rapport annuel de l'office fédéral du charbon, qui a été déposé, ne soit pas encore imprimé. D'habitude, ce rapport renferme une mine de renseignements et de faits; il montre les tendances qu'il faut étudier si l'on veut faire des propositions favorables à l'essor de cette industrie. Le neuvième rapport a été déposé, cependant, et je dois dire que c'est un document fort utile et qu'il y a lieu de féliciter l'Office du charbon de la façon très remarquable dont il a analysé les problèmes de l'industrie. Je dois avouer, monsieur le président, que cette industrie cause beaucoup d'inquiétude, notamment à la population de la Nouvelle-Écosse, et je crois que quiconque a examiné la situation récemment a tout lieu de s'inquiéter plus que jamais.

Cette inquiétude vient de ce que l'industrie des charbonnages emploie de moins en moins de gens. La diminution du nombre d'employés dans les mines de la Nouvelle-Écosse au cours de l'année dernière a de quoi nous alarmer. Le ministre du Travail a révélé quelques chiffres à ce propos, et la diminution de l'emploi dans les trois principales houillères de la Nouvelle-Écosse, de septembre 1956 à septembre 1957 m'a même surpris, bien que je me sois rendu compte que le chômage était à la hausse en général un peu partout. En septembre 1956, le nombre d'employés dans les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse était de 10,061. En septembre de cette année, la liste de paie portait 9,045 ouvriers, soit une diminution de 1,016. C'est là une diminution très grave, car elle constitue une réduction d'un dixième des effectifs ouvriers en une seule année. La diminution des emplois dans les principaux charbonnages est la suivante: 226 dans ceux de la région du Cap-Breton, 367 dans celui de Pictou et 423 dans celui de la région de Springhill. Oui, ce rythme de la réduction des ouvriers inscrits sur le liste de paie est effrayant et, s'il se poursuivait, l'industrie minière de la Nouvelle-Écosse disparaîtrait en dix ans.

Ce n'est pas une coïncidence que, sur les quatre villes canadiennes dont le ministre du Travail a dit, le 31 octobre, à la Chambre, qu'elles avaient été déclarées des régions à excédent de main-d'œuvre, que deux soient situées dans les régions houillères de la Nouvelle-Écosse. En réponse à une question du député de New-Westminster, le ministre du Travail, comme le rapporte le hansard du 31 octobre à la page 627, a répondu, entre autres choses, ce qui suit:

> En second lieu, quand il est devenu évident qu'il n'y avait pas du tout de travail à un endroit, parce qu'il ne s'y faisait plus rien et qu'il était peu probable que des travailleurs se trouvent un emploi, ou lorsque la main-d'œuvre était beaucoup trop nombreuse pour les emplois disponibles et allait probablement continuer de l'être, le ministère a recommandé, dans ces cas-là, que ces régions soient déclarées des régions à surplus de main-d'œuvre, et il a accordé une aide au transport des travailleurs qui avaient une promesse d'emploi ailleurs. Ont été déclarées comme étant de telles régions: Windsor (Ont.), Springhill et New-Glasgow (Nouvelle-Écosse) et St. Stephen (Nouveau-Brunswick).

On peut voir que la déclaration du ministre du Travail n'est pas l'effet d'une coïncidence, car elle reflète la tendance déjà exposée à réduire le nombre des travailleurs employés dans les régions houillères de Nouvelle-Écosse. En outre, ce fléchissement de la production du charbon fait ressortir le déclin des possibilités d'emploi. Sauf erreur, de 1950 à 1956 la production houillère en Nouvelle-Écosse a diminué de plus de 700,000 tonnes. Je crois que les chiffres consignés tout récemment au compte rendu par le député de Bow-River indiquent qu'au cours des six premiers mois de 1957, on a constaté une diminution d'environ 180,000 tonnes dans la production du charbon en Alberta par rapport au premier semestre de 1956.

Parallèlement à la régression de l'emploi dans les mines de Nouvelle-Écosse et à la baisse de la production, on note une demande croissante de charbon industriel et une augmentation relativement énorme des importations de houille des États-Unis. L'honorable représentant de Bow-River a consigné au hansard un tableau qu'on trouvera à la page 1179. Il fait ressortir qu'en 1956, le Canada a importé plus de 22 millions de tonnes de charbon américain destiné à la consommation de l'Ontario et du Québec. L'office fédéral du charbon a soulevé le même point ainsi qu'en fait foi la page du rapport déposé sur le bureau de la Chambre. Voici ce qu'il dit:

> La production des charbonnages canadiens en 1956-1957 atteignant 14.3 millions de tonnes, accusait une diminution de 819,000 tonnes par rapport au total enregistré en 1955-1956. Ces diminutions sont surtout sensibles du point de vue des charbonnages de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, mais sont aussi attribuables dans une large mesure à la diminution de la production des charbonnages de la Nouvelle-Écosse. Les importations

de charbon gras pour la période correspondante ont augmenté de 2.9 millions; les importations d'anthracite, par contre, ont continué à diminuer.

L'Office du charbon souligne nettement le fait que, si la production de charbon au Canada a diminué, la demande générale a augmenté et que ces demandes ont été satisfaites, pendant la période dont je viens de parler, par l'importation au Canada de près de trois millions de tonnes de plus de charbon gras américain. Combien il est troublant et décourageant pour les mineurs de la Nouvelle-Écosse, qui ont du mal à vivre, de constater que l'augmentation de la demande de charbon est satisfaite par le recours au charbon américain. La Nouvelle-Écosse ne vend que très peu de charbon à l'Ontario, ou en tout cas n'en a pas vendu depuis 1950. Une partie de plus en plus considérable de notre production toutefois va à la province de Québec. En 1956 elle atteignait 40.2 p. 100 du total des ventes du charbon néo-écossais. Il reste que, même si elle s'approvisionne en partie en Nouvelle-Écosse, la province de Québec achète 58 p. 100 de son charbon des États-Unis. Si même nous pouvons vendre du charbon à cette province, cela tient au programme de subvention appliqué dans notre pays depuis 1928. Le programme de subventions est l'arme indispensable et efficace que nous avons utilisée contre de nouveaux empiétements du charbon américain.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Cinq heures.

(Rapport est fait des résolutions adoptées ce jour par le comité des subsides, qui sont adoptées.)

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

### LA COMPAGNIE DE CHEMINS DE FER D'OTTAWA À NEW-YORK

**M. C. J. McIlraith (Ottawa-Ouest)** propose la deuxième lecture du bill nº 30, (du Sénat) concernant l'*Ottawa and New-York Railway Company.*

—Monsieur l'Orateur, l'objet de ce bill est de dissoudre l'*Ottawa and New York Railway Company.* Cette société est une filiale appartenant en totalité à la *New York Central Railroad Company.* Elle a été constituée en société en 1882 et sa charte a été modifiée à l'occasion jusqu'à 1898. La société possède l'emprise ferroviaire qu'on appelle la ligne de chemin de fer du *New York Central* depuis Cornwall jusqu'à Ottawa. La *New York Central Railroad Company* exploitait ce chemin de fer; mais, en 1952, elle a abandonné le service des voyageurs.

[M. MacEachen.]

En janvier 1957, la Commission canadienne des transports a autorisé l'abandon de cette ligne de chemin de fer. Les rails ont été enlevés et il ne reste plus que l'emprise, qui a été vendue aux chemins de fer Nationaux du Canada.

Outre la ligne ferroviaire, la société possédait un pont à Cornwall ou très près de cette ville, le pont Roosevelt, où, les députés s'en rappellent, passaient non seulement les trains, mais aussi les autres véhicules. La disparition du pont a été rendue nécessaire par suite des travaux de canalisation du Saint-Laurent et pour répondre aux exigences de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent. Le chemin de fer n'avait donc plus de raccordement avec le réseau du *New York Central,* aux États-Unis.

La compagnie de chemin de fer a acquitté tous les comptes à payer; mais, pour qu'il soit impossible que quelque compte inconnu ne soit un jour présenté sans que rien n'existe pour en assurer le paiement, le bill prévoit que la société mère, la *New York Central Railroad Company,* est responsable à l'égard de toutes réclamations, dettes, causes d'action, et ainsi de suite, de la compagnie. Je ne crois pas avoir beaucoup plus à ajouter à l'explication de ce bill, mais s'il y a des questions qui, de l'avis des honorables députés, méritent qu'on les examine, je me ferai un plaisir de répondre si je le puis en terminant le débat. Si je ne peux pas répondre, je signale que les renseignements pourront être demandés aux directeurs de la compagnie quand ils comparaîtront devant le comité. Je suppose que, comme d'habitude, le bill sera déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

### "RIO DE JANEIRO TRAMWAY, LIGHT AND POWER COMPANY, LIMITED"

**M. M. D. Morton (Davenport)** propose la 2e lecture du bill nº 31 concernant la *Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company, Limited.*

—Monsieur l'Orateur, puis-je en guise de présentation des quatre bills dont je suis le parrain, faire une remarque préliminaire au sujet de ces bills concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company Limited* et trois de ses filiales, soit la *Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company Limited,* la *Sao Paulo Electric Company Limited* et la *Brazilian Hydro Electric Company Limited.* En résumé, le but proposé par ces trois bills est de transférer du Canada au Brésil le siège social de ces filiales. Cette

mesure est provoquée par la difficulté qui règne au Brésil d'opérer des financements publics sans devenir sociétés brésiliennes, et ces bills visent à transférer le siège social afin que ces sociétés soient en mesure de profiter des règlements brésiliens pour devenir sociétés brésiliennes.

Je dirai que des représentants de cette société se présenteront devant le comité permanent pour répondre à toutes les questions auxquelles je ne pourrai répondre aujourd'hui. Peut-être devrais-je, à titre de renseignement, faire quelques remarques préliminaires. La *Brazilian Traction, Light and Power Company* est une société canadienne qui a été constituée en corporation par des lettres patentes du 12 juillet 1912 en vertu de la loi canadienne sur les compagnies. Son siège social est à Toronto. Par l'entremise de ses filiales, la société exploite des entreprises d'énergie électrique, de téléphone, de gaz et de tramways au Brésil.

Les placements de cette société au Brésil atteignent plus de 900 millions de dollars représentés par les actions et obligations qu'elle détient dans ces filiales d'exploitation. Les filiales d'exploitation sont des sociétés constituées par chartes de divers gouvernements, y compris le Canada, l'Ontario, l'Angleterre et la Belgique. Depuis la fin de la seconde Grande Guerre, le Brésil, comme le Canada, connaît un grand essor et la *Brazilian Traction, Light and Power Company* fait tout ce qu'elle peut pour marcher de pair avec les événements et faciliter l'essor du Brésil, en exécutant un vaste programme destiné à satisfaire aux différentes demandes d'éclairage, de transport, de téléphone, etc. Cependant, elle a des difficultés de financement, à tel point qu'elle doit devenir société brésilienne pour pouvoir se procurer des capitaux au Brésil.

En 1933, deux des filiales de cette société ont transféré leur siège au Brésil. Une était une société à charte fédérale et l'autre une société constituée en vertu des lois de l'Ontario. Si ces sociétés veulent conserver leur personnalité légale et leur aptitude actuelle en tant que sociétés, sans en former une nouvelle au Brésil, c'est pour éviter les frais des divers impôts de transfert exigés par le Brésil. Cela leur éviterait aussi la tâche extrêmement longue et coûteuse d'évaluer les biens de chaque filale, ainsi que l'exige la loi brésilienne. Elles éviteraient aussi la nécessité de transférer et de faire assumer par de nouvelles sociétés les obligations des sociétés actuelles. De même, il ne leur serait pas nécessaire de transférer les concessions qu'elles possèdent, problème difficile et complexe par suite du nombre de concessions dont il s'agit et qui intéresseraient différents gouvernements au Brésil. La présente méthode rendrait cette tâche plus facile.

Ainsi que je l'ai déjà dit, la première mesure dans l'exécution de cette ligne de conduite a été prise en décembre 1953 quand la *Brazilian Telephone Company,* une des principales filiales exploitantes de la *Brazilian Traction, Light and Power Company Limited,* a demandé au Parlement du Canada d'approuver un bill privé autorisant le transfert de son siège au Brésil. Le Parlement avait bien accueilli cette demande et adopté une loi intitulée "Loi concernant la Brazilian Telephone Company", chapitre 74 des statuts du Canada, 1953-1954, 2-3 Elizabeth II. Dans l'ordre pratique, la solution du problème est fondée sur ce que l'article 71 de la loi brésilienne sur les compagnies, décret-loi nº 2627 du 29 septembre 1940, se lit ainsi qu'il suit:

> Une société étrangère constituée en corporation qui est autorisée à faire des affaires au Brésil peut être nationalisée, sous réserve du consentement du gouvernement fédéral, à condition que son siège social soit transféré au Brésil.

Ce règlement se fonde également sur le principe juridique énoncé dans nos lois et que l'on trouve dans la cause de la *Bonanza Creek Gold Mining Company,* citée au nº 1916, cause d'appel nº 1, à 566 et également citée sous le nº 85 L. J. P. C. 114. D'après ce principe, une société peut demander et accepter un décret aux termes de la loi des compagnies du Brésil, en vertu duquel elle adopte la nationalité brésilienne. Ce principe s'inspire également des observations du juge Duff dans la cause de la *Canadian Bank of Commerce* vs *Cudworth Rural Telephone Company,* 1923, rapports de la Cour suprême, page 618, où il est dit qu'il est nécessaire d'obtenir une loi spéciale du Parlement du Canada pour être autorisé à transférer le siège social d'une société en dehors du Canada.

A la lumière de ces renseignements, j'aimerais soumettre d'abord le bill nº 31 qui a trait à la *Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company Limited,* laquelle société a été constituée en corporation en 1904 aux termes de la loi des compagnies du Canada, 1902. Les deux lois concernant la société ont été adoptées par le Parlement du Canada, la première en 1904 pour changer la raison sociale de l'entreprise et étendre son activité en l'autorisant à exploiter une ligne de tramways, et la seconde en 1906 afin d'autoriser la compagnie à émettre des certificats au porteur et à garantir certains genre d'obligations de filiales ou des sociétés sur lesquelles elle avait la haute main. Le capital autorisé de la compagnie est de 50 millions de dollars divisé en 50,000 actions d'une valeur au pair de $100 chacune.

La société s'occupe à produire et à distribuer du courant électrique dans l'État de Rio de Janeiro et dans le district fédéral, qui comprend la ville de Rio de Janeiro. Elle

exploite une ligne de tramways dans ce district fédéral. Elle se consacre aussi à la production et à la distribution de gaz à des fins ménagères et commerciales par l'entremise d'une filiale à Rio de Janeiro.

**M. L. T. Stick (Trinity-Conception):** Je ne m'oppose pas au bill à l'étude mais je voudrais des éclaircissements sur un ou deux points. La société intéressée, la *Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company Limited* est en réalité, sauf erreur, une filiale de la *Brazilian Traction Light and Power Company.* Comme l'a dit l'honorable député de Davenport (M. Morton), elle possède pour 50 millions de dollars d'actions d'une valeur de $100 l'unité. Ces actions seront-elles vendues à la population canadienne Quelles dispositions cette société prendra-t-elle pour verser à ces actionnaires, au Canada, des dividendes gagnés au Brésil?

Ces dernières années, nous avons pu constater que des sociétés du Brésil, qui avaient réalisé des bénéfices, n'ont pas pu les distribuer à leurs actionnaires en dollars canadiens par suite d'une restriction imposée par le gouvernement brésilien. Si ces actions sont offertes au public canadien, celui-ci devra être pleinement informé que cette société est devenue une société brésilienne et qu'il sera peut-être difficile de transformer l'argent brésilien en dollars canadiens pour le paiement de dividendes. Je n'ai rien à reprocher à cette entreprise qui est peut-être une véritable société. Ses représentants pourront peut-être fournir des explications satisfaisantes à ce sujet lorsque le bill sera étudié par le comité des bills privés.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Si l'honorable député prend maintenant la parole il mettra fin au débat.

**M. M. D. Morton (Davenport):** Monsieur l'Orateur, si l'honorable député n'est pas satisfait de la réponse que je lui donne, il pourra, je l'espère, insister là-dessus lorsque nous en serons à l'étape de l'examen en comité. Je crois comprendre que la société-mère est à peu près seule propriétaire, du fait qu'elle possède leurs actions, des sociétés filiales qu'on est actuellement à transporter au Brésil. La société-mère la *Brazilian Traction Company* reste société canadienne, soumises aux lois canadiennes. Ses actionnaires resteront les mêmes. Les sièges sociaux des filiales, non pas celui de la société-mère, seront transférés au Brésil et fonctionneront dans ce pays en tant que sociétés brésiliennes. Leur financement se fera désormais par l'émission d'obligations, de titres, etc. à l'intention de la population brésilienne, non plus à celui du public canadien. C'est d'ailleurs là une des raisons du transfert en question. On entend par là profiter du financement au Brésil qui serait impossible si la société restait canadienne. Je ne pense pas que les avoirs de la société soient en danger, si j'ose dire, ou que leur situation soit modifiée le moins du monde du fait que la société aura désormais tous ses biens matériels au Brésil où ils doivent rester.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

"SAO PAULO ELECTRIC COMPANY, LIMITED"

**M. M. D. Morton (Davenport)** propose la deuxième lecture du bill nº 32, loi concernant la *Sao Paulo Electric Company, Limited.*

Monsieur l'Orateur, je pourrais ajouter aux observations générales que j'ai faites à propos de l'autre société que la *Sao Paulo Electric Company Limited* est une filiale appartenant en totalité à *Brazilian Traction, Light and Power Company Limited,* et a été constituée en corporation en vertu de la loi canadienne sur les compagnies, en 1908, sous le nom de *Brazilian Electric, Steel and Smelting Company Limited,* nom que l'on a changé en *Sao Paulo Electric Company Limited* en vertu des lettres patentes supplémentaires délivrées à la société en 1911. Le capital autorisé de la société est de $10 millions divisé en 100,000 actions d'une valeur au pair de $100 chacune, dont 60,950 sont émises et en circulation. Toutes appartiennent à *Brazilian Traction Light and Power Company Limited.*

**M. L. T. Stick (Trinity-Conception):** Je suppose que la réponse que l'honorable député m'a fournie à la question que je lui ai posée tantôt s'applique également à cette société?

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

"BRAZILIAN HYDRO ELECTRIC COMPANY, LIMITED"

**M. M. D. Morton (Davenport)** propose la 2e lecture du bill nº 33, concernant la *Brazilian Hydro Electric Company, Limited.*

—Monsieur l'Orateur, la *Brazilian Hydro Electric Company, Limited,* est une filiale entièrement possédée par la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited,* et elle a été constituée en société en 1922, en vertu de la loi sur les compagnies. Le capital autorisé de la compagnie est de 5 millions de dollars, divisé en 50,000 actions d'une valeur au pair de $100 chacune, dont 100,000 ont été émises et effectivement mises en circulation, toutes appartenant à la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited.* Cette société se trouve dans la même situation que l'autre.

**M. L. T. Stick (Trinity-Conception):** Sauf erreur, la même condition s'applique dans le cas de cette société et dans le cas des deux autres.

**M. Morton:** Oui.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

"BRAZILIAN TRACTION, LIGHT AND POWER COMPANY, LIMITED"

**M. M. D. Morton (Davenport)** propose la 2e lecture du bill nº 34 concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited.*

—Monsieur l'Orateur, je dirai brièvement que l'objectif de ce bill est de permettre à la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited,* société mère des sociétés dont nous venons de parler, de tomber sous le coup des dispositions régulières de la loi sur les compagnies et de ne pas être limitée dans le nombre de ses administrateurs, comme c'est le cas actuellement.

Je dirai que la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited* a été constituée en corporation en 1912 aux termes de la loi de 1906 sur les compagnies. L'article 76 de cette loi limitait alors à 15 le nombre maximum des administrateurs des compagnies qui en relevaient. En 1914, la compagnie a obtenu une loi spéciale du Parlement du Canada, soit le chapitre 131 des statuts de 1914, intitulée "Loi concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited*", dont voici un extrait:

5. Nonobstant les dispositions de l'article 76 de la *Loi des Compagnies*, la Compagnie peut, par règlement en la manière prévue audit article, augmenter le nombre de ses directeurs jusqu'à vingt au plus.

Cet article vise à permettre à la société un plus grand nombre d'administrateurs que ne le permettait à l'époque la loi sur les compagnies. En 1918, la restriction touchant le nombre maximum d'administrateurs a été supprimée de la loi sur les compagnies et, depuis, une telle restriction n'existe plus. Cependant, la société reste assujétie à la restriction de cet article adopté en 1914. Afin de surmonter cette difficulté et d'assujétir la société à la loi sur les compagnies, comme toute autre société, nous demandons que l'article dont j'ai donné lecture, l'article 5, soit supprimé afin que la société ne soit assujétie à aucune variation quant au nombre de ses directeurs et qu'elle ne puisse le changer qu'en conformité de l'article 87 de cette loi.

**M. Claude Richardson (Saint-Laurent-Saint-Georges):** Monsieur l'Orateur, si l'honorable député a les renseignements à sa disposition, j'aimerais qu'il dise à la Chambre si la majorité des actionnaires de la société de gestion dont il s'agit dans le présent bill demeurent au Canada et si la majorité des actions sont détenues par des personnes domiciliées au Canada.

**M. Morton:** Je n'ai malheureusement pas ces renseignements sous la main, mais ils pourraient être communiqués à l'honorable député lorsque nous en serons à l'étape de l'étude en comité.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

JOSEPH ALFRED VICTOR TASSÉ

**M. C. E. Rea (Spadina)** propose la deuxième lecture du bill nº 36, tendant à faire droit à Joseph Alfred Victor Tassé.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, avant d'adopter ce bill en deuxième lecture, il me semble que le parrain devrait nous en dire quelques mots, —je songe ici à l'honorable député de Trinity. C'est lui qui a désormais l'honneur,—ou ce qu'il voudra,—d'être parrain des bills de divorce pour la présente session. On trouve au *Feuilleton* d'aujourd'hui 64 de ces bills inscrits en son nom.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député de Trinity?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ai-je dit: "L'honorable député de Trinity?"

**L'hon. M. Pickersgill:** Oui.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je regrette. J'aurais dû dire l'honorable député de Spadina (M. Rea). En tout cas, je regardais le député en cause.

Le fait que l'honorable député de Spadina soit le parrain de tous ces bills me permet de conclure qu'il n'a pas recherché cette tâche, mais que, plutôt, celle-ci lui a été confiée. Je crois aussi avoir raison de dire que cette tâche lui a été confiée par quelqu'un qui agissait au nom du gouvernement. Il me semble donc qu'on devrait nous dire si le nouveau gouvernement a quelque projet en vue pour ce qui est de la procédure à suivre à l'égard de ces bills de divorce. On devrait nous dire si l'on s'en tiendra à la coutume suivie depuis nombre d'années, coutume qui consiste à soumettre ces bills au Parlement de la façon habituelle, ce qui occupe le temps des deux chambres et porte atteinte, à mon avis, à ce qu'on appelle dans le discours du trône la dignité du Parlement. Je voudrais

savoir si le nouveau gouvernement proposera au Parlement une autre méthode.

Il n'est pas nécessaire que j'insiste sur ce que pensent les membres de notre groupe de cette façon de procéder. Notre attitude est bien connue: nous estimons que le Parlement ne devrait pas avoir à s'occuper de ces bills. Nous avons proposé une solution concrète qui permettrait au Parlement de laisser de côté les bills de divorce sans imposer de tribunaux de divorce aux provinces qui n'en veulent pas. Nous sommes disposés à soumettre de nouveau notre proposition mais nous nous sommes abstenus, de propos délibéré, de soumettre une solution à cette session-ci avant que le gouvernement nous ait fait part de ses intentions. Je sais que l'honorable député de Spadina n'est pas membre du cabinet. Cependant, comme le gouvernement lui a apparemment assigné cette tâche, il devrait nous dire quels sont ses plans. Je pose cette question à propos de la cause qui nous occupe en ce moment, non pas parce qu'elle m'intéresse ou que j'en connais les détails mais parce que c'est la première qui nous est soumise à l'étape de la deuxième lecture.

**M. Rea:** Monsieur l'Orateur, je pense peut-être que l'honorable représentant de Vancouver-Nord...

**Une voix:** L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre.

**M. Rea:** Je veux dire l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre. Il a commis une erreur à propos de ma circonscription.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous sommes maintenant sur un pied d'égalité.

**M. l'Orateur:** Je dois informer la Chambre que, si l'honorable représentant de Spadina prend maintenant la parole, il mettra fin au débat.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Sur le bill qui nous occupe.

**M. l'Orateur:** Oui, sur le bill qui nous occupe.

**M. R. J. McCleave (Halifax):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots avant que l'honorable représentant de Spadina prenne la parole. J'ai lu les témoignages de l'affaire Tassé. Sans entrer dans les détails maintenant, je voudrais demander au parrain du bill si ces témoignages ont été soumis à l'attention du ministre de la Justice du Canada (M. Fulton) car on y trouve ce que je considère comme un très grave délit de fraude de la part de l'épouse.

**M. C. E. Rea (Spadina):** Monsieur l'Orateur, le président du comité des bills privés a en général été chargé de présenter ces bills de divorce. L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a demandé si l'on apporterait cette année quelques changements à la procédure, ou si elle resterait la même que les années passées. Il sait naturellement, puisqu'il l'a signalé, que je ne suis pas membre du cabinet, et je n'ai entendu parler d'aucun projet de modification de la procédure utilisée par le passé.

C'est un droit que certaines gens ont, apparemment, de venir devant le gouvernement pour résoudre leurs problèmes. Donc, tout ce que je peux dire, c'est qu'à ma connaissance rien ne sera différent cette année des autres années.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Sur division.

(La motion est adoptée sur division, et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

**M. Rea:** Puis-je avoir l'approbation de la Chambre pour prendre en bloc les bills numérotés de 33 à 67 inclusivement et de 69 à 96 inclusivement?

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la manière de procéder proposée soit adoptée, c'est-à-dire à ce que les bills soient groupés en une seule motion pour la deuxième lecture?

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Il y a ici une loi sur la *Mexico Tramways Company*, monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, la proposition visait à inclure tous les bills, à l'exception du bill 73. C'est le seul bill au *Feuilleton* qui ne soit pas un bill de divorce.

**M. E. L. Morris (Halifax):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Nouveau venu à la Chambre, j'ai consulté les débats des années au cours desquelles M. Woodsworth était chef du parti que représente l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). J'ai aussi consulté le Règlement et j'aimerais avoir une directive de votre part, monsieur l'Orateur, car je ne sais comment voter pour marquer mon opposition à cette façon de procéder.

**M. l'Orateur:** J'ai cru comprendre que la Chambre acceptait d'aborder tous ces bills ensemble et voici que l'honorable député demande comment il peut voter contre les bills.

**M. Morris:** C'est exact.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je crois comprendre qu'il proteste contre la méthode, non pas contre les bills.

**M. Morris:** Je regrette d'avoir fait mention de la méthode. Ce que je veux, c'est me prononcer contre les bills.

**M. l'Orateur:** Lorsque la motion sera mise aux voix, l'honorable député aura l'occasion de s'opposer à tous les bills compris dans la motion. Est-il entendu que la Chambre consent maintenant à ce que les bills nos 37 à 71 et 74 à 101 soient maintenant lus pour la deuxième fois?

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, à propos de cette motion, je pourrais peut-être dire un mot ou deux au nom de notre parti. Nous sommes convaincus qu'on pourrait étudier ces bills autrement que selon la méthode actuelle. Néanmoins, nous sommes disposés à accorder au gouvernement un peu de temps pour considérer la question; voilà pourquoi nous n'avons pas tenu à ce que ces bills soient appelés individuellement à l'étape de la deuxième lecture.

Nous réservons toutefois notre droit, au comité des bills d'intérêt privé et aux autres étapes suivies en Chambre, de demander que ces bills soient étudiés séparément, si nous le jugeons à propos. Par exemple, dans des cas comme ceux dont a parlé le grand député d'Halifax (M. McCleave), nous jugeons que ces bills devraient faire l'objet d'un plus ample examen à la Chambre.

Il y a deux questions en jeu ici: celle de savoir s'il y a lieu d'adopter chaque bill; et celle de la méthode à suivre. A notre avis, le Parlement ne devrait pas tarder davantage à trouver, pour l'étude de ces mesures, un moyen qui ne porte pas atteinte à la dignité du parlement comme, à notre sens, le fait la méthode actuelle.

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, sauf erreur vous avez déclaré que cette motion visait les bills nos 37 à 71, puis les bills nos 74 à 96...

**Une voix:** Non, non.

**M. l'Orateur:** Au bill no 101.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Alors, monsieur l'Orateur, avait-on l'intention d'en exclure les bills nos 72 et 73?

**M. l'Orateur:** Non, le bill no 73 est le seul qu'on avait l'intention d'exclure de la motion et il s'agit de l'article 68 du *Feuilleton*. Un bill no 72 ne semble pas figurer au *Feuilleton*.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Oh, je m'excuse.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**M. Pierre Gauthier (Portneuf):** J'aimerais traiter cette question, monsieur l'Orateur. Au cours de sessions antérieures, comme la Chambre le sait, nous nous sommes opposés au divorce et, pendant la dernière session, la plupart des députés de la province de Québec se sont abstenus de voter sur cette question, car nous savions que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) soumettrait des bills pour tenter de convaincre la Chambre et le gouvernement d'alors, comme il cherche à convaincre le gouvernement actuel, d'envoyer ces causes de divorce à la Cour d'échiquier. Ai-je raison?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est exact. La Cour de l'échiquier, siégeant ici, à Ottawa.

**M. Gauthier (Portneuf):** Ici, à Ottawa. Or, si cette cour siégeait à Ottawa, c'est dire qu'un tribunal de divorce serait imposé à la province de Québec et à Terre-Neuve, ce que nous ne voulons pas. Nous nous opposerons donc à tout autre bill de ce genre qui pourrait nous être soumis, étant en effet hostiles à l'établissement d'un tribunal de divorce pour la province de Québec. Il en va d'ailleurs de même, je pense, pour Terre-Neuve.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député a maintenant un tribunal de ce genre. Il en est du reste membre lui-même, puisqu'il s'agit de la Chambre des communes.

**M. Gauthier (Portneuf):** Pardon?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je disais que l'honorable député a maintenant un tribunal de divorce, et qu'il en est même membre. Je songe à la Chambre des communes elle-même.

**M. Gauthier (Portneuf):** Oui, mais le Parlement a convenu il y a bien des années que c'est ainsi que se feraient les choses, c'est-à-dire qu'il s'en est chargé lui-même. L'honorable député tient maintenant à changer cela. Or, nous estimons que ni Québec ni Terre-Neuve ne veulent de ce tribunal de divorce qu'il veut leur imposer. C'est pour cette raison que nous sommes opposés à tout changement à la procédure actuelle et, comme je l'ai déjà dit, nous sommes fermement opposés au divorce dans notre province.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Ce n'est pas tant la question de procédure qui m'intéresse, monsieur l'Orateur, mais plutôt le fait que je n'ai jamais entendu quoi que ce soit, depuis toutes les années que je siège à la Chambre, qui pût indiquer qu'on cherchait un remède au divorce lui-même. La cause du divorce est l'égoïsme et l'usage de la boisson forte, et tant que nous n'aurons pas trouvé re remède à celà,—ce qui implique une soumission absolue aux enseignements du Prince

de la Paix,—le divorce continuera de sévir et de nous causer des ennuis. Le divorce brise la vie du foyer et le foyer chrétien est le rempart de la nation, et c'est pour cela que nous devons combattre.

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Monsieur l'Orateur, nous sommes tous d'accord avec l'honorable député de Fort-William, j'en suis sûr. Cela ne règle cependant pas le problème. Même s'il ne survenait qu'un cas de divorce dans certaines provinces canadiennes, il n'y aurait pas moyen d'accorder le divorce autrement qu'en conformité de la méthode actuellement suivie.

Je ne sais pas quelle solution apporter au problème, monsieur l'Orateur. J'y ai beaucoup réfléchi depuis des années. Il m'est arrivé de me joindre au groupe de la CCF pour demander qu'on étudie une autre manière de procéder à l'égard de ces divorces, une formule qui dispenserait d'en saisir le Parlement. Toutefois, je ne connais franchement aucune autre manière d'agir qui respecte les droits civils des provinces canadiennes. C'est la conclusion à laquelle j'en suis arrivé.

Je sais qu'il est parfois fastidieux pour nous de nous trouver en face de monceaux de documents que nous ne pouvons jamais étudier au complet et d'avoir cependant à adopter des bills sans une parfaite connaissance des détails. D'une manière, j'ai déjà eu à m'occuper de problèmes de ce genre. On m'a demandé de m'occuper de divers genres de problèmes domestiques. J'ai suivi les cas devant les tribunaux. Or je doute fort que les critiques dirigées parfois contre ceux qui entendent les témoignages et formulent les recommandations à l'autre endroit soient tout à fait justifiées. J'avoue que je me suis peut-être aussi permis quelques critiques modérées, mais après avoir entendu, comme je l'ai dit déjà, les dépositions faites devant les tribunaux et après avoir entendu exposer certains autres cas au comité de l'autre endroit, je prétends que les causes entendues par le comité du Sénat sont traitées aussi à fond qu'elles le seraient par tout autre tribunal.

Ces comités sont régulièrement constitués et lorsqu'ils ont à se diviser en sous-comités, je suis sûr qu'ils choisissent comme présidents de ces sous-comités, des hommes compétents, ordinairement des avocats assez réputés. Je suis certain que ces gens sont tout aussi compétents que certaines personnes que j'ai connues et qui sont devenues juges. Le comité fait de son mieux. Autant que nous détestions la méthode que nous devons appliquer, autant que nous détestions le divorce, le problème existe et me paraît à moi quasi insurmontable. J'ai du mal à imaginer comment on pourrait s'y prendre autrement.

[M. McIvor.]

Je m'élève autant que quiconque contre la nécessité de cette façon de procéder; d'autre part, il faut aborder la question et, à mon sens, elle sera traitée de la présente façon pendant longtemps.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permettrait-il une question. Vu sa déclaration au sujet de la façon satisfaisante dont le comité du Sénat s'occupe de ces causes, n'inclinerait-il pas à recommander que cet organisme s'en charge une fois pour toutes? De la sorte on n'aurait pas à nous en saisir.

**M. Hansell:** Si mon honorable ami veut dire que ce comité devrait constituer une sorte de tribunal judiciaire ou de cour d'archives, peu importe le nom, j'y consentirais volontiers, car je trouve inutile de nous renvoyer la cause après son audition par le Sénat, même si parfois une cause réentendue par le comité des bills d'intérêt privé est rejetée après avoir été recommandée par le Sénat.

Mais peut-être pourrait-on y remédier aussi; appel pourrait être interjeté si l'une ou l'autre des parties en cause ne pensait pas avoir été traitée avec justice. Je serais tout disposé à ce qu'on établisse une méthode du genre proposée par l'honorable député, si c'était possible. Mais je doute fort que ce soit possible.

**M. Erhart Regier (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler très longtemps de cette question pour l'instant; mais, tout comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je me réserve le droit d'en dire plus long, probablement plus tard, au cours de la session.

Encore une fois, je ne comprends pas comment on peut s'attendre que nous, élus à titre de législateurs, agissions en qualité de dispensateurs de nos propres lois. C'est une ligne de conduite absolument inacceptable, à mon sens. Certains député peuvent estimer qu'ils ne font pas partie d'un tribunal de divorce, mais je soutiens qu'ils en font partie du fait même qu'ils sont membres de la Chambre des communes et ont le droit de se prononcer sur ces lois par leurs votes.

Je regrette de ne pas comprendre l'idée qu'on a exprimée et selon laquelle nous, cécéfistes, voulons imposer le tribunal de divorce à quelqu'un. Je veux voir régner l'équité et je veux que justice soit rendue à ces gens. Lorsqu'un groupe de législateurs se transforme soudainement, à cinq heures, en un groupe de juges, il est impossible d'accorder à ces gens le traitement équitable auquel ils ont droit.

Je regrette beaucoup de ne pas avoir, à l'égard de la compétence judiciaire des membres de l'autre endroit, la même confiance qu'ont exprimée quelques honorables députés. J'ai souvent eu l'impression qu'aucun membre de l'autre endroit dont l'âge dépasserait même 60 ans ne devrait être autorisé à prendre part à l'examen de ces causes.

Je terminerai mes observations cet après-midi, en exprimant l'espoir que le parrain des bills qui en assume la responsabilité a au moins pris connaissance de tous les projets de lois qu'il présente.

**M. Stick:** Quel âge avez-vous?

**M. Regier:** J'espère aussi que tous les députés ont bien examiné la liste des noms. Qu'ils le sachent ou non, en théorie, il se peut que leur propre nom y figure et que la Chambre leur accorde un divorce sans qu'ils se rendent compte qu'ils votent pour leur propre cause.

**M. C. E. Rea (Spadina)** propose la 2e lecture des bills suivants:

Bill nº 37 intitulé: "Loi pour faire droit à Claudine-Yvette-Félicité Cavallero Neely.—M. Rea.

Bill nº 38 intitulé: Loi pour faire droit à Evelyn Thelma Passineau Uyeda.—M. Rea.

Bill nº 39 intitulé: Loi pour faire droit à Ronald Victor Turner.—M. Rea.

Bill nº 40 intitulé: Loi pour faire droit à Charles Frederick Church.—M. Rea.

Bill nº 41 intitulé: Loi pour faire droit à Sarah Sally Abramovici Schor.—M. Rea.

Bill nº 42 intitulé: Loi pour faire droit à Eunice Kennedy Standeven.—M. Rea.

Bill nº 43 intitulé: Loi pour faire droit à Kathleen Louise Blaylock Hall Dunning.—M. Rea.

Bill nº 44 intitulé: Loi pour faire droit à Mary Hilbert Madge.—M. Rea.

Bill nº 45 intitulé: Loi pour faire droit à Marthe-Hélène Le Bel Champion.—M. Rea.

Bill nº 46 intitulé: Loi pour faire droit à Elizabeth Dermer Boyd.—M. Rea.

Bill nº 47 intitulé: Loi pour faire droit à Clarice Mendell Uditsky.—M. Rea.

Bill nº 48 intitulé: Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Allen Bellenger.—M. Rea.

Bill nº 49 intitulé: Loi pour faire droit à Mildred Weiner Gordon.—M. Rea.

Bill nº 50 intitulé: Loi pour faire droit à Theresa Mary Moran Redmond Cooke.—M. Rea.

Bill nº 51 intitulé: Loi pour faire droit à Siegmund Paul Fritz Matthes.—M. Rea.

Bill nº 52 intitulé: Loi pour faire droit à Lillian Boyce Suttner.—M. Rea.

Bill nº 53 intitulé: Loi pour faire droit à Helen May Verner Joyce.—M. Rea.

Bill nº 54 intitulé: Loi pour faire droit à Lila Redmond McCorriston.—M. Rea.

Bill nº 55 intitulé: Loi pour faire droit à Phyllis Freda Sabbath Isaacson.—M. Rea.

Bill nº 56 intitulé: Loi pour faire droit à Marguerite Lavoie Jolin.—M. Rea.

Bill nº 57 intitulé: Loi pour faire droit à Margaret Mackenzie Smallwood.—M. Rea.

Bill nº 58 intitulé: Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Altherr Thompson.—M. Rea.

Bill nº 59 intitulé: Loi pour faire droit à Jean-Marc Marceau.—M. Rea.

Bill nº 60 intitulé: Loi pour faire droit à Moe Boxerman.—M. Rea.

Bill nº 61 intitulé: Loi pour faire droit à Marilyn Joan O'Bryan Watson.—M. Rea.

Bill nº 62 intitulé: Loi pour faire droit à Irene Elsa Rubin Cohen.—M. Rea.

Bill nº 63 intitulé: Loi pour faire droit à Sally Baker Golding Rohrlich.—M. Rea.

Bill nº 64 intitulé: Loi pour faire droit à Jerzy Dzynaw.—M. Rea.

Bill nº 65 intitulé: Loi pour faire droit à Pauline Mechanik Winterfeld.—M. Rea.

Bill nº 66 intitulé: Loi pour faire droit à Gennie Loza Jarvis.—M. Rea.

Bill nº 67 intitulé: Loi pour faire droit à James Keith.—M. Rea.

Bill nº 68 intitulé: Loi pour faire droit à Michel Rybikowski.—M. Rea.

Bill nº 69 intitulé: Loi pour faire droit à Beverley Joan Abbott Reid.—M. Rea.

Bill nº 70 intitulé: Loi pour faire droit à Mark Astman.—M. Rea.

Bill nº 71 intitulé: Loi pour faire droit à Karl Schubert.—M. Rea.

Bill nº 74 intitulé: Loi pour faire droit à Norma Leibovitch Ryer.—M. Rea.

Bill nº 75 intitulé: Loi pour faire droit à Manola Mainville Lefebvre.—M. Rea.

Bill nº 76 intitulé: Loi pour faire droit à Anne-Marie Fontaine Brien.—M. Rea.

Bill nº 77 intitulé: Loi pour faire droit à Joyce Hahn Maiste.—M. Rea.

Bill nº 78 intitulé: Loi pour faire droit à Joseph-Fabien-Marcel Perras.—M. Rea.

Bill nº 79 intitulé: Loi pour faire droit à Elizabeth Géroux Touchette.—M. Rea.

Bill nº 80 intitulé: Loi pour faire droit à Conrad-Donat-Joseph Bouffard.—M. Rea.

Bill nº 81 intitulé: Loi pour faire droit à Claire Lenoff Schecter.—M. Rea.

Bill nº 82 intitulé: Loi pour faire droit à Gun Elsa-Maria Stridh Zukrowski.—M. Rea.

Bill nº 83 intitulé: Loi pour faire droit à Dorothy Maureen Allan Cybuliak.—M. Rea.

Bill nº 84 intitulé: Loi pour faire droit à Lita Eleanor Ciceri Desrochers.—M. Rea.

Bill nº 85 intitulé: Loi pour faire droit à Gwendoline Georgina Adelaide McNamee Phillips.—M. Rea.

Bill nº 86 intitulé: Loi pour faire droit à Robert James Beakes.—M. Rea.

Bill nº 87 intitulé: Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Vedder Chadwick.—M. Rea.

Bill nº 88 intitulé: Loi pour faire droit à Osbourne Denzil St. Martin.—M. Rea.

Bill nº 89 intitulé: Loi pour faire droit à Elizabeth Janet Davidson Blacklock.—M. Rea.

Bill nº 90 intitulé: Loi pour faire droit à Mary Isabel Bristow Livingston.—M. Rea.

Bill nº 91 intitulé: Loi pour faire droit à Zelda King Neuss.—M. Rea.

Bill nº 92 intitulé: Loi pour faire droit à Lena-Thérèse Dean Lauzon.—M. Rea.

Bill nº 93 intitulé: Loi pour faire droit à Sydney Wagner.—M. Rea.

Bill nº 94 intitulé: Loi pour faire droit à Margaret Williams Mullins.—M. Rea.

Bill nº 95 intitulé: Loi pour faire droit à Donald Ernest Lamont.—M. Rea.

Bill nº 96 intitulé: Loi pour faire droit à Margo Jean Thornton Savard.—M. Rea.

Bill nº 97 intitulé: Loi pour faire droit à Marie-Reina-Pauline Duquette Cottier.—M. Rea.

Bill nº 98 intitulé: Loi pour faire droit à Molly Gloria Goldman Mencher.—M. Rea.

Bill nº 99 intitulé: Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Eugénie-Lucie Prevost Dorfman.—M. Rea.

Bill nº 100 intitulé: Loi pour faire droit à Florence Hewitt Scribner Hartt.—M. Rea.

Bill nº 101 intitulé: Loi pour faire droit à Mona Areta Emsley Forbes.—M. Rea.

**M. l'Orateur:** La motion est-elle adoptée?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Sur division.

(La motion est adoptée, et les bills, lus pour la 2e fois, sont déférés au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

[M. l'Orateur.]

"MEXICO TRAMWAYS COMPANY"

**M. Percy Vivian (Durham)** propose la 2e lecture du bill nº 73, loi concernant la *Mexico Tramways Company*.

—Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes qui me restent avant six heures, je crois pouvoir expliquer très brièvement l'essentiel du projet de loi. Il y figure une note explicative fort longue, dont on peut ramener les grandes lignes à ceci. Cette société a été constituée en corporation en 1906. Elle a voulu alors assumer d'autres fonctions, y compris l'exploitation d'une compagnie de tramways au Mexique. A l'époque, une société constituée en corporation aux termes de la loi sur les compagnies ne pouvait le faire sans l'intervention d'une loi spéciale. La Chambre a adopté celle-ci. Plus tard, cette compagnie a renoncé à exploiter des tramways au Mexique. Comme elle ne désire plus s'en occuper, elle demande maintenant le rappel du chapitre 125, de façon qu'elle puisse retrouver le rôle qu'elle désire, c'est-à-dire celui d'une société de portefeuille, conservant toutefois le nom *Mexico Tramways Company*, mais soumise à la loi sur les compagnies aux termes de laquelle, postérieurement, sa raison sociale sera effectivement modifiée.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des bills d'intérêt privé.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, la journée de lundi est réservée aux députés et, en vertu d'une entente conclue entre les partis, nous proposerons mardi que la Chambre se forme en comité des subsides et consacre son temps exclusivement aux affaires extérieures. S'il doit y avoir scrutin, il est convenu que le vote aura lieu à 10 heures plutôt qu'à 8h. 15 comme le prévoit le Règlement.

**M. Stick:** Dois-je en conclure que le débat sur les affaires extérieures est limité à une journée?

**L'hon. M. Green:** Oui, monsieur l'Orateur, il a été convenu que nous réserverions une journée à cette fin. Du reste, les crédits seront déférés au comité permanent des affaires extérieures, conformément à la coutume établie depuis quelques années.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre est-il en mesure de nous dire quelles affaires inscrites au nom du gouvernement nous seront soumises la semaine prochaine? Nous occuperons-nous des subsides ou de mesures législatives?

**L'hon. M. Green:** Je ne puis donner une réponse certaine, mais je crois que l'on s'est entendu, ou que l'on s'entend pour faire passer, mercredi, par toutes les étapes, le bill modifiant la loi sur l'assurance-chômage et nous passerions ensuite probablement à l'examen des crédits. Jeudi sera la journée des députés, et vendredi nous pourrions examiner soit les crédits, soit des mesures législatives. Je ne sais pas exactement pour le moment ce que ce sera.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

96699—97½

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### RADIO-CANADA—STATIONS SATELLITES DE TÉLÉVISION

*Question nº 143*—**M. Fisher:**

1. Quelles sont les diverses catégories de stations-satellites de télévision que la Société Radio-Canada se propose d'installer?
2. Quel est le coût relatif de ces catégories de stations?
3. Quels sont les frais d'immobilisation estimatifs des locaux où seront installées ces stations-relais?
4. Certaines de ces stations prévues seront-elles automatiques?
5. Est-il nécessaire que ces stations projetées soient reliées à un réseau de relais micro-ondes?
6. La société Radio-Canada possède-t-elle des données sur le coût des appareils pour la transmission lointaine d'émissions télévisées par ondes dirigées auxquelles travaille la *Canadian Westinghouse*?
7. Aux termes des règlements actuels, un poste de télévision privé pourrait-il exiger une redevance pour l'usage de son signal à hyperfréquence (VHF) dans une retransmission par un poste à ultra-haute fréquence (UHF) exploité *a*) par la Société Radio-Canada, *b*) par une société privée?
8. La Société Radio-Canada possède-t-elle des données relatives au bon fonctionnement de quelque appareil automatique de retransmission de télévision fabriqué aux États-Unis?

*Réponse de* **l'hon. G. C. Nowlan (ministre du Revenu national):**

Voici les renseignements qui nous ont été communiqués par la Société Radio-Canada:

1. Radio-Canada a étudié la possibilité d'établir de véritables "stations-satellites" qui capteraient et rediffuseraient des émissions provenant d'une station "centrale" ou station-mère. Radio-Canada a aussi songé à la possibilité d'établir des stations-relais qui seraient reliées à un réseau de relais micro-ondes, ou d'autres stations qu'on pourrait alimenter au moyen de pellicules et d'enregistrements de télévision.

2. La véritable "station-satellite" est celle qui généralement coûte le moins cher; vient ensuite la station-relais qui est reliée à un réseau de relais micro-ondes; la plus coûteuse est celle qui est alimentée au moyen de pellicules et d'enregistrements de télévision; dans tous les cas cependant, le coût dépend de l'énergie, de l'endroit et de l'antenne.

3. De $15,000 environ en montant, d'après l'énergie et l'endroit.

4. Les stations-satellites véritables ou les stations reliées à un réseau de relais micro-ondes seraient probablement automatiques.

5. Voir réponse au nº 1.

6. Non.

7. Sous l'empire des règlements actuels il faudrait qu'une station de télévision consente à la rediffusion de ses émissions par une station-satellite. Les règlements ne prévoient pas de redevances. Radio-Canada n'a pas encore songé à la possibilité d'établir des stations-satellites qui seraient reliées à des stations privées.

8. Oui.

### CONSTRUCTION D'UN PONT ENTRE LA TERRE FERME ET L'ÎLE HOWE

*Question nº 169*—**M. Henderson:**

Le gouvernement du Canada a-t-il approuvé la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent, dans le voisinage de Kingston (Ontario), destiné à relier la terre ferme à l'île Howe et adjugera-t-il le contrat de construction avant le 1er novembre 1958?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

La réponse à cette question est non.

### CONSTRUCTION DE LA DÉFENSE (N.-B.)

*Question nº 179*—**M. McWilliam:**

1. Le gouvernement a-t-il élaboré des plans en vue d'effectuer des travaux de construction au centre de l'ARC, à Chatham (Nouveau-Brunswick), à la station de radar de St. Margarets (Nouveau-Brunswick) et au dépôt de munitions naval, à Renous (Nouveau-Brunswick)?
2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails pertinents?

*Réponse de* **l'hon. M. Pearkes (ministre de la Défense nationale):**

1. Oui.

2. Projets en cours d'exécution:

| | Achevés dans une proportion de: |
|---|---|
| ARC (Chatham) | |
| Prolongement de la piste asphaltée | 99 p. 100 |
| Nivellement, ensemencement et gazonnement | 99 p. 100 |
| Réservoir d'eau (200,000 gallons) | 85 p. 100 |
| 125 locaux permanents pour militaires mariés | 99 p. 100 |
| ARC (St-Margarets) | |
| Bâtiment administratif, salle de visite médicale, locaux pour célibataires, poste d'incendie, corps de garde et services d'utilité | 95 p. 100 |
| 107 locaux permanents pour militaires mariés | 99 p. 100 |
| École | 99 p. 100 |
| Égout: pompe, conduite forcée principale et prolongement jusqu'à l'usine d'épandage | 75 p. 100 |
| Clôture de sécurité | 99 p. 100 |

Nota: Comme les chiffres estimatifs des dépenses afférentes aux futurs aménagements devront être inclus dans des crédits du ministère encore à présenter ou à approuver, il n'est pas possible, pour le moment, d'en donner le détail.

OKANAGAN-BOUNDARY—LA LOI SUR LE PRÊT AGRICOLE CANADIEN

*Question nº 181*—**M. Christian:**

Au cours de chacune des années 1955, 1956 et 1957, en ce qui a trait à la circonscription électorale fédérale d'Okanagan-Boundary:

1. Combien de demandes de prêts a-t-on formulées aux termes de la loi sur le prêt agricole canadien?
2. Quel était le montant moyen de ces prêts?
3. Combien de demandes de prêts ont été approuvées?
4. Combien de demandes ont été refusées?

*Réponse de* **l'hon. M. Fleming (ministre des Finances):**

1, 2, 3 et 4. La Commission du prêt agricole canadien n'établit pas la statistique des demandes et des prêts suivant les circonscriptions fédérales, vu qu'elle n'a pas besoin de le faire à des fins administratives. Par suite, les renseignements demandés n'existent pas.

SASKATCHEWAN—LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

*Question nº 193*—**M. Ellis:**

1. Combien de prêts consentis aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles sont arriérés dans la province de la Saskatchewan?
2. Dans combien de cas a-t-on procédé à une saisie afin de payer le montant de la dette?
3. Dans combien de cas, après que la vente a été parfaite, l'agriculteur devait-il encore acquitter des sommes exigibles en vertu d'obligations personnelles?

*Réponse de* **l'hon. M. Fleming (ministre des Finances):**

1. 15,723 au 31 août.

2. Les saisies à la suite du non-remboursement de prêts sont effectuées par les banques à charte et les chiffres ne figurent pas dans les dossiers de l'État.

3. 289 depuis la mise en vigueur de la loi.

CONSTRUCTION D'UNE CHAUSSÉE RELIANT VERDUN À L'ÎLE DES SŒURS

*Question nº 194*—**M. Leduc (Verdun):**

1. Le gouvernement a-t-il exprimé son désaccord en ce qui concerne les plans préliminaires préparés par la Société d'habitation et d'hypothèques de Québec en vue de l'aménagement d'une chaussée qui partirait de l'arrière de l'auditorium de Verdun pour atteindre l'île des Sœurs?
2. La question est-elle encore à l'étude?
3. La construction de la chaussée pourrait-elle entraîner des dangers et des inconvénients pour les résidents de la ville de Verdun et du voisinage par suite du risque d'inondation et de pollution des eaux?
4. Dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. Oui.

2. La Société n'a pas encore soumis de projet revisé pour approbation.

3. Oui, il y a possibilité d'inondation accrue et de pollution de l'eau, si l'on construit la chaussée selon les plans proposés.

4. Le ministère n'a pas étudié la question en détail.

LA LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

*Question nº 207*—**M. Benidickson:**

1. A combien de polices d'assurance a-t-il été donné suite sous le régime de l'article 21 de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation au cours de 1956 et depuis le 1er janvier 1957 jusqu'à ce jour?
2. Quelle était, durant ces deux périodes, la valeur estimative du volume des exportations aux termes de ces contrats?
3. Quelle était la responsabilité maximum de la Société d'assurance des crédits à l'exportation ou de la Couronne à ce titre?
4. A combien de pays ces exportations étaient-elles destinées?
5. A combien d'exportateurs particuliers ces polices d'assurance ont-elles été accordées?
6. Quel était le nombre de polices d'assurance à l'égard des exportations d'un volume estimatif *a*) inférieur à $100,000, *b*) allant de $100,001 à $500,000, *c*) allant de $500,001 à $1,000,000, *d*) allant de $1,000,001 à $2,000,000, *e*) allant de $2,000,001 à $5,000,000, *f*) supérieur à $5,000,000?
7. Au cours de chaque année, y compris 1957 jusqu'à ce jour, depuis la mise en vigueur de l'article 21, quelle somme d'argent *a*) les détenteurs de polices ont-ils réclamée, *b*) a-t-on versée à ces détenteurs de police, assurés sous le régime de cet article?
8. Au cours de chaque année, y compris 1957 jusqu'à ce jour, combien a-t-on exporté de boisseaux de blé assurés aux termes dudit article 21?

*Réponse de* **l'hon. M. Churchill (ministre du Commerce):**

1. 1956, 25. 1er janvier 1957 au 31 octobre 1957, 19.

2. 1956, $46,827,442. 1er janvier 1957 au 31 octobre 1957, $104,890,136.

3. 1956, $36,499,527. 1er janvier 1957 au 31 octobre 1957, $47,711,696.

4. 5 pays.

5. 10 exportateurs.

6. *a*) 2; *b*) 6; *c*) 26; *d*) 1; *e*) 4; *f*) 5.

7. *a*) néant; *b*) néant.

8.

| | |
|---|---|
| 1952 ..... | 5,476,796 |
| 1953 ..... | 1,063,905 |
| 1954 ..... | 12,624,857 |
| 1955 ..... | 3,156,624 |
| 1956 ..... | 24,100,658 |
| 1957 (au 31 oct.) ..... | 10,268,290 |
| | 56,691,130 |

FORMATION PROFESSIONNELLE—OCTROI DE BOURSES AUX ÉTUDIANTS

*Question nº 208*—**M. Benidickson:**

1. Combien *a*) d'étudiants universitaires, *b*) d'infirmières suivant un cours de formation, ont obtenu des bourses, durant les années financières 1956-1957 et 1955-1956, grâce au programme d'aide aux étudiants autorisé en vertu de la loi sur la coordination de la formation professionnelle?

2. Quel est le montant maximum qui, en vertu des règlements fédéraux, peut être accordé durant une année *a*) aux étudiants universitaires, *b*) aux infirmières suivant un cours de formation?

3. Les règlements de la province d'Ontario au sujet de la somme maximum sont-ils les mêmes que les règlements fédéraux? Sinon, quels sont les montants maximums respectifs payables aux termes des règlements de l'Ontario?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. *a*) En 1955-1956, 2,011 étudiants universitaires ont reçu une aide financière et en 1956-1957, 2,380.

*b*) En 1955-1956, 121 infirmières suivant un cours de formation ont reçu une aide financière et en 1956-1957, 99.

Les infirmières suivant un cours de formation sont aidées en vertu de la loi sur la coordination de la formation professionnelle, dans les quatre provinces de l'Ouest seulement.

2. En vertu des règlements fédéraux-provinciaux en la matière, le montant maximum accordé chaque année, au terme de chacun de ces règlements, aux étudiants universitaires est de $600 et le montant maximum accordé aux infirmières suivant un cours de formation est de $200.

Dans la pratique, des bourses de montants maximums différents sont établies dans chaque province et soumises au ministre du Travail pour approbation, aux fins de participation en vertu des accords fédéraux-provinciaux.

3. Les montants maximums payables, aux fins des accords fédéraux-provinciaux, aux étudiants universitaires de l'Ontario sont de $400 aux non-résidents et $200 aux résidents.

Par résidents, on entend ici les étudiants habitant la ville dans laquelle se trouve l'université.

---

[Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides]:

MINISTÈRE DES MINES ET DES RELEVÉS TECHNIQUES

Services administratifs—

213. Administration centrale, $530,620.

214. Loi sur les explosifs—Administration, fonctionnement et entretien, $113,100.

215. Division des ressources minérales—Administration, fonctionnement et entretien, $217,595.

Division des levés et de la cartographie—

216. Administration, $69,106.

Service des levés géodésiques—

217. Administration, fonctionnement et entretien, $577,258.

218. Commission de la frontière internationale, $62,748.

Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission canadienne des noms géographiques—

219. Administration, fonctionnement et entretien, $1,661,991.

220. Construction ou acquisition de matériel, $122,000.

Service hydrographique du Canada—

221. Administration, fonctionnement et entretien, y compris un montant de $4,125 à titre de contribution annuelle du Canada au Bureau international d'hydrographie, $3,395,513.

222. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $210,225.

223. Levés officiels et cartes aéronautiques, y compris une subvention de $500 à l'Institut canadien d'arpentage et de photogrammétrie, $689,686.

224. Levés de frontières provinciales et territoriales, $52,300.

Établissement et reproduction de cartes—

225. Administration, fonctionnement et entretien, $1,066,271.

226. Construction ou acquisition de matériel, $92,300.

Commission géologique du Canada—

Études géologiques—

227. Administration, fonctionnement et entretien, y compris les dépenses du Comité consultatif national de recherches en sciences géologiques, un montant de $1,875 à titre de part du Canada dans les frais du Comité des ressources minérales et de la géologie, Londres (Angleterre), et un montant de $40,000 comme subventions pour aider aux recherches géologiques poursuivies dans les universités canadiennes, $2,454,067.

228. Construction ou acquisition de matériel, $122,500.

Division des mines—

229. Administration, $123,514.

Études des ressources minérales—

230. Administration, fonctionnement et entretien, y compris une subvention de $22,500 au *Canadian Institute of Mining and Metallurgy* pour aider à acquitter les frais du Sixième congrès de l'Empire sur les mines et la métallurgie qui se tiendra au Canada en 1957, $2,780,073.

231. Construction ou acquisition de matériel, $241,475.

232. Paiements à l'Université McGill relativement à la mise au point d'une turbine à gaz chauffée au charbon, $25,000.

Division de la géographie—

233. Administration, fonctionnement et entretien, y compris une subvention de $250 à l'Association canadienne des géographes, $284,580.

Observatoires fédéraux—

Observatoire fédéral d'Ottawa et stations sur le terrain—

234. Administration, fonctionnement et entretien, y compris la somme de $500 comme cotisation à l'Union astronomique internationale à titre de sociétaire et une subvention de $3,500 à la Société royale astronomique du Canada et une subvention de $5,000 à l'Union Internationale de géodésie et de géophysique pour aider à couvrir les frais de la Onzième assemblée générale de l'Union qui aura lieu au Canada en 1957, $588,560.

235. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, $96,000.

236. Observatoire d'astrophysique fédéral de Victoria (C.-B.), $147,557.

Généralités—

237. Achat de photographies aériennes et dépenses du comité interministériel des levés topographiques aériens, y compris le matériel acheté par ce dernier, $1,500,000.

# CHAMBRE DES COMMUNES

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 25 novembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LES SPORTS

LES "BLUE BOMBERS" DE WINNIPEG ET LES "TIGER CATS" DE HAMILTON FÉLICITÉS D'AVOIR GAGNÉ LE CHAMPIONNAT DU FOOTBALL

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, pour revenir, il va de soi, sur quelque chose qui s'est passé à la Chambre. Le 14 novembre, comme l'atteste le hansard, page 1183, l'adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale (M. Lambert), qui est aussi député d'Hamilton-Ouest, a prophétisé que dans quelques semaines nous verrions surgir une horde terrible d'*Eskimos* qu'il assure plus puissants, plus rapides et plus affamés que jamais. Puisque l'honorable député a dû ravaler ses paroles, je devrais sans doute laisser tomber la question de privilège. Pour parler sérieusement, cependant, je me joins à l'honorable secrétaire d'État (M^me^ Fairclough) et à l'honorable député d'Hamilton-Sud (M. McDonald) et aux autres pour féliciter les *Tigers Cats* d'Hamilton de leur exploit de samedi. Permettez-moi d'ajouter que nous sommes très fiers à Winnipeg de nos *Blue Bombers*.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SÉANCES DU MERCREDI SOIR À PARTIR DU 27 NOVEMBRE

**L'hon. Howard C. Green (au nom du premier ministre)** propose:

Que le mercredi 27 novembre prochain et chaque mercredi subséquent, jusqu'à la fin de la session, outre les heures actuellement prévues par le Règlement, la Chambre siège aussi de 8 heures à 10 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

## LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES

MODIFICATIONS TENDANT À LA CONVERSION DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS EN SOCIÉTÉS MUTUELLES, ETC.

**L'hon. Howard C. Green (au nom du ministre des Finances)** demande à présenter le bill n° 169 tendant à modifier la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le Ministre nous donnerait-il quelques explications?

**M. Richard A. Bell (adjoint parlementaire au ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, ce bill vise à autoriser une méthode en vertu de laquelle une compagnie d'assurance-vie instituée par le Parlement selon le régime du capital social peut être transformée en une société mutuelle, et aussi à prendre d'autres mesures destinées à permettre de conserver au Canada la direction des compagnies d'assurance-vie canadiennes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^re^ fois.)

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

ACCORD ENTRE LE CANADA ET L'AUSTRALIE POUR ÉVITER LA DOUBLE IMPOSITION

**L'hon. Howard C. Green (au nom du ministre des Finances)** demande à déposer le bill n° 170 tendant à mettre en vigueur un accord entre le Canada et l'Australie pour éviter les doubles impositions en ce qui concerne les revenus.

**Des voix:** Expliquez.

**M. Richard A. Bell (adjoint parlementaire au ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le titre abrégé du bill en indique parfaitement l'intention. Un accord entre le gouvernement du Canada et le Commonwealth d'Australie en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu a été conclu à Mont-Tremblant, le 1^er^ octobre 1957, et le présent bill a pour objet d'assurer la ratification parlementaire à cet accord. L'acord est analogue dans sa forme à ceux que le Canada a déjà conclus avec le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis d'Amérique et un certain nombre d'autres pays.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^re^ fois.)

## LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MODIFICATIONS VISANT LES PÉRIODES DES PRESTATIONS DE CHÔMAGE, LES PAIEMENTS, ETC.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet

de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'assurance-chômage, en vue de prolonger la durée des périodes de prestation saisonnière, d'augmenter le nombre des paiements de prestation auxquels les réclamants peuvent avoir droit durant ces périodes et de pourvoir à d'autres matières connexes.

La motion est adoptée.

## LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MODIFICATION AYANT POUR OBJET D'AUTORISER LE COMMISSAIRE À EMPRUNTER ET À PRÊTER DES SOMMES D'ARGENT, ETC.

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur les territoires du Nord-Ouest, en vue d'autoriser le commissaire des territoires à emprunter des sommes d'argent à des fins territoriales, municipales ou locales, au nom des territoires, et à prêter des sommes à des fins locales; et de pourvoir, en outre, à la nomination et à la rémunération de magistrats de police suppléants.

La motion est adoptée.

## LES COMMISSAIRES DU HAVRE D'HAMILTON

MESURE TENDANT À AUTORISER DES AVANCES EN VUE DE FACILITÉS ADDITIONNELLES

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi autorisant le ministre des Finances à consentir des prêts aux commissaires du havre d'Hamilton, sur le Fonds du revenu consolidé, d'au plus $4,000 dans l'ensemble, pour la construction de facilités additionnelles de stationnement à quai et d'autres aménagements dans le port.

La motion est adoptée.

## DEMANDES DE DOCUMENTS

LES INSPECTEURS DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES, CIRCONSCRIPTION DE MEADOW-LAKE

*Demande nº 24*—**M. Harrison:**

État indiquant les noms et fonctions régulières de toutes les personnes, 1) nommées à titre d'inspecteurs de l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, 2) employées à titre d'inspecteurs et mises à pied par l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, depuis le 1er août 1957, dans la circonscription électorale de Meadow-Lake.

[L'hon. M. Starr.]

La motion est adoptée.

LES EMPLOYÉS DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES, CIRCONSCRIPTION DE ROSTHERN

*Demande nº 33*—**M. Tucker:**

État indiquant les noms *a*) des inspecteurs, *b*) des autres fonctionnZaires de la Division de l'assistance à l'agriculture des Prairies, employés en Saskatchewan depuis le 1er août 1957, *c*) des inspecteurs de la Division de l'assistance à l'agriculture des Prairies, employés dans la circonscription électorale de Rosthern depuis le 1er août 1957.

La motion est adoptée.

LA ROUTE RELIANT STEWART À CASSIAR, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

*Demande nº 35*—**M. Howard:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents datés depuis le 1er janvier 1954 et échangés entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique et toutes autres personnes, sociétés ou organismes, relativement à la route désignée sous le nom de Stewart-Cassiar.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** La motion est acceptable sous la réserve coutumière, soit le consentement de la Colombie-Britannique.

**M. l'Orateur:** La Chambre accepte-t-elle la motion avec la réserve indiquée?

**Des voix:** D'accord.

La motion est adoptée.

LES EMPLOYÉS DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES, CIRCONSCRIPTION DE MOOSE-JAW-LAKE-CENTRE

*Demande nº 36*—**M. Lewry:**

État indiquant les noms et les fonctions ordinaires de toutes les personnes qui, depuis le 1er septembre 1957, dans la circonscription fédérale de Moose-Jaw-Lake-Centre, *a*) ont été nommées inspecteurs du service de l'assistance à l'agriculture des Prairies, *b*) ont déjà été employées à titre d'inspecteur du service de l'assistance à l'agriculture des Prairies et l'ont été de nouveau depuis le 1er septembre 1957, *c*) ont été mises à pied par le service de l'assistance à l'agriculture des Prairies; et indiquant *d*) les sommes versées à tous les inspecteurs du service de l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans la circonscription fédérale de Moose-Jaw-Lake-Centre, depuis le 1er août 1957.

La motion est adoptée.

LA COOPÉRATIVE DE TÉLÉPHONE DE SAINT-PHILIBERT DE BEAUCE

*Demande nº 38*—**M. Poulin:**

Copie de tous télégramme, correspondance et autres documents échangés au cours des années 1954, 1955 et 1956, entre le ministère des Transports et la Coopérative de téléphone de Saint-Philibert

de Beauce ou toute personne chargée de la représenter, relativement à une demande de subvention faite par cette société.

La motion est adoptée.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### PROPOSITION TENDANT À LA CRÉATION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ÉTUDIER UN SYSTÈME D'INTERPRÉTATION SIMULTANÉE

**M. Maurice Breton (Joliette-L'Assomption-Montcalm)** propose la résolution suivante:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait examiner l'à-propos d'instituer un comité parlementaire spécial qui aurait pour mandat d'étudier l'établissement d'un mode d'interprétation simultanée, dans la langue officielle que n'emploie pas alors le député qui porte la parole, de tous les débats de la Chambre des communes et des comités parlementaires.

—Monsieur l'Orateur, la motion que j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, avec l'appui de l'honorable député de Portneuf (M. Gauthier), figurait au *Feuilleton*, la dernière session; elle revient de nouveau sur le tapis.

Étant député depuis de nombreuses années, j'ai pu me rendre compte à quel point il est difficile aux députés de langue française de participer de manière efficace aux débats en langue anglaise. Lorsque j'étais à l'ONU en 1955, j'ai constaté que le système d'interprétation simultanée en cinq langues qui existe là-bas est fort impressionnant et j'estime qu'on devrait l'adopter ici pour répondre aux besoins des députés tant de langue anglaise que de langue française. De fait, il est bien plus facile, du point de vue technique, de traduire en deux langues que de traduire en cinq. Je ne vois donc pas pourquoi nous n'agirions pas immédiatement afin de réaliser un tel projet.

Au cours de la dernière session, j'ai demandé l'avis de mes collègues qui siègent à la Chambre et j'ai constaté que la majorité d'entre eux étaient favorables au projet d'interprétation simultanée. En maintes occasions déjà, j'ai dit que, près d'un tiers des députés étant de langue française, il est normal de faire droit à une telle requête. J'ai ajouté que, si les députés de langue française étaient en majorité, je suis sûr que nos collègues de langue anglaise auraient insisté depuis longtemps pour obtenir cette réforme. La réputation bien connue de justice dont les Anglais sont si fiers est, à mon sens, la meilleure raison de penser que la Chambre accordera unanimement cette requête.

En septembre 1957, j'ai écrit au ministre des Postes (M. Hamilton) au sujet du système d'interprétation simultanée qui avait été installée à la Chambre, l'été dernier, à l'avantage des délégués au congrès de l'Union postale universelle. En réponse à ma demande de renseignements, le ministre des Postes a écrit:

Le point le plus important relativement à cette question est que, la Chambre des communes faisant son propre règlement, elle devrait, j'imagine, avant qu'on puisse installer un système, en ordonner elle-même l'établissement. A coup sûr, même si le système utilisé pour le congrès de l'Union postale universelle ne devait pas être satisfaisant pour un usage permanent, aucune difficulté technique ne semble en jeu ici.

J'aimerais aussi citer un paragraphe du discours du trône, où je puis lire:

Mes ministres s'appliqueront... à faire en sorte que les deux Chambres de ce Parlement s'acquittent plus efficacement de leurs fonctions au service du peuple du Canada.

Nous savons de fait que, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, les membres du gouvernement actuel ont combattu pour les droits du Parlement. A mon avis, la première mesure tendant à protéger les droits du Parlement consisterait à accorder à chaque député le droit et l'occasion d'être entendu et compris dans sa propre langue.

Les organismes internationaux de toute sorte adoptent le système d'interprétation simultanée à l'avantage de leurs membres. Il convient qu'un exemple des relations harmonieuses qui doivent exister entre les deux grandes races et les deux grands groupements ethniques de notre pays soit souligné par l'installation d'un tel dispositif à la Chambre des communes. Je sais aussi que l'interprétation simultanée est largement utilisée dans les réunions bilingues au Canada et ailleurs.

Le texte suivant est un compte rendu de la *Gazette* du 23 mai 1956:

La Chambre de commerce des jeunes du Canada, comptant presque 25,000 membres dans tout le pays, a demandé aujourd'hui à l'Orateur de la Chambre des Communes, M. René Beaudoin, d'installer un système d'interprétation simultanée à la Chambre. La Chambre de commerce a présenté sa demande sous forme d'un mémoire remis à M. Beaudoin par le chef de la délégation, M. Ross Smyth, de Montréal, président national des "Jaycee".

J'ajouterai, monsieur l'Orateur, qu'à l'est de la rivière Ottawa, quatre millions d'habitants parlent français et qu'une grande majorité d'entre eux ne sont pas en mesure de suivre les débats de la Chambre, quand ils y assistent en visiteurs. Nous devrions reconnaître sans ambages que l'acoustique actuelle est loin d'être parfaite. Un grand nombre de députés s'en plaignent et réclament des écouteurs individuels. Cet avantage n'est accordé qu'à quatre députés actuellement et il a été refusé dans le passé parce que les écouteurs dérangent le système général d'acoustique.

Le présent dispositif, maintenu à grand frais, pourrait être avantageusement remplacé grâce à l'aide d'écouteurs individuels. Pour être exact, je ne devrais peut-être pas parler

de "remplacement", mais d'une amélioration du dispositif par l'emploi d'écouteurs comme aux Nations Unies. On me dit qu'aux Nations Unies les discours sont très bien entendus à cause d'une bonne acoustique naturelle, mais les traductions passent par les écouteurs.

Le système que nous employons ici a été installé au coût de $33,529. Les frais de location sont de $7,500 par année et les frais d'entretien et d'exploitation s'élèvent à $20,000 annuellement. Le coût annuel global est donc de $27,500. La pose des fils ayant été faite par le personnel du ministère des Travaux publics, nous ne pouvons en connaître aisément le coût. Voici certains chiffres que j'ai obtenus des Nations Unies au sujet de l'interprétation simultanée.

**M. l'Orateur:** Puis-je profiter de ce que l'honorable député cherche ces chiffres pour demander aux autres députés de modérer un peu le ton de leurs conversations. On a du mal à s'entendre cet après-midi.

**M. Breton:** Merci, monsieur l'Orateur!

Le dispositif des Nations Unies comporte l'emploi d'écouteurs individuels. Il ne nous serait pas très utile d'en connaître le prix si le nôtre n'était exactement semblable. Toutefois, une comparaison permettra d'établir qu'il en coûterait $30,000 pour installer 275 microphones à la Chambre. Si le nombre de microphones était réduit à un par pupitre, c'est-à-dire un par deux députés, le coût serait de $21,000. En ajoutant à cela le prix d'installation de microphones à chaque siège des tribunes, et les tribunes comptent 625 sièges, le prix par siège serait de $15 et le coût total de $9,375.

Je le répète, il est très important que le public de langue française puisse entendre, dans les tribunes, les discours en français ou en anglais. Je crois que cela est très important et c'est l'une des raisons pour lesquelles j'estime qu'il y aurait lieu d'installer un tel système.

J'aimerais maintenant citer le passage pertinent du discours du Trône:

> Mes Ministres s'appliqueront... à faire en sorte que les deux Chambres de ce Parlement s'acquittent plus efficacement de leurs fonctions au service du peuple du Canada.

Je crois avoir parlé de cette question tout à l'heure. Il s'agirait de permettre à chaque membre du Parlement d'entendre les délibérations dans sa propre langue.

Qu'il me soit permis d'ajouter aussi, monsieur l'Orateur, qu'on pourrait améliorer le régime à bien des égards. Par exemple, je pense que l'édition française du hansard est publiée avec une trop grande hâte. Si nous avions un service d'interprétation simultanée, je crois que personne ne se plaindrait de ce que l'édition française du hansard soit publiée un jour ou deux après que le discours aura été prononcé, car on aurait pu entendre dans les deux langues les paroles de l'orateur au moment où il prononçait son discours. La difficulté actuelle tient à ce que les sténographes et les éditeurs sont contraints de travailler à toute vitesse, ce qui me paraît incompatible avec les exigences de la langue française.

Après sept ans d'expérimentation à l'Organisation des Nations Unies, le système, à mon sens, est parvenu au degré nécessaire de perfection. Dans toutes les parties du Canada, on considérerait l'installation d'un tel service comme un symbole d'unité nationale, car on reconnaîtrait ainsi que le français et l'anglais sont les langues officielles. Les députés qui viennent de la province de Québec pourraient alors être compris à la Chambre et pourraient aussi s'intéresser davantage aux débats.

On a dit que parfois les députés de langue française semblent attacher peu d'intérêt aux débats, mais je crois que la raison tient à la difficulté qu'ils éprouvent à suivre les délibérations. L'acoustique n'est pas bonne et le rythme de la discussion est trop rapide. Comme je l'ai dit il y a quelques instants, le meilleur argument, je crois, est que les Britanniques, qui sont si fiers de leur *fair play*, ne sauraient différer plus longtemps d'accorder cette demande qui favoriserait tellement l'unité nationale.

**L'hon. Ellen L. Fairclough (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, la proposition de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton) est intéressante, non seulement pour les députés de langue française, mais pour ceux qui se réclament de l'anglais comme étant leur première langue, leur langue de base.

J'aimerais que l'honorable député sache que nous avons déjà étudié cette proposition. Comme il l'a dit, peu de temps après la fin du congrès de l'Union postale universelle, il a écrit au ministre des Postes (M. Hamilton), à la suite de quoi on a examiné le dispositif qui a fonctionné durant ce congrès. Je suis sûre que le ministre des Postes pourrait lui fournir un rapport plus complet sur ce dernier point.

Bien des problèmes sont à résoudre quand on songe à une installation de ce genre, et plusieurs genres d'installation pourraient probablement convenir ici. L'honorable député nous a fait profiter, monsieur l'Orateur, du fruit de ses recherches en ce qui concerne le coût d'au moins un genre de dispositif qui pourrait être installé. Toutefois, j'aimerais exposer brièvement pourquoi, pour ma part, je ne crois pas qu'une telle installation puisse remplacer le dipositif de diffusion actuellement en usage à la Chambre. Ce serait une installation auxiliaire. Je ne crois pas qu'un

tel service remplace jamais la traduction écrite, qui, en fin de compte, sert au compte rendu de nos délibérations. Même si les traducteurs en cause travaillent à toute vitesse pour fournir les traductions destinées au compte rendu, je ne crois pas que l'installation d'un autre système prenne la place du service actuel, parce que celui-ci est, de soi, nécessaire à la conduite des travaux de la Chambre. Je tiens à répéter que tout autre service qui serait aménagé n'écarterait pas les services existants, mais ne ferait que s'y ajouter.

Il n'y a pas que le coût des aménagements mécaniques à considérer, mais aussi celui du personnel requis pour assurer le fonctionnement de ce mécanisme. Je présume, monsieur l'Orateur, que le personnel viendrait du Bureau des traductions. Comme les députés le savent, depuis plusieurs années déjà les dirigeants du Bureau des traductions poursuivent un véritable effort en vue d'assurer, non seulement à la Chambre, mais à tous les services du gouvernement, un service de traduction idéal où le vocabulaire serait uniforme quel que soit le genre de documents à traduire. Autant que j'en puisse juger, ils ont, je pense, fort bien réussi. Certes, il serait sage de maintenir le même système si un jour nous avons l'avantage d'avoir à la Chambre un service d'interprétation simultanée.

On me dit que nous avons un certain nombre de traducteurs experts, mais qu'ils n'ont probablement pas été préparés à faire ce genre particulier de travail. En fait, il n'y a pas beaucoup de personnes, au Canada, qui aient été formées à l'interprétation simultanée. Les traducteurs existants pourraient, sans trop de difficultés et dans l'espace de trois à quatre mois, subir la formation nécessaire pour assumer ce service. Personnellement, je crois qu'il serait bon de former des traducteurs actuels du bureau plutôt que d'en engager de nouveaux; ils pourraient à leur tour être remplacés par des additions au personnel existant du Bureau des traductions.

Je crois qu'il serait bon de faire savoir à la Chambre, et à l'honorable député qui a consacré beaucoup de temps à explorer les possibilités de ce service, que vous-même, Votre Honneur, vous y êtes intéressé. L'Orateur m'a assurée qu'il était disposé à examiner toute la question, au nom de la Chambre. Je me permettrai de faire remarquer à mon honorable ami que si l'Orateur s'en occupait, l'affaire serait expédiée plus rapidement que si un comité de la Chambre était nommé pour s'en charger; car avec tout le respect que je porte aux députés, j'imagine que cette dernière manière de faire serait lente, étant donné que nous sommes tous des profanes en ce domaine.

**M. Breton:** Puis-je poser une question? Je crois que le problème de l'interprétation simultanée est de ceux que la Chambre devrait régler. Je crois qu'il y aurait lieu d'entendre à ce sujet les idées des membres de l'opposition. M. l'Orateur pourrait peut-être étudier seul la proposition; toutefois, la résolution dont la Chambre est saisie vise à la formation d'un comité chargé de l'étudier.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur l'Orateur, comme le dit le député, c'est à la Chambre qu'il appartient d'en décider. L'établissement d'un tel régime de traduction entraînerait le concours de plusieurs ministères de l'État. Outre la question de savoir si un tel service sera établi, il faut bien se demander quel genre de service on établira.

Au début de ses remarques, le député a parlé de l'excellent service en usage aux Nations Unies, où les délibérations de cette assemblée sont simultanément traduites en cinq langues. Lors des réunions de l'Association parlementaire de l'OTAN, à Paris, nous avons constaté qu'on y utilise un service différent, du genre de ce que nous appelons des écouteurs-parleurs téléphoniques. Le son était transmis par radio à l'appareil que chacun portait sur soi. C'était une installation à très faible puissance. De fait, dès qu'on se trouvait dans le corridor, on n'entendait plus rien. L'appareil permettait d'entendre uniquement quand on se trouvait dans la salle des délibérations.

Voilà autant de questions dont il faudrait tenir compte et qui, pour la plupart, comportent un aspect très technique. Je dirai bien franchement au député qu'il conviendrait probablement que M. l'Orateur fasse au moins les recherches préliminaires. En somme, c'est lui qui représente ici tous les partis. Toutefois, comme dit le député, c'est à la Chambre d'en décider. Pour ma part, j'estime que la meilleure façon de s'occuper de la question, ce serait de la confier à M. l'Orateur, pour le moment.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je n'avais pas l'intention de parler sur cette motion; mais, après avoir écouté le motionnaire, je me suis senti un peu contraint de le faire. Je comprends parfaitement le principe et l'intention qui ont dicté les observations de l'auteur de la motion dont nous sommes saisis.

Nous sommes bilingues à la Chambre des communes: un député peut s'y exprimer en anglais ou en français. Je crois pouvoir dire avec assez de certitude que presque tous les 265 députés, sinon tous, comprennent et savent parler l'anglais. Mais la Chambre des

communes étant bilingue, il est compréhensible que le français y soit parlé de droit et en vertu de la coutume, et que ceux qui désirent parler français soient assez contrariés lorsque, en agissant ainsi, ils constatent que, malheureusement,—peut-être par suite de notre manque de responsabilité,—nous ne comprenons pas ou ne pouvons saisir immédiatement leur pensée, la portée de leur déclaration, et que nous sommes obligés d'attendre 24 heures jusqu'à ce que nous ayons reçu une traduction.

De ce point de vue, je puis certainement comprendre l'idée de l'honorable représentant et son désir que tous les députés comprennent, grâce à l'interprétation simultanée, ce qui se dit au moment où les paroles sont prononcées. Toutefois, monsieur l'Orateur, j'incline à croire qu'en présentant cette motion, l'honorable député s'éloigne de ce qu'il souhaite réellement, c'est-à-dire susciter chez les gens de langue anglaise un plus vif désir d'apprendre et de parler le français. Je n'exprime que ma propre opinion, et j'avoue être de ceux qui ne connaissent qu'une seule langue, l'anglais, et encore peut-être pas trop bien parfois. Toutefois, j'ai jugé utile d'écouter les honorables députés qui s'expriment parfois en français et d'essayer de les comprendre.

J'ose affirmer, monsieur l'Orateur, que si on installe ici un dispositif d'interprétation simultanée, la Chambre n'en deviendra que plus mécanique. Peut-être aussi nuira-t-on au désir que nous éprouvons, certains d'entre nous, d'essayer de comprendre ce qui se dit en français, pour tâcher d'apprendre ainsi le français, car alors il nous suffirait de coiffer un écouteur pour avoir la traduction d'un discours.

De plus, il y a une chose, à mon avis, que devraient savoir nos collègues de langue française: c'est qu'un discours y perd beaucoup à être mécanisé. L'expression affective ou émotive a beaucoup d'effet. Je crois vraiment que mon ami, l'honorable député qui a proposé cette motion, constaterait lui-même la différence entre l'écoute directe d'un discours et l'audition d'un discours par voie d'écouteurs. Ce ne peut jamais être la même chose que d'écouter directement la personne qui parle et de sentir la chaleur communicative qu'il met dans son discours.

J'apprécie à sa valeur, je le répète, monsieur l'Orateur, la raison pour laquelle l'honorable député a présenté cette motion. En toute déférence pour lui cependant, je crois qu'il n'a pas approfondi suffisamment la question du point de vue mécanique, ni du point de vue financier. Je le prie de m'excuser de parler ainsi, mais c'est là un domaine qui est de ma compétence. Nous avons ici un excellent service de haut-parleurs. Au dessus de l'horloge, à ma gauche, se trouve un mécanisme de contrôle grâce auquel, lorsqu'un député prend la parole, certains haut-parleurs sont complètement ouverts, d'autres le sont à moitié et d'autres sont fermés. Plus à ma gauche encore, dans le coin, se trouve un panneau de contrôle automatique. Tous les haut-parleurs, tant ceux de la Chambre que ceux des tribunes, y sont reliés. Il serait possible d'y relier un autre service comme le propose l'honorable député, mais ce serait une entreprise technique très coûteuse.

Même si je ne connais pas par expérience ce système, je puis dire que j'en connais d'autres, ayant installé une couple de systèmes en Colombie-Britannique.

Pour $31,000, on ne pourrait, bien loin de là, défrayer l'installation aux fauteuils de la Chambre. De plus, pour autant que je sache, le système actuel de haut-parleurs ne pourrait pas être raccordé sans des frais très élevés. Toute une nouvelle installation d'un service de trois lignes serait nécessaire pour chaque pupitre, soit une ligne pour l'anglais, une ligne pour le français et la troisième pour le fil de retour, ainsi appelée en jargon technique. L'installation devrait absolument comprendre ces trois lignes séparées, plus les deux lignes de l'installation actuelle de haut-parleurs. Ceci représente, je le répète, une installation entièrement nouvelle à poser sur les pupitres, comprenant non seulement trois lignes, mais la disjonction de trois lignes supplémentaires à chaque pupitre pour les écouteurs des députés qui y prennent place.

En tant qu'électricien, je puis dire que ces détails sont exacts. Le prix des travaux nécessaires pour ouvrir le plancher et poser ce système serait élevé et, en plus des deux préposés chargés du système actuel, il serait indispensable d'avoir, à la Chambre des communes seulement, deux interprètes et un autre préposé chargé de la nouvelle installation.

La proposition de résolution dit ceci: "dans la langue officielle qui n'est pas celle utilisée par les députés qui adressent la parole lors de tous les débats de la Chambre des communes et des comités parlementaire". Je répète: de tous les comités parlementaires. Sauf erreur, il existe quatre salles officiellement réservées aux comités parlementaires de sorte que l'installation devrait être posée non seulement à la Chambre, mais aussi dans les salles des comités parlementaires du premier étage, dans la salle du comité des chemins de fer à l'étage principal et dans deux autres salles à d'autres étages. Je ne sais pas quel est exactement le nombre de salles, mais il faudrait une installation distincte et complète pour chacune de ces salles de comités.

De plus, vous savez, monsieur l'Orateur, de même que le savent les députés qui siégeaient ici aux sessions précédentes, qu'il arrive souvent que les séances se poursuivent à la Chambre en même temps que dans les comités officiels.

**M. Breton:** Le député me permet-il de l'interrompre? Il constatera que la première chose que demande la proposition de résolution est la formation d'un comité qui aurait pour mandat d'étudier l'établissement d'un mode d'interprétation simultanée, et la Chambre ne prendrait une décision qu'à la suite du rapport de ce comité. La principale chose est la formation d'un comité chargé d'étudier la question.

**M. Winch:** J'examine la proposition de résolution; je prends note des observations du député; mais je me demande ce que le comité sera chargé d'étudier. La proposition de résolution parle de l'installation d'un mode d'interprétation simultanée dans les salles de comités. L'honorable député a cité un chiffre qui, selon moi, est absolument hors de question, qui, de fait, est absolument fantastique, puisque l'installation dans toutes ces salles de comités et dans la salle du comité des chemins de fer, où, j'imagine, 150 à 200 personnes peuvent prendre place, signifierait, encore une fois, non seulement des préposés aux appareils dans chaque salle de comité, mais aussi deux interprètes pour chaque comité, ainsi que pour la Chambre des communes. Cela exigerait en tout huit interprètes et tout au moins cinq opérateurs qui devront être au travail.

Bien que je comprenne l'idée de l'honorable député, je crois qu'il ne l'a peut-être pas parfaitement poussée à sa conclusion. Je crois en avoir assez dit pour expliquer pourquoi j'ai pris la parole à propos du libellé de la motion qu'a présentée l'honorable député. Le coût énorme ne serait nullement de $31,000, ni de $50,000, ni, d'après les principes en cause, de $500,000. L'installation à elle seule coûterait bien plus que cela, sans compter les frais d'administration.

Outre tous ces points dont j'ai cru devoir parler à la Chambre, j'aimerais faire observer à l'honorable député qu'en somme il n'obtiendra pas ce qu'il cherche en proposant cette motion. Ne faisons pas de la Chambre une machine; ne faisons pas de la Chambre un endroit où 265 députés prennent des écouteurs. Même en présence de nos difficultés actuelles, ne pourrions-nous pas chercher à discerner,—même si nous ne comprenons pas,—les sentiments et les émotions de ceux qui parlent une langue que je ne comprends pas personnellement. Si arriérés que nous soyons, visons à en arriver à un point où nous chercherons à saisir ce que les députés disent et à nous efforcer vraiment d'apprendre leur langue.

Pour ma part, je regrette que nous qui sommes de langue anglaise ayons été si peu empressés à apprendre le français. Je ne m'en étais jamais rendu compte avant de venir à Ottawa. J'affirme à mon honorable ami que l'union et la compréhension ne gagneraient rien à la mécanisation qu'il voudrait introduire à la Chambre plutôt que de réaliser l'unité sentimentale, émotive et culturelle qu'il préférerait, j'en suis certain, voir régner à la Chambre. Je suis sûr que ce souhait sera partagé par ses collègues de langue française.

*(Texte)*

**M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska):** Monsieur l'Orateur, c'est avec une certaine satisfaction que j'ai pris connaissance de la motion de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton), demandant l'installation d'un mode d'interprétation simultanée à la Chambre. Me plaçant bien au-dessus des préjugés de langue que peuvent m'attribuer certains députés de langue anglaise, je désire souligner les avantages que procurerait l'installation de ce système pour la bonne administration du pays.

Il y a, dans cette enceinte, un grand nombre de députés de langue anglaise qui ne comprennent pas le français, de même que des députés de langue française qui, sans ignorer l'anglais, ne peuvent s'exprimer facilement dans cette langue, et c'est particulièrement mon cas. De plus, on éprouve de la difficulté à comprendre certains députés parce que le système d'amplification n'est pas très efficace, pour ne pas dire nul, lorsqu'ils parlent de l'autre extrémité de la Chambre; au fait, nous en avons eu la preuve il y a quelques minutes, alors que l'honorable secrétaire d'État (Mme Fairclough) tendait l'oreille pour écouter ce que disait un député. C'est notre cas, nous qui sommes dans cette partie de la Chambre; nous comprenons difficilement un orateur qui parle de l'autre extrémité de la Chambre. Cette innovation contribuerait, dans une large mesure, à une meilleure compréhension des deux groupes ethniques qui forment la population de notre pays et constituerait un geste de respect du bilinguisme par le Gouvernement.

Il ne faut pas se surprendre que les Canadiens français ne s'intéressent pas aux grandes questions de l'Ouest, pas plus que les Anglais de l'Ouest ne songent à celles de l'Est; je pense en ce moment à la situation du blé des Prairies et de la culture mixte de l'Est.

Deux organismes ont déjà présenté au gouvernement un mémoire demandant l'installation de ce système, comme en font foi les journaux: "*Cooperative Union of Canada*", dont M. Ralph Staples est le président, et le Conseil canadien de la Coopération, dont le président, M. M. Léger, demeure au Nouveau-Brunswick. Un autre organisme non moins important, la Chambre de commerce du Canada, qui compte 750 "affiliations" dans le pays, a présenté, lors de son dernier congrès, à Victoria, une résolution demandant l'installation de ce système. Dans ses considérations et résolutions, la Chambre de commerce invitait le gouvernement fédéral à installer, au Parlement canadien, un dispositif de traduction simultanée à l'usage des députés, journalistes et visiteurs.

Ce droit nous a été donné par l'Acte de la Confédération qui a reconnu l'usage officiel des langues française et anglaise, non seulement dans l'enceinte de la Chambre des communes mais dans tous les services administratifs fédéraux.

L'interprétation simultanée des débats, tant à la Chambre des communes qu'au Sénat, permettrait à toute la population d'envisager d'une façon plus réaliste et plus générale tous les problèmes du pays, tout en créant une mentalité d'unité et de compréhension vraiment canadienne.

Un professeur, M. Marsh Jeanneret, directeur du service des publications de l'université de Toronto, exprimait l'opinion que personne ne saurait prétendre être citoyen 100 p. 100 canadien s'il ne peut comprendre et se faire comprendre par les deux groupes ethniques qui constituent le pays. Il ne faut pas se contenter d'une citoyenneté à 70 p. 100. L'opinion exprimée par ce professeur et tous les organismes dont j'ai fait mention précédemment prouve que le bilinguisme est une nécessité au Canada.

Je ne suis pas, comme l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), électricien de mon métier et je ne sais sur quoi il s'appuie pour établir le coût de cette installation à $500,000, mais tout ce que je puis dire c'est que, même à ce coût, ce serait encore avantageux pour le pays.

*(Traduction)*

**M. Victor Quelch (Acadia):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt le discours où le député de Vancouver-Est (M. Winch) signalait que le coût d'une telle installation serait exorbitant et aussi que le coût du fonctionnement serait extrêmement élevé. Quand j'ai lu la résolution pour la première fois, telle a été en somme ma réaction devant une telle proposition. D'autre part, nous sommes disposés à appuyer l'établissement d'un comité qui étudiera l'installation d'un service de traduction simultanée dans la langue officielle dont ne se sert pas l'honorable député parlant à la Chambre des communes. Puis la résolution ajoute "et dans tous les comités parlementaires".

Nous ne pensons pas qu'il serait même sage de songer à assurer ce service aux comités, car ce serait sans doute fort coûteux, comme l'a signalé le député de Vancouver-Est. Celui-ci a fait observer que tout cela deviendrait mécanique. La plupart d'entre nous sommes allés aux Nations Unies, je pense, et nous avons été renversés du succès qu'y remporte le service de traduction simultanée. La plupart du temps, l'expert réussit à rendre le discours dans une autre langue avec le même feu et la même ardeur que son auteur. J'ai toujours été étonné de l'accent que pouvait mettre dans un discours l'interprète qui devait à la fois écouter et parler.

Je crois même que, dans certains cas, l'interprète a amélioré le texte du discours ou la façon de le rendre, ce qui pourrait bien arriver ici. L'honorable député qui écouterait le discours dans la langue de traduction en essayant de le comprendre pourrait aussi le suivre directement s'il le voulait; il n'aurait qu'à enlever les écouteurs et à écouter l'orateur. D'autre part, s'il tenait à vraiment comprendre ce qui se dit, il n'aurait qu'à mettre les écouteurs et à suivre la traduction.

Je crois que cette installation donnerait plus d'intérêt aux discours prononcés dans la langue dont on n'a pas une intime connaissance. Elle tendrait certes à améliorer nos délibérations, et c'est pourqu'oi, je le répète, nous sommes disposés à appuyer la motion. En somme, la motion ne prévoit que l'établissement d'un comité qui serait chargé d'étudier la question. Si, après étude, on constatait que la proposition est tout à fait irréalisable, elle serait évidemment abandonnée.

**M. G. H. Aiken (Parry-Sound-Muskoka):** Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député de Vancouver-Est, je n'avais pas l'intention de parler sur la motion à l'étude, mais certaines de ses observations me poussent à dire quelques mots. Je partage l'opinion de l'honorable député de Vancouver-Est dans la mesure où j'estime qu'une installation mécanique à la Chambre nuirait à l'usage des deux langues.

Je suis du nombre des députés arrivés dernièrement à la Chambre et je tiens à dire que je suis aussi du nombre de ceux qui ont commencé à suivre des leçons de conversation en français. J'estime qu'une installation du genre de celle qu'on propose tendrait à diminuer notre besoin d'apprendre le français. Je veux assurer aux députés de langue française qu'il y a dans notre

groupe un nombre considérable de députés, dont le français n'est pas la langue maternelle, qui prennent des leçons de français usuel. Peut-être pas à la présente session, mais à la prochaine, il leur sera donné, je pense, de constater les efforts, maladroits peut-être mais sincères, que font des membres de notre groupe pour parler français.

Nous prenons des leçons parce que nous avons le désir sincère d'apprendre le français. Je crois que l'expérience d'écouter le français qui se dit à la Chambre, d'essayer de le suivre et d'essayer plus tard de le parler nous-mêmes au cours des débats a une grande valeur qui serait supprimée si la Chambre était munie d'une installation technique.

Pour cette raison, je crois qu'il y a beaucoup de bon dans les vues exprimées par l'honorable député de Vancouver-Est. Nos délibérations sont les délibérations d'un seul groupe, d'un seul pays. Nous ne sommes pas un groupe de pays comme ceux qui constituent les Nations Unies, dans les discussions desquelles les pays du monde entier prennent part. Nous formons un seul pays, un seul peuple. Je crois que nous devrions essayer d'avoir un colloque à la Chambre, non pas viser à être séparés par l'installation mécanique qui a été proposée.

*(Texte)*

**M. André Gauthier (Lac-Saint-Jean):** Monsieur l'Orateur, c'est avec grand plaisir et beaucoup de satisfaction que je me lève pour appuyer la motion de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton) qui demande au gouvernement l'institution d'un comité parlementaire spécial ayant pour mandat d'étudier la possibilité d'installer un mode de traduction simultanée. Une innovation de ce genre serait certainement de nature à assurer une meilleure compréhension entre les membres de la Chambre des communes, et partant entre tous les Canadiens.

J'espère que l'on fera bon accueil à cette proposition, des deux côtés de la Chambre, et j'ajoute que nos collègues de langue anglaise devraient être les premiers à applaudir un projet d'envergure nationale comme celui que propose la motion à l'étude.

Les députés de langue française sont probablement en partie responsables du fait que l'on a très peu senti, jusqu'à aujourd'hui, le besoin d'installer un système de traduction simultanée. En effet, ceux parmi nous qui maîtrisent parfaitement la langue anglaise, s'adressent à la Chambre surtout en anglais. Je comprends qu'ainsi, on veut surtout accommoder la majorité unilingue et aussi être mieux compris.

Mais, la conséquence de tout cela, c'est que le français qui, en théorie, est une des deux langues officielles du pays, disparaît pratiquement des débats et que la participation active aux débats est limitée aux seuls députés qui parlent parfaitement l'anglais. Il est vrai que tous les orateurs ont le privilège de se faire entendre en leur propre langue, mais tous n'ont pas la satisfaction d'être compris.

Au surplus, monsieur l'Orateur, l'interprétation simultanée apporterait pour nos visiteurs une amélioration notable. Chacun se sentirait plus chez lui en écoutant les débats dans sa langue maternelle.

Je ne veux pas ici discuter du coût de pareille installation, car ce serait payer bien bon marché des améliorations considérables tant pour la députation que pour la cause de l'unité nationale.

J'ai eu l'avantage d'expérimenter un mode de traduction simultanée en 1954, lors de mon séjour aux Nations Unies. Si un système de traduction donne satisfaction dans un endroit où l'on parle cinq langues, il sera bien plus facile d'application à la Chambre des communes, où il y a seulement deux langues officielles.

La Chambre de commerce des jeunes du Canada, qui compte au delà de 25,000 membres et qui, dans le passé, a donné plus d'une fois la preuve de son désir de cimenter davantage l'unité nationale, a adopté l'interprétation simultanée de ses délibérations, et, au cours du mois de mai 1956, par la voix de son président d'alors, M. Ross Smythe, elle a demandé au président de la Chambre des communes l'installation d'un système qui a favorisé une meilleure compréhension et un rapprochement si avantageux entre les différents éléments de la nation canadienne.

Monsieur l'Orateur, parce que je ne veux pas retarder davantage l'adoption de cette mesure et aussi parce qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter d'autres arguments sur lesquels tout le monde est d'accord, je termine en formant le souhait que la demande de mon collègue de Joliette-L'Assomption-Montcalm soit accueillie à l'unanimité; cela serait un pas de plus dans la voie de l'unité nationale.

*(Traduction)*

**M. J.-O Gour (Russell):** Monsieur l'Orateur, c'est un grand plaisir pour moi d'appuyer la motion de l'honorable représentant de Joliette-l'Assomption-Montcalm (M. Breton) qui offre aux députés une belle occasion de répondre au besoin qui se fait sentir depuis longtemps d'un service d'interprétation simultanée. A l'heure actuelle, je ne vois pas d'un bon œil l'extension de ce principe à tout comité de la Chambre, mais je suis très favorable à l'idée de renvoyer la question à un comité pour qu'il détermine

combien coûterait une telle installation à la Chambre des communes.

J'aurais cru que plus de députés de langue anglaise seraient favorables à une telle proposition, car à mon avis, 95 p. 100 des députés de langue anglaise ne comprennent que l'anglais. Peut-être n'ai-je pas besoin de signaler aux honorables députés que je comprends l'anglais bien mieux que je le parle. Même si je ne parle pas cette langue couramment, je la comprends plutôt bien. C'est agréable pour nous de parler en anglais parce que nous essayons d'être aimables envers nos collègues de langue anglaise, et nous osons croire que vous ne jugerez pas trop rigoureusement ceux d'entre nous qui essaient de parler en anglais. Voilà pourquoi j'essaie de parler en anglais même si je ne parle pas cette langue aussi couramment que je pourrais le souhaiter, mais je le fais afin d'être plus agréable et, si possible, plus utile à mes collègues de langue anglaise qui ne comprennent pas le français. Je ne pense pas, comme l'a laissé entendre l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), que les députés de langue anglaise préfèrent réellement nous entendre parler français...

**M. Winch:** Je suis désolé, monsieur, mais voici tout ce que je puis dire: (*Texte*) C'est pourquoi je n'apprends pas à parler le français.

*(Traduction)*

**M. Gour:** Si nous préférions entendre les députés parler dans leur propres langues maternelles, nous pourrions nous passer des écouteurs et les écouter en observant leur façon de parler. Je félicite l'honorable député qui a parlé quelques minutes avant moi et qui a dit essayer d'apprendre le français. Félicitations à cet honorable député et à tous les gens de langue anglaise qui cherchent à apprendre le français. Lorsque j'étais petit, l'école la plus proche était à 15 milles. J'ai dû travailler à 50c. par jour pour une journée de 12 heures et faire des sacrifices afin de pouvoir donner cet argent à mon père et à ma mère et qu'ils puissent ainsi m'envoyer à l'école primaire supérieure apprendre l'anglais. Je n'ai jamais cessé de faire des efforts et des sacrifices pour apprendre l'anglais et être ainsi en mesure de mieux comprendre mes collègues de langue anglaise.

Il serait bien, j'estime, que les membres de langue anglaise de la Chambre fassent environ le cinquième des sacrifices pour apprendre le français que les députés de langue française s'imposent pour apprendre l'anglais. Si les choses se passaient ainsi, tous les députés de langue anglaise comprendraient mieux le français. Je crois qu'il faudrait ne rien négliger pour maintenir l'égalité des deux langues officielles du pays. Un jour viendra, je pense, où l'on enseignera plus d'anglais dans la province de Québec et plus de français dans la province d'Ontario et les autres. Je pense aussi que l'adoption d'un système d'interprétation simultanée par la Chambre aiderait beaucoup à encourager et à stimuler l'étude et la conversation des deux langues officielles.

Au Congrès postal, auquel j'ai assisté, j'étais heureux de pouvoir comprendre si bien les discours des divers congressistes. Nous pouvions écouter tantôt en français, tantôt en anglais, suivant notre préférence.

Je n'en dirai pas davantage là-dessus, mais je veux terminer en disant qu'il serait bon de charger un comité d'étudier à fond la question. Encore une fois je félicite les députés de langue anglaise qui, comme celui dont j'ai parlé, essaient d'apprendre le français. Ils constateront que c'est une belle langue qu'ils aimeront mieux à mesure qu'ils la comprendront davantage. Nous ne pouvons qu'y gagner à connaître les deux langues officielles et il est très agréable et utile de pouvoir parler la langue de ses amis. C'est un moyen de faciliter l'entente et de resserrer l'amitié. C'est tout ce que j'ai à dire sur le sujet.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter le député de Joliette-l'Assomption-Montcalm (M. Breton) d'avoir soumis cette motion. D'origine anglophone, j'aborde la question du point de vue de ceux qui sont d'origine francophone. On peut dire de bon nombre d'entre eux que lorsqu'ils arrivent à la Chambre, ils parlent le français, naturellement, leur langue maternelle, mais peut-être ne parlent-ils pas l'anglais très bien. Avant de pouvoir participer pleinement aux débats de la Chambre, ils doivent commencer à apprendre l'anglais.

Si l'on disait aux députés de langue anglaise qu'avant de pouvoir participer pleinement et également aux délibérations de la Chambre, ils devraient apprendre à parler français, comme l'a dit le motionnaire, nous reprendrions attentivement l'examen de la situation.

En un sens, voici ce que nous disons à nos collègues de langue française: si nous nous opposons à la proposition, parce que vous avez des aptitudes pour apprendre une autre langue et que vous vous mettez sérieusement à l'étude de l'anglais, nous sommes tout disposés à continuer ainsi indéfiniment puisque, de cette façon, ça peut marcher. Nous disons à nos collègues de langue française que, ne nous sentant pas prêts à tirer parti de l'interprétation simultanée, qui est une technique moderne, ils ne peuvent participer à nos délibérations à égalité avec les députés de langue anglaise.

Nous savons fort bien, monsieur l'Orateur, que les députés de langue française ont très souvent tout autant à apporter à la solution de nos problèmes nationaux que les députés de langue anglaise, mais nous savons également qu'à moins de s'exprimer en anglais, ils n'arriveront pas autant à avoir l'oreille de la Chambre. Voici donc leur dilemme: garder le silence, qui nous prive de l'apport que nous aimerions leur voir apporter, ou bien parler en français, et alors les idées qu'ils expriment n'atteignent pas tous les députés.

Les députés peuvent consulter la traduction le lendemain, mais parfois, parce qu'ils sont très occupés, ils ne le font pas, avec le résultat que les discours prononcés en français n'atteignent pas tous les députés comme cela devrait être. Nous savons également que s'ils parlent en français ceux qui ne comprennent pas le français ont tendance à quitter la Chambre. Ils se disent qu'ils auront le lendemain la traduction du discours.

Le député de langue française qui s'exprime à la Chambre en français a donc l'impression que ses collègues de langue anglaise ne sont pas intéressés à l'entendre puisqu'un si grand nombre quittent la Chambre. S'ils sortent, c'est parce que, ne comprenant pas la langue, ils estiment qu'il vaut mieux aller faire autre chose, quitte à lire la traduction par la suite. Ce n'est pas ainsi, il me semble, monsieur l'Orateur, que nous devrions accomplir notre travail, puisque nous avons maintenant à notre disposition cet outillage technique et moderne.

Quiconque est allé aux Nations Unies se rend compte que le problème y est infiniment plus complexe puisque ce qui se dit doit être traduit en quatre autres langues, au lieu d'une seule, comme on le propose. Cela me vient à l'esprit à propos des réflexions de l'honorable député de Vancouver-Est. J'appuie, sur ce point, les observations de l'honorable député d'Acadia. J'ai été fort impressionné, lorsque je me suis rendu aux Nations Unies, en 1947; j'ai constaté pour la première fois avec quelle attention les ministres du monde occidental écoutaient la magnifique interprétation des discours de M. Vichinsky. Il me semble qu'ils ont très bien compris tout ce qu'il voulait exprimer à l'égard du monde occidental. C'était une chose très importante, à mon avis, que les représentants des autres parties du monde comprennent exactement les sentiments de l'Union soviétique à ce moment-là. C'était avant l'institution de l'OTAN, et le fait même que tous les représentants assistant à la réunion pouvaient saisir ces sentiments exprimés par les paroles de M. Vichinsky, délégué de l'Union soviétique, a été d'un grand apport aux événements qui se sont produits plus tard dans le monde occidental et à l'union qui s'est opérée à l'OTAN pour défendre ce qui restait encore de liberté dans le monde.

Maintenant, nous voulons réaliser d'une manière effective l'union qui a été conçue par les fondateurs de la confédération, une union réelle, efficace, heureuse et valable.

**M. Winch:** Pourquoi n'avez-vous pas dit cela l'année passée?

**M. Tucker:** Je crois que la confédération de notre pays n'aurait jamais été possible si les Canadiens français n'avaient pas consenti à créer cette confédération. Je crois que puisqu'ils ont consenti à participer à l'union d'un pays où ils formeraient un groupe minoritaire, la majorité de ce pays a par conséquent l'obligation de conserver l'esprit même qui est à la base de la confédération, non seulement de fait, mais en principe également.

Selon moi, la proposition de résolution tend à cela. Quand nous disons aux députés de langue française que nous allons leur permettre de participer pleinement et en toute égalité aux délibérations de la Chambre (et cela ne leur a certainement pas été possible jusqu'ici), nous remplissons l'une des conditions fondamentales de l'établissement de la Confédération, savoir que les deux langues doivent être utilisées dans les délibérations de la Chambre. A quoi sert de dire cela quand, pour remplir effectivement son rôle de député, il faut parler anglais à la Chambre?

Autrement dit, on ne met pas en pratique ce qu'on préconise en paroles, et tous les députés savent bien qu'il en est ainsi. Quand un député parle français, au moins la moitié des députés de langue anglaise ne le comprennent pas. Bon nombre sortent pour aller à d'autres affaires, se disant qu'ils pourront lire la traduction; mais un grand nombre ne le font pas. S'ils prennent connaissance de la traduction, le député qui a parlé en français n'a pas vraiment et selon l'esprit de la Chambre participé au débat, parce que celui qui le suit devrait, pour traiter la question comme il convient, savoir ce qui vient d'être dit et n'avoir pas à lire la traduction le lendemain.

J'ai été étonné il y a deux ans de ce que j'ai vu en Israël. Nous avons beaucoup entendu parler des dissensions qui existent entre les Juifs d'Israël et les Arabes qui vivent en Israël. Lorsque j'ai visité le Knesset, c'est-à-dire le Parlement israélien, il y a deux ans, j'ai été fort étonné de constater qu'on traduisait simultanément les discours prononcés en hébreu, à l'intention des députés qui ne comprennent pas cette langue et qui ne parlent que l'arabe. Je me suis dit en moi-même: voilà vraiment quelque chose d'extraordinaire. Nous entendons beaucoup

parler des dissensions qui semblent exister entre les Juifs et les Arabes, et pourtant au Parlement d'Israël on voit à ce que les discours prononcés en hébreu soient compris immédiatement par les députés de langue arabe du parlement d'Israël.

Pourquoi n'a-t-on pas déjà fait la même chose ici? Certains d'entre nous ont assisté aux délibérations de l'ONU à ses débuts, lorsqu'on venait d'y inaugurer l'interprétation simultanée...

**M. Winch:** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait lorsque vous siégiez de l'autre côté de la Chambre? C'est la première fois que vous prononcez un discours de cette nature.

**M. Tucker:** Je regrette que l'honorable député essaie d'analyser l'attitude que je prends. Mon attitude personnelle a toujours été que nous devrions reconnaître que ce qui a rendu la Confération possible a été l'acceptation, de la part de la population canadienne de langue française, de s'unir avec la population canadienne de langue anglaise. J'ai toujours été prêt à adopter l'idée qu'il ne faudrait pas tenter de minimiser le principe fondamental qui a permis la Confédération. J'ai toujours été de ceux d'après lesquels les anglophones devaient considérer et traiter les francophones comme les personnes de langue anglaise voudraient être traitées si elles constituaient la minorité au lieu de la majorité. Je crois que cette façon de voir se répand de plus en plus dans tout le pays.

Le député de Vancouver-Est a dit que la mesure pourrait entraver l'objectif que visait le parrain du projet de résolution et celui qui a pris la parole avant moi semble avoir eu à l'esprit la même idée. Il a dit que cela découragerait les députés d'apprendre le français. Je dirai aux honorables représentants que leurs craintes à cet égard ne sont pas bien fondées. Quiconque a écouté les interprétations simultanées aux Nations Unies et dans d'autres organismes internationaux reconnaîtra que, lorsqu'on prononce un discours mettons en français, et que l'on sait un peu de français, il est possible d'entendre le discours dans la langue originale et, aussi, la traduction en anglais.

L'interprète maîtrise probablement les deux langues. En écoutant le discours prononcé en français et son interprétation simultanée en anglais, une personne voulant réellement travailler serait à même de comprendre le français en peu de temps. De nombreux membres de la Chambre sont véritablement désireux de comprendre les deux langues et je déclare que ce système, loin de les empêcher d'apprendre l'autre langue officielle du Canada, leur en faciliterait l'étude plus rapidement. En fait, il serait possible d'écouter la langue parlée et, en même temps, une magnifique interprétation dans l'autre langue officielle.

**M. Winch:** Le discours de l'honorable député aurait eu bien plus d'importance s'il l'avait fait quand il siégeait de l'autre côté de la Chambre.

**M. Tucker:** Mon honorable ami prétend que j'aurais dû pronocer mon discours lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre. Je ne me souviens pas que cette proposition de résolution ait été présentée lorsque je siégeais de l'autre côté.

**M. Winch:** Pourquoi l'honorable député ne l'a-t-il pas proposée si elle lui tenait tant à cœur?

**M. Tucker:** Si une telle motion avait été présentée quand je siégeais de l'autre côté de la Chambre, je l'aurais certainement appuyée. De fait, le député me rappelle un incident qui s'est passé il y a un certain temps. Si je me rappelle bien, feu le très honorable M. Lapointe allait prendre la parole à l'occasion d'un bill visant à rendre la monnaie bilingue. J'ai pensé alors faire preuve de délicatesse en prononçant quelques mots en français pour appuyer le projet de loi. Il a bien voulu me céder la parole pour que je puisse le faire. C'est un des agréables souvenirs qui me restent du peu que j'ai effectivement accompli pour doter notre pays d'une monnaie bilingue.

**M. Winch:** Vous accepteriez la monnaie, qu'elle soit bilingue ou non, et moi aussi.

**M. Tucker:** A l'époque, certains semblaient craindre que des gens soient mécontents de voir du français sur la monnaie. Moi, je pensais que cela ferait comprendre aux Canadiens que la base même de notre pays repose dans la volonté des Canadiens de langue française et de langue anglaise d'unir leurs destinées pour faire un grand pays. Si nous devons réussir dans cette entreprise, il faut que nous nous traitions mutuellement comme de véritables associés, respectueux des droits des uns et des autres et de l'amour qu'ont l'un et l'autre groupe pour leur langue. Ce n'est pas respecter suffisamment cet amour que de dire à celui qui vient siéger au Parlement et dont la langue maternelle est le français: "Si vous voulez que votre apport se compare à celui d'un député de langue anglaise, vous devrez d'abord apprendre à parler une autre langue." A mon avis, nous devrions dire aux députés de langue française: si vous êtes élus à la Chambre, vous veillerez à ce que, dans la mesure où le permettent les progrès de la technique moderne, vous puissiez fournir le même apport aux débats du parlement canadien que si vous apparteniez à la majorité de langue anglaise.

A mon sens, si nous disions cela à nos députés de langue française à la Chambre, endroit où l'on fait les lois et appuie le gouvernement, alors la personne qui ne parlerait pas l'anglais aurait le même droit de fournir son apport à ces débats que la personne de langue anglaise, et nous manifesterions l'esprit qui a rendu possible la confédération.

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Je suis porté à croire que nul ici présent ne saurait désapprouver toute mesure pratique qui pourrait mieux faire comprendre ce que nous avons à nous dire réciproquement, quelle que soit la langue que nous employons. De fait, à écouter le présent débat, j'ai moi-même songé qu'il serait peut-être possible d'améliorer ce système de manière que le gouvernement en bénéficie. Si nous pouvions trouver quelque chose qui pût interpréter les bonnes idées du gouvernement de manière que ces dernières fussent immédiatement comprises et approuvées par l'opposition, ce serait un résultat utile de plus au présent débat.

**L'hon. M. Marler:** Il faudrait un esprit hors de pair pour cela.

**L'hon. M. Pearson:** Ce serait au delà de votre capacité.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Pour revenir à la réalité après cette incursion en Utopie, j'aimerais dire quelques mots du système qui fut installé cet été à l'occasion du congrès postal, parce qu'on en a parlé à maintes reprises. On a proposé maintes fois qu'on aurait pu laisser ce système installé à la Chambre, au bénéfice des députés. Cela était impossible, monsieur l'Orateur. L'installation était provisoire, aménagée de façon à tenir compte du fait que la Chambre est maîtresse de sa propre destinée, et que la salle n'avait été que prêtée et que rien ne devait y être fait qui laisserait la moindre trace, à l'issue du Congrès. Les fils étaient posés sur le parquet et les appareils étaient fixés aux pupitres avec des attaches. Aucun trou n'a été fait et l'installation n'avait rien de permanent. Si cet équipement avait été utilisé six mois ou un an, je soupçonne fort qu'il se serait révélé insuffisant, en raison de sa nature provisoire.

D'autre part, le système était modelé sur celui qui est en usage dans la plupart des organismes qui emploient l'interprétation simultanée; il importe, à mon avis, de tenir compte de cela dans l'examen du problème que pose l'aménagement d'un système.

**M. Breton:** Puis-je poser une question?

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Cela ferait le quatrième discours de l'honorable représentant cet après-midi. S'il voulait donc garder sa question pour la poser quand j'aurais fini de parler, je serai heureux d'y répondre alors. La plupart des organismes qui utilisent l'interprétation simultanée ont un nombre limité de microphones. Il s'agit d'organismes qui sont, mettons, normalement sous la direction plus immédiate de leur président ou de celui qui en fait fonction que ce n'est parfois le cas à la Chambre.

A l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, par exemple, l'orateur se rend à une tribune et parle en face du seul microphone disponible. Aux commissions de l'Organisation des Nations Unies, si je me rappelle bien, il y a des microphones entre les déléguées. En outre, le système installé à la Chambre de commerce des jeunes prévoit un nombre restreint d'endroits d'où l'on peut parler. Un des problèmes qui se poseront à la Chambre sera d'établir un système d'interprétation simultanée qui tienne compte des interruptions plutôt intéressantes et parfois amusantes qui peuvent venir de toute partie de la Chambre à tout moment, obligeant de fait les interprètes à parler pour deux personnes à la fois.

Ce problème n'existait pas durant les délibérations du congrès postal. Les délégués à notre congrès postal étaient bien organisés. Il y avait un microphone par délégation et, même si, normalement, environ 300 personnes assistaient à ces réunions, quelque 95 microphones seulement étaient utilisés. En outre,—et ce n'est qu'un à-côté qui présentera peut-être quelque intérêt à la Chambre,—il y avait un assez bon système de contrôle, grâce auquel le président, qui siégeait sur une tribune à l'extrmité sud de la Chambre, ici, pouvait donner un signal au préposé au poste de contrôle placé dans la tribune, ce qui lui permettait de couper la parole à tout orateur en tout temps.

J'imagine, monsieur l'Orateur, qu'il y a des moments où vous auriez aimé vous servir d'un tel dispositif. Puis, monsieur l'Orateur, —et je ne dis pas que ce soit un accessoire de l'installation proposé,—il y avait deux lumières brillantes à l'extrémité de la Chambre où vous êtes. L'une était verte; par son signal, elle indiquait à l'orateur qu'il parlait si vite que les interprètes ne pouvaient le suivre. Lorsque cette lumière s'allumait, l'orateur était automatique censé ralentir. Il y avait une autre lumière,—ce que nous pourrions appeler une lumière d'urgence,—qui était rouge. Lorsque cette lumière brillait, cela voulait dire qu'on n'était plus maître de la situation, que le président n'avait pas l'intention de poursuivre la réunion et que le système d'interprétation avait été coupé. Peut-être aurions-nous pu nous servir un peu de ce procédé au cours de certains débats sur

le pipe-line. A cet égard,—soit en ce qui concerne le contrôle des microphones,—il y avait donc une grande différence au regard du genre de système que nous aurions ici, à la Chambre.

En outre, monsieur l'Orateur, si nous installons ce système ou un système à peu près semblable, nous serions obligés de nous passer de la majorité de nos courriéristes parlementaires,—et je crois que cela serait très regrettable,—car le matériel et les cabines des traducteurs dont on avait besoin occupaient la majeure partie de la tribune des journalistes. Puis je pourrais mentionner en passant la question des canaux comme une autre raison du caractère inapproprié de ce système. Il y avait six canaux en cause. Évidemment, nous n'aurions pas besoin d'un aussi grand nombre de canaux en l'occurrence.

A en juger d'après l'expérience que nous avons acquise à l'égard de ce système, monsieur l'Orateur, j'admets certainement avec madame la secrétaire d'État (Mme Fairclough) qu'il serait plutôt compliqué de former des gens à faire l'interprétation d'une façon satisfaisante. Ce n'est pas une impossibilité, mais nous ne devrions pas nous attendre à ce qu'on puisse le faire du jour au lendemain. Au congrès postal, ces gens sont venus au Canada de presque tous les pays du monde pour accomplir ce travail. De temps à autre, il surgissait de petites difficultés dans la traduction. Une difficulté qui heureusement ne s'est pas présentée au congrès postal mais qui a surgi à une autre réunion montre comme il est difficile parfois d'exprimer les sentiments d'une langue à l'autre. En allemand, il y a une expression qui traduit presque exactement en anglais "The dog in the lumberyard", mais traduite en anglais avec les mêmes mots elle n'aurait guère de sens. Au congrès international en question, monsieur l'Orateur, l'interprète, sans y réfléchir peut-être, a employé l'équivalent anglais des mots qui lui sont venus à l'esprit, savoir: "The Negro in the woodpile". Cette interprétation s'est révélée embarassante pour certains de ceux qui écoutaient la traduction. Ce n'est là qu'un seul de maints exemples que l'on pourrait citer sur les difficultés d'arriver à une interprétation entièrement satisfaisante. Certains de ces exemples ne sauraient être évoqués ici. Je le répète cependant, ces obstacles sont loin d'être insurmontables.

Ayant quelque connaissance des problèmes techniques que pose un tel dispositif, je tiens à dire qu'il ne sera pas facile d'établir un dispositif répondant à nos besoins. Je laisse pour l'instant de côté les belles traditions de cette Chambre, dont il faut également tenir compte et dont il a été longuement question lorsque les microphones ont été installés. Se rappelant le passé, certains peuvent juger pareille installation indésirable. Ce n'est pas mon avis. Elle a beaucoup de bon.

Toutefois, j'estime que le présent débat, et c'est là-dessus que je terminerai, fait ressortir quelque chose que nous devrions tous nous rappeler et apprécier à sa valeur. Je suis heureux que les deux côtés de la Chambre en aient donné des témoignages. Je veux dire que depuis la Confédération la compréhension et l'appréciation de l'une et l'autre langue, de l'une et l'autre culture et de leurs antécédents s'est grandement améliorée.

Je viens du centre de la langue et de la culture française dans notre pays, la province de Québec. J'ai passé toute ma vie au milieu de gens d'expression française pour qui la culture française est une longue tradition. J'ai toujours constaté qu'ils étaient particulièrement généreux dans leur effort, effort très bien réussi, pour apprendre l'autre langue importante du Canada et pour comprendre et apprécier l'autre groupe ethnique important du pays. J'incline à croire que nos amis de langue française ont fait plus en ce sens que l'élément anglophone du pays. Je pense, toutefois, que la situation change. Depuis quelques années, j'ai constaté, en parcourant le pays d'un littoral à l'autre, qu'on s'intéresse davantage à la langue française et à la culture de nos collègues d'expression française.

A ce sujet, j'ose dire que je ne suis pas tout à fait heureux de certaines réflexions qu'a formulées l'honorable député de Rosthern (M. Tucker). Je ne parle pas ici dans un esprit critique, mais je pense que la chose l'intéressera. Je ne suis pas du tout sûr qu'on doive parler, comme il l'a fait d'un bout à l'autre de son discours, d'un groupe minoritaire et d'un groupe majoritaire lorsqu'il est question de problèmes de langue et de culture. Ce sont des termes que l'honorable député a employés maintes fois. Je conçois plutôt le Canada comme étant une nation composée de minorités, où aucun groupe, qu'il soit de langue anglaise ou de langue française ou ce qu'on voudra, n'a le droit de considérer qu'il constitue l'élément dominant. Certes notre nation a été surtout créée par ceux qui parlent français comme par ceux qui parlent anglais. Mais nous avons aussi fait venir chez nous et assimilé un grand nombre de personnes appartenant à d'autres cultures et, à l'heure qu'il est, nous comptons des millions de compatriotes dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais.

Or, par tradition, et ce n'est que juste, deux langues seulement sont utilisées à la Chambre. Nous les respectons, nous tenons à les favoriser et à les comprendre. C'est une bonne

idée que d'étudier ce problème. Je sais qu'il fait actuellement l'objet d'un examen, mais, monsieur l'Orateur,—et ceci dit, j'aurai fini, —n'allons jamais aborder un problème de ce genre en supposant que la majorité des Canadiens forment un groupe linguistique, religieux ou culturel, la minorité groupant d'autres personnes pour ce qui est de ces trois catégories. Tenons-nous d'abord pour Canadiens, songeons d'abord que nous devons nous vouer au service de notre pays. Disons-nous aussi que, si nous voulons travailler à nous comprendre mutuellement, il ne faudrait pas que nous nous isolions en fonction de la langue, de la religion ou de la culture.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du ministre des Postes (l'honorable M. Hamilton) à propos de la motion à l'étude, mais je n'ai pas pu constater s'il est pour ou contre la motion. Pour ma part, je me propose d'appuyer l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton), car j'estime que sa proposition est opportune. Le ministre des Postes a mentionné quelques inconvénients qui pourraient surgir si l'on donnait suite à la motion. Il a dit que, si nous avions l'interprétation simultanée à la Chambre, quelques membres de la tribune des journalistes s'abstiendraient peut-être d'assister à nos débats, mais, bien que nous ne profitions pas encore de la traduction simultanée, il a fait remarquer, par mesure de prudence, que cette tribune n'était pas encombrée au moment où il parlait.

**Une voix:** Elle ne l'est pas maintenant, non plus.

**L'hon. M. Pearson:** Non, pas maintenant non plus; je crois qu'il y a un journaliste de plus. Le ministre des Postes a aussi fait mention d'autres difficultés relatives à l'interprétation simultanée. J'en ai fait l'expérience moi-même; je sais qu'il pourrait être difficile de rendre l'expression "nigger in the woodpile" par une locution qui signifierait exactement la même chose, en français, mais, à mon avis, ces difficultés d'ordre pratique ne sont pas très importantes. Quoi qu'il en soit, la motion à l'étude, si je l'interprète bien, demande au gouvernement de songer à l'opportunité d'établir un comité spécial du Parlement en vue de l'examen de cette question; j'ai été réconforté d'entendre le ministre des Postes nous dire, à la fin de ses observations, qu'il serait bon d'étudier la question.

Remarquons bien encore une fois que cette motion vise à inviter les députés, qu'elle intéresse le plus, à entreprendre une étude. Il s'agirait, si je comprends bien, d'un comité qui ferait une enquête et rédigerait un rapport. Audit comité on pourrait soumettre les arguments d'ordre technique, financier et autres qui pourraient avoir une influence sur l'adoption ou le rejet définitif de cette idée.

Le secrétaire d'État (Mme Fairclough) a laissé entendre qu'un tel examen pourrait être effectué, sous forme préliminaire, par l'Orateur. Il y aurait peut-être moyen de combiner ces deux idées, et l'Orateur, que cette question ne laisserait certainement pas indifférent, pourrait entreprendre des recherches dont les résultats seraient soumis au comité parlementaire. Je pense que la création d'un système de traduction simultanée en cette enceinte, comme on l'a déjà signalé au cours de la présente discussion, donnerait plus d'actualité à nos débats lorsque des députés y participent en utilisant la langue française, qui, nous en conviendrons tous je pense, n'est malheureusement pas entièrement comprise d'un grand nombre de députés. Il y a par conséquent des discours que ne peuvent pas suivre à mesure qu'ils sont prononcés ceux qui ne comprennent pas la langue française. C'est ce qui fait que les députés de langue anglaise qui ne comprennent pas les discours ont beaucoup de difficulté à participer au débat comme ils le voudraient immédiatement après ces discours, c'est-à-dire en exprimant leur avis sur les déclarations qui ont été faites. Cela place aussi l'Orateur qui se sert du français dans une situation désavantageuse.

En conséquence, j'espère que cette proposition d'interprétation simultanée, si le comité de la Chambre la juge pratique et souhaitable, supprimera ce désavantage que subissent présentement un certain nombre de députés.

Presque tous ceux qui ont pris la parole dans cette discussion ont parlé de ce qui se fait à cet égard à l'Organisation des Nations Unies et je suis sûr que ceux qui ont présenté cette motion y ont beaucoup songé. La conférence postale internationale qui a eu lieu ici l'été dernier a démontré la possibilité et l'utilité d'employer un tel système de traduction à la Chambre. Bien entendu, le système employé à l'ONU, ainsi que le ministre des Postes l'a signalé, je pense, n'oblige pas un membre à se rendre à un pupitre pour parler devant un microphone afin de permettre le fonctionnement du service de traduction. A l'ONU, quand les délégués siègent en comité, ils peuvent parler de leur pupitre comme nous le faisons à la Chambre et le service d'interprétation simultanée fonctionne de cette façon.

Les écouteurs sont, je présume, utilisés aux Nations Unies comme ils ne le seraient pas à la Chambre. Je me souviens que, parfois, l'emploi qu'on fait des écouteurs, aux

Nations Unies, illustrait la détérioration du débat dans cet organisme. Au début, nous mettions l'appareil pour écouter la traduction des discours russes avec grand intérêt, puis, au bout d'un certain temps, on les enlevait, parce qu'on était fatigué d'entendre certains de ces discours russes et que c'était une façon de l'éviter. Enfin, pour indiquer la détérioration complète du débat, nous retournions nos écouteurs vers l'extérieur et les mettions sur nos oreilles de façon à ne pouvoir entendre le discours russe, même dans la langue originale. Or, je suis sûr que si nous avions cette installation à la Chambre, on n'en abuserait jamais de cette façon.

On a proposé, monsieur l'Orateur,—et je crois que c'est le député de Parry-Sound-Muskoka (M. Aiken) qui a, le premier émis cette opinion,—qu'une installation d'interprétation simultanée minimiserait ou réduirait notre désir d'écouter les discours en français et nuirait donc à l'évolution à laquelle bon nombre d'entre nous se soumettent de nos jours, en tâchant de se perfectionner dans notre langue. Mais, naturellement, si nous introduisions ce système à la Chambre des Communes, il n'y aurait aucune obligation pour quiconque de s'en servir pour n'importe quel discours, et je crois qu'à mesure que la langue française nous deviendrait plus familière, nous aurions moins besoin de recourir à la traduction et serions très heureux d'écouter les discours français sans l'aide du système.

Je signalerai également, comme l'a fait un député qui m'a précédé, que ce système présenterait un réel avantage: celui de pouvoir écouter les discours prononcés en anglais dans la traduction française et quelquefois, il n'est pas douteux, de pouvoir écouter une version française bien meilleure que les discours anglais qu'elle traduit. Du moins, c'est ce que j'ai constaté personnellement lorsque mes propres observations hésitantes présentées à des réunions internationales avaient été traduites dans un français classique.

Je trouve, par conséquent, qu'on peut faire valoir beaucoup d'arguments en faveur de cette motion, arguments qui ont été présentés, durant ce débat, par des députés siégeant des deux côtés de la Chambre. J'espère donc que la Chambre verra dans cette motion une idée pratique, en ce qu'elle représente au moins un pas vers la reconnaissance de l'unité de cette Chambre et de notre pays en matière de langue; je compte que tous les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre jugeront à propos d'en faire une étude bienveillante et aussi, je l'espère, une étude concrète grâce au comité qui pourrait être constitué.

[L'hon. M. Pearson.]

**M. Alan Macnaughton (Mont-Royal):** Monsieur l'Orateur, en appuyant la motion du député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton), je me contenterai de dire que la plupart des députés, j'en suis sûr, appuient ce qu'a dit le représentant d'Algoma-Est (M. Pearson). Le député de Vancouver-Est (M. Winch) a semblé laisser entendre que certains d'entre nous étaient des "nouveaux convertis" en cette matière. Il n'en est rien. Il y a un an à peine, certains membres de ce côté-ci de la Chambre se sont fort intéressés à cette question et ont formé un comité qui a invité l'Orateur de la Chambre des communes à bien l'étudier. Pour des raisons que l'ex-Orateur est le mieux en mesure de savoir, aucune solution n'a été proposée à ce moment-là; mais je crois que l'heure est venue d'étudier la question. Selon moi, il ne faut pas s'arrêter aux difficultés d'ordre technique, ni au coût, même si le coût est très important. Le comité auquel sera confié l'examen de la question, j'espère, étudiera ces points.

Ce qui est important, c'est que nombre de nos collègues de langue française se trouvent quelque peu désavantagés, parce qu'ils aimeraient entendre immédiatement une version française de ce qui se dit en anglais. Le problème n'est donc pas celui d'aider les Anglais à mieux comprendre le français, mais, pour renverser la question, celui de permettre aux députés francophones de saisir complètement ce dont il s'agit dans les discours anglais.

Étant originaire de la deuxième ville francophone du monde par ordre d'importance (la plus grande après Paris), où nous frayons tous les jours avec nos frères français, je sais par expérience que la meilleure façon d'apprendre leur langue, c'est de fréquenter nos confrères francophones; qu'un des meilleurs moyens de comprendre et d'apprendre le français, c'est d'écouter cette langue jusqu'à ce que nos oreilles s'y habituent.

Les honorables préopinants ont débattu bien des aspects de la question. Il ne serait donc pas utile d'y revenir encore une fois. Je dirai, cependant, que plus on se hâtera d'en finir avec cette question pour la renvoyer à un comité permanent ou à une autre commission parlementaire à constituer en vue de l'étude du problème, mieux cela vaudra pour tout le monde à la Chambre.

*(Texte)*

**M. Louis Deniset (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire quelques mots en marge de ce débat. On ne demande rien d'extraordinaire; ce n'est pas la mer à boire. Il s'agit tout simplement de former un comité en vue d'étudier la question.

*(Traduction)*

Je me demande, monsieur l'Orateur, combien de députés ont réellement compris ce que je viens de dire? J'oserais dire que plus d'un tiers n'ont pas compris un mot de ce que je viens de dire en français. Quelle est la température à Vancouver-Est? How is the weather in Vancouver-East?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Très bien.

**M. Deniset:** Monsieur l'Orateur, mettons que nous ayons à voter dès maintenant. Comment pourrions-nous le faire convenablement, puisqu'il nous faut attendre à demain matin pour lire la traduction? Nous serions privés du plaisir de comprendre les phrases sonores que vient de prononcer le ministre des Postes (M. Hamilton); nous n'en aurions pas la traduction à temps pour voter aujourd'hui.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Bravo!

**M. Deniset:** Les objections qu'on a soulevées sont d'ordre strictement technique. Est-ce qu'un comité n'est pas l'organisme tout désigné pour étudier les difficultés d'ordre technique et administratif? L'honorable secrétaire d'État (M^me^ Fairclough) a dit que l'Orateur étudiait la question. On peut donc en conclure qu'elle est favorable à ce qu'on étudie la question. Je déclare donc, monsieur l'Orateur, que nous devrions avoir un comité pour étudier la question, en même temps que l'Orateur, et nous verrons qui des deux obtiendra des résultats le plus vite.

**M. Raymond O'Hurley (Lotbinière)** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt les discours que les divers députés ont prononcés au sujet de la motion actuellement à l'étude. Comme j'ai toujours vécu et que j'habite encore dans une localité française, que j'y ai passé ma vie et que je représente l'élément de langue française des environs de la ville de Québec, je crois que la motion proposée aujourd'hui aura son importance en démontrant que le bilinguisme au Canada n'est pas seulement un mot dont on peut se servir en temps d'élections, mais aussi un mot qu'on peut faire passer dans la réalité.

Monsieur l'Orateur, mon attitude est ferme. Il n'y a pas deux façons d'envisager la question. Même s'il y a des détails techniques à étudier et à préciser,—je sais que ce système sera très compliqué et que le coût en sera un point important,—la proposition mérite néanmoins d'être examinée. A mon avis, elle mérite d'être acceptée et la Chambre devrait, non seulement se déclarer favorable à l'étude de ce problème, mais se dire disposée à fournir le moyen d'y donner suite le plus tôt possible.

J'ai été étonné d'entendre le député de Rosthern (M. Tucker) parler si éloquemment sur ce sujet, et ce qui m'a étonné le plus, ce n'est pas la facture de son discours, mais le fait qu'il appuie si fortement cette proposition, compte tenu de la brève période écoulée depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir. A mon sens, l'honorable représentant aurait dû appuyer aussi énergiquement cette proposition par le passé qu'il l'a fait aujourd'hui. Mais cela ne modifie pas mon attitude. Mon attitude est la même, et je dis en toute fermeté et franchise que, vu que la confédération repose depuis 90 ans sur le maintien des deux langues officielles parlées au Canada, la Chambre devrait avoir le plus tôt possible un service d'interprétation simultanée, et que l'Orateur devrait poursuivre ses recherches et que l'on devrait donner suite à toute résolution qui sera adoptée, pour résoudre toute difficulté éventuelle afin que la Chambre puisse voir l'application de ce système qui a été installé dans d'autres assemblées importantes à travers le pays.

*(Texte)*

**M. Georges Villeneuve (Roberval):** Monsieur le président, je m'en voudrais de ne pas adresser la parole à l'occasion du débat sur la proposition de résolution de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton), visant l'établissement d'un système d'interprétation simultanée, de l'anglais au français et vice-versa, des débats à la Chambre.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique rend officiel l'usage de l'anglais et du français au Canada, et si l'on croit bon d'avoir en ces deux langues le compte rendu des débats, je crois qu'il est dans l'esprit de la constitution que ces mêmes débats, faisant l'objet d'une traduction officielle, fassent également l'objet d'une interprétation simultanée, alors même qu'ils ont lieu à la Chambre.

Je veux particulièrement traiter l'aspect pratique du projet dont nous sommes saisis.

Tout le monde sait que pour participer aux débats de la Chambre en toute quiétude en toutes circonstances, il s'avère nécessaire d'être parfait bilingue. Voilà l'objectif auquel de nombreux députés tendent, mais avouons qu'en pratique il n'en va pas si bien. Je suis d'avis que, sur 265 députés siégeant ici, on peut en compter au maximum 15 qui répondent à la notion du parfait bilinguisme et, en faisant cette affirmation, je m'estime généreux car, sauf deux ou trois exceptions qui ont atteint cet idéal, les autres prétendument parfaits bilingues se sentent énormément plus à leur aise en parlant leur langue maternelle que la langue seconde, ce que chacun admettra être tout à fait naturel, après tout.

Point n'est nécessaire d'assister à plus d'une séance de la Chambre pour se rendre compte que l'acoustique y demeure relativement mauvaise, en dépit des améliorations qu'on y a apportées voilà quelques années. Personne, que je sache, ne possède d'amplificateur naturel, et tout le monde aurait besoin d'un tel don de la nature pour bien entendre les propos tenus en cette enceinte. Et comme la marge entre entendre et comprendre, au sens strict de ces deux termes, demeure encore grande, j'avouerai avec bien d'autres de mes collègues, tant de langue française que de langue anglaise, que le fait de suivre les débats en cette enceinte constitue un effort constant qu'il semble outrancier de demander à un représentant du peuple pendant les six mois par année que dure, à peu près, chaque session. Ajoutons à ces difficultés d'audition et de compréhension les questions hétérogènes qui se discutent ici, lesquelles, assez souvent, n'intéressent qu'une section du pays et dépassent l'entendement des députés des régions non concernées, et vous aurez la réponse toute trouvée aux nombreuses absences que certains journaux déplorent, sans toujours en chercher la cause.

Le groupe dont on a le plus exigé de bilinguisme jusqu'à maintenant est sans contredit le groupe français. Les députés de langue anglaise savent-ils que leur langage varie énormément selon la région du pays d'où ils viennent? S'est-on déjà arrêté à remarquer la différence entre l'anglais parlé par un député de Terre-Neuve et un autre de l'Alberta, entre un député de la Nouvelle-Écosse et un autre de la Colombie-Britannique, et même entre un député anglais du Québec et un autre de l'Ontario? Selon la prononciation, le timbre de voix et le vocabulaire employés, un député de langue française, comme moi, se rend compte que, s'il y a unité de langue chez tous ces députés anglais de divers coins du pays, il n'en demeure pas moins que cette unité ne manque pas de diversité, ce qui ne manque pas également d'ajouter aux difficultés des députés de langue française qui écoutent tous ces doctes exposés à la Chambre.

D'un autre côté, il y a des députés d'origine germanique, slave, et autres, dont l'anglais se teinte parfois d'expressions exotiques qui ajoutent aux difficultés susmentionnées. C'est en vue d'obvier à cette tour de Babel en miniature que je réclame l'interprétation simultanée, question à mon sens de fournir à chaque député, quelle que soit la langue officielle qu'il parle, toutes les facilités possibles de donner en cette enceinte son plein rendement.

J'ai remarqué, depuis mon arrivée à la Chambre, en 1953, qu'il se fait de beaux efforts (tant du côté des députés français que les députés anglais) dans le sens du bilinguisme et j'estime que l'adoption d'un système d'interprétation simultanée ne ferait qu'accroître cette tendance qui doit se développer dans la liberté absolue. L'unité nationale ne se scellera pas de force, et rien de mieux pour la sceller que d'apporter à chacun des deux principaux groupes ethniques dont les langues ont été reconnues officielles par la constitution, la considération qui lui est due eu égard à sa façon normale de s'exprimer, la langue demeurant le véhicule de la pensée. Comme disait un conférencier récemment: "On n'a pas plus besoin de demander la permission d'aimer sa langue que de celle d'aimer sa mère".

Je suis d'avis qu'un tel système serait tout simplement de nature à donner à chacun l'avantage de s'exprimer et d'être vraiment bien compris.

Depuis mon arrivée à la Chambre, j'ai fait plusieurs interventions en faveur de la mesure soumise aujourd'hui par mon honorable ami de Joliette-l'Assomption-Montcalm. Le 27 janvier 1955, à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je réclamais l'installation d'un système de traduction simultanée en cette enceinte. En 1956, je fus le premier député à proposer une résolution dans le sens de celle de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, et encore à la présente session, j'ai inscrit une résolution semblable à la sienne, laquelle malheureusement est au 25e rang, alors que la sienne vient au premier. Je serai heureux, lorsque tous se seront prononcés en faveur de cette résolution, de pouvoir dire que moi aussi j'ai fait ma petite part pour obtenir l'établissement de ce système d'interprétation simultanée à la Chambre.

J'ai entendu tout à l'heure l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) nous donner des estimations que je considère outrancières, relativement au coût de cette installation, et je préfère m'en rapporter à celles que faisait l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, qui a établi le coût d'une telle installation à environ $40,000, en plus de l'emploi de quatre interprètes.

Je suis vraiment curieux et un peu surpris que mon honorable ami de Vancouver-Est devienne tout à coup si économe, et j'espère qu'il étudiera de nouveau la question, sous tous ses angles, afin de se rendre compte qu'aujourd'hui nous ne demandons point la mer à boire, mais simplement justice. A mon avis, lorsqu'il est question de justice, on doit parler un peu moins d'argent.

Monsieur le président, je désire également signaler à l'attention de la Chambre

que les tribunes devraient aussi être munies de ce système que nous proposons pour la Chambre des communes.

En effet, tous les visiteurs qui se rendent ici ne sont pas nécessairement bilingues. Pour ma part, représentant un comté dont 98 p. 100 de la population est française, j'ai eu parfois à regretter cette déclaration que me faisaient certains de mes électeurs après avoir assisté à une séance à la Chambre: "C'est bien regrettable mais nous n'avons absolument rien compris, parce que les seuls discours qui ont été prononcés au moment de notre visite l'ont été en anglais. Eh bien, ils sont repartis un peu moins satisfaits. Si un système comme celui dont on parle aujourd'hui avait alors été installé dans les tribunes, je suis convaincu que ces gens auraient été plus satisfaits et seraient partis vraiment plus fiers d'être citoyens canadiens; ils auraient certes plus apprécié leur passage dans la capitale de leur pays.

La proposition de résolution préconise aussi un mode de traduction simultanée dans les comités parlementaires. Eh bien, les observations que j'ai faites concernant la Chambre s'appliquent aux comités, étant donné que les questions sont plus nombreuses et que les discours se font plutôt sous la forme de questions et de réponses.

Au cours du dernier congrès postal international, le Gouvernement a cru bon de doter la Chambre d'un système d'interprétation simultanée, afin que tous les délégués du monde entier, ici présents à cette occasion, puissent bien comprendre ce qui se disait au cours des délibérations. Si l'on a alors reconnu qu'il était important que tous les délégués comprennent ce qui se disait, je me demande pourquoi on n'accorderait pas aussi aux députés le privilège de suivre tout aussi bien les délibérations de la Chambre.

J'espère, monsieur l'Orateur, que la présente proposition de résolution sera accueillie favorablement par tous les députés de la Chambre, de quelque côté qu'ils siègent et quel que soit le groupe politique dont ils font partie. Ainsi, après avoir adopté la mesure, nous aurons fait un autre pas dans le sens de l'unité nationale.

*(Traduction)*

**M. Yves Leduc (Verdun):** Monsieur l'Orateur, je suis très en faveur de cette motion. Pourrais-je poser une question au ministre des Postes (M. Hamilton)? Il n'est pas parmi nous, mais je suis sûr qu'il voudra bien prendre ma question pour préavis. La voici: lors du congrès postal international qui s'est tenu en cette enceinte l'été dernier, les responsables de l'organisation du système de d'interprétation simultanée n'ont-ils engagé que des traducteurs canadiens, ou en avaient-ils fait venir d'ailleurs, pour l'interprétation du français à l'anglais ou de l'anglais au français? Combien ce dispositif provisoire a-t-il coûté à l'État? Merci.

**M. John Smith (Lincoln):** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire que j'appuie cette proposition de résolution. Je dois avouer que ma connaissance de la langue française est très restreinte.

*(Texte)*

La première Grande Guerre avec le 22e Régiment! Beaucoup bombardé les Allemands! Parlez-vous français?

J'ai peut-être compris: pommes de terre frites, des œufs, du lait, du cognac, du vin rouge, du vin blanc...

*(Traduction)*

Et bon nombre d'autres mots à ne pas dire en cette enceinte. Monsieur l'Orateur, notre pays et notre population sont bilingues, et je ne voudrais nullement m'opposer à cela. Je suis en faveur de cette formule et j'appuie la proposition de résolution.

*(Texte)*

**M. Lomer Brisson (Saguenay):** Monsieur l'Orateur, à mon sens, jamais proposition de résolution aussi susceptible de promouvoir d'abord la bonne entente dans cette enceinte et ensuite l'unité nationale au pays n'a été présentée, si ce n'est celle de l'honorable représentant de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton). Je crois que tous les citoyens de notre pays lui seront reconnaissants d'avoir proposé aujourd'hui une telle mesure.

Monsieur l'Orateur, il y a cependant une question à se poser. Alors que notre Parlement a été le théâtre des délibérations relatives aux affaires du pays depuis 90 ans, quelle est la situation actuelle de ses membres au point de vue du bilinguisme? Je crois que l'infime minorité, parmi nous, peut se vanter de pouvoir parler indifféremment, soit la langue française, soit la langue anglaise. Et alors, je pose une autre question, même si l'on a fait beaucoup de progrès sous ce rapport depuis 1867. Combien de ceux qui nous succéderont dans un autre siècle, à supposer que le progrès continue au même rythme au point de vue du bilinguisme, pourront se vanter alors d'être de parfaits bilingues?

Sans vouloir être pessimiste, monsieur l'Orateur, je crains qu'à ce moment-là, même si l'on a encore noté des progrès, on dira comme aujourd'hui: c'est encore le fait d'une minorité à la Chambre.

Jusques à quand, monsieur l'Orateur, verrons-nous en cette enceinte le spectacle

d'honorables députés bien pensants quitter la Chambre pour ne pas avoir à supporter, pendant une demi-heure ou une heure, une langue qu'ils ne comprennent pas? Jusques à quand obligerons-nous des députés d'une autre langue à lire, pendant des heures, des textes qu'ils ont mal entendus ou mal compris? Jusques à quand obligerons-nous des députés, —parce que les circonstances les y obligent,—à ne pas parler dans leur langue maternelle, alors que c'est elle qui est la plus fidèle à leur cœur, à leur intelligence et à leur savoir?

Monsieur l'Orateur, je veux rendre hommage à celui qui, aujourd'hui, demande au gouvernement, non pas d'établir immédiatement un mode de traduction simultanée, (car on a soulevé des objections dans certaines parties de la Chambre, les uns prétendant que l'on aurait tort de mécaniser les débats, d'autres que cela entraînerait une trop forte dépense, mais simplement de la bonne volonté, c'est-à-dire la formation d'un comité parlementaire où viendront témoigner des spécialistes qui indiqueront si, oui ou non, il est possible d'installer un tel système.

A mon avis, l'esprit de parti ne devrait pas entrer en ligne de compte dans la solution de cette question. S'il faut de la mécanique pour résoudre le problème linguistique en cette enceinte, j'en suis. Je préfère un système mécanique qui nous donnera un bilinguisme intégral et réel à un bilinguisme qui n'existe pratiquement pas à la Chambre.

Si la technique moderne pouvait nous donner un système, même mécanique, susceptible de régler le problème national au pays, je le favoriserais, en dépit des protestations du député de Vancouver-Est (M. Winch).

Monsieur l'Orateur, je répète que je suis en faveur de cette motion, et je félicite encore une fois son auteur et tous ceux qui travaillent à mousser au pays l'idée de la traduction simultanée à la Chambre.

*(Traduction)*

**M. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec un vif intérêt le discours du préopinant. Je ne regrette qu'une chose. C'est que par le passé il n'ait pas consacré autant d'énergie à la cause de l'interprétation simultanée. S'il avait pris la parole plus énergiquement à ce sujet par le passé, nous en serions peut-être plus avancés aujourd'hui.

La proposition de résolution qui nous est soumise est extrêmement importante. Avant que nous nous entendions tous à son sujet, et avant que nous l'acceptions tous, je pense qu'il faudrait faire d'amples recherches. Je tiens à proposer à la Chambre que nous procédions à l'étude de tous les aspects de cette question, même si je suis convaincu que l'adoption de l'interprétation simultanée faciliterait beaucoup l'unité nationale. Avec l'interprétation simultanée, les débats qui ont lieu en cette enceinte seraient beaucoup plus intéressants, non seulement pour les députés, mais aussi pour les personnes qui les écoutent dans la tribune. Cependant, il me semble qu'avant de nous lancer dans une telle dépense, nous devrions examiner avec le plus grand soin tous les aspects de la question.



**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Les honorables députés conviendront, j'en suis sûr, qu'on peut difficilement, au point où nous en sommes, apporter quelque chose de très neuf dans la discussion, mais j'aimerais, au début de mes très brèves remarques, féliciter l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton) non seulement pour l'exposé très clair de sa thèse mais aussi de la facilité avec laquelle il s'est exprimé en anglais, qui n'est évidemment pas sa langue maternelle. Je suis sûr que bien des députés lui envient la facilité avec laquelle il a exposé ses raisons de croire, raisons sur lesquelles beaucoup d'entre nous s'accordent, que la Chambre devrait accueillir favorablement sa motion.

A entendre les arguments des divers députés qui ont participé au débat, il me semble que l'interprétation simultanée aurait deux avantages assez évidents. Elle permettrait naturellement aux députés de langue anglaise de comprendre le sens de ce que disent les députés qui s'expriment en français. De même, elle permettrait aux honorables députés dont la langue maternelle est le français de comprendre plus parfaitement ce qui se dit en anglais. Comme l'a dit l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson), cela donnerait à nos débat un réalisme qui, je ne puis m'empêcher de le penser, leur manque parfois. Il m'a semblé très souvent, lorsque des discours étaient prononcés à la Chambre en français, que le débat reprenait par la suite comme si celui qui venait de parler en français n'avait rien dit.

Je sais que tous nous aimerions avoir cette facilité que possèdent un bon nombre de députés de parler les deux langues; toutefois, sachant comme il est difficile d'apprendre, soit l'anglais soit le français, je trouve que l'objection formulée par l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch), et selon laquelle un tel système nous détournerait de cet effort, n'est pas réellement sérieuse. J'ai beaucoup de sympathie pour l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, parce que durant ma carrière politique je me suis trouvé dans une situation semblable à la sienne. Il fait partie de la Chambre dont la grande majorité des membres parlent anglais.

J'ai eu l'honneur de faire partie de l'assemblée législative de Québec, où c'est l'inverse qui est vrai, la grande majorité de ses membres parlant français et un bon nombre, à leur vif regret sans doute, ne comprenant pas trop bien l'anglais. J'ai donc constaté par expérience, monsieur l'Orateur, que lorsque je parlais anglais je ne produisais aucune impression sur mes auditeurs. D'autre part, si j'étais loin d'avoir atteint la perfection en français, il me semblait bien quand même que je faisais bien meilleure impression quand je parlais en français.

Je ne m'en rendais pas moins compte pleinement, comme bien des députés dont la langue maternelle est le français, qu'il est extrêmement difficile d'abord d'atteindre à une grande facilité dans l'usage d'une langue seconde et, ensuite, plus difficile encore de savoir persuader en employant cette langue, parce que c'est une chose que de posséder le vocabulaire mais c'en est une tout autre que de l'utiliser avec facilité, de façon convaincante et, je le répète, persuasive. Je suis sûr que les délibérations de la Chambre seraient bien plus profitables si tous les députés savaient simultanément ce qui se dit soit en français soit en anglais.

A ceux des députés dont la langue maternelle est l'anglais, en particulier ceux qui représentent les provinces de l'Ouest, je signale que les députés de langue française à la Chambre comprendraient bien mieux les problèmes qui se posent dans l'Ouest si les discours des députés de l'Ouest étaient interprétés simultanément en français. Cela permettrait aux députés, en particulier à ceux du Québec, de suivre de plus près les débats au lieu d'être obligés d'en lire le compte rendu le lendemain. A mon avis, l'interprétation simultanée serait un véritable avantage pour les débats de la Chambre.

On a fait valoir certaines difficultés d'ordre technique en ce qui concerne les aménagements nécessaires. Le ministre des Postes (M. Hamilton) a, à son tour, soulevé certaines difficultés qui m'ont d'ailleurs paru d'ordre assez secondaire. Je suis certain que ces difficultés sont loin d'être insurmontables et je pense que, si aux termes de cette motion, on allait constituer un comité il lui serait très facile de déterminer jusqu'à quel point les difficultés techniques restent vraiment insolubles. Pour ma part, en tout cas, je ne les crois pas telles. Je n'ai pas assisté à un grand nombre de conférences internationales, mais il y a environ dix-huit mois j'étais présent à une de ces réunions où tous les discours étaient interprétés simultanément en anglais, en français et en espagnol. Je dois dire que cela fut fait sans la moindre difficulté, même au sein des commissions. Je ne crois pas qu'à la Chambre des communes cette tâche dépasserait les possibilités de notre pays.

Je n'entends pas répéter les arguments qu'ont fait valoir d'autres députés. Les arguments invoqués au cours du débat ont été, pour une bonne part, excellents, mais je dois dire que je suis tout à fait favorable à la motion et que si elle est mise aux voix je lui accorderai certainement la mienne.

**M. Pratt:** Me sera-t-il permis de demander à l'honorable préopinant si cette question a jamais été soulevée à l'assemblée législative québécoise au cours des nombreuses années pendant lesquelles il en a fait partie?

**L'hon. M. Marler:** Non, monsieur l'Orateur, la question n'a pas été soulevée parce qu'on avait pris l'habitude de ne parler pour ainsi dire qu'une seule langue. Quand je faisais partie de l'Assemblée législative, quelques députés seulement, je crois, utilisaient l'anglais comme langue maternelle. Si je puis répondre plus longuement à la question, monsieur l'Orateur, je puis dire que la seule exception était l'étude des crédits du ministère des Mines, dont le ministre était de langue anglaise. Le critique officiel de l'opposition était aussi de langue anglaise. La discussion était amorcée en anglais; on posait quelques questions au ministre qui y répondait en anglais. Puis, le premier ministre d'habitude parlait tantôt en anglais tantôt en français. Nous poursuivions ensuite le débat en français pendant trois quarts d'heure et le critique de l'opposition posait alors en anglais des questions auxquelles on avait déjà répondu en français. C'est donc, à mon avis, un excellent argument en faveur de l'interprétation simultanée.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Nous avons eu cet après-midi, monsieur l'Orateur, un débat fort utile, et quant à moi, je me suis senti très impressionné par l'attitude raisonnable adoptée par tous ceux qui y ont pris part. L'honorable représentant de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton) a présenté sa cause avec équité et je puis lui assurer qu'il a trouvé parmi les ministériels des auditeurs bien disposés. J'ai remarqué avec une certaine surprise qu'il semble avoir fait deux convertis de son propre côté de la Chambre. Je songe en particulier aux deux membres du dernier cabinet qui ont pris part au débat d'aujourd'hui, savoir les honorables représentants d'Algoma-Est (M. Pearson) et de St-Antoine-Westmount (M. Marler).

**L'hon. M. Marler:** Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable ministre a tort d'employer le terme "convertis".

**L'hon. M. Green:** Je demande pardon à l'honorable député?

**L'hon. M. Marler:** Je pense que l'honorable ministre ne devrait pas se servir du terme "convertis" car il donne à penser que nous avons changé d'avis sur la question. L'honorable ministre se rappellera fort bien que ni l'honorable représentant d'Algoma-Est ni moi-même n'avons jamais eu la possibilité d'exprimer notre point de vue sur cette question en cette enceinte.

**L'hon. M. Green:** L'honorable représentant de Roberval (M. Villeneuve) a fait remarquer, à juste titre je pense, qu'il avait fait inscrire une proposition de résolution au *Feuilleton* lors d'une session précédente. De toute évidence, si les membres de l'ancien gouvernement avaient été disposés à prendre cette mesure, il n'y avait absolument rien pour les en empêcher.

**L'hon. M. Chevrier:** Nous n'avons jamais eu l'occasion de discuter cette question.

**L'hon. M. Green:** Ils apprennent cependant très vite comment se comporter dans l'opposition.

**L'hon. M. Marler:** Nous avons eu un bon exemple.

**L'hon. M. Green:** L'honorable représentant d'Antoine-Westmount a eu beaucoup d'expérience dans ce domaine à l'assemblée législative de Québec et il en a eu un peu moins à apprendre que les autres anciens ministres.

**L'hon. M. Marler:** Le ministre apprend très vite.

**L'hon. M. Green:** Mais, trêve de plaisanterie, cette question a fait l'objet d'un examen approfondi de la part du gouvernement. Nous avons suivi les délibérations du Congrès de l'union postale qui se sont déroulées en cette enceinte il y a tout juste quelques semaines et plusieurs ministères étudient cette question en ce moment. Le ministère des Travaux publics, par exemple, devrait veiller à ce que toutes les installations se fassent correctement. Les fonctionnaires de ce ministère, je le répète, se préoccupent de la question depuis un certain temps. Nous ne sommes, pour l'instant, nullement en mesure de formuler des prévisions avec la moindre précision. Je crois que les chiffres donnés par l'honorable député qui a présenté la résolution sont trop bas et que l'on constatera que les frais en seraient beaucoup plus élevés. Je crois aussi que les traitements des traducteurs entraîneraient une dépense d'au moins $100,000 par an. J'ignore si ce chiffre est exact. L'étude de cette question n'est pas encore suffisamment avancée pour qu'il nous soit possible d'en parler avec la moindre précision. En fin de compte, il incombe au gouvernement de soumettre l'ensemble de la question à la Chambre quand il s'agira de prendre une décision. C'est naturellement Votre Honneur qui se charge de l'administration de la Chambre et je pense que c'est à vous qu'il faut en laisser la responsabilité essentielle. Comme l'a souligné le secrétaire d'État (Mme Fairclough), monsieur l'Orateur songe à la question et veille à l'élaboration de la meilleure solution possible.

Cette proposition de résolution prévoit également la création d'un comité spécial. C'est absolument impossible pendant la présente session. J'ai expliqué l'autre jour aux honorables députés que la présente session a été convoquée pour liquider les affaires de l'année 1957 et non pas pour aborder celles de 1958. Il s'agissait avant tout naturellement d'examiner les crédits de 1957-1958 et de les faire adopter par la Chambre. Il y avait de plus certaines mesures législatives urgentes qu'il fallait promulguer. Mais la présente session ne durera que deux mois, à moins que les honorables députés préfèrent rester ici pendant les vacances de Noël et empiéter sur l'an prochain. Je suis convaincu cependant que tel n'est pas le désir de la grande majorité des députés siégeant ici. Nous devrions normalement pouvoir terminer les travaux avant la période de Noël. Il nous reste si peu de temps, quatre semaines seulement, si nous voulons terminer nos travaux avant Noël, qu'il serait absolument impossible de créer le comité spécial demandé par cette proposition de résolution. Même si ce comité était créé, il lui serait absolument impossible de travailler convenablement car les témoignages qu'il faudrait lui soumettre ne sont pas disponibles à l'heure actuelle et ne le seront pas avant la fin de l'année en cours.

**M. Knowles (Winnipeg - Nord - Centre):** Avant que le ministre passe à autre chose, je me demande s'il me permettrait de lui poser une question?

**L'hon. M. Green:** Oui.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** La motion demande-t-elle qu'un comité soit établi à la présente session? Le gouvernement ne pourrait-il pas, aux termes mêmes de la résolution, envisager la possibilité d'établir un tel comité à une future session?

**L'hon. M. Green:** Lorsque la Chambre se réunira de nouveau pour la session de 1958, il faudra étudier la manière de s'occuper de cette question. Je ne suis nullement convaincu que la meilleure manière de s'en occuper soit d'établir un comité spécial. Il existe des comités permanents de la Chambre qui pourraient faire, je pense, tout aussi bien sinon mieux qu'un comité spécial. En

tout cas, ainsi que je l'ai expliqué, il serait absolument inutile pour le moment de faire examiner la question soit par un comité spécial soit par un comité permanent.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que nous devrions tous étudier les diverses questions qui nous ont été soumises cet après-midi au cours de cet utile débat. La teneur des discours de cet après-midi prouve aux honorables députés qu'on s'intéresse au plus haut point à cette proposition aux quatre coins de la Chambre. J'estime que le débat a été très utile; je termine comme j'ai commencé en disant que nous accueillons cette proposition dans les meilleures dispositions et que les ministères intéressés étudieront avec soin les faits qu'on a exposés ici cet après-midi. Je propose donc le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Avant que le ministre propose le renvoi du débat, je dois lui dire que plusieurs autres députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre voudraient prendre part à la discussion. Je me demande si le ministre ne pourrait pas leur permettre de se faire entendre. Il pourrait présenter sa motion plus tard puisque ces honorables députés ont attendu l'occasion de formuler leurs brèves déclarations. Je suis sûr qu'on les obligerait beaucoup en leur permettant de se faire entendre.

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup mais j'ai attendu que le parrain de la motion se lève car, en prenant la parole, il devait mettre fin au débat. J'ai attendu exprès ce moment-là; je crains que le Règlement ne me permette pas de me rendre à la proposition de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier).

**L'hon. M. Chevrier:** Sauf erreur, l'honorable député se levait pour poser une question et non pas pour mettre fin au débat. Si j'interprète bien le Règlement, je ne crois pas qu'il soit autorisé à parler le dernier. Sauf erreur, quand le débat cesse faute d'orateur, la Chambre se prononce par un vote ou l'on propose le renvoi du débat, comme l'a fait mon honorable ami. Voilà l'alternative, si j'ai bien compris le Règlement, mais il y a encore un certain nombre d'orateurs qui attendent et je suis sûr que le leader de la Chambre ne veut pas proposer de motion qui empêcherait les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, en particulier les députés de la province de Québec, d'exprimer leur avis sur le projet de résolution.

**L'hon. M. Green:** J'aimerais simplement exposer un point. J'espère bien que l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) ne veut pas donner à entendre qu'en prenant la parole au moment où je l'ai prise, je voulais empêcher d'autres députés de parler. J'ai attendu tout l'après-midi et j'étais disposé à attendre jusqu'à neuf heures ce soir sans la moindre intention d'empêcher qui que ce soit de parler mais, lorsque l'honorable député de Joliette-l'Assomption-Montcalm s'est levé pour prendre la parole, j'ai compris alors qu'il mettait fin au débat et que, si je ne prenais pas moi-même la parole, je ne pourrais plus le faire par la suite.

**L'hon. M. Chevrier:** Non, je ne voulais certainement pas donner cela à entendre et j'espère que mon honorable ami n'a pris aucune de mes paroles dans ce sens, parce que ce n'était certainement pas mon intention. Ma seule intention était de le prier de réserver sa motion tendant à ajourner le débat jusqu'à ce que certains députés aient exprimé leur avis. Je crois que l'ancien ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) était sur le point de prendre la parole.

**Le très hon. M. Gardiner:** J'étais debout et je m'étais adressé à M. l'Orateur.

**L'hon. M. Chevrier:** Je ne doute pas que l'honorable député de Melville veuille dire quelque chose.

**Le très hon. M. Gardiner:** Tout ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, c'est que je suis sûr que le ministre n'a pas remarqué que j'étais debout, et que de mon côté je n'ai pas non plus remarqué, naturellement, que quelqu'un s'était levé derrière moi. Je me suis bien adressé à l'Orateur, mais à ce moment-là le ministre avait déjà la parole. Je ne veux pas soulever d'objection pour l'instant, mais je voudrais bien dire quelques mots.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Pour ce qui est rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de dire d'abord qu'on n'a pas appuyé la motion présentée par le ministre des Travaux publics et portant renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure. En outre, si le ministre croit qu'il a parlé plus vite qu'il n'aurait voulu, il lui suffit maintenant de demander à la Chambre l'autorisation de retirer sa motion tendant à renvoyer la suite du débat à une séance ultérieure, de façon que celui-ci puisse se poursuivre. Si le gouvernement veut toujours se servir de cette façon de mettre fin au débat, le ministre pourrait, lorsque celui-ci sera terminé, demander à quelqu'un d'autre d'en proposer le renvoi. La situation n'est pas inextricable, tout de même. Tout ce que le ministre des Travaux publics peut faire, c'est de demander à la Chambre l'autorisation de retirer sa motion, ce qui permettrait la poursuite de la discussion. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

**L'hon. M. Green:** On ne devrait pas me forcer à demander le retrait de ma motion. Je suis tout disposé à la réserver afin de permettre à tous ceux qui ont quelque chose à dire de se faire entendre.

**L'hon. M. Chevrier:** Merci beaucoup. C'est satisfaisant, je crois.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je ne vois pas sur quel article du Règlement on pourrait s'appuyer.

**L'hon. M. Green:** Si l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ne scrute pas de trop près le Règlement pour cette fois-ci, il nous rendra peut-être service. (*Exclamations*)

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre! Quand une motion n'est pas appuyée, elle tombe automatiquement. Or personne n'a appuyé la motion de l'honorable ministre. Il n'est donc pas nécessaire de la retirer.

**L'hon. M. Green:** La Chambre pourrait accepter ma proposition, c'est-à-dire consentir à l'unanimité à ce que la motion soit réservée.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** M. l'Orateur suppléant dit qu'il n'y a pas de motion.

**L'hon. M. Green:** Le débat pourrait alors se poursuivre.

**M. l'Orateur suppléant:** Cette motion ne peut pas être débattue, et puisque personne ne l'a appuyée, elle n'est pas réglementaire.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Je vais l'appuyer.

**Des voix:** C'est trop tard.

**Une voix:** La clôture.

**M. l'Orateur suppléant:** L'honorable M. Green, appuyé par l'honorable M. Starr, propose que le débat soit renvoyé à une date ultérieure...

**Des voix:** Non, cela restreint le débat.

**L'hon. M. Chevrier:** Le leader de la Chambre dit qu'il va laisser continuer le débat et, par conséquent, on pourrait peut-être attendre, pour mettre la motion aux voix, que tous les orateurs aient pris la parole.

**L'hon. M. Green:** C'est parfaitement satisfaisant.

**M. l'Orateur suppléant:** C'est parfait, si aucune motion n'est présentée par l'Orateur suppléant.

**Le très hon. M. Gardiner:** Dans ce cas, j'aimerais dire quelques mots, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Green:** Nous tenons à entendre un bon discours maintenant.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**Le très hon. M. Gardiner:** Je n'ai naturellement pas eu la possibilité de parler de cela avec personne, mais étant donné l'attitude prise par l'honorable ministre, je ne pense pas que nous devions essayer de l'empêcher de présenter la motion à six heures ou plus tard. Il faudra aussi lui laisser la possibilité de présenter sa motion plus tard et je ne pense pas que nous devions la bloquer en prolongeant le débat. Il y aurait lieu de lui donner une chance de proposer plus tard le renvoi de la discussion, et c'est dans cet esprit que je poursuis mes observations. Je n'étais pas là quand on a proposé la motion et n'ai donc pu entendre les délibérations antérieures, car je viens de rentrer de l'Ouest cet après-midi, ce qui explique mon absence. Il y a, toutefois, une ou deux observations formulées par certains préopinants et sur lesquelles il faudrait parler plus en détail; elles ont trait au fait que les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre n'ont jamais formulé pareille proposition ou exprimé pareil point de vue lorsque nous étions au pouvoir. Je voudrais aussi parler d'un autre aspect, soit qu'il est difficile à certains d'apprendre une deuxième langue. Cela ne tient pas à leur bonne volonté, et je voudrais simplement raconter certaines expériences que j'ai faites à l'égard de ces deux points. Quand j'ai décidé de me consacrer à la vie publique, j'étais tout jeune. Je ne le suis plus maintenant.

**L'hon. M. Green:** Il y a bien longtemps de cela.

**Le très hon. M. Gardiner:** Eh bien! il y a plus de 50 ans, j'ai décidé d'essayer de me faire élire un jour. La première chose que j'ai faite, c'est de fréquenter l'université et de tâcher d'y apprendre en premier lieu la langue française. J'ai appris assez de français pour passer au moins trois examens et je croyais savoir quelque chose. Ma foi, après cela, j'ai dû gagner ma vie et, en outre, quand j'ai commencé à faire de la politique, il a fallu me faire élire. J'ai dû consacrer beaucoup de temps à ces deux objectifs. Enfin, il n'y avait pas de Français dans la région où je vivais et j'ai pu constater que la grammaire que j'avais apprise et mon aptitude à lire un journal et à traduire du français à l'anglais, m'échappait très vite. Je n'ai pu beaucoup me servir de ce que j'avais appris de français à l'université. Quand j'ai été nommé dans une circonscription, elle était peuplée de gens qui parlaient toutes les langues d'Europe, en plus de deux qu'on parle en Orient: le chinois et le japonais.

Il fallait aussi convaincre tous ceux-là à qui j'allais demander de voter pour moi. Je ne pouvais pas m'adresser à tous ces gens dans

leur propre langue, de sorte que je n'étais pas, dans ces circonstances, trop tenté d'apprendre à parler quelque langue autre que l'anglais. Pendant longtemps après mon élection à l'assemblée législative, il n'y a jamais eu plus d'une personne à l'assemblée qui parlât ou comprît le français, de sorte qu'il n'y avait vraiment pas de raison pour moi de parler français à cet endroit. Cela a pris un assez bon nombre d'années et, je le répète, j'ai eu quelque difficulté à faire plus qu'il n'était exigé de moi dans les postes que j'occupais.

J'ai ensuite été élu ici à la Chambre et, après y avoir siégé pendant 25 ou 26 sessions en plus de 22 ans, je sais que j'ai perdu beaucoup parce que je ne pouvais pas suivre les discours prononcés en français. Bien entendu, j'ai pu, quand c'était particulièrement important, attendre de pouvoir lire la traduction des discours. Cependant, j'ai fait partie du cabinet tout le temps que j'ai passé ici, c'est-à-dire jusqu'aux dernières élections, et je sais que les députés qui font partie du cabinet à l'heure actuelle comprennent qu'on a beaucoup plus à faire quand on est ministre que lorsqu'on est simple député. Par conséquent, il m'est souvent arrivé de n'avoir pas le temps de lire la traduction de ces discours et, je le répète, je pense que j'y ai perdu beaucoup au cours de ces années-là.

De plus, à titre de membre du cabinet, j'ai eu l'honneur d'assister à des conférences internationales. Certains députés ont demandé pourquoi cette question n'avait pas été discutée avant. Eh bien, je ne pense pas me tromper en disant que la mise au point de méthodes de traduction rapide pendant qu'un discours se prononce est assez récente et qu'en plus notre continent est bien différent de celui de l'Europe, car on ne parle généralement qu'une langue sur le continent.

Je n'ai jamais été plus étonné qu'une fois, il y a dix ans, où je me suis trouvé en Europe. J'avais été invité à prononcer un discours en plein air devant un auditoire de quatre ou cinq cents personnes de langue française et, tout en parlant, je savais qu'à peine plus d'une demi-douzaine de ces personnes pouvaient parler l'anglais, dont la plupart étaient du même groupe dont je faisais partie. Eh bien, j'ai pris la parole et j'ai prononcé mon discours en anglais tout comme si tous avaient compris cette langue. On m'écoutait et, autant que j'aie pu m'en rendre compte, on semblait me comprendre, tout comme les députés à la Chambre, quoique je ne sois pas toujours sûr d'être compris d'eux. Cependant, cet auditoire semblait certainement m'écouter. Mais, au moment où j'allais commencer à parler, quelqu'un a dit: "Mais l'interprète?" L'interprète officiel n'étant pas présent, on s'est tourné vers un monsieur qui se trouvait là pour lui demander: "Pouvez-vous interpréter de l'anglais au français?" Il a répondu: "Oui".

Or, pendant que je parlais, j'avais l'œil sur lui et, autant que je sache, il n'a pris aucune note. Puis lorsque j'ai eu terminé, il a répété mon discours en français au même auditoire. Je conviens avec mon collègue d'Algoma-Est (M. Pearson) que ce discours-là était probablement meilleur que le mien. Il a donc prononcé ce discours, puis, quand il a eu fini, je me suis rendu compte qu'il n'était ni Français, ni Anglais, mais Russe. Reste qu'il a fait ce discours en français à ce groupe de personnes qui l'ont certainement beaucoup mieux compris qu'ils ne m'avaient compris, moi. Après quoi, on a retraduit en anglais le discours traduit une première fois par lui, et celui-ci m'a été renvoyé à Ottawa. Je l'ai reçu après mon retour. On m'a prié de le corriger et tout ce que je puis dire, c'est que dans cette traduction on trouvait tout ce que j'avais dit, et mieux dit que je ne l'avais dit moi-même, même sous forme de traduction du français russe à l'anglais.

**L'hon. M. Macdonnell:** Pui-je poser une question? Voilà une déclaration fort intéressante. Le député estime-t-il que dans cette traduction on trouvait, non seulement tout ce qu'il avait dit, mais qu'on y retrouvait presque mot à mot son discours primitif?

**Le très hon. M. Gardiner:** On y retrouvait tous les mots que j'avais dits. S'il y avait des petites différences, c'était peut-être que certains mots anglais étaient mieux choisis que ceux que j'avais moi-même employés.

**L'hon. M. Green:** Ils avaient un peu plus de bon sens?

**Le très hon. M. Gardiner:** Non, ce que je veux dire, c'est que les mots employés ne laissaient subsister aucun doute sur le sens que je voulais leur donner. Je me suis rendu compte en cette enceinte que lorsque j'improvise, comme je le fais la plupart du temps, je ne connais pas assez bien le dictionnaire pour employer toujours le mot qui exprime très exactement ma pensée. Ce monsieur avait pourtant donné sa nuance exacte à chacune des pensées que j'avais voulu communiquer à ce moment-là au groupe auquel je parlais.

Sans doute, s'il s'agissait de créer ici une interprétation simultanée, on pourrait avoir un peu de mal à trouver des interprètes de ce genre. Il est bien possible que l'on puisse trouver ici même des interprètes simultanés du français à l'anglais et de l'anglais au français. Mais on n'a pas ici la même pratique qu'en Europe, où tant de langues son répandues dans certains petits pays. Des difficultés

peuvent donc se présenter. Cependant, la chose n'est pas impossible. Cela n'a rien à voir au bilinguisme, à mon avis. La question du bilinguisme a été réglée au moment de la Confédération. Le bilinguisme a des droits en cette Chambre et, puisque ces droits existent, il ne faut pas manquer l'occasion d'en favoriser l'expression.

Je suis assurément en faveur de la proposition de résolution; si j'ai encore l'honneur de siéger ici au moment où la question sera définitivement étudiée et débattue, j'appuierai la motion. J'imagine, d'après ce que nous a dit le ministre, qu'il ne sera pas possible de régler ce problème à cette session-ci et que, même si un comité était établi, il faudrait lui conférer le pouvoir de continuer de siéger au cours d'une autre session en vue de discuter cette question. Je reconnais sans hésiter que cette proposition est logique; on ne peut qu'y gagner à laisser autant de députés que possible exprimer leurs vues sur cette question. Si ces vues sont unanimes,—elles l'ont été jusqu'ici,—nous pourrons, à mon avis, faire en sorte que tous les députés puissent en tout temps comprendre ce qui se dit ici en permettant la réalisation de l'interprétation simultanée, pour les faire écouter en même temps en anglais et en français.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, je remercie le leader de la Chambre d'avoir fourni à ceux qui siègent de ce côté-ci l'occasion de débattre cette question même après qu'il eut proposé le renvoi de la suite du débat. Un certain nombre d'autres députés, dont moi-même, voulons commenter la résolution à l'étude. C'est une des raisons pour lesquelles je suis intervenu tout à l'heure, comme d'autres l'ont fait. Je veux m'unir aux membres de mon parti qui, jusqu'ici, ont approuvé la motion de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton), non seulement parce que j'estime que l'interprétation simultanée des débats en cette Chambre serait opportune, mais aussi parce que je crois que la proposition de résolution répond au moins à certaines des objections qu'on a soulevées plus tôt au cours de la discussion actuelle. La proposition de résolution, à mon avis, est très simple. Elle déclare:

**La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait examiner l'à-propos d'instituer un comité parlementaire spécial qui aurait pour mandat d'étudier l'établissement d'un mode d'interprétation simultanée, dans la langue officielle que n'emploie pas alors le député qui adresse la parole, de tous les débats de la Chambre des communes et des comités parlementaires.**

**[Le très hon. M. Gardiner.]**

On a posé, il n'y a pas très longtemps, au premier ministre (M. Diefenbaker) une question à laquelle il a répondu: "Oui, nous sommes disposés à tout prendre en considération"; je suis sûr que cela s'applique aussi à la proposition de résolution dont la Chambre est maintenant saisie.

Le ministre des Postes (M. Hamilton), après avoir dit son mot, a déclaré, je pense, que l'idée d'étudier la question était excellente. Cette idée a été confirmée par le secrétaire d'État (M^me^ Fairclough), qui, sans reprendre les mêmes termes, a dit que l'Orateur étudiait la question. Je pense également que le leader de la Chambre, quand il a exprimé son opinion, a laissé entendre que le gouvernement tenait à examiner cette question avec bienveillance, mais que ce n'était peut-être pas la meilleure façon de procéder.

Voici ce que j'aimerais souligner. A quelques rares exceptions près, la plupart de ceux qui ont pris part au présent débat semblent s'être déclarés en faveur de cette proposition de résolution. Dans ce cas, j'ai bien l'impression qu'il ne devrait y avoir aucune objection à accepter la proposition de résolution sous sa forme actuelle, à en juger d'après les déclarations de ceux qui ont pris part au débat.

Je comprends que le point qu'a fait valoir le leader de la Chambre aujourd'hui puisse être utile en d'autres circonstances, mais je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire d'en tenir compte aujourd'hui, puisqu'il s'agit, ne l'oublions pas, d'un jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire. Ce jour est consacré aux propositions de résolutions émanant des simples députés, et il me semble qu'il devrait être indifférent au gouvernement que nous parlions de cette question jusqu'à dix heures, si nous y tenons. Je ne veux pas dire, naturellement, que c'est ce que nous allons faire. Je suis porté à penser, comme l'honorable représentant de Melville (M. Gardiner), qu'une fois que nous aurons exprimé ce que nous voulions dire, la Chambre pourra s'occuper de la motion du leader de la Chambre. Mais il me semble qu'en raison des arguments avancés par la plupart de ceux qui ont pris part au débat la proposition de résolution devrait être acceptée par le gouvernement.

On a soulevé certaines objections qui ne me paraissent cependant pas très sérieuses et qui pourraient toutes être étudiées par le comité que cette proposition de résolution voudrait établir. Je songe à l'objection de l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch). Il pourrait se présenter personnellement devant le comité et lui prodiguer ses conseils en sa qualité d'électricien, ou à tout autre titre, afin que le comité dispose de tous les

renseignements lui permettant de prendre une décision sur la question importante dont nous sommes saisis.

Comme l'ont dit aujourd'hui d'autres députés qui ont pris la parole, j'ai eu moi aussi l'occasion et l'avantage de siéger aux Nations Unies. J'ai même eu le grand honneur de diriger la délégation canadienne en 1948, au Palais de Chaillot, à Paris. Au cours des six ou sept semaines que j'y ai passées, j'ai été étonné de la rapidité, de la facilité et de l'exactitude avec laquelle se faisait l'interprétation simultanée. Il me semble que ceux qui désirent apprendre et parler la langue française pourraient le faire beaucoup plus facilement si nous adoptions un système d'interprétation simultanée en cette enceinte.

A mon retour en cette enceinte après trois ans d'absence, j'ai été extrêmement surpris, en écoutant certains députés de la province de Québec en particulier, de constater combien leur anglais s'était amélioré. J'hésite à citer des noms, mais c'est avec une grande surprise que j'ai constaté qu'en ce court espace de temps plusieurs honorables députés étaient parvenus à parler anglais presque parfaitement, et je pense que je peux adresser le même compliment à certains vis-à-vis qui ont amélioré leur français. J'ai constaté avec étonnement et plaisir que certains vis-à-vis qui ne venaient pas de la province de Québec pouvaient s'exprimer en bon français. Je ne dirai pas que c'est de l'excellent française, mais c'est du bon français. L'interprétation simultanée, non seulement aidera, mais encore améliorera énormément cette facilité, car, ainsi que l'a dit ici l'honorable représentant d'Algoma-Est (M. Pearson), si quelqu'un s'exprime en une langue, en anglais par exemple, et désire écouter le discours en français, il peut se mettre à écouter la traduction et peut suivre le discours dans une langue ou dans l'autre à son choix.

Le secrétaire d'État a dit qu'il serait peut-être difficile d'obtenir des interprètes mais j'en doute beaucoup, car il y a actuellement aux Nations-Unies des Canadiens qui exercent les fonctions d'interprète et qui n'ont pas éprouvé beaucoup de difficultés à les remplir. Je ne doute pas que nous puissions obtenir des traducteurs du secrétariat d'État ou de quelque autre source étrangère au ministère.

Je dis donc à mon ami, le leader de la Chambre, que, si la plupart de ceux qui ont pris la parole se sont dits en faveur de cette proposition de résolution, quel inconvénient le gouvernement peut-il bien voir à l'accepter et à l'étudier. Je conviens avec lui qu'il ne reste pas beaucoup de temps d'ici la fin de la session, mais je crois bien que personne, d'un côté ou de l'autre de la Chambre, ne pense que tous les renseignements dont le gouvernement a besoin pour prendre une décision sur ce projet de résolution puissent être recueillis d'ici quatre ou cinq semaines.

C'est la formation du comité qui est importante. J'imagine que M. l'Orateur voudrait bien y être représenté. En fait, je ne crois pas qu'un comité de ce genre puisse être formé et faire rapport avec à-propos sans que M. l'Orateur et les services du secrétariat d'État y soient représentés. C'est pourquoi, avec tout le respect que je dois à mon honorable ami, je crois qu'au lieu de proposer sa motion il pourrait très bien songer à l'établissement du comité. En agissant ainsi, je crois qu'il plairait à la plupart des députés et certainement à la majorité de ceux qui ont pris la parole. Voilà pourquoi je l'invite à réfléchir à la formation du comité, ainsi que le préconise la motion.

*(Texte)*

**M. Pierre Gauthier (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, mes observations seront très brèves. Je ne veux pas prolonger indûment ce débat, car il importe de donner l'occasion, non seulement au Gouvernement mais à tous les membres de la Chambre, de se prononcer en faveur de la formation du comité que réclame l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton).

Certains députés d'en face qui ont participé au débat ont émis l'opinion que M. l'Orateur pourrait étudier lui-même cette question. Cependant, à mon avis, la motion de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm est très précise. Elle demande d'instituer un comité parlementaire spécial qui aurait pour mandat d'étudier l'établissement d'un mode de traduction simultanée. Il est évident que ce comité parlementaire doit être composé des députés qui siègent en cette enceinte, y compris M. l'Orateur, s'il le désire.

Je ne vois aucune raison de s'opposer à la formation de ce comité. Bien au contraire, je n'y vois que des arguments en faveur de l'établissement d'un système de traduction simultanée.

A mon avis, l'argument de l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) est le plus solide. Au fait, si la traduction simultanée permet à un député qui veut prendre part au débat de continuer, dans sa langue maternelle ou dans l'autre, la discussion de celui qui l'a précédé, il me semble que c'est là l'argument le plus fort sur lequel on doive s'appuyer pour réclamer du Gouvernement l'institution de ce comité, afin que la Chambre bénéficie le plus tôt possible de cette amélioration.

L'argument qu'on a avancé à l'effet que ce système de traduction simultanée empêcherait certains députés de langue anglaise ou de langue française de pratiquer la langue qui n'est pas leur langue maternelle, est erroné. Au fait, la conversation est le complément des leçons de français, et cela permettrait peut-être aux députés qui étudient le français de se rendre compte immédiatement des progrès qu'ils font. C'est un argument qui, à mon sens, en vaut la peine.

Lorsque j'étais jeune et que j'apprenais à tirer à la carabine ou au fusil, quelqu'un me disait: "Fais attention, le fusil "repousse". Eh bien, le fusil a "repoussé", cet après-midi, quand les honorables députés de Lotbinière et de Saint-Hyacinthe (MM. O'Hurley et Ricard) ont émis l'opinion que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm n'avait pas fait preuve d'autant de zèle au cours des sessions précédentes, relativement à cette question. Au fait, l'avis de motion de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm a été inscrit au *Feuilleton* de la Chambre à la dernière session. Toutefois, cette proposition n'a pas été étudiée parce qu'il y en avait trop avant la sienne. Il faut tout de même que les propositions de résolutions soient étudiées chacune à leur tour et non pas toutes ensemble. C'est ce qui se produit aujourd'hui: son avis de motion est le premier sur la liste. Lorsqu'il y a 55 propositions de résolutions, on ne peut évidemment en disposer au cours d'une session. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé à quelqu'un qui a fait preuve de beaucoup de zèle relativement aux allocations familiales, au cours d'une élection. Je me rappelle qu'une motion conçue par l'honorable solliciteur général (M. Balcer) d'aujourd'hui, au cours des élections dans la circonscription de Témiscouata, relativement au relèvement du taux des allocations familiales, n'a jamais été discutée à la Chambre, tout simplement parce que son tour n'est pas venu.

Je crois que c'est là un recul du fusil que mes honorables amis de Lotbinière et Saint-Hyacinthe auraient dû prévoir avant de douter du zèle de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm au sujet de la discussion de sa proposition de résolution.

Maintenant, je comprends que la session va peut-être se terminer bientôt, et l'honorable ministre des Travaux publics (M. Green) a déclaré qu'il ne restait pas beaucoup de temps et qu'il faudrait étudier les autres mesures inscrites au *feuilleton* afin de terminer la présente session. Tout le monde désire que la session se termine assez tôt afin que nous puissions être dans nos foyers à Noël et au Jour de l'an. Je comprends très bien la position de l'honorable ministre, mais il était à prévoir qu'il y aurait discussion de certains avis de motions. On a laissé aux députés le privilège de discuter, pendant au moins une journée ou deux, les mesures d'initiative privée. C'était à prévoir, et l'on n'avait qu'à demander à la Chambre de ne pas perdre un ou deux jours à étudier ces motions si les choses pressaient tant que cela. Il n'incombe pas à l'opposition de prévoir telle situation, mais bien au Gouvernement. Cependant, je suis convaincu que la discussion de ces avis de motions, pendant un jour ou deux, n'empêchera pas la session de se terminer en temps pour les fêtes de Noël et du Jour de l'an.

Monsieur l'Orateur, je répète que nous devrions avoir la chance de prouver, tout comme cela a été fait à l'Organisation des Nations Unies et à la Chambre de commerce des jeunes du Canada, que la traduction simultanée est non pas souhaitable mais absolument nécessaire.

Si nous cherchons un nouveau moyen pour cimenter cette unité nationale que nous avons tant à cœur, il n'y a aucun doute que les suggestions qui ont été faites aujourd'hui nous l'offrent, sous la forme d'un système de traduction simultanée susceptible de permettre à tous les députés de comprendre et suivre les débats de la Chambre.

*(Traduction)*

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, le leader de la Chambre devrait, à mon avis, accorder aux observations de l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) toute l'attention qu'elles méritent. A propos d'une question de cette importance, il faut, autant que possible, qu'on entende toutes les opinions. Nous devons féliciter l'honorable député de Joliette-l'Assomption-Montcalm (M. Breton) de son initiative et de son imagination.

*(Texte)*

Je crois que nous devrions le féliciter de son initiative et de la contribution qu'il a faite.

*(Traduction)*

Je n'étais pas présent lorsque d'autres députés ont pris la parole, mais je ne doute pas qu'on ait parlé de l'interprétation simultanée telle qu'elle se pratique aux Nations Unies. Dans le cas qui nous occupe, tout ce que nous demandons, c'est une interprétation dans les deux langues officielles. Toutefois, tous ceux qui connaissent ces interprétations simultanées, y compris le chef de l'opposition (M. St-Laurent), conviendront qu'elles constituent une façon fort efficace et fort pratique d'organisation des débats de la Chambre.

De plus, cette proposition dont nous sommes saisis, aux termes de laquelle serait étudiée l'opportunité d'interpréter simultanément nos débats, serait bien conforme à l'existence dans notre Chambre de deux langues officielles. Comme le disait l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson), cela permettrait à un grand nombre d'honorables députés de suivre des débats qu'il leur est actuellement malaisé de suivre, à cause de leur ignorance de l'une ou de l'autre de nos langues officielles.

A tous égards, il n'est pas douteux que la proposition de résolution, sous sa forme actuelle, peut être accueillie avec sympathie par la grande majorité des députés. C'est pour cela que j'aimerais bien que le gouvernement l'accepte.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

*(Texte)*

**M. Gérard Legaré (Rimouski):** Monsieur l'Orateur, encore bien des arguments pourraient être apportés en faveur de la motion présentée cet après-midi par l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton), laquelle demande l'établissement d'un comité pour étudier les possibilités de doter cette enceinte et les salles de comités parlementaires de la traduction simultanée.

Eh bien, monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de me lever pour dire que j'appuie sans réserve la proposition de résolution de mon honorable ami.

Cet après-midi, au cours du débat, on a fait ressortir l'utilité d'un tel système pour les membres de la Chambre, mais je voudrais insister, durant un instant seulement, sur les avantages qu'un tel système pourrait procurer en même temps aux auditeurs qui sont dans les "galeries".

Lorsque j'ai assisté à l'assemblée des Nations Unies l'an dernier, à New York, je savais que les délégués bénéficiaient d'un système de traduction simultanée, mais j'ignorais alors que les auditeurs qui étaient dans les "galeries", les nombreux visiteurs de l'immeuble des Nations Unies, à New-York, pouvaient également suivre, dans leur langue, les débats qui avaient lieu, tant à l'assemblée générale que dans les diverses commissions.

Je sais aussi que le gouvernement canadien a contribué financièrement à l'installation du système dont on jouit dans l'immeuble des Nations Unies et je me demande pourquoi les nombreux auditeurs que nous avons parfois ici, à la Chambre des communes, ne pourraient pas également suivre les débats dans leur langue. Je me souviens, entre autres, d'avoir conduit dans les "galeries" une cinquantaine de collégiens qui ont passé une partie de l'après-midi à suivre les débats, et lorsque je les ai rencontrés, à la fin de l'après-midi, j'ai constaté qu'ils étaient un peu déçus parce que, comme ils étaient tous de langue française, à peu près aucun d'eux n'avait pu comprendre une seule des paroles qui avaient été prononcées. J'en conclus qu'il serait à l'avantage autant des députés que des électeurs du Canada, lesquels fréquentent en assez grand nombre la Chambre des communes, d'avoir le privilège d'assister aux débats et de les suivre dans leur propre langue.

Nous pouvons dire aujourd'hui que déjà certaines organisations au pays en ont bénéficié dans leurs congrès nationaux. Nous savons que les Chambres de commerce, au cours d'un congrès national, avaient facilité les délibérations à leurs délégués en établissant pareil système. Je crois qu'un groupe ouvrier avait également tenu à donner à ses délégués, lors d'un congrès national, un tel système de traduction simultanée. Et nous serions peut-être surpris de connaître le nombre d'organisations nationales qui s'adressent à l'Organisation de l'Aviation civile internationale, à Montréal, dans le dessein d'obtenir leur salle qui est déjà munie d'un tel système.

Eh bien, monsieur l'Orateur, cet après-midi, nous n'avons entendu qu'un seul député s'opposer à l'établissement d'un tel système, parce que, à son avis, cette installation serait trop dispendieuse; il s'agit de l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) qui, je crois est le seul député de son parti à avoir exprimé son opinion à la Chambre aujourd'hui, et il s'est prononcé contre la proposition de résolution de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm. J'espère que les autres membres de son parti ne suivront pas son exemple et qu'ils voteront en faveur de la motion.

L'honorable député d'Acadia (M. Quelch) a également exprimé son opinion sur la motion, et si je dois conclure que les membres de son parti partagent son opinion, eh bien, monsieur l'Orateur, nous aurons probablement l'appui des membres de son parti.

Je ne veux pas prolonger le débat. Il me fait plaisir de féliciter chaleureusement l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm et de lui dire que c'est avec infiniment de plaisir que je voterai en faveur de sa motion.

*(Texte)*

**M. H.-J. Robichaud (Gloucester):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de retarder, par des observations prolongées, l'adoption de la motion que la Chambre étudie actuellement. L'avis de motion proposé par l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton) se lit en partie comme il suit:

> La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait examiner l'à-propos d'instituer un comité parlementaire spécial qui aurait pour mandat d'étudier l'établissement d'un mode d'interprétation simultanée...

Je reconnais, monsieur l'Orateur, que l'installation d'un système de traduction simultanée, comme celui que suggère l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm, présente des difficultés techniques qu'il nous est impossible de discuter à fond, et encore moins de résoudre durant le présent débat.

La seule solution possible et la seule procédure logique est celle qu'a suggérée l'honorable député d'instituer un comité qui serait appelé à entendre les experts en la matière et à étudier, dans tous ses domaines, les possibilités et les avantages d'un système de traduction simultanée.

Inutile de répéter les arguments qu'ont invoqués le parrain de cette proposition de résolution et les députés qui m'ont précédé et ont parlé en faveur de l'institution du comité en question.

Je reconnais que cette attitude favorable, de la part d'un si grand nombre de députés, établit d'une façon encore plus concrète la reconnaissance des deux langues officielles au pays.

*(Traduction)*

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je félicite l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton) de présenter une motion que tous les membres de la Chambre peuvent appuyer, il me semble. En demandant l'institution d'un comité qui serait chargé d'étudier la question, il demande une chose qui n'a rien que de raisonnable. J'ose croire que le gouvernement jugera opportun de ne pas soulever d'objections à l'établissement d'un tel comité. J'espère que ce comité éventuel s'acquittera de sa tâche de manière à obtenir des résultats. Si la motion est mise aux voix, il me sera très agréable de l'appuyer.

*(Texte)*

**L'hon. Léon Balcer (Solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, je regrette bien sincèrement ne pas avoir été à la Chambre cet après-midi, car cette question m'intéresse énormément. Malheureusement, j'étais retenu ailleurs, car j'avais l'honneur d'être un des délégués du gouvernement fédéral à la conférence fédérale-provinciale qui a lieu dans le moment dans la salle du comité des chemins de fer.

Ce matin, j'ai eu le plaisir d'entendre, à la conférence fédérale-provinciale, le premier ministre du Canada s'exprimer dans les deux langues officielles du Parlement de mon pays. J'ai eu également le plaisir d'entendre le premier ministre de ma province s'adresser à tous les délégués dans les deux langues.

Quant au premier ministre du Canada, ce n'était pas la première fois qu'il prenait la parole en français et, comme d'habitude, il l'a fait avec beaucoup de dignité et un accent plus que convenable. Je tiens donc à le féliciter bien chaleureusement non seulement des efforts qu'il déploie et de la détermination qu'il met toujours à parler les deux langues officielles au pays, chaque fois qu'il en a l'occasion, mais je veux le féliciter pour l'exemple qu'il donne aux jeunes Canadiens.

**M. LaCroix:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous sommes en ce moment à discuter la motion de l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton). Évidemment, l'honorable député est en train de nous raconter ce qui c'est passé ce matin à la conférence fédérale-provinciale, ce qui ne se rattache nullement à la motion présentement à l'étude.

**L'hon. M. Balcer:** Monsieur l'Orateur, le député de Québec-Montmorency (M. LaCroix) proteste parce que, depuis environ deux minutes, je parle d'une motion au sujet de laquelle plusieurs de ses collègues ont pris le temps de la Chambre, eux aussi, pour exprimer leur opinion, mais je crois sincèrement que c'est un droit que nous avons de parler...

**M. Gauthier (Portneuf):** Au sujet de la motion.

**L'hon. M. Balcer:** ...sur les motions qui sont soumises à la Chambre. Je crois que son rappel au Règlement est absolument mal fondé.

**M. Villeneuve (Roberval):** C'est à monsieur le président de décider cela.

**L'hon. M. Balcer:** Et je suis convaincu, monsieur l'Orateur, que vous en conviendrez.

Monsieur l'Orateur, je disais que le premire ministre s'efforçait de parler français chaque fois qu'il en avait l'occasion, qu'il respectait la langue française et que c'était là un bel exemple à donner aux jeunes Canadiens. Son exemple a d'ailleurs été suivi par plusieurs députés de langue anglaise de mon parti, lesquels, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, et depuis, se sont adressés à la Chambre dans

la langue française et ils s'en sont tiré d'une façon admirable. J'espère que ce n'est que le début et que, de plus en plus, nos collègues de langue anglaise s'adresseront à la Chambre en français.

Le bilinguisme gagne du terrain chaque jour au Canada; sans fanfare ni trompette, il fait son chemin, et c'est là le meilleur moyen d'assurer l'unité canadienne au pays.

Si nous voulons vivre dans un pays prospère, dans un pays qui va de l'avant, une des choses essentielles est savoir se comprendre. Il n'y a pas de meilleur moyen de se faire comprendre par ses concitoyens que celui d'apprendre la langue des autres races de notre pays. Bien des erreurs pourraient être évitées si l'on pouvait toujours se comprendre.

A l'heure actuelle, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, la langue française et la langue anglaise ont droit de cité au Parlement canadien. C'était le désir des Pères de la Confédération; cela a toujours été respecté de façon intégrale par tous les partis politiques et tous les gouvernements qui se sont succédé depuis la Confédération. Malheureusement, il est inévitable que la plupart de nos députés de langue française hésitent un peu à prendre la parole dans leur langue maternelle, en cette enceinte, sachant très bien qu'un très grand nombre de leurs collègues ne peuvent comprendre ce qu'ils disent et, conséquemment, doivent attendre au lendemain pour en lire la traduction dans le compte rendu des débats. C'est aussi la raison pour laquelle les députés de langue anglaise qui ne peuvent parler le français regrettent de ne pouvoir comprendre et suivre avec intérêt les déclarations et les interventions de leurs collègues de langue française, et bien souvent, cela crée une certaine confusion qui peut entraîner de la mésentente et même avoir des conséquences des plus désagréables.

Ce n'est pas, sans doute, la première fois que l'on parle de traduction simultanée dans cette enceinte. Chaque année, on présente des motions, des propositions de résolutions, ou l'on fait des interventions, soit à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, soit au cours du débat sur le budget. Mais, malheureusement, au cours des 20 dernières années, les efforts des députés sont toujours restés vains, sous l'ancien gouvernement. Bien que la question fût soulevée très souvent, on n'a jamais cru bon, utile ni nécessaire de prendre des mesures pour instaurer semblable système.

Je suis heureux de constater, ce soir, que les ministres de l'ancien gouvernement, qui n'avaient pas jugé opportun de doter la Chambre des communes de cette amélioration, se lèvent l'un après l'autre aujourd'hui pour proclamer sa nécessité et le plaisir qu'ils éprouveraient de voir la Chambre adopter cette mesure.

J'ai déjà, moi-même, parlé à ce sujet à plusieurs reprises.

**M. Gauthier (Portneuf):** Et des allocations familiales aussi!

**M. Deniset:** L'honorable ministre me permet-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Balcer:** Avec plaisir.

**M. Deniset:** L'honorable ministre est-il, lui aussi, en faveur re cette motion, comme les autres? Oui ou non?

**M. Villeneuve (Roberval):** Ce n'est pas encore décidé.

**L'hon. M. Balcer:** Si mon honorable ami veut être patient, je vais en venir à la question actuellement à l'étude.

**M. Gauthier (Portneuf):** Il y a déjà longtemps que nous attendons.

**L'hon. M. Balcer:** Monsieur l'Orateur, j'exprimais mon admiration, tout comme le font les ministres de l'ancien gouvernement qui en sont maintenant venus à la conclusion qu'une telle mesure pouvait être utile et rendre service à l'unité canadienne.

Pourtant, l'usage d'un tel système a été mis à l'épreuve depuis déjà quelques années dans toutes les grandes assemblées internationales dont le Canada fait partie. C'est ainsi que, aux Nations Unies, il y a un système qui permet la traduction simultanée des cinq langues officielles. Si l'on a trouvé le moyen d'établir un système permettant la traduction simultanée de cinq langues officielles différentes, j'ai bien l'impression qu'il y aurait moyen d'établir un système semblable pour les deux langues officielles au pays. On retrouve d'ailleurs le système qui a été établi aux Nations Unies, à l'OTAN et dans toutes sortes d'assemblées internationales.

Au Canada, on en fait maintenant usage à l'occasion de différentes réunions des chambres de commerce, de différentes conventions industrielles ou autres, et tout le monde admet qu'il permet d'éviter bien des erreurs, tout en aidant aux Canadiens à mieux se connaître, puisqu'ils sont plus à leur aise pour exprimer leur opinion dans leur langue maternelle.

Comme vous le savez, Ottawa était témoin, l'été dernier, du congrès de l'Union postale universelle. Au cours de cette réunion, on avait installé à la Chambre des communes un système de traduction simultanée. Une fois cette conférence terminée, le gouvernement a étudié la possibilité de garder ce système

en permanence. Malheureusement, il s'agissait d'un système qui avait été fait spécialement pour une telle réunion; de plus, il avait été préparé à la hâte et il était beaucoup trop lourd, il aurait réellement nui à l'apparence de la Chambre des communes. C'est alors que la question a été remise au comité de régie intérieure de la Chambre des communes, où elle est actuellement à l'étude.

Nous adoptons, quant à cette question, exactement la même ligne de conduite qui avait été suivie lors de l'installation du système de haut-parleurs que nous avons à l'heure actuelle à la Chambre des communes. Je me souviens très bien que, pendant plusieurs années, les députés de différentes parties de la Chambre se plaignaient de l'acoustique; malheureusement, plusieurs députés craignaient que l'installation de ce système changeât l'aspect de la Chambre des communes, et c'est la raison pour laquelle la question a tant tardé à être réglée.

La Chambre est maintenant dotée d'un système d'amplificateurs qui, tout en déparant quelque peu la beauté de cette enceinte, nous permet de mieux entendre les discours qui y sont prononcés, et, bien que ce système soit assez coûteux, les travaux de la Chambre, en général, sont exécutés d'une manière beaucoup plus efficace. Et c'est pour cette raison que l'étude d'un mode de traduction simultanée à la Chambre a été confiée au comité de régie intérieure, lequel s'était déjà préoccupé de l'installation de notre système d'amplification.

Il s'agit purement d'une question de technique; tout le monde est d'accord à ce sujet. Tous les partis politiques, à la Chambre, reconnaissent l'usage officiel des deux langues en cette enceinte. Tous reconnaissent que c'est le droit de tous les députés de s'adresser à la Chambre dans n'importe quelle de nos deux langues officielles.

La question dont est actuellement saisi le comité de régie intérieure ne concerne pas le bilinguisme, mais simplement le côté technique de l'affaire. Il s'agit de savoir quel mode de traduction simultanée serait le plus efficace et combien il en coûterait pour l'établir. On doit également étudier la possibilité d'utiliser l'installation actuelle de haut-parleurs. Il s'agit de savoir si nous aurons un système comprenant des appareils aussi lourds que ceux que l'on a installés aux Nations Unies, il y a cinq ou six ans, ou simplement de petits appareils que l'on accroche après l'oreille et qui ne paraissent presque pas. Il faut aussi envisager le genre d'installation requis pour la traduction, combien de traducteurs il faudra employer et quel traitement ils toucheront. Toutes ces questions sont actuellement soumises à l'attention du comité de régie intérieure. Le comité, à l'heure actuelle, a déjà obtenu de nombreux renseignements et il continue son travail de recherches. J'espère qu'il sera en mesure de soumettre un rapport à la Chambre le plus tôt possible.

La proposition de résolution présentement à l'étude demande que cette question soit référée à un comité de la Chambre. Eh bien, monsieur l'Orateur, la session actuelle sera de courte durée, et il serait inutile d'instituer des comités, car d'ici trois semaines ou un mois, la session sera terminée. Tous ceux qui ont à cœur de voir triompher cette innovation devraient avoir confiance dans le comité de régie intérieure. D'ailleurs, c'est ce comité-là qui nous a dotés du système d'amplification que nous utilisons à l'heure actuelle et ce sera ce comité-là, j'en suis convaincu, qui donnera un mode de traduction simultanée à la Chambre.

La motion actuelle réclame précisément ce que le comité de régie intérieure accomplit dans le moment. Je ne vois pas du tout comment la formation d'un comité de la Chambre avancerait la réalisation de ce projet, car l'expérience prouve qu'un comité de la Chambre, où tous les partis sont représentés, prend toujours un certain temps à se mettre en branle et qu'il fait l'objet d'une procédure assez compliquée, où tous et chacun veulent exprimer leur opinion, ce qui déclenche généralement de longs débats. Il s'agit d'une question purement technique et non pas d'une question de politique.

Tout le monde s'entend sur la question constitutionnelle du bilinguisme à la Chambre. Il s'agit tout simplement d'une question qui doit être réglée par des experts. Il s'agit d'obtenir des renseignements d'ordre technique que seuls des ingénieurs peuvent donner. Je ne vois pas comment quinze ou vingt députés assis autour d'une table,—tous en faveur d'un mode de traduction simultanée et écoutant les explications que pourraient leur donner des experts en acoustique, et en traduction simultanée,—puissent hâter la réalisation d'un mode de traduction simultanée que tout le monde au pays voit d'un si bon œil et qui pourrait rendre de si bons services. L'institution d'un comité semblable retarderait plutôt l'étude de la question.

Je crois sincèrement que nous sommes sur la bonne voie et que le comité de régie intérieure sera en mesure de soumettre un rapport technique à la Chambre, et je suis convaincu que nous aurons bientôt à la Chambre un mode de traduction simultanée qui fera que l'idée du bilinguisme intégral au Parlement canadien devienne non pas simplement une lettre dans la Constitution, mais qu'elle soit mise en pratique.

Je crois sincèrement que l'unité canadienne et les débats y gagneraient, car il est très

avantageux que tous les députés soient compris immédiatement sans être obligés d'attendre que le hansard soit traduit. Il arrive souvent, comme on le sait, que le hansard français, à cause de certaines circonstances, soit publié quelques heures en retard. Je suis convaincu qu'il y a moyen de trouver un procédé technique qui permettra de donner la traduction simultanée à la Chambre, sans en changer en rien l'aspect traditionnel.

Pour cette raison, monsieur l'Orateur, je suis en faveur de ce système et je demande à tous ceux qui ont pris part au débat jusqu'ici de faire confiance au comité de régie intérieure de la Chambre. Je suis convaincu qu'avant longtemps nous aurons la traduction simultanée à la Chambre, à la suite du rapport du comité de régie intérieure à la Chambre.

**L'hon. M. Chevrier:** L'honorable Solliciteur général me permet-il de lui poser une question? Ne trouve-t-il pas que tous les arguments qu'il vient d'avancer relativement au comité de régie intérieure pourraient aussi militer en faveur de la formation du comité de la Chambre, comme l'a suggéré l'honorable député?

**L'hon. M. Balcer:** Je ne le crois pas, et je l'ai expliqué. Je ne vois pas pourquoi une question strictement technique, basée sur un rapport d'ingénieurs, de spécialistes en acoustique, pourrait être réglée plus rapidement par un comité de la Chambre, composé de profanes qui ne connaissent absolument pas la question.

**M. Gauthier (Portneuf):** Des profanes, des députés profanes?

**L'hon. M. Balcer:** Oui. L'honorable député de Portneuf se prétend-il, par hasard, un expert en acoustique et en traduction simultanée?

**M. Gauthier (Portneuf):** Non, mais tout autant que les membres du comité de régie intérieure, je pourrais interroger les experts.

**L'hon. M. Balcer:** C'est précisément le point, monsieur l'Orateur, et l'honorable député de Portneuf serait dans son droit, s'il faisait partie de ce comité de la Chambre.

**M. Gauthier (Portneuf):** Où sont les experts au sein du comité de régie intérieure?

**L'hon. M. Balcer:** Les experts peuvent discuter avec les membres du comité de régie intérieure.

**M. Gauthier (Portneuf):** Avec nous aussi.

**L'hon. M. Balcer:** Mais, si vous êtes 25 autour de la table, il vous faudra trois semaines pour former le comité d'abord, et il ne reste que trois semaines avant de terminer la présente session.

**M. Gauthier (Portneuf):** Cela prend cinq minutes pour former un comité.

**M. Robichaud:** Quels sont les membres de ce comité de régie intérieure que l'honorable Solliciteur général a mentionnés ici à la Chambre?

**L'hon. M. Balcer:** Il s'agit de M. l'Orateur (M. Michener), du ministre des Finances (M. Fleming), du ministre du Revenu national (M. Nowlan), du secrétaire d'État (M^me^ Fairclough)...

**M. Gauthier (Portneuf):** Quels experts!

**L'hon. M. Balcer:** Et de votre humble serviteur.

**M. Gauthier (Portneuf):** Quels experts!

*(Traduction)*

**M. Breton:** Monsieur l'Orateur...

*(Texte)*

**L'hon. M. Chevrier:** L'honorable Solliciteur général me permettrait-il une intervention?

**L'hon. M. Balcer:** Une question ou une intervention?

**L'hon. M. Chevrier:** Je ne veux pas empêcher l'honorable Solliciteur général de faire les allégations qu'il a faites, mais je voudrais tout simplement lui dire que, pendant son absence, trois de ses collègues du côté du gouvernement ont participé au débat, et pas un seul d'entre eux n'a suggéré que cette question soit soumise au comité de régie intérieure de la Chambre. Tout au contraire, ils n'en ont pas parlé du tout.

**L'hon. M. Balcer:** Précisément. Je voulais donner une explication et dire que c'est là où en est rendue l'étude de la question. Le meilleur moyen de hâter l'étude de la question est précisément de la laisser entre les mains du comité de régie intérieure de la Chambre. Ce ne serait certainement pas hâter la situation que de référer l'étude de la proposition de résolution à un comité de la Chambre, où les débats sont interminables. On ne pourrait certainement pas soumettre un rapport avant la fin de la présente session.

**M. Gauthier (Portneuf):** Félicitations pour votre appréciation des membres de la Chambre!

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je regrette que ma connaissance de la langue française soit aussi limitée. J'espère qu'un jour je serai en état de me servir de leur langue avec autant de facilité que nos collègues de langue française s'expriment dans ma langue maternelle.

Pour le moment, il est préférable pour moi de continuer à m'exprimer en anglais.

*(Traduction)*

Je suis convaincu que les sentiments que j'ai exprimés dans ma dernière phrase agréeront au moins à ceux de mes collègues de langue française qui l'ont comprise. La peine que je me suis donnée démontre vraiment qu'il faudrait peut-être établir l'interprétation simultanée à la Chambre des communes. D'autre part, cela démontre peut-être aussi qu'un interprète aurait parfois beaucoup de difficulté à comprendre ce qui s'est dit.

Comme l'a dit mon collègue de Vancouver-Est (M. Winch), certains députés se demandent s'il serait sage ou souhaitable d'établir un service d'interprétation simultanée à la Chambre. On a déjà exposé le pourquoi de ces doutes. Certains députés craignent que cette innovation ne rende les débats trop mécaniques. On craint aussi de détourner par là ceux dont la langue maternelle est l'anglais d'essayer d'apprendre l'autre langue officielle du pays.

Tout comme nos vis-à-vis, nous sommes un peu surpris de voir les membres du parti libéral tant s'intéresser maintenant à cette question, eux qui ont gardé le silence à cet égard par le passé. Cependant, monsieur l'Orateur, la question dont nous sommes saisis, même si elle comporte dans une large mesure une discussion sur un système d'interprétation simultanée, est uniquqement une motion portant que le gouvernement songe à établir un comité qui serait chargé d'examiner la question plus à fond. Que l'on soit pour ou contre l'installation d'un système d'interprétation simultanée, il n'est que juste, selon moi, que la question soit étudiée par un comité qui pourrait bien mieux examiner la question que par la discussion d'aujourd'hui.

J'ai été un peu surpris de l'attitude ministérielle qu'ont énoncée à cet égard le ministre des Travaux publics (M. Green) et aussi, sauf erreur, le Solliciteur général (M. Balcer), à savoir que la question ne devrait pas être déférée à un comité, mais que nous devrions plutôt avoir confiance que les divers services du gouvernement qui l'étudient le feront de façon satisfaisante. J'imagine que nous aurons bien des fois l'occasion de revenir sur une expression qu'on a beaucoup employée durant la campagne électorale, soit "la suprématie du Parlement".

Il appartient, certes, plutôt à l'ensemble de la Chambre des communes qu'au Gouvernement de décider des aménagements qui l'intéressent. Si une proposition entraîne des dépenses, je comprends que le gouvernement doive entrer en scène; toutefois, à l'origine, lorsqu'il s'agit de décider s'il y a lieu pour l'ensemble des députés d'approfondir davantage la proposition, j'estime que le Parlement doit être suprême et qu'une telle enquête doit être confiée à un comité de la Chambre des communes et non laissée à un ou plusieurs ministères.

Remarquez que je ne parle pas dans les mêmes termes de l'étude que Votre Honneur fait de la question. Vous êtes le serviteur de la Chambre et je range cette étude que vous faite dans une catégorie différente de celle que ferait un ministère. Toute étude que Votre Honneur fait de la question place celle-ci, par le fait même, dans le cadre d'une question parlementaire, d'où je conclus qu'elle devrait être soumise à l'examen d'un comité parlementaire dont Votre Honneur serait membre.

Je ne suis pas encore convaincu qu'une organisation d'interprétation simultanée soit une bonne idée.

Je suis un peu inquiet des résultats mécaniques qui pourraient en découler. Je crois aussi que quelques-uns d'entre nous pourraient perdre le stimulant qui les pousse à étudier l'autre langue officielle.

Mais entre-temps, étant donné l'intérêt que, de tous les côtés de la Chambre, on a manifesté à cette question, je crois que, quelles que soient nos vues sur la question fondamentale, nous devrions nous entendre sur l'opportunité de charger un comité de l'étude de la question. Comme je l'ai indiqué par les questions que j'ai posées au ministre des Travaux publics quand il avait la parole, je ne crois pas que ce soit une objection sérieuse à opposer à la motion que de prétendre que la durée de la présente session ne permet pas l'établissement d'un comité. Cette motion ne demande pas cela. La motion demande qu'on étudie l'établissement éventuel d'un comité. Si elle était adoptée à la présente session, elle pourrait être appliquée lors d'une session future, si le gouvernement l'entendait ainsi après avoir étudié la question.

Ainsi, monsieur l'Orateur, j'espère qu'on ne s'écartera pas de la teneur de la motion, mais qu'on se rappellera plutôt qu'elle vise tout simplement à l'établissement d'un comité qui serait chargé d'étudier plus avant la question. Cette requête est certainement raisonnable.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je sais ce qui en est des propositions de résolution. En 1937, j'ai présenté à la Chambre une proposition de résolution qui a donné lieu à un débat général sur l'assurance-maladie. L'an dernier, j'avais inscrit une proposition de résolution portant sur une augmentation de la pension des fonctionnaires retraités; j'en ai inscrit une autre cette année et j'espère obtenir de bons résultats.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

L'objet des propositions de résolution consiste à saisir le gouvernement d'un mal d'envergure nationale auquel il faudrait remédier. Peu importe le parti au pouvoir, nous aimons à penser que le gouvernement est composé de personnes intelligentes et qu'il tient à remédier aux maux dont souffre le pays. Le député a présenté une proposition de résolution appelant l'attention du gouvernement sur une question qu'il juge très importante.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, le mieux qu'on puisse espérer à l'égard des propositions de résolution, c'est que le gouvernement étudie la question soulevée. Le secrétaire d'État (Mme Fairclough) a donné son avis. Ce que nous pouvons attendre de mieux d'un gouvernement, c'est qu'il accorde son attention à la question soulevée. L'ayant étudiée, il peut donner son accord ou le refuser; c'est à lui à trancher la question. Je félicite l'honorable député d'avoir présenté cette proposition de résolution. Je croyais qu'elle ne nous prendrait pas une heure. Or, elle nous a absorbés durant trois heures. Par conséquent, elle doit être d'importance nationale.

*(Texte)*

**M. Charles-N. Barbès (Chapleau):** Monsieur l'Orateur, je désire dire quelques mots, très brièvement, sur cette question. Nous entendons parler de plus en plus de coopération et de compréhension entre les gens de langue anglaise, d'une part, et les gens d'origine française, d'autre part. Je félicite très chaleureusement l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton), d'avoir présenté une motion qui fera gagner du terrain au bilinguisme, facteur essentiel de progrès et d'unité au Canada.

Il est très important, monsieur l'Orateur, que nos demandes soient entendues et bien comprises par tous les membres du gouvernement dès le moment où elles sont faites à la Chambre, qu'elles le soient en français ou en anglais.

La motion de l'honorable représentant de Joliette-L'Assomption-Montcalm me paraît, à cette fin, servir l'unité nationale que nous avons tous à cœur. D'ailleurs, cette motion ne devrait pas soulever de controverse, et même si la question du coût devait être invoquée à l'encontre, n'oublions pas qu'il serait beaucoup plus profitable de dépenser pour établir un facteur d'unité nationale comme celui-là que de dépenser, par exemple, pour l'éclairage, qui plaît aux yeux de tout le monde autour du Parlement.

**M. Raoul Poulin (Beauce):** Monsieur l'Orateur, j'avoue que je n'avais pas l'intention de participer au débat quand la motion a été présentée cet après-midi. Ce n'est pas que je ne m'intéresse pas à cette question, bien au contraire,—et je tenterai de vous le prouver dans un instant,—mais, je trouvais tout simplement que la motion avait été bien présentée par l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Breton). Je trouvais également que la discussion était bien engagée, que tout se déroulait apparemment très bien, jusqu'au moment où je me suis demandé si l'on n'était pas en train, —et je ne vise personne bien entendu,— de renouveler ici cette manœuvre, dont on a déjà été témoin dans le passé, en vertu de laquelle un nombre important de députés parlent avec emphase en faveur des projets présentés, pour finalement les enterrer, comme on dit, dans les fleurs.

Devant cette situation, j'ai cru de mon devoir de dire quelques mots, non pas évidemment pour prêter main-forte à ceux qui auraient pu avoir l'idée de répéter ce geste, mais simplement pour signaler que nous avons très bien compris ce qui s'est déjà passé autrefois, à l'occasion de la présentation de certain projets de lois, et que nous tenons à le faire savoir.

J'ai dit au début: "ce n'est pas que je ne m'intéresse pas à ce problème, bien au contraire". Au fait, si l'on se reporte aux *Procès-verbaux* de la Chambre des communes pour le 15 octobre, on voit que, à la question nº 17, je demandais ceci:

1. Quel a été le coût d'installation du dispositif actuel de transmission des débats à la Chambre des communes, par le moyen de microphones et de haut-parleurs?
2. Depuis son installation, quel en a été le coût annuel d'entretien et de fonctionnement?

Le 18 octobre, la Chambre recevait la réponse suivante, que donnait l'adjoint parlementaire à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Hodgson). A la première partie de la question:

Quel a été le coût d'installation du dispositif actuel de transmission des débats à la Chambre des communes, par le moyen de microphones et de haut-parleurs?

Nous avons la réponse suivante:

$33,529.00.

A la deuxième partie de la question:

Depuis son installation, quel en a été le coût annuel d'entretien et de fonctionnement?

Nous avons la réponse suivante:

Entretien et fonctionnement, $20,000 par année; location: $7,500 par année.

Ce qui fait $27,500 par année. En résumé, l'installation du système d'amplification actuel a coûté $33,529, et son coût d'entretien annuel est de $27,500.

Je demandais également, si l'on se reporte toujours aux *Procès-verbaux* du 15 octobre, la question suivante:

Le Gouvernement a-t-il mis en service dans la salle des séances de la Chambre des communes

un dispositif servant à la traduction simultanée des délibérations, lors de la tenue récente, dans les édifices du Parlement, du Congrès postal universel? Quel a été le coût d'installation de ce dispositif? Pendant combien de semaines a-t-il fonctionné?

Quel en a été le coût d'entretien et de fonctionnement?

Les résultats obtenus ont-ils été satisfaisants?

Or, je recevais le 22 octobre,—par conséquent sept jours plus tard,—la réponse suivante. Évidemment, je fais grâce à la Chambre de la lecture complète de la réponse qui est plutôt longue, pour la résumer à ceci: le coût d'installation a été de $50,000.

A la question:

Pendant combien de semaines a fonctionné cette installation?

La réponse est:

Sept semaines et deux jours.

A la question:

Quel en a été le coût d'entretien et de fonctionnement?

La réponse est:

Environ $11,500.

A la question:

Les résultats ont-ils été satisfaisants?

La réponse est très précise, très concise, très catégorique, c'est:

Oui.

Cet après-midi, l'honorable ministre des Postes (M. Hamilton) nous a assez bien expliqué (je dirais même très bien) que l'installation qui a été faite lors du Congrès postal cet automne était une installation temporaire. Je note qu'ici on rapporte que le rendement a été excellent. Ceci veut dire que si l'on a eu un bon rendement avec une installation temporaire, il ne fait point de doute qu'avec une installation permanente, le rendement ne pourra être inférieur. Voilà, il me semble, un point assez clair, et même si nous ne sommes que des profanes et qu'il nous faille avoir recours à un comité qui pourrait sans doute nous éclairer sur tous ces problèmes, je crois pouvoir affirmer que nous avons là des déductions indiscutables.

Et maintenant, monsieur l'Orateur, cet après-midi, l'honorable représentant de Vancouver-Est (M. Winch), si je ne fais erreur, nous a laissé entrevoir des chiffres astronomiques en ce qui regarde le coût probable d'installation ou d'entretien du système que nous demande d'étudier la proposition de résolution actuelle. Eh bien, si l'on se reporte aux deux réponses que j'ai obtenues à mes questions, on peut probablement déduire que le coût d'installation et celui de l'entretien du système préconisé ne s'éloigneraient peut-être pas tellement du coût d'installation et du coût d'entretien du système d'amplification que nous avons actuellement à la Chambre des communes.

[M. Poulin.]

Si l'on fait la comparaison, on constate, par exemple, que le coût du système d'amplification actuel s'est élevé à $33,000, tandis que l'installation du système de traduction simultanée dont on s'est servi cet automne, lors du congrès postal, coûtait $50,000. On me dira que de $33,000 à $50,000, il y a tout de même une marge considérable. Je le concède. Pour un individu, une somme représentant la différence entre $33,000 et $50,000, c'est quelque chose de considérable, mais je pense que pour un gouvernement, c'est relativement peu de chose, surtout quand il s'agit d'établir un système qui devrait servir à accroître la bonne entente qui règne déjà, mais que nous avons sans doute intérêt à développer encore.

Quant au coût d'entretien, il a été, ai-je dit, de $11,500 pour une période d'environ 7 semaines et 2 jours, ce qui équivaut à environ $6,000 par mois. En admettant que le coût de fonctionnement et d'entretien du système préconisé ne représente que bien peu de chose en dehors des périodes de session, en admettant également que nos sessions durent de 6 à 7 mois par année, nous arrivons à la conclusion que l'entretien de ce système coûterait $35,000, $40,000 ou peut-être même $50,000 par année, ce qui n'est pas excessivement loin des $27,700 que nous coûte le système d'amplification actuel.

Je puis fort bien me tromper, monsieur l'Orateur,—d'autant plus que je n'ai jamais été un spécialiste ni un grand amateur en mathématiques,—mais c'est une raison de plus pour nous, les humbles députés, qui ne sommes que des profanes dans ce domaine, —on l'a dit il y a un instant,—de réclamer que la Chambre nous accorde un comité au sein duquel nous, les profanes, bien entendu, pourrons comparaître et aussi interroger des experts qui seront certes très heureux de nous éclairer.

Je crois que c'est l'honorable représentant de Roberval (M. Villeneuve) qui, cet après-midi, a très bien dit jusqu'à quel point il était important que le public, qui veut bien assister de temps en temps à nos débats dans les tribunes, puisse comprendre ce qui se passe à la Chambre. Tout le monde sait que, de chacune de nos circonscriptions, nous viennent de temps en temps des gens en voyage d'affaires ou en voyage de distraction tout simplement, qui sont fort heureux de saisir l'occasion qui leur est donnée de venir ici faire un tour à la Chambre afin de savoir de quelle façon les choses se passent... et plusieurs d'entre eux ne comprennent pas ce qui s'y passe.

Je sais bien que l'idéal pour tout citoyen canadien, ce serait de comprendre les deux langues officielles au Canada; l'idéal serait que tous les Canadiens d'extraction anglaise

parlent et comprennent le français, de même que tous les citoyens canadiens d'extraction française parlent et comprennent l'anglais. Nous sommes devant un fait. Il y a, de chaque côté, des exceptions. Il y a des gens d'origine anglaise qui ne comprennent pas le français et, de l'autre côté, des citoyens d'expression française qui ne comprennent pas l'anglais, mais ils ont le droit de venir ici comme tout le monde. Il me semble qu'il serait logique que ces gens qui viennent ici, dont plusieurs, comme je l'ai dit il y a un instant, prennent la peine de faire un grand voyage pour venir voir et entendre ce qui se passe, puissent comprendre les députés et se mettre un peu dans l'esprit des débats dont ils sont témoins afin qu'en retournant chez eux, ils aient une excellente impression de ce qui se produit au Parlement du pays.

Monsieur l'Orateur, on a dit,—je ne suis pas le premier à le dire,—qu'un certain nombre de ces braves citoyens canadiens à qui l'on ne peut faire le reproche de ne pas connaître les deux langues officielles, retournaient chez eux avec un mauvais souvenir de leur visite dans la capitale de leur pays et surtout du Parlement.

Si la proposition de résolution qui est actuellement soumise à la Chambre était adoptée, on aurait alors un excellent moyen de répondre aux aspirations légitimes de ces citoyens canadiens; on aurait un moyen,—on l'a dit ici, et je le répète,—de promouvoir la bonne entente.

Monsieur l'Orateur, au cours du débat qui s'est élevé à la suite de la présentation de cet avis de motion, j'ai été heureux de constater que tous les députés d'expression anglaise ont été très généreux à l'endroit des Canadiens français, qu'ils ont fait preuve de beaucoup de bonne volonté et de compréhension; ceci nous laisse augurer un avenir encourageant pour l'unité nationale. Je suis heureux de souligner ce fait et je répète que si nous acceptions cette motion tendant à la formation d'un comité, nous ferions un pas de plus dans la voie de la bonne entente.

Maintenant, je n'ai pas la compétence requise pour décider si un comité de la Chambre comme celui que propose la résolution serait mieux en mesure d'étudier cette question que ne peut le faire le comité de régie intérieure qui existe actuellement.

Je n'ai aucun doute, monsieur l'Orateur, qu'étant vous-même à la tête de ce comité, les délibérations doivent marcher rondement et que déjà des experts de grande valeur ont dû se présenter devant vous; au fait je serais même porté à croire que déjà le comité a une idée convenable de la situation et serait peut-être même en mesure de faire connaître le point où il en est rendu.

Mais ne serait-il pas souhaitable également que quelques députés faisant partie d'un comité de la Chambre puissent participer à ce beau débat, faire leurs suggestions, exposer leur propre point de vue et en même temps celui de leurs commettants. Ah! J'ai pleine confiance dans la valeur des honorables ministres qui font partie de ce comité, mais, enfin, je pense bien que je ne serai pas taxé d'exagération en soutenant que ces honorables ministres ne sont peut-être pas en mesure de traduire, au sein de ce comité, ce que pensent les électeurs des différents comtés du pays. Aussi, je soumets que nous arriverions plus sûrement à cette fin si nous pouvions exposer à un comité de la Chambre, qui étudierait la question, les idées des contribuables.

A tout événement, monsieur l'Orateur, je constate que j'ai parlé plus longuement que je ne le voulais, et, je le répète, constatant la tournure étrange que prenait ce débat, j'ai cru bon de saisir l'occasion d'ajouter, moi aussi, mon humble voix,—je n'oserais pas dire pour faire profiter la Chambre de mes humbles lumières quand on voyait les lumières incandescentes qu'ont fait briller à nos yeux les honorables députés qui ont déjà pris la parole au cours de ce débat,—mais enfin, j'ai voulu exprimer humblement mon opinion.

*(Traduction)*

**M. Leduc (Verdun):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'article 29 du Règlement se lit ainsi:

> Si deux ou plusieurs députés se lèvent, l'Orateur donne la parole à celui qui s'est levé le premier, mais il peut être fait une motion portant que l'un des députés qui se sont levés "soit maintenant entendu" ou qu'il "ait maintenant la parole", laquelle motion est immédiatement mise aux voix sans débat.

En conséquence, monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par l'honorable député de Saguenay (M. Brisson):

> Que l'auteur de cette motion, l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Brisson), ait maintenant la parole.

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement, la Chambre est déjà saisie d'une motion en vertu d'une entente intervenue cet après-midi. En outre, la motion de l'honorable député, en plus d'être très étrange, est contraire au Règlement.

Mes honorables amis qui siègent de l'autre côté parlent de clôture et nous accusent de chercher à y recourir. La situation est la suivante: l'auteur de la première résolution a déjà pris la parole. Bien que d'autres députés désirent se faire entendre, un de ses amis siégeant de son côté propose qu'il doit maintenant être entendu une seconde fois.

A mon sens, c'est tout à fait contraire au Règlement. De fait, aucun député n'a la permission de parler deux fois au cours d'un débat, sauf que le motionnaire peut prendre la parole pour mettre fin à ce débat. Certes, aucun article du Règlement ne prévoit qu'après un certain débat sur une motion présentée par un député, un ami de celui-ci puisse proposer qu'il prenne de nouveau la parole. Si le Règlement prévoyait une telle façon de procéder à la Chambre, nos délibérations deviendraient une farce. J'estime que la motion de l'honorable député est irrecevable.

**L'hon. M. Chevrier:** A propos du Règlement, permettez-moi de dire ceci. Je m'élève contre l'emploi du mot "clôture" par le leader de la Chambre pour la bonne raison que je pourrais lui renvoyer le compliment. Son intervention de cet après-midi était plus une tentative de clôture que tout ce que l'honorable député vient de faire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. M. Green:** Je pose la question de privilège.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je pense que les observations du ministre des Travaux publics (M. Green) ne se rapportaient pas rigoureusement à la question du Règlement; toutefois, cela n'excuse pas l'honorable député qui s'en écarte maintenant. La Chambre est saisie d'un rappel au Règlement et je vais entendre l'honorable député à ce sujet.

**L'hon. M. Chevrier:** Je me rends à votre décision; toutefois, j'ai pris la parole pour signaler à l'honorable député, en réponse à son énoncé selon lequel l'honorable député de Verdun (M. Leduc) a présenté une motion qui équivaudrait à la clôture, pour lui signaler, dis-je, ceci. J'ai compris cet après-midi, lorsque nous discutions la question, que la motion tendant à renvoyer le débat devrait être suspendue jusqu'à ce que plusieurs députés siégeant de ce côté de la Chambre aient pu se prononcer.

**L'hon. Mme Fairclough:** Tous ceux qui voulaient parler.

**L'hon. M. Green:** Que voulez-vous dire par "de ce côté de la Chambre"?

**L'hon. M. Chevrier:** J'ai compris qu'étant donné la courte durée de la session, l'honorable député espérait qu'on aurait pu en finir avant dix heures. Si c'était l'idée du leader, c'était certainement la mienne et l'initiative de l'honorable député de Verdun en facilite simplement la réalisation.

**M. l'Orateur:** Je ne sache pas que la Chambre soit saisie d'une autre motion à part celle qui est actuellement débattue. Je n'étais pas présent lorsque le ministre des Travaux publics a parlé, mais en supposant que nous soyons en train de débattre la motion inscrite au *Feuilleton,* Je crois devoir régler le rappel au Règlement qui a été soulevé.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je vous faire remarquer respectueusement que la Chambre est saisie de quelque chose d'autre?

**Une voix:** Asseyez-vous!

**L'hon. M. Chevrier:** Quelqu'un a-t-il quelque chose à dire? Qu'il invoque alors le Règlement. Je parle du rappel au Règlement et je veux qu'on m'entende.

**M. Broome:** A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je dirai que lorsque le député de Laurier (M. Chevrier) a demandé si l'amendement pouvait être différé, il n'a pas seulement parlé des députés de l'autre côté de la Chambre, mais de tous ceux qui n'ont pas encore participé au débat et qui veulent prendre la parole. J'ai déduit de cela qu'il voulait parler de tous les députés.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je m'expliquer? Quand on m'a interrompu à l'occasion du rappel au Règlement, j'en étais à dire que la Chambre est saisie d'une autre question. En toute déférence, je dirai, monsieur l'Orateur, que le leader de la Chambre a présenté une motion tendant au renvoi de la suite du débat et que, à ma demande, étant donné que certains députés n'ont pas eu l'occasion d'exposer leur point de vue, il a consenti à ce qu'on leur permettre de participer à ce débat. Mais la motion n'a pas été retirée. Elle a été présentée par le ministre des Travaux publics, appuyé par le ministre du Travail (M. Starr).

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, le représentant de Laurier n'affirme certainement pas que seuls les députés libéraux devaient parler. Voilà quelque chose de bien nouveau et je suis renversé de l'entendre affirmer cela. J'ai consenti à ce que ma motion tendant au renvoi de la suite du débat soit réservée, afin que la débat puisse se poursuivre, mais il n'a certainement jamais été entendu que seuls des député libéraux devraient prendre la parole. C'est une règle libérale...

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je poser une question?

**M. Murphy (Westmorland):** Il n'y a pas de règles libérales, et vous le savez.

**L'hon. M. Chevrier:** Si les députés siégeant de l'autre côté de la Chambre étaient disposés et tenaient à prendre alors la parole, pourquoi l'honorable député a-t-il proposé l'ajournement du débat?

**L'hon. M. Green:** Ainsi que je l'ai expliqué cet après-midi, j'ai pensé que l'auteur de la motion allait mettre fin au débat. Il s'est alors levé; mais il n'avait pas le droit de le faire, s'il n'allait pas mettre fin au débat. Si je n'avais pas alors pris la parole, je n'aurais pas du tout été capable de parler. Puis, lorsque j'ai constaté que c'était là une erreur et que l'honorable député de Melville (M. Gardiner) désirait prendre la parole, j'ai fait en sorte que quiconque voulait prendre la parole pût le faire au lieu de donner suite à ma motion portant ajournement. Je suis un peu surpris de ce que ma propre façon d'agir, qui était faite pour venir en aide aux honorables députés et fournir une occasion à ceux qui désiraient prendre la parole, me soit maintenant renvoyée et qu'on dise que seuls des libéraux devaient parler.

**L'hon. M. Chevrier:** Elle ne vous est pas renvoyée.

**M. l'Orateur:** Je le répète, je n'étais pas à la Chambre lorsque le ministre a présenté sa motion. Cette motion n'a pas eu de suite et n'a pas été mise aux voix par l'Orateur, de sorte qu'à mon avis nous discutons maintenant de la motion originale inscrite au *Feuilleton*. La question de règlement soulevée par l'honorable représentant de Verdun, qui a invoqué l'article 29 du Règlement, ne me paraît pas recevable car elle ne tient pas compte de l'article nº 37 qui stipule que lorsque l'honorable député qui a proposé une motion se lève pour prendre la parole, je dois informer la Chambre qu'il met fin au débat. De fait, la Chambre est saisie d'une motion contraire au Règlement. Cette motion vise à autoriser l'honorable député à prendre deux fois la parole sur sa propre motion, afin qu'il ne mette pas fin au débat et prive d'autres députés de la possibilité de parler. Je dois décider, en toute déférence pour l'honorable représentant de Verdun, que la motion est contraire au Règlement et que le débat continue tant que la Chambre n'aura pas été saisie d'une motion appropriée pour remplacer la précédente.

**M. John Pratt (Jacques-Cartier-Lasalle):** Merci, monsieur l'Orateur. Je crois que le ministre des Postes (M. Hamilton) et moi-même sommes les deux seuls députés de langue anglaise élus, de ce côté-ci de la Chambre, par la province de Québec.

**Une voix:** Oubliez-vous M. O'Hurley? C'est un Irlandais.

**M. Pratt:** Je ne dis pas que cela soit bon ou mauvais; je n'essaye nullement d'interpréter cet état de choses. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, je ne suis ni Anglais ni Français, je suis Irlandais. Et, naturellement, je tiens à ce que chacun le sache en cette enceinte. J'ai même eu le privilège et le plaisir de visiter l'Irlande cet été. Je l'ai traversée de Dublin à Galway, sur la côte ouest, et du nord au sud. J'ai découvert avec beaucoup d'intérêt que l'Irlande est elle aussi un pays bilingue qui a ses difficultés. J'ai constaté que beaucoup de gens ne parlaient pas l'Irlandais, mais qu'ils essayaient néanmoins de donner à leurs enseignes une allure irlandaise en écrivant le mot "bus" avec des lettres qui avaient l'air de sortir de l'alphabet russe.

Mais pour en revenir aux choses sérieuses, en ma qualité de député de langue anglaise de la province de Québec, je pense que mes paroles peuvent avoir un peu plus de poids que si j'étais un député de langue française. Je tiens à profiter de l'occasion pour dire que, dans la province de Québec j'ai toujours rencontré la plus grande courtoisie en me servant de ma langue. Il n'y a pas très longtemps que je fais de la politique. Je suis devenu échevin d'une petite ville en 1952, au sein d'un conseil dont la majorité des membres parlaient le français. Ils ont toujours eu la courtoisie de s'assurer que je comprenais tout ce qui se passait. Depuis, je suis devenu maire de la ville de Dorval. La plupart des affaires se traitent en anglais, bien que la presque totalité du personnel soit de langue française. Je tiens à saisir l'occasion de dire à quel point j'apprécie la chose.

J'accueille donc avec joie l'occasion de rendre la pareille et j'appuie chaleureusement l'idée de doter la Chambre d'un service d'interprétation simultanée. Un tel service serait fort à propos, tant pour les députés qui s'adressent à la Chambre que pour les visiteurs de langue française qui viennent dans les tribunes publiques sans une connaissance parfaite de l'anglais. Plus tard, nous pourrions peut-être installer un service semblable dans les salles de comité si la chose se révélait utile et pratique.

Un tel système exigerait évidemment des écouteurs, parce que nous voudrions encore écouter celui qui parle dans sa propre langue et en personne, comme l'ont signalé plusieurs députés. La dépense serait considérable et le gouvernement actuel a le souci de l'économie. Toutefois, nous devons être généreux lorsqu'il est question de langue et de compréhension, parce que, sans une telle compréhension, nous aurons le désordre, le jeu de la démocratie sera ralenti et la Chambre aura beaucoup plus de peine à accomplir son travail.

Je suis sûr également, monsieur l'Orateur, qu'une telle idée n'est que le prolongement des intentions de ceux qui ont rédigé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il semble cependant y avoir une grande divergence

d'opinions sur le coût d'une telle installation et les méthodes propres à en assurer le meilleur rendement. Je crois comprendre que l'on procède déjà à certaines recherches pour déterminer s'il conviendrait d'installer un tel système. Pour ma part, c'est avec le plus grand intérêt que j'entendrai de plus amples explications sur les aspects techniques et financiers de la question. Quand au principe même de l'installation d'un système d'interprétation simultanée à la Chambre, je tiens à saisir cette occasion de dire que je l'approuve sans réserve.

**M. E. J. Broome (Vancouver-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai appris que cette proposition de résolution est l'une de ces plantes vivaces et hardies qui réapparaissent périodiquement.

**Des voix:** Non!

**Une voix:** Vous êtes mal renseigné.

**M. Broome:** J'ai dit que je l'avais appris.

**M. Hodgson:** C'est une proposition de résolution que les libéraux avaient dans leurs cartons depuis longtemps.

**M. Broome:** Quoi qu'il en soit, elle est très louable, mais je doute un peu qu'elle constitue la bonne solution. Je ne vois pas comment on peut réaliser l'union de personnes par un moyen mécanique. Dans notre pays, l'unité se réalisera par la compréhension entre les deux races, et je crois que cette compréhension ne grandira que si les députés essaient d'apprendre la langue de leurs collègues de l'autre race.

J'ai été très heureux lorsque l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) a déclaré qu'à son retour à la Chambre, après trois ans d'absence, il avait été stupéfait de constater les progrès qu'avaient faits ses collègues de langue française dans la maîtrise de l'anglais et inversement ceux qu'avaient faits ses collègues anglais dans la connaissance du français. J'ai lu l'autre jour, dans un journal, que jamais le cabinet n'a compté autant de membres bilingues que le cabinet actuel. Sauf erreur, le cabinet actuel compte huit ministres dont la maîtrise du français va d'un bilinguisme excellent jusqu'aux tentatives valeureuses et précoces du ministre de l'Agriculture (M. Harkness).

**Une voix:** Vous avez le dessus maintenant!

**M. Broome:** Mais, ce qui importe, monsieur l'Orateur, c'est qu'il fait un effort. Voilà le lien qui suscite le sentiment d'unité. A mon sens, on romprait ce lien qui tend à nous unir, en nous munissant d'écouteurs qui nous diviseraient. Il ne s'agit pas seulement de nos relations et de ce que nous disons à la Chambre; il y a aussi ce que nous faisons à l'extérieur. Maintes circonscriptions comptent des habitants de langue française et des habitants de langue anglaise. L'effort qui, même s'il ne vise pas à la possession des deux langues, tend à se faire au moins comprendre dans l'autre langue que sa langue maternelle, devrait être tenu en haute estime et encouragé.

Quand le député de Parkdale (M. Maloney) a participé au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, je me rappelle très bien les applaudissements venus des banquettes d'en face. Il avait travaillé ferme pour prononcer une partie de son discours en français et les députés dont la langue maternelle est le français ont apprécié et admiré ce qu'il avait accompli. Il est étonnant et intrigant de constater que, après 22 ans, les députés siégeant de l'autre côté, qui ont eu beaucoup d'influence dans divers gouvernements et durant de longues périodes, soient devenus soudainement si absorbés et si préoccupés par cette mesure. Par exemple, l'honorable représentant de Rosthern (M. Tucker), qui est un des vétérans de la Chambre, y siège depuis 1935, sauf erreur, à l'exception d'une courte période, alors qu'il a pris la direction du parti libéral de la Saskatchewan. Après tout ce temps il s'est soudainement rendu compte que l'interprétation simultanée est un service que nous devrions avoir depuis longtemps.

L'honorable député de Melville (M. Gardiner) a signalé que les progrès techniques des quelques dernières années ont peut-être rendu la chose possible. Ce dispositif est aussi ancien que le téléphone; il n'a rien de nouveau. Il existe depuis toujours. C'est tout simplement l'attitude qui a changé, et elle a changé avec une célérité et une unanimité remarquables. On a dit que nous apprendrions le français en écoutant. Je doute fort que quelqu'un apprenne simplement en écoutant. Nous apprenons en voulant le faire et en travaillant. Ce qui se passe de ce côté-ci de la Chambre et de l'autre, c'est que les députés font de louables efforts pour comprendre la langue, et, par là, comprendre les gens de l'autre groupe ethnique. C'est quelque chose qui est beaucoup plus important, quelque chose à quoi il faut beaucoup plus s'attacher et sur quoi il faut beaucoup plus se fonder, que ce procédé mécanique qui me permettrait d'entendre exactement ce qu'un député est en train de dire à un moment donné. Je pense que nous prenons la gangue et que nous jetons l'or. Il me semble que cela contribuerait à diviser les deux groupes ethniques plutôt qu'à les réunir. C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, je trouve que ce n'est pas une bonne motion, ni pour la Chambre, ni pour le peuple du Canada. J'en suis

sincèrement convaincu et je voterai contre la motion.

*(Texte)*

**M. Nérée Arsenault (Bonaventure):** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas laisser passer cette occasion sans soulever ici un point qui n'a pas encore été mentionné au cours du présent débat. La question du bilinguisme est très importante et je puis vous dire, par expérience, que moi-même, tout en sachant un peu d'anglais, je trouve assez difficile de suivre exactement tout ce qui se dit en cette enceinte.

Il ne faut pas oublier qu'environ 35 p. 100 de la population du Canada est d'origine française et qu'ici, à la Chambre, au moins 90 p. 100 des débats se tiennent dans la langue anglaise. De plus, lorsque la discussion est assez rapide, ou qu'un député parle un peu vite, plusieurs membres, tout comme moi, ne saisissent pas l'essentiel du discours qui est prononcé. C'est la raison pour laquelle nous ne devrions pas comparer la nécessité du bilinguisme au coût d'installation d'un tel système de traduction simultanée. Même si les chiffres mentionnés cet après-midi, soit $40,000, $50,000, ou même au delà de $100,000, nous paraissent fabuleux, ils ne devraient pas constituer un obstacle à l'installation d'un mode de traduction simultanée à la Chambre des communes.

Le droit du bilinguisme a été défendu depuis le temps où le Canada n'était qu'une colonie, et l'opportunité qui se présente à nous aujourd'hui de bénéficier des découvertes que les savants ont pu faire ne devrait pas nous être enlevée par une simple considération de coût, nous empêchant ainsi d'avoir immédiatement à la Chambre un mode de traduction simultanée. Les paroles qu'a prononcées tout à l'heure l'honorable Solliciteur général (M. Balcer) m'ont réconforté, car elles m'assurent que le gouvernement lui-même étudie la question, et que par conséquent il n'est pas nécessaire de former un autre comité pour compléter l'étude de la question. Ce projet est à l'étude et le fait est reconnu que la traduction simultanée est absolument nécessaire ici, à la Chambre des communes.

Il importe aussi de signaler un autre point, lequel pourrait être d'un grand service aux courriéristes parlementaires. Si un mode de traduction simultanée était installé, tous les courriéristes entendraient la même traduction et feraient connaître au grand public les discussions telles qu'elles se sont déroulées à la Chambre.

**M. Robichaud:** Non-sens!

**M. Arsenault:** Les nons-sens viennent de l'autre côté de la Chambre. J'ai été très peiné tout à l'heure, alors que l'honorable Solliciteur général parlait des efforts sérieux faits par le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) pour apprendre à parler le français, d'entendre quelqu'un de l'autre côté de la Chambre s'éclater de rire. Cela m'a profondément touché, et c'est la raison pour laquelle je dis que les non-sens nous viennent de l'autre côté de la Chambre.

Monsieur l'Orateur, j'appuie fortement la demande de l'installation d'un mode de traduction simultanée. Je souhaite que nous l'ayons bientôt, ce qui permettra non seulement aux députés, mais aussi aux courriéristes parlementaires, aux gens qui viennent nous rendre visite, et à nos amis qui n'ont pas l'avantage de parler l'anglais, de suivre les débats avec beaucoup plus d'intérêt.

*(Traduction)*

**M. M.-J.-A. Lambert (Edmonton-Ouest):** Si je parle ce soir sur la résolution dont la Chambre est saisie, c'est du point de vue d'un neutre, puisque, connaissant les deux langues, je ne souffre pas du désavantage dont souffrent sans doute un certain nombre de députés lorsqu'ils écoutent des discours dans une langue qui n'est pas la leur. Je comprends parfaitement que les députés de la province de Québec qui entendent des discours anglais prononcés avec les divers accents que nous entendons à la Chambre,—et je ne fais ici aucun reproche aux autres députés car j'entre moi-même dans cette catégorie,—je comprends, dis-je, qu'ils aient un peu de difficulté à comprendre des discours prononcés avec certains accents anglais. Je n'adresse de reproches à personne à ce sujet, mais c'est un fait. Je comprends parfaitement que des députés dont la langue maternelle est le français, même s'ils possèdent une certaine connaissance pratique de l'anglais, éprouvent beaucoup de difficulté à saisir tout le sens de certains discours.

D'autre part, si nous nous arrêtons à l'autre côté de la question, nous savons que lorsqu'ils écoutent des discours prononcés en français par des députés de la province de Québec, surtout lorsqu'ils s'échauffent, et ici il faut rendre hommage au degré d'éloquence que certains députés de cette province peuvent atteindre, les députés de langue anglaise se perdent complètement à leur tour. Ces députés ont donc tendance à se glisser dans les coulisses, derrière les rideaux, parce que, admettons-le, il est parfois très ennuyeux d'écouter des discours qu'on ne comprend pas.

Je crois bien que nous reconnaissons tous en principe les nombreux avantages de

l'interprétation simultanée et j'admets avec l'honorable député de Bonaventure (M. Arsenault) que nous serions peut-être moins en désaccord avec les journalistes sur ce qui s'est réellement dit à la Chambre, si tous les députés pouvaient comprendre le sens des discours au moment où ils sont prononcés.

L'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) m'a un peu amusé cet après-midi quand il a dit que, lorsqu'il parlait dans une langue autre que la sienne, il avait le sentiment que la traduction améliorait son propre discours. J'ai moi aussi le sentiment qu'il en serait de même si je parlais français, quoique je comprenne très bien cette langue.

J'ai dit l'autre jour et je le repète aujourd'hui qu'environ 12 p. 100 seulement de la population de notre pays sont bilingues. Environ 67 p. 100 sont présumément unilingues, soit 67 p. 100 qui parlent l'anglais seulement et environ 20 p. 100, le français seulement.

Je déplore certainement cet état de choses. Nous reconnaissons tous avec sincérité, à la Chambre comme dans d'autres parties du pays, qu'il y a au Canada deux langues officielles et que le fondement de notre nation repose sur l'existence de deux races de cultures différentes sur lesquelles on peut fonder une culture commune. Nous nous rendons compte aussi que nous n'arriverons à une plus grande compréhension réciproque et ne réaliserons l'unité nationale que si nous nous comprenons les uns les autres.

Je prétends que ce n'est pas seulement en comprenant ce que dit son interlocuteur ou en lisant ce qu'il écrit que nous atteindrons ce but. J'estime sincèrement que nous devrions faire tout en notre pouvoir pour inculquer à nos enfants l'amour de l'une et l'autre langues. Je ne dis pas que nous devrions tous apprendre le français, mais je pense qu'il serait bon que ceux qui sont Français cherchent aussi à apprendre l'anglais afin que nous puissions nous entendre. La connaissance d'une autre langue nous serait utile non seulement au Canada mais hors de ses frontières. Les députés qui font de longs voyages en Europe, en touristes ou en mission pour l'État, apprécient l'immense valeur que représente la connaissance d'une autre langue. Au Canada où nous avons la chance de parler anglais ou français ou les deux, je recommanderais aux membres de cette assemblée d'apprendre à comprendre et à parler ces deux langues.

Pour le moment, je craindrais que la tradution mécanique ou automatique de discours d'une langue dans l'autre décourage ceux qui voudraient faire l'effort d'apprendre l'autre langue.

Je crois que l'absence d'un système d'interprétation a poussé un certain nombre de députés à faire des efforts pour apprendre le français. Nous avons là le stimulant qui pousse à apprendre l'autre langue. Il se peut que les honorables députés de la province de Québec se limiteraient à leur propre langue; si nous avions l'interprétation simultanée, à quoi leur servirait d'apprendre l'anglais? Toutefois, je ne crois pas que nous devrions nous en soucier ici. Nous avons des choses importantes à régler et je crois qu'il faut, en pareil domaine, faire fond sur l'initiative de chacun.

Quant à la proposition de résolution elle-même, je dirai, d'après ce que j'ai entendu aujourd'hui, que le principe dont elle s'inspire est largement appuyé par la Chambre; mais nous devrions instituer, si la proposition est adoptée, un service parallèle à celui qui existe déjà, et je trouve qu'un tel effort serait contraire à l'emploi économique des services de la Chambre. Nous sommes d'accord sur le principe dont s'inspire la motion, mais, étant donné tout ce qui s'est dit, il convient, je le dis en toute déférence, que le député qui a proposé la motion la retire ou que nous ne l'acceptions pas, et c'est ce que je propose, monsieur l'Orateur.

**M. A. R. Smith (Calgary-Sud):** Monsieur l'Orateur, il est vraiment très agréable de prendre part à un débat où tout le monde est si clairement d'accord sur la question de principe. Les quelques mots que j'ai à dire viendront en fait à son appui. J'avais espéré pouvoir obtenir les notes de l'honorable représentant de Winnipeg - Nord - Centre (M. Knowles), mais comme j'ai quelques raisons de croire que l'honorable député ne comprenait peut-être pas ses propres notes, il ne serait probablement pas en mesure de m'aider beaucoup.

Je pense pouvoir dire, monsieur l'Orateur, que l'accord dont nous avons eu la preuve aujourd'hui sera extrêmement réconfortant pour les lecteurs du hansard et des autres comptes rendus de nos débats, car il montrera qu'on fait en cette enceinte un effort louable pour offrir aux députés, non seulement une commodité, mais aussi l'espoir qu'un jour notre organisme prendra sur soi de faire ce que de nombreux particuliers ont fait jusqu'à ce jour, c'est-à-dire d'apprendre les deux langues.

Je sais combien je suis limité par le fait que je ne parle qu'une langue, et, en essayant de parler l'autre, je fais une expérience dont je me souviendrai, non seulement avec sérieux, mais aussi avec un certain amusement, amusement provenant de ce que mon professeur m'a pour ainsi dire abandonné et est même allé jusqu'à dire que le seul moyen de parvenir à mes fins serait de déménager de l'autre côté de la rivière, alors qu'il sait

naturellement que c'est impossible, étant donné les circonstances.

Je dirai cependant que, si nous voulons nous comprendre mutuellement au Canada et si nous voulons que les deux cultures croissent de concert, il faut que nous comprenions la langue de l'autre groupe ethnique. Je pense également que nous reconnaissons tous que, lorsque cette compréhension aura été établie, nous pourrons réaliser une harmonie que nous n'avons jamais connue auparavant.

Je m'en suis rendu compte il y a quelques années, quand j'ai atterri dans la région de Black-Lake, dans la province de Québec, collectivité où, à l'époque, on parlait fort peu l'anglais et où je me suis trouvé dans l'impossibilité,—ce qui est sans doute arrivé à beaucoup d'autres,—de m'entretenir intelligemment avec des gens qui me traitaient avec tant de courtoisie. Et de retour dans mon pays de l'Ouest canadien, il m'arrive de songer avec terreur qu'en cette circonstance j'aurais bien pu ne pas survivre. Bref, les habitants de la région de Black-Lake ont été la gentillesse même. Ainsi donc, quand il s'agit de savoir comment il faut s'y prendre pour appliquer une proposition qui a reçu ce soir l'assentiment général, il ne me semble pas que la question primordiale soit de se demander quel comité devrait être chargé de cette tâche. Un membre du gouvernement nous a assuré que la question serait soigneusement étudiée en vue d'une mise en œuvre et, pour ma part, j'accepte la parole d'un ministre dont les intentions sont droites et respectables. Et ici, je ne parle pas comme un pion, mais comme membre de la Chambre qui est disposé à l'appuyer.

Le désavantage que subissent certains d'entre nous, c'est-à-dire l'incapacité où ils sont de comprendre ce que disent des collègues, a été invoqué comme argument en faveur d'un régime d'interprétation simultanée.

Mais je dois avouer que, parfois, lorsqu'un député d'en face parlant français me regardait, je jugeais ce système désirable. Les seuls mots que j'ai pu comprendre, c'est "rock and roll" puis ensuite j'ai cru saisir "Calgary-Sud". J'avoue que le lendemain matin, je me suis précipité sur la boîte aux lettres pour voir si on laissait entendre que moi, de Calgary-Sud, j'avais fait du "rock and roll" mais je n'y ai rien vu de tel.

Voilà peut-être un moyen assez facétieux de souligner les limites du système. Je sais bien que les Canadiens s'attendent que tous les députés étudient cette proposition afin que, dans l'avenir, nous puissions reconnaître l'importance de pareille mesure législative, considérée, je le répète, non pas comme une commodité, mais comme une nécessité. Comme je l'ai dit en commençant, et je le répète en conclusion, ce qui importe ce n'est pas la façon dont nous y donnerons suite. Il s'agit tout simplement de l'examiner afin d'être en mesure de l'appliquer pour le bien de tous. Cela fait, nous nous trouverons généralement d'accord et la motion sera étudiée sans tarder par tous les députés.

**M. P. V. Noble (Grey-Nord):** Monsieur l'Orateur, je viens d'une circonscription de langue anglaise. Or, si j'en crois ce que j'ai entendu ici aujourd'hui, mes gens seront heureux de me voir appuyer l'idée mise de l'avant.

Je me déclare pour le système d'interprétation simultanée qui nous est proposé. J'ai la ferme conviction que ce serait un indéniable progrès vers l'unité nationale et que cela créerait une meilleure compréhension entre les députés, notamment dans le cas de ceux qui ne parlent qu'une langue.

Je ne connais pas bien l'outillage nécessaire en pareil cas, mais je suis pour que nos visiteurs puissent aussi jouir de cette commodité. Une chose me fait hésiter, le temps supplémentaire qu'il faudrait pour assurer ce service. Le peu de cas que la Chambre fait de l'élément temps est une chose que j'arrive difficilement à comprendre. L'opposition voit ce projet d'un très bon œil, après s'être tue à ce sujet pendant 22 ans.

*(Texte)*

**M. Roland English (Gaspé):** Monsieur l'Orateur, à titre de représentant d'une des plus belles circonscriptions de la province de Québec, n'en déplaise à mes honorables amis d'en face, la circonscription de Gaspé, qui est composée de Canadiens français, d'Anglais et d'Irlandais, forme une belle famille, une famille unie qui vit dans l'harmonie et prêche l'unité, non seulement en paroles mais par l'exemple.

Monsieur l'Orateur, j'ai accepté de représenter cette circonscription non seulement dans le dessein de faire de la critique ou de susciter des obstacles, mais bien pour défendre les intérêts de la population de mon comté.

Je disais il y a quelques instants, monsieur l'Orateur, que la circonscription de Gaspé prêchait l'unité par l'exemple, et c'est pourquoi je suis fier de dire à la Chambre que je suis en faveur de la traduction simultanée. Je suis d'avis que l'on donnerait ainsi, dans cette enceinte, un exemple de cette unité.

Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours qui ont été prononcés par les députés au cours de cette session.

J'ai écouté les membres de mon parti et ceux de l'opposition avec beaucoup d'attention, comme d'ailleurs les représentants de la CCF et du Crédit social. J'ai ainsi connu les besoins qui se font sentir dans les différentes parties du Canada, comme les problèmes qu'ils ont à résoudre. A mon avis, les représentants de l'Ouest, comme ceux de l'Est, sont tout aussi intéressés à écouter et à étudier les problèmes de la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, je suis donc en faveur de la traduction simultanée. Je m'abstiendrai de parler du meilleur système à employer car je ne suis pas un expert en la matière, mais je crois sincèrement que cette question doit être étudiée uniquement par des experts qui feront rapport à la Chambre, et ensuite il nous appartiendra de prendre une décision à ce sujet.

**M. Breton:** Avez-vous déjà entendu parler des droits du Parlement?

**M. English:** Vous dites, mon ami?

**M. Breton:** Avez-vous déjà entedu parler des droits du Parlement?

**M. English:** Certainement.

**M. Breton:** Étudiez-les.

**M. English:** J'en ai entendu parler, et j'ose croire que mon honorable ami en a entendu parler également. Puisqu'il a voulu soulever cette question, eh bien, je vais lui dire que l'unité qu'il prêche à l'heure actuelle aurait dû l'être depuis longtemps et surtout au cours de la dernière campagne électorale, alors qu'on a prêché la désunion plutôt que l'unité.

Monsieur l'Orateur, je n'aurais pas soulevé cette question et, à titre de nouveau représentant à la Chambre, je ne m'attendais pas qu'un honorable ami de la gauche me lance une telle interjection.

Monsieur l'Orateur, j'ai confiance que le gouvernement, mon gouvernement, qui comprend tellement bien la nécessité de la traduction simultanée, dotera la Chambre d'un système efficace, et ce dans un avenir rapproché.

*(Traduction)*

**M. O. H. Phillips (Prince):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de formuler quelques brèves observations pour dire que j'appuie le principe d'une interprétation simultanée des discours prononcés dans les deux langues maternelles utilisées à la Chambre. Dans la circonscription que j'habite, celle de Prince, dans l'Île-du-Prince-Édouard, se trouve un grand nombre d'excellents citoyens, descendants de nos premiers colons français. Les rapports entre les citoyens de langue anglaise et ceux de langue française de ma circonscription n'ont jamais manqué d'être cordiaux et j'espère qu'il en sera toujours ainsi. J'ai l'impression que les deux grands groupes ethniques de notre pays peuvent prendre exemple sur notre circonscription et travailler ensemble en toute harmonie.

Une grande partie du débat, ce soir, s'est faite en français. Ayant du mal à suivre ceux qui emploient cette langue, j'ai manqué une grande partie de cette discussion. Certes je pourrai demain la lire dans le hansard, mais je n'en aurai pas moins manqué une bonne partie de la vivacité, de l'émotion, de la couleur qui se retrouvaient dans les propos des orateurs qui ont pris part au débat. Je ne doute d'ailleurs pas que bon nombre de nos collègues de langue française ont du mal à comprendre ceux d'entre nous qui parlent anglais. Un fait qui s'est produit ici récemment a souligné pour moi cette vérité. En effet lorsque l'honorable député de Québec-Montmorency (M. LaCroix) proposait son amendement où il était question de l'adoption d'un drapeau national,—amendement dont les honorables députés d'en face n'ont pas perdu le souvenir!—l'un de ces messieurs s'est plaint de ne pas l'avoir compris puisqu'il avait été proposé en anglais.

J'hésiterais un peu à soumettre une question de cette importance à un comité. Il y a plusieurs années, une résolution concernant l'adoption d'un drapeau national a été déférée à un comité. A cause des objections d'un membre de cet organisme, nous n'avons pas encore de drapeau national, le comité n'ayant pu soumettre de proposition unanime à la Chambre. J'estime donc, monsieur l'Orateur, que, pour une question de cette importance, il faut s'en remettre à la sagesse du gouvernement, un gouvernement qui a déjà montré en plusieurs occasions qu'il peut agir rapidement et qui compte des représentants de tous les groupes ethniques.

Je crois que nous avons deux excellents exemples d'interprétation simultanée qui peuvent servir de précédents. Il y a l'exemple des Nations Unies et aussi, je crois, celui du Parlement suisse. J'espère, cependant, que l'installation d'un système d'interprétation simultanée ne tendra pas à abaisser le nombre des députés qui s'efforcent de devenir bilingues. Nous pouvons faire beaucoup pour l'unité nationale en nous efforçant de parler et de comprendre l'autre langue officielle.

**M. E. A. Winkler (Grey-Bruce):** Monsieur l'Orateur, je prends part au débat parce que je ne suis pas favorablement impressionné par le texte entier de la motion. J'envie vraiment ceux de mes collègues qui sont en mesure de s'exprimer ici dans les deux langues.

Je viens d'une localité où l'on parle une langue autre que l'anglais, et je viens d'un

foyer qui connaissait une autre langue que le français. J'éprouve néanmoins de l'envie. Pourtant, je considère comme progressiste la mesure tendant à installer un tel dispositif à la Chambre et dans les tribunes. Je pense que ce serait fort souhaitable; mais je ne puis admettre que le service d'interprétation simultanée doive être installé pour les réunions de comités.

Je suis aussi un de ceux qui estiment que la camaraderie et les contacts que me valent mes efforts visant à mieux connaître les députés de langue française n'ont pas prouvé que l'interprétation simultanée soit requise pour l'instant dans les réunions de comité.

Au cours de la seconde Grande Guerre, j'ai eu l'avantage, dans l'Aviation royale du Canada, de faire partie d'une équipe—je répète, une équipe—de bombardier dont deux membres étaient de langue française. Je n'aurais pu durant cette période faire partie d'un groupe que j'appréciais davantage, parce que deux de ses membres étaient de langue française. Plus tard, au cours de ma vie militaire, je ne rappelle la chose que pour étayer ma thèse, j'ai eu le malheur de faire un séjour dans un camp de prisonniers de guerre. Nous étions jetés là tous ensemble, Canadiens de langue française et loyaux Français qui s'étaient engagés dans l'Aviation royale. Il y en avait beaucoup; il y avait aussi des Russes, des Tchécoslovaques, des Polonais et des gens de bien d'autres nationalités, et je n'hésite pas à dire que nous n'avions aucune peine à nous comprendre. Nous savions apprécier les différentes cultures et, il va sans dire, nous avons résolu le problème très facilement. La chose me paraît assez évidente ici et, certes, je le sens profondément. Je suis vraiment très honoré de pouvoir en dehors de la Chambre me rencontrer avec les députés de langue française en particulier et arriver ainsi à les mieux comprendre.

Pour revenir à la question, je ne vois pour ma part aucun inconvénient à l'installation d'un service d'interprétation simultanée à la Chambre. A titre de nouveau député cependant, je trouve parfois déconcertant de suivre certains débats et je pense qu'on pourrait utiliser autrement, avec plus de profit, le temps et l'énergie ainsi gaspillés.

Comme le député de Vancouver-Est (M. Winch), je suis aussi d'avis qu'il faudrait bien étudier ce que pourrait coûter un tel service. On dira qu'un comité peut se charger de cela; mais, quant à moi, je devrai me prononcer contre la motion, parce que je m'oppose très fortement à l'installation d'un tel service dans les comités.

**L'hon. J. M. Macdonnell (ministre sans portefeuille):** Monsieur l'Orateur, plût au ciel que nous n'ayons aucun problème; autrement dit, je souhaiterais que nous fussions tous bilingues. Ce serait la solution, naturellement. Mais nous ne le sommes pas.

Au cours de mes études, je fus presque bilingue durant une certaine période. Puis, j'eus le malheur de vivre pendant des années à Toronto. J'espère que cette remarque ne parviendra pas aux journaux de Toronto, car alors je serais en mauvaise posture. Ce que je veux dire, c'est que je n'ai pas eu l'occasion de continuer, et je n'avais pas assez de volonté pour continuer.

Nous avons eu un débat fort intéressant. J'ai surtout été intéressé par le député de Melville (M. Gardiner), qui nous a brossé un tableau pittoresque de l'état de choses qui règne à l'assemblée législative de la Saskatchewan, et qui nous a parlé de façon encore plus vivante d'un de ses discours qui a été traduit de façon si miraculeuse. A mon sens, c'est un miracle qu'un homme ait une telle mémoire. J'ai également écouté attentivement le discours du représentant de Saint-Antoine-Westmount (M. Marler), parce que nous savons tous qu'il a déjà siégé dans l'opposition avant aujourd'hui. Ce qu'il a dit à son sujet m'a fort intéressé, parce que, vu qu'il appartenait à une minorité de députés de langue anglaise, il devait, pour avoir de l'influence, parler français. Cela m'a très intéressé.

J'ai été aussi très intéressé d'entendre le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'essayer en français. Je ne saisissais pas trop bien, mais j'ai pensé qu'il parlait français et que...

**M. Knowles (Winnipeg - Nord - Centre):** Merci!

**L'hon. M. Macdonnell (Greenwood):** ..., en l'écoutant, des miracles allaient arriver, qu'avant que nous le sachions, nous serons tous bilingues et le problème sera résolu.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Dix heures!

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur l'Orateur, je crois que le leader de la Chambre a indiqué en détail les travaux en ce qui concerne la plus grande partie de la semaine et je déduis de ses paroles que demain le gouvernement proposera que la Chambre se forme en comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures.

**L'hon. M. Green:** Oui, monsieur l'Orateur. Nous avons l'intention de proposer que la Chambre se réunisse en comité des subsides

et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) ouvrira le débat sur les affaires extérieures. Nous avons prévu qu'il durera toute la journée et que, si un amendement est proposé, il sera mis aux voix à 10 heures et non à 8 heures et quart. Puis, nous proposerons que les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures soient renvoyées au comité permanent des affaires extérieures.

**L'hon. M. Chevrier:** Quand nous serons formés en comité des subsides, avez-vous l'intention de présenter les crédits de plusieurs ministères?

**L'hon. M. Green:** Oui, monsieur l'Orateur, il a été convenu de proposer les crédits de six ministères.

**L'hon. M. Chevrier:** Avez-vous décidé lesquels?

**L'hon. M. Green:** Je ne m'en souviens plus en ce moment. Je les indiquerai à l'honorable député lorsque la Chambre lèvera la séance.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### PERSONNEL DE L'IMMIGRATION EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—TRAITEMENT PROVISOIRE

*Question nº 98*—**M. Hahn:**

1. Au cours de l'année écoulée, des fonctionnaires subalternes de la Division de l'immigration du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, aux ports d'entrée situés en Colombie-Britannique, ont-ils été priés de remplir des fonctions plus importantes et avaient-ils droit, en conséquence, à un traitement provisoire plus élevé?
2. Dans le cas de l'affirmative, combien, et quel a été le nombre de cas de ce genre à chacun de ces ports d'entrée au cours de cette période?
3. Ce traitement provisoire avait-il été recommandé par le surveillant régional?
4. Dans le cas de l'affirmative, combien de demandes a-t-on refusées et pour quelles raisons?

*Réponse de* **l'hon. E. D. Fulton, ministre provisoire de la Citoyenneté et de l'Immigration:**

1. Oui.

2. 6. Douglas-2, Cascade-1, Patterson-1, Prince-Rupert-1, Administration régionale (Vancouver)-1.

3. Oui, sauf à Cascade, où le fonctionnaire avait passé un examen le rendant admissible à une promotion à un grade plus élevé, et à Prince-Rupert, où le fonctionnaire remplaçait un collègue en congé de maladie.

4. Aucun des quatre cas recommandés n'a été refusé.

### ÉCOLE DE L'ASSISTANCE À L'AGRICULTURE DES PRAIRIES, À YORKTON

*Question nº 145*—**M. Castleden:**

1. Combien de personnes ont suivi les cours d'inspecteur, donnés par la Division de l'assistance à l'agriculture des Prairies, à Yorkton, en septembre 1957?
2. Sur ce nombre, combien ont été nommés inspecteurs?
3. Tous ceux qui ont été nommés étaient-ils des agriculteurs authentiques?

*Réponse de* **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. 50 personnes.
2. 39 personnes.
3. Non.

### LE CHÔMAGE DANS LE COMTÉ DE NORTHUMBERLAND (N.-B.)

*Question nº 186*—**M. McWilliam:**

A la fin de chaque mois, depuis novembre 1956 jusqu'à octobre 1957 inclusivement, quel était le nombre *a*) d'hommes, *b*) de femmes, inscrits comme chômeurs dans le comté de Northumberland (Nouveau-Brunswick)?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** La région desservie par le bureau de la Commission d'assurance-chômage à Newcastle (N.-B.) comprend le comté de Northumberland. Les données sont disponibles à l'égard du nombre de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi, au bureau de Newcastle (N.-B.), le jeudi le plus rapproché de la fin de chaque mois. Les données relatives aux mois en question sont les suivantes:

| Mois | Données au | Nombre de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi | |
|---|---|---|---|
| | | Hommes | Femmes |
| Novembre 1956 | 29 novembre | 979 | 128 |
| Décembre 1956 | 3 janvier, 1957 | 2,038 | 168 |
| Janvier 1957 | 31 janvier | 2,850 | 212 |
| Février 1957 | 28 février | 3,297 | 223 |
| Mars 1957 | 28 mars | 3,464 | 221 |
| Avril 1957 | 2 mai | 3,408 | 217 |
| Mai 1957 | 30 mai | 1,504 | 180 |
| Juin 1957 | 27 juin | 1,081 | 168 |
| Juillet 1957 | 1er août | 712 | 176 |
| Août 1957 | 29 août | 789 | 159 |
| Septembre 1957 | 3 octobre | 763 | 165 |
| Octobre 1957 | 31 octobre | 1,103 | 174 |

SUPPRESSION DES MALADIES DANS LES HUÎTRIÈRES, COMTÉ DE KENT (N.-B.)

*Question n° 201*—**M. Michaud:**

1. Quelles dispositions a-t-on prises en vue de supprimer la maladie dans les huîtrières, dans le comté de Kent (Nouveau-Brunswick)?
2. Quelles dispositions a-t-on prises pour repeupler d'huîtres exemptes de maladie les huîtrières du comté de Kent?
3. Quand prévoit-on la reprise normale, dans le comté de Kent, de la pêche aux huîtres exemptes de maladie?

*Réponse de* **l'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):**

1. Bien qu'on ait prétendu que les huîtrières aient été lourdement décimées à Cocagne en 1950, dans la baie de Bouctouche en 1952, et à Richibouctou en 1950, des examens et des expériences sur place n'ont confirmé cela qu'à l'automne de 1953, dans la baie de Bouctouche. On a immédiatement interdit le transport des huîtres et des agrès de pêche des eaux du comté de Kent vers celles de tout autre comté.

2. En 1954, on a placé dans des casiers flottants d'expérimentation des huîtres indigènes ainsi que des huîtres apportées du bassin Malagash, en Nouvelle-Écosse, et de la baie Miramichi, au Nouveau-Brunswick. Toutes ces huîtres ayant été fortement décimées au printemps de 1955, on avait donc la preuve certaine de l'existence d'une maladie infectieuse comme celle qui avait décimé les peuplements de l'île du Prince-Édouard au cours des années 20.

En 1956, des expériences semblables ont été faites sur deux à trois cents huîtres provenant des lacs Bras-d'Or, en Nouvelle-Écosse. Au printemps de 1957, on a fait des peuplements d'essais au moyen de quelque cinquante barils d'huîtres apportés de l'île du Prince-Édouard et considérées comme résistantes à la maladie. On a presque terminé présentement les plans en vue du transfert d'un millier d'autres barils des peuplements de l'île du Prince-Édouard à ceux du comté de Kent, en 1958.

3. Si le transfert des huîtres qui résistent à la maladie se révèle fructueux, les huîtrières du comté de Kent pourraient redevenir normales dans cinq à huit ans. S'il fallait repeupler les huîtrières en recourant aux peuplements d'huîtres de la région qui résistent à la maladie, il faudrait au moins deux fois plus de temps que la période indiquée ci-dessus.

On trouve déjà, dans les huîtrières du comté de Kent, des petites huîtres qui viennent apparemment de peuplements indigènes qui résistent à la maladie. Dans les peuplements d'expérimentation en provenance des lacs Bras-d'Or et de l'île du Prince-Édouard, la survivance des huîtres est très prometteuse, en particulier à Bouctouche et à Richibouctou. Si ces résultats encourageants se maintiennent et si l'on continue à protéger rigoureusement les petites huîtres, la période de rétablissement pourrait être bien plus courte qu'elle ne l'aurait été normalement.

BUREAU DE POSTE DE WINNIPEG—EMPLOI À TEMPS PARTIEL

*Question n° 203*—**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):**

1. Le bureau de poste de Winnipeg emploie-t-il des femmes à temps partiel?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel salaire horaire verse-t-on à ces femmes?
3. Combien d'heures par jour et combien de jours par semaine travaillent-elles?

*Réponse de* **l'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):**

1. Oui.

2. Équipe de jour: $1.11 de l'heure. Équipe de nuit: $1.26 de l'heure.

3. Quatre heures par jour, 6 jours par semaine.

SPORTS PROFESSIONNELS—COMPÉTENCE FÉDÉRALE

*Question n° 214*—**M. Fisher:**

1. Le ministère fédéral du Travail a-t-il quelque compétence en ce qui concerne les contrats passés entre les organismes de joueurs et les promoteurs de sports professionnels, lorsque les joueurs viennent de plus d'une province et d'un autre pays?
2. Le ministre du Travail a-t-il reçu des observations au sujet des pourparlers entamés entre la Ligue nationale de hockey et l'Association des joueurs?
3. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on étudié la question de nommer un conciliateur?
4. Le ministère du Travail a-t-il rédigé des études ou des rapports sur la légalité de la clause de réserve dans les contrats des joueurs professionnels de hockey et de football?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. L'exploitation des arènes de sport et l'engagement des joueurs dans les matches ou présentations qui s'y déroulent sont de caractère local et ne relèvent pas du gouvernement fédéral en ce qui concerne les relations ouvrières.

2. Non.

3. Ne s'applique pas: voir la réponse donnée au n° 1.

4. Non.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 26 novembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

BANQUE ET COMMERCE—PREMIER ET DEUXIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT

**M. John Pallett (Peel)** présente les 1er et 2e rapports du comité permanent de la banque et du commerce, et propose l'adoption du premier rapport.

(La motion est adoptée.)

CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES—PREMIER ET DEUXIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT

**M. G. K. Fraser (Peterborough)** présente les 1er et 2e rapports du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques et propose que le premier rapport soit adopté.

(La motion est adoptée.)

## LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

ANNONCE DE LA DÉMISSION DU PRÉSIDENT DE L'ADMINISTRATION

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, à cause de nouvelles qui ont paru ces jours-ci dans les journaux, je désire faire une brève déclaration.

Il y a quelques semaines, M. Charles Gavsie, président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, m'a fait savoir que depuis presque une année il songeait à accepter un poste dans une étude privée d'avocats de Montréal et que l'échéance fixée pour lui permettre de prendre une décision approchait rapidement. Il m'a fait savoir qu'il aimerait résigner son poste de président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour le 31 janvier, date à laquelle il commencerait ses nouvelles fonctions dans l'étude d'avocats.

Malgré tous mes efforts pour l'en dissuader ou du moins pour lui faire différer sa décision jusqu'à l'ouverture de la voie maritime, il a répondu qu'il ne pouvait le faire sans compromettre la chance qui lui était offerte, et a confirmé sa démission pour le 31 janvier 1958.

## LES NATIONS UNIES

LA FAO—DÉPÔT D'UN DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HONORABLE MINISTRE DE L'AGRICULTURE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Douglas S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, l'honorable député de Rosthern (M. Tucker) a demandé que je dépose une copie du discours que j'ai prononcé à la conférence de la FAO à Rome.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Harkness:** Ayant maintenant reçu une copie de ce discours de la délégation qui est revenue de Rome, il me fait plaisir de la déposer. J'espère que l'honorable député trouvera ce discours intéressant.

**L'hon. M. Pearson:** A-t-il été censuré?

**M. Tucker:** Vous êtes-vous maintenant rendu compte de ce que vous avez dit?

**L'hon. M. Harkness:** Je l'ai toujours su.

**Une voix:** Vous ne pouviez pas nous le dire.

## LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE UNE DISPOSITION D'URGENCE EN FAVEUR DES PÊCHEURS DES CÔTES DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** J'aimerais poser au ministre du Travail une question dont je l'ai prévenu. La voici: vu la brièveté de la saison de pêche au saumon sur la côte du Pacifique, les pêcheurs n'ont pas gagné beaucoup, si bien que parmi eux nombreux sont ceux qui n'ont pu se rendre admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Le ministre veut-il s'engager à recommander au gouvernement une disposition spéciale qui pourrait être prise en vertu de l'article 29 de la loi sur l'assurance-chômage et qui permettrait aux pêcheurs du littoral de l'Ouest de toucher des prestations même s'ils n'ont pas pu réunir les 15 timbres nécessaires?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** La réponse, monsieur l'Orateur, c'est qu'en vertu du nouveau règlement concernant les pêcheurs, qui entrera en vigueur le 1er décembre, ceux-ci relèveront de la loi sur l'assurance-chômage. Ils seront par conséquent habilités à recevoir les prestations saisonnières

prévues dans le projet de résolution inscrit au *Feuilleton*. Aux termes de ce nouveau règlement, les pêcheurs auront maintenant droit aux prestations d'assurance-chômage, même après 15 semaines seulement de participation.

La situation qu'a mentionnée le député sera suivie de près et, si des mesures s'imposent, on les soumettra à un examen détaillé.

On prévoit également, dans l'amendement apporté au règlement régissant les prestations saisonnières, que celles-ci seront accordées à certaines catégories de demandeurs qui auraient épuisé leurs prestations régulières. Un certain nombre de pêcheurs pourraient, le cas échéant, bénéficier de cette disposition.

**M. Howard:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur: le ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu récemment à ce sujet des avis de la part du *United Fishermen and Allied Workers Union*?

**L'hon. M. Starr:** Oui, j'ai reçu un télégramme ce matin.

## L'INDUSTRIE

### DÉCLARATION PORTANT SUR LA REQUÊTE AUX FIRMES CANADIENNES DE PASSER DES CONTRATS AU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, puis-je profiter de l'occasion pour répondre à la question que m'a posée la semaine dernière l'honorable député de Burnaby-Richmond?

Voici ma réponse: même si le gouvernement canadien, notamment le ministre du Travail, aimerait bien que de tels contrats fussent passés à des sociétés du Canada, je dois néanmoins signaler à l'honorable député que le gouvernement n'a aucune autorité sur l'adjudication de contrats par des sociétés privées du Canada.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LE NATIONAL-CANADIEN—À PROPOS DE NOUVEAUX CONGÉDIEMENTS À MONCTON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Henry Murphy (Westmorland):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Est-il au courant des congédiements que le National-Canadien continue de faire à Moncton? En second lieu, signalera-t-il à la Chambre à quel point on est rendu dans l'utilisation des fonds que le gouvernement a accordés au National-Canadien pour exécuter un programme de travaux qui aide ces hommes?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à bien des questions analogues qu'on m'a posées à la Chambre au cours de la session. J'ai répondu assez longuement à la question que m'a posée sur le sujet l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il y a deux ou trois semaines. Je ne pense pas pouvoir fournir une meilleure réponse que celle-là, quant à la situation générale des congédiements périodiques qui, par malheur, doivent se produire.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre sait-il que, malgré la réponse qu'il a fournie à ma question, on congédie encore des employés à Winnipeg?

**L'hon. M. Hees:** Dans la réponse que j'ai fournie à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, je n'ai pas dit que ces congédiements, qui sont certes très regrettables, il n'y aurait plus jamais lieu d'en faire. Si le député veut bien lire la réponse que je lui ai donnée,—il n'était pas présent alors,—il y verra la raison que m'a fournie la direction du National-Canadien pour expliquer de façon générale ces congédiements.

**M. Murphy (Westmorland):** Monsieur l'Orateur, dans la première partie de ma question, j'ai demandé au ministre s'il était au courant des congédiements qu'on continue de faire aux ateliers du National-Canadien à Moncton. Ne les estime-t-il pas encore inutiles, ainsi qu'il le croyait il y a deux ans lorsqu'il se trouvait à Moncton?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, tous les honorables députés ne s'attendent pas, j'en suis sûr, que le ministre des Transports soit au courant de jour en jour de tous les congédiement ou d'un petit nombre de congédiements qui se produisent, si regrettables soient-ils. Je ne suis pas au courant de ces nouveaux congédiements dont parle le député; mais j'aimerais lui rappeler que j'ai annoncé à la Chambre, il y a quelques jours, un programme de 17 millions de dollars visant à agrandir les gares de triage de Moncton. Je crois que c'est là une assez bonne réponse au point qu'il a soulevé.

### DEMANDE D'UTILISATION DU CAMP D'UTOPIA COMME ÉCOLE DE MÉTIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. W. Stuart (Charlotte):** J'aimerais poser une question au ministre du Travail. Vu qu'il y a, dans le comté de Charlotte, beaucoup de chômage attribuable dans une certaine mesure à la fermeture de la filature de Milltown, et vu que les universités, les collèges et les autres institutions d'enseignement des provinces Maritimes sont encombrés, le ministre a-t-il songé à utiliser le camp militaire d'Utopia, fermé dernièrement, à titre d'école de métiers?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Non, je n'ai pas songé à ce point. Cependant, il paraît très raisonnable et j'examinerai la question.

## LE SUCRE

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES SUR LES VENTES POUR LA RÉGION DE TORONTO-HAMILTON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. H. Blackmore (Lethbridge):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce; comme il n'est pas à la Chambre, puis-je la poser à son adjoint parlementaire? Le ministre dira-t-il à la Chambre combien de sucre raffiné du Mexique l'on a vendu dans la région de Toronto-Hamilton depuis la mi-août 1957? En second lieu, nous signalera-t-il dans quelle mesure le prix de vente de ce sucre mexicain est inférieur, par quintal, à celui du sucre produit en Ontario, dans la même région?

**Des voix:** *Feuilleton.*

**M. l'Orateur:** Je doute que l'honorable député s'attende que le ministre lui réponde ainsi à l'improviste. Je l'invite à inscrire sa question au *Feuilleton* à moins que le ministre ne veuille y répondre aujourd'hui.

**M. Thomas M. Bell (adjoint parlementaire au ministre du Commerce):** Un avis a bien été donné, monsieur l'Orateur, mais si je comprends bien, la réponse nécessite des recherches. On pourrait peut-être la donner plus tard.

## LE COMMERCE

DÉCLARATION PORTANT SUR LES IMPORTATIONS DE FOIN DES ÉTATS-UNIS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, vendredi dernier l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke a posé la question suivante:

Le gouvernement a-t-il été mis au courant d'importations considérables de foin américain dans l'Ouest et le Sud de la Colombie-Britannique, foin qu'on livre surtout par camions et remorques? Dans le cas de l'affirmative, envisage-t-on de prendre des mesures pour protéger les producteurs de foin des régions d'Okanagan et de Shuswap qui ne peuvent pas résister à cette concurrence?

La réponse est la suivante: le gouvernement est au courant qu'on importe du foin dans le sud de la Colombie-Britannique. Cela est normal, parce que certaines parties de cette province, comme la vallée du Fraser et le Cariboo sont ordinairement des régions déficitaires en matière de foin. Le volume des importations varie considérablement d'une année à l'autre, selon les récoltes et les pâturages locaux.

De janvier à août 1956, les importations ont atteint 27,805 tonnes. Durant les mêmes mois de 1957 les importations se sont élevées à 19,702 tonnes. Même si nous n'avons pas la statistique officielle complète des importations pour les mois subséquents de cette année, tout indique en ce moment que les importations seront sensiblement moindres que durant les mêmes mois de l'an dernier.

D'après les derniers rapports de la Colombie-Britannique une partie considérable des importations courantes est transportée par camion; toutefois, nous n'avons pas non plus à cet égard la statistique complète.

Les nouvelles du marché révèlent que la luzerne importée, de bonne qualité, se livre à Williams-Lake à environ $31 la tonne et à Vancouver au prix de $26.75 à $27 la tonne. Le transport ferroviaire de la région septentrionale d'Okanagan et Shuswap coûte environ $11.40 la tonne, de sorte que la luzerne de bonne qualité provenant de la zone nord d'Okanagan et expédiée à Vancouver devrait valoir au point d'expédition entre $15 et $16 la tonne.

D'après une estimation du ministère provincial de l'Agriculture, il y aurait un excédent de 1,500 tonnes de fourrage dans les zones d'Okanagan-Nord et de Shuswap; toutefois, ces zones n'expédient normalement que très peu de fourrage à la région côtière. Quoi qu'il en soit, la quantité disponible semble être beaucoup moindre que celle dont on aura besoin, surtout pour les troupeaux laitiers de la zone méridionale.

Pour ces raisons, vu les estimations en question et le besoin urgent et reconnu qu'ont les producteurs laitiers et les producteurs de bovins de boucherie d'approvisionnements supplémentaires de fourrage, il ne paraît pas souhaitable de songer en ce moment à restreindre ou à contrôler les importations de fourrage. En outre, une telle mesure ne se fonderait actuellement sur aucune loi. Je puis ajouter, monsieur l'Orateur, que l'honorable député d'Okanagan-Boundary a posé une question semblable.

LES POMMES DE TERRE—IMPORTATIONS VENANT DES ÉTATS-UNIS ET DESTINÉES À LA RÉGION DE VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. C. Christian (Okanagan-Boundary):** J'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question dont il a reçu préavis. Le ministre est-il au courant des expéditions très considérables de pommes de terres américaines à destination des régions de vente en

gros de Vancouver? Dans le cas de l'affirmative, que compte faire son ministère à cet égard?

**L'hon. E. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** On ne dispose d'aucune donnée statistique commerciale au sujet des récentes importations, mais le dossier des déchargements sur le marché de Vancouver des quantités arrivées, par la voie ferrée ou la route, indique que pendant la première quinzaine de novembre, 68 wagons de pommes de terre du pays et 22 wagons de pommes de terre des États-Unis, y compris 18 wagons en provenance de Washington ou de la zone sèche, sont arrivés sur ce marché, en comparaison de 60 wagons de pommes de terre canadiennes et 38 de pommes de terre américaines, y compris 28 en provenance de Washington, pour la même période de 1956. Autrement dit, les importations au cours de la période correspondante de cette année dépassent à peine la moitié de celles de l'année dernière.

Les prix de gros cités à Vancouver au cours de la période sus-indiquée en 1957, par 100 livres de la catégorie n° 1, allaient de $2.90 à $3.35 pour les pommes de terre canadiennes et de $3.25 à $3.50 pour les pommes de terre américaines. Les prix correspondants il y a un an étaient de $3.15 à $3.65 pour les pommes de terre du pays et de $2.85 à $4.65 pour les pommes de terre importées.

Les importations de pommes de terre des États-Unis doivent répondre aux exigences de la catégorie n° 1 du Canada, ou à l'équivalent de la catégorie n° 1 des États-Unis. En outre, toutes les importations du genre faites durant cete période acquittaient un droit d'entrée de 37½c. les cent livres.

Le marché de Vancouver a normalement besoin d'une certaine quantité de pommes de terre en plus de la production locale. Les importations et les cours actuels n'indiquent pas que la situation soit anormale ou exige des mesures.

### LA MISSION AU ROYAUME-UNI—TRAVAIL DES JOURNALISTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Louis Lewry (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au leader de la Chambre une question dont je n'ai pas eu le temps de lui donner préavis. Je lui ai, cependant, fait tenir une nouvelle parue dans la presse à ce sujet.

Étant donné les nouvelles en provenance de Londres d'après lesquelles une administration rigoureuse, tant de la part des Britanniques que des Canadiens, a eu pour résultat la communication d'un ordre aux journalistes de quitter la conférence réunissant la délégation canadienne et certains fonctionnaires du Royaume-Uni, le leader de la Chambre peut-il nous dire si le gouvernement a officiellement pour principe de supprimer les renseignements que pourraient se procurer les journalistes?

**M. l'Orateur:** Il me semble que le député admettra lui-même avoir dépassé le Règlement de la Chambre en demandant au gouvernement de se déclarer responsable à l'égard de la presse du Royaume-Uni?

### DEMANDE D'UN RAPPORT SUR LA MISSION EN CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** J'aimerais poser une question au ministre suppléant du Commerce ou à l'adjoint parlementaire. Le gouvernement a-t-il reçu un rapport de notre mission commerciale à Hong-Kong, à propos de sa tournée de vingt jours en Chine communiste et, dans le cas de l'affirmative, le gouvernement pourrait-il dire à la Chambre quels sont les fonctionnaires communistes à qui notre mission commerciale a rendu visite en Chine communiste et quel a été le résultat de cette tournée?

**M. Thomas M. Bell (adjoint parlementaire au ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je prends avis de la question, et verrai à ce qu'il y soit répondu.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### LE MOYEN-ORIENT—DÉCLARATION AU SUJET DE L'INTERDICTION DES EXPORTATIONS D'ARMES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le 19 novembre, le représentant de Cartier m'a posé la question suivante:

> Peut-il dire à la Chambre si l'un des États membres de l'ONU a violé ou viole en ce moment la demande qu'elle a faite de ne pas expédier de matériel militaire au Moyen-Orient?

Monsieur l'Orateur, j'ai considéré cette question comme avis et je regrette d'avoir tardé à y répondre; mais j'étais aux Nations Unies, la semaine dernière.

Avant de parler de la partie essentielle de la question qu'a posée le député de Cartier, je rectifierai d'abord une méprise qui découle implicitement du libellé de cette question relativement à la région à laquelle les Nations Unies ont voulu que s'applique leur résolution. Cette résolution ne visait pas tout le Moyen-Orient, mais seulement la partie où se déroulaient des hostilités à ce moment-là, c'est-à-dire Israël et l'Égypte.

Quant à la question de savoir si d'autres États membres des Nations Unies observent la recommandation des Nations Unies, je puis

seulement dire que ce serait évidemment une tâche énorme pour le gouvernement du Canada de vouloir se tenir au courant des attitudes et activités des 81 autres États membres des Nations Unies. On sait bien que des États membres du bloc soviétique ont livré un important matériel de guerre dans la région en cause et les journaux ont parlé de livraisons en provenance d'autres pays. Toutefois, comme je l'ai signalé dans ma déclaration du 19 novembre, la décision du Canada de s'en tenir à l'esprit de la recommandation des Nations Unies n'a pas été établie d'après l'exemple d'autres pays, mais elle repose aussi bien sur le respect d'une résolution des Nations Unies que sur des considérations d'ordre national relatives à notre participation à la force d'urgence des Nations Unies.

**L'hon. L.-B. Pearson (Algoma-Est):** Puis-je poser une question complémentaire que m'inspire la réponse fournie par mon honorable ami? Bien que sa réponse antérieure porte uniquement sur la région dont il est question au projet de résolution, soit sur l'Égypte et Israël, la même politique d'interdiction d'exporter du matériel de défense s'applique-t-elle aussi aux autres pays arabes de la région?

**L'hon. M. Smith:** Elle s'y applique actuellement, monsieur l'Orateur.

## LE MINISTÈRE DES POSTES

### ÉMISSION D'UN TIMBRE DÉDIÉ À LA PRESSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes, qui est aujourd'hui colonel-en-chef de la philatélie mais qui, du temps où il faisait partie de l'opposition, était critique caustique de l'art de graver les timbres-poste. A propos du timbre qui doit être émis afin de reconnaître le rôle qu'ont joué les journaux dans le progrès du Canada, le ministre juge-t-il convenable que le mot Canada soit, à cette fin imprimé perpendiculairement?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Le timbre en question n'est, à mon avis, qu'un autre exemple des nombreuses choses qui n'avaient pas été redressées par le gouvernement précédent et que mes collègues et moi-même essayons de remettre d'aplomb comme il convient.

Je suis allé aux renseignements, monsieur l'Orateur et j'ai appris que ce timbre, dont le dessin a été approuvé en avril, avant les élections, et dont la couleur, le noir, que déplorent tant d'usagers des timbres, avait été approuvée en mai précédant les élections, n'est guère du ressort du gouvernement actuel. Je crois également, monsieur l'Orateur, que le dessin, y compris le mot Canada imprimé perpendiculairement, avait été approuvé par certains conseillers du ministère qui sont considérés comme connaisseurs en matière d'art.

A propos de ce timbre en particulier, monsieur l'Orateur, et à la lumière de quelques-unes des remarques que nous avons entendues dans le passé, je dirai que nous songeons à élargir quelque peu le groupe des conseillers qu'il faudra consulter dans l'avenir, à propos des dessins.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur? Dans les cinq mois qui se sont écoulés à partir du 21 juin, le ministre des Postes n'aurait-il pas eu le temps de contremander cette émission, s'il était de l'avis qu'il vient d'exprimer à la Chambre?

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** J'espérais que quelqu'un poserait cette question, monsieur l'Orateur, et c'est pourquoi ma réponse n'avait pas tenu compte de ce point-là. Tout d'abord on s'était proposé d'émettre ce timbre en octobre, on a donc commencé à y travailler immédiatement après l'approbation du cliché et de la couleur, avant que le gouvernement prenne le pouvoir et que nous puissions examiner ces affaires. S'il n'a pas été mis en circulation en octobre, même s'il est maintenant prêt et imprimé, c'est que, entre-temps, on lui a substitué le timbre commémorant la visite de la reine. Nous avons maintenant l'intention de lancer ce timbre en janvier.

*(Plus tard)*

**M. G. K. Fraser (Peterborough):** J'aimerais poser une question au ministre des Postes. Je ne l'en ai pas préavis, mais je crois qu'il pourra y répondre. Les futurs timbres comporteront-ils des chiffres plus gros qu'autrefois? Et les timbres de même valeur seront-ils tous de même couleur?

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Au sujet de la grandeur des chiffres sur les timbres, détail qui préoccupe l'honorable député de Peterborough depuis quelque temps, je dirai que ces chiffres seront plus gros. Je dirai également à ce sujet que nous sommes et avons été tout ce mois en pourparlers avec un spécialiste du lettrage en général afin que les inscriptions figurant sur nos timbres soient aussi satisfaisantes que possible.

Là où c'est possible, nous essayerons en général d'adopter une formule uniforme quant à la couleur des timbres, mais très souvent la chose se révèle difficile. Prenons, par

exemple, l'émission commémorant la visite de la reine, qui a reçu tant d'éloges. Le choix de la couleur a été conditionné par le dessin, établi à partir d'une photographie et qui était censé représenter un procédé photographique; par conséquent, le blanc et le noir ont été les couleurs qui convenaient pour ce timbre. Mais, en général, on essayera d'adopter une formule uniforme.

## LA NAVIGATION

TÊTE DES LACS—DÉCLARATION PORTANT SUR LE PROGRAMME DE LA DISPERSION DES GLACES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, dernièrement l'honorable député de Fort-William (M. McIvor) et celui de Port-Arthur (M. Fisher) m'ont tous deux demandé quel programme mon ministère envisageait au sujet de la dispersion des glaces pour cette année. J'aimerais faire là-dessus une brève déclaration. Les fonctionnaires de mon ministère se tiennent depuis quelques jours quotidiennement au courant de la situation qui existe à la tête des Lacs. Le contrat a été adjugé la semaine dernière à la *Hindman Transportation Company* d'Owen-Sound qui avait présenté la plus basse soumission pour la dispersion des glaces qui se fait normalement en fin de saison, à la tête des Lacs. Le premier des deux remorqueurs affectés à cette tâche est parti pour la tête des Lacs en fin de semaine où il doit arriver dans le cours de la journée. Le second que l'on dote actuellement d'un éperon devrait y arriver vers la fin de la semaine.

**M. McIvor:** Merci.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE DE RÉPARATION DU BARRAGE EN PILIERS À REVELSTOKE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke):** J'aimerais poser au ministre des Travaux publics une question dont préavis lui a été donné vendredi dernier. Un barrage en piliers, érigé sur la rivière Columbia, dans les limites municipales de Revelstoke (C.-B.), par le gouvernement fédéral en 1907, est maintenant en si mauvais état que les propriétés riveraines subissent de graves érosions. Le ministère a-t-il étudié ou mis au point quelque programme visant à reconstruire ce barrage?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député d'avoir bien voulu me donner préavis de sa question.

[L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

La réponse n'est pas encore prête. Nous sommes présentement à vérifier les vieux dossiers du ministère à ce propos et j'espère être en mesure de répondre à l'honorable député d'ici un jour ou deux.

MANITOBA—INTERPELLATION AU SUJET DE LA MISE EN CHANTIER DU BARRAGE DE SAINT-MALO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. H. Jorgenson (Provencher):** Je voudrais poser une question au ministre de l'Agriculture. Étant donné le grave problème qui existe dans la circonscription de Provencher par suite des récoltes perdues en raison des pluies excessives, le ministre voudrait-il nous dire si on commencera, cet automne, les travaux du barrage de Saint-Malo, afin de procurer de l'emploi aux agriculteurs de la région cet hiver?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Oui, monsieur l'Orateur, on commencera ces travaux. J'ai d'ailleurs, reçu hier ou aujourd'hui du directeur des services chargés de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies l'avis que l'on allait commencer dès aujourd'hui, je crois, à débroussailler en vue de l'aménagement du réservoir.

MANITOBA—INTERPELLATION AU SUJET DE LA MISE EN CHANTIER DU BARRAGE DE RIVERS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Louis Deniset (St-Boniface):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture, en raison de ce qu'il a répondu à l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson). Va-t-on également commencer les travaux au barrage de Rivers (Man.)?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Il n'y a aucun programme immédiat de travaux pour le barrage de Rivers. Les levés du terrain sont encore en cours et n'ont pas encore atteint le point où l'on puisse commencer les travaux de construction proprement dits.

## LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

LE PAIN—SUPPOSÉE GUERRE DES PRIX DANS L'OUEST CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Louis Lewry (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Je poserai une question au ministre de la Justice. Je lui en ai donné préavis. Lui a-t-on signalé la guerre des prix du pain que mène, dans l'Ouest canadien, la compagnie *George Weston Limited* sous le prétexte de supprimer la concurrence, et qui a

pour conséquence la création d'un monopole? Le ministre jugera-t-il utile de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

**L'hon. E. F. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je remercie le député de m'avoir prévenu de sa question. Je lui répondrai que la division des enquêtes sur les coalitions n'a reçu aucune plainte au sujet de ce qu'il a mentionné; mais si lui-même ou d'autres possèdent quelque renseignement relevant de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, je serais heureux de les recevoir, afin de les transmettre au directeur des services chargés de l'application de la mesure, pour étude et afin de déterminer si une enquête s'impose.

## QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

AÉROPORT DE DRUMMONDVILLE (P.Q.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Samuel Boulanger (Drummond-Arthabaska):** Monsieur l'Orateur, l'avis de motion n° 7 portant dépôt de documents a été adopté par la Chambre le 25 octobre. Madame le secrétaire d'État peut-elle nous dire quand je dois m'attendre que ce dépôt aura lieu?

**L'hon. Ellen L. Fairclough (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je fais mes excuses à l'honorable député. J'ai été distraite un moment; voudrait-il répéter sa question?

**M. Boulanger:** La motion n° 7 portant dépôt de documents a été adoptée le 25 octobre et j'aimerais que le document en question soit déposé.

**L'hon. Mme Fairclough:** Monsieur l'Orateur, la motion qui était inscrite au *Feuilleton* à la rubrique des demandes de documents vise plusieurs ministères. Je ferai mon possible pour que soit déposé bientôt le document en question.

## LES FRUITS

LES POMMES—PRÉTENDUE INONDATION DU MARCHÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE PAR LE PRODUIT DU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Je lui en ai envoyé un préavis ainsi que des renseignements pertinents. Étant donné la gêne financière qu'éprouvent les producteurs de pommes de l'Okanagan, le ministre voudrait-il faire examiner la situation immédiatement et annoncer les mesures, s'il en est, que son ministère se propose de prendre sur-le-champ pour empêcher que la région continentale inférieure de la Colombie-Britannique ne soit inondée en ce moment par des conserves de pommes sans jus venant du Japon, vu que les approvisionnements de conserves de pommes de l'Okanagan suffisent aux besoins de ce marché?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, les importations de conserves de pommes ne sont pas séparées dans la statistique du commerce; par suite, la quantité de conserves de pommes importées du Japon n'est pas connue. Nous ne savons donc pas si elles inondent le marché. Cependant, le ministère sait qu'on a importé des conserves de pommes du Japon. Ces fruits ont satisfait aux normes canadiennes d'importation touchant la catégorie ou la qualité, ainsi que les prescrivent les règlements relatifs aux conserves de fruits et légumes, et sont assujétis à un droit douanier de 1c. la livre. Vu que ces importations ont satisfait aux normes établies, il n'y a pas de raison d'en interdire l'entrée. Toutefois, je fais approfondir la question par les hauts fonctionnaires du ministère.

**M. Hahn:** Monsieur l'Orateur, puisque le ministre fait étudier la question, je le prie aussi d'examiner une réclame qu'a faite un des grands magasins de la région au sujet des pommes de choix Okanagan Jonathans; on disait que ces pommes venaient du Canada, mais à l'intérieur de la boîte se trouvait une bande de papier où l'on avait écrit à la machine les mots: "produites aux États-Unis".

**L'hon. M. Harkness:** Si l'honorable député veut bien me communiquer tous les détails relatifs à cette affaire, je me ferai certes un plaisir de faire procéder à une enquête à ce propos.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COUR SUPRÊME DU CANADA—PRÉSUMÉ DÉSISTEMENT D'UN JUGE DANS UNE CAUSE

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le ministre de la Justice a-t-il quelque chose à dire au sujet de la lettre que M. Lewis Duncan, C.R., de Toronto, lui a adressée le 23 octobre? Par exemple, que pense-t-il de la demande de M. Duncan qui voudrait que la Cour suprême du Canada soit saisie d'un certain point de droit ou qu'au besoin ce point soit réglé en vertu d'une loi soumise au Parlement?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Je réponds au député, et singulièrement à la seconde partie de sa question, que le ministère

étudie actuellement ce point et que j'espère être capable d'en venir à une décision assez prochainement.

Quant à l'ensemble de la question, je profite de l'occasion pour dissiper ce que je crois être un malentendu résultant de certaines nouvelles des journaux. Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier toute la portée de cette lettre; mais je tiens à dire que je ne puis trouver dans le texte même aucun fondement à une accusation, ni au moindre soupçon d'inconvenance à l'égard de M. le juge Locke, et il n'y a pas et ne peut y avoir aucune suggestion que ce soit d'inconvenance dans la conduite de ce juge distingué.

## CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DISCUSSION PROPOSÉE AU SUJET DU SÉNAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. Murphy (Westmorland):** J'aimerais poser une question au premier ministre et, en son absence, quiconque le remplace peut en prendre préavis. Est-ce que la conférence fédérale-provinciale qui siège en ce moment étudiera l'à-propos de faire du Sénat un élément efficace de notre système démocratique, ou est-ce que le premier ministre estime que les nominations qu'il a faites depuis le 1er juillet répondent à ce but? Voilà ce que promettait le premier ministre dans son programme national.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Je suis sûr que la majorité des députés de la Chambre conviendront avec moi que cette question ne mérite aucune réponse. (*Exclamations*)

DEMANDE DE DISTRIBUTION DU COMPTE RENDU STÉNOGRAPHIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. G. Hansell (Macleod):** Pourrais-je poser une question au ministre des Travaux publics, leader de la Chambre? Le gouvernement fera-t-il distribuer aux membres du Parlement le compte rendu sténographique de la conférence fédérale-provinciale, renfermant les déclarations faites par les premiers ministres, afin que nous puissions tous prendre connaissance des discours qui ont été prononcés à cette conférence et en avoir le texte?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Je pense qu'il a été de règle de le faire par le passé. Je ne doute pas qu'on suivra la même règle de conduite dans ce cas.

[L'hon. M. Fulton.]

## LES FINANCES

PRINCE-RUPERT (C.-B.)—AIDE À CEUX QUI ONT ÉTÉ CHASSÉS DE LEURS MAISONS PAR DES GLISSEMENTS DE TERRAIN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Frank Howard (Skeena):** J'aimerais poser au leader de la Chambre une question dont je l'ai préavisé. Le gouvernement s'engagera-t-il à offrir des secours aux résidents de la ville de Prince-Rupert dont les maisons ont été démolies par de récents glissements de terrain et à ceux qui ont dû évacuer leurs maisons devant la menace d'autres glissements de terrain?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Je remercie le député du préavis de sa question. Les membres du gouvernement ont appris ce désastre avec beaucoup de peine. La ligne de conduite suivie dans de tels cas est que la municipalité où le désastre s'est produit doit communiquer avec le gouvernement provincial si l'on a besoin d'aide. Puis si les autorités provinciales jugent avoir besoin de l'aide fédérale, on fait cette autre démarche. En l'occurrence, sauf erreur, le désastre s'est produit dans les limites de la ville de Prince-Rupert. Cette municipalité peut prendre l'initiative dont je viens de parler.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

INTERPELLATION AU SUJET DE CRÉDITS PROVISOIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au leader de la Chambre? Étant donné que la fin du mois approche, ce qui signifie que le gouvernement aura bientôt épuisé ses fonds, se propose-t-on de demander à la Chambre d'adopter bientôt des crédits provisoires?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Je crois qu'on se propose de demander des crédits provisoires, mais je ne puis dire quel jour on le fera.

## L'AGRICULTURE

MESURES POURVOYANT À DES PRIX GARANTIS À L'ÉGARD DE CERTAINES DENRÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture ou plus justement peut-être au leader de la Chambre. La question découle de la chute brutale et continuelle des prix agricoles et de la régression de cette industrie. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que

la résolution relative au soutien des prix agricoles sera présentée le plus tôt possible, peut-être vendredi de cette semaine, ou durant le temps consacré aux mesures du gouvernement la semaine prochaine?

**L'hon. M. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Je puis assurer à l'honorable député qu'elle sera présentée le plus tôt possible.

**L'hon. M. Martin:** Avant Noël?

**L'hon. M. Harkness:** Je ne saurais dire si elle sera présentée vendredi prochain ou un autre jour en particulier. Je signale cependant, comme je l'ai déjà fait, que l'énoncé qui, comme d'habitude, précède la question et selon lequel la chute des prix serait brutale et continuelle n'est pas conforme à la dernière statistique que j'ai reçue. De fait, depuis une semaine ou dix jours, les prix des bovins et des porcs ont monté de $1 à $1.50 le quintal. Le prix des agneaux s'est accru d'environ $2 à $2.50 le quintal et le niveau général des prix de la volaille et des autres produits est plus élevé qu'à la même époque de l'an dernier et qu'il y a quelques mois.

Il n'est donc pas conforme à la réalité de continuer de répéter que les prix ont fléchi considérablement ces derniers mois et qu'ils continuent de baisser. L'article dont le prix a baissé de façon importante est le porc, et je crois avoir déjà fait une déclaration à ce propos.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Vu la déclation du ministre, puis-je poser une question complémentaire? Le ministre reconnaîtrait-il que, depuis que son gouvernement a pris le pouvoir, le prix des céréales au Canada s'est orienté très sensiblement vers la baisse et n'estime-t-il pas que le blé, l'avoine et l'orge sont des produits agricoles?

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, je crois que je vais fournir à l'honorable député la statistique concernant les céréales, certainement celle qui intéresse le blé. En septembre 1956, le blé n° 1 du Nord, en magasin à Fort-William, se vendait $1.72.

**M. Argue:** Vous n'étiez pas au pouvoir alors.

**L'hon. M. Harkness:** Un instant. C'est afin d'établir des comparaisons. En juillet 1957, le prix était de $1.67; en août 1957, de $1.66; en septembre 1957, de $1.71.

**Une voix:** Il n'y a guère de baisse en l'occurrence.

**L'hon. M. Harkness:** Une baisse de 1c. en une année.

**M. Argue:** Le ministre pourrait-il nous signaler le prix du blé de provende et la baisse du prix de l'orge? (*Exclamations*)

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas sous la main les statistiques à l'égard du blé de provende et je ne m'en souviens pas non plus. Comme le sait le député, il peut obtenir ces chiffres du Bureau fédéral de la statistique ou de la Commission du blé. Je n'ai donc pas besoin de les verser au compte rendu.

**M. McIlraith:** Nous avons droit de les obtenir du ministre.

**M. Argue:** J'aimerais demander au ministre s'il fournit seulement les chiffres qui l'appuient et non ceux qui accusent une diminution?

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, j'ai en main une feuille que je me suis procurée à midi aujourd'hui; elle s'intitule "Canada—Prix de produits agricoles choisis". Cette publication paraît régulièrement. Le député ferait bien de s'en procurer une copie. De la sorte, il ne commettrait pas ces erreurs constantes au sujet du niveau des prix des produits agricoles en notre pays.

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Puis-je poser une question au ministre? Le gouvernement s'attribue-t-il le mérite de la hausse des prix sur les marchés internationaux ou se juge-t-il responsable des chutes de prix sur ces mêmes marchés?

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait bien que nous ne nous adjugeons ni mérite, ni blâme (*Exclamations*) pour la hausse ou la chute des cours mondiaux.

**Une voix:** Uniquement pour les taux d'intérêt.

**L'hon. M. Harkness:** Toutefois, je ferai remarquer à l'honorable député que nous nous attribuons le mérite de la hausse des prix des volailles, y compris les dindes, et de certains autres produits qui s'est manifestée depuis notre entrée en fonctions et qui découle de mesures que nous avons prises.

**Des voix:** Bravo!

**M. Argue:** Je me demande si je peux poser une autre question au ministre de l'Agriculture ou au leader de la Chambre...

**Des voix:** Non, non!

**M. Argue:** La résolution sur le soutien des prix agricoles ayant été inscrite au *Feuilleton* le 31 octobre et le leader de la Chambre ayant par deux fois depuis laissé entendre qu'elle serait présentée le plus tôt possible, ne croit-il pas que le moment est venu de nous saisir de cette résolution?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député sait parfaitement que nous essayons de faire approuver certains crédits par la Chambre à l'heure actuelle.

**L'hon. M. Martin:** Que dire des cultivateurs de l'Est canadien?

**M. Cardiff:** Nous gaspillons une heure et demie par jour à répondre à des questions.

**L'hon. M. Chevrier:** La clôture!

## LES SUBSIDES

**L'hon. Sidney E. Smith (au nom du ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité pour étudier les subsides.

### AFFAIRES EXTÉRIEURES

**L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je désire tout d'abord vous féliciter d'avoir été élu au fauteuil présidentiel de la Chambre. De concert avec vos nombreux amis d'un bout à l'autre du pays, je félicite la Chambre de vous avoir porté à cette haute fonction. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, j'aimerais formuler quelques observations à l'adresse de l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson). Je le félicite de s'être vu décerner cette distinction exceptionnelle qu'est le prix Nobel pour la paix. Il s'est fait ainsi une belle renommée qui confère en même temps un nouveau prestige au Canada.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Smith:** Je dois avouer, monsieur l'Orateur, que cette distinction accordée à mon prédécesseur ne facilite pas ma tâche, mais je ne l'en félicite pas moins et partage avec lui la joie de tous les Canadiens.

C'est, en effet, un grand honneur pour moi de représenter à la Chambre la circonscription de Hastings-Frontenac, région qui a joué un rôle si marquant dans l'établissement du Canada, et je dirai à mes commettants que je m'efforcerai toujours d'être digne de l'appui qu'ils m'ont accordé. Je sais bien que, dans cette élection complémentaire, les partis représentés ici n'ont pas présenté de candidats, et j'espère bien que cette abstention de leur part marquera le commencement d'une habitude.

Je sais que les Canadiens s'intéressent vraiment à la politique étrangère de notre pays, —à nos actes et aux programmes que nous suivons dans le domaine des affaires extérieures,—et je sais également que d'autres gouvernements s'intéressent aussi aux actes et aux programmes du gouvernement canadien. Nous avons étudié et étudierons à la Chambre des questions de grande importance qu'on peut appeler des questions d'ordre intérieur ou national. Je ne sous-estime d'aucune manière l'importance et la signification de ces choses en observant que la solution des graves problèmes qui se posent aux nations du globe en 1957 intéresse la santé et le bonheur des Canadiens, ainsi que le bien-être et le progrès du Canada.

Dans ce domaine des Affaires extérieures nous ne pouvons nous attendre à trouver des solutions toutes prêtes. Seuls l'abolition de la peur et l'établissement de la confiance mutuelle parmi les nations fourniront la solution fondamentale, et le gouvernement s'efforcera de toute manière de les obtenir. Et, pour les obtenir, nous avons besoin de constance, de fermeté et de patience.

Étant donné que je fais aujourd'hui mon premier exposé sur la politique étrangère et comme il se trouve un grand nombre de députés à la Chambre qui débutent comme moi-même, je me propose d'esquisser en termes plutôt généraux quelques-unes des relations qu'entretient le Canada avec les autres pays. A l'instar des Canadiens de toute opinion politique, je suis fier de la position de respect et d'influence dont jouit le Canada dans le monde. On nous considère comme un des premiers pays de rang moyen dans le monde. Nous avons un rôle important à remplir dans le Commonwealth, dans les affaires des Nations Unies, de l'OTAN et de tous les autres organismes auxquels adhère le Canada. Le Canada a atteint cette situation grâce à sa puissance grandissante, à son sens des responsabilités et à sa volonté d'accepter ses responsabilités, et aussi, je pense, parce que les Canadiens possèdent une certaine sagesse et maturité de jugement.

Les ressources naturelles du Canada et leur mise en valeur ont contribué à nous valoir un prestige tout à fait hors de proportion avec le chiffre de notre population. Les sacrifices que nous avons faits dans deux guerres mondiales et ensuite, plus récemment, en vue d'assurer la paix en Corée, au Moyen-Orient et en Indochine, ont ajouté à ce prestige. Et ce que nous avons fourni (j'en parlerai tantôt) en vue d'améliorer le niveau d'existence de diverses régions du monde, de même que notre apport pour alléger les souffrances des peuples dans le besoin, ont également permis au Canada de parler avec confiance et avec autorité.

En outre, je pense que nous apportons à l'étude des solutions concernant les problèmes internationaux des qualités particulières que possèdent les Canadiens. Nous sommes les héritiers de la civilisation européenne et je suis enclin à croire, si j'en juge par l'évolution de notre vie nationale, que nous avons une tendance nationale, ou devrais-je dire naturelle, vers le compromis. C'est en quelque sorte un don que nous avons. Nous sommes pénétrés d'un idéalisme qui a été quelque peu modifié par le scepticisme que

certains Canadiens éprouvent lorsqu'ils se rendent compte que la solution de tout problème n'est jamais le résultat de miracles mais d'un effort tenace et énergique.

Ainsi, monsieur l'Orateur, c'est avec ces pensées encourageantes et stimulantes à la fois que j'entreprends mes nouvelles fonctions de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En pénétrant dans ce domaine, je puis assurer à la Chambre que, tenant compte des bases solides que les divers gouvernements précédents ont posées à nos affaires étrangères, je m'efforcerai de construire à partir de ces bases et, en tant que membre du gouvernement, sous l'égide du premier ministre, je ferai de mon mieux pour ériger à partir de là quelque chose de distinctif et de fructueux.

Dans ce contexte, il est évident que le Canada doit chercher à comprendre les aspirations des autres pays; que le Canada doit s'efforcer de pénétrer les motifs des autres nations, qu'ils soient bons ou mauvais, et travailler en étroite collaboration avec les nations amies. Cependant, les Canadiens doivent penser par eux-mêmes et la politique extérieure du Canada ne devrait pas être le pâle reflet des opinions d'autres pays.

La première mission qui m'a été confiée après ma nomination au Cabinet a été de me rendre aux Nations Unies. C'était, je pense, un excellent début pour moi, parce que j'ai pu ainsi étudier immédiatement, dès les premiers jours de ma carrière politique et diplomatique, le mécanisme, les aspirations et les objectifs de ce vaste organisme.

J'ai pu constater, aux Nations Unies, une certaine curiosité au sujet de l'attitude que le nouveau gouvernement allait adopter à l'égard de l'Organisation, et je ne saurais mieux exposer le point de vue du gouvernement qu'en répétant à la Chambre les paroles que le premier ministre a prononcées à l'assemblée générale, le 3 septembre 1957. Il a en effet, déclaré: "Le Canada conserve la même attitude qu'il a eue depuis avril 1945, avec, je veux le souligner ici, l'appui du parti maintenant au pouvoir. En ce qui concerne le Canada, l'appui aux Nations Unies constitue la pierre angulaire de sa politique étrangère. Nous estimons que les Nations Unies deviendront plus fortes, parce qu'elles représentent la lutte inévitable des nations pour mettre de l'ordre dans leurs relations ainsi que le désir profond de l'humanité de travailler pour atteindre la paix et la justice". Voilà l'attitude de notre pays à l'égard des Nations Unies.

Nous n'avons pas une confiance aveugle dans les Nations Unies. Nous savons que ce n'est pas un instrument parfait. Cela se comprend. Comme le déclarait le secrétaire général dans son dernier rapport annuel, l'ONU n'est pas un super-État. Pouvons-nous nous attendre que cet organisme soit supérieur à ceux qui le composent? L'ONU est, à vrai dire, le microcosme d'un monde imparfait,—un monde qui vit présentement sous la menace constante des armes nucléaires. Cependant, l'ONU a déjà enregistré certains succès, de sorte que je suis enclin à croire qu'elle mérite de s'appeler l'atelier de la diplomatie mondiale.

Et, devant tous les mauvais présages et les sombres menaces de l'année 1957, je vous dirai, monsieur l'Orateur, que l'ONU reste encore le meilleur espoir de paix dans le monde. Si les Nations Unies n'existaient pas, il nous faudrait inventer quelque chose de semblable, afin d'avoir une tribune où les représentants de 82 pays puissent se réunir et, face à face, discuter leurs divergences et constater leur accord.

C'est avec une satisfaction mêlée d'appréhension que nous verrons le Canada siéger pour la seconde fois au Conseil de sécurité, soit à partir du 1er janvier 1958.

Ma première tâche aux Nations Unies m'a particulièrement réjoui; il s'agissait d'appuyer l'admission de la Malaisie et de lui souhaiter la bienvenue en sa qualité d'État le plus nouveau de l'Organisation. Les Nations Unies ont maintenant un caractère plus universel. Beaucoup de ses nouveaux membres viennent de passer de l'état de colonie à celui de nation. Plus vive encore a été ma satisfaiction, en cette occasion, de pouvoir saluer la Grande-Bretagne qui, encore une fois, avait encouragé une colonie à devenir une nation, comme dans notre cas à nous. Je n'ai pu m'empêcher de faire observer que c'était là la remarquable tradition historique de la Grande-Bretagne, alors que l'URSS au contraire, renversant le procédé, réduisait des nations à l'état de colonie.

Le Canada a travaillé et continuera de travailler avec ces nouveaux membres des Nations Unies. Pour ma part, j'ai trouvé que c'était une joie de collaborer avec eux.

Parmi les questions débattues cette année aux Nations Unies, celle du désarmement est peut-être la principale. Les membres de notre délégation et moi-même avions quelque raison de n'être pas entièrement satisfaits de l'examen qu'on a fait à la douzième session des Nations Unies de ce sujet si important pour l'humanité. Les 24 puissances ont présenté une résolution que le sous-comité du désarmement avait rédigée le 29 août 1957 et qui a reçu l'approbation de l'Assemblée générale. L'URSS n'a rallié aucune voix pour s'opposer à cette résolution, sauf celles de ses propres satellites. Certains se sont abstenus, il est vrai, de voter sur la résolution des 24 puissances; toutefois, j'estime que cette

abstention dans bien des cas ne traduit pas une opposition à la résolution mais l'opinion selon laquelle toute résolution présentée et adoptée par les Nations Unies est inefficace, attendu que l'URSS a signifié son refus de collaborer à d'autres négociations au sujet de cette résolution.

**M. McIvor:** Le ministre voudrait-il citer le texte de la résolution?

**L'hon. M. Smith:** J'en ai le texte ici, mais il est fort long. Puis-je le présenter comme un document à insérer dans mon discours? Il faudrait environ cinq minutes pour en donner lecture, mais je pourrais en souligner la portée. La résolution veut que nous fassions quelque chose pour arriver au désarmement partiel.

Après que la résolution eût été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale mais avec des abstentions, l'URSS a déclaré qu'elle ne participerait pas aux discussions de la commission de désarmement ou du sous-comité. Nous avons été grandement déçus par cette attitude, car la résolution ayant réuni un appui si complet au sein des Nations Unies, nous aurions cru que le vote des peuples du monde aurait une influence sur l'URSS car il exprimait une opinion universelle portant que les Russes devraient réexaminer leur rejet des propositions occidentales.

Nous avons essayé d'expliquer aux Nations Unies que la résolution qui avait été appuyée d'une manière si unanime par l'assemblée générale ne représentait pas nécessairement pour nous le seul moyen de favoriser le désarmement. Le 23 octobre 1957, je me suis adressé, au comité politique, à nos amis soviétiques pour leur demander d'examiner la résolution et de ne pas croire qu'elle était "à prendre ou à laisser", mais de l'accepter avec notre assurance qu'elle constituerait une base pour des négociations futures. Bien qu'elle ait déclaré d'une manière précise qu'elle ne participerait plus à aucune négociation, l'URSS a proposé que la commission de désarmement soit composée de 82 nations membres des Nations Unies et même que le caractère de l'Assemblée générale se reflète dans la nouvelle commission du désarmement.

Nous avons tous trouvé cette proposition absolument irréalisable et avons été forcés de conclure qu'elle n'était qu'un geste de propagande. Il serait bien difficile à un organisme de 82 membres de consacrer à l'étude du problème une séance ou une suite de séances sur le désarmement. Mais c'est une proposition que l'URSS a présentée à l'Assemblée générale, qui l'a rejetée.

Même après cela, le Canada, parfois battant la voie et d'autres fois collaborant avec d'autres puissances amies, a essayé encore de trouver moyen d'organiser un groupe bien équilibré et raisonnable qui puisse constituer une commission de désarmement acceptable à l'URSS. Finalement, l'Assemblée générale a été saisie d'une proposition tendant à étendre et élargir les cadres de la Commission de désarmement de façon à inclure les onze membres du Conseil de sécurité, et le Canada, outre quatorze autres pays. L'Assemblée générale a accepté cette proposition, les trois quarts des États de chaque groupe des Nations Unies y donnant leur assentiment. L'URSS l'a jugée inacceptable, même si à un moment donné de nos négociations nous avons espéré qu'elle la trouverait acceptable.

Maintenant que la Commission plus nombreuse de désarmement est établie, l'URSS dit qu'elle ne participera pas à un débat et notre unique espoir est qu'elle revise son attitude, afin que nous puissions étudier avec elle le moyen de mettre fin à la course aux armements, puisque, comme j'ai essayé de le dire à la commission politique des Nations Unies (et je ne recherche pas ici aujourd'hui les manchettes sensationnelles), la question se ramène, effectivement et au fond, à la survivance de l'humanité.

Dans tous ces arguments qu'ils ont exposés à la commission et à l'Assemblée générale, les Russes n'ont cessé de revenir à leur proposition. La première partie de leur contre-proposition porte que les États membres de l'ONU devraient se résoudre à interdire l'utilisation des armes nucléaires. Depuis mon arrivée à Ottawa, j'ai reçu des lettres de nombreux Canadiens qui m'ont écrit: "Quelle proposition louable que celle de la Russie!"

Il faut avouer qu'elle est attrayante et attirante au premier abord. "Interdire l'utilisation des armes nucléaires". Je vous le demande, monsieur l'Orateur et je le demande à la Chambre, pourquoi, alors, ne pouvons-nous pas accepter cette louable proposition? La réponse, brutale, c'est qu'une promesse de ne pas utiliser les armes nucléaires n'est valable que jusqu'à ce qu'une nation décide d'y manquer. Notre sécurité réclame une certaine inspection qui assurera que les engagements pris à cet égard seront remplis. Le désarmement ne peut s'obtenir par un trait de plume ni par la simple adoption d'une résolution.

Mon collègue, l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt), qui était vice-président de la délégation canadienne à la douzième session de l'Assemblée, a pris une part active à ces négociations, et je sais qu'il sera prêt et disposé à développer ce que j'ai cherché à dire à la Chambre cet après-midi.

Outre le désarmement, un thème frappant du débat avait trait aux mots que j'ai employés tout à l'heure, "la survivance de l'humanité". Il est évident que les progrès ou découvertes de la science et de la technique posent un problème nouveau et urgent en politique internationale. Nous ne pouvons résoudre ce problème seulement en parlant de nos efforts des années passées. Les nouvelles armes scientifiques et les découvertes scientifiques ont déterminé l'urgence de résoudre ces problèmes. Je puis en assurer la Chambre, le Canada s'efforcera par tous les moyens de faire progresser la discussion et les négociations sur le désarmement. Depuis 11 ans, les représentants du Canada poursuivent ces efforts et, espérons-nous, nous pourrons continuer de faire valoir le sentiment du Canada à l'égard d'une question aussi capitale pour l'humanité, au moins pour faire des propositions dans la négociation d'un accord préliminaire avec l'URSS.

Outre le désarmement, on a étudié des crises politiques. L'une avait trait en particulier à la Syrie. Ce pays a soumis au secrétaire général une résolution prévoyant une discussion de la menace à leur sécurité sur la frontière turco-syrienne. On a tenté divers efforts en vue de négocier à cet égard. J'étais présent quand le débat s'est engagé et je me rappelle encore les polémiques et la propagande auxquelles se livrait le principal délégué de l'URSS. Nous soutenions que tout pays, comme la Syrie, devait avoir l'occasion de saisir l'Assemblée générale de tout ce qui lui paraissait menacer sa sécurité. On ne pouvait conclure de là que nous pensions la Turquie, membre responsable de l'OTAN, capable d'agir de façon irresponsable. Nous avons cherché tous les moyens d'établir les faits.

Les honorables députés se rappellent que le roi Saud de l'Arabie séoudite s'est offert comme médiateur. On a laissé entendre aussi que le Conseil de sécurité entrerait en scène. D'accord avec le Japon, le Danemark, la Norvège, le Paraguay, le Pérou et l'Espagne, nous avons présenté une résolution soulignant la disponibilité du secrétaire général en vue de consultations entre la Syrie et la Turquie, disponibilité qui lui permettrait même d'enquêter. C'est alors que la Syrie et la Turquie ont décidé, d'une façon plutôt dramatique, mais non très spectaculaire, de mettre fin au débat.

Je ne crois pas que les journaux aient donné à cette affaire assez de publicité. Ce dénouement résultait en réalité de ce que le secrétaire général a appelé "la diplomatie de réconciliation" des Nations Unies. A l'Assemblée générale a eu lieu cet échange d'accusations et de contre-accusations et sans doute l'URSS a-t-elle estimé qu'il appartenait à la Syrie de faire quelque chose à cet égard, que la bataille était perdue sur le plan polémique, et que le jeu de la propagande tournait contre elle et ses objectifs. En vérité la participation des nations du monde à ce débat à l'Assemblée générale a été couronnée par une victoire et c'est la victoire des Nations Unies.

Il serait illusoire, monsieur l'Orateur, de penser que les causes profondes de tension, de même que la fièvre et l'effervescence sont disparus de la région. Nous espérons que la diplomatie et la réconciliation apportées par les Nations Unies pourront de nouveau réussir à abaisser la fièvre et la tension.

Je veux parler maintenant de la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Nonobstant les nouvelles publiées dans les journaux d'aujourd'hui au sujet d'un autre secteur, celui de la frontière entre la Jordanie et Israël et dont le ministère ne sait que ce qui a paru dans les journaux, je puis dire que les états de service de la Force d'urgence des Nations Unies sont une source de vive satisfaction, non seulement pour les Nations Unies mais pour le monde en général. Les incidents de frontière ont été rares depuis quelques mois. En fait, je me suis entretenu avec le major-général Burns qui m'a dit qu'au cours de ces dernières semaines, il ne s'était produit aucun incident à cette frontière. Il n'est pas douteux que la Force d'urgence des Nations Unies ait contribué au moins à enrayer le mouvement qui aurait pu dégénérer en guerre. Nous, Canadiens, pouvons être fiers de notre participation à cette Force d'urgence, dont le cinquième est constitué par le Canada, qui a fourni 1,200 hommes sur 6,000. Nous pouvons être tout particulièrement fiers du commandant en chef de l'UNEF, le major-général E. L. M. Burns. De tous côtés il a été complimenté par les membres de l'Assemblée générale durant le débat qui a eu lieu vendredi matin. Je dirai, dans les termes mêmes dont s'est servi notre premier ministre en s'adressant à l'Assemblée générale en septembre, qu'aussi longtemps que les Nations Unies considèrent la Force d'urgence comme nécessaire dans cette région, le Canada continuera à fournir son appui en y maintenant son contingent.

Dans son dernier rapport annuel, le secrétaire général rappelle le caractère temporaire de cette Force d'urgence, étant donné son mandat restreint à une région particulière, et dit que la valeur d'une telle armée a été pleinement démontrée dans de semblables situations. Je suis enclin à me ranger à cet avis, comme le feraient, d'ailleurs, toutes les délégations occidentales. Dans le rapport en question, le secrétaire général a signalé qu'on pourrait peut-être étudier de

concert un plan d'alerte permanente comportant, pour les Nations Unies, des effectifs de paix mobilisables à bref délai. Les petites guerres, les petits conflits, peuvent provoquer une conflagration, et s'il était possible d'arriver à un accord sur l'institution de pareils effectifs, ce serait, à mon avis, une initiative extrêmement importante qui ferait des Nations Unies un instrument des plus efficaces pour le maintien de la paix.

L'établissement d'une force d'urgence des Nations Unies, à titre d'expérience, a entraîné certaines conséquences, dont l'une était d'ordre financier. On a évalué le coût de ce contingent pendant la période comprise entre novembre 1956 et le 31 décembre 1957, à environ 30 millions de dollars. Par rapport à ce montant, les sommes déjà reçues ou définitivement promises font au total 24 millions. Ce chiffre comprend la récente offre de 12 millions de la part des États-Unis et celle d'un million du Royaume-Uni. Il semble donc qu'il doive y avoir pour la période finissant le 31 décembre 1957, un écart d'à peu près 3 ou 4 millions de dollars. On estime qu'en 1958, le contingent coûtera 25 millions de dollars.

J'ai cité ces chiffres sans les trouver trop considérables ni trop élevés par rapport au grand avantage qui découle de l'établissement et du déploiement de ces effectifs le long de la frontière en cause, c'est-à-dire la détente qui empêche toute nouvelle expansion du conflit dans cette région. Vendredi dernier, j'ai présenté à l'Assemblée générale une résolution dont vingt autres nations ont offert de se faire également les parrains. Cette résolution réaffirmait le principe d'après lequel tous les États membres des Nations Unies devaient se partager la responsabilité d'assurer les fonds supplémentaires requis en 1958 pour le maintien de cette force, conformément au barème de cotisation invoqué dans le cas du budget normal de l'ONU. Cette résolution a été adoptée malgré l'opposition du bloc soviétique; elle a été adoptée par une plus forte majorité que nous ne l'avions prévu. Par suite, je puis dire aux députés que le financement de la Force d'urgence des Nations Unies est maintenant assuré.

D'autres questions intéressant le Moyen-Orient continuent d'être le centre de l'attention aux Nations Unies. Une d'entre elles a trait à la situation grave où se trouvent les réfugiés palestiniens et, sous ce rapport, on ne peut dire qu'il se soit accompli de progrès réel depuis un an. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient,—pour le désigner sous son titre complet,—a continué à fournir les rations essentielles et d'autres services de secours; mais la pénurie de fonds a de plus en plus entravé les efforts que l'Office a déployés en vue de maintenir ces services ou de poursuivre de façon méthodique les entreprises restreintes de rétablissement qui sont possibles dans les conditions actuelles.



Je suis heureux de le signaler, le Canada s'est rangé, au cours des neuf dernières années, quatrième parmi les contributeurs non arabes de secours aux réfugiés de Palestine, et en 1957 il a été le troisième sur cette liste. Nous avons continué d'exhorter les autres pays à appuyer davantage l'UNRWA pour que le niveau de vie de ces malheureux réfugiés ne baisse pas encore. Les prévisions budgétaires de 1957-1958 dont la Chambre est maintenant saisie demandent l'approbation d'une contribution canadienne de $750,000 à l'UNRWA pour la période de 18 mois qui se terminera le 31 décembre 1957. Quand les prévisions budgétaires de 1958-1959 seront soumises à la prochaine session du Parlement, on lui demandera d'approuver une participation canadienne d'un demi-million à l'UNRWA, montant qui se compare avec le chiffre de $750,000 pour les 18 mois.

Avant de laisser la question des Nations Unies, je signale certaines autres participations aux programmes extra-budgétaires des Nations Unies. Les montants suivants figurent dans les prévisions budgétaires de 1957-1958 dont la Chambre est saisie pour couvrir l'apport du Canada à ces programmes des Nations Unies durant l'année civile 1957. Dans les prévisions budgétaires de 1958-1959, le gouvernement demandera au Parlement d'approuver des participations du même ordre pour les programmes de ces organismes durant 1958.

Voici ces montants. Outre la contribution à l'UNRWA, signalons les 2 millions au Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies, la somme de $200,000 au Fonds des Nations Unies pour les réfugiés et la somme de $650,000 au Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Toutes ces contributions sont à la même échelle que celles qu'approuvait l'ancien Parlement.

Je passe maintenant, non pas faute de matière mais faute de temps, des Nations Unies à un autre secteur de notre politique étrangère, également capitale.

**M. Macdonald (Kingsway):** Le ministre me permet-il une question? Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'en dépit du vote négatif du Canada au Conseil économique et social notre pays appuiera le programme SUNFED (Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique) actuellement débattu à l'Assemblée générale?

**L'hon. M. Smith:** Je suis très heureux de répondre à cette question. Des négociations sont en cours actuellement aux Nations Unies, —le ministre des Finances en a parlé à la Chambre la semaine dernière,—sur l'octroi d'une aide financière, non seulement aux nations du sud-est et du sud de l'Asie, mais partout dans le monde. Cette aide n'entre pas dans le cadre du plan de Colombo. Je prie l'honorable député de bien vouloir me croire quand je lui dis que le vote négatif du Canada au Conseil économique et social à propos du SUNFED n'indique pas que le Canada n'appuiera pas une proposition qui viendrait à découler, comme je l'espère, de ces négociations.

Pour l'instant, ces pourparlers se poursuivent et, comme l'a déclaré le ministre des Finances, le gouvernement n'en connaissant pas encore les résultats n'a évidemment pris aucune décision. Lorsqu'une décision aura été prise à cet égard, le gouvernement se hâtera d'en informer la Chambre. Sans entrer dans les détails,—et il me siérait mal de divulguer le détail des négociations,—je crois qu'une autre proposition se révélera encore plus utile aux pays sous-développés que le plan SUNFED en particulier.

Si je puis passer des Nations Unies au Plan de Colombo, je doute, monsieur l'Orateur, qu'il y ait sur toute la scène internationale une seule tâche entreprise par le Canada qui mérite une approbation plus complète et un plus entier appui des Canadiens de toutes conditions sociales et de toutes affiliations politiques. Aucun homme raisonnable ne peut douter des avantages que ce genre d'entreprise apporte au monde occidental, au monde non communiste, si je puis m'exprimer ainsi, que nous soyons bienfaiteurs ou bénéficiaires au titre du Plan Colombo.

Deux de mes collègues, l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) et l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) se sont rendus dernièrement dans le Sud et le Sud-est asiatiques. De retour à Ottawa, les deux m'ont parlé de la lutte incessante que mènent les pays sous-développés de cette partie du monde pour relever leur niveau d'existence. L'honorable député de Saint-Jean-Ouest, qui a assisté à ma place à la réunion du comité consultatif du Plan de Colombo à Saïgon, peut témoigner des bienfaits qui découlent des sommes que le Canada y a affectées à diverses entreprises.

Ces subventions, honorables députés,—et je le déclare du fond de mon être,—ne sont pas des aumônes. Nous devrions réellement les considérer comme un moyen d'aide. Notre investissement dans le Plan de Colombo présente un autre caractère. La famine, la détresse et les niveaux de vie très bas constituent le meilleur terrain de troubles et d'agitations et pourraient constituer, ainsi qu'on l'a vu quelquefois, un terrain propice à la guerre. Il m'est désagréable de parler de cet aspect du problème, mais si quelqu'un songeait à envisager la question au point de vue strictement monétaire, je pourrais lui rétorquer, d'une manière concluante je crois, que plus tard ces pays dans lesquels nous investissons, deviendront de bons clients et ouvriront de nombreuses possibilités pour le Canada. Mais je placerai cet argument au deuxième ou troisième rang. Comme quelques députés, et particulièrement l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson), le savent, le Plan de Colombo a été conçu et réalisé au sein du Commonwealth. Nous avons ici un autre exemple de la création par le Commonwealth d'une initiative qui avec le temps devient une entreprise internationale affermie, tournée vers l'avenir, et rentable. Pour ce qui est du côté administratif de l'application du programme élaboré dans le cadre du Plan de Colombo, il y a et il y aura toujours des discussions entre ingénieurs, administrateurs et économistes. Puis des discussions s'imposeront avec les pays auxquels de l'aide sera offerte, au sujet de leurs besoins. Lorsque des décisions seront prises à ce sujet, monsieur l'Orateur, nous en parlerons, naturellement, à la Chambre.

Au cours de la présente session du Parlement, le 22 novembre, le premier ministre a dit à la Chambre que le gouvernement demanderait au Parlement d'approuver, pour 1958-1959, un crédit de 35 millions de dollars. Les crédits qui seront étudiés dans quelques jours prévoient une contribution de $34,400,000. Nous proposons d'augmenter ce chiffre de $600,000 en 1958-1959.

Je n'ai pas le temps de traiter par le menu les questions intéressant les autres régions du Sud et du Sud-est asiatiques; mais je dirai un mot en passant du travail qu'accomplit la Commission internationale d'Indochine. Selon nous, cette Commission a à peu près terminé sa tâche au Cambodge. Il s'est présenté des difficultés au sujet de la dissolution de la Commission. Au Laos, où nous faisons partie de la Commission internationale, après presque trois ans de négociations entre le gouvernement royal et le Pathet Lao, une entente est finalement intervenue en vertu de laquelle le Pathet Lao, qui était maître d'une partie du pays, sera intégré dans la collectivité nationale. Je profite de l'occasion pour dire que nous comprenons très bien le désir du peuple laotien d'en venir à un règlement politique conforme aux conditions prévues dans l'accord de Genève de 1954. Nous espérons qu'il en résultera un Laos vigoureux et

le maintien des méthodes démocratiques suivies par le gouvernement royal.

Le Viet-nam demeure divisé. C'est dans cette région que l'œuvre de surveillance fournie par la Commission internationale s'est révélée la plus importante pour le maintien de la paix.

En ce qui concerne le Sud et le Sud-Est de l'Asie, je répéterai ce que j'ai déjà tenté d'expliquer, à savoir que les récentes visites que les ministres du gouvernement ont faites dans cette région du monde devraient être considérées comme une manifestation de l'intérêt que nous y portons, du vif intérêt que nous portons aux liens qui nous attachent au Commonwealth, de notre désir d'aider les pays en cause à améliorer leur niveau de vie et de notre intention de faire notre part en ce qui concerne le maintien de la paix.

Il y a un moment, j'ai mentionné le Commonwealth. Permettez-moi ici d'ouvrir une parenthèse personnelle. Une fois rendu à l'ONU à la mi-septembre, on m'a demandé d'assister à une réunion des pays du Commonwealth. Il ne s'agissait pas d'un bloc mais d'un groupe. Je suis sûr que personne dans la salle ne pouvait se rendre compte à quel point j'étais ému, et à vrai dire enthousiasmé d'assister à cette première réunion. Assis autour d'une table en fer à cheval, se trouvaient les représentants de dix nations indépendantes du Commonwealth britannique, hommes et femmes de divers climats, de diverses religions et cultures. Il me semblait,—et c'est là l'explication de ma vive émotion,—que je voyais là une brillante page d'histoire britannique, c'est-à-dire la transformation de diverses colonies en nations. Aucun traité ne les liait entre eux. Je dirais même, faute d'un meilleur mot, qu'il y avait quelque chose de mystique dans leur façon d'adhérer à des idéaux communs de dignité de l'individu, de justice, d'équité et de *fair play*.

Je me rapproche maintenant de chez nous, monsieur l'Orateur. Je voudrais parler un instant de nos voisins d'hémisphère. Je mentionnerai d'abord nos rapports avec les Républiques latines de l'Amérique du Sud. Aux Nations Unies en septembre dernier, j'ai tenu mes premières conversations, notamment avec les représentants des républiques sud-américaines. Depuis mon arrivée à Ottawa, je commence à mieux connaître les ambassadeurs de l'Amérique latine. Je sais qu'à l'Assemblée et au Conseil des Nations Unies, nos représentants canadiens ont appris au cours des années, à apprécier la force, la sagesse et la perspicacité qui ont constitué l'apport des représentants de l'Amérique latine dans les débats, les délibérations et les décisions de l'Organisation.

[L'hon. M. Smith.]

J'en mentionnerai, à titre d'exemple, seulement deux: la Colombie et le Brésil ont fourni des bras et du matériel à la force d'urgence des Nations Unies. La Colombie et le Brésil ont servi trois fois chacun au Conseil de sécurité. Je pense au Brésil d'aujourd'hui, c'est-à-dire au plus grand pays latin du monde, dont la population dépasse celle de l'Espagne, de l'Italie et même de la France, et qui dispose d'immenses richesses naturelles encore à peine exploitées, pays dont l'avenir est plein de promesses. Nous faisons du commerce avec ces pays depuis de longues années, même depuis un siècle, m'a-t-on dit. J'espère que le volume considérable de nos échanges commerciaux actuels avec les nations de l'Amérique latine ne constitue qu'un commencement. Mais ce n'est que pendant les années d'après-guerre, depuis 1945, qu'on a pu noter un échange accru de personnel, de voyageurs et d'hommes d'affaires entre le Canada et cette république d'Amérique latine. Un nombre considérable d'étudiants venus de l'Amérique latine fréquentent nos collèges et nos universités. Le nombre des visiteurs et des touristes augmente. L'aviation commerciale a largement contribué à nous faire mieux connaître les pays de l'Amérique latine. Une ligne aérienne mexicaine exploite un service régulier entre Mexico et Windsor (Ontario). Nos propres Lignes aériennes du Pacifique-Canadien comptent maintenant pour un service aérien important des deux Amériques. Ces vingt nations indépendantes jouent un rôle de plus en plus considérable dans les délibérations qui tendent à la solution des problèmes internationaux. J'espère que les relations cordiales qui existent maintenant avec ces vingt nations s'intensifieront et grandiront.

Je passe maintenant, monsieur l'Orateur, à notre voisin le plus proche, les États-Unis. Une bienveillante Providence a décidé de la situation géographique de ce pays par rapport au Canada. Avec les États-Unis nous partageons un continent et un héritage commun que nous ont légué des contrées d'outre-mer, un héritage façonné autour d'idées politiques qui sont devenues, dans une certaine mesure peut-être, le noyau central des institutions de nos deux pays. Ces idées, venant de nos deux mères patries,—la Grande-Bretagne et la France,—nous les avons partagées en tant que compagnons d'armes pendant deux guerres mondiales. De nouveau, lorsque nous avons combattu avec les Américains, sous le drapeau des Nations Unies, en Corée, les Canadiens ont pu apprécier la valeur de leurs amis américains.

Nous avons été en relations étroites avec nos voisins du Sud à l'Organisation des Nations Unies et nous avons aussi collaboré avec

eux au sein de l'OTAN. Ceux d'entre nous, en particulier, qui se rappellent les années antérieures à la première guerre mondiale se réjouissent de ce qu'ils aient pris la direction du monde au cours des vingt dernières années. Je dois cependant faire observer que parfois, dans la poursuite d'objectifs communs, les moyens que les États-Unis choisissent pour atteindre ces fins peuvent avoir des effects secondaires qui sont nuisibles au Canada et qui, dans bien des cas, ne sont pas précisés aux Américains et dont, par conséquent, ils n'ont pas parfaitement conscience.

Quand nous considérons que de tels effets peuvent découler de toute action ou inaction des États-Unis et léser ce que nous tenons pour l'intérêt juste et bien entendu de notre pays et de notre population, nous devons, sans insolence comme sans susceptibilité irréfléchie, demander à nos voisins américains de songer à ces effets. Il n'y a rien de répréhensible ou d'inconvenant à envisager consciencieusement les problèmes ou difficultés séparant de vrais amis. C'est également vrai dans le domaine des relations internationales. A mon avis, ce qui serait répréhensible et inconvenant serait pour nous d'être à l'affût des manques de considération et de monter en épingle les inadvertances. De même, le Canada aurait bien tort, et ce serait une incongruité pour les deux gouvernements, de laisser suppurer de vieilles plaies lancinantes, si l'on me passe l'expression. C'est de cette façon que les mésententes s'accentuent et que l'esprit d'équité des gens et de leurs gouvernements se gauchit. Il peut y avoir eu des problèmes entre nos pays au cours de notre histoire. L'ensemble territorial que forme aujourd'hui le Canada n'existait pas au début, mais ceux qui ont lu la biographie de sir John A. Macdonald par M. Creighton comprendront ce que j'ai dit.

Dès le commencement, des problèmes ont surgi entre nous, et ils ont continué de se poser, par exemple nos difficultés actuelles au sujet des programmes américains d'écoulement du blé excédentaire. Je le déclare, monsieur l'Orateur, une franchise accompagnée de délicatesse ne mettra pas en danger la véritable amitié entre nos pays. Par-dessus tout, il importe au plus haut point, dans l'intérêt de la paix internationale, que le Canada et les États-Unis, en dépit de leur inégalité en matière militaire et économique mais à cause de leur égalité dans le respect pour la dignité de l'homme, ne cessent de donner au monde entier l'exemple de deux nations amies vivant en harmonie.

Puis-je exposer aussi simplement que je le peux ma conception de nos relations avec les États-Unis? Nous devons être amis; mais l'amitié, c'est plus que l'absence d'animosité. C'est un intérêt réel et soutenu pour le bien-être de l'autre.

Ces dernières semaines, nous avons dû faire une pause sous le coup d'un événement dramatique: le succès remporté par l'URSS dans le lancement du projectile balistique intercontinental et de deux satellites terrestres; nous avons été forcés de reviser nos mesures de sécurité collective. Le choc, car c'en était un, a été salutaire, puisqu'il nous a amenés à reviser notre système de défense collective.

Les démocraties ont tendance à se laisser aller tant que les événements ne les obligent pas à se ressaisir et, alors, elles se précipitent dans l'action. Je pense qu'il faut nous inquiéter, vu les risques infinis de notre époque, de ce que nous ayons tendance à nous laisser aller quand les tensions cèdent. Notre propension au laisser-aller en l'absence de tension peut tenter le sort et, dans ce cas, c'est probablement ce qui s'est produit. Il reste que l'effroyable menace d'une guerre atomique nous a été rappelée, dans des circonstances dramatiques. Tous les États membres de l'OTAN doivent maintenant reconnaître la nécessité de prendre, dans le domaine militaire, des décisions d'une extrême importance au moment même où ils ont à résoudre, sur le plan politique, des problèmes d'une exceptionnelle complexité. Désirant faire à cet égard une déclaration particulièrement réfléchie, je vous prie de m'accorder votre indulgence. Je voudrais dire un mot des problèmes économiques et politiques, croyant en effet que le succès de l'OTAN, face à ces problèmes nouveaux, sera, dans une large mesure, fonction de sa capacité à unir ses objectifs militaires et politiques.

Malgré les accusations soviétiques voulant que l'OTAN soit un agresseur et qu'elle ait été créée à cette fin expresse, il est bien entendu que le seul but militaire de l'OTAN, —comme on l'a répété maintes et maintes fois, et ce dont nous n'avons aucune raison de douter,—consiste à décourager les agresseurs éventuels en leur donnant la preuve que, s'ils s'attaquaient à un membre de l'alliance, ils provoqueraient une réaction immédiate et réussie. Comme le disait il y a dix jours, à Ottawa, le général Norstad, l'OTAN possède une capacité extraordinaire de faire échec à une éventuelle agression. Il a ajouté, à cet égard, que le fait qu'une autre puissance possède un projectile balistique nucléaire intercontinental ne saurait en rien modifier cette capacité.

Je n'ignore pas que dans ce domaine les théories sont très nombreuses, voire contradictoires. Je voudrais simplement énoncer ici le sentiment du gouvernement. Nous estimons, nous sommes même convaincus, que la

valeur de l'OTAN, en tant que frein à l'agression, reste intacte et qu'il incombe à ceux d'entre nous qui se sont groupés sous son égide d'exploiter les occasions qui s'offrent à nous de réaliser une collaboration plus étroite dans les domaines militaire, économique et scientifique.

Nous devons chercher à intensifier la collaboration par l'échange plus considérable de renseignements scientifiques et techniques et par la stimulation de l'enseignement scientifique et de la recherche dans les pays de l'OTAN. Nous devrions être à même de constater que la collaboration peut être intensifiée dans la production économique des armes modernes.

Les problèmes militaires occuperont une grande partie de l'ordre du jour de la réunion de l'OTAN qui doit avoir lieu à Paris le mois prochain. Dans l'esprit de bien des gouvernements et de bien des peuples cependant, cette réunion sera jugée par ses réussites dans le domaine non militaire tout autant que par ses réalisations dans le domaine militaire et, vu l'avance constante de la menace communiste, l'OTAN doit évoluer avec le temps dans le domaine politique.

Il importe au plus haut point pour nous de l'OTAN d'intensifier et d'étendre notre participation militaire. Cependant, ce n'est pas suffisant. Il est essentiel que nous travaillions de concert à améliorer nos organismes de consultation et à favoriser l'intimité de notre compréhension interne. Ce sont des obligations auxquelles nous ne pouvons échapper et auxquelles nous devons nous conformer, mais ce sont des obligations restreintes. Si nous limitions notre activité à l'OTAN pour nous acquitter de ces obligations, ce serait restreindre notre propre interdépendance en tant que membres de l'OTAN, sans nous rendre compte que la vigueur et la puissance de cette alliance dépendent de ses relations avec le monde extérieur. Autrement dit, il existe une interdépendance globale à notre époque de découvertes scientifiques et de ferment nationaliste, et il importe pour nous et pour l'OTAN que nous ne méconnaissions pas cette nécessité.

Personne ne doit songer à relâcher la défense à l'heure actuelle. Aucun esprit prudent ne peut nier la nécessité de mesures d'assurance-défense. Ce que je veux dire c'est que l'OTAN, en tant qu'organisme de sécurité, donnera de bons résultats dans la mesure où ses programmes politiques seront élaborés et exécutés avec intelligence.

Je passe pendant quelques instants, pour donner un exemple, au problème que pose l'activité soviétique dans les États neutres qui n'ont pris aucun engagement. Voilà un des graves dangers qui ne cessent de s'accroître. Dans quel sens ces pays s'orientent-ils? S'orientent-ils vers les Soviets ou vers l'Ouest? Les membres de l'OTAN ne peuvent pas feindre d'ignorer ce problème et pourtant l'OTAN comme telle n'est peut-être pas bien outillée pour s'occuper d'un tel problème. La difficulté, c'est que, si les pays asiatiques et les pays africains qui ne sont pas engagés ne souhaitent pas plus que nous l'extension de l'hégémonie de l'URSS sur d'autres pays, eu égard aux relations qu'ils ont eues de tout temps avec l'occident et à leur désir d'éprouver leur statut de nouvelles nations indépendantes, ils peuvent penser que les mesures prises par l'OTAN visent notre sécurité,—c'est bien le cas, d'ailleurs,—mais ils ne les adopteraient pas nécessairement de tout cœur pour eux-mêmes.

Nous devons reconnaître aussi que nationalisme n'est pas nécessairement synonyme de communisme dans ces nouveaux pays, mais nous devons aussi nous rendre compte que les communistes ont exploité le nationalisme. Ce sont des risques qui existent réellement dans les relations avec ces pays non engagés. Ces populations peuvent succomber aux cajoleries et à l'attrait plausible et insidieux des méthodes soviétiques, mais nous devons les respecter en tant que nations indépendantes. Nous devons travailler avec elles et leur faire comprendre que nous les considérons comme nations indépendantes et tâcher d'établir avec elles des rapports empreints de maturité et de sagesse. Autrement dit, à moins que nous ne leur donnions l'assurance, par nos paroles et par nos actes, que notre participation à l'OTAN et notre participation au Commonwealth et aux Nations Unies se complètent plutôt qu'elles ne s'opposent, nous n'aurons peut-être pas beaucoup d'attraction pour ces pays.

Le Canada est une puissance moyenne ayant des attaches dans les trois associations: OTAN, Commonwealth et Nations Unies. Il a, à mon avis, une raison particulière d'éviter de compter exclusivement sur l'une ou l'autre de ces organisations comme unique instrument ou intermédiaire de sa politique étrangère.

J'en viens maintenant à mon dernier point à propos de la réunion projetée de l'OTAN, à Paris, en décembre. La Chambre ne s'attend pas,—même si elle s'y attendait, je ne pourrais pas le faire,—que je lui indique les articles précis du programme, ni l'issue probable des délibérations. Je me préoccupe davantage d'indiquer à la Chambre les principes généraux qui doivent, à mon avis, guider notre attitude à cette réunion. Comme je l'ai déjà dit, nous devons commencer par reconnaître que des efforts nouveaux et intensifiés de collaboration militaire et scientifique sont essentiels; nous devons être

prêts à faire notre part pour assurer cette collaboration. Deuxièmement, étant donné les malheureux événements des deux ou trois dernières semaines, il nous faut renouveler notre détermination de nous consulter franchement sur des questions qui ont causé, ou causeraient vraisemblablement, des dissensions au sein de l'OTAN. Troisièmement, pour revenir au point que j'ai abordé il y a quelques instants, nous devons assurer aux pays qui ne font pas partie de l'OTAN qu'ils n'ont à craindre aucune agression de notre part, que loin de considérer cette prochaine réunion comme une fin en elle-même, le monde entier, y compris le Canada, y voit un symbole de notre détermination de nous protéger et, ce qui n'est pas moins important, de l'intérêt sincère et soutenu que nous apportons à la recherche de solutions pacifiques et définitives aux problèmes qui nous séparent du monde communiste.

J'ai tenté d'exposer à la Chambre une esquisse des relations du Canada avec les autres pays. Rien de ce que j'ai dit ne doit obscurcir notre ferme résolution de réduire la tension entre l'Ouest et l'URSS. Aucune personne en pleine possession de ses facultés ne voudrait courir le risque de fermer toute issue à la possibilité de la coexistence. Pourtant,—les deux idées ne sont pas incompatibles,—il ne faut pas nous laisser prendre à la propagande, ni nous laisser endormir dans une satisfaction béate par des déclarations vides de sens, comme on l'a fait après la réunion de Genève. Nous devons demeurer en état de défense jusqu'au jour que nous espérons, c'est-à-dire jusqu'au jour où une réelle confiance mutuelle sera possible entre l'Ouest et l'Est. J'ajoute qu'il nous faudra des preuves convaincantes que l'URSS a renoncé à sa politique de domination. Il ne faudrait pas que l'URSS utilise la coexistence pour camoufler son œuvre subversive dans les pays libres. Ce que j'ai voulu dire, monsieur l'Orateur, c'est que nous ne devons négliger aucune précaution, tout en gardant la main tendue.

Monsieur l'Orateur, on vient de me mettre un message sous les yeux. Le président Eisenhower vient d'être frappé d'un spasme cérébrale qui semble très grave. La Maison Blanche nous apprend qu'il s'agit là d'une forme de crise cardiaque. Cet événement n'est pas sans rapport avec ce que j'ai cherché à faire comprendre jusqu'ici.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Monsieur l'Orateur, avant toute chose, je crois bien exprimer le sentiment de tous les honorables députés en disant combien nous avons été douloureusement frappés des nouvelles qu'on vient de nous communiquer. Le pénible événement dont vient d'être victime le grand président d'un grand pays, un homme qui a servi, non seulement sa patrie, mais la nôtre et le monde entier, dans la guerre comme dans la paix, ne sera que provisoire, du moins souhaitons-le. Espérons que le président retrouvera bientôt santé et vigueur. Les renseignements que j'ai reçus me font croire que c'est ce qui va vraisemblablement se passer. Je sais que nous partageons tous sincèrement cet espoir.

Je tiens aussi à féliciter mon honorable ami, non pas pour répéter les félicitations et les bons souhaits que je lui ai déjà exprimés à la Chambre et ailleurs, mais pour le remercier de son exposé complet et très intéressant de la situation internationale telle qu'il l'entrevoit. Je sais qu'il n'occupe pas son poste depuis très longtemps, mais il s'est déjà consacré à ses fonctions avec énergie car il est animé, je le sais, du plus noble idéal. Je puis peut-être dire maintenant ce qu'il ne m'était pas possible de dire quand j'étais à sa place, à savoir qu'il est déjà reconnaissant, j'en suis sûr, de l'aide et de l'assistance qu'il a reçues et qu'il recevra des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, personnel qui, à mon avis, ne le cède en intelligence, en dévouement et en initiative à aucun service étranger correspondant. On me permettra peut-être de le remercier des paroles très aimables qu'il a eues à mon endroit à l'occasion de l'honneur qui m'a été récemment conféré par suite de mon travail, dans le domaine des affaires extérieures, au cours des années.

Le ministre a parlé de son élection et du fait qu'on ne lui a pas opposé d'adversaire; il a exprimé l'espoir que ce précédent puisse se transformer en une coutume. Je puis lui dire que lorsque je suis entré à la Chambre dans les mêmes circonstances à la suite d'une élection complémentaire il y a quelques années, je n'ai pas eu d'adversaire conservateur; mais, dans mon cas, le précédent ne s'est pas transformé en coutume et j'imagine qu'il en sera de même pour lui. Cependant, nous avons appris avec intérêt le succès qu'il a remporté dans ce que je pourrais appeler un tir à blanc, ou peut-être conviendrait-il mieux, dans ce cas-ci, de l'appeler un tir à rouge.

Quant à ce que le ministre a dit sur la nécessité d'entretenir de bonnes relations avec d'autres pays et aux principes qui, d'après lui, y tendraient,—je ne veux pas entrer dans les détails de cette question,—nous sommes parfaitement d'accord avec lui de ce côté-ci de la Chambre. Je ne le lui reproche pas mais il n'a pas approfondi certaines de ces questions. Quoi qu'il en soit, il n'y aura pas désaccord de ce côté-ci de la Chambre pour ce qui est des principes qu'il a énoncés.

Il est bon que le Parlement entretienne autant d'unité que possible dans les domaines

tels que les affaires extérieures. Je l'ai dit plus d'une fois et plus d'une fois j'ai bénéficié de cette attitude, si grande que soient nos divergences à la Chambre sur les affaires internes et, en fait, sur les affaires extérieures quand c'est inévitable, nous devons tout faire pour que nos divergences ne dépassent pas nos frontières.

Pour ce qui est de la politique extérieure du présent gouvernement, dans la mesure où nous avons pu la déterminer depuis le peu de temps qu'il est en fonction, elle ne présente pas, semble-t-il, beaucoup de changement. De notre côté de la Chambre, nous pouvons nous en réjouir pour les motifs que je viens d'évoquer. Cependant, ainsi que l'ont démontré les événements d'il y a un an, il peut y avoir divergence, divergence même énergique sinon acerbe, sur des questions de fond intéressant la politique extérieure. Si j'ai décelé dans les observations du ministre un changement d'attitude sur certaines de ces questions, par rapport à l'an dernier, c'est peut-être une preuve de la modération qu'inspire l'exercice du pouvoir. A cet égard, les paroles du ministre sur l'Organisation des Nations Unies illustrent bien ma pensée. C'est le 22 janvier 1957, il y a à peine un an, que l'actuel ministre du Commerce (M. Churchill) disait ce qui suit, ainsi qu'on le lit à la page 550 du hansard de ce jour-là:

...nous commettrons une grave erreur...

A ce moment-là, l'honorable député critiquait notre ligne de conduite à l'Organisation des Nations Unies. Il avait dit:

...nous commettrons une grave erreur en comptant trop sur cet organisme...

Il songeait à l'Organisation des Nations Unies...

...pour préserver la paix.

Il avait ajouté par la suite que c'était le summum de la folie que de compter à un tel point sur cet organisme. Dans son énumération des considérations sur lesquelles devait se fonder notre politique extérieure, il avait placé en dernier lieu l'Organisation des Nations Unies. Les autres considérations citées par l'actuel ministre du Commerce étaient le Commonwealth, l'OTAN, les États-Unis et, ensuite, l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, c'est avec quelque satisfaction que j'ai entendu la déclaration du premier ministre (M. Diefenbaker) à l'ONU, le 23 septembre 1957, déclaration dont on a parlé. En fait, cet alinéa en particulier a été cité par mon honorable ami, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith). Le premier ministre a dit:

L'appui aux Nations Unies constitue la pierre angulaire de la politique étrangère du Canada... Nous estimons que les Nations Unies deviendront plus fortes...

[L'hon. M. Pearson.]

C'est aussi mon avis.

...parce qu'elles représentent le désir profond de l'humanité de travailler pour atteindre la paix et la justice.

Il existe un rapport, à mon avis, entre ce sentiment que les Nations Unies sont la pierre angulaire de notre politique et le programme que notre parti a tenté de mettre à exécution l'automne dernier, quand nous étions au pouvoir, à propos du Moyen-Orient. Beaucoup de membres de la Chambre se rappellent parfaitement, sans aucun doute, que certains membres du gouvernement actuel, qui siégeaient dans l'opposition l'automne dernier, ont combattu l'intervention des Nations Unies dans ce différend et nous ont reproché très énergiquement d'appuyer cette intervention et même de faire de notre mieux pour la provoquer et la renforcer. Nos honorables vis-à-vis estimaient à l'époque que le programme canadien, fondé sur l'appui des Nations Unies à cet égard, équivalait à un abandon de nos amis. De fait, ils sont allés plus loin; ici encore, je cite le ministre du Commerce, qui déclarait le 27 novembre (page 104 du hansard):

...pourquoi ne serions-nous pas restés du côté de nos amis et alliés... Mais au contraire, alors qu'ils avaient besoin de nous, nous sommes demeurés à l'écart.

Il n'était pas juste alors, à mon avis, de dire que nous étions restés à l'écart; il n'est pas plus juste maintenant de qualifier ainsi notre attitude. Nous ne sommes pas restés à l'écart, mais nous avons fait de notre mieux pour appuyer l'intervention des Nations Unies. Si, à ce moment-là, nous avions suivi la politique préconisée par certains honorables députés qui siègent en face de nous, il nous aurait fallu voter contre l'intervention des Nations Unies dans ce différend. Si cette motion avait été adoptée et s'il avait été impossible à l'ONU d'intervenir, les Nations Unies ne seraient pas aujourd'hui, je vous l'assure, la pierre angulaire de notre politique étrangère. Je doute que les Nations Unies aient pu survivre à une décision de cette nature en tant qu'organisation politique.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai accueilli avec beaucoup de joie la nomination de mon honorable ami au poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je me rappelle qu'à l'époque il avait adopté une attitude qui me paraissait très appropriée et très nette à l'égard de la crise de Suez et de notre politique. Parlant à Québec, le 3 avril 1957 devant l'*English-Speaking Union*, il a déclaré, d'après le compte rendu des journaux:

Le rôle du Canada dans la grande famille britannique de nations a été particulièrement remarquable et brillant au cours de la crise du Moyen-Orient l'automne dernier.

Il a aussi répété en cette occasion ce qu'il a dit aujourd'hui,—nous sommes donc parfaitement d'accord là-dessus,—que la politique étrangère du Canada n'est pas simplement un reflet de la politique étrangère américaine ou britannique. Voici ce que dit le compte rendu des **journaux:**

Pendant la crise de Suez, par exemple, M. Smith a démontré que cette politique indépendate...

Politique canadienne fonctionnant par l'intermédiaire des Nations Unies, ceci est ma propre interpolation...

...n'avait ni rompu les liens ni affaibli la structure...

...du Commonwealth. Je dois reconnaître, naturellement, que lorsque mon honorable ami est entré en fonctions un peu plus tard, il a parlé, nous ne nous attendrions pas à autre chose, de notre intervention d'il y a un an sur un ton qui n'était pas aussi nettement approbateur, mais il a dit que dans l'ensemble il était d'accord avec ce que nous avions fait alors. Il a fait toutefois la réserve, et elle me paraît importante, qu'il aurait pu y avoir alors plus d'intelligence sur cette question au sein du Commonwealth, et j'en conviens, mais je pense qu'on ne peut pas imputer cette lacune au gouvernement canadien. Le ministre aurait peut-être pu aller un peu plus loin à cette conférence de presse, mais le premier ministre l'a interrompu.

J'ai trouvé que dans ses déclarations le ministre avait parlé de façon très appropriée du Commonwealth et du rôle important qu'il joue dans le monde, ainsi que du rôle important qu'il devrait jouer également dans l'évolution de notre politique étrangère. Il a parlé de ce qu'il avait éprouvé quand il est allé aux Nations Unies et a pris place pour la première fois à la table de conférence avec dix représentants des gouvernements indépendants de pays du Commonwealth de tous les continents, à l'exception peut-être de l'Amérique du Sud. J'ai également un autre souvenir qui pourra donner une preuve encore plus dramatique de la valeur de cette association; je me rappelle que je siégeais à la table de conférence avec ces mêmes représentants du Commonwealth il y a un an, alors que nous n'étions pas d'accord sur une question importante, alors que nous étions divisés non pas en deux, mais en trois et en quatre partis; et pourtant, en ces temps difficiles et mêmes tragiques, cette association amicale et fraternelle, mise en relief par ses réunions à la table de conférence, a tenu bon. Sûrement, monsieur l'Orateur, c'est la force véritable de l'association, puisque ses membres peuvent rester en contact amical et étroit même s'ils ne sont pas d'accord sur la ligne de conduite à suivre. Même quand nous ne sommes pas d'accord sur une ligne de conduite à suivre au sein du Commonwealth, nous essayons toujours de nous entendre, et c'est ce qui fait la force d'une association.

J'aimerais aussi me joindre à mon honorable ami pour souhaiter la bienvenue au sein de cette association au nouvel état indépendant de la Malaisie. Je me rappelle à quel point étaient appropriées les paroles qu'il a prononcées aux Nations Unies à l'occasion de l'entrée de la Malaisie au sein de cet organisme. L'entrée dans le Commonwealth d'un nouvel État asiatique souligne, monsieur l'Orateur, que dans notre Commonwealth des nations les membres afro-asiatiques ont la majorité. Le noyau, le cœur, le centre du Commonwealth reste naturellement le Royaume-Uni, et le restera toujours; mais les cinq sixièmes de la population des nations du Commonwealth sont maintenant afro-asiatiques.

Cela suscite au sein du Commonwealth de nouveaux problèmes de relations qui provoqueront sans doute, comme cela s'est déjà produit, certaines difficultés qui ont parfois menacé la survivance même de nos rapports, mais cela nous offre également des nouvelles possibilités au sein du Commonwealth. Le rôle le plus grand et le plus précieux que cette association puisse jouer serait peut-être, ainsi que l'ont déjà dit bien des gens, de servir de pont entre l'Asie et l'Ouest, un pont qui existe maintenant alors qu'il y en a encore bien peu. Avec mon honorable ami, j'exprime le souhait que nous ne négligerons rien, chez nous, pour maintenir et renforcer cette association.

Le ministre a aussi parlé de l'œuvre de l'ONU. J'aimerais le féliciter, lui, le vice-président et les autres membres de la délégation sur le rôle qu'ils ont joué là-bas à New-York, rôle qui m'a paru constructif. Je sais qu'une grande partie des délibérations, parmi les plus ardues, ont tourné autour de la question du désarmement. Je sais qu'ils ont peut-être éprouvé là une certaine déception, même s'ils ont travaillé ferme à la réalisation d'un compromis. L'échec de leurs efforts a probablement été pour eux une déception. Mais cet échec ne tient-il pas simplement à ce que l'Union soviétique a refusé de prendre part aux travaux de la nouvelle commission que, de concert avec d'autres délégations, ils étaient parvenus à édifier? Mais, à leur place, je ne m'attarderais pas sur ce qui peut paraître un échec essentiel, me disant que s'il n'était pas possible de résoudre ces problèmes d'armement dans une sous-commission de cinq membres, comprenant notamment les quatre grandes puissances, je doute fort qu'une commission de 25 membres aurait eu plus de chance de succès, même si ces

membres avaient été plus représentatifs des divers points de vue.

Je partage aussi l'avis du ministre au sujet des efforts tentés pour interdire l'utilisation d'armes atomiques et nucléaires. C'est quelque chose qui nous intéresse vraiment beaucoup, et à quoi nous devons nous intéresser si nous envisageons les conséquences de l'utilisation de ces armes pour notre survivance même; il est néanmoins de la plus haute importance, comme nous le jugions quand nous étions au pouvoir, qu'une prohibition de cette nature, si nous voulons qu'elle soit efficace et amène non seulement l'interdiction des armements mais la confiance mutuelle qui doit caractériser une interdiction de cette sorte, s'accompagne de dispositions convenables d'inspection et de contrôle. C'est là que réside la principale difficulté, difficulté qu'il n'a même pas encore été possible de surmonter.

Je tiens aussi à m'unir au ministre pour rendre hommage à la Force d'urgence des Nations Unies pour son excellent travail dans cette région tendue et agitée du monde, sous la direction d'un Canadien distingué. On peut peut-être exagérer l'importance de cette œuvre mais il faut reconnaître que cette force a, dans une certaine mesure, rétabli l'ordre sur une frontière en feu.

Si elle n'était pas arrivée dans cette région à temps, si elle ne s'était pas interposée entre les forces adverses, ce conflit limité aurait pu s'étendre jusqu'à prendre des proportions plus considérables, plus profondes et plus catastrophiques.

C'est dire que cette expérience,—car il ne s'agit guère ici que d'une expérience,—a démontré l'utilité que peut avoir l'ONU en ce qui concerne des opérations de ce genre. Je félicite donc mon honorable ami de la proposition de résolution qu'il a présentée au nom de la délégation canadienne et qui aura pour résultat, je l'espère, de rendre ces interventions plus permanentes, de faciliter la création d'un organisme à caractère définitif et peut-être de favoriser l'édification sur ces fondements de réalisations moins éphémères.

Le ministre a ensuite parlé de nos rapports avec les États-Unis. Songeant ici aux difficultés et aux problèmes, je crois pouvoir dire que le Canada n'a avec aucun autre pays des rapports aussi importants que ceux qui l'unissent à nos amis des États-Unis, que la Providence dans sa bonté, pour reprendre ici l'expression même du ministre, nous a donné pour proches voisins. Il m'est arrivé de songer, en écoutant ce qui se disait à la Chambre, qu'en certains endroits on se rendait mal compte de la bonté dont avait usé à notre égard la Providence en nous donnant ce grand pays pour plus proche voisin. Il reste qu'une fois la poussière des débats évanouie, il n'est personne ici qui ne se rende compte de l'immense avantage que représente pour nous, puissance moyenne, le fait de vivre à côté des États-Unis, puissance plus importante sans doute, mais partenaire véritable aussi. Rapprochons justement cette situation de celle d'une nation communiste satellite voisine de l'Union soviétique.



Le ministre nous a dit,—et j'espère ici ne pas mal interpréter ses paroles,—qu'il est possible que nous n'ayons pas fait comprendre nos vues avec suffisamment de clarté à nos voisins lorsqu'il leur arrivait de prendre des initiatives nuisibles pour nous. Il a ajouté,—et là encore je partage son avis,—qu'il ne faudrait pas que nous craignions de leur parler d'une façon parfaitement franche et directe des problèmes qui nous intéressent mutuellement. Tous ces sentiments, monsieur l'Orateur, sont les miens. C'est d'ailleurs là une des raisons pour lesquelles j'entends cet après-midi évoquer une question qui, non seulement me semble importante du point de vue de nos rapports avec nos voisins, mais qui risque, si nous n'y prenons garde, d'aboutir à des difficultés et à des complications qu'il serait possible, pourtant, d'éviter. J'évoque cette question, car il est bien possible que l'occasion ne nous en soit pas offerte une autre fois au cours de la présente session. Il s'agit là certainement d'un aspect important de nos relations étrangères.

Je songe ici à l'accord intervenu avec les États-Unis en ce qui concerne la défense aérienne du continent. Je vais poser à ce sujet un grand nombre de questions, estimant que nous avons parfaitement le droit de le faire. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait ici, à la Chambre, sans recevoir pour autant des réponses propres à dissiper nos craintes sous ce rapport. De quoi est fait cet accord? Comment a-t-il été conclu? Nous n'en savons rien encore, monsieur l'Orateur. Certes, on a répondu aux questions posées en cette enceinte. Des membres de l'opposition et moi-même nous avons qualifié ces réponses d'embrouillantes et de contradictoires, ce qu'a nié le premier ministre. Je pense pourtant qu'il est exact de dire que les réponses n'ont guère éclairci la situation et que les deux déclarations du premier ministre à ce sujet ne nous ont guère fourni les éclaircissements auxquels, je crois, nous avons droit.

Le premier ministre s'est plaint lui-même que nous essayions d'obtenir des renseignements secrets. Ce n'est pas le cas, monsieur l'Orateur, et j'espère bien le démontrer. Je suis convaincu que la Chambre, et par elle tout le pays, ont droit à autant de renseignements sur cette question et sur ses conséquences qu'en donne le secrétaire d'État, M. Dulles, à la population des États-Unis. Je

dirais même que c'est partiellement les déclarations qui ont émané, à Washington et à d'autres endroits des États-Unis, de personnalités haut placées, qui nous ont amenés à considérer comme nécessaire que plus de renseignements nous soient donnés ici.

Je ne pense pas qu'il soit juste ni approprié de se dégager de ses responsabilités à cet égard en nous accusant de demander des renseignements impossibles à fournir pour des motifs de sécurité, et je ne pense pas qu'il soit exact d'essayer de faire la moindre comparaison avec l'accord d'Ogdensburg, dont la nature est totalement différente et qui a en fait été déposé et examiné à la Chambre des communes.

Le premier ministre a dit l'autre jour que nous nous écartions des usages courants en cette enceinte en demandant ce genre de renseignements. J'aimerais lui citer des passages de certains de ses discours antérieurs, ou si je ne le puis pour l'instant, j'aimerais simplement lui rappeler certains des discours qu'il a prononcés, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, sur le droit du Parlement de savoir ce qui se passe. Le premier ministre a laissé entendre, comme, je crois, le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes), que ce commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) est un prolongement normal de l'OTAN et que les dispositions prises à son sujet ont été étudiées par le groupe stratégique Canada-États-Unis, de l'OTAN, l'un des groupes régionaux de cet organisme.

Or j'aimerais souligner, et il faut qu'il n'y ait aucun malentendu à cet égard, que le commandement de la défense de l'air NORAD, ou même la défense continentale en général, je veux parler de la défense continentale nord-américaine d'une manière générale, n'est nullement reliée directement à l'OTAN et que ce quartier général n'est pas un commandement de l'OTAN au sens propre du terme. J'aimerais qu'il le fût. Cet organisme ne subit aucune surveillance ni contrôle de la part de l'OTAN, et le groupe stratégique de l'OTAN dont on a parlé est quelque chose de très différent de ce qu'est un commandement de l'OTAN.

A propos de cette importance décision concernant les relations canado-américaines, nous ne demandons pas qu'on nous communique des renseignements secrets sur les plans que cet organisme est peut-être à mettre au point ni sur les projets des représentants des deux ministères de la défense, mais plutôt des renseignements sur les principes dont on s'inspire, et sur les rapports entre les deux gouvernements à ce sujet ainsi qu'une déclaration qui nous permettrait de savoir à quoi nous en tenir sur les affirmations, à mon avis contradictoires, qu'on a déjà faites. Nous nous attendons assurément qu'on fasse part à la population de toute entente intergouvernementale,—c'est l'expression qu'on a employée,—d'un caractère officiel et liant les deux gouvernements. Ce n'est plus du tout la même chose de dire que nous nous attendons à un exposé public des plans élaborés sous le régime de cet accord. Il est évident que certains de ces plans sont secrets et ne peuvent être révélés.

C'est ce que nous avons fait à l'égard du traité de l'Atlantique-Nord. Quand ce traité a été déposé, discuté et débattu à la Chambre pendant deux ou trois jours, ce n'était pas surtout, comme le premier ministre l'a prétendu l'autre jour, parce que des troupes canadiennes devaient être appelées à servir hors du territoire canadien. Lorsque nous avons débattu la question de l'OTAN, nous ne savions pas où ces troupes iraient servir. Quoi qu'il en soit, si c'est là la principale raison qu'on a de soumettre les accords de cette nature à la Chambre des communes, je suppose que, sous le régime de cette entente, des Canadiens seront appelés à servir hors du Canada, c'est-à-dire aux États-Unis. De fait, un certain nombre y sont déjà rendus.

Les renseignements que nous possédons jusqu'à maintenant sur cet accord sont, je le répète, vagues et contradictoires. Je voudrais par conséquent poser quelques questions de plus à ce sujet. Par exemple, je voudrais savoir à quel point on a étudié un plan de cette importance. A-t-il été discuté au comité du Cabinet chargé des questions relatives à la défense? Combien de fois a-t-il été discuté en Cabinet plénier?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député?

**L'hon. M. Pearson:** Oui.

**L'hon. M. Green:** Demande-t-il aux membres du présent gouvernement de révéler combien de fois cette question a été discutée par le Cabinet?

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** C'est ce qu'il a dit.

**L'hon. M. Martin:** Non.

**L'hon. M. Green:** Dans l'affirmative, comment peut-il justifier une question de cette nature au regard du serment qu'il a lui-même prêté en devenant ministre?

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, cela n'est pas une question difficile à répondre. En fait, en parlant de nos relations dans ce domaine, le premier ministre n'a pas hésité à faire connaître une communication sur les discussions du Cabinet qu'il a jugé s'y rapporter. Ils s'agissait de communications dont

on ne savait au juste l'origine, ni à qui elles s'adressaient, ni s'il s'agissait de documents émanant du Cabinet. Je ne demande pas ce qui s'est dit au Cabinet au sujet de telle ou telle question. Je suis membre du conseil privé. J'ai prêté le serment de membre du conseil privé et je sais ce que cela comporte.

**L'hon. M. Green:** Vous feriez bien de le relire.

**L'hon. M. Pearson:** Ce que je tâche de savoir, si cette question est aussi importante qu'on l'a dit, c'est dans quelle mesure le Cabinet l'a étudiée, si elle a été étudiée par les ministères en cause ou par le comité du Cabinet chargé des questions relatives à la défense avant d'être soumise à l'attention de tout le Cabinet. Fournir un tel renseignement ne serait assurément pas violer le secret auquel oblige le serment de membre du conseil privé. Cette question ne nous intéresserait peut-être pas tant aujourd'hui, si l'on avait fourni plus de détails lorsque les journaux ont d'abord été mis au courant de cet accord qui a soulevé un vif intérêt. Sauf erreur, on l'a annoncé dans un communiqué de presse en août, après quoi, en août également, le ministre de la Défense nationale a donné une conférence de presse. Le communiqué des journaux disait tout simplement qu'un accord avait été conclu probablement entre les deux gouvernements en vue d'établir un programme de contrôle intégré des forces aériennes de défense des États-Unis et du Canada, et qu'à cette fin un commandement unifié aux États-Unis relevant d'un commandant américain assisté d'un adjoint canadien avait été établi et que des plans et procédures seraient mis au point.

Lorsqu'on a demandé à la Chambre si les plans de défense intégrée mis au point sous l'égide de cet organisme étaient actuellement en vigueur, le ministre de la Défense nationale a répondu, le 5 novembre: "Oui, de façon intérimaire jusqu'à ce qu'un accord officiel soit conclu." Mais il conviendra avec moi, je sais, que lorsque ce problème a été rendu public pour la première fois et qu'il a soulevé tant d'intérêt, il n'a pas été du tout question de cette procédure en deux étapes. Par conséquent, quelle est la nature de cet accord intérimaire entre nos deux pays, sur une question si importante, aux termes duquel fonctionne actuellement le quartier général de cet organisme? L'accord officiel dont il a été question, quel est-il? Peut-on entreprendre aux termes de cet accord intérimaire tout ce qu'on entend faire aux termes de l'accord officiel?

Lors de la conférence de presse qui a eu lieu au mois d'août, le ministre a dit, en traitant certaines de ces questions, que le quartier général intégré établirait les plans et la façon de procéder que nécessitera la rapidité avec laquelle il faudra prendre des décisions. Il n'est guère douteux qu'en cas d'urgence il faudra les prendre vite, mais qui est-ce qui les prendra? A la conférence de presse, le ministre a déclaré,—et je cite le compte-rendu:

> A mon avis, c'est le commandant (qui serait américain) ou, en son absence le commandant suppléant, qui décidera les mesures nécessaires.

J'ai cité le compte-rendu de la conférence de presse. Puis,—toujours d'après le compte-rendu que je cite, il aurait dit:

> Il s'agira de secondes. On n'aura pas le temps de se consulter. Si la guerre éclate, le plan concerté s'appliquera.

Est-ce que cela signifie, monsieur l'Orateur, qu'il n'en sera ainsi, que les décisions mentionnées ne pourront être prises, que "si la guerre éclate"?

Le ministre a paru répondre à sa propre question, et c'est là que commence la confusion, c'est-à-dire quand, d'après le compte rendu il aurait ajouté que la direction conjointe des opérations serait appliquée "dès qu'un groupe d'avions aurait été reconnu hostile". C'est dire qu'on pourrait avoir à prendre cette décision,—et je suis certainement de cet avis,—avant que la guerre éclate. En conséquence, par suite de cette conférence de presse et de la déclaration qu'on a alors faite, les honorables vis-à-vis ne devaient sûrement pas s'étonner si nous avions des questions à poser à ce sujet lors de la réunion du Parlement. Que dire des réponses à ces questions posées au Parlement en vue de préciser certaines ambiguïtés des questions et réponses précédentes? Le 5 novembre, en réponse à une question,—je cite un extrait de la page 794 du hansard,—le ministre de la Défense nationale a dit:

> ...les dispositions qui ont présidé à l'établissement de ce commandement...

Il s'agit de la NORAD.

> ...sont semblables à celles qui régissent nos forces de l'air servant sous le commandement suprême allié en Europe et les forces navales dans l'Atlantique sous le commandement suprême allié de l'Atlantique...et ont suivi étroitement la manière de faire qui avait été convenue au cours des entretiens de Mackenzie King et du président Roosevelt avant la dernière guerre...pour la défense mutuelle du continent.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai déjà dit, que ce genre de parallèle entre ces deux situations n'est pas du tout fondé. Le traité relatif à l'OTAN a fait l'objet d'un débat de deux jours à la Chambre des communes et l'accord d'Ogdensburg a été soumis à la Chambre. A mon avis pourtant, le ministre de la Défense nationale a semblé contredire, le même jour, dans sa

réponse à une autre question, la déclaration qu'il avait faite en août, à la conférence de presse. Comme en fait foi la page 794 du hansard, il a déclaré:

Advenant une crise nationale, le général Partridge,...

C'est-à-dire le commandant américain.

...après avoir consulté le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, pourrait engager dans la défense de notre pays, soit les forces américaines, soit les forces canadiennes.

Naturellement, quand il eut dit cela, nous lui avons demandé comment les consultations auraient lieu. Il a répondu le lendemain "par téléphone ou d'autres moyens". Le *Globe and Mail* du lendemain a qualifié cette réponse de "niaiserie notoire et dangereuse". La *Tribune* de Winnipeg a écrit: "Le mot d'ordre devrait être: tirez tout de suite, téléphonez plus tard."

Pourtant, le général Partrigde avait déclaré le 6 septembre qu'il n'avait pas à obtenir d'abord la permission même du président des États-Unis ni à télégraphier à Washington dans un cas d'urgence. Le 20 novembre, témoignage plus récent, le secrétaire d'État, M. Dulles, a dit selon une nouvelle de presse:

En cas d'attaque sur les forces de l'OTAN, l'ordre de tirer viendra du commandant se trouvant sur les lieux.

Si cette région de commandement militaire ne relève pas de l'OTAN, les forces américaines et canadiennes qui seraient censées défendre notre propre continent n'en sont pas moins des forces de l'OTAN.

Pour en revenir à la réponse faite ici par le ministre le 7 novembre, il me semble qu'il a tout simplement réduit cette région de commandement militaire aux proportions d'un simple bureau de projets, tout en soulignant, à juste titre, que la décision d'entrer en guerre doit rester au gouvernement. Aucune autre interprétation ne saurait être tolérée. Mais cela ne résout évidemment pas le problème. Et la décision de l'entrée en action des avions? Suivra-t-elle une déclaration de guerre? Sinon, qui prendra la décision nécessaire? Si ce commandement militaire n'est qu'un bureau de projets, pourquoi tout ce bruit à son sujet? Pourquoi en faire si grand état?

Pourquoi en faire si grand état et pourquoi annoncer cette nouvelle en juillet et en août, quand il ne s'agissait que d'un accord provisoire? Pourquoi ne pas attendre que le Parlement se réunisse en octobre pour nous communiquer tous ces renseignements?

Il me semble qu'on pourrait exprimer correctement en une seule phrase le point capital de la situation canadienne: si le général Partridge et le commandement de la défense aérienne des États-Unis ont autorité sur des forces canadiennes, cette autorité devrait leur être conférée à titre d'officiers relevant, non seulement des États-Unis, mais aussi du Canada. C'est la situation qui existe à Paris en ce moment; cette solution a donné de très bons résultats là-bas à l'égard du commandement de l'OTAN.

Si, comme on peut le supposer, le général Partridge doit obtenir l'autorisation du président avant de lancer au combat les forces aériennes qu'il commande, forces qui comprennent des trouves canadiennes,—à moins, bien entendu, qu'une attaque n'ait déjà été lancée,—il doit aussi, assurément, demander l'autorisation du gouvernement du Canada. Si cette disposition doit être comprise dans tout accord intergouvernemental, nous aimerions le savoir. Si l'autorisation d'agir dans certaines circonstances est accordée d'avance, il importe que ces circonstances soient clairement définies et qu'elles soient acceptées par le Canada aussi bien que par les États-Unis, c'est-à-dire par les autorités constitutionnelles, en conformité de la coutume constitutionnelle. Pourtant, d'après les réponses que nous avons reçues, il est très difficile de déterminer quelle est au juste la situation .

Il ne s'agit pas d'approuver ou de désapprouver l'établissement d'un commandement continental. Comment pourrions-nous l'approuver ou le désapprouver quand en réalité nous n'en connaissons encore absolument rien. Il n'est pas question de renoncer ou de tenir à notre souveraineté. Nous avons dans le passé agi de façon telle que, dans l'intérêt de notre sécurité, il fallait renoncer à notre souveraineté. Au lieu d'employer le mot renoncer, peut-être devrais-je dire que nous avons fait agir notre souveraineté dans le sens de notre sécurité et que c'est de cette seule façon qu'un pays peut assurer sa sécurité à notre époque. Nous l'avons démontré par notre participation aux forces européennes de l'OTAN et je suis sûr que nous nous empresserions de faire la même chose pour ce qui est de participer à la défense continentale si nous en constations la nécessité, après discussion et approbation à la Chambre.

Maintenant que j'ai parlé de l'OTAN, j'aimerais dire quelques mots de cet organisme qui, à mon avis, reste indispensable à notre programme de sécurité collective. J'étais bien content d'entendre les paroles du ministre sur l'attitude du gouvernement et son attitude à lui à l'égard de l'OTAN. Il a donné à entendre,—ce en quoi je l'approuve de tout cœur,—qu'il est regrettable qu'au sein de l'OTAN nous n'agissions, semble-t-il, qu'après avoir été aiguillonné par ceux qui, en un certain sens, sont la première cause de l'établissement de cet organisme.

Ce fait a reçu une démonstration saisissante lors du lancement des satellites artificiels par l'Union soviétique, ce qui a provoqué chez nous la réaction que l'on sait. Certes, ces événements ont été pour nous une surprise, un choc, mais peut-être n'aurions-nous pas dû tant nous étonner si nous avions su ce qui se passait en URSS. Toutefois, la réaction provoquée par ce choc, en ce qui concerne l'OTAN, a été, je pense, salutaire. Elle a montré à quel point sont nécessaires des organisations plus vigoureuses et mieux unies, comme elle a aussi souligné la nécessité d'une diplomatie plus forte et plus hardie. Nous serions peut-être bien inspirés, sous ce rapport, de compter davantage sur les ressources et l'efficacité d'une diplomatie normale, qui a depuis longtemps fait ses preuves, sans préjudice pourtant de l'importance de l'ONU qui constitue un grand forum où peuvent être discutés et réglés certains grands problèmes qui se posent à l'échelle mondiale.

L'autre jour encore je lisais dans le *New York Times* le compte rendu d'un article écrit par un Américain distingué, ancien ambassadeur, M. John C. Wiley. Il disait,— et cette observation est digne de remarque:

> Aujourd'hui, il importe au plus haut point de confier peu à peu la solution des graves problèmes de l'heure à la diplomatie normale ... Peut-être la seule façon de démêler les questions extrêmement embrouillées dont la solution s'impose à l'heure actuelle, disait-il, serait de provoquer des simples réunions loin du sommet, à l'échelon diplomatique normal et pratique, réunions qui ne seraient pas astreintes à la tyrannie de l'horloge ni du calendrier.

Si je souligne, comme l'a fait, je crois, mon honorable ami, la nécessité de recourir énergiquement et efficacement à cette sorte de diplomatie en vue de chercher à résoudre, l'un après l'autre ou étape par étape, les problèmes qui séparent le monde en ce moment, cela ne veut pas dire qu'il nous faut affaiblir de quelque façon que ce soit notre défense collective ni notre action collective au sein de l'OTAN. Pour ce qui est d'une collaboration et d'une unité plus étroites au sein de l'OTAN, j'approuve, comme le font tous les membres de l'opposition officielle j'en suis sûr, cette réunion des chefs d'État qui doit avoir lieu en décembre. J'espère qu'à la suite de cette réunion on prendra des mesures pour assurer cette unité plus étroite que nous avons cherché à réaliser, de concert avec nos amis de l'OTAN, lorsque nous étions au pouvoir.

Je connais l'envergure de ce problème; je sais que, en temps de crise, tout le monde parle d'unité mais que, dès que le danger est passé, nous retournons à nos vieilles méthodes individuelles. Le problème n'est assurément pas facile et, pour le résoudre, il faudra que, plus que par le passé, l'OTAN serve d'agent de consultation et de collaboration.



C'est ce qu'a déclaré M. Spaak, le très énergique et très compétent secrétaire général de l'OTAN; je ne puis trouver aucun texte qui convienne mieux à la prochaine réunion du conseil de l'OTAN que le discours qu'il a prononcé à Bruges en septembre l'an dernier. M. Spaak a déclaré:

> Il reste à voir maintenant si l'on peut organiser une réunion des membres de la communauté de l'Atlantique, une véritable consultation préliminaire qui soit aussi loyale que complète, avant, naturellement, que chaque gouvernement en soit venu à une décision définitive. Je dois vous dire franchement que le succès de cette étape est indispensable à la survivance de l'alliance de l'Atlantique et je suis convaincu que si nous n'y parvenons pas et que si dans leur vie politique de tous les jours les grands pays de l'alliance ne parvenaient pas à se tenir avec leurs alliés de moindre importance sur un terrain commun d'entente sur lequel ils puissent prendre des positions inexpugnables et se défendre ensemble, et s'ils continuaient à se susciter mutuellement des difficultés, je suis convaincu que l'alliance s'écroulerait, ce qui entraînerait les conséquences que j'ai mentionnées.

Voilà ce que disait le secrétaire général de l'OTAN, un homme qui n'est pas porté au pessimisme. Il n'y a pas plus d'un an, un rapport sur cette même question, c'est-à-dire l'intensification de la consultation et de la coopération au sein de l'OTAN dans le domaine non militaire, était soumis au conseil de l'OTAN par un comité de trois. Nous n'avons pas établi ce rapport sous l'influence d'un choc, comme nous en subissons un à l'heure actuelle. Il y a un an, quand ce rapport a été examiné, tout le monde l'a approuvé et, que je sache (j'avoue ne pas tout savoir à ce sujet) le rapport a été classé et on n'a rien fait pour donner suite à ces recommandations.

Ce rapport recommandait, par exemple, entre autres choses, un échange de renseignements d'ordre scientifique et technique. En fait il recommandait la tenue d'une conférence scientifique et technique de l'OTAN. La proposition, lorsqu'elle a été présentée, n'a pas beaucoup retenu l'attention, mais je suis heureux de constater qu'elle est reprise maintenant par ceux qui peuvent y donner suite. Lorsque, il y a un an, nous avons discuté la question des consultations, tous en approuvaient l'idée en principe; toutefois, les membres plus puissants de l'OTAN n'ont pas tardé à faire savoir, comme ils commencent à le faire maintenant, à mesure qu'approche la réunion dite au sommet, que la consultation est une excellente chose au sein de l'OTAN, mais qu'elle ne doit pas être poussée au point de nuire de quelque façon aux consultations qui s'imposent préalablement au sein d'un

gouvernement, ni d'entraver une action nationale prompte et nécessaire. Cela pourrait-il se produire? Un danger beaucoup plus menaçant, à mon avis, c'est que ces raisons soient invoquées pour empêcher que des consultations aient lieu au sein de l'OTAN avant, et non après, les événements.

Le cas des envois d'armes à la Tunisie offre un très bon exemple récent de la méthode à cet égard. Je n'ignore pas à quel point ce problème peut être difficile et compliqué, et combien il peut intéresser un grand nombre d'aspects de notre politique, mais n'aurait-on pas pu en discuter en confidence antérieurement? Est-ce que le conseil de l'OTAN n'aurait pas pu être appelé à jouer un certain rôle avant que le désaccord entre les trois puissances intéressées soit devenu public? Peut-être aurait-on pu éviter par une discussion de ce genre, au sein même du conseil, des désaccords publics de ce genre qui,—c'est le moins qu'on puisse dire,—sont tombés bien mal à propos.

L'OTAN, donc, reste le fondement même de notre politique en vue de la réalisation de la sécurité collective. Mais, au-delà même de l'OTAN, et ce qui est encore plus important que l'OTAN, se place la nécessité de négocier en vue de la solution des problèmes qui divisent les deux mondes, chaque fois que l'occasion s'en présente, ou chaque fois même qu'on peut faire naître cette occasion. Qu'il me soit donc permis de terminer sur cette pensée. Nous devons, comme le disait le ministre, conserver de puissants moyens de défense, mais nous devons aussi conserver une diplomatie énergique et hardie, nous devons travailler ensemble, à l'OTAN comme ailleurs, non seulement à acquérir de la puissance, mais à faire disparaître ensemble les problèmes qui divisent le monde. La solution à ces questions, si on pouvait la trouver, rendrait peut-être inutile pour nous d'acquérir la puissance militaire, puissance dont la recherche absorbe jusqu'à 40 p. 100 de notre revenu.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, je voudrais, à la suite d'autres honorables députés qui ont déjà pris la parole, exprimer l'inquiétude que nous ressentons tous à la nouvelle de l'état de santé du président des États-Unis. Nous n'ignorons pas à quel point cela pose un grand problème au peuple américain, car sa constitution, contrairement à la nôtre, ne prévoit pas de façon bien établie de poursuivre l'aministration de la chose publique lorsque le président est hors d'état de l'assumer lui-même. Sans doute si le président mourait, c'est le vice-président qui prendrait sa place, mais je crois comprendre que l'incapacité d'agir du président n'est pas prévue. C'est pourquoi je veux à mon tour exprimer l'inquiétude sincère que nous ressentons tous du fait de la situation des États-Unis.

On me permettra aussi de féliciter le ministre de son accession à son nouveau poste au gouvernement comme à la Chambre des communes. J'aurais espéré qu'en sa qualité de nouveau ministre d'un nouveau gouvernement, il aurait pu cet après-midi nous expliquer la politique étrangère du gouvernement d'une façon plus générale qu'il ne l'a fait tout à l'heure, mais peut-être pourra-t-il le faire une autre fois.

Je dois dire à l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) que j'ai éprouvé de la sympathie pour lui en l'écoutant taquiner le gouvernement du fait de l'attitude prise il y a un an par les conservateurs au moment de la crise de Suez. L'honorable député citait à l'appui de l'attitude prise par un grand nombre d'entre nous à la Chambre, à ce moment-là, un propos tenu alors par le ministre des Affaires extérieures. Lorsque le ministre est arrivé à Ottawa en avion, on lui avait posé, on se souviendra, une question au sujet de Suez. Il allait y répondre lorsque le premier ministre (M. Diefenbaker) lui a coupé assez brusquement la parole pour dire que naturellement le point de vue du ministre là-dessus était bien celui du gouvernement actuel. Ceux d'entre nous qui n'avaient pas partagé l'avis des membres actuels du gouvernement au sujet de la crise de Suez n'ont pas manqué de relever le fait.

C'est avec plaisir que j'ai entendu le ministre nous dire que le Canada continuerait à insister pour que soient prises certaines mesures relatives au désarmement, et soient élaborées des façons d'en arriver à des accords à ce sujet. Le ministre nous a dit qu'avec ses collègues il continuerait à réclamer le désarmement. Il est bon, je pense, que le Canada agisse ainsi car, de toute évidence nous vivons à une époque où des armements nationaux ne sauraient plus garantir la sécurité d'un pays, quel qu'il soit.

Nous assistons en ce moment à une course aux armements entre les deux grandes puissances, course aussi folle que grosse de périls. Je dis seulement deux grandes puissances, car seuls l'URSS et les États-Unis restent vraiment dignes de ce titre; seules elles conservent la puissance nécessaire. Ces deux grandes nations, les autres nations qui leur sont associées, par la domination ou l'alliance, ne sont jamais parvenues à réaliser un accord sur l'élimination de la menace de la guerre. Toutes les nations engagées dans cette course aux armements doivent bien se rendre compte qu'un jour elles devront consentir des diminutions énormes dans leur niveau de vie et leurs services sociaux. Le

président des États-Unis, en demandant l'ouverture de crédits plus importants encore au titre de la recherche scientifique en vue de la mise au point d'armes nouvelles et terribles, en a bien prévenu son peuple.

Quant aux Canadiens qui espéraient une compression des dépenses du secteur militaire, on vient de leur dire qu'au lieu de diminuer ces dépenses il se peut fort bien que nous ayons à les augmenter en vue de la production d'armes scientifiques. Dans ces conditions, nous ne pourrions certainement pas réaliser l'objectif que nous souhaitons, c'est-à-dire utiliser autrement les fonds actuellement affectés au secteur militaire, et s'en servir pour aider les nations pauvres, ce qui, à mon avis, est essentiel au bien-être et à la paix du monde.

Je disais que les pourparlers entre grandes puissances n'avaient pas abouti à des accords. Ces pourparlers ont d'ailleurs rempli l'humanité d'inquiétude car, depuis la guerre, cette diplomatie a dégénéré en insultes et en menaces. A mesure que le temps passe, ces insultes deviennent plus directes, ces menaces plus violentes et leurs armes devenant plus terribles, la crainte d'une destruction totale pèse de plus en plus lourdement sur les hommes ordinaires, où qu'ils se trouvent.

Le moment est venu pour le Parlement du Canada d'examiner de nouveau notre politique étrangère et nos engagements relatifs à la défense. Des événements récents sur le plan international ont semé non seulement l'inquiétude mais une crainte compréhensible chez les Canadiens réfléchis. Ce qu'on craint, ce ne sont pas tant les menaces de guerre de la part d'un ennemi possible mais c'est, de fait, que la politique que le Canada, de concert avec d'autres nations, a suivie ces dernières années, ne comporte de graves dangers pour notre propre pays et pour la paix du monde.

Les nations réunies à la conférence de San-Francisco en 1945 et les délégués, ainsi que les populations qu'ils représentaient, croyaient que la charte des Nations Unies constituait un moyen efficace de prévenir une autre guerre mondiale. Bien entendu, il y a lieu de signaler que, malgré les menaces répétées de guerre, l'Organisation des Nations Unies a fourni un moyen d'examiner les différends et de prendre les mesures nécessaires pour faire obstacle aux actes d'agression de peu d'importance qui pourraient entraîner le déclenchement de la guerre entre les grandes puissances. Disons tout de suite que cela justifie notre appui à l'Organisation des Nations Unies et qu'en fait cela rend essentiel que nous fassions des Nations Unies la pierre angulaire de notre politique extérieure.

[M. Coldwell.]

Les moyens approuvés par la charte pour prévenir l'agression n'ont jamais été réalisés. Les états-majors militaires des cinq grandes puissances n'ont jamais établi la force internationale de sécurité ou de police qui devait fonctionner sous la direction du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi, l'an dernier, dans une large mesure à la suite des propositions du Canada, l'Assemblée générale des Nations Unies a établi une force d'urgence pour prévenir la poursuite de la guerre au Moyen-Orient et ordonna le retrait des forces britanniques, françaises et israéliennes de l'Égypte. Disons tout de suite, à la décharge de ces forces, qu'elles ont obéi promptement à l'ordre donné. Bien qu'aucune force analogue n'ait été constituée pour assurer la fin de l'agression russe et le retrait des troupes soviétiques de Hongrie, les Russes n'ont pas obéi à un ordre analogue. L'action prise au Moyen-Orient a démontré que l'influence des Nations Unies avait fait quelque progrès dans la prévention de la guerre.

Nous croyons que le Canada doit prendre l'initiative dans la cause de la paix et de la sécurité mondiales en incitant l'Assemblée générale des Nations Unies, non seulement à maintenir les présentes forces de sécurité, mais à établir une force de police internationale plus considérable chargée de maintenir le droit et l'ordre dans le monde. Les grandes puissances n'ayant pas rempli leur rôle, c'est l'Assemblée qui doit prendre sur elle de maintenir l'ordre parmi les nations et, s'il faut pour cela modifier la charte des Nations Unies, nous devons insister sur cette modification. Le Canada n'est pas l'une de ces puissances qu'on appelle grandes puissances mais, de temps à autre, des pays dont les populations sont beaucoup plus considérables que la nôtre nous ayant considérés comme un pays n'ayant aucune visée inavouable, aucune ambition colonisatrice ni de désir de dominer d'autres pays, se sont tournés vers nous pour trouver une direction que nous n'avons pas toujours donnée.

La masse des gens de tous les pays sans exception demande à grands cris d'être délivrés de la peur toujours présente et souhaite la paix à notre époque même et à l'avenir.

La CCF croit que le Parlement doit maintenant adopter une nouvelle attitude en matière d'affaires extérieures, une attitude conforme à l'évolution scientifique de notre époque, afin de résoudre les problèmes d'ordre social et économique qui se posent à l'heure actuelle dans le monde. Voilà ce que je voulais dire quand, au début de mes observations, j'ai dit espérer qu'avec un nouveau gouvernement et un nouveau ministre on aurait pu nous servir quelque chose de

plus précis que ce que nous avons entendu cet après-midi sur notre politique internationale.

Les grandes puissances n'ont pas réussi à trouver une telle attitude et nous croyons que les petites puissances, si je peux les désigner ainsi,—les nations de faible et de moyenne puissance,—doivent prendre sur elles d'exiger la suppression de l'affreuse menace de guerre nucléaire. Nous devons nous associer avec les nations de petite ou de moyenne puissance et prendre l'initiative de faire accepter ce point de vue. Nous croyons en outre que, par suite de la confiance que bien des nations ont montrée au Canada de temps à autre, le présent gouvernement doit prendre immédiatement des mesures pour accepter cette direction et jouer un rôle plus important dans les efforts de l'humanité pour établir la paix sur un fondement solide et durable.

Vous demandez comment cela pourra se faire. En premier lieu,—et en cela je suis d'accord avec l'ancien ministre des Affaires extérieures,—chaque fois que l'une ou l'autre des grandes puissances fait une proposition semblant, même de loin, offrir quelque possibilité de négociation, le Canada doit être disposé à en conseiller et à en exiger l'acceptation, doit se montrer disposé à aider aux négociations et, quand c'est possible et approprié, être disposé à se joindre à d'autres pays dans de telles négociations.

Tout dernièrement le chef russe, Khrouchtchev, s'est engagé publiquement à ne jamais déclencher une guerre. Il a en même temps proposé une nouvelle conférence au sommet avec les représentants des pays capitalistes pour interdire la guerre, arrêter la course aux armements, réaliser la coexistence et régler les différences idéologiques par la concurrence pacifique dans l'essor de l'économie, de la culture et de la satisfaction des besoins de l'homme. Or, quelle a été la réaction immédiate? La réaction immédiate de la part de Washington a été de penser qu'il s'agissait d'un autre geste de propagande dont il ne fallait pas tenir compte. Le Canada a accepté cette opinion, comme d'autres pays qui suivent la direction des États-Unis. Cependant, ne se pouvait-il pas que l'Union soviétique, ayant dernièrement donné des preuves de sa puissance par ses remarquables progrès scientifiques, faisait une nouvelle et peut-être sincère tentative de réaliser un certain relâchement dans la guerre froide?

Nous savons qu'elle a atteint le premier rang dans la production de projectiles téléguidés et, tout probablement, d'engins thermonucléaires. Les Russes savent parfaitement que leur pays est entouré de bases aériennes munies, comme nous le disent les journaux, —et non seulement les journaux mais aussi les autorités américaines,—de plusieurs centaines d'avions à réaction chargés d'ogives terriblement destructrices et prêts à entrer en action. Ils savent qu'une attaque contre le continent nord-américain, contre l'Europe ou une autre région du monde serait immédiatement suivie de représailles également destructrices contre les centres industriels et la population de la Russie.

Je me demande si, dans ces circonstances, une nouvelle attitude à l'égard de négociations pacifiques n'aurait pas une chance éloignée de succès? Pouvons-nous faire cause commune avec le président des États-Unis qui, au cours de la première série d'émissions où il a parlé du satellite terrestre, a qualifié l'Union soviétique,—je l'ai écouté attentivement,—non pas de puissance rivale dans le domaine scientifique mais "d'ennemi" comme si les deux pays étaient en guerre. Il est vrai qu'à l'occasion les chefs soviétiques ont formulé des déclarations alarmantes mais M. John Foster Dulles, des États-Unis, et beaucoup d'autres autorités américaines en ont fait autant.

Où cela peut-il nous mener si ce n'est à la guerre, une guerre où personne ne sera vainqueur et où tous seront victimes, une guerre d'extermination mutuelle? Nous ne croyons pas que le Canada doive demeurer inactif et tolérer cet acheminement vers le désastre. Le Parlement et le gouvernement devraient exiger qu'on examine de nouveau non seulement notre politique extérieure mais celle de notre ministère de la Défense nationale car la défense et la politique étrangère sont inextricablement liées.

La CCF a appuyé certaines mesures qui, à notre avis, à une étape antérieure des affaires internationales, étaient propres à protéger notre population et nos amis contre une attaque non provoquée. Cela nous semblait raisonnable et approprié mais nous savons maintenant que le continent nord-américain, pas plus que la population de la Russie, ne peut compter, pour sa sécurité, ni sur les réseaux de radar de prompte alerte, ni sur des avions de chasse à réaction, ni sur les ogives atomiques de nos obus. Il nous semble que la seule façon d'assurer la paix et la sécurité c'est de favoriser la compréhension et d'en arriver, par des négociations, à des ententes mutuelles qui permettent la coexistence.

Notre gouvernement devrait déclarer très clairement que nous n'appuierons aucune politique ni aucune diplomatie fondée sur les menaces, sur les insultes calculées, ni sur les injures qui, sur le plan international, peuvent aboutir à la guerre. Il nous faut

le déclarer à l'Union soviétique et aux États-Unis. Au cours des années où j'ai assisté aux réunions des Nations Unies, j'ai entendu les chefs soviétiques proférer des injures et des insultes. Si l'on me permet de le mentionner de nouveau, il convient surtout de faire savoir à M. John Foster Dulles que les discours provocateurs qu'il prononce partout dans ses pérégrinations autour du monde, plongent les citoyens intelligents dans la consternation.

Il est donc temps que le Canada pratique une politique extérieure compatible avec nos intérêts internationaux et notre réputation internationale. Nous ne l'avons pas toujours fait, comme en fait foi notre attitude envers la Chine. Dans toute l'histoire, et même d'après la coutume internationale, les nations reconnaissent les gouvernements révolutionnaires quand ils assument manifestement la direction d'une nation. Notre propre histoire est remplie d'exemples. Les nations ont dû reconnaître la révolution britannique de 1689, encore célébrée dans de nombreuses parties du Canada le 12 juillet, et la révolution américaine de 1776, dont ont péniblement souffert les ancêtres de nombreux Canadiens qui y ont résisté. Nous n'avons pas oublié la terreur de la révolution française de 1789 et de la révolution bolchevique de 1917; mais le monde a finalement reconnu l'existence des nouveaux gouvernements révolutionnaires, et a reconnu qu'ils étaient maîtres des nations en cause. Pourquoi donc devrions-nous retarder la reconnaissance de 600 millions d'habitants de la Chine continentale, alors qu'une telle ligne de conduite les a rapprochés de l'Union soviétique, nation que le président des États-Unis a qualifiée, plus tôt ce mois, de nation ennemie? Je crois que c'est parce que Washington ne verrait pas cela d'un bon œil.

Les Chinois, comme les Russes, vont de l'avant. Nous découvrirons peut-être bientôt que les histoires qu'on nous a racontées sur le degré de leur retard et de leur ignorance peuvent être rangées dans la catégorie des histoires qu'on nous racontait encore tout récemment sur les Russes. Il est possible également que beaucoup d'entre nous aient appris, comme on me l'a appris dans mon enfance, à considérer les Chinois comme des païens, comme des gens d'un niveau inférieur au nôtre. Nous savons que cela n'est pas vrai, ne l'a jamais été.

Tant que notre population aura le crâne bourré du genre de propagande dont j'ai parlé à propos des Russes, on dira que des journalistes comme M. I. Norman Smith, des banquiers comme M. James Muir, des hommes d'affaire comme M. James Duncan, qui nous ont parlé de l'instruction, de l'industrie et des progrès scientifiques de la Russie, sont dupes de la propagande communiste.

Beaucoup d'entre nous savaient naturellement qu'en dépit de la multitude des illettrés, des pauvres et des malades, il y avait aussi en Chine des milliers de Chinois très cultivés se réclamant d'une culture pacifique ancienne et historique que la révolution elle-même ne pouvait pas détruire.

**L'hon. M. Browne:** Ils ne sympathisaient pas avec le gouvernement chinois.

**M. McPhillips:** Vous n'allez tout de même pas croire cela.

**M. Coldwell:** Ce dont je parle est absolument historique. Si le ministre s'y connaît un tant soit peu en histoire de l'Asie, il sait que tout au long de leur histoire les Chinois ont eu des chefs hautement cultivés et aux intentions pacifiques.

**L'hon. M. Browne:** Je pourrais peut-être expliquer à l'honorable chef de la CCF que je ne mettais pas en doute l'intelligence d'un groupe important de personnes indépendantes en Chine, mais que je disais simplement qu'elles ne sympathisaient pas avec le gouvernement chinois.

**M. Coldwell:** Et comment le savez-vous?

**L'hon. M. Browne:** Je le sais.

**M. Coldwell:** Je dirais même que beaucoup d'entre nous n'ignoraient pas que la révolution chinoise contre un régime corrompu a été conduite, en partie du moins, par de hautes personnalités de leurs universités, suivies par des milliers d'étudiants. Autrement dit, il y avait parmi les chefs des intellectuels chinois.

Dimanche encore, monsieur George F. Kennan, l'ancien ambassadeur des États-Unis à Moscou, qui donne maintenant des conférences à l'Université d'Oxford, disait son mot sur la situation européenne. Il parlait sur le réseau de la *British Broadcasting Corporation*. S'adressant de Londres par radio aux nations de l'Ouest, il les exhortait à réévaluer leur politique et à en venir à l'évacuation éventuelle de l'Allemagne aussi bien par les troupes de l'Est que par celles de l'Ouest. Ces paroles m'ont donné beaucoup de satisfaction, car, lors d'un discours que je prononçais le 14 décembre 1956 à Montréal, je préconisais une politique analogue. J'aimerais citer ce que j'ai dit alors. On m'a reproché d'avoir dit ce qui suit:

> L'Ouest devrait être disposé à faire des propositions audacieuses et à longue portée qui, par la voie diplomatique, donneront la liberté aux populations de l'Est de l'Europe.

Je parlais principalement de l'agression soviétique en Hongrie. J'ajoutais ceci:

Nous ne pouvons pas intervenir militairement, mais nous pouvons déployer des efforts audacieux par d'autres moyens pour obtenir que ces États aient le droit de choisir leur propre destin. Le Canada devrait prendre l'initiative d'exhorter les nations de l'Ouest à offrir de faire évacuer l'Europe par toutes les troupes étrangères en échange de l'évacuation de l'Est de l'Europe par toutes les troupes russes et la création d'une zone neutre garantie entre l'URSS et les puissances de l'Europe occidentale. Il serait préférable que toute l'opération fût menée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et comportât les garanties de cette dernière. Cette proposition peut fort bien comporter des perspectives de succès, si l'Ouest a assez d'imagination pour la présenter d'une manière positive.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu ce qu'a dit l'ancien ambassadeur des États-Unis à Moscou, personne qu'on ne peut pas accuser d'aménité envers le régime communiste durant la période où il a occupé cet important poste en Union soviétique. On supplie les gouvernements d'agir. Cependant, si les gouvernements n'agissent pas pour aboutir à la paix par voie de négociations ou autrement, pour supprimer les menaces de guerre, d'autres moyens pourraient-ils permettre de relâcher la tension et d'atténuer la menace imminente de guerre? A mon avis, il y a d'autres moyens.

La CCF croit du moins que d'autres moyens s'offrent à nous d'aborder la population de la Russie. J'ai vu avec plaisir, vendredi soir dernier, la partie de hockey entre l'équipe de Whitby, qui représentait le Canada, et l'équipe russe. L'énorme foule qui était venue au *Maple Leaf Gardens* de Toronto était de toute évidence bien disposée à l'égard des visiteurs. Les joueurs se sont montrés en tout point bien disposés et ont fait preuve d'esprit sportif dans la victoire et dans la défaite. De tels événements ici et en Russie peuvent exercer une bonne influence. J'espère qu'il y en aura d'autres. Cela confirme notre avis que les gens ordinaires de tous les pays sont de simples gens qui veulent vivre en paix avec leurs voisins.

Je pense qu'un autre moyen beaucoup plus important est celui qui a fait l'objet d'un éditorial dans la *Herald Tribune* de New-York le 8 novembre et,—je me permets de le signaler,—le sujet d'éditoriaux dans certains journaux canadiens plus récemment.

La *Herald Tribune* aux sympathies républicaines et à la mentalité conservatrice, ne peut pas être taxée de sympathies communisantes. Les éditeurs ont appelé l'attention sur un bulletin spécial émanant de l'éditeur du bulletin des savants de l'énergie atomique des États-Unis, périodique extrêmement important et intéressant. J'y suis abonné depuis le début de sa publication.

Ce bulletin spécial comportait un message émanant de 155 hommes de science soviétiques éminents ainsi qu'une résolution adoptée officiellement par le présidium de l'Académie des sciences de l'URSS. Le message lui-même portait la signature de six grands savants soviétiques, dont M. Peter Kapitsa, physicien de renommée mondiale, diplômé de l'Université de Cambridge, dont le laboratoire a été transporté en Russie, où il a été installé avec l'aide et la collaboration des savants les plus éminents de cette université anglaise dans le domaine de l'énergie nucléaire, il y a environ 25 ans. On attribue à M. Kapitsa la paternité du satellite. La résolution proposait une vaste conférence internationale d'investigateurs scientifiques qui étudieraient les dangers qu'une guerre thermonucléaire comporterait pour l'humanité. Voici la teneur de la lettre:

Que non seulement les savants de tous les pays dans le domaine de l'énergie atomique, mais aussi les représentants d'autres disciplines: biologistes, médecins, philosophes de toutes les écoles, économistes, historiens, sociologues, éducateurs, etc., expriment leurs opinions réfléchies à une vaste réunion internationale des plus importants représentants de la science. En cette période de tension, où le danger d'une guerre générale destructive est constant, les savants ne peuvent demeurer à l'écart. Ils ont le devoir d'unir leurs voix aux demandes d'interruption des épreuves atomiques. Le danger qui menace l'humanité à cause de la possibilité du recours à l'énergie atomique à des fins militaires est commun à tous les pays, quels que soient leurs régimes politiques et économiques.

Nous, savants de l'Union soviétique, nous déclarons tout disposés à unir nos efforts à ceux des savants de n'importe quel autre pays en vue de discuter toute proposition propre à empêcher la guerre atomique et à assurer au monde entier la paix et la tranquillité.

Le rédacteur du *Bulletin of Atomic Scientists* déclare que, bien que la lettre répète certains mots d'ordre de la propagande communiste, les auteurs reconnaissent qu'il est plus nécessaire d'éviter la guerre atomique que d'abolir simplement les armes atomiques. Cette différence d'attitude est vraiment significative. Le rédacteur engage les savants de l'Ouest à accepter cette offre.

La *Herald Tribune* signale que cette offre soviétique a émané d'une conférence, de proportions plus modestes, tenue au Canada l'été dernier à la maison d'été de M. Cyrus Eaton, à Pugwash (N.-É.). Dans la même page de ce journal, M. Cyrus Eaton approuve chaleureusement cette idée dans un article et déclare que le Canada est un des pays qui conviendraient pour la tenue de cette conférence.

Je me rends certainement compte que cette proposition, comme le rappelait le premier ministre lorsque je la lui ai signalée, ne s'est pas faite au niveau gouvernemental, mais je ne vois aucune raison pour laquelle notre gouvernement ne pourrait pas engager nos

savants à convoquer une conférence de ce genre au Canada et pourquoi il ne pourrait pas leur fournir tout le concours indispensable à sa réussite. Au contraire, tout milite en faveur d'une initiative de ce genre de la part de nos pouvoirs publics.

Ne s'agit-il pas là d'une autre voie ouverte aux hommes et aux femmes appartenant aux disciplines scientifiques, dont le caractère est international de par leur nature même? Il y a quelques années, on avait tendance à traiter les savants et les philosophes de "têtes d'œufs" (*eggheads*). Mais qui osera nier aujourd'hui que l'avenir du monde repose entre les mains de gens comme ceux-là, plutôt qu'entre celles de certains politiciens dépourvus de sérieux...

**Une voix:** Vous êtes bien l'un d'eux.

**M. Coldwell:** ...de certains généraux et amiraux plus que bavards et de certains petits parlementaires qui sont déplorablement loin de saisir toutes leurs chances et leurs responsabilités.

En 1945, certains hommes politiques des États-Unis ont commis l'erreur de croire que leur pays pouvait conserver le secret sur les mathématiques qui sont à l'origine même des progrès scientifiques. Les historiens futurs pourront tenir cette opinion erronée comme l'une des causes principales des malentendus et de l'incompréhension qui affligent le monde depuis une dizaine d'années. Les Américains ont refusé de partager leurs connaissances avec leurs alliés, même avec certains d'entre ceux qui leur avaient fourni la base même sur laquelle ils avaient édifié leurs découvertes atomiques. Ils ont voulu garder là-dessus le secret, privant ainsi de ces connaissances leurs alliés britanniques et canadiens, notamment.

Je puis ajouter que M. Eaton rappelait, dans l'article dont j'ai parlé, que ceux qui ont produit la première bombe atomique n'étaient pas tous Américains. Il s'agissait d'Italiens, de Danois, de Polonais et d'Allemands aussi bien, qu'il me soit permis de l'ajouter, que de Britanniques, de Français, de Canadiens, etc. De la conférence scientifique dont il a été question dans la *Herald Tribune*, M. Eaton disait:

> Voilà certainement une initiative que peuvent appuyer universités et collèges. Il est certain que tous les capitalistes devraient aussi la favoriser, si on songe que toutes les richesses matérielles accumulées dans notre pays disparaîtraient avec la guerre. Il suffirait d'une seule bombe à hydrogène pour transformer en ruines cette grande ville de New-York.

En vérité, capitalistes, socialistes et, mais oui, communistes, ont en commun cette crainte des dangers qui pèsent sur le monde; ils devraient, par conséquent, rechercher ensemble la meilleure façon d'en sortir.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. Coldwell:** Monsieur l'Orateur, un autre aspect du problème mérite plus d'attention que la Chambre ne lui en a accordé jusqu'ici. En fin de compte, que ce soit la guerre ou non, que des millions de personnes soient massacrées ou non, le besoin le plus urgent de l'humanité demeure la faim, et la famine est aujourd'hui largement répandue dans le monde.

Le gouvernement devrait appuyer plus complètement et plus généreusement toute proposition sensée d'aide économique et technique, qui devrait constituer un secteur important de notre politique étrangère. Nous ne devrions pas proportionner notre aide à celle des autres pays, ainsi que nous l'avons fait. L'attitude adoptée par le Canada en face des versements proportionnels effectués par certains pays au fonds d'aide technique a été de contribuer, nous aussi, seulement pour un montant que nous considérions proportionné. L'Assemblée des Nations Unies débat de nouveau le fonds spécial pour le développement économique dont elle est saisie depuis plusieurs années; ce fonds est destiné à fournir des subventions et des prêts aux pays sous-développés d'Asie et d'Afrique, sous les auspices des Nations Unies. Le Canada s'est joint aux États-Unis et au Royaume-Uni pour s'opposer à ce projet auprès du Conseil économique et social et auprès de la commission appropriée des Nations Unies. Ce fonds tend à organiser l'assistance en capital, les besoins humains prenant le pas sur les considérations d'ordre politique et la recherche des bénéfices.

J'ai été déçu, cet après-midi, de voir le ministre rejeter la proposition de mon ami, le député de Vancouver-Kingsway (M. Macdonald), et se montrer si peu encourageant dans la réponse qu'il lui a donnée.

Lors du vote à l'Assemblée, prochainement, le Canada devrait, malgré l'opposition de la délégation des États-Unis, se placer moralement au premier rang des nations en faveur d'un tel fonds. En outre, notre pays devrait être disposé à affecter plus de fonds au Plan de Colombo. L'augmentation que propose le gouvernement, à la présente session, au chapitre du Plan de Colombo, est bien misérable au regard des besoins du Sud-Est asiatique, surtout de l'Inde, et de la valeur de notre production nationale, si l'on songe aux autres

chiffres qu'a mentionnés le ministre cet après-midi. Nous devrions affecter à SUNFED, à l'aide technique, au Plan de Colombo et aux autres initiatives humanitaires de portée internationale au moins le quart des sommes que nous consacrons à la défense. D'autres pays devraient faire de même, de sorte, qu'il serait possible de faire disparaître la maladie et la faim du monde dans relativement peu de temps. Cela réussirait mieux à conjurer les menaces que posent les dictatures universelles du type communiste ou fasciste que toutes les réserves d'ogives atomiques et de projectiles téléguidés que les nations occidentales pourraient accumuler.

Lorsque nous discuterons les propositions de défense du gouvernement, nous aurons davantage à dire de cet aspect de nos dépenses à des fins de défense nationale. Qu'il nous suffise de dire pour l'instant que nous aspirons au jour où le Canada pourra renoncer complètement aux armements, tant offensifs que défensifs, partout dans le monde, et que nous devons travailler à l'avènement de ce jour-là.

Pour résumer donc, nous déclarons catégoriquement que nous ne sommes pas satisfaits de notre politique extérieure, de façon générale. Elle ne répond pas aux besoins du pays dans cette période actuelle de danger que nous traversons à cause des nouvelles armes terrifiantes que la guerre moderne pourrait infliger à l'humanité. Nous saisissons donc cette occasion pour exhorter la Chambre et le gouvernement à adopter une nouvelle attitude à l'égard du problème qui se dresse devant nous. Il faut mettre fin à la diplomatie fondée sur les menaces et les injures. Le Canada, qui est relativement libéré de ce genre de diplomatie, devrait la dénoncer chaque fois qu'on y recourt et dénoncer quiconque y recourt.

Notre attitude à l'égard des problèmes internationaux devrait s'appuyer sur les progrès scientifiques d'aujourd'hui et tenir compte des problèmes sociaux et économiques des nations et populations du monde, indépendamment de toute question de race, de croyance, de couleur ou d'idéologie. Nous devrions donc encourager et appuyer de toutes manières les programmes et apports financiers destinés à secourir les affamés et les malades dans les pays moins favorisés, et aussi sur notre propre territoire. Par conséquent, puisque les Nations Unies offrent l'occasion d'exercer ce genre d'initiative, il faut continuer à les appuyer et à rehausser leur prestige.

Nous estimons que la Russie et les États-Unis doivent savoir tous les deux qu'il leur faudra se réunir pour procéder au règlement de leurs différends politiques, ou qu'ils aboutiront tôt ou tard au suicide. Le rôle du Canada devrait être maintenant d'amener avec vigueur et initiative les nations moyennes et petites, sinon les autres, à exiger que les deux grandes puissances et leurs alliés négocient chaque fois que l'occasion s'en présente.

Aujourd'hui, en raison de l'anxiété que nous éprouvons tous, il y a du moins une possibilité que pareille initiative de la part du Canada réussisse dans une large mesure, parce que les peuples de tous les pays craignent comme nous que la poursuite de la course aux armements nucléaires aboutisse nécessairement à la destruction universelle. Nous voudrions que le monde tienne compte du message qui, dans moins d'un mois, sera à nouveau carillonné d'un bout à l'autre de notre monde comme il l'est depuis des siècles dans toutes les nations chrétiennes: "Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté."

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** Monsieur l'Orateur, en me levant pour participer au débat, j'aimerais tout d'abord dire que les membres de notre parti expriment eux aussi les sentiments de regret et de sympathie que tous les députés ont éprouvés, lorsque nous avons entendu dire que le président des États-Unis avait eu une crise cardiaque. Nous prions avec l'ardent espoir qu'il recouvrera rapidement sa santé d'autrefois.

J'aimerais aussi adresser des félicitations au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith), alors qu'il prend la direction de ce très important ministère. Nous accueillons avec joie l'occasion qui nous est offerte de parler de la situation mondiale en général et du rôle que le Canada y joue en particulier. Je déplore amèrement, monsieur l'Orateur, que le temps consacré à ce débat soit si limité. J'aimerais rappeler à la Chambre qu'on a consacré plus de temps, hier, à débattre l'opportunité d'établir un comité qui aurait été chargé d'étudier la question d'un service de traduction simultanée qu'on en accorde aujourd'hui pour discuter de notre situation dans les affaires internationales. Je ne minimise aucunement l'importance du débat d'hier. Cependant, étant donné les facteurs extraordinaires que comporte le débat d'aujourd'hui, j'estime qu'on aurait dû réserver bien plus qu'un jour pour cette importante discussion.

Je remercie le secrétaire d'État de son exposé de cet après-midi, où il a parlé des travaux de la délégation canadienne aux Nations Unies et de l'apport canadien à l'élaboration de divers points de politique internationale.

Nous avons entendu avec plaisir le clair exposé de principes du ministre et du gouvernement; une telle déclaration nous aide à discerner dans quelle direction le gouvernement actuel se propose de mener le Canada

dans les affaires extérieures. Bien sûr, on a précisé que la ligne de conduite en cette matière ne subirait aucune modification foncière. Nous pouvons donc supposer que l'orientation du gouvernement précédent inspirera sensiblement le gouvernement actuel.

On a parlé de l'OTAN aujourd'hui. Je ne m'étendrai pas sur les organismes du genre, mais je déclare d'emblée que nous souscrivons sans réserves à l'objectif de l'OTAN. Vu l'incapacité des Nations Unies à résoudre le problème et à nous mettre en posture de nous défendre nous-mêmes et de défendre notre sécurité, nous avons jugé nécessaire de créer une organisation distincte telle que l'OTAN. Aujourd'hui, plus que jamais, nous nous rendons compte à quel point il est indispensable de maintenir cette organisation, voire de la renforcer. Nous nous rendons certainement compte, en tout cas, qu'il importe au plus haut point de ne pas en diminuer l'importance.

Lorsque j'affirme que nous appuyons cette organisation, qu'il me soit aussi permis d'ajouter que nous croyons qu'il est temps que nous entendions à ce sujet une déclaration nette, claire, une déclaration qui serait maintes fois répétée, savoir que l'OTAN a un caractère défensif, exclusivement, qu'elle ne se propose nulle agression, qu'elle ne menace aucun autre pays et qu'elle n'a pour but que de réaliser et de maintenir notre sécurité.

On a parlé du Plan de Colombo. Notre groupe a toujours adhéré sans réserve aux principes dont s'inspirent ce plan et le programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Nous avons toujours cru, et c'est encore notre sentiment, que les contributions du Canada à ces organismes sont des placements. Il ne s'agit ni d'aumône, ni d'un geste propre à rassurer notre conscience devant les besoins du monde, mais d'un placement qui nous permet de participer à l'amélioration du monde, d'aider les moins privilégiés à s'aider eux-mêmes, de relever leur niveau de vie et de les porter à un degré bien supérieur à ce qu'ils sont aujourd'hui, tant du point de vue social que du point de vue économique.

Depuis notre dernier débat sur les affaires extérieures, les événements se sont succédé à un rythme incroyable, si bien que nous, terriens, nous nous trouvons maintenant projetés dans le royaume des espaces stellaires et interplanétaires, avec toutes les perspectives exaltantes ou catastrophiques qui peuvent en découler. La réussite des savants et techniciens soviétiques a causé une vive impression, au moins dans l'esprit du citoyen ordinaire, impression qui n'est pas près de s'éteindre. Nous nous étions imaginé que la Grande-Bretagne et les États-Unis avaient une telle avance dans les domaines de la science et du génie qu'aucun autre pays ne pouvait vraisemblablement les éclipser. Or, ce que nous avons pu lire et entendre depuis quelques semaines nous a désillusionnés, si bien que nous nous demandons ce qui va se produire maintenant.

Tous se rappellent, j'en suis sûr, les appréhensions et les craintes qui ont fait suite au lancement de bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki. Nous avons alors été plongés sans cérémonie dans une nouvelle ère, ère de crainte autant que d'émerveillement. Nous avons alors entendu de sombres prédictions selon lesquelles la fin du monde était réellement proche. Permettez-moi de vous rappeler que ces prédictions n'étaient pas l'œuvre de certains soi-disant prophètes de malheur, mais de savants, de législateurs et d'hommes d'État de toutes les parties du monde libre. Nous en étions peut-être arrivés au temps, dont parlent les Écritures, où les hommes sécheraient de frayeur à la pensée des événements qui allaient se produire sur la terre. Voici que les esprits déjà hantés du souvenir des événements dont j'ai parlé, subissent le terrible contrecoup que leur apporte la révélation d'inventions nouvelles et plus formidables encore dont les effets bienfaisants ou redoutables sont encore noyés dans les brumes de l'incertitude.

Quelle est maintenant la portée de ces progrès nouveaux et incroyables de la science moderne? Quelles conséquences peuvent découler pour nous de ce que cette invention est avant tout entre les mains d'une puissance qui constitue la plus grande et peut-être la seule menace à notre mode de vie libre? Ce sont là des questions importantes. Nous constatons cependant qu'en bien des cas la crainte a servi de stimulant par le passé dans d'autres domaines, et la crainte provoquée par les récents progrès de la science soviétique a réussi à secouer le monde de l'ouest et à lui faire abandonner la satisfaction qu'il avait de lui-même.

Or pourquoi avons-nous été pris par surprise? Comment a-t-il pu se faire que ces réalisations se soient accomplies sans que le monde de l'ouest ait acquis ou reçu la moindre notion qu'un tel événement se préparait? Est-ce parce qu'on nous a aveuglés en nous inspirant une fausse impression de sécurité; est-ce parce que nous avions pris du retard et que du fait du relâchement de certaines tensions nous avions oublié les possibilités extraordinaires qui existaient dans d'autres régions du monde? Comment se fait-il que cet événement ait pu nous prendre tellement par surprise?

L'ancien gouvernement pourrait peut-être répondre à cette question. Tout en admettant que cette invention peut avoir une valeur inestimable d'un point de vue purement scientifique,—et n'oublions pas que l'Union soviétique a promis de partager avec le reste du monde les données et renseignements qu'elle obtiendrait,—je ne pense pas que nous puissions échapper à la conviction que sa valeur militaire dépasse de beaucoup l'idée que peuvent s'en faire actuellement la plupart des gens, et qu'entre les mains d'une grande puissance hostile, elle pourrait avoir des conséquences désastreuses pour le monde libre.

C'est incontestablement la constatation de ce fait qui a amené les grands cerveaux militaires et scientifiques des États-Unis à déployer les plus grands efforts non seulement pour combler l'écart mais pour reprendre la tête dans ce domaine très important. Le président Eisenhower a ordonné d'aller de l'avant à toute vapeur et, en consultation avec les chefs des autres pays amis, il a engagé les nations libres du monde à unir leurs forces pour déjouer les desseins de domination mondiale des chefs communistes.

C'est dans cette perspective qu'il nous faut aujourd'hui faire le point et déterminer, si nous le pouvons, quel est exactement notre rôle, à titre de nation, sur le plan international. Il nous faut chercher à établir, si nous le pouvons, si oui ou non notre politique étrangère est conçue pour le plus grand bien de notre pays et des autres parties du monde. C'est pourquoi nous aurions aimé aujourd'hui que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) nous expose plus directement sa politique. Nous nous demandons ce que comporte le groupement des forces du monde libre en une unité ou en un instrument capable de déjouer les desseins d'agression des soviets. Tout d'abord, je suppose, nous imaginons que cela comporte la mise en commun de notre puissance et de notre potentiel militaires.

Depuis quelques années déjà, nous sommes engagés dans une lutte fiévreuse pour la supériorité militaire. La participation du Canada dans ce sens nous a coûté environ deux milliards de dollars par année encore que je sois sûr que tous les Canadiens sont disposés à consentir les sacrifices nécessaires au maintien de leur mode de vie et de leur liberté, on se demande quand même de plus en plus où nous allons. A quoi va aboutir toute cette fébrile activité. Je n'ai pas le temps ce soir de parler de l'énorme organisation militaire des quelques dernières années, cette course aux armements où chaque pays tâche de faire mieux que son voisin, non seulement en hommes mais en puissance d'armements de toutes sortes. Pensez à ce qu'il en coûte aux nations. Nous constatons, en dépit de toutes nos dépenses, de tous nos efforts et de l'exploitation de nos talents et de nos moyens, que lorsque nous arrivons à un certain palier il nous faut encore engager de nouvelles dépenses et consentir des sacrifices plus lourds que jamais. D'où la question: Où cela va-t-il finir?

Avant qu'un aéronef atteigne l'étape de la production, nous dit-on, il est désuet et déjà l'on travaille sur quelque chose de nouveau. Nous avons dépensé une somme énorme pour quelque chose dont nous n'étions pas sûrs de nous servir. Toutefois, comme nous ne pouvions pas attendre d'avoir le dernier modèle d'armes, il nous fallait, j'imagine, combler les vides avec autre chose. La lutte se poursuit.

En 1954, j'ai eu l'avantage d'assister, à titre d'observateur, à une session des Nations Unies où j'ai passé la majeure partie de mon temps, il me semble, à écouter l'un après l'autre, les discours et les débats qui se poursuivaient à un comité sur le désarmement, chacun cherchant à trouver un terrain commun, un point de rencontre des opinions. Tout semblait n'aboutir à rien. Ainsi d'une année à l'autre, le problème demeure, et il ne semble pas que nous soyons plus près de le résoudre; il ne semble pas que nous arrivions à une solution.

Et maintenant, comme l'indiquait aujourd'hui le secrétaire d'État aux Affaires extérieures il semble bien que nous soyons dans une impasse, l'Union soviétique se refusant à participer plus avant à toute délibération sur le désarmement. Il nous faut cependant continuer d'insister, continuer de chercher une solution. Nous devons nous efforcer de trouver le mot de l'énigme, sujet de tant de perplexités au cours des ans.

Mais, monsieur l'Orateur, je trouve que les armes ne valent rien quand il s'agit d'édifier le monde dans lequel nous voudrions vivre, nous, et les générations qui suivront. Quel est ce monde que nous voulons? Si c'est un monde où les hommes peuvent s'affranchir de la peur, du besoin, où les humains auront toutes les chances de prospérer, alors toutes nos initiatives militaires, si nécessaires qu'elles puissent être, ne hâteront pas, je le dis, l'avènement de ce monde. Il doit certes y avoir des limites à cette course aux armements et à la puissance militaire. Viendra un moment où nous découvrirons l'inanité de cette folle rivalité. C'est alors que, comme l'enfant prodigue, nous reviendrons à la raison.

Il est bon d'avoir des moyens de défense suffisants, mais lutter constamment pour se

donner des armes de destruction plus puissantes, ce n'est rien moins que de l'imbécilité. La mise en commun de nos ressources entraînerait celle de nos connaissances et procédés scientifiques. On a beaucoup perfectionné les moyens d'atteindre au bonheur humain, mais c'est une triste manifestation de l'intelligence que le progrès le plus sensible s'enregistre dans le domaine des engins de destruction. Qui peut totaliser les biens dont jouirait l'humanité si toutes les techniques et les connaissances visaient des entreprises fécondes, si les résultats du progrès de la science étaient mis à la portée de tous? Il semble toutefois que le grand but est d'éclipser les autres sur le plan technique pour accroître notre potentiel militaire. Nous avons maintenant les moyens de précipiter les nations dans l'oubli. A quoi riment nos efforts? A quoi tendent la recherche scientifique et le développement des techniques? A mettre l'humanité en mesure de mener une vie plus riche, plus créatrice, plus digne? Dans ce cas, c'est fort bien. A nous mettre à même de détruire la civilisation par une bombe au lieu de deux? Dans ce cas, c'est diabolique.

Sans doute, une telle proposition entraînerait aussi, à un certain degré du moins, la mise en commun de nos ressources économiques. Nous avons déjà parlé du Plan de Colombo et du programme d'assistance technique des Nations Unies et, à mon sens, les nations qui ont contracté des alliances pacifiques se proposent non seulement de se maintenir elles-mêmes, mais de tendre une main secourable à celles qui sont moins favorisées qu'elles-mêmes. Ainsi que je l'ai dit au début de mes observations, les membres de notre parti ont appuyé ces programmes à fond et ont réclamé une augmentation de nos contributions dans ce domaine. Nous sommes toujours de cet avis.

Mais posons-nous une autre question en ce moment. Quel est le modèle des contributions faites aux pays peu évolués? Est-ce pour chercher à les placer dans la position de créanciers par rapport à nous, de manière à pouvoir ensuite compter qu'ils appuieront d'autres programmes que nous pourrions établir? Si nos motifs sont méprisables, ils deviendront bientôt très évidents et, au lieu de procurer appui et amitié, ils provoqueront antagonisme et amertume. Si c'est pour nourrir les affamés, si c'est pour nous acquitter de notre responsabilité envers ceux qui sont moins fortunés que nous-mêmes, et si nous donnons de bon cœur et avec empressement, sans espérer ou sans nous attendre...

**Une voix:** Combien avez-vous donné?

[M. Patterson.]

**M. Patterson:** Quelle est cette sotte remarque qu'on a faite là-bas? En voilà une bonne! C'est vraiment là quelque chose de profond. Ce dont il est question ici c'est de l'un des plus beaux programmes qui existent pour le mieux-être de l'humanité. Or que se passe-t-il? Il y a quelqu'un, là-bas, dans ce coin-là de la Chambre, qui pose une question ridicule. Je devrais peut-être lui demander ce qu'il a donné.

Monsieur l'Orateur, s'il s'agit ici d'assister ceux qui sont dans le besoin, je me permets d'affirmer qu'il importe que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir sous ce rapport, que nous augmentions notre contribution, que nous ne négligions rien pour nous acquitter de nos obligations dans ce domaine particulier.

Je crois aussi que cette collaboration, cette mise en commun de nos ressources doit inclure la mise en commun de nos ressources morales et spirituelles. La politique soviétique comporte certains caractères que nous déplorons profondément, dont précisément l'écart entre ce que prêchent les Soviets et ce qu'ils pratiquent. Mais n'allons pas les croire seuls coupables à cet égard.

Par le passé, nous avons été soumis à une formidable offensive de paix. J'ai déjà dit que, dans le passé, nous avons convoqué des conférences et nous avons délibéré en vue du désarmement. On a proclamé le grand principe de la liberté pour tous et le droit de toutes les nations à disposer d'elles-mêmes. Réfléchissons-y un instant. Je disais donc qu'on a lancé une offensive de la paix et je suppose qu'il y a divergence d'opinion au sujet de la sincérité de cette offensive et de ses objectifs. Inutile de dire que nous sommes tous pour la paix, mais le problème c'est de réaliser ce rêve. C'est là que réside la difficulté.

On a beaucoup dit et beaucoup écrit sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et je dirai que certains de ceux qui ont plus hautement proclamé ce principe étaient les dirigeants de l'Union soviétique. Cependant, tandis que les puissances dites coloniales de l'Occident ont mené les populations de leurs colonies vers la souveraineté nationale en les appuyant moralement, et autrement aussi à mesure que les nouvelles nations gagnaient en force et en confiance,—l'Union soviétique s'est signalée non seulement comme la plus grande puissance coloniale, mais comme la plus impitoyable qui ait jamais dominé l'esprit et le corps des populations qu'elle prétend protéger. De fait, certaines des nations à qui les puissances dites coloniales de l'Occident ont accordé la souveraineté se débattent en ce moment contre les tentatives de domination communiste, pour préserver leur existence même.

Le communisme promet une ère de paix et de progrès, fondée sur le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes et le respect mutuel, mais en réalité il impose une règle de fer qui, tout en proclamant l'évangile de la souveraineté et de la libre disposition des peuples, étouffe les aspirations les plus profondes des peuples et des nations vers la liberté et la dignité. Le communisme promet de libérer les peuples de l'exploitation et de garantir les droits civils, mais en réalité il impose un régime qui prive l'homme des libertés mêmes qu'il proclame garantir. Nous avons maints exemples de cet état de choses: l'Ukraine, les États baltes et les autres pays satellites. Lorsque les hommes et les nations, pris de désespoir, se lèvent en bloc et s'affirment prêts à sacrifier leur vie et tout au monde pour essayer de recouvrer leur liberté, il arrive ce qui est arrivé, par exemple, au peuple hongrois qui a voulu lutter pour sa liberté, c'est-à-dire sa suppression brutale.

A la suite de la grande conférence des nations communistes, voici la déclaration générale de principe que nous avons pu entendre: "Nous ouvrons les bras à tous les hommes de bonne volonté. Ensemble, nous allons nous libérer du fardeau des armements qui suppriment les peuples. Nous allons libérer le monde du danger de la guerre, de la mort et de la destruction. Devant nous s'ouvre un avenir brillant et heureux pour l'humanité en marche vers le progrès." Les députés reconnaîtront peut-être là les paroles de M. Khrouchtchev.

Pour montrer sa sincérité, l'Union soviétique devrait faire deux choses: tout d'abord, au sein de la Commission du désarmement, s'attacher à l'élaboration d'un programme qui permettrait d'atteindre précisément le but dont elle parle et, en second lieu, accorder aux nations qu'elle asservit l'occasion d'exprimer pleinement et librement ce qu'elles désirent quant à leur régime de gouvernement. Mais les chefs de l'Union soviétique ne sont pas les seuls qui soient coupables d'hypocrisie, parce que, à mon avis, en examinant la situation mondiale et et en voulant trouver une solution aux problèmes actuels, nous avons grandement omis de soumettre notre activité à la discipline des concepts moraux.

Deux forces s'opposent dans le monde. D'une part, il y a un régime tyrannique et oppresseur diamétralement opposé au mode de vie auquel nous rendons des hommages peu sincères, mais que trop souvent, malheureusement, nous négligeons de mettre en pratique, un régime totalitaire dans lequel l'État est dieu et les particuliers de simples pions, un régime que caractérisent la répression, la crainte et la suppression. D'autre part, il y a un régime qui chante les gloires de l'entreprise privée et reconnaît la dignité de l'homme, le droit à la vie, la liberté et la recherche du bonheur.

Jusqu'ici, tous nos efforts ont été consacrés à essayer de contrecarrer des initiatives prises par le communisme dans son désir de puissance et d'expansion et nous n'avons presque jamais réussi. Ce qui est arrivé c'est que dans notre haine du communisme, nous avons commencé à haïr les communistes. Par suite de nos efforts pour enrayer le communisme, notre manière d'aborder les problèmes mondiaux est devenue tragiquement négative. En défendant notre libre manière de vivre, nous avons presque été prêts à sacrifier nos libertés. Si dans notre défense de la liberté nous glissons vers la dictature nationale ou internationale, nous deviendrons les victimes des procédés mêmes que nous détestons. Nous devons non seulement exiger des autres qu'ils reconnaissent les grands principes de justice, d'honnêteté et d'humanité et vivent suivant ces principes, mais nous devons les observer scrupuleusement nous-mêmes en étant sincères, justes et intègres dans tous nos actes à l'égard des autres nations. Nous devons, je dirai, nous débarrasser nous-même des attitudes non charitables et des motifs inavoués et nous appliquer à rechercher ces grands principes dans les affaires internationales avec courage, foi et détermination. Nous devons revivifier notre démocratie afin que la démonstration positive des vertus de notre système confonde ceux qui prédisent la détérioration et la chute éventuelle de l'économie axée sur l'entreprise privée. Cela contribuera beaucoup à raffermir le moral de notre peuple et convaincra les autres qu'une vie démocratique en vaut la peine.

J'aimerais maintenant parler de ce qui est, je crois, la ligne de conduite de la Chambre depuis plusieurs années. Cette ligne de conduite s'inspire de l'idée qui veut que, même si l'entière liberté d'expression de l'opinion des partis peut être très utile au fonctionnement de la démocratie parlementaire, on juge très souhaitable, dans la mesure où c'est possible, que notre politique étrangère représente l'unanimité de pensée et d'attitude de l'ensemble du Parlement. Par conséquent, le Canada a adopté dans le domaine des affaires extérieures une ligne de conduite dépourvue de considérations de partis, dans la mesure où c'était possible.

A mon avis, on peut y parvenir de différentes façons. Le gouvernement peut abdiquer ses responsabilités et laisser à des

fonctionnaires et à des diplomates de carrière neutres l'élaboration de la politique extérieure, ligne de conduite que le gouvernement et l'opposition considéreraient comme un bon moyen de se dégager. Ce serait, bien entendu, inimaginable. D'autre part, l'opposition pourrait abdiquer sa responsabilité et, pour l'amour de l'unanimité, se faire l'approbatrice servile de la politique inspirée par le gouvernement. J'aimerais en terminant proposer une autre façon d'aborder cette importante question, soit l'établissement d'un comité consultatif de tous les partis, avec lequel le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait s'entretenir pour connaître les opinions et les propositions des représentants du peuple.

De cette manière, les élus du peuple pourraient être tenus au courant de la situation et participer à l'élaboration de la politique. Sans doute, c'est le ministre et le gouvernement qui, essentiellement, auraient ici le dernier mot à dire, mais, d'autre part, l'opposition retiendrait son droit de critique. C'est le Parlement aussi qui exercerait un droit de regard définitif à cet égard, de façon à maintenir sa suprématie en ce qui concerne les affaires étrangères.

Qu'il me soit permis de proposer, monsieur l'Orateur, que ce comité groupe les chefs de tous les partis, auxquels seraient adjoints un ou plusieurs membres de chacun de leur groupe. De cette manière, on pourrait élaborer une politique étrangère véritablement canadienne.

**M. W. B. Nesbitt (adjoint parlementaire au premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion pour vous exprimer mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre nomination au poste élevé que vous occupez. J'arrive peut-être un peu en retard mais je n'ai pas eu jusqu'ici l'occasion de vous féliciter.

D'après les dernières dépêches, il semble que l'état du président Eisenhower n'est peut-être pas aussi grave que le donnaient à entendre les renseignements reçus cet après-midi. Or je tiens à dire, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (l'hon. M. Smith) et, non seulement au nom des députés qui siègent de ce côté-ci mais, j'en suis sûr, au nom de tous les membres de la Chambre, que nous demandons à Dieu que cette dernière nouvelle soit vraie, que l'état du président ne soit pas aussi grave qu'on l'avait dit et, enfin, que ce grand chef du monde libre retrouve son ancienne vigueur.

Je me propose ce soir, monsieur l'Orateur en prenant part au débat sur les affaires extérieures, de traiter exclusivement du désarmement, question qui revêt une grande importance et soulève un grand intérêt non seulement au Canada mais partout dans le monde. J'aimerais saisir cette occasion de parler de cette question car, au cours des huit dernières semaines, j'ai eu l'honneur de remplir les fonctions de vice-président de notre délégation aux Nations Unies et de suivre toute l'affaire de très près.

Les négociations de désarmement du sous-comité, qui s'est réuni l'été dernier à Londres, ont pris fin brusquement au début de septembre lorsque le représentant soviétique, M. Zorine, a rejeté les propositions de désarmement partiel soumises par les quatre puissances de l'Ouest dans un projet présenté le 29 août. Cette brusque suspension des travaux du sous-comité a manifestement inquiété considérablement de nombreux pays lors de l'ouverture de l'assemblée générale des Nations Unies le 17 septembre dernier. Les déclarations d'ouvertude de toutes les grandes puissances siégeant à cette assemblée laissaient percer cette inquiétude. Parlant au nom du Canada le 23 septembre, le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) a exprimé l'espoir que la session actuelle de l'assemblée des Nations Unies prendrait à l'avenir le nom de l'assemblée du désarmement. Ces paroles ont été citées avec enthousiasme par un certain nombre d'orateurs suivants, et je pense que d'une manière générale le débat s'est ouvert dans une atmosphère assez optimiste.

Le débat a porté en général sur la résolution du 11 octobre présentée par vingt-quatre des principales puissances. La résolution était fondée en grande partie sur les propositions occidentales formulées le 29 août au sous-comité, lequel, évidemment a siégé à Londres.

Cet après-midi l'honorable député de Fort-William (M. McIvor) a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'exposer ces propositions par le détail. Je pourrais peut-être rappeler ce soir les propositions qui composent la résolution des 24 puissances. Elles sont évidemment condensées, mais je crois qu'elles vont au cœur du problème. La résolution était fondée sur les six points suivants:

1. La suspension immédiate des essais nucléaires accompagnées d'un mode de contrôle suffisant pour assurer la réalisation de cet objectif.

2. La cessation, aussi appelée suppression, de la production des matières fissibles aux fins d'armement.

3. La réduction des stocks d'armes nucléaires.

4. La réduction graduelle et contrôlée des forces armées et des armements, c'est-à-dire des armements classiques, domaine où l'accord était presque acquis.

5. L'aménagement progressif d'un réseau de protection terrestre et aérien contre les attaques-surprise.

6. L'étude d'un régime d'inspection propre à assurer que seuls des objets destinés à des fins pacifiques et scientifiques seraient envoyés dans l'espace.

Les six points de cette résolution formaient un ensemble plus complexe que tout autre mis de l'avant par l'URSS. Ils constituaient en effet une série de propositions concrètes sur lesquelles les puissances occidentales et leurs alliés négociaient depuis des mois en vue d'un accord. En sa qualité de membre du sous-comité, le Canada a participé à l'élaboration de la résolution dont il fut aussi l'un des parrains.

Les résolutions soviétiques étaient, par contraste, toutes simples. Leur ton était celui de la propagande et leur essence absolument incontrôlable. Bref, l'Union soviétique a soumis deux propositions. La première interdisait les armes nucléaires pour cinq ans. Ça ne voulait rien dire, évidemment, car il ne s'agissait que d'une promesse invérifiable, valable jusqu'au jour où on y manquerait. Cette résolution n'a recueilli que onze voix.

La seconde proposition soviétique demandait la cessation immédiate des essais, indépendamment de toute autre mesure de désarmement. Il devint tout à fait évident que bien des pays étaient attirés par une telle proposition. L'Inde avait soumis une résolution fort semblable et le Japon a présenté une résolution de compromis en vertu de laquelle l'objectif d'une suspension temporaire des essais nucléaires s'ajoutait à celui de négociations visant à une surveillance suffisante et à un régime d'inspection afin de contrôler cette suspension. La proposition de l'Inde a donné lieu à un vote de 22 voix pour, 38 contre et 20 abstentions. La proposition du Japon qui s'est heurtée à l'opposition du bloc soviétique et de l'Ouest a été rejetée par un vote de 18 voix pour, 32 contre et 31 abstentions. Le Canada a voté contre toutes ces propositions, jugeant, comme bien d'autres pays, que la question de la suspension des essais nucléaires ne peut se régler que dans le cadre d'un accord plus général de désarmement qui fasse quelque chose pour résoudre le problème plus fondamental de la course aux armes nucléaires.

Peut-être à cause des réserves que formulaient bien des pays sur des questions comme la suspension des essais nucléaires, le débat sur le désarmement a suscité peu d'enthousiasme au début. Pendant quelque temps, pas assez de pays désiraient parler; et même s'il était évident que la résolution des 24 puissances allait obtenir une majorité suffisante, bon nombre de pays qui ne s'étaient pas engagés contestaient l'avantage de demander l'appui de l'assemblée à une thèse qui était essentiellement celle d'un seul camp, et à l'égard de la guerre froide seulement.

Beaucoup de nos alliés ont été lents à faire connaître leur appui, comme s'ils attendaient plus de précisions sur l'attitude de l'Ouest. Voilà pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, dans l'exposé qu'il a fait de l'attitude du Canada devant la commission le 23 octobre dernier, a souligné à maintes reprises que, même si le Canada s'était fait le parrain du projet de résolution des vingt-quatre puissances et en réclamait l'adoption, il demeurait sans parti pris. J'aimerais citer un bref extrait des observations que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a faites à la commission politique des Nations Unies, qui discutait alors la question du désarmement:

> Le Canada est sympathique à toutes les possibilités de l'améliorer. Ne soyons pas inflexibles à cet égard. Au Canada, nous ne disons certainement pas que les propositions particulières auxquelles nous adhérons soient les seuls moyens de réaliser au moins un peu de progrès vers le désarmement. Le Canada a été le coparrain de projets de désarmement partiel; mais, je le répète, nous ne les considérons pas nécessairement comme le dernier le mot.

L'attitude si souple du Canada a été accueillie avec enthousiasme par les représentants d'un grand nombre de pays, y compris la Norvège, le Mexique, le Pakistan, Israël et le Népal. Il est intéressant de noter, plus particulièrement, que dans les observations qu'il formulait à la fin, le représentant des États-Unis, M. Henry Cabot Lodge, affirmait que son pays s'associait dans une large mesure à ce qu'avait dit précédemment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. Lodge, ambassadeur des États-Unis, a ajouté que son pays souhaitait également la franchise et la souplesse et qu'il ne dirait pas que nos propositions, c'est-à-dire la résolution des 24 puissances, étaient le dernier mot. Ce ne serait probablement pas trop dire que cette attitude souple ait contribué à rallier les nombreuses voix en faveur de la résolution des 24 puissances. Celle-ci a, soit dit en passant, reçu 57 voix pour, 9 contre (représentant le bloc soviétique), avec 15 abstentions. Ce vote a été maintenu lorsque le projet de résolution a été renvoyé par le comité politique à l'assemblée générale.

Le résultat aurait été fort satisfaisant pour l'occident et le Canada, n'eût été la déclaration emphatique des Soviets, juste avant qu'on passe au scrutin, annonçant qu'ils ne reviendraient participer aux travaux ni de la commission de désarmement ni de sa sous-commission. Peu avant, la Russie avait présenté un projet de résolution tendant à

l'établissement d'une commission permanente de désarmement composée des 82 membres des Nations Unies, et qui serait chargée d'étudier de façon continue et tout à fait publiquement le problème du désarmement. Il est difficile de croire que l'URSS souhaite réellement que cette commission soit instituée ou que cette motion soit autre chose qu'un geste de propagande. A peine quelques jours auparavant, les Soviets avaient déclaré que le comité aurait tort de se prononcer pour un accord de désarmement qui ne saurait être que le résultat de l'entente unanime des seules grandes puissances. Or les Soviets semblaient demander l'établissement d'une commission où, précisément, de tels votes pourraient être pris tout le temps. On ne saurait que conclure que les Soviets recouraient à leurs tactiques de barguignage à l'orientale, c'est-à-dire qu'en exigeant l'impossible ils espéraient un peu plus qu'ils n'obtiendraient autrement.

Le premier sentiment des alliés du Canada a été de considérer l'intention soviétique de boycotter la commission comme une vaine menace d'aucune importance. Telle n'était pas le sentiment de la délégation canadienne, car nous avions toujours estimé que la composition de la commission du désarmement et de sa sous-commission était en cause. Un mois plus tôt, notre premier ministre, parlant de la sous-commission du désarmement, déclarait à l'Assemblée générale:

> Nous estimons que nous pourrions obtenir un résultat salutaire en nous assurant la participation d'autres puissances; celles-ci pourraient être en mesure de nous aider à en arriver à un accord irréalisable jusqu'ici. Je dirai cependant que le choix des membres supplémentaires ne devrait pas se fonder uniquement sur la géographie car tous les membres ne sont pas également en mesure de nous aider à atteindre l'accord que nous escomptons tous avec tant d'ardeur.

Certains de nos alliés avaient déclaré au cours du débat que ni la commission ni la sous-commission ne devrait s'accroître de nouveaux membres, mais nous avions pris soin, dans nos dernières observations du 4 novembre dernier, de laisser la porte ouverte à toute autre discussion à ce propos. Par conséquent, lorsque les Soviets ont clairement laissé entendre qu'ils boycotteraient la commission existante, nous avons vivement fait remarquer à nos alliés qu'il fallait étudier de nouveau la question de l'élargissement des cadres de la commission. Il ne s'agissait pas, et je devrais peut-être insister là-dessus, de céder en face des Russes, ni de poser un geste uniquement en vue de les amener à reprendre les négociations relatives au désarmement. Je pense bien qu'à peu près tout le monde est d'avis qu'en ces matières l'opinion des Russes est impénétrable et, comme les événements l'ont démontré, ils sont bien capables de sembler travailler à un compromis pour exiger ensuite davantage, quelque chose d'absolument inacceptable, une fois qu'on leur a offert un compromis.

Toutefois, nous étions convaincus que de nombreux États membres des Nations Unies étaient fort inquiets de l'avenir des pourparlers relatifs au désarmement et cette intransigeance à propos d'une question relativement peu importante, la question de l'élargissement des cadres de la commission, apparaîtrait bien futile vue en rétrospective, surtout si elle accordait à l'URSS une bonne excuse pour ne prendre part à aucunes négotiations futures. A ce moment-là, bon nombre de nos alliés, contrairement au Canada, avaient fermement reçu instruction de s'opposer à l'élargissement des cadres de la commission du désarmement. Le 6 novembre, nous nous sommes donc contentés de faire une déclaration prudente au comité des questions politiques, immédiatement avant le vote. J'ai formulé alors quelques remarques que j'aimerais consigner au compte rendu, parce que, me semble-t-il, elles cadrent bien avec ce que je dis présentement:

> Nous ne croyons pas que la grandeur ou la composition de la commission du désarmement et de la sous-commission ait été l'obstacle majeur qui y a fait échec à l'accord. Mais en même temps, nous ne croyons pas qu'une modification quelconque des organismes de désarmement des Nations Unies ferait inévitablement obstacle du moins à la possibilité de reprendre les négociations... Notre attitude fondamentale en face d'une modification possible des organismes de désarmement a été définie par le premier ministre Diefenbaker dans la déclaration qu'il a faite lors du débat général du 23 septembre. Il a précisé à ce moment que nous n'étions certainement pas opposés en principe à associer d'autres pays aux conférences sur le désarmement si cette concession pouvait améliorer les perspectives de succès. Toutefois, si la possibilité même de poursuivre simplement les négociations est maintenant anéantie, alors la bonne volonté d'accepter un arrangement raisonnable s'impose d'autant plus.

Ainsi que nous l'espérions, cette déclaration a été chaudement accueillie par un grand nombre de pays, y compris certains de nos alliés de l'OTAN. Très peu de temps après, nos alliés de la sous-commission nous ont indiqué qu'ils ne seraient pas opposés à une extension raisonnable de la commission du désarmement.

La commission du désarmement se compose naturellement des onze membres du conseil de sécurité. De plus, le Canada est l'unique pays qui a l'honneur d'en être un membre permanent, ainsi que de faire partie de la sous-commission, qu'il soit ou non membre du conseil de sécurité.

Au conseil de sécurité la position de l'Ouest a toujours été très sûre, comme en peut s'en rendre compte par le fait que neuf des onze

puissances qui composent le Conseil nouvellement élu ont voté à l'assemblée en faveur de la résolution de l'Ouest sur le désarmement.

Il a donc été convenu que des pays neutres ou non engagés, notamment l'Inde, et certains satellites come la Tchécoslovaquie, pouvaient faire partie de la commission sans aucun danger pour l'Ouest. Après quoi, nous étions en consultation constante avec les représentants de nos trois alliés au sous-comité, l'ambassadeur Lodge des États-Unis, le commandant Noble du Royaume-Uni et M. Jules Moch de France.

Il a d'abord été convenu que l'adjonction de cinq nouveaux membres pourrait être raisonnable. Des rumeurs ont immédiatement commencé à circuler au sujet de nos négociations, comme cela arrive là-bas, et maints pays ont donné à entendre que si la commission devait élargir ses cadres, leur propre région, ou plus précisément, dans certains cas, tel pays n'en devait pas être écarté. Nos alliés de la sous-commission eux-mêmes ont donc demandé qu'on ajoute non pas cinq nouveaux membres mais dix. Ces dix étaient l'Argentine, l'Australie, la Belgique, le Brésil, la Birmanie, la Tchécoslovaquie, l'Inde, l'Italie, la Tunisie et la Yougoslavie.

Il était entendu que pour être efficace une telle résolution prévoyant l'expansion de la commission, devrait unir et non diviser l'assemblée, ou du moins la partie de l'assemblée étrangère au bloc soviétique. Ainsi donc, de concert avec nos alliés, nous nous étions tenus en rapport constant avec l'Inde et les autres nations à la tête des pays non engagés. Nous avions même établi certains contacts, je puis le dire, avec la délégation soviétique, qui avait fait clairement comprendre qu'elle ne s'engagerait pas d'avance à accepter quelque résolution que ce soit. Il nous est arrivé de croire que nous pourrions établir une liste des pays acceptables à toutes les puissances intéressées. Toutefois, après des négociations qui ont duré plusieurs jours, il est apparu de plus en plus clairement à la délégation canadienne que, quelles qu'aient été à ce sujet nos propres vues, il serait extrêmement difficile de recueillir un accord préalable de tous nos alliés de la sous-commission d'une part et, d'autres part, de tous les grands pays non engagés. Ainsi donc, afin, si j'ose dire, de lancer le navire, nous avons présenté avec le Japon une résolution aux termes de laquelle l'Assemblée était priée "d'agrandir la commission du désarmement en y ajoutant dix États membres qui, pour la première année, du 1er janvier 1958 au 1er janvier 1959 seront..." suivait la liste des dix pays dont j'ai déjà parlé. Nous voulions par là, pour reprendre l'expression d'un éminent homme d'État d'autrefois, voir venir et juger la réaction de l'Assemblée devant cette résolution.

Nous n'avons pas été étonnés d'apprendre que même chez certains de nos alliés de l'OTAN, on a eu alors l'impression que, si notre résolution était en elle-même excellente, elle n'allait peut-être pas assez loin et qu'il était peut-être possible d'en arriver à une liste plus équitable et plus satisfaisante des pays. Bref, monsieur l'Orateur, nous avons poursuivi avec la même intensité nos négociations, après la présentation de notre résolution qu'avant. Par deux fois, la mise en délibération de notre résolution a été renvoyée à plus tard et, une autre fois, l'assemblée s'est ajournée à cette fin.

On a fini par comprendre clairement que l'Inde, la Suède et la Yougoslavie consentiraient à accepter des modifications à notre proposition de résolution, modifications auxquelles nous avions d'ailleurs songé nous-mêmes, soit l'adjonction de quatre autres États: l'Égypte, le Mexique, la Norvège et la Pologne. Lorsqu'il a été clairement entendu que cette modification était acceptable à tous nos alliés de la sous-commission, nous avons déposé une version revue et corrigée de notre proposition, jugeant ce texte beaucoup plus satisfaisant, en ce sens qu'il prévoyait l'adjonction de ces quatorze pays, ce qui donnait à cette commission du désarmement 25 États membres en tout. Nous étions particulièrement contents d'avoir gagné à notre projet de résolution l'appui de toutes les puissances moyennes directement concernées, c'est-à-dire le Canada, l'Inde, le Japon, la Suède et la Yougoslavie. Par la suite, le Paraguay s'est joint aux parrains de la résolution en tant que représentant des pays de l'Amérique latine.

On pouvait à ce point-là raisonnablement escompter que, étant donné le grand nombre de parrains de la résolution et l'appui qu'elle obtenait, l'URSS ne s'y opposerait pas et signifierait son retour à la commission. En fait, c'est le renseignement que nous et la plupart des autres États membres avions reçu. Cependant, ce n'est pas ce qui est arrivé. A la dernière minute, l'attitude soviétique s'est raidie de nouveau et notre projet de résolution a reçu l'honneur d'un refus public de la part du représentant soviétique à l'ONU. A la dernière minute, le représentant soviétique a déposé, au nom de l'Albanie, un amendement proposant l'addition de sept autres pays: l'Autriche, la Bulgarie, Ceylan, la Finlande, l'Indonésie, la Roumanie et le Soudan, dont pas un ne pouvait être vraiment considéré comme pro-occidental à l'égard du désarmement. L'URSS a appuyé cet amendement avec tout le sérieux possible, disant que c'était un réel "compromis" visant

à rencontrer les puissances de l'Ouest à "mi-chemin". Ses porte-parole ont fermement déclaré qu'ils retourneraient à la commission de désarmement à la seule condition que cet amendement inacceptable fût accepté, déclaration qui a amené la plupart des pays à conclure que l'URSS ne voulait tout simplement pas revenir à la commission.

La mise aux voix de notre projet de résolution et de la proposition soviétique a révélé que l'Union soviétique s'était laissée complètement isoler sur cette question. Bien des pays "neutres" s'étaient offusqués de ce brusque refus soviétique d'un sérieux compromis, auquel on était parvenu après beaucoup de laborieuses négociations. La Yougoslavie en particulier a dit son "regret" de ce que notre projet de résolution n'ait pas reçu l'approbation générale. Par suite de cette déception, la Yougoslavie s'est abstenue de voter à la mise aux voix. Après le rejet de l'amendement albanais par 38 voix contre 19, 19 membres s'étant abstenus de voter, notre projet de résolution fut adopté par l'impressionnante majorité de 60 voix contre 9, onze pays s'étant abstenus de voter. Seul, le bloc compact des pays soviétiques s'est prononcé contre notre projet de résolution. Il y a peut-être lieu de signaler que ce projet avait l'appui de la plupart des pays asiatiques et de presque tout le groupe arabe, y compris l'Égypte, la Jordanie et la Syrie. La proposition soviétique d'une commission permanente de 82 membres n'a obtenu que les 9 voix du propre bloc soviétique.

Si la Russie persiste dans son refus de négocier, on peut très bien se demander à quoi ont abouti les efforts du Canada à ce propos. L'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) songeait probablement à cela cet après-midi quand il a prononcé son discours. Nous avons du moins donné une preuve concrète de bonne volonté en acceptant de faire des concessions raisonnables afin que des pourparlers sérieux puissent se continuer sur cette question d'une importance capitale. Personne ne peut dire que l'opiniâtreté de l'Ouest a fait obstacle au progrès des négociations sur le désarmement au sein des Nations Unies. Pendant longtemps, on a eu l'impression, au sein de l'Assemblée, que, par suite de la composition du conseil de sécurité dont dépendent les rouages du désarmement, le point de vue de l'Ouest était fortement favorisé. C'est ce véritable problème qui a amené le premier ministre à formuler certaines observations au sein de l'Assemblée. A la lumière de l'attitude soviétique, beaucoup de pays ont jugé qu'il fallait absolument remédier à cet état de choses, ne fût-ce que pour rassurer tous les pays du monde quant à la sincérité des puissances de l'Ouest à l'égard de la négociation d'une entente sur le désarmement. Cela a été fait et beaucoup de pays se préparent maintenant à jouer un rôle concret, bien qu'effacé, au cours des négociations compliquées qui doivent avoir lieu.

Évidemment, on n'y gagnerait rien à permettre que la commission devienne un simple moyen de propagande soviétique. Au cours de nos négociations, nous avons toujours à l'esprit ce danger. Cependant, depuis l'adoption de notre résolution, tous nos alliés de la sous-commission nous ont dit qu'ils n'entretiennent aucune appréhension au sujet de la composition de la nouvelle commission. Au contraire, ils sont heureux d'y accueillir des pays qui, à leur avis, devraient pouvoir se mieux renseigner sur les questions compliquées qui se rattachent au grand problème du désarmement.

L'honorable député d'Algoma-Est est d'avis que si une entente n'a pas été possible au sein d'une commission de cinq, elle ne le sera assurément pas au sein d'une commission de 25. C'est comparer l'ancienne sous-commission de la commission du désarmement à la nouvelle commission du désarmement prise dans son ensemble. J'ai peut-être mal saisi les observations qu'a formulées l'honorable député cet après-midi mais c'est ainsi que je les interprète.

La nouvelle commission du désarmement qui est maintenant plus nombreuse et se compose de 25 membres n'empêche pas de nouvelles réunions de la sous-commission moins nombreuse. Si les principales puissances intéressées en conviennent, il pourra y avoir de nouvelles réunions de l'ancienne sous-commission ou même d'une nouvelle. Le Mexique a également proposé, à New-York, qu'une sous-commission se réunisse sous la direction d'un président spécial, comme par exemple le président de l'Assemblée générale. Si les principales puissances donnaient leur appui à cette proposition, nous ne la jugerions certes pas inacceptable. Quoi qu'il en soit, au cours des réunions de l'Assemblée générale ces dernières semaines, il n'a pas semblé que cette proposition fût acceptable à l'une ou l'autre des principales puissances ni même à aucun des autres pays représentés au sein de l'Assemblée. Le problème consistait à trouver des rouages acceptables à tous, ou, à défaut de cela, d'offrir un compromis raisonnable afin qu'on n'ait aucun doute sur notre désir de nouvelles négociations en matière de désarmement.

On peut encore se demander si l'Union soviétique peut se permettre de boycotter une commission où des pays comme l'Inde, l'Égypte et la Yougoslavie sont venus entendre l'URSS défendre son attitude à l'égard

du désarmement. Grâce à notre résolution, si l'URSS boycotte la commission, elle n'aura plus aucune raison respectable de le faire. Elle ne s'attirera certainement pas les sympathies des pays non engagés. L'Ouest par contre sera en mesure de faire comprendre beaucoup plus clairement son propre point de vue.

A l'occasion du vote sur notre résolution, l'URSS était déjà insolée de ces pays non engagés. Beaucoup d'autres pays nous ont abordés pour nous exprimer la gratitude et le soulagement qu'ils éprouvent à constater qu'une résolution saine et constructive visant à agrandir la commission avait été présentée et adoptée. Cela signifie en effet que l'assemblée a fait ce qu'elle pouvait pour encourager les négociations sur le désarmement; et maintenant il incombe carrément à l'Union des républiques socialistes soviétiques de justifier son attitude. L'URSS elle-même ne peut pas se permettre d'aller continuellement à l'encontre de l'opinion publique mondiale, surtout de l'opinion publique des pays non engagés de l'Asie et de l'Afrique. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'URSS a essayé de se gagner l'appui du public et la sympathie officielle de ces nouveaux pays asiatiques et africains pour réaliser son programme d'hégémonie mondiale. Si l'URSS continue à se comporter comme elle l'a fait sur la question du désarmement ainsi que lors de la situation récente en Syrie, dont a parlé cet après-midi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et lors de l'affaire de Hongrie, il y a à peine un an, elle, c'est-à-dire l'Union Soviétique, ne bénéficiera plus très longtemps de l'appui public ou officiel des pays neutres de l'Asie ou de l'Afrique.

En dévoilant les véritables desseins et le comportement de l'URSS aux peuples non engagés de l'Asie et de l'Afrique, et même de partout ailleurs, nous avons fait beaucoup non seulement pour prévenir de nouvelles avances russes dans la course mondiale pour gagner l'esprit des hommes, mais nous l'avons même, à mon avis, forcée à céder du terrain.

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que la Chambre a écouté avec un très grand intérêt cet après-midi la première déclaration faite sur les affaires étrangères par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith). Même si nous ne pouvons pas tous partager les mêmes idées politiques à propos des affaires intérieures, il nous a lui-même prouvé aujourd'hui, comme le jour de son entrée en fonctions, qu'il était possible d'obtenir le maximum d'unité entre tous les partis politiques sur l'importante question de nos rapports avec les autres nations du monde. C'est sans doute, dans une certaine mesure, le désir de faire abstraction des divisions politiques qui l'a poussé à nous rappeler la récompense insigne accordée à un de nos collègues, soit à l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a récemment reçu le prix Nobel de la paix. J'aimerais, en ma qualité de collègue du député d'Algoma-Est (M. Pearson), profiter de l'occasion qu'offre le présent débat pour dire que ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre se joignent au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour exprimer notre fierté et notre satisfaction de ce qu'on ait reconnu les grands efforts que son prédécesseur a déployés pendant une longue période pour servir la cause de la paix.

Il convient, à mon sens, que je dise ces paroles, car, sauf le très honorable député qui dirige l'opposition officielle, j'ai probablement eu plus l'occasion que tout autre membre de la Chambre de savoir combien l'honorable représentant d'Algoma-Est a mérité de recevoir le prix Nobel. J'ai servi avec lui en bien des occasions à l'Organisation des Nations Unies, alors qu'il était président de l'Assemblée et alors qu'il était président de la commission politique des Nations Unies, ainsi que dans d'autres domaines des affaires internationales, et je puis attester en toute sincérité que, plus que tous les autres, il mérite cette récompense qui lui a été accordée, à la suite de sommités des affaires étrangères comme Aristide Briand, ex-ministre des Affaires étrangères de France, Frank Kellogg, ex-secrétaire d'État aux Affaires étrangères des États-Unis (coauteurs du pacte Kellogg-Briand) le Dr Albert Schweitzer et, bien entendu, le Dr Ralph Bunche. Je crois qu'il convient aussi de dire, m'étant entretenu récemment, au nom de certains députés, avec le secrétaire général des Nations Unies au sujet de sa venue au Canada pour se joindre à nous afin de célébrer cette distinction, que le secrétaire général, à son grand regret, a dû quitter ce continent pour l'Europe à la suite de certains événements. Il ne pourra donc partager avec les membres du Parlement le plaisir de rendre hommage à l'honorable député d'Algoma-Est.

Le pays, et certainement la Chambre, exprime son plaisir de voir décerner à l'honorable député (M. Smith) un portefeuille détenu jusqu'à sa nomination par le premier ministre (M. Diefenbaker) lui-même, premier ministre fort actif dont les préoccupations, dans tellement de domaines s'opposaient, ce qui est compréhensible, à ce qu'il détienne en sus l'administration des affaires extérieures, et surtout à un moment où la situation internationale est si subtile, si tendue et si difficile à régler.

Étant donné la complexité des événements qui se déroulent de nos jours, nous nous rendons compte que le très honorable W. L. Mackenzie King a agi avec sagacité quand il a décidé de créer un ministère distinct pour les affaires extérieures. La conjoncture actuelle du monde interdit à quiconque de détenir le portefeuille des Affaires extérieures à titre de mandat cumulatif. J'applaudis donc à la décision du premier ministre qui a nommé à ce poste important un ministre en titre et de plein temps. Je suis sûr que le nouveau titulaire apportera à l'exercise de ses fonctions les grandes qualités d'intelligence et de cœur qu'il possède et qu'il continuera de chercher la solution des problèmes d'importance capitale avec adresse et tact. En l'entendant cet après-midi, on ne pouvait s'empêcher de penser, qu'au fond, il ne fait que continuer dans le sens déjà indiqué par son prédécesseur. Il reconnaît évidemment la valeur des Nations Unies, mais aussi, le fait que la politique étrangère du Canada s'articule sur son appartenance au Commonwealth des nations britanniques, sur le voisinage d'une grande puissance, les États-Unis, et sur sa qualité de membre actif de l'OTAN. Ces quatre affiliations sont les piliers essentiels de notre politique étrangère. S'il existe une différence, ce dont nous convenons tous, je crois, entre notre affiliation ou notre rattachement au Commonwealth et nos liens avec les États-Unis d'Amérique, nous ne partons pas de là, si importantes que nous estimions ces relations, pour déprécier l'importance des Nations Unies. Ce principe a été exposé—comme le député d'Algoma-Est nous l'a rappelé cet après-midi—dans la déclaration que le premier ministre lui-même a faite le 23 septembre dernier. Il a dit que l'appui donné aux Nations Unies est la pierre angulaire de la politique étrangère du Canada. Le premier ministre a ajouté:

> Nous croyons que les Nations Unies deviendront plus fortes, parce qu'elles représentent l'inévitable lutte des pays qui cherchent à ordonner leurs rapports, et le désir profond de l'humanité qui cherche à atteindre la paix et la justice.

Ces paroles, analogues aux déclarations de l'ex-premier ministre, je crois, représentent la conviction de la plupart des députés et de la grande majorité des Canadiens à l'égard du but présent et du but ultime de l'organisation issue de la charte signée à San Francisco en 1945. L'ONU peut n'être pas l'instrument parfait du maintien de l'ordre entre les nations, mais elle représente sur le plan international le même genre d'instrument que la collectivité a mis au point pour sauvegarder l'ordre intérieur. Nous devons l'appuyer constamment de la façon signalée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[L'hon. M. Martin.]

Même s'il n'est pas une des grandes puissances, le Canada peut jouer un rôle de plus en plus important comme l'ont démontré, au cours des 10 dernières années, l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson) et le chef actuel de l'opposition (M. St-Laurent).

Mes contacts avec l'ONU remontent à la première réunion tenue à Church House en 1946, alors que je m'étais rendu là sous la direction du leader actuel de l'opposition et de nouveau avec ce dernier, à la deuxième session de l'Assemblée générale de l'ONU, puis en 1946. Ayant rendu un hommage suffisant mais mérité à l'un de mes collègues, la Chambre sera heureuse de m'entendre dire, je crois, que l'ancien premier ministre et leader actuel de l'opposition, qui fut l'un de ceux qui eurent l'idée initiale de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord, laissera un souvenir marquant à la Chambre et dans le pays tout entier, non seulement à cause de sa contribution à l'essor du Canada, mais à cause aussi de la grande contribution qu'il a apportée au maintien de la paix dans le monde.

Étant donné que notre pays est membre du Conseil de sécurité, l'occasion nous est maintenant offerte de jouer un rôle de plus en plus important, puisque les questions d'ordre politique confiées à l'examen de cet organisme, qui possède en ces matières l'intérêt et l'autorité première, fournira au Canada et à ses représentants l'occasion d'agir en conciliateurs, occasion qui ne nous a pas été offerte, sauf pendant les sessions de l'Assemblée générale, depuis la dernière fois que notre pays a été membre du Conseil de sécurité, alors que le général McNaughton le représentait.

Les députés se rappellent le rôle important qu'a joué le général McNaughton à l'égard de maintes questions, et le rôle utile qu'il a joué en vue d'établir le statut national de l'Indonésie n'est pas la moindre partie de ce qu'il a accompli. Notre représentant au Conseil de sécurité aura également l'occasion de jouer un rôle utile à l'égard de questions comportant des conséquences réelles, soit en un sens un rôle comme celui qu'esquissait cet après-midi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, quand il parlait du travail de la Commission internationale en Indochine, au Laos et au Viet-nam.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a rien dit de la situation du Cambodge où travaille aussi une commission internationale. Si j'ai bien compris le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les travaux de cette commission internationale sont achevés. Je ne sais si la commission va être

dissoute, mais me fondant sur les connaissances acquises lors de ma visite en Indochine l'an passé, on me permettra de dire à l'honorable ministre que la commission elle-même peut jouer un rôle hors des cadres de ses attributions primitives, c'est-à-dire rechercher peut-être les occasions d'une forme d'action continue, en particulier à la lumière de la situation spéciale qui existe entre le Vietnam-Sud et le Vietnam-nord.

**L'hon. M. Smith:** Me permettra-t-on de corriger l'impression que j'ai dû faire sans doute sur l'honorable député d'Essex-Est cet après-midi? Je n'avais pas l'intention de dire, et je ne pense pas avoir dit que l'idée de la commission internationale serait abandonnée. J'ai expliqué à la Chambre que la tâche de la commission du Cambodge était achevée. Les autres commissions internationales du Laos et du Vietnam ont encore la leur à remplir.

**L'hon. M. Martin:** Je remercie le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de sa mise au point. Probablement que l'erreur était de mon côté, non du sien. Cependant, j'avais l'impression, il y a un an, que la situation dans le Vietnam-Sud était telle qu'un organisme international de ce genre pût être très utile. Toutefois, si j'en parle, c'est surtout pour signaler qu'un pays comme le Canada peut jouer un rôle utile, non seulement au sein de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi pour le maintien de la paix, comme ces commissions l'ont fait sans aucun doute dans les trois pays de l'ancienne Indochine.

Je ne sais pas si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait preuve de trop d'enthousiasme dans ses conclusions à propos du Laos mais, quoi qu'il en soit, je suis sûr qu'il est au courant des effets qui résultent de l'intégration du Pathet Laos au gouvernement royal. C'est une question qu'il faut examiner de très près, songeant au besoin de maintenir l'intégrité, non seulement du Laos, mais du Vietnam-Sud lui-même, ainsi que de celle du Cambodge et de pays tels que la Thaïlande, dans cette région avoisinante.

Nous avons entendu tantôt un compte rendu détaillé et intéressant que nous a donné l'honorable député d'Oxford (M. Nesbitt), adjoint parlementaire au premier ministre (M. Diefenbaker), sur les récents débats de l'Assemblée générale sur le désarmement. C'est, je pense, le désir de la Chambre que je lui exprime toute notre gratitude de ce compte rendu de son activité. La question du désarmement ne veut pas nécessairement dire que le maintien d'armements lourds constitue en lui-même et obligatoirement une provocation à la guerre. L'existence d'armements considérables témoigne peut-être de la situation mondiale plutôt que de la cause de cette situation. Quoi qu'il en soit, ainsi que l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) l'a dit cet après-midi, les gouvernements doivent, par tous les moyens à leur disposition, sans jamais aller à l'encontre des exigences de la sécurité, faire tout ce qu'ils peuvent pour alléger le lourd fardeau imposé à leurs peuples par les énormes budgets militaires.

Il ne faut pas oublier, toutefois, que nous ne sommes pas la cause de cet état de choses. Le genre de monde dans lequel nous vivons exige certainement à l'heure actuelle la puissance des armes devant la puissance des pays communistes qui s'opposent à nous dans presque tous les domaines d'action internationale. Dans cette conjoncture, il ne peut certes y avoir de désarmement unilatéral. On a commis cette erreur une fois déjà. Cependant, nous nous sommes rendu compte que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord représente une prime d'assurance contre l'agression et nous devons reconnaître, si difficile que cela soit, qu'il nous faut faire preuve de sens pratique dans l'évaluation des besoins d'armements et de dispositions militaires en ce moment.

Cependant, je répète que nous devons saisir toutes les occasions, à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, de résoudre quelques-uns des grands problèmes politiques qui se posent à nous, constituant chacun un élément dont il faut tenir compte quand il s'agit de déterminer s'il est possible d'aboutir à quelque mesure précise de désarmement. Les entretiens actuels sur le désarmement ont été provoqués, je le soupçonne, par la décision de l'Union soviétique, en septembre 1954, d'abandonner l'attitude qu'elle avait conservée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. L'Union soviétique n'exigerait plus, a déclaré M. Andrei Vishinski, un accord sur l'interdiction de l'utilisation et de la fabrication des armes atomiques comme condition préalable au désarmement dans le domaine des armes classiques. Et c'est cette importante déclaration d'abandon d'un principe qui avait bloqué tout progrès au cours des dix années précédentes qui a permis d'entrevoir la possibilité de parvenir à un accord par l'intermédiaire de la sous-commission des cinq de la commission de désarmement à l'automne de 1954. Cette sous-commission est un organisme de la commission de désarmement elle-même qui a été créée lors des premières réunions des Nations Unies. Cette sous-commission a été créée, il faut s'en souvenir par rapport à ce qui vient d'être dit, principalement pour fournir un moyen plus efficace de discuter les objectifs de désarmement. On a soutenu que le seul moyen d'organiser des discussions sur le désarmement était de veiller à ce qu'elles aient lieu entre les nations à

qui incombait la responsabilité principale, c'est-à-dire les grandes puissances. Ces réunions devaient avoir lieu à huis clos. De cette façon, on espérait en arriver à un accord général sur le désarmement.

J'ai siégé à la commission du désarmement pendant deux ans. Je crois donc pouvoir parler avec quelque expérience de la nature des débats qui s'y déroulent et des problèmes qu'on y soulève. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, mais puis-je dire ceci: une fois qu'il fut devenu évident que l'Union soviétique avait abandonné son attitude initiale qui consistait à insister sur la prohibition de fabriquer et d'utiliser des armes atomiques, préalablement à toute mesure dans le domaine des armes classiques, on s'est efforcé de limiter quelque peu le nombre des effectifs armés qui seraient à la disposition des cinq pays représentés à la sous-commission, c'est-à-dire les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Union soviétique et le Canada.

On a eu un instant l'impression qu'on pourrait arriver à certaines limitations des armements et à l'intervention d'un accord aux termes duquel, par exemple, l'Union soviétique serait tenue à 2,500,000 hommes, les États-Unis à un chiffre analogue, la Grande-Bretagne et la France à 650,000 et des pays comme le Canada à 250,000 ou à peu près. Toutefois l'une des conditions essentielles primitivement posées était qu'il devrait y avoir, à chaque étape, un organisme de contrôle quelconque qui pourrait procéder à des inspections, non pas à des inspections aériennes à l'origine, mais certainement à des inspections terrestres. Quoi qu'il en soit, les nations occidentales avaient jugé qu'il importait d'abord de s'entendre sur les objectifs de ces mesures de contrôle avant d'en arriver aux modalités d'application elles-mêmes. Nous estimions qu'il n'était pas indispensable de préciser dans sa totalité cette conception du contrôle. Nous pensions qu'il fallait procéder par étapes successives. Il importait en tout cas de constituer un organisme de contrôle quelconque et de s'entendre préalablement sur les modalités d'application, pour le rendre efficace. Il ne fallait pas s'en tenir uniquement à la bonne foi de l'Union soviétique.

Je conviens avec l'honorable député qui vient de prendre la parole que si cette initiative n'a pas réellement abouti, la faute en est essentiellement à l'Union soviétique qui n'a jamais voulu donner la moindre idée de sa conception des objectifs de ce contrôle pas plus que de ses modalités d'application. Ce n'est pas seulement là l'avis de ceux d'entre nous qui ont participé à ces discussions. On pourra, en consultant les dossiers, constater que chaque fois qu'on a demandé l'expression d'une opinion à cet égard, l'Union soviétique n'a jamais voulu donner une réponse qui permettait d'espérer le moindre progrès en ce sens, à aucune étape, sans violer les conditions de la sécurité nationale.

La question qui nous occupait n'était pas seulement celle des armes classiques, mais encore celle, plus ardue encore, des armes nucléaires. La Chambre se souviendra qu'en juillet 1955 les chefs des gouvernements des quatre grandes puissances se sont rencontrés à Genève. A cause des difficultés du contrôle, et parce que l'Union soviétique et les États-Unis, s'exprimant par la voix du premier ministre Boulganine et du président Eisenhower, avaient reconnu l'impossibilité d'un contrôle des armes nucléaires, on avait réservé cette question. Dans l'intervalle, pourtant, on avait convenu qu'il importait de tenter certains efforts en vue d'en arriver à un accord, au moins partiel, sur le désarmement. Encore une fois, c'est parce qu'il était impossible à l'époque d'en arriver à l'élimination complète des armes nucléaires, ou que cette question ne pouvait être incorporée à aucun programme de désarmement pratiquement réalisable dans un avenir prévisible que le président Eisenhower avait formulé cette proposition. Il voyait là une façon de créer un climat international plus amical, proposant en effet la mise sur pied d'un système quelconque destiné à faire disparaître les dangers d'une attaque brusquée.

La Chambre se rappelle que cette proposition comportait l'échange des devis militaires ainsi que la possibilité, pour les deux parties, de mener une inspection aérienne. L'Union soviétique n'a pas accepté cette proposition mais le Canada, à l'époque, l'avait approuvée en principe et le premier ministre l'avait acceptée sous une forme plus détaillée l'été dernier.

En somme, si nos efforts n'ont pas abouti pour ce qui est de la réduction des armements, la faute en est à l'attitude intransigeante de l'Union soviétique. Cela ne veut pas dire que tous les torts sont du même côté; ce n'est pas ce que je donne à entendre. Je dis, à titre de simple député, qu'il est regrettable qu'on n'ait pas songé davantage il y a deux ans à traiter non seulement la question des armements existants mais la question des armes qui n'existaient pas encore. Nous en sommes à l'âge des projectiles téléguidés intercontinentaux; il n'est pas nécessaire que j'insiste sur l'importance de ce point. L'attitude de pays comme le Royaume-Uni qui n'est qu'à une distance de 800 milles, et à plus forte raison celle des pays qui sont maintenant exposés à ces projectiles d'une puissance de 5,000 milles de distance, nous

donne une bonne idée de la puissance possible de ce nouvel engin de guerre.

On proposa ensuite,—dans le sens de la proposition de l'honorable député de Rosetown-Biggar,—que les investigateurs scientifiques du monde, qui s'intéressent à l'ionosphère, aux futurs satellites et autres questions du même genre, se réunissent sous des auspices internationales, comme ils l'ont fait à Genève en 1955 avant l'établissement de l'organisme de l'énergie atomique, pour voir s'ils ne pourraient pas mettre leurs connaissances en commun dans l'espoir d'éviter les terribles installations de guerre, qui semblent maintenant être devenues une réalité. Eh bien, tout cela est du domaine de l'histoire mais témoigne quand même, jusqu'à un certain point, de la répugnance et, je crois, de la mauvaise grâce de l'Union soviétique à admettre que cet événement, si onéreux et coûteux qu'il soit pour les peuples du monde en détournant nos ressources d'une utilisation plus constructive, offre à la Russie l'occasion du concours que ses chefs se disent maintenant disposés à apporter et qui, prétendent-ils, peut maintenant se réaliser dans de nouvelles réunions et de nouveaux traités de paix. A mon avis, le monde ne veut pas de traités de paix. Ce qu'il veut, c'est la volonté de la part de l'Union soviétique de faire honneur aux engagements qu'elle a déjà pris. C'est, me semble-t-il, la façon de commencer à régler la situation actuelle.

Cet après-midi, l'honorable député d'Algoma-Est a soulevé une autre question dont j'aimerais dire quelques mots. Il a parlé de la défense aérienne continentale, c'est-à-dire de la NORAD ou défense du continent nord-américain, maintenant sous le commandement du général Partridge de l'aviation américaine. Personne ne mettra en doute l'importance de cet objectif. Bien que nous ne connaissions pas tous les détails et que, par conséquent, nous ne puissions nous prononcer définitivement sur ce point, il semble que le but que le gouvernement avait en vue lorsqu'il a donné son consentement ne peut, en théorie, du moins, soulever aucune objection. De fait, dans cet ère thermonucléaire difficile, le seul moyen de nous défendre, comme nous l'avons appris en 1947 lorsque nous avons établi l'OTAN, c'est d'en venir à une entente défensive commune entre les nations animées des mêmes intentions. Or la défense de notre continent présuppose une action commune entre les États-Unis et le Canada. Par conséquent, toutes les observations formulées par des députés qui siègent de ce côté-ci à propos de cette question, ou toute demande de renseignement de leur part, n'intéressent en rien l'objectif qui est de préserver et de garantir la mesure maximum de défense du continent nord-américain.

Notre pays est voué au principe de la démocratie parlementaire et, sous notre régime de gouvernement, bien que le cabinet, c'est-à-dire le pouvoir exécutif, soit chargé d'établir notre politique étrangère et de la mettre à exécution, soit à l'étape des négociations,—question qui relève du gouvernement,—soit après que les pourparlers ont été terminés et la ligne de conduite établie, le gouvernement est tenu, en conformité de nos traditions parlementaires, de soumettre son programme à l'approbation des représentants du peuple.

Nous ne demandons pas au gouvernement de laisser au Parlement le soin de décider les questions de politique. Nous reconnaissons que c'est au gouvernement seul qu'appartient la responsabilité de décider de telles questions, mais une fois qu'il a pris de telles décisions, le Parlement a le droit d'en être informé, pour qu'il puisse être en mesure de les approuver ou de les désapprouver. Or, nous n'avons pas eu l'occasion de le faire à ce sujet. En toute justice envers le ministre de la Défense nationale (M. Pearkes), je dois dire que cet accord n'est que provisoire, comme il le dit lui-même. Mais quel est cet accord provisoire? On ne nous en a rien dit. Nous avons le droit de savoir comment on en est arrivé là. Comme le précédent secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'a dit aujourd'hui, bien que nous n'ayons pas le droit de savoir ce qui se discute au sein du cabinet, nous avons le droit de savoir si, oui ou non, il y a eu discussion à ce propos au sein du cabinet. Nous avons le droit de . . .

**L'hon. M. Pearkes:** Puis-je interrompre ici? L'honorable député se rappellera que le premier ministre a dit que la question avait été débattue au sein du cabinet.

**L'hon. M. Martin:** Ce que le premier ministre a dit en réponse à la question que je lui ai posée était que cela représentait la politique du gouvernement dans son ensemble. Telle est la réponse que le premier ministre a donné à ma question. La question avait-elle été étudiée par le Cabinet? L'avait-elle été par le comité de la défense? Quand j'ai posé ces questions, on s'en est offensé. Le premier ministre nous a dit plus tard que l'attitude adoptée à cet égard était la même que celle qu'on avait adoptée dans l'affaire de l'accord d'Ogdensburg qui a découlé des pourparlers qui ont eu lieu en 1940 entre le président des États-Unis et M. Mackenzie King. En outre, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord avait été approuvée par le gouvernement d'alors conformément à sa politique, puis le traité a été soumis plus tard à l'approbation du Parlement. Contrairement aux

affirmations du premier ministre, l'accord d'Ogdensburg a lui aussi été soumis au parlement. Il a été soumis au parlement le 12 novembre 1940, par le très honorable premier ministre de l'époque. Il a exposé non seulement les termes de l'accord, mais aussi les conversations qui avaient débuté quelques mois auparavant à Hyde Park avec le président des États-Unis, et il a signalé de plus quelque chose qui n'avait pas encore été révélé par le ministre de la Défense nationale.

**L'hon. M. Browne (Saint-Jean-Ouest):** Pourrais-je poser une question à l'honorable député? Il vient de dire que le premier ministre de l'époque avait engagé le débat à la Chambre des communes en août 1940, puis il a dit que les entretiens avaient eu lieu quelques mois auparavant à Hyde Park. Qu'est-ce que le Parlement avait appris dans l'intervalle?

**L'hon. M. Martin:** Si mon honorable ami examine le débat, il constatera que l'on a tout dit au Parlement. Il y a une différence entre les conversations qui ont lieu à l'étape de négociations qui ne produisent aucune décision, et les conversations qui ont abouti aux accords mêmes.

J'ai soutenu il y a quelques instants que nul n'exige du gouvernement, dans sa conduite des affaires extérieures, qu'il en révèle les détails au milieu de ses négociations. Nul ne prétend cela; mais ce que je veux dire c'est que le premier ministre d'alors, à la suite de ses entretiens à Ogdensburg avec le président des États-Unis, a fourni des renseignements au Parlement dès qu'il en a eu la possibilité. Il a informé le Parlement de la nature de ces pourparlers et de l'accord conclu.

**L'hon. M. Pearkes:** L'accord a été signé en août.

**L'hon. M. Martin:** C'est exact, mais laissez-moi finir. J'ai demandé au ministre de la Défense nationale si avant que le présent gouvernement prenne une décision, il avait, ne serait-ce que par courtoisie,—quoiqu'il aurait pu le faire en s'appuyant sur des motifs plus solides,—informé le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni? Mon honorable ami n'a pas encore répondu à cette question. Pour ce qui est de l'entente d'Ogdensburg, le premier ministre de l'époque a signalé, ici même à la Chambre, que le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni avait été mis au courant de la nature des discussions qui avaient eu lieu avec le président des États-Unis.

Je ne veux pas dire que c'était une obligation constitutionnelle mais, pour qu'il y ait collaboration surtout en matière de défense, il me semble élémentaire, par exemple de débattre la question avec les associés ou les alliés. Nous avons demandé au gouvernement si un décret du conseil avait été rendu en vue de donner suite à la décision qu'on avait prise et si ce décret avait été inscrit aux procès-verbal.

On se rappelle que lorsque nous avons demandé une copie du procès-verbal, j'ai pensé, après y avoir réfléchi, que je ne devais pas insister et que cette demande n'était peut-être pas raisonnable. Cependant, après y avoir réfléchi davantage, j'ai changé d'avis car je constate que, le 12 novembre 1940, le premier ministre de l'époque, en annonçant l'accord d'Ogdensburg, a effectivement déposé au Parlement le procès-verbal de la séance du cabinet à laquelle le conseil exécutif du gouvernement avait pris cette décision.

Dans cette affaire particulière, affaire qui revêt la plus grande importance pour la nation, nous ne possédons aucun document, nous n'avons aucun accord intérimaire, aucun décret du conseil, aucune décision du cabinet.

**L'hon. M. Green:** Puis-je poser une question à l'honorable député? Prétend-il que les décisions du cabinet doivent être déposées à la Chambre?

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami n'a pas écouté ce que j'ai dit.

**L'hon. M. Green:** Si.

**L'hon. M. Martin:** Le 12 novembre, le gouvernement actuel a déposé la décision.

**L'hon. M. Green:** Prétendez-vous maintenant que toutes les décisions du cabinet devraient être déposées à la Chambre?

**L'hon. M. Martin:** Non, je ne prétends pas cela. Il appartient au gouvernement de décider quels sont les documents particuliers qui devraient être déposés. S'il s'agit de questions de sécurité, le gouvernement seul peut déterminer s'il y a lieu de donner les renseignements; mais compte tenu de cette réserve, la Chambre devrait être tenue au courant de la décision prise par le gouvernement au sujet d'une affaire aussi importante.

**L'hon. M. Green:** Le député me permet-il de lui poser encore la question, puisqu'il n'y a pas répondu? Prétend-il que, si demande en était faite, il faudrait déposer à la Chambre le texte de toute décision prise par le cabinet?

**L'hon. M. Martin:** Cela n'a rien à voir dans ce cas-ci et mon honorable ami le sait bien. Il y a certains . . . (*Exclamations*)

**L'hon. M. Green:** Vous présentez un argument loufoque, voilà tout.

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami sait très bien qu'un sujet comme celui-ci ne doit pas donner lieu à la légèreté que suppose sa question.

**Des voix:** Répondez!

**L'hon. M. Martin:** Nous ne demandons aucun renseignement contraire aux règles de la sécurité. L'autre jour, le représentant d'Algoma-Est a posé certaines questions au premier ministre qui lui a répondu qu'il fournirait les réponses, mais qu'il nous laisse la responsabilité de ce qui serait révélé. A quoi le député d'Algoma-Est a répliqué avec raison, évidemment, comme il l'a répété aujourd'hui d'ailleurs, qu'il appartient au gouvernement de prendre la responsabilité. La Chambre n'a obtenu aucun renseignement, sauf que le ministre de la Défense nationale a dit qu'en définitive la responsabilité en cette affaire appartient au gouvernement au pouvoir et non au commandant de la défense aérienne continentale. Il n'a pas encore élucidé l'incompatibilité qui existe entre cette réponse et la déclaration faite par le général Partridge le 6 septembre, alors que ce dernier a dit qu'il n'y aurait pas d'occasion de consulter Washington et qu'il n'était pas nécessaire pour lui, dans cette conjoncture, de consulter le président des États-Unis. A part cela, je ne crois pas me montrer très injuste envers le ministre de la Défense nationale, si je lui dis qu'il ne nous a fourni aucun renseignement qui nous permette d'en arriver à une conclusion satisfaisante, vu qu'il n'a pas déposé à la Chambre l'accord provisoire. La revue *Time* que j'ai sous les yeux...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député à ce stade de son exposé, mais il est de mon devoir de l'informer que son temps de parole est expiré.

**L'hon. W. J. Browne (ministre sans portefeuille):** Monsieur l'Orateur, nous regrettons sans doute tous la modification du Règlement qui exige de clore ce soir l'examen du sujet à l'étude. Si je le regrette, pour ma part, c'est d'abord parce que j'avais espéré disposer de quelques minutes pour parler de la conférence du Plan de Colombo qui a eu lieu en octobre dernier à Saïgon. Néanmoins, je profiterai des quelques instants qui nous restent.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Nanaïmo a été le premier à demander la parole.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo):** Monsieur l'Orateur, j'ai une observation ou deux à formuler pendant les quelques minutes qui nous restent ce soir. D'abord, je me joins à ceux qui ont félicité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Smith) de son élévation au poste qu'il occupe et de son élection à la Chambre. Je félicite également l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) d'avoir reçu le prix Nobel pour la paix. Je dois dire cependant, monsieur l'Orateur, que je suis fort désappointé que ni le présent secrétaire d'État aux Affaires extérieures ni son prédécesseur à ce poste n'ait fait cet après-midi au Parlement un exposé complet de la situation mondiale. Nous avons entendu plutôt un compte rendu limité de certaines mesures des Nations Unies. Nous avons assisté à une très habile manœuvre politique de la part de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais il me semble que la population canadienne s'attend aujourd'hui à quelque chose de mieux.

Je crois que les Canadiens réclament le genre d'information dont le chef de la CCF a parlé cet après-midi lorsqu'il a signalé la déclaration de M. George Keenan sur la solution des problèmes de l'Europe. Le récent discours de M. Hugh Keenleyside a de quoi toucher la corde sensible chez les Canadiens. L'heure est venue pour le gouvernement et l'opposition officielle d'un tour d'horizon mondial très sérieux qui leur permettra de décider si le Canada doit continuer à jouer le même rôle qu'auparavant ou si l'état actuel du monde lui en assigne un tout différent.

Nous devons nous poser certaines questions et nous en tenir aux réponses qu'elles appellent. Voici la première: d'après nous, est-ce que l'Union soviétique se prépare à déclencher une soudaine agression militaire contre le reste du monde ou bien, estimons-nous, au contraire, que les faits inclinent plutôt dans l'autre sens? Bien des porte-parole éminents dans le monde en sont récemment venus à la conclusion que rien ne permet de soutenir que les dirigeants de l'Union soviétique sont tellement pris de folie qu'ils sont disposés à déclencher une guerre qui seraient aussi destructrice pour eux que pour nous.

Si nous tombons d'accord sur ce point, monsieur l'Orateur, il nous reste alors à nous demander quel serait le rôle le plus utile que le Canada pourrait jouer pour atténuer l'état de tension extrême et dangereux qui règne actuellement dans le monde? En écoutant ce soir un long rapport sur l'échec des discussions qui se sont déroulées aux Nations Unies à l'égard du désarmement, je me suis dit que nous suivons peut-être une fausse piste en imaginant qu'il est possible par de tels pourparlers de déterminer un programme de désarmement sans d'abord calmer les tensions qui ont causé à travers le

monde la course aux armements. Peut-être essayons-nous de mettre la charrue devant les bœufs. Je crois que l'histoire me donnera raison sur ce point.

Bien des fois, je suis assez âgé pour en avoir eu connaissance, on a tenté déjà d'enrayer des courses aux armements, et jamais ces efforts n'ont réussi. Ils n'ont pas toujours remporté le succès par le passé. Il y avait toujours la possibilité de succès militaire dans l'exécution de la politique nationale, et s'il est aujourd'hui possible de conclure un accord sur le désarmement, ce ne peut être qu'en raison maintenant de l'impossibilité de la victoire militaire.

Nous devons considérer d'un œil objectif, non sans tenir compte de notre fierté nationale, dans quelle mesure précise et concrète le Canada peut jouer un rôle dans la situation militaire du monde actuel. Nous devons admettre, je pense, que notre rôle sera presque imperceptible, quels que soient nos efforts. Nous sommes en présence de deux géants placés dans une situation extrêmement dangereuse. Parce que toutes nos sympathies, dirai-je, vont à un de ces géants, cela ne nous fonde pas à imaginer que nous servons la cause de la paix en nous liant aux programmes de cette grande puissance en particulier. En effet, il me semble que nous avons envers nos amis des États-Unis le devoir de les aider à se tirer de la situation extrêmement dangereuse dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui.

Je proposerai, monsieur l'Orateur, ainsi que l'a proposé tout à l'heure le chef de mon parti, que le Canada dirige ses efforts vers d'autres graves problèmes qui se posent dans le monde, au lieu de persister dans la tentative, dont nous admettons nous-mêmes le peu d'utilité, de faire un apport remarquable, qui en vaille la peine, à la guerre des géants. Toutes les régions insuffisamment développées de notre globe sont, à l'heure actuelle, en réalité, les plus importantes, parce que c'est là que seront prises les décisions qui feront prévaloir dans le monde l'esprit démocratique ou le totalitarisme. Nous, Canadiens, avons le choix de poursuivre nos dépenses en vue de la défense...

**Une voix:** Il est dix heures!

**M. l'Orateur:** Comme il est dix heures, j'ai le devoir, conformément à ce qu'ont convenu tous les partis d'interrompre le débat et de mettre aux voix de la motion dont est saisie la Chambre.

[M. Cameron.]

(La motion est adoptée, et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Courtemanche.)

Les crédits des ministères suivants sont d'abord mis en délibération:

MINISTÈRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

*61.* Administration centrale, $604,729.

MINISTÈRE DES FINANCES

*119.* Administration centrale, $2,157,871.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Services de défense—

*240.* Prévision de dépenses pour les Forces canadiennes, le Conseil de recherches pour la défense, et d'autres dépenses relatives à la défense, y compris les frais relatifs à la participation des forces canadiennes à la Force d'urgence des Nations Unies et les contributions aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; autorisation d'engager pendant l'année en cours, sur la somme prévue par les présentes, des dépenses n'excédant pas $130,000,000, aux termes de l'article 3 de la loi de 1950 sur les crédits de défense, étant entendu que, nonobstant le paragraphe 3 dudit article, au cas où des matériels ou des fournitures feraient l'objet d'un virement, la valeur estimative actuelle en sera inscrite au crédit du présent poste au lieu d'être versée au compte spécial mentionné audit paragraphe 3, et qu'elle pourra, après ladite inscription, être affectée aux dépenses des Forces canadiennes: et, par dérogation à l'article 30 de la loi sur l'administration financière, autorisation de contracter, aux fins précitées, des engagements d'un montant total de $3,338,164,131, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera l'échéance desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de $1,521,731,982 deviendra payable dans les années à venir), $1,669,450,149.

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

Divisions des douanes et de l'accise—

*290.* Administration générale, $3,761,303.

CONSEIL PRIVÉ

Bureau du conseil privé—

*337.* Administration, $444,962.

MINISTÈRE DU COMMERCE

*414.* Administration centrale, $672,473.

Rapport est fait des délibérations.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, est-ce que la Chambre consent unanimement à ce que je revienne à l'appel des motions, afin de proposer le renvoi au comité permanent des crédits du ministère des Affaires extérieures?

**M. l'Orateur:** Est-il entendu que le ministre est autorisé à revenir à l'appel des motions?

**Des voix:** Soit!

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

RENVOI DES CRÉDITS DU MINISTÈRE AU COMITÉ PERMANENT

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, au nom de M. Fleming, je propose, appuyé par M. Brooks:

Que les crédits nos 94 à 118 inclusivement du budget principal des dépenses de 1957-1958, le crédit no 617 du premier budget supplémentaire de 1957-1958 et le crédit no 778 du second budget supplémentaire de 1957-1958 soient retirés au comité des subsides, pour être déférés au comité permanent des affaires extérieures, sous réserve, toujours, des pouvoirs du comité des subsides relativement au vote des deniers publics.

(La motion est adoptée.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Quels seront les travaux de la Chambre demain?

**L'hon. M. Green:** Demain nous aborderons l'étude du projet de résolution précédant la mesure législative modifiant la loi sur l'assurance-chômage, qui figure sous le numéro 14 au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je crois savoir qu'il a été convenu avec les trois partis de l'opposition que cette mesure passerait par toutes les étapes demain. Nous passerons ensuite aux crédits du ministère des Affaires des anciens combattants, après quoi nous aborderons les crédits du ministère de la Justice, puis ceux du ministère du Revenu national.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je demander ce qu'on se propose pour vendredi? Je remarque qu'on nous a donné le programme de jeudi, mais, pour vendredi, on a donné à entendre que nous étudierions peut-être des mesures législatives ou des crédits. La question a-t-elle été décidée?

**L'hon. M. Green:** Pour le moment, nous nous proposons de poursuivre l'examen des crédits vendredi.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il convient peut-être d'éclaircir un point, monsieur l'Orateur. Le ministre des Travaux publics et leader intérimaire de la Chambre nous a dit que les partis avaient convenu de faire franchir au projet de loi sur l'assurance-chômage toutes ses étapes demain. Mais en ce qui nous concerne, je crois pouvoir dire que nous avions convenu que si on franchissait l'étape de la résolution, nous n'insisterions pas pour que la deuxième lecture soit réservée jusqu'au lendemain. Je ne prétends pas qu'il soit impossible que toutes les étapes soient franchies demain. Tout ce que je voudrais faire comprendre c'est que si, par hasard, au cas où les discours seraient assez longs, le débat allait se prolonger, il est concevable que la mesure ne soit pas adoptée demain. Toutefois nous nous sommes engagés à consentir à ce qu'on franchisse l'étape de la deuxième lecture demain au cas où nous aurions terminé le débat au stade de la résolution.

**L'hon. M. Green:** Je crois que la situation est la suivante. Si le projet de loi n'est pas adopté vendredi, les allocataires en souffriront. L'honorable député n'ignore pas que le jeudi est un jour réservé aux mesures d'initiative parlementaire. Nous ne savons jamais très bien combien de temps l'autre Chambre consacrera à l'examen de ces mesures. Ces messieurs sont fort jaloux de leurs droits. Je crois qu'il avait été bien entendu par tous les partis représentés à la Chambre que puisque la mesure recueillait l'approbation générale, du moins il le semble, elle pourrait être adoptée demain. Toutefois nous nous en remettons à la Chambre.

(A dix heures sept minutes la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### LISTES DES BANDES INDIENNES—NOMS BIFFÉS ET NOMS AJOUTÉS

*Question nº 159*—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Combien de noms a-t-on formellement supprimés des listes des bandes indiennes par suite des mesures prises depuis la mise en vigueur de l'article 9 de la loi sur les Indiens?

2. Combien de noms a-t-on formellement ajoutés aux listes des bandes par suite de la même mesure?

3. Quel est le nombre de cas encore en litige aux termes du paragraphe 3 de l'article 9 de la loi sur les Indiens?

4. Existe-t-il d'autres questions en litige concernant le statut de quelque Indien et, dans le cas de l'affirmative, combien?

*Réponse de* **l'hon. E. D. Fulton (ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration):**

1. 21.

2. 244.

3. 5.

4. 14.

### IMPORTATIONS DE FRUITS ET LÉGUMES, COLOMBIE-BRITANNIQUE

*Question nº 183*—**M. Christian:**

1. Au cours des douze derniers mois, quelles quantités et variétés de fruits a-t-on importées en Colombie-Britannique et quels droits de douane ont été établis et versés au gouvernement pour ces importations?

2. Au cours des douze derniers mois, quelles quantités et variétés de légumes a-t-on importées en Colombie-Britannique et quels droits de douane ont été établis et versés au gouvernement pour ces importations?

*Réponse de* **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1 et 2. Les quantités et les variétés de fruits et de légumes importés en Colombie-Britannique durant la période comprise entre le 1er août 1956 et le 31 juillet 1957 (dernière période pour laquelle la statistique a été établie) figurent au tableau ci-dessous. Il n'y a pas de relevé des droits qui ont été établis et versés au gouvernement pour ces importations. Outre les importations figurant au tableau, il y a eu quelques arrivages de "goyaves, de mangues, de plantain et de grenades" (classe statistique nº 8) et de "fruits frais, n.a.é." (classe statistique nº 20) sur lesquels on ne possède pas de statistique quantitative.

*1* et *2*. Importations de fruits et de légumes dédouanés aux ports d'entrée de la Colombie-Britannique entre le 1er août 1956 et le 31 juillet 1957.

| Nº de classe statistique | Définition de la classe | Unité de quantité | Quantité |
|---|---|---|---|
| 1 | Pommes | livre | 6,680,871 |
| 2 | Abricots, coings, fruits de la passiflore et brugnons | " | 1,982,919 |
| 3 | Bananes | qtl | 444,675 |
| 4 | Cerises | livre | 108,348 |
| 5 | Canneberges | " | 457,782 |
| 6 | Pamplemousses | " | 12,902,287 |
| 7 | Raisins | " | 16,643,422 |
| 9 | Citrons | " | 3,286,171 |
| 10 | Limettes | " | 36,757 |
| 11 | Melons brodés et cantaloups | " | 5,731,897 |
| 12 | Melons, n.a.é. | nomb. | 619,236 |
| 13 | Oranges et mandarines | pi. cu. | 1,674,932 |
| 14 | Pêches | livre | 6,312,459 |
| 15 | Poires | " | 2,772,366 |
| 16 | Ananas | " | 953,941 |
| 17 | Prunes et pruneaux | " | 2,185,444 |
| 18 | Baies, n.a.é. | " | 9,036 |
| 19 | Fraises | " | 6,504,759 |
| 31 | Pommes, tapées | " | 151,960 |
| 32 | Abricots et brugnons tapés | " | 92,076 |
| 34 | Raisins de Corinthe secs | " | 2,387,082 |
| 36 | Dattes | " | 2,481,783 |
| 37 | Figues tapées et pâte de figues | " | 407,376 |
| 38 | Pêches tapées | " | 46,801 |
| 39 | Pruneaux ou prunes séchés et non dénoyautés | " | 1,340,663 |
| 40 | Poires tapées | " | 9,076 |
| 41 | Raisins | " | 10,964,962 |
| 42 | Fruits secs, n.a.é. | " | 52,778 |
| 43 | Framboises, congelées, en contenants d'une livre ou moins | " | 600 |
| 44 | Framboises, congelées, en contenants de plus d'une livre | " | 16,414 |

| N° de classe statistique | Définition de la classe | Unité de quantité | Quantité |
|---|---|---|---|
| 45 | Fraises, congelées, en contenants d'une livre ou moins | livre | 248,625 |
| 46 | Fraises, congelées, en contenants de plus d'une livre | " | 430,047 |
| 47 | Fruits, n.a.é., congelés, en contenants d'une livre ou moins | " | 27,877 |
| 48 | Fruits n.a.é., congelés, en contenants de plus d'une livre | " | 885,139 |
| 49 | Abricots en boîtes | " | 627,791 |
| 50 | Pêches en boîtes | " | 3,480,897 |
| 51 | Cerises conservées au gaz sulfureux ou en saumure, non embouteillées | " | 531,874 |
| 52 | Olives conservées au gaz sulfureux ou en saumure, non embouteillées | " | 900,347 |
| 55 | Poires en boîtes | " | 337,229 |
| 56 | Ananas en boîtes | " | 5,625,377 |
| 57 | Fruits n.a.é., en boîtes | " | 2,955,161 |
| *58 | Cerises, congelées, en contenants d'une livre ou moins | " | 240* |
| *59 | Cerises, congelées, en contenants de plus d'une livre | " | 31,500* |
| 64 | Mélanges de fruits ou fruits à salades, en boîtes | " | 4,328,692 |
| 111 | Asperges | " | 1,294,528 |
| 112 | Haricots verts | " | 377,882 |
| 114 | Betteraves, n.a.é | " | 177,399 |
| 115 | Choux | " | 8,083,246 |
| 116 | Carottes | " | 11,812,723 |
| 117 | Choux-fleurs | " | 5,723,128 |
| 118 | Céleri | " | 8,864,220 |
| 119 | Concombres | " | 1,563,071 |
| 120 | Laitue | " | 15,899,235 |
| 121 | Champignons et truffes, n.a.é | " | 48,651 |
| 122 | Oignons et échalotes | " | 15,101,321 |
| 123 | Pois verts | " | 292,658 |
| 124 | Patates et ignames | qtl | 16,660 |
| 125 | Pommes de terre, n.a.é | qtl | 567,102 |
| 126 | Épinards | livre | 984,762 |
| 127 | Tomates | " | 17,307,357 |
| 128 | Légumes frais, n.a.é | " | 11,255,151 |
| 129 | Légumes, congelés, en contenants d'une livre ou moins | " | 1,484,780 |
| 130 | Légumes, congelés, en contenants de plus d'une livre | " | 1,886,917 |
| 133 | Pommes de terre séchées et patates, n.a.é | " | 71,673 |
| 134 | Légumes, séchés, y compris farines de légumes, n.a.é., aux fins de consommation | " | 120,559 |
| 137 | Tomates en boîtes | " | 5,576,729 |
| 141 | Asperges en boîtes | " | 565,247 |
| 143 | Maïs en boîtes | " | 2,338,661 |
| 144 | Champignons et truffes, en boîtes | " | 72,733 |
| 145 | Pois en boîtes | " | 83,035 |
| 147 | Légumes, n.a.é., en boîtes | " | 2,386,324 |
| 148 | Piments en boîtes | " | 41,346 |
| 149 | Haricots verts ou jaunes, en boîtes | " | 4,625 |

*Période du 1er janvier au 31 juillet 1957 seulement.

USINE DE PÂTE ET DE PAPIER DE LA RIVIÈRE MIRAMICHI

*Question n° 190*—**M. McWilliam:**

Le gouvernement fédéral a-t-il fait des démarches auprès du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick en vue de l'établissement d'une usine de pâte de bois et de papier près de la rivière Miramichi?

*Réponse de* **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

Il n'existe aucun document indiquant que de telles démarches aient été entreprises.

DÉPENSES POUR OPÉRATIONS DE BRISE-GLACE, TÊTE DES LACS

*Question n° 212*—**M. Fisher:**

1. Quel était, en 1955, 1956 et 1957, le prix forfaitaire pour les opérations de brise-glace effectuées dans les ports situés à la tête des Lacs canadiens?

2. Le prix forfaitaire est-il fixé chaque année? Sinon, sur quoi se fonde-t-on pour prévoir des changements, d'une année à l'autre, dans les opérations de brise-glace?

3. Quand annoncera-t-on les soumissions ou les adjudications pour la saison 1958?

4. Le ministère connaît-il des brise-glace appropriés qui sont ou qui seront probablement à la tête des Lacs canadiens pour la saison 1958?

5. Dans le cas de l'affirmative, quels sont ces brise-glace et quels en sont les propriétaires?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. $95,000 par année aux termes d'un contrat de trois ans, allant du 1er janvier 1954 au 1er janvier 1957. Le contrat ne visait pas seulement la rupture des glaces, mais encore le transport aller-retour des gardiens de phares, de leurs adjoints et de leurs familles à certains phares isolés qui se trouvent dans

des îles de la tête des Lacs, ainsi que l'entretien de certains amers flottants. Un contrat distinct a été passé à l'égard de l'ouverture de la campagne de navigation de 1957, intéressant la somme de $75,000 et prévoyant le transport des gardiens de phares et la mise en place des bouées. C'était d'ailleurs le cas de l'autre contrat triennal.

2. *a*) Voir réponse au nº 1. *b*) Rien ne justifie des variations de prix. Les contrats prévoient un prix ferme, l'entrepreneur assumant des risques quant à la durée de l'hiver et, partant, au prolongement des opérations de rupture des glaces.

3. Le ou vers le 1er octobre 1958, si le brise-glace et ravitailleur de phares du ministère des Transports, actuellement en chantier, n'est pas prêt à ce moment-là à entrer en service.

4. Un contrat va être passé à l'égard de la campagne d'hiver de 1957 et 1958 avec la *Hindman Transportation Company*, d'Owen-Sound (Ontario), entrepreneur désigné après une mise en adjudication récente.

5. Le *Ruth Hindman*, vapeur, et le *Helen Hindman*, navire à diesel, appartenant à la *Hindman Transportation Company Limited*, d'Owen-Sound (Ont.).

## LOI NATIONALE SUR L'HABITATION— HYPOTHÈQUES DITES "OPEN-END"

*Question nº 221*—**L'hon. M. Martin:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu, par l'entremise du comité régional de placement de la ville de Windsor, des observations de quelque organisme l'invitant à modifier la loi nationale sur l'habitation en vue de permettre les hypothèques dites "open-end mortgages"?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il pris des dispositions pour modifier la loi nationale sur l'habitation suivant ces observations?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. Les directeurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement ont reçu le 7 octobre 1957 une délégation de la cité de Windsor, dirigée par le maire Michael Patrick, et se sont entretenus avec elle de certains aspects de l'adoption de la clause dite "open-end" dans les hypothèques prises pour garantir des prêts dans le cadre de la loi nationale sur l'habitation.

2. Si on décide de présenter une mesure législative modifiant la loi sur l'habitation à cet égard ou à d'autres, l'annonce en sera faite par le gouvernement en temps opportun.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 27 novembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. JOHNSON (KINDERSLEY)—À PROPOS D'UNE NOUVELLE PARUE DANS LE "STAR PHŒNIX" DE SASKATOON

**M. W. M. Johnson (Kindersley):** Monsieur l'Orateur, je pose une question de privilège que j'ai différée jusqu'à ce que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales soit de retour à la Chambre à l'issue de la récente conférence fédérale-provinciale.

On lit dans le *Star Phœnix* de Saskatoon, du 19 novembre 1957, que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, s'adressant à un congrès du parti conservateur réuni à Moose-Jaw pour choisir un candidat, a dit ce qui suit au sujet de la proposition des avances en espèces:

Les députés cécéfistes se sont opposés à la motion; ils la déclarent inutile, bien qu'elle ait été appuyée par les organismes agricoles.

Ma question de privilège se fonde sur cette fausse déclaration. Le ministre sait pourtant que tous les députés du parti CCF, loin de s'opposer à la mesure législative, l'ont appuyée. Par ailleurs, six membres du parti libéral s'y sont opposés en votant contre la proposition des avances en espèces. En appuyant cette proposition, les députés cécéfistes, à l'exemple des organismes agricoles, ont bien précisé qu'à leur avis les avances en espèces, tout en étant une première mesure opportune, n'allait pas résoudre le problème de la contraction du prix de revient qui se pose aux cultivateurs de l'Ouest, mais qu'il fallait aussi d'autres mesures législatives ultérieures plus étendues.

J'ai remarqué dans le même journal que le ministre se plaint de l'insuffisance des nouvelles relatives aux députés de l'Ouest; selon moi, on ne saurait remédier à cet état de choses en dénaturant la vérité, comme le fait le ministre. Je suis sûr que le ministre saisira la première occasion possible pour rectifier sa déclaration et s'excuser auprès des représentants de ce groupe-ci de les avoir montrés sous un faux jour.

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Je n'hésite aucunement à appuyer la question de privilège qu'a posée l'honorable député de Kindersley. Ce que j'ai dit,—et que les journaux n'ont pas rapporté,—est qu'un membre du parti CCF s'était opposé à cette proposition et je me suis servi des mots mêmes qu'il a utilisés. Dans mon discours, je n'ai jamais dit que le parti CCF en général était opposé aux avances en espèces.

**M. Coldwell:** Permettez-moi de demander qui était le député en question, car je ne me souviens de rien de tel.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** J'ai dit qu'un député, au cours de ses observations, avait dit qu'elles étaient inutiles.

**M. Coldwell:** Qui a dit cela? Je ne me souviens de rien de tel.

**Une voix:** Il ne le sait pas.

## CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE PORTANT SUR LES DÉLIBÉRATIONS

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** J'ai une déclaration à faire au sujet de la conférence fédérale-provinciale et je voudrais aussi déposer pour l'information de la Chambre deux exemplaires du communiqué et plusieurs exemplaires anglais du rapport des délibérations. La version française en sera bientôt disponible. En déposant les exemplaires du compte rendu textuel préliminaire des délibérations publiques de la conférence fédérale-provinciale, je voudrais bien préciser que les comptes rendus textuels déposés sont ceux qu'on a distribués à la conférence immédiatement après les séances et qu'ils n'ont pas encore été corrigés par les orateurs eux-mêmes avant leur impression et publication définitives. Le texte définitif sera distribué à tous les députés en temps utile. Le compte rendu n'a pas besoin d'explications détaillées et je résumerai simplement, d'une façon générale, la substance du communiqué convenu.

Dans mes lettres adressées aux premiers ministres des provinces le 16 septembre et le 31 octobre, qui figurent en annxe au hansard, j'ai signalé aux provinces la nature et l'objet de la conférence projetée. Il me semble que les comptes rendus des délibérations font nettement ressortir que la conférence a effectivement réalisé ces intentions.

Ainsi que je l'ai exposé dans ma déclaration lors de l'ouverture de la conférence, celle-ci a été convoquée afin de recueillir les idées et les propositions des gouvernements provinciaux et d'expliquer, dans ses grandes lignes, le point de vue du gouvernemnt fédéral. Celui-ci n'a saisi la conférence d'aucune formule rigide à approuver, et n'a nullement adopté l'attitude que c'était "à prendre ou à laisser". Il s'est efforcé de connaître les toutes dernières opinions des représentants provinciaux.

Je ne tenterai pas de récapituler ici les points essentiels que j'ai fait valoir dans ma déclaration inaugurale à la conférence. Des exemplaires imprimés de cette déclaration seront entre les mains des députés en temps utile.

Le communiqué sur lequel tous les délégués à la conférence sont tombés d'accord révèle qu'une mesure suffisante de progrès a été réalisée en certains domaines pour que l'on puisse donner suite aux dispositions prévues. Le gouvernement compte notamment proposer au Parlement, dès la session actuelle, une modification de la loi sur l'assistance-chômage, tendant à supprimer la disposition restrictive aux termes de laquelle le Trésor fédéral ne contribue pas aux frais d'assistance des chômeurs admissibles inscrits sur les listes des secours, à moins que leur nombre ne dépasse .45 p. 100 de la population de la province. Une mesure appropriée sera rédigée et présentée à la Chambre en temps utile, en vue de donner suite à ce programme qui permettra plus facilement à un certain nombre de provinces de prendre les dispositions voulues pour aider leurs municipalités à supporter ce fardeau de l'assistance aux personnes nécessiteuses. On se propose de mettre cette modification en vigueur au début de 1958.

Dans ma déclaration à la conférence, j'ai dit que le gouvernement actuel est enclin à recommander au parlement une modification à la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques en vue de supprimer la clause prévoyant que les versements à faire aux provinces aux termes de cette mesure ne commenceront que lorsque six provinces, contenant au moins la moitié de la population du Canada, auront conclu des accords sous son empire et appliqueront leurs propres lois connexes. Nous y substituerions une date plus précise pour le début du régime. Nous avons constaté que nulle province ne s'y opposait mordicus et, conséquemment, je veux maintenant annoncer notre intention de prendre cette initiative quand l'occasion se présentera. Il faudra songer au moment qu'il conviendra de choisir, et se demander si d'autres modifications à la loi seront souhaitables.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

Je suis sûr que tous les membres de la Chambre applaudiront à ces mots du communiqué:

> Il a été généralement convenu que la situation économique d'ensemble des provinces de l'Atlantique a atteint un point qui justifie le gouvernement fédéral de venir en aide aux gouvernements de ces provinces au moyen de subventions spéciales.

C'est là le résultat immédiat le plus important de notre réunion de cette semaine. Le gouvernement fédéral va maintenant s'appliquer à étudier en détail les propositions qu'il devrait faire pour mettre en pratique cette politique générale.

La conférence avait été convoquée pour reviser les ententes actuelles sur le partage des impôts. Des modifications éventuelles à la loi sur les ententes au sujet du partage des impôts proposées par des provinces ont été débattues. Comme je l'ai nettement établi dans mon allocution d'ouverture, le gouvernement fédéral n'a présenté aucune proposition dans ce domaine, puisqu'il était entendu qu'on n'allait pas chercher, à la réunion de cette semaine, à aboutir à des conclusions définitives. Le gouvernement étudiera plus amplement l'ensemble de la question en tenant compte des déclarations faites par les premiers ministres des provinces au cours de séances publiques, ainsi que des discussions ultérieures en comité.

Les discussions se sont déroulées, d'une manière générale, dans un esprit d'harmonie. Pour ma part, j'aimerais rendre ici hommage aux représentants des provinces pour la façon des plus constructives dont ils ont abordé les questions intéressant toutes les provinces et l'ensemble de la nation. A la fin de la réunion, les représentants des provinces ont exprimé leur satisfaction de ce qu'ils avaient pu exposer leurs vues à la conférence, tant en séance publique qu'en comité. Une nouvelle réunion aura lieu le plus tôt possible au début de l'an prochain, conformément aux propositions faites par ce gouvernement lorsqu'il a convoqué la conférence.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Le premier ministre a signalé, monsieur l'Orateur, qu'on en est arrivé à s'entendre assez bien sur certaines questions. Puis-je lui demander si le premier ministre du Québec a acquiescé à la signature d'un accord relatif à l'assistance-chômage et, en second lieu, si le premier ministre du Québec a exprimé son intention d'établir, dans sa province, un régime d'assurance-hospitalisation?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, toutes les observations du premier ministre du Québec, formulées en séance publique, figurent dans le compte rendu. Les raisonnements ou les propos qui ont été tenus au comité au nom des premiers ministres provinciaux, ou par leurs représentants, ne sont pas, bien entendu, publics; ils ne sont donc pas disponibles.

**L'hon. M. Lesage:** Une autre question, monsieur l'Orateur. C'est le premier ministre qui a dit qu'on était arrivé à s'entendre assez bien...

**M. Gauthier (Portneuf):** Oui.

**L'hon. M. Lesage:** ...sur des questions précises; il a fait mention de ces deux sujets. Il me semble que les membres de la Chambre ont le droit de savoir...

**Des voix:** La question!

**L'hon. M. Lesage:** ...si la province de Québec est comprise parmi les provinces avec lesquelles on est ainsi arrivé à s'entendre assez bien.

**Une voix:** C'était à huis clos.

**Le très hon. M. Dienfenbaker:** Monsieur l'Orateur, je n'ai fait qu'exposer les faits et je suis sûr que le premier ministre du Québec sera en mesure de s'exprimer de manière que mon honorable ami comprenne, s'il le veut bien, ce qu'il a dit au cours des séances à huis clos.

**Des voix:** Ceci n'est pas une réponse!

**M. Gauthier (Portneuf):** Il s'engage encore sur un terrain glissant.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au premier ministre une question qui fait suite à sa déclaration au sujet de la conférence fédérale-provinciale? Étant donné qu'il a fourni en dehors de la Chambre des renseignements que nous n'avons ici pu obtenir de lui au sujet des mesures législatives du Parlement, nous dira-t-il maintenant à quelle date il songe mettre la loi sur l'assurance-hospitalisation en vigueur? Nous dira-t-il aussi ce qu'entend faire le gouvernement pour que les dispositions de cette loi visent les maladies mentales et la tuberculose, puisqu'il s'agit aussi d'un sujet dont il a été question à la conférence fédérale-provinciale?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, à propos de la première question, je signalerai que, puisque toute décision prise à cet égard intéressait l'ensemble des relations fédérales-provinciales telles qu'elles existent entre le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces, les provinces ou leurs représentants n'ont reçu aucun renseignement qui n'était pas à la disposition du Parlement. Quant à la date de mise en vigueur du programme, j'ai dit dans ma déclaration antérieure que lorsque le Cabinet aura étudié les avis exprimés hier par les provinces, on l'annoncera d'abord et avant tout au Parlement.

En ce qui concerne l'autre question qui a été soulevée, à savoir si l'on inclura ce genre particulier d'hôpitaux dont mon honorable ami a parlé, cette décision devra également être prise par le Cabinet, à la lumière des observations formulées au cours des deux derniers jours, et dès que la décision sera prise, elle sera immédiatement communiquée à la Chambre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur? Vu la façon dont le premier ministre rattache la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques ainsi que d'autres questions aux ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces, pourrait-il nous dire si ces deux modifications à la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques devront attendre jusqu'à ce qu'il y ait une autre conférence fédérale-provinciale?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** La réponse est non.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire?

**M. l'Orateur:** Règlement. Le procédé que la Chambre a suivi jusqu'ici au cours de la présente session, en ce qui concerne les déclarations faites à l'appel des motions inscrites sous le titre des affaires courantes, à consisté à permettre à un député de chaque groupe de formuler des observations ou de poser des questions, et je ne crois pas qu'on puisse aller au delà. Ce me semble une réserve raisonnable à l'égard de pareilles déclarations.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, étant donné que mon honorable ami n'en a pas eu l'occasion, il me semble qu'on devrait lui permettre de poser sa question.

**M. l'Orateur:** Si la Chambre n'y voit pas d'objection, je ne m'y oppose pas.

**L'hon. M. Martin:** Je remercie le premier ministre de sa générosité en l'occurrence. J'allais dire que personne de ce côté-ci de la Chambre n'avait posé au premier ministre de question relative au problème de l'assurance-hospitalisation. Je voudrais lui demander si la proposition qu'il a faite lundi dernier aux provinces concernant l'inclusion des maladies mentales et de la tuberculose, rattachée comme elle l'est aux autres subventions que le gouvernement peut consentir

aux provinces ou non, a été acceptée par quelqu'une d'entre elles pendant la conférence. Ou bien n'est-il pas vrai que les provinces souhaitaient, d'une façon générale, voir inclure les maladies mentales et la tuberculose, mais sans condition, ou du moins sans retrait des fonds dont elles pourraient disposer par suite des accords fiscaux pouvant être conclus en conséquence du nouveau programme de mon honorable ami?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je ne révélerai pas, évidemment, ce qui s'est passé pendant les séances à huis clos, mais je lirai ce que j'ai dit et qui indique que ce que mon honorable ami a interprété comme étant une condition n'en est pas une, en réalité:

> En principe, mes collègues et moi-même ne voyons aucune objection à présenter des modifications au Parlement en vue d'y inclure les hôpitaux pour malades mentaux et les sanatoriums pour tuberculeux, ce qui, estime-t-on, coûterait 68 millions de dollars au départ, si toutes les provinces y participent; les frais augmenteraient d'année en année. Mais nous tenons à préciser que ce qui est offert aux Trésors provinciaux à cet égard...

Et, comme je l'ai signalé, le coût serait de 68 millions de dollars...

> ...ne peut être fourni autrement et qu'il faudra en tenir compte en particulier si l'on revise la loi traitant des arrangements relatifs au partage des impôts.

Il n'y a pas de condition dans cela. (*Exclamations*) Si mes honorables amis ne comprennent pas cela, à coup sûr les premiers ministres des provinces l'ont compris. On se borne à énoncer un fait, en disant que si, outre ce que le gouvernement de mon honorable ami a prévu dans la loi, nous avançons un montant annuel de 68 millions, certes un chiffre aussi élevé devra être pris en considération dans toute revision des accords qui, soit dit en passant, ont été signés en avril 1957 et vaudront pendant cinq ans. Nous avons voulu obtenir les vues des provinces. Il ne nous incombe pas de chercher à remettre en question ce qui a fait l'objet d'un accord. Mais, comme nous estimions qu'il y avait lieu de reconsidérer la question, je l'ai signalée en ces termes non pas à titre de condition, mais en tant que fait, à savoir que l'acceptation volontaire de quelque chose que le gouvernement de mon honorable ami a refusé d'accorder, eu égard à son coût, réduirait nécessairement les fonds disponibles pour d'autres fins.

**L'hon. M. Martin:** Il y a eu manifestement une condition.

[L'hon. M. Martin.]

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, j'avais l'intention de poser une question semblable à celle de l'honorable député d'Essex-Est, mais elle a été posée et on y a répondu. J'aimerais cependant en poser une autre. Le premier ministre a dit que le gouvernement songeait à verser des subventions d'appoint aux provinces de l'Atlantique. Je me suis demandé si nous avions raison de supposer que ces subventions s'ajouteront aux versements faits en vertu de la formule contenue dans la loi sur les arrangements relativement au partage d'impôts.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Oui, Votre Honneur. De fait, toute assistance supplémentaire visant à faire face à la situation particulière des provinces Maritimes s'ajouterait aux versements que prévoit actuellement la loi sur les arrangements relatifs au partage d'impôts.

*(Plus tard)*

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. T. Stick (Trinity-Conception):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au premier ministre de préciser la réponse qu'il a donnée à l'honorable député de Peace-River qui voulait savoir, je crois, si la subvention d'appoint que le gouvernement songe à accorder aux provinces de l'Atlantique s'ajouterait au versement prévu par la formule comprise dans l'accord sur la location de domaines fiscaux? Dans sa réponse, le premier ministre s'est servi des mots "provinces Maritimes". Est-ce que cela inclut Terre-Neuve?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, j'incluais, dans ma réponse, toutes les provinces de l'Atlantique. J'ai parlé hier des provinces de l'Atlantique, et mon intention était certainement qu'elles y soient comprises aujourd'hui.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur l'Orateur, je poserai une question tendant à préciser l'usage de certains termes. Dans son discours, le premier ministre a parfois désigné les chefs des gouvernements provinciaux en employant le mot anglais *"premiers"* et parfois, il les a appelés *"prime ministers"*. Nous dira-t-il quelle forme il considère correspondre au bon usage?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je crois que la question a été posée plusieurs fois à ceux qui occupaient une situation analogue à la mienne, et si je me fie aux précédents, l'emploi semble relever de la préférence personnelle.

## LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATION RELATIVE AU MONTANT GLOBAL DISPONIBLE, AUX VERSEMENTS INITIAUX, ETC.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics)** propose que la Chambre se forme en comité à la prochaine séance pour étudier le projet de résolution suivant, qui a été recommandé à la Chambre par Son Excellence:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi nationale de 1954 sur l'habitation, en vue de porter de deux cent cinquante millions à quatre cent millions de dollars le montant global qui peut être versé, sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi, et en vue de diminuer les versements initiaux.

(La motion est adoptée.)

## QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

*Question nº 24*—**M. Fisher:**

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA—DEMANDES D'ASSISTANCE EN CAPITAL

1. Le Conseil des Arts du Canada a-t-il reçu des demandes d'assistance en capital sous le régime de l'article 9 du chapitre 3, 5-6 Elizabeth II?
2. Dans le cas de l'affirmative, de la part de quelles écoles ou de quels collèges qui ne sont pas reconnus comme des universités?
3. Quels sont les noms de toutes les écoles ou de tous les collèges qui ont été approuvés ou acceptés comme "institutions de haut savoir du même genre", selon la formule employée à l'article 9 de la loi sur le Conseil des Arts du Canada?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je résumerai, je pense, la réponse aux trois questions de la façon suivante. L'article 13 de la loi sur le Conseil des Arts du Canada déclare précisément:

Le Conseil n'est pas mandataire de Sa Majesté...

L'article 23 indique clairement de quelle façon le Conseil devra faire rapport chaque année au Parlement. On se rappellera qu'une proposition d'amendement a été présentée par l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) au cours du débat portant sur la deuxième lecture du bill. Grâce à cet amendement, il est pourvu à l'examen de ces rapports par le Parlement. Ni la loi sur le Conseil des Arts du Canada, ni aucune autre loi n'impose au Conseil de faire autrement rapport au Parlement.

Quant aux questions en cause, les dossiers ne nous fournissent pas les renseignements demandés et nous n'avons pas le pouvoir de les exiger du Conseil. On se rappellera que celui qui est aujourd'hui chef de l'opposition (M. St-Laurent) a insisté, en présentant la résolution, sur cet aspect de la mesure législative; il a souligné que le Conseil devait être aussi libre que possible de toute éventuelle ingérence gouvernementale.

Vu le texte législatif qui a été adopté, nous ne pensons pas avoir le droit de demander au Conseil de nous révéler, en dehors de ceux qui figurent dans son rapport annuel, des renseignements sur les demandes qui lui ont été adressées. Je ferai remarquer qu'il serait nuisible aux organisations en question que le Conseil révèle des renseignements relatifs aux demandes qui lui ont été soumises et qu'il n'a pas acceptées. Dans ces conditions, j'espère que mon honorable ami, tenant compte de la loi telle qu'elle est, n'insistera pas pour obtenir réponse à ces questions.

L'OCÉAN ARCTIQUE—SOUVERAINETÉ DU CANADA

*Question nº 26*—**L'hon. M. Lesage:**

Les eaux de l'océan Arctique, depuis le nord de l'archipel arctique jusqu'au pôle nord, dans la partie qu'on appelle le secteur canadien, sont-elles des eaux canadiennes?

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Voici la réponse, monsieur l'Orateur; toutes les îles situées au nord de la terre ferme du Canada, y compris l'archipel arctique canadien, font évidemment partie du Canada. Mais, au nord de l'archipel, la situation se complique du fait de particularités physiques exceptionnelles. Pendant presque toute l'année, l'océan Arctique est couvert d'amas de glaces polaires d'une épaisseur moyenne d'environ huit pieds. Comme les amas de glaces sont toujours en mouvement, des passages s'ouvrent ici et là; mais, à toutes fins pratiques, on peut dire qu'il s'agit d'une mer constamment couverte de glace. Ainsi donc, au nord de l'archipel, l'océan Arctique n'est pas une mer libre et il n'a pas non plus la stabilité de la terre ferme. Par conséquent, les règles ordinaires du droit international s'y appliquent peut-être ou peut-être pas.

Avant de décider du statut que le Canada peut désirer revendiquer à l'égard de cette région, le gouvernement considérera tous les aspects de la question, compte tenu, comme il convient, de l'intérêt bien compris du Canada et du droit international.

IMPORTATION DE MATIÈRES GRASSES DU LAIT

*Question nº 32*—**M. Peters:**

1. Depuis le 1er janvier 1957, a-t-on importé au Canada des matières grasses du lait sous une forme semi-solide, ou du beurre ou des matières grasses du lait sous une forme synthétique?
2. Dans le cas de l'affirmative, de quels pays et en quelles quantités de chaque pays?
3. Ces importations ont-elles été frappées de droits de douane et, dans le cas de l'affirmative, quel en a été le taux?
4. Le gouvernement a-t-il pris des dispositions pour faire analyser ces produits et, dans le cas

de l'affirmative, quelles ont été les conclusions de l'analyse chimique?

5. A quelles fins ces produits sont-ils actuellement utilisés?

6. Le gouvernement a-t-il reçu des requêtes s'opposant à l'importation de concentrés de matières grasses du lait?

**L'hon. Ellen L. Fairclough (secrétaire d'État):** La réponse au premier paragraphe de cette question est oui.

Comme il n'y a qu'un importateur, aux termes de l'article 15 de la loi sur la statistique, le renseignement ne peut être divulgué. Cela répond au paragraphe 2.

La réponse au paragraphe 3 est oui, soit le taux de la nation la plus favorisée, qui est de 20 p. 100 *ad valorem,* en application du numéro tarifaire 711.

La réponse au paragraphe 4, c'est que la direction des Aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ayant analysé des échantillons d'huile de beurre importés au Canada, a constaté que le produit renferme 99.6 p. 100 de matières grasses du lait et 0.4 p. 100 d'humidité. Ces échantillons se sont aussi révélés conformes aux exigences chimiques, quant aux matières grasses de lait, stipulées dans les règlements édictés sous l'empire de la loi sur les aliments et drogues.

La réponse au paragraphe 5, c'est que les importateurs de cette denrée ne sont pas tenus de déposer auprès du gouvernement une déclaration sur l'usage qu'ils en font. Toutefois, chacun sait que l'huile de beurre sert à la fabrication de divers produits dérivés du lait.

La réponse au paragraphe 6, c'est que l'importation de l'huile de beurre et de toute autre forme de matières grasses du lait contenant au moins 55 p. 100 de matières grasses du lait est réglementée par le décret C.P. 1957-1475 du 13 novembre 1957.

LE PIPE-LINE DU NORD ONTARIEN—CONTRATS SYNDICAUX

*Question nº 33*—**M. Fisher:**

1. Dans les contrats en cours, conclus entre la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line Corporation* et les entrepreneurs qui aménagent le pipe-line, existe-t-il des clauses concernant les contrats syndicaux conclus entre la main-d'œuvre qui doit être employée et les entrepreneurs?

2. Dans le cas de l'affirmative, quel est l'essentiel de ces clauses?

3. Avec quels syndicats et succursales existe-t-il des contrats, à l'égard de la saison de travail de 1957, dans les quatre secteurs du pipe-line, à l'ouest de la tête des Lacs?

**M. Thomas M. Bell, adjoint parlementaire, au nom du ministre du Commerce:** La réponse à la première partie est non.

Il n'y a pas de réponse à la deuxième question.

[M. Peters.]

Voici la réponse à la troisième partie: l'Association des compagnons et apprentis unis de la plomberie et de la tuyauterie des États-Unis et du Canada; le syndicat international des mécaniciens opérateurs; le syndicat des porteurs d'oiseau, des ouvriers du bâtiment et des manœuvres d'Amérique; la Fraternité internationale des charretiers, chauffeurs, entrepreneurs et aides d'Amérique.

ORDONNANCE SOR/57-450, CONTRÔLE DE SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

*Question nº 34*—**M. Barnett:**

1. Quel est l'objet de l'ordonnance SOR/57-450, concernant le contrôle de sécurité de la circulation aérienne (ordonnance sur la navigation aérienne, série V, nº 14)?

2. Quelles sont les nouvelles directives de ladite ordonnance, par rapport aux règlements antérieurs concernant la navigation aérienne?

**M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:** Je répondrai à la première partie de la question que l'ordonnance a été décrétée à la demande du ministère de la Défense nationale pour permettre l'identification du trafic aérien au-dessus de certaines régions du Canada au moyen de plans de vol et du radar Ces règlements sont demandés par le ministère de la Défense nationale dans l'intérêt de la sécurité nationale

Quant à la deuxième partie de la question, le public est au courant depuis plusieurs années des règles de sécurité, sous une forme ou une autre, pour les zones côtières et intérieures d'identification de la défense aérienne et pour les zones d'identification de la sécurité. L'ordonnnance joint ces directives aux règles des vols dans les zones d'identification de la ligne d'alerte préliminaire et de la ligne intermédiaire. Essentiellement, les exigences antérieures sont modifiées dans la mesure où il sera plus facile d'appliquer les règles du contrôle de sécurité du trafic aérien,

AMÉNAGEMENT D'UN AÉROPORT, À ALMA (P.Q.)

*Question nº 38*—**M. Gauthier (Lac-Saint-Jean):**

1. Le gouvernement étudie-t-il la question d'aménager un aéroport à Alma (Saint-Joseph d'Alma), dans le comté du Lac-Saint-Jean?

2. La ville d'Alma a-t-elle cédé au ministère des Transports le terrain requis pour l'aménagement de cet aéroport?

3. Sinon, à quel stade des démarches en est-on rendu?

4. Le ministre des Transports songera-t-il à l'affectation des sommes nécessaires à l'exécution de ce projet dans le budget des dépenses de l'an prochain?

**M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:** La réponse à la première partie est que le gouvernement a déjà aidé à la construction d'une piste d'atterrissage en gravier à Saint-Joseph

d'Alma et qu'il songe présentement à l'améliorer de manière à en faire une piste à surface dure.

En ce qui concerne les parties 2 et 3, la réponse est que le terrain n'a pas encore été transféré au ministère des Transports, mais le ministère de la Justice a nommé récemment un représentant pour agir au nom de la Couronne à propos de ce transfert.

La réponse à la partie 4 est que la question est activement à l'étude.

PRODUITS ALIMENTAIRES CONTAMINÉS PAR LA RADIO-ACTIVITÉ

*Question nº 39*—**M. Argue:**

1. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour savoir si les produits alimentaires consommés par la population canadienne sont contaminés par la radio-activité des retombées de bombes atomiques?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les directives émises par le gouvernement à ce sujet?
3. Le gouvernement a-t-il autorisé l'institution de laboratoires ou autres installations spécialisés afin de connaître les effets de la radio-activité dans l'approvisionnement alimentaire?
4. Dans le cas de l'affirmative, *a*) a-t-on jusqu'ici présenté des rapports fondés sur ses recherches? *b*) quelles sont les conclusions de ces rapports? *c*) si aucun rapport n'a encore été présenté, quand en prévoit-on la présentation?

**L'hon. Ellen L. Fairclough (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la première partie de la question, je dirai que, oui, des enquêtes ont été faites par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de conserves de poisson, et d'autres aliments en boîte ou non.

Quant à la deuxième partie de la question, je répondrai qu'on n'a adopté d'autre programme que celui qui consiste à appliquer les prescriptions de la loi sur les aliments et drogues. En ce qui concerne le ministère des Pêcheries, le thon importé,—congelé et conservé,—qui pourrait provenir d'une région contaminée est examiné à l'aide d'appareils spéciaux au laboratoire d'inspection du poisson du ministère, à Vancouver. Jusqu'ici, on n'a pas constaté de radio-activité. On n'a émis aucune directive de principe à cet égard.

En ce qui concerne la troisième partie de la question la réponse est: oui, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'est engagé dans un programme d'étude de la radio-activité de produits alimentaires, d'éléments constitués par l'environnement, tels que le sol et les pâturages, et d'autres substances biologiques.

Pour répondre à la quatrième partie, je dirai qu'on n'a jusqu'ici publié aucun rapport, mais que les résultats obtenus ont été soumis au comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets de la radiation atomique; en second lieu, les degrés de radio-activité constatés jusqu'ici dans les aliments sont insignifiants et, enfin, le travail effectué à cet égard sera résumé dans le rapport annuel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

AIDE FÉDÉRALE AUX CHÔMEURS SANS ASSURANCE, EN ONTARIO

*Question nº 40*—**M. Houck:**

1. Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province d'Ontario ont-ils conclu un accord visant à accorder une aide financière aux municipalités de cette province qui désirent assister les chômeurs auxquels la loi sur l'assurance-chômage ne s'applique pas?
2. Sinon, la province d'Ontario a-t-elle engagé des négociations avec le gouvernement fédéral en vue d'en venir à une entente et, dans le cas de l'affirmative, où en sont ces négocations?

**L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est non.

Quant à la seconde partie, la participation de l'Ontario à la loi de 1956 sur l'assistance-chômage fait actuellement l'objet d'entretiens avec les autorités de cette province.

LE PIPE-LINE DU NORD ONTARIEN—EMPLOYÉS AMÉRICAINS

*Question nº 41*—**M. Benidickson:**

1. Le gouvernement s'est-il assuré que tous les ressortissants américains qui travaillent pour le compte de la société intéressée dans les secteurs du pipe-line en voie de construction en Ontario septentrional sont entrés au Canada légalement et sont autorisés par le gouvernement à exercer le métier particulier pour lequel ils sont actuellement engagés?
2. Sinon, le gouvernement enverra-t-il des représentants de la Gendarmerie royale du Canada ou des ministères de la Citoyenneté et de l'Immigration ou du Travail en vue de faire enquête?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, cette question comprend deux parties. La réponse à la première est la suivante: on examine tous ceux qui demandent à entrer au Canada, afin de s'assurer qu'ils sont admissibles aux termes des lois et des règlements en vigueur. En outre, ceux qui demandent à entrer au Canada pour y travailler à titre de non-immigrants,—que la demande vienne de sociétés commerciales ou de particuliers,—font l'objet d'une enquête minutieuse, et l'on maintient une liaison avec le Service national de placement en vue de déterminer si des ouvriers canadiens compétents sont disponibles. Si l'on constate que des ouvriers canadiens compétents sont disponibles, on refuse la permission d'entrer au Canada en vue d'y travailler.

En réponse à la seconde partie, lorsqu'une plainte précise est portée contre une société commerciale ou un particulier pour prétendue infraction aux dispositions visant l'entrée au

Canada en vue d'y travailler, le ministère du Travail et celui de la Citoyenneté et de l'Immigration enquêtent conjointement.

LE PONT DE L'ÎLE DES SŒURS

*Question nº 42*—**M. Leduc (Verdun):**

1. Quels sont les noms des personnes qui ont préparé les plans et devis relatifs au nouveau pont devant traverser le fleuve Saint-Laurent entre Verdun et Laprairie, via l'île des Sœurs?
2. Ces plans ont-ils été définitivement acceptés par toutes les parties intéressées?
3. Des demandes de soumissions ont-elles été faites ou annoncées en vue de la construction de ce pont? Dans le cas de l'affirmative, *a*) de quelle façon, *b*) quels sont les noms des soumissionnaires et le montant de chaque soumission?
4. Un contrat général a-t-il été accordé? Dans le cas de l'affirmative, *a*) par qui, *b*) à quelle société et pour quel prix, *c*) prévoit-il l'entreprise entière, ou existe-t-il des contrats séparés pour le béton, l'infrastructure et (ou) la superstructure?
5. A-t-on accordé des sous-entreprises? Dans le cas de l'affirmative, *a*) en vertu de quelle autorité, *b*) à qui et pour quels prix, *c*) de quelle façon?
6. A quelle étape sont les travaux préliminaires, vers quelle date prévoit-on la pose de l'infrastructure et de la superstructure et quelle est la date prévue pour la fin des travaux?
7. Qui s'est chargé de la construction des piliers de béton sur la rive sud, aux approches du pont projeté?

**M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:** Monsieur l'Orateur, je puis fournir la réponse à la question nº 42; comme elle est plutôt longue et détaillée, cependant, je me demande si les honorables députés me permettraient de la déposer pour qu'on puisse l'imprimer au hansard.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre que la réponse soit imprimée au hansard comme si lecture en avait été donnée?

**Des voix:** Entendu!

**M. MacDonald (Antigonish-Guysborough):**

1. M. P. L. Pratley, avec MM. Lalonde et Valois comme associés.

2. Non, tous les plans ne sont pas encore terminés.

3. On a adjugé trois contrats pour travaux préliminaires:

*a*) A la suite d'une demande de soumissions publiques; *b*) Construction des piliers 1E, 1W, 2E et 2W; *Atlas Construction Co., Limited,* $620,063.40; A. Janin & Cie Limitée, $666,537.00; *Walsh-Canadian Construction Co., Ltd.,* $696,036.90; *Canit Construction Company Ltd.,* $721,210.00; *McNamara (Quebec) Limited,* $778,142.04; *Pentagon Construction Co. Ltd.,* $823,976.85; *The Foundation Company of Canada Ltd.,* $968,759.00.

Matériel de remblai—Extrémité nord: *Édouard Monette Limited,* $63,000.00; *Highway Paving Co. Ltd.,* $150,000.00.

[L'hon. M. Fulton.]

Fourniture et pose de matériel de remblai pour chaussée, rive sud: *Walsh-Canadian Construction Co. Ltd.,* $47,450.00.

4. Non.

5. Non.

6. Les plans relatifs à la partie principale du pont en sont actuellement rendus à l'étape finale et on prévoit que les travaux seront adjugés sous contrat au cours de la première moitié de 1958. Il est encore impossible de déterminer la date définitive d'achèvement.

7. *Atlas Construction Co. Limited.*

LE PONT DE L'ÎLE DES SOEURS

*Question nº 43*—**M. Leduc (Verdun):**

1. Lorsqu'il sera parachevé, à qui sera confiée l'exploitation du nouveau pont devant traverser le fleuve Saint-Laurent entre Verdun et Laprairie, via l'île des Sœurs?
2. Exigera-t-on des droits de péage pour utiliser ce pont?
3. Dans le cas de l'affirmative, les usagers du pont, désireux de le quitter pour se rendre sur l'île des Sœurs, seront-ils exemptés de ces droits de péage et les citoyens de Verdun recevront-ils un traitement de préférence?

**M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:** Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est: le Conseil des ports nationaux. La réponse à la deuxième partie est: oui, conformément à ce qu'a dit l'ancien ministre des Transports lorsqu'il a annoncé pour la première fois la construction du pont.

En réponse à la troisième partie, on ne prévoit ni exemption ni traitement de faveur.

## QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRE DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

USINE D'ÉNERGIE THERMIQUE, EN ALBERTA

*Question nº 57*—**M Hansell:**

1. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement du Canada a-t-il entamé des pourparlers avec quelque personne, société ou corporation, en vue de l'établissement d'une centrale thermique d'énergie, à Blairmore (Alberta) ou dans tout autre centre de la région albertaine du Pas du Nid-de-Corbeau?
2. Dans le cas de l'affirmative, avec qui et quel a été dans chaque cas le résultat de ces négotiations?

LE SERVICE PUBLIC—TRAITEMENTS ET PENSIONS DE RETRAITE

*Question nº 171*—**M Hansell:**

1. A la date la plus récente pour laquelle on possède la statistique, combien de personnes étaient à l'emploi du gouvernement fédéral au Canada, *a*) à titre temporaire, *b*) à titre permanent?
2. Quel était le montant global versé en traitements et salaires à la même date?
3. Combien d'employés de l'État reçoivent actuellement une pension de retraite et quel est le montant global versé en pensions de retraite durant le dernier mois pour lequel on possède des chiffres?

COLOMBIE-BRITANNIQUE—COMMISSION ROYALE

*Question nº 195*—**M. Christian:**

Dans quelle mesure, depuis le 1er janvier 1957 jusqu'à ce jour, le gouvernement fédéral a-t-il accordé une aide à la Commission royale chargée d'enquêter sur les problèmes des producteurs de fruits de la vallée d'Okanagan (Colombie-Britannique)?

CONFÉRENCES DE MONT-TREMBLANT ET WASHINGTON

1. Combien de délégués de tous les pays du Commonwealth ont assisté à la Conférence des ministres des finances tenue à Mont-Tremblant plus tôt cette année?
2. Combien de jours la conférence a-t-elle duré?
3. Quelle somme globale le gouvernement fédéral a-t-il dépensé à cet égard?
4. De combien de personnes, outre le ministre des Finances, se composait la délégation canadienne à la conférence sur les problèmes commerciaux et économiques tenue à Washington plus tôt cette année?
5. Combien de jours a duré la conférence?
6. Quelle somme globale le gouvernement fédéral a-t-il dépensée à cet égard?

ACHATS D'OBLIGATIONS DU CANADA, EN 1957

*Question nº 216*—**M. Hansell:**

Quelle somme représentent les obligations du gouvernement canadien achetées en 1957 par la Banque du Canada et par chaque autre société, corporation, office, commission ou ministère relevant de la Couronne?

LE SERVICE PUBLIC, À REGINA

*Question nº 227*—**M. Ellis:**

1. Le 1er juin 1957, quel était le nombre de personnes à l'emploi de chaque ministère du gouvernement fédéral dans la ville de Regina?
2. Le 1er novembre 1957, quel était le nombre de personnes à l'emploi de chaque ministère du gouvernement fédéral dans la ville de Regina?
3. Prend-on des mesures en vue de réduire dans un avenir prochain le personnel de quelque ministère du gouvernement fédéral dans la ville de Regina?

## DEMANDES DE DOCUMENTS

LE PIPE-LINE DU NORD ONTARIEN—PRÉFÉRENCE D'EMBAUCHAGE

*Demande nº 34*—**M. Benidickson:**

Copie de la clause ou des clauses contenues dans les contrats de construction du pipe-line de la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line Corporation*, concernant les obligations des entrepreneurs en ce qui a trait à la préférence à donner aux ouvriers qui résident au Canada, aux heures de travail, aux taux des salaires et aux autres conditions de travail des employés.

(La motion est adoptée.)

L'ASSURANCE-MALADIE

*Demande nº 37*—**M. Haidasz:**

Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents relatifs à l'assurance-maladie, échangés au cours des trois derniers mois entre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et les représentant de *a*) l'Association médicale du Canada, *b*) l'Association canadienne des Collèges de médecins, *c*) l'Association canadienne des hôpitaux, *d*) le Conseil canadien d'hygiène publique?

(La motion est adoptée.)

IMPORTATION D'AUTOMOBILES ET CAMIONS

*Demande nº 39*—**M. Coldwell:**

État indiquant le nombre des automobiles et des camions importés, ainsi que le pays de leur provenance, que le gouvernement fédéral a achetés *a*) entre le 1er avril 1956 et le 21 juin 1957, *b*) entre le 21 juin et le 1er septembre 1957.

(La motion est adoptée.)

## LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

PRÉSUMÉ BOYCOTTAGE PAR LES SYNDICATS INTERNATIONAUX DES OUVRIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. A. Byrne (Kootenay-Est):** J'aimerais poser une question au ministre des Transports. Lui a-t-on signalé une nouvelle parue ce matin dans la *Gazette* de Montréal et voulant que la *Canadian National (West Indies) Steamships* soit boycottée par la Confédération internationale des syndicats ouvriers, organisation mondiale qui compte 53 millions de membres. Si la nouvelle est exacte, est-ce que le ministre n'est pas maintenant d'avis qu'il y aurait lieu d'encourager la société à rouvrir les négociations avec la *Seafarers' International Union*, évitant ainsi la suppression complète de la liaison maritime Canada-Antilles.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, j'ai vu l'article dans le journal de ce matin.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** J'ai une question à poser au ministre du Travail. Le ministre a-t-il reçu du secrétaire de la Confédération internationale des syndicats ouvriers un télégramme protestant contre le transfert de ces navires d'immatriculation canadienne et prétendant que le but manifeste de ce transfert est d'éviter d'en venir à un règlement négocié avec les marins en grève? S'il a reçu un tel télégramme, voudrait-il nous communiquer la teneur de sa réponse?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu un télégramme du groupement dont parle l'honorable député, mais je ne puis exposer de vive voix la nature de ma réponse. Il faudrait que j'examine mes dossiers pour voir exactement ce qu'elle a été. Toutefois, le ministre du Travail n'a rien à y voir en particulier. Il s'agit d'une initiative qu'a prise la

*Canadian National (West Indies) Steamships Company.*

**M. Byrne:** Une question complémentaire. Le ministre ne pense-t-il pas que c'est là une situation grave, puisque notre commerce avec les Antilles va cesser?

**L'hon. M. Hees:** D'après ce que j'ai dit, c'est évidemment une affaire grave; c'est précisément pourquoi la société de transport maritime a tâché, par les dispositions qu'elle a prises, de sauvegarder ce commerce.

**M. Byrne:** Monsieur l'Orateur, est-ce seulement l'an dernier...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je regrette, mais j'ai accordé la parole à l'honorable député de New-Westminster.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Le ministre ne songerait-il pas maintenant à réunir immédiatement le comité spécial des chemins de fer et de la marine marchande en l'autorisant à convoquer des témoins du syndicat international des marins, des représentants de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* et du syndicat, et tous autres témoins qu'il voudra, et à exiger les documents et écrits dont il pourrait avoir besoin pour étudier les circonstances qui ont entraîné le transfert de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited* à la Trinité?

**L'hon. M. Hees:** La direction de la *Canadian National (West Indies) Steamships* me dit qu'elle est en train d'examiner à fond toutes les conséquences du rétablissement du service.

**M. Barnett:** Puis-je poser une autre question, pour éclairer ma lanterne? Le ministre dit-il qu'après avoir consulté ses dossiers il apportera demain l'essentiel de sa réponse à la Chambre?

**L'hon. M. Starr:** C'est ce que je voulais faire comprendre à l'honorable député.

**M. Byrne:** Autre question au ministre des Transports. N'est-ce pas l'an dernier encore que le ministre des Transports lui-même disait qu'il ne devrait plus y avoir d'autres transferts de navires canadiens à aucun pays étranger ou du Commonwealth?

**L'hon. M. Hees:** Je ne crois pas que ce soit l'an dernier. C'est il y a deux ans que j'ai parlé du sujet. A ce moment-là, si ma mémoire est exacte, j'ai exprimé l'avis que, s'il était pratique et possible...

**Des voix:** Ah! non!

**L'hon. M. Hees:** Si les honorables députés veulent bien se reporter au compte rendu,—c'est toujours profitable de le faire,—ils verront que j'ai dit qu'il était très souhaitable, autant que la chose était pratique, d'avoir des navires battant pavillon canadien.



*(Texte)*

## ÉDIFICES PUBLICS

### SHAWINIGAN-FALLS—NOUVEL IMMEUBLE FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J.-A. Richard (Saint-Maurice-Laflèche):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics.

*(Traduction)*

J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. A-t-il l'intention de lancer prochainement à Shawinigan-Falls la construction d'un édifice public où seraient logés tous les services du gouvernement fédéral? Une décision dans ce sens aiderait à atténuer le chômage qui prend des proportions alarmantes d'une journée à l'autre.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. La réponse, c'est que le budget de l'ancien gouvernement pour l'exercice 1956-1957 renfermait un crédit de $525,000 pour cet édifice, mais que rien n'a été fait. Le budget de 1957-1958 renferme un crédit de $275,000, mais, jusqu'à maintenant, les plans n'ont pas été complétés. On s'attend qu'ils le soient d'ici le 15 janvier 1958; on lancera alors un appel d'offres et nous espérons que la mise en chantier pourra avoir lieu vers la fin de mars.

## LES FINANCES

### INTERPELLATION PORTANT SUR LA PRÉSENTATION DE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances dirait-il à la Chambre à quelle date il espère pouvoir présenter les prévisions budgétaires et les diminutions d'impôt qu'il a promises, hier soir, à la télévision?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je ne pense pas avoir promis quoi que ce soit hier soir à la télévision, mais lorsque le temps viendra de faire une déclaration à la Chambre, je puis assurer à l'honorable député que je m'exécuterai.

LA LOI SUR LES DROITS SUCCESSORAUX—INTERPELLATION AU SUJET DE MODIFICATIONS ÉVENTUELLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. Hansell (Macleod):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le 31 octobre, le ministre a répondu, à une question que je lui avais posée, que des modifications à la loi fédérale sur les droits successoraux faisaient l'objet d'une étude active. J'aimerais donc savoir si cette étude active en est parvenue au point où des mesures peuvent être prises et où nous pouvons nous attendre à ce que des modifications nous soient proposées?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** L'étude de cette question avance, et je pense que mon honorable ami recevra très bientôt une réponse complète à sa question.

INTERPELLATION AU SUJET D'UNE RÉDUCTION DE L'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS COMMERCIAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. C. Stinson (York-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. De quels renseignements le gouvernement dispose-t-il quant à l'éventualité de la réduction des taux d'intérêt exigés par les banques sur les prêts commerciaux?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir annoncer à la Chambre que l'une des grandes banques à charte du Canada a annoncé aujourd'hui qu'à compter de lundi prochain elle réduira de 5¾ p. 100 à 5½ p. 100 son taux à l'égard des prêts de premier ordre, et on s'attend que les autres banques à charte suivent cet exemple en temps utile. Je suis sûr que cette nouvelle mesure de relâchement de l'argent, du crédit et des taux d'intérêt, sera accueillie par tout le monde avec satisfaction.

**L'hon. George C. Marler (Saint-Antoine-Westmount):** Pourrais-je poser une question supplémentaire; le ministre des Finances s'attribue-t-il le mérite de cette initiative des banques à charte?

**L'hon. M. Fleming:** Le gouvernement réclamera certainement le mérite qui lui est dû pour le grand nombre de mesures qu'il a prises pour tenter de rendre plus faciles l'argent, le crédit et l'intérêt, et il est très heureux que les efforts qu'il a déployés à cette fin aient porté fruit.

**L'hon. M. Marler:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question complémentaire? Le ministre des Finances aura-t-il prochainement l'occasion de nous dire au juste ce que le gouvernement a accompli à ce propos?

**L'hon. M. Sinclair:** Au cours d'une émission télévisée!

## ASSURANCE-SANTÉ

CONTRIBUTIONS DIRECTES PROPOSÉES POUR REMPLACER LA MÉTHODE ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Cependant, vu la déclaration qu'il a faite cet après-midi, peut-être que le premier ministre serait mieux en mesure d'y répondre.

Combien de provinces ont indiqué qu'elles voulaient le programme d'hospitalisation établi de telle sorte que le gouvernement fédéral verse une contribution au titre de la santé nationale tout en laissant les détails administratifs du programme entre les mains des autorités provinciales?

**L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, dès que je suis entré à la Chambre cet après-midi, on m'a prévenu qu'on poserait cette question. Si l'honorable député veut dire que nous ne devrions pas avoir de loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques,—en d'autres termes, que nous devrions supprimer le bill nº 320 et simplement verser des subventions aux provinces à cette fin,—je dois lui dire qu'il n'existe aucun échange de correspondance avec les provinces à ce propos.

**L'hon. M. Sinclair:** C'est une trop bonne loi.

**L'hon. M. Monteith:** Je me trompe peut-être. Je n'ai pas eu l'occasion de vérifier mes dossiers; mais, si je me suis trompé, je le ferai savoir à l'honorable député.

**M. Olson:** Autre question, qui, peut-être, pourrait éclairer la précédente: combien de provinces estiment que le gouvernement fédéral attache trop de conditions au bill?

## LE BÉTAIL

DEMANDE D'UNE MESURE LÉGISLATIVE VISANT L'ABATTAGE SANS CRUAUTÉ DES ANIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** Le ministre de l'Agriculture nous dirait-il si la Chambre sera saisie, au cours de la

présente session, d'une mesure législative visant l'abattage sans cruauté des animaux de ferme?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, cette question s'adresse plutôt au ministre de la Justice, qui a fait récemment une déclaration à ce sujet ici même. Aucune mesure législative particulière n'est prévue à ce sujet pour la présente session.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être, pour compléter ce que vient de dire le ministre de l'Agriculture, de mentionner que, il y a une dizaine de jours, peut-être deux semaines, nous avons eu des entretiens avec les représentants du comité qui a étudié la question en Ontario. Nous avons soigneusement étudié le rapport de ce comité, ainsi que le résultat des recherches qu'il a faites. Or, même si aucune mesure législative n'est actuellement prête à être présentée, je puis assurer au député, ainsi qu'à toute la Chambre, que nous ne cessons d'étudier cette question, parce que nous reconnaissons qu'il s'agit d'un problème très important et considéré tel par bien des gens.

## LA TÉLÉVISION

SUPPRESSION DE L'ÉMISSION "LA FAMILLE PLOUFFE"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Guy Rouleau (Dollard):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu National. Le ministre sait-il que, dans le dernier numéro de l'hebdomadaire montréalais *Radio-Monde*, un article d'André Rufiange fait état d'une rumeur fort répandue selon laquelle, à la suite de critiques formulées en cette Chambre par l'honorable député de Beauce, l'émission populaire télévisée "La Famille Plouffe" serait désormais supprimée? Le ministre niera-t-il ou confirmera-t-il cette rumeur?

**L'hon. G. C. Nowlan (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député a eu la bonté de me faire tenir avis de sa question avant le début de la séance. La réponse à la première partie de la question est non. On ne m'avait pas signalé l'article de *Radio-Monde* et je n'en avais d'ailleurs pas entendu parler du tout. Quant à la deuxième partie de la question, disons que la réponse est également négative, Radio-Canada ne communiquant nullement avec le ministre en ce qui concerne l'établissement des programmes, sous quelque rapport que ce soit, pas plus que le ministre lui-même ne communique avec Radio-Canada pour lui donner des avis ou des instructions à cet égard.

[M. Macdonald (Vancouver-Kingsway).]

**M. LaCroix:** Monsieur l'Orateur,...

**M. Rouleau:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Si l'honorable représentant de Québec-Montmorency veut poser une nouvelle question, il permettra peut-être au député de Dollard de poser d'abord sa question supplémentaire.

**M. Rouleau:** Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Travaux publics. Peut-il dire à la Chambre si la nouvelle maison bâtie par les Plouffe l'a été au moyen de fonds récemment consentis en vertu de la loi nationale sur l'habitation, en vue de la construction de nouveaux logements?

## LES DRAPEAUX DU CANADA

MESURES ÉVENTUELLES EN VUE DE L'ADOPTION D'UN DRAPEAU NATIONAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Wilfrid LaCroix (Québec-Montmorency):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Vu la déclaration faite par le ministre des Travaux publics le 15 novembre, selon laquelle la question du drapeau serait fort importante, je voudrais lui demander s'il est vrai que le gouvernement a décidé de prendre des mesures propres à doter notre pays d'un drapeau vraiment canadien. Ainsi qu'en fait foi la page 2088 du hansard du 13 novembre 1945...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais il me semble...

**Des voix:** Asseyez-vous! M. l'Orateur est debout.

**M. l'Orateur:** Si l'honorable député veut bien reprendre son siège, je vais lui dire pourquoi je juge ses observations irrecevables. S'il veut bien considérer la motion présentée par lui à la Chambre, il conviendra sans doute qu'il s'agit aujourd'hui d'une question qu'il a lui-même soulevée ici. Il ne faudrait donc pas qu'il adresse une question là-dessus au ministre en ce moment.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

EAUX TERRITORIALES—DEMANDE DE DÉCLARATION SUR L'ATTITUDE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question dont je lui ai donné préavis hier? Le comité interministériel qui, d'après ce qu'on nous a appris au cours de la dernière session, était

en voie de formation a-t-il signalé au gouvernement l'attitude que le Canada devrait prendre, au sujet du statut juridique du plateau continental et des eaux territoriales, dans ses observations à la conférence internationale qui, suivant le vœu de l'Assemblée générale des Nations Unies, devrait avoir lieu en mars 1958? Dans le cas de l'affirmative, le ministre se propose-t-il de faire connaître les vues du gouvernement à la Chambre des communes et prendra-t-on des dispositions pour que ce très important sujet soit discuté?

**L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de Vancouver-Est de m'avoir envoyé un préavis de sa question, que j'ai reçu,—je ne sais pas ce qui est arrivé,—ce matin seulement.

**M. Winch:** Je l'ai envoyé le 26 novembre.

**L'hon. M. Smith:** Je considérerai la question comme un préavis et j'y répondrai le plus tôt possible.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### ÉTATS-UNIS ET CANADA—COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE COMMUNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. C'est vendredi dernier qu'il a pu venir à la Chambre pour la dernière fois à cause de la conférence fédérale-provinciale. Étant donné la déclaration qu'il a faite ce jour-là, voulant que les troupes canadiennes ne soient jamais appelées à servir au delà des limites du Canada, sauf avec le consentement et la volonté du Parlement, peut-il dire quand le Parlement a donné son consentement au sujet du maréchal de l'air Slemon et des quelque quarante aviateurs de l'ARC qui sont appelés à servir à Colorado-Springs? Aurait-il aussi quelque observation à formuler sur les déclarations faites en août par le ministre de la Défense nationale et voulant que les membres de l'ARC qui sont sous les ordres du NORAD ne tiennent pas compte de la frontière internationale si les besoins de la guerre l'exigeaient. Quand le Parlement a-t-il donné son assentiment à une telle ligne de conduite?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne m'a pas préavisé de cette question qui comporte bien des considérations. La thèse voulant que la désignation du maréchal de l'air Slemon au poste dont il s'agit soit de quelque façon contraire au principe que j'ai énoncé est, bien entendu, insoutenable. Ce sera, j'en suis sûr, l'avis de l'honorable député quand il y aura réfléchi. Des affectations de ce genre sont faites régulièrement et ne vicient nullement ni ne violent le principe que j'ai énoncé et d'après lequel les troupes canadiennes ne peuvent être obligées de servir en dehors du Canada, d'après l'exercice traditionnel de la responsabilité parlementaire et l'opinion générale des chefs de tous les partis qu'il doit en être ainsi. Certes, depuis 1930, personne n'a prétendu qu'elles devraient servir en dehors du Canada, si ce n'est avec l'autorisation du Parlement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le premier ministre voudrait-il répondre à l'autre partie de ma question concernant les 40 autres membres du personnel de l'ARC qui sont tenus de servir à Colorado-Springs? Voudrait-il aussi commenter la déclaration faite en août par le ministre de la Défense nationale?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je devrai prendre connaissance du document en question, parce que je ne l'ai pas sous la main. Si j'en conclus qu'il y a lieu d'élucider longuement la question, je le ferai. Autrement, je répondrai plus tard à la question, que je vais considérer comme préavis.

### AVIONS AMÉRICAINS PORTANT DES BOMBES CHARGÉES ET SURVOLANT LE CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. W. Carter (Burin-Burgeo):** Puis-je poser une question au ministre de la Défense nationale? Étant donné que le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne aurait dit que, pour être toujours prêts, les avions de bombardement américains transportent des bombes chargées dans leurs vols courants, le ministre peut-il nous dire si les avions américains peuvent voler ainsi au Canada en transportant de ces bombes?

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** En vertu d'un accord avec les États-Unis, seulement avec la permission préalable du Canada.

## LES PONTS

### ROUTE DE L'ALASKA—RÉAMÉNAGEMENT DES COMMUNICATIONS SUR LA RIVIÈRE DE LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. A. Hardie (Mackenzie-River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Pourquoi le gouvernement fédéral a-t-il confié la reconstruction du pont sur la rivière de la Paix

au ministère de la voirie de la Colombie-Britannique, au lieu d'en charger les ingénieurs de l'armée, qui, depuis dix ans, font du si beau travail de reconstruction et d'entretien le long de la route de l'Alaska?

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député qui a loué le travail accompli par les membres du corps royal de génie lorsqu'ils ont rétabli la circulation sur le pont ferroviaire. Il n'est pas exact que, comme le dit l'honorable député, la réparation ou la remise en état de ce pont ait été confiée au gouvernement provincial. Le ministère de la Défense nationale a l'intention de replacer le pont à peu près à l'endroit où il se trouve présentement, et cela à la première occasion.

## L'IRRIGATION

BRAS SUD DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN—PROGRÈS DES ENTRETIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je regrette de ne pas l'en avoir préavisé plus tôt. Signalerait-il à la Chambre de quels progrès, s'il en est, il doit faire rapport au sujet de sa discussion avec le premier ministre Douglas qui se serait déroulée plus tôt aujourd'hui touchant l'aménagement du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je suis content de voir que la question suscite un intérêt aussi général. De fait, nos négociations se sont poursuivies ce matin sur la question. Mes collègues et moi en discuterons encore après-midi. Je ne voudrais pas donner de rapport provisoire sur les négociations, même s'il convenait de le faire.

**M. Tucker:** Une autre question, monsieur l'Orateur.

**M. Hahn:** J'invoque la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je fais observer au premier ministre que, s'il avait parlé dans le microphone, j'eus été heureux d'entendre sa réponse.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je suis désolé.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, je veux demander au premier ministre, si je le puis, au bout de quel délai suivant les six mois écoulés à compter de son avènement au pouvoir il s'attend que les travaux commenceront au barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. Sauf erreur, cette date limite est passée depuis six jours et j'aimerais savoir combien de temps encore s'écoulera avant le début des travaux.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, si la question de mon honorable ami respecte la chronologie,—six mois à partir du 10 juin,—il n'est vraiment pas besoin de lui donner une réponse. Qu'il me permettre de lui dire toutefois que je crois me souvenir qu'en 1948 on allait, paraît-il, construire cet ouvrage à l'issue d'une élection complémentaire dans la circonscription de Rosthern à laquelle s'intéressait mon honorable ami.

**M. Tucker:** J'aimerais poser une autre question.

**M. l'Orateur:** Si l'autre question est analogue à la première, je doute qu'elle soit recevable.

**M. Tucker:** Il ne s'agit sans doute pas d'une question supplémentaire. Je voudrais simplement répéter celle que je viens de poser au premier ministre. Celui-ci tiendra-t-il maintenant parole et commencera-t-il ce barrage six mois après son arrivée au pouvoir?

**L'hon. M. Fleming:** Le premier ministre tient toujours parole.

*(Plus tard)*

**M. Hahn:** Je voudrais poser une question qui se rattache à celle que j'ai formulée tout à l'heure à l'adresse du premier ministre au sujet du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan. Je viens d'apprendre ce qu'il avait à dire à ce sujet. Étant donné l'intérêt suscité en bien des milieux par cette entreprise, je demanderai au premier ministre s'il fera bientôt rapport à la Chambre de l'état des progrès de cet ouvrage important

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Oui. Dès qu'il y aura quelque chose à rapporter.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—PRÉSUMÉ ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR D'APPEL INTERMÉDIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Le *Star* de Montréal à écrit récemment qu'une cour d'appel intermédiaire serait établie dans la province de Québec. Le même journal a indiqué aussi que l'établissement de cette cour dépendait de l'adoption d'une loi correspondante par Ottawa. Cette mesure aurait déjà subi la première lecture par l'assemblée législative provinciale. Puis-je demander au ministre s'il est au courant de cette mesure législative? Peut-il nous dire quelle en serait la portée et

si le gouvernement fédéral songe à présenter une mesure de ce genre?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je lis les journaux comme l'honorable député et je suis au courant des articles qui y paraissent. Cependant, je n'ai reçu aucun avis formel de la mesure qu'a pu prendre ou que pourra prendre la province de Québec; je ne suis donc pas en mesure de donner au député une réponse plus complète.

## L'AGRICULTURE

### LE FROMAGE—DEMANDE DE MAJORATION DU PRIX DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A.-P. Lavigne (Stormont):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le ministre a-t-il reçu une résolution émanant de présidents de comtés de l'Association des fromagers de l'Ontario et demandant que le gouvernement garantisse et soutienne le prix du fromage à 34c. la livre?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'ai en effet reçu une résolution, ou peut-être plus exactement, deux résolutions connexes émanant des présidents de comtés de l'Association des fromagers de l'Ontario. Toutefois, ces résolutions ne priaient pas le gouvernement de garantir et de maintenir le prix du fromage à 34c. On demandait seulement que le gouvernement prévoie des garanties bancaires qui permettent à l'office des fromagers de poursuivre l'œuvre qu'il a entreprise il y a déjà un certain temps en ce qui concerne la vente du fromage.

## LE MINISTÈRE DES POSTES

### VANCOUVER—UTILISATION DU TUNNEL ENTRE LA GARE DU PACIFIQUE-CANADIEN ET LE BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. J. Irwin (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre des Postes une question dont je lui ai donné avis. A-t-on achevé le tunnel qui doit relier, à Vancouver, la gare du Pacifique-Canadien au nouveau bureau de poste? Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le coût définitif? Servira-t-il à d'autres fins que le transport du courrier depuis la gare jusqu'au bureau de poste?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, bien que je sois tout désireux de fournir aux honorables députés tous les renseignements possibles au sujet de mon ministère, je tiens également à observer le Règlement de la Chambre; or il me semble... (*Exclamations*)

J'observe peut-être le Règlement un peu mieux que les membres de l'opposition ne l'observent en ce moment. Il me semble, monsieur l'Orateur, que des questions se rapportant aux fins ou au prix d'un tunnel qui durera probablement plus d'un demi-siècle n'ont guère ce caractère pressant qu'exige le Règlement pour les questions posées à l'appel de l'ordre du jour. J'imagine que c'est sans doute à une question de cette nature que songeait M. l'Orateur Glen, en 1940, quand il a dit:

> Cependant, j'appelle l'attention des honorables députés sur la coutume canadienne bien connue selon laquelle "une question qui pourrait être insérée au *Feuilleton* ne peut être posée à l'appel de l'ordre du jour". On s'est écarté de cette règle au cours de la session actuelle; si elle était observée plus rigoureusement, un grand nombre des questions posées oralement ne seraient plus nécessaires.

**M. l'Orateur:** J'imagine que le ministre invoque le Règlement. A-t-on des commentaires à formuler à propos du rappel au Règlement?

**M. Dupuis:** Un mot seulement; j'ai vérifié le nombre des questions que l'honorable député a posées au cours de la dernière session.

*(Plus tard)*

**M. Irwin:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. J'ai posé tantôt une question au ministre des Postes et il a invoqué le Règlement. Le ministre des Postes croit-il vraiment que j'ai imaginé cette question? J'ai environ sept lettres où on la pose au ministre des Postes.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, j'ai tâché de bien faire comprendre dans ma réponse que nous voulons bien communiquer tous les renseignements à l'honorable député, mais qu'il s'agissait d'une question qui, d'après le Règlement, doit être inscrite au *Feuilleton* et non pas être posée à ce moment-ci.

**L'hon. M. Martin:** Qui donc est l'Orateur?

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Cette question ne devrait pas être posée à ce moment-ci. Quoi qu'il en soit, il y a peut-être lieu d'ajouter qu'elle aurait dû être posée au ministre des Travaux publics, qui s'occupe de ce domaine.

**M. Robichaud:** J'aimerais poser une question complémentaire.

**M. l'Orateur:** La Chambre n'est saisie d'aucune question. L'honorable député de Burnaby-Richmond (M. Irwin) a posé la question de privilège, en disant qu'il n'avait pas reçu de réponse à sa question. Ce n'est guère une question de privilège parce que, ainsi que je

l'ai déjà expliqué, les députés n'ont pas le droit d'insister pour obtenir des réponses. Ils ont le droit de poser des questions et, en temps voulu, de commenter les réponses qu'ils ont reçues, mais ils n'ont pas le droit d'insister pour obtenir des réponses quand on n'en donne pas.

## LE LOGEMENT

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—DEMANDE DE RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** J'aimerais poser une question soit au ministre des Finances soit au ministre des Travaux publics. J'aimerais savoir si le gouvernement se propose de prendre des mesures pour réduire le taux d'intérêt exigé aux termes de la loi nationale sur l'habitation.

**L'hon. C. Green (ministre des Travaux publics):** Non, nous n'avons pas l'intention de réduire le taux d'intérêt.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

YUKON ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST—LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. A. Hardie (Mackenzie-River):** J'aimerais demander au ministre du Travail s'il est au courant de la grave crise de chômage qui sévit au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest? Dans le cas de l'affirmative, quelle mesure le gouvernement compte-t-il prendre pour résoudre ce grave problème?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Permettez-moi de répondre à l'honorable député que le même principe s'applique au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest comme au reste du Canada. Nous avons pris et prenons presque tous les jours des mesures propres à atténuer le chômage dans toutes les régions du Canada.

**L'hon. M. Sinclair:** Il y a deux fois plus de chômage que l'an dernier.

## L'ÉNERGIE

NOUVELLE-ÉCOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK—ENTENTE SUR L'EXPLOITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. J. MacEachen (Inverness-Richmond):** Permettez-moi de poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Le ministre peut-il nous dire si une entente est intervenue entre le gouvernement fédéral et les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick sur les détails de l'entreprise de production d'énergie ou, dans le cas de la négative, à quelle date on s'attend de signer un tel accord?



**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Les représentants des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et ceux du gouvernement fédéral travaillent encore à arrêter les détails de l'accord. Je ne saurais dire quand l'annonce en sera faite, mais je sais qu'ils ont été très occupés. Je n'ai reçu d'eux aucune nouvelle depuis deux ou trois jours.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE RÉPONSES AUX QUESTIONS INSCRITES AU "FEUILLETON"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. J. Robichaud (Gloucester):** Une question au ministre des Postes. Étant donné le rappel au Règlement du ministre, dira-t-il à la Chambre quand je puis espérer obtenir une réponse à la question que j'ai inscrite au *Feuilleton* le 7 novembre, il y a 20 jours, et qui concerne son ministère?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Aussitôt que possible, monsieur l'Orateur. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour être utiles au député.

## LES CÉRÉALES

PRÉTENDU REFUS D'AVANCES POUR SUPERFICIES AFFERMÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort):** Je voudrais poser une question au ministre du Commerce. Cependant, comme il est absent, j'adresserai ma question au sous-ministre ou au ministre suppléant. A-t-on porté à la connaissance du ministre qu'on refuse aux cultivateurs des paiements anticipés sur leurs superficies prévues simplement parce qu'ils ont affermé d'autres terres?

**L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Commerce):** J'ai été prévenu de la question quelques instants avant d'entrer à la Chambre, et je n'ai pas encore eu le temps de me renseigner. Je devrai demander au député de m'autoriser à la considérer comme préavis.

## LE COMMERCE

MISSION AU ROYAUME-UNI—ACHAT D'ALUMINIUM

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. J. Henderson (Kingston):** J'aimerais poser une question au ministre suppléant du Commerce au sujet de la mission canadienne

d'achat dont le gouvernement, s'est fait le parrain et qui est présentement en Grande-Bretagne. Est-il vrai que les membres de cette mission peuvent conclure des ententes pour l'importation au Canada de produits en aluminium du Royaume-Uni?

**L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Commerce):** Il me semble que l'honorable député aurait pu répondre aussi bien que moi à cette question. S'il désire poser cette question, dont il ne m'a pas prévenu, je veux bien la tenir pour un avis et lui donner éventuellement la réponse que je pourrai trouver.

## LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

### MODIFICATIONS CONCERNANT LES PÉRIODES DE PRESTATIONS SAISONNIÈRES, LES PAIEMENTS, ETC.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail)** propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'assurance-chômage, en vue de prolonger la durée des périodes de prestations saisonnières, d'augmenter le nombre des paiements de prestation auxquels les réclamants peuvent avoir droit durant ces périodes et de pourvoir à d'autres matières connexes.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Courtemanche.)

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur le président, je veux tout d'abord remercier les autres partis représentés à la Chambre d'avoir bien voulu me permettre de faire franchir au projet de loi toutes ses étapes immédiatement après le débat sur le projet de résolution. J'espère que les députés collaboreront sincèrement avec moi en facilitant l'adoption du bill. Il doit aller au Sénat, y être adopté et recevoir la sanction royale. Je tiens à ce que ceux qui auront droit aux prestations saisonnières en vertu de cette nouvelle modification ne tardent pas à les toucher.

Ces dernières semaines, plusieurs députés ont demandé si le gouvernement avait l'intention de modifier dès la présente session la loi sur l'assurance-chômage. Ces questions témoignaient de l'inquiétude que nous éprouvons tous au sujet de la situation actuelle de l'emploi.

Avant d'expliquer le bill qui tend à modifier les dispositions de la loi portant sur les prestations saisonnières, j'aimerais expliquer la situation actuelle sous ce que je crois être son vrai jour. Vous vous rappellerez, monsieur le président, que la dernière période où la situation de l'emploi avait suscité de vives inquiétudes, ce fut durant l'hiver de 1954-1955.

J'aimerais qu'on compare les chiffres relatifs à deux mois qui ont précédé cette date et les chiffres correspondants de cette année. Nous constatons qu'en août 1954, le nombre des chômeurs en quête de travail représentait 3.1 p. 100 des effectifs ouvriers. En août 1957, la proportion n'était que de 2.8 p. 100. En septembre 1954, les chômeurs à la recherche d'un emploi constituaient à nouveau les 3.1 p. 100 de la main-d'œuvre tandis qu'en septembre 1957, cette proportion était de 3.2 p. 100. Nous arrivons à octobre et nous constatons qu'en 1954, la proportion était de 3.3 p. 100 contre 3.5 p. 100 en 1957.

Il importe aussi de noter, monsieur le président, que le nombre des personnes ayant une activité rémunérée s'est accru de près d'un demi-million d'octobre 1954 à octobre 1957, tandis que, pour la même période, le nombre des chômeurs n'augmentait que de 28,000 environ. Devant ces chiffres et sans vouloir minimiser le problème, il est juste d'affirmer que nous nous sommes déjà tirés de situations virtuellement aussi difficiles que celle d'aujourd'hui. De plus, il existe un élément favorable en ce sens que le présent gouvernement n'a pas l'intention de se croiser les bras et de laisser les choses suivre leurs cours.

J'ai signalé, depuis le début de la session, que quand nous avons restreint l'affluence d'immigrants jusqu'à la fin de l'année, doté notre économie de 150 millions de dollars pour la construction de maisons, stimulé l'activité de notre service national de placement dans la recherche d'emplois, et intensifié notre campagne qui vise à créer des emplois durant l'hiver, nous avons montré que le problème nous préoccupe. Nous proposons maintenant de modifier la loi sur l'assurance-chômage afin d'augmenter le montant de la prestation à verser aux personnes assurées qui sont en chômage durant l'hiver, la saison où ils ont le plus de difficulté à se trouver du travail. Nous estimons que les modifications que nous proposons accroîtront de 13 millions de dollars le pouvoir d'achat de ces gens qui en ont tant besoin et qui peuvent le dépenser de la façon la plus avantageuse.

A l'heure actuelle la loi prévoit que les prestations saisonnières peuvent être versées pour la période comprise entre la semaine où tombe le 1er janvier et la semaine où survient le 15 avril, c'est-à-dire durant 16 semaines. Toutefois, même avant le 1er janvier beaucoup de chômeurs sont inadmissibles aux prestations régulières, et un grand nombre d'autres sont encore en chômage lorsque la

saison actuellement prévue pour les prestations se termine le 15 avril. L'objet du bill est de prolonger d'un mois à chaque bout la période des prestations saisonnières, afin qu'elle s'étende du 1er décembre jusqu'au 15 mai, soit une durée de 24 semaines. On ne saurait peut-être mieux expliquer l'effet qu'aura la prolongation de la durée des périodes de prestations saisonnières qu'en recourant à quelques simples exemples.

Premièrement, les réclamants peuvent faire valoir leur droit aux prestations saisonnières de deux manières. La première s'applique à ceux qui n'ont pas versé assez de contributions pour avoir droit aux prestations régulières, mais qui, néanmoins, comptent 15 semaines de contribution depuis la fin du mois de mars précédent. La seconde manière s'applique à ceux dont les prestations régulières se sont éteintes depuis le 15 mai précédent, même s'ils n'ont pas fait une seule contribution depuis cette date. En vertu de la loi actuelle, les réclamants du premier groupe bénéficient d'une durée de prestations de 10 semaines au minimum et de 16 semaines au maximum. La revision projetée prévoit un minimum de 13 semaines et un maximum de 24 semaines.

En ce qui concerne les réclamants du deuxième groupe, monsieur le président, la durée des prestations suivant la loi actuelle est la même que celle qui a été autorisée pour la dernière réclamation régulière avec un minimum de 12 semaines et un maximum fixé de 16 semaines étant donné la fin de la période de prestations saisonnières. La revision que nous proposons ne touchera pas la période minimum mais accroîtra naturellement la période maximum à 24 semaines, ce qui représente un accroissement de 50 p. 100.

La date d'entrée en vigueur de la mesure législative proposée est le 1er décembre. Je veux dire par là que les dispositions qui y sont prévues s'appliqueront à toutes les réclamations présentées à l'égard de la prochaine période de prestations saisonnières. Il y aura à cela la légère exception que voici: ceux du second groupe, c'est-à-dire ceux dont la période régulière de réclamation est expirée depuis le 15 avril 1957, seront admissibles cet hiver aux prestations saisonnières prévues dans ce cas-ci. Mais les autres années il faudra que la période de réclamation régulière soit expirée depuis le 15 mai précédent.

Un autre point, c'est qu'on ne prolongera pas le privilège que possède actuellement le requérant de prestations saisonnières d'accomplir la période d'attente en décembre. Autrement dit, on le traitera comme les requérants ordinaires, et il devra accomplir sa période d'attente au début de sa période de prestations saisonnières. Cela, toutefois ne désavantagera aucunement les requérants puisque la date où ils commenceront à toucher des prestations sera avancée de trois semaines et que la période maximum où ils y auront droit est sensiblement prolongée.

[L'hon. M. Starr.]

Nous calculons qu'un grand nombre de travailleurs canadiens bénéficieront des dispositions prévues dans cette modification. L'hiver dernier, environ 214,000 personnes ont établi leur droit à des prestations saisonnières. Étant donné que, grâce à la mesure législative proposée, la période se trouvera prolongée de deux mois, nous nous attendons que le nombre de ceux qui établiront leur droit à ces prestations sera quelque peu plus élevé cette année. On pourrait dire, sans risquer de se tromper je crois, qu'environ 250,000 travailleurs bénéficieront de la mesure qui leur permettra de toucher, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, à peu près 13 millions de dollars.

**L'hon. M. Martin:** Le ministre voudrait-il répéter ce qu'il a dit? A-t-il dit que 250,000 ont touché des prestations l'année dernière?

**L'hon. M. Starr:** Non, 214,000 ont établi, l'hiver dernier, leur droit aux prestations saisonnières. Je crois pouvoir dire actuellement qu'environ 250,000 travailleurs toucheront quelque 13 millions de dollars grâce à la mesure.

**L'hon. M. Sinclair:** S'agit-il de 250,000 de plus, ou de 250,000 en tout?

**L'hon. M. Starr:** Environ 36,000 de plus. Je voudrais aussi souligner que cette modification, comme la révocation, annoncée l'autre jour, du règlement touchant les femmes mariées, augmenteront certainement le nombre des personnes cherchant emploi inscrites aux bureaux nationaux de placement dans tout le pays. Par conséquent, quand les députés se renseigneront au sujet des inscriptions sur le plan national, ils constateront qu'elles augmenteront après la mise en application au Canada des disposition dont il s'agit. Il y aura plus d'inscriptions et ceux qui s'inscrivent resteront plus longtemps sur les listes. Toutefois, cet état de choses n'influera que peu sur le tableau intitulé "Sans emploi et cherchant du travail", établi mensuellement par le bureau fédéral de la statistique. Ce tableau constituera cependant toujours l'évaluation officielle du nombre des chômeurs dans notre pays.

Aux termes des nouveaux règlements relatifs aux pêcheurs et entrant en vigueur le 1er janvier, les pêcheurs relèveront de la loi sur l'assurance-chômage; par suite, ils seront admissibles aux prestations saisonnières dont l'octroi est prévu dans la résolution à l'étude. Sous l'empire de ces nouveaux règlements, les pêcheurs auront maintenant le droit de

toucher les versements d'assurance-chômage après seulement 15 cotisations hebdomadaires. La modification apportée aux règlements visant les prestations saisonnières prévoit aussi l'octroi de prestations à certaines catégories de requérants qui ont épuisé leurs prestations régulières. Un certain nombre de pêcheurs pourraient probablement bénéficier de cette disposition.

C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant dans l'explication de ce projet de résolution et du bill qui suivra, mais je demanderais aux honorables députés de favoriser l'adoption de cette modification le plus tôt possible. Je serai très heureux de répondre à toute question, si je puis le faire. Je ne prétends pas, bien sûr, connaître à fond la loi sur l'assurance-chômage, mais je m'efforcerai d'obtenir les réponses le plus tôt possible.

**L'hon. M. Sinclair:** Le ministre a-t-il dit que la date visant les pêcheurs serait la même que pour les autres, savoir: du 1er décembre au 15 mai?

**L'hon. M. Starr:** Les versements devraient commencer le 1er décembre et, aux termes de la présente modification, ils débuteront en même temps que les prestations saisonnières, le 1er décembre, avec une semaine d'attente.

**L'hon. M. Sinclair:** Merci.

**M. Byrne:** Monsieur le président, je veux d'abord dissiper tout malentendu qui pourrait régner à la Chambre vu que, d'après ce qu'a dit le leader, on s'est arrangé avec les trois partis de l'opposition pour terminer l'examen du bill en une journée.

On ne pourrait pas s'engager de la sorte, mais il a été convenu, en quelque sorte à titre provisoire, que si le projet de loi franchissait l'étape de la résolution, nous n'exigerions pas que le ministre prenne une deuxième journée pour présenter le bill, puisqu'il avait déjà eu l'amabilité d'en fournir un avant-projet à des membres de l'opposition.

Le leader de la Chambre a dit hier soir, vers la fin de la séance:

> Nous ne savons jamais très bien combien de temps l'autre Chambre consacrera à l'examen de ces mesures. Ces messieurs sont fort jaloux de leurs droits.

Les membres de la Chambre des communes sont évidemment tout aussi jaloux de leurs droits, comme des membres du présent gouvernement l'ont si souvent montré. Nous voulons donc qu'il soit bien entendu que, si la mesure arrive aujourd'hui à sa deuxième étape, nous serons heureux d'en poursuivre l'examen. Toutefois, nous ne voulons aucunement que le débat soit limité de quelque façon que ce soit.

Dans ses premières observations, le ministre du Travail s'est donné beaucoup de mal pour essayer de minimiser la gravité du chômage, par exemple en comparant les années 1957 et 1954 quant au pourcentage du chômage par rapport à la main-d'œuvre disponible. Pour cette raison et d'autres encore, j'estime que nous devrions pouvoir faire un examen suffisant de la question du chômage, telle qu'elle existe aujourd'hui. Que nous ayons maintenant une saison automnale dont la durée est de six mois, cela indique que le problème du chômage est très grave.

Comme on le dit de temps immémorial dans le pays d'où je viens, dans les hautes montagnes où il gèle presque tous les mois de l'année:

> Nous n'avons évidemment que deux saisons: le 1er juillet et l'hiver.

Nous ne voulons pas, je pense, que tout le monde croie que l'été dure six mois dans tout le Canada et que l'hiver y est rigoureux les six autres mois. Nous devons donc nous rendre compte qu'il s'agit d'une mesure d'urgence qu'on nous présente, le gouvernement ayant parfaitement constaté l'existence d'une telle situation critique, malgré les observations que le ministre des Finances a faites hier soir, ainsi qu'à la télévision au cours de sa conférence de presse, et malgré d'autres observations de date moins récente qu'il a faites à Toronto, alors qu'il cherchait à prouver que le chômage n'est pas grave.

Je veux simplement, pendant quelques instants, exposer la situation véritable qui règne au Canada. En Colombie-Britannique, l'industrie des sciages a accusé un fléchissement d'environ 30 p. 100, ce qui veut dire que nous avons près de 30,000 chômeurs, sinon plus, dans cette seule industrie. L'industrie des bas métaux s'enfonce dans le marasme et les congédiements se multiplient d'une journée à l'autre. Un signe déconcertant se remarque dans ma circonscription. Dans la disette des années 30, l'exploitation de l'or rapportait, et dans la vieille région du ruisseau Wild-Horse, où des gens réussissaient alors à vivre de cette industrie de l'or, de telles entreprises ressuscitent. On aménage des sluices, etc. Tout en me réjouissant de la naissance d'une industrie, j'espère que ce n'est pas un indice de l'avenir de l'industrie minière. Même si nous voulons la prospérité des mines d'or, nous espérons que cela n'annonce pas une crise, phénomène au cours duquel l'exploitation de l'or est florissante.

On a congédié quelque 1,700 ouvriers à Kitimat. Ce sont les chiffres dont je dispose, mais nous savons que chaque jour beaucoup perdent leur emploi. Les pétroles albertains connaissent une crise grave, notamment en

raison des programmes du gouvernement actuel qui étouffent l'industrie du gaz et du pétrole, ainsi que les industries connexes.

Le chômage sévit dans d'autres provinces des Prairies. Dans l'Ontario, Toronto comptait quelque 27,000 chômeurs en septembre. Tout récemment, la société Ford a congédié 2,400 ouvriers. Ce sont des congédiements massifs, mais il s'en fait de moindres chaque jour.

Il se produit de rapides contractions de l'emploi dans la province de Québec et dans les provinces Maritimes. Nous avons 35,000 chômeurs, là où les effectifs ouvriers sont très faibles par rapport au reste du pays. Et pourtant le secrétaire d'État s'adressant l'autre jour à un rassemblement conservateur disait que, depuis son avènement au pouvoir, son parti avait créé beaucoup d'emplois.

Je crains que le plus grand nombre des emplois ainsi créés n'aient été dans les bureaux de la Commission d'assurance-chômage. J'ai ici des coupures, une vingtaine, provenant de divers journaux. Ce sont des déclarations de personnes sérieuses sur la gravité du chômage qui a surgi cet automne.

**Une voix:** Beaucoup de déclarations ont été faites le 10 juin.

**M. Byrne:** Une question a été soulevée ici aujourd'hui à propos du commerce avec les Antilles. Les échanges sont interrompus depuis près de 6 mois sans que quiconque s'efforce sérieusement de régler la grève de la *Canadian National Steampships*. Si l'on n'y voit bientôt, toute reprise de ce commerce sera à jamais exclue. Il ne manquera pas de s'ensuivre un chômage considérable. Il est certain, en tout cas, que la perte de leur situation par ces marins augmentera de 250 le nombre des chômeurs.

On a prétendu qu'il y aura, cet hiver, 750,000 chômeurs en tout. Ces prévisions doivent se fonder sur des données statistiques quelconques. Mais que fera le gouvernement pour soulager les victimes de cette situation? Certes, il dégage d'autres crédits au titre de la construction domiciliaire, au beau milieu de l'hiver, alors qu'il est peu probable qu'un grand nombre de maisons neuves soient mises en chantier. Toutefois, le fait que nous dégagions ainsi d'autres crédits afin de permettre à des ouvriers de construire des maisons qui coûtent entre $12,000 et $16,000, ne saurait activer d'une façon trop manifeste le programme de construction. Il faudra faire autre chose, le coût élevé des maisons, à l'heure actuelle, mettant celles-ci au delà des moyens des travailleurs ordinaires.

Lorsque le gouvernement actuel siégeait dans l'opposition il avait beaucoup de remèdes à proposer en ce qui concerne le logement. Aujourd'hui encore, on demandait au ministre des Travaux publics si le gouvernement entendait abaisser les taux d'intérêt, conformément à ce que viennent de faire les banques à charte. Lorsque les conservateurs siégeaient dans l'opposition, ils ont souvent demandé une réduction de l'intérêt, demandant aussi que soit ramenée, à 5 p. 100 ou moins, la première mise. Nous accueillons avec plaisir ce dégagement des crédits, mais il faut aller plus loin et s'attaquer de front au problème.

Le chômage tient actuellement à une surabondance de biens de consommation. Nous avons un excédent de marchandises,. Cela étant, le gouvernement a envoyé des agents à l'étranger. Il a envoyé 50 personnes au Royaume-Uni pour acheter plus encore de marchandises, de façon à surcharger davantage les magasins. Certes, nous tenons à ce que notre commerce avec la Grande-Bretagne soit augmenté de toutes les façons, mais il me semble qu'à un moment où nous vendons actuellement plus à la Grande-Bretagne que nous ne lui achetons, les vendeurs devraient nous arriver de ce pays. C'est eux qui devraient venir chercher à montrer aux Canadiens les articles qui, selon eux, pourraient être vendus chez nous. L'intervention du gouvernement, en ce qui me concerne, me paraît au rebours du bon sens. Nos stocks de marchandises, dans les fermes comme dans les usines, sont considérables, mais on a rien trouvé de mieux à faire que de chercher à les augmenter. Tout cela peut être fort bien, mais il me semble à moi, en particulier, que c'est là chercher à réaliser des promesses électorales d'une façon assez indue. Cela me semble être, en quelque sorte, de la poudre aux yeux. Tandis que nous espérons qu'on obtiendra ainsi le résultat voulu quant au commerce, je doute, pour ma part, que les conséquences soient aussi importantes qu'on nous l'a fait entrevoir.

Il y a, dans le sud de l'Ontario, même dans l'industrie électrique, un grand nombre de chômeurs auxquels on a dit qu'une commande d'outillage électrique, de générateurs, etc., portant sur 10 millions de dollars, avait déjà été placée. Tout cela est bel et bon. Nous nous rendons évidemment compte que si nous vendons à la Grande-Bretagne il nous faudra aussi lui acheter quelque chose; mais nous traversons maintenant ici une période de chômage grave, alors que, bien que je lise de façon assez continue les journaux britanniques, je n'ai pas encore relevé qu'il y ait, en Angleterre du chômage massif, ou même que la situation soit grave à cet égard.

On a appelé mon attention (ce n'est pas un point très important, monsieur le président) sur ce que, durant son séjour au

Royaume-Uni, la mission commerciale sera soigneusement dirigée de façon à contourner l'Irlande du Sud. Elle se rendra brièvement en Irlande du Nord, mais évitera prudemment l'Irlande du Sud. J'ai ici un compte rendu rédigé par Harold Morrison pour la *Presse canadienne* et publié dans un des journaux des provinces Maritimes. Voici ce qu'il y est dit:

> Les membres de la commission visiteront toutes les parties de l'Angleterre, de l'Écosse et du Pays de Galles à bord d'un train spécial. On fera même une excursion d'une journée jusqu'à Belfast dans le nord de l'Irlande mais on prendra bien soin d'éviter la république irlandaise de l'Eire. On ne se propose pas d'y aller.

A titre d'Irlandais, je suis d'avis qu'on devrait...

**Une voix:** Faire une petite excursion à Dublin?

**M. Byrne:** ...se rendre jusque dans le sud de l'Irlande, à bord de ce train spécial, à seule fin d'y constater comme c'est un beau pays. De plus, comme nous voulons assurément aider notre commerce, la commission, en accomplissant son travail, pourrait peut-être trouver dans le sud de l'Irlande un marché assez important.

Le ministre a donné des explications sur le projet de loi. Nous approuvons sans hésiter l'amendement. Je le répète, il prouve que le gouvernement se rend compte qu'il existe une grave crise de chômage au Canada et qu'il prend en conséquence des mesures pour aider ceux qui resteront pendant longtemps sans travail. La mesure aidera assurément ceux qui n'auront pas d'emploi durant la période des Fêtes puisqu'ils pourront toucher les prestations au cours de la première semaine de décembre. Je prends note que la portée de la disposition s'étend jusqu'au milieu de mai, mois où, dans certaines régions, on entrevoit certains signes du printemps. Tout indique malheureusement que cette année il y aura encore un grand nombre de chômeurs à ce moment-là.

Le ministre ne nous a pas dit si le gouvernement est disposé à remplir cette caisse d'urgence, au besoin, en puisant à même le Fonds du revenu consolidé. Pour ma part, étant donné que nous sommes en présence d'une situation d'urgence et vu que le gouvernement a maintenant donné à entendre qu'il est disposé à fournir une aide plus généreuse aux provinces, en rayant de la loi d'assistance l'article restrictif, j'espère qu'il ne s'attend pas de recouvrer cet argent de la caisse d'assurance-chômage qui se compose, évidemment, de l'accumulation des cotisations des employeurs, des employés et du gouvernement.

Je pense que c'est tout ce que j'ai à dire. Nous sommes heureux qu'on présente cette mesure législative, surtout que le gouvernement reconnaisse que la situation actuelle est très grave, qu'il se prépare à y faire face et veuille ne pas illusionner le public plus longtemps.

**M. Barnett:** Monsieur le président, je tiens d'abord à remercier le ministre du Travail d'avoir exposé sans détour et en détail ce que le gouvernement entend faire. A mon avis, les renseignements qu'il a donnés au début de l'étape du projet de résolution nous permettront de parler de la question de façon sensée et il est bien possible que, à cause de cela, le débat précédent la deuxième lecture soit plus bref. Mais, à mon avis, il convient, à l'étape du projet de résolution, que nous examinions certains aspects de la situation qui a nécessité la présentation de ce projet de résolution, que nous l'étudiions dans la perspective qui convient.

Le ministre des Finances a apparemment clamé, à la télévision ou ailleurs, que le chômage n'est pas à l'état critique au Canada. D'autre part, je remarque que des porte-parole du parti libéral, dont le préopinant, ont clamé, eux, que le chômage présente un tableau bien sombre. Selon eux, le chômage est à l'état de crise, tant pour ce qui est du nombre des chômeurs que pour la proportion de l'ensemble de nos effectifs ouvriers qui sont actuellement sans emploi et à la recherche de travail. Voilà ce qu'on n'a cessé d'affirmer. Je dirai qu'à l'heure actuelle, tout au moins, je n'ai pas l'intention de participer à cette discussion, car je crois pouvoir dire en toute justice que nous, cécéfistes, avons toujours soutenu qu'il y a état d'urgence chaque fois qu'un de nos concitoyens est sans travail, et que le chiffre total des chômeurs n'est que la multiplication d'un état d'urgence individuel auquel il convient de remédier et dont chacun de nous devrait se préoccuper.

Il est indiscutable, comme l'a signalé l'honorable député de Kootenay-Est, qu'il y a plus de chômage en Colombie-Britannique cette année qu'il y en avait il y a deux ans, et si chacun répartit ces chiffres selon les régions bien connues de lui, on se rend compte que nombre de gens que nous connaissons personnellement sont en ce moment en butte au problème du chômage, alors toute la situation dans son ensemble nous touche très directement.

Je viens justement de lire une brève dépêche en provenance du bureau national de placement de la Commission dans la région de la circonscription où j'habite, et qui signale qu'en ce moment il y a 1,450 chômeurs dans la région, comparativement à 456, à la même date l'an dernier. Je n'hésite pas à dire que

la proposition du ministre du Travail est la moindre chose que nous aurions pu attendre du gouvernement, compte tenu de la situation actuelle.

Nous ne pouvons nous empêcher de penser, d'autant plus que le ministre lui-même a parlé de la situation qui régnait durant l'hiver 1954-1955, à la similitude qui existe entre la manière dont le gouvernement actuel aborde le problème de l'extension du chômage et la manière adoptée par le gouvernement d'alors. Quelques-uns d'entre nous se souviendront que le premier chapitre des statuts de la session de 1955, qui a reçu la sanction royale au début de janvier 1955, était une loi modifiant la loi sur l'assurance-chômage aux fins de ramener les prestatons saisonnières ou supplémentaires, ainsi qu'on les a appelées alors, au niveau des prestations régulières.

La présente proposition est dans son essence un travail d'urgence fait à la hâte, qui altère la loi sur l'assurance-chômage. Elle sera certainement bien accueillie par le contingent additionnel des personnes qui en bénéficieront. Toutefois, je crois qu'il est important que, à cette étape même où on nous invite à nous hâter d'adopter cette mesure, nous nous rendions compte qu'elle altère la loi, en quelque sorte, et que la façon dont on nous demande d'aborder l'extension des prestations saisonnières n'est pas réellement celle qui s'impose pour modifier la loi sur l'assurance-chômage. C'est en effet une mesure que les députés devraient pouvoir étudier attentivement et en détail, au sein du comité des relations industrielles.

Il est indispensable d'examiner avec le plus grand soin si la proposition qui nous est soumise est la meilleure que le gouvernement puisse nous présenter à l'heure actuelle. Je ne me propose pas de m'étendre là-dessus cet après-midi, mais je pourrais citer les plus récentes modifications que, dans le mémoire qu'il a soumis au gouvernement le 21 octobre 1957, le Congrès du travail du Canada propose de faire apporter à la loi. A la page 14 de son mémoire imprimé, il propose l'allongement de la période des prestations saisonnières par l'addition du mois de décembre. Je crois comprendre que le gouvernement va peut-être un peu plus loin que cette proposition dans la mesure législative qu'il nous soumet, mais j'aimerais appeler l'attention du comité sur le vœu, concernant les modifications à apporter à la loi, que l'on trouve à la page précédente, soit à la page 13 du mémoire du Congrès du travail du Canada:

L'article 45 continue à nous préoccuper. Bien qu'il ait été modifié, les conditions requises pour avoir droit aux prestations restent lourdes. De nombreux réclamants qui cherchent effectivement du travail sont incapables de prouver qu'ils ont droit aux prestations, et il y a tout lieu de craindre que l'approche du chômage saisonnier ne gonfle le nombre des chômeurs qui n'auront pas droit aux prestations à cause des dispositions de cet article. Nous croyons que cette question est assez urgente pour qu'on s'en occupe immédiatement.

Si je ne m'abuse la proposition que le ministre du Travail soumet au comité aujourd'hui ne se préoccupe nullement d'une modification des conditions requises pour avoir droit aux prestations. L'article 45 de la loi sur l'assurance-chômage est, on le sait, celui qui énonce les conditions de base à remplir pour avoir droit aux prestations régulières; mais, pour ceux qui désirent des prestations saisonnières et qui n'ont pas présenté de réclamations antérieures, la période requise pour avoir droit à ces prestations restera, si je ne m'abuse, fixée à 15 semaines de contributions avant la présentation de la demande.

Le ministre se rappelle sans doute qu'hier mon collègue, l'honorable représentant de Skeena, a évoqué le problème qui se pose à certains pêcheurs de la Colombie-Britannique à cause des 15 semaines exigées pour qu'ils aient droit cet hiver à l'assurance-chômage et a signalé que, s'ils n'ont pas pu travailler pendant 15 semaines, c'était en partie à cause des règlements de fermeture promulgés par le ministère fédéral des Pêcheries et la Commission internationale du saumon du Pacifique qui détient son autorité de notre Parlement.

Des cas de ce genre qui ont été portés à l'attention des députés confirment la thèse du Congrès du travail du Canada, lequel soutient que les conditions onéreuses d'admissibilité doivent continuer d'être un sujet de graves préoccupations. Je me rappelle, et le ministre aussi sans doute, que lors de la revision de la loi sur l'assurance-chômage en 1955, le député qui représentait alors Cap-Breton-Sud et les autres députés cécéfistes qui faisaient partie du comité des relations industrielles ont insisté très fort pour dire que notre régime d'assurance-chômage ne serait pas complet tant que tous les travailleurs canadiens qui seraient en chômage sans que ce soit de leur faute, ne seraient pas admissibles aux prestations prévues dans la loi, s'ils avaient versé, selon l'avis que j'ai moi-même exprimé alors, une cotisation ou une prime à la caisse d'assurance. Nous sommes encore loin de compte cependant et le projet d'amendement ne remédiera vraiment pas à cet aspect du problème, même s'il signifie, comme le dit le ministre, que plusieurs millions de dollars seront versés en prestations.

Cela m'amène à me demander d'où viendront les prestations. Bon nombre d'entre nous qui ont suivi l'état de la caisse de l'assurance-chômage ne peuvent manquer de se préoccuper de l'équilibre de cette caisse, et

des rentrées comme des sorties. Dans mes discussions sur des questions d'assurance-chômage ou mes explications à ce sujet données à des groupes d'ouvriers de ma région, j'ai souligné que la caisse d'assurance-chômage peut être considérée par la population ouvrière du Canada comme un fonds de fiducie qui lui appartient à juste titre. J'ai souligné que cette caisse ne fait pas partie, dans le sens ordinaire du mot, des finances du gouvernement du Canada, mais qu'elle constitue un fonds de fiducie administré par la Commission dans l'intérêt de la population ouvrière du Canada et que, par conséquent, tous les versements qui en sont prélevés doivent être opérés suivant les conditions régissant cette fiducie et après qu'on a reconnu que c'est ainsi qu'il faut procéder.

Le rapport annuel de la Comission d'assurance-chômage pour l'année terminée le 31 mars 1957 comporte, comme on peut s'y attendre, un bilan. A la page 32, un graphique couvrant la période de 1953 au 31 mars 1957 indique que le solde se montait à plus de 800 millions de dollars, et qu'il s'est élevé une ou deux fois à près de 900 millions. Ce graphique montre que le solde s'est abaissé considérablement pendant l'hiver 1954-1955, période de fort chômage saisonnier dont le ministre a parlé.

Le rapport contient un autre tableau qui indique le revenu total annuel et les dépenses faites sur la caisse. Ce tableau montre que dans l'hiver 1954-1955, ou du moins au cours de cette année financière, les dépenses ont été de plus de 40 millions supérieures aux recettes de la caisse et que si, au cours des années suivantes, 1955-1956 et 1956-1957, les recettes ont été quelque peu supérieures aux dépenses, c'est grâce au placement des fonds, et au revenu de ce placement. Le rapport démontre que, sans les revenus de placement, la caisse, constituée par les contributions directes des employés, des employeurs et du gouvernement, aurait été déficitaire chacune des deux dernières années financières, que l'on considère d'une façon générale comme des périodes de chômage relativement faible. Par conséquent, à l'occasion de la proposition qui nous est soumise, et à une époque où l'on a tout lieu de prévoir une recrudescence du chômage par rapport aux deux années précédentes, c'est quelque chose dont il faut tenir compte en étudiant une proposition d'augmentation des prestations.

Sauf erreur, le ministre nous dit que, d'après ses prévisions (j'imagine qu'il s'agit d'une estimation, et rien de plus), on versera quelque 13 millions de dollars de plus en prestations, aux termes de la proposition dont nous sommes saisis. Je suppose que ce montant est en sus de celui de 30 millions environ qu'on calcule avoir versé en prestations saisonnières durant la dernière année financière. Il nous faut donc envisager la question et nous demander d'où viendront les fonds nécessaires au versement de ces autres prestations. Le projet de résolution ne dit rien de modifications à apporter à la méthode d'alimentation de la caisse, ni de l'origine des fonds, ni du montant à y verser. Dans ce cas, à moins de prendre certaines mesures, nous devrions admettre sans doute qu'il est fort probable que les prestations versées au cours de la prochaine saison vont épuiser la caisse. En outre, si la caisse s'épuise, le revenu de ses placements va diminuer. On créera effectivement une spirale décroissante des recettes.

Le gouvernement devrait donc être disposé à nous dire ce qu'il entend faire à ce propos. J'admets qu'un montant de 800 à 900 millions de dollars dans la caisse, somme qu'on a parfois appelée une sauvegarde, nous permet de convenir qu'il est financièrement possible, sans trop de risque pour la caisse, d'accepter qu'on augmente actuellement les prestations comme le prévoit la modification proposée. Je crois vraiment que le gouvernement devrait se montrer disposé à faire part à la Chambre de ses intentions au sujet des modifications à appoter à la loi ou autrement, afin d'assurer la sécurité de la caisse.

Je suis moi-même porté à croire qu'il est temps de se demander s'il n'y a pas lieu d'adopter une nouvelle attitude à l'égard de cette question, parce que le chômage saisonnier et non saisonnier découle dans une large mesure des décisions de certaines des grandes sociétés commerciales de notre pays.

L'honorable député de Kootenay-Est a parlé de la mise à pied de 2,400 employés de l'industrie automobile dans la région de Windsor. Il a signalé la mise à pied d'environ 1,700 employés à Kitimat en Colombie-Britannique. Je dirai que cette mise à pied à Kitimat est l'un des exemples les plus flagrants que nous ayons eus depuis longtemps de l'irresponsabilité totale des grands intérêts financiers du pays; si des sociétés comme l'*Aluminum Corporation of Canada* crée du chômage, en un simple tour de main, à cause d'un pur caprice de la direction, alors je dis que le moment est venu où il convient d'évaluer leur responsabilité à l'égard du chômage. Pendant trop longtemps, la classe ouvrière de notre pays a dû supporter la dureté de cœur et la cruauté des grands intérêts employeurs qui mettent sur le pavé en plein hiver des hommes sans foyer ni emploi, sans se préoccuper de penser que leur responsabilité n'existe pas seulement à l'égard de

ces gens mais à l'égard de tout le pays en tant que nation.

Les contributions à la caisse d'assurance-chômage se fondent sur un principe qui s'applique dans nombre de domaines, à savoir la participation égale de la part de l'employé et de l'employeur et une participation moindre, dans ce cas en particulier, de la part du fonds du revenu consolidé du Canada. Quand on constate qu'une si grande partie du chômage actuel est due à des mesures comme celle de Kitimat, que je viens d'exposer, on peut se demander si le principe de la contribution au profit de la Caisse devrait être maintenu à l'avenir ou si le moment n'est pas venu où il y aurait lieu d'insérer dans la loi quelque peine qui serait imposée aux employeurs qui agiraient de cette façon répréhensible.

D'après moi, les mesures relatives à l'indemnisation des travailleurs, appliquées partout au Canada, constituent un bon exemple de ce concept; elles stipulent en effet que les employeurs seront cotisés d'un montant suffisant pour défrayer les versements prévus, en proportion de l'incidence des accidents dans leur industrie. Il est peut-être temps d'étudier l'application d'un principe analogue en ce qui concerne les cotisations à la caisse d'assurance-chômage, c'est-à-dire quelque pénalité applicable aux employeurs qui emploieront un fort contingent d'ouvriers canadiens pour les relâcher soudainement, et sans tenir compte de la situation d'ensemble, sur le "marché de l'emploi", comme on dit.

Cette proposition appelle, sans doute, un examen minutieux. Les dispositions devraient être assez souples par rapport aux fluctuations normales du niveau de l'emploi dans certaines industries. Cependant, je pense qu'elles seraient surtout applicables dans les cas comme celui que j'ai mentionné comme s'étant posé à Kitimat à propos d'un programme de construction. A mon avis, quand un employeur lance une entreprise nécessitant l'embauchage de, mettons, 1,000, 2,000, 3,000 ou 5,000 ouvriers, la loi sur l'assurance-chômage ou quelque autre garantie législative exigée par le ministère fédéral du Travail devrait peut-être l'obliger à donner une garantie raisonnable de continuité de cet emploi pour une certaine période de temps ou quelque garantie d'un avis suffisant de son intention de congédier ces ouvriers.

Nous avons eu ici de temps à autre bien des discussions sur une réserve de travaux publics. Il n'y a pas longtemps, je pense, quelqu'un a demandé au ministre des Travaux publics si le gouvernement avait une réserve de tels travaux. Si nous devons maintenir au Canada une certaine réserve de travaux publics à entreprendre, je crois que n'importe quel gouvernement, quel que soit son parti politique, devrait exiger de ces grands employeurs qu'ils le mettent au courant d'avance du moment où il pourrait devenir nécessaire d'utiliser cette réserve. Il saute aux yeux que, si nous devons de temps à autre entreprendre divers travaux publics d'après les fluctuations de l'activité industrielle, ces travaux ne pourraient pas être lancés à fond du jour au lendemain et qu'il faudrait une certaine période de préparatifs. Je pense qu'une telle ligne de conduite aurait de très heureux résultats, eu égard au nombre de personnes qui demanderont des prestations au titre de la loi et pour ce qui est d'assurer le maintien du niveau de la caisse lorsque des employeurs décident de congédier de nombreuses personnes qui iront s'inscrire sur la liste des chômeurs.

Ce n'est pas, à mon avis, une question qu'il faut régler avant l'adoption de la présente proposition. Cependant, je le répète, la question de l'avenir de la caisse par suite des déboursés plus considérables qu'elle est appelée à faire est une question à laquelle le gouvernement devrait être prêt à répondre et je pense qu'il doit être disposé à nous donner une idée de ses intentions. S'il n'agit pas dans ce sens, même en nous réjouissant d'une mesure qui dissipera les inquiétures de bien des ouvriers canadiens à l'heure actuelle, nous n'en aurons pas moins lieu de nous inquiéter de l'avenir du programme d'assurance-chômage au Canada.

**M. Hahn:** Je constate avec plaisir, monsieur le président, que le gouvernement semble s'être enfin rendu compte que notre pays souffre d'un chômage grave et avoir jugé bon en cette circonstance de nous soumettre une mesure législative visant à y remédier. Quand le ministre du Travail a dit plus tôt au cours de cette session qu'il n'avait pas l'intention de le faire, qu'il n'y avait pas assez de temps pour le faire, un grand nombre des membres de notre parti se sont grandement inquiétés, car nous nous rendions bien compte qu'il existait effectivement une situation malheureuse où de nombreuses personnes auraient besoin d'aide financière, qui leur serait refusée si l'on ne modifiait pas la loi.

Je tiens à féliciter le ministre du Travail de la franche déclaration qu'il a faite en présentant cette mesure législative. Il a démontré qu'il s'intéresse au plus haut point au bien-être des travailleurs, et je suis sûr qu'il a le sentiment que cette mesure législative obtiendra les résultats escomptés, bien que j'en doute un peu sur un ou deux points.

Je tiens à le remercier d'avoir fourni à notre parti un exemplaire de l'avant-projet

de loi. C'est une méthode que d'autres ministères pourraient fort bien suivre. Nous aurions ainsi un avant-projet de la mesure avant de parvenir à l'étape de la deuxième lecture. Nous pourrions alors nous reporter à la loi et nous aurions peut-être des propositions plus concrètes à offrir à l'examen de la Chambre.

L'honorable préopinant a dit que le problème du chômage est très grave dans ma province par suite de ce qui se passe à Kitimat. Il a ajouté que les directeurs de cette entreprise faisaient preuve d'une irresponsabilité flagrante. Je l'ai écouté attentivement, car je me suis demandé s'il allait proposer que le gouvernement fédéral ou le gouvernement de la Colombie-Britannique prenne la direction de l'entreprise de Kitimat. Je me suis demandé ensuite si, dans un tel cas, il comptait que l'un ou l'autre de ces gouvernements maintienne ces usines en activité pendant une période indéfinie.

Trop souvent, à la Chambre, nous nous trouvons...

**M. Barnett:** L'honorable député me permettrait-il de signaler que j'ai parlé seulement d'un programme de construction que cette société avait entrepris et qu'elle avait soudainement abandonné.

**M. Hahn:** C'est peut-être vrai; en l'occurence, j'accepte l'explication de l'honorable représentant. Toutefois les députés qui se trouvent ici depuis quelque temps ont souvent entendu les cécéfistes non seulement donner à entendre mais aussi soutenir sèchement que la haute finance et parfois même les petites entreprises ne font pas leur devoir. Ils nous laissent ignorer ce qu'ils feraient. Ils ne nous disent jamais quelles mesures ils prendront. Ils ne précisent pas s'ils socialiseraient telle ou telle industrie.

Beaucoup de résolutions et de bills prévus au *Feuilleton* annoncent des modifications à toutes sortes de lois. On a beaucoup parlé de l'étatisation de tel ou tel genre d'industrie mais ils n'ont pas encore précisé quelle entreprise ils étatiseraient ni de quelle usine ils assumeraient la direction. Il est assez simple de rédiger une résolution sur ce sujet. Il serait intéressant de découvrir, par exemple, si nos amis de la Saskatchewan seraient disposés à étatiser l'industrie pétrolière. Si mes honorables amis croient que c'est la réponse à notre problème ouvrier, débattons une résolution en ce sens pour savoir concrètement qui de nous a raison. L'honorable député de Coast-Capilano nous a dit comment la direction se préparait à aider à résoudre le problème, en consentant même à perdre des milliers de dollars pour que l'usine continue de fonctionner afin que les ouvriers aient un foyer où passer l'hiver. Je veux parler des mines Britannia, monsieur le président.

J'ai dit que j'étais heureux que le ministre ait présenté ce bill. Je déplore cependant que le gouvernement ait jugé nécessaire d'apporter des changements à la loi car j'y vois l'aveu d'un échec sur le plan des théories économiques que le gouvernement actuel reprenait de l'ancien. La politique de l'argent cher, le relèvement des taux d'intérêt et le reste, mesures destinées à bloquer l'inflation et que le gouvernement libéral avait adoptées, n'ont pas eu le résultat escompté. Aujourd'hui le gouvernement se trouve malheureusement à devoir faire face au chômage. Tout cela prouve une seule chose: le régime économique de notre pays a failli lamentablement. Il nous faut donc le reviser.

Les créditistes ont souvent invité le gouvernement à créer un comité qui serait chargé d'étudier les mesures de resserrement du crédit prises par la Banque du Canada. Nous pourrions ainsi en établir les effets sur la situation monétaire, sur l'effectif ouvrier et sur tous les secteurs intéressés. Lorsque j'ai appris que nous serions saisis de cette mesure, je me suis demandé ce qui avait amené le gouvernement à changer d'idée. Il avait dit, certes, qu'il n'avait pas l'intention de présenter une telle mesure. Je n'ai pu m'empêcher de me demander si le changement n'était pas attribuable à l'insistance que les libéraux, les cécéfistes et nous-mêmes avons mise à parler du chômage et qui fait que la crise du chômage a fini par s'aggraver au point de nécessiter une intervention.

**L'hon. M. Starr:** C'est exact.

**M. Hahn:** Le ministre dit que c'est exact. Je rappelle au ministre et aux autres membres de la Chambre, en particulier à nos amis conservateurs, qu'ils disent en pratique que nous ne devons pas mentionner à la Chambre les problèmes pénibles, parce que cela peut les aggraver. Que nous parlions ou non de ce problème, ne change rien à la situation. J'ose dire que le programme libéral de l'argent cher n'a eu qu'un résultat, c'est que les conservateurs en ont hérité et que, dès lors, ils ne veulent accepter la responsabilité que des bonnes choses et refusent qu'on les blâme des choses malheureuses.

A mon avis, monsieur le président, il ne serait à l'honneur d'aucun membre de la Chambre de prétendre que le chômage n'est guère répandu au Canada en ce moment. Nous connaissons parfaitement la situation et nous ne gagnerions rien à fermer les yeux pour éviter de voir ce problème. Nous savons qu'il existe et on nous le rappelle. Des commettants nous écrivent pour nous dire qu'ils sont sans travail et nous demander ce que

nous pouvons faire pour les aider. Nous lisons dans les journaux des éditoriaux qui signalent l'existence d'une grave crise de chômage au Canada; pourtant, on nous dit de n'en pas parler. Ceux qui mentionnent cette question à la Chambre, l'endroit tout désigné pour traiter ce problème puisque c'est par ce moyen qu'on peut obtenir quelque chose, sont qualifiés de prophètes de malheur.

J'ai ici une coupure de la *Province* de Vancouver, numéro du 20 novembre, qui m'intéresse beaucoup car, à ce moment-là, le ministre de la Justice se trouvait en Colombie-Britannique où il discutait la très importante question du chômage qui pourrait surgir aux mines Britannia à moins que le gouvernement ne prenne des mesures pour prévenir ce chômage. Je suis sûr que tous les honorables députés, aussi bien que les représentants de la Colombie-Britannique, sont heureux de constater que la mine est en activité bien qu'il ait été question, vers le 19 novembre, de la fermer. Quoi qu'il en soit, dans cet article, le ministre de la Justice accuse l'ancien gouvernement libéral d'avoir causé ce problème du chômage par sa politique de restriction du crédit. L'article déclare que la première mesure que les conservateurs ont prise pour combattre le chômage a été de relâcher les restrictions au crédit. Je ne sais pas exactement combien le Parlement prend de temps à ressentir les effets d'un changement. Je suis sûr que nous convenons tous que, si l'inflation a été arrêtée par la politique de l'argent rare, il a fallu six ou huit mois pour ressentir les effets de tel changement.

Nos amis conservateurs nous disent maintenant que l'inflation est enrayée. Il y a quelques jours à peine, le ministre des Finances l'affirmait. Mais il a fallu toute la période allant du jour où M. Walter Harris, l'ancien ministre des Finances, inaugurait sa politique de l'argent rare jusqu'à maintenant, soit une période de plus d'un an et demi, pour enrayer apparemment l'inflation, en admettant qu'elle le soit, ce dont je doute beaucoup. Or, voici qu'au bout de quelques semaines on nous dit que, l'argent ayant été rendu plus facile, le chômage a cessé du jour au lendemain. Jusqu'à quel degré de ridicule peut-on aller? L'article cite ensuite les observations de M. Fulton:

> Les prophéties de catastrophes où se complaisent nos adversaires sont carrément exagérées et ne servent pas au mieux les intérêts de notre pays.

Après le premier ministre, qui nous qualifiait de prophètes de malheur, c'est le ministre de la Justice qui nous appelle des prophètes de catastrophe. Est-ce qu'on est un prophète de catastrophe quand on constate que le chômoge est pire qu'il ne l'était il y a un an? Est-on prophète de catastrophe quand les statistiques confirment cette vérité? Certainement pas. Est-on prophète de malheur, ou même prophète de catastrophe, quand nos commettants nous informent que des hommes et des femmes doivent s'adresser au fonds de secours de leur circonscription parce qu'il n'y a pas d'assurance-chômage pour eux et parce qu'ils ne peuvent pas trouver du travail? Ces gens sont-ils des prophètes de malheur ou de catastrophe s'ils constatent qu'il y a plus de chômeurs au cours d'une semaine qu'il y en a au cours de la semaine suivante? Je déclare au gouvernement, par votre intermédiaire, monsieur le président, que nous avons la responsabilité de soumettre ces faits à l'attention du gouvernement, si ce gouvernement n'a pas compris, comme c'est apparemment le cas, que le problème du chômage est effectivement grave. Je dis cela parce qu'on prétend qu'il n'est pas grave et que nous sommes des prophètes de malheur. Si le gouvernement ne comprend pas ces circonstances, alors que nous en prenons connaissance, n'avons-nous pas la responsabilité de faire savoir au gouvernement où il s'est trompé et de tenter de lui proposer un remède?

Cela peut paraître de mauvais augure aux conservateurs mais nous, les membres du crédit social, nous voyons une issue. Nous estimons qu'il faut rendre financièrement possible ce qui est matériellement possible, et il y a bien du travail à faire à cet égard. Il nous suffit d'avoir recours à notre imagination et de faire travailler nos méninges en administrant nos organismes financiers, afin de parvenir à rendre ces mesures financièrement possible.

Les honorables députés se rappelleront sans doute qu'il n'y a pas plus de quelques semaines, j'ai pris la parole au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône à propos de cette même question. J'avais dans cette circonstance attiré l'attention de la Chambre sur une coupure du *British Columbian* où l'on signalait qu'environ 4,500 nouveaux emplois avaient été crées, mais que la liste des sans-travail était très longue. Cet article signalait que 4,500 hommes et 1,300 femmes, soit un total de 5,800 personnes sans emploi, étaient inscrits au bureau de New-Westminster de la Commission d'assurance-chômage.

Qu'on me permette de signaler que ce chiffre est le double de celui de 1956. C'est également vrai pour 1954. Cependant, j'ai une autre coupure, plus récente, de la *Province* de Vancouver, du 20 novembre. Les honorables députés se souviennent qu'il y a quelques instants je citais les paroles de l'honorable ministre de la Justice, qui a dit que nous étions des prophètes de catastrophe

et que nous exagérions la situation. Je vais donc vous lire ce que déclare cet article:

La statistique de vendredi indiquait que 24,553 personnes étaient inscrites au bureau de Vancouver de la Commission d'assurance-chômage et 6,370 à la succursale de New-Westminster.

Suis-je donc un prophète de malheur quand je dis que, le jour où le ministre de la Justice portait la parole devant un groupe d'étudiants de l'université de la Colombie-Britannique, à Vancouver, et leur disait que nous étions des pessimistes, le nombre des chômeurs dans ma propre ville avait déjà augmenté de 500 pendant cette courte période.

Il nous faut admettre que la situation est grave; plus tôt nous le reconnaîtrons, mieux ce sera. C'est pourquoi je suis heureux de constater que le ministre a jugé à propos de présenter cette mesure afin qu'il soit possible à certaines de ces gens de toucher l'assurance-chômage, puisque le gouvernement actuel ne peut pas recourir à la meilleure solution, laquelle consisterait, évidemment, à leur assurer du travail, en faisant en sorte, autrement dit, qu'il soit possible à l'industrie de les employer.

Ce n'est là qu'un seul cas mais il y en a beaucoup d'autres. J'ai ici des coupures de trois journaux différents, y compris la *Gazette* de Montréal. Ces articles deviennent plus nombreux à mesure que la situation s'aggrave. Voici un en-tête:

Un chômeur père de deux enfants, est accusé dans un vol à main armée de $32.

Voici maintenant un en-tête de la *Province* de Vancouver, numéro du 20 novembre:

Un homme déclare qu'il a pris part à un vol à main armée pour obtenir de quoi nourrir sa femme et son enfant.

Et ceci encore:

Un chômeur, accusé de vol avec effraction, écope d'une sentence d'emprisonnement de trois ans.

Je ne dis pas que j'approuve ceux qui prétendent qu'il leur a fallu recourir au vol par effraction parce qu'ils étaient dans la misère et qu'il leur fallait trouver de l'argent pour se nourrir ou pour nourrir leur famille. Non, je n'accepte pas ces déclarations qui, du reste, ne sont peut-être pas vraies. Mais, après avoir lu les journaux de ma région pendant des années, je sais que ces crimes deviennent plus nombreux à mesure que le chômage s'aggrave. On cambriole de petits magasins; on colle un revolver sur les côtes du garagiste en lui ordonnant de remettre l'argent qu'il a. Ces crimes ne sont pas aussi évidents ni aussi fréquents en période de prospérité, quand tout le monde travaille. Pas du tout.

On a porté à l'attention de l'ancien ministre non seulement le fait que le chômage existait mais aussi les problèmes qui devraient résulter du programme mis en œuvre par l'ancien gouvernement. Ce gouvernement avait pour ainsi dire perdu nos débouchés pour le bois de ma province. Nous lui avons signalé les nombreux changements qu'il fallait apporter pour qu'il devienne possible de vendre plus de bois mais les membres de ce gouvernement étaient portés à rire et à se moquer de nous en disant que nous ne connaissions pas la solution à ces problèmes. Il ne voulait pas ramener le dollar à sa valeur normale; il ne voulait pas accepter de livres sterling, quelles soient convertibles ou immobilisées, en échange de denrées, ce qui nous aurait permis, en fin de compte, de nous en servir dans les pays étrangers où cette monnaie était acceptée.

On n'était pas disposé à attacher alors à ce problème toute l'importance voulue, pas plus qu'à procéder aux études qui s'imposaient. La prolongation de ces mesures financières ne saurait que prolonger les problèmes du chômage qui se posent à nous aujourd'hui et qui ne manqueront pas de refaire leur apparition tous les ans. La fiscalité adoptée par nous, et qui a actuellement cours, est désuète. Les membres de notre groupe ne se lassent pas de le répéter. La preuve qu'elle nous sert mal est faite depuis longtemps. Les libéraux orthodoxes peuvent prétendre qu'elle est défendable. Les conservateurs, par contre, pourront prétendre le contraire, mais il reste qu'il n'est pas un seul membre de ces groupes-là, libéraux comme conservateurs, qui pourrait nous dire quelle différence il y a entre les principes acceptés par ces deux partis.

Mais nous, qui ne sommes point orthodoxes, affirmons qu'il est temps que le gouvernement prenne la direction de la monnaie, et qu'il ne faudrait pas la laisser entre les mains de quelques individus qui sont libres d'agir à leur guise. La CCF, par contre, nous dit: "Socialisons les puits de pétrole, les nappes de gaz, les forêts, les barrages, tout sauf ce qui est à vous et à moi. On pourra ainsi créer plus d'emplois sans risquer la surproduction." Mais j'ignore comment toutes ces nationalisations pourront augmenter le nombre de situations. Peut-être, un jour, nous l'expliquera-t-on. D'où viennent les difficultés actuelles? Divers éléments entrent ici en ligne de compte. Songeons à la perte du marché des pommes en Colombie-Britannique: cette situation a acquis aujourd'hui un caractère de permanence, si on songe que la Grande-Bretagne s'approvisionne au Liban, alors que nous l'approvisonnions nous-mêmes

à l'origine. C'est à nous, je pense, de découvrir les causes et les effets du chômage, et d'essayer de le résoudre.

Voici un autre extrait tiré du même journal du 20 novembre. On pourrait prononcer des discours en ne s'inspirant que de ce qu'on trouve dans les journaux d'un seul jour. J'ai choisi une journée en particulier pour bien montrer comment on peut établir un rapport entre les informations parues dans toutes les pages, à la page financière, par exemple, où aux faits divers dont il est question en première page: meurtres, vols, etc. Je lis:

> On importe quinze millions de livres de tomates, mais les tomates de la Colombie-Britannique pourrissent sur place.

Ces mots étaient publiés par le *Province* de Vancouver, du 20 novembre. Et voici une autre rubrique: "L'Italie fait son entrée sur le marché canadien du tissu". Il faut que nous trouvions la réponse à ces problèmes. L'assurance-chômage ne résout pas le problème du maintien de la population au travail.

J'ai constaté avec un extrême plaisir que le ministre prenait une attitude positive au moins à l'égard d'un aspect de ce problème. Si je me rappelle bien ses paroles, il a dit que la politique du gouvernement visait "à mettre le pouvoir d'achat entre les mains de la population". C'est un geste positif, et je tiens à l'en féliciter.

Il se peut que la solution de ce problème du chômage proposée par les honorables vis-à-vis soit une manière de s'indigner de la façon dont les grosses entreprises fonctionnent. Je recommande aux honorables députés un autre article du même journal intitulé: "A Kitimat, on lutte pour la prospérité". L'article signale que les habitants de cette localité ont appuyé un nouveau règlement approuvant un nouvel hôpital dont la construction emploiera 250 hommes et explique que les travailleurs cherchent le moyen de réduire le travail de nuit, et de donner du travail de préférence aux femmes dont le mari est en chômage. Les loyers et les paiements à terme sont retardés, et il est possible qu'on demande aux gouvernements provinciaux et fédéral de compenser le ralentissement de la construction en procédant à l'érection de nouveaux édifices publics et au remplacement de bâtiments temporaires.

Nous pouvons comprendre que certains hommes aient besoin de deux emplois. Le coût de la vie est si élevé de nos jours qu'il est facile de le comprendre, j'en suis sûr. Ces mêmes personnes d'en face rendent fréquemment les grandes entreprises industrielles responsables de leurs difficultés. Ils s'offusquent de les voir aller de l'avant et faire quelque chose pour le pays en apportant une solution au problème du chômage...

[M. Hahn.]

**Une voix:** Non.

**M. Hahn:** Oh oui, ils s'en offusquent. Mais en Saskatchewan leur parti n'est pas disposé à socialiser certaines de ces mêmes industries, sinon, à mon sens, il y a longtemps qu'ils auraient nationalisé les puits de pétrole.

Enfin, monsieur le président, certaines recommandations ont été faites au Congrès du travail du Canada à propos des modifications à apporter à la loi sur l'assurance-chômage. Ces vœux ont paru dans le dernier numéro du *Canadian Labour Magazine*, soit celui de novembre 1957. Je me réjouis de constater que le ministre a traduit quelques-unes de ces idées dans son nouveau projet de loi.

Je me contente d'ajouter en terminant que, malgré ce que le ministre a déjà dit à la présente session, malgré la déclaration du premier ministre voulant que nous soyons des propagateurs de la crainte et qu'il n'y ait pas de grave problème de chômage, malgré la déclaration du ministre de la Justice voulant que nous diffusions la crainte et qu'il n'y ait pas de grave problème de chômage, la présente mesure constitue une admission de la part du gouvernement qu'il n'a pas trouvé de réponse au problème de maintenir au travail la population de notre pays.

On nous dira, je le sais, que le nouveau gouvernement n'a pas eu le temps de mettre au point ses projets. Cependant, si le gouvernement veut s'attribuer le mérite des fruits de la politique de restriction monétaire, il doit aussi battre sa coulpe pour ce que cette politique n'a pas réussi à accomplir et, s'il n'assure pas des emplois à la population, il doit aussi en accepter l'entière responsabilité. Notre régime économique actuel n'offre pas de solution à notre problème. A mon avis, la présente mesure est absolument nécessaire dans les circonstances actuelles et il faudra tout probablement l'améliorer. Je tiens encore une fois à féliciter le ministre de l'avoir proposée et à dire que j'ai l'intention de l'appuyer.

**M. Cauchon:** Monsieur le président, le ministre du Travail doit certainement être au courant maintenant du problème du chômage tel que nous l'a révélé le Bureau fédéral de la statistique. On en a fait état tant dans les journaux qu'à la Chambre.

Étant donné que ma circonscription est avant tout industrielle, je crois qu'il est aussi de mon devoir d'appeler l'attention du ministre sur l'augmentation rapide du nombre des chômeurs. Ainsi, dans la seule région de Montréal, l'augmentation est de 14,000, d'après les chiffres transmis au *Star* de Montréal le 22 novembre par le bureau de

Montréal de la Commission d'assurance-chômage. Ainsi que nous le disait le ministre du Travail le 21 novembre dernier, il y avait dans l'ensemble du pays 188,362 chômeurs le 8 novembre 1956, tandis que, le 7 novembre 1957, le nombre s'établissait à 327,388.

Quelle est la cause de cette brusque augmentation du chômage et comment le ministre l'explique-t-il? Je me reporte au hansard du 16 octobre dernier. Voici ce que le ministre disait en réponse à une question de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam:

Monsieur l'Orateur, nous savons qu'il y aura une période de chômage saisonnier cet hiver. Nous avons accéléré notre programme d'hiver de manière à parer à cette situation. Nous avons également demandé à nos bureaux du Service national de placement de trouver des emplois le plus tôt possible à ceux qui deviendront sans travail. Je pourrais ajouter également, au nom du gouvernement, que nous avons ralenti, pour le reste de l'année, le rythme d'entrée des immigrants qui grossissent les rangs de notre main-d'œuvre. En outre, nous avons placé 150 millions de dollars dans notre économie pour la construction de maisons. Voilà ce que le gouvernement a fait jusqu'ici pour parer au chômage cet hiver.

Comment peut-on attribuer à la baisse saisonnière normale cette croissance du chômage? Il y a deux fois plus de chômage depuis un an. En outre, le ministre nous a assuré qu'on a prié le Service national de placement de trouver du travail à ces hommes et à ces femmes. Mais ce que je ne comprends pas, c'est ceci. Est-ce que le Service attend les directives du ministre avant de faire son métier? S'il y avait eu des situations, le Service aurait certainement pu placer les gens dont les noms figuraient à ses registres.

Quant aux 150 millions de dollars avancés au titre de la construction de maisons d'habitation, j'aimerais donner lecture de ce qu'avait à dire à ce sujet le président de l'Association des détaillants de bois du Québec. Je cite:

*(Texte)*

M. Paul-A. Durivage, de Montréal, présidera ce congrès de deux jours durant lesquels on discutera plusieurs questions relatives à l'industrie du bâtiment et l'on recherchera des moyens d'activer la construction. Au cours des derniers mois, les marchands de bois se sont intéressés de façon particulière à la forte baisse de la construction domiciliaire et, au cours du congrès, les délégués se proposent d'adresser au gouvernement fédéral des représentations à l'effet qu'il devrait placer à la disposition du public d'autres fonds en plus des 150 millions récemment rendus disponibles.

*(Traduction)*

Il est certain, en outre, qu'aucun des chômeurs actuels ne pourra profiter de cette mesure, s'il avait songé lui-même à se construire. Ceux qui demandent des prêts doivent être en mesure de prouver une augmentation. Ici et là, toutefois, il est possible que les ouvriers du bâtiment puissent retirer de cette mesure un avantage temporaire.

Revenons à la cause de ce problème du chômage. J'affirme que les incertitudes et les craintes nées de la conférence de Mont-Tremblant ont eu ici un rôle considérable. Les industriels en ont conçu de l'inquiétude, ils ont éprouvé des craintes à la perspective du libre-échange envisagé et ont par conséquent ralenti leurs immobilisations. Ainsi, par exemple, l'*Aluminum Company of Canada* a interrompu l'aménagement de deux fonderies à Kitimat, mettant ainsi en chômage 1,000 hommes. Je cite un article paru dans la *Gazette* du 1er novembre.

L'*Aluminum Limited* ne voit pas très bien pourquoi elle consentirait un investissement de 30 millions de dollars en vue de la création de nouveaux aménagements de production alors qu'il n'y aura pas de demande.

Le ralentissement de la fabrication des appareils électriques et du vêtement ont également contribué à l'augmentation des chômeurs. La même réflexion vaut pour nos filatures. La direction hésite à étendre ces aménagements, et, en outre, elle diminue ses stocks. J'ose pourtant affirmer que le chômage serait actuellement moins grave si commerçants et industriels bénéficiaient actuellement du même sentiment de sécurité. Depuis que je siège en cette enceinte, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de parler du chômage, et surtout du chômage des vieux travailleurs. A mon avis, il y a trois catégories de chômeurs. Il y a d'abord ceux qui sont sans travail à cause des congédiements. Deuxièmement, il y a ceux qui sont sans travail à cause de leur âge, c'est-à-dire ceux qui ont 40 ans et plus. Troisièmement, il y a ceux qui sont obligés de prendre leur retraite à 65 ans.

Le 17 avril 1951, j'ai exposé en cette enceinte les mesures qui, à mon avis, permettraient d'éliminer la distinction injuste faite à cause de l'âge dans le domaine de l'embauche. Le ministre actuel du Travail demandera peut-être pourquoi les gouvernements antérieurs n'ont rien fait. Je pourrais lui répondre que le gouvernement antérieur a recherché la collaboration du patronat en produisant le film "Date de naissance", mais il est difficile d'aller à l'encontre des préjugés et des plans de pensions. A l'heure actuelle, alors que le chômage ne cesse de croître, la question est encore plus urgente. Mais, comme je le faisais remarquer en janvier 1957, ce sont les travailleurs de plus de 40 ans qui souffrent le plus des changements de méthodes de production. C'est également le groupe qui souffre le plus en période de chômage, mais les travailleurs de tous âges veulent la sécurité de leur emploi.

A en croire un sondage fait par l'Institut de l'opinion publique et relaté dans *La Presse* du 20 novembre de cette année, 87 p. 100 des personnes interrogées préféraient un travail stable à des augmentations de salaires. On en est même arrivé dans certains cas à demander ce qu'on appelle le salaire annuel garanti. En même temps que la stabilité de l'emploi, on demande la possibilité de travailler. Et, je le répète, cette possibilité est plus souvent refusée à l'homme de 40 ans et plus. Les personnes de 65 ans n'ont aucune chance sur le marché de la main-d'œuvre. A cet égard, j'ai constaté avec plaisir que, dans ses déclarations de politique et ses résolutions pour 1957-1958, la Chambre canadienne de commerce disait ce qui suit à propos de l'embauche des vieux travailleurs:

Les prévisions démographiques indiquent que la proportion des personnes âgées augmentera. Il nous faut faire face au problème des travailleurs âgés si nous voulons que notre produit national augmente constamment, si nous voulons éviter d'imposer un trop lourd fardeau à la population qui travaille et si nous voulons permettre aux personnes âgées compétentes de continuer à occuper un emploi productif et utile, si elles le désirent.

Des études ont indiqué que le travailleur âgé, s'il est affecté à un emploi qui lui convient, peut se comparer favorablement, pour ce qui est de son rendement, aux autres travailleurs et qu'il peut contribuer appréciablement à la production du pays. De plus, le groupe des travailleurs âgés constitue un réservoir de compétence et d'expérience que le pays ne peut guère se permettre de gaspiller. L'addition des travailleurs âgés à notre effectif de main-d'œuvre accroîtrait notre capacité de production.

La Chambre est d'avis que les employeurs canadiens devraient étudier à fond l'opportunité d'affecter des travailleurs âgés, dans la pleine mesure possible, à des occupations qui leur conviennent.

Qu'on note bien la proposition suivante:

La Chambre engage les employeurs canadiens à reconnaître la compétence et l'expérience des travailleurs âgés et à songer à assurer, dans la pleine mesure possible, des emplois convenables à cette catégorie de travailleurs.

Si le problème est maintenant reconnu par un organisme national aussi influent que la Chambre de commerce canadienne il est temps que le gouvernement prenne des mesures pour le résoudre. Un ouvrage du sénateur Desmond, de l'État de New-York, intitulé *The Golden Years*, renferme beaucoup de renseignements sur cette catégorie de travailleurs, sur leur compétence et leurs aptitudes. L'État du Massachusetts, grâce à sa commission de lutte contre les distinctions injustes, a presque supprimé ces injustices du domaine de l'embauche. Le Canada pourrait en faire autant.

Je soutiens que le gouvernement devrait, dès cette session-ci, établir un comité chargé d'étudier les causes de l'accroissement du chômage ainsi que les moyens d'enrayer le chômage et de supprimer les distinctions injustes à l'endroit des travailleurs de 40 ans et plus et à l'endroit de ceux qui doivent maintenant prendre automatiquement leur retraite à l'âge de 65 ans, nonobstant leur compétence, leur état de santé ou leur efficacité.

Ce n'est qu'après avoir étudié ces questions et après l'établissement d'un plan de pension accordée de plein droit comme celui que j'ai exposé dans ses grandes lignes en janvier 1957 qu'il nous sera possible d'assurer des emplois à nos travailleurs âgés et d'éviter le chômage à l'avenir.

*(Texte)*

**M. Poulin:** Monsieur le président, je tiens tout d'abord à féliciter l'honorable ministre du Travail (M. Starr) pour l'amendement qu'il se propose d'apporter à la loi sur l'assurance-chômage. Il ne fait pas de doute que l'augmentation du nombre de semaines de prestations sera très avantageuse pour un bon nombre de salariés en chômage, au Canada et dans le comté de Beauce en particulier.

Cependant, il m'est pénible de constater que malgré l'amélioration apportée à la situation de l'emploi par le projet de loi qui suivra la présente résolution, il restera une proportion considérable de chômeurs qui n'en tireront aucun profit. Or, il se trouve que, pour le comté de Beauce tout au moins, ce sont justement ceux-là qui ont le plus grand besoin de secours. Je vais tenter de prouver, par des faits et des chiffres, l'exactitude de ce que je viens d'affirmer.

Depuis quelques semaines, lors de mes visites dans mon comté, j'ai étudié moi-même et fait étudier par d'autres la situation des travailleurs, et j'en ai obtenu des renseignements précieux. Il va sans dire que, depuis de nombreuses années, j'avais une connaissance assez précise de la situation puisque, à plusieurs reprises depuis que je siège ici, j'ai exposé les difficultés auxquelles ont à faire face les travailleurs et tout particulièrement les bûcherons et les petits cultivateurs.

Dans le domaine du commerce et de l'industrie, toujours dans le comté de Beauce, selon les chiffres fournis par le bureau de placement de Saint-Georges, il y avait, à la mi-novembre 1956, 795 personnes sans emploi et cherchant du travail; à la mi-novembre 1957, il y avait 1642 personnes dans la même situation. Le nombre de personnes sans emploi et cherchant du travail a donc doublé depuis l'an dernier. Je dois reconnaître que pour cette catégorie de travailleurs la présente

proposition, laquelle tend à augmenter le nombre de semaines de prestations, sera d'un grand secours. La plupart de ces travailleurs, en effet, ont accumulé assez de contributions depuis un an, et deux ans même, pour avoir droit aux prestations régulières et supplémentaires; aussi le paiement de ces prestations sera certainement accueilli avec grande joie par le travailleur lui-même et sa famille.

D'autre part, il y a la catégorie des travailleurs en forêt. Elle se subdivise en deux groupes, le premier comprenant les bûcherons dont l'occupation principale est le travail dans les bois, et le deuxième, renfermant les petits cultivateurs et fils de cultivateurs dont l'occupation principale est le travail sur la ferme mais qui, chaque année, vont chercher dans les chantiers un supplément au revenu de la terre. Ce supplément représente un item très important, surtout depuis deux ans, alors que les revenus nets de la ferme ont diminué de façon considérable, cette diminution ayant pour cause principale l'augmentation du coût de production. Songez seulement à l'augmentation continue du prix d'achat des engrais, des moulées et des instruments aratoires. Les travailleurs faisant partie de ce dernier groupe touchaient généralement des prestations saisonnières grâce aux contributions qu'ils avaient accumulées à la saison d'automne, alors qu'ils faisaient un séjour dans les chantiers. Or, cette année, ne pouvant trouver d'emploi dans la forêt, ces gens n'ont pu accumuler les contributions nécessaires. Ils ne toucheront donc pas de prestations supplémentaires et, par conséquent, ne bénéficieront en rien des améliorations apportées par le changement à la loi.

Et maintenant, qu'arrivera-t-il au premier groupe de ces travailleurs, ceux pour qui le travail dans la forêt constitue l'occupation principale et généralement unique? Je dois dire ici que les chiffres que je vais citer sont des chiffres approximatifs que j'ai recueillis au cours de mon enquête personnelle. Ils révèlent une situation assez grave, et je serais très heureux si des chiffres officiels pouvaient les contredire.

Dans ce groupe, on compte environ 6,000 travailleurs, dont à peu près la moitié vont habituellement travailler aux États-Unis, l'autre moitié travaillant dans le Québec ou l'Ontario. Or, des 3,000 qui travaillent outre frontière, en octobre 1956, 2,500 étaient au travail et, en octobre 1957, 225 seulement. Ceci veut donc dire que, dans le comté de Beauce, 2,275 bûcherons qui avaient l'habitude de travailler aux États-Unis sont présentement en chômage. Et, chose plus tragique encore, comme on n'a pas encore réussi à établir un échange mutuel de prestations entre le Canada et les États du Maine et du New-Hampshire, ces 2,275 bûcherons n'ayant pratiquement pas travaillé de l'été n'ont pas accumulé de contributions et ne toucheront aucune prestation, ni régulière, ni supplémentaire. En conséquence, l'excellente mesure que nous laisse entrevoir la présente résolution n'apportera aucun rayon de soleil à leur sombre situation.

En passant, je pourrais ajouter que, dans les comtés avoisinant la frontière du Maine, comme Beauce, Dorchester et les autres, il y a environ 18,000 bûcherons canadiens qui ont l'habitude de travailler aux États-Unis et qui, pour la raison donnée il y a un instant, ne profitent jamais de la loi canadienne sur l'assurance-chômage. Personnellement, j'ai déjà fait des représentations aux fins d'amener le ministère du Travail du Canada à conclure une entente avec les autorités du Maine, tout particulièrement, et je sais que le gouvernement de cet État s'y refuse.

Le ministre du Travail dans le gouvernement précédent s'était occupé de ce problème. Le ministre actuel s'y intéresse également; je le sais et je l'en félicite. Je profite de l'occasion pour lui demander de continuer ses efforts pour amener le département du travail de l'État du Maine à changer sa politique. Il serait peut-être à propos d'exposer aux autorités de cet État que, du train où vont les choses, elles seront un jour ou l'autre à court de bûcherons canadiens, car le nombre de ces derniers traversant aux États-Unis, en dehors des périodes de chômage, diminue graduellement d'environ 500 par année. Si, dans un an ou deux, l'offre d'emploi en forêt montait tout à coup à un niveau élevé,—ce qui peut fort bien arriver et je le souhaite,—le Maine serait certainement à court de bûcherons canadiens.

Voyons maintenant la situation des 3,000 bûcherons de Beauce qui ont l'habitude de travailler au Canada. En octobre 1956, environ 2,500 étaient au travail contre 2,000 seulement en octobre 1957. Il y avait donc dans ce groupe, en octobre dernier, 500 bûcherons de plus que l'an dernier en chômage.

Or, depuis quelques semaines, la coupe est terminée dans plusieurs camps importants qui viennent de fermer leurs portes, et certaines compagnies qui avaient l'habitude de terminer leurs opérations au début ou dans le cours de janvier, y mettront fin d'ici 8 ou 10 jours. C'est dire que, si l'on additionne le nombre des chômeurs compris dans chacun des 2 groupes précités, nous avons actuellement environ 3,400 chômeurs et nous en aurons entre 4,200 et 4,500 vers le 10 ou le 15 décembre prochain, sur un total de 6,000 travailleurs en forêt. Mais

ici encore, la très grande majorité des bûcheront ayant travaillé au Canada cet été et étant tombés en chômage récemment, ou il y a un certain temps, ne pourront avoir accès aux prestations ordinaires ni supplémentaires, car la coupe du bois, ayant été beaucoup moins considérable cette année, et le nombre de travailleurs disponibles plus grand, les opérations ont duré beaucoup moins longtemps et, conséquemment, ces gens n'ont pu faire apposer dans leur livret un nombre de timbres suffisant pour leur permettre de toucher ces prestations.

Aussi, je crois demeurer dans la limite raisonnable en affirmant qu'aux termes du règlement actuel de la loi, il y aura, dans la circonscription de Beauce, le 1er janvier prochain, entre 3,800 et 4,000 bûcherons en chômage qui ne toucheront aucune prestation d'assurance-chômage et à qui les modifications proposées à la loi n'apporteront aucun soulagement. Afin de venir en aide à ce nombre considérable de chômeurs qui sont inéligibles aux prestations parce qu'ils n'ont pu accumuler les contributions nécessaires, de quelle façon la loi pourrait-elle être amendée? Je me risque à suggérer qu'en diminuant le nombre des contributions nécessaires, on y arriverait. Actuellement la loi exige quinze semaines de contribution. Eh bien, qu'on réduise ce nombre à dix, même à huit, et de cette façon, je crois qu'environ 40 p. 100 des quatre mille chômeurs non assistés pourront toucher leurs prestations et surtout seront en mesure de bénéficier des amendements avantageux que le gouvernement propose présentement en augmentant la période de prestations supplémentaires. Je sais que c'est là une modification extraordinaire; elle devrait d'ailleurs n'être que temporaire, mais à des situations inusitées, il faut des correctifs inusités.

Malgré tout cela encore, il restera le groupe de ceux qui sont allés aux États-Unis, soit environ 2,500, et qui seront dans l'impossibilité absolue de se prévaloir de la loi sur l'assurance-chômage, même après quelle aura été amendée dans le sens indiqué par le Gouvernement, et cela même si l'on incluait dans un amendement ma propositon à l'effet de réduire de moitié le nombre de contributions nécessaires pour donner droit aux prestations.

Ce groupe représente environ 2,500 chômeurs. N'est-ce pas là une situation tragique? J'avoue que j'hésite à formuler une proposition concrète dans le cas de ces derniers. On pourrait toujours réclamer l'application de la loi sur l'assistance-chômage, aux termes de laquelle le gouvernement fédéral est autorisé à payer 50 p. 100 des secours fournis par les provinces aux personnes en chômage et dans le besoin, l'autre moitié étant acquittée par les provinces elles-mêmes. Ceci, cependant, nous rappelle le triste souvenir du secours direct et de la pitance accordée à des êtres humains inactifs bien qu'en état de travailler et désireux de ce faire. A mon sens, ce n'est qu'en dernier ressort qu'on devrait recourir à une loi comme celle-là. Au reste, sauf erreur, la province de Québec a refusé d'accepter cette proposition et d'en venir à une entente avec le gouvernement central à ce sujet.

A tout bien considérer, ne vaudrait-il pas mieux que le gouvernement étudie la possibilité de mettre à exécution certains travaux, dont l'importance nous est démontrée par la persistance que met la population à les réclamer depuis des années dans des régions données, comme, par exemple, la construction de murs de soutènement, le long de la rivière Chaudière, dans quelques paroisses et villages du comté de Beauce? Je sais bien qu'en période normale, des travaux de ce genre devraient être exécutés aux termes de la loi connue sous le nom de "Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux". Toutefois, nous sommes dans une période anormale sous le rapport de l'emploi et, de ce fait, le gouvernement central pourrait exécuter ces travaux sans enfreindre l'autonomie de la province de Québec, puisqu'il a reconnu sa responsabilité en matière de chômage quand il a pris à son compte l'assurance-chômage. Le gouvernement pourrait aussi hâter l'exécution de certains projets dont il semble admettre la nécessité, puisqu'il est à préparer des plans en vue de leur réalisation, et, dans cette catégorie, je mentionnerai la construction d'un édifice administratif à Saint-Georges de Beauce. L'exécution de travaux de ce genre,—et bien d'autres encore,—stimulerait l'économie de toute la région et ferait disparaître le chômage dans une très grande proportion.

Je veux être juste, cependant, et reconnaître que le gouvernement ne reste pas indifférent devant la situation générale qui existe dans tout le pays. Le projet de résolution relatif à une dépense additionnelle de 150 millions de dollars pour l'habitation, lequel est actuellement inscrit au *Feuilleton*, en est une preuve évidente, et je tiens à féliciter chaleureusement le Gouvernement de cette initiative. Je crains fort, cependant, que cette excellente mesure n'apporte aucun correctif à la situation particulière qui sévit présentenant dans le comté de Beauce et qui s'aggravera certainement encore d'ici quelques mois.

Pour ma part, je viens d'exposer très simplement la situation, comme je la vois, et de faire mes humbles suggestions en vue d'y

remédier. J'ai le droit de compter que le gouvernement, par l'intermédiaire de ses experts et même de son ministre du Travail, voudra bien y apporter une attention sérieuse. S'il considère que mes suggestions ne sont pas bonnes, je serai heureux, de même que la population de Beauce, d'en connaître de meilleures.

*(Traduction)*

**M. Christian:** Nous étudions en ce moment la résolution nº 13 qui se lit ainsi:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'assurance-chômage en vue de prolonger la durée des périodes de prestation saisonnière; d'augmenter le nombre des paiements de prestation auxquels les réclamants peuvent avoir droit durant ces périodes...

Voilà, en somme, ce que propose la résolution. Elle me semble avoir pour but d'allonger les périodes et d'accroître les paiements. J'étais un peu inquiet à propos de cette résolution quand j'ai entendu dire que les pêcheurs pouvaient satisfaire aux exigences de la loi tandis que, si je comprends bien, les travailleurs agricoles sont encore dans la catégorie des emplois exceptés. Dans ma région d'Okanagan-Boundary, l'agriculture est la principale industrie. Un grand nombre de travailleurs se livrent à l'exploitation agricole. Il ne serait que juste et raisonnable, à mon avis, que ces travailleurs agricoles soient inclus dans la loi. Je voudrais que le ministre du Travail nous dise, plus tard, si l'on a songé à étendre ce plan aux travailleurs agricoles et sinon, pourquoi pas? Le fait que les pêcheurs soient inclus, alors qu'au même moment d'autres catégories de travailleurs ne le sont pas, comme les travailleurs agricoles par exemple, constitue une injustice. Il y aurait lieu d'étendre aussitôt que possible les dispositions de la loi de façon à protéger de nouvelles catégories de travailleurs.

Toutefois la proposition comporte un élément digne d'éloges, en ce sens qu'il y est prévu une augmentation de 13 millions de dollars qui servira à augmenter le volume du pouvoir d'achat. En outre 36,000 nouvelles personnes seront désormais protégées. Toutefois j'ai l'impression que ces modifications n'ont guère qu'un caractère d'urgence. Il s'agit ici plutôt d'un palliatif plutôt que d'un remède. Voilà un point que je voulais mentionner. Ce n'est pas là la solution au problème essentiel du chômage qui se pose à notre pays.

Vous n'ignorez sans doute pas que deux éléments se conjuguent chez nous pour détruire le progrès: chômage et manque de pouvoir d'achat. Dans ma circonscription d'Okanagan-Boundary, on retrouve un certain nombre d'industries, l'élevage par exemple, l'exploitation forestière, l'industrie des métaux communs et la fructiculture. Or les personnes qui vivent de ces industries éprouvent actuellement beaucoup de difficultés. Le chômage a doublé chez moi et la situation s'aggrave tout le temps.

Quant à la Colombie-Britannique dans son ensemble, disons que les renseignements que nous communiquent les services locaux de la commission d'assurance-chômage relativement à la région du Pacifique qui comprend les Territoires du Yukon et la province tout entière, à l'exception du coin nord-est, nous apprennent que le nombre de demandes d'emplois inscrites à ces bureaux, le 19 septembre 1957, était de 29,837. A la même date l'an dernier, le 20 septembre 1956, il était de 15,619. Et je ne doute pas que depuis le 19 septembre 1957 ce chiffre ait très sensiblement augmenté. D'un bout à l'autre du pays, on sait très bien que les chômeurs se rendent en Colombie-Britannique en hiver, plus particulièrement sur la côte du Pacifique.

Il est absolument nécessaire de prendre des mesures pour résoudre ce grave problème de chômage. Je n'ai pas encore reçu du gouvernement de réponse satisfaisante aux questions que je lui ai posées. Ainsi, le 13 novembre, j'inscrivais au *Feuilleton* les questions qui suivent:

Quelles mesures ont été prises par le gouvernement, depuis le 10 juin 1957, en vue d'aider l'industrie des bas métaux de la Colombie-Britannique et, notamment, dans la région d'Okanagan-Boundary?

Quelles mesures ont été prises par le gouvernement, depuis le 10 juin 1957, en vue d'aider l'industrie du bois de construction de la Colombie-Britannique et, plus particulièrement, les petits exploitants de bois qui ont à faire face à des conditions désavantageuses dans la vente de leurs produits?

Je signale au comité que, depuis le 13 novembre, j'ai posé d'autres questions sur des sujets qui nous intéressent et que j'ai reçu des réponses à ces questions. Cependant, je n'ai reçu encore aucune réponse à ce problème particulier du chômage. Je sais bien que le gouvernement a affecté la somme de 150 millions à la construction de maisons d'habitation mais il me semble qu'il néglige beaucoup la Colombie-Britannique. Outre la question de logement, j'aimerais que le gouvernement nous dise ce qu'il a fait jusqu'à maintenant au titre d'entreprises d'immobilisations en Colombie-Britannique. Je ne suis au courant d'aucune entreprise de ce genre à l'heure actuelle, sauf peut-être la dépense d'une certaine somme d'argent pour le logement.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

**M. Christian:** Monsieur le président, lors de la suspension de la séance, je parlais de la loi sur l'assurance-chômage et du chômage en général. Pour ma part, je conçois difficilement que le chômage soit ce qu'il est aujourd'hui au Canada, quand on sait quel riche patrimoine possède notre pays dont la population n'est que d'environ 16 millions d'habitants. Malgré tout, notre dette nationale est d'environ 11 milliards de dollars et le service de la dette exige chaque année une dépense d'environ un demi-milliard. Voilà un état de choses vraiment difficile à comprendre et, à mon sens, il n'est pas à l'honneur du gouvernement précédent, ni des autres gouvernements qui l'ont précédé au Canada.

Le 21 novembre de cette année, le député de Lévis a posé au ministre des Travaux publics la question que voici (page 1432 des *Débats*):

Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement se propose de lancer maintenant un programme spécial de travaux publics dans tout le pays, afin de redresser la situation très grave qui résulte du chômage?

Le ministre des Travaux publics a répondu:

Ma foi, je n'ai pas l'intention de lancer un programme de travaux publics d'envergure dans tout le pays.

Je crois que la situation est bien fâcheuse si telle est la politique actuelle du gouvernement conservateur. Réellement, cette attitude m'apparaît défaitiste. Ce qui me préoccupe particulièrement c'est de savoir quelles mesures le gouvernement songe à prendre pour mettre à exécution un programme de travaux publics pour tout le pays, et en particulier pour aider la province de la Colombie-Britannique. Ainsi que je l'ai dit précédemment, à part la question du logement, je ne connais aucune grande entreprise d'immobilisations en voie d'exécution en Colombie-Britannique à l'heure actuelle. Ma propre circonscription dans la région d'Okanagan-Boundary éprouve beaucoup de difficultés à vendre son bois à un prix raisonnable; les petits propriétaires ont de grandes difficultés à vendre leurs fruits surtout. En réalité, j'ai remarqué cette année que des tonnes et des tonnes de fruits avaient été jetés sur des terrains vagues dans toute la région d'Okanagan-Boundary.

Il m'intéresserait de savoir si, lors de la réunion, à Ottawa, des premiers ministres provinciaux, on a abordé cette question, particulièrement en ce qui concerne un programme de travaux publics pour tout le pays. J'usqu'ici, je n'ai pas entendu quoi que ce soint à ce propos.



Or la loi sur l'assurance-chômage n'est pas une solution au problème avec lequel nous sommes aux prises; elle ne procurera certainement pas de travail à la population et, à moins qu'on ne fasse quelque chose à ce propos, c'est la population du Canada qui en souffrira.

J'aimerais maintenant parler de cet autre destructeur de progrès; le premier, ai-je dit, est le chômage; le second, selon moi, est l'insuffisance du pouvoir d'achat dont dispose la population. Si le chômage et l'insuffisance du pouvoir d'achat se maintiennent à ce point, ces deux éléments pourraient ruiner le parti conservateur. Ils pourraient également porter un coup mortel au bien-être de notre population. Je ne pense pas au parti conservateur, mais à la population dans son ensemble. Il existe, selon moi, un principe économique très important qu'il ne faut jamais perdre de vue et c'est que le seul but de la production est d'aboutir à la consommation. Ce principe a été énoncé par l'illustre économiste Adam Smith, il y a déjà très longtemps, et c'est encore aussi vrai aujourd'hui dans notre pays.

Comme nous le savons, la production ne pose aucun problème actuellement au Canada; le véritable problème auquel tous les partis ont dû faire face dans le passé et encore aujourd'hui est celui de la bonne répartition des marchandises et des services parmi la population; c'est, il va sans dire, le problème de la consommation. Je ne vois pas ce qu'on fait aujourd'hui pour résoudre le problème en cause.

A mon avis, notre régime monétaire est dépassé, archaïque même. Il est, en effet, mité, il a besoin de se rejeunir. Je donnerai lecture de quelques observations citées dans le journal *The Fundy Fisherman*, publié à Black's Harbour (comté de Charlotte), au Nouveau-Brunswick. Le numéro dont il s'agit ici a paru le mercredi 9 octobre 1957, et l'article a pour titre:

Il faut une commission royale d'enquête sur les finances. Critique des intérêts élevés et de la politique de l'argent cher.

Et voici un autre titre:

On attaque les méthodes de la Banque du Canada, qui ne répondraient pas aux besoins de l'heure.

L'article dit ceci:

Monsieur Hugh John Flemming, premier ministre du Nouveau-Brunswick, s'est prononcé carrément pour le progrès, contre les principes désuets de la Banque du Canada. Le premier ministre a réclamé en des termes énergiques, au Conseil économique des provinces de l'Atlantique, l'institution d'une commission royale d'enquête pour examiner l'application, à l'économie actuelle de notre pays, des principes dont s'inspire la Banque du Canada.

Or, M. Flemming est effectivement un premier ministre conservateur de la province du

Nouveau-Brunswick et, personnellement, je crois qu'il pourrait être ici bien utile au parti conservateur. Il introduirait du moins dans ses rangs une pensée souple et constructive. L'article poursuit:

La déclaration du chef du Nouveau-Brunswick a été faite à un moment où il devenait plus apparent tous les jours que la politique du taux d'intérêt élevé et de l'argent cher n'avait pu assurer aux Canadiens un accroissement de la production et la stabilisation du coût de la vie.

On lit plus loin:

Aux États-Unis, la situation monétaire et économique assez étrange qui semble exister, a provoqué la tenue d'audiences sur "la situation financière des États-Unis" par le comité des finances du Sénat des États-Unis. Ces audiences ont commencé le 18 juin et ont continué d'une manière accélérée en juillet et août. Toute la structure bancaire et financière des États-Unis est soumise à une investigation très attentive et très poussée.

Je crois qu'on devrait faire un examen semblable au Canada. En somme, notre régime monétaire n'a pas fait l'objet d'une étude vraiment soigneuse depuis l'établissement de la Commission royale d'enquête sur la banque et la monnaie, en 1933, il y a presque un quart de siècle. Cette commission royale a eu pour résultat, on le sait, la création de la Banque du Canada.

Plus loin, dans l'article, le premier ministre Flemming dit:

Notre régime monétaire et financier actuel est-il vraiment adapté aux besoins de l'économie canadienne au milieu du XX[e] siècle? Est-il trop centralisé? Ne peut-il pas devenir plus souple, de manière à répondre, dans une certaine mesure, aux besoins de régions particulières? Je crois que ces questions devraient faire l'objet d'une enquête de la part d'une commission royale. Dans notre région, nous voulons absolument que l'avenir soit meilleur que le passé. Voilà pourquoi nous, premiers ministres des provinces de l'Atlantique, nous réunissons en conférence ici aujourd'hui. Tel est l'objet du Conseil économique des provinces de l'Atlantique. Mais tous nos efforts pourraient être vains, si nous nous heurtons constamment à une politique monétaire qui ne convient nullement à nos besoins régionaux.

Si une telle conférence a eu lieu aux États-Unis, il n'est que raisonnable qu'une enquête semblable ait lieu dans notre pays. Comme je l'ai dit dans mon premier discours à la Chambre, il est grand temps que nous ayons un groupe indépendant d'hommes nommés pour étudier tous les aspects de notre régime financier et pour l'améliorer sensiblement, à l'avantage de l'ensemble des Canadiens. En soumettant l'amendement au discours du trône, les créditistes ont reconnu qu'il est temps pour nous d'avoir un programme scientifique de notre temps, afin de mettre fin à la politique de l'argent cher et de réduire la hausse du coût de la vie.

**L'hon. M. Sinclair:** Je félicite le ministre de sa déclaration franche et précise sur cette mesure qui est si importante à l'heure actuelle. Il vient d'assumer une tâche difficile. Avant la fin de l'hiver, elle sera probablement la plus difficile du cabinet canadien. Néanmoins, les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre, eux qui connaissent les problèmes en cause, félicitent le ministre de la façon dont il a envisagé et décrit les faits sans dérobade. Sa façon de procéder pourrait avantageusement être imitée par un ou deux de ses collègues, de l'autre côté, qui n'ont pas eu autant de franchise en nous rapportant les faits.

Je me réjouis beaucoup de la chance qui m'est offerte de parler du chômage. Pour bien des Canadiens, le problème du chômage a beaucoup plus d'importance immédiate que l'important débat d'hier sur les affaires extérieures. Le ministre a donné un bref aperçu de la situation qui rendait nécessaire cette mesure d'urgence et il a du même coup esquissé certaines des mesures que son gouvernement, a-t-il dit, avait prises pour essayer de résoudre la grave crise de chômage actuelle.

Au cours d'un autre débat, le ministre de la Justice a dit cet après-midi qu'on juge l'arbre à ses fruits. Aussi je pense que le succès des mesures mentionnées par le ministre se jugera mieux sur leurs résultats. Or, à en croire les chiffres cités par le ministre lui-même ces dernières semaines, le chômage serait, dans l'ensemble, le double de ce qu'il était l'an dernier à pareille époque. Le fait même que nous devions aujourd'hui prendre des dispositions spéciales pour hâter l'adoption de la mesure à l'étude, qui étend à six mois la période des prestations recevables d'assurance-chômage en une année, montre aussi que le ministre du Travail saisit au moins le caractère critique de la situation. Et les propos optimistes que le ministre des Finances tenait hier à la télévision, ou la semaine dernière à Toronto, ne convaincront pas les Canadiens, surtout les 327,000 chômeurs inscrits le 7 novembre, que notre pays ne traverse pas une crise.

Le fait d'étendre à la moitié de l'année ouvrable des prestations qui étaient jusqu'ici saisonnières et celui d'étendre l'application de la loi à des gens qui normalement en auraient bénéficié mais qui ont épuisé leurs prestations, témoignent d'une manière frappante que le Canada est aux prises avec un réel problème.

Je ne m'arrêterai pas à la décision prise par le gouvernement et exposée par le ministre pour soulager le chômage, mais je veux parler avec une certaine chaleur d'une mesure que le gouvernement conservateur a prise et qui, j'en suis sûr, aura des conséquences très graves au point de vue de l'emploi dans ma propre province en particulier et, à un moindre degré, dans l'ensemble du Canada. Je dis à degré moindre, parce que l'économie de la Colombie-Britannique est particulièrement

vulnérable. Lorsque la situation économique est bonne dans l'ensemble du Canada, elle est excellente en Colombie-Britannique; lorsqu'elle est mauvaise dans l'ensemble du pays, elle est très mauvasie en Colombie-Britannique. Notre économie accuse des fluctuations plus grandes, principalement parce que nous sommes encore essentiellement des producteurs de denrées primaires. En ce moment, en Colombie-Britannique, je constate que notre proportion de chômeurs par rapport à notre population est plus élevée que dans n'importe quelle autre province du Canada.

L'initiative gouvernementale dont je parle est l'annonce qu'a faite le premier ministre à une conférence de presse tenue à un aéroport l'été dernier, lorsqu'il a dit qu'il se proposait d'essayer de faire dévier vers le Royaume-Uni 15 p. 100 de notre commerce avec les États-Unis, ce qui représenterait un total de 625 millions de dollars par an. En Colombie-Britannique, c'est sur le marché américain que nous trouvons le plus grand débouché pour nos trois produits principaux, qui constituent la grande source d'emploi dans notre province, savoir notre poisson, nos bas métaux et notre bois. Je les nomme en ordre d'importance croissante, mais je nomme le poisson le premier parce que c'est la denrée que j'ai le plus à cœur. Nous avons été l'objet de très fortes pressions ces dernières années, à l'égard de nos marchés aux États-Unis, de la part des groupes américains protectionnistes qui réclament qu'on interdise l'entrée des États-Unis aux produits de nos forêts, de nos eaux et de nos montagnes.

J'affirme que, lorsque le gouvernement a annoncé qu'il avait l'intention d'enlever aux États-Unis un commerce d'une valeur de 625 millions de dollars, il a par là donné un argument de plus aux protectionnistes américains qui demandent qu'on frappe les produits canadiens de droits de douane élevés.

Je dirai quelques mots de chacune des trois principales industries qui, c'est du moins ce qu'il m'en semble, subiront un détriment. Il y a d'abord la pêche. Le Canada a le bonheur de posséder des pêcheries d'une très grande richesse. Elles peuvent produire beaucoup plus que ce qui est nécessaire au pays et voilà pourquoi nous devons trouver des débouchés extérieurs, mais des débouchés aussi rapprochés que possible, car le poisson n'est pas du blé. On ne saurait guère l'emmagasiner, parce qu'il est très périssable. Les marchés les plus rapprochés sont donc les meilleurs. Nous vendons actuellement plus de la moitié du produit de nos pêcheries aux États-Unis.

Depuis cinq ans, les sénateurs et les membres du Congrès qui viennent de la Nouvelle-Angleterre font un important travail dans les coulisses pour obtenir un relèvement des droits de douane sur notre poisson et l'établissement de contingents. Ils ont réussi deux fois à amener la Commission du tarif des États-Unis à recommander des droits qui auraient des effets désastreux pour notre industrie de la pêche. Mais nous avons aux États-Unis de bons amis qui apprécient la valeur des échanges commerciaux avec notre pays, et nous comptons un bon ami en la personne du président Eisenhower, car à deux reprises il a opposé son veto aux recommandations de la commission américaine du tarif qui prenait son inspiration des manœuvres protectionnistes des États de la Nouvelle-Angleterre. Le président Eisenhower aura encore plus de mal au printemps à résister aux pressions qu'exercent les sénateurs de la Nouvelle-Angleterre en faveur de ces droits de douane. Ces sénateurs peuvent maintenant dire: "Pourquoi devrions-nous nous préoccuper du Canada, vu qu'il s'applique en ce moment à détourner de nos marchés une valeur commerciale de 600 millions de dollars?"

Une situation encore plus difficile se présente en ce qui concerne nos bas métaux. La production canadienne dans ce domaine dépasse de beaucoup la capacité d'utilisation d'une population de 16 millions d'habitants. Et, je le répète, le marché le plus vaste et le meilleur pour les bas métaux se trouve aux États-Unis; et, comme les prix n'ont cessé de baisser, nous avons dû faire face à une puissante manœuvre ourdie à Washington par les sénateurs des États miniers de l'Ouest et par les syndicats miniers des États-Unis, qui ont soutenu dans leurs observations au Sénat en août dernier qu'il faudrait appliquer, non seulement des droits, mais de forts droits de réprésailles contre l'importation de notre zinc et de notre plomb,—c'est-à-dire un barème tarifaire augmentant d'un cent à deux cents, de trois cents à quatre cents la livre sur le zinc et le plomb, à mesure que le prix de ces métaux baisse. Normalement, les droits *ad valorem* augmentent en proportion de la hausse des prix, mais ces droits augmenteront à mesure que les prix fléchiront.

Le but de ces recommandations tarifaires n'était pas de restreindre l'entrée du zinc et du plomb canadiens, mais de l'empêcher tout à fait. Les auditions, qui ont été ajournées, doivent reprendre en décembre. Au début de cette semaine, la *Canadian Mining Association* a assisté à des auditions à Washington, afin de plaider la cause de l'industrie minière du Canada, d'expliquer dans quelle mesure elle dépend du marché américain, en expliquant que, si les droits de douane en question étaient imposés, au moins le tiers de

nos mines de bas métaux fermeraient immédiatement leurs portes, tandis que les autres se verraient forcées de recourir au travail partiel. Nous avons là aussi l'exemple d'une initiative gouvernementale qui pourrait avoir des conséquences terribles pour l'industrie de ma province et, d'ailleurs, pour toute l'industrie canadienne des bas métaux.

Il y a, en Colombie-Britannique, une troisième grande industrie, fondée sur notre immense production forestière. Dans notre province, la moitié des salaires proviennent encore de l'exploitation des forêts. Là encore, le meilleur débouché pour cette énorme production est, depuis longtemps, le marché américain, que suit le marché canadien et, en troisième ligne, de très loin, le marché britannique. Là encore nous constatons que des groupements protectionnistes des États-Unis réclament l'imposition de droits douaniers à l'égard du bois d'œuvre de la Colombie-Britannique et, je le crois, à l'égard du bois d'œuvre des provinces Maritimes. Ils ont assez bien réussi dans le cas des contre-plaqués et des planches de bois dur. Par suite, dans ma circonscription, dans celle du député de Comox-Alberni et dans celle du représentant de New-Westminster, les exploitants forestiers cessent toute activité ou emploient des personnels fort réduits et n'ont guère la chance d'obtenir plus tard des débouchés plus vastes. Et, une fois de plus, ceux qui, aux États-Unis, réclament une protection encore plus grande, une exclusion encore plus marquée, comme ils le disent, de nos produits naturels auront des arguments plus puissants à faire valoir au Sénat et devant la Commission du tarif. Ils pourront répéter: "Pourquoi devrions-nous nous inquiéter au sujet du gouvernement canadien, alors qu'il a pour ligne de conduite de chercher à nous enlever, au bénéfice du Royaume-Uni, pour une valeur de 600 millions de notre commerce naturel?"

Le ministre a parlé des conséquences de la libération de 150 millions de dollars dans le cadre de la loi nationale sur l'habitation. C'est une mesure vraiment utile parce que l'habitation fournit plus de travail, proportionellement à chaque dollar dépensé, que toute autre industrie probablement. Les chiffres indiquent cependant que la Colombie-Britannique a très peu recours à ces prêts. Notre province était généralement en tête du pays dans le domaine de la construction d'habitations, mais les chiffres les plus récents de la répartition de ces fonds indiquent que si l'Ontario a prélevé 49 millions, la Colombie-Britannique a prélevé moins de 3 millions; cela ne représente que le sixième des fonds, et environ le quart du taux de construction de l'Ontario.

La question de l'accroissement du chômage en Colombie-Britannique a beaucoup préoccupé tous les députés de notre province. C'est la raison pour laquelle tous les députés de cette région, quel que soit leur parti, s'unissent pour demander d'une manière unanime au gouvernement de prendre des mesures efficaces dans un cas que nous considérons comme un cas clé, où une aide très minime du gouvernement peut maintenir une grande industrie en exploitation cet hiver. Je veux parler des mines Britannia, naturellement.

Maintenant, il est vrai que l'assurance-chômage a modifié un peu la situation en ce qui concerne le fléau du chômage. Sous le gouvernement Bennett, le chômage était le fléau de la population; elle recevait une allocation de 20c. par personne, les jeunes gens étaient rassemblés dans des camps de travail,—loin des yeux, loin du cœur,—et de la même façon, il semble aujourd'hui que le premier ministre voudrait que nous nous désintéressions du chômage quand il dit que nous créons un complexe de la peur si nous ne faisons même que le mentionner.

La liste des mesures de sécurité sociale adoptées par les libéraux depuis vingt ans, l'assurance - chômage, l'assistance - chômage dont les gouvernements fédéral et provinciaux font conjointement les frais, la pension de vieillesse accessible à tous et les allocations familiales, ont mis à la disposition des familles des fonds dont elles ne disposaient évidemment pas durant les années 30. Ce sont toutes des mesures utiles et les modifications qu'a proposées aujourd'hui le ministre sont également utiles, mais elles ne remplacent pas le travail. On ne règle pas le chômage en détournant le commerce d'un pays vers un autre, mais en accroissant le commerce avec tous les pays et, par-dessus tout, en stimulant les industries secondaires du pays. Qu'on augmente les emplois en encourageant l'expansion nationale. Le gouvernement pourrait accomplir beaucoup en stimulant immédiatement les programmes de travaux publics. Le ministre des Travaux publics nous répète sans cesse que des projets sont à l'étude à cet égard et qu'on les revise. Ce n'est pas le moment de reviser les entreprises publiques, mais de prendre des mesures concrètes pour en mettre le plus possible en chantier aussitôt que possible.

Je veux parler d'une autre question, et ce sera mon dernier mot. Le ministre a signalé dans son argument que les 13 millions de prestations supplémentaires qui seront versées, espère-t-il, stimuleront le pouvoir d'achat au Canada. Mon collègue du Crédit social, le représentant de New-Westminster, a abondé dans ce sens. Je trouve que c'est

là un principe économique très bizarre. Lorsque ces hommes travaillaient, ils avaient au moins trois fois ce pouvoir d'achat, soit environ 40 millions de dollars; quand ce pouvoir d'achat passe de 40 millions, alors que ces hommes travaillaient, à 13 millions, alors qu'ils sont chômeurs et touchent des prestations, cela ne me paraît pas un principe économique très sensé.

**M. Hahn:** Ils n'auraient rien eu sans cela.

**L'hon. M. Starr:** Aimeriez-vous mieux ne rien leur donner?

**L'hon. M. Sinclair:** Non, j'aimerais mieux les voir bénéficier du niveau élevé d'emploi qu'ils avaient sous le gouvernement libéral.

**L'hon. M. Starr:** Moi aussi j'aimerais qu'ils bénéficient d'un niveau élevé d'emploi, mais cela est mieux que rien. C'est un bon principe économique.

**L'hon. M. Sinclair:** Je suis content que le ministre se soit levé, car je lui dirai maintenant que, s'il veut prendre une mesure positive pour donner un véritable pouvoir d'achat aux Canadiens, son gouvernement devrait faire droit à la requête que notre parti, les cécéfistes et les créditistes ont faite depuis le début de la session: le ministre des Finances devrait présenter, au cours de la session, un budget comportant les fortes diminutions d'impôts qu'il promet, car cette mesure procurerait aux Canadiens un pouvoir d'achat bien supérieur à ces 13 millions. Cette mesure stimulerait vraiment l'emploi et l'activité dans notre pays.

**M. Charlton:** Pourquoi ne l'avez-vous pas prise?

**L'hon. M. Pearson:** Parce que nous avions de l'emploi.

**L'hon. M. Sinclair:** En juin dernier, l'embauche et la prospérité ont atteint un sommet sans précédent dans notre histoire.

**L'hon. M. Brooks:** Et en 1955?

**L'hon. M. Sinclair:** Je vais signaler au comité ce que cela voudrait dire en fonction du pouvoir d'achat. Quand le ministre des Finances soumettra son budget, les Canadiens ne seront pas étonnés car la chronique nous rapporte à pleines pages les promesses d'élections et les déclarations que faisait le ministre des Finances quand il était le critique financier de l'opposition. L'abattement de l'impôt sur le revenu va passer de $1,000 à $1,500 dans le cas du célibataire, de $2,000 à $3,000 dans le cas du contribuable marié.

**M. Charlton:** On n'a jamais dit cela.

**L'hon. M. Pearson:** Oui, on l'a dit.

[L'hon. M. Sinclair.]

**L'hon. M. Sinclair:** Il va supprimer la taxe d'accise sur les automobiles et réduire d'au moins 20 p. 100 la taxe de vente. Si ces promesses, et après tout le premier ministre a dit que ses promesses étaient de solennelles obligations qui allaient être remplies...

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Sinclair:** Oui, vous avez beau lancer des bravos, nous demandons que ces promesses soient exécutées le plus tôt possible. Ce que nous demandons au ministre des Finances, ce sont des réponses précises comme celles dont j'ai eu l'occasion de féliciter le ministre du Travail. Lorsqu'il présentera ce budget et remplira ces promesses...

**M. Charlton:** L'honorable député ne peut encaisser, voilà tout.

**L'hon. M. Sinclair:** ... il y aura, d'après mes calculs, 300 millions qui passeront dans les mains des Canadiens afin de stimuler l'économie.

Il me reste à aborder un dernier sujet. L'honorable député de Comox-Alberni a soulevé un problème qui préoccupe ceux qui n'ont cessé, depuis sa constitution, de veiller sur la caisse d'assurance-chômage. Il s'y trouve actuellement plus de 800 millions. Il est bon d'avoir une bonne réserve stable sur laquelle on puisse tirer en temps de crise. Avec les années, la caisse devrait augmenter au même rythme que s'accroît la population ouvrière, mais il y aura des creux. Je conviens avec lui que le fait d'étendre les prestations d'hiver à six mois de l'année constitue une mesure exceptionnelle que n'avaient pas envisagée les auteurs de la loi initiale ou les actuaires qui ont établi les cotisations. Je ne suis pas d'accord avec l'honorable député de Comox-Alberni quand il propose que le ministre songe à faire opérer des virements du Trésor à la caisse pour faire face à ces dépenses. Il serait bien difficile, je crois, de prévoir combien d'argent il faudra cet hiver. En fin de compte, dans un domaine comme celui de l'assurance le meilleur maître est encore l'expérience et j'estime qu'au printemps il y aurait lieu de reviser la situation.

**Une voix:** Trop tard.

**L'hon. M. Sinclair:** Il va sans dire que les ouvriers syndiqués s'intéressent à la caisse, parce que les deux cinquièmes des contributions qui y ont été versées proviennent des travailleurs. Les patrons s'y intéressent également parce que leurs contributions représentent deux autres cinquièmes. Et nous, membres du Parlement, y sommes aussi intéressés à titre de représentants des contribuables, puisque la contribution du gouvernement est d'un cinquième. C'est pourquoi,

tout en pensant que la caisse doit faire l'objet d'un examen constant, je félicite le ministre d'intervenir dès maintenant et nous attendrons au printemps pour juger si la proposition est saine du point de vue actuariel et s'il y a lieu de renflouer la caisse au moyen d'une contribution directe de l'État.

**M. Barnett:** Je me demande, monsieur le président, si l'honorable député de Coast-Capilano me permettra de rectifier ce qui semble être une interprétation erronée de sa part. Je n'ai pas parlé de contributions directes du gouvernement au Fonds mais j'ai exprimé l'avis qu'on pourrait étudier l'à-propos d'amener certains employeurs, qui sont en grande partie responsables du chômage, à verser à la caisse des montants plus considérables.

**L'hon. M. Sinclair:** Excusez-moi, je n'avais pas compris les paroles de l'honorable député. Je pensais qu'il voulait parler de contributions directes puisées à même le Fonds du revenu consolidé.

**M. Cameron:** Monsieur le président, en écoutant tantôt l'honorable représentant de Coast-Capilano, je me disais combien il doit se trouver heureux de siéger de ce côté-ci de la Chambre justement en ce moment.

**M. Stuart (Charlotte):** Vous n'auriez pas ces difficultés si nous étions de l'autre côté.

**M. Fraser:** Ce serait dix fois pire.

**M. Stuart (Charlotte):** Vous l'avez sollicité pendant 22 ans, et vos prières n'ont jamais été exaucées.

**M. Cameron:** Je doute beaucoup que le peuple du Canada soit très impressionné de ce que le chaudron libéral mâchure la poêle conservatrice, et vice versa. J'ai toujours constaté avec surprise que les membres de la Chambre des communes qui ont accès à tant de documents semblent répugner à consulter les documents qui émanent d'organismes comme le Bureau fédéral de la statistique et la Banque du Canada; s'ils le faisaient en effet, ils comprendraient que l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est le résultat final d'une courbe très longue et passablement constante que nous suivons depuis un certain temps. Je le répète, l'honorable représentant de Coast-Capilano a de la chance de pouvoir montrer maintenant avec horreur ce qui se passe au lieu d'avoir à faire ce que font ses adversaires conservateurs, c'est-à-dire prétendre que la crise est passée.

De fait, monsieur le président, j'ai été plutôt impressionné par les conceptions du parti conservateur, d'après lesquelles, semble-t-il, le chômage est une sorte de maladie nerveuse qui atteint la société, une sorte d'affection d'hypocondriaques, qui, si on ne porte pas attention à leurs plaintes, vient à disparaître, une sorte de refus de regarder les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, refus inspiré par l'espoir que lorsque vous consulterez ces chiffres le chômage sera chose du passée. Il serait amusant, si ce n'était pas inquiétant, d'entendre des ministres de la Couronne, censément sérieux, nous dire que le chômage est causé par des députés ou des porte-parole de l'industrie ou du travail qui, après avoir regardé les chiffres du Bureau fédéral de la statistique, signalent que nous avons un grave problème de chômage. Oui, ce serait amusant, si ce n'était pas inquiétant. Cela m'inquiète parce que je suis assez vieux pour avoir connu des gouvernements antérieurs qui avaient l'habitude de nous dire que nous étions au seuil de la prospérité. Il nous a fallu dix ans pour franchir ce seuil.

Je rappelle aussi au député de Coast-Capilano que, même s'il est tout à fait vrai que le gouvernement Bennett était apparemment incapable de réparer la catastrophe qui avait accablé l'économie canadienne en 1929, il y a eu la période entre 1935 et 1939 où le gouvernement libéral était également impuissant.

**L'hon. M. Sinclair:** Il y a eu amélioration constante d'année en année.

**M. Cameron:** Égale impuissance. Ce qui est bien triste à dire, c'est que notre économie a été renflouée grâce aux machinations diaboliques d'un certain monsieur de l'Allemagne. Rien n'indique, en effet, que le gouvernement libéral d'alors ait été mieux en mesure de remédier à la situation que le gouvernement tombé en faillite qui l'avait précédé.

**Des voix:** Bravo!

**M. Bell (Carleton):** L'honorable député me permet-il une question? Veut-il dire au comité quelle a été exactement l'efficacité des gouvernements socialistes d'alors?

**M. Cameron:** Les gouvernements socialistes de ce temps-là en Scandinavie,—c'est là seulement qu'ils étaient au pouvoir et qu'ils y sont encore,—donnaient déjà au monde l'exemple d'une organisation rationnelle de l'économie industrielle contemporaine. Je ne m'attends pas que mon honorable ami sache cela, car j'ai constaté, sur ce point, des abîmes d'ignorance chez certains de ceux qui siègent en face.

**M. Bell (Carleton):** Cela doit se refléter sur l'honorable député.

**M. Cameron:** C'est possible, puisque j'ai frôlé ces abîmes.

Je pense, monsieur le président, que nous devons envisager la situation avec plus de

sérieux et nous rendre compte qu'il ne s'agit pas, comme le premier ministre l'a dit légèrement l'autre jour, d'une situation purement provisoire. Il y a beaucoup trop de sombres nuages amoncelés à l'horizon pour qu'il nous soit possible de croire qu'il s'agit d'un mirage dont nous n'avons qu'à détourner les yeux.

J'ai écouté avec intérêt les observations de nos amis du Crédit social qui prétendent que nous pouvons vaincre ces difficultés par la manipulation plus ou moins magique du système monétaire. J'ai aussi été intéressé par l'honorable député de New-Westminster demandant quelle était la solution socialiste du problème. Vous savez, en effet, monsieur le président, que je suis ici depuis cinq ans et que j'ai été déçu, à chaque session, de ne pas entendre exposer ce qu'était cette méthode miraculeuse qui nous permettrait, par une action sur la politique monétaire du pays, de surmonter de graves perturbations économiques.

**L'hon. M. Sinclair:** L'honorable député a entendu l'honorable représentant de Lethbridge.

**M. Cameron:** Non, parce que je me suis toujours embourbé dans les considérations que le problème de la menace turco-mongolienne inspirait à l'honorable député de Lethbridge.

**M. Blackmore:** Cela n'a rien à voir au système financier.

**M. Cameron:** C'est bien ce que je pensais.

Il semble que nos amis du Crédit social soient incapables de distinguer entre la cause et l'effet, entre la force agissante et ce qui, dans notre société, est agi. Ils ne semblent pas saisir l'essentiel du rôle que l'argent joue dans l'économie contemporaine, non plus que le fait, comme l'ancien gouverneur de la Banque du Canada me le disait au Comité de la banque et du commerce, que c'est tout simplement le reflet de l'activité économique à un moment donné.

J'ai écouté également avec intérêt des réflexions de nombreuses sources, y compris celles du très éminent ministre des Finances du Canada qui, avec l'appui de nos amis du Crédit social, a parlé du programme de resserrement monétaire du précédent gouvernement libéral. Loin de moi l'idée de prendre fait et cause pour le parti libéral; toutefois, au cours de la campagne électorale j'ai remarqué que mes adversaires conservateurs et créditistes attaquaient violemment mon adversaire libéral à cause de la politique de resserrement de la monnaie de son gouvernement. Mon adversaire libéral a été assez ignorant et téméraire pour prendre à ce sujet la défense du gouvernement.



J'ai déjà parlé des documents que nous pouvons obtenir et j'invite les députés qui ont des idées sur l'argent cher à jeter un coup d'œil sur le rapport de la Banque du Canada pour le mois de septembre, c'est le dernier que j'ai; ils constateront la même situation plus accentuée encore, je pense, s'ils consultent la livraison d'octobre. Ils constateront, dis-je, qu'il n'y a pas un seul mois, en 1957, où la quantité d'argent en circulation n'a pas été plus considérable que durant le mois correspondant de 1956.

**Une voix:** Que dire du taux d'intérêt?

**M. Cameron:** Mon honorable ami me pose une question sur les taux d'intérêt. J'ai observé l'étrange prédilection avec laquelle le ministre des Finances s'imagine, ou du moins essaye de nous faire croire, que c'est une initiative vertueuse tant de lui-même que de ses collègues qui a amené le léger déclin des taux d'intérêt, et c'est le même genre de raisonnement qui le poussait à attaquer son prédécesseur et à l'accuser d'avoir haussé les taux d'intérêt. Mais comme toute personne qui a la moindre notion de tous les rouages de l'économie moderne, il sait fort bien que ces taux d'intérêt ont été provoqués par la demande de capitaux dans une grande période d'expansion intensive, et qu'aucune initiative du gouvernement, pas plus de l'ancien gouvernement libéral que du nouveau gouvernement conservateur, n'a eu le moindre effet sur ces taux d'intérêt.

On nous fait parfois remarquer l'intervention de la Banque du Canada qui modifie les taux d'escompte, et il me semble que le gouverneur de la Banque du Canada s'époumonne en vain quand il nous répète que le taux de la banque centrale du Canada ne fait que refléter le taux d'intérêt résultant du libre jeu de notre économie.

A mon avis, pour résoudre la crise actuelle du chômage, il ne suffit pas d'une simple modification de notre régime monétaire; il ne suffit pas non plus d'une simple intervention, —j'ignore du reste laquelle,—du ministre des Finances pour abaisser ou relever les taux d'intérêt. Nous avons atteint un stade qui était pour ainsi dire inévitable bien que, pendant 20 ans, nous ayons pu éviter certains problèmes. Mais voici que ces problèmes surgissent de nouveau. Il y a quelques instants, l'honorable député de Coast-Capilano nous en a très bien dressé les grandes lignes. J'ai remarqué qu'il est animé du même état d'esprit que nos honorables vis-à-vis puisqu'il est allé jusqu'à dire que la proposition irréfléchie du premier ministre portant qu'il détournerait 15 p. 100 de notre commerce vers la Grande-Bretagne avait réellement donné lieu à un fléchissement de nos exportations. Je

n'ai pas l'impression qu'il le croit réellement. Il est assez au courant des rouages de l'économie internationale...

**L'hon. M. Sinclair:** Une petite mise au point: ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que cette déclaration avait fait naître aux États-Unis un sentiment qui pourrait aboutir à des représailles tarifaires.

**M. Cameron:** J'avais cru entendre l'honorable député dire que nos marchés là-bas avaient diminué. J'ai aussi cru comprendre qu'il établissait un rapport entre ce phénomène et la déclaration assez hardie et inconsidérée du premier ministre. Il va bien falloir en convenir, quoi que nous fassions aujourd'hui, ces marchés vont continuer à se résorber en ce qui nous concerne, pour une raison très simple.

Depuis vingt ans, un certain nombre d'accidents historiques nous ont permis d'ajourner la solution de ce problème. Il était fatal qu'un jour il s'impose à nous. Songeons d'abord qu'après la guerre il nous restait énormément de demandes à satisfaire au moment même où certains de nos anciens rivaux, dans le domaine industriel, avaient été complètement ruinés par la guerre. Or, depuis ces vingt dernières années ces pays se sont relevés, ont restauré leur économie et se sont remis dans la situation commerciale où ils se trouvaient il y a vingt ans.

On a proposé diverses solutions à nos problèmes économiques nés de cette situation. C'est avec beaucoup d'intérêt l'autre jour que j'ai reçu une copie du texte d'un discours prononcé par M. Graham Towers, ancien gouverneur de la Banque du Canada, discours prononcé à l'Association des assureurs, à Toronto, le 14 novembre dernier. A la page 4 de ce discours M. Towers traitait de l'inflation. J'ai l'impression que ces observations sont destinées à certaines personnes qui ont réclamé la fin des restrictions monétaires et l'introduction dans notre économie d'une autre piqûre d'inflation. Voici ce qu'il a dit:

> Il y a lieu de remarquer que ceux qui pensent qu'une inflation persistante est inévitable ou même nécessaire ne la considèrent pas comme une bonne chose mais plutôt comme la moins pénible de solutions possibles. Parmi les solutions qu'ils envisagent, il y a la situation où la demande n'est pas supérieure à l'offre, où l'embauchage n'est pas tout à fait total et où la politique du crédit n'est pas inflationniste. Il faudrait nécessairement restreindre les augmentations de salaires parce que la hausse des frais ne pourrait pas être imposée au consommateur. On suppose que dans ces circonstances il y aurait une orientation politique vers la gauche, surtout de la part des syndicats ouvriers, et que les gouvernements se montreraient disposés à tolérer et à supporter l'inflation ou peut-être des régies directes pour joindre au plein embauchage une certaine stabilité des prix. On soutient donc qu'il vaudrait mieux accepter l'inflation,—de préférence une inflation sournoise,—plutôt que de tâcher de l'éviter et d'essuyer un échec.

Je suppose que M. Towers est au Canada la voix la plus autorisée et la plus orthodoxe en matière de finances des milieux capitalistes. Il n'est pas sans intérêt pour nous de connaître son avis sur la théorie, maintenant acceptée de façon générale, touchant le plein emploi comme objectif valable de la société. Voici ce qu'il disait:

> Au cours de cette thèse, nous laissons le domaine de l'économique et abordons celui du comportement humain parce qu'il est nécessaire de prévoir comment la majorité réagira devant un concours particulier de circonstances; et c'est un jeu risqué, à moins qu'on n'aille aux extrêmes et rectifie les circonstances. Je crois, par exemple, qu'on ne risquerait rien à supposer qu'un chômage massif et continu, semblable à celui des années trente, produirait des réactions politiques formidables et l'adoption de mesures du genre que j'ai mentionné tantôt. Mais peut-on supposer que la même chose se produirait si le chômage s'élevait périodiquement d'une manière modérée au-dessus du niveau moyen des années d'après-guerre? Les données officielles l'ont situé à environ 3.8 p. 100 de la population active des États-Unis et 3.1 p. 100 de la population active du Canada. Les chiffres du Canada incluent naturellement le chômage saisonnier, qui est un facteur plus important chez nous qu'aux États-Unis. Ces chiffres du chômage comportent généralement un certain nombre de personnes qu'on ne peut embaucher, et d'autres qui sont en train de changer de travail ou sont sans travail pour une brève période seulement. Le chômage peut-il se maintenir à ce niveau sans nécessiter l'adoption de mesures qui continueraient à provoquer l'inflation dont les effets sont ressentis par chacun?

J'ai cité ce passage du discours parce qu'il m'a semblé opportun de faire connaître l'opinion d'un très éminent porte-parole de ce qu'on a appelé d'une manière amusante la libre entreprise, qui prétend que la théorie du plein emploi n'est pas valable et que, pour que notre économie fonctionne, nous devons accepter d'avoir plus de 3.1 p. 100 de notre population active en chômage et courir le risque de dislocation sociale et économique. Cela m'intéresse, parce que, cet après-midi, le ministre du Travail, citant les chiffres d'octobre dernier, a dit que 3.5 p. 100 de nos effectifs ouvriers chômaient ce mois-là. Ce chiffre de 3.5 est aussi sensiblement plus élevé que celui de 3.1 qu'a mentionné M. Tower. De là vient que les Canadiens sont bien loin d'accepter en toute sérénité le chiffre de 3.5. En effet, les députés nous ont parlé ici même, cet après-midi, de la situation très grave dans laquelle se trouve une partie importante de nos effectifs ouvriers. J'en conclus que ceux qui tiennent de tels discours (et je ne crois pas me tromper en disant que ceux-là ont au fond l'appui des membres du gouvernement et de l'opposition officielle, et même plus encore des membres du parti

créditiste) sont disposés à considérer ce genre de chômage comme un moyen de maintenir l'activité économique et de passer le fardeau à d'autres.

Il y a quelque temps, je lisais une nouvelle de journal fondée sur un discours prononcé par l'un des membres les plus éminents de la Chambre, je veux dire le représentant d'Algoma-Est. C'était peu après le lancement du premier Spoutnik. Le député me reprendra si je me trompe, mais je crois qu'il a dit, en somme, qu'il est maintenant évident que notre organisation sociale et économique ne nous permet pas de marcher de pair avec les Russes. Plus tard, il a atténué cette déclaration en disant que, naturellement, même si elle ne nous permet pas de marcher de pair avec les Russes, elle est de beaucoup préférable et supérieure à celle des Russes. Cependant, il m'a paru plutôt encourageant de constater qu'un homme de sa réputation soit maintenant disposé à déclarer publiquement que le moment est peut-être venu de remanier sérieusement notre appareil économique et social.

**L'hon. M. Pearson:** L'honorable député pourrait-il me dire quand je suis censé avoir fait ces observations étranges?

**M. Cameron:** Je dois m'excuser de ne pouvoir le faire, car je n'ai pas découpé l'article en question. Mais je l'obtiendrai certainement pour lui. Je dois avouer que la lecture de cet article m'a fort étonné.

**L'hon. M. Pearson:** Moi aussi.

**M. Cameron:** Je vous l'obtiendrai. Je l'ai à mon bureau. Il se peut, évidemment, que l'honorable député ait eu à l'esprit une définition beaucoup plus restrictive que moi de l'expression "appareil social et économique". Mais, comme je l'ai dit, cela m'a paru plutôt encourageant. Apparemment, j'étais trop optimiste; j'en ai d'ailleurs la confirmation en constatant que le parti libéral est aussi figé dans le passé que l'est le parti conservateur et qu'il est tout aussi disposé que lui à continuer ainsi, malgré l'évidence croissante que nous sommes en train de boucler le cercle qui nous ramène à vingt ans en arrière.

Je proposerais, monsieur le président, qu'au lieu de continuer à modifier la loi sur l'assurance-chômage,—bien que je sois favorable à la modification à l'étude, je suis certain que le ministre du Travail va en proposer une nouvelle dans quelques mois,—il serait préférable de prendre des mesures positives en vue d'obvier, au moins provisoirement, à la situation dans laquelle nous sommes en train de sombrer rapidement. Nous entendions dire il y a quelques années que l'ex-gouvernement libéral envisageait une série de travaux publics qu'il réservait pour le moment où l'économie commencerait à fléchir. J'imagine qu'une bonne négligente a dû enlever cette réserve pour la placer dans la glacière, car nous n'en entendons plus parler depuis quelque temps.

**L'hon. M. Sinclair:** Et la voie martime?

**M. Cameron:** Elle est enfin venue.

**L'hon. M. Sinclair:** Nous l'avons terminée.

**M. Cameron:** Non.

**L'hon. M. Sinclair:** Et le pipe-line?

**M. Cameron:** Mentionnez-vous le pipe-line?

**L'hon. M. Sinclair:** Oui.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le barrage de la Saskatchewan.

**L'hon. M. Sinclair:** C'est leur affaire. Le 10 décembre est la date limite.

**M. Cameron:** Le gouvernement devrait considérer sérieusement la nécessité de prévoir un grand ensemble de travaux publics. De même il est temps pour nous de songer à passer des contrats d'installations permanentes dans les régions peu évoluées du monde selon une méthode pas mal semblable à celle que nous avons suivie pour passer des contrats de production d'outillage de défense, qui font aujourd'hui l'effet d'un pur gaspillage.

De deux façons le gouvernement pourrait, au moins temporairement, endiguer le raz-de-marée qui semble monter dans tout le pays. Même si je me réjouis de cette modification à la loi sur l'assurance-chômage, je crains que, si elle révèle le malaise qu'éprouve le gouvernement devant le chômage, elle révèle aussi que le gouvernement n'a pas la moindre idée des causes de cet état de choses ni la moindre idée des moyens d'y parer.

**M. Blackmore:** En avez-vous une idée?

*(Texte)*

**M. Ricard:** Monsieur le président, à titre de représentant d'une circonscription industrielle, vous ne serez certainement pas étonné de mon intervention dans ce débat sur un sujet qui intéresse les ouvriers.

Je suis très heureux d'apporter au ministre du Travail (M. Starr), ainsi qu'au gouvernement conservateur, l'approbation de la classe ouvrière pour avoir prolongé la durée de la période de prestation de 16 à 24 semaines au cours de l'hiver.

Pendant les dernières semaines, nous avons entendu les honorables députés d'en face, les libéraux, tracer un tableau bien sombre de l'histoire des ouvriers. Cependant, ils ont oublié de dire qu'une situation ne se crée

pas du jour au lendemain. Si nous avons aujourd'hui, dans certaines parties du pays, des îlots où le chômage est peut-être un peu en vogue, on pourrait dire que c'est le manque de prévision du gouvernement précédent qui nous a légué la situation à laquelle nous avons à faire face.

Il est cependant de bonne augure que le parti conservateur soit appelé à régler une telle situation. Chaque fois que la nation a été dans des situations plus ou moins difficiles, elle s'est toujours tournée vers le parti conservateur. Je suis heureux d'être un membre de ce parti afin de pouvoir aider mes collègues à régler une situation qui nous fut léguée par nos prédécesseurs, à cause de leur manque de prévoyance.

Les ouvriers des différents centres seront certainement heureux d'apprendre que les prestations ont été, sous un régime conservateurs, portées de 16 à 24 semaines. Dans ma propre circonscription de Saint-Hyacinthe-Bagot, les chiffres officiels indiquent que le chômage, non seulement n'a pas augmenté, mais a connu une régression.

En juin dernier, selon les chiffres que je tiens du bureau de l'assurance-chômage de Saint-Hyacinthe, 1,500 chômeurs, environ, s'étaient enregistrés au bureau local de l'assurance-chômage, à Saint-Hyacinthe. Le 31 octobre dernier, toujours selon les chiffres obtenus de mon bureau d'assurance-chômage, ce nombre était de 1,100, ce qui indique une diminution d'environ 400 depuis que nous avons pris le pouvoir, en juin dernier.

Je voudrais donc appeler l'attention de la Chambre sur ce fait, et je voudrais aussi que le pays sache que le parti conservateur n'est pas le parti de la famine, de l'oubli, n'est pas le parti qui sème la misère partout, mais plutôt celui qui peut se pencher sur la misère humaine, et celui dont les membres s'efforceront, tous ensemble, d'apporter une solution aux problèmes que nos prédécesseurs nous ont légués. Et, en ceci, je voudrais voir un témoignage de la grande satisfaction et aussi de la grande confiance que nous avons en notre ministre du Travail et en notre premier ministre (M. Diefenbaker).

*(Traduction)*

**M. Murphy (Westmorland):** Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir prendre part au débat ce soir. Je ne tiens pas à retarder l'adoption du projet de résolution dont nous sommes saisis...

**Des voix:** Bravo!

**M. Murphy (Westmorland):** ...mais, pour la gouverne des préopinants immédiats, je leur dirai que la raison pour laquelle je dois participer au débat, c'est qu'un membre du cabinet a affirmé, au cours d'une visite à Moncton, qu'il était étrange de n'avoir pas entendu à la Chambre, au nom des habitants de la région, d'énergiques représentations de la part du représentant de Westmorland. Le ministre parlait des congédiements au National-Canadien. Si je devais me rasseoir sans dire un mot au cours de cette séance, le ministre des Transports, qui a formulé cette déclaration il y a environ un an à Moncton, pourrait me critiquer.

Je voudrais féliciter le ministre du Travail d'avoir présenté si rapidement le projet de résolution. Nous savons qu'il est un des ministres les plus sincères du gouvernement que nous avons. Je sais que, quand je lui rappellerai certaines choses qu'il n'a pas mentionnées dans son projet de résolution, il en prendra note et réfléchira peut-être un peu plus longuement à la politique de son parti que ne le font certains autres occupants des bancs ministériels. J'aimerais signaler au ministre ce que son parti a promis de faire lorsqu'il serait élu. De nouveau, je donnerai des extraits du programme national de M. Diefenbaker, que certains membres du cabinet estiment sans importance lorsqu'on demande des renseignements à son sujet. Je donne lecture au ministre d'extraits du nouveau programme national, d'extraits textuels des discours du premier ministre, que je trouve à la page 7:

> Les conservateurs-progressistes sont convaincus, comme toujours, que le régime de la libre entreprise et des syndicats ouvriers libres et efficaces offrent aux travailleurs canadiens la meilleure assurance d'avantages, de sécurité et du niveau de vie le plus élevé possible. Pour atteindre cette fin, nous...

Et, entre autres choses, on lit ce qui suit:

> ...améliorerons la loi sur l'assurance-chômage de manière à viser le plus grand nombre possible de salariés, à augmenter les prestations et les gains admissibles, à porter la période de prestations à 52 semaines, à supprimer les périodes d'attente, à assurer le prompt paiement des réclamations...

**Des voix:** Bravo!

**M. Murphy (Westmorland):** Ceux qui applaudissent maintenant cette déclaration devrait se rappeler ce que le ministre nous disait cet après-midi au sujet des périodes d'attente. Je leur conseille de prendre la chose avec gravité car bon nombre d'entre eux seront remerciés de leurs services après les prochaines élections.

**M. Baskin:** Que l'honorable député parle pour lui-même.

**M. Murphy (Westmorland):** De plus, j'ai encore quelque chose à dire au sujet de leur parti.

**M. Broome:** Nous sommes prêts.

**M. Murphy (Westmorland):** Ils ne semblent pas savoir quel est le programme de leur parti, ni connaître les déclarations que leur ministre a faites l'an dernier.

**M. Baskin:** C'est notre programme que l'honorable député a sous les yeux.

**M. Murphy (Westmorland):** Que l'honorable député ne s'emballe pas.

**M. Baskin:** Que mon honorable ami se surveille lui-même.

**M. Murphy (Westmorland):** Je pourrais faire bénéficier l'honorable député de quelques perles de sagesse tombées des lèvres de son propre ministre des Transports. Un article de journal rapporte un discours que le ministre des Transports a prononcé à Moncton (N.-B.).

**M. Baskin:** Vous êtes le seul membre de votre famille qui ait tourné mal.

**M. Murphy (Westmorland):** Le député de Renfrew-Sud...

**M. Baskin:** Exactement.

**M. Murphy (Westmorland):** ... devrait s'amuser pendant qu'il est à la Chambre des communes, car on juge que son séjour sera fort bref.

**M. Baskin:** Merci.

**M. Murphy (Westmorland):** Le ministre des Transports a visité Moncton en tant que président de l'Association du parti conservateur-progressiste, et les manchettes de l'article sont ainsi conçues:

> Le chef du parti conservateur-progressiste blâme les récents congédiements du National-Canadien ici.

Mais il est allé plus loin; il a parlé de la façon suivante de l'assurance-chômage pendant qu'il était à Moncton:

> La caisse de l'assurance-chômage se monte à un millard de dollars aujourd'hui. Elle a été constituée par les ouvriers et leurs employeurs pour assurer la subsistance des ouvriers en chômage. Le gouvernement a donc des ressources suffisantes dans la caisse d'assurance-chômage pour continuer de verser des prestations d'assurance-chômage aux ouvriers qui ont épuisé leurs prestations. Il incombe donc au gouvernement fédéral d'Ottawa de continuer à verser des prestations d'assurance-chômage aux sans-travail qui ne peuvent, malgré leurs efforts, trouver un emploi.

Écoutez bien maintenant.

**M. Baskin:** Bien sûr.

**M. Murphy (Westmorland):** Je poursuis:

> La seule assurance permanente contre le chômage, a-t-il souligné, est un emploi et c'est ce que voulait chaque Canadien...

Voilà ce que pensait le ministre des Transports lorsqu'il était le chef du parti conservateur progressiste,—il ne parlait pas de versement, mais d'un emploi pour tout Canadien. Cette fois-là, poursuivant son discours, il nous a même expliqué pourquoi nous manquions d'emplois dans la région de Moncton. Voici ses paroles:

> Monsieur Hees a dit que la situation créée par les congédiements effectués par les ateliers se trouve encore aggravée, dans cette région, du fait que les ateliers sont transférés à Montréal où le supplément d'emplois ainsi créé n'apporterait pas grand-chose, si tant est qu'il en apporte. Mais, a-t-il ajouté, c'est un coup dur pour la région de Moncton.

**M. Baskin:** L'honorable député représente le plus dur coup jamais porté à la région de Moncton.

**M. Murphy (Westmorland):** L'honorable député de Renfrew-Sud est très éloquent quand il reste assis. Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir et de nouveau il y a quelques semaines à peine, j'ai porté une situation analogue à l'attention du ministre des Transports. A ce moment-là la *Canadian National War Veterans Association* lui avait écrit,—elle m'a adressé une copie de sa lettre, —pour lui dire qu'on était à démonter, dans les usines de Moncton, pour le transporter ailleurs un outillage précieux d'une valeur de plusieurs milliers de dollars. Le ministre a dit qu'il s'occuperait de la question mais nous n'en avons pas entendu parler depuis. On a congédié 110 hommes d'un seul coup à Moncton et 50 autres devaient être mis à pied dans les ateliers de réparation. Parce que nous avons protesté contre ces congédiements, on a adopté une nouvelle méthode. Sans faire la moindre publicité à ce sujet, on congédie maintenant les employés des usines de Moncton à raison d'une demi-douzaine par semaine ou par quinzaine. Néanmoins, ces employés sont tout doucement mis à pied par la porte d'en arrière.

Le ministre des Transports a rencontré les directeurs et il a déclaré qu'on réserverait certaines sommes d'argent pour venir en aide à ces personnes. Je lui ai demandé quelle part de cet argent servirait à l'exécution d'un programme de travaux, dans les usines de Moncton, pour aider ces hommes. Je lui ai demandé d'où venaient les fonds, en vertu de quelle autorité, et un jour, j'ai presque eu une réponse. Il s'est levé, a souri et allait répondre lorsque ce petit personnage, le ministre des Finances, lui intima de s'asseoir, et je n'ai pas encore reçu de réponse jusqu'à aujourd'hui.

**Une voix:** Vous voulez dire un grand personnage!

**M. Murphy (Westmorland):** Entre-temps, nos hommes étaient sans emploi dans Moncton et pour ajouter l'insulte au tort qui leur avait été fait, le gouvernement et la direction du National-Canadien ont remis toute l'affaire

entre les mains du syndicat à qui ils reprochaient le chômage existant, et en particulier le régime d'ancienneté.

J'apprends que des dépêches de journaux disent que ce programme de travaux sera appliqué dans les ateliers de Moncton pour la construction de wagons. Cette nouvelle a été donnée aux syndicats qui ont rencontré la direction et se sont opposés à ce que des hommes d'autres métiers soient affectés à ces ateliers alors qu'on licenciait encore les ouvriers de ces ateliers. Il n'existait alors aucun désaccord entre les différents métiers, mais la direction, qui relève effectivement du gouvernement, essayait encore une fois, d'anéantir les syndicats des ateliers du National-Canadien de Moncton.

J'ai déjà signalé à la Chambre une résolution adoptée par le syndicat des machinistes de Moncton où il est dit que ces hommes travaillent sept jours par semaine à agrandir cet atelier et à fabriquer des aiguillages, non seulement pour la division atlantique, mais aussi pour les autres. Il semble que même si le gouvernement a réalisé une assez jolie mise en scène en ce qui concerne le National-Canadien,—il y a même eu une grande fête à Moncton récemment lors du passage du ministre des Transports...

**M. Baskin:** Après le 10 juin.

**M. Murphy (Westmorland):** C'est parfaitement exact, mais l'honorable député devrait attendre le reste de l'histoire. Je disais donc que nous célébrions le centenaire de l'inauguration du chemin de fer de Saint-Jean à Shediac. Or, le lendemain, pour commémorer cet événement, on a mis cent hommes à pied. La semaine dernière il y a eu des réjouissances dans le nord de la province où l'inauguration d'un embranchement a fourni le prétexte à un magnifique rassemblement conservateur. Le ministre des Affaires des anciens combattants y était, coiffé d'une casquette de mécanicien du National-Canadien.

**Une voix:** C'était une jolie photo.

**M. Baskin:** Vous étiez là "Murph"?

**M. Murphy (Westmorland):** J'ai parlé de rassemblement conservateur. Or le premier ministre du Nouveau-Brunswick y était aussi coiffé d'une casquette de mécanicien...

**M. Broome:** Vous trouviez-vous là?

**M. Murphy (Westmorland):** Si cela intéresse l'honorable député de Vancouver-Sud, je n'avais pas été invité. J'y serais allé si j'avais été invité. A ce moment-là, le ministre des Affaires des anciens combattants a donné le signal du départ et le premier ministre de la province s'est placé aux commandes de la locomotive et a conduit la locomotive dans la mine. Le premier ministre Hugh John Flemming et le ministre des Affaires des anciens combattants sont, semble-t-il, les deux seuls qui puissent être assurés d'un emploi aux chemins de fer Nationaux du Canada. Il y a des hommes qui ont été au service des chemins de fer Nationaux pendant 17 ans et ont versé leurs cotisations à cette caisse pendant tout ce temps-là. Je pense que le gouvernement devrait prendre des dispositions pour conserver cette caisse afin qu'elle ne s'épuise pas, parce que, d'ici quelques années, d'autres employés des chemins de fer Nationaux seront congédiés.

On aménage une cour de triage à Moncton. Or, comme les honorables députés peuvent se le rappeler, j'ai interrogé à ce sujet le ministre des Transports. Il a répondu qu'il n'en savait rien. C'est un pas dans la voie de l'automatisation. On remerciera sans aucun doute des hommes qui ont des états de service de 18 ou 19 ans et ils devront émarger à l'assurance-chômage. Quel drame si la caisse était épuisée et que ces gens ne puissent recevoir les prestations auxquelles ils ont droit.

A part les personnes qui sont inscrites comme chômeurs, il y en a un grand nombre d'autres qui ne sont pas inscrites, les gens qui ont travaillé d'une manière indépendante dans les forêts, occupés à couper du bois à pâte et d'autres produits forestiers; ils ne retirent aucun avantage de l'assurance-chômage. Et me remémorant les promesses faites par les tenants du présent gouvernement durant la campagne électorale, je trouve qu'il est temps que le gouvernement applique un programme efficace d'immobilisations pour aider les chômeurs qui ne touchent aucun avantage d'aucune sorte.

J'ai déjà proposé à la Chambre la construction de la jetée de l'Île du Prince-Édouard et du canal de Chignectou et je compte naturellement sur l'appui du ministre des Affaires des anciens combattants au sujet de ma dernière proposition, car il l'a appuyée en maintes occasions; l'honorable député de Saint-Jean-Albert a déclaré ceci le 23 mai:

> Monsieur John G. Diefenbaker, Q.C., chef national du parti conservateur-progressiste, a discuté les avantages du canal le 3 mai, ici à Saint-Jean, s'unissant aux nombreuses personnes qui ont encouragé ce projet. Je suis heureux de faire miennes les paroles qu'il a prononcées à cette occasion.

Je me demande si le premier ministre s'intéresse autant à cette entreprise qu'en juin dernier, lorsqu'il est allé au Nouveau-Brunswick. Le ministre des Travaux publics ferait bien aussi de s'assurer qu'une certaine partie des fonds consacrés au logement soient

spécialement affectés aux provinces Maritimes, parce que nous savons, d'après les rapports publiés, que, sur les derniers 150 millions de dollars rendus disponibles, les provinces Maritimes en ont reçu moins de ½ p. 100. On sait bien que des gens qui n'ont pas d'ouvrage n'ont pas le montant nécessaire pour le versement initial qui leur permettrait de tirer parti de ces prêts.

Il importe de se rappeler maintenant toutes ces questions graves dont on a parlé l'an dernier. On nous brossait un brillant tableau de ce que deviendrait le Canada sous un régime conservateur. Les candidats ont fait de grands rassemblements politiques un peu partout. J'ai ici une annonce parue dans le *Times* de Moncton, en date du 8 juin, dans laquelle les conservateurs-progressistes du comté de Kent invitaient les gens à un grand rassemblement. On y dit ce qui suit: "De l'agrément pour tous." Je me demande quel agrément y a-t-il pour tous actuellement dans le comté de Kent, quand personne ne peut vendre pour un sou de bois à pâte.

Ici encore, l'Association conservatrice-progressiste annonce un rassemblement conservateur à Shédiac (Nouveau-Brunswick)...

**Une voix:** Et que faites-vous de Beechwood?

**M. Murphy (Westmorland):** Je vous en parlerai, soyez-en assuré. Nous devons payer la première année 1.3 millions de dollars en intérêts au gouvernement fédéral, bien que ce dernier ait consenti à l'Ouest des prêts sans intérêt...

Comme je le disais, nous avons ici une réclame en faveur du parti conservateur, qui se lit ainsi: "Rassemblement C.P. à Shédiac,—Venez voir le magicien." C'était durant la deuxième visite du premier ministre actuel. Il serait temps maintenant que le magicien exécute quelques-uns de ses trucs.

**Une voix:** C'est ce qu'il fait.

**M. le président:** A l'ordre.

**M. Murphy (Westmorland):** Il y a des députés terriblement loquaces là-bas.

**M. Baskin:** Qu'est-ce que votre adversaire disait au cours de la dernière campagne, Murph?

**M. Murphy (Westmorland):** Il vous aidait probablement dans Renfrew-Sud.

Lorsque les 33 députés conservateurs se sont réunis à Moncton, ils ont rédigé les résolutions atlantiques. Je me suis informé au sujet de ces résolutions et on m'a répondu, évidemment, que bien qu'elles pussent aider à corriger la situation de l'emploi elles prenaient le temps de la Chambre et que par conséquent il valait mieux ne pas poser ces questions qui, d'ailleurs, ne méritent pas de réponse. Je voudrais cependant féliciter un député conservateur des provinces Maritimes...

**Des voix:** Bravo!

**M. Murphy (Westmorland):** C'est facile de recueillir des applaudissements maintenant, n'est-ce pas? Il s'agit du député de Pictou. Le représentant de Pictou a fait inscrire au *Feuilleton* un projet de résolution au sujet des résolutions de l'Atlantique tendant à décentraliser l'industrie et à établir des sociétés de la Couronne dans les provinces Maritimes. Évidemment, cela nous aiderait à résoudre le problème du chômage. Les résolutions réclamaient également l'étude de dispositions spéciales de nature fiscale afin d'encourager les industries qui s'installeraient dans cette région.

**M. Broome:** Et les 20 millions de dollars d'assistance aux provinces atlantiques?

**M. Murphy (Westmorland):** J'appuierai certainement le projet de résolution du représentant de Pictou et j'espère que, lorsqu'il présentera son programme à la Chambre, on ne le traitera pas comme une farce,—comme lorsque j'ai posé au premier ministre une question à ce sujet,—ou comme quelque chose qui prend inutilement le temps de la Chambre. Je ferais remarquer à l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture que les prix de parité des pommes de terre à l'intention des producteurs du Nouveau-Brunswick seraient plus de son domaine que de ridiculiser la décentralisation de l'industrie et l'aide aux industries dans les provinces Maritimes.

Ce sont là quelques-uns des moyens auxquels on pourrait recourir pour stimuler l'emploi dans les provinces Maritimes. Le ministre des Finances m'a reporté au discours du trône au sujet de dispositions spéciales d'ordre fiscal intéressant les entreprises privées. Je ne les ai pas comprises tout d'abord, mais il m'a renvoyé au discours du trône. J'espère qu'il ne reportera pas le député de Pictou au discours du trône, lorsque cette question viendra sur le tapis.

Outre ces habitants du comté de Kent dont j'ai parlé, il y a ceux du comté d'Albert que représente l'adjoint parlementaire au ministre du Commerce et dont un grand nombre travaillent pour le National-Canadien à Moncton et dans d'autres industries de cette région. Le député de Saint-Jean-Albert y a tenu des assemblées en mai et en juin; l'annonce de l'assemblée du 6 juin parle de rafraîchissements. Je me demande s'il est prêt à retourner au comté d'Albert pour offrir de la crème glacée aux gens au lieu d'emplois.

La résolution est un pas dans la bonne voie. Toutefois, je rappelle de nouveau au ministre du Travail la nouvelle politique nationale ex-

posée à la page 7, paragraphe 5, afin qu'il saisisse, avant que la mesure soit adoptée par la Chambre, l'occasion d'élargir la portée de la résolution afin d'y inclure les propositions comprises dans la doctrine Diefenbaker.

*(Texte)*

**M. Laflamme:** Monsieur le président, je désire participer au débat en cours pendant quelques instants seulement afin d'exprimer ma gratitude au ministre du Travail (M. Starr) pour les amendements proposés à la présente loi sur l'Assurance-chômage.

Comme ceux qui ont pris part au débat avant moi, je veux exprimer mes craintes, cependant, que ces amendements ne constituent pas, du moins dans la région que je représente à la Chambre, les modifications que nous aurions espérées à la loi sur l'assurance-chômage. Au cours des quelques reprises où j'ai eu l'avantage de parler à ce sujet en cette enceinte, j'ai représenté les vues de mes contribuables, réclamant en premier lieu la décentralisation des bureaux d'assurance-chômage et, deuxièmement, la simplification des formalités à remplir pour obtenir les prestations.

Je me rends compte, monsieur le président, que lorsque le projet de résolution sera adopté, les amendements proposés permettront à un certain nombre de personnes de toucher des prestations auxquelles elles n'auraient pas eu droit si les amendements n'avaient pas été proposés. Selon les chiffres de l'honorable ministre, le nombre de personnes ainsi touchées sera d'environ 30,000 ou 40,000.

Je soumets respectueusement, monsieur le président, qu'un des amendements prévu et sur lequel les députés comptaient, concerne l'éligibilité des réclamants, lequel était d'ailleurs prévu au paragraphe 2 de l'article 50 de ladite loi; il visait à diminuer d'au moins de 15 à 10 le nombre de timbres requis pour l'éligibilité des réclamants de prestations d'assurance-chômage.

Comme l'honorable député de Beauce (M. Poulin),—je représente une circonscription à peu près voisine de la sienne ou du moins ayant les mêmes conditions de vie,—j'affirme que les gens qui ont été le plus durement atteints, dans les années antérieures, par le chômage sont les ouvriers de la construction, d'abord, et les bûcherons ensuite.

Or, monsieur le président, si l'on admet que le chômage sévit actuellement au sein de ces deux catégories d'employés, on sait également qu'un grand nombre de ces ouvriers n'ont pas travaillé suffisamment, depuis le 31 mars dernier, pour accumuler le nombre de timbres suffisant pour les rendre éligibles aux prestations, et ils ne pourront, conséquemment, bénéficier des améliorations qui sont apportées à la loi et auxquelles ils auraient tout de même droit d'espérer.

Un autre fait sur lequel je veux appeler votre attention, monsieur le président, est l'état d'urgence que l'on invoque en présentant cette loi. Je trouve un peu contradictoire le fait de proposer un amendement à une loi en disant qu'il s'agit d'un état d'urgence, alors que l'on ne prévoit pas qu'il s'agit d'un amendement pour une période temporaire seulement.

A la suite des amendements apportés à la présente loi, le capital du fonds de l'assurance-chômage va diminuer, d'après les renseignements que nous a fournis l'honorable ministre, d'au moins 15 millions de dollars, et il y a lieu de prévoir qu'il diminuera d'une somme plus considérable encore. C'est donc dire qu'à l'heure actuelle la situation de l'embauchage n'est pas normale et que, le cas des chômeurs devant être considéré dans son ensemble, les amendements apportés doivent être utiles au plus grand nombre, quels qu'en soient les effets sur le capital investi, quitte, par la suite, à faire en sorte que ce capital revienne à son niveau actuel.

J'ai entendu tout à l'heure l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) prétendre que le parti conservateur n'était pas le parti du chômage et de la misère. Eh bien, je veux simplement lui répondre que s'il veut placer le chômage sur les épaules d'un parti politique, le parti libéral, lui, a été quelque chose. Pendant 22 ans, comme le disait si bien l'ancien ministre des Pêcheries (M. Sinclair) tout à l'heure, le parti libéral a adopté de nombreuses mesures de sécurité sociale, dont cette loi sur l'assurance-chômage qui permet actuellement au parti conservateur de remédier, du moins partiellement, à la situation grave qui sévit dans le moment. Le parti libéral n'a pas été un parti négatif mais un parti vraiment positif. Si ce n'était de toutes les mesures qui ont été adoptées par le parti duquel je suis un adepte, je me demande dans quelle situation la population du Canada serait à l'heure actuelle?

**M. Ricard:** Monsieur le président, je pose la question de privilège. Mon honorable ami me permet-il de lui demander si le parti conservateur, à la suite de la mesure qu'il présente actuellement, est un parti négatif ou positif?

**M. Laflamme:** Je ne veux pas dire que le parti conservateur est négatif parce qu'il présente cette mesure. Je ne me plains pas de cela. Je dis que mon honorable ami, en

référant à son parti à la fin de ses observations, a affirmé qu'il n'était pas telle ou telle chose, et partant, que peut-être il pouvait être un parti négatif. Je veux aussi lui faire remarquer que si les amendements actuellement proposés à la loi sur l'assurance-chômage sont possibles, c'est parce que nous avons vécu des périodes de prospérité sous des régimes libéraux qui ont permis que les sommes versées dans la caisse de l'assurance-chômage s'élèvent à près d'un milliard de dollars.

**M. Ricard:** Monsieur le président, mon honorable ami voudrait-il répondre à ma question?

**M. Laflamme:** Je ne puis savoir si le parti conservateur est un parti positif ou négatif, mais une chose dont je suis assuré . . .

**M. Ricard:** Répondez donc à ma question.

**M. Laflamme:** Je dis que je ne le sais pas, et ce n'est d'ailleurs pas à moi a en juger.

**M. Habel:** Négatif au suprême degré!

**M. Laflamme:** Je veux tout simplement dire à mon honorable ami que c'est lui qui a mentionné tout à l'heure que son parti n'était pas le parti de la misère et du chômage. Je veux aussi lui dire que ce qui intéresse la population, ce n'est pas de savoir ce qu'un parti n'est pas, mais bien ce qu'un parti a été, et je répète ce que je disais il y a quelques instants, que si toutes les mesures dont la population bénéficie à l'heure actuelle n'existaient pas déjà, cette dernière serait dans le marasme et dans la misère. Or, toutes ces mesures ont été conçues et adoptées par des gouvernements libéraux et non par le parti conservateur.

**M. Ricard:** Jamais le parti conservateur . . .

**M. Laflamme:** Je veux dire ceci à mon honorable ami.

**M. le président:** A l'ordre! Je désire rappeler aux honorables députés que lorsque la Chambre siège en comité plénier, il faut discuter de questions relatives au projet de résolution à l'étude.

**M. Laflamme:** Parfait, monsieur le président.

Je parlais justement des effets qu'auront les présents amendements, lorsqu'ils seront adoptés, sur le capital investi dans le fonds de l'assurance-chômage.

Je veux rappeler à l'honorable ministre que si les amendements ont pour conséquence de diminuer le fonds de l'assurance-chômage, cela ne doit être que temporairement, autrement, cela constituerait l'admission que le gouvernement actuel n'est pas en mesure de prévoir qu'il sera capable, dans quelques mois, de faire face à la situation qui conduit au chômage à travers le pays.

Depuis que la loi sur l'Assurance-chômage a été adoptée,—et je dois rappeler à mon honorable ami de Saint-Hyacinthe (M. Ricard) que c'est une loi du parti libéral, dont le parti conservateur bénéfie pour faire face à la situation,—depuis que la loi sur l'assurance-chômage a été établie, le fonds a augmenté considérablement et constamment, ce qui offre une garantie et pour les employeurs et les employés pour les années de récession qui peuvent survenir.

**M. Ricard:** L'honorable député, monsieur le président, me permet-il une question?

Combien de chômeurs y aurait-il si le parti libéral occupait les banquettes ministérielles?

**M. Laflamme:** Monsieur le président, je vais répondre à mon honorable ami sur ce point-là. Il y a eu deux grandes causes, dans mon opinion personnelle et dans celle de bien du monde, il y a eu deux grandes choses . . .

**M. Ricard:** Il y a eu le 10 juin.

**M. Laflamme:** . . . qui ont amené le chômage. Premièrement, l'accession au pouvoir du parti conservateur et, deuxièmement, l'instabilité de ce parti.

**M. Ricard:** Si vous pensez que nous n'avons pas la confiance de la population, votez contre le gouvernement.

**M. Laflamme:** Même si le parti conservateur avait été porté au pouvoir avec une majorité confortable, il aurait laissé dans l'esprit de la population des souvenirs cuisants . . .

**M. Ricard:** Vous ne répondez tout de même pas à ma question.

**M. Laflamme:** Monsieur le président, pour terminer, je veux simplement soumettre de nouveau à la Chambre qu'il s'agit là, à mon sens, d'une loi des plus importante, d'une situation des plus sérieuse, et je ne vois pas pourquoi nous ne pouvons pas en discuter à fond, afin que chaque député puisse exprimer son opinion sur une situation tragique qui sévit partout au pays, celle du chômage.

Je veux dire à l'honorable ministre, en le félicitant pour les amendements apportés, qu'ils ne donneront malheureusement pas beaucoup de crédit aux ouvriers de la construction ni aux bûcherons de mon comté qui, à l'heure actuelle, sont en chômage.

Il eût peut-être été préférable que les commissaires de l'assurance-chômage et le

ministre du Travail augmentent le nombre des bénéficiaires, comme cela a été le cas au cours d'une période de prospérité, soit l'an dernier, de sorte qu'un nombre proportionnel de chômeurs puissent bénéficier de cette loi, cet hiver. Ainsi, il faudrait qu'un plus grand nombre de sans emploi touchent plus de prestations cet hiver, afin que les bénéficiaires ne soient pas moins nombreux que durant les années de prospérité.

**M. Landry:** Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les explications qui ont été données à la Chambre cet après-midi relativement cette mesure, que j'appellerais une mesure d'urgence, en vue de parer à un chômage qui, en dépit des déclarations optimistes du ministre des Finances (M. Fleming), constitue un danger national que nous devons tous appréhender.

A l'occasion de l'étude de cette mesure, je désire rappeler à la Chambre que lors de mon premier discours en cette enceinte, le 18 octobre dernier, j'avais traité cette question du chômage qui frappe ma circonscription peut-être plus sérieusement que tout autre du Québec. J'avais rappelé, à ce moment-là, que la population ouvrière de mon comté est formée, en majeure partie, d'agriculteurs qui doivent, en raison d'un sol assez peu généreux, travailler plusieurs semaines par année dans les forêts du Québec et souvent, aussi, dans celles des États-Unis.

L'honorable ministre sait sans doute que la coupe de bois, sur le côté canadien, a été réduite,—ce dont j'ai été informé,—dans une proportion allant jusqu'à 60 p. 100, et que, de plus, certaines compagnies américaines ont même décidé de ne faire aucune coupe de bois cette année. Ceci a eu pour conséquence, ce dont vous vous rendez compte facilement, d'augmenter le chômage et partant, l'inquiétude de centaines de pères de famille à l'approche de l'hiver.

C'est pourquoi, dès les premiers jours de la session, j'ai respectueusement suggéré au Gouvernement de modifier sans tarder la loi sur l'Assurance-chômage afin d'aider ceux-là qui seraient sans emploi. J'avais également suggéré le 1er décembre comme date du début du versement de ces prestations. Aussi, suis-je heureux de constater que le ministère a effectivement changé la date en devançant la période de prestations d'un mois au début et en la prolongeant d'un mois à la fin. Je sais que cet aspect de la mesure sera grandement apprécié aussi bien dans mon comté que dans tous les milieux ouvriers du Canada. Malheureusement, je regrette que l'honorable ministre n'ait pas jugé bon d'accepter ma deuxième suggestion, laquelle, dans mon humble opinion, était de beaucoup plus importante que celle qui a trait à l'extension de la période de prestations.

J'avais en effet exprimé l'opinion que le Gouvernement devrait abaisser, de 15 à 10, le nombre des contributions requises pour être éligible aux bénéfices saisonniers, et je constate, avec beaucoup de déception pour les chômeurs de mon comté, que ce point n'a pas été accueilli favorablement. Je regrette d'autant plus que le Gouvernement n'ait pas jugé bon de donner suite à cette idée qu'à mon avis une mesure comme celle que vient de nous présenter l'honorable ministre du Travail (M. Starr) manque, complètement chez nous et partiellement ailleurs, le but que s'était sans doute fixé l'honorable ministre.

La mesure, telle qu'elle est proposée, n'aura malheureusement pas les bons effets qu'une réduction du nombre des contributions nécessaires aurait apporté à mes électeurs, parce que la plupart de nos chômeurs, en regard de l'absence de travail dans les chantiers, n'ont pu accumuler suffisamment de contributions pour avoir droit aux bénéfices saisonniers.

Et il en résultera qu'une mesure destinée à venir en aide aux chômeurs punira justement ces derniers pour n'avoir pu accumuler suffisamment de contributions.

Dans cette mesure, je constate avec plaisir que le ministre a tenu compte de la situation spéciale d'une partie importante de notre population: les pêcheurs. Sans connaître tous les détails de la mesure, je crois qu'elle sera vivement appréciée par cette catégorie de gens. Cependant, je me demande pourquoi le ministre du Travail n'a pas songé à apporter aux cultivateurs de nos comtés ruraux un adoucissement, en abrogeant cet article de la loi sur l'assurance-chômage qui les oblige à verser 22 contributions, ou du moins à trouver du travail en dehors de leur ferme pendant au moins 22 semaines pour être éligibles aux prestations saisonnières.

Permettez-moi, monsieur le président, de suggérer à l'honorable ministre d'étudier sérieusement ces quelques observations et de soulager, autant que possible, les nôtres de la misère qui les accable. J'ai accueilli favorablement la déclaration récente de l'honorable ministre, relativement aux modifications apportées aux règlements de l'assurance-chômage concernant les femmes mariées. A mon sens, ce n'est pas là le problème le plus sérieux, et il eut été beaucoup plus important de penser aux pères de famille et aux cultivateurs de nos régions rurales.

Évidemment, monsieur le président, nous savons tous qu'une mesure semblable n'est qu'un remède temporaire. Elle ne réglera

nullement la grave question du chômage et dispensera encore moins le Gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent pour y obvier. L'ouvrier canadien acceptera ce cataplasme, mais il préférerait un tonique qui lui rendrait la santé.

J'ai reçu aujourd'hui copie d'une lettre adressée à l'honorable ministre du Travail, par M. Philip E. Smyth, représentant d'un organisme international, à laquelle était attaché un article publié dans un journal de Washington, annonçant qu'une conférence entre les représentants des États-Unis et du Canada sur les affaires canado-américaines, surtout au point de vue économique, aurait lieu à Ottawa le 1er décembre prochain. Puis-je former le vœu que l'honorable ministre du Travail, au cours de cette réunion, en arrive à une entente avec les autorités des États du Maine et du New-Hampshire sur la question de réciprocité, pour ce qui concerne l'assurance-chômage, afin de permettre à nos travailleurs canadiens,—qui, même s'ils doivent aller gagner leur vie chez nos voisins américains, n'en sont pas moins des contribuables canadiens,—de bénéficier de notre loi sur l'assurance-chômage, lors de leur retour au foyer à la suite de la pénurie de travail.

Puissent ces quelques suggestions faire comprendre à l'honorable ministre du Travail que nous suivons avec beaucoup d'intérêt et d'anxiété, pour nos électeurs, tout mouvement progressif qui permettra d'améliorer la loi sur l'assurance-chômage, laquelle, à cause d'une situation d'urgence, devient nécessairement inadéquate et inefficace dans des "secteurs" aussi éprouvés que l'est ma circonscription.

*(Traduction)*

**M. McMillan:** J'approuve sans réserve ce projet de résolution qui prépare un projet de loi permettant au gouvernement de payer des prestations de chômage saisonnières à partir du 1er décembre au lieu du 1er janvier. Je dois dire que je trouve infiniment regrettable que le gouvernement soit contraint d'étendre les prestations de chômage saisonnier. Au cours de la session de 1955 j'avais inscrit au *Feuilleton* un projet de résolution proposant l'augmentation des prestations régulières de chômage et des versements supplémentaires prévus par la loi sur l'assurance-chômage. A cette époque mon projet de résolution a dû céder le pas à des amendements de la loi sur l'assurance-chômage présentés en cette enceinte par le gouvernement.

Je dois dire qu'à cette époque il y avait beaucoup de chômage dans ma circonscription et j'ai même en cette enceinte osé abuser du terme "chômage". Je puis dire qu'en prenant la parole à l'étape de la résolution de ce bill j'ai parlé plusieurs fois du chômage et l'usage répété que j'ai fait de ce mot n'a été dépassé que par ceux qui siègent maintenant sur les banquettes ministérielles. Je pourrais dire qu'une semaine ou deux auparavant le ministre actuel du Travail nous avait parlé longuement du chômage et des dangers du chômage. Je pense qu'il songeait alors à Oshawa.

A cette époque, comme on le constatera en lisant le hansard, j'ai dit que les chefs des municipalités, des syndicats et autres organismes étaient venus se plaindre auprès de moi de l'imperfection de la loi sur l'assurance-chômage, réclamations dont je suis venu faire part au Parlement. Ces mêmes chefs de municipalités et de syndicats viennent à nouveau me trouver pour se plaindre que beaucoup de ces chômeurs ne peuvent pas toucher les prestations d'assurance-chômage. Ils me disent maintenant que le chômage va s'aggraver à mesure que l'hiver avancera. Je crois avoir entendu le ministre du Travail dire l'autre jour que le nombre des chômeurs pourrait atteindre le demi-million. Il se peut que je me trompe mais j'ai entendu d'autres personnes dire que nous pourrions avoir jusqu'à 750,000 chômeurs.

Je soutiens que les chiffres d'assurance-chômage présentés en cette enceinte ne donnent pas une idée exacte de la situation. Dans certaines parties de ma circonscription il y a des gens qui travaillent à temps partiel; ils travaillent deux ou trois heures par semaine et ne sont pas classés comme chômeurs; mais ils ont de la difficulté à faire face à leurs obligations financières. Nos chômeurs et nos travailleurs à temps partiel ont certaines obligations fixes auxquelles ils doivent faire face. Ils doivent payer leur loyer, leur note de chauffage et leurs impôts, leurs assurances et leurs services publics. Il faut que ces frais soient payés car ils sont fixes. Certains ont acheté une maison neuve et du mobilier selon un plan prévoyant un paiement mensuel. Dans ma région, on commence à être témoin de saisies d'hypothèques et de saisies par huissier de mobiliers et ainsi de suite. Cela n'est certainement pas pour rassurer ceux qui sentent qu'ils approchent d'une situation pécuniaire analogue.

Un aspect de la question est que, dans tous ces cas, le budget familial est tendu, le montant qui reste pour la nourriture étant bien inférieur à son niveau d'autrefois. Les députés devraient veiller à ce que les Canadiens, surtout les enfants, aient une nourriture suffisante, complète, soutenante, pour que notre population jouisse du maximum de santé. A l'époque, j'ai dénoncé la cessation des prestations d'assurance-chômage le

15 avril. Je pensais alors que nous aurions beaucoup de chômeurs à cette date, mais l'embauche a repris et le 15 avril nous n'avions pas autant de chômeurs qu'on l'avait prédit à la Chambre. Le 15 avril approchait; aussi, le 4 avril, beaucoup de députés ont réclamé l'extension jusqu'au 15 mai. De même, à l'heure actuelle, où le chômage augmente, je vois d'un bon œil qu'on avance cette date au 1er décembre, date où les versements supplémentaires peuvent commencer.

Au Canada, en raison de notre climat, le chômage saisonnier ne peut manquer d'être considérable. De même, dans un régime de libre entreprise,—de fait, dans n'importe quel régime,—nous ne pouvons éviter les hausses et les baisses du chômage. Une bonne partie de notre économie dépend du commerce mondial. Aussi, à mon sens, notre gouvernement ne devrait guère entraver la liberté du commerce. Notre gouvernement a envoyé une mission commerciale très coûteuse en Grande-Bretagne. Elle a pour objet d'acheter seulement, ainsi que l'a annoncé le haut commissaire à Londres, tandis qu'on a annoncé à la Chambre que son principal objet était d'acheter. Je puis vous assurer que les chômeurs de ma région tiennent plus à aider à fabriquer des articles qu'ils peuvent vendre qu'à acheter des produits qu'ils ne peuvent payer.

Les membres du gouvernement, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, parlaient toujours de la transformation de nos matières premières. Depuis que je suis ici, au cours de la présente session, jamais je n'ai entendu un membre du gouvernement parler du traitement de nos matières premières. L'ancien chef du parti conservateur, M. Drew, parlait, deux ou trois fois par session, sauf erreur, de la transformation de nos matières premières. Il a certainement dit que c'était là un des moyens de remédier au chômage qui régnait lors du débat que nous avons eu en avril 1955.

Je veux bien que nous fassions tout en notre pouvoir pour commercer avec la Grande-Bretagne; mais, d'après tous les articles que j'ai lus dans les journaux, il y a très peu ou nullement de chômage dans ce pays. J'ai été un peu étonné lorsque le chef de cette mission commerciale d'achat envoyée en Grande-Bretagne a placé dans ce pays, à titre de geste de bienveillance, une commande de matériel hydro-électrique de 10 millions de dollars, alors que nous avons du chômage à Peterborough, à Hamilton, à Toronto et dans la région de Niagara, où la Commission hydro-électrique a placé des commandes pour satisfaire à ses besoins par le passé. J'aimerais obtenir du gouvernement quelque assurance que la Grande-Bretagne emploiera les dollars canadiens que nous lui verserons pour l'achat de produits manufacturés britanniques à l'achat de blé et d'autres matières premières du Canada. Je dis cela parce que, durant la visite du ministre du Commerce en Grande-Bretagne à l'automne, on a acheté du blé des États-Unis, tandis qu'on n'en a pas acheté, que je sache, du Canada.

Nous vivons dans un pays riche en ressources naturelles et, de la part du gouvernement, c'est, je pense, avouer son échec que de présenter une telle mesure législative pour remédier au chômage. C'est la condamnation du gouvernement qui, au cours de la campagne électorale, a promis aux Canadiens à peu près tout ce qu'il y a sous le soleil. Au lieu d'étendre la portée de cette loi d'assurance, le gouvernement devrait trouver des emplois à nos citoyens.

**M. Cannon:** Comme dix heures approchent, mes observations seront fort brèves et pertinentes.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Elles ne seront pas pertinentes.

**M. Cannon:** Je tiens à féliciter le ministre de la précision avec laquelle il a présenté la mesure à l'étude ce soir. Je suis certain que c'est un des ministres les plus industrieux du cabinet. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il a toute ma sympathie, parce qu'il semble que plus il travaille, moins il reste à faire aux autres. Cela semble fort injuste, mais c'est vrai.

Nul besoin de vous dire, monsieur le président, ni aux députés qui, comme moi siègent à la Chambre depuis plusieurs années, combien cette mesure me plaît. Elle apportera de grands avantages aux pêcheurs de ma circonscription. La plupart des gens qui travaillent dans cette région sont pêcheurs, et comme tels, ils touchent des prestations saisonnières. La loi qui suivra le projet de résolution augmentera beaucoup ces prestations. Il est un point que j'aimerais souligner en particulier; c'est que, n'eût été de la mesure proposée l'an dernier par un gouvernement libéral et par M. Gregg, l'ancien ministre du Travail, qui a fait relever les pêcheurs de la loi sur l'assurance-chômage, la résolution proposée ce soir n'aurait été d'aucun secours à ces pêcheurs. C'est une mesure que je préconisais depuis six ou sept ans. Je dis aux pêcheurs de ma circonscription et du Canada tout entier que, tout en appréciant ces modifications, ils ne devraient pas perdre de vue que s'ils en bénéficient, c'est que l'an dernier un gouvernement libéral les a rendus admissibles à la loi sur l'assurance-chômage.

Maintenant, j'aimerais appuyer les observations de l'honorable député de Coast-Capilano, qui a dit que la tentative du gouvernement de détourner au détriment des États-Unis et au profit de la Grande-Bretagne une grande partie de nos échanges commerciaux pourrait avoir des conséquences désastreuses pour notre industrie de la pêche. Tous les honorables députés savent à quel point notre industrie de la pêche a failli subir un embargo de la part des États-Unis. Comme l'a signalé l'honorable député de Coast-Capilano, l'application d'un tel embargo provoquerait un désastre et la chose peut se produire si le gouvernement actuel poursuit la politique qu'il a amorcée.

**M. Broome:** Puis-je poser une question?

**M. Cannon:** Je n'ai pas le temps de m'arrêter aux questions. Mon temps de parole est très court. L'heure de l'ajournement est très proche et la mesure doit être adoptée aujourd'hui si la chose est possible. Je vais donc restreindre mes observations, mais je veux rappeler que si les modifications proposées sont de quelque avantage pour les pêcheurs canadiens, c'est grâce à la loi adoptée l'an dernier par le gouvernement libéral.

**M. Breton:** Je suis heureux de pouvoir féliciter le ministre au sujet des prestations ici en cause. Mais je serai très bref. Je veux seulement appeler l'attention du ministre sur deux plaintes que j'ai souvent entendues dans ma région. Il y a d'abord l'article 47 qui établit la prestation hebdomadaire versée au chômeur d'après la cotisation moyenne hebdomadaire durant les dernières 30 semaines. Il arrive souvent que des personnes travaillant à l'heure ou au jour le jour et qui gagnent plus de $60 par semaine se trouvent désavantagées de ce que, durant les 30 dernières semaines, elles ont perdu quelques heures ou quelques jours d'ouvrage et, à cause de cela, leur moyenne est inférieure à ce qu'elle devrait être. Il me semble que, dans ces cas-là, la moyenne devrait être calculée sur une plus longue période que 30 semaines et que, peut-être, le bureau d'assurance-chômage devrait tenir compte de l'année précédente, si le carnet comprend assez de timbres pour cela.

Une autre plainte que je reçois souvent vient de ce que, dans notre région, certains travaillent dans les fermes. Dans ce cas-là, ils perdent l'avantage d'obtenir des timbres d'assurance-chômage. Serait-il possible de modifier la loi de façon à permettre à ces travailleurs d'acquitter le coût des timbres, même si les agriculteurs ne sont pas tenus de payer les timbres. Il devrait y avoir moyen de permettre à ces employés de payer leurs timbres, s'ils le veulent, afin qu'ils aient ensuite droit aux prestations d'assurance.

Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.

**L'hon. M. Starr** demande à présenter le bill nº 171 tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

**M. l'Orateur:** Quand le bill sera-t-il lu pour la 2e fois? La Chambre consent-elle unanimement à ce qu'il le soit dès maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail)** propose la 2e lecture du bill nº 171 tendant à modifier la loi sur l'assurance-chômage.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois; après examen sommaire en comité, rapport est fait du bill.)

**M. l'Orateur:** Quand lirons-nous ce bill pour la 3e fois? Dès maintenant?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Du consentement de la Chambre.

**L'hon. M. Starr** propose la 3e lecture du bill.

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je demander au leader de la Chambre quels sont les travaux prévus pour demain?

**L'hon. M. Green:** La journée de demain est réservée aux députés.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### LA GARE DE KINGSTON (ONT.)

*Question n° 69*—**M. Henderson:**

1. Quelle suite donne-t-on au projet de construction d'une nouvelle gare à Kingston (Ont.)?
2. Quand achètera-t-on l'emplacement?
3. Quand la nouvelle gare sera-t-elle achevée?
4. A quelles fins utilisera-t-on l'emplacement actuel de la gare?

*Réponse de* **M. Macdonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1, 2, 3 et 4. La direction du National-Canadien nous informe que la compagnie étudie en ce moment la question des installations à Kingston.

### L'AÉROPORT DE CORNWALL (ONT.)

*Question n° 109*—**M. Lavigne:**

1. A-t-on demandé au Gouvernement d'aménager un aéroport dans la ville de Cornwall?
2. Dans le cas de l'affirmative, l'emplacement a-t-il été approuvé par les fonctionnaires du ministère des Transports?
3. Quel sera le coût de cette entreprise?
4. Quelle sera la participation financière du ministère des Transports et quelle sera celle de la municipalité?
5. Le Gouvernement précédent avait-il inscrit un poste aux crédits du ministère à ce sujet et, dans le cas de l'affirmative, quel en était le montant?
6. Quel progrès a été accompli en vue de la construction de cet aéroport?
7. A cause de l'importance de la ville de Cornwall et de sa situation stratégique sur la voie maritime, le Gouvernement étudiera-t-il la question d'assurer des terrains et de l'outillage pour cet aéroport?

*Réponse de* **M. Macdonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. Oui, le gouvernement a été pressenti à ce sujet par la ville.

2. Oui.

3. On n'a pas encore dressé d'estimation détaillée du coût.

4. Le ministère des Transports aménagerait la piste ou les pistes d'envol pourvu que la municipalité achète le terrain et convienne d'administrer et d'entretenir l'aéroport et d'aménager tous les immeubles nécessaires.

5. Oui, $5,000 à des fins d'enquête.

6. Aucun, la municipalité n'ayant pas encore déclaré qu'elle est prête à aller de l'avant.

7. On n'a pas jugé à propos, dans les cas de cette nature, de s'écarter de la ligne de conduite habituelle, qui consiste à demander aux municipalités de fournir le terrain nécessaire et d'exploiter l'aéroport après son aménagement.

### LES INVALIDES

*Question n° 119*—**M. Christian:**

Quel est le nombre actuel de personnes qui sont atteintes d'invalidité complète et permanente, selon la définition de la loi sur les invalides et selon le règlement sur les allocations aux invalides (C.P. 1954-1831)?

*Réponse de* **l'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):**

Les personnes qui touchaient des allocations sous le régime de la loi sur les invalides étaient au nombre de 35,540 le 30 septembre 1957. Des médecins ont certifié que ces personnes sont atteintes d'invalidité complète et permanente.

Les règlements rendus sous le régime de la loi ont été modifiés par le décret du conseil C.P. 1957-715 du 27 mai, 1957. Entre autres modifications, la définition de l'expression "atteinte d'invalidité complète et permanente" a été remaniée, la nouvelle définition que voici devant entrer en vigueur le 1er juillet 1957:

Aux fins de la loi et des présents règlements, une personne est réputée atteinte d'invalidité complète et permanente si elle souffre d'une altération majeure physiologique, anatomique ou psychologique, qui, sur la foi de constatations médicales objectives, est reconnue comme étant de nature à durer indéfiniment sans amélioration appréciable, et en conséquence de laquelle ladite personne est sérieusement entravée dans l'exercice d'activités relatives à la vie normale.

### SUBVENTION POUR TERRAIN D'ATTERRISSAGE, ATHABASCA

*Question n° 156*—**M. Dechêne:**

1. Le directeur des Services de l'air du ministère des Transports, à Edmonton, a-t-il fait des recommandations relatives à une subvention pour l'achèvement d'un terrain d'atterrissage au nord de la rivière Athabasca et de la ville d'Athabasca?
2. Dans le cas de l'affirmative, quand donnera-t-on suite à ces recommandations et quand accordera-t-on cette subvention?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. Le ministre a reçu un rapport de son service régional à Edmonton, touchant la demande d'aide à l'aménagement d'un terrain d'atterrisage près d'Athabasca. Toutefois il n'est pas de règle que le ministère révèle les vues de tel ou tel de ses fonctionnaires qui se déclare pour ou contre tel ou tel projet.

2. Le ministère étudie encore ce rapport.

ÉDIFICE FÉDÉRAL, À EDMONTON

*Question nº 174*—**M. Holowach:**

1. Combien de propriétés le ministère des Travaux publics a-t-il achetées en vue de la construction d'un édifice public à Edmonton?
2. Quelle somme globale a-t-on versée jusqu'à ce jour pour ces propriétés?
3. Quelle somme globale a-t-on dépensée jusqu'à ce jour en vue de la construction de cet édifice public?
4. Quel sera le coût global estimatif de l'édifice lorsqu'il sera achevé?
5. Quels ministères du gouvernement fédéral logera-t-on dans cet édifice?
6. Quelle date a-t-on fixée pour l'inauguration officielle de l'édifice?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. Un avis d'expropriation a été enregistré le 21 novembre 1951 à l'égard des lots 14 à 20 inclusivement et des lots 69 à 73 inclusivement du Block 7, plan "B", réserve d'Hudson Bay (11 propriétaires). On a obtenu deux autres lots de la ville d'Edmonton (les lots 67 et 68), par un échange de propriétés.

2. $265,549.

3. $5,284,407.73.

4. $6,390,000.

5. La Commission du service civil et les ministères de l'Agriculture, de la Citoyenneté et de l'Immigration, de la Production de défense, des Finances, du Travail, de la Défense nationale, de la Santé nationale et du Bien-être social, du Revenu national, du Nord canadien et des Ressources nationales, le service des impressions publiques et de la papeterie, le ministère du Commerce, celui des Transports et celui des Affaires des anciens combattants.

6. La date n'a pas encore été fixée.

INDUSTRIE DE LA TOURBE, COMTÉ DE NORTHUMBERLAND, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

*Question nº 189*—**M. McWilliam:**

Quelles mesures, s'il en est, le gouvernement a-t-il prises en vue de favoriser l'établissement d'une industrie de la tourbe dans le comté de Northumberland (Nouveau-Brunswick)?

*Réponse de* **l'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques):**

La division des mines du ministère des Mines et Relevés techniques a fourni de temps à autre, à des personnes désireuses de se consacrer à l'industrie de la tourbe, des renseignements sur les tourbières du Nouveau-Brunswick y compris des données détaillées sur l'ampleur et la qualité de tourbières du comté de Northumberland, comme l'indiquent les recherches du service des levés géologiques du Canada et plus tard, de 1939 à 1941, les recherches détaillées sur le terrain, dont les résultats ont été publiés en 1947 dans "Peat Moss Deposits in Canada", rapport numéro 817 du bureau des mines.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

*Question nº 218*—**M. Johnston (Bow-River):**

1. Combien de milles de la route transcanadienne sont actuellement revêtus et terminés conformément aux devis descriptifs, *a*) au Canada, *b*) dans chaque province?
2. Jusqu'à ce jour, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il versée pour ces travaux d'aménagement?
3. Jusqu'à ce jour, quelle somme le gouvernement fédéral a-t-il versée à chaque province?
4. Quel est le nombre de milles de la route transcanadienne dans le parc national de Banff, *a*) combien de milles de cette route sont terminés et revêtus conformément aux devis descriptifs, *b*) combien de milles ont été revêtus et par la suite réparés, et quel a été le coût de ces réparations?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. *a*) 1706 milles au 31 octobre 1957.

*b*) Terre-Neuve, néant; Île-du-Prince-Édouard, 67; Nouvelle-Écosse, néant; Nouveau-Brunswick, 77; Ontario, 430; Manitoba, 246; Saskatchewan, 406; Alberta, 214; Colombie-Britannique, 266.

2. $122,468,045.47 au 16 novembre 1957.

3.

| | |
|---|---|
| Terre-Neuve | $ 8,923,850.82 |
| Île-du-Prince-Édouard | 3,272,532.20 |
| Nouvelle-Écosse | 2,700,630.57 |
| Nouveau-Brunswick | 8,938,921.91 |
| Ontario | 31,947,031.89 |
| Manitoba | 10,765,984.90 |
| Saskatchewan | 13,611,197.86 |
| Alberta | 12,349,423.03 |
| Colombie-Britannique | 29,958,472.29 |

4. 51.1 milles.

*a*) Distance achevée et revêtue (revêtement final) conformément aux devis—néant.

Cependant, une distance de 29.7 milles est recouverte d'une base bitumineuse stabilisée.

*b*) On a fait quelques menues réparations à la base stabilisée. On a posé à cette fin environ 257 tonnes de base stabilisée bitumineuse entre les milles 11 et 12, au coût estimatif de $1,500. Les réparations ont été nécessitées par l'affaissement des sections sur remblai élevé et peuvent être considérées comme des travaux d'entretien normal préalable au revêtement final.

FORMATION ET NOUVELLE FORMATION DES CHÔMEURS

*Question nº 219*—**L'hon. M. Martin:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu, par l'entremise du Comité national de placement ou de tout autre organisme, des observations l'invitant à envisager une plus ample application de l'annexe "M" en vue de pourvoir à la formation professionnelle des chômeurs, et à la reprise d'une telle formation,

afin qu'ils possèdent les qualités voulues pour remplir des emplois éventuels?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il pris des mesures propres à mettre à exécution de telles propositions?

*Réponse de* **L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. Oui. Des observations en ce sens ont été reçues de la part de la ville de Windsor (Ontario) et de la municipalité de Milltown (Nouveau-Brunswick).

2. Oui. Des propositions tendant à l'établissement de programmes de formation au titre de l'annexe "M", à Windsor (Ontario) et à Milltown (Nouveau-Brunswick) ont fait l'objet d'entretiens avec les autorités provinciales compétentes. A la suite de ces entretiens, la province d'Ontario a mis en œuvre un programme de formation au titre de l'annexe "M" à Windsor (Ontario) et le gouvernement de cette province examine présentement l'opportunité de renouveler et d'étendre ce programme. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mis en marche un programme de formation à Milltown (N.-B.) et ce programme est présentement en voie d'exécution.

PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE, À KENORA

*Question n° 224*—**M. Benidickson:**

1. A combien de personnes le bureau de Kenora verse-t-il des prestations d'assurance-chômage?

2. A combien de personnes le bureau de Kenora envoie-t-il des prestations d'assurance-chômage par la poste?

3. Quel est le nombre des réclamations d'assurance-chômage déposées par des habitants de Dryden, Oxdrift, Waldhof, Eagle-River, Vermilion-Bay, Wabigoon, Dinorwic, Dyment, Ignace, Red-Lake-Road, Quibell, McIntosh?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. Le nombre des requérants actuels (personnes dont les réclamations sont en "cours") au bureau de Kenora s'établissait, le 31 octobre 1957, à 266.

2. Le nombre des requérants communiquant par la poste était, le 31 octobre 1957, de 129 (compris dans le n° 1).

3. Les chiffres ne sont pas disponibles, puisqu'il n'existe pas de statistique distincte fondée sur l'origine des réclamations reçues par un bureau local.

PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE, À FORT-WILLIAM ET PORT-ARTHUR

*Question n° 225*—**M. Benidickson:**

1. A combien de personnes le bureau de Fort-William ou de Port-Arthur envoie-t-il des prestations d'assurance-chômage par la poste?

2. Quel est le nombre de réclamations d'assurance-chômage provenant d'Atikokan (Ontario)?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. Voici le nombre des requérants actuels qui communiquaient avec le bureau par la poste, le 31 octobre 1957:

| | | |
|---|---|---|
| *a*) | Bureau local de Fort-William ... | 167 |
| *b*) | Bureau local de Port-Arthur ..... | 541 |
| | Total ..... | 708 |

2. Aucune statistique disponible, parce que les réclamations ne sont pas enregistrées séparément d'après leur lieu d'origine, dans un secteur relevant d'un bureau local.

CHÔMEURS INSCRITS, AU NOUVEAU-BRUNSWICK

*Question n° 228*—**M. Robichaud:**

1. Au cours de la semaine terminée le 16 novembre 1957, quel était le nombre total des chômeurs inscrits dans chacune des régions desservies par les bureaux d'Edmundston, de Campbellton et de Bathurst?

2. Quel en était le nombre le 16 novembre 1956?

3. Aux deux dates susmentionnées, quel était le nombre des chômeurs inscrits dans la province du Nouveau-Brunswick?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. Le nombre des personnes inscrites aux bureaux locaux de placement de la Commission d'assurance-chômage est tiré d'un dénombrement fait le jeudi de chaque semaine d'après le relevé courant. Le 14 novembre 1957, le nombre d'inscrits au bureau de placement d'Edmundston était de 969; au bureau de Campbellton 1,133, et à Bathurst 1,314.

2. Le 15 novembre 1956, le nombre d'inscrits au bureau de placement d'Edmundston était de 444; au bureau de Campbellton, 407, et à celui de Bathurst, 615.

3. Le 14 novembre 1957, il y avait 16,008 personnes inscrites aux divers bureaux de placement du Nouveau-Brunswick et, le 15 novembre 1956, le nombre de ces personnes était de 8,479.

LA CAISSE D'ASSURANCE-CHÔMAGE

*Question n° 233*—**M. Byrne:**

1. Quel est le solde actuel de la caisse d'assurance-chômage?

2. Quel était le solde en octobre 1957?

3. Quel a été le montant des cotisations versées à la caisse durant le même mois?

4. Quelle somme la caisse a-t-elle déboursée au cours du mois d'octobre?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. Le 31 octobre (dernière date pour laquelle des chiffres sont connus), le solde de la caisse d'assurance-chômage s'établissait à $884,800,516.26.

2. Voir la réponse n° 1.

3. Les cotisations versées en octobre 1957 ont été:

| | |
|---|---|
| *a*) par les employeurs et les employés ..... | $16,720,914.67 |
| *b*) par l'État ..... | 3,376,830.41 |
| | $20,097,745.08 |

4. La somme payée sur la caisse en octobre 1957 a atteint $16,305,464.48.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 28 novembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ—ADOPTION DES PREMIER, DEUXIÈME ET TROISIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

**M. C. E. Rea (Spadina)** présente les 1er, 2e et 3e rapports du comité permanent des bills d'intérêt privé et propose l'adoption du 1er rapport.

(La motion est adoptée.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—ADOPTION DU PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. H. O. White (Middlesex-Est)** présente le 1er rapport du comité permanent des Affaires extérieures et en propose l'adoption.

(La motion est adoptée.)

**M. Fraser** présente le troisième rapport du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MARTIN (TIMMINS)—A PROPOS D'UN ARTICLE DU "CITIZEN" D'OTTAWA

**M. M. W. Martin (Timmins):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le *Citizen* d'Ottawa d'hier contient un article absolument erroné. Je lirai l'alinéa qui se rattache spécialement à ce que je veux dire et qui critique l'honorable député de Québec-Montmorency (M. LaCroix) à propos de la question du drapeau:

> De plus, il aurait pu retirer sa motion, empêchant par là que bien des députés libéraux et cécéfistes ne votent contre leur réel désir d'avoir un drapeau national.

Je me suis procuré des numéros du *Droit* et j'ai découvert, dans celui du mardi 12 novembre, l'alinéa suivant, faisant partie d'un éditorial signé de M. Pierre Chaloult:

*(Texte)*

> ...alors un grand nombre de libéraux et de créditistes de voter contre ce qu'ils veulent, sans aucune espèce de doute, obtenir.

*(Traduction)*

Le point où je veux en venir,—et cela a peut-être quelque chose à voir avec la traduction simultanée entre journaux,—c'est que, suivant ma propre interprétation, l'article parle des libéraux et du parti du Crédit social, et je tiens à rectifier ce malentendu, car tous les députés cécéfistes ont voté en faveur du drapeau.

M. ROBICHAUD—À PROPOS D'UN ARTICLE DE LA "GAZETTE" DE MONTRÉAL

**M. H.-J. Robichaud (Gloucester):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège, à propos d'un éditorial, article rédactionnel qui paraît aujourd'hui, le 28 novembre 1957, dans un quotidien et qui intéresse les députés de la législature actuelle aussi bien que ceux des législatures précédentes. Voici ce que je lis dans la page éditoriale de la *Gazette* de Montréal de ce matin:

> Cartes de Noël et tout le reste
>
> Des milliers de Canadiens cette année ne recevront pas les cartes de Noël qu'ils recevaient d'Ottawa les années précédentes. La raison en est très simple: c'est qu'ils ne paieront plus pour les recevoir.
>
> Jusqu'à présent, il pouvait sembler agréable de recevoir des vœux de Noël de son député. Cela démontrait qu'il ne nous oubliait pas. Il prenait même la peine de nous adresser ses meilleurs vœux et souhaits de Noël et du Nouvel An, et tout le reste.
>
> Mais l'aspect désagréable de tout cela est qu'il nous fallait payer pour recevoir ces souhaits. Et nous payions de toutes façons, vu qu'en réalité nous ne voyions jamais la facture. Le montant en cause était porté à notre compte, que nous payions sous forme d'impôts.
>
> Cette année, les cartes de Noël des députés ne seront pas fournies par ceux à qui elles devaient être destinées. On épargnera ainsi environ $50,000.
>
> Peut-être y aura-t-il des commettants, quelque part, qui attendront la carte de leur député avec impatience. Mais il est permis d'en douter. Cette épargne de $50,000 compensera de beaucoup la déception de ne pas recevoir de souhaits à nos propres frais.
>
> Mais les commettants les plus heureux seront sans doute ceux qui ont payé ces cartes et qui n'en ont jamais reçu une seule. Ils seront quand même oubliés, mais ce sera moins coûteux pour eux.

L'objet de ma question de privilège est le suivant: cet éditorial donne l'impression que, par le passé, les députés au Parlement recevaient gratuitement une provision de cartes de Noël qu'ils envoyaient ensuite à leurs mandants. Il n'en est absolument rien, et le journal qui a lancé ce canard devrait s'excuser de son irresponsabilité et de la fausseté de cette nouvelle, auprès du Parlement et des Canadiens qu'il a mal renseignés. D'ailleurs, la plupart des députés, présents et passés, ont payé l'affranchissement de ces cartes sans faire état du privilège de la franchise postale à laquelle ils avaient droit.

## LES FINANCES

ON ANNONCE QUE L'OBJECTIF DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS EST DÉPASSÉ

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, la Chambre trouvera, je crois, intéressant d'entendre la déclaration que je suis heureux de pouvoir faire: à neuf heures, ce matin, les livres ont été ouverts pour deux émissions d'obligations du gouvernement canadien, la première se composant de 250 millions d'obligations à 3 p. 100 remboursables le 1er octobre 1959 et offertes à un prix représentant un dividende de 3.81 p. 100, et la seconde comportant 400 millions de dollars d'obligations à trois ans et 3 p. 100, échéant le 15 décembre 1960, destinées uniquement aux demandes de convertissement, et offertes à un prix représentant un dividende de 3.85 p. 100 jusqu'à l'échéance.

La souscription pour ces deux émissions s'est ouverte à neuf heures, ce matin, monsieur l'Orateur, et je ne doute pas que la Chambre apprendra avec plaisir qu'elle a immédiatement et sensiblement dépassé l'objectif, de sorte qu'elle a tout de suite été close.

Étant donné que ces émissions suivent de près la douzième campagne d'obligations d'épargne du Canada, méthode qui a donné à ce jour le montant sans précédent d'un milliard de dollars, je crois pouvoir dire à juste titre que la réaction du public canadien est extrêmement satisfaisante, et je suis sûr qu'elle reflète aux yeux de tous les députés, non seulement la solidité de l'économie canadienne, mais aussi la confiance que notre population place dans cette économie.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Puis-je poser une brève question? Au lieu d'indiquer le taux de l'intérêt, le ministre voudrait-il dire quel sera, effectivement, le prix de vente de l'obligation de $100?

**L'hon. M. Fleming:** Oui; les obligations de la première émission rapportaient un intérêt de 3 p. 100. Le prix à l'émission était de 98.6, ce qui donnait un rendement de 3.81 p. 100 jusqu'à l'échéance. Quant à la seconde émission, celle qui avait trait aux demandes de conversion seulement, elle rapportait du 3 p. 100. Le prix à l'émission a été de 97.6, donnant un rendement de 3.85 p. 100 jusqu'à l'échéance.

Je pourrais faire remarquer, monsieur l'Orateur, que le taux à l'égard de la première émission vaut jusqu'à l'échéance et qu'il est exactement le même que celui de l'émission que nous avons lancée il y a deux mois; l'échéance est exactement la même, soit le 1er octobre 1959. On peut constater que le rendement réel en intérêt sur cette même émission d'obligations est maintenant de 1.18 p. 100 inférieur au rendement réel des obligations échéant à la même date et que nous avons lancées il y a exactement deux mois, ce qui indique...

[M. Robichaud.]

**L'hon. M. Sinclair:** Un fléchissement de l'économie.

**L'hon. M. Fleming:** ...raffermissement croissant de l'économie canadienne, la confiance des Canadiens dans leur économie, une baisse sensible des taux d'intérêt et un fléchissement important du loyer de l'argent.

*(Plus tard)*

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. J. H. Harrison (Meadow-Lake):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Finances si des cultivateurs de l'Ouest, qui ont eu la chance d'obtenir des avances en espèces à l'égard des céréales emmagasinées dans leurs fermes, ont cherché à placer une partie de ces fonds dans les obligations qui, au dire du ministre, sont si avantageuses?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, aucun député, j'en suis bien sûr, n'ira demander au ministre des Finances de révéler les affaires privées de quelque citoyen.

**M. W. H. McMillan (Welland):** Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de poser au ministre des Finances une question dont je ne lui ai pas donné avis. Vu ce qu'il a dit sur la hausse du prix des obligations, je me demande s'il voudrait nous dire si la province du Nouveau-Brunswick bénéficiera du taux d'intérêt plus bas à l'égard des prêts que le gouvernement doit lui consentir en vue de l'entreprise de Beechwood ou si le taux d'intérêt sera maintenu à 4⅜ p. 100? J'aimerais qu'il nous parle aussi de l'intérêt que des organismes de l'État, comme l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent paient à l'égard des prêts du gouvernement.

**L'hon. M. Fleming:** On se rappelle, monsieur l'Orateur que lorsque le premier ministre a annoncé à la Chambre il y a deux semaines l'intention du gouvernement de prêter des fonds à la province du Nouveau-Brunswick en vue de répondre à ses besoins d'argent à l'égard du financement de l'entreprise Beechwood, il a signalé que le taux d'intérêt convenu était de 4⅜ p. 100. Je suis heureux de signaler que le taux d'intérêt sur les emprunts fédéraux a continué de baisser depuis et la Chambre peut être assurée que nous avons déjà donné à la province du Nouveau-Brunswick l'assurance qu'elle bénéficiera pleinement de toute autre réduction du taux effectif de l'intérêt que le gouvernement fédéral doit payer sur ses emprunts.

Quant à la seconde partie de la question de mon honorable ami concernant le taux d'intérêt sur les prêts consentis par le gouvernement du Canada aux sociétés de la Couronne, je dirai que, pour les prêts déjà conclus, le taux a déjà été établi. Il a été fixé en tenant compte du coût des emprunts en cours opérés par le gouvernement du Canada. Pour ce qui est des prêts futurs consentis aux sociétés de la Couronne par le gouvernement, le taux d'intérêt devra naturellement être fixé en tenant compte du coût supporté par le gouvernement du Canada dans les emprunts qu'il fera alors.

PRÉSUMÉE RÉDUCTION DE LA TAXE D'ACCISE SUR LES AUTOMOBILES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Victor Quelch (Acadia):** A midi aujourd'hui, on a annoncé à la radio que la taxe d'accise sur les automobiles serait réduite de moitié à cette session-ci. Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le ministre des Finances nous dise si cette nouvelle est le moindrement fondée.

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, aucune déclaration de ce genre n'a été autorisée par le ministre des Finances ni, que je sache, par quelque autre source gouvernementale.

**L'hon. M. Sinclair:** Qu'avez-vous promis au cours des dernières élections? De la supprimer complètement!

*(Plus tard)*

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Le ministre des Finances, j'en suis sûr, se rendra compte de l'importance de cette question. Compte tenu de la réponse qu'il a donnée à l'honorable député d'Acadia au sujet de la taxe d'accise, et de la demande des représentants de l'industrie automobile de rencontrer le ministre des Finances, dont nous comprenons tous les préoccupations, je me permettrai de lui demander si, pour favoriser les ventes qui sont actuellement stagnantes, il ne reconsidérerait pas la réponse qu'il a faite il y a quelques instants, et s'il ne pourrait pas hâter sa rencontre avec les représentants de l'industrie automobile.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, depuis que le nouveau gouvernement est entré en fonction, j'ai rencontré plusieurs fois les représentants de l'industrie automobile ainsi que ceux des associations de marchands et d'autres intéressés, pour discuter ce sujet. Je crois qu'ils savent qu'il leur est toujours loisible de soulever la question, au cours de nos réunions, lorsqu'il y a lieu de le faire.

**L'hon. M. Martin:** Une question complémentaire. Le ministre des Finances est-il en mesure de dire s'il pourra rencontrer ces représentants demain? Le ministre, me dit-on, pense que cela sera impossible.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire actuellement s'il sera possible de les rencontrer demain, étant donné le programme chargé d'engagements déjà pris, sans parler des séances de la Chambre. On peut se demander s'il y a moyen d'ajouter aux renseignements assez complets que le gouvernement possède à ce propos. Je n'ai pas à assurer à la Chambre que le gouvernement s'intéresse à cette affaire.

*(Plus tard)*

**M. Claude Richardson (St-Laurent-St-Georges):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre des Finances, pour faire suite aux questions posées par l'honorable député d'Acadia et l'honorable député d'Essex-Est. La Chambre doit-elle présumer que sous l'empire de la politique de la porte ouverte que le ministre des Finances a énoncée aujourd'hui, la question de la taxe d'accise reçoit l'attention qu'elle mérite dans la préparation du budget que le ministre présentera probablement en temps et lieu au cours de la session?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député aurait pu poser cette simple question sans se donner tant de mal.

**L'hon. M. Sinclair:** Il suit l'exemple que lui donne le ministre.

**L'hon. M. Fleming:** Je puis assurer à l'honorable député que la politique de la porte ouverte, comme il dit, n'est pas nouvelle du tout. Le gouvernement se fait un devoir d'entendre tous les citoyens et tous les groupes de citoyens qui ont une cause à lui soumettre et il essaie d'accorder l'attention qu'elles méritent à toutes les observations qui lui viennent de sources sérieuses.

DEMANDE DE CRÉATION D'UNE CAISSE DE PRÊTS EN FAVEUR DE LA PETITE ENTREPRISE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Wilfrid LaCroix (Québec-Montmorency):** Puis-je poser une question au premier ministre? Est-ce vrai que le gouvernement a décidé de présenter une mesure législative au cours de la présente session en vue d'établir un fonds sur lequel on pourra consentir des prêts portant un faible intérêt au profit des petites entreprises menacées par les groupes importants? Le premier ministre en a fait la promesse à Cambridge, en Nouvelle-Écosse, le 4 juin 1957. Si tel était le cas, quand cette mesure sera-t-elle présentée?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, une question semblable a été posée il y a quelques jours à la Chambre et j'y ai répondu moi-même. J'ai signalé que le gouvernement avait reçu des demandes émanant d'associations et d'organisations représentant la petite entreprise. Elles ont soumis diverses propositions qui sont à l'étude actuellement.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### MESURES LÉGISLATIVES ÉVENTUELLES DURANT LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il signalerait à la Chambre, soit maintenant soit à la prochaine date favorable, quelles mesures législatives, outre celles qui figurent déjà au *Feuilleton*, le gouvernement se propose de soumettre durant la présente session. Je pose la question maintenant parce que déjà la Chambre a songé à prolonger les heures de séance. L'honorable monsieur se rappellera que, lorsque son parti était de ce côté-ci de la Chambre, on me posait des questions analogues.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Et c'est une très louable attitude que de poser cette question car elle manifeste le désir que l'on a de collaborer en vue de fixer le plus tôt possible la date de la fin de la session de la Chambre après l'achèvement des travaux. Je déclare à mon honorable ami que je m'efforcerai de soumettre à la Chambre très bientôt,—dans un jour ou deux,—une esquisse du futur programme législatif qui s'ajoutera aux mesures déjà inscrites au *Feuilleton*. J'espère le faire lundi.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### ÉTATS NON DÉPOSÉS DES DÉPENSES ÉLECTORALES DES DÉPUTÉS EN 1957

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État à la suite des renseignements que contient un document déposé hier et relatif à ma motion que la Chambre a adopté le 25 octobre. Peut-elle nous dire si certains des députés mentionnés dans le document parlementaire 3-B comme n'ayant pas encore déposé leurs états de dépenses relatifs aux récentes élections ont reçu du juge l'autorisation de remettre le dépôt de ces états?

[M. LaCroix.]

**L'hon. Ellen L. Fairclough (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, on m'affirme que les trois députés qui n'ont pas déposé leurs états de dépenses ont obtenu cette autorisation.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable représentante peut-elle nous renseigner sur les dates auxquelles ils ont obtenu ces autorisations?

**L'hon. Mme Fairclough:** Je n'ai pas ce renseignement. Si le député veut bien faire inscrire une question au *Feuilleton*, il sera possible de se le procurer.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je serais heureux de le faire, mais ne serait-il pas aussi facile pour l'honorable dame de fournir ces renseignements à la prochaine séance de la Chambre?

**L'hon. Mme Fairclough:** Je m'en ferai un plaisir.

### AIR-CANADA—PASSES DES DÉPUTÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Transports? Vu que la session peut durer presque jusqu'à Noël ou même dépasser ce jour, le ministre peut-il accélérer ses négociations avec Air-Canada au sujet d'une passe occasionnelle à accorder aux membres du Parlement qui, comme moi, habitent à environ 3,000 milles d'Ottawa et qui aimeraient renouer connaissance avec leur famille et leurs commettants?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** J'en parlerai très volontiers aux administrateurs d'Air-Canada.

## L'IRRIGATION

### BRAS SUD DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN—PROGRÈS DES POURPARLERS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Gardiner (Melville):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le premier ministre est maintenant en mesure de nous faire rapport sur les progrès accomplis au cours des entretiens avec le gouvernement de la Saskatchewan au sujet de l'entreprise sur le bras sud de la rivière Saskatchewan et, s'il le peut, y consentira-t-il?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas en mesure de le faire parce que l'examen de la question et les négociations se poursuivent encore. Cet après-midi même j'ai rendez-vous encore une fois avec le premier ministre de la Saskatchewan.

## L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—PRÉSUMÉ ÉTABLISSEMENT D'UNE COUR D'APPEL INTERMÉDIAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Monsieur l'Orateur, je voudrais revenir à la réponse donnée hier par le ministre de la Justice à l'honorable député de Laurier au sujet de l'établissement d'une cour de revision dans la province de Québec. Vu la nouvelle parue hier soir dans les journaux et dont je lui ai fait parvenir une copie, le ministre peut-il nous dire maintenant si le gouvernement se propose de présenter dès la présente session une mesure législative en vue de l'établissement d'une telle cour de revision dans la province de Quéec?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Je remercie l'honorable député de m'avoir fait parvenir une copie de la nouvelle en question publiée ce matin, sauf erreur, dans la *Gazette* de Montréal. Je dois dire que nous n'avons pas encore reçu un exemplaire du bill qui a été ou doit être présenté à l'Assemblée législative de Québec. Je ne puis donc pas dire que je suis officiellement au courant de la proposition et, tant que je ne serai pas officiellement averti, soit par l'envoi du texte même du bill, il me sera impossible d'en venir à une décision.

**L'hon. M. Lesage:** Puis-je demander au premier ministre si le premier ministre de la province de Québec a discuté la chose avec lui ces jours derniers?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** La réponse est non.

## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

PRÉSUMÉ ABANDON DU PROGRAMME DES RADIOGRAPHIES PULMONAIRES AUX ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Colin Cameron (Nanaïmo):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il a lu, dans les journaux, que le service de santé publique des États-Unis avait recommandé l'abandon du programme général de radiographie pulmonaire à cause du danger possible de radiation? Son ministère envisage-t-il une initiative semblable?

**L'hon. J. W. Monteith (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** J'ai lu cet article. Je dirai que mon ministère n'envisage pas une telle initiative.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTAN—QUESTION SUR LA RÉUNION DE DÉCEMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** J'aimerais que le premier ministre nous dise s'il peut oui ou non nous donner l'assurance que malgré la maladie du président Eisenhower, que nous déplorons profondément, la très importante réunion du conseil de l'OTAN qui doit se tenir à Paris en décembre prochain aura effectivement lieu.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas de renseignements précis à ce sujet, mais on peut, je pense, tenir pour certain que la réunion aura lieu. Rien de ce que j'ai entendu ne m'autorise à penser que la réunion sera remise à plus tard. Je me rends compte, cependant, que la réunion souffrira naturellement de l'absence du président des États-Unis dont le rôle est aujourd'hui si important dans le monde.

EAUX TERRITORIALES—DÉCLARATION SUR L'ATTITUDE DU CANADA

**L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Hier, j'ai considéré comme préavis la question suivante que m'a posé l'honorable député de Vancouver-Est:

Le comité interministériel qui, d'après ce qu'on nous a appris au cours de la dernière session, était en voie de formation a-t-il signalé au gouvernement l'attitude que le Canada devrait prendre, au sujet du statut juridique du plateau continental et des eaux territoriales, dans ses observations à la conférence internationale qui, suivant le vœu de l'Assemblée générale des Nations Unies, devrait avoir lieu en mars 1958? Dans le cas de l'affirmative, le ministre se propose-t-il de faire connaître les vues du gouvernement à la Chambre des communes et prendra-t-on des dispositions pour que ce très important sujet soit discuté?

Voici la réponse: le comité interministériel, qui fait les préparatifs en vue de la participation du Canada à la conférence internationale sur la loi de la mer,—qui doit avoir lieu à Genève à compter du 24 février 1958,—n'a pas encore fini de rédiger ses recommandations au gouvernement sur toutes les questions qui seront discutées à la conférence. Le thème de la discussion à la conférence sera un rapport de la Commission du droit international de l'Assemblée générale, comprenant quelque 73 vœux sur les divers aspects de la loi de la mer: les eaux territoriales, le plateau continental, la navigation, la pêche, etc.

Cependant, le comité interministériel a présenté au gouvernement des vœux sur quelques-uns des aspects les plus importants du rapport de la Commission du droit international (entre autres, les eaux territoriales

et le plateau continental), à la suite d'une invitation que le Secrétaire général des Nations Unies a adressée aux gouvernements en vue d'obtenir leurs commentaires sur le rapport de la Commission du droit international. Les observations qu'il reçoit des pays membres, le secrétaire général a l'intention de les inclure dans la documentation que prépare le secrétariat des Nations Unies en vue de la conférence.

Les observations provisoires du gouvernement ont été envoyées au Secrétaire général le 10 septembre dernier. Les honorables députés voudront bien remarquer qu'il s'agit d'observations provisoires. Elles pourraient être modifiés au regard des débats qui auront lieu à la conférence et des négociations qui pourraient alors intervenir entre les divers pays.

Vu que ces observations auront un intérêt général, je demanderai à la Chambre de m'autoriser à faire imprimer, en appendice au hansard, la note envoyée au Secrétaire général. La note comprend six pages de texte non interligné. A mon avis, il serait prématuré de débattre dès maintenant toute la gamme des questions qui seront examinées à la conférence internationale. Cependant, la Chambre saura ainsi tout de suite quel est le point de vue avancé par le gouvernement sur certains des principaux aspects des problèmes en cause.

**Des voix:** D'accord!

**M. Winch:** Puis-je demander au ministre si ce qu'il déposera comprend les recommandations du gouvernement au sujet du plateau continental?

**L'hon. M. Smith:** Oui.

**M. l'Orateur:** Je me permettrai de demander si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est autorisé à faire imprimer dans le hansard le document qu'il a mentionné?

**Des voix:** D'accord.

(*Le texte du document ci-dessus mentionné est publié en appendice, pages 1737-1740.*)

## LE NORD CANADIEN

### PROLONGEMENT DE LA VOIE FERRÉE DE L'ALBERTA SEPTENTRIONAL JUSQU'AU GRAND LAC DES ESCLAVES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. A. Hardie (Mackenzie-River):** Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales dirait-il à la Chambre s'il a reçu un rapport des levés effectués par le National-Canadien et le Pacifique-Canadien en vue de savoir s'il est opportun ou non de prolonger le chemin de fer de l'Alberta septentrional jusqu'à la rive sud du grand lac des Esclaves?

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Mon ministère n'a pas encore reçu de rapport officiel, bien que les chemins de fer en cause nous aient officieusement fait part de certains avis.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Puis-je poser une question supplémentaire? Si le ministre a reçu, comme il dit, des renseignements officieux, est-il disposé à formuler prochainement une déclaration à la Chambre à propos de cette question?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je ne crois pas qu'il y ait lieu de faire une déclaration au point où en est la question. Le seul renseignement que nous ayons reçu a trait au coût relatif de construction d'un tel chemin de fer, des diverses routes envisagées, etc. Aucune décision n'ayant été prise, je ne crois pas que la situation justifie une déclaration en ce moment.

**L'hon. M. Lesage:** Le ministre voudrait-il déposer ce renseignement?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je me demande comment il serait possible de déposer une conversation téléphonique, mais je me ferais un plaisir...

**L'hon. M. Lesage:** La seule façon dont nous puissions savoir ce qui se passe est de poser des questions.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Le seul renseignement précis que nous ayons est le coût approximatif de l'une des routes, et je ne vois pas d'inconvénient à le mentionner. Le coût estimatif se situe entre 60 et 70 millions de dollars, et voilà tout ce que j'en sais.

**M. Hardie:** Le ministre pourrait-il dire s'il y aura un rapport ou non et s'il sera en mesure de faire une déclaration avant la fin de la session?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je fais appel à ma mémoire seulement, mais sauf erreur il me semble qu'on nous avait promis une déclaration au cours de l'automne. Or, l'automne avance mais je sais qu'il n'y a pas encore eu de déclaration à ce propos. J'étudierai la question afin de voir ce que je pourrais répondre à l'honorable député.

### TERRITOIRES DU NORD-OUEST—CONSTRUCTION D'UNE ROUTE DE HAY-RIVER À TREE-RIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. A. Hardie (Mackenzie-River):** Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'il songerait à s'entretenir prochainement avec son collègue, le ministre de la

Défense nationale, et les autorités de la défense aux États-Unis, sur l'opportunité d'une participation des deux pays à la construction d'une route entre Hay-River, dans les Territoires du Nord-Ouest, et Tree-River, sur la côte de l'Arctique, pour desservir la ligne d'alerte préliminaire?

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, je puis assurer à l'honorable député que tout ce qui peut être fait pour accroître les possibilités et la mise en valeur des Territoires du Nord-Ouest sera certainement étudié par le gouvernement.

## LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

EXTENSION DEMANDÉE DE LA LOI DE MANIÈRE À INCLURE LES COOPÉRATIVES DE CRÉDIT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** J'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre a-t-il reçu de l'Union des coopératives du Canada, ou d'autres organismes coopératifs, des observations demandant que la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles soit étendue de manière à inclure les coopératives de crédit comme prêteurs aux termes de la loi, afin de donner à ces coopératives de crédit la même garantie qu'on donne aux banques? Le ministre peut-il dire quelle étude on a faite de ces observations?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Je remercie mon honorable ami de m'avoir courtoisement prévenu de sa question. Des représentants de l'Union des coopératives du Canada ont rencontré le cabinet le 11 septembre et ont soumis certaines observations, dont l'une était dans le sens indiqué par mon honorable ami. Sauf erreur, certains de mes collègues rencontreront cette semaine des représentants de l'association nationale des coopératives de crédit. On prend naturellement en considération toutes les observations qui ont été faites au cabinet.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—AUTRE DÉCLARATION SUR LA PRÉSUMÉE FERMETURE DE LA "HOWE SOUND COMPANY"

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** J'aimerais poser une question au ministre de la Justice, non pas en sa qualité d'administrateur de la Justice, mais plutôt de ministre qui s'est chargé de négocier avec la *Howe Sound Company* en vue de maintenir la mine Britannia en exploitation au cours de l'hiver. Le ministre peut-il signaler telle ou telle mesure que le gouvernement se propose de prendre pour éliminer la menace de fermeture?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Depuis la dernière fois que j'en ai parlé à la Chambre, j'ai eu deux autres entretiens avec les dirigeants de la société minière à New-York. Au cours du dernier entretien j'ai appris que la société avait reçu tout dernièrement, soit depuis le début de nos conversations, un rapport d'un conseiller qu'on avait chargé d'inspecter l'entreprise. On a dit également que par suite de ce rapport le comité exécutif devrait examiner toute l'affaire. Je m'attends de me rencontrer avec ces gens au début de la semaine prochaine. Tant que le comité exécutif n'aura pas examiné la situation, il n'y a rien à faire. Nous saurons plus exactement à quoi nous en tenir après l'entretien que nous aurons avec eux au début de la semaine prochaine.

## LES FRUITS

LES POMMES—RÉCLAME DANS LES WAGONS-RESTAURANTS DU NATIONAL-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. J. Murphy (Westmorland):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Cela ne servira à rien, mais je la pose tout de même. Le ministre nous dirait-il pourquoi, sur les menus des wagons-restaurants du National-Canadien circulant au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, on annonce seulement les pommes de la Colombie-Britannique? Ces deux provinces produisent aussi d'excellentes pommes. Le ministre remédiera-t-il à cet état de choses?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** J'ignore tout à fait pourquoi on n'annonce pas les deux sortes de pommes; en tout cas, je vais m'informer auprès du chemin de fer et je répondrai au député.

## LES PONTS

NIAGARA-FALLS—PRÉSUMÉS CONTRATS PASSÉS AVEC LES AUTORITÉS AMÉRICAINES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. L. Houck (Niagara-Falls):** Monsieur l'Orateur, je regrette de n'avoir pu prévenir le ministre des Transports de ma question, mais je sais qu'il peut y répondre par oui ou non. D'après une nouvelle, le président de la *New York State Power Authority,* M. Moses, et son personnel auraient pris contact avec les représentants fédéraux du Canada au sujet d'un nouveau pont international à Niagara-Falls. Est-ce exact?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je ne suis pas au courant que M. Moses ait pris contact avec quelque fonctionnaire que ce soit. Si l'honorable député voulait me donner plus de précisions, je pourrais peut-être lui répondre. J'irai cependant aux renseignements et verrai si l'un quelconque de mes fonctionnaires est entré en rapport avec M. Moses.

## L'AGRICULTURE

### L'HUILE DE BEURRE—DÉCRET DU CONSEIL IMPOSANT UNE RÉGIE DES IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Le 19 novembre, le ministre a annoncé un changement dans le prix de soutien du beurre et de l'huile de beurre, et puis je crois qu'il a dit que l'huile de beurre et autres produits similaires étaient achetés sous un régime de contrôle à l'importation. Je me demande s'il pourrait déposer le ou les décrets du conseil à ce propos; sinon, quand pourra-t-il le faire?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Je ne sais pas si le décret du conseil en cause a été déposé ou non. Je crois qu'il paraîtra en temps utile dans la *Gazette du Canada* et je présume que cela répondra au désir de l'honorable député.

**M. Tucker:** Monsieur l'Orateur, on s'intéresse vivement à ce qui se fait pour aider les cultivateurs du Canada, et je crois qu'on voudra certainement savoir bien avant cela ce que le gouvernement a fait à cet égard.

**L'hon. M. Harkness:** Je ne crois pas que le producteur laitier mette en doute ce qu'on a fait. La loi prévoyant le prix de soutien,—je devrais dire le décret relatif au prix de soutien,—en ce qui concerne les matières grasses du beurre a été élargi, et afin d'y inclure les matières grasses du beurre de toute nature, ou toute autre forme de matières grasses du beurre; certaines formes n'ayant pas été visées auparavant y figurent maintenant. On a, en même temps, fait rentrer dans le cadre du contrôle à l'importation qui existait déjà toutes les catégories de matières grasses du beurre que comprendrait la mesure relative au prix de soutien.

Cela vaut surtout pour le produit qu'on appelle l'huile de beurre, dont l'arrivage au Canada a été considérable au cours du dernier trimestre; car, si les arrivages s'étaient poursuivis au même rythme ou si la quantité avait encore augmenté, toute la structure des prix de notre industrie laitière aurait, sans doute, été désorganisée et peut-être détruite. L'initiative en question a donc été prise afin de protéger le régime des prix de l'industrie laitière tel qu'il existe depuis un certain temps.



**M. Tucker:** Une question supplémentaire. Je crois avoir compris, en écoutant le ministre, qu'on avait promulgué un décret du conseil à propos de ce problème si grave. Dois-je également comprendre, étant donné les protestations du leader du gouvernement, que rien ne s'oppose à ce qu'on révèle au pays ce que le gouvernement a entrepris de mettre en vigueur par décret du conseil à cet égard?

**L'hon. M. Harkness:** Il n'y a nulle intention de cacher quelque action que ce soit à ce sujet. Le député de Rosthern essaye d'ériger un épouvantail pour avoir ensuite le plaisir de le renverser. Je viens justement de révéler à la Chambre tout ce que contenait le décret du conseil. S'il y avait la moindre nécessité de le déposer sur le bureau de la Chambre, je le ferais avec le plus grand plaisir, mais, comme je l'ai déjà dit, le décret du Conseil paraîtra dans la *Gazette* officielle en temps utile, et j'estime que c'est tout ce qu'il faut.

**M. Tucker:** Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre de l'Agriculture de bien vouloir déposer, conformément au principe que semble préconiser le gouvernement, cet important décret du conseil sur le bureau de la Chambre.

## LES ÉDIFICES PUBLICS

### QUÉBEC—PROGRÈS DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU TERMINUS POSTAL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Maurice Bourget (Lévis):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? A-t-il des renseignements sur le progrès de la construction du bureau de poste dans la ville de Québec?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai expliqué à la Chambre il y a quelques semaines, la situation relative à ce bureau de poste est que le gouvernement a acquis un emplacement, mais ce terrain n'a pas donné satisfaction à la commission d'urbanisme de la ville de Québec. Les autorités municipales désiraient un bureau de poste sur un emplacement appartenant au National-Canadien.

Le ministère des Travaux publics est prêt et tout disposé à entreprendre les travaux, mais jusqu'ici la ville de Québec n'a pas encore pu régler le problème du transfert nécessaire du terrain. A l'heure actuelle, l'avancement du projet ne dépend pas du ministère des Travaux publics.

**M. Bourget:** Une autre question. Je pense que le ministre a fourni la bonne réponse, mais j'aimerais lui demander s'il entend discuter la question avec les hauts fonctionnaires du National-Canadien pour que le réseau ferroviaire s'entende bientôt avec la ville de Québec?

**L'hon. M. Green:** C'est une question qui devra être réglée entre les autorités de la ville de Québec et celles du National-Canadien.

## LES PENSIONS

### DEMANDE DE MAJORATION DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES RETRAITÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre? Le gouvernement est-il encore à étudier les dispositions à prendre pour augmenter les pensions des fonctionnaires retraités, conformément aux assurances données en ce sens à la Chambre le 23 octobre dernier? Dans le cas de l'affirmative, pouvons-nous nous attendre à ce qu'on prenne des mesures à ce sujet au cours de la présente session?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai déjà déclaré. Quant à savoir si l'on saisira le Parlement de cette question et de diverses autres à la présente session, cela dépend largement de l'avancement des travaux en cours et des mesures législatives déjà inscrites au *Feuilleton*, ainsi que des sujets dont il sera question lundi prochain. Si nous poursuivons les travaux que nous devons accomplir, nous aurons fort à faire pour terminer la session avant Noël, et tous les députés devront collaborer à cet égard si nous voulons nous acquitter pleinement de nos responsabilités.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le premier ministre accepterait-il une autre question? Pourquoi le premier ministre ne pourrait-il pas inscrire cette question sur la liste des travaux qu'il entend soumettre à la Chambre lundi prochain?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit tout à l'heure et plus tôt, la question fait l'objet d'une étude poussée, mais elle n'a pas encore donné lieu à une décision assez au point pour permettre la présentation de la mesure législative qui est nécessaire.

### LE PACIFIQUE-CANADIEN—PLAINTES AU SUJET DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN DE PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail a-t-il poursuivi les démarches faites par son prédécesseur, M. Gregg, auprès du président du Pacifique-Canadien au sujet de certaines plaintes relatives aux modifications que ce chemin de fer a récemment apportées à son plan de pension? Des titulaires de pension du Pacifique-Canadien ont certainement écrit au ministre à ce sujet. Je me demande s'il s'occupe de cette affaire en leur faveur.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Non, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** A quoi se rattache ce "non"?

**L'hon. M. Starr:** Je ne donne pas suite à cette affaire.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une question complémentaire? Étant donné les démarches faites à ce propos par des titulaires de la pension du Pacifique-Canadien auprès du ministre et d'autres membres du cabinet... Si le ministre fait signe que non, je devrai lui faire parvenir copie des lettres que je lui ai expédiées.

**L'hon. M. Starr:** Aucune démarche n'a été faite auprès de moi à ce propos.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je ferai parvenir au ministre la copie des lettres qui lui ont été adressées.

## LA CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS

### PRÉSUMÉ BOYCOTTAGE PAR LES SYNDICATS OUVRIERS INTERNATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la question que le député de Comox-Alberni m'a posée hier au sujet d'un télégramme du secrétaire de l'*International Confederation of Free Trades Unions* sur le transfert de navires de la *Canadian National Steamships* qui passent sous un autre pavillon que le nôtre, j'aimerais, si la Chambre le permet, déposer la réponse que j'ai donnée.

**Des voix:** Entendu!

**M. A. B. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre du Travail et lui demander s'il ne songerait pas, vu la gravité de la situation, à convoquer à une réunion qui se tiendrait dans son bureau les

représentants des ouvriers, de la direction, et peut-être, le président du Congrès du travail du Canada?

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est très simple. Je me suis offert comme médiateur à deux reprises en vue de régler cette malheureuse grève mais mon offre a chaque fois été repoussée par M. Banks. Je serais bien prêt à faire une nouvelle tentative dans ce sens si je pouvais avoir l'assurance que les deux parties en cause veulent vraiment en venir à une conclusion satisfaisante.

## LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DÉCLARATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE RÉPARATION DU BARRAGE EN PILIERS À REVELSTOKE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Avant-hier, monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke m'a posé une question au sujet d'un barrage en piliers, établi sur le fleuve Columbia, à Revelstoke. Je constate qu'il a été décidé, en 1949, que le gouvernement fédéral n'a plus de responsabilité à l'égard de ce barrage en piliers et que le ministère des Travaux publics n'y a pas exécuté de travaux depuis cette année-là.

**M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke):** Monsieur l'Orateur, une autre question, découlant de cette réponse. Le ministre des Travaux publics pourrait-il nous dire pour quels motifs cette décision a été prise et pourquoi la responsabilité du ministère a pris fin en 1949?

**L'hon. M. Green:** Apparemment, c'est parce qu'il ne s'agissait pas de dégâts causés par la navigation. En effet, ainsi que l'honorable député le sait, il ne se fait plus de navigation à cet endroit du Columbia et, par suite, il n'y avait pas de motifs de rendre le gouvernement fédéral responsable de travaux de ce genre.

MANITOBA—PRÉTENDUE RETENUE DE FONDS ACCORDÉS POUR LE RÉTABLISSEMENT AGRICOLE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jacob Schulz (Springfield):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Je regrette de ne pas l'en avoir prévenu, mais vu l'insuffisance de sténodactylos aux Communes, il arrive que nous ne puissions faire taper ces textes.

D'après une déclaration du ministre des Services publics du Manitoba, l'aide revenant à la province aux termes de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies a été retenue jusqu'après la conférence fédérale-provinciale. Cette déclaration est-elle exacte, et dans le cas de l'affirmative, la question a-t-elle été discutée à la conférence?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, la poursuite du travail du Service du rétablissement agricole des Prairies au Manitoba ou ailleurs n'a rien eu à voir avec la tenue de la conférence fédérale-provinciale. La déclaration dont parle le député est inexacte. Comme je l'ai déclaré à la Chambre il y a un jour ou deux, le Service du rétablissement agricole des Prairies poursuit actuellement des travaux au barrage et au réservoir de Saint-Malo.

## LES MORTS DE LA GUERRE

PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT AUX FRAIS DE PÈLERINAGE DES MÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je me rends pleinement compte qu'il a été très occupé ces quelques derniers jours, mais j'aimerais savoir s'il est maintenant en mesure de nous dire s'il pourra prochainement répondre à la question que je lui ai posée il y a quelque temps et à laquelle il m'a promis de répondre. Je lui avais demandé si on étudiait l'à-propos d'accorder quelque aide financière aux mères de la *White Cross Mother's Association* qui voudraient aller en pèlerinage sur les tombes de leurs fils morts outre-mer?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a déjà demandé si j'avais reçu des mères et veuves, dont les fils et les maris sont morts en action, une lettre où elles veulent qu'on leur assure l'occasion de visiter les tombes de leurs chers disparus.

C'est un sujet qui fait sur nous tous une très forte impression, et par là se recommande à tous les députés. Rien n'a encore été décidé en cette affaire, mais je puis assurer à l'honorable député que, quelle que soit la décision prise, il sera tenu compte de tous les éléments en cause et de tous les besoins, des demandes de ceux qui veulent visiter les tombes de leurs chers disparus ainsi que d'autres aspects qui ont aussi leur importance en pareille matière. Je ne suis pas en mesure d'en dire plus long cet après-midi.

**M. Winch:** La chose est-elle à l'étude?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, la lettre a été reçue par moi-même et, je pense, par d'autres membres

du cabinet. La chose reçoit présentement toute l'attention qu'on peut lui accorder, compte tenu de toutes les questions dont nous devons nous occuper; toutefois, je dois dire franchement que je ne prévois guère une réponse affirmative en ce moment.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### CHURCHILL—PRÉSUMÉE PÉNURIE DE COURANT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Jacob Schulz (Springfield):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre de la Défense nationale s'il est au courant de la pénurie d'électricité qui existe, dit-on, à Churchill, qui est actuellement approvisionné par le ministère, et ce qui a été fait pour y remédier.

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** Je me ferai un plaisir d'étudier cette affaire et de fournir prochainement une réponse précise à l'honorable député.

## LES RELATIONS INDUSTRIELLES

### DISPOSITION TENDANT À ASSURER UN TRAITEMENT MINIMUM AUX FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) propose la 2e lecture du bill nº 4 tendant à assurer un traitement minimum aux fonctionnaires.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, avant de parler directement de la motion tendant à la deuxième lecture du bill, on me permettra de dire un mot de mes propres intentions aujourd'hui, vu qu'un certain nombre de bills d'intérêt public figurent à mon nom au *Feuilleton*. C'est le seul jeudi dont nous disposerons au cours de la présente session pour l'étude des bills d'intérêt public, c'est-à-dire les bills d'initiative parlementaire qui intéressent des questions d'intérêt public. Si l'étude du présent bill était terminée, il serait injuste de ma part de demander à la Chambre de consacrer le reste de la journée à étudier un autre de mes bills. Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'espère que la Chambre ne mettra pas trop de temps à étudier ce bill et qu'elle pourra en arriver à une décision,—naturellement, j'espère que ce sera une décision favorable,—et cela étant fait, j'aimerais réserver le reste de mes bills de ce premier groupe, de sorte que les autres députés qui ont des bills figurant au *Feuilleton* puissent avoir l'occasion de les présenter à la Chambre aujourd'hui.

Conformément à ce que je viens de dire, je vais tâcher de parler aussi brièvement que possible du bill nº 4. En résumé, ce projet de loi tend à établir un taux minimum de salaire pour tous les employés qui, au Canada relèvent de la compétence fédérale en matière de travail.

Le bill prévoit que le salaire minimum en cause sera d'un dollar l'heure. Il stipule aussi que ses termes ne s'appliquent pas aux employés dont le salaire est plus élevé que le minimum établi par la mesure. Cependant, le bill écarte tout salaire inférieur à un dollar l'heure.

Je dirai, monsieur l'Orateur, qu'à une exception près c'est, à mon avis, la première fois dans l'histoire du Parlement canadien qu'on ait présenté un bill proposant un salaire minimum pour le Canada. La seule exception se trouve, évidemment, en 1935, quand le gouvernement de M. Bennett, qui était alors premier ministre, a présenté au Parlement ce qu'on appelait alors généralement la mesure de "l'ordre nouveau Bennett". Le Parlement d'alors a adopté avant les élections de 1935, une loi qui constitue le chapitre 44 des Statuts du Canada, 1935 et qu'on a désignée sous le titre "Loi sur le salaire minimum". Cependant, la mesure en cause, comme plusieurs autres faisant partie de la législation d'ordre nouveau du régime Bennett, a été déclarée comme outrepassant les pouvoirs constitutionnels du Parlement canadien, et le gouvernement libéral qui a pris le pouvoir après les élections de 1935 l'a renvoyée à la Cour suprême du Canada.

La raison pour laquelle cette loi a été déclarée inconstitutionnelle, c'est qu'il avait été établi à l'époque par les tribunaux que les questions ouvrières relevaient en partie de la compétence provinciale et en partie de la compétence fédérale. Il n'était donc pas de la compétence du Parlement fédéral d'adopter une loi de salaires minimums s'appliquant à tous les ouvriers du Canada. Il n'est que juste de dire que M. Bennett, avocat éminent, connaissait la difficulté et qu'il a essayé de la tourner au moyen d'un long et intéressant préambule qui figure au chapitre 44 du Statut de 1935. L'essence du préambule, c'était que le Canada, ayant souscrit à une convention internationale relative à certaines normes ouvrières, y compris des salaires minimums, était obligé en vertu de ce contrat d'insérer une telle loi dans les Statuts de la nation. Néanmoins, lorsque la Cour suprême a été saisie de la loi de 1935 sur les salaires minimums, cette thèse s'est effondrée. Autant que je sache, le Parlement fédéral n'a eu depuis aucune occasion de débattre réellement un bill tendant à établir une échelle minimum de salaires.

Le bill dont nous sommes saisis, monsieur l'Orateur, évite clairement l'erreur qui entachait le bill de M. Bennett en 1935. Le

bill en question, comme les deux bills relatifs aux vacances annuelles payées présentement inscrits au *Feuilleton*, comme la loi sur les pratiques loyales d'embauchage et la loi prévoyant une rémunération égale pour un travail égal, prévoit clairement qu'il ne vise que les employés qui relèvent de la compétence ouvrière du gouvernement fédéral. Le Parlement fédéral a, non seulement le droit de légiférer au sujet des employés des travaux et entreprises qui relèvent de la compétence fédérale en matière de travail, mais quelques-uns d'entre nous jugent qu'il est de son devoir de le faire. En d'autres termes, ayant déjà adopté la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail et d'autres mesures législatives dont j'ai parlé, quelques-uns d'entre nous pensons que le prétendu code du travail, sur le plan fédéral, devrait être complété et que nous devrions prévoir des dispositions en matière de vacances annuelles payées, vacances obligatoires payées, salaires minimums, heures maximums de travail, etc., pour tous les travailleurs non visés par la législation provinciale mais qui relèvent de la compétence fédérale en matière de travail.

Je dirai que c'est la première fois depuis 1935 que la Chambre a l'occasion de débattre cette question. Ce n'est naturellement pas la première fois qu'une proposition en ce sens est faite dans l'enceinte du Parlement. Il y a longtemps que certains d'entre nous demandent des dispositions de ce genre, tout comme ils ont préconisé des normes de travail uniformes pour tout le Canada. Je signale de plus que ce projet de loi avait été présenté au Parlement avant la présente session et qu'il avait subi la première lecture, mais c'est la première fois qu'une mesure semblable atteint l'étape du débat précédant la deuxième lecture.

Notre parti, qui présente ce projet de loi au Parlement, n'est pas seul à prétendre qu'il y aurait lieu d'adopter une mesure législative comportant un salaire minimum pour tous les employés qui relèvent de la compétence fédérale en matière de travail. On sait que le Congrès du Travail du Canada a encore une fois souligné ce point cette année, dans le mémoire qu'il a présenté au nouveau gouvernement le 21 octobre. La plupart des députés se rappellent avec beaucoup d'intérêt le jour où une délégation du Congrès du Travail du Canada s'est réunie avec des membres du gouvernement dans la salle du comité des chemins de fer. C'était à peine une semaine après l'ouverture de la session. M. Jodoin a donné lecture du mémoire et le premier ministre (M. Diefenbaker) a répondu au nom du gouvernement.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

L'un des points soulignés dans ce mémoire, c'est que, pour combler des lacunes existantes dans les lois ouvrières, il faudrait adopter une mesure législative prévoyant un salaire minimum pour les employés relevant de la compétence fédérale en matière de travail. Voici ce que je lis à la page 18 du mémoire qu'a présenté le Congrès du Travail du Canada:

> Mais le gouvernement fédéral ne devrait pas se contenter de ce que font de mieux les provinces. Il devrait battre la voie. En particulier, il devrait établir législativement la semaine de travail de 40 heures au maximum et le salaire minimum de $1 l'heure. En réalité, il ne s'agit pas là d'une proposition ébouriffante.

Après avoir parlé de la semaine de travail maximum, le mémoire poursuit en ces termes:

> Quant à la question du salaire minimum, il doit y avoir quelques rares ouvriers précieux dans les industries relevant du gouvernement fédéral qui ne touchent même pas $1 l'heure. Dans certaines industries relevant des autorités provinciales, il serait peut-être difficile d'appliquer immédiatement un salaire minimum de $1 l'heure; mais dans la plupart des provinces, le taux minimum légal est ridiculement bas, et si le Parlement fixe un minimum de $1 l'heure pour les industries qui relèvent de sa compétence, cela pourrait peut-être stimuler les provinces qui tirent de l'arrière.

Je rappelle au gouvernement que ce sont là les termes que le Congrès canadien du Travail employait dans son mémoire au cabinet du 21 octobre 1957 et que, par conséquent, le bill dont la Chambre est présentement saisie assurerait nettement l'adoption de cette demande visant un salaire minimum de $1 l'heure, assuré par le Parlement fédéral à l'égard de tous les employés affectés à des travaux et à des entreprises industrielles et commerciales relevant du gouvernement fédéral.

Je suis certain que certains autres partis sont favorables à un salaire minimum de $1 l'heure à l'échelon fédéral. Certains membres des deux partis de l'opposition m'ont donné à entendre qu'ils étaient favorables à cette mesure législative. Certains voudront peut-être y apporter çà et là quelque modification et je dirai à ce propos que, si le bill arrive à l'étape de la deuxième lecture, comme je l'espère, je proposerai qu'on le renvoie au comité des relations industrielles, afin qu'il puisse y avoir des auditions publiques à ce sujet et que tout détail que les honorables représentants voudraient voir modifier puisse être adapté de façon à répondre aux différents points de vue. Autrement dit, tout ce que nous étudions, à l'étape de la deuxième lecture, c'est le principe du bill.

Évidemment, nous pourrions engager un débat pour savoir ce qu'est au juste le principe du bill. Il me semble que le principe du

projet de loi est de vouloir établir au moyen de la loi un salaire minimum légal pour les employés qui relèvent de la compétence fédéral en matière de travail, et de fixer ce minimum à $1 de l'heure.

**M. McIvor:** Je voudrais poser une question au député: Puisqu'il existe déjà une loi prescrivant une rénumération égale pour un travail égal, ce dollar par heure s'appliquerait-il aux deux sexes?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** La réponse est nettement oui. Il en serait ainsi à cause de l'autre mesure, mais en ce qui concerne celle-ci elle s'applique à tous les employés, indépendamment du sexe, de la race, de la couleur, de la religion ou de quoi que ce soit.

**M. McIvor:** A la bonne heure!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Non seulement, à ma connaissance, les membres de tous les partis de l'opposition appuient le principe dont s'inspire le bill, mais j'ai ici des preuves que les députés ministériels doivent l'appuyer aussi. J'ai sous les yeux un article de la *Presse canadienne*, rapportant un discours que le premier ministre actuel (M. Diefenbaker) a prononcé à Vineland (Ontario) en février dernier, alors qu'il était chef de l'opposition. Ce discours a semblé porter principalement sur les questions ouvrières. Le chef de l'opposition d'alors y a promis que, si son parti était porté au pouvoir après les élections, plusieurs mesures ouvrières seraient insérées dans le recueil des lois. Une de ces mesures que le chef de l'opposition d'alors a mentionnées à Vineland,—et je le cite textuellement,—était la suivante: "établir une loi prévoyant des salaires minimums".

Il est bien évident, monsieur l'Orateur, que le chef de l'opposition d'alors, qui est maintenant premier ministre, n'a pas fait cette observation simplement en passant, quand il a fait cette promesse en février. En effet, moi aussi, j'ai un exemplaire d'un document dont on a souvent parlé à la Chambre; il est intitulé: "Points saillants du programme conservateur-progressiste" et il est contenu dans une brochure qu'on a distribuée dans tout le Canada au cours de la dernière campagne électorale. C'est un document orné en première page de la célèbre photo du premier ministre que l'on sait. A la page 7 de ce document, on trouve une liste des diverses promesses électorales du parti conservateur. J'y retrouve les mots mêmes employés par le premier ministre dans son discours à Vineland, au mois de février. Voici donc cet extrait:

**Le parti conservateur-progressiste est convaincu aujourd'hui, comme il l'a toujours été, qu'un régime de libre entreprise conjugué avec des syndicats libres et vraiment efficaces offre aux travailleurs canadiens les meilleures chances d'avenir, de sécurité et de niveau de vie élevé.**

Je saute maintenant au point qui se rattache au projet de loi en discussion:

*d)* Afin d'atteindre ce but nous ferons adopter des mesures législatives prévoyant des salaires minimums, des heures de travail et des vacances payées pour tous les travailleurs ressortissant à la juridiction fédérale.

Cela semble assez clair. Le parti conservateur-progressiste, comme les autres partis à la Chambre, préconise des lois fédérales pour le versement de salaires minimums à tous les ouvriers qui relèvent de la compétence fédérale en matière de travail. Comme il en est ainsi, j'espère que la Chambre jugera bon, d'ici une heure ou deux, de lire le bill pour la deuxième fois pour qu'on le défère, sur ma motion, au comité des relations industrielles.

Tout en espérant que la Chambre approuvera le bill, je crois devoir répondre de suite à quelques objections éventuelles. On dira peut-être,—je vois non la nécessité de cette objection, mais sa possibilité,—que le taux minimum précisé dans le bill est trop élevé à $1 de l'heure. Une telle objection s'appuie uniquement sur le fait que nulle province, à ma connaissance, n'a encore adopté un salaire minimum aussi élevé. Le gouvernement a déjà reçu une réponse à cette objection dans le mémoire du Congrès du travail du Canada.

A coup sûr, il y a un domaine au Canada où le gouvernement fédéral doit donner le ton. Le gouvernement fédéral ne peut dicter sa volonté aux provinces en matière de législation ouvrière. Les provinces sont souveraines en ce domaine, comme l'est le Parlement fédéral, mais on peut donner l'exemple. Vu la cherté de la vie, le niveau de la production nationale brute à l'époque où nous vivons, il est tout à fait ridicule et des plus injuste de proposer que quelqu'un travaille pour moins d'un dollar de l'heure. J'espère que personne ne contestera sérieusement ce taux. En vérité, il s'en trouvera peut-être pour dire que ce n'est pas assez, et je ne protesterai pas. J'espère que l'on pourra résoudre cette question lorsque le projet de loi sera débattu au comité des relations industrielles.

On peut aussi objecter que les provinces qui ont leur propre législation en matière de salaires minimums prévoient, pour la plupart sinon toutes, que la fixation du taux sera faite par le lieutenant-gouverneur en conseil ou bien par quelque commission du salaire minimum ou de toute autre façon sauf pour ce qui est de l'inclure dans les statuts. Cette pratique se défend mieux dans les provinces où la variété des industries et des occupations est bien plus grande.

La législation fédérale en matière de travail s'étend à un nombre limité d'entreprises et d'industries. Un article du bill les énumère. Sachant exactement à quelles catégories de travailleurs nous avons affaire, nous sommes bien mieux placés que les provinces pour décider de ce qui doit constituer un salaire minimum raisonnable.

Je puis signaler également que certains gouvernements provinciaux ont tendance à se soustraire à leurs responsabilités quant au niveau auquel devrait être le salaire minimum, en disant qu'il appartient à la Commission du salaire minimum ou à quelque autre organisme consultatif du même genre de décider en cette matière. Nous pensons que sous le régime du gouvernement responsable il vaudrait mieux que le minimum soit prévu dans la loi. Je ne m'opposerais pas à ce que la loi soit modifiée afin de permettre au gouverneur en conseil, sur la recommandation d'un organisme consultatif, d'en relever le niveau. Quoi qu'il en soit, je pense que le Parlement devrait se charger de déterminer dans la loi même quel doit être le strict minimum.

On pourrait prétendre également que le bill, à l'encontre de certaines mesures provinciales, vise tous les travailleurs relevant de la compétence ouvrière du gouvernement fédéral. La plupart des lois provinciales ne visent que certains secteurs d'une industrie; certaines établissent même des divisions d'après des considérations d'ordre géographique. Je rappelle de nouveau que la législation ouvrière provinciale s'étend à tous les travailleurs qui n'entrent pas dans les catégories réservées à la compétence fédérale. C'est pourquoi, il faut laisser au lieutenant-gouverneur en conseil une certaine latitude en ces matières.

En ce qui concerne la compétence fédérale en matière de travail, peu d'employés, sauf ceux des transports, des banques et des communications, sont visés, de sorte qu'il n'y a pas beaucoup de questions à poser sur les catégories d'employés qui peuvent être envisagées. Il ne fait donc pas de doute que nous devons préparer un projet de loi qui s'étendrait à tous ceux qui relèvent de la compétence fédérale en matière de travail.

Si quelqu'un cherchait un prétexte pour s'opposer à cette mesure législative, il pourrait aussi objecter qu'elle devancerait les mesures prévues dans le recueil des lois existantes des provinces. Je crois avoir répondu à cela par la citation que j'ai produite du mémoire du Congrès du travail du Canada. Je ne m'excuse pas de présenter un projet de loi qui devance les mesures déjà adoptées par les provinces. J'en suis fier. N'est-ce pas ce que nous devons faire ici: battre la voie et proposer des mesures législatives qui répondent aux conditions de l'heure?

Personne ne soutiendra certainement que, dans les conditions présentes, le salaire minimum devrait être inférieur à celui de $1 l'heure ici mentionné. J'espère donc que tous les députés conviendront que ce projet de loi est conforme à l'attitude adoptée par tous les partis, savoir que le moment est venu de compléter notre législation ouvrière. J'espère en particulier, que les députés ministériels constateront que ce projet de loi est bien conforme à ce qu'ils ont dit durant la campagne électorale au sujet des questions ouvrières. Ils ont promis beaucoup plus que cela. De fait, étant donné ce qui s'est dit durant la campagne électorale et ce qu'ont dit les porte-parole du gouvernement, après que le nouveau régime fut entré en fonction, le 21 juin, je pensais qu'on proposerait, dès la présente session, une revision de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail et de la loi sur l'assurance-chômage, et qu'on présenterait des mesures législatives visant les vacances payées, les congés statutaires, les heures de travail maximum et le salaire minimum. Mais, aujourd'hui, répondant à une question, le premier ministre nous a dit que la présentation de certaines mesures dépendait de la collaboration dont la Chambre ferait preuve. Mais, lorsque nous arrivons avec une question supplémentaire, il avoue que certaines des affaires que nous voulons examiner ne sont pas prêtes, en ce qui concerne le gouvernement. En d'autres termes, l'excuse qu'il invoque à propos de la collaboration de la Chambre ne tient guère, pour peu qu'on l'examine de près. J'espère qu'elle ne sera pas invoquée à propos de la question présentement à l'étude. Lorsque les conservateurs siégeaient de l'autre côté de la Chambre, ils ont promis pendant des années qu'ils étudieraient de nouveau et remanieraient les lois ouvrières. Ils se sont prononcés en faveur du principe énoncé dans le bill. Ils l'ont dit au cours de la campagne électorale. Ils l'ont dit depuis. Voilà une des autres chances que nous offrons au gouvernement en lui soumettant les bills qui figurent au *Feuilleton*.

J'espère que la Chambre jugera à propos d'accepter le principe à la base du bill. C'est tout ce qui est en cause à l'étape de la deuxième lecture, à savoir l'adoption du principe d'un salaire minimum pour tous les travailleurs relevant des lois ouvrières fédérales. Ce principe implique, évidemment, qu'on approuve notre proposition que le taux de salaire lui-même, quel qu'il soit, ne soit pas inférieur à $1 l'heure. Je propose donc la

deuxième lecture de ce bill, monsieur l'Orateur, espérant que la Chambre sera d'accord, de sorte que je puisse ensuite proposer qu'il soit déféré au comité permanent des relations industrielles.

**M. John B. Hamilton (York-Ouest):** Monsieur l'Orateur, mes observations se limiteront à un seul aspect de la mesure à l'étude. Je ne dirai rien sur les conséquences générales du bill, ni sur son utilité. Un point a retenu mon attention, et c'est la question de savoir si le député peut en l'occurrence proposer un projet de loi de ce genre. Les notes explicatives du bill indiquent qu'il tend à établir un taux minimum de salaire pour tous les employés au Canada qui relèvent de la compétence fédérale. En effet, l'article 3 dit ceci:

> La présente loi s'applique à tout emploi aux ouvrages, entreprises ou affaires relevant de l'autorité législative du Parlement du Canada, et relativement à un tel emploi, ou en ce qui regarde ces ouvrages, entreprises ou affaires, y compris, mais sans restreindre la généralité de ce qui précède,...

Puis le projet de loi énumère les genres de travaux et services visés. Il me semble qu'un principe généralement accepté interdit à un simple député de proposer une mesure qui aurait pour conséquence d'augmenter les dépenses du gouvernement fédéral. Si les notes explicatives sont exactes et si l'article mentionné répond à la situation, je crois que la mesure comprendrait tous les employés du gouvernement fédéral. Je ne sais pas quels sont les taux de rémunération actuellement en vigueur dans les divers ministères, ni à l'égard des divers employés de l'État. Je ne suis pas bien sûr que mes observations puissent s'appliquer aux nombreuses sociétés de la Couronne que cette mesure peut viser. Cependant, je me demande si nous ne sommes peut-être pas sur un terrain dangereux et si une mesure de ce genre ne créerait peut-être pas un précédent.

J'aimerais, monsieur l'Orateur, soumettre respectueusement à votre examen la question de savoir si, de fait,—sans mentionner aucunement l'effet ou l'objet général du bill,—il ne constitue pas une dérogation au Règlement en ce qui concerne les mesures qu'un député peut présenter à la Chambre. Je voudrais soulever cette question en tant que rappel au Règlement. Il se peut que d'autres députés aient des observations à faire sur ce point. Je crois qu'il y aurait lieu de le régler avant que nous poursuivions le débat.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** S'il s'agit d'un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, il vaudrait peut-être mieux que j'en parle maintenant. Puis-je le faire?

**M. l'Orateur suppléant (M. Casselman):** Oui. Je me propose de vous permettre de continuer; puis, lorsque nous aurons entendu la discussion, je réserverai la question jusqu'à ce que l'Orateur occupe le fauteuil.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député d'York-Ouest (M. Hamilton) a invoqué le Règlement pour soutenir, je crois, qu'un simple député ne peut présenter un bill qui entraîne directement la dépense de fonds publics. Des décisions portant sur de pareils points ont déjà été rendues dans le passé. Par exemple, à la page 457 de Beauchesne, 3e édition, figure une décision assez longue dont la note préliminaire se lit ainsi qu'il suit:

> Un bill qui n'entraîne pas une dépense directe mais confère tout simplement au gouvernement un pouvoir pour l'exercice duquel le parlement doit lui voter des fonds prélevés sur les deniers publics, n'est pas une mesure financière, et il n'est pas nécessaire qu'il soit précédé d'un projet de résolution.

De même, à la page 459, on trouve une autre longue décision dont voici la note préliminaire:

> Un bill tendant à fournir les moyens de dépenser une certaine somme de deniers publics devant être votée ultérieurement par le parlement peut être présenté à la Chambre sans une recommandation de la Couronne et sans qu'une résolution à cet effet soit d'abord étudiée en comité.

Le bill à l'étude ne demande pas au gouvernement fédéral en tant que tel de dépenser des fonds. Il veut obliger les employeurs qui relèvent de la compétence fédérale en matière de travail à respecter certaines conditions, même si cela aurait sans doute pour effet d'accroître les frais de ces employeurs. Le bill ne mentionne pas les services administratifs de l'État ni les employés des sociétés de la Couronne. Mais si, par suite de l'adoption du bill qui deviendrait une loi de portée générale, le gouvernement fédéral à titre d'employeur ou de société de la Couronne devait obtenir des fonds pour se conformer à cette loi, d'autres crédits devraient être votés de la façon ordinaire.

C'est bien ce qu'envisageaient les deux décisions de monsieur l'Orateur Sproule dont j'ai parlé et qui figurent aux pages 457 et 459 de la troisième édition de l'ouvrage de Beauchesne.

Il n'y a pas longtemps, monsieur l'Orateur, lors de la dernière session, me dit-on, l'honorable député de Beauce (M. Poulin) a présenté une mesure à nouveau inscrite au *Feuilleton* aujourd'hui, proposant que les chèques émis par le gouvernement fédéral soient imprimés dans les deux langues officielles du pays. M. Walter Harris, alors ministre des Finances, a invoqué le Règlement disant que cette mesure entraînait la dépense de deniers publics.

Nous avons soutenu la thèse que je viens d'exposer, soit que le bill n'entraînait pas de dépenses directes, mais que, de toute façon, si le gouvernement devait dépenser quelque argent pour y donner suite, il faudrait un autre bill, un autre crédit, un autre vote. L'Orateur en exercice a alors soutenu la thèse que l'opposition faisait valoir à l'appui d'un bill présenté par un député indépendant de l'opposition.

Il existe d'autres exemples du même genre. En réalité, j'ai moi-même piloté des bills qu'on a attaqués à cet égard; toutefois, dans tous les cas l'Orateur de la Chambre a admis que dans la mesure où le bill n'établissait qu'une loi générale, qui n'entraînait pas directement une dépense d'argent, il était de la compétence d'un député de le présenter.

Permettez-moi de citer d'autres exemples. Il y a quelques années, l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest aujourd'hui secrétaire d'État (Mme Fairclough), et je lui en reconnais le mérite, a présenté à la Chambre un bill prévoyant une rémunération égale pour un travail égal. L'honorable député d'York-Ouest a-t-il invoqué le Règlement à ce sujet? Qu'on me réponde. Non, il ne l'a pas fait. Le bill en question cependant, pour ce qui est de l'article qui précise à quels travailleurs il s'applique, est exactement semblable à celui dont parle maintenant l'honorable député d'York-Ouest. Personne n'a soulevé de questions de Règlement. Le bill a été présenté, il a été débattu de temps à autre et, en fin de compte, les dispositions ont acquis force de loi, dans un bill présenté, il va sans dire, par le ministre du Travail de ce temps-là, M. Gregg.

Monsieur l'Orateur, encore un exemple. En ce moment même il y a au *Feuilleton* un bill inscrit au nom du ministre du Travail (M. Starr) portant sur les vacances annuelles payées. Ce bill est semblable au mien, sauf que le mien était meilleur, naturellement. Je ferai remarquer cependant que le bill du ministre du Travail propose une loi générale visant le salaire que toucheraient ces personnes pendant leurs vacances. Encore une fois le bill du ministre du Travail comporte exactement les mêmes catégories que le mien. Le ministre du Travail a-t-il présenté un projet de résolution avant de présenter ce bill? Non. S'il s'était agi d'un bill portant sur des questions de finances, il aurait été obligé de le faire. Et puisque la Chambre l'a autorisé, à juste titre, à présenter son bill sans un projet de résolution préalable, on peut en conclure qu'il ne s'agit pas d'un bill de finances aux termes où nous l'entendons. Le bill qu'a présenté le ministre du Travail était régulier sans être précédé d'un projet de résolution comme c'est le cas pour un bill de finances, parce qu'il ne porte pas sur des dépenses mais plutôt parce qu'il énonce une loi générale. Et si, en conformité de cette loi générale, les employeurs de l'industrie privée doivent dépenser davantage, c'est leur affaire. Si le gouvernement fédéral estime qu'il lui faut se conformer à cette règle et qu'il doit dépenser davantage, il lui faut recourir aux moyens nécessaires pour obtenir ces fonds supplémentaires.

Ce qu'a fait le ministre du Travail au sujet de l'autre projet de loi est parfaitement régulier; c'est incontestable. Ni le député d'York-Ouest, ni personne d'autre n'a protesté, et je dirai que, même si le député est habile avocat, alors que je ne suis que profane en la matière...

**M. Hamilton (York-Ouest):** Trêve de modestie!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)**... dans ce cas-ci il déraille.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Monsieur l'Orateur, à propos du rappel au Règlement, je vous prie de revenir sur le sens des mots "une dépense directe", dont s'est servi le représentant de Winnipeg-Nord-Centre, afin que nous sachions si ce n'est pas précisément ce qui va résulter de cette mesure législative, si elle est adoptée. Elle pourrait bien augmenter les dépenses fédérales. Je ne dis pas que c'est ce qui va arriver. Je doute fort qu'il y ait en effet augmentation au chapitre des salaires. Ce n'est pas impossible, toutefois, et je vous prie d'étudier quelles peuvent être les conséquences des mots que j'ai mentionnés.

**M. J. A. Byrne (Kootenay-Est):** A propos du rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je dirais que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a effectivement réglé la question, mais je tiens à souligner que, personnellement, je ne crois pas que chaque fois qu'on remanie les salaires, il en résulte une charge directe. Au contraire, un employé satisfait s'acquitte ordinairement de son travail de façon plus satisfaisante pour l'industrie où il travaille,—en l'occurence, le service civil,— et dire simplement que les conditions seront améliorées ne signifie pas, selon moi, qu'il en résultera nécessairement une charge supplémentaire.

**M. Arthur Maloney (Parkdale):** Monsieur l'Orateur, puis-je prendre la parole à propos du rappel au Règlement? J'hésite à différer d'avis avec une autorité reconnue pour ce qui est du Règlement, mais l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) prétend que la mesure législative proposée n'entraîne pas directement une dépense d'argent. En toute déférence, je serais plutôt enclin à croire que la mesure qu'il propose, en tant

que simple député, obligerait le gouvernement du Canada, en sa qualité d'employeur, à augmenter dans certains cas le montant d'argent qu'il débourse sous forme de salaires, et que, par conséquent, rien ne saurait être davantage une dépense directe de deniers publics.

Je ne crois pas que le fait pour l'honorable député d'York-Ouest de ne pas avoir invoqué le Règlement à propos de quelque mesure législative présentée à une autre session pourrait lier Votre Honneur en quoi que ce soit. Il faut juger tout cela dans un autre contexte, comme l'a signalé le député en donnant, avec tant de plaisir, lecture de notre programme électoral...

**M. Byrne:** Lecture intéressante.

**M. Maloney:** Très intéressante, et elle sera suivie par des initiatives intéressantes aussi.

**M. Byrne:** Littérature d'imagination!

**M. Maloney:** Le gouvernement se propose, dans son large concept des relations industrielles, de présenter ses propres mesures à cet égard. Voilà qui fait du député de Winnipeg-Nord-Centre un conservateur pressé. Mais le gouvernement ne peut tout faire à la fois. Il me semble que le bill comporte nettement des dépenses de fonds et c'est pourquoi j'approuve celui qui a invoqué le Règlement.

**M. G. K. Fraser (Peterborough):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots à l'appui de ce rappel au Règlement. Si j'en juge d'après le texte du projet de loi, cela entraînerait pour le gouvernement fédéral l'obligation d'avoir en son emploi un nombre plus considérable d'inspecteurs qui seraient chargés de circuler dans les différents endroits où on travaille afin d'inspecter, ou d'établir des contrats conformes de livres, documents, etc. J'ai l'impression que cela entraînerait pour le gouvernement des dépenses de deniers publics.

**M. Gordon Chown (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, en examinant les articles 5 et 6 du bill, j'ai pensé qu'on pouvait pousser un peu plus loin notre discussion au sujet du Règlement. En vertu de l'article 5, le parrain du bill tente de s'immiscer dans les contrats en vigueur entre employeurs et employés, ce qui, dans certains cas de sociétés de la Couronne, comporterait encore des dépenses de deniers publics. L'article 6 comporte un empiétement financier en prescrivant que certains montants minimums soient alloués pour les repas, à savoir 40c., et $50 par mois pour le logement et la pension. L'article 8 est une condition restrictive où il est prescrit que, si les contrats présentement en vigueur ne sont pas conformes à ces normes, alors les dispositions des articles dont j'ai parlé et d'autres prédomineront.

Toutefois, pendant que nous en sommes à cette question de Règlement, je pense qu'il importe de signaler d'autres empiétements prescrits aux articles 5 et 6. En fait, à la lecture des notes explicatives du bill, j'ai l'impression qu'il s'agit simplement d'un bill pourvoyant un taux horaire minimum d'un dollar, sans plus. Malgré cela, dans les articles dont j'ai parlé, on va encore plus loin et on projette de déranger bien des contrats en vigueur entre employeurs et employés en s'immisçant dans des domaines qui ont probablement déjà fait l'objet de longues négociations. C'est que cela comporte la dépense de derniers publics, c'est-à-dire selon les articles 5 et 6, comme à l'article 4, question qu'à mon avis, on doit signaler à votre attention.

**M. l'Orateur suppléant (M. Casselman):** Je ne doute pas que les honorables députés aient eu à ce sujet une discussion fort intéressante. Vous conviendrez avec moi du caractère hautement technique de la question; je ne voudrais pas essayer de la trancher, eu égard à mon manque d'expérience. Je demande donc que se poursuive le débat. Je signalerai la chose à l'Orateur, qui rendra sa décision lorsqu'il aura repris le fauteuil.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, en ma qualité de nouveau député prononçant son premier discours, j'aimerais adresser des félicitations tardives, mais non moins sincères, à M. l'Orateur et à M. l'Orateur suppléant à l'occasion de leur nomination à leurs hautes fonctions. Au cours de la courte période qui s'est écoulée depuis l'ouverture de la session, nous avons tous pu, j'en suis sûr, constater qu'ils s'acquittaient de leur tâche avec compétence.

En prenant la parole à l'occasion du bill dont la Chambre est saisie, bill établissant un salaire minimum pour les employés, je tiens à dire immédiatement que j'appuie sans réserve toute mesure raisonnable visant à améliorer le sort du salarié, qu'il soit manœuvre ou n'importe quel autre employé, car, comme bien d'autres députés qui siègent dans cette enceinte, j'ai appartenu à cette classe toute ma vie.

J'ai été étroitement mêlé aux ouvriers pendant bien des années, de sorte que j'ai le sentiment d'être parfaitement au courant des problèmes de l'employé. Je suis employé de mine depuis 22 ans, et avant cela j'ai occupé pendant de longues périodes divers emplois à Winnipeg. Pour dissiper les doutes que l'on pourrait avoir quant à mon expérience personnelle des problèmes des

ouvriers, qu'on me permette de citer l'exemple suivant. J'ai sous les yeux une lettre urgente que m'a adressée le périodique national *Macleans*, qui élabore actuellement un article devant bientôt paraître, je l'espère, sur la région et la ville de Flin-Flon. Cette lettre toute récente, parmi les nombreuses autres que j'ai reçues de cette revue, comporte un grand nombre de questions qui me sont soumises pour approbation, vérification ou rectification. Mon but en parlant de cela est de mentionner une question qu'on me soumet pour vérification ou approbation. On me demande de confirmer que je suis maintenant député conservateur au Parlement, que je représente la circonscription de Churchill et que, dans les années trente-cinq, je gagnais 56c. l'heure en travaillant 56 heures par semaine dans une mine du Nord du Manitoba. Cela est une des questions que je devrai rectifier pour *Macleans*, car, s'il est vrai que je travaillais 56 heures par semaine, mon salaire n'était pas de 56c. l'heure, mais de 42c. à ce moment-là.

Au cas où vous penseriez que 42c. l'heure est un chiffre extrêmement faible, je me hâterai d'expliquer que l'une des principales raisons pour lesquelles je travaillais dans le Nord du Manitoba pour ce salaire, c'est qu'il représentait approximativement le double du montant que j'aurais probablement pu gagner alors à Winnipeg.

Pendant les années que j'ai passées comme employé de mine, j'ai toujours fait partie du syndicat quand c'était possible et, quand la chose était possible, j'ai rempli les fonctions de délégué syndical. J'espère que ces quelques éclaircissements permettront aux députés de comprendre que, non seulement je m'intéresse vivement aux problèmes des employés, mais aussi que j'aimerais voir ces problèmes résolus dans la plus grande mesure possible et le plus rapidement possible.

Un grand nombre des dispositions de ce bill établissant un salaire minimum pour les employés sont très louables et bien conçues, et certaines d'entre elles contribueraient à alléger dans une mesure appréciable certains des fardeux qui pèsent à l'heure actuelle sur un grand nombre d'employés. Le bill comporte cependant certains aspects qui méritent, à mon avis, une étude beaucoup plus poussée.

J'espère avoir convaincu la Chambre que je connais, en partie par expérience personnelle, les problèmes du travailleur, qui bénéficie de mon entière sympathie. Il nous faut envisager ces questions avec équité, honnêteté et largeur de vue, surtout quand un projet de loi comme celui-ci comporte sous bien des aspects la dépense de deniers publics. Je dirai ici qu'il faut toujours être également circonspect, qu'il s'agisse des fonds de l'État ou de ceux des particuliers.



Je m'efforce toujours de tenir compte de tous les aspects d'une question et, même si pendant plus de 15 ans j'ai travaillé comme manœuvre ou ouvrier d'usine (et je crois avoir été assez compétent pour gagner mon salaire), je pense toujours que, comme bien d'autres aussi, je dois beaucoup à l'industrie minière du Canada. J'admets que les actionnaires et les lanceurs d'entreprises ont fait des millions de dollars; mais je sais fort bien qu'ils m'ont permis d'élever ma famille en somme dans une atmosphère de sécurité. Franchement, je crois que c'est l'une des choses que demandent aujourd'hui les travailleurs canadiens. Certains diront ou penseront que je devrais craindre que certains de mes commettants soient d'avis que je ne dis cela qu'afin d'être dans les bonnes grâces d'une entreprise minière. Ce ne sont certes pas les habitants de Flin-Flon qui diront cela, parce qu'il y en a trop de milliers là-bas qui pensent comme moi. Nous sommes chanceux à bien des égards de ce que les relations entre employeurs et employés y aient été excellentes et c'est, à mon avis, ce qui a fait de notre localité une des plus heureuses, des plus hospitalières et sympathiques du Canada.

Je dis ces choses afin de faire comprendre que bien des problèmes présentent deux aspects qui, parfois valent la peine d'être examinés tous les deux. Je dis ces choses aussi parce que je ne veux pas qu'on m'accuse de partialité. Ainsi, après avoir reconnu que certains principes de cette mesure visant les salaires minimums sont bien conçus et que certains méritent qu'on s'y arrête davantage, je veux signaler un article qui m'a particulièrement intéressé, et que je voudrais citer, si je ne déroge pas ainsi au Règlement. Voici ce qui est dit à l'article 6:

> Lorsqu'un patron fournit la pension ou le logement à un employé et que ce dernier les accepte, la valeur de la pension ou du logement, en vue de calculer le salaire minimum que l'employé recevra selon la présente loi, ne doit pas excéder $0.40 le repas pour la pension et $0.50 par jour pour le logement, et aucun patron ne doit déduire sur le salaire de cet employé, pour la pension ou le logement, une somme dépassant les valeurs fixées aux présentes.

**M. Deniset:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, pour vous demander si nous sommes autorisés à nous référer aux articles d'un bill à l'étape de sa deuxième lecture?

**M. l'Orateur suppléant (M. Casselman):** Non; je crains que l'honorable député n'ait enfreint le Règlement, mais je vois bien la raison pour laquelle il s'est référé à cet article. Au cours de la discussion sur le point du Règlement, il était alors parfaitement dans l'ordre de se reporter aux articles

du bill. Je suis certain que l'honorable député s'en tiendra au Règlement.

**M. Simpson:** Merci, monsieur l'Orateur. Je m'excuse d'avoir parlé de manière à enfreindre le Règlement et j'espère que samedi les *Blue Bombers* de Winnipeg ne seront pas accusés de cette infraction trop souvent dans des situations critiques.

En ce qui concerne cette partie du bill, je me demande si l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre estime que c'est un montant suffisant pour nourrir et loger un employé, ou bien dans quelle mesure estime-t-il que l'employeur devrait consentir à subventionner ce projet? Je suis convaincu qu'il faudrait une subvention importante. S'il s'agit de fonds publics il faut en tenir compte. Je puis dire, par exemple, que dans ma seule région on trouvera bien des endroits où la pension seule s'élève de $2.10 à $3.00 par jour, et où l'employeur doit encore payer une subvention. Incidemment, dans bien des cas ces restaurants fonctionnent à perte. Nous avons évidemment de la chance qu'on ait organisé, dans bien des endroits, les choses de façon que l'employeur se charge de la subvention. Toutefois, je ne vois pas, monsieur l'Orateur, comment 40c. par repas et 50c. par jour pour le logis procureront, dans certaines régions du Canada, une alimentation et un logement convenables pour les employés en cause. Je dois dire que je serais tout à fait satisfait si nous pouvions procurer à ces travailleurs des conditions d'existence souhaitables à ce prix. Mais,—si l'on s'appuie sur l'expérience acquise dans les régions du Nord, où s'appliqueront certaines dispositions de la mesure, je suis certain que le chiffre prévu est loin de répondre à ce qu'il faudrait.

J'estime aussi que le principe établi par le projet de loi, soit que l'employeur devrait fournir aux employés certains vêtements nécessaires, c'est-à-dire ceux qu'ils sont tenus de porter, est excellent; mais il présente certains aspects qui, si l'on en croit l'expérience acquise ailleurs, ne sont pas sans créer quelque inquiétude. Il faudrait considérer dans quelle mesure des vêtements de cette sorte sont visés. C'est ainsi par exemple que des chaussures à bouts protecteurs, les casques, les imperméables de mineurs et les objets de ce genre sont, en certains endroits, fournis par le patron. Toutefois une question se pose toujours, celle de savoir quand il importe de les remplacer. Il faudrait songer à une disposition quelconque prévoyant la mesure dans laquelle ces vêtements seront fournis par le patron. Dans certains cas, sans doute, on est arrivé à des formules assez satisfaisantes aux termes desquelles c'est le patron qui paie la moitié des frais sous ce rapport. La question du renouvellement de ces vêtements ne se pose donc pas puisque le patron payant la moitié des frais est libre de décider quand ce renouvellement s'impose. Voilà deux des points auxquels il conviendrait de s'arrêter davantage dans le projet de loi. Généralement parlant j'appuie entièrement le projet de loi en question, à quelques petites modifications près.

**M. J. A. Byrne (Kootenay-Est):** Monsieur l'Orateur, à propos des observations de l'honorable préopinant, je tiens à dire que tout mineur qui a pu avoir été obligé de travailler, au cours des quelques dernières années, pour moins de $1 n'aurait probablement pas l'estomac assez gros pour contenir un repas valant plus de 40c. Je suis sûr qu'il a de la difficulté à justifier son attitude à l'égard du bill; voilà pourquoi il a fait des déclarations qu'il ne faut pas prendre trop au sérieux.

**M. Simpson:** Je crois que l'honorable député m'a mal compris.

**M. Byrne:** Depuis les quelques années que je siège à la Chambre, certains membres du parti libéral ont pris pour attitude qu'il valait mieux laisser aux ouvriers et aux patrons le soin de négocier ces questions. Bien entendu, je n'ai pas toujours partagé leurs opinions; mais, si le parti libéral a été si populaire au cours des années, c'est, entre autres raisons, parce qu'il y a une grande variété d'opinions au sein du parti.

**Une voix:** Populaire dans quelle mesure?

**M. Byrne:** Par le passé, j'ai appuyé, pour ma part, les mesures de ce genre.

**Une voix:** Quand?

**M. Gauthier (Portneuf):** Vous n'étiez pas ici.

**M. Byrne:** Je n'offre aucune excuse pour cette attitude. Il y a peut-être une autre raison pour laquelle une telle mesure n'a pas été présentée depuis 1935. Cette année-là, il a été jugé nécessaire de fixer un minimum de salaire parce que nous avions un gouvernement tory et qu'on appréhendait naturellement un effondrement total. Il est compréhensible qu'un tel sentiment règne au pays et c'est peut-être un des motifs qui ont poussé le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) à soumettre encore cette mesure aujourd'hui.

Les députés ne devraient pas s'opposer à ce qu'on fixe à $1 l'heure le salaire minimum. Certaines industries de prestations de services recourent au régime de gratifications pour arrondir les salaires de ceux qui sont obligés de travailler à un taux fort insuffisant. La mesure à l'étude peut concourir sensiblement

à supprimer pareil état de choses et à inspirer aux employés un bien plus grand respect d'eux-mêmes. Un employé qui touche un salaire vital ne devrait pas chercher et ne chercherait pas à obtenir de l'aide gratuite de ceux qu'il est tenu de servir.

Je me souviens qu'en 1947 le cri de bataille des mineurs était le salaire horaire de $1. A leur avis, en obtenant un tel salaire ils allaient atteindre un but digne d'efforts. Depuis ce temps-là, bien sûr, les salaires des mineurs dans la plupart des cas, et certainement ceux des ouvriers d'autres industries, ont plus que doublé.

De nos jours, il est difficile de se figurer que des gens appelés à fournir leurs services touchent moins de $8 pour 8 heures de travail. L'établissement d'un minimum a des précédents, même à la Chambre. Je veux parler des produits agricoles. Est-ce que la Commission du blé, création du Parlement, ne fixe pas, par exemple, au début de l'année-récolte, le prix minimum qu'elle est disposée à payer le blé? Nous attendons de nouvelles mesures; en réalité, elles sont déjà inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Nous en serons saisis, du moins l'espérons-nous, avant le congé de Noël afin que nous puissions les examiner et donner aux cultivateurs d'autres produits l'assurance qu'ils seront payés un prix convenable.

Par conséquent, en acceptant une loi qui établirait un salaire minimum d'un dollar l'heure pour tous les employés, le Parlement ne créerait pas de précédent. La Commission d'assurance-chômage estime qu'un chômeur oisivement assis près de son feu,—je ne devrais peut-être pas dire oisivement, mais c'est le mot juste,—a droit à au moins $30 par semaine. S'il peut trouver du travail un jour ou deux par semaine, il arrive à se faire $43 par semaine. La semaine moyenne du travail est parfois de moins de 40 heures au Canada, mais disons que le chiffre de 40 heures donne plus ou moins la norme. Donc, une personne en chômage a le droit, tout en étant oisive, de toucher jusqu'à $43 par semaine. Certes alors la personne qui travaille dans une industrie qui assure des services ou dans d'autres industries de production a bien le droit de recevoir au moins $40 par semaine.

Je ne veux pas prolonger davantage le débat. J'espère que le bill sera mis aux voix cet après-midi et, s'il est lu pour la deuxième fois, qu'il sera déféré au comité des relations industrielles où il pourra être étudié à fond et où nous pourrons vérifier s'il y a effectivement un grand nombre de personnes qui, même en 1957 sont obligées de travailler à raison de moins d'un dollar l'heure.

[M. Byrne.]

**M. Christian:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)? Je pensais qu'il éluciderait un point en particulier au cours de ses observations. Dans quel travail, dans quelle entreprise, ou dans quel commerce, auquel s'appliquerait l'article 3 du bill, les employés touchent-ils présentement moins de $1 l'heure?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Si je parle maintenant, je vais mettre fin au débat. J'aimerais le faire, mais...

**M. le président suppléant (M. Casselman):** Je crois que la question est irrecevable. Nous sommes maintenant à l'étape de la deuxième lecture.

**M. Christian:** L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre consent-il à répondre plus tard à la question?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Oui.

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui s'offre à moi de formuler quelques observations au sujet du projet de loi dont nous a saisis l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Puisque c'est le premier discours régulier que je prononce en cette enceinte, je tiens à exprimer à tous les députés ici présents mes remerciements bien sincères pour la façon aimable dont ils m'ont reçu en ma qualité de nouveau député, ainsi qu'aux fonctionnaires qui ont fait de leur mieux pour rendre mon séjour ici agréable et efficace. La représentation de la circonscription de Middlesex-Ouest est une tâche difficile. Mon prédécesseur était l'adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture de l'ancien gouvernement, et son prédécesseur a longtemps été ministre des Postes et ministre des Travaux publics. La population de Middlesex-Ouest a donc pris l'habitude de bénéficier de services très importants. Je me sens dans une situation quelque peu désavantageuse. Je suis néanmoins déterminé à représenter mes commettants le plus dignement possible, et à être un bon député en cette enceinte. Si les grands Canadiens qui nous ont précédés ici et qui jouissent maintenant de leur dernier repos viennent en esprit hanter ces lieux, j'espère que tout ce que j'aurai à dire ou à faire méritera leur approbation.

En ce qui concerne le bill, monsieur l'Orateur, je me sens très fier d'appartenir au parti mentionné par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre quand il a présenté le bill, parti qui sous la direction du très honorable R. B. Bennett a essayé de doter le Canada d'une loi sur le salaire minimum.

Je suis heureux que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, et sans doute aussi ses collègues qui siègent de ce côté-là de la Chambre, aient étudié soigneusement, non seulement la loi sur le salaire minimum, mais un certain nombre d'autres mesures législatives présentées par ce régime-là. Je ne doute pas qu'il suffise d'étudier ces mesures pour se rendre compte que le parti conservateur, actuellement appelé parti conservateur-progressiste, a fait preuve de plus de courage et de plus de hardiesse, lorsqu'il s'est agi d'adopter des lois au bénéfice de la population du Canada, que tout autre parti représenté en cette enceinte.

L'effort en vue de faire adopter une loi sur le salaire minimum ne se manifestait plus depuis plusieurs années. Il remonte à la surface aujourd'hui. Certes, si on peut faire valoir des arguments favorables comme des arguments défavorables à une mesure comme celle-là, j'ai l'impression qu'en tant que conservateur, le mot étant entendu dans son acception la plus large, j'aurais sans doute droit de rappeler à mes collègues de la Chambre que, chaque fois que nous augmentons la sécurité sociale, nous diminuons notre liberté individuelle. Toutefois en tant que conservateur-progressiste, je crois pouvoir affirmer également que du fait de certains éléments qui ont entravé le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande, cette loi à l'heure actuelle a une application par trop rigoureuse. Laisser libre cours à la loi de l'offre et de la demande et la pousser jusqu'à sa conclusion logique, ce serait condamner certains de nos compatriotes à mourir de faim, à rester coucher dans la rue et privés de soins hospitaliers, comme aussi privés des vêtements qu'il leur faudrait pour les protéger des rigueurs de l'hiver. Mais nous sommes loin de l'époque où on mourrait effectivement de faim, de froid ou de manque de soins. Je m'en réjouis, mais, en ce qui me concerne, je ne doute pas que nous soyons encore loin de l'Utopie. J'ignore quand nous pourrons y arriver, mais je pense que cela doit rester pour nous un objectif auquel nous devons tendre, mais que nous ne saurions jamais espérer atteindre tout à fait.

Je voudrais m'attarder un instant sur le rapport de cette mesure avec la majorité de mes commettants, qui se trouvent être des cultivateurs. Je dirai que, même s'il n'est pas question des cultivateurs dans le projet de loi, et même si celui-ci ne les vise pas, je ne doute pas que l'un des motifs dont s'inspire sa présentation, c'est que le gouvernement, en adoptant une loi sur le salaire minimum, devrait avoir ainsi une influence sur la population. Cette influence devrait s'étendre à tous les patrons comme à tous les travailleurs. En somme, tout le monde devrait être atteint. On devrait, par là, donner l'exemple de la justice en matière de salaire.

Cela étant, qu'il me soit permis de rappeler à la Chambre que le cultivateur ordinaire ne saurait espérer se conformer le moins du monde aux dispositions du projet de loi. J'ai fait un petit calcul. Sans doute, le mois moyen comporte généralement un peu plus de 30 jours, mais nous allons retenir ce chiffre pour la commodité du calcul. Trois repas par jour à 40c. chacun représentent $1.20, soit $36 pour 30 jours. Si nous admettons 50c. par jour pour le logement, cela représenterait un supplément de $15 qui, ajouté aux premiers $36, forme un total de $51 pour la pension et le logement qu'un cultivateur pourrait déduire de la rémunération en espèces de ses employés. Par conséquent, si nous nous en tenons à une journée de travail de huit heures,—je ne connais aucun cultivateur dans ce cas-là, parce que dans la plupart des cas il travaille dix heures et même plus,—à $1 l'heure, cela représenterait $8 par jour, soit $240 pour 30 jours. Rappelons que, sur la ferme, le dimanche est comme tous les autres jours. Alors, si nous soustrayons $51 de $240, il reste $189 par mois, plus la pension, que le cultivateur moyen serait appelé à payer s'il devait se conformer aux conditions idéales prévues dans le présent bill.

Quiconque se renseignera auprès de la Commission d'assurance-chômage ou des bureaux de placement constatera que les salaires moyens payés aux nouveaux venus au Canada s'établissent entre environ $65 par mois plus la pension jusqu'à peut-être $100 pour ceux qui ont une certaine expérience. Dans la région que je représente, "l'homme engagé" a disparu de nos campagnes. Je connais deux ou trois "hommes engagés" dans mon canton. Ce sont des hommes qui travaillent pour leur employeur depuis 25 ou 30 ans. Ils sont âgés et ne peuvent laisser leur emploi pour d'autres. Ils finiront leurs jours là où ils sont. C'est le seul genre d'"homme engagé" qu'on trouve dans cette région.

Le printemps dernier, pendant ma campagne, je passais un matin près d'un champ où j'ai vu la femme d'un de mes voisins. Je la connais, de même que son mari. Son mari est perclus de rhumatismes. Je suppose que les deux reçoivent les prestations de sécurité de la vieillessse depuis quelques années. Cette pauvre vieille femme était assise aux commandes du tracteur et tâchait de semer de l'avoine. Voilà la situation des cultivateurs dans ma région. Les jeunes quittent la campagne. On laisse les vieux se débrouiller comme ils peuvent au foyer.

Je signale cette situation simplement pour montrer qu'il faut agir. Si nous voulons établir des taux minimums de salaires, garantir

les taux de salaires et les prix,—et nous serons obligés de protéger l'industrie, qui comprend aussi bien le patron que l'ouvrier et le capital placé,—alors nous serons aussi obligés d'agir dans le même sens pour relever la condition de nos cultivateurs.

Je ne sais pas si la proposition de résolution est irrégulière. Je ne connais pas assez le Règlement à cet égard. Je ne saurais dire s'il importe beaucoup qu'elle soit régulière ou non. J'approuve une mesure de ce genre. J'espère qu'on pourra améliorer le niveau de vie des petits salariés. Cependant, nous devons équilibrer le reste de notre économie afin qu'une catégorie de gens ne soit pas exclue par suite de l'adoption de cette mesure à l'avantage d'un autre groupe de notre économie.

**M. Louis Deniset (Saint-Boniface):** Monsieur l'Orateur, j'approuve le principe dont s'inspire le projet de loi. De temps à autre, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) énonce bien des idées que je n'approuve pas mais en voilà une que j'approuve et c'est avec plaisir que je le dis. Nous devons tout faire pour aider les employés de l'État et, en fait, tous les employés. Bien entendu, je me réserve le droit d'étudier le projet de loi quand il passera à l'étape de l'examen en comité. Cependant, je ne veux pas noyer ce projet de loi sous un flot d'éloges et j'espère qu'aucun parti n'a l'intention d'agir dans ce sens. La longueur des discours l'indiquera peut-être. Par conséquent, à ce point-ci, je me contente tout simplement de signaler mon approbation.

**M. A. J. MacEachen (Inverness-Richmond):** Je tiens à déclarer, monsieur l'Orateur, que je m'associe à l'intention générale qui est à la base du bill. En écoutant l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous retracer l'historique de cette mesure dans notre pays, je n'ai pu m'empêcher de repenser que la première loi sur le salaire minimum a été adoptée aux États-Unis en 1938, et qu'elle n'a pu l'être qu'après une longue série de procès qui ont fini par faire admettre que ce genre de loi était constitutionnel dans Washington. Il est intéressant de se rappeler que le premier tarif horaire stipulé par la loi du salaire minimum dans ce pays était de 25c. l'heure, et n'avait atteint que 40c. l'heure en 1945. Lors de la présentation de cette mesure aux États-Unis, un grand nombre d'employeurs se sont opposés à son adoption parce qu'ils avaient l'impression qu'elle aurait des répercussions très fâcheuses sur l'embauche dans ce pays. L'effet principal de la mesure législative, comme l'expérience l'a prouvé plus tard, a été de déplacer plusieurs milliers de décortiqueurs de pacane dans l'État du Texas et dans d'autres États du sud, car ces travailleurs ne touchaient alors que 8c. l'heure. L'industrie a dû naturellement se mécaniser et améliorer son rendement, de sorte que tout le monde y a gagné.

On a étudié aux États-Unis les effets de cette mesure et l'expérience a démontré qu'elle n'a eu aucune répercussion fâcheuse sur les offres d'emploi mais que la principale difficulté a été de faire respecter la loi, ce qui a causé bien des ennuis les premières années aux fonctionnaires américains chargés de la faire respecter.

Je pense que cette mesure donne une idée des progrès que nous devrions faire au Canada dans le domaine de la législation ouvrière, même si ces progrès sont encore très en retard sur ce qui se fait chez notre voisin du sud. C'est pourquoi j'appuie cette mesure. Je tiens cependant à profiter de l'occasion offerte par la présentation de ce bill pour aborder certains problèmes pertinents de salaires qui se posent dans ma circonscription d'Inverness-Richmond.

L'un des membres du parti du crédit social a demandé à l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre s'il pouvait citer le cas d'employés recevant actuellement un salaire horaire inférieur à $1. Pendant l'heure qui vient de s'écouler, j'ai examiné le taux des salaires actuellement en vigueur dans les parcs nationaux du Canada, et en particulier dans le parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton. Je constate que dans ce parc il y a 11 catégories d'employés qui touchent moins de $1 l'heure. Je suis sûr qu'il existe d'autres parcs nationaux, surtout dans le Québec et les provinces Maritimes, où certains employés reçoivent un salaire horaire inférieur à $1. J'espère que l'adoption de ce bill aura pour conséquence dans certains cas de remplacer les données établies par les études sur les salaires qu'effectue actuellement le ministère du Travail. A l'heure actuelle, comme le savent les honorables députés, les employés payés selon les taux courants touchent un salaire établi d'après les résultats des études effectuées par le ministère du Travail, dont les recommandations sont ensuite soumises au ministère intéressé pour qu'il en tienne compte. Cette façon de procéder a entraîné des inégalités et des anomalies excessives dans le salaire touché par les employés de diverses régions du Canada. L'idée d'avoir recours à des études sur les salaires était bonne car elle représentait une tentative visant à garantir que les employés de l'État reçoivent au moins le taux moyen maximum en vigueur dans une région donnée. Cependant,

je pense que ce procédé comporte deux graves lacunes ou du moins qu'il ne fonctionne bien que dans deux circonstances particulières.

Tout d'abord, lorsque la main-d'œuvre se fait rare et que les employeurs s'arrachent les travailleurs, les salaires sont aussi hauts que possible, de sorte que le tableau de l'étude des salaires garantira que le taux gouvernemental sera établi d'après le taux rendu nécessaire sur un marché du travail où joue la concurrence; l'étude des salaires fonctionne bien en pareil cas. Elle donne également de bons résultats quand la main-d'œuvre est syndiquée et que les syndicats voient à faire respecter les salaires syndicaux. Et puis, naturellement, les taux courants versés aux employés de l'État sont basés sur ce genre d'échantillon.

Cependant, dans le parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton, le recours aux études de salaires est très discutable. Je pense que les honorables députés seront très surpris d'apprendre qu'il y a une grande différence entre le salaire payé aux employés du parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton, par exemple, et celui que touchent les employés du parc national de Banff, bien que ces deux groupes de travailleurs soient engagés par le même employeur, le gouvernement du Canada ou le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Par exemple, un manœuvre travaillant au parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton touche 70c. l'heure, alors que le même travail au parc national de Banff est payé $1.35. De même, l'employé payé aux taux courants, le manœuvre du parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton qui travaille 44 heures par semaine, touche $39.60 d'après la classification actuelle, tandis que son vis-à-vis au parc national de Banff reçoit $59.40, ce qui représente une différence de près de 50 p. 100 entre les salaires de deux ouvriers canadiens travaillant au service du même employeur. Un menuisier du parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton touche $55.00 par semaine. A Banff, il toucherait $88.00. Un mécanicien d'auto touche au parc des Hautes-Terres du Cap-Breton $58.00; à Banff, il touche $74.80. Le salaire hebdomadaire d'un peintre est de $48.00 au Cap-Breton, pour 44 heures de travail, tandis qu'il est à Banff de $79.20.

Je pense qu'aucun Canadien raisonnable ne pourrait justifier une telle différence entre ces taux de salaires, et les députés qui ont des parcs nationaux dans leur circonscription, surtout dans l'Est du Canada, devraient comparer les salaires touchés par leurs commettants à ceux qui sont payés dans d'autres parties du pays, surtout dans l'Ouest.

Je sais que c'est un grand privilège de vivre dans l'Île du Cap-Breton, surtout dans les régions qui entourent le plus agréable et le plus beau des parcs nationaux du Canada, mais je doute que les employés soient disposés à payer ce privilège en se contentant de salaires de 50 p. 100 inférieurs, ou presque, dans le cas des manœuvres, à ceux que touchent les travailleurs du parc national de Banff.

La situation est d'autant plus absurde que les études de salaires entreprises pour établir le taux courant applicable à ce parc portent sur les salaires de deux villages de pêcheurs, Ingonish et Shéticamp, où il n'y a pas, à proprement parler, d'emplois industriels ni d'ateliers syndiqués. Le ministère du Travail pourrait naturellement améliorer l'établissement du taux en tenant compte des salaires des manœuvres travaillant dans les houillères voisines, celles du Cap-Breton, ou dans les aciéries de Sydney, où les taux sont beaucoup plus élevés. Au lieu de cela, nous constatons que le ministère du Travail a recours à ces études de salaires dans des régions où elles ne devraient pas servir, où l'on ne trouve ni marché du travail soumis à la concurrence, ni syndicat pour garantir à ces travailleurs qu'ils recevront un salaire juste et équitable.

J'appuie cette mesure, monsieur l'Orateur, car elle constitue un premier pas visant à remédier à l'injustice dont souffrent maintenant les employés payés au taux courant dans certaines régions du Canada. Je crois que l'adoption de cette mesure garantirait à au moins onze classes d'employés du parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton un salaire horaire minimum de $1. Cela ne me paraît ni suffisant ni approprié, car je crois que ces employés payés au taux courant devraient bénéficier rigoureusement des mêmes conditions que les fonctionnaires ou employés des chemins de fer Nationaux du Canada. Ceux-ci touchent exactement le même salaire, quelle que soit la région du Canada où ils résident. Tout en appuyant cette mesure pour cette raison, et pour d'autres aussi, je ne crois pas que le taux qui résulterait de l'adoption de ce texte législatif assurerait un salaire juste et équitable aux catégories d'employés que j'ai citées.

Il incombe au gouvernement et au Parlement de s'efforcer de réduire les écarts de salaire que l'on trouve entre diverses régions du Canada. Une mesure très modeste mais importante serait de mettre les taux payés au parc national des Hautes-Terres du Cap-Breton sur un pied d'égalité avec les taux les plus élevés pratiqués au Canada. Faute de quoi, je me contenterai provisoirement

de voir le salaire de ces onze catégories d'ouvriers porté à au moins $1 l'heure, comme minimum de base.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Monsieur l'Orateur, félicitons d'abord l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Thomas). Il vient de faire d'excellents débuts et j'ai l'impression qu'il va continuer à se faire le champion du cultivateur. Certes, je ne suis pas de son avis lorsqu'il s'agit du salaire payé à l'ouvrier agricole. Il me semble que celui qui conduit un tracteur à la ferme a tout à fait le droit au même salaire que celui qui conduit un tracteur dans une ville ou pour une société commerciale. Toutefois, je ne veux pas prolonger ma réplique à cet égard, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ayant inclu dans sa proposition de résolution une note explicative où il est question de "tous les employés". C'est pourquoi je lui ai demandé s'il songeait aussi au beau sexe.

Monsieur l'Orateur, j'ai le droit de parler de la question, car il se trouve que je la connais. J'ai travaillé dans une ferme. J'ai travaillé dans un service officiel. Lorsque j'étais étudiant de première année à l'université, à Winnipeg, j'ai gagné 15c. l'heure à porter des briques. J'ai même été le premier président du premier syndicat ouvrier de Winnipeg, mais je n'y ai passé que peu de temps, puisque, bientôt, étant devenu pointeur, j'ai été considéré comme capitaliste. Mais celui qui nous faisait travailler à 15c. l'heure est devenu millionnaire en moins de dix ans. C'est dire que je m'intéresse à la question parce que je veux que l'ouvrier soit traité avec justice.

Si j'appuie la proposition de résolution, c'est parce qu'elle intéresse les ouvriers les plus mal payés. A l'époque dont je parlais, le manœuvre employé à des travaux de construction gagnait 15c. l'heure. Le briqueteur touchait 45c. ou 50c. (il gagnait toujours trois fois plus que le manœuvre). Le plus grand argument qu'on puisse faire valoir en faveur de la proposition de loi, c'est qu'elle intéresse ceux qui sont le plus mal payés, c'est-à-dire les manœuvres qui ne touchent qu'un dollar l'heure. Je n'ignore pas qu'à Fort-William nous payons nos manœuvres plus qu'un dollar l'heure. J'ai demandé à l'honorable député si cela vaut pour les deux sexes, car nous ne payons pas les femmes le même montant. Je doute fort que les femmes de nos honorables collègues paient leurs femmes de ménage un dollar l'heure.

**Des voix:** Si!

**M. McIvor:** Ces dames qui travaillent dans des maisons particulières, dont la besogne est convenablement et honnêtement faite, ont autant le droit de recevoir un dollar l'heure que si elles travaillaient dans une usine ou un bureau. Je suis persuadé que les sociétés devraient payer leurs manœuvres un dollar l'heure parce que ce n'est que juste, mais il est, par contre, bien entendu qu'aujourd'hui nos syndicats, sachant ce que sont les bénéfices des sociétés, cherchent à faire modifier l'échelle des salaires en conséquence. J'ignore si le bill est recevable, et je n'en suis pas d'ailleurs tellement sûr. Toutefois, s'il l'est, je veux l'appuyer. Merci.

**M. S. H. S. Thompson (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, nous avons à l'heure actuelle une loi portant sur l'égalité de salaire pour les deux sexes. La mesure qu'on présente en ce moment comporte un salaire minimum de $1 l'heure, quel que soit le travail accompli par l'un ou l'autre sexe. J'aimerais que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) nous dise comment il concilie les deux principes. Les provinces exercent la maîtrise sur la législation ouvrière par suite des grandes différences des conditions économiques d'un bout à l'autre du pays. Je veux bien appuyer le projet de loi, sous réserve qu'on nous donne l'assurance que la loi n'aura pas prédominance sur les lois provinciales et sous réserve d'une réponse à ma première question.

En présentant le projet de loi, l'honorable député a qualifié de souhaitable le raccourcissement universel de la semaine de travail. A mon avis, on peut en douter à l'égard de certaines industries, surtout quand on songe qu'on ne fait état d'aucune industrie en particulier.

Il existe à l'heure actuelle un grave problème de chômage saisonnier. Ce problème est particulièrement grave pour les provinces de l'Ouest où l'hiver est tellement plus rigoureux. C'est un problème difficile pour les agriculteurs qui deviennent chômeurs, mais il a aussi un autre effet. Par suite du nombre considérable de chômeurs à ce temps-ci de l'année, nous enregistrons une baisse de la puissance d'achat d'un bout à l'autre du pays. Cela tend à susciter une réaction en chaîne, comme c'est le cas à l'heure actuelle, réaction qui suscite du chômage dans les industries d'un bout à l'autre du pays et entraîne ce qui pourrait devenir un grave problème de chômage généralisé.

Quelles ont été les premières solutions apportées au problème du chômage saisonnier? Depuis des années, les syndicats ouvriers, le patronat, les particuliers et les gouvernements étudient beaucoup cette question. Bien entendu, la première solution a été de hausser les salaires durant l'année de travail, pour contre-balancer les pertes des mises à

pied. Cette solution a donné d'assez bons résultats au début mais, avec le temps, d'autres gens dont l'emploi était régulier ont pu obtenir des salaires plus élevés et, en conséquence, le chômeur s'est trouvé dans une situation pire qu'auparavant par suite de l'augmentation du coût de la vie. Une autre tentative des dernières années qui a eu quelque succès visait à favoriser l'emploi d'hiver et à améliorer par des méthodes scientifiques la construction en hiver. Cette solution a été particulièrement utile aux corps de métiers mais elle n'est pas trop avantageuse pour l'ensemble des manœuvres.

De la part du gouvernement, la réponse essentielle au problème a été l'assurance-chômage. Bien entendu, cela a été utile au particulier en lui permettant de traverser la période de chômage, à condition d'établir son admissibilité aux prestations. Et maintenant, devant une situation grave, le gouvernement vient d'agir pour améliorer les prestations que les chômeurs peuvent obtenir à l'heure actuelle. Ce n'est toutefois pas la réponse au problème posé par l'énorme contraction de la puissance d'achat en hiver, ni au problème que nous aurons cet hiver.

Les syndicats ouvriers ont dernièrement étudié et préconisé une nouvelle façon d'aborder le problème, qu'on peut appeler le salaire annuel garanti. Cela peut fonctionner dans certaines industries relativement stables. En fait, dans certains cas, les syndicats ouvriers ont réussi à négocier des contrats de travail comportant cette condition. Chose assez curieuse, ce n'est pas tout à fait nouveau dans les pays évolués. Il y a quelques années, si le prix du thé a enregistré une forte hausse au Canada, c'était parce que le gouvernement de l'Inde avait décidé d'obliger les producteurs de thé à assurer le logement, fût-ce une hutte de terre, ainsi que la nourriture, fût-ce seulement du riz, aux personnes engagées dans l'industrie du thé.

A mon avis, dans certaines industries, nos efforts doivent tendre vers le raccourcissement de l'année de travail, plutôt que vers la réduction des heures ou de la semaine de travail. Cela comporterait un changement radical dans la façon de penser de la part de ceux qui sont le plus directement intéressés; on s'éloignerait de l'idée d'une réduction des heures et de la semaine de travail pour adopter l'idée d'une année de travail plus courte avec vacances payées durant les mois de janvier et février. Cela se pratique déjà dans une profession importante. Bien que cette profession ne soit pas touchée par le chômage d'hiver, nous avons depuis longtemps accepté que le personnel enseignant reçoive un salaire régulier durant toute l'année et nous ne songeons même pas qu'il chôme durant les longs mois de l'été où les écoles sont fermées et où il ne fait pas son travail ordinaire.

On pourrait adopter un régime analogue, en particulier pour les manœuvres, dans les industries où le travail ne peut pas se poursuivre ou n'est pas rentable en hiver. A mon avis, il est essentiel que les ouvriers de ce groupe soient disponibles quand il y a du travail pour eux et il serait peut-être bon qu'ils soient en congé rémunéré pendant la période où il n'y a pas de travail parce que ce travail ne peut tout simplement pas être exécuté à ce moment-là. Cela aurait pour effet de répartir leur salaire et leur puissance d'achat sur toute l'année, de sorte que nous ne subirions pas régulièrement cette hausse et cette baisse du marché d'un bout à l'autre du pays.

La pensée que je viens d'énoncer n'a pas, bien entendu, de relations directes avec la mesure qui nous occupe, mais c'est une idée que je laisse à la réflexion de ceux qui peuvent s'intéresser à la direction, aux syndicats ouvriers ou aux problèmes que pose au gouvernement la situation difficile qu'entraîne le chômage saisonnier, qui cause tant de soucis à la population.

*(Texte)*

**M. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, en ma qualité de représentant d'une circonscription en partie ouvrière, je ne puis faire autrement que de favoriser toute mesure tendant à améliorer le sort des ouvriers. C'est pourquoi je me déclare en faveur de la mesure présentée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Le but principal de ce bill est d'assurer que les employés de tout âge et de toute habileté qui sont soumis à l'autorité fédérale en matière de travail ne soient pas payés moins qu'un dollar l'heure alors qu'ils sont au service de leur employeur, soit le gouvernement.

Ce projet de loi autoriserait aussi le gouverneur en conseil à établir un taux horaire plus élevé pour les employés à temps partiel, c'est-à-dire pour tout employé travaillant 32 heures ou moins par semaine.

Cette loi n'est pas rédigée selon les méthodes provinciales de réglementation des salaires. Elle comporte une nouvelle méthode d'établir les salaires minimums dans notre pays, étant donné qu'aucune autre loi canadienne n'existe dans ce domaine.

La législation relative aux salaires minimums dans les provinces (toutes les provinces, à l'exception de l'Île du Prince-Édouard, en ont une) établit simplement un bureau où l'on veille à déterminer le taux à fixer, après

une forme quelconque de consultation avec les organisations ouvrières et les employeurs concernés. Le taux doit ordinairement être approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les taux de base minimums ainsi établis varient considérablement dans les provinces aussi bien qu'entre les provinces. Le plus élevé, à l'exception de certains taux établis pour des industries particulières, est de $30 par semaine dans les centres urbains de l'Alberta, pour les hommes, et en Saskatchewan, pour les hommes et les femmes, ce qui équivaut, pour une semaine de 40 heures, à une moyenne de 75c. l'heure, et pour une semaine de 44 heures, à une moyenne de 68c. l'heure.

Ainsi, le taux proposé par le bill n° 4 dépasse de beaucoup le taux minimum général actuellement prévu dans toutes les provinces.

Aucune province n'a établi un taux minimum général pour tous les ouvriers. Des distinctions sont généralement faites dans les provinces entre les travailleurs les plus expérimentés ainsi qu'entre les centres de population plus ou moins importants. En général, on fait des exceptions pour certains groupes d'employés, comme ceux d'un certain âge, ou encore ceux qui sont classés comme apprentis.

Je suis certain que les membres de la Chambre auraient intérêt à étudier les lois provinciales sur cette question avant de se prononcer.

En principe, ce bill semble se rapprocher de la loi actuellement en vigueur aux États-Unis, laquelle prévoit un minimum d'un dollar l'heure pour les employés soumis à l'autorité fédérale. Cette loi adoptée vers 1930 établissait, au début, un minimum de 25c. l'heure.

Une question se pose cependant: quel effet immédiat cette proposition aurait-elle sur les taux payés aux employés à qui cette loi s'appliquerait?

Selon l'estimé fait par la division de l'économie et des recherches du ministère du Travail, probablement pas plus de 5 p. 100, ou environ 20,000 des employés des industries sujettes aux autorités fédérales ne touchent actuellement un salaire inférieur à un dollar l'heure. Ceux-ci sont principalement affectés à un nombre limité d'occupations dans les industries du téléphone, de la radio, du transport, des élévateurs à grain et des hôtels. Les occupations les plus directement atteintes seraient celles des employés "juniors" de bureau, d'un certain nombre de téléphonistes et des employés de service tels que les nettoyeurs, les gardiens, etc.

[M. Ricard.]

Au point de vue coût pour les industries concernées, le tout ne semblerait pas devoir être très élevé. Si la proposition était mise en vigueur, elle pourrait avoir un effet très important sur les normes des taux des provinces; au fait, elle obligerait sûrement les provinces à augmenter leurs taux. Reste à savoir et à étudier quel effet cette proposition aurait, à son tour, sur les taux payés aux employés les plus expérimentés.

D'après les renseignements que nous avons, des études poursuivies aux États-Unis ont révélé qu'une loi établissant un salaire minimum tend généralement, à la longue, à influer sur les salaires payés à d'autres employés, c'est-à-dire que si les taux les plus bas sont élevés, les autres tendent à l'être aussi.

Dans les établissements où un nombre appréciable de travailleurs gagnent moins que le taux minimum, une grande proportion des ouvriers pourraient s'attendre à des augmentations de salaire au cours des mois qui suivraient l'application de la loi, ce qui aurait pour effet de déséquilibrer l'économie des industries concernées.

Les prévisions les plus importantes de ce bill sont conformes à une recommandation contenue dans le mémoire qu'a présenté le Congrès canadien du travail au gouvernement, le 21 octobre dernier, en réclamant l'adoption d'une loi établissant un salaire minimum d'un dollar l'heure.

Je crois savoir que les représentants du Congrès furent informés, à cette occasion, que le ministre du Travail (M. Starr) étudierait sérieusement cette recommandation, et je crois, au fait, que le ministre soumettra à la Chambre, sous peu, un projet de loi en ce sens. Il importe de noter que la Chambre n'est pas au courant de la base employée pour établir ce taux d'un dollar l'heure. Ceci est un sujet qui exigera une étude beaucoup plus approfondie à cause de l'écart considérable qu'il y a entre ce taux et les taux minimums même les plus élevés établis par une loi provinciale.

A mon avis, il est avantageux qu'une discussion à fond ait lieu sur ce sujet, afin que la Chambre obtienne autant de détails que possible avant de prendre une décision.

Tout en étant favorable à ce bill, j'aimerais que tous étudient cette mesure avec grande attention avant de se former une opinion.

*(Traduction)*

**M. Gordon Chown (Winnipeg-Sud):** Monsieur l'Orateur, quand l'honorable député a ouvert le débat cet après-midi, j'ai été étonné de constater tant de banquettes vides derrière lui. En fait, tout ce que j'ai pu voir dans ce coin de la Chambre était la vacuité des banquettes. Étant donné les professions

de sympathie de ce parti pour la classe ouvrière de tout le pays, je ne veux pas le moindrement donner à entendre que ses collègues absents n'appuieraient pas la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui. Afin de montrer que le parti conservateur-progressiste a à cœur, lui aussi, la classe ouvrière et considère d'un bon œil les choses qu'elle demande et qu'elle a vainement cherché à obtenir de l'ancien gouvernement, j'aimerais rappeler les antécédents de notre parti à cet égard.

Tout d'abord, le parti conservateur a pour la première fois reconnu le mouvement ouvrier dès 1873, en admettant le principe de salaires équitables et d'heures de travail raisonnables. Il a créé le premier dispositif fédéral visant à établir l'harmonie industrielle entre patrons et employés. Il a été le premier à reconnaître les indemnités pour accidents de travail. Il a été le premier à nommer un syndiqué comme ministre du Travail. Il a accordé la première aide fédérale aux provinces et aux municipalités pour le secours aux chômeurs. Il a créé le principe de l'assurance-chômage et mis sur pied le premier bureau national de placement. Il a créé le salaire minimum, la limite des heures de travail et les contrats de salaires équitables, et pour montrer au pays qu'il ne faut jamais sous-estimer le pouvoir d'une femme, en février 1953, le Secrétaire d'État (M^me^ Fairclough) a présenté le premier bill prévoyant l'égalité de salaire pour les hommes et les femmes exerçant les mêmes fonctions.

Elle a présenté ce bill de nouveau en novembre 1953, mais il n'a reçu que la première lecture. En avril 1954 le bill était de nouveau soumis à la Chambre et lorsqu'il a été mis aux voix il a été rejeté par 109 voix contre 78, bien que plusieurs membres du gouvernement précédent aient été en faveur du bill. En février 1955, il était de nouveau rejeté par 107 voix contre 83. En janvier 1956, le bill était inscrit au *Feuilleton*. En août 1956, l'ancien gouvernement a présenté le même bill, qui a été adopté. Dans ce domaine, notre parti a forcé l'ancien gouvernement, par l'instance de l'un de ses membres éminents, à adopter une mesure législative valable pour les deux sexes, dans tout le pays.

Depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement a déjà pris des mesures pour combattre les problèmes du chômage en modifiant considérablement les prestations d'assurance-chômage, modifications qui ont été adoptées hier du consentement unanime de la Chambre. Le gouvernement a même mis en route un bill prévoyant des congés payés statutaires, une semaine la première année d'emploi et deux semaines par la suite.

Puis, pour montrer que nous continuons à nous intéresser aux problèmes des travailleurs, dont un grand nombre demeurent dans ma circonscription de Winnipeg-Sud, surtout à Saint-Vital, notre parti a déclaré qu'il fera tout en son pouvoir pour maintenir le plein emploi en même temps que le niveau de vie le plus élevé possible, et à cette fin il a déjà promulgué des mesures législatives indirectes. Par exemple, il y a celle qui prévoit des avances en espèces sur les céréales entreposées dans les fermes. C'est une mesure qui va mettre en circulation de grosses sommes d'argent, soit 150 millions de dollars. Cet argent créera de l'emploi et permettra à beaucoup de gens de l'Ouest canadien de toucher des salaires supplémentaires.

Le gouvernement a entrepris l'étude, et je suis sûr que le ministre du Travail (M. Starr) l'a déclaré nettement, d'une législation ouvrière nationale qu'il élabore de concert avec la main-d'œuvre, le patronat et tout les échelons de gouvernement. A cette fin il étudie également l'à-propos d'établir l'arbitrage obligatoire pour régler les conflits ouvriers, l'élimination des retards dans les procédés de conciliation, la limitation des heures de travail et la création de congés payés pour les travailleurs relevant de la compétence fédérale, mesure qui est déjà inscrite au *Feuilleton*. De plus, comme je l'ai déjà signalé, il a présenté à la Chambre des modifications à la loi sur l'assurance-chômage, modifications dont profiteront sans doute un grand nombre de personnes qui, pendant le ralentissement économique temporaire actuel, se trouvent sans emploi pendant une période plus longue que d'habitude.

Je pense par conséquent que nous pouvons être fiers des efforts déployés par notre parti depuis les débuts de sa longue et glorieuse histoire. Nous pouvons certifier aux honorables vis-à-vis que tous les aspects des problèmes main-d'œuvre-patronat font déjà l'objet des préoccupations du cabinet et ont même été étudiés entre simples députés et entre députés et membres du cabinet. Mais Paris ne s'est pas fait en un jour. Les bouffonneries de certains membres de l'opposition ne tendaient guère à nous encourager dans notre désir de soumettre à la Chambre, le plus diligemment possible et dans l'intérêt des vacances de Noël de tout le monde, les mesures législatives mentionnées dans le discours du trône et étudiées au cours du débat qui l'a suivi. Tous les députés conviendront, je crois, que nous devrions procéder sans plus de délai, de manière à offrir à la population d'ici Noël ce que nous lui avons promis avant le 10 juin.

Étant avocat, j'ai eu le privilège de représenter et les employeurs et les employés. J'ai représenté les employeurs à titre d'échevin de la ville de Winnipeg pendant trois ans, et pendant un an à titre de président du comité du personnel et des lois, lequel s'occupait de tous les problèmes de salaires qui lui étaient soumis par la fédération des employés municipaux. D'autre part, j'ai eu le privilège de représenter les pompiers et les agents de police du grand Winnipeg dans leurs négociations avec les autorités municipales environnantes.

Par conséquent, je ne suis pas de ceux qui favorisent l'un ou l'autre côté, mais de ceux qui ont toujours tenté d'en arriver à un compromis acceptable par les deux. Je crois qu'on a eu raison d'invoquer le Règlement au sujet du vote de crédits destinés à acquitter les dépenses des sociétés de la Couronne, entrepreneurs et autres organismes du gouvernement fédéral, et il me semble que dans les articles 5 et 6, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a empiété sur un terrain que je considère,—d'après l'expérience que j'ai déjà signalée à la Chambre,—comme faisant partie des procédés de négociation et de conciliation qui s'imposent si les ouvriers doivent obtenir certains avantages accessoires.

D'après mon expérience dans ce domaine, il s'agit là d'avantages en faveur des ouvriers en tant qu'instrument de compromis. Les consacrer juridiquement au moyen du présent bill, sous forme de disposition s'ajoutant à celle qui assure un salaire minimum de $1 l'heure, serait, selon moi, aller au-delà de l'intention initiale de l'honorable député lorsqu'il a proposé le bill pour la première fois à la Chambre. J'approuverais beaucoup plus facilement le principe en cause si ces deux articles étaient supprimés.

Il y a un autre point qui, à mon avis, mérite d'être considéré. C'est...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permet-il une question? Ne sait-il pas que les articles dont il parle,—peut-être de façon irrégulière mais je n'insiste pas là-dessus,—n'ajoutent aucun avantage, mais sont inscrits simplement pour assurer que l'avantage offert ne sera pas atténué par quelque subterfuge?

**M. Chown:** Il se peut qu'il en soit comme l'honorable député le dit, mais voici ce qui me préoccupe. Dans certains cas, en vertu de contrats en vigueur, il se peut qu'aucun article ne renferme les dispositions de l'article 5. Or, normalement et par suite de changement des méthodes d'application pratique, le but de la société peut faire l'objet de négociations de contrats à l'avenir et, à mon avis, peut priver le syndicat d'un certain atout aux fins de négociations,—j'en ai fait l'expérience dans le cas des avantages subsidiaires,—d'un atout qui lui permettrait d'obtenir un contrat satisfaisant. C'est pourquoi j'aurais préféré que cet article fût omis. A mon avis, c'est l'avantage minimum que l'honorable député vise dans l'article 6, qui a trait au minimum pour la nourriture et le logement dans certaines régions industrielles du pays, dans les régions minières en particulier.

**M. Barnett:** L'honorable député me permettrait-il une autre question? Ne convient-il pas que, si cet article était omis, un employeur pourrait payer un salaire de $8 par jour et ensuite déduire $5 par jour pour la pension?

**M. Chown:** Je ne peux pas l'admettre, parce que l'agent d'affaires des ouvriers dans cette région d'emploi n'accepterait pas, je le pense bien, pareilles conditions, si les ouvriers sont syndiqués. Je sais bien que l'honorable député pense probablement aux ouvriers qui ne sont pas syndiqués, mais je ne peux pas imaginer cela dans le domaine d'exploitation où il est question de logement et de pension, parce qu'on n'y trouverait que peu d'ouvriers non syndiqués. Je ne sais pas, évidemment, ce que la situation peut être dans certaines régions, mais je pense que dans la pratique ce serait le contraire si les ouvriers sont syndiqués. Ce peut n'être pas le cas des provinces Maritimes, par exemple.

Encore une fois, je pense qu'il vaudrait mieux laisser cela au domaine des négociations que de le prévoir dans la loi et de l'imposer aux employeurs d'un bout à l'autre du pays.

**M. Barnett:** A mon avis, l'honorable député ne connaît pas grand chose aux négociations collectives.

**M. Chown:** Je vous ai déjà fait part de mon expérience, qui est probablement plus grande que celle de l'honorable député qui vient de faire cette observation.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ah, mais non. Je vous connais tous les deux.

**M. Chown:** La Chambre devrait peut-être songer qu'une conférence doit se tenir d'ici une semaine ou deux sur l'uniformité des lois au Canada, au congrès de l'Association du barreau canadien.

## LA SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la lettre suivante:

Résidence du gouverneur général
Ottawa, le 28 novembre 1957.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, à cinq heures quarante-cinq du soir, pour donner la sanction royale à un certain bill.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre humble serviteur,
Le secrétaire du Gouverneur général
(administration)
J. F. Delaute.

M. C. B. Larose, adjoint au gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Honorables membres de la Chambre des communes:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du sénat.

Et de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au bill suivant:

Loi modifiant la loi sur l'assurance-chômage.

La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.

---

## Reprise de la séance

## LES RELATIONS INDUSTRIELLES

### LOI ÉTABLISSANT UN SALAIRE MINIMUM POUR LES EMPLOYÉS

La Chambre reprend la discussion sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) en vue de la 2e lecture du bill n° 4, tendant à établir un salaire minimum pour les employés.

**M. Chown:** Avant six heures, monsieur l'Orateur, j'ai parlé brièvement du travail accompli par la commission en vue d'uniformiser la législation sous les auspices de l'Association canadienne du barreau. Chaque année, cette association, se réunissant en congrès, a fourni un travail utile se rapportant à la législation provinciale pour en promouvoir l'uniformité dans les lois concernant, par exemple, les contrats de vente, les hypothèques sur biens meubles et les ventes conditionnelles, à part,—et je m'approche du sujet,—la question de la loi sur les accidents du travail dans les provinces régies par le droit coutumier. La commission va sans doute étudier d'autres dispositions législatives ouvrières déjà existantes dans le recueil des lois des provinces et ses services utiles représentent un précieux apport dans ce domaine, sans immixtion de la part de la législation fédérale.

Le 21 octobre dernier, le Congrès du travail du Canada n'a-t-il pas exposé dans son mémoire au cabinet ce qu'il souhaite obtenir du nouveau gouvernement en fait de législation ouvrière? Voici ce que je lis à la page 17 de son mémoire:

> Mais le gouvernement fédéral ne devrait pas se contenter de ce que font de mieux les provinces. Il devrait battre la voie. En particulier, il devrait établir législativement la semaine de travail de 40 heures au maximum et le salaire maximum de $1 l'heure. En réalité, il ne s'agit pas là d'une proposition ébouriffante. Environ 65 p. 100 des employés des industries de transformation bénéficient aujourd'hui de la semaine normale de 40 heures ou moins; c'est aussi le cas de tous les employés de chemin de fer et d'un grand nombre d'autres employés.

Le Congrès parle donc surtout de cette question de la semaine de 40 heures. Mais, un peu plus loin, voici ce qu'il dit:

> Quant au salaire minimum, il doit y avoir bien peu d'employés au service d'industries relevant de la compétence fédérale qui ne touchent pas au moins un dollar l'heure. Dans certaines industries relevant des provinces, un minimum horaire d'un dollar serait peut-être difficile à appliquer immédiatement; mais, dans la plupart des provinces, le salaire minimum prévu par la loi est déraisonnablement faible. Si le Parlement établissait un minimum de $1 l'heure dans le cas des industries relevant de sa compétence, cela aiguillonnerait peut-être les provinces retardataires.

Dans son mémoire le Congrès du travail du Canada, en utilisant les mots "un minimum horaire d'un dollar serait peut-être difficile à appliquer immédiatement" semble indiquer que, renseignements pris, il reconnaît que l'application d'une mesure législative fédérale de ce genre pourrait, dès le début, se heurter à certaines difficultés.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Est-ce la fin de la citation?

**M. Chown:** C'est la fin de la citation. Je me suis rendu aux mots "les provinces retardataires".

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député aurait-il l'obligeance de répéter cette partie de la citation dont il nous a donné lecture, s'il s'est arrêté avant d'arriver à l'endroit où il est question des provinces?

**M. Chown:** Mais je ne me suis pas arrêté avant cet endroit où il est question des provinces. J'ai lu la citation tout entière, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte demain en lisant le hansard.

La citation que nous a signalée l'honorable député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen) appelle certains commentaires. Il a dit que dans certains secteurs de notre économie, présentement en état de crise, il serait peut-être extrêmement difficile aux employeurs, sous réserve de changements que pourrait apporter le nouveau gouvernement, de verser un salaire minimum de $1 l'heure, comme le propose la mesure à l'étude, et qu'il ne serait pas dans notre intérêt d'imposer aux gouvernements provinciaux qui s'occupent de ces secteurs industriels un taux qu'ils ne peuvent supporter à cause de leur situation financière actuelle.

Une autre chose nous vient à l'esprit, et c'est la question des employés occasionnels. Nous nous sommes tous occupés de cette question dans le passé et avons constaté qu'à cause de l'application rigoureuse des lois provinciales, les gens âgés en avaient subi un certain inconvénient; je songe en particulier à ceux qui ne sont pas capables de travailler à plein temps, ou s'ils peuvent le faire, ne peuvent fournir un plein rendement. Cette situation se présente lorsqu'une personne souffre d'une incapacité physique et lorsque la nature du travail est telle qu'un enfant peut le faire, mais qu'on l'offre à quelqu'un qui a besoin d'un supplément quelconque de revenu pour compléter sa pension de vieillesse.

Cette mesure empêcherait beaucoup de nos vieux citoyens d'ajouter à leur revenu et leur causerait de la gêne, car les inspecteurs que nous aurions à embaucher aux termes de cette mesure seraient tenus d'empêcher ces gens ou leurs employeurs de faire ce genre de marché, bien que l'employé consente à recevoir moins que le minimum légal de $1, parce que le montant qu'il gagnerait constituerait un supplément à sa pension d'ancien combattant, à sa pension d'invalidité ou à sa pension de vieillesse. Pareil conflit pourrait surgir si une mesure de ce genre ou même une certaine loi provinciale étaient appliquées trop rigoureusement.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, j'estime donc qu'on devrait fournir aux ouvriers l'occasion de donner immédiatement suite au mémoire qu'ils ont présenté au cabinet, peut-être par l'entremise du comité des relations industrielles, de formuler leurs observations, d'examiner en détail toutes les difficultés possibles que j'ai cherché à exposer, puis de soumettre une mesure bien conçue que le gouvernement présenterait à l'examen du Parlement, après que toutes ces questions auraient été discutées à fond et qu'on en serait venu à une plus grande mesure d'unanimité sur les termes de la loi qu'on ne le constate à l'heure actuelle.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, ce projet de loi qui vise à assurer un salaire minimum aux employés est, à mon avis, très important. Il convient de féliciter l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre. La mesure législative a beaucoup de bon. Quant à la question de savoir si elle doit être inscrite au *Feuilleton* à titre de motion ou si elle doit être soumise à la Chambre à titre de bill, cela peut se discuter. Cependant, à mon avis, cette question devrait recevoir l'attention qu'elle mérite.

Le gouvernement devrait être le premier à reconnaître ses obligations envers ceux qui relèvent de lui. En présentant le bill, le député de Winnipeg-Nord-Centre a cité un extrait de la note explicative ou peut-être du bill lui-même dont nous sommes saisis, mais il n'a pas signalé en termes précis quelles catégories seraient en cause si le bill devenait loi. Le député devrait avoir l'occasion de nous indiquer combien de particuliers pourraient être en cause et à quelles industries il songeait en rédigeant la mesure.

De nos jours, il est impensable qu'on puisse payer un employé moins de $1 l'heure. Reconnaissant l'énorme hausse du coût de la vie, les députés ont jugé nécessaire de relever les pensions de vieillesse, d'invalidité, de cécité, les allocations d'anciens combattants et les prestations d'aide prévues par la loi sur l'assistance-vieillesse pour que les bénéfices de ces versements de bien-être soient mieux en mesure de faire face à leurs dépenses actuelles.

Le bill à l'étude vise les particuliers qui travaillent dans une industrie exploitée ou non par l'État. A cet égard, je signale que notre minimum est nettement trop bas. Les prix de revient constituent un élément important, bien sûr, et doivent entrer en ligne de compte, mais le supplément de travail que fournirait l'employé équitablement rémunéré contrebalancerait amplement toute augmentation éventuelle.

Tout en écoutant l'honorable député qui a présenté le projet de loi, je me demandais dans quelle catégorie se classeraient les employés temporaires des Postes et s'ils étaient visés par la mesure législative proposée. S'ils se trouvent assujétis aux dispositions du bill, j'y verrais l'une des raisons des difficultés que nous avons à recruter le personnel

temporaire qu'il faut pour le surplus de courrier du temps de Noël.

En parcourant le pays, j'ai souvent discuté ce problème et d'autres problèmes analogues avec les personnes auxquelles j'ai été associé. J'ai découvert que certains employés de nos parcs nationaux reçoivent beaucoup moins que le montant qui figure dans le bill. Voici un exemple choisi au hasard: les serveuses employées dans les hôtels des parcs nationaux doivent compter, pour une bonne part de leurs frais de subsistance, sur les caprices et les fantaisies de clients philanthropes prêts à leur dispenser les pourboires qui complètent leurs salaires. Récemment, un de mes amis, homme d'affaire qui a souvent l'occasion de voyager dans tout le pays, m'a signalé ce problème des pourboires. Mon ami estimait que les employés devraient recevoir une rémunération suffisante et ne devraient pas toucher de gratifications. Il ajoutait que, si leur salaire n'est pas suffisant, il faudrait l'augmenter afin qu'ils ne soient pas obligés de compter sur l'esprit philanthropique de celui auquel ils rendent de menus services pour toucher quelques cents. Les gens qui travaillent dans ces conditions devraient recevoir un salaire suffisant pour vivre confortablement sans compter sur les gratifications du public en général. Les gens qui comptent sur les pourboires détestent le rôle de parasites qu'on les force à jouer, tout comme le détesterait l'employé qui touche un juste salaire.

Je me suis souvent demandé ce qu'il faut penser des fonctionnaires de l'État qui n'accomplissent pas les tâches qu'ils devraient accomplir. Il ne s'agit pas là d'un énoncé gratuit, mais d'un fait. Je suis sûr que des députés ont souvent entendu parler de cas de ce genre de la part de leurs électeurs. Souvent on nous dit que certains de nos fonctionnaires ne font pas le travail qu'ils devraient accomplir. Qu'un particulier soit ou non fonctionnaire, qu'il touche ou non $1 l'heure, si l'employé industriel du voisinage touche plus que $1 l'heure, celui qui touche moins pour un travail semblable, ou pour le temps consacré à l'accomplissement d'une tâche analogue, devient un employé mécontent.

Bien entendu, quand on paye quelqu'un moins d'un dollar l'heure, on obtient des services qui valent moins d'un dollar l'heure et, si les services valent plus que cela, on peut supposer avec raison que l'employé conserve son emploi simplement parce qu'il n'en a pas d'autres. Il peut s'agir dans certains cas d'une personne qui a été élevée dans la crainte de perdre son emploi et qui se croit incapable d'en trouver un autre. Un tel état de choses n'est pas de nature à permettre à l'employeur d'obtenir de l'employé son meilleur rendement.

Un certain député libéral a dit que les dispositions de ce bill n'ajouteraient rien aux frais de production. Je suis aussi de cet avis parce que, je le répète, si le taux actuel de salaire d'un employé est inférieur à celui qu'offre l'industrie de la région pour un travail analogue, l'employeur n'obtiendra pas la valeur de son argent pour ce qui est du rendement de l'employé et, si l'employé gagne moins d'un dollar l'heure, l'employeur obtiendra un rendement équivalent.

**M. R. H. Small (Danforth):** Lorsque l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a présenté son bill, monsieur l'Orateur, il a exprimé l'idée que, dans les grandes lignes, nous souscrivons au principe dont s'inspire la mesure. La plupart d'entre nous sont de cet avis. C'est le régime Bennett qui a présenté cette mesure pour la première fois en 1934, lorsque le Canada a convenu de se conformer aux conventions internationales de la Société des nations. La loi qui a suivi a été déclarée *ultra vires* à cause du partage des compétences. Il a expliqué assez clairement les buts généraux de la mesure.

En ce qui concerne le salaire minimum, je dois dire que je me souviens du moment où cette question a été évoquée pour la première fois par le conseil municipal de Toronto il y a quelques années, et adoptée par lui. Son parrain était en quelque sorte James Simpson, personnalité du monde syndical de l'époque. On désirait l'application de salaire minimum au titre de tous les travaux relatifs à la ville de Toronto. Presque tous les syndiqués étaient favorables à cette idée, mais Jimmie Simpson n'en avait pas moins rappelé qu'un salaire minimum finit, par devenir un salaire maximum. A cette époque les syndicats étaient moins puissants qu'aujourd'hui. Ainsi donc, au lieu de l'appeler salaire minimum, M. Simpson l'a appelé salaire équitable, et l'a fait accepter en tant que tel.

Afin de veiller à l'application effective de cette mesure il a fallu nommer un délégué précisément chargé de cette besogne, délégué qui était généralement un employé municipal d'un autre service qui se chargeait de ce travail en même temps que du sien propre. Comme il ne connaissait pas très bien les exigences des syndiqués de cette époque on a donc éprouvé énormément de mal à faire respecter ces dispositions par les entrepreneurs travaillant pour le compte de la ville de Toronto. On a confirmé à l'époque que 50c. l'heure devraient être payés aux manœuvres ordinaires. Les ouvriers spécialisés étaient alors, comme aujourd'hui, payés plus cher et n'étaient pas visés par la disposition.

Puis, il y a eu du chômage. A ce moment-là, l'assurance-chômage n'existait pas et il a fallu venir en aide aux habitants de Toronto qui étaient sans travail. On les a surtout affectés à l'enlèvement de la neige. Un des autres commissaires, qui employait de la main-d'œuvre a eu la lumineuse idée que la façon d'assurer plus de travail consistait à affecter plus d'hommes à l'enlèvement de la neige. Il a cru également que c'était une bonne idée de réduire le salaire minimum équitable à 45c. l'heure. Il n'y a pas réussi. Le niveau de 60c. l'heure a été maintenu. Quoi qu'il en soit, ce que je veux dire c'est qu'un salaire minimum finit d'habitude par devenir un salaire maximum pour les travailleurs des catégories inférieures, si je puis m'exprimer ainsi.

Je me souviens des débats qui ont eu lieu; le désir du conseil était toujours de créer plus de travail. On n'avait réservé qu'une certaine somme d'argent à cette fin; quand cette somme eut été dépensée, on s'est disputé comme d'habitude pour en obtenir davantage. Certains hivers, il n'y avait pas beaucoup de neige à enlever. D'autres fois, à l'occasion de grosses tempêtes, on n'avait pas assez d'hommes pour enlever la neige et, même si ces hommes avaient été assez nombreux, ils n'auraient pas pu l'enlever en temps voulu. Puis, la guerre ayant éclaté, on a eu recours à des méthodes mécaniques d'enlèvement de la neige. Par conséquent, on réduisit le nombre des ouvriers et on enleva la neige à bien meilleur marché au moyen de machines.

Il y a aussi la question de noyer ce projet de loi sous un flot de paroles. Tous ceux qui ont pris la parole aujourd'hui se sont dit en faveur du but envisagé par le projet de loi et du principe dont il s'inspire, mais personne n'a été trompé. Personne ne peut se laisser leurrer. On sait bien qu'il s'agit d'un petit jeu pour consolider sa position. Nous avons été témoins du même jeu lorsque l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (Mme Fairclough), siégeant dans l'opposition, proposa son projet de loi visant l'égalité de traitement pour les femmes. Nous savons tous ce qui est arrivé. Pendant trois ou quatre heures de suite, la question a été noyée sous un flot de paroles parce que, aux yeux du gouvernement de l'époque, il n'était pas souhaitable qu'un projet de loi soit présenté par un député, étant donné qu'il ne pouvait pas en tirer la gloriole nécessaire pour se présenter devant la population et qu'il lui aurait fallu admettre que quelque personne de l'arrière-banc ou de l'opposition s'était acquis le mérite d'un tel projet de loi. Nous sommes dans la même situation. Nous ne voulons pas qu'une mesure de ce genre nous échappe. Et elle est ici l'objet de bien des discours.

L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a parlé aujourd'hui avec beaucoup d'équité et nul ne peut songer à s'en plaindre. Nul ne peut se plaindre de ce qu'il ait le désir ou l'initiative d'essayer d'incorporer cette mesure législative à nos statuts en son nom et au nom de son parti. C'est son droit dans le tobu-bohu de la politique. Chacun d'entre nous essaye de rehausser le prestige de son propre parti.

Lors de la réunion qu'il a tenue ici le 21 octobre le Congrès du travail du Canada a présenté un mémoire au gouvernement. Il n'a omis si j'ose dire aucune note de la gamme. Il a mentionné ce qu'il demandait au gouvernement, ce qu'il approuvait et ce qu'il désapprouvait, ainsi que les espoirs qu'il concevait pour l'avenir. Après lecture de ce mémoire, le premier ministre (M. Diefenbaker) a répondu en ces termes:

> Personne, après avoir lu ou entendu lire ce document, ne douterait un instant qu'il expose d'une façon générale la plupart des problèmes de notre pays, non seulement dans le domaine des questions ouvrières, mais à l'égard de l'ensemble de notre économie. Vos réclamations feront l'objet d'un examen pondéré, basé sur le caractère d'urgence de certaines des demandes qui devront croyons-nous prendre cette session-ci le pas sur un grand nombre d'autres dont nous aimerions nous préoccuper.

Je pourrais vous citer plus longuement les commentaires du premier ministre. La délégation du Congrès a présenté ses réclamations avec beaucoup d'équité. Le gouvernement les a reçues et écoutées avec grand soin et, je pense, très attentivement. Le ministre a favorablement impressionné la délégation du Congrès et a mentionné qu'il se proposait de prendre des mesures à l'égard de la plupart des problèmes soulevés. Je pense que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre en conviendra.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'ancien cabinet a aussi écouté attentivement.

**M. Small:** Il y a cependant une très grande différence. Après avoir écouté, le gouvernement actuel a mis en vigueur deux ou trois mesures que je me rappelle. Il a abrogé les règlements qui, en matière d'assurance-chômage, faisaient une distinction injuste pour les femmes mariées. Il a élargi les dispositions relatives aux prestations d'assurance-chômage afin de remédier au chômage. Depuis l'ouverture de la session, six propositions particulières ont été présentées et trois ou quatre autres le seront probablement puisque le gouvernement bénéficie de la sagesse du Congrès du travail du Canada. Le gouvernement remplit ses promesses

aussi rapidement qu'il le peut. La seule différence qui a surgi à la Chambre, c'est que nous sommes accusés d'avoir fait de très nombreuses promesses, ce qui est parfaitement vrai, et l'on fait diverses remarques sur la façon dont nous les remplissons. Certains nous reprochent de ne pas les accomplir en entier, jusqu'à un centième près. Selon d'autres, nous n'allons pas assez vite en ce qui concerne les lois, mais le fait est que nous remplissons nos promesses une à une, en fonction des exigences et du degré d'urgence de la situation. Les Canadiens se rendent compte, on le verra bien, que le gouvernement cherche à tenir ses promesses. L'opposition elle-même, à mesure que le temps s'écoulera, conviendra que nous avons fait du bon travail.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permet-il une question? Dois-je comprendre que l'honorable député et ses collègues approuvent vraiment l'idée d'une loi sur le salaire minimum mais qu'ils tiennent à donner leur voix à une motion qui leur serait propre plutôt qu'à un bill venant de l'opposition?

**M. Small:** L'honorable député a fort bien exposé la situation. Ne nous leurrons pas!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Voilà bel et bien un aveu?

**M. Small:** C'en est un, du moins pour moi.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** On ne voterait pas pour la mesure à cause de sa valeur, mais selon qu'elle viendra de l'un ou l'autre camp politique.

**M. Small:** Nous considérons la question telle que le Congrès du travail du Canada nous l'a présentée, et il l'a fort bien exposée. Je ne donnerai pas lecture de tout le mémoire, mais un passage de son mémoire m'a frappé par sa pertinence. Le Congrès du travail du Canada a déclaré qu'un judicieux assouplissement de la politique monétaire aiderait aussi. Il a ajouté plus loin dans son mémoire au gouvernement:

> La situation est sensiblement différente de ce qu'elle était lors de l'adoption de la politique de l'argent cher.

Cela démontre qu'il est au courant de l'effort qu'a fait le gouvernement l'été dernier en affectant 150 millions à l'aide à l'industrie de la construction. Une telle initiative concourt effectivement à atténuer les effets de la politique de l'argent cher et la situation continuera de s'améliorer, car on affecte 200 millions de plus au maintien de cette industrie. L'argent sera disponible aux bons endroits et au bon moment pour aider les gens qu'il faut aider.

**Une voix:** En Ontario?

**M. Small:** Non, c'est le jeu que vous avez essayé de jouer durant les élections. Vous avez tenté de dresser les provinces les unes contre les autres.

**M. Hardie:** Quel jeu jouiez-vous?

**M. Small:** Cet argent a été mis à la disposition de toute province désirant le demander pour construire des habitations pour les gens qui en avaient besoin.

**M. Murphy (Westmorland):** Un demi pour cent pour les provinces Maritimes.

**M. Small:** On s'occupe des provinces Maritimes et mieux que lorsque vous vous en chargiez.

**Une voix:** N'essayez pas d'être un chef. Vous en êtes incapable.

**M. Small:** Je pense que les membres de l'opposition officielle devraient être les derniers à dire quoi que ce soit sur ce qui se fait pour les provinces Maritimes. Le gouvernement tient maintenant ses promesses et l'opposition en éprouve probablement un tel dépit qu'elle essaye maintenant de surenchérir. Lors du congrès libéral, vous assisterez à la plus grande des surenchères jamais offertes au peuple canadien pour essayer de l'encourager à appuyer le parti libéral. Les libéraux ne se sont pas préoccupés d'un bill de salaire minimum depuis 1934. Ils l'ont fait disparaître de nos statuts et même s'il était anticonstitutionnel, c'était une bonne mesure législative. Le gouvernement d'alors a pensé que c'était la bonne initiative à prendre parce qu'elle était sous l'égide de la Société des nations, mais les libéraux s'y sont opposés. Pourquoi? Parce qu'elle venait de cet homme qu'ils ont couvert de malédictions dans tout le pays, Richard Bennett qui avait mis une si bonne mesure législative dans nos statuts que les libéraux l'ont reprise jusqu'à la dernière phrase et l'ont réincorporée aux statuts de notre pays.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Les libéraux étaient contre ce bill parce que M. Bennett en était l'auteur, et vous êtes contre celui-ci parce qu'il émane de la CCF.

**M. Small:** Non, nous nous porterons tous à l'appui de ce bill.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Tant mieux.

**Des voix:** Passons au vote.

**M. Small:** Je sais bien que vous aimeriez voter.

**Une voix:** Naturellement, et vous?

**M. Small:** Il y a également la mesure législative présentée par l'honorable représentant d'Hamilton-Ouest. Voilà un exemple de ce

que vous avez fait quand la question a été mise aux voix. Vous avez fait exactement ce que nous faisons aujourd'hui.

**Des voix:** Oh! Oh!

**Une voix:** Voilà qui est intéressant.

**M. Small:** Nous allons présenter ce bill. Il sera présenté sous l'égide du gouvernement conservateur après mûre réflection et examen. Il aura probablement une portée plus large et il fera davantage pour satisfaire les désirs des travailleurs. Le gouvernement ne se contentera pas de présenter une seule petite mesure législative.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Quel portefeuille l'honorable député détient-il puisqu'il semble parler au nom du gouvernement?

**M. Small:** Je n'en détiens aucun, et je n'ai jamais aspiré à le faire.

**Une voix:** Vous ne serez probablement pas ici lorsque la question sera mise aux voix.

**M. Small:** Je serai ici, n'ayez pas peur. J'aimerais rappeler aux honorables députés le mouvement ouvrier d'autrefois, à l'époque de Samuel Gompers qui voulait mettre un toit sur la tête de chaque travailleur et garantir à chaque travailleur trois solides repas 365 jours par an. C'était un chef ouvrier de la vieille école. Il n'allait chercher ses convictions dans aucun parti politique. L'ancienne fédération américaine du travail, à laquelle j'ai appartenu, est toujours restée fidèle à ce principe. Elle a toujours soutenu qu'elle appuierait le parti qui veillerait à ses intérêts. Si les travailleurs de notre pays suivent la doctrine de Samuel Gompers ils iront loin, et se maintiendront dans la bonne direction. Il y a un certain nombre de choses que j'aimerais signaler à cet égard.

**M. Gauthier (Portneuf):** Il vous reste encore dix minutes.

**M. Small:** Les salaires minimums sont exposés dans un mémoire dont je dispose, et nulle part dans le pays le salaire minimum n'est supérieur à 75c. l'heure. A Terre-Neuve, il est de 50c. pour les hommes et de 35c. pour les femmes. En Nouvelle-Écosse, c'est un taux hebdomadaire de $16.80 dans les villes et de $14.80 dans les villages. Au Nouveaux-Brunswick, le taux est de 50c. l'heure pour les femmes, qui travaillent surtout à des métiers spécialisés. Pour ce qui est du Québec, le taux est de 60c. dans l'île de Montréal, de 55c. pour la ville de Québec et autres municipalités et de 50c. pour le reste de la province. Quand on examine tous ces taux, on se rend compte que la situation est la même partout. Ce bill est un peu plus important qu'il ne paraît. Si on adopte un salaire minimum d'un dollar l'heure, il faudra quelque temps avant qu'on puisse le mettre en vigueur, parce que les provinces devront adopter certaines modifications. Si j'avais le choix, j'établirais le montant à un niveau un peu plus élevé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Dites-nous donc ce qu'est le taux de salaire minimum en Ontario.

**M. Small:** Je vais vous le dire. Il n'est pas plus élevé qu'ailleurs; il s'établit entre 75c. et 80c. Il a une portée plus considérable. C'est le même qu'en Alberta et en Colombie-Britannique où le taux courant pour les mécaniciens ou les ouvriers spécialisés est d'environ $1.50 l'heure et plus. Il est probable que le salaire minimum n'est dans aucune province supérieur à celui de la Colombie-Britannique, qui est de 80c. l'heure. Je n'entends pas comparer les provinces ou dire que l'une est meilleure que l'autre. Cependant, il faudra plus que la simple adoption de ce bill et sa mise en vigueur.

Avant de me rasseoir, j'aurais bien des choses à signaler à la Chambre à ce propos. Il n'en est pas question dans le mémoire du Congrès du Travail. Il se peut que le gouvernement n'ait pas grand-chose à y voir, mais ce sont des questions sur lesquelles j'ai des idées bien tranchées depuis assez longtemps. A mon avis, il y a lieu de procéder à une réorganisation dans les rangs des ouvriers eux-mêmes. Sans doute est-ce une bonne chose que d'adopter une mesure de ce genre, et de tâcher de régir les affaires mais, à mon avis, il est temps que, dans notre pays, nous adoptions nos propres lois ouvrières, nos propres tribunaux, avocats et juges qui s'occuperont de la situation au Canada pour le Canada. On ne devrait recevoir aucune dictée de l'extérieur, soit de la direction soit des syndicats ouvriers. Nous devrions établir nos propres lois, prendre nos propres décisions auxquelles les syndicats ouvriers aussi bien que les patrons devraient se conformer.

Cette question ne présente pas qu'un aspect. Autrement, la situation des marins du Saint-Laurent ne se présenterait pas. Je pense que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre sait exactement ce que je veux dire. Quand on trouve au sein des syndicats ouvriers, aux tout premiers rangs du mouvement, des gens qui ne devraient pas se trouver dans notre pays et qui ne s'y trouveraient pas si les lois étaient appliquées, le mouvement ouvrier lui-même doit, à mon avis, se conformer à certaines règles. C'est ce qu'il faudra faire si nous voulons que le mouvement ouvrier soit un mouvement sans

reproches, tel que nous le souhaitons. Par conséquent, il faudra s'y attaquer.

Pour ma part, je lutterai pour obtenir tout ce dont il est question dans le mémoire et tout ce dont j'ai parlé. Nous ne voulons pas que se produise ici ce qui se passe au sud de la frontière et qui entache la réputation du mouvement ouvrier. Les ouvriers ne le méritent pas, parce que ceux qui font le déshonneur de leur mouvement représentent une très petite fraction de tout le groupement. De telles choses pourraient se produire dans notre pays si nous n'ouvrons pas l'œil et n'établissons pas les lois qui régiront les questions ouvrières à l'avantage des Canadiens. Plus tôt on y procédera, mieux ce sera pour le Canada.

**M. J. W. Kucherepa (High-Park):** Monsieur l'Orateur je suis très heureux d'avoir l'occasion de formuler quelques observations au sujet de la question importante d'un salaire minimum pour les travailleurs. Il n'est pas douteux que notre législation ouvrière comporte ici une lacune qui persistera aussi longtemps qu'on ne prévoira pas l'application au Canada d'un salaire minimum. Ce qui m'étonne, en vérité, c'est qu'on ne l'ait pas fait jusqu'ici. Voilà une chose qu'il est difficile de concevoir si on songe à l'industrialisation du Canada et à la longue et noble histoire des syndicats ouvriers. Comment a-t-on pu oublier une mesure de ce genre, aussi importante? Sans doute certaines difficultés s'opposent à la rédaction d'un texte de loi propre à satisfaire toutes les régions de notre pays.

Je puis concevoir l'existence de certains facteurs variables, variations du coût de la vie, par exemple, telles qu'elles se manifesteraient par des postes du budget comme le loyer ou l'alimentation qui modifieraient les normes applicables à l'établissement d'un salaire minimum convenable dans les diverses parties du Canada. Il faudrait aussi tenir compte ici de la nature du travail. Il est certain que certains métiers comportent plus de risques, d'autres sont physiquement plus rudes, d'autres exigent plus de talents, d'autres encore comportent des éléments particuliers qu'on ne trouverait pas ailleurs. Tout cela rend évidemment assez difficile l'établissement d'une formule à la fois juste et adéquate, eu égard aux besoins des travailleurs dans toutes les parties de notre pays.

Songeons en outre que si nous fixions aujourd'hui ce qui nous paraît être un minimum juste et équitable il est fort possible que, d'ici peu, ces chiffres paraissent dérisoires, surtout si la puissance d'achat du dollar continue de décroître comme elle le fait régulièrement depuis une vingtaine d'années. Je me souviens très bien, monsieur l'Orateur, qu'étant sorti de l'école secondaire et ayant suivi un cours commercial spécial, j'ai pu trouver un emploi qui rapportait le chiffre admirable de $12 par mois, dont $2 étaient soustraits en paiement de cinq déjeuners servis au cours de la semaine. Tout cela n'est pas très ancien, c'était très précisément dans les dernières années 30. Il vaudrait beaucoup mieux, monsieur l'Orateur, lorsqu'il s'agit de rédiger une mesure comme celle-là, tenir compte du coût de la vie en indexant le salaire minimum. Ce serait une façon d'assurer aux travailleurs une juste rémunération, eu égard à leur travail. Le taux horaire d'un dollar dont il est question dans le bill en discussion peut suffire à certaines régions de notre pays, mais j'ai l'impression que dans les endroits où la vie coûte beaucoup plus cher, cette disposition reste absolument insuffisante.

Il peut être plus efficace d'établir des lois provinciales dans certaines provinces que d'adopter le bill à l'étude. Cependant, je ne crois pas que cela fasse disparaître la nécessité d'une telle mesure, ni que cela soit contraire au principe dont s'inspire le bill. Ce qui est toutefois souhaitable, ainsi que je l'ai souligné, c'est une mesure qui aiderait le plus grand nombre possible de citoyens dans tout le pays. Présentement, le salaire minimum doit être dans bien des régions plus élevé que celui que l'on propose, en raison de la hausse des articles essentiels que les gens doivent se procurer. A la lumière de ces circonstances, la proposition actuelle semble plutôt modeste et insuffisante.

Si l'on envisage le problème dans son ensemble, il apparaît que la seule solution véritable consiste à tenir compte du coût de la vie et d'y rattacher le salaire minimum horaire. Autrement, nous n'abordons pas le problème de front. Dans la région où j'habite, je sais qu'un salaire de $40 par semaine, fondé sur une semaine de travail de 40 heures à $1 de l'heure, ne suffirait à personne, surtout aux soutiens de famille. Cette mesure ne serait utile que si les salaires baissaient, mais elle n'aurait aucune utilité lorsque les salaires monteraient. Le point important à se rappeler est ce que ce dollar permet d'acheter. Si le prix des denrées essentielles était élevé, la norme de $1 de l'heure serait tout à fait futile. A la lumière de ce que nous avons pu constater depuis une vingtaine d'années, il est certain que le pouvoir d'achat du dollar baisse constamment.

Un autre aspect de la proposition de fixer le salaire minimum à $1 par heure mérite d'être mentionné, celui qui touche l'inclusion d'une clause à cet effet dans tous les contrats de l'État.

Nous qui croyons au principe d'un salaire horaire minimum, devrions aussi songer sérieusement et profondément à la question de savoir si les contrats accordés par le gouvernement fédéral respectent ce principe. Il nous appartient de veiller à ce que des salaires raisonnables soient versés lorsqu'il s'agit de travaux entrepris au nom du gouvernement. Il resterait alors aux fonctionnaîtres de l'État à veiller, non seulement à ce qu'un salaire minimum soit versé, mais aussi, conformément à ce principe, que ce salaire minimum soit conforme aux salaires courants qui sont payés dans la région en cause, selon le niveau de vie et le coût de la vie dans cette région.

L'honorable député de Danforth (M. Small) a signalé que dans la ville de Toronto, dont je fais également partie de l'administration, tous les contrats de travail que nous accordons renferment un article assurant un salaire raisonnable. En d'autres termes, notre fonctionnaire chargé de veiller au versement d'un salaire raisonnable fait enquête sur le soumissionnaire du contrat, afin de voir s'il verse ce que nous considérons un salaire raisonnable dans la région. Je crois qu'on pourrait très bien appliquer ce principe à toute partie ou région du pays.

Est-ce que le salaire horaire minimum, tel qu'on l'énonce dans le bill à l'étude, répond aux exigences d'un salaire raisonnable? Si nous répondons à cette question, alors il faut conclure qu'un salaire horaire minimum doit être tel qu'il soit garanti par quelque disposition qui tiendrait compte des éléments variables que j'ai signalés.

En terminant, monsieur l'Orateur, je dois dire que le principe d'un salaire minimum est sain et que comme d'autres honorables membres de la Chambre, je l'approuve sans hésiter. Je me demande, cependant, si nous protégeons les meilleurs intérêts du travailleur quand nous établissons un chiffre arbitraire sans offrir de garantie contre la dépréciation de la puissance d'achat du dollar. Il reste également le problème d'appliquer cette norme à une région où le coût de la vie peut être assez élevé pour annuler les bonnes intentions du législateur. Pour ce qui est du taux minimum d'un dollar l'heure, il faut commencer par résoudre certains problèmes avant de pouvoir appliquer, dans ce domaine, une saine législation qui assurerait aux travailleurs de notre pays un salaire minimum raisonnable.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, ce que je vois à la Chambre ce soir me porte à conclure que nous avons dans le parti conservateur un grand ami des ouvriers. Mais je dirai à nos amis les ouvriers qu'il est grand uniquement en ce que certaines sottises ont été consignées au hansard, non pas en vue d'appuyer le beau mouvement ouvrier que les membres de ce parti se vantent d'appuyer, mais pour étouffer un projet de loi qui demande un strict minimum. Et quand nous demandons un salaire minimum de $1, nous réclamons certainement un strict minimum.



**Une voix:** C'est plus que ce que vous avez jamais pu faire.

**M. Peters:** Si les membres du parti conservateur croient qu'il faudra dépenser quelques dollars de plus parce qu'il y a quelque part certains employés à qui s'appliquera cette loi, ils devraient se couvrir la face de honte. S'ils affirment qu'ils sont conservateurs-progressistes, je dirai qu'il n'y a pas de progressistes ici ce soir, mais un grand nombre de conservateurs. Voyons ce que signifie un salaire de $1 l'heure à l'ère atomique. Nous avons entendu aujourd'hui un député qui représente une circonscription minière, celle de Churchill. Il a parlé du salaire que touchaient les mineurs il y a un certain nombre d'années et signalé toute la dette de reconnaissance qu'ils doivent à l'industrie minière. Je suis convaincu que j'ai travaillé dans les mines aussi longtemps qu'aucun autre député et je ne dois absolument rien à l'industrie minière, parce que tout ce que j'en ai reçu, je l'ai gagné en travaillant très fort. Quand j'ai commencé à travailler dans les mines, en 1940, je gagnais $4.64 par jour. Le salaire horaire était de 58c. Nous ne pouvions obtenir davantage parce qu'un gouvernement conservateur-progressiste a adopté une loi sur le salaire minimum de $1 l'heure.

Nous avons également entendu des champions des cultivateurs parler de main-d'œuvre et de la façon dont cette loi sur le salaire minimum toucherait les cultivateurs. Je ne sais si cela a un rapport quelconque avec la politique d'immigration, mais je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que les cultivateurs feraient faillite s'ils devaient attendre de pouvoir engager des hommes à $65 par mois. Je vis dans une ferme. Nous payons la main-d'œuvre engagée trois fois ce montant. L'*Ontario Compensation Board* même accorde $45 de plus pour chambre et pension, et je dirai qu'en calculant les salaires, le *Compensation Board* n'est pas très large, je puis en assurer les députés. Si la main-d'œuvre travaillant dans les exploitations agricoles reçoit $150 par mois, montant qu'il est habituel de payer aux ouvriers agricoles, —je dirai que cette main-d'œuvre devrait également travailler durant une période raisonnable,—elle touchera $1,800 par année. Si

on y ajoute $540, elle reçoit plus qu'un homme travaillant 40 heures par semaine toucherait conformément au salaire minimum prévu ici. L'ouvrier agricole recevra $340 de plus que le salaire minimum et je ne crois pas qu'il soit trop payé, ni que l'autre ne le soit pas assez. Nous avons également entendu des champions des ouvriers,—que les ouvriers ne reconnaîtraient pas, j'imagine,—parler de l'appui que ce vaillant parti a reçu de l'ancienne Fédération américaine du travail. Vraiment, je ne crois pas qu'elle ait jamais appuyé un parti politique et c'est un des problèmes actuels. Si elle appuyait un parti, elle demanderait probablement ce qui est réclamé ici ce soir.

J'affirme qu'une telle loi signifierait beaucoup pour les Canadiens. Il n'en coûterait rien à l'État, parce que je suis convaincu que les représentants de tous les partis ne voudraient pas qu'un seul travailleur à l'emploi d'entreprises relevant du gouvernement fédéral touchent moins d'un dollar l'heure. Je suis sûr que tous admettraient que ces employés relevant de la compétence fédérale devraient recevoir beaucoup plus que cela. Mais il y a encore des Canadiens qui s'en tiennent à la loi et qui s'excusent toujours en s'appuyant sur la loi provinciale sur le salaire minimum. En outre, les ministères du Travail des provinces s'inspirent constamment de la loi fédérale visant les employés relevant de sa compétence pour leurs propres lois. Que les conservateurs-progressistes n'oublient pas le mot "progressiste" et, au lieu d'essayer d'étouffer ce projet de loi, qu'ils l'appuient de la seule façon dont ils peuvent le faire: par leur vote et immédiatement.

**M. W. H. Jorgenson (Provencher):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais consacrer quelques minutes à l'examen du bill à l'étude, dans la mesure où il atteint les gens de ma circonscription. Si je m'en tenais à l'avis de l'honorable député de Selkirk (M. Bryce), je ne devrais pas du tout prendre la parole, car il estime que les avocats ne devraient pas parler des bills relatifs à l'agriculture. Si c'est juste, je n'ai pas le droit de parler sur un bill ouvrier. Toutefois, le bill à l'étude atteint les gens que je représente et pour cette raison j'aimerais formuler quelques observations.

Je suis sûr que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) désire bien sincèrement venir en aide aux gens qu'il représente et je suis également sûr que ces collègues, en particulier l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue), porte-parole très éloquent des cultivateurs à la Chambre, sont aussi sincères.

J'y aperçois certaines difficultés. Je crains que le bill ne crée un déséquilibre entre l'industrie et l'agriculture. Il existe aujourd'hui de véritables problèmes agricoles. Le prix des articles que nous achetons est à la hausse, tandis que celui des biens que nous vendons est à la baisse. Le problème est réel, et la disparité est allée s'accentuant depuis quelques années. Je ne prétends pas un seul instant que les augmentations de salaire soient le seul élément de la hausse des prix. A dire vrai, à notre époque d'automatisation et de rationalisation, la majoration des salaires industriels ne représente qu'une très petite portion de la montée des prix. Mais, pour le petit commerçant des municipalités rurales, c'est un problème.

J'aimerais en donner un exemple. Un négociant de ma ville voulait engager du personnel surnuméraire pour les mois d'automne. La plupart des honorables députés savent, je pense, que la majorité des petites entreprises ont une marge de bénéfice fort étroite. Ce particulier réussit à obtenir les services d'un vieillard pensionné, tout heureux de ce supplément à sa maigre pension. Mais on vint plus tard avertir le commerçant qu'il enfreignait la loi sur le salaire minimum de sa province. Il devait par conséquent choisir entre laisser partir cet homme ou bien augmenter son salaire.

Il s'en est séparé, à leur mutuel désavantage. Je suis sûr que le bill à l'étude n'aidera pas les choses. Résultat: le vieillard pensionné à perdu la chance d'arrondir sa pension et le commerçant n'a pas pu assurer à ses clients, des cultivateurs pour la plupart, le genre de service qu'il entrevoyait, sans devoir augmenter le prix de ses marchandises. Bien sûr, il aurait pu se conformer aux Règlements, mais cela aurait entraîné une hausse des prix versés par le cultivateur.

Cela semble être la philosophie confuse de la CCF: ménager la chèvre et le choux, pérorer sur les besoins de l'humanité moyenne tout en préconisant des programmes qui l'empêcherait de prendre des décisions qui lui reviennent de droit. Je ne refuse pas aux organismes ouvriers l'occasion ou le droit de négociation collective, je ne leur nie pas le droit d'atteindre au niveau de vie le plus élevé possible, mais je crois que nous ne devrions pas assumer la responsabilité de déterminer arbitrairement quels salaires on devrait verser.

Pour ma part, j'aimerais entendre ce que les cultivateurs cécéfistes diraient du bill; jusqu'ici, ils ont gardé un silence étrange.

A mon avis, l'adoption de la mesure concourra à accentuer l'écart entre les conditions de vie dans l'industrie et les conditions de vie sur la ferme.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député permettrait-il une question?

**M. Jorgenson:** J'ai fini.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Quelle serait son attitude au sujet de ce genre de bill sur le salaire minimum, si son propre gouvernement l'établissait?

**M. Jorgenson:** A mon avis, cela nuirait à l'agriculture.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Comment voteriez-vous?

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, j'entretenais de grands espoirs pour l'honorable député de Provencher (M. Jorgenson), lorsqu'il est entré à la Chambre. Je pensais qu'il apporterait peut-être un souffle d'air frais du Manitoba au côté ministériel et que, dans ce nouveau gouvernement aux nombreux nouveaux députés, nous ne verrions pas se répéter si souvent ce dont nous avons été témoins à la Chambre pendant tant d'années. Mais je vois que l'honorable député, après quelques semaines d'expérience à la Chambre, est devenu expert à noyer les mesures dans un flot de paroles et à dresser les cultivateurs contre les ouvriers, ainsi que beaucoup d'autres députés y ont réussi après avoir passé bien des années à la Chambre. Quant à moi je serai toujours prêt à me lever pour dire que toute personne qui fait une bonne journée de travail a droit de toucher un revenu qui concorde avec cette bonne journée de travail. Je ne crois pas qu'on aide l'industrie agricole de notre pays en provoquant et en perpétuant des salaires avilis et des régions périclitantes.

J'ai lu le mémoire que le Congrès du Travail du Canada a présenté au gouvernement il y a quelques semaines et, loin de laisser entendre qu'il y avait un conflit fondamental entre les agriculteurs et les travailleurs industriels, les syndicalistes ont appuyé à fond l'attitude des agriculteurs. Pour appuyer cette affirmation, je cite le mémoire, au bas de la page 7:

> Nous sommes alarmés par la baisse extrême du revenu agricole qui est malheureuse pour les cultivateurs, dont la plupart ne sont pas riches, et qui forment encore le sixième de la population canadienne. Cette baisse est malheureuse pour l'économie en général qui dépend encore fortement des exportations et dont les produits agricoles constituent environ le quart. Elle est malheureuse également pour les ouvriers canadiens pour les produits desquels une agriculture prospère assurerait un marché important. Cela s'applique en particulier à l'industrie des instruments aratoires qui demeure dans une situation languissante et d'ont l'emploi ne représente que les deux tiers de ce qu'il était en 1949. Nous exhortons le gouvernement à redoubler ses efforts pour vendre notre blé à de bons prix. La main-d'œuvre canadienne appuyera entièrement tout ce que le gouvernement entreprendra pour restaurer le pouvoir d'achat des cultivateurs canadiens.

Je déclare que le Congrès du Travail du Canada a adopté une attitude très avisée et que par conséquent je crois absolument...

**Une voix:** Pas moi!

**M. Argue:** ...que les cultivateurs canadiens approuveront entièrement tout ce que le gouvernement pourra faire pour rétablir et maintenir à un niveau convenable la puissance d'achat de tous les Canadiens qui travaillent.

L'honorable représentant qui est membre d'un syndicat de cultivateurs et qui a assumé pendant quelques années des fonctions importantes au sein du syndicat des cultivateurs du Manitoba, dont il est sans doute encore membre aujourd'hui, sait que cet organisme a pris sous son égide avec assez de succès, pendant quelques années, un comité conjoint du syndicat agricole et des syndicats ouvriers, qui s'intitulait l'*Interprovincial Farm Labour Economic Council,* et que ce comité avait pu adopter et favoriser un programme commun dans l'intérêt des agriculteurs et des ouvriers de notre pays. Non seulement le comité présentait un front commun, mais il a exposé les faits au gouvernement, de sorte qu'il est de plus en plus difficile pour celui-ci de prétendre que le consommateur s'oppose automatiquement aux barèmes de prix que préconisent les cultivateurs syndiqués. Nous savons qu'il n'en est pas ainsi, parce que les syndicats ouvriers qui représentent presque un million et quart de personnes faisant partie du Congrès du Travail du Canada ont toujours appuyé les mesures équitables régissant le travail et toute loi juste conçue dans l'intérêt des cultivateurs.

Non seulement constatons-nous une collaboration sans cesse plus étroite entre les syndicats des cultivateurs et le Congrès du Travail du Canada, mais l'autre jour j'ai lu le compte rendu d'un événement qui constitue, je pense, un grand progrès pour notre pays. Je songe ici à la création d'un comité conjoint groupant à la fois les représentants du Congrès du Travail du Canada et ceux de l'Union des coopératives du Canada. Les honorables députés n'ignorent pas que ce dernier groupement représente la plupart des coopératives de consommation de notre pays, de même que les coopératives de crédit. C'est dire que ces coopératives, qui jouent un rôle important non seulement dans l'Ouest et dans les provinces Maritimes, mais dans toutes les régions de notre pays, joignent

maintenant leurs efforts, au nom de leurs membres qui groupent des consommateurs ainsi qu'un grand nombre de producteurs agricoles. Tous, unis dans un effort commun, cherchent à se débarrasser des principes et des états de fait que vise à supprimer un bill comme celui dont nous sommes actuellement saisis.

J'ai l'impression que si le parti conservateur persiste dans l'attitude qu'il adopte aujourd'hui, il va se créer des ennuis. Cette attitude a été antidémocratique pour deux raisons. D'abord il est évident que les membres du gouvernement veulent empêcher la mise aux voix de la mesure.

**M. Jones:** C'est vous.

**M. Argue:** Nous voulons que la Chambre ait l'occasion de se prononcer mais les membres du gouvernement veulent étouffer la mesure. Si le gouvernement était disposé à demander un scrutin, je reprendrais mon siège. Je sais cependant qu'il n'a pas l'intention de le faire puisque des députés ministériels se sont levés les uns après les autres pour prendre part au débat.

**L'hon. M. Brooks:** N'ont-ils pas autant que vous le droit de le faire?

**M. Argue:** La deuxième raison pour laquelle l'attitude du gouvernement est antidémocratique c'est que ses membres ont représenté partout au pays le parti conservateur comme l'ami du travail syndiqué. Où est ce soir ce gouvernement qui est l'ami du travail syndiqué? Des députés ministériels ont déclaré ce soir que l'adoption de cette mesure accroîtrait les difficultés de certains importants secteurs de notre économie. Ce n'est pas un gouvernement conservateur-progressiste que nous avons en ce moment; en nous fondant sur sa conduite, on ne peut que le qualifier de gouvernement purement conservateur. C'est un gouvernement à deux faces. L'une des deux nous est cachée ce soir et nous ne pouvons voir que le côté tory.

Je suis sûr qu'une mesure législative assurant aux ouvriers leur juste part du revenu national ralliera l'appui de tous les Canadiens. Les membres du parti conservateur nous ont dit que l'adoption de cette mesure nuirait à une autre partie du pays. Pour ma part, je serais beaucoup plus impressionné si l'on me disait qu'il est temps que le gouvernement présente sa législation en vue d'assurer de meilleurs prix à nos producteurs agricoles au lieu de tenter de temporiser et de retarder la loi qu'ils ont promise il y a plusieurs mois à notre industrie agricole afin de lui assurer sa juste part du revenu national.

J'ai assisté ici, au cours d'autres années, à des discussions animées intéressant à la fois le travail et l'agriculture; au nom des membres de notre groupe, je puis dire que nous sommes disposés en tout temps à défendre sans hésiter les meilleurs intérêts des travailleurs de notre pays, qu'ils soient employés sur des fermes, dans des usines ou dans des bureaux.

**M. M. D. Morton (Davenport):** Monsieur l'Orateur...

**Des voix:** Le vote.

**M. Morton:** Monsieur l'Orateur...

**Des voix:** Le vote.

**M. Morton:** Ce n'est pas sans intérêt que je participe au débat, monsieur l'Orateur, surtout après avoir entendu les observations de l'honorable préopinant. Il se rendra peut-être compte des sentiments qu'ont éprouvés certains membres de notre groupe, surtout surtout ceux qui ne sont qu'amateurs à ce jeu, en constatant comme les membres de l'opposition ont mis du temps à souscrire à la partie du programme législatif que le gouvernement a présentée jusqu'ici. En toute sincérité, ils ne peuvent nous critiquer si nous continuons de nous réserver le droit de présenter le programme législatif ouvrier de notre choix qui s'appliquera à toute la scène nationale au lieu de nous contenter de le présenter par bribes comme le préconise un groupe en particulier.

Je souscris au principe des salaires minimums prévu dans le bill et je ne crois pas que beaucoup de députés s'y opposent. Je ne pense pas que le bill atteigne un bien grand nombre de gens; j'ignore quels groupes il atteindra et quels effets il pourrait avoir sur les prix des biens et services produits par eux. De toute façon, nous ne pouvons en repousser le principe car nous croyons qu'une mesure de ce genre protégerait un groupe de personnes oubliées jusqu'ici, qui n'ont pas bénéficié de la protection des syndicats ou encore d'une demande de la main-d'œuvre qui leur aurait assuré un salaire leur permettant de vivre. Pour cette raison, il est bon d'établir un salaire minimum, même si le montant proposé ne leur assurait pas un salaire entièrement satisfaisant, ce serait peut-être mieux que ce qu'ils peuvent toucher à l'heure actuelle. J'espère qu'il n'y a pas trop de gens dans ce groupe qui n'atteignent pas le salaire minimum. De toute façon, il servirait d'exemple à ceux qui ne reçoivent pas ce salaire.

Je me réserve cependant le droit, monsieur l'Orateur, de critiquer certains aspects particuliers de la mesure. Je me demande, entre autres choses, si les dispositions de l'article 4 (1) voulant que le salaire minimum d'un dollar s'applique d'un bout à l'autre du pays ne sont pas trop rigides. Ce n'est peut-être pas juste car dans certains centres industriels, à Toronto et à Montréal, par

exemple, le tarif horaire d'un dollar pourrait ne pas suffire. On devrait peut-être aussi prévoir des variations d'une région à l'autre en raison du coût de la vie.

J'ai aussi quelque chose à dire au sujet des articles 5 et 6 qui, à ce que je vois, ont pour objet de garantir à l'employé que l'employeur force a utiliser ses propres outils que son salaire minimum n'en sera pas annulé. Je me demande toutefois si la portée de ces dispositions outrepasse le but envisagé. Vise-t-on, par exemple, à ce qu'un employeur paie les outils et l'équipement normaux d'un employé? Je ne le pense pas. A mon avis, l'intention était de couvrir les dépenses visant les outils, l'équipement et les vêtements spéciaux, mais le texte donne l'impression qu'un employeur pourrait être tenu de payer tous les outils d'un artisan. Peut-être cela n'a-t-il guère d'importance car, règle générale, la plupart des artisans ont leurs propres outils et touchent bien plus que le montant prévu comme salaire minimum, mais je m'inquiète de savoir si cela ajouterait aux dépenses des employeurs qui versent déjà des salaires élevés aux artisans spécialisés qui fournissent leurs outils.

Une autre question porte sur la mise en vigueur. Beaucoup de dispositions visent l'application de la mesure projetée. La nature humaine semble exiger des policiers pour assurer l'application des principles louables qu'on énonce. Au sujet de l'article 14, je propose une date limite qui pourrait être une année à compter de l'infraction ou de la découverte de l'infraction. Je n'ai pas de vœu à formuler dans un sens ou dans un autre, mais une disposition prescrit que les dossiers doivent être gardés pendant deux ans, mais le délit éventuel qui serait commis au delà de cette période ne pourrait entraîner de sanction.

Ce sont là les quelques observations que j'avais à faire sur le projet de loi lui-même. Si, ainsi que je le disais au début de mon discours, certains d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre prennent un peu plus de temps qu'on ne s'y attendait à donner leur assentiment, c'est parce que nous avons trop bien appris les méthodes des députés qui siègent en face de nous.

*(Texte)*

**M. Auguste Maltais (Charlevoix):** Monsieur le président, puisqu'il semble clair que le parti conservateur a l'intention de prolonger le débat jusqu'à la fin de la journée afin d'éviter la mise aux voix, je me crois justifié de saisir l'occasion pour manifester mon appréciation à l'égard de la mesure actuellement à l'étude. Je serai très bref et me bornerai à signaler les raisons pour lesquelles je l'appuie.

[M. Morton.]

D'abord, le travail le moins rémunéré se trouve chez les travailleurs les moins bien organisés. Les employés qui touchent des salaires élevés, dans la plupart des cas, font partie d'organisations ouvrières très fortes, de sorte que ce projet de loi, visant l'établissement d'un salaire minimum, viendrait en aide aux travailleurs les moins bien organisés du pays.

La deuxième raison qui me motive à appuyer la mesure est que cette "loi établissant un salaire minimum" tendrait à créer une norme plus régulière partout au pays.

Nous avons l'expérience de lois, que la Chambre a adoptées, établissant des prix minimums relativement à certaines denrées, et je ne crois pas que l'établissement de prix minimums pour certains produits agricoles ait été néfaste nulle part au pays.

Le fait d'avoir un salaire minimum de $1 l'heure tendrait, à mon avis, à rectifier certaines situations qui existent dans quelques parties du pays.

Voilà, monsieur le président, les quelques observations que je tenais à faire relativement à cette mesure, puisque nous n'aurons pas l'occasion de voter, étant donné que les députés ministériels ont l'intention de parler jusqu'à la fin du temps réservé aux mesures de ce genre. Je désire toutefois souligner que je suis certainement en faveur de cette loi.

*(Traduction)*

**M. R. C. Coates (Cumberland):** Monsieur l'Orateur, on trouve en Nouvelle-Écosse les meilleurs ouvriers. Nombreux sont les exemples de leur compétence. Cette compétence n'a probablement jamais été mieux illustrée que durant la dernière Grande Guerre, lorsqu'une région alors non industrialisée a accueilli les industries de guerre et fourni la main-d'œuvre. Et la main-d'œuvre a accompli à cette époque une tâche aussi magnifique que celle de toute autre partie du Canada.

La compétence et la qualité de la main-d'œuvre néo-écossaise ont été illustrées encore de belle façon l'an dernier, à Springhill, durant la catastrophe qui a frappé la mine de cet endroit et au cours du sauvetage des survivants de cette catastrophe. A mon avis, le présent projet de loi aiderait beaucoup à assurer à l'ouvrier de la Nouvelle-Écosse la seule chose qu'il reste encore à lui assurer, savoir un taux de salaire analogue à celui des autres parties du Canada. Point n'est besoin que je donne des exemples d'injustice. L'honorable député d'Inverness-Richmond (M. MacEachen) a établi sans l'ombre d'un doute qu'il en existe et ces injustices ne sont pas particulières à sa seule circonscription.

Les deux articles 5 et 6 sont des pas dans la bonne voie. En fait, il est malheureux que, dans certains cas, des ouvriers soient contraints de payer des taux de pension et de logement disproportionnés à leurs salaires. En outre, la main-d'œuvre, en Nouvelle-Écosse, est plus âgée que celle de certaines parties du Canada, par suite de l'exode des jeunes vers les régions plus attrayantes. Le vieil ouvrier n'a pas le pouvoir de négociation du jeune homme et, à mon avis, le présent bill favorisera son pouvoir de négociation. Je pense que ce bill est un hommage à l'homme oublié: le manœuvre.

**M. R. D. Thrasher (Essex-Sud):** Monsieur l'Orateur, à l'occasion de mon premier discours à la Chambre, j'aimerais vous féliciter d'avoir été désigné au poste très élevé que vous occupez et j'aimerais aussi adresser mes félicitations à votre suppléant. Au début de la session, j'ai pensé que si je vous félicitais en ce moment-ci, c'eût été, selon mes souhaits, les derniers jours de la session. Cependant, au point où en sont maintenant les choses, il semble que nous puissions continuer jusqu'à Noël et peut-être entamer la nouvelle année.

Comme je viens de la circonscription d'Essex-Sud, qui comprend la région de Windsor, je ne voudrais pas manquer l'occasion de parler du bill et de féliciter l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) de l'avoir soumis à la Chambre.

Étant donné l'heure, il ne semble pas que le bill soit adopté ce soir, mais je pense que ceux d'entre nous qui habitent la région de Windsor appuieront de tout cœur le principe dont il s'inspire. Nous aimons avoir le sentiment que Windsor est le berceau de nos syndicats ouvriers actuels. Comme d'autres députés, j'estime qu'une mesure de ce genre s'impose. Elle assure un salaire minimum tout comme la loi sur le soutien des prix agricoles assure des prix minimums aux denrées agricoles.

J'aimerais croire, monsieur l'Orateur, que cette mesure législative pût être présentée par le gouvernement actuel. Je ne voudrais pas que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, dont j'admire au plus haut point l'ardeur au travail, pût s'arroger le mérite de cette mesure, évidemment; mais je me rappelle très bien l'époque où j'étais un tout jeune homme, notamment l'époque conservatrice des années 1930 à 1935, où nous avons eu une mesure législative du même genre. Les honorables députés qui constituent actuellement l'opposition officielle l'ont fait déclarer *ultra vires*.

Je ne suis pas sûr d'être en parfait accord avec tout ce que renferme le bill. J'aimerais pouvoir en entendre plus long sur la question du salaire minimum de $1. Je ne sais pas si ce montant est vraiment convenable. Les articles 5 et 6, qui fixent le repas à 40c. et le coucher à 50c. par jour, m'inquiètent quelque peu. Je ne suis pas certain que ces montants soient vraiment suffisants. Je me demande également si de telles dispositions devraient figurer dans le bill. La main-d'œuvre devrait certainement avoir une garantie quelconque à l'égard des gratifications qu'un employeur peut offrir; mais si ces gratifications étaient fixées ou prévues sur un plan trop élevé, il pourait arriver qu'un employeur paie un salaire et exige quelque chose de l'ouvrier pour ces gratifications et par conséquent y mette fin. C'est pour cette raison probablement qu'une autre méthode devrait être conçue, qui serait propre à assurer à la main-d'œuvre la protection dont elle a besoin dans ce cas en particulier.

Je dirai pour conclure que j'appuie le principe de ce bill.

**M. John Pallett (Peel):** Monsieur l'Orateur, si je prends la parole au sujet de ce projet de loi, c'est que je viens d'une circonscription qui s'est rendue fameuse par son agriculture et qui maintenant s'industrialise de plus en plus tous les jours. Je comprends donc facilement tous les arguments évoqués aujourd'hui, tant du point de vue des agriculteurs que du point de vue de l'industrie. Cependant, je ne comprends pas que, de l'autre côté de la Chambre, on soutienne que, nous tâchons de noyer le bill sous un flot de paroles. Nous estimons qu'il est bon de le discuter et c'est, en somme, notre devoir de parlementaires. C'est notre devoir de parlementaires,—l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) le sait très bien,—de l'examiner et il est tout à fait inconvenant, à mon avis, que les députés qui siègent en face de nous donnent à entendre que nous n'avons pas le droit de prendre la parole sur ce projet de loi.

Quant aux manœuvres dilatoires, n'oublions pas que, depuis le début de la session, la période des questions dure tous les jours au moins une heure et souvent une heure et trois quarts, employant le temps précieux de la Chambre. A mon avis, la plupart des questions ont été posées mal à propos à cette période-là. Que les députés qui siègent en face de nous ne viennent donc pas dire que, de notre côté, en parlant comme nous le devons, nous n'exerçons peut-être pas ici le rôle que nous devrions y exercer.

**M. Hahn:** Nous ne débattons pas le bill. Nous collaborons. Nous voulons que le bill soit adopté.

**M. Pallett:** Les députés du Crédit social ont montré au cours de la dernière session quel respect ils avaient pour la tradition parlementaire.

**M. Hahn:** Il est certain, en tout cas, que nous n'essayons pas d'adopter des lois en une seule journée, qu'il s'agisse d'assurance-chômage ou de quoi que ce soit, pas plus que nous ne cherchons à faire adopter des crédits de quatre milliards en vingt jours.

**M. Pallett:** L'honorable député qui a présenté le bill appartient à un parti qui jouit de la confiance de la population d'une province. Il serait assez intéressant de consigner au compte rendu certains renseignements sur les mesures adoptées par cette province en ce qui concerne le salaire minimum. Si je ne m'abuse, la Saskatchewan a édicté deux ordonnances générales dont l'une s'applique à tous les établissements que ne visent pas d'autres règlements dans les grandes villes et les quinze autres agglomérations plus importantes, l'autre s'appliquant à ces établissements dans le reste de la province. Ces ordonnances fixent des taux de $30 et de $29 par semaine respectivement pour les travailleurs adultes à temps continu et des taux plus bas pour les travailleurs âgés de moins de 18 ans.

On compte en outre neuf ordonnances spéciales visant des groupes particuliers de travailleurs. Voici la portée de ces ordonnances spéciales et les taux prévus pour des travailleurs expérimentés à temps continu: hôtels et restaurants dans les villes et les quinze agglomérations les plus importantes: $30 par semaine; hôtels et restaurants dans le reste de la province: $29 par semaine. Pour les maisons d'enseignement, les hôpitaux et les maisons de convalescence dans les villes et les 15 plus grandes localités le taux est de $30 par semaine. Pour les maisons d'enseignement, les hôpitaux et les maisons de convalescence dans le reste de la province, le taux est de $29 par semaine. Les concierges et surveillants des immeubles résidentiels ont un taux minimum de $40 par semaine. Pour les chauffeurs de camions, le taux est de 85c. l'heure ou 3c. par mille, le chiffre valable étant le plus élevé. Dans l'industrie de l'exploitation forestière, le taux est de 70c. l'heure. Pour les lieux de divertissement il est de $30 par semaine et pour le forage des puits de pétrole il est de 70c. l'heure.

Il me semble monsieur l'Orateur, que puisque le gouvernement formé par le parti auquel appartient l'honorable député qui présente le bill reconnaît dans une seule province qu'il ne peut pas promulguer un taux horaire universel, nous devrions nous aussi reconnaître qu'il n'est pas facile de tenter d'établir d'un bout à l'autre d'un pays si grand un taux particulier s'appliquant à toutes les classes de travailleurs. Il faut reconnaître que dans certaines régions du pays les notes de chauffage sont plus élevées. Dans d'autres régions, ce sont les frais de transport qui sont plus élevés. Dans d'autres, ce sont les loyers. Il faut tenir compte de tous ces facteurs.

Je pense que mon ami aurait pu améliorer le bill en s'inspirant du plan adopté dans ma propre province d'Ontario, comme en fait foi la loi sur les salaires minimums, plan que je mentionne avec une certaine fierté. Je pense à l'institution d'une commission autorisée à procéder à des auditions dans certaines régions, à négocier et à définir les salaires minimums pour ces secteurs. Je lirai, pour la gouverne de l'honorable député, l'article 2 de la loi. Voici ce qu'il dit:

La Commission peut prendre des dispositions pour convoquer une conférence des employeurs et employés ou de leurs représentants dans tout commerce, métier, travail, entreprise ou occupation, afin d'obtenir des renseignements sur le taux courant des salaires et des conditions d'emploi, et elle peut accepter les recommandations de la conférence en ce qui concerne tout problème que peut régler un ordre de la commission.

Et voici l'article 3 de la mesure en question:

La Commission peut établir un taux minimum de salaire pour tous les employés et, d'une façon générale, appliquer toute disposition concernant les conditions d'emploi qui seraient jugées nécessaires pour l'amélioration du bien-être physique, moral et intellectuel des employés, et sans limiter la nature générale de ce qui précède, la Commission peut rédiger des ordres et, par ces ordres.

*a*) Désigner ou définir tout commerce, métier, travail ou entreprise, ou toute partie des précédents, à laquelle l'ordre est applicable;

*b*) Désigner ou définir la ou les zones situées à l'intérieur de l'Ontario auxquelles s'applique toute ordonnance ou partie de toute ordonnance;

*c*) Classer les employés et prévoir séparément une ou plusieurs catégories à l'égard de toutes les questions où la Commission a compétence;

*d*) Prévoir un salaire minimum à l'égard de la semaine de travail adoptée par un employeur ou à l'égard d'une période de travail quelconque que pourra déterminer la Commission;

*e*) Établir le nombre d'heures maximums de travail normalement prévues pour chaque employeur en ce qui concerne tout salaire minimum prévu.

*f*) Établir un salaire horaire minimum pour les heures supplémentaires;

*g*) Établir un salaire horaire minimum pour les employés travaillant régulièrement moins de 40 heures par semaine;

*h*) Définir chaque terme utilisé dans les ordonnances;

*i*) Établir une méthode spéciale de paiement pour toutes les catégories d'employés;

*j*) Spécifier quand et à quelles conditions des déductions peuvent être faites du salaire minimum fixé pour le temps perdu par les employés par suite de maladie, vacances, absence du travail ou pour toute autre raison et aussi pour privilèges spéciaux ou casuel résultant de la nature du travail accompli.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permet-il une question?

**M. Pallett:** Oui.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puisque l'honorable député parle avec tant d'éloges de la loi sur le salaire minimum de l'Ontario, nous dira-t-il quel est le salaire minimum le plus élevé fixé par la loi?

**M. Pallett:** L'honorable député sait très bien comment répondre lui-même à cette question. Je n'ai pas ce renseignement sous les yeux. Ce que je voulais souligner...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député ne le sait-il pas?

**M. Pallett:** Voici ce que je voulais souligner.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Cela prouve que ce genre de mesure législative n'a pas l'effet que le député lui prête.

**M. Pallett:** Le dispositif établi tant dans la province de Saskatchewan, où le parti de mon honorable ami est au pouvoir, que dans la province de l'Ontario, vise à tenir compte de conditions que l'on peut rencontrer dans diverses catégories d'emploi et permettrait de traiter équitablement les différentes catégories d'employés. Si on poussait l'argument de mon ami jusqu'à ses dernières conclusions, il dirait à tout travailleur, quelle que soit sa compétence, qu'il soit spécialisé ou non, qu'il ait ou non des années d'expérience, qu'il doit travailler pour exactement le même salaire. Je suis sûr que ce principe ne pourrait nullement être admis dans aucune négociation ouvrière dans notre pays. Il me semble qu'au Parlement nous ne devrions pas un seul instant essayer d'admettre un principe qui ne serait pas accepté dans les négociations ouvrières de notre pays.

Un salaire minimum établi à un trop bas niveau aurait de très mauvaises répercussions sur la classe ouvrière. Si le minimum est établi trop bas, il fera baisser la rémunération que les employés touchent, et cette généralisation irait à l'encontre du but même que mon honorable ami cherche sincèrement, je crois, à atteindre, mais qu'il n'a peut-être pas réussi à énoncer dans le projet de loi aussi clairement et aussi brièvement qu'il aurait pu le faire. De fait, il le reconnaît lui-même, je crois, puisque l'avant dernier article du bill, l'article 18, stipule:

> Le gouverneur en conseil peut édicter tels règlements, non incompatibles avec la présente loi, qu'exige l'application des dispositions de cette dernière selon leur intention véritable.

En prenant connaissance, dans une loi, d'un article comme celui-là, on se rend compte que celui qui a rédigé la loi n'était pas très sûr de sa portée, puisqu'il s'en remet au gouverneur en conseil pour la rédaction des règlements nécessaires. C'est l'impression que donne un texte comme celui-là, monsieur l'Orateur.

**M. Barnett:** L'honorable député me permet-il une question? Peut-il me nommer un autre projet de loi analogue de quelque façon à celui-ci qui ne renferme pas de dispositions prévoyant la rédaction de règlements par le gouverneur en conseil?

**M. Pallett:** Vous avez évidemment entendu, mais vous n'avez pas saisi.

**Une voix:** Cela n'a rien d'étrange.

**M. Pallett:** Quand j'ai dit cela, monsieur l'Orateur, je m'adressais au député par votre entremise. Voici ce qu'on lit dans le bill:

> ...édicter tels règlements, non incompatibles avec la présente loi, qu'exige l'application des dispositions de cette dernière...

Si l'article s'en était tenu à cela, très bien; mais il est dit ensuite "selon leur intention véritable". C'est à cause de ces mots-là que j'ai dit que celui qui a rédigé le projet de loi ne savait pas exactement ce qu'il signifiait et que, par conséquent, il laissait au gouverneur en conseil le soin de l'interpréter au moyen d'un décret du conseil.

Je crois qu'une proposition a été formulée par l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue), qui a éprouvé beaucoup de plaisir à se tordre la langue en prononçant les mots "tory", "conservateur", et ainsi de suite. Peu m'importe d'être candidat tory, conservateur ou conservateur-progressiste...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Choisissez.

**M. Pallett:** Toutes ces épithètes veulent dire la même chose. Toutes se rapportent au Canada; le mémoire dont a parlé l'honorable député reconnaît que notre parti s'intéresse à la classe ouvrière. J'engage l'honorable député à lire le premier alinéa de ce mémoire, lequel est ainsi conçu:

> Monsieur le premier ministre et messieurs les membres du cabinet:
>
> C'est la première réunion officielle entre le le nouveau gouvernement et notre congrès qui est de peu son aîné. Mais de telles réunions sont conformes à la tradition du mouvement ouvrier canadien. Il y en a même depuis si longtemps que l'on pourrait presque dire qu'elle sont devenues une partie de la constitution non écrite du Canada. C'est le 18 mai 1891 que le comité exécutif du congrès des métiers et du travail du Canada, successeur du congrès canadien du travail de 1883, et prédécesseur du Congrès du travail du Canada de 1956 "s'est présenté devant le très honorable sir John A. Macdonald et les membres de son gouvernement... pour leur soumettre les diverses questions intéressant notre organisme."

L'honorable député me permettra de lui dire que notre parti s'intéresse aux questions du travail depuis bien plus longtemps que le sien.

**M. Argue:** Mais votre intérêt ne s'est pas continué.

**M. Barnett:** La déclaration dont l'honorable député vient de donner lecture n'indique-t-elle pas que les ouvriers s'intéressent au gouvernement? N'est-ce pas là le cas plutôt que le contraire, comme voudrait le faire croire l'honorable député?

**M. Pallett:** Je puis dire, monsieur l'Orateur, que cet intérêt s'est maintenu sans faiblir depuis 1891 jusqu'à nos jours. L'honorable député me permettra de lui dire que l'actuel ministre du Travail (M. Starr) passera à l'histoire comme l'un des plus grands ministres du Travail que notre pays ait jamais possédé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il passera, certes, comme tous les autres torys. L'honorable député me permettrait-il de lui poser une seule autre question? Si le gouvernement qu'il appuie nous saisissait d'un bill prévoyant un salaire minimum pour les travailleurs ressortissant à la juridiction fédérale, l'appuierait-il?

**M. Pallett:** Monsieur l'Orateur, il s'agit-là d'une question hypothétique. Je puis lui dire très franchement que si le gouvernement allait présenter un bill conçu exactement selon ses principes, sans tenir compte des éléments variables selon les régions de notre pays, j'hésiterais fort à l'appuyer. Par votre intermédiaire, je lui exposerai une très bonne raison qui m'empêche d'appuyer le bill tel qu'il est actuellement conçu: c'est qu'il néglige complètement d'y inclure les militaires. Ils forment l'un des groupes d'employés les plus nombreux de l'État. Et pourtant, le bill n'en parle même pas.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. L'honorable député sait qu'à titre de simple député je ne pouvais présenter de bill qui eût entraîné des dépenses directes en faveur des fonctionnaires ou des militaires. C'est la raison, l'honorable député le sait sans doute, pour laquelle il n'est question dans la mesure d'aucune personne touchant un salaire ou traitement directement du gouvernement, mais c'est plutôt une mesure d'application générale.

**M. Gauthier (Portneuf):** Il l'ignorait.

**M. Pallett:** Avec cette explication supplémentaire de l'honorable député, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire que je suis stupéfait, vu son long séjour à la Chambre, de son inaptitude à rédiger un bill. Si c'est ce qu'il voulait dire, ce n'est pas ce que signifie le libellé, lequel n'a pas le sens que lui prête l'honorable député. Si le bill était présenté sous cette forme et dans cette intention, je sais qu'il ne serait pas l'œuvre du député.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député semble incapable de lire.

**M. Pallett:** Il peut lire en bien des langues, monsieur l'Orateur. Il y a une autre question que j'aimerais soulever.

**Des voix:** Le vote.

**M. Pallett:** Je le fais avec votre indulgence, monsieur l'Orateur. Étant donné qu'on a parlé du mémoire que le Congrès du travail du Canada a soumis au gouvernement, je pense que c'est un élément du débat.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le timbre annonçant qu'il reste cinq minutes a sonné.

**M. Pallett:** J'aimerais soulever un autre point. C'est une question qui intéresse ma circonscription et je vais en parler, vu qu'on a cité ce mémoire au cours du débat. Il s'agit d'un vœu du Congrès du travail du Canada:

> La deuxième question a trait à la politique ministérielle. Aux termes de l'article 54 de la loi, l'ex-gouvernement a jugé bon, il y a neuf ans, de soustraire la *Canadian Arsenals Limited* à l'application de la loi. Le Congrès et les employés intéressés ont maintes fois demandé que cette décision soit annulée, afin que les employés de la *Canadian Arsenals Limited* jouissent des mêmes droits que les employés du National-Canadien, de Radio-Canada, de l'*Atomic Energy of Canada Limited* et d'autres sociétés de la Couronne. Le Congrès ne trouve aucune justification dans le traitement d'exception qui est fait aux employés de la *Canadian Arsenals Limited* et il espère que le gouvernement y mettra fin immédiatement.

Je signalerai à la Chambre que les employés de catégorie analogue aux États-Unis ont le droit aux négociations collectives. Il y eut un temps où le gouvernement du jour a peut-être eu quelque motif justifié de ne pas inclure ce groupe d'employés dans l'article pertinent de la mesure. J'espère qu'on prendra, dans un avenir pas trop lointain, des dispositions pour lui conférer ce droit. S'il en est jamais ainsi, le député devra admettre que le terme "progressiste" est revenu qualifier le terme "conservateur" et que nous avançons toujours dans le même sens que par le passé. Ceci étant dit, monsieur l'Orateur...

**M. Murphy (Westmorland):** Dites-le encore; il ne reste que deux minutes.

**M. Pallett:** L'honorable député qui vient juste d'interrompre...

**M. Murphy (Westmorland):** Répétez encore une fois le premier alinéa.

**M. Pallett:** ...a certainement eu l'occasion de participer à ce débat dans le passé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le drapeau est élevé: il reste encore une minute. Vous avez le temps de botter.

**Une voix:** Le quart-arrière là-bas n'a pas pu porter le ballon.

**M. Pallett:** Dès que ce bavardage aura cessé, monsieur l'Orateur, je serai heureux de poursuivre. La présentation d'un projet de loi portant sur un seul aspect de la législation ouvrière ne constitue pas l'énoncé d'une politique ouvrière. Le mémoire du Congrès du Travail du Canada admet que tous les aspects de notre économie, interne ou externe, intéressent le monde ouvrier au plus haut point. De même, les députés doivent admettre que nous ne devons pas nous intéresser à un unique aspect de la législation ouvrière. Si nous tentons d'adopter de simples projets de loi portant chacun sur un seul et unique aspect, nous ressemblerons à des gens qui tentent de construire une maison sans dessin ni devis. Tout le monde sait quelle confusion pourrait en résulter. Il faut examiner tous les aspects particuliers intéressant un groupe important de la population.

**M. Murphy (Westmorland):** N'hésitez pas à lancer la rondelle.

**M. Pallett:** J'ai été souvent sur la glace alors qu'il ne restait plus que 30 secondes. Je suis donc habitué. Puis-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

**Des voix:** Aux voix!

**Des voix:** Dix heures!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Les amis Torys des travailleurs ont réussi de nouveau.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Green:** Demain, nous parlerons des crédits du ministère des Affaires des anciens combattants, puis de ceux des ministères de la Justice et du Revenu national.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### DÉCRETS DU CONSEIL, JUIN-OCTOBRE 1957

*Question n° 187*—**M. Hansell:**

Quel a été le nombre de décrets du conseil rendu au cours des mois de juin, juillet, août, septembre et octobre 1957?

*Réponse du* **très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):**

Décrets du gouverneur en conseil rendus en 1957:

| Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre |
|---|---|---|---|---|
| 365 | 235 | 319 | 222 | 312 |
| | | dont | | |
| 208 | 105 | 165 | 103 | 169 |

délibérations du Conseil du Trésor approuvées par le gouverneur en conseil

### IMPÔT SUR LE REVENU PERÇU EN 1956-1957

*Question n° 230*—**M. Christian:**

1. Du 1er janvier au 31 octobre 1956, quelles sommes a-t-on perçues sous le régime de la loi de l'impôt sur le revenu?
2. Du 1er janvier au 31 octobre 1957, quelles sommes a-t-on perçues sous le régime de la loi de l'impôt sur le revenu?

*Réponse de* **l'hon. G. C. Nowlan (ministre du Revenu national):**

1. Du 1er janvier 1956 au 31 octobre 1956, les sommes nettes perçues sous le régime de la loi de l'impôt sur le revenu ont atteint un total de $2,379,023,955.81.

2. Du 1er janvier 1957 au 31 octobre 1957, les sommes nettes perçues sous l'empire de la loi de l'impôt sur le revenu ont atteint un total de $2,625,928,673.90.

### PENSIONS DES ANCIENS COMBATTANTS

*Question n° 243*—**M. Hansell:**

1. Combien d'anciens combattants reçoivent une pension d'invalidité sous le régime de la loi sur les pensions?
2. Quel en est le nombre dans chaque catégorie d'invalidité exprimée en pourcentage?
3. Quel est le montant global déboursé annuellement en vertu de la loi?

*Réponse de* **l'hon. A. J. Brooks (ministre des Affaires des anciens combattants):**

Au 30 septembre 1957

1. 158,881.

2.

| Pourcentage | Première guerre mondiale | Seconde guerre mondiale | Les deux guerres |
|---|---|---|---|
| 100 | 3,686 | 3,484 | 7,170 |
| 95 | 109 | 70 | 179 |
| 90 | 529 | 377 | 906 |
| 85 | 401 | 264 | 665 |
| 80 | 4,449 | 1,445 | 5,894 |
| 75 | 335 | 543 | 878 |
| 70 | 772 | 1,486 | 2,258 |
| 65 | 201 | 402 | 603 |
| 60 | 1,331 | 2,694 | 4,025 |
| 55 | 244 | 639 | 883 |
| 50 | 2,618 | 6,341 | 8,959 |
| 45 | 145 | 189 | 334 |
| 40 | 2,554 | 4,245 | 6,799 |
| 35 | 1,290 | 1,771 | 3,061 |
| 30 | 3,440 | 5,903 | 9,343 |
| 25 | 3,284 | 4,728 | 8,012 |
| 20 | 6,022 | 12,108 | 18,130 |
| 15 | 5,267 | 9,731 | 14,998 |
| 10 | 10,571 | 27,472 | 38,043 |
| 5 | 5,695 | 15,956 | 21,651 |
| Total | 52,943 | 99,848 | *152,791 |

*L'écart de 6,090 entre le total indiqué et celui qui est donné à la partie 1 représente un certain nombre de groupes spéciaux peu nombreux (pensions accordées à l'armée régulière et à la force spéciale, pensions diverses, etc.) à l'égard desquels les détails particuliers ne sont pas établis. Il faudrait revoir chaque fiche pour les obtenir.

3. Pensions d'invalidité ....$108,683,812.00
Pensions de personnes à charge ..... 39,355,228.00
Total .....$148,039,040.00

## APPENDICE

### COMMENTAIRES PROVISOIRES À PROPOS DU RAPPORT SUR LA LOI DE LA MER

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments au Secrétaire-général des Nations Unies et à l'honneur de se reporter à la note nº LE 130(3)-9-2, datée du 25 mars 1957, du directeur de la Division de la codification, demandant au gouvernement canadien de faire part des commentaires provisoires qu'il aurait à exposer à propos du rapport définitif de la Commission du droit international sur la loi de la mer et les affaires connexes.

De l'avis du gouvernement canadien, l'intérêt de plus en plus grand que les États manifestent à l'égard de l'exploitation des ressources de la mer et la nécessité qui en découle de conserver et de réglementer ces ressources, de même que la nécessité de sauvegarder le principe de la liberté des mers exige un nouvel examen de la loi actuelle de la mer et des accords ultérieurs à l'égard des règles généralement acceptées, qu'il s'agisse de la confirmation ou du remaniement des règles existantes ou de règles entièrement nouvelles. En conséquence, le gouvernement du Canada approuve la convocation d'une Conférence internationale en vue de l'étude de la loi de la mer et se propose d'être représenté à cette conférence, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a informé le Secrétaire général le 17 avril 1957. Pour ce qui est du Rapport de la Commission du droit international sur la loi de la mer, voici qu'elles sont les vues du gouvernement canadien à l'égard de *quelques-unes* des propositions de la Commission:

*a) Largeur des eaux territoriales et de la zone contiguë*

Les propositions pertinentes de la Commission du droit international sont les suivantes:

*"Article 3:*

1. La Commission reconnaît que la coutume internationale n'est pas uniforme à l'égard de la délimitation des eaux territoriales.

2. La Commission estime que le droit international ne permet pas l'extension des eaux territoriales au-delà de douze milles.

3. La Commission, sans prendre de décision quant à la largeur des eaux territoriales jusqu'à cette limite, constate, d'une part, que plusieurs États ont fixé une largeur de plus de trois milles et, d'autre part, que beaucoup d'États ne reconnaissent pas cette largeur quand celle de leurs propres eaux territoriales est moindre.

4. La Commission estime que la largeur des eaux territoriales devrait être déterminée par conférence internationale."

*"Article 66:*

1. Dans une zone de la haute mer contiguë à ses eaux territoriales, l'État littoral peut exercer la réglementation nécessaire pour:

*a*) Prévenir les infractions à ses coutumes et à ses règlements fiscaux ou sanitaires à l'intérieur de son territoire ou de ses eaux territoriales;

*b*) Punir les infractions auxdits règlements, commises à l'intérieur de son territoire ou de ses eaux territoriales.

2. La zone contiguë ne peut pas s'étendre au-delà de douze milles à partir de la ligne de base d'où est mesurée la largeur des eaux territoriales."

Le Gouvernement canadien estime que tout nouveau règlement doit répondre aux besoins essentiels des États littoraux. La limite de trois milles n'est pas invariablement suffisante. Elle ne suffit pas pour faire observer les coutumes et les règlements fiscaux et sanitaires. Elle est également insuffisante pour la protection et la réglementation des pêches. Dans l'article 66 (cité plus haut), la Commisison a reconnu la nécessité d'une autorité plus étendue à l'égard de l'application des coutumes et des règlements fiscaux et sanitaires. Le gouvernement canadien estime qu'il est tout aussi important que les règles du droit international comportent des dispositions suffisantes pour la réglementation et le contrôle des pêches au large du littoral de n'importe quel État. Une façon d'y arriver serait d'accepter, pour application générale, la largeur de douze milles pour les eaux territoriales. Cela permettrait le contrôle absolu et la réglementation à l'égard des pêches, des coutumes et des règlements fiscaux et sanitaires et éviterait la nécessité de dispositions analogues à celles de l'article 66. Il est reconnu, cependant, que si la largeur des eaux territoriales était uniformément prolongés jusqu'à douze milles, cela pourrait avoir des conséquences importantes à l'égard de la liberté de la navigation maritime et aérienne. Au lieu, par conséquent, d'adopter la limite générale de douze milles pour les eaux territoriales, on pourrait recourir à une autre solution qui n'empiéterait pas sur les droits

de navigation maritime ou aérienne, en acceptant une zone contiguë de douze milles, comme l'a proposé la Commission, avec cette modification, toutefois, qu'à l'intérieur de cette zone l'État littoral aurait le droit exclusif de réglementation et de contrôle des pêches. Les droits sur les pêches conférés à l'égard de cette zone devraient, de l'avis du gouvernement canadien, être aussi absolus que ceux qu'on reconnaît à un État littoral à l'intérieur de ses eaux territoriales.

*b) Bases rectilignes*

*"Article 5:*

1. Si les circonstances exigent un régime spécial parce que la côte est très dentelée ou découpée, ou parce qu'il y a des îles dans le voisinage immédiat, on peut, en dressant la ligne de base, faire abstraction du niveau des eaux basses. Dans ces cas, on pourrait recourrir à la méthode des bases rectilignes reliant des points appropriés. Le tracé de ces lignes de base ne doit pas s'écarter sensiblement de la direction générale de la côte et les parties de mer qui se trouvent à l'intérieur des lignes doivent être assez étroitement liées à la partie continentale pour être assujéties au régime des eaux intérieures. On peut néanmoins tenir compte, au besoin, des intérêts économiques particuliers à une région, dont la réalité et l'importance sont clairement attestées par une longue coutume. Les lignes de base ne doivent pas être tirées à partir, ni en direction, des affleurements rocheux ni des hauts-fonds asséchés.

2. L'État littoral doit accorder toute la publicité nécessaire aux bases rectilignes qu'il a tracées.

3. Là où l'établissement d'une base rectiligne a pour conséquence d'inclure dans les eaux intérieures des régions qui jusque-là étaient considérés comme faisant partie des eaux territoriales ou de la haute mer, un droit de passage pacifique par ces eaux conformément à la définition de l'article 15, doit être reconnu par l'État littoral dans tous les cas où les eaux ont été normalement utilisées pour la circulation internationale."

Cette proposition est acceptable au gouvernement du Canada en ce qu'elle réflète la décision de la Cour internationale de justice dans la cause anglo-norvégienne sur les pêches. Le gouvernement du Canada convient que le recours aux bases rectilignes établies d'après les méthodes exposées par la Commission devrait être reconnu universellement comme un bon moyen d'établir la ligne de repère pour mesurer les eaux territoriales ou la zone contiguë, dans des cas d'espèce.

*c) Seuil continental*

*"Article 67:*

Aux fins des présents articles, l'expression "Seuil continental" désigne le lit de la mer ou le sous-sol des régions sous-marines adjacentes au littoral mais situées à l'extérieur de la zone des eaux territoriales, jusqu'à une profondeur de 200 mètres (environ 100 brasses) ou, au delà de cette limite, jusqu'à la profondeur où l'exploitation des ressources naturelles desdites régions est possible dans les eaux surjacentes."

Dans son rapport définitif sur la loi de la mer (document A3159 des Nations Unies, section III, alinéa 2, page 40) la Commission du Droit international déclarait qu'elle "acceptait l'idée que l'État littoral peut exercer son autorité et sa compétence sur le seuil continental, pourvu que ladite autorité et ladite compétence soient exercées uniquement en vue de l'exploitation de ses ressources..." La Commission était d'avis, cependant, que la limite juridique du seuil continental devrait être une limite fixe établie en fonction de la profondeur des eaux surjacentes, étant donné qu'une limite fixée en fonction du droit d'exploitation, comme le proposait le premier avant-projet de la Commission en 1951, "manquerait de la précision nécessaire et pourrait donner lieu à des différends et à de l'incertitude". La Commission a choisi la profondeur de 200 mètres comme limite du seuil continental parce qu'elle considère que c'est "généralement" à cette profondeur que le seuil continental prend fin au sens géologique et parce que la limite proposée suffirait à toutes fins pratiques pour le moment.

Tenant compte de la possibilité que l'exploitation du lit de la mer puisse se révéler techniquement possible à une profondeur de plus de 200 mètres, la Commission a proposé, à sa huitième session, que le seuil continental, au sens juridique, puisse être considéré comme s'étendant au-delà d'une profondeur de 200 mètres jusqu'aux régions plus profondes où les eaux surjacentes permettent l'exploitation des ressources du lit de la mer.

Cette disposition supplémentaire suscite de nouveau l'incertitude qui a amené la Commission à favoriser une limite fixe en fonction de la profondeur des eaux surjacentes dans la détermination de la limite juridique du seuil. On estime qu'il serait possible de pourvoir aux possibilités prévisibles d'exploitation à une plus grande profondeur que 200 mètres sans sacrifier l'élément de certitude concernant l'étendue des droits des États à l'égard de l'exploitation des ressources du lit de la mer. Il est entendu que dans 90 p. 100 des cas, exception faite des régions polaires, le bord du seuil continental est

clairement défini géographiquement. On propose donc que, dans ces cas, le bord du seuil serve lui-même de limite. Cependant, lorsque le bord du seuil est mal défini ou lorsqu'il n'existe pas de seuil au sens géographique, la limite pourrait être établie à une profondeur répondant aux perspectives prévisibles et pratiques d'exploitation.

Il convient d'ajouter que cette proposition pourrait également résoudre le problème spécial soulevé par la Commission du Droit international à l'égard des régions submergées, d'une profondeur de moins de 200 mètres, qui sont séparées du seuil principal par d'étroits chenaux. Bien que dans beaucoup de régions, à cause du petit nombre de sondages effectués, on ne puisse connaître exactement le nombre de ces régions submergées, on estime que si le bord du seuil était considéré comme la limite, l'immense majorité de ces "îles" seraient incluses dans le seuil, de sorte qu'aucun problème particulier ne se poserait.

*d) Pêche hauturière*

Le Gouvernement du Canada soumet les observations suivantes à propos des projets d'articles indiqués:

*"Article 51:*

Un État dont les ressortissants se livrent à la pêche dans toute région de la haute mer où les ressortissants d'autres États ne se livrent pas à cette même occupation doit au besoin adopter des mesures en vue de réglementer et régir les pêches dans cette région à des fins de conservation des ressources vivantes de la haute mer."

Il se peut que, dans une région en particulier, les ressortissants d'un État exploitent une ressource marine vivante en particulier et qu'en même temps les ressortissants d'un autre État exploitent une autre ressource. L'article, sous sa forme actuelle, ne semble pas tenir compte de cette possibilité. Il se rapporte à une région plutôt qu'à une ressource en particulier. Une déclaration plus explicite semblerait souhaitable.

*"Article 52:*

1. Si les ressortissants de deux ou plusieurs États se livrent à la pêche de la même espèce ou des mêmes espèces de poisson ou d'autres ressources marines dans une région de la haute mer, ces États doivent, à la demande de n'importe lequel d'entre eux, engager des négociations en vue de prescrire, par entente, les mesures nécessaires à la conservation de ces ressources.

2. Si les États intéressés ne peuvent en venir à une entente au cours d'une période raisonnable, l'une ou l'autre des parties peut recourir à la procédure mentionnée à l'article 57."

L'article, sous sa forme actuelle, pourrait être interprété comme s'appliquant uniquement aux cas où les ressortissants de deux ou de plusieurs États font la pêche sur la ou les mêmes espèces de poissons dans une région en particulier. Or, en certains cas, pour mettre en œuvre des mesures suffisantes de conservation, il serait opportun qu'on les applique à la même espèce de poisson, même si la pêche se fait dans des régions différentes. Il y aurait donc lieu de préciser ce point.

La norme proposée par la Commission (voir l'alinéa I de ses commentaires sur l'article 52) pour le recours à la procédure envisagée à cet article, c'est qu'un État "se livre régulièrement à la pêche". Aux termes de l'article 53, un régime existant ne s'applique pas à un nouveau venu à moins qu'il se livre à des opérations de pêche de grande envergure (voir l'alinéa 2 du commentaire de la Commission sur l'article 53). Il semblerait donc raisonnable que, sous le régime de l'article 52, un État ne soit autorisé à demander l'établissement d'un régime que s'il se livre à des opérations de pêche de grande envergure, sous réserve évidemment des articles 54, 55 et 56.

*"Article 53:*

1. Si, après l'adoption des mesures dont il est question aux articles 51 et 52, les ressortissants d'autres États se livrent à la pêche de la même espèce ou des mêmes espèces de poisson ou d'autres ressources marines, dans la même région, les mesures de conservation adoptées s'appliqueront à eux.

2. Si ces autres États n'acceptent pas les mesures ainsi adoptées et s'il est impossible d'en venir à une entente au cours d'une période raisonnable, l'une ou l'autre des parties intéressées peut avoir recours à la procédure envisagée à l'article 57. Sous réserve de l'alinéa 2 de l'article 58, les mesures adoptées demeureront exécutoires en attendant la décision arbitrale."

L'article, sous sa forme actuelle, ne rendrait les mesures de conservation adoptées en conformité des articles 51 et 52 applicables à d'autres États que pour la pêche des mêmes espèces de poisson dans la même région. Du point de vue de la conservation, cette disposition est insuffisante. Ce sont les espèces de poissons qui doivent être protégées, que ces poissons soient pêchés dans la même région ou non.

L'aliéna 2 du commentaire de la Commission à l'égard de cet article prescrit que les règlements ne devraient s'appliquer aux nouveaux venus que s'ils se livrent à la pêche

dans une mesure qui pourrait nuire sensiblement à l'espèce ou aux espèces en cause. Il serait préférable que cette disposition figure dans l'article, par l'addition, par exemple, après les mots "n'importe laquelle des parties intéressées" à l'alinéa 2 de l'article, des mots "se livrant à des opérations de pêche de grande envergure".

"*Article 56:*

1. Tout État qui, même si ses ressortissants ne se livrent pas à la pêche dans une région de la haute mer qui n'est pas adjacente à sa côte, est directement intéressé à la conservation des ressources vivantes de cette région, peut demander à l'État dont les ressortissants font la pêche de prendre les mesures nécessaires de conservation.

2. Si on ne peut en arriver à une entente au cours d'une période raisonnable, ledit État peut avoir recours à la procédure envisagée à l'article 57."

Bien que, dans certaines circonstances, un État qui ne se livre pas à la pêche dans une région non contiguë à son littoral puisse avoir raison de demander à un État qui se livre à la pêche de prendre certaines mesures de conservation, il convient de prendre garde que ladite demande ne s'étende pas à des mesures devant nécessairement être prises à l'intérieur des limites de l'État se livrant à la pêche. Cet article, par conséquent, devrait comporter certaines réserves indiquant que l'État qui se livre à la pêche n'est pas tenu de prendre des mesures à l'intérieur de son territoire.

Le Gouvernement du Canada est d'avis que les articles que la Commission a rédigés sur la pêche devraient être assujétis au "principe de l'abstention", qui a été étudié à la Conférence technique sur la conservation des ressources vivantes de la mer, qui a eu lieu à Rome en 1955 et dont il est question dans le rapport de la Conférence (page 7, alinéas 61 et 62), à savoir:

"61. Un cas particulier existe là où des pays, grâce à des recherches, à la règlementation de leurs propres pêcheurs et à d'autres activités, ont rétabli, amélioré ou maintenu des espèces de poisson, de sorte que leur productivité est maintenue et utilisée à des niveaux se rapprochant raisonnablement de leur productivité maximum possible, et là où le maintien de ce niveau de productivité dépend de ces recherches et de cette réglementation soutenues. Dans ces conditions, la participation d'autres États à l'exploitation de ces ressources, sans augmenter la somme des denrées alimentaires de l'humanité, menacera le succès du programme de conservation. Lorsqu'un ou plusieurs pays ont l'occasion d'améliorer ou de rétablir la productivité de ressources, et lorsque cette amélioration ou ce rétablissement par le ou les États qui en récoltent les fruits est nécessaire au maintien de la productivité des ressources, il importe de faciliter des dispositions à ces fins.

62. La Commission internationale des pêches du Pacifique-Nord fournit un moyen de régler le cas particulier mentionné ci-dessus. Il a été reconnu que les nouveaux venus dans ces pêches menaçaient le succès continu du programme de conservation. Dans ces circonstances, l'État ou les États qui ne participent pas à la pêche des espèces en cause ont convenu de s'abstenir de ces pêches lorsque la Commission détermine que ladite espèce satisfait raisonnablement aux conditions suivantes:

*a*) Les témoignages fondés sur les recherches scientifiques indiquent qu'une exploitation plus intense de l'espèce n'assurerait pas une augmentation appréciable du rendement;

*b*) L'exploitation de l'espèce est limitée ou autrement réglementée à des fins de conservation par chaque parti se livrant à son exploitation sur une grande échelle; et

*c*) Le stock fait l'objet d'une étude scientifique approfondie en vue de découvrir s'il est pleinement utilisé et quelles sont les conditions nécessaires au maintien d'une productivité maximum soutenue. La Convention prescrit que, quand ces conditions sont remplies, on conseillera aux États qui ne se sont pas livrés à une exploitation appréciable de l'espèce de s'abstenir de la pêcher tandis que les États qui se livrent à son exploitation sur une grande échelle continueront d'appliquer les mesures nécessaires de conservation. Dans l'intervalle, les États qui s'abstiennent pourront participer à la pêche d'autres espèces de poissons dans la même région."

Évidemment à l'étape où nous en sommes, toutes les observations ci-dessus sont provisoires. Si l'on n'a pas soumis d'observations à propos d'autres questions, cela ne veut pas dire que les autres avant-projets d'articles sont nécessairement acceptables, sous leur forme actuelle, pour le Gouvernement canadien. Ces observations sont formulées en vue de faciliter, entre les pays, les échanges de vues qui sont essentiels à la rédaction de dispositions acceptables sur la loi de la mer.

(Signature) J. W. Holmes

Ottawa,
le 10 septembre 1957.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 29 novembre 1957**

La séance est ouverte à onze heures.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE RETRAIT D'UNE MOTION DU "FEUILLETON"

**M. W. H. McMillan (Welland):** Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre l'autorisation de retirer l'avis de motion n° 8 du *Feuilleton*, ainsi conçu:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de favoriser, là où l'on n'a pas adopté de dispositions équitables à cet égard, la reconnaissance, dans un délai raisonnable, des droits dévolus aux employés en matière de pension, en refusant, en tout ou en partie, les demandes de déduction des frais découlant de la pension présentées par les employeurs pour les fins de l'impôt sur le revenu.

Je dois dire que j'aimerais traiter cette question lorsque nous en serons aux crédits pertinents ou lors d'une motion tendant à constituer la Chambre en comité des subsides. J'ai l'impression que nous n'arriverons pas, à cette session-ci, à l'avis de motion. Si cet avis restait au *Feuilleton*, on pourrait juger irrégulier de traiter cette question de la reconnaissance des droits en matière de pension, du fait de son inscription préalable au *Feuilleton*. Je demande donc à la Chambre de consentir unanimement au retrait de la motion.

**M. l'Orateur:** L'honorable député est-il autorisé à retirer sa motion?

**Des voix:** Soit!

(La motion est retirée.)

SÉANCE DU MATIN ET DU SAMEDI À PARTIR DU 4 DÉCEMBRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. W. Stuart (Charlotte):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au leader de la Chambre. Quand entend-il nous proposer de siéger le matin et le samedi, de façon qu'on ait désormais plus de temps à notre disposition pour parler des crédits du gouvernement et des mesures législatives supplémentaires?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, nous entendons inscrire aujourd'hui au *Feuilleton* une motion qui figurera dans le *Feuilleton* de lundi, aux termes de laquelle seront prévues des séances les mercredi matin, jeudi matin et vendredi matin, ainsi que des séances du matin et de l'après-midi seulement le samedi, jusqu'à la fin de la session.

**L'hon. M. Pearson:** Comment, pas de séance du samedi soir?

## "BUFFALO AND FORT ERIE PUBLIC BRIDGE COMPANY"

MODIFICATIONS VISANT LES MEMBRES CANADIENS, LA DÉLIMITATION DE L'AUTORITÉ, ETC.

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances)** propose la 1re lecture du bill n° 194 (émanant du sénat), modifiant la loi concernant la *Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company*.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## L'AGRICULTURE

PRÉSUMÉE CRISE DE L'INDUSTRIE—DEMANDE D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Kindersley, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement, afin de discuter une question précise d'importance publique pressante, savoir la crise qui se prolonge dans l'industrie agricole du fait de l'insuffisance des prix, de l'augmentation des frais de production et de la perte des marchés, jointes au retard inexcusable que met le gouvernement à prendre des mesures tendant à assurer aux cultivateurs des prix agricoles garantis, à un niveau propre à créer la parité avec les autres cours, ainsi qu'une part équitable du revenu national, comme on l'avait promis lors des dernières élections, et pour discuter la nécessité d'une intervention immédiate du Parlement pour régler cette crise grave.

J'aimerais ajouter, si on me le permet, monsieur l'Orateur, que l'une des autres raisons qui motivent la présentation de cette motion est le fait que le gouvernement se refuse à annoncer le jour où il est disposé à nous saisir de sa propre mesure.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit simplement permis de rappeler le texte de

l'article n° 9 inscrit par le gouvernement au *Feuilleton*. Il est ainsi conçu, en partie:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à l'établissement d'un régime de garantie des prix à l'égard de certains produits agricoles qui y seront désignés et prévoyant la garantie des prix à l'égard de tout autre ou tous autres produits agricoles...

Et ainsi de suite. Je ne veux pas donner lecture du projet de résolution tout entier. Il...

**M. Irwin):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**M. Gauthier (Portneuf):** Un instant.

**M. Irwin:** Vous n'avez pas encore décidé, monsieur l'Orateur, s'il s'agissait ici d'une question d'importance publique pressante.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je me demande si, oui ou non, c'est une question urgente qui revêt une importance publique. La résolution inscrite au *Feuilleton*...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'invoque le Règlement. Lorsqu'une motion de ce genre est présentée, Votre Honneur ne la lit-il pas conformément au Règlement pour décider si, oui ou non, elle présente un caractère urgent et d'importance publique?

**L'hon. M. Sinclair:** Il a raison.

**M. l'Orateur:** Je crois que l'honorable député a raison, c'est la tâche de l'Orateur de déterminer si la question est conforme au Règlement, quoique ce soit l'habitude, je crois, de demander rapidement conseil sur le sujet. La Chambre m'accordera-t-elle une minute pour le faire?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'était l'attitude que j'avais adoptée; je voulais simplement appeler l'attention de Votre Honneur sur le fait que le sujet en question n'est pas assez important pour exiger une motion portant suspension de l'ordre du jour.

Le projet de résolution indique en détail les différentes mesures qu'on envisage de présenter au sujet du problème agricole du pays. J'ajoute que les légistes ont travaillé à la préparation du bill à présenter et ils doivent se réunir à midi, aujourd'hui, pour mettre la dernière main aux dispositions qu'il comportera. A mon avis, la motion est prématurée; elle tend uniquement à prendre les devants. Étant donné le projet de résolution déjà inscrit au *Feuilleton*, il ne s'agit donc pas d'une question d'une importance telle qu'il faille présenter une motion portant ajournement des travaux de la Chambre.

**M. Argue:** Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, je dirai un mot de la déclaration qu'on a faite.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

**M. Irwin:** A propos du rappel au Règlement, je dirai que le troisième paragraphe de l'article 26 du Règlement se lit en partie comme il suit:

Il remet ensuite à l'Orateur un exposé de l'affaire dont il propose la discussion. Si l'Orateur estime qu'elle est dans l'ordre...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Pas le premier ministre.

**M. Irwin:** Pas le premier ministre ni aucun autre membre de la Chambre. Je poursuis:

...et qu'elle a une importance publique pressante, il en donne lecture et demande à la Chambre si ce député doit être autorisé à présenter ladite motion.

L'Orateur décide lui-même si elle a une importance publique pressante ou non.

**M. l'Orateur:** Je sais ce que dit le Règlement. L'Orateur réfléchit en ce moment, et aimerait qu'on l'aide un peu à ce propos. Le premier ministre l'a déjà fait, mais il aimerait entendre ce qu'en pense l'honorable député d'Assiniboïa.

**M. Argue:** J'aimerais faire quelques observations sur la question "d'importance pressante". Tout député qui est au courant de la situation de l'industrie agricole aujourd'hui, sait très bien qu'elle traverse une crise très grave qui nécessite une attention immédiate.

Or, d'après ce qu'a dit le premier ministre, nous ne savons toujours pas à quelle date le gouvernement présentera sa mesure. Le projet de résolution dont a parlé le premier ministre a été déposé le 31 octobre, et j'estime que ce delai est injustifié.

Pour ce qui est de prendre les devants, comme dit le premier ministre, ce ne sera probablement pas le cas de toute façon, car la motion dispose que le gouvernement devrait garantir les prix des produits agricoles à un niveau qui crée la parité avec les autres prix et qui assure aux cultivateurs une part équitable du revenu national, comme on le leur a promis pendant la récente campagne électorale. Je dirai que, d'après les termes de la motion présentée par le gouvernement, on ne se propose pas de fixer des prix pour les produits agricoles au niveau paritaire. Pour toutes ces raisons, je dirai que ma motion est régulière.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Je me permets de signaler qu'en raison de ses termes la motion de l'honorable député est nettement irrégulière et, afin d'aider Votre Honneur, je le prie de se reporter à Bourinot dont l'autorité, pour autant que je sache, n'a jamais été contestée. A la page 310 de la quatrième édition, Bourinot dit, en traitant des motions tendant à l'ajournement

de la Chambre afin d'étudier une question urgente d'importance publique:

Toutes les règles régissant le débat s'appliquent, naturellement à l'étude d'une pareille motion. On ne peut, à l'occasion de cette motion, soulever un débat sur n'importe quel sujet déjà destiné à faire l'objet d'un examen ou dont on aurait donné préavis.

Le député a nettement fait rentrer sa motion, et puis le débat qui s'ensuivrait, dans le domaine de l'article nº 9 du *Feuilleton* d'aujourd'hui et qui prévoit l'étude au comité plénier du projet de résolution gouvernemental tendant à la présentation d'une mesure devant établir un régime de prix garantis pour les denrées agricoles. La question de savoir si cette mesure sera jugée satisfaisante ou non pourra être pertinemment traitée par l'honorable représentant à propos de cette motion. La sienne est nettement irrégulière, en ce qu'elle cherche à anticiper une étape à laquelle il pourrait soulever la question.

**M. l'Orateur:** Je remercie les honorables députés de l'aide qu'ils me donnent. Comme ils le savent, c'est la première fois que j'ai à me prononcer sur une question de ce genre. Il s'agit d'une chose qui, me semble-t-il, a été discutée à différentes reprises durant la session, peut-être pas isolément, mais qui est revenue sur le tapis durant toute la session, et qui a fait l'objet, aussi, de questions et réponses à la Chambre. Il y a eu et il y aura une occasion de débattre ce sujet, plus particulièrement en raison du projet de résolution inscrit au *Feuilleton*.

Il me semble que la motion de l'honorable député soit interdite par l'alinéa *d)* du paragraphe 6 de l'article 26 du Règlement, que l'honorable député a invoqué. Cet alinéa est ainsi conçu:

La motion ne doit pas anticiper sur une question dont la Chambre a déjà déterminé la prise en considération ou qui a déjà fait l'objet d'un avis de motion dont on n'a pas effectué le retrait.

Cette disposition me paraît un obstacle insurmontable à la motion. De toute façon, je n'aurais pas cru que la question pût normalement être discutée à propos d'une motion de cette nature, puisqu'on aura l'occasion de la discuter et vu la discussion qui a déjà eu lieu à la Chambre. Je dois donc rejeter la motion de l'honorable député.

*(Plus tard)*

A l'appel de l'ordre du jour:

**M. E. B. Huffman (Kent, Ontario):** J'aimerais poser une question au premier ministre. Lorsque le premier ministre a parlé de la motion de l'honorable député d'Assiniboïa, il n'était pas d'avis que la question était assez urgente pour exiger l'ajournement de la Chambre. Lorsque le premier ministre annoncera lundi les futures mesures législatives de cette session, accordera-t-il la priorité au projet de résolution portant sur l'établissement de prix garantis pour certains produits agricoles?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord que je n'ai pas prétendu que la question n'était pas urgente; j'ai dit que le débat n'en était pas urgent en ce moment. Je ferai remarquer à mon honorable ami que les travaux de la Chambre n'ont jamais été retardés parce que le gouvernement n'avait pas mis au point ses mesures législatives, et si la discussion de certains sujets prenait moins de temps, nous avancerions plus rapidement. J'espère que nous le pourrons. *(Exclamations)*

**Une voix:** La clôture!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'ai eu la collaboration de mon très honorable ami. Je tiens à le dire, mais cela n'a pas été général.

**M. McIlraith:** Pourquoi ne pas répondre à la question?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Avec un petit peu plus de collaboration, ces mesures pourraient être soumises au plus tôt. Nous voulons que ces mesures soient adoptées le plus tôt possible, mais nous avons deux choses à considérer. Il y a d'abord les crédits reportés de la dernière session, ce qui veut dire presque tous les crédits. Nous avons saisi la Chambre des mesures législatives nécessaires pour faire face à des problèmes immédiats, compte tenu de leur degré d'urgence et de la possibilité de les faire adopter par la Chambre. La mesure législative concernant l'agriculture est inscrite au *Feuilleton*. Si mes honorables amis veulent avancer un peu...

**Une voix:** Le bill est-il prêt?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...et aider à liquider l'étude des crédits, cette mesure législative sera présentée tout comme les autres mesures dont il sera question lundi prochain.

**M. Argue:** J'ai à poser au premier ministre une question que m'inspire une comparaison de ses remarques d'aujourd'hui avec d'autres qui leur sont antérieures. La mesure dont il a parlé est-elle prête en ce sens que le bill en est prêt?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'honorable député aurait eu la réponse à sa question, s'il avait écouté ce que j'ai dit plus tôt. Le comité de la législation a rédigée la mesure. A midi aujourd'hui, pourvu que la période des questions ne se prolonge pas indéfiniment en questions qui n'ont pas leur place à la Chambre et ne servent qu'à tuer le temps...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** N'appartient-il pas à l'Orateur d'en juger?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** ...le comité se réunira pour mettre la dernière main à la mesure.

**M. Argue:** Elle n'est pas encore prête.

**M. Jacob Schulz (Springfield):** J'ai une question à poser au premier ministre. Je n'ai jamais encore eu le plaisir de lui en poser et je le ferai aujourd'hui. Si le premier ministre est absolument sincère en présentant sa mesure concernant l'agriculture, pourquoi le projet de résolution étendant la portée de l'assurance-chômage a-t-il été présenté et traité en deux jours...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Si le député pense à ce qu'il dit, il admettra, à mon avis, qu'il avance un argument, mais qu'il ne pose pas une question au premier ministre.

NORD ALBERTAIN—DEMANDE D'UN RAPPORT AU SUJET DE L'ENQUÊTE SUR LES RÉCOLTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre de l'Agriculture s'il est en mesure ce matin de communiquer à la Chambre, de façon générale, le contenu du rapport qu'il a reçu sur la situation tragique de la récolte dans la région de la rivière de la Paix et de nous dire quelles mesures son ministère entend prendre pour remédier à cet état de choses?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, les conditions atmosphériques ont été très mauvaises cette année dans la région de la rivière de la Paix. J'ai dépêché une équipe spéciale d'enquêteurs dans la région, il y a deux semaines environ, pour faire rapport sur la situation exacte qui existe là-bas, afin de pouvoir nous rendre compte si l'état de la récolte est tel que, même s'il n'y a pas eu de battage dans bien des endroits, on puisse verser des subventions aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Le rapport que j'ai reçu révèle qu'environ 30 p. 100 seulement du battage a été effectué dans la région de la rivière de la Paix, y compris l'enclave de la Colombie-Britannique, et qu'il est extrêmement douteux qu'on puisse parvenir à battre plus de 10 à 20 p. 100 des céréales qui restent. Dans ces circonstances, j'ai donné instruction qu'on mobilise immédiatement de 40 à 50 inspecteurs du service d'assistance à l'agriculture des Prairies et qu'on entreprenne de dresser une évaluation détaillée de la situation dans presque tous les townships de la région de la rivière de la Paix. Je suppose donc que des sommes très considérables seront distribuées dans cette région, sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

De plus, la récolte obtenue dans la région de la rivière de la Paix consistait presque uniquement en céréales dures et humides. On a donc soumis des observations portant que, pour sauver ces céréales et les empêcher de se gâter, il fallait prendre des moyens exceptionnels pour les faire transporter à un élévateur de tête de ligne, où on pourrait les faire sécher. Je me suis entretenu de la question avec la Commission du blé et le ministère du Commerce. On s'occupe actuellement de ce problème et j'imagine qu'on trouvera moyen de faire transporter ces céréales à l'élévateur de tête de ligne d'Edmonton, ou peut-être à celui de Vancouver, où on pourra les faire sécher de façon qu'elles puissent servir pour usage général.

LA PUBLICATION "CANADA—PRIX DE PRODUITS AGRICOLES CHOISIS"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, je veux demander au ministre de l'Agriculture un renseignement qui devrait plutôt, sans doute, faire l'objet d'une question de privilège. En tout cas, il s'agit des propos que nous avons échangés, le ministre de l'Agriculture et moi, le mardi 26 novembre, au sujet de la question de savoir si les prix de certains produits agricoles du pays subissent une chute. Le ministre a parlé d'un...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je rappelle au député que, si quelque chose dit à la Chambre ne nous revient pas, il faut le dire immédiatement. Nous ne pouvons corriger ce qu'il y a dans des numéros antérieurs du hansard.

**M. Argue:** Monsieur l'Orateur, je crois pouvoir démontrer que la Chambre a été gravement induite en erreur par le ministre et qu'il y a là, à mon sens, matière suffisante pour poser la question de privilège. Si vous pensez toutefois que ce que je veux dire se rapporte surtout à l'argument invoqué, je veux bien en rester là. Cependant, si vous vouliez m'entendre, vous conviendriez qu'il y a matière suffisante pour poser la question de privilège.

**M. l'Orateur:** Il se peut fort bien que ce soit une question de privilège; mais, ce que je prétends, c'est qu'il a été de règle de soulever des objections uniquement à propos des observations formulées à la Chambre au moment où elles sont faites. Il serait impossible, à mon avis, ainsi que la Chambre s'en rend compte, de revenir sur des questions qui ont été traitées il y a longtemps. Je demanderais donc à l'honorable député de chercher à faire apporter la rectification d'une autre manière.

**M. Argue:** Je poserai donc une question directe au ministre. Peut-il nous fournir la source et l'origine de la publication qu'il a mentionnée mardi dernier et qu'il a intitulée: *Canada—Prix de produits agricoles choisis?* Une enquête minutieuse faite au Bureau fédéral de la statistique, à la bibliothèque du Parlement et à la bibliothèque du ministère de l'Agriculture semble indiquer que cette publication était soit une fiction...

**L'hon. M. Fleming:** Règlement!

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, cette publication, que j'ai pris la précaution de rapporter avec moi aujourd'hui au cas où l'on poserait d'autres questions sur les prix, est intitulée: *Canada—Prix de produits agricoles choisis.* Ce numéro porte la date du 20/11/1957. Elle est publiée par la Division de l'économie du ministère fédéral de l'Agriculture. L'honorable député peut constater qu'elle existe; ce n'est pas un mythe.

**M. Argue:** J'ai une autre question. N'est-ce pas que ce document est un document intergouvernemental où des statistiques du Bureau de la statistique ont été insérées à condition qu'elles ne soient pas publiées?

**L'hon. M. Harkness:** Je ne peux me prononcer nettement là-dessus. Je croyais plutôt qu'il ne s'agissait pas d'un document de cette catégorie; je devrai aller aux renseignements pour savoir ce qui en est exactement sous le rapport de la publication.

**M. Argue:** Je pense que le ministre le doit en effet.

**M. McIlraith:** Le ministre peut-il nous dire si cette publication est à la disposition d'autres membres de la Chambre?

**L'hon. M. Harkness:** Je viens justement de dire que je devrai me renseigner sur cette publication. Je croyais qu'on pouvait généralement se la procurer, mais je me trompais peut-être.

**M. McIlraith:** Le ministre ira-t-il aux renseignements?

**L'hon. M. Harkness:** Je viens de dire que je le ferais.

**M. Argue:** Je pense que c'est un document secret.

## LES CÉRÉALES

DIMINUTION DE L'ÉCOULEMENT—DEMANDE DE VERSEMENTS D'APPOINT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Johnson (Kindersley):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant du Commerce. Peut-il expliquer à la Chambre et au pays pourquoi l'écoulement des céréales dans les Prairies, du début de la campagne agricole au 13 novembre, n'atteint que 129 millions de boisseaux, soit le chiffre le plus bas des dix dernières années, soit, encore, juste un peu plus de la moitié de la moyenne décennale? Est-il disposé à envisager l'annonce immédiate d'un versement d'appoint, sous forme d'un paiement de participation du Trésor sur la récolte de l'an dernier, afin de contrebalancer cette chute verticale du revenu?

**L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Commerce):** Monsieur l'Orateur, ayant été informé tantôt de la question, je la tiendrai pour un préavis.

DÉCLARATION PORTANT SUR LES PRÉTENDUS REFUS D'AVANCES POUR SUPERFICIES AFFERMÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le 27 novembre, l'honorable député de Humboldt-Melfort a posé la question suivante:

A-t-on porté à la connaissance du ministre qu'on refuse aux cultivateurs des paiements anticipés sur leur superficie prévue simplement parce qu'ils ont affermé d'autres terres?

Voici la réponse: Je ne sache pas qu'on ait refusé des avances en espèces à des producteurs pour le motif mentionné par l'honorable député. La loi prévoyant des paiements anticipés pour le grain des Prairies est entrée en vigueur le 25 novembre 1957 et il faudra peut-être plusieurs jours avant qu'on puisse l'appliquer sans heurt. La loi prévoit des avances aux producteurs qui cultivent leurs propres terres et ont d'autres terres affermées. Comme le savent les honorables députés, il s'agit d'avances et il est par conséquent nécessaire que toutes les parties intéressées aux terres,—leurs noms sont mentionnés dans le livret de permis du producteur,—signent la formule de demande et conviennent de la déduction de la moitié du produit des paiements initiaux ultérieurs pour les livraisons de blé, d'avoine et d'orge.

*(Plus tard)*

**M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. En son absence, le ministre suppléant pourrait peut-être l'accepter comme préavis. Elle découle d'une réponse qu'il m'a donnée il y a quelques instants. Le ministre étudiera-t-il l'à-propos de modifier les règlements concernant l'avance en espèces que touche un producteur sur ses propres emblavures, afin d'éliminer ainsi le grave problème que les règlements actuels posent à ces producteurs?

**L'hon. M. Macdonnell:** Je vais considérer la question comme un préavis conformément à la demande; toutefois, je rappelle, comme je l'ai déjà signalé, que la loi n'est entrée en vigueur que le 25 novembre et que nous sommes aujourd'hui au 29. On n'a donc pas eu beaucoup de temps pour aplanir les menues difficultés qui peuvent surgir. Je prends note de la question.

PRÉSUMÉE LENTEUR À PROPOS DES CONTINGENTS SUPPLÉMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre suppléant du Commerce. Elle découle d'un assez grand nombre de plaintes que j'ai reçues. D'après ces plaintes, lorsqu'il y a de l'espace pour des contingents supplémentaires dans les élévateurs des points d'écoulement, on n'établit pas toujours rapidement ces contingents. Le ministre peut-il nous dire s'il est remédié à cet état de choses et quelle est la ligne de conduite de la Commission canadienne du blé à cet égard?

**L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Commerce):** Monsieur l'Orateur, la Commission canadienne du blé a pour ligne de conduite d'augmenter les contingents de livraison aussi rapidement que possible. Cependant, l'honorable député le comprendra, avant qu'on puisse accroître un contingent de livraison, il faut avoir assez d'espace pour recevoir au moins une partie de l'augmentation. C'est le cas, en particulier, aux grands points de livraison, où une augmentation d'un boisseau par acre spécifiée nécessite un espace d'emmagasinage assez considérable. Ce qui se rattache aussi à la question de l'honorable député, c'est que, dans le cas d'un grand nombre de points de livraison des provinces des Prairies, on dispose d'un certain espace d'entreposage, mais il n'est pas suffisant pour recevoir toutes les céréales que les producteurs peuvent livrer en vertu des contingents de livraison actuels. La Commission n'aura pas pour ligne de conduite de retenir cet espace indéfiniment.

Les stocks de céréales dans les élévateurs ruraux s'élèvent actuellement à 305 millions de boisseaux, comparativement à 296 millions à la même date de l'an dernier. J'assure à l'honorable député que la Commission du blé continuera d'accroître les contingents de livraison aussi rapidement que l'espace d'emmagasinage le permettra.

**M. Argue:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire à laquelle le ministre ne sera peut-être pas en mesure de répondre, mais qu'il pourra, dans ce cas, tenir pour un avis. Si j'ai bien compris sa réponse, la Commission canadienne du blé n'a pas pour ligne de conduite d'attendre d'avoir assez d'espace d'emmagasinage pour un contingent supplémentaire, simplement parce qu'il lui répugne d'assigner à ces points de livraison des contingents plus considérables que les contingents généralement pratiqués dans l'Ouest du Canada.

**L'hon. M. Macdonnell:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député conviendra que c'est une question au sujet de laquelle je devrai consulter la Commission.

## LE COMMERCE

LE SAUMON—IMPORTATION DU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. J. Hahn (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. Le ministre a-t-il reçu une lettre du *United Fishermen and Allied Workers' Union* au sujet des fortes importations de saumon en conserve en provenance du Japon? Au cas où il aurait reçu pareille lettre, quelles dispositions songerait-il à prendre?

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Toutefois, son avis n'est arrivé à mon bureau qu'il y a quelques minutes et je ne suis pas en mesure d'y répondre aussi complètement que je le voudrais. Cependant, le ministère a effectivement reçu une telle lettre il y a environ une heure.

L'importation de saumon japonais, que l'on dit considérable,—c'est, à mon avis, une question d'opinion,—est un problème qui existe depuis des années. Si j'ai bien compris, on admet ces importations afin de permettre aux producteurs canadiens de saumon de conserver leur meilleur débouché, celui du Royaume-Uni. Quoi qu'il en soit, je donnerai une réponse plus complète lundi.

**M. A. B. Patterson (Fraser-Valley):** J'aimerais poser une autre question au ministre des Pêcheries. Tout en étudiant le problème soulevé par l'honorable député de New-Westminster, le ministre voudrait-il aussi s'arrêter au fait que le saumon importé du Japon est vendu par des conserveries canadiennes sous les étiquettes "Cloverleaf", "Gold Seal" et "Paramount", qui sont les grandes marques de trois des plus importantes sociétés? L'inscription "Produit du Japon" est imprimée en si petits caractères que bien peu de personnes se doutent qu'elles n'achètent pas un produit canadien. Le ministre ne pourrait-il insister pour que l'indication du pays d'origine soit suffisamment marquée sur les étiquettes?

**L'hon. M. MacLean:** On m'avait déjà signalé ce problème et je pense que les faits exposés par l'honorable député sont sensiblement exacts. Le problème a été étudié avec soin. Je donnerai une réponse plus complète là-dessus lundi prochain.

LE PROGRAMME D'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS CANADIENS—DEMANDE DE DÉCLARATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Castleden (Yorkton):** J'aimerais poser au ministre suppléant du Commerce une question dont je lui ai donné avis ce matin. Le ministre veut-il mettre la Chambre au courant de ce qu'on a fait en vue d'établir un programme d'écoulement de nos excédents agricoles de façon à les mettre plus promptement à la disposition des pays peu évolués, qui ont actuellement un pressant besoin de vivres.

**L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Commerce):** Comme j'ai reçu la question il y a à peine quelques minutes, je vais la considérer comme un préavis.

PRÉSUMÉE IMPORTATION DE TRACTEURS BRITANNIQUES ET PIÈCES PAR VOIE DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. B. Huffman (Kent, Ont.):** J'aimerais poser au ministre suppléant du Commerce une question dont je viens de lui envoyer un préavis. Aurait-il quelque observation à faire sur la nouvelle parue dans la *Gazette* de ce matin et voulant qu'une grosse partie des 150 millions de dollars que les Canadiens ont dépensés l'an dernier pour des tracteurs et pièces de tracteurs censément américains ont en réalité reflué au Royaume-Uni, parce que ces pièces avaient été fabriquées dans ce pays-là, exportées aux États-Unis et ensuite réexportées au Canada? Le ministre suppléant prendrait-il aussi des mesures pour rectifier la statistique canadienne du commerce avec les États-Unis, ainsi que l'ont conseillé les membres de la mission commerciale qui se trouve présentement en Grande-Bretagne?

**L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Commerce):** On me dit que la statistique des importations au Canada se fonde sur les déclarations douanières, comme cela se fait dans tous les pays. C'est la seule méthode pratique de recueillir des données sur les importations et les exportations. C'est, pour ainsi dire, impossible de rectifier la statistique de façon à assigner toutes les parties composantes et toutes les matières au premier pays d'origine. Je ne m'aventurerais même pas à deviner dans quelle mesure de tels calculs modifieraient notre balance commerciale avec différents pays. Ainsi, certains des produits que nous importons du Royaume-Uni sont fabriqués de matières et de pièces composantes importées des États-Unis,—les tissus de coton, par exemple,—et nombre de nos exportations renferment des articles d'origine étrangère.

MISSION AU ROYAUME-UNI—DÉCLARATION PORTANT SUR LES ACHATS D'ALUMINIUM

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. M. Macdonnell (ministre suppléant du Commerce):** Monsieur l'Orateur, le 27 novembre, le député de Kingston m'a posé la question suivante:

J'aimerais poser une question au ministre suppléant du Commerce au sujet de la mission canadienne d'achat dont le gouvernement s'est fait le parrain et qui est présentement en Grande-Bretagne. Est-il vrai que les membres de cette mission peuvent conclure des ententes pour l'importation au Canada de produits en aluminium du Royaume-Uni?

Je n'ai évidemment aucun renseignement sur les entretiens d'affaires que les 50 et quelques membres composant la mission mènent durant leur séjour au Royaume-Uni. Toutefois, je signalerai que le ministre du Commerce a déclaré que la mission avait pour objectif "de stimuler les achats en provenance du Royaume-Uni de marchandises actuellement importées au Canada de pays n'appartenant pas au Commonwealth".

Le député n'ignore pas que le Canada compte lui-même parmi les principaux fabricants de produits en aluminium. Cette industrie a, de fait, beaucoup contribué au développement économique de notre pays, et ses produits sont exportés dans toutes les parties du monde. Nous importons cependant aussi certains produits en aluminium de divers pays, dont le Royaume-Uni et les États-Unis. L'honorable représentant pourra tirer de ces données ses propres conclusions.

## LES FINANCES

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Vu l'intérêt suscité dans l'industrie automobile par la nouvelle publiée dans les journaux d'une réduction de la taxe sur les automobiles, le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de présenter bientôt un budget ou s'il songe à annoncer des réductions fiscales qui pourraient entrer en vigueur à compter d'une telle annonce, sous réserve de l'approbation du Parlement?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Toutes ces questions sont à l'étude et je ne serai que trop heureux de faire connaître à la Chambre le plus tôt possible toutes les recommandations du gouvernement.

*(Plus tard)*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une question complémentaire au ministre des Finances? Il vient de dire que toutes les recommandations du gouvernement au sujet des propositions fiscales seraient annoncées à la Chambre. Pouvons-nous en conclure qu'un exposé budgétaire pourrait être présenté durant la présente session? Sait-il que son refus de répondre directement aux questions concernant le budget, non seulement constitue un refus de renseigner la Chambre, mais cause aussi une profonde inquiétude chez les Canadiens?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je n'admets rien de la sorte, parce qu'il n'en est rien.

**M. J. H. Harrison (Meadow-Lake):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances, à la suite de la politique qu'il a annoncée hier. Par souci de précision descriptive, modifierait-il le nom de sa politique de la porte ouverte pour l'appeler politique de la porte battante, ou est-il exact de supposer . . . (*Exclamations*)

**Une voix:** Asseyez-vous!

**M. Harrison:** . . . que le ministre est en train d'ouvrir une série de buvettes pour couvrir ses pertes?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je suis persuadé que l'honorable député ne veut pas prendre le temps de la Chambre pour poser une question exprimée en ces termes.

## LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

PRÉSUMÉE DÉCLARATION DE M. BANKS SUR LE REFUS DE MÉDIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** J'aimerais poser une question au ministre du Travail. D'après une nouvelle parue dans la *Gazette* de ce matin, le citoyen américain Harold Banks aurait nié avoir refusé l'offre de médiation du ministre dans le différend ouvrier des marins. Comme cela ferait croire que le ministre n'a pas renseigné la Chambre correctement l'autre jour, je me demande s'il aurait quelque observation à faire sur les propos de ce monsieur.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que la réponse que j'ai donnée hier à la question de l'honorable député de Vancouver-Kingsway est juste.

*(Plus tard)*

**M. S. H. S. Thompson (Edmonton-Strathcona):** Monsieur l'Orateur, pour faire suite à la question posée par l'honorable député de Kootenay-Ouest à propos de M. Banks, le ministre du Travail voudrait-il nous dire si la politique du gouvernement consiste à négocier avec d'autres que des citoyens canadiens à l'égard du bien-être de Canadiens et d'industries canadiennes?

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas entendu toute la question de l'honorable député. Aurait-il l'obligeance de la répéter?

**M. Thompson (Edmonton-Strathcona):** Le ministre peut-il nous dire si la politique du gouvernement consiste à négocier avec d'autres que des citoyens canadiens à l'égard du bien-être de Canadiens et d'industries canadiennes?

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, il me faudra considérer cette question comme un avis, afin de constater au juste ce qu'elle comporte.

## LES PIPE-LINES

LE PIPE-LINE TRANSCANADIEN—DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU SUJET DE LA PRESSION AU COURS DE SA MISE À L'ÉPREUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Louis Lewry (Moose-Jaw-Lake-Centre):** J'ai une question à poser au ministre des Transports. Peut-il nous dire quelle pression on a appliquée au pipe-line transcanadien de gaz naturel au cours de sa mise à l'épreuve, immédiatement avant que la canalisation éclate près de Mortlach, en Saskatchewan, le 3 novembre 1957? On avait dit que le pipeline était construit pour supporter une pression de 826 livres.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je me renseignerai auprès de la Commission des transports, et je tâcherai d'obtenir ce renseignement pour l'honorable député.

## LES FRUITS

POMMES—DÉCLARATION PORTANT SUR LES ANNONCES DANS LES WAGONS-RESTAURANTS DU NATIONAL-CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, pendant que j'ai la parole je voudrais répondre à la question

suivante, que m'a posée hier l'honorable député de Westmorland (M. Murphy):

Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au ministre des Transports. Cela ne servira à rien, mais je la pose tout de même. Le ministre nous dirait-il pourquoi, sur les menus des wagons-restaurants du National-Canadien circulant au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, on annonce seulement les pommes de la Colombie-Britannique? Ces deux provinces produisent aussi d'excellentes pommes. Le ministre remédiera-t-il à cet état de choses?

Contrairement au doute exprimé par l'honorable député, je me suis immédiatement mis en contact, comme je ne manque jamais de le faire, avec l'administration du National-Canadien qui m'a fourni les explications que voici. Cette annonce qui figure au dos des factures de repas de tous les wagons-restaurants est une annonce payée. On a demandé aux pomiculteurs de toutes les parties du Canada de présenter des soumissions pour cette annonce mais seuls ceux de la Colombie-Britannique l'ont fait. On a donc concédé l'espace.

**L'hon. M. Sinclair:** Le ministre sait d'où viennent les applaudissements.

## L'IRRIGATION

BRAS SUD DE LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN— PROGRÈS DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Ses entretiens avec les représentants du gouvernement de la Saskatchewan à l'égard du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan sont-ils terminés? Dans le cas de l'affirmative, est-il disposé à faire une déclaration à ce sujet?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Pour reprendre l'expression de mon honorable ami, je dois dire que les entretiens sont encore en cours.

**M. Tucker:** Puis-je poser une autre question? Ces entretiens se poursuivent-ils à Ottawa ou par des lettres espacées de plusieurs semaines?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** A ce propos, comme je le disais l'autre jour, mon honorable ami a déclaré à Rosthern, en 1948, au cours d'une élection complémentaire où il appuyait la candidature de M. Boucher, que les travaux d'aménagement du barrage commenceraient immédiatement s'il était élu. Qu'il me soit permis de dire que nous ne nous proposons pas d'avoir ce genre de pourparlers, non pas à plusieurs semaines, mais à plusieurs années d'intervalle. Tout ce qui se fera de plus dorénavant consistera naturellement en entretiens entre les ingénieurs et les fonctionnaires, ainsi qu'en observations communiquées par lettre entre le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, afin qu'un accord intervienne le plus tôt possible pour permettre la mise en route des travaux de construction du barrage.

**M. Tucker:** Je pose la question de privilège...

**Le très hon. J. G. Gardiner (Melville):** Pourrais-je poser une question supplémentaire. Serait-il possible de conclure que les pourparlers pourraient se poursuivre pendant la partie de la coupe Grey?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je sais que les parties de la coupe Grey ont servi d'excuses à bien d'autres pourparlers dans le passé, et c'est une proposition qui mériterait peut-être qu'on l'étudie.

**M. Tucker:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Le premier ministre a laissé entendre que certaines promesses avaient été faites au cours de l'élection complémentaire de 1948. Qu'il me soit permis de lui faire remarquer, comme on l'a fait remarquer avant cette élection complémentaire... (*Exclamations*)

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député n'invoque pas la question de privilège, si j'en juge par ses paroles...

**M. Tucker:** Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre a fait cette déclaration l'autre jour et l'a répété aujourd'hui, et je ne pense pas qu'il soit réglementaire de m'empêcher d'expliquer ce qui s'est réellement passé, puisque je le sais fort bien; c'est tout ce que je désire faire. Je pense que j'ai le droit de dissiper tout malentendu sur une question.

**Des voix:** Asseyez-vous!

**M. l'Orateur:** Je regrette de ne pas être d'accord avec l'honorable député. Si j'ai bien compris, il a essayé de rectifier une déclaration du premier ministre, ce qui serait possible sous forme de question de privilège pourvu que la déclaration portât préjudice à un membre de la Chambre, mais je n'ai pas l'impression que tel soit le cas.

**M. Tucker:** Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'a peut-être pas le sentiment de porter préjudice en insinuant qu'une personne n'a pas tenu ses promesses, mais j'estime que cela me porte préjudice. C'est la deuxième fois qu'il dit que cette promesse a été faite. Je n'ai rien dit la première fois; mais, comme il l'a répété aujourd'hui, je pense que l'en devrait me permettre de dire exactement ce qui a été déclaré à la veille de cette élection complémentaire.

**L'hon. M. Monteith:** Non, gardez-le plutôt pour les prochaines élections.

**M. l'Orateur:** J'aimerais que l'honorable député répète la déclaration contre laquelle il s'élève, afin que je sache s'il y a matière suffisante pour poser la question de privilège.

**M. Tucker:** Monsieur l'Orateur, le très honorable premier ministre a dit qu'à l'élection complémentaire de 1948, lors de l'élection de M. Boucher, le représentant de Rosthern a promis à son auditoire que, s'il était élu, on s'occuperait du barrage immédiatement; je tiens à préciser qu'aucune promesse de ce genre n'a été faite; on a simplement indiqué... (*Exclamations*) ...cela indiquerait... (*Exclamations*)

**L'hon. M. Harkness:** Quand une promesse n'est-elle pas une promesse?

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. Tucker:** J'ai laissé entendre que si les gens votaient pour M. Boucher, ils indiqueraient ainsi qu'ils favorisaient l'aménagement du barrage.

**M. l'Orateur:** C'est peut-être assez à ce sujet. Mais je ne crois pas qu'on ait porté préjudice à un membre ou l'autre de la Chambre.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION QUI EXISTE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. A. Hardie (Mackenzie-River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Travail une question qu'il pourra considérer comme préavis s'il ne peut y répondre aujourd'hui.

La voici. Le ministre sait-il que certaines personnes des Territoires du Nord-Ouest éprouvent de grandes difficultés à obtenir leurs prestations d'assurance-chômage et que, dans certains cas, elles ne reçoivent même pas un accusé de réception de leur demande de la part du bureau d'Edmonton de la Commission d'assurance-chômage?

Le ministre examinera-t-il cette situation et recommandera-t-il le rétablissement prochain du bureau d'assurance-chômage de Yellowknife? Entre-temps, voudra-t-il envoyer un fonctionnaire du bureau d'Edmonton à Yellowknife pour régler immédiatement cette situation qui cause beaucoup d'inconvénients à de nombreuses personnes?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Pour répondre à l'honorable député, monsieur l'Orateur, je dirai que nous examinerons tous les aspects de la situation que l'honorable député a portée à mon attention; nous ferons certainement tout ce qui est possible pour y remédier.



## LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

DEMANDE D'AUGMENTATION DES ALLOCATIONS FAMILIALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. J. Murphy (Westmorland):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le gouvernement se propose-t-il d'accroître les allocations familiales, comme l'ont promis les candidats conservateurs du Nouveau-Brunswick, et prendra-t-on cette mesure avant Noël cette année comme on l'a fait pour les autres mesures sociales, étant donné que les perspectives sont très peu rassurantes pour les enfants canadiens à l'approche de Noël, à cause de la grave crise de chômage qui sévit en ce moment?

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Les journaux ne parlent pas de vos questions, M. Murphy.

**M. Murphy (Westmorland):** Ils me font plus de publicité qu'à vous, M. Bell.

**M. Gauthier (Portneuf):** Ding, dong, Bell!

**M. Cardiff:** Vous devenez de plus en plus assommant.

**L'hon. M. Pearson:** Le député sait de quoi il parle.

## LES PÊCHERIES

LES HOMARDS, RÉGION N° 4 (N.-É.)— OUVERTURE DE LA SAISON

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. A. M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Pêcheries s'il a reçu des associations de ministres du culte de Shelburne et d'autres comtés un message demandant que l'ouverture de la saison du homard dans la région n° 4 soit fixée au mardi 3 décembre au lieu du dimanche 1er décembre? Dans le cas de l'affirmative, quelle mesure le ministre se propose-t-il éventuellement de prendre?

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier l'honorable député de m'avoir averti de son intention de poser cette question. Je pense pouvoir répondre par l'affirmative, mais je ne peux pas donner de détails quant à cette association en particulier. Quoi qu'il en soit, nous avons reçu de tels avis de plusieurs associations de ministres du culte, dont celle du comté de Queens (N.-É.). Je pourrais signaler que l'honorable représentant de

Queens-Lunenburg (M. Crouse) s'est déjà entretenu avec moi de ce sujet et m'a fait part de son intention de poser une question analogue.

Nous avons reçu, le 21 novembre, une requête de l'association des ministres du culte du comté de Queens demandant que le ministère des Pêcheries étudie la question immédiatement et prenne, si possible, les mesures nécessaires pour changer la date d'ouverture de la saison du homard dans cette région et la fixer, cette année, au 3 décembre au lieu du 1er décembre. Les pêcheurs de homards pourraient ainsi poser leurs cages le lundi 2 décembre, au lieu du samedi 30 novembre. Étant donné qu'il a déjà été annoncé publiquement que l'ouverture de la saison était le 1er décembre, il serait assez difficile d'apporter un changement cette année.

Je pourrais cependant signaler, monsieur l'Orateur, que le règlement actuel permet aux pêcheurs de homards de poser leurs cages à midi le samedi précédent, quand la date d'ouverture tombe soit un dimanche, soit un lundi. Ce règlement a été adopté à la suite d'entretiens entre les hauts fonctionnaires du ministère et les pêcheurs de homards des provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard; et je peux préciser que la grande majorité des pêcheurs ont manifesté leur préférence pour le règlement actuel. Donc, lorsque la saison ouvre un dimanche, le dimanche d'ouverture se trouve, puisqu'on permet de poser les cages le samedi précédent, précisément sur le même pied que n'importe quel autre dimanche de la saison de pêche, et le pêcheur est entièrement libre d'aller lever ses cages ou de ne pas le faire. Autrement dit, la décision est que les pêcheurs de homards peuvent poser leurs cages demain, de sorte que le dimanche qui vient sera absolument comparable à tout autre dimanche de la saison de pêche du homard.

## LES PÉNITENCIERS

KINGSTON—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PÉNITENCIER POUR FEMMES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. J. Henderson (Kingston):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Songe-t-on à construire un nouveau pénitencier pour femmes dans la région de Kingston? A-t-on pris à ce sujet des décisions effectives?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** La question fait actuellement l'objet d'une étude, mais on ne pourra rien faire jusqu'à ce qu'intervienne une décision quant à la suite qu'il importe de donner aux vœux du rapport Fauteux. La question est actuellement à l'étude et nous espérons que nous pourrons convoquer, au début de l'année prochaine, une conférence des provinces. Nous nous rendons bien compte que plusieurs provinces songeraient elles-mêmes à réaliser un programme de construction, mais qu'elles n'osent le faire du fait du manque d'une décision à cet égard. On a toutefois jugé qu'il importait d'en arriver à une décision quant à l'application générale du rapport avant d'entreprendre ces programmes de construction, y compris le nôtre.

## L'ÉNERGIE

DISPOSITION DES AVANTAGES POUR LES RÉGIONS EN AVAL DES COURS D'EAU INTERNATIONAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. W. McLeod (Okanagan-Revelstoke):** Le 21 novembre j'ai posé une question relative à des négotiations poursuivies, avec de très hautes personnalités américaines, par notre ambassadeur aux États-Unis, en ce qui concerne les avantages en aval. En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures cette question a été posée au premier ministre et, en son absence, le ministre des Travaux publics m'a donné la réponse suivante:

> Je crois que cette question a été envoyée au bureau du premier ministre avant l'ouverture de la séance de cet après-midi. On prépare les réponses...

Je me demandais, monsieur l'Orateur, combien de temps encore il faudrait attendre la réponse à cette question fort simple.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'irai aux renseignements. En tout cas je verrai à ce qu'on y réponde le plus tôt possible. Je regrette que mon honorable ami ait pu en être ennuyé. S'il m'avait appelé au téléphone, j'aurais fait en sorte qu'il ait déjà reçu sa réponse.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. KNOWLES (WINNIPEG-NORD-CENTRE)—À PROPOS D'UNE DÉCLARATION DU MINISTRE DU TRAVAIL

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Sinclair:** C'était différent quand vous appuyiez ces questions de privilège.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai demandé hier au ministre du Travail d'examiner une certaine question relativement à des plaintes portant sur des modifications

apportées au régime de retraite du chemin de fer Pacifique-Canadien. Le ministre m'a donné à entendre qu'on ne lui avait transmis aucune observation à ce sujet. Je comprends facilement qu'il reçoive beaucoup de lettres et, étant donné que je ne l'avais pas préavisé, je me rends compte qu'il ne faut pas lui reprocher la réponse qu'il m'a donnée. Cependant, me serait-il permis maintenant de lui faire parvenir des copies de deux lettres et une note au sujet d'une troisième, qu'il a reçues sur cette question, ainsi que les copies de trois de ses réponses à ce sujet? Après s'être rafraîchi la mémoire sur cette correspondance, peut-être le ministre pourra-t-il me donner une réponse la semaine prochaine.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Casselman.

### MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

*497.* Administration centrale, $2,304,705.

**L'hon. A. J. Brooks (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur le président, je tiens à dire que je mesure toute l'ampleur de la responsabilité qui m'incombe lors de la présentation des crédits, pour l'année financière en cours, du ministère chargé de s'occuper de mes anciens camarades et des personnes à charge de ceux qui ont donné leur vie pour la liberté. Je dois veiller à ce que la tâche du ministère s'accomplisse aussi économiquement que possible, mais en même temps m'assurer qu'il ne se produit aucune dégradation des divers services que le ministère est chargé de rendre.

Je saisis cette occasion d'exprimer publiquement combien j'ai apprécié la coopération dont ont fait preuve à mon égard, depuis mon entrée en fonctions, les députés, la Légion canadienne, le conseil national des associations d'anciens combattants du Canada et les autres organismes d'anciens combattants, les responsables des caisses de bienfaisance des trois armes, et d'autres organismes et particuliers à qui le ministère a affaire dans l'exécution de sa tâche. Je vous assure, monsieur le président, que cette coopération a grandement facilité ma tâche.

Les députés n'ignorent pas que le budget principal du ministère dont ils s'occupent en ce moment a été présenté à la Chambre par l'ancien gouvernement et préparé en réalité par le ministère en octobre et novembre 1956. Le taux de dépense enregistré durant les sept premiers mois du présent exercice financier fait prévoir certaines réductions des crédits dont le besoin a été prévu à ce moment-là. L'organisation du ministère est restée la même l'an dernier et son effectif a atteint un point stable. Il y a eu réduction du nombre des employés au titre de presque tous les crédits, sauf dans les services de traitement. L'augmentation du personnel du service de traitement tient essentiellement à l'extension de la semaine de cinq jours à tous les hôpitaux d'anciens combattants. Malgré des compressions de personnel, tous les postes relatifs aux salaires manifestent une augmentation qui tient à la révision générale des traitements qui est entrée en vigueur le 1er mai 1957. En outre, si on considère ensemble les crédits principaux et supplémentaires, on constate que le crédit au titre des pensions et de l'allocation des anciens combattants accuse des augmentations explicables par la révision des taux et la modification des maximums admissibles approuvés par la dernière législature et entrée en vigueur le 1er juillet 1957.

Généralement parlant, monsieur l'Orateur, le volume du travail de mes services est resté à peu près le même, mais on pourrait noter que nos services de bien-être ont eu tendance à s'éloigner du travail relatif aux prestations de rétablissement pour s'occuper plutôt de problèmes relatifs à l'allocation aux anciens combattants et de problèmes personnels d'une nature particulière. Cette division s'occupe actuellement, avec succès, de l'application des dispositions de la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (éducation) et il est encourageant de noter que le nombre des demandes a quelque peu dépassé celui que prévoyait le ministère. Au total 277 enfants avaient, à cet égard, complété leur instruction, 465 étant toujours aux études.

Le nombre des malades en traitement reste toujours à peu près le même. Les travaux de construction se poursuivent en vue de moderniser tous les hôpitaux pour anciens combattants. Les travaux à Colonel-Belcher, à Calgary, sont terminés; ceux de l'hôpital Deer-Lodge, près de Winnipeg, seront terminés au printemps; ceux de Shaughnessy, à Vancouver, sont commencés; et à l'hôpital de Westminster, à London (Ont.), on en est à l'étape des plans.

Comme les honorables députés le savent, au cours des quelques mois écoulés depuis qu'il a pris le pouvoir, le gouvernement a déjà pu préparer deux bills, dont l'un a pour objet de modifier la loi sur les pensions et qui est présentement à l'étude, et l'autre de modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants et qui a déjà été approuvé par la Chambre et le Sénat et revêtu de la sanction royale. D'autres bills sont à l'étude et, là

où des changements sont nécessaires, des modifications législatives seront apportées en temps opportun.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais dire un mot du monument aux morts de Vimy. Comme les honorables députés le savent, c'est un des monuments les plus impressionnants qui aient été érigés à la suite de la première guerre mondiale. Bien qu'il n'ait pas été endommagé par l'ennemi pendant la dernière guerre, le monument de Vimy n'a pas été entretenu comme il aurait dû l'être pendant les années de guerre. D'importants travaux de rénovation sont en voie d'exécution et on s'attend à ce qu'ils soient complétés d'ici le printemps prochain. Les réparations restaureront dans sa beauté initiale ce monument remarquable aux morts du Canada.

J'aurai encore autre chose à dire, monsieur le président, au sujet des différents postes du budget des dépenses, à mesure qu'ils seront examinés. Je répondrai aussi, dans la mesure du possible, à toutes les questions que les députés voudront bien poser à l'occasion de l'étude du premier crédit. Je suppose que, conformément au procédé habituel, il y aura alors débat général. Nous avons déjà longuement délibéré à l'occasion de la loi sur les allocations aux anciens combattants et de la résolution précédant le projet de loi sur les pensions.

**M. Tucker:** Je n'ai pas l'intention de parler bien longtemps au présent stade, monsieur le président, car, ainsi que le ministre l'a dit, la plupart des dépenses prévues dans ces crédits sont autorisées pour les pensions, les allocations d'anciens combattants, les soins médicaux qui leur sont donnés, l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et d'autres mesures du genre. Il s'agit de voter des fonds à l'égard du travail splendide que le Canada accomplit à l'intention de ceux qui ont servi dans ses forces armées au cours de bien des années passées. Je n'ai pas entendu dire au ministre que son ministère est un de ceux où il y a du gaspillage et des prodigalités, ainsi que l'ont déclaré d'autres membres du gouvernement au sujet des dépenses proposées dans les crédits qu'a soumis le gouvernement précédent. J'espère que le ministre signalera nettement s'il a trouvé des preuves de gaspillage et de prodigalités dans son ministère.

Je connais mieux ce ministère que d'autres et, si d'autres ministères sont administrés avec autant de dévouement aux termes des lois adoptées par le Parlement et avec la même intention d'accomplir la meilleure tâche possible dont les humains soient capables, je suis certain que le service public du Canada assure la meilleure administration au monde. Il me semble, parfois, qu'on ne se rende pas compte de la somme énorme de bon travail qui s'accomplit dans ce ministère. Je le répète, je ne suis guère renseigné au sujet des autres ministères, mais, je le sais, on juge parfois qu'il y a plus de fonctionnaires de l'État qu'il n'en faut pour accomplir la tâche à faire. Je ne dis pas que c'est vrai, mais je sais que certains le croient. Si l'état de choses régnant dans les autres ministères est pareil à la situation qui existe au ministère des Affaires des anciens combattants, alors je puis déclarer nettement qu'une telle assertion n'est pas vraie.

Les divers préposés à l'administration de ce ministère travaillent avec une fermeté consciencieuse pour atteindre les buts que visait le Parlement en adoptant la charte des anciens combattants et les modifications qui y ont été apportées de temps à autre. Parfois nous ne discernons pas la somme de rude besogne et de dévouement que nous obtenons de nos fonctionnaires de l'État. Ces remarques faites à un moment où je suis dans l'opposition sont probablement plus appropriées et porteront plus que celles que pourrait faire quelqu'un qui appuie le gouvernement. J'ai connu bien des fonctionnaires de ce ministère qui ont travaillé au point de compromettre leur santé pour mener à terme un bon travail.

Celui qui parcourt le rapport du ministère des Affaires des anciens combattants et constate le nombre des Canadiens qui bénéficient du travail de ce ministère, même s'il est un peu au courant de ce travail, ne peut manquer de s'étonner de la somme de travail accompli. Arrêtons-nous, par exemple, aux indemnités pour service de guerre. On a versé à ce titre une somme globale de 470 millions de dollars, sans compter les versements aux anciens combattants de Corée. A ces derniers qui étaient au nombre de 26,476, on a versé, d'après le dernier rapport annuel, la somme de 6.5 millions de dollars. Les crédits de rétablissement qui ont aidé tant d'anciens combattants, sans compter ceux de Corée, se sont élevés à 299 millions de dollars. Si nous y ajoutons les sommes versées aux anciens combattants de Corée, ce montant est porté à plus de 302 millions de dollars.

Il y a un autre sujet que j'aimerais aborder. La loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (éducation) a été adoptée pour que les enfants des militaires tués ou estropiés au service de leur pays n'aient pas à souffrir de ce service. Je suis sûr que tous les honorables députés approuvent cette mesure et j'espère, pour ma part, qu'on songera a en étendre la portée afin de prévoir que les enfants d'une personne morte ou devenue invalide au service de son pays n'en souffriront d'aucune manière quant à l'instruction

dont ils pourront bénéficier ou la formation qu'ils recevront pour la vie. A cet égard, le pays devrait se considérer comme prenant la place du père qui s'est sacrifié si magnanimement pour son pays. Ce travail a bien avancé mais, je le répète, il faudrait étudier l'extension de la loi afin qu'elle s'applique non seulement à ceux qui ont été tués, mais à ceux qui sont devenus invalides.

Le ministre et moi en avons discuté, comme il le sait. Je suis sûr que lui et ses collaborateurs, les fonctionnaires du ministère, sont acquis à l'idée que j'ai présentée. J'ai été heureux de constater que cette loi prévoyant une assistance à l'instruction des enfants des morts de la guerre a eu des effets plus étendus que j'en attendais au moment où elle a été adoptée. Je constate que, d'après le rapport annuel, le nombre total des cas réglés dans le cadre de cette loi est de 872. Quand on considère ce que cela représente comme aide aux enfants de ceux qui ont servi dans les forces armées, on peut être très heureux que le Parlement ait prévu cette disposition.

Je tiens à féliciter le ministère du travail accompli dans le domaine des cours par correspondance. J'ai constaté avec satisfaction que pas moins de 9,500 personnes ont bénéficié, l'an dernier, de l'aide des cours par correspondance organisés par le ministère des Affaires des anciens combattants. Je songe ensuite aux services de bien-être, mais je ne m'y attarderai pas. Cependant, cette attention personnelle, visant à aider les anciens combattants à résoudre leurs divers problèmes et difficultés, est un sujet de fierté et de satisfaction pour qui est au courant du travail qui s'accomplit de la sorte.

La caisse d'assistance aux anciens combattants, qui vise à venir en aide aux gens qui ne peuvent pas augmenter leur revenu, a également été très utile; elle a plus servi, je pense, que beaucoup d'honorables députés ne se l'imaginent. Je constate, d'après le dernier rapport annuel, qu'il n'y avait pas moins de 4,058 noms sur la liste des gens secourus au 31 mars 1956, et que le total des gens qui ont été aidés pendant l'année 1956-1957 a dépassé 8,000; ces intéressés étaient bénéficiaires des allocations aux anciens combattants, mais ils avaient besoin d'une aide supplémentaire de la part de cette caisse d'assistance aux anciens combattants.

Quant au nombre d'ex-militaires visés par la loi sur les allocations aux anciens combattants et obtenant de l'aide, j'ai entendu bien des gens dire que cette loi était peut-être unique dans le domaine de la législation sur les anciens combattants. Bien des gens la considèrent comme une pension d'invalidité ou quelque chose de cette nature, mais c'est en fait une loi visant à aider ceux qui ne sont pas pensionnés ou dont la pension est insuffisante. Plusieurs de nos alliés de la dernière guerre n'ont pas de telles dispositions pour aider leurs ex-militaires. Je sais que, d'une façon générale, nos anciens combattants considèrent cette loi comme l'une des meilleures qui aient été promulguées en vertu de la charte des anciens combattants. Les dépenses d'allocations aux anciens combattants, comme je le constate d'après les prévisions budgétaires, s'élèvent à 50 millions.

Viennent ensuite les services de traitement. Là encore, le traitement continu de ceux qui souffrent d'invalidité, surtout d'invalidité permanente, est un travail qui s'accomplit avec soin et une certaine considération à l'égard des états de service de ceux qui reçoivent le traitement. Je pense que les anciens militaires sont extrêmement satisfaits des traitements qu'ils reçoivent dans nos hôpitaux pour anciens combattants. Je note que, suivant le rapport, le nombre de malades des hôpitaux du ministère était de plus de 7,800 le 31 mars 1957. En fait, le nombre d'admissions dans les hôpitaux du ministère durant l'année a été de plus de 50,000, le nombre d'admissions dans les autres hôpitaux d'environ 18,000 et le nombre des malades non hospitalisés d'environ 657,000.

Toutefois, je mentionnerai les services prothétiques. J'ose déclarer que la plupart des honorables députés n'ont aucune idée de la masse d'excellent travail qui est accompli dans ce domaine. Je relève que, d'après le rapport, le nombre des appareils fournis pendant l'année n'a pas été moins de 123,000, avec 20,000 réparations, et que le nombre total de malades qui ont bénéficié de services prothétiques l'année dernière n'a pas été moins de 69,000.

Le Bureau des vétérans est, à mon avis, d'une grande utilité. Il n'est pas douteux que les différentes organisations des anciens combattants telles que la Légion canadienne, l'Association des anciens combattants de l'armée, de la marine et de l'air et le Conseil canadien des anciens combattants invalides, ont beaucoup aidé les anciens combattants en insistant au sujet de leur pension et d'autres modes d'assistance. Le Bureau des vétérans est toujours disposé à venir en aide aux ex-militaires, même si la Légion canadienne et d'autres organisations d'anciens combattants sont disposées à aider. Il n'est peut-pas toujours aussi bien organisé dans une partie du pays que dans une autre. D'après le rapport annuel, je remarque que le Bureau des vétérans a transmis 5,800 réclamations. Les députés au courant de cette besogne savent sans doute tout le travail qu'a exigé le dépouillement d'un si grand nombre de demandes transmises à la Commission des pensions.

Je tiens beaucoup à dire un mot de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Sous la direction du brigadier Rutherford, directeur du service d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, on a établi un programme visant à conseiller les ex-militaires établis sur des terres aux termes de cette loi et à les aider à devenir de bons cultivateurs en leur fournissant d'excellents conseils scientifiques, et ainsi de suite, de sorte que le représentant du service d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants est considéré dans la plupart des cas, sauf erreur, comme le meilleur ami de l'ancien combattant et non pas seulement comme un percepteur de comptes en souffrance. L'excellent travail accompli en vue de permettre à des ex-militaires de devenir des cultivateurs à temps continu ou à temps réduit doit être pour nous une cause de grande satisfaction, selon moi, si nous considérons le nombre de foyers heureux et prospères établis grâce à cette remarquable mesure législative.

Je note dans le rapport annuel que plus de 67,700 anciens combattants ont reçu, au total, 357 millions de dollars. Les honorables députés auront sans doute lieu de se réjouir de ce que, jusqu'au 31 mars de cette année, du montant déboursé sur une période de douze ans et demi, sous forme d'allocations de réadaptation de toutes sortes, environ 40 p. 100 ont été payés par les anciens combattants eux-mêmes. C'est une preuve que les lois ont été conçues de manière à assurer une chance de succès aux anciens combattants, à leur retour à la vie civile, et de la sage administration du gouvernement au cours de ces années-là. A cet égard, je félicite sincèrement tous ceux qui ont quelque chose à voir à ce travail.

Je signale également le travail qu'accomplit le ministère en ce qui concerne les petits lopins de terre, et l'encouragement qu'il donne aux anciens combattants qui veulent construire leur propre maison. Ces gens ont pu épargner beaucoup d'argent de cette façon, et je crois que le système a très bien fonctionné, ce qui leur a permis de devenir propriétaires à bien meilleur marché qu'ils n'auraient pu le faire autrement.

J'aimerais dire un mot maintenant de la loi sur les pensions. Je traite ces questions plutôt rapidement, car je ne tiens pas à retarder les travaux de la Chambre, mais j'ai fortement l'impression, ayant été en contact avec le ministère pendant nombre d'années, qu'il serait injuste de ma part de ne pas saisir la première occasion qui m'est offerte pour rendre hommage à tous ceux avec qui j'ai été en contact dans le ministère, pour leur magnifique travail. Je pense que tous les anciens combattants et toute la population en général apprécient la belle besogne qu'accomplit le ministère des Affaires des anciens combattants.

En ce qui concerne les pensions d'invalidité, il me semble qu'en général, les députés ne peuvent se faire une idée du volume de travail effectué par la Commission des pensions. Chaque cas appelle, évidemment, un examen détaillé et, sans vouloir dire qu'on ait toujours accordé des pensions là où j'estimais, pour ma part, qu'il le faudrait, les anciens combattants ont eu l'impression qu'il était souhaitable de laisser ces questions aux mains d'une commission des pensions indépendante, qui ne subirait aucune pression de quelqu'un faisant partie du gouvernement. Cela écarte toute possibilité d'ingérence politique, ce qui n'est que juste envers nos anciens combattants. Cette tradition a été établie il y a des années par les commissaires des pensions, qui ont essayé d'accomplir leur travail sans se laisser influencer d'aucune façon par la politique. Je sais même que certains députés reçoivent parfois de leurs commettants des lettres dans lesquelles ceux-ci expriment leur étonnement de ce que le représentant ne puisse exercer quelque pression à cet égard.

Or ce que peut faire, et ce que fait d'ailleurs le député, c'est de présenter tous les faits et tous les arguments qu'il peut en faveur de son ancien combattant,—effort que la commission accueille avec plaisir. Si j'en juge d'après ma propre expérience, tous les cas sont examinés avec sympathie, mais c'est là que cesse l'influence qu'on peut exercer sur la commission. Par tradition, elle décide ce qu'elle tient pour juste, en s'inspirant des termes de la loi pertinente adoptée par le Parlement. Je suis sûr que les Canadiens et le Parlement désirent qu'il en soit ainsi.

D'après le rapport annuel, les pensions d'invalidité en vigueur le 31 mars 1957 s'établissaient au nombre de 54,400 à l'égard de la première guerre mondiale. Les pensions versées aux personnes à charge s'élevaient à plus de 15,000. Les versements pour invalidité destinés aux personnes à charge atteignaient un total de 69,400. Le total général des bénéficiaires atteignait 114,000. Ces chiffres concernent la première guerre mondiale. Cela nécessite un volume énorme de travail. On se demande comment les fonctionnaires qui ont accompli cette besogne au cours des années ont fait pour y parvenir.

Or le nombre des pensionnés de la première guerre mondiale diminue. Ces gens, hélas, disparaissent de la scène. Sauf erreur, le nombre des pensionnés de la première guerre mondiale a fléchi d'environ 2,000 au

cours de l'an dernier. A mesure que les Canadiens constatent la disparition de ceux qui ont servi leur pays en temps de guerre, je suis sûr qu'ils seront contents au moins de ce qui a été fait pour eux et qu'ils estimeront que, s'il y a lieu en toute justice d'améliorer encore leur sort, une telle mesure devrait faire l'objet d'une considération sympathique.

Pour ce qui est de la seconde guerre mondiale, évidemment, le ministère a reçu plus de demandes de pensions et a été plus actif sous d'autres rapports également. Je vois que le total des pensions en vigueur à l'égard de cette guerre était de 120,700 le 31 mars 1957. Cela nécessite également un volume énorme de travail minutieux, vu son importance.

Je ne me suis guère étendu sur les pensions touchées par les hommes et leurs ayants droit à l'égard du service qu'ils ont fait pendant la guerre de Corée. Toutefois, à la suite de l'expérience que nous avons acquise et vu la satisfaction avec laquelle notre pays a accueilli les efforts faits en faveur des ex-militaires des guerres antérieures, ceux qui ont servi en Corée obtiendront un traitement aussi favorable sinon meilleur. L'expérience acquise à l'égard de ceux qui ont servi au cours des guerres précédentes sera inappréciable sous ce rapport.

Je n'ai pu parler en détail de la vaste somme de travail accomplie par la Division des allocations des anciens combattants, mais le rapport annuel signale que les bénéficiaires d'allocations d'anciens combattants au 31 mars 1957 atteignaient au total 53,590. Une fois de plus, je rends hommage aux sous-ministres des années passées, notamment à l'ex-sous-ministre Walter Woods, pour avoir établi un organisme qui a permis d'étudier toutes ces questions avec célérité et sympathie, et qui a permis de supprimer tant de chinoiseries administratives dans l'administration de ce service. Ce travail a été fort bien accompli par le sous-ministre actuel et les divers chefs de services.

Je n'ai fait qu'effleurer le sujet, je n'ai même pas commencé à signaler toute la besogne accomplie par le ministère et je m'excuse auprès de ceux dont je n'ai pas mentionné le travail. Je recommande aux députés de lire attentivement le rapport annuel du ministère des Affaires des anciens combattants pour constater les efforts d'un ministère très dévoué de l'État canadien.

Je ne doute pas que le ministre, connaissant de longue date ce qu'on fait pour les anciens combattants et la rédaction de la charte des anciens combattants, avec les améliorations qu'on y a apportées à l'occasion,—et tous, je pense, nous y attachons un grand prix,—tient essentiellement à ce que toutes ces lois soient aussi efficaces que possible. Je sais qu'il tiendra à ce qu'elles réalisent dans la plus grande mesure possible les sentiments et les désirs de nos compatriotes, qui tiennent à ce que justice soit rendue à ceux qui ont servi leur pays en temps de guerre. J'offre mes meilleurs vœux au ministre et à ses associés et j'espère que l'on continuera de travailler comme on l'a fait jusqu'ici, en s'améliorant même avec les années.

**M. Herridge:** Monsieur le président, en prenant la parole à l'occasion du premier de ces crédits, je tiens encore une fois à assurer le ministre que notre groupe appuie tout ce qu'il peut tenter en faveur des anciens combattants car nous savons que notre collaboration en ce domaine profitera à nos camarades.

En ma qualité de membre du Parlement, je m'intéresse naturellement beaucoup aux affaires des anciens combattants, mais j'ai aussi bien d'autres raisons de le faire. Comme membre de l'Ordre distingué constitué de ceux dont les dents claquent et dont les genoux flageolent, fils d'un père qui a servi pendant les deux guerres mondiales et qui, à 82 ans, s'est violemment insurgé parce qu'on ne voulait pas de lui comme quartier-maître pendant la seconde de ces guerres, époux d'une infirmière de la guerre de 1914, père de deux fils qui ont servi pendant la seconde guerre, ayant de nombreux amis chez les frères d'armes de mon bataillon et d'autres aussi, je porte à ce problème un intérêt personnel, profond et soutenu.

Avant d'aborder des cas que je pourrais appeler de travail inachevé, je tiens à rendre hommage au travail des fonctionnaires supérieurs du ministère des Affaires des anciens combattants, y compris ces charmantes femmes, oui à ces admirables fonctionnaires supérieurs si polis et si empressés de nous aider et qui, s'ils n'ont pas le renseignement que nous souhaitons, ne manquent pas de nous orienter dans la bonne voie. Comme l'a dit l'honorable préopinant, ce ministère donne l'exemple à un bon nombre d'autres ministères de l'État. Il est dirigé avec toute la sympathie possible pour les êtres humains qu'essaient de servir tous les employés du ministère. C'est un fait généralement reconnu, je pense, dans tout le pays.

Je vais faire une sorte de discours de portée générale, et je vais épargner du temps au comité, comme l'a fait l'honorable préopinant, en employant tout le temps que j'ai à ma disposition.

**M. Tucker:** Je n'ai pas fait cela cependant.

**M. Herridge:** Je ne parlerai pas de la loi sur les pensions puisque le bill n° 38 qui tend à la modifier sera bientôt présenté à la

Chambre et que nous aurons alors amplement l'occasion d'en signaler toutes les lacunes au ministre. Je veux cependant aborder un grand nombre de sujets. Il y en a que j'ai déjà abordés et sur lesquels je passerai très rapidement, simplement pour rafraîchir la mémoire au ministre afin qu'il les ait présents à l'esprit et dans l'ordre, lorsqu'il étudiera les modifications à apporter à la législation relative aux anciens combattants.

Pour ce qui est de la loi sur les allocations aux anciens combattants, j'estime qu'il aurait lieu de la modifier pour venir en aide à certaines veuves sans ressources,—elles sont très peu nombreuses,—qui, aux termes des règlements du ministère, ne sont pas mariées et ne peuvent obtenir l'allocation parce que leur mari ne la touchait pas avant sa mort. J'ai abordé cette question le 5 novembre; mes observations se trouvent aux pages 817 et 818 du hansard. J'engage le ministre à songer à proposer un amendement en vue de redresser cette anomalie et d'aider ainsi appréciablement ces quelques femmes qui sont exclues de la loi, sous le régime des dispositions de cet article.

Et maintenant je désire porter de nouveau à l'attention du ministre la nécessité de modifier la loi, afin de permettre aux anciens combattants qui touchent l'allocation de quitter le Canada si leur santé l'exige, sur présentation d'un certificat d'un médecin ou d'un fonctionnaire médical du ministère. J'approuve sans hésiter l'idée d'accorder à ces bénéficiaires des allocations aux anciens combattants le droit de demeurer hors du Canada au moins aussi longtemps qu'on le permet aux bénéficiaires d'autres mesures de sécurité sociale. Cela est maintenant possible, je demande qu'on étudie la question. Les observations que j'ai déjà faites à ce sujet se trouvent à la page 817 du hansard du 5 novembre.

Je tiens également à signaler au ministre que, de l'avis de nombreux Canadiens, les anciens membres de la marine marchande n'ont jamais reçu jusqu'ici tout ce à quoi ils auraient droit. Ces marins ont joué un rôle de première importance durant la guerre. Beaucoup d'entre eux ont été exposés à des vicissitudes et à de grands dangers mais, jusqu'ici, on leur a refusé les avantages de la charte des anciens combattants. J'engage donc le ministre à songer à modifier la loi sur les allocations aux anciens combattants afin d'étendre cette mesure à ces marins.

Il est nécessaire aussi, à mon avis, de modifier la loi en vue d'aider certaines mères sans ressources qui ne satisfont pas aux conditions de la loi actuelle. Ici encore, il s'agit d'un très petit nombre de cas où l'ancien combattant est le seul soutien de sa mère. J'engage le ministre à songer à modifier la loi pour venir en aide à ces mères qui deviennent sans ressources quand elles perdent leur fils, bénéficiaire de l'allocation aux anciens combattants.

Naturellement, nous appuyons la Légion qui ne cesse de réclamer que le revenu maximum autorisé soit porté à $1,200 pour les célibataires et à $2,000 pour les anciens combattants mariés. Ce sont les principaux points qu'il faut considérer dans la loi sur les allocations aux anciens combattants. J'espère que, lorsque le ministre répondra, il nous fera part de son attitude à l'égard de ces propositions que lui ont soumises la Légion canadienne et divers groupes de députés à la Chambre en faveur de la modification de la loi.

Je voudrais maintenant aborder une autre question qui importe au plus haut point à l'ancien combattant canadien et dont il est d'ailleurs fait mention dans le dernier mémoire présenté au cabinet par la Légion canadienne. Je songe ici à l'éventuelle révision de la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (éducation). Autant que je sache, cette révision ne comporterait pas de lourdes dépenses, puisqu'il s'agit simplement d'aider à un certain nombre d'enfants des morts de la guerre à mieux s'instruire. Afin de faire perdre au comité le moins de temps possible et de présenter cette question avec la plus grande précision, qu'il me soit permis de citer le mémoire de la Légion:

> Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que nous avons constaté les avantages tirés par les enfants de l'application de cette mesure législative depuis quelques années. Nous nous sommes également rendu compte que, sous sa forme primitive, la loi ne vise malheureusement pas un certain nombre d'enfants qui mériteraient qu'on les aide dans leurs études. Les groupes qui devraient, selon nous, bénéficier d'une extension des dispositions de la loi sont les suivants:
>
> (1) Les enfants ayant droit à une pension du fait que leur père touchait une pension d'invalidité à 50 p. 100 ou plus au moment de sa mort, même si son décès n'était pas directement attribuable à son service militaire.

Je connais quelques cas d'enfants qui pourraient profiter d'une modification en ce sens. Voici donc la suite de la demande de la Légion:

> (2) Les enfants qui sont incapables de poursuivre leurs études supérieures, telles qu'elles sont actuellement prévues dans la loi et les règlements, mais qui, pour mieux se préparer à leur travail, suivent des cours de nature professionnelle ou technique.

Je crois que ces cas sont plus nombreux, ce qui ne veut toutefois pas dire qu'il faudrait pour autant augmenter les dépenses. Il faudrait néanmoins donner une extension plus grande à la formule appliquée lorsqu'il s'agit de déterminer le droit à l'assistance,

de manière à avantager des jeunes gens qui n'ont pas fait d'études poussées mais qui tiennent à apprendre, par exemple, un métier. Rappelons que s'il est une chose qui manque à notre pays, ce sont des artisans. Dans presque toutes les petites localités on a du mal à trouver des électriciens, des plombiers, des menuisiers, etc. Nous avons ici l'occasion de mettre bon ordre à cela en venant en aide à ceux qui préfèrent aux études universitaires la formation technique ou professionnelle. Vu la situation actuelle, la Légion canadienne recommande une révision en ce sens de la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (éducation).

J'aimerais citer deux modifications qui, de l'avis de la Légion, devraient être apportées à la loi sur l'assurance des anciens combattants. Depuis des années, cette loi est très profitable aux anciens combattants. La Légion demande tout d'abord une prorogation du délai de demande d'assurance de la part des ex-militaires. Voici comment se lit le mémoire:

A moins de disposer encore de crédits de rétablissement de la seconde Grande Guerre, un ex-militaire ne pouvait plus souscrire de l'assurance des anciens combattants à compter du 31 décembre 1954 ou de dix ans après sa libération lorsque cette date était postérieure au 31 décembre 1954. Les anciens combattants de la première Grande Guerre ont bénéficier de 15 ans après la cessation des hostilités pour demander la même protection.

A mon avis, c'est une demande parfaitement raisonnable. Je suis un de ces ex-militaires de la première Grande Guerre qui sont revenus préoccupés de leur rétablissement, de recouvrer leur santé et de questions de ce genre, et de subvenir aux besoins de leurs enfants en bas âge. Pendant quatre ou cinq ans, je ne m'étais pas rendu compte des avantages de cette assurance des anciens combattants, mais quand, après quelques années, j'en eus saisi les avantages, j'ai souscrit une police parce que le délai accordé m'avait permis de le faire. Ces anciens combattants vieillissent. Ils assument leurs responsabilités et se rendent de plus en plus compte des avantages de cette loi. Je conseille donc fortement au ministre de songer à une modification qui prorogerait la date du délai. Le mémoire de la Légion confirme ce que je dis à cet égard, parce qu'il poursuit ainsi:

Bien des ex-militaires infirmes, tâchant d'assurer à leur famille une sécurité qui leur est refusée par l'assurance ordinaire, ont constaté que leur droit à demander l'assurance des anciens combattants était périmé. Il n'y a pas de raison pour que les anciens combattants de la seconde Grande Guerre ne bénéficient pas des mêmes avantages que ceux de la première. Que cet avantage soit accordé à ceux qui ont des crédits de rétablissement prouve que c'est possible pour l'administration.

[M. Herridge.]

Je le répète, les anciens combattants se rendent compte de plus en plus des avantages qu'ils peuvent obtenir en souscrivant des polices au titre de cette loi. Je conseille fortement au ministre de rétablir la pratique adoptée après la première Grande Guerre. C'est à ce propos que la Légion recommande:

Que le gouvernement du Canada modifie la loi sur l'assurance des anciens combattants de façon à proroger jusqu'au 31 décembre 1960 le délai durant lequel les ex-militaires de la seconde Grande Guerre peuvent demander à souscrire de l'assurance. Les mêmes conditions devraient être accordées aux ex-militaires de la guerre de Corée.

La Légion conseille d'apporter une deuxième modification à la loi sur l'assurance des anciens combattants, soit le paragraphe (1) de l'article 10, relativement aux pensions d'invalidité. Voici ce que dit la Légion:

Des veuves de titulaires de pensions d'invalidité ne peuvent pas bénéficier de tous les avantages de la loi sur l'assurance des anciens combattants parce qu'elles peuvent recevoir moins que l'entière prestation de décès de la police. En théorie, l'ancien combattant est censé connaître cette disposition, mais il est loin d'être sûr que tous en comprennent l'application pratique. C'est une violation du concept reconnu de l'assurance-vie.

Par conséquent, la Légion recommande:

Que le gouvernement canadien modifie la loi sur l'assurance des anciens combattants afin d'éliminer l'article précité.

Le ministre se souviendra de la discussion à laquelle avait donné lieu la loi sur l'assurance des anciens combattants. Il avait adopté à cette époque une attitude exactement semblable à la nôtre, comme à celle des autres membres du comité qui siégeaient alors dans l'opposition. Nous avons à ce moment appuyé l'attitude de la Légion canadienne selon laquelle il y aurait lieu de modifier la loi de façon à faire disparaître cette exception injuste. Je demande au ministre d'y songer.

**L'hon. M. Brooks:** Je n'ai pas changé d'avis.

**M. Herridge:** Si nous exprimons nos observations en ce sens, c'est que nous n'ignorons pas que le ministre est de notre avis. Nous tenons simplement à lui donner notre entier appui.

Je veux maintenant dire un mot de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants dont l'application a été très bien réussie dans tout le pays. Un grand nombre d'anciens combattants se sont établis dans ma circonscription grâce aux dispositions de cette loi, la plupart en vertu de l'article relatif à la petite propriété; toutefois, un certain nombre se sont établis sur des fermes. Au cours de mes conversations avec les anciens combattants, j'ai constaté qu'en général ils préfèrent bénéficier des dispositions ou de

l'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'est pour cette raison que tout récemment le conseil national de la Légion a réclamé un amendement qui placerait la partie II de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sous l'égide de ceux qui sont chargés d'appliquer la loi en général.

Il ne fait aucun doute que l'ancien combattant n'aime pas être déféré à la Société centrale d'hypothèques et de logement. Ils me disent en grand nombre que dans les circonstances leur demande formulée en vertu de la partie II est présentée et réglée par l'intermédiaire de la direction de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Par la suite, lorsqu'il s'agit d'administration, de perception, de conseil, de propositions et d'autres choses du genre, ils sont déférés à la compétence de la Société centrale d'hypothèques et de logement. A cause de ce que le passé leur a appris et parce que les fonctionnaires du ministère sont sympathiques, ils préféreraient de beaucoup continuer à traiter avec le bureau de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

Remarquons qu'il suffit de jeter un regard sur les recouvrements effectués au titre de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour constater que le pays n'a aucunement à souffrir de ce côté. A cause de la façon dont les fonctionnaires de ce ministère abordent ces questions et à cause de la connaissance qu'ils ont de ces problèmes, les anciens combattants qui se réclament de la partie II préféreraient relever du bureau qui applique la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il en pense quand il prendra la parole à la fin du débat.

A une récente réunion, la Légion a aussi demandé une réduction du taux d'intérêt à 3 p. 100. A mon avis, et c'est aussi, je crois, celui de notre groupe, l'article sur les petites propriétés de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants est une de nos plus belles mesures législatives en ce qui concerne le logement. Nous aimerions que le principe en soit étendu à un bien plus grand secteur de la population. On ne saurait rien faire de mieux que de bâtir de bonnes maisons sur des fondements solides afin de permettre de constituer de bons foyers et de bien élever les enfants.

Je veux aussi faire mon plaidoyer—j'allais dire annuel, mais c'est un plaidoyer éternel —pour faire réduire l'étendue de terre requise par l'article de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants qui concerne les petits lopins. En somme, l'article est ridicule. Si la terre est évaluée à plus de $500 l'acre, alors c'est 1.6 acre. Je l'admets, les hauts fonctionnaires du service de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants font tout leur possible pour aider les ex-militaires et tenir compte de certaines circonstances, etc., aux termes de la loi et des règlements.

En ce qui concerne notre région—je sais que cela s'applique à un bon nombre d'autres régions du Canada—les terres du genre qui ont une étendue de 1.6 acre ou de 3 acres dans les régions plus étendues ne sont pas disponibles en raison de la topographie du pays. Dans ma circonscription, il y a encore 200 ex-militaires qui, à ma connaissance, ne peuvent construire aux termes de l'article de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants qui concerne les petits lopins, parce qu'ils doivent avoir au moins 1.6 acre évaluée à $500 l'acre ou trois acres si la terre a moins de valeur.

Je réclame qu'on songe à réduire l'étendue en cause à une demi-acre comme auparavant. Dans ma région, la majorité de ces hommes travaillent pour la *Consolidated Mining and Smelting Company*, ou travaillent dans les mines, les établissements d'exploitation du bois ou les scieries. Je sais fort bien que l'ex-militaire ne peut demander mieux s'il possède une bonne maison et une demi-acre de bon terrain. Cette terre lui aide beaucoup à réduire ses frais d'existence, surtout s'il est jeune et élève une famille. J'insiste donc pour qu'on diminue la superficie du terrain.

Je veux aussi parler, et je termine par là, d'un autre groupe négligé, les quelque 400 membres du corps canadien des pompiers qui sont allés outre-mer. Il a été question de leur cas au comité des affaires des anciens combattants il y a quelques années. Le ministre a dit bien clairement ce qu'il pensait de cette question, de même que bon nombre de membres de notre parti. Le ministre était aussi indigné que nous de constater qu'on avait laissé ces hommes de côté et qu'ils ne pouvaient tirer parti des avantages prévus dans la charte des anciens combattants.

Ainsi que nous nous le rappelons tous, lorsque le comité a entendu des témoignages au moment où cette question a été soulevée, on nous a dit, pour d'excellents motifs, à mon sens, que ces gens avaient reçu la promesse, avant leur départ du Canada, de bénéficier de la charte des anciens combattants et de la législation concernant les ex-militaires. Actuellement, il n'y en a qu'environ 400 au Canada. On les trouve disséminés dans tout le pays. Quelques-uns d'entre eux font partie de divers corps de pompiers. Je demande instamment qu'on examine les arguments fort raisonnables présentés en vue de faire profiter ces hommes de notre législation concernant les anciens combattants.

Ce sont là les questions non définitivement réglées que j'ai voulues signaler au ministre et au comité. J'aurai quelques remarques à faire au sujet de l'administration des hôpitaux, des admissions et d'autres questions du même genre. Il y a aussi quelques autres sujets que je désire soulever, mais j'en parlerai lors de l'examen des crédits pertinents.

Enfin, on me permettra de le faire observer, il est incontestable que la législation relative aux ex-militaires s'est constamment améliorée au cours des années; nous devons en attribuer le mérite aux principaux groupements d'ex-militaires, à la Légion canadienne et au Conseil national des anciens combattants. Ces organismes se sont constamment préoccupés des besoins des ex-militaires et des lois nécessaires à la satisfaction de ces besoins. Il les ont portés à l'attention des députés et du comité des affaires des anciens combattants chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion, et les ont de temps à autre renseignés en détail.

Nous admettons que nous avons des lois concernant les anciens combattants qui comptent parmi les meilleures du monde; mais j'ai bon espoir que le gouvernement donnera une suite favorable aux propositions tendant à remédier, par certaines modifications, aux lacunes de nos mesures que divers députés signaleront au ministre au cours du présent débat. Nous avons fait du bon travail jusqu'ici et le coût de ce que nous pouvons avoir encore à faire à l'avenir est insignifiant par rapport à l'ensemble des dépenses pertinentes à l'heure actuelle. Nous pouvons tant faire, avec si peu. Je n'entrerai pas plus dans le détail de ce que nous devrions entreprendre, parce que l'honorable représentant de Selkirk prendra, après moi, la parole à propos du crédit n° 1, et je le laisserai traiter la question.

**M. Quelch:** Monsieur le président, je tiens, dès le début de mes observations, à assurer au ministre qu'il pourra toujours compter sur la collaboration sincère des membres de notre parti quand il s'efforcera d'améliorer les mesures concernant les anciens combattants. A mon avis, nous avons de la chance d'avoir d'excellents fonctionnaires au ministère des Affaires des anciens combattants. Évidemment ils ne peuvent pas aller au delà de ce que leur permet la loi. Je constate aussi, quand j'entends critiquer le ministère des Affaires des anciens combattants, qu'on devrait plutôt s'attaquer à certaines mesures législatives que doit appliquer ce service, et

[M. Herridge.]

je suis convaincu que le ministre tâchera de présenter, de temps à autre, des dispositions tendant à perfectionner le fonctionnement de ses services.

Je crois que le ministre s'est très bien tiré d'affaire jusqu'ici. Il a fait adopter des modifications à la loi sur les allocations aux anciens combattants, de manière à l'améliorer sensiblement. Nous avons eu également des modifications à la loi sur les pensions. Je suis d'avis toutefois que ces modifications ne vont pas assez loin et j'aurai un mot à dire à ce propos plus tard.

Le 6 novembre, le ministre a déclaré qu'il avait l'intention de créer un comité des affaires des anciens combattants à la prochaine session du Parlement, lequel comité serait investi des pouvoirs voulus pour passer en revue toutes les lois relatives aux anciens combattants. On rompt ainsi avec l'ancienne coutume selon laquelle le comité des affaires des anciens combattants était toujours lié à un mandat très restreint, ce qui est pour nous une agréable nouvelle. Nous venons d'être saisis de la mesure législative qui a été déférée au comité.

J'espère que lorsque le ministre décidera d'établir le comité des affaires des anciens combattants, il en fera un comité permanent. Les groupements d'anciens combattants et les députés demandent depuis des années que ce comité soit de caractère permanent. Cela n'entraînerait aucun déboursé de plus de la part du gouvernement, et il me semble que c'est là une recommandation des groupements d'anciens combattants que le ministre pourrait fort bien mettre à exécution.

Je passe maintenant à la loi sur les pensions. L'honorable député de Kootenay-Ouest a dit que nous aurions l'occasion de discuter la loi sur les pensions lorsque nous serons saisis du bill; mais ce dernier renferme un certain nombre de modifications et, comme les questions que je veux soulever n'ont rien à voir à ces modifications, il ne serait pas approprié, strictement parlant, de les soulever au moment de la discussion sur le bill relatif aux pensions. Encore une fois, je n'ai absolument rien à reprocher à la Commission des pensions qui doit s'en tenir aux dispositions de la loi; mais je crois que certaines modifications s'imposent pour permettre une interprétation plus large à l'égard de certains points concernant les pensions.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

## Reprise de la séance

**M. Quelch:** Monsieur le président, je veux parler des articles 13 et 70 de la loi sur les pensions. L'article 70 était autrefois l'article 62. Ces deux articles ont provoqué maintes discussions aux comités des affaires des anciens combattants. Le ministre et son collègue des Travaux publics ont très éloquemment réclamé des modifications à ces deux articles.

L'article 13 vise les invalidités d'origine antérieure au service militaire. Notre groupe a toujours été d'avis que l'état de santé noté sur la fiche médicale du militaire au moment de son engagement devrait être considérée comme son état véritable, et qu'on ne devrait pas essayer de refuser une pension sous prétexte que l'invalidité découle d'une affection d'origine antérieure à l'engagement. Il se pourrait, par exemple, que quelqu'un qui a été hospitalisé cinq ou six ans avant de s'engager sous les drapeaux et qui, à sa sortie de l'hôpital, a été considéré comme guéri. Plus tard, en consultant les dossiers, on prétend que l'affection pour laquelle cet homme réclame une pension découle de la maladie qui a été traitée à l'hôpital et dont il était censé être guéri à sa sortie de l'hôpital.

La Légion a adopté une attitude semblable. Dans le mémoire qu'elle a présenté au conseil des ministres, l'automne dernier, elle a recommandé modification de l'alinéa *a*) du paragraphe premier de l'article 13 de façon que l'invalidité constatée chez le militaire qui a servi sur un théâtre réel de guerre et qui est imputable à une blessure ou à une maladie qui ne figure pas sur la fiche médicale établie avant son engagement, soit réputée, aux fins de la pension, comme étant postérieure à cet engagement. Eh bien, j'espère que le ministre étudiera très attentivement cet article afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'observer le principe d'un peu plus près.

J'ai souvent entendu des gens reprocher à la Commission des pensions ses décisions en vertu de cet article. Or, dans la plupart des cas, la faute n'en était pas à la Commission, mais à l'article. Je ne vois pas d'autre moyen de l'améliorer, si ce n'est par un amendement allant dans le sens indiqué par la Légion.

L'autre article, le numero 70, est, à mon avis, beaucoup plus important. Autant dire que c'est le dernier recours de l'ancien combattant qui veut obtenir une pension. On a longuement débattu cet article au comité des anciens combattants. Je me souviens qu'en 1948, je crois, l'ancien député de Lanark, M. Blair, avait proposé un amendement en vue de donner une interprétation plus large au bénéfice du doute. Il demandait dans son amendement qu'on supprime les mots "a le droit de tirer"; il vaut peut-être mieux que je donne lecture de l'article 70:

> Nonobstant les dispositions de la présente loi, sur demande de pension, le requérant a droit au bénéfice du doute, ce qui signifie qu'il ne lui est pas nécessaire de produire une preuve concluante de son droit à la pension qu'il sollicite, mais le corps qui se prononce sur la preuve...

Je rappelle ici que l'ancien article se lisait: "a le droit de tirer". Ce sont ces mots-là que l'honorable député a proposé au comité de supprimer.

> ...doit tirer, des circonstances entourant le cas, de la preuve produite et des opinions médicales, toutes déductions et présomptions raisonnables en faveur du requérant.

Le député a proposé la suppression des mots "a le droit de tirer". Je doutais fort que cela change quoi que ce soit, car les mots "doit tirer" figuraient dans la loi auparavant et je ne pouvais discerner comment les mots "a le droit de tirer" pouvaient influer sur les mots "doit tirer". Toutefois, le comité a jugé que ce pourrait être une amélioration; aussi a-t-il voté la suppression des mots. Le ministre a approuvé cette modification. Je soutiens encore que l'article 70 n'a pas une portée assez étendue. Je ne condamne pas l'interprétation de la Commission des pensions. J'affirme qu'on ne sera jamais satisfait de l'article 70 tant que la Commission des pensions n'obtiendra pas de pouvoirs discrétionnaires plus étendus. L'ennui est qu'elle n'a pas les pouvoirs discrétionnaires voulus pour assurer un traitement équitable à l'ex-militaire.

Je vais citer un cas. Je n'aime pas le faire, mais vu que ce cas a fait l'objet de beaucoup de publicité par l'entremise du *The Veterans' Advocate,* numéro de novembre, il convient d'en donner lecture. Le ministre pourra alors préciser si l'explication contenue dans ce texte est juste. Voici le passage en question:

> Une autre question dont l'examen s'impose, c'est l'opportunité de confirmer l'obligation de toujours accorder le bénéfice du doute à l'ancien combattant, surtout dans le cas du décès causé par le cancer. Au moment où nous écrivons, nous avons sous les yeux l'histoire d'un ancien combattant de Winnipeg dont la veuve et les enfants se sont vu refuser une pension dernièrement. Cet homme a reçu dans le dos des blessures de balles au cours de la seconde guerre mondiale. Il a été licencié avec une invalidité de 30 p. 100. Avec les années, son dos a commencé à le faire souffrir. Après bien des examens, les médecins ont finalement découvert qu'une balle à extrémité émoussée était encore logée près de l'épine dorsale. On a fini par la lui enlever en 1949. Son état a continué de s'aggraver jusqu'à sa mort, en 1956, causée par un cancer qui, d'après le rapport de l'autopsie, était très répandu. Il n'y avait pas de preuve positive que cette maladie avait été causée par des blessures de balles, mais il n'y a pas non

plus de preuve positive qu'elle ne l'ait pas été. Il y avait nettement une preuve de négligence, vu que plusieurs années s'étaient écoulées avant la découverte de la balle. Nous savons que, si cette veuve obtenait une pension, cela pourrait ouvrir la voie à bien d'autres réclamations. Cependant, nous soutenons que l'élément du doute existe, qu'une pension devrait être accordée et qu'il y aurait lieu de modifier la loi de manière à faire donner plus de poids aux réclamations lorsqu'un tel doute existe.

Je ne sais,—je le répète,—si l'exposé du cas est exact, mais s'il est véridique, j'estime que la plupart des députés conviendront que la veuve devrait recevoir une pension. Peut-être les médecins étaient-ils nettement d'avis que cet homme était mort de cancer et que son état n'avait pas été modifié par la balle logée depuis six ans dans le dos, près de la colonne vertébrale, mais je crois savoir que les médecins ne sont pas très sûrs de ce qui cause le cancer. En effet, les membres de la profession sont-ils en mesure d'affirmer que la balle qui logeait dans le dos depuis six ans ne pouvait avoir aucun effet sur l'état de l'ancien combattant? J'en doute.

Cependant, même s'il en était ainsi, et si les médecins de la commission avaient raison de statuer que sans aucun doute la mort de l'ancien combattant était uniquement due au cancer, et que le fait d'avoir une balle logée dans son dos n'y était pour rien, je dirais, en tenant compte de tous les détails du cas exposé dans l'article, que la veuve devrait recevoir une pension, parce que cet homme avait eu, pendant six ans, une balle logée dans le dos et que son état empirait constamment. Il me semble que la moindre compensation que nous puissions accorder à la veuve aujourd'hui serait de lui adjuger une pension. Par conséquent, ce qu'il faut à l'heure actuelle, c'est une modification de l'article 70 afin d'accorder plus de discrétion à la Commission des pensions. Je suis sûr que, si la Commission était autorisée à accorder une pension à la veuve, elle le ferait, mais elle se croit incapable de le faire d'après les termes de la disposition. Par conséquent, modifions donc l'article 70 de façon à conférer plus de pouvoirs à la Commission des pensions dans ce domaine.

J'aimerais maintenant passer à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je suis plutôt inquiet de constater le nombre d'anciens combattants qui quittent leur terre après y avoir été établis grâce à cette loi. Ce ne sont pas des inadaptés, loin de là. Ce ne sont pas des ratés. Je dirais plutôt que dans la majorité des cas, il s'agit d'hommes très capables et très ambitieux; mais ils ne peuvent se résigner à voir leur famille continuer à vivre à un niveau de vie peu élevé, sachant fort bien que s'ils quittaient leur ferme pour aller s'établir à la ville, ils pourraient sensiblement améliorer leur situation.

J'ai suivi de près certains cas où ces hommes, aux prises avec de dures difficultés sur leur ferme, sont partis pour s'établir à la ville. Je constate que dans la majorité des cas, ils se sont très bien tirés d'affaire. A mon avis, on se trompe beaucoup en croyant que lorsqu'un ancien combattant quitte la ferme aujourd'hui, c'est parce que c'est un inadapté ou un raté. Ce n'est pas là la raison. La raison est que ces gens sont ambitieux, surtout pour leur famille. L'autre jour quelqu'un m'a dit: "Il faut aimer la terre pour aller sur une ferme". Or, moi je dis qu'il faut aimer autre chose. C'est sa famille qui compte plus que tout et, s'il constate que la culture du sol ne lui permettra pas de donner aux siens le niveau de vie auquel ils ont droit, son amour du sol devra céder le pas à celui qu'il porte à sa famille.

Les fonctionnaires du service d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants devraient donc recourir à tous les moyens possibles pour permettre aux soldats-colons de prendre les dispositions financières nécessaires pour acquitter ce qu'ils doivent sur leur terre et abandonner la culture, s'ils le désirent, parce qu'on ne saurait aucunement espérer qu'un soldat-colon devienne un bon agriculteur s'il veut abandonner la culture, si lui ou sa famille ne veulent plus cultiver.

Les fonctionnaires ne devraient pas essayer de l'empêcher d'abandonner la culture. Aujourd'hui, un grand nombre d'anciens combattants pourraient obtenir un titre incontesté à l'égard de leur outillage et de leurs bestiaux et pourraient prendre des mesures financières pour acquitter ce qu'ils doivent encore sur leur ferme. Dans certains cas, ils cèdent leur pension et, dans d'autres, ce sera le produit de leur ferme qu'ils céderont au service d'application de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Quand on peut recourir à des mesures satisfaisantes comme celles-là, les fonctionnaires se tromperaient grandement en empêchant de quelque façon le soldat-colon qui veut abandonner la culture du sol.

Après tout, il faut se rappeler que les anciens combattants qui se sont prévalus de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants avaient un capital restreint. Dans bien des cas, leur exploitation aujourd'hui n'est pas assez considérable pour leur assurer le niveau de vie qu'ils seraient en mesure d'atteindre s'ils vivaient dans d'autres conditions. Ne pensez pas que je critique la loi

sur les terres destinées aux anciens combattants; je crois qu'elle est bonne. Malheureusement, de nos jours l'agriculture est une industrie en plein marasme. Que l'agriculteur soit un ancien militaire ou un civil, s'il vit de son exploitation agricole, dans la majorité des cas il doit se débattre pour ne pas sombrer et maintenir le niveau de vie qu'il mérite.

Je veux dire quelques mots des soldats qui ont bénéficié de l'ancienne loi d'établissement de soldats. On se souviendra que durant un certain nombre d'années, le député de Battle-River, M. Robert Fair, a présenté une motion pour accorder un titre incontestable aux anciens combattants qui s'étaient établis sous l'égide de l'ancienne commission d'établissement de soldats. Les membres de la Chambre l'écoutaient avec bienveillance, mais aucune mesure n'a été prise pour reconnaître un tel titre bien que nous devions admettre que le gouvernement s'est assurément montré bienveillant en diminuant le montant de la dette de ces anciens combattants. Somme toute, le but de la loi d'établissement de soldats était de rétablir la situation de ces anciens combattants en moins de 25 ans. Or nous constatons que la moitié d'entre eux n'ont pu y arriver. Aujourd'hui, 38 ans après l'établissement de ces anciens combattants, sous le régime de cette loi, il reste à régler 39 comptes, dont le montant moyen est de $616. Le ministre me permettra de lui dire que nous pourrions fort bien, à l'heure qu'il est, liquider complètement ces dettes. Ces anciens combattants se font vieux. Ils n'ont plus beaucoup d'années à vivre. Ils aimeraient bien qu'on leur donne l'entière propriété de leur terre. Le moins que nous puissions faire aujourd'hui c'est leur dire: "Nous nous rendons compte des difficultés que vous avez eues; vous êtes restés sur la terre et nous allons effacer votre dette."

J'aimerais maintenant dire un mot des marins du commerce. Si je ne m'abuse, les seuls marins du commerce qui peuvent aujourd'hui bénéficier de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont ceux qui touchent une pension. Le ministre me permettra de lui rafraîchir la mémoire au sujet du point de vue du comité des affaires des anciens combattants, pendant la guerre, en ce qui concerne ces marins. J'ai sous les yeux un exemplaire du procès-verbal de la séance du 23 juin 1942 du comité spécial de l'établissement agricole des anciens combattants de la guerre actuelle. M. Arthur Randles, directeur du service des marins de la marine marchande, du ministère des Transports, y assistait. Il a dit ceci:

...nous recommandons que les marins de la marine marchande canadienne soient autorisés à participer aux avantages de l'établissement agricole des anciens combattants, pour autant que leur dossier prouve qu'ils ont servi durant une période appréciable dans les eaux ou zones dangereuses au cours des hostilités actuelles, et je proposerai qu'une période de service de trois mois soit adoptée comme norme pour déterminer leur admissibilité. Ce délai correspond aux exigences générales prescrites pour la délivrance d'un insigne de la marine marchande. De toute façon, dans les cas où aucun insigne de la marine marchande n'est distribué, la preuve que le service s'est fait dans des zones dangereuses pourra être fournie par les documents de licenciement des marins.

Je vais citer les paroles qu'a alors prononcées, sur la question, le ministre des Affaires des anciens combattants. L'honorable Ian Mackenzie a dit ceci:

Je suis d'avis que les marins de la marine marchande ont droit à tous les avantages reconnus à quiconque a servi outre-mer ou ailleurs ou au cours de la présente guerre. A mon sens, ils sont deux fois plus exposés que les autres.

Le comité a débattu cette question assez longuement. Plus tard, le ministre a dit qu'à son avis, ce serait une erreur de permettre aux marins marchands, immédiatement après la guerre, de s'établir sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, étant donné qu'on avait besoin de ces hommes en mer. Mais il a déclaré par la suite que nous pourrions modifier notre décision à cet égard. J'engage les honorables députés a prendre bien note du rapport qui a été établi à ce propos et qui porte la date du 7 juillet 1942:

Qu'à une date ultérieure la présente loi...

Il s'agit de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants

...soit modifiée afin de pourvoir aux personnes qui ont fait du service à bord de navires et qui ne touchent pas de pensions d'invalidité.

Personne ne soutiendra, je pense, qu'il n'y a pas lieu d'admettre les marins marchands au bénéfice de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, sous prétexte que leurs services sont nécessaires en mer. Il semble y avoir aujourd'hui un excédent de marins, surtout depuis que des navires canadiens battent pavillon étranger. Le ministre devrait peut-être réfléchir à cette question et voir à la possibilité d'admettre au bénéfice de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, les marins marchands qui ont suivi dans une zone de combat. Je n'entends pas qu'ils soient considérés comme cultivateurs à plein temps, mais ce serait très utile pour eux s'ils pouvaient bénéficier des dispositions de la loi touchant les petits lopins, devenir propriétaires d'un petit lopin de terre au bord de la mer et peut-être continuer à pratiquer un peu la pêche.

Je vois que j'ai presque épuisé mon temps de parole. J'espère que le ministre y réfléchira sérieusement afin qu'à la prochaine session, quand le comité des affaires des

anciens combattants se réunira, il puisse recommander quelque mesure à ce sujet.

La seule autre question dont je désire parler, et je pense qu'il ne me serait pas possible de l'aborder à l'occasion d'un autre article, est celle des anciens combattants âgés. Je tiens à féliciter le ministère des Affaires des anciens combattants de son attitude bienveillante envers l'ancien combattant avancé en âge. J'ai reçu d'ex-militaires un certain nombre de demandes me priant d'essayer de leur trouver du travail. Ils me disaient: "Nous ne voulons pas être obligés de demander les allocations aux anciens combattants; nous aimerions trouver du travail. Pourriez-vous nous trouver du travail, peut-être dans un ministère?" J'ai étudié la question avec le ministère des Affaires des anciens combattants. La ministère a chargé un conseiller d'interviewer chacun de ces hommes. Dans la majorité des cas, ou a trouvé le moyen de leur procurer un emploi. Dans certains cas, on a recommandé à l'intéressé de s'adresser au Corps des commissionnaires. Je pense qu'on l'appelle le Corps canadien des commissionnaires. Il a pu de cette façon obtenir un emploi. J'aimerais que le ministre nous explique une chose. J'ai examiné le rapport du ministère des Affaires des anciens combattants où il est question de ce corps. D'après le rapport, celui-ci ne reçoit aucune subvention de l'État. Je me demande si le ministre pourrait nous expliquer comment est financé ce corps, combien de bureaux il a d'un bout à l'autre du pays et quel lien existe, s'il en est, entre le Corps canadien des commissionnaires et le ministère des Affaires des anciens combattants.

**M. MacRae:** Monsieur le président, en prenant la parole à la Chambre pour la première fois, je tiens d'abord à rendre hommage au titulaire du ministère dont nous étudions actuellement les crédits. Le ministre est le porte-parole de notre province et il est aussi un ancien combattant qui s'est distingué au service de son pays: d'abord comme officier du 26e bataillon de combat du Nouveau-Brunswick, durant la première Grande Guerre; en deuxième lieu, il a toujours fait partie de la milice du pays entre les deux guerres; troisièmement, il a servi son pays durant toute la seconde Grande Guerre; enfin, il s'est distingué en tant que membre du Parlement pendant 22 ans, période durant laquelle il a presque toujours fait partie du comité des affaires des anciens combattants. Son passé se passe donc de commentaires.

On a dit que notre législation relative aux anciens combattants est la meilleure qui soit. Je pense bien que nous en convenons tous et que cette législation constitue un hommage à tous ceux qui ont siégé ici avant aujourd'hui.

[M. Quelch.]

**Des voix:** Bravo!

**M. MacRae:** A mon avis, elle honore aussi grandement ceux qui ont fait partie d'un autre organisme dont il a été souvent question lorsque nous avons parlé de la loi sur les allocations aux anciens combattants. L'organisme dont je parle est évidemment la Légion canadienne qui, depuis trente ans, fait tant pour guider, conseiller et aider le gouvernement dans ses décisions relatives aux mesures législatives intéressant les anciens combattants. A l'instar de tant d'autres qui sont revenus de la dernière guerre,—et à ce compte-là, de la première,—reconnaissant envers le sort de m'avoir épargné pour que je puisse retourner à ma famille, j'ai résolu d'essayer d'aider ceux avec qui j'avais servi, ainsi que leurs ayants droits. La Légion canadienne a été pour moi l'intermédiaire idéal. Cet organisme a été d'un secours exceptionnel pour les anciens combattants et au cours des vingt dernières années ses dirigeants ont rendu des services signalés; je pense notamment à des hommes comme Alex Walker, Basil Price, Lionel Baxter, Alf Watts et le Dr Lumsden. Alex Walker, pour sa part, a passé les cinq années de la guerre ici à Ottawa de manière à être tout près du gouvernement pour l'aider dans ses décisions concernant le bien-être des anciens combattants. Le Dr John Anderson est un autre nom à signaler, de même que David Burgess actuellement. Tous ces hommes ont rendu des services exceptionnels. La Légion est un vaste organisme qui groupe plus d'un quart de million d'hommes et de femmes. C'est dommage que tous nos anciens combattants n'appartiennent pas à cet organisme afin de lui donner plus de poids encore, mais il ne faut pas sous-estimer le fait qu'il existe d'autres organismes d'anciens combattants. Il reste que la Légion canadienne est et a toujours été le porte-parole des anciens combattants.

Dans mon propre travail en tant que président provincial de cet organisme et membre du conseil fédéral, j'ai eu l'occasion à deux reprises de comparaître devant les membres du gouvernement précédent, celui qui avait à sa tête l'honorable représentant maintenant chef de l'opposition. Je tiens à dire que, lorsque nous paraissions avec nos mémoires, aucun groupe n'aurait pu être reçu avec plus d'amabilité et de courtoisie. Les observations d'aucun groupement n'auraient pu être écoutées avec plus d'attention que celles qui ont été faites par la Légion au nom des anciens combattants. Je voulais rendre cet hommage au très honorable représentant et à ses anciens collègues.

La qualité et la valeur permanente du travail exécuté par le ministère des Affaires

des anciens combattants m'ont été révélées de façon frappante dernièrement lorsque j'ai appris que, récemment, aux États-Unis, on avait versé la dernière pension au titre de la guerre de 1812! Le délai paraît étonnant, et c'est curieux de constater qu'il y a encore des ayants droit au titre de cette guerre. Il est donc probable que la tâche du ministère des Affaires des anciens combattants se poursuivra au delà de la génération qui siège ici aujourd'hui, même si l'on espère,—et je suis sûr que tout le monde ici partage cet espoir, —qu'il n'y aura jamais plus de guerre.

J'ai eu l'occasion dernièrement de m'entretenir avec de hauts fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants et certains autres, dont plusieurs sont ici aujourd'hui avec le ministre. J'ai été bien étonné de l'étendue du travail qu'ils accomplissent. Quand on se rend compte qu'il y a 190,000 cas qui relèvent de la Commission canadienne des pensions, que le service des allocations aux anciens combattants s'occupe de plus de 57,000 cas, que le service de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants s'occupe de plus de 58,000 cas et qu'il y a plus de 10,000 hommes et femmes en traitement dans nos hôpitaux, on saisit toute l'étendue du travail accompli par ce ministère.

Sachant que la Chambre veut aller de l'avant dans l'examen des crédits, je ne veux pas prendre trop de temps; mais j'aimerais signaler deux ou trois points touchant la législation sur les anciens combattants. A mon avis, une des meilleures lois jamais adoptées par la Chambre l'a été en 1953. Je songe à la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation). Cette loi pourvoyait aux besoins des enfants des soldats qui ont sacrifié leur vie durant la seconde Grande Guerre ou qui sont morts de leurs blessures depuis. Toutefois, il y a un aspect déplorable à cet égard. C'est qu'il a fallu huit ans après la fin de la guerre pour que la loi soit adoptée et que, sans aucun doute, bien des enfants n'en ont pas bénéficié durant cette période. Je me rappelle un cas en particulier dans ma ville, Fredericton. Il s'agissait d'un homme qui a été sergent durant la première Grande Guerre et qui s'était engagé de nouveau lors de la seconde Grande Guerre parce qu'il était décidé à servir sous les drapeaux. Il était major dans le même régiment que moi. Cet homme a sacrifié sa vie le jour J, sur les plages de France. Bien entendu, il n'aurait pas dû être là et on avait tout fait pour l'empêcher d'aller combattre, mais il était décidé à conduire sa compagnie ce jour-là et il a été tué.

Or, cet homme a laissé deux enfants. En 1953, ces enfants avaient déjà reçu leur instruction, grâce à leur mère, à une certaine aide de la Légion et à des bourses. Oui, c'est dommage que ce qui est fait ne puisse être défait; et c'est regrettable que la loi n'ait pas été appliquée à la fin de la guerre.

J'aimerais dire quelques mots des caisses de bienfaisance. L'histoire de la caisse des cantines, de la première guerre mondiale, n'est pas brillante et, par suite d'une mauvaise gestion ou d'un manque de sagesse, elle s'est peut-être rapidement dégarnie dans bien des provinces. Ceux qui sont sortis indemnes de la dernière guerre, alors que les fonds des cantines et de l'ordinaire étaient bloqués, ont bénéficié de cette expérience et les caisses de bienfaisance de l'armée, de la marine et de l'aviation ont été établies. Ces caisses me semblent avoir été très sagement administrées. Je peux parler en connaissance de cause surtout de la caisse de bienfaisance de l'armée.

Je me rappelle fort bien que, lors de la conférence fédérale de la Légion, en 1946, j'ai fait partie d'un comité qui a étudié très sérieusement la façon dont cette caisse serait administrée. Le sous-ministre actuel, si je me rappelle bien, était membre de ce comité. La caisse qui, après des années, s'établissait alors à sept millions de dollars, sauf erreur, a été administrée très judicieusement et a servi à des fins fort utiles.

L'honorable préopinant a parlé du Corps des commissionnaires et a posé plusieurs questions au ministre. Je ne voudrais pas chercher à répondre au nom du ministre; mais, vu que j'ai voulu traiter cette question également, mes remarques auront peut-être quelque utilité dans le cas d'un ou deux problèmes qu'on a soulevés, car je me suis vivement intéressé au Corps des commissionnaires.

Le Corps des commissionnaires est administré par un bureau de gouverneurs. Dans notre province, le bureau comprend 40 hommes dont le travail de direction s'accomplit sans aucune rémunération. Le membre le plus distingué peut-être en est le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, qui s'est fait amputer un membre après avoir servi à la première Grande Guerre. Il s'intéresse vivement au bien-être de ses camarades et de leurs ayants droit. Le Corps des commissionnaires n'a aucune activité politique, aucun esprit de parti; il ne cherche pas non plus à faire de bénéfices. Sous ce rapport, il n'a pas de lien avec quelque autre organisme. Les gouverneurs trouvent des emplois aux commissionnaires. Ceux-ci portent un uniforme approprié et, à mon avis, le Corps n'attire que des hommes du plus haut calibre.

Je connais un homme de ma collectivité qui, après avoir servi à la guerre des Boers, a servi ensuite à la première Grande Guerre et à la seconde Grande Guerre. L'étonnant

est qu'il a obtenu son brevet d'officier lors de la seconde Grande Guerre. J'ignore quel âge il a, mais ça n'a pas d'importance car il a l'air encore jeune et se montre actif. A mon avis, il n'y a pas de plus bel exemple de commissionnaire dévoué.

Peut-être ai-je négligé de signaler qu'on déduit 5c. l'heure des honoraires que l'industrie verse au bureau des gouverneurs pour les services des commissionnaires; cet argent sert aux travaux d'administration, à pourvoir aux uniformes et à certaines autres choses. Ce splendide organisme fournit aux hommes qui ne désirent pas accepter de charité l'occasion de travailler pour gagner un revenu convenable. Chaque année, le gouvernement du pays dépense des millions de dollars dans l'intérêt des Canadiens, mais je trouve que, dans notre beau pays il n'y a pas de groupe plus méritant que celui des militaires qui ont servi le Canada dans les terribles conflits de ce siècle, sans oublier les personnes à leur charge.

J'éprouve et j'ai toujours éprouvé une vive satisfaction à pouvoir louer le ministère des Affaires des anciens combattants. A titre d'ancien combattant, je peux lui dire et tous les Canadiens le peuvent aussi: Bravo, bon et fidèle serviteur.

**M. Carter:** Monsieur le président, je voudrais profiter de l'occasion pour dire que, d'une façon générale, j'appuie les vœux contenus dans le mémoire que la centrale de la Légion canadienne a récemment soumis au gouvernement. Je souscris, en particulier, sans la moindre réserve aux vœux qui intéressent les anciens combattants de Terre-Neuve et qui sont ainsi conçus:

> En conséquence de quoi, la Légion canadienne recommande de modifier la loi sur les pensions afin que le statut de ces anciens combattants de Terre-Neuve soit clairement établi, conformément à l'esprit qui a présidé aux négociations qui ont abouti à l'accord d'union. C'était l'intention des législateurs, comme en témoigne l'autre mesure législative sus-mentionnée.

J'ai constaté avec un grand plaisir que les pages 10, 11 et 12 du mémoire étudiaient assez longuement le problème spécial des anciens combattants de Terre-Neuve. Je ne me propose pas de répéter les arguments qu'on y trouve. Ils sont presque identiques à ceux que j'exposais en cette enceinte le 8 novembre et qui figurent à la page 959 du hansard. Je crois cependant qu'il serait utile et commode non seulement pour les honorables membres de ce comité, mais aussi pour les particuliers qui lisent le hansard, que je consigne au compte rendu les articles pertinents de la loi citée par le mémoire de la Légion. L'article pertinent de la loi sur les pensions est l'article 13, paragraphes 5, 6 et 7, dont voici la teneur: .

[M. MacRae.]

> Article 13—
>
> (5) Pour l'application des articles 50, 51 et 52, le domicile à Terre-Neuve est réputé domicile au Canada.
>
> (6) Un membre des forces navales ou militaires de Terre-Neuve pendant la première ou la seconde guerre mondiale est réputé un membre des forces pour l'application du présent article.
>
> (7) Un sujet britannique résidant ou domicilié à Terre-Neuve au moment de son enrôlement, qui a servi dans les forces navales, les forces de l'armée ou les forces aériennes de Sa Majesté ou dans l'une quelconque des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes de tout pays allié de Sa Majesté durant la seconde guerre mondiale, est réputé un membre des forces pour l'application du présent article, si l'invalidité qui fait l'objet de la demande de pension ne donne pas droit à pension aux termes des paragraphes (5) ou (6).

D'après l'interprétation de la Commission canadienne des pensions, ces paragraphes signifient que les anciens combattants de Terre-Neuve sont assimilables aux Canadiens qui ont quitté le Canada pour s'enrôler dans les armées impériales et qu'on ne peut par conséquent pas les considérer comme ayant servi dans les forces canadiennes de Sa Majesté conformément au paragraphe initial des conditions de l'union, sur lequel devait se fonder le statut des anciens combattants de Terre-Neuve, sous le régime de la confédération.

Les honorables députés se souviennent que l'article initial des conditions de l'union ayant trait aux anciens combattants prescrivait que l'ancien combattant de Terre-Neuve serait considéré comme ayant servi dans les forces canadiennes. Par contre, si l'on examine l'autre mesure législative, nous constatons que cette interprétation est inscrite expressément dans les termes de la loi. Par exemple, l'article pertinent de la loi sur les allocations aux anciens combattants est l'article 30, paragraphe 11 *a*) dont voici la teneur:

> ...aux fins de la présente loi,
>
> *a*) l'expression "forces canadiennes" comprend toutes les forces levées à Terre-Neuve et les expressions "domicile au Canada" et "résidence au Canada" comprennent respectivement le domicile et la résidence à Terre-Neuve, soit avant, soit après l'union de Terre-Neuve au Canada.

La loi sur la réadaptation des anciens combattants est encore plus explicite. L'article pertinent de cette loi est l'article 6 (1), dont voici les termes:

> Pour l'application des articles 7, 8, 9 et 11, un ancien combattant de Terre-Neuve qui a été libéré est réputé un ancien combattant selon la définition qu'en donne l'article 2.

Voici le paragraphe 2:

> Au présent article, l'expression "ancien combattant de Terre-Neuve" signifie une personne qui a fait du service actif

*a*) dans l'une des forces navales ou des forces de l'armée de Terre-Neuve ou, qui, ayant été recrutée à Terre-Neuve, a fait du service dans l'une des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes levées à Terre-Neuve par le Royaume-Uni ou pour son compte; ou

*b*) dans toute autre force navale, force de l'armée ou force aérienne de Sa Majesté et qui, à l'époque de son enrôlement dans cette force était domiciliée à Terre-Neuve; ou

*c*) dans l'une des forces navales, des forces de l'armée ou des forces aériennes des nations alliées à Sa Majesté en opération active contre l'ennemi pendant la seconde guerre mondiale, si elle était domiciliée à Terre-Neuve à l'époque de son enrôlement dans ces forces et était domiciliée et résidait à Terre-Neuve dans les deux ans de la date de sa libération desdites forces ou le 8 mai 1945, selon celle des deux dates qui est postérieure à l'autre.

On constatera que le statut des anciens combattants de Terre-Neuve est très bien précisé dans les définitions figurant dans les lois sur le rétablissement des anciens combattants et sur les allocations aux anciens combattants; mais quand on arrive à la loi sur les pensions du Canada, il y a une certaine ambiguïté. Je me joindrai au député d'Acadia pour demander énergiquement soit qu'on donne à la Commission canadienne des pensions des pouvoirs discrétionnaires plus étendus, soit qu'on modifie les articles pertinents afin de préciser la loi sur les pensions et de l'accorder aux deux autres mesures ainsi qu'aux intentions des législateurs, telles qu'elles figurent dans les conditions de l'union.

Je tiens aussi à appuyer ici les vœux de la Légion canadienne au sujet de la marine marchande. J'ai déjà parlé de la marine marchande, ainsi qu'en fait foi le hansard du 8 novembre (page 959).

Les honorables députés ont sans doute reçu un autre mémoire de l'Association des anciens membres de la marine marchande du Canada; je tiens à m'unir à ceux qui ont appuyé les demandes qui y sont exposées.

Le versement de l'allocation aux anciens combattants se fonde sur l'idée que ceux qui ont servi dans les armées de Sa Majesté ont épuisé leurs forces, par suite de ce service, plus tôt que ceux qui n'ont pas servi. A mon avis, cette idée doit s'appliquer à la marine marchande aussi bien qu'à n'importe quelle des trois armes. Comme je l'ai signalé déjà, la marine marchande a subi de lourdes pertes. Dans certaines localités de ma région, les pertes de la marine marchande, c'est-à-dire le nombre des tués, ont dépassé de beaucoup celles de n'importe quelle des autres armes; dans certains cas, elles ont même dépassé celles des trois armes réunies. Ces marins marchands ont couru tous les risques de la guerre, y compris le feu de l'ennemi, les bombardements aériens et le torpillage; souvent ils sont restés pendant des heures en mer dans des eaux froides et infestées de requins ou ont passé des jours à la dérive sur de très petites embarcations, en plein océan.

Tout le monde conviendra que c'est assez pour abréger la vie et que ceux qui passent par là vieillissent beaucoup plus vite que les autres. J'engage donc fortement le ministre à étudier les réclamations exposées dans le mémoire de l'Association des anciens membres de la marine marchande du Canada, où l'on demande que la pension d'épuisement soit accordée aux anciens membres de la marine marchande.

Je conviens avec l'honorable député d'Acadia qu'on n'a aucune raison de refuser aux anciens membres de la marine marchande certains des avantages prévus par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants de même que la priorité dans l'attribution des emplois de fonctionnaires. J'engage fortement le ministre des Affaires des anciens combattants à y réfléchir. Je sais qu'il ne peut pas faire grand chose pour le moment mais, bientôt, nous étudierons les crédits de son ministère pour la prochaine année; j'espère qu'à la prochaine session du Parlement il proposera d'apporter les changements nécesaires à notre législation sociale en faveur des ex-militaires pour donner suite aux propositions de ce mémoire; je compte qu'il lui sera possible d'inclure les provisions nécessaires dans ses crédits ultérieurs.

**M. Bryce:** Mon collègue, l'honorable député de Kootenay-Ouest, a parlé de plusieurs des problèmes actuels de l'ancien combattant; je ne reviendrai pas là-dessus. Il me semble que, quand nous touchons à des questions qui concernent les affaires des anciens combattants, toutes les divergences s'effacent; si tout le monde tombe d'accord, c'est parce que les réclamations sont vraiment fondées.

L'honorable député de Kootenay-Ouest a parlé de modifications à apporter à la loi sur les allocations aux anciens combattants. La première de ces modifications intéresse certaines femmes mariées.

La deuxième visait la résidence en dehors du Canada. La troisième se rapportait à certaines mères nécessiteuses. Il a parlé aussi du relèvement du maximum autorisé à $1,200 pour les célibataires et à $2,000 pour les anciens combattants mariés. Il s'est arrêté également aux sujets suivants: nécessité d'inclure les anciens combattants de la marine marchande, aide à l'éducation, modifications à la loi sur l'assurance des anciens combattants et à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, amélioration des règlements relatifs aux soins hospitaliers et une foule d'améliorations d'ordre secondaire. Il serait donc inutile que je prenne beaucoup

de temps pour répéter ces observations, parce que j'y souscris.

J'ai un renseignement à demander au ministre. Lorsqu'un ancien combattant est frappé d'une maladie mentale pour laquelle il est hospitalisé pendant longtemps, touche-t-il sa pension ou une partie de sa pension pendant son séjour à l'hôpital? Lorsqu'il quitte l'hôpital après amélioration de son état, touche-t-il ce qui lui revient? S'il meurt, le solde laissé à l'hôpital fait-il retour à la Couronne?

J'aimerais que ces questions obtiennent des réponses, que je transmettrai à d'autres anciens combattants du Manitoba. J'appuie l'honorable député d'Acadia, qui a soulevé le problème de l'établissement agricole des soldats. Il a dit, je crois, que les intéressés n'étaient plus que 39. Nous qui nous sommes occupés d'agriculture durant les mauvaises années savons par quel enfer ils ont passé pour se maintenir. Ma circonscription compte un grand nombre de ces exploitations agricoles et on a dû savoir, dès le premier jour où ces hommes se sont établis sur leur terre, qu'ils ne pourraient jamais prospérer. Leur titre de propriété ne leur a pas été reconnu encore et, s'il n'en reste plus que 39, je prie très sincèrement le ministre de le leur reconnaître car ils le méritent.

Une autre question a été soulevée maintes fois au cours des dernières années. Je veux parler des pompiers. Je sais que cette question est familière au ministre, car il est ici depuis plus longtemps que moi. Je suis sûr qu'il connaît l'affaire; le général Laflèche avait déclaré qu'il s'en occuperait, mais il a été fait très peu pour eux. Je crois qu'ils méritent l'attention du gouvernement. J'ai sous les yeux une lettre du président de l'association des pompiers qui dit:

> Il y a, à Winnipeg, 25 hommes qui ont fait partie du corps des pompiers ayant servi outre-mer et nous sommes en relations constantes avec ceux des autres provinces. Leurs représentants au Parlement se feront sans aucun doute leurs porte-parole...

Voici l'autre question que j'aimerais voir le ministre étudier. J'ai correspondu avec le ministre au sujet de personnes qui m'ont écrit à propos de l'hôpital Deer Lodge. La dernière personne à qui j'ai parlé de cette affaire voudrait bien savoir si l'État est tellement dans le besoin qu'il lui faut percevoir $500 la salle pour établir des salles. Le ministre a eu l'amabilité de s'intéresser à la question; mais il n'est jamais allé au fond et je veux tirer cette affaire au clair. Le Parlement vote des fonds pour l'hôpital Deer Lodge. Pourquoi donc cet hôpital doit-il demander des dons à certains organismes uniquement pour inscrire leurs noms sur la porte d'une salle? Je ne comprends pas. Le ministre pourra me dire ce qui en est dans sa réponse aux questions que nous lui avons posées.

Le ministère des Affaires des anciens combattants est l'un des plus grands du gouvernement; il a un budget annuel d'environ 250 millions de dollars. L'an dernier, j'ai présenté une motion réclamant l'institution d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. La Chambre n'a été saisie de la résolution que pendant une journée et 19 députés ont participé au débat, 20 si je m'y ajoute moi-même. Deux seulement s'y sont opposés. Tous les autres y étaient favorables. J'ai l'impression qu'un comité est aussi nécessaire cette année que l'an dernier.

On a toujours prétendu qu'il était possible de créer un comité spécial de la Chambre chaque fois que le besoin s'en faisait sentir. Voici quatre ministres des Affaires des anciens combattants que je vois défiler, feu l'honorable Ian Mackenzie, l'honorable Milton Gregg, l'honorable Hugues Lapointe et son successeur. Ces messieurs pouvaient tous passer pour des soldats de métier qui connaissaient la question tout aussi bien que leurs anciens camarades.

Nous ne sommes pas prêts d'en avoir fini avec les affaires des anciens combattants, mais il est certain que les divers ministres qui se succéderont à la tête de ce ministère ne seront pas tous du même genre. C'est pourquoi je tiens tellement à ce qu'on crée un comité permanent des affaires des anciens combattants. Il arrivera un jour, bientôt, que le chef de ce ministère sera un fonctionnaire qui ne sera pas nécessairement ancien combattant. Un ministre qui n'a jamais fait de service militaire ne saurait comprendre les problèmes qui se posent à l'ancien combattant de la même façon que ceux d'entre nous qui connaissent la question pour avoir eux-mêmes servi sous les drapeaux.

Qu'il me soit permis ici de dire, afin de dissiper tout malentendu, que je n'ai rien à reprocher aux personnes qui occupent diverses fonctions dans le ministère actuellement. Au cours des années que j'ai passées ici, j'ai appris à les connaître personnellement. Ils sont devenus mes amis intimes et je me suis souvent adressé à eux pour qu'ils me conseillent au sujet des cas qui m'ont été signalés. Toutefois ceux qui sont actuellement au ministère finiront, un jour, par s'en aller et ne seront pas remplacés par des anciens combattants. Plus tôt nous préciserons clairement qu'il y aura chaque année un comité, mieux cela vaudra pour tout le monde.

Nos anciens combattants, y compris ceux des deux Grandes Guerres, forment une partie importante de notre population. Il s'agit

de nous souvenir que 66,651 hommes ont perdu la vie pendant la première guerre et 44,891 pendant la seconde. En outre un comité rendrait plus facile la présentation par la Légion canadienne et autres groupements reconnus d'anciens combattants des problèmes particuliers aux anciens combattants. Il est souvent arrivé, en l'absence d'un comité des affaires des anciens combattants, que d'importants problèmes, intéressant l'ex-militaire et sa famille, n'aient pas pu être exposés comme il aurait fallu.

Le ministère des Affaires des anciens combattants a, à l'égard des problèmes de l'ancien combattant, des fonctions administratives. S'il n'est pas question de diminuer sa compétence à cet égard, il reste que nos anciens combattants ont besoin qu'on s'occupe d'eux d'une façon qui dépasse précisément cette compétence administrative du ministère. Si on voulait bien créer un comité permanent, et s'il siégeait effectivement pendant toutes les sessions, au besoin, le Parlement saurait beaucoup mieux quand il importerait d'apporter des modifications aux lois intéressant nos ex-militaires.

Je suis sûr qu'un comité des affaires des anciens combattants qui s'occuperait de ces questions de façon permanente serait en mesure de veiller à ce que les lois adoptées en faveur des anciens combattants soient effectivement respectées et appliquées au bénéfice de ces derniers. Ce n'est qu'en ayant un comité permanent de la Chambre, qui puisse se tenir constamment au courant des besoins des anciens combattants, que nous pourrons avoir le genre d'administration que nous nous devons d'assurer aux anciens combattants.

Je suis heureux d'apprendre du ministre qu'il se propose d'établir un comité permanent des affaires des anciens combattants à la prochaine session du Parlement. Je tiens à le féliciter d'avoir pris une telle décision. Je puis dire au ministre que mon projet de résolution figure au *Feuilleton* et que lorsqu'il sera mis à l'étude, je le ferai réserver et figurer au bas de la liste. Le ministre rendra un grand nombre d'anciens combattants heureux. La Légion a réclamé un comité permanent des affaires des anciens combattants et j'ai leur demande ici. Lorsque le ministre des Travaux publics a parlé le printemps dernier à ce propos, il a cité la résolution adoptée par la Légion lors de sa réunion à Vancouver en juin 1956. Voici, cité à la page 992 du hansard du 4 février 1957, le texte de la résolution:

Attendu que le gouvernement n'a pas jugé à propos d'établir un comité des affaires des anciens combattants au cours de la présente session du Parlement;

Attendu que des problèmes surgissent constamment à l'égard de la loi sur les pensions, de la loi sur les allocations aux anciens combattants, et ainsi de suite;—

Il est résolu que le congrès soumette des observations en vue de l'établissement d'un comité permanent des affaires des anciens combattants auquel tous ces problèmes pourraient être déférés.

Tout le monde félicitera le ministre, j'en suis sûr, d'avoir pris une décision aussi énergique. Je sais que, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, il donnait son entier appui aux mesures législatives que nous tentions de faire adopter. Il a fallu livrer une lutte acharnée pour en arriver là, mais je n'ai pas la moindre crainte que le ministre revienne sur sa parole. A la suite de sa promesse, je retire ma résolution, sachant parfaitement bien qu'il respectera la parole donnée.

**M. Hahn:** J'aimerais m'associer aux députés qui ont parlé avec tant de bienveillance du travail du ministère et de l'activité qu'il exerce. L'esprit de collaboration que nous avons eu a été excellent à coup sûr. Les membres de la Légion qui habitent ma région l'apprécient beaucoup. Les anciens combattants sont bien chanceux d'avoir un ministre sympathique à leur cause. Ceux d'entre nous qui ont fait partie du comité spécial des affaires des anciens combattants et de la Chambre, les années passées, se rappellent fort bien qu'il a maintes fois plaidé la cause des ex-militaires. S'il est le moindrement possible de présenter certaines mesures qui aideraient encore davantage les anciens combattants, je suis convaincu que le ministre fera de son mieux à cette fin.

Si je prends la parole, c'est pour appuyer toute mesure que le ministre pourra proposer, afin que l'influence que nous pouvons exercer puisse aboutir à la présentation de telles mesures. Le député de Selkirk vient de mentionner la résolution qu'il avait présentée en vue de l'établissement d'un comité permanent des affaires des anciens combattants. J'espère que le ministre pourra exaucer son désir et présenter, l'an prochain, une mesure prévoyant la création d'un tel comité. L'an dernier, lorsque le député de Selkirk a présenté son projet de résolution, j'ai été de ceux qui l'ont appuyé. Je n'ai certainement pas changé d'idée depuis ce temps. J'ai été très heureux l'autre jour, lorsque le ministre, parlant des affaires des anciens combattants, a dit qu'il était lui aussi favorable à cette idée.

Il est deux questions dont je veux parler. L'une a été effleurée quand la Chambre étudiait le bill sur les allocations aux anciens combattants; il s'agit du mémoire de la Légion canadienne au sujet des marins du commerce. J'ai alors dit à la Chambre qu'à ma connaissance, les marins du commerce

n'avaient pas été représentés devant le comité, mais apparemment les 7 et 8 juin 1954 un de leurs représentants a comparu devant le comité. Il nous a signalé leur problème. Le député de Burin-Burgeo a souvent parlé de la question et certes je l'approuve comme j'approuve le représentant d'Acadia et d'autres qui ont parlé en faveur des marins du commerce. A mon avis, leur cas mérite toute notre considération.

Je ne suis pas le seul de cet avis. Le député de Burin-Burgeo a reçu un mémoire de ces marins du commerce et j'ignore s'il a les mêmes renseignements que moi, mais quelques-uns d'entre nous ont certainement reçu une copie du mémoire. J'ai ici un facsimilé d'une lettre signée par J. G. Diefenbaker. Écrite le 2 mars 1948, elle s'adressait à A. J. Heide, secrétaire-trésorier de l'Association des anciens membres de la marine marchande du Canada, de Montréal. En voici le texte:

Monsieur,

Je vous remercie, vous et votre association, de votre lettre du 24 février.

J'exposerai votre cas des anciens combattants à la Chambre lorsque le comité des affaires des anciens combattants sera réuni.

Ceux qui ont gagné "la bataille de l'Atlantique" méritent le même traitement que les autres anciens combattants du pays.

Je vous remercie à nouveau de votre lettre et demeure

Cordialement à vous,
J. G. Diefenbaker.

Je sais que le premier ministre était alors simple député, mais je suis sûr que ses sentiments n'ont pas changé; je l'espère du moins. S'il pensait alors que les marins du commerce méritaient d'être comptés parmi les anciens combattants et de se voir accorder les mêmes droits et le même statut qu'eux, je pense alors que leur cause est tout aussi louable aujourd'hui. Elle l'est peut-être plus encore, vu que tellement d'entre eux sont dans la misère, par le temps qui court. A mon avis, monsieur l'Orateur, cette question d'assistance aux marins du commerce n'est pas une idée qu'on ait soudainement présentée à l'attention de la Chambre en ce moment; actuellement il ne s'agit pas non plus d'une idée dont on n'ait pas parlé aux précédents gouvernements. On me dit que l'honorable Brooke Claxton qui était ministre de la Défense nationale en 1951 avait reçu des observations de la même association lui demandant d'inclure aussi les marins du commerce. Plus tard, l'honorable Hugues Lapointe, qui n'est plus ici, a reçu même demande. En fait, il l'a en quelque sorte reconnu en présentant la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (éducation) qui rendait les enfants des marins du commerce admissibles à recevoir de l'aide. Puis le député de St-Antoine-Westmount, alors ministre des Transports, est venu l'an dernier à Vancouver où des représentants du syndicat des marins sont allés à sa rencontre pour lui transmettre le même appel. Les ministres du cabinet étaient, semble-t-il, d'abord assez faciles, mais ils n'ont jamais jugé bon de présenter la mesure législative que nous voyions tous d'un bon œil.

[M. Hahn.]

Les Canadiens dans leur ensemble ne prisent guère le fait que ces hommes qui ont tout autant souffert que quiconque pendant les années de guerre et qui devraient avoir le droit de recevoir de l'aide aux termes de la loi sur les allocations aux anciens combattants et d'autres lois relatives aux anciens combattants se voient maintenant refuser cet avantage. Je suis convaincu que beaucoup de familles ont été éprouvées et que bien des jeunes ont donné leur vie dans la bataille de l'Atlantique. Des monuments témoignent que ces gens ont enduré tout ce qui se peut représenter. C'est pourquoi, j'exhorte le ministre à leur accorder l'attention qu'ils méritent.

Pas plus tard qu'en juin de cette année, la détresse des marins du commerce a été portée à la connaissance du premier ministre qui se trouvait alors à Londres. J'ai ici un facsimilé de sa réponse. Même si la réponse n'était pas aussi catégorique que la précédente, elle laissait espérer que l'affaire n'était pas classée et que le ministre actuel jugerait à propos de faire quelque chose. Je reconnais que le ministre des Affaires des anciens combattants est sympathique à leur cause. Si j'aborde la question, c'est avec l'espoir, je le répète, qu'il signalera à ses collègues du cabinet la nécessité d'inclure ces marins du commerce. Les députés qui appuient cette idée sont si nombreux qu'il lui sera peut-être un peu plus facile d'obtenir du Conseil du trésor l'inclusion de ces marins du commerce afin qu'on puisse leur venir en aide.

L'autre sujet dont je veux parler me paraît sérieux. Il s'agit d'une lettre adressée au chef des nouvelles du *Western Producer* et publiée dans le numéro du 4 avril 1957 sous la signature de Kenneth Winter, de Merid (Saskatchewan). Les accusations qu'on y porte me paraissent très graves et devraient être examinées peut-être en prévision d'un entretien avec les représentants du gouvernement de la Saskatchewan, afin qu'on se rende bien compte s'il est possible de faire quelque chose pour venir en aide à ces gens ou empêcher ce qui, d'après cet ancien combattant, est en train de se produire. Je ne veux pas donner lecture de toute la lettre parce que certains passages ne sont pas trop élogieux à l'égard de l'actuel gouvernement

cécéfiste de la Saskatchewan. Voici la partie qui nous intéresse:

Toutefois, en Saskatchewan, où elle a la maîtrise,...

Il s'agit de la CCF.

...son attitude à l'égard de ses propres cultivateurs est légèrement différente. Les terres de la Couronne en Saskatchewan sont louées à longs termes à des anciens combattants ainsi qu'à d'autres qui ne sont pas des ex-militaires. En vertu de sa loi sur les terres destinées aux anciens combattants, le gouvernement fédéral aide les ex-militaires à acheter des machines pour défricher et cultiver ces terres. L'ex-militaire verse directement en fermage au gouvernement de la Saskatchewan une partie plus faible que d'habitude de sa récolte. De plus, contrairement à ce qui se fait d'habitude quand le propriétaire paie les impôts, l'ancien combattant doit prendre les impôts à ses frais. Par conséquent, ces taxes font en réalité partie du fermage. Si le cultivateur manque complètement sa récolte, il va de soi que le fermage versé sous forme de produits est nul, mais il faut quand même que les impôts soient payés.

Ainsi, l'ancien combattant doit en réalité payer un fermage en espèces sous forme d'impôts même s'il ne récolte pas un seul boisseau. L'automne dernier, tous les titulaires de baux d'anciens combattants sur des terres de la Couronne ont reçu une lettre du gouvernemeent de la Saskatchewan (le propriétaire) où on expliquait bien clairement que, si une municipalité rurale déclarait des impôts non payés pour une terre d'ancien combattant, le gouvernement résilierait le bail *ipso facto*. Il n'existe nulle part de régime de perception plus impitoyable. Aucun propriétaire, si ce n'est un gouvernement de la CCF, n'oserait y recourir. C'est qu'il s'agit ici d'un fermage payable en espèces sonnantes et trébuchantes, tous les ans, qu'il y ait eu récolte ou non. Ayant passé des années à enlever des pierres et à défricher, une mauvaise récolte ou des restrictions à la livraison pourraient mettre l'ancien combattant en retard du point de vue du paiement de ses impôts; sur quoi, vlan! son propriétaire (le gouvernement de la CCF) résilie son bail et, à moins que le malheureux ne puisse trouver ailleurs une terre à exploiter, l'administration de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants peut même lui enlever son matériel aratoire.

Les risques de perte de sa terre sont beaucoup plus considérables pour un ancien combattant que pour un cultivateur sous le régime de la loi sur la perception des impôts, qui, en effet, prévoit l'inscription ou greffe d'un privilège. Cette année tous les titulaires de baux de pâturage sur les terres de la Couronne qui doivent encore tout ou en partie leur fermage de 1956, ont reçu une lettre où il était dit qu'étant en retard de six semaines dans leur loyer, leurs baux seraient résiliés à moins que le ministère ne soit payé dans les trente jours.

L'article est beaucoup plus long, mais voici tout ce qu'on a à dire de l'ancien combattant et de ce problème en particulier. Je prie instamment le ministre et ses hauts fonctionnaires...

**M. McCullough:** Je me demande si l'honorable député nous dirait quel est ce document dont il vient de donner lecture?

**M. Hahn:** Comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, je donne lecture d'une lettre reproduite sous la rubrique Regina et Ottawa réservée par le *Western Producer* au public. La lettre dont il s'agit porte la signature de Kenneth Winter, de Merid, en Saskatchewan, et, apparemment, la date du 4 avril 1957.

J'admets que la municipalité, comme tout autre palier de gouvernement, doit récupérer ces impôts. Je ne prétendrai nullement que le gouvernement de la Saskatchewan devrait payer à une municipalité la taxe due par un ancien combattant qui n'est pas en mesure de le faire lui-même. Il se pose là un problème tout particulier. Mais il me semble que le cas relève de notre ministère des Affaires des anciens combattants qui a autorité pour étudier la question avec les fonctionnaires du gouvernement provincial afin de voir s'il y aurait moyen de le régler à l'amiable.

**M. MacDonald (Antigonish-Guysborough):** Monsieur le président, mon discours sera minuscule. J'aimerais me joindre aux autres députés pour féliciter le ministre des Affaires des anciens combattants de l'excellente façon dont ses fonctionnaires et lui-même administrent ce ministère.

**M. McIvor:** Pourrais-je poser une question à l'honorable député?

**M. MacDonald (Antigonish-Guysborough):** Oui.

**M. McIvor:** Pourquoi l'honorable député se présente-t-il aujourd'hui dans le costume national de sa jeunesse?

**M. MacDonald (Antigonish-Guysborough):** Que dites-vous? Pourquoi je me présente en kilt aujourd'hui?

**M. McIvor:** Oui.

**M. MacDonald (Antigonish-Guysborough):** J'y viendrai dans un moment.

**L'hon. M. Sinclair:** Répondrez-vous à la question suivante: "Qu'est-ce qu'un kilt?" C'est quelque chose que nous aimerions tous savoir.

**Une voix:** Est-ce vrai, ce que l'on dit à propos des Écossais en kilt?

**M. MacDonald (Antigonish-Guysborough):** Monsieur le président, on m'a déjà posé aujourd'hui bien des questions sur le kilt, mais je ne puis leur réserver une place au hansard.

Il est toujours agréable d'entendre l'honorable député qui a précédé celui qui vient de reprendre son siège; son parler indique qu'il vient du pays de la bruyère. Je veux parler de l'honorable député de Selkirk.

C'est aujourd'hui la veille de la fête de saint André, patron de l'Écosse et de tous

les Écossais dans le monde. Demain, tous les Écossais du monde vont manger le plat traditionnel de nos ancêtres, le "haggis", au son des cornemuses et au frou-frou des "kilts". Suivront ensuite les chansons immortelles de Robert Burns et d'autres poètes aussi réputés; puis ce sera le pas seul écossais, la danse des épées, le *seann thruibhas,* suivis des histoires si souvent répétées des ancêtres, jusqu'au beau milieu de la nuit.

**M. Ashbourne:** Je m'unis à ceux qui ont déjà félicité le ministre de sa nomination à la distincion du ministre des Affaires des anciens combattants, et je suis convaincu que, sous son habile direction, les affaires des anciens combattants sont entre bonnes mains. Je tiens aussi à le remercier des modifications qu'il a déjà présentées à la Chambre, surtout en ce qui intéresse Terre-Neuve, et appuyer les arguments qu'a invoqués cet après-midi mon collègue de Burin-Burgeo, ancien combattant lui-même des deux Grandes Guerres.

J'ai aussi le mémoire que m'a fait parvenir M. W. R. Martin, secrétaire provincial du groupement terre-neuvien de la Légion canadienne, ligue des services de l'Empire britannique. Je n'irai pas dans les détails de la question, comme l'a fait mon collègue; mais je tiens à dire que j'appuie de tout cœur le mémoire et j'espère que le ministre, par règlement ou, si cela est impossible, par mesure législative pertinente, donnera suite aux arguments invoqués dans le mémoire. J'espère surtout qu'il présentera à la Chambre les mesures législatives qui placeront les anciens combattants de Terre-Neuve sur le même pied que ceux du reste du pays. Je sais que les artisans de l'union de Terre-Neuve, en 1947 et 1948, ont reconnu, lorsqu'il a été question des affaires des anciens combattants, que certains points qu'il faudrait alors régler allaient se poser plus tard. Je suis sûr que l'honorable ministre, qui vient d'une province de l'Atlantique, fera valoir les réclamations des Terre-Neuviens à cet égard, et je crois que nous pouvons compter sur lui pour qu'il fasse le nécessaire en vue de résoudre les problèmes auxquels doivent faire face les gens de cette région du pays.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais appuyer ceux qui ont déjà parlé au sujet de la marine marchande. Étant moi-même de Terre-Neuve et près de l'océan Atlantique, j'ai l'impression que nous sommes en mesure de connaître le travail que font ces hommes, en temps de paix et surtout en temps de guerre, pour tenir ouvertes nos voies de navigation qui permettent d'apporter à notre population la nourriture qui lui est nécessaire pour l'empêcher de mourir de faim. Je ne saurais appuyer trop énergiquement toutes les mesures nécessaires qui peuvent être prises dans l'intérêt des anciens combattants et des marins marchands, et si le ministre estime qu'il y aurait lieu de soumettre une autre mesure à la Chambre, je suis sûr qu'elle recevra toute l'attention voulue.

**M. Broome:** Monsieur le président, je me joindrai à ceux qui rendent hommage au ministre des Affaires des anciens combattants. Sa considération pour les anciens militaires est connue depuis qu'il siège à la Chambre, et je sais que sa sincérité et sa bonne volonté ne seront jamais mises en doute. Je suis convaincu qu'il a l'appui et la confiance de toutes les associations d'anciens combattants.

Il y a, cependant, deux questions dont je voudrais saisir le comité et dont ont déjà parlé le député de Burin-Burgeo et le représentant de New-Westminster. Elles concernent presque tous les députés provenant de ports maritimes ou de régions adjacentes à notre littoral. Le sujet dont je vais d'abord entretenir la Chambre est la marine marchande.

Je voudrais que le ministre tienne compte de ces hommes qui ont mené une lutte sans répit. Je pense à la bataille de l'Atlantique, qui ne cessait jamais; il y a eu toujours du danger. Leurs pertes, en proportion de leur nombre, ont égalé celles des forces combattantes dans la seconde Grande Guerre, et feu Sa Majesté le roi George VI a reconnu le courage et le dévouement de la marine marchande, appelée en anglais *Merchant Marine,* en lui donnant le nom de *Merchant Navy* et en lui conférant la distinction d'être considérée comme la quatrième arme des forces combattantes. Ces hommes n'ont reçu ni allocation de réadaptation, ni aucun avantage en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ni indemnités d'aucune sorte. Cependant, ils ont rendu des services remarquables. J'estime qu'il est injuste de les mettre dans la même catégorie que les pompiers ou de dire que le ministre ouvrirait alors à un grand nombre d'autres groupes l'accès aux prestations en vertu de la loi sur les allocations aux anciens combattants. Je pense qu'il serait parfaitement logique de ranger les marins du commerce dans la même catégorie que les anciens combattants des forces de terre, de l'air et de mer.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, il y a une question dont j'aimerais dire quelques mots. Il s'agit de "la préférence au grade". Je songe à la partie de la loi sur les pensions qui traite de ce qu'on appelle les pensions supplémentaires. Comme chacun sait, le Canada n'avait pas d'armée de l'air ni avant ni pendant la première guerre mondiale, de sorte qu'un Canadien qui désirait

combattre dans les forces aériennes devait s'enrôler dans l'une des forces impériales, soit le service aérien de la marine royale soit le corps d'aviation royal. S'il était officier dans les forces canadiennes, il était, avec le consentement de son officier supérieur, détaché auprès de l'une quelconque des armées de l'air dont je viens de parler, en conservant le grade qu'il avait dans l'armée canadienne, mais prenant à tous autres égards un poste subalterne dans sa nouvelle armée. Il était payé par le gouvernement canadien à un taux consolidé, égal au taux de la solde de sa nouvelle armée. A son retour au Canada, cet officier était traité exactement comme un Canadien, tant pour les gratifications que pour la pension. S'il touchait une pension, il y avait droit qu'il fût ou non au Canada, et il ne relevait pas du règlement sur la pension supplémentaire.

Si l'on compare maintenant la situation de l'officier détaché, telle que je l'ai exposée, à celle d'un particulier, non pas un officier mais un simple soldat dans l'armée canadienne, qui voulait s'engager dans la même force aérienne, ce particulier était, avec le consentement de son officier supérieur, libéré par l'armée canadienne puis engagé et payé par les forces aériennes impériales. A la fin de son service et à son retour au Canada, il était considéré comme soldat impérial quant aux gratifications et à la pension et avait droit au taux canadien de pension s'il prouvait qu'il résidait au Canada le 4 août 1914. Il ne pouvait toucher la pension supplémentaire prévue par la loi que s'il continuait à demeurer au Canada, et l'avis d'un médecin n'était même pas suffisant pour lui permettre d'aller résider à l'étranger et de continuer à la toucher.

Voilà ce que j'entends par la "préférence au grade". On devrait traiter sur un pied d'égalité le sous-officier et le simple soldat qui s'est engagé dans le corps d'aviation royal ou dans le service aérien de la marine royale, comme il y aurait droit s'il avait été officier et détaché auprès de ces corps. J'aimerais que le ministre étudie cette question. Je ne pense pas qu'on s'expose à beaucoup de difficulté en reconnaissant les faits; il ne peut pas y avoir un grand nombre de personnes intéressées, mais il n'est pas juste de laisser les choses où elles en sont.

**M. Olson:** Monsieur le président, mes remarques seront très courtes. Les anciens combattants de Medicine-Hat sont aux prises avec un problème particulier qui, en vérité, est le plus grave de tous ceux qui se posent à eux, de l'avis des ex-militaires et de la succursale de la Légion canadienne.

Ce problème est né de la mise en vente de maisons dans ce qu'on appelle l'entreprise d'habitations nº 348 de Medicine-Hat, toutes occupées par des anciens combattants. Le prix de vente a été fixé à près de 100 p. 100 du prix primitif, même s'il s'agissait de simples maisons de bois, vieilles de plus de dix ans.

Or le prix intégral, y compris le prix du terrain etc., si j'en crois les renseignements que m'a donnés un des services officiels ici, a été de $722,114. Toujours selon les mêmes renseignements, on s'attend à recouvrer, par la vente de ces maisons, la somme de $710,-500, soit à peu près intégralement les frais primitifs plus le coût du terrain, qui, bien entendu, serait versé aux municipalités dès que la vente aurait été faite. Cependant, cela ne tient pas compte du fait qu'une somme de $365,000 a été versée sous forme de loyer de 1948 à 1957. Toute personne raisonnable doit reconnaître qu'une maison de bois se déprécie au cours d'une période de dix ans. L'ancien combattant, qui a dû acquitter en entier le coût initial, est lié pour 25 ans à ces prix élevés et doit verser un intérêt de 6 p. 100.

Je reconnais, comme le font les anciens combattants, que l'entretien, l'apparence et la valeur générale de ces maisons ont été maintenus à de hauts niveaux au cours de ces années, mais je voudrais que les membres du comité sachent que la principale raison en est que les anciens combattants ont dû payer de leur poche les frais de peinture, d'aménagement du terrain et, de fait, tous les travaux nécessaires à l'entretien, à l'exception du remplacement d'articles de première importance comme un réservoir à eau chaude ou quelque autre article assez coûteux.

Je ne me propose pas de m'étendre sur le sujet; j'en parlerai plus en détail au moment de l'examen des crédits du ministère des Travaux publics. Puisque la question intéresse uniquement les anciens combattants, j'engage le ministre à la prendre en considération. Je lui demande d'étudier la situation de même que les dispositions financières en vue du remboursement sur une période de 25 ans, ainsi que les autres détails, et de déterminer ensuite s'il est juste de demander à ces anciens combattants de rembourser tous les fonds qu'on a affectés à l'entreprise. Le loyer a été payé régulièrement au cours des années et, je le répète, il s'est établi à $365,000. Il est donc évident que quelqu'un a réalisé des bénéfices appréciables. La Société centrale d'hypothèques et de logement m'informe qu'elle ne réalise pas effectivement de bénéfices appréciables sur ces maisons, mais elle n'a pas pu m'indiquer

jusqu'ici ce qu'il est advenu de cette somme de $365,000.

Le 11 juin 1956, un honorable député a demandé ici quelle somme a été affectée aux travaux de peinture, de réparation et ainsi de suite, à cette entreprise, jusqu'au 31 mars 1956. D'après la réponse, cette somme a été de $17,995. Il a aussi demandé quel avait été le coût d'administration jusqu'à cette même date et on a répondu $22,350. Ce n'est qu'une bien petite partie de la somme de $365,000. Je me rends compte, évidemment, qu'il fallait verser des intérêts à l'égard du placement initial; mais, même en tenant compte d'un taux raisonnable d'intérêt et des frais d'entretien et d'administration, on est loin d'arriver à une somme se rapprochant de celle qui a été versée en loyer. Des bénéfices ont été réalisés quelque part, mais je ne sais pas où. Si la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a rien retiré de cette entreprise, il faut en conclure qu'une somme d'argent a été transférée. Je ne sais pas où elle a passé, mais j'estime qu'une large part de cette somme a dû être affectée à la dépréciation. Dans ce cas, le prix demandé pour ces maisons pourrait être abaissé, ce qui satisferait la Légion canadienne et les anciens combattants qui habitent ces maisons.

**M. Peters:** Monsieur le président, quelques mots seulement; mais tout d'abord, je tiens à témoigner ma reconnaissance aux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants. Depuis le peu de temps que je siège ici, je leur ai soumis plusieurs problèmes et j'ai été enchanté de la bienveillance de l'accueil que j'ai reçu.

Je dirai quelques mots du travail accompli aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ainsi que des renseignements et de l'aide qu'on fournit aux jeunes cultivateurs en vertu de cette loi et que ces derniers apprécient sûrement. A mon sens, le ministère ferait bien d'examiner de nouveau les prix que se vendent les terres car, en certains cas, les prix qu'offre le ministère ne correspondent pas du tout à la valeur de ces terres. Cependant, il se peut qu'on n'ait pas fait de révaluations jusqu'à présent, mais qu'on soit en train de les faire.

Le ministère ne devrait pas perdre de vue non plus une autre question que j'ai déjà soulevée à propos de l'assurance des militaires. Nous devrions adopter un régime semblable à celui que le gouvernement américain a appliqué pendant la dernière guerre: souscrire une police d'assurance de $20,000 à $25,000 sur la vie des militaires, afin que les personnes à leur charge reçoivent de l'assistance advenant le décès d'un ancien combattant qui serait blessé, tué ou mutilé lorsqu'il n'est pas protégé, en ce moment, par le ministère des Affaires des anciens combattants.

Il est certain que tous les Canadiens sont fiers de ce que nous avons pu faire pour nos soldats après la guerre, en ce sens que nous avons cherché à établir un certain équilibre entre ce qu'ils avaient avant de s'engager et ce qu'ils ont reçu lorsqu'ils ont été démobilisés. Nous voudrions sans cesse améliorer la situation de nos militaires, ce qui, d'ailleurs, serait assez facile à réaliser si le gouvernement consentait à augmenter la solde d'un montant correspondant à la prime d'une police d'assurance acquittée, à terme, de $20,000 à $25,000. C'est ainsi, par exemple, que dans le cas d'un de nos militaires servant à l'étranger et tué dans un accident de voiture, alors qu'il était en service, on aurait pu, si on avait adopté ce plan, assurer aux personnes à sa charge de quoi leur faire traverser cette période difficile. On peut prétendre que ce n'est pas là la responsabilité du gouvernement et que nos militaires, connaissant ces risques, devraient prévoir eux-mêmes le cas. Mais il n'y a pas là de quoi consoler la femme et la famille d'un militaire tué dans des circonstances telles que celles dont je viens de parler. Je prie le ministre de s'arrêter à cette idée. J'espère qu'on pourra l'adopter.

**M. McIvor:** Monsieur le président, j'aimerais poser une seule question au ministre. Le gouvernement envisagerait-il le versement d'une pension sans évaluation des ressources, payable à 60 ans, aux anciens combattants qui ont effectivement combattu.

**M. Patterson:** Monsieur le président, j'ai plusieurs observations à formuler en ce qui concerne les lois qui intéressent les anciens combattants. Je me rends bien compte, sans doute, de l'intérêt qu'il y aurait à passer aussitôt que possible à l'examen des crédits eux-mêmes. Cependant, j'aimerais signaler plusieurs questions relatives à la législation touchant les anciens combattants. A mon avis, les ex-militaires d'un bout à l'autre du pays sont de plus en plus satisfaits des lois que nous adoptons de temps à autre, dont une bonne partie sert à dissiper quelque ambiguïté. D'autres mesures ont été adoptées pour combler des lacunes du programme législatif et je sais que les anciens combattants sont bien contents de l'intérêt que les députés portent à ces questions.

J'aimerais parler encore une fois de la situation de certains ex-militaires qui, bien que titulaires d'allocations aux anciens combattants, sont incapables de compléter leur revenu par des gains fortuits. Divers éléments y sont pour quelque chose: santé, situation économique de la région où vivent les

anciens combattants, mais ils ne peuvent accroître leur revenu de quelque autre façon. La situation financière de ces ex-militaires est encore très difficile et il me semble qu'on devrait y réfléchir sérieusement afin d'améliorer leur sort. Je crois que les ex-militaires sont déçus de ce que la pension de base n'ait pas été augmentée. Cependant, j'aimerais signaler, à propos des pensions, bien d'autres considérations, dont une qui a été soulevée par l'honorable député d'Acadia. Il s'agissait de la demande suivante de la Légion:

Quand on découvre chez un requérant de pension, qui a combattu dans un théâtre de guerre, une infirmité résultant d'une blessure ou d'une maladie qui n'a pas été enregistrée lors de l'examen médical précédant l'engagement, on doit présumer que cette blessure ou cette maladie découle de l'engagement.

Or, je pense, à cet égard, que bien des ex-militaires subissent une très grave injustice. A mon avis, la Légion adopte une attitude très sensée en demandant que cette question soit éclaircie. Je ne dis pas que la Commission des pensions profiterait sciemment de cette lacune pour refuser la pension à un particulier ou les prestations auxquelles il a droit. Cependant, je crois vraiment que la portée de la loi devrait être étendue suffisamment pour que la Commission des pensions ait plus de latitude et examine les demandes d'après leur bien-fondé, plutôt qu'en se tenant strictement à la lettre de la loi. C'est une des questions que je signale encore une fois à l'attention du ministre et de ses services.

A propos du versement des pensions, au moins un de mes commettants s'est adressé à moi il n'y a pas très longtemps, à ce même sujet. Il avait fait une demande, mais des mois se sont passés, et même des années, peut-têre, avant que la Commission lui ait consenti une pension, mais la rétroactivité n'est nullement prévue. A mon avis, c'est plutôt injuste qu'une personne admissible aux prestations soit mise dans une situation où, après des mois ou même des années, elle perd la prestation parce qu'on a mis tout ce temps à examiner la demande en question. J'estime qu'il y aurait lieu d'étudier le cas. Je sais que la Légion l'a mentionné également dans son mémoire. A la page 14 du mémoire présenté au premier ministre du Canada et au cabinet par la Légion canadienne, figure l'article 7 qui a trait à la rétroactivité. Voici ce que dit la Légion:

Nous préconisons que lorsqu'une décision favorable à l'ancien combattant a été rendue, la pension soit obligatoirement versée à partir de la date de la demande.

Le mémoire expose ensuite les difficultés possibles d'établir si la personne est admissible ou non; mais, lorsqu'elle est déclarée admissible, j'estime que la pension devrait avoir un effet rétroactif. Je trouve que la Légion est fort modeste dans sa requête à cet égard, car, à la page 16, elle déclare:

Cette disposition ne doit pas s'appliquer aux réclamations accordées avant le 1er janvier 1946 et aucun versement rétroactif ne doit être fait à l'égard d'une période antérieure à cette date.

Cela veut dire tout simplement que les requérants dont les demandes remontent à cette date n'ont aucun moyen d'obtenir un redressement et, apparemment, ils ne peuvent toucher de prestations. Cependant, j'ai bien confiance que le ministre s'occupera de cette question.

Ce sont les seules questions que je désire signaler en ce moment, monsieur le président. Je pourrai aborder les autres à mesure qu'avancera l'étude des prévisions budgétaires.

**M. McCullough:** Monsieur le président, je serai bref, car deux de mes collègues se sont déjà étendus sur les réclamations de notre parti au sujet de cette question très importante. J'aimerais toutefois exprimer mes sentiments à l'égard d'un aspect capital de la pension des anciens combattants. On m'a signalé bien des cas où un ancien combattant n'avait pas reçu de pension de service parce qu'il ne pouvait prouver que son infirmité s'était produite durant son service. Je me joins à ceux qui ont jugé bon de signaler la question au ministre.

Le député de Kootenay-Ouest a dit aujourd'hui que ça ne coûterait pas trop cher d'accorder plus de justice aux anciens combattants de la première et de la seconde Grandes Guerres. On a remédié à bien des injustices du passé, mais le point le plus important est l'effet psychologique produit sur l'ex-militaire qui, après avoir servi son pays et être devenu incapable de pourvoir à lui-même et aux siens, constate que, pour quelque raison, il n'est pas admissible à une pension de service. On m'a parfois signalé qu'un tel ex-militaire peut, s'il est indigent, s'adresser à la Commission pour toucher l'allocation d'ancien combattant. La justice passe avant tout et, si l'ancien combattant a fait du service, comme en ont fait ceux dont on m'a parlé et pour lesquels j'ai lutté auprès de la Commission afin qu'ils soient admissibles à la pension, il devrait alors toucher une pension. Il ne suffit pas de dire qu'un homme peut obtenir une allocation d'ancien combattant au lieu de devenir admissible à une légitime pension d'ancien combattant.

Voici ce qui en est, monsieur le président, comme le savent si bien tous les députés. Si le militaire qui a été classé A-1 au moment de son engagement est invalide quand il est réformé, non pas démobilisé, il faut certes

reconnaître que cette invalidité se rattache à son service militaire. C'est à la Commission des pensions qu'il devrait appartenir de faire la preuve que cette invalidité n'est pas imputable au service militaire. Voilà ce que je voulais dire.

J'ai ici certains cas, un en particulier, que je voudrais signaler. Je ne donnerai pas le nom de l'intéressé. Après avoir été examiné par des spécialistes, le nouveau militaire a été classé A-1. Il avait servi dans la première Grande Guerre et avait été classé dans la catégorie E, lors de sa libération. On sait bien que cette classification aurait dû lui obtenir automatiquement la pension, mais il a dû lutter pour essayer d'obtenir une pension d'invalidité. Il a été réformé pour arthrite de la colonne vertébrale. Sa fiche médicale porte ce diagnostic, mais mentionne que le lieu et la date d'origine sont inconnus.

Certes, les députés ne devraient pas avoir à lutter pour faire rendre justice à des anciens combattants comme celui-ci. D'après des bruits qui courent, le gouvernement se montrerait à l'avenir plus tolérant envers les anciens combattants qui demandent la pension. J'espère que la rumeur est fondée.

J'espère que les députés n'auront pas à lutter indéfiniment en faveur de ces anciens combattants. Tout ancien combattant qui, à son engagement a été rangé dans la catégorie A-1 par les médecins qui l'ont examiné et qui par la suite, a dû être rayé des cadres parce qu'il était dans une catégorie inférieure, devrait, certes, au nom de la justice, obtenir une pension. J'espère que les cas qui restent et qui nous seront présentés ou seront soumis à la Commission des pensions recevront bientôt justice et que ce sera la Commission, et non l'ancien combattant, qui devra, au besoin, établir l'origine de l'invalidité.

**L'hon. M. Brooks:** Je veux répondre en quelques mots aux questions soulevés par les divers députés. D'abord, je les remercie très sincèrement des paroles aimables qu'ils ont eues à mon endroit et aussi à l'endroit de mon personnel. Je remercie l'honorable député de Rosthern. Il a été le premier, je pense, à aborder cette importante question et je puis lui assurer que les sentiments qu'il a exprimés envers mon personnel sont aussi les miens, et cela pour les mêmes raisons.

L'honorable député de Kootenay-Ouest et celui d'Acadia, qui sont à la Chambre depuis de nombreuses années et qui ont fait partie du comité des affaires des anciens combattants avec moi, ont aussi formulé, comme d'autres députés, de nombreuses propositions que j'apprécie hautement, tout en disant qu'elles ne sont pas nouvelles. Elles ont été faites bien des fois auparavant. Cela prouve simplement que les problèmes d'anciens combattants existent toujours et que même si nous apportons des modifications à la loi au cours d'une session ou d'une autre, il reste encore des affaires en suspens qu'il faudra régler plus tard.

Les honorables députés ont parlé tout spécialement des marins du commerce et des pompiers. Les honorables députés de Kootenay-Ouest et d'Acadia, ainsi que celui de Selkirk, qui siège en cette enceinte depuis bon nombre d'années, se souviendront que ces problèmes ont été examinés maintes et maintes fois par le passé. Lors de l'élaboration de la charte des anciens combattants, nous avons reçu des conseils de bon nombre d'organismes d'anciens combattants de tout le Canada. Nous avons reçu des représentants des marins du commerce et des pompiers. Des entretiens avec certains des nouveaux députés m'ont convaincu que bon nombre d'entre eux croient qu'il n'existe aucune loi pour les pompiers et les marins du commerce, mais je tiens à leur signaler que dans la loi sur les pompiers, qu'ils trouveront dans la charte des anciens combattants, de nombreux avantages ont déjà été accordés aux pompiers. Il en va de même pour les marins du commerce et un certain nombre d'autres catégories dont on s'est aussi préoccupé en même temps.

Un des grands problèmes qui ont surgi,—il s'était posé déjà quand j'étais membre du comité,—c'est que ni la marine marchande ni le corps des pompiers n'étaient considérés comme faisant partie des forces armées. Certains des avantages et prestations qu'ils réclament leur ont alors été refusés et on a continué de les leur refuser, pour cette raison, au cours des années qui ont suivi. C'est un problème qui mérite d'être étudié et débattu à fond. C'est une de ces questions qui devraient occuper l'attention du comité des affaires des anciens combattants quand il sera établi.

Je tiens à donner à l'honorable député de Selkirk l'assurance que j'ai l'intention d'établir un comité des affaires des anciens combattants à la prochaine session du Parlement. Je l'ai dit très clairement, je pense, quand j'ai soumis récemment à la Chambre les modifications touchant les allocations aux anciens combattants. Je crois que l'honorable député d'Acadia a aussi fait mention de l'article 13 de la loi sur les pensions, qui traite des affections antérieures à l'enrôlement. C'est une question qui a été maintes fois discutée à la Chambre et au comité, et qu'il faudra examiner plus à fond. Il y a aussi le problème du bénéfice du doute. L'honorable député d'Acadia se rappelle que nous avons consacré non pas des heures, mais des jours entiers à la discussion de cette question

par le passé. A son avis et de l'avis de bien d'autres, le problème n'est pas encore réglé. Nombreux sont ceux qui ne sont pas satisfaits de l'état de choses actuel; il faudra donc étudier de nouveau ce problème.

Le député d'Acadia a parlé d'une veuve de Winnipeg qui devrait toucher une pension. Il sera heureux d'apprendre, j'en suis sûr, que le président de la Commission des pensions approfondira la question avec plaisir. Je suis fort aise que des députés aient loué le service de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. J'ai entendu beaucoup de louanges à son égard. A mon vif plaisir, j'ai rencontré il y a deux semaines les surintendants régionaux qui, à travers le Canada, sont chargés d'appliquer la loi en cause.

Si j'en juge d'après le calibre des hommes qui sont venus ici, à Ottawa, il y a trois semaines, je crois pouvoir affirmer que l'application de la loi était en bonnes mains, partout dans notre pays. Je n'ignore pas, et les honorables députés le savent aussi sans doute, que les hommes qui ont profité des dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants participent très activement à la vie des localités où ils se trouvent. Nous en sommes très fiers. Ils jouent certainement un rôle extrêmement utile dans notre pays tout entier.

L'honorable député d'Acadia a posé une question au sujet du Corps des commissionnaires. Ce Corps est un groupement libre, ayant ses propres administrateurs et dont l'activité s'étend à toutes les provinces. L'explication donnée par le député d'York-Sudbury, qui a été membre du bureau de direction de la Légion canadienne, était parfaitement exacte. Les commissionnaires sont employés par le corps, non par le gouvernement. Le gouvernement, il est vrai, emploie quelques commissionnaires, en fait à peu près la moitié d'entre eux. Dans le cas des employeurs particuliers, le tarif est fixé à la suite de pourparlers entre le Corps et l'employeur. Mais lorsque le gouvernement emploie des commissionnaires, c'est le Conseil du trésor qui fixe le tarif en se fondant sur le taux courant pour la région. Ce taux varie selon les régions. Voilà qui explique aux députés, je pense, la situation à l'égard du Corps des commissionnaires.

L'honorable député de Burin-Burgeo a parlé du problème de Terre-Neuve. C'est un problème particulier à cette province qu'on étudie à l'heure actuelle et qu'il faudra étudier bien à fond quand le comité sera formé.

L'honorable député de Selkirk a soulevé la question des malades mentaux. Il a demandé si les pensions étaient versées durant leur maladie. Ces pensions sont effectivement versées et sont utilisées pour les personnes à la charge du malade mental.

**M. Bryce:** Si le malade reçoit une pension pendant son séjour à l'hôpital, en reçoit-il le plein montant ou une partie seulement?

**L'hon. M. Brooks:** Il reçoit toute la pension.

**M. Bryce:** Toute la pension, dites-vous?

**L'hon. M. Brooks:** Oui. L'honorable député de New-Westminster a parlé des marins marchands. Je signale en passant que personne plus que moi ne se rend compte des souffrances subies par les marins marchands et du rôle qu'ils ont joué pour gagner la guerre. Nous connaissons toutes les misères effroyables qu'ils ont endurées, de même que les lourdes pertes qu'ils ont subies. L'honorable député de New-Westminster a demandé une étude plus approfondie de la situation des enfants de soldats morts à la guerre et je peux lui assurer qu'on n'y manquera pas. Je crois que l'honorable député de Vancouver-Sud s'est aussi intéressé aux marins du commerce. L'honorable député de Medicine-Hat a parlé de la vente de terres aux termes de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants; c'est un problème que nous devrons étudier attentivement avant que je puisse faire une déclaration précise.

L'honorable député de Timiskaming a parlé de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et je désire le remercier des éloges qu'il a adressés aux fonctionnaires appliquant la loi. Il a mentionné les renseignements et l'aide donnés aux jeunes cultivateurs. D'après lui, le prix des fermes augmente constamment; c'est une question qu'il faudra examiner, naturellement. L'honorable député a aussi parlé de l'assurance des hommes en activité de service. Cette question ne relève pas du ministère des Affaires des anciens combattants, mais du ministère de la Défense nationale.

Je n'en dirai pas davantage. Chaque point particulier sera étudié et, si les honorables députés désirent poser d'autres questions, nous ferons de notre mieux pour y répondre.

**M. Broome:** Le ministre n'a pas répondu à la question que j'ai posée au sujet des hommes enrôlés qui ont été libérés pour servir dans le *Royal Flying Corps* par rapport aux officiers qui y ont été détachés.

**L'hon. M. Brooks:** Le député serait-il satisfait si nous lui faisions parvenir tous ces détails par écrit? C'est une affaire qui est très longue.

**M. Tucker:** L'adoption des crédits à l'étude serait facilitée si le ministre nous disait s'il les recommande tels qu'ils sont inscrits dans le Livre bleu ou s'il les modifie.

S'il trouve que les crédits sont satisfaisants, qu'ils ne comportent aucun gaspillage ni folle dépense et qu'il recommande de les adopter tels que les a présentés le gouvernement précédent et tels que les a étudiés le comité spécial des prévisions budgétaires, ce serait un moyen d'en faciliter l'adoption. Les membres de ce comité sont bien au courant de ce que comportent ces crédits.

**L'hon. M. Brooks:** Je puis dire au député que je les recommande tels qu'ils sont mentionnés dans le Livre bleu. Quand au gaspillage et aux folles dépenses, le député m'a demandé au début de ses remarques si j'étais d'avis qu'il y avait du gaspillage et de folles dépenses dans mon ministère. Je puis dire immédiatement que je n'y ai trouvé aucune trace de gaspillage et de folles dépenses et que je ne m'attendais pas d'en trouver dans ce ministère. Ce ministère s'occupe presque exclusivement de pensions, d'allocations aux anciens combattants et d'une multitude d'autres choses dont le député a parlé. Il n'y a aucune occasion de faire du gaspillage et l'argent consacré à nos anciens combattants ne saurait nullement être considéré comme du gaspillage ou de folles dépenses.

En ce qui concerne la construction de nos immeubles, c'est une tout autre affaire. C'est un autre ministère qui s'en occupe et je n'ai pas l'intention de répondre à cela.

(Le crédit est adopté.)

Division des traitements—

*500.* Maintien des hôpitaux et administration, y compris l'autorisation de verser aux fonds de cantine des hôpitaux du Ministère, dans l'année financière courante et dans les années subséquentes, des sommes égales aux commissions reçues par Sa Majesté ou pour son compte, à l'égard des téléphones payants installés dans ces hôpitaux, $44,368,445.

**M. Herridge:** Je n'ai pas l'intention de retenir le comité longtemps, mais je voudrais soulever un point, comme je l'ai promis aux malades de l'hôpital Shaughnessy, à certains anciens combattants que j'ai rencontrés et à certaines personnes à charge qui m'ont écrit à ce propos, ainsi qu'à certains membres de la Légion qui ont discuté la question à des réunions de la Légion où j'étais présent. Si je comprends bien, en vertu de nos règlements actuels, certains anciens combattants, autres que ceux qui vont à l'hôpital à cause de leurs incapacités de guerre et ceux qui touchent des allocations d'ancien combattant, sont admissibles à ces hôpitaux, à condition qu'ils fassent des arrangements satisfaisants en ce qui concerne leur situation financière. Sauf erreur, lorsqu'un ancien combattant ne répond pas au règlement du ministère, les fonctionnaires de ces services,—et je sais qu'ils font de leur mieux à cet égard,—font tous les efforts possibles afin de leur obtenir tous les avantages prévus sous les auspices des autorités provinciales compétentes.

C'est au cours d'une visite à l'hôpital Shaughnessy que l'affaire m'a d'abord été signalée. Des malades ont protesté avec vigueur contre l'exclusion de camarades, exclusion appuyée sur les règlements, alors que des immigrants du sexe masculin bénéficiaient de soins hospitaliers, recevaient dentiers et lunettes, et le reste, et que des femmes et des enfants immigrés étaient en quelque sorte soignés au dispensaire. Nous savons qu'il faut prendre soin de ces gens, mais je me souviens fort bien de ce que l'honorable Ian Mackenzie a dit à l'ouverture de l'hôpital. Cet hôpital, a-t-il alors déclaré, devrait servir aux anciens combattants et aux hommes qui ont combattu pour notre pays. Je ne reproche ni au ministre, ni au ministère l'existence de cette situation; mais, comme beaucoup de Canadiens, je m'élève fortement contre le refus opposé à d'anciens combattants qui ayant combattu pour notre pays et se trouvant dans l'indigence, se voient interdire l'accès à l'hôpital, à cause de nos règlements. Je conviens qu'il est possible de s'entendre avec les autorités provinciales pour les faire soigner. Nous savons qu'il faut prendre soin des malades.

Je crois que le ministère, si j'en juge par des conversations que j'ai eues aux paliers inférieurs, répugne à se rendre au désir du ministère de l'Immigration. L'incident qui s'est produit à l'hôpital Shaughnessy découle, puis-je dire, de l'affluence des Hongrois que je préfère appeler dans l'ensemble des chercheurs de liberté. Certains de ceux que j'ai vus là-bas sont fort émus à ce sujet. L'un d'eux m'a dit qu'il y avait à l'hôpital un malade qui avait combattu contre notre pays, tandis qu'un ami qui avait besoin d'être traité ne pouvait entrer à l'hôpital à cause des règlements. Je pense que ce devrait être l'inverse. Le ministère de l'Immigration devrait s'entendre avec les autorités provinciales et d'autres institutions hospitalières pour procurer des soins à ces gens, parce qu'ils paient ces services, tandis qu'aucun ancien combattant nécessiteux qui a besoin d'être traité ne devrait se voir refuser le traitement qui s'impose dans un de nos hôpitaux d'anciens combattants. Ces hôpitaux ont été érigés et sont maintenus précisément à cette fin.

Je pourrais parler longuement là-dessus parce qu'on m'a communiqué bien des observations sur le sujet. Je ne veux que porter la chose à l'attention du ministre et cela à la demande de certains de mes camarades de Colombie-Britannique et, en particulier, de

ma circonscription. J'aimerais que le ministre apprenne à la Chambre le nombre d'immigrants qui ont été reçus dans les hôpitaux d'anciens combattants au Canada au cours de l'année écoulée et le nombre d'anciens combattants canadiens qui n'ont pas pu y être reçus aux termes du règlement, ainsi que les dispositions prises par le ministère de l'Immigration pour faire bénéficier les immigrants de ces services gratuits.

**L'hon. M. Brooks:** Je suis assez surpris d'entendre une telle plainte émaner de Shaughnessy. Je pense pouvoir certifier à l'honorable député qu'aucun ancien combattant ne s'est vu refuser l'entrée à l'hôpital de Shaughnessy. C'est le renseignement dont je dispose. Quant au nombre de Hongrois reçus à cet hôpital, nous n'avons pas ce renseignement sous la main, mais je l'obtiendrai et le ferai parvenir à l'honorable député. Cependant, je sais qu'on a demandé à l'hôpital de Ste-Foy, à Québec, de recevoir quelques immigrants hongrois, et je sais que l'on a veillé très attentivement à ce que nos anciens combattants ne soient pas privés de lit dans cet hôpital, avant d'y recevoir des Hongrois ou n'importe qui d'autre. Telle est la ligne de conduite du ministère. C'est la première fois que j'entends dire que cette ligne de conduite n'a pas toujours été suivie. Cependant, si l'honorable député veut bien nous donner des détails, nous ne manquerons pas de faire faire une enquête à cet égard.

**M. Herridge:** J'ai une autre question à poser au ministre. Ai-je bien compris qu'aucun ancien combattant dans le besoin, du point de vue financier, ne se verra jamais refuser l'entrée dans un hôpital canadien pour anciens combattants?

**L'hon. M. Brooks:** Aucun ancien combattant qui y a droit.

**M. Herridge:** Excusez-moi, je vois là une distinction. Que veut dire le ministre par les mots "qui y a droit"?

**L'hon. M. Brooks:** Nos règlements sur le traitement des anciens combattants comportent des dispositions pour ceux qui y ont droit.

**M. Herridge:** C'est justement ce que je veux dire. Il y a des anciens combattants qui, aux termes de nos règlements, n'ont pas droit à ce traitement, et à qui on peut à l'heure actuelle refuser l'entrée à l'hôpital. A mon avis, aucun ancien combattant dans le besoin ou en difficulté au Canada ne devrait, nonobstant le règlement actuel, se voir refuser l'entrée dans nos hôpitaux si nous pouvons l'accorder à d'autres personnes.

(Le crédit est adopté.)

Paiements divers—

*510.* Paiements à la Caisse des frais funéraires; paiement, en conformité des règlements, des frais d'enterrement et de cimetière, y compris l'entretien perpétuel des tombes s'il y a lieu; coût des pierres tombales et de leur installation au Canada; entretien des cimetières appartenant au Ministère; entretien des cimetières canadiens sur les champs de bataille de France et de Belgique de même que quote-part du Canada dans les dépenses de la Commission impériale des sépultures de guerre, $1,378,800.

**M. Peters:** Le ministre peut-il me dire dans quelle mesure on pourvoit, sous le régime de ce crédit n° 510, à l'entretien perpétuel des tombes et aux frais d'installation des pierres tombales qu'on érige un peu partout au pays? A quelles conditions faut-il satisfaire pour les obtenir?

**L'hon. M. Brooks:** L'honorable député veut-il parler de la Caisse des frais funéraires?

**M. Peters:** Oui.

**L'hon. M. Brooks:** La Caisse des frais funéraires, incorporée. Ce crédit vise certaines dépenses acquittées par le ministère des Affaires des anciens combattants à l'égard des funérailles et des pierres tombales. Voici l'énumération des diverses fonctions administratives ainsi que les frais visés par le crédit à l'étude: la Caisse des frais funéraires fonctionne sous le régime d'une charte fédérale et a pour but d'empêcher qu'un ancien combattant soit inhumé dans une fosse publique. Aux fins des règlements, le mot ancien combattant désigne un ancien membre des forces armées. On verse certaines sommes. Pour ce qui est des frais de funérailles et d'enterrement, sous le régime des règlements touchant l'inhumation des anciens combattants, le ministère est autorisé à prendre les arrangements et à payer le coût des funérailles et de l'inhumation de certains anciens combattants morts pendant qu'ils étaient sous les soins du ministère, si aucune autre personne ou organisme n'accepte de s'en charger. Pour des funérailles, le ministère verse au plus $175 pour les services d'un directeur funéraire ou $225 quand il faut les services de deux directeurs funéraires. En plus des frais de funérailles, le ministère est autorisé à payer certains frais d'inhumation et à fournir une tombe. C'est le principe général qui nous guide. Je me demande si l'honorable député est satisfait de cette réponse.

**M. Peters:** Dois-je comprendre que cela s'applique aux anciens combattants en traitement qui sont visés par l'article touchant les nécessiteux?

**L'hon. M. Brooks:** S'ils meurent pendant qu'ils sont en traitement dans nos hôpitaux ou pendant qu'ils figurent sur notre liste de malades, le ministère s'occupe d'eux, sous

le régime du crédit à l'étude. Autrement, on s'occupe d'eux sous le régime de la Caisse des frais funéraires à laquelle nous versons des cotisations.

(Le crédit est adopté.)

Établissement de soldats et loi sur les terres destinées aux anciens combattants—

*516.* Administration: loi sur les terres destinées aux anciens combattants, établissement de soldats et de familles britanniques, $5,029,545.

**M. Quelch:** Le ministre nous dira-t-il quelle est la date limite fixée en ce qui concerne les demandes présentées sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

**L'hon. M. Brooks:** Il n'y a pas de date limite.

**M. Argue:** Je me demande si j'ai bien compris la réponse du ministre. Un ou deux ex-militaires m'ont dit que la date d'expiration du délai où ils peuvent recevoir de l'argent au titre de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants n'est pas éloignée. Je pense que cela a trait au crédit de rétablissement qu'ils pourraient obtenir et qu'il leur faudrait rembourser. Je ne suis pas une autorité en ce qui concerne cette question; j'ai néanmoins entendu à ce sujet des observations d'anciens combattants qui avaient l'impression qu'il leur restait très peu de temps pendant lequel ils pourraient encore profiter des prestations prévues par la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, aux fins de l'achat de maisons. S'ils se trompent, il serait bon certainement que le ministre les rassure. Ils en seront enchantés.

**L'hon. M. Brooks:** L'honorable député a parlé de la date limite prévue en ce qui concerne l'allocation de rétablissement; c'est 1960. Il y a là une date limite.

(Le crédit est adopté.)

Rapport est fait des résolutions adoptées ce jour par le comité des subsides.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

### LA "INVESTORS TRUST COMPANY"

La Chambre se forme en comité pour l'examen du bill nº 29, constituant en corporation l'*Investors Trust Company.*

*Sur l'article 1er—Constitution en corporation.*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, avant l'adoption de l'article 1er, je voudrais poser une question. Le parrain du bill est-il à la Chambre?

[L'hon. M. Brooks.]

**M. Morton:** Monsieur le président, on m'a demandé de piloter le bill en l'absence de l'honorable député de Winnipeg-Sud.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Dans ce cas, je me demande si l'honorable député de Davenport pourrait nous donner des éclaircissements à propos de l'interrogatoire qui a eu lieu en comité au moment de l'examen de ce projet de loi. On a constaté, je crois, au comité de la banque et du commerce que la situation de cette société est modifiée par les changements apportés récemment à la loi de l'impôt sur le revenu à propos des sommes placées en rentes viagères. A la suite de cet interrogatoire, on a demandé, je crois, au surintendant de l'assurance si quelqu'un examine, au nom du gouvernement, les formules de demande remplies par des particuliers. J'ai lu, dans le rapport du comité, qu'on avait pour but, en formulant cette demande, de s'assurer que les particuliers seront protégés maintenant que la situation a changé. Je voudrais savoir si la question a été poussée plus loin et si, depuis que le comité s'est réuni, on a pris des mesures pour assurer cette protection.

**M. Morton:** Monsieur le président, si j'ai bien compris la réponse donnée au comité, c'est que, encore que le gouvernement n'assume pas lui-même la responsabilité des contrats entre le particulier et la société en tant que telle, par suite des formalités et de l'examen approfondi dont chaque demande fait l'objet de la part d'un organisme de l'État,—je crois que c'est le ministère du Revenu national,—il reste que le particulier est bien protégé. Je le répète, c'est en raison des nombreuses questions posées et des divers renseignements qu'il faut fournir au ministère du Revenu national que le particulier est, en fait, bien protégé.

(L'article est adopté.)

Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

### LA "BRITISH COLUMBIA TELEPHONE COMPANY"

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Casselman, passe à l'examen des articles du bill nº 18 présenté par M. Jung et concernant la *British Columbia Telephone Company.*

Sur l'article 1er—*Abrogation.*

**M. Barnett:** Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de parler longuement de ce bill au comité plénier, car il a fait l'objet d'une discussion détaillée au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes

télégraphiques. Vu le caractère assez compliqué de certains témoignages que les administrateurs de la société ont fournis au comité permanent, il est peut-être déplorable que le compte rendu des délibérations de ce comité n'ait été déposé qu'aujourd'hui dans les cases postales des députés, ce qui veut dire que nous n'avons pas eu l'occasion d'étudier et d'analyser comme il convient les observations que ces administrateurs ont faites de vive voix au comité permanent.

Pour ce qui est des membres cécéfistes de ce comité, nous avons reconnu et nous avons été convaincus, à la suite des témoignages que les administrateurs ont fournis au comité, qu'un vaste programme d'expansion des immobilisations s'impose dans les services de téléphone de la Colombie-Britannique. Il est certain, en tout cas, qu'un bon nombre d'entre nous qui représentent des circonscriptions de cette province n'ont vraiment pas besoin de recevoir à ce sujet des renseignements des administrateurs de la compagnie, si on songe que nos commettants nous communiquent sans cesse leur désir de voir étendre les aménagements téléphoniques actuels, jugés par eux nécessaires.

Voilà des années que le groupe de la CCF a bien précisé son sentiment au sujet de la *British Columbia Telephone Company*. Nous estimons que, puisqu'il s'agit ici d'un service d'utilité publique, bénéficiant chez nous d'un monopole, il y aurait sans doute lieu de le socialiser. Cela permettrait de faire réaliser d'importantes économies aux usagers,

Comme je le disais tout à l'heure, une grande partie des témoignages donnés au comité par les dirigeants de la compagnie étaient assez compliqués. C'est du moins l'impression qu'un profane comme moi,—profane en questions de haute finance,—en a eue. Toutefois, il est sorti de cette discussion une ou deux constatations. Songeons d'abord que cette société qu'on appelle en Colombie-Britannique la *British Columbia Telephone Company* n'est en fait pas du tout une société provinciale, mais une société qui appartient en partie à des financiers américains et qui en fait est dirigée par eux. Ces renseignements, que nous ont donnés les dirigeants de la compagnie, à la suite de certaines petites insistances qui se sont manifestées au cours de l'interrogatoire, ajoutés au fait qu'il existe un rapport entre la société mère et la *British Columbia Telephone Company* et certaines des entreprises qui leur fournissent du matériel téléphonique, sembleraient nous faire croire que cela augmente, bien inutilement, les tarifs téléphoniques de la province. En somme lorsque la Commission des transports sera appelée à revoir les demandes de la société, il est tout à fait possible que seront révélés les frais ocultes qu'on fait supporter aux usagers dans la province, et qui sont attribuables, autant que je puisse voir, au régime financier compliqué qui, autant que j'aie pu en juger par les interrogatoires, est celui de la société.

Comme je le disais au début, je n'entends pas prolonger indûment mes observations, mais j'ai tout de même eu l'impression qu'il serait bon de faire connaître au comité plénier les conclusions auxquelles j'en suis moi-même arrivé aux séances du comité lorsque nous entendions le témoignage de la société. Je puis assurer au comité plénier, et peut-être aussi à la *British Columbia Telephone Company*, que ceux d'entre nous qui viennent de la Colombie-Britannique et qui ont été élus sous l'étiquette de la CCF, continueront certainement à s'intéresser de près à l'activité de cette société.

Dans une province comme la Colombie-Britannique, où bien des localités sont très éloignées les unes des autres, et où le mode de déplacement est dans bien des cas, fort limité, la qualité du service téléphonique fourni est très importante pour la population. C'est certainement exact pour bon nombre de gens qui vivent dans les régions isolées le long de la côte et dont une grande partie se trouve dans la circonscription de Comox-Alberni. Je sais que beaucoup de ceux qui demeurent dans ces régions ne sont pas satisfaits du service qu'on leur offre à l'heure actuelle. A tort ou à raison, ils ont l'impression que la compagnie de téléphone, dont le principal souci est de réaliser des bénéfices pour ses actionnaires, tend à concentrer ses efforts sur les domaines les plus lucratifs, c'est-à-dire sur les régions les plus densément peuplées du sud de la province. Ils estiment qu'en raison du souci de cette entreprise privée de réaliser des bénéfices pour ses actionnaires, le service qu'on leur donne n'est pas aussi bon qu'il pourrait l'être.

D'autre part, je crois comprendre, d'après les propositions formulées par quelques-uns de mes collègues vivant dans les régions plus densément peuplées, que certains de leurs commettants trouvent également qu'on pourrait améliorer le service fourni par cette entreprise, alors que, dans un certain nombre de cas, ils estiment que les prix versés pour ce service sont plus élevés qu'il ne faudrait à leur avis.

Comme on l'a mentionné à l'étape de la deuxième lecture de ce bill, nous comprenons que le bill ne se préoccupe pas essentiellement de la forme ou du type de propriété de notre réseau de téléphone en Colombie-Britannique, et l'adoption ou le rejet de ce bill ne nous donnera pas la possibilité d'opérer les modifications que nous souhaitons. Je

pense que nous avons déclaré clairement que nous n'avions nullement l'intention d'empêcher la *British Columbia Telephone Company* d'être en mesure de financer l'exploitation des services indispensables dans un grand nombre des régions en croissance de la province et, après avoir entendu les témoignages fournis au comité, je pense pouvoir dire que nous nous en tenons dans l'ensemble au point de vue que nous avons exprimé, lors de la deuxième lecture, et que certaines indications que nous avons obtenues par les questions que nous avons posées en comité ne nous plaisent nullement.

**M. Castleden:** Monsieur le président, je félicite l'honorable député d'avoir présenté son bill et j'espère qu'il réussira à le faire adopter. J'aimerais lui poser une ou deux questions. Existe-t-il en Colombie-Britannique un réseau de téléphone indépendant, provincial ou municipal?

**M. Jung:** Monsieur le président, je crois qu'il en existe un. Il y a l'*Okanagan Telephone Company*. D'autres sociétés de téléphone ont été depuis fusionnées avec la *B.C. Telephone Company*. Cette dernière a acheté la *Mission Telephone Company Limited* en 1952 et, par cet achat, a étendu son territoire d'exploitation à la vallée du Fraser au nord de ce fleuve. Elle a ensuite acheté, en 1953, la *Kootenay Telephone Company Limited,* ce qui a complété son extension au secteur de Kootenay-Est de la Colombie-Britannique. L'année suivante, en 1954, elle a acheté la *Chilliwack Telephone Company Limited* et assumé aussi le service de téléphone et de télégraphe de l'État. Depuis qu'elle assume le service de l'État, elle a réalisé de grandes améliorations. Il y a eu d'importantes transformations, des appareils à magnéto aux appareils à pile sèche, en attendant l'installation de nouveau matériel qui permettra l'adoption éventuelle d'appareils à signalisation automatique. De nouveaux bureaux ont été ouverts et on a amélioré le matériel de distribution, c'est-à-dire que les lignes de transmission ont été réaménagées et étendues. On se propose de dépenser des milliers et des milliers de dollars dans cette région.

**M. Castleden:** L'honorable député peut-il nous établir une comparaison des taux, mettons, entre ceux qu'on exige pour un appareil privé de la société indépendante d'Okanagan qui est, je crois, un réseau municipal de téléphone, et ceux que la *B.C. Telephone Company* demande dans des régions de même importance?

**M. Jung:** Je pense que cette question a été posée au comité, mais je ne vois pas la réponse dans le compte rendu des délibérations.

[M. Barnett.]

**M. Broome:** Ce n'est pas un réseau municipal, c'est un réseau de propriété privée. Ses taux sont supérieurs à ceux de la *B.C. Telephone Company* pour des services équivalents. J'ai un appareil de téléphone de la société d'Okanagan et un autre à Vancouver; par conséquent, je suis au courant.

**M. Castleden:** Je ne mettais pas en doute les renseignements donnés. La *B.C. Telephone Company* doit-elle s'adresser à la Commission des transports pour être autorisée à relever ses taux?

**M. Jung:** Oui.

**M. Castleden:** Quelle est l'histoire des demandes qu'elle a faites dans le passé?

**M. Jung:** Elles ont toutes été soumises à l'enquête la plus détaillée et la plus complète et ont toujours été acceptées. La Commission des transports n'exerce, à mon avis, aucune autorité quant au genre de service, mais elle exerce un contrôle indirect au moyen de questions posées sur les taux et le prix des installations achetées. Elle contrôle indirectement le service qui est étendu aux abonnés de cette région.

**M. Castleden:** Combien y a-t-il eu de demandes d'augmentation du prix des abonnements, disons les quinze dernières années?

**M. Jung:** Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question mais je pourrai obtenir ce renseignement pour mon honorable ami.

**M. Castleden:** Sur quoi se base la Commission des transports pour accorder ces augmentations? Lorsqu'une demande en est faite, prend-elle en considération les coûts, etc.?

**M. Jung:** Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question, n'étant pas un membre de la Commission des transports, et je crains qu'elle dépasse mon savoir.

**M. Castleden:** Qu'en est-il de la valeur en bourse des actions de cette société privée? Est-elle en hausse ou a-t-elle augmenté récemment? Je crois que la valeur nominale des actions est de $25.

**M. Jung:** Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question; mais que le député consulte la page financière de n'importe quel journal et il y trouvera le renseignement qu'il cherche.

**M. Castleden:** Je veux savoir si la Commission des transports, invitée à accorder une augmentation du taux, tiendra compte des dividendes versés à l'égard des actions de cette société?

**M. Jung:** Je le crois bien, monsieur le président. Je sais pourquoi le député pose cette question; mais le rapport du comité n'a pas

à traiter ce point. Je suis bien convaincu que la Commission des transports étudiera tous les aspects de l'activité de la société, si une demande lui est adressée.

**M. Castleden:** Je sais qu'elle va les étudier. Elle est peut-être déjà renseignée là-dessus. Je me demande simplement si elle tiendrait à connaître les motifs, à savoir si le capital rapporte présentement assez de bénéfices à l'entreprise et si, d'après les dividendes versés, il y a lieu de permettre une augmentation du taux. Je voulais aussi demander au parrain du bill s'il y a déjà eu, en Colombie-Britannique, une compagnie de téléphone chargée de ce service public sous contrôle provincial de façon que tout bénéfice provenant de l'exploitation de ce service public serait confié aux habitants de la province plutôt qu'à une entreprise privée?

**M. Jung:** A ma connaissance, monsieur le président, la réponse est non.

**M. Winch:** Monsieur le président, nous discernons tous, je pense, que le service de téléphone en Colombie-Britannique a besoin de prendre un vif essor. Comme la *B.C. Telephone Company* a la haute main sur les neuf dixièmes des services téléphoniques dans cette province, nous comprenons ses besoins quand elle vient demander à la Chambre un accroissement de capital social. En raison des besoins de service et d'aide à l'embauche, aucun député, j'en suis sûr, ne s'opposera à l'adoption du bill.

Toutefois, même si on a déclaré que la situation du service téléphonique et de l'embauche en Colombie-Britannique exige l'adoption du projet de loi, nous avons aussi la responsabilité de signaler au comité l'état de choses qui règne en Colombie-Britannique et à travers le Canada en ce qui concerne le monopole des communications. Nous devons aussi soulever la question, peut-être pas pour obtenir une décision mais pour avoir une enquête plus tard sur les complexités de la gestion de la société et de sa méthode de financement.

Je ne soulève pas cette question en vue de faire obstacle à ce bill, mais je crois que les honorables députés et le public devraient tenir compte des renseignements fournis au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques et qui prouvent que la *B.C. Telephone Company* a l'intention déclarée d'émettre les nouveaux capitaux autorisés par le présent bill au profit des actionnaires actuels de la *B.C. Telephone Company*.

Il en coûtera pour cela aux actionnaires actuels entre 5 et 6 p. 100 de moins que la valeur en bourse des actions de la *British Columbia Telephone Company*. Si l'on vend moins cher que la valeur en bourse, quelqu'un doit combler la différence et, en définitive, ce ne peut être que le consommateur. Je crois qu'il est faux, en principe, que des personnes ou sociétés privilégiées aient le droit d'acheter des actions à 5 ou 6 p. 100 moins cher que le prix de la bourse, et se placer ainsi dans la situation privilégiée de ne pas avoir à payer d'impôt sur le revenu, parce que nous n'avons pas chez nous ce qu'on appelle l'impôt sur la plus-value des capitaux.

C'est avec le plus vif intérêt, monsieur le président, que j'ai lu un discours remarquable d'un membre de l'autre endroit, non pas à propos du bill à l'étude mais d'un autre assez analogue. Dans un discours qui a dû lui prendre plus d'une demi-heure, il a signalé les dangers du monopole en matière de services de communications et a fait une proposition qu'il convient, je crois, de répéter ici, comme je le fais présentement. Il a proposé la formation d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, qui serait chargé d'étudier à fond l'organisation, dans tous ses détails les plus minutieux, des sociétés qui s'occupent de communications.

Il ressort nettement des témoignages présentés au comité permanent de la Chambre chargé d'enquêter sur la *British Columbia Telephone Company*, qu'il existe des détails extrêmement complexes. S'il est vrai, par exemple, que la *B.C. Telephone Company* appartient surtout à des Canadiens, il n'en demeure pas moins qu'un bloc d'actions représentant environ 35½ p. 100 de l'ensemble appartient à l'*Anglo-Canadian Telephone Company* dont le siège social est à Montréal. Qui a la haute main sur l'*Anglo-Canadian*? Des Américains. On a honnêtement avoué devant le comité que la *B.C. Telephone Company* ne voit ni à ses propres achats, ni à ses installations. Elle a recours à une société que possède entièrement l'*Anglo-Canadian Telephone Company* et un tiers de ses achats vient d'une société appartenant à des intérêts prépondérants des États-Unis, propriété encore une fois de la même société qui a indirectement autorité sur la *B.C. Canadian Telephone Company*.

Voilà donc une société qui exerce virtuellement un monopole sur les communications de la Colombie-Britannique ou du moins sur les neuf dixièmes de ce réseau et qui, d'après les paroles mêmes de son président, est dominée des États-Unis, effectue ses achats et ses installations par l'intermédiaire d'une société appartenant tout entière à l'*Anglo-Canadian*, où s'exerce la prédominance américaine, qui achète le tiers de son matériel d'une société entièrement possédée par des Américains, laquelle est à son tour possédée par la même pieuvre. De la fabrication aux

achats, des installations au service, c'est un cercle vicieux, à tel point que si l'on enquêtait à fond là-dessus, on verrait, je le crois sincèrement, que le meilleur des bénéfices de la *B.C. Telephone Company* est aspiré par ces autres sociétés et que la population de la Colombie-Britannique paie pour le service de téléphone un taux dont la compagnie peut prouver le bien-fondé en s'appuyant sur sa propre exploitation, mais qui n'en est pas moins injuste parce que la Commission d'utilité publique ne tient pas compte des bénéfices que drainent les sociétés filiales.

Nous nous rendons compte de la nécessité d'étendre le service en Colombie-Britannique. Nous savons que cela requiert de l'argent. Nous ne voulons pas empêcher l'adoption du bill, mais nous pensons très sérieusement que conformément à l'idée émise l'autre jour par un membre de l'autre endroit, il est grand temps qu'on fasse un examen appofondi des ramifications complexes et des tractations des compagnies de communication, de la fusion des directorats et des exploitations au moyen de sociétés filiales, afin de pouvoir assurer à la population de la Colombie-Britannique et du Canada qu'elle ne se fait pas filouter, comme je le crois sincèrement, par les sociétés qui ont le monopole des communications, soit la *British Columbia Telephone Company* dans ma propre province et les autres compagnies de téléphone dans les autres régions du Canada.

**M. Broome:** J'aimerais consacrer deux ou trois minutes à l'examen du bill. Je faisais partie du comité qui a étudié le bill, et ce que nous venons d'entendre montre à quel point des gens peuvent donner interprétation différente aux témoignages qui leur sont soumis. L'honorable député de Comox-Alberni dit qu'il a obtenu certains renseignements à force d'insister. Il m'a semblé que les renseignements étaient fournis librement et franchement. Pour ce qui est du financement, le député de Vancouver-Est a parlé d'une baisse de prix de 5 à 6 p. 100 grâce à l'utilisation des droits. On a expliqué qu'il s'agissait d'une baisse non de 5 à 6 p. 100 mais de trois ou quatre points. On a aussi expliqué que le coût du financement d'une grosse émission comme celle-là est considérable et que de fait la société offre à ses actionnaires des actions dont le prix tient compte du coût du financement.

**M. Winch:** A quelle page des témoignages trouve-t-on cela? Allons.

**M. Broome:** Je ne puis indiquer la page.

**M. Winch:** Je vous défie de la trouver.

[M. Winch.]

**M. Broome:** Quand on a demandé au président de la société, il a dit quatre à six points, je crois.

**M. Winch:** Cinq ou six.

**M. Broome:** Il s'agissait de points, non de pourcentage. Deuxièmement, pour être juste, la comparaison devrait être faite entre les tarifs facturés dans les villes de même grandeur. A cet égard, je puis dire que les tarifs sont équivalents à ceux qui sont exigés dans toute autre ville du Canada. J'ai tenu à rectifier les faits à l'intention des députés qui n'étaient pas présents au comité.

**M. Winch:** C'est ce que je veux faire moi aussi. C'est pourquoi je vous prie d'indiquer la page du compte rendu des délibérations du comité qui s'y rapporte.

**M. Broome:** Il semble que les députés cécéfistes aient voulu essayer de mettre en lumière quelque chose de fâcheux. Cette société verse à la *Anglo-Canadian Supply Company* qui se charge de ses achats environ trois quarts p. 100, je crois. Elle paie les frais d'installation

Et maintenant, on a beaucoup parlé de la domination américaine. Oui, la société est dominée par des Américains, mais son personnel est entièrement canadien et c'est beaucoup plus qu'on peut dire des autres sociétés à domination américaine. La société est exploitée pour le bien de la province, par des Canadiens. Je crois qu'elle est exploitée de la manière qui convient.

**M. Jung:** L'honorable député d'Yorkton a demandé précédemment combien de fois une demande d'augmentation des tarifs avait été présentée à la Commission des transports. Sauf erreur, la dernière augmentation a été accordée en 1953. Aucune demande n'a été faite depuis lors, et je crois qu'il n'y en a eu qu'une en dix ans. Mais je dis cela sous réserve que le bureau principal de Vancouver le confirme.

**M. Castleden:** Quel était le montant de l'augmentation?

**M. Jung:** J'inclurai cela dans ma réponse.

**M. Stanton:** Y a-t-il plus de deux compagnies de téléphone en Colombie-Britannique: l'*Okanagan Telephone Company* et la *British Columbia Telephone Company*?

**M. Jung:** Il y a d'autres petites entreprises de téléphone, dont l'activité se borne surtout à l'intérieur de la Colombie-Britannique.

**M. Stanton:** Je suis bien loin d'espérer qu'un jour toutes les compagnies de téléphone indépendantes seront disparues, car j'imagine bien que les membres du comité sont d'avis que ces compagnies de téléphone

qui existent au Canada constituent la seule concurrence faite aux puissantes entreprises de téléphone. Je crois également que nous devons aider autant que possible ces entreprises, aussi bien les puissantes, comme la *British Columbia Telephone Company*, que les petites compagnies indépendantes à améliorer le service qu'elles donnent au public. La Colombie-Britannique est une province qui prend un essor rapide. Nous devons bien savoir quel service doit accorder la société de téléphone. Je suis persuadé qu'aucun député ne désire faire obstacle à ce bill, car je suis convaincu que son adoption contribuera grandement à l'amélioration des services rendus aux habitants de la Colombie-Britannique. De plus, l'adoption de ce bill favorisera beaucoup l'embauche dans toute la province. Je suis sûr que, lorsque ce bill sera adopté, la compagnie procédera immédiatement aux installations qui permettront aux résidents de cette province de bénéficier d'un meilleur service.

(L'article est adopté.)

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

## LA "RIO DE JANEIRO TRAMWAY, LIGHT AND POWER COMPANY, LIMITED"

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Casselman, passe à l'examen du bill n° 431, présenté par M. Morton, concernant la *Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company, Limited.*

L'article 1 est adopté.

Sur l'article 2—

**M. Bell (Carleton):** L'article 2 comporte une disposition exigeant que le transfert du siège social soit sanctionné par le vote unanime de tous les actionnaires présents, soit en personne ou par procuration, à une réunion générale spéciale des actionnaires, dûment convoquée à cette fin, et où au moins 99 p. 100 de toutes les actions émises ou à vendre du capital-actions de la compagnie seront représentées. Il me semble que ce soit là une disposition plutôt extraordinaire d'exiger le vote unanime des actionnaires. Il peut y avoir quelque raison spéciale pour ces dispositions du bill et pour les autres bills connexes, et je me demande si le parrain pourrait nous dire quelle est cette raison.

**M. Morton:** Ce règlement peut paraître plutôt sévère mais, dans les circonstances, vu que cette compagnie et les deux autres compagnies filiales mentionnées dans le bill appartiennent exclusivement à la *Brazilian Traction, Light and Power Company Limited,* aucun problème pratique ne se pose. Cette compagnie possède toutes les actions et, par conséquent, je présume que c'est elle qui a toujours le dernier mot. Je suppose que si, dans certaines circonstances, il y avait un assez grand nombre d'actionnaires, nous étudierions sans doute le principe en jeu afin de déterminer s'il est trop rigoureux.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 et 4 sont adoptés.

Sur le préambule—

**M. Castleden:** Avant l'adoption du préambule, l'honorable député peut-il nous dire quand cette entreprise a été constituée en société au Canada, si les actionnaires au Canada sont protégés sous le régime du nouveau règlement ou si la direction entière de cette société est maintenant transférée au Brésil?

**M. Morton:** Monsieur le président, je puis sans doute répéter que les trois sociétés mentionnées dans les trois premiers projets de loi sont des filiales de la *Brazilian Traction, Light and Power Company Limited.* Elles appartiennent en totalité à cette société. Exception faite du siège social de Toronto, il n'y a pas d'actionnaires canadiens. Les autres actionnaires indirectement visés seraient ceux de la société mère. Cette réponse est-elle satisfaisante?

**M. Castleden:** Oui. Je voudrais me renseigner sur ces actionnaires. Résident-ils au Canada? Et comment leurs intérêts seraient-ils protégés si le siège social de l'entreprise était transféré au Brésil?

**M. Morton:** Je suppose que le député pense aux actionnaires de la société mère?

**M. Castleden:** C'est bien cela.

**M. Morton:** La seule chose que je puisse dire à cet égard, c'est que, jusqu'ici, tous les avoirs de la société étaient au Brésil. Il n'y a donc aucun changement en ce qui concerne les avoirs. La seule différence, c'est que pour des raisons de financement au Brésil, les trois filiales ont dû transférer leur siège social dans ce pays. En pratique, il n'y a aucun changement par rapport à la situation actuelle, en ce qui concerne la sécurité des avoirs de la société. Au cas où, par exemple, le gouvernement brésilien devait exproprier ou prendre quelque initiative au sujet des avoirs de l'entreprise, le résultat serait le même qu'avant le transfert pour la société mère et ses actionnaires.

(Le préambule est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

LA "SAO PAULO ELECTRIC COMPANY LIMITED"

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Casselman, pour l'étude du bill nº 32, de M. Morton, concernant la "Sao Paulo Electric Company, Limited".

L'article 1 est adopté.

Sur l'article 2.

**M. Castleden:** J'ai une question à poser au parrain de ce bill. S'agit-il de la même compagnie que celle dont il est question dans la note explicative du bill précédent? On lit ce qui suit dans les notes explicatives:

Le siège social de deux des compagnies associées à la présente Compagnie dans les opérations au Brésil, a déjà été transféré du Canada dans ce pays en vertu de l'autorisation législative accordée au Canada par le chapitre 74 des Statuts de 1953-1954 concernant la *Brazilian Telephone Company*, et le chapitre 126 des Statuts de l'Ontario de 1954, concernant la *Sao Paulo Light and Power Company, Limited*.

Est-ce que la *Sao Paulo Light and Power Company, Limited* dont il est question est la même compagnie que la *Sao Paulo Electric Company Limited*?

**M. Morton:** Non. C'est une autre filiale qui avait déjà été transférée à la date mentionnée. Je crois que cette entreprise était une société provinciale de l'Ontario.

(L'article est adopté.)

L'article 3 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

BILLS DE DIVORCE

**M. le président suppléant:** Il y a un bon nombre de bills de divorce. On a l'habitude, je pense, de les présenter en bloc. Cela convient-il au comité?

**Des voix:** Soit.

**M. Castleden:** Que nous demande-t-on, monsieur le président? S'agit-il d'approuver ces bills en bloc?

**M. le président suppléant:** Oui. C'est ce que j'ai demandé au comité.

**M. Castleden:** Si c'est possible, j'aimerais que ces bills soient présentés un à un.

**M. le président suppléant:** Très bien.

CLAUDINE, YVETTE, FÉLICITÉ CAVALLERO NEELY

La Chambre en comité sous la présidence de M. Casselman passe à l'examen du bill nº 37 (M. Rea), intitulé "Loi pour faire droit à Claudine, Yvette, Félicité Cavallero Neely.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

[M. Morton.]

Sur le préambule—

**M. Castleden:** Le parrain du bill nous dirait-il si cette famille compte des enfants, et quelles dispositions ont été prises à leur égard?

**M. Rea:** Je n'en sais rien.

**M. Castleden:** Pardon?

**M. Rea:** J'ignore quelles dispositions ont pu être prises à cet égard.

**M. Castleden:** L'honorable député l'ignore? Ne sait-il pas s'il y a des enfants dans cette famille?

**M. Rea:** Il faudrait que je regarde ce bill-là en particulier.

**M. Castleden:** L'honorable député ne sait rien de l'affaire?

**M. Rea:** Je l'ai vu en lisant le bill, mais je ne puis me rappeler des détails de chaque bill en particulier. Je suis sûr que l'honorable député s'en rendra compte.

**M. Castleden:** Puisque l'honorable député est parrain d'un si grand nombre de bills, j'ai pensé qu'il aurait pu nous renseigner. C'est une affaire très importante.

**M. Rea:** Si vous me donnez le temps d'examiner l'affaire, je pourrai vous le dire. J'ai revu chaque bill.

**M. Castleden:** L'honorable député peut-il nous assurer qu'il n'est pas question d'enfants?

**M. Rea:** Je ne puis en assurer le comité.

**M. Castleden:** Et s'il y en avait, peut-il nous dire quelles dispositions ont été prises à leur égard?

**M. Rea:** Je n'en sais rien.

**M. Castleden:** Vous ne le savez pas?

**M. Rea:** Non. Je n'ai pas le bill sous les yeux.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le bill ne parlera pas de ce point; la preuve en parle.

**M. Rea:** Je dis que je n'en sais rien. Je n'ai pas le bill sous les yeux. Il est dans mon bureau.

**M. Castleden:** Vous n'en êtes que le parrain.

**M. le président suppléant:** Le préambule est-il adopté?

**Des voix:** Adopté!

(Le préambule est adopté.)

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois, puis adopté.

RONALD VICTOR TURNER

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Casselman, passe à l'examen du bill nº 39 présenté par M. Rea et tendant à faire droit à Ronald Victor Turner.

Sur l'article 1—*Dissolution du mariage.*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député de Spadina nous dirait-il si chacun de ces 64 bills maintenant soumis à l'attention du comité de la Chambre, a été étudié séparément par le comité des bills d'intérêt privé en général?

**M. Rea:** Ces bills ont été étudiés en bloc par le comité. Trois d'entre nous les lisent personnellement. Aucune opposition n'a été faite aux bills maintenant soumis au comité. Ils ont été adoptés en bloc parce qu'aucun n'a soulevé d'opposition.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Lorsque nous en étions à la deuxième lecture des bills de divorce, il y a une semaine, un député ministériel a dit qu'il y avait eu fraude à l'occasion de l'un de ces bills. Le comité a-t-il étudié la question?

**M. Rea:** La question n'a jamais été soumise au comité.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le comité ne semble pas se donner beaucoup de peine à ce sujet.

**M. Rea:** Je n'ai pas entendu cette remarque.

**M. Hansell:** Il se trouve que je fais partie du comité des bills d'intérêt privé, et je puis assurer à mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre que le comité a travaillé pas mal fort. Lorsque nous nous sommes réunis l'autre jour, nous avions plusieurs autres bills à étudier et nous sommes convenus que puisqu'il n'y avait pas de différence particulière entre aucun de ces bills, nous pourrions épargner du temps en les étudiant tous ensemble. De fait, je crois que nous pourrions gagner du temps cet après-midi en faisant la même chose. L'honorable député d'Yorkton et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre ont posé quelques questions. Je ne veux pas me montrer mesquin à l'égard de qui que ce soit ou de quelque parti que ce soit, mais je leur dirais qu'ils pourraient peut-être gagner du temps en demandant à leurs membres qui faisaient partie du comité des bills d'intérêt privé de leur dire exactement ce qui s'est passé au sein du comité. Je proposerai de le faire si l'on veut bien. Ils en apprendraient ainsi beaucoup plus qu'ils ne cherchent à savoir ici. Ce n'est qu'une proposition, d'ailleurs.

**M. Bell (Carleton):** Le député voudrait-il dire au comité combien de membres du parti C.C.F. ont assisté au comité en cause?

**M. Hansell:** Je vais tâcher de ne pas être mesquin et présenter la question d'une autre manière. Je crois que si l'on veut bien consulter le procès-verbal, on trouvera ce renseignement. Je regrette, il n'y a pas de procès-verbal écrit pour cette séance. Mais je suis sûr que si vous téléphonez au secrétaire du comité, il vous donnera les noms de ceux qui étaient présents.

**M. le président suppléant:** Étant donné la demande du député de Macleod, le comité souhaite-t-il unanimement traiter toutes ces demandes de divorce en bloc?

**Des voix:** D'accord.

**M. Castleden:** Non. Étant donné les aimables observations du représentant de Macleod, je signalerai que, depuis bien des années, nous nous sommes opposés à la méthode qui consistait à régler les cas de divorces de cette façon à la Chambre. Elle n'est pas bonne pour les Communes, ni pour le parlement, et nous l'avons dit en maintes occasions. Nous ne pouvons que continuer d'exprimer nos objections. Nous ne pouvons que continuer de dire que nous n'aimons pas cette façon de procéder et que, à notre avis, il serait opportun de débarrasser le Parlement de ces divorces. Nous avons plusieurs fois révélé qu'on recourt à la collusion et à d'autres tractations malhonnêtes dans les causes de divorce.

**Une voix:** Quelles tractations malhonnêtes?

**M. Castleden:** Par exemple, les témoignages fournis par des personnes qui n'ont guère qualité pour les fournir. Dans un certain nombre de cas, nous avons pu prévenir ce qui, à mon sens, était une grave injustice ou ce qui aurait pu se révéler une très grave injustice, lorsque nous nous sommes opposés aux bills et que nous en avons empêché l'adoption par la Chambre. Un bon jour, la Chambre examinera cette question et enlèvera entièrement au Parlement du Canada cette procédure relative au divorce. Le Parlement du Canada n'est pas constitué pour faire fonction de tribunal.

Mais les témoignages recueillis au cours des années ont démontré que c'est une mauvaise façon de procéder et que nous nous bornons à soulever de nouvelles objections. Je le signale pour la gouverne du parrain de quelque 150 bills du genre, des gens ont parfois des impressions erronées même au sujet de députés. J'ai parlé à une personne qui voulait savoir si le parrain des bills était

payé pour cette tâche à la Chambre; elle avait l'impression que quelqu'un présentait...

**M. Rea:** Je soulève la question de privilège, monsieur le président. Je veux tirer la situation au clair. A titre de président du comité des bills d'intérêt privé, j'ai été parrain de ces bills sans être payé pour cette fonction. Je ne puis me prononcer au nom des autres présidents, même si je suis sûr qu'ils n'ont pas touché de paiement non plus. Je suis sûr que le député d'Yorkton le sait déjà, mais s'il l'ignore, je précise encore que je ne suis pas rétribué, et je suis sûr que les autres présidents de ce comité avant moi n'étaient pas rémunérés. Ils le faisaient strictement pour accommoder les résidents des deux provinces où l'on ne pouvait leur faire droit. Nous avons jugé qu'ils ne devraient pas subir de préjudice du fait qu'ils résident dans une province où l'on ne pouvait ainsi leur faire droit.

**M. Castleden:** Je suis très heureux de ce renseignement. Il fallait, en réalité, élucider ce point. On voit comment les choses peuvent s'embrouiller et comment on peut avoir une mauvaise impression de notre assemblée à cause des actes du comité. C'est l'impression qu'ont les gens. La personne dont j'ai parlé a reçu une note de frais de l'avocat qui s'est occupé de son divorce. Or sur cette note, figurait une somme de $50, je crois, pour le parrainage du bill à la Chambre. Il serait bon que des discussions de ce genre aient lieu afin de dissiper ces malentendus. La déclaration faite aujourd'hui par l'honorable député a rendu de précieux services en établissant qu'il n'y a pas lieu de faire ces versements pour le parrainage de ces bills, du moins pas en ce qui le concerne. Pour ces raisons, je trouve qu'un débat sur les bills de divorce a du bon. Dans ce cas-ci, nous adoptons, disons, environ 150 causes inscrites au *Feuilleton*. Je ne crois pas qu'il soit bon que le Parlement les adopte en bloc. De plus, à mon avis, il n'est pas bon pour le Parlement qu'il ait même à s'en occuper.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2—

**M. Patterson:** J'aimerais dire un mot à la suite des observations de l'honorable préopinant. Il a dit que parfois des gens ont une impression fausse, même des membres du Parlement. Je pense que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a peut-être aidé cette après-midi à ce genre d'incompréhension, lorsqu'il a donné à entendre qu'il ne semblait pas que les membres du comité eussent travaillé très fort à l'égard de certains détails.

Je tiens à dire simplement que je suis membre du comité et que j'en fais partie pour la première fois. Je pense que les membres du comité se sont appliqués à leur travail; toutefois j'ai une observation à formuler. Ceux qui ont ainsi parlé ne sont guère en mesure de juger si les membres du comité ont bien accompli leur travail.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député de Fraser-Valley voudrait-il nous dire combien de minutes le comité a consacrées à ces 64 causes?

**L'hon. M. Sinclair:** Voilà une bonne question.

**M. Patterson:** Je n'en suis pas sûr, monsieur le président; mais je puis, par votre entremise, donner l'assurance à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre qu'on a consacré beaucoup de temps à l'examen des projets de loi et de la procédure qui a été suivie. De plus, si d'autres députés avaient été présents à ce moment-là, ils auraient pu transmettre ces renseignements à l'honorable député qui les demande.

(L'article 2 est adopté.)

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.

**M. Castleden:** J'aimerais demander au parrain de ces bills s'il peut savoir quand la Chambre se saisira la prochaine fois de ces bills privés qui prévoient la prise de dispositions au profit des enfants qui pourraient se trouver mis en cause dans l'un quelconque de ces cas.

**M. Rea:** Je répondrai à l'honorable député que c'est une affaire provinciale, et qu'il lui suffira de lire les bills pour constater si oui ou non des enfants sont en cause.

**L'hon. M. Sinclair:** On dirait qu'ils apprennent vite là-bas.

**M. Rea:** Mon rôle est moins de défendre ces bills que de servir d'intermédiaire pour en faciliter la présentation à la Chambre, pour le bien de tous les députés.

**Des voix:** Bravo!

EXAMEN EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill nº 33, concernant la "Brazilian Hydro Electric Company Limited".—M. Morton.

Bill nº 34, concernant la "Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited".— M. Morton.

Bill nº 73, concernant la "Mexico Tramways Company".—M. Vivian.

Bill nº 36 intitulé: Loi pour faire droit à Joseph-Alfred-Victor Tassé.—M. Rea.

Bill nº 38 intitulé: Loi pour faire droit à Evelyn Thelma Passineau Uyeda.—M. Rea.

Bill nº 40 intitulé: Loi pour faire droit à Charles Frederick Church.—M. Rea.

Bill nº 41 intitulé: Loi pour faire droit à Sarah Sally Abramovici Schor.—M. Rea.

Bill nº 42 intitulé: Loi pour faire droit à Eunice Kennedy Standeven.—M. Rea.

Bill nº 43 intitulé: Loi pour faire droit à Kathleen Louise Blaylock Hall Dunning.—M. Rea.

Bill nº 44 intitulé: Loi pour faire droit à Mary Hilbert Madge.—M. Rea.

Bill nº 45 intitulé: Loi pour faire droit à Marthe-Hélène Le Bel Champion.—M. Rea.

Bill nº 46 intitulé: Loi pour faire droit à Elizabeth Dermer Boyd.—M. Rea.

Bill nº 47 intitulé: Loi pour faire droit à Clarice Mendell Udutsky.—M. Rea.

Bill nº 48 intitulé: Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Allen Bellenger.—M. Rea.

Bill nº 49 intitulé: Loi pour faire droit à Mildred Weiner Gordon.—M. Rea.

Bill nº 50 intitulé: Loi pour faire droit à Theresa Mary Moran Redmond Cooke.—M. Rea.

Bill nº 51 intitulé: Loi pour faire droit à Siegmund Paul Fritz Matthes.—M. Rea.

Bill nº 52 intitulé: Loi pour faire droit à Lillian Boyce Suttner.—M. Rea.

Bill nº 53 intitulé: Loi pour faire droit à Helen May Verner Joyce.—M. Rea.

Bill nº 54 intitulé: Loi pour faire droit à Lila Redmond McCorriston.—M. Rea.

Bill nº 55 intitulé: Loi pour faire droit à Phyllis Freda Sabbath Isaacson.—M. Rea.

Bill nº 56 intitulé: Loi pour faire droit à Marguerite Lavoie Jolin.—Rea.

Bill nº 57 intitulé: Loi pour faire droit à Margaret Lillian Mackenzie Smallwood.—M. Rea.

Bill nº 58 intitulé: Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Altherr Thompson.—M. Rea.

Bill nº 59, intitulé: Loi pour faire droit à Jean-Marc Marceau.—M. Rea.

Bill nº 60, intitulé: Loi pour faire droit à Moe Boxerman.—M. Rea.

Bill nº 61, intitulé: Loi pour faire droit à Marilyn Joan O'Bryan Watson.—M. Rea.

Bill nº 62, intitulé: Loi pour faire droit à Irene Elsa Rubin Cohen.—M. Rea.

Bill nº 63, intitulé: Loi pour faire droit à Sally Baker Golding Rohrlich.—M. Rea.

Bill nº 64, intitulé: Loi pour faire droit à Jerzy Dzynaw.—Mr. Rea.

Bill nº 65, intitulé: Loi pour faire droit à Pauline Mechanik Winterfeld.—M. Rea.

Bill nº 66, intitulé: Loi pour faire droit à Gennie Loza Jarvis.—M. Rea.

Bill nº 67, intitulé: Loi pour faire droit à James Keith.—M. Rea.

Bill nº 68, intitulé: Loi pour faire droit à Michal Rybikowski.—M. Rea.

Bill nº 69, intitulé: Loi pour faire droit à Beverley Joan Abbott Reid.—M. Rea.

Bill nº 70, intitulé: Loi pour faire droit à Mark Astman.—M. Rea.

Bill nº 71, intitulé: Loi pour faire droit à Karl Schubert.—M. Rea.

Bill nº 74, intitulé: Loi pour faire droit à Norma Leibovitch Ryer.—M. Rea.

Bill nº 75, intitulé: Loi pour faire droit à Manola Mainville Lefebvre.—M. Rea.

Bill nº 76, intitulé: Loi pour faire droit à Anne-Marie Fontaine Brien.—M. Rea.

Bill nº 77, intitulé: Loi pour faire droit à Joyce Hahn Maiste.—M. Rea.

Bill nº 78, intitulé: Loi pour faire droit à Joseph-Fabien-Marcel Perras.—M. Rea.

Bill nº 79, intitulé: Loi pour faire droit à Elizabeth Géroux Touchette.—M. Rea.

Bill nº 80, intitulé: Loi pour faire droit à Conrad-Donat-Joseph Bouffard.—M. Rea.

Bill nº 81, intitulé: Loi pour faire droit à Claire Lenoff Schecter.—M. Rea.

Bill nº 82, intitulé: Loi pour faire droit à Gun Elsa-Maria Stridh Zukrowski.—M. Rea.

Bill nº 83 intitulé: Loi pour faire droit à Dorothy Maureen Allan Cybuliak.—M. Rea.

Bill nº 84 intitulé: Loi pour faire droit à Lita Eleanor Ciceri Desrochers.—M. Rea.

Bill nº 85 intitulé: Loi pour faire droit à Gwendoline Georgina Adelaide McNamee Phillips.—M. Rea.

Bill nº 86 intitulé: Loi pour faire droit à Robert James Beakes.—M. Rea.

Bill nº 87 intitulé: Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Vedder Chadwick.—M. Rea. Chadwick.—M. Rea.

Bill nº 88 intitulé: Loi pour faire droit à Osbourne Denzil St. Martin.—M. Rea.

Bill nº 89 intitulé: Loi pour faire droit à Elizabeth Janet Davidson Blacklock.—M. Rea.

Bill nº 90 intitulé: Loi pour faire droit à Mary Isabel Bristow Livington.—M. Rea.

Bill nº 91 intitulé: Loi pour faire droit à Zelda King Neuss.—M. Rea.

Bill nº 92 intitulé: Loi pour faire droit à Lena-Thérèse Dean Lauzon.—M. Rea.

Bill nº 93 intitulé: Loi pour faire droit à Sydney Wagner.—M. Rea.

Bill nº 94 intitulé: Loi pour faire droit à Margaret Williams Mulins.—M. Rea.

Bill nº 95 intitulé: Loi pour faire droit à Donald Ernest Lamont.—M. Rea.

Bill nº 96 intitulé: Loi pour faire droit à Margo Jean Thornton Savard.—M. Rea.

Bill nº 97 intitulé: Loi pour faire droit à Marie-Reina-Pauline Duquette Cottier.—M. Rea.

Bill nº 98 intitulé: Loi pour faire droit à Molly Gloria Goldman Mencher.—M. Rea.

Bill nº 99 intitulé: Loi pour faire droit à Marie - Marguerite - Eugénie - Lucie Prevost Dorfman.—M. Rea.

Bill nº 100 intitulé: Loi pour faire droit à Florence Hewitt Scribner Hartt.—M. Rea.

Bill nº 101 intitulé: Loi pour faire droit à Mona Areta Emsley Forbes.—M. Rea.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Marler:** Quel sera le programme de la Chambre lundi?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, lundi est reservé aux mesures d'initiative parlementaire. Mardi, nous nous proposons d'aborder l'article nº 11 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire un projet de résolution précédant un bill qui pourvoit à la construction d'embranchements ferroviaires du National-Canadien. Nous avons l'intention de déférer ce bill au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Nous tâcherons de mettre lundi des exemplaires de ce bill à la disposition des chefs des trois partis de l'opposition, avec l'espoir qu'il puisse subir la deuxième lecture mardi et être déféré au comité. Nous passerons ensuite à la résolution qui figure à l'article nº 14 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. Il s'agit d'un bill tendant à consentir des prêts aux commissaires du havre de Hamilton, et les observations que j'ai faites au sujet de la première résolution s'appliquent à cette deuxième également.

Nous nous proposons ensuite de passer à l'article nº 5 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit à la deuxième lecture d'un bill qui vise à modifier la loi aidant à la construction de navires au Canada. Ce bill est particulièrement compliqué et on entend le déférer au même comité permanent. Il y a ensuite la motion tendant à la deuxième lecture du bill qui figure au nº 4 du *Feuilleton* d'aujourd'hui; il vise à modifier la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

**L'hon. M. Marler:** Ce n'est pas le nº 4, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Green:** Je regrette; c'est le nº 6 du *Feuilleton* d'aujourd'hui. C'est le nº 4 sur ma liste. On se propose de le déférer au comité permanent de la banque et du commerce.

Nous nous proposons ensuite d'étudier les quatre résolutions inscrites au *Feuilleton*. Je ne suis pas sûr dans quel ordre on les abordera, mais elles comprennent le nº 12 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, résolution relative à la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation; le nº 16 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, qui a trait à la loi nationale sur l'habitation; le nº 9, résolution qui a tellement intéressé le député d'Assiniboïa,...

**L'hon. M. Sinclair:** Bravo!

**L'hon. M. Green:** ...puis la résolution qui, inscrite dans les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui, prévoit un prêt au Nouveau-Brunswick à l'égard de l'entreprise de Beechwood.

**L'hon. M. Marler:** Je trouve le leader de la Chambre pas mal optimiste.

**L'hon. M. Nowlan:** C'est la caractéristique de tout leader de la Chambre en ces circonstances.

**L'hon. M. Green:** J'en ai moi-même un peu peur.

**L'hon. M. Marler:** L'honorable député voudrait-il nous dire par laquelle de ces résolutions, dont la portée est très étendue, il voudrait commencer. Des honorables députés pourraient s'intéresser à l'une d'elles, mais pas nécessairement aux autres.

**L'hon. M. Green:** Nous pourrions les aborder dans l'ordre de leur énumération, mais je n'en suis pas trop sûr quant aux quatre dernières résolutions dont j'ai parlé.

Mercredi prochain, nous nous proposons d'inviter la Chambre à se former en comité des subsides pour l'examen des crédits provisoires et ensuite d'en finir avec les questions dont j'ai parlé plus tôt.

Jeudi, nous voudrions passer à l'examen des crédits, en commençant par ceux du ministère de la Défense nationale.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, on me permettra peut-être de dire un mot. Étant donné la liste des travaux que le leader de la Chambre vient d'annoncer pour la semaine prochaine, il convient que je signale ici que des négociations sur les travaux de la Chambre ayant eu lieu par les voies ordinaires, il se trouve cependant, comme le sait le leader de la Chambre, que le programme des travaux annoncé pour la semaine prochaine diffère vraiment de ce à quoi je pensais avoir donné notre accord. Je parle en particulier de l'annonce faite pour mardi. Je pensais qu'il avait été entendu que la semaine prochaine et la semaine suivante, tout comme la semaine qui vient de s'écouler, nous aurions une journée réservée aux mesures d'initiative parlementaire le lundi et une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides le mardi. Si le gouvernement a maintenant décidé de ne pas présenter, mardi, la motion relative aux subsides, comme il était prévu, et si rien ne vient compenser par la suite, nous devrons peut-être reviser notre attitude quant à l'entente que nous avons essayé de conclure.

Je ne fais au ministre aucune déclaration catégorique pour l'instant, mais je crois qu'il s'agit clairement d'un changement, comme le ministre le sait. Il faudra peut-être que nous examinions de nouveau l'attitude que nous prendrons sur la façon d'organiser les travaux de la Chambre pour les semaines qui restent.

**L'hon. M. Green:** Une difficulté a surgi au sujet de la semaine prochaine, en ce sens qu'il nous faut obtenir des crédits provisoires. Je ne voulais pas que nous passions la journée de mardi à débattre une motion de subsides pour consacrer ensuite celle de mercredi à demander des crédits provisoires, parce qu'alors aucune des mesures législatives dont j'ai parlé n'aurait pu être étudiée la semaine prochaine.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, il faut rappeler clairement qu'il y a une différence entre une motion de subsides comme celle que nous comptions avoir mardi, et une motion relative à des crédits provisoires. Il n'est certainement pas un d'entre nous qui puisse exprimer ici le point de vue de tous les députés, mais je doute fort que le débat soit très long. Je crois même qu'il n'y aura pas de motion tendant au vote des crédits provisoires. En fait, on procède ainsi sans motion, mais l'autre question, celle qui a trait aux subsides, est une de celles qui est prévue par notre Règlement et qui entre dans le cadre de nos droits. Nous avons le droit à six de ces motions par session du Parlement, le débat devant consister en deux jours de discussions sur chacune des six motions. Or nous avons déjà convenu de réduire le chiffre de six à un chiffre moindre. Nous avons également convenu de n'accorder à certaines d'entre elles qu'une journée plutôt que deux. Mais nous sommes un peu inquiets de l'adoption unilatérale de méthodes qui sembleraient vouloir diminuer encore davantage nos droits au cours de cette session-ci.

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, je crois que la collaboration entre les partis a été excellente jusqu'ici.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est juste, et nous ne voudrions pas qu'il en soit autrement.

**L'hon. M. Green:** Je ne doute pas que cela reste vrai jusqu'à la fin de la session.

**Le très hon. M. St-Laurent:** En ce qui concerne notre groupe, nous tenons beaucoup à ce qu'on nous saisisse du projet de résolution qui figure au *Feuilleton* sous le nº 9. Nous voudrions pouvoir le considérer bientôt, ainsi que le bill qui sera présenté subséquemment. Je pense que cela conviendrait probablement aussi aux députés d'autres groupes, parce qu'ils ont formulé des demandes ou des propositions relativement à ce bill que doit prévoir la proposition de résolution portant le nº 9 au *Feuilleton* de ce jour.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, ce que vient de dire le chef de l'opposition est tout à fait juste et si, en proposant les mesures à étudier mardi, le leader de la Chambre avait dit que la proposition de résolution portant le nº 9 passerait en premier lieu plutôt qu'au septième rang, j'aurais parlé de façon différente.

**L'hon. M. Green:** Je pense que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre doit quand même nous laisser le soin de décider dans quel ordre présenter les mesures du gouvernement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ainsi que le leader de la Chambre l'a dit, les différents partis ont fait preuve d'étroite collaboration et de conciliation pour ce qui est de l'ordre des travaux et j'espère que nous pourrons continuer ainsi.

(A six heures et douze minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des Débats en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### LES RÉFUGIÉS HONGROIS—ENTENTE AVEC L'ONTARIO

*Question nº 158:* **L'hon. M. Pickersgill:**

1. En est-on venu à un règlement avec le gouvernement d'Ontario au sujet du financement concernant les réfugiés hongrois?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel est le fondement de ce règlement et comment se compare-t-il avec l'accord conclu avec le gouvernement de la Saskatchewan?
3. Sinon, a-t-on entamé des pourparlers avec le gouvernement d'Ontario depuis le 21 juin 1957 en vue d'un tel règlement?

*Réponse de* **l'hon. E. D. Fulton (ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration):**

1. Non.
2. Voir réponse à la question no 1.
3. Oui.

### LIVRAISONS DE BLÉ À L'URSS

*Question nº 217*—**M. Tucker:**

1. De quelle quantité de blé l'URSS a-t-elle pris livraison depuis que l'accord sur le commerce a été conclu entre le Canada et ce pays?
2. Quelle quantité a été livrée au cours de chaque année depuis que l'URSS a signé cet accord?

*Réponse de* **l'hon. M. Churchill (ministre du Commerce):**

1. La quantité totale exportée à l'URSS jusqu'au 21 novembre 1957 inclusivement s'est établie à 16,805,886 boisseaux.

2. Aux termes de l'accord, l'URSS s'est engagée à acheter au Canada de 1,200,000 à 1,500,000 tonnes métriques de blé en quantités annuelles variant de 400,000 à 500,000 tonnes métriques. La première année de l'accord a commencé le 29 février 1956 et la deuxième le 28 février 1957. La troisième année commencera le 28 février 1958. Au cours de la première année de l'accord, l'URSS a pris livraison de 14,790,447 boisseaux (402,530.0 tonnes métriques) du Canada. Au cours de la deuxième année de l'entente, l'URSS a pris livraison jusqu'ici de 2,015,439 boisseaux (54,851.2 tonnes métriques).

### ÉDIFICE FÉDÉRAL DE THETFORD-MINES (P.Q.)

*Question nº 235*—**M. Lafontaine:**

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il demandé des soumissions publiques pour des travaux d'agrandissement et des rajouts à l'édifice public de Thetford-Mines (P.Q.)?
2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-on demandé des soumissions et à quelle date ont-elles été ouvertes?
3. Quels sont les noms et adresse des soumissionnaires et quel était le montant de chaque soumission pour l'exécution de ces travaux?
4. A-t-on adjugé le contrat?
5. Dans le cas de l'affirmative, à qui et à quelle date?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. Oui.

2. Appels d'offres lancés le 31 mai 1957.
Offres ouvertes le 10 juillet 1957.

3. La seule offre reçue émanait de:
Amédée Laflamme et L.-W. Lafleur, Thedford-Mines (P.Q.).

L'offre s'élevait à $118,365.

4. Oui.

5. Le contrat a été accordé à Amédée Laflamme et L.-W. Lafleur le 4 novembre 1957.

---

[Les crédits suivants sont adoptés en comité des subsides]:

### MINISTÈRE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

497. Administration centrale, $2,304,705.
498. Administration régionale, $3,030,973.
499. Division du bien-être des anciens combattants, $3,299,325.

Division des traitements—

500. Maintien des hôpitaux et administration, y compris l'autorisation de verser aux fonds de cantine des hôpitaux du Ministère, dans l'année financière courante et dans les années subséquentes, des sommes égales aux commissions reçues par Sa Majesté ou pour son compte, à l'égard des téléphones payants installés dans ces hôpitaux, $44,368,445.
501. Travaux de recherches médicales et cours d'instruction, $400,000.
502. Construction d'hôpitaux, améliorations, matériel et acquisition de terrains, $4,652,500.
503. Division de la prothèse—Fourniture, fabrication et administration, $1,129,114.
504. Bureau des vétérans, $569,682.
505. Commission des allocations aux anciens combattants—Administration, $136,054.
506. Assurance des anciens combattants, $76,100.

Allocations aux anciens combattants et autres prestations—

507. Allocations aux anciens combattants, $45,376,000.
508. Fonds de secours (Allocations aux anciens combattants), $775,000.
509. Allocations de traitements et autres, $2,700,000.

Paiements divers—

510. Paiements à la Caisse des frais funéraires; paiement, en conformité des règlements, des frais d'enterrement et de cimetière, y compris l'entretien perpétuel des tombes s'il y a lieu; coût des pierres tombales et de leur installation au Canada; entretien des cimetières appartenant au Ministère; entretien des cimetières canadiens sur les champs de bataille de France et de Belgique de même que quote-part du Canada dans les dépenses de la Commission impériale des sépultures de guerre, $1,378,800.

511. Subvention au Fonds de bienfaisance de l'armée, $8,000.

512. Subvention à la Légion canadienne, $9,000.

Commission canadienne des pensions—

513. Frais d'administration, $2,427,282.

514. Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions concédées sous l'autorité de l'arrêté en conseil C.P. 45/8848 du 22 nov. 1944, Ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, sous réserve de la loi des pensions; y compris également les attributions spéciales (Terre-Neuve), $131,033,000.

515. Récompenses pour bravoure—Seconde guerre mondiale et contingent spécial, $21,500.

Établissement de soldats et terres destinées aux anciens combattants—

516. Exécution de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, établissement de soldats et de familles britanniques, $5,029,545.

517. Entretien de propriétés relevant du Directeur des terres destinées aux anciens combattants, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie, de recherches techniques et autres qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière; taxes, assurance et entretien des services de ville, $63,000.

518. Paiement d'allocations aux anciens combattants établis sur des terres provinciales en vertu d'ententes conclues avec les gouvernements provinciaux sous le régime de l'article 38 de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, et paiement d'allocations aux anciens combattants établis sur des terres fédérales, en conformité d'une entente conclue avec le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales sous le régime de l'article 38 de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, $200,000.

519. Paiement d'allocations aux anciens combattants indiens établis sur des terres comprises dans les réserves indiennes en vertu de l'article 39 de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, $100,000.

520. Crédit destiné à réduire les montants encore dus par des colons au Directeur de l'établissement de soldats sur des propriétés qu'ils possèdent mais dont les titres sont détenus par le Directeur, ou sur des prêts consentis à des soldats-colons et administrés par la Division des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, à concurrence d'un montant conforme à la capacité de production des propriétés et à la capacité des colons d'acquitter leur dette envers le Directeur, sous le régime de règlements approuvés par le gouverneur en conseil, $2,500.

521. Autorisation et exécution de travaux de réparation nécessaires, devant être approuvés par le gouverneur en conseil, sur les propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, afin de rectifier des défectuosiés dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables, et exécution de tous autres travaux qui s'imposent sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le Directeur y possède. $5,000.

Services provisoires—

522. Prestations aux anciens combattants, y compris les secours et les cours de formation accordés à certains pensionnés sous le régime de règlements approuvés par le gouverneur en conseil, $1,252,845.

523. Remboursement selon des montants déterminés par le ministre des Affaires des anciens combattants, n'excédant pas l'ensemble d'une somme équivalente au redressement de compensation en vertu du paragraphe (1) de l'article 13 de la loi sur les indemnités de service de guerre, ou le paiement effectué conformément à l'alinéa *c*) du paragraphe (2) de l'article 12 de la loi sur la réadaptation des anciens combattants, lorsque la personne qui a fait le redressement ou le paiement de compensation ne reçoit pas de prestations en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ou lorsque, ayant obtenu une aide pécuniaire en vertu de cette loi, elle est considérée par le Ministre à la fin de son contrat ou entente aux termes de cette loi comme n'ayant retiré de ce contrat ou entente aucune prestation ou en ayant retiré une prestation moindre que le montant du redressement de compensation ou moindre que le paiement effectué, $225,000.

Prêts, placements et avances—

Établissement de soldats et terres destinées aux anciens combattants—

536. Protection des garanties—Établissement de soldats et remboursement d'excédents aux anciens combattants, $7,300.

537. Achat de terres et améliorations permanentes; coût des améliorations permanentes à effectuer; dégrèvement des biens-fonds; achat d'animaux de ferme et de machines agricoles; et protection des garanties sous le régime de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, $18,152,300.

Allocations aux anciens combattants et autres prestations—

669. Pour modifier, à compter du 1er jour de juillet 1957, la loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants, par l'abrogation des Annexes A et B de ladite loi et la substitution des Annexes A et B établies au détail des affectations, et les taux mentionnés à l'article 5 de ladite loi sont modifiés de la même manière, $4,350,000.

Commission canadienne des pensions—

670. Pour modifier, à compter du 1er jour de juillet 1957, la loi sur les pensions, ainsi qu'il suit:

*a*) au paragraphe (1) de l'article 30 de ladite loi, les mots "quatorze cents" sont remplacés par les mots "dix-huit cents"; et

*b*) les Annexes A et B de ladite loi sont abrogées et remplacées par les Annexes A et B établies au détail des affectations, $14,900,000.

Division des traitements—

772. Maintien des hôpitaux et administration—Crédit supplémentaire, $700,000.

Allocations aux anciens combattants et autres prestations—

773. Fonds de secours (Allocations aux anciens combattants)— Crédit supplémentaire, $425,000.

Paiements divers—

774. Paiements à la Caisse des frais funéraires; paiement, en conformité du règlement, des frais d'enterrement et de cimetière, y compris l'entretien perpétuel des tombes, s'il y a lieu; coût des pierres tombales et de leur installation au Canada; entretien des cimetières appartenant au Ministère; entretien des monuments canadiens sur les champs de bataille de France et de Belgique de même que quote-part du Canada dans les dépenses de la Commission impériale des sépultures de guerre—Crédit supplémentaire pour la production de Livres du Souvenir, $10,000.

Commission canadienne des pensions—

775. Frais d'administration—Crédit supplémentaire, $25,000.

Établissement de soldats et terres destinées aux anciens combattants—

776. Paiement d'allocations aux anciens combattants établis sur des terres provinciales en vertu d'ententes conclues avec les gouvernements provinciaux sous le régime de l'article 38 de la loi

sur les terres destinées aux anciens combattants, et paiements d'allocations aux anciens combattants établis sur des terres fédérales, en conformité d'une entente conclue avec le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, sous le régime de l'article 38 de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants—Crédit supplémentaire, $40,000.

Services provisoires—

777. Remboursement selon des montants déterminés par le ministre des Affaires des anciens combattants, n'excédant pas l'ensemble d'une somme équivalente au redressement de compensation en vertu du paragraphe (1) de l'article 13 de la loi sur les indemnités de service de guerre, ou le paiement effectué conformément à l'alinéa c) du paragraphe (2) de l'article 12 de la loi sur la réadaptation des anciens combattants, lorsque la personne qui a fait le redressement ou le paiement de compensation ne reçoit pas de prestations en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, ou lorsque, ayant obtenu une aide pécuniaire en vertu de cette loi, elle est considérée par le Ministre à la fin de son contrat ou entente aux termes de cette loi comme n'ayant retiré de ce contrat ou entente aucune prestation ou en ayant retiré une prestation moindre que le montant du redressement de compensation ou moindre que le paiement effectué—Crédit supplémentaire, $40,000.

Prêts, placements et avances—

Affaires des anciens combattants—

780. Autorisation au ministre des Affaires des anciens combattants de prêter à William J. Edwards, ancien combattant de la première guerre mondiale, une somme de $1,000 remboursable à la demande du Ministre et garantie par une hypothèque acceptable par ce dernier, souscrite par l'ancien combattant et sa femme et enregistrée comme première charge sur une parcelle de terrain détenue par l'ancien combattant et sa femme en qualité d'occupants conjoints et décrite au bureau d'enregistrement des terres de New-Westminster (Colombie-Britannique) comme étant le lot 13, bloc 14, quart nord-ouest de la section 11, township 1, plan 14124, district de New-Westminster, $1,000.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 2 décembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## LES SPORTS

LE FOOTBALL—FÉLICITATIONS AUX TIGER-CATS, GAGNANTS DE LA COUPE GREY

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement les Tiger-Cats d'avoir gagné la coupe Grey. J'étais là pour appuyer l'autre côté, mais Hamilton l'a emporté, cela ne fait aucun doute. Quant aux Blue-Bombers de Winnipeg, nous sommes encore fiers d'eux. Au football, comme dans les élections, il y a toujours une prochaine fois. Attendons et nous verrons!

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

MOTION TENDANT À PROLONGER LES HEURES DE SÉANCE—DÉCLARATION CONCERNANT LES MESURES LÉGISLATIVES À VENIR

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics)** propose:

Qu'à compter de mercredi prochain, le 4 décembre, 1957, et jusqu'à la fin de la présente session, les heures de séance soient, les mercredi, jeudi et vendredi, de onze heures du matin à dix heures du soir, avec les interruptions ordinaires à une heure de l'après-midi et à six heures du soir, tous les jours;

Que la Chambre siège de onze heures du matin à six heures du soir, avec une interruption à une heure de l'après-midi, le samedi 7 décembre prochain et chaque samedi suivant jusqu'à la fin de la session; que l'ordre des délibérations et l'ordonnance des travaux soient les mêmes le samedi que le jeudi (jour du gouvernement), et

Que l'application des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 et du paragraphe (3) de l'article 6 du Règlement soit suspendue à ce sujet.

**Le très hon. L.-S. St-Laurent (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'avais espéré, et je sais que mon espoir était partagé par un grand nombre de députés siégeant de notre côté de la Chambre, que le premier ministre nous renseignerait sur les mesures législatives additionnelles dont le Parlement sera saisi au cours de cette session avant que nous ayons à régler la motion tendant à prolonger le temps consacré à étudier ces travaux. Si le premier ministre pouvait nous renseigner là-dessus, nous lui en serions reconnaissants.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, l'autre jour le chef de l'opposition a demandé quelles autres mesures législatives, outre celles qui figurent déjà au *Feuilleton*, le gouvernement espérait présenter et faire étudier au cours de la présente session. Les mesures supplémentaires auxquelles nous songeons sont les suivantes: modification destinée à changer les modalités des contributions au titre de l'assistance-chômage; bill autorisant un prêt au gouvernement du Nouveau-Brunswick relativement à l'entreprise de Beechwood et aussi, à cet égard, pourvu qu'un accord soit conclu entre le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, la mesure législative requise concernant le barrage et les travaux d'irrigation du bras sud de la Saskatchewan.

A la première occasion propice, je proposerai une motion relative à la règle de la clôture. Il y aura aussi un bill relatif au programme d'aménagement hydro-électrique dans les provinces atlantiques et, après négociations et, j'espère, avant la fin de la session, le bill nécessaire pour assurer aux provinces atlantiques des subventions de rajustement. Une ou deux mesures fiscales seront étudiées, ainsi qu'une modification à la loi sur les Indiens, afin d'empêcher que les Indiens qui résidaient sur des réserves avant une certaine date voient biffer leurs noms des listes de bandes. A ce même propos, pourvu qu'on en ait le temps, on proposera une modification à la loi sur la citoyenneté canadienne, afin de supprimer l'inégalité de traitement qui existe présentement entre un citoyen canadien de naissance et un citoyen canadien naturalisé, en ce qui concerne la perte de la citoyenneté.

Il y a aussi un bill très important, que nous ne saurions, c'est certain, examiner à fond maintenant. A dire vrai, je doute même que nous puissions en aborder l'examen, mais il a déjà fait l'objet de beaucoup d'attention. Il s'agit de la loi sur les successions. Le bill s'y rapportant comptera de nombreux articles. Afin que les députés et le public qui pourrait s'y intéresser puissent avoir l'occasion de l'analyser dans tous ses articles, j'estime que nous devrions, pour l'instant, en rester à la première lecture. Cela permettrait d'étudier la mesure entre la session en cours et la prochaine, et d'apporter, à la suite des observations qu'on aura formulées dans l'intervalle, d'autres modifications aux amendements proposés ou à la loi existante.

**M. Daniel McIvor (Fort William):** Je voudrais poser une question supplémentaire. Envisage-t-on d'étudier ou de proposer une

mesure tendant à augmenter la pension des fonctionnaires retraités?

**L'hon. M. Sinclair:** Pas de réponse?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'ai déjà dit auparavant que la question fait l'objet d'une étude approfondie. Il faut aplanir beaucoup de difficultés de détail et les anomalies qui se produiront exigent un examen des plus minutieux de la question. Dès que nous pourrons présenter une mesure à cet égard, le Parlement en sera, bien entendu, saisi.

**M. McIvor:** Merci; nous y comptons.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je poserai une question sur un point de la liste que vient de nous donner le premier ministre. Il a mentionné certaines mesures se rapportant à l'imposition; ces mesures remplaceront-elles un budget, ou en découleront-elles? Voudrait-il préciser davantage ce qu'il avait à l'esprit lorsqu'il a fait cette observation?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** En examinant les archives du Parlement afin de voir comment on a procédé au cours des années, je constate qu'il y a eu maintes occasions,—en particulier, lorsqu'une seconde session avait lieu dans la même année,—où l'on n'a pas présenté d'exposé budgétaire. C'est ce qui est arrivé au cours de la seconde session de 1873; à la seconde session de 1919; à la seconde session de 1930, qui a été la première sous le nouveau gouvernement. Puis on se rappellera qu'en décembre 1947 il n'y a pas eu de budget, mais que les modifications fiscales ont été très considérables. C'est M. Abbott qui les a annoncées; il a indiqué des augmentations spéciales des droits douaniers et, pour y donner suite, il a simplement présenté une motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens.

Pour ce qui est des modifications à apporter aux impôts sur le revenu, elles pourraient se faire au moyen d'un avis et, vu que les modifications seront peu nombreuses, qu'il nous reste peu de temps à notre disposition, que nous en sommes à la seconde session de cette année et, surtout, qu'il faut étudier les prévisions budgétaires établies et soumises par le gouvernement précédent, nous estimons qu'un budget en règle n'est pas nécessaire en ce moment.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Monsieur l'Orateur, comme nous l'avons déclaré dès le début de la session, les membres de notre parti tiennent à collaborer afin que la Chambre s'occupe des travaux qu'il y a lieu d'accomplir dès maintenant, et nous ne nous opposerons aucunement au prolongement des heures et même des jours de séance. Toutefois, nous espérons bien qu'on fera bon usage du temps supplémentaire.

Nous voulons mentionner en particulier, comme je le signalais vendredi, que le public canadien tient beaucoup à ce que soit déposée le plus tôt possible la mesure relative à la fixation des prix minimums des produits agricoles. Nous espérons que la mesure sera présentée bientôt, afin qu'on puisse en faire l'examen que mérite une question aussi importante dans les conditions actuelles.

Le sujet des impôts est une autre question au sujet de laquelle règne dans l'esprit du public une incertitude qui, je pense, est plutôt nuisible à l'économie. Les rumeurs répandues dans les journaux ont créé un état de choses qui a été considéré par quelques-uns comme une raison suffisante de cesser la fabrication de produits comme les automobiles, qu'on n'achète pas à l'heure actuelle. Vu la possibilité d'une modification de la taxe d'accise frappant les automobiles, modification qui déterminerait un écart sensible dans le prix que verserait un acheteur, nous pouvons tous discerner qu'il serait enclin à attendre pour voir si, oui ou non, l'on fera ce genre de réduction. J'invite le gouvernement à songer très sérieusement à dissiper cette incertitude le plus tôt possible.

Le premier ministre (M. Diefenbaker) a parlé d'une ou deux lois qui viendraient modifier l'imposition. Tout le monde se souvient de ce qui a été dit durant la campagne électorale. Personne n'a oublié non plus ce passage du discours du trône disant que nous serions invités à approuver des modifications à certaines lois fiscales. On a aussi souvent affirmé que les promesses électorales seraient tenues. Je crois que l'honorable vis-à-vis devrait se sentir plutôt flatté de voir que le public s'attend à ce qu'il tienne les promesses faites et que, en attendant il suppute dans quelle mesure il pourra plus agréablement, de ce fait, se permettre certains achats.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, compte tenu de l'énorme quantité de travail que nous avons encore à liquider durant cette session du Parlement, nous ne nous opposerons pas à la proposition de prolonger les heures de séance. Nous sommes ici pour accomplir une tâche et sommes prêts à siéger durant toutes les heures qui seront nécessaires.

Je ferai une remarque au sujet des heures de séance avant de présenter les observations que je me proposais d'abord de formuler. La voici: nous sommes en face d'une situation plutôt anormale quant à la proposition qui a été faite de siéger le matin; la motion, en effet, porte sur les séances du matin les mercredis, jeudis, vendredis et samedis, mais

non les lundis et mardis La raison de cette situation est très simple Cette motion a été présentée beaucoup plus tôt que d'habitude au cours de la session et les lundis sont encore réservés aux projets de résolutions d'initiative parlementaire, et les lundis et mardis aux motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Il ne servirait à rien par conséquent que le gouvernement nous demande de siéger le matin, les lundis et mardis, aussi longtemps que nous traitons les questions qui sont présentées principalement par les députés.

Si la session se poursuit, comme cela peut arriver à cause de la somme énorme de travail qu'il reste à accomplir au point que le gouvernement nous demande de siéger aussi le matin du lundi et du mardi, je rappelle au leader de la Chambre qu'on pourrait étudier l'à-propos de laisser libre le matin du mercredi. Le ministre des Travaux publics (M. Green) conviendra, je pense, que la coutume a toujours été au cours des ans de laisser le mercredi matin libre pour les caucus et autres réunions qui doivent avoir lieu. Je n'en fais pas la demande présentement, parce que nous avons encore les matins du lundi et du mardi libres à cette fin; toutefois, je le demande au cas où la situation dont j'ai parlé se présenterait.

En outre, monsieur l'Orateur, il me semble que le gouvernement devrait se rendre compte que la session n'est pas seulement destinée, comme les porte-parole du gouvernement le disent si souvent, à terminer le travail commencé à la session de janvier à avril. C'est un prétexte que le gouvernement invoque très fréquemment pour nous presser d'accélérer l'examen des crédits.

Il y a lieu de signaler que c'est le présent gouvernement qui a présenté au Parlement à la session actuelle le Budget des dépenses. Le gouvernement actuel dira que c'est le régime précédent qui les a préparés; mais c'est le gouvernement actuel qui les a présentés au Parlement et qui dépense les deniers. Par conséquent, tant que le gouvernement en place a la responsabilité de la dépense de ces deniers, les députés qui composent la présente législature ont le droit d'examiner ces crédits que, le gouvernement nous l'a dit autant comme autant, il faut adopter au plus tôt pour pouvoir passer à l'étude des mesures législatives.

J'ajoute qu'on est généralement d'avis (et je dirai franchement que des députés siégeant ici pour la première fois m'ont dit cela, eux aussi, au cours de nos conversations dans les corridors ou à la cafétéria) que, pour ce qui est des crédits, nos débats répètent ceux qui ont eu lieu à la dernière session du Parlement. J'ai soigneusement vérifié le compte-rendu et j'ai constaté que, de janvier à avril, durant la dernière session, nous avons consacré quatre jours aux crédits du ministère des Postes, dont nous avons terminé l'étude et dont la Chambre n'est pas saisie en ce moment. A part cela, de janvier à avril, le seul temps que nous ayons consacré au budget principal des dépenses a consisté en dix minutes, le 22 février, aux crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, et une heure, le 7 mars, aux crédits du budget principal visant ce même ministère. Pendant toute la durée de la dernière session, nous n'avons consacré aucun autre moment aux crédits principaux qui avaient été présentés à la dernière session et qui l'ont été de nouveau à cette session-ci.

Certains honorables députés pensent peut-être qu'en comité des subsides nous avons consacré du temps à l'agriculture et à un ou deux autres ministères. C'est exact, mais il s'agissait de crédits supplémentaires de l'avant-dernière année. J'ai vérifié cela très soigneusement et les honorables députés peuvent en faire autant, mais je répète très simplement que, sauf les crédits du ministère des Postes, qui ont été adoptés, le seul temps consacré pendant toute la durée de la dernière session aux crédits principaux dont nous sommes présentement saisis n'a été que d'une heure et dix minutes consacrés aux crédits du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

Que personne n'aille dire que nous discutons la même chose deux fois, ou que nous devrions nous hâter d'adopter ces crédits. Le premier ministre moins que personne ne devrait prétendre cela, car le 11 avril dernier, au cours de la dernière semaine de la session précédente, il s'est plaint,—et je partageais son avis,—que la Chambre n'avait pas eu l'occasion d'étudier les crédits de façon détaillée.

Quand les conservateurs progressistes étaient dans l'opposition, ils ont demandé à l'ancien gouvernement l'assurance que lors de l'adoption de projets de loi tendant à consentir des crédits provisoires, nous retiendrions tous nos droits de débattre le budget principal aussi complètement et aussi pleinement que nous le voudrions.

Le gouvernement pourra dire que personne ne retranche rien de nos droits, mais, à mon avis, monsieur l'Orateur, chaque fois qu'un membre du cabinet nous dit qu'il faudrait adopter des crédits afin de faire avancer le programme législatif, chaque fois qu'on fait appel à notre esprit de collaboration, on tente de faire accepter ces mesures sans qu'elles bénéficient de l'étude critique qui, d'après le premier ministre, importait tant quand il

parlait de l'autre côté de la Chambre, en avril dernier.

Monsieur l'Orateur, je voudrais aussi signaler, en m'opposant à la demande de hâter l'adoption des mesures, que, de la façon dont nous procédons maintenant, nous traverserons probablement deux sessions parlementaires, celle qui a commencé en janvier et s'est terminée en avril dernier, et la présente, qui s'est ouverte en octobre et finira Dieu sait quand, sans avoir eu les débats à l'occasion du projet de motion tendant à ce que la Chambre se forme en comité des subsides le nombre de jours que le Règlement nous alloue au cours d'une session.

Il y a un autre point qui suscite de l'inquiétude chez bien des gens. Encore aujourd'hui, un député m'a dit qu'au cours de la dernière session nous avions pris beaucoup de temps à discuter les subsides. Non, nous n'en avons pas eu. Les conservateurs s'en sont plaints, eux aussi. A la dernière session, nous n'avons eu qu'un débat en règle de deux jours à propos d'une motion de subsides. Le chef de l'opposition d'alors a présenté un amendement à cette motion, à propos du programme national de mise en valeur préconisé par le parti conservateur. Il y a eu ce débat de deux jours, à la fin duquel on a mis en délibération les crédits de six ministères.

Pendant la dernière session, les conservateurs se sont plaints de ce qu'on n'ait pas autorisé un plus grand nombre de ces débats. A la suite de ces plaintes, le gouvernement précédent a pris, au cours de ce qui a été la dernière semaine de la dernière session, les dispositions voulues pour qu'il y ait un débat d'un jour, à l'occasion d'une motion de subsides, et, à la fin de ce débat, les crédits d'aucun ministère n'ont été mis en délibération. Il s'est agi simplement d'un débat d'un jour permettant au chef de l'opposition d'alors de présenter son amendement relatif aux prix de parité. Même si l'on compte ce jour, accordé plutôt pour la forme, nous n'avons eu que trois jours à la dernière session pour les débats sur la motion invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides.

En ce qui concerne la présente session, la question a fait l'objet de quelques négociations par les voies ordinaires. J'ai signalé vendredi à six heures que je m'inquiétais un peu de la façon dont on avait, à mon avis, bouleversé certaines choses dont je pensais qu'on était convenu. Par exemple, nous devions avoir demain une motion de subsides. Je ne m'étendrai pas sur ce point pour l'instant, bien qu'on semble avoir oublié qu'il y avait eu accord.

Nous sommes encore disposés à négocier. Mais je doute qu'à la fin de la session nous comptions plus de sept ou huit jours consacrés à la motion invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides. Si nous avons sept jours, plus les trois de la dernière session, cela ne fera que dix jours en deux sessions parlementaires. Le Règlement parle d'au moins six débats du genre à chaque session, chacun étant de deux jours, ce qui fait un total de 24 jours pour deux sessions, soit 12 jours par session.

Je soutiens, monsieur l'Orateur, qu'on rogne sur nos droits. Au gouvernement qui est en face de moi, je dis que nous ne voyons aucun inconvénient à travailler de plus longues heures pour tenter de liquider les affaires dont le Parlement est saisi. Mais je rappelle à ce gouvernement que l'une des raisons de sa situation présente, c'est que la population canadienne a commencé à s'inquiéter de la façon dont le gouvernement libéral traitait le Parlement en lui déniant certains droits fondamentaux, soit à l'ensemble du Parlement, soit à des députés en particulier. Ce qui se passe actuellement ne ressemble aucunement à ce qui s'est fait lors du débat sur le pipe-line, mais quand on commence à bousculer un peu le Parlement dans les petites choses, il n'y a pas si loin à le faire dans les grandes choses.

Cette session-ci, le gouvernement, je l'admets, a fait plusieurs choses qui témoignent de son respect pour le Parlement. J'invite, que dis-je, j'exhorte le gouvernement à ne pas céder à la tentation de dire au Parlement qu'il ne doit pas prendre de son temps pour discuter les crédits. De plus, essayer de limiter le droit des députés à débattre les motions invitant M. l'Orateur à quitter le fauteuil constitue une tentative de restreindre les droits des députés eux-mêmes. Ces choses font parties intégrantes des droits du Parlement et nous y avons tout autant droit sous un régime conservateur que nous estimions y avoir droit sous un régime libéral.

Je signale aussi, monsieur l'Orateur, qu'un certain nombre de comités siégeront désormais. Le comité des affaires extérieures a déjà tenu une séance; il est censé se réunir mardi et a pris des dispositions pour tenir plusieurs séances au cours des prochaines semaines. Vendredi soir, à six heures, le leader de la Chambre a annoncé qu'un certain nombre de mesures seraient déférées aux comités permanents de la Chambre. Tous ceux qui ont déjà siégé ici savent combien il devient difficile d'accomplir les travaux de la Chambre et les travaux des comités, lorsqu'ils se réunissent en même temps. Que ne s'y ajoutent pas les difficultés d'organiser les travaux de la Chambre!

Malgré les difficultés que nous avons eues dernièrement au sujet des ententes intervenues, je dis au leader de la Chambre que

nous sommes encore disposés à négocier en ce qui concerne les travaux de la Chambre, pourvu que nous puissions en venir à des ententes et que nous les respections. Mais, si l'on entend ne pas tenir compte des ententes, nous ne pourrons faire autrement que de recourir au Règlement qui prévoit des débats de deux jours à l'occasion d'une motion de subsides, de la mise en délibération des crédits d'un certain nombre de ministères et ainsi de suite.

Un mot encore, monsieur l'Orateur. Il y a une couple d'années au moins, je pense, nous avons eu un comité de la procédure. Chacun sait ce qui s'y est passé. Chacun sait que M. Harris, membre de ce comité, désirait entre autres choses réduire à 20 par session le nombre des jours consacrés à l'examen des prévisions budgétaires. Les conservateurs ne voulaient pas y consentir, nous non plus. Je demande aux conservateurs de se le rappeler. Ils ne devraient pas essayer maintenant de prendre, en deux sessions du parlement, moins de 20 jours pour examiner des prévisions budgétaires dont le total dépasse 5 milliards.

J'ai dit que j'allais dire encore un mot. J'ai encore autre chose à dire. A ma vive inquiétude, le premier ministre a tantôt exprimé l'opinion que les modifications fiscales peuvent se faire sans remplir les conditions posées par notre Règlement en ce qui concerne la présentation d'un budget. J'ai constaté qu'il a dû remonter bien loin dans l'histoire pour trouver des exemples. Certains d'entre eux étaient fort anciens. L'un remonte à 1930, année où M. Bennett est arrivé au pouvoir. A mon sens, certaines des choses qu'a faites M. Bennett devraient être oubliées.

L'autre exemple remonte à 1947, année où M. Abbott a imposé des impôts par radio. J'avais peine à en croire mes oreilles quand j'ai entendu le premier ministre nous citer cela en exemple. Ceux d'entre nous qui étaient ici se rappelleront avec quelle véhémence les conservateurs de l'époque reprochaient à M. Abbott d'avoir proposé, à la radio, des modifications fiscales. Le premier ministre actuel, le ministre des Finances (M. Fleming) et l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) avaient vigoureusement dénoncé, tout comme nous d'ailleurs, cette façon de procéder.

En réalité, c'est lors d'un débat ultérieur, portant là-dessus, que l'opposition a pu battre le vote du côté ministériel. C'était au comité des voies et moyens. Pour tout dire, le vote a été écarté par appel interjeté de la décison de M. Golding qui présidait alors ce comité. Si j'évoque ces incidents, monsieur l'Orateur, c'est uniquement afin de rappeler aux conservateurs ce qu'ils pensaient, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, du fait d'annoncer des modifications budgétaires par radio et de les faire ensuite adopter par des procédés différents de ceux que prévoit le Règlement.

Puis-je dire au premier ministre que le Règlement a depuis été modifié? Il existe maintenant un nouvel article 58, dont le libellé est différent des articles d'avant 1955 concernant le budget. Il me semble que si l'on interprète bien l'article 58 du Règlement, il faut en appliquer les dispositions à la présentation d'un budget ou de toutes propositions visant à modifier des lois fiscales. La motion devra être débattue, mais pas plus de huit jours.

J'estime que nous pouvons négocier la question du nombre de jours, pourvu que le Règlement soit respecté. Cependant, si le gouvernement décide de ne pas appliquer le Règlement, il ne saurait être question de négocier.

C'est ce qui nous préoccupe. A notre avis, le pays a besoin de quelque chose de mieux, et réclame quelque chose de mieux que des bills autorisant certaines dépenses ou des bills prévoyant des modifications fiscales. Ce qu'il veut c'est un exposé financier, un état des comptes, afin que nous sachions à quoi nous en tenir sur les finances nationales. Nous soutenons que si le gouvernement essaie de modifier le fisc sans se conformer au Règlement, sans présenter un budget par l'intermédiaire du ministre des Finances et sans le débat sur le budget qui ferait connaître à la Chambre où en est l'état des finances du pays, il fait tout ce que ses ministres condamnaient lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition.

Ce sont là, monsieur l'Orateur, des questions techniques qui intéressent le Règlement de la Chambre. Lorsque nous parlons de jours d'initiative parlementaire, de motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides et de voies et moyens, l'homme de la rue ne comprend pas ces questions aussi facilement qu'il avait compris ce qui se passait lors du débat sur le pipe-line. Et pourtant, en dépit de cela, je dirai que la démocratie et la liberté sont en jeu dans ces questions qui sont liées au maintien des règles et des traditions du Parlement. J'espère que le gouvernement présentement au pouvoir, qui parlait si récemment des règles, des traditions et de la suprématie du Parlement, n'oubliera pas ses discours en régentant le Parlement pour ce qui est de ses travaux, ou en lui refusant ses droits à se voir présenter un budget et ses droits à le débattre, si des modifications fiscales y sont proposées.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je déclare, ainsi que je l'ai dit au début, que nous ne nous opposons pas à la proposition nous invitant à siéger durant des heures supplémentaires pour liquider les travaux de la Chambre dans un délai raisonnable. Mais considérons la réalité en face; nous sommes saisis au cours de cette session, je le répète, d'un budget de 5 milliards. Nous pensons qu'il doit être soumis à l'examen critique que le premier ministre a demandé, le 11 avril de cette année. Nous sommes également saisis d'une longue liste d'importantes mesures législatives, y compris celles qui représentent un budget. Il ne faut pas bousculer le Parlement. Il faut accorder au Parlement le temps de traiter ces affaires de la façon parlementaire appropriée.

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, je suis à peu près, sinon entièrement, de l'avis du député de Winnipeg-Nord-Centre. En effet, il a très bien résumé la situation actuelle. J'espère que le gouvernement va tenir soigneusement compte de ce qu'il a dit.

Je ne reviendrai pas sur les arguments qu'a invoqués le député, sauf pour dire que, selon moi, le gouvernement aurait été mieux avisé de présenter un budget à la présente session. Je crois toujours qu'il conviendrait, dans l'intérêt du pays, de présenter un budget. Je suis fermement convaincu que, dans maintes régions du Canada, les affaires demeurent instables surtout parce qu'on ne sait pas quelles seront les propositions financières du gouvernement. Cet état de choses persistera tant que, par la présentation d'un budget, les hommes d'affaires n'auront pas obtenu certaines assurances. Voilà, entre autres raisons, pourquoi j'espère que le gouvernement trouvera encore moyen de présenter un budget et de permettre aux députés de l'étudier à fond.

Je puis certainement dire, au nom de mes collègues, que nous sommes disposés à faire tout notre possible pour permettre au gouvernement de terminer les travaux de la présente session. Nous sommes disposés à siéger de plus longues heures, s'il le faut. Nous n'avons pas perdu grand temps. Je sais bien que par le passé il y a eu une fâcheuse perte de temps. Le présent Parlement,—non pas seulement le gouvernement, mais le Parlement,—a abattu beaucoup de besogne; il en a accompli plus que n'importe quel Parlement, à ma connaissance, depuis nombre d'années.

**L'hon. M. Pickersgill:** Parce qu'il y a une opposition sérieuse.

**M. Low:** Lorsque nous disons que nous voulons bien souscrire à la proposition du gouvernement tendant à allonger les heures de séance, monsieur l'Orateur, nous ne voulons pas qu'il oublie qu'il devrait déjà avoir fixé une certaine date pour laquelle nous essaierions de terminer le travail de la session. Or, il n'a pas même été question d'une telle date. J'ai relevé aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal une nouvelle qui m'a choqué sous le titre: "La présente session se poursuivra en 1958". Il s'agit d'une dépêche de la *Presse canadienne* ainsi conçue:

> Des informateurs ont dit aujourd'hui qu'à la suite de consultations entre les partis on a arrêté le programme suivant:
>
> 1. Ajournement le samedi 21 décembre jusqu'au vendredi 27 décembre.
>
> 2. Bref congé du Nouvel An, les députés ne siégeant pas le 1er janvier, mais reprenant leur travail dès le lendemain.
>
> 3. Fin de la session avant l'ouverture du congrès libéral destiné à choisir un successeur au très honorable Louis St-Laurent.

Je veux qu'on sache bien, monsieur l'Orateur, qu'aucune consultation de ce genre n'a eu lieu avec notre groupe et que, si une telle proposition nous avait été présentée, nous ne l'aurions pas du tout acceptée.

Il semble maintenant que le gouvernement s'attende à liquider les 26 mesures législatives qui figurent au *Feuilleton* ou qui ont été mentionnées par le premier ministre aujourd'hui, et les crédits des 16 ministères qui n'ont pas encore été abordés; et finalement nous avons droit à trois motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides et à deux jours d'initiative parlementaire, à partir d'aujourd'hui jusqu'à Noël. Il est absolument fantastique de prétendre que nous pourrons abattre cette somme de travail dans le peu de temps que nous avons encore jusqu'à Noël. S'il est fantastique de penser que nous pourrons abattre cette somme de travail d'ici Noël, nous devrions par conséquent fixer une date au delà de Noël, dans l'année prochaine, qui nous permettra de finir ce travail.

Le défaut de la motion présentée par le ministre des Travaux publics est, à mon avis, de ne mentionner aucune date et de ne pas indiquer à la Chambre quand le gouvernement désire que nos travaux soient terminés. Comme je trouve que la motion n'est pas complète à cet égard, je propose qu'elle soit modifiée par l'adjonction de ce qui suit:

> Pourvu que la Chambre soit prorogée ou qu'elle s'ajourne le ou avant le 21 décembre et ne se réunisse pas avant le 6 janvier 1958.

Cette motion est appuyée par mon collègue, l'honorable député d'Acadia (M. Quelch). Je la propose parce que j'estime que les députés ont droit à des vacances de Noël suffisantes et que nous ne siégeons pas au Parlement pour l'agrément des députés de l'Est seulement. Si nous devons avoir un congé de Noël convenable, sans négliger les travaux de

la Chambre, il devrait être entendu, selon moi, que nous allons abattre autant de besogne que possible jusqu'au 21 décembre; nous prendrons ensuite le congé de Noël jusqu'au 6 janvier, alors que nous reviendrons terminer les travaux laissés en suspens et étudier comme il se doit toutes les mesures législatives dont la Chambre sera saisie. Il devrait être entendu aussi que les députés auront toutes les occasions désirées de débattre les motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ainsi que les propositions de résolution d'initiative parlementaire.

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur,...

**M. l'Orateur:** Puis-je mettre l'amendement aux voix? Je me demande s'il est conforme au Règlement. J'aimerais que la Chambre s'interroge là-dessus. Il est proposé par M. Low que la motion soit modifiée par l'addition de la restriction suivante:

Pourvu que la Chambre soit prorogée ou qu'elle s'ajourne le ou avant le 21 décembre et ne se réunisse pas avant le 6 janvier 1958.

L'objet de la motion est d'organiser les heures de séance. Je doute fort qu'il soit possible, au moyen d'un amendement, d'élargir la portée de cette motion pour qu'elle vise la prorogation ou l'ajournement de la Chambre. Je suis porté à croire que si un projet d'amendement tendait à ne pas prolonger au delà du 21 décembre, par exemple, ce nouveau régime d'heures de séance, ce serait régulier, mais dire "pourvu que la Chambre soit prorogée ou qu'elle s'ajourne le ou avant le 21 décembre et se réunisse pas avant le 6 janvier 1958", il me semble que c'est tenter de trancher par voie d'amendement une question beaucoup trop importante pour cela. Je me demande si certains honorables députés aimeraient prendre la parole à ce propos avant que je me prononce sur le projet d'amendement.

L'honorable député qui a proposé le projet d'amendement consentirait-il à ce que sa proposition ne s'applique qu'à la période comptant d'aujourd'hui jusqu'au 21 décembre? En ce cas, je l'accepterais.

**M. Low:** Oui, je serais très heureux que mon projet d'amendement se lise de cette façon.

**M. l'Orateur:** Je crois que le projet d'amendement, ainsi conçu, serait régulier. Le projet de motion se lit présentement ainsi qu'il suit: "Le 4 décembre 1957, et jusqu'à la fin de la présente session", et le projet d'amendement serait de substituer "jusqu'au 21 décembre 1957" à "jusqu'à la fin de la présente session."

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, nous sommes réunis ici au parlement dans des circonstances bien différentes de celles d'aucun autre parlement depuis la Confédération. Le but du gouvernement, dans ces conditions, a été de diriger les affaires du pays de la façon la plus efficace, quelles que soient les circonstances. Nous avons tâché de collaborer avec les membres des trois partis qui se trouvent dans l'opposition, et jusqu'ici, comme l'a dit à juste titre l'honorable député de Peace-River (M. Low) nous avons fait beaucoup de progrès. Bien des mesures ont été adoptées. Ce n'aurait pas été le cas au cours d'une session ordinaire; nous n'aurions pas avancé comme nous l'avons fait jusqu'ici.

Il ne faut pas oublier qu'au fond nous terminons les travaux de la Chambre pour l'année 1957. Sans doute les députés ne voudrons pas que nous allions de l'avant en entamant les travaux de 1958. Cependant, c'est bien là où nous mèneraient certains des arguments avancés par les honorables représentants de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et de Peace-River. Je suis convaincu que tout le monde à la Chambre a pour principal objectif de faire le travail qui incombe à la Chambre et, étant donné les circonstances, il me semble qu'il n'y aura pas beaucoup d'objection à ce que la Chambre siège pendant ces heures supplémentaires.

Personne ne demande qu'on écourte la discussion même. Je sais aussi bien que tous ceux qui siègent ici depuis un certain temps que plus on demande aux députés d'écourter la discussion, plus ils prendront de temps pour la terminer. Cela vaut évidemment plus pour certains que pour d'autres.

**L'hon. M. Pickersgill:** Que l'honorable représentant parle pour lui-même.

**L'hon. M. Green:** Quiquonque voudra prendre la parole pendant ce nouveau régime d'heures plus longues sera libre, évidemment, de le faire. Je n'ai aucun doute qu'on profitera de cet avantage. Nous n'épargnerons peut-être pas de temps avec ce nouveau régime, si un certain nombre de députés en profitent pour parler plus longtemps. Mais nous essayons de conclure les affaires du pays d'ici la fin de l'année. Ce n'est pas rendre justice à l'esprit qui doit animer les députés à la Chambre que de prétendre, comme certains d'entre eux, qu'ils ne peuvent siéger pendant les vacances de Noël et qu'ils doivent rentrer dans leur foyer pour deux ou trois semaines. Nous avons été élus, non pas pour courir après de longues vacances, mais pour diriger les affaires du pays.

**M. Coldwell:** Le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Je suis d'accord avec lui en ce qui concerne les heures supplémentaires de séance mais, sauf erreur, le ministre a dit que nous devions terminer les crédits cette année. N'est-il pas vrai que l'année financière se termine le 31 mars et non le 31 décembre?

**L'hon. M. Green:** J'ai dit que nous essayons de terminer les affaires de 1957 en 1957. L'honorable député de Rosetown-Biggar sait très bien que les affaires de 1957 comprennent les crédits. Il ne prétend certainement pas que nous devrions continuer à discuter les crédits jusqu'au 31 mars 1958.

**M. Coldwell:** Nous pourrions le faire.

**M. Low:** Puis-je poser une question au ministre? Le ministre veut-il dire que la Chambre devrait s'accorder avec lui sans mettre en doute ce que le gouvernement demande, si pour la présente session l'achèvement des travaux de la Chambre devait prendre un autre mois ou six semaines en 1958?

**L'hon. M. Green:** Je ne demande à personne de suivre mon initiative; mais je propose aux députés d'essayer d'achever les travaux de l'année 1957, en 1957 ou dès que possible après la fin de l'année.

Le chef de l'opposition nous a interrogés au sujet de deux mesures législatives. L'une était la proposition prévoyant des prix garantis pour certaines denrées agricoles. Il a exprimé l'espoir que la mesure sera mise en débat bientôt. Comme le sait le très honorable représentant j'ai annoncé vendredi dernier que cette mesure figurera à l'ordre du jour de demain.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le nº 7 de la liste.

**L'hon. M. Green:** Les autres résolutions ne prendront pas beaucoup de temps. Si mon honorable ami veut consacrer à chacune trois ou quatre heures, c'est différent.

**L'hon. M. Sinclair:** La clôture.

**L'hon. M. Green:** Tel est le projet du gouvernement: faire examiner ce projet de résolution demain.

Le très honorable député s'est ensuite informé de la mesure qui modifierait la taxe d'accise sur les automobiles. Toute modification de cette nature apportée à une mesure fiscale sera annoncée aussi promptement que possible. Nous savons jusqu'à quel point il est important de faire une telle annonce et je puis assurer au très honorable député qu'elle sera faite aussi promptement que nous le pourrons.

Puis le représentant de Winnipeg-Nord-Centre a fait une observation qui m'a bien encouragé. Il prétend que le gouvernement cherche à bousculer le Parlement. Or jamais, j'imagine, un gouvernement du Canada n'a été aussi exposé que le gouvernement actuel à être lui-même bousculé. Si du moins nous avons réussi à créer l'impression que nous pouvons le bousculer, lui et ses collègues, pour ne rien dire des autres partis de l'opposition, nous ne nous en sommes pas trop mal tirés. Cependant, je puis l'assurer que la dernière chose à laquelle nous songions, c'est de bousculer qui que soit. Nous n'avons rien perdu de l'intérêt que nous portons aux droits du Parlement, et nous nous y intéressons tout autant que mon honorable ami et ses collègues. Nous comptons respecter pleinement le Parlement et toutes les belles choses qu'il représente.

Vraiment, je ne crois pas que rien de ce que nous avons fait jusqu'ici autorise qui que ce soit à nous accuser d'essayer de saboter le parlement. Et nous n'entendons pas, d'ailleurs, changer de conduite d'ici à la fin de la présente législature. Nous essaierons de respecter les désirs de tous les trois partis de l'oposition, et d'élaborer un plan qui permette d'accomplir les travaux de la Chambre de façon à accommoder tous les députés, y compris les nouveaux. Dans l'intervalle, je demande qu'on appuie la motion que nous avons présentée en premier lieu. Nous ne croyons pas qu'il incombre au parti créditiste ni à aucun des autres partis de l'opposition de décider au juste quand le parlement doit être prorogé, ni au juste quand il doit s'ajourner. Ces décisions incombent au gouvernement.

**M. Low:** Non, cette responsabilité incombre au parlement.

**L'hon. M. Green:** Il y a une très bonne façon de régler cela. Si les députés ne sont pas disposés à accepter notre vœu sur la date où la Chambre devrait être ajournée, ou sur la date où elle devrait être prorogée, ils n'ont qu'à nous défaire.

**M. Gauthier (Portneuf):** Une autre menace.

**L'hon. M. Green:** Cela aussi fait partie de notre procédure parlementaire, et nous serons très heureux de nous en tenir au résultat.

**M. Low:** Avant la mise aux voix, j'aimerais poser au ministre des Travaux publics deux questions relatives à ce qu'il a dit. Voici la première: Est-ce que la nouvelle de la *Presse canadienne* que la *Gazette* reproduisait en première page représente bien les plans du gouvernement? Ne dit-elle pas très nettement s'appuyer sur des sources bien informées?

**L'hon. M. Green:** Lorsque le gouvernement a quelque chose à annoncer, monsieur l'Orateur, ce n'est pas aux journaux qu'il le fait. (*Exclamations*)

**M. Gauthier (Portneuf):** Et la télévision?

**L'hon. M. Green:** Je ne serais aucunement surpris que la nouvelle parue dans les journaux soit provenue du parti de mon honorable ami ou d'un cécéfiste?

**M. Low:** Nous nions cela.

**L'hon. M. Green:** En tout cas, elle ne vient certes pas de moi. L'honorable député de Peace-River a dit que son parti ne savait rien d'une telle discussion. J'ai peut-être tort, mais je crois avoir laissé entendre, vendredi dernier, à l'honorable député de New-Westminster (M. Hahn) tout comme à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et, je pense, au leader de l'opposition ou à l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), que nous pourrions songer à ajourner le samedi 21 décembre jusqu'au vendredi après Noël pour reprendre ensuite sans interruption si ce n'est, peut-être un jour de congé le jour de l'an. Je crois l'avoir dit, vendredi dernier, à mon vieil ami, l'honorable député de New-Westminster. Comment la *Presse canadienne* a-t-elle eu vent de cela, je ne le sais pas.

**Une voix:** Naïf!

**L'hon. M. Green:** Il s'agissait tout simplement d'une conversation amicale. Le renseignement ne vient certes pas de moi.

**M. Low:** Voici ma deuxième question: le ministre, représentant le gouvernement, consultera-t-il les représentants des autres partis afin de fixer la date de la fin de la présente session, la date de l'ajournement peut-être, et une date provisoire pour la prorogation?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, j'ai conféré avec les représentants des trois partis d'opposition, en détail et très souvent, depuis l'ouverture de la session et je continuerai certainement de le faire. Le gouvernement espère encore que les travaux seront terminés avant Noël.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je pose la question de privilège. Puis-je dire un mot seulement de la nouvelle parue dans les journaux et où mon nom était mentionné, ainsi que celui de l'honorable député de New-Westminster?

Le leader de la Chambre a raison de dire qu'il m'a informé, jeudi ou vendredi, que le gouvernement songeait à un horaire du genre de celui que les journaux ont annoncé. Là où les journalistes se trompent, et je n'en sais pas plus que l'honorable député sur leurs sources d'information, c'est lorsqu'ils prétendent qu'il y a eu accord là-dessus. Comme le ministre le sait, je n'étais pas d'accord.

**L'hon. M. Green:** Non. Je n'ai pas tenté d'obtenir l'adhésion de qui que ce soit. C'était simplement une discussion.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une discussion unilatérale.

**Le très hon. M. St-Laurent:** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Permettez-moi de dire que l'honorable député me paraît dans l'erreur. Mon collègue, l'honorable député de Laurier, n'était pas ici vendredi. Je me suis moi-même entretenu avec l'honorable député; toutefois, je ne me souviens pas qu'il ait parlé d'ajourner le 21 décembre et de revenir le 27, pour ajourner ensuite une journée, au Jour de l'An. Je n'ai aucun doute que l'honorable député avait peut-être l'intention de communiquer le renseignement à mon collègue, le député de Laurier; mais celui-ci n'était pas ici et le renseignement ne m'a pas été communiqué.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, je constate que mon nom a été mêlé à la discussion portant sur la décision à prendre au sujet des dates que nous avions arrêtés ou fixées pour l'ajournement de la Chambre et sa rentrée. Je dois dire que, s'il a été question de cette éventualité, la seule indication que j'ai eue a été que la Chambre serait probablement convoquée le lendemain de Noël.

Je comprends la position du leader de la Chambre au sujet de cette question car il m'a certes consulté fréquemment, a pris tous les moyens possibles de me tenir à jour et à discuté les vues de mon parti que je lui expliquais afin que nous puissions arriver à un accord. Mais jusqu'à maintenant, je dois admettre qu'on ne m'a pas indiqué la date de rentrée de la Chambre et qu'on ne m'a pas dit que le 21 décembre serait la date d'ajournement. Il a plutôt été question que nous siégions jusqu'à Noël et soyons rappelés le lendemain de Noël. Le leader de la Chambre a peut-être l'impression qu'il s'est entretenu de cette question avec moi, mais je ne me souviens pas que ces dates aient été mentionnées.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, comme on l'a dit au nom de notre parti, nous ne nous opposons certainement pas à ce qu'on allonge les heures de séance. Nous savons que le Parlement a beaucoup de besogne à abattre. Toutefois je ne suis nullement convaincu que le gouvernement établit la priorité qui devrait exister à l'égard des diverses mesures. En toute déférence pour le ministre des Travaux publics (M. Green), je dirai qu'affirmer que le projet de résolution tendant à établir le soutien des prix à l'égard de certains produits agricoles est effectivement destiné à être étudié demain, alors que, nous dit-il, il vient en

septième rang, n'est guère sérieux ou ne tient guère compte de la réalité.

Si le gouvernement tenait à ce que soit adoptée cette mesure législative, dont l'opposition officielle et notre parti ont demandé la présentation plus tôt, et que les membres du Crédit social appuieront certainement; je trouve, dis-je, que, lorsque le gouvernement répond à cette demande unanime des trois partis d'opposition en disant que la mesure est inscrite pour être débattue mardi, mais qu'elle vient en septième place, il prend tout simplement à la gorge les députés qui s'intéressent aux six autres mesures législatives.

Je demande donc au gouvernement d'inscrire ce projet de résolution au premier rang pour demain, et nous verrons dans quelle mesure nous pouvons en hâter l'adoption. Certains de mes collègues m'ont dit que si le gouvernement était disposé à faire cela, nous serions peut-être disposés pour notre part à siéger demain matin pour étudier cette mesure législative concernant les producteurs de denrées agricoles.

Voici ce qui pourrait bien se passer, monsieur l'Orateur. Le gouvernement, en retardant l'adoption de cette mesure,—et c'est le mieux qu'on puisse en dire,—prive effectivement d'une bonne somme d'argent les producteurs qui vendent leurs produits, lesquels produits pourraient être favorablement visés par la proposition de résolution. Évidemment, si tel n'est pas le cas, la proposition de résolution n'a guère d'importance. Mais comme le gouvernement actuel est au pouvoir depuis le 21 juin dernier, il me semble que c'est une honte qu'on tarde tant à faire adopter une mesure que nous reconnaissons tous comme étant pressante.

Nul ne saurait dire que le Parlement,—et je songe ici à tous les membres du Parlement,—n'a pas adopté avec grande célérité les diverses mesures législatives que le gouvernement lui-même avait considérées comme urgentes. Voilà donc, à mon sens, la première chose que le gouvernement devrait prendre en considération.

Je n'ai pas la compétence voulue pour me prononcer sur les détails juridiques de la question de savoir s'il y a lieu de proposer ou non un budget au cours d'une session donnée. Mais l'état de choses actuel me paraît très peu satisfaisant, à savoir que par suite de la timidité du gouvernement à l'égard de la taxe d'accise sur les automobiles, nous ayons un autre grand nombre de personnes à ajouter à la liste des chômeurs dans le pays. Pourquoi le gouvernement n'expose-t-il pas son attitude quant à cette modification possible de la taxe d'accise sur les automobiles? A mon avis, c'est une erreur de la part du gouvernement que de laisser l'affaire aussi longtemps en suspens, et de laisser s'allonger ainsi chaque jour la liste des chômeurs dans notre pays. Nous espérons tous, évidemment, que la taxe d'accise sera baissée.

Nous espérons aussi que le gouvernement présentera immédiatement un nouveau budget. Mais il me semble qu'il y aurait lieu de traiter le problème afin de mettre fin à tout chômage inutile dans l'industrie automobile. Je puis comprendre l'attitude de ceux qui se proposent d'acheter une voiture. Ils ne veulent pas risquer de payer plus qu'il ne faut en achetant une auto avant la réduction envisagée. Il me semble que ce serait là chose normale.

**M. l'Orateur:** J'allais rappeler au député que nous étudions maintenant les heures de séances et que nous ne devrions pas nous lancer dans un débat sur les questions dont sera saisie la Chambre.

**M. Argue:** Monsieur l'Orateur, il me semble que je formulais des observations se rattachant à la déclaration du chef de l'opposition. Pour ce qui est d'exécuter plus rapidement les travaux de la Chambre, je crois que cela nous convient. On a annoncé un grand nombre de mesures législatives qu'il nous faudra étudier au cours de la présente session. Lorsque le premier ministre a énuméré les mesures législatives que nous devrions aborder au cours de la présente session, il m'a semblé en oublier une très importante: celle qui prévoirait des versements, aux termes de la loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, à l'égard des tuberculeux et des malades mentaux. Évidemment, il aurait dû aussi faire la déclaration qui eût permis de mettre prochainement en vigueur les dispositions de la loi sur l'assurance-hospitalisation.

J'aimerais faire observer au gouvernement qu'il n'est pas obligé de signifier, à temps et à contre-temps, que, si nous voulons voter en faveur d'une suspension de l'ordre du jour, ou voter pour ou contre la motion, nous risquons de déclencher une élection. Le gouvernement semble souhaiter beaucoup la défaite le plus tôt possible sur n'importe quelle motion. Il me semble qu'il ferait bien mieux d'accepter les propositions formulées par les divers partis d'opposition quant à la priorité à accorder aux mesures législatives très nécessaires.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Je vais essayer de m'en tenir à la motion dont nous sommes saisis, monsieur l'Orateur, mais j'ai une observation ou deux à formuler sur ce

qu'a dit il y a un instant le leader de la Chambre.

Il est vrai que nous avons discuté la façon générale d'exécuter le travail de la Chambre depuis une date qui remonte déjà à un mois au moins jusqu'au congé de Noël. Le programme qui m'a été soumis m'a paru régulier dans ses grandes lignes; toutefois, je veux établir bien clairement que jamais une entente n'est intervenue entre nous sur un programme du genre de celui qu'annonce ce matin la *Gazette*. Je tiens à me dissocier de toute entente ou accord à ce sujet.

Ainsi que l'a dit le chef de notre parti, j'étais absent jeudi et vendredi...

**L'hon. M. Green:** J'en appelle au Règlement, Monsieur l'Orateur. J'ai dit qu'aucun accord n'existait avec qui que ce soit, mais que c'était simplement un sujet en discussion.

**L'hon. M. Chevrier:** Cela n'a même pas été discuté. Je crois que mon honorable ami a indiqué que notre groupe avait été informé du programme. Je tiens à préciser que moi-même, on ne m'a pas consulté.

Toutefois, il y a une ou deux choses que je voudrais relever en parlant de cette motion et de l'amendement. L'honorable leader de la Chambre a déclaré que nous étions réunis ici à la faveur de circonstances sans précédent; eh bien, je ne crois pas que ces circonstances soient à ce point sans précédent. Somme toute, il s'est déjà produit deux sessions successives dans l'espace d'une période de douze mois et le devoir du gouvernement consiste à présenter les crédits, les projets de lois et tous autres travaux. Il ne m'apparaît pas, par conséquent, que les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ne se soient jamais présentées auparavant.

Il y a quelques instants, notre chef a demandé au premier ministre de lui indiquer les autres projets de lois dont on doit saisir la Chambre; en plus de ceux qui sont déjà prévus jusqu'à la fin de la session, et je me demande si le gouvernement a l'intention de liquider toutes ces affaires avant la fin de l'année. Somme toute, il y a sur cette liste des mesures qui ne me paraissent présenter aucune urgence, alors que d'autres,—comme, par exemple, la question de clôture,—pourraient soulever tant d'opinions controversées qu'il faudrait y consacrer beaucoup de temps.

Cela étant, je me demande comment il sera possible de liquider toutes les mesures législatives qui figurent au *Feuilleton* et celles que vient d'annoncer le premier ministre, dans ce délai. Nous avons d'ici aux vacances de Noël; je pose donc en toute déférence la question suivante: le gouvernement a-t-il réellement l'intention de liquider tous les travaux de la Chambre ou s'expose-t-il volontairement à un vote de défiance, de manière à avoir une raison d'en appeler au peuple?

Voilà les considérations qui me viennent à l'esprit et bien que nous ferons tout pour faciliter les travaux de la Chambre, comme mon chef l'a dit, il y a une chose qu'on nous ne demandera pas, j'espère, et c'est d'adopter certaines de ces mesures si rapidement qu'il nous sera impossible de les étudier avec le sérieux qui conviendrait, du moins à l'étape de la deuxième lecture. Voilà les observations que j'avais à formuler à propos de la motion à l'étude.

**M. Victor Quelch (Acadia):** Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le chef de notre parti, nous sommes disposés à accepter les heures de séances mentionnées dans la motion; mais il me semble que le leader de la Chambre devrait être au moins raisonnable Il devrait admettre que la proposition actuelle est fantastique. Le ministre parle des heures de séances jusqu'à la fin de la session. S'il était possible de terminer la session avant Noël, j'admettrais le bien-fondé de cette motion; mais le leader de la Chambre sait très bien qu'il est impossible de terminer avant le 21 décembre les travaux dont nous sommes actuellement saisis. Il reste dix-sept jours pour étudier 26 mesures législatives, les crédits de 15 ministères, sans parler de trois motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides et de deux jours d'initiative parlementaire. Encore une fois, il est fantastique de prétendre que tout cela peut se faire d'ici Noël.

**Une voix:** C'est irréfléchi!

**M. Quelch:** D'autre part, s'il faut revenir après Noël (et il le faudra sans doute pour terminer l'examen des mesures législatives), est-il nécessaire de siéger pendant ces heures-là durant une période indéfinie, pour terminer l'examen des mesures législatives, surtout quand elles comportent une motion relative à la clôture? D'ailleurs, n'oublions pas que la clôture est encore en vigueur et le leader de la Chambre peut bien calculer qu'il lui est possible d'y recourir pour terminer les travaux et la mettre ensuite de côté.

**Une voix:** En voilà une bonne.

**M. Quelch:** Mais si nous devons débattre ces mesures de façon raisonnable, je crois que le leader de la Chambre devrait être disposé à accepter la proposition d'amendement du député de Peace-River portant que ces disposition ne devraient s'appliquer que jusqu'au 21 décembre et que, s'il nous faut revenir après Noël, nous adopterons des heures plus raisonnables.

(L'amendement de M. Low, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Blackmore | Patterson |
| Brown (Essex-Ouest) | Quelch |
| Christian | Sinclair |
| Hahn | Smith (Battle-River-Camrose) |
| Hansell | Stefura |
| Harrison | Stick |
| Holowach | Stuart (Charlotte) |
| Irwin | Thompson (Edmonton-Strathcona) |
| Johnston (Bow-River) | Yuill—21 |
| Low | |
| McLeod | |
| Olson | |

ONT VOTÉ CONTRE:

| MM. | MM. |
|---|---|
| Aiken | Harkness |
| Aitken (Mlle) | Hees |
| Anderson | Herridge |
| Argue | Hodgson |
| Arsenault | Houck |
| Barbès | Howe |
| Barnett | Huffman |
| Baskin | Johnson (Kindersley) |
| Batten | Jones |
| Beech | Jorgenson |
| Bégin | Jung |
| Bell (Carleton) | Kirk |
| Bell (Saint-Jean-Albert) | Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) |
| Best | Kucherepa |
| Blanchette | Lambert |
| Brooks | Landry |
| Browne (Saint-Jean-Ouest) | Lavigne |
| Bryce | Leduc (Gatineau) |
| Bryson | Legaré |
| Campbell (Lambton-Kent) | Lewry |
| Campbell (The Battlefords) | MacDonald (Antigonish-Guysborough) |
| Caron | MacEachen |
| Castleden | MacLean |
| Cathers | MacRae |
| Chabot | McBain |
| Charlton | McCleave |
| Chevrier | McCullough |
| Chown | McGregor |
| Coates | McIvor |
| Coldwell | McMillan |
| Comtois | McPhillips |
| Crestohl | Maloney |
| Crouse | Mandziuk |
| Dechêne | Marler |
| Diefenbaker | Martin (Essex-Est) |
| Dumas | Martini |
| Fairfield | Milligan |
| Fraser | Mitchell |
| Fulton | Montgomery |
| Gardiner | Morris |
| Gauthier (Lac-Saint-Jean) | Morton |
| Gauthier (Portneuf) | Muir (Lisgar) |
| Gour | Nixon |
| Green | Noble |
| Habel | Nowlan |
| Hales | O'Hurley |
| Halpenny | Pearkes |
| Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce) | Pearson |
| Hamilton (Qu'Appelle) | Phillips |
| Hamilton (York-Ouest) | Pickersgill |
| | Poulin |
| | Rea |
| | Robinson |
| | Rowe |
| | St-Laurent (Québec-Est) |
| | Schulz |
| | Simpson |
| | Smith (Calgary-Sud) |
| | Smith (Hastings-Frontenac) |
| | Stanton |
| | Starr |
| | Stinson |
| | Thomas (Middlesex-Ouest) |
| | Villeneuve (Glengarry-Prescott) |
| | Villeneuve (Roberval) |
| | Walker |
| | White |
| | Winch |
| | Winkler |
| | Wratten |
| | Zaplitny—121 |

**M. l'Orateur:** Je déclare l'amendement rejeté. La question est...

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, avant de mettre aux voix la motion, je voudrais dire un mot. Je n'ai pas pris la parole à l'occasion de la motion principale; c'est mon collègue, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a traité la question. Voici ce que je tiens à dire au gouvernement. Étant donné l'état de choses existant à la Chambre à l'heure actuelle, le gouvernement serait bien avisé d'agir comme l'a déjà fait, depuis que je siège ici, un gouvernement qui avait une très petite majorité. Je pense à la période de 1945 à 1949, alors que, de temps à autre, on consultait les chefs et les *whips* des partis de l'opposition lorsqu'il s'agissait de régler les travaux de la Chambre. Il serait ainsi possible d'en arriver à quelque entente sans mener un aussi long débat. Depuis le début de la session, il n'y a eu aucune consultation. Le leader de la Chambre s'est de temps à autre mis en rapport avec des membres des partis d'opposition en leur disant ce que le gouvernement se proposait de faire. Ce n'est pas, en réalité, le genre de consultation qu'il devrait y avoir dans les circonstances. Nous voulons bien siéger tout le temps nécessaire afin de mener à bien les travaux de la Chambre.

Il y a maintenant une très longue liste de mesures législatives à étudier. J'ai été étonné du nombre de mesures qu'on a ajoutées au programme cet après-midi. Certaines d'entre elles sont de toute première importance. Je tiens à dire au gouvernement qu'il devrait s'efforcer d'organiser une discussion de ces mesures législatives. Nous devrions chercher à faire adopter les lois. La Chambre devrait aussi examiner les prévisions budgétaires; mais je veux redire au gouvernement que les crédits à l'étude ne valent pas jusqu'au 31 décembre 1957. Ce sont des crédits qui valent jusqu'au 31 mars de l'an prochain et, par suite, nous devrions pouvoir trouver tout le temps voulu pour les discuter. A mon sens, ce n'est pas la fonction,—peut-être est-ce pour cela que nous n'avons pas voté avec les créditistes,—ni de l'opposition, ni du gouvernement de se borner à dire "nous allons faire ceci ou cela," et que cela réglera la question. Il devrait y avoir consultation. Je crois que nous devrions essayer d'en avoir...

**M. Low:** J'ai cherché à obtenir consultation.

**M. Coldwell:** Le chef du Crédit social a posé un principe à la Chambre. Ce qui vaudrait beaucoup mieux, à mon sens, c'est que le gouvernement prenne pour attitude de tenir des consultations. Organisons la discussion de ces mesures, si nous le pouvons. Certaines d'entre elles doivent être adoptées immédiatement. On a mentionné plusieurs fois, cet après-midi, la mesure agricole; puis, évidemment, il faudrait connaître la situation financière du pays.

Voilà des questions dont le Parlement s'inquète à l'extrême; elles devraient prendre le pas sur tout le reste. Les Canadiens ont le droit de connaître,—surtout si le gouvernement a l'intention de déclencher des élections sous peu,—la situation financière de notre pays; de connaître la portée des mesures législatives que nous avons adoptées au cours de la présente session; d'en connaître les effets sur les finances de notre pays. Nous avons ajouté ces engagements que nous appuyons. Par dessous tout, les Canadiens ont le droit de connaître la situation financière de notre pays, et nous ne devrions pas partir d'ici avant de la connaître. Cela veut dire, évidemment, qu'on devrait soumettre un budget avant la fin de la présente session.

J'exhorte le gouvernement à éviter une discussion pareille à celle de cet après-midi, à faire en sorte que nous nous consultions en vue d'en arriver à une entente entre les partis au sujet des mesures législatives, en vue aussi d'examiner les prévisions budgétaires avec toute la minutie voulue. Soit dit en passant, nous le devons à ceux qui nous ont envoyés ici.

(La motion est adoptée.)

## L'ÉNERGIE

AUTORISATION D'UN PRÊT DE 30 MILLIONS À LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**L'hon. Howard C. Green (au nom du ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant dont Son Excellence a recommandé l'étude à la Chambre:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à autoriser le ministre des Finances à consentir au gouvernement du Nouveau-Brunswick, sur le Fonds du revenu consolidé, des prêts n'excédant pas trente millions de dollars, relativement à des dépenses pour l'exploitation de l'énergie hydro-électrique à Beechwood, sur le fleuve Saint-Jean.

La motion est adoptée.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

FERMETURE D'USINES D'AUTOMOBILES—MOTION PORTANT AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE N° 26 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article n° 26 du Règlement, je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante. Votre Honneur le remarquera, le paragraphe 3 de l'article n° 26 du Règlement ordonne au proposeur d'une motion de ce genre de vous remettre une déclaration écrite exposant la question dont il propose la discussion comme d'une affaire d'importance publique et pressante. L'ayant fait, j'attends votre décision quant à mon droit de soulever la question.

**M. Coldwell:** Quelle est la question d'importance publique et pressante?

**L'hon. M. Martin:** Je m'en suis tenu strictement à l'article n° 26 du Règlement. Je ne vois aucune objection à signaler la teneur du texte qu'a Votre Honneur, savoir: une question d'importance publique et pressante en notre pays surgit à la suite de la fermeture d'usines d'automobiles qui a déterminé le congédiement de milliers d'ouvriers de l'automobile pour une période indéfinie.

**Une voix:** Est-ce tout ce que vous avez à dire?

**M. l'Orateur:** La question urgente d'importance publique qui fait l'objet de la présente motion, sauf erreur, a trait à la fermeture totale ou partielle d'usines d'automobiles au Canada et à la menace de fermeture d'usines d'automobiles.

Tout en pensant que la Chambre sera d'accord avec moi pour admettre que la question est d'importance et d'intérêt publics, je me demande si les honorables députés voudraient bien, avant que je prenne la décision que j'ai le devoir de prendre, réfléchir sur la question de la responsabilité du gouvernement en la matière et sur celle de l'urgence du débat, c'est-à-dire sur ce dont j'aurai finalement à décider. Il ne s'agit pas d'établir que l'affaire elle-même a un caractère d'importance publique pressante, comme c'est le cas de la plupart des questions dont la Chambre est saisie, mais de décider si elle doit être débattue d'urgence, en prenant pour acquis qu'elle est d'importance publique pressante. Le proposeur aimerait peut-être dire un mot.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, si on me donne la parole pour une minute, je pense que nous devrions au moins connaître la teneur de la motion afin de pouvoir nous y tenir. Cette

courtoisie nous a toujours été témoignée auparavant.

**M. l'Orateur:** En donnant lecture de la motion je ne l'accepte pas pour autant comme étant conforme au Règlement. La motion qui sera présentée proposera "que la Chambre s'ajourne maintenant". Le document qui m'a été fourni l'exprime en ces termes:

Conformément à cet article du Règlement...

Il s'agit de l'article 26.

...Je dépose un exposé de l'affaire à discuter. L'affaire d'une importance publique pressante que je propose de discuter tient au fait que deux grandes usines d'automobiles qui emploient des milliers d'ouvriers au Canada ont fermé leurs portes pour une période indéfinie et qu'une autre grande usine, en réalité, la plus considérable, se propose de fermer ses portes demain ou après-demain.

**M. Winch:** N'y a-t-il pas un autre alinéa selon lequel le désarroi serait attribuable à l'annonce relative à la taxe d'accise sur les automobiles?

**L'hon. M. Martin:** Je m'adresse à vous, monsieur l'Orateur. Je rappelle à votre attention le paragraphe 3 de l'article 26 du Règlement qui est explicite à cet égard. Chaque détail de la motion est conforme au Règlement, comme Votre Honneur le sait bien. Le paragraphe 3 est ainsi conçu:

Il remet ensuite à l'Orateur un exposé de l'affaire dont il propose la discussion. Si l'Orateur estime qu'elle est dans l'ordre et qu'elle a une importance publique pressante, il en donne lecture et demande à la Chambre si ce député doit être autorisé à présenter ladite motion.

Les raisons sur lesquelles se fonde la motion sont autre chose et l'honorable député de Vancouver-Est les a exposées conformément au Règlement, mais à mon avis, dans un contexte erroné. Songeons aussi aux mises à pied généralisées annoncées par trois fabricants d'automobiles samedi dernier, ainsi qu'en fait foi l'édition du samedi du Globe and Mail. Ce chômage tient aux atermoiements de l'administration en matière fiscale. L'industrie automobile a pourtant cherché à faire préciser cette politique, ainsi que l'ont fait d'ailleurs les ouvriers et les députés depuis le début presque de cette session-ci.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je ne veux pas que l'honorable député continue comme si la motion avait été acceptée. Je me demande si le débat présente actuellement un caractère particulièrement urgent?

**L'hon. M. Green:** En ce qui concerne ce rappel du Règlement, me serait-il permis de rappeler que plus tôt cet après-midi le chef de l'opposition lui-même a évoqué la question en demandant que soient précisés, aussitôt que possible, les principes qui seront appliqués en ce qui concerne la taxe d'accise sur les automobiles. J'ai voulu me rendre à cette demande du chef de l'opposition. Et pourtant voici l'honorable député d'Essex-Est qui évoque lui-même, une fois de plus, cette même question en cherchant à en tirer prétexte pour faire ajourner le débat. Me serait-il permis de dire que ce n'est pas du tout ce qui est prévu à l'article 26 du Règlement. Il ne s'agit pas d'une question d'importance publique pressante.

**L'hon. M. Martin:** Si vous étiez sans travail, vous seriez d'un autre avis.

**L'hon. M. Green:** La question a déjà été évoquée, dans les règles, par le chef de l'opposition.

**L'hon. M. Sinclair:** J'aimerais parler du rappel du Règlement.

**M. l'Orateur:** Il ne s'agit pas vraiment de rappel du Règlement. Il s'agit ici de répondre à la demande que j'ai faite d'un certain secours pour m'aider à déterminer si je dois recevoir la proposition en question. Je donne la parole à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, qui s'est levé le premier.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'aimerais évoquer moi-même la question qui intéresse au premier chef Votre Honneur, savoir si cette question présente un intérêt public pressant. Avant de le faire me sera-t-il permis de rappeler à l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) que sa motion, sous la forme qu'il lui a donnée, était,—c'est le moins qu'on peut dire,—incomplète. Il a cité le paragraphe 3 de l'article 26 du Règlement. Je me demande s'il a lu le paragraphe 2 qui précède le paragraphe 3.

Le député qui désire présenter une motion de ce genre se lève de sa place, demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre pour la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante et énonce la question.

L'honorable député d'Essex-Est a oublié de préciser cette question. Qu'il ait prévenu Votre Honneur ne veut pas dire qu'il se soit conformé aux dispositions des quatre derniers mots du paragraphe 2 de l'article 26.

J'aimerais également attirer l'attention de l'honorable représentant d'Essex-Est sur la page 323 de Beauchesne, troisième édition. Au bas de la page se trouvent des instructions sur la manière de rédiger une motion de cette nature. Il est vrai que dans la troisième édition de Beauchesne, il est question de l'article 31 du Règlement, mais c'était le numéro de cet article avant la dernière révision du Règlement, de sorte que l'article 26 du Règlement d'aujourd'hui est le même que l'article 31 de l'ancien Règlement.

**L'hon. M. Sinclair:** Quelle page?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Page 323 de Beauchesne, troisième édition. Voici les instructions qu'il donne:

Le député, de sa place à la Chambre, déclare: "Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 31 du Règlement"...

C'est maintenant l'article 26.

..."afin de discuter une affaire déterminée dont l'urgence et la gravité sollicitent l'attention publique, c'est-à-dire (vient ensuite la description de la question à étudier). Il remet ensuite un exposé écrit de la question dont il propose la mise en discussion à l'Orateur qui, après en avoir donné lecture à la Chambre, pose la question: "L'honorable député est-il autorisé à faire ladite motion?"

Si l'honorable député d'Essex-Est ne savait pas où trouver cela dans le Règlement, il aurait pu consulter le hansard de vendredi dernier et copier la formule de résolution proposée par mon collègue, l'honorable député d'Assiniboïa (M. Argue). Je sais bien que l'honorable député d'Essex-Est, qui est au Parlement depuis longtemps, n'a pas l'habitude de ce genre de motion. Il aurait pu nous consulter parce que nous avons beaucoup d'expérience dans l'opposition. Cependant, je crois comprendre, monsieur l'Orateur, que vous ne voulez pas que la discussion s'éternise sur l'insuffisance de la motion et vous pouvez simplement y ajouter les mots auxquels songeait l'honorable député d'Essex-Est.

Il reste la question plus importante et plus grave de l'urgence du débat. J'approuve énergiquement et de tout cœur la proposition voulant qu'il y ait urgence. En disant cela, je demande à la Chambre de consacrer, sur ce jour d'initiative parlementaire, des instants qui auraient autrement été consacrés à une motion inscrite à mon nom. Il saute donc aux yeux que je suis impartial à cet égard. On a bien des fois décidé, monsieur l'Orateur, que c'est l'urgence du débat plutôt que celle de la situation qui doit servir de critère. On ne saurait mettre en doute l'urgence de la situation. En fait, vous en avez admis autant vous-même, monsieur l'Orateur. Il est bien établi qu'on met des ouvriers à pied et d'autres événements se produisent qui bouleversent le pays à l'égard de cet état de choses.

Que dire de l'urgence d'un débat? Depuis le début de la présente session, nous tâchons d'obtenir du gouvernement une déclaration d'intention touchant le budget. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pu obtenir aucune espèce de déclaration. Toutes les réponses du ministre des Finances (M. Fleming) ont été, pour dire le moins, évasives. Même aujourd'hui, la déclaration du premier ministre (M. Diefenbaker) laisse encore planer beaucoup d'incertitude sur les modifications d'impôt, et cette incertitude porte sur deux points.

D'autre part, nous ne savons pas quand ces modifications entreront en vigueur et, à mon avis, c'est une question que l'on devrait débattre aujourd'hui parce que l'industrie automobile, qui ne savait plus à quoi s'en tenir depuis quelques jours, le saura encore moins après la déclaration faite aujourd'hui, si rien ne vient s'ajouter pour indiquer quand ces mesures seront présentées. On ne sait pas non plus si les mesures visant les impôts que doit présenter le gouvernement comporteront des modifications de la taxe d'accise pour ce qui est des automobiles. Il y a incertitude aussi sur l'intention du gouvernement quant à la façon de présenter cette question. Y aurait-il, oui ou non, un débat sur un exposé budgétaire? Y aura-t-il des résolutions qui seront adoptées par le Parlement ou juste des résolutions dont le Parlement sera avisé? Tout ceci est si confus, en ce qui concerne le Parlement aussi bien que l'industrie automobile et ses ouvriers, qu'à mon sens, il y a une chose qui est nécessaire aujourd'hui, —je dirai même qu'elle est plus importante que le débat de ma motion,—c'est un débat qui nous permette de déterminer où nous en sommes au sujet de la présentation de toutes mesures touchant la taxe d'accise sur les automobiles.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, en dépit de ce que j'ai dit sur le caractère incomplet de la motion présentée par l'honorable député d'Essex-Est, j'espère que vous m'approuverez lorsque j'affirme que, non seulement la situation est urgente parce que des hommes perdent leur emploi, mais que le débat en est urgent. Cette question devrait être discutée et élucidée par le Chambre des communes aujourd'hui même.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** J'estime qu'il faut remonter à l'origine et à la source de cette question afin de pouvoir la discuter convenablement. Les faits sont bien simples. Quelqu'un a écrit un article de journal fondé sur des conjectures et ne s'appuyant d'aucune façon sur ce qu'on a pu dire à la Chambre; apparemment, à la suite de cet article je suppose, certaines choses sont arrivées. De fait, ces choses n'étaient pas nouvelles; il s'agit d'une situation qui se continue puisqu'elle existait déjà le 10 juin, à savoir le grand nombre des chômeurs dans l'industrie de l'automobile.

Qu'arrivera-t-il ici si...

**L'hon. M. Martin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas de débattre ici le fond de la question. Il s'agit pour Votre Honneur de déterminer si cette question tombe véritablement sous le régime de l'article 26 du Règlement. Le très honorable député discute maintenant le fond de

la question; il ne peut le faire qu'après que Votre Honneur aura donné l'autorisation de soumettre cette motion à la Chambre.

**M. l'Orateur:** Afin qu'aucun doute ne soit possible, je suis dans l'obligation de rendre une décision et j'ai demandé aux honorables députés d'exprimer leurs vues. Il m'intéresse d'entendre le premier ministre nous dire ce qu'il pense quant à la nécessité de débattre cette affaire maintenant, c'est-à-dire quant au caractère pressant de la question. Je serais reconnaissant aux honorables députés de s'en tenir à ce point.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'honorable député devrait être le dernier à invoquer le Règlement après la leçon que vient de lui donner l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

**L'hon. M. Chevrier:** C'est assez mesquin de la part du premier ministre.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Vous savez ce que c'est que la mesquinerie.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Mon honorable ami ne devrait pas manifester son aigreur ici. Qu'arriverait-il s'il y avait un débat? Mettons que le budget doive être présenté la semaine prochaine et qu'une semaine à l'avance un journal du pays publie une certaine déclaration.

**L'hon. M. Sinclair:** Il n'y aura pas de budget, vous l'avez dit vous-même.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Faudrait-il nécessairement engager une discussion et la question aurait-elle un caractère pressant, monsieur l'Orateur? Il est évident que c'est un simple subterfuge pour obtenir des renseignements d'avance sur ce que fera le gouvernement actuel à ce propos; or c'est une responsabilité qui incombe au gouvernement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le très honorable député a dit qu'il s'agissait d'un subterfuge.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'ai dit cela.

**L'hon. M. Martin:** C'est blâmer le motif qui m'a fait saisir la Chambre de cette question. Si j'en ai parlé ici, c'est parce que des milliers de travailleurs chôment dans ma circonscription. Le très honorable député devrait retirer cette remarque, sinon il blâmera les chômeurs du pays.

**Des voix:** Retirez-là!

**Le très hon. M. Diefenbaker:** J'ai dit que l'adoption de cette motion était un subterfuge, et je le maintiens. Ce genre de demande n'a jamais été destiné à s'appliquer à un cas comme celui auquel mon honorable ami voudrait le faire servir, et voilà pourquoi il s'agit effectivement d'un subterfuge.



**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** J'aimerais parler du rappel au Règlement à propos de l'urgence du débat. Qu'on me permette de remonter un instant plus haut que le paragraphe 2 de l'article 26 du Règlement, et de me reporter au paragraphe 1 de cet article, afin de faire remarquer à l'honorable député qui a présenté la motion que le paragraphe 1 spécifie:

> Pour proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, il faut en demander l'autorisation, le mercredi, après les questions marquées d'un astérisque,...

Et ainsi de suite. L'honorable député n'a pas encore informé la Chambre de la question précise dont il veut faire entamer la discussion, ni à quelle situation il songe, s'il s'agit de fermetures d'usines qu'on envisage ou qui sont déjà chose faite, ou de quoi que ce soit d'autre. Nul ne conteste en ce moment qu'il s'agisse d'une affaire grave. C'est naturellement une affaire grave. Cependant, ni l'affaire ni la solution du problème n'avanceront d'un pas au moyen d'une déclaration aussi vague et imprécise que celle qu'a faite aujourd'hui l'honorable député, car ce qu'il nous a dit jusqu'à présent de la question dont il veut que nous discutions ne nous donne pas la moindre idée du problème.

Et je vois encore une autre raison, qui me paraît beaucoup plus importante, prouvant que la motion est manifestement contraire au Règlement et coincide parfaitement avec le genre de façon de procéder que le premier ministre (M. Diefenbaker) a qualifié de subterfuge. L'honorable député qui a proposé la motion et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui l'a appuyée ont nettement précisé,—et, à vrai dire, les faits parlent d'eux-mêmes et ne laissent pas l'ombre d'un doute,—que leur but est de soulever une discussion comportant la question du programme du gouvernement à l'égard des impôts, tous deux,—comme tous les autres honorables députés,—sachant parfaitement bien qu'il est tout à fait irrégulier de soulever la question à cette étape-ci et d'exiger du gouvernement une déclaration sur son programme fiscal.

Le premier ministre (M. Diefenbaker) a nettement indiqué aujourd'hui qu'au cours des quelques prochains jours des mesures fiscales seraient proposées à la Chambre. Pour certains députés, ce n'est qu'un subterfuge de dire: "Vous ne nous avez pas dit s'il y aurait ou non un budget." Les propositions fiscales, s'il en est, seront incorporées aux mesures

législatives proposées à la Chambre et vous-même, monsieur l'Orateur, ainsi que tous les honorables députés savez parfaitement bien qu'on ne saurait poursuivre une discussion de ce genre, car toute la question relève du programme fiscal du gouvernement. A vrai dire, je serais porté à croire que la responsabilité de la situation actuelle de l'industrie automobile, résultant de l'incertitude en matière fiscale, repose entièrement du côté de l'opposition.

**M. l'Orateur:** Je dois demander au député de ne pas débattre le problème. La seule façon d'éviter pareil débat est peut-être de rendre une décision à cet égard. Cependant, je vois le représentant de Bow-River (M. Johnston) et je voudrais savoir ce qu'il a à dire sur la question d'urgence.

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, je voudrais parler un instant de la gravité de la situation et de la motion présentée par le député d'Essex-Est (M. Martin).

**M. l'Orateur:** Je pourrais peut-être écourter le débat et aider le député à m'aider, en disant que ce qui me préoccupe c'est de savoir s'il y a lieu d'interrompre les travaux en cours pour débattre maintenant cette question,—en un mot il s'agit de l'urgence du débat. Je n'ignore pas que le chômage présente un problème urgent. Voilà la question que je voudrais qu'il se pose à lui-même. J'entendrai ensuite le député de Coast-Capilano (M. Sinclair).

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, c'est à ce sujet que je voulais prendre la parole, ce qui serait assez régulier, sans vouloir participer aux chamailleries politiques entre le premier ministre et certains membres de l'opposition. Il me semble qu'il s'agit d'une question qui préoccupe l'ensemble du public et non seulement une circonscription.

Le représentant d'Essex-Est a signalé jusqu'à quel point cette situation était grave dans sa circonscription. Le premier ministre (M. Diefenbaker) a fait remarquer qu'il n'était pas juste, selon lui, de soulever cette question, parce qu'il s'agissait d'un article de journal. Le hansard a voulu que, ce matin,—je ne sais pas si c'est une coïncidence ou non,—je reçoive un télégramme urgent du ministère du Travail et des Industries de l'Alberta, signalant le caractère pressant de la situation et indiquant que le chômage dans cette province est deux fois plus marqué qu'il y a un an et que les autorités sont très inquiètes. La gravité de la situation et l'inquiétude qu'elle suscite n'intéressent pas seulement une circonscription en particulier. Elles existent partout au Canada.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Puis-je faire remarquer à l'honorable député que la motion portant ajournement de la Chambre n'a pas pour objet une discussion sur la situation du chômage au Canada. Elle s'énonce dans les termes suivants:

...tient au fait que deux grandes usines d'automobiles qui emploient des milliers d'ouvriers au Canada ont fermé leurs portes pour une période indéfinie et qu'une autre grande usine en réalité, la plus considérable, se propose de fermer ses portes demain ou après-demain.

C'est la présumée question d'importance publique. L'aide qu'il me faut a trait à la question de savoir si nous devrions interrompre les délibérations pour discuter un tel sujet aujourd'hui. Si l'honorable député n'a rien d'autre à dire, j'entendrai le représentant de Coast-Capilano.

**M. Johnston (Bow-River):** Je discerne fort bien que la motion vise les seuls congédiements de l'industrie de l'automobile. Mais à coup sûr la question inquiète vivement tous les dépositaires du pays comme tous ceux qui s'adonnent à la fabrication des pièces d'automobiles. Il ne s'agit donc pas seulement de la région en cause. Nous appuyons sans réserve la motion du député d'Essex-Est au sujet de la gravité de la situation; nous croyons qu'on devrait l'adopter sur-le-champ.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Je ne veux parler que de la question d'urgence. Le ministre des Travaux publics (M. Green) a déclaré que la motion ne devrait pas être adoptée parce que le chef de l'opposition (M. St-Laurent) a été informé que la liste des mesures législatives à venir renfermerait des mesures d'ordre fiscal et qu'on les présenterait à la prochaine occasion. Il y a six semaines justement, j'ai demandé au ministre des Finances (M. Fleming) quand ces mesures fiscales nous seraient présentées et j'ai reçu exactement la même réponse. S'il faut en déduire que ces mesures tarderont encore six semaines, cela veut dire que pour six semaines encore les usines d'automobiles et les marchands de voitures seront en chômage parce que le gouvernement tarde à présenter un budget ou cherche à l'éluder.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je veux parler du rappel au Règlement. Je tiens tout d'abord à dire que personne ne traite légèrement la question du chômage. A propos de la question du débat, voici ce que je livre à votre réflexion. Si vous décidez que cette question devrait être débattue aujourd'hui, ne serait-ce pas permettre de conclure qu'à l'avenir tout groupe qui voudra obtenir des renseignements du gouvernement ou le mettre sur la défensive n'aura qu'à ins-

pirer un article de journal, si bien que nous finirons par avoir un gouvernement régi par le journal. Une fois ce genre d'article publié nous ne pouvons éviter qu'un groupe de citoyens, ayant recours au gros bâton, obtienne un débat, à la Chambre.

**M. l'Orateur:** Je signale à l'honorable député que dans l'exposé qui m'a été remis aujourd'hui je ne vois rien qui se rattache le moins du monde au fisc. L'affaire pressante qui a été exposée vise le chômage ou les mises à pied dans l'industrie de l'automobile. Si l'auteur de la motion se propose de parler du fisc, c'est une tout autre affaire, mais je m'en tiens à la motion dont je suis saisi.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Certes, on tente de faire indirectement une chose qu'on ne peut faire directement. C'est pourquoi, je soutiens que la motion ne saurait être débattue aujourd'hui.

**M. D. F. Brown (Essex-Ouest):** Permettez-moi de signaler quelque chose au sujet du caractère pressant du débat. Le seul objet du débat est d'obtenir l'intervention du gouvernement au sujet du chômage qui sévit présentement au Canada. Il n'y en a pas d'autre. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Sinclair:** Au Canada.

**M. Brown (Essex-Ouest):** La crise de chômage qui sévit présentement au Canada.

**L'hon. M. Sinclair:** Au Canada, d'un littoral à l'autre.

**M. l'Orateur:** Je crois que j'en ai assez entendu pour rendre ma décision.

**M. Fraser:** Est-ce que je puis dire un mot?

**M. l'Orateur:** Je dois d'abord entendre la fin de l'exposé de l'honorable député d'Essex-Ouest.

**M. Brown (Essex-Ouest):** Je pense que la raison pour laquelle nous voulons qu'on agisse est celle-ci. On vient de créer dans la région de Windsor une commission groupant les municipalités qui a demandé la collaboration du gouvernement. J'entends montrer qu'elles ne reçoivent pas la collaboration demandée. Nous voulons simplement que le gouvernement agisse, si peu que ce soit. En retour, nous lui assurons notre collaboration entière, nous de la région de Windsor. On ne saurait écarter d'un haussement d'épaules la mise en chômage de milliers de personnes. Ce chômage atteint, non seulement les chômeurs eux-mêmes, mais toutes les industries connexes et secondaires. Nous désirons un débat de façon à provoquer de la part du gouvernement un peu d'intervention.

[M. Hamilton (York-Ouest).]

**M. Fraser:** Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse,—je crois d'ailleurs que j'ai raison,—c'est à cette époque-ci de l'année que les usines d'automobiles de notre pays mettent à pied leurs hommes pendant quelques jours ou une semaine environ de façon à préparer la mise en fabrication d'un nouveau modèle. (*Exclamations*) Les hommes qui sont congédiés ont toute ma sympathie, mais je sais que cela s'est produit chaque année.

**M. l'Orateur:** J'apprécie les paroles des honorables députés mais je dois dire qu'elles n'aident guère à régler la situation. Nous sommes en face d'une question d'importance publique assez précise, et nous avons discuté de tout autre chose. Or, si l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) veut proposer l'ajournement de la Chambre de façon à passer à la discussion de la taxe d'accise sur les automobiles, je ne saurais de toute évidence l'accepter parce que je ne comprends pas comment on peut provoquer un débat sur des questions comme celles-là, qui sont essentiellement matière à discussion, au moyen d'un expédient de ce genre. Ce n'est toutefois pas la question dont je suis saisi, et je dois naturellement m'occuper de ce que j'ai actuellement sous les yeux. La question dont on veut provoquer la discussion est conçue dans les termes suivants:

> L'affaire d'une importance publique pressante que je propose de discuter ici tient au fait que deux grandes usines d'automobiles qui emploient des milliers d'ouvriers au Canada ont fermé leurs portes pour une période indéfinie et qu'une autre grande usine, en réalité, la plus considérable, se propose de fermer ses portes demain ou après-demain.

Il s'agit ici du chômage dans trois grandes usines d'automobiles du Canada, ce qui est évidemment une question importante d'intérêt public. Sans doute, à prendre les choses telles qu'elles se présentent, on entend par là provoquer une discussion sur les moyens à prendre pour remédier à ce chômage. Or, si je consulte le *Feuilleton*, je n'y trouve rien qui permette aux honorables députés de soulever cette question dans un avenir prochain. Il me semble que le Règlement m'oblige donc à demander à la Chambre si l'honorable député a l'autorisation de poursuivre.

Ainsi donc, voici la question dont je saisis formellement la Chambre. La voici. L'honorable député d'Essex-Est est-il autorisé par la Chambre à proposer l'ajournement de façon qu'on puisse discuter cette question d'importance publique pressante?

*Et plus de 20 députés s'étant levés.*

**L'hon. Paul Martin (Essex-Est):** Monsieur l'Orateur, je ne doute pas que tous ici nous ne soyons reconnaissants à Votre Honneur

du soin qu'il met, dans une situation comme celle-ci, à arriver à ce qu'il estime être la juste décision du point de vue de la procédure. Je me fais certainement l'interprète des autres députés en rendant hommage à la grande patience et à la grande compréhension manifestées par Votre Honneur, non seulement en ce qui concerne ce cas-ci en particulier, mais aussi à propos d'autres cas dont nous avons été appelés à nous occuper au cours de cette session-ci.

Qu'il me soit d'abord permis de dire à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dont je prise fort le jugement en matière de procédure, sinon en ce qui concerne les questions de fond, qu'il lui serait peut-être possible de comprendre maintenant, eu égard aux observations de Votre Honneur, pourquoi j'ai donné à ma motion la forme qu'elle a. Bien que je m'incline devant la supériorité des connaissances de mon honorable collègue en ces domaines et quoiqu'il puisse m'arriver de me ranger parfois à son avis, il reconnaîtra sûrement que, dans ce cas-ci, il a été moins bien avisé qu'il ne semblait le croire, à en juger par certaines des observations qu'il a faites tout à l'heure. Si je m'exprime ainsi, c'est à la lumière de la décision rendue par l'Orateur en cette occurrence.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai voulu me rendre utile.

**L'hon. M. Martin:** La question dont nous sommes saisis, monsieur l'Orateur, a trait à la fermeture d'usines dans certaines localités canadiennes, fait qui a provoqué la mise en chômage de milliers de personnes. Toutefois, comme l'honorable député de Bow-River (M. Johnston) l'a rappelé, cette situation n'est pas particulière aux centres de l'industrie automobile chez nous. L'interdépendance des divers secteurs de notre économie nous laisse croire, bien entendu, que cette situation est beaucoup plus généralisée. Dans le cas qui nous occupe, il ne saurait simplement être question d'indiquer le nombre de chômeurs à Windsor, à Oshawa, ou dans d'autres localités, comme Hamilton, où on fabrique des automobiles.

Il faut tenir compte du fait que cette situation intéresse les vendeurs dans notre pays tout entier, partout. Il faut encore considérer l'effet que cela peut avoir sur un grand nombre d'usines secondaires, non seulement chez moi, mais ailleurs, dans des localités qui vivent entièrement de la fabrication des automobiles.

Ce n'est donc pas, loin de là, une question d'intérêt local; c'est une question de portée nationale et je ne prétends pas pour un instant que, si la situation n'intéressait que ma propre ville, cela empêcherait un député de parler de cette question. Et, pour insister sur la nature du problème que je déplore, je joins ma voix à celle de l'honorable député de Bow-River pour en signaler l'étendue nationale.

Je veux bien être juste à l'égard d'une question de cette importance, et je n'irai pas jusqu'à dire que c'est la première fois qu'il y a du chômage depuis quelques mois ou depuis une période assez courte dans l'industrie de l'automobile. Ce ne serait pas un argument juste; ce serait irréfléchi, et je ne suis pas disposé à faire de déclarations dépourvues de sérieux à l'appui de cette thèse. Cependant, à titre de député représentant un centre de production de l'automobile, j'ai le devoir de signaler une situation qui, à tort ou à raison, présente certaines caractéristiques dont le gouvernement est responsable dans ce cas en particulier.

Or je désire soulever une question et je le fais avec regret étant donné que le ministre des Finances (M. Fleming), sans doute pour de bonnes raisons, n'est pas à son siège, mais je dois décider entre la convenance du ministre et les intérêts de mes commettants. Il ne m'en voudra donc pas, du moins dans le cas qui nous occupe, si je fais passer les intérêts de mes commettants avant la convenance du ministre. Jeudi dernier, j'ai demandé au ministre des Finances s'il allait recevoir le lendemain des représentants de l'industrie automobile. J'ai signalé dans ma question qu'on s'inquiétait de son refus ou de son incapacité à se rencontrer le lendemain avec les représentants de cette industrie. Le ministre a répondu qu'il les avait déjà reçus quelques semaines auparavant. Il a également donné à entendre qu'il avait vu les dépositaires et qu'il se rendait compte de la nature du problème qui se pose à l'industrie automobile. Toutefois, il a dit ne pouvoir s'engager à les rencontrer. C'est cette déclaration, jointe à d'autres présumées considérations d'un genre ou d'un autre circulant depuis le début de la présente session, qui, ainsi que je le signalais dans ma question au ministre, a suscité le ralentissement des ventes d'automobiles, l'incertitude dans l'esprit des acheteurs et, ce qui n'est pas extraordinaire, une certaine hésitation de la part des fabricants.

Or, samedi dernier, les journaux de notre pays ont fait connaître l'attitude officielle des fabricants d'automobiles eux-mêmes mais je sais pertinemment que des groupes de ma propre ville tâchent et ont l'intention de continuer à tâcher d'obtenir une entrevue avec des membres du cabinet afin de s'entretenir de cette question, en vue de voir s'il n'en découlera pas un certain éclaircissement qui

aurait au moins pour résultat de dissiper toute incertitude sur l'attitude du gouvernement à l'égard de ce problème.

Le *Globe and Mail* de samedi contient une déclaration de la *General Motors of Canada Limited* et de la *Chrysler Corporation of Canada Limited* suivant laquelle la production sera suspendue "la semaine prochaine", ce qui signifie cette semaine (je parle du journal du samedi 30 novembre), en attendant que le gouvernement explique sa politique. Étant donné votre décision, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention d'en dire davantage.

Disons qu'il n'y a qu'un aspect de la politique gouvernementale qui ait pratiquement quelque influence en la matière. Parlant dans ma propre ville de Windsor, au cours de la dernière campagne électorale le premier ministre (M. Diefenbaker) a dit au sujet de la situation de l'industrie automobile alors en période de chômage,—environ 7,000 hommes étaient sans travail,—ces paroles que je n'hésite pas à rapporter: "Vous n'avez qu'à m'élire et je verrai à convoquer le Parlement dès septembre afin de remédier à la situation".

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, je prierais l'honorable député de me citer cette observation que j'aurais faite. Nous en venons exactement à la question que j'ai soulevée. La question de jeudi dernier portait sur la taxe d'accise. Or l'honorable député revient sur le sujet dont vous avez dit il y a quelques instants, qu'il ne devrait pas être débattu et que vous ne le laisseriez pas débattre.

**L'hon. M. Martin:** Je n'ai pas parlé une seule fois de la taxe d'accise.

**L'hon. M. Green:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je ajouter que l'honorable député d'Essex-Est a dit que c'est la seule question en jeu dans le débat aujourd'hui.

**M. l'Orateur:** C'est la difficulté que certains députés ont prévue et qui, selon eux, résulterait de cette motion, mais il ne faut pas que les honorables députés l'oublient en demandant ce qui peut se faire à propos du chômage dans l'industrie automobile.

Permettez-moi de citer l'alinéa *f*) du paragraphe 6 de l'article 26 du Règlement; le voici:

> La discussion occasionnée par cette motion ne doit faire surgir aucune affaire pouvant seulement être débattue, d'après le Règlement de la Chambre, sur une motion distincte dont il a été donné avis.

Il peut ne pas être facile de faire la distinction, mais je pense que les honorables députés devraient se garder de faire des propositions qui ne peuvent être présentées que par des motions de fond, et c'est certainement dans cette catégorie qu'il faut ranger les amendements à la taxe d'accise. Aucun changement de la taxe d'accise ne peut se faire sans une motion de fond. Sans affirmer qu'on ne peut parler de la cause possible du chômage, je demande aux députés de s'en tenir le plus possible au sujet du débat, car ils comprendront que nous interrompons le cours ordinaire des travaux de la Chambre.



**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, vous admettrez d'emblée que j'ai scrupuleusement exposé la question.

**Une voix:** C'était indirect.

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami n'aimera peut-être pas cela, mais nous nous rappelons que lorsque nous siégions de l'autre côté, on s'est souvent servi de méthodes semblables, et le premier ministre frayait toujours la voie à ces initiatives.

Il est de fait, comme je l'ai signalé, que nous sommes en face d'un tel état de choses. Des congédiements ont été prévus vendredi par les chefs de trois sociétés, les plus grands employeurs de l'industrie de l'automobile. La semaine précédente, la *Ford Motor Company of Canada* avait mis à pied 2,400 ouvriers, donnant comme raison le sujet dont, selon Votre Honneur, nous ne pouvons traiter directement, mais dont, selon Votre Honneur, nous avons le droit de faire état en députés à l'esprit mûr, surtout au cas où les journaux signaleraient, comme ce soir, que le gouvernement se propose demain de prendre des dispositions à propos de ce dont nous nous plaignons maintenant.

On a prétendu que M. H. Walker, président de la *General Motors of Canada*, avait dit que l'usine d'Oshawa serait close lundi et mardi et que toutes les heures supplémentaires seraient supprimées immédiatement. La *Chrysler Corporation of Canada* a dit que la production serait suspendue la semaine prochaine en attendant des éclaircissements sur les rumeurs faisant espérer une réduction de la taxe d'accise. Plus de 16,000 travailleurs vont se trouver mis à pied par ces trois compagnies. La Chrysler a déclaré que des réductions de production ont été prévues quand... elle énonce ici une chose dont on ne peut faire état dans le débat actuel, mais que les honorables députés auront à l'esprit.

D'après cet article, cette nouvelle a eu pour conséquence d'arrêter complètement les expéditions d'automobiles des usines canadiennes aux concessionnaires. De plus, le président de la *General Motors of Canada* a dit qu'on déciderait d'autres arrêts de travail dès qu'on en saurait davantage sur la politique exacte du gouvernement.

Cela étant, eu égard à l'assurance que nous a donnée le premier ministre que, s'il était élu, le Parlement serait convoqué en septembre et qu'il résoudrait ce problème, et que, par l'application d'une politique réfléchie supposant soit la diminution soit l'élimination, il assurerait le stimulant nécessaire...

**L'hon. M. Green:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. L'honorable député d'Essex-Est revient sur le point unique auquel il en a: la taxe d'accise. Je prétends que le Règlement lui interdit de poursuivre en ce sens.

**M. l'Orateur:** Je regrette, je ne saurais partager l'avis du ministre là-dessus. J'ai déjà dit qu'on ne saurait présenter, au cours d'un débat de ce genre, des propositions au sujet de l'impôt, mais rien empêche un honorable député qui parle de ce qui lui paraît être des causes de chômage, de relier cette question, à celle de l'impôt s'il le désire.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, cette question n'est pas un mystère, car les honorables vis-à-vis savent parfaitement de quoi il s'agit. Je pensais que le premier ministre aurait signalé qu'il y a des difficultés,—en ma qualité d'ancien membre du gouvernement, je sais qu'il y a des difficultés,—mais prendre pour attitude, comme il l'a fait aujourd'hui, qu'aucun député n'a le droit ni le devoir, en présence d'une telle situation, de soulever une question de ce genre, ce n'est pas conforme à ce que j'ai toujours cru être l'attitude du très honorable député à l'égard des obligations d'un honorable représentant.

Le premier ministre sait que ce chômage dans l'industrie de l'automobile pourrait être réglé demain, si le gouvernement voulait déclarer, d'une façon ou d'une autre, quelle ligne de conduite il entend suivre à propos d'une question qui agite, non seulement l'industrie de l'automobile, mais des milliers d'ouvriers de tout le pays qui sont indirectement...

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Quelle question?

**L'hon. M. Martin:** L'honorable député demande: "Quelle question"? Celle de la suppression ou de la réduction de la taxe d'accise qui frappe les automobiles.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

**L'hon. M. Martin:** Vous avez posé la question.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** J'invoque le Règlement. Est-ce qu'il n'était pas entendu que la question que vous avez évoquée ne pouvait être discutée en ce moment? L'honorable député l'a mentionné lui-même.

**M. l'Orateur:** Je n'ai certainement pas voulu empêcher qui que ce soit de parler de la taxe d'accise. Tout ce que j'ai voulu faire en signalant ce paragraphe à la Chambre, c'était qu'on ne devait pas présenter, au cours d'un débat comme celui-ci, des propositions concernant la taxe d'accise. Mais, quant à l'effet de la taxe d'accise actuelle ou d'une éventuelle modification de celle-ci, je ne vois pas comment on pourrait empêcher qu'on en parle au cours d'un débat sur cette question, si on veut bien reconnaître qu'elle a un rapport avec l'industrie automobile.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je prie Votre Honneur de considérer ceci. A mon avis il n'est pas possible à Votre Honneur de tirer la ligne de démarcation qu'il tâche de tirer en ce moment, et qui est singulièrement ténue, soit dit en toute équité. Si je ne m'abuse, vous avez décidé que, s'il était possible de parler de la taxe d'accise et de son effet sur la situation, il n'était pas permis de présenter des propositions précises à cet égard.

Me permettra-t-on toutefois de signaler que la seule façon dont on puisse parler de taxe d'accise en général, consiste à donner à peu près directement à entendre que le gouvernement devrait intervenir immédiatement à cet égard? C'est ce que cherche si précautionneusement à éviter l'honorable député d'Essex-Est. Il a cherché à éviter de tomber dans ce piège, tout en donnant toujours à entendre ce que devraient être, selon lui, les propositions du gouvernement.

Voici où je veux en venir, monsieur l'Orateur. Cette discussion est tout à fait irrégulière parce que le gouvernement dérogerait sciemment aux règles constitutionnelles s'il donnait la moindre idée de ses intentions touchant la taxe d'accise.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il faut donc que nous soyons baîllonnés.

**L'hon. M. Fulton:** Bien des fois, j'ai entendu l'honorable député, quand il faisait partie de l'ancien gouvernement, nous donner ce que je considérais comme une réponse juste, bien que nous n'ayons pas toujours aimé cette réponse...

**M. Stick:** Et maintenant vous changez de ton.

**L'hon. M. Fulton:** Je n'ai jamais dit que la réponse n'était pas juste, c'est-à-dire que l'intention du gouvernement pour ce qui est du budget et des mesures fiscales sera communiquée à la Chambre quand le gouvernement aura pris une décision.

**L'hon. M. Pickersgill:** Mon honorable ami ne fait plus partie du gouvernement.

**L'hon. M. Fulton:** Ce qu'on demande au gouvernement de faire, c'est d'annoncer ses intentions pour ce qui est de la taxe d'accise. Bien entendu, l'honorable député serait le premier, et avec raison, à pousser les plus hauts cris, si nous révélions à ce point-ci nos intentions touchant la taxe d'accise. Le premier ministre a été aussi loin que le peut un chef d'un gouvernement en disant qu'il entend introduire des mesures fiscales aussitôt que possible. Monsieur l'Orateur, vous me permettrez de vous dire que, même s'il peut être agréable aux messieurs d'en face de se livrer à des exercices de patinage de ce genre, il reste qu'ils enfreignent ainsi le Règlement, de façon parfaitement consciente. Tout ce qui s'est passé jusqu'ici, monsieur l'Orateur, vous me permettrez de vous le dire en toute déférence, démontre que toute cette discussion est contraire au Règlement.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur le point de Règlement soulevé par le ministre de la Justice (M. Fulton). Je ne sais trop en quoi consiste son rappel au Règlement. A moins qu'il ne prétende que vous avez eu tort de permettre la tenue du présent débat,—j'espère que ce n'est pas là l'essentiel de ce qu'a dit le ministre de la Justice,—il me semble que ce que vous avez le droit de refuser dans le présent débat, c'est le droit du gouvernement d'annoncer d'avance toute modification qu'il a l'intention de proposer au Parlement, propositions qui pourraient être faites demain, s'il faut en croire les journaux de ce soir, ou peut-être plus tard. Toutefois, quant au droit des députés qui ne font pas partie du gouvernement de préconiser comme moyen de supprimer le chômage ou pour d'autres motifs, qu'on modifie les impôts, je crois que ce droit s'est exercé dans le passé.

Je me rappelle très bien certaines motions que j'ai présentées moi-même touchant l'admissibilité des frais médicaux en dégrèvement au titre d'impôt sur le revenu, l'admissibilité en dégrèvement des cotisations syndicales et d'autres questions proposées dans des motions de ce genre de ce côté-ci de la Chambre et qui avaient été appuyées par le ministre des Finances (M. Fleming), le ministre de la Justice, le ministre des Travaux publics (M. Green) et d'autres. Les libéraux qui siégeaient alors de l'autre côté de la Chambre ne s'étaient pas opposés à la tenue d'un débat, ne s'étaient pas opposés à ce que nous formulions cette demande. Ce à quoi ils s'opposaient...

**L'hon. M. Sinclair:** Nous avons dit que vous pouviez débattre ces questions.

[L'hon. M. Fulton.]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député de Coast-Capilano était un de ceux qui avaient l'habitude de dire: "Vous pouvez débattre la question, messieurs, mais nous ne pouvons pas vous renseigner, parce que cela doit demeurer secret jusqu'à l'exposé budgétaire." Voilà quels sont les faits. Il peut sembler injuste que les ministres soient au courant de certains faits qu'ils peuvent communiquer à la Chambre quand ils le veulent bien; mais, à mon avis, les membres de la Chambre des communes ont parfaitement le droit de préconiser des changements fiscaux en vue de supprimer le chômage ou pour d'autres raisons. Nous pourrions soumettre des propositions qui porteraient le gouvernement à nous révéler son intention, et j'espère que nous en sommes capables. Mais si le gouvernement réaffirme ses droits et s'il insiste sur son droit de refuser de répondre, nous n'y pouvons rien. Cependant, les membres du gouvernement, le ministre des Travaux publics, le ministre des Postes (l'hon. M. Hamilton) et le ministre de la Justice devraient fouiller les recoins de leur mémoire; en se reportant à quelques mois à peine, ils se souviendraient des nombreuses occasions où ils ont cherché, pendant qu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, à se procurer des renseignements sur les intentions du gouvernement à l'égard de changements fiscaux.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Pas de cette façon.

**L'hon. M. Pickersgill:** Non?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Pendant qu'ils siégeaient dans l'opposition, les conservateurs ne cherchaient peut-être pas à recourir à l'article 26 du Règlement, mais je sais qu'il y a d'autres moyens qui se révélaient plus efficaces. Les conservateurs ont voté plusieurs fois en faveur de ma motion demandant que tous les frais médicaux soient déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu. C'était une demande adressée au gouvernement libéral de l'époque et, en une occasion, la Chambre a voté en faveur de ma motion.

**L'hon. M. Sinclair:** Simplement pour qu'elle soit prise en considération.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'accepte l'explication de l'honorable député de Coast-Capilano qui nous dit que l'opposition demandait alors que la question soit prise en considération. En une occasion, la Chambre a voté en faveur de la motion mais, encore là, nos efforts n'ont pas abouti. Pour ce qui est des intentions du gouvernement, il me semble que nous pouvons nous en faire

une idée en lisant les journaux de ce soir. On sait maintnant, partout au Canada, qu'une déclaration sera faite demain, et...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député s'éloigne quelque peu du point qu'il a soulevé, à savoir dans quelle mesure il y a lieu de permettre la discussion des taxes d'accise. Si je comprends bien l'argumentation de l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), il soutient que le chômage dans l'industrie est lié de quelque façon à l'incertitude à l'égard de la taxe; il me semble que c'est une attitude tout à fait compatible avec la motion. Dans la voie qu'on a suivie jusqu'ici, je ne vois rien qui puisse forcer le gouvernement à manquer à ses obligations à l'égard de la taxation. En somme, c'est au gouvernement qu'il appartient de prendre une décision et de présenter la résolution appropriée lorsqu'il désire apporter des changements fiscaux; rien de ce qui s'est passé ici ne peut l'obliger à abdiquer ses responsabilités. Je me suis peut-être placé dans une situation pour ainsi dire intenable en déclarant qu'il est possible de débattre les taxes d'accise en tant qu'elles se rattachent au chômage dans l'industrie de l'automobile, mais non le taux d'imposition. Il me faudra probablement abandonner cette position. J'engage les honorables député à s'en tenir autant que possible à la question du chômage dans l'industrie de l'automobile.

**L'hon. M. Martin:** Je suis sûr que la Chambre dans son ensemble est disposée à aider Votre Honneur à s'acquitter de ses lourdes obligations. Il me semble que le point soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est approprié. Je n'ai pas insisté là-dessus, car je me suis rendu compte de la situation dans laquelle se trouvait Votre Honneur; mais, maintenant que ce point a été signalé et que la situation a été élucidée, nous en sommes évidemment plus à l'aise d'autant. Cependant, mes propres observations étaient une réponse à une question du ministre des Postes. C'est lui qui m'a demandé d'expliquer comment ce problème en particulier peut être résolu; il a lui-même invoqué le Règlement parce que j'ai répondu à la question qu'il m'avait posée.

Il est clair que personne n'a le droit de dicter au gouvernement sa politique fiscale. Nous avons le droit d'argumenter et de soutenir qu'à notre avis on devrait recourir à telle solution en particulier, mais c'est au ministre des Finances qu'il appartient d'exposer la politique financière du gouvernement. Tout membre du Parlement, parlant au nom de ses commettants qui, selon lui. ont besoin de la considération et de l'assistance de l'État a certes le droit d'exposer au gouvernement et au Parlement ce qui lui paraît pour le moment le remède le plus efficace. C'est incontestable.

Au début de mes observations, j'ai parlé des promesses faites par le gouvernement actuel pendant la dernière campagne électorale. L'incertitude et le marasme de l'industrie de l'automobile remontent aux promesses faites par le très honorable premier ministre, qui a persuadé la population du Canada, et l'industrie que, dès qu'il accéderait au pouvoir, on apporterait immédiatement des changements à la taxe d'accise et que ces changements mettraient fin à la mévente et au chômage qui en découlent.

Si cette situation existe depuis le 9 mai, jour où le très honorable ministre a fait cette promesse à Windsor, le gouvernement a fait depuis, sous une forme ou sous une autre, toute une série d'observations et pris toute une série de mesures qui n'ont fait que renforcer cette incertitude. Au cours de l'été, alors que le premier ministre siégeait à la conférence des premiers ministres, le minis- des Finances a mentionné clairement dans une dépêche de la *Presse canadienne* qu'il y aurait des réductions d'impôt ainsi que certaines modifications aux lois actuelles. Cette déclaration a incité tout le monde au Canada à croire qu'à la première occasion on réduirait ou supprimerait la taxe d'accise qui doit son origine, monsieur l'Orateur, à la guerre, puisqu'elle a été imposée par les gouvernements antérieurs, à titre de mesures de guerre.

**L'hon. M. Nowlan:** Il en va de même pour la taxe de vente.

**L'hon. M. Sinclair:** Vous allez supprimer celle-là aussi, dites-vous?

**L'hon. M. Martin:** C'est une autre question. En 1952, la taxe d'accise sur les automobiles était de 25 p. 100. Cette taxe a été ramenée de 25 à 15 p. 100, puis en 1955 de 15 à 10 p. 100. Il est bon de remarquer que lorsqu'il s'est trouvé en présence d'une situation très semblable à celle où se trouve le gouvernement actuel, le chef de mon parti, l'ancien premier ministre, a signalé, en parlant de cette taxe, qu'on l'avait réduite à deux reprises, et à propos de la période allant du 1er janvier au 9 mai, jour où le premier ministre actuel a fait sa promesse à l'égard de la taxe d'accise, le chef de l'opposition (M. St-Laurent) a poursuivi en précisant qu'au cours du premier trimestre de l'année en cours, les ventes de voitures neuves au Canada avaient augmenté de 18 p. 100, et que pour cela il n'avait pas le sentiment que le maintien de la taxe d'accise de 10 p. 100 portait alors préjudice à l'embauche. Mais voici les mots importants qu'il ajoutait:

A ceux qui me demandent s'il pourrait y avoir de nouveaux ajustements à la taxe d'accise, je

puis seulement répondre que s'il devenait évident que les ventes en souffraient et que l'avantage d'un nouvel ajustement serait transmis à l'acheteur, ce nouvel aspect de la situation mériterait naturellement un examen attentif.

Mais telle n'est pas la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Les ventes sont moins nombreuses. Quand le chef de l'opposition a fait cette déclaration en juin dernier à Windsor, il se fiait à une augmentation de 18 p. 100 des ventes du premier trimestre de cette année par rapport à l'année précédente. Maintenant, les ventes se sont réduites dans une proportion dangereuse. D'après la nouvelle, les usines Chrysler et Ford seront entièrement fermées demain ou après-demain, et celles de la General Motors le sont aujourd'hui même, sans parler des nombreuses usines auxiliaires de toutes sortes reliées d'une manière ou d'une autre à l'industrie de l'automobile, usines de pièces détachées et ainsi de suite. Elles en subiront évidemment les répercussions.

Je ne dirai pas si les fabricants d'automobiles ont eu tort ou raison de prendre cette initiative. Je dis simplement que la Chambre constate que des hommes sont sans travail parce que leurs employeurs croient à tort ou à raison, que l'incertitude de la politique gouvernementale est la cause de cette situation. Tout ce que nous demandons aujourd'hui au gouvernement, c'est de nous donner immédiatement une idée de ses intentions. Il peut le faire. Le gouvernement n'a pas besoin d'attendre de présenter son budget. Puisque la situation est urgente, le premier ministre peut prendre la parole maintenant et déclarer qu'à compter de ce jour la taxe sera réduite d'un certain pourcentage ou sera complètement supprimée. Cette attitude a déjà été adoptée dans une situation d'urgence.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Quand?

**L'hon. M. Martin:** Je ne me rappelle pas exactement, mais je sais... (*Exclamations*)... C'est bon. Mon honorable ami...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Quand?

**L'hon. M. Martin:** J'aimerais demander à mon honorable ami...

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je vous demande de répondre à cette question. Quand cela s'est-il produit?

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami a parfaitement raison de poser cette question, et je lui donnerai la réponse après l'interruption du dîner. Permettez-moi de poser à mon honorable ami la question suivante.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

[L'hon. M. Martin.]

**L'hon. M. Martin:** Le premier ministre voit-il dans la constitution un empêchement quelconque à une telle initiative?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**L'hon. M. Martin:** Je viens moi-même d'en poser une. Mon très honorable ami voit-il dans la constitution une raison quelconque de ne pas prendre la parole immédiatement pour faire une déclaration visant à redresser cette situation? Je ne dis pas qu'il faut insister, si son gouvernement n'a pas étudié la question, mais s'il l'a fait, je lui demande pourquoi il ne prend pas la parole pour déclarer ce que va faire le gouvernement. Il faut dissiper cette incertitude. C'est tout ce que nous demandons.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je prends donc la parole. Cette idée accablerait de ridicule la notion de gouvernement responsable de notre pays, et mon honorable ami le sait fort bien. Je répète ce que j'ai dit plus tôt, tout cela n'est que subterfuge de sa part.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de laisser le premier ministre dire impunément qu'il s'agit d'un subterfuge.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Ce n'est pas autre chose.

**L'hon. M. Martin:** Je vous prie, monsieur l'Orateur, de demander au premier ministre de retirer ces paroles. Rien dans toute ma vie publique... (*Exclamations*)

**Des voix:** Retirez vos paroles.

**L'hon. M. Martin:** Rien dans ma vie publique, dis-je, ne permet à un député de dire que j'ai recours à de tels procédés. Je m'intéresse au bien-être de mes commettants et je prie le premier ministre de retirer cette observation.

**Des voix:** Retirez.

**M. l'Orateur:** L'honorable député s'est offusqué, semble-t-il, de l'emploi du mot "subterfuge". Ce n'est certainement pas un mot qu'on emploie à la légère mais je ne crois pas qu'il s'agisse d'un mot qu'on ne puisse pas utiliser à la Chambre pour qualifier une ligne de conduite, et j'avoue que je ne peux pas demander au premier ministre de retirer sa déclaration.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permettrait-il une question. N'est-il pas vrai que chaque fois que des modifications sont apportées à la taxe d'accise elles le sont sous forme d'avis de

motion présentés par le ministre des Finances et entrent en vigueur à ce moment-là ou à minuit le soir même...

**L'hon. M. Martin:** C'est juste.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** ... sous réserve de l'approbation du Parlement? Y a-t-il dans cette façon d'agir, observée depuis des années, quelque chose qui soit incompatible avec la conception qu'on se fait du gouvernement responsable?

**L'hon. M. Martin:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, bien entendu, a raison. Cela s'est fait à maintes reprises. Cependant, il y a un bon exemple que je ne me rappelle pas en ce moment mais dont je ferai part au premier ministre après dîner parce que je l'étudiais avec d'autres avant le début de la séance à deux heures et demie. Je signale en passant que je n'insisterai pas sur mon opposition à l'observation du premier ministre. Votre Honneur a décidé que le mot "subterfuge" n'est pas incompatible avec les débats parlementaires. Je me rends à votre décision, monsieur l'Orateur, mais il me semble que le premier ministre, premier député à la Chambre, aurait dû être le dernier au monde à lancer une telle observation à un autre député.

**Des voix:** Bravo, bravo!

**Des voix:** Oh, oh.

**L'hon. M. Sinclair:** Il est lui-même passé maître dans cet art.

**L'hon. M. Martin:** Sous réserve de ce que je viens de dire, soit que si le gouvernement a considéré la question, il appartient au très honorable député de se lever maintenant et de faire une déclaration. Si ce n'est pas le cas, je comprends fort bien qu'il ne faudrait pas le lui demander. Toutefois, cela étant, rien ne l'empêche, s'il le jugeait à propos, de se lever ou de demander à un de ses ministres de se lever pour dire qu'à partir de telle ou telle date, de façon qu'on ne puisse tirer de cette déclaration aucun avantage indu,—la situation sera ceci ou cela, que rien ne sera fait ou que quelque chose sera fait.

Il est évident que la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis la promesse faite par le premier ministre le 10 mai est telle que le public avait parfaitement le droit de s'attendre qu'il y ait suppression ou diminution de cet impôt, de façon à stimuler la vente et à maintenir l'emploi à un niveau plus élevé que celui qu'il avait atteint il y a quelques jours.

Or j'ai l'impression que si l'honorable député répond il ne manquera pas de dire: "Le député d'Essex-Est s'est déjà trahi puisqu'il a déjà dit que lorsque j'avais fait cette promesse il y avait 7,000 chômeurs à Windsor." Il y avait effectivement 7,000 chômeurs, comme je l'ai dit, mais la thèse de mon honorable ami ne sera guère soutenable à moins qu'il ne veuille bien consulter les chiffres de l'emploi dans l'industrie automobile depuis dix ans. Il ne saura manquer de constater que cet emploi atteignait son plus haut niveau à l'époque où le chef de l'opposition (M. St-Laurent) était premier ministre.

**Une voix:** Parce qu'aucune voiture n'a été fabriquée pendant la guerre.

**L'hon. M. Martin:** Pendant la guerre et longtemps après la guerre. Quand j'ai commencé à siéger, et l'honorable député d'Essex-Ouest (M. Brown) pourra confirmer ce que je viens de dire, ainsi que bien d'autres honorables députés, 60 p. 100 de la population de ma localité touchaient en 1935 des secours directs depuis trois ans. Le chômage chez nous et dans les localités voisines était dans la proportion que je viens de dire. Or cette situation ne s'est jamais reproduite depuis.

**L'hon. M. Starr:** Puis-je poser une question à l'honorable député? Peut-il expliquer ce qui est arrivé à l'industrie automobile à Windsor, le 22 novembre 1956, quand il y avait environ 7,000 chômeurs?

**L'hon. M. Martin:** Durant toute la période, il y a eu des chômeurs. Puisque mon honorable ami habite Oshawa, il connaît mieux que n'importe quel député ministériel la nature de l'industrie automobile. Depuis dix ans, il y a eu des périodes de deux ou trois mois où les chômeurs ont été très nombreux. Ce que nous signalons aujourd'hui, c'est que non seulement il y a des chômeurs mais que les usines ont été fermées. Quelle en est la raison? Ne serait-ce parce que le gouvernement actuel, bien que nous siégions déjà depuis le 14 octobre, refuse de faire connaître sa politique? Tout ce que nous réclamons c'est...

**Une voix:** Balivernes!

**L'hon. M. Martin:** Un député dit: "Balivernes!" Apparemment, son apport aux débats de la Chambre se limite là. Nous discutons une très importante question. Je demande au gouvernement d'exposer clairement sa politique afin que nous sachions dans quelle mesure la situation actuelle est attribuable au programme fiscal.

Avant de reprendre mon siège, je tiens à dire au gouvernement que pour activer la vente dans les circonstances actuelles, ou pour stimuler l'embauche, il ne devra pas se

contenter de prendre une mesure concrète soit en réduisant soit en supprimant la taxe car, pour accroître la puissance d'achat, pour stimuler la vente et pour maintenir l'embauche; le gouvernement doit s'assurer que toute réduction de la taxe sera transmise au consommateur. Je conçois qu'il faudra pour cela surmonter certaines difficultés. Le problème ne sera pas réglé si, profitant de la situation actuelle, on majore le prix des automobiles.

Cela est déjà arrivé au moment où une réduction avait été effectuée. Lorsque la taxe a été abaissée de 25 à 15 p. 100, le consommateur n'en a pas profité; les avantages qui auraient pu découler de cette réduction de la taxe, sous forme d'une augmentation des ventes, ont été perdus.

**L'hon. M. Nowlan:** La réduction a-t-elle profité au vendeur?

**L'hon. M. Martin:** Je crois que certaines difficultés ont surgi à l'époque.

**L'hon. M. Nowlan:** Et la réduction de 15 à 10 p. 100, a-t-elle été transmise?

**L'hon. M. Martin:** Mon honorable ami vient de soulever un point très important. J'ai demandé l'autre jour au ministre des Finances si, lors de l'annonce de modifications fiscales, advenant l'abolition ou une réduction de la taxe, il donnerait satisfaction au marchand quant aux obligations de celui-ci. La réponse du ministre aurait dû satisfaire les marchands; toutefois, elle était malheureusement encombrée d'une série de parenthèses et de tant de réserves qu'elle était difficile à saisir. Il serait souhaitable que le gouvernement fasse, même maintenant, une déclaration non équivoque, comme l'a fait en mai dernier le ministre des Finances en exposant la ligne de conduite du gouvernement à l'égard des marchands au point de vue de l'impôt. Si cela se fait, si le gouvernement précise son attitude le plus tôt possible dans un sens ou dans l'autre, je suis sûr que la gravité de la situation s'en trouvera atténuée.

Nous avons tenu aujourd'hui des propos énergiques des deux côtés de la Chambre, surtout parce que nous reconnaissons tous les conséquences du chômage pour notre population. Le pays est aujourd'hui aux prises avec un problème qu'il m'est interdit d'aborder au cours du présent débat et qui fait partie intégrante de la crise du chômage. Il faut y faire face et un gouvernement qui, la veille des élections, se montrait courageux et positif pourrait s'y attaquer. Nous demandons simplement qu'il adopte une attitude semblable et qu'il fasse preuve de courage afin que nous nous attaquions à un problème qui a surgi longtemps après les élections.

[L'hon. M. Martin.]

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Je prends la parole pour appuyer l'honorable représentant d'Essex-Est (M. Martin). A mon avis, le débat de cet après-midi était entièrement justifié. Je pense que dans l'industrie de l'automobile, compte tenu du chômage croissant, il y avait beaucoup d'inquiétude au sujet de l'avenir. Je tiens à dire au gouvernement que si cette situation a vu le jour, et si d'autres se présentent, c'est tout d'abord parce que le Parlement n'a pas été convoqué assez tôt. Le gouvernement avait peut-être ses raisons, mais il est certain que cette situation est en partie attribuable au fait que le Parlement n'a pas été convoqué assez tôt pour s'occuper de ces problèmes. Et voici la seconde raison. Je dirai à mes honorables ami du parti libéral que lorsque nous avons proposé un amendement en réponse à l'Adresse, nous avons déploré que l'inflation et le chômage n'aient pas été mentionnés dans le discours du trône. Mes amis libéraux ne nous ont pas appuyés dans cette partie de l'amendement que nous avons proposé.

Cependant, on peut encore voir une autre raison à l'apparition de cette situation. C'est que nous n'avons pas eu de budget. Si nous avions eu un budget, nous aurions pu nous occuper convenablement d'une affaire de cette nature et prendre les décisions appropriées. Ce doute qui se fait jour dans l'esprit du public et dans l'esprit des industriels et qui cause un chômage si désastreux à Windsor, Oshawa et Hamilton, n'aurait pas eu sa raison d'être. On en ressent les conséquences jusqu'à St. Catharines, Welland, Brantford, et d'autres villes de cette province qui dépendent largement de l'industrie de l'automobile parce qu'elles fabriquent à son intention des pièces détachées, des pneus et autres accessoires. Brantford par exemple, subit depuis quelques années le contre-coup de la baisse des prix agricoles. Maintenant, naturellement, ses citoyens vont de nouveau subir le contre-coup du chômage et des mises à pied dans l'industrie de l'automobile. Lors de mon passage à Brantford il y a deux ou trois semaines, le maire m'a dit qu'il n'y a pas si longtemps 15,000 hommes étaient employés dans l'industrie des machines agricoles de cette ville. Il y a trois semaines, cette même industrie n'avait plus que 7,000 employés et certains d'entre eux avaient été transférés de l'industrie de la machinerie agricole à la fabrication de pièces détachées pour automobiles.

On peut voir par conséquent que cette affaire ne préoccupe pas seulement Essex-Est. Elle ne concerne pas seulement Windsor, ni Oshawa ni Hamilton, mais un très grand nombre d'autres localités de notre pays

aujourd'hui. Étant donné que le chômage a déjà pris une telle ampleur au Canada, cette confusion sur la question de savoir si la taxe d'accise sera ramenée de 10 p. 100 à 5 p. 100 ou sera supprimés, n'a fait qu'aggraver ce chômage.

Je prends donc la parole cet après-midi pour appuyer les affirmations de l'honorable représentant d'Essex-Est. Mais là encore, compte tenu de la situation financière et de la situation d'autres industries dans notre pays, je pense qu'il faudrait, au moyen d'un budget, inclure dans une revue de la situation financière de notre pays, la question de savoir s'il faut réduire ou augmenter les impôts, s'il faut, en réduisant l'impôt sur le revenu, donner plus de pouvoir d'achat afin que le public achète plus de biens en vue de contribuer à la réduction du chômage, et encore si cette taxe sera réduite ou supprimée. Je pense que nous ne pouvons pas nous considérer satisfaits si le ministre des Finances (M. Fleming) attend à demain ou à la semaine prochaine pour faire une déclaration.

Je tiens à dire au gouvernement que je ne sais pas comment la rumeur de cette réduction de la taxe d'accise s'est répandue. J'ignore absolument s'il y a eu une fuite. Mais étant donné que cette histoire a été publiée par un journal qui est considéré comme en très bons termes avec le gouvernement actuel, c'est-à-dire le *Telegram* de Toronto, on lui a accordé beaucoup de crédit. Il se peut qu'il y ait également dans cette situation d'autres facteurs que certains d'entre nous ignorent. Quand cette nouvelle a paru dans les journaux, il est possible qu'elle ait alerté l'industrie de l'automobile. La direction et les propriétaires des industries de l'automobile peuvent s'être dit qu'on leur avait enfin mis en main un excellent levier qui leur permettrait de se débarrasser de cette taxe et de mettre enfin le gouvernement dans une situation inextricable à son sujet. Je ne pense pas que cette hypothèse soit à écarter. Mais que telle ait été ou non l'intention du patronat, ce n'est pas lui qui souffrira. Ce sont les travailleurs de l'industrie. Quant à moi, je ne m'intéresse nullement aux gros bénéfices des sociétés General Motors, Ford ou Chrysler, ni aux gros bonis qui sont payés aux directeurs de ces fabriques d'automobiles.

Ce qui m'intéresse, c'est la condition des hommes et des femmes qui travaillent dans cette industrie. Ils sont sans travail aujourd'hui et sont menacés d'une recrudescence du chômage si aucune mesure n'est prise. Je rappelle que le premier ministre (M. Diefenbaker), dans le discours qu'il a prononcé à la radio le 8 novembre, nous a reproché de parler du chômage en déclarant que l'avertissement de ce danger était une ligne de conduite périlleuse qui pourrait selon lui déclencher une crise.

Nous ne disons nullement que le chômage actuel dans cette industrie-là nous mène à une stagnation ni à une crise, mais nous nous inquiétons de la situation générale que nous constatons dans tout le pays. Plus nous verrons le chômage dans l'industrie de l'automobile, plus grossiront des chiffres qui sont déjà effrayants. Les données statistiques actuelles témoignent de la gravité du problème. Le chômage dans l'insdustrie de l'automobile ne ferait que l'empirer. En octobre de cette année, 1957, selon les tout derniers chiffres, les demandeurs non placés étaient au nombre de 280,000 au lieu de 160,000 il y a un an, chiffre plus élevé que celui d'octobre 1954 alors que nous abordions le mauvais hiver 1954-1955. Évidemment, ce n'est pas un membre de l'opposition qui a prédit que, si le chômage continue à augmenter à son rythme actuel, 750,000 personnes se chercheront du travail au Canada le printemps prochain, selon un porte-parole autorisé de l'administration. Cet état de choses surgit au moment où nous nous inquiétons tous du sort des travailleurs dans les diverses industries canadiennes et j'affirme que le gouvernement doit intervenir aussi rapidement que possible.

Je lui reproche de n'avoir pas présenté de budget cet automne et de n'avoir pas informé la population du Canada de la situation financière précise de notre pays, de ne pas l'avoir renseignée sur les propositions fiscales, ni sur son intention de réduire certains impôts, notamment l'impôt sur le revenu, ou de majorer les exemptions et ainsi de suite afin que la population, disposant d'une plus forte puissance d'achat, puisse se procurer les denrées que l'industrie produit. Le chômage sévit en ces industries, parce que ces produits restent invendus. Pour ce qui est de l'industrie de l'automobile, il est probable que les ventes baissaient. A mon avis, cette industrie,—nous ne pouvons en parler que dans la mesure où elle est atteinte par le chômage,—s'est lancée follement dans la fabrication de voitures coûteuses.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Voici ce que je veux dire; on n'aura qu'à mettre les choses au point si je me trompe. L'honorable député d'Essex-Est (l'honorable M. Martin) a demandé et obtenu par votre entremise, monsieur l'Orateur, l'autorisation de la Chambre de présenter cette motion. Il devait présenter une motion demandant l'ajournement de la Chambre afin de discuter une

question importante. Aucune motion n'a encore été présentée.

**Une voix:** Oui, une motion a été soumise.

**L'hon. M. Sinclair:** Il a proposé l'ajournement de la Chambre.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** J'engage l'honorable député d'Essex-Est à présenter sa motion. Tant que la Chambre n'est saisie d'aucune motion, nous n'avons rien à discuter.

**M. Coldwell:** Monsieur l'Orateur, j'ai cédé la place à l'honorable député mais je dois dire que la Chambre est saisie d'une motion. Il s'agit d'une proposition d'ajournement en vue de la discussion d'une question pressante d'intérêt public.

**L'hon. M. Fulton:** Puis-je commenter un instant le rappel au Règlement?

**M. Coldwell:** Oui.

**L'hon. M. Fulton:** Je me rappelle très bien que, lorsque l'honorable député d'Essex-Est a soulevé la question, il a adressé à Votre Honneur un exposé de la question qu'il entendait discuter mais il n'a pas présenté de motion écrite...

**L'hon. M. Sinclair:** Oui, il l'a fait.

**L'hon. M. Fulton:** ...et ne lui a communiqué aucune motion. Je prie Votre Honneur de nous dire si vous aviez sous les yeux une motion tendant à l'ajournement de la Chambre signée par l'honorable député d'Essex-Est, appuyé par un de ses collègues. J'ai cru comprendre que vous aviez dit que vous n'étiez saisi d'aucune motion mais que ce que vous aviez sous les yeux était simplement un exposé de la question dont on entendait provoquer la discussion. Je signale que lorsque l'honorable député parlait il n'a présenté aucune motion. Je signale aussi que l'honorable député, ayant terminé son discours, n'a plus le droit de reprendre la parole. Je soutiens que la Chambre n'est saisie d'aucune motion et que les travaux doivent donc se poursuivre à partir du point où ils en étaient lorsque l'honorable député s'est levé, vers 3 heures et demie.

**L'hon. M. Sinclair:** Clôture!

**L'hon. M. Martin:** Est-ce que je puis parler du rappel du Règlement?

**M. l'Orateur:** Oui. Je voudrais bien entendre discuter cette question.

**L'hon. M. Martin:** Je regrette d'interrompre le fort intéressant discours de l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), mais il comprendra sans doute que je ne le fais que parce que je voudrais répondre aux observations du ministre de la Justice (M. Fulton).

[M. Thomas (Middlesex-Ouest).]

**M. Coldwell:** J'ai cédé la parole.

**L'hon. M. Martin:** Le ministre de la Justice disait,—et il se peut fort bien qu'il s'agisse ici d'une nouvelle forme de clôture,—que je ne devrais pas avoir le droit de parler.

**L'hon. M. Fulton:** Non, j'ai dit que l'honorable député n'aurait pas le droit de présenter une motion.

**M. l'Orateur:** Est-ce que je puis entendre ce que l'honorable député a à dire du rappel du Règlement?

**L'hon. M. Martin:** Vous avez parfaitement raison, monsieur l'Orateur, mais je n'ai pu m'empêcher de relever le gant.

**L'hon. M. Fulton:** L'honorable député interprète de travers mes observations, comme d'habitude. Il saisit si peu la procédure qu'il ne comprend rien à rien.

**L'hon. M. Martin:** Le ministre de la Justice, devenu grand avocat et le plus intelligent des députés, peut bien parler comme il le fait. Je m'incline devant son intelligence supérieure. (*Exclamations*) Monsieur l'Orateur, l'article 26 du Règlement est parfaitement clair. En voici le premier alinéa:

26. (1) Pour proposer l'ajournement de la Chambre en vue de la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante, il faut une autorisation, le mercredi, après les questions marquées d'un astérisque, et les autres jours, après l'achèvement des affaires courantes ordinaires. paragraphe (2) de l'article 15.

C'est ce que nous avons fait aujourd'hui. Et voici une chose que le ministre de la Justice aurait été bien avisé de faire et que, de toute évidence, il n'a pas faite. C'est de lire l'article afférent du Règlement, qui se lit ainsi:

(2) Le député qui désire présenter une motion de ce genre se lève de sa place...

Le ministre de la Justice admettra que j'ai au moins fait cela.

...demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre pour la discussion d'une affaire précise d'un importance publique pressante...

Et je pense que le ministre de la Justice, hochant la tête comme il le fait, admet que j'ai fait cela aussi.

...et énonce la question.

J'ai exposé la question. Point n'était besoin de l'exposer dans la motion.

**L'hon. M. Fulton:** Vous avez oublié de présenter la motion.

**L'hon. M. Martin:** Non, je ne l'ai pas oublié. La seule motion présentée est la suivante: "Je propose l'ajournement de la Chambre". C'est la seule motion dont Votre Honneur soit saisi. Ensuite, on expose

le motif de la motion, c'est-à-dire la question. Ensuite le paragraphe 3 est bien précis:

(3) Il remet ensuite à l'Orateur un exposé de l'affaire dont il propose la discussion.

C'est ce que j'ai fait. J'ai remis à M. l'Orateur une déclaration écrite qui n'est pas sous forme de motion.

A mon avis, l'article 26 du Règlement est si clair que même le ministre de la Justice ne pourrait s'y tromper.

**L'hon. M. Fulton:** Qu'on me permette de signaler que le paragraphe 5 de l'article 26 se lit ainsi:

(5) A moins d'avoir obtenu l'autorisation ou l'appui nécessaire, nul député ne peut faire cette motion.

**L'hon. M. Martin:** C'est juste.

**L'hon. M. Fulton:** Ce que l'honorable député a fait en premier lieu était tout à fait pertinent. Il a demandé à proposer l'ajournement de la Chambre. La Chambre le lui a permis mais l'honorable député a omis de présenter sa motion, ce qui montre bien le peu de gravité qu'il prêtait à l'objet de la motion dont il a tenté de saisir la Chambre. (*Exclamations*) Oui, parce que mon honorable ami l'a bien fait ressortir, par la forme qu'il a donnée à sa motion, lue par Votre Honneur, et qui ne recourait pas aux termes habituels, soit: "je demande à proposer la suspension de l'ordre du jour, afin d'avoir l'occasion de discuter une question urgente d'intérêt public". Non, mon honorable ami pensait mieux savoir ce qu'il fallait faire. Il s'est écarté de la tradition bien établie. Il n'y a donc pas de motion. Ce que je suis en train de signaler, c'est qu'il ne s'est pas rendu compte qu'il ne proposait pas de motion; il aurait pu rectifier son erreur, si, au cours de ses observations, ou dans sa conclusion, il avait fait tenir à Votre Honneur une motion, signée par lui-même et appuyée par un autre député, et tendant à suspendre l'ordre du jour.

**L'hon. M. Chevrier:** Il l'avait déjà fait.

**L'hon. M. Fulton:** Mais, à moins que Votre Honneur ne me rectifie, il me semble qu'il n'est saisi d'aucune motion signée par le député d'Essex-Est et appuyée par un autre représentant, sans quoi il ne peut y avoir de motion. Au cours de ses observations, il a dit vouloir demander l'autorisation de demander la suspension de l'ordre du jour, mais il ne l'a pas fait. Je suis donc d'avis que la Chambre n'est saisie d'aucune motion.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Est-ce que l'honorable député désire parler encore à propos de sa demande d'application du Règlement?

**L'hon. M. Sinclair:** Je commençais à peine à parler lorsque le ministre de la Justice m'a interrompu...

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Si vous me le permettez, monsieur l'Orateur, c'est moi qui ai été interrompu le premier. J'apprécie l'appui du ministre de la Justice, mais je dois dire qu'à partir du moment où l'honorable député d'Essex-Est a commencé à parler jusqu'à ce qu'il ait terminé, j'ai suivi très attentivement tout ce qu'il a dit; c'est pourquoi j'ai soulevé la question et que je l'ai portée à l'attention du ministre de la Justice. Autant que je sache, aucune motion n'a été proposée à la Chambre; l'honorable député d'Essex-Est a été autorisé par la Chambre à proposer sa motion, mais, jusqu'à présent, il ne l'a pas proposée. Peut-être l'occasion lui est-elle offerte de le faire.

**Des voix:** Non!

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Et puis, une fois la motion proposée, elle pourra être mise aux voix plus tard.

**M. l'Orateur:** Techniquement parlant, je crois que le motif du rappel au Règlement est dans l'ordre, car, si je me rappelle bien la suite des événements, que le greffier m'a confirmée, l'honorable député a effectivement été autorisé par vingt députés qui se sont levés à cette fin,—comme c'est nécessaire,—bien qu'aucune motion en bonne et due forme n'ait été proposée après cela. Techniquement, le rappel au Règlement est bien fondé; mais il arrive évidemment un peu sur le tard et l'on ne m'a pas dit ce qu'il adviendrait, si je l'acceptais en ce moment. A mon avis, pour être selon les règles, un rappel au Règlement doit être présenté au moment où il y a lieu de le soulever, afin qu'on puisse le régler.

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, permettez-vous que nous discutions ce rappel au Règlement?

**M. l'Orateur:** Oui, je suis embarrassé à ce sujet et j'aimerais savoir ce qu'il adviendra si j'accepte actuellement ce rappel au Règlement.

**M. Coldwell:** Monsieur l'Orateur, je suppose que vous n'oublierez pas que c'est moi qui ai la parole.

**L'hon. M. Fulton:** Je crois, Votre Honneur, qu'il devait nécessairement s'écouler un certain temps après que le député d'Essex-Est eut terminé son discours. Tant qu'il n'avait pas repris son siège et que le député de Rosetown-Biggar n'avait pas pris la parole, personne ne pouvait dire avec certitude s'il avait fini de parler et s'il entendait présenter une motion ou non. Après que le député d'Essex-Est eut laissé le représentant de Rosetown-Biggar poursuivre ses remarques pendant quelques minutes, il devint évident qu'il n'avait pas l'intention de proposer une motion, et c'était

alors le moment où le député qui en a appelé au Règlement pouvait le faire. Je prétends, par conséquent, que le Règlement a été rappelé au moment où on pouvait le faire, c'est-à-dire dès qu'il est devenu certain que l'honorable député d'Essex-Est n'avait pas réellement l'intention de présenter la motion.

Je dirai maintenant que la conséquence de ce rappel au Règlement est simplement qu'aucune question n'est présentée à la Chambre et que par conséquent la Chambre n'étant plus saisie de la question que cherchait à soulever l'honorable député d'Essex-Est, elle doit revenir à l'article du *Feuilleton* où elle en était lorsque l'honorable député a demandé à présenter sa motion, motion qu'il n'a pas présentée.

**M. Coldwell:** Monsieur l'Orateur, s'il est vrai que l'honorable député d'Essex-Est n'a pas présenté la motion qu'il avait annoncée, voulez-vous accepter que ce soit moi qui la présente? Je propose que la Chambre s'ajourne afin que nous puissions discuter cette affaire urgente d'importance publique.

**Des voix:** Très bien!

**M. l'Orateur:** Je crois qu'on a assez parlé de ce rappel au Règlement pour que nous puissions le régler efficacement, et j'espère à la satisfaction de la Chambre. En fait, le rappel au Règlement était fondé, mais la Chambre a délibéré...

**L'hon. M. Martin:** Certainement.

**M. l'Orateur:** ...comme si une motion était effectivement en discussion et, tacitement, elle a consenti unanimement à toute irrégularité qui pouvait naître de cette situation. Si on avait soulevé immédiatement ce point, on aurait pu le régler. Tout député est parfaitement libre de se lever et d'invoquer le Règlement, mais je ne vois vraiment pas comment on pourrait, après un débat qui a duré une heure et demie au sujet d'une motion dont est censément saisie la Chambre, revenir au point où nous étions antérieurement. Cela ne saurait manquer de provoquer la confusion la plus totale dans les délibérations.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Est-ce que je puis ajouter quelque chose là-dessus...

**M. l'Orateur:** Non, j'ai rendu ma décision; il n'y a plus rien à dire à ce sujet. Toutefois si la Chambre veut en appeler de ma décision...

**M. Coldwell:** Sans doute pourrait-on rendre la discussion régulière en me permettant de proposer ma motion; toutefois si vous ne le désirez pas...

[L'hon. M. Fulton.]

**M. l'Orateur:** Non, j'ai l'impression que nous ne ferions par là qu'accumuler les irrégularités. Je pense qu'il serait bon que le débat se poursuive.

**M. Coldwell:** Ce que j'allais dire, au moment où j'ai été interrompu par ce rappel du Règlement, monsieur l'Orateur,—rappel d'ailleurs parfaitement normal, et auquel je ne trouve rien à redire, persuadé que je suis qu'à l'avenir les députés qui désirent soulever des questions d'importance publique pressante verront à le faire en se conformant au Règlement. Depuis 22 ans que je fais partie de la Chambre, c'est la première fois que ce point est présenté ici de la façon dont il l'a été cet après-midi. Je ne me rappelle pas d'occasion où les choses se soient passées exactement comme aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, le débat a été amorcé. Je disais que, étant donné le chômage grandissant, le fait que des mises à pied ont été annoncées par l'industrie de l'automobile indique jusqu'à quel point il est nécessaire que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour résoudre ce problème. M. Walker, président de la *General Motors of Canada,* a dit que l'usine d'Oshawa serait fermée lundi et mardi, soit aujourdh'ui et demain, et que tous les travaux de surtemps prendraient fin immédiatement. Cela veut dire que, dans la seule ville d'Oshawa, 16,400 hommes seront atteints, sans compter les employés des établissements McKinnon à St. Catharines et des autres industries qui fabriquent des pièces pour l'usine de la *General Motors* à Oshawa et qui, je le répète, sont réparties dans tout le pays.

La société Chrysler a pris la même décision; elle déclare:

...le ralentissement de la production a été prévu lorsque "des rumeurs très répandues mais non confirmées nous ont appris qu'une réduction de la taxe d'accise était imminente. Ces rumeurs ont mis fin abruptement à l'expédition d'automobiles des constructeurs canadiens aux vendeurs".

Les concessionnaires, en une autre circonstance, se sont trouvés pris par une réduction soudaine de la taxe d'accise sans recevoir d'indemnité convenable pour les pertes qu'ils ont subies par la suite. Je me souviens qu'en voyageant dans ma propre circonscription, peu de temps après la session où cette décision a été prise, je rencontrai des concessionnaires d'automobiles qui se trouvaient dans une situation très difficile du fait que les concessionnaires ont dû absorber, à la place des compagnies, la réduction de cette taxe.

Et voici la suite de ma citation du discours du président de la General Motors:

Une décision sur de nouveaux arrêts du travail sera prise dès que l'on connaîtra les projets exacts du gouvernement à propos du coût de la taxe d'accise.

La compagnie Ford a dit qu'elle maintiendra son premier programme réduit et qu'elle n'envisage aucune nouvelle réduction en raison de la décision des deux autres compagnies.

Et depuis, M. Clifford Pilkey, président du local 222, de la *United Automobile Workers* a déclaré:

Nous avons envoyé des protestations au ministre des Finances, M. Fleming, et au ministre du Travail, M. Starr. Il est vraiment curieux qu'une société qui, tout dernièrement encore, engageait tant d'ouvriers supplémentaires ferme maintenant ses portes en se fondant sur des nouvelles de journaux ou d'autres voulant que la taxe d'accise soit éventuellement réduite.

Je le répète, c'est exact. A mon avis, la direction de certaines de ces sociétés tient probablement à user de ce fait pour se débarrasser d'un impôt dont elle tâche d'obtenir depuis longtemps la suppression. Encore que je n'aie aucune considération pour les gens qui ont obtenu de grosses gratifications,—les directeurs de ces sociétés,—je sympathise avec les ouvriers, hommes et femmes, dont on se sert probablement comme de pions dans une tentative pour se débarrasser d'un impôt. J'espère bien que le gouvernement fera une déclaration. Le gouvernement n'a plus qu'une chose à faire maintenant. On l'a mis dans une situation embarrassante et il est maintenant obligé d'annoncer soit que l'impôt a été réduit à 5 p. 100, soit qu'il a été supprimé complètement.

**L'hon. M. Sinclair:** Abolie. C'est ce qu'a dit le premier ministre.

**M. Coldwell:** On m'a dit que le premier ministre a promis de supprimer la taxe. Je ne l'ai pas entendu. Je sais que les honorables représentants de l'opposition officielle conservent un compte rendu très fidèle de ce que dit le premier ministre, comme nous le faisons nous-mêmes, mais je n'ai pas entendu parler de cette déclaration-là.

**L'hon. M. Sinclair:** C'était le 29 mai, à Oshawa.

**M. Coldwell:** A Oshawa?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** C'est inexact. Je n'ai jamais dit cela, ni directement ni indirectement. Ce que j'ai dit, et je l'ai répété tout au long de ma campagne électorale, c'est que cette taxe produisait un effet, et qu'il faudrait de toute manière envisager de la réduire.

**L'hon. M. Sinclair:** Ce n'est pas ainsi que le *Citizen* d'Ottawa a reproduit vos paroles le 30 mai.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je n'en suis pas responsable.

**L'hon. M. Sinclair:** Vous ne l'avez certainement pas corrigé, ni déclaré que c'était faux.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Il ne manquait plus que cela.

**L'hon. M. Sinclair:** Vous avez dit qu'elle serait abolie.

**M. Coldwell:** Je n'entends pas m'engager dans une discussion sur un point dont je ne suis pas sûr; je laisserai donc l'ancien ministre des Pêcheries et le premier ministre actuel discuter la question. Je n'entends pas me placer entre deux feux. Cela arrive parfois au parti cécéfiste, mais, d'habitude, nous n'y gagnons pas.

**L'hon. M. Pearkes:** Quel est cet ouvrage?

**L'hon. M. Sinclair:** C'est une liasse de coupures de journaux. Vous n'avez pas fini d'en entendre parler.

**M. Coldwell:** A cause de la situation du chômage qui a surgi et des nouvelles qui ont paru dans les journaux, le gouvernement devrait faire immédiatement une déclaration et nous dire s'il entend ne pas toucher à cet impôt ou s'il se propose de le supprimer complètement. Si le gouvernement veut réduire cette taxe de 5 p. 100, comme l'annoncent les journaux, il devrait l'indiquer sans retard. Je demande ce renseignement non pas au nom des actionnaires ni des directeurs de l'industrie, mais au nom des hommes et des femmes dont l'emploi, dans cette industrie, est menacé et au nom des nombreux Canadiens, dans d'autres parties du pays, dont le gagne-pain et l'emploi seraient compromis si ce problème n'était pas réglé immédiatement. Évidemment, cette question ne se limite pas à ceux qui sont directement liés à l'industrie elle-même, mais elle étend ses ramifications à l'industrie de l'acier, parce que l'industrie de l'automobile consomme beaucoup d'acier laminé et que certaines de nos aciéries cherchent des débouchés pour leur acier laminé et leurs autres produits.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, il s'agit d'une question importante. L'honorable député d'Essex-Est a eu raison de la soulever aujourd'hui; j'espère que le gouvernement fera une déclaration. Je rappelle au premier ministre qu'en une occasion un ancien ministre des Finances a formulé une déclaration non pas à la Chambre, mais à la radio; cette déclaration a plus tard été approuvée par la Chambre des communes et par le Sénat, c'est-à-dire par le Parlement du Canada. J'engage donc le gouvernement à nous faire part immédiatement de ses intentions, à nous dire s'il entend maintenir la taxe à son niveau actuel,—j'espère que non,—la réduire à 5 p. 100 ou, ce qui serait encore mieux, la supprimer complètement.

**M. Johnston (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. F. C. Christian (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Bow-River (M. Johnston) n'est pas présent et j'ai l'intention de dire quelques mots au sujet de ce débat. Nous avons entendu dire aujourd'hui, et nous le reconnaissons tous, que le problème du chômage est une préoccupation nationale. On a parlé des villes de Windsor et d'Hamilton qui comptent un grand nombre d'ouvriers engagés dans l'industrie automobile et qui chôment actuellement. Le chiffre en est approximativement de 16,000. La situation est très sérieuse. Non seulement les ouvriers de cette industrie sont touchés, mais également d'autres personnes qui dépendent directement ou indirectement de cette industrie pour leur gagne-pain.

J'ai personnellement reçu un télégramme envoyé par plusieurs membres de l'association des marchands d'automobiles de Penticton qui me prient de faire l'impossible, en cas d'une diminution éventuelle de la taxe, pour fournir une garantie aux marchands qui ont des automobiles neuves en stock ou en commande. Ils demandent qu'un programme soit élaboré qui assurerait aux marchands une remise sur toutes les automobiles neuves non vendues et non utilisées qu'ils possèdent au moment de la modification.

Comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'un problème très grave pour la nation et il me semble que le gouvernement devrait, dès maintenant, dire d'une façon ou d'une autre si le droit d'accise actuel va rester tel quel, ou s'il va diminuer. De plus, je dirai que depuis l'ouverture de la session, le 14 octobre dernier, les membres de l'opposition demandent quand le gouvernement se propose de présenter son budget et jusqu'ici, il n'y a eu aucune indication à cet égard, ni dans un sens ni dans l'autre. Il me semble qu'en tant que membres du Parlement nous devrions savoir la nature des revenus et des dépenses du gouvernement. Par conséquent, j'exhorterais le gouvernement à consacrer tout le soin voulu au problème que la population envisage en ce moment.

**L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):** La question qu'a soulevée, cet après-midi, le représentant d'Essex-Est (M. Martin) ne visait pas tous les aspects du chômage, mais surtout le chômage dans certaines industries. Il a plutôt recouru à des euphémismes pour indiquer certaines mesures à prendre en vue de remédier à la situation. Vu que le député d'Okanagan-Boundary (M. Christian), qui vient de se rasseoir, a aussi mentionné expressément la taxe d'accise sur les automobiles, j'ai pensé qu'il convenait peut-être de traiter brièvement cette question à l'occasion du présent débat. Je sais bien, en effet, que notre vis-à-vis qui a proposé la motion actuellement débattue n'est pas un personnage de *Blanche Neige et des Sept Nains* qui vit en pleine féerie. Non, il entend s'occuper du problème en cause, même si, pour se conformer au Règlement, il tâche de ne pas en parler de façon directe.

Monsieur l'Orateur, pourquoi la situation actuelle diffère-t-elle des autres années? Le Parlement s'est réuni le 14 octobre. C'est aujourd'hui le 2 décembre. Il y a donc environ un mois et deux semaines que nous sommes ici. On nous a dit qu'à cause du retard à annoncer quelque chose le pays se trouve en face d'une situation très grave. L'état de choses actuel n'est pas tout à fait inédit à ce moment de l'année. Bon nombre d'entre nous l'ont déjà constaté auparavant. Qu'y a-t-il de nouveau? Pouvons-nous le savoir par ce qui s'est passé les années précédentes? On parle de ce que rapporte un journal. Au cours des années où plusieurs d'entre nous ont siégé ici, un grand nombre de nouvelles de journaux ont paru au sujet de ce que pourrait faire le ministre des Finances à une certaine date hypothétique, dans un avenir incertain, et je ne sache pas que le pays se soit en allé à la débâcle et à la ruine à cause de ce grand nombre de nouvelles de journaux. Je me demande, monsieur l'Orateur, quelle importance on peut attacher à cette histoire, ou dans quelle mesure,—comme le voudrait l'honorable député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell),—on pourrait se servir de cette histoire pour menacer le gouvernement en ce moment? Mais si certains, dans notre pays,—sans doute pas à la Chambre, cette idée ne me viendrait pas,—pensent qu'ils peuvent brandir un article de journal comme massue à l'adresse du gouvernement, ils se trompent certainement.

Que nous dit-on encore? On nous dit qu'il y a du chômage en ce moment, beaucoup de chômage, et que c'est tragique que le ministre des Finances (M. Fleming) n'ait pas encore fait de déclaration au sujet de ce que peut avoir mentionné cet après-midi le député d'Essex-Est. Personne n'ignore, monsieur l'Orateur, que le chômage d'un homme est une tragédie pour sa famille et que le chômage de cent, de mille ou de dix mille travailleurs est tragique pour tous ceux qu'il

touche directement et pour beaucoup d'autres encore. Il ne m'appartient pas de citer des chiffres relatifs au chômage. Mon collègue, le ministre du Travail (M. Starr), est capable de traiter la question avec beaucoup de compétence. Mais je dirai qu'on ne tient pas compte des réalités lorsqu'on affirme que l'état du chômage à l'heure actuelle est de nature à obliger le gouvernement à agir comme on ne l'a jamais encore fait, en révélant prématurément des données relatives au budget.

Quand ceux qui siégeaient de l'autre côté de la Chambre,—et dont certains sont maintenant de ce côté-ci,—parlaient du chômage, le très honorable représentant qui siégeait à la droite de là où le premier ministre d'alors se trouve aujourd'hui avait l'habitude de s'écrier: "Avez-vous donc perdu votre confiance en notre pays? Moi, je fais confiance au Canada!" Il envisageait la question sous cet angle. A mon sens, il méritait des félicitations à cet égard. Nos constructeurs d'automobiles ont-ils perdu confiance dans le Canada? Les marchands d'automobiles ont-ils perdu confiance dans le Canada? Les honorables vis-à-vis ont-ils perdu confiance dans le Canada? Assurément pas. Leurs réalisations passées ne le laissent sûrement pas penser, car, tout juste avant de descendre de mon bureau, ce soir, j'ai examiné les dates où le gouvernement précédent a présenté les budgets, surtout en 1955, alors que le chômage atteignait un niveau très considérable à mesure que l'hiver avançait, de fait le niveau le plus élevé de notre histoire.

Cette année-là, le ministre des Finances d'alors a réduit d'un tiers la taxe d'accise applicable aux automobiles, l'abaissant de 15 à 10 p. 100. Il n'a fait aucune révélation. Il n'a fait aucune déclaration. Les journaux n'ont pas lancé de clameurs désespérées au sujet de la menace d'un désastre ou de l'effondrement complet d'un ministère. En 1955, le Parlement s'est réuni le 7 janvier et le budget a été soumis le 5 avril. Janvier, février et mars ont passé, trois mois où le chômage a été le plus marqué que notre pays ait connu. Le 5 avril, on a présenté le budget, qui prévoyait une réduction du tiers de la taxe d'accise frappant les automobiles.

Pourtant, on donne à entendre que le gouvernement concourt en quelque sorte au chômage, prépare une manière de désastre en refusant d'envisager la question d'un œil positif, avec hâte, au caprice impérieux d'un tel article de journal. La réduction des impôts ressortit au ministre des Finances. C'est lui qui en fait part; il soumet ses vœux au cabinet puis à la Chambre des communes. En 1957, la Chambre s'est ouverte le 8 janvier et l'on a soumis le budget le 14 mars. En 1956, la session du Parlement s'est ouverte le 10 janvier et l'on a soumis le budget le 20 mars. En 1955, comme je l'ai signalé, la pire année de toutes pour le chômage, plus de trois mois se sont écoulés avant la présentation du budget.

Un vieil adage parle de ceux qui, venus pour railler, sont restés pour prier; il s'applique certainement aux membres actuels de l'opposition: quand ils faisaient partie du gouvernement, ils raillaient les instances de l'opposition qui réclamait des mesures au sujet des choses qui font aujourd'hui l'objet de leurs prières. Ce que le gouvernement se propose de faire au sujet des impôts sera naturellement annoncé par le ministre des Finances en temps utile; de la sorte, nous suivrons la pratique établie depuis la Confédération.

Il conviendrait, je pense, de mentionner tout particulièrement une loi adoptée l'an dernier par le Parlement. Le bruit court,—des gens sont venus aujourd'hui à mon bureau,—d'une grève sur le tas, ou qui n'en est pas loin, entre vendeurs et constructeurs. On dit qu'une crise très grave est en train de se développer. Ce n'est pas à nous de résoudre les problèmes commerciaux qui se posent à l'intérieur de cette énorme industrie. Je suis sûr que ces gens ont la compétence, la capacité voulue pour résoudre leurs propres différends.

Mais lorsqu'on entend dire que c'est la faute du gouvernement si les voitures ne sortent plus de l'usine, je tiens à signaler aux députés un bill du précédent gouvernement que le Parlement a adopté cette année. Il permet aux constructeurs d'expédier des automobiles en consignation aux vendeurs, qui n'ont pas à en acquitter la taxe d'accise tant qu'ils n'ont pas acquis des titres sur les automobiles par la vente. L'adjoint parlementaire du ministre des Finances d'alors, qui occupe encore son siège de député, a dit que c'était là la solution du problème, le remède à la situation. Ou bien on a induit la Chambre en erreur, ou bien on a mal interprété la mesure en cause, ou encore c'est ce soir qu'on nous trompe en soulevant la question comme l'ont fait ces honorables messieurs, car c'est ce qu'on nous a dit l'an dernier au moment de la présentation de cette loi. Aux termes de la loi, on peut très bien actuellement expédier des voitures en dépôt à n'importe quel vendeur du pays. Le marchand n'en assume pas la propriété en droit avant d'en avoir assuré le financement, c'est-à-dire, avant d'avoir fait la vente et donc, au témoignage de l'adjoint parlementaire au ministre qui était titulaire du portefeuille des Finances en mars 1957, le problème serait très facile à résoudre.

Je ne blâme pas les marchands, monsieur l'Orateur. Le mal a des causes plus profondes. La faute en revient, comme l'honorable député qui a soulevé la question cet après-midi le sait bien, au gouvernement précédent, dont il était l'un des membres distingués.

C'est lui le responsable. Il nous a dit cet après-midi, je ne dis pas avec orgueil, que son gouvernement avait réduit la taxe d'accise sur les automobiles de 25 p. 100 à 15 p. 100 et ensuite de 15 p. 100 à 10 p. 100. C'est parfaitement vrai. Comment l'a-t-il fait? Chaque fois, il a refilé la taxe d'accise aux marchands.

Notre groupe, appuyé par les deux autres groupes qui siègent à l'extrémité de la Chambre, a prié, imploré et supplié les honorables vis-à-vis qui formaient alors le gouvernement de faire quelque chose. Ils se sont contentés de rire. Cela ne pouvait se faire, ont-ils dit, et rien n'a été fait. Les marchands sont décidés à ne plus se laisser rouler. Ils ont peut-être oublié la disposition relative aux articles en consignation dont j'ai parlé il y a quelques instants; mais, ayant été roulés deux fois par nos prédécesseurs, ils ne se rendent pas compte que le gouvernement a changé et qu'il ne les imposera pas de nouveau, s'il y a une réduction éventuelle de la taxe.

A ce propos, voici ce que je peux dire. Je ne sais pas ce qu'on pourra faire au sujet de la réduction de la taxe. Il appartient au ministre des Finances de faire des recommandations à ses collègues du cabinet et, sur leur approbation, de les soumettre ensuite au Parlement, qui les approuve à son gré. Ce que ces recommandations pourraient être, ce qu'elles seront, je ne saurais le dire. Mais les recommandations une fois formulées, il me revient de diriger les services du ministère du Revenu national et de prendre la tête de son personnel compétent et expérimenté. Me rappelant que, lorsque nous étions dans l'opposition, nous avons défendu les marchands, j'ai décidé que si mon collègue, le ministre des Finances, en venait à diminuer la taxe d'accise sur les automobiles, de ne pas me trouver dans la situation de mon prédécesseur qui a dit qu'il se refusait à faire quoi que ce soit pour les marchands de voitures.

On m'a dit d'abord qu'il n'y avait rien à faire. J'ai demandé que la décision soit revue ou examinée. J'ai maintenant la certitude, monsieur l'Orateur, et je sais, après m'être entretenu avec mes fonctionnaires, les constructeurs d'automobiles, les concessionnaires d'automobiles, les présidents d'associations, bref les hommes avertis de tout le pays, que si, et je dis bien si, l'on réduit la taxe d'accise sur les automobiles, cette réduction sera transmise aux concessionnaires qui auront des automobiles en leur possession à ce moment-là. Ils ne les auront pas sur les bras comme cela s'est passé sous les gouvernements précédents. Par conséquent, cette question est bien claire. Venons-en aux faits et aux réalités. Quels que puissent être les termes des bordereaux de livraison ou de tout autre document, il n'y a aucune raison, après cette déclaration, pour que les constructeurs ne recommencent pas à expédier leurs automobiles aux concessionnaires dès demain, ni pour que les concessionnaires n'en prennent pas possession.

Je n'ai rien à ajouter, monsieur l'Orateur. La situation est claire en ce qui concerne le ministère du Revenu national. Bien qu'on ne puisse se montrer trop sérieux là-dessus, je ne pouvais pas m'empêcher de me rappeler, cet après-midi, les années au cours desquelles mon honorable ami arborait son air austère pour esquiver toutes les questions que nous lui posions à propos de réductions de l'impôt, et maintenant le voilà inquiet parce qu'entre le 14 octobre et le 2 décembre nous n'avons annoncé aucune réduction d'impôt. Je le plaignais vraiment, imaginant les mois et les longues années de soucis qu'il a passés à implorer ses collègues de faire quelque chose au sujet de l'assurance-santé. Cela lui a pris environ 7 ans.

**M. D. F. Brown (Essex-Ouest):** En ma qualité de représentant de la circonscription d'Essex-Ouest qui se compose surtout de la ville de Windsor, c'est-à-dire d'une grande partie de cette ville et du canton de Sandwich-Ouest, je m'intéresse de très près à cette question. Contrairement au député qui vient de reprendre son siège après nous avoir dit qu'il ne peut guère prendre cette question trop au sérieux, j'estime que ce problème est d'importance capitale puisqu'il atteint jusqu'aux racines mêmes de la vie économique de l'ensemble du Canada. L'industrie de l'automobile n'intéresse pas uniquement ceux qui s'occupent de la vente et de la fabrication des automobiles mais elle intéresse toutes les parties du Canada puisque la plupart des provinces canadiennes participent dans une certaine mesure à la production des automobiles qu'on fabrique à Windsor, à Oakville ou à Oshawa.

De plus, les industries secondaires et les fournisseurs établis dans les diverses municipalités de l'Ontario, du Québec, des provinces Maritimes et de l'Ouest sont tous atteints par ce problème. Il est donc d'une importance capitale et il nous faut le prendre au sérieux. Le ministre du Revenu national (l'hon. M. Nowlan) a demandé si nous avons perdu notre confiance dans le Canada. Certainement pas; autrement, nous ne serions pas ici. J'entends quelques députés chuchoter mais je ne sais pas ce qu'ils disent.

Quoi qu'il en soit, comme on nous a demandé si nous avions perdu notre confiance dans le Canada, je répondrai à cette question. Nous, de Windsor, avons toute confiance, non

seulement dans le Canada, mais en nous-mêmes, en notre aptitude à prendre notre part de la vie économique nationale. Nous voulons seulement qu'on nous donne l'occasion de travailler et de concourir à la mise en valeur de notre pays. Nous ne sommes pas alarmistes. Nous ne sommes pas pessimistes, mais nous nous attendons à de la collaboration de la part du gouvernement. Quoique le gouvernement puisse ne pas avoir confiance en lui-même, nous convenons volontiers de lui donner toutes les occasions de se montrer utile, non seulement à lui-même, mais au pays dans son ensemble.

C'est pour ces motifs que les localités de la région de Windsor ont constitué ce qu'on appelle la commission des agglomérations urbaines, groupant les maires ou préfets des endroits suivants: Windsor, Riverside, Tecumseh, Lasalle, cantons de Sandwich East, Sandwich West et Sandwich South, St. Clair Beach et Ojibway. Voilà les municipalités qui constituent la région de Windsor. Elles ont, comme je le disais, constitué une commission qui a examiné la situation. On a constaté qu'à l'heure qu'il est 12 p. 100 environ de la main-d'œuvre sont sans travail. Le problème est fort grave, particulièrement en ce qui concerne les personnes qui sont chargées de responsabilités premières et immédiates vis-à-vis du public. Ces gens ne sont actuellement pas en mesure de consentir les frais extrêmement lourds qu'entraînerait la mise à la disposition de ces chômeurs des moyens qu'il leur faut pour vivre. Il leur est impossible de prévoir leur budget pour l'année qui vient. C'est dire dans quelle difficulté ils se trouvent.

Ils sont très désireux de collaborer avec le gouvernement à cet effet. Ils sont très désireux de connaître les vues du gouvernement afin de pouvoir l'aider, si c'est possible. Ils sont très désireux de faire leur possible pour s'aider eux-mêmes. C'est pourquoi ils ont adressé, le 22 novembre, une lettre au très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) lui demandant de leur fixer une entrevue pour s'entretenir de la question avec lui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Monteith) et le ministre des Travaux publics (M. Green). Jusqu'ici, ils n'ont reçu aucune réponse à cette lettre. Le 28 novembre, j'ai téléphoné au bureau du premier ministre. J'ai parlé à son secrétaire et lui ai demandé d'examiner la lettre et de me faire savoir aussitôt que possible quand nous pourrions rencontrer le premier ministre et les autres ministres du gouvernement. Jusqu'ici, je n'ai reçu aucune réponse téléphonique du bureau du premier ministre ou des bureaux des autres ministres.

Je dirai que j'ai eu un entretien personnel avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui s'est montré très courtois en essayant de me l'accorder. N'étant pas satisfait, j'ai adressé une lettre au premier ministre, car l'affaire revêt une importance vitale pour la région du Canada que je représente, en lui demandant d'arranger une interview avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le ministre des Travaux publics, afin que les députés de cette région puissent leur soumettre la question. Jusqu'à maintenant, le premier ministre n'a pas répondu à cette lettre. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et celui des Travaux publics ne m'ont pas répondu, non plus. Je suppose qu'ils finiront pas répondre à ma lettre; nous serons bien contents alors de connaître leurs idées là-dessus. Si nous pouvons être de quelque utilité, nous serons très heureux de collaborer.

Cette question suscite beaucoup d'inquiétude dans la région que je représente, surtout par suite des promesses mirobolantes faites avant les dernières élections, promesses que, je crois, le gouvernement tâche présentement de remplir.

Nous souhaitons plein succès au gouvernement. Nous espérons qu'il pourra régler tous ces problèmes. Entre-temps cependant, il y a dans notre région des entreprises, amorcées par le gouvernement précédent, qu'il y a lieu de mener à bien.

Il y a, par exemple, l'agrandissement du nouveau bureau de poste qui fournirait du travail dans un secteur. Si cela se faisait avec diligence, comme le voulait l'ancien gouvernement, les immeubles en question seraient démolis et les travaux de construction seraient déjà en marche, atténuant d'autant le chômage hivernal. Il y a actuellement plus de 9,000 chômeurs dans le région de Windsor. La situation est donc très grave et atteint tous les aspects de la vie économique de la collectivité dans notre région.

Je vous prie, monsieur l'Orateur, d'essayer de nous obtenir la collaboration du gouvernement. S'il y a quelque chose que nous pouvons faire pour améliorer notre sort, nous aimerions le savoir. Entre-temps, nous apprécierions que le premier ministre et ses ministres acceptent de recevoir une délégation formée par la commission des agglomérations urbaines de la région de Windsor.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, en mars ou avril dernier, j'occupais un siège immédiatement en arrière de celui que j'occupe aujourd'hui et, sauf erreur, le ministre actuel du Revenu national (M. Nowlan) se trouvait environ trois sièges plus loin. Je me rappelle les propos que tenait en février, mars et avril dernier celui qui est aujourd'hui membre du cabinet et qui vient de nous parler pendant quelques

minutes de la motion dont la Chambre est saisie. Je ne voulais pas participer au débat; mais le ministre du Revenu national a parlé de la taxe d'accise, même si cette question ne relève pas de son ministère et qu'il n'y a été poussé par aucun député, ni par vous-même, monsieur l'Orateur. Je dois donc déduire que la Chambre est maintenant saisie de cet aspect de la question. La situation ne manque pas d'être fort intéressante, si l'on considère qu'au cours des dernières minutes celui qui a jeté la question dans le débat et s'est opposé aux objections provenant de ce côté-ci de la Chambre, est le ministre actuel du Revenu national qui, par ses fonctions, n'est pas chargé de ce sujet. Mais n'est-ce pas lui qui, depuis cinq ans que je le connais, s'est sans cesse montré sévère pour tout ce qui pouvait bouleverser le régime d'imposition ou l'embauchage au Canada, et qui entrait dans une juste colère contre le gouvernement libéral et lui demandait des explications?

Monsieur l'Orateur, selon les termes mêmes de la motion, il se produit un chômage grave parce que les dirigeants des entreprises *General Motors, Ford et Chrysler* (j'imagine que la compétence de ces gens est largement rétribuée) ont décidé qu'à compter de ce matin il n'y aurait pas de travail supplémentaire dans leurs usines et que celles-ci seront fermées une partie de la semaine. Le ministre du Revenu national, qui n'a aucune responsabilité à cet égard,—il n'a qu'à percevoir l'argent,—croit que ceux qui appuient la motion ont tort. Il refuse de se reconnaître quelque responsabilité en tant que gouvernement, du fait que 16,000 hommes sont maintenant sans travail par suite de ce qui, selon lui, n'est qu'une rumeur de journaux. Si mon honorable ami était de ce côté-ci de la Chambre, comme il y était il y a cinq mois, il ferait une scène de tous les diables à propos de la situation actuelle.

**M. McIvor:** Pas ici.

**M. Winch:** Mais par suite de l'étrange métamorphose qui s'est produite,—16,000 hommes mis à pied, sans compter ceux qui le seront indirectement, à cause d'une nouvelle parue dans les journaux,—il s'est retiré dans son cocon, non seulement physiquement mais mentalement, de sorte qu'il est pour ainsi dire atrophié. Et je ne badine pas, monsieur l'Orateur. Je dirai, monsieur l'Orateur, au ministre du Revenu national qu'il ne devrait pas ainsi perdre la mémoire depuis le 10 juin. Je lui dirai de se rappeler les principes que je cropais qu'il avait et que peut-être lui-même croyait avoir avant le 10 juin, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Bien qu'il ait parlé en tant que ministre du Revenu national sur un sujet qui relevait entièrement et exclusivement du ministre des Finances (M. Fleming) et peut-être indirectement du premier ministre (M. Diefenbaker), je dirai que, même s'il s'agit d'une rumeur de journal, d'un coup de sonde journalistique, la chose doit être suffisamment importante, puisque les cerveaux financiers et industriels les plus puissants du pays,—les dirigeants de la *General Motors,* de la *Chrysler* et de la *Ford,* —ont fermé leurs usines.

Je suis socialiste, monsieur l'Orateur. Je suis donc pratique et j'admire le talent. Les têtes dirigeantes de *General Motors,* de *Ford* et de *Chrysler* ne ferment pas leurs portes et ne mettent pas à pied directement 16,000 hommes et indirectement 100,000 hommes,—je ne crois pas me tromper en conjecturant ce chiffre,—en se fondant sur une rumeur qui circule dans les journaux. Ce n'est pas ainsi qu'ils gagent leur argent.

Voici donc notre situation: Le gouvernement a quelque intention à propos de la taxe d'accise sur les automobiles, et il y a eu un coulage au ministère des Finances. Sinon, qu'on le dise énergiquement à la Chambre et qu'on examine pourquoi les dirigeants de *Ford,* de la *General Motors* et de *Chrysler* ont fermé leurs usines. Si on le prouve jamais, je suis convaincu que le premier ministre (M. Diefenbaker),—qui à mon avis apprécie l'intégrité autant que moi,—exigera la démission de certains membres de son cabinet.

Si, par contre, la chose n'est pas exacte, nous pourrons nous rendre compte pourquoi certains grands financiers du Canada ont congédié plus de 16,000 hommes. Il faut que ces ouvriers reprennent le travail. Or, il est juste, et ce doit être juste, que le premier ministre et le ministre des Finances ne peuvent, dès maintenant, révéler ce qui arrivera, quand ils présenterons leur budget, en ce qui concerne les modifications des impôts et de la taxe d'accise ou des mesures fiscales. Cependant, si le ministre du Revenu National a raison de dire comme il l'a fait à la Chambre il y a à peine une demi-heure, qu'on a agi en s'appuyant sur des articles de journaux irresponsables, le premier ministre et le ministre des Finances peuvent certainement faire une déclaration qui permettra de rembaucher ces hommes.

S'ils n'envisagent pas de modifications fiscales, alors un mot du premier ministre suffirait maintenant pour que ces hommes reprennent leur travail d'ici 48 heures. Si d'un mot le premier ministre dit qu'on n'a pris aucune décision sur l'examen de l'ensemble des impôts et des droits d'accise, mais que la nouvelle sera annoncée lors de la présentation du budget,—peu importe la date,— ce mot renverra ces 16,000 hommes au travail demain.

Certes, monsieur l'Orateur, par votre entremise, le premier ministre,—non, je vais changer cela,—par votre entremise, le ministre du Revenu national qui ne connaît pas un traître mot de l'affaire, mais par son entremise au premier ministre...

**Des voix:** Règlement!

**M. Winch:** ...non, monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas d'invoquer le Règlement car le ministre du Revenu national sait que, même s'il est le percepteur des revenus, l'impôt dont il perçoit des revenus ne vient que par l'entremise du ministre des Finances. Donc, peut-être que certains des nouveaux venus songeront à modifier ce rappel au Règlement, resteront le bec cousu et tendront l'oreille; de la sorte, ils pourraient en savoir davantage. (*Exclamations*) Bon, bon! Je regrette ces mots. Si l'on veut des excuses, j'en ferai! Je dis au ministre du Revenu national, qui a pris la parole, ainsi qu'au ministre des Finances et au premier ministre, que si le ministre du Revenu national a eu raison de déclarer,—et j'ai écouté tout ce qu'il a dit,—que ces administrateurs qui touchent des traitements annuels de $50,000 à $100,000 aux services des sociétés *General Motors, Ford* et *Chrysler* ont congédié 16,000 employés directement à cause de ce que le ministre du Revenu national a appelé des renseignements erronés communiqués par un journaliste, le premier ministre ne pourrait-il pas, en l'absence du ministre des Finances, fournir avec autorité aux journaux, en cette enceinte, des renseignements qui permettent à ces ouvriers de retourner au travail et qui assurent aux sociétés *Chrysler, General Motors* et *Ford* qu'elles peuvent poursuivre la fabrication des automobiles? Je dis cela parce que le premier ministre doit savoir,—il le sait bien,—que je l'estime... (*Rires*)

**Une voix:** Le devinerait-on?

**M. Winch:** ...sauf que je n'admire pas sa politique. Il doit savoir à quoi songent son gouvernement et lui-même à ce propos; il doit savoir qu'il ne faut pas que ces usines ferment leurs portes et qu'il ne faut pas que des milliers d'ouvriers soient congédiés à cause d'une simple rumeur lancée par les journaux. Si elle n'est pas fondée, ses préoccupations humanitaires, son amour des Canadiens et sa tendre générosité envers tous doivent l'inciter à prendre des dispositions pour la rectifier. Je répète qu'il doit rectifier la situation si les journaux se sont trompés.

Je n'ai rencontré le premier ministre qu'au cours des cinq dernières années, et ç'a été derrière le rideau de ce côté-ci de la Chambre, mais je suis certain que s'il le veut (et je pense qu'il ne demande pas mieux s'il peut trouver le moyen de tirer un ou deux de ses collègues d'embarras), il peut faire une déclaration sans divulguer (et j'insiste là-dessus) aucun changement d'impôt. Il est évident qu'une telle divulgation ne peut pas se faire car des gens gagneraient ou perdraient des millions s'ils savaient d'avance quelles modifications allaient être faites. Cependant, dans les circonstances actuelles je suis convaincu que le ministre peut, grâce à son habileté et à la vivacité de son esprit, et je suis heureux qu'il regarde de mon côté, que non seulement il peut mais qu'il devrait faire tout son possible maintenant pour éclaircir la situation sans révéler des changements d'impôt. Peut-on être plus honnête, monsieur l'Orateur? Sans révéler aucun changement d'impôt, il peut communiquer la confiance nécessaire aux acheteurs d'automobiles. C'est-à-dire que s'il y a des changements, ils auront un effet rétroactif; ceux qui achètent des voitures maintenant peuvent avoir la certitude qu'en des circonstances identiques ou analogues, en admettant que les modifications soient apportées, ils en bénéficieront, de sorte que *Chrysler, Ford* et *General Motors* peuvent rouvrir leurs usines dès demain matin et remettre leur personnel au travail.

Vous pouvez le faire, monsieur le premier ministre, si vous le voulez, et je suis certain que si vous le voulez, vous n'aurez pas beaucoup de difficulté à en trouver le moyen.

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot sur cette question, et si je prends part à ce débat c'est parce que dans l'Ouest canadien nous subissons tout aussi durement que les habitants des provinces centrales, les répercussions du chômage où qu'il soit au Canada.

Il me paraît très curieux que le ministre du Revenu national (M. Nowlan) ait cru bon de dire aujourd'hui, du moins c'est ce que j'ai cru entendre dire, que les gros fabricants d'automobiles de notre pays pourraient bien tirer partie d'une nouvelle publiée par les journaux et fermer leurs usines délibérément pour embarrasser le gouvernement.

**L'hon. M. Nowlan:** Je n'ai rien dit de tel. Cette idée a d'abord été exprimée de l'autre côté de la Chambre. J'ai demandé, quand j'ai pris la parole, si c'était exact.

**M. Johnston (Bow-River):** Dans ce cas je suis d'accord avec l'honorable ministre, car j'ai bien de la peine à comprendre comment une entreprise sérieuse dans notre pays pourrait faire un tel geste, et je suis sûr que ces sociétés *Chrysler, Ford* et *General Motors* ne fermeraient pas délibérément leurs usines et ne provoqueraient pas de misère inutile.

Il fallait que ces sociétés aient d'excellentes raisons et je suis porté à croire que les rumeurs qui leur sont parvenues par la voie des

journaux étaient dans une large mesure fondées. Je ne vois pas pourquoi une entreprise canadienne mettrait sur le pavé, de propos délibéré, 16,000 personnes à Windsor en plus des centaines de personnes, par tout le pays, dont le gagne-pain est lié à l'industrie de l'automobile. Ce serait pour elle une grave responsabilité. Je me préoccupe non seulement de la perte de revenu de l'industrie de l'automobile elle-même mais aussi des Canadiens qui se trouvent sans emploi à la suite de ces décisions. Je le répète, il me semble que ces prétendues rumeurs ne sont pas sans fondement et, si j'avais l'habitude de parier, —évidemment je ne l'ai pas,—je n'hésiterais pas à gager qu'avant longtemps le gouvernement annoncera une réduction de la taxe d'accise.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Demain probablement.

**M. Johnston (Bow-River):** D'après les journaux, la nouvelle sera annoncée demain. Par suite de la grave situation actuelle, quels qu'en soient les responsables, ceux qui sont sans travail se trouvent dans une mauvaise situation. Nous n'aurions qu'à féliciter le gouvernement si les ministres intéressés, en particulier le premier ministre (M. Diefenbaker), déclaraient clairement que la taxe sera réduite et que non seulement les vendeurs eux-mêmes ne perdront pas d'argent mais que les consommateurs ne perdront rien à la suite de ces changements fiscaux.

C'est un fait reconnu que les fabricants d'automobiles n'ont pas l'habitude de produire à moins qu'ils aient des commandes. Les vendeurs des différentes parties du Canada, dans chaque ville et dans chaque province, ne donnent guère de commandes à moins d'en recevoir de leurs clients. Lorsque ces commandes sont adressées à l'usine, celle-ci entreprend la fabrication d'automobiles. On ne saurait guère reprocher aux vendeurs ni aux usines le ralentissement actuel de la production ni les blâmer de ne pas produire d'avance une multitude d'automobiles, sans égard pour la demande. Aucune entreprise commerciale ne le ferait et le gouvernement devrait être le dernier à engager un fabricant à produire des automobiles en grande nombre, ou un vendeur à en commander, si personne n'en demande. Il n'est pas déraisonnable non plus de songer que personne ne va commander une voiture dans les circonstances actuelles, car l'incertitude est telle que le prix de la voiture peut varier de $100, $200 ou $300 selon le cas. Il me semble donc qu'à tous égards il faut tenir le gouvernement responsable intégralement de la situation actuelle.

J'ignore comment ce renseignement a pu sortir de la réunion du cabinet. Peut-être n'y a-t-il pas eu de fuite. Peut-être n'y aura-t-il pas non plus de réduction. Peut-être au contraire y a-t-il eu effectivement fuite et y aura-t-il effectivement diminution de l'impôt? Mais il reste que cette déclaration a provoqué la mise en chômage de milliers de personnes. Le gouvernement doit prendre ici sa part des responsabilités, ayant manqué à son devoir qui consistait à nous présenter un budget et à nous dire précisément ce que seraient ses propositions fiscales. Je ne saurais d'ailleurs comprendre pourquoi le gouvernement n'agit pas de cette façon. Il n'est pas un seul gouvernement qui se soit comporté comme il le fait en ce moment, si ce n'est celui qui était arrivé au pouvoir en 1930 sous la direction de M. R. B. Bennett. Le gouvernement actuel devrait avoir profité de cet exemple pour comprendre qu'il serait bon de présenter un budget.

J'ai envoyé acheter un *Citizen* d'Ottawa il y a quelques instants et j'ai vu en première page les mots: "Une décision sur l'impôt sur les automobiles interviendra mardi." Il est possible que les journaux se trompent et qu'aucune décision ne sera prise en ce sens, du moins pas pour l'instant. Si ma réflexion est exacte, le chômage avec lequel nous sommes actuellement aux prises se poursuivra pendant un certain temps. Et ce chômage n'atteindra pas seulement les 16,000 chômeurs actuels ou les centaines d'autres personnes dans notre pays dont l'existence dépend de l'industrie automobile, mais un grand nombre d'autres personnes encore. Je donne lecture de la suite de l'article:

> Le gouvernement doit annoncer cette semaine, peut-être demain, ses intentions en ce qui concerne la taxe d'accise frappant les voitures automobiles.
>
> Le ministre des Finances, M. Fleming, rentrera de Floride ce soir et sera à la Chambre mardi.

Qu'on me permette de dire qu'il aurait été excellent pour lui d'être ici maintenant. L'article ajoute...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mais la Floride serait pour lui un excellent endroit où rester.

**M. Johnston (Bow-River):** Un excellent endroit où rester, un climat délicieux, à coup sûr, quoiqu'il n'y fasse peut-être pas aussi chaud qu'il fait ici. L'article poursuit ainsi:

> Les mises à pied dans l'industrie de l'automobile, résultant de l'incertitude sur les intentions du gouvernement touchant la taxe d'accise, sont un motif puissant d'annoncer des réductions d'impôts même avant que soit présentée à la Chambre des communes la proposition de résolution tendant à les autoriser.

A mon avis, c'est très bien dit. Je ne sais pas qui est à blâmer, peu importe. Que l'indiscrétion ait été intentionnelle ou non, je pense que bien des indiscrétions de ce genre sont intentionnelles pour des motifs

politiques. Cependant, je ne suis pas un politicien dans le sens qu'on prête parfois à ce mot et je ne sais pas les raisons de cette indiscrétion mais on commet certes beaucoup de ces indiscrétions à dessein. Dans le cas qui nous occupe, des milliers de gens en souffrent, et une décision devrait être prise dès maintenant.

Ainsi que le donne à entendre l'article du journal, le gouvernement a maintenant le devoir de faire une déclaration. Je ne peux tout simplement pas comprendre comment cela pourrait lui nuire. En fait, je pense qu'il y aurait tout à gagner et rien à perdre et qu'il épargnerait beaucoup de souffrances à notre population, parce que c'est très sérieux, surtout pour ceux qui chôment. Ainsi qu'un de mes préopinants l'a dit, les grandes industries n'en sont peut-être pas tellement atteintes mais les petits commerçants locaux dans les différentes villes du Canada le seront directement, de même que tous ceux qui chôment, si leur famille doit souffrir de cette ligne de conduite du gouvernement.

Cela étant et eu égard à l'extension du chômage, je conseille au gouvernement d'agir. J'ai dit cet après-midi que j'avais reçu un télégramme d'Alberta. J'ai ce télégramme sous les yeux en ce moment. Il signale que, jusqu'au 28 novembre, le chômage dans notre province a doublé par comparaison à l'an dernier. Sans doute le nombre des chômeurs ne s'accroît-il pas aussi rapidement qu'en 1954 ou 1955, mais on peut dire qu'il n'a jamais fait voir une augmentation aussi rapide que depuis quelques mois. Voilà ce qui est alarmant. L'augmentation a été si rapide qu'elle ne peut manquer de plonger dans la misère ceux qui en sont atteints. A mon avis, il est temps que le gouvernement remédie à la situation et secoure ces chômeurs.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole principalement pour commenter certaines remarques qu'a faites le ministre du Revenu national (M. Nowlan). Je commencerai en l'assurant que je ne crois pas qu'il soit atrophié dans un cocon. Je l'ai connu comme un juriste éminent et un député très compétent. Ce n'est pas son intelligence que je vais mettre en question, mais l'emploi qu'il a fait des éléments à sa disposition.

Premièrement, je féliciterai mes deux collègues, les honorables députés d'Essex-Est (M. Martin) et d'Essex-Ouest (M. Brown) d'avoir pris l'initiative d'appeler l'attention du Parlement et du pays sur le chômage sérieux qui se manifeste dans la grande industrie concentrée dans leur ville. Il est vrai que ses effets se répercutent au delà de Windsor; le chômage affecte les autres centres de l'industrie automobile d'Oshawa, Oakville et Hamilton, mais ses effets sont encore plus étendus. Ils touchent tous les fournisseurs de pièces à ces grandes industries situées dans tout le pays. Chaque marchand d'automobiles aujourd'hui constate que ses ventes s'amenuisent et qu'il est nécessaire de congédier des vendeurs. Dans ma propre circonscription, à 3,000 milles d'Oshawa et 2,500 milles de Windsor, je suppose, les marchands d'automobiles m'ont dit qu'ils congédient leur personnel de vente parce que personne n'achètera de voiture jusqu'à ce que la situation soit réglée.

Nous savons tous qu'en Amérique du Nord l'industrie de l'automobile est sujette à ce problème du chômage périodique, parce qu'elle fait d'ordinaire la mise au point de ses nouveaux modèles chaque année. Elle doit mettre des employés à pied pendant la période de préparation des matrices. En Europe, ce problème ne se pose pas aux fabricants d'automobiles, parce qu'ils ne modifient pas aussi souvent ni aussi complètement leurs modèles de voitures. Voilà pourquoi dans les fabriques d'automobiles européennes l'embauchage est plus constant que dans celles du Canada ou des États-Unis. Je pense que c'est à cause de cet état de choses que les syndicats des ouvriers de l'automobile, en Amérique du Nord, au Canada aussi bien qu'aux États-Unis, ont tellement lutté pour obtenir le salaire annuel garanti, espérant par là que le fabricant s'efforcerait de répartir le travail sur toute l'année, au lieu de donner du travail supplémentaire pendant une partie de l'année et aucun travail du tout le reste de l'année. C'est précisément parce que cette grande industrie se trouve aux prises avec le problème du chômage saisonnier que la situation est si désastreuse lorsque cette industrie doit aussi mettre des employés à pied pour d'autres raisons.

La situation actuelle du chômage est indubitablement due aux articles de journaux qui disaient carrément, la semaine dernière, que la taxe d'accise serait réduite de 5 p. 100. Nous constatons que des rumeurs de ce genre qui toutes se ressemblent circulent un peu partout au pays. Comme l'a signalé mon honorable ami le ministre du Revenu national, il y a toujours des spéculations sur le sujet avant la présentation du budget. Les journaux lancent des rumeurs selon lesquelles certains impôts seront augmentés ou réduits, ou aucune modification ne sera effectuée. Les membres de l'opposition lancent leurs pronostics et scrutent leurs chances d'obtenir du gouvernement des indices que tels changements se produiront. Le gouvernement, évidemment, est lié par le secret parlementaire

et la tradition britannique en matière d'annonces relatives au budget. C'est pourquoi, depuis quelques années les journaux conjecturent sur le sujet. Certains journaux ont annoncé que les impôts seraient réduits, d'autres ont annoncé qu'ils seraient augmentés et d'autres encore soutiennent qu'ils resteront au même niveau. La différence qui surgit en l'occurrence, c'est que tous les journaux s'accordent à dire que la taxe sera réduite de 5 p. 100 et que la réduction sera annoncée cette semaine. Je ne dis pas qu'il y a eu une fuite quelque part, car je pense que ce serait difficile à prouver. On a certainement fourni des indices cependant, puisque les représentants respectables de la presse en sont arrivés à une opinion unanime.

J'aimerais signaler au ministre du Revenu national, cependant, que la situation aujourd'hui est très différente de ce qu'elle a été pendant les dix-sept ans où j'ai siégé à la Chambre ou pendant les douze ans qu'il a siégé lui-même. Cette situation est le résultat de trois initiatives prises par le parti qui forme maintenant le gouvernement. Et ces initiatives, à tort ou à raison, ont créé l'impression chez la population que la taxe d'accise sur les automobiles serait ou réduite ou abolie. C'est à cause de cette impression qu'a la population que la vente des automobiles est paralysée. Naturellement, il n'est pas un consommateur qui ira payer inutilement un prix élevé pour une automobile s'il croit que dans une semaine le prix baissera de $100 ou $200 à cause d'une diminution de l'impôt. Cette paralysie de la vente a naturellement des répercussions sur le détaillant et, en définitive, sur le fabricant d'autos.

Permettez-moi de retracer ces trois étapes, dans l'ordre. La première étape a été la promesse électorale extravagante faite partout dans le pays par les conservateurs et notamment par celui qui est maintenant premier ministre. Il a parlé deux fois à ce propos. J'ai ici un très gentil livret qui renferme toutes les promesses faites à la population au cours des dernières élections. Le 9 mai, il a parlé dans ce grand centre de l'automobile qu'est Windsor. Naturellement, à cette occasion, il a parlé de la taxe sur les automobiles, du moins s'il faut en croire les journaux. Les coupures que j'ai du discours de Windsor annoncent une réduction de la taxe. De toute façon, trois semaines plus tard, le 29 mai, il a parlé à Oshawa, autre centre important de l'industrie automobile.

**L'hon. M. Nowlan:** Quel est ce bel ouvrage en couleurs dans la main de l'honorable député?

[L'hon. M. Sinclair.]

**L'hon. M. Sinclair:** Il est rouge, la couleur du parti libéral. Ce n'est que le premier volume, qui a pour titre: "Promesses électorales de Diefenbaker". Nous espérons en publier un jour un plus petit qui renfermera quelques-unes de ces promesses qui ont été réalisées, pour employer l'expression du premier ministre. Nous avons des extraits tout d'abord du *Star* de Windsor. Pardon, le premier extrait vient du *Citizen* d'Ottawa, du 20 mai. Il se lit ainsi qu'il suit:

John Diefenbaker a promis hier soir qu'un gouvernement conservateur abolirait la taxe d'accise sur les automobiles et éliminerait "en totalité ou en majeure partie" toutes les inéquitables taxes d'accise.

Puis voici un passage du *Telegram* de Toronto, une bonne feuille tory. Il est daté du 30 mai:

Il a dit à ses auditeurs de cette ville de l'automobile que son parti ferait disparaître les taxes de luxe sur les voitures qui constituent un élément essentiel des transports publics et privés. Il n'est pas plus raisonnable d'imposer une taxe de luxe sur les automobiles que ce l'aurait été d'en frapper le cheval et la voiture il y a cinquante ans.

Puis dans le *Journal* d'Ottawa, autre bonne feuille tory, on détache l'alinéa suivant:

A Oshawa, ville de fabrication automobile, monsieur Diefenbaker a dit que s'il devenait premier ministre...

Et il l'est devenu.

...le Parlement serait convoqué pour une session spéciale d'automne en vue de diminuer les impôts...

Après sept semaines nous n'en voyons pas grand-chose, mais nous siégeons encore.

...y compris la taxe d'accise de 10 p. 100 sur les automobiles, qui serait supprimée entièrement ou en partie.

Quand je l'ai rappelé au très honorable représentant cet après-midi, il a dit qu'on l'avait mal cité. Je le crois sur parole.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Non, je n'ai pas dit "mal cité". J'ai dit qu'il n'y avait pas de déclaration affirmant qu'on la supprimerait entièrement. Je n'ai jamais dit cela.

**L'hon. M. Sinclair:** Je viens de donner lecture de trois comptes rendus de ses discours, tirés de journaux très sérieux. C'est de ces affirmations que le public canadien a obtenu les renseignements sur ce que promettait le très honorable représentant et si les déclarations de ces journaux d'importance nationale étaient erronées, on aurait pu croire que le premier ministre ou le personnel considérable de journalistes qui l'accompagnaient d'un bout à l'autre du pays au cours des dernières élections auraient immédiatement envoyé une rectification au

*Journal* et au *Citizen* d'Ottawa ainsi qu'au *Telegram* de Toronto.

Mais, parce qu'on n'a pas apporté de pareilles rectifications, le public croit encore, à tort ou à raison, que le premier ministre a promis de supprimer ou au moins de réduire ces taxes d'accise. Je ne me plongerai pas dans le dossier bien plus volumineux des promesses des autres candidats conservateurs. Ce matin, j'en ai reçu un d'un correspondant du comté de Huron, qui a signalé que le *whip* du parti tory, l'honorable représentant de Huron (M. Cardiff), avait promis, également dans une annonce publique, que la taxe de vente de 10 p. 100 serait aussi supprimée; mais je ne crois pas que le public attache autant d'importance à ses promesses qu'à la déclaration du très honorable député. Telle a été la première cause. Oui, ces promesses ont porté le public à penser que cette taxe d'accise serait ou abolie ou réduite.

La seconde cause du chômage actuel a été l'annonce d'un budget que le ministre des Finances (M. Fleming) a faite à M. Harold Morrison, de la *Presse canadienne,* le 25 juin. Bien entendu, la *Presse canadienne* est une coopérative nationale de services de nouvelles à l'intention de tous les journaux du pays. L'agence a télégraphié la nouvelle et, le lendemain, les journaux d'un littoral à l'autre publiaient la première déclaration publique du nouveau ministre des Finances, qui promettait un budget d'automne et d'importantes réductions des impôts.

La *Presse canadienne* n'est pas le seul groupe de rassemblement des nouvelles de notre pays. Il y a aussi la *British United Press,* et les deux services se font vive concurrence. La *British United Press* a découvert qu'elle s'était laissé devancer lorsque cette nouvelle de la *Presse canadienne* a paru dans les journaux du Canada. De sorte que l'un des représentants de la *British United Press* a dû alors se lancer à la poursuite du ministre des Finances, et a fini ce même soir par le rejoindre à son hôtel. Il lui a lu l'article de la *Presse Canadienne,* paragraphe par paragraphe, et lui a demandé si chacune de ces déclarations étaient vraies, et ce soir-là il en a eu confirmation. C'est pourquoi la *British United Press* a répandu à son tour dans tout le pays la nouvelle qu'il y aurait un budget d'automne comportant des réductions d'impôt. De nouveau le peuple du Canada, à tort ou à raison, s'est trouvé porté à croire qu'au cours de la présente session du Parlement il y aurait des réductions de taxes dans le domaine des taxes de luxe qui, selon le très honorable ministre, convenaient à l'ère de la traction hippomobile. Tel est le second fait.

Puis il s'en est produit un troisième, ici même au Parlement, qui est venu consolider l'impression unanime dans le pays et dans la presse que cette réduction d'impôt allait arriver, et qu'elle allait arriver cette semaine. Depuis l'ouverture du Parlement, les membres des trois partis de l'opposition, l'opposition officielle, la CCF, et le crédit social ont demandé sans relâche au ministre des Finances quand ce budget serait présenté. Le peuple du Canada s'intéresse bien plus à des réductions d'impôts qu'aux aumônes qu'on lui donne par des mesures de sécurité, car la plupart des gens ont le sentiment qu'ils peuvent dépenser cet argent eux-mêmes mieux que n'importe quel gouvernement. (*Exclamations*) Je répète maintenant un commentaire auquel se complaisait le ministre actuel des Finances. C'est la question que l'on pose habituellement au ministre des Finances au début d'une session. Si je regarde de l'autre côté de la Chambre, je peux voir une demi douzaine de députés qui par le passé ont demandé à M. Ilsley, à M. Abbott ou à M. Harris à quelle date ils présenteraient le budget. Et naturellement, au début de la session le ministre des Finances devait dire qu'il ne savait pas exactement parce que les travaux étaient en cours, mais vers la fin de février et au début de mars il commençait à donner certaines indications. Finalement, il prenait la parole en cette enceinte et disait: "Je vais présenter le budget jeudi soir prochain."

Mais là encore la situation est différente cette session-ci. Après avoir demandé quand le budget serait présenté et n'avoir reçu que des réponses évasives, des démentis évasifs à propos de ces interviews avec la *Presse canadienne* et la *British United Press,* les membres de l'opposition ont commencé à se demander s'il allait vraiment y avoir un budget. Nous avons donc changé nos questions, et demandé non pas quand, mais s'il allait y avoir un budget. Nous avons reçu les mêmes réponses aussi interminables qu'évasives, les mêmes tentatives pour faire dévier la discussion, sans oublier de petits sermons sur la moralité politique.

Puis nous avons posé la question directement au premier ministre. Après tout, il est le chef du gouvernement. Le 15 novembre, je lui ai demandé s'il y aurait un budget. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et celui d'Acadia (M. Quelch) lui ont ensuite posé la même question. Il nous a déférés au ministre des Finances. Nous avons alors rappelé, évidemment, que le ministre des Finances avait déclaré à la nation, au cours de cette entrevue de presse, qu'il y aurait un budget. Voici la réponse que le

premier ministre a fournie le 15 novembre, page 1237 du hansard:

Quant à ce qu'aurait dit le ministre des Finances,

Il s'agit de la déclaration sur le budget faite le 25 juin.

...je crois me souvenir que celui-ci a déjà déclaré en cette enceinte que la déclaration dont il est question n'a jamais été faite par lui. (*Exclamations*)

On se rappelle que nous ne nous sommes pas contentés d'exclamations. Les députés qui ont manifesté leur étonnement savent que le ministre des Finances était assis près du premier ministre; il était très agité et il a failli se lever pour expliquer qu'il n'avait jamais dit que l'entrevue n'avait jamais eu lieu; néanmoins, on a laissé les choses où elles en étaient.

Après sept semaines d'incertitude, nous avons enfin appris aujourd'hui, pendant que le ministre des Finances est retenu ailleurs, qu'il n'y aura pas de budget. Le premier ministre a dit à la Chambre qu'on ne présenterait pas de budget. Le très honorable député et moi-même sommes des amis depuis que nous siégeons ici; je sais qu'il ne s'en formalisera pas si je donne lecture d'un petit poème qu'il avait lu à la Chambre, en 1946, au cours d'un débat sur le budget alors qu'il critiquait l'action ou l'inaction de notre ami commun, M. Douglas Abbott, ministre des Finances de l'époque. A la lumière de ces trois faits, et étant donné qu'on a tardé à présenter un budget ou à annoncer si un budget serait présenté ou non, le poème qu'il a choisi était très approprié aujourd'hui. Le voici:

Ils promettent, préparent, proposent, retardent,
Et finissent par laisser les choses telles qu'elles sont.

Pas de budget! J'affirme donc que la crise de chômage, plus aiguë que d'habitude, qui sévit dans l'industrie de l'automobile par suite de l'arrêt des ventes au détail est attribuable à ces trois faits successifs, d'abord les promesses électorales touchant la réduction ou la suppression de la taxe d'accise à l'égard des automobiles, qui a soulevé l'intérêt du public et a été suivie de la déclaration du premier ministre qui a dit, quand on lui a reproché, après les élections, ses nombreuses promesses électorales, que ces promesses,—je crois le citer correctement,—étaient des engagements solennels qui seraient exécutés. Ce mot "exécutés" ayant attiré mon attention, je me suis reporté au dictionnaire, où j'ai constaté qu'il a le sens que je lui attribuais.

C'est d'abord à cela que songeait le public. Puis son sentiment a été encore excité ou encouragé, j'imagine, par une autre déclaration que le ministre des Finances a faite à la *Presse canadienne* et à la *British United Press* quatre jours après avoir assumé le portefeuille; il y disait qu'il y aurait un budget à l'automne et de sensibles réductions d'impôts. Cela a certes confirmé l'opinion que s'était formée le public à cause des promesses électorales du parti conservateur.

En troisième lieu, il y a eu la dérobade à la Chambre devant les simples questions: quand y aura-t-il un budget, et finalement, y aura-t-il un budget? Il a été répondu à ces questions aujourd'hui. C'est en raison de ces trois étapes qu'il n'y a aucun désaccord dans l'exposé que les journaux font de la situation. Aucun journal de ce soir ne dit que la taxe restera peut-être la même ou qu'il y aura peut-être une réduction de 2, 5, 8, ou 10 p. 100. Ils disent tous, comme les manchettes de ce soir le montrent, qu'il y aura une réduction de 5 p. 100 et qu'elle sera annoncée cette semaine.

La Chambre a appris deux choses aujourd'hui. Nous avons appris, grâce à l'indignation justifiée du premier ministre, cet après-midi, que la taxe ne sera pas abolie; le public peut donc être sûr que la taxe ne sera pas abolie. Dans ses observations, le ministre du Revenu national a dit ou trop ou trop peu, car tous les membres de la Chambre qui l'ont écouté seront convaincus, comme l'ont été les journalistes, que la réduction sera de 5 p. 100. C'est la raison pour laquelle des usines se ferment dans le pays et des vendeurs sont remerciés.

Mon honorable ami a parlé de l'importance de la concession faite sur les voitures en consignation. Cela, naturellement, n'est pas le fait de son gouvernement. Elle a été consentie par le ministre des Finances du gouvernement précédent. Mais s'il voulait étudier plus attentivement le dossier de la correspondance, il constaterait que l'industrie automobile n'avait pas apprécié beaucoup cette concession, pour deux raisons.

**L'hon. M. Nowlan:** Non, mais vous l'aviez appréciée.

**L'hon. M. Sinclair:** Si le ministre avait seulement pu se rendre compte de l'énergie avec laquelle il avait fait l'éloge de cette proposition à la Chambre...

**L'hon. M. Nowlan:** J'essayais de retrouver l'atmosphère que vous avez créée l'année passée.

**L'hon. M. Sinclair:** Qu'il me soit permis de dire pourquoi l'industrie automobile n'apprécie guère cette proposition. Premièrement, les vendeurs de ma circonscription me disent que les constructeurs d'automobiles n'envoient pas beaucoup de voitures en consignation. Ils en exigent le paiement par les vendeurs. Le seul moyen qu'ont les vendeurs de ne pas

recevoir les voitures consiste à les laisser dans les wagons, dans les cours de chemin de fer, à Vancouver. Il va de soi que le droit de stationnement s'ajoute dans ce cas-là. Certains revendeurs ont apparemment assez d'influence pour obtenir que les voitures leur soient livrées en consignation; mais un grand nombre d'entre eux ne sont pas dans ce cas-là. La vente est terminée lorsque la voiture se trouve dans la salle d'exposition. Aucun recouvrement d'impôt n'est alors possible.

Nous ne nous inquiétons guère des marchands, mais plutôt du particulier qui achètera cette voiture, dans Vancouver-Ouest, par exemple, ma circonscription. S'il achète cette voiture aujourd'hui et que l'impôt soit réduit demain, il n'obtiendra aucune diminution à cause de cela, parce que le marchand a acquitté la taxe de vente à l'égard de cette voiture avant de la vendre à son client. Voilà celui qui nous intéresse vraiment, parce que c'est la diminution des ventes aux particuliers qui a entraîné ce malheureux enchaînement de circonstances d'où est venue la fermeture des usines. C'est pour cela que je dis qu'il faut prendre immédiatement une mesure comme celle-là. De quelque secret qu'on ait entouré l'affaire, tout est évidemment gâché par suite de la série d'événements en cause et des déclarations qu'ont faites ici aujourd'hui le premier ministre (M. Diefenbaker) et le ministre du Revenu national.

Comme l'ont dit l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) et l'honorable député de Bow-River (M. Johnston), c'est là une initiative qui pourrait être prise immédiatement par le ministre des Finances, ou en son absence, par le premier ministre, tout simplement en inscrivant au *Feuilleton* un avis de motion tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise.

La procédure serait, en l'occurrence, un peu différente de celle de la Chambre des communes du Royaume-Uni. Dans cette dernière, lorsque les députés sont saisis d'une modification quelconque à une loi fiscale, on peut recourir à un statut spécial, dont la durée est d'un an, et grâce auquel une telle modification peut entrer en vigueur entre la date où elle est annoncée à la Chambre et celle de l'adoption de la loi nécessaire par le Parlement. Ici, la coutume veut que dès que le ministre annonce la modification à la Chambre,—et même à une occasion, à la radio,—cela suffit pour la rendre en vigueur. Naturellement, s'il s'agit de dégrèvements d'impôts, nul ne s'en plaindra. Mais s'il s'agit d'une augmentation de taxes, on me dit qu'un contribuable peut s'adresser à un avocat et refuser de payer cette augmentation tant que la loi nécessaire n'a pas été adoptée par le Parlement.

Une telle loi, évidemment, comprendrait un article rendant la perception rétroactive à la date où le ministre a annoncé le changement, et une fois la loi adoptée, le contribuable réfractaire serait passible non seulement du paiement des taxes en question mais d'intérêt. C'est pour cette raison que je dis que, demain, le premier ministre n'aurait qu'à donner avis de son intention de modifier ces taxes,—ce qu'il a déjà décidé d'ailleurs,—et aussitôt la situation du chômage résultant de la paralysie de la vente des automobiles, serait redressée.

S'il agissait ainsi demain, je suis sûr que les usines reprendraient leur activité le surlendemain et les ventes de voitures, leur rythme normal à compter de ce jour-là. Si le premier ministre et son gouvernement ne décident pas d'agir dans ce sens, chaque jour de retard signifiera que des milliers d'ouvriers et de vendeurs de voitures resteront chômeurs et que leurs pertes de revenu seront directement attribuables à l'inaction, aux atermoiements et aux promesses fallacieuses qui ont été faites à cet égard.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Les membres de la Chambre savent sans doute que nous ne fabriquons pas d'automobiles en Colombie-Britannique. Néanmoins, l'intérêt que manifestent l'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair), qui vient de reprendre son siège, et d'autres représentants de cette province pour le débat qui se poursuit est un indice que nous estimons que la crise qui sévit dans la région canadienne où se fabriquent les automobiles doit intéresser l'ensemble de la population canadienne.

Je ne prétends pas m'y connaître beaucoup dans les méthodes complexes de production des compagnies qui fabriquent des automobiles au Canada, tout en comprenant les mises à pied saisonnières qui, de l'avis de l'honorable député de Coast-Capilano, sont caractéristiques de cette industrie et sont cause, comme il l'a dit, de chômage périodique. Toutefois, la situation qui nous occupe inquiète plus que de coutume les ouvriers intéressés. Nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui des effets particuliers qui découlent de cette question d'une réduction éventuelle de la taxe d'accise sur les automobiles. Dans le style lucide que la Chambre apprécie généralement, l'honorable député de Coast-Capilano nous a fait un exposé plutôt concis de la situation et de ce qui l'a provoquée. Il a indubitablement raison. Si l'on fait l'annonce qui pourrait et devrait être faite, elle aura un retentissement considérable sur la production automobile.

Néanmoins, il importe de reconnaître que la situation fiscale a compliqué les congédiements dans cette industrie. En songeant au chômage dans le secteur automobile, nous ne devons pas oublier que si la production doit reprendre à une échelle pouvant assurer le plein emploi, il reste à considérer d'autres problèmes connexes. Comme je l'ai dit au début, la Colombie-Britannique ne produit pas d'automobiles, mais elle en achète beaucoup, surtout depuis ces dernières années. Je sais que les ouvriers de Comox-Alberni ont acheté pas mal de voitures. Je n'ai qu'à regarder autour de moi pour m'en rendre compte. Je suis donc d'avis que tout en étudiant le problème qui se pose à Windsor et dans d'autres régions analogues, tout en examinant le problème créé par la taxe d'accise, nous ne devrions pas oublier la situation d'ensemble, laquelle est étroitement liée à la reprise du plein emploi dans l'industrie de l'automobile.

J'ai remarqué que les journaux de Vancouver, comme ceux des autres régions du pays, ont publié des articles sur la crise qui sévit dans l'industrie de l'automobile, des déclarations émanant des dirigeants de cette industrie, qui, à cause du fléchissement de la demande d'automobiles, estiment qu'ils auront à réduire leur production. Cependant, je suis d'avis que ce n'est pas seulement dans l'industrie automobile qu'on a fait de pareilles déclarations. Sans doute bon nombre de personnes sur l'île de Vancouver, qui se proposaient, il y a quelques mois, d'acheter une nouvelle voiture cette année, ou l'année prochaine, ont changé d'idée maintenant et ce n'est pas seulement en raison de l'incertitude qu'on éprouve ou des conjectures qu'on peut faire au sujet d'une réduction éventuelle de la taxe d'accise. Une des principales raisons, c'est que ceux qui travaillaient à produire les denrées caractéristiques de la Colombie-Britannique sont dans la même situation que les employés de l'industrie automobile.

Je n'essaierai pas d'exposer à l'aide d'une foule de données statistiques la situation de certains des clients possibles de l'industrie automobile en Colombie-Britannique, mais on publie des chiffres indiquant, par exemple, que l'ensemble de la production des scieries de Colombie-Britannique a baissé de 40 p. 100, ce qui pourrait signifier qu'en Colombie-Britannique le nombre des acheteurs éventuels d'automobiles a diminué de 40 p. 100. La même chose vaut pour certaines industries connexes.

Une nouvelle récemment parue dans l'un des journaux de la Colombie-Britannique rapporte cette déclaration des directeurs de la *Crown Zellerbach Corporation,* voulant que le marché du contreplaqué n'ait jamais été si mauvais depuis la guerre. Il est question de

[M. Barnett.]

laisser tomber 110 employés, à l'usine située en aval du Fraser. On prévoit une réduction de production de 25 p. 100 pour le reste de l'année, et peut-être pour plus longtemps. Voilà la situation vue par la société. D'autre part, j'ai en main un petit bulletin publié par une des sections de l'*International Woodworkers of America,* celle de Vancouver. On y trouve une page remplie de nouvelles d'intérêt local. Sous la rubrique "A la *Canadian White Pine*", on écrit:

> Les congédiements ont causé la plupart des problèmes à la *Canadian White Pine.* Il y a eu une série de congédiements à cet établissement et, par suite, la situation est très instable dans l'ensemble.
>
> Des douzaines de griefs ont été soumis au comité de l'usine, mais la plupart doivent être modifiés en raison de nouveaux congédiements.

Cette situation, j'imagine, est semblable à certaines autres concernant les griefs qui ont pu exister, ces dernières semaines, dans quelques fabriques d'automobiles. Puis les ouvriers d'une autre usine relevant de cette succursale, soit la *Vancouver Plywoods,* s'expriment ainsi:

> Le principal sujet de conversation, par le temps qui court, est premièrement, la fermeture et le chômage général dans cette industrie et d'autres.

Ils parlent ensuite des griefs découlant des réductions de personnel, qui suscitent des problèmes d'ancienneté dans les secteurs de l'usine où se font l'entretien et la construction. Tous ces événements, à mon sens, ont peut-être des rapports étroits avec la situation qui existe à Windsor; ce sont peut-être des choses qui doivent être examinées en même temps que la question particulière qui a amorcé le présent débat, lorsque nous songeons à la situation fâcheuse où se trouvent en ce moment les ouvriers canadiens de l'automobile.

La situation à Windsor ressemble fort à celle qui règne à des endroits comme Port-Alberni, Courtenay et d'autres centres de ma circonscription. Même si nous n'avons peut-être pas de problème particulier à propos de la suppression de la taxe d'accise à l'heure actuelle, des indices signalent qu'au sujet du fléchissement de la demande de certains produits de la Colombie-Britannique, nous avons une situation analogue dont le gouvernement doit tenir compte en considérant les mesures à prendre pour rétablir le plein emploi dans l'industrie de l'automobile en Ontario.

Je me demande si l'article paru en première page de la dernière édition du *Sun* de Vancouver,—dans le dernier numéro, c'est-à-dire celui du samedi 30 novembre, qui nous soit parvenu,—ne révèle pas l'état de choses ni l'état d'esprit qui commencent à se manifester dans certaines des régions

où ces problèmes de chômage surgissent. Un des nouveaux membres du parti conservateur à la Chambre semble avoir reçu le baptême de feu, en quelque sorte, en s'occupant de cette question du chômage à Vancouver.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je dois rappeler à l'honorable député que nous traitons non pas du chômage en général, mais du chômage dans l'industrie d'automobile. Il s'est un peu étendu sur les aspects généraux de la question. S'il revenait au sujet en discussion, j'en serais fort aise.

**M. Barnett:** Je croyais avoir cherché à montrer que le potentiel d'achat des habitants de la Colombie-Britannique entrait pour une large part dans le maintien de l'embauche en ce qui concerne l'industrie automobile ontarienne. Peut-être me suis-je trop attardé aux tenants et aboutissants d'une situation qui explique la diminution du potentiel d'achat des automobiles en Colombie-Britannique. Je n'en demeure pas moins convaincu que cela peut présenter une certaine importance en ce moment. Il importe, je crois, pour le gouvernement du Canada de reconnaître que si certains problèmes surgissent dans certaines parties de notre pays, cela tient en grande partie à des situations qui peuvent exister à 2,000 ou 3,000 milles de distance. Si les pouvoirs publics désirent intervenir efficacement,—et je fais abstraction ici de ce qu'ils peuvent envisager en ce qui concerne la taxe d'accise,—il faut absolument, il me semble, prendre les mesures qui s'imposent au rétablissement d'une production maximum en Colombie-Britannique. On ne saurait autrement ramener le potentiel d'achat des voitures, dans notre pays, au niveau qu'il a déjà atteint en diverses périodes antérieures de notre vie économique.

J'allais dire que les chômeurs, qu'ils soient de Windsor ou de Vancouver, ont tendance à réagir de façon semblable. Certes, je ne saurais dire les sentiments des chômeurs de Windsor, ni rapporter leurs propos. On sait pourtant que ceux de Vancouver ont exprimé assez énergiquement leur avis lorsqu'un de leurs députés a semblé manifester plus d'intérêt à la coupe Grey, lorsqu'il a évoqué la question, qu'à la situation dans laquelle ils se trouvaient du fait de la perte de leur emploi.

Je suis certes d'avis que les raisonnements formulés par les porte-parole de notre groupe et par ceux de l'opposition officielle, en particulier, comme je le disais il y a un instant, l'exposé lucide que nous a fait l'honorable député de Coast-Capilano, appellent une intervention immédiate et une déclaration immédiate du gouvernement.

J'ai cru que je devais consacrer un peu de temps à l'exposé des causes générales de ce problème et de ce qui selon moi devrait surtout compter dans l'esprit des membres du gouvernement lorsqu'il s'agit de s'attaquer au problème qu'a signalé aujourd'hui l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin), et qui est plus profond que la simple modification d'un impôt en particulier.

**M. John B. Hamilton (York-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je ne m'attendais certainement pas à pareille occasion lorsque je suis venu à la Chambre cet après-midi. Néanmoins, la journée a été intéressante et je suis persuadé que l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) peut se sentir très satisfait, avant de commencer sa campagne, de voir qu'aujourd'hui il a éclipsé dans les titres de journaux le député d'Algoma-Est (M. Pearson).

**L'hon. M. Pickersgill:** Le premier ministre (M. Diefenbaker) aussi.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Je suis enclin à penser que l'honorable député est peut-être plus préoccupé de ce qu'il va pouvoir dire à ses commettants que du rôle qu'il a joué dans l'effort actuel en vue de régler le chômage de l'industrie automobile. En fait, je ne puis que penser que ce qu'il faut c'est une preuve que le député d'Algoma-Est peut se présenter à la Chambre et prouver que c'est lui, en réalité, qui dirige le gouvernement et non le parti à votre droite.

**M. McIlraith:** Pourquoi Algoma-Est?

**M. Hamilton (York-Ouest):** Bien, la rectification a été faite, ça devrait être Essex-Est.

**Une voix:** Pas York-Ouest de toute façon.

**L'hon. M. Pickersgill:** Vous vous embrouillez, comme votre parti.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Tiens, on se réveille encore une fois à votre gauche, monsieur l'Orateur. C'est ce qu'on fait d'ordinaire. Personne ne veut traiter à la légère la situation du chômage dans cette industrie, surtout les députés qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, parce que je crois qu'avec le temps il nous appartiendra de faire en sorte que l'économie du pays soit constamment en pleine vigueur. Mais je regrette beaucoup qu'on adopte aussi une attitude de désespoir et de crainte. J'en ai eu la preuve surtout en lisant un éditorial paru dans un petit journal de ma circonscription...

**M. McIlraith:** Êtes-vous l'auteur de cet article?

**M. Hamilton (York-Ouest):** Non, mais, qu'on m'en croie, nos amis d'en face ne devraient pas se plaindre, parce qu'ils ont la meilleure

organisation de propagande en dehors des pays totalitaires.

**L'hon. M. Pearson:** Vous nous flattez!

**L'hon. M. Martin:** Le *Telegram*?

**M. Hamilton (York-Ouest):** Nous faisons un peu de progrès, même s'il nous reste bien du chemin à faire pour rattraper ce qu'ont fait ceux qui siègent à votre gauche, monsieur l'Orateur, au cours des derniers 22 ans.

**M. McIlraith:** C'est bien vrai: vous avez beaucoup de chemin à faire!

**M. Hamilton (York-Ouest):** Oui, cet éditorial est intitulé "La frousse ne nous mènera nulle part!" Intrigué par ce titre, j'ai regardé dans le dictionnaire et constaté que le mot frousse signifiait peur extrême. Donc l'éditorial de l'*Etobicoke Press* du jeudi 28 novembre disait entre autres, et si vous avez l'impression, monsieur l'Orateur, que je ne devrais pas lire cet article, je pourrais peut-être suivre le procédé utilisé dans nos tribunaux et dire simplement que j'aimerais que ces mots soient considérés comme les miens propres:

Nous ne sommes pas des optimistes invétérés, loin de là. Mais nous nous inquiétions beaucoup de ce cercle vicieux de crainte qui domine la pensée de beaucoup de gens aujourd'hui, dont on voit le reflet dans certains passages des quotidiens et qui, à notre avis, a des effets fâcheux sur la nation dans son ensemble.

Les faits sont les faits, et il faut y faire face...

Et plus loin:

Au cours de la fin de semaine, on annonce par des manchettes que *Ford* congédie 2,400 ouvriers, sans souligner que la plupart d'entre eux bénéficieront du plan de salaire annuel garanti (à raison de la moitié de leur salaire, ce qui est loin d'être négligeable).

**Une voix:** Ce n'est pas tant que cela.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Le texte continue ainsi:

On dirait que nous sommes en pleine crise. Il n'en est rien! Personne n'insiste sur le fait que le gouvernement a libéré 180 millions de dollars pour activer la construction et qu'il a déclaré récemment qu'il affecterait, au besoin, d'autres fonds à cette même fin.

Personne ne souligne qu'en septembre Scarborough a émis pour 11 millions de dollars de permis de construction, comparativement à $5,500,000 il y a un an. Personne ne signale que dans une petite municipalité comme le canton de Trafalgar, on a délivré récemment des permis pour la construction de 77 maisons.

Personne ne parle des nouvelles usines industrielles qui continuent de venir s'établir dans Etobicoke. Ce ne sont là que des cas isolés!

Pendant qu'on continue d'insister sur les mauvais côtés de la situation sans parler de ses bons côtés, le fabricant de robes qui apprend par les journaux quotidiens que des familles de la classe moyenne devront se passer de ses produits songent immédiatement à diminuer sa production et à congédier la moitié de ses employés. Les travailleurs, qui vivent au jour le jour, ne peuvent rencontrer leurs paiements à l'égard du réfrigérateur, de l'automobile, ou de la lessiveuse. Ces articles sont repris par centaines et offerts sur le marché à moitié prix, de sorte que les fabricants réduisent immédiatement leur personnel de travailleurs et un plus grand nombre de voitures, de réfrigérateurs, et de lessiveuses se vendent à des prix dérisoires.

Tout cela résulte de la crainte. Comme nous l'avons dit, on insiste trop sur les mauvais côtés.

De grâce, qu'on donne du temps à l'économie nationale. Nous ne pourrons qu'y gagner.

Les répercussions de cette somme de 180 millions se font sentir. Le lotissement va bon train et les entrepreneurs construisent des maisons et des usines. Des meubles et de la quincaillerie sont nécessaires pour ces usines et ces maisons qu'occuperont des gens qui iront faire des achats chez les marchands de meubles, les pharmaciens, les fournisseurs de gaz, d'huile à chauffage, d'électricité, et les employés de ces fournisseurs pourront à leur tour honorer les échéances de leur mobilier, de leur voiture et de tout le reste, et les gens conserveront leur emploi et d'autres cesseront d'être chômeurs et pourront reprendre leurs versements pour les articles achetés à tempérament, ce qui tiendra d'autres gens au travail.

On peut nous accuser de parler sans le livre du maître, mais nous croyons qu'il y a une bonne part de bon sens dans ce que nous avons signalé.

La peur engendre la peur et, disons-le, la frousse n'a jamais accompli rien de bon ou remédié à quoi que ce soit.

Il me semble que la principale chose que nous devons faire ce soir c'est de reconnaître que ce problème de l'industrie automobile ne découle pas particulièrement d'une question d'impôt. Il s'est posé sur une certaine période de temps. Il s'est posé simplement parce que l'opposition qui siège à votre gauche n'a pas, quand elle était au pouvoir, mis en œuvre les programmes qu'il fallait pour retenir l'ensemble de l'économie en mouvement. En fait, s'il y a un problème depuis cinq ans, c'est celui du laisser faire de l'opposition quand elle était au pouvoir. Notre pays a besoin présentement d'un gouvernement...

**Une voix:** Vous avez certainement raison.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Un moment... qui collabore avec l'industrie alors que, pendant vingt-deux ans, le parti qui siège à votre gauche se croisait les bras et laissait à l'industrie le soin de faire le travail. Nous avons atteint ce soir, je crois, le point où il nous faut décider qui doit gouverner le pays. Est-ce le Parlement? Sont-ce les journaux ou les grandes sociétés?

**M. Ellis:** Vous vous approchez là de la vérité.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Je n'ai pas saisi ce qu'on vient de dire...

**M. Ellis:** Vous vous approchez là de la vérité.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Tout ce que je puis dire, si l'on me permet de revenir à ce que je disais plus tôt aujourd'hui, c'est que si,

par suite de rumeurs de journaux, le gouvernement est immédiatement obligé de révéler totalement ou en partie son programme fiscal, on peut en conclure que nous avons abdiqué en tant que gouvernement. Si, en même temps, par suite de telles rumeurs, les sociétés sont en mesure de dire que la production cessera tant qu'une réponse définitive ne sera pas donnée, alors il va sans dire que nous avons également capitulé devant elles.

Il s'impose, de plus en plus, à mon avis, de respecter la règle habituelle qui s'applique à la révélation de renseignements de ce genre. Je ne puis m'empêcher de rappeler les diverses occasions où l'on a soulevé ce point par le passé où l'on nous a déclaré très nettement qu'aucun renseignement de ce genre ne pouvait être divulgué avant que le gouvernement présente son budget ou propose des résolutions budgétaires. Je ne crois pas qu'il s'agit, en l'occurence des promesses qu'on tiendra ou qu'on ne tiendra pas. Le député de Coast-Capilano (M. Sinclair) attache une grande importance à ce beau livre rouge qu'on consultera sans doute souvent, mais je tiens à lui dire ce soir qu'à mon avis, s'il veut préparer un autre volume dans lequel il mettra toutes les promesses tenues, il en obtiendra certainement un tout aussi épais, ou même plus gros.

J'ai déjà dit qu'il ne s'agit pas de promesses tenues ou non. Les promesses qu'a faites notre parti au cours de sa campagne électorale ont été tenues beaucoup mieux qu'on ne l'avait jamais fait et je ne doute pas que cela continue en ce qui concerne toutes celles qui ont été faites aux personnes employées dans l'industrie en cause ou dans toute autre industrie. Mais la question qui se pose ce soir est celle de savoir s'il faut abdiquer devant les journaux ou devant l'industrie intéressée, et je ne suis disposé à faire ni l'un ni l'autre. Je crois même que nous pouvons aller encore plus loin en disant que nous n'avons nulle intention d'abdiquer devant le parti siégeant à votre gauche, monsieur l'Orateur.

*(Texte)*

**M. Alexis Caron (Hull):** Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire quelques mots relativement à ce sujet très important, car il influe non seulement sur l'industrie de l'automobile, mais sur plusieurs autres industries connexes. Je crois que l'honorable député d'Essex-Est (M. Martin) a été bien sage de soulever la question, afin que le peuple soit mis au courant de ce que le Gouvernement devrait accomplir à la suite des promesses qu'il a faites dans ce sens.

J'écoutais tout à l'heure l'honorable député d'York-Ouest (M. Hamilton) et il me rappelait cette chanson française que l'on entend souvent: tout est brûlé, les écuries, les chevaux, mais tout va très bien, madame la marquise. Franchement, dans une situation semblable, nous nous demandons ce que pense le Gouvernement à l'heure actuelle.

On vient de dire que ce ne sont pas les promesses des conservateurs qui ont entraîné cette situation. Mais si le député d'York-Ouest avait analysé le discours qu'a prononcé l'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair), il aurait facilement compris que la situation n'est peut-être pas causée essentiellement par le fait que les journaux ont rapporté les déclarations qu'a faites le très honorable premier ministre (M. Diefenbaker) durant la campagne électorale, ainsi que celles du ministre des Finances (M. Fleming) qui, durant le séjour du premier ministre en Angleterre, a continué, jour après jour, à faire des déclarations, afin de laisser croire que le Canada deviendrait prospère, du jour au lendemain, parce que le parti conservateur avait repris le pouvoir. Ce qui se produit actuellement, c'est le résultat du malaise qu'a créé dans le pays le parti conservateur, en faisant des promesses qu'il ne peut tenir et qu'il n'a pas l'intention de tenir. Et, aujourd'hui, on vient dire: cela dépend du parti libéral qui vient de perdre le pouvoir.

Eh bien, monsieur l'Orateur, nous avons constaté, en 1930, que les promesses et les déclarations du premier ministre du temps avaient été la cause du marasme que l'on a alors connu.

En plus de ce qu'a déclaré l'honorable député de Coast-Capilano, les déclarations qu'a faites le premier ministre actuel à l'effet qu'il était pour détourner 15 p. 100 du commerce canadien avec les États-Unis vers l'Angleterre ont causé un malaise dans la région de Windsor et des villes environnantes, où l'industrie de l'automobile est la principale source d'emploi de la population.

Eh bien, monsieur l'Orateur, il est temps que le parti conservateur se rappelle ses promesses et cesse de laisser planer toutes sortes de rumeurs qui ne sont jamais fondées. Comme l'ont dit certains députés, si le parti conservateur voulait vraiment mettre un terme à la situation qui sévit dans l'industrie de l'automobile, il n'aurait qu'à faire la déclaration suivante: nous avons ou n'avons pas l'intention de changer la situation qui existe à l'heure actuelle dans le domaine des impôts. L'industrie de l'automobile et les industries connexes reprendraient alors leur activité et nous verrions les hommes retourner au travail.

Monsieur l'Orateur, il ne faut pas l'oublier, lorsqu'une partie du pays éprouve un malaise le reste du pays s'en ressent. C'est comme le corps humain: si nous avons mal à un bras, le reste du corps s'en ressent.

Puisque nous en sommes rendus au point où nous souffrons d'un malaise extraordinaire, il faut que le parti conservateur, qui dirige actuellement les destinées du pays, se resaisisse et pose un geste pour remédier à la situation. C'est ce que nous avons réclamé toute la journée, et c'est aussi ce que nous avons l'intention de continuer à réclamer. Que le parti conservateur soit fidèle aux promesses qu'il a faites à la population canadienne.

*(Traduction)*

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je demander au leader de la Chambre quel sera l'ordre des travaux demain?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, les travaux de demain débuteront, comme je l'ai annoncé vendredi, par l'article n° 118 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit un projet de résolution précédant un bill qui pourvoit à la construction d'un embranchement ferroviaire du National-Canadien. Je crois comprendre que les chefs des trois autres partis ont reçu des exemplaires du bill et, si la Chambre y consent, nous demanderions qu'elle lui fasse subir la deuxième lecture, puis il serait déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Le deuxième article au programme sera le n° 121 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit un projet de résolution précédant un bill accordant un prêt aux commissaires du havre d'Hamilton. Ce bill a été distribué aux chefs des autres partis. Nous espérons qu'il subira la deuxième lecture demain et qu'il sera déféré au même comité.

Puis nous aborderons le n° 111, soit la motion tendant à la deuxième lecture d'un projet de loi qui vise à modifier la loi aidant à la construction de navires au Canada. On se propose de renvoyer aussi ce bill au même comité permanent.

**L'hon. M. Chevrier:** Très compliqué.

**L'hon. M. Green:** J'espère que le député de Laurier pourra la comprendre mieux que moi.

Nous passerons ensuite au n° 112 du *Feuilleton,* deuxième lecture d'une loi modifiant la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques; on se propose de renvoyer ce bill au comité permanent de la banque et du commerce. Puis viendra le n° 119, projet de résolution visant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation; le n° 122, projet de résolution précédant un bill tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation; le n° 116, projet de résolution précédant un bill qui vise à garantir les prix des denrées agricoles; finalement, un projet de résolution inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui, sous la rubrique des ordres du jour inscrits au nom du gouvernement: il précédera un bill visant à autoriser un prêt au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

**L'hon. M. Chevrier:** Le leader de la Chambre est très optimiste. J'allais lui demander ce qu'il se propose de faire vendredi, mais j'imagine, d'après la liste qu'il nous a donnée, que nous serons ainsi occupés jusqu'à vendredi. J'ai remarqué vendredi dernier que l'honorable député a annoncé les travaux de la Chambre pour tous les jours, sauf vendredi et samedi. Pourrait-il nous donner une idée de ce que seront les travaux pour ces deux jours?

**L'hon. M. Green:** Je ne peux rien affirmer, monsieur l'Orateur, mais ce seront probablement les crédits.

**L'hon. M. Sinclair:** Dans ce cas, il n'y aura pas de mesures fiscales cette semaine?

**L'hon. M. Green:** Peut-être!

**L'hon. M. Sinclair:** Vous n'en avez pas donné la liste.

(A dix heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des Débats en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### LA LOI SUR LE SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES—PAIEMENTS

*Question nº 209*—**M. Smith (Battle-River-Camrose):**

1. Au cours de chaque année, depuis 1946 jusqu'à 1956 inclusivement, quelles sommes a versées la caisse renouvelable établie en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles?

2. Du 1er janvier au 31 octobre 1957, quelles sommes a versées la caisse renouvelable établie en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles?

3. Au cours de chacune des années mentionnées aux paragraphes 1 et 2, à l'égard de quels produits a-t-on établi un prix de soutien et quelle a été la perte subie à l'égard de chaque produit durant chacune de ces années?

*Réponse de* **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1 et 2. D'après l'année fiscale figurant dans les comptes publics, le montant de la caisse renouvelable utilisée en vertu de la loi sur le soutien des prix agricoles a été le suivant, à un dollar près:

Année terminée le:

| | |
|---|---|
| 31 mars 1947 | $ 109,395 |
| 31 mars 1948 | 1,061,353 |
| 31 mars 1949 | 3,473,295 |
| 31 mars 1950 | 39,515,860 |
| 31 mars 1951 | 36,902,816 |
| 31 mars 1952 | $ 8,356,718 |
| 31 mars 1953 | 164,419,331 |
| 31 mars 1954 | 93,849,104 |
| 31 mars 1955 | 66,223,281 |
| 31 mars 1956 | 70,869,635 |
| 31 mars 1957 | 74,685,883 |
| Chiffres préliminaires du 1er avril au 31 octobre 1957 | 39,422,659 |

Les montants nets suivants représentent en dollars les sommes impayées le 31 mars et reportées sur les années suivantes avant déduction des pertes compensées par dédommagements sous forme de crédits adoptés par le parlement:

| | |
|---|---|
| 1947 | $ 109,395 |
| 1948 | 1,061,353 |
| 1949 | 3,473,295 |
| 1950 | 21,113,781 |
| 1951 | 1,743,515 |
| 1952 | 6,589,661 |
| 1953 | 101,601,886 |
| 1954 | 60,086,085 |
| 1955 | 34,725,232 |
| 1956 | 38,792,629 |
| 1957 | 25,733,743 |
| Au 31 octobre 1957 | 31,876,627 |

3. Aucun bilan précis des pertes accumulées jusqu'au 31 octobre 1957 n'est disponible puisque les programmes fonctionnent encore, mais le rapport annuel de la commission signale qu'au 31 mars 1957 le coût net par rapport aux produits soutenus, d'après l'année de production était le suivant:

| Produit | Année | | |
|---|---|---|---|
| 1. Pommes de terre | 1946 | $ 170,748 48 | |
| | 1948 | 1,646,739 34 | |
| | 1950 | 215,687 79 | |
| | 1955 | 4,830 77 | |
| | | | $ 2,041,006 38 |
| 2. Pommes | 1947 | 3,119,274 22 | |
| | 1948 | 1,487,882 32 | |
| | 1949 | 1,499,569 40 | |
| | 1954 | 601,438 30 | |
| | 1955 | 181,738 21 | |
| | | | 6,889,902 45 |
| 3. Haricots blancs séchés | 1948 | | 194,419 88 |
| 4. Miel extrait | 1948 | | 177,066 42 |
| 5. Lait écrémé séché | 1949 | 10,820 35 | |
| | 1953 | 666,583 67 | |
| | | | 677,404 42 |
| 6. Fromage Cheddar | 1949 | 157,693 98 | |
| | 1951 | Nil | |
| | 1952 | −2,345 16 | |
| | 1953 | Nil | |
| | | | 155,348 82 |

| Produit | Année | | |
|---|---|---|---|
| 7. Beurre de crémerie | 1949 | 1,868,150 72 | |
| | 1950 | —456,115 03 | |
| | 1951 | 149,098 86 | |
| | 1952 | 52,149 91 | |
| | 1953 | 1,506,940 63 | |
| | 1954 | 5,474,815 68 | |
| | 1955 | 4,158,547 46 | |
| | 1956 | 435,947 79 | |
| | | | 13,189,536 02 |
| 8. Œufs en coquille | 1950 | Nil | |
| | 1951 | 1,866 24 | |
| | 1952 | 63,542 45 | |
| | 1953 | Nil | |
| | 1954 | 601,197 47 | |
| | 1955 | 61,516 83 | |
| | | | 728,122 99 |
| 9. Porcs | 1951 | Nil | |
| | 1952 | 36,673,894 07 | |
| | 1953 | Nil | |
| | | | 36,673,894 07 |
| 10. Bétail | 1952–1953 | | 33,358,015 86 |
| | | Total | $ 94,084,716 91 |

RÉSEAUX TÉLÉPHONIQUES DU COMTÉ DE BEAUCE —SUBVENTIONS FÉDÉRALES

*Question nº 211*—**M. Poulin:**

1. Depuis 1945, le gouvernement fédéral a-t-il accordé des subventions pour la construction et l'amélioration de réseaux téléphoniques locaux dans le comté de Beauce?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont, à l'égard de chaque année, de 1945 à 1957, *a*) le montant de la subvention, *b*) le nom du réseau téléphonique?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. Oui.

2. *a*) et *b*)—1950: $3,000 à la Compagnie de téléphone rural de Saint-Côme de Beauce; 1951: $5,000 à la Compagnie de téléphone rural de Beauceville; 1953: $1,200 à la Compagnie de téléphone rural de Saint-Côme de Beauce; 1954: $3,000 à la Compagnie de téléphone rural de Saint-Côme de Beauce, et $1,500 à la Compagnie de téléphone rural de Saint-Philibert; 1956: $5,000 à la Compagnie de téléphone de Ste-Clothilde de Beauce.

PERMIS DE TÉLÉDIFFUSION

*Question nº 215*—**M. Hansell:**

1. Au cours des deux dernières années, quel a été le nombre de demandes de permis de télédiffusion?

2. Combien: *a*) ont été accordées; *b*) ont été refusées; *c*) sont en instance?

3. Combien de demandes de permis de télédiffusion actuellement en vigueur et, sur ce nombre, combien sont détenus par la Société Radio-Canada et combien par des postes indépendants?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. 30.

2. *a*) 18; *b*) 6; *c*) 6.

3. 46; 10 sont détenus par la Société Radio-Canada et 36 par des postes privés.

WINDSOR—ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION DU HAVRE

*Question nº 220*—**L'hon. M. Martin:**

1. Le gouvernement a-t-il reçu des observations de quelque organisme lui demandant l'établissement d'une commission du havre de la ville de Windsor (Ontario)?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on pris des disposition en vue de l'établissement d'une telle commission?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1 et 2. Oui et la nomination des deux membres désignés par le gouverneur en conseil a été annoncée récemment.

LE HAVRE DE TROIS-RIVIÈRES

*Question nº 222*—**M. Rochefort:**

1. Le littoral du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Saint-Maurice, qui longe la ville de Cap-de-la-Madeleine, fait-il partie du territoire relevant du havre de Trois-Rivières?

2. Si l'on doit étudier des projets en vue de l'amélioration et de l'agrandissement des installations portuaires au Cap-de-la-Madeleine, le con-

seil municipal et les autres organismes publics seront-ils officiellement invités à se faire entendre?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. Oui, suivant la définition donnée à l'annexe de la loi sur la Commission des ports nationaux.

2. Au cours de ses visites périodiques, la Commission des ports nationaux est disposée à entendre les observations des sociétés de navigation et des organismes publics à l'égard des questions qui concernent les ports.

MISSION COMMERCIALE AU ROYAUME-UNI

*Question nº 238*—**M. McWilliam:**

Quels sont les noms des délégués faisant partie de la mission commerciale canadienne actuellement au Royaume-Uni, quel genre d'affaire exercent-ils et quelle est l'adresse du siège commercial de la société qu'ils représentent?

*Réponse de* **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

| Nom | Adresse de la Société | Classe d'achats |
|---|---|---|
| *a) Chef de la mission—* | | |
| CHURCHILL, l'hon. Gordon,—ministre du Commerce. | | |
| *b) Sous-chef de la mission.* | | |
| DUNCAN, James Stuart..... | Président, Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario; Président du Conseil consultatif du commerce en dollars et en sterling. | Non classé. |
| *c) Membres* | | |
| ASKIN, Robert James..... | Vice-président, Perfectionnement et génie, *Abitibi Power and Paper Company Limited*, Toronto. | Machinerie lourde, y compris outils électriques et machines-outils. |
| BAILEY, Alexander Graham..... | Vice-président et directeur général, *Bailey Selburn Oil and Gas Limited*, Calgary. | Pétrole, gaz et produits chimiques. |
| BARIBEAU, Lieutenant-colonel Hervé | Président, Baribeau et Fils, Lévis..... | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| BONUS, John J..... | Directeur général, *Canadian Association of British Manufacturers and Agencies*, Toronto. | Non classé. |
| BONNYCASTLE, Lawrence Christopher | Vice-président et administrateur délégué, *Canadian Corporate Management Co. Ltd.*, Toronto. | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| BROCKINGTON, Leonard Walker... | Président, *Odeon Theatres (Canada) Limited.* | Non classé. |
| BROMLEY, Edwin Armstrong..... | Vice-président, Service des achats et des magasins, chemins de fer Nationaux du Canada, Montréal. | Matériel de transport, y compris navires, chemins de fer, avions. |
| CLARK, J. Arthur..... | Président et directeur général, *Maritime Asphalt Products Limited*, Summerside (I. P.-É.) | Matériel de construction, y compris construction de routes, extraction minière des métaux et du charbon. |
| CRESSWELL, Herbert Arthur..... | Vice-président et directeur général adjoint, *Canada Steamship Lines Limited*, Toronto. | Matériel de transport, y compris navires, chemins de fer, avions. |
| CROMBIE, Hugh Arthur..... | Vice-président et trésorier, *Dominion Engineering Works Limited*, Montréal. | Machinerie lourde, y compris outils électriques et machines-outils. |
| DRUMMOND, Robert..... | Vice-président exécutif, *Angus Robertson Limited*, Montréal et Toronto. | Matériel de construction, y compris construction de routes, extraction minière des métaux et du charbon. |
| EAST, Melville A..... | Président et directeur général, *John East Iron Works Limited*, Saskatoon. | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |

| Nom | Adresse de la société | Classe d'achats |
|---|---|---|
| *c) Membres*—suite | | |
| FOULIS, Allan D. | Président, *Foulis Engineering Sales Limited*, et *Foulis and Bennett Electric Limited*, Halifax. | Machinerie lourde, y compris outils électriques et machines-outils. |
| FRASER, Kenneth Francis | Vice-président, Service de la production, *British Columbia Packers Limited*, Vancouver. | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| GAHERTY, Geoffrey Abbott | Président, *Montreal Engineering Company Limited*, Président, *Calgary Power Limited*, Président, *Ottawa Valley Power Company*. | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| GANONG, R. Whidden | Président et directeur général, *Ganong Brothers*, St. Stephen (N.-B.). | Produits de consommation. |
| GATTIE, Brian Berkeley | Directeur général, *Western Forest Industries Limited*, Vancouver (C.-B.) | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| GIBBINGS, C. W. | Vice-président, Syndicat du blé de la Saskatchewan, Regina. | Non classé. |
| HEARTZ, Richard E. | Président, *The Shawinigan Engineering Company Limited*, Montréal. | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| HILL, Clarence Bruce | Président, *E.T.F. Tools Limited*, St. Catharines, et *Canadian Warren Pink Limited*, St. Catharines. | Machinerie lourde, y compris outils électriques et machines-outils. |
| HUNTER, G. W. | Sous-ministre adjoint, ministère de la Production de défense, Ottawa. | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| HUTCHISON, W .L. | Vice-président, *Moffats Limited*, Weston (Ont.). | Machinerie lourde, y compris outils électriques et machines-outils. |
| JASPER, Lloyd | Dernier président sortant de charge, *Ontario Federation of Agriculture*, Toronto, membre du bureau de la Fédération canadienne des agriculteurs. | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| JENKINS, James Ross | Vice-président, *The T. Eaton Company Limited*, Toronto. | Produits de consommation. |
| JOHNSTON, John George | Président, *Johnston, Everson and Charlesworth*, Toronto. | Non classé. |
| LEITCH, John D. | Président, *Toronto Elevators Limited*. | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| LUSH, Harold V. | Président, Association des manufacturiers canadiens, président et directeur général, *Supreme Aluminum Industries, Limited*, Toronto. | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| MANNIX, Frederick Charles | Président et directeur général, *Mannix Limited*, Calgary (Alb.). | Matériel de construction, y compris construction de routes, extraction minière de métaux et de charbon. |
| MARSLAND, Stanley | Président, *Marsland Engineering Company Limited*, Kitchener, et *Marsland Precision Equipment Limited*, Kitchener. | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| McLACHLAN, Walter R. | Président, *Orenda Engines Limited*, Malton (Ont.). | Machinerie lourde, y compris outils électriques et machines-outils. |
| McRAE, Ian F. | Vice-président et directeur général, Service de l'exploitation civile de l'énergie atomique, *Canadian General Electric Company Limited*, Toronto. | Machinerie lourde, y compris outils électriques et machines-outils. |

| Nom | Adresse de la société | Classe d'achats |
|---|---|---|
| *c) Membres*—fin | | |
| MILLAR, Hugh P. | Directeur, Achats et magasins, Pacifique-Canadien, Montréal. | Matériel de transport, y compris navires, chemins de fer, avions. |
| MOORE, Trevor Frank | Vice-président, *Imperial Oil Limited*, Toronto. | Pétrole, gaz et produits chimiques. |
| NOBLET, Félix | Trésorier, *The International Nickel Company of Canada Limited*, Toronto. | Matériel de construction, y compris construction de routes, extraction minière de métaux et de charbon. |
| OUIMET, J.-René | Président et directeur général, *J.-René Ouimet Limited* et *Cordon Bleu Limited*, Montréal. | Produits de consommation. |
| PATTERSON, James | Président du Conseil interprovincial des syndicats agricoles; président, Syndicat des cultivateurs du Manitoba, Winnipeg (Man.). | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| PERLIN, William | Administrateur délégué, *I. F. Perlin and Company*, Saint-Jean (T.-N.). | Produits de consommation. |
| PICHÉ, André | Vice-président et directeur général, *Reynolds Aluminum Company of Canada*, Cap-de-la-Madeleine (P.Q.). | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| RUTLEY, Frederick George | Président, *The Foundation Company of Canada Limited*, Montréal. | Matériel de construction, y compris construction de routes, extraction minière de métaux et de charbon. |
| SCHOLLIE, George P. | Vice-président, Congrès du Travail du Canada, Montréal. | Non classé. |
| SISSONS, Henry Jonathan | Directeur général adjoint, Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario. | Machinerie lourde, y compris outils électriques et machines-outils. |
| SMITH, Wallace Wyniard | Vice-président, *National Sea Products Limited*, Lunenburg (N.-É.) | Ingénieur conseil: exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie. |
| STEPHENS, Donald M. | Président du conseil et directeur général, *The Manitoba Hydro-Electric Board;* président et directeur général, *Winnipeg Electric Company*, Winnipeg. | Machinerie lourde, y compris outils électriques et machines-outils. |
| STOCKER, Erik B. | Vice-président exécutif, *R. & H. Products Limited*, Vice-président, *H. Perkins and Sons (Canada) Limited*, Vice-président, *Civic Company (Canada) Limited*, Vice-président, *A. Oppenheimer and Company (Canada) Limited*, Montréal. | Produits de consommation. |
| STYLE, Humphrey B. | Président, *John Inglis Company Ltd.* et *English Electric Co. of Canada Limited*, Toronto. | Machinerie lourde, y compris outils électriques et machines-outils. |
| TURNER, John Harold Francis | Directeur général adjoint, Banque de Montréal, Montréal. | Non classé. |
| URWIN, George | Président, *Interprovincial Cooperative Limited*, Saskatoon. | Produits de consommation. |
| WAIN, Eric J. | Agent général des achats, *Canadian Industries Limited*, Montréal. | Pétrole, gaz et produits chimiques. |
| WANSBROUGH, Victor Counsel | Vice-président et administrateur délégué, *Canadian Metal Mining Association*, Toronto. | Matériel de construction, y compris construction routière, extraction minière de métaux et de charbon. |
| WHITE, J. B. | Vice-président et directeur général, *Aluminum Company of Canada Limited*, Montréal. | Machinerie lourde, y compris outils électriques et machines-outils. |
| WOODS, David M. | Président, *Gordon Mackay and Company Limited*, Toronto. | Produits de consommation. |

| Nom | Adresse de la société |
|---|---|
| *d) Fonctionnaires* | |
| BROWN, H. L. | Conseiller Commercial, Bureau du Haut Commissaire du Canada, Canada House, Trafalgar Square, Londres, S.W. 1. |
| MARSHALL, D. A. B. | Conseiller commercial (agriculture), Bureau du Haut Commissaire du Canada, Canada House, Trafalgar Square, Londres, S.W. 1. |
| PARLOUR, Roger Robbins | Secrétaire, Mission commerciale du Canada au Royaume-Uni et délégué commercial du Canada, ministère du Commerce, Ottawa. |
| ANDERSON, Raymond Cecil | Secrétaire adjoint, Mission commerciale du Canada au Royaume-Uni, et délégué commercial adjoint, ministère du Commerce, Ottawa. |
| STURSBERG, Peter | Secrétaire, affaires de presse. |
| *e) Représentants de la presse*, accompagnant la mission sans en faire officiellement partie. | |
| MORRISON, Harold | *Presse canadienne*, Ottawa. |
| MACLEOD, Norman | *British United Press.* |
| *f) Autre* | |
| MCCARTER, Charles | Secrétaire particulier de M. J. S. Duncan. |

EXPORTATIONS DE BOIS DE SOUTÈNEMENT, PROVINCES ATLANTIQUES

*Question nº 239*—**M. McWilliam:**

1. Des fonctionnaires du gouvernement fédéral sont-ils entrés en rapport avec des exportateurs des provinces de l'Atlantique relativement aux expéditions de bois de soutènement pour 1958?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms et adresses des exportateurs de bois de soutènement avec qui on est entré en rapport?

3. Quelle était la nature de ces démarches et quels en ont été les résultats?

*Réponse de* **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1. Oui.

2. Le ministère du Commerce n'a pas pour règle de rendre publics les noms et adresses des maisons qui cherchent à obtenir des contrats.

3. Ces contacts avaient pour but un échange de renseignements sur la situation dans la mesure où elle intéressait les échanges commerciaux envisagés. Des contrats ont déjà été passés avec certains producteurs par l'Office national du charbon du Royaume-Uni. En outre, on a obtenu une petite commande de la Turquie. Ces contrats ayant fait l'objet de négociations privées, le ministère en ignore les détails.

LE BÉTAIL—INDEMNITÉS POUR BOVINS TUBERCULEUX

*Question nº 242*—**M. Hansell:**

1. Le gouvernement verse-t-il une indemnité à l'égard des bovins atteints de tuberculose? Dans le cas de l'affirmative, quelle somme verse-t-il par tête?

2. De quelle façon le gouvernement établit-il la présence de la tuberculose chez les bovins?

3. Le gouvernement fédéral emploie-t-il des vétérinaires pour faire l'inspection des bovins et établir s'ils sont atteints ou non de turberculose? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre et où exercent-ils leurs fonctions?

*Réponse de* **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. Oui, lorsque ces bêtes réagissent à une épreuve tuberculinique aux termes des dispositions visant les régions restreintes et les troupeaux dits homologués. La loi sur les épizooties prévoit que la compensation ne dépassera pas $100 par tête pour les animaux de race et $40 pour les animaux de race commune. En outre le propriétaire touche une somme correspondante à la valeur courante au moment où ces bêtes sont abattues dans un abattoir reconnu.

2. Par l'intradermo-réaction à l'épreuve tuberculinique.

3. Le ministère emploie 214 vétérinaires, à temps continu, à l'inspection du bétail en campagne. Une partie de leurs fonctions consiste à le soumettre à l'épreuve tuberculinique. Ajoutons à ces vétérinaires 170 vétérinaires privés dont les services sont retenus à l'occasion.

On trouvera dans la liste ci-dessous la répartition du personnel par province:

| | Emploi occasionnel | Temps continu |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | | 1 |
| Île-du-Prince-Édouard | 2 | 1 |
| Nouvelle-Écosse | 1 | 8 |
| Nouveau-Brunswick | 1 | 4 |
| Québec | 25 | 41 |
| Ontario | 56 | 83 |
| Manitoba | 16 | 16 |
| Saskatchewan | 27 | 20 |
| Alberta | 41 | 28 |
| Colombie-Britannique | 1 | 12 |

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mardi 3 décembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

QUATRIÈME ET CINQUIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT—ADOPTION DU CINQUIÈME RAPPORT

**M. G. K. Fraser (Peterborough)** présente les 4e et 5e rapports du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques et propose l'adoption du 5e rapport.

(La motion est adoptée.)

## LE COMMERCE

RAPPORT SUR LA MISSION CANADIENNE AU ROYAUME-UNI

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je vais consacrer quelques minutes à un bref rapport préliminaire sur la mission commerciale canadienne qui se trouve actuellement à Glasgow. Rentrant ce matin de Glasgow, j'ai pensé que la Chambre aimerait peut-être avoir des nouvelles de la mission. Les honorables députés se rappellent sans doute qu'elle a quitté le Canada le 21 novembre avec l'approbation de tous les partis de la Chambre, qu'elle était composée de plus de 50 personnes représentant toutes les provinces, environ 20 des principales industries du pays et qu'elle comptait des représentants des industries de la pêche et de l'agriculture ainsi que du monde ouvrier.

La mission, voyageant par Air-Canada, est bien arrivée le 22 novembre et a été reçue de la manière aimable habituelle aux habitants du Royaume-Uni. Le secrétaire d'État aux affaires du Commonwealth, le président du *Board of Trade*, notre haut-commissaire, l'honorable George Drew, et sir William Rootes, président de la Commission des exportations réglables en dollars, nous ont accueillis à l'aérodrome. M. Drew et moi-même, accompagnés de sir David Eccles et de lord Home, avons ensuite rendu visite au premier ministre Harold Macmillan, qui a consacré une demi-heure à s'entretenir avec nous sur les objectifs de notre mission et a formulé les meilleurs vœux pour notre voyage à travers le Royaume-Uni. L'accueil réservé par la population des îles Britanniques, d'après les journaux de ce pays, a surpassé tout ce qu'on a vu au cours des dernières années, sauf peut-être lorsqu'il s'est agi de la visite d'un membre de la famille royale. Partout au Royaume-Uni, on a manifesté un très vif intérêt envers la mission.

La conférence de presse qui a eu lieu le jour de notre arrivée groupait des représentants de presque tous les journaux du Royaume-Uni. Pour ma part, j'ai compté plus de journalistes à la conférence de presse que de membres de la mission canadienne, et certains de nos représentants de presse ont estimé qu'il y avait 100 journalistes présents à cette occasion. Cela donne une idée de l'intérêt qu'on manifestait à l'égard de la mission avant même qu'elle eût débarqué en Angleterre. La réaction, depuis, a été extraordinaire. Chaque jour, soit à la télévision soit à la radio, on parle de la mission canadienne d'un bout à l'autre des îles Britanniques. Les journaux de Londres, bien qu'à court d'espace, n'ont pas manqué de s'intéresser à la mission, de même que les journaux de province.

Lorsque nous sommes arrivés à Glasgow il y a deux jours seulement une musique de cornemuses nous attendait évidemment, ainsi que 500 personnes venues expressément pour nous souhaiter la bienvenue. Ces personnes n'y avaient pas été spécialement invitées, mais elles étaient au courant de la mission par la publicité que lui avaient donnée les journaux britanniques. Les préparatifs faits au Royaume-Uni pour la recevoir étaient très minutieux et extrêmement bien exécutés. Le *Board of Trade* que dirigent sir David Eccles et ses fonctionnaires, avait travaillé en rapports étroits avec sir William Rootes du Conseil des exportations réglables en dollars et avec notre propre haut-commissaire et ses services à *Canada House*, pour mettre au point chaque détail relatif à la tournée de la mission, qui était la plus nombreuse et la plus représentative qui ait jamais débarqué en Angleterre.

L'intérêt dont les hommes d'affaires anglais ont fait preuve à l'égard de la mission a dépassé toute attente tant de notre part que de la part du public au Royaume-Uni. La mission est en train de visiter bon nombre d'usines en Angleterre, au pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord afin de

constater elle-même les progrès réalisés par l'industrie britannique. L'intérêt éveillé par cette tournée a été tel que 700 maisons britanniques, en plus de celles qui font l'objet de visites particulières, ont écrit au *Board of Trade*, au Conseil des exportations et à *Canada House* pour demander à rencontrer les membres de la mission. Bien qu'on ne s'y soit pas du tout attendu, nous avons pris des dispositions à cette fin, parce que, dans dix jours, les membres de la mission seront à Londres où ils séjourneront trois jours. Des bureaux ont été mis à leur disposition afin qu'ils puissent recevoir les hommes d'affaires anglais qui souhaitent faire personnellement la connaissance de nos représentants canadiens. Cela vous donnera une idée de l'intérêt qu'a suscité une telle visite au Royaume-Uni.

Avant mon départ, nous avions visité un bon nombre d'usines; nous avons tous été frappés des progrès qu'on a faits. L'Angleterre semble s'être remise complètement des dégâts de la guerre et des difficultés du début de l'après-guerre. Les usines produisent à plein. Elles sont efficaces et bien gérées. Dans une large mesure, l'automatisation a été établie dans les usines. L'ouvrier britannique travaille avec efficacité et rapidité. Les commodités ménagères prévues dans les usines ont suscité de nombreux commentaires chez les membres avertis de notre mission. En somme, nous avons été surpris et enchantés de voir jusqu'à quel point l'industrie anglaise était avancée. De même, nous avons été enchantés et contents de constater le vif intérêt que les Anglais portent au Canada.

Nous leur avons dit que nous étions venus pour deux raisons principales: premièrement, pour nous rendre compte nous-mêmes des progrès et de la productivité de l'industrie anglaise; deuxièmement, pour renseigner les hommes d'affaires anglais sur les magnifiques possibilités qui les attendent au Canada. Nous leur avons signalé que nos importations en provenance de leur pays atteignaient un total de 5,700 millions par année, qu'avant la seconde guerre mondiale la Grande-Bretagne nous fournissait 18 p. 100 de nos importations, que cette proportion n'est plus que de 8½ à 9 p. 100 et que, à notre avis, les hommes d'affaires anglais avaient maintenant l'occasion de pénétrer de nouveau sur le marché canadien et d'apporter sur nos rives certains des articles qu'ils peuvent fabriquer avec tant d'adresse, car ils sont habiles et ingénieux.

Nous avons remarqué avec beaucoup d'intérêt leur excellent régime d'apprentissage destiné à former leurs mécaniciens et leurs techniciens. Nous avons aussi remarqué leurs cours de formation d'administrateurs. Nous avons vu de nos yeux les commodités assurées aux employés des usines sous forme de cantines modernes, d'installations de détente et de services médicaux et hospitaliers. En compagnie de sir William Rootes, de M. Schollie, notre représentant ouvrier, et de M. James Duncan, j'ai eu le plaisir de rencontrer dans une des usines un groupe composé de délégués d'atelier et d'autres qui avaient été choisis pour présenter les vues des ouvriers engagés dans les usines. Au cours d'un échange d'opinions, nous leur avons parlé de notre mission et ils nous ont exprimé certaines de leurs idées sur ce que peut accomplir l'industrie britannique.

Tout compte fait, la mission a remporté un grand succès. Elle a fait au Canada une publicité comme il ne lui en avait pas été fait là-bas depuis la fin de la guerre. Je ne saurais exprimer pleinement la chaleureuse sympathie que la population du Royaume-Uni éprouve pour le Canada. Il faut la constater pour l'apprécier à sa valeur.

Le Canada jouit d'une haute estime au Royaume-Uni. Les membres de notre mission et les Britanniques avec qui nous avons conféré après les réunions étaient généralement d'accord pour dire que le moment est très bien choisi pour le Canada et le Royaume-Uni de resserrer les liens qui les unissent, non seulement sur le plan commercial, mais aussi sur tous les autres.

*(Plus tard)*

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** Le ministre du Commerce a-t-il profité de son voyage au Royaume-Uni pour discuter davantage avec les autorités du Royaume-Uni l'offre qu'elles ont faite d'établir une zone de libre-échange avec le Canada? Dans le cas de l'affirmative, peut-il dire où en est la question?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je n'ai eu l'occasion de participer à la discussion là-dessus. Nous avons été tellement occupés à visiter les établissements industriels de Grande-Bretagne que nous y avons mis tout notre temps. Une autre occasion nous sera peut-être offerte de satisfaire mon honorable ami.

**M. W. M. Johnson (Kindersley):** Le ministre peut-il nous dire si la mission a obtenu des résultats concrets, par exemple des commandes données par les représentants qui se trouvent en Grande-Bretagne?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas essayé d'avoir un rapport quotidien de ce qu'a fait chaque membre de la mission. En somme, la mission comprenait cinquante délégués, représentant une

vingtaine de nos principales industries. Le député s'y connaît assez en affaires pour savoir que parfois des négociations ne sont pas terminées avant plusieurs jours et même plusieurs semaines.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Le ministre pourrait-il nous dire s'il a été question d'accroître les exportations du Canada vers le Royaume-Uni pendant la tournée de la mission?

**L'hon. M. Churchill:** Le but de la mission n'était pas d'accroître les exportations du Canada pendant les pourparlers entrepris par la mission. Cela viendra, évidemment, par suite de l'augmentation des échanges entre le Canada et le Royaume-Uni, car dès que ce dernier aura gagné suffisamment de dollars il sera en mesure d'acheter les produits canadiens en plus grande quantité. Mais pendant que j'étais là avec la mission, il n'a pas été question de cela du tout.

**M. Argue:** A-t-il été possible aux représentants agricoles de la délégation de négocier un accroissement d'exportations de leurs produits, ou du moins d'en discuter?

**L'hon. M. Churchill:** Trois représentants agricoles de la délégation sont des cultivateurs d'expérience. Ils passeront toute la semaine, sous l'égide d'experts agricoles écossais et anglais, à visiter des fermes et autres établissements du Royaume-Uni. On leur a offert l'occasion de voir des troupeaux de bœufs et de vaches de première qualité. Ils auront également l'occasion de voir les progrès réalisés là-bas dans le domaine des machines aratoires. Ils pourront également y examiner les établissements de recherches dans le domaine de l'agriculture. Je crois qu'ils seront fort occupés toute la semaine à faire toutes ces visites.

**M. P. G. J. Hahn (New-Westminster):** Je voudrais poser une question supplémentaire. Le ministre est-il prêt à faire savoir à la Chambre si la régression des échanges avec la Grande-Bretagne,—régression qui est passée de 18 p. 100 avant la guerre à 8.5 ou 9 p. 100 aujourd'hui,—est due, à son avis, à ce que les industriels canadiens et le gouvernement canadien ne sont pas disposés à accepter des livres sterling inconvertibles ou bloquées?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, d'après moi, la régression des échanges entre le Royaume-Uni et le Canada n'est pas le résultat de la politique mentionnée par le député. Il oublie, je crois qu'au cours des années de guerre, l'industrie britannique a beaucoup souffert des bombardements. Bien des récits nous sont parvenus des dégâts ainsi causés, et le relèvement remarquable constaté par les membres de la mission les a étonnés. D'autre part, bon nombre d'industries en Grande-Bretagne ont dû consacrer leurs efforts à la production de matériel de guerre. Voilà les deux raisons pour lesquelles le commerce avec le Canada a pâti. Aujourd'hui les dégâts causés par les bombes sont réparés et les usines ont recommencé à fabriquer les articles qu'elles fabriquaient en premier lieu. C'est ainsi que les industriels anglais sont de nouveau prêts à revenir sur le marché canadien.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Le ministre dit qu'il est allé à Glasgow. Je me suis demandé pourquoi il n'a pas visité la ville où se trouve le plus grand centre de fabrication de toile au monde, c'est-à-dire Belfast, dans le nord de l'Irlande?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup de ne pas pouvoir accompagner la mission vendredi, lorsqu'elle visitera Belfast. Vu que mes ancêtres sont partis d'Angleterre pour l'Irlande et, de là, pour l'Ontario, l'Irlande occupe une place spéciale dans mon cœur; on conçoit donc que je serais très heureux si je pouvais être là-bas, avec les délégués, vendredi.

**M. A. W. Stuart (Charlotte):** Le ministre du Commerce nous dira-t-il si la mission commerciale canadienne rendra visite à l'Irlande du Sud? Dans le cas de la négative, a-t-on invité l'Irlande du Sud à rencontrer la mission canadienne à la réunion de Londres?

**L'hon. M. Churchill:** Aucune proposition n'a été faite, lors de l'organisation de la mission commerciale, voulant que ladite mission rende visite à l'Irlande du Sud. Quant à la question de savoir si l'Irlande du Sud a été invitée à rencontrer notre mission commerciale à Londres, je réponds que nous n'avons adressé à personne l'invitation de nous rencontrer à Londres. Les 700 demandes dont j'ai parlé venaient d'hommes d'affaires britanniques de toutes les parties des îles Britanniques, qui les ont faites de leur propre chef. Nous ne pouvons en accepter davantage. Nous essaierons d'acquiescer aux demandes qui pourraient être présentées d'ici quelques jours, mais nous ne pouvons faire nous-mêmes des invitations, parce que nous ne pouvons nous occuper de tous les gens qui veulent nous voir.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** A propos de la délégation commerciale, le ministre du Commerce peut-il dire à la Chambre si des négociations préliminaires ou concrètes ont été entamées en vue d'accroître les ventes de bacon et de produits du bœuf en Grande-Bretagne? Sinon, pour quoi n'a-t-on pas pris de mesure officielle

en vue de rétablir notre marché pour ces produits au Royaume-Uni?

**L'hon. M. Churchill:** Aucun pourparler préliminaire n'a eu lieu au Royaume-Uni à ce propos. Comme je l'ai signalé, la mission commerciale actuellement outre-mer s'occupe surtout des exportations anglaises au Canada. Au cours de nos conversations là-bas, nous avons parlé de la diminution des échanges entre nos deux pays et dit à quel point nos agriculteurs en avaient souffert.

**M. Stuart:** J'aimerais poser une autre question au ministre du Commerce. Combien de fabricants de textiles la mission commerciale du Canada a-t-elle pressentis à Londres?

**L'hon. M. Churchill:** Je regrette de ne pouvoir répondre à cette question, car je ne dispose pas du renseignement.

**M. D. F. Brown (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Pourrait-il nous dire si la mission commerciale qui est en Grande-Bretagne a visité des fabriques d'automobiles du Royaume-Uni en vue d'augmenter nos achats de ces automobiles et, le cas échéant, quels seraient les résultats de ces visites?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, la mission visite toute une série d'usines anglaises, dont certaines sont des fabriques d'automobiles. Je ne sache pas qu'il y ait eu ententes quelconques avec le Royaume-Uni en vue de l'achat d'automobiles britanniques...

**Une voix:** Le ministre pourrait-il répondre par oui ou non?

**L'hon. M. Churchill:** Qu'on me pose une question simple et je répondrai simplement...

**M. Brown (Essex-Ouest):** Il m'a semblé que la question que j'ai posée était simple.

**L'hon. M. Churchill:** Je ne prétends pas que la question de l'honorable député n'était pas simple. Mes observations s'adressaient à certains de ses amis en face de moi.

*(Plus tard)*

**M. Brown (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre du Commerce? Le but de la mission commerciale étant d'augmenter nos achats au Royaume-Uni, nous dira-t-il si, en visitant les usines d'automobiles, la commission songe à accroître les achats d'automobiles provenant du Royaume-Uni?

**L'hon. M. Churchill:** Chaque membre de la mission commerciale avait l'occasion de visiter les usines dont le comité responsable avait prévu la visite, ainsi que d'autres usines qu'il aurait désiré voir. Ce que les membres de la mission commerciale font individuellement, qu'ils fassent des commandes ou non, les concerne. Cette mission est organisée par le gouvernement avec l'approbation de toute la Chambre des communes pour poursuivre le but que j'ai exposé tout à l'heure, mais les membres de la mission sont libres de passer des commandes ou de n'en pas passer.



BOVINS DE BOUCHERIE—DÉCLARATION PORTANT SUR LES EXPORTATIONS AUX ÉTATS-UNIS

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je désire faire une déclaration au sujet des exportations de bovins de boucherie que le Canada fait aux États-Unis, vu que la question suscite beaucoup d'inquiétude et d'incertitude.

Ces derniers jours, des nouvelles contradictoires ont circulé au sujet du statut du dernier contingent trimestriel qui concerne les boivins de plus de 700 livres exportés aux Etats-Unis. Des nouvelles signalaient que la douane américaine percevait un droit supplémentaire à l'égard de ces bovins. Selon les derniers renseignements disponibles, au 23 novembre 93,200 bovins de plus de 700 livres avaient été exportés aux États-Unis par divers pays durant le dernier trimestre de l'année; il manque donc 26,800 têtes pour remplir le contingent de 120,000 permis par le contingent global du trimestre. La statistique des exportations de bovins de plus de 700 livres expédiés du Canada aux États-Unis pendant le dernier trimestre n'est pas disponible, mais on les établit approximativement à 79,000; on établit à 14,000 environ les importations mexicaines.

On nous informe que les douaniers américains n'ayant pas encore reçu l'ordre de percevoir ce droit supplémentaire ne le perçoivent pas encore; instruction leur a cependant été donnée de se servir du timbre à date pour marquer toutes les factures, car le contingent trimestriel sera bientôt rempli.

Si les douaniers américains ne perçoivent pas encore ce droit supplémentaire, on a cependant raison de croire que certains courtiers en douanes des États-Unis le perçoivent, afin de se protéger, ce qui explique probablement les nouvelles disant qu'un supplément de droit était exigé. Les douaniers américains ont l'habitude de commencer à percevoir le droit pertinent lorsque le contingent de bovins de plus de 700 livres est près d'être complet. Tout droit perçu sur du bétail dont il sera plus tard établi qu'il faisait partie du contingent sera remboursé, qu'il ait été perçu par les douaniers ou les courtiers des États-Unis.

**Le très hon. J. G. Gardiner (Melville):** Puis-je poser une question au sujet des envois de bétail? Autant que je me rappelle,

les ententes conclues en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce établissent à environ 400,000 le nombre total des bovins pour toute l'année, soit 120,000 pour chaque trimestre jusqu'à concurrence d'un certain chiffre. A-t-on quelque autre chiffre sur le total expédié jusqu'à présent?

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, je puis obtenir facilement ces chiffres; toutefois, la plupart des exportations de bovins de boucherie aux États-Unis ont eu lieu au cours du dernier trimestre. Jusque-là, le chiffre de ces exportations n'atteignait pas 5,000 têtes.

*(Plus tard)*

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question qui a trait à ce qu'il a dit à la Chambre à propos des nouvelles, parues dans les journaux, voulant qu'il y ait bientôt augmentation des droits de douane sur les bestiaux de plus de 700 livres exportés aux États-Unis. Le ministre peut-il dire si le contingent d'exportation de bestiaux canadiens aux États-Unis est maintenant complet et, vu la balance commerciale défavorable avec les États-Unis, le ministre pourrait-il nous dire s'il essayera d'obtenir des autorités américaines qu'elles augmentent le contingent de bestiaux canadiens pouvant entrer aux États-Unis au cours de l'année financière?

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, j'ai traité cette question en détail dans la déclaration que j'ai faite il y a une demi-heure ou trois quarts d'heure. Si l'honorable député ne se trouvait pas à la Chambre à ce moment-là, il trouvera dans cette déclaration les réponses à ses questions.

**M. McCullough:** Il se trouve que j'étais à la Chambre à ce moment-là et que j'ai écouté très attentivement le ministre. Autant que je me souvienne, il n'a rien dit du nombre de bêtes exportées aux États-Unis, pas plus qu'il ne nous a dit si le gouvernement avait songé à demander aux autorités américaines l'augmentation des contingents en ce qui concerne le bétail canadien, aux termes de l'accord en question.

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, dans la déclaration que j'ai faite j'ai effectivement parlé du nombre d'animaux exportés aux États-Unis cette année et ce qui restait du contingent autorisé pour le reste de ce trimestre-ci. En ce qui concerne la dernière partie de la question, disons que nous n'avons pas encore demandé aux États-Unis d'augmenter le contingent. En fait, voilà plusieurs années que nous ne parvenons même pas à exporter la totalité des bêtes admises. Il n'y aurait donc aucun intérêt à demander l'augmentation de ce contingent.

DEMANDE DE RAPPORT SUR LA MISSION EN CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Maintenant que la mission commerciale envoyée en Chine a terminé son travail, le ministre peut-il fournir des renseignements à la Chambre sur nos chances de commerce avec ce pays?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** On ne peut guère prétendre que la visite d'un délégué commercial constitue une mission commerciale. Je n'ai reçu de lui aucun rapport depuis son arrivée.

**M. Bryson:** Le ministre fera-t-il une déclaration à la Chambre dès qu'il aura reçu ce rapport, comme il s'y est engagé il y a quelque temps?

ÉTATS-UNIS—SOMME SUPPLÉMENTAIRE POUR PROGRAMME D'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question qui m'est venue à l'esprit en lisant dans le journal que le cabinet américain aurait approuvé une proposition, devant être présentée au congrès, réclamant une somme supplémentaire de 1,500 milliards pour son programme d'écoulement des excédents durant l'année qui vient.

Le ministre consentirait-il à dire un mot de cette nouvelle inquiétante, et a-t-il le sentiment que le gouvernement des États-Unis respecte toutes ententes qui auraient été conclues récemment, lorsqu'il a rencontré les membres du cabinet américain?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** L'honorable député a eu la bonté de me prévenir de sa question, mais son avis ne m'est parvenu que deux minutes avant mon entrée à la Chambre. Je n'ai pas vu cette nouvelle, mais je m'informerai et mettrai l'honorable député au courant des résultats de nos recherches.

LE SAUMON—NOUVELLE DÉCLARATION AU SUJET D'IMPORTATIONS DU JAPON

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Vendredi dernier le 29 novembre, l'honorable député de New-Westminster a demandé si j'avais reçu une lettre de

l'*United Fishermen's and Allied Workers Union* au sujet de l'importation de conserves de saumon du Japon. J'ai alors répondu affirmativement; mais afin de préciser davantage, j'aimerais ajouter ce qui suit à la réponse que j'ai donnée à ce moment-là.

Les prises de saumon en 1956 et 1957 en Colombie-Britannique n'ont pas été suffisantes, en ce qui concerne certaines espèces, pour répondre aux besoins du marché canadien. La consommation canadienne de saumon sockeye s'établit annuellement à environ 300,000 caisses. Au cours de la saison qui vient de se terminer, on en a empaqueté seulement environ 225,000 caisses, comparativement à 440,000 caisses pendant les cinq années précédentes.

La pauvreté des prises en 1956 et 1957 est attribuable notamment au fait que la remonte du saumon jusqu'à certains des principaux centres de production, n'a pas été suffisante, surtout dans le nord. Avant la campagne de pêche de 1956, on savait qu'un des grands réseaux de rivières de la Colombie-Britannique ne donnerait pas beaucoup de saumon. Par conséquent, on s'attendait à l'automne de 1955 à ce qu'il y ait une pénurie de conserves de saumon sockeye au cours de la saison 1956.

Prévoyant un petit volume de saumon sockeye et de saumon rose en conserves pour 1956 et de saumon sockeye seulement en 1957, l'industrie a pensé qu'il était extrêmement souhaitable de partager les stocks de conserves de saumon dont on disposait au Canada avec les acheteurs du Royaume-Uni, débouché traditionnel pour les conserves de saumon canadiennes, qu'il importe de maintenir. Le maintien du marché britannique de conserves de saumon est important tant pour les pêcheurs que pour les entreprises exploitantes de Colombie-Britannique.

Étant donné cet état de choses, les conserveries ont dû compléter leurs stocks de saumon en boîtes destinés au marché canadien par des importations d'une certaine qualité de saumon japonais. Il en est résulté l'apparition de conserves japonaises de saumon dans les magasins canadiens de produits alimentaires ce qui a, sans doute, étonné certains consommateurs, qui considéraient jusqu'alors le saumon en boîte comme un produit exclusivement canadien. Vu la pénurie, en 1956 et 1957, de certaines catégories de saumon canadien en conserves, et surtout de sockeye, il a semblé utile de ne pas interrompre l'approvisionnement du consommateur en conserves de saumon en en important une bonne qualité du Japon, qui constituait la seule source possible.

En prévision d'un manque de conserves de saumon canadien en 1956, les sociétés d'apprêteurs ont consulté le *United Fishermen and Allied Workers Union;* elles lui ont exprimé l'intention d'importer du Japon des conserves de ce produit. Le syndicat a agréé la proposition des sociétés. En 1956, on a donc importé du Japon environ 165,000 caisses de saumon sockeye, quelque 40,000 caisses de saumon rose et à peu près autant de saumon coho. Les chiffres que j'ai cités visent des caisses pleines, de 48 livres.

Vu qu'en 1957 le Canada a mis en boîte peu de saumon sockeye, les sociétés d'apprêteurs s'attendent, croit-on à s'approvisionner au Japon; mais elles n'importeraient que les quantités de conserves de saumon sockeye nécessaires pour répondre aux exigences du marché canadien d'ici à ce que soit disponible le poisson que le Canada mettra en conserve en 1958. Les conserveries de saumon de la Colombie-Britannique sont persuadées que la pénurie actuelle de saumon sockeye est seulement temporaire et qu'en 1958 la production canadienne suffira amplement à la demande.

Dans l'intervalle, toutefois, on juge important de répondre à la demande de saumon sockeye pour protéger ce poisson contre la concurrence des autres aliments. Je trouve heureuse la possibilité d'obvier à cette pénurie de conserves de saumon par des importations du Japon, qui achète d'importantes quantités de produits canadiens comme le blé, la pâte de bois, le minerai de fer et d'autres matières premières. On peut aussi se réjouir de ce que la pénurie temporaire de conserves de saumon canadien se borne surtout au saumon de l'espèce sockeye. L'industrie estime que des approvisionnements suffisants de saumon coho, saumon rose et saumon chien, de provenance canadienne pourront être mis à la disposition des consommateurs canadiens.

J'insiste sur le fait que tout le saumon en conserve qui entre au Canada doit satisfaire aux exigences de qualités et d'excellence prévues dans les règlements sur l'inspection des conserves de saumon édictés sous l'empire de la loi sur les viandes et conserves alimentaires. Le saumon importé est assujéti au même contrôle rigoureux que le produit canadien. Cette inspection a lieu dans les laboratoires du ministère à Vancouver. De plus, on me dit que les principales sociétés importatrices envoient des membres de leur propre personnel au Japon faire à leur tour une inspection très poussée de toutes les conserves de saumon qu'elles comptent acheter dans ce pays. On peut donc affirmer que le saumon en conserve du Japon subit une inspection très minutieuse et très complète; les acheteurs l'inspectent d'abord, puis le ministère des Pêcheries, avant qu'il soit mis en vente sur les marchés canadiens.

D'autre part on m'apprend qu'au Japon, le prix du saumon sockeye se rapproche tellement du prix canadien, compte tenu des frais de transport, du droit de 15 p. 100, des frais d'étiquetage et de vente, qu'il ne reste que peu ou pas de bénéfice pour l'importateur canadien.

**M. Brown (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Commerce?

**M. Irwin:** J'ai une autre question à poser, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Le député d'Essex-Ouest voudrait-il remettre sa question à plus tard?

**M. Brown (Essex-Ouest):** Oui.

**M. T. J. Irwin (Burnaby-Richmond):** Le ministre pourrait-il nous dire s'il a pris des dispositions relativement à l'apposition d'étiquettes canadiennes sur les produits japonais?

**L'hon. M. MacLean:** Monsieur l'Orateur, le député de Fraser-Valley (M. Patterson) a posé une question complémentaire à ce même sujet vendredi dernier. Je lui ai dit que je lui répondrais en détails aujourd'hui. En ce qui concerne la question du saumon en boîte importé du Japon, je dirai ceci.

L'emploi d'étiquettes de marque sur les boîtes de saumon en provenance du Japon a été décidé par les entreprises qui ont importé ce produit. Il n'y a aucun règlement interdisant l'apposition d'étiquettes de ce genre sur les boîtes de saumon importées. Il semble manifeste que les sociétés ont pris cette décision, parce que depuis un grand nombre d'années elles ont affecté des sommes considérables à la réclame de leurs étiquettes commerciales et qu'étant convaincues de la qualité du produit importé, elles ont utilisé les étiquettes établies pour ne pas perdre les fruits de leurs campagnes de réclame et de vente depuis de nombreuses années. L'usage d'étiquettes commerciales établies sur les conserves de poisson importées, lorsque la qualité est assurée, est général. Les étiquettes dont l'honorable député de Fraser-Valley a parlé sont aussi employées sur des conserves de poisson importées d'autres pays, comme les crevettes des États-Unis, les sardines de Norvège et bien d'autres poissons importés.

Quant à la grandeur des caractères qui figurent sur les étiquettes, comme "produit du Japon", cela relève de l'article 26 de la loi sur les viandes et conserves alimentaires. Ce qu'il importe de retenir de l'article 26, c'est que ces caractères doivent être imprimés d'une manière "nette et visible". En ce qui concerne les produits de la viande, je signale aux députés que le ministère de l'Agriculture n'a aucune exigence précise quant à la hauteur ou à la grandeur des caractères qui figurent sur les conserves de viande importées. En d'autres termes, les règlements concernant le pays d'origine sont les mêmes pour les conserves de poisson que pour les conserves de viande.

Quant à l'étiquetage des conserves de saumon importées du Japon, je suis convaincu qu'on n'a rien tenté pour tromper le consommateur canadien au sujet de l'indication du pays d'origine du produit. Dans un ou deux cas où le ministère des Pêcheries estimait que les mots "Produits du Japon" n'étaient pas assez visibles sur l'étiquette, les sociétés importatrices elles-mêmes ont volontiers corrigé la situation sans délai.

Je pourrais ajouter que les importations de conserves de saumon en provenance du Japon ne sont pas toutes attribuables aux conserveries de la Colombie-Britannique. Dans bon nombre de cas, ce sont des courtiers de Montréal et d'autres centres qui ont fait les importations.

**M. Winch:** Quand?

**L'hon. M. MacLean:** Ces trois dernières années.

**M. Winch:** Dites-vous que, ces trois dernières années, des importations ont été faites du Japon par un courtier?

**L'hon. M. MacLean:** Non; au cours des deux années précédentes, 1956 et 1955.

**M. Winch:** Seuls les trois grands de la Colombie-Britannique peuvent importer du Japon sous marques commerciales de la Colombie-Britannique.

**Des voix:** Règlement!

**M. Winch:** Répondez à cela.

**L'hon. M. MacLean:** En fait, cinq sociétés importent du saumon du Japon et n'importe qui peut importer au Canada du saumon japonais, à condition d'acquitter les droits d'entrée et de se conformer aux règlements.

**M. Winch:** Mon honorable ami prétend-il...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** L'honorable député permettra-t-il au ministre d'achever sa déclaration?

**M. Winch:** Cela n'est pas exact; je sais que cela n'est pas exact.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**L'hon. M. MacLean:** Dans bon nombre de cas...

**M. Winch:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre?

**M. l'Orateur:** Non. Le député voudra bien rester assis tant que le ministre n'aura pas terminé sa déclaration.

**L'hon. M. MacLean:** Monsieur l'Orateur, je suis sûr que les sociétés en cause tiennent jalousement à maintenir la qualité du poisson en conserve qui porte leur marque de commerce. Je suis convaincu aussi que ces entreprises s'intéressent à l'avenir de la pêche au saumon et de l'industrie de l'apprêtage en Colombie-Britannique.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? Le ministre serait-il assez bon de nous dire quand la Chambre sera invitée à étudier le reste de ses crédits?

**L'hon. M. MacLean:** Il ne s'agit pas des crédits, monsieur l'Orateur. Il s'agit de deux sujets qui ont fait l'objet de questions et qui ont donné lieu à une profonde méprise. J'ai donc voulu demander à la Chambre de me permettre de tirer les choses au clair en ce moment.

**M. l'Orateur:** Je n'ai pas voulu empêcher le député de Vancouver-Est de parler. S'il veut poser une question, il le peut maintenant.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** J'aimerais demander au ministre s'il pourrait nous confirmer que l'importation du saumon du Japon au cours des dix-huit derniers mois n'a pu s'effectuer qu'au nom des "trois grands" de la Colombie-Britannique qui ont une entente avec les "deux grands" du Japon. Les renseignements que j'ai communiqués au ministre de la Justice (M. Fulton) à ce propos n'ont pas été infirmés. Le ministre des Pêcheries pourrait-il nier ce que je viens de dire?

**L'hon. M. MacLean:** Je n'ai pas l'intention, monsieur l'Orateur, d'entrer dans les détails des transactions commerciales qui pourraient se faire entre gens qui s'occupent de l'importation du saumon, mais je puis assurer à mon honorable ami que le saumon a été importé au pays en 1955 et 1956 par des courtiers qui n'ont rien à voir à la mise en conserves du saumon.

**L'hon. M. Sinclair:** A Vancouver et à Montréal.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** On me signale que le ministre a été interrogé au sujet du contenu de la boîte et de l'étiquette qui y est apposée; en réalité, l'étiquette porte le mot "Boîte", de sorte que toute ménagère voit tout de suite qu'il s'agit d'une boîte . . .

[M. Winch.]

**L'hon. M. Sinclair:** Seulement une boîte.

**M. Hahn:** Je sais très bien qu'il s'agit d'une boîte, mais on a interrogé le ministre au sujet de son contenu.

**Des voix:** Ce n'était qu'une boîte.

AUSTRALIE—POURPARLERS CONDUISANT À LA VENTE DE BLÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Louis Lewry (Moose-Jaw-Lake-Centre):** Monsieur l'Orateur, je demanderai au ministre du Commerce si ses services ont déjà entamé des négociations avec l'Australie pour y vendre du blé canadien?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Si l'Australie veut acheter du blé canadien, nous sommes tout disposés à lui en vendre.

## L'AGRICULTURE

LA VOLAILLE—ANNONCE DU MAINTIEN DES PRIX DE SOUTIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Je désire annoncer que l'Office du soutien des prix agricoles a été autorisé à maintenir, jusqu'au 31 mars 1958, le prix de soutien de la volaille, qui s'établit à 23c. la livre à Toronto, poids vif, pour volaille n° 1 de 5 livres et plus. En d'autres termes, ce prix est le même que celui qui est en vigueur depuis le mois de juillet de cette année.

## LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPÔT DU LIVRE BLANC AVANT L'EXAMEN DES CRÉDITS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** J'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Le ministre déposera-t-il un nouveau Livre blanc sur la défense avant que la Chambre soit saisie des crédits dans le courant de cette semaine, comme cela s'est fait habituellement, ou envisage-t-il de faire porter le débat sur le Livre blanc présenté par le gouvernement antérieur?

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** Sur le Livre blanc présenté au début de l'année. Je n'ai pas l'intention de présenter un nouveau Livre blanc avant les crédits.

**M. Coldwell:** C'est-à-dire, celui qui a été présenté par le gouvernement antérieur.

**L'hon. M. Pearkes:** En effet.

CHURCHILL—DÉCLARATION SUR LA PRÉSUMÉE PÉNURIE D'ÉLECTRICITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, l'honorable député de Springfield a demandé si le ministre de la Défense nationale était au courant d'une présumée pénurie d'électricité à Churchill. Il a ensuite ajouté le détail erroné "qui est actuellement approvisionnée par son ministère". Le ministère de la Défense nationale ne fournit aucune électricité à la ville de Churchill et n'a pas non plus les moyens de le faire.

## LE NORD CANADIEN

LES MISSIONNAIRES N'AURAIENT PAS REÇU LEURS APPROVISIONNEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** J'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. D'après une nouvelle parue dans *le Devoir* de ce matin, sept missionnaires sont dans la détresse dans l'Arctique parce que les approvisionnements qu'on leur a expédiés ne les ont pas atteints à leurs postes de Repulse-Bay, Pelly-Bay et Igloolik. Quelles mesures, s'il en est, le ministre entend-il prendre pour que ces missionnaires soient ravitaillés pour l'hiver?

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, je considérerai cette question comme un avis. C'est la première fois que j'entends parler de l'affaire.

## L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—À PROPOS DES RAPPORTS D'INGÉNIEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Nord canadien une autre question dont je lui ai donné préavis. A-t-il reçu le rapport final de la *British Columbia Engineering Company,* au sujet de la possibilité de dériver les eaux du Columbia vers le Fraser? A-t-il aussi reçu le rapport final de la *Montreal Engineering Company Limited,* au sujet de la possibilité de mettre en valeur les ressources hydrauliques du bassin du Columbia, en intégrant ce programme avec celui des États-Unis?

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** J'aimerais remercier l'honorable député de Montmagny-L'Islet d'avoir bien voulu me donner préavis de sa question. La réponse à la première question est oui, le 9 janvier 1957.

La réponse à la deuxième question est la suivante: un rapport de la *Montreal Engineering,* intitulé: "La mise en valeur des ressources hydrauliques canadiennes du bassin du Columbia", qui étudie divers procédés de mise en valeur, a été reçu par le ministère hier, le 2 décembre 1957.

**L'hon. M. Lesage:** Le ministre a-t-il l'intention de déposer ces deux rapports sur le bureau de la Chambre?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur nous aimerions les examiner avant de prendre une décision à cet égard.

**L'hon. M. Lesage:** Si, dans le premier cas, le rapport a été reçu le 9 janvier 1957, je suis certain qu'on l'a examiné. Le ministre se propose-t-il de déposer le rapport de la *British Columbia Engineering*?

**L'hon. M. Harkness:** Pourquoi ne l'avez-vous pas déposé vous-même?

**L'hon. M. Lesage:** On ne m'a pas demandé de le faire.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il importe beaucoup de consigner au compte rendu la réponse du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Il me semble que l'honorable représentant sait que de bonnes raisons nous empêchent de déposer des rapports de cette nature et traitant de pareils sujets avant que les choses ne soient plus avancées qu'elles ne le sont aujourd'hui.

**L'hon. M. Lesage:** Je regrette d'avoir à insister, mais je voudrais savoir ce que veut dire le ministre quand il dit "avant que les choses ne soient plus avancées qu'elles ne le sont aujourd'hui". Qu'a fait le ministre en vue de les faire avancer?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, j'ai bien précisé que lorsque nous aurons des renseignements à rapporter, nous les fournirons à la Chambre.

*(Plus tard)*

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** J'aimerais poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question qui se rattache à celle que lui a posée tout d'abord l'honorable député de Montmagny-L'Islet. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement de la Colombie-Britannique a lui aussi des copies du rapport technique dont il a parlé? Dans le cas de l'affirmative, son refus de déposer ce document se fonde-t-il sur une entente avec le gouvernement de cette province?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Avant qu'on réponde à cette question, je crois devoir signaler qu'à mon avis on ne devrait pas poser une telle question en Chambre, car elle vise un point auquel seul le gouvernement de la Colombie-Britannique pourrait répondre. Je fais donc observer à l'honorable député que la question enfreint le Règlement.

**M. Barnett:** Puis-je, en toute déférence, dire pourquoi je pose la question au ministre? Je crois savoir, relativement à cette question visant le fleuve Columbia, qu'un accord est intervenu entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique; à ce sujet sauf erreur, on s'est déjà entendu à l'égard de l'échange de ces documents. Je supposais que ce document était visé par l'accord. J'ai posé la question pour faire élucider ce point.

**M. l'Orateur:** Je ne pense pas que cela change mon opinion. On a demandé au ministre si le gouvernement en avait reçu un exemplaire et il a répondu. On veut maintenant savoir si le gouvernement de la Colombie-Britannique a reçu un exemplaire. Or il me semble que ce n'est pas là une question à poser.

**L'hon. M. Lesage:** Puis-je, en toute déférence, revenir là-dessus? Voici, je crois, ce qu'a demandé l'honorable député: le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a-t-il envoyé des exemplaires de ces rapports au gouvernement de la Colombie-Britannique?

**M. l'Orateur:** Si la question avait été ainsi posée, je l'aurais acceptée, puisqu'elle aurait porté sur un acte du gouvernement fédéral. L'honorable député voulait savoir si le gouvernement de la Colombie-Britannique avait reçu cet exemplaire. L'honorable député voudra peut-être modifier sa question, mais elle est irrecevable.

*(Plus tard)*

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'avais une question supplémentaire à poser, au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Ma question découle de sa réponse à l'honorable député de Montmagny-L'Islet qui a posé une question au sujet de la mise en valeur du Columbia. On a l'impression en Colombie-Britannique que le gouvernement en est rendu à un point d'inertie en ce qui concerne le Columbia.

Le ministre serait-il alors assez bon de répondre à la question suivante: y a-t-il eu ou y a-t-il actuellement des négociations entre le Canada et les États-Unis au sujet de la mise en valeur du Columbia, du règlement des avantages en aval et d'autres questions du même genre?

[M. Barnett.]

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, à quelques reprises j'ai essayé de placer cette question dans un contexte qui pût nous permettre de traiter le problème à notre propre manière... (*Exclamations.*)

Je sais combien la Chambre et tous les Canadiens sont impatients d'obtenir des renseignements à ce sujet, parce que la chose est importante pour tout le monde au Canada. Je puis assurer à la Chambre que nous avons agi avec toute la célérité et toute la diligence possibles, et la façon dont nous nous y prenons sera, en fin de compte, jugée en fonction du résultat obtenu, tout comme c'est arrivé dans les provinces Maritimes et, comme ce sera le cas j'espère, en Saskatchewan.

**L'hon. M. Lesage:** Ceci a été fait avant que vous ne soyez là.

**Une voix:** On se prélasse sans rien faire.

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Je crois qu'on jugera l'entreprise du Columbia de la même façon.

**L'hon. M. Lesage:** Puis-je vous poser une autre question? Depuis la réunion du 20 mai à Washington, a-t-on procédé à l'échange des documents qui devaient être préparés tant à Washington qu'à Ottawa par les deux gouvernements au sujet de l'entreprise du Columbia et des avantages généraux en aval?

**L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle):** Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est la suivante: Non, pour autant que je sache.

**L'hon. M. Lesage:** Le gouvernement canadien a-t-il fait préparer les documents nécessaires afin de procéder à l'échange prévu avec les autorités des États-Unis? Sinon, quelle est la cause de ce retard?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** L'honorable député d'Okanagan-Revelstoke (M. McLeod) a posé la question suivante, il y a quelques jours, au premier ministre:

> Est-ce que notre ambassadeur aux États-Unis poursuit les efforts de son prédécesseur en vue d'obtenir que la question des avantages pour les régions en aval, sur les cours d'eau internationaux, soit considérée comme un problème à régler en toute priorité avec les États-Unis? Pourrait-on nous faire rapport sur les progrès, s'il en est, qui ont été accomplis?

J'ai une réponse que j'étais disposé à fournir aujourd'hui au nom du premier ministre. La voici: Mon honorable ami comprendra, j'en suis sûr, qu'il ne convient pas, à propos des questions de ce genre, de déclarer publiquement où en sont rendues les choses. Cependant, le gouvernement a accordé une priorité absolue à la question du fleuve Columbia, et consacre beaucoup de temps à l'examen de ce problème complexe sous tous ses angles. En particulier, des faits nouveaux survenus

récemment en Colombie-Britannique, et d'autres renseignements sur les aspects techniques de la question, ont introduit dans la question de nouveaux éléments à étudier.

L'honorable député de Montmagny-L'Islet se rappellera que, déjà cet après-midi, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a annoncé qu'on n'avait reçu qu'hier le rapport définitif de la *Montreal Engineering Works*. Or il peut y avoir de nombreux facteurs divers à examiner. Le gouvernement les étudie le plus vite possible; mais je lui fais remarquer,—et il sera de cet avis, j'en suis sûr,—que ce serait bien injudicieux de faire une déclaration provisoire à la Chambre, alors qu'il faut nécessairement terminer des négociations avec un autre pays.

**L'hon. M. Lesage:** Je regrette, monsieur l'Orateur, mais le ministre des Travaux publics lui-même lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre...

**Des voix:** La question!

**L'hon. M. Lesage:** ...était celui qui interrogeait ses vis-à-vis à ce sujet...

**Des voix:** La question.

**L'hon. M. Lesage:** ...et qui demandait avec insistance des réponses à ses questions. Or j'ai posé au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales une question très simple qui est restée sans réponse.

*(Plus tard)*

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, la question supplémentaire que je veux poser au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales est très simple; elle lui a déjà été posée par l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Des négociations sont-elles en cours entre le Canada et les États-Unis à propos du bassin du fleuve Columbia? C'est tout.

**L'hon. M. Green:** Je puis répondre à cette question... *(Exclamations)*

J'ai déjà traité cette question dans la déclaration que j'ai lue au nom du premier ministre. Les pourparlers n'ont pas du tout été interrompus.

**L'hon. M. Lesage:** Mais rien n'a été fait.

**M. Coldwell:** Mais je crois comprendre qu'il n'y a pas eu d'échange de documents.

**L'hon. M. Green:** Pas d'échange de quoi?

**M. Coldwell:** Faut-il trois ministres pour répondre à une simple question?

**L'hon. M. Green:** Ces pourparlers ne sont pas encore terminés, mais ils le seront le plus tôt possible.

**L'hon. M. Lesage:** Vous voulez dire qu'ils n'ont pas été poursuivis.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### M. ANDERSON—COMPTE RENDU D'UN DISCOURS PRONONCÉ PAR LE DÉPUTÉ DE BONAVISTA-TWILLINGATE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Anderson (Waterloo-Sud):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. En ma qualité de nouveau député, je n'ai pas encore prononcé mon premier discours à la Chambre; mais j'ai assisté régulièrement aux séances et j'ai suivi les travaux avec un vif intérêt. Après seize ans d'expérience dans le domaine municipal, y compris quatre années à titre de maire de la ville de Galt, j'ai pensé ne pas vouloir gaspiller le temps de la Chambre, simplement pour que mon nom figure au hansard, avant d'avoir des observations bien précises à formuler.

Je tiens à faire remarquer que, durant ma vie publique, j'ai été très actif et très assidu. J'en arrive maintenant à la question. J'ai donc été bien surpris de lire dans mon journal local que l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), invité à prendre la parole dans Waterloo-Sud, le jeudi 28 novembre, devant l'association libérale de cette circonscription, a déclaré à cette assemblée publique, tenue à Galt, que jusqu'à présent, au cours de la session, il ne m'avait pas remarqué à la Chambre et qu'il ne croyait pas que quelqu'un d'autre m'ait remarqué.

**Des voix:** Honte!

**L'hon. M. Fleming:** C'est là une méprisable remarque personnelle.

**M. Anderson:** Il a dit aussi que, les années précédentes, on savait toujours quand un de ses collègues était à la Chambre.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est parfaitement vrai.

**M. Anderson:** Si cet ordre de choses avait été renversé, la déclaration aurait été plus exacte.

De la part d'un ancien membre du cabinet, un énoncé de ce genre est du plus mauvais goût et donne à entendre que je n'ai pas assisté aux séances. Je veux simplement faire une courte mise au point pour signaler à mes commettants que j'ai assisté régulièremeent à toutes les séances de la Chambre.

**Une voix:** L'honorable député fait-il son premier discours?

**M. Anderson:** Bien que l'honorable député ne m'ait pas encore remarqué, j'estime qu'il pourra fort bien le faire à l'avenir, car j'ai l'intention de réfléchir avant de parler et de

servir de mon mieux tous les citoyens de ma circonscription.

**L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je m'excuse auprès de l'honorable député de ne l'avoir pas remarqué. Je ne commettrai pas de nouveau la même erreur.

**M. Gauthier (Portneuf):** Tout est parfait maintenant; l'honorable député a son nom au compte rendu.

## LE MINISTÈRE DES POSTES

PRÉSUMÉ RETARD DANS LA LIVRAISON DES UNIFORMES D'ÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, vu que le ministre a appuyé déjà avec tant d'insistance sur la pratique de l'exactitude, de la rectitude et de la promptitude par le personnel des Postes, j'aurais une question à lui poser. Le ministre sait-il que le service d'habillement de son ministère remet aux facteurs des vêtements d'été juste avant l'arrivée de l'hiver? Le ministre peut-il nous assurer qu'il va remédier à cette façon d'envisager la vie et les saisons qui rappelle Rip Van Winkle?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question, tout en réservant cependant la première partie. A propos de cette première partie, disons que je suis pour l'exactitude, la rectitude et la beauté.

**L'hon. M. Sinclair:** Nous le savons.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Mes fonctionnaires et moi sommes au courant du problème, que nous trouvons grave et qui, l'été dernier, s'est généralisé à tout le Canada. C'est parce que l'ancien gouvernement... (*Exclamations*) ...a adjugé le contrat à un entrepreneur qui avait déjà mal rempli ses engagements mais qui n'en gardait pas moins, semble-t-il, un intérêt spécial pour l'ancien gouvernement.

**L'hon. M. Marler:** Que veut dire par là l'honorable député?

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Après les conversations que j'ai eues avec mes fonctionnaires très compétents, monsieur l'Orateur, je ne prévois pas que cela se répète, surtout...

**L'hon. M. Sinclair:** Pas avant le prochain Noël.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** ...parce que rien, chez le nouveau gouvernement, ne rappelle Rip Van Winkle.

[M. Anderson.]

## LES FINANCES

PRÉTENDUE FUITE, CHEZ LES MINISTRES, RELATIVEMENT À LA TAXE D'ACCISE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant. Le gouvernement sait-il que ce matin M. John Maclean, du *Financial Post*, a déclaré à Radio-Canada qu'une fuite s'est apparemment produite dans le cabinet. Il a ajouté que cela fait toujours tiquer le premier ministre. Le premier ministre suppléant peut-il dire si le gouvernement a dépisté cette nouvelle et d'autres signalant qu'il y a eu une fuite dans le cabinet au sujet de la modification de la taxe d'accise?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances répondra à cette question.

**Une voix:** Qui est premier ministre suppléant?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu tantôt à mon bureau un message téléphonique de M. Maclean, en substance, son appel a trait à la question dont parle mon honorable ami. Apparemment, M. Maclean a participé ce matin à une émission radiophonique où il a parlé d'une déclaration figurant dans une allocution que j'ai prononcée hier au sujet des chiffres d'octobre relativement à l'indice des prix à la consommation au Canada.

**L'hon. M. Sinclair:** Quand le Parlement obtient-il ces chiffres?

**L'hon. M. Fleming:** Il a dit qu'il pourrait s'agir de chiffres préliminaires. Les propos de M. Maclean indiquent qu'en étudiant la question il se rend pleinement compte maintenant que ces chiffres ont été publiés il y a plusieurs semaines, que j'en avais déjà parlé plusieurs fois à la Chambre et que c'est absolument sans raison qu'il a prétendu qu'il y avait eu une fuite à ce sujet.

*(Plus tard)*

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser, soit au premier ministre soit au ministre des Finances, une autre question qui se fonde sur le fait que le minitsre des Finances a semblé donner une mauvaise interprétation à ma question précédente? J'ai demandé des renseignements à propos de ce que M. John Maclean a dit ce matin au cours d'une émission de Radio-Canada. Je n'ai pas voulu dire que le Bureau fédéral de la statistique avait publié prématurément des statistiques, mais que M. Maclean a déclaré qu'il semble s'être

produit, dans le cabinet, une fuite de renseignements au sujet de modifications de la taxe d'accise. Ma question était celle-ci: le gouvernement a-t-il dépisté cette nouvelle et d'autres au sujet d'une fuite de renseignements du cabinet à ce propos?

**L'hon. M. Fleming:** Je remercie l'honorable député d'avoir précisé sa question. Il comprendra que je n'ai pas écouté l'émission en question, et n'en ai pas obtenu le texte, mais que j'en ai été tenu au courant par un message envoyé à mon bureau. S'il veut parler d'une prétendue fuite au sujet de la taxe d'accise, je puis l'assurer et assurer la Chambre qu'il n'y a eu aucune fuite des sources de renseignements du cabinet, du ministère des Finances ni de quelque fonctionnaire d'État. L'affaire dont il parle est une pure et simple supposition des journaux.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le gouvernement a-t-il déterminé le point de départ de cette supposition exprimée par les journaux?

**M. l'Orateur:** Je crois qu'on va manifestement trop loin. Comment peut-on s'attendre que le gouvernement sache où les journaux se procurent leurs renseignements?

## LES PONTS

OTTAWA—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET D'ENTRETIENS AVEC LES PREMIERS MINISTRES DU QUÉBEC ET DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Alexis Caron (Hull):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, puis-je poser une question au leader de la Chambre? La semaine dernière, les maires de Hull et d'Ottawa ont adressé des télégrammes au premier ministre et aux premiers ministres de l'Ontario et du Québec au sujet de la construction d'un pont qui se révèle absolument nécessaire sur la rivière Ottawa, à l'est du pont Alexandra. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement discute la question avec les premiers ministres du Québec et de l'Ontario?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, si je me souviens bien, le premier ministre a parlé de cette question il y a quelques jours. J'ai cru comprendre que la construction d'un pont ne pourrait intervenir qu'à la suite d'un accord passé entre les différents intéressés.

**M. Caron:** Le gouvernement envisage-t-il de prendre contact prochainement avec les premiers ministres d'Ontario et de Québec au sujet de la construction de ce pont?

**L'hon. M. Green:** Ce pont serait interprovincial et, ainsi que je l'ai fait remarquer il y a un instant, la construction exigerait la coopération des trois gouvernements: le gouvernement fédéral et les deux gouvernements provinciaux. Je crois que le gouvernement fédéral est en principe disposé à y coopérer.

**M. Caron:** Cela ne répond pas à ma question. Je désire savoir si le gouvernement a l'intention de discuter l'affaire avec les premiers ministres du Québec et de l'Ontario.

**M. l'Orateur:** Je crois que l'honorable député a reçu une réponse à sa question. Par deux fois, il s'est repris pour la préciser et cela me semble suffisant.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE—DEMANDE D'ENTREVUE AVEC LE PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. F. Brown (Essex-Ouest):** J'aimerais poser une question au premier ministre; mais, vu qu'il est absent, son adjoint parlementaire pourrait peut-être la considérer comme un préavis. Le premier ministre a-t-il reçu du greffier de la ville de Windsor, agissant au nom du comité métropolitain composé des maires et préfets de Windsor, de Riverside, de Tecumseh, de La Salle, du township de Sandwich-East, du township de Sandwich-West, du township de Sandwich-South, de St. Clair-Beach et d'Ojibway, une lettre datée du 22 novembre et le priant de lui accorder une entrevue, de même qu'avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et avec le ministre des Travaux publics?

Comme le premier ministre n'est pas présent, on me permettrait peut-être de poser une question complémentaire. Le premier ministre a-t-il été mis au courant de la demande que j'ai faite par téléphone à son secrétaire le 28 novembre, afin de chercher à organiser une telle entrevue? En outre...

**Des voix:** Règlement!

**M. Brown (Essex-Ouest):** ...a-t-on signalé au premier ministre la lettre que je lui ai adressée le 28 novembre pour le prier d'accorder une telle entrevue au comité? Dans le cas de l'affirmative, voudrait-il avoir l'obligeance de dire quand il pourra recevoir ce comité?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si je suis censé répondre à cette question en tant qu'adjoint parlementaire au premier ministre, en qualité de ministre des Travaux publics ou à un autre titre; mais je

crois comprendre que la réponse a été envoyée et qu'on a proposé que la délégation ait une entrevue avec le premier ministre mercredi prochain.

## LES AÉROPORTS

LA TÊTE DES LACS—SERVICE D'URGENCE À LA SUITE D'UN INCENDIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** J'ai une question à poser au ministre des Transports. Quelles mesures son ministère a-t-il prises en vue de l'installation de services d'urgence à l'aéroport de la tête des Lacs, à la suite de l'incendie désastreux de vendredi dernier?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je remercie l'honorable député d'avoir eu l'amabilité de m'informer de son intention de poser cette question; je remercie également l'honorable député de Fort-William (M. McIvor) de m'avoir prévenu qu'il me poserait une question dans le même sens.

Le feu a détruit les installations électriques et les moyens de communication, et il a interrompu le fonctionnement de la tour de contrôle. Immédiatement après l'incendie, une équipe d'urgence du bureau régional de Winnipeg s'est rendue à la tête des Lacs pendant la fin de semaine et a réussi depuis, je crois, à rétablir provisoirement les communications et les transmissions électriques. Elle cherche également le moyen de rétablir provisoirement les services de la tour de contrôle. Évidemment, on procèdera aussitôt que possible à la reconstruction permanente des installations nécessaires.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** Une autre question, monsieur l'Orateur. Attendu que l'aéroport sis hors de Fort-William représente les premières installations d'État que l'ex-ministre du Commerce y ait fait aménager, et attendu qu'il nous incombe de veiller à son entretien, l'honorable ministre a-t-il reçu une requête demandant que l'aéroport soit maintenant aménagé plus à l'ouest de Fort-William. Je le remercie de sa courtoisie.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, je n'ai reçu aucune requête du genre.

## LES PIPE-LINES

PIPE-LINE TRANSCANADIEN—PRESSION UTILISÉE AU COURS DE LA MISE À L'ÉPREUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le député de Moose-Jaw-Lake-Centre (M. Lewry) a demandé si je pourrais dire à quelle pression était assujéti le pipe-line transcanadien au cours de sa mise à l'épreuve avant que la canalisation éclate près de Mortlach le 3 novembre, vu la déclaration portant que le pipe-line a été construit de manière à supporter une pression de marche de 826 livres.

La Commission des transports me signale en réponse que la pression s'établissait à 852 livres par pouce carré. Ce tronçon du pipe-line de la *Trans-Canada,* construit pour supporter une pression de marche de 826 livres doit, lors de la mise à l'épreuve, supporter une pression de 910 livres par pouce carré avant que la Commission autorise la société à exploiter la canalisation.

La Commission déclare qu'on avait porté la pression à 910 livres dans le tronçon du pipe-line qui se trouve entre la soupape nº 9 et la soupape nº 12. Quand on était en train d'égaliser la pression dans les tronçons entre les soupapes nºs 9 et 12, et 12 et 13, la canalisation a éclaté au moment où la pression dans le tronçon situé entre les soupapes nºs 12 et 13 a atteint 852 livres.

## LE SERVICE POSTAL

COÛT D'EXPÉDITION DE COLIS À L'ANGLETERRE ET L'ALLEMAGNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Haidasz (Trinity):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du ministre des Postes s'il est au courant qu'il en coûte davantage pour expédier un colis de 20 livres directement en Angleterre que pour l'expédier directement en Allemagne et, dans le cas de l'affirmative, quelles mesures il a prises pour corriger cette distinction injuste?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je serai très heureux d'aller aux renseignements et de répondre au député par écrit peut-être, parce que sa question pourrait fort bien être inscrite au *Feuilleton.* Je lui signale cependant que le problème relève plutôt, à mon avis, de la compétence de l'Union postale universelle que de celle d'un gouvernement en particulier.

## LES TRAVAUX PUBLICS

NOUVEAU-BRUNSWICK ET ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—INTERPELLATION AU SUJET D'UNE ENQUÊTE SUR LE PROJET DE CHAUSSÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. J. Murphy (Westmorland):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Vu un article paru dans le *Guardian* de Charlottetown du 30 novembre et portant que le ministre aurait déclaré qu'il s'intéressait particulièrement à

transformer la chaussée de l'Île du Prince-Édouard en route à péage, dirait-il à la Chambre où on en est à cet égard?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je me réjouis fort de l'occasion qui m'est offerte de dire à l'honorable député et à la Chambre que jamais je n'ai rien affirmé de tel.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

QUESTION AU SUJET DE LA FAÇON DONT LES MODIFICATIONS TARIFAIRES SERONT EFFECTUÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question découlant de la déclaration faite hier par le premier ministre au sujet des travaux de la Chambre. Le premier ministre a dit en particulier que, pour ce qui est des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, ces modifications pourraient être faites au moyen d'avis. Cette déclaration du premier ministre, jointe à celle voulant qu'on ne donne pas d'exposé budgétaire officiel à la présente session, signifie-t-elle que toute modification d'impôt à laquelle songerait le gouvernement sera apportée simplement par avis sans que la motion soit proposée ou qu'il y ait débat à la présente session?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Si j'ai bien compris la question de l'honorable député, je crois qu'il n'a pas saisi la portée des observations du premier ministre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre des Finances expliquera-t-il alors le sens de la déclaration faite hier par le premier ministre?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, le plus simple, je crois, ce serait de dire à l'honorable député et à la Chambre que j'ai bon espoir que la Chambre sera saisie des crédits du ministère des Finances avant la fin de la semaine, et qu'à ce moment-là, je me ferai un plaisir de parler de toutes ces questions.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre des Finances ne peut-il dire ce qu'a voulu dire hier le premier ministre: si, au cours de la présente session, il y aura des avis de motions concernant des modifications fiscales et, dans l'affirmative, si ces motions seront proposées durant la session actuelle?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député aurait une réponse complète à sa question s'il attendait juste un jour ou deux, jusqu'à ce que la Chambre soit saisie des crédits du ministère des Finances. En effet, je me propose de traiter alors tout ce qui se rattache à la politique financière du gouvernement, pour autant que ces questions se présentent à la session actuelle.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Puis-je demander au ministre des Finances si, en présentant les crédits de son ministère, il nous fournira ce qui pourrait constituer un bilan ou un exposé budgétaire des finances du pays à l'heure actuelle?

**L'hon. M. Fleming:** C'est une question de degré, selon moi. Je ne crois pas qu'à l'étape où nous en sommes, au cours de cette brève session, on puisse s'attendre que je m'embarque dans une revue détaillée de toute l'économie du pays, comme le fait normalement un ministre des Finances pendant son discours sur le budget, alors qu'il signale les points saillants du volumineux Livre blanc qu'il est d'usage de déposer.

Cependant, je puis assurer à la Chambre que je prévois, d'un moment à l'autre,—et je serai heureux de le faire, car la Chambre s'y attend,—faire une déclaration sur l'équilibre des voies et moyens afin d'exposer précisément l'état financier du pays, selon le vœu de l'honorable député.

## LES CÉRÉALES

LE BLÉ—PRÉSUMÉE PRÉSENCE AU CANADA D'UNE MISSION COMMERCIALE RUSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre du Commerce une question à propos d'une nouvelle disant qu'il y a au Canada, en ce moment, une délégation commerciale russe qui s'intéresse à beaucoup de produits canadiens. On y déclare aussi qu'elle s'intéresse au blé. Le ministre peut-il nous dire si de hauts fonctionnaires du gouvernement ont eu une entrevue avec cette délégation commerciale et si l'on espère que nous pourrions vendre du blé canadien à la Russie?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je sais qu'il y a une délégation commerciale russe au Canada, tout comme il y avait, il y a peu de temps, une équipe russe de hockey.

**Des voix:** Les joueurs sont encore là.

**L'hon. M. Churchill:** La Russie a acheté du blé au Canada et l'on est encore en train d'expédier une partie de ce blé à la Russie. Que les Russes cherchent à acheter plus de blé en ce moment, je l'ignore.

**Des voix:** Pourquoi pas?

## LES ÉDIFICES PUBLICS

WINDSOR—INTERPELLATION AU SUJET DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU NOUVEAU BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. F. Brown (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant en sa qualité de ministre des Travaux publics. Le 22 novembre il nous disait qu'il allait se faire un plaisir d'étudier la question de la démolition de certains immeubles, à Windsor, à l'endroit où il est question d'ériger un nouveau bureau de poste? Est-il disposé à répondre maintenant?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je m'étonne que le député me pose cette question. Je lui ai expliqué quelques jours après l'ouverture de la session, en octobre, qu'une des grandes difficultés qui nous empêchent de procéder à ces travaux de démolition tient à ce que son gouvernement ne prévoit aucun crédit que nous puissions utiliser à cette fin. La situation n'a pas changé. Nous nous évertuons à tourner la difficulté en tâchant d'obtenir du Conseil du Trésor l'autorisation de procéder aux travaux. Tout notre problème à cet égard a été suscité par l'ex-gouvernement.

**L'hon. M. Pickersgill:** Baliverne! Vous avez soumis les crédits supplémentaires.

## LE CHEMIN DE FER NATIONAL-CANADIEN

CONSTRUCTION ET ACHAT DE LIGNES FERROVIAIRES DANS LE MANITOBA

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports)** propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative, en vue d'autoriser et d'assurer la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire depuis le lac Optic jusqu'au lac Chisel, dans la province du Manitoba, soit une distance d'environ cinquante-deux milles, selon une dépense estimative de $8,840,000, cette dépense ne devant pas dépasser de plus de quinze pour cent ladite estimation; de permettre à ladite Compagnie de chemin de fer d'acheter de l'*International Nickel Company of Canada, Limited*, une ligne ferroviaire depuis un point sur la ligne du chemin de fer de la Baie d'Hudson à ou près de Sipiwesk jusqu'à un point sur la rivière Burntwood à ou près du lac Mystery, dans la province du Manitoba, soit une distance d'environ trente milles, à un prix ne dépassant pas $5,400,000. La mesure autorisera ladite Compagnie de chemin de fer à émettre des valeurs qui peuvent être garanties par Sa Majesté, du chef du Canada, pour le financement de la construction et de l'achat desdites lignes. Afin que ladite Compagnie de chemin de fer puisse procéder immédiatement à la construction et à l'achat desdites lignes ferroviaires, des prêts temporaires peuvent lui être consentis, sur le Fonds du revenu consolidé, aux conditions déterminées par le gouverneur en conseil, ces prêts étant garantis par des valeurs de ladite Compagnie.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la présidence de M. Courtemanche.)

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, je vais ouvrir ce débat par un bref exposé. Je demanderai qu'on distribue d'abord sept ou huit exemplaires d'une carte indiquant la région où seront aménagés ces embranchements ferroviaires. J'ai toujours trouvé beaucoup plus facile de suivre un débat quand je pouvais voir sur la carte l'endroit où l'on projetait d'aménager les installations en cause. Je demande donc qu'on distribue les cartes aux députés.

La résolution vise à autoriser le National-Canadien à assurer d'abord la construction d'une ligne ferroviaire depuis Optic Lake jusqu'à Chisel Lake, dans la province du Manitoba, soit une distance d'environ cinquante-deux milles, selon une dépense estimative de $8,840,000, et, deuxièmement, à permettre à la dite compagnie de chemin de fer d'acheter et d'exploiter une ligne de chemin de fer de la Baie d'Hudson près de *Company of Canada, Limited*, est en train de construire depuis un point sur la ligne du chemin de fer de la Baie d'Hudson près de Sipiwesk et un point sur la rivière Burntwood près de Mystery Lake, également dans la province du Manitoba, une distance de trente milles, à un prix ne dépassant pas $5,400,000.

Les lignes de chemin de fer projetées serviraient surtout à assurer des débouchés aux mines en voie d'exploitation à Chisel Lake et dans le voisinage des lacs Moak et Mystery. De plus, elles aideraient à la mise en valeur d'une région importante qui donne des signes évidents de grandes richesses minérales.

Chisel Lake est à environ 80 milles au nord-est de Le Pas et à 52 milles à l'est d'Optic Lake, qui est situé sur la ligne du National-Canadien desservant Lynn Lake. D'importantes réserves de minerai, du zinc et du cuivre surtout, sont actuellement exploitées dans la région de Chisel Lake sur les terres de l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company, Limited;* or, dès 1960, cette société aura besoin d'un service ferroviaire pour acheminer son minerai à son usine de Flin-Flon.

L'embranchement de Mystery-Lake servirait surtout au transport du minerai de nickel des gisements considérables que possède

l'*International Nickel Company* dans le voisinage du village de Thompson et aussi un peu plus au nord dans la région des lacs Mystery et Moak. Il servirait aussi à l'usine de l'*International Nickel* à Thompson, usine qui consiste en un moulin, une fonderie et une affinerie, sans compter le village dont la population est de 8,000 âmes. Les gisements de la région des lacs Mystery et Moak seront reliés à Thompson par une ligne ferroviaire privée, possédée et exploitée par l'*International Nickel Company*. Le chemin de fer de 30 milles que le National-Canadien se propose d'acheter relierait donc le village lui-même au chemin de fer de la Baie d'Hudson.

La construction de la ligne a été financée par l'*International Nickel Company*, parce qu'elle désirait obtenir un service ferroviaire le plus tôt possible et que le National-Canadien n'avait pas l'autorisation nécessaire du Parlement pour engager les dépenses requises à cette fin. Dans les circonstances, la direction du National-Canadien a accepté de laisser l'*International Nickel* construire la ligne avec ses propres fonds, quitte à la racheter, sous réserve de l'autorisation du Parlement, lorsqu'elle serait terminée, pourvu que les travaux aient été exécutés à l'entière satisfaction de l'ingénieur en chef des chemins de fer et en conformité des normes de construction approuvées par la Commission des transports.

Afin d'empêcher que, par suite du désir de la société productrice de nickel d'aménager la ligne ferroviaire en peu de temps, le coût d'aménagement soit excessif, il a été entendu que le prix d'achat serait ce qu'il en aurait coûté au National-Canadien s'il avait aménagé cette voie dans des conditions normales et durant une période de temps normale. Aux termes d'un bail provisoire, le National-Canadien a déjà commencé une exploitation restreinte de cette ligne ferroviaire en vue de satisfaire aux besoins urgents de l'industrie.

On me dit que, dans les deux cas, les ressources minières dont j'ai parlé ont une telle importance que l'aménagement de la voie ferrée, d'une part, et l'achat des embranchements proposés, d'autre part, constituent d'excellentes transactions commerciales. Toutefois, le National-Canadien s'est assuré que les deux entreprises en cause lui garantiraient un volume minimum de marchandises à transporter ou des recettes minimums à toucher pendant dix ans, une compensation convenable étant prévue pour le cas où le volume des marchandises ou les recettes seraient inférieures, une année, à ce qui est prévu dans la garantie.

J'ai lieu de croire que la Chambre verra dans ce projet de résolution une mesure importante en vue de la mise en valeur d'un vaste secteur du nord canadien et de l'ouverture de nouvelles régions à la civilisation. On me permettra peut-être d'ajouter qu'une fois lu pour la deuxième fois le bill qui sera fondé sur le projet de résolution, je proposerai que l'examen en soit confié au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

**L'hon. M. Marler:** Monsieur le président, la résolution dont le comité est saisi précède, ainsi que le ministre l'a dit, la présentation d'une mesure visant à autoriser le National-Canadien à accomplir deux choses: premièrement, aménager une ligne ferroviaire entre Optic Lake et Chisel Lake, dans la province du Manitoba, sur une distance d'environ 52 milles, à un coût global estimé à $8,840,000, et, deuxièmement, acheter de l'*International Nickel Company of Canada, Limited*, une ligne ferroviaire depuis un endroit situé, sur la ligne du chemin de fer de la Baie d'Hudson, à ou près de Sipiwesk jusqu'à un endroit situé sur la rivière Burntwood, à ou près de Mystery Lake, dans la province du Manitoba, soit sur une distance d'environ 30 milles, à un prix ne dépassant pas $5,400,000.

Étant donné que le gouvernement précédent, dont j'étais membre, s'est montré favorable à ces deux projets, je puis assurer au comité que nous n'avons pas l'intention de retarder l'adoption du projet de résolution, ni de la mesure qui suivra cette adoption. Toutefois, la présentation du projet de résolution nous fournit une bonne occasion de souligner l'importance de l'essor des chemins de fer pour l'économie canadienne.

Je ne veux pas consacrer beaucoup de temps à examiner cet aspect de la question; mais, à mon sens, il est juste de signaler que l'établissement de chemins de fer au Canada s'est arrêté, pour ainsi dire, il y a bien des années. Nous avions quelque 42,047 milles de voie ferrée en exploitation en 1930; 42,248 milles en 1948 et 42,953 milles en 1952. L'écart entre les deux derniers chiffres que je viens de fournir s'explique par l'inclusion dans la statistique, pour la première fois, des 705 milles de chemin de fer terre-neuvien qu'on a pris en charge en 1949. Je le souligne, depuis 1952 on a exécuté un certain nombre de travaux importants; une grande partie a été accomplie par le National-Canadien, et une autre partie par d'autres compagnies de chemin de fer.

Je signale à titre d'exemple les 144 milles de la ligne allant de Sherridon au lac Lynn (Man.), qui permet maintenant d'aménager l'embranchement porjeté du lac Optic au lac

Chisel. Je pourrais aussi signaler la ligne de 300 milles partiellement aménagée entre Beattyville-Chibougamau et Saint-Félicien, dans la région du lac Saint-Jean (P.Q.), les lignes plus courtes de Terrace à Kitimat (C.-B.), de Hillsport au lac Manitouwadge, dans le Nord ontarien, et la ligne plus récente qui va de Bartibog à la rivière Tomogonops (N.-B.). A cela s'ajoutent deux autre entreprises importantes, d'abord celle de la *Quebec, North Shore and Labrador Railway,* ligne d'environ 300 milles de longueur qui va de Sept-Îles au lac Knob, puis celle, plus récente, de la *Pacific Great Eastern,* ligne de 256 milles de longueur qui va de Prince-George (C.-B.) à Dawson-Creek.

Ce qui dans l'expansion ferroviaire assez récente est particulièrement propre à réjouir les Canadiens, c'est qu'elle vise à favoriser encore la mise en œuvre de nos ressources naturelles, que ce soit le minerai de fer, les gisements de bas métaux, ou encore les ressources forestières. Dans le cas de la ligne ferroviaire entre Terrace et Kitimat, il s'agissait, comme le savent bien des députés, d'aménagements hydro-électriques en vue de la production d'aluminium à partir de bauxite importée.

Que l'on s'en tienne au même principe dans le cas des deux lignes ferroviaires dont parle la résolution, je trouve cela très significatif, monsieur le président. Je ne m'y connais pas beaucoup en ce qui concerne les dépenses de mise en valeur projetées par l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company* en vue de l'exploitation de gisements de zinc et de cuivre dont le ministre a parlé il y a quelques instants, mais il est de notoriété publique que l'an dernier, avant même que soit commencée la construction de l'embranchement Sipiwesk-Mystery Lake, l'*International Nickel Company* a annoncé son intention d'affecter 175 millions à la mise en valeur de ces gisements.

C'est donc un sujet de satisfaction pour les Canadiens, il me semble, monsieur le président, que l'expansion des chemins de fer marche de pair avec la mise en valeur de nos ressources naturelles, non seulement pour rendre possible cette mise en valeur mais aussi pour qu'il soit raisonnable et de bonne pratique commerciale pour les propriétaires et les exploitants de ces gisements de minerai d'affecter des sommes très considérables à la mise en valeur.

Un autre sujet qui me paraît important, en même temps qu'une source de satisfaction pour ceux qui s'intéressent aux moyens de transport au Canada, c'est qu'à propos de tous ces embranchements dont j'ai parlé,—et on pourrait en nommer d'autres,—à l'exception de la ligne Beattyville-Chibougamau-Saint-Félicien, le transport prévu a été suffisant pour que l'entreprise soit rentable, immédiatement ou dans un court délai, de sorte que le gouvernement n'a pas eu à verser de fortes subventions en vue de la construction de ces divers embranchements. Le cas d'exception est, il va sans dire, celui de la ligne Beattyville-Chibougamau-Saint-Félicien. Dans ce cas-là le gouvernement a accordé une subvention de $25,000 par mille, parce qu'il croyait que l'aménagement de cette ligne, qui était rentable en partie, permettrait de mettre en valeur une vaste étendue de territoire minier dont la population canadienne bénéficierait. L'autre exception que je devrais peut-être signaler est l'offre d'une subvention qui a été faite à propos d'une partie du PGE en Colombie-Britannique, mais cela n'a rien à voir, évidemment, à la proposition de résolution présentement à l'étude.

D'après ce qu'a dit le ministre en présentant la proposition de résolution, il ressort très nettement que cette même caractéristique c'est-à-dire une circulation suffisante pour justifier le projet, s'applique aux deux lignes subsidiaires prévues dans la proposition de résolution dont le comité est saisi. Autrement dit, les chemins de fer Nationaux du Canada devront affecter des sommes assez considérables à ses immobilisations, mais le revenu,—je devrais peut-être dire les nouveaux bénéfices en perspective, suffiront à défrayer le coût annuel d'exploitation de l'entreprise et à produire pour la société une recette convenable par rapport à la mise en fond.

Ainsi que l'a signifié le ministre, on a pris, avec les entreprises minières que desserviront ces lignes latérales, des arrangements visant la circulation future sur les embranchements achevés par le National-Canadien. Étant donné que, d'après la déclaration du ministre, le projet de loi allait être renvoyé, après la deuxième lecture, au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, je suppose, monsieur le président, que nous aurons alors l'occasion d'examiner plus en détail les dispositions prises en vue de la circulation, par les deux entreprises minières et la direction du National-Canadien. Il serait donc inutile, à mon avis, de prolonger mes observations sur ces dispositions concernant la circulation.

Il n'y a qu'un seul point sur lequel je voudrais appeler plus particulièrement l'attention du ministre, et c'est le prix de la ligne qu'on se propose d'acheter à l'*International Nickel Company.* Dans son discours il a donné l'impression que si ces embranchements n'avaient pas été achevés par les chemins de fer Nationaux du Canada, c'était parce que cette compagnie ne disposait pas

de l'autorisation parlementaire requise pour faire les dépenses nécessaires à cette fin. Ce n'est pas ainsi que je me rappelle les circonstances, monsieur le président. A la façon dont j'ai compris les circonstances plus tôt cette année, l'*International Nickel* voulait que cet embranchement soit terminé beaucoup plus tôt que la chose eût été possible si le National-Canadien avait entrepris de le construire par ses propres moyens, ou par l'intermédiaire d'entrepreneurs, selon la méthode habituelle, et en parlant de méthode habituelle, je veux dire que la compagnie de chemin de fer n'aurait fait aucune dépense supplémentaire pour tenter d'achever la ligne avant ce que l'on pourrait considérer comme une date normale.

Quand on m'a parlé de cette affaire plus tôt cette année, on m'a dit que la compagnie de nickel considérait qu'il fallait exécuter cet ouvrage à un rythme accéléré et, si j'ai bien compris les arrangements conclus entre le National-Canadien et la compagnie, la compagnie de chemin de fer devait payer à la compagnie de nickel ce qu'il en aurait coûté au National-Canadien si la construction de l'embranchement avait été exécutée à un rythme normal et à la manière dont ces embranchements sont habituellement construits. J'ai dans mes archives ce que l'on considérait à ce moment-là comme le montant maximum que le chemin de fer serait appelé à payer à la société de nickel. Je signalerais au ministre, qui a certainement dans ses dossiers les renseignements nécessaires, que le coût prévu dans la proposition de résolution est de beaucoup supérieur au montant cité au moment où la question a été examinée sous l'ancien gouvernement.

Je ne soulève pas ce point-là pour m'élever là-contre, parce que je me rends bien compte que le chiffre auquel nous songions plus tôt cette année était une estimation faite au moment où les travaux n'avaient pas été parachevés et où on n'avait pas déterminé toutes les difficultés matérielles, les délais et les frais. Je conseillerais au ministre, lorsque le bill sera étudié par le comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, de prendre des dispositions pour expliquer pourquoi on a enregistré durant cette période relativement courte une si forte augmentation du coût estimatif de cet embranchement. Par suite de ma propre expérience et de mes rapports avec la direction du National-Canadien, je suis sûr que la direction pourra donner de bonnes raisons de cette différence entre les deux chiffres. Je crois bien, toutefois, qu'il y a lieu d'insister sur cette question parce que, me semble-t-il, une explication est souhaitable et je suis sûr qu'on n'hésitera pas à la donner.

Je termine en disant que je ne veux pas le moins du monde retarder l'adoption de la présente résolution et que, pour les motifs que j'ai déjà exposés, nous nous proposons d'appuyer non seulement le projet de résolution mais le projet de loi qui lui fera suite.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Notre groupe accorde volontiers son appui général à la résolution et remercie le ministre d'avoir déclaré que le bill, après l'étape de la deuxième lecture, sera déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques. Je suis heureux non seulement de déclarer que notre groupe appuie cette mesure législative mais, puisque je suis le premier représentant du Manitoba à prendre la parole depuis que la question a été soulevée, j'ajoute que la population du Manitoba applaudit de tout cœur à cette expansion de la partie septentrionale de notre province.

Évidemment, le parti cécéfiste veut que les avantages de ces initiatives profitent à la population du Canada. Étant donné la part importante que prennent les chemins de fer à cette expansion, nous tenons également à ce que leurs employés obtiennent les meilleurs salaires et conditions de travail possible sur cette ligne au service des chemins de fer du pays. Par ces quelques commentaires généraux, j'ai voulu dire que nous sommes heureux d'appuyer la mesure législative et d'apprendre que le bill sera déféré au comité permament. En ce qui concerne le dernier point soulevé par l'ancien ministre des Transports, le député de St-Antoine-Westmount, il me semble que l'écart entre le premier devis établi en ce qui concerne l'aménagement par le National-Canadien de la ligne Mystery Lake-Sipiwesk et la somme de $5,400,000 dont il est question dans la mesure législative devrait faire l'objet d'une explication, aujourd'hui même. Cela vaudrait mieux qu'attendre que la mesure soit déférée au comité permanent. Le ministre des Transports peut parler aussi souvent qu'il le voudra, vu que nous nous sommes constitués en comité pour l'examen du projet de résolution. Cela étant, j'espère qu'il nous dira ce qu'il sait de la question soulevée par l'honorable député de St-Antoine-Westmount. J'ai remarqué que le préopinant n'a pas cité le montant du devis établi au début de l'année. Il reste que si cet écart entre ce premier devis et ce chiffre-ci, $5,400,000 est important, nous avons assurément droit à une explication tout de suite; cela serait préférable au renvoi de l'explication à plus tard.

L'honorable député de St-Antoine-Westmount ne m'en voudra pas de m'attarder un moment pour rectifier ses notions géographiques. Somme toute, originaire de la ville de Montréal, il est tout naturel qu'il ne connaisse

pas les régions isolées du nord manitobain. J'ai remarqué qu'il a évoqué la construction, assez récente, de l'embranchement Sherridon-Lynn Lake. Je l'ai entendu dire que c'est à cause de l'aménagement de cette voie qu'il était désormais possible de construire l'embranchement Chisel Lake-Optic Lake. Mais si l'honorable député veut bien consulter la carte il se rendra compte qu'Optic Lake se trouve le long de la ligne allant de Cranberry Portage à Sherridon, ligne déjà vieille de plusieurs années.

**L'hon. M. Marler:** Je prends note de la rectification, monsieur le président.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je suis sûr que l'honorable député voudrait que cette correction soit faite en ce qui concerne la géographie du nord du Manitoba. Ainsi que nous l'avons déclaré, monsieur le président, nous sommes heureux que cette mesure législative doive être renvoyée au comité permanent et ceci étant, nous l'appuierons en principe.

**M. Johnston (Bow-River):** J'aimerais dire que notre groupe consent à la deuxième lecture, étant entendu, ainsi que le ministre l'a annoncé, que le bill sera renvoyé au comité où nous pourrons l'étudier plus à fond. En ne jetant qu'un simple coup d'œil sur la carte, il me semble que le prix d'aménagement par mille est assez élevé. Il est naturel que nous ne puissions obtenir un tel renseignement en ce moment. J'espère que nous pourrons l'avoir lorsque le comité sera saisi du bill.

Il faudra étudier en outre la question de la ligne plus courte de 33 milles, de Mystery-Lake à Sipiwesk, je crois, et déterminer si le prix que le National-Canadien versera comprendra le matériel roulant. Toutes ces questions influeront sur l'attitude que nous adopterons lorsque nous nous réunirons en comité pour décider si nous devons accepter les propositions contenues dans le projet de résolution.

D'une manière générale, monsieur le président, notre parti ne désire retarder aucune mesure qui peut faciliter la mise en valeur d'une partie quelconque du Canada. Il me semble que la construction de ces deux lignes pourrait favoriser la mise en valeur de ces régions. Si tel est le cas et si le coût en est raisonnable, je suis sûr qu'après un examen attentif nous ne verrions aucune objection à donner notre assentiment à ce bill à condition naturellement que les renseignements que nous obtiendrons en comité nous portent à croire qu'il s'agit d'un service essentiel dont le prix est conforme aux normes ordinaires des affaires.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

J'attendrai donc pour en dire davantage que nous en soyons à l'étape du comité. L'expérience m'a appris que c'est à cette étape qu'on peut obtenir les renseignements voulus; dans la plupart des cas, quand une proposition de cette nature est expliquée au comité, j'ai constaté que celui-ci s'est toujours montré raisonnable en permettant la construction de tels ouvrages.

**M. Simpson:** En prenant la parole à propos du bill dont nous sommes saisis, j'aimerais signaler qu'il s'agit d'un bill qui comporte deux mesures distinctes. Il prévoit la construction d'une voie ferrée entre un point nommé Optic-Lake, sur la ligne du National-Canadien reliant Cranberry-Portage à Lynn-Lake, et Chisel-Lake dans la province du Manitoba, ainsi que l'achat à *International Nickel Company of Canada* d'une ligne partant de Sipiwesk sur la ligne de la baie d'Hudson et rejoignant un point près de Lake-Mystery, la localité nouvelle de Thompson. D'après l'expérience que j'ai de cette région, je tiens à dire que ce sont deux mesures qui devraient bénéficier de l'appui enthousiaste de la Chambre.

Les honorables députés de tous les coins de la Chambre ont manifesté récemment qu'ils s'inquiétaient, avec raison, de la mesure que le gouvernement devrait prendre pour permettre que continue l'aménagement de diverses entreprises étroitement liées à l'industrie de l'extraction des bas métaux dans les diverses régions du Canada. Il est bien évident que leur inquiétude était suscitée par le chômage et je suis encore entièrement du même avis. Je pourrais dire que dans chacun des deux cas que nous étudions en ce moment nous avons sous les yeux un parfait exemple de la manière dont nous pouvons non seulement maintenir l'embauche pour un grand nombre de personnes pendant une période qui devrait normalement être longue, mais aussi permettre à des centaines et des centaines de gens de prendre place parmi ceux qui bénéficient d'un emploi permanent.

La construction de cette ligne donnera immédiatement du travail à de nombreux ouvriers de la construction et lorsqu'elle sera terminée, elle pourrait fort bien être le salut d'une localité minière près de son terminus, une localité qui pourrait fort bien devenir bientôt une ville fantôme si l'on ne poursuit pas dès maintenant la mise en valeur de cette région. Je veux parler de la ville de Snow-Lake au terminus de cette ligne de Chisel-Lake. C'est une localité d'extraction d'or dont la mine est malheureusement pour ainsi dire parvenue à la fin de ses ressources. Il y a environ 900 ou 1,000 personnes qui habitent cette région depuis de nombreuses

années. Grâce à un dur labeur, elles ont construit leurs maisons et sont maintenant chez elles là-bas. Par bonheur, cet embranchement ferroviaire du lac Chisel, qui est aménagé pour desservir l'entreprise minière, passera à quelques milles seulement de Snow-Lake. Je dirais que le puits de mine le plus éloigné de Snow-Lake se trouverait à peine à huit milles et une excellente route le relie actuellement à cette localité. L'achèvement de cette voie ferrée jusqu'au lac Chisel intéresse fort les habitants de Snow-Lake qui se demandent bien ce qu'il adviendra de leurs maisons dans lesquelles ils ont placé toutes leurs économies.

L'autorisation d'aménager l'autre ligne ferroviaire revêt aussi une grande importance. Environ 500 ouvriers de la construction venus d'un peu partout au Canada se trouvent actuellement à l'emplacement urbain de Thompson. Ce qu'il y a d'agréablement surprenant au sujet de cette entreprise, c'est qu'il est bien possible que, en 1960, cette région compte de 8,000 à 10,000 habitants. Les avantages qu'en retirera le Canada et, en particulier, le Manitoba, sont incalculables. Cette entreprise sera un bienfait pour tout le pays. J'ajoute que tous les gens de la région appuieront très volontiers cette mesure qui est actuellement présentée à notre attention.

Je dois dire que le point soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre à propos de la déclaration de l'honorable député de St-Antoine-Westmount m'a fort intéressé. Je n'étais pas sûr d'avoir très bien compris, mais si j'en juge par la réponse, j'ai effectivement bien compris. Je dois signaler que cette partie de la ligne où Optic Lake sert de station est exploitée depuis environ 25 ans. La construction de la ligne de Chisel Lake en ce moment coïncidera très bien avec les travaux qui se poursuivent actuellement dans cette région. Comme je l'ai déjà dit, on est actuellement à creuser deux puits et le programme envisagé prévoit que ces derniers seront en état d'exploitation d'ici 1960. Par conséquent, tout délai dans les travaux de construction sur la ligne de Chisel Lake pourrait gravement compromettre l'avenir des gens dont je m'occupe dans la ville de Snow Lake. Je recommanderais donc fortement à tous les honorables députés d'appuyer de tout cœur la proposition à l'étude.

**M. Mitchell:** On me permettra sans doute de dire quelques mots à propos de la proposition de résolution à l'étude, monsieur le président, vu qu'une partie de celle-ci intéresse une société qui exerce son activité dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter. Comme on sait, l'*International Nickel*, qui est plus connue chez nous sous la désignation *INCO*, a son bureau central et la plupart de ses installations de fonderie et d'extraction minière dans ma circonscription. Tout le monde sait là-bas qu'il y a eu une activité intense dans les régions du lac Moat et du lac Mystère et que bon nombre de nos hommes y ont été transférés, surtout ceux dont l'emploi comportait un traitement élevé. Nous savons depuis un certain temps que l'entreprise dont il s'agit compte dépenser dans ce secteur des sommes considérables,—ainsi que l'a déjà dit le député de St-Antoine-Westmount,—qui atteindront probablement 175 millions de dollars.

On a donc essayé de transporter aussi vite que possible le minerai extrait vers les fonderies. On a déjà dit ici, cet après-midi que l'élément vitesse était essentiel à cet égard. Sauf erreur la ligne ferroviaire fonctionne à l'heure actuelle, et le procédé de fonte qui sera bientôt appliqué garantira un rendement plus rapide que si l'on avait attendu l'aménagement de la voie par le National-Canadien. Il n'y a pas de doute que ce sera un apport pour l'économie du Manitoba septentrional et que nous n'en pâtirons guère dans ma région. Il faudra, en effet, y procéder aux vastes opérations qui suivent la fonte, surtout au raffinage de la matte. Les compagnies de transport auront ainsi l'avantage de pouvoir transporter la matte ou le minerai brut non traité jusque dans ma circonscription pour la transformer.

Au cours de ces années, la société a jugé que cette entreprise était souhaitable. L'aménagement de cette ligne, qu'autorisera le comité dont l'établissement suivra la deuxième lecture, l'indemnisera des dépenses qu'elle a faites à cette fin. Voilà pourquoi je n'hésite pas à appuyer la mesure et j'estime pouvoir en recommander l'adoption à tous les députés.

**M. McCullough:** Quelques mots seulement pour dire que je partage l'avis des honorables préopinants. Tous les députés, j'en suis sûr, aimeraient voir la réalisation de ces entreprises qui permettront d'exploiter nos ressources naturelles. J'emploie le mot "exploiter", de préférence au mot "mettre en valeur", car il ne faut pas oublier que ces ressources ne sont pas renouvelables. Lorsque nous pénétrons dans les entrailles de la terre pour y exploiter nos ressources minérales et nos ressources pétrolières, ces ressources ne sont évidemment pas renouvelables. Je tiens simplement à signaler que les membres de notre parti veulent que nos ressources soient exploitées, mais exploitées pour le plus grand bien du plus grand nombre des Canadiens.

Certaines parties du Canada ont vu surgir des villes fantômes là où on avait exploité les ressources. Il n'est pas toujours vrai

que l'exploitation de ces ressources ait profité à nos citoyens; elle a plutôt assuré des bénéfices à la société qui les exploitait.

S'il est vrai, comme l'ex-ministre des Transports l'a signalé au comité cet après-midi, que les chiffres inscrits dans le projet de résolution aujourd'hui sont supérieurs et ne répondent pas aux chiffres antérieurs qui concernaient le coût d'aménagement de ces deux embranchements, il importe que le comité connaisse au juste l'ancien coût estimatif d'une telle construction. A mon avis, la somme versée par les Canadiens sera une subvention directe à la société. Bien sûr, nous voulons qu'on fasse ces travaux pour les Canadiens, en particulier pour le Manitoba, mais c'est une subvention à la société qui pourra ainsi exploiter ces ressources.

**L'hon. M. Marler:** Une subvention à quelle société?

**M. McCullough:** Les droits du trafic-marchandises et l'utilisation de la voie ferrée rembourseront, dans une certaine mesure au moins, la dépense du contribuable canadien. Toutefois, j'appuie la mesure. J'espère qu'après avoir reçu sans délai un rapport du comité, la Chambre l'adoptera et qu'on exploitera ces vastes ressources du Nord manitobain.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, on s'est inquiété de la différence entre les estimations préliminaires à la construction du chemin de fer et le prix qu'il coûte réellement, maintenant qu'il est achevé. J'ai été surpris d'entendre l'honorable représentant de Moose-Mountain en parler comme d'une sorte de subvention. Je ne sais pas trop ce qu'il veut dire...

**M. McCullough:** Monsieur le président, je parlais du montant global. J'estime que c'est une subvention pour la société, non pas simplement le fait d'une augmentation d'ordre général.

**L'hon. M. Hees:** Dois-je comprendre, monsieur le président, qu'aux yeux de l'honorable député, les $5,400,000 sont une subvention versée à la société?

**M. McCullough:** Effectivement, oui.

**L'hon. M. Hees:** Eh bien, il me semble que c'est le genre de placements que les chemins de fer ont toujours faits et qu'ils ont trouvé profitables. La direction ferroviaire a étudié l'affaire à fond et elle a estimé que la dépense de $5,400,000 allait rapporter tant à la société qu'au pays. Je ne peux donc comprendre le raisonnement de l'honorable député selon lequel la construction d'un chemin de fer destiné à permettre la mise en valeur de nos ressources naturelles devrait constituer une subvention en faveur de telle société, en particulier.

Je crois que c'est participer à la mise en valeur du Canada et la plupart des députés sont d'avis, je pense, qu'il y a lieu de mettre notre pays en valeur. En outre, dans un pays, vaste comme le nôtre les moyens de transport doivent précéder les travaux de mise en valeur en raison des distances si considérables. A moins d'avoir des moyens de transport il est impossible de mettre le pays en valeur.

Quant aux observations de l'honorable député de St-Antoine-Westmount sur l'écart qu'il y a entre l'estimation faite au début de l'an dernier et le coût global réel, je ne puis fournir aucune précision à ce sujet pour l'instant. J'ai demandé à mon adjoint parlementaire d'obtenir de la direction du chemin de fer la raison de cet écart. Je présume que c'est un cas comme tant d'autres où le prix de revient réel est sensiblement plus élevé que le prix estimatif; toutefois, je le répète, j'ai demandé des précisions à la compagnie ferroviaire et j'espère les avoir bientôt. Si je ne les ai pas aujourd'hui, le comité les aura certainement lorsqu'il se réunira dans un jour ou deux. Je veux parler évidemment du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, où les représentants ferroviaires répondront aux questions et fourniront, je l'espère, en très peu de temps les explications nécessaires au comité.

**M. McCullough:** Monsieur le président, étant donné ce que le ministre a dit, pourrait-il dire au comité combien de temps il faudrait après la mise en exploitation de ce chemin de fer pour rentrer dans les frais subis?

**L'hon. M. Hess:** On estime cette période à moins de dix ans, monsieur le président.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, il y a un autre point que j'aimerais soulever, découlant de la déclaration de l'honorable député de Sudbury qui nous a rappelé que le bureau principal de l'*International Nickel Company* se trouve dans sa circonscription.

Je me rends compte que c'est un peu hors du domaine du ministre des Transports mais j'aimerais faire la proposition suivante au gouvernement, c'est-à-dire qu'il faudrait rappeler au gouvernement qu'il y a un certain nombre de cas comme celui-là où on produit de la richesse par l'exploitation ou la mise en valeur des ressources naturelles de certaines parties du pays, telles que le Manitoba, tandis que les sièges administratifs des sociétés se trouvent dans une autre province. Peut-être

le gouvernement y songera-t-il quand il préparera les accords fiscaux avec les provinces.

(Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.)

**L'hon. M. Hees** demande alors à déposer le bill nº 196 pourvoyant au prêt de deniers publics aux chemins de fer Nationaux du Canada.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rea):** Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la 2e fois?

**Des voix:** Maintenant.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Avec la permission de la Chambre.

**L'hon. M. Hees** propose la 2e lecture du bill.

**L'hon. M. Marler:** J'avais cru comprendre que le ministre dirait quelques mots sur le bill.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude a pour but d'autoriser le National-Canadien d'abord à aménager une ligne de chemin de fer d'une longueur de 52 milles, appelée embranchement nº 1 dans le projet de loi, allant d'Optic Lake vers l'est jusqu'à Chisel Lake et dont le coût ne doit pas dépasser $8,840,000. Il l'autorise également à acheter de l'*International Nickel Company of Canada* une voie d'une longueur de 30 milles, appelée embranchement nº 2, reliant Sipiwesk, sur le chemin de fer de la Baie d'Hudson, à un point sur la rivière Burntwood, dans la région des lacs Mystery et Moak; le prix ne doit pas dépasser $5,400,000.

Pour ce qui est de l'embranchement nº 1, la *Hudson Bay Mining and Smelting Company* est à mettre en valeur des réserves appréciables de minerai, comprenant surtout du zinc et du cuivre, dans la région de Chisel Lake. Il faudra que la ligne de chemin de fer qui transportera ce minerai à l'usine de Flin-Flon soit prête avant le 1er juillet 1960. Le bill prévoit l'achèvement de la ligne avant le 1er novembre 1959 ou avant une date ultérieure que le gouverneur en conseil pourra approuver.

Chisel Lake se trouve à une trentaine de milles au nord du chemin de fer de la Baie d'Hudson; elle en est par conséquent plus voisine qu'elle ne l'est de la ligne de Lynn Lake. Toutefois si on aménageait un embranchement à partir du chemin de fer de la Baie d'Hudson la distance entre ce point-là et Flin Flon, c'est-à-dire jusqu'à l'endroit où on doit acheminer le minerai, serait de 195 milles alors qu'aux termes du projet actuel, on parviendra à réduire la distance de Chisel Lake à Flin Flon à environ 100 milles. Cette ligne doit essentiellement desservir la *Hudson Bay Mining and Smelting Company,* mais elle favorisera aussi la mise en valeur d'une région assez étendue qui semble contenir des richesses minérales importantes.

Le National-Canadien s'est assuré une garantie relative à un volume minimum de trafic, aux termes de laquelle la société minière s'est engagée à acheminer au moins 350,000 tonnes de minerai brut ou, par contre, 70,000 tonnes de concentrés par année, pendant dix ans. La société paiera une amende, calculée en fonction du tonnage, si, pour une année quelconque, ces acheminements sont inférieurs aux chiffres annuels visés par la garantie. Par contre tout excédent accusé pendant les années subséquentes permettrait le remboursement par le chemin de fer de l'amende payée antérieurement. Si à la fin de la période décennale, on a accumulé un écart en deçà du chiffre prévu, inférieur à 3,500,000 tonnes de minerai ou 700,000 tonnes de concentrés, la société pourra bénéficier d'une autre période de cinq ans afin de se faire rembourser les amendes payées par elle. Si, pendant l'une quelconque des années de cette nouvelle période de cinq ans, la société achemine des minerais ou des concentrés au-delà du nombre de tonnes annuellement garanti, le chemin de fer versera à la société un remboursement calculé en fonction du nombre de tonnes correspondant à l'excédent en question. Toutefois, au total, ces remboursements ne doivent pas dépasser le total des amendes payées par la société.

On a déjà terminé l'aménagement de l'embranchement nº 2. Il s'agit ici d'une entreprise privée de la société de nickel. Si on a procédé de cette façon c'est que la société en question désirait disposer aussi rapidement que possible d'un chemin de fer, par conséquent avant même le temps où on pourrait faire approuver par le Parlement l'aménagement de la ligne par le National-Canadien. La société de nickel a donné à entendre qu'elle prendrait vraisemblablement des mesures spéciales destinées à hâter les travaux, mesures qui, naturellement, ajouteraient aux frais de construction. En convenant d'acheter cette ligne, la direction du National-Canadien a bien précisé que le prix payé par lui à la société de nickel correspondrait à ce qu'il lui en aurait coûté à lui pour ces

travaux, si ceux-ci s'étaient faits de façon normale, conformément à un horaire normal.

La ligne desservira principalement les nouveaux aménagements miniers de la société de nickel au voisinage de l'agglomération de Thompson et de la région des lacs Mystery et Moak. Il y a là de vastes gisements de nickel. La ligne desservirait également l'usine de transformation de l'*International Nickel* à Thompson, qui comprend une installation de concassage, une fonderie et une affinerie, en plus de la localité elle-même, qui compte 8,000 habitants. Les gisements mêmes de la région des lacs Mystery et Moak seront reliés à Thompson par un chemin de fer privé appartenant à la société de nickel et exploité par ses soins.

On prévoit que la circulation qui résultera de l'installation de ces mines apportera au National-Canadien suffisamment de revenus pour justifier l'achat de la ligne. Toutefois, l'accord entre la compagnie de chemin de fer et la *Nickel Company* comporte une clause de garantie de la circulation. En vertu de cette clause, la *Nickel Company* promet que les recettes brutes de la circulation à destination ou en provenance de l'embranchement, aussi bien que sur celui-ci, représenteront une valeur annuelle égale au dixième du prix d'achat de la ligne pendant une période de dix ans. L'accord prévoit que si les recettes brutes n'atteignent pas cette garantie, la *Nickel Company* versera à la compagnie de chemin de fer 20 p. 100 de la différence. Si, après dix ans, la société de nickel a payé la société ferroviaire quelque somme au titre de l'article de garantie de trafic, la société de nickel aura cinq ans pour récupérer cet argent. Durant ces cinq ans, la société de nickel n'aura aucune obligation envers les chemins de fer relativement à la garantie de trafic mais, si en toute année d'une période de cinq ans, le revenu brut tiré par le chemin de fer dépasse d'un dixième le coût de l'embranchement, la compagnie de chemins de fer remboursera jusqu'à 20 p. 100 de cet excédent à la société de nickel. Les remboursements que la société de nickel doit faire à la société de chemins de fer, s'il y a lieu, durant les cinq ans ne doivent pas être supérieurs au montant de tout déficit payé au chemin de fer par la société de nickel durant les dix années dont il a été question.

L'aménagement de l'embranchement était assez avancé en octobre 1957 pour en permettre l'exploitation et la société de nickel a demandé que le chemin de fer inaugure le service immédiatement. Le chemin de fer et la société de nickel ont alors signé un bail provisoire en vertu duquel le National-Canadien s'est engagé à exploiter l'embranchement pour un loyer équivalent à 4¼ p. 100 d'intérêt sur le capital placé par la société de nickel dans l'aménagement de l'embranchement, selon un programme de construction normal. Ce bail a été aprouvé par le décret du conseil C.P. 1957-1356 du 9 octobre 1957 et était assujéti à l'émission d'une ordonnance de la Commission des transports en vertu de l'article 279 de la loi sur les chemins de fer pour l'ouverture de l'embranchement à la circulation. Cette ordonnance a été émise le 17 octobre 1957 et, le dimanche 20 octobre, avait lieu la cérémonie d'inauguration qui a consisté à planter un dernier clou. Le National-Canadien exploite depuis l'embranchement en vertu du bail dont je viens de parler.

Ainsi que je l'ai signalé à l'étape de la résolution, j'ai l'intention, lorsque le bill aura été lu pour la 2e fois, d'en proposer le renvoi au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

**M. Knowles (Winnipeg - Nord - Centre):** Avant que le ministre se rassoie, je me demande s'il répondrait à une couple de questions. Il a parlé de ces ententes, d'une part entre le chemin de fer et d'autre part l'*International Nickel Company* et l'*Hudson Bay Mining and Smelting Company*. Je n'ai trouvé aucune mention de ces accords dans le bill. Peut-il nous dire en quoi ils consistent? Des copies en seront-elles déposées à l'intention des archives du Parlement et présentées au comité? Que peut-il nous dire sur cet aspect de la question?

**L'hon. M. Hees:** Je ne suis pas très au courant de ces choses, monsieur l'Orateur, mais à la manière dont je comprends les accords, leur teneur semble parfaitement claire et je pense qu'il n'y aura aucune difficulté à les soumettre au comité, si l'honorable député le désire. Il m'a paru qu'il s'agissait d'accords très clairs ne comportant aucune complication.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je n'ai nullement voulu contester leur clarté, mais il me semble que puisqu'on demande au Parlement d'adopter la mesure législative en connaissance de ces accords, il faudrait trouver le moyen d'en faire figurer des copies aux archives du Parlement. Le ministre pourrait peut-être songer à les faire déposer.

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Monsieur l'Orateur, une minute me suffira pour mes commentaires sur le projet de loi. Je ne crois pas que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ait tout à fait raison de dire qu'on a coutume de déposer ces garanties relatives au transport lorsque des projets de loi de cette nature sont débattus au Parlement; cependant, on a généralement communiqué au comité la teneur de

ces ententes lorsqu'il était appelé à étudier l'opportunité de verser les fonds dont le placement est, de fait, autorisé par le projet de loi.

J'ai eu l'occasion de parcourir ce projet de loi et je n'ai constaté nulle part qu'on s'était écarté appréciablement de la formule généralement adoptée pour ces bills. Je ne vois aucune raison de m'opposer au projet de loi et je suis tout disposé à appuyer la motion de deuxième lecture, sous les réserves que j'ai exposées déjà à propos du coût. Je ne voudrais pas qu'on ait l'impression, en m'écoutant ou en lisant le compte rendu, qu'à mon avis l'écart entre le prix d'achat dont il avait été question plus tôt cette année et celui que prévoit le projet de loi est injustifiable. Je suis sûr qu'il peut s'expliquer et je suis convaincu que les administrateurs nous fourniront les renseignements nécessaires quand la question sera étudiée en comité.

Pour ce qui est du projet de loi lui-même, on y trouve les dispositions habituelles comportant l'appel de soumissions et l'émission d'obligations de la façon ordinaire. Je signale aux membres de la Chambre que l'aménagement de ces deux embranchements ne comportera d'aucune façon le paiement de subventions par l'État. De fait, l'objet du projet de loi est d'autoriser les chemins de fer Nationaux du Canada à utiliser leurs propres capitaux en vue de mettre en valeur ces deux embranchements. Il n'est pas question de subventions comportant qu'une partie du coût ne serait pas remboursable par les chemins de fer Nationaux du Canada si la compagnie avait à emprunter de l'État les fonds nécessaires à l'exécution de ces deux projets. En somme, il s'agit purement d'une affaire courante, c'est-à-dire de l'aménagement de deux embranchements; à mon avis, nous ne devrions pas hésiter à donner notre approbation au bill.

**M. McCullough:** Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si ces embranchements seront construits expressément en vue de la mise en valeur des gisements de minerai ou s'ils ouvriront la voie à l'aménagement d'autres routes de colonisation?

**L'hon. M. Hees:** On estime qu'il existe dans ces régions de vastes réserves minérales supplémentaires; évidemment, ces embranchements serviront au transport du nouveau minerai qu'on pourra découvrir. Les deux sociétés espèrent y trouver beaucoup plus de richesses minérales qu'on en a découvert jusqu'ici et, naturellement, ces embranchements profiteront du transport de ce minerai à l'avenir, si l'on découvre effectivement des gisements.

*(Texte)*

**M. Gérard Legaré (Rimouski):** Monsieur l'Orateur, après avoir lu le projet de résolution et le bill que nous étudions présentement, je n'ai pu m'empêcher de constater la similarité qui existe entre le projet de loi actuellement soumis à la Chambre et la demande, déjà faite, de construction d'une ligne ferroviaire sur le littoral nord de la péninsule de Gaspé.

Il est question d'autoriser les chemins de fer Nationaux à construire un embranchement de 52 milles au Manitoba, alors que le chemin de fer réclamé en Gaspésie s'étendrait sur une distance de 55 milles, soit entre Matane et Sainte-Anne-des-Monts.

Le bill mentionne aussi l'achat d'une ligne ferroviaire de 30 milles de long, alors qu'en Gaspésie il faudrait acheter la ligne ferroviaire de la *Canada and Gulf Terminal* qui couvrirait moins de 35 milles, soit entre Mont-Joli et Matane.

Cette ligne ferroviaire part de Mont-Joli, dans ma circonscription, et vous pouvez comprendre que le prolongement de cette voie ferrée jusqu'en Gaspésie favoriserait grandement la population de cette région et aiderait d'une façon considérable l'économie de tout l'est du Québec. Déjà Mont-Joli souffre de la diminution du nombre des employés de chemin de fer, et le prolongement de cette voie ferrée serait particulièrement avantageux pour les gens de cette région.

Je ne puis laisser passer sous silence le travail qu'ont fait, en faveur de la construction d'un chemin de fer en Gaspésie, l'ancien député de Gaspé, M^e^ Léopold Langlois et ses collègues de la région.

Je ne doute pas que le gouvernement apportera à ce projet toute l'attention qu'il mérite, et vu que la situation a changé, dans la péninsule, je veux croire qu'il accueillera favorablement la demande, qui lui a été renouvelée, de prolongement du chemin de fer en direction de Sainte-Anne-des-Monts, pour couvrir le littoral nord de la péninsule de la Gaspésie.

*(Traduction)*

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e^ fois, est déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

### EXAMEN EN COMITÉ—TROISIÈME LECTURE

Bill n° 27, concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.—M. Rea.

### "ALASKA-YUKON PIPELINES LTD."

**M. Gordon Chown (Winnipeg-Sud)** propose la 2^e^ lecture du bill n° 102, concernant l'*Alaska-Yukon Pipelines Ltd.*

—Monsieur l'Orateur, ce bill a été adopté sous sa forme primitive par le Sénat et la Chambre des communes, pendant la première session de 1957. Que les honorables députés examinent le bill, et je pourrai souligner l'amendement qui a été recommandé par la Commission des transports afin de permettre à la compagnie d'exercer son activité en Alaska aussi bien qu'au Yukon. Dans les notes explicatives, à peu près au milieu du premier paragraphe du premier bill, on trouve les mots suivants:

A condition que le ou les pipe-lines principaux pour la transmission et le transport du gaz et du pétrole soient entièrement situés à l'intérieur du Canada.

En regardant le paragraphe de modification qui figure dans le bill lui-même, les honorables députés constateront que les seuls mots qui aient été ajoutés pour prévoir l'activité de cette compagnie en Alaska comme au Yukon figurent au début du paragraphe et sont: "Au nord du 58e parallèle". Lors de l'examen initial du bill primitif par le comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, l'honorable représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a demandé si la population du Yukon était en faveur de l'idée de cette compagnie, à quoi M. Simmons, le conseiller général qui a comparu alors au nom de la compagnie, a répondu que la population ne demandait pas mieux que de voir la compagnie commencer à exercer son activité dans la région parce que cela signifiait qu'elle obtiendrait du combustible meilleur marché. Le comité a ensuite déféré la question à la Commission des transports en janvier 1957, et cette dernière a recommandé que l'amendement que j'ai décrit à la Chambre soit apporté avant que la compagnie reçoive l'autorisation de commencer à exercer son activité. Tel était l'essentiel de sa décision. Dans ses conclusions, la Commission déclare ce qui suit:

Nous sommes d'avis et nous constatons que le pipe-line projeté entre Haines et Haines-Junction ne comporte pas deux mais un seul pipe-line, et qu'il sera en réalité une canalisation principale du demandeur bien que la portion qui se trouvera en Alaska doive être aménagé par la filiale d'Alaska appartenant entièrement au demandeur, filiale qui possédera cette portion du pipe-line et qui peut-être l'exploitera.

La condition de l'article 6 de la loi spéciale du demandeur a déjà été énoncée et, pour la commodité du lecteur, nous le reproduirons ci-après:

"A condition que le ou les pipe-lines principaux pour la transmission et le transport du gaz et du pétrole soient entièrement situés à l'intérieur du Canada.

Il est possible que cette condition ne convienne pas à une compagnie dont l'un des buts principaux est de construire un pipe-line pour le transport des produits pétroliers de la côte de l'Alaska au Canada. Il est possible également que la condition n'ait pas l'effet voulu par les parrains du demandeur. Cependant, nous devons tenir compte de la condition, et donner suite à l'intention du Parlement, telle qu'elle apparaît dans le libellé choisi pour exprimer cette intention.

Compte tenu de la condition, nous ne pensons pas devoir accorder au demandeur l'autorisation de construire le pipe-line décrit dans la demande, puisque, selon toute apparence, ce pipe-line sera un tronçon du pipe-line principal du demandeur de Haines à Haines-Junction et que la construction de ce pipe-line principal, qui ne sera pas entièrement situé à l'intérieur du Canada, ne dépend pas de la volonté du demandeur.

J'aimerais également prendre la liberté de citer pour finir l'avant-dernier paragraphe des conclusions de la Commission des transports; les voici:

Nous ne considérons pas, et nul ne doit comprendre que nous considérons, que l'existence du chemin de fer de White-Pass ou du pipe-line de Skagway à White-Horse constituera, quel que soit leur tarif de transport, un obstacle empêchant de donner au demandeur ou à n'importe quel autre demandeur l'autorisation de construire un pipe-line devant desservir le Yukon, bien que, naturellement, la présence d'une voie de chemin de fer, d'un pipe-line ou d'un autre moyen de transport puisse avoir des répercussions sur la quantité supplémentaire de marchandises qu'un pipe-line supplémentaire peut réussir à attirer. On s'inspirera avant tout de l'intérêt public de la population du Yukon et les tarifs de transport seront un facteur que nous prendrons en considération pour rendre une décision à l'égard de toute demande d'autorisation de construire un pipe-line desservant le Yukon.

Ce pipe-line, monsieur l'Orateur, part de Haines, se rend jusqu'à Haines-Junction et passe nécessairement par une partie de l'Alaska et du Yukon. Bien que le bill ait été préparé conformément aux conditions exigées à l'époque de son élaboration, ce n'est en fait qu'après examen par le comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques qu'il a été de nouveau étudié par la Commission des transports, qui a recommandé alors l'amendement dont j'ai parlé à la Chambre.

Si le bill subit la deuxième lecture aujourd'hui, il sera naturellement déféré au même comité permanent, où l'on pourra poser des questions au conseiller général qui y comparaîtra. On examinera une seconde fois s'il faut effectivement accorder la demande, et il est possible qu'un nouvel examen encore plus approfondi soit fait lorsque la mesure sera soumise à l'examen de la Commission des transports. Puisque l'on va procéder à ces nouveaux examens, puisque le bill a déjà été adopté une fois par le Sénat et la Chambre des communes, et que l'amendement vise seulement à corriger un détail d'ordre technique, je crois que la Chambre devrait procéder aujourd'hui à la deuxième lecture de ce bill.

**M. G. J. McIlraith (Ottawa-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter l'honorable député, qui est nouveau à la

Chambre, de ce que je crois être ses premiers pas à la Chambre pour ce qui est de la présentation d'un bill privé. Je ne crois pas me tromper à cet égard. Je suis dans la déplorable situation d'avoir à lui signaler, ainsi qu'à la Chambre, ce que je considère comme une ou deux inattentions de sa part. Je crois bien que ce ne sont que des inattentions, mais, à mon avis, il y a lieu de les rectifier pour le compte rendu.

Je suis au courant de ce bill parce que, lorsque la société en question, l'*Alaska-Yukon Pipelines Limited,* a demandé à la Commission des transports la permission de construire le pipe-line depuis Haines jusqu'à Haines-Junction, j'ai représenté, en ma qualité d'avocat, la partie adverse. J'ai par conséquent acquis au moins une certaine connaissance de la teneur de la demande. C'est ce qui fait aussi que je me suis trouvé à un moment donné, intéressé au projet de loi, et c'est pourquoi je m'abstiendrai de voter ou de proposer quelque motion à la Chambre au sujet de ce bill.

Je crois devoir attirer l'attention de la Chambre sur une ou deux questions. En présentant ce bill, l'honorable député de Winnipeg-Sud (M. Chown) a dit, je crois de M. Simmons qu'il était le conseiller juridique de la société requérante. M. Simmons, dont il a été question, était le député du Yukon et l'un de nos collègues à la Chambre à ce moment-là. Autant que je sache, il n'a jamais été l'avocat de cette société, et il ne l'était certainement pas au moment où le bill a été adopté.

**M. Chown:** Pardon, je voulais dire M. Porteous.

**M. McIlraith:** La demande a été adressée à la Commission des transports, non pas à l'égard du bill lui-même ou de la loi qui pouvait en découler, mais en vertu de la loi sur les pipe-lines, en vue d'obtenir la permission d'aménager un pipe-line de Haines à Haines-Junction, soit sur une distance de 159 milles, dont une partie se trouve en Alaska et l'autre au Yukon. La Commission des transports a rendu une décision assez longue couvrant environ 14 pages. Il a été question d'une partie de cette décision ici.

Je crois que les députés seraient bien avisés de lire cette décision parce que la partie que l'on a citée, comme il arrive toujours quand on ne cite qu'une partie d'un document, a donné une idée incomplète de la demande. La restriction contenue dans la loi primitive n'était pas simplement d'ordre technique. C'est une restriction qui avait été inscrite parce que le Parlement du Canada croyait, à tort ou à raison, qu'elle devait l'être. Elle allait au fin fond des pouvoirs de la société et de son aptitude à agir hors de notre pays. Il n'est pas juste, loin de là, d'en parler comme simplement d'une question d'ordre technique. C'est un élément essentiel de la loi de constitution en société. Qu'il soit opportun ou non de changer cela maintenant, c'est, bien entendu, une autre question, à laisser à la discrétion du Parlement.

Dans sa décision, la Commission des transports a examiné le bien-fondé de la demande et, après avoir traité la partie dont l'honorable député a parlé, elle ajoutait:

> Au cas d'erreur dans la conclusion qui précède, nous examinerons aussi la demande comme si le tronçon du pipe-line projeté qui doit se trouver en Alaska ne devait pas être examiné comme élément du pipe-line principal du requérant.

Suivent alors plusieurs alinéas portant sur le bien-fondé de la demande et examinant point par point les critères que la Commission examine habituellement dans des cas de ce genre. Par conséquent, monsieur l'Orateur, tout ce que je puis conseiller, c'est que les députés prennent connaissance de la décision de la Commission des transports du Canada et des témoignages donnés à cette séance avant de décider s'il y a lieu d'accorder cette demande.

**M. Fisher:** Je voulais simplement demander à l'honorable député qui a présenté le bill si nous aurons des copies de la décision à notre disposition, au comité.

**M. l'Orateur:** Si nous procédons de la sorte, c'est-à-dire si nous demandons au parrain du bill de parler de nouveau, celui-ci mettra fin au débat. Est-ce le désir de la Chambre?

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Lorsque le bill sera soumis au comité, j'aimerais bien, n'en étant pas membre moi-même, qu'on y examine la question que voici. On trouvera au *Feuilleton,* inscrite à mon nom, une question posée au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Hamilton) quant au sort réservé aux pipe-lines de 2 pouces, 3 pouces et 4 pouces qui se trouvent actuellement au Yukon et qui pourraient être visés par ce bill. Je crois qu'il serait dans l'ordre que la question soit traitée par les fonctionnaires du Nord canadien et des Ressources nationales, au comité.

**M. l'Orateur:** L'honorable député aimerait peut-être maintenant répondre à la question qu'on vient de poser, puisque plus personne n'a l'air de vouloir prendre la parole.

**M. Chown:** Je ferai volontiers de mon mieux pour que les témoignages dont parle l'honorable député soient soumis aux membres du comité auquel le projet de loi sera déféré. Je suis sûr que le conseiller général de la

société accueillera volontiers toute demande de renseignements découlant du jugement rendu par la Commission des transports et qu'il répondra volontiers à toutes les questions qu'a posées l'autre député qui a pris la parole.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

**M. l'Orateur:** Je remarque que les numéros 37 à 124 du *Feuilleton* sont des bills de divorce, de même que les numéros 103 à 168 inclusivement et les numéros 172 à 193 inclusivement. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que ces bills soient lus maintenant une deuxième fois en bloc?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Malgré nos protestations.

**Des voix:** Entendu.

DEUXIÈME LECTURE—BILLS DU SÉNAT

Bill nº 103 intitulé: Loi pour faire droit à Marguerite Downey Malo.—M. Rea.

Bill nº 104 intitulé: Loi pour faire droit à Irene Patricia Heffernan Brown.—M. Rea.

Bill nº 105 intitulé: Loi pour faire droit à Catherine Ann Taylor Couture.—M. Rea.

Bill nº 106 intitulé: Loi pour faire droit à Antonio Bucci.—M. Rea.

Bill nº 107 intitulé: Loi pour faire droit à Maurice Robert.—M. Rea.

Bill nº 108 intitulé: Loi pour faire droit à Frances Dorothy Dennenberg Bloomfield.—M. Rea.

Bill nº 109 intitulé: Loi pour faire droit à Theodore Elbert Holtham.—M. Rea.

Bill nº 110 intitulé: Loi pour faire droit à Claude Murray Kirk.—M. Rea.

Bill nº 111 intitulé: Loi pour faire droit à John Alfred Crease.—M. Rea.

Bill nº 112 intitulé: Loi pour faire droit à Catherine Rita Marian Laker.—M. Rea.

Bill nº 113 intitulé: Loi pour faire droit à Jacqueline Marchand Côté.—M. Rea.

Bill nº 114 intitulé: Loi pour faire droit à Pola Baron Brisebois.—M. Rea.

Bill nº 115 intitulé: Loi pour faire droit à Graziella Bernier Murray.—M. Rea.

Bill nº 116 intitulé: Loi pour faire droit à Claus Elstorpff.—M. Rea.

Bill nº 117 intitulé: Loi pour faire droit à Denis LeBlanc.—M. Rea.

Bill nº 118 intitulé: Loi pour faire droit à Patricia Mary Gorman Walsh.—M. Rea.

Bill nº119 intitulé: Loi pour faire droit à Madeline Audrey Booth Hibbard.—M. Rea.



Bill nº 120 intitulé: Loi pour faire droit à Lily Sklar Titleman.—M. Rea.

Bill nº 121 intitulé: Loi pour faire droit à Alice Florence Chaisson Boychuk.—M. Rea.

Bill nº 122 intitulé: Loi pour faire droit à Cécile Chagnon Tremblay.—M. Rea.

Bill nº 123 intitulé: Loi pour faire droit à Roger-Albert Bersier.—M. Rea.

Bill nº 124 intitulé: Loi pour faire droit à Herman Rayvals.—M. Rea.

Bill nº 125 intitulé: Loi pour faire droit à Helen Frances Knight Koomas.—M. Rea.

Bill nº 126 intitulé: Loi pour faire droit à Marie-Cécile-Philomène-Gilberte Prégent Bouchard.—M. Rea.

Bill nº 127 intitulé: Loi pour faire droit à Joyce Eugenie Swanburg Millette.—M. Rea.

Bill nº 128 intitulé: Loi pour faire droit à Evelyn Mahaffy Major.—M. Rea.

Bill nº 129 intitulé: Loi pour faire droit à Ruth Mary Ledden Wallace.—M. Rea.

Bill nº 130 intitulé: Loi pour faire droit à Catherine Lammie Graham McLean.—M. Rea.

Bill nº 131 intitulé: Loi pour faire droit à Irene Tinkoff Goldmann.—M. Rea.

Bill nº 132 intitulé: Loi pour faire droit à Joseph Fishman.—M. Rea.

Bill nº 133 intitulé: Loi pour faire droit à Lucille Therrien Deguise.—M. Rea.

Bill nº 134 intitulé: Loi pour faire droit à Doris Rose May Cook Thomas.—M. Rea.

Bill nº 135 intitulé: Loi pour faire droit à Olive Clara Benson Pitman.—M. Rea.

Bill nº 136 intitulé: Loi pour faire droit à Mildred Irene Mitchell Gauthier.—M. Rea.

Bill nº 137 intitulé: Loi pour faire droit à Laurette Racine Pollender.—M. Rea.

Bill nº 138 intitulé: Loi pour faire droit à George Wilkinson Pridmore.—M. Rea.

Bill nº 139 intitulé: Loi pour faire droit à Kathleen Mary Hicks Rainville.—M. Rea.

Bill nº 140 intitulé: Loi pour faire droit à Violet June Bockus Good.—M. Rea.

Bill nº 141 intitulé: Loi pour faire droit à Ethel Rappaport Lomon.—M. Rea.

Bill nº 142 intitulé: Loi pour faire droit à William Newell.—M. Rea.

Bill nº 143 intitulé: Loi pour faire droit à Sally Ruth Pall Gold.—M. Rea.

Bill nº 144 intitulé: Loi pour faire droit à Nicholas Vlahos.—M. Rea.

Bill nº 145 intitulé: Loi pour faire droit à Stefan Weber.—M. Rea.

Bill nº 146 intitulé: Loi pour faire droit à Mary Russell Leclaire.—M. Rea.

Bill nº 147 intitulé: Loi pour faire droit à Joseph-Roland Langevin.—M. Rea.

Bill nº 148 intitulé: Loi pour faire droit à Eileen Hannah Thomson Scott.—M. Rea.

Bill nº 149 intitulé: Loi pour faire droit à Miriam Jurist Stern.—M. Rea.

Bill nº 150 intitulé: Loi pour faire droit à Bernice Edith Knights Blake.—M. Rea.

Bill nº 151 intitulé: Loi pour faire droit à Michael Francis McTigue.—M. Rea.

Bill nº 152 intitulé: Loi pour faire droit à Zygmunt Habdank Bielinski.—M. Rea.

Bill nº 153 intitulé: Loi pour faire droit à Daphne Louisa Ruby Burrows Newland.—M. Rea.

Bill nº 154 intitulé: Loi pour faire droit à Reine Isabel Charles Bisson.—M. Rea.

Bill nº 155 intitulé: Loi pour faire droit à Elizabeth Cave Collyer DuBoyce.—M. Rea.

Bill nº 156 intitulé: Loi pour faire droit à Elvi Russak Urb.—M. Rea.

Bill nº 157 intitulé: Loi pour faire droit à Norma Rose Cohen Freeman.

Bill nº 158 intitulé: Loi pour faire droit à Shirley Janet Witton Ladds.—M. Rea.

Bill nº 159 intitulé: Loi pour faire droit à Venise Gosselin Hotte.—M. Rea.

Bill nº 160 intitulé: Loi pour faire droit à Bertha Wexler Azeman.—M. Rea.

Bill nº 161 intitulé: Loi pour faire droit à Emilia Shutko Suranow.—M. Rea.

Bill nº 162 intitulé: Loi pour faire droit à Amy Isabel Wonham Saunderson.—M. Rea.

Bill nº 163 intitulé: Loi pour faire droit à Marie-Anna-Eliza Labrecque Ladouceur.—M. Rea.

Bill nº 164 intitulé: Loi pour faire droit à Donald Stewart Walker.—M. Rea.

Bill nº 165 intitulé: Loi pour faire droit à John Joseph Sebaski.—M. Rea.

Bill nº 166 intitulé: Loi pour faire droit à Gwen Horne Segal.—M. Rea.

Bill nº 167 intitulé: Loi pour faire droit à Gwendolyn Alice Wilson Hermann.—M. Rea.

Bill nº 168 intitulé: Loi pour faire droit à Agnes Traiton Rathburn.—M. Rea.

Bill nº 172 intitulé: Loi pour faire droit à Loueisa Knutton Roberge.—M. Rea.

Bill nº 173 intitulé: Loi pour faire droit à Dorothy Miriam Skinner Stuckey.—M. Rea.

Bill nº 174 intitulé: Loi pour faire droit à Albert Renaud.—M. Rea.

Bill nº 175 intitulé: Loi pour faire droit à David St. Clair Wilson.—M. Rea.

Bill nº 176 intitulé: Loi pour faire droit à Omer-Arthur Ménard.—M. Rea.

Bill nº 177 intitulé: Loi pour faire droit à Dorothy Nettie Clarke Hay.—M. Rea.

Bill nº 178 intitulé: Loi pour faire droit à Frederick William Hovermann.—M. Rea.

Bill nº 179 intitulé: Loi pour faire droit à Bertha Viola Beatrice Good Malcolm.—M. Rea.

Bill nº 180 intitulé: Loi pour faire droit à Mabel Florence Adams Hadden.—M. Rea.

Bill nº 181 intitulé: Loi pour faire droit à Ernest Frank Cross.—M. Rea.

Bill nº 182 intitulé: Loi pour faire droit à Marie-Marthe Moreau Roy.—M. Rea.

Bill nº 183 intitulé: Loi pour faire droit à Pierrette Picard Gagnon.—M. Rea.

Bill nº 184 intitulé: Loi pour faire droit à Marcelle Richard Deschambault.—M. Rea.

Bill nº 185 intitulé: Loi pour faire droit à Florence Irene Burness Williams.—M. Rea.

Bill nº 186 intitulé: Loi pour faire droit à Jean-Paul Pelletier.—M. Rea.

Bill nº 187 intitulé: Loi pour faire droit à Mildred Mabel Desmarais Demers Joly.—M. Rea.

Bill nº 188 intitulé: Loi pour faire droit à Léonne-Liane-Andrée Bélanger Botham.—M. Rea.

Bill nº 189 intitulé: Loi pour faire droit à Shirley Alma Lawson Wilson.—M. Rea.

Bill nº 190 intitulé: Loi pour faire droit à Sarah Yampolsky Pinsky.—M. Rea.

Bill nº 191 intitulé: Loi pour faire droit à Karina Mercs Bunte.—M. Rea.

Bill nº 192 intitulé: Loi pour faire droit à William Garnet Mills.—M. Rea.

Bill nº 193 intitulé: Loi pour faire droit à Violet Pitman Proulx.—M. Rea.

## "ST. MARY'S RIVER BRIDGE COMPANY"

**M. G. E. Nixon (Algoma-Ouest)** propose la 2e lecture du bill nº 195 concernant la *St. Mary's River Bridge Company.*

**Des voix:** Expliquez.

**M. Nixon:** Monsieur l'Orateur, la *St. Mary's River Bridge Company* a été constituée en société par une loi du Parlement du Canada adoptée le 4 mai 1955. Cette loi autorisait la société à construire, entretenir et exploiter un pont ou un tunnel traversant la rivière St. Mary's à Sault-Ste-Marie en Ontario ou près de cette ville. L'article 18 de la loi prescrit que, si le gouverneur en conseil n'a pas approuvé le pont ou le tunnel dans les trois ans de l'adoption de la loi, les pouvoirs accordés pour la construction prendraient fin. Le bill dont la Chambre est maintenant saisie

vise à modifier cet article de façon à proroger de trois ans le délai d'obtention de cette approbation.

**M. Bell (Carleton):** Avant que l'honorable député se rassoie, peut-il dire à la Chambre si l'État du Michigan a déjà adopté une loi qui aurait été approuvée par le Congrès des États-Unis?

**M. Nixon:** Tout ce que je puis dire, monsieur l'Orateur, c'est qu'on tâche d'y parvenir en ce moment.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois est renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

## LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

### AMENDEMENT PRÉVOYANT L'IMPRESSION EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS DES EFFETS NÉGOCIABLES

**M. Raoul Poulin (Beauce)** propose la deuxième lecture du bill n° 9, modifiant la loi sur l'administration financière.

—Monsieur l'Orateur, je serai plutôt bref dans l'exposé des raisons qui motivent la présentation du bill n° 9 au stade de la deuxième lecture. Ce bill demande que tous les chèques et autres effets négociables émis par le gouvernement fédéral soient imprimés dans les deux langues officielles du Canada. Il faudrait bien noter que cette proposition se limite strictement au domaine du gouvernement fédéral et aux organismes qui en relèvent et n'a rien à voir aux gouvernements des provinces, non plus qu'aux sociétés ou aux particuliers.

Étant donné que je présente ce bill pour la troisième fois, je demanderais, en toute déférence, que l'on donne à la Chambre le temps voulu et l'occasion de se prononcer par un vote. Je tiens à noter qu'ils sont bien peu nombreux aujourd'hui ceux qui, au Canada, refusent à la langue française les mêmes droits qu'à la langue anglaise. Ici même, un grand nombre de députés de langue anglaise se font un plaisir d'utiliser le français à l'occasion,...

*(Texte)*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Très bien.

*(Traduction)*

**M. Poulin:** ...et parfois de façon assez laborieuse, tout comme je fais moi-même en maniant l'anglais...

**Une voix:** Votre anglais est excellent.

**M. Poulin:** On est forcé d'admettre qu'il existe un courant de bonne volonté, de sympathie et de générosité que j'apprécie très hautement et pour lequel je tiens à les féliciter et à les remercier. Et c'est précisément à ces bonnes dispositions que je fais appel aujourd'hui. Je voudrais qu'on fasse un pas de plus dans la bonne voie, dans la voie de l'entente, de la compréhension et de l'unité entre les deux races.

Je demande au groupe majoritaire anglo-canadien de considérer que nous, de la province de Québec, sommes généreux envers l'élément de langue anglaise. Nous allons beaucoup plus loin que les limites fixées par la constitution et nous en dépassons largement l'esprit. Je ne m'arrêterai pas un seul instant à penser que les Anglo-Canadiens refuseront à 30 p. 100 de la population canadienne ce que les Canadiens français accordent si facilement à 15 ou 16 p. 100 de la population québécoise.

L'honorable ministre des Finances (M. Fleming), de qui relève plus directement cette question, ne s'opposera certes pas à ce projet. Comment pourrait-il le faire, lui qui a montré tant de sympathie à l'endroit de l'élément de langue française au Canada et qui a reçu, en retour, des témoignages évidents de la considération qu'il lui porte. Il parle très bien le français et il a même reçu une décoration de la Société du bon parler français.

Le premier ministre (M. Diefenbaker) fait un effort louable pour augmenter sa connaissance déjà considérable de la langue française, ce dont je le félicite. Il serait sans doute le dernier en cette Chambre à refuser à l'élément français du pays la reconnaissance de l'un de ses droits. Au reste, il doit se rendre compte qu'il est le chef politique d'un pays bilingue composé de deux éléments ethniques ayant des droits égaux. N'est-ce pas, d'ailleurs, ce que déclarait à Edmonton, le 16 août dernier, l'un des membres de son cabinet, l'honorable solliciteur général (M. Balcer), quand il disait (je cite le *Devoir* du 17 août 1957):

> Nous ne sommes pas une simple minorité, mais en réalité Anglais et Français sont ici des partenaires.

Il me paraît raisonnable que des partenaires soient traités sur un pied d'égalité et l'honorable solliciteur général s'efforcera, je n'en ai aucun doute, à amener tous ses collègues des dix provinces à appuyer mon bill.

Est-il nécessaire d'ajouter qu'il existe des précédents qui justifient l'acceptation de ce projet de loi? Ce sont la monnaie bilingue et les timbres-poste bilingues. Je ne crois pas que ces deux premiers pas dans le sentier de la bonne entente entre les deux grandes races aient provoqué de perturbation au Canada, non plus qu'ils aient causé de tort à

un seul citoyen canadien. Pourquoi en serait-il autrement de la mesure que je propose aujourd'hui?

Monsieur l'Orateur, au cours de mes remarques, c'est avec intention que je mets de côté tout argument juridique ou d'autorité pour m'attacher à des arguments de raison. Je suis convaincu en effet, que si, en principe, le statut juridique de notre pays garantit le respect de ses droits à chacune des deux races, en pratique, c'est par des considérations basées sur le sain raisonnement de gens de bonne volonté que ces deux groupes rendront accessible à tous la jouissance parfaite de ces droits.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, j'ai cru devoir faire mes remarques en anglais, lors de l'étude de ce bill que je présente à la Chambre, afin de faire preuve d'un minimum de sincérité en commençant par pratiquer moi-même ce que je prêche aux autres.

**M. Benoît Chabot (Kamouraska):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir, après avoir appuyé le bill de mon bon ami de Beauce (M. Poulin), de dire à la Chambre quelques mots à l'appui de ce projet de loi.

Pour la troisième fois, le bill de mon honorable ami du comté de Beauce sur les chèques bilingues est soumis à l'approbation de la Chambre. L'adoption de ce bill ne causerait aucun préjudice à qui que ce soit dans le pays, rendrait justice au tiers de la population qui est de langue française, contribuerait à solidifier l'unité nationale et favoriserait une meilleure compréhension entre les deux grandes races du Canada.

Notre situation géographique nous oblige à vivre et absorber, sans le vouloir, les us et coutumes américaines qui nous parviennent par la télévision, la radio, les journaux, le tourisme et le commerce, dans la langue des $\frac{2}{3}$ de la population de notre pays.

Monsieur l'Orateur, les traditions, la religion et la langue de la population canadienne-française de notre pays sont autant d'obstacles à une assimilation américaine presque inévitable par la force des choses.

L'adoption du bill de mon honorable ami constituerait un pas de l'avant vers l'unité entre les deux grandes races qui font la richesse et la beauté de notre pays, en même temps qu'une garantie de survivance.

L'égalité reconnue des deux grandes races réclame l'adoption d'un tel bill et j'espère que tous les députés, des deux côtés de la Chambre, se feront un honneur de faire en sorte que, dorénavant, les chèques du gouvernement du pays soient imprimés dans les deux langues officielles par tout le Canada.

**M. M. W. Martin (Timmins):** Monsieur l'Orateur, en étudiant cette résolution, deux points me frappent. D'abord, quel en est le but et quelle est la manière de l'atteindre?

Le premier et principal but, dans l'esprit des honorables membres de la Chambre, est et doit être l'unité nationale complète. Je crois sincèrement que le meilleur moyen d'atteindre ce but est de se laisser guider par le gros bon sens.

Toutes les scissions raciales ou religieuses que j'ai observées dans le pays et partout dans le monde sont attribuables à deux causes. Premièrement, cette situation est souvent suscitée et exploitée par des politiciens sans scrupule, ou autres crapules, pour leur propre bénéfice ou leur gain personnel; deuxièmement, elle peut aussi être causée par ignorance, manque de compréhension ou de tolérance.

Il est si facile, en somme, pour les êtres humains de croire les médisances et les calomnies qui sont proférées contre des personnes inconnues. Et c'est malheureusement ce qui permet à certaines gens, profitant de cette faiblesse humaine, de semer une suspicion qui, dans certains cas, s'avère ineffaçable.

Lorsque j'étais adolescent, j'habitais le comté de Compton, dans la province de Québec, et je me rappelle qu'il y avait, à deux milles de notre village anglais de Gould, un village français du nom de Sainte-Marguerite de Linwick. Il n'y avait alors aucune espèce d'association ni de fraternisation sociale entre nous. Les Blain, les Lapointe ou les Rousseau se réunissaient autour du poêle à bois au magasin général de Sainte-Marguerite et parlaient des Écossais; les MacCaskill, les MacKay ou les Morrison faisaient la même chose à Gould, au sujet des *Franghaigh* (ou des Français). Mais, si un désastre se produisait soudainement, comme ce fut le cas lorsque le feu détruisit la grange de Joseph Blain, avec toutes ses récoltes et son bétail, et qu'un cyclone écrasa la maison de Murdo McLeod, eh bien alors, tous et chacun, Français ou Anglais, faisaient leur part, non seulement pour la corvée de la reconstruction, mais donnaient, qui une vache, qui un porc; un autre apportait un voyage de foin ou des meubles pour la maison, etc. Aussi, lorsque la corvée était terminée, toujours couronnée par une danse, non seulement les bâtisses étaient reconstruites mais elles étaient de nouveau bien garnies.

Qu'il était surprenant de voir ce courant d'amitié circuler d'un village à l'autre pendant quelques mois, chacun se rendant

compte que ceux qu'il jugeait si mal auparavant n'étaient pas, en somme, si mauvais ni différents de lui-même.

Mais hélas! six mois ne s'étaient pas écoulés que tout redevenait comme auparavant, jusqu'à ce qu'un autre désastre les rapprochât de nouveau.

N'était-ce pas une véritable tragédie que de voir ces gens, au cœur bon et généreux, ne s'apprécier mutuellement et ne se réunir que dans le malheur!

Ceci démontre bien l'importance de la tâche qui nous incombe si nous voulons parvenir à établir la compréhension et le respect mutuels entre tous les Canadiens vivant éparpillés à travers notre immense et merveilleux pays.

Un autre exemple me revient à la mémoire. C'était en 1942, alors que j'eus l'avantage de servir dans un régiment canadien-français, les fusilliers de Saint-Laurent. Nous étions seulement six qui parlions l'anglais dans tout le régiment, et pourtant, jamais durant mes cinq années de service dans l'armée, je ne fus aussi bien reçu et traité que durant les trois mois passés avec mes camarades de langue française.

Comme je le disais au début, il est facile de croire les racontars au sujet de personnes inconnues, mais lorsqu'on se connaît, il est évident que ces ferments de discorde sont semés dans l'esprit des Canadiens, uniquement pour créer la désunion, par des exploiteurs avides qui ne pensent qu'à leur avantage et leur profit personnels.

En réalité, le Canada n'est pas un pays composé de deux nationalités seulement, mais bien de plusieurs, chacune contribuant pour sa part à la culture et à l'héritage national du pays. Mais le Canada reconnaît deux langues officielles, celles des deux groupes les plus nombreux qui composent notre population. Et nous devons comprendre ce point si nous voulons tous travailler ensemble à l'unification nationale de notre pays, nous rappelant que les privilèges accordés aux uns ne peuvent en rien amoindrir les prérogatives des autres.

**M. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe-Bagot):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'apporter mon concours à l'honorable député de Beauce (M. Poulin) sur une question aussi importante et sérieuse que celle des chèques bilingues au pays. Je désire le féliciter de la ténacité dont il a fait preuve, au cours des années passées, en présentant son projet de loi parce que, sans cette ténacité qu'on lui connaît, il l'aurait certainement laissé tomber, ce qui l'aurait automatiquement relégué aux oubliettes.

[M. Martin (Timmins).]

A titre de Canadien français, j'abonde dans le sens de l'honorable député de Beauce, et je suis heureux de demander à tous les députés d'accorder à cette mesure l'attention qu'elle mérite. A mon sens, un tel geste prouverait le désir de tous les membres de la Chambre de voir l'unité nationale régner au plus haut degré; aussi, devrions-nous tous voter en faveur de la mesure proposée par l'honorable député de Beauce.

Je profite de l'occasion pour rappeler à la Chambre que le premier billet de banque imprimé en français, au Canada, l'a été sous un régime conservateur...

**M. Habel:** Pas bilingue!

**L'hon. M. Lesage:** Unilingue!

**M. Ricard:** Je n'ai pas parlé de billet bilingue; j'ai dit que le premier billet de banque imprimé en français nous avait été donné par un gouvernement conservateur.

**L'hon. M. Lesage:** La monnaie bilingue nous a été donnée par le parti libéral.

**M. Ricard:** Peut-être, mais cela ne nous empêche pas de reconnaître le fait que les premiers mots français imprimés sur les billets de banque canadiens l'ont été sous un gouvernement conservateur, et il me fait plaisir de le rappeler. Au fait, je ne serais nullement surpris de voir les chèques émis par le gouvernement canadien, imprimés en français et en anglais, sous un gouvernement conservateur.

**M. Poulin:** Vous avez une magnifique occasion aujourd'hui.

**M. Nérée Arsenault (Bonaventure):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'ajouter, moi aussi, quelques observations relativement au bill présentement à l'étude.

Je désire d'abord féliciter mon bon ami l'honorable député de Beauce (M. Poulin) de sa ténacité et du patriotisme dont il fait preuve en présentant de nouveau ce projet de loi.

Les Canadiens français doivent faire tout ce qui est humainement possible pour conserver, auprès des Canadiens anglais, le respect auquel ils ont droit. Si nous obtenons les chèques bilingues, cela sera un pas de plus vers l'unité canadienne et nationale.

Dans un domaine semblable, je puis vous citer l'exemple de la Corporation des ingénieurs forestiers de la province de Québec qui exige que les ingénieurs forestiers étrangers, désirant pratiquer leur profession dans notre province, préparent une thèse dans une langue autre que leur langue maternelle, et ceci dans le dessein d'établir de meilleures relations entre les ouvriers ou les employés et ceux qui sont appelés à les diriger.

C'est en combattant ainsi pour la conservation des droits du français ou de l'anglais, soit en les faisant valoir dans les chartes, soit en réclamant, comme aujourd'hui, que les chèques émis par le gouvernement canadien soient bilingues, que nous réussirons à faire respecter les deux langues officielles au pays et l'unité nationale.

**M. M.-J.-A. Lambert (adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je désire féliciter l'honorable député de Beauce (M. Poulin) d'avoir eu la ténacité de présenter de nouveau son projet de loi visant à l'émission au Canada de chèques de voyage, de mandats-poste, de chèques, de traites et tous autres effets négociables dans les deux langues officielles au pays.

Monsieur l'Orateur, puisque nous avons déjà des billets de banque bilingues, pourquoi ne pourrions-nous pas avoir nos chèques, nos mandats-poste et tous les autres effets négociables mentionnés par l'honorable député de Beauce, dans son projet de loi, imprimés dans les deux langues?

L'autre jour, à l'occasion de mon premier discours en cette enceinte, j'ai parlé de la valeur du bilinguisme au pays. A titre de Canadien français de l'Ouest, ce sujet me touche aussi profondément que les députés de la province de Québec.

Maintenant, je désire souligner les paroles de l'honorable Solliciteur général (M. Balcer) qu'a citées l'honorable député de Beauce. J'étais présent à ce banquet de l'ACELF, à Edmonton, au mois d'août dernier, et je puis dire que les paroles de l'honorable Solliciteur général ont été très bien accueillies.

De toute façon, je suis d'avis que nous devrions recommander à la Chambre que les effets négociables visés par le projet de loi soient imprimés en français et en anglais le plus tôt possible.

*(Traduction)*

Maintenant monsieur l'Orateur, j'ai le sentiment que nous n'avons pas entendu beaucoup d'anglais sur l'objet de ce bill qui a déjà été soumis à la Chambre un certain nombre de fois, et en toute franchise, je dois, comme je l'ai fait en français il y a quelques instants, féliciter l'honorable représentant de Beauce (M. Poulin) de la persévérance avec laquelle il présente cette mesure.

Je n'y vois aucune objection. Il ne s'agit que d'une procédure administrative. Il y a eu récemment à son sujet des réclamations émanant d'habitants de la province de Québec qui ont parlé de la question avec une grande sincérité. Des députés de langue anglaise et de langue française ont fait en cette enceinte, depuis le début de la session, de nombreux discours sur la valeur de l'unité des deux cultures canadiennes, mais bien que notre monnaie soit imprimée en anglais et en français, telle que l'émet la Banque du Canada, il n'a pas encore été possible, apparemment, de faire imprimer dans les deux langues nos chèques, lettres de change, bons de poste, et autres documents mentionnés dans le bill.

Il s'agit d'une initiative bien simple qui ne va certainement à l'encontre ni de l'esprit ni de la lettre de la loi sur les lettres de change. Il me semble que nous devrions l'étudier très sérieusement. Il y a cependant une chose que j'aimerais signaler. Je n'ai entendu aucun vis-à-vis prendre la parole au sujet de ce bill.

**M. Dumas:** Nous voulons qu'il soit mis aux voix.

**L'hon. M. Lesage:** Vous êtes en train d'étouffer le bill.

**M. Cardiff:** Vous allez provoquer du remous là-bas.

**M. Lambert:** J'aimerais entendre des vis-à-vis exprimer leur opinion sur le bill.

**Des voix:** Le vote.

**M. Lambert:** Ils aimeraient peut-être s'exprimer comme je l'ai fait moi-même.

**L'hon. M. Lesage:** Allez-y, étouffez-le.

**L'hon. M. Hees:** Vous n'étiez pas pressé de voter, autrefois.

**Des voix:** Le vote.

**L'hon. M. Hees:** Vous les avez toujours étouffés sous des discours. Nous voulions toujours voter, autrefois.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Parlez-nous donc des Esquimaux.

**L'hon. M. Hees:** Vous aviez l'habitude d'étouffer les bills à tout coup. Nous voulions toujours passer au vote autrefois.

**L'hon. M. Lesage:** Nous n'avons pas étouffé les bills, c'est vous qui l'avez fait.

**L'hon. M. Hees:** Nous sommes très démocratiques; nous aimons entendre tout le monde prendre la parole.

**M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, j'ai fait mes remarques en toute sincérité. J'aimerais entendre parler quelques vis-à-vis.

**M. Dumas:** Vous n'avez qu'à vous asseoir, et vous verrez comment nous votons.

**M. Lambert:** J'aimerais entendre un honorable député qui n'a pas encore pris la parole en cette enceinte, et savoir ce qu'il pense du bill.

*(Texte)*

Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir ce que les nouveaux députés de la province de Québec et des autres provinces qui siègent de l'autre côté de la Chambre ont à dire à ce sujet.

**Des voix:** Asseyez-vous et on vous le dira.

**Des voix:** Asseyez-vous.

**M. Lambert:** Monsieur l'Orateur, ces quelques observations indiquent que j'appuie le principe du bill.

*(Traduction)*

**M. Raymond O'Hurley (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, (*Exclamations*)

**L'hon. M. Hees:** Nous avons une foule de grands orateurs de notre côté. Nous aimons tous parler.

**M. O'Hurley:** Monsieur l'Orateur, j'entends beaucoup de bruit qui vient de l'autre côté de la Chambre, mais je sais que je n'ai là que de bons amis. Comme je l'ai déjà dit, je ne voudrais pas que les observations que j'ai à faire puissent être prises pour des injures par tout député de Québec, ou tout autre honorable député qui ne partagerait pas ma doctrine politique.

C'est avec grand plaisir que j'ai pris connaissance du bill présenté par l'honorable député de Beauce (M. Poulin) aux termes duquel tous les chèques émis au Canada seraient désormais bilingues. Le bill et les observations qu'il a faites en le présentant étaient aussi opportuns cette année, qu'ils l'ont été au cours des deux années antérieures. Si les renseignements dont je dispose sont exacts, l'honorable député aurait en effet présenté une proposition de résolution semblable au cours de la session d'hiver de 1957, comme aussi en 1956.

Dans un pays cosmopolite comme le nôtre, le bilinguisme est intégralement reconnu à l'heure actuelle. D'autre part, si on veut bien me passer l'expression, il me semble que je puis affirmer qu'il faudrait un certain conditionnement de la population toute entière grâce auquel même une collectivité intégralement de langue anglaise ne saurait plus oublier l'existence du bilinguisme dans notre pays. C'est avec plaisir que je porte à la connaissance de la Chambre que bien que je sois d'origine de langue anglaise mes commettants sont, probablement dans la proportion de 99 p. 100, de langue française. Ils ont admirablement démontré à la population le fait qu'ils n'en veulent pas à personne de la langue qu'il parle. Ils ont prouvé qu'il est possible dans un pays libre à deux grands groupes ethniques de vivre côte à côte en collaboration harmonieuse. Leurs pensées sont en quelque sorte complètement bilingues.



**M. Dumas:** Aux voix.

**M. O'Hurley:** Un projet de loi de ce genre ne saurait être adopté qu'à l'unanimité de la Chambre.

**L'hon. M. Lesage:** Aux voix.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Adopté à l'unanimité.

**M. O'Hurley:** Je sais que si tous les honorables députés étaient ici présents aujourd'hui il n'y aurait pas unanimité sur cette question.

**Une voix:** Votons, on verra bien.

**M. Lambert:** En vérité, monsieur l'Orateur, cela pourra provoquer une division plus profonde que celle qui existe actuellement telle qu'elle s'est manifestée à l'occasion de la présentation de la mesure.

**Une voix:** Six heures.

**M. O'Hurley:** J'ai l'impression que les observations faites par ceux qui ont pris la parole aujourd'hui montrent bien à quel point il importe de mieux instruire notre population de façon qu'elle se rende compte que notre pays est véritablement bilingue, possédant deux langues officielles et que la question est de celles qu'il importe d'étudier. C'est une question qu'il faut signaler non seulement aux députés, mais aussi à nos commettants de façon qu'ils puissent en comprendre toute la portée.

**L'hon. M. Lesage:** Ce n'est pas ce que vous avez fait au cours des dernières élections.

**M. O'Hurley:** J'ai parlé en français comme en anglais quand l'occasion s'en est présentée. J'ai dans ma circonscription trois localités où je dois parler anglais. Je suis toujours fier de le faire. D'autre part je suis fier aussi de parler français. Monsieur l'Orateur, est-ce que je puis dire qu'il est six heures?

**L'hon. M. Lesage:** Il n'est pas six heures.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

## LES COMMISSAIRES DU HAVRE D'HAMILTON

MESURE VISANT À AUTORISER DES PRÊTS EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DE FACILITÉS ADDITIONNELLES

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports)** propose que la Chambre se forme en comité pour étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi autorisant le ministre des Finances à consentir des prêts aux commissaires du havre d'Hamilton, sur le Fonds du revenu consolidé, d'au plus $4,000,000 dans l'ensemble, pour la construction de facilités additionnelles de stationnement à quai et d'autres aménagements dans le port.

(La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.)

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, ce projet de résolution vise à autoriser un prêt de 4 millions de dollars aux commissaires du havre d'Hamilton pour leur permettre de participer à un programme de travaux dans le port, estimé à 8 millions dont l'achèvement est prévu pour 1960. Le trafic national et étranger du port d'Hamilton s'est constamment accru ces dernières années. Les industries établies ont des plans précis d'expansion; d'autres s'installent à Hamilton et la Commission hydro-électrique de l'Ontario a annoncé récemment la construction d'une centrale thermique; tout cela contribue à augmenter le volume du trafic par eau. Je suis sûr que l'achèvement des travaux de canalisation du Saint-Laurent stimulera grandement le rythme de cet accroissement.

Les commissaires du Havre d'Hamilton se proposent de construire un nouveau hangar de transit au terminus de la rue Wellington, terminus qu'agrandit actuellement le ministère des Travaux publics. En 1959, les commissaires se proposent d'aménager une nouvelle cale de halage terminus à la rue Ship et, en 1960, une nouvelle cale de halage à la rue Strathearne. La Commission affectera un million de dollars au hangar de transit de la rue Wellington et les nouvelles cales de halage des rues Ship et Strathearne coûteront 3 millions de dollars chacune, estime-t-on, la Commission devant acquitter la moitié de ces dépenses et le ministère des Travaux publics, le reste. En outre, le ministère des Travaux publics se chargera d'un vaste programme de dragage d'un million de dollars au sujet de la cale de halage de la rue Strathearne.

On propose un prêt à 4⅛ p. 100, remboursable en 40 ans. A ce compte, le financement annuel du hangar de transit de la rue Wellington serait de $50,000 et, dans le cas des terminus des rues Ship et Strathearne, de $75,000 chacun, soit un montant global de $250,000 par année. Un examen de la situation financière de la Commission du havre indique qu'on s'attend que les revenus excèdent les dépenses de bien plus de $200,000 par année et que, dans des conditions normales, la Commission fera aisément face à ses engagements.

Ces projets ont fait l'objet d'examens de la part des ministères des Travaux publics et des Finances, ainsi que de la part de hauts fonctionnaires de mon ministère qui se sont rendus sur les lieux il y a quelques mois. Après d'autres entretiens tenus à Ottawa, il a été convenu que ce programme d'expansion à Hamilton mérite d'être appuyé. La Chambre reconnaîtra, j'aime à le croire, que le projet de résolution constitue une mesure importante visant à faciliter l'expansion du port d'Hamilton et à permettre aux commissaires de ce port de satisfaire aux exigences du trafic par eau. Lorsque la Chambre sera saisie du bill, j'ai l'intention de proposer qu'il soit déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

**L'hon. M. Marler:** Monsieur le président, ainsi que le ministre l'a fait observer, le projet de résolution est une condition préalable et nécessaire à la présentation d'un bill qui autorisera le gouvernement à prêter aux commissaires du havre d'Hamilton un montant d'au plus quatre millions de dollars, en vue de l'aménagement d'autres bassins et d'autres installations dans le port d'Hamilton. En examinant le projet de résolution, il faut se rappeler que les commissaires du port d'Hamilton constituent une personne morale distincte et autonome; ce n'est pas un des ports nationaux qui relèvent du Conseil des ports nationaux. Par suite, en étudiant le libellé du projet de résolution, on doit se rappeler la distinction à faire entre ces commissions de havres autonomes et le Conseil des ports nationaux qui est à la fois un organisme de la Couronne et une institution nationale.

Certes, je sais bien que par le passé le gouvernement fédéral a régulièrement avancé les capitaux requis pour le dragage des ports qui, tout en ayant des commissaires de port, ne relèvent pas du Conseil des ports nationaux. Mais, à mon avis, c'est la première fois qu'un programme étendu comme celui dont le ministre a dit quelques mots doit être exécuté de concert par le ministère fédéral des Travaux publics et la Commission du havre local. Peut-être pourrais-je revenir sur ce point.

Soit dit d'un point de vue plus général, j'ai constaté, étant ministre des Transports, qu'on avait pas mal décidé que les avances consenties aux commissaires de havres autonomes de temps à autre pour les améliorations portuaires auraient comme condition la rentabilité du placement en cause. Je pense que c'était une ligne de conduite raisonnable à suivre car il va de soi que lorsque le gouvernement en arrive à s'interroger sur l'à-propos de consentir une avance ou d'engager une dépense, tous les faits pertinents doivent entrer en ligne de compte afin que, dans la mesure où il est possible de prédire l'avenir d'un port, il puisse étudier tous les facteurs en jeu et prévoir en même temps que le supplément de revenus à tirer du port le surcroît de dépenses d'exploitation auquel il faut s'attendre, et surtout, dans le cas d'avances de ce genre, le fardeau accru de l'intérêt et de l'amortissement du capital.

Je crois que la ligne de conduite que je viens d'exposer se recommande fort d'elle-même, car, autrement, les commissaires des ports poussés par leur désir naturel et compréhensible de rendre leur port plus attrayant et, peut-être, de le doter de moyens plus perfectionnés pourraient être aisément tentés d'emprunter de grosses sommes du gouvernement en comptant que les améliorations ainsi apportées attireraient les navires dans leurs ports et que les recettes s'accroîtraient suffisamment, du moins dans leur idée, pour permettre le remboursement des emprunts. Mais il est bien clair que si pareils emprunts se généralisaient sans cet élément que je ne voudrais pas désigner par le mot de "surveillance", surveillance qui porterait sur la viabilité économique du projet, des entreprises de ce genre résulterait un état de choses qui, à la longue, ne pourrait être que désavantageux pour les commissaires des ports locaux et, bien entendu, pour le gouvernement lui-même s'il faisait les frais de ces améliorations. Par conséquent, quand je m'occupais du ministère des Transports, on estimait qu'il serait souhaitable d'entreprendre la plus approfondie des études économiques des projets de cette nature, afin de déterminer dans quelle mesure les investissements proposés étaient justifiés.

Il me semble, monsieur le président, que nous sommes en présence d'un cas très spécial. Chacun sait, je pense, que le ministère des Travaux publics a, par exemple, dans le cas de la Commission du port de Toronto, exécuté de vastes travaux de dragage aux frais du gouvernement fédéral afin de permettre la navigation en eau profonde dans la mesure où le permettaient les installations aménagées par la Commission du port de Toronto elle-même. Je ne puis toutefois, me souvenir d'aucun cas où le gouvernement ait utilisé les deniers publics, évidemment par l'intermédiaire du budget du ministère des Travaux publics, pour entreprendre, soit seul, soit conjointement avec la commission d'un port, l'aménagement d'installations qui par leur nature même sont rentables.



Les faits, tels qu'ils ont été présentés par le ministre, devraient, je pense, éliminer toute inquiétude quant à la sécurité des quatre millions de dollars qui vont être avancés par le gouvernement, et auxquels il est nécessaire que le comité s'arrête en adoptant ce projet de résolution. Mais j'estime que le gouvernement devrait peut-être se demander quelles seront les répercussions du programme qu'il semble vouloir inaugurer en plaçant sous la direction de commissions de ports distinctes et autonomes des installations de grande valeur qui rapportent des revenus, lesquels seront utilisés exclusivement aux fins de la commission du port.

Évidemment, je ne sais rien du coût de ces installations si ce n'est ce que le ministre nous a dit lui-même. Avec le peu d'information dont je dispose, il ne m'est pas possible de déterminer jusqu'à quel point les installations dont le ministre a parlé seront utiles ni ce que seront vraisemblablement les recettes quand ces installations seront pleinement aménagées et, mettons, pleinement utilisées. Le gouvernement se doit d'expliquer au comité les raisons pour lesquelles il s'est écarté de la ligne de conduite passée sous ce rapport et nous dire si, à l'égard des autres endroits du Canada qui pourront avoir besoin d'installations portuaires supplémentaires, on se guidera sur le précédent qui semble maintenant établi, c'est-à-dire si l'on partagera avec la commission du port le coût des améliorations qu'elle estimera opportun d'apporter au port local. J'estime qu'il existe une distinction réelle et évidente entre les sommes affectées aux ports nationaux et celles que dépensent des organismes autonomes comme les commissions de Hamilton, de Toronto, de New-Westminster et de quelques autres endroits. Je pense que le ministre devrait nous expliquer les raisons sur lesquelles s'est appuyé le gouvernement pour s'écarter des principes plus ou moins bien reconnus jusqu'ici.

Pour revenir au ports nationaux, je dirai qu'il est clair que lorsque des aménagements portuaires sont faits par le Conseil des ports nationaux, il est tout à fait normal que le financement en soit assuré par l'État. Si grâce à ces aménagements, les recettes dépassent les besoins, autrement dit si les recettes dépassent les sommes nécessaires pour le service de la dette et l'amortissement du capital, l'excédent est versé à la caisse du

conseil et, à la fin de chaque année, figure au bilan du gouvernement. Mais dans le cas qui nous occupe les recettes qui seront produites par les aménagements dont le ministre a parlé profiteront à la commission elle-même. Je ne regrette pas ce principe, mais je mets simplement en doute l'opportunité d'appliquer des principes en vertu desquels le gouvernement fédéral et la commission elle-même doivent désormais assurer de concert les frais que comporte la mise en place d'aménagements rentables.

A tout événement le ministre traitera peut-être cette question avant l'adoption du projet de résolution. Il a, bien entendu, évoqué la question du trafic maritime dans le port de Hamilton. Il est bon de noter, comme le ministre le signalait, une augmentation tant au titre du trafic étranger qu'au titre du trafic domestique. Il y a environ un an, je me rappelle avoir examiné le volume de la circulation venant d'outre-mer et passant par le réseau de canaux. J'ai constaté que, de la proportion relativement peu considérable provenant d'outre-mer et à destination d'un port canadien des Grands lacs, un assez gros pourcentage était destiné à Hamilton. Je ne me rappelle pas le chiffre précis, mais j'ai l'impression qu'entre Toronto et Hamilton plus des deux-tiers du trafic total d'outre-mer étaient destinés à ces deux ports ou en provenaient.

Le ministre a aussi parlé de la construction probable d'une usine d'énergie thermique à Hamilton, par la Commission hydro-électrique de l'Ontario. Bien entendu, cela assurerait plus de trafic au port d'Hamilton. Pour ce qui est de la voie maritime du Saint-Laurent, nous sommes tous d'avis, je pense, que le trafic d'outre-mer va s'accroître; cependant, quand j'étais ministre, personne au ministère des Transports ne semblait disposé à vouloir estimer par écrit le volume précis de ce trafic. Quoi qu'il en soit, si j'ai bien compris les paroles du ministre, ses services sont d'avis que l'accroissement du trafic océanique et intérieur que suscitera probablement l'aménagement d'une usine thermique à Hamilton et le surcroît de trafic qu'on peut attendre de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent justifieront, somme toute, les nouvelles installations et assureront un revenu suffisant pour les besoins au moins de l'intérêt et de l'amortissement des quatre millions de dollars dont il s'agit au présent projet de résolution.

J'aimerais connaître l'avis du ministre sur la question plus importante du partage des frais de ces installations par la Commission locale du port et le ministère des Travaux publics. Je sais bien que ce n'est pas le point important du présent projet de résolution. Le point important de ce projet, sur lequel il ne peut y avoir désaccord, c'est que la résolution doit nécessairement être adoptée avant qu'un bill autorise le ministre des Finances à prêter quatre millions de dollars à la Commission du havre d'Hamilton pour l'exécution de ce programme. D'après ce que le ministre a dit et songeant à la très bonne réputation de la Commission du port elle-même, à ses antécédents de succès et de bonne administration du port, je ne pense pas qu'un d'entre nous ait d'hésitation à approuver le projet de résolution. Cependant, j'espère bien que le ministre nous dira quelque chose de la question secondaire du financement conjoint de ces installations portuaires par le gouvernement fédéral et la Commission locale.

**M. Barnett:** Pendant la première année où j'ai siégé ici, il m'est arrivé une fois de me rendre à Hamilton en fin de semaine, en tant que membre d'un groupe de députés. Certes, je me rends parfaitement compte qu'un si court séjour ne me donne nullement le droit de me prononcer sur les avantages possibles d'une mesure comme celle-ci, mais il reste que j'ai pu en profiter pour me mettre suffisamment au courant de l'intérêt que portent les habitants de la ville à leurs affaires. C'est ce qui me permet aujourd'hui de comprendre l'intérêt que porte la Commission du port de Hamilton à ce projet-ci en particulier.

C'est avec intérêt que j'ai entendu la brève déclaration faite à la Chambre par le ministre des Transports comme aussi la déclaration de son prédécesseur. Il me sera peut-être permis de faire observer que la déclaration de ce dernier était peut-être un peu plus discursive que celles qu'il avait l'habitude de faire lorsqu'il siégeait en face, en des occasions comme celle-ci.

**L'hon. M. Marler:** Les responsabilités que j'ai actuellement pèsent moins lourd.

**M. Barnett:** J'ai l'impression que la présentation de ce projet de résolution soulève une ou deux questions que j'aimerais bien poser au ministre des Transports pour qu'il y réponde avant l'adoption de la mesure. Si je ne m'abuse, et si j'ai bien compris les observations de l'ancien ministre, celui-ci a donné à entendre à la Chambre que la mesure dont nous sommes actuellement saisis constitue une nouveauté, eu égard à ce qu'a été jusqu'ici l'habitude du ministère. L'ancien ministre est peut-être plus au courant de certains détails de cette entreprise qu'il ne l'a indiqué à la Chambre. J'imagine que ce projet n'a pas atteint son stade actuel du jour au lendemain. Je me demande évidemment si c'est la première fois qu'une avance

de cette nature est faite à une des commissions de port autonomes et dans quelle mesure la résolution à l'étude se rapproche d'arrangements antérieurs en vue du financement de travaux par des commissions indépendantes plutôt que par la Commission des ports nationaux. Le ministre des Transports devrait nous expliquer clairement s'il s'agit d'une entreprise en particulier ou d'une ligne de conduite spéciale à l'endroit de la commission du port d'Hamilton ou si l'on accorderait la même considération à d'autres commissions autonomes qui auraient des besoins analogues et se trouveraient dans les mêmes circonstances.

Je m'intéresse à cette question, étant donné qu'une des commissions autonomes se trouve dans ma circonscription. Je n'ai pas entendu dire qu'elle se propose de demander au gouvernement une extension des installations portuaires mais j'estime qu'on devrait expliquer clairement aux membres de la Chambre qui s'intéressent à des ports de diverses parties du pays quel est le but que le gouvernement veut atteindre en présentant cette résolution. Je ne vois aucune raison de douter que mes collègues du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques soient en mesure d'appuyer sans réserve cette mesure quand elle atteindra les étapes ultérieures au cours des séances de la Chambre, mais j'ai le sentiment qu'un ou deux des points mentionnés par l'ancien ministre des Transports ainsi que la question que j'ai soulevée moi-même méritent une réponse du ministre pendant que nous étudions cette mesure à l'étape de la résolution.

**M. Irwin:** Je n'ai pas l'intention d'abuser du temps du comité car il n'y a aucune raison pour que cette motion soit retardée. Je crois en somme qu'il convient que la commission du havre d'Hamilton agrandisse ses installations puisque la voie maritime du Saint-Laurent va certainement lui susciter des demandes qui n'existent pas à l'heure actuelle et qui ne risquent pas d'émaner du trafic ordinaire.

J'ai remarqué que l'honorable représentant de St.-Antoine-Westmount, à moins que je l'aie mal compris, a essayé de faire intervenir la ville de Hamilton dans cette question de financement de cette entreprise. Franchement, je ne pense pas que ce soit une bonne façon de procéder. La ville de Hamilton, comme toute autre municipalité, a déjà amplement à faire dans la situation économique actuelle sans avoir à se préoccuper de l'agrandissement de ses installations portuaires, surtout lorsque ces agrandissements sont nécessités non pas par une initiative propre de Hamilton mais par une entreprise qui doit profiter au Canada tout entier. A mon avis, c'est une question qui ressortit exclusivement à la Commission du havre d'Hamilton et au Conseil des ports nationaux, ici à Ottawa. Je pense que c'est une excellente occasion pour le gouvernement de se montrer disposé à aider dans une certaine mesure les municipalités ou, quant à cela, les régions à étendre leurs services afin de favoriser des causes de portée nationale.

Je suis un peu inquiet, naturellement, parce que je suis de Burnaby et que nous avons des ports sur le Fraser. Mais j'espère qu'avec cette mesure, le gouvernement se montrera disposé à se lancer dans ce domaine d'un bout à l'autre du pays et à aider les commissions des ports du Fraser. S'il m'est permis de le conseiller au ministre des Transports, une des premières mesures à prendre à cet égard, c'est de tâcher de concilier les fonctions des deux commissions des ports que compte actuellement le Fraser.

Quant à ce prêt destiné à la Commission du havre d'Hamilton, l'honorable député de Comox-Alberni craint un peu semble-t-il, que cela n'établisse un précédent. Je ne crains pas du tout qu'il crée un précédent, car, à mon avis, il ne pourrait en créer de meilleur que celui qui consiste à aider les commissions des ports à faire accéder le pays à une meilleure situation.

**M. McIvor:** J'aimerais poser une question au ministre. Quarante ans, n'est-ce pas une longue période pour échelonner le remboursement de 4 millions? La Commission du havre ne verra probablement pas 1997 et la plupart d'entre nous ne s'attendent pas à vivre jusque-là. Ne serait-il pas possible de prévoir 20 ans à 4 p. 100, excluant ainsi les générations futures?

**L'hon. M. Hees:** La réponse à cette question est qu'en essayant de rembourser l'emprunt en 20 ans à 4 p. 100, l'emprunt ne sera pas remboursé.

**M. McIvor:** Merci.

**L'hon. M. Marler:** J'espère que le ministre esquissera la ligne de conduite.

**L'hon. M. Hees:** Oui. L'honorable député de St.-Antoine-Westmount a demandé des renseignements au sujet de notre consentement à prêter la moitié du coût total supporté par la Commission du havre de Hamilton, alors que le ministère des Travaux publics y fait un investissement important. Je lui répondrai qu'il s'agit d'une aide juste et sensée à un port important du Canada dont nous croyons qu'il est en expansion, afin de contribuer à son développement. Le représentant de St.-Antoine-Westmount pense peut-être que ce projet de loi est trop généreux pour la Commission du havre d'Hamilton. En

tout cas, qu'il le pense ou non, nous trouvons que la proposition est équitable, et c'est dans cet esprit que nous la présentons. Cette proposition nous convient et nous sommes d'avis qu'elle permet, de façon satisfaisante et convenable, d'aider une ville en expansion à se tirer d'affaire. Et maintenant, je me demande si le député de Comox-Alberni voudrait répéter sa question.

**M. Barnett:** Monsieur le président, j'ai demandé au ministre des Transports si c'est la première fois que le gouvernement fédéral conclut une semblable entente avec une commission du havre autonome. Dans le cas de la négative, nous dirait-il en quoi on s'écarte dans ce cas-ci, si dérogation il y a, des ententes conclues jusqu'ici? Pour la gouverne du député de Burnaby-Richmond, je dirai que peu m'importe qu'on établisse un précédent: je veux simplement connaître les faits.

**L'hon. M. Hees:** Ma foi, monsieur le président, je ne suis vraiment pas une autorité en matière d'aide aux ports. Je sais cependant que, par l'entremise du ministère des Travaux publics, l'État aide à la Commission du havre de Toronto en effectuant de vastes travaux de dragage, de sorte qu'il est ainsi possible de préparer ce port pour l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent. Je sais également qu'à l'heure actuelle le gouvernement étudie dans quelle mesure il pourrait aider le ministère des Travaux publics et le ministère des Transports à trouver quelque moyen de venir en aide au port de la tête des Lacs. Je suis d'avis qu'il incombe au gouvernement, quand il le peut, d'aider les gens à s'aider eux-mêmes; mais je ne crois pas qu'il y ait de principe très rigide quant à ce qu'un gouvernement devrait faire exactement dans un concours de circonstances donné. Je crois que c'est le rôle du gouvernement d'aider les collectivités dans leurs programmes de développement destinés à favoriser leur propre économie ainsi que celle du pays tout entier et, en ce qui concerne ce programme d'action, je crois que le gouvernement s'engage dans la bonne voie en aidant la population à développer notre pays qui est en plein essor.

**M. Barnett:** Eh bien, monsieur le président, je crois que le ministre n'a pas réellement répondu à ma question. Je sais fort bien, évidemment, que par l'entremise du ministère fédéral des Travaux publics, on construit un grand nombre de ports et qu'on dépense de l'argent à cette fin dans plusieurs régions du pays; mais, en réalité, ma question était la suivante: est-ce que, oui ou non, on a déjà conclu auparavant une entente telle que celle qui est mentionnée dans le projet de résolution? En d'autres termes, où prend-on dans le Fonds du revenu consolidé l'argent nécessaire aux commissions autonomes des ports pour entreprendre leurs travaux d'immobilisations?

Si le ministre ne peut répondre immédiatement,—je me rends, d'ailleurs, compte qu'il n'a pas encore beaucoup d'expérience en ce qui concerne le travail de détail de son ministère,—il serait peut-être possible de prendre des dispositions pour que la réponse puisse être donnée à l'étape de l'étude en comité du bill.

**L'hon. M. Hees:** Ma foi, monsieur le président, je sais, par exemple, que dans la propre province du député, le ministère des Travaux publics aide une commission autonome des ports, c'est-à-dire celle de New-Westminster, et qu'il l'a aidée autrefois pour ses opérations de dragage. Le gouvernement est venu en aide de diverses manières à plusieurs commissions portuaires, mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait là une règle qui nous obligerait à exécuter une série déterminée d'opérations. Quand une chose semble nécessaire, mes services et le ministère des Travaux publics examinent la question afin de voir si l'intervention est motivée et s'il y a moyen d'aider la commission portuaire à exécuter la tâche qu'elle envisage.

Il me semble curieux que les députés, qui généralement exhortent le gouvernement à faire encore plus qu'il ne fait, insistent ce soir pour qu'il fasse moins. Le gouvernement accomplit, je crois, un assez bon travail en aidant la Commission du havre d'Hamilton dans son effort d'expansion; cependant, il me semble, si je tiens compte des critiques sous-entendues dans les observations formulées par les députés siégeant en face, qu'on lui reproche cette aide. On semble penser en certains milieux que nous faisons un peu trop, que nous devrions peut-être examiner la question un peu plus attentivement, que nous ne devrions peut-être pas prêter autant, que nous devrions peut-être faire rembourser le prêt en 20 ans au lieu de 40 et que le ministère des Travaux publics ne devrait pas participer à l'entreprise comme il le fait.

Si les honorables vis-à-vis le pensent, cela est certainement différent de ce qui se passe d'habitude lorsque la Chambre est saisie de mesures de ce genre. Je parle au nom du gouvernement à ce propos et j'estime que le gouvernement suit une ligne de conduite valable, judicieuse et progressiste, de manière à aider aux commissions de havres à se titrer d'affaire. Si des députés siégeant de l'autre côté estiment que nous sommes trop généreux,—bien entendu, ils ont droit à leur opinion,—je m'en étonne. Oui, si tel est leur avis, cela est bien différent de ce qui se passe

habituellement; mais, il va sans dire, nous avons maintenant un nouveau gouvernement qui envisage les choses un peu différemment; aussi, peut-être nous adressera-t-on des critiques d'un genre tout à fait nouveau.

**M. Barnett:** Je me demande si le député de Trinity-Conception, qui a pris la parole tout à l'heure, trouverait à retire si je poussais cette question un peu plus loin, car je crois que le ministre des Transports, dans ses dernières remarques, a complètement travesti le motif que j'ai de lui poser des questions. Je ne puis comprendre comment il a pu trouver dans ce que j'ai dit un désir de m'opposer à la proposition dont nous sommes saisis. A coup sûr si nous nous bornons à demander au ministre un peu plus de renseignements que ce qu'il a jugé bon de nous fournir au début de la discussion, on ne peut soutenir que nous nous opposons à la mesure proposée par le gouvernement.

Je trouvais ma question parfaitement simple et directe. Sans nullement me dire pour ou contre la mesure, j'ai déclaré d'emblée que je comprenais le désir éprouvé par la Commission du havre de Hamilton et par la population de cette ville de voir étendre leurs aménagements portuaires et j'ai déclaré que, selon moi, nous pourrions agréer la proposition. Je l'ai affirmé catégoriquement. Je voulais simplement savoir si c'est la première fois que le gouvernement fournit ainsi de l'aide par un prêt remboursable suivant certaines conditions au Fonds du revenu consolidé.

Au début de mes remarques, j'ai aussi demandé si le ministre a voulu dire que dans l'éventualité où, aux mêmes conditions, d'autres commissions de havres autonomes soumettaient au gouvernement une proposition aussi valable que la présente l'est au dire du ministre, elles pourraient s'attendre à la conclusion d'un accord analogue. C'est tout ce que je voulais savoir du ministre. Je ne désirais nullement lui donner l'impression que je m'opposais d'une façon ou d'une autre à sa proposition, quand j'ai posé ces questions.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, comme je l'ai déjà dit, ce projet de loi sera déféré au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, où on pourra procéder à un interrogatoire complet et où mes fonctionnaires seront présents pour répondre à toutes les questions qu'on pourra leur poser. Comme je l'ai déjà expliqué, je ne suis ministre que depuis peu et je ne connais pas sur le bout de mes doigts les tenants et aboutissants de ces questions. Actuellement, je tâche de m'acquitter des mes fonctions du mieux que je peux tout en regardant l'avenir.

Justement, quant à ce qui est de regarder l'avenir, je suis heureux de pouvoir assurer

[L'hon. M. Hees.]

à l'honorable député de Comox-Alberni que, si les commissaires d'autres ports allaient présenter des propositions qui sont, du point de vue économique, aussi raisonnables que celles-ci, nous nous ferons un plaisir de les accueillir, de les étudier et de les considérer avec toute la bienveillance possible. Je crois que c'est justement ce que veut savoir l'honorable député.

**M. Stick:** Monsieur le président, il me semble à entendre le ministre qu'il est en train d'instaurer une nouvelle politique. Je ne suis pas contre cette politique, car je ne veux certes pas protester contre les dépenses intéressant les ports ou les travaux publics. Nous avons énormément de mal à obtenir du ministre des Travaux publics ce que nous exigeons pour aider nos gens à améliorer leur niveau de vie.

Mais nous avons un port à Terre-Neuve, celui de Saint-Jean. Le ministre le connaît; il sait donc qu'il est important et qu'il va se développant. On me laisse entendre qu'il y faudrait des améliorations. Aussi, j'espère, —et le ministre a partiellement répondu à ma question dans les explications qu'il a fournies au préopinant,—que, si les gens de la Commission du port, à Saint-Jean, lui présentent une demande dans les mêmes conditions que la Commission de Hamilton, il leur accordera les mêmes installations. Le ministre a déjà dit qu'il jugerait ces propositions à leur valeur, mais ceci laisse une échappatoire. Je ne pense pas qu'il puisse refuser à d'autres ce qu'il a accordé à Hamilton, quand les concessions demandées et les conditions régnantes sont identiques. J'aimerais avoir l'assurance que si la Commission du port, de Saint-Jean, lui soumet sa requête, et si les améliorations demandées sont nécessaires, la réponse sera la même que celle qui a été faite à Hamilton.

**L'hon. M. Hees:** Je suis très heureux d'assurer à l'honorable député, comme je l'ai fait à l'honorable député de Comox-Alberni, que si la Commission du havre de St-Jean nous soumet une proposition qui, à l'examen, nous paraît aussi sage, du point de vue économique, que celle-ci, qui nous donne également l'assurance d'un remboursement à un taux d'intérêt acceptable et sur une période raisonnable, nous serons très heureux de l'accueillir avec bienveillance, comme nous accueillons la présente demande.

**M. Fisher:** Monsieur le président, il y a à la Chambre un certain nombre d'innocents qui cherchent toujours l'occasion de s'instruire; or, étant l'un de ces innocents, je trouve désappointant de constater en l'occurrence que l'ancien ministre nous en a appris plus que le ministre actuel.

Je pense que le présent ministre n'a pas saisi le nœud des questions. Il a mêlé à la discussion la question de la tête des Lacs. Comme il le sait cependant, nous n'avons là aucune commission de port; toutefois, l'honorable député de Comox-Alberni et moi-même avons, je crois, la même raison de vouloir en apprendre davantage. La région que je représente espère avoir une commissoin de port à la tête des Lacs. Nous aimerions savoir comment cet accord est intervenu, comment on y est arrivé, comment le gouvernement s'y est pris pour examiner les aménagements d'Hamilton, comment les recommandations ont été faites et, enfin, si nous pouvons nous attendre à ce que cette ligne de conduite soit suivie si notre demande est motivée.

Je m'attendais à une réponse plus complète qui nous aurait permis d'aborder l'affaire en meilleure connaissance de cause au comité, mais je ne pense pas que la réplique ingénieuse du ministre soit suffisante.

**L'hon. M. Hees:** Je ne vois pas de quoi se plaint l'honorable député de Port-Arthur, car dès que les aménagements portuaires de la tête des Lacs ont été portés à mon attention et à celle du ministre des Travaux publics, les fonctionnaires de nos ministères sont allés immédiatement étudier la situation à la tête des Lacs. Ils s'en occupent beaucoup depuis. Je ne pense pas que l'honorable député ni la population qu'il représente soient désappointés lorsque nous leur ferons connaître nos projets.

L'honorable député a demandé ce qui s'est passé entre les Commissaires du havre d'Hamilton et nous-mêmes. Ils nous ont dit qu'à leur avis il faudrait maintenant construire certains ouvrages. Les fonctionnaires de mon ministère et du ministère des Travaux publics ont étudié la situation, ont examiné très attentivement le passé du port, en ont évalué les possibilités à mesure que la voie maritime du Saint-Laurent prendrait de l'importance, ont examiné quel pourcentage de trafic on pouvait escompter à la lumière de ce qui s'est produit, et ont convenu, en s'appuyant sur cette étude, que l'aide accordée était justifiée et qu'il y avait lieu de procéder à ce prêt. Il n'y a rien de très compliqué là-dedans. Nous sommes tout disposés à recevoir les commissaires de ports et à examiner leurs propositions, puis à examiner les possibilités économiques, les possibilités de croissance, le coût des aménagements à entreprendre et ainsi de suite, pour décider quelles installations nous paraissent justifiées.

J'espère que cela répond à la question de l'honorable député. Nous avons essayé de régler en toute équité la situation de la tête des Lacs. Je ne sais pas comment nous aurions pu agir plus rapidement ni faire mieux que ce que nous avons fait, et je suis sûr que la tête des Lacs sera traitée équitablement; j'espère donc avoir clairement expliqué la façon assez simple dont nous procédons.

**M. Fisher:** Le ministre est peut-être un peu trop susceptible. Je ne me plains pas du tout de la situation à la tête des Lacs. Je veux tout simplement être renseigné davantage à ce sujet afin de savoir à quoi m'en tenir, au moment opportun, à propos des points névralgiques à la tête des Lacs; j'espère que le ministre répondra à la question qu'a soulevée l'ancien ministre. Il a demandé, si bien compris, s'il est probable que cette mesure permettra à une commission de port de dépenser au-delà de ses moyens puisqu'il lui sera possible de puiser à même des fonds comme celui-là.

**M. McDonald (Hamilton-Sud):** Monsieur le président, je veux prendre part brièvement à cette discussion afin d'assurer la Chambre que la commission du port d'Hamilton est un organisme très compétent. Elle a démontré qu'elle envisage l'avenir avec sagesse en soumettant au gouvernement cette proposition très concrète touchant le paiement d'un taux d'intérêt approprié au cours d'une certaine période de temps.

On a fait des études sur le port d'Hamilton depuis un an; comme il s'agit du troisième en importance des ports canadiens et comme 542 industries sont établies à Hamilton,—dont quelques-unes comptent parmi les plus importantes du pays—j'estime que la proposition peut être très avantageuse pour la population de la ville et qu'elle aidera grandement la voie maritime du Saint-Laurent.

Je dois féliciter le ministre des Transports d'être intervenu si rapidement pour régler cette question de prêt, comme aussi je dois féliciter les commissaires du port de Hamilton qui, en présentant cette demande, ont créé une espèce de précédent. Je crois qu'on peut voir par là combien Hamilton désire s'aider elle-même. On ne demande pas de cadeau, sans rien donner en retour, mais on se débrouille et on cherche à assurer son bien-être futur. Cela est un autre cas où le présent gouvernement conservateur collabore avec les municipalités dans un effort de ce genre et je désire lui assurer tout mon appui.

**L'hon. M. Marler:** Monsieur le président, je voudrais tout d'abord m'appliquer à corriger l'impression que l'honorable député de Burnaby-Richmond a paru se faire au sujet de ce que j'ai dit du projet de résolution. Il a semblé croire que le but que je poursuivais en soulevant la question du changement de ligne de conduite en ce qui concerne

le financement des améliorations portuaires était de rejeter sur la municipalité une responsabilité qu'elle n'a pas à assumer, c'est évident. Je suis sûr que lorsque l'honorable député lira dans le hansard de demain ce que j'ai dit tout à l'heure, il ne trouvera aucune parole qui puisse lui donner cette impression.

La raison pour laquelle j'ai soulevé la question de ce qui m'apparaît comme un changement de ligne de conduite c'est que, disons jusqu'au moment où le gouvernement a changé en juin, c'était le ministère des Travaux publics qui se chargeait toujours des premiers travaux de dragage nécessaires pour permettre aux bateaux de s'approcher des installations fournies par les commissions de port; ces travaux de dragage étaient imputés sur le budget national et le coût du dragage initial n'était pas facturé à la commission du port qui en bénéficiait.

Dans le cas du Fraser, je sais que la question a été discutée de savoir si le coût du dragage annuel, dont l'honorable député de Burnaby-Richmond connaît sans doute l'envergure, devait continuer à être supporté par le ministère des Travaux publics. J'ignore ce que le gouvernement actuel a décidé à ce propos; mais, ayant à cœur l'intérêt des commissions de port que j'ai déjà eu à représenter en cette enceinte dans une certaine mesure, je dois dire que je voyais d'un très bon œil qu'on chargeât le ministère des Travaux publics de tout le dragage, tant le premier dragage que celui qu'il faut ensuite faire chaque année, parce qu'il me semblait que c'était la façon de répondre aux besoins de la navigation en ce qui concerne le mouvement des navires. Je n'ai jamais pensé que, là où existe une commission du port, le ministère des Travaux publics était tenu de fournir les installations portuaires.

Nous savons évidemment que le ministère des Travaux publics fournit une catégorie d'installations portuaires partout au pays; mais nous savons aussi que le revenu qui en est obtenu est versé au Trésor fédéral, en un mot, que le gouvernement central accepte la mauvaise fortune aussi bien que la bonne. Nous pouvons probablement dire qu'à tout prendre il y a lieu de se demander si les installations portuaires que fournit le ministère des Travaux publics sont rentables. Je ne pense pas que quelqu'un s'offusque de cela, parce que nous savons que les améliorations ainsi apportées par le ministère des Travaux publics visent de petits ports incapables de faire tous les frais de ces améliorations et d'obtenir des recettes suffisantes pour rendre leurs immobilisations rentables.

En ce qui concerne la Commission du havre d'Hamilton, si je comprends bien la situation, on envisage pour ce port un programme de travaux de 8 millions de dollars, dont la moitié sera payée par le ministère des Travaux publics et l'autre moitié par la Commission elle-même, avec de l'argent qui lui sera fourni par le ministère des Finances et qui sera remboursable sur une certaine période d'années. Comme je l'ai dit plus tôt, en ce qui concerne l'opposition officielle, nous ne doutons nullement que cet emprunt corresponde aux moyens financiers de la Commission du havre d'Hamilton, et je n'ai aucun doute qu'elle sera capable de payer l'intérêt et l'amortissement au cours des quarante ans prévus par le ministre.

Le point que je voudrais signaler au ministre est le suivant. Il existe évidemment d'autres commissions autonomes de port, et j'aimerais en mentionner deux en particulier. Il y a celle de New-Westminster et, comme les honorables députés de la Colombie-Britannique le savent bien, il y a quelques années seulement, cette commission a emprunté du gouvernement fédéral l'argent nécessaire pour construire ce qu'on appelle, je crois, le nouveau terminus océanique, et il n'a alors été nullement question que le gouvernement fédéral paie la moitié des frais de cette entreprise. Mais, plus près d'Hamilton,—et j'imagine qu'il lui fait concurrence, —se trouve le port de Toronto. Ainsi que se le rappelle bien le ministre des Transports, qui est un des députés de Toronto, il y a moins de deux ou trois ans, sauf erreur, on y a établi un nouveau terminus qui a coûté fort cher à la Commission du havre de Toronto. Dans ce cas, elle a obtenu ses fonds sans l'aide de l'État, et celui-ci n'a nullement contribué au coût de ces aménagements qui, je le répète, ont été acquittés entièrement par la Commission.

La situation qui me paraît se produire, c'est que la Commission du havre de Toronto a établi des aménagements à ses propres frais et, à mes yeux, doit nécessairement percevoir les péages et les droits pour l'utilisation de ces installations, qu'elle doit payer l'intérêt sur les fonds qu'elle a placés dans ces aménagements, tandis qu'aux termes de la proposition que nous examinons la Commission du havre d'Hamilton recevra huit millions de dollars pour des installations à l'égard desquelles le ministère des Travaux publics doit avancer quatre millions, de sorte que l'intérêt sur les dépenses que représentent ces installations ne porte que sur quatre millions et non pas sur huit millions. Si la Commission du havre de Toronto les avait aménagées, il lui en aurait coûté huit millions.

Aux termes du projet que nous discutons, la Commission du havre d'Hamilton aura des installations pour une valeur de huit millions, mais une dette de quatre millions seulement.

Ma seule raison de soulever la question de ce changement de ligne de conduite n'était pas, comme le ministre a semblé le penser, d'engager le gouvernement à faire moins,—j'en suis sûr, il ne trouvera rien dans mes observations précédentes qui l'exhorte à prendre une initiative déterminée à l'égard de Hamilton,—mais je lui ai bel et bien demandé de fournir au comité l'avantage de connaître la nature de l'étude que lui et son ministère doivent avoir faite de la proposition, car, à mon avis, elle crée, lâchons le mot, un précédent. Il n'y a rien de mal à créer un précédent, mais il doit y avoir une raison de s'écarter d'une ligne de conduite qu'on suivait uniformément à l'égard de toutes les commissions de havre du Canada.

Le député de Hamilton-Sud a parlé tantôt de la nécessité de ces installations et de leur haute utilité. Sans donner à entendre qu'il ait approfondi la question, j'ai eu l'impression en l'écoutant que les installations en cause sont de nature à procurer les revenus nécessaires au remboursement de l'intérêt du coût global. Je me borne donc à demander au ministre des Transports une explication plus complète de ce changement de ligne de conduite; je veux savoir pourquoi nous semblons fournir en l'occurrence, à un prix dont la moitié sera versée par le trésor fédéral (je puis me tromper tout à fait dans cette conjecture), des installations qui paraissent d'elles-mêmes rentables.

Personne ne soutient que les installations ne doivent pas être aménagées. Le ministre a dit bien clairement qu'à son avis, et de l'avis de ses fonctionnaires, ces installations sont nécessaires mais ce qu'il n'a pas établi clairement, selon moi, c'est pourquoi le gouvernement fédéral devrait acquitter la moitié des frais d'installations qui, semble-t-il, doivent être rentables, et faire elles-mêmes leurs frais.

Le ministre pourrait peut-être s'expliquer davantage.

Je tiens à répéter que je n'ai aucunement l'intention de compromettre ou de retarder l'extension des aménagements portuaires à Hamilton. Nous sommes tous d'accord, je pense, pour en reconnaître la nécessité. Même si nous n'avons pas les connaissances spéciales dont le ministre devrait disposer sur la question de savoir si les huit millions en cause représentent le coût exact de l'entreprise ou encore sur les détails des aménagements proprement dits, on peut dire que, d'une manière générale, il a su nous pénétrer de la nécessité de ces travaux. Il ne s'est pas montré très convaincant cependant sur les raisons qui empêcheraient Hamilton de faire elle-même les frais des aménagements qui semblent nécessaires.

**L'hon. M. Hees:** Je me demande si l'honorable député de St-Antoine-Westmount voudrait répondre à une question. Est-ce que ces ententes et cette proposition n'ont pas été discutées très clairement entre l'ancien ministre et la commission du havre d'Hamilton? N'y a-t-il pas eu des entretiens avec lui?

**L'hon. M. Marler:** Je peux assurer le ministre que j'entends parler pour la première fois de ce projet.

**M. McDonald (Hamilton-Sud):** Je ne veux rien insinuer contre l'honorable député de St-Antoine-Westmount, mais après les élections j'ai fait l'inspection des installations du port. Or un des commissaires nommé par l'ancien régime libéral m'a demandé si notre gouvernement allait donner suite au projet de quatre millions de dollars dont il avait parlé au ministère des Transports avant les élections. Je lui ai dit que j'aborderais le sujet avec les fonctionnaires du ministère des Transports lorsqu'ils viendraient à Hamilton et que j'étais sûr d'obtenir la collaboration que le gouvernement actuel apporte toujours.

**M. Martini:** J'appuie la résolution, monsieur le président. Voici quelques chiffres qui attestent l'essor rapide du port d'Hamilton. Comme l'a signalé l'honorable député d'Hamilton-Sud, nous avons des industries qui sont établies dans le port. Je me contenterai de la statistique suivante. Il y a 35 ans, le volume des marchandises qui entraient et sortaient du port d'Hamilton ne dépassait pas 60,000 tonnes. En 1956, le chiffre de ces marchandises était de 7,834,593 tonnes et l'on me dit que jusqu'ici cette année il y a déjà une augmentation d'un million et demi de tonnes. La centrale hydrothermique qui sera aménagée à Hamilton absorbera environ quatre millions de tonnes de charbon par année, soit plus que n'en consomme actuellement Hamilton. C'est pourquoi j'appuie la résolution.

**M. Lavigne:** J'aimerais dire quelques mots sur la résolution, monsieur le président. Je suis très heureux et je félicite le ministre de l'avoir inscrite au *Feuilleton*. Je suis au courant des problèmes des municipalités situées le long de la voie maritime du Saint-Laurent. Leurs problèmes financiers sont devenus très graves. Elles passent par une crise de croissance et ont des difficultés à vendre leurs obligations. Elles se trouvent en présence d'un problème beaucoup plus grave puisqu'il faut qu'elles construisent des ports et créent des commissions de port, et elles éprouvent beaucoup de difficulté. Je suis heureux de voir cette résolution au

*Feuilleton* car il se peut qu'avant longtemps j'en aie une du même genre à propos de la commission du port de Cornwall.

**L'hon. M. Marler:** Le ministre ne va-t-il pas répondre à la question que je lui ai posée?

**L'hon. M. Hees:** Je pense que tout ce que j'ai à dire à l'honorable député est que notre gouvernement est nouveau et que nous examinons un certain nombre de problèmes avec un point de vue nouveau. C'est peut-être pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Cette proposition nous paraît équitable et raisonnable pour aider les commissions de ports et les municipalités à s'aider elles-mêmes. Nous avons étudié la question. Nous avons le sentiment que ce n'est pas donner l'argent de l'État. Nous avons le sentiment que le gouvernement doit aider l'essor du commerce et de l'industrie en aidant les commissions de ports à créer les installations nécessaires. Telle est la manière dont notre gouvernement envisage ces propositions.

L'ancien gouvernement peut la réprouver. L'ancien gouvernement peut considérer que nous donnons l'argent de l'État. L'ancien gouvernement peut considérer que nous prenons des mesures prodigues et insensées. Il n'en est rien. Nous croyons que c'est la manière d'aider les gens à s'aider eux-mêmes, et d'investir dans l'avenir du Canada. Cette question a été examinée soigneusement par le gouvernement. Nous en avons examiné tous les aspects. Nous considérons cette proposition comme juste et saine. Tout ce que je puis dire à mes vis-à-vis c'est que s'ils ont l'impression que ce n'est pas la bonne manière de dépenser les deniers publics, qu'ils ne manquent pas de voter contre cette mesure. Nous la considérons comme appropriée. Nous croyons que c'est un moyen sensé et raisonnable d'aider le Canada à s'aider lui-même.

**L'hon. M. Marler:** Monsieur le président, voilà qui pourrait bien être la cinquantième fois depuis le début de la session, que le gouvernement nous invite à le faire tomber à l'occasion d'une mesure ou d'une autre. Je dois dire que je suis assez surpris de voir mon honorable ami suivre l'exemple de certains de ses collègues, car au long de ma propre expérience parlementaire, qui remonte maintenant à une quinzaine d'années, son gouvernement est le premier que j'aie vu si désireux de voir ses propositions rejetées plutôt qu'acceptées.

**L'hon. M. Hees:** De les soumettre tout simplement au Parlement et à l'opinion publique.

**L'hon. M. Marler:** Le ministre peut bien dire qu'il est souhaitable que le gouvernement fédéral aide la Commission du port d'Hamilton mais il reste que les deux députés d'Hamilton,—je n'entends pas, bien entendu, le secrétaire d'État,—les honorables députés d'Hamilton-Sud, d'Hamilton-Est, ont tous les deux parlé en termes modérés, à mon avis, de l'importance de la circulation actuelle au port d'Hamilton. L'honorable député d'Hamilton-Est, qui a parlé tantôt, a dit que le volume déjà considérable de la circulation, —qui, je présume, s'établit présentement aux environs de huit millions de tonnes par année,—doit s'accroître de quatre millions de tonnes au moins quand l'usine d'énergie hydro-thermique y sera construite. D'après leurs paroles et celles mêmes du ministre, je ne peux m'empêcher de penser que le revenu de la Commission du port d'Hamilton semblerait plus que suffisant pour l'amortissement et les intérêts de tous les frais de ces installations.

Par conséquent, la réalité, semble-t-il, c'est que le gouvernement fait un cadeau d'environ la moitié des frais de ces installations à un organisme qui, nous en conviendrons tous, je pense, est probablement bien en mesure d'assumer ses propres responsabilités et de se débrouiller. Chose qu'il ne faut peut-être pas oublier, c'est qu'en réalité ce n'est pas la question dont le comité s'occupe en ce moment. La question dont le comité s'occupe en ce moment, c'est la proposition de résolution qui se lit ainsi:

> Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi autorisant le ministre des Finances à consentir des prêts au Commissaire du havre d'Hamilton, sur le fonds du revenu consolidé, d'au plus quatre millions de dollars dans l'ensemble, pour la construction de facilités additionnelles de stationnement à quai et d'autres aménagements dans le port.

Je répète ce que j'ai dit en premier lieu. Nous voulons bien faciliter l'adoption du projet de résolution et le bill qui doit lui faire suite, mais il ne faudra pas que le ministre en conclue que, quand nous serons priés d'examiner plus précisément la question de fournir par voie du budget du ministère des Travaux publics un supplément de quatre millions de dollars, soit sous forme d'un simple paiement soit autrement, nous n'examinerons pas la question. Nous nous réservons le droit d'examiner la question plus à fond à ce moment-là.

Nous en sommes peut-être venus au cours de la soirée à nous faire des illusions sur la capacité d'Hamilton de rembourser le principal et les intérêts à l'égard d'un programme de 8 millions de dollars, pourvu que ces fonds lui soient prêtés. Au cours de la discussion devant le comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques, on apprendra peut-être que la commission n'est pas en mesure de rembourser l'intérêt de la pleine somme de huit millions de dollars, ni maintenant ni plus tard, et que les droits

qu'on pourra raisonnablement s'attendre de prélever des navires qui utiliseront ces installations ne suffiront pas à assurer le service d'une dette de huit millions. Dans ces circonstances, je serais tout disposé à adopter une attitude différente à cet égard. Pour cette raison, je crois devoir réserver l'attitude de notre parti afin que, lorsque la question de fournir ces fonds supplémentaires nous sera soumise, nous ayons l'occasion d'exprimer nos vues à la lumière des faits pertinents. Je le répète, monsieur le président, il s'agit de savoir pour le moment si nous adopterons ou non la résolution à l'étude. Bien que mon successeur nous ait invité à défaire le gouvernement à ce sujet, je ne suis pas disposé à accepter son idée et j'estime que nous devrions adopter la résolution.

**M. Hahn:** Avant l'adoption de la résolution, je tiens à dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du ministre et des députés à ce sujet. Le ministre sait parfaitement qu'il existe une commission de port, analogue à celle d'Hamilton, dans ma propre région. Ce changement de programme m'intéresse. Je voudrais savoir s'il s'agit d'une nouvelle ligne de conduite et, en pareil cas, si les commissions de port d'autres régions du Canada ont été informées qu'elles peuvent profiter des mêmes avantages?

**L'hon. M. Hees:** Il ne s'agit pas d'une nouvelle ligne de conduite. Comme j'ai tenté de l'expliquer à la Chambre ce soir, nous étudions chacune des demandes à mesure qu'elles nous sont soumises; nous cherchons à en faire une étude logique, précise et raisonnable et à rendre une décision aussi équitable que possible dans les circonstances. Il ne s'agit pas d'une ligne de conduite nouvelle, sauf que peut-être le nouveau gouvernement envisage les affaires nationales sous un angle différent. Nous n'avons pas élaboré de programme nouveau. Nous estimons que l'attitude que nous avons adoptée à cet égard est tout à fait raisonnable et juste. C'est ce que nous en pensons, bien que nous puissions avoir tort. Il ne s'agit pas d'une politique nouvelle, je le répète; nous voulons simplement étudier au mérite chaque cas et chaque problème qui nous sont soumis et prendre une décision à la lumière des arguments qu'on nous soumet.

**M. Hahn:** Je suis reconnaissant au ministre de ce qu'il vient de dire parce que je vois par là que même s'il n'est prêt à reconnaître qu'il s'agit là d'un nouveau principe, il reste que le gouvernement,—on en a en ce moment la preuve,—a sur ces questions un nouveau point de vue, qu'il les regarde avec de nouvelles lunettes, si j'ose dire. Je veux bien m'en contenter. Je suis heureux de constater qu'on aborde la question sous un angle nouveau et serai bien le dernier ici à m'opposer à cette initiative.

Mais ce qui m'intéresse plus particulièrement c'est de savoir si le gouvernement est disposé, oui ou non, à accepter des vœux dans le même sens qui lui seraient présentés par d'autres commissions?

**L'hon. M. Hees:** Comme je disais plus tôt, le gouvernement est toujours très heureux ainsi que l'ont indiqué les cinq derniers mois et demi, de considérer toutes les propositions qu'on pourra lui présenter, et de les soumettre à l'examen le plus sérieux possible. Mais je ne veux pas m'engager par là à accepter toutes les propositions dont nous serions saisis. Il reste que nous les examinerons, que nous les étudierons et que, au meilleur de notre connaissance, nous déciderons si elles sont recevables ou pas.

**M. Hahn:** J'aimerais... (*Exclamations*) Je suis enchanté de l'accueil que me font mes amis conservateurs. Ce qui m'intéresse actuellement c'est de savoir s'il s'agit ici d'un nouveau principe relatif à la mise en valeur de nos ports? Dans le cas de l'affirmative, il me semble que la population du Canada, et plus particulièrement celle de ma circonscription, a le droit de savoir si on va la traiter de la même façon la commission du havre de Hamilton. Certes, je conviens avec le ministre que toutes les demandes doivent être considérées au mérite. Autrement dit, il s'agit ici d'un nouveau principe selon lequel chaque port verra son cas examiné à la lumière des avantages qu'ont pu faire valoir ses commissaires à cet égard. Il va de soi que l'accueil fait à la demande sera fonction, peut-être, de la qualité du personnel ou d'autres éléments que pourra mettre en ligne de compte la commission en présentant celle-ci. Dans certains cas, cela ne me paraîtrait pas parfaitement satisfaisant.

**L'hon. M. Hees:** Je termine. Disons que le personnel de la commission du havre en question n'a rien à voir avec le refus ou l'acceptation par le gouvernement d'une demande. Les honorables députés apprendront sans doute avec intérêt que la plupart des membres de la commission du havre de Hamilton, autant que je sache, ne sont guère sympathiques au parti que je représente. Mais cela n'a rien eu à voir avec l'accueil que nous avons fait à la demande. La façon dont nous examinons les demandes qu'on nous présentera n'aura rien à voir avec le point de vue politique des membres de la commission intéressée.

**M. Hahn:** Monsieur le président...

**Une voix:** Asseyez-vous!

**M. Hahn:** Un honorable député me dit de m'asseoir, mais je ne crois pas qu'il serait juste à l'égard du ministre de laisser l'impression qu'à mon avis il a parlé d'affiliations politiques. La seule chose que je dirai c'est que si une commission de port éprouvait une difficulté particulière en ce qui concerne son port, je crois qu'elle devrait se sentir en droit d'attendre le même traitement que la commission du havre de Hamilton.

(Rapport est fait du projet de résolution qui est adopté.)

**L'hon. M. Hees** demande à présenter le bill nº 197 concernant les commissaires du havre de Hamilton.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

**M. l'Orateur:** Quand le bill sera-t-il lu pour la 2e fois?

**Des voix:** Maintenant.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Du consentement de la Chambre.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports)** propose la 2e lecture du bill nº 197 concernant les commissaires du havre de Hamilton.

**L'hon. M. Marler:** Le ministre a-t-il l'intention de faire une déclaration au sujet du bill?

**L'hon. M. Hees:** Je ne pense pas pouvoir ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai dit à l'étape du projet de résolution.

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Je me contenterai de dire, au sujet du projet de loi, qu'il me paraît revêtir la forme habituelle des mesures autorisant le ministre des Finances (M. Fleming) à accorder des prêts aux Commissions du havre. Je n'ai rien de plus à dire au sujet du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

## LA LOI AIDANT À LA CONSTRUCTION DES NAVIRES AU CANADA

MODIFICATIONS RELATIVES AUX DÉDUCTIONS, RÉÉVALUATIONS, DÉPÔTS, ETC.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports)** propose la 2e lecture du bill nº 72 tendant à modifier la loi aidant à la construction de navires au Canada.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Expliquez.

[M. Hahn.]

**L'hon. M. Marler:** Le ministre va-t-il faire une déclaration?

**L'hon. M. Hees:** Oui, monsieur l'Orateur. L'objet du bill est d'étendre les avantages prévus aux termes de la loi aidant à la construction de navires au Canada, afin d'encourager davantage la construction et la transformation de navires au Canada.

Le bill, qui est de caractère plutôt technique, se rattache à la loi de l'impôt sur le revenu. Comme le leader de la Chambre l'a déjà dit, je proposerai que le bill, une fois adopté en deuxième lecture, soit déféré au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

Avant d'entrer dans les détails du bill lui-même, je pourrais résumer les dispositions actuelles de la loi en rappelant que les avantages accordés sont doubles. Le premier comporte un taux plus élevé de dépréciation, n'excédant pas 33⅓ p. 100 selon la méthode de l'allocation uniforme, comparativement au taux ordinaire de 15 p. 100 sur le solde réduit, autorisé en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. Ce taux spécial de dépréciation ne s'applique évidemment qu'aux navires construits, transformés ou modifiés au Canada. Le deuxième avantage consiste en ce qu'ils sont libres de toute récupération de dépréciation quand le produit de la vente d'un navire sert à le remplacer au Canada même.

Le bill modificateur assouplit et élargit les conditions auxquelles il est possible de bénéficier des dispositions de la loi. Cette extension est nécessaire parce que la construction des navires est, au Canada, une entreprise plus coûteuse qu'en Europe ou au Japon. Par rapport au Royaume-Uni, la construction des navires coûte environ 50 p. 100 plus cher au Canada, pour le même modèle de bateau. Il ne faut pas oublier non plus que pendant la guerre, nos chantiers de construction maritime ont fait un apport considérable à la cause alliée. Nous y avons formé à l'époque des équipes de spécialistes dont il faut absolument empêcher la dispersion. Pour des raisons de sécurité nationale, ces spécialistes nous seraient précieux ainsi qu'à nos alliés en cas d'un nouveau conflit. Pour des raisons d'économie nationale, nous devons, en tant que grand pays commerçant, maintenir nos installations destinées à la construction et à la réparation de navires, afin de répondre aux besoins des nombreux bateaux de toutes nationalités qui viennent charger nos exportations. L'industrie canadienne de construction de navires est également une importante source d'emploi pour les ouvriers canadiens.

Aux termes de la loi actuelle, un contribuable qui a fait construire un navire au Canada ne peut bénéficier d'un taux plus

élevé de dépréciation que si son navire reste immatriculé au Canada. Afin d'aider les amateurs canadiens à exploiter leurs navires de manière à soutenir la concurrence sur le marché international de la navigation en haute mer, nous avons conclu avec le Royaume-Uni une entente permettant aux navires qui appartiennent à des Canadiens de battre pavillon anglais, sous réserve d'être rappelés à l'immatriculation canadienne. Ces navires seront considérés comme une contribution du Canada à toute mise en commun des alliés en temps de guerre et, de par la nature des ententes, peuvent être réquisitionnés par le Canada en temps de guerre.

La première modification accorde les avantages du taux de dépréciation plus élevé au propriétaire canadien d'un navire construit ou transformé au Canada, et transféré à l'immatriculation d'un pays du Commonwealth à des conditions jugées satisfaisantes par la Commission maritime canadienne; cela comporte un transfert aux termes des ententes spéciales dont j'ai parlé. La dépréciation anticipée est évidemment une forme de dégrèvement fiscal. Toute forme de dégrèvement n'a manifestement aucune valeur, si le contribuable ne touche pas assez de revenu imposable pour profiter du dégrèvement accordé. L'armateur ne peut toucher un revenu suffisant en battant pavillon canadien, mais il le peut en battant pavillon anglais. C'est un fait reconnu que l'exploitation d'un navire de charge de 10,000 tonneaux battant pavillon canadien coûte $100,000 de plus par année que si le navire est immatriculé au Royaume-Uni.

La modification vise donc à encourager les armateurs qui construisent des navires afin de les exploiter à la suite d'un transfert d'immatriculation, à construire ces navires au Canada au lieu de les faire construire à l'étranger.

En outre, aux termes de la loi actuelle, un contribuable ne peut obtenir l'avantage d'un taux de dépréciation plus élevé que si le nouveau navire est construit "par ou pour" lui.

La deuxième modification entraîne la suppression des mots "par ou pour". Elle permettra aux chantiers canadiens de construire des bateaux, chalands ou navires, pour les revendre plus tard à un acheteur non encore identifié au début de la construction. Autrement dit, elle encouragera la spéculation dans la construction. Par suite, les chantiers pourront stabiliser davantage leur niveau d'embauche en se lançant dans une telle entreprise quand les affaires ralentissent. Pour empêcher toute extension indue de cet avantage, on le restreint aux navires à l'égard desquels aucune dépréciation n'avait déjà été accordée à un autre contribuable soit aux termes de la présente loi soit aux termes de la loi de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, en pratique, l'avantage ne sera que pour le contribuable qui aura encouru les frais supplémentaires de la fabrication canadienne et cela permettra aux chantiers de construction navale de se lancer dans la construction à tout hasard, avec la perspective de pouvoir attirer un acheteur.

Le troisième amendement porte sur la partie de la loi qui libère le contribuable de la reprise de la dépréciation en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu lorsque le navire est vendu, à condition que le produit de la vente soit utilisé pour son remplacement dans des conditions propres à satisfaire la Commission maritime canadienne. A l'heure actuelle, n'en profitent que les navires vendus par la Couronne dans les années de l'immédiat après-guerre, ou ceux qui ont été construits depuis 1949 sous l'empire de la loi. Grâce à cet amendement, l'affranchissement devient applicable au produit de la vente de tout navire, qu'il ait eu dans le passé une certaine forme de dépréciation spéciale ou d'allocation au titre des immobilisations. Il vise à encourager les propriétaires de navires de tous ordres à se défaire du vieux matériel et à utiliser le produit de la vente pour faire construire au Canada des navires de remplacement.

Le quatrième amendement permet à la Commission maritime canadienne d'attester qu'elle détient en dépôt une somme d'argent ou une garantie au moins égale à l'impôt payable si un remplacement satisfaisant n'a pas lieu, permettant ainsi au contribuable d'être libéré de la reprise de la dépréciation par le fisc au cours de la période qui s'écoule entre la vente de l'ancien navire et l'achèvement du nouveau.

Sans cette modification, le contribuable est tenu, à moins que l'entreprise ne se parachève en une année d'imposition, d'acquitter l'impôt l'année de la vente puis de chercher à en obtenir le remboursement l'année où le produit de l'aliénation est effectivement dépensé pour le remplacement. Évidemment, cela complique et aggrave ses problèmes de financement.

La cinquième modification vise certaines pratiques de l'impôt sur le revenu pour assurer au vendeur d'un navire la liberté de la reprise au moment de la vente.

La dernière modification prévoit les conditions auxquelles tout dépôt ou toute garantie peuvent être payés par la Commission maritime canadienne.

Comme dans le cas des autres bills que j'ai soumis ce soir, j'ai l'intention de proposer, après la deuxième lecture, le renvoi du bill au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Monsieur l'Orateur, celui qui parcourt le bill en question a l'impression, je pense, que c'est probablement la mesure législative la plus complexe que la Chambre aura à étudier à la présente session. Le libellé en est trompeur, parce qu'il renferme bien des termes techniques. En réalité, cependant, les objets qu'il poursuit sont fondamentalement simples.

Je tiens à dire aux députés que le bill n° 72 est rédigé à peu près dans les mêmes termes qu'un autre bill présenté à la même fin au cours de la dernière session qui a eu lieu au début de l'année et qui, faute de temps, n'a pas dépassé l'étape de la première lecture. C'est pourquoi nous avons l'intention d'appuyer le bill dont la Chambre est saisie. Si l'on formule des critiques cependant, j'espère que le ministre des Transports ne nous demandera pas de nouveau de voter contre le gouvernement ou de le chasser du pouvoir.

Les députés qui ont eu l'occasion d'étudier la loi sur l'aide à la construction de navires au Canada constateront par les termes mêmes de la loi qu'elle a été adoptée évidemment afin de favoriser la construction de navires dans les chantiers maritimes du Canada et l'exécution dans les chantiers maritimes canadiens des travaux importants de modification et de transformation. Comme les honorables députés ont pu s'en rendre compte d'après les explications de l'honorable ministre, on a donné un encouragement sous forme d'une dépréciation à un taux exceptionnellement élevé, et d'une mise à l'abri contre la reprise de dépréciation lorsque le produit de la vente d'un navire sert à son remplacement dans des conditions donnant satisfaction à la Commission maritime canadienne. Les dispositions concernant la dépréciation qui visent aussi bien le cas de construction d'un navire au Canada que le cas où un navire subit une conversion ou des modifications importantes au Canada, figurent aux paragraphes 1 et 2 de l'article 3, et les dispositions prévoyant la mise à l'abri de la reprise de dépréciation se trouvent à l'article 4, qui permet de constater que les dispositions de reprise de la loi de l'impôt sur le revenu ne jouent pas lorsque le produit de la vente sert au remplacement du navire, comme je viens de le dire, dans des conditions donnant satisfaction à la Commission maritime canadienne.

Le bill qui nous est soumis procède à plusieurs changements. D'après le premier, on n'exigera plus que les avantages ne soient accordés à un contribuable que tant qu'un navire conserve l'immatriculation canadienne et on constatera aisément à l'examen du bill que l'un de ses buts est d'éliminer cette exigence pour pouvoir avoir droit aux avantages et par la suite à la dépréciation après le remplacement du navire.

En vertu de la deuxième modification proposée, il ne sera plus nécessaire qu'un vaisseau à l'égard duquel des avantages seront accordés soit aménagé par le contribuable ou pour son compte; comme le ministre l'a signalé, il faut à cette fin étendre les avantages de la loi aux navires construits dans un chantier maritime pour être vendus à n'importe quel acheteur. Cependant, on ajoute, à l'égard de cet avantage une restriction qui ne figurait pas dans le projet que j'ai présenté à une session antérieure cette année; j'espère que lorsque le bill sera étudié par le comité permanent, nous aurons l'occasion d'étudier cette restriction afin de déterminer s'il est avantageux ou non de conserver cette disposition ou s'il ne serait pas préférable de rédiger une nouvelle disposition visant un but à peu près analogue.

De toute évidence, le contribuable ne devrait pas avoir le droit de déprécier le même navire deux fois mais je ne suis pas sûr que la condition dont je parle n'empêche pas le contribuable d'obtenir une pleine dépréciation au taux accéléré et je ne suis pas parfaitement sûr non plus, pour ce qui est des avantages auxquels pourrait avoir droit un contribuable propriétaire d'un navire de la catégorie de ceux qui y sont admissibles, qu'on puisse empêcher ledit propriétaire de faire profiter des mêmes avantages quelqu'un à qui il désire vendre ce navire. Quoi qu'il en soit, c'est une question passablement technique qu'il ne convient peut-être pas de débattre à l'étape de la deuxième lecture où, évidemment, nous en sommes rendus au principe.

La troisième modification a pour objet, comme l'a dit le ministre, d'étendre l'application du paragraphe 1 de l'article 4 de la loi actuelle, afin d'y inclure tout navire que ce soit, au lieu de la limiter aux navires à qui ont été accordées certaines formes de dépréciation spéciale ou d'allocation au titre des immobilisations. A ce propos, j'aimerais rappeler une explication assez simple que j'ai donnée à la Chambre lorsque les crédits du ministère des Transports étaient à l'étude le 10 août 1956. J'aimerais citer la page 7655 du hansard:

D'autres modifications seront aussi apportées dans le domaine des allocations au titre des immobilisations. En ce moment, aux fins de l'impôt sur le revenu, il faut grouper les navires qui jouissent d'une exemption de la reprise de la dépréciation, en vertu de l'article 4 de la loi aidant à la construction de navires au Canada, avec d'autres navires qui ne bénéficient pas de cette exemption. Par conséquent, une fois que l'armateur a cédé une partie ou la totalité des navires ainsi mis en commun, son exemption peut très facilement dépendre de l'ordre de vente des navires. D'une manière générale, si les navires en bon état sont vendus les premiers, la vente

des premiers navires peut servir à défalquer la valeur non dépréciée du groupe. On pourrait y remédier en permettant au propriétaire, s'il le veut, de traiter comme faisant partie d'une classe distincte déterminée tout navire ou navires répondant aux dispositions de l'article 4 de la loi c'est-à-dire le navire dont le produit de la vente a été utilisé à des fins de remplacement dans des conditions que la commission juge satisfaisantes.

Bien entendu, monsieur l'Orateur, lorsque je parlais là de la commission, je songeais à la Commission maritime canadienne. Je ne doute pas que les honorables députés conviendront que la question de savoir si les avantages prévus par la loi doivent s'appliquer ou non ne doit pas dépendre de l'ordre dans lequel le contribuable dispose de ses vaisseaux, et si telle est la loi, il semble que ce soit là une anomalie qu'il importe de corriger. C'est d'ailleurs là le but de la troisième modification dont je parlais il y a un instant.

La quatrième modification vise à permettre à la Commission maritime canadienne, lorsqu'on n'a pas encore entrepris le remplacement d'un vaisseau, mais, qu'on y songe, de certifier qu'elle a en dépôt, ou sous forme de nantissement, un montant au moins égal à l'impôt payé. De cette façon on permettra le recouvrement des avantages prévus par la loi au cours d'une période intérimaire, au lieu d'exiger le paiement de l'impôt et son remboursement postérieur. L'explication du ministre à ce sujet était parfaitement claire. En effet, lorsqu'un armateur dispose de son vaisseau il s'agit de décider si oui ou non il doit y avoir récupération de la dépréciation inscrite par lui à ses comptes pendant l'époque où il était armateur du vaisseau et où il l'exploitait effectivement. Dans ces conditions il y a avantage, pe pense, à régler définitivement cette question à ce moment-là au lieu de renvoyer la décision à beaucoup plus tard, à un moment où les fonds en question sont utilisés au titre du remplacement du bâtiment, c'est-à-dire en somme, au moment où est complétée l'opération par laquelle le vieux bâtiment est remplacé par un bâtiment neuf.

Comme je l'ai dit déjà, il s'agit d'une mesure dont les membres de notre parti auraient pu s'occuper plus tôt cette année si le délai disponible avait été plus long, et je ne pense pas que le bill, en dépit de son libellé complexe, soit controversable. Nous avons donc l'intention d'en appuyer la deuxième lecture.

**M. H. E. Smith (Simcoe-Nord):** Quelques membres de la Chambre peuvent se demander pourquoi un député représentant une circonscription du centre de l'Ontario parle en faveur d'un bill traitant de la construction de bateaux de haute mer. Collingwood, sur la baie Georgienne, est l'un des chantiers maritimes les plus efficaces de tout le Canada. On y emploie actuellement de 700 à 900 ouvriers spécialisés. Il faut rendre hommage aussi bien aux ouvriers qu'à la direction de ce chantier d'avoir pu maintenir leur rythme de travail en dépit de l'aide si minime accordée par le gouvernement. En prévision de l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent, on y construit des bateaux qui navigueront sur les côtes canadiennes de l'Atlantique et du Pacifique. L'adoption de ce bill signifie que les chantiers maritimes du Canada seront à même de soutenir la concurrence en ce qui concerne les besoins de tous les armateurs du Canada, quelle que soit la destination de ces bateaux.

Le gouvernement n'a pas habituellement subventionné la construction de bateaux de la marine marchande, et pourtant, en périodes de besoin, l'industrie des chantiers maritimes et les armateurs jouent un rôle vital pour la sécurité du pays. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le Canada a assisté à la disparition d'un grand nombre de ses chantiers des Grands lacs. Leurs effectifs ouvriers sont certainement dispersés pour toujours. Si ce bill permettait de construire un seul navire dans les chantiers maritimes des Grands lacs, il aurait du bon; mais je suis convaincu qu'il permettra à tous nos chantiers de construire un grand nombre de nouveaux navires. Sans cela, il n'y aurait pas de stimulant incitant les armateurs canadiens à construire leurs navires au pays, puisque le coût initial est moins élevé, parfois de 50 p. 100, dans les chantiers maritimes étrangers.

Cette mesure législative ne comporte pas une subvention. Elle permet seulement aux armateurs de défalquer plus rapidement leur prix de revient des recettes. Une fois le prix de revient amorti dans un minimum de trois ans, le navire rapportera à l'armateur un revenu imposable pendant de nombreuses années après cela.

Ce projet de loi devrait être bien accueilli par tous les députés qui considèrent que notre industrie de la construction de navires est importante pour notre maturité et notre sécurité nationales.

**M. R. J. McCleave (Halifax):** Monsieur l'Orateur, je puis participer à ce débat, non seulement parce que je représente une circonscription où se trouve d'importants chantiers de construction de navires, mais aussi parce que je représente une grande déchéance en fait de construction de navires, étant donné que mon arrière-grand-père a construit 75 navires aux jours glorieux de la navigation à voile, tandis que, moi, je ne puis même pas rapiécer un canoë.

Selon moi, aucun point de notre vie nationale n'est plus sensible que la concurrence

qui nous est faite dans la marine marchande et dans les industries apparentées. Nous en avons aujourd'hui un exemple frappant dans le problème que pose la *Canadian National Steamships*. Je suis heureux que le Parlement soit présentement invité à reviser la loi en cause. Je crois que c'est consolant, étant donné toutes les mesures législatives qui restent à étudier avant Noël, le jour de l'an ou la Saint-Valentin, . . .

**M. Stick:** Pourquoi pas avant Pâques, pendant que vous y êtes?

**M. McCleave:** . . . de constater que le gouvernement trouve moyen de présenter cette mesure législative. J'espère que le titulaire du ministère des Transports surveillera constamment l'application de cette loi, afin qu'elle donne les résultats attendus.

**M. C. W. Carter (Burin-Burgeo):** Venant d'une province entourée d'eau, nous nous intéressons naturellement à tout ce qui se fait pour encourager la construction de navires au Canada. La vie même de notre province dépend, il va sans dire, de ce qui nous vient par la voie des mers.

L'objet du bill à l'étude, comme l'a dit le ministre, est de maintenir intacte la réserve de spécialistes que nous avons formés, et dont nous pourrions avoir besoin en cas d'urgence. Nous voulons également encourager la construction de navires au Canada. Je doute que, dans sa forme actuelle, le bill à l'étude puisse être très utile en ce qui concerne Terre-Neuve. Le bill ne précise pas le jaugeage des navires, auxquels il s'appliquera ni s'il s'appliquera seulement aux navires côtiers ou également aux navires de pêche. J'aimerais que le ministre nous donne des précisions à ce propos.

A mon avis, si nous voulons encourager la construction de navires au Canada, il nous faudra résoudre deux problèmes. Le premier est celui des capitaux énormes qu'il faut débourser pour construire des navires. Comme le ministre l'a dit, un navire construit au Canada coûte 50 p. 100 plus cher que s'il était construit au Royaume-Uni. Je crois qu'il aurait pu ajouter que pareil navire coûterait deux fois plus que le même construit au Japon ou ailleurs.

Si nous voulons tenir tête à cette concurrence et encourager la construction maritime au Canada, la meilleure façon de le faire serait d'augmenter notre méthode de primes et d'étendre celle qui s'applique à nos bateaux de pêche. Il me semble que la mesure devrait surtout s'appliquer aux frais d'exploitation, qui constituent notre second problème, parce que ces frais correspondent à notre niveau d'existence, ce qui nous empêche absolument de faire concurrence aux navires immatriculés à l'étranger. Je voudrais qu'on étudie plus le régime des primes, et que la mesure se limite aux frais d'exploitation. A mon avis, nous pourrions faire encore plus, en modifiant quelque autre mesure en vertu de la loi sur la Marine marchande du Canada, ce qui nous permettrait de diminuer le coût des biens d'équipement en faisant l'acquisition, à un prix raisonnable, de navires ayant déjà servi pour les employer dans notre industrie de la pêche et pour le cabotage.

*(Texte)*

**M. Maurice Bourget (Lévis):** Monsieur l'Orateur, je désire seulement ajouter quelques mots à ce que mes collègues viennent de dire.

A titre de représentant d'une circonscription dont la principale industrie est la construction et la réparation de navires, je m'intéresse vivement à toute mesure concernant cette industrie. J'ai eu l'occasion de siéger en cette enceinte au cours de la dernière guerre et j'ai pu constater combien il en a coûté au gouvernement pour monter sa marine de guerre et sa marine marchande.

A mon avis, une mesure comme celle-ci doit être acceptée par tous les membres de la Chambre, parce qu'elle aide une industrie essentielle à la défense, aussi bien que l'économie du pays. J'espère que le ministre continuera d'aider, comme le faisait l'ancien gouvernement, cette industrie qui est d'une extrême importance pour l'économie de notre pays, je le répète, et principalement pour celle des circonscriptions qui en dépendent.

J'espère aussi qu'avant longtemps nous aurons l'occasion d'entendre le Gouvernement annoncer la création de cette fameuse marine marchande que le parti conservateur préconisait lorsqu'il était dans l'opposition.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que je vais appuyer cette mesure ou toute autre tendant à aider la construction et la réparation des navires dans notre pays.

*(Traduction)*

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.)

## LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES

### MODIFICATIONS VISANT À LA CONVERSION DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS EN SOCIÉTÉS MUTUELLES, ETC.

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances)** propose la deuxième lecture du bill n° 169, modifiant la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Monsieur l'Orateur, bien que ce bill semble présenter certaines dispositions fort compliquées, son but est très simple. Nous comptons donc, si la Chambre consent à adopter le bill en deuxième lecture, déférer le projet au comité permanent de la banque et du commerce qui pourra en examiner à fond tous les articles, et où le surintendant de l'assurance ou tous autres fonctionnaires dont la présence pourrait être requise, seront disponibles pour en discuter les dispositions en détail.

Les lignes de conduite et les méthodes des sociétés canadiennes d'assurance-vie ont une profonde influence sur le régime économique du Canada et le bien-être d'une multitude de Canadiens. Les contrats des sociétés d'assurance-vie sont généralement conclus pour de longues périodes et visent le bien-être futur des assurés et des personnes à leur charge. En outre, la plupart des sociétés ont fait d'énormes progrès depuis dix ans. Par suite, leur propriété et leur contrôle intéressent vivement presque tous les Canadiens et ont une grande importance pour eux.

Les sociétés d'assurance-vie sont ou bien des sociétés d'assurances mutuelles (sans capital-actions) ou bien des sociétés par actions. Bien entendu, les sociétés d'assurances mutuelles appartiennent entièrement aux assurés. La grande majorité des sociétés canadiennes d'assurance-vie sont des sociétés par actions, mais elles émettent presque toutes des polices selon le régime de la participation de même que selon le régime de la non-participation. Une personne assurée suivant le régime de la participation paie des primes relativement plus élevées, mais elle a droit de participer aux bénéfices que la la société réalise. En conséquence, les détenteurs de polices à participation ont un intérêt très réel dans la gestion de la société, un intérêt qui dépasse de beaucoup la sécurité de leurs seules polices. Ce fait est reconnu dans la loi sur les assurances, qui accorde aux détenteurs de polices à participation le droit d'assister et de voter (soit en personne soit par procuration) à toutes les assemblées générales de la société et qui les autorise à avoir pour les représenter au moins un tiers des membres du conseil d'administration.

Depuis des années, l'assurance à participation a le plus de faveur au Canada; par suite, la plupart des polices d'assurance sur la vie se prennent selon ce plan. On peut donc soutenir à ce point de vue qu'une société bien établie d'assurance sur la vie qui a en vigueur un grand volume d'assurance à participation, est déjà dans une certaine mesure une assurance mutuelle, même si elle est organisée en société par actions.

Le capital social d'une société assez ancienne d'assurance sur la vie est d'ordinaire bien mince au regard de l'ensemble des fonds de la société et de son passif. Le capital sert à un but fort important en lançant une société et en ménageant une protection aux assurés durant les premières années. Cependant, à mesure qu'une société progresse, le capital devient de moins en moins important en ce qui concerne la protection des assurés. Ce n'est pas à dire, bien entendu, que les actionnaires n'ont pas droit aux bénéfices résultant de l'expansion d'une entreprise fructueuse; ce n'est pas non plus minimiser la valeur d'une part d'intérêt dans la plupart des entreprises. Dans le domaine de l'assurance-vie, les sociétés mutuelles et les sociétés par actions ont toutes deux leurs avantages et leurs inconvénients. Néanmoins, il faut mentionner le rôle de moins en moins important du capital, afin de signaler que la principale force d'une société d'assurance-vie bien établie réside dans les fonds accumulés qui proviennent des primes acquittées par ses assurés,—surtout les détenteurs de polices à participation,—plutôt que dans le capital social.

D'après ce que j'ai dit, je pense que l'on peut voir facilement que les intérêts des assurés dans toute compagnie d'assurance-vie canadienne, qu'il s'agisse d'une mutuelle ou d'une compagnie par actions, sont très importants et que l'on peut déclarer sans hésiter qu'à mesure que les compagnies grossiront, elles tendront à devenir de plus en plus des organisations d'assurés.

Ces dernières années, on a constaté que les gens s'intéressaient beaucoup aux actions des compagnies canadiennes d'assurance-vie par actions, et dans le cas de certaines compagnies le prix des actions a atteint des niveaux qui semblent à peine justifiables si l'on tient compte des dividendes payés et des bénéfices des compagnies. La plupart de nos compagnies canadiennes ont été édifiées par des Canadiens, avec du capital canadien, et la bonne administration et le sens public manifesté par les actionnaires sont à l'honneur de cette industrie. Les assurés ont été traités équitablement et les bénéfices gagnés par les actionnaires n'ont jamais atteint une ampleur portant à soupçonner que les intérêts des assurés en souffrent. Les compagnies ont par la même occasion acquis une enviable réputation d'honnêteté. Mais avec le nouveau groupe d'actionnaires qui prend possession des actions aux prix très élevés que l'on a constatés ces dernières années, il est moins certain que les coutumes passées d'administration soient maintenues dans tous les cas.

Ces dernières années, on s'est beaucoup intéressé, surtout chez les capitalistes étrangers, à acquérir la haute main sur les compagnies canadiennes d'assurance-vie. Avant

1930, toutes les sociétés canadiennes d'assurance-vie étaient entre les mains de Canadiens. Vers 1930, une société anglaise d'assurance a assumé la maîtrise de la *Montreal Life Insurance Company* (bureau central à Montréal). Aucun autre changement n'est survenu jusqu'à 1955 mais, depuis ce temps, six compagnies canadiennes d'assurance-vie sont passées entre les mains d'étrangers. En 1955, une compagnie suisse a fait l'acquisition de la *Continental Life Insurance Company* (bureau central à Toronto). Au cours de la même année, la *Canadian Premier Life Insurance Company* (bureau central à Winnipeg) a été autorisée par le Parlement à absorber une mutuelle d'assurance (la *Dominion General Benefit Association*) et les fonds de cette nouvelle société ont été fournis entièrement par une autre société suisse d'assurance. Au début de 1956, la maîtrise de la *Western Life Assurance Company* (bureau central à Hamilton) est passée entre les mains de certains capitalistes américains; plus tard cette année-là, des assureurs hollandais ont acquis la majorité des actions de la *Commercial Life Assurance Company*. Encore que la plupart de ces sociétés fussent assez anciennes, elles étaient relativement petites.

Vers le début de l'année 1957, une importante compagnie d'assurance américaine devenait maîtresse d'une société beaucoup plus grande, la *Dominion Life Assurance Company*, dont le siège social est à Waterloo. Plus récemment encore, des assureurs britanniques se sont portés acquéreurs, en juin dernier, de la *Fidelity Life Insurance Company*, siège social, Regina. Sans doute la Chambre sait-elle que dans le cas d'au moins une autre société importante, les Canadiens ont failli perdre la maîtrise des actions sociales.

En raison du petit capital, relativement au total des fonds d'un grand nombre de compagnies, il est parfois possible d'acquérir la direction d'une très grande société en n'achetant que de petites quantités d'actions. Ces circonstances, qui ont d'ailleurs été évoquées à l'occasion dans les rapports du surintendant de l'assurance, ont conduit certaines compagnies à croire que leurs meilleures chances d'avenir, eu égard à la sécurité des assurés, se trouvaient dans l'achat de leurs propres actions, ce qui correspondait au rachat intégral de leur capital-actions de façon à se transformer en mutuelles. Certaines des plus grandes sociétés des États-Unis, notamment la *Metropolitan Life Insurance Company* et la *Prudential Insurance Company of America*, ont appliqué cette méthode avec le plus grand succès.

[L'hon. M. Fleming.]

Monsieur l'Orateur, si la Chambre l'approuve, je crois que je pourrai terminer mes observations dans deux ou trois minutes.

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Fleming:** Quels que soient les moyens, il semble opportun que la maîtrise des sociétés canadiennes d'assurance-vie reste entre bonnes mains, de préférence, entre des mains canadiennes. Je suis sûr que tous les députés sont de cet avis. En somme, le commerce de l'assurance-vie au Canada, tel qu'il est représenté par les sociétés canadiennes d'assurance-vie, est particulièrement une institution canadienne.

L'objet principal de ce bill est d'autoriser une procédure en vertu de laquelle une société par actions d'assurance-vie, constituée par une loi du Parlement, pourra être convertie en société mutuelle, si les actionnaires et les détenteurs de polices de la société désirent agir ainsi et si la société est dans une situation financière qui lui permette de le faire. Les lois sur l'assurance de plusieurs États américains renferment des dispositions de ce genre mais notre propre loi n'en renferme pas encore.

En vertu de la marche à suivre prévue dans le projet de loi, la transformation en société mutuelle se ferait par voie d'achat de ses propres actions par la société et d'annulation des actions quand toutes auraient été achetées. Les précautions nécessaires ont été prises en vue d'assurer qu'aucune société ne s'engagera dans cette voie à moins d'avoir les moyens de mener le programme à bonne fin dans un délai raisonnable et de garantir que les actionnaires seront traités avec justice et que l'intérêt des assurés sera protégé.

Certaines compagnies ne voudront peut-être pas de la mutualité, mais elles peuvent néanmoins désirer conserver autant que possible leur caractère canadien. Afin de les aider, le bill autorisera le conseil d'administration d'une compagnie d'assurances sur la vie constituée en corporation par le Parlement à refuser de permettre le transfert d'actions de Canadiens à des non-Canadiens. Ce pouvoir, d'ordre discrétionnaire, serait dévolu aux administrateurs qui en useraient comme ils le jugeraient bon. Toutefois, il ne leur permettrait pas de s'opposer aux transferts entre actionnaires non-Canadiens.

A cet égard, nous ne privons d'aucun droit les actionnaires actuels résidant en dehors du Canada. Ce pouvoir ressemble, à certains égards, au pouvoir déjà conféré aux administrateurs par la loi sur l'Assurance, pouvoir en vertu duquel ils peuvent refuser le transfert de toute action qui n'est pas payée en entier.

Le bill exige aussi que le conseil d'administration de toutes les sociétés constituées en corporation par le Parlement, qu'il s'agisse d'une compagnie mutuelle ou d'une compagnie à capital-actions, d'une compagnie d'assurance-vie ou de toute autre sorte de compagnie d'assurance, soit en tout temps composé en majorité de citoyens canadiens résidant au Canada. La loi sur l'assurance exige présentement que la majorité des administrateurs représentant les actionnaires soient des citoyens canadiens résidant au Canada, mais aucune disposition ne prévoit le cas des compagnies mutuelles ni celui où des bureaux complets de compagnies ont des administrateurs pour représenter les assurés et des administrateurs qui représentent les actionnaires.

L'autre point sur lequel porte le bill a trait aux sociétés fraternelles de secours mutuel. A l'heure actuelle, une société fraternelle de secours mutuel qui assure les enfants à charge de ses membres doit rendre compte de cette assurance par une caisse bien distincte. Cette exigence a été établie il y a bien des années, à une époque où les sociétés étaient plus petites qu'aujourd'hui et, règle générale, moins expérimentées en matière d'assurance, surtout d'assurance sur la vie d'enfants. Dans les circonstances actuelles, cette exigence n'est plus nécessaire et les sociétés demandent depuis longtemps avec insistance qu'elle soit abolie afin de pouvoir simplifier leur comptabilité et de réduire leurs frais.

Par conséquent, le bill abolirait l'exigence d'une caisse distincte pour l'assurance d'enfants et permettrait aux sociétés fraternelles de secours mutuel de fusionner, si elles le désirent, l'assurance des enfants avec d'autres genres d'assurance d'adultes. Cependant, les sociétés conserveraient le pouvoir de maintenir une caisse distincte pour l'assurance d'enfants.

Je rappelle à la Chambre que, s'il lui plaît de lire le bill une deuxième fois, nous avons l'intention de proposer qu'il soit renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.

(Sur la motion de M. Benidickson, la suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Marler:** Que ferons-nous demain?

**L'hon. M. Green:** Demain, nous commencerons par une motion relative aux crédits provisoires, puis nous poursuivrons le débat sur le bill tendant à modifier la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, débat que vient d'ajourner l'honorable député de Kenora-Rainy-River. Nous passerons ensuite à la résolution préliminaire à une mesure tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, puis à la résolution préparatoire à la présentation d'un bill modificateur de la loi nationale sur l'habitation. L'honorable député d'Assiniboïa sera heureux d'apprendre que nous aborderons alors la résolution prévoyant des prix garantis pour les denrées agricoles, puis la résolution précédant un bill relatif à un prêt à la province du Nouveau-Brunswick. Après cela, nous examinerons les crédits du ministère du Commerce.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre peut-il nous donner un peu de renseignements au sujet du reste de la semaine? Je pose la question surtout à cause de ce qu'a dit aujourd'hui le ministre des Finances en exprimant l'espoir que ses crédits soient examinés avant la fin de la semaine. Le ministre peut-il préciser quels seront les crédits étudiés jeudi, vendredi et samedi?

**L'hon. M. Green:** Je ne veux pas qu'on me prenne au mot au sujet des précisions que je donne ce soir, parce que je ne suis pas sûr. Je pense que jeudi nous aborderons les crédits du ministère de la Défense nationale et vendredi ceux du ministère des Finances. Quant à samedi, je ne sais trop.

**L'hon. M. Marler:** C'est la partie des footballeurs tous vedettes.

(A dix heures six minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### LE CHÔMAGE, PROVINCES ATLANTIQUES

*Question nº 247*—**M. MacEachen:**

1. Le ou vers le 7 novembre 1957, quel était le nombre de personnes inscrites comme chômeurs *a*) en Nouvelle-Écosse, *b*) dans les provinces de l'Atlantique?

2. Quels étaient les chiffres de l'an dernier, à pareille date?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):**

1. Voici quel était, le 7 novembre 1957, le nombre des chômeurs inscrits aux bureaux régionaux de la Commission d'assurance-chômage: Nouvelle-Écosse: 13,132; provinces de l'Atlantique: 37,128.

2. Le 8 novembre 1956, le nombre des chômeurs inscrits aux bureaux régionaux de la Commission d'assurance-chômage étaient les suivants: en Nouvelle-Écosse: 8,554; provinces de l'Atlantique: 22,488.

### INAUGURATION D'UN ÉDIFICE FÉDÉRAL À CHÉTICAMP (N.-É.)

*Question nº 249*—**M. MacEachen:**

Quand se propose-t-on d'inaugurer officiellement le nouvel édifice fédéral de Chéticamp (Nouvelle-Écosse)?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

La date n'a pas encore été fixée.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le mercredi 4 décembre 1957**

La séance est ouverte à onze heures.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BROWN (ESSEX-OUEST)—DEMANDE D'ENTREVUE AVEC LE PREMIER MINISTRE AU SUJET DU CHÔMAGE

**M. D. F. Brown (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Dans le hansard d'hier, le 3 décembre, à la page 1861, se trouve consignée une question que j'ai posée au premier ministre et que l'adjoint parlementaire a été prié de considérer comme préavis. Je n'ennuyerai pas la Chambre en lisant toute la question, mais j'en citerai les points importants. Les voici:

Le premier ministre a-t-il reçu du greffier de la ville de Windsor, agissant au nom du comité métropolitain, une lettre datée du 22 novembre et le priant de lui accorder une entrevue, de même qu'avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et avec le ministre des Travaux publics? Le premier ministre a-t-il été mis au courant de la demande que j'ai faite par téléphone à son secrétaire le 28 novembre, afin de chercher à organiser une telle entrevue? ...a-t-on signalé au premier ministre la lettre que je lui ai adressée le 28 novembre pour le prier d'accorder une telle entrevue au comité?

A la même page et à la page suivante figure la réponse du ministre des Travaux publics (M. Green) ainsi conçue:

Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si je suis censé répondre à cette question en tant qu'adjoint parlementaire au premier ministre, en qualité de ministre des Travaux publics ou à un autre titre; mais je crois comprendre que la réponse a été envoyée et qu'on a proposé que la délégation ait une entrevue avec le premier ministre mercredi prochain.

Ce matin, j'ai reçu une lettre du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me disant qu'il avait pris des dispositions pour qu'ait lieu une entrevue mercredi prochain, le 11 décembre, à 4 heures de l'après-midi, à laquelle son collègue, le ministre des Travaux publics, a consenti à assister. J'ai aussi reçu ce matin, de quelqu'un se disant du bureau du premier ministre, un appel téléphonique m'informant qu'il était douteux que le premier ministre reçoive la délégation en question.

Le premier ministre n'a donc pas l'intention de recevoir la délégation qui s'occupe d'un problème d'importance vitale pour la nation, notamment dans les municipalités d'Ontario, c'est-à-dire le chômage et l'aide à accorder aux municipalités afin qu'elles puissent s'occuper des chômeurs capables de travailler? Le premier ministre n'a pas l'intention non plus de répondre à ma lettre du 28 novembre?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! A mon avis, la question de privilège n'est pas motivée. Il eût été beaucoup plus approprié de soulever le problème sous forme de question avant l'appel de l'ordre du jour. L'honorable député estime-t-il que les faits qu'il invoque le justifie à poser la question de privilège?

**M. Brown (Essex-Ouest):** Oui, monsieur l'Orateur. Il y a nettement matière à la question de privilège, parce que le ministre des Travaux publics m'a dit que le premier ministre nous rencontrerait mercredi prochain et que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social m'a écrit pour me dire le contraire.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je viens d'arriver et je n'ai pas reçu préavis de cette question. Mais je dirai à mon honorable ami que tout message qu'il peut avoir reçu de quelqu'un prétendant être en mesure de dire, si j'ai bien compris, que je n'avais pas l'intention de rencontrer la délégation, le 11 décembre, est inexact. J'ignore tout à fait quelle peut être la question de privilège; mais je serai certainement là à n'importe quel jour fixé.

**M. Brown (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur,...

**M. l'Orateur:** Je ne crois pas qu'il y ait lieu de poursuivre cette discussion. A mon avis, il n'y avait pas de question de privilège et l'on n'aurait pas dû parler de cela à ce moment-ci.

## QUESTION MARQUÉE D'UN ASTÉRISQUE

LE "TRANS-CANADA PIPE LINES"—DISPOSITIONS PRISES PAR LE GOUVERNEMENT RELATIVEMENT AUX PRIX

*Question nº 22*—**M. Benidickson:**

Outre l'institution de la Commission royale Borden, quelles dispositions le Gouvernement prend-il afin de garantir que, dans l'intervalle, le consommateur ne sera pas obligé de verser un prix peu équitable pour le gaz naturel fourni par le pipe-line transcanadien dans les localités où le gaz est déjà ou sera bientôt disponible?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Réservée.

**M. Benidickson:** Cette question figure au *Feuilleton* depuis quelque temps déjà. J'aimerais bien que le premier ministre y réponde bientôt. Si le premier ministre n'a pas parlé de cette question quand il a exposé, lundi, les mesures à venir à la présente session, faut-il y voir une réponse?

## DEMANDES DE DOCUMENTS

### PONT RELIANT CAMPBELLTON (N.-B.) ET POINTE-À-LA-CROIX (P.Q.)

*Demande nº 40*—**M. Robichaud:**

Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1953 jusqu'à ce jour entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec, relativement au projet de construction d'un pont sur la rivière Restigouche pour relier Campbellton (Nouveau-Brunswick) et le village de Pointe-à-la-Croix (Québec).

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** La demande est parfaitement admissible, monsieur l'Orateur, sous bénéfice des réserves habituelles, c'est-à-dire que le gouvernement de la province de Québec n'y oppose pas d'objections.

**M. l'Orateur:** Est-ce le bon plaisir de la Chambre d'adopter la motion sous les réserves énoncées par le ministre des Travaux publics?

(La motion est adoptée.)

### M. HARRIS BUSH—MISE À PIED

*Demande nº 41*—**M. Kirk:**

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents reçus ou envoyés depuis le 21 juin 1957 par le ministre des Travaux publics ou tout autre ministre, ou par tout fonctionnaire du ministère des Travaux publics ou de tous autres ministères du gouvernement, relativement à la mise à pied de M. Harris Bush, contremaître des réparations au quai de Middle-Island, aux îles Lahave, comté de Lunenburg (Nouvelle-Écosse).

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, la demande est agréée, sous réserve également que ne soient pas produits les documents circulant à l'intérieur du ministère ou d'un ministère à l'autre.

(La motion est adoptée.)

### M. JOHN MACDONALD—MISE À PIED

*Demande nº 42*—**M. MacEachen:**

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents reçus ou envoyés depuis le 21 juin 1957 par le ministre des Travaux publics ou tout autre ministre, ou par tout fonctionnaire du ministère des Travaux publics ou de tout autre ministère du gouvernement, relativement à la mise à pied de M. John MacDonald, inspecteur des réparations au quai de Cribbin's-Point, comté d'Antigonish (Nouvelle-Écosse).

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, ici également, la même réserve s'applique en ce qui concerne les documents circulant à l'intérieur du ministère ou d'un ministère à l'autre.

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

(La motion est adoptée.)

### L'"UNION STEAMSHIPS LIMITED"

*Demande nº 43*—**M. Hahn:**

Copie du contrat ou de l'accord intervenu entre l'*Union Steamships Limited* et le gouvernement au sujet de la demande et de l'octroi de la subvention prévue au poste numéro 496 du budget des dépenses de l'année financière se terminant le 31 mars 1957.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Nous ne voyons aucun inconvénient à communiquer une copie du contrat aux termes duquel une subvention est versée à la *Union Steamships Limited* au titre de certains services de cabotage en Colombie-Britannique. L'honorable député conviendra toutefois que si on voulait généraliser la préparation d'exemplaires de tous les contrats passés par le ministère, aux fins de la circulation, cela imposerait à notre service sténographique un très lourd fardeau, eu égard aux centaines de contrats et d'accords conclus par le ministère pendant l'année.

Dans ces conditions, je me demande si l'honorable député serait disposé à consulter l'expédition du contrat figurant dans les dossiers de la Commission maritime plutôt que d'en demander la copie et le dépôt. S'il consentait à cette solution, je me ferais un plaisir de prendre des dispositions en ce sens.

**M. Hahn:** Je profiterai volontiers de cette offre, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Sinclair:** Et apportez votre magnétophone!

**M. l'Orateur:** Si la Chambre consent, la motion peut être retirée.

**Des voix:** D'accord!

(La motion est retirée.)

## L'AGRICULTURE

### LE BEURRE ET LES ŒUFS—QUANTITÉS EMMAGASINÉES PAR L'OFFICE DU SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Gardiner (Melville):** Monsieur l'Orateur, je me permettrai de poser au ministre de l'Agriculture une question dont je lui ai donné préavis. S'il n'a pas eu le temps de se procurer les renseignements voulus, il pourrait considérer la question comme tel. Combien de livres de beurre l'Office du soutien des prix agricoles avait-il en réserve les 1er décembre 1955, 1956 et 1957? Combien de caisses d'œufs l'Office du soutien des prix agricoles avait-il dans ses réserves les 1er décembre 1955, 1956 et 1957?

**L'hon. Douglas S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'ai reçu l'avis du très honorable représentant juste avant d'entrer à la Chambre. Je n'ai donc pas eu le temps de me procurer les chiffres demandés. Je lui signalerai, toutefois, que sa question devrait plutôt figurer au *Feuilleton*, bien que je sois parfaitement disposé à lui fournir ces données demain, si cela lui convient.

**Le très hon. M. Gardiner:** Merci.

## LE COMMERCE

### MISSION AU ROYAUME-UNI—RUMEUR DU REFUS DES OFFRES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Je désire poser au ministre du Commerce une question qui se fonde sur une nouvelle émanant de Glasgow et publiée dans la *Gazette* de ce matin, portant que des chantiers maritimes britanniques ont refusé des commandes de la Commission commerciale canadienne parce qu'ils ont déjà en mains des commandes pour cinq ans. D'autres industriels britanniques ont-ils refusé des offres de cette commission commerciale à cause du niveau élevé de l'embauche qui, heureusement existe, en ce moment en Grande-Bretagne?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que des membres de la mission commerciale actuellement en Angleterre et en Écosse se soient vu refuser des commandes. Je sais parfaitement que, dans certaines industries anglaises, il y a de très importantes commandes encore non remplies, mais j'ignore si cette situation a dérangé quelques-uns des projets de nos Canadiens.

### MISSION COMMERCIALE AU ROYAUME-UNI—SOUS-MINISTRE ADJOINT DE LA PRODUCTION DE DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce (M. Churchill). Dans la réponse qu'il a donnée à une question le 2 décembre, on assigne à M. G. W. Hunter, sous-ministre adjoint de la Production de défense, la classe d'achats suivante: ingénieur conseil, exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus, minoterie.

La liste fournie par le ministre comporte ensuite un autre groupe sous le titre de "fonctionnaires", où figurent les noms de divers fonctionnaires qui font apparemment partie de la mission. Ces gens sont inscrits à titre de fonctionnaires, sans qu'une classe d'achats ne leur soit assignée. Y a-t-il quelque raison pour que le sous-ministre adjoint de la Production de défense figure comme membre de la mission plutôt qu'à titre de fonctionnaire?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Où figurent ces renseignements?

**M. Tucker:** A la page 1845 du hansard du 2 décembre.

**L'hon. M. Churchill:** Je ne pense pas, monsieur l'Orateur, qu'il faille attacher à cela un sens particulier.

**M. Tucker:** J'aimerais poser une autre question. On a assigné une classe d'achats à M. Hunter. A-t-il des ordres d'acheter? Pourquoi fait-il partie de la mission?

**L'hon. Howard C. Green (ministre suppléant de la Production de défense):** Monsieur l'Orateur, M. Hunter est l'un des deux sous-ministres adjoints de la Production de défense. Je ne sais pas comment il se fait qu'il figure comme acheteur dans ce rapport. Il fait partie de la mission à titre de fonctionnaire.

**M. McIlraith:** Il est à la tête du service d'achats le plus important de l'État.

**M. Tucker:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas très bien saisi la réponse que m'ont fournie le ministre du Commerce et le leader de la Chambre à la question que j'ai posée à propos de la mission commerciale. Ma question était la suivante:

Quels sont les noms, adresses d'affaires et catégorie de représentants choisis pour faire partie de la mission commerciale canadienne se trouvant actuellement en Grande-Bretagne?

La réponse signale comme membre de la mission commerciale le sous-ministre adjoint du ministère de la Production de défense à Ottawa. On donne Ottawa comme son adresse d'affaires et sa catégorie est indiquée comme étant le génie, y compris l'industrie du bois, la pêche, la fabrication des textiles, la minoterie et la fonction de conseiller. Telle est la réponse fournie par le ministre du Commerce. Le sous-ministre adjoint de la Production de défense faisait effectivement partie de la mission commerciale dont l'objet, sauf erreur, est d'acheter ou de placer des commandes au Royaume-Uni. J'aimerais savoir quelles commandes il avait l'ordre de placer au Royaume-Uni dans la catégorie: génie, exploitation forestière, pêche, fabrication de tissus et minoterie?

**L'hon. M. Churchill:** Je pense qu'il s'agit d'une erreur d'impression.

**L'hon. M. Green:** Quelle page?

**M. Tucker:** Page 1846 du hansard, au milieu de la page.

**L'hon. M. Green:** Oui. Monsieur l'Orateur, le sous-ministre adjoint de la Production de défense n'est pas du tout autorisé à placer des commandes. Il est simplement membre de la mission. J'ignore comment il se fait qu'on l'a inscrit à titre d'acheteur.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Sur le même sujet, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une autre question au ministre du Commerce. Il s'agit de la même liste des membres de la délégation et de leur classe d'achats. J'ai remarqué que 15 membres de la délégation étaient intéressés à l'achat de produits-textiles en Grande-Bretagne. Pour faire suite à la question posée par l'honorable représentant de Coast-Capilano, n'est-il pas exact qu'il n'y ait aucun chômage dans les filatures de Grande-Bretagne et que cette situation soit en contraste brutal avec ce qui se passe au Canada?

**L'hon. M. Sinclair:** Qu'achètent-ils?

**L'hon. M. Churchill:** Je viens de jeter un coup d'œil sur la catégorie d'achats dont s'occupe chacun des membres de la mission et je pense que...

**L'hon. M. Lesage:** C'est votre liste.

**L'hon. M. Churchill:** C'est la première fois que je la vois.

**L'hon. M. Sinclair:** C'est votre réponse; elle est donnée en votre nom propre.

**L'hon. M. Churchill:** Elle a été donnée en mon nom, et je regrette de n'avoir pas examiné de plus près la réponse qui a été donnée ici. C'est la première fois que je la vois et la catégorie d'achats me paraît erronée car on retrouve deux fois la fabrication de tissus, le minoterie et la fonction de conseiller, qui ne s'appliquent pas, j'en suis sûr, à la personne mentionnée. Je ferai vérifier les renseignements et fournirai une réponse plus précise.

**L'hon. M. Lesage:** La délégation a-t-elle visité des usines textiles?

**L'hon. M. Churchill:** Peut-être quelques-unes, monsieur l'Orateur; je ne suis pas sûr. La mission est libre de visiter toutes les industries des îles Britanniques qu'elle veut. Ses visites ne sont aucunement limitées.

**M. H.-J. Robichaud (Gloucester):** J'ai remarqué que le représentant du Nouveau-Brunswick au sein de la délégation commerciale est un fabricant de bonbons. A-t-on l'intention d'importer plus de bonbons en notre pays?

**L'hon. M. Churchill:** Les membres de cette mission ne sont assujétis à aucune restriction. Ils forment un groupe très distingué d'hommes d'affaires, et ils ont toute la compétence voulue pour poursuivre l'activité de leur société particulière. Le gouvernement n'a édicté aucune restriction à l'égard de ce qu'ils peuvent faire, de ce qu'ils peuvent voir, des importations qui peuvent être faites.

**M. Yves Leduc (Verdun):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce mais auparavant je tiens à le féliciter d'avoir choisi un de mes cousins pour faire partie de la délégation.

**Une voix:** Il n'en savait rien.

**M. Leduc (Verdun):** Ce cousin, M. J.-René Ouimet, fabrique, entre autres choses, du fromage. Le ministre peut-il nous dire si le fromage est la cause de son large sourire depuis son retour de Glasgow? Peut-il nous dire également si l'un des buts de la délégation était d'acheter du fromage au Royaume-Uni?

**Une voix:** Demandez-le à votre cousin.

**L'hon. M. Churchill:** Je tiens à dire à l'honorable député que son cousin est un excellent membre de la mission et un bon représentant du Canada. J'ai eu plusieurs entretiens avec lui et j'espère qu'il s'est remis du mal de gorge qui l'incommodait depuis deux jours. Je ne crois pas pouvoir répondre à la deuxième partie de la question.

## MISSION AU ROYAUME-UNI—ATTITUDE DE SIR WILLIAM ROOTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. F. Brown (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre du Commerce. Hier, le 3 décembre, j'ai posé une question au ministre au sujet de l'intention qu'aurait la mission commerciale du Canada de commander des voitures de fabrication anglaise au cours de sa visite au Royaume-Uni. Comme tous les députés, j'ai constaté avec plaisir qu'à titre de ministre du Commerce et de chef de la délégation il avait été l'objet d'un accueil courtois et enthousiaste de la part des fabricants du Royaume-Uni et que sa tournée s'est faite sous l'habile direction de sir William Rootes, son hôte.

Étant donné que le Royaume-Uni tire une grande partie de ses réserves en dollars de la vente d'automobiles au Canada...

**Des voix:** Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! J'ignore combien de temps il faut pour poser une question, mais le député devrait en venir au fait.

**M. Brown (Essex-Ouest):** Je suis désolé, monsieur l'Orateur. Je voulais complimenter le ministre du Commerce. Me permettra-t-on

maintenant de poser ma question? Le ministre sait-il que sir William Edward Rootes, G.B.E., est un fabricant de voitures anglaises, qu'il est président de la *Rootes Motors Limited* et de sociétés connexes, président de la *Singer Motors Limited,* administrateur de la *Humber Limited*...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Il ne me semble pas que cette question soit de celles qu'on accepte généralement à la Chambre, en vertu de notre Règlement. Il s'agit ici de renseignements d'ordre général n'ayant aucun rapport particulier avec la compétence ni les connaissances du ministre à qui elle est posée. Je dois donc la déclarer irrecevable.

**M. Brown (Essex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'ai simplement demandé si le ministre du Commerce savait que le monsieur en question était président des diverses sociétés automobiles dont j'ai parlé.

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** J'ai bien compris la question. J'espère que l'honorable député se conformera à ma décision.

**M. Brown (Essex-Ouest):** Le ministre du Commerce nous dira-t-il si la mission commerciale comprenait des représentants de l'industrie automobile canadienne? Dans le cas de l'affirmative, nous dira-t-il qui étaient ces représentants?

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Consultez la liste.

**M. McIlraith:** La liste est inexacte. Le ministre a répudié la liste communiquée par son adjoint parlementaire.

**L'hon. M. Churchill:** Autant que je sache, la seule inexactitude que puisse comporter la liste doit être dans les classes d'achat.

**L'hon. M. Sinclair:** C'est la partie la plus importante.

**L'hon. M. Churchill:** Il y a peut-être, après certains de ces noms, des erreurs d'impression. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier l'honorable député d'Essex-Ouest de ses observations fort flatteuses, malheureusement interrompues par certains de mes amis de ce côté-ci de la Chambre. On a déclaré sa question irrecevable, mais à tout événement je le remercie de sa bonté.

On avait transmis effectivement une invitation aux représentants de l'industrie automobile de notre pays, mais pour diverses raisons les messieurs pressentis n'ont pu se joindre à la mission.

**L'hon. M. Sinclair:** Mais nous voulons mettre au travail des ouvriers canadiens, non des ouvriers britanniques.

**L'hon. M. Nowlan:** C'est là votre doctrine, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Sinclair:** Chômage au Canada.

**L'hon. M. Fleming:** Vous avez répudié la déclaration de votre chef, n'est-ce-pas?

**L'hon. M. Sinclair:** Pas le moins du monde.

## PROGRAMME D'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS—DEMANDE DE DÉCLARATION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Castleden (Yorkton):** J'aimerais poser une question au ministre du Commerce. En son absence, vendredi dernier, j'ai posé au ministre suppléant du Commerce une question sur l'à-propos d'adopter un programme d'écoulement des excédents de produits agricoles, afin que nos excédents soient expédiés plus rapidement aux populations des pays non évolués du monde, où l'on en a grand besoin. Je me demande si le ministre pourrait répondre aujourd'hui à cette question.

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Je remercie l'honorable député d'avoir appelé mon attention sur cette question. Il me semble qu'il aurait pu la poser avec plus de précision.

L'honorable député a parlé de programme d'écoulement d'excédents. Nous vendons constamment des excédents de produits de notre pays sur les différents marchés du monde. Si l'honorable député songe à un programme du genre de celui qui a été adopté aux États-Unis, nous n'avons rien qui y ressemble, mais nous prenons toutes les dispositions possibles pour écouler nos excédents. En fait, des négociations sont en cours en ce moment relativement aux besoins de vivres des peuples qui ont besoin d'aide.

## ÉTATS-UNIS—SOMME SUPPLÉMENTAIRE POUR PROGRAMME D'ÉCOULEMENT DES EXCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre des Finances a la réponse à la question que je lui ai posée hier à propos de la nouvelle voulant que le cabinet américain demande un montant additionnel d'un milliard et demi de dollars pour l'écoulement des excédents?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, puisque cette question relève plutôt de la compétence du ministère du Commerce que de celle du ministère des Finances, j'ai transmis à mon collègue le ministre du Commerce, le texte de la question qu'avait posée mon honorable ami, car j'avais le sentiment qu'on ne pose pas suffisamment de questions à mon collègue.

**M. Argue:** Y a-t-il donc une réponse à ma question? Je pourrais répéter la question que j'ai posée hier. A-t-on signalé au ministre la nouvelle voulant que le cabinet des États-Unis se propose de demander au Congrès de fournir une somme supplémentaire d'un milliard et demi de dollars pour l'écoulement des excédents de produits agricoles durant l'année qui vient?

Le ministre aurait-il des observations à faire au sujet de cette nouvelle inquiétante, et quelle est sa réponse, vu l'échec apparent des consultations qui se sont tenues il y a quelque temps entre les membres du gouvernement canadien et du gouvernement des États-Unis?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Cette nouvelle m'est parvenue hier seulement, monsieur l'Orateur et, à moins d'obtenir des informations complémentaires, je ne puis déclarer que cette circonstance invalidera nécessairement les assurances qui nous ont été données par le Cabinet de Washington. Une grande partie du programme d'écoulement des excédents américains a servi à aider les populations qui ont besoin de secours et qui, normalement, ne consomment pas de farine et n'utilisent pas notre blé. Par conséquent, je ne pense pas que cette mesure joue un rôle dans nos exportations de blé.

**M. Argue:** Puis-je alors poser une autre question? Le gouvernement canadien envisage-t-il quelque programme appréciable en vue de secourir les peuples qui ont besoin d'aide, comme les États-Unis l'ont fait?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, nous sommes tout aussi intéressés aux besoins des populations étrangères, et peut-être tout aussi bien renseignés à ce sujet que les États-Unis ou mon honorable ami, et nous envisageons actuellement un programme destiné à leur porter secours.

**M. Argue:** Le gouvernement prévoit-il un programme en plus de l'augmentation de 2 p. 100 fixée par les dispositions du Plan de Colombo?

**L'hon. M. Churchill:** Oui, monsieur l'Orateur.

## LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

### ADMISSION D'EX-MILITAIRES NÉCESSITEUX AUX HÔPITAUX DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, il m'est pénible de placer un ami en mauvaise posture. Cependant, le devoir me commande de poser une question

[L'hon. M. Fleming.]

au ministre des Affaires des anciens combattants.

Ma question se fonde sur une lettre que j'ai reçue hier. Le ministre a-t-il reçu des lettres d'anciens combattants, y compris quelqu'un du nom de Brooks, qui se plaignent de ce que des immigrés et parfois des membres de l'armée américaine sont admis à l'hôpital Shaughnessy, tandis qu'on refuse d'y admettre certains ex-militaires?

Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'on ne refusera d'admettre aux hôpitaux du ministère aucun ancien combattant nécessiteux qui a besoin de soins médicaux?

**L'hon. A. J. Brooks (ministre des Affaires des anciens combattants):** J'ai reçu la question de l'honorable député juste avant d'entrer à la Chambre. Je puis lui assurer qu'elle n'a absolument rien de pénible. J'aimerais considérer sa question comme un préavis et lui répondre demain.

## LA POLLUTION DES EAUX

### RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE AU SUJET DES EAUX LIMITROPHES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, me sera-t-il permis de poser une question au premier ministre. Le premier ministre dira-t-il à la Chambre si on a donné suite aux vœux exprimés par la Commission mixte internationale en ce qui concerne la pollution des eaux limitrophes en amont de la frontière, conformément à divers ordres de renvoi? Nous dira-t-il aussi si le gouvernement envisagerait l'extension des ordres de renvoi en question de façon qu'ils comprennent désormais la partie du fleuve Saint-Laurent située en aval, jusqu'à Montréal, notamment le lac Saint-Louis, où la présence d'eaux usées et de déchets industriels est telle qu'elle met en danger la santé des riverains?

Je crois comprendre, monsieur l'Orateur, que même si j'ai posé ma question au premier ministre, elle relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

**L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'accepte bien volontiers la question en ma qualité de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je remercie en outre l'honorable député de la courtoisie dont il a fait preuve en me faisant tenir avis de cette question ce matin.

Je répondrai que les vœux de la Commission mixte internationale sur la pollution des eaux limitrophes répondant aux divers mandats de la commission ont été acceptés

par les gouvernements des États-Unis et du Canada. La mise en œuvre des mesures correctives nécessaires est déjà bien avancée. Mon honorable ami le sait bien, la lutte contre la pollution des eaux n'est jamais finie.

En réponse à la seconde partie de la question, je dois dire que le mandat de la Commission mixte internationale ne pouvait être étendue au secteur du Saint-Laurent descendant vers Montréal, y compris le lac Saint-Louis, parce qu'il se trouve entièrement en territoire canadien.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question? Je dirai tout d'abord que la Commission mixte internationale a déjà déféré à la commission conjointe d'ingénieurs chargée du fleuve Saint-Laurent un problème portant sur la pollution, la turbidité et le niveau des eaux dans cette partie du Saint-Laurent qui se trouve en territoire purement canadien. Je demande maintenant au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il n'invitera pas la Commission mixte internationale à renvoyer le problème de la pollution des eaux du lac Saint-Louis à la commission en question, tout comme cela s'est fait dans le cas du lac Saint-François.

*(Plus tard)*

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait répondre à la question supplémentaire que j'ai posée.

**L'hon. M. Smith:** Je considérerai cette question comme un avis, monsieur l'Orateur.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

### LE CHÔMAGE—SAISIE DES BIENS ET DE LA PROPRIÉTÉ ACHETÉS À TEMPÉRAMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. C. E. Johnston (Bow-River):** Monsieur l'Orateur, je désire poser au premier ministre une question dont je lui ai donné avis ce matin; je reconnais cependant que je ne l'en ai pas informé trop longtemps d'avance. Quand je lui ai adressé cet avis, je me proposais de l'accompagner de la coupure de journal sur laquelle se fonde ma question mais j'ai constaté plus tard que j'avais oublié de l'inclure. J'ai maintenant envoyé au premier ministre l'article de journal dont j'ai parlé; s'il n'est pas prêt à répondre à ma question, il pourra la considérer comme un avis.

Ma question se fonde sur un article de journal où l'on traite du chômage. Apparemment l'*International Union of Mine, Mill and Smelter Workers* s'inquiète beaucoup de la question des achats à tempérament qui ont pu être faits par des personnes aujourd'hui sans travail. Ma question se fonde sur cette nouvelle. La voici. En face du chômage grandissant au Canada, en particulier à Calgary et dans le voisinage, si l'on ajoute foi aux nouvelles des journaux, le gouvernement fédéral prendra-t-il les mesures appropriées pour empêcher la forclusion et la saisie de maisons, de fermes et d'autres biens achetés à tempérament?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député m'a adressé cette coupure du journal *Country Life* d'Alberta. En fait, elle contient la réponse à la question. Elle se lit ainsi:

> Aucun moratoire n'a été proclamé en Alberta depuis la fin des années 30 et le début des années 40, lorsque le gouvernement Aberhart a ordonné la suspension des notes de crédit pour protéger les fermes et les habitations.

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord n'autorise aucunement le gouvernement fédéral à proclamer un moratoire ni à prendre aucune mesure comme celles dont on parle dans la question. Il s'agit là d'un domaine qui se rattache au droit de propriété et aux droits civils et, tout comme au cours des années 30 et au début des années 40, lorsque le gouvernement Aberhart est intervenu, la responsabilité retombe sur les gouvernements provinciaux, en vertu de la constitution.

### SYNDICATS DES EMPLOYÉS SÉDENTAIRES DE CHEMINS DE FER—DEMANDE D'UNE COMMISSION D'ARBITRAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au ministre du Travail si le gouvernement a reçu une demande en vue de la nomination d'une commission d'arbitrage à propos du différend qui existe entre les employés sédentaires et les principales compagnies de chemins de fer de notre pays? Dans le cas de l'affirmative, donne-t-on suite à cette demande?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Oui, on a demandé au gouvernement de nommer une commission d'arbitrage. Les dispositions nécessaires à l'établissement d'une telle commission ont été prises.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable ministre est-il en mesure de nous dire qui fera partie de cette commission?

**L'hon. M. Starr:** Non, cela nécessite la nomination d'un représentant des employés, d'un représentant des employeurs, et d'un président qui doit être nommé par le gouvernement. Cela n'a pas encore été réglé.

PACIFIQUE-CANADIEN—INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River):** Puis-je demander au ministre du Travail s'il a reçu le rapport de la Commission royale sur le différend entre le Pacifique-Canadien et les chauffeurs de locomotives diesel? Le 15 octobre, le ministre a dit s'attendre que le rapport serait disponible vers la fin de novembre.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Non. Je n'ai pas reçu ce rapport.

**M. Benidickson:** Le ministre s'enquerrait-il si le rapport paraîtra prochainement?

**L'hon. M. Starr:** Je ne cesse de m'enquérir de la question, mais on n'a pas encore soumis le rapport.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRÉSUMÉE FERMETURE DE LA "HOWE SOUND COMPANY"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** J'aimerais poser une question au premier ministre. Est-on arrivé à quelque entente définitive avec les directeurs de *Howe Sound Copper Company* au sujet de la mine Britannia? S'il y a eu entente, le premier ministre voudrait-il nous en exposer les termes? Je regrette n'avoir pu le prévenir de ma question.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Je n'ai pas ce renseignement. Je pense que c'est au ministre de la Justice qu'il conviendrait d'adresser cette question.

**M. Hahn:** Alors je la lui pose.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Pardon, mais j'étais distrait pendant que l'honorable député posait sa question. Je le prie de bien vouloir accepter mes excuses. S'il veut bien me répéter sa question, j'essaierai d'y répondre.

**M. Hahn:** Est-on arrivé à quelque entente définitive avec les directeurs de la *Howe Sound Copper Company* sur la poursuite des opérations à la mine Britannia? S'il en est ainsi, le ministre voudrait-il nous expliquer les conditions de l'entente?

**L'hon. M. Fulton:** Non, monsieur l'Orateur. Aucune entente définitive n'a encore été conclue. J'ai eu ma dernière conversation avec eux hier après-midi. Je n'ai pas encore eu l'occasion de faire rapport à mes collègues, mais je le ferai le plus tôt possible.

[L'hon. M. Starr.]

## L'ASSURANCE-SANTÉ

TRAITEMENT DES TUBERCULEUX ET DES MALADES MENTAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** A la suite des demandes qu'ont faites les provinces à la récente conférence, le premier ministre peut-il nous dire si l'on songera de nouveau à accorder aux sanatoriums pour tuberculeux et aux hôpitaux pour malades mentaux les avantages prévus dans le programme d'assurance-hospitalisation? Peut-il nous dire si l'on fera en sorte que les dispositions de la loi s'appliquent prochainement? Peut-il nous assurer que, même si de telles modifications n'ont pas été mentionnées dans la liste des mesures législatives encore à présenter à la Chambre, cela ne veut pas dire que ces modifications souhaitables ne seront pas présentées cette année?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Il y a quelque temps, j'ai parlé à la Chambre de la loi nationale sur l'assurance-hospitalisation. La Chambre sera saisie de certaines modifications. Quelle en sera la nature? Cela sera annoncé lors de la présentation du projet de loi.

**M. Argue:** Puis-je poser une autre question? Dois-je déduire de la réponse du premier ministre que des modifications seront présentées au cours de la présente session?

## LES PÊCHERIES

PROTECTION DU POISSON DANS LE FRASER APRÈS LA DÉRIVATION DES EAUX

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** J'aimerais poser une question au ministre actuel des Pêcheries. Voici: le ministre a-t-il étudié le rapport de la *British Columbia Engineering Company* au sujet de la possibilité de dériver les eaux du Columbia vers le Fraser, auquel cas pourrait-il assurer à la Chambre que le gouvernement n'envisage prendre aucune mesure qui puisse nuire au poisson dans le Fraser?

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Je dois avouer que je n'ai pas étudié le rapport dont parle l'honorable député, mais je suis assez au courant de la question. Je puis lui assurer qu'en ma qualité de ministre des Pêcheries je ferai de mon mieux pour m'acquitter des responsabilités que me confère la loi en ce qui concerne la protection des pêcheries du Canada.

## L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—INTERPELLATION AU SUJET DU RAPPORT DÉFINITIF DES INGÉNIEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Hier, j'ai demandé au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'il avait reçu le rapport définitif de la *British Columbia Engineering Company* au sujet de la possibilité de dérivation que vient de mentionner le député de Comox-Alberni. Le ministre a répondu que le rapport définitif avait été reçu le 9 janvier 1957. J'avais quelques doutes sur l'exactitude de cette réponse, et j'ai vérifié mes notes hier. Or mes notes confirment que le gouvernement a reçu le 9 janvier 1957 un projet de rapport préliminaire. Ma question avait trait au rapport définitif. L'a-t-on reçu?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, j'examinerai la question et serai prêt à répondre bientôt au député.

## LE MINISTÈRE DES POSTES

DÉCLARATION PORTANT SUR LE RETARD DANS LA LIVRAISON DES UNIFORMES D'ÉTÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** L'honorable député de St-Antoine-Westmount m'a posé hier une question que je n'ai pas comprise mais qui figure à la page 1860 du hansard. Étant donné que je tiens à lui donner autant de renseignements que possible et à collaborer avec lui, je crois devoir lui répondre maintenant. L'honorable député a posé sa question après que j'eus déclaré que l'ancien gouvernement avait adjugé un certain contrat à un entrepreneur qui avait déjà mal rempli ses engagements et qui, apparemment, n'en gardait pas moins un intérêt spécial pour l'ancien gouvernement. A ce point-là, l'honorable député de St-Antoine-Westmount a demandé:

Que veut dire par là l'honorable député?

J'aurais répondu à cette question immédiatement si je l'avais entendue. Je voulais dire que les fonctionnaires du ministère des Postes, qui connaissaient déjà l'entrepreneur en question, avaient recommandé par écrit au ministre, le 25 avril 1957, de ne pas accepter sa soumission. C'est à la suite de transactions antérieures avec cette société que cette recommandation, qu'on a communiquée par écrit au ministre à l'époque, a été formulée; on y indiquait que les livraisons d'uniformes ne seraient pas faites à temps; qu'on demanderait des concessions et des changements aux devis après l'adjudication du contrat et que le ministère des Postes serait invité à acheter un excédent d'uniformes après l'exécution du contrat.

Ainsi, bien que les dirigeants du ministère des Postes n'aient pas voulu traiter avec cette société, le gouvernement a passé outre et, par la délibération du conseil du Trésor nº 517269 du 9 mai 1957, il a accordé le contrat à cette société dont on n'était évidemment pas satisfait. Il me faut donc supposer qu'elle avait assez d'influence sur le gouvernement pour l'amener à passer outre à la recommandation de ses fonctionnaires sur un point aussi technique. La Chambre sait que c'est ce même entrepreneur qui, par la suite, a tellement tardé à livrer les uniformes d'été que nous en recevons encore.

Je ne me proposais pas de communiquer ces renseignements détaillés à la Chambre mais, puisque l'honorable député de St-Antoine-Westmount les a demandés, j'ai cru devoir le faire.

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Monsieur l'Orateur, le commentaire qui a été formulé hier et auquel le ministre des Postes a répondu aujourd'hui cadre bien avec les déclarations que nous avons l'habitude de recevoir du ministre.

**Des voix:** Votre question.

**L'hon. M. Marler:** Je veux demander un autre renseignement. Le contrat dont il s'agit n'a-t-il pas été soumis au conseil du Trésor et l'entrepreneur n'a-t-il pas présenté la plus basse de toutes les soumissions qu'on a reçues?

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Oui, il y avait une différence de plusieurs milliers de dollars entre cette offre et l'offre suivante la plus basse. De temps à autre, on a eu affaire à des entrepreneurs qui ne donnaient nettement pas satisfaction. L'usage que suit le Conseil du trésor est de refuser les offres des entrepreneurs qui se sont précédemment révélés incapables.

## LA DÉFENSE NATIONALE

ÉTATS-UNIS ET CANADA—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DU COMMANDEMENT CONJOINT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. J. Henderson (Kingston):** Puis-je poser une question au ministre de la Justice au sujet du commandement conjoint Canada-États-Unis de la défense aérienne? Y a-t-il à ce sujet un autre décret du conseil que celui qui est daté du 31 juillet 1957 ou autre chose que la déclaration du secrétaire à la Défense des États-Unis et du ministre de la Défense nationale du Canada, qui

a été déposée comme document parlementaire nº 183?

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** La réponse est non, monsieur l'Orateur.

## LES PENSIONS

DEMANDE DE MAJORATION EN FAVEUR DES ANCIENS CHEMINOTS DE L'ÉTAT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. J. Murphy (Westmorland):** J'aimerais poser une question au premier ministre. Voudrait-il reconsidérer le programme des travaux que la Chambre a à exécuter, de manière à permettre la présentation d'une mesure visant à augmenter les pensions d'anciens employés d'un chemin de fer de l'État, pensions dont il a dit lui-même qu'elles étaient tout à fait insuffisantes?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Si mon honorable ami ne posait pas si souvent tant de questions de peu d'importance ou sans importance, nous poursuivrions nos travaux plus vite.

**L'hon. M. Sinclair:** Sans importance?

**M. Murphy (Westmorland):** Puis-je poser une autre question? Le premier ministre sait-il que ces gens sont des pensionnés de l'ancien Intercolonial, qu'ils sont peu nombreux et très âgés, et qu'il s'agit d'une question urgente?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je le sais. Je remarque que mon honorable ami, au cours des quatre dernières années où le gouvernement précédent a été au pouvoir, n'a jamais soulevé ce sujet en posant des questions.

**M. Murphy (Westmorland):** Le premier ministre a-t-il lu le hansard des quatre dernières années?

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une autre question au premier ministre?

**M. McIlraith:** Il n'aime pas les questions.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vu que depuis un certain nombre d'années le premier ministre a souvent soulevé cette question, dois-je conclure des propos qu'il a tenus ce matin que la détresse des pensionnés du National-Canadien n'est plus une chose importante?

**L'hon. M. Sinclair:** Il a dit qu'elle est sans importance.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** La réponse c'est qu'elle est importante.

**L'hon. M. Sinclair:** Oh, le premier ministre change maintenant sa réponse.

[M. Henderson.]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Elle a toujours été importante. Toutefois, nous avons un programme législatif dont la Chambre est saisie et qui réclame une attention immédiate. Je puis dire ceci à mon honorable ami. Les diverses questions qui réclament l'attention du gouvernement seront étudiées avec la même diligence que nous mettons à l'exécution de notre programme.

## LE LOGEMENT

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—POUR PRÉVENIR LA FORCLUSION AU SUJET DES MAISONS DES CHÔMEURS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. H. McMillan (Welland):** J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Le gouvernement prendra-t-il des mesures pour prévenir la forclusion d'hypothèques garanties en vertu de la loi nationale sur l'habitation lorsqu'il s'agit de chômeurs?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'hypothèques assujéties à la loi provinciale. Ainsi que le premier ministre l'a déjà signalé aujourd'hui, le gouvernement fédéral n'a aucune compétence dans des cas de ce genre.

## LES CÉRÉALES

DIMINUTION DE L'ÉCOULEMENT—DEMANDE DE VERSEMENTS D'APPOINTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. M. Johnson (Kindersley):** Monsieur l'Orateur, vendredi dernier je posais une question au ministre suppléant du Commerce. Je me demande si le ministre du Commerce serait disposé à répondre aujourd'hui à ma question, telle qu'elle figure à la page 1745 du hansard. Je voulais que le ministre nous dise comment il se fait que les ventes de céréales par les cultivateurs des Prairies jusqu'au 13 novembre n'atteignaient que le chiffre extrêmement modique de 129 millions de boisseaux, qui est à peine égal à la moitié de la moyenne décennale. J'ai demandé aussi si le ministre était disposé à annoncer qu'on allait verser immédiatement un versement d'appoint tiré des recettes de la dernière récolte afin de compenser cette baisse extraordinaire du revenu.

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** L'honorable député qui a posé la question sait quelle est la réponse à la première partie. Avant même qu'on ait procédé à la récolte de cette année, nos élévateurs étaient pleins. Nous étions au courant de ce fait et c'est pourquoi, grâce aux avances en espèces nous avons pu faire en sorte que les

producteurs aient, dès cet automne, certains revenus. Quant à la deuxième question au sujet d'un versement d'appoint immédiat sous forme d'une participation du Trésor au titre de la dernière récolte, disons que je ne saurais y répondre immédiatement. On m'a signalé plusieurs fois la question mais aucune décision n'est encore intervenue.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Pourrais-je poser une autre question à ce propos? Le *Leader-Post* de Regina nous dit que, lorsque le ministre a pris la parole au Congrès des syndicats du blé, il leur a dit qu'à son avis le producteur n'avait pas besoin de subventions. N'est-ce pas là la réponse à la question qu'on vient de poser ce matin?

**L'hon. M. Churchill:** J'ai l'impression que mon honorable ami cite un article de journal...

**M. Argue:** C'est cela.

**L'hon. M. Churchill:** ...que je n'ai pas vu. S'il veut bien me le montrer, je serai heureux de répondre à la question.

**M. Argue:** Voici la question. Est-ce que, à Regina ou ailleurs, le ministre aurait dit que les producteurs de blé de notre pays n'ont pas besoin d'être subventionnés par le trésor public?

**L'hon. M. Churchill:** Je ne me souviens pas d'avoir fait pareille déclaration. Je suis étonné que les journaux m'attribuent ces paroles. On m'a posé diverses questions lors de la réunion de Regina, mais je ne me souviens d'aucune dans ce sens-là.

**M. Argue:** Je pourrais dire en outre au ministre que, si ma mémoire est exacte, cette déclaration a été faite à un journaliste lors d'une interview à l'hôtel Saskatchewan.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!

**M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort):** Je désire poser au ministre du Commerce une question qui découle de la déclaration qu'il vient de faire en réponse à une demande de renseignement de l'honorable député de Kindersley (M. Johnson).

Il a dit que le gouvernement avait fait adopter la loi sur les avances en espèces en vue d'atténuer le problème de l'entreposage. Je veux savoir s'il a été informé que, par suite de certains règlements, une multitude de cultivateurs ne possèdent pas une superficie suffisante pour satisfaire aux conditions relatives aux avances en espèces.

**L'hon. M. Churchill:** Je n'ai pas encore reçu de rapport en ce sens.

## QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

ENTREPRISES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE, NOUVELLE-ÉCOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK

A l'appel de l'ordre du jour,

**M. H.-J. Robichaud (Gloucester):** J'aimerais poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales ou, s'il est absent, au ministre suppléant. Serai-je obligé d'inscrire au *Feuilleton* une autre motion afin d'obtenir les documents et la correspondance demandés par la motion nº 17 approuvée et adoptée par la Chambre le 8 novembre dernier, soit il y a près d'un mois?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales):** Ai-je besoin de dire que je ne suis pas du tout au courant de cette question et que, par conséquent, je suis incapable d'y répondre? Je demanderai qu'on me dise ce qui en est afin de voir pourquoi il y a eu retard, si tant est qu'il y en eût, relativement au dépôt de ces documents.

## LES PIPE-LINES

"NORTHERN ONTARIO PIPE LINE"—AMÉNAGEMENT AU COURS DE L'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. M. Fisher (Port-Arthur):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Peut-il nous dire dans quelle mesure on donne suite à la déclaration qu'il a faite ici le 19 novembre dernier portant que les contrats adjugés pour l'aménagement du pipe-line transcanadien prévoient que le déblaiement de l'emprise doit être entrepris moins de deux semaines après l'adjudication du contrat?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** C'est le renseignement qu'on m'a communiqué, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas ici le hansard de cette journée-là mais j'ai dit que les travaux de déblaiement devaient être achevés avant le printemps, ce qui veut dire que des travaux seront exécutés pendant l'hiver sur tout ce tronçon du pipeline.

*(Plus tard)*

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Commerce une question supplémentaire découlant de la question posée par l'honorable représentant de Port-Arthur (M. Fisher). Étant donné que dans le nord de l'Ontario un grand nombre de bûcherons sont en chômage, le ministre pourrait-il user de son

influence pour faire entreprendre immédiatement le défrichage de l'emprise, afin d'apporter un remède à ce problème de chômage?

**L'hon. M. Churchill:** Oui, monsieur l'Orateur.

## LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT TOUCHANT LES NÉGOCIATIONS DES CONFLITS OUVRIERS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, en réponse à une question que m'a posée vendredi dernier l'honorable représentant d'Edmonton-Strathcona (M. Thompson) à propos de la ligne de conduite suivie par le gouvernement dans les négociations des conflits ouvriers, dans la mesure où elle vise des citoyens canadiens ou des gens qui ne sont pas citoyens canadiens, j'aimerais faire la déclaration suivante: Notre gouvernement n'a pas jugé nécessaire de formuler une ligne de conduite précise sur cette question car les organismes ouvriers choisissent leurs propres représentants et il faut que les négociations se fassent avec ces représentants.

## L'IMMIGRATION

L'AIDE AUX RÉFUGIÉS AURAIT FAIT DÉFAUT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre est-il au courant de la nouvelle qui a paru récemment dans l'*Albertan* de Calgary, disant qu'une église de cette ville a dû continuer à aider des réfugiés qui étaient dans la misère, parce que la Division de l'immigration a cessé de verser à cette église certaines sommes qu'elle lui avait promises?

Le ministre pourrait-il s'occuper de cette question et veiller à ce que soient tenus les engagements qui ont pu être pris?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre suppléant de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, l'honorable député vient de me faire parvenir une copie de cette nouvelle; c'est la première fois que j'en entends parler. Je me ferai certainement un devoir d'y voir immédiatement et si les faits sont conformes aux affirmations de cet article, j'y remédierai immédiatement.

[M. Peters.]

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Courtemanche.

CRÉDITS PROVISOIRES

**L'hon. M. Fleming** propose:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'accorder à Sa Majesté, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1958, une somme n'excédant pas $260,679,899.09, représentant un douzième du total des sommes inscrites dans le budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1958, sauf les crédits nos 52, 57, 116, 117, 131, 132, 153, 156, 158, 248, 252, 281, 322, 324, 328, 333, 334, 335, 336, 355, 397, 399 et 460, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement; et, en outre, une somme n'excédant pas $50,000, représentant le sixième du crédit no 367 dudit budget des dépenses; et une somme n'excédant pas $1,787,853.42, représentant un douzième du montant global des crédits nos 318, 373 et 389 dudit budget des dépenses.

En outre, une somme n'excédant pas $1,497,738.25, représentant un douzième du montant global des crédits tels qu'ils sont inscrits dans le budget supplémentaire des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1958, sauf les crédits nos 626, 635 et 654, déposé devant la Chambre des communes à la présente session du Parlement;

En outre, une somme n'excédant pas $2,138,888.89, représentant un neuvième du montant global des crédits nos 669 et 670 tels qu'ils sont inscrits dans le nouveau budget supplémentaire (1) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1958, déposé devant la Chambre des communes à la présente session du Parlement; et une somme n'excédant pas $125,000, représentant un douzième de la somme inscrite dans le no 668 dudit budget supplémentaire;

En outre, une somme n'excédant pas $13,474,054.84, représentant un sixième du montant global des crédits inscrits dans le nouveau budget supplémentaire (2) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1958, sauf les crédits nos 754 et 759, déposé devant la Chambre des communes à la présente session du Parlement; et, en outre, une somme n'excédant pas $1,853,666.67, représentant un tiers du montant global des crédits nos 729, 732 et 737 dudit budget supplémentaire.

—Monsieur le président, la motion à l'étude demande à la Chambre d'approuver un crédit provisoire de $281,607,101.16 pour répondre à tous les besoins du service public jusqu'au 31 décembre, à l'exception de ceux, évidemment, dont on a adopté le budget complet, notamment ceux qui figurent dans les crédits principaux et supplémentaires du ministère des Postes et dans les crédits dont les 11/12 ont déjà été votés.

En aucun cas, le montant total d'un poste ne figurera dans le bill qui doit se fonder sur la présente proposition de résolution, laquelle constitue le quatrième crédit provisoire. Monsieur le président, je suis sûr qu'il ne me sera pas nécessaire de revenir en arrière pour répéter les explications données à la Chambre lorsque la dernière motion relative à un crédit provisoire a été proposée et débattue le 16 octobre.

Selon l'usage j'assure la Chambre que l'adoption de ce projet de loi ne diminuera en rien les droits et privilèges qu'ont les députés de critiquer tout crédit du budget des dépenses lorsque ces crédits seront examinés au comité des subsides. Je donne donc l'assurance d'usage que par suite de l'adoption de la mesure, tous ces droits et privilèges seront respectés et aucunement restreints.

D'une façon générale, en ce qui concerne les quatre groupes de crédits déjà déposés à la Chambre,—trois le printemps dernier et le quatrième par moi-même en octobre,—voici comment le bill à l'étude présente les fractions requises. A l'exception de sept postes que je mentionnerai spécialement, la demande se présente de la façon suivante, abstraction faite du budget principal du ministère des Postes et des budgets supplémentaires déjà adoptés.

Ce que je demande à la Chambre en présentant cette motion, c'est d'approuver le douzième de tous les postes établis pour toute l'année financière. Pour ce qui est des crédits supplémentaires qui sont entrés en vigueur le 1er juillet, et qui ne s'appliquent par conséquent qu'à neuf mois de l'année financière, on en demande que le neuvième. Dans le cas des crédits qui ont été mis en vigueur le 1er octobre et qui, conséquent, ne valent que pour six mois de l'année financière, nous demandons le vote d'ur sixième.

J'ai mentionné sept postes d'un caractère spécial, dont quatre figurent au budget principal des dépenses et trois à l'autre budget supplémentaire. Six de ceux-là ont trait au ministère des Travaux publics, et un au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Dans ce dernier cas, il s'agit de travaux exécutés pour ce ministère par le ministère des Travaux publics. Dans chacun de ces sept cas, il s'agit de travaux de construction dont il faut hâter l'exécution pendant la période annuelle de construction et, en conséquence, les dépenses afférentes sont accélérées, étant donné que les dépenses ne sont pas réparties également sur la période complète de douze mois. Mais, je le répète, par ce vote la Chambre n'est appelée en aucun cas à voter le montant complet de quelque crédit. Les montants que représente un crédit quelconque, même ceux où il est question de dépenses accélérées, ne dépasseront pas les onze douzièmes du poste en question. Tous les droits qu'a la Chambre de discuter ou de critiquer l'une quelconque de ces prévisions budgétaires se trouvent donc sauvegardés.

**L'hon. M. Sinclair:** Monsieur le président, les membres de l'opposition officielle ne se proposent pas d'empêcher, de quelque manière que ce soit, l'adoption de cette loi de finance provisoire. En ce qui concerne le budget principal des dépenses, un seul ministère, celui des Postes, a vu ses crédits approuvés et inclus dans la loi de finances, comme on le sait. Il est donc entendu que le gouvernement doit actuellement disposer des crédits qu'il lui faut pour rencontrer les obligations échues à la fin du mois dans tous les services.

Nous n'ignorons pas, naturellement, qu'en certains cas les lois de finances intéressent jusqu'aux onze-douzièmes de certains postes. Ces postes sont nettement indiqués ici et nous n'avons pas, par conséqent, à nous en occuper en ce moment. Dans le cas de certains autres on atteindra aussi la proportion des onze-douzièmes, de sorte que si nous sommes saisis au mois de janvier d'une loi de finances provisoire,—si tant est que la session dure jusque-là,—nous nous attendons naturellement à ce que ces postes soient réservés à moins qu'on en ait, à ce moment-là, terminé avec l'examen des crédits.

Il est un autre point que j'aimerais relever. C'est d'ailleurs le même que celui que je signalais au moment où le ministre des Finances a déposé le budget des dépenses au début de la session et que le chef de l'opposition a aussi signalé lui-même au moment où nous avons été saisis du premier projet de loi visant l'adoption de crédits provisoires. Cette question, en outre, avait été signalée par des députés d'autres partis et par moi-même. Il s'agit du fait qu'au moment où le ministre des Finances a déposé le budget principal des dépenses, au début de la session, il a dit, contrairement à ce qui se fait d'habitude, qu'il n'approuvait pas nécessairement tous les postes du budget. Il a fait observer que le budget principal avait été préparé et soumis à la Chambre par l'ex-gouvernement, et qu'avant les élections les crédits d'un seul ministère avaient été adoptés.

Bien entendu, nous avons été assez étonnés de cette attitude parce que, d'habitude, quand un gouvernement présente un budget à la Chambre, il approuve chacun de tous les crédits. Si, par la suite, il est constaté que les crédits primitifs n'étaient pas requis en entier, la coutume veut que le gouvernement lui-même informe la Chambre qu'il a l'intention de les modifier. Le ministre n'a pas voulu suivre cette ligne de conduite, alléguant que la réimpression des crédits et la suppression des postes qu'il n'approuve pas aurait coûté fort cher. Il a parlé, je crois, de $20,000.

**L'hon. M. Fleming:** Et le temps manquait aussi.

**L'hon. M. Sinclair:** Oui, et il a dit que le temps faisait défaut. Je lui ai fait observer que nous ne nous attendions pas à ce qu'il

se donne toute cette peine et fasse cette dépense. Nous avions la certitude qu'il ne modifierait que peu de postes, par suppression ou réduction du montant. Il aurait cependant été très utile, surtout pour les membres de l'opposition, d'avoir un tableau polycopié, facile à préparer, indiquant les postes que le gouvernement ne pouvait entièrement approuver, ceux qu'il avait l'intention de diminuer ou d'éliminer. Cette sorte de renseignements a fait l'objet de demandes répétées. Le ministre des Finances doit évidemment avoir ces renseignements, car autrement il n'aurait pu faire la déclaration que nous avons entendue et qui suppose un examen attentif de chaque poste. Nous ne demandions pas une liste détaillée des diminutions, mais tout simplement une liste des postes, afin de savoir où nous attendre à voir modifier les crédits que nous avions soumis à la Chambre.

Le ministre ne nous a pas fourni ce renseignement, de sorte que nous avons dû prendre d'autres moyens de l'obtenir. Chaque fois que les crédits d'un ministère ont été soumis à la Chambre, la première question qui a été posée au ministre compétent visait à savoir quels crédits il n'appuyait pas et aussi quels étaient les cas de gaspillage et de prodigalité que le ministre des Finances avait dénoncés à grand renfort de trompette lorsqu'il était dans l'opposition, durant la campagne électorale et même depuis qu'il a assumé la direction du ministère des Finances.

L'automne dernier, la première déclaration publique du ministre des Transports, qui parlait avec sa franchise ordinaire, a été qu'il n'avait constaté aucun indice de gaspillage ni de prodigalité dans son ministère bien dirigé. Depuis, la charmante secrétaire d'État qui nous a soumis les crédits de son ministère, nous a dit qu'elle n'avait constaté ni gaspillage ni prodigalité et qu'il n'y avait aucune réduction dans ses crédits. Elle a été suivie du ministre des Mines et des Relevés techniques qui a répété la même déclaration. Nous avons eu ensuite les crédits du très affable ministre des Affaires des anciens combattants, qui est même allé plus loin. Non seulement il n'a constaté aucun indice de gaspillage ni de prodigalité, mais, a-t-il dit, il ne s'attendait pas à trouver des cas de gaspillage ni de prodigalité, ce dont je le félicite.

**L'hon. M. Brooks:** Si l'honorable député se rappelle bien mes observations, il sait que j'ai dit que les deniers versés en pensions et en allocations aux anciens combattants ne me paraissaient pas de l'argent gaspillé.

[L'hon. M. Sinclair.]

**L'hon. M. Sinclair:** Nous sommes tous d'accord là-dessus, j'en suis sûr; toutefois, le ministre a dit effectivement qu'il n'avait constaté aucun indice de gaspillage ni de prodigalité dans son ministère. Naturellement, tout l'argent de son ministère n'est pas directement dépensé au profit des anciens combattants invalides, c'est-à-dire sous forme de pensions et d'allocations aux anciens combattants. Une partie de cet argent sert à l'administration et aux travaux de construction. Nous étions sûrs que le ministre ne découvrirait aucun gaspillage ni extravagance, car les responsables de l'administration de ces fonds sont très compétents.

**L'hon. M. Brooks:** Je pourrais signaler que l'argent servant aux travaux de construction est entre les mains du ministère des Travaux publics.

**L'hon. M. Sinclair:** Oui. Nous étudierons bientôt les crédits de ce ministère. Après le ministre des Affaires des anciens combattants, notre nouveau venu, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a soumis ses crédits au comité des affaires extérieures et on lui a naturellement posé la même question. Il a répondu qu'à une exception près, il n'y aurait aucune réduction des crédits établis par le gouvernement précédent. L'exception qu'il a mentionnée était la somme de $336,000 prévue pour la construction de nos ambassades à l'étranger. Il a considéré que c'était le moment de réduire cette dépense et je puis dire que les membres de l'opposition officielle conviennent absolument qu'à une époque où il est si nécessaire au Canada de fournir du travail en entreprenant des travaux de construction, nous devrions réduire ce genre de travaux à l'étranger en ce moment. Je puis assurer au ministre des Travaux publics que, lorsqu'il nous soumettra ses crédits, nous espérons constater un programme de travaux publics grandement accéléré pour compenser le ralentissement de l'embauche dont on ressent les lamentables effets à l'heure actuelle.

Pour ce qui est des observations du ministre des Finances portant que, à cause du caractère saisonnier de l'industrie de la construction, il faut affecter de plus fortes sommes aux travaux publics d'importance secondaire afin qu'ils puissent être entrepris, le ministre, à mon avis, aurait pu, en se rendant à notre demande parfaitement raisonnable et en nous fournissant cette liste, nous aider appréciablement à débattre ces crédits en connaissance de cause. Nous commençons à nous rendre compte que cette liste aurait été très courte. Voici quatre ministères pour lesquels aucun poste n'a été réduit ni supprimé. Le ministre nous aurait grandement facilité

les choses s'il avait fourni à la Chambre les renseignements auxquels elle a droit.

Il se peut que, par suite de sa négligence à nous communiquer cette information, il nous faille consacrer plus de temps à nos propres crédits qu'il ne l'aurait fallu peut-être si on nous avait informé d'avance des postes qui seraient vraisemblablement modifiés. Ces observations s'appliquent à l'opposition officielle, mais non aux deux autres partis d'opposition, puisqu'ils n'ont pas pris part à l'établissement des crédits principaux. Ces autres partis manquent de renseignements sur tous les crédits et, naturellement, ils voudront obtenir autant de détails qu'ils le peuvent.

Je n'ai pas l'intention de prolonger la discussion. Je termine donc en disant que nous reconnaissons la nécessité de faire adopter cette loi de finances provisoire, de façon que le gouvernement puisse payer ses factures du mois de novembre.

**L'hon. M. Fleming:** Décembre.

**L'hon. M. Sinclair:** Je vous demande pardon, décembre. C'est pourquoi nous n'entendons pas faire obstacle à l'adoption de la résolution.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous reconnaissons sans doute qu'il s'agit ici d'une loi de finances provisoire destinée à consentir les avances nécessaires pour le mois de décembre. Si nous n'avons pas l'intention de prolonger le débat, il reste que deux ou trois de mes collègues désirent soulever quelques questions urgentes qui sont, d'ailleurs, visées par certains des crédits qu'intéresse en partie le bill qui sera fondé sur le projet de résolution. Je ne veux pas évoquer moi-même ces questions dont s'occuperont certains de mes collègues, mais il est deux ou trois observations qu'on me permettra de formuler.

Je voudrais d'abord appuyer une fois de plus la demande que vient de présenter l'honorable député de Coast-Capilano, selon lequel le ministre des Finances devrait donner effectivement suite à la déclaration qu'il a faite lorsqu'il a présenté les crédits pour la première fois. J'entends par là qu'il devrait nous donner une liste où figureraient les postes des crédits principaux que le gouvernement n'entend pas appuyer lorsque nous en serons saisis. En ce qui a trait aux ministères dont on a saisi la Chambre jusqu'ici, il n'y avait aucune réduction, aucune suppression. On commence à se demander ce que le ministre des Finances voulait dire par la déclaration qu'il a formulée en présentant les prévisions budgétaires au début de la session.

Ce matin le ministre des Finances a promis comme d'habitude que l'adoption de ce bill de subsides provisoires ne portera aucune atteinte aux droits des députés de discuter les postes du budget principal des dépenses quand on nous les soumettra de la façon ordinaire. Nous faisons grand cas de l'engagement pris dans les formes; il est pareil à celui que les ministres des Finances du gouvernement antérieur ont pris de temps à autre. De fait, de tels engagements se sont multipliés à la demande du ministre actuel des Finances, du député de Greenwood ou d'autres qui siégeaient alors dans l'opposition. J'exhorte le ministre des Finances à respecter l'esprit et la lettre de cet engagement.

Le ministre a déclaré que ces droits ne seraient nullement atteints. Il y a diverses façons d'imposer le bâillon. On peut le faire par l'application de l'article inscrit dans notre Règlement, et je crois que le nouveau gouvernement ne le fera pas. J'ai bien l'impression qu'il veut écarter la tentation en supprimant cet article du Règlement. Cependant, il y a d'autres moyens d'imposer la clôture. En fait, chaque fois qu'un porte-parole du gouvernement nous dit que nous devrions collaborer, que nous devrions adopter les crédits afin de pouvoir nous occuper de certaines mesures législatives, chaque fois que les travaux de la Chambre sont organisés de telle sorte qu'on nous fait réduire le temps que nous consacrons à l'examen des crédits parce que nous voulons régler autre chose, ce sont des moyens qu'on prend pour empêcher l'examen du budget principal des dépenses.

Je répète en quelques mots ce que j'ai voulu dire l'autre jour, soit que, à l'égard du budget principal des dépenses de 1957-1958, nous avons consacré une heure et dix minutes seulement de tout le temps de la dernière session. Cela, bien entendu, fait exception du budget du ministère des Postes qui a été adopté et dont nous ne sommes pas saisis. Pour ce qui est du reste du budget, il n'a pas été examiné, sauf durant cette heure et dix minutes, et notre groupe est d'avis que le Parlement a le devoir d'examiner convenablement le budget des dépenses.

Je reviens encore une fois aux observations que le premier ministre a faites sur ce point la dernière fois qu'il y a eu un bill de crédits provisoires lorsque les conservateurs siégeaient dans l'opposition. C'était le 11 avril dernier. Le discours du premier ministre commence à la page 3567 du hansard et, même s'il s'agissait d'un bill de crédits provisoires pourvoyant à la période des élections et bien que le premier ministre, qui était alors chef de l'oposition, ait exprimé le consentement de son parti à collaborer, il ne se plaignait pas moins que l'ancien gouvernement ne fournît pas l'occasion au Parlement de faire des crédits

l'examen critique qu'il doit faire. Tous ceux qui connaissent le premier ministre sauront que ces paroles sont bien de lui. Je cite la page 3567 du hansard du 11 avril 1957.

> Si l'on passe en revue le passé du Parlement, alors qu'il remplissait ses fonctions et soutenait son prestige, en examinant les crédits scrupuleusement et en les condamnant s'ils n'avaient pas raison de figurer dans les prévisions soumises, et si l'on compare cette situation à celle de nos jours, tout ce que je puis dire c'est qu'en soumettant au Parlement une dépense de tant de centaines de millions de dollars on insulte et on humilie plus que jamais et cette institution et son prestige.

Voilà quelle était l'opinion du premier ministre actuel au moment où l'on nous a soumis un bill de crédits provisoires. La Chambre est maintenant saisie d'une mesure analogue comportant le vote de plusieurs centaines de millions de dollars, soit 281 millions. Le premier ministre a ajouté qu'il ne suffisait pas d'autoriser une simple discussion générale mais que la Chambre devait avoir pleinement l'occasion de se livrer à un examen critique de ces crédits. Le ministre des Finances doit donc s'attendre que nous insistions sur le respect de son engagement, quant à l'esprit et à la lettre; il a promis que le Parlement aurait amplement l'occasion de discuter, sans aucune limitation ou restriction, le budget principal des dépenses dont le chiffre est de 5 milliards.

**M. Low:** Monsieur le président, nous n'entendons pas retarder l'adoption des crédits provisoires que prévoit le bill. Le gouvernement doit avoir des fonds pour acquitter ses dépenses en décembre et nous comptons l'aider à les obtenir au plus tôt.

Une foule de questions pourraient être soulevées dans le cadre des postes que mentionne la résolution, mais, à notre avis, si nous débattions ces crédits à l'heure actuelle nous reprendrions la même discussion le jour où l'on nous saisira des crédits réguliers. Le moment d'entamer un débat en règle se présentera quand l'ensemble des prévisions budgétaires des ministères viendra sur le tapis. Voilà pourquoi nous ne songeons pas à soulever les questions controversables. On a soutenu que certaines sont urgentes, mais je ne le crois pas. Nous nous proposons d'examiner d'un œil plus critique toutes les prévisions budgétaires des ministères quand on nous en saisira.

Le ministre nous a garanti que nos droits seraient pleinement protégés. Nous croyons qu'il verra à ce que cet engagement soit convenablement rempli. J'ai cependant un point à signaler à mon honorable ami. Je doute fort que nous ayons toutes les chances possibles de scruter les crédits des ministères si nous continuons d'observer les longues heures de séance actuelles après Noël. C'est ce qui m'a amené l'autre jour à proposer un amendement qui tentait de limiter à la période d'avant Noël les longues heures de séance alors que la Chambre doit siéger le matin, l'après-midi et le soir six jours par semaine.

Nous avons bien raison d'essayer de finir nos travaux pour ce temps-là, mais je ne crois pas qu'un seul député s'illusionne sur ce point un seul instant en s'imaginant que nous allons pouvoir liquider 26 mesures législatives et examiner à fond et d'un œil critique les crédits de 16 ministères et avoir encore le temps, par dessus le marché, d'assister aux séances de comité et de nous acquitter de tous autres travaux nécessaires. Il nous faudra bien plus que les 17 jours qui nous restent. Certes, monsieur le président, s'il nous faut revenir après Noël, il me paraît insensé d'avoir ces longues heures de séance, quand nous avons à examiner des problèmes très importants.

C'est pourquoi, je demande au gouvernement et au ministre lui-même d'étudier avec bienveillance l'à-propos de restreindre ces longues séances à la période qui reste avant Noël. Si nous devons revenir après Noël, parce que nous n'aurons pas terminé nos travaux, prenons plus de temps pour scruter avec soin et dans un esprit critique tous les crédits; peut-être pourrons-nous de cette façon aider au ministre à trouver certains postes à l'égard desquels il est possible de faire des économies ou de trouver des indices de gaspillage et de prodigalité.

**L'hon. M. Sinclair:** Il travaille ferme à en trouver.

**M. Low:** Le point important, c'est que nous voulons faire un examen très sérieux, ce qui nous est impossible si nous sommes trop pressés et si nous nous contentons d'un examen superficiel au lieu d'un examen approfondi des crédits.

Je signale simplement que pour notre part nous allons aider au gouvernement à obtenir ce qu'il veut, parce qu'il lui faut payer ses comptes. Si nous n'engageons pas une discussion sur ce qu'on peut considérer comme des questions urgentes, ce n'est pas parce que nous n'en saisissons pas l'importance, mais parce que nous estimons qu'il n'est ni nécessaire ni sage de répéter le même débat, comme cela arriverait si nous discutions ces questions maintenant pour rouvrir de nouveau le débat lorsque nous serons saisis des crédits des ministères.

**M. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le président, j'aimerais, sans abuser du temps du comité, soulever une question très urgente. Vendredi soir dernier se tenait

à Vancouver un grand meeting sous les auspices du conseil du travail de Vancouver. L'auditoire s'élevait à un millier de personnes, ou un peu plus, et comportait des représentants de tous les partis.

Il me paraît important de signaler que le représentant du parti conservateur qui s'y trouvait, l'honorable représentant de Vancouver-Burrard, y a été fort mal reçu. Cela n'avait rien à voir avec la personnalité même du député, j'en suis certain, car on l'aime et on le respecte à Vancouver. Je pense que, sans aucun doute, la réaction défavorable aux paroles de l'honorable député n'a été provoquée que par la faiblesse du programme d'emploi du gouvernement.

D'après la radio, cet honorable député a maintenant écrit une lettre au premier ministre, lettre qu'il a rendue publique et où il met certaines des questions en relief; il terminait sa lettre en disant que c'était la première fois qu'il avait été hué comme cela lui est arrivé à la réunion de Vancouver. Il a dit plus tard que cette aventure avait été pour lui aussi nouvelle que démoralisante. Mais, je le répète, monsieur le président, cela n'a véritablement rien à voir avec la personnalité de l'honorable représentant de Vancouver-Burrard, mais dépend bien plutôt de ce que le programme du gouvernement en vue de remédier au chômage au Canada a manqué d'imagination, a été temporisateur, négatif et totalement dénué d'inspiration.

On a apprécié, à cette réunion, ce que le gouvernement a fait pour soulager la misère, pour étendre les prestations relatives au chômage saisonnier, ainsi que son intention d'accroître la contribution fédérale à l'aide directe aux chômeurs. Cependant, tous les députés savent que, même si les chômeurs peuvent survivre sur l'assurance-chômage ou les paiements de secours, ils ne peuvent certainement pas, sur ces paiements, vivre convenablement ni assurer une vie convenable à leur famille. On était certes d'avis, à cette réunion, que l'essentiel est de procurer du travail, puisque les secours ne sauraient jamais remplacer un emploi.

Quelles sont les propositions concrètes qu'on a soumises à cette réunion et que le gouvernement devrait prendre en considération? Je ne pense pas à la nécessité à longue échéance d'un programme national de mesures sociales qui nous permettrait de mettre à profit nos ressources productives en fonction, non des bénéfices attendus par quelques grandes sociétés commerciales, mais des besoins de la population canadienne. Toutefois, cette réunion a énoncé un programme immédiat de mesures énergiques que le gouvernement pourrait et devrait prendre.

Je voudrais m'arrêter à ces mesures sans prendre beaucoup de temps, malgré l'importance de la question. Il a été dit premièrement qu'on devrait instaurer dès maintenant un vaste programme accéléré de travaux publics aux trois échelons de gouvernement. Le 21 novembre 1957, le ministre des Travaux publics (voir page 1432 du hansard) a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention de mettre en œuvre un programme de travaux publics intéressant tout le pays.

A ce moment-là, le ministre a dit que c'était la faute du gouvernement précédent de n'avoir pas prévu du tout de travaux. Nous ne pouvons accepter ce renvoi réciproque des responsabilités que nous remarquons aujourd'hui entre les deux anciens partis. La question n'est pas de savoir si les conservateurs ont raison de prétendre que les libéraux sont à blâmer et que la situation est un legs dont ils ont hérité, ou si les libéraux ont le droit de dire que c'est à cause des conservateurs que le chômage a augmenté. De fait, ils ont raison de s'adresser des reproches l'un à l'autre.

En second lieu, il faut reviser entièrement la loi nationale sur l'habitation. D'après les renseignements que je possède, le versement initial moyen à l'égard des maisons construites sous l'empire de la loi est actuellement de $3,800 et le revenu moyen des emprunteurs aux termes de cette loi est de $5,700. Autrement dit, notre programme de logement est utile à ceux qui ont le moins besoin d'aide et il est inaccessible à la grande majorité des Canadiens.

**M. Lambert:** Le député permet-il une question?

**M. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** Oui.

**M. Lambert:** Le député sait-il qu'un vaste programme de construction de maisons a été exécuté à Edmonton et que le versement initial était même de $1,590 et, dans certains cas, de $1,900 et $2,400?

**M. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** J'ai parlé de la moyenne de tout le pays; cela suppose, évidemment, qu'il y a des versements qui sont en deçà et d'autres qui sont au-dessus de la moyenne. Que le député réfléchisse à ce que j'ai dit. J'ai dit que, en 1957, ceux qui tirent parti des dispositions de la loi nationale sur l'habitation au Canada ont un revenu moyen de $5,700. Il verra donc qu'il n'y a pas de programme de construction de maisons à prix modique au Canada, qu'il n'y a pas de programme destiné à aider aux salariés et aux agriculteurs à se construire, eux qui forment la masse de notre population.

**L'hon. M. Fleming:** Pourrais-je demander à mon honorable ami s'il est au courant des dispositions d'un projet de résolution figurant au nom du ministre des Travaux publics? Ce projet envisage une modification à la loi nationale sur l'habitation, et l'un des objectifs serait de réduire le montant de la mise de fonds initiale.

**M. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** Oui, je suis au courant de ce projet de résolution et j'espère que les observations que je fais en ce moment auront pour effet de réduire autant que possible les mises de fonds.

**M. le président:** A l'ordre! Je prierais l'honorable député de ne pas traiter de la loi nationale sur l'habitation en ce moment.

**M. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** Je ne faisais que répondre à une question qui m'a été posée. De fait, j'espère même qu'on éliminera tout à fait la mise de fonds et qu'on diminuera le taux d'intérêt, comme cela s'est fait aux États-Unis dans le cas des anciens combattants. J'espère qu'il en sera ainsi, même si le ministre des Travaux publics a déclaré l'autre jour que le taux d'intérêt en vertu de la loi nationale sur l'habitation ne baisserait pas au-dessous de 6 p. 100. J'en suis désolé.

Maintenant, la troisième mesure qu'on pourrait prendre pour remédier au chômage consisterait à invoquer et à appliquer les dispositions de la loi de 1938 sur l'aide aux améliorations municipales, aux termes de laquelle le gouvernement fédéral pourrait avancer des crédits aux municipalités à un faible taux d'intérêt. Il s'agissait alors de 2 p. 100. La loi figure encore dans les Statuts de notre pays et il serait parfaitement possible de l'invoquer.

En quatrième lieu, on pourrait commencer à exécuter le programme de mise en valeur en Colombie-Britannique. Il me semble que la réunion en question a exprimé quelque inquiétude au sujet de l'exploitation de l'énergie hydro-électrique du Columbia et du retard qu'on mettait à exécuter ces travaux. Nous n'avons pas encore commencé les travaux hydro-électriques en Colombie-Britannique. Malheureusement, rien ne permet de croire que les négociations avec les États-Unis avancent ou que les pourparlers avec la province aient fait quelque progrès.

**M. Hahn:** Et la tranchée des montagnes Rocheuses?

**L'hon. M. Sinclair:** Vous pensez à Wenner Gren, cet ancien Nazi?

**M. Hahn:** Ne serait-ce pas un apport à la mise en valeur de la Colombie-Britannique?

**M. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** Comme on n'en a pas fait mention à la réunion, je n'en parle pas.

[M. Macdonald (Vancouver-Kingsway).]

Le cinquième point d'importance est la nécessité de faire du commerce avec les pays asiatiques, ce qui comprendrait évidemment la Chine. Il faut, là aussi, voir à ce que le premier pas dans le sens de l'augmentation des échanges avec la Chine soit la reconnaissance diplomatique. Malgré ce que le premier ministre a dit à la Chambre, il est évident que les échanges de la Grande-Bretagne se sont accrus depuis qu'elle a accordé la reconnaissance diplomatique à la Chine. Elle a jugé la chose importante, et elle compte exporter encore davantage à la Chine.

La sixième question dont cette assemblée a été saisie a été la nécessité, pour le Canada, d'accorder, sous forme de capitaux, une aide plus considérable aux pays peu évolués, de manière à améliorer l'emploi dans notre pays et à favoriser l'établissement de la paix, de manière aussi à fermer la brèche qui existe entre les pays affamés et les pays bien nourris. J'estime que le Canada devrait, à titre d'article de son programme d'embauchage et dans l'intérêt de la paix, affecter au moins 1 p. 100 de sa richesse nationale à un programme comme celui du SUNFED (Fonds spécial des Nations Unies en faveur des nations insuffisamment développées), établi sous les auspices des Nations Unies.

En terminant, j'aimerais demander au gouvernement de déclarer, avant que les crédits provisoires soient votés, quels sont ses projets, vu la réaction accordée à son porte-parole à Vancouver. A-t-il de nouvelles propositions à faire, outre celles, banales et ordinaires, qu'a formulées le ministre du Travail? Envisage-t-il des mesures sagement conçues et d'un caractère hardi pour remédier au chômage cet hiver au Canada? On estime actuellement que le pays perd 150 millions de dollars par mois par suite de l'inactivité forcée d'un grand nombre de nos meilleurs et de nos plus compétents ouvriers. Les maisons non construites, les marchandises non produites, les machines agricoles dont on ne dispose pas et ainsi de suite s'établissent maintenant à environ 150 millions de dollars par mois. Pouvons-nous en outre nous permettre de manquer de conscience au point où bien de nos gens souffrent de la misère et même de la faim au sein même des possibilités d'abondance que nous offre la science moderne?

*(Texte)*

**L'hon. M. Lesage:** Monsieur le président, à l'occasion de l'étude de ces crédits, je voudrais soulever la question du chômage dans l'industrie textile au Canada.

Il est certain que la situation, à l'heure actuelle, est déplorable. Au moment où je

parle, l'importante usine de textile de Montmagny, par exemple, est fermée et plusieurs centaines d'ouvriers sont en chômage. Je me souviens encore que, au cours de la dernière campagne électorale, les candidats conservateurs, au moins dans la province de Québec, ou encore les candidats conservateurs soi-disant indépendants promettaient d'aider à stabiliser l'industrie textile au Canada.

La session a débuté le 14 octobre. Je m'attendais à ce que l'on annonce dans le discours du trône des projets de loi ou des mesures spéciales visant à stabiliser l'industrie textile. Mais, comme dans bien d'autres domaines où ont surgi des problèmes sérieux, le Gouvernement n'avait pas de politique à offrir. Il a déféré la question à une commission, comme il a déféré les questions des plus importantes à des commissions royales ou à des conférences préparatoires à d'autres conférences.

La situation dans l'industrie textile est déplorable. Le Gouvernement ne fait rien. Le compte rendu des débats du 2 décembre nous a révélé la liste officielle des membres de la délégation commerciale canadienne ou, si vous le voulez, ce que j'appellerais la mission d'achat au Royaume-Uni. Nous avons pu constater, à la lecture de cette liste, que 15 membres de cette mission étaient particulièrement intéressés à se rendre au Royaume-Uni pour acheter du textile, tandis que 7 autres l'étaient à se procurer des produits de consommation en général. Si vous lisez les noms de ces 7 autres personnes, vous y verrez, par exemple, celui d'un représentant de la compagnie Eaton et quelques-uns d'autres grandes maisons commerciales qui sont évidemment intéressées à l'achat de produits textiles.

Cette mission va acheter en Grande-Bretagne des produits que l'on manufacture au Canada, alors qu'en Grande-Bretagne, dans l'industrie textile comme ailleurs, on jouit d'un plein emploi, tandis qu'ici, au Canada, nos ouvriers du textile sont sans travail. De plus, c'est le gouvernement lui-même qui choisit les membres de la délégation et paie leurs dépenses afin de permettre à ces commerçants, à ces importateurs, d'acheter au Royaume-Uni des produits manufacturés par des ouvriers qui ne manquent pas de travail, privant ainsi nos ouvriers de l'industrie textile canadienne d'un travail dont ils ont besoin pour nourrir leurs familles.

Il est évident, monsieur le président, que je suis en faveur d'une augmentation du commerce international. Il n'y a pas de doute là-dessus. Le Canada, c'est reconnu, a besoin d'accroître son commerce international pour équilibrer son économie. Mais, par ailleurs, je crois que c'est aller un peu loin, pour remplir la promesse inconsidérée d'un premier ministre, oui, oui, je le répète, pour remplir la promesse inconsidérée d'un premier ministre de détourner 15 p. 100 de notre commerce extérieur, que d'envoyer une mission dans un autre pays en vue d'y acheter des marchandises que nous pouvons manufacturer, alors que nos ouvriers affectés à ce travail sont en chômage.

Je demande au Gouvernement ce qu'il a l'intention de faire pour remédier à la situation, et notamment s'il a l'intention de prendre le risque que comporte l'envoi de cette mission d'achat à l'égard d'un secteur important de l'économie canadienne.

*(Traduction)*

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Je veux revenir au sujet qui a été soulevé par mon collègue, l'honorable député de Vancouver-Est. Je veux parler de la question la plus urgente qui s'impose à la nation aujourd'hui, la question du chômage. On a dit, je crois avec une certaine exactitude, que d'ici le printemps prochain, il y aura de 700,000 à 800,000 chômeurs dans le pays.

Un grand nombre d'entre nous ont une manière assez désinvolte de parler des chômeurs, comme s'ils formaient une masse impersonnelle. Mais comme j'ai été moi-même chômeur dans ma jeunesse et que je sais ce que cela signifie, je dis que 700,000 à 800,000 chômeurs représentent 700,000 à 800,000 drames personnels. Si le chômage a pris une telle envergure dans le pays, la faute en est nettement attribuable à la politique fiscale du gouvernement.

Il y va de l'intérêt du pays que l'opposition maintienne le présent gouvernement en fonction aussi longtemps que possible, ne serait-ce que pour démontrer son échec total. Le gouvernement n'a aucune solution à offrir aux problèmes qui vont nous menacer dans ce domaine. Peut-être est-ce une des raisons pour lesquelles le gouvernement s'efforce d'accélérer autant que possible l'adoption des mesures législatives dont nous sommes saisis. Il veut faire approuver les crédits avant Noël. Il veut étouffer l'opposition afin qu'aucune publicité ne soit faite autour de ce qui se passe dans le pays aujourd'hui. Cependant, même si nous voulons bien faciliter autant qu'il convient la marche des travaux de la Chambre nous tiendrons aussi à parler des problèmes qui se posent si manifestement dans notre économie, et nous avons le droit de nous attendre à des réponses de la part du gouvernement.

On nous a dit que le parti libéral n'avait légué aucun programme de travaux publics à exécuter et que le gouvernement n'a pas la moindre idée en matière de travaux publics.

Mais ne sommes-nous pas à une époque où il faudrait entreprendre des travaux publics au Canada? Nous savons qu'il faudrait absolument construire des écoles dans certaines régions; par l'entremise des gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral devrait aider à construire ces écoles en participant aux dépenses en immobilisations. On a également un pressant besoin d'hôpitaux au Canada. Là aussi, il faudrait participer aux frais de premier établissement. Et que dire des routes dont nous manquons tellement! Par tout le pays, il y a tant de choses à faire que cela crève les yeux. Mais le parti au pouvoir n'a absolument rien à proposer.

Je pense, en particulier, à un exemple que me donne ma circonscription, dont une partie est constituée par une ville nouvelle, de plus de 20,000 habitants, qui compte des banques, des industries et des magasins. Et pourtant, il n'y a pas de bureau de poste là-bas. Je veux parler de la ville d'East-Kildonan. Il est certain que l'une des choses qu'on pourrait faire en ce moment, dans le cadre d'un programme de travaux publics, serait de construire dans cette région un bureau de poste dont le besoin est évident. Je suis certain que si l'on parcourait chaque municipalité du pays, on pourrait trouver à exécuter des entreprises qui seraient, non seulement profitables, mais utiles du point de vue social.

Ces entreprises pourraient être utiles du point de vue social, mais songeons à la catastrophe sociale qui résulte du chômage. Nous ne reverrons sans doute jamais l'état de choses des années 30, car la population du pays ne le tolérerait pas aujourd'hui. Si un chômage aussi répandu que dans les années 30 se prolongeait, comme ce fut le cas à l'époque, il en résulterait une révolution dans le pays. L'homme moyen sait,—si le gouvernement ne le sait pas,—que si l'on trouve de l'argent pour faire la guerre, on peut également en trouver pour le temps de paix.

L'une des choses que le gouvernement actuel ne doit pas hésiter à faire, c'est de dépenser de l'argent. Il est possible que le ministre des Finances soit actuellement embêté quelque peu pour équilibrer son budget. Je suis, évidemment, tout à fait convaincu qu'on ne présentera pas de budget au cours de la présente législature. Il y aura d'abord des élections, car le gouvernement n'oserait pas faire face à la population ou au Parlement avec un budget, dans le gâchis financier où il se trouverait. Pour ma part, j'accepterais volontiers un budget déficitaire, s'il avait pour résultat de fournir du travail productif à une partie des chômeurs et de réduire ainsi le nombre de ceux-ci. Il y a bien des travaux à exécuter au pays et il est grand temps que le gouvernement mette la Chambre et les Canadiens au courant de son programme pour parer à la crise de chômage qui nous menace de plus en plus.



**M. Tucker:** Je ne me propose pas d'abuser de la patience du comité pendant plus de deux ou trois minutes, mais je voudrais dire ceci au ministre des Finances, en lui demandant, ainsi qu'au gouvernement, de bien vouloir y réfléchir. Ma proposition ressemble un peu à celle du député de Winnipeg-Nord-Centre. Il a signalé la situation dans laquelle le gouvernement se trouve en disant à la Chambre que l'adoption des mesures législatives sera retardée jusqu'à ce qu'on adopte les crédits. Le gouvernement reconnaît évidemment, comme tout le monde, qu'il faut les étudier convenablement. Nous nous trouvons donc apparemment dans un dilemne: les mesures législatives réclamées par le pays et probablement par les honorables représentants sont retardées parce qu'il faut examiner convenablement et soigneusement les crédits avant de les adopter.

Quand nous demandons au gouvernement d'aller de l'avant en ce qui concerne une mesure aussi importante que celle tendant à prévoir l'amélioration du sort des producteurs agricoles, on ne cesse de nous dire: "Il faut s'occuper des autres propositions législatives et des autres crédits; si vous les acceptez, nous arriverons à la mesure qui vous intéresse." On nous a dit hier soir qu'on y arriverait aujourd'hui, si nous adoptions d'abord le bill des crédits provisoires, la modification de la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, le projet de résolution concernant la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation et le projet de résolution relatif à la loi nationale sur l'habitation. On nous dit que, si nous adoptons toutes ces mesures, nous aborderons ensuite le bill important qui intéresse l'agriculture.

Les députés doivent s'en rendre compte, déclarer que lorsque nous aurons adopté les crédits provisoires et les très importantes mesures comme celles qui ont trait à l'habitation, à la loi sur l'assurance et les autres, et que nous aborderons ensuite cet autre projet de loi très important qui à trait à l'agriculture, à condition que nous adoptions d'abord toutes ces autres mesures, c'est à peu près la même chose que dire que nous n'aborderons pas cette semaine le projet de loi qui intéresse l'agriculture, car nous examinerons les crédits du ministère des Finances, vendredi, les crédits du ministère de la Défense, demain, et d'autres encore probablement, samedi.

Voici où je veux en venir. Même si j'appuie entièrement et sincèrement l'attitude du chef de notre parti, qui désire collaborer avec

le gouvernement afin de lui permettre d'avoir une bonne chance de remplir les promesses grâce auxquelles il a été élu, j'approuve aussi un autre avis de mon chef qu'un grand nombre d'entre nous accepteraient sans hésitation, à mon sens. Je fais remarquer que le ministre des Finances et d'autres membres éminents de son gouvernement ont fait partie du comité des crédits quand ils étaient dans l'opposition et qu'ils ont tous attesté la valeur de ce comité. Notre chef a donné à entendre au gouvernement à plusieurs reprises que nous avons ce lourd programme législatif à étudier et que la Chambre veut l'examiner en plus des crédits qui seront évidemment tous dépensés à la fin de mars. Donc, pour les aborder avec sérieux, il faudrait donc entreprendre et terminer ce travail au plus tard en janvier prochain. Il a donc dit que nous devrions soumettre quelques-uns de ces postes au comité des crédits où les examineront les députés appelés à y siéger. De la sorte, les prévisions budgétaires pourraient faire l'objet d'un examen approfondi, et le gouvernement pourrait soumettre son programme législatif dont un article a trait à l'importante question de l'agriculture.

La Chambre siège depuis sept semaines environ. Voici surgir la question qui se trouve à la racine d'une foule de nos malaises croissants dans le domaine de l'emploi comme le fléchissement du pouvoir d'achat des travailleurs de l'industrie primaire, surtout de ceux qui s'adonnent à l'agriculture. Le gouvernement a promis de faire quelque chose à ce sujet, et plus il retarde plus ces problèmes s'accumulent. Selon les économistes, une tendance à la baisse des affaires s'enraie beaucoup plus facilement au début qu'au bout d'un certain temps. Je me serais attendu que le ministre des Finances, le premier ministre et d'autres membres du gouvernement acceptent avec enthousiasme la collaboration proposée par l'opposition officielle dont a parlé notre chef pour aider au redressement de la situation qui, nous le savons, présente des difficultés.

Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement se refuse, même à cette date, de déférer ces crédits à un comité où des députés pourraient les scruter, car si nous voulons faire notre devoir et étudier ces crédits comme il convient, nous allons nous exposer à nous faire accuser de retarder le programme du gouvernement. Le gouvernement doit vouloir nous mettre dans cette situation, sinon il accepterait la proposition qui lui a été faite et qui permettrait de faire avancer son programme législatif. Pourquoi ne le fait-il pas?

Je me suis rendu hier au comité des Affaires extérieures. J'ai vu les députés membres de ce comité qui s'intéressent beaucoup à ce ministère examiner ses crédits. Sachant que ces crédits ont été analysés par le comité des Affaires extérieures, la Chambre pourra alors les adopter en beaucoup moins de temps.

Nous pourrions, par exemple, aborder les crédits du ministère de la Défense nationale, ministère qui occupe aujourd'hui tant d'esprits. On a beaucoup réfléchi sur les nombreux aspects des attributions de ce ministère, et je sais que nous le reconnaissons tous. Si ce Parlement doit s'acquitter de ses obligations envers la population, il est un domaine en particulier dont il devrait scruter très attentivement les crédits, mais si nous nous attachons à cet examen, nous allons alors retarder le programme législatif.

Pourquoi le gouvernement ne consent-il pas à nommer un comité des crédits, qu'il instituerait lui-même, et qui serait chargé d'examiner les crédits du ministère de la Défense nationale? Cette méthode doublerait le rendement des députés et j'invite le gouvernement à étudier à nouveau la proposition de former un comité des crédits. Ainsi la Chambre pourra mieux accomplir son travail, dans l'examen et l'adoption des crédits, et elle donnera la chance au gouvernement de remplir les promesses qui lui ont valu l'appui qu'il a obtenu aux élections.

**M. Hansell:** Permetttez-moi de signaler qu'il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

---

## Reprise de la séance

**M. Hansell:** Monsieur le président, nous ne voulons pas, certes, prolonger indûment le débat sur la résolution. Nous avons accepté et promis de collaborer autant que possible avec le gouvernement à l'adoption des mesures législatives et des crédits dans le court délai dont nous semblons disposer.

Toutefois, à ce propos, j'aimerais poser au ministre une question à laquelle il pourra peut-être répondre lorsque j'aurai terminé mes observations. J'aimerais savoir s'il y a des postes qui seront rayés ou simplement réduits. Ce point m'intéresse car les députés n'auront peut-être pas l'occasion d'aborder tel problème qu'ils prennent à cœur à l'égard de tel crédit en particulier, si le crédit en cause a été rayé.

J'imagine que les députés qui s'attendent de parler sur certains sujets ne pourront pas le faire si les crédits en question ne sont pas

soumis au comité. Je ne sais pas ce qui pourrait arriver aux crédits du ministère des Mines et Relevés techniques. Je voulais en parler l'autre jour, mais comme nous ne nous sommes pas rendus au crédit que j'attendais pour cela, il semble maintenant que nous n'aurons pas l'occasion cette session-ci de discuter ces crédits.

Monsieur le président, à ce propos il y a une chose que je tiens à signaler au comité et au ministre des Finances, en particulier, puisque toute politique qu'il pourrait appliquer ne manquera pas, j'en suis sûr, d'avoir des répercussions sur le problème que je veux porter à sa connaissance. Plusieurs députés ont parlé aujourd'hui du chômage. Que le gouvernement veuille ou non reconnaître l'augmentation du chômage, c'est son affaire. Certains d'entre nous ne peuvent s'empêcher, en voyant les chiffres et les faits, de voir que le nombre des chômeurs augmente.

Le gouvernement peut prétendre que le chômage a commencé avant qu'il prenne le pouvoir. Mais je ne tiens pas tellement à savoir quand le chômage a commencé et qui en est responsable. Je vais signaler au ministre un problème de chômage qui existe depuis longtemps dans ma circonscription où nous avions jadis des houillères assez étendues.

Depuis quelque temps, à cause de la diésélisation et de l'utilisation accrue d'autres carburants, les charbonnages du Pas du Nid-de-Corbeau se trouvent dans une situation fort déplorable. Mes remarques sur cette industrie en particulier s'appliquent d'ailleurs à presque toutes les autres régions du pays. Je signale la question au gouvernement parce qu'elle atteint une vaste collectivité. A cet égard, je vais consigner des chiffres et des faits.

J'ai ici une lettre d'un syndicat local de mineurs, signée par le secrétaire; elle montre combien de temps les mineurs ont pu travailler depuis une couple d'années. Je vais lire un paragraphe rapportant que du 1er janvier de cette année à la fin de septembre, —8 mois,—la mine de Bellevue, l'une des agglomérations de la région du Pas du Nid-de-Corbeau, a travaillé 60 jours au plus. Songez-y, au plus 60 jours en 8 mois.

La lettre ajoute que, du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1957, c'est-à-dire au cours d'une année complète, la mine a fonctionné pendant 90 jours environ. Cette situation est déplorable. Elle se trouve accentuée du fait que les mines de charbon de cette région sont exploitées par équipes et, parce que les ouvriers travaillent par équipes, les prestations d'assurance-chômage qui leur sont versées s'en ressentent. Il arrive qu'on ne travaille que durant une période de relève en une semaine et, par suite, les mineurs ne sont pas complètement sans travail. S'il y a une période de relève par semaine, les ouvriers ne semblent pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage, comme s'ils avaient chômé sans interruption plus longtemps.

Je désire maintenant consigner un petit tableau au hansard. J'en donnerai lecture si je n'obtiens pas le consentement unanime. Ce tableau était joint à la lettre que j'ai lue. On y voit que les prestations d'assurance-chômage, dans le cas d'un homme marié qui avait été sans travail pendant une semaine complète il y a un an, variaient entre $26 et $30, mais qu'aujourd'hui, par suite de ce travail par périodes de relève, elles s'échelonnent entre $19 et $21. Le célibataire qui manquait de travail pendant une semaine complète il y a un an touchait de $19 à $23, tandis qu'aujourd'hui il reçoit de $13 à $15.

Dans une autre partie du tableau, on voit qu'un homme marié qui avait travaillé durant une période de relève il y a un an touchait, en assurance-chômage, de $21 à $29, alors qu'aujourd'hui il reçoit de $6 à $8. Maintenant, quand nous disons qu'il a travaillé durant une période de relève, cela signifie une seule période en une semaine. Un célibataire qui travaillait une période recevait il y a un an de $14 à $22. Aujourd'hui il reçoit $5. Suivant une autre partie du tableau, un homme marié recevait, il y a une année, de $7 à $15 pour deux périodes de relève. Aujourd'hui, il ne reçoit rien. Il y a un an, quand un célibataire travaillait durant deux périodes de relève il gagnait de $6 à $8; mais aujourd'hui, il ne reçoit rien, en ce qui concerne l'assurance-chômage.

Dans la lettre en date du 25 septembre, que je viens de mentionner, le secrétaire du syndicat local dit que certains de ses dirigeants allaient se rendre à Ottawa afin de se mettre en rapport avec le ministre du Travail et c'est, sauf erreur, ce qu'ils ont fait. Nous avons adopté, l'autre jour, à la Chambre, certaines modifications de la loi sur l'assurance-chômage. Certains chômeurs bénéficieront en raison de la prolongation de la durée des prestations, et ainsi de suite, mais pas les mineurs qui ne travaillent qu'une ou deux périodes de relève par semaine. C'était là, sauf erreur, le thème de l'entrevue avec le ministre, mais on n'a trouvé aucun remède à cet état de choses. Je n'abuserai pas plus longtemps de la patience de la Chambre à cet égard. Je ferai, au contraire, gagner du temps au comité en en parlant directement avec le ministre.

Je traiterai maintenant de la question de l'industrie houillère en général et plus particulièrement de celle du Pas du Nid-de-Corbeau. Je sais que le gouvernement éprouve

plutôt de la sympathie pour ces gens qui ont eu de la malchance dans leur emploi ou pour une industrie qui se trouve mal en point, mais ce qu'il nous faut, c'est plus qu'une expression de sympathie.

Je me souviens qu'étant de passage en Alberta il y a quelques années, M. Drew a visité une région de la partie sud de la province et a prononcé un discours sur l'industrie houillère. Dans ce discours, il a dit qu'il fallait aider cette industrie et que si jamais il était porté au pouvoir, cela se ferait assurément. Il est important de noter qu'il n'a pas été porté au pouvoir après les élections, et lorsque nous sommes revenus à Ottawa, nous l'avons vu siéger encore une fois du côté de l'opposition. J'attendais qu'il formule quelque proposition concrète visant a résoudre le problème de l'industrie houillère, mais à compter de ce jour-là nous ne l'avons pas entendu dire un mot à ce sujet. Les élections étaient terminées, et son parti était défait. Mais la situation n'est plus la même aujourd'hui, et ce même parti que M. Drew dirigeait il y a quelques annés est maintenant dirigé par un autre monsieur, et ce même parti est maintenant au pouvoir au lieu d'être dans l'opposition.

Nous aimerions savoir si, oui ou non, le gouvernement actuel est disposé à livrer bataille en faveur de l'industrie houillère au Canada, notamment dans la région appauvrie du Pas du Nid-de-Corbeau, ainsi qu'à formuler une ligne de conduite apte à la maintenir en exploitation, de manière à assurer ainsi un emploi raisonnable aux travailleurs de cette industrie qui sont présentement en chômage. Il est certain qu'il est du devoir et de la responsabilité du gouvernement de formuler une politique nationale quelconque à l'égard du charbon.

Loin de moi l'idée que la solution soit facile. Si le gouvernement veut régler le problème comme il faut, il aura beaucoup à faire; mais je pense que cela est possible. Qu'on ne vienne pas nous dire qu'on a "établi une commission royale chargé de faire enquête sur tous les problèmes se rattachant à la question de l'énergie". Certains députés siègent ici depuis assez longtemps pour savoir combien on en a formé de commissions d'enquête et, pour ma part, je suis encore à me demander ce qu'a vraiment donné l'établissement de telles commissions. Elles font un travail complet, consciencieux, et souvent elles présentent des vœux excellents; mais, en définitive, c'est au gouvernement qu'il appartient d'appliquer ces vœux. Les commissions d'enquête ont présenté des recommandations très louables dans bien des cas; mais les gouvernements ont semblé vouloir ne rien faire à leur égard.

Nous devons faire savoir aux habitants des régions houillères où sévit une crise si, à notre avis, cette industrie doit être maintenue au Canada, parce que ces gens ont droit de le savoir, et le gouvernement en place, la responsabilité de le leur dire. Si le gouvernement croit que l'industrie doit être maintenue, qu'il le fasse savoir au plus tôt. Inutile de dire qu'on tâchera de remettre l'industrie sur pied dans un an; ce n'est pas cela qui donnera à manger à la famille du houilleur demain matin. Il faut intervenir très bientôt.

D'autre part, si le gouvernement arrive à la conclusion que l'industrie canadienne des charbonnages est en train de péricliter et qu'il est incapable de faire quoi que ce soit à ce sujet, il devrait le faire savoir, afin que l'industrie et les mineurs sachent exactement où ils en sont. Si cette industrie doit disparaître, je crois qu'il incombe au gouvernement de voir au relèvement économique des régions de charbonnage du Canada.

Si ce relèvement se révélait nécessaire, il pourrait être accompli de différentes manières. L'une consiste à encourager de nouvelles industries à s'implanter dans les régions atteintes et à les soutenir, ce qui serait faisable dans quelques-unes de ces régions. Dans la région du Pas du Nid-de-Corbeau, par exemple, les possibilités sont grandes pour l'industrie. L'exploitation forestière y est considérable et l'industrie extractive pourrait y être importante, non pas l'extraction du charbon, si l'on doit renoncer à cette industrie, mais d'autres extractions. Il incombe au gouvernement de veiller à ce que quelque chose soit entrepris dans ce domaine.

Nous avons parlé pendant assez longtemps de la possibilité d'aménager une centrale thermique au Pas du Nid-de-Corbeau. Aux dernières élections, un de mes rivaux du parti libéral a déclaré qu'il y aurait une centrale thermique dans la région du Pas du Nid-de-Corbeau et que son emplacement serait Blairmore. Il a même été jusqu'à affirmer qu'il avait accompli une telle chose en faveur des habitants de cette région. C'était son cri électoral. Je sais que les hommes politiques forcent parfois la vérité et colorent sensiblement ce qu'ils disent; je ne dirai pas que je ne me suis jamais rendu coupable de cela; mais quand des hommes politiques mentent carrément, je trouve que c'est un peu fort.

Je songeais à cela lorsque j'ai inscrit une question au *Feuilleton* tout récemment. J'ai demandé ce qui en était de l'établissement d'une centrale thermique d'énergie dans la région du Pas du Nid-de-Corbeau. Ma question a été transformée en ordre de dépôt de document. Je me demande pourquoi, puisque la réponse à ma question n'exigeait

pas tant de recherches que cela. En tout cas, lorsqu'une question est transformée en ordre de dépôt de document, la réponse ne paraît pas dans les *Débats*. Dans ce cas-là, si l'on veut connaître la réponse, il faut venir à Ottawa consulter les documents sessionnels. Je vais citer la réponse, afin qu'elle paraisse dans le hansard. Ma question comporte les deux points que voici:

1. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement du Canada a-t-il entamé des pourparlers avec quelque personne, société ou corporation, en vue de l'établissement d'une centrale thermique d'énergie, à Blairmore (Alberta) ou dans tout autre centre de la région albertaine du Pas du Nid-de-Corbeau?

2. Dans le cas de l'affirmative, avec qui et quel a été dans chaque cas le résultat de ces négociations?

Voici la réponse qui a été donnée dans le document parlementaire nº 200, déposé le jeudi 28 novembre:

1. L'Office fédéral du charbon n'est au courant d'aucunes négociations avec qui que ce soit qui auraient eu lieu durant l'année écoulée au sujet de l'aménagement d'une centrale thermique à Blairmore (Alberta) ou à tout autre emplacement du Pas du Nid-de-Corbeau.

2. Voir la réponse au nº 1.

Puis le ministère des Mines et des Relevés techniques, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales et le ministère du Commerce y sont ajoutés. Ensuite, nous trouvons ceci:

En ce qui concerne ces ministères: aucune réponse.

En dépit des discours électoraux et des promesses électorales, rien n'a été fait, monsieur le président. Si j'aborde aujourd'hui ce sujet, c'est parce qu'il y a là une petite industrie qui peut-être pourrait s'établir dans la région du pas du Nid-de-Corbeau afin d'y atténuer un peu le chômage. L'autre mesure que l'on peut prendre, évidemment, s'il faut réadapter les mineurs de charbon, consiste à les transporter ailleurs et à leur donner du travail. Toutefois, on constate aujourd'hui que presque toutes les régions sont aux prises avec le même problème du chômage.

Je me rends compte évidemment que les gouvernements provinciaux ont des responsabilités à cet égard. Il y a quelques années, lorsque l'industrie extractive du charbon de l'Alberta est tombée dans le marasme, le gouvernement créditiste de cette province a affecté $100,000 à la réadaptation des mineurs. Bon nombre d'entre eux ont quitté la région et ont été absorbés dans d'autres sphères d'activité.

Il y a évidemment une autre solution au problème, et c'est de trouver des marchés pour notre charbon. Je ne dis pas que c'est facile, car nous nous y employons depuis un bon nombre d'années. Je rends hommage au gouvernement pour une mesure dont je vais parler. J'ignore quels en seront les résultats. Depuis son entrée en fonctions, le gouvernement a augmenté la subvention à l'égard du charbon exporté au Japon. La mesure donnera-t-elle de bons résultats, je n'en sais rien, mais l'initiative est admirable. Et pourtant, elle ne nous ouvrira pas nécessairement le marché japonais. Partant de cette subvention accrue, le gouvernement se doit de nous obtenir le marché japonais du charbon.

J'insiste là-dessus car, il y a un marché pour le charbon au Japon. J'apprends de l'Office national du charbon qui, soit dit en passant, fait de l'excellente besogne dans la mesure où sa responsabilité est engagée, qui est à notre disposition et prêt à nous aider de toutes façons, j'apprends, dis-je, que les aciéries japonaises ont besoin de charbon. Elles doivent importer du charbon, ne pouvant en produire en quantité suffisante. Le cinquième du charbon qu'elles importent actuellement vient du littoral est des États-Unis, soit environ 2,880,000 tonnes. C'est du charbon Pochahontas. Les perspectives de ventes de charbon au Japon s'établiraient, pour les quelques prochaines années, à 12 millions de tonnes. Les industries japonaises auront besoin de tout ce charbon; incapables d'augmenter leur propre production, elles devront en importer pour près de 7 millions de tonnes.

Ce contrat de 7 millions de tonnes de charbon ira-t-il aux houillères américaines du littoral de l'est, ou avons-nous une chance d'obtenir ce marché? Il appartient au gouvernement et au ministère du Commerce de chercher à avoir ce marché, car si nous ne l'obtenons pas, quelqu'un d'un autre pays tentera de s'en emparer. Un tel débouché pour notre houille aiderait les charbonnages du Canada à surmonter leurs difficultés.

Il y a une autre industrie au Japon qui a besoin de charbon, l'industrie du gaz. Elle a importé beaucoup de charbon de l'Indochine française. Cette région se trouve maintenant dans l'orbite communiste. Nous devrions pouvoir obtenir une partie de ces contrats. Les commandes qui iraient à l'Indochine française devraient peut-être aller ailleurs. Nous pourrions recevoir ces contrats.

Le débouché nippon de la houille fait l'objet d'une vive concurrence. Le Japon doit avoir la qualité de charbon voulue. Je déclare ici aux exploitants des houillères du pas du Nid-de-Corbeau ou de toute autre région du Canada, qu'il leur revient de produire la qualité de charbon qui donnera au marché japonais le mélange approprié. En outre, le prix doit permettre d'affronter la concurrence. A ce propos, je recommande

au gouvernement actuel d'aider par tous les moyens l'établissement d'installations de chargement en vrac de charbon ou de toute autre denrée destinée à l'exportation; ces opérations ne peuvent se faire à Vancouver.

Cet état de choses me paraît bizarre. Le port de Vancouver est considéré comme un des meilleurs au monde. Vancouver, on le sait, est une grande ville. Si nous voulons exporter des marchandises en vrac, il nous faut les transporter par train à Seattle ou Portland où elles sont mises à bord des navires. Il ne devrait pas en être ainsi. Il s'est organisé une société qui aimerait établir un bassin de chargement en vrac dans le port de Vancouver, afin que l'industrie de l'extraction de la houille et toute autre industrie, qui désireront s'en servir, n'aient pas à subir des dépenses pour expédier leurs produits à Seattle ou à Portland en vue de les exporter. J'espère qu'elle réussira; je pense qu'elle y parviendra, mais je ne le sais pas.

Je pourrais en dire bien plus long, monsieur le président, sur l'industrie de l'extraction de la houille; mais je sais que nous voulons adopter la mesure à l'étude. J'exhorte le gouvernement à examiner ce problème objectivement et à chercher à faire tout ce qu'il peut pour cette industrie qui a été importante au Canada, mais qui périclite depuis quelques années. Voulons-nous que de vastes régions renferment des villes fantômes ou voulons-nous ranimer l'industrie, de manière qu'elle emploie un nombre raisonnable de mineurs et assure la solidité économique de ces localités?

Tel est le plaidoyer que je fais au gouvernement. Je lui demande d'examiner cette question, de faire tout ce qu'il peut et d'agir promptement. Je ne lui demande pas de le faire dans deux ou trois ans d'ici. Qui sait s'il sera ici dans deux ou trois ans? Je lui demande de le faire immédiatement. Qu'on ne néglige aucun moyen. Faisons rapidement tout ce que nous pouvons pour sauver l'industrie des charbonnages du Canada.

**M. Murphy (Westmorland):** Monsieur le président, j'ai été offusqué d'entendre le premier ministre parler comme il l'a fait ce matin des employés pensionnés des chemins de fer de l'État. J'ai déjà eu l'occasion de saisir la Chambre de ce problème. Dans le comté de Westmorland, il y a des milliers d'employés pensionnés de l'*Intercolonial*. Ce chemin de fer n'existe plus depuis un certain temps, puisque le National-Canadien en a pris possession. Il ne s'agit pas d'un groupe nombreux de pensionnés; le problème se réglera de lui-même d'ici quelques années, parce qu'ils seront tous disparus.

Quand je siégeais de l'autre côté de la Chambre, j'ai appelé l'attention du gouvernement sur cette question, ainsi qu'on le verra en consultant le hansard. Je comprends que le premier ministre n'ait pas eu le temps de lire les discours que j'ai prononcés lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre.

**M. Cardiff:** Il n'a jamais su que vous étiez ici!

**M. Murphy (Westmorland):** Vous ne l'avez peut-être pas su, parce que vous ne remarquiez pas grand chose.

Outre le sort malheureux de ces particuliers, il y a aussi la situation pénible dans laquelle se trouvent ceux qui étaient à l'emploi du National-Canadien, à Moncton et ailleurs, et qui chôment présentement.

Les projets d'immobilisations qui ont été élaborés pour cette région visent d'une manière ou d'une autre l'allégement des conditions qui y règnent. Les résolutions atlantiques, qui ont été signées par les candidats conservateurs des provinces Maritimes, portaient:

> Nous préconisons l'institution immédiate pour les provinces de l'Atlantique, d'un programme d'immobilisations, qui fournirait une assistance financière fédérale aux projets d'immobilisations provinciaux conçus pour élargir l'économie de base de notre région.

Cette résolution est conforme à la manière de voir de nombreuses organisations au cours des années. L'un des projets qui revêt un intérêt considérable aujourd'hui est la construction de la chaussée allant du comté de Westmorland jusqu'à l'Île du Prince-Édouard.

**M. Morris:** Monsieur le président, l'honorable député me permettra-t-il une question? Demanderait-il le consentement unanime du comité pour faire figurer au hansard toutes les résolutions atlantiques? Il n'aurait aucune difficulté à obtenir le consentement des députés siégeant de notre côté de la Chambre. Il les a lues une par une au cours de la session et nous serions heureux de les voir toutes imprimées dans le hansard.

**M. Murphy (Westmorland):** L'honorable député a dit que je les avais lues une par une. Je lui rappelle que je n'ai pas signé les résolutions atlantiques; chaque fois qu'il m'a été possible de le faire cependant, je les ai rappelées à la Chambre. Ces résolutions ont été signées par les 33 candidats conservateurs des provinces atlantiques. Ces députés ont le devoir de porter ces résolutions à l'attention de la Chambre. Comme je l'ai déjà signalé il y a un député conservateur qui a eu le courage d'en inscrire quelques-unes au *Feuilleton* sous forme d'une résolution; je crois qu'une résolution inscrite au nom de l'honorable député de Pictou en renferme trois.

Pour revenir à la chaussée de l'Île du Prince-Édouard, je rappelle que cette province est une des régions pittoresques du Canada. C'est aussi une des plus belles régions agricoles du pays. Une chaussée serait très utile à la population de l'Île du Prince-Édouard pour le transport de ses produits vers la terre ferme. Elle favoriserait aussi l'établissement d'industries dans l'Île du Prince-Édouard, parce qu'une partie considérable du transport se fait par camion.

Nous avons de nombreuses carrières dans le comté de Westmorland. La pierre qui a servi à la construction de nombreux édifices publics de Boston venait en réalité des carrières du comté de Westmorland. J'estime qu'on pourrait reprendre l'exploitation de ces carrières et en utiliser la pierre pour la construction d'une chaussée. Je ne suis pas ingénieur, mais j'ai conversé avec des gens qui connaissent bien le littoral du comté de Westmorland et la côte de l'Île du Prince-Édouard. Si la chaussée était aménagée, me disent-ils, elle serait vite protégée par les dunes de sable. Nous savons que c'est exact. En effet, l'un des problèmes que suscitent quais et brise-lames vient de ce que les sables mouvants du détroit de Northumberland ont vite tendance à se déposer autour des brise-lames, si bien que le brise-lames, ainsi qu'on ne tarde pas à le constater, a l'air d'être sur la terre ferme. Il faut faire beaucoup de dragage. Je crois que la même chose se produirait si la chaussée en question était aménagée.

Nous savons que le premier ministre a manifesté beaucoup d'intérêt pour l'Île du Prince-Édouard. Parlant à Charlottetown le 29 avril dernier, il aurait dit, à propos de l'argent que l'Île du Prince-Édouard devrait au gouvernement fédéral ces paroles qu'a rapportées le *Journal* d'Ottawa:

> L'Île du Prince-Édouard verra ce que c'est que $1,400,000. Cette somme lui fera un carcan. Elle intensifiera les difficultés financières. Ce sera tourner en ridicule le concept d'un Canada uni.

Plus loin, il a ajouté:

> L'Île du Prince-Édouard deviendra de plus le plus pauvre des parents pauvres, à moins qu'on y avise immédiatement.

La population de l'Île du Prince-Édouard croyait à la sincérité du premier ministre; elle a envoyé au Parlement quatre députés conservateurs, soit tous les représentants fédéraux de la province.

**M. Bell (Carleton):** La prochaine fois, le Nouveau-Brunswick en fera autant.

**M. Habel:** Ces quatre reviendront-ils?

[M. Murphy (Westmorland).]

**Une voix:** Non.

**M. Murphy (Westmorland):** Attendons voir. Vu qu'il y a quatre députés conservateurs de l'Île du Prince-Édouard, nous n'avons pas ce problème. Le ministre des Travaux publics parle souvent à la Chambre des murs de soutènement libéraux. Étant donné le nombre de députés conservateurs de l'Île du Prince-Édouard, cette chaussée du Nouveau-Brunswick à l'Île du Prince-Édouard pourrait être un mur de soutènement conservateur. Je ne puis entendre toutes les interruptions, mais si les députés veulent poser des questions, qu'ils se lèvent et je leur céderai la parole. Le représentant de Saint-Jean-Albert a ses propres problèmes.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Je n'ai pas fait d'interruptions durant le discours du député. Toutefois, je me réserve le droit de le faire quand il commencera à débiter ses inexactitudes.

**M. Gauthier (Portneuf):** C'est la première fois que l'honorable député n'intervient pas.

**M. Murphy (Westmorland):** L'honorable député n'aura pas beaucoup de temps pour cela. A Woodstock, en Ontario, le 6 juin, c'est du parti libéral que parlait le premier ministre. Il a ajouté que le gouvernement libéral avait déclaré n'avoir pas assez d'argent pour augmenter la pension de vieillesse comme il l'aurait fallu. Mais, a-t-il dit, il avait cependant de l'argent pour la culture. Il en avait aussi pour d'autres programmes, et puis, en riant, il a dit qu'il avait même de l'argent pour aménager une route à travers l'océan.

Je me demande ce que penseraient les électeurs de l'Île du Prince-Édouard qui ont élu les quatre députés conservateurs ici présents en apprenant que le premier ministre, si sympathique à Charlottetown, s'était moqué de la chaussée ou de la route à travers l'océan, ainsi qu'il l'a appelée à Woodstock, en Ontario.

**Une voix:** Étiez-vous là?

**M. Murphy (Westmorland):** Non; mais, si vous désirez vérifier l'exactitude de cette déclaration, je vous conseille de communiquer avec l'honorable député d'Oxford, qui était alors sur la tribune.

Il y a un autre programme qui contribuerait à atténuer le chômage dans notre région. Je veux parler de la suppression des passages à niveau dans la ville de Moncton. Je ne dirai pas que c'est la faute du chemin de fer si les rails traversent le centre de la ville. Les rails ont été placés là il y a un certain temps, alors que Moncton était une très petite localité appelée The Bend, et la ville a grandi autour du chemin de fer. Je crois comprendre

qu'on projette d'abaisser les rails, afin d'aménager avec plus de facilité un passage supérieur pour les autres véhicules. Si l'on faisait ces travaux, la partie commerciale de Moncton ne serait pas séparée en deux par le chemin de fer et les passages à niveau ne seraient plus une menace pour la vie des gens de la région.

On a aussi proposé de déplacer les rails et qu'au lieu de les laisser traverser la ville, ils passent par l'extrémité ouest, de sorte qu'ils n'entraveraient pas les rues principales de Moncton. Je crois que l'un ou l'autre de ces programmes semblerait acceptable à la population de la région. Je sais qu'on créerait ainsi de l'emploi pour beaucoup de chômeurs. C'est le genre de travail qui demande beaucoup de main-d'œuvre, un grand nombre d'hommes. Pareil programme serait, à l'heure actuelle, de grande utilité.

Ce matin nous avons reçu dans notre courrier le supplément d'un journal de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) au sujet du canal de Chignectou. Si les députés veulent en prendre connaissance, ils se rendront compte de ce qu'est le canal de Chignectou. Bref, c'est un canal qu'on se propose d'aménager le long de la ligne de démarcation entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse pour permettre aux vaisseaux de passer du détroit de Northumberland dans la baie de Fundy. Un bateau se rendant de Montréal à Boston y gagnerait à peu près 400 milles. Le canal serait aussi la voie fluviale reliant l'île du Prince-Édouard, et la côte nord de la Nouvelle-Écosse, aux villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre.

Le premier ministre a dit, et je partage son avis, que cela fait partie de la voie maritime du Saint-Laurent. J'invite les députés à prendre connaissance du supplément de journal relatif au canal de Chignectou. Je ne voudrais pas faire d'erreur dans mes observations à cet égard. On trouvera, en effet, dans ce texte, la déclaration de l'honorable représentant de Saint-Jean-Albert. Les députés pourront relever exactement ce qu'il a cru devoir dire et ils pourront en conclure avec quelle vigueur il appuie ce projet.

Ce projet était un appât tendu aux provinces Maritimes pour les inciter à entrer dans la Confédération. Les honorables députés se souviendront qu'après la Confédération, une fois le Parlement réuni, les députés et les sénateurs des provinces Maritimes ont soulevé la question. Un sénateur, M. Amos E. Botsford, du Nouveau-Brunswick, déclara pour sa part que la question du canal de Chignectou avait été tendue comme un appât au Nouveau-Brunswick, lors de la conférence de Québec, pour l'inciter à entrer dans la Confédération. Le sénateur Dickey déclara qu'à la conférence il avait été nettement entendu que le canal serait creusé. M. John Burpee, député de Sunbury, maintenant York-Sunbury, déclara que si la population du Nouveau-Brunswick n'avait pas été convaincue que le canal serait creusé, elle n'aurait jamais consenti à entrer dans l'union.

Dans le supplément du journal, on constatera que nombre d'autres délégués présents à la conférence portèrent le problème à l'attention de la Chambre. Nous célébrerons dans une dizaine d'années le centième anniversaire de la Confédération, et même si la promesse en question est vieille de cent ans, il serait certes agréable qu'elle soit remplie d'ici là. Ce projet a figuré à deux reprises dans le budget des dépenses de la Chambre.

Ayant parlé de vastes programmes de construction, je passe de nouveau à la question des employés retraités des chemins de fer Nationaux qui vivent à Moncton. Je ne suis pas du tout de l'avis du premier ministre, quand il dit que cette question n'est pas importante.

**L'hon. M. Churchill:** Il n'a pas dit cela du tout!

**M. Murphy (Westmorland):** Je lui ai posé une question au sujet de mesures législatives tendant à venir en aide à ces gens et il a dit qu'il s'agissait d'une affaire de peu d'importance, si même elle en avait.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, il me semble que le député devrait être juste à ce sujet. Le député a demandé au premier ministre, ce matin, si cette question serait inscrite au *Feuilleton;* la réponse du premier ministre ne visait pas le fond ou l'importance intrinsèque de la question, mais plutôt son inscription dans un *Feuilleton* déjà fort chargé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Est-ce important?

**L'hon. M. Fleming:** Tous les députés admettront sans doute que le *Feuilleton* est un sujet très important; mais ils admettront aussi qu'on ne saurait songer maintenant à y insérer de nouveaux sujets tous les jours, peu importe l'importance que peuvent avoir ces sujets. Il faut tenir compte du *Feuilleton* tel qu'il est présentement, alors que viennent d'un peu partout des demandes pour faire passer certains sujets avant d'autres ou en insérer de nouveaux.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre ne pense sûrement pas qu'il va pouvoir tirer le premier ministre de ce mauvais pas. Ce matin, il a dit de cette question qu'elle n'était pas importante.

**M. Murphy (Westmorland):** Monsieur le président, j'ai la parole et telle est l'impression que, comme beaucoup d'autres députés, j'ai retirée des paroles du premier ministre. Il est agréable que le ministre des Finances nous précise ce que le premier ministre voulait dire lorsqu'il a déclaré que la question était peu ou pas importante. Nous avons l'habitude d'interpréter leurs paroles suivant l'acception ordinaire, et si ces paroles signifient autre chose pour d'autres personnes, je crois que les gens qui touchent leur pension comprendront ce que je viens de citer au sujet du sens de "peu ou pas d'importance". Lorsque le premier ministre se trouvait à Moncton, le 4 mai, il a prononcé un discours dans la salle de cinéma Paramount; il a alors déclaré que ces pensions étaient absolument insuffisantes, comme on peut le lire dans le *Transcript* de Moncton du 6 mai.

J'ai fait remarquer à la Chambre qu'il ne s'agit que de quelques milliers de très vieux pensionnés et que le problème se résoudra par lui-même dans quelques années, parce que ces pensionnés auront disparu. J'ai prié la Chambre de considérer cette affaire comme pressante et importante, afin que les personnes en cause jouissent du même traitement que les bénéficiaires d'autres mesures sociales que nous avons déjà adoptées au cours de la session parce que nous les considérions comme urgentes.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Monsieur le président, je veux corriger une autre inexactitude que j'ai relevée dans les observations de l'honorable député, au sujet de ma déclaration sur le canal de Chignectou. J'aimerais citer un alinéa important de l'article en question, parce que l'honorable député a dénaturé certaines de mes paroles au sujet du canal. Il s'agit de l'article qu'il avait en main. Voici ce que j'ai dit avant les dernières élections:

De nombreux organismes et groupes influents ont promis leur appui,...

Au canal de Chignectou.

...mais jusqu'ici le gouvernement libéral n'a pas fait preuve de la clairvoyance ni de l'initiative nécessaire pour entreprendre même un levé satisfaisant. Le chef national du parti conservateur, M. John G. Diefenbaker, C.R., a parlé le 3 mai, ici même à Saint-Jean, des avantages du canal et s'est joint à la liste de ses protagonistes. Je suis heureux de souscrire aux observations qu'il a alors formulées.

**M. Murphy (Westmorland):** Si c'est là une rectification, monsieur le président, je l'accepterai certainement comme telle. C'est bien la première fois que l'honorable député de Saint-Jean-Albert, du moins à ma connaissance, se fait entendre à ce sujet.

**M. Pallett:** Dans ce cas, l'honorable député n'a pas passé beaucoup de temps à la Chambre.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**M. MacEwan:** Monsieur le président, je ne puis laisser passer l'occasion sans parler du préopinant, le député de Westmorland, qui m'a deux fois félicité de la proposition de résolution que j'ai inscrite au *Feuilleton*. C'est très gentil à lui. En ce qui concerne cette proposition et d'autres touchant les provinces de l'Atlantique, je déclare, sûr de parler au nom des autres représentants de la région, que nous ne manquerons pas, après les avoir inscrites au *Feuilleton*, de nous évertuer à en obtenir la mise en œuvre. A une réunion des candiats des provinces de l'Atlantique tenue à Moncton, nous avons fort goûté la grande hospitalité de la ville, même si je ne pense pas que mon honorable ami ait eu quelque chose à y voir.

Toutefois, je voudrais parler de quelques remarques du député de Macleod au sujet des charbonnages. Dans la région que je représente, la circonscription de Pictou, une grande partie de l'économie est liée aux houillères. Je vais brosser l'historique de cette industrie, qui remonte à de vieilles sociétés comme la *General Mining Company*, l'*Acadia Coal Company* et l'*Intercolonial Coal Company*. Après les événements des dernières années, on comprend facilement que les charbonnages de cette région aient connu un fléchissement. Nous avons vu la fermeture des mines de la ville de Stellarton, du puits Alla, de l'Albion, du MacGregor et aussi du puits n° 79. De même, le nombre d'ouvriers a considérablement diminué à l'*Intercolonial Coal Mining Company*, à Westville. Ils ont envoyé de nombreuses délégations auprès du gouvernement provincial qui était alors au pouvoir à Halifax et auprès du gouvernement fédéral, mais ils n'ont pas obtenu d'aide.

Quant à Westville, qui est une ville héroïque de quelque 4,200 personnes et qu'on pourrait comparer à Springhill, située dans le comté voisin de Cumberland, elle mène une existence très morne depuis quelques années. La situation financière de la ville est déplorable depuis six ou huit ans, et il en va de même de la ville de Stellarton. A Westville, il y a ce qu'on appelle le gîte houiller Black Diamond; c'est un gisement qui contient environ 15 millions de tonnes de la meilleure houille connue. A cet égard, je trouve que les subventions à la houille, que le gouvernement a annoncées, auront l'effet désiré: elles aideront ces mines. Je demanderai donc instamment qu'on ouvre ces mines avant trop longtemps, afin de venir en aide à cette ville.

Oui, ces subventions que le gouvernement a annoncées, devraient être d'un grand secours pour la région; mais mon honorable ami de Macleod a dit que le gouvernement

pourrait, entre autres choses, aider l'industrie de l'extraction de la houille dans tout le pays en encourageant l'établissement de nouvelles industries. A ce propos, je signale que ces subventions favoriseront aussi l'expansion des centrales électriques en Nouvelle-Écosse. Comme le savent bon nombre de députés, il y a, dans les provinces Maritimes certains organismes fort actifs, y compris celui qu'on appelle le Conseil économique des provinces de l'atlantique. Ses membres qui se recrutent dans tout le territoire des provinces, ont à leur tête un président très énergique. La dernière fois que cet organisme s'est réuni, c'était, je crois, à Charlottetown. L'APEC (*Atlantic Provinces Economic Council*), comme on appelle cet organisme, ne subit pas d'influences politiques, mais comprend les représentants du monde des affaires, de la main-d'œuvre, de l'enseignement et des divers gouvernements des provinces intéressées. Cet organisme a, certes, formé un front solide dans la région de l'Atlantique.

Je citerai à cet égard un article paru en septembre dernier dans le *Financial Post:*

La population des provinces Maritimes découvre par l'entremise de l'APEC, son Conseil économique des provinces de l'Atlantique, tout ce qu'elle peut faire par ses propres efforts pour donner un essor à ses affaires et relever son niveau d'existence. Au cours d'une réunion de l'APEC, qui vient d'avoir lieu à Charlottetown, on a étudié la meilleure façon d'encourager les échanges. On a avancé beaucoup d'idées pratiques.

Par exemple, les quatre provinces de l'APEC ont l'intention de fonder à Londres la Maison de l'Atlantique. Elles pourraient aussi, par l'entremise de cette institution, si l'on en croit l'expérience des autres régions du Canada, attirer des immigrants, du capital et des commandes.

Puis, le *Financial Post* poursuit:

Dans ces rapports courants de l'APEC, on insiste beaucoup sur les marchés locaux qui pourraient refléter le sens de l'isolement des Maritimes. Ainsi, dans ces provinces, les fabricants de chaussures et de vêtements ont organisé avec beaucoup de succès une exposition de leurs produits cette année,—mais à Halifax. Ils projettent d'en organiser une autre pour 1958, à Moncton ou à Saint-Jean.

Pourquoi pas à Montréal ou à Toronto? C'est en vendant un excédant exportable à l'extérieur de leurs propres frontières, en exerçant une concurrence sur l'ensemble du marché canadien, de même que sur les marchés d'outre-mer et de l'étranger, que les Maritimes parviendront à bénéficier au maximum de la prospérité nationale.

S'aider énergiquement de cette façon vaut cent fois mieux que se tordre les bras de désespoir, de faire appel à Ottawa ou de songer avec nostalgie au bon vieux temps.

Or, ce qui s'est passé en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick c'est qu'on a tenté de se tirer d'affaire uniquement avec du charbon et des kilowatts; mais il reste que, grâce à l'APEC, les provinces Maritimes ont démontré qu'elles vont de l'avant. J'aimerais dire quelques mots d'une société établie par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et qui s'appelle l'*Industrial Estates Limited.* Le but de cette société est d'attirer de nouveaux établissements industriels en Nouvelle-Écosse, et j'étais heureux de noter dans le *Chronicle Herald* d'Halifax d'hier que le premier nouvel établissement sera situé entre les deux villes que j'ai mentionnées, c'est-à-dire Stellarton et Westville, et couvrira 150 acres, déjà achetées. Une option a été prise sur 600 autres acres de terrain et je crois que l'*Industrial Estates Limited,* qui compte de nombreuses personnalités excellentes et énergiques dans son conseil d'administration, contribuera à assurer un brillant avenir à la province de la Nouvelle-Écosse et aux provinces maritimes en général. J'espère réellement que ma propre région attirera l'industrie.

Enfin, je voudrais parler des observations formulées ce matin par l'honorable député de Macleod, qui prétendait que le présent gouvernement ne serait pas en fonction longtemps s'il n'intervenait pas. Le présent gouvernement a, à mon avis, fait plus durant cette courte période pour ma région et pour les provinces Maritimes en général que tout ce qui s'était fait depuis très longtemps. Je dirai que l'avenir s'annonce bien dans la fière circonscription que j'ai l'honneur de représenter et je crois que toutes les provinces Maritimes s'attendent maintenant à une prospérité qu'elles n'ont pas connue auparavant.

**M. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots pour appuyer les observations faites ce matin par l'honorable député de Vancouver-Kingsway. Je dois saisir cette occasion pour appeler l'attention du gouvernement et du comité sur le chômage qui existe dans ma circonscription, l'une de celles qui enregistrent les revenus par habitant les plus élevés du Canada. Je suis parfaitement capable de traiter cette question, et bon nombre d'autres aussi. A titre d'employeur de l'industrie des sciages subissant des pertes, de membre d'un syndicat de mineurs et de petit cultivateur, je puis considérer ces questions en toute objectivité.

J'admets que le gouvernement a adopté de bonnes mesures législatives, des mesures qui seront très utiles à bon nombre de personnes, entre autres les vieillards, les invalides, les aveugles et les ex-militaires. Nous étions heureux qu'il présente ces mesures législatives, que nous avons cordialement appuyées. Mais tout cela se ramène à une faible répartition nouvelle de la production nationale qui diminue. Voilà tout ce que cela signifie actuellement. Le gouvernement en place n'a pas encore eu à s'attaquer de

front aux problèmes importants qui attendent une solution. Je ne lui reproche pas l'état de choses qui existe actuellement au Canada, et qui pourra continuer à exister encore un certain temps si l'on n'aborde pas le problème sous un angle tout à fait différent.

Nous croyons, monsieur le président, que le problème du chômage et les autres problèmes qui s'y rattachent ne pourront se résoudre comme il faut tant que nous ne modifierons pas nos programmes en matière d'échanges, tant que nous n'aurons pas une planification d'ensemble, une collaboration différente entre le fédéral et les provinces et des programmes fiscaux différents. Il nous faut aussi un véritable programme national de mise en valeur, un programme qui soit le fruit de la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, ainsi qu'une politique fiscale qui permette d'employer le crédit national à réaliser un tel programme national de mise en valeur.

Notre groupe est d'avis que ce sont là des mesures qui s'imposent, si nous voulons, à la longue, résoudre les problèmes du chômage périodique et les difficultés qui en découlent. Nous reconnaissons, cependant, que cela ne peut se faire du jour au lendemain et qu'il est improbable que ce soit fait par le gouvernement conservateur, étant donné ses idées actuelles, son programme actuel, sa conception des choses, composé comme il est de certains membres dont les vues sont si archaïques qu'ils auraient fait d'excellents conseillers paroissiaux sous le règne de Georges IV.

Je veux signaler au comité et au gouvernement l'état de choses qui règne dans ma propre circonscription et qui n'a pas eu son pareil depuis quelques années. J'ai en main un exemplaire du *Daily Times*, quotidien de Trail, numéro du 23 novembre. On y trouve le rapport du directeur des bureaux de placement pour la dernière période mensuelle. Voici ce qu'il dit:

Le chômage à Trail et dans la région est relativement pire que celui de la période correspondante de 1956. C'est ce qu'a déclaré le directeur local de la commission d'assurance-chômage, Monsieur J. T. Wilkinson, dans son compte rendu mensuel. Il y a maintenant, dit Monsieur Wilkinson, 505 hommes et 123 femmes en chômage, soit une augmentation de 70 p. 100 sur le mois dernier et de 125 p. 100 sur l'an dernier. Les demandes d'aide venant de Castlegar et de Grand Forks formaient 38 p. 100 des demandes, les 62 p. 100 restants venant de Trail.

Le rapport passe ensuite à diverses industries. Je connais très bien ma circonscription que j'ai vu se développer depuis le début. Voici ce que M. Wilkinson a dit de l'avenir:

L'industrie des sciages et de l'abattage est celle qui a ensuite annoncé le plus de congédiements. Les mises à pied ont beaucoup augmenté pendant la période en cause, et cette augmentation se produit au moins deux mois plus tôt qu'à l'ordinaire. Bien des scieries et des entreprises de coupe ont cessé leur activité dans toute la région; certaines restent fermées alors que d'autres travaillent au ralenti.

La *Consolidated Mining and Smelting Company* a dû congédier des employés.

Cet état de choses signalé par d'aucuns résulte d'un manque de ventes,...

Je sais personnellement à quoi m'en tenir à ce sujet. On ajoute dans le rapport:

Les grossistes et les détaillants signalent un ralentissement et la rareté des engagements. Nous prévoyons une reprise avec la Noël, mais on s'attend que la demande de commis de magasin ne soit pas aussi forte cette année.

Au sujet de l'exploitation forestière, le rapport signale:

La période qui fait l'objet du présent rapport a connu peu d'activité. Les équipes supplémentaires engagées durant l'été ont maintenant été congédiées.

Sur les mines, on lit dans le rapport:

Pendant la période envisagée, il n'y a eu aucun engagement. On a peu d'espoir d'une reprise prochaine. Cette industrie est loin de manquer d'ouvriers, et notre bureau a reçu beaucoup de demandes de mineurs de passage qui veulent de l'emploi.

Au sujet de l'activité manufacturière:

Jusqu'ici, la *Consolidated Mining and Smelting Company Limited* a congédié quelque 150 ouvriers. D'où un brusque allongement de notre liste actuelle de chômeurs.

Au sujet de la construction:

Au cours de la période, beaucoup plus d'ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés se sont inscrits pour obtenir de l'emploi, alors que les contrats signalés dans nos rapports antérieurs sont terminés ou en voie de l'être. Aucun contrat nouveau n'a été adjugé et on s'attend à ce que la situation s'aggrave à l'expiration des contrats présents.

Puis le rapport passe ensuite à la question des anciens combattants:

Nos dossiers d'emplois spéciaux ont augmenté au cours du mois, à cause de ceux qui ont des emplois saisonniers. La majorité des inscrits sont de la catégorie des gens âgés et les emplois sont limités.

Voilà ceux qui souffrent le plus, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent travailler ni dans les mines, ni dans le bois ni dans les usines. Puis, M. Wilkinson poursuit en ces termes:

Les dossiers des anciens combattants pour octobre ont quelque peu augmenté comparativement au mois précédent, mais le pourcentage des anciens combattants, comparativement au total des chômeurs en quête de travail, est meilleur que l'an dernier.

La division féminine rapporte également un accroisement du chômage, ainsi que la division administrative et professionnelle.

Monsieur le président, c'est là une situation grave dans une circonscription comme celle que j'ai l'honneur de représenter et où il se produit une si abondante richesse. C'est une situation qui présente des difficultés de plus en plus marquées. Le nombre des itinérants augmente rapidement à Nelson comme à Trail, car la situation dont j'ai parlé existe aussi à Nelson. La ville de Trail a convoqué toutes les associations et des représentants des organismes se sont réunis. Par suite de cette réunion, la ville a établi un organisme central pour les itinérants, qui doit avoir son bureau dans l'hôtel de ville, à côté du centre d'habillement, et que doit diriger conjointement l'association de secours de Trail et la société de bien-être de Trail. La décision d'établir un organisme central a été prise à une réunion de représentants des associations intéressées. Sous la direction du président du service de bien-être de la ville, l'échevin F. E. DeVito, ainsi que l'a rapporté le *Daily Times,* de Trail, on a inauguré une série d'entretiens en vue de discuter le problème que pose le nombre croissant de chômeurs qui sont de passage à Trail.

Des sans-travail d'autres parties de la Colombie-Britannique et, probablement, un bon nombre de cultivateurs des provinces des Prairies qui ont terminé leurs travaux agricoles viennent à Trail, parce qu'ils savent que c'est un endroit où ils peuvent habituellement obtenir de l'emploi. En traitant cette question, à la réunion de Trail, l'échevin Alex Brokenshire a dit ceci:

> Les choses vont mal et iront peut-être bientôt plus mal encore.

Tout le ton de la réunion, c'était cette constatation: que la ville se trouvait en présence du problème des gens de passage, problème qui reflétait d'ailleurs simplement l'accroissement du chômage dans les autres régions.

Ainsi que je l'ai déjà dit, monsieur le président, nous sommes d'avis qu'il faudrait étudier la question plus à fond si nous voulons redresser la situation. Comme le représentant de Vancouver-Kingsway, et d'autres encore de mon parti, j'estime qu'on pourrait faire plus à l'heure actuelle pour aider les chômeurs à obtenir de l'emploi. Il est facile de siéger ici, à la Chambre, et de mener une vie plutôt confortable sans se rendre compte de ce que signifie le chômage pour la moyenne des chefs de familles et des mères de familles quand il dure un certain temps, et je crois que nous, c'est-à-dire les députés, de quelque parti que nous soyons, devrions faire notre possible pour encourager un flot continu d'initiatives,—et je suis heureux de voir le ministre du Travail faire un signe de tête affirmatif,—et de propositions qui pourraient améliorer cet état de choses.

D'abord, nous croyons que dans les circonstances, il ne devrait pas être question de programmes lointains et à long terme, auxquels les conférences interprovinciales nous ont habitués. Le gouvernement fédéral devrait, selon nous, dire aux provinces: "Venez à Ottawa; nous voici en présence d'un problème urgent, et nous voulons votre collaboration. Asseyons-nous autour d'une table et tâchons d'y remédier, du moins pour les mois d'hiver, ou les quelques mois qui viennent."

A condition de faire appel à notre intelligence, certaines choses sont réalisables. Il ne suffit pas de s'asseoir et de supposer qu'un grand nombre de gens puissent continuer à vivre sans travail, grâce à l'assurance-chômage et à l'assistance-chômage, et que d'autres puissent errer dans les rues sans autre source de revenu que ce qu'ils peuvent recevoir des "soupes" populaires. Cela ne suffit pas au Canada en ce momnt, monsieur le président, si l'on tient compte de ce que le Canada est capable de produire. Il y a des choses qui sont réalisables. Comme je l'ai déjà dit, j'ai une expérience fort intéressante de la vie, y compris celle que j'ai acquise au cours des douze dernières années alors que j'ai siégé ici. Je me suis mêlé de la construction de routes, de ponts et de piliers, et je m'efforce aujourd'hui de faire quelque chose pour "construire" le parti conservateur, sans trop savoir toutefois à quel point je réussirai.

Selon moi, le gouvernement pourrait faire en sorte que certains travaux de la route transcanadienne ne soient pas interrompus. Grâce à la collaboration avec les provinces, ces travaux se poursuivraient, en Colombie-Britannique, par exemple, où, pendant tout l'hiver, on peut pratiquer de profondes tranchées dans les rochers ou effectuer certains remblais de pierre, aménager des pont à niveau élevé et exécuter d'autres travaux de ce genre. A part cela, ces travaux, qui se poursuivront normalement au printemps, exigeront la préparation de bien d'autres matériaux, du bois, de l'acier, et le reste. Un peu d'organisation préalable et de collaboration permettraient de maintenir les scieries et les aciéries en activité, si seulement nous prévoyions et placions quelques-unes de ces commandes en vue de l'avenir. D'ailleurs, je pense qu'il y a là une occasion de stimuler l'essor nécessaire des Prairies.

Si, au cours de la période de crise des années 30, alors que le gouvernment conservateur précédent était au pouvoir (j'admets qu'il ne s'appelait pas le parti conservateur-progressiste à ce moment-là), nous avions utilisé le crédit du pays pour aménager des routes, des services d'utilité publique, et ainsi de suite, nous aurions pu permettre à nos gens de gagner un salaire raisonnable et, en même temps, on aurait réalisé ces entreprises nécessaires à au moins le quart du prix. Si notre foi dans le pays avait été assez grande, cela aurait pu être fait.

Je dirai qu'une certaine coopération entre les gouvernements, établie sur une base saine, est nécessaire. Je suis pour que les gens travaillent pour gagner leur vie plutôt que de recevoir leur argent sans travailler et je suis sûr qu'un grand nombre de Canadiens sont du même avis. Nous pourrions faire quelque chose pour améliorer la situation de l'industrie du bois d'œuvre, en utilisant le crédit national pour permettre la construction des bâtiments nécessaires, les améliorations des maisons d'habitation et l'établissement de prêts à long terme à cette fin, ainsi que la construction d'entrepôts nécessaires pour abriter les millions de boisseaux de céréales qui, dans certains cas, sont laissés sur le terrain, en plein air. Ce sont des choses que nous pouvons faire, et je n'en ai mentionné que quelques-unes; au lieu de cela nous sommes ici en train de broyer du noir sans agir.

En premier lieu, ce n'est pas une question de parti. Nous devrions être tous disposés à coopérer pour le bien de la population que nous représentons ici. En second lieu, nous devrions nous servir de notre intelligence pour étudier toutes les possibilités d'instituer des programmes en vue de créer les occasions nécessaires d'emploi. C'est quelque chose que nous pourrions faire immédiatement, qui a peu de rapport avec la philosophie politique de chaque parti de la Chambre. C'est plutôt l'expression du simple bon sens canadien.

Une autre mesure qui aiderait beaucoup à la Colombie-Britannique et dont a parlé l'honorable député de Vancouver-Kingsway, consisterait à mettre fin à notre stupidité et à reconnaître le gouvernement de la Chine. Nous y avons envoyé une mission commerciale à la dérobée et, tout en refusant de reconnaître ce gouvernement, nous voudrions commercer avec lui. Nous pouvons reconnaître le gouvernement de la Chine sans reconnaître sa forme de gouvernement. Faisons quelque chose pour écouler le bois, le poisson, les minéraux, les fruits de la Colombie-Britannique et des autres régions du Canada.

[M. Herridge.]

**M. Christian:** Monsieur le président, je veux d'abord souscrire à l'attitude de l'honorable député de Kootenay-Ouest à l'égard du chômage. Comme lui, j'estime, que c'est là un problème que nous devrions résoudre tous ensemble sans égard aux affiliations politiques. L'honorable député de Kootenay-Ouest et moi-même venons de la Colombie-Britannique, province formée surtout de montagnes et de vallées. Pour cette raison de nombreuses régions de la province ont beaucoup à souffrir de l'érosion causée par les cours d'eau surtout au printemps de chaque année où les eaux de ruissellement sont si considérables qu'elles drainent vers les rivières une grande quantité de sol arable et causent ainsi une perte considérable aux cultivateurs. Deux rivières de ma région, Similkameen et Kettle, dont le débit est considérable, causent beaucoup de dégâts chaque printemps en particulier. Les cultivateurs s'inquiètent beaucoup de la perte de tant de terre fertile. J'ai ici une lettre de la *British Columbia Farmer's Institutes* de Grand Forks (Colombie-Britannique). Présentée sous forme de résolution, elle se lit ainsi qu'il suit:

Attendu que l'érosion produite par les fleuves et cours d'eau continue chaque année d'appauvrir nos meilleures terres agricoles; et attendu que cette perte irréparable est aussi une perte nette pour tout le pays; et attendu que le gouvernement de la Colombie-Britannique a institué un programme d'enquêtes, de levés et de mesures remédiatrices par lequel il s'engagerait à payer au maximum la moitié des travaux requis; et attendu que les cultivateurs et les propriétaires fonciers dont les terres sont endommagées ne peuvent payer plus qu'une petite fraction des dépenses en question, il est par les présentes résolu d'exercer immédiatement des pressions sur le gouvernement fédéral en vue de l'amener à collaborer avec les autorités provinciales et à se charger d'une partie des dépenses, soit jusqu'à concurrence de 50 p. 100, dépenses nécessaires pour empêcher que l'érosion ainsi produite par les fleuves et cours d'eau ne cause d'autres dommages.

Il y a quelques mois, j'ai personnellement obtenu deux pétitions de cultivateurs de la région; à leur avis, les gouvernements fédéral et provincial devraient élaborer un plan équitable de partage des frais pour empêcher d'autres dégâts par les cours d'eau.

Un député qui a pris la parole avant le représentant de Kootenay-Ouest a signalé que dans sa circonscription beaucoup plus de choses avaient été faites par le gouvernement conservateur que par tout autre gouvernement; en ce qui concerne ma circonscription d'Okanagan-Boundary, je ne suis pas en mesure de le dire, car, à ma connaissance, il n'y a pas actuellement de programme de travaux et la région n'a pas reçu d'avantages sensibles.

**M. MacInnis:** Vous constaterez, je pense, qu'il a parlé des provinces Maritimes et non de sa circonscription.

**M. Christian:** Merci beaucoup, c'est peut-être vrai. En tous cas, on ne devrait pas manifester de préférence à une circonscription en particulier. Nous vivons au Canada et l'on devrait répartir les travaux à travers le pays avec toute l'équité possible.

Je désire signaler au comité la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Pour ma part, j'estime que la loi n'a pas été convenablement désignée, qu'elle devrait s'appeler la loi sur le rétablissement agricole du Canada et que ses dispositions devraient s'appliquer à tout le pays. Dernièrement, j'ai examiné l'article 4, qui se lit ainsi:

> Les comités consultatifs doivent effectuer des recherches et donner au Ministre des avis sur les meilleures méthodes à suivre pour assurer le rétablissement agricole des zones de sécheresse et d'érosion éolienne des terres dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, ainsi que pour développer et favoriser, à l'intérieur de ces zones, des systèmes d'économie rurale, d'arboriculture, d'approvisionnement d'eau, d'exploitation du sol et de colonisation rurale qui procureront une plus grande sécurité économique, de même que présenter au Ministre telles observations que les comités consultatifs peuvent, en l'espèce, juger opportunes.

Je ne puis comprendre pourquoi l'application d'une loi aussi importante est limitée à trois provinces. Dernièrement, j'ai remarqué que le gouvernement fédéral se propose d'accorder $200,000 pour aider à l'établissement d'entreprises d'irrigation des terres fruitières en Colombie-Britannique. A ce que je crois comprendre, le gouvernement fédéral a déjà affecté ce montant afin d'aider cette entreprise qui est située près de Kamloops, en Colombie-Britannique. Les travaux coûteront $600,000 en tout. Le gouvernement provincial est censé acquitter un tiers du coût, soit $200,000, et les gens de l'endroit sont censés payer le reste. Sauf erreur, on a lancé une émission d'obligations dans cette région. Cette entreprise intéresse des anciens combattants, et les fonds versés par le gouvernement fédéral sont autorisés en conformité de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je ne demande pas mieux qu'on aide les ex-militaires en réalisant ce projet.

Je voudrais aussi mentionner certaines autres entreprises dans ma propre province de Colombie-Britannique. Il y a, dans cette province, un certain nombre de régions d'irrigation qui éprouvent des difficultés de financement. Bon nombre d'entre elles ont à peine assez d'argent pour faire face à leurs dépenses courantes, et quand il s'agit de renouveler certains biens d'équipement faisant partie du réseau d'irrigation, elles n'ont tout simplement pas l'argent nécessaire pour le faire, et se trouvent, par conséquent, dans une situation des plus difficiles. Dans certaines de ces régions dirrigation des anciens combattants se sont installés sur des terres. Pour ma part je ne crois pas qu'on puisse justifier la dépense de $200,000 par le gouvernement, afin de venir en aide aux anciens combattants,—et je veux qu'on les aide,—sans accorder le même secours et les mêmes avantages aux autres régions d'irrigation du pays. J'en connais personnellement un certain nombre en Colombie-Britannique. Il y en a sans doute beaucoup d'autres dans tout le Canada. Mais il me semble qu'il faudrait traiter toutes les régions d'irrigation de la même manière dans l'intérêt le mieux compris de tous les Canadiens.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne voudrais pas interrompre le discours du député, mais par le passé, l'usage ne permettait pas de prononcer, à propos d'une motion tendant à l'obtention de crédits provisoires, des discours qu'il y aurait lieu de faire lors de l'étude des crédits. Dans le passé, comme les honorables députés d'en face s'en souviennent sans doute, on liquidait ces motions très rapidement. Le seul but de tout ministre des Finances, lorsqu'il assure à la Chambre que tous les droits qu'ont les députés de discuter tout poste des crédits seront protégés, est simplement de leur assurer qu'ils auront l'occasion plus tard pendant la session, lorsque les crédits des ministères seront soumis au comité des subsides, de prononcer tout discours qu'ils pourraient estimer pertinent aux crédits du ministère à l'étude. Mais, monsieur le président, ce qui se passe aujourd'hui, c'est une discussion sur des crédits ou l'équivalent d'un débat à l'occasion d'une motion proposant que la Chambre se forme en comité des subsides. C'est là s'écarter sensiblement de la coutume de la Chambre en ce qui concerne les motions relatives aux crédits provisoires. Il est absolument inutile pour un ministre des Finances d'assurer aux députés qu'ils peuvent discuter toute question pertinente à tout crédit, si nous devons avoir un débat sur ces questions aujourd'hui et puis un autre débat lorsque les crédits seront soumis à la Chambre formée en comité des subsides.

Nous avons entendu bon nombre de plaintes aujourd'hui à propos du retard à traiter les affaires qui figurent au *Feuilleton*. En toute déférence, monsieur le président, je dirai que l'examen de ces articles inscrits au *Feuilleton*, de nombreux sujets importants et urgents, sera d'autant retardé, si nous avons deux débats, l'un à l'occasion de la motion visant les crédits provisoires et l'autre lorsque les crédits des divers ministères seront étudiés. A mon avis, la Chambre devrait

s'en tenir à la coutume consacrée par l'usage dans le cas des motions visant les crédits provisoires.

Autant que je me rappelle, il n'est arrivé qu'une fois avant cette session-ci où la motion visant les crédits provisoires ait donné lieu à un débat. Mes prédécesseurs comme ministres des Finances ont toujours fermement tenu à ce que, pour sauvegarder le droit qu'ont les députés de formuler leurs remarques lors de l'examen des crédits des divers ministères, la motion visant les crédits provisoires ne donne pas lieu à un débat prolongé, ni qu'on soulève alors de nombreux sujets sous la rubrique des griefs ou toute autre chose de cette sorte. En toute déférence, je suis d'avis qu'un débat comme celui qui se poursuit actuellement est tout à fait irrégulier à l'occasion de la motion visant les crédits provisoires.

**M. Quelch:** A propos du rappel au Règlement, je dirai que, lorsque le chef de notre parti a pris la parole, il a signalé que nous étions parfaitement disposés à collaborer et à permettre que la motion soit adoptée à peu près sans discussion. Mais qu'est-il arrivé? L'un après l'autre, les représentants des partis ont parlé du chômage. Si le ministre juge nécessaire de présenter des objections, pourquoi ne l'a-t-il pas fait lorsqu'un député de son parti s'étendait longuement sur cette question? Deux membres de notre parti seulement ont pris la parole jusqu'ici. Lorsqu'un député après l'autre traite de la même question du chômage, devons-nous rester immobiles et ne rien dire? Si le ministre a des objections à présenter, qu'il le fasse au moment approprié et n'attende pas qu'un membre de notre groupe prenne pour la première fois la parole au cours de ce débat. Il aurait dû présenter son objection lorsque le débat sur le chômage a commencé et lorsqu'un membre de son parti en a parlé longuement.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, il doit paraître évident à la plupart des députés que, dans une situation comme celle-ci, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre nous a annoncé ce matin que plusieurs membres de son parti désiraient s'exprimer brièvement sur le sujet en question,—le ministre qui présente une motion de crédits provisoires attende et se dise que les députés seront peut-être brefs. Mais nous avons passé l'après-midi à écouter des discours qui devenaient de plus en plus longs. L'honorable député d'Acadia, qui est l'homme raisonnable que je sais, constatera, j'en suis sûr, que nous sommes maintenant en voie d'entendre un discours sur l'irrigation. On a parlé de tout aujourd'hui. Nous avons entendu des discours sur la reconnaissance du gouvernement communiste de la Chine et nous en avons entendu d'autres sur le chômage. Nous sommes loin du simple exposé que nous avons eu aussi ce matin de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre quand il a fait quelques très courtes observations.

Où en sommes-nous? J'ai donné à l'honorable préopinant l'assurance qu'il aura pleinement l'occasion de parler d'irrigation à propos du crédit pertinent du ministère en cause; mais nous allons avoir simplement une répétition du débat et les députés devront prendre leur parti d'une situation dont ils se plaignent; ils ne pourront aborder le dernier sujet inscrit au *Feuilleton*. La discussion du dernier sujet ne nous avancera pas si nous faisons fi de la coutume et de l'objet réel d'un débat sur une motion de crédits provisoires.

**M. Christian:** Comme toujours, je serai heureux de collaborer à cela. J'ose dire cependant qu'après avoir entendu certains députés parler du charbon et d'autres du chômage, j'ai suivi leur exemple. Je crois être raisonnable, monsieur le président. Je vais cependant réduire mes observations au minimum. La seule chose que je soutiens, c'est qu'il ne devrait pas y avoir de distinction injuste entre les entreprises d'irrigation au Canada. Il y aurait grand besoin que le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces collaborent en vue d'aider certaines de ces infortunées régions d'irrigation, surtout en Colombie-Britannique. Merci, monsieur le président.

**M. McIvor:** Monsieur le président, puisqu'on n'étudiera pas le budget du ministère des Postes, j'ai une question urgente à poser. Elle ne prendra que quelques instants. Nous avons eu une distribution quotidienne...

**L'hon. M. Fleming:** Puis-je dire à l'honorable représentant que deux ou trois crédits supplémentaires du ministère des Postes doivent encore faire l'objet d'une étude au comité des subsides.

**M. McIvor:** J'aurais déjà pu finir.

*(Texte)*

**M. Boulanger:** Monsieur le président, j'ai pris note des observations de l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) et je vais essayer d'être aussi bref que possible. Cependant, je voudrais faire quelques observations sur la situation de l'industrie textile dans le pays, et spécialement dans mon district électoral qui comprend la ville de Drummondville, dont 80 p. 100 de la population vit de cette industrie.

Le gouvernement n'est pas sans se rendre compte de l'importance de cette industrie dans l'économie du pays. Selon un rapport

de la *Primary Textile Institute*, le nombre des employés de cette industrie est de 80,000; elle vient en avant de l'industrie du fer et de l'acier, qui compte 29,000 ouvriers et celle du bois à pâte et du papier, laquelle en emploie 62,000.

En plus d'être constituée de capital canadien dans une proportion de 84 p. 100, l'industrie textile est celle qui paie les plus hauts salaires au pays, lesquels s'établissent à la moyenne de $1.20 l'heure, tandis qu'en Angleterre, en 1954, on payait un salaire horaire moyen de 44c., un salaire de 15c. l'heure au Japon et 12c. aux Indes. Il faut ajouter à ce désavantage la concurrence créée par les prix et tarifs préférentiels britanniques.

L'industrie textile canadienne fournit aujourd'hui 46 p. 100 du marché domestique, tandis que l'an dernier elle comptait pour 56 p. 100. Cette diminution de 10 p. 100 représente du travail qui aurait pu être fait par nos ouvriers canadiens et, par conséquent, entraîne du chômage aujourd'hui.

Si nous comparons les chiffres de cette année à ceux de l'an dernier, nous constatons que l'industrie textile emploie aujourd'hui 3,000 hommes de moins, ce qui veut dire que nous comptons maintenant 3,000 chômeurs de plus. En étudiant la situation de la ville de Drummondville, en ce qui concerne la *Dominion Textile*, nous constatons qu'au 2 novembre 1957, cette industrie, où l'on emploie 1,000 personnes, comptait 210 employés de moins qu'au 3 novembre 1956. C'est dire que dans la ville de Drummondville, comme dans toutes celles où il y a une industrie textile, il y a du chômage. C'est la raison pour laquelle j'ai cru bon de prendre la parole cet après-midi afin de signaler au gouvernement cette situation qui, à mon sens, est assez grave.

L'Association canadienne des manufacturiers du textile a fait des suggestions en vue de remédier à cet état de choses. Il faudrait d'abord, de toute évidence, changer la signification du mot dumping, car il permet aux États-Unis d'exporter leurs produits au Canada en les offrant à un prix inférieur au prix coûtant.

La compagnie *Templon Spinning Mills*, de Drummondville, adressait récemment une lettre à l'honorable ministre du Revenu national (M. Nowlan), dont j'extrais le paragraphe suivant:

*(Traduction)*

Nous proposons de mener une enquête au sujet du prix déclaré des fils américains importés dans notre pays. La *Templon Spinning Mills (Canada) Limited* est toute disposée à citer à vos services les prix actuels de l'orlon américain aux États-Unis et nous ne doutons pas que les autres filateurs canadiens de fibres synthétiques seront heureux de fournir, de leurs propres sources, des renseignements analogues.

*(Texte)*

Ceci prouve bien que le gouvernement doit faire quelque chose en vue d'améliorer la situation.

Si j'ai participé à ce débat, c'est parce que la situation est urgente; j'aurais aimé en discuter davantage, mais je termine immédiatement mes observations en demandant au gouvernement d'agir le plus tôt possible.

*(Traduction)*

**M. Barnett:** Si ce n'eût été des dernières observations du ministre des Finances, j'aurais peut-être été disposé à garder le silence et à taire les idées qui me sont venues à l'esprit ce matin en l'entendant nous exprimer cette assurance solennelle et coutumière sur le droit du comité à discuter pleinement les crédits.

**L'hon. M. Fleming:** Oui, les crédits.

**M. Barnett:** Toutefois, après avoir écouté ses dernières remarques, je tiens à lui rappeler que deux au moins de ses collègues, le premier ministre et le leader de la Chambre, nous ont très bien laissé entendre qu'ils s'attendaient à ce que nous en ayons complètement terminé avec les crédits avant le congé de Noël. Ils ont aussi pris des mesures pour rogner sur les chances que nous avons normalement de débattre ici certains de nos problèmes en profitant, par exemple, des motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides. Il n'est donc pas hors de propos, à mon sens, de saisir l'occasion qui s'offre pour soulever ces problèmes dont ont déjà parlé des honorables députés comme l'honorable représentant de Vancouver-Kingsway. Ceci dit, je tiens à assurer le ministre des Finances que je tâcherai d'exprimer aussi brièvement que possible ce que j'ai à dire.

Mon collègue, l'honorable député de Kootenay-Ouest, a essayé de mettre de l'avant certaines propositions pratiques sur les moyens de remédier immédiatement au chômage qui s'est produit dans certaines régions. Il est une question que j'aurais pu soulever normalement à propos de la ligne de conduite du ministère pendant l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Pêcheries, mais vu l'urgence de la situation du chômage qu'a décrite mon collègue le député de Vancouver-Kingsway, je trouve qu'elle se rattache fort bien aux remarques de ce représentant, de celui de Kootenay-Ouest et d'autres. En deux récentes occasions, j'ai dit à la Chambre que dans l'île de Vancouver et dans d'autres régions de la

Colombie-Britannique un nombre exceptionnellement élevé de bûcherons et un grand nombre d'ouvriers spécialisés de la construction sont en quête d'emploi. Pour cette raison, j'aimerais en parler dans le cadre du programme national de mise en valeur dont le parti du ministre des Finances a eu beaucoup de choses à dire.

Peut-être le ministre des Finances sait-il que le long de la région côtière de la Colombie-Britannique se trouvent plusieurs centaines de cours d'eau où fraie le saumon du Pacifique. Certains de ces cours d'eau sont situés dans les régions du littoral du Pacifique qui sont plus accidentées et moins développées. Un des faits qu'ont souvent soulignés des rapports du ministère fédéral des Pêcheries, c'est que, ces cours d'eau se trouvant dans des régions incultes, la nature suit toujours son cours pour ce qui est des moyens de frai du saumon. Lors de l'examen des crédits précédents du ministère des Pêcheries, j'ai parlé des rapports dans lesquels on disait que les inondations soudaines sont fort préjudiciables à la future montaison du saumon. Vu qu'il y a du chômage parmi les bûcherons et les ouvriers de la construction, ce serait peut-être le temps propice pour entreprendre, à une bien plus grande échelle qu'on ne l'a fait jusqu'ici, la mise en valeur et l'amélioration de nos cours d'eau où fraie le saumon, le long de la côte du Pacifique. C'est un genre de travail qui conviendrait particulièrement aux bûcherons et aux ouvriers de la construction qui sont sans emploi. La majeure partie de ce travail pourrait s'exécuter à de bas niveaux, car il ne présenterait pas de grande difficulté durant l'hiver, même si ce n'est peut-être pas le temps le plus agréable de l'année pour l'accomplir.

Des travaux qui auraient pour résultat d'atténuer les dégâts causés aux cours d'eau à saumon par l'exploitation forestière, lorsqu'elle atteint sa plus grande activité, pourraient très bien figurer dans un programme de ce genre.

Ainsi que je l'ai dit au ministre, monsieur le président, je me propose d'exposer cette question le plus brièvement possible. Mais, vu la situation du chômage dont on a fait part au gouvernement et dont on lui parlera davantage à l'avenir, à moins que quelque mesure ne soit prise, je trouve que voilà un moyen concret auquel on pourrait recourir actuellement. Comme l'a fait remarquer le député de Kootenay-Ouest, il ne s'agit pas d'une chose qui doit nous diviser selon notre affiliation politique; mais, autant que je puisse voir, il s'agit d'une proposition concrète destinée à régler un état de choses immédiat et à fournir des occasions d'emploi à un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique à qui ces occasions ne sont pas actuellement offertes.



**M. McMillan:** Monsieur le président, j'ai dit au ministre des Finances que je voulais parler du droit à la pension à accorder plus tôt. Il me faudrait une dizaine de minutes pour cela; mais je veux tenir compte de sa demande en vue de hâter les travaux de la Chambre et je pourrai traiter cette question lorsque nous étudierons ses crédits, j'imagine.

**M. Irwin:** Monsieur le président, je comprends bien le point de vue du ministre des Finances. Si je songe à la situation dans laquelle je me trouve présentement et au poste que j'occupais avant de siéger en cette enceinte, je devrais sans doute être le dernier à enfreindre le Règlement ou à passer outre aux précédents. Je n'ai pas l'intention de faire cela. Pour ce qui est des crédits provisoires, je suis tout à fait disposé à laisser faire le ministre. Accomplissons la tâche qui nous incombe. Mais il y a une chose que je voudrais faire remarquer. Je m'oppose à l'initiative qu'il prend lorsqu'il saisit la Chambre d'une motion de crédits provisoires et ne donne pas à tous les députés une liste de ce qu'il se propose de faire. Il peut rétorquer, naturellement, qu'il n'a pas eu le temps de préparer une liste, mais j'ai remarqué qu'il en a fourni une aux chefs de chaque groupe et je suppose une à tous les membres du Cabinet. Si cela est possible, je lui dirai qu'il était également possible de la faire reproduire de façon à en munir chaque député d'un exemplaire.

Somme toute, nous ne sommes pas des devins et lorsqu'il s'agit d'établir le douzième d'un poste figurant dans le Livre bleu, plus les crédits supplémentaires, je soutiens qu'il faut faire une véritable acrobatie mentale pour rattacher ces postes les uns aux autres. Lorsqu'il en arrive aux cents et nous dit qu'un montant est le douzième d'un autre, il serait utile que nous puissions comparer les deux et nous assurer que c'est exact car après tout, nous sommes comme un corps de police vis-à-vis du ministre des Finances et voulons remplir nos fonctions. Je l'invite donc, lorsqu'il présentera à l'avenir des crédits provisoires à la Chambre, comme il le fera, je pense, à voir à ce que tous les députés soient munis d'une liste des mesures qu'il se propose de prendre afin que nous sachions au moins de quoi nous parlons.

*(Texte)*

**M. Bégin:** Monsieur le président, je crois de mon devoir de profiter du débat relatif à l'adoption des crédits provisoires, lesquels

représentent le douzième du budget des dépenses, pour appeler l'attention de la Chambre sur le problème aigu du chômage dans la ville de Québec et tout particulièrement dans la circonscription de Québec-Ouest.

Le chômage augmente continuellement d'abord à cause du manque de confiance des Canadiens à l'égard du gouvernement actuel et aussi parce que ce dernier, non seulement n'a pas de politique définie mais fait preuve d'opportunisme selon les circonstances qui peuvent le plus frapper l'imagination des électeurs.

*(Traduction)*

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, je dois de nouveau prendre la parole pour faire appel à mon honorable ami et à la Chambre. Mon honorable ami a dit qu'il ferait un discours au sujet d'une question qu'on pourrait soulever avec plus d'à-propos à l'occasion de l'examen des crédits. Je lui rappelle encore une fois en toute déférence que j'ai assuré à la Chambre que les députés seraient libres de discuter ces crédits. Les ministres des divers ministères comparaîtront devant le comité des subsides et présenteront leurs crédits au cours de la session, et n'importe qui pourra prononcer tout discours intéressant tout crédit à l'étude. Mais, monsieur l'Orateur, si nous continuons comme nous le faisons aujourd'hui, nous ne ferons que répéter le même travail deux fois.

*(Texte)*

**M. Bégin:** Monsieur le président, j'ai suivi assez régulièrement les discours qui ont été prononcés depuis le début du débat sur les crédits provisoires. Comme on a parlé un peu de tout, je ne vois pas pourquoi on me causerait un préjudice en m'empêchant de faire à la Chambre, pendant quelques minutes seulement, certaines observations relativement au chômage.

A un moment donné, les fermiers de l'Ouest ne pouvaient vendre leur blé; la Chambre a alors voté $150 millions pour leur faire des avances en espèces. Mais, qu'est-ce que le Gouvernement entend faire pour les sans-travail de chez-nous? Est-ce qu'il a l'intention de restaurer les camps à 20c. par jour du gouverneement Bennett? Quel montant le gouvernement entend-il dépenser durant les quatre ou cinq mois prochains? Le gouvernement ne doit pas penser seulement aux prochaines élections, mais bien aux femmes et aux enfants qui vont souffrir du froid et de la faim, cet hiver.

La population de mon comté a fait sa part et elle a acquiescé à tout ce que nos dirigeants lui ont demandé quand le danger a menacé notre pays. Aujourd'hui, pour la famille ouvrière, le danger c'est le chômage, et nous n'avons pas le droit de la laisser souffrir. Quand le danger a menacé notre pays, toutes les ressources, toutes les contributions ont été employées; eh bien, de grâce qu'on fasse quelque chose pour la famille ouvrière!

Il y a, à Québec, des travaux considérables et urgents à exécuter. Malheureusement, la municipalité ne peut les entreprendre. Toutefois, vu la crise de chômage très aiguë qui y sévit, non seulement le gouvernement fédéral peut mais il doit les exécuter le plus tôt possible.

Il y a d'abord l'assainissement de la rivière Lairet et le creusage de la rivière Saint-Charles, lesquels ont été plus d'une fois mentionnés dans cette enceinte. On pourrait ainsi finir les bords de la rivière Saint-Charles au moyen de pierres décoratives et obtenir de magnifiques résultats, comme cela se voit dans plusieurs autres villes. Cette rivière traverse la ville de Québec et ces travaux, tout en contribuant énormément à embellir notre ville, aideraient nos chômeurs.

Je voudrais aussi parler de la construction du bureau de poste; elle créerait des emplois pour un grand nombre d'ouvriers. Que le gouvernement fasse donc pression auprès des autorités du National-Canadien afin que ce problème soit réglé définitivement, et qu'il demande des soumissions immédiatement.

Il y aurait peut-être lieu d'étudier de nouveau la proposition qui a déjà été faite de verser la pension de vieillesse à l'âge de 65 ans au lieu de 70 ans. Une telle mesure permettrait à l'ouvrier qui est forcé de prendre sa retraite à l'âge de 65 ans, ce qui se produit dans presque tous les cas, de subvenir à ses besoins même s'il n'a pu accumuler d'économies au cours de sa période d'emploi. Nous savons tous qu'il est actuellement très difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver des emplois à cette catégorie de gens. Aussi, devrions-nous, monsieur le président, rendre cette pension de vieillesse universelle à l'âge de 65 ans.

Nous avons aussi dans mon comté l'hôpital du parc Savard qui est situé dans la municipalité de Québec-Ouest. On n'y trouve même pas de salle de réunion générale où l'on peut distraire les malades de l'institution. Là encore, on pourrait faire exécuter des travaux durant l'hiver. Cet hôpital héberge des Hongrois et des Esquimaux, et il me semble que l'on devrait leur procurer des moyens de distraction qui compenseraient un peu l'amertume qu'ils ressentent certainement dans leur cœur, puisqu'en plus d'être malades, ils sont expatriés. De plus, cet hôpital est situé, du côté nord-est, à quelques pieds des maisons; le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social devrait donc faire l'expropriation nécessaire afin de laisser voir aux patients

de cette institution quelque chose de plus beau, c'est-à-dire la ville de Québec.

En terminant, j'invite d'une façon toute spéciale les députés à visiter la ville de Québec lors du carnaval. Ce serait encore une manière d'aider à résoudre le problème du chômage chez nous. Je dois d'abord vous dire que la ville de Québec est le centre d'un magnifique carnaval, durant les mois d'hiver. Aussi, il me ferait grand plaisir de voir tous les membres de la Chambre, qui se doivent de visiter notre magnifique ville, participer aux réjouissances occasionnées par notre carnaval d'hiver.

*(Traduction)*

**M. Castleden:** Je ne veux occuper que quelques minutes du temps de la Chambre pour traiter d'une question urgente dans la région du Canada dont je viens, c'est-à-dire les provinces des Prairies. Cette question est vraiment urgente. Les députés de toutes les parties du Canada ont fait grand état du chômage cet après-midi. A mon avis, c'est une bonne chose pour le Canada que nous soyons au courant de ces faits. J'ai l'impression que les délibérations du Parlement sont un peu mieux que l'an dernier, alors que nous n'entendions pas tellement de choses sur la situation dans les provinces Maritimes, surtout sur la côte.

Il est vrai qu'on entend parler de l'urgence de la situation dans les provinces des Prairies depuis bien des années. Je ne peux pas dire que la population des Prairies chôme; elle est au contraire bien affairée. Elle a produit des récoltes énormes. Ce qui ne va pas dans notre cas c'est que, bien que les hommes n'aient pas été chômeurs, ils n'ont obtenu aucun salaire. Peut-être est-ce attribuable au volume considérable des récoltes et au fait que le Canada est incapable de livrer ses céréales et de vendre une quantité suffisante de ses produits agricoles. Le gouvernement n'écoule pas les céréales et comme résultat il y a une accumulation de céréales emmagasinées qui est sans précédent dans l'histoire du Canada. Les archives révèlent que les élévateurs sont pleins à craquer aux têtes de lignes, à l'intérieur et à presque tous les endroits des provinces des Prairies où il y a des installations d'emmagasinage.

Depuis quelques années, le cultivateur est incapable de livrer assez de céréales pour acquitter ses frais d'exploitation, même pas 60 p. 100 de ses frais d'exploitation. Depuis quatre ans, nous incitons le gouvernement à entreprendre l'aménagement d'installations pouvant emmagasiner toutes les céréales qui, à l'heure actuelle, se gâtent, mais le gouvernement n'a pas jugé bon de mettre un tel programme à exécution.



A mon avis, le gouvernement pourrait entreprendre un tel programme d'emmagasinage des céréales dont un grand nombre de gens bénéficieraient. Cependant, les premiers à en bénéficier seraient les cultivateurs qui sont incapables de faire livraison de leurs céréales. A l'heure actuelle, le cultivateur est obligé d'aménager ses propres installations d'emmagasinage mais, dans bien des cas, il n'en a pas les moyens. Tous ceux qui ont traversé les provinces des Prairies à l'automne au cours des quelques dernières années n'ont pas été sans remarquer des millions de boisseaux de céréales entassées sur place parce qu'il n'y avait pas assez d'élévateurs pour les emmagasiner. Les céréales entassées à l'extérieur ou déposées dans des compartiments ouverts, parce que le cultivateur a déjà rempli ses propres installations d'emmagasinage, ne peuvent pas rester là sans subir quelque détérioration. Les compartiments des cultivateurs sont insuffisants et il y a beaucoup de détérioration attribuable à l'humidité qui suinte sur les parois de ces compartiments.

Pour commencer, c'est un gaspillage criminel surtout dans un monde où deux milliards de personnes manquent de vivres; c'est un gaspillage qu'on ne devrait pas tolérer. Dans les circonstances actuelles, c'est le cultivateur qui doit absorber la perte sous forme de céréales gâtées qu'il ne peut utiliser et qu'il lui faut probablement sacrifier. Il se peut qu'une certaine partie de ces céréales puisse servir de provende mais je n'hésite pas à dire que des millions de boisseaux se perdent chaque année dans les provinces des Prairies à cause du manque d'entrepôts.

On y gagnerait beaucoup à aménager ces installations car on fournirait ainsi du travail aux chômeurs et notre bois pourrait servir à quelque chose. L'ensemble du Canada en profiterait car la statistique indique que l'augmentation de l'efficacité entraîne une production de plus en plus forte de céréales. Notre production moyenne augmente avec le temps mais la quantité que nous pouvons écouler diminue.

En réponse à des questions qu'on lui a posées cet après-midi, le ministre du Commerce a déclaré que le gouvernement n'a pas élaboré de programme en vue de l'acheminement de nos produits agricoles excédentaires vers les pays moins évolués qui en ont le plus grand besoin. C'est parce que ces pays n'ont pas de dollars pour acheter ces vivres. Le gouvernement devrait, à mon avis, mettre en œuvre un programme d'écoulement de nos produits agricoles excédentaires.

Si les démocraties veulent démontrer qu'elles ont mieux à offrir au monde que des canons, il serait excellent que notre pays

formule une ligne de conduite de ce genre et entreprenne l'exécution d'un programme d'écoulement de cette nature au profit de ces pays. Donnez-le leur! Actuellement, le cultivateur perd cet excédent de toute manière, car une grande partie se gâte. Il serait bien préférable de le donner que de le laisser où il se trouve.

Le gouvernement pourrait entreprendre un programme d'après lequel il donnerait aux pays qui n'ont pas de dollars canadiens les aliments dont ils ont besoin pour les empêcher de souffrir de la famine qui les menace chaque jour. Nous donnerions en somme à ceux qui en ont besoin un produit dont le Canada a tant, indépendamment de l'aspect humanitaire de la situation, et au moins ce serait mieux que de laisser ces produits se gâter.

D'autre part, si nous avions au Canada de l'espace supplémentaire pour emmagasiner 200 milliards de boisseaux, cela améliorerait certainement la situation du cultivateur. Le cultivateur doit maintenant subir le choc. Je le répète, il travaille, évidemment, mais il ne touche aucun salaire. Si nous pouvions vendre encore 300 millions de boisseaux cet automne, cela améliorerait aussi considérablement la situation.

Ces cultivateurs sont dans une situation désespérée; 80 p. 100 sont aux abois, et environ 10 p. 100 d'entre eux ont abandonné la culture. J'exhorte le gouvernement à examiner la question de façon approfondie et peut-être trouvera-t-il le moyen de résoudre un certain nombre de ces problèmes. Tout d'abord, il pourrait donner un peu de travail, deuxièmement, il pourrait soulager une industrie qui se trouve aujourd'hui dans une situation désespérée. Je pourrais citer le cas de cultivateurs qui essayent d'exploiter leur ferme mais qui, du fait qu'on ne leur a pas permis de livrer leurs céréales, n'ont pas d'argent pour payer leurs impôts. Si bien que le cultivateur doit quitter sa ferme l'hiver, laissant sur place sa femme et probablement un ou deux jeunes enfants, et c'est la femme qui doit se charger de nourrir le bétail et de prendre soin de la maison pendant qu'il va dans le bois ou à Kitimat pour essayer de gagner un peu d'argent pour faire vivre sa famille. Il revient au printemps, fait de nouvelles semences dans l'espoir qu'il pourra tenir bon et livrer ses céréales et vivre enfin de son industrie.

Il n'y a sûrement rien de mal à ce qu'un cultivateur fasse pousser des céréales alors que le monde a faim. De toute évidence le Canada peut jouer son rôle et faire en sorte que ces céréales parviennent aux populations affamées du globe. Le gouvernement sait que le programme actuel du plan de Colombo n'est pas suffisant. D'autres pays peuvent distribuer leurs excédents agricoles au monde; le Canada devrait adopter une ligne de conduite selon laquelle il pourrait consacrer une partie au moins de ses excédents à l'alimentation de ces populations. Le gouvernement devrait certainement être disposé à assumer une partie de cette dépense. Je soutiens que ce serait une bonne défense pour le Canada que de se faire des amis parmi les nations défavorisées du monde. Nous pouvons gaspiller des milliards de dollars pour la défense, pour la mise au point d'armements qui sont périmés lorsqu'on les livre. Il est bien certain qu'une partie de cet argent pourrait être reporté au domaine de l'agriculture pour la mise sur pied d'un programme d'écoulement de nos produits agricoles excédentaires, et pour aider à éliminer l'injustice actuelle des politiques agricoles, et créer au Canada une banque de l'alimentation qui pourrait être utile à l'avenir.

L'ancien gouvernement a commis l'erreur de dire constamment à la Chambre que tout allait pour le mieux, qu'il ne s'agissait que d'une situation temporaire. J'ai signalé au ministre du Commerce d'alors à plusieurs reprises, qu'en raison de la situation actuelle du monde et des difficultés rencontrées sur nos marchés étrangers, le cultivateur se trouvait de plus en plus dans l'impossibilité de livrer les céréales qu'il produisait; et aujourd'hui les livraisons de céréales ne se feront bientôt plus qu'au compte-gouttes. Je peux citer au comité des cultivateurs de l'Ouest qui doivent garder chez eux des céréales produites il y a trois ans. Aujourd'hui, leur qualité a baissé par suite de la durée de l'entreposage. Qui assume cette perte? Les compagnies de provendes viennent offrir au cultivateur 60c. le boisseau pour du blé nº 3, de sorte qu'elles peuvent en faire de la provende à l'intérieur de la province où la transaction échappe à la loi sur la commission du blé. Là encore, le cultivateur subit la perte. Je ne connais aucune autre industrie où l'étau prix de revient-prix de vente ait éprouvé le petit entrepreneur aussi fortement qu'en agriculture. J'ai voulu proposer une manière de permettre à ces gens de poursuivre la grande tâche que nous accomplissons, la tâche constructive et nécessaire de produire des aliments pour un monde qui a faim.

**M. Argue:** Monsieur le président, je crois qu'une vingtaine de mesures législatives figurent au programme de la session et que l'honorable représentant de Rosthern a déjà proposé au gouvernement de prendre en très sérieuse considération l'idée de déférer les crédits de certains ministères à divers comités. Il me paraît évident qu'on devrait établir un comité des crédits auquel serait

soumis le budget de certains ministères. A mon avis, les crédits du ministère de l'Agriculture pourraient être déférés au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation. Si le gouvernement était disposé à accepter cette proposition, je suis convaincu que ces crédits pourraient d'abord être étudiés plus à fond par les membres de la Chambre et que, de plus, l'exécution de nos travaux en serait facilitée.

Je crois pouvoir dire au nom des membres de mon groupe qui se sont intéressés au cours des années aux questions agricoles que si nous avions l'occasion, au comité de l'agriculture, d'étudier les crédits du ministère de l'Agriculture, l'examen en prendrait beaucoup moins de temps à la Chambre. Les membres des partis d'opposition sont disposés, je crois, à faciliter l'exécution des travaux à la Chambre.

Il me semble, cependant, que le gouvernement ne fait qu'accumuler les mesures législatives sans nous donner l'occasion de les étudier, puisqu'il consacre une grande partie de nos jours de séance, chaque semaine, à l'examen des crédits. C'est, semble-t-il, la tactique du gouvernement; il nous rend ainsi très difficile, sinon impossible, l'étude soigneuse de toutes les mesures et de tous les crédits qui sont soumis à la Chambre. Si le gouvernement veut sincèrement que nous adoptions sans retard les mesures législatives qu'il a inscrites au *Feuilleton*, il devrait déférer les crédits de certains ministères à divers comités. Il faciliterait par ce moyen les travaux de la Chambre ainsi que l'adoption des crédits et des importantes mesures législatives qu'il nous a soumises.

**L'hon. M. Churchill:** Comment pourrait-on faire adopter les crédits provisoires?

**M. Argue:** Je répondrai au ministre plus tard. Il pourrait garder ses interruptions pour ce moment-là.

**L'hon. M. Churchill:** J'en aurai davantage alors. Comment nous votera-t-on des crédits provisoires?

**M. Argue:** Je crois que l'attitude du gouvernement confirme, à mesure que le temps passe, certains des propos qu'on peut recueillir autour de la Chambre, tant des journalistes que des députés appartenant à tous les partis. On répète en effet que le gouvernement n'a nullement l'intention de nous présenter un budget avant les prochaines élections et qu'il cherche, de propos tout à fait délibéré, à ne pas se mettre en situation d'avoir à rendre des comptes à la population. Nous n'ignorons pas que le gouvernement s'est engagé à consentir des frais supplémentaires considérables. On nous parle de certaines diminutions d'impôt et, en vérité, le gouvernement les a promises. C'est dire qu'on est de plus en plus persuadé que si le gouvernement avait à présenter un budget il ne pourrait faire autrement que d'accuser un déficit fort grave. Mais plutôt que de se mettre dans l'obligation de rendre des comptes sévères de ses dépenses à la Chambre comme à la population, sous forme de bilan, le gouvernement préfère la solution détournée qui consiste à nous saisir d'un grand nombre de mesures législatives et de crédits afin d'occuper de cette façon une grande partie du temps de la Chambre. Il songe par là que dans quelques semaines, peut-être après le congrès libéral, il pourra, grâce à cette manœuvre, être en mesure de déclarer: "Il reste encore beaucoup de mesures législatives à adopter, de mesures qu'il nous a été impossible de faire voter; il reste aussi énormément de crédits qui n'ont pas encore été examinés malgré notre désir. Nous sommes victimes de l'obstruction. Le temps est venu de provoquer des élections, en plein hiver."

Je crois que la population estime qu'il est du devoir du gouvernement et du Parlement d'examiner les mesures législatives et de les adopter. Je pense que s'il y a quelqu'un qui essaye de retarder l'adoption des mesures législatives et celle des crédits, c'est bien, en ce moment, le gouvernement lui-même plutôt que l'opposition.

**L'hon. M. Churchill:** Vous êtes saisis actuellement d'une mesure législative. Asseyez-vous et laissez-nous l'adopter.

**M. Argue:** Il vaudrait beaucoup mieux, selon moi, que le gouvernement se conforme à quelques-uns des principes qu'il exposait lui-même lorsque ses membres siégeaient dans l'opposition et que ces questions soient déférées à des comités où on pourrait les examiner avec le plus grand soin. Cela accélérerait les travaux de la Chambre et dissiperait la conviction croissante que le gouvernement s'installe dans une situation où il pourrait invoquer une excuse fallacieuse et déclencher des élections prochaines. Il me semble que le gouvernement, les membres du cabinet et les partisans du gouvernement qui vont faire des discours dans tout le pays ont un thème commun, c'est-à-dire que des élections générales sont imminentes.

**L'hon. M. Churchill:** Aimeriez-vous qu'il y en ait?

**M. Argue:** Le ministre du Commerce n'a cessé d'intervenir; il préfère, semble-t-il, formuler des observations pendant qu'un autre a la parole plutôt que lorsqu'on lui pose des questions. Je pense que le gouvernement aurait l'appui des agriculteurs de notre pays

s'il proposait sa propre mesure pour assurer le soutien des prix.

**M. Lambert:** Alors, laissez-nous aborder cette question.

**M. Argue:** Depuis que le gouvernement a annoncé cette mesure le 31 octobre, nous ne cessons de demander qu'elle soit mise en discussion aussitôt que possible, afin que la Chambre l'examine. On me dit maintenant que, dans l'intervalle, le bureau de la Fédération canadienne des agriculteurs a convoqué une réunion d'urgence, qui se tiendra jeudi et vendredi de cette semaine. Je crois vraiment que le gouvernement n'avait aucune intention de présenter ce bill à la population du pays à ce moment-ci, que nous ayons examiné le projet de résolution ou non.

Hier, j'ai posé une question au ministre des Finances sur les nouvelles des journaux voulant que le cabinet américain ait demandé au Congrès de voter un supplément d'un milliard et demi de dollars pour poursuivre et étendre le programme d'écoulement des produits agricoles des États-Unis et le ministre des Finances a renvoyé cette question au ministre du Commerce pour qu'il y réponde. Nous avons reçu de ce dernier ce qui était, à mon avis, une réponse bien improvisée, à laquelle il n'avait guère réfléchi, puisqu'il a dit qu'il ne voyait aucun danger dans ce supplément de crédits parce que, à son avis, cela ne nuirait pas aux débouchés canadiens.

**L'hon. M. Churchill:** Ce n'est pas ce que j'ai dit.

**M. Argue:** Vous pouvez vérifier au compte rendu.

**L'hon. M. Churchill:** J'ai dit que cela ne constituait aucun danger, eu égard aux assurances qu'on nous avait données à ce sujet.

**M. Argue:** Soit, cela ne constitue aucun danger, eu égard aux assurances qu'on vous a données. A mon avis d'après les événements des derniers jours, l'observation "Nous les avons eus" qui a échappé à un haut fonctionnaire des États-Unis et qui a paru dans les journaux prend de plus en plus d'importance par suite des nouvelles d'après lesquelles ces derniers serviront à la vente, au troc ou au don d'autres produits. Si ces nouvelles sont fausses, le ministre pourra les rectifier. Je demande donc au gouvernement s'il a eu l'assurance que cette proposition dont sera saisi le Congrès n'assure pas des crédits pour la poursuite du programme américain de troc. La nouvelle dont je parle a paru dans le *Globe and Mail* du 18 novembre. J'en ai d'ailleurs une autre, à peu près analogue tirée du *Co-operator* du Manitoba du 28 novembre; elle est ainsi conçue:

> M. Benson ajoutait qu'il demanderait l'expédition à l'étranger, d'au moins un autre milliard en excédents agricoles, pour y être vendus, échangés ou donnés.

La proposition soumise au Congrès par le gouvernement américain tend manifestement à une extension du programme d'écoulement des denrées excédentaires des États-Unis et ne saurait qu'entraîner une augmentation des expéditions de denrées agricoles américaines à un grand nombre de pays dans le monde. Je demande au gouvernement quelle est la politique qu'il entend adopter pour le Canada en vue de faire bénéficier nos producteurs de leur juste part des marchés alimentaires mondiaux. Les États-Unis font des choses louables en ce qui concerne un grand nombre de leurs programmes. Contrairement à notre gouvernement à nous, le gouvernement américain a jugé bon de mettre les denrées agricoles en excédent dans son pays à la disposition de la population du monde entier. Par contre, notre gouvernement à nous semble se contenter de voir s'accumuler nos stocks de céréales. Il n'a fait part d'aucun programme nouveau grâce auquel on puisse envisager une expansion de la vente de nos produits agricoles. Le gouvernement a déjà refusé plusieurs propositions qu'on lui a faites en vue d'étendre la vente de nos denrées agricoles et d'augmenter ainsi les recettes du producteur. En fait, si l'on songe à l'attitude qu'il a adoptée vis-à-vis du producteur agricole, son incurie est indéfendable. Pas une fois, depuis le début de la session, n'a-t-on songé à l'agriculteur, même si les membres du gouvernement se montraient disposés à déclarer hautement qu'ils avaient en vue des programmes destinés à résoudre le problème de la baisse du revenu agricole. Or, nous ne savons encore rien de ces programmes.

**M. Dupuis:** Ce sont des promesses pour les prochaines élections.

**M. Argue:** Le temps passe et les groupements agricoles de notre pays se montrent de plus en plus préoccupés du spectacle qu'offre le gouvernement. Il leur semble que celui-ci tourne en rond et n'a, en réalité, prévu aucun programme propre à résoudre le problème. Ce matin, je demandais au ministre du Commerce s'il avait effectivement tenu les propos que lui attribue le *Leader Post* de Regina, cités par moi de mémoire. Il aurait dit que le gouvernement ne croyait pas que le producteur de blé de notre pays méritait une subvention.

**L'hon. M. Churchill:** Je n'ai rien dit de tel. Vous pouvez continuer à citer ce propos, mais cela ne prouvera pas que je l'ai tenu. Vous pouvez même le répéter par tout le pays, si le cœur vous en dit.

**M. Argue:** Je ne l'ai pas encore cité; le ministre pourrait donc patienter jusqu'à ce que j'en vienne là.

**L'hon. M. Churchill:** Je vous affirme que je n'ai pas dit cela.

**M. Argue:** Le ministre nie l'avoir dit.

**L'hon. M. Churchill:** Non, je n'ai pas dit cela, mais je sais que vous continuerez de l'affirmer pour que les gens y croient.

**M. Argue:** Très bien, je vais citer.

**L'hon. M. Churchill:** Allez-y; allez le répéter partout au pays.

**M. Argue:** Le ministre a formulé bien des observations qu'il voudrait maintenant retirer. Au cours de la présente session, nous l'avons vu plusieurs fois se lever pour modifier des déclarations qu'il avait faites. De fait, c'est arrivé, je crois, à propos de la liste des membres de sa propre délégation commerciale. Fait assez intéressant, il n'a remis les choses au point qu'après qu'on lui eut signalé son erreur; il ne l'avait pas constatée lui-même. Le ministre a formulé une déclaration parfaitement ridicule au cours d'un discours qu'il a prononcé en septembre; je ne me propose pas de lui citer ses propres paroles pour le moment.

**L'hon. M. Churchill:** Pourquoi pas? Continuez vos affirmations injustes.

**M. Argue:** Le ministre a formulé une déclaration ridicule en disant que les emblavures devraient être réduites à la longue et la production de bétail, accrue,...

**L'hon. M. Churchill:** C'est stupide.

**M. Argue:** ...et je ne crois pas qu'aucun membre du cabinet, depuis l'accession du gouvernement au pouvoir, se soit compromis autant que l'a fait le ministre du Commerce par cette déclaration, car elle a été citée et commentée dans des éditoriaux des principaux journaux agricoles du pays. Pas une seule des associations agricoles que je connais n'est d'accord avec le ministre du Commerce sur ce point.

**L'hon. M. Churchill:** Sauf que le conseil du syndicat agricole interprovincial a adopté des résolutions dans le même sens.

**M. Argue:** Je ne le crois pas. Je ne crois pas qu'une seule association agricole soit d'avis qu'il y ait lieu de réduire davantage la superficie ensemencée en blé. Cette superficie a été sensiblement réduite ces trois dernières années et le ministre du Commerce a donné à entendre qu'à l'avenir on devrait accroître la production de bétail.

**L'hon. M. Churchill:** Évidemment; un jour ou l'autre le Canada aura une population de 40 millions.

**M. Argue:** Le ministre affirme qu'il n'a pas fait la déclaration parue dans le *Leader Post*, mais je vais la citer quand même.

**L'hon. M. Churchill:** Oui, citez-là.

**M. Argue:** Je vais la consigner au compte rendu. Je me reporte au numéro du 15 novembre 1957 du *Leader Post* de Regina, à la page 3. Voici l'en-tête:

Des subventions aux producteurs ne sont pas nécessaires.

Voici maintenant l'article lui-même:

De l'avis du ministre du Commerce, M. Gordon Churchill, il n'est pas nécessaire pour le moment que le gouvernement verse des subventions aux producteurs canadiens de blé. Au cours d'une entrevue accordée au *Leader Post* vendredi, à l'hôtel Saskatchewan, où il devait plus tard adresser la parole aux délégués à la réunion annuelle du syndicat du blé de la Saskatchewan, il a déclaré:

Ce qui suit est entre guillemets:

"Nous n'en sommes pas encore au point où il nous faut subventionner le producteur de blé."

Et plus loin:

En subventionnant les producteurs de blé canadiens à l'heure actuelle, on ne ferait qu'aggraver, à la longue, la situation du commerce mondial.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. L'honorable député d'Assiniboïa m'a attribué ici une déclaration qu'il a lue dans un journal. J'ai déjà dit que je n'ai pas formulé cette déclaration. Sauf erreur, on a l'habitude, à la Chambre, d'accepter la parole d'un député; de fait, cette coutume est confirmée par le Règlement, mais, apparemment, mon honorable ami ne le sait pas.

**M. Argue:** Je veux bien accepter toute déclaration ou toute rectification.

**M. Benidickson:** En ce qui concerne le rappel au Règlement, me sera-t-il permis de dire que le ministre du Commerce a le droit, je pense, de parler pendant trente minutes, aussi souvent qu'il le désire, pour répondre à l'honorable député d'Assiniboïa.

**L'hon. M. Fleming:** Ce n'est pas un rappel au Règlement.

**M. Argue:** Je pense que le ministre devrait patienter jusqu'à ce que j'aie fini de citer des extraits de cette déclaration. S'il désire prendre la parole plus tard pour déclarer que le reporter du *Leader Post* de Regina qui rapporte ce propos, à la suite d'une interview qu'il aurait eue, paraît-il, avec le ministre à

l'hôtel Saskatchewan un peu avant que ce dernier adressât la parole au congrès annuel du syndicat du blé, ne l'a pas cité correctement, il a naturellement parfaitement le droit de le faire, et je consens volontiers à accepter toute nouvelle interprétation, toute modification ou toute négation qu'il pourra vouloir présenter en ce qui concerne cette déclaration. Mais je voudrais qu'on me donne le droit, que je crois d'ailleurs posséder, de terminer la lecture des extraits de cet article.

**L'hon. M. Churchill:** Je suis heureux que vous acceptiez l'explication, tout de même:

**M. Augue:** Je cite:

> Il croit que le Canada a de bonnes chances de récupérer le pourcentage des ventes de blé qu'il a perdu dernièrement sur les marchés mondiaux, que les ventes resteront supérieures à la moyenne passée et que les prix se maintiendront. En subventionant les producteurs de blé canadiens à l'heure actuelle, on ne ferait qu'aggraver, à la longue, la situation du commerce mondial.

Si le ministre n'est pas d'avis que les subventions au blé à l'heure actuelle aggraveraient la situation du commerce mondial, comme le prétend le compte rendu de l'entrevue qu'il a donnée, il devrait le dire. S'il n'a pas dit que les cultivateurs ne doivent pas être subventionnés, alors il devrait prendre la parole et déclarer que les cultivateurs doivent l'être, que le gouvernement a pour ligne de conduite d'assurer des versements d'appoint. Le ministre ne peut pas miser sur les deux tableaux. Je peux lui dire que le congrès annuel du syndicat du blé, où il a adressé la parole, a été moins que satisfait de son discours, des résultats obtenus par son propre ministère et par le gouvernement dans ce domaine. Je dis cela parce que, me rapporte-t-on de source digne de foi, peu après le discours et le départ du ministre, le congrès annuel adoptait une résolution très importante. De source que je crois être digne de foi, j'apprends que la résolution a été adoptée sans une seule voix d'opposition. La résolution veut que le syndicat du blé de la Saskatchewan organise, s'il n'y a pas de changement immédiat à la politique du gouvernement, une délégation nombreuse, qui viendra de la Saskatchewan à Ottawa pour intervenir auprès du gouvernement et tâcher d'obtenir qu'il modifie la pitoyable ligne de conduite qu'il a à l'heure actuelle. Le ministre peut contredire cette déclaration et défendre son attitude, mais il reste que la présente année-récolte accuse une contraction de toutes les exportations de céréales, comparativement à l'année-récolte précédente, dont son parti se plaignait tant. Les cours faiblissent et les frais de production des cultivateurs montent.

Il est acquis que le syndicat du blé de la Saskatchewan, organisme sérieux, l'un des plus importants organismes agricoles du Canada et un élément très important de la Fédération canadienne des agriculteurs, est si mécontent des résultats obtenus par le gouvernement dans ce domaine qu'il songe à organiser une délégation en masse pour venir à Ottawa. Je crois que c'est en 1942 que le syndicat du blé de la Saskatchewan a organisé pour la dernière fois une délégation en masse pour venir à Ottawa, alors que quelque 400 cultivateurs et hommes d'affaires des provinces des Prairies sont venus protester de la situation alors existante auprès du gouvernement de l'époque. Apparemment, le cycle est maintenant à peu près complété. A moins que le gouvernement actuel ne modifie sa politique, qui aujourd'hui menace l'existence même de l'industrie agricole dans toutes les parties du Canada, à moins qu'il ne prenne des mesures pour stabiliser les prix agricoles, les cultivateurs seront si mécontents qu'ils n'hésiteront pas à recourir aux moyens dont j'ai parlé.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, qu'on me permette de relever une des nombreuses inexactitudes du discours de l'honorable député. J'ai ici le rapport du Bureau fédéral de la statistique, daté du 6 novembre 1957, qui donne le chiffre des exportations canadiennes de blé pour le mois de septembre, ainsi que le chiffre du mois correspondant de l'an dernier. On y constate qu'en septembre, cette année, nous avons exporté plus de blé que durant ce même mois l'an dernier; l'honorable député pourra constater qu'il en est de même pour le mois d'août.

**M. Argue:** Pour bien montrer que je n'ai pas cité de données inexactes et que le ministre n'a pas raison de me reprendre, je rappelle que je n'ai pas parlé de deux mois en particulier. J'ai dit que, jusqu'ici, au cours de la présente année-récolte, les exportations de l'ensemble des céréales sont inférieures à celles de la période correspondante de l'an dernier, alors que les membres de l'opposition protestaient avec tant de véhémence. Je répète cette affirmation, car elle est vraie. J'ai ici les chiffres les plus récents pour le démontrer. Ils émanent du rapport statistique de la Commission des grains: situation canadienne annuelle à l'égard des céréales, à l'heure de la fermeture, le mercredi 20 novembre 1957. Prenons le cas du blé. Jusqu'ici, du 1er août au 20 novembre, les exportations ont été de 78 millions et demi de boisseaux. Il y a un an, les exportations s'élevaient à 85.9 millions de boisseaux. Il y a donc eu fléchissement d'environ 7 millions de boisseaux. Par conséquent, les exportations de blé ont diminué de 7 millions de boisseaux.

Prenons maintenant l'avoine. Le gouvernement est fier de ce qu'il a accompli de ce côté; il dit que les exportations augmentent. C'est un magnifique résultat, comme le ministre me le disait déjà en une autre occasion. Il y a un an, au cours de cette même période, les exportations se sont établies à 200,000 boisseaux. Cette année, elles ont été de 1.2 million de boisseaux. C'est donc une augmentation remarquable d'un million de boisseaux.

**M. Benidickson:** Pas si elle est exprimée en dollars.

**M. Argue:** Non; évidemment, l'avoine est une des céréales les moins coûteuses. Pour l'orge, les exportations ont été de 22 millions de boisseaux au cours de cette période l'an dernier et, grâce à l'énergique programme de vente du ministre, grâce à la politique que le gouvernement a adoptée pour redresser la situation des producteurs agricoles canadiens, les exportations d'orge ont baissé de 7 millions de boisseaux. Je pourrais citer les chiffres exacts pour le seigle et la graine de lin. Quoi qu'il en soit, le total pour tous les grains, du 1er août au 20 novembre, était de 112 millions de boisseaux il y a un an. Les exportations de ces mêmes grains, pour la période correspondante de cette année, ont baissé à 90 millions et demi de boisseaux, soit un fléchissement de près de 22 millions de boisseaux. Par conséquent, la politique d'exportation du gouvernement est un échec lamentable. Les producteurs agricoles constatent que leur revenu diminue.

L'honorable député de Kindersley a aussi consigné au compte rendu des chiffres indiquant que les ventes, jusqu'ici cette année, dépassent à peine la moitié du chiffre des ventes agricoles moyennes pour une période de 10 ans. Le ministre du Commerce, au lieu de relever des inexactitudes imaginaires, ferait mieux de consacrer son temps et ses talents à l'élaboration d'une politique d'expansion des exportations canadiennes, en vue d'accroître le revenu des producteurs agricoles et, surtout, de mettre fin au très grave écart entre le prix de vente et le prix de revient qui à l'heure actuelle mène à la faillite de dizaines de milliers de cultivateurs.

**L'hon. M. Churchill:** Les exportations canadiennes de blé augmentent, comme le sait l'honorable député.

**L'hon. M. Fleming:** Nous avons assisté aujourd'hui à une démonstration qui me paraît extraordinaire. Comme le savent les honorables députés qui ont fait partie de législatures antérieures, une motion de crédits provisoires est presque toujours liquidée en une quinzaine de minutes. Au cours des 12 ans et demi que j'ai passés en cette enceinte, je ne me rappelle qu'une circonstance où une motion de crédits provisoires ait soulevé une discussion, c'est-à-dire avant que cette nouvelle législature soit élue et se réunisse en octobre. Mes prédécesseurs, ou plutôt trois d'entre eux, qui siégeaient ici alors, ont toujours considéré qu'une motion de crédits provisoires visait uniquement à permettre au gouvernement de poursuivre son activité pendant une période limitée, habituellement un mois. Quant à la discussion, le droit de tous les honorables députés de faire des observations pertinentes et conformes au Règlement de la Chambre sur n'importe quelle question est soigneusement préservé par l'engagement que le ministre des Finances prend toujours envers la Chambre: c'est-à-dire que la Chambre a la garantie que les droits de discussion des députés ne seront ni violés ni réduits.

C'est également pour cette raison, monsieur le président, que les ministres des Finances ont dit que la discussion de questions qui seraient conformes au Règlement à l'occasion d'une motion proposant que la Chambre se forme en comité des subsides, ou qui seraient réglementaires à l'occasion de l'examen des crédits en comité des subsides, ne devrait pas intervenir à l'occasion d'une motion de crédits provisoires. Or qu'avons-nous vu aujourd'hui? L'honorable représentant de Coast-Capilano, critique financier de l'opposition officielle a déclaré que l'opposition officielle appuierait la motion et ne prolongerait pas la discussion. C'est alors que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre, prenant apparemment la parole au nom de la CCF, a dit que son parti appuyait la motion parce qu'il comprenait qu'il fallait bien fournir de l'argent au gouvernement pour lui permettre de faire face à ces dépenses. Il a été extraordinairement bref et a dit, avant de s'asseoir, qu'il y avait trois membres de son parti qui désiraient parler brièvement de questions particulières.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Il n'a mentionné aucun chiffre; j'étais ici.

**L'hon. M. Fleming:** J'ai bien cru l'entendre mentionner un chiffre.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Il a dit un certain nombre de députés.

**L'hon. M. Fleming:** Mon très honorable ami d'en face dit qu'il a dit quatre. J'avais cru comprendre trois. Quoi qu'il en soit, nous allons avoir la possibilité de comparer cela avec le nombre des députés qui ont effectivement pris la parole par la suite. Néanmoins, l'honorable député a dit que ses collègues allaient parler très brièvement de questions

particulières. Alors, l'honorable représentant de Peace-River, prenant la parole au nom de son parti, a signalé qu'il appuierait la motion de crédits provisoires. Il a parlé très brièvement. Depuis cet instant, je crois, monsieur le président, que nous avons entendu un débat de quatre heures. Nous sommes passés par toute la gamme des sujets de discussion, depuis l'irrigation jusqu'à la reconnaissance du gouvernement communiste de la Chine.

Évidemment, monsieur le président, ce sont toutes des questions qu'il convient d'étudier au Parlement canadien, mais il y a un temps et un lieu pour chaque chose. En dépit de l'appel qu'on leur avait adressé, à cause des affaires qu'il faut liquider aujourd'hui, les députés ont préféré ne pas en tenir compte et poursuivre leur idée. Au cours de la dernière heure, monsieur le président, nous avons entendu deux députés cécéfistes, ce qui faisait le septième et le huitième député à prendre la parole aujourd'hui, faire des discours qui, tout appropriés qu'ils seront à l'occasion des crédits qu'ils visent quand nous serons en comité des subsides, étaient à mon humble avis nettement en contradiction avec les usages de la Chambre à l'égard d'une motion de crédits provisoires. Si mes honorables amis cécéfistes désirent discuter en détail d'une motion de crédits provisoires, cela rend parfaitement inutile la garantie que le ministre des Finances donne toujours, c'est-à-dire que leurs droits seront réservés à cet égard pour l'occasion appropriée.

Toutefois, ce n'est pas tout. Si les députés décident malgré tout de continuer à répéter, au sujet de la motion sur les crédits provisoires, les discours que nous avons entendus maintes et maintes fois et que, nous le savons, ils répéteront à l'occasion de l'examen des crédits de l'Agriculture, des crédits du Commerce et à l'occasion de toute motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, alors autant en prendre notre parti et nous dire que la Chambre devra rester longtemps en session ou abandonner l'idée de disposer rapidement de travaux pressants.

Nous avons entendu cet après-midi l'honorable député d'Assiniboïa prononcer une longue harangue proposant d'aborder l'étude d'une mesure inscrite au nom du ministre de l'Agriculture et portant sur la garantie des cours des produits agricoles. Nous avons entendu d'autres députés aujourd'hui demander la chance d'examiner cette mesure. L'honorable député d'Assiniboïa ne s'est pas contenté de faire une déclaration de ce genre. Sans la moindre justification et donnant un simple exemple de ses capacités imaginatives, il est allé jusqu'à dire que le gouvernement ne voulait pas que cette mesure soit mise à l'étude. Qui donc retient l'étude de cette mesure? Je vous le demande à la lumière de ce dont nous avons été témoins ici aujourd'hui? (*Exclamations*)

**M. Argue:** Depuis le 31 octobre.

**L'hon. M. Fleming:** Le gouvernement avait annoncé les mesures dont il voulait saisir la Chambre aujourd'hui et hier. Il espérait que nous disposerions de ces autres articles de façon ordinaire et que nous pourrions nous occuper longtemps avant cette heure-ci du projet de résolution inscrit au nom du ministre de l'Agriculture. Le ministre de l'Agriculture est venu à la Chambre plusieurs fois aujourd'hui pour s'assurer des progrès de nos travaux et déterminer quand il pourrait inaugurer l'examen de son projet de résolution.

**L'hon. M. Harkness:** J'ai tellement manipulé mes notes qu'elles sont toutes racornies.

**L'hon. M. Fleming:** Et ces députés de la CCF viennent nous faire une déclaration creuse et non fondée voulant que le gouvernement ne soit pas disposé à présenter cette mesure. Nous faisons tout pour qu'elle le soit, même aujourd'hui. Ces mêmes députés, en abusant des droits de la Chambre et en empiétant sur les droits des autres députés, font tout ce qu'ils peuvent pour retarder les travaux de la Chambre et le moment où elle pourra aborder l'examen de cette mesure aujourd'hui.

Il est temps que les faits soient exposés.

**L'hon. M. Lesage:** Attendez un instant et je citerai quelques exemples tirés de vos discours prononcés à l'occasion de l'examen des crédits provisoires.

**L'hon. M. Fleming:** J'ai effectivement rappelé une fois . . .

**L'hon. M. Lesage:** J'ai la citation ici, deux pour cette année.

**L'hon. M. Fleming:** Cette année?

**L'hon. M. Lesage:** Cette année, en deux occasions.

**L'hon. M. Fleming:** Mon honorable ami ne trouvera rien qui se compare avec ce qui s'est passé ici aujourd'hui . . .

**L'hon. M. Lesage:** Je vous donnerai tout de suite le numéro des pages du compte rendu.

**L'hon. M. Fleming:** . . . ou ce qui s'est passé il y a environ cinq semaines la dernière fois que la Chambre a été saisie d'une loi de finances provisoire. Le compte rendu ne témoigne de rien de tel.

Il faut tout de même choisir, monsieur le président. Si la Chambre veut une espèce

de débat lors de l'examen des crédits provisoires et plus tard, lorsque nous serons saisis également des crédits, le leader de la Chambre, en organisant nos travaux, devra tenir compte de ce fait. Les honorables députés n'ont certainement pas le droit de se plaindre de ce qu'ils n'ont pas l'occasion de passer aux autres questions dont on envisage l'examen s'ils s'éternisent en des propos comme ceux qu'ils ont tenus jusqu'ici aujourd'hui. Toutes les questions qui figurent au *Feuilleton* ont un caractère d'urgence. L'honorable député de Rosthern se plaignait aujourd'hui de ce que certaines d'entre elles aient pris le pas sur d'autres. Dans l'intérêt d'un examen rationnel des affaires publiques, je prie instamment la Chambre de passer à l'étude de toutes ces questions. Leur urgence ne fait de doute pour personne. Il n'est personne, sans doute, qui oserait nier le caractère pressant de toutes les questions qui sont actuellement inscrites au *Feuilleton*.

Toutefois on a entendu ici aujourd'hui un ou deux propos qui exigent une réponse de ma part, et pas autre chose qu'une réponse. Tout d'abord, nous avons entendu l'honorable représentant de Westmorland affirmer que le premier ministre, en répondant ce matin à une question, aurait dit que la demande d'augmentation des pensions des anciens employés de chemins de fer de l'État était une question sans importance. Le premier ministre n'a rien dit de tel aujourd'hui, monsieur le président, car ce n'est pas sa façon de penser et quiconque a suivi les débats des temps passés en cette enceinte et se rappelle ce que le premier ministre a dit sur cette question, comprendra fort bien qu'une telle affirmation est sans fondement.

Ce que le premier ministre a dit aujourd'hui c'était que si à l'appel de l'ordre du jour, l'on ne consacrait pas moins de temps, à des questions de peu ou de nulle importance, nous n'aurons certainement pas le temps, à une session comme celle-ci, d'étudier des questions vraiment importantes. Il n'a fait aucun commentaire sur cette question en particulier ni sur sa valeur intrinsèque. En parlant de questions importantes et de questions sans importance, il voulait souligner que si les députés ne consentent pas à s'imposer une certaine retenue, nous ne parviendrons pas à liquider les affaires urgentes inscrite au *Feuilleton* comme le gouvernement l'a demandé à la Chambre.

L'honorable représentant de Burnaby-Richmond m'a demandé pourquoi la substance de la présente résolution n'avait pas été communiquée aux honorables députés. En fait, monsieur le président, on a fait cette

[L'hon. M. Fleming.]

session-ci, ce qui ne s'est jamais fait auparavant, c'est-à-dire qu'on a mis à la disposition de tous les partis de la Chambre un résumé des montants, crédits et fractions visés par la résolution. Il n'y a rien de secret à ce sujet. Il n'est question que des crédits et des fractions. Les sommes sont simplement calculées sur une base fractionnaire et il n'a jamais été coutume de faire circuler en cette enceinte des copies d'une résolution de crédits provisoires. Cette session-ci, les députés disposent de plus de renseignements qu'ils n'en ont jamais eus auparavant. Aussi loin qu'on puisse remonter dans l'histoire de la Chambre, les crédits provisoires ont toujours donné lieu, du moment que les chefs des partis étaient satisfaits, à un vote sans discussion interminable.

On m'a demandé aujourd'hui quelles étaient les intentions du gouvernement à l'égard des crédits qui doivent être soumis à la Chambre formée en comité des subsides en temps opportun. On a parlé de ce qui s'était déjà produit pour les crédits des deux ministères qui ont été examinés par la Chambre en comité des subsides. Qu'on me permette de souligner brièvement ce qui s'est passé exactement. Le 20 novembre, lorsque les crédits du secrétariat d'État étaient soumis à la Chambre, le secrétaire d'État, quand on lui a demandé si la Chambre serait invitée à voter les pleins montants qui figuraient en regard des crédits de son ministère, a répondu, comme en fait foi la page 1408 du hansard:

> ...étant donné les engagements déjà pris par le ministère, j'estime qu'en ce qui concerne le Secrétariat d'État, il convient de demander les sommes qui figurent en ce moment au budget des dépenses et de réaliser ensuite les économies qui seront possibles, plutôt que de réduire les crédits sans tenir compte des besoins du ministère et d'avoir ensuite à demander à la Chambre de voter, dans les crédits supplémentaires, une partie de la somme ainsi soustraite du budget.

Qu'on se rappelle que tous les crédits intéressant des traitements dans ce ministère ont été augmentés par suite du relèvement général des traitements des fonctionnaires, et même dans ces circonstances madame la secrétaire d'État signale qu'elle trouve le moyen de se contenter des crédits votés sans prendre de mesures spéciales pour d'autres crédits supplémentaires.

Quand mon collègue, le ministre des Mines et des Relevés techniques, a soumis ses crédits à la Chambre le 21 novembre, il a dès le début de sa déclaration parlé directement de la question de la réduction des crédits de son ministère; voici ses paroles, consignées à la page 1453 du hansard:

> Depuis ma nomination au poste que j'occupe, j'ai examiné avec soin les prévisions budgétaires du ministère, en compagnie de mes fonctionnaires,

et cet examen a permis de réaffecter environ $500,000 à d'autres besoins non prévus lors de la préparation de ce budget. Plus précisément, environ $250,000 ont servi à défrayer la révision générale des traitements du 1er mai 1957, et une somme moins importante a servi partiellement à régler les comptes résultant de l'échouage du navire *Baffin* en juillet 1957. Les honorables députés comprendront que sans cette initiative il aurait fallu demander plus de fonds sous forme de crédits supplémentaires pour couvrir ces frais.

On constate, monsieur le président, que les ministres se sont préoccupés de cette question des réductions des crédits de leurs ministères, partout où la chose est possible, sans sacrifier aucun service essentiel, et la Chambre a été mise au courant des résultats. Cette attitude sera conservée à mesure que les crédits des ministères suivants seront examinés par la Chambre formée en comité des subsides.

L'honorable représentant de Montmagny-L'Islet a soulevé aujourd'hui une question qui a également été abordée par deux autres députés. C'est la situation de l'industrie textile. Je ne dirai que le strict nécessaire pour répondre à ce qu'ont dit ces honorables députés. L'industrie textile a connu une situation difficile ces dernières années. Or l'honorable représentant de Montmagny-L'Islet soulève aujourd'hui cette question comme s'il venait de faire une découverte.

**L'hon. M. Lesage:** C'est la première fois que la filature de Montmagny a fermé ses portes, faute de travail.

**L'hon. M. Fleming:** Je puis dire à mon honorable ami...

**L'hon. M. Lesage:** Sous un régime tory.

**L'hon. M. Fleming:** ...que la question préoccupe vivement et depuis longtemps ceux d'entre nous qui siègent maintenant de ce côté-ci de la Chambre, et bien que nous nous inquiétions beaucoup de la fermeture d'une filature, quelle qu'elle soit, nous sommes heureux de constater que les honorables vis-à-vis viennent de découvrir pour la première fois que l'industrie textile est dans une situation difficile. Je me rappelle fort bien, quand je siégeais de l'autre côté de la Chambre, avoir soulevé cette question à maintes reprises et avoir souligné les difficultés de l'industrie textile. Avons-nous reçu le moindre appui des honorables députés qui forment maintenant l'opposition officielle et qui ont pris la parole aujourd'hui? Pas un mot, monsieur le président. Nous n'avons jamais entendu de leur part ni le moindre mot ni la moindre manifestation d'inquiétude.

Mais maintenant ils commencent à découvrir le problème. C'est un problème qui préoccupe le gouvernement, comme il préoccupait beaucoup les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre lorsqu'ils étaient dans l'opposition, alors que l'ancien gouvernement ne semblait pas s'en occuper.

**L'hon. M. Chevrier:** Il s'en préoccupait beaucoup.

**L'hon. M. Fleming:** Le gouvernement de l'époque a confié à la Commission du tarif l'étude de la question des lainages assujettis à la douane. Il y a de cela trois ans. Il avait chargé la Commission du tarif de faire une enquête tronquée et de s'abstenir de présenter des vœux. La Commission du tarif a donc fait un simple examen de l'état de l'industrie textile quant aux lainages et n'a soumis aucun vœux, de sorte que nous n'avons encore aucune recommandation.

En face du problème, le nouveau gouvernement a chargé la Commission du tarif de mener une enquête sur toute l'industrie textile, une enquête portant sur tous les produits textiles qui figurent dans le tarif des douanes. La Commission du tarif a fait enquête sur les lainages. Elle a terminé ses audiences et prépare son rapport. Il sera très intéressant de voir quel accueil les honorables vis-à-vis feront aux vœux que présentera à ce sujet la Commission du tarif.

Enfin, monsieur le président, à la lumière de certaines des déclarations faites ici aujourd'hui, notamment par l'honorable député de Montmagny-L'Islet et celui d'Essex-Ouest, il importe de faire une certaine mise au point. Ces messieurs semblent vouloir donner l'impression que la mission commerciale envoyée par le gouvernement en Grande-Bretagne,—mission qui s'y trouve d'ailleurs toujours,—cherche à faire des achats qui auront pour effet de priver l'ouvrier canadien de son travail. Mettons fin, tout de suite, à des prétentions aussi inadmissibles. Le gouvernement, dès le début, a fait parfaitement comprendre que, si l'on cherche à détourner des commandes vers la Grande-Bretagne, cela ne doit valoir que pour les achats de marchandises actuellement faits ailleurs qu'au Canada, purement et simplement.

Que les honorables vis-à-vis n'aillent pas prétendre que cette mission commerciale, ou l'objet qu'elle poursuit, représente une menace quelconque pour les emplois des Canadiens. Le très honorable leader de l'opposition semble s'en être rendu compte, puisque la veille du départ de la mission pour le Royaume-Uni, il y a trois semaines, il lui a offert ses vœux de succès et, au nom de tous les membres de l'opposition officielle, à ce qu'il nous a semblé, il a applaudi à ses efforts et lui a souhaité bon succès.

**L'hon. M. Lesage:** Personne n'a pensé qu'ils achèteraient des textiles.

**L'hon. M. Fleming:** Les deux autres groupes ont aussi souhaité que la mission réussisse, ont loué ses efforts et ont fait des vœux

pour son succès. Que se passe-t-il maintenant? L'honorable député de Montmagny-L'Islet dit que la présence de plusieurs fabricants de textiles parmi les membres de la mission commerciale...

**L'hon. M. Lesage:** Oh non!

**L'hon. M. Fleming:** ...semble laisser soupçonner que la mission va acheter là-bas des textiles qui pourraient être achetés au Canada. Monsieur le président, avez-vous jamais entendu quelque chose d'aussi tiré par les cheveux? J'aurais cru que la meilleure garantie que les ouvriers de nos textiles ou les intérêts de toute filature ne seraient pas lésés, résiderait justement dans le fait que des fabricants de nos textiles se trouvaient parmi les membres de cette mission.

**L'hon. M. Lesage:** Il n'y en a pas. Ce sont des importateurs, non des fabricants.

**L'hon. M. Fleming:** On nous a dit...

**L'hon. M. Lesage:** Consultez la liste.

**L'hon. M. Fleming:** On nous a dit ce matin que le groupe comprend des représentants de l'industrie des textiles.

**M. Benidickson:** Des fabricants de vêtements.

**L'hon. M. Fleming:** En étudiant la composition de la mission commerciale et en se rappelant les assertions de leur chef, les députés auront amplement l'assurance que rien dans l'activité de cette mission commerciale n'a de quoi inquiéter l'industrie ou les ouvriers du Canada. Le gouvernement a précisé nettement dès le début,—on ne devrait pas maintenant dénaturer les faits,—que le programme de détournement ne s'applique qu'aux marchandises actuellement achetées sur d'autres marchés étrangers.

**M. McMillan:** L'honorable ministre permettrait-il une question? Vu ce qu'il a dit, que doit-on penser des achats de générateurs et autres appareils électriques dont a parlé M. Duncan, chef de la mission.

**L'hon. M. Fleming:** Je suis désolé de ne pas avoir entendu toute la question de mon honorable ami.

**M. McMillan:** Que dire de l'achat d'appareils électriques dont a parlé M. Duncan, chef de la mission? On est censé en acheter pour 10 millions de dollars en Grande-Bretagne.

**M. Benidickson:** Des générateurs d'une valeur de 10 millions que la Commission hydro-électrique de l'Ontario doit acheter en Grande-Bretagne.

[L'hon. M. Fleming.]

**L'hon. M. Fleming:** Je ne connais pas les détails de l'achat qu'on vient de mentionner, mais je sais que la Commission hydro-électrique de l'Ontario a antérieurement acheté au Royaume-Uni du matériel électrique lourd non fabriqué au pays, et je crois que M. Duncan est parti de là. Je déclare aux honorables vis-à-vis que, si les paroles que leur chef a prononcées à la Chambre à l'occasion du départ de la mission expriment leurs propres sentiments, les observations qu'ils ont faites aujourd'hui sont manifestement vides et ne sont pas de mise dans le langage de l'opposition officielle. D'autre part, si le très honorable chef de l'opposition n'a pas parlé en leur nom, lorsqu'il a souhaité du succès à la mission il y a trois semaines, en toute justice pour lui et en toute franchise envers la Chambre, je les prie instamment de le déclarer.

Je ne m'étais pas proposé de passer ces questions en revue. J'ai parlé comme je l'ai fait tout simplement pour exposer les faits véritables à la suite de certaines déclarations qu'on a faites ici aujourd'hui. Je déplore qu'on ait soulevé ces questions à propos d'une motion tendant à l'obtention de subsides provisoires, et j'en appelle à la Chambre...

**L'hon. M. Pickersgill:** Faites appel!

**L'hon. M. Fleming:** ...afin qu'elle fasse porter ses observations sur la question dont nous sommes saisis. Les députés auront ample occasion de débattre ces sujets quand la Chambre sera saisie d'autre chose. Nous nous sommes engagés à respecter le droit des honorables représentants de discuter ces questions et tout autre problème se rattachant à l'un ou l'autre des postes du budget des dépenses; nous pouvons sans doute en rester là.

**M. Zaplitny:** Je voudrais savoir du ministre s'il expose le programme du gouvernement ou si ce programme a été exposé ce matin par le ministre du Commerce. Je pose cette question, parce que le ministre du Commerce a affirmé, ce matin, à plusieurs reprises, que le gouvernement n'avait imposé aucune restriction à la mission en cause au sujet de ce qu'elle achèterait. Le ministre des Finances affirme maintenant tout le contraire. Qui est, en l'occurrence, le porte-parole du gouvernement?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, le ministre des Finances ne dit pas le contraire de ce qu'a dit le ministre du Commerce; il dit ce que ce ministre a déjà affirmé et qui représente le programme gouvernemental, auquel je souscris avec mon collègue, le ministre du Commerce, et avec tous les autres membres du cabinet. Il me semble que le député doit le savoir.

**M. Benidickson:** Faisant suite à la question posée par l'honorable député de Dauphin, j'aimerais savoir si les membres de la mission, pendant ce voyage outre-mer qui leur est payé par le Canada, sont tenus de ne discuter que de marchandises visées par le programme de détournement, et non pas de celles qu'on peut se procurer au Canada.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, nous aurons certainement l'occasion de discuter toute cette question... (*Exclamations*) Les crédits du ministre du Commerce...

**L'hon. M. Chevrier:** Vous vous êtes attiré cela.

**L'hon. M. Fleming:** ...seront probablement soumis à la Chambre à la fin de la semaine, car, comme il l'a dit mardi, le ministre doit retourner au Royaume-Uni pour compléter les travaux de la mission commerciale. Ses crédits seront soumis à la Chambre, et ce sera alors le moment approprié de soulever toutes ces questions et de les examiner en détail.

**Une voix:** C'est vous qui avez soulevé le problème.

**L'hon. M. Fleming:** Non, ce n'est pas moi. Je ne faisais que rectifier les faits, comme je l'ai précisé très nettement aux honorables députés, vu les déclarations faites ici et qui sont contraires à la vérité. On a tiré des conclusions et fait des suppositions que ne justifient pas les faits. C'était tout le contraire de ce qu'avait dit le très honorable chef de l'opposition et je m'efforçais simplement de rétablir les faits. Encore une fois, j'ai regretté qu'une telle discussion se soit produite à l'occasion d'un débat portant sur les crédits provisoires.

**Une voix:** Vous retardez l'adoption des crédits provisoires.

**M. Benidickson:** J'étais certain que le ministre avait dit que la délégation commerciale s'occupait uniquement de détourner des échanges commerciaux des États-Unis. Un traitement injuste envers les États-Unis.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Monsieur le président, je voudrais aussi rétablir les faits sur un sujet en particulier. Aucun ministre de la Couronne ne peut nous adresser quelque menace que ce soit; mais, si menaces il doit y avoir, nous pouvons en faire aussi.

**L'hon. M. Fleming:** Il n'est aucunement question de menaces.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Dans ce cas, il est coupable d'avoir agi avec une insolence délibérée. S'il conteste notre droit de parler en cette enceinte quand nous le voulons, il ferait mieux de changer d'avis, parce que je me rappelle que lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, il était bavard, loquace, très verbeux, se répétant sans cesse et nous ennuyant à mourir avec ses interminables discours. Et voilà qu'aujourd'hui il a l'outrecuidance de nous demander d'y aller en douce, de nous calmer. Il veut que nous nous montrions tolérants envers le programme de son parti. Pas de danger! Nous ne sommes pas disposés à tolérer le chômage grandissant ni le fait que, dans les circonstances actuelles, des milliers de cultivateurs sont dépossédés de leurs fermes et de leurs habitations à cause de l'inaction du gouvernement actuel. Je n'aime pas non plus qu'on nous menace, si nous ne voulons pas collaborer...

**L'hon. M. Browne:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Certainement, toutes les questions que vous voudrez.

**L'hon. M. Browne:** Est-ce en poursuivant cette discussion inutile que vous entendez collaborer à l'adoption des mesures nécessaires pour aider les cultivateurs et pour résoudre le chômage?

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Nous avons aidé à l'adoption de la loi sur le chômage en l'approuvant en moins d'une journée. Puisque nous parlons d'apporter de l'aide par des mesures législatives, si cette mesure agricole est aussi importante que le gouvernement le pense, pourquoi alors a-t-on inscrit à l'ordre du jour la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques? Si la mesure agricole est si urgente, pourquoi a-t-on inscrit la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation? Si la mesure agricole est si importante, pourquoi a-t-on incrit la loi sur la commission du port d'Hamilton? Et si la mesure agricole est tellement importante, pourquoi a-t-on inscrit la loi aidant à la construction de navires au Canada?

**L'hon. M. Fleming:** Chacune de ces mesures contribue à créer des emplois.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Pourquoi le gouvernement a-t-il fait traîner cette question pendant plus d'un mois, et pourquoi le ministre des Finances nous dit-il ensuite que si nous ne coopérons pas le leader de la Chambre agira en conséquence? Je n'aime pas ces menaces, et ni mes collègues ni moi-même ne sommes prêts à les accepter de personne. Nous sommes ici aujourd'hui pour accomplir notre tâche telle que nous la concevons, bien que peut-être nous n'en ayons pas la même conception que le gouvernement, et toutes les fois que l'un quelconque de mes

collègues voudra prendre la parole en cette enceinte, il le fera.

**L'hon. M. Fleming:** Alors ne venez pas nous dire que nous retardons les affaires.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Lorsque le premier ministre siégeait de ce côté-ci de la Chambre, nous avions l'habitude d'entendre à quel point il s'intéressait à la liberté de parole, mais maintenant qu'il est premier ministre il veut faire son petit R. B. Bennett et taire la discussion; mais nous ne sommes pas disposés à tolérer cela. Le ministre des Finances a dit que la Chambre va siéger longtemps. Eh bien, nous sommes payés pour être ici, et l'honorable ministre aussi; donc nous resterons ici aussi longtemps que lui, et probablement plus longtemps. Que l'honorable ministre me permette de lui donner le conseil suivant: s'il veut faciliter les affaires de la Chambre, qu'il mette fin à ces menaces et nous parle avec plus de courtoisie et plus d'égards envers les droits des honorables députés.

**M. Hansell:** Monsieur le président, le ministre a parlé assez longtemps et la dernière partie de son discours, dans laquelle il a répondu aux questions qu'on lui avait posées, était, je pense, fort acceptable, bien qu'il se soit mis à discuter de questions qui, selon lui, prenaient beaucoup du temps du comité.

Mais en répondant à ces questions, il n'a pas répondu à celle que je lui avais posée et qui, d'après moi, portait sur une question importante. Je lui ai demandé quels crédits pourraient à son avis être annulés, car c'est une question qu'il convient d'examiner. Si j'ai parlé de l'industrie d'extraction de la houille au cours de ce débat, c'est en partie parce que je prévoyais que les crédits concernant l'Office fédéral du charbon ne seraient pas soumis au parlement, et j'ai dû prendre la parole sur cette question quand l'occasion s'en est présentée. J'ai demandé au ministre des Finances de nous dire quels crédits seraient annulés ou réduits. Puisqu'il est debout, consentirait-il à répondre aux questions que je lui ai posées dans mon discours? Il a parlé assez longuement des discours prononcés à propos de la mission commerciale. Mais pour mes commettants et moi-même, l'industrie de la houille est plus importante que cela et j'aimerais que le ministre me dise ce que le gouvernement se propose de faire pour aider l'industrie de la houille à résoudre ses difficultés actuelles. Je voulais également savoir si le ministre nous dira quels crédits seront annulés ou réduits.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, j'ai parlé de cette question dans mon discours; j'ai signalé la méthode déjà suivie par deux ministres dont les crédits avaient été soumis au comité des subsides et adoptés, et j'ai précisé que cette méthode serait suivie par chaque ministre à mesure qu'il soumettrait ses crédits au comité des subsides, c'est-à-dire qu'il mentionnerait les révisions particulières qu'à son avis il faudrait faire à ses crédits. Je puis donner à l'honorable député l'assurance qu'il aura amplement l'occasion de discuter la question importante qu'il a soulevée au moment de l'examen des crédits qui seront soumis à la Chambre.

**L'hon. M. Lesage:** Un mot seulement. Lorsque le ministre des Finances a entrepris, il y a quelques instant, de répondre aux divers discours qu'on a prononcés, il a commencé par dire qu'un débat de plus de quinze minutes sur les crédits provisoires sort tout à fait de l'ordinaire et que, au cours des douze années qu'il a siégé ici, il ne se souvient que d'un seul cas où le débat ait duré plus d'une quinzaine de minutes.

Je puis lui assurer que les débats sur les crédits provisoires ont duré plus longtemps que ses souvenirs. Il a la mémoire bien courte et je crains fort pour les finances du pays si vraiment il oublie si vite car, encore le printemps dernier, il y a eu, en deux occasions, des débats prolongés sur les crédits provisoires. Le 11 avril 1957, le ministre des Finances de l'époque a présenté les crédits provisoires. Le premier ministre actuel a prononcé un long discours. De fait, ce discours s'étend sur plusieurs pages du hansard; ce n'est que le lendemain à six heures que la motion a été adoptée. Au cours de la même session, le 29 mars 1957, l'ancien ministre des Finances a présenté, un vendredi matin à 11 heures, une motion de crédits provisoires et ce n'est que vers cinq heures qu'elle a été approuvée. Cependant, à cette occasion, le ministre actuel des Finances, en sa qualité d'honorable député d'Eglinton, a prononcé un long discours, du genre dont parlait l'honorable député de Winnipeg-Nord, sur la Société Radio-Canada. Pendant 40 minutes, l'honorable député nous a entretenus de la Société Radio-Canada et son discours remplit sept pages du hansard.

**M. Hahn:** Quelle page était-ce?

**L'hon. M. Lesage:** Page 2949 du hansard, première session de 1957.

**L'hon. M. Macdonnell:** Est-ce arrivé au cours d'une autre année?

**L'hon. M. Lesage:** Je n'ai pas eu le temps de vérifier, car ce n'est qu'il y a quelques instants que le ministre des Finances nous a dit que cela n'est arrivé qu'une fois...

**L'hon. M. Macdonnell:** Une fois en douze ans.

**M. Benidickson:** Il a dit que cela n'est jamais arrivé.

**L'hon. M. Macdonnell:** Une fois en douze ans.

**L'hon. M. Lesage:** Il ne m'a pas été nécessaire de remonter plus loin qu'à ce printemps pour constater que le ministre des Finances avait pris part à un débat prolongé à l'occasion de crédits provisoires.

**L'hon. M. Macdonnell:** Une fois en 20 ans.

**M. Bryson:** Monsieur le président, je tiens à assurer le ministre des Finances que le sermon qu'il nous a servi il y a quelques instants ne m'a pas du tout intimidé, et ne m'empêchera pas de prononcer les quelques mots que j'ai à dire.

Je ne crois pas abuser de mes droits et privilèges en prenant la parole en ce moment; je reconnais assurément que le ministre a raison de dire que nous aurons l'occasion plus tard, au cours de l'examen des crédits, d'exposer les nombreux griefs dont on a parlé ici cet après-midi. Mais le ministre ne nous a pas dit à quel moment les crédits seront soumis à la Chambre et j'ai quelque chose à dire à propos du problème de l'entreposage. J'estime qu'il m'est parfaitement loisible d'exposer ces griefs maintenant. D'autre part, si le ministre veut me donner l'assurance qu'il soumettra à la Chambre, demain ou après-demain, la mesure législative sur le soutien des prix, je reprendrai mon siège et je ne dirai rien pour le moment.

**Une voix:** Qui profère des menaces maintenant?

**L'hon. M. Fleming:** L'honorable député connaît parfaitement l'ordre des travaux qui a été annoncé hier soir par le leader de la Chambre; il sait parfaitement que cette mesure touchant la garantie des prix agricoles figure parmi celles dont on a annoncé l'examen pour aujourd'hui; nous supposions, de ce côté-ci de la Chambre, que l'étude de cette mesure devrait déjà être engagée à l'heure qu'il est.

La Chambre s'est réunie à 11 heures ce matin et après avoir consacré toute la matinée et tout l'après-midi à cette question, nous en sommes encore au premier crédit. Je veux qu'il soit bien compris de tous les honorables députés que le gouvernement souhaite, s'attend et espère que nous disposions de cette question pour pouvoir passer à l'examen de la résolution sur le soutien des prix agricoles.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Et maintenant, vous changez d'attitude à l'égard du problème.

**M. Bryson:** Monsieur le président, je n'insisterai pas sur ce point sauf pour dire que les députés qui siègent dans ce coin-ci de la Chambre ont bien des fois supplié le gouvernement de laisser de côté les mesures relativement peu importantes afin d'être plus en mesure de proposer des projets de loi plus importants, y compris celui qui intéresse le soutien des prix. Pas plus ce matin que cet après-midi, le ministre n'a donné à entendre que les députés ministériels ne doivent pas prendre part au débat.

**L'hon. M. Fleming:** Un seul député des banquettes ministérielles a pris la parole, un seul.

**M. Benidickson:** Vous avez vous-même prononcé un long discours.

**L'hon. M. Fleming:** Quand?

**M. Benidickson:** A l'instant.

**L'hon. M. Fleming:** Je n'ai parlé que pendant cinq minutes, ce matin.

**M. Bryson:** J'aimerais dire quelques mots du grave problème soulevé par l'honorable député d'Yorkton. Je n'abuserai pas du privilège qui m'est accordé en citant des chiffres sur l'entreposage, parce que le ministre du Commerce les connaît aussi bien que quiconque, mais j'aimerais traiter d'un aspect du problème qui n'a pas jusqu'à maintenant été signalé à l'attention de la Chambre.

Je ne doute pas que le ministre tienne autant que quiconque à aider de toutes les façons possibles l'industrie agricole au Canada.

**L'hon. M. Churchill:** Merci bien.

**M. Bryson:** Le ministre s'est maintes fois exprimé en ce sens mais je dois reconnaître que, jusqu'ici, je n'ai pas relevé beaucoup d'interventions pratiques. Je me souviens qu'une fois en particulier il a déclaré qu'à son avis il n'estimait pas qu'il y ait lieu de demander aux producteurs de faire entièrement les frais de l'excédent des céréales. Il a dit une autre fois, ici même, si je ne m'abuse, que le gouvernement était disposé à s'arrêter à tout projet raisonnable qui pourrait soulager un grand nombre des difficultés qui se posent actuellement à l'industrie agricole. C'est pourquoi je voudrais lui signaler l'un de ces problèmes, celui de l'entreposage, qu'on pourrait résoudre, dans une certaine mesure tout au moins, en appliquant une mesure législative actuellement en vigueur chez nous.

Que le ministre me permette de lui rappeler qu'il existe déjà un programme qu'il suffirait d'étendre pour résoudre, du moins en partie, le problème aigu que présente l'entreposage des céréales. Je crois comprendre que depuis le 25 juin de cette année on n'a pas approuvé de locaux d'entreposage improvisés mais

qu'au contraire, depuis cette date, on a approuvé quelques locaux situés dans les fermes ou à côté des voies de chemin de fer. On conçoit que c'est tout à fait autre chose.

Le 18 novembre j'ai posé au ministre une question. Je lui demandais si dans le cas où un groupe de cultivateurs, ou un cultivateur en particulier, construisait un local d'entreposage dans la ferme, près d'un élévateur, il aurait droit à faire approuver ce local par la Commission canadienne du blé, soumise à la compétence du gouvernement fédéral. Le ministre me répondait, ainsi qu'en témoigne la page 1294 du hansard de ce jour-là:

La Commission des grains n'acceptera les demandes d'aménagements d'entrepôts sur les lieux seulement quand elles viendront des détenteurs des permis de la Commission.

Il ajoutait:

Autrement dit, ces locaux sont considérés comme des annexes des élévateurs possédant un permis de recevoir les céréales aux endroits de livraison.

Il est évident qu'à la question que je posais alors, le ministre a répondu par l'affirmative. Toutefois, ayant étudié la situation avec soin, je crois pouvoir affirmer que le seul résultat qu'a donné jusqu'ici l'application de ce programme c'est que dans certains endroits, certains entrepreneurs privés, qui sont en train de construire des locaux d'entreposage déjà approuvés, concluent des accords avec une société d'élévateurs aux termes desquels ils touchent les versements versés au titre de l'entreposage ou emmagasinage de ces céréales. Remarquez que je ne songe nullement à critiquer tout entrepreneur privé qui construit des locaux où l'on puisse entreposer des céréales. Cela, au contraire, me paraît admirable. Je ne critique pas non plus la Commission du blé ou le gouvernement qui approuve des locaux de ce genre. Toutefois, je condamne le gouvernement de n'avoir pas assuré une publicité suffisante pour faire connaître l'existence de ce programme-ci et le fait que les cultivateurs sont en mesure d'en profiter.

Comment ce plan fonctionne-t-il? Un exemple concret, concernant une situation que je connais bien. Un homme d'affaires possède des locaux d'entreposage capables de recevoir 100,000 boisseaux. Il s'adresse à une société d'élévateurs et conclut avec elle un accord parfaitement légitime aux termes duquel il entreposera des céréales pour son compte à elle, contre un versement correspondant à peu près à trois quarts de cent le boisseau. On conçoit sans peine qu'il n'a pas le droit de toucher intégralement une somme correspondante aux frais d'entreposage puisque l'élévateur doit d'abord soustraire ses frais généraux qui correspondent à environ un quart de cent le boisseau. Tout cela est bel et bon et veut dire que jusqu'ici les cultivateurs disposent d'un local capable de recevoir 100,000 boisseaux de plus. Mais il vaudrait beaucoup mieux pour le gouvernement qu'il assure une plus large publicité à ce programme afin que le cultivateur puisse s'adresser à l'élévateur de son choix.

Je sais de source sûre que certaines sociétés d'élévateurs seraient enchantées de participer à des accords comme ceux-là. Les cultivateurs pourraient assurer des aménagements voisins des voies de chemin de fer et construire en outre d'autres locaux où ils entreposeraient leurs propres céréales au fur et à mesure des nécessités imposées par les livraisons du contingent. Ils pourraient ainsi toucher des primes d'entreposage exactement dans les mêmes conditions que l'homme d'affaires.

A quel résultat arriverait-on ainsi? A trois, tous les trois également souhaitables. D'abord, en augmentant les locaux d'entreposage à un endroit donné, on pourrait augmenter le contingent, permettant ainsi au cultivateur d'écouler une plus grande quantité de céréales à cet endroit en particulier. Il serait désormais en mesure de transporter ses céréales et de les engranger sans craindre l'encombrement de l'élévateur. Nous devons nous souvenir que si un contingent est ouvert à un endroit donné, cela ne veut pas dire que tous les cultivateurs auront l'occasion d'y faire entrer leurs céréales. Dans bien des cas certaines difficultés surviennent, par exemple le mauvais temps, de sorte qu'il arrive que l'élévateur soit rempli avant que le cultivateur puisse livrer sa récolte. On pourrait ainsi faire disparaître le deuxième problème. Le troisième résultat auquel je songe serait de permettre au cultivateur de livrer ses céréales à l'élévateur de son choix. Par exemple, s'il livre ses céréales à un élévateur syndical il touche en définitive les dividendes invariablement versés dans ces conditions-là, ce qui lui rapporte un avantage incontestable. Qu'on me permette de dire qu'il vaudrait beaucoup mieux pour dix cultivateurs de livrer chacun mille boisseaux à leurs propres locaux d'entreposage, voisins des voies de chemin de fer, que de mettre tout cet espace à la disposition d'un seul homme de façon à lui permettre de toucher intégralement l'argent versé au titre de l'entreposage de toutes ces céréales.

Il est possible que le gouvernement estime que si ces principes recevaient une application générale il lui serait impossible de faire face à tous les frais que cela comporterait. On sait que le gouvernement a convenu de payer tous les frais d'entreposage au titre de ce qu'il estime être un report normal, soit 178 millions de boisseaux, et on comprendra sans peine que si le principe dont je parle maintenant avait une application générale, il jouerait dans le cas d'une immense quantité de

céréales au titre desquelles le gouvernement aurait à payer les frais d'entreposage. Malgré tout, je crois que ce plan n'est pas sans mérite, le cultivateur assumant déjà l'entreposage au titre des céréales engrangées dans sa propre ferme et n'étant, par conséquent, jamais sûr du moment où il pourra livrer ses céréales lorsque le contingentement le lui permettra. C'est pourquoi j'estime qu'il serait avantageux d'étendre ce programme et d'assurer à cet égard une large publicité à travers toute la région céréalière de l'Ouest. Je sais que le gouvernement n'entreprendra pas la construction d'entrepôts permanents. Comme solution d'attente, je crois qu'il devrait songer sérieusement à permettre aux cultivateurs de construire des entrepôts sur la ferme chaque fois que c'est possible.

**M. McCullough:** Monsieur le président, je suis sûr que les députés ont bien hâte de procéder à l'examen de ces crédits provisoires.

**L'hon. M. Churchill:** Nous avions hâte, mais plus maintenant. (*Exclamations*)

**M. McCullough:** On rit beaucoup de l'autre côté mais je vous assure, monsieur le président, que les rires ne m'intimideront pas, non plus que mes collègues. J'ai entendu le long et volubile discours du ministre des Finances et j'ai certainement un problème à porter à l'attention du gouvernement, problème que je me propose d'exposer pendant les quelques minutes qui restent. Si les députés qui siègent en face ne m'interrompent pas trop souvent, je crois pouvoir le faire.

Monsieur le président, ce problème intéresse peut-être plus particulièrement ma circonscription. Il a trait à l'application de deux lois, soit la loi sur l'assurance-chômage et la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Je signale cela à l'attention du gouvernement parce que cela comporte, je crois, des dispositions interministérielles relativement à l'exécution des règlements édictés en vertu des deux lois.

Les députés n'ignorent pas qu'en vertu de la loi sur l'assurance-chômage une personne n'est pas admissible aux prestations à moins d'être un ouvrier de l'industrie et d'avoir versé ses cotisations à la caisse d'assurance-chômage pendant au moins 30 semaines dans les deux ans qui précèdent la demande de prestations. Je signale cela à l'attention du gouvernement parce que, dans ma circonscription, il y a un bon nombre de gens qui travaillent dans l'industrie pétrolière, cette région de la Saskatchewan étant peut-être la plus grande région pétrolifère du Canada à l'heure actuelle. Je ne saurais dire si c'est attribuable à ce que le nouveau gouvernement n'a pas donné à l'industrie et aux sociétés pétrolières l'assurance que l'avenir leur réserve la promesse d'autres investissements, mais le comité se rappellera que j'ai demandé au premier ministre de renseigner la Chambre sur l'issue de la visite que le premier ministre Manning lui a rendue au sujet de la situation pétrolière en Alberta.

En plus de cela, nos cultivateurs sont aux prises avec le faible écart entre les frais et les cours. A cause de ce faible écart et du modique revenu des cultivateurs, plusieurs de ces derniers se sont engagés dans les champs pétrolifères et certains d'entre eux travaillent aussi dans les charbonnages. Je rappelle, pour la gouverne du comité, que ma circonscription produit à peu près la moitié du charbon canadien. Voici quel est le problème. Les personnes travaillant à temps partiel dans les charbonnages et dans l'industrie pétrolière et qui n'ont pas pu compléter trente semaines de travail dans l'une ou l'autre de ces industries au cours des deux dernières années ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Il se trouve en même temps,—c'est une anomalie,—des gens qui sont cultivateurs à temps partiel et qui versent leurs cotisations en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies par voie de déductions sur la vente de leurs céréales. Ces gens ne sont pas admissibles aux prestations versées en vertu de l'une ou de l'autre de ces lois, par suite des règlements édictés conformément à ces deux lois. C'est ce que je veux signaler au gouvernement. Par suite de circonstances particulières, ces gens ne sont pas admissibles en vertu des règlements afférents à ces deux lois. J'espère que le ministre signalera aux services compétents que nous avons des gens qui versent leurs cotisations aux caisses des lois sur l'assurance-chômage et sur l'assistance à l'agriculture des Prairies mais qui, par suite des règlements, ne peuvent pas faire valoir leurs titres d'ouvriers industriels et se faire admettre aux prestations de la loi sur l'assurance-chômage. Ils ne reçoivent aucune compensation et ne peuvent pas être admis aux prestations de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies parce qu'ils ne sont pas classés comme cultivateurs authentiques et, comme résultat, ne sont pas admissibles aux prestations en vertu de cette loi.

Je suggérerai au gouvernement de faire preuve d'une grande indulgence dans l'application de la loi sur l'assurance-chômage et de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies afin que les personnes qui cherchent à compléter leur revenu et éprouvent des difficultés à vivre mais qui font ce que je crois que chacun de nous veut qu'ils fassent, c'est-à-dire se chercher du travail pour nourrir leur famille, soient admises à toucher

les prestations et l'assistance prévues par l'une ou l'autre de ces lois.

C'est un vrai problème, à mon avis. Je reconnais que les fonctionnaires préposés à l'application de la loi sur l'assurance-chômage s'efforcent de faire de leur mieux. Je crois que ceux qui appliquent la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies sont dignes de sympathie et j'espère qu'on étudiera sérieusement l'appel que j'ai lancé cet après-midi et que les personnes dont j'ai parlé recevront le traitement approprié car, dans la plupart des cas, c'est un vrai problème dans ma circonscription.

(Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.)

## VOIES ET MOYENS

### CRÉDITS PROVISOIRES

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances)** propose que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Rea.

**L'hon. M. Fleming** propose la résolution suivante:

La Chambre décide que pour assurer les subsides accordés à Sa Majesté pour le service public durant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1958, la somme de $281,607,101.16 soit prélevée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, conformément au projet de résolution adopté ce jour en comité des subsides.

(Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.)

**L'hon. M. Fleming** demande à déposer le bill nº 198 pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour le service public durant l'année financière se terminant le 31 mars 1958.

La motion est adoptée, le bill est lu pour les 1re et 2e fois, et étudié en comité; rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

## LA LOI SUR LES COMPAGNIES D'ASSURANCE CANADIENNES ET BRITANNIQUES

### MODIFICATIONS VISANT À LA CONVERSION DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS EN SOCIÉTÉS MUTUELLES, ETC.

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mardi 3 décembre, sur la motion de l'honorable M. Fleming, proposant la 2e lecture du bill nº 169, qui vise à modifier la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

[M. McCullough.]

**M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River):** Monsieur l'Orateur, à la fin de la séance d'hier, le ministre des Finances (M. Fleming) a terminé son exposé sur le motif de ce bill. Je n'ai rien à contester en ce qui concerne les considérations générales qu'il a fournies au sujet du bill. Je crois que le ministre lui-même reconnaîtra volontiers que la plus grande partie des études et de la préparation nécessitées par le bill étaient faites et l'attendaient au moment où il est entré en fonction. En effet, je sais par expérience personnelle, ayant été l'adjoint parlementaire au ministre des Finances précédent, que ce dernier avait étudié la question et qu'un avant-projet de loi avait même été rédigé.

Mais nous savons tous que, à cause de la dissolution des Chambres, la dernière session s'est terminée plus tôt que d'habitude. Je serai bref, non seulement à cause de cela, mais aussi parce que le ministre nous assure que le projet de loi sera déféré au comité de la banque et du commerce. Toutefois, je tiens à reconnaître, comme l'a fait le ministre, qu'il s'agit d'un projet de loi très important.

Les assurances constituent une industrie importante et, comme le ministre l'a dit lui-même, la protection d'un grand nombre de Canadiens dépend de cette industrie dans une large mesure. Sauf erreur, quelque 28 compagnies d'assurances fonctionnent au Canada en vertu de lois adoptées par le Parlement fédéral et ces compagnies, auxquelles s'appliquent les dispositions du présent bill, détiennent environ les deux tiers des polices d'assurances souscrites au Canada en faveur de Canadiens. Le montant global de quelque 26 ou 27 milliards de dollars qui est ici en cause fait évidemment ressortir l'élément de sécurité dont le ministre et moi avons parlé hier soir.

Sur les 28 compagnies d'assurances, je crois que 22 sont des compagnies à capital-actions et c'est à elles que s'applique en particulier la conversion en sociétés mutuelles. Je crois aussi que ces compagnies à capital-actions souscrivent quelque 85 p. 100 des affaires du pays.

Un autre élément auquel songeront, je crois, les honorables députés, est qu'il n'est pas facile aujourd'hui de commencer à neuf dans le domaine de l'assurance. Sauf erreur, une seule compagnie nouvelle s'est lancée dans l'assurance depuis vingt-cinq ans. Le ministre a dit également, hier soir,—très pertinemment d'ailleurs,—que les fonds détenus par les actionnaires étaient relativement peu élevés comparativement aux fonds dont les compagnies d'assurance peuvent disposer grâce aux primes versées par leurs

assurés. La dernière fois que j'ai examiné ces chiffres, si ma mémoire est bonne, les avoirs dont disposaient les compagnies se chiffraient par environ 6 milliards de dollars, montant qu'on peut rattacher au capital-actions payé qui se chiffre par environ 14 millions de dollars.

A mon avis, le point du bill qui présente le plus d'intérêt est la disposition facilitant l'assurance mutuelle. A cet égard, le bill ne propose rien de particulièrement exceptionnel, car déjà aux États-Unis on a mis au point un programme analogue. Les deux principales compagnies d'assurance des États-Unis, la *Metropolitan Life* et la *Prudential Life*, étaient, à l'origine, des compagnies par actions, mais elles sont devenues, comme le prévoit le bill à l'étude, des compagnies mutuelles, grâce à l'occasion qui leur était offerte d'acheter le capital-actions de leurs compagnies. En outre, d'autres sociétés américaines, anciennement sociétés par actions, se sont constituées en mutuelles, y compris la *New York Life* et l'*Equitable Life*. On note aussi une tendance analogue au Royaume-Uni.

Je crois que le projet de loi prévoit une participation du public à la surveillance de l'entreprise, à cause de la mention dans le texte de la compétence du Conseil du Trésor. Je pense que cela plaira à la plupart des députés. Le projet de loi comporte un autre élément important, soit la stipulation d'après laquelle la majorité des administrateurs des compagnies doivent être résidents canadiens. Jusqu'ici, il fallait simplement, lorsqu'il y avait participation, que les représentants des actionnaires au conseil d'administration soient résidents canadiens, mais cette disposition s'appliquera maintenant à toutes les catégories d'administrateurs. Ce n'est pas un aspect extraordinaire du bill car il ressemble aux dispositions concernant les administrateurs de nos banques canadiennes.

Le troisième point d'intérêt, à mon sens, est la disposition accordant la possibilité qu'ont les conseils d'administration de nos compagnies d'assurances de refuser, dans certaines circonstances, le transfert d'actions à ceux qui ne sont pas des citoyens canadiens résidant ordinairement au Canada. C'est, à mon avis, ce qui a toujours beaucoup inquiété auparavant certains Canadiens. Je sais que le surintendant des assurances a signalé ce problème à la Chambre. Dans son rapport de 1955, il a dit ce qui suit:

> On s'inquiète peut-être moins en envisageant ces deux transactions...

Il parle de certaines transactions concernant la vente aux non-résidents d'actions de sociétés d'assurance.

> ...que s'il devait y avoir transfert de la propriété d'une des importantes sociétés canadiennes.

Le ministre des Finances a mentionné certaines maîtrises qui nous ont déjà échappé. Le surintendant des assurances a ajouté:

> Les transactions servent cependant à souligner que les portefeuillistes étrangers continuent de s'intéresser aux sociétés canadiennes d'assurance-vie et qu'il est souhaitable de chercher à établir une méthode législative qui permettra de garder au Canada la propriété des sociétés canadiennes d'assurance-vie.

Ce problème a également retenu l'attention de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada. Au paragraphe 20 du rapport préliminaire de la Commission Gordon, on lit ce qui suit:

> Le montant des actions de banques à charte et de compagnies d'assurance-vie, constituées en vertu des lois canadiennes, détenues à l'étranger n'est pas très élevé. Il est bon que ces institutions demeurent canadiennes. Aussi, la Commission propose-t-elle qu'on avise à empêcher l'étranger d'en venir à posséder une participation importante dans ces institutions. Le Parlement pourrait édicter que dorénavant toutes les actions de ces institutions acquises par l'étranger ne seront plus délibérantes.

Ce n'est pas là, bien entendu, le principe même à la base du projet de loi. Toutefois, il n'est pas généralement compris, je pense, que les dispositions du bill prévoient simplement que le conseil d'administration d'une compagnie d'assurance a le pouvoir discrétionnaire de refuser le transfert d'actions à un résident non canadien. En outre, on ne comprend probablement pas que le bill ne précise pas que les actions qui sont entre les mains d'un non-résident peuvent être transférées à un autre non-résident, non seulement présentement mais aussi à l'avenir.

Le quatrième élément dont le ministre a parlé hier soir vise les sociétés mutuelles qui font de l'assurance et je pense qu'il n'y a rien à redire à ce sujet, parce qu'il est généralement admis aujourd'hui que les taux extraordinaires de mortalité qui s'appliquaient autrefois aux jeunes sont chose du passé. Je crois que dans l'ensemble le bill mérite l'appui des membres du comité et, autant que je sache, il a l'approbation des membres de l'opposition officielle. Certes, les petites divergences qui existent peuvent être débattues et le bill fera lui-même l'objet d'un minutieux examen au comité de la banque et du commerce.

**M. Alistair Stewart (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, sous réserve de plus ample examen de notre part au comité de la banque et du commerce, nous acceptons le principe dont s'inspire le bill. Par conséquent, il n'y a pas lieu pour aucun membre de notre groupe de débattre longuement cette question. Nous ne sommes que trop prêts en tous temps à faciliter l'adoption de toute mesure gouvernementale de ce genre pourvu que

nous en arrivions enfin à la mesure agricole qui nous a été promise.

**M. A. B. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** Monsieur l'Orateur, j'irais un petit peu plus loin que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre en disant que la mesure législative à l'étude est excellente et qu'elle s'oriente dans la bonne voie en ce sens qu'elle cherche, d'une part, à favoriser l'emprise des Canadiens sur les sociétés canadiennes et, d'autre part, à permettre aux sociétés canadiennes d'assurance sur la vie de se transformer en mutuelles, ce qui veut dire, naturellement, qu'elles seraient possédées et dirigées par leurs propres clients, s'orientant ainsi dans la bonne direction. C'est une démarche qui s'inspire du socialisme. Je félicite donc le parti conservateur de s'engager dans cette voie. Il faut dire évidemment qu'on procède lentement, à petits coups, mais j'espère que le parti conservateur persévérera et verra à ce que les principes qui veulent qu'une société soit entre les mains de ceux qu'elle sert et sous leur autorité s'appliquent de façon générale aux autres sociétés canadiennes, non pas seulement à celles que les États-Unis dominent actuellement, mais également à d'autres compagnies où les intérêts canadiens sont prépondérants.

**Une voix:** Le pipe-line aussi!

**M. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** Et le pipe-line aussi, comme le dit mon honorable ami. J'estime cependant qu'en cette matière le parti conservateur suit la bonne voie.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, puis est renvoyé au comité permanent de la banque et du commerce.)

## LA LOI SUR L'ASSURANCE DES CRÉDITS À L'EXPORTATION

### MODIFICATION VISANT À ACCROÎTRE LA RESPONSABILITÉ TOTALE EN COURS

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce)** propose que la Chambre se forme en comité en vue d'étudier le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative pour modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, en vue de porter de cent millions à deux cents millions de dollars la responsabilité totale que la Société peut avoir en cours, à quelque époque, aux termes des contrats d'assurance qu'elle est autorisée à conclure sous le régime de l'article 21 de ladite loi.

**M. Benidickson:** Le ministre n'a-t-il pas une déclaration à faire?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, j'ai une déclaration à faire, mais je ne suis pas sûr si la Chambre veut l'entendre.

[M. Stewart (Winnipeg-Nord).]

**M. Gauthier (Portneuf):** Elle est si intéressante.

**M. Stick:** Vous essayiez de vous y dérober en douce, mais vous ne vous en êtes pas tiré.

**L'hon. M. Churchill:** Non, je n'essayais pas de m'y dérober en douce. Je ferai face à tout ce qui se passera à la Chambre ou partout ailleurs.

**M. Gauthier (Portneuf):** C'est une amélioration.

**L'hon. M. Churchill:** La modification vise à accroître l'efficacité de la Société d'assurance des crédits à l'exportation en l'autorisant à assumer la responsabilité de 100 autres millions. Aux termes de l'article 21 de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, les contrats d'assurance sont ceux qui sont censés être dans l'intérêt national, mais qui, de l'avis du conseil d'administration de la Société d'assurance des crédits à l'exportation, imposeraient à la société une responsabilité pour une durée ou un montant dépassant ce que la société assumerait normalement relativement à n'importe quel contrat, exportateur, denrée ou pays. Tous les fonds requis par la Société pour s'acquitter de ses obligations découlant de tout contrat d'assurance conclu aux termes de cet article doivent être versés à la Société par le ministre des Finances sur les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé.

L'article 21 de la loi actuelle limite à 100 millions de dollars la responsabilité de la Société. A l'heure actuelle, la responsabilité aux termes des polices d'assurance souscrites et les engagements en cours atteignent en tout 98 millions. Si l'on veut que cet article continue d'être efficace et que la Société puisse assurer d'autres transactions, il est évident qu'il faut l'autoriser à assumer une plus grande responsabilité. Je propose donc que le total de cette responsabilité soit porté à 200 millions de dollars.

Grâce à l'application de l'article 21 de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, on a assuré un volume considérable d'exportations, dont une partie importante n'aurait pas eu lieu s'il n'avait pas été possible de l'assurer. La Société a émis, aux termes de cet article, 106 polices d'assurance visant des exportations d'une valeur de 206 millions. Les expéditions assurées de produits exportés qui ont été accomplies et payées intégralement se sont chiffrées par 97 millions. Les primes d'assurance versées à l'égard de ces transactions ont atteint $1,659,191. Sur cette somme, $1,245,488 ont été remis au receveur général, tandis que la Société a gardé le solde de $413,703 pour faire face à ses dépenses et à ses frais généraux découlant des contrats d'assurance conclus aux termes de

l'article 21 de la loi. Je suis heureux de déclarer que la Société n'a subi aucune perte jusqu'ici.

Les expéditions assurées aux termes de l'article 21 comprenaient des appareils électriques évalués à 4½ millions; de la poudre de lait évaluée à 4 millions; des avions et des pièces d'avions évalués à 80 millions; du blé évalué à 118 millions.

Relativement à l'assurance des avions et des pièces qui se montent à 80 millions, la Société a assumé la responsabilité de seulement 22 millions. Cela découle des conditions très favorables de paiement fixées dans le contrat de vente par lequel on a calculé que le maximum de la perte possible ne pouvait dépasser le montant de 22 millions établi comme l'objet de cette responsabilité. Pour ce qui est des conditions de paiement à l'égard d'autres denrées assurées aux termes de l'article 21, l'exportateur touche d'ordinaire du comptant lors de la commande ou au moment de l'expédition, le solde étant remboursable dans un délai de quelques mois ou de quelques années après l'expédition. Les conditions de paiement à l'égard des ventes de blé assurées ont exigé un versement comptant de 10 à 25 p. 100 au moment de l'expédition, le solde étant payable dans un délai d'un à trois ans après la date de l'expédition.

Ordinairement, le blé se vend comptant dans le commerce international et, comme la Chambre le sait bien, la Commission canadienne du blé exige paiement comptant pour pouvoir distribuer le produit de la vente aux producteurs. Jusqu'en 1952,—et la loi s'applique depuis 1944,—on n'a pas demandé d'acheter à crédit du blé canadien. Cette année-là, la Yougoslavie, qui faisait face à une grave pénurie d'aliments et de devises, s'est adressée au Canada pour acheter du blé moyennant un crédit à court terme. Les exportateurs privés ont trouvé auprès des banques, aux taux d'intérêt commerciaux, les fonds nécessaires à l'opération, utilisant la police d'assurance des crédits à l'exportation comme nantissement, afin de payer comptant la Commission du blé.

Avec des modifications, apportées de temps à autre, aux conditions de crédit, ce mode d'assurance des exportations, élaboré pour cette première transaction avec la Yougoslavie, a été appliqué les années suivantes à plusieurs autres pays: Brésil, Tchécoslovaquie, Hongrie, Israël, Pologne. On a émis des polices visant l'exportation d'un million et demi de tonnes, soit environ 55 millions de boisseaux de blé.

Les efforts intenses récemment déployés pour élargir les marchés où écouler notre blé ont amené un certain nombre de pays à s'intéresser au blé canadien, qu'ils voudraient acheter à crédit. A l'étape où nous en sommes, il ne serait pas dans l'intérêt public de divulguer les noms de ces pays, mais il importe essentiellement d'avoir l'autorisation nécessaire pour assurer ces ventes à crédit, si des demandes officielles nous sont jamais présentées. Voilà surtout la raison de cette modification.

La Société d'assurance des crédits à l'exportation assure un service que ne peut fournir aucune autre société privée d'assurance. La plupart des pays exportateurs ont un régime d'assurance semblable. L'assurance des crédits à l'exportation protège les exportateurs canadiens contre les pertes inattendues et inévitables qui se produisent en dépit de toutes les précautions prises par le détenteur de la police. Voici certains des risques contre lesquels l'exportateur se trouve protégé: insolvabilité de l'acheteur étranger, annulation du permis d'importation dans le pays de destination, risque de changements défavorables dans les règlements sur le change. Si la Société assure l'exportateur contre les délais de recouvrement qui ne sont pas de la faute de l'exportateur, elle ne s'étend pas aux différends entre commerçants quant à la qualité ou à la quantité des marchandises.

L'exportateur est assuré contre le blocage des fonds dans un pays étranger, ou les difficultés de transfert qui l'empêcheraient de toucher le prix de ses marchandises. L'assurance le protège aussi contre des calamités comme la guerre et la révolution dans le pays de l'acheteur. Cette assurance n'est pas du tout une subvention à l'exportateur canadien, car la Société fonctionne sur une base d'auto-financement et exige une prime d'assurance fondée sur le risque à courir. L'exportateur canadien doit encore soutenir la concurrence en matière de qualité, de prix, de conditions de crédit et de services rendus. Toutefois, la police d'assurance protège ses créances à l'étranger et lui assure les conseils et l'aide de la Société pour ce qui est de regagner l'argent qu'il peut avoir perdu. En outre, l'assurance lui permet d'obtenir l'aide financière propre à accroître son commerce d'exportation et d'édifier ainsi le commerce extérieur du Canada.

Les polices d'assurance émises sous l'empire de l'article 21 de la loi s'appliquent à des contrats de vente beaucoup plus considérables que ceux que la Société assume ordinairement en son propre nom et que les exportateurs eux-mêmes ne sont pas disposés à entreprendre sans la protection de l'assurance. Bien plus, les paiements étant généralement répartis sur une période de plusieurs années, les exportateurs ont beaucoup de mal à obtenir le supplément de fonds dont ils ont

besoin sans s'appuyer sur une police d'assurance des crédits à l'exportation.

Ces ventes sont indispensables au bien-être du Canada et contribuent considérablement à l'essor de nos ventes à l'étranger. La question pratique du paiement dépend souvent davantage de la balance générale des paiements du pays de l'acheteur, et est plus souvent influencée par les considérations politiques de ce pays que par les usages normaux des transactions commerciales. Quand le risque comporte des facteurs politiques qui augmentent l'élément d'incertitude dans le commerce extérieur, et quand un contrat peut profiter à notre pays dans son ensemble, nous avons le sentiment que le peuple du Canada, par l'intermédiaire de son gouvernement, doit assumer une certaine part de ces risques, et mettre ainsi nos exportateurs sur un pied d'égalité avec leurs concurrents sur le marché mondial.

**M. Benidickson:** Le ministre me permet-il d'abord de lui poser une seule question? Envisage-t-on de modifier la loi autrement qu'en portant de 100 à 200 millions l'obligation générale au titre de l'article 21?

**L'hon. M. Churchill:** Non, monsieur le président, c'est la seule modification, soit de porter l'obligation de 100 millions à 200 millions. Ainsi que je le disais tantôt, la loi est en vigueur depuis 12 ou 13 ans et se révèle très utile. Tout ce que nous désirons maintenant, c'est d'en étendre un peu la portée.

**M. Benidickson:** Monsieur le président, surtout par suite de la réponse du ministre à cette question, je serai assez bref. Tout d'abord, la Chambre a été saisie d'une modification à cette loi à la première session de 1957 et je désire simplement signaler que, lorsqu'il s'est agi d'y apporter deux modifications de peu d'importance au début de la présente année, les députés de l'opposition ont couvert 41 colonnes du hansard par leurs discours sur certains aspects des modifications. Bien entendu, je me suis demandé s'il y avait eu changement d'opinion de la part de ceux qui se montraient si sévères à ce moment-là sur la question de savoir si cette société devait payer l'impôt sur le revenu au titre de ses transferts à la réserve de garantie contre les pertes, ou si cela doit faire partie du bill modificateur maintenant que ces critiques constituent le gouvernement. A l'époque, le ministre des Finances, le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social, l'ancien député de Simcoe-Nord ainsi que celui qui, je crois, a agi comme suppléant du ministre du Commerce pendant son absence et qui, probablement, a surveillé la préparation du projet de loi, c'est-à-dire l'honorable député de Greenwood, ministre sans portefeuille, étaient parmi ceux qui se sont élevés le plus violemment contre les amendements qu'on a apportés plus tôt à cette session-ci.



Une autre raison d'être bref serait celle que le ministre lui-même a mentionée. Il s'agit là d'une loi qui a été présentée en 1944. C'est une des mesures très sages et très clairvoyantes qu'a préparées le gouvernement de M. Mackenzie King pour aiguillonner le commerce d'après-guerre, stabiliser l'économie et assurer la prospérité de la population pendant la période d'après-guerre. Je suis très heureux que le ministre ait reconnu les bons résultats qu'on a obtenus de cette mesure législative.

Bien qu'il ne l'ait pas dit, j'ai appris que la loi, grâce à ses dispositions ordinaires sur l'assurance, a contribué à l'exportation de denrées canadiennes d'une valeur de plus de 400 millions de dollars. Le ministre dit aussi que simplement en vertu de l'article 21 on a aidé des ventes d'exportation pour une somme dépassant 200 millions de dollars. La proposition me convainc de plus en plus de la véracité d'une déclaration publiée dans la revue *Time* du 9 octobre, qui reproduit une courte déclaration puisée dans le *Star Phoenix* de Saskatoon, et dont voici les termes:

> Le fait dominant de la vie politique du pays est que les conservateurs s'en tiennent étroitement aux lignes essentielles du programme libéral.

Je crois que cela s'applique fort bien.

Le ministre a cité des chiffres au sujet du volume des exportations aidées par l'assurance prévue à l'article 21. Il a également exposé les dispositions de cet article en signalant qu'il s'agissait d'un risque spécial dont le conseil d'administration ou la compagnie ne sont pas entièrement responsables mais que doit approuver spécialement le gouverneur en conseil. Pendant que nous siégeons en comité, pourrait-il nous dire quelle est la dernière donnée relative aux ventes à l'exportation aidées par les dispositions ordinaires de la loi depuis le 31 décembre 1956? Il me semble que le rapport annuel indiquait que les ventes normales étaient alors de 376 millions de dollars.

J'ai récemment fait inscrire au *Feuilleton* une certaine question et je suis reconnaissant des renseignements qu'on m'a donnés à cet égard. On m'a signalé que, d'après l'article 21, qui nous intéresse surtout ce soir, je crois, 104 millions de dollars de ventes à l'exportation avaient bénéficié de l'assurance du 1er janvier 1957 au 31 octobre 1957, autrement dit, les dix premiers mois de cette année. Je me demande si le ministre voudrait dire au comité quelle était la proportion des ventes de blé et aussi quelles étaient les principales exportations d'autres denrées.

Peu de temps après qu'on eut présenté la résolution, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales,—qui est originaire de la Saskatchewan,—avait rendu visite à sa province natale peu après et qu'il y avait fait ce que je considère comme des déclarations trop prometteuses aux producteurs de blé, en ce qui concerne les avantages que comporte l'augmentation de la responsabilité totale qui est possible aux termes de l'article 21. Chose étrange, c'est que les déclarations du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales à Regina aient été faites le lendemain même du passage dans cette ville du ministre du Commerce. On croyait que la valeur totale de l'augmentation de la responsabilité possible aux termes de ce statut, par suite de ce bill modificateur, serait à l'avantage des producteurs de blé.

Si j'ai bien compris, le ministre du Commerce a dit à Regina le 15 novembre que nous pourrions raisonnablement prévoir l'exportation de 300 millions de boisseaux de blé au cours de l'année-récolte. Le lendemain, à cause de cette mesure législative, son collègue, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, comme en fait foi le *Leader Post* de Regina du 16 novembre, déclarait qu'on pouvait ajouter à ce montant 50 millions de boisseaux pour la même saison.

Je comprends très bien que, pendant que se poursuivent les négociations, le ministre doive prendre garde, comme il l'a dit, de ne pas indiquer avec quels pays nous sommes en pourparlers en vue de vendre du blé. La concurrence est vive dans ce domaine et je ne voudrais aucunement gêner des négociations d'où notre pays pourra tirer avantage, mais je crois que le comité est en droit de savoir pourquoi, dans l'espace d'une journée, deux membres du gouvernement qui se trouvent dans la même ville, fournissent des estimations différentes quant aux exportations possibles de blé durant l'année-récolte en cours.

En particulier, je voudrais que le ministre du Commerce (je ne veux pas le contraindre à mentionner les pays avec lesquels il négocie) nous dise s'il croit présentement que, simplement à cause des dispositions relatives à l'assurance prévues dans cette mesure législative, quelque 50 millions de boisseaux de blé de plus seront probablement vendus en plus des 300 millions de boisseaux dont il a parlé à Regina. Si je demande cela, c'est que, même si les exportations globales visées par l'assurance aux termes de l'article 21 ont sensiblement augmenté au cours des dix mois de 1957 (et je demande cela d'après les réponses qui m'ont été fournies et dont j'ai déjà parlé), il n'en reste pas moins que la quantité de blé assurée durant les dix mois de 1957 est relativement très inférieure aux ventes de blé assurées en 1956.

Les chiffres sont les suivants: l'article 21 a été utilisé en 1956 pour des ventes de blé représentant 24 millions de boisseaux. En 1957, le chiffre est de 10 millions de boisseaux pour dix mois. Je poserai simplement la question suivante. Le ministre du Commerce dira-t-il au comité si l'on a demandé des crédits pour le blé dans une telle mesure que son collègue, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, était en droit d'affirmer à ses auditeurs de la Saskatchewan que 100 millions de dollars seraient plus ou moins exclusivement et totalement consacrés à la vente du blé? J'ai indiqué que, pour l'année en cours, il ne semble pas que ce soit la question d'un manque de crédit d'assurance disponible qui ait causé la diminution des ventes de blé conclues aux termes des dispositions d'assurance. J'estime que la cause en est les conditions du marché et la concurrence dont mon honorable ami a fréquemment parlé.

Au sujet de cet amendement, je me sens justifié de reprendre le ministre sur certaines remarques qu'il a faites hier. Il me semble, et je crois que d'autres députés seront d'accord avec moi, qu'il a parlé d'une manière assez désinvolte lorsqu'il a mentionné un acheteur possible du blé canadien, la Russie. En réalité, il existe des accords commerciaux avec la Russie qui, je crois, sont d'un grand avantage pour les cultivateurs de blé de l'Ouest.

Le député de Moose-Mountain a interrogé le ministre hier au sujet de la délégation commerciale de la Russie qui se trouve au Canada. J'admets que le ministre s'est absenté du Canada ces derniers temps, car il n'est revenu qu'hier, mais il n'a pas été question de la possibilité de poser cette question au ministre suppléant du Commerce, le compétent ministre sans portefeuille, l'honorable député de Greenwood. Au contraire, d'une façon plutôt cavalière, il a simplement associé cette visite de la délégation commerciale à la visite d'une équipe de hockey russe.

Le ministre sans portefeuille, député de Greenwood, a fait il y a quelques années au sujet du commerce une déclaration qui pourrait être généralement approuvée à l'égard de ce genre de mesure. Le 24 février 1954, à la page 2538 du hansard, l'honorable représentant de Greenwood a déclaré, en parlant d'une modification à la loi en cause:

> Il ne me semble pas que nous puissions atteindre la paix et la tranquillité aussi longtemps que le plus clair des contacts que nous pouvons avoir avec les gens du rideau de fer se ramène à des échanges de grimaces et d'injures.

J'ai eu l'impression que l'attitude du ministre actuel du Commerce, dans sa réponse plutôt cavalière d'hier à la question sur la possibilité de vendre du blé et sur l'attention accordée à cette délégation commerciale de Russie, était tout à fait contraire à l'esprit des observations du ministre sans portefeuille, le député de Greenwood, que j'ai citées.

De façon générale, je le répète, les membres de l'opposition officielle appuieront la modification proposée. Notre parti y voit tout simplement une extension, sans modification, du principe dont s'inspire la bonne législation libérale.

**M. Johnson (Kindersley):** Monsieur le président, je ne crois pas nécessaire de faire de trop longs commentaires au stade du projet de résolution, car j'estime que l'objet en est louable. Cependant, je crois devoir faire une ou deux observations, vu qu'une des denrées qui causent le plus d'ennuis sur le marché canadien en ce moment est le blé et que la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation a pour objet, entre autres choses, de faciliter l'importation du blé canadien à crédit.

Les députés savent parfaitement ce qui s'est passé l'an dernier, lorsqu'un des pays situés derrière le rideau de fer a négocié avec le Canada en vue d'importer une forte quantité de notre blé et a demandé un crédit à long terme à cette fin, un crédit à plus long terme que le ministre du Commerce d'alors n'était disposé à accorder en vertu de la loi actuelle. On a alors constaté que la délégation s'est rendue aux États-Unis, où l'on a rempli sa commande. Je voudrais bien savoir si la modification à l'étude qui fait passer le montant en question de 100 millions à 200 millions de dollars nous permettra encore de faire concurrence aux États-Unis en ce qui concerne leur programme d'exportations gratuites.

Le ministre a signalé qu'il fallait un acompte de 10 à 25 p. 100 sur les achats de blé, et que le délai de remboursement prévu était d'un à trois ans. Je dirai, monsieur le président, qu'en tant que gouvernement nous devrions faire mieux. Je connais bien des cultivateurs dans ma circonscription qui seraient trop contents de vendre mille et même cinq mille boisseaux de blé à l'heure actuelle, afin de s'en débarrasser, même à condition de n'en recevoir la contre-valeur que dans cinq ou même dans dix ans. Or, si certains cultivateurs m'ont fait formuler cette proposition à cause de leur empressement à sortir leurs réserves de blé des granges, la mesure devrait répondre à cet état d'esprit.

J'espère beaucoup que les observations formulées par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales en Saskatchewan et qu'a mentionnées le député de Kenora-Rainy-River, pourront se réaliser car, en faisant rapport à ses commettants, il a dépeint en des couleurs très roses les résultats qu'aurait la modification à l'étude. Il est à espérer que la proposition d'amendement à l'étude permettra aux exportateurs de céréales canadiennes de se placer dans une situation à peu près égale à celle des exportateurs américains, et que nous serons ainsi en mesure d'exporter nos excédents encombrants de céréales vers d'autres pays qui pourraient ne pas disposer immédiatement des fonds nécessaires pour les acheter.

Je crois que c'est tout ce que j'ai à dire pour le moment, monsieur le président. Je ferai d'autres observations plus tard, si c'est nécessaire.

**M. Quelch:** Monsieur le président, notre groupe accueille avec plaisir cette mesure qui tend à augmenter l'efficacité de la loi en lui permettant de disposer d'un montant supplémentaire de 100 millions de dollars. C'est assez étrange qu'aujourd'hui nous parlions d'une mesure si violemment critiquée par le parti conservateur à la dernière session du Parlement. Je me souviens que nombre de députés en avaient critiqué certains aspects. Je remarque que l'honorable député de Greenwood paraît un peu surpris. Je lui rappelle qu'à ce moment-là, le point qui suscitait la plus vive critique de la part des conservateurs était la question de l'exemption, dont jouissaient les sociétés, d'un montant d'impôt jusqu'à un certain niveau.

Si je comprends bien, l'objet principal de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation est de mettre à la disposition des exportateurs une assurance qu'ils ne peuvent obtenir des sociétés d'assurance privées. Cela nous convient parfaitement, parce que, selon nous, il importe qu'existe une telle forme d'assurance. Si les sociétés d'assurance privées ne la fournissent pas, il est donc nécessaire que cette Société s'en charge. Voilà pourquoi nous sommes heureux que le gouvernement juge bon de lui permettre de faire un chiffre d'affaires plus élevé.

Sauf erreur, c'est seulement aux États-Unis que les compagnies d'assurance privées peuvent se livrer à ce genre d'assurance. A moins que je me trompe, cette société n'assure donc pas les exportations destinées aux États-Unis. Nous appuyons l'objet que vise cette loi, parce que nous sommes d'avis qu'il importe beaucoup de faire tout ce qui est actuellement possible pour accroître nos exportations, afin de réduire notre balance déficitaire et aussi de vendre nos produits excédentaires.

A cause de leur programme d'écoulement des produits agricoles, les États-Unis nous font aujourd'hui une vive concurrence. Ils

étendent leurs marchés à maints endroits et, vu leurs conditions faciles de vente, le Canada peut difficilement soutenir leur concurrence.

Le numéro de janvier du *Western Producer* cite M. Butz, adjoint au secrétaire à l'Agriculture. Voici ce qu'il dit au sujet de la politique d'écoulement des excédents des États-Unis:

> Nous apprenons à nous servir de nos excédents comme d'un facteur positif de notre politique étrangère. Ces dons que nous faisons aux autres pays sous forme de secours en cas de famine, d'inondations et autres désastres, ainsi que les ventes consenties contre des devises étrangères, nous font des amis dans bien des pays dont nous essayons d'éviter qu'ils glissent sous la domination russe.
>
> Et le fait que nos ventes réglables en dollars non seulement se maintiennent, mais augmentent montrent que ces dons et ces ventes contre des devises étrangères ne font pas que remplacer des transactions qui pourraient être réglées en dollars.

J'espère que le ministre prendra note du dernier alinéa, car on a souvent prétendu que, si nous adoptions une politique semblable, nos ventes réglables en dollars diminueraient en fonction du montant des dons et des ventes contre devises étrangères. Eh bien, les États-Unis acceptent, dans le cadre de leur politique d'écoulement des excédents, des devises étrangères et des opérations de troc. Néanmoins, leurs ventes réglables en dollars augmentent également.

Le *Western Producer* présente les observations suivantes:

> L'attitude d'esprit des hauts fonctionnaires du secrétariat de l'agriculture et du congrès indique que le programme gouvernemental d'écoulement des excédents va se poursuivre. La demande de surplus américains indique aussi qu'il y aura un vaste marché à capter outre-mer tant que les contribuables des États-Unis continueront de solder la note et de rectifier le prix.

**L'hon. M. Churchill:** Cette dernière phrase est importante.

**M. Quelch:** Oui, cette dernière phrase est importante, c'est bien vrai. Dans les pertes qu'entraînera notre programme, ce sera le contribuable qui soldera la note. Jusqu'à présent, nous avons enregistré de très faibles pertes.

**M. Benidickson:** Aucune perte au titre de l'article 21.

**M. Quelch:** Cette mesure a pour objet de favoriser nos ventes de blé. D'après M. Butz, il existe de vastes débouchés sur lesquels nous pourrions peut-être prendre pied. Il y aura sans doute beaucoup de risques à tâcher de vendre notre blé à certains de ces pays.

Voici la question que j'aimerais poser au ministre. Il s'agit d'un point que je n'ai jamais tout à fait réussi à comprendre. Cette assurance s'applique à la modification défavorable des règlements sur le change étranger, mais je crois comprendre qu'on ne peut pas assurer le taux du change. Cela me paraît très étrange, parce que, quand on vend à bien de ces pays étrangers, les modifications du taux de change constituent sûrement un élément important. Je me rappelle qu'il y a quelques années, quand nous avons porté notre taux de change de 90c. à $1, des députés avaient déploré que, comme résultat, certaines entreprises d'affaires avaient perdu de l'argent. A ce moment-là, je crois que c'est M. Abbott qui avait déclaré que rien n'empêchait nos industries de souscrire de l'assurance contre une modification du taux de change. Cela signifie-t-il que ces sociétés commerciales pourraient souscrire de l'assurance d'autres sociétés ou qu'à certaines conditions il est possible de s'assurer contre une modification du taux de change en vertu de la présente loi?

Je crois comprendre que les dispositions du projet de loi rendent cela impossible. Je crois toutefois que le ministre conviendra qu'il faudrait prévoir le droit de l'exportateur de s'assurer contre une modification du taux du change par certains pays.

**M. Tucker:** Avant l'adoption du projet de résolution, j'aimerais dire que, sauf erreur, le montant assurable en ce qui concerne certaines denrées est limité. Je m'intéresse particulièrement au montant total de l'assurance accordé au titre du blé, aux termes du projet de loi. Le ministre a aussi parlé de restrictions prévues à l'égard de certains pays. Voudrait-il nous donner là-dessus quelques explications supplémentaires?

**L'hon. M. Churchill:** Pour répondre à la première question, disons que les 200 millions ont jusqu'ici constitué la limite en ce qui concerne le montant de l'assurance. Pour répondre à la deuxième question, disons que nous aimerions répartir ces risques sur un plus grand nombre de pays plutôt que de les grouper sur un seul.

**M. Tucker:** Je croyais que le ministre nous avait dit qu'il y avait effectivement une limite du montant prévu au titre des diverses denrées; autrement dit, qu'on ne pourrait pas affecter intégralement ces 200 millions à l'assurance des achats de blé. Est-ce que je me trompe?

**L'hon. M. Churchill:** Il n'est pas impossible, monsieur le président, que nous songions ici à la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, d'où confusion. Mais pour l'instant nous en sommes à l'article 21. Une somme de 200 millions de dollars est prévue pour l'application normale de la loi, et cette somme

représente le total. C'est ce montant que nous demandons.

**M. Benidickson:** Le ministre peut-il répondre à ma question à propos de l'écart, survenu en 24 heures entre la première estimation de nos ventes probables de blé au cours de cette année et celle qu'a donnée son collègue le ministre du Nord canadien lorsque cette mesure législative, à la connaissance et sous la direction du ministre, a déjà été présentée?

**L'hon. M. Churchill:** Je répondrai volontiers à cette question de même qu'à celle qu'a posée l'honorable député d'Acadia. Je tiens à remercier l'honorable député de Kenora-Rainy-River de son exposé clair et pratique du problème.

Avant de poser sa dernière question, il a demandé des renseignements sur la somme de 104 millions de dollars qui a été prêtée de janvier à octobre 1957; il veut en connaître la répartition. La part affectée au blé a été de 24 millions et la part afférente aux autres ventes, c'est-à-dire l'envoi d'avions à l'Allemagne, s'est établie à 80 millions. Quant aux prévisions à l'égard des exportations de blé pour cette année,—je ne sais trop si l'honorable député a donné à entendre que j'avais rattaché ces prévisions à la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation...

**M. Benidickson:** Non, c'est votre collègue qui l'a fait, sauf erreur, un jour après votre estimation. Autrement dit, voulait-on dire que la presque totalité des 100 millions serait utilisée pour des ventes supplémentaires de blé? Le ministre ne nous a pas donné de chiffres indiquant que, dans l'année en cours, seulement 24 de ces 104 millions d'assurance sur les ventes d'exportation de 1957, prévus par cette loi, avaient effectivement été utilisés pour la vente du blé.

**L'hon. M. Churchill:** Je suis très heureux d'apprendre que je ne suis pas impliqué dans cette prévision. Ma prévision de 300 millions de boisseaux était basée sur un examen approfondi des besoins du monde et de notre part du commerce mondial, dans la mesure où on peut l'évaluer en ce moment. L'évaluation que j'ai formulée...

**M. Benidickson:** Pourrais-je vous interrompre pour poser une simple question? Votre évaluation n'a-t-elle pas été faite, sachant que vous vous proposiez de présenter cette modification de la loi en vue d'augmenter la somme totale de crédit d'assurance qui pouvait être souscrite en vertu de l'article 21?

**L'hon. M. Churchill:** J'avais l'espoir que cette mesure serait présentée et serait acceptée par la Chambre, mais je n'osais pas cependant trop compter sur cette mesure pour

[L'hon. M. Churchill.]

augmenter considérablement nos ventes de blé. Cela est assez compliqué, et je n'ai jamais dit que cette mesure entraînerait nécessairement un accroissement des ventes de blé. Nous espérons obtenir ce résultat. Cela nous donne du champ pour manœuvrer, et pour négocier. Depuis plusieurs mois j'ai l'impression qu'un grand nombre de pays espèrent obtenir du crédit pour acheter du blé. Des hommes qui sont dans le commerce des céréales depuis de nombreuses années m'ont dit que c'est une nouvelle formule qui semble assez généralement acceptée dans divers pays du monde. Il peut en résulter une augmentation considérable de nos ventes. D'autre part, mon chiffre estimatif de 300 millions de boisseaux ne se fondait pas surtout sur cette mesure en particulier. Quant à l'énoncé formulé par mon collègue, je puis dire que j'en ai assez de m'occuper de mes propres déclarations. Je pense que nous le laisserons s'expliquer lorsqu'il sera à la Chambre.

Permettez-moi de répondre immédiatement à la question de l'honorable député d'Acadia. Le bill ne prévoit aucune assurance sur le taux du change. J'ignore si cela se fait quelque part. C'est plutôt là une formule bancaire de sauvegarde contre les fluctuations. Quoi qu'il en soit, nous n'y avons pas songé et le bill n'y pourvoit pas. Nous n'avons inséré aucune disposition de ce genre dans le bill modificateur.

**M. Benidickson:** Je suis très heureux d'avoir cette réponse du ministre compétent. Cela révèle tout simplement que son collègue était un peu trop exubérant lorsqu'il a annoncé à un auditoire de Saskatchewan qu'une telle mesure législative serait bientôt présentée.

Pas ce soir nécessairement mais à l'étape de la deuxième lecture, est-ce que le ministre voudrait nous fournir plus de précisions? Pourrait-il nous dire si, depuis la publication du rapport annuel à la fin de 1956, les valeurs de capital que la Chambre a autorisé le gouvernement à payer l'ont été ou si nous en sommes encore tout simplement aux actions souscrites? En outre, à l'étape de la 2e lecture, voudrait-il nous dire si quelque changement a eu lieu, en 1957, dans la composition du personnel du conseil consultatif et, le cas échéant, quels changements? Le conseil était très fort, comme la Chambre le reconnaît, je crois. En réalité, il s'ornait d'une constellation d'hommes si brillants que je me rappelle avoir entendu l'honorable député de Greenwood dire, en 1954, qu'en déclinant les noms de ces conseillers, l'ancien ministre du Commerce (M. Howe) cherchait à nous éblouir. J'aimerais savoir s'il y a eu des changements au sein du Conseil consultatif.

**L'hon. M. Churchill:** Je répondrai aux deux questions dès maintenant au lieu d'attendre la deuxième lecture. La réponse à la première question est qu'il n'y a eu aucun changement. Quant à la seconde qui a trait au personnel, un membre a démissionné pour raison de santé.

**M. Benidickson:** De qui s'agit-il?

**L'hon. M. Churchill:** De M. Koerner, de Vancouver.

**M. Benidickson:** A-t-il été remplacé?

**L'hon. M. Churchill:** Pas encore.

**M. Benidickson:** Je constate que, à la fin de 1956, il y avait moins de représentants des provinces des Prairies, sauf erreur, un au lieu de deux, au regard des années précédentes. Étant donné qu'on insiste sur la vente du blé, je me suis demandé si le ministre songeait à accroître la représentation des provinces des Prairies au sein du conseil consultatif.

**L'hon. M. Churchill:** Je remercie l'honorable député de sa proposition.

**M. Tucker:** Quelle proportion du supplément de 100 millions de dollars demandé dans cette mesure le ministre compte-t-il utiliser pour encourager la vente du blé?

**L'hon. M. Churchill:** Mais c'est impossible de l'évaluer! Cela dépend des négociations, des demandes émanant des divers pays qui veulent de notre blé. Il se pourrait fort bien que toute la somme de 100 millions de dollars y passe. S'il en était ainsi, il me semble que ce serait tout à fait régulier.

**M. Quelch:** Le ministre a dit qu'il y aurait sans doute des ventes à crédit. La Commission du blé procédera-t-elle elle-même à ces ventes à crédit ou demandera-t-elle des paiements en dollars?

**L'hon. M. Churchill:** Ces ventes à crédit sont effectuées par le commerce. Ce sont les divers marchands de céréales qui mènent les négociations, qui concluent les ventes et demandent à la Société l'assurance nécessaire.

**M. Bryson:** Monsieur le président, notre parti constate avec plaisir que le gouvernement a cru bon d'ajouter un autre montant de 100 millions de dollars aux fonds déjà disponibles en vertu de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Pour ma part, cette mesure me fait particulièrement plaisir, parce que j'y vois la possibilité pour nous de faire appel à des pays qui souhaitent importer nos produits agricoles afin qu'ils profitent de ses dispositions. J'espère que le ministre,—et je suis certain qu'il le fera,—invitera les pays désireux d'acquérir au Canada des produits agricoles, de profiter de l'encouragement supplémentaire qu'il a incorporé dans la mesure.

Je songe notamment à la question de l'achat de graine de colza canadienne. Dans le passé, nous avons vendu de grandes quantités de graine de colza canadienne. De fait, les honorables députés apprendront peut-être avec intérêt que le Canada est actuellement le plus gros producteur de graine de colza au monde. Je crois que c'est en 1955 ou 1956 que nous avons vendu toute notre récolte au Japon, soit quelque chose comme 40,000 tonnes. Nous n'en avons pas vendu du tout à ce pays depuis, pour la simple raison que le Japon n'estimait pas être en mesure d'en acheter à cause d'une pénurie de dollars.

Depuis, notre plus vaste marché a été le Royaume-Uni et l'Europe centrale. Nos ventes au Royaume-Uni ont diminué de façon radicale. Je rappelle qu'elles se situaient dans les 7 mille tonnes, alors que l'an dernier elles sont tombées à environ 4 ou 4½ millions de tonnes. Mais nous maintenons nos ventes aux pays scandinaves. Je ne saurais dire le montant exact de ces ventes, mais elles sont considérables. L'Europe centrale ne tient pas autant qu'avant à acheter notre graine de colza, mais encore une fois je présume que c'est à cause d'une pénurie de dollars américains.

Par conséquent, j'espère que le ministre va inviter ces pays à profiter des avantages prévus aux termes de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation. Je crois également que nous devrons faire autre chose.

Si nous voulons intéresser ces pays à acheter nos produits agricoles, nos produits doivent rivaliser avec ceux des États-Unis. C'est particulièrement le cas des graines oléagineuses. Je ne veux pas trop insister là-dessus. J'espère avoir l'occasion plus tard de développer la proposition que je vais évoquer brièvement maintenant. Je crois qu'elle est conforme aux désirs du ministre du Commerce. En effet, il s'est dit d'avis qu'il serait bon d'affecter une partie des emblavures actuelles à d'autres récoltes ou à l'élevage, et je suis tout à fait d'accord avec lui.

Je ne suis pas trop certain de la production de graines de colza pour l'ensemble du Canada mais je sais qu'en Saskatchewan nous en avons cultivé l'an dernier environ un demi-million d'acres et que M. A. D. Miller, directeur de l'usine de pressurage des graines oléagineuses à Saskatoon, estime que les ensemencements s'étendraient l'année prochaine à un million et demi d'acres. Il serait très souhaitable que nous puissions vendre ce produit et nous ne pourrons le vendre que s'il rivalise avec d'autres graines oléagineuses offertes sur le marché mondial.

Par conséquent, nous devons donc examiner s'il y a moyen d'en améliorer la concurrence. A mon sens, la première chose à faire,—et je crois que le ministre en conviendra,—c'est de réduire le taux de transport de la graine de colza des provinces des Prairies jusqu'à la tête des lacs et jusqu'à Vancouver. A l'heure actuelle, il en coûte 70c. le quintal, comparativement à 23½c. pour le lin. C'est bien injuste. C'est un régime d'exception qui suscite beaucoup de difficultés aux producteurs de graines de colza. Ce n'est qu'une des choses qu'il nous faudra considérer si nous voulons vraiment affecter une partie des emblavures actuelles à d'autres récoltes.

Il y a une autre chose à laquelle je crois que nous devons réfléchir sérieusement. Je songe au problème des taux douaniers de notre pays relativement aux graines oléagineuses. Notre pays offre en puissance un grand débouché. L'huile de colza est l'objet de certains soupçons parce que des investigateurs scientifiques et d'autres gens qui s'intéressent au bien-être de la population du Canada soupçonnent que la graine de colza renferme du cholestérol, matière qui aggrave les affections cardiaques. En fait, le mois dernier, le Conseil national de recherches publiait un rapport où il était affirmé que, pour ce qui était du Conseil, l'huile de colza est aussi acceptable que n'importe quelle autre huile végétale. Notre pays constitue un énorme débouché éventuel et nous pouvons trouver un débouché dans d'autres pays si ces pays ont les moyens d'acheter notre produit.

Je vais reprendre mon siège dans un instant car je ne veux pas prolonger cet exposé. Il n'y a aucun droit de douane sur les graines oléagineuses ou l'huile qui en est extraite entrant au Canada en provenance des États-Unis, mais il y a des droits très élevés sur les graines oléagineuses et les huiles qui entrent aux États-Unis, et cette situation suscite de graves difficultés. Les producteurs de fèves soja au Canada doivent certainement avoir le même problème que les producteurs de graine de colza.

Voici ce qui se passe. Les habitants du Minnesota et de la zone de culture du maïs des États du Mid-West qui produisent des fèves soja les expédient au Canada où l'on en extrait de l'huile. Ils peuvent faire revenir l'huile dans leur pays s'ils le désirent mais dans bien des cas, avant 1954, ils mélangeaient le produit américain à 25 p. 100 d'huile canadienne, soit de l'huile de tournesol, de fèves soja ou de graines de colza, et expédiaient cette huile au Royaume-Uni pour profiter ainsi du tarif de préférence britannique.

[M. Bryson.]

C'est là, certainement, une situation assez déplorable. Depuis 1954, bien entendu, la Commission du tarif a décidé que le mélange doit contenir au moins une moitié d'huile canadienne mais que si, par contre, on mélange à l'huile canadienne le produit américain, dans cette proportion, on peut encore l'exporter au Royaume-Uni en ne cessant pas de profiter des dispositions du tarif préférentiel britannique. C'est là nuire très sérieusement au producteur canadien qui cherche à varier ses récoltes de façon à obtenir de l'argent liquide.

Mais quel est l'autre aspect de la question? Si nous exportons de la graine de colza aux États-Unis, elle est frappée d'un tarif d'un cent la livre. Si, par contre, nous la transformons chez nous et cherchons à expédier l'huile là-bas, que se passe-t-il? Chaque gallon d'huile est frappé d'un tarif de 5¼c. le gallon auquel s'ajoute un autre tarif de 2½c. la livre. Or nous permettons aux Américains d'exporter leur produit chez nous, de le mélanger à notre huile et de l'expédier au Royaume-Uni, ce qui leur permet de profiter du tarif préférentiel britannique. Voilà qui est assez déplorable.

Cela revient à dire que nous ne saurions concurrencer le produit américain. Comme je le disais au début de mes observations, nous sommes en train de perdre nos marchés au Royaume-Uni et en Europe centrale, et je ne doute pas que cela tient précisément au motif que je viens de signaler. Le ministre me permettra donc de lui dire que puisque nous avons ici l'occasion de varier nos récoltes et de diminuer nos emblavures de blé, il faudrait en profiter. Il faut d'abord toutefois voir que notre produit puisse concurrencer les produits étrangers. Le ministre me permettra de lui demander d'étudier la question à la lumière des faits que je viens de lui exposer, et enfin, d'inviter les autres pays à profiter de la loi dont nous sommes actuellement saisis de façon que nous puissions disposer de certains de nos excédents agricoles.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, un mot ou deux seulement au sujet de ce que vient de dire l'honorable député d'Humboldt-Melfort qui, par deux fois aujourd'hui, a présenté à la Chambre des propositions fort utiles. Je suis tout à fait sympathique aux idées qu'il vient d'exprimer et je songerai certainement aux questions dont il a été fait mention ce soir.

Les membres de la Commission canadienne du blé s'occupent activement d'écouler notre blé et nos autres céréales. J'ai eu l'occasion de me lier avec eux, ayant voyagé en Grande-Bretagne et dans d'autres parties de l'Europe au mois de septembre alors que nous y étions rendus afin de chercher des moyens d'activer

la vente de notre blé. Ils m'ont dit qu'une augmentation des montants prévue aux termes de cette loi serait fort utile. Lorsqu'ils se rendront à l'avenir dans divers pays d'Europe, ou lorsqu'ils entreront en pourparlers avec des représentants de ces pays au Canada, ils seront en mesure de négocier avec beaucoup plus de liberté, à condition toutefois que la modification envisagée aujourd'hui soit adoptée par le Parlement. On m'a signalé que divers pays avaient exprimé le désir d'acheter du blé canadien, pour lequel ils n'avaient cependant pas d'argent disponible. Ils voulaient l'acheter à crédit. Or l'objet de cet amendement est de permettre à la Commission canadienne du blé cette latitude de manœuvre.

L'honorable député d'Humboldt-Melfort a aussi parlé de la graine de colza et des désavantages dont souffrent nos produits en concurrence sur les marchés internationaux à cause des frais de transports, et le reste. Il m'a aussi signalé ce qui équivaut presque à un privilège spécial accordé aux producteurs de graines de colza des États-Unis à qui on permet de profiter du tarif préférentiel britannique en expédiant leur produit au Canada, où la graine de colza américaine est mélangée au produit canadien avant d'être expédiée en Grande-Bretagne. Le premier problème m'avait déjà été signalé; le second ne l'avait pas été ou bien alors il m'avait échappé. Je suis très reconnaissant à l'honorable député d'avoir abordé ces deux sujets ce soir. Nous avons tout espoir que cet amendement sera de quelque utilité. Nous ne plaçons cependant pas tous nos espoirs dans cette unique mesure, mais nous sommes, au contraire, disposés à étudier toute méthode raisonnable qui nous permettrait de liquider nos excédents.

Des membres de la Chambre m'ont posé des questions, à l'occasion, et ont tenté d'obtenir des réponses concrètes que je ne pouvais pas leur donner puisque certains de ces plans n'ont pas encore abouti. Cependant, je puis donner l'assurance à la Chambre que nous ne négligeons aucun moyen d'écouler les produits excédentaires du Canada. Avec le temps, nous aurons des propositions à soumettre à la Chambre à cette fin. Nous reconnaissons qu'il nous est impossible de mettre sur pied un programme d'écoulement des excédents analogue à celui des États-Unis car nous n'avons pas les ressources financières nécessaires sur lesquelles ils peuvent compter pour mettre en œuvre un programme de grande envergure. Cependant, nous tenons autant qu'eux à aider les nations moins riches et je crois que les Canadiens éprouvent les mêmes sentiments de générosité que les Américains. A titre de gouvernement, nous nous proposons de prendre toutes les mesures possibles en ce sens. Je termine mes observations en rappelant que la mesure à l'étude n'est qu'un des moyens qui, nous l'espérons, nous permettront d'écouler plus rapidement nos produits excédentaires.

**M. Benidickson:** Monsieur le président, plusieurs fois, au cours de la présente session, il a été question de la possibilité de commercer avec la Chine. Je crois que nous sommes assez curieux de savoir quelles seraient les perspectives à cet égard. Je me demande si le ministre pourrait nous dire s'il estime que, dans la conjoncture actuelle, il serait bon d'envisager le commerce avec la Chine, dans le cadre de l'assurance au crédit prévu à l'article 21.

**L'hon. M. Churchill:** Certes, le commerce avec la Chine préoccupe au plus haut point un grand nombre de pays dans le monde. Des représentants de plusieurs nations se sont rendus récemment en Chine afin de stimuler leur commerce national. Notre délégué commercial à Hong-Kong s'est d'ailleurs lui-même rendu en Chine récemment et, d'ici la fin de la semaine, j'espère pouvoir présenter à la Chambre un rapport au sujet de ce qu'il a observé dans ce pays. Mais jusqu'à ce que j'aie reçu un rapport de lui, je ne saurais affirmer s'il est possible de faire quelque chose. Toutefois, chaque fois qu'on m'a déjà posé des questions, j'ai répondu que nous ne sommes nullement opposés à commercer avec qui que ce soit. Si l'on peut conclure des dispositions satisfaisantes et si la Chine peut nous acheter notre blé, qu'elle en a besoin, je ne vois vraiment pas pourquoi nous ne vendrions pas. Si notre délégué commercial nous indique que la Chine aurait l'occasion ou le désir d'acheter du blé du Canada, la Commission canadienne du blé étudierait très soigneusement la question.

**L'hon. M. Marler:** J'ai un renseignement à demander au ministre. Il a parlé du rapport de notre délégué commercial d'Hong-Kong. Dois-je conclure que le ministre n'a pas reçu le rapport?

**L'hon. M. Churchill:** Le rapport est parvenu à Ottawa. Je n'ai pas eu l'occasion de le lire parce que je ne suis revenu qu'hier mais j'imagine que d'ici demain je pourrai le parcourir.

**M. Schulz:** Monsieur le président, un mot seulement à ce sujet. Je serai très bref parce qu'on nous a déjà servi aujourd'hui un sermon sur la collaboration et, comme j'ai foi dans la collaboration, je m'en tiendrai à la décision qu'on a prise. Si je suis si patient, c'est que je veux faciliter les travaux de la Chambre afin que nous puissions passer à l'examen du bill sur l'agriculture qui me

paraît être le principal article du programme de la présente session.

Je reconnais, cependant, que l'occasion serait excellente de parler de la vente et de l'exportation du blé, surtout après avoir appris aujourd'hui que nos exportations ont baissé de 22 millions de boisseaux au cours de la nouvelle année-récolte, comparativement à l'an dernier. Ce serait une excellente occasion de nous en prendre au ministre du Commerce, absent depuis deux semaines.

**L'hon. M. Churchill:** Allez-y. Je suis revenu et je suis prêt.

**M. Schulz:** Je me contenterai de dire que les associations agricoles ont toujours réclamé du gouvernement qu'il songe à vendre notre blé par des méthodes plus diverses comme par exemple l'acceptation de monnaie étrangère, des arrangements commerciaux de crédit et même des programmes de secours, au besoin. Il s'agit ici d'une de ces méthodes, c'est-à-dire d'arrangements de crédit. Évidemment, l'ancien gouvernement y avait déjà eu recours et je suis très heureux que le gouvernement actuel juge à propos d'accroître la somme affectée à ces arrangements de crédit avec d'autres pays.

C'est un pas dans la bonne voie mais je regrette de dire que c'est peut-être le premier de la part du gouvernement actuel; il faut reconnaître aussi que c'est une mesure très modeste, surtout si on la compare à ce qu'ont fait les États-Unis. Je reconnais que les États-Unis sont un pays riche, et nous ne pouvons peut-être pas aller aussi loin qu'eux, mais 100 millions, à côté des 1,500 millions qui sont disponibles aux États-Unis dès maintenant me paraissent vraiment trop peu, et je pense que le Canada pourrait faire bien mieux que cela. Mais ma déception ne fait que s'accroître. De toute évidence, le ministre conviendra que s'il est nécessaire d'augmenter la somme disponible pour le crédit, il devrait être tout aussi important d'élargir les conditions de crédit, car si je comprends bien, nos créanciers ne bénéficient que de deux ou trois ans à l'heure actuelle. Il me semble que ce devrait être au moins le double. Nous pouvons certainement faire beaucoup mieux que cela. Les États-Unis étendent les conditions de crédit sur des périodes allant jusqu'à 20, 30 ou même 40 ans.

Voici ce que je me sens obligé de critiquer: nous sommes en retard, et bien que je sois satisfait de cette proposition, je soutiens qu'il est indispensable, surtout du fait que notre problème d'écoulement du blé est beaucoup plus grave que celui des États-Unis, de se préoccuper davantage de la situation, et j'espère qu'avant l'adoption de ce bill le ministre étudiera la proposition voulant que nous étendions en même temps les conditions de crédit pour qu'elles portent sur une période minimum de 5 ou de 10 ans. Si le ministre acceptait cette proposition, je lui pardonnerais même de s'être montré si sûr de lui hier quand il a répondu à une question sur ce contrat éventuel de blé avec l'Australie; il s'est en effet contenté de dire négligemment: "Eh bien, s'ils veulent du blé, nous sommes disposés à leur en vendre."



Je ne pense pas que nous puissions prendre cette question si à la légère aujourd'hui. C'est l'acheteur qui domine le marché. A propos de cette possibilité de contrat australien, j'aimerais lire au comité un extrait d'un article de la *Free Press* de Winnipeg, du 2 décembre:

> *Broomhall's Corn Trade News*, publié en Angleterre, a signalé récemment que par suite de la sécheresse, la commission australienne du blé se prépare à recommander au gouvernement australien d'acheter 22 millions de boisseaux de blé au Canada.

Je pense que, si j'étais ministre du Commerce, je me ferais un devoir d'être là-bas pour encourager ces gens à nous acheter du blé; je n'attendrais pas qu'ils viennent nous le demander. J'irais le leur offrir. En conclusion, je dis que le ministre devrait non seulement augmenter la somme de crédits disponibles, ce qui ne veut pas dire que nous n'apprécions pas ce qui est fait actuellement, mais qu'il devrait aussi envisager de prendre une mesure supplémentaire visant à étendre les conditions du crédit disponible.

**L'hon. M. Churchill:** J'apprécie à sa valeur l'esprit de collaboration de la Chambre ce soir après les scènes orageuses de cet après-midi. Je dois dire à l'honorable préopinant que je ne suis pas du tout satisfait de la situation du blé. Lorsqu'on m'a posé une question au sujet de la vente de blé à l'Australie, je n'avais pas lu l'article du journal en question et je n'étais pas au courant de la proposition australienne. Je n'étais pas au courant des faits. Nous sommes parfaitement disposés à vendre à tout pays qui veut acheter chez nous et, certes, nous sommes tout disposés à vendre à l'Australie. Nous n'avons pas du tout relâché les efforts tentés en vue de mousser la vente du blé.

Quant à l'élargissement des conditions du crédit, le sujet a été mis à l'étude. J'ai moi-même abordé le sujet plusieurs fois et la Commission du blé, dont les membres sont très expérimentés, est d'avis que les dispositions actuelles sont les meilleures. Nous avons étudié les accords à long terme des États-Unis, soit 10 ans ou 20 ans, ou quelle qu'en soit la durée; mais pour ce qui est de la vente du blé, la Commission canadienne du blé est d'avis que ces accords à long

terme ne sont pas aussi satisfaisants que les dispositions actuelles qu'elle préconise.

(Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.)

**L'hon. M. Churchill** demande à déposer le bill nº 199 tendant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MODIFICATIONS RELATIVES AU MONTANT GLOBAL DISPONIBLE, AUX VERSEMENTS INITIAUX, ETC.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics)** propose que la Chambre se forme en comité pour l'examen du projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure législative visant à modifier la loi nationale de 1954 sur l'habitation, en vue de porter de deux cent cinquante millions à quatre cent millions de dollars le montant global qui peut être versé, sur le Fonds du revenu consolidé, en vertu du paragraphe (1) de l'article 22 de la loi, et en vue de diminuer les versements initiaux.

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité, sous la pésidence de M. Courtemanche.

**L'hon. M. Chevrier:** Le ministre va-t-il faire une déclaration?

**L'hon. M. Green:** Monsieur le président, les honorables députés constateront que ce projet de résolution vise deux modifications à la loi nationale sur l'habitation, l'une prévoyant l'augmentation de la somme disponible en vertu de l'article 22 de la loi, qui de 250 millions de dollars passerait à 400 millions, et l'autre prévoyant une réduction des paiements initiaux. Cette mesure n'est pas censée représenter une révision générale de la loi nationale sur l'habitation. Le gouvernement n'avait aucunement l'intention de modifier la loi au cours de la présente session, ainsi que je l'ai dit, il y a quelques semaines, lorsque des députés ont posé des questions à ce propos à l'appel de l'ordre du jour; mais le programme que nous avons adopté en août en vue de favoriser la construction de maisons à coût de revient peu élevé a si bien réussi qu'il nous faut maintenant demander d'autres fonds. En même temps, nous demandons que soit réduit le versement initial, parce que cela aussi contribuerait grandement à favoriser la construction d'habitations au Canada.

Je vais exposer brièvement l'état de la question. Tout d'abord, je dirai que la mise en chantier des maisons est inférieure au maximum atteint en 1955. Cette année-là, on avait entrepris la construction de 138,000 nouvelles maisons. En 1956, le nombre d'unités de logement mis en chantier a été quelque peu inférieur: il était de 127,000. Il était évident, au début de 1957, que le nombre des mises en chantier de nouvelles maisons diminuerait encore et, durant le premier semestre de la présente année civile, le chiffre en a été de 48,500 seulement, comparativement à 60,200 pour la même période de 1956.

Quand le nouveau gouvernement a pris la direction des affaires, il a rapidement constaté que la crainte s'emparait de l'industrie canadienne du bâtiment. Les constructeurs étaient très inquiets. Ils étaient au courant, il va de soi, de cette diminution des mises en chantier et ils prévoyaient qu'il y aurait du chômage dans leur industrie. Cette crainte s'est répandue dans les secteurs d'activité du Canada qui fournissent les matériaux de construction d'habitations, y compris naturellement les meubles et autres nécessités, et il est certain que le moral était beaucoup plus bas dans l'industrie de la construction d'habitations que dans toute autre industrie canadienne.

Nous avons également constaté une pénurie de logements à prix modique. Il existait une demande réelle pour des logements à prix modique, mais la tendance qui s'est manifestée sous l'égide de la loi nationale sur l'habitation et des institutions prêteuses ordinaires s'est orientée vers des maisons d'habitation de prix de plus en plus élevés. J'ai été très surpris de constater que le revenu fixe donnant droit à un prêt moyen en vertu de la loi nationale sur l'habitation et consenti par les prêteurs officiels, durant le mois de septembre dernier, était de $5,350. Le revenu moyen imposé aux emprunteurs par la loi nationale sur l'habitation s'établit à $5,829. Cette tendance s'explique parce qu'il est beaucoup plus facile de servir un gros emprunt qu'un petit et je crois que différentes institutions ont accordé leur préférence à des prêts élevés.

**L'hon. M. Marler:** Je ne voudrais pas interrompre le ministre mais parle-t-il du revenu moyen des requérants ou le montant qu'il a mentionné est-il le revenu minimum qu'un requérant devait toucher?

**L'hon. M. Green:** Le chiffre que j'ai indiqué représente le revenu moyen des emprunteurs. Mis en face de la situation, nous avons décidé d'agir et avons pris la décision d'élargir le prêt direct du gouvernement. Nous avons pensé qu'il fallait trouver sans retard l'argent nécessaire pour maintenir l'industrie de la construction de logements en activité et assurer le nombre de logements nécessaires à notre population qui s'accroît. Nous étions surtout préoccupés par les difficultés qu'ont les familles dont les revenus sont ordinaires à trouver le capital nécessaire à l'hypothèque et, je le répète, nous avons

décidé d'étendre les services de prêts directs de l'État.

C'est ici qu'entre en jeu l'article 22 de la loi nationale sur l'habitation. Cet article autorise l'avance de deniers à la Société centrale d'hypothèques et de logement sur le Fonds du revenu consolidé, jusqu'à concurrence de 250 millions de dollars. Ces deniers ont été mis à la disposition de la Société pour des prêts. Conformément à la ligne de conduite adoptée il y a quelques années par le gouvernement, la Société a consenti des prêts directs pour certaines catégories précises de logements. Ces catégories comprennent principalement des propriétaires éventuels de maisons dans les localités de moins de 55,000 habitants où on ne pouvait pas obtenir de prêts au titre de la loi nationale sur l'habitation des prêteurs privés autorisés aux termes de la loi.

Une autre catégorie a trait aux prêts consentis aux sociétés à dividendes limités en vertu de l'article 16 de la loi, pour les logements à loyer modique. Il y a en outre d'autres genres spéciaux de prêts directs, tels que les prêts aux industries primaires en vertu de l'article 17 et les prêts consentis aux ouvriers d'entreprises de la défense.

Les députés remarqueront que les prêts directs n'étaient pas faits aux fins ordinaires de la propriété immobilière dans les grands centres urbains et n'étaient pas mis à la disposition de ceux qui construisaient des maisons en vue de la vente, ni, ces dernières années, en vue de la location. Cette source de fonds gouvernementaux n'a pas servi à compléter les sommes engagées dans la construction privée sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation dans les grandes villes où l'on a surtout besoin de nouveaux logements.

En août, cette année, une somme de 100 millions de dollars sur un total de 250 millions avait été versée en prêts directs aux fins dont j'ai parlé. Le gouvernement a alors décidé que le solde de ces fonds, soit environ 150 millions de dollars, devait être utilisé immédiatement dans l'industrie du bâtiment de la manière qui aurait les effets les plus bienfaisants sur l'embauche et cela dans les régions où le besoin de logements était le plus urgent.

Nous avons imposé certaines restrictions à ces prêts parce qu'il importait au plus haut point, à notre avis, que ces prêts servent à aider les gens à construire de petites maisons. Intentionnellement, nous n'essayions pas d'aider de cette manière à la construction de maisons plus coûteuses. Les restrictions visaient avant tout la superficie. La superficie d'un bungalow de trois chambres à coucher, par exemple, était restreinte à 1,050 pieds carrés. Puis, il y avait certaines autres restrictions; ainsi on ne permettait pas certains aménagements qui, si souhaitables qu'ils aient été, n'étaient pas jugés absolument nécessaires.



Le plan qui a été établi prévoit une superficie moyenne de 1,104 pieds carrés pour les pavillons construits avec des emprunts de cet organisme contre une moyenne de 1,137 pieds carrés pour les pavillons financés en 1957 par des prêteurs approuvés au titre de la loi nationale sur l'habitation.

**L'hon. M. Marler:** Le ministre a-t-il dit 1957?

**L'hon. M. Green:** Oui, en 1957. Ces restrictions ont eu d'excellents résultats. Relativement simples, elles ont aidé à diminuer le coût des maisons. Par exemple, disons qu'en septembre le prix des maisons en construction d'après ce programme de prêts aux petites habitations était inférieur d'environ $2,000 à celui des maisons unifamiliales financées, durant la même période, par les prêteurs approuvés.

Les honorables députés se demandent peut-être pourquoi la Société centrale d'hypothèques et de logement n'a pas prêté directement par l'intermédiaire de ses filiales. Nous avons pensé que cela entraînerait beaucoup de délais. Il nous a donc paru plus pratique de passer par les institutions prêteuses régulières. Nous avons cru souhaitable, dis-je, d'utiliser les services des banques et d'autres prêteurs approuvés qui ont noué des relations d'affaires avec les constructeurs et les acheteurs de maisons grâce à la loi nationale sur l'habitation. Nous savions que, vu notre désir d'obtenir des mesures immédiates avant que l'hiver n'arrête la construction de maisons, il pourrait être difficile de prendre les dispositions permettant aux prêteurs particuliers d'agir comme mandataires de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans cette nouvelle opération et je profite du moment pour exprimer mon admiration de la vitesse et de l'efficacité avec lesquelles ces dispositions ont été prises par les banques et les sociétés d'assurance et les autres prêteurs approuvés. Leur collaboration a été excellente et les résultats fort satisfaisants.

D'après le rapport qui va jusqu'à la fin de la semaine dernière, les prêts approuvés jusqu'au 29 novembre ont atteint $132,594,438. En outre, les prêts éventuels en cours d'examen dans les bureaux atteignaient un total estimatif de $25,840,000. Cela fait $158,434,438 en tout, de sorte que le maximum prévu par le programme est déjà dépassé. Nous avons déjà plus de 150 millions.

Cela n'est pas allé aussi bien dans la région de l'Atlantique. A la fin de la semaine dernière, le volume global des prêts approuvés

n'y atteignait que 2.1 millions pour 249 logements. De même, les choses ont beaucoup traîné en Colombie-Britannique, qui aurait dû normalement absorber environ le dixième de tous les prêts accordés au pays. La semaine dernière, le montant qu'avaient emprunté les gens de la province de la côte occidentale était de 8.8 millions à l'égard de 980 logements. Je n'ai pas le nombre d'habitations mises en chantier à date, aux termes de ce programme. Normalement, nous ne l'obtenons pas avant la fin du mois; mais j'ai fourni les chiffres à la Chambre il y a quelques jours et, à ce moment-là, le total des mises en chantier était de 5,992. Il y en a beaucoup plus que cela à l'heure actuelle.

D'après ces chiffres, on verra clairement que nous avons maintenant besoin d'autres fonds. Voilà pourquoi, dans ces amendements, nous demandons à la Chambre 150 autres millions de dollars. Je signale que tout ce montant ne sera pas affecté au programme de construction d'habitations à prix modique. En effet, pendant que cette activité s'est poursuivie, l'activité a également été très intense dans les autres domaines visés par l'article 22, surtout celui des constructions réalisées par les compagnies de logement à dividende limité et celui des prêts consentis directement aux petites localités du pays.

J'ai également ici les chiffres relatifs à ces genres de prêts. Par exemple, aux termes de l'article 16, il y a eu, depuis l'établissement de la loi en 1954,—c'est alors que le montant de 250 millions a été fixé,—des prêts approuvés de $61,368,987 et les demandes de prêts qu'on est en train d'examiner représentent un montant de $4,235,948. On a approuvé, en vertu de l'article 17, des montants se chiffrant au total à $7,020,451, et en conformité de l'article 40,—qui prévoit les prêts directs aux centres moins importants,—un total de $56,454,565. Les 150 millions de dollars supplémentaires devront servir à ces autres genres d'avances, pour les petites habitations par exemple. J'évalue, toutefois, de 75 à 100 millions de dollars la somme qu'il faudrait prélever sur le montant supplémentaire pour financer les petites habitations.

Voilà tout ce qu'il y a à dire sur la modification prévoyant des fonds supplémentaires. Je parlerai maintenant de l'autre partie de l'amendement qui réduirait, aux termes de la mesure, la mise de fonds. J'ai ici plusieurs discours qu'on m'a préparés et cela prête à confusion.

**L'hon. M. Marler:** Ne prononcez pas deux fois le même.

**L'hon. M. Green:** C'est là le danger de s'écarter du texte en plein milieu d'un de ces discours écrits; j'essayais de donner quelque intérêt à mes observations. Le deuxième projet d'amendement que prévoit le bill consiste à réduire le paiement initial que les emprunteurs doivent verser lorsqu'ils achètent ou se font construire une nouvelle maison aux termes de la loi nationale sur l'habitation. On espère ainsi faciliter aux familles à revenu modeste l'obtention d'hypothèques dans le cadre de la mesure. Actuellement, la loi prévoit qu'un emprunteur peut obtenir un prêt allant jusqu'à 90 p. 100 des premiers $8,000 de la valeur d'emprunt et 70 p. 100 de la valeur d'emprunt en sus de $8,000. La modification permettra à un emprunteur d'obtenir des prêts s'élevant à 90 p. 100 des premiers $12,000 de valeur d'emprunt, de même que 70 p. 100 de la valeur d'emprunt en sus de ce montant. Ainsi, des prêts plus élevés seront-ils mis à la disposition d'aspirants propriétaires, de constructeurs et de coopératives d'habitations qui cherchent à construire des maisons unifamiliales ou bifamiliales.

Ces nouveaux pourcentages maximums de prêts s'appliqueraient aux prêts consentis par la Société centrale d'hypothèques et de logement, en vertu de l'article 40 de la loi, soit par l'entremise de l'organisme ou de l'autre programme de prêts. Ils permettraient également aux sociétés prêteuses autorisées à hausser le montant de leurs prêts assurés, consentis à même leurs fonds. J'ai ici un tableau que les honorables députés me permettront de consigner au hansard et qui explique clairement la signification de ces changements. Nous n'augmentons pas le maximum de $12,800. En vertu de la loi actuelle, lorsqu'une maison a une valeur d'emprunt de $10,000, le prêt est de $8,600 et la mise de fonds de $1,400. En vertu des amendements proposés, le prêt serait porté de $8,600 à $9,000, et la mise de fonds baisserait de $1,400 à $1,000. Lorsque la valeur d'emprunt est actuellement de $11,000, le prêt est de $9,300 et la mise de fonds, $1,700; voilà ce que prévoit la loi dans sa forme actuelle. En vertu de la modification proposée, le prêt serait, dans ce cas-là, de $9,900 et le versement initial, de $1,100. Quand, aux termes des dispositions actuelles de la loi, la valeur de prêt est établie à $12,000, le prêt serait de $10,000 et le versement initial de $2,000; en vertu de la modification proposée, le prêt serait alors de $10,800 et le versement initial, de $1,200 seulement. Le tableau indique d'autres chiffres qui, ainsi que les députés le constateront, vont jusqu'à $16,000. A ce chiffre-là, le versement initial est le même dans les deux cas.

Je constate qu'il arrive dix heures, mais j'ai presque terminé mon exposé. Si les députés le veulent bien, je vais poursuivre.

**Une voix:** Continuez.

**L'hon. M. Green:** Une chose que je tiens à préciser, c'est l'excellente collaboration qu'accordent les constructeurs, dans tout le pays, sous le régime du programme de construction de petites maisons. Il serait très injuste si, à cause de cette modification apportée au versement initial, ils restaient maintenant avec des maisons non vendues. Nous proposons de faire en sorte qu'ils ne subissent aucun détriment à cause de cela. On propose donc que les propriétaires et les constructeurs qui ont déjà construit aux termes du programme de l'organisme de prêts puissent renégocier leurs emprunts de façon à pouvoir tirer parti des proportions plus fortes de prêts, pourvu que les sommes prêtées n'aient pas été entièrement avancées. De même, chaque propriétaire de maison d'habitation qui a obtenu, non d'une agence mais de la Société centrale d'hypothèques et de logement, un prêt en vertu de l'article 40 et qui n'a touché qu'une partie de ce prêt, aura le droit de revendiquer un prêt proportionnellement plus élevé. Dans les deux cas, l'emprunteur devra supporter les frais juridiques occasionnés par la refonte de son emprunt.

Ensuite, ainsi que je l'ai fait remarquer, nous n'élevons pas le plafond des prêts au-dessus du chiffre de $12,800. Une autre modification sera apportée par le règlement, c'est l'augmentation de la proportion du revenu que le requérant peut affecter au service de son emprunt. En abaissant le paiement initial, on augmente en conséquence le solde de l'emprunt qui reste à payer. Afin d'aider le plus possible les Canadiens ayant un petit revenu, nous augmentons cette proportion.

Parallèlement à cet accroissement du montant des emprunts, nous nous proposons également de modifier le règlement ayant trait au rapport entre le revenu de l'emprunteur et l'emprunt qu'il peut obtenir. Jusqu'ici, un prêteur officiel devait obtenir l'approbation de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour une demande d'emprunt proposant que le service de la dette soit supérieur à 23 p. 100 du revenu. La modification du règlement autorisera les prêteurs officiels à accepter sans approbation spéciale un service de la dette allant jusqu'à 27 p. 100 du revenu.

Je le répète, cette mesure aidera à atteindre le but du gouvernement qui est de rendre les prêts hypothécaires plus accessibles aux familles à revenu moyen. Le gouvernement estime que beaucoup d'emprunteurs seraient disposés à affecter une plus large part de leur revenu à l'achat d'une habitation s'ils pouvaient se procurer leur propre maison. La conséquence directe de la majoration à 27 p. 100 de la proportion absorbée par le service de la dette sera de permettre à plus de familles d'être admissibles aux prêts consentis sous le régime de la loi nationale sur l'habitation.

Ainsi, pour satisfaire aux conditions sans une approbation spéciale,—à l'heure actuelle une disposition prévoit une approbation spéciale de la Société centrale d'hypothèques et de logement à l'égard de proportions plus élevées,—un emprunteur doit avoir un revenu d'environ $4,050 pour obtenir un prêt de $9,000. Je dois ajouter que le revenu réel exigé dépend du taux de la taxe municipale mais je prends le chiffre de $240 comme représentatif de cet impôt dans l'exemple que je donne.

En vertu de la règle de 27 p. 100, il suffira d'un revenu de $3,450 pour établir son admissibilité à un prêt de cette importance. Autrement dit, le revenu exigé sera réduit de $4,050 à $3,450.

De même, en vertu de la nouvelle disposition touchant la première mise, un emprunteur peut obtenir un prêt de $12,200 pour une maison de $14,000 mais, aux termes des règlements actuels touchant le service de la dette, il faut à un emprunteur un revenu annuel de $5,200 pour obtenir un prêt de $12,200. En vertu de la règle de 27 p. 100, un revenu annuel de $4,360 sera suffisant.

On effectuera le changement en modifiant les règlements plutôt que la loi. J'avoue bien franchement que j'aimerais être en mesure d'aider un groupe à revenu inférieur encore à celui du groupe que cette mesure est destinée à aider.

Enfin, ces modifications et le changement des règlements visent à assurer une maison aux personnes appartenant aux groupes des traitements modiques et à relever le moral de l'industrie de la construction de logements et de toutes les industries connexes. Les députés conviendront à cet égard, je pense, que notre programme actuel a déjà réalisé beaucoup dans ce sens. On vise aussi à assurer de l'emploi parce que la construction de toutes ces maisons d'habitation à cette époque-ci équivaut à un surcroît de plusieurs milliers d'emplois au Canada. Avant tout, on vise à rendre la vie meilleure au Canada.

Comme je le disais au début de mes observations, la Société centrale étudie actuellement un grand nombre d'autres plans. Nous serions très heureux de jouir ici de la collaboration des simples députés. Un certain nombre d'entre ceux, qui siègent du côté du

gouvernement, s'intéressent beaucoup à la question du logement et ont demandé l'occasion d'étudier cette question toute entière. C'est ce qu'ils ont fait avec la collaboration des fonctionnaires de la Société. Quant aux députés de l'opposition officielle, qui ont présenté la même demande, ils ont été accueillis exactement de la même façon. Nous serions d'ailleurs heureux d'étendre ces avantages aux membres des deux autres partis qui pourraient s'intéresser à une étude de ce genre car il s'agit ici de questions compliquées. En ce qui me concerne personnellement, je ne prétends même pas connaître la moitié des réponses. C'est dire combien nous accueillons avec plaisir tous les concours qu'on peut nous assurer.

En terminant j'aimerais rendre hommage à l'œuvre admirable faite dans le domaine du logement par mon prédécesseur l'honorable Robert Winters. Nous nous sommes liés d'amitié depuis le premier jour où il est arrivé ici. Je l'ai toujours admiré encore que je ne lui ai pas ménagé mes critiques. Je me rends compte avec quelle énergie il s'acquittait de ses fonctions. Lorsque je lui ai succédé dans son ministère, je ne me suis pas du tout étonné de la qualité du travail exécuté par lui dans le domaine du logement. Je doute qu'il ait toujours trouvé auprès du gouvernement de l'époque l'appui qu'il méritait. Mais nous connaissons tous des ennuis de ce genre, sans doute.

**L'hon. M. Marler:** Et qui pourrait parler en meilleure connaissance de cause?

**L'hon. M. Green:** Je tiens aussi à rendre hommage aux fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement. J'estime qu'ils accomplissent un excellent travail. Ils ont à résoudre beaucoup de problèmes nouveaux et difficiles et nous reconnaissons tous, j'en suis sûr, qu'ils méritent un mot d'encouragement. Je tiens également à remercier le comité de m'avoir accordé le temps supplémentaire nécessaire pour que je complète ma déclaration.

**M. Barnett:** Est-il entendu que le tableau dont le ministre a parlé sera consigné au hansard?

**L'hon. M. Green:** Oui, et je vais le déposer. Le voici:

Effet des changements de la proportion des prêts sur les versements initiaux—Maximum en vertu du règlement, $12,800.

| Loi actuelle 90 p. 100 sur $8,000 70 p. 100 sur le solde | | Modification envisagée 90 p. 100 sur $12,000 70 p. 100 sur le solde | |
|---|---|---|---|
| Valeur de prêt | Prêt | Paiement initial | Prêt | Paiement initial |
| $10,000 | $ 8,600 | $1,400 | $ 9,000 | $1,000 |
| 11,000 | 9,300 | 1,700 | 9,900 | 1,100 |
| 12,000 | 10,000 | 2,000 | 10,800 | 1,200 |
| 13,000 | 10,700 | 2,300 | 11,500 | 1,500 |
| 14,000 | 11,400 | 2,600 | 12,200 | 1,800 |
| 15,000 | 12,100 | 2,900 | 12,800 | 2,200 |
| 16,000 | 12,800 | 3,200 | 12,800 | 3,200 |

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Quels seront les travaux de jeudi?

**L'hon. M. Green:** Nous aborderons demain les crédits du ministère de la Défense nationale et, si nous les terminons, nous passerons à ceux du Commerce.

**L'hon. M. Chevrier:** Vous aviez proposé ceux des Finances pour vendredi. Est-ce que l'on a toujours cette intention?

**L'hon. M. Green:** Je ne sais pas si les crédits des Finances seront présentés vendredi ou samedi. Je voudrais présenter les crédits des Finances un jour et ceux du Commerce un autre, mais je ne peux pas dire ce soir quel jour chacun de ces budgets sera étudié.

**L'hon. M. Chevrier:** Pouvons-nous considérer comme acquis que samedi sera également consacré aux crédits?

**L'hon. M. Green:** Oui, autant que je sache pour le moment, monsieur l'Orateur.

(A dix heures et dix minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### VOLS POSTAUX

*Question nº 151*—**M. Robichaud:**

1. Depuis le 21 juin 1957 jusqu'à ce jour, y a-t-il eu des vols de timbres-poste, mandats-poste, bons de poste, de numéraire, etc., dans les divers bureaux de poste du Canada? Dans le cas de l'affirmative, quel en a été le nombre?
2. Quelle somme globale représentent ces vols et quelles nouvelles mesures, s'il en est, le ministère des Postes a-t-il prises en vue de prévenir de tels incidents?

*Réponse de* **l'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):**

1. Oui; il y a eu 143 cas où l'on est entré avec effraction dans des bureaux de poste et, dans 63 de ces cas, il n'y a pas eu de vol de numéraire ou de matériel postal.

2. La somme d'argent volé a été de $10,742. En outre, on a volé des timbres-poste, des timbres d'assurance-chômage, des bons postaux d'appoint et des mandats-poste en blanc. Les timbres-poste et les timbres d'assurance-chômage ne représentent pas une perte, à moins qu'ils ne soient utilisés. Les mandats-poste en blanc ne constituent pas une perte, à moins qu'ils ne soient encaissés aux bureaux de poste.

Mesures de sécurité qu'on est en train de prendre

*a*) Continuation du programme de remplacement progressif de tous les coffres-caisses dans les bureaux de poste occupant des locaux fournis par le ministère des Travaux publics par des coffres-caisses d'un nouveau modèle dessiné en collaboration avec la Gendarmerie royale.

*b*) Dans les plans et devis des nouveaux édifices des Postes, on prévoit une chambre blindée renfermant un coffret à l'épreuve du cambriolage pour le dépôt des espèces.

*c*) En avril, cette année, un accord est intervenu avec le ministère des Travaux publics en vue de l'aménagement de "hublots" en verre dans les portes des salles de cases postales des nouveaux édifices des Postes. Cela doit permettre à nos employés d'identifier les visiteurs avant d'ouvrir les portes donnant sur la salle des cases. Sur les portes déjà posées sans hublots, on a installé des chaînes de sûreté. C'est là un programme qui s'exécute à l'échelon du district.

*d*) Le 20 juin, par suite d'un accord conclu avec le ministère des Travaux publics, les fonctionnaires ambulants ont été chargés de s'entendre avec les architectes du district pour faire enlever les roulettes des coffres-forts et boulonner ceux-ci au plancher lorsque la chose était possible, en vue d'en rendre plus difficile l'enlèvement illégal.

*e*) L'usage du dépôt nocturne aux banques se répand continuellement, en vue de réduire le montant d'argent en caisse pendant la nuit.

*f*) On recourt aux services de transfert spécialisés lorsqu'il est nécessaire de transporter des sommes considérables.

### AIDE À L'INDUSTRIE DU BOIS DE CONSTRUCTION EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

*Question nº 168*—**M. Christian:**

Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises depuis le 10 juin 1957, en vue d'aider à l'industrie du bois de construction de la province de la Colombie-Britannique et, plus particulièrement, aux petits exploitants forestiers qui ont à faire face à des conditions désavantageuses dans la vente de leurs produits?

*Réponse de* **l'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):**

1. Le gouvernement a déjà affecté 150 millions aux fins des prêts à l'habitation et il a soumis à la Chambre des communes une résolution prévoyant une autre somme de 150 millions à ces fins. Ces initiatives aideront indirectement mais sensiblement l'industrie de la construction, car l'augmentation à ce chapitre s'accompagnera d'une demande accrue de bois et de produits du bois.

2. En vertu de l'accord conclu avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement canadien défraiera un tiers de l'arrosage des forêts dans le nord de l'île de Vancouver pour combattre une épidémie de la tordeuse à tête noire de l'épinette. D'après les indices actuels, la quote-part fédérale dépasse $83,000.

3. En vertu de l'accord conclu avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement canadien acquittera la moitié du coût des immobilisations que fera la province au titre de l'outillage, des routes, etc., requis pour la protection contre les incendies de forêts. On s'attend que la quote-part fédérale pour 1957-1958 dépasse $74,000.

4. On fournit une aide indirecte par le programme des recherches sur les forêts qu'exécute le gouvernement fédéral en Colombie-Britannique, y compris le travail du laboratoire des produits forestiers à Vancouver. Les dépenses dépasseront vraisemblablement un quart de million en 1957-1958.

### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS—DÉMISSIONS

*Question nº 234*—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Depuis le 21 juin 1957, combien de fonctionnaires, sténographes et commis exceptés, employés à l'administration centrale du ministère des Travaux publics ont résigné leurs fonctions?

2. Quel est le nom de chacun de ces fonctionnaires et quelle fonction remplissait-il?
3. Quelle raison a été donnée lors de la résignation de chaque fonctionnaire?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. Quatre.

2. *a*) M. S. Ferizi, fonctionnaire-technicien, classe 3; *b*) M. R. M. Bullock, fonctionnaire-technicien, classe 7; *c*) M. R. H. Osaka, architecte, classe 1; *d*) M. R.-G. Gauthier, fonctionnaire-technicien, classe 3.

3. *a*) Aucune raison n'a été donnée; *b*) a démissionné au lieu de suivre les instructions du ministère; *c*) est retourné à l'université; *d*) est retourné à l'université.

ÉMISSION DE TIMBRES—LA REINE ET LE PRINCE PHILIPPE

*Question nº 240*—**M. L'Heureux:**

Quel était le nombre total de timbres de l'émission qui portait l'effigie de Sa Majesté la reine et de Son Altesse royale le prince Philippe?

*Réponse de* **l'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** 51,260,000.

SUBVENTIONS AU CHARBON DANS LES PROVINCES MARITIMES

*Question nº 250*—**M. MacEachen:**

Les subventions au charbon destiné aux centrales thermiques des provinces Maritimes seront-elles versées aux sociétés privées, faisant actuellement des affaires dans les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, de la même façon qu'elles le seront aux commissions provinciales d'énergie?

*Réponse de* **l'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques):**

Les règlements régissant le versement des subventions à l'égard du charbon utilisé dans les usines thermiques des provinces Maritimes font partie des accords en voie de négociations avec les autorités des provinces intéressées. Tant que les accords n'auront pas été conclus, aucune déclaration ne peut être faite sur les versements.

SOMMES VERSÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, COMTÉ DE TERREBONNE

*Question nº 255*—**M. Raymond:**

1. Depuis le 10 juin 1957, le gouvernement fédéral a-t-il versé des sommes d'argent aux villes de Saint-Jérôme, de Sainte-Thérèse et de Sainte-Agathe-des-Monts, comté de Terrebonne?
2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces sommes et à quels titres ont-elles été versées?

*Réponse de* **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):**

1. Oui.

2. A Sainte-Thérèse, $1,108, en vertu de la loi sur les subventions aux municipalités.

FARINE EXPORTÉE PAR LA COMMISSION DU BLÉ

*Question nº 257*—**M. Hansell:**

1. La Commission canadienne du blé vend-elle à des fins d'exportation de la farine moulue au Canada?
2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle quantité de farine la Commission a-t-elle vendue en 1956 et en 1957; *b*) à quels pays, *c*) en quelle quantité à chaque pays et *d*) pour quelle valeur globale en dollars à chaque pays?

*Réponse de* **l'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):**

1. Non.

2. Voir la réponse au nº 1.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le jeudi 5 décembre 1957**

La séance est ouverte à onze heures.

*(Texte)*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

MISE AU POINT RELATIVE À L'APPELLATION D'UNE RÉGION—M. VILLENEUVE

**M. Georges Villeneuve (Roberval):** Monsieur l'Orateur, j'invoque la question de privilège pour protester contre l'émission "Pays et Merveilles", transmise hier soir sur le réseau de télévision de Radio-Canada, à laquelle le président de la Société historique du Saguenay était l'invité.

Au cours de cette émission a été élaborée une certaine thèse controversée au sujet d'un prétendu royaume du Saguenay, que l'invité a eu tôt fait d'assimiler à la région du Saguenay. Je proteste contre cette assertion parce qu'elle tend à confondre en une seule région plusieurs régions différentes, dont celle du Lac Saint-Jean, que j'habite et qui est universellement connue sous le nom de Lac-Saint-Jean.

Je me dois, au nom de mes concitoyens de cette région comprenant les comtés actuels de Lac-Saint-Jean et de Roberval, qui entendent sauvegarder l'intégrité d'une appellation consacrée par plus d'un siècle d'histoire et connue au delà même des frontières du pays, de loger auprès des autorités de Radio-Canada une protestation officielle contre ce sabotage d'un nom qui m'est cher ainsi qu'à mes électeurs et à tous les citoyens de cette belle région du Lac-Saint-Jean, et que nous n'entendons pas voir dénommée autrement que par le nom qu'elle a toujours porté depuis qu'elle est habitée, je veux dire celui de Lac-Saint-Jean.

*(Traduction)*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

MONTRÉAL—PRÉTENDUE FILE DE CHÔMEURS AU REFUGE DE LA VIEILLE BRASSERIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. On peut voir dans la *Gazette* de ce matin une photo représentant des hommes faisant la queue devant la porte du refuge de la vieille brasserie à Montréal. Le ministre a sans doute vu la photo en question. Le directeur du refuge affirme que cette affluence est attribuable au chômage actuel. Toutefois, en toute justice envers le ministre et le directeur, je dois ajouter que ce dernier a également affirmé que cette situation n'est pas entièrement explicable par le chômage, mais qu'on peut l'attribuer aussi à d'autres motifs.

Le ministre dira-t-il, eu égard à la publication d'une photo qui, me dit-on, est la première qu'on ait publiée depuis très, très longtemps au sujet de ce refuge, ce que son ministère fait pour intensifier la lutte contre le chômage hivernal à Montréal?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, je dirai, tout d'abord, que je n'ai pas vu la *Gazette* de Montréal de ce matin; en second lieu, je n'ai rien à ajouter à ce qui a déjà été dit à la Chambre au sujet des initiatives que prend le gouvernement pour essayer d'aider à créer du travail pour un plus grand nombre de chômeurs, et au sujet des initiatives découlant de la mesure législative adoptée par la Chambre pour aider à remédier à la situation par la modification de la loi sur l'assurance-chômage.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je poser une autre question? Le directeur du refuge prétend que pour poursuivre son activité, $40,000 lui sont encore nécessaires; le ministre songera-t-il à faire en sorte que son ministère accorde cette contribution?

**L'hon. M. Starr:** Le gouvernement n'a reçu de personne une demande d'aide semblable mais s'il en recevait une, je puis assurer à l'honorable député qu'il l'étudierait.

*(Plus tard)*

COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRÉTENDUE FERMETURE DE LA "HOWE SOUND COMPANY"

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** J'aimerais poser une question à l'honorable ministre de la Justice. Le ministre sait-il qu'hier soir la direction des mines Britannia a averti les travailleurs que la mine fermerait dans deux semaines, à moins qu'elle ne reçoive de l'aide bientôt; si cela est exact, peut-il dire quels sont les plans que le gouvernement entend adopter pour assurer cette aide nécessaire?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, en effet, j'ai appris hier soir que le directeur de la mine à Vancouver avait dit quelque chose dans ce sens.

Je ne suis évidemment pas en mesure de commenter la déclaration qu'il a faite à Vancouver, et d'ailleurs je n'y tiens pas. Je puis dire, toutefois, que ce matin j'ai communiqué avec les fonctionnaires de la compagnie, à New-York, et que la conversation confirme la conversation téléphonique que j'ai eue mardi, je crois, et dont j'ai parlé hier. Je conclus de ces entretiens qu'on peut encore espérer arriver à une entente qui permettrait à la mine de continuer de fonctionner, mais au ralenti. La décision d'exploiter au ralenti a été prise par la compagnie et n'a pas été suggérée par nous.

La situation consiste donc à voir s'il y a moyen de conclure des ententes qui permettraient une exploitation au ralenti et de voir en même temps ce qu'on peut faire pour les travailleurs mis à pied à cause de ce ralenti. Voilà la situation que m'a exposée la compagnie mardi dernier, après avoir étudié le rapport de l'expert qu'elle avait dépêché à la mine.

### DEMANDE DE PUBLICATION D'UNE LETTRE DE L'HONORABLE DÉPUTÉ DE VANCOUVER-BURRARD AU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser deux questions au premier ministre. Sait-il que l'honorable député de Vancouver-Burrard (M. Taylor) a publié une lettre de cinq pages adressée au premier ministre et où il expose la très grave situation du chômage en Colombie-Britannique et y propose des remèdes? Dans le cas de l'affirmative, le premier ministre consentira-t-il à publier, lui aussi, sa réponse afin que la population de la Colombie-Britannique sache quelles dispositions son gouvernement se propose de prendre à la suite des vœux de l'honorable député de Vancouver-Burrard?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, tout ce que je puis dire, c'est que je n'ai reçu ni la lettre en question, ni copie de cette lettre. Quand je l'aurai reçue et que j'en aurai vu une copie, il est bien entendu qu'on en tiendra compte parce que notre gouvernement veut avant tout examiner toutes les questions qui doivent être portées à son attention, en particulier les questions qui intéressent le bien-être de l'ensemble de la population.

[L'hon. M. Sinclair.]

**L'hon. M. Sinclair:** Le premier ministre aurait-il oublié ma seconde question? Je demandais s'il publierait, lui aussi, sa réponse à cette lettre.

**M. l'Orateur:** La seconde question tombe par le fait même. Étant donné que le premier ministre a dit n'avoir pas reçu la lettre dont il s'agit, je ne crois pas qu'une réponse à la seconde question soit nécessaire.

## LES PÊCHERIES

### ADMISSIBILITÉ DES PÊCHEURS DE PÉTONCLES ET DE HOMARD

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. L. R. Crouse (Queens-Lunenburg):** J'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Voudrait-il dire à la Chambre s'il est possible d'ajouter à la liste des pêcheurs en haute mer qui reçoivent des primes les noms des pêcheurs de pétoncles et de homard?

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, la brève réponse à la question est non, mais on me permettra peut-être d'expliquer la raison de cette réponse. La prime versée aux pêcheurs dans les quatre provinces, c'est-à-dire Québec et les trois provinces Maritimes, a été le résultat du traité de Washington, signé en 1871 entre le gouvernement de la Grande-Bretagne d'une part et le gouvernement des États-Unis de l'autre. De par ce traité, ces nations se sont mutuellement accordé certains droits pour leurs pêcheurs exerçant leur métier dans les eaux territoriales des deux pays. En ce qui concerne le Canada, il s'agissait des eaux territoriales de la côte orientale et, dans le cas des États-Unis, des eaux territoriales s'étendant au sud jusqu'au 39e parallèle de latitude.

On a jugé que les concessions faites au nom du Canada étaient plus importantes que celles qu'avaient consenties les États-Unis, de sorte que les termes du traité ont prévu l'institution d'une commission afin d'établir l'écart de valeur. Cette disposition a été exécutée. La Commission qui avait pour siège Halifax a annoncé une compensation connue sous la désignation "compensation d'Halifax" et qui prévoyait le versement par les États-Unis à la Grande-Bretagne de 5½ millions de dollars. La Grande-Bretagne a remis ce montant au Canada et à Terre-Neuve. De ce montant, il me semble qu'un peu plus d'un million de dollars ont été payés à Terre-Neuve, et presque quatre millions et demi de dollars au Canada.

Le gouvernement du Canada a jugé que ce montant appartenait à tous les Canadiens et l'a versé au Fonds du revenu consolidé; mais, à la suite d'objections venant des provinces de l'Atlantique, on a adopté une mesure,—maintenant connue sous le nom de loi sur les pêches maritimes,—en vertu de laquelle une prime a été versée aux pêcheurs. Mais, vu que le traité, dès le début, excluait explicitement l'alose vraie, le saumon, les mollusques et crustacés ainsi que le poisson capturés dans les cours d'eau ou leur estuaire, les conditions auxquelles la prime est accordée écartent explicitement ce genre de pêche. On juge donc impossible de verser présentement une prime à l'égard de la pêche au homard et aux mollusques et crustacés pratiquée sous quelque forme que ce soit.

LE LITTORAL DE L'OUEST—DEMANDE DE PRIME OU DE PRIX MINIMUM À L'ÉGARD DE LA ROUSSETTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais aussi poser une question au ministre des Pêcheries. Est-il en mesure de faire une déclaration à la Chambre au sujet de ce que le gouvernement entend faire maintenant que les pêcheurs du littoral de l'Ouest ont demandé une prime pour la roussette ou un prix minimum pour les foies de roussette et du poisson éviscéré à titre d'aide durant la prochaine saison d'hiver?

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas actuellement en mesure de faire une déclaration, mais le sujet est à l'étude. Je considérerai la question comme un préavis pour y répondre quand ce sera possible.

NOUVELLE-ÉCOSSE—AIDE AUX PÊCHEURS PAR SUITE DE TEMPÊTES DÉVASTATRICES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. A. M. Kirk (Shelburne-Yarmouth-Clare):** Je poserai une question au ministre des Pêcheries. Étant donné les fortes tempêtes qui ont causé de graves dégâts aux pièges à homards dans la partie sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, le ministère est-il en train de prendre des mesures pour venir en aide aux pêcheurs qui les ont subis?

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Je dirai que la question est à l'étude au ministère. Je ne suis pas en mesure de donner une réponse en ce moment.

## LE COMMERCE

DEMANDE DE RAPPORT SUR LA MISSION EN CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Peter Stefura (Vegreville):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Commerce. Le ministre a dit, hier soir, qu'il avait reçu un rapport de notre délégué commercial à Hong-Kong. Peut-il nous dire quels sont les personnages officiels à qui notre mission a rendu visite en Chine et quels sont les résultats de cette tournée?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** J'ai reçu le rapport. Comme il a 50 pages, je n'ai pas encore fini de le lire. Je m'excuse de n'être pas plus avancé. J'espère finir de le lire aujourd'hui, et si l'honorable député veut bien me répéter sa question demain, j'aurai sa réponse.

**M. H. A. Tucker (Rosthern):** Autre question. Monsieur l'Orateur, quand il y a quelques jours, j'ai posé une question dans le même sens, j'ai demandé au ministre de nous dire quels étaient les personnages officiels du gouvernement communiste à qui notre mission commerciale avait rendu visite. Est-il maintenant en mesure de nous renseigner à ce propos?

**L'hon. M. Churchill:** S'il en est question dans le rapport, je n'en suis pas encore là.

LE FOIN—INSPECTION DES IMPORTATIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

**M. F. C. Christian (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Agriculture une question dont je lui ai donné avis. Comment le gouvernement fédéral fait-il savoir à la province de la Colombie-Britannique qu'on doit y importer du foin, afin de permettre au gouvernement de cette province de vérifier si ledit foin ne renferme aucune mauvaise herbe nuisible?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, aucune déclaration d'intention n'est requise à l'égard des importations de foin. Notre gouvernement ne peut donc fournir à ce sujet aucun renseignement au gouvernement de la Colombie-Britannique.

Le ministère de l'Agriculture maintient un service de classement du foin qui, sur demande et moyennant versement du droit établi, est à la disposition de l'acheteur ou du vendeur. L'inspection n'est pas obligatoire et les particuliers sont libres d'acheter et de vendre à leur gré du foin importé ou cultivé sur place. La plupart des provinces ont des lois relatives à la lutte contre les

mauvaises herbes, ainsi que leurs propres moyens d'en assurer l'application au produit importé ou récolté sur place qui peut être considéré comme étant gravement infesté de mauvaises herbes susceptibles de se répandre.

LA FARINE—SUPPOSÉE MAJORATION DES EXPORTATIONS DANS LA RÉGION DES CARAÏBES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question que m'inspire un article paru dans le *Western Producer* à propos d'un rapport du délégué commercial canadien aux Caraïbes. Il s'agit des exportations de farine canadienne vers cette région. Le ministre du Commerce peut-il dire à la Chambre si la tendance à la réduction des exportations de farine canadienne vers cette région a changé, comme le prétend cet article? Dans le cas de l'affirmative, cette tendance a-t-elle changé par suite de la réduction du prix d'exportation de la farine à destination de cette région, et est-ce le producteur canadien qui doit assumer le fardeau de cette réduction? Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement étudiera la possibilité de procéder à des paiements d'appoint aux producteurs afin que les cultivateurs n'aient pas à assumer ce fardeau supplémentaire?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je ne distingue pas très bien s'il s'agit d'une question ou d'un discours. Si l'honorable député veut bien me soumettre ces divers articles de journaux et si je trouve le temps de lire ce discours en entier, je pourrai peut-être lui donner une réponse.

**M. McCullough:** Le ministre du Commerce peut-il dire à la Chambre si les exportations de farine canadienne à la région des Caraïbes ont beaucoup diminué?

**L'hon. M. Churchill:** Nous avons perdu au cours de la présente année une partie de notre débouché d'exportation de farine dans la région des Caraïbes par suite, surtout, de l'augmentation des envois de farine américaine dans cette région, en vertu d'une subvention assez considérable. Nos exportations de farine ont diminué.

**M. McCullough:** Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles dispositions le gouvernement du Canada a prises pour remédier à cet état de choses?

**L'hon M. Churchill:** Nous avons signalé la situation au gouvernement des États-Unis. A moins que nous ne soyons prêts à subventionner la farine canadienne dans la même mesure que l'est celle des États-Unis, je ne sais au juste quelles autres dispositions nous pourrions prendre à l'heure actuelle. La question est à l'étude. Nous espérons pouvoir conserver notre débouché de vieille date pour la farine canadienne dans cette région. Ce n'est peut-être qu'une situation provisoire.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Comment le concilier avec l'entente qu'on était censé avoir conclue quand le ministre est revenu de Washington et d'après laquelle le programme américain ne devait pas nuire à nos débouchés établis?

**L'hon. M. Churchill:** Cela durait depuis longtemps avant notre voyage à Washington. Je ne sais si l'ancien gouvernement avait pris quelque disposition à cet égard. Les assurances qu'on nous a données à Washington avaient trait aux accords de troc de blé pour des matières d'importance stratégique intéressant nos clients qui nous payent en espèce, le Royaume-Uni et divers pays de l'Europe.

**M. McCullough:** Le ministre peut-il dire à la Chambre si tout programme que le gouvernement juge nécessaire d'adopter pour affronter cette concurrence ne signifiera pas un nouveau fardeau pour les producteurs de l'Ouest?

**L'hon. M. Churchill:** Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur.

## L'AGRICULTURE

LE BEURRE ET LES ŒUFS—QUANTITÉS EMMAGASINÉES PAR L'OFFICE DU SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le député de Melville m'a posé deux questions hier au sujet de la quantité de beurre et du nombre de caisses d'œufs détenus par l'Office du soutien des prix agricoles. Voici les réponses.

La première question demandait: combien de livres de beurre l'Office du soutien des prix agricoles avait-il en réserve les 1er décembre 1955, 1956 et 1957? On ne dispose pas de chiffres pour cette date précise, mais les chiffres que je vais fournir sont exacts à un ou deux jours près dans chaque cas. Il y en avait 92,333,442 livres en magasin le 2 décembre 1955, 81,072,016 livres le 30 novembre 1956 et 34,052,254 livres le 29 novembre 1957.

L'autre question demandait le nombre de caisses d'œufs que l'Office du soutien des prix agricoles avaient en magasin les 1er décembre 1955, 1956 et 1957. Il n'y en avait aucune en entrepôt alors. Je comprends facilement l'intérêt et la curiosité de l'ho-

norable député quant au nombre d'œufs entreposés à la dernière date indiquée parce qu'il m'a laissé un héritage d'environ 360,000 caisses de 30 douzaines d'œufs. Je peux lui dire avec plaisir qu'après avoir employé les méthodes de vente les plus énergiques, nous avons réussi à écouler tous ces œufs.

LA PUBLICATION "CANADA—PRIX DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES"

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** J'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture? A-t-il cherché à vérifier s'il a effectivement parlé en cette enceinte, il y a quelques jours, d'un document qui était un document secret. Et à la suite de ses recherches, peut-il nous dire si ce document secret sera maintenant mis à la disposition de tous les députés?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, le document mentionné, qui est intitulé "Prix de certains produits agricoles", a été publié par la division de l'économie du ministère de l'Agriculture, et ce n'est pas un document secret. Je dois cependant m'excuser auprès de l'honorable député et de la Chambre d'avoir cru qu'il s'agissait d'un document mis en circulation générale, comme un très grand nombre d'autres qui donnent des renseignements sur les prix et qui sont mis à la disposition du grand public par le ministère de l'Agriculture.

J'ai constaté que ce document avait circulé seulement dans le ministère parce qu'il contenait six ou sept données statistiques obtenues du Bureau fédéral de la statistique, qui ne les avait pas publiées lui-même. Les fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ont donc jugé qu'il valait mieux ne pas publier eux-mêmes des chiffres non publiés par le Bureau fédéral de la statistique et qui ne figuraient dans aucun document public. C'est ainsi que le document n'a pas été mis en circulation générale.

Cependant, maintenant que je suis au courant de la situation, j'ai demandé que l'on supprime tous les tableaux de cette nature,—il n'y en a que six ou sept en tout,—et que le document soit mis dorénavant à la disposition de tous les députés ou de toute autre personne intéressée, car je tiens beaucoup à ce que les députés et les personnes intéressées aient accès à tous renseignements sur les prix dont nous disposons et que nous pouvons obtenir.

## L'ÉNERGIE

LE COLUMBIA—DÉCLARATION À PROPOS DES RAPPORTS DE GÉNIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, le 3 décembre, en réponse à une question de l'honorable député de Montmagny-L'Islet, le ministre du Nord-Canadien et des Ressources nationales a informé la Chambre que le rapport définitif de la *British Columbia Engineering Company Limited* sur la possibilité d'un détournement des eaux du fleuve Columbia vers le Fraser avait été reçu le 9 janvier 1957.

Le 4 décembre, l'honorable député de Montmagny-L'Islet a demandé si la réponse founie avait trait à un rapport préliminaire de la *British Columbia Engineering*. En ma qualité de ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales, je me suis renseigné sur la question, afin de fournir une réponse à mon honorable ami. Je puis maintenant confirmer la déclaration que mon collègue a faite le 3 décembre, à savoir que le rapport définitif de la *British Columbia Engineering Company* sur le détournement possible des eaux du Columbia vers le Fraser a été reçu le 9 janvier 1957.

**L'hon. Jean Lesage (Montmagny-L'Islet):** Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire, je voudrais demander au ministre s'il n'est pas vrai que le rapport reçu à ce moment-là de la *British Columbia Engineering Company Limited* était véritablement un rapport préliminaire et une première ébauche. Il peut être devenu définitif depuis ce temps-là, mais il s'agissait d'un rapport préliminaire; je voudrais savoir à quel moment on a décidé d'en faire le rapport définitif.

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, la mémoire de l'honorable député s'est peut-être un peu émoussée.

**L'hon. M. Lesage:** Pas du tout.

**L'hon. M. Harkness:** Si j'en juge d'après les renseignements que j'ai pu me procurer du ministère à propos des divers rapports qui ont été soumis, je crois que les souvenirs de l'honorable député sont un peu confus. De fait, j'ai constaté que le rapport préliminaire de la *British Columbia Engineering Company Limited* a été soumis quelque temps auparavant et que le rapport définitif, comme l'a dit le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, nous est parvenu le 9 janvier.

**L'hon. M. Lesage:** J'enverrai un exemplaire du rapport préliminaire au ministre.

**M. Gauthier (Portneuf):** Il a une meilleure mémoire que le ministre.

*(Plus tard)*

**L'hon. M. Lesage:** Monsieur l'Orateur, je viens d'envoyer au ministre de l'Agriculture une copie du rapport dont nous parlions il y a quelques instants. Il est daté de janvier 1957. Trouve-t-il maintenant que j'ai bonne mémoire? Est-il convaincu qu'il s'agit bien du brouillon d'un rapport préliminaire reçu en janvier 1957?

**L'hon. M. Harkness:** Non, monsieur l'Orateur, je ne suis nullement convaincu.

**L'hon. M. Lesage:** Vous ne savez donc pas lire.

**L'hon. M. Harkness:** Il s'agit d'un tout autre rapport. Il semble qu'il y ait eu deux rapports. Celui dont le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a parlé, et dont j'ai parlé moi-même dans ma déclaration il y a quelques instants, était le rapport final adressé le 9 janvier 1957 à l'honorable député, qui était alors ministre du Nord canadien et des Ressources nationales. Cette ébauche initiale, comme on l'a appelée, lui a apparemment été adressée le 8 janvier 1957 . . .

**L'hon. M. Lesage:** Et elle a été reçue le 9.

**L'hon. M. Harkness:** . . . et représente un rapport entièrement différent. Autrement dit, l'honorable député, comme d'habitude, a confondu les deux rapports. Apparemment, pour lui, les deux ne font qu'un.

**L'hon. M. Lesage:** Monsieur l'Orateur, . . .

**M. l'Orateur:** Il serait préférable que les honorables députés règlent cette question hors de la Chambre.

**L'hon. M. Lesage:** Non, monsieur l'Orateur. Qu'on me permette un mot seulement. Je n'entends pas revenir sur cette question . . .

**Des voix:** Règlement!

**L'hon. M. Lesage:** Ce que j'ai demandé, c'est un rapport sur le détournement des eaux du Columbia vers le Fraser. Il s'agit ici d'un rapport préliminaire.

**Des voix:** Règlement!

**L'hon. M. Harkness:** Afin que personne ne puisse douter que ce que j'ai dit est exact et que l'honorable député s'embrouille dans ses souvenirs . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. M. Chevrier:** Vous vous embrouillez davantage.

[L'hon. M. Harkness.]

**Une voix:** Vous êtes du mauvais côté de la Chambre.

**L'hon. M. Harkness:** Il n'est pas du tout question de détournement des eaux dans ce rapport. Il s'agit d'un rapport préliminaire intitulé: "Propositions d'aménagement hydro-électrique dans le bassin du fleuve Columbia au Canada".

**L'hon. M. Lesage:** Au Canada, par détournement.

**L'hon. M. Harkness:** L'autre rapport, celui sur lequel portait la question posée au ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, portait sur le détournement des eaux du Columbia vers le Fraser, et c'est de ce rapport qu'il était question dans la réponse.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Je me permettrai de poser une question supplémentaire au ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales, qui a bien voulu me faire tenir ce rapport. Je me demande s'il a pris connaissance de la deuxième page qui commence par ces mots: "Dérivation envisagée du Columbia vers le Thompson et le Fraser".

**L'hon. M. Lesage:** Il n'est fait mention, dans ce rapport, que de dérivation.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### PRÉTENDUE DÉCOUVERTE PAR LE VENEZUELA DU CHIFFRE CANADIEN DES TRANSMISSIONS DIPLOMATIQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, m'est-il permis de poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Cette question est inspirée par des nouvelles qui ont paru dans le *Globe and Mail* et dans le *Times* de New-York voulant que, d'après une nouvelle provenant du Chili, la police de sécurité du Venezuela ait découvert le chiffre des transmissions diplomatiques du Canada. Le ministre peut-il nous dire si, en fait, ce chiffre a été découvert? Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises?

**L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, tout ce que le ministère sait à l'heure actuelle est ce qu'il a appris par les journaux. Nous avons prié nos ambassadeurs au Chili et au Venezuela, vendredi dernier, de nous faire rapport sur cette question. Nous n'avons pas encore reçu ces rapports. Nous avons pris d'autres mesures pour connaître le fond de l'affaire, mesures que je préfère ne pas révéler. Nous avons pris d'autres dispositions pour déterminer les faits.

## LA "CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS"

RETOUR DES BÂTIMENTS TRANSFÉRÉS À L'IMMATRICULATION ÉTRANGÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Transports. Me dira-t-il si le gouvernement songe actuellement à faire naviguer de nouveau sous pavillon canadien les bâtiments des *Canadian National Steamships* actuellement immatriculés à la Trinité.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, la direction de la *Canadian National (West Indies) Steamships* ne m'a fait part d'aucune intention en ce sens.

**L'hon. M. Chevrier:** Est-ce que je puis poser une autre question? Le ministre ne nous fera-t-il pas une déclaration sur la situation actuelle? La dernière fois qu'il a parlé à la Chambre de cette question, le 11 novembre, il nous avait dit, en effet, que, si on entendait transférer du Canada à la Trinité l'immatriculation de ces navires, c'était afin de régler une grève. Or, la grève n'ayant pas été réglée depuis les dernières trois semaines et demie ou quatre semaines, le ministre nous dira-t-il, avec précision, où l'on en est?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai fait ma déclaration ce jour-là, ainsi que s'en souviendra l'honorable député de Laurier, je disais que si nous avions transféré ces navires à l'immatriculation étrangère c'était afin d'assurer la reprise du service. Je ne puis rien ajouter à ce que je disais alors. On avait proposé la convocation du comité des chemins de fer et de la marine marchande en vue d'un examen des circonstances qui avaient donné lieu à ce transfert. J'ai répondu, ainsi qu'en fait foi la page 1644 du hansard:

> La direction de la *Canadian National (West Indies) Steamships* me dit qu'elle est en train d'examiner à fond toutes les conséquences du rétablissement du service.

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Est-ce que je puis poser une autre question? Lorsqu'on a effectivement transféré ces bâtiments à l'immatriculation de la Trinité le gouvernement canadien a-t-il conclu un accord avec les autorités de ce pays aux termes duquel, à sa demande, ces navires seraient de nouveau immatriculés au Canada dans les mêmes conditions que celles qui sont prévues dans l'accord qu'on appelle généralement programme de transfert d'immatriculation avec le Royaume-Uni?

**L'hon. M. Hees:** Oui, c'est ce que je crois comprendre.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Est-ce que je puis poser une autre question au ministre du Travail? Peut-il donner naissance à d'autres renseignements sur cette question?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Non, monsieur l'Orateur.

*(Plus tard)*

**L'hon. M. Marler:** Puis-je poser une question complémentaire au ministre des Transports? Il a dit, en réponse à ma question visant le transfert d'immatriculation des navires de la *Canadian National (West Indies) Steamships* à la Trinité, qu'une entente a été conclue en vertu de laquelle ces navires peuvent être de nouveau immatriculés au Canada. Le ministre voudrait-il nous dire avec qui cette entente a été conclue, si cela s'est fait par un échange de notes ou autrement?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, le président de la Commission maritime m'a parlé de cette question et j'ai fait part de ce qu'il m'a dit à la *Canadian National (West Indies) Steamships.*

**L'hon. M. Marler:** Le ministre pourrait peut-être nous en dire davantage, exposer les faits plutôt que se contenter de mentionner qu'il a parlé de la question avec le président de la Commission maritime?

**L'hon. M. Hees:** Je vérifierai cette affaire, monsieur l'Orateur.

## LA RADIODIFFUSION

MONTRÉAL—TARIF DES ANNONCES-ÉCLAIRS ÉTABLI PAR LES STATIONS LOCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** J'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Je lui ai envoyé la coupure de journal sur laquelle se fonde ma demande de renseignement. A-t-on soumis au ministre des observations, par lettre ou autrement, pour protester contre le fait que le tarif exigé pour les annonces-éclairs par la station de radio CBM, de la Société Radio-Canada, à Montréal, est très inférieur à celui que demandent les postes privés rivaux? Dans le cas de l'affirmative, qu'entend faire le ministère à ce sujet?

**L'hon. G. C. Nowlan (ministre du Revenu national):** Pour autant que je sache, je n'ai pas reçu de lettre en ce sens. Il se peut qu'il y en ait eu dans le courrier d'hier, car je ne me suis pas rendu à mon autre bureau. Si j'ai reçu une lettre en ce sens,

je la transmettrai, comme d'habitude, à la Société Radio-Canada, qui prendra les mesures qu'elle jugera nécessaires.

## L'IMMIGRATION

DÉCLARATION PORTANT SUR LE PRÉSUMÉ REFUS DE VENIR EN AIDE AUX RÉFUGIÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre m'a posé hier une question consignée à la page 1914 du compte rendu, au sujet d'une nouvelle que les journaux ont publiée à propos du non-paiement de comptes de loyer de réfugiés de Calgary. J'ai maintenant un rapport préliminaire sur la situation.

Notre bureau de Calgary me déclare n'avoir aucun compte de loyer en souffrance à l'égard de l'église en question; cette église n'a d'ailleurs réclamé aucun paiement de notre bureau de Calgary.

Quant à la famille qui aurait souffert, au dire de l'auteur de l'article, j'apprends qu'elle a fait de nombreuses demandes d'aide. Le chef de la famille occupe présentement un emploi qui lui rapporte $45 par semaine. A cause des nombreuses demandes, un membre du conseil social catholique a été prié de faire enquête. Il a signalé que cette famille est responsable de ses propres difficultés financières. Elle a acheté un téléviseur, un tourne-disques et aussi une voiture Austin d'occasion. L'enquêteur a recommandé que notre ministère ne fournisse à cette famille aucune autre aide financière.

Il n'y a eu qu'un seul compte de loyer pour cette famille, en mars de cette année. Elle avait dû quitter les locaux qu'elle partageait avec une autre famille justement à cause de problèmes de famille. Lorsqu'elle a cherché à se loger ailleurs, on nous a demandé de payer le loyer. Toutefois nous n'avons jamais reçu de compte à ce sujet. L'honorable député conviendra probablement que, dans ces conditions, une intervention de notre part en faveur de cette famille n'est pas très urgente.

Quant aux 20 autres comptes mentionnés dans l'article, rapport complet en est attendu de l'adjoint au surintendant régional à Winnipeg.

## LA NAVIGATION

LE SAINT-LAURENT—EFFET D'UNE SAISON PROLONGÉE SUR LES PORTS MARITIMES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. W. Stuart (Charlotte):** Le ministre des Transports peut-il nous dire si la prolongation de la saison de navigation sur le fleuve Saint-Laurent qu'il verrait, lui, d'un bon œil, sera nuisible ou utile pour les ports de Saint-Jean et d'Halifax?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** J'imagine que l'honorable député, qui vient des provinces Maritimes, serait mieux en mesure que moi de répondre à cette question.

**M. Stuart (Charlotte):** Je n'avais pas l'intention de répondre moi-même à la question, monsieur l'Orateur. Aussi aimerais-je que le ministre des Transports me réponde, si c'est possible.

**L'hon. M. Hees:** Je ne vois pas comment cela pourrait nuire.

## LES ÉDIFICES PUBLICS

WINDSOR—AVANCEMENT DES TRAVAUX AU NOUVEAU BUREAU DE POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. D. F. Brown (Essex-Ouest):** Puis-je poser une question au ministre des Travaux publics? Étant donné que le gouvernement actuel a soumis l'autre budget supplémentaire des dépenses en octobre dernier, comme l'atteste le compte rendu officiel, le ministre nous dira-t-il pourquoi un crédit relatif à la construction du nouveau bureau de poste à Windsor qu'envisageait l'ex-gouvernement n'a pas été inséré?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Je pense que le budget supplémentaire des dépenses a été déposé avant que surgisse cette question. Peut-être serait-ce plus approprié pour le député d'Essex-Ouest de nous dire pourquoi son propre gouvernement n'a pas fait quelque chose à ce sujet plus tôt.

**L'hon. M. Sinclair:** Voulez-vous de l'aide?

**M. Brown (Essex-Ouest):** Étant donné que j'ai été invité à faire une déclaration sur cette question...

**M. l'Orateur:** Je dois déclarer la question irrégulière. J'invite le député à reprendre son siège. La question ne lui incombe pas, et il est irrégulier de poser des questions aux députés sauf si le problème est de leur ressort.

**L'hon. M. Sinclair:** C'est éluder les responsabilités.

**M. Brown (Essex-Ouest):** Puis-je alors demander au ministre de retirer son invitation?

## LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DÉCLARATION PORTANT SUR L'ADMISSION D'EX-MILITAIRES NÉCESSITEUX AUX HÔPITAUX DU MINISTÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. A. J. Brooks (ministre des Affaires des anciens combattants):** Je répondrai à la question que m'a posée hier le représentant de Kootenay-Ouest (M. Herridge). La question était la suivante:

Le ministre a-t-il reçu des lettres d'anciens combattants, y compris quelqu'un du nom de Brooks, qui se plaignent de ce que des immigrés et parfois des membres de l'armée américaine sont admis à l'hôpital Shaughnessy, tandis qu'on refuse d'y admettre certains ex-militaires?

Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'on ne refusera d'admettre aux hôpitaux du ministère aucun ancien combattant nécessiteux qui a besoin de soins médicaux?

Voici la réponse à la première partie de la question: j'ai reçu de M. David Brooks une lettre dans laquelle il demande de supprimer l'évaluation des ressources que prévoit l'article 13 des règlements sur le traitement des anciens combattants. Je n'ai pas reçu de lettres d'ex-militaires se plaignant qu'on ait refusé de les admettre à l'hôpital Shaughnessy.

En réponse à la seconde partie de la question, je puis assurer à la Chambre qu'on ne refuse jamais d'admettre aux hôpitaux du ministère les ex-militaires qui ont besoin de soins médicaux et qui y ont droit en vertu d'un article des règlements sur le traitement des anciens combattants.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Autre question: le ministre voudrait-il dire à la Chambre comment il se fait que ses hauts fonctionnaires renvoient aux autorités provinciales ceux qui n'ont pas droit d'être admis, afin que ces dernières s'en occupent?

**L'hon. M. Brooks:** Je ne connais aucun cas de ce genre. L'honorable député parle de ceux qui n'avaient pas les moyens. Or, aux termes des règlements sur le traitement des anciens combattants, des exemptions déduites du revenu réel sont faites à l'égard de l'épouse et des enfants de tout ex-militaire dont le revenu,—le revenu révisé,—est inférieur à $960. L'admission est déterminée par le revenu révisé. Pour les revenus annuels rectifiés de $960 à $1000, le montant à verser sera de $20 pour douze mois, et pas plus. De $1000 à $1100, il sera de $33.

Je ne citerai pas la liste au complet. Je tiens à signaler cela pour montrer que le montant à verser est établi sur le revenu de l'ancien combattant. Selon les renseignements que nous possédons, on ne refuse pas d'hospitaliser ces ex-militaires dont le revenu est modique. Nous n'avons reçu aucune plainte à ce propos, sauf celle du député.

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES LIGNES AÉRIENNES DU PACIFIQUE-CANADIEN—ON DEMANDE UN SERVICE ENTRE MONTRÉAL ET VANCOUVER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Transports s'il a quelque chose à annoncer au sujet de la demande d'autorisation soumise par les Lignes aériennes du Pacifique-Canadien en vue de l'établissement d'un service aérien d'ici à la côte ouest?

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Non, Monsieur l'Orateur.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HAHN—LE RAPPORT SUR LA DÉRIVATION DES EAUX—PRÉTENDU REFUS DU PRIVILÈGE D'EXAMEN

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Je pose la question de privilège à la suite de la discussion qui s'est déroulée entre le ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Harkness) et le député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage).

Si j'ai bien compris, il paraît difficile de déterminer la nature d'un rapport dont on a parlé en particulier, et le ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales a refusé à la Chambre le privilège de consulter ce rapport et s'est fié à sa mémoire. Cependant, une autre personne possède une copie de ce rapport. Ma question de privilège est celle-ci: si une copie de ce rapport est entre les mains d'un député qui n'est pas ministre, la Chambre n'est-elle pas en droit de s'attendre, à titre de privilège, que ce rapport soit maintenant déposé?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales):** Je devrais peut-être dire quelque chose au sujet de cette affaire. L'honorable député de Montmagny-L'Islet a reçu ce rapport en sa qualité de ministre de la Couronne.

**L'hon. M. Lesage:** C'est une copie.

**L'hon. M. Harkness:** Le rapport appartient au gouvernement du Canada et j'estime qu'une très grave question se pose, à savoir s'il pouvait rester en possession de ce rapport. (*Exclamations*) J'ignore combien d'autres rapports sont restés en sa possession, en sa qualité de ministre de la Couronne.

**L'hon. M. Lesage:** C'est une copie.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois que dans ses dernières observations, le ministre est allé plus loin qu'il ne lui est permis.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** S'il a une motion à proposer au sujet de la possession de ce rapport, je serais disposé à la considérer, mais autrement...

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Je crois, monsieur l'Orateur, que je devrais dire quelques mots au point où nous en sommes. Le ministre vient justement de m'envoyer cette copie, de sorte que le rapport ne saurait plus être considéré comme secret, puisqu'il a été mis à la disposition d'un autre membre de la Chambre.

**L'hon. M. Fleming:** Le point n'est pas là.

**L'hon. M. Harkness:** C'est tout à fait inexact, monsieur l'Orateur. Ce rapport m'a été transmis par l'honorable député de Montmagny-L'Islet. J'y ai jeté un coup d'œil et, après l'avoir identifié, j'ai appelé le messager. Je l'ai remis à ce dernier en disant: "Reportez cela à M. Lesage."

**L'hon. M. Sinclair:** Reprenez-le donc encore une fois.

**M. Hahn:** Je reviens sur ma question de privilège qui semble s'être perdue dans le tohu-bohu général. Apparemment il y a deux documents à la Chambre, qui a droit d'en voir au moins un, celui que l'honorable député de Montmagny-L'Islet a remis au ministère du Nord canadien et des Ressources nationales.

**M. l'Orateur:** Je ne considère pas que ce soit une question de privilège. L'honorable député comprendra que la Chambre n'a pas le droit de voir les documents qui ont fait l'objet d'une discussion à la Chambre. A mon avis, c'est un cas d'identité ou d'erreur d'identité. J'ai demandé à la Chambre de ne pas s'étendre sur la question. Si des différends subsistent encore, les honorables députés pourraient conférer hors de cette enceinte puis remettre la question sur le tapis s'ils le jugent bon.

**M. Hahn:** On a peut-être mal compris ma question de privilège. Ainsi il y a à la Chambre un document que s'échangent l'honorable député de Montmagny-L'Islet et le ministre de l'Agriculture. D'autres députés, y compris moi, aimeraient voir ce document, que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a, semble-t-il, dans ses dossiers. Je demanderais qu'il soit déposé.



**M. l'Orateur:** C'est une tout autre affaire. S'il avait été déposé, ce serait pour la Chambre une question de privilège que de vouloir en prendre connaissance. Mais il n'a pas été déposé et, j'en suis sûr, il n'existe pas de droit comme celui que l'honorable député cherche à affirmer. Il demande maintenant si le document sera déposé, bien qu'il n'ait pas posé sa question à un ministre...

**M. Hahn:** Je demanderais au ministre de l'Agriculture, qui a vu le document, si le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales le possède, de bien veiller à ce qu'il soit déposé.

**M. Coldwell:** N'est-il pas vrai que, lorsqu'un ministre mentionne un document à la Chambre, ce document doit être déposé?

**M. l'Orateur:** Je crois que l'honorable député de Rosetown-Biggar fait erreur sur ce point. A mon avis, il faut qu'on lui demande de le déposer. Le ministre n'aurait peut-être aucune raison de refuser, à moins qu'il ne s'agisse d'un document touchant la sécurité nationale ou revêtant un caractère confidentiel. Mais on a maintenant demandé au ministre de l'Agriculture s'il voulait bien déposer le document en cause.

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a traité la question quand on l'a soulevée le 3 décembre; il a affirmé alors que le rapport définitif, dont le document qui nous occupe n'était que le projet initial ou préliminaire, n'avait été reçu que le 2 décembre, et qu'il faudrait beaucoup l'étudier avant de pouvoir décider s'il fallait le déposer ou faire autre chose dans ce même ordre d'idées. Naturellement, étant donné que le rapport définitif à ce sujet ne vient que d'arriver, il ne serait guère utile de déposer ce document; d'autre part, je ne crois pas qu'il serait dans l'intérêt public de déposer un document qui ne constitue qu'un rapport préliminaire et incomplet.

Je dirais simplement, en ce qui concerne le document dont il s'agit, que ce n'est pas moi qui l'ai mis sur le tapis. C'est le député de Montmagny-L'Islet qui l'a mentionné. Je ne l'ai pas cité et j'estime donc que le point soulevé par le représentant de Rosetown-Biggar ne s'applique pas.

De fait, maintenant que ce document m'a été transmis, je crois qu'avant de le retourner à l'honorable député je ferai étudier la question par mes collègues, car je considère

qu'il appartient au gouvernement du Canada et que l'honorable député n'aurait jamais dû le garder en main.

**L'hon. M. Lesage:** Monsieur l'Orateur, il s'agit d'un exemplaire d'un rapport que j'ai reçu en ma qualité de ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.

**L'hon. M. Churchill:** Vous auriez dû le laisser là.

**L'hon. M. Lesage:** Il s'agit d'un rapport à propos duquel je devais agir, et j'ai agi. Par conséquent, j'en ai conservé un exemplaire, et il me semble qu'en ma qualité d'ancien membre du cabinet, j'ai le droit de garder un exemplaire d'un document qui justifie l'initiative que j'ai prise en ma qualité de ministre.

**L'hon. M. Churchill:** Vous êtes dans une situation embarrassante.

**Une voix:** C'est le gouvernement qui l'est.

**M. Hahn:** Apparemment, il s'agit d'un document qui devrait être entre les mains du gouvernement. Dans les circonstances, je demanderais qu'il soit déposé, vu que certains honorables députés y ont eu accès et que nous avons été privés de cet avantage.

**M. l'Orateur:** L'hon. député a déjà demandé que le document soit déposé, et on lui a répondu. Je considère donc la question comme classée.

## LES TRAVAUX PUBLICS

### RIVIÈRES OUTAOUAIS ET GATINEAU—DEMANDE DE MURS DE PROTECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Alexis Caron (Hull):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre des Travaux publics s'il a profité de la conférence fédérale-provinciale pour déterminer avec le premier ministre de la province de Québec quel échelon de gouvernement doit se charger des murs de protection le long des rivières Outaouais et Gatineau.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Je ne représentais pas le gouvernement fédéral à la conférence fédérale-provinciale, et je n'ai eu aucun entretien avec le premier ministre du Québec.

**M. Caron:** Pourrais-je poser une question supplémentaire? Le ministre a-t-il l'intention d'étudier la question avec les autorités québécoises qui affirment que cette tâche relève de la compétence fédérale?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, j'ai expliqué la situation au député l'autre jour en lui disant que le gouvernement fédéral était prêt à collaborer mais qu'il s'agissait d'une transaction essentiellement tripartite entre les provinces et le gouvernement fédéral.

**M. Caron:** La réponse donnée visait le pont mais il s'agit ici des murs de protection le long de la rivière Outaouais et de la Gatineau. Le ministre aimerait-il que je répète ma question? Le ministre a-t-il l'intention de conférer avec les autorités provinciales de Québec au sujet de ces murs de protection qui, de l'avis desdites autorités, relèvent de la compétence fédérale?

**L'hon. M. Green:** Le gouvernement fédéral assume la responsabilité relative aux murs ou autres ouvrages de protection dans les cas où la navigation cause des dommages. Je l'ai déjà expliqué à l'honorable député à plusieurs reprises. Il ne nous appartient pas de discuter avec le gouvernement de la province de Québec ni avec tout autre gouvernement des travaux qui ne sont pas de notre ressort.

**M. Caron:** Puis-je alors poser au ministre une question complémentaire? L'honorable ministre soumettrait-il la question à la Cour suprême pour qu'elle décide quel gouvernement est responsable de la destruction causée par les eaux navigables, même si elles ne sont pas beaucoup naviguées.

**L'hon. M. Green:** Non, monsieur l'Orateur.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

### L'UNION POSTALE—EMPLOI DES TRADUCTEURS POUR LA TRADUCTION SIMULTANÉE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Yves Leduc (Verdun):** Monsieur l'Orateur, le 25 novembre, comme en fait foi la page 1551 du hansard, j'ai posé la question que voici:

> Lors du Congrès postal international qui s'est tenu en cette enceinte l'été dernier, les responsables de l'organisation du système de traduction simultanée n'ont-ils engagé que des traducteurs canadiens, ou en avaient-ils fait venir d'ailleurs, pour la traduction du français à l'anglais ou de l'anglais au français? Combien ce dispositif provisoire a-t-il coûté à l'État?

Le ministre peut-il me dire quand il sera possible de répondre à ma question. Lorsqu'il sera prêt à le faire, j'aimerais aussi qu'il me dise combien de traducteurs canadiens ont été engagés et combien d'autres traducteurs?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Disons, pour commencer, que les honorables députés qui se reporteront au compte rendu constateront que la question a été soulevée au cours du débat sur le système d'interprétation simultanée. J'ai alors fait une déclaration avant même que la question soit posée. Je ne pouvais donc, par conséquent,

y revenir. Si le gouvernement adoptait comme attitude de répondre, au moment de l'appel de l'ordre du jour, à toutes les questions soulevées au cours des débats...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Puis-je faire observer que si c'est une citation que l'honorable député présente au ministre, il n'est pas dans l'ordre de reprendre maintenant un sujet dont la Chambre a terminé l'examen. L'honorable député lisait-il un extrait du compte rendu pris au hansard?

**M. Leduc (Verdun):** Oui.

**M. l'Orateur:** Alors je prierais l'honorable député d'en rester là.

## LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

GARDES À LA RÉSIDENCE DU PREMIER MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je veux poser une question au premier ministre. Je m'excuse de ne pas l'avoir prévenu, mais je suis sûr qu'il ne lui faudra guère de temps pour y répondre. Est-il vrai que des gardes ont été affectés aux entrées conduisant à la résidence du premier ministre, à Ottawa? Et, dans le cas de l'affirmative, est-ce là une partie de la solution qu'apporte le premier ministre au problème que pose l'augmentation actuelle du chômage?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Je réponds par la négative à la première partie de la question et, comme la seconde est facétieuse, elle n'exige pas de réponse. Voici toutefois le changement qu'on a fait: au lieu d'une seule organisation chargée de s'occuper de la résidence, comme au temps du présent chef de l'opposition, deux gendarmes sont actuellement disponibles pour le service quotidien et aux heures appropriées. C'est une modification faite par simple souci de commodité.

**M. Gauthier (Portneuf):** Avez-vous peur?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le député devrait être la dernière personne à me poser une telle question.

**M. Coldwell:** Le premier ministre nous dirait-il s'il s'agit de membres de la force constabulaire municipale ou de la Gendarmerie royale du Canada?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** De la Gendarmerie royale du Canada. Ils ont toujours assuré la garde à la résidence du Gouverneur général, de l'autre côté de la rue. En vérité, le changement a été fait par souci de commodité.

[L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

## QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

ENTREPRISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE—NOUVEAU-BRUNSWICK ET NOUVELLE-ÉCOSSE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. D. S. Harkness (ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant de Gloucester a demandé hier quand il pourrait espérer obtenir le dépôt de certains documents. Je regrette le retard du dépôt de la correspondance et autres documents demandés par la motion nº 17 qui a été adoptée par la Chambre comme ordre de dépôt de document le 8 novembre.

Le dossier que demandait l'honorable député comporte la correspondance entre des ministères et organismes fédéraux et les gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que leurs commissions d'énergie électrique respectives. Le dossier est assez volumineux et il a fallu vérifier les archives d'un certain nombre de ministères et organismes fédéraux. Ce travail est pour ainsi dire terminé et d'ici deux ou trois jours le secrétaire d'État devrait pouvoir déposer un dossier complet. Il faudra alors cependant que le secrétaire d'État obtienne l'autorisation des deux gouvernements provinciaux avant de procéder au dépôt. Tout sera mis en œuvre pour que ce dépôt puisse se faire le plus tôt possible.

## L'IMPÔT SUR LE REVENU

POSSIBILITÉ DE DÉDUIRE LES FRAIS MÉDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Sommes-nous arrivés à ce stade de la session dont le ministre a parlé le 22 octobre, où nous pouvons attendre une déclaration du ministre des Finances au sujet de la possibilité de déduire du revenu imposable tous les frais médicaux, conformément à ce qu'il préconisait autrefois, durant les jours plus calmes où il siégeait dans l'opposition?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je dois renvoyer mon honorable ami à ce que j'ai déclaré à la Chambre mardi dernier.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une autre question, monsieur l'Orateur? Cette réponse signifie-t-elle que nous pouvons nous attendre à cette déclaration demain?

**L'hon. M. Fleming:** La réponse signifie que ce que le ministre des Finances a déclaré à la Chambre mardi vaut encore; il a dit que les questions se rapportant à la politique financière du gouvernement seraient étudiées lorsque les crédits du ministère des Finances seront présentés au comité des subsides.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est-à-dire, demain, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Fleming:** Non, ce ne sera pas demain.

**L'hon. M. Chevrier:** Le ministre parlera-t-il alors sur le même ton qu'en ce moment?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je m'excuse, monsieur l'Orateur, n'est-ce pas aujourd'hui jeudi? J'aimerais poser une autre question. J'ai passé la nuit en avion et j'ai oublié quel jour nous sommes. N'est-il pas vrai que le leader de la Chambre a donné à entendre que nous serions saisis vendredi des crédits du ministère des Finances?

**L'hon. M. Fleming:** Je me permets de signaler à l'attention de l'honorable député que le leader de la Chambre a dit hier soir à dix heures et qu'on trouve au hansard.

## LA TÉLÉVISION

### DEMANDE DE DÉCLARATION À PROPOS DES STATIONS SATELLITES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, m'est-il permis de poser une question au ministre du Revenu national (M. Nowlan)? Je ne l'en ai pas prévenu et peut-être voudra-t-il remettre sa réponse à la prochaine séance. Est-il en mesure maintenant de faire une déclaration sur la ligne de conduite, s'il en est, qu'on aurait décidé d'adopter quant à l'établissement de stations satellites de télévision dans les régions que n'atteint pas encore le réseau national?

**L'hon. G. C. Nowlan (ministre du Revenu national):** Je ne suis pas en mesure de faire de déclaration sur la ligne de conduite touchant cette question, mais on s'en occupera lorsque la Chambre sera saisie du budget supplémentaire du ministère.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Courtemanche.

### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Services de défense—

*240.* Prévision de dépenses pour les Forces canadiennes, le Conseil de recherches pour la défense, et d'autres dépenses relatives à la défense, y compris les frais relatifs à la participation des forces canadiennes à la Force d'urgence des Nations Unies et les contributions aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; autorisation d'engager pendant l'année en cours, sur la somme prévue par les présentes, des dépenses n'excédant pas $130,000,000, aux termes de l'article 3 de la loi de 1950 sur les crédits de défense, étant entendu que, nonobstant le paragraphe 3 dudit article, au cas où des matériels ou des fournitures feraient l'objet d'un virement, la valeur estimative actuelle en sera inscrite au crédit du présent poste au lieu d'être versée au compte spécial mentionné audit paragraphe 3, et qu'elle pourra, après ladite inscription, être affectée aux dépenses des Forces canadiennes: et, par dérogation à l'article 30 de la loi sur l'administration financière, autorisation de contracter, aux fins précitées, des engagements d'un montant total de $3,338,164,131, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera l'échéance desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de $1,521,731,982 deviendra payable dans les années à venir), $1,669,450,149.

**L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale):** C'est en juin et juillet 1956, alors que la Chambre a étudié et approuvé les crédits du ministère de la Défense nationale, que les députés ont eu pour la dernière fois l'occasion d'aborder en détail les questions relatives à la défense. Depuis cette époque, on a relevé un certain nombre de modifications importantes d'ordre militaire ou stratégique. Vu le caractère nouveau de la législature, où siègent un certain nombre de nouveaux députés, il serait peut-être bon que je dise un mot de nos engagements dans le domaine militaire, en les considérant à la lumière de ces modifications.

Avant de le faire, toutefois, j'aimerais rendre hommage à mon prédécesseur, l'ancien député de Vancouver-Centre. Le peu de temps que j'ai passé jusqu'ici au ministère de la Défense nationale, en qualité de ministre, me fait comprendre les problèmes qu'il avait à résoudre. Malgré les lourdes charges que comportaient ses fonctions, M. Campney n'a jamais manqué d'accueillir avec courtoisie les demandes de renseignements. J'espère me conformer à cet exemple. Certes, si nous n'étions pas toujours contents de ses réponses, nous devons reconnaître qu'il a cherché à les obtenir pour nous le plus rapidement possible. Si nous avons différé d'avis à la Chambre en ce qui concerne la nature de notre programme de défense, nous étions unanimes à en reconnaître la nécessité. Je crois comprendre que M. Campney a repris l'exercice de sa profession d'avocat à Vancouver et tous ici, je n'en doute pas, nous lui souhaitons bonne chance.

J'aimerais aussi profiter de l'occasion pour rendre hommage aux officiers supérieurs et aux directeurs civils des services de mon ministère. Depuis mon entrée en fonction, tous m'ont accordé leur plus entière collaboration et leur assistance; je sais que sans leur aide et leur appui, mes fonctions de

ministre auraient été beaucoup plus lourdes.

Notre programme de défense consiste, évidemment, à assurer la sécurité du Canada. Nous croyons que le meilleur moyen d'y parvenir est de faire partie d'un organisme de défense collective comme l'OTAN. Bien que notre apport à cet organisme représente en ce moment notre principal engagement en matière de défense, nous saisissons parfaitement l'importance des Nations Unies et continuerons de les aider, par tous les moyens possibles, à atteindre leur but.

Un grand nombre de militaires canadiens, plus de 900 de fait, font partie de la force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient et nous avons fourni environ 130 membres de nos forces armées à la Commission d'armistice d'Indochine, à l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance de l'armistice en Palestine et à une équipe analogue au Cachemire. Notre participation à l'alliance régionale de l'OTAN ne s'oppose nullement à l'esprit de l'Organisation des Nations Unies. L'article 51 de la charte prévoit que:

> Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective.

En formant cette excellente organisation, les pays de l'OTAN ont aidé les Nations Unies à atteindre leur but, qui est de prévenir tout empiétement naturel de la part des pays agresseurs.

Dans une alliance du genre de l'OTAN, où les associés fournissent les forces qu'ils sont le mieux en mesure de mettre sur pied et d'équiper, la défense collective peut être réalisée de la façon la plus économique. Chaque associé n'est pas obligé d'avoir sur pied des forces de tous genres. Nous pouvons jouer notre rôle dans l'alliance en levant, équipant et formant le genre de forces qui nous convient le mieux et que notre propre industrie canadienne peut équiper en gros.

Le premier objectif militaire de l'OTAN est d'empêcher la guerre. Le plus sûr moyen d'atteindre cet objectif est de montrer clairement à tout ennemi éventuel que la guerre serait si désastreuse qu'il n'y faut pas songer. Dans tout autre conflit d'envergure, il n'y aura ni vainqueur ni vaincu, mais seulement la mort et la destruction, à tel point que la civilisation pourrait bien périr. Le concept de l'OTAN est donc d'ordre préventif. Il importe que d'autres pays sachent que nous avons dans l'OTAN le pouvoir de riposter immédiatement à tout acte d'agression.

Les unités de l'aviation stratégique des États-Unis étant largement dispersées, elles forment, avec les bombardiers V du Royaume-Uni, un formidable instrument de représailles, doté d'une grande souplesse. Comme le disait récemment le général Norstad, il est pratiquement impossible d'éliminer simultanément toutes nos bases, même advenant l'emploi de projectiles balistiques et autres.

Le principal rôle préventif du Canada consiste à assurer protection aux forces de riposte et à la puissance industrielle du continent nord-américain. D'où nos lignes d'alerte préliminaire et notre commandement de défense aérienne.

Un mot maintenant sur les engagements du Canada envers l'OTAN, en hommes et en matériel. Nous avons en Europe 12 escadrilles de chasse, huit de ces escadrilles ont des avions d'interception Sabre et quatre, des CF-100. Ces escadrilles forment quatre escadres cantonnées à Zweibrucken et Soellingen, en Allemagne, et à Marville et Grostenquin, en France, avec quartier général divisionnaire à Metz. Environ 5,800 aviateurs s'emploient à la navigation aérienne, à l'entretien de ces avions et à remplir les autres tâches nécessaires au maintien et à l'efficacité de la division. Ces jeunes aviateurs sont en fonctions chaque heure du jour et chacun des 365 jours de l'année.

Se trouve aussi en Allemagne, à Soest, Hemer et Werl, le groupe de brigade d'infanterie canadienne qui, composé de plus de 5,000 hommes, est appuyé par un régiment blindé muni de chars Centurion. Le rôle de ce groupe est d'aider à la protection de l'Europe de l'Ouest en retardant toute avance que pourraient faire les forces terrestres de l'ennemi. En ayant ces forces défensives sur place, nous forçons l'agresseur éventuel à concentrer suffisamment de forces pour renverser notre bouclier, et cet agresseur est contraint, en concentrant ainsi des forces, de révéler ses intentions agressives.

Notre rapport naval à l'OTAN est assez considérable. Quarante navires de combat et 50 avions maritimes sont affectés aux forces maritimes du commandant suprême allié de l'Atlantique. Les honorables députés sauront que depuis 1951 nous avons aussi mis à la disposition de nos alliés un équipement évalué à plus d'un milliard dans le cadre du programme d'aide mutuelle et nous avons entrepris la formation de plus de 5,000 pilotes et navigateurs d'États membres de l'organisation. Pas plus tard que la semaine dernière, des cérémonies se sont déroulées à Sydney (N.-É.) au cours desquelles on a remis à la Turquie, notre alliée de l'OTAN, cinq navires d'escorte côtière du genre Bangor. Au début de l'an prochain, cinq autres Bangor et quatre dragueurs de mines de la classe baie suivront. Voilà quelques-uns de nos engagements directs envers l'OTAN.

Le continent nord-américain fait partie intégrante de la région de l'OTAN et nous

contribuons pour beaucoup à sa défense. La ligne d'alerte préliminaire, à laquelle on a travaillé des années, est mise en service pour permettre à nos avions de chasse de prendre les mesures nécessaires contre l'intrusion de bombardiers manœuvrés par des aviateurs. Ces bombardiers sont actuellement utilisés et, à notre avis, les avions montés seront en service pendant plusieurs années encore. On est d'avis que, même lorsque les projectiles balistiques et les autres projectiles téléguidés seront utilisés, ils compléteront pendant un certain temps encore, plutôt qu'ils ne remplaceront, les bombardiers et les avions de chasse montés.

Des chercheurs scientifiques canadiens, collaborant étroitement avec nos alliés, entreprennent des études intensives en vue de mettre au point des moyens de défense contre ces futurs projectiles. D'autre part, toutefois, nous devons être prêts à affronter les armes offensives actuellement employées, et c'est contre ces armes qu'ont été édifiés nos moyens de défense sur le continent nord-américain. Sur les trois lignes de radar qui fonctionnent comme une seule unité, le Canada s'occupe de la ligne *Pinetree* de concert avec les États-Unis. La ligne intermédiaire du Canada a été établie par le Canada, qui est seul à en assurer le fonctionnement. Les États-Unis ont aménagé la ligne d'alerte préliminaire et en assurent le fonctionnement. pour renforcer les lignes de radar, il y a neuf escadrilles de CF-100 en alerte 24 heures par jour.

Les réseaux aériens de défense de notre continent ont été récemment tout à fait intégrés par l'établissement d'un quartier général commun à Colorado-Springs, dont le commandant est Américain et le commandant suppléant, Canadien. Évidemment, l'utilité d'une pareille intégration s'était déjà révélée en Europe, où les opérations de nos forces armées relèvent du général Norstad, commandant suprême allié en Europe; et dans la région atlantique, où nos navires de guerre, nos avions navals, destinés aux forces navales de l'OTAN, seront groupés sous le commandant suprême allié pour l'Atlantique, qui est également à la tête d'un état-major tout à fait intégré, comptant parmi son personnel des officiers canadiens. Afin d'améliorer la capacité des forces de défense du Canada et des États-Unis en ce qui concerne la sécurité collective de l'OTAN et de décourager encore plus la guerre, la défense aérienne de l'Amérique du Nord doit maintenant être considérée comme un problème intégral.

L'importance pour l'alliance de l'OTAN du commandement américain de la stratégie aérienne, des forces nucléaires de représailles et des capacités industrielles canadiennes et américaines appelle l'établissement d'un système de défense des plus efficaces et des plus puissants. Avant la création de la région de défense aérienne de l'Amérique du Nord, il existait déjà une collaboration et une liaison des plus étroites entre les forces aériennes de défense du Canada et des États-Unis. Les divers accords intervenus entre les forces et approuvés par les deux gouvernements prévoient l'interception de l'ennemi par les forces d'un pays dans le territoire de l'autre. Les conditions dans lesquelles de telles interceptions pourraient se faire ont été clairement définies par les gouvernements des deux pays, et par conséquent les avions américains qui survolent le territoire canadien sont régis par les règles canadiennes relatives à l'engagement.

En mettant au point leurs systèmes de défense aérienne, nos deux pays ont tenté de réaliser le plus haut degré d'uniformité possible. Cependant, cela n'a pas toujours été possible; c'est pourquoi, souvent des décisions unilatérales, notamment dans le domaine des programmes à long terme, ont rendu les forces aériennes et l'équipement de défense moins efficaces. Comprenant que parfois il se produisait double emploi dans le domaine des programmes et aussi que des décisions unilatérales nuisibles étaient prises, on en est venu à étudier les moyens à prendre pour améliorer le système de défense aérienne.

Les chefs d'état-major du Canada et des États-Unis ont émis une directive portant qu'un groupe d'étude militaire conjoint entreprenne l'examen du problème, ce groupe devant comprendre des officiers supérieurs des trois armes et certains dirigeants des organismes scientifiques des deux pays. Ce groupe a exprimé l'avis qu'on obtiendrait un système de défense aérienne plus efficace en intégrant le contrôle des opérations de toutes les forces aériennes de défense sous la direction d'un seul quartier général conjoint. Ensuite, les gouvernements du Canada et des États-Unis ont approuvé cette recommandation en principe et l'on a formé le quartier général conjoint appelé le *North American Air Defence Command*. Ce quartier général conjoint des États-Unis, appelé NORAD, a été organisé d'après les principes imaginés et appliqués avec succès durant la seconde Grande Guerre à l'égard des commandements conjoints.

Voici quelles sont ses fonctions: tout d'abord, en temps de paix, prévoir les plans et méthodes à suivre en temps de guerre. Ces plans et méthodes doivent être acceptés en temps de paix et l'on pourra y recourir immédiatement en cas d'urgence. Les chefs d'état-major des deux pays les reviseront, modifieront ou amélioreront et l'approbation du gouvernement devra être obtenue avant qu'un plan quelconque soit appliqué. L'organisme se verra confier la formation du

personnel militaire en général, ainsi que la surveillance générale des exercices, afin que les troupes et le matériel militaire soient prêts en cas d'urgence.

En second lieu, en temps de guerre, l'organisme aura pour fonction de diriger les opérations de défense aérienne, en conformité des plans et méthodes arrêtés en temps de paix. Vu que les plans et méthodes auront été arrêtés en temps de paix, les commandants de NORAD pourront faire peu de chose durant les premières heures de la guerre, sauf renforcer les régions les plus menacées au moyen de tous avions de chasse et projectiles téléguidés disponibles après l'ouverture des hostilités. Ces forces seront principalement celles des États-Unis, car le Canada ne maintient pas de réserves prêtes immédiatement.

L'officier nommé pour occuper le poste de commandant en chef de la défense aérienne de l'Amérique du Nord a été chargé par les gouvernements des deux pays de la responsabilité de la défense aérienne de l'Amérique du Nord et doit faire rapport directement à l'état-major conjoint des États-Unis et au comité canadien des chefs d'état-major. Tous les plans pour le déploiement et l'affectation des forces de la défense aérienne doivent être approuvés par les chefs d'état-major, et lorsque c'est nécessaire, par les gouvernements des deux pays.

Le mandat qui fixe les attributions du commandant en chef de la défense aérienne de l'Amérique du Nord et l'organisation nécessaire pour exercer le contrôle des opérations sont à l'étude actuellement et seront approuvés avant qu'un accord formel entre les deux gouvernements intervienne. Jusqu'à ce que cet accord soit intervenu, la défense aérienne de l'Amérique du Nord fonctionne en vertu d'un accord intérimaire selon lequel un personnel réduit d'officiers de l'Aviation royale du Canada, dirigé par le maréchal de l'air Slemon, travaille à l'élaboration des attributions et de l'organisation à mettre sur pied pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord. L'officier d'aviation commandant la région de défense aérienne de l'Aviation royale du Canada à Saint-Hubert continuera à contrôler toutes les opérations aériennes de défense au-dessus du Canada.

Le contrôle de la défense aérienne au-dessus du Canada exige en premier lieu que tous les avions survolant le territoire canadien déposent un plan de vol. Les autorités de la défense aérienne tiennent compte de ces plans de vol et, ainsi, peuvent tracer le mouvement de tous les avions en vol au-dessus du Canada ou qui s'en approchent ou s'en éloignent.

[L'hon. M. Pearkes.]

Si on relève sur les écrans des réseaux de radar le vol d'un avion qui ne coïncide pas avec un plan de vol déclaré; on fait immédiatement enquête. S'il s'agissait de plusieurs avions, cela constituerait, bien entendu, une affaire sérieuse et on vérifierait immédiatement auprès du commandement américain de l'aviation stratégique et d'autres organismes exploitant des avions en nombres considérables. Le service de défense aérienne intensifierait immédiatement l'état d'alerte.

Dès qu'un avion inconnu entrerait dans le rayon d'action de nos avions de chasse, ces avions prendraient l'air pour s'assurer de l'identité de l'avion inconnu. Les autorités militaires du Canada et des États-Unis resteraient en contact pendant ces recherches, afin de prendre au besoin toute mesure conjointe jugée nécessaire. Les commandants de la défense aérienne tâcheraient de s'assurer que ces avions effectuent en fait des vols non compris dans les horaires réguliers. D'autres services autorisés examineraient pendant ce temps-là le genre de mesure que d'autres forces et organismes devraient prendre. Cela comprendrait, entre autres choses, l'alerte à l'organisation de la défense civile et l'appareillage des navires.

Je rappelle aux députés que tout cet ensemble d'actions et de décisions doit s'accomplir en quelques minutes. Pendant que l'on prend ces décisions, la ligne de conduite préalablement établie par la défense aérienne est mise à exécution. Tout ceci se fait en application des règlements relatifs à l'engagement de notre aviation, approuvés par le gouvernement en décembre 1951 et aux termes desquels sont définis les responsabilités et les droits du commandant de la défense aérienne.

Celui-ci est d'abord autorisé à demander l'interception des appareils aux fins de leur identification, dans le cas où les autres procédés d'identification n'auraient pas donné les résultats escomptés. En deuxième lieu, si l'appareil en question est reconnu comme appareil ennemi, du fait de son aspect ou parce qu'il s'est livré à des actes hostiles ou, tout au moins, de nature à provoquer à cet égard des soupçons sérieux, le commandement de la défense aérienne peut ordonner l'intervention des chasseurs ou la mise en œuvre d'autres moyens de défense. Troisièmement, lorsqu'il est absolument impossible de reconnaître l'appareil, le commandant peut, si les circonstances le justifient, autoriser une intervention ayant pour but de l'obliger à atterrir, sa prise en chasse ou toute autre mesure indiquée.

Ce sont là les principes qui, depuis 1951, régissent le commandement de la défense aérienne de l'ARC et qui régiront également

les opérations dirigées par les forces de défense aérienne dépendant du commandant en chef de la défense aérienne du continent nord-américain. Ces principes entrant dans le cadre du programme approuvé par le gouvernement du Canada, c'est dire que le commandement de la défense aérienne se trouvera à agir en conformité dudit programme. Tous les pays ont d'ailleurs prévu des principes et des règlements analogues aux nôtres en ce qui concerne l'entrée des appareils dans leur territoire aérien. Ces règles s'appliquent aux appareils qui ne respectent pas les conditions prescrites pour ces pénétrations.

Si des avions militaires manifestement hostiles pénètrent sans autorisation sur le territoire canadien, un acte d'agression aura été commis contre le Canada. Le recours à la force pour empêcher ces avions de pénétrer plus à fond sur notre territoire est un acte qui découle de la souveraineté canadienne et qui n'engage pas, par lui-même, notre pays dans la guerre. Le gouvernement canadien peut seul engager notre pays dans une guerre. Nous avons pris et nous continuerons de prendre toutes les précautions pour nous assurer que le gouvernement canadien sera consulté avant qu'on prenne des mesures qui pourraient entraîner notre pays dans la guerre.

L'interception et la destruction d'avions ennemis de bombardement sur le territoire canadien ne peuvent être interprétées comme un acte d'agression, car la présence d'avions ennemis de bombardement est, en soi, un acte d'agression et, en conséquence, le commandement de la défense aérienne ne prendrait, en pareil cas, que des mesures de protection. En interceptant et en arraisonnant les appareils qui envahissent notre territoire aérien sans autorisation ou en détruisant les appareils qui se livrent à des actes hostiles, nous nous acquittons d'une obligation nationale et exerçons notre souveraineté. En conséquence, l'exercice de cette autorité au moyen de méthodes approuvées par le gouvernement peut en toute sécurité être délégué à NORAD sans que nous ayons à craindre que des mesures défensives puissent, en elles-mêmes, entraîner la guerre. Lorsque les attributions et le mode de fonctionnement de NORAD auront été approuvés par les deux gouvernements, les échanges de notes entre les deux pays seront déposés à la Chambre.

Je désire m'arrêter à certains autres aspects de notre programme de défense pour signaler le rôle que jouent en ce moment et que joueront à l'avenir nos forces régulières et nos troupes de réserve. Pour réussir à décourager les agresseurs possibles, on ne saurait compter uniquement sur notre capacité de représailles. Il est tout aussi important que nous leur fassions savoir que nous sommes disposés, au besoin, à combattre sur terre, sur mer et dans les airs. Si nous ne déclarons pas notre intention de combattre dans le cas où nous ne réussirions pas à détourner la guerre, ce principe serait voué à l'échec.

Pour quel genre de guerre faut-il nous préparer? Par suite de l'avènement des armes nucléaires et de la production prévue d'engins balistiques de longue portée, il est évident que les méthodes militaires doivent être toutes différentes de celles de la seconde Grande Guerre. On prend évidemment des risques quand on essaye de prévoir l'avenir, mais nos conseillers militaires doivent préparer leurs plans d'avance et ils sont actuellement d'avis qu'une troisième guerre mondiale débuterait par une attaque thermonucléaire intensive aussi soudaine que féroce lancée de diverses directions et par divers moyens. Aucun avertissement, ou peu s'en faut, ne serait donné. Cette période initiale, où la lutte pour la vie serait primordiale, décidera probablement de l'issue du conflit. Il est par conséquent nécessaire que dès maintenant les forces requises soient formées, équipées et en place. Il n'y aura pas le temps de procéder à une mobilisation ni d'envoyer des renforts en raison de la situation à laquelle il faut s'attendre les quelques premiers jours d'une guerre nucléaire.

On considère que les installations maritimes et portuaires ne pourront pas servir à expédier d'importants contingents d'hommes et de matériel en Europe, à temps pour participer à la première phase du combat. Nous devons, par conséquent, persister à dépendre des forces existantes et c'est pourquoi il faut continuer à accorder la priorité absolue à notre marine, notre armée et notre aviation régulières. Ce n'est que si nous survivons à cette étape initiale des hostilités qu'il nous sera possible de procéder à d'autres opérations militaires et, si c'est nécessaire, de lever et de former des forces supplémentaires.

C'est dans cet état d'esprit que nous devons revoir continuellement notre tâche de défense et examiner les moyens dont nous disposons pour l'accomplir dans les limites permises par notre économie. Les dépenses relatives à la défense représentent maintenant le tiers environ de l'ensemble du budget fédéral et il y a des gens qui peuvent penser que des réductions s'imposent dans ces dépenses. J'en parlerai plus tard. Il est possible de réaliser des économies en éliminant des frais généraux et du chevauchement; il n'en demeure pas

moins cependant que si nous voulons jouer notre rôle dans l'alliance défensive, nous devons veiller à équiper nos forces d'armes perfectionnées. Ces armes, en raison de leur complexité croissante, deviennent de plus en plus coûteuses. J'estime que ce serait folie, dans le monde où nous vivons, d'adopter toute autre ligne de conduite que celle que nous suivons aujourd'hui.

**M. le président suppléant (M. McPhillips):** A l'ordre! J'interromps le ministre à regret, mais je dois l'informer qu'il a épuisé son temps de parole.

**M. Coldwell:** Peut-il poursuivre?

**M. le président suppléant (M. McPhillips):** Le comité consent-il à ce que le ministre poursuivre son exposé?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Pearkes:** La connaissance que nous avons que les Russes possèdent un nombre considérable de sous-marins à long rayon d'action et capables peut-être de lancer des projectiles à une grande distance de nos côtes sur des objectifs situés bien à l'intérieur de notre territoire, fait ressortir l'importance du rôle antisous-marin de notre marine de guerre et pose de nouveaux et graves problèmes. Les avions à ailes fixes, les hélicoptères et les navires ont tous leur rôle à jouer dans la détection et la destruction des sous-marins. Des escadrilles de dépisteurs,—avions de chasse anti-sous-marins,—ont comme base le nouveau porte-avions *Bonaventure*. Sept de nos nouveaux destroyers d'escorte sont en service et sept autres de la classe améliorée du *Restigouche* seront bientôt achevés. Dernièrement, on a autorisé la construction de deux autres de ces remarquables navires.

Parce que l'initiative appartiendra toujours à l'ennemi, il faudra que la marine soit prête à entrer en action avant qu'éclate toute guerre et qu'elle soit en mesure de liquider tout sous-marin qui pourrait essayer de s'approcher de nos ports. Dans sa lutte anti-sous-marine, la marine travaille en étroite collaboration avec le commandement maritime de l'ARC. Lorsque l'avion *Argus* de fabrication canadienne sera mis en service, il augmentera l'efficacité de nos défenses côtières. Les autorités de l'aviation et de la marine pourront alors exercer un contrôle sur toute circulation maritime, en surface et en profondeur, tout comme l'aviation suit aujourd'hui le passage de tout avion dans le ciel de l'Amérique du Nord.

Pour continuer à remplir ses fonctions avec efficacité, l'ARC devra améliorer constamment son équipement pour faire face à de nouveaux avions dont l'altitude et la vitesse de vol ne cessent d'augmenter. Voilà pourquoi nous poursuivons la mise au point du CF-105 et l'on prend des mesures pour améliorer les façons d'utiliser les renseignements obtenus par nos réseaux d'alerte, tâche compliquée et fort coûteuse.

A l'âge atomique, comme le signalent les modifications survenues dans la composition des armées du Royaume-Uni et des États-Unis, l'armée régulière canadienne doit, de toute évidence, s'évertuer à accroître sa mobilité et sa puissance de feu. L'effectif de l'armée régulière atteint aujourd'hui presque 49,000 hommes. Nous avons en Europe le 4e groupe de brigade d'infanterie canadienne, dont j'ai déjà parlé. Au Canada, nous avons suffisamment d'unités pour former trois autres groupes de brigade et nous avons l'intention de grouper ces unités au cours de l'année prochaine pour qu'il y ait une brigade équilibrée dans l'ouest du Canada, une autre brigade dans le Canada central, une troisième dans Québec et les provinces de l'Atlantique.

Chacun de ces groupes de brigade sera commandé par un brigadier ayant un état-major de brigade de combat. Chaque groupe se concentrera, en vue de la formation d'été, au camp de Wainwright, à Petawawa ou dans la région du camp Borden-Meaford, et à Gagetown. Un bataillon de chacun de ces trois groupes de brigade aura un élément de parachutistes et pourra être transporté par avion. La mise au point de l'avion de transport Cariboo par la société deHavilland avance de façon satisfaisante et l'on prend des mesures pour accroître davantage nos possibilités de transport aérien.

Le quartier général divisionnaire, tel qu'il est actuellement organisé, disparaîtra au cours des quelques prochains mois. On maintiendra quelques unités divisionnaires et l'on gardera disponible le matériel affecté au quartier général. Les officiers généraux et leur état-major continueront de pratiquer la technique du commandement et de l'administration, de sorte que si, plus tard, deux ou plusieurs des groupes de brigade fonctionnent ensemble, ils disposeront du personnel et du matériel pour organiser et maintenir un quartier général divisionnaire tactique.

Le lancement de satellites terrestres et le succès qu'on aurait obtenu en lançant un projectile balistique intercontinental font ressortir que les nations du monde libre doivent collaborer en matière de défense et qu'il est urgent de mettre en commun les connaissances scientifiques. Les hauts fonctionnaires du Conseil de recherches pour la défense maintiennent depuis des années une liaison étroite avec leurs collègues du Royaume-Uni

et des États-Unis. On intensifie ces entretiens fructueux.

Le Canada peut fournir un apport important à la recherche sur la défense à opposer au projectile balistique intercontinental, dans le domaine de la propagation par radio, et surtout dans la zone aurorale. Il entreprend ces travaux en commun avec l'aviation américaine au poste de radar de Prince-Albert qui est actuellement en voie de construction.

Le Conseil de recherches pour la défense poursuit également d'autres programmes touchant certains problèmes qui se posent dans le domaine des projectiles, surtout en ce qui a trait à la détection balistique, aux appareils anti-sous-marins, à bon nombre d'aspects électroniques de la défense, ainsi que des recherches pratiques sur les moyens les plus économiques de tirer la puissance maximum des méthodes d'armement actuelles et envisagées.

La menace sous-marine est considérée comme très grave et nous travaillons de concert avec la Marine des États-Unis et la Marine Royale pour améliorer les méthodes de détection sous-marine. On cherche maintenant à étendre le rayon d'action des détecteurs et d'accélérer la vitesse des repérages sous-marins. On envisage l'étude de la propulsion nucléaire pour les bateaux en commun avec la Marine Royale, et une équipe de chercheurs scientifiques et d'officiers de marine canadiens se rendra à cette fin au Royaume-Uni au début de l'année prochaine.

En s'appuyant sur les forces existantes dont j'ai déjà parlé, il faudra de toute nécessité procéder à certains changements en ce qui concerne le rôle de nos forces de réserve. Le rôle de la marine de réserve restera de renforcer la flotte existante, en cas d'urgence. Le personnel de réserve remplacera également le personnel régulier de terre et sera aussi appelé à combler les rangs du personnel des navires en temps de guerre. On prend à l'heure actuelle les dispositions nécessaires pour assurer que les membres de la Réserve navale royale canadienne soient immédiatement disponibles et suffisamment formés pour assumer ces fonctions. Cette rationalisation entraînera une certaine réduction du personnel, car nous insistons sur la qualité plutôt que sur la quantité.

Pendant des années, les escadrilles auxiliaires de l'ARC ont constitué un élément important de notre système de défense. La première escadrille de l'ARC qui a servi outre-mer lors de la seconde guerre mondiale était une escadrille auxiliaire. La première escadrille de chasse était formée de 110 escadrilles de Toronto et de 112 de Winnipeg. Ces escadrilles célèbrent cette année leur vingt-cinquième anniversaire. Outre les escadrilles qui ont servi outre-mer, la force aérienne auxiliaire a fourni une bonne partie du personnel entraîné pour surveiller et diriger les activités de notre force aérienne du temps de guerre. Depuis la guerre, la force auxiliaire a continué de jouer un rôle important dans l'organisation de défense et elle a assumé de nouvelles tâches, au besoin.

Le rythme de la guerre et les techniques militaires ayant changé nous avons été obligés de modifier le rôle et l'emploi des escadrilles de vol de notre aviation auxiliaire. Après avoir soigneusement déterminé à nouveau le rôle qu'elles seront appelées à jouer, longtemps encore, nous revisons nos programmes de façon à permettre que ces escadrilles aident à secourir la population civile en cas d'urgence, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

Nous avons déjà annoncé que de légers avions de transport sont mis à la disposition de certaines escadrilles. Nous avons donc fait le premier pas en vue de ce qu'il faudra établir en définitive pour que les escadrilles soient affectées à des missions de secours et de sauvetage. Nous continuerons à modifier peu à peu les autres escadrilles de vol en vue d'atteindre cette fin particulière. C'est ainsi qu'au début de l'an prochain, des escadrilles de bombardement légères, à Saskatoon et à Edmonton, seront affectées à ce nouveau rôle.

Une forte proportion de l'activité auxiliaire de l'ARC consiste aussi à former les unités de contrôle et d'alerte aérien. Ces unités, qui jouent toujours un rôle important, représentent une réserve aisément disponible de personnel formé pour assurer le maintien des stations de contrôle par radar dans le pays. A cet égard, elles contribuent sensiblement à notre défense aérienne.

Enfin, les unités auxiliaires de formation technique, pour l'instruction du personnel technique attaché aux escadrilles de vol, aux services de contrôle d'avions et aux unités d'alerte, seront remaniées en conformité du changement graduel que subiront les unités de manœuvre auxquelles elles sont attachées.

Les réalisations de la milice, sont nombreuses et tout à fait remarquables. Instituée à l'origine pour assurer la protection des habitations et de la vie des tout premiers colons du pays, la milice a, en maintes occasions, durant le XVIII[e] et le XIX[e] siècle, seule ou avec l'aide des soldats britanniques réguliers, repoussé les envahisseurs et apporté la sécurité à notre pays.

En 1914 et de nouveau en 1939, lorsque nos forces régulières étaient très peu nombreuses, on a recouru à la milice pour former nos divisions affectées au service d'outre-mer. Les miliciens qui sont allés outre-mer défendaient en fait leur foyer et leur famille, ainsi

que leurs ancêtres l'avaient fait un siècle et plus auparavant; ils ont accompli les mêmes tâches et les mêmes devoirs, mais à quelques milliers de milles de distance.

Presque vingt ans se sont écoulés depuis la déclaration de la seconde guerre mondiale; depuis lors, nous avons décidé d'avoir une grande armée régulière efficace d'environ 49,000 officiers et soldats, alors qu'en 1939 nous avions une armée de 4,000 hommes. Pour la première fois dans l'histoire, un agresseur éventuel, muni d'armes nouvelles et modernes, y compris des transporteurs aériens de longs parcours, peut faire de notre continent une cible d'attaque directe.

Si en dépit de tous nos efforts nous sommes entraînés dans un conflit généralisé, il se peut fort bien que l'une des premières batailles essentielles soit celle de notre survivance à l'intérieur même de nos frontières. La situation sera très différente de ce qu'elle a été en 1914 et en 1939, alors que nous disposions de nombreux mois pour mobiliser et achever la formation de milliers et de milliers de miliciens.

Nous prévoyons deux genres de combats où les forces terrestres interviendront. L'un de ces combats se déroulera en contact direct avec les forces terrestres ennemies en Europe et sera livré par les forces actives en position. L'autre bataille se déroulera dans notre pays et consistera à rétablir l'ordre après le terrible chaos qui pourra résulter des attaques ennemies par engins nucléaires à longue portée. C'est dans cette seconde importante bataille qu'on aura besoin de la milice au même titre que de l'armée régulière et de la défense civile.

Il faut cependant que les membres de la milice continuent à recevoir une formation militaire et maintiennent leur organisation militaire, parce que c'est cette formation et cette organisation qui permettront à la milice d'aider efficacement les autorités civiles. Beaucoup des spécialités militaires sont précisément celles dont on a besoin dans toutes les grandes catastrophes. Il en est ainsi, par exemple, de l'aide médicale et des premiers secours, des communications, du génie et des services de réparation, de la réglementation de la circulation et d'autres services analogues.

La guerre ne prend pas toujours la tournure prévue. On peut concevoir qu'une réserve d'hommes au moins partiellement entraînés dans toutes les forces armées et pouvant servir de renforts puisse, dans certaines circonstances, rendre de grands services. Pour assurer notre tâche essentielle dans la lutte pour la survivance, les unités de la milice seront groupées en 45 ou 50 colonnes mobiles. Ces colonnes apprendront à prendre position dans cette lutte et procéderont à des exercices avec les autorités locales et les organismes de défense civile.

Je comprends parfaitement l'importance de notre milice et je sais fort bien quels services elle a rendus dans le passé. C'est un vaste groupement de citoyens dévoués au bien public et je suis persuadé qu'il s'acquitteront avec honneur de la grande tâche qu'on attendra d'eux à l'avenir. Les engagements dans la milice et l'effectif de la milice, je me plais à le dire, sont plus considérables en ce moment qu'à toute autre époque cette année.

J'aimerais dire quelques mots au sujet des crédits de 1957-1958 qu'on présente au comité. Depuis que ces crédits,—ils atteignent $1,722,844,000,—ont été établis, l'augmentation des salaires des civils et de la solde et des allocations des militaires a été autorisée et est entrée en vigueur le 1er mai 1957. L'augmentation de la solde et des allocations des militaires est évaluée à $27,574,892 pour les onze mois de l'exercice 1957-1958 auxquels elle s'applique, tandis que celle des salaires des civils atteint pour la même période $6,600,000. Il y a, comme résultat, un supplément d'environ 34 millions. En outre, on s'attend que les frais d'aménagement de la ligne intermédiaire d'alerte soient de quelque sept millions plus élevés que l'estimation primitive. Le ministère ne réclame pas de crédit supplémentaire pour ces augmentations, car il a entrepris une revision sérieuse en vue de réaliser dans d'autres domaines des économies au moins égales à cette augmentation.

A la suite de cette revision, un certain nombre de décisions ont été prises qui auront pour effet de réduire les dépenses. Nous pratiquerons des économies au titre des frais de fonctionnement des trois armes. Nous avons décidé d'abolir le service des actualités. Immédiatement après mon entrée en fonction, j'ai ordonné une revision des dépenses de publicité pour le recrutement; ces dépenses ont été réduites du tiers. Nous avons aussi ordonné une réduction des frais de voyage. L'économie ainsi réalisée ne sera peut-être pas considérable cette année, mais on peut s'attendre éventuellement à une profitable réduction à ce chapitre.

Nous avons examiné de nouveau en détail le programme de construction et trouvé le moyen de retarder un certain nombre d'entreprises qui ne sont pas de première urgence. Les programmes d'équipement ont également été revisés, et nous avons pu réaliser quelques compressions à cet égard, notamment grâce à l'abandon de la mise au point du CF-100, Mark VI. Nous continuerons à déterminer quelles fonctions du ministère de la Défense nationale pourraient être attribuées à des

ministères civils lorsque cela pourrait permettre certaines économies. Un des résultats concrets de cet examen, c'est qu'on a transféré au ministère des Transports le brise-glace *Labrador,* jusque-là unité navale. On se souviendra d'ailleurs de l'excellence de la besogne exécutée cette année par ce bâtiment au cours de sa tournée d'exploration de l'Arctique.

Il est maintenant manifeste que, grâce à ces diverses compressions, le ministère pourra équilibrer les augmentations provoquées par le relèvement des traitements. Il espère en outre, grâce à de nouveaux efforts, réaliser d'autres économies, d'ici la fin du présent exercice sans compromettre pour autant l'efficacité des forces militaires que nous possédons déjà. Nous atteindrons ce but en revisant des projets en cours et en modifiant l'ordre de priorité qui leur a été attribué, à la lumière de nouvelles conceptions de l'art de la guerre.

Qu'il me soit permis en terminant de rappeler que l'année financière étant actuellement entamée aux deux tiers, une forte proportion des crédits prévus pour 1957-1958 sont déjà épuisés. Il ne faudrait évidemment pas en conclure que les honorables députés sont ainsi privés du droit de soulever toutes les questions qu'ils désireraient traiter en ce qui concerne cette importante question, la défense nationale. Qu'on me permette toutefois de proposer que les observations d'ordre général soient présentées à l'occasion de l'examen du premier poste, quitte à soulever des points particuliers lorsque nous en serons au détail des affectations.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

---

## Reprise de la séance

**M. Henderson:** Monsieur le président, en parlant cet après-midi des crédits du ministère de la Défense nationale, je voudrais premièrement présenter quelques observations au sujet de la déclaration qu'a faite le ministre avant l'interruption de midi. La courtoisie avec laquelle il a parlé de son prédécesseur, l'honorable Ralph Campney,—et je suis sûr qu'il ferait preuve de la même courtoisie à l'égard de l'honorable Brooke Claxton,—corrobore ce que j'ai dit le 14 novembre 1957 (voir hansard) au sujet de l'attitude du ministre dans l'accomplissement de ses fonctions. Il n'a eu aujourd'hui que d'aimables paroles à l'égard de ses prédécesseurs.

Il m'a été agréable aussi de l'entendre parler de la collaboration qu'on lui a assurée et de la confiance qu'il place dans les officiers supérieurs de nos trois armés. C'est, en effet, l'inverse des remarques faites en d'autres occasions par quelques-uns de ses collègues, et surtout par le ministre de l'Agriculture qui se trouve actuellement au comité.

Je ne crois pas que le ministre de la Défense nationale ait voulu dire en aucune façon au comité, ni au pays, que la NORAD constitue un secteur de l'OTAN, question dont je parlerai tantôt, mais il a dit que le programme de défense aérienne du continent nord-américain a reçu l'approbation des gouvernements du Canada et des États-Unis. On pourrait en douter si l'on ajoutait foi aux témoignages rendus au comité des affaires extérieures, lors de la séance du 2 décembre.

Je pense, d'ailleurs, avoir remarqué une contradiction, bien que j'aie peut-être mal compris ce qu'a dit le ministre, quand il a affirmé que les commandants de la NORAD pourront faire peu de chose durant les premières heures de la guerre, sauf renforcer les régions les plus menacées au moyen de tous avions de chasse et projectiles téléguidés disponibles après l'ouverture des hostilités. Il me semble que cela va tout à fait à l'encontre de ce qu'a déclaré le ministre dans un communiqué de presse, quelque temps avant l'ouverture du Parlement, alors qu'il a décrit le contrôle "presse-bouton" de la défense du continent nord-américain.

J'ai appris avec grand intérêt comment s'applique le règlement relatif au vol des appareils dans le ciel canadien, ce qu'on exige pour l'inscription des plans de vol, et ainsi de suite. Cela ne semble pas concorder avec la réponse du ministre, d'après lequel la méthode employée peut être appliquée dans l'espace de quelques instants. Selon moi, après qu'on aura lancé des signaux au quartier général de Colorado Springs, on n'aura pas l'occasion de passer des heures à se préparer.

Une des déclarations du ministre m'a un peu surpris, mais je suis sûr qu'elle est motivée. Il dit que d'ici quelques mois le quartier général divisionnaire actuel serait réduit en effectifs. J'espère qu'il n'a pas l'intention de nous rendre incapables de recourir à des représailles sur terre après une attaque. Il a dit ensuite que l'on allait diminuer le personnel des escadrilles auxiliaires de l'ARC. Cependant, il paraît important de ne pas oublier que, pour le peu d'argent que coûte le maintien de ces escadrilles, elles sont très utiles en tant que réserve disponible, de personnel entraîné, advenant que nous songions à utiliser davantage nos bombardiers chargés d'armes de représailles.

Dans la déclaration qu'il a faite ce matin à propos de la réduction des forces de terre,

il m'a semblé que le ministre n'a pas tenu compte de la responsabilité d'escarmouches ou d'infiltration ennemie en territoire canadien et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour prévenir pareille éventualité, en tenant en réserve suffisamment de forces entraînées. Le cas échéant, il pourrait bien arriver que les forces régulières, dorénavant composées de techniciens seulement, doivent s'occuper de questions de nature plus technique qu'il ne faudrait dans le cas d'escarmouches ou d'infiltration.

J'ai écouté avec intérêt l'exposé du ministre au sujet du rôle actuel de la milice et de celui qu'elle jouera à l'avenir. J'ai remarqué qu'il a signalé, au cours de ses observations, que la milice serait soumise à l'instruction militaire en même temps qu'à la formation en vue de la défense civile, à laquelle on donnerait une importance spéciale, ainsi qu'il l'a déjà dit. Le programme de formation de la milice prévoyait autrefois deux ans d'instruction pour produire un soldat bien entraîné! J'ai eu l'occasion de prendre connaissance d'une directive concernant la formation future de la milice et j'ai constaté que le même programme d'instruction serait réparti sur cinq ans. Autrement dit, il faudra cinq ans pour former complètement un soldat de réserve, si les nouvelles instructions à cet égard sont appliquées. Dans la milice, le personnel change à peu près tout les deux ans, et il me semble qu'en cas d'application des nouvelles directives, il y aurait une très faible proportion de personnel complètement formé du point de vue militaire si la nouvelle tendance se poursuivait concernant la milice.

J'ai constaté que la déclaration du ministre ne contenait aucune mention du gaspillage et des folles dépenses effectuées dans ses services, et je suis sûr qu'il admettra avec nous qu'on avait déjà, avant qu'il assume ses fonctions, retranché tout sauf l'essentiel.

A propos de la construction et des besoins de matériel, le ministre a dit qu'on avait tout remis à plus tard. En l'occurrence, il me semble que nous remettons tout simplement à l'an prochain l'obtention des choses dont nous pourrions avoir besoin cette année. La construction et l'obtention de matériel pour cette année sont essentielles au bien-être du pays et favoriseraient l'embauchage, si les travaux s'exécutaient durant l'hiver.

Je sais que mon honorable ami, le ministre de la Défense nationale, qui a été pendant bien des années, et qui est encore, un éminent soldat, qui a été pendant plusieurs années à la Chambre le critique de l'opposition officielle en matière de défense, se trouve maintenant dans une situation nouvelle. Il est parvenu au sommet et doit instaurer un programme de défense pour le Canada, un programme qui nous prépare à exercer des représailles contre un agresseur et à le détruire. Sa situation doit lui paraître bien nouvelle j'en suis sûr; mais il n'est pas le seul dans cette situation, car nos grands partenaires du Sud, les États-Unis ont aussi un nouveau secrétaire à la Défense, qui n'occupe son poste que depuis neuf semaines. C'est d'autant plus nécessaire de formuler une politique de défense tenant compte des réalités et des événements possibles.

Nous nous attendions donc que le nouveau ministre de la Défense du Canada situe plus minutieusement dans une nouvelle perspective la défense du Canada; la lecture de ses discours passés donnait à penser qu'il y donnerait une suite concrète. J'ai été déçu l'autre jour d'entendre un cécéfiste, qui réclamait un Livre blanc, recevoir une réponse négative. Ayant expliqué qu'il s'était produit un changement dans le personnel du gouvernement et un grand changement dans les armes de guerre, le ministre pouvait à mon avis opportunément soumettre un nouvel exposé du problème dans un Livre blanc.

Il n'a guère fait connaître sa façon d'envisager la défense du Canada. Nous le savons, les perfectionnements scientifiques et les nouvelles du mois dernier motivent une revision de nos moyens de défense et un rapport à la nation sur ces moyens de défense; ils exigent que le ministre de la Défense nationale ou le premier ministre nous assurent que la recherche scientifique sur les armes de guerre fait des progrès.

Il n'est pas essentiel, du moins en l'occurrence, que nous emboîtions toujours le pas derrière notre voisin du Sud. Il règne une sorte de malaise à l'idée que les États-Unis se seraient laissé dépasser à certains égards par les Russes. Si notre gouvernement estime que certains aspects de notre défense retardent à cause de la lenteur des États-Unis, nous devrons être prêts à donner le ton comme lors de l'affaire de Suez ou à encourager les États-Unis à accélérer le mouvement.

J'avoue que mon honorable ami, le ministre de la Défense nationale, et son gouvernement sont actuellement aux prises avec certains problèmes, dont la défense nationale est l'un des plus importants. Même si on utilise les armes classiques devenues périmées, le premier problème est celui des effectifs, effectifs supplémentaires venant s'ajouter aux troupes de caractère régulier dont on peut encore avoir besoin dans la catégorie que j'ai indiquée. Comment le ministre s'y prendra-t-il pour recruter et retenir ingénieurs et investigateurs scientifiques civils? Son personnel militaire est-il en train de se transformer

en techniciens spécialisés? Autrement dit, compte tenu des récents progrès en matière d'armement, trouve-t-il chez les militaires les ressources d'intelligence nécessaires? Je suis sûr que le ministre voudra nous faire rapport à ce sujet et nous assurer que notre ministère ne s'est pas laissé distancer par les événements.

Nous devons aussi compter sur notre industrie et celle d'autres pays pour nos armements. Le ministre devrait nous dire ce qu'il a fait pour que l'industrie canadienne continue de collaborer à notre programme de défense, comme durant la seconde guerre mondiale, lorsque le très honorable C. D. Howe dirigeait le ministère des Munitions et Approvisionnements. Je n'aimerais pas voir l'absence d'une politique fiscale et commerciale saper le moral et le courage de notre industrie.

Il a été question de rivalités entre les armes et aussi de gaspillage des fonds affectés à la défense, de même que d'un ralentissement dans la mise au point de nouvelles armes. Le ministre devrait nous renseigner, afin de dissiper ces rumeurs. Il devrait aussi nous assurer, vu l'élimination plus ou moins complète de la milice, que nous aurons assez de troupes classiques pour résister à une attaque classique ou à une opération de nettoyage après pareille attaque contre notre pays. Nous avons le droit de savoir si, en vertu de la politique du gouvernement, le ministre a l'intention de mettre de côté le perfectionnement et la production des avions montés par des équipages, au bénéfice d'un programme accéléré de projectiles.

En élaborant son programme, le ministre doit se demander s'il veut mettre l'accent sur la puissance nucléaire aérienne et réduire les forces classiques au point où il nous serait impossible de parer à la menace d'une guerre limitée.

J'ai noté qu'au cours de sa déclaration de ce matin, le ministre était plus ou moins d'avis que s'il y avait une attaque, ce serait une attaque générale. Il me semble qu'il y a deux sortes de guerre nucléaire, une guerre totale et une guerre restreinte. Certaines personnes ne pensent à un conflit nucléaire qu'en termes de champignons atomiques, de la destruction totale d'immenses régions et d'une guerre nucléaire générale. Cela n'arrivera peut-être jamais, car ce serait désastreux pour les deux adversaires.

Les savants, aujourd'hui, se concentrent sur des armes atomiques pouvant porter sur un point précis sans radiation, par exemple une arme qui pourrait être lancée sur une concentration de troupes ou de civils. Ces armes pourraient être utilisées dans une guerre atomique restreinte pour ce qui est de l'envergure, des armes et de la région, et livrée par des combattants professionnels. Cette sorte de guerre pourrait revêtir le caractère d'une guerre "presse-bouton" si un agresseur attaquait l'Amérique du Nord. Il est bien possible qu'une telle guerre se produise. Une guerre nucléaire serait courte, de la première détonation au nettoyage final; elle se terminerait en quelques jours ou peut-être en quelques semaines.

Les nouvelles armes nucléaires et la bombe à hydrogène ont ouvert à notre pays, et aux autres pays du monde qui pourraient être impliqués dans une guerre, de nombreuses voies en ce qui concerne l'attitude à prendre et la politique à adopter. Certains disent qu'en cas de guerre nous devrions recourir aux armes les plus efficaces que nous possédons. Les armes les plus efficaces que posséderaient aujourd'hui les nations antagonistes seraient la bombe à hydrogène et les armes nucléaires. S'il faut en croire les nouvelles en provenance des États-Unis, ce pays est en avance sur les Russes, quelque créance qu'il faille attacher aux prétentions des Russes qui disent avoir réussi à lancer un projectile téléguidé intercontinental. Si les États-Unis sont en avance, cela constitue un immense avantage pour le Canada et les autres États membres de l'OTAN; mais n'oublions pas qu'une guerre atomique serait très probablement restreinte. Comme le ministre l'a dit ce matin, on n'aurait pas le temps de mobiliser et former des troupes et un corps de génie, de produire des armes, de préparer et emmagasiner les choses essentielles à la vie, des aliments, et le reste. Voilà une question importante. Si nous voulons gagner une telle guerre, il faut nous y préparer des années d'avance.

Le ministre a parlé de la NORAD, ce matin. Je m'arrêterai brièvement à ce qui est dit dans le document parlementaire numéro 183, qui contient un décret du conseil en date du 31 juillet dernier, de même qu'une déclaration conjointe du secrétaire à la Défense des États-Unis et du ministre de la Défense nationale du Canada. L'idée d'une défense aérienne conjointe de l'Amérique du Nord me convient. Les principes en cause et la méthode suivie dans l'établissement de ce régime de la défense m'ont, entre autres, intéressé. Je crois qu'il conviendrait de l'examiner de nouveau et de l'étudier de plus près. On me dit que c'est le seul document qui traite de cette phase particulière et importante de la défense de l'Amérique du Nord. Hier, lorsque j'ai demandé au ministre de la Défense nationale s'il y avait un autre décret du con-

seil à ce propos, à part celui dont j'ai parlé, il m'a répondu négativement.

J'aimerais prendre quelques instants pour consigner au compte rendu ce que, à mon sens, comporte ce décret. Selon moi, il fait deux choses. Il nomme le maréchal de l'air Slemon et fixe son traitement. Il lui enjoint de prendre ses ordres d'un supérieur au quartier-général de Colorado. On a soulevé autre chose. Comment peut-on justifier que 40 membres de son personnel soient hors du pays, sous les ordres d'un commandant étranger, le général Partridge? Je ne crois pas qu'il ait été répondu à cette question à la Chambre; il y a eu peut-être une explication, mais elle n'a fait qu'ajouter à la confusion.

**L'hon. M. Pearkes:** Je me demande si je ne pourrais pas aider l'honorable député. Le chiffre 40 est tout à fait inexact: il n'y en a que 13, en réalité.

**M. Henderson:** Je suis très heureux d'avoir ce renseignement, monsieur le président, et je tiens à en remercier le ministre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permettra-t-il une question? Étant donné qu'il a parlé du document parlementaire nº 183 et du décret du conseil du 31 juillet 1957, dira-t-il où il trouve dans ce décret du conseil un passage signalant envers qui le maréchal de l'air Slemon est responsable?

**M. Henderson:** Je pense que c'est indiqué, monsieur le président. Il doit être sous-commandant en chef. On le désigne ainsi, ce qui voudrait dire qu'il aurait un commandant en chef.

**M. Coldwell:** Il pourrait être responsable envers le président des États-Unis.

**M. Henderson:** Oui. Il y a déjà quelque temps que le décret du Conseil a été rendu et on nous a fait savoir qu'il y avait eu depuis des consultations, mais sur le seul plan militaire. Je relève, dans la déclaration du secrétaire à la Défense des États-Unis et du ministre de la Défense nationale du Canada, déclaration qui accompagnait le décret du conseil, une phrase importante dont je vais donner lecture. La voici:

> Le système de contrôle intégré des opérations et l'établissement d'un état-major conjoint seront réalisés dans un avenir prochain.

Il y a cinq mois de cela. L'affirmation selon laquelle le commandement est entré immédiatement en vigueur est confirmée par la réponse donnée à ma question par le ministre de la Défense nationale le 5 novembre, ainsi qu'en fait foi la page 794 du hansard. J'ai demandé au ministre si le commandement était déjà en vigueur et il a répondu ce qui suit:

> Oui. Ce commandement est en vigueur à titre provisoire jusqu'à la conclusion de l'accord officiel dont j'ai parlé à la Chambre.

Les députés constateront qu'un accord doit avoir des limitations et, même si nous pouvions approuver le principe dont s'inspire le décret du conseil, nous aimerions certainement savoir quelles sont les limitations et les modalités de l'accord, maintenant que cinq mois se sont écoulés depuis la conclusion d'une certaine entente, période au cours de laquelle le quartier général du général Partridge et du maréchal de l'air Slemon a exercé son activité.

Nous tenons particulièrement à savoir quelles consultations ont eu lieu avec le gouvernement du Canada. Le 6 novembre dernier, j'ai demandé au ministre comment on pourrait consulter le gouvernement du Canada, avant que des avions de chasse canadiens prennent les airs en cas d'attaque. Le ministre a répondu: "Monsieur l'Orateur, au moyen du téléphone ou par d'autres moyens." Le même jour, comme on peut le voir à la page 853 du hansard, il y a eu entre le premier ministre et l'honorable député d'Essex-Est l'échange de vues que voici:

> Le très hon. M. Diefenbaker: Oh Oh!
>
> L'hon. M. Martin: Le premier ministre dit: "Oh, Oh!" C'est là une question extrêmement importante.
>
> Le très hon. M. Diefenbaker: En effet.

Le premier ministre a reconnu que la question était extrêmement importante. A la lumière de la séance que le comité des affaires extérieures a tenue l'autre jour, à la lumière de ce qu'on a dit à la Chambre et de l'observation que le ministre a faite dans sa déclaration de ce matin, il semble que les principes en jeu aient été les mêmes que lorsque M. King et M. Roosevelt ont conclu un accord au début de la seconde guerre mondiale. Pour clarifier le problème, il serait peut-être bon que je lise une partie du discours prononcé par M. King au cours du débat sur l'Adresse à la session de 1940-1941. Je me reporte à la page 57 du hansard du 12 novembre 1940.

En guise de préliminaires, qu'on me permette de faire observer que même à l'heure actuelle, cinq mois après les dispositions arrêtées à l'égard de NORAD le ministère des Affaires extérieures n'avait pas encore été consulté en vue de quelque accord ou entente avec les États-Unis sur la défense du continent nord-américain et la participation du Canada à cette défense. J'y reviendrai plus tard, car c'est là un des sujets que le comité

des affaires extérieures a discutés plus tôt cette semaine. Voici ce qu'a dit M. King:

C'est le président des États-Unis qui, le 16 août, laissait entrevoir au public les mesures mises à l'étude. Ce jour-là, monsieur Roosevelt annonçait ce qui suit:

Le gouvernement des États-Unis poursuit des entretiens avec le gouvernement de l'Empire britannique concernant l'acquisition de bases navales et aériennes pour la défense de l'hémisphère occidental et particulièrement du canal de Panama. Le gouvernement des États-Unis échange des vues avec le gouvernement canadien au sujet de la défense de l'hémisphère occidental.

Je reviendrai tout à l'heure sur le sujet de ces entretiens. Mais je tiens à relater tout d'abord les événements qui ont immédiatement suivi la déclaration du président Roosevelt.

Le lendemain 17 août, je rencontrais le président à Ogdensburg. Faisant suite à des conversations antérieures, notre entretien aboutit à un accord publié le lendemain, dans une déclaration conjointe de monsieur Roosevelt et de moi-même.

Je rappelle que dans ce cas, monsieur le président, on avait franchi les premières étapes, que le commandement était entré immédiatement en fonction et que la question n'était pas réglée entre militaires, mais entre gouvernements, ce qui diffère totalement en principe de ce qui s'est passé dans le cas de la défense du continent nord-américain (NORAD).

**Une voix:** Il y a également une autre grande différence. On était alors en guerre.

**M. Henderson:** Certes, on a maintenant plus de temps pour conclure un accord et pour y arriver probablement plus vite puisqu'on n'a pas autre chose à faire. Le premier ministre et le président avait discuté les problèmes d'intérêt mutuel et en étaient arrivés à l'accord dont voici les termes:

Le premier ministre et le président ont étudié les problèmes communs qui se posent relativement à la défense et à la sécurité du Canada et des États-Unis.

Les deux pays ont convenu d'établir immédiatement une commission conjointe de défense.

Cette commission conjointe et permanente de défense commencera immédiatement l'étude des problèmes concernant la défense territoriale, aérienne et maritime, et les questions d'effectifs en hommes et en matériel.

Elle s'occupera d'une façon générale de la défense de la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental.

La commission conjointe permanente de défense se composera de quatre ou cinq représentants de chaque pays qui seront la plupart des fonctionnaires des services de l'État. Elle se réunira sous peu.

Il est intéressant de remarquer que la formule qui nous occupe en ce moment, soit NORAD, n'est pas en harmonie avec les principes adoptés au début de la seconde guerre mondiale. Comme on le voit à la page 58, M. King s'est exprimé en ces termes:

Nos problèmes communs de défense ont fait l'objet de longs entretiens et sous une forme plus concrète, plus précise, lorsque je me suis rendu à Washington en novembre 1938 pour y signer l'accord commercial canado-américain.

Je pense qu'il y a intérêt à consigner au compte rendu une délibération du cabinet de 1940, qui ne figure pas dans le document parlementaire 183, dont j'ai parlé aujourd'hui. Voici un passage de la page 59:

L'institution de la commission permanente canado-américaine de défense a été ratifiée et confirmée par procès-verbal du Conseil approuvé le 21 août par Son Excellence le Gouverneur général.

Avec la permission de la Chambre, je consignerai au hansard le texte même du procès-verbal.

Le texte complet du procès-verbal expose très bien la marche à suivre dans l'établissement d'un tel commandement commun. En voici la teneur:

Le comité du conseil privé a été saisi d'un rapport du très honorable W. L. Mackenzie King, premier ministre et secrétaire d'État aux affaires extérieures. Ce document porte la date du 20 août 1940 et stipule:

Que le 17 août 1940, en réponse à une invitation du président des États-Unis, il s'est rendu aux États-Unis, à Ogdensbourg dans l'État de New-York, afin de s'y rencontrer avec monsieur Roosevelt et de causer avec lui de certains problèmes communs de défense ayant trait à la sécurité du Canada et des États-Unis.

Une remarque en passant. Nous constatons que cet accord se faisait certainement au niveau politique et non à l'échelon militaire, comme on l'a signalé au comité des affaires extérieures cette semaine. Je poursuis la citation suivante qui se trouve dans le procès-verbal:

"Le premier ministre et le président ont discuté les problèmes communs de défense ayant trait à la sécurité du Canada et des États-Unis.

Il a été convenu qu'une commission permanente canado-américaine de défense serait immédiatement instituée par les deux pays.

Cette commission canado-américaine de défense commencera l'étude immédiate des problèmes relatifs à la défense aérienne, navale et terrestre, y compris le matériel et les effectifs.

Elle étudiera dans ses grandes lignes le problème que constitue la défense de la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental.

La Commission permanente canado-américaine de défense se composera de quatre ou cinq représentants de chaque pays, membres, pour la plupart, des forces armées. Cet organisme se réunira sous peu".

Que les actes posés par le premier ministre dans la poursuite desdits entretiens et l'acceptation pour le Canada de l'institution d'une Commission permanente canado-américaine de défense chargée d'étudier la défense de la moitié septentrionale de l'hémisphère occidental sont conformes à la politique du gouvernment maintes fois approuvés par le comité de guerre du cabinet et par le cabinet lui-même.

On me permettra de dire, monsieur le président, qu'en ce qui concerne les cas que nous avons discutés au cours de la présente session, le gouvernement actuel n'a donné aucune indication à ce propos, mais il aimerait dire sans doute que la question

a été étudiée au cabinet et qu'elle a été approuvée par le comité de guerre du cabinet; je présume qu'aujourd'hui, ce comité s'appellerait comité de défense du cabinet.

Le premier ministre recommande, par conséquent, que les actes posés par lui dans la poursuite desdits entretiens et l'acceptation de l'institution d'une commission canado-américaine de défense soit ratifiés et confirmés.

Le comité appuie la susdite recommandation et la soumet à l'approbation du cabinet.

Je dois ajouter qu'après la page 59, M. King précisait que ces déclarations marquaient la première reconnaissance publique par les deux pays de la réciprocité en matière de défense.

Dans le document parlementaire que nous avons fait déposer et le décret du conseil avec la déclaration du ministre de la Défense nationale et du secrétaire à la Défense des États-Unis, nous n'avons pas trouvé le procès-verbal d'une réunion du cabinet.

**M. le président:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre le député, mais je dois lui dire que son temps de parole est épuisé.

**M. Henderson:** Puis-je avoir encore deux minutes?

**Des voix:** Allez-y!

**M. le président:** Du consentement unanime du comité.

**M. Henderson:** Merci, monsieur le président. Si l'on m'y autorise, je parlerai, pendant quelques instants, de principes en cause lors de l'établissement de la NORAD. Je citerai d'abord une observation faite au comité des Affaires extérieures par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures auquel on avait demandé quel rapport il y avait entre la participation ou l'adhésion du Canada à l'OTAN et le programme conjoint de défense aérienne avec les États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu qu'il n'était pas en mesure de répondre à cette question. On lui a alors demandé où il pourrait se renseigner.

J'ai vu que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures était disposé à faire une déclaration sur NORAD. Il a dit que le premier ministre avait fait une déclaration à ce sujet en cette enceinte, ajoutant que cette question ferait l'objet d'un plus ample examen lorsque les crédits du ministère de la Défense nationale seraient mis en délibération. Il a affirmé, en y insistant, que son ministère n'avait pas du tout été appelé à figurer en cette affaire et que les discussions s'étaient déroulées à l'échelon militaire. A son ministère ressortissaient les aspects politiques du problème.

Même si ce commandement fonctionne actuellement, il semble que le problème n'ait jamais encore été porté au niveau politique ni que le Parlement ait été instruit ou en mesure d'approuver un accord quelconque, permanent ou officiel, qui aurait pu intervenir entre les deux pays au sujet de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Les principes dont s'inspirerait la conclusion d'un tel accord entre les deux pays ne paraissent guère ressembler à ceux qui ont guidé, en 1940, M. Roosevelt et M. King.

Pour conclure, me permettra-t-on de dire ceci: l'autre soir, je lisais un article de *Life,* du 16 janvier 1956, sur la politique de Dulles. Son auteur, James Shepley, l'avait intitulé: Comment Dulles a empêché la guerre à trois reprises,—il a retenu les États-Unis sur les bords de l'abîme. J'aimerais finir sur un avertissement au ministre actuel de la Défense nationale et au présent secrétaire d'État aux Affaires extérieures les invitant à reviser la situation afin de s'assurer, qu'en un domaine aussi important que celui que constitue NORAD, soit celui de la défense commune du continent nord-américain par le Canada et les États-Unis, ils n'ont pas agi avec une telle légèreté qu'ils risqueraient maintenant de se trouver liés à une politique qu'on pourrait appeler celle du "bord de l'abîme" de sorte que par suite d'erreur, du manque de renseignements, de négligence, d'insouciance et le reste, le Canada puisse, sans raison suffisante, se trouver engagé dans une politique qui le plongerait dans la guerre sans qu'il y ait de sa faute ou qu'il soit d'accord.

**M. Coldwell:** C'est avec un vif plaisir que j'ai entendu ce matin le ministre, lorsqu'il a présenté pour la première fois ses crédits à la Chambre. A la dernière législature, où nous occupions des sièges très rapprochés nous avons souvent pu converser. J'ai pour lui une très haute estime, mais je ne lui envie pas la tâche qui lui incombe à la tête de ce ministère extrêmement important.

Le 26 novembre, j'ai dit, en participant au débat sur les Affaires extérieures, que nous devrions reviser notre programme tant sur le plan des affaires extérieures que sur celui de la défense nationale, parce que les deux ministères et leurs programmes sont étroitement liés ensemble. Le ministre de la Défense nationale a présenté aujourd'hui des crédits préparés par son prédécesseur avant certaines découvertes bouleversantes faites depuis six mois en matière d'armes nucléaires et thermonucléaires.

Permettez-moi de dire à mon honorable ami de Kingston qu'il ne me paraît pas du tout conforme à la réalité de parler d'une guerre nucléaire limitée. Je crois que la chose est impossible. Il me semble que non seulement les crédits à l'étude sont désuets

mais que le Parlement doit les scruter avec soin avant de les adopter. Je me souviens que lorsque les messieurs d'en face siégeaient dans l'opposition, ils exigeaient l'examen détaillé par un comité de la Chambre des communes des crédits du ministère de la Défense nationale présentés par l'ancien gouvernement libéral et par son ministre. Ce qu'ils disaient alors reste vrai aujourd'hui, plus vrai encore même qu'à cette époque. Le 21 juin 1956, ainsi qu'en témoigne la page 5,432 du hansard de cette année-là; celui qui était alors chef de l'opposition, M. Drew, disait:

Le budget des dépenses à l'étude prévoit une dépense de 1,775 millions...

C'est un chiffre à peu près identique à celui dont nous sommes saisis aujourd'hui.

De nouvelles sommes y seront probablement ajoutées dans le budget supplémentaire qu'on nous soumettra plus tard. Sur quoi pouvons-nous nous appuyer pour savoir si cet argent sera dépensé à bon escient? Nous n'avons pour ainsi dire rien de plus que de doucereuses assurances, que les faits ne confirment pas et qui ne nous permettent pas de porter un jugement sur cette question vitale.

Ce que M. Drew disait alors, je le répète, reste vrai aujourd'hui. On ne nous a rien donné d'autre que de doucereuses assurances, qu'aucun fait ne vient étayer, de sorte qu'il nous est impossible de porter un jugement sur cette question vitale. On ne nous a même pas soumis un autre Livre blanc. Celui que nous avons sous les yeux est le même que celui que présentait à la Chambre l'ancien ministre de la Défense nationale au mois d'avril dernier. Me permettra-t-on une autre citation? Participant au même débat, le 22 juin 1956, le premier ministre actuel disait, ainsi qu'en témoigne la page 5509 du hansard:

Nous sommes plongés dans l'obscurité. Nous ne savons rien. Afin d'obtenir des renseignements, nous devons lire les rapports du comité sénatorial des États-Unis ou du comité de la Chambre des représentants (...) Nos dépenses donnent-elles vraiment des résultats? Il n'est pas nécessaire d'attendre que des comités fassent enquête pour savoir que, trop souvent, on a fait complètement fi des besoins de la population et qu'on a gaspillé les fonds prélevés des contribuables au moyen des impôts.

Aujourd'hui encore, nous sommes obligés de nous renseigner, dans une large mesure, sur la défense du continent nord-américain en lisant les observations et déclarations faites par un comité du Sénat américain. J'y reviendrait d'ailleurs peut-être un peu plus tard. Nous sommes plongés, aujourd'hui, dans une obscurité plus totale que jamais. En effet, le ministre de la Défense nationale, sans avoir conféré avec le ministère des Affaires extérieures, a apparemment soumis nos forces armées en Amérique du Nord à la direction d'un commandant américain sans avoir obtenu les garanties sur lesquelles nous avons insisté lorsque, par les voies diplomatiques, nous avons décidé de placer une partie de nos effectifs sous le commandement de l'OTAN ou, ainsi que mon honorable ami l'a dit tout à l'heure, à la suite des entretiens d'Ogdensburg entre M. King et feu le président Roosevelt.

Quand a-t-on conclu ces ententes? Nous l'ignorons. Comme l'a signalé tout à l'heure l'honorable député, nous n'avons qu'un document,—le décret du conseil,—et une dépêche de journal. C'est tout ce que nous en savons. Si les rumeurs sont fondées, le gouvernement précédent avait été saisie de la question depuis quelque temps, par suite de la recommandation de l'ex-ministre; mais le gouvernement précédent a jugé qu'il ne pouvait approuver l'accord. Pourtant, la décision a été prise peu de temps après que le gouvernement actuel eut pris le pouvoir le 31 juillet dernier. Comment a-t-on procédé? Où a-t-on conclu l'accord? Quelles assurances a-t-on obtenues avant l'adoption du décret du conseil? Nous le saurons peut-être un peu plus tard. Nous le devrions, à coup sûr.

On pourrait citer à foison des discours où les ministres de la Justice, de l'Agriculture et de la Défense nationale disaient que ces crédits devraient être étudiés plus minutieusement par un comité parlementaire. Or, aujourd'hui, nous n'avons pour motiver les crédits de la défense rien d'autre que ce que nous avons eu les années précédentes.

Je le disais tantôt, les derniers mois ont été marqués par des changements fantastiques dans la technique militaire du monde; ces changements s'accompagnent de modifications aussi rapides de la stratégie et de la tactique. De fait, le progrès de la science militaire aujourd'hui est si accéléré que, dit-on, presque toute nouvelle arme actuellement conçue est une arme transitoire que remplacera bientôt quelque chose de plus révolutionnaire. Les armes de guerre tombent en désuétude à un rythme renversant. Non seulement tous les organisateurs militaires, mais aussi les Parlements comme le nôtre doivent considérer ce problème. Avant d'approuver des dépenses effarantes, il nous faut étudier à la loupe le bien-fondé des exigences de ce ministère.

Nous devons également nous demander aujourd'hui dans quelle mesure il est sage ou possible de continuer la course aux armements tout en sachant que les nouvelles armes terribles ne donneront à notre peuple ni sécurité ni défense. Le général de l'air Earl E. Partridge, commandant en chef de la NORAD, à qui notre propre défense canadienne a été confiée, a affirmé devant le

comité du Sénat,—c'était avant que la Russie ait lancé son satellite,—ce qui suit:

Si l'arme de l'agresseur est l'engin balistique intercontinental, notre continent se trouve presque aussi dépourvu qu'il l'était en 1946, car je ne dispose d'aucun radar pour détecter ces engins et d'aucune défense contre eux.

Nous devons nous rappeler cette déclaration en étudiant la recommandation dont nous sommes saisis maintenant par le ministère de la Défense nationale. Ces crédits sont ceux de l'année 1957-1958, et on ose à peine y proposer une réduction quelconque, car une grande partie de l'argent a été dépensé. Mais si les nouveaux qu'on nous soumettra pour 1958-1959 ne sont pas différents, je pense que quelques-uns d'entre nous devront en proposer la réduction, spécialement dans le cas où aucun comité parlementaire ne serait institué pour étudier ces questions très attentivement.

Comme je l'ai dit lors du débat sur les affaires extérieures, la seule défense possible est fondée sur la suppression de la guerre elle-même, grâce à des négociations avec d'autres pays, en particulier avec les agresseurs éventuels. Hier encore, un des chefs militaires des États-Unis aurait dit (et, naturellement, j'entends la même chose à Radio-Canada) que les Russes sont tellement en avance sur les États-Unis que le danger de destruction est imminent. Il proposait évidemment que l'on consacre plus d'argent et d'énergie à produire plus d'armes pour l'armée des États-Unis et celles de leurs alliés. Il n'a pas été question du tout d'adopter un nouveau point de vue afin de faire cesser cette course désastreuse aux armements qui se poursuit à fond en ce moment, et que la Russie semble-t-il, est en train de gagner.

Dans les circonstances que tous maintenant nous comprenons nous avons perdu le pouvoir de nous défendre. La Russie elle-même, d'ailleurs, n'est pas plus que nous en mesure de défendre son peuple, car le général Norstad, chef de l'OTAN, disait au comité sénatorial, il y a quelques semaines, que l'Occident pourvait attaquer la Russie à partir de 250 bases de l'OTAN qui encerclent entièrement la Russie et que, même si les Soviets possédaient une puissance d'attaque quatre fois plus forte que la sienne, elle serait détruite quand même. En passant, je dirai que, lorsqu'on nous a fourni ce renseignement, on nous a dit que c'était un secret; mais, à la commission du Sénat des États-Unis, le général Norstad l'a dit ouvertement, publiquement, et les journaux américains l'ont publié. Il semblerait que le Sénat américain peut obtenir des renseignements qu'on nous refuse à nous, sauf sous le sceau du secret.

[M. Coldwell.]

Pour peu qu'on examine les propositions et les dépenses du ministère de la Défense nationale, on s'aperçoit que la situation est plutôt sombre; et pourtant, nos dirigeants continuent de parler comme s'il y allait avoir la guerre. J'ai dit au cours du débat sur les affaires extérieures que la course actuelle aux armements datait en réalité de la production de la bombe atomique en 1945. C'est à ce moment-là que l'un des hommes d'État les plus sages des États-Unis, M. Stinson, secrétaire à l'Armée pendant la seconde guerre mondiale, a déclaré lors de la dernière réunion du cabinet des États-Unis où il a assisté, en septembre 1945 qu'"à moins que les Soviets ne soient volontairement invités à participer sur une base de collaboration et de confiance", une course désespérée aux armements s'ensuivrait. M. Stinson recommandait alors des négociations directes avec la Russie à cette fin, et sans délai, mais malheureusement on n'a pas suivi son avis.

Des sentiments analogues ont été exprimés au Royaume-Uni et au Canada, mais Washington a décidé de considérer la bombe atomique comme un "dépôt sacré", selon ses propres termes, de sorte que le 15 novembre 1945, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada faisaient une déclaration conjointe qui était tout le contraire de ce qu'avait préconisé Stinson. Depuis, nous avons nous-mêmes dépensé des milliards de dollars pour la défense. De fait, presque un tiers de notre budget tout entier, au cours des dernières années, a été affecté à ce domaine, soit la moitié de nos dépenses facultatives.

Les crédits dont nous sommes saisis prévoient une dépense de $1,717,000,000 à laquelle il faudra peut-être ajouter un autre montant avant la fin de l'année en cours... je ne sais...

**L'hon. M. Pearkes:** Non.

**M. Coldwell:** Je suis heureux d'entendre le ministre faire cette affirmation. On nous prévient que si nous réorientons nos armements militaires dans le sens des derniers engins nucléaires et thermonucléaires, le montant sera infiniment plus élevé dans les années à venir.

Quel autre choix avons-nous? Le 7 octobre, le *Times*, de New-York, qui a toujours appuyé l'initiative des États-Unis pendant la guerre froide et contre la Russie et les pays satellites, disait ceci:

La vérité est à la fois plus inquiétante, plus exigeante et plus merveilleuse. La plus grande aventure de toutes, ce n'est pas d'aller dans la lune ni d'explorer les anneaux de Saturne. C'est plutôt de comprendre le cœur et l'âme des hommes, se détourner du ressentiment et de la destruction pour se tourner vers ce qui tend à construire et

vers l'amour du prochain. Nous ne pouvons contempler le monde d'aujourd'hui sans nous rendre compte que nous n'avons pas si bien réussi à nous dominer nous-mêmes que la matière inerte. Nous avons maintenant le pouvoir de nous entre-détruire et d'anéantir tout ce qu'a pu produire la civilisation, mais nous n'avons pas encore inventé une façon sûre de dominer ce pouvoir. Dans un certain sens, nous ne sommes que partiellement descendus de l'arbre primitif, ou sortis des cavernes. A nous tous maintenant, quelle que soit notre doctrine politique ou religieuse, d'abandonner notre trop longue enfance et de jouer le rôle de l'homme sage, mûr et bienveillant, si nous ne voulons pas aller vers la mort certaine.

Voilà une déclaration bien différente de celles que peuvent inspirer à M. Foster Dulles ses noirs pressentiments sur l'imminence de la guerre. Bien des gens, incontestablement, considèrent la défense comme la principale fonction d'un État souverain. Et pourtant, nous savons aujourd'hui que, si une autre grande guerre éclatait, il n'y a pas sur cette terre de peuple qui soit à l'abri d'une destruction massive et d'une mort terrible. Nous sommes manifestement menacés de destruction sans moyen de défense, à moins que nous ne revisions notre politique nationale pour l'orienter dans la voie des négociations au lieu d'amasser des armes désuètes auxquelles pourvoient encore une fois les crédits dont nous sommes saisis.

En dépit du changement de gouvernement, comme je le disais au début, notre programme de défense va se poursuivre sans une enquête suffisante, effectuée sous l'œil scrutateur et critique d'une commission parlementaire. A l'encontre des gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis, le gouvernement du Canada n'a jamais été contraint de justifier aux yeux du Parlement son programme de défense, même s'il entraîne d'énormes dépenses annuelles. Nous devrions maintenant exiger qu'il le fasse.

Pourtant, ces dépenses serviront, dans une grande mesure, à la production et à l'entretien d'armes désuètes qui ne peuvent guère aider à la défense du Canada. On pourrait démontrer à quel degré lamentable chacune de nos armes est insuffisante pour parer à la menace de la guerre nucléaire. Nous dépensons encore des sommes énormes pour la production d'armes classiques qui sont, par comparaison, aussi désuètes aujourd'hui que l'étaient lors de la seconde guerre mondiale les armes de la guerre sud-africaine.

Nos forces aériennes, qui comptent, ainsi que nos autres corps d'armée, des hommes bien entraînés et dévoués, sont équipées d'avions qui, de l'avis d'autorités compétentes, sont maintenant absolument démodés. Les États-Unis et la Russie ont des avions modernes bien en avance sur tout ce que nous possédons, et pourtant ces avions non plus ne peuvent rien contre les engins téléguidés. Même avant les récents et si surprenants événements, le lieutenant-général Guy Simonds, chef retraité de notre état-major général, a déclaré lors de l'émission télévisée de Radio-Canada intitulée *Citizens Forum*, en février dernier, que c'était "jeter de l'argent par les fenêtres" que de rééquiper d'avions CF-100 Mark V, les escadrilles nationales de l'ARC, car ce modèle était déjà désuet. Ces paroles ne sont pas de moi, ce sont celles du lieutenant-général Guy Simonds. Est-ce vrai qu'il en coûterait environ 8 millions de dollars par avion, ou plus d'un milliard en tout, pour munir nos forces aériennes de CF-105? Il faudrait tout cela pour passer d'un avion démodé à un autre avion démodé, si nous acceptons les paroles du lieutenant-général Guy Simonds comme étant un exposé précis de la situation.

On pourrait poursuivre ce raisonnement, et signaler que, sans parler des engins téléguidés, ces avions démodés ne pourraient jamais intercepter les avions de bombardement russes, à propulsion par réaction, à long rayon d'action, à vol plus rapide et plus élevé que les nôtres, s'ils étaient lancés contre nous. Comme l'a déjà dit le général Partridge, les trois réseaux de radar, la ligne *Pinetree*, près de la frontière canado-américaine, la ligne intermédiaire (Mid-Canada) et la ligne d'alerte préliminaire, ne sauraient non plus prévenir nos villes et nos armées de l'approche des nouveaux projectiles balistiques intercontinentaux.

Mais nous consacrons à cela des centaines de millions de dollars. Dans un article paru dans la revue *Maclean's* du 18 février 1956, (c'était aussi avant que les Russes annoncent le succès de leur projectile balistique intercontinental), le général Macklin, adjudant général de l'armée canadienne jusqu'en juin dernier, écrivait ce qui suit:

Comme nous vivons dans un pays libre, il appartient aux défenseurs et architectes de ce gigantesque programme de défense de motiver auprès des contribuables, qui se plaignent mais doivent en faire les frais, les sommes fantastiques qu'il exige en argent, en machine et en hommes. Je ne sache pas que, jusqu'ici, ils s'y soient employés de façon remarquable.

On annonce tout cela au Parlement et au public bribes par bribes et bon nombre de détails ne nous ont pas encore été dévoilés. Il convient peut-être qu'il en soit ainsi, dans l'intérêt de la sécurité; même si bien trop souvent la "sécurité" a servi de mur derrière lequel bon nombre de jeux d'ignorants dispendieux n'ont pas été aperçus du public.

Et nous savons très bien que d'anciens ministres de la Défense nous ont déjà dit ici même que certaines commandes de matériel militaire passées aux usines à l'étape des études deviendraient désuètes avant même que le matériel puisse être produit. Je crois

me souvenir notamment que M. Brooke Claxton nous avait dit cela à propos de certains genres d'avions.

Les députés ont donc raison de demander au nouveau gouvernement de justifier les crédits qui nous ont été proposés par l'ancien gouvernement et qui ressemblent étrangement à ceux que ces messieurs, occupant les postes de commande cédés par les libéraux, critiquaient si violemment. Nous n'avons pas le droit d'adopter ces crédits sans les examiner le plus soigneusement et le plus scrupuleusement possible.

Cependant, de ce que je viens de dire, il ressort nettement que les propositions dont nous sommes présentement saisis n'offrent aucun espoir en matière de défense. Au contraire, nous croyons que le Canada doit se hâter d'adopter une nouvelle attitude en matière de défense et de politique internationale, les deux étant si intimement liées. Nous croyons que notre plus sûre défense consiste à tenter d'obtenir une réduction progressive des dépenses pour le compte de la défense en éliminant les menaces de guerre. Nous exhorterons donc notre gouvernement à user de son influence pour encourager la cause de la paix universelle par la voie des négociations. Nous croyons que si l'on examinait soigneusement ces crédits et si l'on supprimait soigneusement toute dépense destinée à des avions démodés et aux armements dépassés de tous genres, il serait possible de libérer des montants considérables pour les consacrer aux moyens de rehausser le bien-être des hommes et de renforcer la sécurité internationale.

L'avenir du monde ne se décidera pas sur les champs de bataille, parce qu'ils rendent cet avenir incertain pour l'humanité. Au contraire, si nous consacrons nos efforts à secourir la misère humaine, à favoriser la santé et à soulager la famine qui sévit partout sur le globe, nous ferons plus pour la paix universelle et notre propre sécurité que par n'importe quelle autre tentative.

Je voudrais terminer mes observations en répétant le passage de l'article de fond du *New York Times* que j'ai déjà mentionné:

> Il faut maintenant abandonner notre trop longue enfance et jouer le rôle de l'homme sage, mûr et bienveillant. Nous devons tous agir ainsi, quelles que soient nos convictions politiques ou religieuses, si nous ne voulons pas aller vers la mort certaine.

Malheureusement, nous n'avons guère lieu de croire que les gouvernements prendront des mesures efficaces afin de nous assurer la paix, à moins qu'ils n'y soient contraints sur les pressantes instances des peuples qu'ils gouvernent. Seule une opinion publique soulevée, éclairée, pourra arrêter cette marche vers l'anéantissement universel. A cette heure où nous examinons ces crédits à la Chambre, pouvons-nous dire aux Canadiens qu'après avoir dépensé tous ces 1,707 millions, le Canada sera plus en sûreté, alors que nous savons, et que des autorités compétentes comme celles que j'ai nommées nous disent que nous n'avons pas l'assurance d'un avertissement en cas d'attaque, que le matériel sur lequel nous comptons pour assurer notre défense est désuet et que nous avons dépensé en pure perte des centaines de millions de dollars?

Je m'étonne que le nouveau gouvernement, après avoir soutenu, à l'époque où il était dans l'opposition qu'il y avait lieu d'examiner ces crédits à la loupe, vienne nous les présenter à peu près tels quels, et nous demande de les approuver presque intégralement. Nous comptions qu'il allait établir au début de la session un comité où nous aurions pu convoquer les fonctionnaires responsables du ministère, afin de les interroger sur certaines de ces dépenses.

Dès la fin de la dernière guerre, on a refusé aux membres du Parlement d'enquêter sur l'activité de ce ministère. On nous a dit que la sécurité nationale l'exigeait. Mais du fait que le général Partridge dit maintenant que notre propre aviation est sous l'autorité, si je le comprends bien, d'un gouvernement étranger, il faudrait examiner ces crédits. L'honorable représentant hoche la tête; il n'a cessé de le faire tout l'après-midi. Je ne veux pas dire le ministre mais la personne qui siège à côté de lui, propablement son adjoint. Il peut hocher la tête tant qu'il voudra, mais cela ne m'empêchera pas de dire ce que je pense, et non seulement ce que je pense et désire signaler à la Chambre, mais ce que d'autres gens plus compétents que lui semblent penser.

Je terminerai mes observations en disant que le Parlement a le devoir envers notre pays de ne pas laisser adopter ces crédits à la légère mais d'exiger que nous examinions ces questions avec grand soin, que nous décidions ce que nous devrions faire à leur sujet, que nous mettions un terme au gaspillage, à l'inefficacité et à la vétusté qui règnent dans ce ministère et que nous collaborions avec tous les autres, dans toute la mesure où nous le pouvons, afin de réaliser notre seule façon de trouver la sécurité, c'est-à-dire la mise de notre pays et du monde à l'abri de la menace d'une guerre nucléaire.

**M. Low:** Je ne pose pas au spécialiste militaire. Mon point de vue est strictement celui du profane qui souhaite l'initiative appropriée, peut-être sans savoir exactement quelle serait l'initiative appropriée dans le

domaine des armements et de la science militaire. Nous faisons grand cas de la courtoisie que le ministre a manifestée aujourd'hui et d'ailleurs depuis son accession à son poste important; souvent, cette année, il s'est montré désireux de nous tenir au courant et de nous aider à comprendre les problèmes plutôt difficiles qui surgissent de temps à autre. Je le remercie également d'avoir eu la courtoisie de nous envoyer une copie du discours qu'il a prononcé plus tôt au cours de la journée. Cette attention m'a fourni une meilleure occasion de suivre exactement sa pensée au sujet de la ligne de conduite du gouvernement.

Si le député de Rosetown-Biggar et moi nous étions concertés plus tôt aujourd'hui ou hier, nous n'aurions pu, je pense, prendre une attitude plus semblable dans nos déclarations. Je discuterai d'abord la question du comité qu'il a soulevée. Une seule de mes assertions différera de l'argument rationnel par lequel il explique la raison d'être du comité. L'autre jour, je lui ai donné, à lui et à ses collègues, la chance de faire établir un comité de ce genre; mais lui etses collègues ont rejeté la proposition en votant contre notre amendement.

**M. Coldwell:** Ce n'est pas pour cette raison que nous l'avons repoussée.

**M. Low:** Je comprends bien, mais la proposition aurait donné à l'honorable député de Rosetown-Biggar et à ses collègues le droit et l'occasion de mettre en pratique ce que l'honorable député a préconisé ici aujourd'hui. Or il est à peu près temps que nous mettions en pratique ce que nous prêchons.

**M. Coldwell:** Nous le faisons habituellement.

**M. Low:** Autrement, nous n'aurons jamais l'occasion de bien scruter les crédits, comme il le propose. Nous estimons nous aussi que les progrès récents dans le domaine des projectiles intercontinentaux, des voyages dans l'espace et dans toutes les branches de la technologie exigent une revision de toute notre politique de défense. Pareille revision ne doit pas être laissée exclusivement à nos chefs militaires. Le parlement doit, lui aussi, s'appliquer à cette tâche. Le comité plénier qui nous réunit actuellement n'offre ni les moyens ni le temps nécessaires qui nous permettraient d'accomplir de la bonne besogne.

Le gouvernement aurait dû s'y prendre plus tôt pour créer un comité chargé de l'examen des crédits de la défense. Il aurait pu se mettre à l'ouvrage tout de suite et continuer ses travaux pendant toute la durée de la session. Pour obtenir les renseignements que nous devrions avoir à la faveur d'une telle revision, il faudrait au moins de nombreux mois d'efforts.

Nous estimons que le comité devrait être autorisé à convoquer des témoins et à exiger le dépôt de documents. Je signale au ministre qu'il n'est pas encore trop tard. En conscience, nous devons nous acquitter de tous nos devoirs de représentants de la population. Or j'affirme que nous ne faisons pas tout notre devoir si nous ne faisons pas un examen minutieux, détaillé, des crédits proposés pour la défense. L'institution d'un comité chargé d'étudier les crédits dans tous les détails est indispensable si nous voulons reviser d'une façon qui en vaille la peine notre programme de défense.

L'attitude irréfléchie que le gouvernement a adoptée en voulant hâter indûment la fin de la présente session rend d'autant plus nécessaire un tel comité. J'ai exprimé l'autre jour mes profondes convictions à ce sujet. Je ne vois pas du tout comment quelqu'un peut prétendre s'acquitter pleinement de ses devoirs envers la population du pays et ses commettants s'il n'est pas prêt à siéger aussi longtemps qu'il le faut pour scruter à fond les crédits du ministère de la Défense nationale et reviser au besoin tout notre programme de défense. C'est une des raisons pour lesquelles je crois, comme je le disais l'autre jour, que ce serait insensé de prétendre que nous devions prolonger les séances et d'essayer de terminer nos délibérations avant Noël ou peut-être quelques jours après Noël. Cette tentative me paraît puérile, ridicule, et je conseille sérieusement au gouvernement, même aujourd'hui, de revenir sur la ferme décision qu'il a prise à cet égard et de consentir à l'institution du comité dont nous avons parlé.

J'aimerais rappeler que, déjà cette année, soit le 26 février 1957, quand le chef du parti libéral, l'honorable député de Québec-Est, qui était alors premier ministre, a proposé une motion tendant à la formation d'un comité spécial des crédits, l'honorable député qui est maintenant premier ministre avait formulé des observations assez pertinentes et j'aimerais en citer des extraits, tels qu'ils figurent à la page 1725 et suivantes du hansard. Voici ce que l'actuel premier ministre avait dit alors:

> L'État dépense aujourd'hui des sommes fabuleuses et, sauf pour les membres du cabinet, le Parlement ne dispose pas des moyens qui lui permettraient d'examiner ces dépenses de façon à s'acquitter comme il convient de ses responsabilités.

C'était une partie de la thèse soutenue par l'honorable député pour obtenir que les députés soient mieux en mesure d'examiner

le détail des crédits et d'obtenir des renseignements du ministère, afin de savoir ce qu'ils font.

L'honorable député, qui est maintenant premier ministre, déclarait (page 1727 du hansard):

Je répète depuis des années,—et je le dirai encore une fois,...

Il reconnaît qu'il l'a répété pendant des années, ce qui indique qu'il en était bien convaincu. S'il en a été convaincu pendant toutes ces années, il devrait l'être encore aujourd'hui. Je reprends la citation:

Je répète depuis des années,—et je le dirai encore une fois,—qu'il n'existe aujourd'hui aucun moyen d'examiner les dépenses. Nous n'en disposons d'aucun. D'abord, les membres de l'opposition n'ont évidemment pas l'expérience nécessaire en recherches; ils n'ont pas l'administration à leur disposition. Ils sont obligés de se fier à des renseignements qui leur parviennent au hasard, au petit bonheur, comme c'est le cas depuis des années. Gladstone a dit un jour: "Il est plus difficile d'économiser un shilling que de dépenser un million". Un comité des crédits bien constitué permettrait de réaliser dans notre pays, des économies qui seraient à l'avantage non seulement des services en cause, mais surtout des contribuables.

Jusqu'ici, exception faite du comité institué pendant la guerre,—je veux parler du comité des dépenses de guerre,—aucun effort sérieux n'a été fait pour s'attaquer à la question d'un examen attentif et minutieux, suivi de propositions quant aux moyens à prendre pour réaliser des économies.

Je suis d'accord sur ce point et j'estime que cet argument est tout aussi valable aujourd'hui qu'il l'était le 26 février, ou à n'importe quelle date antérieure, à l'égard de l'établissement d'un comité en vue de l'examen détaillé des crédits que nous allons nous efforcer d'étudier aussi soigneusement que nous le pourrons en comité plénier au cours des quelques jours qui restent avant la date où le gouvernement espère ajourner les Chambres, les proroger ou prendre la décision qu'il jugera opportune.

L'honorable député disait:

Le comité envisagé dans le projet de résolution...

Il s'agirait du comité des crédits...

...n'est que la copie de celui qui a duré deux ans. Sachant ce que l'autre a pu accomplir, je dis que celui qu'on nous propose d'instituer ne sera qu'un trompe-l'œil, s'il n'est pas autorisé à assigner des témoins et à faire produire des documents.

En effet à quoi sert de créer un comité à moins de le revêtir de l'autorité nécessaire pour citer des témoins et juger la production de documents? Ce serait en effet un trompe-l'œil. Par conséquent le comité que nous demandons devra être nanti d'une autorité lui permettant de convoquer des témoins, surtout, monsieur le président, du fait que ces derniers mois plusieurs de nos généraux à la retraite ont critiqué vertement la mise en œuvre de notre politique de défense. Cela ne veut pas dire nécessairement que je crois tout ce qu'ont dit les généraux Simonds et Macklin, cités tous deux par l'honorable représentant de Rosetown-Biggar; mais le fait même que ces gens étaient dans le secret, qu'ils assumaient de lourdes responsabilités quand ils étaient les chefs de nos forces militaires dans notre pays, donne un certain poids à leurs assertions. Il me semble qu'à la lumière de ce que le général Simonds a dit en particulier, comme le rapporte le *Citizen* d'Ottawa du 6 novembre 1957, nous devrions avoir un comité. Ses paroles ont été mises en relief par la manchette suivante:

Millions gaspillés pour armements périmés, Simonds attaque la politique de suicide.

Il porte ensuite des accusations plutôt violentes et déclare entre autres qu'il lui paraît fort improbable que le ministère de la Défense modifie ses méthodes. Il parle du nouveau ministère. Il continue en ces termes:

"On passe trop de temps à expliquer et à justifier les décisions prises et les lignes de conduite adoptées dans le passé".

Une bonne part des difficultés, a-t-il dit, vient de ce que des "gens en place" ne veulent pas céder devant de nouvelles réalités.

Voilà de graves accusations. Si elles renferment le moindre soupçon de vérité, il me semble que la question devrait faire l'objet d'un examen approfondi et que le général Simonds devrait être cité à ce comité pour témoigner et se prêter à un interrogatoire sérieux de la part des députés. Cela ne peut pas se faire, bien entendu, si nous n'avons pas de comité.

Le général Macklin a, lui aussi, formulé des observations assez précises sur notre programme de défense et on devrait le questionner lui aussi. Je ne veux pas ennuyer le comité en citant ce qu'il a dit, mais il a effectivement déclaré que le réseau de radar du Canada ne pourrait pas du tout arrêter tous les bombardiers ni nous avertir des projectiles téléguidés qui pénétreraient au-dessus de notre pays. Eh bien, que ces messieurs et tous les autres qui ont été prodigues de critiques et d'accusations viennent déposer devant nous. Qu'ils soient cités à ce comité, où nous les interrogerons de près et leur demanderons de prouver leurs affirmations. Il nous semble important de le savoir. Or, il nous est impossible de le savoir, je le répète, sans un comité du genre de celui que je préconise.

Permettez-moi de dire un mot de notre opinion sur la NORAD. Depuis quelques jours la défense aérienne conjointe de l'Amérique fait à la Chambre l'objet d'un débat qui n'est pas continu mais qui se prolonge. Je n'ai qu'un mot à dire à ce sujet. Il me semble évident

que le Canada n'a ni les effectifs ni les autres ressources nécessaires pour défendre lui-même l'ensemble du territoire canadien en cas d'attaque; nous avons donc, à mon avis, besoin du concours des États-Unis, qui ont les hommes et la puissance militaire. Dans les circonstances, un accord s'impose sous une forme ou sous une autre entre le Canada et les États-Unis pour assurer la défense conjointe de l'Amérique du Nord.

Le ministre a dit ce matin qu'un tel accord est en voie de préparation. On en arrête la forme et les détails. Je ne vois là rien d'étrange ni d'inusité. On ne peut guère s'attendre de conclure un accord avec un autre pays sans avoir d'abord établi la base officielle et les détails sur lesquels un tel accord peut se fonder avec des chances de succès. C'est pourquoi j'ai trouvé ce matin très claire et très sage l'explication du ministre. L'accord en cours d'établissement doit prévoir le maintien des bases de radar des États-Unis et des autres bases dans le Nord du Canada.

Il ne faut jamais permettre que le Canada devienne une sorte de zone neutre entre le pays de l'assaillant et les États-Unis. La défense du Canada doit donc, et nous insistons là-dessus, commencer dans l'Extrême-Nord. Dans ce cas, nous devons nous unir aux États-Unis, me semble-t-il, afin de nous donner dans le Nord le meilleur réseau d'alerte qui soit et de le tenir à jour des progrès. Je ne vois pas d'autre solution pour l'instant, à moins, monsieur le président, qu'il ne soit possible de faire venir ici le général Simonds et ces autres spécialistes qui donnent volontiers des renseignements en dehors de la Chambre pour qu'ils nous renseignent et que nous puissions les interroger sérieusement. S'ils peuvent nous prouver que nous avons tort de dépenser notre argent pour édifier ces lignes de radar, nous pourrions ensuite, c'est évident, effectuer les changements nécessaires.

Nous estimons que tout commandement continental conjoint de l'aviation doit être en mesure de voler à la défense du pays dès que l'assaillant est repéré. Une attaque ne laisserait pas de temps pour les consultations. A notre avis, l'accord devrait prévoir le cas de toute unité canadienne mise en cause et utilisée avec les unités américaines pour parer à n'importe quel danger éventuel sans procéder à d'autres consultations sur celui qui donnera le commandement ou sur les circonstances qui déclencheront l'action des unités en cause. Toutefois, le Parlement devrait, le plus tôt possible, être renseigné sur la généralité des faits relatifs à l'accord élaboré, avant qu'on prenne des mesures entraînant la participation de l'une de nos unités à une manœuvre.

Je ne veux pas dire qu'on devrait divulguer au Parlement les détails de la stratégie et des dispositions du même genre. Je ne dirai même pas qu'on devrait se réunir à huis-clos pour connaître ces détails. Je veux parler seulement de la forme générale de l'accord et des faits relatifs au rôle que le Canada est censé jouer, de la question de savoir qui commandera les forces comme de savoir si on peut ordonner aux unités canadiennes de prendre part à des engagements sans consulter davantage le gouvernement ou le Parlement. Une fois que le Parlement aura approuvé l'accord général avec les États-Unis, toute discussion sur les détails devrait cesser.

Avant que s'écoule mon temps de parole, je signale que je discerne certains des problèmes qui assaillent le nouveau ministre de la Défense. Je sais que ce sont de terribles problèmes et je tiens compte, dans mes observations, de la courte période pendant laquelle il a été ministre de la Défense nationale, sans oublier cependant les nombreuses années pendant lesquelles il a été un des principaux chefs militaires de notre pays. Je lui reconnais le mérite d'avoir abordé sa tâche avec réalisme et j'espère qu'il réussira à effectuer les économies dont il parle. A mon avis, il pourra le faire; c'est incontestable. Mais l'un des grands problèmes qu'il doit résoudre a trait aux armes que le Canada met au point ou qu'il possède déjà; il s'agira de décider s'il nous faut continuer de recourir aux armes classiques ou les mettre complètement de côté, cesser tous les travaux de mise au point de nouveaux avions à réaction supersoniques et autres appareils analogues pour nous engager dans une autre voie.

Je suis sûr que le ministre est aux prises avec ce problème; mais, en y cherchant une solution, il constatera facilement que notre pays a un besoin urgent de chercheurs et de scientifiques mieux formés et plus compétents. Depuis plusieurs mois, divers journaux canadiens insistent sur la nécessité de consacrer quelques-uns des millions de dollars actuellement affectés à la défense à une meilleure formation d'ingénieurs, de techniciens et de chercheurs compétents. Cela me porte à me demander si la meilleure façon dont le Canada puisse contribuer à la défense contre l'agression ne serait peut-être pas d'affecter quelques millions de dollars aux recherches et au financement de la formation technique d'un bien plus grande nombre de Canadiens.

Je crois que cela sera peut-être essentiel, surtout si ce que le ministre a dit ce matin doit se réaliser, c'est-à-dire que, grâce aux efforts concertés du Canada et des États-Unis aux bases du Texas, nous devons mettre au point des avions de chasse qui réussiront à

arrêter les projectiles balistiques dirigés contre nous et que nous pourrons repérer à temps. J'espère que le ministre aura des observations à faire sur ce point avant de mettre fin au débat et, de fait, au cours de l'examen de ses crédits. Si nous les examinons ici même au comité des subsides, je m'emploierai à lui rappeler la question et, peut-être, à obtenir de lui certaines de ses opinions sur cet important problème.

Je partage son avis quand il dit que notre participation à l'OTAN, et la pleine responsabilité que nous y assumons, sont la meilleure manière de prouver notre volonté d'empêcher l'agression. Je ne crois pas qu'on doute de la nécessité de mettre en commun les forces des nations occidentales dans le cadre d'une alliance comme l'OTAN. Je crois que ce que le ministre a dit, ce matin, est parfaitement juste, soit que notre sécurité collective se rattache à l'OTAN et que nous devons rester aussi forts que possible à cet égard. Il ne faut jamais cesser notre vigilance, et le moyen de nous assurer que d'autres pays ne déclencheront pas la guerre contre nous, c'est de leur rappeler par une entente collective comme l'OTAN que, s'ils agissent ainsi, leurs crimes leur retomberont sur la tête avec une puissance redoublée. A mon sens, c'est là une des meilleures garanties contre la guerre. Je ne demanderai donc pas le moins du monde qu'on détourne des fonds requis pour nos armements essentiels destinés à empêcher l'agression. Mais je prierai le ministre de bien réfléchir à la possibilité de détourner certains montants vers la formation et l'instruction des spécialistes dont le pays aura besoin si nous voulons nous libérer des menaces d'agression.

Je ne pense pas en avoir plus à dire pour l'instant. Il y a encore bien des questions que vous voudrions poser sur des points de détails du budget des dépenses; nous le ferons quand le comité en sera saisi. Mais je demande encore une fois au ministre et au gouvernement de créer un comité chargé d'étudier les crédits de la défense, devant lequel pourraient comparaître des spécialistes pour confirmer et justifier tout ce qu'ils ont déclaré si librement aux journaux, clubs sociaux et autres organismes d'un bout à l'autre du pays.

Il ne me reste qu'une chose à dire, en terminant. Tout en concentrant notre attention sur les affaires militaires, la défense nationale, visons à un juste équilibre. N'oublions pas que l'influence morale que le Canada peut exercer dans ce monde troublé pourrait, mobilisée et exercée comme il convient, être beaucoup plus efficace que toutes les armes qu'il serait possible d'accumuler. Nous avons un rôle à jouer et je n'hésite pas à recommander que nous appliquions notre énergie à ce secteur des affaires mondiales, autant qu'à l'autre.

**M. Stick:** Monsieur le président, le débat sur la défense est l'un des plus importants du Parlement. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours prononcés jusqu'ici. J'aimerais notamment me reporter brièvement à celui de l'honorable député de Rosetown-Biggar. J'aimerais beaucoup pouvoir appuyer tout ce qu'il a dit,—d'ailleurs je suis d'accord avec une bonne partie de ce qu'il a dit,—mais je ne saurais appuyer aucun fléchissement de notre vigilance, quand il y va de la sécurité du pays et de la population. Il ne nous appartient pas de faire régner la paix. La Russie pourrait avoir la paix demain, dans les conditions les plus favorables, si elle le voulait, et elle peut également avoir la guerre. La paix ou la guerre dans le monde aujourd'hui, cela dépend, dans une grande mesure, de la Russie.

Les députés ne savent peut-être pas que, au cours des années 40, les autorités de la Russie ont institué un comité spécial chargé d'étudier la possibilité de coexister avec les nations occidentales; autrement dit, on voulait savoir si le communisme et le monde libre pouvaient vivre côte à côte en paix ou s'ils se feraient la guerre. Ce comité comprenait certaines des plus hautes personnalités de la Russie d'alors. Il a consacré environ deux ans à l'étude de cette question et il a ensuite présenté son rapport au Politburo, ou Présidium suprême, comme on l'appelle aujourd'hui.

Après avoir étudié la question sous tous ses angles, le comité a conclu que la guerre entre le monde communiste et le monde libre était inévitable. On n'admettra peut-être pas cela, ni moi non plus; mais c'était le fond du rapport. L'organisme dirigeant de la Russie a étudié et accepté ce rapport. Bien plus, on établissait trois dates où la guerre serait possible: en 1952, 1954 et 1956; mais on ajoutait une réserve: des circonstances survenant pendant la période ainsi établie pourraient en étendre la durée jusqu'à 1960.

Tous ceux qui ont étudié les méthodes que les Russes ont utilisées par le passé se rendent facilement compte que la Russie a établie sa politique d'après ce rapport. Elle a mis l'Occident à l'épreuve à maintes reprises. Elle a éprouvé notre préparation à la résistance en Corée. De la Corée, elle s'est tournée vers le Sud-Est asiatique et puis, à l'heure actuelle, vers le Moyen-Orient, où elle procède actuellement à une épreuve de force.

A la lumière de ces renseignements, que vont faire le Canada et le monde libre? Nul n'ignore,—et il suffit de le rappeler pour être cru parce qu'on ne s'est jamais lassé de le

répéter,—que ce que visent les communistes, c'est la domination mondiale. A moins que nous n'acceptions la paix aux conditions qu'ils nous posent, nous devons disposer des moyens de leur résister de façon que nos peuples puissent continuer à vivre librement, démocratiquement, comme ils le font aujourd'hui. Une autre question se pose donc. Celle de savoir ce que nous allons faire en ce qui concerne la défense. Il s'agit ici d'un budget de défense. Il s'agit ici d'un débat sur la défense qui intéresse la sécurité de la nation toute entière.

Je suis de Terre-Neuve et, chez nous, nous avons à résoudre des difficultés qui ne se posent probablement pas aux provinces intérieures. De plus, nous avons de la guerre une connaissance acquise sur place. Il suffit de rappeler à la Chambre que la menace de sous-marins encerclait nos côtes pendant la dernière guerre. De nos côtes, nous avons vu les sous-marins allemands faire sombrer des bateaux. Nous avons eu des sous-marins autour de nos côtes depuis lors. Il y a quelques années, cinq sous-marins russes s'y trouvaient. L'été passé, un grand nombre de sous-marins ont été signalés autour de nos côtes, je ne dirai pas ce qu'ils étaient, car je ne le sait pas exactement. Leur présence autour de nos côtes a été signalée durant tout l'été. Je ne suis pas assez naïf pour croire que ces sous-marins se trouvaient là pour des raisons amicales.

J'ai soulevé la question à la Chambre en m'adressant au ministre de la Défense nationale et je dirai qu'il m'a accordé la plus entière collaboration, ce que j'apprécie beaucoup. Sur son invitation, je me suis entretenu avec lui de quelques problèmes qui se posent sur notre côte est, particulièrement à Terre-Neuve. A sa demande, je lui ai écrit pour lui expliquer mes vues. Il a fort aimablement accusé réception de ma lettre en disant qu'il étudierait la question avec ses services et examinerait mes propositions. Je n'ai pas du tout l'intention de citer les passages de ma lettre au ministre qui pourraient intéresser la sécurité, mais peut-être que si j'en cite quelques extraits, la Chambre aura une idée de ce à quoi je songeais. Je vais citer certains extraits de la lettre que je crois pouvoir divulguer sans porter atteinte à la sécurité. Dans ma lettre au ministre je disais ceci:

> Vu les incidents qui se produisent depuis quelque temps le long des côtes de Terre-Neuve, la menace que les sous-marins représentent pour notre marine marchande en cas de conflit n'est pas une chimère. C'est une réalité. Lorsqu'on sait que la Russie a environ 500 sous-marins, dont bon nombre sont de modèle tout récent, le danger que court notre marine est évident.
>
> Je tiens à signaler que Terre-Neuve est très exposée à ce danger, surtout parce que tous les articles dont elle a besoin, y compris des vivres, lui arrivent par eau. Si elle est coupée de ses sources d'approvisionnements, elle aura beaucoup à souffrir et le Canada aura pour premier devoir d'approvisionner en vivres la population de Terre-Neuve et la chose ne sera possible que par pont aérien.

J'ai formulé des recommandations que je ne préciserai pas, parce qu'elles touchent au domaine de la sécurité et j'ai terminé ainsi:

> Je suis à votre disposition pour discuter ces propositions n'importe quand avec vous ou avec vos fonctionnaires.

Je pense que cela montre clairement dans quelle situation se trouvera la population de Terre-Neuve en cas de conflit. Ce n'est pas tout. Dans ses observations d'aujourd'hui, dont je rappellerai la teneur, le ministre nous a donné quelque assurance sur nos moyens de défense contre les sous-marins. Mais peu après il a dit aussi que le ministère étudiait avec grand soin la question du péril sous-marin. Je suis d'accord avec ce que le ministre a dit à ce propos-là. Je ne voudrais pas que la Chambre croie à la gravité du péril sous-marin sur la foi de mes seuls propos. Je citerai deux ou trois articles, tout en étant aussi bref que possible. Voici, de Chatham (Angleterre), une déclaration du feld-maréchal, le vicomte Montgomery.

> Le feld-maréchal, vicomte Montgomery, suppléant du commandant suprême allié en Europe, dit que la suprématie maritime a plus d'importance que les projectiles téléguidés.

Voici maintenant une nouvelle de Paris:

> L'amiral Jerauld Wright, des États-Unis, avise aujourd'hui que la Russie construit une énorme flotte devant isoler l'Amérique du Nord de l'Europe et détruire l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord . . .
>
> La Russie, dit-il, dispose maintenant d'une flotte de sous-marins comme on n'en avait jamais vu en temps de paix.
>
> Moscou fait construire une marine plus importante à elle seule que celle du reste du monde, les États-Unis exceptés, et dont l'objectif est "d'isoler l'Amérique du Nord de l'Europe, de vaincre l'OTAN sur mer et par conséquent de détruire notre alliance".

Je pense en avoir assez dit pour signaler à la Chambre la gravité du péril sous-marin. Le plus récent modèle de sous-marin qu'avaient les États-Unis,—mû par l'énergie atomique,—est parti en manœuvres il y a un an environ. Il est parti dans le voisinage des Açores, sauf erreur. Il devait pénétrer les réseaux de défense de l'Amérique du Nord dans certaines limites définies afin d'éprouver les moyens de défense contre le sous-marin moderne. Sur son parcours, il a été repéré par l'appareil de dépistage anti-sous-marin d'un des destroyers américains. Toutefois, il y a promptement échappé. Il a pénétré toutes les défenses, a navigué à la surface autour du Cap-Cod puis a télégraphié

aux autorités ce qu'il avait fait. S'il n'avait pas été circonscrit et gardé dans des limites dont il ne pouvait sortir, il aurait pu très facilement éluder les destroyers qui l'avaient repéré par leurs appareils de détection. Mais il était à l'intérieur de ces limites, et même là il a pénétré toutes les défenses que nous avions,—c'était environ il y a un an,—puis il est remonté à la surface.

A mon avis, la défense contre la menace des sous-marins est essentielle à la sécurité du Canada. Je la tiens pour essentielle à la sécurité des troupes outre-mer et au ravitaillement de nos ailliés. Ce matin, le ministre a exprimé des vues que je partage. Je le paraphraserai de nouveau. Il a déclaré que nous ne pourrons, au premier stade d'une guerre navale, utiliser nos navires. Je suis de cet avis. Nous avons des forces canadiennes outre-mer. Nous avons des alliés en Europe, particulièrement en Grande-Bretagne. Nous sommes vulnérables à la menace sous-marine. A Terre-Neuve, nous aurons besoin de vivres en très peu de temps, si les hostilitiés éclatent. A ce que je crois comprendre, la Grande-Bretagne n'est actuellement approvisionnée en vivres que pour trois semaines à un mois. Si le danger et la gravité de cette menace sous-marine sont tels que je les ai exposés,—et je pense voir juste,—le seul moyen d'approvisionner Terre-Neuve et nos alliés est l'avion. Cela saute aux yeux. Nous n'avons pas ces moyens de ravitaillement, et il est temps que nous nous rendions compte que nous devrions les avoir.

C'est une question qui me préoccupe beaucoup. Les autorités fédérales, particulièrement le haut commandement, devraient aussi s'en rendre compte. La coordination existe dans nos forces armées, et je suis heureux de le reconnaître. Je pense que la coordination est bonne dans les rangs inférieurs. Cependant, je ne suis pas bien sûr qu'elle existe dans les rangs supérieurs. Quand on entend des généraux retraités critiquer énergiquement ce que fait le haut commandement, on se demande ce qui ne va pas à cet égard. Je ne suis pas opposé à des divergences de vues entre l'armée, la marine et l'aviation, voire à l'intérieur même de ces armes; tout cela est bien, mais lorsqu'on fait leur procès devant le public, qu'on proclame leur insuffisance, non seulement la population en général, mais les militaires eux-mêmes ne peuvent manquer de se rendre compte de l'indécision qui règne en hauts lieux. Dans ces conditions, comment peut-on s'attendre que le moral des troupes ne soit pas toujours aussi élevé que nous le voudrions?

[M. Stick.]

Il est grand temps que notre haut commandement entreprenne des consultations,—et peu importe qu'on y convoque le général Simonds ou le général Macklin, ou qui que ce soit,—afin d'aplanir ces difficultés et de déclarer au pays précisément où on en est. L'inquiétude qui règne en ce qui concerne notre haut commandement a gagné jusqu'au simple soldat, au point d'atteindre son moral. Le peu de connaissances que j'ai de la question me ferait croire que bon nombre de nos militaires, de toutes les armes, envisagent sérieusement l'abandon de cette carrière et le retour à la vie civile, craignant d'être victimes d'un licenciement qui les obligera à faire face aux mille difficultés d'une existence nouvelle, sans espoir de trouver du travail.

J'ai encore un dernier mot à dire sur ce commandement unifié et j'exprimerai peut-être un point de vue différent de celui de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Comme vous le savez, nous avons, à Terre-Neuve, l'aviation stratégique des États-Unis, et nous en dépendons pour notre défense. Qu'on le comprenne bien—il n'y a aucun doute là-dessus. Or, j'ai demandé au ministre qui est-ce qui donnerait à cette aviation stratégique stationnée à Terre-Neuve des ordres en cas d'urgence, c'est-à-dire lorsqu'elle devrait entrer en action. Le ministre m'a fort aimablement répondu que cette force stratégique recevrait ses ordres de Saint-Hubert. Je n'y vois aucune objection, mais sauf erreur, ce quartier général de cette force aérienne stratégique se trouve à Colorado Springs. Nous avons aussi une région aérienne à Saint-Hubert et ce contingent opérant à Terre-Neuve, ainsi qu'au Labrador, je crois et certainement au Groënland.

Je proposerai donc au ministre, en toute sincérité, de bien examiner cette affaire sans perdre de temps, et de la mettre au point, de façon que tout le monde sache exactement où nous en sommes et, si le général Partridge a le pouvoir d'ordonner une action de la part des effectifs américains ou canadiens (peu importe si c'est sur territoire canadien ou américain) il ne faudrait pas l'entraver dans l'exercice de son autorité en cas de nécessité. Il devrait avoir pleine autorité pour émettre des ordres sans délai et sans avoir à consulter Ottawa, ni le ministre ni le premier ministre qui devraient alors entrer en rapport avec St-Hubert afin que St-Hubert entre en contact avec les forces de Terre-Neuve. Nous en sommes au point où la guerre pourrait éclater, je crois, et si vous donnez de l'autorité,—que ce soit à un général américain ou à un maréchal canadien, cela m'est égal, pourvu que vous le jugiez apte à assumer de telles fonctions,—alors j'estime

que le moment est venu de lui donner des instructions de manière qu'il n'y ait aucune perte de temps et qu'il ait plein pouvoir d'ordonner que des troupes entrent en action sans avoir les mains liées. Il devrait être en mesure d'agir sans délai en cas d'urgence. Il m'est indifférent que les troupes en question soient en territoire canadien ou américain, pourvu qu'elles s'acquittent parfaitement bien de leurs fonctions qui consistent à défendre la population du continent nord-américain.

Ce que le ministre a fait, je crois, c'est de régler des questions politiques avant de coordonner ses responsabilités militaires. Qu'on me permette de dire en toute sincérité qu'il a mis la charrue avant les bœufs, selon moi,—et cela m'est égal de savoir si c'est le gouvernement précédent ou le gouvernement actuel qui l'a fait,—mais il reste qu'il a réglé des questions politiques avant les questions militaires, ce qui est une erreur, je crois, et la première mesure à prendre serait de créer un commandement militaire. Je demande donc au ministre, pour la sécurité de la population du continent nord-américain, de régler cette question, et de le faire rapidement, de manière qu'il n'y ait aucune difficulté, advenant des hostilités, et qu'il n'y ait aucune perte de temps.

Je formulerai aussi une proposition au sujet des approvisionnements de vivres en Grande-Bretagne. Cette question sera sans doute bien vue de nos amis d'Occident. Si la Grande-Bretagne doit être alliée avec nous et jouer pleinement son rôle dans l'OTAN, il lui faudra des vivres pour cela. Voici une proposition que je fais pour ce qu'elle vaut: selon moi, nous devrions aider la Grande-Bretagne en y accumulant des vivres, des céréales et autres, qui dureraient de quatre à six mois et qu'on pourrait garder en vue d'une situation critique.

**Des voix:** Très bien!

**M. Stick:** En outre, la Grande-Bretagne devrait utiliser ces approvisionnements au fur et à mesure de ses besoins et l'on pourrait les reconstituer, si nécessaire. Si je dis cela, c'est parce qu'en cas d'une guerre comme celle-là, il nous faudrait évidemment ravitailler la Grande-Bretagne en vivres et la seule façon de le faire serait par la voie des airs. Mais nous n'avons pas aujourd'hui les moyens de le faire. D'autre part, ce serait peut-être un moyen d'aider nos agriculteurs de l'Ouest à vendre une partie de leurs excédents de blé; mais il est sûr que nous aiderions beaucoup la Grande-Bretagne en y emmagasinant des vivres à utiliser en cas d'urgence, et aussi en cas de besoin. Non seulement nous aiderions par là la Grande-Bretagne, mais nous nous ferions un allié en mesure de combattre et qui ne serait pas à demi affamé.

**M. Johnson (Kindersley):** Monsieur le président, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup à ajouter aux points qui ont été soulevés par mon chef, l'honorable député de Rosetown-Biggar, dans son excellent discours de cet après-midi. Je crois toutefois que son point de vue mérite d'être étayé le plus possible afin que le gouvernement lui accorde toute son attention, car il est indispensable,—on s'en rend compte de plus en plus,—de reviser le rôle que remplit le ministère de la Défense nationale. Je crois que nous devons abandonner le concept de défense selon la formule Maginot,—dont a parlé le député de Trinity-Conception,—et cesser de nous représenter la guerre telle qu'elle se faisait en 1914-1918 ou même en 1940-1945. Sachons nous adapter aux événements qui se sont déroulés depuis un mois et demi et considérer les conséquences de ces événements sur notre économie.

Lorsque le ministre de la Défense nationale a été nommé à son poste, je croyais vraiment qu'il allait suivre certaines lignes de conduite tracées par la Grande-Bretagne au moment où elle a annoncé qu'elle réduirait ses dépenses consacrées à la défense. A ce moment-là, je crois que cette question avait été très discutée. Toutefois, peu de temps après qu'il est entré en fonction, on a annoncé que beaucoup de ses critiques n'étaient pas fondées et qu'aucune importante modification ne serait apportée aux dépenses consacrées à la défense. Comme l'a signalé l'honorable député de Rosetown-Biggar, il est pour ainsi dire impossible, en ce moment, d'apporter des changements importants aux crédits puisque la plus grande partie de l'année est déjà écoulée et qu'il serait très difficile d'apporter des réductions sensibles aux dépenses.

Le ministre a dit je crois, lorsqu'on lui a demandé ce qu'il pensait du lancement du satellite russe, que c'était quelque chose "d'un autre monde". Nous devrions faire de ce commentaire notre mot d'ordre et entreprendre d'adapter notre programme de défense à des moyens qui, pour le moment, peuvent nous sembler d'un autre monde mais qui seront très prochainement du nôtre.

Les journaux font déjà des conjectures sur la date du lancement d'une fusée jusqu'à la lune. Dans cinq ou sept ans peut-être, si l'on en juge par certains indices, on pourra construire des satellites habités capables d'atteindre la planète Mars et d'en revenir. Cela nous paraît aussi spectaculaire qu'aurait pu le sembler, aux temps préhistoriques, l'invention de la poudre à canon. Sachons nous rendre compte des formidables progrès qui se

font dans les applications de la science aux moyens de destruction, et nous demander quelle figure fait le Canada dans la grande course aux armements engagée entre la Russie et les États-Unis. Il me semble que nous y avons l'air d'un bambin de 3 ou 4 ans qui se mesurerait à la course avec les champions d'un collège. C'est entendu, nous y figurons, mais nous sommes si loin derrière que nous ferions aussi bien de ne pas y être. Ce que je veux dire, évidemment, c'est que, vu nos ressources limitées, nous ne serons jamais capables de concourir avec les États-Unis et la Russie dans le domaine des progrès scientifiques.

On peut citer par exemple le cas de l'*Arrow*, du CF-105, dont le modèle nous a coûté, je crois, plus de 200 millions, peut-être 300 millions de dollars. On a admis que cet avion est virtuellement caduc avant sa sortie de l'usine. Nous ne pouvons guère nous réjouir beaucoup à l'idée de dépenser 200 ou 300 millions de dollars pour un avion devenu désuet. Je m'empresse de reconnaître que les recherches expérimentales exigent des dépenses et qu'elles ne sont pas toutes fructueuses. Mais nous devons supputer le rendement de cette dépense, car depuis des années le Canada a ainsi dépensé des milliards. Le crédit actuel se chiffre à 1,700 millions. Or est-il quelqu'un pour prétendre sincèrement que tout cet argent nous a donné une défense? Nous savons tous que nous dépendons de l'aviation stratégique des États-Unis pour nous défendre et pour riposter en cas d'attaque. Nous comptons aussi sur les forces de l'OTAN pour assurer la défense unifiée du monde occidental.

Songeant aux découvertes scientifiques stupéfiantes qui se sont produites outre-mer et aux bombardiers à réaction dont dispose maintenant l'aviation stratégique, nous pouvons facilement nous demander quel est au juste le rôle des effectifs ou bien où s'arrête le rôle des humains dans la future guerre aérienne. Le maréchal de l'air Joubert, de Grande-Bretagne, a récemment écrit un livre sur les fusées; il s'y étend sur les travaux de mise au point qu'on a faits à Peenemünde (Allemagne) dès 1934. Il a fourni des preuves attestant que, si Hitler avait été aussi impressionné par la technique des fusées qu'il l'a été par les avions de type classique, l'issue de la seconde Grande Guerre aurait pu être tragiquement différente.

Le maréchal de l'air Joubert demande: quelle est la limite de résistance imposée à un être humain? Nous constatons que dans un avion filant à plusieurs centaines de milles à l'heure, un ou même deux pilotes ne peuvent suffire à conduire la machine à cause de l'énorme vitesse atteinte et à cause de la réaction relativement lente d'un être humain. Nous nous demandons au juste quel sera le rôle des avions pilotés à la suite des travaux de mise au point qui se feront d'ici trois ou quatre ans.

Depuis quelques années, nous nous enorgueillissons,—au moins quelques députés se sont enorgueillis,—des lignes de défense par radar: la ligne intermédiaire du Canada, la ligne *Pinetree*, et la ligne d'alerte préliminaire. Il y a lieu de nous demander quelle en sera l'efficacité devant le projectile balistique intercontinental ou le projectile balistique à moyen rayon d'action. Sauf erreur, la portée des installations actuelles de radar ne dépasse pas 70,000 pieds. Comment veut-on que ces appareils dépistent un projectile qui les survole à trois ou quatre cents milles d'altitude?

J'ai l'impression que depuis bien des années nos budgets de défense ont été établis par les généraux, les maréchaux de l'air et les amiraux. C'est assez naturel qu'en considérant les échelons de ces divers services, ils tâchent de maintenir les effectifs. Lors de l'établissement d'un budget, tel ou tel colonel tâchera de maintenir ses effectifs; il lui déplaîrait que son poste semble superflu. Je crois qu'il s'exerce un peu trop de pression pour le maintien d'effectifs qui ne remplissent plus leur rôle dans la défense du pays.

J'appuie donc de tout cœur la proposition qu'a formulée mon chef, et qu'avaient faite à maintes reprises, à la Chambre, des membres et des partisans du gouvernement, alors qu'ils étaient dans l'opposition, ainsi que des membres de l'opposiiton actuelle, c'est-à-dire établir un comité des crédits de la Défense chargé d'enquêter sur tous les aspects de la dépense de ces sommes énormes. Je crois que cela est absolument essentiel, et que toute étude de dépenses relatives à la défense devrait tenir compte non seulement des aspects militaires de la question, mais de ce que les considérations économiques et politiques devraient rester à l'avant-plan.

Parlant en tant que profane en matière militaire, et nous en sommes tous un peu là,—pour ma part, mon expérience militaire se limite à celle du fantassin,—il me semble qu'une des mesures à prendre pour moderniser nos forces armées serait d'unifier nos services. Je conçois bien que dans les guerres du passé, il était nécessaire d'avoir une armée, une marine et une aviation, parce que chacune de ces armes avait un rôle spécial à jouer. Mais aujourd'hui, avec la mise au point de la bombe à hydrogène et des armes nucléaires, je crois que le gouvernement ferait bien de songer à fusionner tous nos services armés sous l'égide d'un commandement unique, qu'on l'appelle force de défense, service armé

ou quoi que ce soit. Je crois que, du point de vue administratif, on réaliserait ainsi certaines économies et je crois également qu'une décision dans ce sens aiderait à établir la hiérarchie du commandement.

Un argument patent en faveur de cette proposition serait la situation actuelle aux États-Unis, où il existe une forte rivalité entre la Marine et l'Armée qui se disputent l'honneur de lancer la première fusée qui réussisse. Il en est résulté un état de choses ridicule où deux armes des forces armées américaines se font concurrence au lieu de mettre leurs connaissances en commun, et je soupçonne que les Canadiens ne sont pas tout à fait exempts de cette attitude absurde qui appelle la critique.

Il me semble qu'étant donné les événements des dernières années, la question des effectifs est devenue relativement peu importante. Il est vrai que, pour les petits conflits localisés il faut des hommes, mais ce ne sont pas les effectifs qui vaincront dans la guerre nucléaire. Notre parti a donc proposé qu'on établisse un contingent de police des Nations Unies afin de disposer d'assez d'hommes pour régler les conflits régionaux ou les petites guerres.

Étant donné tous ces progrès techniques, nous devons considérer les armes atomiques comme poussant à une guerre totale ou à aucune guerre du tout. Je suis également d'avis qu'en préparant les crédits à l'avenir, il faudrait reconsidérer le rôle de notre milice. Je remarque qu'on a annoncé l'intention de modifier le rôle de notre milice. On pourrait fort bien songer à la débarrasser de tous les vieux Enfields 303 anglais et des mitrailleuses Bren, parce que ses membres n'auront jamais l'occasion de s'en servir.

Lors de mon passage au quartier général de l'OTAN, en 1954, j'ai été heureux d'entendre le feld-maréchal lord Montgomery signaler, durant un discours qu'il nous a fait, alors qu'il était inutile d'espérer être en mesure de former une milice assez tôt pour qu'elle participe au combat dans une guerre moderne. Il faudrait au moins trois mois pour préparer un milicien à participer aux combats d'aujourd'hui. Je pense que la plupart d'entre nous sommes d'avis qu'en cas de guerre atomique, nous n'aurions pas trois mois pour de tels préparatifs.

La milice pourrait très bien être affectée à un rôle plus utile en rapport avec la défense civile. On pourrait fournir à ses membres des indicateurs de radiations, afin qu'ils soient en mesure de dire si elles existent au point de constituer un danger. Elle devrait être entraînée à combattre les incendies et à s'occuper de sinistres localisés de ce genre-là. Elle remplirait là un rôle bien utile et je suis certain que les membres de la milice seraient plus heureux de savoir qu'ils auraient dans la défense du Canada une tâche à accomplir plus importante qu'actuellement.

Il semble également que l'exemple de l'OTAN pourrait nous inspirer. En faisant partie de l'OTAN, nous, en tant que nations, avons abandonné, pour notre défense commune, une partie de notre souveraineté. Or, il me semble qu'en étudiant le rôle du Canada dans la défense on pourrait tenir compte davantage de ce fait. Nous n'arriverons jamais à rattraper les États-Unis et la Russie dans la course aux armements, mais il me semble que si, par quelque entente, le pays pouvait se spécialiser dans quelque aspect particulier de la défense, nous contribuerions beaucoup plus à la défense commune du monde occidental. Si nous concentrions notre attention sur les différents aspects des fusées et si la majeure partie de notre rôle de défense s'adaptait aux perfectionnements scientifiques, peut-être réaliserions-nous, à la longue, une plus grande protection. Toutefois, dans un tel accord, nous devrions prendre garde de sauvegarder certains aspects de notre souveraineté afin qu'aucune puissance étrangère ne puisse nous entraîner dans une guerre sans notre consentement. Voilà précisément de quoi il s'agit dans les discussions qui se déroulent dans le cadre de NORAD actuellement. On craint, en effet, que les États-Unis puissent éventuellement diriger certaines forces canadiennes.

J'insiste encore sur la demande de réduire les futurs crédits du ministère de la Défense nationale à la lumière de la nouvelle attitude que nous adoptons à l'heure actuelle en matière d'affaires extérieures et que nous devrions aussi adopter à l'égard de nos dépenses militaires. Les tout derniers événements dans le domaine scientifique ont entraîné un changement profond et nous ne devons pas nous laisser prendre à entretenir un concept de ligne Maginot. Nous devons marcher avec le temps. Cela exigera une réorientation de nos dépenses militaires dont une plus grosse partie doit nécessairement être affectée, par l'entremise de nos universités, à la recherche scientifique qui, tout en nous assurant de la défense militaire, favorisera le progrès de notre pays et de l'humanité en général.

Le deuxième pas à faire, pour ainsi dire, dans cette façon de regarder les choses doit être de songer davantage à la suppression des causes de la guerre. Si nous examinons l'histoire, nous constatons que la guerre est dans l'ensemble causée par la convoitise, la faim et l'oppression. Tant que nous pourrons trouver, dans le monde, des pays dans un état relativement peu évolué, qui envient aux pays occidentaux leur niveau de vie élevé, la porte restera ouverte à l'essor des causes

du communisme. Le mécontentement persistera dans ces pays et les forces du communisme n'y seront accueillies que trop facilement. Les pays occidentaux sont mis au défi d'assumer leurs responsabilités envers ces pays que l'on appelle parfois retardataires mais que l'on pourrait plus justement qualifier de mal partagés, qui ont subi pendant des siècles la domination d'autres pays et qui ont maintenant une norme d'existence inférieure à la nôtre. Nous devons songer à affecter une partie de notre budget militaire à l'envoi de vivres à ces pays par l'entremise de nos organismes nationaux et de l'Organisation des Nations Unies, de façon à relever le niveau de vie et à leur permettre de devenir de véritables alliés de l'humanité libre.

**M. McLeod:** Monsieur le président, des préopinants ont traité de façon générale d'une bonne partie des questions que j'avais l'intention de soulever et j'approuve à peu près tout ce qu'ils ont dit. L'honorable député de Rosetown-Biggar a signalé quelques points excellents qui méritent d'être examinés soigneusement par le comité, mais je lui dirais, à lui et à tous les autres députés, que nous devons affronter la situation internationale en tenant compte des réalités. L'idéalisme ne fera pas échec au communisme et la main tendue doit s'appuyer sur la force quand elle s'offre à quelqu'un qui depuis des années ne manifeste aucune disposition à l'accepter dans la paix et la bonne entente.

C'est avec grand intérêt que j'ai écouté le ministre nous exposer les grandes lignes de notre situation, ce matin. Je lirai très attentivement demain matin cette déclaration et je ne doute pas que l'ayant fait je sache désormais,—tous les députés seront d'ailleurs dans mon cas,—beaucoup mieux à quoi m'en tenir sur ces questions. J'ai remarqué qu'il s'est attardé à notre rôle au Proche-Orient, en Extrême-Orient, au Moyen-Orient et dans l'OTAN. C'est avec plaisir que nous nous rendons compte que notre pays prend sa juste part de la défense des nations occidentales. Toutes ces considérations, du point de vue international, sont importantes. Elles montrent à quel point nous sommes résolus à prévenir l'agression et à montrer que nous sommes prêts à user efficacement et rapidement de représailles en cas d'attaque. Je crois toutefois que ce qui préoccupe de plus près notre population c'est la possibilité d'une attaque directe sur le continent nord-américain. L'opinion publique ne sera guère satisfaite à moins qu'elle ne soit persuadée qu'on ne néglige rien pour assurer l'inviolabilité de notre continent, dans la mesure du possible, face à des attaques directes livrées avec des moyens modernes. Nous croyons que ces attaques prendront la forme d'interventions de projectiles, de bombardiers et de sous-marins à longue portée dont les bases seront vraisemblablement situées loin de nos frontières.

[M. Johnson (Kindersley).]

Dans ces circonstances, la population veut que notre ministère de la Défense lui donne l'assurance qu'on prend en très sérieuse considération cette possibilité et que nos hommes de science sont pleinement mobilisés pour l'étude et la solution de ce très grave problème.

Pour ce qui est des crédits proprement dits, il nous est difficile de nous arrêter aux détails quand nous constatons qu'un seul crédit comporte l'énorme somme de $1,670,000,000. Je le répète, il est impossible d'étudier ces crédits en détail; il nous faut donc nous en tenir à des considérations générales. Cependant, en étudiant l'affectation de cette somme très élevée qu'on obtient du contribuable, nous devons, à titre de représentants de la population en cette Chambre, nous assurer qu'une étude approfondie en est faite. Pour travailler en connaissance de cause, monsieur le président, il nous faut des renseignements.

Il est vraiment décourageant de nous trouver dans la situation où se trouvait lui-même le ministre de la Défense nationale il y a quelques mois lorsqu'il a assumé le poste important qu'il occupe. Peu de temps après son entrée en fonction, il aurait dit à peu près ceci, d'après les dépêches de journaux: "Si j'ai critiqué le ministère de la Défence nationale par le passé, c'est parce que je manquais de renseignements". Autrement dit, il critiquait parce qu'il ignorait les faits. Je ne veux pas blesser le ministre en parlant d'ignorance mais je souligne ce point afin de démontrer que les membres de la Chambre doivent être renseignés et que c'est au gouvernement qu'il incombe de lui fournir les renseignements nécessaires. Cependant, je regrette de dire que, sous le présent gouvernement, bien qu'on nous ait promis de confier au Parlement une plus grande mesure de responsabilité, nous sommes tout aussi peu renseignés que nous l'étions quand les libéraux étaient au pouvoir. D'après le vieil adage, qui rien ne sait de rien ne doute; cependant, dans les questions qui touchent autant que le budget et que le programme de la défense nationale, à nos relations internationales, à notre prospérité nationale et à nos portefeuilles l'ignorance est un mal.

La population du Canada ne s'oppose pas aux lourdes dépenses pourvu qu'elle soit convaincue que le ministère en fait un examen soigneux et ne dépense pas cet argent sans rien obtenir en retour. Pour que la population soit satisfaite, il faut qu'elle ait

confiance dans l'administration et cette confiance n'est possible que si l'on communique une somme raisonnable de renseignements sur l'activité du ministère. Nous ne nous attendons pas à ce qu'on nous révèle un grand nombre de dispositions secrètes prises entre les diverses hautes personnalités des différents organismes pour préserver et défendre nos nations de l'Ouest. Nous n'exigeons pas ce genre de renseignement; mais j'affirme au ministre qu'en notre qualité de députés, nous avons passé, je pense, l'âge d'être considérés comme des enfants. Je suis convaincu que nous sommes dignes de confiance et que nous sommes capables de décider par nous-mêmes ce qui peut être donné, ce qui peut être publié et ce qui ne peut pas l'être.

Pour que nous puissions obtenir ces renseignements, je suis certainement en faveur des recommandations des préopinants, qui ont tous demandé un comité de la défense nationale. Ce devrait être un comité permanent, ne comprenant pas trop de membres. En plus d'étudier les lignes de conduite et les dépenses du ministère, il pourrait jouer auprès du titulaire du ministère le rôle consultatif qui aurait tant d'importance pour nous et notre bien-être futur. Notre parti a fait la même demande lors de l'examen de nos problèmes relatifs aux affaires extérieures, et nous estimons que dans ces deux domaines, si étroitement liés, le Parlement du Canada devrait offrir un front uni. Mais à cette fin il faut que le Parlement ait son mot à dire dans l'élaboration de la politique et dans sa mise en œuvre. J'ai dit que les domaines de la défense et des affaires extérieures étaient étroitement liés. J'irais même jusqu'à dire monsieur le président, qu'ils sont interdépendants. C'est pourquoi certains aspects de notre politique de défense intégrée avec les États-Unis nous inquiètent un peu. Nous sommes un peuple fier et entreprenant, jaloux de ses droits souverains. Nous avons bravement et audacieusement défendu ces droits depuis la confédération, et j'espère que ce principe continuera à inspirer nos relations avec les autres pays.

Certains hauts personnages d'une nation étrangère, bien que très amie, auraient laissé entendre que l'intégration nous avait fait perdre certains de nos droits. Je suis heureux de constater que notre ministre de la Défense nationale et notre premier ministre ont réfuté de telles déclarations; cependant, je suis sûr qu'il nous paraît à tous difficile d'admettre qu'un membre responsable d'un autre gouvernement puisse faire de telles déclarations sans qu'elles se basent sur une part de vérité.

Je répète de toutes mes forces que nous sommes en faveur de l'intégration. Nous croyons que c'est une manière de tirer le meilleur parti de notre puissance défensive, mais nous affirmons que ce doit être un arrangement provisoire et nullement irrévocable. Donc, puisqu'il est lié si étroitement à nos affaires extérieures, le plan dans son ensemble aurait dû être élaboré de concert et en consultation avec le ministère des Affaires extérieures.

Au lieu de cela, que constatons-nous? Nous constatons chez le ministère des Affaires extérieures une ignorance aussi grande que la nôtre quand, en notre qualité de députés, nous examinons les crédits du ministère. Je vais parler d'un article publié par le *Citizen* d'Ottawa, le 4 décembre, à propos de la séance du comité des affaires extérieures. Je n'en lirai qu'un court passage. Il semble qu'on ait demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures quels progrès avaient été réalisés et quelles négociations avaient eu lieu, en admettant qu'il y en ait eues. Il aurait répondu que cela ne relevait pas de la compétence de son ministère.

Le mot "compétence" y figure entre guillemets. Je ne peux pas concevoir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de notre pays dise que ses services n'ont pas compétence à l'égard d'un tel état de choses. Je suis sûr que quelque chose ne va pas bien que ce mot ait figuré entre guillemets. Quoi qu'il en soit, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que son ministère ne s'occupait pas des dispositions qui avaient abouti à l'établissement du commandement. S'il en était ainsi, c'est à mon avis une des questions les plus graves dont le Parlement doit s'occuper et examiner en ce moment.

Nous avons aussi entendu dire que des négociations se poursuivent à l'échelon des militaires. A ce propos, le ministre a répondu que les négociations se poursuivent à l'échelon militaire et que les deux commandants préparent des propositions qui serviront de base à un échange de notes entre les gouvernements, où seront définies les attributions du commandement. Apparemment, c'est juste parce que je crois que c'est ce que le ministre de la Défense nationale a dit ce matin, savoir que les militaires les plus haut gradés préparent les plans de cette intégration. Un député qui vient de se rasseoir a dit qu'on avait placé la charrue devant les bœufs et je pense qu'il a très bien défini ces négociations.

Cela, monsieur le président, semble engager très gravement la responsabilité du ministère des Affaires extérieures. Songeons qu'une question qui risque de porter atteinte au bien-être politique du Canada, pour des

années à venir, est réglée, dans le cas qui nous occupe, par l'autorité militaire. On a même l'impression que les commandants militaires s'occupent actuellement de pourparlers de caractère politique dont les résultats seront simplement soumis aux deux gouvernements intéressés. Il ne faudrait pas laisser passer cela sous silence. J'y vois un défi à l'autorité civile dont il ne faut jamais compromettre la suprématie. Le ministère de la Défense nationale, responsable au gouvernement du Canada et, par lui, à la population du Canada, ne doit rien faire qui puisse compromettre la suprématie du pouvoir civil.

Il suffit de regarder l'histoire de la Grande-Bretagne et celle du Canada depuis la confédération pour constater que jamais la suprématie de l'autorité civile n'a été mise en cause. Or nous sommes sérieusement menacés d'une situation dans laquelle nos militaires dicteront à l'autorité civile de notre pays des programmes et une politique qui, mis en vigueur, régiront notre évolution pendant des années à venir, du moins dans une certaine mesure.

**M. Mitchell:** Monsieur le président, je pense avoir le droit de participer brièvement au débat auquel donne lieu l'examen des crédits du ministère de la Défense nationale. Je n'entends toutefois pas me faire passer pour un spécialiste des questions militaires, voire pour un spécialiste de la défense nationale, pas le moins du monde. Mes observations n'auront qu'un intérêt local, si local, en vérité, qu'elles n'intéresseront que la circonscription que je représente ici. Le ministre peut pour ainsi dire deviner ce que je vais dire car il a déjà parlé dans le même sens lui-même. Je ne voudrais pas lui donner l'impression de m'inspirer de l'idée qu'on ne donne qu'à ceux qui demandent, mais je reconnais que, dans certains cas, il est parfois profitable de demander.

J'engage le ministre et son ministère à scruter de nouveau certaines sommes d'argent qui figuraient dans les crédits que l'ancien ministre de la Défense nationale a présentés le printemps dernier. On avait affecté certaines sommes à l'aménagement, à Sudbury, de locaux absolument nécessaires. Je suis sûr que le ministre a pu se rendre compte par lui-même des conditions de travail difficiles des militaires de notre région, lorsqu'il est venu là-bas, le 10 novembre, et qu'il a bien voulu assister au dévoilement d'un nouveau cénotaphe.

Il est arrivé, à Sudbury, à propos de cet immeuble projeté, un fait un peu extraordinaire que je tiens à porter à l'attention de la Chambre. Les honorables députés conviennent, j'en suis sûr, que dès qu'on entend dire quelque part que le gouvernement se propose d'acheter un terrain pour l'aménagement d'un immeuble, le prix des terrains monte automatiquement, parfois à un niveau représentant plusieurs fois sa valeur réelle. Il n'en a pas été ainsi dans notre ville. Il y a quelques années, un citoyen dévoué a fait don d'un terrain d'environ 5.6 acres qu'il avait payé $10,000. Le terrain appartient maintenant à la Couronne, et il aurait été stipulé qu'on y construirait un manège militaire. Le terrain a été reçu au nom de la reine par le ministre de la Défense nationale précédent qui a essayé, dans ses prévisions budgétaires du printemps dernier, de tenir sa promesse d'ériger ce bâtiment.

Il semble au ministère des Travaux publics qu'on lui fait payer un loyer outrageusement cher pour les propriétés qu'il occupe maintenant, si l'on songe aux locaux fournis. Il y a un an, on m'a demandé d'intervenir et de voir si les propriétaires des bâtisses consentiraient à réduire le loyer. Je puis dire que j'ai réussi à le faire baisser un peu, mais je le trouve néamoins encore exorbitant. Les propriétaires des bâtisses ne tiennent évidemment guère à les louer aux fins auxquelles elles servent maintenant et estiment pouvoir tirer plus de bénéfices des nouveaux bâtiments qu'ils ne demandent pas mieux que de construire.

Malheureusement, la propriété actuellement détenue par la Couronne est frappée d'une condition figurant dans l'acte de vente passé entre l'ancien propriétaire et la personne qui en a fait don à la Couronne, et cette condition stipule que si l'on ne construit pas un manège à cet emplacement, le terrain retournera au propriétaire primitif, au prix initial. Ce terrain a été examiné et éprouvé par les ingénieurs du ministère. Sans être en mesure de prouver mon affirmation, je crois comprendre que l'on a dressé des plans pour l'érection du bâtiment, mais qu'ils ont maintenant été mis au rancart.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour exorter le ministre et le ministère à revenir sur leur décision de ne pas construire ce bâtiment à l'heure actuelle. Je crains que si aucune mesure n'est prise sans retard, nous ne perdions la propriété qui nous a été donnée à cette fin; je crois également que nous payons un loyer exorbitant pour les locaux actuellement occupés. C'est le plus sérieusement du monde que j'adresse cette requête au ministère et j'espère que le ministre jugera opportun de reprendre sans tarder l'affaire en considération.

**M. McIvor:** Monsieur le président, j'ai quelques mots à dire. Je suis très reconnaissant au ministre de la Défense nationale de nous avoir permis il y a quelques jours d'entendre

l'un de nos distingués généraux. A l'aide de schémas sur les cartes, schémas que nous pouvons encore voir, il nous a montré ce que le Canada faisait et ce qu'il était prêt à faire. Si j'ai pris la parole, c'est pour déclarer que ce ne sont pas les avions qui gagnent la guerre. Ce ne sont pas non plus les sous-marins ni les bombes. Qu'est-ce qui a vaincu l'Allemagne à la dernière guerre? Elle avait l'armée la mieux équipée du monde. Elle avait plus d'avions et plus de sous-marins que tout autre pays. Elle avait tout pour faire croire qu'elle allait vaincre. Pourquoi n'a-t-elle pas triomphé? Aurait-elle triomphé si elle avait eu plus d'avions?

On a décrété dans tous les pays, monsieur le président, une journée de prières. Ce fut un grand jour non seulement ici mais ailleurs. Et que s'est-il passé? L'Allemagne a commis trois grosses erreurs. Les Allemands étaient habiles. On disait que l'Allemagne avait les meilleurs cerveaux du monde. Nos étudiants y allaient pour terminer leur instruction, du moins le croyaient-ils; mais il n'en était rien. Quelles ont été ces trois fautes? Après Dunkerque, alors que les Alliés étaient défaits, leur première faute a été de ne pas faire disparaître l'Angleterre de la carte. Pourquoi les Allemands ne l'ont-ils pas fait? Ce fut leur première erreur. La seconde fut Pearl-Harbour. Pourquoi y a-t-il eu attaque sur Pearl-Harbour? Probablement parce qu'on croyait que cela aiderait à gagner la guerre. Or quel en a été le résultat? Celui d'entraîner les États-Unis à fond dans le conflit. Leur troisième erreur a été d'attaquer la Russie, et d'y persister jusqu'à ce qu'ils se soient fait battre. J'entends tant de gens dans l'opposition dire "trop peu et trop tard"; mais on n'arrive jamais trop tard quand Dieu est le premier, et quand les hommes répondent à l'appel comme l'a fait notre jeunesse canadienne. C'est pour cela que nous avons gagné la guerre.

**M. Blackmore:** Après avoir entendu les belles paroles vibrantes de l'honorable représentant de Fort-William, et le discours tout aussi remarquable de l'honorable représentant de Trinity-Conception, qui faisaient contraste avec le fatalisme et le caractère défaitiste de la situation, qui ont marqué le discours de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, il me paraît opportun d'ajouter quelques mots. Si nous disons que nous n'avons aucune chance de vaincre et capitulons, nous ne donnons à Dieu aucune possibilité de jouer son rôle. Il se peut que nous ne puissions pas faire grand'chose au début, comme dans le cas de la bataille d'Angleterre pendant la seconde guerre mondiale. Mais si nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir et si nous avons confiance dans le Dieu des batailles, nous aurons une chance de vaincre. Mon sentiment ne change pas à mesure que nous approchons de cette crise effrayante de l'histoire, la pire que le monde ait jamais connue.

Il me semble que nous devrions également songer un peu à une autre question soulevée indirectement par l'honorable représentant de Trinity-Conception. Je pense à nos adversaires. La plupart des gens pensent que c'est avec le peuple russe que nous sommes en conflit. Il n'en est absolument rien. Nous sommes en conflit avec le groupe d'hommes qui se sont emparés de la Russie, à l'occasion d'une prétendue révolution en 1917, qui dirigent maintenant la Russie avec une main de fer et qui se proposent d'étendre cette odieuse domination à tous les peuples de la terre. Inutile de parler de coexistence avec ces gens-là. Avec eux, c'est tout ou rien. Ils parlent de coexistence, mais c'est le dernier de leurs soucis.

Qu'on me permette de rappeler les paroles de trois de leurs chefs. Je mentionne Lénine d'abord. En 1923, Lénine a annoncé au monde, ou du moins voulait annoncer au monde, qu'il n'y avait pas besoin de vaincre les États-Unis par les armes mais qu'ils tomberaient entre les mains de la Russie comme un fruit mûr. Il suffit qu'un nombre suffisant de gens au Canada et aux États-Unis tiennent le langage de l'honorable représentant de Rosetown-Biggar pour que l'Amérique du Nord tout entière tombe entre leurs mains comme un fruit mûr.

Le deuxième chef communiste qui ait dit quelque chose de remarquable à ce sujet a été Manuilsky. Cet homme, si je me le rappelle bien, a parlé en 1930. Qu'a-t-il dit? Je ne le cite pas textuellement, car je parle de mémoire. Il a dit: "Nous lancerons une offensive de paix supérieure à tout ce que le monde aura jamais vu et quand nous les aurons tous ramollis, nous les écraserons avec notre poing d'acier." Si l'honorable député de Rosetown-Biggar avait voulu faire le jeu de Manuilsky ou de Lénine, il n'aurait pas pu faire mieux.

Vient ensuite Khrouchtchev. Je ne puis me rappeler exactement ce qu'il a dit, mais il a fait assez récemment une observation que j'ai déjà consignée au compte rendu par le passé et qui n'indiquait nullement qu'ils avaient renoncé à l'attitude prise par Lénine et Manuilsky mais qu'il suivait au contraire la tradition comme membre de l'équipe, visant à réaliser ce que les deux autres avaient prédit.

Surtout, que personne ne se méprenne: je tiens à répéter une fois de plus que nous ne combattons pas les Russes. Nous ne combattons pas les Chinois. Nous ne combattons aucun des peuples tombés sous la domination de cette prétendue organisation communiste, entreprise fort différente qui se dissimule sous le masque du communisme. Nous ne combattons pas les peuples qu'ils nous opposent; nous combattons ceux qui fomentent le communisme. N'oublions jamais cela.

Tant que nous en sommes sur cette question, j'aimerais conseiller au ministre de la Défense nationale de faire comprendre, avec toute l'ardeur dont il est capable, aux chefs des États-Unis, de la Grande-Bretagne et des autres nations de l'OTAN que s'ils n'éliminent pas de leurs gouvernements les agents de ce groupe qui agit sous le couvert du communisme, il ne servira à rien de trouver de nouveaux secrets, car ces secrets seront entre les mains des hommes de Moscou avant même que nous en entendions parler.

J'en ai déjà parlé deux ou trois fois en cette enceinte. Certaines personnes ont prétendu que ce que je disais ne rimait à rien. Je tiens à leur dire qu'il serait bien préférable pour eux d'apprendre dès maintenant, plutôt que d'en être réduits à se dire un jour: "Si j'avais su". Ils auraient pu le savoir, mais ils étaient trop étroits d'esprit et trop aveugles pour écouter ce qu'on aurait pu leur dire.

J'exhorte le ministre à exercer le plus grand soin à cet égard. Je me permettrai de lui rappeler qu'immédiatement après le lancement du premier satellite par la Russie, Gouzenko,—bien placé pour en savoir beaucoup plus sur le sujet que n'importe qui en cette enceinte ou même dans tout le pays,—a annoncé au peuple du Canada et des États-Unis, et aussi loin qu'il pouvait se faire entendre, que les Russes avaient réussi à lancer le premier satellite parce que les secrets découverts par les États-Unis et le Canada avaient été transmis à la Russie par des gens bien en place dans l'administration de nos deux pays. J'ai vu cette déclaration dans au moins deux journaux.

J'exhorte donc le ministre, bien que cela ne me paraisse pas indispensable, à ne pas prêter l'oreille à cette troupe de défaitistes. Presque tous les députés de la CCF et presque tous les socialistes de notre pays seront là. N'écoutez pas ces gens, écoutez plutôt ceux qui croient au Canada, au drapeau britannique, au peuple britannique, qui ont foi en l'avenir du christianisme et en celui de la liberté. Qu'il consacre à sa tâche toute son énergie et s'il le faut, comme le disait l'honorable député de Fort-William, qu'il n'hésite pas à proclamer une journée de prières nationales. Comme l'a si bien dit Tennyson:

More things are wrought by prayer than this world dreams of.

Et, je crois, une parole de la Bible, c'est-à-dire une parole du Seigneur:

Je me laisserai encore fléchir par la maison d'Israël, et voici ce que je ferai en sa faveur: . . .

C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant à ce sujet.

**M. Carter:** Monsieur le président, je sais que les crédits dont la Chambre est saisie ont été préparés par l'ancienne administration; naturellement, j'approuve ces crédits, puisque j'appuyais cette administration et que je suis membre du parti qui était alors au pouvoir. Nous sommes saisis de dépenses de plus de 1.7 milliard de dollars pour diverses sortes d'armes offensives et défensives. Nous regrettons tous qu'il faille affecter tant d'argent à des fins improductives quand on pourrait l'utiliser de tant d'autres façons pour le bien de l'humanité; cependant, nous nous rendons compte que l'acquisition d'armes est nécessaire même si une partie de l'équipement devient désuet avant qu'on puisse s'en servir.

Il est juste et approprié que nous fassions tous les préparatifs nécessaires en vue d'une guerre possible, d'une guerre qui, nous l'espérons, ne viendra pas. Cependant, comme chaque année depuis que je siège ici, je m'inquiète en constatant que nous nous préparons en vue d'une guerre qui n'est pas encore engagée sans nous préoccuper, semble-t-il, d'une guerre qui se poursuit sans interruption à l'heure actuelle, d'un conflit qui, de fait, dure depuis 40 ans et qui est entré récemment dans une nouvelle phase décisive. Je veux parler, évidemment, de la guerre des idées.

Nous avons été, pour ainsi dire, frappés de panique lorsque la Russie soviétique nous a devancés en lançant un satellite et des projectiles téléguidés. Pourtant, nous faisons preuve de la plus grande apathie, de la plus grande complaisance et de la plus grande indifférence à l'égard d'une arme encore plus mortelle, l'idéologie communiste, dont parlait il y a quelques instants mon honorable ami de Lethbridge. Les armes militaires ne sont pas les seuls moyens de livrer une guerre ou de nous protéger contre la guerre. Il y a des armes politiques et économiques. En Russie soviétique, les armes militaires, économiques et politiques sont toutes subordonnées à l'idéologie et dominées par elle. Nos réactions hystériques

au lancement des spoutniks et des projectiles balistiques intercontinentaux font exactement le jeu actuel de la Russie, puisque notre attention est détournée de son arme idéologique sur laquelle elle compte pour la victoire finale et puisque nous en oublions la nécessité de mettre au point nos propres armes idéologiques défensives.

Le mot idéologie est de ceux que nous utilisons avec un certain malaise. Nous ne semblons pas nous faire une idée nette de ce que c'est. Nous lui donnons un sens vague et général sans nous donner la peine de l'analyser ou de le disséquer; très souvent, nous sommes portés à le confondre avec le mot idéalisme, comme l'a fait mon honorable ami de Macleod quand il a pris part au débat actuel. L'idéologie est une idée en acte; une idée qui comporte un plan de réforme du monde; une idée qui est devenue une force parce qu'elle a pénétré le cœur et l'esprit d'êtres humains à tel point qu'ils sont disposés à tout sacrifier pour en assurer le triomphe. Au cours des années, les pays antidémocratiques ont perfectionné les armes, la technique et la stratégie idéologiques; ils ont conquis plusieurs pays par la seule force des idées, sans coup férir. Nous essayons de leur résister avec des moyens purement militaires, politiques et économiques.

Grâce à leur idéologie, les communistes peuvent réaliser leurs buts et les ont effectivement réalisés; durant la période de coexistence, c'est sur la réalisation de ces buts qu'ils comptent pour la victoire finale. Le premier de leurs objectifs qu'ils ont atteints a été de détruire ou d'affaiblir notre confiance dans les valeurs essentielles que les pays démocratiques veulent préserver et cherchent à défendre. Qu'avons-nous fait pour leur résister? Comment préparons-nous notre défensive? Le deuxième objectif consiste à miner la confiance dans la compétence et l'intégrité morale des chefs nationaux, c'est-à-dire des chefs politiques, militaires et administratifs et de tous ceux avec lesquels les citoyens sont en contact et en qui ils ont confiance. Le troisième objectif consiste, en détruisant la solidarité, à affaiblir la capacité et le désir d'une nation de collaborer à des buts communs. Le quatrième but consiste à ébranler l'équilibre psychique de la population et à compromettre son adaptation personnelle aux conditions existantes.

L'idéologie communiste est en voie d'atteindre ces objectifs ici même au Canada et c'est un problème dont nous ne saurions exagérer l'importance. Comme l'a signalé l'honorable député de Lethbridge, il n'est pas nécessaire que tous les membres d'une nation soient des communistes militants. Lénine s'est emparé de la Russie avec l'aide de 11,000 communistes seulement, un noyau de 11,000 militants voués à son idéologie. J'ai appris d'une source digne de foi qu'il y a environ 8,000 communistes militants au Canada à l'heure actuelle. Quand nous nous occupons de la défense de notre pays, il nous faut en considérer tous les aspects et non pas l'aspect militaire seulement.

Le ministre a signalé que notre programme se fonde sur la sécurité collective dans les cadres de l'OTAN. Cette sécurité collective ne peut être efficace que dans la mesure où l'OTAN sera capable et désireuse de résister et d'agir décisivement; elle n'est possible que dans la mesure où l'OTAN est unie. Et sur quoi se fonde aujourd'hui l'unité de l'OTAN? Elle se fonde sur la crainte et peut à peine résister aux remous intérieurs et aux pressions d'intérêts opposés parmi les États-membres. Ce qu'il faut surtout à l'OTAN et ce qu'il nous faut à nous, à mon avis, pour contribuer à son succès, c'est une idéologie positive et morale capable d'empêcher la réalisation des objectifs que j'ai mentionnés il y a quelques instants et qui nous permette non seulement de résister mais aussi de passer à l'offensive.

L'idée qui a inspiré l'établissement de l'OTAN comme bouclier temporaire pendant qu'on mobilisait les moyens de défense était saine, mais l'idée actuelle qui fait de l'OTAN une ligne Maginot permanente ne l'est pas. L'OTAN s'est transformée en un anneau qui, nous dit-on, se compose de 250 bases, l'unique différence étant que, dans cette ligne Maginot moderne les armes nucléaires et les projectiles téléguidés ont remplacé les armes conventionnelles de la vieille ligne Maginot. Mais l'idée fondamentale est la même, et elle est mauvaise.

Dans la guerre idéologique, comme dans un conflit militaire, la meilleure défense c'est l'attaque; par conséquent, dans la guerre des idées, l'OTAN doit prendre l'offensive. Plus tôt aujourd'hui, des honorables députés ont parlé de la nécessité de supprimer les causes de la guerre. Je crois que l'honorable député de Kindersley a mentionné la pauvreté et la faim parmi les causes de la guerre; il en a parlé, comme le font la plupart d'entre nous, comme s'il s'agissait d'entités distinctes, séparées de nous, de quelque chose d'abstrait, qui ne nous concerne pas en tant qu'individus. Il n'en est pas ainsi et, à mon avis, c'est pourquoi nous nous sommes trompés sur toute la ligne. Le chaos actuel sur le plan international, aux Nations Unies, au Moyen-Orient et sur tous les théâtres du monde est l'œuvre d'esprits qu'on a toujours jugés très pratiques. L'une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas su nous attaquer de front à ces problèmes c'est parce que nous avons manqué d'une doctrine positive, et si nous avons manqué

d'une telle doctrine c'est que nous avons considéré toutes ces choses dans l'abstrait sans tenir compte du rapport entre elles et nous. Mais pour mettre au point une idéologie, il faut commencer, bien sûr, par soi-même car la qualité d'un pays est fonction de celle de ses citoyens.

Lorsque les peuples des pays démocratiques, c'est-à-dire nous-mêmes, auront commencé à vivre vraiment leurs croyances, la démocratie disposera d'une idéologie propre à prendre l'offensive contre le communisme. Il serait bon, si, comme l'ont proposé certains honorables députés, nous pouvions soulager de quelque manière la faim qui règne dans le monde. Nous avons tous de la sympathie pour les peuples affamés de l'Asie, surtout si on songe que le Canada dispose d'énormes excédents de blé et d'autres denrées alimentaires. On a dit qu'au lieu de dépenser de l'argent pour nous armer, nous pourrions, au contraire, consacrer ces crédits à l'achat des denrées que nous distribuerions aux millions d'hommes dans le monde qui ont faim. Ce serait, sans doute, une excellente chose en soi, mais sans valeur du point de vue moral; elle ne servirait, en effet, aucune fin idéologique si on songe que l'écoulement d'excédents comporterait, de notre part, un élément d'égoïsme.

Autrement dit, la situation serait telle qu'elle a été décrite dans un article paru dans le dernier numéro de *MacLean's*. L'auteur traçait le portrait des Canadiens tels qu'ils paraissent aux nations indigentes d'Asie et d'Afrique. Il ajoutait que lorsque nous donnons nous donnons égoïstement de ce que nous avons en abondance, sans sacrifier quoi que ce soit. C'est l'engagement intégral qui constitue l'idéologie et qui la rend si efficace. Ce qui attire au communisme des riches, des intellectuels, des savants, c'est moins l'idéal communiste lui-même que l'élément d'engagement qu'il comporte, c'est-à-dire l'engagement intégral des communistes avec lesquels on est venu en contact.

L'OTAN a besoin d'une idéologie. Il y a quelque temps, lorsqu'on a créé le bureau de l'actualité, je croyais y voir l'amorce d'une instruction idéologique des forces armées. Ce matin pourtant j'ai entendu le ministre nous dire qu'on allait supprimer ce service. Je ne le lui reproche pas, estimant, en effet, que ce bureau n'a jamais servi le but que j'aurais voulu. J'ai suivi son évolution depuis plusieurs années. Sans doute n'a-t-il pas été totalement inutile, mais ses réalisations sont très loin des nécessités urgentes de l'heure. Je conviens volontiers avec le ministre qu'il y a actuellement des nécessités plus pressantes, plus urgentes. Mais personne ne me persuadera qu'il puisse y avoir aujourd'hui une nécessité plus pressante que celle de la mise au point d'une instruction idéologique pour nos services armés comme pour notre population dans son ensemble. Je pense que la formation des forces armées à cet égard aurait constitué un bon point de départ.

Il y a quelque temps j'ai lu avec intérêt un bulletin de renseignements soviétiques où on expliquait les raisons du limogeage du maréchal Joukov. Je n'entends pas donner lecture de tous les extraits pertinents, mais plutôt me contenter de donner en mes propres mots l'essentiel de ce bulletin. Cela revenait, en somme, à dire que le maréchal Joukov s'intéressait de moins en moins à l'instruction idéologique des forces armées. Voici une des phrases du texte en question:

> Le camarade Joukov par ses actions incorrectes avait réduit les organisations du parti à des fonctions purement éducatives.

On ajoutait que ce qu'on avait encore à reprocher au maréchal Zoukov c'est qu'il ne se conformait pas personnellement à son idéologie, mais tirait plutôt vanité des principes du parti grâce auquel il avait pu accéder à ses fonctions actuelles. Comme je le disais tout à l'heure, j'aimerais que le gouvernement conservateur manifestât une certaine inquiétude, ou du moins une certaine reconnaissance de ce besoin.

**M. Coldwell:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? Je ne pense pas qu'il veuille voir le gouvernement créer, dans l'armée, une organisation qui y assurerait la diffusion de l'idéologie du parti conservateur?

**M. Carter:** Non, je songeais à une idéologie morale qui transcenderait les distinctions de partis, de races ou de croyances. Il existe effectivement une doctrine de ce genre, et il existe aussi des écoles où peuvent se former les gens chargés de la diffuser. J'aimerais qu'on s'arrête sérieusement à cet aspect de notre défense.

L'OTAN a besoin d'une idéologie. Lorsque les pays qui en font partie auront pu créer une idéologie positive, ils pourront alors agir en commun, sans souci des divisions provoquées par l'orgueil, les préjugés, les distinctions sociales et nationales, de façon à surmonter l'isolement créé par la diversité de leurs points de vues particuliers. Or, pour y arriver, il faudra, dans le cas des individus comme dans le cas des nations, commencer par reconnaître honnêtement ses errements et ses insuffisances passés, s'excuser honnêtement du tort qu'on a pu faire et chercher, non moins honnêtement, à redresser ce qu'il est encore possible de redresser, pour passer ensuite à une considération désintéressée de nos

motifs, passés, présents et futurs. Disposant d'une idéologie comme celle-là, l'OTAN pourrait révolutionner la pensée et la conduite du monde. Au contraire, à défaut d'une doctrine de ce genre, il faudra sans cesse que sa politique le cède au cours des événements, qui seront commandés par Moscou.

**M. Bryce:** Monsieur le président, j'ignore si le moment est bien choisi pour soulever un point relatif aux appels d'offres faits par le gouvernement en ce qui concerne la fourniture d'aliments à l'armée. Au Manitoba, à l'heure actuelle, seules les grandes salaisons profitent de ces commandes. Je voudrais donc dire un mot de la situation. Si j'ai tort d'en parler en ce moment, j'y reviendrai plus tard, mais il m'a semblé, malgré tout, que l'examen du crédit "administration" me permettait de le faire.

Je ne vois vraiment pas pourquoi les petites salaisons n'auraient pas le droit de présenter leurs soumissions au titre de la fourniture des denrées alimentaires aux forces armées, aussi longtemps qu'elles sont en mesure de satisfaire à la demande. Certes, la petite salaison paye moins d'impôt sur le revenu que la salaison importante, mais il reste qu'elle paye tout de même quelque chose. Je ne songe pas à celle qui vient de s'établir au Manitoba, mais aux petites salaisons qui sont établies là-bas depuis assez longtemps, voire depuis 40 ans. Je me demande si le ministre aurait l'obligeance de nous donner l'assurance que les petites salaisons du Manitoba seront traitées avec équité quand il s'agira de soumissions pour l'approvisionnement des troupes.

**L'hon. M. Pearkes:** Monsieur le président, peut-être pourrais-je répondre dès maintenant à cette question. Je signale d'abord que c'est le ministère de la Production de défense qui subvient à nos besoins. Nous communiquons à ce ministère ce dont les services militaires ont besoin et ce ministère adjuge les contrats. Je conseillerais à l'honorable député de poser sa question au ministre de la Production de défense quand la Chambre sera saisie des crédits de ce ministère.

**M. Bryce:** Eh bien, existe-t-il un ministre de la Production de défense?

**L'hon. M. Pearkes:** Il y a un ministre intérimaire de la Production de défense.

**M. Bryce:** C'est bien alors, c'est ce que je ferai. Je vous remercie.

**L'hon. M. Pearkes:** Pendant que j'y suis, il y a peut-être lieu d'éclaircir un ou deux des points qui ont été soulevés. Nous convenons tous, je pense, avec l'honorable député de Rosetown-Biggar, que l'essentiel est de supprimer, si c'est possible, les causes de la guerre mais, tant que n'existera pas un programme de désarmement qui tienne compte des réalités, je crois qu'il nous faudra maintenir une certaine mesure de sécurité afin que notre population puisse vivre et poursuivre en paix ses occupations ordinaires.

Les honorables députés de Fort-William, de Lethbridge et de Burin-Burgeo ont parlé des aspects idéologiques de l'instruction militaire. Ils apprendront peut-être avec intérêt qu'on a établi dans toutes les unités un service qui remplace dans une large mesure le travail accompli par le bureau de l'actualité et que, bien entendu, les officiers des unités renseignent leurs hommes sur les événement internationaux.

L'honorable député de Kingston et d'autres ont, semble-t-il, l'impression qu'il manque une certaine liaison entre le ministère des Affaires extérieures et celui de la Défense nationale au sujet des dispositions du commandement conjoint de la défense aérienne. Le premier accord remonte au 14 mai 1956, lorsqu'il y a eu une réunion des chefs d'état-major interarmes du Canada et des États-Unis qui avaient décidé de renvoyer la question à un groupe d'étude conjoint. Des représentants du ministère des Affaires extérieures étaient présents à cette réunion et à toutes les réunions subséquentes et ce ministère était renseigné sur tout ce qui s'y passait. En outre, bien entendu, la question a été soumise à l'ensemble du cabinet et, ainsi que l'a déclaré le premier ministre, c'est le gouvernement qui a décidé d'adopter ce commandement conjoint.

J'assure à l'honorable député d'Okanagan-Revelstoke que je comprends parfaitement l'importance de la maîtrise civile des forces armées, qu'en aucune circonstance on ne laissera les militaires usurper l'autorité civile ou, comme il a dit, passer outre à cette autorité, ou dicter leurs ordres au gouvernement du pays. J'assure à l'honorable député que rien de cette nature ne se produit à l'heure actuelle.

L'honorable député de Kingston a soulevé la question des effectifs. Le recrutement des trois armes a été très bon dernièrement et nous avons tout l'effectif voulu pour remplir nos engagements. Bien entendu, il y a toujours une pénurie de techniciens et, ainsi que l'honorable député de Peace-River l'a déclaré, il est à conseiller que nous encouragions par tous les moyens possibles les jeunes de notre pays à acquérir les connaissances des métiers techniques et du génie. C'est pour cela que les subventions à la recherche et au perfectionnement se font, dans les universités, par l'entremise du Conseil de recherches pour la défense aux fins de projets spé-

ciaux. Pour ce qui est de la somme totale d'argent dépensée à l'heure actuelle au titre de la recherche, le crédit révèle qu'on dépense à ce titre, ainsi que pour le perfectionnement, la somme de $64,796,000. Les députés se rendront compte qu'il est parfois assez difficile de distinguer entre la recherche et le perfectionnement mais, s'il le faut, je pourrai communiquer d'autres renseignements à ce sujet.

On s'est aussi demandé si nos armes sont désuètes. Il est toujours facile de dire que les armes actuelles ne pourront pas combattre celles que l'ennemi pourra avoir dans un avenir rapproché. Je crois que les armes que nous avons aujourd'hui peuvent affronter celles que tout ennemi éventuel peut posséder à l'heure actuelle. Je crois que nos chasseurs peuvent combattre n'importe quel bombardier que l'aviation russe possède à présent. Nous faisons un pas de plus en mettant en production le CF-105, qui est un avion de chasse supersonique. Il faudra probablement cinq ans avant que le CF-105 constitue des escadrilles, s'il se révèle entièrement satisfaisant à tous égards. Je crois que ce CF-105 pourra alors combattre n'importe quel bombardier que les Russes auront dans cinq ans. Bien entendu, il ne pourra pas donner la chasse aux projectiles intercontinentaux.

Ainsi que j'ai tâché de le signaler ce matin, nous faisons partie d'une équipe et nous assumons les tâches et produisons les armes que nous sommes le plus en mesure de fournir et dont nous pouvons assumer l'exécution. Dans cette association nous fournissons l'avion de chasse piloté qui devra combattre le bombardier piloté. Nous ne nous sommes pas lancés dans le domaine des projectiles. D'autres membres de notre alliance mettront au point ce moyen de défense contre le projectile balistique intercontinental. Nous espérons avoir l'occasion de faire notre part dans ce travail de perfectionnement mais dans cette association pour la défense du continent nord américain, notre rôle est de fournir un certain nombre de chasseurs pilotés devant s'opposer aux bombardiers pilotés. D'après les meilleurs conseils militaires, fondés sur le jugement de nos propres conseillers militaires et des conseillers militaires de nos associés de l'OTAN, il y aura pendant des années encore des bombardiers pilotés. Au fait, nous savons que, contrairement à des déclarations qui ont été faites ailleurs, les Russes perfectionnent et produisent encore des bombardiers montés par des équipages. Il se peut très bien, ainsi que je le déclarais ce matin, si nous sommes impuissants à prévenir une attaque, il s'agira d'une attaque combinée de projectiles intercontinentaux et de bombardiers pilotés.

[L'hon. M. Pearkes.]

Nous espérons bien qu'on trouvera les moyens de combattre les projectiles intercontinentaux d'ici à ce que les Russes en aient une certaine quantité.

On a parlé de notre ligne de radar. Je sais que ces lignes de radar ont été conçues pour repérer les bombardiers actuels, qu'elles peuvent le faire, et qu'il est possible de les perfectionner pour le repérage des bombardiers mis au point les quelques prochaines années. Elles ne sont pas conçues pour le repérage des projectiles intercontinentaux.

On a soulevé un certain nombre d'autres questions et je crois comprendre que nous nous rendrons dans quelques instants à l'autre endroit. Quand nous terminerons cette discussion de portée générale, peut-être pourrons-nous répondre à ces autres questions pendant l'examen du détail des affectations.

**M. Broome:** Si l'on veut bien m'accorder quelques instants, je voudrais poser une question au ministre à propos des salles d'exercices militaires.

**L'hon. M. Pearkes:** Je me demande si l'honorable député ne pourrait pas attendre que nous passions au poste de la construction, sous la rubrique de l'armée; mes conseillers pourront alors me fournir des détails à ce sujet.

**M. Stefura:** J'ai quelques questions à poser mais je ne sais pas à quel crédit elles se rattachent, j'ignore si elles portent ou non sur le n° 240.

**L'hon. M. Pearkes:** Si le comité le veut bien, nous pourrions suivre la méthode adoptée au cours des années précédentes; après une discussion générale du programme, nous pourrions passer aux détails qui se trouvent au Livre bleu et portent sur les rubriques principales comme les services d'administration, d'inspection, la marine, l'armée et l'aviation; nous pourrions passer ensuite au conseil des recherches pour la défense, et ainsi de suite. Si nous nous en tenons à cette méthode, mes conseillers seront ici pour nous fournir les détails. Si nous pouvions commencer là à huit heures, nous pourrions y gagner beaucoup.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Les députés désirent-ils suivre la ligne de conduite tracée par le ministre de la Défense nationale? Est-ce convenu?

**Des voix:** Soit.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Alors, services de défense, administration générale.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je croyais que le ministre avait proposé que nous ayons d'abord la discussion générale.

**L'hon. M. Pearkes:** Nous aurons après la discussion générale celle du détail des crédits et j'espère, comme je l'ai déjà dit, pouvoir commencer à huit heures. J'avais l'impression que la discussion générale était terminée.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mon collègue de Port-Arthur aimerait dire quelque chose.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## SANCTION ROYALE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa, le 5 décembre 1957

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, 5 décembre, à cinq heures quarante-cinq du soir, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre humble serviteur,
Le secrétaire du Gouverneur général,
J. F. Delaute,
(administration)

Le major C.-R. Lamoureux, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour, M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le Député du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Joseph-Alfred Victor Tassé.

Loi pour faire droit à Claudine-Yvette-Félicité Cavallero Neely.

Loi pour faire droit à Evelyn Thelma Passineau Uyeda.

Loi pour faire droit à Ronald Victor Turner.

Loi pour faire droit à Charles Frederick Church.

Loi pour faire droit à Sarah Sally Abramovici Schor.

Loi pour faire droit à Eunice Kennedy Standeven.

Loi pour faire droit à Kathleen Louise Blaylock Hall Dunning.

Loi pour faire droit à Mary Hilbert Madge.

Loi pour faire droit à Marthe-Hélène Le Bel Champion.

Loi pour faire droit à Elizabeth Dermer Boyd.

Loi pour faire droit à Clarice Mendell Uditsky.

Loi pour faire droit à Dorothy Elizabeth Allen Bellenger.

Loi pour faire droit à Mildred Weiner Gordon.

Loi pour faire droit à Theresa Mary Moran Redmond Cooke.

Loi pour faire droit à Siegmund Paul Fritz Matthes.

Loi pour faire droit à Lillian Boyce Suttner.

Loi pour faire droit à Helen May Verner Joyce.

Loi pour faire droit à Lila Redmond McCorriston.

Loi pour faire droit à Phyllis Freda Sabbath Isaacson.

Loi pour faire droit à Marguerite Lavoie Jolin.

Loi pour faire droit à Margaret Lillian Mackenzie Smallwood.

Loi pour faire droit à Edith Elizabeth Altherr Thompson.

Loi pour faire droit à Jean-Marc Marceau.

Loi pour faire droit à Moe Boxerman.

Loi pour faire droit à Marilyn Joan O'Bryan Watson.

Loi pour faire droit à Irene Elsa Rubin Cohen.

Loi pour faire droit à Sally Baker Golding Rohrlich.

Loi pour faire droit à Jerzy Dzynaw.

Loi pour faire droit à Pauline Mechanik Winterfeld.

Loi pour faire droit à Gennie Loza Jarvis.

Loi pour faire droit à James Keith.

Loi pour faire droit à Michal Rybikowski.

Loi pour faire droit à Beverley Joan Abbott Reid.

Loi pour faire droit à Mark Astman.

Loi pour faire droit à Karl Schubert.

Loi pour faire droit à Norma Leibovitch Ryer.

Loi pour faire droit à Manola Mainville Lefebvre.

Loi pour faire droit à Anne-Marie Fontaine Brien.

Loi pour faire droit à Joyce Hahn Maiste.

Loi pour faire droit à Joseph-Fabien-Marcel Perras.

Loi pour faire droit à Elizabeth Géroux Touchette.

Loi pour faire droit à Conrad-Donat-Joseph Bouffard.

Loi pour faire droit à Claire Lenoff Schecter.

Loi pour faire droit à Gun Elsa-Maria Stridh Zukrowski.

Loi pour faire droit à Dorothy Maureen Allan Cybuliak.

Loi pour faire droit à Lita Eleanor Ciceri Desrochers.

Loi pour faire droit à Gwendoline Georgina Adelaide McNamee Phillips.

Loi pour faire droit à Robert James Beakes.

Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Vedder Chadwick.

Loi pour faire droit à Osbourne Denzil St. Martin.

Loi pour faire droit à Elizabeth Janet Davidson Blacklock.

Loi pour faire droit à Mary Isabel Bristow Livingston.

Loi pour faire droit à Zelda King Neuss.

Loi pour faire droit à Lena-Thérèse Dean Lauzon.

Loi pour faire droit à Sydney Wagner.

Loi pour faire droit à Margaret Williams Mullins.

Loi pour faire droit à Donald Ernest Lamont.

Loi pour faire droit à Margo Jean Thornton Savard.

Loi pour faire droit à Marie-Reina-Pauline Duquette Cottier.

Loi pour faire droit à Molly Gloria Goldman Mencher.

Loi pour faire droit à Marie-Marguerite-Eugénie-Lucie Prévost Dorfman.

Loi pour faire droit à Florence Hewitt Scribner Hartt.

Loi pour faire droit à Mona Areta Emsley Forbes.

Loi concernant la *British Columbia Telephone Company.*

Loi concernant *The Rio de Janeiro Tramway, Light and Power Company, Limited.*

Loi concernant la *Sao Paulo Electric Company, Limited.*

Loi concernant la *Brazilian Hydro Electric Company, Limited.*

Loi concernant la *Brazilian Traction, Light and Power Company, Limited.*

Loi constituant en corporation l'*Investors Trust Company.*

Loi concernant la *Mexico Tramways Company.*

Loi concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour les besoins de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1958.

**M. l'Orateur:** La Chambre reviendra maintenant aux travaux interrompus par le message du Sénat.

## SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Rea.

### MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Services de défense—

*240.* Prévision de dépenses pour les Forces canadiennes, le Conseil de recherches pour la défense, et d'autres dépenses relatives à la défense, y compris les frais relatifs à la participation des forces canadiennes à la Force d'urgence des Nations Unies et les contributions aux frais militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; autorisation d'engager pendant l'année en cours, sur la somme prévue par les présentes, des dépenses n'excédant pas $130,000,000, aux termes de l'article 3 de la loi de 1950 sur les crédits de défense, étant entendu que, nonobstant le paragraphe 3 dudit article, au cas où des matériels ou des fournitures feraient l'objet d'un virement, la valeur estimative actuelle en sera inscrite au crédit du présent poste au lieu d'être versée au compte spécial mentionné audit paragraphe 3, et qu'elle pourra, après ladite inscription, être affectée aux dépenses des Forces canadiennes et, par dérogation à l'article 30 de la loi sur l'administration financière, autorisation de contracter, aux fins précitées, des engagements d'un montant total de $3,338,164,131, quelle que soit l'année au cours de laquelle tombera l'échéance desdits engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de $1,521,731,982 deviendra payable dans les années à venir), $1,669,450,149.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

[M. l'Orateur.]

## Reprise de la séance

**M. Fisher:** Monsieur le président, avant d'aller plus loin, puis-je rectifier une légère erreur du ministre de la Défense nationale? Erreur mineure, en vérité, mais il a dit que l'honorable député de Port-Arthur était de ceux qui avaient parlé de la formation idéologique des militaires. En réalité, il s'agissait de l'honorable représentant de Fort-William.

**L'hon. M. Pearkes:** Je l'ai rectifié. Je vous présente mes excuses.

**M. Fisher:** Merci. Je voulais avoir la certitude de cette rectification, car me rappelant mes années de service militaire... je dirais que je me fais une joie, entre autres choses, de participer à ce débat du point de vue du simple soldat posant des questions à un ancien général. Je me rappelle aussi que la formation idéologique nous ennuyait horriblement.

C'est peut-être ici l'occasion de relever les observations de l'honorable représentant qui vient de l'Alberta. Il ne voulait peut-être pas mettre en doute la loyauté des cécéfistes en matière de défense nationale, mais j'aimerais lui rappeler que nous avons notre part d'anciens combattants. Si nous ne clamons pas si haut des versets de la Bible ou notre attachement à la Couronne, rien ne permet d'en conclure que nous sommes déloyaux ou infidèles.

Et maintenant, ce dont je voulais parler en particulier a trait aux collèges militaires du Canada. Bien entendu, le budget des dépenses se répartit sur plusieurs sujets, mais je crois bien que c'est le bon moment de poser mes questions. Quelle ironie, en matière d'éducation, que la seule subvention complète de l'instruction supérieure au Canada à l'heure actuelle vise à former des soldats et des marins! Il va de soi qu'en tant que protagoniste de l'aide à l'éducation supérieure afin que plus de gens puissent en bénéficier, je m'étonne de cet aspect particulier de la défense nationale. Il me semble que, si la formation d'officiers régimentaires ou de pilotes est digne de subventionnement par l'État, le même principe pourrait être appliqué de façon à embrasser la formation d'investigateurs scientifiques et de spécialistes des professions libérales. Mais c'est là encore une autre question.

Il y aurait moyen de surmonter une des difficultés que posent l'absence de ventilation et l'impossibilité d'examiner les dépenses relativement aux collèges militaires et à cet aspect de l'activité du ministère, si le ministre voulait bien offrir les moyens de faire un tel examen, soit dans les crédits, soit dans les comptes publics, soit dans le

rapport du ministère. C'est la première demande que j'ai à faire.

Voici le deuxième point que je voudrais soulever. Un ancien ministre a déclaré qu'on projetait d'offrir aux diplômés des collèges militaires l'équivalent des études postuniversitaires, soit au collège de la défense nationale, soit aux écoles d'État-major de l'armée et de l'aviation. Nous dira-t-il maintenant ce qu'on fait pour que ces études fassent progresser la recherche physique dans les domaines des projectiles, de la technique et des armes atomiques? J'aimerais savoir quels progrès on a réalisés en ce sens. Je songe ici à une déclaration faite en 1952 par M. Claxton précisément sur cette question. J'aimerais aussi qu'on me dise comment est constitué le conseil consultatif des collèges militaires canadiens. Qui en sont les membres? Se rencontrent-ils encore une fois l'an? La composition de ce conseil a-t-elle été modifiée? Le ministre nous dira-t-il si l'activité de ce conseil a été sensiblement modifiée, depuis qu'il est entré en fonctions?

J'aimerais aussi poser une autre question, mais je sais que je devrai attendre, pour recevoir la réponse, que le ministre ait consulté ses spécialistes. En tout cas, la voici: combien en coûte-t-il pour former un officier dans chacun des trois collèges militaires? Comment se comparent ces frais avec ceux qu'entraîne la formation d'un officier dans le cadre du programme universitaire? Ce sont là divers aspects des crédits du ministère sur lesquels, à mon avis, nous avons droit de nous renseigner.

A-t-on songé à rétrécir les cadres de l'instruction d'un caractère plutôt académique qu'on offre aux étudiants en ce moment aux collèges militaires? Au cours des deux premières années en particulier, l'instruction mettait l'accent sur les humanités; je voudrais savoir si l'on a songé à comprimer le programme de façon qu'il soit plus expressément militaire.

Je voudrais savoir aussi si un contingentement provincial a été établi pour les collèges militaires et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les provinces qui ont rempli leur contingent ces dernières années.

En 1952, on avait annoncé qu'on visait à une inscription de 400 élèves au collège militaire de Québec. Je voudrais savoir si cet objectif a été atteint et, sinon, quelles sont les difficultés qu'on a éprouvées.

J'ai une question analogue à poser à propos de la situation un peu différente du personnel de l'enseignement régulier dans les collèges militaires par rapport à celle du personnel analogue dans les universités. Je voudrais savoir s'il existe un minimum et un maximum déterminés pour le nombre d'élèves et les heures de cours du personnel de l'enseignement régulier aux collèges militaires. On m'a dit, d'une part, que ce personnel est surchargé et, d'autre part, qu'il n'a à peu près rien à faire durant toute l'année.

J'aimerais également savoir si les professeurs civils qui enseignent dans les collèges militaires peuvent travailler pendant leurs vacances. Est-ce que, par exemple, un professeur de génie pourrait rendre des services à des particuliers contre rémunération, ou est-ce qu'un professeur de lettres qui publierait un livre résultant des études qu'il a faites en sa qualité d'employé du service civil pourrait recueillir des bénéfices de la publication de ce livre?

Je voudrais aussi savoir quel est le rapport entre le barème des traitements des professeurs des collèges militaires et le barème recommandé par l'association des professeurs d'université ou celui de l'université de Toronto, qui, si je ne me trompe, est au Canada, la norme générale, sur laquelle se guident les autres collèges ou universités.

J'aimerais également savoir si les fonctionnaires du ministère qui s'occupent de l'enseignement régulier peuvent appartenir à des associations professionnelles de professeurs d'université, s'ils en ont le droit.

J'aimerais connaître le rapport qui existe entre la Conférence nationale des universités canadiennes et la direction des collèges militaires canadiens. En quoi consiste exactement la liaison entre ces groupes? Les collèges militaires font-ils partie de cette conférence nationale?

Plus précisément, combien de diplômés des collèges militaires, les trois dernières années scolaires, ont choisi de poursuivre leurs études dans nos universités dès qu'ils le pouvaient?

Comme avant-dernière question, j'aimerais demander quel est le pourcentage des diplômés des collèges militaires canadiens qui restent dans l'armée active après l'expiration de l'engagement. Enfin, quel pourcentage des élèves actuellement inscrits dans les collèges militaires sont ou pourraient être classés comme Canadiens français?

Je me rends compte en lisant cette longue liste de questions qu'il faudra un certain temps pour y répondre, et certaines pourront susciter des difficultés. J'ai cependant le sentiment que le moment est plus approprié, pour poser ces questions, qu'à l'appel de l'ordre du jour; je m'empresserai de faire parvenir cette liste au ministre et je compte que, dans la suite de la discussion, il me donnera les réponses que ses adjoints pourront fournir.

**M. Hahn:** Je n'ai que quelques questions à poser pour l'instant, monsieur le président, mais j'en aurai d'autres plus tard. Je félicite d'abord le ministre d'avoir annoncé qu'il entend réduire les dépenses de son ministère. J'ai constaté qu'il est, dirai-je, un des ministres les plus abordables que j'aie connus à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Hahn:** Je constate qu'il est toujours prêt à accueillir un interlocuteur et à discuter avec lui les problèmes qui se présentent, ce qui ne signifie pas nécessairement que j'approuve tout ce qui se fait dans le ministère. J'avais espéré que nous aurions maintenant les Comptes publics du Canada pour l'année 1957, de sorte que nous pourrions nous faire une idée de la situation, grâce à une comparaison entre les prévisions de l'an dernier et les sommes effectivement dépensées par les divers ministères. Si j'avais cet espoir, c'est parce que le ministère dont nous nous occupons présentement est précisément celui où existe l'écart le plus considérable entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles.

La population se plaint amèrement du fardeau excessif des impôts auxquels nous sommes assujettis et, dans les circonstances, je dois, pour illustrer ma pensée, me reporter au comptes publics du Canada pour l'année 1956, en particulier au volume I, page N-4.

Les crédits soumis par le ministère sous la rubrique de l'administration générale atteignaient $3,494,080, tandis que le montant effectivement dépensé s'est établi à environ un demi-million de dollars de moins: un demi-million sur une dépense de quelque 3 millions. De fait, le montant dépensé se chiffrait par $2,963,787. Cela représente une différence d'environ un sixième, soit 16 p. 100.

Dans le courant de la journée, j'ai passé en revue d'anciens comptes publics et, dans bien des cas, j'ai constaté la même chose. En parcourant les crédits, j'ai essayé de découvrir exactement où l'écart se produit. Je reconnais que le ministre est nouveau à son poste et il n'a pas eu l'occasion de vérifier par lui-même. Il n'a pas eu le temps. Je sais combien de temps il faudrait pour contrôler chacun des milliers de postes qui figurent dans le budget des dépenses. Le meilleur exemple de ce que je veux démontrer figure peut-être à la page 313 du budget des dépenses pour 1957-1958, qui nous intéresse particulièrement. Je signale au ministre la section intitulée administration ministérielle.

Nous y relevons, sous la rubrique "Personnel civil",—il s'agit probablement de fonctionnaires civils,—un sous-ministre, un sous-ministre associé, trois sous-ministre adjoints (2 à $12,000 et 1 à $10,500) et les autres membres de leur personnel, soit un total de 774 employés de l'administration ministérielle, au regard de 776 l'an dernier. Voici la question qui me vient à l'esprit: tous ces postes ont-ils été occupés à un moment donné ou certains ont-ils été vacants pendant une année? Le ministère a-t-il l'intention de combler ces vacances?



De nouveau, je tiens à dire que tous ces détails indiquent que nous devrions avoir un comité spécial chargé d'étudier ces prévisions budgétaires, de la même manière que sont examinés les crédits d'autres ministères. Je pourrais faire des observations mordantes sur ce point, mais je ne me propose pas de pousser la discussion bien loin en ce moment. Cependant, si tous ces postes sont remplis, je me demande quels sont ceux qui les occupent. Je le répète, en 1956, il y a eu un écart de plus d'un demi-million, d'après les comptes publics. Sous la rubrique "administration ministérielle", le poste est certainement identique à celui qui figure dans les prévisions budgétaires de cette année.

Nous économiserons ainsi un demi million; le ministère s'attend donc que les contribuables canadiens paient chaque année un demi million de plus qu'il ne faut, parce que, pour autant que je sache, je n'ai jamais vu tous les postes de ce service remplis à la fois. Le ministre fera peut-être plus tard une déclaration à ce sujet.

J'ai aussi relevé, entre autres, un point qu'il sera plus facile d'expliquer en se référant au grand tableau annexé du budget des dépenses. Prenons un exemple: Construction ou acquisition de bâtiments et ouvrages, y compris les terrains. Les députés constateront qu'on nous demande, cette année, 143 millions de dollars au lieu de 191 millions l'année dernière, ce qui représente une économie de 50 millions. Je ne devrais pas dire que c'est une économie; nous dépensons probablement 50 millions de dollars en moins pour les immeubles. Nous ne les dépensons pas, voilà tout. Or, il vaudrait peut-être mieux, à l'heure actuelle, dépenser tout le montant de 191 millions de dollars pour des immeubles nouveaux, non seulement parce que nous en avons besoin, mais parce que c'est une façon de créer de l'emploi.

Puisque j'ai mentionnée la question, je me demande si le ministre voudrait bien dire à la Chambre s'il y a là quelque changement de programme. Va-t-on construire de moins en moins de salles d'exercices militaires? Quelle est la décision du ministère à cet égard? Dans la ville que j'ai l'honneur de représenter, nous avons, depuis nombre d'années, une salle d'exercices en très mauvais

état. Il y a dix ans ou plus, l'ancien gouvernement avait promis qu'il en construirait une nouvelle,—cela date de bien longtemps avant que je devienne député, mais je me souviens d'avoir lu quelque chose à ce propos dans les journaux. Cette promesse n'a jamais été tenue; il y avait toujours une excuse quelconque, et il semble qu'aucun crédit n'y ait jamais été effecté. Si le contribuable paie des impôts à cette fin et qu'on ne dépense pas cet argent, c'est dire que la salle devrait figurer quelque part. Qu'est-ce qu'on a fait de cet argent? Est-ce qu'on le conserve ou est-ce que le ministère se propose d'entreprendre un programme de construction, ou a-t-il encore d'autres plans? Je suis sûr que tout député qui compte une salle d'exercices dans sa région,—et dont on a promis le remplacement ou le renouvellement,—écoutera avec beaucoup d'intérêt ce que le ministre va dire à ce propos.

Il est une autre question qui, je crois, est fort importante en ce moment; elle se rattache à une déclaration que le ministre des Travaux publics a faite hier soir en présentant sa mesure législative sur l'habitation. Sauf erreur, il a dit que les provinces Maritimes et la Colombie-Britannique n'étaient pas en mesure de tirer parti des prêts à l'habitation. Il y a peut-être plusieurs raisons; mais c'est peut-être aussi que ces parties du pays sont durement frappées par le chômage et qu'en conséquence leurs habitants ne disposent pas du versement initial. En examinant les prêts accordés dans les diverses régions du pays, je constate que la Colombie-Britannique n'a reçu que 1 p. 100 des commandes données par le gouvernement fédéral pour les besoins de la défense. La population de notre province représente 8 p. 100 de la population totale du pays et, malgré cela, nous n'avons reçu que 1 p. 100 de toutes les commandes relatives à la défense. C'est une région périclitante, comme s'en est récemment rendu compte le représentant de Vancouver-Sud, comme l'a fait aussi son collègue le député de Vancouver-Centre . . .

**Une voix:** Vous ne savez pas où vous en êtes dans vos circonscriptions.

**M. Hahn:** Non, je parcours toute la liste. Ils connaissent tous la situation maintenant, y compris le député de Vancouver-Burrard. Ils sont tous au courant de ce qui se passe dans la province, du grave problème de chômage qui se pose là-bas. La même chose s'applique aux provinces Maritimes.

**M. Barnett:** Que fait M. Bennett à ce sujet?

**M. Hahn:** Nous construisons des routes et dépensons tous les dollars disponibles du Trésor, ce qui est beaucoup plus que ne fait le gouvernement fédéral.

**M. Johnston (Bow-River):** Que fait la Saskatchewan à ce sujet?

**M. Hahn:** Si je puis poursuivre, je dirai que dans des conditions semblables, où le ministère de la Défense nationale se verrait allouer des excédents du Trésor, un bon endroit pour les dépenser serait la Colombie-Britannique et les provinces Maritimes et toutes les autres régions où le chômage constitue un problème sérieux, en installant ces chômeurs dans la production des articles qui sont nécessaires pour réaliser la défense de notre pays.

**M. le président:** Puis-je supposer que nous avons maintenant terminé la discussion générale sur ce crédit?

**M. Herridge:** Monsieur le président, j'ai quelques observations à formuler. Je l'aurais fait cet après-midi, si je n'avais pas dû m'absenter pour assister à la réunion du comité des affaires extérieures.

Premièrement, je félicite le ministre de sa nomination et lui présente mes meilleurs vœux pour tout remaniement qu'il entreprendra. Tous se rendent compte, je crois, que c'est l'un des ministères les plus difficiles à diriger à notre époque de grande incertitude.

J'ai écouté avec un vif intérêt l'historique de la milice que le ministre nous a tracé, ce matin, et où il nous a dit que celle-ci était née des efforts des pionniers pour assurer leur propre défense et celle du pays et, enfin, comment, durant la première Grande Guerre, elle avait servi de fondement aux contingents envoyés en France. Pour ce qui est de ma propre circonscription, je sais que les unités de Trail et de Nelson ont été maintenues en activité et que l'instruction s'est poursuivie des semaines, des mois et des années, sous l'égide de quelques personnes dévouées qui assument cette tâche dans des circonstances très difficiles en certains cas, ayant peu d'appui du public par suite d'un manque de compréhension et d'une certaine incertitude sur leur statut, vu le tour que semblent vouloir prendre les événements.

En parlant de la milice, je préfère, pour ma part, l'appeler la "défense territoriale" dans ces circonstances et je crois que son tout premier rôle devrait être la défense territoriale, son second rôle, la défense civile et son troisième, d'assurer l'instruction voulue pour qu'on puisse agir en cas de catastrophe en

temps de paix. Je crois que la milice aura un rôle des plus utiles à jouer si on entreprend l'instruction dans ces trois sens. Ce genre d'instruction attirerait bien des jeunes gens.

A la suite d'entretiens que j'ai eus avec des officiers, sous-officiers et soldats des unités de ma région, j'ai appris qu'on ne peut pas susciter beaucoup d'intérêt à l'instruction d'une année à l'autre sur des canons antiaériens désuets qui, je crois comprendre, étaient déjà désuets il y a quelques années. C'est une instruction qui ne permet pas beaucoup aux jeunes de s'y intéresser. Étant donné que cette instruction s'est poursuivie pendant un certain nombre d'années, on a de la difficulté à encourager les jeunes à s'engager dans la milice dans notre région. A mon avis, il faut avant tout l'appui local et, pour cela, il faut le genre de programme d'instruction propre à le susciter.

La meilleure façon de tirer parti des dépenses, surtout dans les circonstances où se trouve ma région, serait d'instituer des cours d'instruction élémentaire d'infanterie où l'on se forme à la discipline fondamentale, à l'acceptation compréhensive des ordres, à la collaboration en temps d'urgence. A cette instruction pourraient s'ajouter de fréquentes manœuvres dans diverses régions du district; on pourrait les effectuer à très peu de frais. Les unités de ma région ont d'ailleurs entrepris des manœuvres de fin de semaine à deux ou trois reprises sous la direction de leur commandant, et elles ont obtenu d'excellents résultats. Je me suis entretenu avec un grand nombre de jeunes gens qui avaient participé à ces manœuvres, et ils m'ont dit qu'elles leurs plaisaient beaucoup car ils avaient le sentiment de faire quelque chose d'utile. Dans une situation comme la nôtre, surtout en territoire montagneux, je pense qu'il est indispensable que nous disposions d'un corps très au courant de la région, de ses caractéristiques, de sa topographie, géographie et ainsi de suite. La milice sera ainsi en mesure d'assurer une défense intérieure très efficace en cas d'urgence.

Deuxièmement je pense que l'on pourrait relier utilement le travail de la milice à celui de la défense civile. C'est avec un extrême plaisir que j'ai entendu le ministre signaler que l'on irait plus loin dans ce domaine. Je crois même que si la défense civile travaille de concert avec la milice, nous aurons une défense civile plus efficace car ces deux groupes travailleront en commun pour assurer une certaine protection à notre pays en cas d'urgence comme en temps de paix.

Je pense aussi qu'on pourrait utiliser la milice comme groupe de personnes formées et disposées à répondre à l'appel en cas de désastre civil en temps de paix, surtout pendant les inondations et peut-être dans les cas de feux de forêt de très grande ampleur, qui exigent l'intervention d'un organisme assez important. Je souligne de nouveau qu'à mon avis la milice peut jouer un rôle soutenu et important si elle se fonde sur la défense du territoire, la défense civile, la protection contre les désastres et le secours aux sinistrés en temps de paix.

Mes horizons sont un peu limités à certains égards, car, au fond, j'ai gardé ma mentalité de villageois. J'estime qu'on peut gagner beaucoup à conserver les vieux noms régionaux dans la milice. Les numéros sont un peu prosaïques, tandis que les noms régionaux ont beaucoup d'attrait et pourraient être utilisés beaucoup plus dans toute réorganisation de la milice. Les Rangers des montagnes Rocheuses ont été constitués à l'intérieur de la Colombie-Britannique au début du siècle; je me souviens de l'aménagement de salles d'exercices à Rossland, Nelson et Kaslo,—je devrais bénéficier ici de l'appui du ministre des Travaux publics,—ainsi qu'à d'autres endroits et je me rappelle aussi qu'on s'intéressait à l'époque, dans la milice, à une situation internationale toute différente.

Les hommes qui ont été formés là-bas, comme d'autres qui doivent leur formation à la milice, ont constitué un noyau tout établi pour les forces expéditionnaires durant la guerre. Le célèbre 54e régiment de Kootenay avait recruté ses membres parmi les Rangers des montagnes Rocheuses et il a rendu de grands services durant la première Grande Guerre. Le ministre de la Défense nationale serait bien avisé de constituer un régiment de Kootenay avec pelotons et compagnies dans les diverses villes des Kootenays. Le ministre perpétuerait ainsi la tradition établie au début du siècle et attirerait dans la milice les fils et les petits-fils de ceux qui ont servi dans les Rangers des montagnes Rocheuses et dans le régiment de Kootenay et dont les pères ont déjà servi, à un moment ou à un autre, dans la milice et dans le bataillon d'outre-mer qu'on y a recruté.

Je prie le ministre d'étudier la proposition et j'aimerais qu'il me dise dans sa réplique ce qu'il pense de mon idée de désigner sous le nom de régiment de Kootenay les unités stationnées dans la région. Je ne parle pas des services techniques ni du génie, mais de ce qu'on appelle les régiments de D.C.A. Je propose d'en faire un régiment d'infanterie. Cela créerait, je pense, beaucoup plus d'intérêt et conviendrait mieux au genre d'instruction qui est nécessaire dans la région et qui coûte beaucoup moins cher que l'emploi du matériel lourd et l'instruction qui l'accompagne.

[M. Herridge.]

**M. Smith (Calgary-Sud):** Je ne formulerai qu'une ou deux observations générales sur des sujets d'intérêt général. Permettez-moi d'abord de féliciter le ministre et ses conseillers en matière de défense de reconnaître, pour la première fois depuis 17 ans que je connais les forces armées, que la souplesse dans la planification est nécessaire à cause de la nature de la défense qui s'impose au Canada.

Certaines des questions posées au ministre et que couvrent en partie ses observations, pourront trouver une réponse, sans doute, lorsque nous aborderons le détail des crédits dont nous ferons l'analyse dans un instant. Pour préciser davantage, je trouve que le rôle de réserve dont il a d'abord parlé à propos des unités auxiliaires de l'aviation est de ceux dont nous aurions dû nous rendre compte, il y a environ cinq ans, qu'il exigeait d'être modifié. Il nous a donné comme raison la nécessité de faire jouer un nouveau rôle aux unités de transport dans l'intérêt de la défense civile. Raison plus importante peut-être, c'est que nos pilotes de fin de semaine qui se sont signalés dans les unités auxiliaires auront sans doute certaines difficultés d'ici quelques années à piloter les avions réactés ultra-rapides par suite d'une expérience de vol limitée. Je tiens cependant à lui faire remarquer que le type d'avion le plus souvent utilisé dans ces cas, avion de transport ou "expeditor", n'est pas satisfaisant, tout d'abord à cause de son rayon d'action limité. Je lui conseille de remplacer l'"expédition" par le Dakota, qui a été en quelque sorte le percheron des unités de transport, ces dernières années, dans les escadrilles régulières.

Quant aux réserves de la milice, tous ceux qui ont servi dans ses rangs, ou tous les députés qui ont appartenu à ce corps, reconnaissent, comme l'a dit un député, que si certaines pièces d'artillerie comme le canon à obus de 25 livres peuvent être périmées, elles ne fournissent pas moins la puissance de feu qui, si elle est utilisée dans les opérations de plus vaste envergure, nous assurent la formation élémentaire dont nous avons besoin. Je le déclare au ministre et au ministère, même s'il se peut qu'on affecte moins les unités de réserve aux escadrilles de chasse, aux unités auxiliaires, aux unités de transport, à l'artillerie, aux unités de la milice, tout intégrées qu'elles puissent être, et même si nous ne les laissons peut-être pas passer autant de temps qu'avant avec les unités permanentes aux camps de réserve, nous ne devrions aucunement réduire le nombre des officiers de liaison de la force permanente qui travaillent avec elles. Autrement, on ne donnera pas l'instruction élémentaire que nos unités de milice doivent acquérir en vue de deux objectifs: les remplacements dans les unités permanentes et la collaboration avec les services de défense passive. Ce but ne peut être atteint dans une assez large mesure que grâce à un groupe très efficace d'officiers de la force permanente qui, ces dernières années, se rattachaient aux divers régiments.

Nous ne devons pas trop nous inquiéter tant que nous maintenons les normes élevées d'instruction que reçoivent aujourd'hui les unités de réserve. Mais certes cela serait gravement limité si nous rompions le lien avec les unités permanentes qui par le passé ont aidé à l'instruction des effectifs.

J'aimerais dire un mot au ministre du plan proposé depuis longtemps et consistant à intégrer dans les forces permanentes certaines des forces auxiliaires ordinaires. J'ai entendu dire, aujourd'hui, à un député cécéfiste, qui siège à mon extrême droite, que nous devrions peut-être intégrer l'ensemble des forces armées, et non seulement les services auxiliaires, soit le service administratif, le service de santé et le service de police. Je voudrais rappeler au ministre et au député qui a exprimé cet avis que c'est là une expérience qu'ont tentée toutes les armées au monde et qu'elle a échoué. A mon sens, l'identité des trois services est essentielle. Ce qu'on pourrait peut-être tenter, ce serait d'utiliser un service commun de santé, un service commun de police et un service commun de contrôle financier. Sauf erreur, il y a environ six autres unités qui, du point de vue des services rendus aux forces principales, pourraient être intégrés de manière à contribuer pour beaucoup à réaliser des économies au sein de nos forces permanentes.

J'aimerais relever une observation que le ministre a faite, quand il a dit que nous aurons dans notre armée permanente une brigade équilibrée, trois de ces brigades, je crois. C'est ce que les forces armées demandent depuis quelque temps. Nous avons été témoins d'une situation assez déplorable, lorsque l'Organisation des Nations Unies a demandé une force d'urgence. Le régiment qui était cantonné à Calgary a dû voler ou mendier à toutes les sources et chez les unités auxiliaires afin de compléter la brigade composite. Les officiers supérieurs de l'aviation et de l'armée soutiennent depuis quelque temps que si l'on veut qu'une brigade fonctionne convenablement, il faut l'instruire avec les services auxiliaires, de façon qu'elle puisse immédiatement passer à l'action sans qu'il y ait besoin d'envoyer des télégrammes ou des messages urgents dans tout le pays pour la compléter. A mon avis, il est également important pour la formation de nos effectifs permanents d'exécuter autant d'exercices

intégrés que possible avec les forces des États-Unis. Quiconque pense, à la Chambre, que si nous sommes mêlés à une querelle de ce genre à propos de sécurité nationale, la souveraineté de notre pays est en danger, ne reconnaît pas les résultats pratiques et utiles pour nos propres forces armées qu'ont donnés par le passé pareilles manœuvres. J'estime que la fusion de deux unités, c'est-à-dire les effectifs communs, les forces permanentes des États-Unis et du Canada, se révélera très avantageuse pour ne pas dire plus, puisque nous sommes aujourd'hui en train d'unifier le commandement continental aérien.

Je dirai au ministre qu'à mon avis, pour établir l'ensemble des projets de défense, les membres du Conseil de l'air,—toujours en admettant la nécessité d'avoir un plan de défense continentale,—devraient rencontrer fréquemment leurs homologues afin de déterminer si l'utilisation de nos effectifs,—et je pense en ce moment surtout à nos avions,—s'effectue dans l'intérêt le mieux conçu de la défense continentale.

Nous avons beaucoup entendu parler du 105. On a dit que d'ici cinq ans, il ne sera plus considéré comme un avion de tout premier ordre. Les autorités les mieux connues en matière d'aéronautique moderne ont dit,—et je ne parle pas en particulier des avions fabriqués au Canada,—que le 105 surpassera encore tout ce qu'on pourrait concevoir aujourd'hui. Mais même à supposer que cela soit exact, je crois que nous devrons presque immédiatement songer à mettre au point un prototype capable non pas nécessairement d'une plus grande vitesse mais d'un plus long rayon d'action. Je crois que les membres de l'aviation qui sont chargés de préparer des plans pourraient mieux y arriver en collaborant avec l'aviation américaine.

J'aimerais dire un mot à l'honorable député de Kingston qui semblait fort préoccupé par la question du dépôt d'un plan de vol, de l'identification d'un avion sur l'écran de radar et le décalage qui pourrait se produire entre le repérage et l'interception. Si l'honorable député était quelque peu au courant de la procédure, il se rendrait compte qu'il s'écoule à peine une fraction de seconde entre le repérage d'un avion sur l'écran et son interception par un chasseur, c'est-à-dire que l'avion ennemi repéré n'a même pas le temps d'atteindre la côte; l'honorable député n'a donc pas lieu de trop s'alarmer.

Finalement, j'aimerais dire ceci au ministre. Si l'on tient compte du Livre blanc publié par la Grande-Bretagne en juillet dernier, je crois, il me semble que le gouvernement canadien a lieu de se féliciter d'avoir orienté autrement, comme l'a dit le ministre, nos programmes de défense pour les années à venir. Il me semble que c'est la première fois qu'un gouvernement reconnaît qu'aura lieu un changement comme celui qui a été préparé et qui comporte, non seulement un nouveau rôle pour les unités de notre milice, mais aussi notre participation à la défense continentale du Canada, sans parler évidemment de l'OTAN. A mon sens, nous avons là un excellent ministère, qui a procédé à de grands travaux d'organisation, et j'espère que le ministre tiendra compte des questions dont je lui ai parlé.

**M. Stuart (Charlotte):** Monsieur le président,—

**M. le président:** A l'ordre! Devons-nous passer maintenant à l'examen des nombreuses rubriques que comporte ce crédit?

**M. Stuart (Charlotte):** Non, j'ai quelques mots à dire avant cela. Soyez sûr que je serai bref. Comme j'assistais à la séance du comité, cet après-midi, je n'ai pu être ici. Je ne sais pas si un député du Nouveau-Brunswick a parlé de la question que je veux traiter. Je sais que le ministre a reçu des villes du Nouveau-Brunswick et de nombreux organismes de cette province des protestations contre la fermeture du camp Utopia, qui se trouve dans mon comté, et contre une forte diminution de l'activité du camp Gagetown.

Le camp Utopia, qui a été établi dans le comté de Charlotte, en 1941, a servi chaque année depuis lors. C'est vrai que le camp est petit, mais je crois que le ministre est mal informé en disant qu'il laisse à désirer. J'y suis allé plusieurs fois cette année, l'année passée et l'année avant et j'ai trouvé qu'il était bien entretenu et que c'était un excellent camp. Ceux qui y vont chaque année sont enchantés des environs. Il n'y a que 70, 80 ou 90 personnes de la région qui y travaillent, mais c'est une région où le travail fait défaut et la fermeture du camp ne ferait qu'augmenter le chômage. Le camp a rapporté de grands avantages, particulièrement à la partie est du comté, la ville de Saint-Georges et une ou deux autres petites localités. Il était apprécié par chacun et comme il a été ouvert d'une manière continue depuis 1941, je regrette beaucoup que le ministre ait actuellement jugé nécessaire de le fermer.

Le camp de Gagetown est en construction depuis plusieurs années. Je sais par expérience et par les entretiens que j'ai eus avec les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale que cet emplacement a été choisi en particulier pour fournir à la province du Nouveau-Brunswick un revenu supplémentaire en salaires dont elle avait grandement besoin. Le montant approximatif des salaires du camp Gagetown a été estimé à 15 millions

de dollars par année. Je sais que le ministre des Affaires des anciens combattants m'approuvera lorsque je dis que ces salaires étaient nécessaires à ma province. Les gens de là-bas en étaient venus à compter sur ce camp. Ils y voyaient un établissement permanent qui leur assurerait ce genre de revenu pendant des années à venir.

Quand le ministre de la Défense nationale leur a appris dernièrement qu'il y aurait, l'année prochaine, un grand ralentissement de l'activité au camp de Gagetown, en fait que le nombre des troupes y serait réduit de 10,000 à 4,000, ils en ont été des plus alarmés, surtout dans notre capitale de Fredericton, à St-Jean et dans les grandes municipalités. Nous en avons tous été atterrés. Il était particulièrement remarquable qu'aucun ralentissement d'activité n'était prévu pour les camps militaires de la Nouvelle-Écosse. Les établissements militaires de cette province continueront de fonctionner comme dans le passé. Je demande instamment au ministre de revenir sur sa décision. Je lui assurerai qu'au Nouveau-Brunswick nous avons grand besoin de l'aide qu'assurait le camp de Gagetown. Jusqu'à maintenant, ce camp a coûté près de 100 millions de dollars. Le programme de construction, qui était en bonne voie d'exécution, aurait pu être mené à bonne fin en peu de temps, mais on l'a ralenti.

**M. Kennedy:** M'est-il permis de rectifier une affirmation de l'honorable député de Charlotte? Il vient de dire qu'il n'y avait eu aucun ralentissement de l'activité des établissements militaires en Nouvelle-Écosse. Ne sait-il pas que depuis quelques semaines le troisième régiment de la Royale artillerie à cheval du Canada a été transféré du camp de Debert à celui de Gagetown?

**M. Stuart (Charlotte):** Je l'ignorais. J'ai l'impression, pourtant, que, dans les pétitions, on disait qu'aucune modification n'avait été apportée en Nouvelle-Écosse. Toutefois, si une partie quelconque de l'armée a été envoyée de Nouvelle-Écosse au camp de Gagetown, ce n'est que juste, puisque ce dernier camp est le plus moderne qu'on puisse trouver dans notre pays. Il n'y a aucune raison d'en restreindre l'activité d'une façon ou d'une autre au profit d'une autre partie des provinces Maritimes ou d'une région voisine du camp de Gagetown, qui est un camp moderne à tous les égards.

Je ne doute pas que, si on a choisi cet endroit en particulier, c'est afin de stimuler un peu l'économie du Nouveau-Brunswick, qui en avait grand besoin. A l'heure actuelle, il y a pas mal de chômage là-bas. Non seulement mon propre comté a-t-il perdu le camp Utopia, mais un ou deux mois avant la fermeture de ce camp nous avions déjà perdu une filature à Milltown, sur la frontière internationale. Cet établissement, vieux de 70 ans, employait 450 personnes, qui ont été ainsi mises en chômage. C'est dire qu'en quelque sorte cette région est déclarée excédentaire du point de vue de l'embauche.

Je me souviens parfaitement bien des critiques soulevées par le vœu exprimé dans le rapport Gordon, selon lequel ceux qui ne pouvaient gagner leur vie dans les provinces Maritimes pourraient être transportés dans d'autres régions aux frais de l'État. Ceux qui siégeaient alors dans l'opposition ont bruyamment déclaré qu'il était effroyable que M. Gordon ait même pu s'arrêter un instant à une idée pareille. Toutefois, je constate aujourd'hui que ceux qui siègent du côté du gouvernement sont maintenant disposés à fournir de l'argent pour transporter ces gens ailleurs. Mais une question se pose aujourd'hui; où peut-on aller chercher du travail? Il y a pas mal de chômage partout dans notre pays. Avant de me rasseoir, je demande au ministre de revenir sur la décision qu'il a faite et de se renseigner d'un peu plus près sur la question. En effet, la situation actuelle est propre à décevoir les habitants de cette région et à provoquer un chômage encore plus grave que celui qui sévit là-bas actuellement. Nous comptions que le camp de Gagetown fournirait de l'emploi. Pour ma part, j'estime qu'il faudrait le conserver en permanence et y loger autant de troupes qu'il peut en contenir.

**L'hon. M. Pearkes:** Peut-être me permettra-t-on de préciser immédiatement la situation du camp Gagetown, du camp Utopia et des autres camps des provinces atlantiques? L'honorable député n'ignore pas qu'on a commencé il y a deux ou trois ans l'aménagement du camp Gagetown avec l'intention d'y construire des casernes permanentes destinées à recevoir l'équivalent d'un groupe de brigade. Rien n'est venu modifier ce projet et nous mettons des troupes en garnison au camp Gagetown aussi rapidement que nous pouvons terminer nos travaux de construction.

**M. Stuart (Charlotte):** Est-ce que je puis poser une question au ministre?

**L'hon. M. Pearkes:** Oui.

**M. Stuart (Charlotte):** N'a-t-il pas déclaré dernièrement qu'au lieu de loger 10,000 militaires à Gagetown en 1958 on n'en logerait que 4,000?

**L'hon. M. Pearkes:** L'honorable député confond les militaires qui sont en garnison à Gagetown et ceux qui ne s'y trouvent que pendant de courtes périodes d'instruction d'été. Jusqu'ici, certaines troupes sont venues

de loin, voire d'aussi loin que la Colombie-Britannique, passer quelque temps au camp Gagetown, en été, afin d'y procéder à une instruction sur le plan divisionnaire. Pendant l'année qui vient, nous ne nous proposons pas de poursuivre cette instruction divisionnaire. Toutefois certaines troupes seront à l'instruction à Gagetown et d'autres y seront établies en permanence. Aucune réduction n'est prévue en ce qui concerne le nombre de soldats qui finiront par être installés à Gagetown. Ils seront établis là-bas, en provenance des autres provinces atlantiques, au fur et à mesure que nous pourrons terminer l'aménagement des locaux destinés à les recevoir, notamment des locaux destinés aux hommes mariés. Si nous installons des troupes à Gagetown, en conformité du programme primitivement arrêté,—et il s'agit là d'une décision qui n'est pas la mienne mais celle de l'administration précédente,—il va de soi qu'il faut prendre aussi des troupes à Utopia, ce qui est déjà fait. Toutefois nous examinons la situation d'Utopia afin de déterminer si on ne pourrait pas destiner ce camp à un autre usage.

Pendant que j'y suis, il me sera peut-être permis de préciser un ou deux autres points. L'honorable député de New-Westminster demandait si tous les postes figurant en détail au chapitre de l'administration étaient toujours pourvus. La réponse est non. Ces questions font l'objet d'un examen constant destiné à déterminer s'il est vraiment indispensable de pourvoir à tous ces postes.

On a aussi évoqué la question des salles d'exercices. Toute cette question des locaux destinés à la milice ou aux forces de réserve fait, en ce moment, l'objet d'une enquête. Comme je le signalais ce matin, nous possédions avant la guerre 4,000 réguliers et environ le même nombre de miliciens qu'à présent. Or, nous avons aujourd'hui 49,000 réguliers engagés pour trois ans. La plupart d'entre eux quittent l'armée pour la vie civile au bout de ce temps. On constitue donc une réserve d'hommes aguerris. Il est nécessaire d'étudier la question de l'aménagement de salles d'exercices comme on les appelle parfois. Dès qu'un relevé complet aura été effectué, on étudiera le cas des salles qui doivent être remplacées et on procédera aux travaux nécessaires dans les localités où le besoin s'en fait le plus sentir.

Je remercie l'honorable député de Kootenay-Ouest de ses propositions très pratiques concernant l'unité de sa région. Je puis lui donner l'assurance que lorsque nous aurons organisé les colonnes mobiles d'appui dont j'ai parlé ce matin, une ou plusieurs des fonctions qu'il a mentionnées seront confiées à une sous-unité. Je crois que ce sont là les points principaux.

[L'hon. M. Pearkes.]

**Le très hon. M. Gardiner:** Je ne me proposais pas de prendre part au débat à l'étape où nous en sommes jusqu'à ce que le ministre fasse mention des salles d'exercices. J'attendais qu'on en vienne au crédit approprié dans le budget des dépenses. Cependant, comme le ministre vient d'en parler, je crois bon de dire quelque mots maintenant. Je n'aurais eu rien à dire à ce sujet sans la nouvelle parue dans les journaux ce matin. Je n'étais pas ici ce matin car j'ai assisté à une réunion du comité de la banque et du commerce; je n'ai donc pas entendu ce que le ministre a dit. Dans le compte rendu que donne ici le *Journal* de ce soir, je note le numéro 5:

5. On a revu le programme de construction et un certain nombre d'articles figurant assez bas sur la liste des priorités ont été différés.

D'après nos discussions antérieures, avec le ministre, j'avais l'impression,—et c'est ce que j'ai dit à mes électeurs de Melville où l'on se proposait d'aménager une de ces salles, —que le plan était à l'étude; j'imagine que c'est ce qu'il faut conclure des remarques du ministre. Cependant, la nouvelle parue dans le journal donne l'impression que l'aménagement de quelques-uns seulement de ces immeubles a été différé et que leur cas sera étudié, évidemment, et, j'imagine, réglé plus tard. Je me demande si le ministre ne pourrait pas nous donner un peu plus d'éclaircissements au sujet du projet de salle d'exercice à Melville afin que la population de cet endroit sache plus exactement à quoi s'en tenir.

Avant de reprendre mon siège, je me joins à ceux qui ont félicité l'honorable représentant de sa nomination récente au poste de ministre de la Défense. Personne peut-être à la Chambre ne connaît mieux l'armée canadienne que le ministre actuel. Pour cette raison, je me joins à beaucoup de ses amis pour le féliciter.

**L'hon. M. Pearkes:** Je remercie le très honorable député de Melville de ses remarques bienveillantes. Qu'on me permette de lui dire à quel point j'apprécie l'intérêt qu'il porte à l'unité de la milice à Melville. Plus tôt au cours de la session, il m'a signalé qu'une nouvelle salle d'exercices serait nécessaire dans cette ville. Notre étude de la question n'étant pas encore terminée, je ne suis pas en mesure de dire si, oui ou non, nous procéderons cette année à la construction de cette salle d'exercices.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations que le ministre a faites ce matin, notamment lorsqu'il a parlé de la question au sujet de laquelle nous essayons d'obtenir des renseignements, tant ici que dans un autre endroit. Quand je dis "un autre endroit",

je ne veux pas dire l'endroit que nous désignons habituellement ainsi, mais le comité des affaires extérieures. Je disais donc que j'ai écouté avec intérêt ce que le ministre a dit ce matin au sujet du commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Je sais très bien qu'on nous a assurés fermement que c'est l'autorité civile qui a le dernier mot à dire en ce qui concerne NORAD. Je sais qu'en temps utile, il s'effectuera soit un échange de notes soit un accord entre notre pays et les États-Unis, qu'on pourra rendre public. En d'autres termes, je ne demande pas au ministre de reprendre un sujet qu'il a traité déjà maintes fois. Mais certains d'entre nous semblent croire qu'ils ont, dès maintenant, le droit d'obtenir des renseignements sur un ou deux points. On a déjà posé des questions ici et au comité des affaires extérieures à ce propos, mais certains députés sont d'avis qu'on n'y a pas encore répondu.

Sauf erreur, le maréchal de l'air Slemon a été nommé commandant en chef adjoint du commandement de la défense aérienne du Canada et des États-Unis en vertu du décret du conseil C.P. 1957/1033, en date du 31 juillet 1957. Certains députés s'inquiètent de l'aspect juridique de la constitution de ce commandement aérien. C'est une chose de nommer un officier à un poste de commande, mais la manière dont le commandement est établi en est une autre. Nous voudrions aussi savoir sur quoi on s'est fondé pour nommer le général Partridge commandant en chef du commandement de défense aérienne du Canada et des États-Unis.

En ce qui concerne le Canada, les seuls documents que nous ayons sur cette question sont le décret du conseil dont je viens de parler et le communiqué conjoint publié par le ministre et son collègue américain le 1er août. Ces deux pièces officielles se trouvent dans le document parlementaire nº 183. J'aimerais demander au ministre s'il connaît l'existence de documents analogues aux États-Unis nommant le général Partridge aux fonctions d'organisateur de son commandement aérien conjoint? Comme le sait le ministre, lorsque le général Norstad a pris la parole devant les journalistes à Ottawa, à ces divers endroits, il a précisé que son autorité de commandant militaire en Europe lui était conférée par le conseil de l'OTAN. En d'autres termes, l'autorité militaire était sous les ordres de l'autorité civile. Nous savons comment est constituée cette autorité, c'est-à-dire le conseil de l'OTAN, et ce que nous essayons d'obtenir ce sont les renseignements correspondants au sujet du commandement de la défense aérienne en Amérique du Nord. Nous savons qui sont le commandant suprême et son adjoint: ce sont le général Partridge et le maréchal de l'air Slemon. Nous savons qu'ils ont été nommés à ces postes et nous avons des documents qui nous en informent, mais nous n'avons aucun document nous renseignant sur la constitution du commandement lui-même.

Je tiens à dire franchement au ministre que ce sont des questions que nous avons posées cet après-midi au comité des affaires extérieures, mais on nous a dit que c'étaient des questions qu'il serait préférable de poser au ministère de la Défense nationale. J'espère que le ministre ne va pas nous renvoyer à un autre ministère. Il nous paraît souhaitable d'éclaircir cette question.

Le ministre a précisé aujourd'hui, sans l'ombre d'un doute, que c'est l'autorité civile qui commande, et nous aimerions savoir quelle est la base constitutionnelle ou juridique justifiant la suprématie civile sur le commandement conjoint de la défense aérienne du Canada et des États-Unis.

**L'hon. M. Pearkes:** Je pourrais dire que cette suprématie juridique dont a parlé l'honorable député sera nettement définie et figurera dans la note officielle en vertu de laquelle nous établissons ce commandement aérien. Il nous paraît souhaitable que les deux commandants, le général Partridge et le maréchal de l'air Slemon, travaillent en équipe, pour discuter entre eux de ces questions et faire part des résultats à leurs gouvernements respectifs. Il est convenu de rédiger la note officielle définitive, quand tous les détails auront été réglés, et il ne fera aucun doute que l'autorité suprême appartiendra aux gouvernements civils.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Est-il exact de présumer que, vu l'importance de cette note officielle entre les deux gouvernements, elle sera rédigée en des termes excluant les détails de sécurité, de sorte qu'elle puisse être déposée ici et déposée à l'endroit approprié aux États-Unis?

**L'hon. M. Pearkes:** J'espère qu'il en est ainsi. Je dis j'espère parce que, bien entendu, il s'agit d'un autre gouvernement et qu'il nous faudrait obtenir son consentement avant de la déposer. Par conséquent, j'espère qu'elle sera conçue de telle sorte qu'il n'y ait aucun doute que nous pourrons le déposer.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre peut-il nous dire sur quel fondement juridique le groupe civil de cet établissement fonctionne à l'heure actuelle, c'est-à-dire d'ici à ce qu'on se soit entendu sur cette note officielle?

**L'hon. M. Pearkes:** Ainsi que je l'ai déjà dit, l'établissement fonctionne en vertu de dispositions provisoires conformément auxquelles les deux commandants établissent ensemble leurs plans, tant du point de vue de leur rapport entre le commandement des gouvernements que du point de vue des plans d'opération. Cependant, j'espère qu'avant longtemps la note officielle sera terminée et que nous pourrons communiquer plus de détails aux députés sur cette question.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je regrette si je ne semble pas l'avoir saisi. Peut-être le ministre est-il d'avis que j'aurais dû le comprendre. Cependant, je me rends compte qu'il a dit que ces deux commandants travaillent ensemble et préparent des plans. On nous a aussi dit qu'advenant un état d'urgence à l'heure actuelle, l'un ou l'autre, à certaines conditions, pourrait agir. Or, à quelles conditions travaillent-ils ensemble et quelle autorité civile leur permet de collaborer à l'heure actuelle ou d'agir en cas d'alarme lancée par la ligne d'alerte préliminaire?

**L'hon. M. Pearkes:** J'ai précisé ce matin comment on procéderait s'il était nécessaire d'avoir des intercepteurs. Je n'ai sans doute pas besoin de tout répéter.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Non.

**L'hon. M. Pearkes:** Tous les plans sont déférés aux deux gouvernements, lesquels sont d'accord au sujet des opérations provisoires du commandement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Dois-je conclure que ces deux commandants sont présentement à l'œuvre en vertu de notes provisoires échangées entre le Canada et les États-Unis, même si ces notes sont des documents qu'on ne peut déposer?

**L'hon. M. Pearkes:** Non. Il s'agit plutôt de discussions provisoires que de notes. Il n'y a aucun échange de notes officielles, mais il y a des visites au gouvernement des États-Unis. Certains de nos officiers se sont rendus directement d'ici à Washington où toute la question a été étudiée et les deux pays sont d'accord sur la formule provisoire en vertu de laquelle notre quartier-général exerce ses fonctions et les exercerait dans des circonstances de crise qui, nous l'espérons, ne surgiront pas avant l'échange de notes officielles.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Dois-je conclure des dernières paroles du ministre que tout contact entre le Canada et les États-Unis s'est fait, non pas par échange de notes, provisoires ou autres, mais sous forme d'entretiens et de visites? Si aucune visite n'a été faitè, les discusions qui ont eu lieu ont-elles été tenues sur le plan civil, sur le plan ministériel ou uniquement sur le plan militaire?

**L'hon. M. Pearkes:** Elles ont eu lieu tant à l'échelon ministériel qu'à l'échelon civil ainsi que l'a appelé l'honorable député, par l'intermédiaire de notre représentant, l'ambassadeur du Canada à Washington, M. Norman Robertson, par le président du comité des chefs d'état-major et par les deux commandants eux-mêmes. J'ajoute que depuis quelques semaines, il y a eu de nombreuses discussions à ce sujet.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Une autre question seulement. Pour être tout à fait juste, j'ajouterai que je l'ai déjà posée à son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, cet après-midi même: nous dira-t-il dans quel délai ces notes ou ententes officielles seront établies?

**L'hon. M. Pearkes:** Au début de l'an prochain.

**M. Broome:** Monsieur le président, je me réjouis beaucoup de savoir du ministre que les salles d'exercices seront remplacées en fonction des besoins. Pour la gouverne du ministre, j'aimerais retracer l'historique de certains événements récents qui se rattachent aux salles d'exercices prévues pour l'*Irish Regiment*, unité de réserve de Vancouver.

On a promis une nouvelle salle d'exercices à cette unité en 1914; la promesse a été renouvelée périodiquement depuis cette année-là. L'instruction se donne actuellement dans un édifice en bois qui a été condamné il y a 20 ans. A la suite d'un récent accord avec le ministère de la Défense nationale, la ville a cédé au ministère une dizaine d'acres de terre au sud-est de la municipalité contre trois acres du parc *Grandview* appartenant à ce ministère. Jugeant que cet emplacement projeté ne convenait pas, on s'est énergiquement opposé à la construction de la salle d'exercices. Cet endroit se trouve au milieu d'une région où s'élèvent des maisons unifamiliales. Elle n'a pas de service de transport public; la ligne d'autobus la plus proche passe à environ un quart de mille et l'autobus passe toutes les demi-heures à peu près. La milice n'était pas contente de cet emplacement, mais comme elle attendait depuis 1914, elle était disposée à prendre n'importe quoi.

L'entente portait que la ville de Vancouver y maintiendrait des salles d'instruction de policiers sur le même terrain dans des édifices distincts de la salle d'exercices. Finalement, la commission de police a décidé d'installer ses locaux d'instruction sur les terrains de l'exposition nationale du Pacifique, et le conseil municipal a changé ses plans au

sujet de l'emplacement de cette salle d'exercices.

Quelle est la situation? Le ministère et la ville se sont d'abord entendus pour établir la salle d'exercice dans une région qui, je le répète, ne convenait pas à ce genre de construction. Sauf erreur, la ville a commencé à communiquer avec le ministère pour lui demander de réexaminer la question et d'établir la salle d'exercice dans une région plus appropriée.

D'après les conceptions modernes, une salle d'exercices doit être placée dans une région très peuplée et doit obtenir ses recrues de cette région. C'est dire qu'il faudrait acquérir un terrain d'un coût plus élevé, car la région qui a fait l'objet d'une étude est un secteur non construit, très peu peuplé, de fait le seul qui reste à Vancouver dont on pourrait se servir pour y établir de grands lotissements pour la construction de logements subventionnés: des habitations pour les pensionnés et autres. Ce qui s'impose dans tout cela, c'est de recommencer les communications entre le ministère et la ville de manière à trouver un emplacement plus convenable et à faciliter la construction de cette salle d'exercices.

L'unité a besoin d'une salle d'exercices, mais l'emplacement actuel ne s'y prête pas. J'aimerais que le ministre, lorsqu'il en aura l'occasion, demande à son personnel de pousser plus loin l'étude de cette question, afin que l'affaire aboutisse, et de discuter avec le conseil municipal la nouvelle situation qui s'est produite de façon à ce que le ministère puisse acquérir le terrain et construire la salle d'exercices.

**M. Henderson:** Monsieur le président, je voulais simplement demander un éclaircissement. Je remarque que, dans sa réponse au député de Winnipeg-Nord-Centre, le ministre de la Défense nationale a dit que des discussions ont eu lieu entre les hauts fonctionnaires canadiens et américains au sujet de NORAD. Je remarque aussi qu'il a donné à entendre que les dispositions nécessaires ont été prises par l'entremise de l'ambassadeur du Canada à Washington. Dois-je déduire de sa réponse que l'ambassadeur du Canada a été mis au courant afin de préparer des entrevues ou des arrangements en vue de réunions avec les personnalités américaines en cause pour discuter la question de NORAD?

**L'hon. M. Pearkes:** Oui, l'ambassadeur du Canada a aidé de toute manière à faciliter les différentes réunions qui ont eu lieu.

**M. Henderson:** Une autre question, monsieur le président. Le ministre nous a demandé ce matin si nous pouvions parler autant que possible à l'occasion du débat général, et je ne doute pas que nous voulons tous faire preuve de bonne volonté et ne pas trop nous attarder à quelque poste autre que ceux sur lesquels nous voulons nous renseigner. Le ministre a déclaré comment il a dépensé un nouveau montant de 41 millions par suite d'une augmentation de solde et d'allocations diverses de 34 millions, et d'une autre dépense de 7 millions de dollars sur la ligne intermédiaire d'alerte. Il a également affirmé qu'il avait diminué les dépenses au sein du ministère du montant équivalent de 41 millions de dollars. Afin que les députés puissent mieux cocher la dépense après chaque crédit, le ministre pourrait-il nous donner l'état détaillé, par poste, des diminutions effectuées? Il me semble que les honorables représentants pourraient ainsi mieux se rendre compte des divers crédits, savoir de quoi ils parlent, ce qui figure encore au budget des dépenses et,—quand il y a eu réduction,—quel poste a été diminué.

**L'hon. M. Pearkes:** J'ai indiqué le domaine général dans lequel des réductions avaient eu lieu, au cours des observations que j'ai formulées ce matin. Revoir chaque poste à présent prendrait beaucoup de temps et je devrais faire venir ici mes fonctionnaires avec leurs listes de crédits réduits. Des réductions ont été apportées à un grand nombre de postes.

**M. Henderson:** Si je demande ces renseignements au ministre, c'est qu'il y a une foule de crédits, et s'il pouvait nous les indiquer à l'avance, nous n'aurions pas à demander, pour chacun de ces postes: a-t-il été diminué? Il aura probablement assez de temps,—il en aura même certainement assez,—d'ici demain pour pouvoir nous le dire, ou s'il trouvait moyen de nous faire savoir quels crédits ont été réduits, les questions seraient bien moins nombreuses, parce que, sans cela, il est bien possible que les députés veuillent savoir le montant prévu de telle ou telle réduction. Nous pourrions aussi penser que le ministre a supprimé quelque chose dans le budget des dépenses, parce qu'il ne l'a pas spécifié pour chaque crédit. Je suis convaincu que, les crédits ayant été réduits de 41 millions de dollars, le ministre doit être en mesure de dire ce qu'il en est pour chaque poste ou de faire une déclaration qui serait annexée au compte rendu de nos délibérations.

**L'hon. M. Pearkes:** En effet, j'ai une déclaration à faire. Lorsque le premier crédit sera adopté, mes fonctionnaires viendront ici et ils ont le texte de la déclaration qui donnera le détail.

**M. Benidickson:** Monsieur le président, je suis convaincu que les fonctionnaires peuvent venir ici aussi bien maintenant qu'à tout autre moment des délibérations du comité. A mon avis, ce serait faciliter la marche de nos travaux, si l'on nous fournissait le détail du montant de 40 millions de dollars dont le ministre a parlé, parce que, si je ne me trompe, tous les députés s'inquiètent des sujets qui intéressent leurs circonscriptions.

**L'hon. M. Pearkes:** Le député sait évidemment que des fonctionnaires différents s'occupent des divers services du ministère; par exemple, il y a ceux qui s'occupent de la marine, d'autres de l'aviation et d'autres, de l'armée. Ce serait difficile de les amener tous ici autour de la table.

**M. Benidickson:** Je suis d'accord avec le ministre. Mais je crois qu'il conviendra qu'aucun autre ministère ne présente aussi peu de postes, compte tenu du crédit total proposé; j'estime donc que s'il a des changements à faire, il pourrait, en toute déférence envers les honorables députés qui ne se partagent pas en catégories favorables soit à l'aviation, la marine ou l'armée, les aider en précisant en détail les réductions qu'il est disposé à apporter effectivement par rapport au total des crédits à l'étude.

**L'hon. M. Pearkes:** Je me rends compte des difficultés de l'honorable député parce que lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre, le même problème se posait pour moi...

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Presque dans le même fauteuil.

**L'hon. M. Pearkes:** ...et l'honorable député se souviendra que nous avions mis en doute le bien-fondé de traiter tous ces postes globalement en un même crédit, le n° 240.

**M. Benidickson:** Exactement.

**M. Henderson:** Monsieur le président, je suis heureux d'entendre le ministre déclarer que, lorsqu'il siégeait de l'autre côté de la Chambre, il n'arrivait pas bien à comprendre pourquoi ces postes constituaient un seul crédit. Il a maintenant présenté ses crédits et expliqué très clairement comment il avait dépensé 41 millions. Maintenant nous voudrions connaître le côté débiteur du bilan et savoir comment il a économisé de l'argent. Il peut se trouver des postes dans le détail des crédits, portant sur $3,000 ou $4,000, qui pourraient intéresser quelques députés et, à mesure que nous poursuivons l'étude des crédits, quelques-uns de ces postes peuvent être radiés complètement sans que le comité en ait connaissance.

Je me demande si le ministre serait d'accord avec l'arrangement suivant. Si nous terminons l'étape actuelle de la discussion générale, le ministre s'occupera-t-il, quand il aura à sa disposition les chefs de service compétents, d'analyser tout d'abord pour les membres du comité les articles qui représentent une économie? Ensuite nous pourrions nous occuper des postes particuliers. Cela pourrait raccourcir la discussion et permettrait d'adopter plus vite les crédits.



**L'hon. M. Pearkes:** Je le ferai certainement avec plaisir aussitôt que vous aurez décidé de mettre fin à la discussion générale.

**M. Johnson (Kindersley):** Monsieur le président, je me demande si le ministre pourrait donner à la Chambre quelques renseignements sur ce qu'a coûté en tout la mise au point du CF-105. Je pense que c'est un renseignement de caractère public et au sujet duquel j'ai entendu énoncer bien des chiffres.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Je me demande si les députés accepteraient de considérer comme terminée la discussion générale pour que nous passions maintenant à l'examen des divers postes de crédits. Cela convient-il aux députés?

**M. Benidickson:** Eh bien, monsieur le président, il n'y a pas vraiment beaucoup de postes. Si on examine les crédits et qu'on rattache $17,000 au premier, qui est statutaire, il reste le crédit principal portant le n° 240 qui est, ainsi que je l'avais estimé à peu près, de plus d'un milliard 600 millions, on se rend compte que le comité n'a plus guère de latitude pour l'examen des articles particuliers. Je me demande s'il n'existe pas un sommaire quelconque relatif aux écarts au titre des frais proposés par le ministre en ce qui concerne les quatre postes qui seront soumis, vraisemblablement, au comité.

**L'hon. M. Pearkes:** Je ne crois pas que l'honorable député était à la Chambre plus tôt dans la journée lorsqu'il a été décidé que nous nous occuperions des divers postes figurant au détail des affectations, tels les postes relatifs à l'administration de la marine, de l'armée et de l'aviation. Toutefois, si le comité désire examiner globalement le poste n° 240, je n'y vois pas d'inconvénient. La discussion a déjà été assez générale et, si le comité le voulait bien, je ne verrais aucun inconvénient à cette solution. Je pourrais convoquer immédiatement mon sous-ministre et les chefs de service dont le concours m'est nécessaire.

**M. Benidickson:** Est-ce que mon honorable ami n'a pas dit que le comité s'était entendu tout à l'heure pour examiner étape par étape le 240e crédit, en tenant compte des armes intéressées?

**L'hon. M. Pearkes:** C'est exact.

**M. Benidickson:** Je n'y vois pas d'inconvénient.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il serait bon de nous conformer à l'habitude prise ces dernières années. De fait, strictement parlant, nous ne sommes saisis en ce moment que du crédit nº 240 qui comporte une somme dépassant 1,600 millions de dollars. Si la discussion générale est terminée, ne pourrions-nous pas réserver ce crédit, passer aux détails à partir de la page 313 et,—après avoir terminé l'examen des postes que nous voulons discuter dans le budget des dépenses,—revenir au crédit nº 240 et l'adopter si le comité le juge à propos?

**M. le président suppléant (M. Rea):** Si le comité y consent, nous passerons aux détails qui commencent à la page 313.

**M. Maltais:** Monsieur le président, avant d'aller plus loin, on me permetra peut-être de demander un renseignement au ministre. Il s'agit d'une question que je ne peux rattacher à aucun crédit en particulier. Y a-t-il eu des entretiens avec les États-Unis en vue de l'établissement ou de la construction, ici au Canada, de bases de lancement de projectiles téléguidés, soit conjointement avec le Canada soit séparément par les États-Unis?

**L'hon. M. Pearkes:** Je crains de n'avoir pas très bien compris la question de l'honorable député.

**M. Maltais:** Des pourparlers sont-ils en cours actuellement ou ont-ils eu lieu déjà en vue de permetre aux États-Unis d'aménager, au Canada, des bases de lancement de projectiles téléguidés?

**L'hon. M. Pearkes:** Non, on ne construit pas pour l'instant au Canada de base d'engins téléguidés.

**M. Stefura:** Monsieur le président, j'aimerais signaler que je suis d'accord avec l'essentiel de la discussion qui s'est déroulée cet après-midi, mais il y a un détail qui me paraît avoir été omis. C'est, en tout cas, un détail qui m'inquiète et qui, je crois, inquiète beaucoup de gens au Canada.

Si nous examinons le total des dépenses prévues pour la défense nationale, nous constatons qu'elles s'élèvent à environ $4,866 millions pour cette année. Le ministre a dit qu'un tiers du produit de l'impôt sera consacré à la défense. C'est extrêmement intéressant, car nos impôts ont augmenté considérablement depuis 1949. Alors qu'à cette époque nous payions $160 par habitant, nous constatons que ce chiffre atteint maintenant environ $325 par personne. Sur chaque dollar que gagne le Canadien, près de 25c. reviennent au Trésor fédéral sous forme d'impôts. Étant donné cette lourde imposition et nos énormes dépenses pour la défense, on ne peut parfois s'empêcher de se demander, surtout quand on se fie à certains articles publiés de temps à autres par les journaux, si chaque dollar que nous dépensons nous rapporte effectivement les biens et les services qu'il devrait.

La première question que je veux poser au ministre se rapporte au compte rendu des journaux sur les versions Mark IV et Mark V du CF-100. Ces projets qui ont débuté il y a un peu plus d'une année ont été abandonnés maintenant. Je voudrais savoir si les avions en cause ont été terminés, et dans l'affirmative, s'ils ont servi à l'entraînement et à des fins militaires. Le ministre pourra peut-être me dire également quel a été le coût des versions Mark IV et Mark V du CF-100. En posant ces questions, je reviens à ma demande du début, si oui ou non nous recevons la contrepartie de chaque dollar que nous dépensons.

J'ai remarqué un article du *Star Weekly* de Toronto d'après lequel la version Mark VI du CF-100 avait été abandonnée après l'adoption du CF-105.

La question qui se pose est celle de savoir quel volume de travail on a consacré au Mark VI et combien d'argent on a déboursé. Nous lisons d'autres nouvelles dans les journaux, de temps à autre, mais je n'ai pu trouvé quelle était la situation à l'heure actuelle. J'ai ici sous la main un article du *Journal* d'Edmonton de janvier dernier, où il est question du ministère de la Défense nationale. Peut-être pourrais-je le lire d'abord et poser ma question ensuite. L'article s'intitule:

Ottawa est pris à partie pour avoir assuré la vie d'un sculpteur.

Il s'agit d'une nouvelle de la *Presse canadienne,* émanant d'Ottawa, qui dit entre autre:

Il y a six ans, le ministère de la Défense nationale a décidé d'installer dans 30 camps des réseaux souterrains distribuant de la vapeur. Dans 14 de ces stations, il a fallu procéder à des réparations importantes parce que les plans étaient fautifs. Les contrats primitifs portaient, pour les 14 camps en question, sur 6 millions de dollars et le coût des réparations est évalué à $1,218,500.

**L'hon. M. Pearkes:** Je proposerais de procéder de la manière exposée tout à l'heure. Je serai en mesure de répondre à toutes ces questions quand les représentants de l'Aviation seront ici, et je citerai alors le montant exact dont il s'agit. Si nous commençons par le service administratif, je puis donner les renseignements voulus.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Le député se rendra probablement compte que le ministre pourra répondre un peu plus facilement à ces questions quand nous en serons à l'Aviation. Nous étudions maintenant l'administration ministérielle, qui figure à la page 313.

**M. Stefura:** Je n'ai mentionné le point, monsieur le président, que pour savoir si nous obtenions la contre-partie de notre argent, de chaque dollar dépensé. Nous comprenons tous que la défense est pour nous une chose nécessaire. Mais quand nous dépensons ces dollars, est-ce que nous en recevons la contre-partie? Vérifie-t-on assez ces postes? Je me range à l'avis de monsieur le président. Si le ministre préfère aborder les postes un par un, je vais retirer ma question pour l'instant.

**L'hon. M. Pearkes:** Pour répondre à la question relative à la réduction des frais de l'administration centrale, le montant global des coupes est de $380,000 et se répartit entre: services professionnels et spéciaux, $202,000; dépenses de voyage et de déménagement, $17,000; affranchissement, $20,000; publication des rapports et autres imprimés du ministère, $51,000; papeterie, fournitures, accessoires et mobilier de bureau, $50,000; fournitures et approvisionnements, $40,000.

**M. Benidickson:** Tout cela se rattache-t-il au sommaire et au total qui figure à la page 315?

**L'hon. M. Pearkes:** Tout cela se rattache aux pages 313, 314 et à la première partie de la page 315, oui.

**M. Benidickson:** La déduction vient donc de la colonne de gauche de la page 315?

**L'hon. M. Pearkes:** Le montant de $3,745,000 est réduit de $380,000.

**M. Benidickson:** Le ministre pourrait-il fournir au comité, au sujet de l'année précédente, des précisions qui permettraient d'établir le rapport entre le montant demandé et le montant dépensé à l'égard de cette catégorie en particulier?

**M. Stick:** Sauf erreur, nous étudions le crédit 240, dont les détails figurent à la page 313. Est-ce exact?

**M. le président suppléant (M. Rea):** C'est bien cela.

**M. Stick:** Le crédit n'a pas été mis en délibération. Nous voudrions bien savoir exactement où nous en sommes.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Nous en sommes à l'administration, page 313.

**M. Carter:** J'ai une question à poser.

[L'hon. M. Pearkes.]

**M. Benidickson:** Les membres du comité savent qu'il reste parfois un solde d'une année à l'autre malgré le vote du comité des voies et moyens. Je me demandais si les $3,595,000 de l'année précédente avaient été effectivement dépensés ou s'il restait un reliquat encore disponible?

**L'hon. M. Pearkes:** J'ai ce montant sous deux chefs différents.

**M. Benidickson:** Le total suffira.

**L'hon. M. Pearkes:** Je devrai faire établir le total. Je le communiquerai à mon honorable ami d'ici une minute; la somme est répartie entre différents crédits.

**M. Hahn:** Pendant qu'on fait ce total, puis-je rappeler que j'ai déjà soulevé une question à propos des économies du personnel, que le ministre a eu l'obligeance d'annoncer. Il s'agit du personnel civil. Ma thèse reposait sur ce premier crédit justement que je comparais avec les comptes publics de 1956.

En utilisant le même chiffre pour les quelques dernières années, je constate la même chose: environ un sixième de ces dépenses n'a jamais été utilisé, et je parle ici des dépenses auxquelles nous avions pourvu. En l'occurrence, si le ministre peut m'assurer que nous allons dépenser presque tout le crédit de $3,745,000, je veux bien donner mon assentiment; mais il s'agit seulement du coût estimatif de l'administration. J'ai du mal à concilier mes idées d'économie avec le fonctionnement du ministère.

Dans ce cas, je prends le seul personnel civil et je fixe les dépenses afférentes à $2,952,000, comme on l'indique à la page 314. Suivant ce chiffre, nous réaliserions une autre épargne d'environ un demi-million, si le ministère n'employait pas tous les civils qu'il annonce employer. En tenant compte des chiffres inscrits sur les feuilles blanches, on arriverait au total général de 28 millions d'épargnes dans ce seul ministère. Je constate que le même pourcentage exactement de dépenses se retrouve partout. Pour cette raison, le ministre devrait certainement examiner de nouveau ce poste et me fournir une réponse plus concluante, afin de me donner satisfaction.

**L'hon. M. Pearkes:** Ainsi que je l'ai dit, nous espérons économiser $380,000, à ce chapitre, sur le montant qui y est indiqué. Il se peut qu'il y ait d'autres économies, mais je puis assurer à l'honorable député que nous n'emploierons pas de personnel à qui nous ne pouvons confier un travail nécessaire. Si l'on me demande comment on a pu réaliser ces économies, je ferai remarquer qu'il y a eu des élections générales l'été dernier. Par

conséquent, on ne pouvait faire certaines de ces nominations à cette époque-là. Certains services professionnels et spéciaux ne pouvaient s'accomplir parce qu'il n'y avait pas de gouvernement; il n'y avait pas d'autorisation à accomplir ces services. J'espère qu'en exerçant une surveillance très minutieuse à cet égard, nous pourrons réaliser encore d'autres économies avant la fin de l'année. Mais il est nécessaire d'employer la majorité de ces gens. Qu'on ne l'oublie pas, bon nombre d'entre eux sont des fonctionnaires civils permanents. On ne peut donc pas les jeter dans la rue au milieu de l'hiver; d'ailleurs, nous n'avons pas l'intention de le faire.

**M. Hahn:** Monsieur le président, j'ai écouté très attentivement les observations du ministre; il n'a pas du tout répondu à ma question. De fait, sur ce point, nous sommes encore plus éloignés l'un de l'autre qu'auparavant. En 1955, il n'y a pas eu d'élections générales, et en 1956 nous avons voté $3,494,080, comme il est indiqué à la page N-4 des comptes publics pour cette année-là.

La dépense réelle a été de $2,963,000. Ce n'était que pour l'administration. En réalité, l'économie a découlé apparemment de ce que nous n'avons pas eu un personnel civil aussi nombreux que prévu lors de l'établissement du crédit. Il en a été de même l'an dernier et l'année précédente et je ne crois pas que les élections y aient été pour quelque chose. En effet, l'examen comparé des chiffres figurant aux comptes publics pour les divers ministères ne porte pas à le croire. Je dois dire que l'étude que j'ai faite là représente un certain travail. C'est pourquoi je dis qu'au titre de l'administration, le ministère pourrait apparemment économiser 28 millions au seul chapitre des salaires du personnel civil. Je sais que le ministre a dit qu'il y aurait une réduction de $380,000. Il a réparti cette réduction en frais d'affranchissement ($20,000), et ainsi de suite, mais il n'a rien dit à propos du personnel civil et il doit y avoir à ce chapitre quelque économie considérable. Je fais entièrement confiance au ministre. Je le connais depuis un certain nombre d'années et je suis persuadé qu'il examinera la question avant l'année prochaine, mais c'est une question de grande importance. Je suis persuadé,—jusqu'ici on n'a pas prouvé le contraire,—que nous surestimons le montant d'argent requis pour le personnel civil. Il ne s'agit pas d'avoir d'autres chômeurs parce que je ne propose pas de congédier qui que ce soit. Il s'agit d'affecter des deniers pour le personnel civil et de ne jamais remplir les postes dont il s'agit.

**L'hon. M. Pearkes:** Tout ce que je puis dire, c'est qu'on surveille constamment les besoins. C'est ce qui se fait depuis des années et c'est ce qu'on continue de faire. J'espère que, l'an prochain, les crédits présentés et préparés par le présent gouvernement révéleront que l'on observe toujours la même ligne de conduite.

**M. Carter:** Il y a une question que j'aimerais signaler au ministre et c'est, à mon avis, le moment de le faire. Cette question a trait à la médaille canadienne du service volontaire. Bien des ex-militaires terre-neuviens ont demandé en vain cette médaille. Ils ont fondé leur demande sur la loi prescrivant que le service actif d'une personne dans toute force navale ou militaire de Terre-Neuve ou d'une personne recrutée à Terre-Neuve pour toute force navale, militaire ou aérienne du Royaume-Uni doit être considéré comme service actif dans les forces canadiennes. C'est aux termes de la disposition voulant que les militaires recrutés dans les forces terre-neuviennes soient considérés comme engagés dans les forces actives du Canada que ces ex-militaires ont demandé la médaille canadienne de service de guerre.

Je me demande si le ministre est au courant du problème, mais s'il ne l'est pas, je lui serais reconnaissant de se renseigner et de voir si on ne pourrait pas accorder cette médaille aux anciens combattants terre-neuviens dont plusieurs ont servi 4 ou 5 ans outre-mer.

**L'hon. M. Pearkes:** Je me ferai un plaisir de me renseigner.

**M. Henderson:** Page 315 je constate que le crédit prévu pour 1956-1957 était de $3,595,000. A-t-on dépensé intégralement cette somme?

**M. Benidickson:** C'est ce que je voulais savoir tout à l'heure.

**L'hon. M. Pearkes:** J'ai ce renseignement maintenant. Les prévisions portaient sur $3,595,000 dont $3,063,830 ont été effectivement dépensés.

**M. Benidickson:** Autrement dit le ministre, plusieurs mois après le début de l'année financière, peut dire au comité qu'il estime qu'en 1957-1958 il dépensera vraisemblablement moins que les $3,745,000 prévus, l'écart étant de $380,000. L'an dernier, dans des circonstances analogues, on a demandé $3,595,000 au comité et, à la fin de l'année, le ministère n'avait pas dépensé intégralement cette somme. En fait il lui restait encore bien plus que les $380,000 dont le ministre a fait tant état au comité.

**L'hon. M. Pearkes:** L'honorable député se souviendra sans doute que les traitements des fonctionnaires ont été augmentés juste avant la chute du dernier gouvernement.

**M. Johnson (Kindersley):** Le ministre peut-il nous dire combien de civils emploie la Défense nationale? J'ai consulté les diverses pages du budget des dépenses mais j'ai bien du mal à faire l'addition des chiffres indiqués. A-t-on fait ce calcul?

**L'hon. M. Pearkes:** Nous employions, le 31 octobre 1957, 51,941 civils.

**M. Benidickson:** Monsieur l'Orateur, je ne tiens nullement à manquer de courtoisie envers le ministre. On se souviendra, en effet, que lorsqu'il siégeait dans l'opposition il était, lui-même, toujours parfaitement correct lorsque nous traitions ces questions. D'autre part, je sais que certains petits relèvements ont été prévus aux chapitres des traitements du ministère, mais ai-je raison de croire que le ministère qui avait demandé en 1956-1957 $532,000 de moins qu'il n'a dépensés, emploiera cette année $380,000 de moins que le chiffre prévu, et que le ministre voit dans cet écart une économie qu'il attribue, si je ne m'abuse, au résultat des élections.

**L'hon. M. Pearkes:** Je ne l'ai pas attribué au résultat des élections. Ce que je voulais dire c'est que certains de ces postes n'avaient pu être remplis pendant la période de transition entre le retrait de l'ancien gouvernement et la venue au pouvoir de l'autre, mais la raison pour laquelle l'économie n'est pas plus importante c'est que tous les fonctionnaires ont été augmentés. C'est le chiffre que j'ai en ce moment. Peut-être sera-t-il un peu plus considérable. Nous ne saurions le dire. Je ne pense pas qu'au même moment l'an dernier on ait pu donner de renseignements plus précis.

**M. Benidickson:** En d'autres termes, le ministre veut obtenir tous les fonds inscrits dans le Budget des dépenses par le gouvernement précédent. Il dit simplement au comité qu'il s'attend qu'à la fin de l'année la manne tombera dans le Trésor sous forme de $380,000, somme qui ne sera pas dépensée, bien que l'année précédente la manne qui est tombée de la même façon dans le Trésor à l'égard des postes semblables équivalait à $532,000.

**L'hon. M. Pearkes:** Les traitements des civils n'avaient pas subi la même hausse que cette année. J'estime en ce moment, je le répète, qu'on économisera le montant signalé.

**M. Benidickson:** Le montant que vous demandez comporte une certaine marge, que vous estimez à $380,000.

**L'hon. M. Pearkes:** Nous absorbons l'augmentation des traitements. Malgré cela,—je le dis après un examen qui a été fait il y a un an et sur lequel ces estimations étaient fondées à l'égard des économies réalisées, c'est-à-dire des sommes qui n'ont pas été dépensées,—nous espérons encore épargner $380,000.

**M. Benidickson:** Non pas épargner $380,000!

**L'hon. M. Pearkes:** Ne pas dépenser cette somme.

**M. Benidickson:** Vous dépenserez $380,000 de moins que la somme que vous demandez en ce moment; mais, au cours de l'année précédente, le comité avait voté une somme de $3,595,000. Sous le régime de ce crédit, le ministère a effectivement dépensé $532,000 de moins que le comité n'avait voté dans des circonstances analogues.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Le poste est-il adopté?

**Des voix:** Adopté!

**M. Fisher:** A propos de l'administration...

**M. le président suppléant (M. Rea):** A l'ordre! Puis-je demander à l'honorable député s'il veut parler des services d'inspection ou de l'administration du ministère?

**M. Fisher:** De l'administration du ministère. A la page 314, il est question de bibliothécaire. Où le bibliothécaire de la classe 5 est-il employé?

**L'hon. M. Pearkes:** A la bibliothèque de la défense nationale, à Ottawa.

**M. Fisher:** Où se trouve, dans ce crédit, le poste relatif au bibliothécaire du collège militaire royal?

**L'hon. M. Pearkes:** Dans les crédits de l'armée.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Cette rubrique est-elle adoptée?

**Des voix:** Adoptée!

**M. le président suppléant (M. Rea):** Puis-je passer au poste suivant?

**Des voix:** Entendu!

**M. le président suppléant (M. Rea):** La rubrique suivante est celle des services d'inspection.

**M. Henderson:** Il nous reste environ cinq minutes. Je me demande si, à l'étape où nous en sommes, le ministre pourrait nous donner d'avance les mêmes renseignements que ceux qu'il nous a fournis à l'égard du poste précédent, afin que nous puissions y penser d'ici demain matin et qu'ils puissent paraître au hansard. L'examen de ces postes ira peut-être un peu plus rapidement demain.

**L'hon. M. Pearkes:** Oui. Sous cette rubrique des services d'inspection, se trouve un total de $1,431,267 qu'on ne compte pas dépenser. Nous avons réduit le montant des services d'inspection qu'on faisait parce qu'il est apparu qu'en certains cas les inspecteurs accomplissaient un travail analogue à celui des officiers militaires; grâce à la réduction générale des travaux de construction qu'on exécute, il n'est pas nécessaire d'avoir autant d'inspecteurs.

**M. Benidickson:** Quel était le montant de l'épargne?

**L'hon. M. Pearkes:** $1,431,267.

**M. Benidickson:** Nous voudrions savoir de même combien on a dépensé de moins par rapport au crédit voté par le Parlement à ce chapitre pour 1956-1957.

**L'hon. M. Pearkes:** Les économies sont indiquées par les sous-postes et les dépenses de l'an dernier figurent aux divers sous-postes. Il serait nécessaire de parcourir le livre et d'additionner ces postes avant de faire connaître le total des économies.

**M. Benidickson:** Oui. Mon honorable ami fournira-t-il les renseignements plus tard au comité relativement à ce poste de $1,431,267 qu'il signale?

**L'hon. M. Pearkes:** Je le ferai avec plaisir.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Peut-être a-t-on déjà répondu à cette question. Si tel est le cas, j'espère que le ministre me pardonnera de la répéter. Je crois comprendre que l'économie dont il vient de parler à propos de ce crédit, celles relatives au crédit précédent et aux autres qui se présenteront, font au total les 41 millions de dollars dont il a parlé dans ses remarques générales.

**L'hon. M. Pearkes:** Elles totalisent approximativement 41 millions de dollars.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Voici donc ma question. Le ministre demande-t-il que le montant total du crédit nº 240 soit réduit de 41 millions de dollars?

**L'hon. M. Pearkes:** Non, car nous avons dû défrayer les augmentations de solde des forces de l'active, des forces de réserve, et le coût supplémentaire de la ligne intermédiaire dont j'ai parlé ce matin. Nous demandons donc le montant total, bien que j'aie lieu d'espérer que d'ici la fin de l'année nous n'aurons pas dépensé la totalité de la somme demandée.

**M. Benidickson:** Je pense que le ministre lorsqu'il parle de changements depuis les élections comprendra pourquoi nous aimerions le voir prendre des mesures précises à ce sujet. Je me demande si ce serait trop que de lui demander de faire établir par ses fonctionnaires à notre intention le détail de ces 41 millions de dollars, afin que le comité puisse disposer de cette ventilation demain, surtout à propos du crédit nº 240, si du moins c'est bien ce numéro.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le crédit 240 est le gros crédit.

**M. Benidickson:** Relativement au gros crédit 240. Nous venons d'étudier un passage où nous avons constaté que les économies réalisées sur la somme votée par le Parlement pour l'administration centrale, c'est-à-dire $380,000, étaient considérablement inférieures aux économies réalisées il y a un an sur le même crédit. Je me demande si ce travail ne pourrait pas être accompli par le ministre, pour épargner cette procédure assez ennuyeuse en comité quand nous l'examinons en détail.

**L'hon. M. Pearkes:** Ce matin, j'ai mentionné la réduction générale, comme l'honorable député s'en souvient. J'ai précisé quelles étaient les augmentations de solde et d'allocations. J'ai ensuite expliqué où des réductions avaient été opérées. J'ai dit qu'on n'aurait besoin d'aucun crédit supplémentaire pour ces dépenses. J'ai ensuite dit ceci:

> A la suite de cette revision, un certain nombre de décisions ont été prises qui auront pour effet de réduire les dépenses. Nous pratiquerons des économies au titre des frais de fonctionnement des trois armes. Nous avons décidé d'abolir le service des actualités.

Il y aura là une économie appréciable. J'ai réduit d'un tiers les frais de publicité. Si je me souviens bien, les frais de publicité s'élèvent à environ 2 millions; donc un tiers y figurera. J'ai réduit les dépenses de voyage de tous les services; cela représente les déplacements du personnel, le changement des endroits de stationnement, les visites et autres. Puis j'ai abordé la question de la construction d'édifices et montré où l'on pourrait réaliser des économies dans ce domaine, etc. J'ai indiqué le poste principal.

**M. Benidickson:** C'est exact. Je comprends, et je le lirai. D'autre part, cependant, j'imagine que le ministre suit la marche des travaux du comité et se rend compte que nous parlons maintenant des détails relatifs aux divers corps d'armées. Comme nous venons à peine de terminer le débat sur le crédit de l'administration centrale et que c'est entendu dans une certaine mesure; comme d'ailleurs le ministre a maintenant fait la moitié du chemin pour nous fournir des renseignements au sujet du second poste de cette nouvelle section où l'on dépensera, s'attend-il, $1,431,000 de moins que le montant indiqué dans le budget des dépenses et, en

outre, comme nous voulons rattacher ce chiffre au montant de $10,105,000 demandé l'année précédente et savoir quel montant n'a pas été dépensé cette année-là, je voulais simplement savoir si le ministre et ses fonctionnaires ne pourraient faire de même pour toutes les catégories de dépenses, d'ici à ce que le comité siège de nouveau demain.

**Des voix:** Dix heures!

**L'hon. M. Pearkes:** Nous examinerons cela et nous verrons s'il est possible de fournir les chiffres au député.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

**M. John Pallett (Peel):** Monsieur l'Orateur, la Chambre m'autorise-t-elle à revenir à la présentation des rapports des comités permanents et spéciaux?

**M. l'Orateur:** L'honorable député a-t-il l'autorisation de la Chambre?

**Des voix:** Entendu.

## BANQUE ET COMMERCE

Troisième rapport du comité permanent de la banque et du commerce—M. Pallett.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je savoir quels sont les travaux prévus pour demain?

**L'hon. M. Green:** Demain, nous avons l'intention de commencer par les crédits du ministère du Commerce, de les étudier le matin et l'après-midi puis, dans la soirée également, d'aborder les crédits du ministère des Finances.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je savoir si le ministre des Finances a l'intention de faire un exposé financier à 8 heures?

**L'hon. M. Green:** Je crains que l'honorable député ne doive s'en rapporter à la déclaration déjà faite à ce sujet par le ministre des Finances lui-même.

**L'hon. M. Chevrier:** Alors, monsieur l'Orateur, puis-je demander d'autres renseignements? Il est d'usage, à la Chambre, de présenter l'exposé budgétaire à huit heures. Or, on nous a appris qu'il n'y aurait pas d'exposé budgétaire. Vu que le ministre des Finances commence l'étude de ses crédits à huit heures, j'en conclus qu'il fera une manière de déclaration à laquelle, j'imagine, nous avons droit. S'ensuit-il que ce sera la déclaration portant sur les impôts et les réductions d'impôts?

**L'hon. M. Green:** L'honorable député peut, je crois, conclure que le ministre des Finances fera une telle déclaration.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je demander quels seront les travaux de la Chambre samedi?

**L'hon. M. Green:** Nous poursuivrons probablement l'étude des crédits du ministère de la Défense et sinon, des crédits du ministère du Commerce.

**L'hon. M. Marler:** Monsieur l'Orateur, je me demande si le leader de la Chambre se rend compte qu'un état de choses assez exceptionnel est en train de se dessiner. Si le ministre des Finances a l'intention de prononcer demain ce qu'on pourrait appeler un discours sur le budget en présentant le premier poste de ses crédits, il contreviendra absolument à toutes les traditions de la Chambre concernant le débat du budget et aussi à l'ajournement habituel...

**L'hon. M. Monteith:** Ça vaut mieux que de le prononcer à la radio.

**L'hon. M. Marler:** ...afin d'étudier le budget et pour que le ministre présente les chiffres à la Chambre pour examen.

**L'hon. M. Green:** On a déjà soulevé la même question à maintes reprises et on l'a débattue à fond à la Chambre. Je ne puis rien déclarer de plus à ce propos, ce soir.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Puis-je poser une question au ministre? Devons-nous comprendre que les changements fiscaux que le ministre exposera demain seront annoncés au comité des subsides plutôt qu'à la Chambre, sous la présidence de M. l'Orateur?

**L'hon. M. Green:** J'ai dit, monsieur l'Orateur, que je croyais que le ministre des Finances ferait une déclaration en présentant ses crédits. Je ne saurais en dire plus long.

(A dix heures sept minutes, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, soumises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### AMÉNAGEMENT DE CHEMIN DE FER ENTRE BEATTYVILLE ET CHIBOUGAMAU

*Question nº 154*—**M. Cardin:**

1. A qui a-t-on adjugé les contrats relatifs à la construction de la ligne ferroviaire allant de Beattyville à Chibougamau?
2. Qui a exécuté les travaux de construction?
3. A quels ingénieurs avait-on confié la surveillance des travaux?
4. Quel a été, par mille, le coût de construction de la ligne ferroviaire de Beattyville à Chibougamau?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. En ce qui concerne la section de Beattyville au lac Bachelor, à la Société d'entreprises générales Limitée, Amos, Québec, pour le déblaiement, l'aménagement des dénivellations, les ponceaux, les chevalets de pontons, les infrastructures des ponts, etc.

En ce qui concerne la section du lac Bachelor à Chibougamau, à Albert Lemieux Ltée, Montréal, Québec, pour le déblaiement, l'aménagement des dénivellations, les ponceaux, les chevalets de pontons, les infrastructures des ponts, etc.

2. Les travaux ont été exécutés par le personnel autorisé de la compagnie de chemin de fer et par les entrepreneurs respectifs.

3. La surveillance des travaux a été faite sous la direction générale de M. W. E. Griffiths, ingénieur en chef de la région centrale du National-Canadien, Toronto, et par son personnel.

4. Bien que cette ligne soit actuellement exploitée, tous les travaux sous contrats ne sont pas encore achevés; par conséquent, le coût réel par mille ne peut encore être déterminé.

### AMÉNAGEMENT DE CHEMIN DE FER ENTRE CHIBOUGAMAU ET SAINT-FÉLICIEN

*Question nº 155*—**M. Cardin:**

1. A qui a-t-on adjugé les contrats relatifs à la construction de la ligne ferroviaire allant de Chibougamau à Saint-Félicien?
2. Quel a été, par mille, le coût de construction de la ligne ferroviaire depuis Chibougamau jusqu'à Saint-Félicien?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. En ce qui concerne la section de Saint-Félicien au lac Chigoubiche, au consortium *Therrien Construction Co. Ltd,* et *McNamara Construction Co. Ltd,* de Toronto, pour le déblaiement, l'aménagement des dénivellations, les ponceaux, les chevalets de pontons, les structures inférieures des ponts, etc.

En ce qui concerne la section du Lac Chigoubiche au lac Caché (le lac Caché est le point de jonction de la ligne allant de Beattyville à Chibougamau), à Ludger Le Page et Fils Ltée, de Saint-Félicien, Québec, pour le déblaiement; à la Société d'entreprises générales Limitée, Amos, Québec, pour l'aménagement des dénivellations, les ponceaux, les chevalets de pontons et les structures inférieures des ponts.

2. Ces travaux ne seront pas achevés avant un certain temps; or le coût par mille ne peut être déterminé avant que les travaux soit terminés.

### SAISIES DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT EN SASKATCHEWAN

*Question nº 192*—**M. Ellis:**

1. Jusqu'au 1er novembre 1957, à combien de saisies la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle procédé dans la province de la Saskatchewan?
2. Quel était le montant des arrérages dans chaque cas, lorsque la Société centrale d'hypothèques et de logement a procédé à une saisie?

*Réponse de* **L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):**

1. Jusqu'au 1er novembre 1957, la Société centrale d'hypothèques et de logement a entamé six poursuites pour mettre fin à des conventions de vente dans la province de la Saskatchewan. Elle n'a procédé à aucune forclusion d'hypothèques en cette province jusqu'au 1er novembre 1957.

2. Dans chaque cas où elle a entamé des poursuites pour mettre fin à des conventions de vente, les arrérages étaient ainsi qu'il suit:

| | |
|---|---|
| Juin 1955 | $388.00 |
| Juin 1955 | 393.64 |
| Août 1956 | 256.00 |
| Février 1957 | 280.00 |
| Avril 1956 | 228.80 |
| Mai 1956 | 199.00 |

Les arrérages représentaient de cinq à onze versements mensuels. La Société a rétabli toutes les conventions sur paiement des arrérages, sauf dans un cas qui est en instance.

### ÉTUDE DE LA NAVIGATION D'HIVER, TÊTE DES LACS

*Question nº 213*—**M. Fisher:**

1. A-t-on effectué des études préliminaires sur les problèmes visant à maintenir ouverts à la navigation pendant l'hiver les ports situés à la tête des Lacs canadiens?
2. Dans le cas de l'affirmative, pourrait-on résumer ces études en vue de faire connaître la possibilité de réaliser pareil projet?
3. Est-ce que, à la connaissance du gouvernement, les autorités américaines ont effectué des études ou formulé des projets concernant la

possibilité de maintenir ouvertes à la navigation pendant l'hiver les écluses de Sault-Sainte-Marie, du côté des États-Unis?

*Réponse de* **M. MacDonald, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Transports:**

1. Le ministère ne cesse d'étudier la question d'améliorer les méthodes de navigation hivernale au Canada. Les programmes en jeu vont de la mise au point des moyens de briser la glace aux études de diverses expériences techniques. Tous ces travaux visent à des résultats pratiques d'ordre général, au lieu d'avoir trait à un port en particulier. Dans le cas de la tête des lacs, la prochaine mesure la plus utile sera l'étude des constatations qu'on fera lorsque le nouveau navire des Grands lacs que le ministère fait construire comme un brise-glace sera mis en service à la tête des lacs d'ici 12 ou 18 mois.

2. Voir la réponse au n° 1.

3. Sauf erreur, les autorités américaines ont fait un certain nombre d'expériences en vue de maintenir les écluses ouvertes en hiver, mais le ministère n'est pas au courant de décisions précises ou de plans que les autorités américaines auraient adoptés pour maintenir les écluses des États-Unis ouvertes pendant une période déterminée de l'hiver.

TRAVAUX DE DRAGAGE DANS LE FRASER INFÉRIEUR

*Question n° 244*—**M. Hahn:**

1. Au cours de l'été dernier, a-t-on effectué des travaux de dragage dans le Fraser inférieur, entre l'île Tree et le littoral nord ou l'île Lulu? Dans le cas de l'affirmative, qui a autorisé ces travaux?
2. Avait-on fixé un délai pour ces travaux? Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates devaient-ils commencer et se terminer?
3. A quelles fins avait-on entrepris ces travaux?
4. Les travaux ont-ils été terminés conformément au programme? Sinon, où en est-on?
5. Où a-t-on déposé les déblais provenant du dragage et qui en avait décidé ainsi?
6. Ces déblais avaient-ils quelque valeur commerciale dans la région? Dans le cas de l'affirmative, combien la vente de ces déblais a-t-elle rapporté?
7. Existait-il à une distance raisonnable de l'entreprise, des terrains à remplir appartenant au gouvernement provincial ou fédéral?
8. Depuis le 1er février 1957, a-t-on offert d'acheter certaines quantités de déblais transportées sur des terrains privés situés à proximité de l'entreprise? Dans le cas de l'affirmative, qui a fait cette offre et quelles en étaient les conditions?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. On a effectué des travaux de dragage dans le Fraser inférieur, entre l'île Tree et le littoral nord de l'île Lulu. Cet ouvrage a été exécuté par la machinerie du ministère des Travaux publics, qui l'a autorisé.

2. Cette entreprise faisait partie du programme de travaux confiés au bateau-drague n° 322 du ministère des Travaux publics durant la saison de dragage 1957 et aucune date n'a été fixée pour le commencement et la fin des travaux.

3. Cet ouvrage avait pour fin d'obstruer l'extrémité supérieure du chenal entre les îles Tree et Lulu, afin de diminuer ainsi le dragage dans le chenal principal, en amont de cette obstruction, et aussi de draguer et améliorer le chenal, entre les îles Tree et Lulu, en aval de l'obstruction, à l'avantage de tous les détenteurs de droits riverains.

4. Les travaux sont à peu près terminés conformément au programme.

5. Les déblais provenant de ces travaux ont été déposés sur un terrain de la Couronne du droit de la province, situé sur le chenal, entre l'extrémité de l'île Tree et l'île Lulu. Une certaine quantité de déblais excédentaires a été déposée sur un terrain privé adjacent à l'endroit d'où ils provenaient.

6. Ces déblais n'avaient aucune valeur en argent pour le gouvernement fédéral et ils n'ont pas été vendus.

7. On a utilisé les terrains de la Couronne du droit de la province, situé près du chenal, entre les îles Tree et Lulu, où il était nécessaire de déposer des déblais. Une certaine quantité de déblais excédentaires a été déposée sur un terrain privé adjacent aux terrains de la Couronne.

8. On n'a offert aucun montant d'argent pour la quantité de déblais déposée sur un terrain privé situé à une certaine distance permettant l'emploi de l'outillage du ministère des Travaux publics.

PERSONNES INSCRITES COMME CHÔMEURS, COMTÉ DE TERREBONNE (P.Q.)

*Question n° 254*—**M. Raymond:**

Quel est le nombre de personnes présentement inscrites comme chômeurs aux bureaux de l'assurance-chômage de Saint-Jérôme, Sainte-Agathe-des-Monts et Sainte-Thérèse, dans le comté de Terrebonne?

*Réponse de* **l'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Le nombre de personnes inscrites pour obtenir de l'emploi aux bureaux locaux de la Commission de l'assurance-chômage à Saint-Jérôme, Sainte-Agathe-des-Monts et à Sainte-Thérése au 21 novembre 1957, dernière date pour laquelle les renseignements sont disponibles, s'établit ainsi qu'il suit: Saint-Jérôme, 1,085; Sainte-Agathe-des-Monts, 572; Sainte-Thérèse, 1,091.

QUAI DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

*Question nº 256*—**M. Raymond:**

1. A-t-on fait l'acquisition d'un emplacement en vue de l'aménagement d'un quai dans la ville de Sainte Agathe-des-Monts, comté de Terrebonne?

2. Sinon, la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et le gouvernement fédéral sont-ils présentement en pourparlers à ce sujet?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. Non.

2. Non.

LA DETTE NATIONALE

*Question nº 265*—**M. Holowach:**

1. Quelle est, exprimée en dollars, la situation actuelle du gouvernement fédéral du Canada en ce qui concerne *a*) la dette nationale brute, y compris tous les postes du passif, *b*) la dette publique par habitant?

2. Quelle somme globale d'intérêts a-t-on versée à l'égard de la dette nationale depuis l'existence de cette dette?

*Réponse de* **l'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):**

1. Au 31 mars 1957: *a*) $18,326,200,000; *b*) $1,106.79.

2. Au 31 mars 1957: $9,924,493,432.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le vendredi 6 décembre 1957**

La séance est ouverte à onze heures.

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ—QUATRIÈME ET CINQUIÈME RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT —ADOPTION DU QUATRIÈME RAPPORT

**M. C. E. Rea (Spadina)** présente les 4e et 5e rapports du comité permanent des bills privés, et propose l'adoption du 4e rapport.

(La motion est adoptée.)

**M. Fraser** présente les 6e et 7e rapports du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

## LE LOGEMENT

COLOMBIE-BRITANNIQUE—MISE EN CHANTIER D'ENTREPRISES FÉDÉRALES-PROVINCIALES SOUS L'EMPIRE DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je désire annoncer que le gouvernement fédéral et la province de la Colombie-Britannique ont convenu d'entreprendre en commun la construction de logements à loyer modique à Vancouver, ainsi que l'aménagement de terrains, dotés de tous les services, en vue de la construction de maisons d'habitation à Duncan (C.-B.), sous le régime de l'article 36 de la loi nationale sur l'habitation.

L'entreprise de Vancouver sera réalisée à la demande de la municipalité. Elle intéresse la construction de 170 unités de logement à loyer modique de modèles divers, dont environ 36 seront mises à la disposition de vieillards. Il s'agit là de la deuxième entreprise fédérale-provinciale de ce genre à Vancouver. On estime qu'elle coûtera environ un million et demi. Les logements seront mis à la disposition de familles à revenus modiques. Le loyer mensuel devrait être, en moyenne, de $44 ou $45. Le coût de l'entreprise et les pertes auxquelles son exploitation peut donner lieu seront répartis entre le gouvernement fédéral et la province dans la proportion de 75 et de 25 p. 100 respectivement. La municipalité pourra assumer une partie de ces 25 p. 100, si la province et la municipalité en décident ainsi.

Cette entreprise, non seulement répondra à une nécessité sociale très grande, mais elle offrira d'autres possibilités d'emploi à l'industrie du bâtiment à Vancouver. Il est probable qu'au début de l'entreprise environ 350 hommes seront engagés sur le chantier et qu'un nombre égal trouvera de l'emploi dans les usines qui fabriquent du matériel de logement.

Les gouvernements fédéral et provincial lanceront aussi l'entreprise conjointe de Duncan, en Colombie-Britannique, en vertu de l'article 36 de la loi nationale sur l'habitation, ce qui entraînera la mise en valeur d'environ 162 terrains, dotés de tous les services, pour la vente à des propriétaires éventuels de maisons dans un quartier d'habitation. Cette entreprise est destinée à combler une insuffisance grandissante de terrains pourvus des services de ville à Duncan. On estime qu'elle coûtera environ $250,000. Comme d'habitude dans ce genre d'entreprise, le gouvernement fédéral assumera 75 p. 100 des frais et le gouvernement de la Colombie-Britannique, le reste. Quand les services seront aménagés, les terrains seront mis en vente à des prix compatibles avec les frais de la mise en valeur.

Je désire également annoncer que le gouvernement fédéral a autorisé la Société centrale d'hypothèques et de logement à verser une subvention d'environ $7,400 à la ville de Trail, en Colombie-Britannique, pour l'aider à effectuer une étude sur des travaux d'urbanisme. Cette subvention a été versée sous le régime de la Partie V de la loi nationale de 1954 sur l'habitation. On espère que cette étude aidera la ville à circonscrire les zones de taudis et à mettre au point un programme méthodique de réaménagement, de reconstruction et de conservation.

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Puis-je demander si l'on songe à mettre à exécution d'autres projets de même nature dans d'autres provinces du Canada?

**L'hon. M. Green:** Oui. L'honorable député apprendra avec intérêt qu'il y a une dizaine ou une quinzaine de jours, nous avons écrit à la ville de Montréal à propos du plan Dozois. J'ai reçu une réponse il y a quelques jours à peine. Nous sommes disposés à faire notre part pour mettre ce plan à exécution aussi rapidement que possible.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Je suis sûr que la population de la Colombie-Britannique apprendra cette nouvelle avec plaisir. Je me demande si le ministre peut nous dire dans quelle région de Vancouver ce nouveau projet sera aménagé?

**L'hon. M. Green:** Sur la rue Nanaïmo...

**M. Winch:** Et sur la 41e.

**L'hon. M. Green:** J'ai oublié quelle avenue.

**L'hon. M. Sinclair:** Cela se trouve dans l'est de la ville.

**L'hon. M. Green:** Rue Nanaïmo et 41e avenue.

**M. Daniel McIvor (Fort-William):** J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur l'Orateur. Une ville doit-elle d'abord faire la demande de cette entreprise d'habitation avant que le gouvernement intervienne, et dans le cas de l'affirmative, la ville de Fort-William a-t-elle demandé quelque chose?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, ce sont les villes qui font les demandes initiales. Il nous serait difficile d'entrer dans une ville et de commencer ce genre d'aménagements sans l'approbation de la ville. Je suis sûr que l'honorable député ne voudrait pas nous voir envahir ainsi la ville de Fort-William. Autant que je sache, aucune proposition de cette nature ne nous a été adressée par la ville de Fort-William, du moins ces dernières semaines.

**M. McIvor:** Merci, vous en recevrez une.

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION—INTERPELLATION AU SUJET DE LA FORCLUSION D'HYPOTHÈQUES, DANS LE CAS D'EX-MILITAIRES EN CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. A. B. Macdonald (Vancouver-Kingsway):** J'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Pourrait-il assurer à la Chambre qu'il n'y aura pas forclusion des hypothèques ou accords que détient la Société centrale d'hypothèques et de logement, à l'égard de projets de construction destinés aux anciens combattants, comme celui de Renfrew Heights à Vancouver où, à cause du chômage, les acheteurs sont incapables de verser leurs mensualités?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Je me ferai un plaisir d'étudier la situation.



## LES FINANCES

INTERPELLATION PORTANT SUR UNE DÉCLARATION ÉVENTUELLE DU MINISTRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Le ministre s'engagera-t-il devant la Chambre à présenter toutes les modifications fiscales qu'il pourra annoncer ce soir, sous forme de motions soumises au comité des voies et moyens, à fournir l'occasion de discuter ces motions et de prendre une décision à leur sujet durant la session actuelle du Parlement?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'avant d'essayer d'indiquer la procédure à adopter, mon honorable ami ferait bien d'attendre pour voir ce qui va être proposé.

Maintenant en ce qui concerne la procédure, je puis assurer aux honorables députés que, quelle que soit celle qui sera adoptée, elle prévoiera tout le temps nécessaire à la discussion. Quant au troisième point soulevé par l'honorable député, je puis lui assurer que toute déclaration que je vais faire ce soir le sera dans l'espoir que la Chambre se prononcera le plus rapidement possible.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire? Le ministre des Finances nous ayant assurés à maintes reprises que s'il avait des propositions budgétaires à faire, il en donnerait préavis à la Chambre comme d'habitude, considère-t-il le fait de ne pas avoir donné préavis de ses intentions pour ce soir comme une suite logique aux assurances qu'il nous a données?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas fait les déclarations que m'attribue l'honorable député, de sorte que je ne crois pas que la deuxième partie de sa question mérite une réponse. Mes déclarations figurent au compte rendu...

**L'hon. M. Sinclair:** Oui, en effet.

**L'hon. M. Fleming:** ...et les honorables députés peuvent être assurés que tout ce que j'ai dit sera mis en application.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. J'aimerais reporter le ministre au hansard du 13 novembre, page 1118. C'est une date et une page qu'il y a lieu de bien

noter. Voici ce que le ministre des Finances répondait à ma question concernant les propositions budgétaires,—il ne s'agissait pas d'un budget. Voici:

Monsieur l'Orateur, les propositions qui seront soumises à la Chambre à ce propos, au nom du gouvernement, le seront en temps utile et, conformément à la coutume suivie ces douze dernières années par les ministres des Finances, ainsi que j'ai pu le constater, la Chambre en sera avertie au moment opportun.

Voici, monsieur l'Orateur, pourquoi je pose la question de privilège. Depuis douze ans, en effet, le ministre des Finances avait l'habitude d'annoncer quelques jours ou plusieurs jours à l'avance que la Chambre serait saisie de propositions budgétaires. Or, dans le cas qui nous occupe, il n'a été fait aucune communication de ce genre. Si nous savons que cela va se passer ce soir, c'est que nous sommes parvenus à soutirer ce renseignement hier soir au leader de la Chambre (*Exclamations*).

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je ne crois pas que l'honorable député ait raison de parler de ce qui va se produire. Il me semble qu'il vaut beaucoup mieux pour la Chambre attendre les événements au lieu de s'en prendre à ce qui va se passer, puisque la Chambre n'a pas été mise au courant.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur...

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne la question de privilège, j'estime que si nous voulons bien nous en tenir aux faits, il y aurait lieu de dire deux choses. Le député a mentionné la coutume. Évidemment la coutume apparaît sous des formes différentes aux divers représentants. Je puis assurer qu'il y a un usage que nous n'avons aucune intention d'adopter et c'est la présentation de propositions financières par la radio.

En ce qui concerne le deuxième point, je puis réitérer l'assurance qu'on aura toute occasion de débattre tout ce qu'on pourra proposer à la Chambre ce soir. On m'a demandé plus d'une fois ce que seraient les propositions d'ordre financier du gouvernement. J'ai signalé alors que je serais tout disposé à faire une déclaration à ce sujet, pour la gouverne des honorables représentants quand les crédits du ministère des Finances seraient appelés. Ils seront appelés ce soir.

Il est tout à fait erroné et indigne d'un député de prétendre qu'on a extorqué hier soir cette déclaration au leader de la Chambre. C'est absolument faux. Le fait est qu'on a annoncé il y a plusieurs jours que la Chambre serait saisie cette semaine des crédits du ministère des Finances.

**L'hon. M. Sinclair:** Il y a combien de jours?

**L'hon. M. Fleming:** Il y a plusieurs jours. Mon honorable ami n'a qu'à rapprocher les faits pour en conclure que les propositions financières du gouvernement, quelles qu'elles soient, seront soumises à la Chambre.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je soulève une autre question de privilège. En citant ce que j'avais dit, soit que nous avions dû arracher ce renseignement, hier soir, au ministre des Travaux publics, le ministre des Finances a affirmé que j'avais prononcé des paroles qui n'étaient pas dignes de moi. Voici, d'après la page 2044 du hansard d'hier, ce qu'a dit le ministre des Travaux publics:

...puis dans la soirée... (nous avons l'intention) d'aborder les crédits du ministère des Finances.

La déclaration précitée est tout ce qu'il a dit jusqu'à ce que l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) se soit mis à le questionner. C'est alors que nous avons appris qu'il y aurait un exposé ce soir concernant une réduction fiscale. Je soutiens que ma déclaration a été tout à fait juste et conforme au compte rendu. Le ministre des Finances n'a pas respecté l'engagement qu'il a pris, soit qu'il ferait une déclaration sur ce point.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Je ne sais pas pourquoi on me mêle à ce duel. La chose avait été parfaitement entendue par tous, y compris le représentant de Winnipeg-Nord-Centre, qui, j'en suis sûr, obtient tous les privilèges que tout député obtient à la Chambre. Il a été parfaitement entendu que le ministre des Finances ferait une déclaration sur la situation financière, lorsque ses crédits seraient mis en délibération. Que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre vienne dire qu'il a dû m'arracher une déclaration hier soir, c'est tout simplement ridicule.

**L'hon. M. Chevrier:** Je pense que j'ai eu à le faire.

**M. l'Orateur:** La discussion a sans doute pris fin. J'espère ne pas avoir à dire ce que je me proposais de dire. Si un autre député désire examiner davantage cette question, j'ai une observation à faire à ce propos.

*(Plus tard)*

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances, espérant qu'il pourra ainsi dissiper la confusion qui existe à propos des affaires d'aujourd'hui, par suite notamment de la déclaration qu'il a faite hier au sujet de l'appel de l'ordre du jour, et qui figure à la page 1989 du hansard:

...les questions se rapportant à la politique financière du gouvernement seraient étudiées lorsque les crédits du ministère des Finances seront présentés au comité des subsides.

Voilà ce qu'a déclaré le ministre. Puis nous lisons ce qui suit:

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est-à-dire demain, n'est-ce pas?
L'hon. M. Fleming: Non, ce n'est pas demain.

Étant donné ces déclarations catégoriques, comment se fait-il qu'il s'attende ce soir à présenter les crédits du ministère des Finances?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Ce point a déjà fait, ce matin, l'objet d'un assez long débat qui s'est déroulé sous forme d'invocations du Règlement et de questions de privilège à propos de quelque chose qui se passera ce soir. Il me semble que la Chambre, en essayant de traiter le sujet en posant la question de privilège et en invoquant le Règlement, anticipe sur ce qui aura lieu plus tard, ce qui ne me paraît pas régulier. Au sujet des affaires qui seront traitées ce soir, on a fait certaines déclarations, et j'estime que les députés devraient attendre qu'elles soient traitées.

**L'hon. M. Sinclair:** Je ne me suis peut-être pas expliqué très nettement, monsieur l'Orateur. Hier, le ministre des Finances a dit que nous n'étudierions pas aujourd'hui le budget du ministère des Finances. C'est pour cela que d'autres représentants ont protesté contre la brièveté du délai de préavis et signalé leur manque de préparation. Il me semble qu'au moins le ministre aurait dû prendre la parole en posant la question de privilège dès le début de la séance pour dire qu'il avait eu tort hier en disant qu'on ne débattrait pas les finances aujourd'hui.

**L'hon. M. Fleming:** Je ne demande pas mieux que de tranquilliser l'esprit de mon honorable ami et d'écarter toute incertitude que les députés peuvent éprouver à ce propos ou que je puis éprouver moi-même.

**L'hon. M. Marler:** Cela nécessitera un peu d'explications.

**L'hon. M. Fleming:** Il a été entendu au début de la semaine,—mardi, si je me rappelle bien,—que les crédits du ministère des Finances seraient vraisemblablement soumis à la Chambre, siégeant en comité des subsides, avant la fin de la présente semaine. Mercredi soir, le leader de la Chambre a signalé que les crédits du ministère des Finances seraient présentés à la Chambre jeudi.

**Une voix:** Du ministère de la Défense.

**L'hon. M. Fleming:** Du ministère de la Défense nationale, devrais-je dire. Il n'a pas précisé, à ce moment-là, quel serait l'ordre des travaux les deux jours suivants de la semaine, soit vendredi et samedi. Il s'est expressément abstenu de faire des déclarations précises sur l'ordre des travaux par la suite.



**M. Benidickson:** Lisez ce qu'il a dit mardi.

**L'hon. M. Fleming:** Je parle de mémoire. Mon honorable ami se souviendra que, dans ma déclaration d'hier matin, j'ai dit ne pas m'attendre à ce que les prévisions budgétaires du ministère des Finances soient mises en délibération aujourd'hui...

**L'hon. M. Sinclair:** Vous n'avez pas employé le mot "attendre".

**L'hon. M. Fleming:** ...je m'attendais bien que les prévisions budgétaires du ministère des Finances seraient mises en délibération demain matin. Toutefois, l'étude des crédits du ministère de la Défense nationale n'a pas avancé comme on s'y attendait. On a donc jugé sage, hier soir, de modifier l'ordre des travaux de la Chambre pour le reste de la semaine; on a décidé, au lieu de remettre à samedi matin les prévisions budgétaires du ministère des Finances, de les aborder vendredi soir. Là se bornait la modification. Les crédits du ministère du Commerce doivent être mis en délibération aujourd'hui.

Étant donné que le leader de la Chambre ne peut estimer avec précision combien de temps la Chambre, formée en comité des subsides, restera sur les crédits de l'un ou l'autre ministère, il fait de son mieux pour la renseigner sur ce point. Vu que ces demandes se rattachaient aux crédits du ministère des Finances, j'aurais pensé que le fait d'en avancer la présentation de onze heures samedi matin à huit heures vendredi soir était une chose sans gravité et que mon honorable ami aurait même pu s'en réjouir, compte tenu de certains de ses propos du début de la session.

**L'hon. M. Sinclair:** Je me serais certes réjoui s'il s'était agi de tout autre ministère que celui des Finances et si, au lieu du premier crédit, il devait y avoir des propositions budgétaires. Normalement, l'opposition en est prévenue trois ou quatre jours à l'avance.

**M. l'Orateur:** Je pense que la Chambre est maintenant tout à fait au courant de ce qui se passera ce soir.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre des Finances? Vu qu'il parlera probablement de questions fiscales et budgétaires ce soir, présentera-t-il à la Chambre un Livre blanc afin que nous puissions l'avoir par devers nous, ce qui est la manière habituelle de procéder avant que le gouvernement apporte des modifications des impôts?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, j'ai traité ce sujet il y a quelques jours et j'ai parfaitement précisé alors...

**M. Coldwell:** Vous avez traité tellement de sujets et de façons si différentes!

**L'hon. M. Fleming:** ...qu'on n'avait pas l'intention de déposer de Livre blanc au cours de la présente session. J'invite mon honorable ami à relire le hansard.

*(Plus tard)*

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au ministre des Finances. Vu la question que mon collègue vient de soulever et la confusion apparente qui découle de la déclaration du ministre, je me demande si le ministre ne voudrait pas retarder à demain son exposé financier afin de nous donner l'occasion d'étudier la situation qui en résultera. Un certain nombre de députés désirent parler et si l'on s'en tient à l'énoncé du leader de la Chambre ils n'auront pas beaucoup de temps. Je crois aussi que le ministre du Commerce tient beaucoup à faire adopter ses crédits, parce qu'il doit retourner au Royaume-Uni. Dans les circonstances, je me demande si le ministre ne voudrait pas consentir à remettre à demain l'étude de ses crédits?

**L'hon. M. Fleming:** Je me fais toujours un plaisir, monsieur l'Orateur, d'obliger mon honorable ami et les honorables vis-à-vis, mais je rappelle qu'on a réclamé à plusieurs reprises un exposé du ministre des Finances sur la situation financière et ces demandes ont été accompagnées dans certains cas d'assertions absolument dénuées de fondement d'après lesquelles un tel exposé était déjà en retard. On s'est efforcé de faire tôt cette déclaration pour la commodité et la gouverne des honorables députés.

En second lieu, mon honorable ami a parlé du désir des honorables députés de discuter la question. Je puis lui assurer qu'on aura toute la chance voulue pour le faire. On aura la même chance si nous procédons ce soir à huit heures, que si nous procédions demain à onze heures.

**L'hon. M. Chevrier:** Si j'ai posé cette question c'est qu'hier soir j'ai donné à entendre qu'il était de coutume à la Chambre de donner préavis de ces propositions, et je me demandais si, étant donné cette coutume et cette tradition, le ministre n'accéderait pas à notre demande?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je crois qu'on a déjà notifié la Chambre assez souvent déjà...

**L'hon. M. Pearson:** Qu'on ne le fera pas.

**L'hon. M. Fleming:** ...tant en ce qui concerne le moment et la nature de la déclaration qu'on m'a demandé de faire à l'occasion de la présentation de mes crédits.

**M. Coldwell:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser au ministre des Finances une question supplémentaire? N'est-il pas d'usage, quand on procède à des modifications budgétaires, d'accorder à tous les partis de l'opposition au moins quelques heures pour réfléchir aux conséquences que pourraient avoir de pareils changements, de façon à ce que nous puissions nous préparer convenablement à les débattre? N'en est-il pas ainsi et n'est-il pas raisonnable de demander qu'on remette au moins de quelques heures les délibérations à ce sujet? J'allais d'ailleurs proposer qu'on les remette à un ou deux jours d'ici, comme on le fait souvent.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, à mon avis, il n'a jamais été d'usage, que je sache, de procéder comme le dit l'honorable député. Je suppose que tous les honorables représentants ont le devoir de se préparer d'avance à toutes les questions qu'on pourrait soulever au cours de la session. On a dit beaucoup de choses au sujet de la situation financière,—et mon honorable ami et ceux qui siègent à ses côtés n'en ont pas parlé le moins,—en réclamant une déclaration à ce sujet de la part du gouvernement. En somme, je donne suite aux demandes formulées par l'honorable représentant et les autres. J'ai déjà dit, je ne sais combien de fois, qu'on aurait toute occasion de débattre la question.

**M. Coldwell:** Puis-je poser au ministre une autre question? N'est-il pas vrai que le porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances a invariablement demandé que le débat sur les modifications budgétaires,—et nous croyons comprendre qu'il se produira quelque chose du genre ce soir,—soit différé de quelques heures, de fait, de deux à trois jours habituellement, même si ce n'est pas ce que je réclame? Le ministre semble avoir une façon bizarre de dénaturer ce que des députés ont dit.

**Des voix:** Règlement!

*(Plus tard)*

**M. A. W. Stuart (Charlotte):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, avec la permission de mon honorable ami, je reviendrai à la question de l'honorable député de Rosetown-Biggar. Je pense qu'il aurait pu s'abstenir de la remarque qu'il a formulée ce matin en terminant ses observations.

**M. Coldwell:** Pas après l'exaspération où l'on m'a mis m'a été infligée ce matin.

**L'hon. M. Fleming:** Je ne pense pas que l'honorable député ait eu à souffrir de quoi que ce soit ce matin. Il a reçu réponse à ses questions. Si, au lieu de demander des renseignements préliminaires, il propose d'ajourner pour ce soir, nous ne serons que trop heureux d'accéder à son désir. Le gouvernement n'a pas l'habitude de faire connaître d'avance à l'opposition ses propositions financières. Ainsi que le sait le député, la coutume veut simplement, si le ministre des Finances utilise un texte, qu'il en passe un exemplaire au critique financier de l'opposition officielle et, je crois, aux chefs des deux autres partis d'opposition durant l'exposé du ministre des Finances.

C'est aussi la coutume dans ce cas, si celui qui prend la parole après le ministre des Finances au nom de l'opposition officielle ne désire pas terminer ses observations le même jour, de formuler une partie de celles-ci, puis d'ajourner le débat afin de les poursuivre plus tard. Certes, si l'on veut suivre cette ligne de conduite, notre groupe n'y verra aucune objection. J'ai dit qu'on aurait tout le temps de discuter et, si tel est le désir de l'honorable député, nous ne verrons aucune objection à ajourner la discussion ce soir, si la Chambre le souhaite.

**L'hon. M. Sinclair:** J'ai une question semblable. Lors des exposés financiers, on avait coutume d'obliger les journalistes. Les représentants des journaux étaient enfermés trois heures avant la présentation des propositions budgétaires avec chacun un exemplaire de ces propositions, ce qui leur permettait de préparer des articles exacts à l'intention de la population. A-t-on prévu la même chose pour les journalistes actifs de la tribune parlementaire, cette année?

**L'hon. M. Fleming:** Mon honorable ami continue de parler d'un budget. Je croyais que le premier ministre lui avait précisé lundi, à lui et aux autres députés, que le gouvernement n'avait pas l'intention de soumettre un budget.

**L'hon. M. Green:** Au sujet des travaux, je crois que les honorables députés de l'opposition n'ont pas compris ce que les remarques du ministre des Finances impliquaient. Si l'on désire que nous arrêtions l'étude des crédits du ministère des Finances après que le ministre aura fait son exposé, ou après qu'un membre de l'opposition officielle aura commencé d'y répondre, nous serons très heureux de le faire et de consacrer le reste de la soirée aux crédits du ministère du Commerce. Si encore une fois, les membres de l'opposition ne veulent pas poursuivre l'étude des crédits du ministère des Finances demain, nous saisirons alors la Chambre d'autres crédits.



**L'hon. M. Chevrier:** Je n'ai pas demandé cela. J'ai demandé que l'examen des crédits soit renvoyé à demain.

**L'hon. M. Green:** Nous ne pouvons accorder cela, monsieur l'Orateur, mais sommes disposés à accommoder les partis de l'opposition de la manière que j'ai exposée.

**M. Coldwell:** Selon moi, ce que dit le ministre des Travaux publics est parfaitement juste.

**M. Low:** Monsieur l'Orateur, je tiens à dire au leader de la Chambre que les dispositions qu'il vient de proposer nous conviennent. Je crois que tout est parfait.

**L'hon. M. Sinclair:** A titre de critique financier de l'opposition, je puis peut-être signaler qu'il est très difficile de décider dès maintenant si nous interromprons la marche des travaux de la Chambre ou non, parce que nous n'avons pas la moindre idée de ce que l'honorable député dira ce soir. (*Exclamations*)

**Une voix:** Quelqu'un le sait-il?

**L'hon. M. Churchill:** Voudriez-vous préparer son discours à sa place?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Il est question de l'ordonnance des travaux de la Chambre. A mon avis, le leader de la Chambre et les porte-parole des autres partis devraient seuls participer à la discussion.

**L'hon. M. Chevrier:** Le ministre sans portefeuille va régler cela!

**L'hon. M. Sinclair:** Il y a toujours un avertissement préalable bien suffisant!

**L'hon. M. Green:** Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas prendre cette décision ce soir. Nous pourrions ensuite passer à d'autres crédits, si les autres groupes de députés le voulaient bien.

**L'hon. J. M. Macdonnell (ministre sans portefeuille):** Comme on a parlé de moi je voudrais dire un mot. J'ai en effet eu pendant plusieurs années l'honneur de succéder au ministre des Finances à la suite de l'exposé budgétaire, mais on ne me communiquait un exemplaire de cet exposé qu'au moment où le ministre commençait à parler.

**L'hon. M. Chevrier:** On vous donnait plusieurs jours d'avis, ce qui ne vous empêchait pas de nous endormir.

**L'hon. M. Brooks:** L'honorable député ne s'est pas encore réveillé.

**L'hon. M. Chevrier:** Et il ne s'est pas encore réveillé. Ce que vient de dire le ministre des Affaires des anciens combattants est un truisme.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Si, à la suite de ce qu'aura dit le ministre ce soir, nous nous trouvions saisis de projets de résolution en bonne et due forme, il faudrait évidemment que la question soit étudiée au comité des voies et moyens. Dans ces conditions, ne vaudrait-il pas mieux nous constituer en comité des voies et moyens, de façon que nous puissions discuter la question dans les règles?

**L'hon. M. Green:** J'ai l'impression que tout ce que fait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre en ce moment, c'est d'aller à la chasse aux renseignements.

**M. Stuart (Charlotte):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Finances. Le ministre des Finances adoptera-t-il la coutume établie d'étrenner des chaussures quand il révélera ses modifications budgétaires ce soir, ou un cirage suffira-t-il à cette occasion?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je m'attends de porter les mêmes chaussures qu'en ce moment. Si je peux emprunter quelques sous de l'honorable député, peut-être pourrai-je les faire cirer pour ce soir.

**M. Hayden Stanton (Leeds):** Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question au ministre des Finances? Ne croit-il pas que les membres de l'opposition craignent beaucoup qu'on n'annonce quelque chose de bon à la population du Canada ce soir?

## BANQUE DU CANADA—PRÉSUMÉ REMANIEMENT DU TAUX D'ESCOMPTE SUR LES PRÊTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. J. Robichaud (Gloucester):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser deux questions au ministre des Finances? Voici ma première question: le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a énoncé ou adopté au cours des deux dernières semaines une nouvelle politique qui aurait pour effet d'amener la Banque du Canada à remanier son taux d'escompte sur les prêts, qui s'établit actuellement à 3.92 p. 100 au regard de 3.83 p. 100 au cours de la semaine dernière, comme la *Gazette* de Montréal le rapporte ce matin sous le titre suivant: "Le loyer de l'argent monte encore". Voici ma seconde question:...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député voudra bien se borner à une question à la fois.

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, il conviendrait davantage de poser de pareilles questions au ministre des Finances quand les prévisions budgétaires de son ministère seront soumises à la Chambre en comité des subsides.

Je pensais que le député savait que le taux de la Banque du Canada est établi d'après le taux courant des bons du trésor du dominion qui sont vendus, d'une semaine à l'autre. Le taux de la Banque du Canada s'obtient en ajoutant ¼ p. 100 au taux hebdomadaire sur les bons du trésor. Après une série de réductions très rapides et presque renversantes qu'a subies le taux ces dernières semaines, il s'est produit une légère réaction ces deux dernières semaines, réaction qui est de l'ordre d'une fraction. On n'était pas sans s'y attendre un peu, vu la réduction très rapide du taux les semaines précédentes.

**M. Robichaud:** Vu la réponse du ministre, je modifierai ma seconde question. Le ministre se rappelle-t-il que, lorsque l'honorable député de Nanaïmo lui a demandé quelles dispositions précises son gouvernement se proposait de prendre pour abaisser le taux d'intérêt, il a répondu, comme en témoigne la page 626 du hansard, que cette partie de la question se rattachait évidemment au programme administratif du gouvernement?

**L'hon. M. Fleming:** Je ne me rappelle pas cette déclaration. Je devrai aller à la source. Cela ne semble pas du tout cadrer avec tout ce que j'ai pu dire et avec les réponses que j'ai données à cette question. Le fait est qu'en vertu d'une décision qu'elle a prise il y a plus d'un an, la Banque du Canada s'aligne automatiquement, de semaine en semaine, sur le taux des billets du Trésor.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** J'aimerais poser une autre question. Le ministre ne se souvient-il pas qu'au début de la session, chaque fois que ce taux a baissé, il s'est levé pour affirmer avec fierté que c'était parce qu'il réussissait à enrayer l'inflation? A-t-il quelque chose à nous dire maintenant sur la hausse de ce taux et sur ses efforts, apparemment vains, pour juguler l'inflation?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, si l'honorable député voulait seulement poser correctement ses prémisses on pourrait peut-être avoir l'ombre d'un espoir de le voir aboutir à de justes conclusions. Encore une fois, il débute par une fausse prémisse. Lorsque j'ai signalé que le taux d'intérêt baissait et que depuis quelques semaines la baisse de ce taux était très sensible, j'espérais que les membres de la Chambre en éprouveraient de la satisfaction; toutefois, il semble que l'honorable député de Coast-Capilano n'en éprouve aucune. Je constate la joie avec laquelle il accueille l'accroissement du taux

payé depuis neuf jours sur les billets du Trésor du Canada et l'effet que cette augmentation produit automatiquement sur le taux de la Banque du Canada. Je puis dire que le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu en vue de réduire les taux d'intérêt qui, à notre arrivée au pouvoir il y a cinq mois et demi, étaient les plus élevés depuis une génération et qui, à notre avis, jouaient au détriment du commerce au Canada.

**L'hon. M. Sinclair:** Amen!

**L'hon. M. Marler:** Le ministre a-t-il l'intention de ne s'attribuer que le mérite des réductions?

**L'hon. M. Fleming:** Le ministre a l'intention d'attribuer le mérite, je l'espère, à qui il revient et, comme nous avons dû assumer à compter du 21 juin le très douteux héritage de l'ancien régime, (*Exclamations*) j'espère faire retomber les responsabilités sur les responsables.

**L'hon. M. Marler:** Monsieur l'Orateur...

**L'hon. M. Harkness:** Vous alliez même jusqu'à vous attribuer le mérite du beau temps qu'il pouvait faire.

**L'hon. M. Marler:** Est-ce que l'honorable député n'aimerait pas revenir à la situation qui existait le 21 juin?

**Une voix:** Non merci.

**L'hon. M. Fleming:** Je ne voudrais pas...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je n'ai pas l'impression que la Chambre soit actuellement saisie d'une question qui appelle une réponse. Il me semble que cet échange d'observations prend l'allure d'un débat plutôt que d'une recherche de renseignements.

*(Plus tard)*

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Gloucester m'a posé il y a quelques instants deux questions. La deuxième m'a paru, comme je le disais, un peu singulière. Autant que je me souvienne, les faits qu'il a exposés ne semblaient pas exacts. J'ai maintenant eu l'occasion de trouver au hansard, page 625, la question sur laquelle était fondée cette question-ci et la déclaration dont elle s'accompagnait. Or je vois que ce jour-là, le 31 octobre 1957, l'honorable député de Nanaïmo me posait une question en deux parties. Voici la première:

> A quelles mesures du gouvernement précédent attribue-t-il la hausse d'intérêt et quelles dispositions précises son gouvernement se propose-t-il de prendre pour abaisser le taux d'intérêt?

Vous êtes alors intervenu, monsieur l'Orateur, pour signaler que la première partie de cette question était irrecevable, l'actuel gouvernement ne devant pas être appelé à répondre à des questions au sujet de ce qu'aurait pu faire le gouvernement précédent. Quant à la deuxième partie de la réponse, vous avez jugé que si le ministre désirait y répondre, cela pouvait comporter une question de politique générale. J'ai répondu que la deuxième partie de cette question, de toute évidence, avait trait à une question de politique générale et j'ai signalé d'ailleurs que, rédigée comme elle l'était, c'est-à-dire:

> ...quelles dispositions précises son gouvernement se propose-t-il de prendre pour abaisser le taux d'intérêt?

Elle appelait une réponse qui indiquerait la ligne de conduite du gouvernement. Ce n'est pourtant pas de cette façon que l'honorable député m'a interrogé ce matin.

**L'hon. M. Marler:** La politique du gouvernement est-elle secrète?

**M. Robichaud:** J'ai posé la question au ministre afin de déterminer si c'était à cause du programme gouvernemental qu'on avait abaissé les taux d'intérêt. D'après la déclaration du ministre, la deuxième question aurait trait de toute évidence à une question de politique officielle. Il a pris le mérite d'avoir abaissé le taux d'intérêt. Or aujourd'hui il cherche à nier cette responsabilité, eu égard au fait que les taux remontent.

**L'hon. M. Fleming:** Inutile de s'éterniser là-dessus. Si mon honorable ami veut bien consulter la page 625 du hansard, il verra que la question avait trait à des mesures précises que le gouvernement allait prendre. Or ce sont là des demandes qui impliquent pour le gouvernement des questions de principe.

**M. Peter Stefura (Vegreville):** Pourrais-je poser une question supplémentaire au ministre des Finances? Il a dit il y a quelques instants que toute mesure prise relèverait de la ligne de conduite du gouvernement. Je voudrais donc lui demander si le gouvernement a pris des mesures pour faire réduire les taux d'intérêt?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois que cette question vient sur le tapis, et si mon honorable ami veut que je répète textuellement ce que j'ai déjà dit, je me ferai un plaisir de le satisfaire. Je pense cependant qu'il conviendrait probablement de reprendre cette question en comité des subsides, lors de l'examen des crédits du ministère des Finances.

## LA NAVIGATION

TRANSFERT DU "LABRADOR" AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Harold E. Winch (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, pour nous remettre sur la voie, pourrais-je poser une question au ministre des Transports? Le navire *Labrador* a-t-il été livré par la Marine royale du Canada au ministère des Transports? Dans le cas de l'affirmative, se trouve-t-il dans un atelier de transformation, en a-t-on enlevé le matériel et les instruments océanographiques et hydrographiques? Va-t-on faire du navire un brise-glace seulement, et dans ce cas, à combien estime-t-on le coût de la conversion; enfin cette conversion est-elle exécutée par contrat ou en régie intéressée?

**Des voix:** *Feuilleton!*

**M. Winch:** C'est une question très simple, et je l'ai faite aussi courte que possible.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je remercie l'honorable député d'avoir voulu me prévenir de sa question. J'ai reçu sa question juste avant de venir ici et je vais lui communiquer la réponse préparée par mes fonctionnaires dans l'ordre, je présume, où ils ont reçu les questions.

Voici la réponse: ce navire subit actuellement sous la surveillance de la Marine royale de vastes transformations. Ces transformations prendront presque tout l'hiver. Par conséquent, on ne peut pas encore préciser l'emploi qu'on en fera cet hiver. Le *Labrador* n'a pas encore été transféré au ministère des Transports. On s'attend que le transfert ait lieu au début de l'an prochain mais on n'a pas encore déterminé définitivement la nature des travaux supplémentaires qu'il faudra effectuer pour le convertir à son emploi civil. Toutefois, le *Labrador* est appelé à devenir une importante unité de la nombreuse flotte ministérielle de brise-glace et de vaisseaux de convoi et d'approvisionnement de l'Arctique, vaisseaux qui naviguent dans les eaux septentrionales chaque été et dans le golfe Saint-Laurent et les eaux de l'Atlantique l'hiver, pour aider à la navigation dans ces eaux.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Pourrais-je demander au ministre quel chantier se charge de réparer le *Labrador,* et combien coûteront ces réparations?

**L'hon. M. Hees:** Je n'ai pas ce chiffre sous la main, mais je tâcherai de l'obtenir.

**L'hon. M. Chevrier:** Le ministre ne sait-il pas à quel chantier les réparations se font?

**L'hon. M. Hees:** Non, je n'en suis pas certain.

**M. Winch:** Pourrais-je poser une question supplémentaire? Compte tenu de la réponse du ministre, pourrait-il dire à la Chambre si son ministère continue à s'intéresser à l'aménagement du golfe du Saint-Laurent pour la navigation hivernale et, si tel est le cas, le ministère des Transports continuera-t-il l'an prochain les levés océanographiques entrepris en 1955 par la Marine royale du Canada et exécutés par le *Labrador* et le groupe océanographique mixte de l'Atlantique de la Commission de recherches sur les pêcheries?

**L'hon. M. Hees:** Oui. Les navires du ministère des Transports ont toujours, dans les limites de leurs affectations, été disponibles pour assister d'autres organismes, et le *Labrador* appartiendra à cette catégorie.

*(Plus tard)*

**L'hon. M. Hees:** Monsieur l'Orateur, il y a quelques instants, l'honorable député de Laurier m'a posé une question au sujet de la refonte du *Labrador.* Il m'est agréable de l'informer que je tiens maintenant ce renseignement. Le *Labrador* est actuellement dans le bassin de radoub de Saint-Jean, où on le réarme au coût estimatif de $150,000. En sa qualité d'ancien ministre des Transports, il se réjouira d'apprendre que la marine en fait les frais.

## CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS

DÉCLARATION PORTANT SUR LE RETOUR DES NAVIRES TRANSFÉRÉS À L'IMMATRICULATION ÉTRANGÈRE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George H. Hees (ministre des Transports):** Je voudrais profiter de l'occasion pour répondre à une question dont j'ai pris avis hier lorsque l'honorable député de St-Antoine-Westmount m'a interrogé au sujet du transfer de navires de la *Canadian National (West Indies) Steamships* à l'immatriculation de l'île de la Trinité. Je lui ai dit que j'en parlerais au président de la Commission maritime canadienne et que je lui fournirais de plus amples renseignements aujourd'hui.

Le président de la Commission maritime canadienne m'a informé que, suivant en cela la procédure habituelle, il s'est occupé, depuis la demande de transfert de l'immatriculation présentée par la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited,* de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que, si jamais on veut que ces navires reviennent à l'immatriculation canadienne, il soit possible de le faire par des moyens analogues à ceux que pré-

voient les arrangements spéciaux de transfert conclus depuis un certain nombre d'années avec le Royaume-Uni.

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Puis-je poser une autre question? J'en conclus cependant que, au moment où le transfert d'immatriculation a été effectué aucun arrangement de ce genre n'avait été pris.

**L'hon. M. Hees:** Au moment où la *Canadian National* (*West Indies*) *Steamships* a fait les premières démarches pour le transfert de l'immatriculation des bateaux, le président de la Commission maritime canadienne a commencé à prendre les dispositions que je viens de mentionner.

## L'AGRICULTURE

### LA LOI SUR LE SOUTIEN DES PRIX AGRICOLES—DEMANDE DE RECOURS IMMÉDIAT À L'AUTORITÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur, ma question est urgente, parce qu'elle se rattache à l'étau du coût de revient et des prix dans lequel est coïncé l'agriculteur. Ma question s'adresse donc au ministre de l'Agriculture. Maintenant que le gouvernement est au pouvoir depuis plus de six mois, le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a pas jugé bon de recourir à l'autorité législative que lui confère la loi sur le soutien des prix agricoles? N'y lit-on pas, en effet, que cette loi peut être utilisée pour s'efforcer d'assurer à l'agriculture des revenus suffisants et stables et pour tenter d'établir un rapport équitable entre les revenus de l'agriculture et ceux provenant d'autres occupations? Le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas recouru aux dispositions de cette loi plutôt que d'attendre l'adoption d'autres mesures législatives?

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Disons d'abord que, comme d'habitude, le député n'y est pas, puisque le gouvernement actuel n'est pas au pouvoir depuis six mois. Quant à la loi sur le soutien des prix agricoles, nous y avons sensiblement recouru. Nous avons effectué de très importants achats aux termes des dispositions de cette loi, que nous avons aussi appliquées à un grand nombre d'autres denrées, qui sont donc visées par le prix de soutien, alors qu'il n'en était rien auparavant. Encore une fois, nous avons appliqué le prix de soutien à un grand nombre de denrées, non seulement des denrées auxquelles s'appliquait déjà la loi, mais à d'autres auxquelles elle s'applique maintenant.

**Le très hon. J. G. Gardiner (Melville):** Puis-je alors poser une autre question? Quels sont les produits qui ont été assujétis à la loi et qui ne l'étaient pas déjà?

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, il y a eu la volaille, les dindes...

**Le très hon. M. Gardiner:** Non, la volaille y a été assujétie.

**L'hon. M. Harkness:** La volaille n'en bénéficiait pas, monsieur l'Orateur. On avait prévu qu'elle en bénéficierait éventuellement mais elle n'en bénéficiait pas à ce moment-là. Les dindes, les matières grasses,—en particulier l'huile de beurre.

**M. F. S. Zaplitny (Dauphin):** J'aimerais poser une question complémentaire au ministre de l'Agriculture. Est-il prêt à déclarer que les prix déterminés par le gouvernement en vertu de cette loi ont un juste rapport avec le niveau général des prix au Canada?

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur l'Orateur, que les prix de ces produits aient un juste rapport avec le niveau général des prix au Canada,—je présume que l'honorable député songe aux produits qui bénéficient du soutien des prix,—est à mon avis une question que l'on peut discuter à perdre haleine et je ne m'engagerai certainement pas en ce moment dans une longue discussion de cette question.

### LE NORD ALBERTAIN—DEMANDE DE RAPPORT DE L'ENQUÊTE SUR LES RÉCOLTES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Solon E. Low (Peace-River):** Je voudrais demander au ministre de l'Agriculture s'il peut nous dire maintenant où en sont les choses pour ce qui est de l'envoi d'inspecteurs du service de l'assistance à l'agriculture des Prairies dans la région de la rivière de la Paix pour déterminer la mesure dans laquelle les récoltes ont été endommagées par d'exceptionnelles intempéries.

**L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu de nouvelle à ce sujet depuis deux ou trois jours. Comme je l'ai dit à l'honorable député, il y a une semaine environ, on s'apprêtait à y envoyer une quarantaine ou une cinquantaine d'inspecteurs chargés de visiter le plus rapidement possible toute la région de la rivière de la Paix.

**M. Low:** J'ai une autre question à poser. Le ministre pourra peut-être y répondre. D'après les rapports qu'il a déjà reçus, croit-il que les prestations maximums prévues sous

le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies suffiront à répondre même aux besoins minimums les plus pressants des cultivateurs de la région éprouvée de la rivière de la Paix?

**L'hon. M. Harkness:** D'après les nombreuses lettres que j'ai reçues de particuliers, de chambres de commerce et d'autres organismes de la région de la rivière de la Paix, il semble qu'il y aura lieu de secourir les cultivateurs de la région. Évidemment, la question relève des municipalités et de la province de l'Alberta. Les paiements versés sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies sont le seul moyen que nous ayons, à ma connaissance, de venir en aide à la région de la rivière de la Paix éprouvée par ce désastre.

**M. H. R. Argue (Assiniboïa):** Je voudrais poser une autre question. Le ministre a-t-il songé à verser des avances en espèces à l'égard des récoltes qui n'ont pas été battues, en cette région, ou à affecter des fonds à cette fin, comme l'avait fait l'ancienne administration en 1951.

**L'hon. M. Harkness:** L'honorable député d'Assiniboïa a peut-être oublié ce que j'ai dit il y a une semaine, à ce propos. On estime que pas plus de 10 p. 100 des céréales qui restent là-bas pourront être battues. Il est donc inutile de parler d'avances en espèces à l'égard d'une récolte déjà perdue.

## LE LOGEMENT

QUARTIERS DES PARCS ALEXANDRA ET MOSS, À TORONTO—PROPOSITIONS DE RÉAMÉNAGEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Haidasz (Trinity):** J'aimerais demander au ministre des Travaux publics si son ministère ou la Société centrale d'hypothèques et de logements a reçu du service de mise en valeur de Toronto des propositions demandant l'aide fédérale pour le réaménagement des quartiers des parcs Alexandra et Moss?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais tenir cette question pour un avis.

## LES CÉRÉALES

PERMIS ADMETTANT LES EX-MILITAIRES AUX AVANCES EN ESPÈCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. H. Castleden (Yorkton):** J'aimerais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Peut-il dire à la Chambre quelles dispositions ont été prises pour que son ministère fournisse aux ex-militaires bénéficiant de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants les permis qu'il leur faut pour être admissibles aux avances en espèces au titre des règlements actuels.

**L'hon. A. J. Brooks (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de m'avoir prévenu de sa question. Les ex-militaires établis en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants peuvent demander des avances en espèces de la même façon que les autres producteurs. Si le livret de permis porte la signature du directeur du service des terres destinées aux anciens combattants, l'ex-militaire envoie sa formule de demande d'avances en espèces remplie au surintendant régional du service des terres destinées aux anciens combattants, qui est autorisé à signer pour le directeur. La formule est ensuite retournée à l'ex-militaire pour lui permettre de donner suite de la façon habituelle à sa demande.

**M. Castleden:** Une autre question. A-t-on pris des dispositions en vue de hâter le travail et de prévenir les retards? Songeons en effet que, la situation dans laquelle se trouvent plusieurs anciens combattants est assez critique, car ils ont le plus grand besoin d'argent comptant. C'est dire qu'il leur faut ces permis aussitôt que possible. Qu'a-t-on fait pour empêcher les retards à cet égard?

**L'hon. M. Brooks:** Je me renseignerai, monsieur l'Orateur. Je crois savoir qu'on a pris des dispositions en vue d'empêcher des retards, mais, de toutes façons, j'irai aux renseignements.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRÉTENDUE FERMETURE DE LA COMPAGNIE "HOWE SOUND"

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** J'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Maintenant que la direction des mines Britannia a annoncé que la mine sera fermée dans deux semaines, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement fédéral se propose de prendre des mesures pour tâcher de maintenir cette mine en exploitation, et dans ce cas en quoi consisteraient ces mesures?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Que l'honorable député fouille dans sa mémoire, et il se rappellera que je lui ai signalé, ainsi qu'à la Chambre, hier, que, d'après des renseignements émanant des directeurs de la compagnie à New-York, il est encore possible

que les négociations et discussions permettent d'aboutir à une poursuite partielle de l'exploitation. Je pense donc qu'il paraîtra évident que je ne peux rien avoir à signaler tant que nous n'aurons pas eu la possibilité de poursuivre ces négociations.

LE PACIFIQUE-CANADIEN À WINNIPEG—PRÉTENDU CONGÉDIEMENT D'EMPLOYÉS QUI AURAIENT REFUSÉ DE FRANCHIR LA LIGNE DE PIQUETAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, le 14 novembre l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a posé la question suivante):

Le ministre sait-il que des membres d'une équipe d'aiguillage du Pacifique-Canadien, travaillant dans la région de Winnipeg, ont estimé, il y a deux jours, qu'ils ne pouvaient franchir une ligne de piquetage, et ont été informés par le Pacifique-Canadien que leurs services n'étaient plus requis? Le ministre étudiera-t-il cette affaire afin de voir si le code national du travail ne prévoit pas quelque protection pour ces employés qui relèvent de la compétence fédérale en cette matière?

Voici ma réponse: Je me suis renseigné à ce sujet, monsieur l'Orateur, et les administrateurs du Pacifique-Canadien m'ont informé qu'au lieu de congédier ces employés on les a suspendus temporairement en attendant une enquête. Après l'enquête, ils sont revenus au travail.

On me dit que des mesures disciplinaires ont été prises; je cite le rapport que j'ai reçu:

Chacun des membres de l'équipe est retourné au travail; on a donné 15 mauvaises notes pour la première contravention et 25 pour la deuxième.

Sauf erreur, on efface 20 de ces mauvaises notes pour chaque année ultérieure de service méritoire, sans prendre de sanction. Il faut 60 mauvaises notes pour être congédié. En ce moment, tous les hommes sont retournés au travail.

Pour ce qui est de la protection assurée par le code national du travail,—je suppose que mon honorable ami entend par là les articles de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail, qui ont trait aux employés qui refusent de franchir une ligne de piquetage,—je dois dire qu'il existe une disposition dans la loi exigeant que toute entente collective comporte une méthode de règlement définitif des griefs découlant de la prétendue violation ou de l'interprétation des dispositions de l'entente.

[L'hon. M. Fulton.]

## LE COMMERCE

DÉCLARATION PORTANT SUR LA DEMANDE D'UN RAPPORT SUR LA MISSION EN CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, plusieurs députés m'ont posé des questions sur le voyage en Chine entrepris par notre délégué commercial, M. Forsyth Smith. Il est maintenant rentré à Hong-Kong et nous a appris dans un rapport préliminaire qu'il a été bien reçu par les divers membres des organismes commerciaux chinois. Tant qu'il n'aura pas terminé son étude, M. Forsyth Smith ne sera pas en mesure de nous soumettre une idée exacte des possibilités de débouchés en Chine pour les produits canadiens. Il pense cependant, à première vue, qu'il existe des possibilités incontestables dans certains domaines, mais que le volume d'affaires sur lequel nous pourrions compter dans un avenir prochain serait limité.

Comme il faut s'y attendre, on ignore en Chine ce que le Canada peut offrir, si bien que ceux qui veulent vendre en Chine doivent entreprendre des efforts pour mettre les Chinois au courant des articles que nous désirons leur vendre. Notre délégué commercial croit qu'un plus grand nombre d'hommes d'affaires canadiens devraient s'efforcer de se rendre dans ce pays. Parmi les produits qui, d'après notre délégué commercial, offrent d'assez bonnes possibilités, il faut citer la pâte de bois, les engrais, l'aluminium, le papier kraft, la graine de lin, les matières premières plastiques, l'insuline, les fils et fibres de nylon et de rayonne, la cellophane, et une gamme étendue de produits chimiques industriels.

Je pourrais ajouter que le commerce d'exportation-importation en Chine relève exclusivement de seize sociétés d'État et que notre délégué commercial a pu avoir des entretiens avec la plupart d'entre elles.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Le ministre ne pense-t-il pas que le Canada serait beaucoup mieux connu des Chinois si nous avions dans ce pays une mission diplomatique normale, après la reconnaissance du gouvernement de ce pays?

**L'hon. M. Churchill:** J'imagine qu'à bien des égards les Chinois pourraient être mieux renseignés au sujet du Canada.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Le ministre ne convient-il pas que certaines des marchandises qu'il a énumérées dans son rapport figurent également sur la liste des produits dont l'exportation à la Chine est prohibée, et qu'à moins que cette liste ne puisse être modifiée en conformité de la liste des marchandises qu'il est interdit d'exporter à la Russie, les échanges des marchandises en question ne peuvent avoir lieu?

**L'hon. M. Churchill:** J'en conviens.

**M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River):** J'ai une question supplémentaire à poser. L'autre soir, alors que nous discutions le bill visant à modifier la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, j'ai demandé au ministre du Commerce si,—étant donné notre espoir de commercer avec la Chine,—il ne croyait pas devoir recommander à ses collègues l'assurance prévue à l'article 21 de la loi. Il n'a pas répondu à ma question; il a simplement dit que le Canada serait heureux de vendre à tous les pays, y compris la Chine, mais il n'a pas spécifié ses vues au sujet de l'opportunité de cette assurance.

**L'hon. M. Churchill:** A chaque jour suffit sa peine. Si des négociations sont engagées en vue de vendre du blé à la Chine, ou si la Chine offre d'acheter notre blé et que la Commission du blé trouve l'offre intéressante, à ce moment-là nous examinerons le problème que soulève le député.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Le ministre dirait-il s'il est vrai que, pour le cas où des mesures seraient prises en vue de vendre du blé à la Chine, il faudrait prendre des dispositions par l'entremise du Japon, parce que la Commission du blé n'a aucun moyen direct de faire affaires avec la Chine, du moins avec ces sociétés d'État de la Chine?

**L'hon. M. Churchill:** Je n'en sais rien.

## LES PÊCHERIES

### CÔTE DU PACIFIQUE—DEMANDE DE PRIME OU DE PRIX MINIMUM POUR LE CHIEN DE MER

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. J. Irwin (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Je l'ai prévenu de cette question, mais il se peut qu'il n'ait pas eu assez de temps pour préparer sa réponse ce matin. Le ministre songera-t-il à un prix minimum pour le chien de mer, afin d'encourager la destruction de cette bête de proie sur la côte du Pacifique? Accordera-t-il la prime actuelle pour les foies et les carcasses de chiens de mer, afin d'encourager les propriétaires de petits bateaux à aider à la destruction de ces pillards? Édictera-t-on des règlements pour que les primes actuelles soient versées aux pêcheurs plutôt qu'aux sociétés de préparation du poisson?

**L'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):** Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de Burnady-Richmond d'avoir bien voulu me prévenir de sa question. Malheureusement, je ne l'ai reçue que juste avant de venir à la Chambre. Je lui signale que l'honorable député de Comox-Alberni m'a posé hier sur le même sujet, une question que j'ai tenue pour avis. Je ne suis pas encore en mesure de répondre ni à l'une ni à l'autre, mais j'espère pouvoir le faire prochainement. Je répondrai alors aux deux questions.

## LE MINISTÈRE DES POSTES

### ANNULATION DE CONTRATS RELATIFS À LA POSTE RURALE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Auguste Maltais (Charlevoix):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Postes. Pourrait-il dire à la Chambre si, depuis la publication de l'ordonnance générale nº 125, ensuite modifiée par l'ordonnance générale nº 169, on a donné des instructions pour annuler des contrats détenus par des entrepreneurs de la poste rurale? Sait-il aussi si l'on a donné des instructions pour que les contrats ne prennent pas fin sans raison apparente?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je pense que le député trouvera dans le hansard de mercredi dernier certaines de mes observations au sujet de pareilles questions détaillées qui pourraient fort bien figurer au *Feuilleton*.

**L'hon. M. Marler:** Ce n'est pas une question détaillée.

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Si l'honorable député lit ces observations, il inscrira peut-être la question au *Feuilleton*, et je pourrai voir à ce qu'il obtienne une réponse.

**M. Maltais:** A titre de question supplémentaire, puis-je demander au ministre des Postes s'il a donné de nouvelles instructions portant que, dans l'éventualité où, à sa connaissance, l'on mettrait fin à des contrats de poste sans raison apparente, il prendrait aussitôt des dispositions?

**L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce):** Monsieur l'Orateur, assurément le ministère des Postes ne met pas fin à des contrats d'entrepreneurs de la poste rurale "sans raison apparente".

DEMANDE DE REPRÉSENTATION DES CLUBS ROTARY, ETC., SUR DES ÉMISSIONS SPÉCIALES DE TIMBRES-POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. R. McWilliam (Northumberland-Miramichi):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes. Pourrait-il songer à faire représenter un emblème des clubs Rotary du Canada, membres du Rotary international, le club d'entraide le plus important du monde, sur une émission de timbres de la poste aérienne ou de la poste régulière?

**L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je prendrai volontiers en considération l'idée de l'honorable député.

## QUESTION AU SUJET D'UN DOSSIER

PONT CARROSSABLE, ROUTE CHATHAM-FERRY (N.-B.)

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. R. McWilliam (Northumberland-Miramichi):** Monsieur l'Orateur, me serait-il permis de poser une question au secrétaire d'État? Quand puis-je attendre une réponse à ma question nº 47, qui est inscrite au *Feuilleton* depuis le 23 octobre, soit depuis 52 jours, et qui a été transformée en ordre de dépôt de documents le 30 octobre?

**L'hon. Ellen L. Fairclough (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je m'attendais que cette réponse fût prête plus tôt cette semaine, mais un des ministères intéressés n'a pas pu répondre jusqu'à maintenant. Cependant, j'assure à l'honorable député que nous tâchons de lui obtenir une réponse aussi rapidement que possible.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE VISANT UN RÈGLEMENT D'URGENCE POUR LES PÊCHEURS DE LA CÔTE DU PACIFIQUE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. J. Irwin (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Je lui en ai du reste donné avis. Quelles mesures entend-on prendre,—si tant est qu'on y songe,—pour donner satisfaction aux demandes présentées par la *United Fishermen and Allied Workers Union,* dans une lettre du 28 novembre dernier, au sujet de l'assurance-chômage?

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Je remercie l'honorable député d'avoir donné avis de son intention de poser cette question.

[L'hon. M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce).]

J'ai en effet reçu des observations de la *United Fishermen and Allied Workers Union* me demandant d'adopter des mesures spéciales d'urgence de façon à autoriser les pêcheurs qui pêchent le saumon au filet à toucher les prestations que touchent les personnes qui ont actuellement 15 timbres dans leurs livrets lors même qu'ils n'en n'auraient pas 14 eux-mêmes, aux termes des règlements visant les prestations saisonnières.

La situation est actuellement telle que les pêcheurs qui ont déjà 15 timbres auront droit à ces prestations.

La demande des pêcheurs unis implique une nouvelle modification des règlements relatifs aux prestations saisonnières et c'est une question qui mérite un examen attentif. J'ai demandé aux fonctionnaires de l'assurance-chômage de se renseigner sur la situation de façon à déterminer la meilleure conduite à tenir.

## LES RETRAITES

FONCTIONNAIRES RETRAITÉS—À PROPOS D'UN MÉMOIRE D'UNE ASSOCIATION D'OTTAWA

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, est-ce que je puis poser une question au ministre des Finances? A-t-il eu l'occasion de prendre connaissance du mémoire que lui a soumis l'Association du service civil d'Ottawa le 15 novembre au sujet de la retraite du Service civil? Le gouvernement examine-t-il actuellement les propositions faites par l'Association quant aux moyens employés pour garantir la valeur réelle de la pension des fonctionnaires déjà retraités?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, toutes les propositions qui nous viennent des fonctionnaires font évidemment l'objet d'un examen. Je n'ai rien à dire pour l'instant sur ce mémoire en particulier.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE-CANADIEN—DÉCLARATION À PROPOS DE PLAINTES TOUCHANT DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PLAN DE PENSIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. Michael Starr (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler de la question que m'a posée l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre le 28 novembre. Il m'a demandé si j'avais donné suite aux démarches faites auprès de mon prédécesseur et de moi-même à propos des modifications apportées au plan de pension de la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien.

Avant de répondre à cette question, monsieur l'Orateur, je crois devoir avouer à la Chambre que lorsque l'honorable député a posé sa question je ne suivais peut-être pas le débat avec toute l'attention que je porte habituellement à ces questions. Par conséquent, lorsque j'ai répondu à l'honorable député que je n'avais reçu aucune réclamation à ce sujet, je me suis trompé. C'est une erreur purement involontaire, et j'espère que l'honorable député comprendra que je ne l'ai nullement faite dans l'intention de le dérouter.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous êtes pardonné.

**L'hon. M. Starr:** Des particuliers m'avaient signalé par lettre certaines prétendues anomalies dans le plan de pension des chemins de fer du Pacifique-Canadien, et quand l'honorable député a posé sa question, j'attendais un rapport de mes fonctionnaires à ce sujet pour m'informer de la ligne de conduite suivie par mon prédécesseur lorsque ces mêmes réclamations lui avaient été adressées. Si j'ai bien compris, la compagnie a apporté au plan de pension certaines améliorations qui n'étaient toutefois valables que pour les employés ayant pris leur retraite après le 1er janvier 1953, date d'entrée en vigueur de ces modifications. Certains ont demandé que le nouveau plan soit rétroactif.

Il me semble que mon prédécesseur a invité la compagnie à étudier et à réviser les anomalies qui avaient donné lieu à des plaintes, et on l'a informé que si on voulait que les nouvelles dispositions deviennent rétroactives pour profiter aux 12,500 employés qui sont déjà à la retraite, la dépense en serait si prohibitive qu'il deviendrait impossible d'instaurer les nouvelles mesures pour les employés qui devaient prendre bientôt leur retraite. Comme le sait l'honorable député, le ministre du Travail n'a aucune compétence à l'égard des clauses d'un plan de pension intéressant une entreprise privée et ses employés. Cependant, je ne manquerai pas de soumettre une fois de plus à l'attention de la direction du Pacifique-Canadien les dernières réclamations que j'ai reçues à ce sujet.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Merci. Nos meilleurs vœux vous accompagnent.

## LA RADIODIFFUSION

MONTRÉAL—TARIF DES ANNONCES-ÉCLAIRS ÉTABLI PAR DES SOCIÉTÉS LOCALES

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. G. J. Hahn (New-Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre du Revenu national une question que m'a inspirée la réponse qu'il m'a fournie hier. Il m'a dit en effet que toutes les lettres qu'il recevait à propos de la publicité au poste CBM seraient transmises à la Société Radio-Canada, qui prendrait les mesures appropriées. Puisque la société Radio-Canada établit à l'origine le tarif qui sert à déterminer le montant des frais publicitaires, pourrait-il envisager maintenant d'inviter cet organisme à maintenir ses prix à un taux comparable à celui sur lequel se basent les radiodiffuseurs privés?

**L'hon. G. C. Nowlan (ministre du Revenu national):** Je ne pense pas que le ministre, qui a simplement pour mission de rendre compte au Parlement de l'administration de la société Radio-Canada, doive tenter de se mêler du programme commercial de cette société. Je ne pense pas qu'on l'ait encore fait. Je suis disposé à étudier la question mais comme il s'agit d'une société de la Couronne indépendante qui va demander au Parlement les fonds dont elle a besoin pour exercer son activité, il me paraît fort peu probable, pour répondre à première vue et avant d'avoir procédé à un examen plus détaillé, qu'il serait de bonne politique de laisser entendre à cette société qu'elle devrait cesser d'obtenir des revenus commerciaux, alors que le Parlement, j'ai tout lieu de le croire, lui dira qu'elle devra peut-être se contenter de moins d'argent qu'elle aimerait en obtenir, et qu'il lui faudra par conséquent accroître ses revenus.

**L'hon. M. Chevrier:** Vous pourriez peut-être un jour lui en toucher un mot.

**M. Hahn:** Je n'ai pas entendu toutes les paroles du ministre, et il faudra que je les lise au hansard. Cependant, si cette ligne de conduite est maintenue, je demanderais que nous retirions la subvention de 37 millions de dollars prévue dans le budget pour la société de radiodiffusion.

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Courtemanche.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Administration générale—
*414.* Administration centrale, $672,473.

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur le président, c'est la première occasion qui m'est offerte de faire rapport à la Chambre au sujet de la situation commerciale du Canada en général, et de traiter peut-être d'autres questions. Le ministère du Commerce s'occupe d'un très vaste domaine et il sera impossible, en très peu de temps, de traiter de tous les aspects d'un

ministère si important. J'aimerais d'abord exprimer ma reconnaissance envers les fonctionnaires du ministère qui m'ont prêté le concours de leur expérience au cours des quelques derniers mois. Ces fonctionnaires forment un secteur fort bien entraîné et compétent du service civil.

J'ai cru qu'il serait sage peut-être de ne parler surtout que de deux choses importantes; d'abord, le service des délégués commerciaux qui a de si vastes ramifications à travers le monde et, deuxièmement, de l'état général des échanges commerciaux du Canada avec l'étranger.

Le service des délégués commerciaux s'occupe de favoriser le commerce d'exportation du Canada et de protger les intérêts commerciaux à l'étranger. Les honorables députés connaissent assez bien, je crois, le service et le travail très utile qu'il a accompli dans le passé. J'ai dernièrement visité un certain nombre de nos postes en Europe relativement à la vente de blé canadien et je dois dire que ces étroites relations que j'ai eues avec nos délégués commerciaux à l'étranger ont confirmé pour moi la haute réputation que ces fonctionnaires se sont acquise. Elles ont aussi confirmé l'opinion que m'ont exprimée bien des fois nos producteurs, nos fabricants et nos agriculteurs, qui sont d'avis que nos délégués commerciaux sont d'un grand secours au Canada dans le domaine des exportations.

Le service des délégués commerciaux compte maintenant 57 postes à l'étranger. Ces postes se trouvent à des endroits stratégiques du commerce mondial, partout où on estime possible d'étendre le commerce du Canada. Les délégués commerciaux sont constamment à l'affût d'occasions d'accroître les exportations du Canada et de protéger les intérêts du Canada à l'étranger. Nous recevons constamment de ces postes des exposés sur les programmes commerciaux et les tendances économiques ainsi que sur les conditions qui règnent dans le pays en cause, en même temps que des rapports signalant aux producteurs canadiens les débouchés spéciaux qui pourraient s'offrir à leur commerce.

Bien que la plupart des régions du monde soient desservies par ces 57 postes, il y a encore certains secteurs qui appellent, à mon avis, un examen plus poussé. Nous étudions constamment la nécessité d'ouvrir des bureaux dans ces territoires. Durant l'année écoulée, par exemple, on a inauguré douze postes, entre autres à Hambourg, Vienne, Colombo, Los Angeles et récemment à Accra. Ces nouveaux postes aideront à l'expansion de nos débouchés dans ces pays. Il y a, cependant, encore un petit nombre de régions où il faudrait, d'après moi, établir des bureaux. Le Moyen-Orient par exemple, mériterait, en dépit de l'état de choses actuel, une attention plus grande que ne sont capables de lui consacrer nos postes existants. On étudie aussi la possibilité d'établir de nouveaux postes en Extrême-Orient qui devient de plus en plus important pour le commerce canadien, et d'en ouvrir un plus grand nombre aux États-Unis.

Le service des délégués commerciaux compte à présent 127 postes. Le niveau d'entrée y est très élevé. Le recrutement se fait par voie de concours habituellement tenus une fois chaque année. Les candidats doivent satisfaire à des normes rigoureuses quant à l'instruction, l'aptitude physique, l'âge et les aptitudes générales, et ils viennent de toutes les parties du Canada. L'an dernier encore, dix jeunes gens ont été acceptés dans le service. Après un an de formation intensive à Ottawa, la période d'essai, on les envoie faire une tournée du Canada pour leur permettre d'obtenir des renseignements de première main sur le Canada qu'ils représenteront à l'étranger à titre de délégués commerciaux. Ils sont ensuite postés à l'étranger et travaillent sous la direction de fonctionnaires plus expérimentés. Le recrutement régulier et annuel est essentiel au sein du service, si nous voulons maintenir un groupe de fonctionnaires jeunes et énergiques. J'espère qu'on ne fera rien qui puisse nuire à ce recrutement.

A la suite d'observations personnelles et après avoir rencontré ces fonctionnaires à l'étranger, j'ai raison de penser que nous sommes très bien servis à ces postes. En outre, des hommes d'affaires qui exercent une activité intense à l'étranger m'ont adressé de nombreuses lettres, me disant qu'ils avaient obtenu un service parfait de nos délégués commerciaux. J'estime que nos délégués commerciaux font honneur au Canada.

J'ai pensé continuer mes observations, monsieur le président, en parlant de la situation commerciale actuelle du Canada. Au cours de l'an dernier, les ventes à l'étranger ont subi des influences opposées. D'une part, la capacité de production des industries d'exportation s'est largement accrue, notamment en ce qui concerne des denrées relativement nouvelles dans le commerce canadien. Par ailleurs, il y a eu un fléchissement général dans les marchés mondiaux des denrées, et une baisse dans le rendement industriel des États-Unis, surtout dans le cas des biens durables. De nouvelles mesures de restriction prises au Royaume-Uni ont sensiblement limité l'expansion des ventes canadiennes à l'étranger; dans le cas de l'écoulement du

blé, les difficultés ont résulté d'amples approvisionnements mondiaux et elles ont été accentuées par le programme américain d'écoulement des excédents.

Dans ces circonstances, la valeur des exportations canadiennes pour les dix premiers mois de 1957 a atteint, selon les chiffres préliminaires d'octobre, 4,026 millions, soit un peu plus que le niveau de la période correspondante de l'année précédente. Les produits accusant des gains considérables au regard de l'année précédente comprennent l'uranium, le pétrole brut, l'acier primaire, le minerai de fer, le nickel, l'aluminium et la graine de lin. Le principal fléchissement s'est produit dans le cas du blé et de la farine; dans le cas du bois d'œuvre dont le commerce a été entravé par l'amoindrissement de la construction domiciliaire aux États-Unis, et, au début de l'année, par les taux élevés du transport océanique; dans le cas du cuivre dont le prix a baissé sensiblement; et dans le cas des avions, une fois les commandes remplies.

En jetant un coup d'œil sur nos ventes, nous constatons que nos exportations vers les États-Unis ont modérément augmenté tandis que celles à destination du Royaume-Uni ont quelque peu baissé. Par contre nos ventes à certains pays européens, aux pays de l'Amérique latine et au Japon ont sensiblement augmenté. La valeur des importations canadiennes pour les dix premiers mois de l'année 1957 s'établissait à 4,784 millions; virtuellement, elle est donc la même que pour les mois correspondants de 1956. A l'examen, on voit que la valeur de nos importations américaines a baissé de plus de 60 millions, soit de 2 p. 100 environ contre une augmentation de 46 millions, soit 8 p. 100, au titre de nos importations en provenance du Royaume-Uni et d'autres pays du Commonwealth.

Le total des exportations ayant légèrement augmenté et les importations étant restées stationnaires par rapport à l'an dernier, le déficit commercial du Canada se situe à un niveau légèrement inférieur pour les dix premiers mois de l'année. Ces derniers mois, les exportations ont marqué des tendances plus fermes que les importations. Alors qu'au début de l'année, le déficit avait augmenté par rapport au niveau d'il y a un an, il a baissé au cours des derniers six mois. Si cette tendance persiste, elle laisse prévoir une réduction du déficit global pour la prochaine période.

Ainsi, il y a eu des progrès encourageants vers la réalisation de deux des objectifs du gouvernement actuel: réduction du déficit considérable de notre commerce extérieur et expansion de la part de nos importations du Royaume-Uni. Nous continuerons de poursuivre ces deux objectifs avec énergie à l'avenir.

Je ne pense pas que, dans toute l'histoire du Canada, un autre gouvernement ait tant fait en si peu de temps pour réaliser son programme commercial. Quelques jours à peine après son arrivée au pouvoir, le premier ministre a proposé, à la conférence des premiers ministres de Londres, une conférence économique et commerciale du Commonwealth. Puis les ministres des Finances du Commonwealth réunis à Mont-Tremblant ont convenu à l'unanimité de tenir une telle conférence l'an prochain. Les entretiens que nous avons eus en octobre à Washington avec des membres du cabinet des États-Unis, MM. Dulles, Benson, Weeks et Anderson, montrent l'importance que nous attachons à notre commerce avec les États-Unis et les autres pays qui ne sont pas du Commonwealth. Vers la fin du même mois, j'ai eu l'honneur de représenter le gouvernement canadien à la réunion des ministres au sujet de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Nous espérons que la conférence économique et commerciale du Commonwealth qui aura lieu l'an prochain raffermira et resserrera nos liens économiques avec la grande famille des nations à laquelle nous appartenons. Le gouvernement n'a nullement l'intention de compromettre par là le commerce intéressant auquel nous nous livrons avec d'autres pays. Nous croyons même que les principes que nous appliquons en ce moment rendront plus rationnels et plus stables nos rapports avec tous les pays avec lesquels nous commerçons. Depuis quelques années notre commerce extérieur s'est développé d'une façon fort inégale et désordonnée. Peut-être cela peut-il rapporter certains avantages à quelques personnes pendant un certain temps mais, en définitive, les résultats ne peuvent être que fâcheux. Une croissance rationnelle et équilibrée de notre commerce profiterait à toute notre économie. Elle fournirait à d'autres pays toutes sortes d'occasions de commercer avec nous.

Lorsque j'ai assisté à la réunion ministérielle tenue dans le cadre de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, à Genève, au mois d'octobre, j'ai insisté sur l'intérêt que nous avions à commercer avec tous les pays avec lesquels nous commerçons actuellement et à étendre ces échanges. J'ai d'ailleurs assuré aux autres États-membres du GATT que notre pays continuerait à appliquer une politique conforme aux règlements prévus dans cet accord général. J'ai dit aussi, en même temps, combien les Canadiens s'inquiétaient de ce que leur pays

étant allé parfois, dans le passé, au delà même de ses obligations, certains autres pays avaient par contre appliqué des programmes qui ont eu pour effet d'augmenter les exportations concurrentielles vers nos marchés dans une proportion plus considérable que cela n'aurait été le cas autrement. Des ministres de bien des pays importants assistaient à cette réunion et j'ai été très frappé de l'esprit de participation et de collaboration dans lequel ont été discutés les problèmes du commerce.

Le traité du marché commun européen a été la question la plus importante examinée à cette session des parties contractantes au GATT. Les parties à ce traité européen sont en même temps d'importants commerçants mondiaux et des membres importants du GATT. Il est essentiel d'assurer que le marché commun européen se développe de façon à raffermir plutôt qu'à affaiblir les relations commerciales internationales. J'ai exposé l'avis du gouvernement canadien sur divers aspects du traité de marché commun qui nous causaient quelque inquiétude et j'ai signalé que la délégation du Canada participerait de façon active et sympathique aux consultations minutieuses entamées avec les six pays intéressés.

Cette session du GATT a pris fin dernièrement et je suis sûr que les pays du marché commun européen sont maintenant bien renseignés sur la difficulté qu'entraînerait l'application restrictive de leur traité. Des dispositions ont été prises pour que les pays adhérant au GATT puissent poursuivre leurs consultations au sujet du marché commun,—c'est-à-dire du traité du marché commun d'avril prochain,—et j'espère qu'il sera alors possible d'obtenir des assurances satisfaisantes qui seront à la base de la confiance et de la collaboration de tous les intéressés.

Je vais terminer en parlant brièvement de la mission commerciale du Canada qui se trouve actuellement au Royaume-Uni. D'après les rapports que j'ai reçus hier et ce matin de la mission, sa tournée dans les îles Britanniques continue d'être une réussite, et elle a visité maintenant l'Angleterre, le Pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord. Les industriels et les exportateurs britanniques font encore preuve du même enthousiasme que lorsque j'y étais, il y a quelques jours, et de plus en plus de maisons de commerce anglaises recherchent l'occasion de s'entretenir avec les membres de la mission canadienne à Londres, la semaine prochaine. A mon retour il y a quelques jours, j'ai annoncé que lorsque j'étais en Angleterre, 700 maisons de commerce avaient demandé d'avoir le privilège de faire connaissance avec les membres de notre mission. Ce nombre s'est accru depuis.

[L'hon. M. Churchill.]

On a posé une ou deux questions au sujet des objectifs de la mission. J'avais exposé ces objectifs très clairement avant que la mission quitte le Canada mais il est peut-être opportun de répéter que le but de la mission est double. D'abord, les membres de la mission, qui représentent toutes les régions du pays et au moins 20 de nos industries, étudient actuellement la situation des industries anglaises, afin de savoir si elles sont en mesure de satisfaire aux besoins du Canada dans des domaines non encore occupés par nos industries.

Dès le début, on a insisté sur la possibilité de détourner vers le Royaume-Uni certains achats que nous effectuons présentement dans d'autres pays. On ne veut aucunement faire quoi que ce soit de nature à nuire à nos industries. On pourrait augmenter sensiblement le chiffre des ventes du Royaume-Uni au Canada, et l'industrie canadienne pourrait encore prendre un vaste essor également. Quand on sait que le Canada importe des denrées d'une valeur de 5,700 millions de dollars et que le Royaume-Uni ne bénéficie que d'environ 8½ ou 9 p. 100 de cette somme, on se rend facilement compte de l'immense possibilité qu'il y aurait d'accroître nos importations du Royaume-Uni et d'augmenter la capacité industrielle de notre pays, afin que nous n'ayons plus à dépendre d'un seul pays pour nos importations.

Le second but de la mission, qu'on a d'ailleurs énoncé maintes et maintes fois au Royaume-Uni, c'est de faire saisir aux habitants de ce pays les avantages qu'ils auraient, selon nous, à faire des échanges avec le Canada. Nous leur avons signalé que la population du Canada atteignait maintenant 17 millions d'âmes; mais leur pouvoir d'achat par habitant comparé à celui de la population des îles Britanniques ou des autres pays d'Europe est équivalent à celui de 34 millions d'habitants de ces pays. En d'autres termes, notre pouvoir d'achat par tête est le double de celui des habitants du Royaume-Uni et de l'Europe. Nous leur avons également signalé que notre population augmente et qu'à mesure que les années passent et qu'avant la fin du siècle, il y a tout lieu de croire que le Canada comptera une population de 40 millions d'âmes. Nous leur avons également signalé que nous avons de vastes ressources naturelles à mettre en valeur.

Nous avons donc exposé aux hommes d'affaires britanniques la situation du Canada comme offrant un vaste marché en pleine expansion. Nous leur avons dit: Alors que dans le passé vos importations au Canada n'étaient que de 18 p. 100 pour tomber ensuite à 8½ ou 9 p. 100, nous croyons que vous pouvez reprendre le rang que vous occupiez

naguère. Nous comprenons très bien pourquoi vous avez des difficultés avec le marché canadien,—vous avez fait des sacrifices pendant la guerre, en ce qui concerne votre commerce d'exportation,—mais maintenant nous constatons que vous vous êtes relevés presque complètement et nous sommes ici pour vous dire que le marché canadien vous est ouvert, afin que nous puissions de nouveau créer ce commerce triangulaire qui a été si profitable au Royaume-Uni, aux États-Unis et à nous-mêmes au cours des années d'avant-guerre.

Voici donc le but poursuivi par la mission en Angleterre: elle est partie avec l'approbation de tous les groupements représentés à la Chambre. Ses membres sont des Canadiens parfaitement qualifiés pour représenter leur pays et ils ont assumé leur tâche avec beaucoup de sérieux. Certains d'entre eux hésitaient même à se rendre à l'étranger au mois de novembre avec la perspective de rentrer juste avant Noël, mais quand on leur a dit qu'ils pourraient ainsi rendre service au Canada, ils ont accepté d'emblée. En outre, j'ai pu observer, pendant que j'étais avec la mission, que ses membres montrent autant d'intérêt et d'impatience que n'importe quel député à stimuler les échanges entre le Royaume-Uni et le Canada et à rétablir le genre de commerce que j'ai exposé. En contemplant l'avenir, ils se rendent compte qu'à mesure que le Canada importe plus du Royaume-Uni, la puissance d'achat en dollars augmente d'autant, ce dont le Canada bénéficiera à son tour parce que nous avons, dans notre pays, bien des choses que le Royaume-Uni achetait autrefois et que nous sommes prêts à lui vendre à l'avenir.

La mission restera encore dix jours au Royaume-Uni et reviendra ensuite ici. J'espère qu'avant de quitter le Royaume-Uni, nous aurons pu prendre des dispositions pour poursuivre le travail accompli par la mission en maintenant d'étroits rapports avec les membres du gouvernement anglais, les membres du Conseil des exportations aux pays du dollar et d'autres hommes d'affaires qui montrent à présent tant d'intérêt pour l'activité de notre mission. J'espère également que des représentants de l'industrie britannique viendront au Canada au cours de l'an prochain constater par eux-mêmes ce que le Canada peut offrir à des hommes énergiques et entreprenants comme ceux que nous avons rencontrés en Angleterre, au pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord.

Tout compte fait, je pense que le Canada a lieu d'être fier des hommes d'affaires qui exposent au Royaume-Uni la situation telle qu'ils la voient et qui s'efforcent par tous les moyens de favoriser l'expansion du commerce entre nos deux pays.

**L'hon. M. Chevrier:** Je me demande si notre porte-parole, l'honorable représentant de Kenora-Rainy-River, me permettrait de poser une question.

**M. Benidickson:** Je vous en prie.

**L'hon. M. Chevrier:** J'ai écouté avec intérêt les dernières observations du ministre et je l'ai entendu dire que la mission au Royaume-Uni a été un succès. Or j'aimerais qu'il nous dise ce qu'il entend par là. Si, comme je l'imagine, il entend par "succès" l'accueil que la délégation reçoit au Royaume-Uni, il ne peut y avoir de doute sur ce point, car les journaux nous parlent au jour le jour de la réception enthousiaste que l'on accorde à la délégation canadienne.

Mais j'aimerais lui demander quel succès, du point de vue pratique, la mission a obtenu jusqu'ici à la lumière des deux objectifs qu'il vient de mentionner. J'aimerais savoir s'il aurait l'obligeance de dire à la Chambre quelles commandes, soit en quantité soit en valeur, ont été détournées des États-Unis vers le Royaume-Uni dans le genre de celles, par exemple, qu'a annoncées le président de la Commission hydro-électrique de l'Ontario. Ce dernier a dit qu'il avait acheté des articles d'une valeur de 10 millions de dollars. Y a-t-il aussi d'autres commandes de denrées? Je ne veux pas m'étendre sur la question, mais le moment me paraît opportun d'apprendre du ministre ce qu'on veut dire par le "succès" de la mission.

**L'hon. M. Churchill:** Je remercie l'honorable député de Laurier de ses remarques. Il n'y a pas moyen, pour l'instant, de dire que des commandes atteignant tant et tant de dollars ont été passées au Royaume-Uni, sauf une ou deux commandes déjà annoncées. Ces nouvelles viendront plus tard. Quelques-unes des commandes, bien sûr, ne seront pas passées ce mois-ci. Les affaires ne se font pas toujours tout à fait de cette façon-là. Cela dépend du genre de matériel fourni et des besoins du pays. S'il s'agit d'une entreprise qui va commencer au Canada le printemps prochain, on pourrait passer la commande maintenant ou la différer au mois de janvier.

Je déclare toutefois que la mission a remporté un succès pour la raison suivante. Des doutes se sont élevés dans l'esprit de quelques Canadiens quand on a proposé la mission. Des doutes se sont élevés aussi dans l'esprit de quelques Britanniques. Mais sans parler de la bienveillante hospitalité des Anglais, à laquelle on pouvait s'attendre et qui serait d'ailleurs accordée à tout visiteur, fût-il en voyage d'agrément, je signale que la réaction a dépassé toutes les prévisions, les nôtres comme celles de ceux qui étaient responsables des activités de la mission au Royaume-Uni. Le seul fait que des centaines et des

centaines d'hommes d'affaires et industriels britanniques ont demandé à être présentés aux membres de la mission prouve bien que les gens du Royaume-Uni portent un réel intérêt au commerce entre nos deux pays.

Il était impossible de prévoir un tel intérêt avant de quitter le Canada ou d'arriver au Royaume-Uni. Nous nous attendions, je le dis bien franchement, à être bien accueillis. On l'est toujours, au Royaume-Uni. Nous prévoyions une tournée.

**L'hon. M. Chevrier:** Surtout lorsque le ministre s'appelle Churchill.

**L'hon. M. Churchill:** Pardon?

**L'hon. M. Chevrier:** Je dis que l'accueil est favorable surtout si le nom du ministre est Churchill.

**L'hon. M. Churchill:** Merci beaucoup. Les gens ont été aimables, bienveillants à mon endroit. Nous nous attendions à certaines de ces choses. Personne cependant ne prévoyait l'intérêt intense suscité dans les Îles Britanniques. Nous en avons eu une preuve, même à Edimbourg. Je vous accorde que la télévision, la radio et les journaux ayant annoncé la venue des Canadiens, les autorités avaient, comme on pouvait s'y attendre, mobiliser les cornemusiers pour nous accueillir, mais quand on voit 500 citoyens de la ville se rendre à la gare tout juste pour voir descendre du train un groupe d'hommes d'affaires canadiens, on en est un peu renversé. Ce genre de réception nous a impressionnés et elle a impressionné les représentants de l'Angleterre.

Le succès de la mission réside jusqu'ici dans l'intense intérêt que manifestent les hommes d'affaires, ce qui ne peut manquer d'augmenter les échanges commerciaux entre nos deux pays. On ne saurait tout simplement la laisser tomber, et elle ne risque pas non plus de faire long feu. Bien des hommes d'affaires à qui j'ai parlé m'ont dit qu'ils songeaient sérieusement à envoyer leurs représentants au Canada très prochainement. "Nous croyions que vous ne vouliez pas commercer avec nous" m'ont-ils dit. "Il y a des Canadiens qui pensaient que le marché canadien ne vous intéressait pas", avons-nous répondu. (*Exclamations*)

Je rapporte ce que j'ai entendu. Le malentendu est dissipé. Ces gens sont prêts à participer à cet effort. Il n'y a rien de politique là-dedans. (*Exclamations*) Ce sont tout simplement des hommes d'affaires canadiens qui s'entretiennent avec des hommes d'affaires anglais. Je crois que la mission continuera de remporter du succès.

[L'hon. M. Churchill.]

**M. Benidickson:** Le ministre nous a fait un intéressant exposé sur notre situation commerciale de l'heure. Toutefois, j'ai trouvé que ce qu'il s'est abstenu de dire à la Chambre avait plus d'importance que certains des renseignements qu'il nous a communiqués. Nulle part à la Chambre ne conteste-t-on l'admiration qu'il a exprimée envers le service des délégués commerciaux qu'on a constitué dans notre pays. Je crois que des hommes d'affaires de nos connaissances nous ont tous adressé des félicitations, surtout ces dernières années, au sujet de ce service.

En deuxième lieu, le ministre a parlé de la situation des exportations et des importations pour la période de dix mois de cette année. J'ai remarqué en particulier qu'il a signalé une légère augmentation des exportations au regard de l'an dernier. Cependant, il ne peut en arriver à ce résultat qu'en tenant compte de la période de l'année pendant laquelle l'ancienne administration a dirigé les affaires du pays. Par une heureuse coïncidence, les renseignements commerciaux pour cette période de 10 mois ont été publiés ce matin même dans les journaux. On y voit que, contrairement aux tendances constatées au cours du premier semestre de 1957, nous avons lieu de nous alarmer du fléchissement évident des deux derniers mois sous l'administration de mon honorable ami, pour ce qui est de notre commerce d'exportation.

Ce rapport indique que, pour le seul mois d'octobre, nos exportations au Royaume-Uni ont diminué de 12 millions de dollars comparativement au mois correspondant l'an passé. De fait, pour la période de 10 mois, la diminution est de 55 millions de dollars. Au cours du seul mois d'octobre, notre commerce avec les États-Unis a également baissé de 27 millions de dollars, comparativement à l'an dernier.

**M. Johnston (Bow-River):** Quel est ce journal?

**M. Benidickson:** La *Gazette* de Montréal publiait ce matin des renseignements commerciaux pour la période de dix mois. De plus, mon honorable ami n'a aucune raison de s'attribuer, comme il l'a fait, tout le mérite du changement qui se dessine dans le rapport entre les exportations et les importations. La tendance dont il a fait état ce matin, c'est-à-dire le rétrécissement de l'écart entre les exportations et les importations, s'était déjà manifestée deux mois avant le moment où les résultats de la politique commerciale de mon honorable ami ont pu commencer de se faire sentir.

La statistique relative à la période expirant en juillet, et je suis sûr que mon honorable ami ne pense pas avoir exercé quelque

influence sur le commerce jusque-là, révèle que nos exportations accusaient une hausse très avantageuse et non une baisse comme celle que subissent actuellement nos exportations sur nos principaux marchés, comme je l'ai montré. Au cours des deux mois terminés à la fin de juillet, l'écart entre nos exportations et nos importations diminuait, parce que nos importations baissaient tandis que nos exportations continuaient à monter.

Il est sans doute banal de dire que le Canada vit de son commerce. Cette vérité s'applique cependant avec plus de justesse au Canada qu'à tout autre pays, parce que la population canadienne n'est pas considérable en proportion du volume énorme de notre commerce international. Forts de l'expérience des années de crise économique, les députés savent tous, je pense, comme il faut du temps pour surmonter les effets de mauvaises politiques commerciales. C'est pourquoi, en constatant le fléchissement de notre commerce d'exportation depuis quelques mois, fléchissement constaté en octobre et qu'attestent les exemples que j'ai données, on éprouve un vif sentiment d'angoisse et d'alarme.

Un grand nombre de Canadiens, la majorité peut-être, comptent directement ou indirectement sur le commerce. Nous avons besoin d'un marché d'exportation pour les deux tiers au moins de notre production normale de blé. Nos exportations de papier représentent 95 p. 100 de notre production et celle d'aluminium environ 80 p. 100 peut-être, pour ne parler que de nos importants produits d'exportation. Ce sont là, évidemment, des éléments importants de notre commerce extérieur. Cependant, les Canadiens s'inquiètent beaucoup du commerce intérieur. Si j'ai signalé une baisse fort inquiétante de nos exportations, bien des Canadiens s'inquiètent aussi ces jours-ci de certains écarts très désagréables entre la statistique commerciale et industrielle actuelle, comparativement à celle de la période antérieure au départ de l'ancien gouvernement.

Je pourrais citer quelques exemples. En juin, l'indice des actions industrielles était de 303. En octobre, d'après le rapport de la Banque du Canada, dont nous avons tous reçu des exemplaires l'autre jour, il était tombé à 228. En juin, l'indice des prix de gros de céréales était de 171.9. Il est maintenant à 168.7. L'indice des prix de gros du bétail qui s'établissait à 292.9 en juin est maintenant descendu à 285.7. Nous avons déjà plusieurs signes de ce qui se produit lorsque le volume du commerce décline. Nous savons aussi que la situation de l'emploi et le nombre des sans-travail ou des personnes en quête de travail sont cause de vives alarmes quand on les compare à ceux de juin dernier.

Il est aussi question des nouvelles commandes dans le rapport de la Banque du Canada dont j'ai parlé. Au cours de la dernière période connue, septembre de cette année, les nouvelles commandes reçues s'élevaient à 1,692 millions, au regard de 1,812 millions il y a un an et comparativement à 1,754 millions en juin. Passons à un autre aspect important du commerce intérieur: le volume de la production industrielle. En juin, quand l'ex-gouvernement a quitté le pouvoir, l'indice, également signalé dans le rapport de la Banque du Canada, s'établissait à 296.9, et en août il était tombé à 286.5. L'indice de la production manufacturière atteignait 296.2 en juin, et en août les derniers chiffres disponibles montraient qu'il était tombé à 283.1.

Monsieur le président, puis-je déclarer qu'il est une heure.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

---

## Reprise de la séance

**M. Benidickson:** Monsieur le président, en reprenant le débat sur les crédits du ministère du Commerce après l'heure du déjeuner, je dirai simplement que, si ma mémoire ne me fait défaut, le ministre a donné à entendre, en citant des données statistiques de nature générale, que jamais encore le programme d'un nouveau gouvernement n'avait eu de résultats aussi rapides. A cet égard, je crois que je partage son avis et je poursuivrais en m'appuyant sur certains chiffres que j'ai cités avant le déjeuner. Toutefois, ces données sont, à mon avis, inquiétantes.

Pendant la suspension de la séance, je me suis renseigné et j'ai pu constater que le 1er juin 1957, le salaire hebdomadaire moyen de la main-d'œuvre industrielle dans notre pays était de $65.08. Le 1er septembre, date des données les plus récentes, il était de $64.60. Il y a donc un fléchissement, qu'on ne constate pas normalement dans la période juin-septembre. De plus, quand le comité s'occupe du commerce, je ne puis peut-être rien citer qui soit plus significatif, pour le volume des échanges, que les chiffres des wagons chargés. Le 21 novembre 1957, on relève 769,926 wagonnées. Un an plus tôt, on en notait 837,749.

Un autre point important à signaler, je crois, lorsqu'il est question de commerce, est la moyenne d'heures de travail que fait par semaine notre main-d'œuvre. Cette moyenne avait augmenté constamment avant que le gouvernement actuel arrive au pouvoir. Le 1er septembre 1957, la moyenne hebdomadaire des heures de travail accomplies était

de 40.5; il y a un an, elle était de 40.1. La plupart des honorables députés conviendront avec moi, je crois, que ce chiffre est significatif. Il l'est du moins dans ma propre circonscription. Bien que dans Kenora-Rainy River, nous ne comptions pas un nombre important de chômeurs complets, je n'en constate peut-être pas moins que les salaires hebdomadaires effectivement touchés sont bien inférieurs à ceux auxquels nos travailleurs étaient habitués auparavant, et c'est là un des points sombres que j'ai mentionnés.

Dans ses observations, le ministre a de nouveau parlé de la mission commerciale au Royaume-Uni. Lorsqu'il a abordé le sujet mardi, je croyais que, sachant qu'il allait présenter ces crédits, il aurait bien pu faire de telles observations à ce moment-ci; contrairement à ses prédécesseurs qui ont aussi des récits de voyages à faire, il a choisi ce moment-là en particulier pour faire ses observations. Je me souviens que le chef de ce groupe s'est montré très aimable, comme moi d'ailleurs, alors qu'au téléphone je souhaitais au ministre bon succès pour sa mission, et je n'ai pas l'intention de critiquer en quoi que ce soit les buts de cette dernière. Ce que je critique, ce sont la duplicité et ce que j'appelle la politicaillerie à laquelle recourt le ministre au sujet de cette mission.

Je citerai des exemples de duplicité; mais les députés se rappelleront, je crois, qu'un ancien courriériste parlementaire a été un des plus violents critiques du gouvernement libéral précédent. C'est M. George Bain qui était correspondant du *Globe and Mail*, de Toronto. Il est maintenant correspondant résidant au Royaume-Uni. Le jour même où le ministre a présenté à la Chambre un exposé sur l'activité de la mission, M. Bain a écrit, au sujet de la tournée de cette mission canadienne, dans une dépêche au *Globe and Mail*, journal tout particulièrement sympathique au parti conservateur, ce qui suit:

> La semaine a été féconde en lieux communs. Si le nouveau commerce résultant de la visite de cette mission atteint jamais le volume des clichés qu'on a employés pour sa réalisation, il faudra installer des signaux lumineux au milieu de l'Atlantique pour diriger la circulation.

Au sujet de la mission encore,—sans vouloir m'étendre trop longtemps là-dessus,—je dirai que, à mon avis, le ministre a pris soin, depuis une semaine qu'il est de retour du Royaume-Uni, d'éluder les questions que lui ont posées les représentants d'Essex-Est, de Coast-Capilano et de Montmagny-L'Islet au sujet des genres de fabriques qu'a visitées cette mission. Le ministre est resté au Royaume-Uni jusqu'à la fin de la semaine dernière. N'a-t-il pas dit ici même qu'au moins la première partie des visites faites à ces fabriques britanniques avait été organisée par ce qu'il a appelé un comité officiel qui, sauf erreur, était dirigé par notre haut-commissaire au Royaume-Uni, M. George Drew? Je suis d'avis qu'avant d'en finir avec ces crédits il faudrait que le ministre nous dise à quelles usines le comité a organisé une visite officielle et quels produits on y fabrique.

J'ai été un peu déçu, mardi, lorsque le ministre, parlant des délégués qui représentent le secteur agricole du Canada, a semblé dire que le périple de ces délégués a été organisé de façon à leur faire visiter les entreprises de leurs homologues sur le plan du commerce et des services. Voilà qui est un peu surprenant, à mon avis. Les députés qui représentent des circonscriptions agricoles s'attendaient certes à ce que leur tournée vise davantage la possibilité d'acheter les produits agricoles. En tout cas, ladite mission commerciale était extraordinaire, car, à la différence de toutes celles dont j'ai entendu parler, elle ne semblait songer à aucune vente.

J'ai parlé de duplicité; je vais donner des exemples pour expliquer pourquoi j'ai employé ce terme. Le *Star* de Toronto, sauf erreur, a dit que dans toutes les attitudes envers le commerce avec le Royaume-Uni, le gouvernement actuel semble avoir réalisé, et je cite:

> Un miracle d'exquis chronométrage.

Les honorables députés se souviendront que, en septembre, juste avant l'arrivée de la délégation du Royaume-Uni, qui avait été invitée à se rendre au Canada pour discuter l'expansion des échanges, le ministre des Finances avait de nouveau soumis à l'étude de la Commission du tarif le problème du commerce des textiles.

Un autre exemple de la duplicité dont j'accuse le régime actuel est le fait que tout en agitant pour ainsi dire le drapeau britannique, tout en essayant d'obtenir un accroissement des échanges avec la Grande-Bretagne, la plupart d'entre nous savent que le gouvernement a envoyé des représentants à Genève pour étudier les échanges avec les pays adhérant à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, qui a précisément pour but d'accroître ces échanges. Les délégués du Canada demandent une augmentation des tarifs douaniers sur des articles qui sont aussi importants pour le Royaume-Uni que le fer et l'acier, dont le commerce s'est élevé à 50 millions de dollars l'année passée, et les tuyaux et tubes, qui ont compté pour 17 millions. Parlant du drapeau qu'on agite, du sentiment qu'on fait dans les échanges commerciaux, je dirai simplement que je ne crois pas que quelqu'un puisse accuser

l'ancien ministre du Commerce, si perspicace, d'avoir exploité cette fibre.

D'autre part, examinons les chiffres des échanges entre notre pays et le Royaume-Uni, à l'égard de son régime. En 1955, nous avons acheté de l'Angleterre,—c'est ce que nos amis d'en face prêchent constamment: achetez de l'Angleterre!—des marchandises pour un montant de 401 millions de dollars. En 1956, ce chiffre s'est élevé à 485 millions. Au cours de la première moitié de 1957, qui se rattache à l'ancien gouvernement, les achats se sont élevés à 260 millions de dollars. Je pense qu'on a fort bien reconnu, sans grand renfort de publicité, sans agiter de drapeaux, la valeur de ce genre de commerce, et je doute que la chose se poursuive aujourd'hui sur une échelle tant soit peu considérable du point des montants en jeu.

Une conférence a eu lieu en automne à Mont-Tremblant. Je sais qu'elle a eu certains résultats assez troublants et choquants pour nos amis d'en face, qui ont dû apprendre, je pense, qu'il existe une certaine différence entre la rhétorique et la réalité. Quoi qu'il en soit, j'estime que la Chambre des communes, qui étudie en ce moment les crédits du ministère du Commerce, a droit à des renseignements qu'on lui a cachés jusqu'ici au sujet du pour et du contre de la proposition présentée par la délégation britannique, à Mont-Tremblant. Le ministre pourra, certes, expliquer au comité, lors de l'examen de cette question, en quoi consiste la proposition, quels en sont les avantages et les inconvénients.

A ce sujet, je pense que le nouveau gouvernement a beaucoup déçu la population en général. La conférence en question a eu lieu quelque temps après son accession au pouvoir. Je ne pense pas qu'il y ait un membre de la Chambre qui ne reconnaisse que le *Financial Post* est très impartial dans ses critiques, soit à l'égard du gouvernement précédent soit à l'égard du gouvernement actuel. Or ce journal a eu l'occasion de faire quelque chose que nous de l'opposition n'avons pas eu l'occasion de faire. Ce journal, le premier de son genre au Canada, avait envoyé à la conférence un observateur très compétent. Voici ce que le *Financial Post* du 11 octobre publiait sur la représentation canadienne à cette très importante conférence:

> Le malheur, c'est que la conférence de Mont-Tremblant entre Canadiens et Britanniques a été un four. On sait maintenant ce qui s'est passé dans les coulisses. Les Britanniques étaient complètement préparés. Les Canadiens ne l'étaient pas.

Nous avons lieu de nous attendre, je pense, que le ministre relèvera cette accusation. Je tiens aussi à me reporter à une autre publication dont la distribution n'est pas d'ordre local, non plus, nous le savons, et qui a un correspondant parlementaire des plus avertis. Je veux parler de la revue *MacLean's*. A propos des questions que les représentants de la presse ont à bon droit posées au ministre des Finances à la suite des propositions de commerce soumises à la conférence de Mont-Tremblant par la délégation du Royaume-Uni, propositions qui ouvraient d'importantes perspectives, M. Blair Fraser a dit que le ministre des Finances s'était montré rien moins que franc avec les journalistes au sujet des répercussions possibles de la proposition britannique. Il a ajouté:

> En restant sur la défensive, il n'a guère obtenu de bons résultats. A tort ou à raison, chacun de ceux qui étaient dans la salle...

Il parlait de la forte délégation de représentants de la presse.

> ...était convaincu que la raison pour laquelle il ne pouvait parler de la proposition du Canada était que notre pays n'avait pas de propositions dignes de mention.

En somme, la discussion actuelle sur le commerce a trait au détournement des importations en provenance des États-Unis en faveur du Royaume-Uni. Au cours de la présente session, des députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre ont fait d'utiles observations sur cette possibilité. Je me souviens que le député d'Algoma-Est a fait un discours très important. M. Clark Davey, observateur de la presse qui ne passe pas pour favoriser les assertions libérales faites au Parlement, a dit que le discours de ce représentant constituait une attaque dévastatrice contre les programmes commerciaux des conservateurs. Au sujet du détournement, je souscris sans réserve à l'observation du député d'Algoma-Est:

> Je ne m'intéresse pas tant au détournement du commerce qu'au renforcement et à l'accroissement du commerce.

Voilà une assertion qu'approuverait la généralité des membres de mon parti. A propos de duplicité, je trouve également à redire à ce que, comme nous en avons des signes probants, le gouvernement a recouru, non pas au bilinguisme, mais certainement à deux langages, quand il s'est prononcée différemment à Londres et à Washington sur ses intentions de détourner 15 p. 100 des achats que nous faisons aux États-Unis. Tout indique que, lorsqu'il s'est adressé à Washington, il a dit aux hauts fonctionnaires de ce pays d'une façon béate: "Oh, n'en parlez plus; c'est une affaire de longue haleine; il n'y a rien d'immédiat, rien qui doive vous énerver beaucoup".

Cela m'amène évidemment aux très importantes discussions qui ont eu lieu à Washington. Une partie importante de notre commerce se fait avec notre voisin immédiat. La conduite des relations entre le Canada et les États-Unis est probablement le plus grand problème qui se pose au gouvernement canadien. Il se posait au gouvernement précédent. Les relations avec les États-Unis dominent toute la politique économique et ont de très importantes répercussions sur toutes les affaires, le commerce et les finances de notre pays.

Là encore je pense que les résultats de cette visite des quatre ministres du nouveau cabinet étaient bien inférieurs à ce qu'on aurait pu attendre après les grands mots employés lors de la campagne électorale. Je crois que les grandes espérances ont été décidément trompées par le piètre résultat. Là encore, je borne mes observations personnelles au résultat contenus dans le communiqué normalement publié après ce genre de conférences. Mais d'autres qui étaient présents et politiquement indépendants ont jugé bon de faire certains commentaires. Je ne choisirai pas pour cette citation quelqu'un qui soit d'humeur particulièrement critique à l'égard de mes amis conservateurs siégeant actuellement en face. Je parle de M. Arthur Blakely, qui compte probablement parmi les principaux critiques journalistiques de l'ancien gouvernement libéral. En ce qui concerne la conférence de Washington, M. Blakely a écrit ce qui suit dans la *Gazette*, de Montréal, numéro du 11 octobre:

> Les quatre membres du Cabinet canadien qui se sont rendus à Washington au début de la semaine pour négocier avec les États-Unis le règlement de certains problèmes économiques mutuels, sont revenus les mains vides.

Puis, l'article poursuit en ces termes:

> Il y a déjà eu d'autres pèlerinages à Washington dont on pourrait dire qu'ils n'ont donné aucun résultat. Mais il est douteux qu'il y en ait jamais eu un seul dont on puisse dire qu'il ait produit si peu que celui-là.

**M. le président:** Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais je dois lui dire que son temps de parole est expiré.

**M. Benidickson:** Oui, monsieur le président; il y aura d'autres occasions.

**Des voix:** Continuez.

**M. le président:** L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

**Des voix:** Oui, certainement.

**M. Benidickson:** Je remercie le comité. J'aimerais signaler le rapport d'un autre journaliste canadien, à la suite de la conférence de Washington. Je veux parler de M. Ed. Hadley, dont j'ai eu le plaisir de faire la connaissance, alors que j'exerçais un rôle assez analogue à celui des membres de cette délégation, quand je suis allé aux États-Unis l'année précédente. M. Hadley écrivait dans le *Star*, de Montréal; il a dit que M. Dillon, courtier en valeurs bien connu, de New-York, qui est actuellement conseiller de M. Dulles, secrétaire d'État aux États-Unis pour les affaires économiques, a déclaré au sujet de la visite des délégués canadiens.

> Les États-Unis ne vont rien changer à leurs méthodes d'écoulement du blé, sauf les échanges de troc auxquels ils avaient mis fin l'été dernier.

Les députés me permettront de dire ici que nous savions avant les dernières élections que les États-Unis modifiaient leur attitude au sujet du troc. Voici ce que disait encore le correspondant de ce journal, le *Star*, de Montreal:

> Lors de la réunion entre les membres des cabinets, monsieur Dillon a constaté que, pour ce qui est de la question du blé, l'atmosphère en général était meilleure ici qu'à Ottawa, lorsqu'il y est allé juste avant les élections.

Et M. Hadley poursuit:

> Lors de la réunion qui a eu lieu ici, on a mis une sourdine à la proposition qu'avait faite monsieur Diefenbaker de détourner vers le Royaume-Uni 15 p. 100 des importations canadiennes des États-Unis.

Je vais terminer, parce que je sais qu'une autre occasion me sera offerte de prendre la parole lors de l'examen de chaque crédit. Je veux simplement redire au ministre, comme je le disais tantôt, qu'il y avait pas mal d'omissions dans les renseignements que contenait son discours d'ouverture. Son ministère, comme il le signalait, est extrêmement important. Il a été dirigé par le passé par un très distingué Canadien M. Howe, dont l'exemple rend probablement assez difficile la tâche du nouveau ministre, mais je suis sûr que le nouveau ministre s'occupera lui aussi de son ministère le plus consciencieusement du monde.

Le comité espérera, j'en suis sûr, pendant que ces crédits nous sont soumis, que le ministre nous dise quelque chose de la ligne de conduite de l'administration à l'égard de l'uranium et de l'énergie atomique, question dont j'espérais parler assez en détail, mais je n'en ai pas eu le temps. Nous aimerions qu'il nour informe également de la ligne de conduite du gouvernement au sujet de l'exportation de gaz et du pétrole, surtout de la question de l'approbation éventuelle des nouveaux pipe-lines. Je sais que nous nous intéressons tous au plus haut point à l'heure actuelle à tout appui que le gouvernement pourra apporter au programme de recherches, et particulièrement à l'encouragement des jeunes gens à entreprendre des études scientifiques. Je crois qu'il faudrait approfondir

les observations que le ministre a présentées au sujet de la zone de libre-échange de l'Europe, d'autant plus que la Grande-Bretagne a fait savoir maintenant qu'elle s'y joindrait probablement. Je crois que l'attitude du Canada s'est modifiée en ce qui concerne sa contribution au Plan de Colombo. J'aimerais qu'on examine cette question plus à fond. Peut-être le ministre pourrait-il nous faire savoir, ne serait-ce que provisoirement, à quels investissements publics et privés nous pouvons nous attendre en 1958. Je reconnais que normalement cela constitue la matière d'un livre blanc qui est présenté au Parlement chaque année en juillet et février, mais je suis sûr que son personnel très compétent a déjà abordé cette question de l'avenir. J'ai même pensé que le ministre nous ferait part de ses prévisions, en passant. Je sais gré au comité de m'avoir permis de prolonger mes observations sur le problème du commerce.

**M. Zaplitny:** Monsieur le président, je ne puis admettre les observations formulées par l'honorable préopinant, du moins certaines de ses observations, notamment en ce qui concerne les échanges avec le Royaume-Uni. Je ne m'y arrêterai pas pour le moment, et je me reporterai plutôt à ce que disait aujourd'hui le ministre du Commerce lorsqu'il a ouvert la discussion sur les crédits de ses services. Je me permettrai de saisir cette première occasion qui s'offre d'exprimer au ministre tous mes vœux de succès, car c'est un ancien citoyen de la ville que j'habite maintenant.

**M. Benidickson:** J'aurais dû faire la même observation, puisque je suis natif de Dauphin.

**M. Zaplitny:** Ce qui m'a frappé, c'est que le ministre a omis bien des choses. Je ne le dis pas comme critique; nous savons tous que c'est la première fois qu'il présente ses crédits. Mais cela me semble étrange qu'en présentant le budget de son ministère, il n'en ait pas mentionné, pour autant que je sache, un aspect très important, l'aspect agricole. On pourrait d'ailleurs dire, qu'en général, les questions agricoles relèvent du ministre de l'Agriculture. Toutefois, tout ce qui touche à la Commission canadienne du blé, à l'écoulement des céréales, à la fixation du prix des céréales, relève du ministre.

J'ai été déçu de constater que, dans une telle situation, alors que même les députés du parti au pouvoir ont récemment exprimé leur inquiétude au sujet de la crise qui se maintient dans l'agriculture, le ministre n'ait pas un seul mot à dire sur la politique ministérielle concernant la Commission canadienne du blé, l'écoulement des excédents de produits agricoles et tous les autres domaines qui s'y rattachent. Je parlerai de cela tantôt. Je veux d'abord m'arrêter un instant à ce qu'a dit le ministre.

Il a commencé par revendiquer un certain mérite pour ce que le gouvernement a accompli. Il s'en est même dit fier. Je ne cite pas ses propres paroles, mais c'est le sens de ses propos. Il a dit que jamais un autre gouvernement n'avait tant fait pour le commerce en si peu de temps. Loin de moi la pensée de vouloir nier les succès que le ministre a remportés; mais, quand il parle du programme des échanges du gouvernement actuel, je dirai bien respectueusement qu'il parle d'une chose qu'on n'a pas encore annoncée. Quel est le programme des échanges commerciaux du gouvernement?

Notre parti a patiemment attendu que soient mis en délibération les crédits de ce ministère pour entendre, espérait-il, le ministre du Commerce dire ce qu'est effectivement le programme des échanges commerciaux du gouvernement. Il n'en a rien fait. Au contraire, il se targue d'avoir appliqué un tel programme des échanges. J'espère que le ministre réparera cette grave omission avant que prenne fin le présent débat, parce que bien des députés et les Canadiens en général doutent fort qu'existe un tel programme.

Je dirai,—par souci de bienveillance envers le ministre, que tout comme mon collègue manitobain, je suis vraiment inquiet de l'avenir du ministre au sein du gouvernement...

**L'hon. M. Churchill:** Laissez-moi ce souci.

**M. Zaplitny:** ...car en ce moment il se dessine une tendance qui me paraît présenter certains dangers pour le ministre. Dans le passé son prédécesseur passait pour ministre d'à peu près n'importe quoi,—non sans raison peut-être vu qu'il avait à s'occuper du ministère de la Production de défense et qu'il dirigeait en outre un grand nombre de branches et divisions du gouvernement,—mais je constate qu'avec la nouvelle organisation, la production de défense a été confiée au ministre des Travaux publics, et tout ce qui a trait aux programmes commerciaux a été fait jusqu'ici par le ministre des Finances. La conférence de Mont-Tremblant a été confiée à ses soins. Il s'en est acquitté avec une dextérité désastreuse, et je crains que petit à petit, le ministre du Commerce s'apercevra que ses pouvoirs et responsabilités seront rognés au point où il deviendra ministre de rien du tout.

Pour cette raison, ce ne serait pas mauvais du tout, je crois, qu'il sache d'abord quels sont les programmes commerciaux de son gouvernement,—si tant est qu'il y en ait, des programmes commerciaux,—et qu'il les fasse connaître à la Chambre, et puis ensuite qu'il fasse de son mieux pour les mettre en vigueur.

Le ministre a dit un mot de la conférence du Commonwealth qu'on envisage. C'est évidemment impossible de débattre ce qui n'a pas encore eu lieu, mais on a pu pressentir un peu à la conférence de Mont-Tremblant ce qui pourrait se passer à cette future réunion, car à Mont-Tremblant le gouvernement de la Grande-Bretagne par l'entremise de son représentant, avait fait une offre à laquelle le gouvernement canadien n'a donné aucune suite. En réalité, le ministre des Finances a fait pire encore,—il a découragé la proposition avant même qu'on l'ait examinée convenablement.

Je sais que nous avons peut-être certaines divergences d'opinions, qui sont surtout une affaire de degré, au sujet de ce qu'il serait possible d'accomplir, et avec combien de célérité, en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange entre le Royaume-Uni et le Canada, et je conçois qu'il faille tenir compte en l'espèce d'une multitude de considérations. Toutefois, avant le 10 juin, les députés tenants du gouvernement actuel et les ministres actuels de ce gouvernement proclamaient dans tout le pays et même à maintes reprises à la Chambre, l'utilité,—voire l'urgente nécessité,—de négociations et d'échanges commerciaux avec le Royaume-Uni. Ils ont plusieurs fois employé des termes fort énergiques, bien que je ne veuille pas abuser de la patience des députés en les répétant, puisqu'ils figurent au compte rendu et qu'on peut aisément les retrouver.

Néanmoins, le pays a eu l'impression que le premier ministre actuel ferait,—dès que ce serait possible après les élections et à condition d'être premier ministre,—une offre sensationnelle tendant à stimuler les échanges entre le Royaume-Uni et le Canada. Les élections ont eu lieu et le gouvernement est demeuré coi: il n'a fait aucune offre. Puis le gouvernement du Royaume-Uni a fait son offre qui, je persiste à le croire, était digne d'hommes d'État, dans toutes ces circonstances. Au lieu d'y donner suite, au lieu de donner le ton à propos du principe dont s'inspirait cette proposition, le gouvernement s'est immédiatement précipité dans son terrier. Non seulement il s'est précipité dans son terrier, mais il en a fermé l'entrée. Depuis lors, on a entouré la question d'une sorte de rideau de fer et, de temps à autre, le ministre des Finances a écarté le rideau pour faire une déclaration ou une autre; mais il n'a pas exposé de politique précise. Ni le premier ministre ni quelqu'un d'autre n'a fait de déclaration de principe à ce sujet.

J'ai pensé que le ministre du Commerce, qui venait tout juste d'arriver de Grande-Bretagne, où il semble avoir été bien accueilli et où, a-t-il dit, la mission commerciale a obtenu une réaction splendide, avait une magnifique occasion d'exposer à la Chambre l'attitude du gouvernement à l'égard de l'offre. Au lieu de cela, il nous a donné un récit du voyage que cette mission commerciale était censée faire en Grande-Bretagne. J'imagine donc que nous devrons restreindre nos remarques à cet aspect de la question.

Quels détails nous a-t-il fournis sur la mission commerciale au Royaume-Uni? Il nous a dit que la mission avait un double but: d'abord elle devait contrôler la quantité de biens qui peuvent être produits, puis,—que tous les députés remarquent ces paroles d'un grand intérêt,—souligner la possibilité du commerce avec le Canada. Quand on compare ces paroles avec certaines des expressions à l'emporte-pièce entendues à la Chambre et à travers le pays au sujet de la façon dont nous laissions le Royaume-Uni en plan,—et il était même presque question de refuser de commercer avec ce pays,—on trouve cela un peu étrange. De retour du Royaume-Uni, le ministre déclare à la Chambre qu'un des buts de la mission était de souligner la possibilité du commerce avec le Canada. En fait d'atténuation, on ne fera pas mieux cette année!

Si la mission n'était censée que souligner cette possibilité, je soutiens respectueusement que nous aurions pu épargner beaucoup d'argent et nous alléger de nombreux soucis en faisant écrire au chancelier de l'Échiquier ou au premier ministre de Grande-Bretagne, une lettre où notre premier ministre aurait pu souligner cette possibilité.

Il y a une grave omission dans tout cela. Le ministre a souvent affirmé que le but principal de la mission était d'organiser des achats canadiens au Royaume-Uni. Eh bien, je n'y vois pas d'inconvénient. J'aimerais certes qu'on fasse beaucoup d'achats de ce genre mais le ministre du Commerce n'a certes pas pris la tête de la délégation simplement à titre d'acheteur panaché pour le compte des hommes d'affaires canadiens? Il a certes dû penser, ou le gouvernement a dû y songer, qu'il s'agissait d'un ministère du commerce, qui s'occupe aussi d'exportations. Il a dû oublier cet aspect. Nos producteurs primaires, ceux qui s'occupent d'agriculture, des forêts, des métaux communs et bien d'autres encore s'attendent certes que le ministre du Commerce aura, du même coup, conclu des ententes avec la Grande-Bretagne pour y exporter des produits primaires du Canada.

En réalité, lorsqu'il a fait son rapport, nous avons posé au ministre des questions précises sur ce qui se faisait dans ce domaine et sur les discussions que pouvaient avoir engagées les membres de la mission le ministre ou les représentants du gouvernement au sujet de

l'augmentation de nos exportations de produits primaires vers la Grande-Bretagne. Il a répondu chaque fois que l'objet principal de la mission n'était pas de vendre, mais d'acheter. Eh bien je trouve que ce n'est pas assez. Nous avons un ministre et un ministère du Commerce dont nous attendons, je le répète qu'ils s'occupent non pas seulement du commerce à sens unique, mais des échanges aussi.

Nous estimons que le ministre aurait dû être un négociant et qu'il devrait profiter de ses visites au Royaume-Uni pour entamer des négociations, pour amorcer au moins des entretiens préliminaires au sujet d'accords commerciaux à long terme et de portée générale qu'il serait possible de conclure afin d'aider à l'exportation de nos produits primaires, lesquels sont un des éléments essentiels de notre commerce.

Le ministre a dit également, et c'est, à mon avis, la seule partie de son exposé où il a été question du programme du gouvernement, que celui-ci a pour ligne de conduite de ne pas intervenir dans le commerce entre le Canada et tout autre pays. Il va sans dire que le ministre faisait alors de l'humour et je suis heureux que ce propos vienne de lui plutôt que du ministre des Finances. Le ministre du Commerce a le sens de l'humour puisqu'il vient de l'Ouest et, certes, il a sans doute saisi tout l'humour que renfermait sa déclaration. Lorsqu'il a dit que la ligne de conduite du gouvernement, comme de tout gouvernement conservateur du reste, était de ne pas intervenir dans le commerce entre le Canada et tout autre pays, c'était là un énoncé pour le moins comique.

Lorsqu'on examine la structure de notre tarif douanier, cette structure compliquée qui a été élevée au cours des années, surtout par les soins de régimes conservateurs, on peut certainement prétendre que ce n'est pas une politique de non-ingérence. Chaque jour le présent gouvernement, par ses initiatives et sa politique douanière, gêne sérieusement les échanges entre le Canada et tous les pays étrangers, même avec le Royaume-Uni.

Cela nous montre de nouveau l'ironie de la situation. Nous envoyons une mission commerciale en Grande-Bretagne, ostensiblement pour accroître nos achats dans ce pays; et lorsque le ministre du Commerce est là-bas pour promouvoir ces échanges, le ministre des Finances ici s'occupe activement de trouver les moyens d'empêcher les importations provenant de Grande-Bretagne en prenant, d'une manière très apparente, des dispositions pour élever les droits de douane frappant les marchandises anglaises.

Considérons notre tarif douanier aujourd'hui. Allons-nous, d'un côté, inviter les fabricants anglais à nous envoyer certains articles pour la vente au Canada et de l'autre, leur signifier qu'un droit de 20 à 25 p. 100 sera prélevé sur ces articles? D'un côté, nous disons aux Anglais que nous voulons faire du commerce avec eux et, de l'autre, le ministre des Finances leur dit, en somme, que nous faisons de notre mieux pour que leurs produits ne soient pas importés chez nous. Voilà ce qu'on appelle la politique commerciale de non ingérence qu'est censé appliquer le gouvernement actuel.

J'ai déjà cité des chiffres que je veux rappeler à la Chambre. Durant la dernière décennie seulement, les consommateurs canadiens ont acquitté environ 4 milliards de dollars en droits frappant les importations en provenance des autres pays. Voilà ce qu'on appelle la politique de non ingérence du gouvernement!

A mon sens, il y aurait une ligne de conduite à adopter. Je crois que le Parlement devrait d'abord s'efforcer de faire disparaître autant que possible et dans la mesure où cela est praticable tout ce qui entrave les échanges commerciaux entre le Canada et le Royaume-Uni; après cela, nous devrions tâcher de faire la même chose à l'égard de tous les pays du Commonwealth et, à l'égard d'autant d'autres pays que possible.

Autrement dit, en tant que pays en pleine expansion et qui se livre à la production primaire comme il le fait (c'est d'ailleurs le fondement de la richesse du Canada), notre pays devrait, selon moi, avoir pour objectif la suppression des entraves au commerce. Mais je crains fort que la politique du gouvernement actuel soit tout à fait le contraire. En prétendant d'une part accroître les échanges avec le Royaume-Uni et d'autres pays du Commonwealth et, d'autre part, en faisant de leur mieux pour mettre obstacle à de tels échanges par des barrières tarifaires, j'ai l'impression que les dirigeants actuels s'acheminent vers le désastre.

La population se rappelle très bien les années 1930-1935, alors qu'un gouvernement conservateur était au pouvoir au Canada; c'était l'époque où nos barrières tarifaires étaient peut-être les plus élevées de toute l'histoire du pays et c'était aussi l'époque où nous comptions le plus grand nombre de chômeurs, les prix agricoles les plus désastreux et la plus grande crise économique. Loin de moi l'intention d'attribuer toute la crise économique à la politique tarifaire. Mais il est certain que ces deux éléments sont intimement liés.

Il y en a qui répètent des slogans au lieu d'exprimer des opinions, en disant: "Nous

devons veiller à ne pas laisser les autres pays exporter leurs chômeurs chez nous; il faut nous protéger". Il y a lieu d'examiner très soigneusement les slogans de ce genre, parce qu'il faut toujours se rappeler que chaque dollar de valeur importée dans notre pays doit être compensé par un dollar de valeur exportée. Tant que nous paierons nos importations avec nos exportations, cela même créera de l'emploi. La dernière fois que nous avons essayé d'appliquer des droits de douane élevés dans notre pays, soit de 1930 à 1935, nous avons appris qu'on ne peut empêcher le chômage en rehaussant les barrières douanières.

Ce que le député de Kenora-Rainy-River a signalé dans son discours,—et je l'approuve entièrement,—c'est que nous oublions parfois notre commerce intérieur. Si l'on veut bien consulter les données pertinentes et prendre connaissance de notre histoire économique des 30 ou 40 dernières années, on trouvera sans doute que le niveau de l'emploi au Canada, soit le degré de notre prospérité, est toujours en rapport direct avec notre commerce intérieur. Je n'oublie nullement l'importance de notre commerce extérieur, mais le niveau des échanges intérieurs, de Canadien à Canadien, reste toujours la base et le fondement du plein-emploi dans notre pays.

Je ne veux pas consacrer tout mon temps de parole à cet aspect de la question, monsieur le président; mais, avant de passer à un autre sujet, je veux faire certaines observations. Quand quelques députés déclarent qu'on pourrait prendre des mesures immédiates pour commencer à établir une zone de libre-échange entre le Royaume-Uni et le Canada, il y a un domaine où commencer. Je crois pouvoir indiquer au ministre où il pourrait commencer à l'avantage général de tous les Canadiens, quelle que soit leur occupation.

J'aimerais le renvoyer à une déclaration du commissaire des enquêtes sur les coalitions, lorsque ce dernier a présenté son rapport à la suite d'une enquête sur les articles en caoutchouc. C'était en 1952 et l'on peut trouver ce passage à la page 683 du rapport (version anglaise). Après avoir décrit les méthodes et les ententes auxquelles avaient recouru les sociétés comprises dans ce secteur de production, afin de relever injustement le prix de leurs produits; après avoir dit qu'elles avaient exploité le public au point qu'elles enfreignaient la loi canadienne, il a écrit,—et voici comment la question se rattache à notre politique douanière,—ce qui suit:

> Un autre aspect préjudiciable des ententes a trait aux droits douaniers. La plupart des articles visés par les ententes jouissent d'une importante protection douanière. Cette protection était particulièrement importante à l'égard de certains produits de caoutchouc utilisés dans la mécanique, des pneus et des chambres à air. Évidemment, quand les fabricants de notre pays se font concurrence à l'abri d'un tarif douanier, le tarif sert, ce qui est sa fin, à protéger l'industrie intérieure contre les prix de l'extérieur que l'industrie intérieure, malgré un rendement raisonnable, ne peut ni égaler ni surpasser; donc grâce à cette concurrence intérieure, le consommateur assume une moindre part du coût de la protection douanière. Mais, si les prix intérieurs sont établis conventionnellement à l'abri de la barrière douanière, la protection assurée par la concurrence disparaît alors; le prix commun tend à être le prix le plus élevé permis par le tarif; il en résulte que le consommateur assume une part plus grande du coût de la protection douanière; et s'il n'est pas exact que la protection douanière est plus élevée qu'il ne serait nécessaire pour protéger l'industrie intérieure, les compagnies parties à l'entente ont au moins donné aux consommateurs de fortes raisons de croire que tel est le cas.

En un mot cela veut dire que certains secteurs de notre commerce ont fait l'objet d'une enquête par les hauts fonctionnaires du service des enquêtes sur les coalitions; on a constaté qu'à la faveur de la protection douanière,—protection peut-être légitime en certains cas,—des sociétés se sont servies de ce bouclier pour établir des monopoles et des coalitions qui ont exploité les Canadiens par une entente enfreignant la loi de notre pays.

Par le passé, quand le gouvernement antérieur et le gouvernement actuel ont attrapé certains de ces contrevenants, ils les ont traduits en justice et après avoir constaté, par une enquête, que ces coalitions avaient écorché le public de plusieurs millions de dollars, ils les ont fouettés au roseau, ils leur ont imposé une amende de $10,000, puis leur ont dit de rentrer chez eux poursuivre leur entente délictueuse.

Voilà quelle a été l'efficacité de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, mais voici une méthode selon laquelle le gouvernement pourrait protéger efficacement l'intérêt public. Dans les cas où nous constatons qu'on abuse de la protection douanière pour former des coalitions et des monopoles, le gouvernement est tout à fait fondé à prendre des mesures immédiates pour supprimer la protection et exposer ces contrevenants à la concurrence d'une autre source d'approvisionnement. Voilà un domaine où le gouvernement pourrait entreprendre imédiatement de constituer une zone de libre-échange.

Je reviens à l'autre aspect de la question que j'ai déjà mentionné, c'est-à-dire à l'absence totale de toute allusion au secteur agricole de son ministère dans le discours d'ouverture du ministre. Le temps ne me permet pas de traiter cette question à fond; de fait, ce n'est pas nécessaire, puisque plusieurs de mes collègues sont mieux en mesure que moi d'entrer dans les détails à ce sujet. Cependant, je tiens au moins à attirer l'attention sur quelques faits que les associations

agricoles du Canada, non pas uniquement celles de l'Ouest, mais aussi celles de l'Est, ont jugé assez importants pour les inclure dans leurs mémoires et pour charger récemment des délégations de venir exposer leurs vues au ministre et au cabinet. Un de ces faits est mentionné dans le mémoire soumis au premier ministre et aux membres de son cabinet le 15 août 1957 par le Conseil interprovincial des syndicats agricoles, organisme qui coordonne les efforts des associations syndicales agricoles dans cinq provinces, je crois, en ce moment.

L'un des premiers vœux, sinon le premier, de ce mémoire, appelle l'attention sur le prix du blé et des autres céréales. Après avoir signalé que les producteurs de céréales, par suite de la hausse sensible de leurs prix de revient, ne touchent pas en retour de leurs produits un prix qui corresponde, même de loin, à un prix de parité ou à une juste part du revenu national, le Conseil interprovincial des syndicats agricoles formule le vœu suivant (voir page 4 du mémoire):

1. *a*) Un versement immédiat et provisoire de compensation de 20c. le boisseau de blé à l'égard des livraisons de la récolte de 1956-1957...

Cela devrait être fait par le gouvernement ou le Parlement. Le vœu se poursuit en ces termes:

*b*) Un versement sur l'avoine et l'orge destiné à porter le prix net à la production à un niveau se situant par rapport à la parité au même palier que celui que représentent les 20c. sur le boisseau de blé.

Autrement, dit on demande au Parlement de reconnaître que les producteurs de céréales subventionnent depuis des années le consommateur canadien, en ce sens qu'ils obtiennent pour leurs produits un prix inférieur à celui qui représenterait un juste rapport entre le prix de leurs produits et celui de tous les autres produits. On demande au gouvernement de proposer à la Chambre l'établissement d'un prix de compensation ou d'un paiement de carence de 20c. le boisseau à l'égard du blé et d'un montant proportionnel à l'égard de l'avoine et de l'orge.

Il s'agit d'une proposition bien claire, qui n'est pas liée à un programme à longue échéance concernant des produits agricoles. Cela ne porte aucune atteinte à la loi sur le soutien des prix agricoles, ni à la résolution qui est encore en train de moisir au *Feuilleton* et que, de temps à autre le gouvernement montre à la Chambre avec bien des précautions oratoires pour la reléguer ensuite aux oubliettes. La proposition en cause n'a rien à voir directement avec ces mesures. C'est une proposition précise sur laquelle j'ai pensé que le ministre du Commerce, dont relève la Commission canadienne du blé et, par conséquent, la ligne de conduite de celle-ci, aurait quelque chose à dire.

Il s'agit d'une requête qui intéresse plusieurs centaines de milliers de cultivateurs canadiens mais sur laquelle on n'a pas dit un mot aujourd'hui. Le ministre a pensé, semble-t-il, que personne n'en parlerait, s'il n'en faisait aucune mention et qu'il pourrait ainsi se tirer tranquillement d'un mauvais pas.

**L'hon. M. Churchill:** Je n'y ai jamais songé une minute.

**M. Zaplitny:** Si c'était là son intention, je puis lui assurer que la question sera traitée bruyamment et longuement par certains d'entre nous qui représentent des circonscriptions agricoles.

Qu'il me soit à présent permis de rappeler un autre point soulevé dans le même mémoire, point qui revêt à mes yeux la plus haute importance, mais dont le ministre n'a pourtant pas dit un traître mot. Je songe ici aux offices de vente. On a beaucoup parlé des diverses façons de porter les cours agricoles,—y compris ceux des céréales,—au niveau général atteint par les prix dans notre pays. C'est ce que nous appelons d'ailleurs un régime de cours paritaires. On a notamment proposé le recours à des versements d'appoint ou de rajustement, peu importe le terme, l'argent nécessaire devant être tiré du fonds du revenu consolidé à des époques où les cours agricoles seraient inférieurs à la parité.

A mon avis, la meilleure façon d'administrer ce genre de programme, si jamais le Parlement adopte le régime de la parité des prix, consisterait en un système d'office de vente. Je suis sûr que bien des députés sont du même avis que moi. De cette manière, nous aurions l'appareil administratif qui permettrait au Parlement ou au Trésor de s'occuper de tous les cultivateurs qui feraient partie intégrante des offices de vente et ainsi de verser une somme suffisante à la caisse des offices lorsque la situation l'exigerait, cette somme étant ensuite remise, sous forme de ce qu'on pourrait appeler des dividendes ou des ristournes, aux cultivateurs qui vendraient leurs produits à ces offices.

A ce sujet, le Conseil interprovincial des syndicats agricoles a fait trois ou quatre propositions précises, qu'on trouvera à la page 16 de son mémoire. Ce sont toutes des propositions extrêmement intéressantes et importantes. Je regrette que le ministre n'ait rien à dire sur cet aspect particulier de ces vœux et j'espère qu'il traitera de cette question avant la fin du présent débat.

**M. le président:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois lui signaler qu'il a épuisé son temps de parole.

**Des voix:** Continuez!

**M. le président:** L'honorable député a-t-il le consentement unanime du comité?

**Des voix:** Soit!

**M. Zaplitny:** Je vous remercie. Je voulais seulement parler de la dernière proposition touchant l'écoulement des excédents de produits agricoles, où, bien entendu, le blé revêt une importance considérable. Afin de résumer ce que j'ai à dire à ce sujet, je me contenterai de signaler que les groupements agricoles de notre pays,—et je les approuve, —expriment tous les jours beaucoup d'inquiétude de ce que, relativement à l'écoulement des excédents de produits agricoles et en particulier des céréales, le présent gouvernement semble agir presque exactement de la même façon que son prédécesseur, c'est-à-dire en prétendant que le problème n'existe pas ou, quand il en admet l'existence, en ne faisant rien sauf se plaindre des États-Unis.

Je crois que le ministre reconnaîtra qu'il est temps que le Gouvernement trouve une politique originale, une politique plus constructive et plus utile plutôt que de protester contre ce que le gouvernement des États-Unis entreprend pour se débarrasser de ses excédents. Nous aurons peut-être même à ravaler notre fierté dans une certaine mesure et à admettre que les États-Unis ont peut-être fait ce qu'il fallait, alors que nous n'avons fait que de les critiquer. Ce serait peut-être une bonne idée que d'adopter quelques-unes de leurs initiatives, mais ce serait mieux encore de concevoir des mesures nouvelles, de notre cru, qui seraient tout aussi efficaces pour notre propre pays, et peut-être davantage. Je vous remercie du privilège que vous m'avez accordé.

**M. Quelch:** Monsieur le président, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre d'avoir été chargé du ministère du Commerce. Je lui souhaite un grand succès, car il est très important qu'il réussisse; dans le cas contraire, les répercussions pourraient en être sérieuses pour le pays.

L'honorable député de Dauphin a exprimé ses inquiétudes sur le fait que le ministère soit diminué. Je pense personnellement que c'est une excellente chose qu'il soit diminué. Je crois qu'on devrait le restreindre au commerce, simplement, car à mon avis le commerce suffirait à absorber tout le temps du ministre.



De fait, il y aurait lieu, selon moi, de confier les céréales au ministère de l'Agriculture, plutôt qu'au ministère du Commerce, comme c'est actuellement le cas. Il y a trop de chevauchement et je voudrais que la loi sur le soutien des prix agricoles s'applique aux céréales.

Quand il est entré en fonctions, le ministre a constaté que le Canada avait beaucoup de blé non vendu. Je vais dire quelques mots seulement des céréales, avant de traiter la question générale des échanges commerciaux. Le ministre sait que, depuis 10 ans, le coût de revient des producteurs de céréales a augmenté de 45 p. 100, tandis que le prix des céréales a baissé de 20 p. 100. A notre avis, ce qui s'impose dès maintenant, c'est d'augmenter le nombre des entrepôts, aussi bien les entrepôts terminus que les entrepôts improvisés, afin de permettre aux agriculteurs de livrer plus de grain. En second lieu, il faudrait établir un bon prix de soutien pour les céréales, parce que, en somme, nos producteurs de céréales sont les seuls au monde à devoir se contenter du cours mondial. Non seulement doivent-ils concurrencer les agriculteurs étrangers, mais il leur faut aussi concurrencer le Trésor des autres pays. A cause de cela, nos producteurs de blé se trouvent dans une situation très difficile.

C'est pourquoi j'aimerais que les céréales entrent dans le cadre de la loi sur le soutien des prix agricoles, afin qu'elles bénéficient de la protection prévue aux termes de cette mesure générale. Si le prix des céréales était soutenu selon la formule de la loi de soutien des prix agricoles, il s'établirait maintenant à $2.37, d'après le Bureau fédéral de la statistique, si l'on se fonde sur la période de base de 1943 à 1945.

Certains de mes collègues traiteront de cette question plus en détail; aussi, terminerai-je la question du blé en soulignant que la seule véritable solution à notre problème d'écoulement des céréales consiste à accroître les marchés à des prix raisonnables. Cela étant fait, presque tous les problèmes relatifs aux céréales disparaîtront graduellement.

Selon nous, la situation du blé n'est qu'un symptôme des faiblesses de nos anciens programmes commerciaux. Tant que nous avions un vaste marché d'écoulement, tout allait très bien. Mais aussitôt que la situation a commencé à fléchir, les difficultés ont surgi. Nous avons perdu nombre de nos marchés, et je dirais que nous les avons perdus à cause de la rigidité de nos programmes commerciaux. Nous étions plongés dans une ornière et nous n'étions pas disposés à en sortir afin de pouvoir affronter les conditions nouvelles dans le monde. Nous avons continué, par exemple, d'appliquer la méthode des

échanges triangulaires entre la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada. Les députés se souviendront que c'est ce qu'a exposé en 1946 le ministre des Finances du moment, en disant, comme en fait foi la page 777 du hansard:

...nous devons être en mesure d'affecter au paiement de nos propres comptes et de nos dettes envers les États-Unis,... le fruit de nos exportations au Royaume-Uni et au continent européen.

Telle est, de façon générale, la ligne de conduite qui a été maintenue depuis lors. Le gouvernement précédent souhaitait beaucoup vendre plus de marchandises à la Grande-Bretagne et à l'Europe, mais s'intéressait fort peu à en importer d'Europe au Canada. Nous avons donc entendu, de temps à autres, les protestations de divers ministres de Grande-Bretagne, qui nous exposaient qu'à moins d'être plus disposé à établir une meilleure balance commerciale avec elle, le Canada devait s'attendre à ce que l'Angleterre ne puisse augmenter ses importations de notre pays. L'année dernière, par exemple, lorsque sir Anthony Eden était ici il se serait exprimé dans ce sens si l'on en croit le *Journal* du 7 février 1956:

Sir Anthony Eden, premier ministre de Grande-Bretagne, a déclaré à une conférence de presse que le manque d'équilibre de la balance commerciale canado-britannique,—qui révèle une proportion de deux contre 1,—doit être redressé si l'on souhaite l'expansion de ces échanges.

C'est pourquoi il importe au plus haut point, selon nous, de renoncer à ces échanges commerciaux en quelque sorte triangulaires et de nous rendre compte, en outre, que le commerce est un jeu qui se joue à deux. Si nous voulons que les autres pays nous achètent il faut que nous soyons, à notre tour, disposés à leur acheter et à ne rien négliger pour équilibrer les échanges. La situation actuelle est, selon moi, propre à susciter les plus vives inquiétudes. Notre déficit commercial avec les États-Unis atteignait l'an dernier 1,283 millions et avec le monde entier, 842 millions. Par contre nos échanges commerciaux avec le Royaume-Uni accusaient un excédent de 333 millions. Il va de soi que nous avons employé ces 333 millions à réduire le déficit de notre balance commerciale avec les États-Unis.

Des gens se demandent pourquoi nous inquiéter d'un déséquilibre de notre commerce, car les Américains ont fait des placements chez nous, et ces placements serviront à combler les pertes subies par suite de la balance déficitaire du commerce. Il est intéressant de rappeler qu'une augmentation des placements étrangers entraîne invariablement un accroissement de notre balance commerciale déficitaire. La raison en est évidente. Nos établissements commerciaux,—et, en particulier, les établissements dont les sociétés-mères sont américaines,—obtiennent leurs fonds des États-Unis et ils dépensent invariablement une forte partie de ces fonds aux États-Unis, afin de faire venir des marchandises américaines dans notre pays, et plus il y a de placements américains, plus le déséquilibre du commerce est prononcé.

J'ai trouvé intéressante une déclaration qu'a faite le président de l'*A. V. Roe (Canada) Limited* et qu'a rapportée le *Journal* d'Ottawa, le 25 octobre dernier, à propos de cette balance commerciale déficitaire:

Vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil sur l'effarant déficit du commerce avec les États-Unis, a dit sir Roy dans un discours prononcé à l'assemblée annuelle de la société Roe, pour voir où se trouvent les possibilités.

C'est là pour le Canada un grave problème, mais un problème qui offre aussi à l'industrie canadienne des chances exceptionnelles.

A cet immense déficit (qui dépasse un milliard de dollars annuellement) doivent contribuer, dans la proportion de plusieurs millions, des importations de produits qui peuvent être (et qui devraient même être) fabriquées dans votre pays.

Il faut que le Canada produise une plus grande partie des produits utilisés par lui et qu'il doit actuellement importer. Votre population augmente en ce moment d'un million tous les trente mois, ce qui représente un des taux de croissance les plus rapides au monde. Si on entend maintenir ce rythme, d'ailleurs indispensable au progrès du Canada, il faut multiplier les occasions de travail.

Il est intéressant de constater qu'au moment précis où cette déclaration a été faite, nous comptions, au Canada, quelque chose comme 208,000 chômeurs. Ce chiffre est vraisemblablement plus élevé aujourd'hui, je pense. Bien sûr, ces chômeurs pourraient être affectés à la production d'une foule de biens dont sir Roy Dobson a parlé dans son discours.

Fait déplorable, au moment même où la balance commerciale est si nettement défavorable et où il est tellement essentiel pour nous d'accroître la production au Canada des biens que nous importons des États-Unis, la Banque du Canada a décidé d'imposer à l'expansion du crédit des restrictions qui ont ralenti le rythme de notre production; or, plus que jamais nous devrions maintenant accroître notre production, alors que la balance commerciale de notre pays est si défavorable. Il y a lieu de dire que nous aurions dû utiliser notre excédent de main-d'œuvre pour accroître la production des biens que nous importons des États-Unis.

Tout le monde l'admettra, je pense, la solution logique du problème de la balance commerciale défavorable est soit de vendre plus aux États-Unis, soit d'acheter moins d'eux. Il n'est pas si facile de vendre davantage, sauf si les États-Unis y sont disposés, mais par ailleurs nous sommes maîtres de

l'autre élément de la situation et nous devrions acheter moins. Nous pourrions prendre l'une ou l'autre initiative, comme dit sir Roy Dobson, en accroissant notre production des articles que nous achetons des États-Unis, et ce serait la chose souhaitable à faire, ou encore nous pourrions, pour certains produits que nous nous procurons aux États-Unis, nous adresser aux pays avec lesquels notre balance commerciale est favorable.

J'étais donc très content de voir le gouvernement envoyer au Royaume-Uni une mission chargée d'y accroître nos achats. Je ne trouve pas trop à reprendre non plus à ce qu'elle soit une mission d'achats. Comme nous avons depuis des années une balance commerciale largement favorable, la première chose à faire pour redresser la situation est d'acheter davantage. Je crois, comme le ministre, je pense, l'a donné à entendre, que si nous achetons suffisamment de la Grande-Bretagne pour équilibrer la balance commerciale entre nous, elle voudra nous acheter davantage. Lors de son passage au Canada l'an dernier, sir Anthony Eden a insisté sur ce point. Si le Canada, a-t-il dit, achetait davantage de la Grange-Bretagne, celle-ci achèterait davantage au Canada comme elle le souhaite. Nous tentons d'abord d'équilibrer la balance du commerce entre nous en achetant davantage de la Grande-Bretagne et nous avons tout lieu de croire que si nous y arrivons, la Grande-Bretagne accroîtra ses achats chez nous.

Nous avons toujours insisté sur ce que les nations devaient s'efforcer d'atteindre le plus haut degré d'équilibre de leur commerce bilatéral. Chaque fois que, par le passé, j'ai exprimé cette idée à la Chambre, l'ancien ministre du Commerce la tournait en ridicule. Il disait qu'il était insensé de songer à une balance commerciale bilatérale et qu'il fallait envisager la chose sur le plan plurilatéral. Il est bien beau d'avoir une balance commerciale plurilatérale, mais si la chose est impossible, il faut essayer d'abord d'obtenir le meilleur équilibre bilatéral. Je me rappelle que l'ancien sous-ministre du Commerce a souligné la chose en 1947. Dans un article publié dans la revue "Commerce Extérieur" le 9 octobre 1947, N. M. W. Mackenzie s'exprimait en ces termes:

> Maintenant que le régime plurilatéral de paiements a été gravement ébranlé pour la deuxième fois, on pourrait peut-être dire pour la troisième fois, en une seule génération, le Canada et tout les autres pays profondément engagées dans le commerce international traversent une phase difficile dans leurs affaires. La balance du commerce entre deux pays, c'est-à-dire, la balance bilatérale, revêt maintenant une importance primordiale, et il continuera d'en être ainsi tant que les rouages du régime plurilatéral ne seront pas remis en bon état.

[M. Quelch.]

Nous n'avons jamais pu convaincre l'ancien ministre du Commerce qu'il valait la peine d'essayer d'atteindre cet objectif, mais l'ancien sous-ministre, dont on a dit beaucoup de bien à la Chambre, jugeait que c'était sage, en ces jours difficiles. Les temps étaient durs, alors, et en ce qui concerne le déséquilibre de notre balance commerciale, ils sont encore plus durs aujourd'hui.

Je le répète, je suis très heureux de voir que le gouvernement essaie du moins de rectifier bilatéralement sa balance commerciale avec nous, pour ce qui est du Royaume-Uni. Si, en déplaçant une partie de nos échanges des États-Unis vers le Royaume-Uni, nous pouvions faire que nos comptes balancent avec la Grande-Bretagne, nous diminuerions également notre solde déficitaire à l'égard des États-Unis. En d'autres mots, nous obtiendrions deux effets grâce à la même mesure et sortirions du triangle dans lequel se font nos échanges et qui, à mon avis, nous a coûté la perte de tant de marchés au Royaume-Uni.

Je crois qu'il est temps que nous redonnions au commerce international sa vraie fin, qui est l'échange de biens et services réciproquement avantageux pour les nations. Je crois que nous devrions accepter en devises étrangères les paiements de nos exportations jusqu'à concurrence de notre balance commerciale favorable avec toute nation moyennant l'accord formel d'utiliser ces devises à l'achat de biens et services du pays importateur ou de les porter au crédit d'un autre pays par nos achats. Certains députés se souviendront qu'en 1945, il y a eu un débat prolongé sur l'accord de Bretton-Woods. Cet accord donnait le droit aux nations créditrices d'exiger le paiement dans leurs propres devises sans obligation d'aucune sorte d'accepter des produits de la nation importatrice. Nous avions fait remarquer alors que le maintien d'une politique de ce genre provoquerait l'un ou l'autre des effets suivants. Le pays débiteur, c'est-à-dire le pays importateur, devrait s'endetter toujours davantage envers le pays exportateur ou il devrait y réduire ses achats. Lors de l'examen du projet de loi, au comité de la banque et du commerce, j'ai exposé la question dans les termes que voici, ainsi qu'en fait foi la page 131 du compte rendu des témoignages:

> Nous voulons principalement que la loi comporte une disposition en vertu de laquelle il doit être entendu que la nation débitrice aura acquitté le prix de ses importations quand elle aura établi chez elle un crédit en faveur de la nation créditrice et que ce crédit pourra servir à n'importe quel achat dans ce pays. Après cela, si le pays créditeur refuse d'accepter des denrées d'un pays où il possède un solde créditeur, s'il veut faire le commerce sur une base plurilatérale, il peut transférer le solde créditeur ainsi établi au crédit d'un autre pays d'après une base plurilatérale. Par conséquent, si les grandes nations sont vrai-

ment sincères à cet égard, elles devraient en avoir maintenant donné la preuve et avoir consenti à l'insertion d'un article à cette fin dans l'accord de Bretton-Woods.

Malheureusement, cela ne s'est pas fait. Les échanges commerciaux ont continué à se faire selon la méthode triangulaire et voilà pourquoi nous avons perdu un grand nombre de nos débouchés en Europe, non pas parce que les pays de ce continent ne veulent pas acheter nos produits, mais parce qu'ils manquent de dollars. Pourquoi cela? Tout simplement parce que nous tenons à leur exporter plus de marchandises que nous sommes disposés à en acheter d'eux. Encore une fois je le répète, nous sommes sur la bonne voie en essayant d'accroître nos achats en provenance des pays de la zone sterling.

Nul ne prétend que l'exportateur canadien doive accepter des devises sterling. Nous savons très bien que l'exportateur ne peut accepter des devises sterling. Le procédé consisterait, j'imagine, en ce que l'exportateur tirerait des traites en sterling sur l'importateur britannique, les escompterait à sa banque locale qui, à son tour, les escompterait auprès de l'organisme fédéral. L'organisme fédéral aurait alors un droit en sterling et serait capable de mettre ces sterling à la disposition des importateurs canadiens de produits britanniques. Nous avons sans relâche exhorté la Chambre à accepter du sterling non convertible. Il ne sert de rien d'accepter du sterling ordinaire, car si vous acceptez ce qu'on appelle du sterling figurant au compte américain, cela veut tout probablement dire que vous convertissez ce sterling de nouveau en dollars, de sorte que vous auriez pu tout aussi bien avoir accepté des dollars en premier lieu. Ce qu'on devrait faire, selon nous, ce serait d'avoir un accord par lequel on accepterait du sterling de la Grande-Bretagne avec l'entente très nette que ce sterling serait utilisé pour acheter des produits en provenance de ce pays. En faisant cela, nous constaterons que la Grande-Bretagne s'intéresse beaucoup plus à ce que nous acceptions du sterling inconvertible qu'à ce que nous acceptions simplement du sterling figurant au compte américain qui peut être converti n'importe quand en dollars.

L'ancien ministre du Commerce et l'ancien ministre des Finances s'opposaient beaucoup à l'idée d'accepter des devises sterling. Je me souviens même qu'ils essayaient d'abord de tourner pareille proposition en ridicule. Ils ont continué à la ridiculiser jusqu'à ce que les États-Unis appliquent leur politique d'écoulement des excédents. Ils ont alors exprimé d'acerbes critiques à l'égard des États-Unis pour avoir lancé pareil programme et ils les ont répétées maintes fois. Sauf erreur, le ministre du Commerce actuel critique également quelque peu le programme d'écoulement des États-Unis.

Or, j'estime que nous n'avons aucune raison valable de critiquer les États-Unis de recourir à pareille ligne de conduite. Il est temps, je crois, pour nous de réorienter notre ligne de conduite dans un sens analogue. Puis-je rappeler au ministre l'historique du programme d'écoulement américain? Il se rappellera qu'en 1948 ou 1949, les excédents ont commencé à causer de vives inquiétudes. On avait même renvoyé la question à l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture. Le directeur général de la FAO a, là-dessus intitué un comité composé de six spécialistes en les chargeant de préparer des propositions pour la liquidation des excédents, et d'exposer par quels moyens il serait possible de les répartir entre d'autres pays. Les spécialistes ont alors proposé d'établir l'Office international pour l'échange des produits.

Je veux signaler au ministre les fonctions qu'aurait exercées cet office, car le programme qu'appliquent les États-Unis y est fort semblable. Il est intéressant de remarquer que les États membres ont rejeté ces propositions. On leur a dit qu'une des raisons de rejeter ces propositions, c'était que chaque nation pouvait donner suite elle-même aux propositions financières sans l'établissement de l'Office international pour l'échange des produits. Je demande au ministre de prendre note des fonctions qu'aurait exercées cet office international. Qu'on le remarque bien, ces propositions ont été rédigées par un comité de spécialistes qui avait à sa tête le directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les fonctions étaient les suivantes:

1. Sous réserve des dispositions énoncées ci-dessous, l'achat de stocks de denrées dont il y a excédent dans le pays où ces stocks existent.

2. La négociation de ventes en devises non convertibles, en vue d'aider à maintenir le cours du commerce durant les périodes de déséquilibre des changes; les pays acheteurs garantissant ces paiements contre les pertes attribuables à la dépréciation des changes.

3. La négociation de ventes à des cours spéciaux au-dessous des prix du marché aux pays qui sont dans le besoin, à des conditions d'usage strictement définies; par exemple, à des fins de secours, des programmes spéciaux d'alimentation, ou des projets de mise en valeur.

4. A titre de fonction à longue échéance, la rétention de stocks acquis en périodes d'excédents comme réserves pour protéger les intérêts des consommateurs en temps de disette.

5. La négociation d'ententes commerciales bilatérales ou plurilatérales, ou les échanges de denrées sur une base de troc.

Le ministre notera que les fonctions attribuées à l'Office international pour l'échange des produits répondent aux mesures que prennent aujourd'hui les États-Unis dans le cadre de leur programme d'écoulement.

Comme je le disais, au moment où ce programme eut été rejeté par les États membres de la FAO, on leur avait signalé un certain nombre de raisons pour lesquelles le programme devait être rejeté. A l'alinéa d) nous trouvons le passage suivant:

Que les fonctions financières proposées dans le cas de l'Office international pour l'échange des produits pourraient être remplies par les gouvernements directement en cause.

Les États-Unis étaient l'un de ces gouvernements. Or, aujourd'hui, ils font exactement ce que d'autres pays membres de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies leur représentaient alors comme réalisable. Aussi, je trouve que nous ne sommes pas très bien placés pour reprocher aux États-Unis leur conduite présente. Au lieu de blâmer ce pays, il me semble que nous devrions adopter certaines de ses méthodes qui pourraient être avantageuses pour nous. Nous pourrions fort bien, par exemple, accepter de toute nation des devises non convertibles dans la mesure où il le faudrait pour équilibrer notre balance commerciale avec ladite nation. Je ne pense pas que nous devions aller plus loin que cela. Si nous admettons que l'objet du commerce international est l'échange de biens et de services à l'avantage mutuel des parties en cause, nous devrions certes vouloir équilibrer notre balance commerciale avec les autres pays ou accepter leurs devises dans la mesure justement où l'exigerait cet équilibre. Nous ferions ainsi disparaître une foule d'ennuis qui surgissent si souvent entre les pays.

Comme solution de rechange à l'acceptation du sterling ou d'autres devises, nous pourrions songer à ouvrir, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, certains crédits aux pays désireux de nous acheter nos produits. Le pays acheteur serait dans l'obligation d'accorder au Canada un droit de priorité sur sa production exportable, mais serait tenu de retirer l'avance de crédit qu'au rythme et dans la mesure où le Canada déciderait d'exercer son droit sur les biens exportables. En d'autres termes, le Canada n'aurait pas le droit d'exiger le paiement en dollars. D'autre part, il serait libre d'échanger le crédit contre des marchandises d'une autre nation avec laquelle la nation débitrice aurait une balance commerciale favorable. Le pays importateur devrait être prêt, évidemment, à garantir le taux du change sur sa monnaie.

Il y a lieu de féliciter le gouvernement, je crois, des efforts qu'il tente pour corriger le grave déséquilibre commercial en réduisant nos achats des États-Unis et en accroissant nos achats de la zone sterling. La plupart conviendront cependant, je pense, que c'est là un programme à très longue échéance. Un des représentants britanniques dit que rien n'empêche d'accroître les achats britanniques d'un milliard de dollars. Cela correspondrait assez bien à l'objectif du premier ministre; toutefois, on a signalé que cela prendrait peut-être bien des années. J'estime que nous pourrions hâter les choses en acceptant une certaine quantité de sterling non convertible.

J'espère que le ministre ne se contentera pas d'écarter cette idée comme l'ancien ministre l'a fait. Il doit se rendre compte que les Américains sont très compétents en affaires. Ils considèrent cela comme de très bonnes affaires. Ils ne le font pas par simple philanthropie; ils le font parce que, à leur avis, ce sont pour eux de très bonne affaires. N'en oublions pas les effets, qui consistent à mettre des excédents de denrées alimentaires à la disposition des peuples affamés du globe, ce qui est certainement un objectif louable. D'autre part, en vertu du programme américain, le cultivateur qui produit ces aliments excédentaires obtient des prix équitables. J'espère que le ministre songera davantage à ce programme.

**M. Stick:** Monsieur le président, la déclaration que le ministre du Commerce a faite ce matin m'a vivement intéressé. Je l'ai écouté avec la plus grande attention. Je regrette qu'il ne nous ait pas donné de prévisions comme l'ancien ministre du Commerce avait l'habitude de le faire quand il exposait l'état du commerce de notre pays et nous faisait part de son opinion sur l'expansion de l'industrie, ainsi que du montant prévu des investissements. Autrement dit, lors de la présentation du budget de ce ministère, on nous exposait les perspectives du commerce du Canada pour une période assez longue. Le ministre, dans sa sagesse ou autrement, a négligé de le faire ce matin. Je l'ai déploré et ai écouté sa déclaration avec la plus grande attention. J'ai trouvé qu'elle ne contenait pas grand chose qui puisse donner lieu à réflexion. Je pourrais même dire que le seul compliment qu'on puisse lui adresser était que cette déclaration était courte.

Je suis d'accord avec une partie de la déclaration du ministre, celle où il rendait hommage au personnel de son ministère, organisé, je puis le dire, par des années de régime libéral. J'ai eu des contacts avec les membres de ce ministère et je suis entièrement d'accord avec le ministre quand il rend hommage à leurs sérieux efforts tant au Canada qu'à l'étranger. Il a dit que le service de délégués commerciaux avait pour but de contribuer à faire progresser le commerce d'exportation du Canada, et il a également rendu hommage au personnel de ce service. Si c'est exact, et je crois que c'est exact car je ne doute pas de la sincérité de l'hommage

rendu par le ministre, était-il nécessaire d'envoyer une mission commerciale en Angleterre puisque nous avons déjà là-bas un personnel si efficace qui peut mettre le monde commercial britannique au courant de nos besoins?

Le très honorable premier ministre et d'autres membres du cabinet auraient déclaré qu'ils se proposaient de dévier 15 p. 100 de nos importations des États-Unis au profit de la Grande-Bretagne. Cela me paraît, en toute franchise, une idée méritoire, mais si la politique du gouvernement actuel est antiaméricaine à ce point, elle me fait concevoir de nombreuses craintes. Je n'ai aucune objection à la déviation de 15 p. 100 de nos importations des États-Unis au profit de la Grande-Bretagne, à condition que cela ne nous mène pas au suicide.

Tâchons d'envisager ce programme commercial avec bon sens. Tout d'abord, qu'on me permette de dire que les Anglais ne vont pas se mettre à acheter au Canada ou ailleurs s'ils peuvent obtenir les mêmes produits pour moins cher dans d'autres pays. A Terre-Neuve, il y a des centaines d'années que nous commerçons avec l'Angleterre, et nous sommes au courant et de son attitude commerciale et de ses méthodes. Il y a dans ma circonscription une situation peu ordinaire qui intéressera peut-être les honorables députés et le peuple canadien. Nos côtes ont été cernées cette année par une banquise inhabituelle. Cela arrive de temps en temps, et cet énorme blocus a porté préjudice à notre industrie nationale. Je veux naturellement parler de nos pêcheries qui en ont tellement souffert que nos pêches de homard n'ont pas rapporté grand chose, que nos pêches de saumon n'ont pas rapporté et que nos pêches de morue, qui représentent notre principal produit, en ont également souffert. Cela a mis notre industrie de la pêche dans une situation assez grave dans une grande partie de Terre-Neuve, et surtout dans ma propre circonscription.

Ainsi nos pêcheurs, qui abandonnent habituellement la navigation en août ou en septembre pour aller, comme nous disons, travailler dans les bois pendant tous les mois de septembre, octobre, novembre et décembre, pour revenir chez eux à Noël et gagner ainsi assez d'argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille pendant l'hiver, sont dans une situation différente. Depuis 20 ans, nous exportons chaque année des milliers de cordes de bois à pâte à la Grande-Bretagne et certains d'entre nous siégeant de ce côté-ci de la Chambre approuvaient le parti conservateur quand il disait que nous devrions transformer nos propres matières premières au Canada. Nous possédons deux grandes fabriques de papier à Terre-Neuve mais nous n'avons jamais reproché à la Grande-Bretagne de nous avoir acheté cette matière première parce que nous voulions lui être utiles. Cette année, au moment même où nos pêcheurs se préparaient à partir pour les chantiers afin de gagner leur subsistance durant l'hiver, l'une des grandes papeteries,—la plus grande de Terre-Neuve,—nous a informés qu'elle mettait à pied 700 ouvriers, ce qui aggravait encore le problème assez aigu du chômage. Quand on lui a demandé pourquoi elle n'exportait pas ce bois à pâte à la Grande-Bretagne,—n'oublions pas que nous avons exporté ce produit durant la guerre et à d'autres moments où il fallait aider l'industrie du papier de Grande-Bretagne, et cela sans nous plaindre,—on nous a répondu que la Grande-Bretagne achetait son bois à pâte ailleurs. Quand nous avons demandé pourquoi la Grande-Bretagne agissait ainsi, on nous a vite répondu qu'elle pouvait l'obtenir à meilleur compte ailleurs. Voilà qui illustre bien ce que je disais tantôt: la Grande-Bretagne achète au meilleur marché.

Je m'inquiète beaucoup de la politique commerciale antiaméricaine que le gouvernement actuel met en œuvre; dans certains cas, elle pourrait nous causer des embarras car, à Terre-Neuve par exemple, nous exportons aux États-Unis nos produits du poisson et, de fait, les États-Unis sont notre principal débouché. Par le passé, nous avons éprouvé beaucoup de difficultés à convaincre les Américains de ne pas majorer leurs droits douaniers à l'égard de notre poisson. Je me permets de citer ici une étude que j'ai reçue du service des relevés économiques du ministère des Pêcheries. On me l'a remise quand je suis venu ici pour la session; je ne l'ai donc pas demandée expressément en prévision du débat actuel. Je cite:

> Les importations de filets de poissons de fond, y compris les blocs et les dalles de poissons pour la production de bâtonnets se sont établies, aux États-Unis, à environ 138 millions de livres en 1956. Comme par les années précédentes, les importations provenant du Canada ont représenté la source la plus importante, atteignant un total de 99.8 millions de livres, soit une augmentation d'environ 3.4 millions de livres par rapport à 1955. Elles ont compté pour environ 72 p. 100 des importations totales de toutes sources.
>
> En 1956, on a importé aux États-Unis 38.9 millions de livres de blocs et de dalles de poissons; sur cette quantité, le Canada en a fourni 29.6 millions de livres.
>
> La loi tarifaire américaine de 1930 prévoyait un droit douanier de 2½c. la livre à l'égard des filets de poissons de fond importés. Sous le régime de l'accord de 1939 avec le Canada, ce droit a été réduit à 1.7c. par livre, ce taux réduit devant s'appliquer à un contingent annuel de 15 millions de livres ou de 15 p. 100 de la consommation nationale annuelle moyenne au cours des trois années précédentes, suivant celui de ces deux chiffres qui serait le plus élevé. Les importations, au-delà de ce contingent, sont frappées d'un droit de 2½c. la livre. Depuis que les filets de poissons

de fond servent à la préparation des blocs et des dalles, ces produits sont rangés sous le même numéro tarifaire. Ces droits douaniers ont été garantis tant en 1948 qu'en 1951, sous le régime des accords généraux sur les droits douaniers et le commerce.

En 1955, les États-Unis ont établi des droits douaniers de 20 p. 100 et de 30 p. 100 respectivement à l'égard des bâtonnets de poisson non cuits et cuits; c'est un taux qui empêche en quelque sorte le Canada d'expédier ce genre de produits aux États-Unis.

De la quantité totale de filets de poissons de fond admise aux États-Unis au cours de n'importe quelle année civile au tarif de 1.¾c. la livre, pas plus du quart ne peut être admis au cours des trois premiers mois, pas plus de la moitié au cours des six premiers mois et pas plus des trois quarts au cours des neuf premiers mois de cette année-là.

En 1956, le tarif de 1.¾c. la livre représentait un droit *ad valorem* d'environ 9.4 p. 100 et le droit douanier de 2½c. équivalait à une taxe de 12.5 p. 100.

Le 12 octobre 1956, la Commission du tarif des États-Unis a constaté à l'unanimité que, dans une certaine mesure à cause des droits douaniers applicables aux filets de poissons de fond, l'augmentation de la quantité, tant réelle que relative, importée aux États-Unis était telle que l'industrie nationale qui prépare ces produits ou des produits qui leur font directement concurrence en était gravement atteinte.

La Commission a aussi constaté que pour compenser le grave tort ainsi causé, il faudrait porter de 1.¾c. la livre à 2.8125c. la livre le droit frappant les importations admises sous le régime du contingentement et augmenter de 2½c. la livre à 3.75c. la livre le droit qui frappe les importations au-delà du contingent établi. Le président a rejeté cette proposition en décembre 1956.

Telle est la proposition que la Commission du tarif des États-Unis a présentée au gouvernement américain. C'est une proposition très importante qui aurait eu des effets très graves sur l'industrie canadienne de la pêche, surtout sur le littoral de l'Est. L'affaire était si grave que le gouvernement de l'époque a déployé les efforts les plus énergiques pour obtenir que la recommandation soit annulée. Rappelez-vous, monsieur le président, que cette proposition était approuvée à l'unanimité par la Commission du tarif des États-Unis. Il était heureusement au pouvoir de notre grand ami des États-Unis, le président Eisenhower, d'y opposer son veto. Ce n'est que, grâce aux efforts les plus énergiques du gouvernement et l'intervention personnelle de l'ancien premier ministre M. St-Laurent, qui a discuté la chose avec le président lui-même, que celui-ci a rejeté la proposition.

Voici quelle est maintenant la situation. Le droit de veto par lequel le président peut rejeter une recommandation tarifaire ne se perd pas nécessairement si la loi sur les accords douaniers devient périmée. L'article 350 de la loi sur les accords douaniers qui autorise le président à entamer des négociations avec des pays étrangers et à souscrire

[M. Stick.]

à des concessions a été prorogée d'une période de trois ans jusqu'à juin 1958.

Ceux d'entre nous qui connaissent les États-Unis, qui leur témoignent de l'amitié et sont au courant de la générosité qu'ils nous ont manifestée par le passé se montrent plutôt inquiets devant cette nouvelle orientation de la politique commerciale du gouvernement. Nous savons que des élections auront lieu aux États-Unis l'an prochain. Nous avons une idée des pressions qui s'exercent sur le président lorsque des fins politiques l'exigent, quand, par exemple, les industries de la pêche de la Nouvelle-Angleterre désirent une modification des droits de douane et réclament la hausse des droits qui frappent notre poisson. Je me sens gravement inquiet, monsieur le ministre, en songeant que votre politique commerciale, politique antiaméricaine si on peut dire, risque de faire le jeu de l'industrie américaine de la pêche quand elle voudra convaincre le président de la nécessité d'augmenter les droits de douane sur nos exportations de poisson. Si cela se produisait, nous nous trouverions, à Terre-Neuve en particulier, dans une situation très difficile, si grave même, en vérité, que je doute que notre industrie de la pêche puisse y survivre.

J'ai consulté un de nos plus gros exportateurs de ce genre de poisson aux États-Unis, où il expédie, chaque année, pour 3 millions de dollars de poisson, aidant ainsi à rétablir l'équilibre de notre commerce avec les États-Unis. Si ce droit supplémentaire vient frapper nos exportations de poisson, m'a-t-il dit, je serai presque contraint de cesser ce commerce. Il emploie de 600 à 700 personnes. Comme je l'ai déjà dit, je ne m'oppose nullement à ce qu'on aide la Grande-Bretagne, mais je crains fort que si nous ne l'aidions, nous ne nous nuisions à nous-mêmes.

Je vais maintenant parler de la mission commerciale que la Grande-Bretagne a si bien accueillie. Je ne m'étonne nullement de cet accueil. La majorité des députés savent que la plupart des produits que la Grande-Bretagne peut fournir au Canada sont les textiles et les voitures automobiles. Je ne sais ce qui arrivera. Neus ne pouvons encore, semble-t-il, obtenir ces renseignements. Peut-être le ministre les fournira-t-il plus tard. Je ne sais au juste ce que nous achetons en Grande-Bretagne, mais je crains fort que des achats plus considérables de textiles et de voitures automobiles ne lèsent nos fabricants de tels produits. J'espère que nous pourrons aider le commerce avec la Grande-Bretange sans nuire à notre propre industrie.

Le ministre s'apprête à retourner en Grande-Bretagne. Je lui souhaite bon succès

dans sa mission. J'espère qu'il pourra concilier les achats faits en Grande-Bretagne avec les intérêts de notre propre industrie. Il nous a dit qu'on lui avait fait partout un accueil merveilleux. Il nous a également dit que la réception faite à la mission et l'empressement des hommes d'affaires anglais à accueillir la mission dépassaient toutes ses espérances. A quoi pouviez-vous vous attendre, monsieur le ministre? Bien entendu, ils vont vous tendre une main amicale. Bien entendu, ils vont vous fêter. Ils ont quelque chose à nous vendre. Certains d'entre nous qui savent comment commercer avec la Grande-Bretagne n'ignorent pas qu'ils ont tout fait pour vous recevoir à bras ouverts; mais nous n'avons pas beaucoup entendu parler de ce qu'ils achèteront chez nous.

J'ai ici une dépêche, provenant de Cardiff (Galles), qui corrobore ce que j'ai dit au sujet de cette politique commerciale antiaméricaine. Sauf erreur, c'est M. Duncan qui a fait la déclaration suivante à Cardiff:

"Il n'y a qu'un faible pas entre la perte de la liberté économique et la perte de la liberté politique", c'est ce qu'a déclaré mardi soir monsieur James Duncan, de Toronto, chef adjoint de la mission commerciale canadienne, alors qu'il a fait remarquer que le déficit du commerce du Canada avec les États-Unis est considérable.

Dans la dépêche en provenance de Cardiff (Galles) que j'ai ici et qui est écrite par M. Harold Morrison, membre du personnel de la *Presse canadienne* qui fait partie de la mission commerciale, il est intéressant de relever ce qui suit:

...le lord-maire de Cardiff, tout en se réjouissant de la visite de cette mission, a dit que le Canada devrait suivre l'exemple de l'Australie et se servir davantage du port de Cardiff pour ses exportations en Grande-Bretagne.

On comprend aisément que le lord-maire de Cardiff ait un bon mot pour le port de sa ville. Mais voici quelque chose d'assez intéressant:

Mais il a aussi insisté pour que le Canada achète plus de charbon gallois,...

Du charbon gallois, s'il vous plaît!

...faisant remarquer qu'il y avait eu une diminution "alarmante" des expéditions vers le Canada en 1957, le chiffe étant de quelque 65,000 tonnes, alors qu'il était d'un million de tonnes certaines années précédentes.

En lisant des choses comme cela, on se demande combien de charbon gallois nous allons importer, quand notre pays a du charbon en abondance qu'il tâche de vendre.

Le ministre ira bientôt en Grande-Bretagne. Je lui souhaite du succès. J'espère que la mission remportera du succès et que nous pourrons aider la Grande-Bretagne. Je suis convaincu que le ministre recevra un accueil chaleureux à son retour. Maintenant que le temps de Noël approche, je ne serais guère surpris de voir le ministre recevoir le titre de Père Noël par excellence de la Grande-Bretagne, l'an prochain.

*(Texte)*

**M. L'Heureux:** Monsieur le président, je voudrais profiter de l'étude des crédits du ministère du Commerce pour rendre un hommage tout particulier à M. C. D. Howe, ce grand économiste. Je puis parler en connaissance de cause car, lors de mes débuts dans le commerce, je suivais religieusement ses sages conseils aux industriels et aux grands financiers canadiens qui mettaient de l'avant le programme d'expansion de leurs industries, soit par l'agrandissement de leurs établissements, soit par l'achat d'équipement, ce qui, par le fait même, favorisait l'expansion économique du pays. Aussi, je lui dois une certaine part des quelques succès que j'ai pu connaître.

Je vous avoue franchement que les déclarations de M. Howe m'ont toujours servi de baromètre et de guide lors de l'élaboration de mes projets, au début de l'année financière. Je suis certain que nombre d'hommes d'affaires canadiens attachaient beaucoup d'importance à ses prévisions annuelles, lesquelles, d'ailleurs, n'ont jamais manqué de se réaliser.

Comme la situation est différente avec ce nouveau gouvernement! Fait bien étrange, quelles que soient les déclarations ronflantes des nouveaux ministres, quel que soit leur optimisme, ils sont loin d'inspirer la même confiance que les chefs du grand parti libéral. Aussi, la population est inquiète, nerveuse, incertaine, hésitante et constamment sur le qui-vive.

Je ne pourrais vous donner de meilleure preuve que le cas de mon comté, où nos industriels ont non seulement exprimé leur inquiétude, mais sont même allés plus loin en protestant, d'une façon non équivoque, contre l'attitude du gouvernement actuel.

Je n'ai qu'à vous citer le nom d'une compagnie importante de ma région, la compagnie Bennett Limitée, de Chambly, qui a fait parvenir au ministère du Commerce et au ministère des Finances, à Ottawa, un mémoire dans lequel elle signale ses craintes et son inquiétude. Le mémoire de la compagnie Bennett se lit ainsi:

*(Traduction)*

Nous croyons que le gouvernement commet une très grave faute en ne protégeant pas l'industrie canadienne.

Il ne peut pas être question de "libre échange" avec l'Angleterre ou n'importe quel autre pays quand le niveau de leurs salaires n'a aucun rapport avec celui des salaires canadiens. Les compagnes canadiennes ne peuvent absolument pas payer $1.50 l'heure, comparativement à 50c. l'heure en Angleterre, et produire des denrées à des prix de concurrence.

*(Texte)*

Cette firme admet qu'il est très bien de dire qu'il faut acheter des produits anglais, mais se demande si le Canada peut faire concurrence à l'Angleterre quand les salaires, pour les mêmes catégories d'employés, sont de $1.50 l'heure ici et de 50c. là-bas.

Il est impérieux que notre gouvernement change son attitude et sa politique sur ce qui a trait à nos importations de l'Angleterre. Je dis que la situation exige une étude très sérieuse de la part de nos dirigeants. Comme le suggère la compagnie Bennett, si le gouvernement canadien veut à tout prix encourager l'embauchage de la main-d'œuvre canadienne, son attitude doit être tout à fait différente et il doit s'affirmer d'une façon catégorique en faveur de l'industrie canadienne.

Quand nos industries ne pourront plus faire concurrence à l'importation, cela sera la dépression économique. Nos industries fermeront leurs portes et les ouvriers seront sans travail. Ah! on pourra bien importer des souliers à $4 ou $5 la paire, par exemple, mais on n'aura pas l'argent nécessaire pour se les procurer. J'aime mieux payer de $10 à $12 pour une paire de souliers et pouvoir en acheter, tout en évitant la dépression que nous avons connue de 1930 à 1935, sous un autre gouvernement conservateur, de triste mémoire.

Qu'il me soit permis de faire une autre suggestion, qui me paraît très appropriée, dans un autre domaine. Le gouvernement devrait collaborer avec les compagnies, comme la *Canadian Industries Limited,* à la mise en vigueur d'un vaste programme de recherches scientifiques.

Après tout, cette firme et tant d'autres du même genre affectent chaque année des sommes fabuleuses aux recherches tendant à trouver un nouveau marché pour de nouveaux produits ou de meilleures marchandises. Ces docteurs en chimie et ces chercheurs contribuent à l'expansion de nos industries et, grâce à leur science, peuvent aider à résoudre beaucoup de problèmes.

Et cette suggestion m'amène à une autre. Il s'agit de trouver une solution à la crise du blé, dans l'Ouest.

Ce programme de 150 millions de dollars que le gouvernement actuel a mis en œuvre afin de trouver une solution au problème aigu du blé, est destiné à fournir aux fermiers des Prairies des avances en espèces, sans intérêt.

Qu'il me soit permis d'affirmer que cette mesure n'est qu'un palliatif. Il est bien vrai que les avances en espèces à tout fermier s'élèveront jusqu'à $3,000, mais ceci ne disposera d'aucune façon des énormes quantités de blé accumulées dans les entrepôts. Aussi, je désire apporter mes faibles lumières à la solution de ce problème. Pourquoi ne pas créer un organisme qui serait chargé de faire les recherches voulues pour trouver de nouveaux sous-produits au blé? Après tout, si l'on a découvert que le bois peut servir à la fabrication du papier, pourquoi ne pas utiliser le blé pour fabriquer de nouveaux produits?

[M. L'Heureux.]

En marge du comté de Chambly-Rouville, je voudrais appeler l'attention de mes collègues sur les possibilités de cette division fédérale.

N'allez pas croire que c'est tout simplement un autre comté exclusivement agricole de la province. Il est agricole, il est vrai, mais il occupe aussi un poste stratégique dans ce grand triangle qui est en voie d'expansion, par suite de la canalisation du Saint-Laurent, grâce à sa situation géographique. Situé sur la rive sud de notre majestueux fleuve et de la métropole du Canada, Montréal, le comté de Chambly-Rouville est l'essaim de grands projets résidentiels et industriels, ce qui m'amène à signaler au gouvernement conservateur qu'il faut à tout prix continuer ces grands projets, surtout après que le gouvernement libéral a posé les premiers jalons d'un essor économique sans pareil.

En lisant l'histoire des États-Unis,—et vous vous souviendrez qu'un ancien chef du parti libéral avait désigné le 20e siècle comme "le siècle du Canada",—vous vous êtes rendu compte de l'expansion gigantesque qu'a connue ce grand pays et, en particulier, ce coin de San Francisco que l'on a surnommé *The Golden Gate of San Francisco.* Eh bien, monsieur le président, on surnommera la région que j'ai l'honneur de représenter le *Golden Triangle* du Canada. La région qui s'étend de Beauharnois à Saint-Jean et de Saint-Jean à Sorel; voilà le *Golden Triangle.* Cela se produira, évidemment, à condition que le parti libéral reprenne le pouvoir, afin qu'il continue à donner au pays cette ère de prospérité qui existait, parce que dans le moment, le parti conservateur ne fait que de la surenchère électorale et est en voie de tuer l'économie du pays, après avoir saboté l'unité nationale.

Je regrette que l'honorable ministre du Commerce (M. Churchill), après avoir inauguré l'œuvre de sabotage de l'unité nationale, en développant sa thèse à l'effet que son parti pouvait diriger le Canada sans l'aide de la province de Québec, s'attelle maintenant à saboter l'économie canadienne en s'inspirant d'un sentiment impérialiste désuet qui tend à nous aliéner la sympathie des États-Unis, dont l'apport économique a été jusqu'ici un atout formidable à l'expansion du Canada.

Le peuple canadien a raison de regretter ses anciennes amours: le parti libéral.

**M. Smith (Lincoln):** Monsieur le président, je n'ai pas eu l'occasion de prendre la parole durant le débat sur le discours du trône, mais je crois le moment approprié pour exprimer mon opinion sur les questions qui touchent le comté de Lincoln, circonscription que j'ai l'honneur de représenter, et en général, tout le Canada.

Le gros déficit de notre balance commerciale avec les États-Unis et d'autres pays, joint à nos énormes excédents de produits agricoles, a été l'une des principales raisons du changement de gouvernement intervenu le 10 juin. Cette situation a été créée par l'importation désordonnée de biens manufacturés à des prix que nos fabriques ne pouvaient concurrencer et par la mise sur notre marché d'excédents de produits agricoles américains à des prix inférieurs au prix de revient. La perte des marchés mondiaux qui étaient acquis à nos produits agricoles est aussi un important facteur de la crise de l'industrie agricole. Je me rends tout à fait compte que le ministre du Commerce a bien des problèmes à résoudre en essayant de remédier à la situation. Si nous examinons les chiffres du commerce, nous constatons que nos importations et nos exportations avec les États-Unis constituent le point crucial.

Je crois fermement qu'au moins 15 p. 100 de nos achats aux États-Unis peuvent être détournés au profit de la Grande-Bretagne dans le domaine des machines et du matériel lourd, qu'on fabrique fort peu au Canada à l'heure actuelle. Cet échange devrait avoir pour contre-partie un accroissement de 15 p. 100 des achats britanniques de nos produits agricoles, conformément à un accord commercial que le gouvernement actuel, j'en suis sûr, pourrait facilement négocier avec le gouvernement britannique.

Quant aux problèmes qui se posent aux industries légères du Canada, comme celle des textiles, des petits outils, de la quincaillerie, etc., il faut faire quelque chose sans délai pour les aider à les résoudre. Si aucune mesure n'est prise sous peu, il n'y aura plus une seule filature en Ontario.

Nos principaux concurrents dans le domaine des textiles sont le Japon et l'Allemagne de l'Ouest. Ces deux pays achètent une grande quantité de blé canadien et nous ne pouvons par conséquent pas trop déranger ce commerce. Toutefois, les importations de ces pays au Canada augmentent rapidement tandis que nos exportations à ces pays n'augmentent pas au même rythme. Nous ne voulons cesser de commercer avec aucun pays, mais à une époque où tous les pays semblent accroître leurs marchés nous ne voulons pas être pris au dépourvu, comme nous l'avons été. Le seul moyen que nous ayons aujourd'hui de nous protéger consiste à conclure des accords commerciaux.

Comment le Canada peut-il soutenir la concurrence du Japon sur un marché presque libre comme l'est aujourd'hui le marché canadien? On me dit que la rémunération des ouvriers spécialisés et semi-spécialisés y varie de 50c. à 60c. par jour. En Ontario, les ouvriers qui accomplissent le même travail touchent une rémunération qui varie de $1.25 à $2.50 l'heure, avec indemnité, assurance-chômage, congé payé et, dans la plupart des usines auxquelles s'appliquent des ententes syndicales, les ouvriers bénéficient d'un salaire en cas de maladie, de l'assurance-vie, de l'hospitalisation, de ce qu'on appelle *Physicians' Services Incorporated* et, dans certains cas, d'un salaire annuel garanti. Voilà tout ce que nous avons. La plupart de ces mesures sont inconnues dans certains des pays que j'ai mentionnés.

Durant les quatre dernières années du gouvernement libéral, le comté de Lincoln que je représente, a perdu quatre excellentes filatures qui employaient quelque 1,200 personnes. "Qu'est-ce que cela fait?" disaient mes adversaires aux dernières élections.

**Une voix:** Oh non, ils n'ont pas dit cela.

**M. Smith (Lincoln):** Il a dit: "Les bâtiments de l'usine sont occupés par d'autres industries". Mais le problème n'est pas résolu pour autant. La fermeture d'une usine, suivie du transfert de l'outillage, est une catastrophe pour la collectivité et la municipalité intéressées. Les gens y perdent leurs occupations de toujours et, dans bien des cas, ont bien du mal à se refaire une situation.

En parcourant certains dossiers, j'ai constaté que le contre-plaqué, pourtant grandement utilisé au Canada de nos jours, passe par une période difficile. Sauf erreur, beaucoup d'usines de contre-plaqué de la Colombie-Britannique auraient fermé leurs portes. J'ai remarqué qu'en Ontario on emploie beaucoup de contre-plaqué japonais depuis quelques années. J'ai consulté les dossiers du ministère du Commerce pour découvrir qu'il y a cinq ans, le contre-plaqué japonais n'entrait pas dans notre pays. Il y a quatre ans, le Japon nous a vendu pour un demi-million de contre-plaqué. Or, à la fin de cette année, nous aurons reçu pour 3 millions de dollars environ de contre-plaqué japonais. Je ne prétends pas que nous ayons grand tort d'agir ainsi, mais je prends cet exemple pour montrer que nous avons raison de suivre de

près notre commerce. Tandis que nos usines de contre-plaqué de la Colombie-Britannique ont presque cessé leur activité, nous importons du contre-plaqué. Je crois que certaines des billes utilisées pour faire du contre-plaqué au Japon viennent de la Colombie-Britannique.

Au cours d'un voyage dans la province de Québec, nous avons visité Victoriaville où nous allons bien souvent. Cette ville avait jadis une très belle usine de contre-plaqué. Elle compte deux des plus grandes usines de meubles du Canada et on y utilisait le contre-plaqué des ateliers locaux. La dernière fois que j'y suis allé, on avait aussi fermé cette usine.

Le fabrication des petits outils est un autre secteur où l'Ontario est atteint. Nous avons un bon nombre d'usines à St. Catharines où se fabriquent des petits outils. Nous constatons aujourd'hui que pour maintenir leur personnel de vente et garder leurs marchés, certaines de ces usines font fabriquer leurs produits en Allemagne de l'Ouest et les importent en notre pays pour les vendre sous leur propre marque de commerce. Ce n'est pas une bonne situation. Je ne dis pas que nous pouvons y remédier entièrement tout d'un coup, mais telle est la tendance actuelle. Nous achetons trop à l'étranger, ce qui cause du chômage en notre pays.

Dans la discussion sur les pêcheries l'autre jour, on a souligné que nous importons actuellement de fortes quantités de saumon du Japon. En vérifiant j'ai constaté que la majeure partie de cette quantité de saumon est capturée juste en dehors de nos eaux territoriales. On le prépare dans des conserveries flottantes et une partie de ce poisson ne voit jamais le Japon.

En terminant, je tiens à dire que notre gouvernement doit aborder tous ces problèmes de l'agriculture et de l'industrie légère dans un esprit réaliste et bienveillant. Il ne doit pas oublier que c'est le déficit commercial canadien de $1,300 millions et la crise de notre agriculture qui ont amené tant de nouveaux députés comme moi-même à Ottawa. J'ai une grande confiance dans notre nouveau ministre du Commerce. Tous mes vœux l'accompagnent et je suis sûr que s'il aborde ces questions, je le répète, dans un esprit réaliste et bienveillant, nos efforts seront couronnés de succès.

**M. Johnson (Kindersley):** Monsieur le président, je tiens d'abord à me joindre à tous ceux qui ont adressé leurs meilleurs vœux de succès au ministre du Commerce. Je pense que nous comprenons tous l'importance de ce ministère puisque son activité a des répercussions sur la vie quotidienne de chaque citoyen canadien. Il est dommage que le ministre soit entré en fonction au moment où les problèmes soulevés par la situation internationale des placements projettent une ombre. J'ai plusieurs idées à soumettre à ce sujet et sur d'autres questions intéressant le ministère à l'étude. Je tiens à mettre en relief la situation internationale des placements sans vouloir d'ailleurs adresser aucun reproche au gouvernement actuel; je ne pense pas non plus qu'il faille adresser des reproches à l'ancien gouvernement, car c'est nous tous, en tant que Canadiens, qui avons commis l'erreur de laisser la situation prendre de l'ampleur.

J'aimerais attirer l'attention des honorables députés sur un ouvrage publié par le Bureau fédéral de la statistique et intitulé: "Situation internationale des placements du Canada, 1926-1954". On y trouve une analyse des tendances qui se sont affirmées au cours des années et je pense que nous avons le devoir immédiat d'analyser ces tendances et de déterminer les mesures de correction qui mettront un terme à la tendance si, à notre avis, nous avons le sentiment qu'elle ne sert pas au mieux les intérêts de notre population.

Je pense qu'il est bon de signaler que deux des mesures déjà adoptées par le gouvernement actuel visent à redresser la tendance. Je pense que la première de ces initiatives a été la conférence du Commonwealth, et nous espérons qu'elle aura pour résultat de détourner une plus grande partie de notre commerce avec les pays où nous avons une balance délicitaire au profit des pays chez lesquels nous avons un crédit. La mission commerciale qui fait en ce moment le tour du Royaume-Uni peut jouer un rôle de la plus haute importance et nous lui souhaitons vivement d'atteindre ce but.

C'est une chose qu'il faudrait bien étudier, selon moi, si l'on songe à ce qui se passe en Europe continentale. Je songe en particulier à l'organisation de la zone de libre-échange qui rendra tout probablement nos relations commerciales un peu plus difficiles avec ces pays. Des mises au point doivent se faire en notre faveur.

En parlant du déséquilibre de notre balance commerciale en général, je citerai ceci de la publication dont j'ai parlé:

> La part de l'industrie canadienne de transformation qui est détenue par des non-résidents s'élève actuellement à environ la moitié du capital utilisé et à beaucoup plus de la moitié dans le cas des mines, des fonderies et du pétrole.

Tous les députés reconnaîtront d'emblée que, lorsque des capitalistes étrangers deviennent propriétaires et maîtres de certaines

de nos industries fondamentales, c'est là une orientation dangereuse. Évidemment, il est compréhensible que, durant la période que le Canada a traversée, il soit entré chez nous un certain volume de capitaux de spéculation; mais je suis également sûr que nous devons, en tant que Canadiens, nous placer dans une situation qui nous permette d'exercer une emprise suffisante sur ces placements étrangers pour nous assurer que nous avons effectivement la haute main sur les industries établies au Canada. La publication ajoute ce qui suit à propos des sociétés dominées par les Américains:

Ces grandes sociétés, dont les immobilisations sont d'au moins un million de dollars, se sont inscrites pour environ 30 p. 100 de la production manufacturière du Canada en 1953 et pour 21 p. 100 du nombre d'employés dans ce domaine.

Nous avons là un aperçu des conséquences qui se sont manifestées au cours de la première moitié du siècle actuel, parce que nous avons laissé des maisons étrangères prendre la haute main sur beaucoup de nos industries canadiennes. Lorsque les actionnaires étrangers obtiennent une plus grande maîtrise de l'industrie qui exerce son activité au Canada, les particuliers éprouvent de ce fait plus de difficulté à s'établir dans le domaine industriel, vu qu'ils subissent la concurrence de grosses sociétés dont les capitaux sont illimités. C'est particulièrement important dans l'industrie de l'automobile qui, au Canada, est dominée par des sociétés américaines dans la proportion de 98 p. 100. Cette pensée m'est venue lundi dernier pendant que nous nous occupions du sort de l'industrie par suite des mises à pied entraînées par l'incertitude des acheteurs quand à la réduction de la taxe d'accise sur les automobiles. J'ai pensé que ces sociétés américaines fermaient peut-être leurs usines canadiennes pour inciter le gouvernement du Canada à réduire la taxe et ainsi assurer à l'industrie un avantage dont elle n'est pas disposée à s'assurer elle-même en réduisant le prix de ses produits.

Je dois signaler aussi que l'industrie du caoutchouc en est une autre dans une large mesure sous maîtrise américaine, de même que celles du pétrole, du fer et des machines. Je ne fais que les citer et je ne veux pas entrer dans les détails parce que c'est une question bien technique. Cependant, je tiens à appeler l'attention du ministre sur cette très grave tendance qui existe au moment où notre commerce avec les États-Unis accuse un déficit. Bien entendu, les placements directs et indirects de capitaux étrangers compensent depuis des années le déséquilibre de notre commerce, qui a représenté l'an dernier plus d'un milliard de dollars. A mesure que nous importons des États-Unis plus que nous ne leur exportons, le déficit est contre-balancé par des placements plus considérables de capitaux américains qui accentuent notre problème en plaçant toujours davantage nos industries sous la domination d'une puissance étrangère.

J'espère que le ministre réfléchira sérieusement à ces considérations et qu'il fera tout pour enrayer cette tendance. Il importe de le faire par suite des profonds changements qui sont survenus dans toute l'orientation du commerce international depuis la guerre. A la façon très pondérée qui lui est habituelle, l'honorable député d'Acadia a signalé le changement survenu dans l'orientation du commerce. Il a signalé que nous n'avons plus le commerce plurilatéral qui s'est pratiqué depuis le début du siècle jusqu'à la seconde Grande Guerre, lorsque la Grande-Bretagne était pour ainsi dire une chambre de compensation et que le commerce était orienté dans plusieurs directions. En tant que pays, nous devons concentrer nos efforts maintenant sur les accords de commerce unilatéral et bilatéral et, toujours en insistant sur la situation internationale des investissements du Canada, il faudra établir des offices d'importation et d'exportation afin que notre commerce soit orienté de façon utile et profitable et vise des produits effectivement nécessaires au Canada.

On a dit bien des fois et on ne devrait cesser de le répéter que nous ne pouvons vendre que si nous sommes disposés à acheter. Je dois signaler encore la très grave omission du ministre du Commerce quand il a présenté son budget; il n'a rien dit de ce que le premier ministre a appelé durant la campagne électorale, le problème numéro un du Canada: notre énorme excédent de blé. Tout cela fait partie intégrante de l'ensemble des problèmes du commerce. Pendant des années c'est le blé qui a constitué notre principale denrée d'exportation, mais, ces derniers temps, il a glissé au deuxième ou troisième rang, sans perdre pour autant son importance extrême pour la population de l'Ouest, comme, d'ailleurs, pour celle du Canada tout entier.

Le fait que nous possédions en ce moment un milliard de boisseaux de blé, entreposés par l'État ou les particuliers, constitue en vérité une considération fort importante dans le domaine du commerce international. Nos programmes commerciaux, il me semble, devraient en tenir compte. Il faudra, dans ces conditions, songer à importer des pays qui sont en mesure de nous acheter assez de marchandises pour mettre ainsi à leur disposition l'argent qui leur permettra à leur tour,

d'acheter nos céréales. Si des problèmes venaient à surgir,—et ils surgissent effectivement,—il faudrait, à mon sens, s'arrêter très sérieusement à la possibilité de recourir au troc, de façon que les pays qui n'ont pas assez de dollars puissent commercer directement avec notre pays, malgré tout.

Je me souviens d'avoir demandé au ministre si la mission commerciale qui se trouve actuellement en Grande-Bretagne avait été priée de discuter cette question. Il m'a répondu qu'on n'avait pas songé à l'éventualité de conclure des accords de troc, jugés inutiles. Pourtant, si on songe que nous avons emmagasiné une réserve de blé d'un milliard de boisseaux, on devrait, ce me semble, envisager la possibilité de recourir au troc. Il faudrait aussi songer à des facilités de crédit à long terme, grâce auquel ce blé, qui pèse d'un poids mort sur notre économie canadienne, puisse être écoulé sur les marchés étrangers.

Il faudra aussi songer, cela étant, à accepter des devises étrangères. Mais si, de toutes manières, nous n'adoptons pas ces principes, en ce qui concerne le commerce international, il faudra alors élaborer des programmes sur le plan national en vue de résoudre la situation actuelle. A défaut de principes commerciaux qui permettent l'écoulement libre de notre blé sur les marchés du monde, il faudra exiger du gouvernement qu'il adopte des programmes destinés à assurer la subsistance du cultivateur. Certains de mes collègues se proposant de traiter cette question, je n'entends pas m'y attarder puisqu'il en sera fait mention plus précisément lorsque nous serons saisis des postes particuliers du budget des dépenses du ministère.

Qu'il me soit néanmois permis de signaler qu'une solution à laquelle on pourrait s'arrêter consisterait à augmenter la quantité de céréales emmagasinées et sur lesquelles il faut payer les frais d'emmagasinage. L'administration précédente avait fait adopter une loi grâce à laquelle le gouvernement fédéral convenait de payer ces frais au titre de toute quantité de céréales dépassant 178 millions de boisseaux. Je ne sais pas du tout comment ce chiffre de 178 millions de boisseaux a été obtenu mais j'estime qu'on devrait en faire entièrement abstraction et payer les frais d'entreposage à l'égard de toutes les céréales qui sont effectivement entreposées. Il faut également songer à la mise en œuvre de programmes qui profiteront à tous les cultivateurs, et recourir aux mesures qu'a mentionnées mon collègue, l'honorable député de Dawson, c'est-à-dire les paiements de compensation, ainsi que l'adoption d'un régime de dualité des prix et le paiement d'entreposage aux cultivateurs à l'égard des céréales qu'ils conservent sur leurs fermes.

J'ai traité, assez à la hâte, je le reconnais, certains des aspects du commerce canadien. Je veux maintenant m'arrêter en particulier à deux problèmes qui touchent expressément à notre commerce. Je suis sûr que le ministre pourra régler ces problèmes plus facilement que ceux dont j'ai parlé plus tôt. J'ai trois enfants et, à l'occasion, ma femme m'envoie acheter des salopettes pour l'un des garçons. Je me rends donc au magasin à rayons où je cherche un numéro 6; si j'en trouve un qui me satisfait, je l'apporte à la maison. Je constate souvent qu'il ferait parfaitement bien à ma fille de huit ans. D'autre part, quand j'achète d'autres vêtements de même nature, je puis m'estimer heureux si ces articles vont à mon fils de quatre ans. Apparemment, monsieur le président, la qualité et le style des vêtements d'enfants manquent totalement d'uniformité. Je porte ce fait à l'attention du ministre car beaucoup de mères de famille, partout au Canada, s'en plaignent. Nous pouvons nous faire une idée de la difficulté qu'elles ont à habiller leurs enfants. A mon avis, on devrait prendre des mesures pour uniformiser les grandeurs des vêtements d'enfants. Tous les vêtements de la grandeur 6 devraient être de mêmes dimensions; les pauvres pères de famille qu'on envoie faire des commissions seraient mieux en mesure de choisir ces articles.

Le deuxième grief que je veux porter à l'attention de la Chambre est la lamentable coutume de la vente sous pression qui se répand depuis quelques mois. Elle consiste à bourrer de toutes sortes de jouets et d'objets les boîtes de céréales alimentaires toutes cuites. Je suis allé faire des emplettes avec mes enfants qui m'ont prié, supplié, exhorté et même ordonné d'acheter une céréale d'une certaine marque à seule fin d'obtenir une bille, un petit avion ou un pistolet qui se trouvait dans la boîte. Il me semble qu'on devrait réglementer ces ventes afin que les parents canadiens puissent échapper à cette pression inexorable. Il est très difficile aux parents de faire la sourde oreille aux demandes des enfants qui songent aux jouets beaucoup plus qu'aux céréales. Il en résulte que notre garde-manger regorge de douzaines de boîtes de céréales dont les enfants ne veulent pas. Si quelqu'un a le secret de savoir dire non, qu'il me le dise.

Ce qui est également mauvais, sans être aussi désastreux, c'est la coutume d'inclure des primes dans les paquets de marchandises. Le meilleur exemple en sont les savons en boîte. On voit une immense boîte de savon; on l'achète pour la trouver remplie d'un

immense torchon à vaisselle ou d'une immense serviette de toilette, avec, au fond, une petite quantité de savon. Non que je me plaigne d'avoir un immense torchon à vaisselle. Mais je crois qu'il faudrait protéger les ménagères canadiennes d'une pareille pression publicitaire. Il me semble que cela devrait relever du ministère du Commerce.

J'ai encore une autre proposition. Je me fais le porte-parole des petits commerçants dans tout le pays, en demandant qu'on nous débarrasse de ces bons-primes. L'usage est peut-être bel et bon pour les grands magasins qui peuvent régler les bons, mais les petits commerçants n'ont pas de système de classement pour les garder jusqu'au prochain passage du représentant. Il arrive donc que le petit commerçant doit assumer le coût de la prime offerte par le fabricant de savon ou la société dont il s'agit. Si les fabricants tiennent vraiment à fournir un stimulant, qu'ils réduisent le prix de leur produit de 5c. ou 10c. De cette façon, le marchand n'aura pas à porter ces lourdes charges.

Je vois qu'il est près de cinq heures, monsieur le président. Je tenais tout de même à formuler ces remarques générales au sujet des échanges internationaux et aussi des excédents onéreux que nous avons. J'ai voulu appeler l'attention du ministre sur ces problèmes auxquels doivent aujourd'hui faire face les Canadiens d'une extrémité à l'autre du pays. J'espère que le ministre les étudiera soigneusement et je suis convaincu que tout le monde serait heureux, si quelques mesures étaient prises à cet égard.

**M. Schneider:** Monsieur le président, puis-je déclare qu'il est cinq heures?

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

## BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

### LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER D'OTTAWA À NEW-YORK

La Chambre en comité, sous la présidence de M. Rea, passe à l'examen du bill n° 30 concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York, présenté par M. McIlraith.

*Sur l'article 1—"The New York Central Railroad Company"* est responsable à l'égard de toutes réclamations, etc.

**M. Bell (Carleton):** Ce bill marque la fin d'une époque. Il signifie la disparition définitive des services de la *New York Central* dans la capitale du pays. Si les procès-verbaux et témoignages du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques avaient été imprimés et disponibles, peut-être ne m'aurait-il pas été nécessaire de poser à mon aimable voisin, l'honorable député d'Ottawa-Ouest, les questions qui me viennent à l'esprit à propos de ce bill. Malheureusement, les procès-verbaux du comité ne sont pas disponibles encore, et il y a une ou deux choses au sujet desquelles j'aimerais avoir des renseignements.

La première est celle-ci. L'honorable député pourrait-il nous dire ce que la *New York Central Railroad Company* a fait pour ses employés, lorsqu'elle a cessé d'exploiter son service-marchandises à Ottawa, le printemps dernier, conformément à l'ordonnance de la commission des Transports?

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, ce bill m'est relativement familier parce qu'il découle de certaines expropriations faites par l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent du temps où j'étais président de la société. J'aimerais, avant de répondre à mon honorable ami, parler brièvement de la manière dont ce bill a été présenté à la Chambre. Le *New York Central Railway* exploite la ligne allant d'Ottawa à un endroit près de Rooseveltown, dans l'État de New-York. Les plans de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et de la *St. Lawrence Seaway Development Corporation,* la société américaine aménageant la voie maritime, prévoyaient une boucle au-dessus de l'île de Cornwall, à un prix de revient élevé.

L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, ayant consulté les plans, s'est rendu compte qu'au lieu de suivre ce trajet circulaire et de relocaliser le chemin de fer, elle pourrait, au contraire, suivre la ligne droite, ce qui permettrait de réaliser de sérieuses économies par l'achat de la ligne Cornwall-Rooseveltown. L'examen de ces plans a aussi démontré que si le chemin de fer *New York Central* envisageait l'abandon de cette ligne, c'était que le trafic-marchandises y était à peu près inexistant. On sait que depuis plusieurs années aucun service de voyageurs n'est assuré entre Rooseveltown ou Cornwall d'une part et la ville d'Ottawa et qu'il ne circulait guère qu'un train de marchandises par semaine. Toutefois, ce qui avait engagé le chemin de fer à examiner toute la question de la vente et de l'abandon de la ligne, c'était le fait que deux sociétés américaines l'avaient invité à leur consentir certaines concessions, au titre du trafic-marchandises, si elles s'établissaient sur la rive sud du Saint-Laurent.

Compte tenu de toutes ces circonstances l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la *St. Lawrence Seaway Development Corporation* avaient résolu d'acheter le chemin de fer de Rooseveltown

à Cornwall. Une demande en ce sens a donc été présentée à la Commission des Transports. Subséquemment la Commission ayant approuvé la demande d'abandon du service et de la ligne, décision d'ailleurs prise après que le chemin de fer *New York Central* eut présenté une demande analogue à l'*Interstate Commerce Commission*, aux États-Unis et qu'elle eut obtenu gain de cause.

Et maintenant, pour ce qui est de la question soulevée par mon honorable ami au sujet des employés atteints, je crois comprendre qu'en vertu d'un article de la loi sur les chemins de fer les employés peuvent formuler certaines revendications de compensation auprès de la Commission. C'est ce que les employés ont fait et la Commission, conformément à l'un des articles de la loi, a déféré les observations à la Cour suprême du Canada. Si j'ai bien compris, la Cour suprême a rendu un jugement sur la question dont l'honorable député a parlé, jugement qui, j'ai le regret de le dire, n'était pas en faveur des employés du *New York Central*.

**M. Bell (Carleton):** Cela signifie-t-il que, par suite de la désaffectation de cette ligne, ces employés n'ont plus aucun droit?

**L'hon. M. Chevrier:** Non. Je crois comprendre qu'en vertu d'une entente conclue avec le *New York Central*, ils ont certains droits. Je ne suis pas en mesure de dire quels sont ces droits, mais les employés ont effectivement demandé certains autres droits de compensation que le chemin de fer n'était pas disposé à accorder et ils ont interjeté appel auprès de la Commission des transports. C'est par la suite que la question a été déférée à la Cour suprême.

**M. Bell (Carleton):** L'honorable député pourrait-il nous faire connaître la nature de la question soumise à la Cour suprême? Sur quoi exactement s'est-on basé pour interjeter cet appel?

**L'hon. M. Chevrier:** Je ne saurais répondre à cette question parce que je n'ai pas mon dossier sous les yeux. Je parle de mémoire. Lors de l'examen de l'appel, je n'étais plus président de l'Administration de la voie maritime, mais je l'étais au moment de l'expropriation et je sais que les fraternités ont réclamé non seulement auprès du *New York Central* aux États-Unis, mais aussi auprès de la compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York, ici au Canada. Je ne saurais dire quelles étaient les conditions de l'entente mais je sais quand même que les employés ont eu toutes les possibilités de présenter leurs demandes et leurs doléances à la Commission et que l'affaire a été, je le répète, soumise à la Cour suprême du Canada.

[L'hon. M. Chevrier.]

**M. Bell (Carleton):** L'honorable député ou le parrain du bill pourrait-il nous dire le nombre des employés atteints par ce jugement?

**L'hon. M. Chevrier:** Il n'y en a pas eu beaucoup.

**M. McIlraith:** Je regrette de ne pouvoir donner de réponses précises aux questions de l'honorable député de Carleton. Il n'a pas suivi la ligne de conduite habituelle qui consiste à poser ces questions au comité où le témoin qui pouvait donner des renseignements précis et détaillés était à notre disposition. Si j'avais été prévenu, je me serais fait un plaisir de lui fournir aujourd'hui tous ces renseignements. J'aurais été enchanté de le faire, si j'avais été le moindrement prévenu que l'honorable député songeait à poser une question de ce genre.

**M. Bell (Carleton):** Monsieur le président, mon aimable voisin de circonscription notera, évidemment, que je ne fais pas partie de ce comité, et que, par conséquent, je ne pouvais pas y poser ces questions-là. Avant de poser mes questions j'ai dit qu'elles n'auraient probablement pas été nécessaires si la Chambre avait eu à sa disposition le compte rendu des délibérations du comité, mais elle ne l'a pas.

**L'hon. M. Chevrier:** Même si l'honorable député ne fait pas partie du comité, il a le droit d'assister à ses séances.

**M. Bell (Carleton):** Je sais que tout député peut assister aux séances d'un comité mais je ne crois pas qu'il ait le droit de participer aux travaux d'un comité dont il ne fait pas partie.

**M. McIlraith:** Mais si.

**M. Benidickson:** Il peut poser des questions.

**M. McIlraith:** Eh oui; l'honorable député de Carleton se méprend un peu sur ce point-là. Un député peut poser des questions et je l'assure que j'aurais fait connaître tous les témoignages avec plaisir ou que je les aurais ici à sa disposition aujourd'hui si j'avais su qu'il s'intéressait à ces questions.

**L'hon. M. Green:** Monsieur le président, l'honorable député d'Ottawa-Ouest sait très bien qu'un député qui ne fait pas partie d'un comité permanent ne peut prendre part à ses délibérations qu'avec l'assentiment du comité lui-même, et que cela est bien exceptionnel. L'honorable député de Carleton exerce aujourd'hui ses droits comme il convient...

**M. McIlraith:** Tout à fait, c'est entendu!

**L'hon. M. Green:** ...en posant des questions pendant que la Chambre siège en comité plénier.

**M. McIlraith:** C'est juste!

**L'hon. M. Green:** Et l'honorable député d'Ottawa-Ouest, ainsi que l'honorable député de Laurier, devraient connaître la réponse à ces questions. Quiconque se fait le parrain d'un bill privé doit s'attendre à des questions de ce genre. A mon avis, ils n'aident guère leur cause en tentant de dire à l'honorable député de Carleton qu'il ne devrait pas poser de questions.

**L'hon. M. Chevrier:** J'invoque le Règlement. Personne n'a dit que l'honorable député n'a pas le droit de poser des questions. Au contraire, il a parfaitement le droit de poser toutes les questions qu'il veut. Voici: l'honorable député a le droit d'assister à toute séance de comité, bien qu'il n'ait pas le droit de participer à ses délibérations sans le consentement du président. Or je me suis occupé durant des années du comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, ainsi que du comité des chemins de fer et de la marine marchande, et je sais que les députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre et qui n'étaient pas membres du comité ont à maintes reprises assisté aux séances de ces comités. Je parle de mémoire en ce moment, et je me demande si l'honorable député qui est présentement le leader de la Chambre n'est pas déjà venu une fois. En tout cas, je sais que des députés qui siègent en face de nous sont déjà venus et ont demandé la permission de se faire entendre. Quand ils n'ont pas demandé cette permission, ils ont assisté à la séance et suivi les délibérations.

**L'hon. M. Green:** Depuis quatre ans, l'honorable député de Laurier s'est occupé de la voie maritime, et il n'était pas présent à toutes ces réunions du comité permanent. D'ailleurs, j'ai moi-même assisté à plus de réunions du comité permanent des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques que n'y a assisté, au cours de toute sa carrière, l'honorable député. Or je puis lui dire que ce n'est qu'en de très rares occasions qu'un membre de la Chambre qui ne faisait pas partie du comité est venu y poser des questions. Chaque fois que c'est arrivé, le député intéressé devait obtenir l'autorisation du comité ou, du moins, du président. Quand l'honorable député de Laurier donne à entendre que l'honorable représentant de Carleton outrepasse en quelque sorte ses droits ...

**L'hon. M. Chevrier:** J'invoque le Règlement. Ce n'est pas du tout ce que j'ai donné à entendre, et le leader de la Chambre n'a pas le droit de faire cette affirmation.

**M. Lafontaine:** Il n'a pas dit cela.

**L'hon. M. Chevrier:** Cela m'étonne de sa part; je n'ai rien dit de tel et il ne devrait pas chercher à retarder l'adoption de ce projet de loi par des interruptions de cette nature qui, assurément, n'avancent pas les choses.

**L'hon. M. Green:** Je ne veux rien retarder; cependant, chaque fois que l'honorable député de Laurier qui a tant d'années d'expérience en cette Chambre,—la même remarque vaut pour l'honorable député d'Ottawa-Ouest, —aura la présomption de sermonner un nouveau député et lui dire ce qu'il peut ou ce qu'il ne peut pas faire ici, je n'hésiterai pas à me porter à la défense du nouveau député.

**L'hon. M. Chevrier:** Je veux bien que l'honorable leader de la Chambre se porte au secours d'un député, pourvu qu'il s'en tienne strictement aux faits et qu'il n'accuse personne de tenter d'entraver la discussion. Il n'en a pas été question.

**L'hon. M. Green:** Ce qui embarrasse l'honorable député de Laurier et l'honorable député d'Ottawa-Ouest, c'est qu'ils ne peuvent répondre à ces questions qui sont pourtant appropriées. De là vient tout leur embarras!

**M. McIlraith:** Loin de moi la pensée de sermonner le député de Carleton. J'espère bien que ce n'est pas dans ce sens qu'il a interprété mes observations. Ce n'est pas ce que je voulais faire, tant s'en faut. Je voulais simplement expliquer comment il se fait que je n'ai pu répondre à ses questions précises. Je dois dire que c'est assez rare que je ne puisse répondre aux questions précises qu'on me pose à la Chambre, mais, dans le cas qui nous occupe, j'ai cru devoir remettre le leader de la Chambre dans la bonne voie, eu égard aux observations qu'il avait eu à faire en ce qui concerne les comités et la participation au débat des députés qui n'en sont pas membres et qui peuvent poser des questions à son sujet. Il se trompe tout à fait. Il m'est arrivé de participer, depuis quelques ans, à des travaux de comité. S'il désire faire digression et parler de cette question,—qui n'a rien à voir, d'ailleurs, avec ce qui nous occupe en ce moment,—on pourrait multiplier les exemples à son intention. Je me souviens de la forme qu'avait prise une fois sa participation. Il était alors membre du comité et son intervention avait été passablement longue. Peut-être n'est-il pas régulier de nous attarder en ce moment sur cette question, mais je tiens à ce que l'honorable député de Carleton sache que je n'ai pas le moins du monde cherché à lui faire la leçon. D'ailleurs je pense bien que ce n'est pas ainsi qu'il m'a compris.

**L'hon. M. Green:** Vous n'avez qu'à répondre à la question.

**M. Bell (Carleton):** Je puis vous assurer, monsieur le président, que je n'ai pas pris pour une leçon les observations de l'honorable député, pas plus, d'ailleurs, que je n'avais cru comprendre que le leader de la Chambre se portait à ma défense. L'honorable député de Carleton n'a pas besoin qu'on le défende, même s'il est ici nouveau venu. Il entend bien présenter ses opinions à la Chambre, quelle que soit la question en discussion, sans crainte d'être interrompu, à condition qu'il se conforme au Règlement. Pour ce qui est des travaux du comité, je voulais simplement dire que si, n'en étant pas membre, je désirais m'y rendre, proposer des questions, je ne pourrais le faire qu'avec sa permission. Comme diverses autres séances ont eu lieu, ces derniers temps, j'ignorais à quelle date le bill en question avait été affiché. J'aurais peut-être dû le savoir. Peut-être, malgré mes autres fonctions, aurais-je dû assister alors à la réunion du comité. Mais je ne doute pas que personne à la Chambre plus que l'un ou l'autre des deux messieurs d'en face ne soit disposé à répondre aux questions. J'espère donc avoir l'occasion de leur soumettre deux ou trois autres des questions qui me viennent à l'esprit.

Je note que, dans l'exposé des motifs du bill, il est déclaré que tout l'actif de la compagnie a été liquidé. J'aimerais demander à l'honorable député d'Ottawa-Ouest ce qu'on a pu faire de la chaussée entre Cornwall et Ottawa. L'a-t-on effectivement vendue à qui et pour combien?

**L'hon. M. Chevrier:** Peut-être me permettra-t-on de faire brièvement l'historique de la question. La voie entre Cornwall et Ottawa mesure environ 57 ou 58 milles de long, si je ne m'abuse. Lorsque l'Administration de la voie maritime a dû envisager les travaux intéressant le pont et le chemin de fer dans la section internationale elle a demandé au *New York Central* si elle ne pourrait pas acheter cette ligne, ayant l'intention d'en céder une partie à la Commission du district fédéral et d'intéresser également le gouvernement provincial ontarien à la construction d'une auto-route reliant le centre de la région de la voie maritime, c'est-à-dire Cornwall, à la ville d'Ottawa par le tracé le plus court. Je n'ai pas moi-même adressé d'observations en ce sens au ministère des ponts et chaussées d'Ontario, mais d'autres autorités fédérales l'ont fait. On voulait par là réaliser un vœu exprimé déjà depuis de nombreuses années en vue de l'aménagement d'une route courte entre Cornwall et Ottawa.

Les autorités provinciales, intéressées, ont jugé bon d'examiner la question. Au bout de quelques mois, elles ont signalé qu'elles ne tenaient pas à acheter cette ligne ni du *New York Central* ni de quiconque. Elles ne s'intéressaient pas non plus à construire une grande route entre Cornwall et Ottawa. Il a donc fallu renoncer à cette idée. J'ai pourtant appris après mon départ que le National-Canadien avait acheté la ligne entre Cornwall et Ottawa. J'ignore si elle est actuellement en exploitation, mais je sais que son extrémité sud, située près de Cornwall, comme d'ailleurs son extrémité nord à Ottawa, sont actuellement exploitées par ce chemin de fer. Quant à la partie qui se trouve entre les deux, on m'apprend qu'on l'a désaffectée et que les rails vont être vendus à la ferraille.

**M. Benidickson:** Je reconnais que je ne parle pas du bill lui-même, monsieur le président. Je devrais peut-être dire que je veux rappeler le Règlement. Je me souviens que la première année où j'ai siégé ici en 1945, j'ai eu l'occasion, en ma qualité de simple député, de présenter des projets de loi de ce genre. On me disait alors que si on m'avait pressenti en ce sens c'était pour deux motifs. Le premier était que la présentation d'un bill de ce genre doit être faite par un député, conformément à la loi et, généralement, on désirait que cela soit fait par un simple député, non ministre. Or, les avocats d'Ottawa qui s'occupent de questions de ce genre en étaient venus à croire que des projets de cette sorte devaient être présentés par des députés siégeant à la droite de l'Orateur. Il n'y avait certainement à cette époque aucun parti jouissant d'une grande majorité à la droite de l'Orateur. Je parle de l'année 1945.

Voici ce que je veux dire. Après 1945, j'ai eu l'honneur de devenir adjoint parlementaire et, du fait de ma formation juridique, des amis de ma profession m'ont demandé une fois de plus de leur rendre ce service. Bien que mes rapports avec le gouvernement aient été assez lointains, comme chacun peut le comprendre, je leur ai alors dit que je ne pensais plus avoir le droit ni la possibilité de rendre ce genre de service. Je sais que nous avons parmi nous un grand nombre de nouveaux députés qui ne sont peut-être pas encore très au courant de cette question de parrainage des bills privés. Je puis dire que lorsque j'ai parrainé...

**M. Bell (Carleton):** L'honorable député a-t-il l'impression que je pilote ce bill?

**M. Benidickson:** Non, pas du tout. Qu'on me permette de dire immédiatement que je me suis inquiété au début de la session en constatant que l'un des nouveaux adjoints parlementaires, dont je ne désire pas donner le nom, pilotait un bill privé de ce genre pendant la session actuelle. Je pense que cela ne s'est pas produit au cours des récentes

sessions; c'est en tout cas un geste que je ne pensais pas devoir faire moi-même. Je ne reproche nullement au nouveau député ni au nouvel adjoint parlementaire en cause d'avoir mal agi. J'invoque simplement le Règlement à ce sujet, car il me semblait qu'il fallait que la Chambre étudie cette question, pour que nous sachions comment nous comporter à l'avenir.

Pour la gouverne de ceux qui ne sont pas spécialisés en droit, je dirai que si l'on m'a demandé de piloter certains de ces bills privés, c'est parce qu'ils ne pouvaient pas être soumis à la Chambre autrement, et je pense que deux ou trois d'entre eux étaient des bills concernant des questions commerciales, comme celà s'est produit aujourd'hui, mais il se trouve que ce n'était pas le cas pour au moins deux d'entre eux. L'un visait la constitution en corporation de la *Canadian Arctic Association* et l'autre, je pense la constitution en corporation de l'Association canadienne des infirmières. Pour fixer les idées du nouveau député et du public en général, je pourrais ajouter, bien qu'il ne s'agisse peut-être que d'une coïncidence, que je n'ai jamais reçu la moindre lettre de remerciements des personnes qui m'avaient demandé de piloter ces bills commerciaux.

Il se trouve que j'ai piloté le bill relatif à l'Association canadienne des infirmières. Après la troisième lecture de ce bill, un magnifique bouquet de fleurs m'attendait à mon bureau. Pour ce qui est de la *Canadian Arctic Association*, . . .

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je me demande si l'honorable député établirait le rapport entre ce qu'il dit et le premier article du bill nº 30 concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Il s'occupe de lancer des fleurs en ce moment.

**M. Bell (Carleton):** L'honorable député a invoqué le Règlement.

**M. Benidickson:** L'autre point que j'ai voulu faire valoir a trait à l'autre bill sans intérêt commercial que j'ai piloté. Je me demande ce que le comité qui s'occupe du bill penserait si des adjoints parlementaires se pilotaient des bills de ce genre. Bien entendu, ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans le bill que nous étudions.

**M. Bell (Carleton):** Monsieur le président, l'honorable député a soulevé certaines questions relativement au présent bill. L'honorable député, qui a été mon prédécesseur au titre d'adjoint parlementaire au Ministre des Finances, a invoqué le Règlement. Soit dit en toute déférence, cela n'avait aucun rapport à ce qui se passe ici cet après-midi.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Je ne l'ignore pas.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Eh bien alors, pourquoi permettez-vous cette discussion, monsieur le président?

**M. le président suppléant (M. Rea):** Si j'ai permis à l'honorable député de continuer, —les députés en conviendront, je pense,— c'est que j'ai cru que les nouveaux députés apprendraient peut-être quelque chose. Or, pour la gouverne des nouveaux députés, je vais lire le deuxième alinéa de l'article 59 du Règlement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et pour la gouverne des anciens aussi.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Voici le texte du deuxième paragraphe de l'article 59 du Règlement:

(2) Les discours prononcés en comité plénier doivent se rapporter rigoureusement au poste ou à la disposition qui est à l'étude.

Nous examinons présentement le premier article du bill concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.

**M. Bell (Carleton):** Monsieur le président, je me demande si on pourrait répondre à ma question. A quel prix l'emprise du chemin de fer a-t-elle été vendue, semble-t-il, d'après l'honorable député de Laurier, en partie à la Commission du district fédéral et en partie aux chemins de fer Nationaux du Canada?

**M. McIlraith:** Monsieur le président, la somme totale payée à la compagnie de chemins de fer s'est élevée, je crois, à quatre millions et demi de dollars, mais je ne suis pas certain de ce que cela comprenait. Je sais qu'il y avait plus que l'emprise de Cornwall à Ottawa. Je sais que cette somme comprenait la construction de la ligne de chemin de fer au sud de la route nº 2 près de Cornwall et qu'il y avait des droits sur le pont, de sorte que je ne suis pas en mesure d'isoler le prix de l'emprise elle-même.

**L'hon M. Chevrier:** Pourrais-je répondre à la question maintenant? Je regrette de n'avoir pas pu répondre plus tôt mais j'ai dû demander à certains députés des renseignements au sujet de l'administration. Dans une des choses que j'ai dites, je me trompais et j'aimerais rectifier mon erreur.

**M. Bell (Carleton):** De quelle administration s'agissait-il?

**M. McIlraith:** L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent?

**L'hon. M. Chevrier:** Non, il ne s'agissait pas de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent mais d'une autre. Il ne faudrait pas que le comité s'imagine que je peux communiquer si facilement que cela

avec les anciens membres de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

**M. Bell (Carleton):** Je voulais simplement en être sûr.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Sans doute l'honorable député de Laurier estime-t-il être lui-même une autorité?

**M. MacInnis:** Il voudrait bien l'être.

**L'hon. M. Chevrier:** On me dit qu'il est précisé clairement dans le premier article du projet de loi que le *New York Central* est responsable à l'égard de toutes réclamations, demandes formelles, droits, garanties, causes d'action, plaintes, dettes, etc., et que les employés dont mon honorable ami s'est enquis ne sont pas à l'emploi de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York, dont il est question dans le bill en discussion, mais plutôt du *New-York Central.*

Lorsque la Commission a été saisie de la demande d'abandon de la ligne, on a évoqué la question de certains droits à la compensation qu'auraient eus les employés. Une deuxième audience a donc eu lieu. On m'avait d'ailleurs donné la date, mais je ne l'ai pas en ce moment sous les yeux. Quoi qu'il en soit, on a examiné à cette séance la question de la compensation à payer aux employés du *New-York Central,* au titre de leur déplacement. C'est ainsi, par exemple, que le chemin de fer a déclaré qu'il chercherait à trouver des situations à ces cheminots du côté américain de la frontière et que ceux-ci, partant, jugeaient qu'ils avaient droit, au titre de ce déplacement, à un certain dédommagement. Certains d'entre eux, en effet, habitaient Cornwall, d'autres, Ottawa. Il s'agissait de savoir si, leur ayant trouvé du travail, mettons, à Watertown (N.-Y.) la compagnie *New York Central* leur devait une indemnité.

La Commission, je le répète a donné l'autorisation d'abandon et, après avoir étudié soigneusement la question d'indemnité pendant presque toute une journée, elle a décidé de ne pas accorder à la fraternité l'indemnité qu'elle réclamait et a déclaré que la compagnie ferroviaire n'était pas tenue de verser l'indemnité. La fraternité en a appelé à la Cour suprême, et je me suis trompé quand j'ai dit qu'un jugement avait été rendu. En réalité, la cause sera entendue en janvier. On m'apprend maintenant que quelle que soit l'indemnité, si la décision de la commission des transports devait être classée, le *New York Central,* en vertu de l'article 1, est obligé et prêt à payer l'indemnité demandée.

**M. McIvor:** Monsieur le président, j'ai fait partie de ce comité et j'en suis très fier. Je suis sensible à la courtoisie dont a toujours fait preuve à mon égard le président du comité, l'honorable représentant de Peterborough. A ce comité, j'ai demandé si le directeur de cet embranchement était disposé à coopérer et on m'a appris qu'il le souhaitait instamment. J'ai alors dit qu'en vertu de l'article 1, le *New York Central* satisfera à toutes ses obligations. Le comité n'a pas consacré beaucoup de temps à l'examen de ce projet de loi parce qu'un examen prolongé n'était pas nécessaire puisque tous ceux qui ont des réclamations légitimes à présenter contre cette compagnie se trouvent protégés. Le président du comité a fait un excellent travail.

**M. Benidickson:** Monsieur le président, vous avez eu raison de reconnaître les autres députés qui ont voulu exprimer leurs vues à propos de ces projet de loi depuis que l'honorable député de Carleton a formulé certains commentaires sur ce que j'ai dit à propos d'un rappel au Règlement. Je me demande si mon successeur au poste d'adjoint parlementaire au Ministre des Finances estime qu'il est normal ou qu'il convient qu'il se fasse le parrain de bills privés. C'est le point que j'ai soulevé; je n'ai pas voulu mettre en doute son intégrité.

**M. Bell (Carleton):** Monsieur le président, je pose la question de privilège...

**M. le président suppléant (M. Rea):** Je dois faire observer aux honorables députés que cela n'a rien à voir au projet de loi concernant l'*Ottawa and New-York Railway Company.*

**M. Bell (Carleton):** Monsieur le président, je veux m'expliquer sur un fait personnel. L'honorable député a formulé une déclaration qui comporte un sous-entendu. Je tiens à dire au comité qu'on m'a déjà proposé, en plus de trois occasions, le parrainage de bills privés mais j'ai refusé et je continuerai de refuser.

**M. Benidickson:** Monsieur le président, je veux moi aussi m'expliquer sur un fait personnel. Je dois dire que j'ai la plus grande admiration pour l'honorable député de Carleton. Je n'ai pas voulu l'atteindre dans sa réputation. Je cherche simplement à me procurer des renseignements afin que le comité sache à quoi s'en tenir à l'avenir.

Je signale également que j'ai commencé mes remarques au moment où le leader de la Chambre était ici. Comme il n'y était plus au moment où j'ai terminé mes observations, je n'ai pas pu lui demander, comme je me proposais de le faire, s'il est d'avis que les adjoints parlementaires devraient, à l'avenir,

être autorisés à se faire les parrains de projets de loi de cette nature.

(L'article est adopté.)

L'article 2 est adopté.

Le préambule est adopté.

Le titre est adopté.

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

## LA LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

### MODIFICATION TENDANT À ÉTENDRE AU LIN ET AU SEIGLE LA COMPÉTENCE DE LA COMMISSION

La Chambre reprend l'examen, suspendu le mardi 5 novembre, de la motion de M. McCullough portant 2e lecture du bill nº 10, qui tend à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé.

**M. E. G. McCullough (Moose-Mountain):** Monsieur l'Orateur,...

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Mettez-vous fin à la discussion?

**M. l'Orateur:** Je dois signaler à la Chambre qu'en prenant la parole maintenant, l'honorable député mettra fin à la discussion.

**L'hon. M Churchill:** Monsieur l'Orateur, ce bill que nous lisons maintenant pour la deuxième fois a été mis en discussion le 25 octobre par l'honorable député de Moose-Mountain. Il s'agit du bill nº 10, intitulé: loi modifiant la loi sur la Commisison canadienne du blé (lin et seigle). Voici comment se lit la note explicative:

> Le présent bill a pour objet de faire entrer le lin et le seigle dans le champ d'application de la loi sur la Commission canadienne du blé et d'éliminer ainsi la spéculation quant à ces grains.

La Chambre a déjà été saisie de cette question en d'autres occasions, notamment l'an dernier. En présentant le projet de loi le 25 octobre, le parrain du bill nous a donné un exposé détaillé de la question de la vente méthodique et nous a fait part du désir des cultivateurs de l'Ouest de recourir à cette méthode. Il a fait l'éloge de la Commission du blé et il a fait mention des problèmes que le lin et le seigle, sur lesquels porte le projet de loi, font surgir pour le cultivateur.

Au cours de ses observations, il a démontré comment la courbe des prix de ces deux produits a varié; au moyen d'un graphique, il nous a renseignés sur la courbe des prix au cours d'une période d'années. Il a ensuite montré comment la superficie ensemencée a varié pour ces deux céréales. Pour ce qui est du lin, cette superficie a doublé au cours des quelque dix dernières années. Je ne sais trop s'il a dit que la superficie ensemencée en seigle a subi une réduction corespondante. Cette superficie est maintenant le cinquième de ce qu'elle était il y a 10 ans.

Ces deux récoltes représentent, pour ce qui est de la superficie ensemencée, le dixième environ des grandes récoltes de l'Ouest, c'est-à-dire des récoltes de blé, d'avoine et d'orge, qui relèvent en ce moment de la Commission du blé. D'après le parrain du projet de loi, d'autres récoltes devraient relever également de la Commission du blé. Cependant, il concentre ses efforts pour le moment sur ces deux céréales et il nous a dit que beaucoup de cultivateurs de l'Ouest demandent que le lin et le seigle passent sous la compétence de la Commission du blé.

J'ai remarqué cependant que, dans le cours de son argumentation,—je cite la page 462 du hansard,—il a voulu donner une idée de la mesure dans laquelle les cultivateurs de l'Ouest s'intéressent à cette question:

> J'ai écrit à toutes les municipalités de la Saskatchewan; or, les réponses que j'ai reçues à la question de savoir si elles étaient pour que le lin et le seigle relèvent de la Commission canadienne du blé étaient presque unanimes.

En entendant cette affirmation au cours du débat,—je l'ai lue plus tard dans le hansard,—je me suis demandé si l'honorable député ne pourrait pas être un peu plus précis afin de donner plus de force à son argument. Il dit qu'il avait écrit à toutes les municipalités. Nous le croyons sur parole. Il ajoute: "les réponses que j'ai reçues". Il ne dit pas s'il en a reçu deux ou 100, ni s'il en a reçu de chacune des municipalités auxquelles il a écrit. Il dit que les réponses ont été à peu près unanimes, ce qui veut dire que certaines municipalités s'y opposaient. Quoi qu'il en soit, à qui ces questions ont-elles été adressées? Il dit qu'il avait écrit à toutes les municipalités. A-t-il adressé ses lettres aux secrétaires des municipalités? Ont-elles été soumises au président du conseil municipal et aux conseillers, et qui a répondu? Les réponses exprimaient-elles les opinions personnelles des secrétaires-trésoriers municipaux? A-t-on effectivement consulté les cultivateurs? Dans le discours très intéressant qu'il a présenté, l'honorable député de Moose-Mountain aurait pu faire preuve d'un peu plus d'exactitude à ce sujet, s'il voulait nous impressionner par son argumentation en faveur de l'idée d'étendre la compétence de la Commission du blé au lin et au seigle.

Je ne mets pas du tout en doute l'importance de la question. Cependant, au cours de l'été, deux mémoires ont été soumis au cabinet, dont l'un émanait de la Fédération canadienne des agriculteurs et portait la date du 31 juillet 1957. Je l'ai lu en entier et attentivement plus d'une fois; à moins que ma mémoire ne fasse défaut, je ne crois pas

que la Fédération canadienne des agriculteurs y ait fait mention du lin et du seigle. Si la question avait autant d'importance pour les cultivateurs de l'Ouest que le dit l'honorable député de Moose-Mountain, la Fédération canadienne des agriculteurs aurait certes fait mention de ces deux céréales. Elle a effectivement parlé des céréales, du blé, et ainsi de suite, mais je ne crois pas qu'elle ait fait mention du lin et du seigle.

**M. McCullough:** Puis-je poser une question au ministre?

**L'hon. M. Churchill:** Oui.

**M. McCullough:** J'ai ici l'exposé annuel du programme de la Fédération canadienne des agriculteurs; il a pour titre "Les cultivateurs rencontrent le gouvernement" et porte la date du 14 février 1956. J'appelle l'attention du ministre sur le passage suivant que je relève à la page 8:

> Comme au cours des années passées, la Fédération canadienne des agriculteurs entend également demander que le lin et le seigle soient vendus par l'entremise de la Commission canadienne du blé afin que ces céréales puissent profiter du programme méthodique de vente et de la plus grande stabilité des prix que cette commission assure.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, c'est un renseignement intéressant mais il remonte à 18 mois. J'ai cité un document nouveau et récent, qui porte la date du 31 juillet 1957.

**M. Bryce:** La Fédération est encore du même avis.

**L'hon. M. Churchill:** Un nouveau gouvernement est entré en fonction et les cultivateurs de l'Ouest ont très bien exprimé leurs propositions. Pendant l'été, le Conseil interprovincial des syndicats agricoles a rencontré le cabinet. Il a soumis son mémoire le 15 août 1957; là encore, je doute fort qu'on ait fait mention du lin et du seigle. Je ne conteste pas l'importance de la question soulevée par l'honorable député, mais je me demande pourquoi le lin et le seigle n'ont pas été soumis à notre attention dans ces deux mémoires émanant des agriculteurs syndiqués du Canada. Y aurait-il une différence d'opinions au sein des organismes agricoles, ou cela n'aurait-il pas pour eux autant d'importance que le pense l'honorable député? J'attire simplement son attention là-dessus pour montrer qu'il est important d'apporter l'opinion des cultivateurs de notre pays à l'appui de tout argument présenté en cette enceinte à l'égard d'un bill de cette nature.

**M. McCullough:** Le ministre me permettra-t-il de lui poser une autre question? A-t-il pensé à téléphoner au bureau de la Fédération canadienne des agriculteurs, installé à Ottawa, pour vérifier si oui ou non elle appuie toujours ce point de vue?

[L'hon. M. Churchill.]

**L'hon. M. Churchill:** Je suis évidemment tout disposé à téléphoner à cet organisme en n'importe quelle circonstance, mais il me semble que l'honorable député pourrait tout aussi bien le faire et nous mettre au courant des dernières nouvelles à ce sujet. Il ne m'incombe guère de vérifier si oui ou non les déclarations faites en cette enceinte bénéficient de l'appui de ces organismes. C'est certainement à l'honorable député de le faire. L'attitude générale à l'égard du lin et du seigle a été définie par ceux qui présentent le bill, et je ne m'en prends nullement à cela. La situation est très claire. Il y a eu de fortes fluctuations dans les prix de ces céréales et dans les superficies ensemencées. Le lin est une céréale capricieuse, et il est très possible que pour des raisons de ce genre et par suite de l'importance des récoltes de lin et de seigle par rapport à celles des récoltes de blé, d'avoine et d'orge les cultivateurs ou la Commission elle-même n'aient pas désiré aussi instamment que la Commission du blé se charge de la vente de ces deux céréales.

Je comprends clairement que cela ait pu se faire par le passé. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire maintenant, mais il me semble que l'honorable député devrait rendre son argumentation beaucoup plus convaincante. Nous ne demandons pas mieux que d'accueillir les idées qui émanent du côté de l'opposition, car bon nombre de ces idées sont constructives et me rappellent celles que j'émettais quand je siégeais de ce côté-là...

**Une voix:** Acceptez-en donc une, pour une fois.

**L'hon. M. Churchill:** ...mais je dois dire que fort peu de mes idées ont été acceptées quand je siégeais dans l'opposition. La chose me paraissait alors regrettable. Je n'en suis pas moins tout disposé à accueillir les idées des membres de l'opposition à l'heure actuelle, et si leurs idées s'appuient sur une argumentation solide et ont la faveur de tout le pays, nous leur réserverons naturellement une très sérieuse attention.

Mais il faut voir la situation telle qu'elle est à l'heure actuelle. Nous avons des excédents de blé, d'avoine et d'orge. Nous avons le sentiment que le temps de la Commission canadienne du blé est passablement absorbé par les efforts qu'elle déploie pour résoudre les problèmes soulevés par ces céréales, et je ne sais nullement si la Commission du blé serait disposée à se charger en plus du lin et du seigle. Je n'ai pas encore eu l'occasion de m'en assurer. L'honorable député a peut-être consulté la Commission du blé à ce sujet.

Mais notre réseau d'élévateurs regorge actuellement de blé, d'avoine et d'orge, et la Commission du blé a largement de quoi faire, et accomplit avec succès sa tâche d'écoulement de ces céréales.

Je pense que le fonctionnement de la Commission du blé est impressionnant. Elle a mis en œuvre une politique visant à acheminer nos céréales vers les voies commerciales internationales. Cet automne, après s'être rendu compte que les livraisons seraient lentes, le gouvernement a créé un régime d'avances en espèces afin que les cultivateurs qui se trouvent dans l'impossibilité de livrer leurs céréales aient au moins un peu d'argent pour tenir jusqu'à la saison prochaine. Mes honorables amis m'ont exhorté à faire des déclarations de politique à l'égard de la vente du blé et de questions de cette nature. J'ai répondu en cette enceinte à un grand nombre de questions à ce sujet, mais les actions sont plus éloquentes que les paroles et je pense que la politique du gouvernement est bien nette.

Si notre politique de liquidation de nos excédents de blé réussit, comme j'ai tout lieu de le croire, il est fort possible que nous puissions alors recommander à la Commission du blé de se charger de la vente du lin et du seigle, mais cela ne se ferait que si l'ensemble des cultivateurs de l'Ouest canadien était en faveur de cette méthode d'écoulement de ces céréales. Nous avons un excédent de 700 millions de boisseaux de blé et nous en avons récolté cette année environ 350 millions de boisseaux. Nous prévoyons que 300 millions de boisseaux seront absorbés par l'exportation et que 150 millions de boisseaux seront consommés au Canada sous forme de farine, de provende et de graine, de sorte qu'un minimum de 100 millions de boisseaux de nos excédents seront acheminés vers les voies commerciales et à l'extérieur de notre pays. C'est au moins une amélioration et nous espérons que l'augmentation des offres d'achat de blé canadien nous permettra de dépasser notre objectif de 300 millions de boisseaux.

La situation générale, sur le plan international, est que les États-Unis et le Canada détiennent de vastes excédents de blé. L'Argentine en a un peu. L'Australie, qui vient d'avoir une mauvaise récolte, est disposée maintenant à acheter du blé canadien, et nous sommes tout prêts à lui en vendre. Divers pays du monde ont semblé s'intéresser aux excédents de blé canadien et nous réussissons parfaitement à conserver nos clients qui payent comptant.

Je pense que l'Angleterre, qui achète en moyenne 100 millions de boisseaux de blé canadien chaque année, achètera à peu près cette quantité durant la présente campagne agricole. L'Allemagne et le Japon viennent ensuite. D'autres pays européens, tels que la Suisse, la Hollande et la Belgique, désirent du blé canadien. J'ai déjà dit que j'ai fait une tournée de ces pays,—le Royaume-Uni et l'Europe,—en septembre, avec des représentants de la Commission canadienne du blé et que j'ai rendu visite à 200 personnes qui s'occupent du commerce des céréales. J'ai obtenu de ces personnes des rapports sur la situation.

Une chose dont elles ont voulu avoir l'assurance, c'est la stabilité de l'écoulement du blé. Elles espéraient que le Canada ne se lancerait pas dans une guerre de prix à l'égard du blé. Elles m'ont assuré, sans que je leur ait demandé, que les meilleures qualités de blé canadien se vendent à prime et n'ont pas leur égal parmi les autres blés vendables sur le marché mondial. Elles m'ont dit qu'elles continueraient d'utiliser ces meilleures qualités. Il a été peu question du prix réel mais il y avait quelque malaise au sujet des fluctuations des taux de transport océanique qui, plus que le cours, influent sur le mouvement des céréales. Je suis donc d'avis qu'à l'égard du blé le Canada occupe une situation commerciale qui ne laisse pas d'être satisfaisante. La situation est encourageante si nous songeons que des pays autres que ceux qui nous paient en espèces se renseignent ici sur la vente de notre blé. Certains de nos honorables amis ont donné parfois à entendre qu'il nous serait possible d'écouler une partie de notre blé en suivant l'exemple des États-Unis, dont on connaît le programme d'écoulement des excédents. Or, la seule partie de ce programme...

**M. McCullough:** J'invoque le Règlement. Je suis très reconnaissant au ministre de ce qu'il a dit de la situation où nous en étions en ce qui concerne le blé, de nos exportations, etc., mais il me semble que ce qui intéresse essentiellement le Parlement, en ce moment, c'est ce que le gouvernement pense du projet de loi qui ne vise que le seigle et le lin et qui tend à soumettre l'écoulement à la Commission canadienne du blé.

**M. l'Orateur:** L'honorable député a raison. Le ministre s'écartait un peu de la question en discussion.

**L'hon. M. Churchill:** Je ne faisais que suivre l'exemple du parrain du projet de loi. Je me suis rendu compte qu'il avait évoqué un grand nombre de questions relatives à la Commission canadienne du blé, mais n'intéressant pas directement le seigle ni le lin.

**M. Olson:** Est-ce que le ministre me permettrait de lui poser une question? Il vient de dire qu'il estimait que notre situation,

en ce qui concerne le blé, était satisfaisante. Plus tôt aujourd'hui, le ministre a dit que les ventes de blé et de farine avaient décliné l'an dernier. Qu'entend-il par le mot "satisfaisant"?

**L'hon. M. Churchill:** Les chiffres que j'ai cités plus tôt aujourd'hui portent, évidemment, sur l'année entière; jusqu'ici, au cours de cette période, les ventes de blé et de farine ont diminué. Cependant, la situation s'améliore très rapidement et c'est de cela que je parlais.

Je regrette, monsieur l'Orateur, que l'honorable député qui a présenté ce projet de loi ne se préoccupe pas autant que nous de la situation commerciale du Canada pour ce qui est du blé.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Voyons, Voyons!

**L'hon. M. Churchill:** Si nous pouvions écouler les excédents dont nous avons parlé, un des arguments qu'on a invoqué contre l'idée de confier à la Commission du blé la vente du lin et du seigle, à savoir que les entrepôts débordent déjà en ce moment, n'aurait pas autant de poids. Je cherchais à expliquer que nous pouvions entrevoir le moment où des entrepôts seraient peut-être disponibles. Mon honorable ami pourrait alors, avec plus de succès, demander que la vente du lin et du seigle soit confiée à la Commission canadienne du blé. Il pourrait dire que nous avons de l'espace dans les entrepôts. Par le passé, quand on a prétendu qu'il faudrait mettre le lin et le seigle sous l'autorité de la Commission du blé, il a été déclaré que cela ne pouvait pas se faire à cause de la pénurie d'entrepôts. Si on pouvait liquider les excédents, des entrepôts deviendraient disponibles et l'honorable député pourrait alors dire que la Commission pourrait s'occuper du lin et du seigle.

Cependant, si mon honorable ami ne s'intéresse pas à l'exportation, ce sont ses propres paroles, monsieur l'Orateur,...

**M. McCullough:** J'invoque le Règlement; ce n'est pas que je ne m'intéresse pas à l'exportation du blé. J'aimerais poser une question au ministre. N'est-il pas exact que les producteurs de lin et de seigle se trouvent astreints à un contingent au cours de la présente campagne agricole? Leurs livraisons sont limitées, ce qui prouve que ce n'est pas une question d'engorgement des élévateurs ou autres entrepôts, mais bien une question de politique. Jusqu'à présent le producteur n'a pas pu faire de livraisons au début de la campagne agricole parce que le gouvernement, ou la Commission canadienne du blé, a jugé bon de soumettre le lin à un contingentement.

[M. Olson.]

**L'hon. M. Churchill:** Je n'ai pas compris la première partie de la question de l'honorable député à cause d'un peu de bruit inhabituel que j'entends ici.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Six heures.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est parce que le ministre a les yeux fixés sur la pendule.

**L'hon. M. Churchill:** Il y a ici tant d'horloges qu'on s'y perd. Il y en a qui marquent six heures, d'autres pas. Si l'honorable député voulait bien répéter la première partie de sa question, j'y répondrais volontiers.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Puisqu'il est six heures, la Chambre reviendra aux travaux interrompus à cinq heures. Le ministre pourrait peut-être tenir cette dernière question pour un avis.

## SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Rea.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Il est six heures; je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

## MINISTÈRE DES FINANCES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

*119.* Administration centrale, $2,157,871.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, les crédits du ministère des Finances, tels qu'ils figurent au Livre bleu, accusent une augmentation des prévisions d'un peu plus de 10 millions cette année par rapport à l'an dernier. Si on examine le détail des affectations, on constatera toutefois que cette augmentation est intégralement constituée par deux espèces de subventions, les subventions aux municipalités en lieu et place des impôts et les subventions aux universités. Exception faite de ces deux groupes de subventions, nous demadons donc au Parlement un peu moins d'argent que l'an dernier au titre de l'administration de mon ministère.

Toutefois dans cette déclaration préliminaire, je dois tenir compte non seulement du budget principal mais aussi des crédits supplémentaires des deux années. Essentiellement le plus gros poste des crédits supplémentaires de cette année est le poste de 32 millions au titre des traitements en général. Toutefois cette augmentation est

plus que compensée par le crédit spécial de 50 millions destinée au compte de la caisse de retraite et prévu aux derniers crédits supplémentaires de l'an dernier. En comparant le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires de cette année avec ceux de l'année passée, je demande au Parlement d'accorder au ministère des Finances environ 9 millions de moins que l'an dernier.

Bien qu'on ne demande pas au Parlement d'approuver les crédits statutaires, je désire en parler. Les crédits statutaires du ministère des Finances représentent plus de 95 p. 100 des dépenses totales. Dans le livre du budget, ils s'élèvent à presque 1,100 millions et accusent un accroissement de 154 millions sur l'année dernière. Sur ces 154 millions, 128 millions représentent l'augmentation des paiements de transfert aux gouvernements provinciaux. Le livre des prévisions budgétaires avait été imprimé quand la province d'Ontario a décidé de percevoir son propre impôt sur le revenu des sociétés. C'est la raison principale pour laquelle nos paiements de transfert aux gouvernements provinciaux seront de 10 millions inférieurs, au lieu d'être de 128 millions supérieurs, à ceux de l'année dernière. Au total, je m'attends que les crédits statutaires du ministère des Finances ne dépasseront pas de beaucoup plus de 40 millions ceux de l'année dernière, et cet accroissement sera entièrement dû aux frais plus élevés de la dette publique.

Les honorables députés ne seront pas surpris que j'affirme que le ministère des Finances, dont l'administration n'est pas très étendue, est généralement en mesure d'estimer ses dépenses d'administration assez exactement et ne permet guère de réaliser des économies. Je serai toutefois à même de proposer une légère diminution du poste 121, lorsque nous arriverons là.

Monsieur le président, j'ai été plusieurs fois invité, à la Chambre, à faire un exposé financier. Je suis heureux que cette occasion me soit offerte, surtout à cause de certaines choses qui se disent à l'extérieur de la Chambre. Le 5 décembre, le *Globe and Mail* publiait une nouvelle dont j'extrais l'alinéa suivant:

> London, le 4 décembre. A moins que les conservateurs ne diminuent sensiblement les dépenses, le gouvernement terminera l'année financière avec un déficit en mars prochain. Voilà ce qu'a prédit ici aujourd'hui M. Walter Harris, ex-ministre des Finances.

Nous verrons cela bientôt.

Le 5 décembre, le *Telegram* de Toronto attribue au député de Winnipeg-Nord-Centre une déclaration qu'il aurait faite à Hamilton, le soir précédent, si je ne me trompe. Dans cet article, le gouvernement est accusé de "cacher les livres au Parlement jusqu'après les prochaines élections". Je me demande si quelqu'un de ceux qui ont entendu le député dire cela, si vraiment il l'a dit, a été assez crédule pour le croire. L'occasion nous sera bientôt offerte de juger si une telle déclaration était sérieuse on non.

J'aimerais faire ce commentaire avant de donner à la Chambre les détails de l'exposé financier. Lorsque le gouvernement actuel est entré en fonction le 21 juin dernier, l'année financière était déjà commencée depuis trois mois. Les programmes de l'année étaient déjà en grande partie entrepris; des dépenses avaient été faites et des engagements pris. Nous avons entrepris notre tâche, alors que le gouvernement était déjà au milieu du gué; il convient, je crois, de ne pas perdre cela de vue lorsque nous pesons et analysons ce que le gouvernement a pu faire.

Mon prédécesseur, en présentant le budget de l'année financière courante, en mars dernier, avait prédit des revenus de 5,170 millions de dollars, des dépenses de 5,018 millions de dollars et un excédent de 152 millions de dollars. Nous avons actuellement des chiffres à peu près complets pour les huit premiers mois de l'année, de sorte que nous sommes en mesure de faire une autre évaluation, qui reflète des changements d'ordre économique aussi bien que des changements sur le plan de la politique ministérielle.

En ce qui concerne les recettes, je suis disposé à accepter la prévision qui a été faite à la Chambre en mars dernier. En ce moment, il semble probable que les recettes provenant de l'impôt sur le revenu seront un peu plus élevées qu'on ne l'avait prédit, et que celles provenant des droits de douane et de certaines taxes sur les denrées seront un peu inférieures à ce qu'on avait prévu; mais, dans l'ensemble, je prévois que les diverses augmentations et diminutions s'annulleront à peu près les unes les autres, ce qui laissera un revenu total inchangé de 5,170 millions de dollars.

Du côté dépenses, mon prédécesseur avait prévu un montant total de 5,018 millions de dollars. Il y a eu, depuis, une augmentation sensible de ces dépenses, d'une part à la suite des changements économiques qui se sont produits, de l'autre, en raison des nouveaux programmes que nous avons recommandés et que le Parlement a adoptés. Il nous faut, par exemple, trouver une nouvelle somme de 25 millions pour acquitter les intérêts et autres frais que comporte la dette publique en conséquence de la forte augmentation du taux de l'intérêt intervenue le printemps et l'été derniers. En outre, la direction du National-Canadien me fait savoir que

la réduction du traffic et la hausse du coût d'exploitation se traduiront par un déficit sur les opérations ferroviaires d'environ 28 millions de dollars qu'il nous faudra combler.

En ce qui concerne la politique ministérielle, les honorables représentants se souviendront que les augmentations du traitement des fonctionnaires et de la solde et des allocations des forces armées atteindront environ 100 millions de dollars pour les 11 mois de l'année financière commençant le 1er mai, y compris les versements proportionnels statutaires effectués au titre de la retraite. L'augmentation de la pension de vieillesse est la principale cause de l'accroissement du déficit, de 50 millions de dollars, qu'accuse la caisse de la sécurité de la vieillesse. Les relèvements de nos versements d'assistance-vieillesse ainsi que des allocations aux aveugles et aux invalides coûteront au Trésor fédéral un million de dollars de plus cette année. L'augmentation des prestations aux anciens combattants ajoutera trois autres millions de dollars aux dépenses de la présente année et le récent accord avec les provinces, en vertu duquel on a supprimé le seuil relatif à l'assistance-chômage, nous coûtera aussi trois millions de dollars pour la présente année financière. Ces augmentations atteignent, au total, 210 millions.

Pour contrebalancer cette forte augmentation des dépenses, nous avons réussi à faire d'importantes économies. Les relèvements des traitements, soldes et allocations des fonctionnaires et des militaires nous coûteront 100 millions, mais les ministères ont trouvé le moyen, par des économies d'ordre général, d'absorber une partie de cette augmentation. En fait, sur le total de 210 millions, 76 seulement s'ajouteront aux dépenses de la présente année. Deux principes nous ont guidés quand nous nous sommes attaqués à la tâche de supprimer les dépenses qui n'étaient pas nécessaires. Nous avons d'abord décidé qu'il n'y aurait aucune réduction des services publics essentiels et, deuxièmement, à l'égard des crédits comportant de la construction, qui assure de l'emploi, qu'il ne fallait pas réduire ces crédits. En outre, grâce à un examen minutieux et au contrôle de certains programmes de dépenses, mes collègues ont pu apporter aux dépenses estimatives diverses réductions et économies dont le total atteint presque 40 millions de dollars. De plus, mes collègues ont pu restreindre certains prêts et avances d'un montant d'environ six millions.

Enfin, je n'ai pas l'intention d'adopter l'attitude de mon prédécesseur, qui se proposait de virer d'importantes sommes globales de 50 millions chacune à ce qu'il appelait une réserve à valoir sur l'actif et destinée à réduire le déficit non amorti du compte de retraite. J'estime qu'il est absolument inutile de le faire.

Ces économies et réductions des dépenses atteignent le total très imposant de 164 millions, ce qui me laisse une dépense prévue de 5,064 millions et un excédent prévu de 106 millions pour la présente année financière. Pour la commodité des députés et du consentement de la Chambre, j'aimerais insérer ici un tableau indiquant les diverses augmentations et diminutions de dépenses dont j'ai parlé.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Le ministre des Finances a-t-il la permission d'insérer ce tableau?

**Des voix:** Soit.

**L'hon. M. Fleming:** Voici le tableau:

Prévisions des dépenses pour 1957-1958
(en millions de dollars)

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses prévues en mars 1957 .... | | $5,018 |
| Ajouter: | | |
| Augmentation du service de la dette ..... | $ 25 | |
| Déficit prévu du National-Canadien | 28 | |
| Augmentation des soldes et allocations ..... | 100 | |
| Augmentation du déficit de la Caisse de sécurité de la vieillesse ..... | 50 | |
| Augmentation des contributions à l'assistance-vieillesse, aux allocations de cécité et d'invalidité .. | 1 | |
| Augmentation des prestations aux anciens combattants ..... | 3 | |
| Augmentation de l'aide aux chômeurs ..... | 3 | |
| Total des augmentations ..... | $210 | |
| Déduire: | | |
| Épargnes au titre de la solde et des allocations, ainsi que d'autres réductions et d'autres épargnes .. | 64 | |
| Montant prévu pour la réserve générale de l'actif ..... | 50 | |
| Montant prévu pour la réduction de la portion non amortie du déficit au compte de retraite ..... | 50 | |
| Total des déductions ..... | $164 | |
| Augmentation nette des dépenses .. | | 46 |
| Total des dépenses pour 1957-1958 | | $5,064 |

On m'a aussi demandé à diverses reprises quel est le programme financier du gouvernement. J'aimerais maintenant signaler les intentions du gouvernement en matière de modifications d'ordre financier et fiscal, modifications qui seront soumises à la Chambre en temps utile pour faire l'objet de mesures législatives.

Inutile de le rappeler aux députés, la présente session n'est pas une session ordinaire ou régulière. Elle a été convoquée en automne dans des circonstances qui en limitaient la durée. Ses buts étaient, comme l'a

bien indiqué le chef de l'opposition il y a quelques jours, d'abord de voter les quelque 800 crédits qu'on n'avait pas votés au moment de la dissolution de la Chambre, puis de fournir au gouvernement l'occasion de soumettre au parlement, pour y donner suite cet automne, le programme fécond de mesures législatives que les électeurs du Canada ont approuvé le 10 juin.

Un des engagements qui ont été pris envers la population canadienne au cours de cette campagne par l'homme distingué qui est aujourd'hui le premier ministre du Canada était que nous réduirions les impôts. Je ne me propose pas maintenant et je n'ai pas l'intention de proposer au cours de la présente session des augmentations d'impôt de quelque nature que ce soit. C'est ce qui rendait tout à fait inutile de présenter à la Chambre quoi que ce soit qui ressemblât à un budget. Le budget pour l'année a été soumis à la Chambre le printemps dernier par le ministre des Finances d'alors. Tout député aura ample occasion pour exprimer quelque opinion qu'il lui plaira sur les questions au sujet desquelles je révélerai maintenant les intentions du gouvernement.

Me permettra-t-on en passant, monsieur le président, de faire observer qu'il était bien impossible dans le court espace de temps qui s'est écoulé depuis que le gouvernement est entré en fonctions d'aborder toutes les questions que le ministre des Finances passe normalement en revue dans un budget. Le temps dont nous disposions n'a pas permis de s'attaquer à la grande diversité de questions financières qui sont du ressort du ministre des Finances, sauf pour ce qui est de celles qui touchent directement à l'impôt dont je dirai bientôt quelque chose. Je tiens cependant à marquer très clairement que je n'ai jamais parlé de présentation de budget comme celle qui caractérise une session normale du Parlement. J'ai dit que nous saisirions la Chambre des mesures qui s'imposent pour remplir les engagements que nous avons pris envers le public au cours de la campagne électorale et c'est précisément, monsieur le président, ce que nous ferons.

Des mesures législatives s'imposent pour porter remède à plusieurs choses qu'il y a lieu de signaler. Le bill que j'espère présenter comportera une modification de l'assiette de l'impôt sur les sociétés, modification dont bénéficieront, je l'espère, certaines petites sociétés.

Toutefois, je veux aborder d'abord une question précise qui touche aux ouvriers du bâtiment. C'est là un sujet qui exige qu'on modifie la loi de l'impôt sur le revenu avant la fin de la présente année civile. Il s'agit de certaines allocations versées aux ouvriers du bâtiment par leurs employeurs afin d'acquitter les dépenses de l'ouvrier lorsqu'il demeure loin de son lieu normal de résidence pendant une certaine période qu'il passe au lieu de la construction. Les députés se rappellent que le problème a été porté pour la première fois à l'attention du public par une directive intitulée: "Bulletin d'information nº 10" du 10 juillet 1956, directive publiée par le ministère du Revenu national. Cette directive annonce que les ouvriers du bâtiment doivent dorénavant inclure dans leur revenu aux fins de l'impôt certaines allocations quotidiennes et autres reçues de leurs employeurs, qu'elles soient versées en espèces ou sous forme de logement et pension gratuits. La question a été débattue assez longuement au printemps lors de l'examen des modifications apportées à l'impôt sur le revenu. Certains d'entre nous, qui étions alors dans l'opposition, avons vivement protesté contre les effets de cette directive. Finalement, le ministre des Finances d'alors a déclaré que la règle publiée dans le bulletin nº 10 ne s'appliquerait pas au revenu de 1956, mais que l'allocation serait soumise à l'impôt à partir de 1957.

Depuis de nombreuses années, les employeurs de l'industrie du bâtiment ont pris l'habitude de fournir la nourriture et le logement aux ouvriers travaillant sur des chantiers éloignés, ou de leur verser une allocation en plus du salaire régulier à titre de remboursement des frais de pension, quand le travailleur les payait lui-même. L'employeur du bâtiment a également l'habitude de se charger des frais de transports de l'employé qui doit se rendre à des chantiers éloignés et de le ramener à sa résidence normale. Il y a des années que cette industrie procède de la sorte, et les ouvriers du bâtiment ne déclaraient pas comme revenu imposable le montant de ces allocations ou frais payés pour eux par leurs employeurs. C'est alors qu'en publiant le bulletin nº 10, en 1956, le gouvernement précédent a annoncé que ces sommes étaient imposables en vertu de la loi en vigueur, et en 1957 les employeurs ont reçu l'ordre de déclarer ces allocations comme revenu de leurs employés.

J'ai l'intention, monsieur le président, de rétablir l'usage courant avant 1957. Afin de dissiper tout doute à ce sujet, j'entends proposer qu'on apporte une modification appropriée à la loi de l'impôt sur le revenu, modification qui entrera en vigueur le 1er janvier 1957. Cette modification, qui est nécessairement d'un caractère assez technique, sera exposée en détail dans le projet de loi. En résumé, si le chantier de construction est tellement éloigné qu'on ne peut raisonnablement s'attendre que le travailleur retourne

chaque jour à son domicile habituel, c'est-à-dire au foyer où il vit avec sa femme ou quelque personne à sa charge, cet employé ne sera pas tenu d'inclure dans sa déclaration d'impôt la valeur de la pension et du logement ou de l'allocation raisonnable qui peut lui être versée pour payer sa nourriture et son logement ni les frais de déplacement que lui verse son employeur pour son transport entre son lieu de travail et son foyer.

Le point suivant a trait à l'impôt sur les sociétés que doivent verser certains établissements qui réalisent des bénéfices dans la province d'Ontario. Au cours d'une session normale, un bill d'allégement fiscal permettrait d'apporter une foule de changements d'ordre technique à notre régime d'imposition. Cette revue générale des diverses modifications qu'il y a lieu d'apporter à la loi sera entreprise au cours de la préparation du budget à la prochaine session. Cependant, je donne ici avis d'une situation en particulier à laquelle nous tenterons de remédier à la prochaine session.

Aux termes de l'article 40 de la loi de l'impôt sur le revenu, l'impôt fédéral sur les sociétés est réduit de 9 points de pourcentage des bénéfices réalisés dans une province donnée savoir dans une province qui ne loue pas son domaine fiscal au gouvernement fédéral en application de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts. Cette diminution fiscale permet à la province de prélever son propre impôt jusqu'à concurrence du niveau de 9 p. 100 sans élever l'impôt combiné au-dessus du taux fédéral général.

Durant la période de cinq ans qui a précédé 1957, la diminution de l'impôt fédéral n'a été que de sept points de pourcentage et Québec était la seule province qui prélevait son propre impôt de sept p. 100 sur les bénéfices des sociétés. En 1957, l'Ontario est devenu une province tombant sous le coup de la disposition et les bénéfices gagnés dans la province depuis le 1er janvier 1957 donnaient droit par conséquent à une diminution de neuf points de pourcentage en ce qui concerne l'impôt fédéral. Par inadvertance, toutefois, la loi établie par le gouvernement précédent qui accorde cette réduction pour 1957 donnait également droit aux sociétés ontariennes dont l'année financière ne correspond pas à l'année civile, de profiter de cette réduction en ce qui concerne la partie de leurs bénéfices réalisée en 1956. Ce mode de réduction était naturellement approprié et nécessaire en ce qui concerne les bénéfices dans le Québec, puisque la province imposait les bénéfices en 1956. Le résultat de cette inadvertance qui s'est glissée dans la mesure législative fédérale est, cependant, que les sociétés réalisant un bénéfice en Ontario profitent d'une réduction de sept points de pourcentage pour une période où aucun impôt provincial n'a été prélevé. Il va de soi qu'il faut rectifier cette erreur, sans quoi un dégrèvement fiscal non voulu de quelque 12 millions de dollars serait accordé à un groupe d'entreprises fonctionnant non d'après l'année civile et gagnant des bénéfices en Ontario à une époque où aucun impôt provincial ne les visait.

J'ai déjà rappelé au comité que le présent gouvernement avait promis que, s'il prenait le pouvoir, il réduirait les impôts. Monsieur le président, nous voulons scrupuleusement tenir cette promesse. Je n'ai pas à dire que c'est une des plus agréables fonctions du ministre des Finances que celle d'annoncer à la Chambre un certain allégement du lourd fardeau d'impôts que les gouvernements précédents avaient fait peser sur la population du Canada.

Le bill que je présenterai comprendra une modification du régime fiscal visant les sociétés, qui sera particulièrement important pour les petites sociétés. Actuellement, le taux inférieur d'imposition de 20 p. 100 vise uniquement les bénéfices ne dépassant pas $20,000 par année. A l'avenir, à compter du 1er janvier, ce taux inférieur d'imposition s'appliquera aux bénéfices de $25,000. Il est entendu que toutes les sociétés dont les bénéfices dépassent ce chiffre tireront quelque avantage de cette concession fiscale; mais c'est pour les entreprises relativement petites que le changement aura le plus de signification. Quelque 2,000 sociétés, dont les bénéfices varient entre $20,000 et $25,000, verront l'impôt sur les bénéfices compris dans ce palier réduit de 47 p. 100 à 20 p. 100. Cette allégement coûtera environ 12 millions au Trésor public, pendant une année complète, et environ un million, durant la présente année financière. Je crois que, dans le cas des petites sociétés, cela constituera un stimulant et un encouragement aux affaires.

Monsieur le président, j'aimerais déposer ici, pour la gouverne des députés, le tableau indiquant les effets du relèvement des paliers d'impôt sur le revenu des sociétés.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Le ministre désire-t-il consigner ce tableau au hansard?

**L'hon. M. Fleming:** Oui.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Les membres du comité y consentent-ils?

**Des voix:** Soit.

**L'hon. M. Fleming:** Voici le tableau:

Effets du relèvement de $20,000 à $25,000 du palier du revenu des sociétés soumises au taux d'imposition de 20 p. 100

| Revenu des sociétés | Impôt actuel | Impôt projeté | Réduction de l'impôt | |
|---|---|---|---|---|
| 25,000 | 6,350 | 5,000 | 1,350 | 21.3 |
| 30,000 | 8,700 | 7,350 | 1,350 | 15.5 |
| 35,000 | 11,050 | 9,700 | 1,350 | 12.2 |
| 40,000 | 13,400 | 12,050 | 1,350 | 10.1 |
| 50,000 | 18,100 | 16,750 | 1,350 | 7.5 |
| 75,000 | 29,850 | 28,500 | 1,350 | 4.5 |
| 100,000 | 41,600 | 40,250 | 1,350 | 3.2 |
| 200,000 | 88,600 | 87,250 | 1,350 | 1.5 |
| 300,000 | 135,600 | 134,250 | 1,350 | 1.0 |
| 500,000 | 229,600 | 228,250 | 1,350 | .6 |
| 1,000,000 | 464,600 | 463,250 | 1,350 | .3 |

Ces chiffres incluent l'impôt de 2 p. 100 de la sécurité de la vieillesse.

J'ai quelque chose à dire aussi au sujet de la loi sur la taxe d'accise. Aux termes de cette loi, la taxe spéciale d'accise sur les automobiles est actuellement de 10 p. 100. Je me propose de présenter un bill modificateur tendant à réduire cette taxe à 7½ p. 100. Cette réduction, qui équivaut à 25 p. 100 de la taxe actuelle, entrera en vigueur à compter de minuit ce soir; on estime qu'il en coûtera au Trésor environ 20 millions de dollars par année, et environ 8 millions de dollars pour le reste de l'année financière courante.

Comme l'annonçait récemment mon collègue le ministre du Revenu national, le 2 décembre, une remise sera accordée aux marchands et distributeurs autorisés, à l'égard de la taxe déjà payée sur les automobiles nouvelles déjà en stock, en magasin. Cela leur épargnera toute perte pouvant résulter de la diminution de la taxe, ainsi que la répétition des lourdes pertes qu'ils ont subies la dernière fois que la taxe a été réduite. Le gouvernement a reçu l'assurance de la part de tous les fabricants d'automobiles que cette réduction se fera immédiatement sentir dans les prix de gros des manufacturiers et dans les prix proposés au détail. Le gouvernement s'attendra à ce que cette réduction se fasse immédiatement sentir dans les prix des automobiles nouvelles qui seront mises à la disposition du public.

J'ai, en outre, un mot à dire au sujet de l'impôt sur le revenu des particuliers. La première mesure d'allégement que je désire présenter comportera pour le contribuable, au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers, une augmentation de $100 de l'abattement pour personnes à charge prévu par la loi de l'impôt sur le revenu. Cela signifie qu'à partir du 1er janvier 1958, la déduction pour chaque enfant bénéficiant de l'allocation familiale passera de $150 à $250 par an. Pour toute autre personne à charge la déduction actuelle de $400 passera à $500. L'abattement à la base et l'exemption de personne mariée resteront les mêmes.

Outre l'allégement bien mérité du fardeau fiscal pour le contribuable qui a des enfants et d'autres personnes à charge, l'augmentation du dégrèvement aura pour effet de libérer complètement de tout impôt environ 100,000 contribuables et d'alléger le fardeau fiscal d'un million et trois quarts environ d'autres contribuables. Pour l'année entière, la mesure ou plutôt l'allégement prévu coûtera au Trésor 60 millions de dollars environ. Pour l'année financière en cours, la perte de revenu sera d'environ 7 millions de dollars.

La deuxième mesure d'allégement fiscal pour les contribuables particuliers que je vais proposer, réduira, à partir du 1er janvier 1958, le taux de l'impôt aux deux premiers paliers du barème d'imposition. Le taux de 13 p. 100 qui frappe les premiers $1,000 du revenu imposable sera réduit à 11 p. 100. Le taux de 15 p. 100 appliqué à la deuxième branche de $1,000 du revenu imposable diminuera d'un point, de façon à n'être plus que de 14 p. 100. Ces modifications du barème d'imposition profiteront à tous les contribuables canadiens, dont le nombre est d'environ quatre millions et demi.

Toutefois il y a environ trois millions de contribuables, soit environ 70 p. 100 de l'ensemble, qui ont des revenus imposables d'au plus $2,000, c'est-à-dire après les abattements. Ainsi, les sept-dixièmes de tous les contribuables de l'impôt sur le revenu particulièrement visés par ces modifications des taux obtiendront une importante réduction proportionnelle de leur impôt sur le revenu: un peu plus de 15 p. 100 dans le cas des contribuables occupant le premier palier de $1,000 et environ 11 p. 100 dans celui des contribuables occupant le deuxième palier de $1,000. Cette réduction...

**M. le président suppléant (M. Rea):** Je regrette d'informer le ministre des Finances que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Non.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Le comité lui permet-il de continuer?

**Des voix:** Entendu.

**L'hon. M. Fleming:** Je remercie le comité de sa courtoisie.

**L'hon. M. Sinclair:** Monsieur le président...

**M. le président suppléant (M. Rea):** A l'ordre!

**L'hon. M. Sinclair:** ...je signale que le ministre des Finances a choisi cette manière de présenter son exposé budgétaire au comité plénier et que le Règlement de la Chambre et la pratique constitutionnelle, qui prévoient

qu'un député peut parler pendant une demi-heure seulement au comité, s'appliquent également à lui.

**L'hon. M. Nowlan:** C'est tout à fait juste.

**M. le président suppléant (M. Rea):** A l'ordre. Après avoir demandé s'il y avait consentement unanime, je n'ai pas entendu de non. A mon avis, le comité a donné son consentement unanime.

**M. Coldwell:** Je crois que le comité donnera son consentement. Ce que l'honorable député a dit est parfaitement juste. Le ministre nous a dit qu'il se conformerait au Règlement de la Chambre. Si le ministre avait présenté cette question comme il aurait dû, nous n'aurions pas une telle discussion. Je ne présente pas d'objection mais je tiens à lui rappeler que c'est enfreindre le Règlement de la Chambre.

**L'hon. M. Sinclair:** C'est exactement l'attitude de l'opposition officielle. Je tiens à rappeler au ministre que, s'il avait suivi la marche constitutionnelle qui consiste à présenter cela en vertu d'une résolution proposant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, il aurait eu tout le temps voulu, de même que moi. Cependant, du consentement de l'opposition officielle et des autres partis, l'honorable député peut continuer.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, je remercie le comité de la courtoisie dont j'ai été l'objet et je lui demanderais de manifester la même courtoisie au représentant de Coast-Capilano s'il en a besoin. Je puis en assurer mon honorable ami, monsieur le président, j'espère avoir terminé mes observations en l'espace de 30 minutes. Je ne tarderai pas maintenant à arriver à la conclusion.

Cette résolution, pour toute l'année, sera de 86 millions et outre l'augmentation des allocations d'ayants droit dont j'ai parlé, elle voudra dire que l'impôt sur le revenu des particuliers sera diminué de 146 millions au total, et, comme je l'ai dit, 100,000 contribuables seront entièrement libérés de la nécessité de payer l'impôt sur le revenu.

Monsieur le président, pour la gouverne des honorables députés, puis-je insérer au hansard six tableaux qui démontreront l'effet des divers allégements d'impôt sur le revenu des contribuables particuliers de diverses catégories?

**M. le président suppléant (M. Rea):** Le ministre a-t-il la permission de consigner ces tableaux au hansard?

**Des voix:** Entendu.

[L'hon. M. Sinclair.]

**L'hon. M. Fleming:** Voici ces tableaux:

Effets des modifications proposées à l'impôt sur le revenu

Contribuable marié, avec deux enfants non admissibles aux allocations familiales

| Revenu | Impôt au taux actuel | Impôt au taux nouveau | Diminution d'impôt | |
|---|---|---|---|---|
| $ | $ | $ | $ | % |
| 3,000 | 13 | — | 13 | 100 |
| 3,200 | 39 | 11 | 28 | 72 |
| 3,500 | 78 | 44 | 34 | 44 |
| 4,000 | 145 | 99 | 46 | 32 |
| 5,000 | 297 | 236 | 61 | 21 |
| 7,500 | 740 | 670 | 70 | 9 |
| 10,000 | 1,284 | 1,206 | 78 | 6 |
| 15,000 | 2,758 | 2,657 | 101 | 4 |
| 20,000 | 4,763 | 4,647 | 116 | 2 |
| 30,000 | 9,168 | 9,042 | 126 | 1 |
| 50,000 | 19,807 | 19,663 | 144 | .7 |

L'impôt de 2 p. 100 à l'égard de la sécurité de la vieillesse à calculer sur le revenu imposable (impôt maximum de $60) s'ajoute aux impôts indiqués ci-dessus.

En calculant les impôts ci-dessus, on a présumé que chacun optera pour la déduction uniforme et facultative de $100 plutôt que de réclamer des déductions à l'égard des dons de charité, des frais médicaux exceptionnels et des cotisations syndicales.

En calculant les impôts ci-dessus, on a aussi tenu compte de ce que, dans le cas des revenus de plus de $30,000, la partie du revenu qui dépasse $30,000 est assujettie à la surtaxe de 4 p. 100 sur les placements.

Effets des modifications proposées à l'impôt sur le revenu des particuliers

Contribuable marié, avec deux enfants admissibles aux allocations familiales et deux personnes à charge non admissibles aux allocations familiales

| Revenu | Impôt au taux actuel | Impôt au taux nouveau | Diminution d'impôt | |
|---|---|---|---|---|
| $ | $ | $ | $ | % |
| 3,300 | 13 | — | 13 | 100 |
| 3,500 | 39 | — | 39 | 100 |
| 3,700 | 65 | 11 | 54 | 83 |
| 4,000 | 104 | 44 | 60 | 58 |
| 5,000 | 250 | 166 | 84 | 34 |
| 7,500 | 680 | 573 | 107 | 16 |
| 10,000 | 1,212 | 1,086 | 126 | 10 |
| 15,000 | 2,654 | 2,492 | 162 | 6 |
| 20,000 | 4,634 | 4,432 | 202 | 4 |
| 30,000 | 9,024 | 8,802 | 222 | 2 |
| 50,000 | 19,636 | 19,378 | 258 | 1 |

L'impôt de 2 p. 100 à l'égard de la sécurité de la vieillesse à calculer sur le revenu imposable (impôt maximum de $60) s'ajoute aux impôts indiqués ci-dessus.

En calculant les impôts ci-dessus, on a présumé que chacun optera pour la déduction uniforme et facultative de $100 plutôt que de réclamer des déductions à l'égard des dons de charité, des frais médicaux exceptionnels et des cotisations syndicales.

En calculant les impôts ci-dessus, on a aussi tenu compte de ce que, dans le cas des revenus

de plus de $30,000, la partie du revenu qui dépasse $30,000 est assujettie à la surtaxe de 4 p. 100 sur les placements.

Effet des modifications proposées sur le revenu des particuliers

Contribuable célibataire

| Revenu | Impôt au taux actuel | Impôt au taux nouveau | Diminution d'impôt | |
|---|---|---|---|---|
| $ | $ | $ | $ | % |
| 1,500 | 52 | 44 | 8 | 15 |
| 2,000 | 117 | 99 | 18 | 15 |
| 2,500 | 190 | 166 | 24 | 13 |
| 3,000 | 265 | 236 | 29 | 11 |
| 3,500 | 348 | 318 | 30 | 9 |
| 4,000 | 433 | 403 | 30 | 7 |
| 5,000 | 603 | 573 | 30 | 5 |
| 7,500 | 1,116 | 1,086 | 30 | 3 |
| 10,000 | 1,752 | 1,722 | 30 | 2 |
| 15,000 | 3,442 | 3,412 | 30 | 1 |
| 20,000 | 5,537 | 5,507 | 30 | .5 |
| 30,000 | 10,032 | 10,002 | 30 | .3 |
| 50,000 | 20,781 | 20,751 | 30 | .1 |

L'impôt de 2 p. 100 à l'égard de la sécurité de la vieillesse à calculer sur le revenu imposable (impôt maximum de $60) s'ajoute aux impôts indiqués ci-dessus.

En calculant les impôts ci-dessus, on a présumé que chacun optera pour la déduction uniforme et facultative de $100 plutôt que de réclamer des déductions à l'égard des dons de charité, des frais médicaux exceptionnels et des cotisations syndicales.

En calculant les impôts ci-dessus, on a aussi tenu compte de ce que, dans le cas des revenus de plus de $30,000, la partie du revenu qui dépasse $30,000 est assujettie à la surtaxe de 4 p. 100 sur les placements.

Effet des changements envisagés à propos de l'impôt sur le revenu des particuliers

Contribuable marié, sans personnes à charge

| Revenu | Impôt au taux actuel | Impôt au taux nouveau | Diminution d'impôt | |
|---|---|---|---|---|
| $ | $ | $ | $ | % |
| 2,500 | 52 | 44 | 8 | 15 |
| 3,000 | 117 | 99 | 18 | 15 |
| 3,500 | 190 | 166 | 24 | 13 |
| 4,000 | 265 | 236 | 29 | 11 |
| 5,000 | 433 | 403 | 30 | 7 |
| 7,500 | 900 | 870 | 30 | 3 |
| 10,000 | 1,476 | 1,446 | 30 | 2 |
| 15,000 | 3,062 | 3,032 | 30 | 1 |
| 20,000 | 5,107 | 5,077 | 30 | .6 |
| 30,000 | 9,552 | 9,522 | 30 | .3 |
| 50,000 | 20,251 | 20,221 | 30 | .1 |

L'impôt de 2 p. 100 à l'égard de la sécurité de la vieillesse à calculer sur le revenu imposable (impôt maximum de $60) s'ajoute aux impôts indiqués ci-dessus.

En calculant les impôts ci-dessus, on a présumé que chacun optera pour la déduction uniforme et facultative de $100 plutôt que de réclamer des déductions à l'égard des dons de charité, des frais médicaux exceptionnels et des cotisations syndicales.

En calculant les impôts ci-dessus, on a aussi tenu compte de ce que, dans le cas des revenus de plus de $30,000, la partie du revenu qui dépasse $30,000 est assujettie à la surtaxe de 4 p. 100 sur les placements.

Effets des modifications proposées à l'impôt sur le revenu

Contribuable marié, avec deux enfants admissibles aux allocations familiales

| Revenu | Impôt au taux actuel | Impôt au taux nouveau | Diminution d'impôt | |
|---|---|---|---|---|
| $ | $ | $ | $ | % |
| 2,600 | 26 | — | 26 | 100 |
| 2,800 | 52 | 22 | 30 | 58 |
| 3,000 | 78 | 44 | 34 | 44 |
| 3,500 | 145 | 99 | 46 | 32 |
| 4,000 | 220 | 166 | 54 | 25 |
| 5,000 | 382 | 318 | 64 | 17 |
| 7,500 | 840 | 770 | 70 | 8 |
| 10,000 | 1,404 | 1,326 | 78 | 6 |
| 15,000 | 2,945 | 2,842 | 106 | 4 |
| 20,000 | 4,978 | 4,862 | 116 | 2 |
| 30,000 | 9,408 | 9,282 | 126 | 1 |
| 50,000 | 20,092 | 19,948 | 144 | .7 |

L'impôt de 2 p. 100 à l'égard de la sécurité de la vieillesse à calculer sur le revenu imposable (impôt maximum de $60) s'ajoute aux impôts indiqués ci-dessus.

En calculant les impôts ci-dessus, on a présumé que chacun optera pour la déduction uniforme et facultative de $100 plutôt que de réclamer des déductions à l'égard des dons de charité, des frais médicaux exceptionnels et des cotisations syndicales.

En calculant les impôts ci-dessus, on a aussi tenu compte de ce que, dans le cas des revenus de plus de $30,000, la partie du revenu qui dépasse $30,000 est assujettie à la surtaxe de 4 p. 100 sur les placements.

Effets des modifications proposées à l'impôt sur le revenu

Contribuable marié, avec quatre enfants admissibles aux allocations familiales

| Revenu | Impôt au taux actuel | Impôt au taux nouveau | Diminution d'impôt | |
|---|---|---|---|---|
| $ | $ | $ | $ | % |
| 2,800 | 13 | — | 13 | 100 |
| 3,000 | 39 | — | 39 | 100 |
| 3,200 | 65 | 11 | 54 | 83 |
| 3,500 | 104 | 44 | 60 | 58 |
| 4,000 | 175 | 99 | 76 | 43 |
| 5,000 | 331 | 236 | 95 | 29 |
| 7,500 | 780 | 670 | 110 | 14 |
| 10,000 | 1,332 | 1,206 | 126 | 9 |
| 15,000 | 2,634 | 2,657 | 177 | 6 |
| 20,000 | 4,849 | 4,647 | 202 | 4 |
| 30,000 | 9,264 | 9,042 | 222 | 2 |
| 50,000 | 19,921 | 19,663 | 258 | 1 |

L'impôt de 2 p. 100 à l'égard de la sécurité de la vieillesse à calculer sur le revenu imposable (impôt maximum de $60) s'ajoute aux impôts indiqués ci-dessus.

En calculant les impôts ci-dessus, on a présumé que chacun optera pour la déduction uniforme et facultative de $100 plutôt que de réclamer des déductions à l'égard des dons de charité, des frais médicaux exceptionnels et des cotisations syndicales.

En calculant les impôts ci-dessus, on a aussi tenu compte de ce que, dans le cas des revenus de plus de $30,000, la partie du revenu qui dépasse $30,000 est assujettie à la surtaxe de 4 p. 100 sur les placements.

Un mot maintenant de l'impôt sur les successions. J'ai l'intention d'inscrire tout de suite au *Feuilleton* une résolution permettant la présentation d'une nouvelle mesure portant abrogation de la loi sur les droits successoraux et son remplacement par une nouvelle loi sur les droits de succession. La mesure constituera une application du principe fiscal visant la masse des biens successoraux plutôt que celle du principe visant les biens transmis par succession. Ce sera donc, conformément à la politique du gouvernement, une autre réduction d'impôt, qui simplifiera grandement l'imposition en ce domaine.

Je réserve une analyse détaillée de cette question pour le moment où je présenterai la résolution pertinente en temps et lieu. Pour l'instant, je me contente de signaler que l'impôt exigible en vertu de la nouvelle loi sera inférieur à celui qui est actuellement exigible en vertu de la loi sur les droits successoraux, et cela à tous les paliers d'imposition. Toute masse de biens sera entièrement franche d'impôt jusqu'a concurrence d'un minimum de $50,000. Aucune masse de biens dont la valeur globale restera en-dessous de ce minimum ne sera le moindrement imposable. Si la succession va à une veuve, la masse exemptée sera de $60,000 plus $10,000 pour chaque enfant de moins de 21 ans. Ainsi, si le mari, en mourant laisse une femme et un enfant de moins de 21 ans, il n'y aura pas d'impôt à acquitter à moins que la succession ou masse de biens ait une valeur de plus de $70,000. S'il laisse une femme et deux enfants de moins de 21 ans, il n'y aura pas d'impôt à payer sur la masse de biens à moins que sa valeur globale soit de plus de $80,000. Dans le cas d'une veuve ayant trois enfants de moins de 21 ans, il n'y aura aucun impôt à payer sur la succession à moins que la valeur globale de la masse des biens imposable ne dépasse la somme de $90,000. La veuve qui reste avec quatre enfants de moins de 21 ans n'a aucun impôt à payer sur la succession à moins que la valeur globale de celle-ci ne dépasse $100,000.

La perte annuelle de recettes qui en découlera pour le Trésor sera de 6 à 8 millions de dollars. Le plus petit groupe des successions imposables, soit celles de $60,000 à $75,000, bénéficiera des deux cinquièmes environ de la réduction. Pour les successions de cette importance la réduction moyenne sera d'environ 70 p. 100.

Nous n'avons pas l'intention de demander à la Chambre de faire plus, à la présente session, que de lire le bill pour la première fois. Il est à souhaiter que le bill soit lu pour la première fois et distribué aux députés, puis mis à la disposition du public, surtout des juristes et des comptables. On sollicitera leur opinion et leurs propositions sur cette importante mesure et, à la lumière des propositions qui viendront de cette source, le gouvernement a l'intention de demander au Parlement d'adopter une mesure législative à la session de 1958.

Permettez-moi de résumer maintenant les effets qu'auront les modifications proposées sur les voies et moyens pour le reste de la présente année financière. Les changements d'impôts que je vais proposer profiteront immédiatement à l'acheteur d'automobile, mais à cause du temps qu'il faut pour faire entrer en vigueur les nouveaux tableaux d'abattements fiscaux, les réductions de l'impôt sur le revenu, bien qu'elles soient valables pour la totalité de l'année 1958, ne se feront peut-être pas sentir sur l'enveloppe de paye ou le chèque de traitement avant février; mais cette tâche sera accomplie le plus rapidement possible, je le garantis au comité.

Bien que le total des réductions d'impôt s'élève à 178 millions pour une année complète, les revenus du ministre des Finances n'en seront réduits que de 26 millions de dollars avant le 31 mars. Qu'il me soit permis, monsieur le président, pour la gouverne des députés, de consigner au compte rendu un tableau donnant le détail des réductions d'impôt.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Le ministre des Finances a-t-il l'autorisation de consigner ce tableau au hansard?

**Des voix:** Entendu.

**L'hon. M. Fleming:** Voici le tableau:

Diminutions de l'impôt (en millions)

| | Année complète | Année financière en cours |
|---|---|---|
| Impôt sur le revenu des sociétés | $ 12 | $ 1 |
| Impôt sur le revenu des particuliers | 146 | 17 |
| Taxe d'accise spéciale | 20 | 8 |
| Totaux | $178 | $26 |

Après la prévision d'un excédent de recettes sur les dépenses de $106 millions, pour l'année qui se terminera le 31 mars prochain nous pouvons maintenant compter sur un excédent de 80 millions de dollars après avoir adopté les changements d'impôt que j'ai proposés.

En conclusion, monsieur le président, qu'il me soit permis de dire que par ce programme le gouvernement vise à encourager les Canadiens en les soulageant, surtout les petits salariés, d'une partie du fardeau fiscal qui pesait sur eux. Le gouvernement n'a pas eu la possibilité au cours de cette courte session et depuis les cinq mois et demi qu'il est au pouvoir de réaliser toutes les réformes fiscales

qu'il aimerait faire entrer en vigueur. Nous espérons cependant que le comité appréciera l'audace du programme gouvernemental, et la mesure dans laquelle il contribuera à maintenir la confiance et la prospérité.

Au cours des cinq mois et demi de travail ardu qui se sont écoulés depuis leur entrée en fonction le 21 juin, les membres du cabinet ont été soutenus par l'exemple et l'énergie du premier ministre. Ceux qui ont vu défiler bien des ministres des Finances m'ont informé qu'aucun d'entre eux n'a eu à accomplir en cinq mois et demi une somme de travail aussi lourde que celle que j'ai dû abattre ces derniers cinq mois et demi. Mais, monsieur le président, qu'il me soit permis de dire, bien humblement, que 17 à 18 heures de travail par jour, et 100 heures de travail par semaine sont d'un bien faible prix à côté du grand privilège de servir le Canada.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur le président, il est d'usage que le critique financier de l'opposition officielle commence par offrir certains compliments, sur un ton amical, au ministre des Finances. Évidemment, cela serait tout à fait inutile aujourd'hui car ni moi ni personne d'autre ne saurions rien dire qui puisse ajouter quoi que ce soit aux compliments qu'il s'est lui-même attribués. Il est peut-être travailleur, —il nous l'a dit lui-même,—mais la modestie n'est pas au nombre de ses qualités.

La situation actuelle, monsieur le président, indique très clairemnt jusqu'à quel point le chef de la CCF avait raison de dire ce matin que c'est une drôle de façon de procéder; elle est certainement sans précédent depuis la Confédération. Jamais un ministre canadien des Finances, travailleur ou non, modeste ou non, n'a tenté de présenter un budget et des propositions fiscales à l'occasion de l'examen du premier crédit des Finances.

**L'hon. M. Harkness:** Sauf par radio!

**L'hon. M. Nowlan:** Et la radio?

**L'hon. M. Sinclair:** J'y arrive; patientez un peu. Évidemment, nous sommes loin de la déclaration formulée par le ministre le 25 juin dernier, devant la *Presse canadienne* et la *British United Press,* avant qu'il entreprenne ces journées interminables de 17 heures, chaque jour qu'il y aurait un budget d'automne avec réduction d'impôts et relèvement des pensions. Il ajoutait qu'il allait diminuer les impôts, augmenter la pension de vieillesse, comprimer les dépenses de l'État, et tout cela dans le budget qu'il allait nous exposer. Or, le lendemain même le ministre généralement si bavard s'est drapé dans le silence. Les journaux ont rapporté qu'un coup de téléphone du premier ministre lui avait enjoint de se taire et de commencer à travailler.

**L'hon. M. Fleming:** Je n'ai reçu aucun coup de téléphone du premier ministre.

**L'hon. M. Sinclair:** Depuis le début de la session moi-même et d'autres députés avons fait de notre mieux pour lui arracher la date de son exposé budgétaire, de cet exposé qu'il nous avait annoncé. Il n'a pas répondu directement. Sans nier expressément ce qu'avaient rapporté la *Presse canadienne* et la *British United Press,* il s'est tout de même arrangé pour que cette impression persiste dans l'esprit de tout le monde. Sans doute a-t-il affirmé qu'on se conformerait aux précédents constitutionnels. C'est alors que nous avons commencé à soupçonner qu'il n'y aurait pas de budget. Nous avons donc, au lieu de demander quand on allait nous en présenter un, demandé s'il y allait effectivement en avoir un. En définitive, pour obtenir une réponse, il a fallu, après les réponses évasives du ministre, poser la question au premier ministre. Il a répondu, en effet, ainsi qu'en témoigne la page 1796 du hansard, en nous disant qu'il n'y aurait aucun exposé budgétaire au cours de la présente session. Sa réponse était tout à fait désinvolte. Ayant, nous disait-il, étudié l'histoire parlementaire depuis la Confédération il avait pu se rendre compte que pendant les secondes sessions de 1873, 1919, 1930 et 1947 il n'y avait pas eu d'exposé budgétaire.

J'ai vérifié les quatre précédents qu'il a cités à la Chambre. La bibliothèque ne possède pas de hansard pour 1873 mais on y trouve un album de comptes rendus des débats de cette époque. Il y a eu une courte session sur le scandale des chemins de fer, le célèbre scandale tory des chemins de fer de 1873. Il n'y a pas eu d'autres propositions financières que celles que le premier ministre tory a faites par télégramme à cette époque-là à des notabilités tory de tout le pays.

En 1919, sir Robert Borden a convoqué une seconde session dont le discours du trône ne comportait qu'une chose, la ratification du traité de Versailles qui avait été signé le 28 juin. Personne n'avait demandé d'exposé budgétaire parce qu'on ne proposait à cette session aucune mesure fiscale de quelque importance. Par conséquent, ce n'est donc pas un précédent.

Nous en venons maintenant à 1930 où un gouvernement conservateur était au pouvoir. Ce gouvernement avait aussi promis une session d'automne. Encore une fois, le discours

du trône ne comportait qu'un sujet, le chômage. C'est un problème auquel notre nouveau gouvernement conservateur doit certainement s'attaquer. M. Bennett avait déclaré que c'était la seule question à étudier à cette session-là. On a voté 20 millions de dollars pour des secours immédiats et des modifications ont été apportées aux lois antidumping et au tarif douanier, non pas à des fins de revenu, avait dit M. Bennett, mais pour protéger l'ouvrier canadien. Si ces lois avaient entraîné quelque revenu, le programme aurait échoué parce qu'elles n'auraient pas mis fin à la vente panique de la part des autres pays. A ce moment-là non plus, aucun député n'a demandé de discussion sur le budget car il était évident qu'il n'était question ni de mesures budgétaires ni de mesures fiscales.

J'ai lu ces débats avec grand intérêt. Je ne me trouvais pas au Canada au moment des élections de 1930. J'étudiais en Europe. Il était très intéressant de lire et de constater que le gouvernement conservateur, tout comme le gouvernement conservateur d'aujourd'hui, était arrivé au pouvoir grâce à une masse de promesses, mais pour être équitable à l'égard de M. Bennett, je dois dire qu'il vient après l'actuel premier ministre pour ce qui est du nombre et de l'étendue des promesses faites. Tous les deux, toutefois, ont promis de convoquer immédiatement le Parlement pour réaliser leurs promesses. Et bien, M. Bennett s'en est tenu strictement à sa parole. Les élections avaient eu lieu le 28 juillet et le Parlement s'est réuni le 2 septembre.

Nous avons naturellement entendu après le 10 juin qu'il y aurait une session immédiate du Parlement, mais cela ne s'est pas réalisé avant le 14 octobre et aujourd'hui, 6 décembre, nous attendons encore le budget que le ministre avait promis le 25 juin.

Puis nous arrivons à 1947. Cette année-là n'a été marquée par aucune session d'automne. La législature de 1948 a commencé en décembre 1947, mais la session de 1947-1948 a comporté une présentation régulière du budget suivant la manière habituelle. Mon ami, le ministre de l'Agriculture, a parlé de budget présenté à la radio. J'admets volontiers que, le 17 novembre, celui qui était alors ministre des Finances a annoncé, par l'entremise de Radio-Canada, deux mesures qu'il prenait en vertu de deux lois du Parlement, la loi sur le contrôle des changes et la loi sur les pouvoirs transitoires, afin d'empêcher que nos réserves de devises ne soient canalisées vers les États-Unis. C'est ce qu'on a appelé le programme d'austérité.

Nos réserves, qui dépassaient 1,200 millions de dollars au début de l'année, n'atteignaient pas 500 millions à ce moment-là. Ces deux mesures, la restriction des importations américaines au moyen de contingents et une taxe d'accise destinée à décourager l'achat des denrées non essentielles, ont été annoncées ce soir-là. Le Parlement s'est réuni en décembre et l'ordre du jour inscrit en deuxième rang était l'approbation par le Parlement de ces deux mesures. Voilà pourquoi le ministre a dit, tout comme le disait M. Bennett en 1930, qu'il n'y a pas eu de budget par radio, parce que ces deux mesures n'étaient pas destinées à accroître le revenu, mais à restreindre les importations de denrées américaines.

Je dis donc que, dans notre histoire parlementaire, il n'est jamais arrivé qu'on ne présente pas de budget à la première session d'une nouvelle législature. Cela revêt un sens particulier aujourd'hui, parce que, jamais au Canada, un parti comme celui qui détient le pouvoir ne s'est fait élire grâce à un programme comportant autant de promesses coûteuses et tant de fortes réductions d'impôt, des promesses et des programmes qui devaient nécessairement avoir de profondes répercussions sur l'équilibre des voies et moyens. Mais comment mettre la population dans son ensemble, comme les députés, au courant des nouvelles propositions si ce n'est en rendant des comptes, en présentant un bilan? Et quand je dis nouvelles propositions, je veux parler des nombreuses mesures qu'il faudra bien nous présenter, pour peu qu'on veuille tenir ses promesses, y compris des réductions d'impôt; non pas seulement les broutilles dont on a fait mention ce soir, mais celles dont il a été question pendant les élections et dont je vais parler. Bref, ce que désirent les députés et la population, c'est l'habituel débat sur l'exposé budgétaire qui a caractérisé toutes les sessions authentiques du Parlement.

Que comporte un débat sur un budget? D'abord, un avis préalable suffisant. En examinant le hansard, je constate qu'au cours des vingt dernières années, on a donné un avis de cinq jours à deux semaines quant à la date où le budget allait être présenté. Puis, la veille de l'exposé budgétaire, on présentait un Livre blanc. L'an dernier, c'était un document de 90 pages renfermant beaucoup de chiffres. De cette façon, chaque député savait exactement les chiffres les plus récents concernant la situation économique de la nation à l'égard du produit national brut, le commerce, la balance des paiements et les revenus provenant des divers domaines fiscaux. Nous avions toutes ces données devant nous en écoutant le ministre et avant de prononcer nos propres discours.

En outre, comme l'honorable député de Greenwood l'a signalé tout à l'heure, avant de commencer son discours,—et, en général, il

s'agit d'un long discours,—le ministre avait la courtoisie de communiquer une copie de ses propositions aux leaders des divers partis, afin de les mettre au courant de tous les chiffres pour qu'ils soient prêts à faire des déclarations à leur propos, une fois le discours du ministre terminé. Ce soir, nous n'avons eu aucun renseignement pareil. Sauf erreur, la tribune de la presse n'a eu aucun renseignement non plus. Nous avons noté tous ces chiffres du mieux que nous pouvions au cours de l'exposé du ministre et devrons attendre jusqu'à ce que ces divers tableaux figurent dans le hansard demain avant de les comprendre vraiment.

Enfin, le ministre a pris la parole à 8 h. le soir prévu, quand M. l'Orateur occupait son fauteuil, afin de proposer que la Chambre se forme en comité des voies et moyens. En conformité de notre Règlement, le temps qu'on lui accorde, comme de juste, pour formuler une déclaration aussi importante pour le public et pour le pays est illimité, et le premier député qui lui répond a le même privilège. Voilà l'usage constitutionnel qui a été observé depuis la Confédération. Cependant, notre nouveau ministre des Finances s'est écarté des sentiers battus. Il a préféré se servir du premier crédit de son budget pour prononcer son discours de présentation. J'ai pris connaissance des douze dernières présentations des crédits du ministère des Finances, ce qui comprend la période pendant laquelle l'honorable représentant a siégé à la Chambre et, onze années sur douze, on n'a pas prononcé de déclaration à l'occasion du premier crédit. Une année, cependant, le ministre des Finances a, en réponse à la demande du parti créditiste, prononcé une brève déclaration de deux pages sur la politique fiscale et monétaire. Il est vrai que d'autres ministres, détenant d'autres portefeuilles, préfèrent, à l'occasion de l'étude du premier crédit, donner un exposé assez complet du travail accompli par leur ministère l'année précédente. J'ai, pour ma part, appliqué cette méthode quand j'étais ministre des Pêcheries.

Si les ministres des Finances n'ont jamais suivi une telle ligne de conduite, c'est parce que, traditionnellement, ils ont eu une bien meilleure occasion, lors du débat sur l'exposé budgétaire, de soumettre au Parlement le bilan complet du Canada. Toutefois, la façon actuelle de procéder nous en a privés. Comparons cette façon traditionnelle de procéder avec ce qui s'est passé aujourd'hui, cette manière bizarre de faire les choses, comme l'a dit justement l'honorable député de Rosetown-Biggar. Tout d'abord, au lieu d'un préavis de cinq jours ou de deux semaines, nous n'avons vraiment eu aucun préavis. Hier matin, d'après le hansard, le ministre des Finances a assuré à la Chambre que les crédits des Finances ne seraient pas soumis au Parlement aujourd'hui. A dix heures hier soir, sur l'instance du leader à la Chambre de l'opposition officielle, il a été révélé qu'à huit heures, ce soir, malgré les affirmations du ministre des Finances, nous examinerions les prévisions budgétaires des Finances. Nous n'avons donc eu aucun préavis.

En deuxième lieu, nous n'avons pas de document de base. On n'a pas déposé de Livre blanc. Le ministre de la Défense nationale n'a pas déposé non plus de Livre blanc, lorsque nous avons commencé, il y a un jour ou deux, l'étude de ses crédits, qui constituent la plus grosse tranche des prévisions budgétaires présentées à la Chambre. Autre faiblesse de la façon actuelle de procéder: le ministre n'a pas fait à la Chambre la déclaration que MM. Ilsley, Abbott et Harris ont faite de mon temps, lorsqu'ils invitaient les membres de l'opposition à recourir largement aux fonctionnaires très compétents du ministère des Finances, s'ils désiraient obtenir des données de fait. Ayant été quatre ans adjoint au ministre des Finances, je me suis formé une très haute opinion des services de ces fonctionnaires. Je me souviens que l'honorable député de Greenwood, du temps où il était critique financier, a tiré grand parti de cette offre et de ce personnel. Ces fonctionnaires de l'État, en somme, ne servent pas seulement le gouvernement. Nous ne nous attendons pas qu'ils nous révèlent, à nous de l'opposition, la ligne de conduite ministérielle, mais nous aurions grand profit à communiquer avec eux pour nous renseigner sur les faits.

On me demandera peut-être pourquoi je ne les ai pas pressentis quand même, sans invitation. Récemment, le ministre des Travaux publics et d'autres ont ainsi parlé de la très haute estime qu'ils portent aux fonctionnaires de l'État canadien. Ces déclarations sont certes bien méritées. Toutefois, nous avons aussi entendu de sourds grondements des torys affamés de faveurs ministérielles qui réprimandaient le ministre des Travaux publics pour avoir dit qu'il n'y aurait pas de faveurs ministérielles. De retour en Colombie-Britannique après une réunion fermée des députés conservateurs, l'été dernier, le député de Victoria a pris la parole à une réunion de l'association progressiste conservatrice d'Oak-Bay le 17 septembre. J'extrais la nouvelle du *Colonist* de Victoria, parce que c'est le journal conservateur. On y lit:

> Les tories constatent que les "gros bonnets" du service civil sont tous des libéraux.
>
> L'échelon supérieur du service civil à Ottawa a déclaré hier soir, devant l'Association progressiste-conservatrice d'Oak-Bay, M. A. DeB McPhillips, député de Victoria, est sur le gril.

Le gouvernement est en voie d'ouvrir une brèche dans les rangs des dirigeants du service civil qui tous, sont des libéraux, a dit M. McPhillips.

"Tous les fonctionnaires haut placés et tous les sous-ministres sont des libéraux", a-t-il déclaré à cette réunion.

"Ne perdez pas patience; après les prochaines élections, lorsque notre mandat sera moins incertain, le gouvernement prendra des mesures plus énergiques."

Je ne voulais certainement pas embarrasser les dirigeants du ministère des Finances en m'adressant à eux pour obtenir des renseignements sur les faits et les faire congédier.

**L'hon. M. Macdonnell:** C'est stupide.

**L'hon. M. Sinclair:** Si un ministre répudiait la déclaration qu'a faite l'honorable député de Victoria après le caucus conservateur, je lui en serais certainement reconnaissant.

Même au comité des voies et moyens, si nous y parvenons finalement, on devait nous donner un avis de 48 heures à l'égard de chacune de ces résolutions monétaires. Au lieu de cela, le nouveau ministre choisit cet unique moyen qui consiste à utiliser la mise en délibération du premier de ses crédits pour nous présenter cet exposé financier extraordinairement important. Il savait que la règle de 30 minutes s'appliquait aux débats et c'est pourquoi nous la lui avons rappelée ainsi qu'au public. Il a choisi lui-même une voie qui lui imposerait des limites dans son compte rendu à la nation. C'est pour cette raison que nous n'avons pas eu de déclaration de lui sur la situation du commerce, de la balance des paiements, la production nationale brute et sur aucun des nombreux aspects économiques qui sont d'ordinaire et à juste titre passés en revue au cours d'un tel exposé financier.

Il aurait pu s'éviter cette curieuse façon de faire les choses s'il s'en était tenu, comme il l'avait dit, aux usages constitutionnels du Parlement canadien, s'il avait tenu sa promesse de l'été dernier disant qu'il y aurait un budget; même s'il avait changé d'idée, il n'y a pas de mal à changer d'idée, s'il nous l'avait dit. Le ministre qui siège derrière lui, le ministre du Travail, a franchement avoué aujourd'hui qu'il avait commis une erreur. Nous avons accepté cette mise au point sans faire de critique. Tous, nous faisons des erreurs. Tous? Non, le ministre des Finances fait exception. Il n'allait pas dire à la Chambre qu'il avait changé d'idée et qu'il n'avait pas l'intention de présenter un budget. Il s'en est remis au premier ministre du soin de l'annoncer.

Après avoir ainsi expliqué cet insolite comportement, j'en viens maintenant à certaines des observations faites par le ministre au cours de cette discussion abrégée sur le budget. Dans toute l'histoire canadienne aucun ministre des Finances, je le dis sans ambages, n'a été aussi chanceux que le ministre actuel. Il est chanceux, parce qu'il est doué de talents extraordinaires; il nous l'a dit lui-même. C'est un rude travailleur, il l'a dit aussi lui-même, et, à l'encontre de la plupart des ministres des Finances qui l'ont précédé, il a débuté avec un excédent de 500 millions dans la caisse. La plupart des nouveaux ministres des Finances, il va sans dire, arrivent au moment où le Trésor est vide. Le ministre actuel avait 500 millions de dollars pour commencer.

**M. Bell (Carleton):** Depuis quand? D'où venait ce montant?

**L'hon. M. Sinclair:** Je me ferai un plaisir de vous dire d'où il venait. A la dernière session, le ministre des Finances, lorsqu'il a présenté ses prévisions budgétaires, a estimé que l'excédent allait être de 282 millions de dollars. Mais pas un seul tory présent à la Chambre n'a admis cela. Le ministre lui-même, comme l'atteste le hansard de la dernière session, page 2667, a dit que, d'après ses calculs, le surplus serait de 518 millions. Nous avons à maintes reprises corrigé cette assertion, mais nos adversaires du parti tory ne voulaient pas nous entendre.

Puis, au cours de la dernière campagne électorale, ils ont parcouru le pays en disant partout à la population qu'elle était surimposée de 500 millions de dollars. Voici un simple échantillon. L'honorable député d'Huron reconnaîtra vraisemblablement cette publicité parue dans l'*Expositor* de Seaforth: "Excédent de 500 millions". Quant à celui d'Hamilton-Sud, il reconnaîtra probablement lui aussi cette publicité, occupant toute une page de journal: "Excédent: 500 millions,—Votez Bob McDonald!" Et voici un autre document où il est question de l'excédent de 500 millions arrachés au peuple par les libéraux. Soir après soir, on entendait le premier ministre déclarer bien haut que chaque famille canadienne,—il y en a plus de 4 millions,—payait $120 de trop en impôts, ce qui donnait au total un demi-milliard par année.

C'est pour cela que j'affirme que le ministre avait bien de la chance de se trouver, au départ, avec un excédent d'un demi-milliard. Il a un autre chiffre favori . . .

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il n'a jamais tort.

**L'hon. M. Sinclair:** . . . ah! mais il n'a jamais tort; il l'a dit lui-même. Un autre gros chiffre que nous avons vu dans tout le pays par rapport aux crédits,—car nous avons des livres sur ces promesses,—était celui qui avait trait aux services essentiels. Il allait retrancher

un demi-milliard de ces crédits sans compromettre les services essentiels. Une fois de plus, il a adopté une drôle de façon d'exécuter nos travaux. En déposant le budget principal, établi par le gouvernement précédent au début de la session, il a dit qu'il déposait certains crédits, mais qu'il n'assumait pas la responsabilité de certains postes. Il allait en supprimer quelques-uns et en réduire d'autres; mais il n'a pas précisé, et le chef de l'opposition et les députés siégeant de ce côté-ci lui ont dit: "Eh bien! donnez-nous la liste des crédits que vous n'approuvez pas." Mais il a refusé de le faire jusqu'ici. De sorte qu'à mesure qu'on a appelé chaque ministère nous avons demandé: "Quelle partie des 500 millions de dollars gaspillés et follement dépensés avez-vous trouvée dans votre ministère?" Ma foi, le ministre des Transports, qui regarde les choses bien en face, a déclaré en septembre dernier qu'il n'a constaté aucun gaspillage et aucune folle dépense dans son ministère bien géré. Le secrétaire d'État a dit la même chose...

**L'hon. Mme Fairclough:** Je n'ai jamais dit cela.

**L'hon. M. Sinclair:** Et le ministre des Mines ...

**L'hon. Mme Fairclough:** J'invoque le Règlement... je n'ai rien dit de la sorte. Si l'honorable représentant consulte le hansard, il trouvera exactement ce que j'ai dit.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Sinclair:** Je devrais évidemment laisser l'honorable représentante avoir le dernier mot; mais, si elle veut bien lire le hansard, elle constatera que ses prévisions budgétaires n'ont pas été réduites d'un dollar...

**L'hon. Mme Fairclough:** Et j'ai expliqué cela aussi.

**L'hon. M. Sinclair:** C'est, au fond, ce que je prétends: ce ne sont pas des explications, mais des réductions que les gens avaient été portés à espérer.

Le ministre des Mines et le ministre des Affaires des anciens combattants, ceux de la Défense et des Affaires extérieures, ont dit la même chose. Je ne sais pas si l'on a posé cette même question, ce matin, au ministre du Commerce...

**Une voix:** Et au solliciteur général.

**L'hon. M. Sinclair:** Oui et puis, aujourd'hui, nous en sommes arrivés enfin au premier crédit du ministère des Finances, le deuxième plus considérable, qui atteint presque 1,200 millions. Beaucoup des postes qui y sont contenus sont statutaires; mais on aurait pu penser que c'est probablement dans son ministère qu'il aurait pu trouver une grande partie du demi-milliard de gaspillage et de folles dépenses, dont nous n'avons vu aucune preuve jusqu'ici. Il a mentionné une petite économie qu'il pourra réaliser sur le crédit nº 121, mais il a de nouveau vanté l'économie et l'efficacité avec lesquelles son ministère a été administré; nous ne pouvons donc nous attendre à grand chose à ce chapitre.

Passons à la question de la réduction des impôts. Je ne veux pas enfreindre le Règlement de la Chambre en dépassant mon temps de parole...

**L'hon. M. Harkness:** C'est la première fois que vous ne voulez pas l'enfreindre.

**L'hon. M. Sinclair:** Non, non, mais c'est la promesse qui a été faite. A maintes reprises, le premier ministre a dit qu'il y aurait une forte réduction d'impôts: $120 par famille, soit 500 millions en tout. Des taxes excédentaires seraient supprimées par le nouveau gouvernement... inutile de citer le premier ministre...

**L'hon. M. Chevrier:** Allez-y.

**L'hon. M. Churchill:** Cela vaut d'être cité.

**L'hon. M. Sinclair:** Eh bien! ce chiffre de 500 millions est si bien connu, et il a dit que c'étaient de solennelles obligations qui seraient remplies, de sorte que nous nous attendions naturellement dans ce débat à des allégements d'impôts atteignant un total de 500 millions. Nous nous attendions à ce qu'ils soient rétroactifs. Sur quantité de tribunes, il a déclaré que chaque mois au Canada, le gouvernement libéral percevait en trop $10 de chaque famille. N'ayant pas remédié à cette situation après presque six mois de pouvoir, le gouvernement a alourdi de $60 supplémentaires le fardeau de chacune de ces pauvres familles.

Comme la montagne qui accouche d'une souris, le ministre a soumis ce soir de bien faibles réductions d'impôts. Le programme des conservateurs de 1949 et les propositions du critique financier, le député de Greenwood, visaient à porter l'abattement à la base de $1,000 à $1,250, et de $2,000 à $2,500 celui des contribuables mariés ce qui coûterait 140 millions par année. Eh bien, l'électeur n'ayant pas mordu en 1953, ils ont augmenté la mise. Le premier ministre, s'inspirant du programme électoral des conservateurs, a promis que, si son parti était élu, il relèverait immédiatement l'abattement de base en le portant de $1,000 à $1,500 pour les célibataires et de $2,000 à $3,000 pour les hommes mariés au coût de 300 millions par année. Nous n'avons rien entendu de tel ce soir.

D'après les calculs que j'ai faits lorsque j'étais adjoint parlementaire, cela équivaudrait à 300 millions pour la dernière proposition et à 140 millions pour l'autre, somme que l'honorable député de Greenwood avait alors qualifiée de très faible. Si c'est une si petite somme, pourquoi ne l'avoir pas incluse ce soir. C'est bien dommage, car cela aurait réellement aidé le contribuable à revenu modique. Celui qui gagne moins de $3,000 aurait évidemment été complètement libéré de tout impôt, si les promesses solennelles qui ont été faites avaient été tenues.

Il y a eu naturellement d'autres promesses, dont la diminution de la taxe de vente. Le whip conservateur l'avait promise dans une annonce parue dans le *News* de Seaforth, qui se publie, j'imagine, dans sa circonscription.

**M. Cardiff:** Oui, par l'opposition.

**L'hon. M. Sinclair:** Non, par vous. Voici quelques déclarations sur les impôts qui ont paru dans son annonce. Sous un régime conservateur, l'impôt sur le revenu d'un homme marié serait nul à $3,000, après les élections. Puis il mentionne ensuite l'assurance-santé, les prix minimums pour les produits agricoles, la suppression de toute taxe de vente: quiconque dépense $300 pour des vêtements, des chaussures et le reste doit actuellement acquitter $30, mais il n'aura rien à verser en taxe ou en impôt après les élections, ou après l'élection de ce monsieur.

Nous n'avons pas entendu parler de l'abolition de la taxe de vente ce soir. A Windsor, au cours des élections, le premier ministre a promis de réduire la taxe d'accise sur les automobiles et à Oshawa il a promis de l'abolir. Ici encore, il y a une énorme différence entre l'abolition de la taxe et la réduction proposée de 2½ p. 100.

**L'hon. M. Browne (Saint-Jean-Ouest):** J'invoque le Règlement. Le premier ministre a dit ici qu'il n'a pas formulé une telle déclaration et l'honorable député doit le croire sur parole.

**Des voix:** Oh, non!

**L'hon. M. Sinclair:** L'honorable député constatera, s'il veut consulter le hansard, que le premier ministre a dit, selon les comptes rendus des journaux, qu'il allait supprimer la taxe d'accise complètement parce qu'elle était d'un autre âge. Puis, au sujet de l'impôt sur les sociétés, mon honorable ami, le ministre des Transports...

**L'hon. M. Green:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le premier ministre a affirmé, il y a quelques jours, qu'il n'avait jamais dit qu'il enlèverait complètement cette taxe et l'honorable député de Coast-Capilano ne devrait pas essayer de lui attribuer ces paroles.

**L'hon. M. Sinclair:** Les députés se rappellent que j'ai lu des extraits de deux journaux torys, le *Telegram* de Toronto et le *Journal* d'Ottawa, et du *Citizen* d'Ottawa, le lendemain du jour où il avait promis d'abolir cette taxe, et j'ose dire encore que c'était alors le moment de le nier et non pas six mois plus tard.

Mon honorable ami, là-bas, le ministre des Transports, a dit qu'il voulait une échelle mobile à l'égard de l'impôt sur les sociétés. Non pas simplement un petit soulagement de 20,000 ou 25,000 dollars, mais une véritable échelle mobile, jusqu'au bout, pour permettre des économies véritables, de sorte que les impôts sur les revenus des sociétés s'en trouveraient réduits au moins d'un tiers. Il sourit maintenant et je pense qu'il espère encore qu'un jour cette promesse se réalisera. Eh bien! nous n'avons pas eu ce soir les 500 millions ni les réductions promises l'été dernier, et promises solennellement.

Puis dans les chiffres figurant à l'exposé du ministre, ce soir, et c'est là un des inconvénients de ne pas avoir les documents budgétaires comme à l'ordinaire, je pense bien qu'il a dit qu'en une année entière les dégrèvements pourraient représenter 178 millions de dollars, mais que la réduction serait de moins de 40 millions de dollars pour l'année en cours.

Par ailleurs nous avons beaucoup entendu parler de l'inflation, cette session-ci, mais il n'en souffle mot dans son exposé. C'est un autre des avantages qu'il y avait à choisir de parler à l'occasion des subsides pour réduire un discours dans une telle proportion qu'il devenait impossible de traiter à fond de questions comme l'inflation et l'équilibre des voies et moyens. C'est un problème très grave et le gouvernement précédent a commencé il y a deux ans à prendre des mesures courageuses mais impopulaires et incomprises, incomprises surtout à cause des efforts des conservateurs pour induire le public en erreur au sujet des dangers de l'inflation et des mesures du gouvernement d'alors. Maintenant le ministre des Finances dit que nous ayons enrayé l'inflation et il s'est rendu jusqu'à Hollywood (Floride) lieu qui je pense doit rassembler et les attraits d'Hollywood et ceux de la Californie, pour prononcer un discours devant les capitalistes des États-Unis et leur dire apparemment qu'il ne leur en voulait pas autant que ses discours prononcés au Canada pouvaient le leur faire croire; et à la page 11 de son discours aux

capitalistes américains on trouve les paroles suivantes:

Ces dernières années l'économie canadienne, comme celle des États-Unis, a vécu sous la menace toujours croissante de l'inflation. Je vous dis en toute confiance que l'inflation a été enrayée.

Je dirai que, si elle a été enrayée, c'est grâce aux courageuses initiatives de M. Harris et du gouverneur de la Banque du Canada, ces deux dernières années. Je dis "si elle a été enrayée", car je vais vous citer une autorité financière un peu plus compétente que notre travailleur et modeste ministre des Finances. Je viens tout juste de finir la lecture du rapport annuel de la Banque de Montréal, la première des banques du Canada. Voici un extrait de la déclaration du président:

Le Canada, avec son réseau serré de liens internationaux économiques et autres, ne ferait que se cacher la tête dans le sable s'il s'imaginait avoir gagné la lutte contre l'inflation.

Choisissez: d'une part, le président de la Banque de Montréal s'adressant aux Canadiens, de l'autre, le ministre des Finances s'adressant à des Américains en Floride. Mais on n'est pas tellement obligé de faire un choix, car ce matin l'attention de la Chambre a été attirée sur le fait que le prix de l'argent recommençait à monter. Les taux du trésor grimpent et naturellement, par voie de conséquence, le taux de la Banque du Canada en fait autant. Mais il était très intéressant, naturellement, de remarquer que, lorsque le taux du trésor baissait, le ministre des Finances, ce brave petit homme si plein de modestie, s'en attribuait tout le mérite. On constate en effet à la page 1645 du hansard qu'il déclarait, en annonçant la réduction des taux bancaires:

Le gouvernement réclamera certainement le mérite qui lui est dû pour le grand nombre de mesures qu'il a prises pour tenter de rendre plus facile l'argent, le crédit et l'intérêt, et il est très heureux que les efforts qu'il a déployés à cette fin aient porté fruit.

Voilà ce qu'il dit quand le taux d'intérêt baisse. Mais lorsque le taux d'intérêt s'élève, il s'en lave les mains comme Ponce Pilate et n'a rien à voir à la chose. De nouveau, c'est un petit homme si modeste!

Maintenant je passe à la balance des voies et moyens. Le fait de n'avoir aucun Livre blanc rend extrêmement difficile à tout membre de l'opposition le calcul exact de la balance actuelle des revenus et dépenses du pays. Nous savons que de fortes dépenses ont été promises. Le *Financial Post* estime que les nouvelles dépenses qui ont déjà été faites coûtent à ce jour 300 millions de dollars en plus au pays. J'ai moi-même, d'une manière très modeste, essayé de calculer tout ce que les promesses des torys représentaient; j'ai constaté que celles qui ont été mentionnées jusqu'à maintenant grèveraient le budget annuel d'un montant supplémentaire de 1,200 millions, et je n'ai pas compté certains projets. Je vois que mon ami le ministre des Travaux publics me sourit.

**L'hon. M. Green:** Je ne souris pas, je ris.

**L'hon. M. Sinclair:** Après son départ de Vancouver et devenu ministre du nouveau gouvernement, il a dit que la première tâche du gouvernement serait de reconstituer la marine marchande du Canada. Cela nous coûterait 250 millions de dollars au bas mot. Il ne l'avait pas aussitôt promis que notre ami le ministre des Transports, là-bas, s'occupait de céder les huit derniers navires de la marine marchande du Canada et de les mettre sous immatriculation étrangère. C'est pourquoi je ne les ai pas inclus dans cette somme estimative de 1,200 millions. Je ne sais trop lequel de ces ministres gagnera la partie.

Évidemment, il n'a pas été question des ententes fiscales fédérales-provinciales. Si le gouvernement entend verser plus d'argent aux dix provinces avant la fin de l'année financière, il faut que le ministre des Finances le prévoit maintenant. Le premier ministre Frost est modeste. Il ne demande que 100 millions de dollars de plus chaque année, ce qui voudra dire 200 millions de plus pour les autres provinces ou un total supplémentaire de 300 millions. Le premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique n'est pas modeste; il ressemble au ministre des Finances. Il veut 960 millions de plus.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Je regrette d'informer l'honorable député que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, tout ceci est fort agréable. Nous serions tous enchantés d'en profiter davantage.

**L'hon. M. Sinclair:** Le leader de la Chambre connaît le Règlement qui limite les discours à trente minutes. Il est permis à un député de parler aussi souvent qu'il veut tant qu'on en est à ce premier crédit. Donc, lorsque mon tour reviendra, j'en profiterai certainement, mais pour l'instant j'entends observer le Règlement et reprendre mon siège, contrairement à ce que fait le ministre.

**M. Coldwell:** Monsieur le président, voici d'abord ce que je veux dire. Il y a parmi nous un grand nombre de nouveaux députés qui ne connaissent pas très bien la façon dont le parlement organise ses travaux depuis des années. C'est pourquoi je conçois sans peine qu'un grand nombre d'entre eux puissent croire que cette façon de présenter des réductions et de mettre à l'étude ce qui, à toutes

fins pratiques, est un petit budget, est conforme à la façon habituelle et traditionnelle de faire certaines choses qui importent au plus haut point à la population du Canada et qui, traditionnellement, occupent une place prééminente parmi les initiatives prises par un parlement au cours d'une session.

Or le Parlement est en session. Du moins j'ai pu le comprendre. Sa Majesté la Reine a ouvert une session...

**Une voix:** Avec beaucoup de cérémonie.

**M. Coldwell:** Avec beaucoup de cérémonie, certainement, comme le rappelait mon honorable ami. C'est pourquoi nous nous attendions que le gouvernement, au cours de la session, nous soumettrait le bilan national, c'est-à-dire le budget. A mon avis, la Chambre et, en fait, le pays, doivent considérer cette omission avec la plus grande sévérité, parce que cela ne s'est jamais produit auparavant. Nous ne nous attendions certainement pas qu'une telle chose fût entreprise par un gouvernement dirigé par l'actuel premier ministre. Personne plus que l'actuel premier ministre du Canada n'a parlé plus souvent ni plus longtemps, à la dernière session et durant la campagne électorale, de la suprématie du Parlement et de la nécessité de rétablir les droits du Parlement. Malgré cela, nous constatons aujourd'hui qu'on déroge à l'une des méthodes parlementaires qui consiste à examiner le travail du gouvernement, en particulier ses affaires financières, et nous voyons le gouvernement refuser de présenter un bilan en bonne et due forme.

On ne nous a rien dit ce soir de la productivité du Canada. On ne nous a rien dit des perspectives quant au produit national brut. On nous a dit un peu ce que le gouvernement prévoit sous forme de recettes et de dépenses pour l'année. On nous a dit qu'il y aurait un excédent de quelque 80 millions. Cependant, quand on y regarde de près à cet excédent de 80 millions, comment le ministre y arrive-t-il? Il y arrive par le transfert de deux articles de 50 millions. Par conséquent, l'idée d'un excédent de 80 millions est trompeuse.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est un truc de comptabilité.

**M. Coldwell:** Oui, c'est un truc de comptabilité. C'est tout au plus une écriture comptable. C'est tout.

Deuxièmement, nous avons beaucoup entendu parler d'un excédent auquel s'attendait l'ancien ministre des Finances. Je crois que l'ancien ministre des Finances croyait vraiment, lorsqu'il a donné à entendre à la Chambre qu'il pourrait y avoir un excédent très considérable, que cet excédent ne se réaliserait pas avant le 31 mars 1958. Pourquoi? Parce qu'il s'attendait, durant l'année en cours, que le Trésor fédéral aurait à prendre des dispositions en ce qui concerne le programme d'assurance-santé qui avait été adopté en mars par le Parlement. Dans les crédits dont le ministre des Finances a saisi la Chambre ce soir, il n'est fait aucune mention d'un versement éventuel que ferait le gouvernement fédéral à l'une des six provinces qui ont adhéré à l'accord souscrit par le gouvernement fédéral.



**L'hon. M. Monteith:** Elles ne l'ont pas encore signé.

**M. Coldwell:** Et pourtant le premier ministre nous a déclaré, quand on l'eut taquiné, que ce programme d'assurance-santé ou ce programme d'hospitalisation serait appliqué plus tôt que nous le pensions. Sera-ce prochainement?

**L'hon. M. Monteith:** Et il le sera.

**M. Coldwell:** Le ministre dit qu'il entrera en vigueur. Très bien. S'il doit entrer en vigueur bientôt, pourquoi alors le ministre des Finances ne nous dit-il pas combien il coûtera, et quelle portion des 50 millions de dollars sera allouée aux provinces au cours des quelques prochains mois, car il y a certaines provinces qui ont des programmes d'assurance-santé en vigueur, qui désirent en signer, et qui ont donc droit aux subventions prévues par la mesure législative que nous avons adoptée ici même en mars dernier. Il ne nous a rien dit non plus de ce qu'il se propose de faire pour l'agriculture.

On nous présentera une mesure agricole qui, du moins nous l'espérons, aidera les cultivateurs du Canada. Nous comptons qu'une disposition prévoiera des paiements de compensation. Nous espérons qu'on trouvera moyen d'assurer aux cultivateurs une sorte de parité des prix. On nous a dit qu'une mesure serait présentée en ce sens. Que coûtera-t-elle? Le ministre n'a rien dit du coût de ces importantes dépenses supplémentaires que le Parlement sera appelé à approuver d'ici quelques mois. Par un mot de l'agriculture; pas un mot d'un plan de santé ni du produit national brut; pas un mot de ce que nous pouvons attendre au cours des quelques prochains mois de l'année financière en cour.

**M. Benidickson:** Une vraie glissade!

**M. Coldwell:** La déclaration que le ministre a formulée ce soir prévoit certaines réductions d'impôt qui seront bien accueillies, je le reconnais. La réduction de la taxe d'accise,

de 10 à 7½ p. 100, sera bien accueillie par l'industrie de l'automobile et en particulier par les vendeurs si on les dédommage des pertes qu'ils auraient pu subir autrement. La population du Canada sera satisfaite de cette mesure si l'industrie de l'automobile en fait profiter le consommateur. Mais, même là, ce n'est pas ce que nous attendions. On nous avait dit que cette taxe est un impôt néfaste et qu'elle serait supprimée.

**L'hon. M. Sinclair:** Que c'était une taxe qui convenait à l'ère des chevaux.

**M. Coldwell:** On nous avait dit qu'on l'abaisserait à 5 p. 100.

**Des voix:** Qui?

**M. Coldwell:** Tout le monde s'y attendait.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il y a eu une fuite.

**M. Coldwell:** C'est ce qu'on disait partout. Mon honorable ami ne trouvait rien de bon à cet impôt.

**L'hon. M. Sinclair:** Un impôt digne de l'époque des carrioles.

**M. Coldwell:** Justement, un impôt digne du temps des carrioles.

**Une voix:** Nous en convenons volontiers.

**M. Coldwell:** Le gouvernement a promis de le faire sauter.

**M. Stewart (Winnipeg-Nord):** Mais maintenant, vous n'êtes guère qu'une partie du cheval.

**M. Coldwell:** Les députés qui siègent du côté du gouvernement ont fondé leur campagne sur cet impôt à qui ils ne reconnaissaient pas le moindre mérite. Ils ont promis qu'élus, ils le diminueraient bien plus considérablement qu'ils ne l'ont fait aujourd'hui. Pourquoi ne l'a-t-on pas réduit davantage? Peut-être ne voulait-on pas donner à la population l'occasion de croire à la vérité de la fuite de renseignements qui, de l'avis général, se serait produite au cours des 8 à 10 jours derniers. (*Exclamations*) Mes honorables amis peuvent gémir tant qu'ils peuvent. Ils vont gémir bien davantage d'ici quelques années.

**M. McCleave:** C'est vous qui gémissez en ce moment.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il y aura des pleurs et des grincements de dents, par-dessus le marché.

**M. Coldwell:** Ce qu'on nous a présenté ce soir c'est un simili-budget.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Mais l'imitation est excellente.

**M. Coldwell:** Cela amuse le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social...

**L'hon. M. Monteith:** En effet.

**M. Coldwell:** ...mais qu'il lise donc son histoire du Canada et son histoire d'Angleterre. Il constatera que ce qui s'est passé ce soir est sans précédent, à deux points de vue. Disons d'abord que le gouvernement nous a refusé un bilan, un budget. Ensuite que le débat a été amorcé ce soir sans motion en comité des voies et moyens, de sorte qu'on ne peut pas débattre vraiment les propositions du ministre.

**M. Bell (Carleton):** Que faisons-nous en ce moment?

**M. Coldwell:** Ce n'est pas un débat en règle. L'honorable député de Coast-Capilano et moi-même ne pouvons pas proposer d'amendement. Nous ne parlons qu'au titre du premier crédit du ministère.

**M. Stanton:** Vous ne le discuteriez pas même si vous le pouviez.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Vous ne votez pas pour vos propres amendements.

**M. Stuart (Winnipeg-Nord):** Oh, mais si, nous votons.

**M. Coldwell:** Mon honorable ami a rappelé que lundi dernier, le 2 décembre, le premier ministre a tâché de justifier cette espèce de travesti du Parlement, rappelant un événement qui s'est déroulé à la Chambre le 30 juin 1956, a dit que cela s'était déjà fait. A mon avis, cela ne s'est jamais fait. Mon honorable ami a parlé de précédents. Quels sont ces précédents? Eh bien, il nous les a exposés. Le premier a eu lieu à la session de 1873. Pendant combien de temps la Chambre a-t-elle siégé en 1873?

**M. McIvor:** Il y a bien longtemps de cela.

**M. Coldwell:** Onze jours. Ainsi que l'honorable député l'a déjà signalé, c'était la session du notoire scandale du Pacifique-Canadien, mais ce qu'il n'a pas dit,—peut-être a-t-il oublié de le dire,—c'est qu'on n'avait proposé aucune modification des impôts durant ces onze jours, de sorte qu'il n'y avait aucune nécessité d'un exposé budgétaire à cette session-là.

Le deuxième exemple a été celui de 1919, où la session a été un peu plus longue. Là encore, le premier ministre a omis de nous dire lundi dernier qu'il n'y avait eu aucune modification des impôts durant cette courte session qui a duré moins d'un mois, si je me rappelle bien. Je ne saurais dire définitivement combien de temps elle a duré, parce

que ma mémoire peut me faire défaut à ce propos.

La session de 1930, qu'on a citée aussi en exemple, a duré 12 jours et a été considérée comme une session d'urgence. Il y avait du chômage, les prix agricoles avaient dégringolé et certaines de nos grandes banques et sociétés d'assurance étaient dans une situation très incertaine, si incertaine,—les honorables députés se le rappelleront peut-être,—que le gouvernement de l'époque avait adopté deux décrets en 1930 ou 1931 autorisant les banques et les sociétés d'assurance à publier des bilans où elles présentaient la valeur de leur actif, non pas à la fin de l'année où ces décrets ont été adoptés, mais avant la crise.

L'honorable M. Power, qui siège maintenant au Sénat, et le très honorable M. J. L. Ilsley, qui est maintenant l'un de nos juges respectés, ont raconté ce fait à la Chambre des communes deux ou trois jours plus tard et vous le trouverez consigné dans les documents. J'ai dans mes dossiers les deux décrets du conseil qui avaient été rendus par le gouvernement conservateur d'alors pour faire face à la situation menaçante pour nos institutions financières. C'était la session d'urgence de 1930 qui a duré douze jours. La présente session, ainsi qu'on nous l'a affirmé, est une session complète du Parlement qui a été ouverte, je le répète, par Sa Majesté la reine pour régler les affaires du pays.

Le premier ministre a aussi parlé de décembre 1947, disant qu'il n'y avait eu aucun budget mais de très grandes modifications fiscales. C'est parfaitement vrai. Je me le rappelle très bien et je me souviens du débat qui s'est déroulé lorsque le budget a été présenté plus tard au cours de la même session. Les honorables députés se souviendront que nous avons été convoqués, que la session a duré plus de sept mois, et qu'un budget a été présenté plus tard au cours de la session. J'ai été réellement surpris que le ministre cite, ce qu'il a critiqué si sévèrement en 1947, comme un précédent pour faire ce qu'il a fait au nom du gouvernement ce soir. Je ne suis également pas en mesure de comprendre ce qu'a fait le ministre des Finances, étant donné ses critiques.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ses paroles sont consignées dans le hansard également.

**M. Coldwell:** Oui, et je pense qu'il convient de lui rappeler ce qu'il a déjà dit. Voici ce que le ministre actuel des Finances disait en 1948, ainsi qu'en fait foi le hansard de cette date-là:

> Dans un geste insultant pour l'intelligence des députés, je dirais, le ministre invite la Chambre à croire qu'on fait cela sous le coup de la nécessité.

Je crois que cela se rapporte à une mesure annoncée à la radio. Il poursuit:

> A quel point la nécessité est-elle toujours appelée à servir les fins des tyrans!

Il ne faut pas qu'il y ait un débat sur le budget et la nécessité veut que l'on fasse adopter ces mesures cette session-ci, sans débat. En effet, à quel point la nécessité est-elle toujours appelée à servir les fins des tyrans! Il poursuit:

> La semaine dernière, j'ai cité en cette enceinte la parole de William Pitt: "La nécessité est l'excuse à toutes les atteintes à la liberté humaine".
>
> "C'est l'argument des despotes et le credo des esclaves." Évidemment, c'est par la nécessité que le ministre explique la décision qu'il a prise le 17 novembre au nom du Gouvernement. Nécessité! Était-il vraiment nécessaire de fouler aux pieds la constitution . . .

Je cite, évidemment, les paroles du ministre des Finances.

> . . . et les principes constitutionnels reconnus depuis des siècles, qui ont toujours été le rempart des droits non pas de quelques citoyens mais de tous?

C'est ce qu'il a fait ce soir. Je continue la citation:

> La question en jeu n'intéresse pas simplement quelques particuliers mais tous les hommes, femmes et enfants du Canada qui chérissent la liberté et qui voient, dans la conduite du Gouvernement, depuis trois ou quatre mois, un acheminement vers un régime oligarchique et vers la destruction de nos institutions parlementaires.

A-t-on jamais vu une citation retomber avec plus d'aplomb sur celui qui l'a faite? Le premier ministre n'avait pas encore dit son dernier mot. Ce jour-là, le 9 mars 1948, il a déclaré,—je cite la page 2090 du hansard:

> De 1215 à 1947, les choses en sont restées là. Sauf dans un cas, jamais, depuis l'inauguration du régime parlementaire en Grande-Bretagne ou dans les dominions autonomes, jamais dis-je, n'a-t-on prélevé d'impôt par une simple déclaration ou autorisation d'un seul ministre.

Jamais non plus les impôts n'ont été réduits par une simple déclaration ou autorisation d'un seul ministre. C'est pourtant ce que nous avons vu ce soir.

**L'hon. M. Fleming:** Une réduction fiscale!

**M. Coldwell:** Je pourrais en appeler à l'autorité de Durell, qui signale bien clairement, dans son ouvrage intitulé *La Fonction du comité des voies et moyens*, que tout impôt levé de cette façon serait inconstitutionnel, non percevable et injustifiable.

**M. Bell (Carleton):** Levé!

**M. Coldwell:** C'est le premier ministre qui parlait. Je sais que l'avocat peut ergoter; mais je soutiens que c'est exactement la même chose que si un ministre rend un décret pour lever ou réduire ou supprimer les impôts.

**M. Bell (Carleton):** Oh, non!

**M. Coldwell:** Un instant. Il s'agit encore d'un exposé ministériel qui ne fait aucunement partie d'un projet de résolution de la Chambre. Seule la Chambre peut lever ou réduire les impôts et pourtant le ministre nous dit que la diminution de la taxe d'accise entrera en vigueur à minuit ce soir. N'est-ce pas ce qu'il a dit? La réduction d'impôt se trouve donc faite. On dira que, lorsqu'un budget est présenté, les choses se passent exactement comme cela. C'est vrai, ainsi le veut la coutume. Le précédent est établi et nous agissons selon la méthode constitutionnelle appropriée, parce que ces résolutions sont contenues dans le budget. Mais, ce soir, il n'y a pas de budget. Le ministre a dit qu'il n'en présenterait pas. On ne nous a pas fait d'exposé budgétaire ce soir.

Je tiens à signaler aussi une déclaration bien révélatrice que le ministre des Finances a faite ce soir. Il a dit que l'adoucissement bien accueilli au palier inférieur,—nous nous réjouissons de cet adoucissement,—favoriserait 100,000 familles canadiennes de la classe de salaires de $2,000 ou d'un peu plus, selon le nombre des personnes à charge. C'est en quelque sorte un réquisitoire contre notre économie canadienne, contre les conditions actuelles dans notre pays, que le ministre vienne nous dire qu'il existe en réalité 100,000 personnes dans cette faible catégorie d'impôt sur le revenu qui bénéficieront d'un allégement d'impôt parce qu'elles figurent dans cette catégorie. Autrement dit, beaucoup d'autres ont un niveau de vie très inférieur au coût de l'existence actuel dans notre pays. Voilà l'admission qu'on a faite ce soir. Ces personnes ont un revenu très inférieur au coût de l'existence et je n'ai pu m'empêcher de le remarquer quand le ministre des Finances a fait cette déclaration tantôt.

Nous sommes déçus qu'on ait omis certaines choses auxquelles on aurait dû songer. Nous sommes heureux que le budget comporte certaines dispositions qui vont profiter au peuple canadien; mais quelle que soit l'excellence d'une mesure, et quelle que soit la satisfaction qu'elle provoque, si nous la prenons selon une méthode erronée, nous créons alors des précédents dont le gouvernement actuel ou les gouvernements futurs pourront se servir pour en faire beaucoup plus que ce qui a été fait ce soir par cette méthode.

**M. Bell (Carleton):** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Coldwell:** Oui.

**M. Bell (Carleton):** L'honorable député sait-il que la méthode adoptée ce soir est rigoureusement conforme aux principes régissant ce genre de procédure telle qu'elle est décrite dans la 15e édition du manuel de procédure parlementaire de sir Erskine May?

**M. Benidickson:** Quelle page?

**M. Bell (Carleton):** Page 764. L'honorable député me permettra peut-être de la lire car il est l'une des personnalités les plus impartiales en cette enceinte?

**M. Coldwell:** Non monsieur le président. Mon honorable ami pourra lire cela quand j'aurai repris mon siège. Je vais me rasseoir dans quelques minutes car mon temps est presque écoulé.

**M. Bell (Carleton):** Je ne veux pas déranger l'honorable représentant de Peace-River.

**M. Coldwell:** Puis-je dire ceci? Si j'ai bien compris, l'honorable député veut citer May, n'est-ce pas?

**M. Bell (Carleton):** Oui.

**M. Coldwell:** May est une autorité dont les écrits et la compétence sont reconnus par le Parlement de Grande-Bretagne. La façon dont nous discutons ici les crédits diffère sensiblement de celle qui est en usage au Royaume-Uni ou aux États-Unis. Avec les années, nous avons créé nos propres précédents. Il s'agit ici du Parlement canadien. Nous avons créé nos propres précédents et vu que notre façon de procéder diffère totalement de celle qui est usage en Grande-Bretagne, je me suis appuyé ce soir sur la façon dont nous procédons ici à la Chambre, et ni l'honorable député ni le premier ministre ne pourrait m'apporter un précédent contraire. Le premier ministre, comme je l'ai dit, a tenté de citer trois précédents. Aucun n'est valable. Aucun ne s'applique à la situation actuelle.

**L'hon. M. Harkness:** Oubliez-vous combien souvent l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre cite May?

**M. Coldwell:** Lorsqu'il est applicable. (*Exclamations*) Quand il est applicable à nos façons de procéder. (*Exclamations*) Oh! oui. Vous savez, parfois un rire bruyant décèle un esprit vide. On ne peut trouver dans l'histoire du parlementarisme canadien un précédent qui appuie ce qui s'est fait ce soir. Peu importe ce qui se fait en Grande-Bretagne dans un autre genre de discussion des crédits. (*Exclamations*) Encore une fois ce

rire bruyant montre que le député ne sait pas de quoi je parle.

**Une voix:** Du calme.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Si nous voulons procéder comme on le fait en Grande-Bretagne, nommons un membre de l'opposition comme président du comité des finances.

**M. Coldwell:** Même si nous nous réjouissons de ces modifications, il y a eu des omissions que nous déplorons et cette façon de procéder n'est pas conforme aux règles du parlementarisme canadien.

**M. Low:** Monsieur le président, au cours des quelques minutes qui restent d'ici 10 heures, j'aimerais formuler quelques remarques d'ordre général au sujet du spectacle insolite dont nous avons été témoins ici ce soir. La méthode qu'a suivie le ministre des Finances pour annoncer ses modifications fiscales n'était rien de moins qu'un tour de passe-passe, un procédé exceptionnel qui s'inscrira dans une sombre page de notre histoire. Je dis cela parce que certains gouvernements à venir le signaleront certainement comme un précédent; ils tenteront d'appliquer la même méthode et, comme l'a dit l'honorable représentant de Rosetown-Biggar, peut-être d'aller plus loin et de créer le chaos financier dans le pays.

J'espérais que le ministre des Finances se rendrait compte de l'importance qu'il y aurait, pour lui et ses collègues, d'observer méticuleusement le règlement parlementaire et de veiller à ce que le Parlement revête l'autorité suprême. Les représentants du peuple réunis en cette enceinte ont la suprématie par rapport à l'exécutif. J'ai entendu il y a trois ans, le ministre des Finances prononcer, bien loin au Parlement de Nairobi en Afrique Orientale, un discours érudit sur la façon dont l'exécutif s'arrogeait le pouvoir du législatif. Il a, pendant quelque temps, condamné cette pratique et convaincu beaucoup de gens là-bas que le Parlement canadien, comme beaucoup d'autres parlements du Commonwealth, remettait peut-être aux mains de l'exécutif des pouvoirs qui appartiennent en réalité au législatif, c'est-à-dire, au Parlement.

Je constate, d'après sa façon d'agir ce soir, qu'il ne s'est pas convaincu du bien-fondé de ses propres arguments, car il a certainement tourné le dos à ce qu'il a dit alors, pour adopter, je le répète, un procédé fort inusité dans la présentation du budget dont nous sommes saisis. La meilleure comparaison qu'on puisse faire de la méthode employée ce soir, c'est celle d'un cultivateur qui sous une charge de foin qu'il sort de la cour de la prison, cachait un criminel pour lui permettre de s'évader. Il n'y a pas d'autre comparaison.

Voilà une méthode que je déplore. A mon sens, le gouvernement devrait être franc. Il avait toutes les raisons de l'être. Je ne puis nullement comprendre pourquoi le ministre ne s'en est pas tenu à la déclaration qu'il a faite peu après qu'il a occupé son poste, alors qu'il a dit qu'il présenterait un exposé budgétaire. Je sais que le premier ministre, d'après ce qu'on a rapporté, a pris une attitude différente à ce moment-là, et personne ne saura si le premier ministre a dit au ministre des Finances qu'il ne présenterait pas d'exposé budgétaire ou quoi encore. Je ne l'accuserai pas d'aller sur les brisées du ministre des Finances; mais, après que le ministre eut dit qu'il présenterait un exposé budgétaire au cours de la session, il eût dû aller jusqu'au bout. S'il ne s'estimait pas d'accord avec son chef, il aurait dû démissionner et laisser son poste à un autre qui aurait suivi une ligne de conduite plus conforme aux désirs du premier ministre.

La méthode actuelle ne répondait pas aux vues du ministre des Finances. Il est arrivé quelque chose qui lui a fait changer d'idée. J'ignore de quoi il s'agit et j'imagine que nous ne le saurons jamais. Pourquoi pas d'exposé budgétaire? On aurait dû nous en présenter un; c'est ce que j'ai dit en chaque occasion. Je suis d'accord avec les préopinants. L'honorable député de Coast-Capilano a présente une thèse bien étayée en faveur de la présentation d'un budget. Si jamais dans notre histoire, les membres du Parlement auraient eu besoin d'un Livre blanc, c'est bien maintenant. Depuis bientôt 23 ans que je siège dans les assemblées législatives, l'année actuelle est bien celle où nous avions le plus besoin de connaître tous les faits et tous les chiffres qui intéressent les affaires économiques du pays. On aurait certes dû nous communiquer un bilan il y a plusieurs jours, même si le ministre, si assidu au travail, avait dû y passer 20 ou 30 heures par jour.

Il a ma sympathie pour la difficulté qu'il éprouve à remplir les lourdes obligations d'un poste qu'il ne connaissait pas. Dépourvu d'expérience dans l'administration des affaires de l'État, il a certainement eu la tâche ardue pour s'habituer à son rôle. Je tiens compte de tout cela, mais s'il avait seulement dit qu'il ferait de son mieux pour présenter les faits et les chiffres disponibles et les faire imprimer en un Livre blanc, ce qui ne représente pas un travail étreintant, nous aurions quelque chose en main pour nous guider.

J'aurais aimé avoir un exemplaire du discours qu'il a prononcé ce soir. D'autres ministres nous ont témoigné cette courtoisie. Dès que l'exposé financier était amorçé, ils nous en faisait distribuer des exemplaires, que nous pouvions pointer tout en suivant attentivement les exposés. Cela nous aidait beaucoup. Mais pourquoi pas ce soir?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il y a eu un changement.

**M. Low:** Oui, il y a eu un changement. Lorsque la population a manifesté le désir d'avoir un changement le 10 juin dernier, je pensais qu'il ne s'agissait pas simplement d'un changement de position, mais aussi d'un changement de méthodes et d'attitudes.

**M. Coldwell:** Il y a eu un changement d'attitude.

**L'hon. M. Sinclair:** De la politesse à l'impolitesse.

**M. Coldwell:** Oui, un changement en pire.

**M. Low:** Disons alors que les Canadiens s'attendaient à un changement en mieux.

**Une voix:** C'est ce qui est arrivé.

**M. Low:** C'est un excellent sujet de discussion, et c'est ce que nous discutons en ce moment. Nous avons ici le plus bel indice que c'est un changement en pire et non en mieux. Mais, pourquoi ne pas présenter de budget? Voilà la grande question, celle qui prime les autres, peut-être même est-ce, non pas la question de $64,000, mais celle de 109 millions de dollars. Est-ce parce que le gouvernement a peur de présenter un bilan? J'estime qu'un bilan révélerait un état de choses bien différent de ce que le ministre nous a présenté dans son exposé tronqué de ce soir. Il révélerait sans doute un état financier bien différent de ce que dit le ministre au sujet de la prétendue excellente situation fiancière du gouvernement, lorsqu'il annonce qu'en dépit des augmentations accordées au titre des mesures de sécurité sociale, il aura un excédent à la fin de l'année.

Et pourquoi cette absence de bilan? C'est que la vérité y serait apparue. J'ai l'impression que l'un des secrets qu'on veut dissimuler c'est celui de ces 100 millions qui devraient y figurer. Il n'en est pas question. Certainement, l'existence en a été révélée au cours du débat, et je pense qu'il faudrait insister là-dessus. J'ai l'impression que le gouvernement a eu peur de nous présenter un bilan. Je le mets au défi maintenant de se mettre au travail et de nous en saisir avant que soit terminé le débat sur les crédits du ministre. La Chambre, comme la population y ont droit.

Il est une autre possibilité sans doute, je veux dire une autre explication de l'absence d'un budget et c'est que le gouvernement se savait incapable de tenir toutes les promesses qu'il avait faites pendant les élections en ce qui concernait la réduction des impôts. On conçoit donc pourquoi il ne voulait pas soumettre à la population trop de chiffres et trop de données, estimant sans doute qu'il pourrait l'hypnotiser en faisant miroiter à ses yeux les chiffres dont il a été question ce soir et qui intéressent quelques petites réductions d'impôts dans divers domaines. C'est possible. Je me souviens par exemple que le premier ministre a prononcé un discours à Toronto le 25 avril. Et, ma foi! Voilà une bien jolie brochure! Or au cours de ce discours il signalait plusieurs faits intéressants au sujet de la superfiscalité pratiquée par le parti superfiscal. Si j'en juge par ce qui est imprimé ici il considérait que le parti superfiscal était précisément le parti libéral. Je n'en sais rien. Ce pourrait être une très grave question de nature à faire l'objet d'un débat. Cependant, au cours de ce qu'il a dit, il a fait la déclaration suivante:

> Au cours de la session terminée le mois dernier à Ottawa, et dans le budget présenté par M. Harris, il n'y a eu aucune réduction sensible des impôts. Il n'y a eu aucune diminution du taux de l'impôt sur le revenu; il n'y a eu aucune réduction non plus des taxes qui contribuent à la hausse des prix des marchandises que vous et moi devons acheter.

**M. Coldwell:** La taxe de vente.

**M. Low:** La taxe de vente; je me souviens que pendant la campagne électorale, l'une des choses sur laquelle le premier ministre insistait toujours quand il s'adressait à la population, était que ces taxes qui contribuent à la hausse des prix devaient être les premières à figurer à tout programme de réduction. Je suis d'accord avec lui. Mais quel vide, quelle vacuité dans tout ce qu'a dit mon honorable ami le ministre des Finances, en ce qui concerne ces taxes qui haussent les prix. Il n'a pas dit un seul mot au sujet de la taxe de vente. Remarquez bien, évidemment, qu'il est possible que tout changement à la taxe de vente eût nécessité la présentation d'un budget. Je ne sais dans quelle mesure cela est exact. A tout événement, il se peut que ce fût là une autre raison, mais il reste que le gouvernement ne s'est pas appliqué à résoudre cette très importante question des taxes qui, effectivement, tendent à faire hausser les prix et à provoquer l'inflation. J'ai déjà dit à la Chambre, et je le répète, qu'il ne saurait y avoir de pression inflationniste plus intense sur l'économie du pays que celle qu'exerce le gouvernement en imposant de lourdes taxes sur les denrées. Il n'y a aucun doute là-dessus. Ce sont ces

gens à revenu modeste, que ne touchent en rien les réductions annoncées ce soir, qui bénéficieraient d'une diminution des taxes de vente. Rien n'a été prévu pour eux dans la déclaration.

Ne pensez pas, monsieur le président, que je n'apprécie pas ce qu'a fait le ministre des Finances. Il me semble que nous devons tous admettre que ce qu'il a accompli dans le domaine des réductions fiscales est fort utile. Je crois que personne ne peut sévèrement les critiquer. Mais je prétends que ces réductions ne sont pas en rapport avec les promesses formulées par le premier ministre et d'autres porte-parole du gouvernement, quand ils se déplaçaient dans le pays au cours de la campagne électorale.

Je n'ai encore pu savoir pourquoi on n'a pas présenté de budget. Je dirai peut-être que c'est parce que le gouvernement avait peur de présenter son bilan; peut-être était-ce aussi parce que le gouvernement n'était pas en mesure de tenir toutes ses promesses électorales concernant les réductions d'impôts et qu'il a choisi la méthode inusitée d'introduire par la petite porte ces modifications afin qu'elles ne semblent pas être de façon trop évidente un budget. On pouvait toujours dire qu'il ne s'agissait pas d'un budget, mais simplement d'une déclaration de réductions fiscales accompagnant la motion d'adoption du premier crédit du ministère des Finances.

Une autre raison encore est peut-être la suivante: le Gouvernement voulait-il éviter un débat régulier et complet sur le budget? Il y a peut-être une bonne raison à cela. Si nous avions eu un débat en règle sur l'exposé budgétaire, il nous aurait fallu environ huit jours complets. Je suis bien sûr que le leader du gouvernement aurait pu, à la suite d'une entente, réduire cette période à environ quatre ou cinq jours, pour la présente session, si le gouvernement avait voulu avoir un débat sur l'exposé budgétaire qui n'eût pas duré trop longtemps. A la suite de consultations avec les chefs de partis, je suis certain qu'une telle entente aurait pu et aurait dû intervenir. Nous sommes des gens raisonnables et nous aurions raisonnablement fait droit à toute demande de ce genre pour faciliter l'administration de la chose publique au cours de ce qui est censée être une session spéciale.

Le gouvernement n'est pas excusable de ne pas nous l'avoir demandé, pas du tout. C'est un autre raison qui me fait dire que le plus important grief à formuler contre le Gouvernement, c'est ce mépris de la dignité du Parlement. C'est cela même qu'il a fait valoir devant le peuple; la chose même, comme il l'a clamé au peuple canadien, qu'il aurait à rétablir. C'était le Moïse qui, à la tête des enfants d'Israël, allait les délivrer de l'esclavage; c'est ce qu'il allait faire. Je n'en ai vu aucune preuve. Le Parlement n'a pas été reconnu au cours de la session comme il avait promis qu'il le serait. Ce qui s'est passé ce soir est tout simplement un autre exemple de la manière dont le Parlement est traité. Ce n'est pas là la façon de gagner la confiance de la population, pas le moins du monde. C'est certainement la meilleure façon de l'engager à demander un changement pour le mieux. Et on l'exigera.

Puisque je m'apprête à changer de sujet, monsieur le président, il me semble qu'il serait bon de dire qu'il est dix heures. Il n'est que dix heures moins une.

**L'hon. M. Green:** Est-ce que Votre Honneur pourrait se dispenser de regarder l'horloge jusqu'à ce que l'honorable député ait fini?

**Des voix:** Non.

**M. Coldwell:** Il est dix heures. Nous étions ici à dix heures ce matin.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Est-ce que l'honorable député a la permission du comité de poursuivre?

**Des voix:** Non.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Je regrette; puisqu'il est dix heures, dois-je quitter le fauteuil, faire rapport de la question et demander à siéger de nouveau?

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je demander au leader de la Chambre quel est l'ordre des travaux pour demain?

**L'hon. M. Green:** Monsieur l'Orateur, demain nous commencerons par l'étude des crédits du ministère du Commerce, Puis nous passerons à ceux du ministère du Revenu national.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je demander quels seront les travaux de lundi et de mardi de la semaine prochaine?

**L'hon. M. Green:** Lundi sera réservé aux mesures d'initiative parlementaire. Il a été convenu entre les représentants des quatre partis que mardi nous aurons un débat d'une journée sur une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, avec un vote sur tout amendement à huit heures et quart.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur tandis que nous en sommes aux travaux, puis-je poser une question au

leader de la Chambre. Le ministre des Finances donnera-t-il un avis de la façon ordinaire pour annoncer des résolutions de voies et moyens visant à donner suite à certaines des propositions qu'il a faites ce soir? La raison pour laquelle je pose la question saute aux yeux. Le débat sur le budget se déroulera-t-il au comité des subsides sur le premier poste des crédits des Finances, ou lors de résolutions en comité des voies et moyens? Comme le gouvernement ne veut pas mêler les choses ni avoir, j'en suis sûr, deux débats peut-être pourrions-nous être informés du programme des autres débats sur ces propositions budgétaires.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député, j'en suis sûr, n'entend pas parler de propositions budgétaires. Il n'a pas été question qu'un budget ait été présenté ce soir au sens que nous donnons d'ordinaire à ce mot.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Certainement, j'en ai l'intention.

**L'hon. M. Fleming:** La règle est parfaitement claire et j'aimerais la donner à l'honorable député. Nous avons entendu dire ce soir que la façon de procéder consiste à présenter un exposé budgétaire à l'appel d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens. Au contraire, nous avons procédé selon la règle et en conformité des autorités en la matière. Si mon honorable ami veut se reporter au commentaire 495 de la troisième édition de Beauchesne, il lira ceci:

L'examen de l'exposé financier annuel, qu'on appelle en langage familier "le budget" a lieu lorsque le ministre des Finances a terminé ses prévisions relatives aux recettes et aux dépenses probables de l'année et ordinairement après qu'on a adopté une partie du Budget des dépenses qui a été déposé à la Chambre. L'exposé financier est présenté d'ordinaire à l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens; toutefois, des ministres des Finances ont parfois trouvé commode de le présenter à l'appel de la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

J'ai donné lecture de cette citation afin d'indiquer que l'honorable député de Rosetown-Biggar avait tout à fait tort ce soir. Si l'on veut une autre autorité, qu'on se reporte à May. Voici ce qu'il dit dans sa 15e édition, aux pages 760 et 764. D'abord, à la page 760:

Les questions comprises dans l'expression "charges imposées à la population" sont, en résumé: (1) l'imposition de taxes, y compris l'augmentation de taux ou l'extension de l'incidence d'impôts existants; (2) l'abrogation ou la réduction d'allégements existants d'impôt comme les exemptions ou les remboursements; (3) la délégation de pouvoirs fiscaux au sein du Royaume-Uni; (4) l'octroi de pouvoirs d'emprunt et (5) les dispositions touchant le paiement à l'échiquier des recettes qui ne proviennent pas de la taxation.

Puis à la page 764, nous trouvons ce qui suit:

Les dispositions d'allègement des impôts...

Qu'il me soit permis de vous rappeler qu'il n'est nullement question ce soir de la moindre augmentation d'impôt. Nous n'avons proposé que des mesures visant à réduire les impôts. Je cite:

Les dispositions d'allégement des impôts ne sont pas soumises aux règles de la procédure financière. La suppression ou la réduction d'un impôt, par exemple, par le bill de finances, est parfois précédée d'une résolution expresse des voies et moyens. Mais cette façon de procéder n'est ni nécessaire, ni usuelle. Donc, les dispositions prévoyant l'abrogation ou la réduction d'un impôt, l'octroi ou l'extension d'exemptions, la création ou l'augmentation de drawbacks etc. peuvent être présentées sous formes de bills ou insérées par voie de modification sans la sanction préliminaire du comité des voies et moyens.

Monsieur l'Orateur, s'appuyant sur ces autorités indiscutables et conformément au but du gouvernement qui est de respecter en tous temps les droits du Parlement, le gouvernement agira de la manière indiquée. Tout député aura les plus amples chances de s'exprimer au comité des subsides et il pourra le faire aussi souvent qu'il le voudra. Je répète, aussi souvent qu'il le désirera, avec beaucoup plus de liberté que c'eût été le cas si la Chambre avait été saisie d'une motion qui aurait limité chaque député à un seul discours. Encore une fois, lorsque les projets de loi seront présentés, le bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, le bill modifiant la loi sur la taxe d'accise,—les honorables députés auront pleine liberté de discuter la mesure, de présenter des avis, de proposer tout amendement de leur choix et de s'y opposer, s'ils l'osent.

**L'hon. M. Sinclair:** Quel homme!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, si le ministre des Finances veut défendre sa ligne de conduite en invoquant certains commentaires qu'il prétend être d'une solidité incontestable en ce qui touche le Parlement canadien, permettez-moi de signaler, avant de citer un ou deux témoignages d'autorités qui se rapportent à la coutume du Parlement canadien, que le ministre des Finances a cité un extrait de May, ouvrage qui vise la pratique en honneur au Parlement du Royaume-Uni...

**L'hon. M. Fleming:** C'est un assez bon Parlement.

**L'hon. M. Sinclair:** Vous pensez que nous sommes encore une colonie, nous sommes une nation.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** . . .où il existe certaines différences dans le Règlement comme le sait bien le ministre des Finances et où on légifère d'une façon permanente pour assurer la continuation des méthodes d'imposition entre les budgets. Notre situation est tout à fait différente. Je prétends qu'exiger ici des règles qui s'appliquent à Westminster, c'est tout simplement faire une pétition de principe en ce qui concerne notre parlement canadien.

**L'hon. M. Fleming:** Il n'y a pas de différence à cet égard.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Un instant, je vous prie. Je sais que le ministre ne se trompe jamais, mais qu'il soit bien établi qu'il y a une différence.

**L'hon. M. Sinclair:** Ils ont la mentalité du *family compact.*

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Si, pour avoir cité le commentaire nº 495 de la troisième édition de Beauchesne, le ministre aimerait savoir où M. Beauchesne a trouvé cet alinéa, je puis lui dire que M. Beauchesne n'a en somme que répété une chose qu'on trouve à la page 429 de la quatrième édition de Bourinot. Bourinot était un greffier distingué de notre Chambre des communes et son travail porte exclusivement sur les usages de la Chambre des communes du Canada. Je ne vais pas lire le paragraphe en entier, mais il parle de certaines difficultés des premières années de la confédération, alors que le ministre des Finances et la Chambre des communes essayaient de mettre au point la manière de présenter les propositions budgétaires. Bourinot dit qu'il y a eu en 1870 et en 1874, ainsi qu'une ou deux autres années de la même époque, des cas où les propositions budgétaires ont été présentées en comité, parfois en comité des voies et moyens et parfois en comité des subsides, bien qu'il dise que lorsque le budget a été présenté en comité des subsides, il a fallu, pour le faire adopter, que des motions soient proposées en comité des voies et moyens.

Cependant, après avoir décrit ce vieil exemple, Bourinot dit que les années suivantes, c'est-à-dire 1880, le discours du budget a en général été prononcé par le ministre des Finances sur une motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens, sous la présidence de l'Orateur.

Avant 1880, une initiative comme celle qu'a prise ce soir le ministre des Finances a été prise à la Chambre des communes; c'est pour cela que Beauchesne a inséré le commentaire nº 495 dans sa troisième édition; mais en remontant à la source de ce texte, soit le commentaire nº 495 de Beauchesne, qui se trouve à la page 429 de Bourinot, on constate que cette initiative ne s'est pas produite depuis 1880.

Puis-je aussi signaler au ministre des Finances d'autres commentaires? Je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour en donner lecture, mais je me bornerai à lui indiquer les pages 418, 428 et 438 de Bourinot qui précisent que toutes les propositions, pas seulement les augmentations d'impôts, relatives au tarif douanier et aux impôts du pays doivent être considérées en comité des voies et moyens. Dans une des pages que j'ai mentionnées, Bourinot dit que les changements fiscaux, qu'il s'agisse d'augmentations, de modifications, de réductions ou de suppressions, doivent être examinés au comité des voies et moyens.

A mon sens, monsieur l'Orateur, mon chef a eu absolument raison de parler de l'irrégularité de cette façon de procéder, compte tenu de la pratique suivie au Canada. D'après cette pratique et d'après notre Règlement, il est incontestable que ces modifications de l'impôt sur le revenu doivent être étudiées au comité des voies et moyens.

C'est aussi mon avis. . .

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. J'estime que ce n'est pas le moment d'entamer un débat, il me semble que l'Orateur a fait preuve d'assez de tolérance, jusqu'ici.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le président, on a invoqué le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** On a invoqué le Règlement, mais ce n'est pas le moment d'entamer un débat.

**L'hon. M. Nowlan:** Règlement! Asseyez-vous.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je n'ai pas reçu de réponse à ma question.

**L'hon. M. Nowlan:** Asseyez-vous donc, vous ne devriez pas être debout.

**L'hon. M. Chevrier:** Le présent débat résulte d'une question que j'ai posée à propos des affaires de la Chambre; elle a été suivie d'une autre question posée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre au ministre des Finances. Il avait parfaitement le droit de s'expliquer suivant la façon dont il comprenait la situation et de citer certaines autorités; et maintenant l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a le droit de répondre et de faire consigner sa réponse au compte rendu.

**Une voix:** Combien de temps le ministre des Finances a-t-il parlé?

**L'hon. M. Chevrier:** Je soutiens qu'il est dans son droit et qu'on ne devrait pas l'interrompre quand il invoque le Règlement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je vais terminer très brièvement ce que j'ai à dire. A mon avis, les modifications que nous avons apportées au Règlement de 1955, quand nous avons séparé les articles touchant les voies et moyens de ceux touchant les subsides, comportaient la décision qu'à partir de ce moment, il n'y aurait qu'un unique débat de huit jours sur la motion tendant à constituer la Chambre en comité des voies et moyens, mais ce débat aurait lieu. Avant cette modification, il était possible au cours d'une session de provoquer plusieurs débats lors de la présentation de cette motion et le comité du Règlement avait jugé que cela était peut-être inutile. Maintenant, la modification effectuée en 1955 prévoyait qu'à l'occasion nous pouvons nous former d'office en comité des voies et moyens tout en disposant également que le grand débat sur l'exposé budgétaire devait être précédé d'une motion à laquelle on pouvait proposer un amendement ou un sous-amendement, et le débat ne devant pas excéder huit jours.

**Une voix:** C'étaient les nouvelles règles.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, on peut se demander comment il faut interpréter cette règle, puisqu'on n'en a jamais appelé depuis qu'elle a été modifiée en 1955. Je ne pense pas que le parti qui siège en face de nous en appellerait, bien qu'un débat soit possible sur la nécessité d'un débat présidé par M. l'Orateur, avant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, à l'occasion de propositions comme celles de ce soir, il n'y a pas lieu de douter que toute modification fiscale doit être effectuée par le comité des voies et moyens. Or, je suis d'avis que notre examen de ces mesures fiscales en comité des subsides est irrégulier, qu'il faudrait proposer une résolution invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens et que, par conséquent, tous les discours prononcés ce soir pourraient être répétés sans que personne ne puisse s'en plaindre.

Je propose au ministre des Finances et à son adjoint parlementaire (M. Bell), le représentant de Carleton, de consulter les autorités en la matière. Mais là, qu'ils consultent celles qui sont compétentes au sujet du respect de la coutume au Canada.

Je le demande encore: le ministre des Finances donne-t-il avis de résolutions dont l'examen devra être proposé au comité des voies et moyens?

**L'hon. M. Fleming:** J'ai répondu au député.

**Des voix:** Dix heures!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. On n'a aucunement essayé de répondre à ma question. Le ministre dépose-t-il des résolutions dont l'examen devra être proposé au comité des voies et moyens?

**Des voix:** Dix heures!

**M. Coldwell:** Je crois que c'est inconvenant pour un ministre de marmonner une réponse quelconque.

(A dix heures et 13 minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, soumises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### NAVIRES DE PATROUILLE DES PÊCHERIES

*Question nº 245*—**M. Kirk:**

1. Combien de navires patrouille du service de protection du ministère des Pêcheries sont affectés surtout à la mise en vigueur du règlement relatif à la pêche dans les limites de 12 milles?

2. A quelle date a-t-on adopté le premier décret du conseil fixant à 12 milles la limite des eaux où peuvent pêcher les chalutiers canadiens?

*Réponse de* **l'hon. J. A. MacLean (ministre des Pêcheries):**

1. Aucun navire patrouilleur n'est occupé de plein temps à une telle mise en vigueur. Ce travail est surtout exécuté par le bateau de l'État *Cygnus*. Six des plus grands navires patrouilleurs du ministère y contribuent.

2. Le 6 avril 1915.

### COÛT DE L'ÉLECTRICITÉ EN NOUVELLE-ÉCOSSE

*Question nº 248*—**M. MacEachen:**

1. Quel prix les industries de la Nouvelle-Écosse paient-elles pour l'électricité provenant des sources d'énergie thermique?

2. Quel prix paieront ces mêmes industries grâce à la subvention au charbon utilisé pour la production d'énergie?

*Réponse de* **l'hon. Ellen L. Fairclough (secrétaire d'État):**

1. Le Bureau fédéral de la statistique ne possède pas ce renseignement. Une décomposition distincte des prix pour les usagers industriels n'est pas établie.

2. La subvention qui sera versée à l'égard du charbon utilisé pour la production d'énergie est prévue aux accords qui sont actuellement en voie de négociation avec les autorités des provinces Maritimes. Jusqu'à ce que ces accords soient conclus, il n'est pas possible de citer de chiffres qui représenteraient les réductions qui en résulteraient dans le prix de l'électricité.

### DÉMISSIONS AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

*Question nº 268*—**L'hon. M. Pickersgill:**

1. Des membres du personnel de l'administration centrale de la Division de la route transcanadienne, ministère des Travaux publics, sténographes et commis exceptés, ont-ils donné leur démission depuis le 21 juin 1957? Dans le cas de l'affirmative, combien?

2. Quel est le nom de chacun et quelles fonctions remplissait-il?

3. Quelle a été, dans chaque cas, la raison de la démission?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. Oui, deux.

2. *a*) M. S. Ferizi, technicien, classe 3. *b*) M. R. M. Bullock, technicien, classe 7.

3. *a*) N'a donné aucun motif. *b*) A donné sa démission plutôt que de se conformer aux instructions du ministère.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le samedi 7 décembre 1957**

La séance est ouverte à onze heures.

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE DÉPÔT DU TABLEAU DES ÉPARGNES QUE PRÉTEND RÉALISER LE MINISTRE DES FINANCES

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Lorsque le ministre présentera prochainement son budget au comité des subsides, déposera-t-il, pour l'orientation des députés et du public, la décomposition des 64 millions de dollars d'économies, d'épargne et de contraction des dépenses annoncées dans son exposé budgétaire d'hier soir? Indiquera-t-il cette décomposition suivant les ministères et les postes numérotés du Livre bleu des crédits?

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué hier, et je crois à une autre occasion antérieure, la manière dont cette information sera donnée à la Chambre. A mesure que la Chambre sera saisie des crédits des divers services, le titulaire du ministère en question indiquera à quels postes en particulier les réductions seront apportées. J'ai dit aussi que le travail de revision se poursuivra d'une manière continue jusqu'à la fin de l'année financière. Le chiffre que j'ai cité hier soir représente l'estimation des économies qui seront réalisées, consécutivement à ce travail de revision, jusqu'au 31 mars.

**L'hon. M. Sinclair:** Monsieur l'Orateur, je voudrais faire remarquer de nouveau au ministre qu'il a inclus d'autres tableaux dans son exposé d'hier soir et que l'un de ces tableaux serait très utile aux députés et au public en général, et cela sans charger inutilement le travail de son ministère. Le ministre ne voudra-t-il pas prendre en considération cette très modeste requête et y donner suite?

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances ne serait-il pas d'avis que, si ces chiffres nous étaient communiqués d'avance, nous pourrions étudier beaucoup plus facilement, je dirais, beaucoup plus intelligemment, chaque poste du budget des dépenses. Le ministre sait par expérience les difficultés qui se posent quand un certain nombre de crédits peuvent être l'objet d'une réduction pendant la discussion. Le ministre n'est-il pas actuellement d'avis que le comité aurait grand avantage à posséder ces renseignements au préalable?

**Des voix:** Question!

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, nous en sommes au moment où il convient de discuter l'ordonnance des travaux de la Chambre. Le député ne pose pas une question, mais il parle de la marche des travaux de la Chambre. Comme je l'ai dit hier, je crois que ces dispositions doivent être discutées entre les porte-parole des partis, afin qu'il n'y ait pas un débat général à ce sujet. A-t-on quelque chose à ajouter à ce propos?

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une autre question? Le ministre des Finances serait-il assez bon de nous dire bientôt quels sont les postes des crédits qui seront réduits par voie de motion proposée par lui?

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur l'Orateur, je croyais avoir déjà parlé de cela. On semble d'avis que cela devrait se faire à l'occasion de la présentation des crédits de chaque ministère par le ministre intéressé.

**L'hon. M. Sinclair:** Nous n'avons rien eu de ce genre à l'occasion des cinq ministères déjà examinés.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Pour bien préciser ma pensée, monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si le comité actuel des subsides sera effectivement appelé à effectuer certaines reductions?

**L'hon. M. Fleming:** Oui, monsieur l'Orateur.

LES PROJETS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SERONT-ILS DÉFÉRÉS À UN COMITÉ?

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, je voudrais poser une question au leader de la Chambre. A propos de la modification du Règlement de la Chambre, y compris toute modification de la règle dont on a tant abusé l'an dernier, le gouvernement entend-il, maintenant qu'il a donné avis de ces changements, suivre la coutume consacrée

par le temps et déférer ces modifications à un comité de la Chambre que présiderait Son Honneur monsieur l'Orateur?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'on a inscrit aux *Procès-verbaux* d'aujourd'hui un avis de motion portant abolition de la clôture. Le gouvernement n'a pas l'intention de déférer cette motion à un comité.

## LA NAVIGATION

ÎLE DE LASQUETI, EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE DE SERVICE D'URGENCE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. T. S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, j'aurais voulu poser une question au ministre des Transports mais, en son absence, je vais l'adresser à son adjoint parlementaire ou au premier ministre suppléant. Ma question se fonde sur un télégramme que j'ai reçu ce matin et dont j'ai fait parvenir une copie au ministre des Transports.

Le ministre se rendra-t-il à la demande de la Chambre de commerce de l'île de Lasqueti qui voudrait qu'un navire soit envoyé là-bas de Vancouver afin de ravitailler l'île, où les provisions commencent à manquer? Il faut en effet que les insulaires continuent d'exister pendant que le ministre termine son examen de la possibilité de rétablir là-bas le service régulier de navires à vapeur, qu'il a promis il y a quelques semaines.

**L'hon. Howard C. Green (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, nous nous ferons un plaisir de nous renseigner immédiatement sur cette question.

## QUESTIONS OUVRIÈRES

COLOMBIE-BRITANNIQUE—PRÉSUMÉE FERMETURE DE LA "HOWE SOUND COMPANY"

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. James Sinclair (Coast-Capilano):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Peut-il nous dire si on a réalisé quelque progrès en ce qui concerne les mines de Britannia?

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit, au même sujet, il faut ici recevoir des rapports et avoir des pourparlers avec beaucoup de gens: la compagnie, le gouvernement provincial et les mineurs, et chaque étape doit faire l'objet d'un rapport au conseil des ministres. Comme je l'ai déjà expliqué, cela provoque des délais, mais il est parfois préférable de se hâter lentement que de se jeter tête baissée dans une solution quelconque. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour résoudre la question, mais je ne puis pas, pour l'instant, présenter là-dessus un rapport.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**L'hon. M. Sinclair:** Le ministre dit qu'il vaut parfois mieux se hâter lentement, mais n'oublions pas que, à la mine Britannia, le temps qui reste représente à peu près deux semaines.

**L'hon. M. Fulton:** Le ministre a parfaitement compris.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—DEMANDE D'AIDE FÉDÉRALE AU PROGRAMME DE ROUTES D'ACCÈS ET DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. F. C. Christian (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, m'est-il permis de poser une question au ministre du Nord canadien et des Ressources naturelles? Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises ou envisage-t-il de prendre sous forme d'aide fédérale d'urgence au gouvernement de la Colombie-Britannique pour la mise en œuvre d'un programme d'aménagement de routes d'accès aux forêts, et de protection contre l'incendie afin de procurer du travail aux bûcherons cet hiver?

**L'hon. Alvin Hamilton (ministre du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, on m'a remis une copie de cette question juste au moment où j'entrais à la Chambre. Tout ce que je puis dire en ce moment, c'est que nous n'avons reçu aucune demande d'aide de la part du gouvernement de la Colombie-Britannique pour ce qui est d'un tel programme relatif aux ressources forestières de cette province.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire. Si on reçoit une telle demande, y fera-t-on bon accueil?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable député de Kootenay-Ouest sait que nous ne pouvons pas perdre notre temps à des questions conjecturales. La parole est à l'honorable député de Rosthern.

## L'AGRICULTURE

NOMINATION DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES ÉCARTS DE PRIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader de la Chambre si le gouvernement entend nous renseigner bientôt sur l'établissement d'une commission royale, promise depuis très longtemps, en vue d'une enquête sur les écarts des prix agricoles?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, nous espérons pouvoir faire une déclaration très prochainement à ce sujet.

## LE COMMERCE

DEMANDE D'UN AUTRE RAPPORT SUR LA MISSION EN CHINE COMMUNISTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. A. Bryson (Humboldt-Selkirk):** J'aimerais demander au ministre du Commerce s'il est en mesure d'informer davantage la Chambre des possibilités de commerce avec la Chine, résultant de la visite de notre mission commerciale dans ce pays?

**L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce):** Monsieur l'Orateur, j'ai fourni tous les renseignements dont je disposais dans le rapport que j'ai soumis hier à la Chambre.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Je me permettrai de poser une autre question au ministre du Commerce. Il a signalé hier que le rapport reçu de notre délégué commercial à Hong-Kong au sujet de sa mission commerciale en Chine communiste était un rapport préliminaire. Le ministre peut-il dire à la Chambre quand on recevra le rapport définitif ou quand il pourra formuler une déclaration à la Chambre sur la possibilité de stimuler le commerce avec la Chine communiste?

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, il se passera quelque temps avant que je ne sois en mesure de faire ce rapport. J'ai pris connaissance du rapport préliminaire de M. Forsyth-Smith et le soin et l'attention qu'il a consacrés à cette tournée en Chine et à ses consultations avec ceux qui y étaient chargés du domaine des importations et des exportations m'ont fait une excellente impression. Après le compte rendu de chacune de ses visites chez les personnes en question, il a énuméré les suites qu'il faudrait y donner. Dans un cas, il a mentionné, je crois, 12 points qu'il faudrait régler par correspondance, par demande de renseignements, ou au cours de visites. C'est un exposé très complet de ce qu'il croit utile de faire avant d'établir son rapport définitif. Il me semble qu'il faudra un certain temps avant de pouvoir disposer de ce rapport détaillé.

**L'hon. M. Pearson:** Puis-je poser une autre question? Le délégué commercial à Hong-Kong était-il accompagné d'un haut fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures au cours de cette mission envoyée à Peïping?

**L'hon. M. Churchill:** Tel est le renseignement que j'ai fourni à la Chambre il y a assez longtemps.

**M. W. M. Benidickson (Kenora-Rainy-River):** Puis-je poser une question complémentaire? Lorsque les représentants canadiens se sont rendus en Chine, ont-ils soulevé la question des échéances impayées, aux termes de la Partie II de la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation?

**L'hon. M. Churchill:** Je n'ai remarqué rien de tel dans le rapport préliminaire.

## L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR L'ÉNERGIE—DATE PROBABLE DU COMMENCEMENT DES RÉUNIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. George C. Marler (St-Antoine-Westmount):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au leader de la Chambre une question portant sur la commission royale de l'énergie. Le gouvernement est-il maintenant en mesure de dire quand aura lieu la première séance du comité? Je tiens à signaler que j'ai posé cette question au premier ministre il y a plusieurs semaines; il est difficile de dire qu'il ait donné une réponse à ce qui me paraît être une question d'intérêt public.

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Je ne peux pas répondre à cela aujourd'hui, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Marler:** Je m'en rends bien compte.

**L'hon. M. Green:** Je me renseignerai à ce sujet et si je peux donner une réponse dans le courant de la semaine prochaine, je le ferai avec plaisir.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Est-ce que je pourrais poser une autre question au ministre? Nous dira-t-il si le président de la Commission est toujours au Brésil? Aurait-il l'obligeance de se renseigner s'il ne le sait pas?

**M. McIlraith:** Il doit rentrer la semaine prochaine.

**L'hon. M. Green:** J'ai l'impression que l'honorable député d'Algoma-Est connaît déjà la réponse à sa question.

**M. Gauthier (Portneuf):** Répondez tout de même.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INDONÉSIE—DEMANDE DE FAIRE DES OBSERVATIONS DEVANT LA PRÉSUMÉE MENACE À LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Monsieur l'Orateur, vu l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, puis-je demander au leader de la Chambre si le gouvernement songera à faire des observations au gouvernement indonésien, peut-être par les voies diplomatiques, au sujet de la menace à la paix et à la sécurité dans cette région que constituent les mesures prises en Indonésie contre les ressortissants et les entreprises commerciales des Pays-Bas?

**L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, comme tous les membres de la Chambre s'en rendront compte, il s'agit d'une situation très grave et très difficile. Je signalerai très volontiers à mon collègue la proposition de l'honorable député d'Algoma-Est.

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'HON. M. PEARSON—EXPRESSION DE BONS SOUHAITS DE VOYAGE EN VUE DU PRIX NOBEL POUR LA PAIX

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, étant donné que le député d'Algoma-Est (M. Pearson) partira aujourd'hui pour Oslo afin de recevoir un honneur qui rejaillira sur notre pays, ne conviendrait-il pas que vous exprimiez en notre nom à la Chambre des communes, comme vous l'avez fait à un autre endroit l'autre soir, les bons sentiments que nous éprouvons tous à son égard.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** La façon dont les députés ont salué cette proposition exprime assurément à l'honorable représentant d'Algoma-Est les bons souhaits de la Chambre à l'occasion de son voyage auquel nous avons tous tellement applaudi et que nous avons souligné l'autre jour au banquet que nous lui avons offert. Je remercie l'honorable député de l'avoir signalé à la Chambre.

**L'hon. L. B. Pearson (Algoma-Est):** Merci, monsieur l'Orateur. Je regrette vraiment de devoir m'absenter de la Chambre la semaine prochaine.

[M. Gauthier (Portneuf).]

## LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Rea.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Administration générale—
*414.* Administration centrale, $672,473.

**M. Carter:** Monsieur le président, il y a une ou deux observations que j'aimerais faire avant l'adoption du crédit. D'abord je souscris à toutes les assertions que mon collègue le député de Trinity-Conception a faites hier au sujet de l'organisation du marché du poisson frais.

J'aimerais dire un mot au ministre. Tout en louant son énergie et l'esprit d'entreprise qu'il a manifesté dans sa tentative d'accroître le commerce avec le Royaume-Uni et le Commonwealth, nous devons dire que la politique de dérivation de notre commerce avec les États-Unis qui a été annoncée nous inquiète beaucoup. Pareille politique, nous n'en sommes que trop conscients, est pleine de dangers pour notre industrie du poisson frais, car elle donne des armes au puissant groupe de coulissiers des États-Unis qui s'efforcent d'obtenir le contingentement de notre poisson et une hausse des droits qui le frappent. Deux de leurs tentatives sont déjà venues bien près de réussir. Or, en annonçant notre propre programme de dérivation de notre commerce avec les États-Unis, nous privons complètement le président des États-Unis de tout moyen d'intervention, alors que c'est lui qui, par ses efforts, a déjà sauvé la situation à quelques reprises.

Nous avons attendu la déclaration du ministre du Commerce avec beaucoup d'intérêt, le discours du trône nous ayant laissé entendre que le gouvernement conservateur ne négligerait rien en vue d'accroître les débouchés pour notre poisson. A voir la liste des membres de la mission commerciale qui s'est rendue outre-mer, je comprends qu'il s'agissait plutôt d'acheter que de vendre. Elle se préoccupe surtout, j'imagine, d'acheter de l'outillage qui servirait à la transformation ou à la prise du poisson.

A ce propos, j'aimerais signaler qu'il devrait y avoir un très bon marché d'importation pour les moteurs marins diesel qui conviennent à nos petits bateaux de pêche. C'est là un domaine où le Royaume-Uni devrait être capable de soutenir avec beaucoup de succès la concurrence des États-Unis. Le ministre pourrait aussi se rappeler que le gouvernement fédéral est lui-même très gros acheteur de moteurs marins pour les divers navires de patrouille qu'il a en service. Je puis parler avec une certaine connaissance de

cause de l'efficacité des moteurs marins diesel fabriqués en Angleterre, parce que je suis très satisfait de celui que j'utilise moi-même depuis quelques mois.

Il y a une vérité à rappeler aux fabricants, et c'est que tout moteur marin diesel, si efficace et simple et si bien construit qu'il soit, n'est sûr que dans la mesure où ses accessoires le sont. Le moteur marin diesel si excellent qu'il soit par ailleurs, ne vaut pas grand chose si sa pompe à eau n'est pas excellente, parce que si celle-ci fait défaut, le moteur devient inutile. J'ai constaté que certains détails secondaires de ces moteurs pourraient et devraient être améliorés.

Il a été beaucoup question, à la Chambre, au cours de la présente session, de l'écoulement du blé, et quelques députés de l'Ouest ont prétendu que le producteur de blé a droit à une considération spéciale parce que, en raison de certaines circonstances, son produit se vend par l'entremise d'un organisme de l'État, la Commission canadienne du blé. De plus, ils ont soutenu que, puisque le gouvernement, en tant que vendeur, n'avait guère réussi à écouler ce produit, il devrait se reconnaître responsable et prendre des dispositions spéciales pour garantir les cultivateurs contre toutes difficultés qui en résulteraient. Les mesures législatives que nous avons adoptées au début de cette session semblent indiquer que le gouvernement reconnaît la validité de cet argument.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire remarquer à mes amis de l'Ouest que le cas du producteur de blé n'est pas unique, car l'écoulement du poisson salé de Terre-Neuve est également assuré par un organisme fédéral. La *Newfoundland Associated Fish Exporters, Limited* (Association terre-neuvienne des exportateurs de poisson) est un organisme chargé d'écouler le poisson salé, qui relève du ministère du Commerce et rend compte de son activité à ce ministère. Cette organisation, communément appelée NAFEL, exerce une réglementation tellement stricte que le poisson salé de Terre-Neuve ne peut même pas être expédié d'une province à l'autre sans sa permission.

Des pêcheurs ont affirmé qu'ils avaient subi des pertes à cause de cette réglementation qui les force à accepter d'acheteurs locaux des prix inférieurs à ceux qu'ils auraient pu obtenir d'acheteurs de la terre ferme. Quoi qu'il en soit, il est de mon devoir de rappeler au gouvernement, au nom de mes commettants dont la plupart sont des pêcheurs, que sa responsabilité et ses obligations envers les pêcheurs de Terre-Neuve, en ce qui concerne la vente du poisson salé, sont les mêmes qu'envers les cultivateurs de blé de l'Ouest.

Au cours des années, il s'est dessiné graduellement une tendance indiquant que la NAFEL n'était pas particulièrement bien vue du ministère du Commerce. A un moment donné, elle relevait, je crois, du ministère des Pêcheries et puis, pour une raison quelconque, elle est passée sous la direction du ministère du Commerce, mais il a toujours semblé qu'elle n'était guère bien vue. En outre, des rumeurs ont couru de temps à autre que ses jours étaient comptés.

Étant donné les promesses faites dans le discours du trône, j'ai été déçu de remarquer que dans son discours d'ouverture, que j'ai écouté très attentivement, le ministre n'a pas dit un seul mot de la vente du poisson. Il n'a absolument rien dit non plus de l'organisme qui s'en charge. J'espère que dans sa réponse le ministre éclaircira cette situation et nous dira en quoi consiste exactement le programme de son ministère, car nous aimerions savoir si le NAFEL va continuer à fonctionner ou si on propose d'apporter des modifications dans l'organisation, le statut et les fonctions.

A l'égard de la vente du poisson salé, il me semble qu'il devrait y avoir certaines possibilités dans la fédération des Antilles britanniques. Cette petite famille de colonies est maintenant fédérée, et il va lui falloir se lancer dans une lutte difficile pour stabiliser son économie. Le Canada pourrait les aider, sous forme soit d'un plan des Caraïbes soit d'un plan de Colombo miniature, et peut-être qu'ainsi nous pourrions indirectement faciliter la vente de notre poisson dans cette région.

Je me rappelle qu'avant la Confédération, Terre-Neuve avait accès aux marchés méditerranéens par suite du jeu de circonstances que voici: Nous avions à Terre-Neuve un crédit en dollars, et à Londres une dette en sterling, de sorte que nous pouvions vendre notre poisson pour des livres sterling sur les marchés méditérranéens et l'argent ainsi gagné servait à rembourser notre dette en sterling, tandis que le gouvernement payait nos pêcheurs de Terre-Neuve en dollars de Terre-Neuve.

Il est possible que les Antilles aient elles aussi une dette en sterling et je me demande si le Canada ne pourrait pas se charger d'une partie de cette dette-sterling qui jouerait ainsi le rôle même que la dette-sterling de Terre-Neuve a joué avant la Confédération. Je ne sais pas si cette formule serait économiquement possible, mais je pense qu'il serait bon de l'étudier.

Il devrait y avoir de meilleures possibilités pour la vente de notre poisson sur le marché brésilien. Autrefois, le Brésil était un des principaux débouchés pour notre poisson

salé, dont il consommait près d'un demi million de quintaux par an. Ce commerce s'est pour ainsi dire éteint bien que la morue soit encore considérée comme un mets délicat dans ce pays. Nous savons que le Brésil a eu des difficultés économiques, mais là encore nous pourrions peut-être faire quelque chose pour aider à stabiliser l'économie du Brésil et du même coup augmenter nos ventes de poisson salé à ce pays.

J'ai entendu parler d'une mission commerciale ce matin. Si une mission commerciale est déjà en Amérique du Sud, elle pourrait explorer cette possibilité. Je me demande également si le ministre ne pourrait pas demander à certains membres de la mission commerciale qui se trouvent actuellement au Royaume-Uni de prolonger leur tournée jusqu'en Méditerranée afin de déterminer s'il n'y aurait pas moyen d'accroître nos ventes de poisson dans cette région.

Le gouvernement pourrait prendre une autre mesure en vue d'étendre notre marché du poisson; il pourrait aider à l'expansion du marché national. Il faudrait affecter, à la publicité et à la réclame, des sommes qui dépassent les ressources des particuliers et des établissements de cette industrie. Le gouvernement pourrait prêter son concours à cet égard soit en versant des subventions directes soit en accordant des concessions fiscales à l'égard des sommes dépensées à cette fin, comme il l'a fait pour l'industrie de la construction de navires.

Bien que tous les honorables députés qui siègent ici depuis un certain temps aient pu savourer les délicieux repas que nous offre le laboratoire des pêcheries, ces bons résultats ne sont pas très connus, malheureusement, dans tout le pays et on ne leur accorde pas toute la publicité qu'ils mérient. On obtiendrait de meilleurs résultats, à mon avis, si le gouvernement engageait un expert cuisinier qui pourrait parcourir le pays et donner des démonstrations dans les grands magasins comme les établissements Woolworth, les grandes épiceries et les magasins généraux comme ceux de la chaîne Loblaws. J'estime que nos ventes de poisson frais en seraient énormément accrues.

Le versement d'une subvention de transport à l'égard du contenant Canex est une autre possibilité qu'on pourait explorer avec profit. Ce contenant spécial d'expédition a été mis au point par le service des recherches du National-Canadien. Il peut conserver le poisson frais en bon état pendant plus de 72 heures. Comme tout le monde le sait, le poisson est beaucoup meilleur quand il n'est pas congelé; sur les marchés nationaux comme ceux de Montréal et de Toronto, le poisson non congelé se vend le plus facilement du monde. Si nous pouvions utiliser ce contenant pour transporter le poisson non congelé aussi loin que Winnipeg, l'industrie en profiterait beaucoup; cependant, les établissements de vente de poisson ne se sont guère montrés enthousiastes à l'égard de ce contenant bien qu'il permette de mettre sur le marché un produit supérieur, comme l'atteste l'augmentation des ventes au magasin Eaton, de Toronto, et à d'autres endroits où le produit Canex est offert.

Finalement, monsieur le président, j'aimerais parler du rôle que le commerce peut jouer comme arme idéologique. Il y a quelques jours, nous parlions de la défense et de la politique soviétique qui consiste à faire des échanges une arme idéologique. Je pense que nous pourrions prendre modèle sur les Russes et voir comment ils organisent leur commerce pour atteindre les objectifs idéologiques. Par exemple, la Russie a acheté des pays sud-asiatiques du caoutchouc à un prix plus élevé que celui du marché, et leur a vendu des denrées au-dessous du prix courant, ce qui a permis de lier l'économie de ces pays à celle de la Russie soviétique. Elle s'est par la même occasion gagné beaucoup de sympathies. Dans son commerce avec l'Égypte, la Russie a réussi à obtenir une hypothèque sur les récoltes de coton d'un certain nombre d'années, liant ainsi l'économie de l'Égypte à la sienne tout en se présentant comme le meilleur ami de l'Égypte. Il existe, dans ce sens, des possibilités illimitées que les pays démocratiques pourraient utiliser avec profit dans cette lutte idéologique, et je demanderais au ministre de s'assurer qu'on étudiera à fond chacune de ces possibilités.

**M. Hansell:** Monsieur le président, avant que le crédit soit adopté, j'aimerais dire quelques mots du premier poste du budget du ministre et formuler à l'égard du commerce certaines des observations correspondant à ce que j'ai pu constater, ces derniers temps, plus particulièrement depuis l'entrée en fonctions de l'actuel gouvernement, il y a quelques mois. Je voudrais consigner au compte rendu mes impressions en ce qui concerne les efforts tentés par lui pour stimuler le commerce avec l'étranger, impressions partagées, je pense, par un grand nombre de Canadiens.

L'autre jour nous avons entendu le ministre du Commerce nous parler de la mission commerciale de cinquante personnes qui se trouvent actuellement au Royaume-Uni. Cette mission a été primitivement dirigée par le ministre lui-même qui, je crois, doit d'ailleurs retourner bientôt au Royaume-Uni. Toutefois lorsqu'il est entré à la Chambre,

en revenant de son premier séjour là-bas, nous avions parfaitement le droit de nous attendre qu'il nous dirait comment s'y débrouillait la mission, et quels progrès elle réalisait. C'est avec intérêt, comme tous les honorables députés sans doute, que j'attendais un rapport sur les avantages que le Canada allait effectivement tirer de cette mission commerciale. Le discours du ministre, toutefois, n'a été qu'aimable, agréable et parfaitement innocent. A quoi rimait-il en définitive? Voilà la question que je me pose. Il nous a dit combien la mission commerciale avait été bien reçue par les industriels britanniques et la population britannique en général. Je me suis dit que ce n'était que tout naturel. Il a parlé du vif intérêt que les fabricants et industriels britanniques ont porté à cette mission commerciale.

Je n'ai pu m'empêcher de me demander pourquoi ils ne s'intéresseraient pas à cette mission. En somme, ils ont des produits à vendre et cette mission visite le Royaume-Uni en vue d'acheter des produits. Je suis bien sûr que, si un député voulait acheter une voiture automobile, il est fort probable que tous les dépositaires de la région se montreraient très aimables envers lui et le soigneraient aux petits oignons pour lui rendre service s'il se rendait à leur garage. Et c'est simplement parce qu'ils ont quelque chose à vendre.

Le ministre nous a aussi dit que la mission avait reçu environ 700 lettres de sociétés britanniques qui veulent qu'on pense à elles. Eh bien, encore une fois je me suis dit: "Pourquoi n'écriraient-elles pas?" Encore une fois ces 700 fabricants britanniques ont quelque chose à vendre et une mission commerciale du Canada se trouvait au Royaume-Uni pour examiner ce qu'elle pouvait acheter. Le ministre a parlé du prodigieux rétablissement du Royaume-Uni depuis la guerre, pour ce qui est de la reconstruction des quartiers dévastés. C'était une délicate observation de sa part mais je ne vois pas qu'elle fût utile, car il s'agit d'une chose que nous savons tous. Il nous a aussi parlé des progrès réalisés par suite de l'automatisation dans les régions industrielles. Voilà encore une chose que tout le monde connaît.

Le ministre nous a parlé comme s'il rentrait chez lui et racontait à sa famille le beau voyage qu'il avait fait, en nous disant ce qu'il avait vu d'intéressant au cours de ce voyage d'agrément. Il nous a exposé la magnifique méthode d'apprentissage qu'on applique en Angleterre, les cours qu'on offre au personnel directeur et ainsi de suite. Tout cela est bel et bon, mais je crois que nous attendions autre chose. Il a parlé des sentiments très cordiaux qu'il avait constatés à l'égard de la mission. Or, il est fort compréhensible que la population anglaise ait tout à gagner de la présence de la mission, parce qu'elle a quelque chose à vendre. Nous sommes des clients possibles, et il faut s'attendre à des sentiments sympathiques.

Tout ce que je puis dire au sujet du rapport fait par le ministre, c'est que nous avions toute raison de nous attendre à une tout autre déclaration que celle qu'il a faite. Nous devrions maintenant demander au ministre ce que cette mission compte accomplir en fin de compte. Nous allons surveiller de près le ministre à l'avenir en attendant beaucoup de lui, parce que s'il ne nous donne pas un meilleur rapport que celui qu'il a fait l'autre jour, tout ce que nous pourrons conclure, c'est que quelqu'un s'est rendu au Royaume-Uni faire une magnifique balade au dépens du contribuable. Je le dis parce qu'on a fait beaucoup de publicité autour de cette mission commerciale de 50 personnes.

**M. Benidickson:** Les contribuables ont aussi fourni leur part.

**M. Hansell:** Sans le moindre doute. Le volume de publicité qu'on a consacré à ce qu'on pourrait décrire comme des plans et excursions cuisinés surpasse encore ce que ma fantaisie aurait pu imaginer il y a quelques mois.

Il n'y a pas très longtemps, le premier ministre a assisté à une conférence et s'en est pris à la politique commerciale des États-Unis. Je ne sais pas comment il pouvait espérer que ces propos violents aideraient à nous garder en bons termes avec nos amis américains. Lorsque j'ai lu des comptes rendus de ce discours dans les journaux, le premier ministre m'a paru très courageux; mais je me suis demandé pourquoi il n'avait pas été aussi courageux il y a un an ou deux, car cette même politique existe aux États-Unis depuis assez longtemps.

Une fois au pouvoir, le gouvernement a convoqué une conférence avec nos amis du Royaume-Uni, qui sont venus au Canada discuter du commerce. Cette conférence a fait l'objet d'une grande publicité. J'ai dû conclure que c'était tout simplement un trompe-l'œil, car je n'ai pu constater que cette conférence ait accompli quelque chose de concret. On nous a appris qu'il y aura une autre conférence l'an prochain. C'est dire qu'il se fera de nouveau de la publicité et qu'on attache la carotte devant le nez de la bourrique dans l'espoir de la porter à espérer qu'un jour elle pourra y mordre un peu.

**M. MacInnis:** Est-ce ainsi que vous considérez le contribuable canadien?

**M. Hansell:** Si le contribuable s'y laisse prendre, il mérite le rapprochement.

**M. Smith (Calgary-Sud):** Vous vous êtes mis dans le pétrin.

**M. Hansell:** C'est ainsi que j'envisage la situation. Un de ces jours, la population du Canada se rendra compte qu'on lui a jeté de la poudre aux yeux. Cette mission commerciale et les conférences dont j'ai parlé font beaucoup d'effet; la mise en scène est excellente mais nous voulons...

**M. Cardiff:** Des réductions d'impôt?

**M. Hansell:** ...savoir quelle quantité de produits canadiens on pourra vendre à la suite de ces initiatives. Voilà ce qui intéresse la population du Canada. Il y a quelque temps, pendant la période des questions, j'ai demandé au ministre pour quand nous pouvions nous attendre à une déclaration sur les résultats concrets du voyage qu'il a fait au Royaume-Uni il y a quelques mois pour tenter d'y vendre du blé. Il a dit qu'il ferait "bientôt" une déclaration. Eh bien, j'ai attendu ce "bientôt" et même davantage, mais il ne nous a rien dit. J'ai alors pensé qu'il nous ferait sa déclaration en présentant ses crédits. Or, il a parlé de sa mission de 50 membres, nous a communiqué quelques données et quelques chiffres. Sans doute, ces renseignements peuvent toujours paraître favorables quand on les présente convenablement, bien qu'à mon avis ils n'aient pas paru si favorables. Cependant, je m'attendais qu'il nous dise alors quelque chose des succès de son voyage au Royaume-Uni pour vendre un peu de notre blé. Que nous a-t-il dit? Pas un mot!

Le ministre doit à la population du Canada et en particulier aux trois provinces des Prairies de nous faire part des résultats du voyage qu'il a fait au Royaume-Uni il y a quelques mois pour vendre de notre blé. En somme, certains d'entre nous viennent des régions productrices de blé et il est temps, je pense, que le ministre nous dise à quel point il a réussi à écouler les vastes excédents de céréales qu'il y a dans l'Ouest.

Et, pour revenir à cette mission de 50 membres qui se trouve présentement au Royaume-Uni, je pense que c'est tout simplement de la poudre aux yeux. Comment cela? Voici: c'est bien beau de pouvoir dire qu'il y a là-bas une mission commerciale de 50 membres. En effet, c'est une mission considérable. Ce l'est sûrement. Cinquante hommes s'y rendent pour faire des achats. Cela me donne à penser qu'il y a eu fiasco. Nous y avons une ambassade et un délégué commercial. Même quelques provinces y ont un bureau. Ils essaient de faire un peu de commerce et de favoriser les bonnes relations entre l'un et l'autre pays.

Qu'ont fait les délégués commerciaux s'il faut maintenant envoyer plus de 50 Canadiens éminents pour voir ce que nous pouvons acheter du Royaume-Uni? Non seulement nous avons nos délégués commerciaux et nos ambassades, mais d'autres choses aussi. Très souvent nous dépensons de l'argent à l'égard des foires internationales du commerce. Pourquoi? En vue de monter un spectacle où les gens pourront voir ce que nous avons à vendre et où nous pourrons voir ce qu'ils ont à nous vendre. On a pris quelques-unes de ces initiatives par le passé. Les industriels et les fabricants de notre pays ont leurs sujets de publicité comme les gens de Grande-Bretagne. Franchement, je ne vois pas pourquoi 50 hommes doivent se rendre en Angleterre pour découvrir ce que nous pouvons y acheter.

Je le répète, il s'agit d'une grande mise en scène, d'un marché spectaculaire, en vue de montrer à la population que le gouvernement actuel en accomplit des choses. Eh bien! nous allons marquer le pas, tout simplement, en attendant de voir les objectifs que l'on atteindra au-delà des initiatives destinées à jeter de la poudre aux yeux.

A propos de commerce extérieur, une chose me frappe que je trouve extrêmement importante. Somme toute, monsieur le président, réduite à l'essentiel, toute cette question de commerce extérieur revient plus ou moins à un échange de marchandises, puisque nos achats au Royaume-Uni sont payés en dollars, qu'il emploie, à son tour, à acheter nos produits. Donc, je le répète, tout cela revient en somme à échanger des marchandises. Ajouterai-je, monsieur le président, que même si nous achetons pour plusieurs millions de dollars au Royaume-Uni, nous n'avons aucune garantie que ces dollars serviront à nous acheter nos produits. Mais supposons qu'on les y emploie? En fin de compte, il ne s'agit que de troquer nos produits canadiens pour des produits ouvrés britanniques.

Ce qu'il importe de savoir, c'est si nos Canadiens ont le pouvoir d'achat nécessaire pour acheter ces articles lorsqu'ils arrivent ici. Nos gens ont-ils les moyens d'acheter les produits en vente sur nos marchés, qu'ils soient d'origine canadienne ou étrangère? Voilà ce qui importe! Le gouvernement devra en répondre, car aujourd'hui le pouvoir d'achat du dollar est inférieur à ce qu'il a été par le passé. De plus, à cause du chômage et de la baisse des revenus, les gens ont moins d'argent pour leurs achats, qu'il s'agisse d'articles de fabrication britannique ou de produits canadiens. Voilà la question qui intéresse notre

groupe. Le problème du commerce extérieur se réglera assez bien tout seul, si notre propre population dispose d'un pouvoir d'achat suffisant. La doctrine monétaire de notre parti affirme que, si la populaiton dispose du pouvoir d'achat requis, de l'argent nécessaire pour acheter les denrées, l'industrie est sauve. Si les consommateurs bénéficient d'un apport continu de pouvoir d'achat, l'amélioration de notre niveau de vie n'aura pour limite que la capacité de production de la nation.

Voilà les quelques mots que j'avais à dire. Nous rappelons au ministre que, tôt ou tard, il devra répondre devant le Parlement de cette grande mise en scène dont nous sommes témoins en ce moment. Les choses ne vont pas trop bien au Canada. Nous avons des produits agricoles excédentaires et le chômage augmente pendant que les revenus diminuent. La population du Canada veut plus qu'une mise en scène. Elle veut que les Canadiens aient assez d'argent pour profiter du plus haut niveau d'existence possible.

Le gouvernement peut ne pas aimer la ligne de conduite adoptée par les États-Unis. Pour ma part, je ne sais qu'en penser. Je n'ai jamais pu me convaincre que je pouvais critiquer sérieusement la politique commerciale des États-Unis en matière d'excédents agricoles. Je n'ai jamais pu y arriver. Le premier ministre peut critiquer et tirer quelques bordées. Le ministre des Finances peut se rendre en Floride et, au cours d'entretiens avec des courtiers de placement, proférer des critiques contre nos excellents voisins du Sud. Ils peuvent déblatérer tant qu'ils veulent; mais on peut résumer en deux mots ce qu'ont fait les États-Unis. Ils ont mis sur pied leur *Commodity Credits Corporation.* Ils ont décidé de prendre livraison de tous les excédents de produits agricoles que les cultivateurs avaient sur les bras et d'en payer le prix aux cultivateurs.

Ils ont ainsi amassé une grande quantité d'excédents agricoles. Ils les ont en mains. Que vont-ils en faire? Ils ont simplement invité les différentes nations dans le besoin à en prendre livraison immédiatement si elles le voulaient, quitte à parler plus tard de les payer. Ils n'ont pas fait autre chose. Ce n'est peut-être pas tout à fait aussi orthodoxe que certains membres du gouvernement peuvent le souhaiter, mais c'est ce qu'ils ont fait. D'abord, le cultivateur est assez satisfait, car son excédent de produits lui a été payé. Songeons aussi qu'il a bien fallu trouver des acheteurs pour ces produits et que certaines des nations qui arrivent tout juste à se suffire ont évidemment reçu des denrées alimentaires. Il n'y a aucun inconvénient à satisfaire à la fois ses propres ressortissants et à nourrir les affamés.

On aura beau parler de programmes commerciaux des États-Unis, accuser les États-Unis de passer outre aux accords, de tirer profit des échappatoires, deux vérités n'en subissent pas moins, évidentes, à mon avis. Quels qu'aient été les excédents, le cultivateur américain ne s'est pas trop mal débrouillé et, en même temps, certaines nations affamées ont été nourries. Ce n'aurait pas été, ce me semble, une trop vilaine réalisation pour un gouvernement canadien quelconque, libéral ou conservateur. Nos cultivateurs aussi seraient enchantés qu'on les paye pour ce qu'ils produisent et ravis, également, de savoir que ces excédents servent à nourrir certaines des nations du monde qui ont faim.

Je reconnais volontiers que le ministre a plus d'un problème à résoudre et je ne veux pas me montrer trop dur envers lui. Nous allons lui donner tout le temps qu'il faut, mais qu'il me soit permis de répéter, une fois de plus, avant de reprendre mon siège, que nous n'avons que faire des mises en scène à grand spectacle, que ce que nous voulons savoir c'est si les Canadiens pourront bénéficier de la puissance d'achat nécessaire à l'acquisition des marchandises dont ont sait l'existence.

**M. Harrison:** Monsieur le président, c'est avec plaisir que j'interviens dans un débat très important, non seulement pour l'Ouest du Canada, mais pour l'ensemble du pays, et d'examiner quelques-unes des méthodes adoptées à l'heure actuelle pour accroître le commerce. C'est notre habileté à exercer un commerce fructueux avec d'autres pays qui fait la différence entre la prospérité et le marasme. Quand nous pouvons y réussir, notre pays est prospère et quand nous ne le pouvons pas, c'est le marasme. C'est peut-être pour cela que dans le passé les époques où le gouvernement tory était au pouvoir nous ont paru correspondre à des temps difficiles. Dans le passé, les torys n'ont pas très bien réussi dans les échanges avec les autres pays.

Ce qui me frappe, en examinant le programme que nous avons sous les yeux, c'est de voir à quel point il ressemble à d'autres qui nous ont été présentés dans le passé. En somme, il me paraît se résumer à cinq points. Premièrement, le premier ministre a assisté à la conférence des premiers ministres en Angleterre, où il a donné à entendre aux Anglais qu'il souhaitait un accroissement du commerce avec le Royaume-Uni et qu'à cette fin il lui faudrait naturellement abolir au moins quelques-uns des obstacles qui se posent à ce commerce. Qu'il s'agisse d'une rivière ou du commerce, quand on veut en activer le cours, il faut commencer

par supprimer tous les obstacles. C'était là le premier point.

Deuxièmement, le premier ministre a invité à Mont-Tremblant une délégation britannique en vue d'étudier ces propositions et de préparer pour l'an prochain une conférence du Commonwealth. Troisièmement, il y a eu la mission commerciale de quatre ministres canadiens qui sont allés à Washington s'entretenir de commerce avec les représentants des États-Unis. La quatrième entreprise a été une visite de trois semaines en Grande-Bretagne par les 50 membres de la mission commerciale afin d'acheter des marchandises anglaises. La cinquième est la conférence commerciale du Commonwealth qui aura lieu l'année prochaine. Nous pouvons discuter des quatre premières qui ont toutes été réalisées ou presque, mais au sujet de la cinquième, la conférence commerciale du Commonwealth, nous ne pouvons qu'émettre des prévisions.

En ce qui concerne la première entreprise, le voyage du premier ministre en Angleterre, je crois que le discours qu'il a prononcé là-bas pour exprimer le désir de voir accroître les échanges commerciaux était très louable. Je regrette que ses paroles n'aient pas été confirmées par ce qui s'est passé depuis. Il a déclaré qu'il voulait accroître les échanges commerciaux avec l'Angleterre, qui l'a pris au mot. Lorsque les personnalités anglaises se sont réunies plus tard à la conférence de Mont-Tremblant, elles ont fait valoir l'argument que puisque le premier ministre voulait supprimer certaines restrictions, seul moyen d'accroître les échanges, pourquoi n'assurerait-il pas le maximum d'échanges en supprimant toutes les restrictions? Tout semble indiquer qu'à l'énoncé de cette proposition, lui et le ministre des Finances, qui assistaient à la conférence de Mont-Tremblant, ont pris la tangente. Deux ou trois jours plus tard, M. Thorneycroft et les autres membres de la délégation britannique venue à Ottawa ont vu leur proposition accueillie avec grande froideur.

Je comprends cela, parce que le parti conservateur a toujours passé pour favoriser des droits de douane élevés; mais je pense que nos vis-à-vis devront reviser un peu leur doctrine. Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle ère en ce qui a trait aux échanges commerciaux. Nos amis d'en face ne devront pas oublier, par exemple, la nouvelle zone de libre-échange qui, en Europe, comprendra six pays: la Grande-Bretagne, l'Allemagne occidentale, la France, la Hollande, l'Italie et la Belgique. Si je comprends bien, l'accord relatif au libre-échange qu'ils ont conclu entrera en vigueur le 1er janvier prochain et comportera une période de transition de dix ans avant que le libre-échange total soit assuré entre ces pays. Quand existera ce groupe de pays européens pratiquant le libre-échange, on aura là un marché de 160 millions de personnes. C'est, en somme, la population des États-Unis, pays qu'on considère comme le meilleur marché du monde. Il se peut que les 160 millions d'habitants de ce marché européen ne soient pas aussi prospères que nos amis d'outre-frontière, mais ils sont néanmoins prospères.



Quand s'appliquera cette nouvelle conception des échanges commerciaux en Europe, il y a une chose qu'il ne faudra pas oublier: la vieille méthode tory qui consiste à relever les droits de douane, contre les produits textiles anglais, par exemple, ou tout autre produit, aura immédiatement un effet sur cette vaste zone de libre-échange et toute mesure de représaille sera prise par toute la zone en tant que telle. Autrement dit, si nous prenons des mesures contre des produits importés de l'Allemagne occidentale, nous encourrons le mécontentement de la Grande-Bretagne et de tous les autres pays de la zone. Ces six pays ont en quelque sorte mis en commun leurs droits de souveraineté en matière commerciale de sorte que les échanges de denrées pourront se faire librement entre eux.

C'est une idée tout à fait originale. La vieille doctrine conservatrice des droits douaniers élevés en devient aussi désuète que notre équipement militaire après le lancement du spoutnik. A mon avis, le gouvernement devra reviser certaines de ses idées.

J'en viens maintenant à la mission commerciale canadienne aux États-Unis; je ne lui consacrerai pas trop de temps car, de toute évidence, c'est une initiative futile. Quoi qu'il en soit, j'ai quelques commentaires à faire sur la façon dont on a abordé les États-Unis. Je veux parler de cette attitude menaçante qui prétend leur dicter la ligne de conduite à suivre. Les États-Unis sont notre meilleur client et cette attitude est étrange à l'endroit d'un bon client. J'ai déjà été moi-même dans le commerce et je n'ai jamais cherché à attirer des clients par des attitudes menaçantes ni par des ordres. Il faut se rappeler que le client a toujours raison; il faut bien se mettre cela dans la tête si l'on veut que ses affaires marchent bien et augmenter son commerce.

Je crois que le ministre actuel du Commerce serait un assez bon vendeur s'il n'était pas emprisonné, pour ainsi dire, dans la camisole de force des programmes de son parti. Évidemment, il doit montrer qu'il s'efforce de faire des affaires, par exemple au Royaume-Uni, d'où il voudrait importer des marchandises, mais lorsqu'il en arrive au point de

conclure de telles affaires il se voit en butte aux programmes de son parti. Il lui est plutôt difficile de mener pareille entreprise à bonne fin.

Je proposerais qu'à l'avenir, si une mission envoyée dans un pays avec qui nous essayons d'améliorer nos relations commerciales compte dans ses rangs le ministre des Finances,—et en disant cela, je n'entends nullement sous-estimer le ministre des Finances, car j'apprécie nombre de ses qualités,—ce devrait être en qualité de conseiller. Les bonnes qualités du ministre ne comprennent pas celles qui font un bon vendeur. Un bon vendeur doit être capable de rencontrer le public de façon affable et non pas de la façon belliqueuse, dirais-je, qu'il a parfois. Il serait excellent en tant que conseiller auprès de telles missions, mais on ne devrait pas lui permettre, à mon avis, de rencontrer effectivement les clients.

L'échec de cet effort commercial en ce qui concerne les États-Unis apparaît à tous. Au lieu de nous accorder des concessions, ceux-ci ont pénétré encore plus avant sur nos marchés de céréales. Un exemple frappant en est le récent voyage au Japon du secrétaire à l'Agriculture des États-Unis.

J'en arrive au quatrième point, c'est-à-dire la mission de 50 personnes qui s'est rendue en Grande-Bretagne. J'ai écouté le député de Macleod, et j'approuve bien des choses qu'il a dites. Il a même déjà dit ce que je voulais exposer au sujet de la mission. Cependant, si on regarde au-delà de cette façade, comme l'a appelée l'honorable député de Macleod, que trouve-t-on? Une liste de membres de la mission commerciale figure en annexe au hansard du 2 décembre. Cette liste ne signifie pas grand chose pour moi, mais j'y trouve 14 personnes qui disent s'intéresser aux produits textiles.

Il est curieux de constater que certaines personnes en particulier s'occupent de textiles. Le ministre nous a dit que l'objectif de la mission était d'acheter des marchandises de l'Angleterre, et non de lui en vendre. La liste de ceux qui s'intéressent apparemment beaucoup à l'achat de produits textiles m'intéresse beaucoup. Je remarque, par exemple, que le président de la *Shawinigan Engineering Company* de Montréal s'y intéresse. Je ne sais si cette société souhaite ou non faire le commerce des produits textiles ou s'il est plus vraisemblablement administrateur d'un groupement quelconque de l'industrie textile. Il y a peut-être une bonne raison à cela, mais je ne la connais pas.

Puis, en parcourant la liste, nous y trouvons le président de l'Association des manufacturiers canadiens. Je n'ai jamais entendu dire que cette association préconisait l'importation de marchandises anglaises au Canada. Elle se soucie seulement de les écarter. Puis il y a le président de la *Marsland Engineering Company Limited* et de la *Marsland Precision Equipment Limited*. Ce monsieur s'intéresse à la fabrication des textiles. Il a peut-être une bonne raison de s'y intéresser; je ne le sais pas. A mon avis, cependant, on soupçonne qu'il peut avoir des intérêts dans quelque filature.

Je ne veux pas ennuyer le comité avec ces détails; mais, d'après la liste, il y a 14 personnes qui prétendent s'intéresser aux textiles. J'ai du mal à penser qu'ils tiennent à importer des textiles de la Grande-Bretagne. En conséquence le ministre n'a pu nous mentionner un seul achat résultant de ce voyage aux frais de la princesse que 50 hommes font en Grande-Bretagne.

Toutefois, on a fait un choix judicieux en incluant dans la mission le président de la Commission hydro-électrique de l'Ontario. Avant de partir, il a dit qu'il avait déjà acheté une grande quantité de matériel électrique en Grande-Bretagne pour le compte de la Commission et qu'il désirait en acheter d'autre. Il est censé inclure dans une telle mission des hommes de cette catégorie.

Je crois aussi que les trois chefs des associations agricoles du Canada font partie de la mission. Cela paraît sensé. En faisant sa déclaration à la Chambre l'autre jour, le ministre nous a dit que ces trois messieurs avaient pu conférer avec leurs homologues de Grande-Bretagne, les chefs de quelques associations agricoles de Grande-Bretagne. Si je connais les chefs des associations agricoles du Canada, ils visent à une chose: la vente de quelques-uns de leurs produits agricoles. J'ignore quels avantages ils retireraient d'avoir parlé à leurs homologues de Grande-Bretagne.

L'autre jour le député de Dauphin a demandé au ministre s'il avait parlé à sir David Eccles au cours de son voyage en Grande Bretagne au sujet de l'offre de libre-échange. Le ministre a répondu non. Dans sa déclaration antérieure, le ministre nous avait dit que sir David Eccles avait organisé tout le voyage et, sauf erreur de ma part, les a accompagnés. Si le gouvernement souhaite vraiment faire affaires avec la Grande-Bretagne comme cette mise en scène donne à le penser, on est porté à croire que le ministre aurait discuté cet accord de libre-échange avec la Grande-Bretagne avec sir David Eccles à la première occasion, étant donné que celui-ci est son opposant britannique et dirige le Board of Trade.

Si je ne m'abuse, cette proposition vaut toujours. Le gouvernement, il me semble,

serait bien inspiré d'essayer d'en profiter avant qu'il soit trop tard. Jamais on ne nous a présenté d'offre de ce genre. Si on songe à la possibilité de voir apparaître un marché commun européen, et au fait que cela pourra modifier la nature même des échanges commerciaux, on se rendra compte que nous n'aurons peut-être pas tellement d'occasions de profiter de propositions de ce genre. Ces événements montrent bien que les barrières tarifaires n'ont plus leur raison d'être, qu'elles ont vécu.

J'aimerais dire un mot de la conférence commerciale du Commonwealth qui doit se tenir l'an prochain. Comme je le disais, il faudrait, pour savoir ce qui va se passer, avoir des dons de voyante. Le seul élément de jugement que nous possédions à cet égard c'est le fait que les gouvernements conservateurs précédents ont toujours, en entrant en fonctions, fondé les plus grands espoirs sur ces conférences commerciales du Commonwealth. La dernière qui a eu lieu s'appelait, je pense, conférence commerciale britannique. Seulement, les prévisions prédites sur ces conférences ne se sont jamais réalisées. Eu égard à l'attitude actuelle, il est également douteux que des avantages véritables puissent jamais sortir de cette proposition.

Afin de me faire une idée de l'opinion des députés ordinaires du parti conservateur sur toute proposition tendant à accroître réellement le commerce avec la Grande-Bretagne, j'ai écouté attentivement le discours prononcé hier par l'honorable député de Lincoln. C'est le député conservateur qui a pris la parole au nom de ce parti au début de l'examen des crédits du Commerce. Voici un extrait de son discours, tel qu'on le trouve à la page 2088 du hansard d'hier:

> Nous achetons trop à l'étranger, ce qui cause du chômage dans notre pays.

Voici ce qu'il ajoutait un peu plus tard:

> J'ai une grande confiance dans notre nouveau ministre du Commerce. Tous mes vœux l'accompagnent et je suis sûr que s'il aborde ces questions, je le répète, dans un esprit réaliste et bienveillant, nos efforts seront couronnés de succès.

Il a aussi indiqué la voie qui, à son jugement, mène au succès, en nous disant d'interdire l'entrée de notre pays aux produits de tout autre pays.

A mon avis, monsieur le président, avec toutes ces idées que j'ai invoquées, ce programme en cinq points, qui est destiné à accroître notre commerce, atteindra juste un certain point, sans plus, dans la voie des véritables réalisations et de l'accomplissement de ce qu'on est censé accomplir. Le programme est bloqué par les idées de l'honorable député dont je viens de citer les paroles, et je suis persuadé que ces idées sont partagées par un grand nombre des autres partisans du gouvernement. Mais il faut qu'ils donnent au pays dans l'ensemble l'impression qu'ils font quelque chose. C'est pourquoi, ainsi que le disait l'honorable représentant de Macleod, ils jettent de la poudre aux yeux, comme lorsqu'ils envoient une mission de 50 personnes en Grande-Bretagne. C'est une façade qui revient assez cher et qui ne contribuera probablement pas beaucoup à faire venir au Canada des denrées d'Angleterre, mais c'est pour cela qu'on l'y a envoyée.

Le ministre a dit dans son discours, et le hansard en fait foi, que son gouvernement aidera la Grande-Bretagne à atteindre un marché plus vaste au Canada. La seule manière d'y parvenir serait de réduire encore davantage les droits de douane que nous avons contre la Grande-Bretagne. Cela ferait venir plus de denrées au Canada.

Nous en arrivons donc à cette question de déviation du commerce que le parti tory considère comme une idée géniale. Je me demande pourquoi plus de gens n'ont pas examiné de près le revers de la médaille. Dévier 600 millions de dollars de nos importations des États-Unis, ce qui représente les 15 p. 100 que le premier ministre se propose de dévier, ainsi qu'il l'a annoncé, et ajouter à cela les 400 millions de dollars de marchandises que nous importons par an à l'heure actuelle de Grande-Bretagne, c'est demander à la Grande-Bretagne de nous livrer pour un milliard de marchandises en une seule année.

Le ministre nous a dit que lors de son voyage en Grande-Bretagne il avait constaté qu'elle s'était complètement rétablie depuis la guerre, que les affaires marchaient bon train et que l'automatisation y avait fait des progrès considérables. Il ne nous a pas dit s'il y avait constaté du chômage. Nous pouvons donc penser que toute la main-d'œuvre britannique travaille à temps complet, que l'industrie britannique fonctionne à plein rendement et fabrique toutes les denrées qu'elle peut. Elle n'a aucun excédent de denrées. Elle a en permanence une longue liste de commandes à remplir.

Il est facile de lui demander d'augmenter ses expéditions au Canada, mais il doit y avoir une raison qui l'empêche de le faire maintenant de son propre chef. Cette raison pourrait bien être qu'elle a des débouchés où la concurrence n'est pas aussi vive qu'au Canada et qu'il est peut-être plus avantageux, de son point de vue, de vendre dans certaines régions de la zone sterling; j'ai tout lieu de croire, en effet, que c'est la principale des raisons pour lesquelles elle ne nous expédie pas plus de denrées à l'heure actuelle. La Grande-Bretagne n'a tout simplement pas la

capacité de production qui lui permettrait d'augmenter son commerce dans la mesure que préconise le premier ministre.

C'est quelque chose qui doit sauter aux yeux même du simple particulier. Il est certes évident pour le simple citoyen britannique que la production de son pays est actuellement à son maximum. L'offre d'une tranche de 600 millions d'un marché a beau paraître très alléchante, il se peut que les marchandises manquent pour alimenter un tel marché. Pour satisfaire à la demande, les Britanniques seraient obligés de réduire leur commerce avec d'autres régions, avec lesquelles ils ont actuellement un commerce très satisfaisant et sujet à une concurrence moins vive qu'ici.

J'ai assez bien épuisé les sujets que je voulais aborder; toutefois, j'aimerais revenir sur les observations que le ministre a faites hier à notre sujet au début de son exposé. Il a dit que nous souffrons d'une tendance à la baisse dans certains domaines de notre commerce, le bois, le cuivre et les aéronefs, et il a signalé que comparativement à l'an dernier nous avons avec les États-Unis une balance commerciale défavorable de 100 millions de dollars. Nos exportations à la Grande-Bretagne ont baissé de 55 millions.

J'aimerais, avant de terminer, lui poser une question. Si, comme il le dit, il veut aider à la Grande-Bretagne à obtenir de nouveaux débouchés au Canada, et, pour les raisons que j'ai données, je doute qu'il puisse le faire, suit-il de là que le tarif de la douane sera abaissé à l'égard de la Grande-Bretagne?

Je pourrais ajouter aussi que l'uranium nous intéresse au plus haut point. Je me demande ce qu'il pense des perspectives d'avenir de cette industrie. Je sais qu'en Grande-Bretagne on a donné à entendre que l'uranium serait importé en grandes quantités pendant les prochains vingt-cinq ans. Je me demande si, en répondant, il nous dira précisément ce qui en est de l'uranium, eu égard à nos échanges commerciaux mondiaux.

**M. Montgomery:** Je n'avais pas l'intention, monsieur le président, de prendre part au débat à l'occasion de ce crédit; de toute façon, je ne veux pas m'étendre sur ce que j'ai à dire. Mais en écoutant les observations d'honorables députés, j'ai cru déceler chez eux un profond sentiment de frustration. Si ce n'était cela, ils cherchaient alors à se gagner un avantage politique, ce qui, à l'étape où nous en sommes, peut ou non se défendre.

J'ai encore une autre raison de prendre la parole maintenant. J'aimerais féliciter mon ami de longue date, le ministre, et lui faire mes compliments des efforts qu'il a déployés depuis le peu de temps qu'il occupe son nouveau poste. Il a la responsabilité d'un ministère très difficile, un de ceux sur lesquels tous les Canadiens ont les yeux fixés. Bien des gens sont prêts à le critiquer. Beaucoup s'attendent à des résultats magiques. Ayant vécu auprès de lui pendant un certain temps, ayant travaillé avec lui, je tiens à dire que je ne connais pas d'homme plus sincère et plus droit, ni de meilleur pour diriger le ministère qui lui a été confié. Je lui fais tous mes vœux de succès. La tâche ne sera pas facile. A en juger d'après les discours prononcés ce matin, bien des députés n'entendent pas la lui faciliter.

J'aimerais me reporter au journal que voici, parce qu'il traduit mes propres sentiments. L'article en cause, publié dans le *Globe and Mail* du 4 décembre, est dû à la plume de George Bain. De nombreux membres de la mission commerciale ne connaissaient pas le ministre avant leur départ. Or, voici ce qu'écrit M. Bain:

> Jusque-là, le ministre était presque inconnu de la plupart des hommes d'affaires qui font partie du groupe. L'opinion qu'ils se sont faite de lui à l'unanimité, depuis qu'ils sont ici, est excellente. Ils aiment le calme avec lequel il a exposé les objets de la mission. Monsieur Churchill n'est pas tout à fait un orateur envoûtant, mais ses hôtes ici...

Il s'agit de la métropole.

> ...ont été impressionnés, et ils le disent, par le bon sens, la sincérité, la cordialité et la bonne humeur de ses discours.

Je pense que c'est un beau compliment à faire à un membre de notre gouvernement et je suis heureux que la population britannique l'adresse à un de mes amis, membre du gouvernement conservateur.

On a beaucoup parlé de cette mission commerciale. De fait, j'ai apprécié la façon dont l'honorable député de Meadow-Lake, qui vient de reprendre son siège, a critiqué cette mission. Il a parlé sans amertume. Il doute des résultats mais ses observations comportaient quand même une certaine mesure de critique constructive si on les compare à celles de l'honorable député de Macleod qui, parlant avant lui, a exprimé l'avis qu'on ne pourrait tirer rien de bon d'une mission commerciale en Grande-Bretagne ni, de fait, dans aucun autre pays.

D'après certains discours,—qui ne rendaient pas le son de la sincérité, à mon avis,—il faudrait que le gouvernement reste dans l'inaction afin que le pays soit plongé dans une crise économique dont il serait possible de tirer des avantages politiques aux prochaines élections. Je regrette de dire qu'en écoutant certains membres de la Chambre, on a l'impression,—ils ne s'en rendent peut-être pas compte,—qu'ils souhaitent non pas que

cette mission réussisse mais qu'elle aboutisse à un échec complet.

Il est certes trop tôt pour s'attendre que le ministre soit en mesure de nous annoncer que cette mission a réussi à accroître notre commerce. Les membres de cette mission ont pour but principal de faire enquête et d'acheter des produits au Royaume-Uni. Un résultat important serait l'établissement d'un mouvement commercial dans les deux sens car le comité doit reconnaître qu'un pays, pour survivre, et à plus forte raison pour être prospère, doit étendre son commerce. Nous ne pouvons pas nous entourer de murailles et nous tenir à l'écart des autres. Nous ne pouvons pas nous replier sur nous-mêmes et jouir de la prospérité dans le monde actuel. Il nous faut commercer; comme les journaux l'ont dit, cette mission a été couronnée du plus grand succès. C'est de toute l'histoire du Canada, le plus grand événement survenu dans la mère-patrie; on a établi de nouveaux liens et de nouvelles connaissances. Les hommes d'affaires canadiens et britanniques apprennent à se connaître.

Bien qu'on ait souvent reproché au gouvernement d'avoir inclus dans cette mission commerciale des dirigeants de certaines industries et bien qu'on ait donné à entendre que ces personnes sont allées là-bas dans leur propre intérêt en vue d'y acheter des produits qui seront la cause de chômage dans notre pays, je ne puis, pour ma part, me faire cette idée des hommes d'affaires du Canada.

Il se peut que les hommes d'affaires s'intéressent à leurs affaires, mais j'invite les honorables députés à considérer les noms des personnes qui ont été choisies ici et là au pays. Je crois qu'elles ont été choisies parce qu'elles étaient canadiennes tout d'abord et je crois qu'elles font partie de cette mission pour servir les intérêts du Canada aussi bien que de toutes industries auxquelles elles sont liées.

Je me souviens que l'ancien gouvernement avait délégué une mission en Amérique du Sud, je crois, et que quelque temps après, cette mission semblait se révéler fructueuse. On a pu la critiquer, mais je ne crois pas que vous trouviez dans le hansard un discours où j'aurais dénoncé une mission de ce genre. Je crois qu'un gouvernement, quel qu'il soit, qui prend de semblables initiatives, travaille pour le bien du pays, à la longue. Si nous n'entreprenons rien, nous ne réussirons rien, et je crois que grâce à une telle initiative, grâce à la jeunesse et à l'énergie de certains membres du gouvernement actuel, le pays retirera de grands avantages de cette mission commerciale.

Il se peut que certains échanges soient détournés des États-Unis vers l'Angleterre, mais la concurrence n'est-elle pas la vie même du commerce? Si nous continuons à toujours nous approvisionner auprès d'un seul pays, même s'il s'agit de notre voisin du Sud, nous commençons à créer un monopole. N'est-il pas évident que, même au Canada, où certaines entreprises ont pu prendre de vastes proportions,—je songe, par exemple, à l'industrie de l'automobile dont certains vis-à-vis se sont plaints si amèrement il y a quelques jours,—la chose commence à se vérifier? Il y a lieu de se demander pourquoi ces entreprises augmentent leurs prix? A mon avis, elles devraient subir un peu de concurrence. Je ne crois pas qu'elles soient mal en point. La concurrence est une bonne chose, et voilà pourquoi plus nous passerons de contrats avec la Grande-Bretagne et avec tout autre pays, afin de faire naître une concurrence pour notre voisin du Sud, plus les affaires s'amélioreront, non seulement avec la Grande-Bretagne, mais aussi avec les États-Unis.

Le député de Meadow-Lake a dit, et je suis porté à être de son avis, que, dans le commerce, le client a toujours raison. Mettons que c'est vrai. Quel est le client des États-Unis? Le Canada achète beaucoup aux États-Unis. Si ce qu'a dit le député est vrai (encore une fois, je suis enclin à être de son avis), le Canada n'est-il pas en mesure de dire aux États-Unis, dans ce cas-là, que nous ne croyons pas qu'ils nous aient traités de façon équitable. Ne sommes-nous pas en mesure, sans blesser personne, d'exprimer nos vues sur le strict plan commercial. C'est ce qu'ont fait le premier ministre et les membres de son gouvernement, je crois. Ils n'ont pas insulté les États-Unis ni aucun autre pays, autant que je le sache; ils se sont exprimés comme de véritables hommes d'affaires et je suis sûr que le commerce entre les deux pays n'en souffrira pas. D'après certains des discours qui ont été prononcés, j'ai l'impression que certains députés estiment qu'il ne devrait pas y avoir d'échanges commerciaux ou cette mission pourra tout juste créer un commerce à sens unique. Je ne suis pas d'accord là-dessus. Je pense que plus nous aurons de contacts avec un pays quelconque, plus nous pourrons faire d'affaires sans nuire à notre propre pays et plus nous aurons de chances de lui vendre de nos produits.

Lors d'un voyage de quelques jours que j'ai eu récemment la chance de faire à l'étranger, j'ai entendu dire que si nous pouvions accepter des devises britanniques, nous pourrions intensifier notre commerce avec la Grande-Bretagne. Si c'est vrai, cela prouve qu'elle doit être disposé à commercer avec nous. On peut se dire que, si nous pouvons acheter plus là-bas, nous pouvons

également intensifier notre commerce et devrions pouvoir y vendre davantage.

Je pense qu'il existe bon nombre d'excellentes possibilités et que nous pourrons retirer bien des avantages de la mission commerciale qui rend visite au Royaume-Uni. Nul ne doit s'attendre à des résultats considérables d'ici un mois ou deux. Dans le monde des affaires, les miracles ne se produisent pas si vite. Il ne faut pas voir dans le ministre un de ces magiciens qui font sortir des lapins d'un chapeau, et je ne crois pas que le peuple canadien attende cela de lui. Il attend cependant du gouvernement qu'il déploie des efforts pour tenter d'accroître notre commerce, ce qui est exactement ce que fait le gouvernement, et avec le temps ses efforts porteront fruit.

Si je l'ai bien compris, l'honorable député de Meadow-Lake disait qu'il supposait au gouvernement un programme en cinq points, mais il ne croyait pas que ce programme fût convenablement appliqué. C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai entendu l'honorable député reconnaître qu'au cours des derniers mois il s'était rendu compte de l'existence d'un programme en cinq points. En effet, je crains fort que si nous considérons les quinze dernières années de régime libéral, nous aurons bien du mal à trouver même un programme en un seul point. Il se peut que je ne me montre pas tout à fait juste en disant cela. Il est très possible qu'on puisse trouver un programme en un point, mais, malgré tout, la population apprendra avec plaisir que l'honorable député de Meadow-Lake a cru distinguer, dans le régime actuel, l'existence d'un programme en cinq points, même s'il l'a critiqué. Le gouvernement actuel possède effectivement un programme dynamique, dont il a rapidement entrepris la réalisation. C'est d'ailleurs pourquoi il a été élu par le peuple.

Un autre aspect important du commerce, c'est que, pendant les quelques prochaines années, des maisons prospères en Grande-Bretagne pourront créer chez nous des succursales. Nous avons besoin de capital. Or, le capital britannique ne vaut-il pas le capital américain? Lorsqu'on parle de produits britanniques, on songe tout de suite à des produits de qualité. Je suis d'avis qu'il sortira beaucoup de bien des contacts établis entre les grands industriels canadiens et leurs homologues britanniques grâce à la mission commerciale au Royaume-Uni. Il pourrait fort bien en sortir l'établissement au Canada de succursales de certaines industries de la mère patrie.

Avant de reprendre mon siège, je voudrais dire un mot des provinces Maritimes. La région atlantique possède d'excellents ports, ouverts toute l'année. Rien ne nous empêche de commercer avec les pays d'outre-mer. Nous nous intéressons tous à augmenter le commerce avec la mère patrie. Nous avons à lui exporter des matières premières. Or, il n'est pas de meilleure façon de le faire que par voie maritime, puisque c'est ce qui coûte le moins cher. Il ne saurait sortir que du bien d'une augmentation des échanges commerciaux entre le Canada et le Royaume-Uni. Les effets en seront salutaires pour les provinces atlantiques.

Tout ce qui peut concourir à augmenter la prospérité de ces provinces, à y stimuler la création d'industries et l'exportation des grandes quantités de matières premières que nous possédons, mérite tout notre appui. Il se peut que les échanges commerciaux futurs ne soient pas aussi importants que nous les voudrions, mais je n'en reste pas moins convaincu que de la mission commerciale sortiront beaucoup d'effets salutaires, grâce aux contacts et aux échanges d'information auxquels elle aura donné lieu.

Sans doute, je ne crois pas que nous puissions voir des résultats tangibles d'ici Noël, voire d'ici plusieurs mois. Les hommes d'affaires ont tendance, en pareilles circonstances, à se montrer prudents. Je ne suis pas un homme d'affaires, mais, en tant qu'avocat, j'ai été en relations avec des hommes d'affaires. J'ai constaté qu'ils procèdent avec beaucoup de prudence et qu'ils examinent à fond les possibilités que présente chaque situation. Je suis persuadé que c'est ce qui va se passer dans le cas qui nous occupe.

Je félicite le gouvernement d'avoir entrepris la délégation d'une mission commerciale au Royaume-Uni à des fins d'exploration, pour ainsi dire. Si la mission achète des produits de ce pays, elle suscitera des possibilités de vente de produits canadiens, et il en résultera des échanges profitables à notre pays. Je félicite le ministre. C'est un vieil ami et je lui souhaite tout le succès possible. Je vous remercie.

**Le très hon. M. Gardiner:** Monsieur le président, je ne tenterai pas d'énumérer les arguments invoqués par l'honorable député de Victoria-Carleton ou d'y répondre directement. Son discours a retenu mon attention, en particulier là où il a eu des éloges pour ceux qui ont pris part au débat sans recourir à des arguments de petite politique.

Je croyais n'avoir rien à relever de ce genre quand l'honorable député a repris son siège, mais, en me rappelant les discours prononcés jusqu'à ce point-là, j'ai eu de la difficulté à trouver quoi que ce soit qui fût de plus grande étroitesse politique que le propos de l'honorable député de Victoria-Carleton selon lequel, en 22 ans d'exercice

du pouvoir, les libéraux n'ont même pas produit un programme en un seul point. Voilà, me semble-t-il, l'essence même de l'étroitesse politique et je laisse aux membres du comité de décider de la justesse de ses observations.

Je tiens, toutefois, à faire écho aux paroles de l'honorable député pour féliciter le ministre du Commerce de sa désignation à ce poste. La désignation de l'actuel ministre est la réalisation d'un espoir de vieille date de la part de ceux qui vivent dans les provinces des Prairies. Je croyais que nous n'aurions jamais l'honneur d'avoir un ministre du Commerce venant des provinces des Prairies. De mon temps, nous avons eu des ministres du Commerce de toutes les autres parties du Canada, y compris la Colombie-Britannique, mais je ne me rappelle pas que nous en ayons eu un des provinces des Prairies. Je tiens à féliciter, non seulement le ministre de sa désignation, mais aussi les provinces des Prairies d'avoir fourni un ministre du Commerce, parce que son ministère s'occupe de tellement de questions qui intéressent les provinces des Prairies.

J'ai parfois pensé qu'étant donné les nombreux domaines d'activité du ministère du Commerce il serait difficile de faire désigner un homme des provinces des Prairies à ce poste; mais, maintenant que nous en avons un, bien des gens de l'Ouest du Canada placent beaucoup d'espoir sur ses réalisations. Je ne veux rien dire aujourd'hui, sur les questions dont le comité est saisi, qui ne soit de quelque utilité au ministre lorsqu'il tente de créer un état de choses favorable au Canada, maintenant que nous avons à ce poste un ministre du Commerce de cette région des Prairies. Je tiens à le féliciter sincèrement d'avoir été choisi comme ministre du Commerce.

Les questions à l'étude dont la première est la discussion, à un palier élevé, entre les représentants du gouvernement des États-Unis et ceux du gouvernement du Canada, m'ont suggéré certaines pensées. Je me rappelle la première discussion de ce genre qui a eu lieu lorsque nous étions au pouvoir; elle avait été proposée par le représentant agricole des États-Unis à Ottawa. Nous avions discuté à l'époque des problèmes qui préoccupent beaucoup le préopinant, l'honorable député de Victoria-Carleton, notamment l'envoi de pommes de terre aux États-Unis. Le principal débat qui se déroulait au Sénat de Washington portait sur l'importation des pommes de terre dont la concurrence était défavorable aux cultivateurs américains.

[Le très hon. M. Gardiner.]

**L'hon. M. Macdonnell:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question? A-t-il bien dit que les premières négociations entre le Canada et les États-Unis à ce propos ont eu lieu pendant le régime du gouvernement précédent, et jamais avant cela?

**Le très hon. M. Gardiner:** Si j'ai donné cette impression, elle serait erronée, et je crois bien que c'est la proposition que mon honorable ami souhaite formuler.

**L'hon. M. Macdonnell:** Non, je vous en prie.

**Le très hon. M. Gardiner:** Je ne disais pas cela, non.

**L'hon. M. Macdonnell:** Je vous en prie; j'ai posé la question par simple intérêt. J'ignore moi-même tout de l'affaire et je voulais me renseigner.

**Le très hon. M. Gardiner:** Ce que je disais, c'est que ces réunions, à un échelon élevé, d'un comité composé de quatre membres du gouvernement canadien et quatre membres du gouvernement américain étaient le résultat d'une entrevue au sujet des pommes de terre, question qu'avait soulevée le représentant agricole de Washington en poste à Ottawa. Il avait, en effet, proposé que le secrétaire à l'Agriculture des États-Unis vienne à Ottawa étudier avec nous le problème des pommes de terre.

Or, il est venu et le ministre du Commerce du jour et moi l'avons rencontré. Il s'est étonné de la quantité de pommes de terre qu'on expédiait des États-Unis dans notre pays. Il ne s'était pas rendu compte de l'existence de cet état de choses. Je dirai ici qu'il n'y a pas longtemps beaucoup plus de pommes de terre des États-Unis entraient au Canada que nous n'en exportions dans ce pays. A cette époque les choses ne se passaient pas tout à fait de cette façon-là. Mais, lorsque le secrétaire à l'Agriculture est venu à Ottawa, il nous a demandé de lui envoyer, à Washington, toutes les données concernant cette question et il a dit: "Je puis vous assurer que, lorsque les sénateurs américains auront été mis au courant de ces faits, il n'y aura plus grand ergotage à ce propos-là." Les choses ce sont passées comme il l'avait dit.

Un an plus tard environ, il s'est présenté une autre question semblable qui nous préoccupait et qui préoccupait aussi les Américains. Nous exportions beaucoup d'avoine aux États-Unis. Les expéditions se faisaient à Chicago et, à ce moment-là, l'Illinois et les autres États avoisinants qui produisent du maïs avaient d'énormes excédents de maïs de provende. Les sénateurs de ces États ont protesté, au Sénat même, contre l'importation de cette grande quantité d'avoine en plein

dans une région qui regorgeait de maïs. Leurs critiques se sont envenimées, et c'est alors que nous leur avons dit que nous ferions peut-être bien de débattre ces questions avant qu'elles soient soulevées au Sénat américain, ou ici aux Communes, et qu'avant d'en venir là nous serions sages de bien comprendre nos points de vue respectifs.

Par suite, on le sait, deux de ces conférences ont eu lieu avant l'avènement du gouvernement actuel, l'une à Washington et l'autre à Ottawa. Les mêmes membres du gouvernement américain ont pris part à ces discussions, pas les mêmes particuliers mais les titulaires des mêmes fonctions et les mêmes départements étaient représentés ici.

Deux conférences de ce genre, à deux ans d'intervalle je pense, se sont tenues avant l'avènement du gouvernement actuel. Les entretiens relatifs à l'avoine ont démontré que le besoin d'avoine de provende se faisait sentir dans l'Est américain, l'État du Maine et d'autres États de la même région où la production du maïs ne concurrençait nullement l'avoine et où il n'y aurait aucune difficulté. Ces discussions nous ont convaincus de l'avantage d'avoir périodiquement de telles conférences soit pour régler certaines questions en cours soit pour échanger des renseignements complets.

Je me rappelle une des critiques qu'a formulées au sujet de pareilles réunions celui qui est maintenant premier ministre. A l'époque, il siégeait de ce côté-ci de la Chambre. Il a dit que nous avions quitté Ottawa en silence, que nous avions siégé en silence à Washington, et que nous étions revenus à Ottawa sans ouvrir le bec. Ma foi, il me paraît qu'en pareille matière, et à en croire certains échos de la dernière discussion, nous aurions aussi bien atteint notre but s'il n'y avait pas eu du tout de discussion. Le but d'une telle réunion, en effet, n'est pas de donner lieu à une compagne nationale de publicité sur ce qui se passe ou ce qui pourrait arriver. Son objet c'est de permettre l'échange de renseignements; or cela se fait généralement portes closes. Vers la fin de la réunion précédente, tout est devenu plus ou moins public. Des communiqués ont été donnés aux journaux, et ainsi de suite. Mais dans une réunion de ce genre les discussions se déroulent nécessairement à huis clos. Les résultats, s'il y en a, n'en paraissent que meilleurs.

Je ne partage donc pas à cet égard le point de vue de certains qui n'ont jamais participé à ce genre de discussions. Nous devrions bien comprendre ce qu'on attendait de ces réunions lorsqu'elles ont d'abord été établies et nous conduire en conséquence afin de maintenir autant que possible l'harmonie entre notre pays et le pays avec lequel nous commerçons le plus.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

---

## Reprise de la séance

**Le très hon. M. Gardiner:** Monsieur le président, lorsque la séance a été interrompue à une heure, je venais d'aborder quelques idées que je désire présenter au sujet des crédits du ministère du Commerce. J'ai dit que nous, gens de l'Ouest, n'étions pas du tout fâchés de ce que le ministre du Commerce soit originaire des Prairies. J'ai également parlé des missions canadiennes qui ont été envoyées à Washington et des missions envoyées par Washington à Ottawa les quatre années qui ont précédé la prise du pouvoir par le gouvernement actuel. En effet, durant cette période il y a eu deux missions semblables.

Je voulais dire un mot ou deux de notre mission en Angleterre en précisant,—ce que le ministre sait déjà, je pense,—que ce n'est pas la première fois que de pareilles missions ont été déléguées en Angleterre. J'hésite à le dire parce qu'un ou deux des jeunes députés de la Chambre ont semblé vouloir s'opposer, au cours d'autres débats, à ce qu'on se reporte à vingt, trente ans et plus en arrière pour illustrer ce qui pourrait se produire maintenant au sujet de missions semblables ou de quelques autres dispositions qui se prennent en ce moment. Mais, vu que je suis le seul député qui faisait partie du gouvernement lorsque nous avons pris le pouvoir, il y a 22 ans, il convient de rappeler, je pense, que nous avons déjà pris une initiative comme celle d'aujourd'hui. Nous nous sommes rendus en Grande-Bretagne, le ministre du Commerce d'alors, qui était alors le sénateur Euler, le ministre des Finances, M. Dunning, et moi-même. Nous y allions parce que, en 1932, avait eu lieu une de ces conférences où l'on avait pris de nombreuses décisions qui avaient eu des répercussions sur nos échanges commerciaux avec la Grande-Bretagne. Nous voulions étudier la question et tâcher de trouver moyen de régler certaines difficultés qui avaient été créées.

Parmi ces difficultés, il y avait celle de la vente de nos pommes, de notre bacon, de notre blé et d'autres produits à la Grande-Bretagne. On oublie parfois que, lorsque nous avons pris le pouvoir, il y a 22 ans, nos élévateurs de l'Ouest et d'ailleurs au Canada contenaient 298 millions de boisseaux de blé. Ce n'est donc pas la première fois que le

Canada a un excédent de blé. Il y a eu une autre année après cela où nous avions de 600 à 700 millions de boisseaux de blé en entrepôt, à peu près ce que nous avons aujourd'hui.

Voilà pourquoi nous sommes allés discuter ces questions en Grande-Bretagne. Nos pourparlers, qui ont débuté le 14 août de cette année-là, ont duré assez longtemps. Une fois de retour, nous avons envoyé là-bas une délégation composée de huit personnes. Quelqu'un a protesté parce que la délégation actuelle est formée d'environ cinquante personnes, mais cette fois-là notre délégation à nous était moins nombreuse. Elle ne s'occupait que de la vente de produits agricoles, et ne comprenait que huit membres.

J'ai sous les yeux un rapport à propos de cette mission, mais je n'en donnerai pas lecture. Je l'ai toutefois apporté avec moi afin de bien montrer qu'il existe. Il contient un compte rendu que j'ai rédigé personnellement au sujet des questions agricoles, et il y en a un autre qui a été établi par la délégation qui est allée là-bas et qui a discuté les problèmes de vente des produits agricoles à ce moment-là.

Or ces rapports ont donné lieu à des dispositions que j'aimerais porter à l'attention du ministre, vu qu'elles étaient à peu près inopérantes au moment où le gouvernement a changé de mains. A l'époque, notre groupe avait recommandé qu'en plus de représentants du ministère du Commerce, nous devrions avoir en Grande-Bretagne même des représentants agricoles spécialement chargés de voir à ce que plus de nos produits agricoles se vendent là-bas. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, sauf pour dire que jusqu'à la fin de la guerre ce programme avait donné de très bons résultats. Nous avons effectivement vendu de plus en plus de produits en Grande-Bretagne jusqu'à la fin de la guerre, mais alors, il a fallu rétablir les anciennes dispositions de la conférence de 1932, prévoyant que des quantités considérables de bacon et de bon nombre d'autres produits devaient s'acheter ailleurs qu'au Canada. Cette circonstance a influé sur la situation, mais ce n'est pas surtout cela qui y a été pour quelque chose.

Quand celui qui était préposé à cet organisme en Grande-Bretagne à la fin de la guerre, et quelque temps après, a pris sa retraite, on ne lui a pas nommé de remplaçant. Il a donc pris sa retraite il y a seulement quelques mois, et personne d'autre ne l'a remplacé. Il y a, dans les crédits du ministère de l'Agriculture un poste affecté à la nomination d'un directeur pour cet organisme; et une partie de cette affectation y subsiste. A mon avis, cet organisme a fait de la bonne besogne et pourrait encore en faire.

[Le très hon. M. Gardiner.]

Mais je n'ai d'autre but en ce moment que de signaler qu'on a déjà envoyé des missions pour obtenir des échanges, parfois sous l'égide du ministre du Commerce, parfois sous la direction d'autres personnes. Mais on en a déjà entrepris et, d'autre part, le représentant de Victoria-Carleton a mentionné au cours de ses observations la mission qui s'est rendue en Amérique du Sud. Je dirai que des délégations de ce genre peuvent avoir certains bons résultats, mais que celles qui ont été envoyées jusqu'ici avaient surtout en vue de vendre des produits canadiens. Ainsi que le disait tout à l'heure le député de Macleod, je crois, elles avaient été envoyées pour vendre des produits canadiens, car nous avons toujours pensé qu'il faut non seulement acheter dans d'autres pays, mais aussi vendre à l'étranger.

J'ai donc voulu signaler à la Chambre ces deux points: premièrement, que nous avons tenu des conférences auparavant avec les Américains et, deuxièmement, que nous avons déjà envoyé de ces délégations vendre nos produits, et qu'elles ont eu pas mal de succès. J'ai également voulu appeler l'attention sur deux ou trois déclarations que le ministre a faites hier. La première se trouve au bas de la page 2065 du hansard d'hier:

> Ainsi, il y a eu des progrès encourageants vers la réalisation de deux des objectifs du gouvernement actuel: réduction du déficit considérable de notre commerce extérieur et expansion de la part de nos importations du Royaume-Uni. Nous continuerons de poursuivre ces deux objectifs avec vigueur à l'avenir.

Dans le paragraphe suivant, il ajoute:

> Je ne pense pas que, dans toute l'histoire du Canada, un autre gouvernement ait tant fait en si peu de temps pour réaliser son programme commercial. Quelque jours à peine après son arrivée au pouvoir, le premier ministre se rendait à Londres . . .

Un peu plus loin dans le même paragraphe, on lit ce qui suit:

> Les entretiens que nous avons eus en octobre à Washington avec des membres du cabinet des États-Unis, MM. Dulles, Benson, Weeks et Anderson, montrent l'importance que nous attachons à notre commerce avec les États-Unis et les autres pays qui ne sont pas du Commonwealth...

J'ai déjà rappelé qu'une discussion de ce genre avait déjà eu lieu mais, en commentant ces déclarations, qu'il me soit permis de rappeler que le commerce du Canada est considérable. Je ne retournerai pas 22 ans en arrière pour montrer combien il était peu de chose avant cette époque, pas plus que je ne vais prétendre que la croissance énorme de notre commerce pendant ce temps soit uniquement attribuable à la présence au pouvoir d'un gouvernement libéral. Durant cette période, il s'est passé dans le monde bien des choses qui ont eu des répercussions sur le

commerce de tous les pays. Quand nous étions là, nous avons en ces domaines dirigé le destin du pays de manière à ce qu'il progresse autant que n'importe quel autre.

N'ayant pu obtenir les tableaux des exportations et des importations faites au cours des dix derniers mois, je vais consigner des chiffres dont on devra retenir la moyenne. Je n'ai pu obtenir que les chiffres des exportations des neuf derniers mois et des importations des dix derniers mois. Les chiffres ronds dont je me servirai seront assez près de la moyenne de ces deux opérations pour neuf mois et demi. Durant la période de neuf mois terminée en septembre 1957, nos exportations au Royaume-Uni ont atteint 544 millions; 545 millions seraient à peu près le chiffre exact. Les exportations aux pays du Commonwealth autres que le Royaume-Uni se sont établies à 165 millions; les exportations aux États-Unis à 2,123 millions; les exportations à tous les autres pays, 902 millions.

De toute évidence, nos exportations aux États-Unis sont presque le quadruple de nos exportations au Royaume-Uni. Il n'y a pas de comparaison entre nos exportations vers les États-Unis et celles que nous acheminons vers d'autres pays. Nous exportons beaucoup plus aux États-Unis qu'en tout autre pays.

Nos importations en provenance du Royaume-Uni se sont élevées à 407 millions de dollars, celles d'autres pays du Commonwealth, à 183 millions. Par contre, nous avons importé des États-Unis pour une valeur de 3,493 millions et d'autres pays, pour 881 millions. Comme on peut le voir, nos importations américaines sont bien supérieures à celles qui nous viennent de n'importe quel autre pays. En réalité, elles dépassent, et de loin, l'ensemble de nos autres importations. Autrement dit, on ne saurait nier que les États-Unis sont, non seulement notre meilleur client, mais qu'ils exportent beaucoup chez nous.

D'où il suit que bien des gens voudraient nous faire croire que notre commerce avec les États-Unis nous serait, à certains égards, nuisible. J'aimerais m'arrêter à ce problème un instant et préciser ce qu'on entend par balances commerciales et leur nécessité. Lorsqu'un pays comme le nôtre, relativement jeune et de faible population, pratique des échanges avec un pays relativement plus ancien, comme la Grande-Bretagne, dont la population est à peu près le quadruple de la nôtre, le genre de balance commerciale dont il est parfois question apparaît plus ou moins comme une impossibilité. C'est tout simplement une perte de temps que de parler de balance commerciale vis-à-vis d'un grand pays comme les États-Unis, qui est notre voisin, dont la population est dix fois plus considérable que la nôtre et qui, même s'il n'est pas ancien, n'en est pas moins un pays industriel très développé. C'est une perte de temps que de parler de la balance annuelle du commerce sur une période de douze mois entre notre pays et l'un ou l'autre de ces deux pays; une balance de ce genre est tout simplement impossible. Le Royaume-Uni est un vieux pays de 60 millions d'habitants qui doit importer de nombreux produits primaires qu'il transforme en d'autres denrées dont les nations ont besoin. La situation y est absolument différente de celle que nous avons ici. Vouloir équilibrer le commerce sur une période de douze mois à l'égard d'un pays de ce genre, ce serait tout simplement provoquer un état de marasme dans ce pays ou dans le nôtre, ou dans les deux.

Ces observations seraient encore plus justes si on les appliquait aux États-Unis. Permettez-moi de signaler, à titre d'exemple, que lorsque les États-Unis se développaient au sens où notre pays se développe maintenant, vers le début et même après le milieu du siècle dernier, on y a placé une grande quantité de capitaux du Royaume-Uni et d'ailleurs. En plus des capitaux, certains des meilleurs spécialistes du Royaume-Uni en matière de commerce, par exemple Carnegie, ont émigré du Royaume-Uni aux États-Unis, où ils ont joué un rôle de tout premier plan dans l'édification de l'industrie sidérurgique de ce pays. Il faut que la même chose se passe dans notre pays, si nous voulons mettre nos ressources naturelles en valeur dans toute la mesure souhaitable. Nous devons aller chercher des capitaux à l'étranger. Nous devons aller chercher des spécialistes à l'étranger. Nous devons aller chercher des connaissances techniques à l'étranger, ce qui signifie qu'il faut que nous importions du capital sous forme de machines et toutes les connaissances dont nous avons besoin. Je répète que nous perdons notre temps à continuer d'examiner la possibilité de créer un équilibre de relations commerciales bilatérales entre deux pays si différents, tant par leur expérience que par leur population.

Nous parlons d'équilibrer le commerce sur une période de douze mois. Notre pays, ou n'importe quel autre pays, aura bien de la chance si ce commerce s'équilibre en dix ans. Il est plus probable que l'équilibre ne sera pas atteint avant 25 ans, et à l'égard de nombreux aspects du commerce, nous pouvons en avoir pour 100 ans à atteindre cet équilibre. Autrement dit, les investissements que nous faisons maintenant et l'expansion dont nous sommes témoins prendront beaucoup de

temps à produire des denrées que nous pourrons vendre. Je pense donc que nous ne devrions pas l'oublier quand nous parlons de ces balances commerciales et quand nous essayons de parvenir à des conclusions qui peuvent être utiles.

J'ai dit déjà l'intérêt que revêt pour la population de l'Ouest le fait que le ministre du Commerce ait été choisi parmi les représentants de l'Ouest. Je le dis parce que je tiens à appeler l'attention sur la statistique agricole en tant qu'elle se rattache à ces pays. Les États-Unis et le Canada font partie du même continent. Nous occupons la partie nord et les États-Unis la partie sud de l'Amérique du Nord. Il nous faut donc échanger nos produits agricoles et la provende nécessaire à l'alimentation de notre bétail. Ce commerce ne serait pas nécessaire si notre continent était divisé du nord au sud plutôt que de l'est à l'ouest.

En consultant les chiffres, on se rend compte de l'importance de ce commerce. Les chiffres les plus récents que j'ai pu me procurer avant d'entrer à la Chambre indiquent que les importations de produits agricoles américains se sont établies à environ 300 millions de dollars et les exportations de produits canadiens aux États-Unis à 235 millions. A peu près tous les ans, ces chiffres se font presque équilibre. Nous expédions aux États-Unis des produits agricoles de même valeur à peu près que les produits que les États-Unis exportent ici. Nous importons des États-Unis des agrumes et des jus d'agrumes, du coton et ainsi de suite. Nous y achetons aussi d'autres denrées que nous ne pouvons pas produire ici. Nous y exportons surtout des céréales de provende et du bétail. Je signale en passant que le bétail américain rivalise avec le nôtre sur les marchés américains. Nous exportons aussi une très grosse quantité de produits du bétail. Les exportations de céréales de provende ont atteint 107 millions de dollars et celles de produits du bétail, 87 millions. Dans nos discussions de ces questions, nous devons prendre bien soin de ne pas offusquer, parce que cela pourrait entraîner l'interruption d'une partie de ce commerce.

Ainsi, répondant à une de mes questions hier, le ministre de l'Agriculture a signalé qu'on avait en entrepôt 360,000 caisses d'œufs quand il a assumé ses fonctions. Je ne l'ai pas dit à la Chambre, mais je lui ai demandé à l'extérieur de la Chambre s'il pensait que je me proposais de lui laisser ces œufs intentionnellement. Je m'attendais même à diriger l'organisme qui allait les vendre et je suis très heureux d'apprendre que cet organisme fonctionne si bien, même après mon départ du ministère, qu'il avait tout vendu avant le 1er décembre, nous laissant dans la même situation que les deux années précédentes. Ce n'est pas la première fois que nous avons 360,000 caisses d'œufs sous la régie de l'Office du soutien des prix agricoles, et à chaque fois ces œufs ont été vendus sans plus de difficulté qu'en 1957. Cela m'amène à une remarque faite l'autre jour par l'honorable représentant de Lincoln. Je tiens à le mentionner tandis que j'ai la parole. On trouve à la page 2087 du hansard qu'il a dit ceci:

> Le gros déficit de notre balance commerciale avec les États-Unis et d'autres pays, joint à nos énormes excédents de produits agricoles, a été l'une des principales raisons du changement de gouvernement intervenu le 10 juin.

**M. le président suppléant (M. Rea):** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable représentant de Melville mais je dois l'informer que son temps de parole est écoulé.

**Le très hon. M. Gardiner:** J'ai encore quelques mots à dire, mais j'en aurais pour une minute ou deux. Je peux le faire plus tard.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Le comité consent-il à accorder un peu plus de temps à l'honorable député?

**Des voix:** Entendu!

**Le très hon. M. Gardiner:** Je veux simplement terminer mon argumentation sur ce point. Voilà ce qu'on disait. Il se peut,—il est même très vraisemblable,—que l'idée qu'on se faisait de l'existence d'énormes surplus de produits agricoles soit une des causes de la défaite de certains candidats et de la victoire de certains autres. Je tiens à signaler que, ni ce moment-là ni en aucun temps ces dernières années, nous n'avons eu d'excédents encombrants de produits agricoles au Canada à la fin de la saison de production et de vente. Nous n'avons eu qu'un seul excédent vraiment embarrassant, celui du blé; évidemment, il intéresse surtout les agriculteurs de l'Ouest. Mais, comme je l'ai dit il y a quelques instants, il se fait un commerce considérable de fruits et de légumes et d'autres produits agricoles entre le Canada et les États-Unis et, bien que ces échanges se fassent équilibre, les producteurs canadiens éprouvent certaines difficultés à certaines périodes de l'année à cause des conditions saisonnières de température dans les deux pays. Nous avons tenté, par le passé, de surmonter cette difficulté en prélevant ce que nous appelons des droits douaniers saisonniers. Leurs résultats dépendent du rajustement approprié de ces droits à l'occasion. Il n'est pas possible de fixer une date précise parce que les conditions atmosphériques sont différentes d'une année à l'autre et il faut procéder à des rectifications périodiques. Quelques rectifications ont été

faites dans nos échanges avec les États-Unis juste avant les élections. Nous en avons fait quelques-unes au début du printemps.

Je mentionne cela afin de répondre à ce qu'a déclaré le ministre de l'Agriculture l'autre jour. Il nous a dit que le gouvernement avait pris des mesures pour que l'application de la loi sur le soutien des prix agricoles s'étende à la volaille. Pour être absolument juste, je crois qu'il voulait donner l'impression que le gouvernement appliquait vraiment la loi. Ces dispositions existaient avant qu'il entre en fonction, sous forme d'un décret du conseil qui en fixait la date de mise en vigueur au 1er août.

**L'hon. M. Harkness:** Au 15.

**Le très hon. M. Gardiner:** Il était daté de la mi-juillet, je crois. Je maintiens encore que cela avait été fait précédemment, à une fin déterminée. En effet, il existait beaucoup trop d'œufs de la catégorie A gros au Canada. Les œufs de la catégorie A gros sont pondus surtout par les vieilles poules. Puis elles vieillissent, plus les œufs tendent à être gros. Le commerce de volaille avec les États-Unis s'est développé de telle manière que les vieilles poules se vendaient au Canada à un prix plus élevé qu'aux États-Unis. Si donc nous voulions empêcher que nos marchés soient encombrés de vieilles volailles américaines, il fallait agir. Les premiers à intervenir furent nos fabricants de soupe. Lorsqu'on mange du bouillon de poulet on a peut-être l'impression qu'il s'agit de jeunes poulets, mais ce qu'on mange en réalité c'est de la vieille poule. Nos fabricants de soupe se sont rendu compte qu'il leur était possible d'acheter de vieilles volailles aux États-Unis en payant moins cher qu'au Canada, notre régime de soutien des prix maintenant nos cours à un niveau plus élevé. C'est donc ce qu'ils ont fait.

Or, il y a un an, au moment de l'arrivée sur nos marchés de nos vieilles volailles on s'est rendu compte que nous avions déjà toutes les vieilles volailles américaines qu'il nous fallait. On a gardé les nôtres en vie pour leur faire pondre des œufs A gros. Au printemps de cette année nous avons pris des mesures pour remettre de l'ordre à cela. Les vieilles volailles sont mises en vente vers le 1er août. Nous avons donc déclaré qu'il y aurait un prix de soutien en ce qui concerne les vieilles poules ou vieilles volailles canadiennes, précisant que nous les retirerions du marché de façon à corriger la situation, tout en diminuant le nombre de gros œufs de la catégorie A produits dans notre pays. On a l'impression que cette intervention a réussi puisqu'il n'aurait pas été possible sans cela d'avoir écoulé tous ces œufs au 1er décembre. J'en conclus donc que cette intervention a réussi. Mon honorable ami fait non de la tête. J'en conclus donc qu'il estime qu'il reste encore quelques œufs congelés, c'est-à-dire une partie des œufs, mais non pas des œufs de la catégorie A gros. Les œufs congelés sont des œufs de la catégorie B. Nous avons prévu le soutien des cours de ces œufs de catégorie B. C'est grâce à cela qu'on a pu liquider ces œufs-là pour faire place aux autres et vendre ceux qui devaient être écoulés sur ce marché-là.

Je pourrais poursuivre en énumérant un certain nombre d'autres cas de ce genre, mais tout ceci revient à illustrer un seul point. Nous exportons aux États-Unis pour 235 millions de denrées agricoles ou davantage par année et nous en importons, par exemple, du coton, des jus d'agrumes, etc., pour une valeur variant entre le chiffre que je viens de donner et 300 millions, selon l'année. Si l'on suivait les idées qu'expriment certaines personnes, en ce qui a trait à des questions de ce genre, on pourrait vraiment tuer la poule aux œufs d'or.

L'article le plus important du commerce que nos cultivateurs font avec les États-Unis est celui du bétail. Ce qui s'est passé il y a deux ou trois semaines à peine au sujet de ce commerce montre combien la situation est préoccupante. Il existe depuis 1947 un accord en vertu duquel nos bovins de 700 livres ou plus peuvent être importés aux États-Unis au prix d'un droit d'un cent et demi. Ensuite, quand nos exportations atteignent un certain chiffre, le droit s'accroît de 1 cent. L'autre jour, le droit a monté ou, du moins, on a dû acquitter ce supplément d'un cent et immédiatement tous les éleveurs de notre pays se sont dit avec inquiétude que leurs bovins seraient atteints d'un supplément de droit d'un cent. Bien entendu, tel n'était pas le cas, ainsi que le ministre l'a expliqué à la Chambre l'autre jour. Cependant, cela pourrait très bien advenir.

**L'hon. M. Harkness:** C'est le cas en ce moment.

**Le très hon. M. Gardiner:** Oui. Le droit est exigé en ce moment. Il restera en vigueur jusqu'au 1er janvier et diminuera ensuite. On pourra alors exporter 120,000 bovins aux États-Unis durant le premier trimestre de l'année et il est tout probable qu'il n'y en aura pas davantage, si tant est qu'il y en a un si grand nombre, de sorte que les commerçants pourront continuer ainsi jusqu'au dernier trimestre de l'année. Si on impose sans nécessité ce supplément de droit pour n'importe quel bovin, le producteur touchera éventuellement cet argent.

Ce à quoi je veux en venir, c'est qu'il y a entre les États-Unis et notre pays des échanges considérables de toutes sortes de produits agricoles, dont les bovins. Un autre produit comprend la qualité inférieure de blé, d'avoine et d'orge, et peut-être de l'orge à bon marché, parce que l'orge servant à la préparation du malt n'est pas exportée à des fins de nourrissage. Cependant, la plus grande partie de l'orge exportée aux États-Unis, de l'avoine et une bonne partie des qualités inférieures de céréales y servent à l'alimentation du bétail. Tout ce que nous ferons de notre côté de la frontière ne doit pas nuire à ce commerce ni donner aux Américains de motifs de représailles qui empêcheraient la vente de ces produits.

Je n'ai qu'une observation à faire à l'égard du blé. On n'en a pas dit grand'chose mais voici ce que j'aimerais signaler. Si nous voulons réussir à vendre notre blé, nous devons en poursuivre la vente à peu près de la même façon qu'on vend n'importe quel autre produit. Il faut trouver quelqu'un qui est disposé à en acheter et qui en a besoin. Il faut trouver quelqu'un, dans notre pays ou à l'étranger, qui puisse le payer. Il faut que ce blé soit payé si la Commission doit être en mesure de payer le producteur.

Mais voici ce sur quoi je veux surtout insister présentement: nous emmagasinons notre blé selon une méthode qui nous est bien particulière. L'emmagasinage dans les élévateurs est un moyen coûteux. Il en coûte 1c. par boisseau par mois. Quand il faut débourser un tel montant, il arrive que le secteur agricole du pays producteur de blé où le coût de revient est le plus élevé doive acquitter les frais d'emmagasinage de ce grain. Il y a deux ans, nous nous sommes engagés à acquitter la moitié des frais dans ce cas-là. Le procédé est coûteux, mais c'est celui que nous utilisons au Canada et il y a pour cela des raisons.

Le commerce des céréales ne se fait pas comme cela ailleurs, sauf dans de très rares pays. En outre, je le répète, nous avons une façon bien à nous de vendre notre blé. C'est la Commission du blé qui en est chargée et les neuf dixièmes des agriculteurs de l'Ouest sont d'avis que c'est la meilleure façon de procéder. N'oublions pas, toutefois, que, lorsque le Canada vend du blé à des pays étrangers, il a affaire à des clients qui ne procèdent pas du tout comme nous, qui ne comprennent pas notre organisation et ne veulent probablemnet pas la comprendre.

Ainsi, dans tous les pays d'Europe y a-t-il des gens qui gagnent leur vie à vendre des céréales. C'est leur gagne-pain, et si nous les mettons dans une situation telle qu'ils ne puissent aider à vendre ces céréales, alors ils nous feront concurrence. Il leur faudra vendre des céréales de quelque producteur, sous peine de ne pas gagner leur vie. Lorsque nous envoyons nos délégations outremer pour activer la vente de quelque denrée que ce soit, il conviendrait de se rappeler cela. Si je comprends bien, les membres de la commission qui est présentement au Royaume-Uni ne sont pas là pour vendre mais pour acheter, mais je sais que le gouvernement actuel ou quelque autre gouvernement futur enverra une mission pour essayer de vendre des produits; quand ce moment viendra, il devra tenir compte des méthodes en usage dans ces pays-là.

La Belgique, la Grande-Bretagne, les pays scandinaves et autres pays où nous vendons notre blé ont leur propre façon de traiter ces transactions; nous devons donc coordonner nos plans avec les leurs si nous voulons vendre nos produits. Je dirai au ministre qu'il ne devrait pas seulement envoyer outre-mer des missions d'achat, mais des missions de vente et que celles-ci devraient toujours tenir compte tant des méthodes de financement que de la façon de s'occuper des produits de l'autre côté de l'Atlantique. Je suis certain que la commission du blé le fait dans une très large mesure depuis des années; si elle continue ce travail, nous pourrons écouler notre blé en grandes quantités.

Je ne me propose pas de vaticiner en prétendant que tout le blé dont nous disposons à l'heure actuelle sera vendu dans les 12 mois. Je ne dirai pas cela, bien que j'aie prédit en 1940, lorsque nous avions environ quelques centaines de millions de boisseaux en réserve et que nous étions menacés d'un excédent total de 600 millions de boisseaux, que, la guerre une fois finie, ou un an après la guerre, il nous manquerait 100 millions de boisseaux. On s'est moqué de moi à cause de cette affirmation; on a fait circuler dans tout le Canada des pamphlets mettant cette prophétie en doute, mais dans l'année qui a suivi la fin de la guerre, nous nous sommes trouvés exactement dans la situation prévue.

Je ne tenterai pas de faire des prédictions aujourd'hui, parce que j'ai eu raison alors, et qu'une autre fois, je pourrais me tromper. Néanmoins, c'est là un état de choses qui va se produire de temps à autre; si nous agissons alors comme nous pensons devoir le faire et si la Commission du blé pousse la vente de notre blé avec la collaboration des gens avec qui nous devons traiter, je pense que nous finirons pas écouler notre récolte.

Mais, depuis que le gouvernement a pris le pouvoir, nous n'avons guère eu de chance, peut-être devrais-je dire que nous n'avons guère été heureux, pour ce qui est de la vente

de notre blé. Avec le temps, nous arriverons, je crois, à vendre une plus grande quantité de ce blé, mais nous n'y réussirons qu'en collaborant le plus possible avec les deux grands pays avec lesquels nous entretenons de si étroites relations commerciales. D'abord, nous pouvons trouver au Royaume-Uni les meilleurs organismes au monde pour nous aider à écouler notre blé. La Grande-Bretagne est une nation commerçante, qui doit commercer pour subsister.

Quant aux États-Unis, il y a une difficulté que je dois signaler au ministre, et j'espère qu'il y pourra quelque chose. Lorsque je faisais partie du gouvernement, j'ai essayé de faire quelque chose et l'ancien ministre du Commerce s'est également occupé du problème, mais nous n'avons pas réussi. Jusqu'au milieu de la dernière guerre, aucune interdiction ne frappait le blé destiné aux États-Unis, mais depuis 1941 ou 1942, il y a interdiction. On ne nous permet pas de vendre de blé comestible aux États-Unis ou, en tout cas, notre maximum est de 800,000 boisseaux, quantité qui expédiée dès le premier jour.

Les deux plus importants organismes de vente du blé se trouvent aux États-Unis et en Grande-Bretagne et, à mon sens, nous devons collaborer avec eux afin d'écouler la quantité de blé que nous avons à vendre. La prochaine fois qu'un groupe de personnages se rendra à Washington, il devrait aborder cette question. Je sais qu'elle y a déjà fait l'objet d'une discussion, mais elle pourrait y être discutée de nouveau. Chaque groupe a sa manière de voir, je le sais; mais les producteurs de blé tiennent à ce que le gouvernement profite de toutes les occasions qu'il y a de vendre leur denrée. Une de ces occasions,—surtout les années où notre blé a une forte teneur en protéine et que le blé américain a une faible teneur en protéine,—s'offre de vendre une très forte quantité de notre blé par l'intermédiaire des minoteries américaines, peut-être pas aux États-Unis, mais dans d'autres pays. En d'autres temps, nous devrions pouvoir vendre une bonne partie de notre blé, par l'entremise des minoteries américaines, sous forme de farine qui serait vendue ailleurs. Nous devons nous rappeler ces deux choses, si nous voulons vendre les énormes quantités de blé produit dans l'Ouest.

Je m'arrête. Quand certains crédits du ministère viendront sur le tapis, je reprendrai peut-être la parole.

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur le président, pourrais-je dire quelques mots au sujet des déclarations que vient de faire le député de Melville?

**M. le président:** Le député de Mont-Royal consentirait-il à céder la parole au ministre de l'Agriculture?

**M. Macnaughton:** Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt le bref exposé du ministre, en particulier les éloges du service de délégués commerciaux. Le ministre est chanceux d'hériter de l'ex-ministre du Commerce, le très honorable C. D. Howe.

J'exprime ma reconnaissance pour les services des délégués commerciaux. A bien des reprises ces dernières années, j'ai dû leur demander de l'aide; ils ont toujours su me déférer aux personnes idoines et à d'autres intéressés aux questions commerciales. En toutes circonstances ils ont rendu un excellent service au commerce étranger de notre pays en assurant son essor. Je désire personnellement rendre hommage à ce service, qui est parmi les meilleurs au monde.

Le ministre du Commerce a parlé des missions commerciales. Certains ont dit de la dernière mission qu'elle faisait un voyage aux frais de la princesse en Grande-Bretagne, mais je ne veux pas être malveillant au point de le dire plus d'une fois. Nous avons beaucoup entendu parler de l'accueil enthousiaste que les Anglais et d'autres personnes présentes au Royaume-Uni ont fait et font encore à la mission. Cela n'est que naturel, évidemment, car les Anglais sont fort hospitaliers et liants par nature. Pourquoi ne le seraient-ils pas, puisque des visiteurs désirent commander des produits qu'ils fabriquent?

Quoi qu'il en soit, les Anglais sont des commerçants de premier ordre. Ainsi que nous le savons, ils vivent du commerce. Je fais ces observations, car j'aimerais savoir du ministre quels résultats il espère obtenir de cette mission commerciale. Je lui demanderais aussi de faire à la Chambre, en temps utile, un exposé complet sur cette question. La mission commerciale suscite un intérêt des plus vifs dans le Royaume-Uni et il est normal, à mon avis, qu'il en soit ainsi. Il ne serait peut-être pas inutile que je cite ici le *Financial Times* de Londres, livraison du 20 novembre 1957, qui a publié un article de fond sous le titre "Le transfert du commerce". En voici un passage:

A quelques jours de son accession au poste de premier ministre, monsieur Diefenbaker a déclaré qu'il aimerait transférer au Royaume-Uni 15 p. 100 des importations canadiennes en provenance des États-Unis.

Ce chiffre est ensuite devenu une source d'embarras pour Ottawa. Néanmoins, le désir d'accroître le commerce avec la Grande-Bretagne afin d'atténuer la dépendance du Canada à l'égard des États-Unis, est à la fois vif et réel. La première proposition d'importance mise de l'avant par le gouvernement britannique pour donner suite à une telle politique visait l'établissement d'une

zone anglo-canadienne de libre-échange. Pour des raisons politiques, cette proposition allait beaucoup plus loin que ce que le gouvernement de monsieur Diefenbaker, de caractère protectionniste, pouvait accepter. De fait, le parti libéral lui a réservé l'accueil que l'on sait. Le gouvernement canadien s'est rendu compte que pour accroître les achats canadiens au Royaume-Uni, il ne pouvait compter que sur la persuasion et l'initiative spontanée. Comme moyen principal d'arriver à ces fins, on a décidé d'envoyer une mission commerciale en Grande-Bretagne.

Nous voulons tous, j'imagine, aider le Royaume-Uni. D'après la tradition, cela s'impose et dans l'ordre des sentiments, c'est conforme à notre désir à tous; toutefois, lorsqu'il s'agit d'un changement virtuel de notre politique générale, j'estime que nous devons peser les conséquences d'un tel changement pour les États-Unis, pour l'industrie canadienne, pour les diverses nations du groupe du GATT, pour celles de l'OTAN, et même pour le Royaume-Uni.

Voyons d'abord pourquoi notre commerce avec les États-Unis est si considérable. Depuis un certain nombre d'années, le consommateur canadien boude les produits du Royaume-Uni. Les États-Unis produisent le genre d'articles que nous aimons et, en outre, ils peuvent nous les fournir promptement et à bon compte. En second lieu, et c'est peut-être plus important, depuis quelques années il y a un accroissement considérable des investissements américains au Canada. Or, l'exportation de capitaux, c'est un truisme en économique, s'accompagne ordinairement d'une exportation de marchandises. L'essor industriel du Canada depuis la guerre et la mise en valeur de nos ressources naturelles seraient loin d'être aussi impressionnants si les capitaux des États-Unis n'avaient pas afflué au pays.

Les États-Unis ont misé sur notre avenir national, et nous savons tous que leur mise a été fructueuse. Nous constatons par conséquent qu'en raison de la proximité géographique, de nos habitudes nationales d'achats et des forces économiques fondamentales, le Canada achète maintenant une grande partie de ses biens et services aux États-Unis. Si nous essayons de détourner 15 p. 100 de nos affaires nationales, pour une somme d'environ 600 millions de dollars, il se peut que les conséquences en soient très différentes de ce que nous pouvons prévoir.

Nous savons tous que les Américains ne sont pas de tendres commerçants. Dans le commerce ils n'accordent une concession qu'en échange d'une autre, et ne cèdent un dollar qu'en échange d'un dollar. Nous savons que les États-Unis participent au GATT et que les affaires réglées pour les États-Unis ou en leur nom sont sujettes à l'approbation du congrès. Nous savons également que l'attitude du congrès, on peut le dire en toute franchise, est que s'il accorde une concession, il ne se fera pas faute d'en demander une. Nous pouvons par conséquent nous demander comment le ministre réalisera le projet de détournement de notre commerce avec les États-Unis au profit du Royaume-Uni.

Il y aurait peut-être au moins deux moyens. Si les frais de production augmentaient aux États-Unis, ce qui entraînerait évidemment une augmentation des prix que les fabricants canadiens devraient payer pour les produits qu'ils importent, il serait peut-être possible de détourner une partie du commerce canadien avec les États-Unis au profit du Royaume-Uni, mais je suis sûr que les fabricants américains ne nous aideront nullement dans ce domaine. Évidemment, si le Canada exigeait qu'on se procure un permis d'importation ou s'il majorait les droits douaniers à l'égard des importations, une certaine part de notre commerce pourrait être détournée vers le Royaume-Uni. Mais, si nous avons recours à ces moyens, les autres pays qui participent à l'Accord général sur les droits douaniers et le commerce ressentiront assurément les mêmes répercussions, de sorte que le résultat net, pour le gouvernement canadien, sera nul.

J'ai quelques mots à dire à propos de la situation de l'industrie canadienne. Si, par des restrictions aux importations, par la majoration des droits douaniers ou par un changement de politique, le gouvernement canadien cherche à empêcher l'importation de produits américains et à détourner d'autres achats vers le Royaume-Uni, comment pourra-t-on empêcher les fabricants canadiens de remplir le vide et de répondre aux besoins des consommateurs nationaux? Si nous fermons le marché canadien aux fournisseurs américains,—il importe de se rappeler que le Canada vient immédiatement après les États-Unis pour ce qui est de la production des biens de consommation en général,—rien n'empêchera les fabricants canadiens de remplir ce vide et de satisfaire aux besoins des consommateurs canadiens. Là encore, nous aurons échoué en tentant de détourner une partie de notre commerce vers le Royaume-Uni.

En ce qui concerne les diverses nations membres de l'OTAN et du GATT, disons que, s'il est possible, peut-être, de détourner pour 600 millions d'achats par année des États-Unis vers le Royaume-Uni, il faudrait sans doute le faire en donnant aux autres États membres de l'OTAN et du GATT les mêmes occasions de concourir. Somme toute, nous ne sommes pas seulement des associés de l'OTAN sur le plan politique. Nous devons l'être également sur le plan économique.

Si donc nous parvenions à détourner 15 p. 100 de notre commerce des États-Unis vers le Royaume-Uni, qu'il me soit permis de dire que ce n'est peut-être pas ce dernier pays qui nous fournirait les biens de consommation dont nous avons besoin. Ce serait peut-être l'Allemagne. L'Allemagne pourrait assurer la meilleure partie de cette succession pour les raisons suivantes. C'est que les Allemands produisent d'excellentes marchandises, à des prix qui soutiennent la concurrence probablement mieux que ce n'est le cas des marchandises britanniques. Ils assurent en outre un service de premier ordre et leurs biens de consommation sont probablement de ceux que préfèrent les Canadiens. Si c'était le cas, l'objectif visé par le ministre ne serait pas encore atteint.

Il est assez exact, je pense, qu'il y a de nombreuses années le Royaume-Uni dominait le marché canadien. Toutefois, depuis ce temps, nous avons assisté à une évolution extraordinaire de notre industrie canadienne comme à la montée de la puissance américaine, avec tous les changements que l'on sait. Je crois que la Grande-Bretagne, devant cette évolution, a décidé de détourner son propre commerce vers les voies plus naturelles de la zone sterling. Les États-Unis dominent le groupe dollar et le Royaume-Uni le groupe sterling, et je pense qu'il répugnerait beaucoup au Royaume-Uni de renoncer à sa maîtrise du groupe sterling, si cette maîtrise était sérieusement menacée.

Si le Canada offre 600 millions de dollars au Royaume-Uni sous forme de commerce, je pense qu'il oblige en quelque sorte le Royaume-Uni à immobiliser des capitaux dans des biens de production afin de fabriquer le genre de produits de consommation dont notre pays a besoin. Je doute fort que le Royaume-Uni soit disposé à immobiliser des capitaux dans des biens de production sans pouvoir compter, jusqu'à un certain point, sur un débouché stable au Canada. Je ne sais pas si cela signifie que le Royaume-Uni exigera un accord commercial à long terme, mais j'ai l'impression qu'en parlant d'établir une zone de libre-échange entre le Royaume-Uni et le Canada, c'est évidemment dans ce sens qu'il raisonnait. Si le Royaume-Uni est appelé à placer des capitaux dans des biens de production, il faut qu'il ait une certaine assurance de pouvoir vendre sur notre marché.

Le domaine naturel d'échange du Royaume-Uni, est, bien entendu, la zone sterling. Le sterling en est l'instrument de paiement et l'industrie de transformation du Royaume-Uni a été orientée pour subvenir aux besoins de cette zone. Le groupe sterling a besoin de produits de consommation, tandis que le Canada a besoin de biens d'équipement. Le Canada appartient au groupe dollar.

Je désire maintenant faire quelques observations d'ordre général. Toute politique de détournement du commerce des États-Unis vers le Royaume-Uni pourrait fort bien, me semble-t-il, priver le Canada de certaines matières premières dont il a besoin pour maintenir ses usines en activité. On me permettra, en passant, de mentionner certains métaux, comme l'argile, le pétrole, le gaz et la houille. De plus, le détournement qu'on se propose pourrait provoquer des mesures de représailles de la part des États-Unis.

Il pourrait facilement être imposé des restrictions sur les importations de notre poisson, de notre pétrole de l'Ouest et de notre minerai de fer de l'Est. En outre, ce détournement projeté pourrait créer un manque de confiance chez le capital étranger, c'est-à-dire que le rythme des investissements étrangers dans notre pays pourrait peut-être ralentir, car si le capital étranger s'inquiète de la politique financière ou de la politique commerciale du présent gouvernement, il pourra bouder le Canada.

L'expansion du Canada a été financée en grande partie par des capitaux étrangers et l'emploi y est axé sur une économie industrielle en expansion. Si nous n'obtenons pas les fonds nécessaires à cette expansion industrielle, du chômage s'ensuivra nécessairement. Le chômage augmente chaque jour et, chez nous, on craint que, vers la fin de janvier, le pays compte 560,000 chômeurs.

En général, tout pays qui commence à restreindre ses importations commence à dégringoler la pente commercialement; personne ne sait où il s'arrêtera. Nous en avons eu un exemple en 1929 et durant les années de crise qui ont suivi. Selon moi, il faudrait être très prudent quand il s'agit de modifier nos programmes d'échanges commerciaux, afin de ne pas nous exposer aux mêmes déconvenues.

On me dit que, il y a quelques années, M. James Duncan a essayé d'amener certains manufacturiers canadiens à augmenter leurs achats au Royaume-Uni. Sauf erreur, on a demandé à des entreprises canadiennes d'examiner les achats qu'ils auraient à faire et de s'adresser, si possible, au Royaume-Uni. Autant que je sache, cette initiative a eu très peu de répercussion sur notre économie. Pourquoi? Tout d'abord parce que, nécessairement, le fabricant canadien achètera à aussi bon marché que possible, afin de réduire son coût de revient. Autrement, son concurrent lui damera le pion. Si ce détournement du commerce vers le Royaume-Uni ne permet pas d'acheter à meilleur compte, il est bien possible qu'en retour le fabricant canadien doive payer plus cher et soit

moins en mesure, par conséquent, de concurrencer les marchés mondiaux.

Pour ma part, je trouve que notre commerce avec les États-Unis constitue une évolution normale de l'économie nord-américaine. Il est évident que les voies d'intercommunication entre les États-Unis et nous sont très proches et très efficaces. La réclame qu'on fait aux produits américains nous les fait connaître ici. Si l'on jette un coup d'œil sur les données statistiques de la Banque du Canada, on constate que la majeure partie de notre déficit d'importation à l'égard des États-Unis porte sur les biens d'équipement plutôt que sur les produits de consommation. C'est-à-dire que les grandes sociétés américaines, en quête de ressources naturelles, sont venues au pays soit pour y établir leurs propres filiales soit pour investir d'énormes capitaux dans des sociétés canadiennes, notamment pour la mise en valeur de l'industrie pétrolière de l'Ouest ou de l'industrie du minerai de fer dans le Labrador et le Québec. Les biens d'équipement accompagnent les investissements: il s'ensuit également que là où il y a des ingénieurs américains qui connaissent l'équipement industriel américain nécessaire à la mise en valeur de ces ressources naturelles, bien entendu ils essaieront d'abord de dépenser leur argent au pays, faute de quoi ils se dirigeront vers les sources d'approvisionnement qu'ils connaissent.

Le monde entier a besoin de nos ressources et cela donne lieu à l'importation constante de biens d'équipement. Cependant, il est certain qu'une partie de ces biens d'équipement pourrait venir de Grande-Bretagne. Si la Grande-Bretagne libérait plus de fonds pour les placer dans notre pays, si la Grande-Bretagne achetait des usines au Canada, comme l'a fait, par exemple, la *A. V. Roe Company*, il s'ensuivrait que les biens d'équipement et même dans une certaine mesure, les denrées de consommation afflueraient au Canada entraînant un volume considérable d'importations en provenance du Royaume-Uni.

Mes concepts sont peut-être un peu démodés, mais il me semble que c'est au vendeur et non à l'acheteur qu'il appartient de faire l'article. Notre déficit considérable à l'égard des États-Unis et notre excédent vis-à-vis du Royaume-Uni sont la conséquence naturelle de notre économie de libre entreprise, qui se déroule relativement sans entraves, sans ingérence de la part de l'État et sans contrôle des changes étrangers. Afin d'influer sur le libre exercice du commerce, le gouvernement devra jouer avec le règlement et le modifier en rehaussant les droits de douane, par exemple, et en imposant des restrictions. C'est pour cela que j'ai essayé de débattre le problème de façon pratique, en vue d'obtenir maintenant ou plus tard, des explications du ministre du Commerce.

[M. Macnaughton.]

Pourquoi devons-nous aller en Grande-Bretagne? Pourquoi la Grande-Bretagne ne peut-elle venir à nous? Quel en sera l'effet sur l'industrie locale, sur nos textiles, nos lainages, nos fabricants secondaires? Chez nous, les hommes d'affaires et les ouvriers sont fort troublés par cette entreprise. Pour le prouver, je vais citer le *Daily Star*, de Toronto, numéro du 29 novembre 1957, même si ce journal n'est pas de la région de Montréal. On y rapporte une entrevue accordée par V. W. Scully, président de la *Stelco*. Il a déclaré notamment:

"En ce qui concerne les plaques et les feuilles d'étain en général, les usines canadiennes se sont équipées pour répondre aux besoins du marché canadien", a déclaré V. W. Scully, président de la *Stelco*.

"A l'heure actuelle, notre capacité de production est plus que suffisante, et nous ne pouvons voir comment notre situation économique s'améliorera s'il devient de plus en plus difficile d'utiliser cette capacité de production".

M. F. A. Sherman, président du bureau de la *Dofasco*, a déclaré:

Nous n'arrivons pas à comprendre comment Ottawa pouvait consentir à aggraver le chômage en important des feuilles d'étain dont il a déjà trop.

Hier, à Cardiff, Pays de Galles, l'honorable Gordon Churchill, ministre canadien du Commerce, a dit que le Canada représente un débouché certain pour l'acier et l'étain britanniques.

Je pose encore une fois la question: pourquoi l'acheteur se ferait-il vendeur? Nous savons que l'orientation générale du commerce canadien est l'expression normale de centaines de décisions prises individuellement par les hommes d'affaires. Si nous attendons à cette orientation naturelle, nous allons créer de nouvelles tensions et de nouvelles complications.

En admettant qu'il soit possible, par ingérence, d'orienter vers le Royaume-Uni 15 p. 100 de notre commerce actuel avec les États-Unis, à la longue nous pourrions amoindrir notre commerce global. Notre économie, monsieur le président, est une économie relativement libre, à laquelle nous sommes habitués. Tenter d'en changer arbitrairement la complexe ordonnance commerciale pourrait causer de graves dommages. Cela pourrait fort bien se traduire par une diminution au lieu d'une augmentation du commerce global.

**L'hon. M. Harkness:** Monsieur le président, j'aimerais faire une ou deux brèves observations à la suite de la déclaration qu'a formulée le très honorable député de Melville au sujet du droit acquitté à l'égard des bovins entrant aux États-Unis. Je le fais afin d'écarter désormais toute ambiguïté et de dissiper la confusion profonde qui régnait dans l'esprit des éléveurs de bovins. La situation était passablement ambiguë depuis deux ou trois semaines. J'ai éclairci ce point ici, lundi de cette semaine, je crois, mais depuis lors, il s'est produit une autre modification dont je vais parler.

Le gouvernement des États-Unis a annoncé qu'à partir du 4 décembre, les fonctionnaires de la douane américaine percevront un droit de 2½c. par livre sur le bétail importé dont le poids dépasse 700 livres par tête. C'est une augmentation d'un cent par livre sur le droit d'entrée qui a été en vigueur un certain temps conformément au régime tarifaire des États-Unis. Un droit de base de 1½c. est prévu pour le bétail de boucherie et le bétail mi-gras entrant aux États-Unis, dont le poids est inférieur à 200 livres ou supérieur à 700 livres. Le bétail pesant entre 200 et 700 livres est assujéti à un droit d'entrée de 2½c. par livre. Le bétail de race pour élevage entre en franchise. Pour les vaches laitières le droit est de 1½c.

J'ai sous les yeux les chiffres des importations des États-Unis particulièrement en ce qui concerne le bétail du Canada entré aux États-Unis; le comité sera peut-être intéressé à les connaître. Les chiffres que je possède s'étendent de la période d'avril à la fin de novembre car les contingents imposés par les États-Unis sont valables une année, soit du 1er avril au 1er avril de l'année suivante.

Pendant le premier trimestre de cette année de contingent, avril, mai et juin, nous avons exporté 1,717 têtes de bétail. Pendant le trimestre suivant, juillet, août et septembre, nous en avons exporté 52,215, et en octobre et novembre 87,571, soit un total de 141,503 du 1er avril au 30 novembre. Il s'agit naturellement d'animaux de boucherie et d'animaux mi-gras de plus de 700 livres chacun. De plus, nous avons exporté un nombre considérable d'animaux mi-gras pesant de 200 à 700 livres, leur total atteignant 82,074. Nous avons exporté 11,480 veaux de moins de 200 livres et 27,944 vaches laitières de race, ce qui fait un total général, pour cette période, de 263,001 animaux.

Le prélèvement d'un cent de plus la livre sur le bœuf allant actuellement aux États-Unis ne signifie pas que les gens qui l'expédient à l'heure actuelle devront en fin de compte le payer. La récente initiative de la douane américaine est conforme à l'usage courant quand un contingent est bientôt complet. On fait payer des droits supplémentaires, on date les factures, et on rembourse ensuite pour tous les animaux qu'il fallait encore compter dans le contingent.

Les renseignements que nous avons de Washington signalent que le 27 novembre les États-Unis avaient reçu 105,000 animaux de tous les pays, sur le contingent de 120,000 prévu pour le trimestre. Il nous paraît très probable qu'à moins qu'un grand nombre d'animaux viennent du Mexique pendant le mois de décembre, le nombre vraisemblable d'animaux expédiés du Canada aux États-Unis d'ici la fin du mois ne dépassera pas le contingent, de sorte qu'en fin de compte les exportateurs n'auront aucun droit supplémentaire à payer sur leurs bestiaux. C'est naturellement ce que nous prévoyons. Nous ne savons pas exactement si l'avenir nous donnera raison. Quoi qu'il en soit, il paraît très probable que le nombre de bovins exportés cette année aux États-Unis et donnant lieu au droit supplémentaire, sera très petit, sinon nul.

Étant donné que le très honorable député a amené cette question sur le tapis et que ce changement est intervenu, il m'a paru préférable de faire cette déclaration pour éclaircir la situation et rassurer les exportateurs de bestiaux sur la situation actuelle.

**Le très hon. M. Gardiner:** Pourrais-je poser une question avant que le ministre abandonne ce sujet. Il me semble que je suis victime d'une impression fausse sur un détail. Je croyais que le contingent était fixé pour l'année civile et que même si le droit de douane était imposé maintenant, il n'entrerait pas en viguer avant le 1er janvier. Si je comprends bien ce que vient de dire le ministre, l'année commencerait le 1er avril...

**L'hon. M. Harkness:** Oui.

**Le très hon. M. Gardiner:** ...et le droit pourrait être perçu à partir de maintenant jusqu'à ce moment-là.

**L'hon. M. Harkness:** L'année est calculée à compter du 1er avril et le contingent global comprend 400,000 bêtes. Mais, là aussi, l'année est divisée en trimestres et l'on ne peut expédier plus de 120,000 bêtes durant un même trimestre. La raison en est, je pense, qu'on veut empêcher que les 400,000 bovins soient expédiés aux États-Unis, disons, en un seul mois, ce qui pourrait désorganiser le régime de leurs prix. Il y a donc une réserve d'après laquelle seulement 120,000 bovins peuvent être expédiés durant n'importe quel trimestre moyennant un droit de 1½c.. Le trimestre actuel auquel s'applique le contingent de 120,000 animaux se terminera à la fin de décembre.

**Le très hon. M. Gardiner:** C'est le troisième trimestre.

**L'hon. M. Harkness:** C'est le troisième et le quatrième, qui suivra, comprendra les les mois de janvier, février et mars. Pendant ce trimestre, il sera possible d'expédier aux États-Unis jusqu'à 120,000 bovins pourvu que le total de l'année ne dépasse pas 400,000. Quant aux bovins de plus de 700 livres, nous en avons expédié jusqu'ici 141,503, tandis que, si je ne me trompe, le Mexique n'en a exporté que de 30,000 à 40,000. C'est donc dire qu'il nous reste un contingent de 120,000 bovins pour les trois prochains mois, janvier, février et mars.

**Le très hon. M. Gardiner:** Mais on ne peut dépasser le chiffre de 120,000 en payant ce droit de 1½c., même si les expéditions totales n'auront pas atteint le chiffre de 400,000?

**L'hon. M. Harkness:** Je crois que cela est exact. J'en ai l'impression. Nous pourrons en expédier tout au plus 120,000, mais comme le sait l'honorable député, il est peu probable qu'au cours de cette période nous expédiions autant de bestiaux que nous l'avons fait au cours des deux derniers mois; par conséquent, sur le plan pratique, je ne crois pas que cela ait beaucoup d'importance en ce qui nous concerne.

**M. Olson:** Le ministre me permettrait-il de poser une question?

**L'hon. M. Harkness:** Je vous en prie.

**M. Olson:** On parle de 120,000 têtes par trimestre, et de 400,000 par année. Le ministre pourrait-il nous expliquer ces chiffres, car quatre fois 120,000 ne font pas 400,000. Les deux chiffres ne concordent pas.

**L'hon. M. Harkness:** Je crois que je viens justement de l'expliquer; mais je vais répéter. Le nombre total de bestiaux de plus de 700 livres,—notamment des bœufs,—dont les États-Unis autorisent l'importation chez eux à raison d'un cent et demi la livre en droit de douane, est de 400,000 par année. Au delà de ce nombre, le droit de douane monte à deux cents et demi la livre.

**Le très hon. M. Gardiner:** Cela s'applique à tous les pays.

**L'hon. M. Harkness:** A tous les pays, mais au moins au cours des dernières années, les seuls pays qui ont exporté aux États-Unis des bestiaux vivants ont été le Canada et le Mexique. Il existe une autre disposition destinée à empêcher les 400,000 têtes d'entrer aux États-Unis à la fois, ce qui désorganiserait le marché. Elle prévoit qu'au cours de toute période de trois mois d'une année déterminée, le nombre maximum de têtes de bétail pouvant entrer dans le pays serait de 120,000. C'est ainsi qu'on obtient ce chiffre de 120,000.

**M. Irwin:** Puis-je poser une question au ministre? Mettons que les contingents soient entièrement remplis pour les trois premiers trimestres. Cela donnerait 360,000. Il ne resterait donc qu'un solde de 90,000 pour arriver à la limite maximum de 400,000. Cela signifierait-il que, pendant le quatrième trimestre on ne pourrait exporter que 90,000 têtes au taux d'un cent et demi? De plus, les 400,000 têtes comprennent-elles du bétail d'abattage pesant moins de 200 livres?

**L'hon. M. Harkness:** En ce qui concerne la première question, s'il y avait 120,000 têtes dans chacun des trois trimestres, cela donnerait un total de 360,000. Nous ne pourrions donc exporter que 40,000 têtes au taux d'un cent et demi, et non 90,000. Mais on pourrait exporter autant de bétail qu'on voudrait en payant le droit de deux cents et demi. Le nombre de bestiaux exportables à ce taux de deux cents et demi n'est nullement limité. Les veaux de moins de 200 livres ne sont pas compris dans ce contingent. Un moment, je vais vérifier. Oui, les veaux sont compris. Il existe un droit de base d'un cent et demi sur le bétail d'abattage et d'engrais, de moins de 200 livres ou de plus de 700 livres, importés aux États-Unis.

Maintenant, monsieur le président, l'honorable député de Melville a soulevé deux ou trois points, sur lesquels je dois dire que je ne suis pas d'accord. Il conviendrait mieux, je crois, de les discuter à l'occasion de l'examen des crédits du ministère de l'Agriculture plutôt qu'en ce moment, où il est question des crédits du ministère du Commerce. Je remets donc à plus tard les points qu'il a soulevés au sujet des œufs, des volailles, etc.

**M. McCullough:** Je suis sûr que le comité appréciera l'explication du ministre. Je crois que l'explication qu'il a donnée avant, au sujet des exportations de bœufs aux États-Unis, était en réponse à une question que j'ai posée. J'ai posé la question, parce que je comprends l'inquiétude des exportateurs de bestiaux de l'Ouest. J'aimerais maintenant poser au ministre une autre question afin d'élucider davantage cette affaire. Sauf erreur, il a dit qu'on tiendrait compte des ventes et que si un droit supplémentaire d'un cent et demi était imposé, on le rembourserait à l'exportateur. Le ministre pourrait-il expliquer comment le producteur s'y prend pour profiter de la remise ou comment celle-ci touche le cultivateur qui a remis ses bestiaux à un exportateur et en a été payé? Doit-il s'attendre au remboursement?

**L'hon. M. Harkness:** Cela dépend entièrement de la façon dont le producteur aurait écoulé son bétail. S'il le confie à un commissionnaire qui l'envoie aux États-Unis pour lui, il récupérera évidemment le cent par livre quand on fera la remise. D'autre part, s'il vend le bétail à un marchand de bestiaux, il perdra tous ses droits sur son produit et le marchand pourra obtenir le prix qu'il voudra. Dans certains cas, le marchand de bestiaux perdrait de l'argent si l'on prélevait le droit de douane.

**M. Lewry:** Monsieur le président, avec d'autres députés je félicite le ministre de sa nomination à son poste. J'espère qu'en matière de commerce il pourra, en faveur de nos cultivateurs de l'Ouest, accomplir une tâche plus utile que celle des dernières années. Je prends la parole surtout pour signaler au ministre qu'il devrait vendre son gros excédent de blé. J'ai été un peu déçu de l'attitude du ministre au sujet de l'écoulement de l'excédent de blé.

Avant la convocation de la présente session, les gens de l'Ouest ont lu plus d'une fois que le nouveau ministre allait suivre une politique plus énergique à l'égard des ventes, pour aider les cultivateurs à toucher leur juste part du revenu national. Une des premières questions que j'aie posées à la Chambre avait trait à la nouvelle portant que l'État australien de la Nouvelle-Galles du Sud avait connu une grave sécheresse et par suite une récolte déficitaire. On disait alors que l'Australie devrait peut-être importer du blé pour remplir ses engagements envers d'autres pays. J'ai été réprimandé non seulement par quelques députés mais aussi par des journaux de l'Ouest. Par la suite on a publié à cor et à cri que cet état de choses règne et que selon toute probabilité l'Australie importera du blé. Les nouvelles signalent que notre nation sœur du Commonwealth préférerait du blé canadien. Qu'on me permette de donner lecture d'un passage d'une dépêche de l'agence Reuters émanant de Melbourne et portant la date du 4 décembre:

> La commission australienne du blé a demandé au gouvernement fédéral l'autorisation d'importer du blé canadien, a-t-on déclaré ici ce soir. Sir John Teasdale, président de la commission, a dit que ces importations iraient à la Nouvelle-Galles du Sud et à Queensland dont les récoltes de blé ont été atteintes par la sécheresse.
>
> M. Teasdale a déclaré qu'on pourrait expédier du blé canadien à la Nouvelle-Galles du Sud et à Queensland au même prix environ que celui du blé australien de l'Ouest livré à ces endroits.

Quand j'ai demandé au ministre, il y a quelques jours, s'il avait pris des mesures pour vendre du blé à l'Australie, il m'a répondu assez cavalièrement que si l'Australie veut du blé nous sommes disposés à lui en vendre. Où est cette politique énergique dont on parlait il y a quelques semaines à peine? Je tiens à dire au ministre que nous ne pouvons pas rester inactifs et attendre que les clients se présentent. Les États-Unis ont déjà annoncé la mise en œuvre d'un nouveau programme d'écoulement; je crains que, si nous ne prenons aucune mesure énergique et directe pour obtenir ce contrat en vue de la vente de blé à l'Australie, il pourra nous échapper. Le ministre qui, semble-t-il,—je le dis en toute déférence,—peut faire des voyages dans les autres parties du monde pourrait au moins envoyer quelqu'un en Australie, au besoin, pour nous assurer immédiatement ce contrat.

Les cultivateurs de l'Ouest attendent du gouvernement actuel qu'il remplisse ses promesses, c'est-à-dire qu'il mette en œuvre une politique audacieuse de vente. Les grandes quantités de blé entreposées dans les fermes, dans les hangars de machines, dans les étables et dans des greniers coûteux occupent un espace très précieux. Une certaine quantité de blé est entreposée depuis des années. Les cultivateurs réclament cette nouvelle politique audacieuse de vente qu'on avait promis de mettre en œuvre après le changement de gouvernement. Lorsqu'on a parlé pour la première fois dans les journaux de cette crise australienne, on donnait à entendre que l'Australie aurait peut-être besoin de 50 millions de boisseaux. Les dernières nouvelles nous apprennent qu'il est déjà trop tard pour qu'elle importe cette quantité; nous avons donc peut-être déjà perdu, à cause de cette attitude apathique, l'occasion de vendre une bonne partie de cette quantité.

Il faut élaborer un programme étendu puisque nos cultivateurs, partout au Canada, touchent encore moins de la moitié de la part du revenu national à laquelle ils auraient droit. Un sixième des Canadiens sont des cultivateurs; la part de la classe agricole devrait donc être de $1 par $6 de revenu national. A l'heure actuelle, cependant, le cultivateur touche moins d'un dollar sur $15, soit une part inférieure à la moitié de ce qu'il devrait toucher. La prospérité qui régnait, dit-on, sous l'ancien gouvernement libéral avait contraint 15 p. 100 de nos cultivateurs à quitter la terre. Cette réflexion vaut d'ailleurs autant pour le cultivateur de l'Est que pour celui de l'Ouest. Les cours du bétail se sont abaissés dans l'Est comme dans l'Ouest alors qu'en même temps on a assisté à une remontée constante du prix des instruments aratoires. Il y a quelques années le cultivateur aurait pu acheter une nouvelle presse à foin avec ce qui lui rapportait la vente de quatre bouvillons de

mille livres. Pour arriver au même résultat, il faut actuellement vendre dix bouvillons. Dans l'Ouest un tracteur de dimensions moyennes se payait il y a quelques années par la vente de 1,600 boisseaux de blé, alors qu'aujourd'hui, pour acheter la même machine il faut 2,800 boisseaux.

Des centaines de cultivateurs ont emmagasiné dans leurs fermes des milliers de boisseaux de blé. Tous les jours ils assistent au gaspillage des denrées alimentaires nécessaires aux peuples d'autres régions du monde, gaspillage qui se fait dans leurs granges mêmes. On leur a fait croire qu'il y aurait un nouveau programme, mais aujourd'hui rien n'a changé. Ce sont les jeunes cultivateurs de l'Ouest qui ont actuellement le plus à souffrir. Pour bien s'installer sur la terre il faut des milliers de dollars. Il y a quelques semaines, dans ma propre circonscription, j'ai retrouvé plusieurs jeunes cultivateurs, récemment installés, face à une faillite à peu près totale. Pourtant ils avaient du blé en magasin. Ils ne sont pas responsables de ce que le gouvernement n'a pas su adopter les procédés de vente qu'il faut, de ce qu'il ne sache pas vendre. Et malgré tout, on les oblige, en quelque sorte, à subventionner le gouvernement fédéral du fait de l'emmagasinage de leur propre blé. Ces programmes comportent d'ailleurs un autre caractère particulièrement fâcheux. Il tend à augmenter la dimension des grandes exploitations agricoles tout en obligeant les petits exploitants à abandonner leurs terres. Le ministre me permettra de lui dire que les cultivateurs attendent de lui qu'il fasse son devoir. Ils en ont assez des promesses, ils veulent maintenant qu'on agisse. Il faut d'ailleurs qu'on agisse faute de quoi nos cultivateurs iront grossir les rangs des chômeurs, aggravant encore ce problème.

On me permettra de dire que même si on vend entièrement tout ce blé aujourd'hui, —et il est du devoir du ministre de le faire, —la situation difficile du cultivateur de l'Ouest ne serait pas pour autant résolue. Le marasme persisterait, parce qu'il tient à l'existence même de l'excédent. C'est pourquoi hier soir nous avons éprouvé une certaine déception en n'entendant pas le ministre des Finances nous dire qu'on songeait, dans ce budget en miniature, à augmenter les revenus agricoles. Je ne doute pas que si les personnalités officielles savent ce qu'est actuellement la situation agricole,—et si elles ne le savent pas il est grand temps qu'elles se renseignent,—elles agiraient pour mettre fin aux anomalies qui existent dans le régime des prix agricoles. Ce qui les préoccupera sans doute le plus c'est la crainte d'une révolte politique du contribuable appelé à soutenir l'économie agricole.

Il devient donc de plus en plus important, non seulement pour le cultivateur mais pour le gouvernement, d'écouler ces excédents. En effet, lorsque les excédents sont écoulés, ils n'ont plus pour effet d'avilir les prix agricoles; puis la demande fait automatiquement monter les prix et, petit à petit, le cultivateur se trouve dans une situation de parité sur le marché. La vente demeure donc notre problème fondamental, et il incombe au ministre de se montrer aussi actif, en face de ce problème, qu'il l'était avant d'occuper son poste. Plus l'excédent durera, plus le contribuable devra accorder une aide directe à l'industrie agricole. Du point de vue politique, il est donc opportun que le gouvernement prenne des mesures immédiates par l'intermédiaire du ministère du Commerce.

**M. Olson:** J'aimerais aussi me joindre aux nombreux députés qui ont souhaité du succès au ministre du Commerce, alors qu'il commence à aborder les problèmes inhérents à un ministère aussi important que celui du Commerce. Comme bien d'autres députés l'ont signalé, la mesure qu'a prise le ministère du Commerce est probablement plus importante pour les cultivateurs de l'Ouest canadien que celle qu'a prise tout autre ministère. J'aimerais parler brièvement de la situation générale et des événements qui ont influé sur la situation du marché de notre blé et de notre industrie pétrolière.

J'ai été bien content d'entendre les paroles élogieuses du ministre à l'égard des fonctionnaires de son ministère et de l'activité de nos délégués commerciaux dans les différentes parties du monde. Je pense moi aussi que ses fonctionnaires accomplissent une tâche magnifique dans la mesure où nos programmes commerciaux le leur permettent.

Nous avons aussi entendu avec plaisir le ministre nous parler de la mission commerciale au Royaume-Uni. Nous nous sommes réjouis de l'entendre raconter comment on l'avait bien reçue, nous dire l'enthousiasme des sociétés britanniques à l'égard de cette mission commerciale et le nombre de gens qui l'ont reçue, bref l'intérêt qu'on y a porté. Cependant, je n'ai relevé dans son discours aucun programme précis pour remédier à la situation ni quoi que ce soit qui nous dise exactement ce que la mission va faire pour accroître notre commerce. Il a dit, bien entendu, qu'elle doit acheter ou tâcher de passer d'importantes commandes au Royaume-Uni, et il s'ensuit, naturellement, que ces commandes susciteront probablement de grosses commandes du Royaume-Uni au Canada. L'honorable député de Victoria-Car-

leton, sauf erreur, m'a vivement intéressé quand il a dit qu'on plaçait beaucoup d'espoir dans cette mission, que cette dernière réussirait probablement à accroître notre commerce et que le voyage de cette mission entraînerait certains événements qui, en fait, accroîtraient notre commerce.

J'avais, toutefois, l'impression que le présent gouvernement avait déjà un programme commercial avant que cette mission parte pour le Royaume-Uni et que ce programme ne tenait pas à l'issue du voyage de cette mission. Sans doute savons-nous que notre débouché pour le blé s'est contracté. Je n'ai rien relevé dans le discours du ministre qui puisse indiquer qu'on cherche à remédier à cet état de choses. J'admets que le présent gouvernement a hérité d'un problème d'écoulement du blé. Cependant, qu'il en ait hérité ou non, il reste qu'il doit maintenant résoudre ce problème et que nous comptons sur lui pour modifier notre programme commercial de façon à résoudre ce problème autrement que par des missions commerciales. Le marché se contractait avant que le gouvernement assume le pouvoir, et il continue de se contracter. Ainsi, j'aimerais signaler aux membres du comité que, dans ma propre circonscription, l'industrie de la minoterie est au ralenti. Les meuniers locaux dépendent des débouchés d'exportation pour maintenir la production à plein rendement. La production locale a ralenti de moitié depuis trois mois et, s'il faut en croire une réunion de comité qui a eu lieu dans cette région dernièrement, les perspectives de reprise ne sont pas brillantes.

Il y a une chose qui, à mon avis, favorise le nouveau gouvernement, c'est que le blé de la présente campagne agricole que nous avons à vendre est un produit plus acceptable pour les pays européens, notamment pour la Grande-Bretagne. Sa teneur en protéine est plus élevée. Bien que je n'en aie pas un exemplaire ici, j'ai lu dans certains rapports de journaux qu'au dire des meuniers britanniques, cette nouvelle récolte de 1957 devrait se vendre plus facilement.

**M. Benidickson:** Puis-je poser une question à l'honorable député?

**M. Olson:** Oui.

**M. Benidickson:** C'est à propos de la minoterie qu'il y a dans sa circonscription. Il y en a une aussi chez moi, dans la Keewatin. Lui a-t-on jamais dit que ce n'est pas facile pour un minotier canadien d'obtenir du blé à teneur protéinique suffisamment élevée pour justifier le fonctionnement à plein temps de sa minoterie?

**M. Olson:** Oui. Je crois que c'était ainsi autrefois. On me dit cependant que depuis la rentrée de la nouvelle récolte, ce problème a été résolu.

**M. Benidickson:** Je parlais des années passées.

**M. Olson:** Rappelons-nous bien que la Commission canadienne du blé est le seul organisme de vente pour le blé de l'Ouest. Les cultivateurs de l'Ouest ont donc bien raison de s'attendre que la Commission canadienne du blé sache manœuvrer et que les directives que le gouvernement lui demande de suivre s'inspirent des meilleures pratiques commerciales. J'ai une proposition à faire dans ce sens. Tout organisme de vente, quel que soit le produit qu'il vend, a généralement des dépôts où ce produit est facilement accessible aux acheteurs. On devrait donc, je crois, songer à des entrepôts en Europe et ailleurs où nous avons des clients. Pour les fins immédiates, le gouvernement pourrait peut-être songer à offrir notre blé en dépôt permanent afin d'utiliser les entrepôts libres qui se trouvent dans ces régions. Les clients pourraient alors payer le blé à mesure qu'ils l'utiliseraient. Je trouve excellente l'idée qu'exprimait l'autre jour l'honorable député de Cariboo nous invitant à construire des entrepôts en Angleterre et dans d'autres pays. Nous pourrions peut-être vérifier immédiatement combien on y trouve d'entrepôts inutilisés et offrir notre blé en dépôt permanent dans ces entrepôts jusqu'au jour où peut-être nous aurons résolu le problème des devises. Il vaudrait beaucoup mieux, je pense, placer dans ces entrepôts cet aliment de haute qualité. Qu'on soit payé tout de suite ou non, cela vaudrait mieux que de le laisser se détériorer à la ferme où il est exposé en tas aux intempéries.

Je me joins aussi à l'honorable député de Macleod pour dire que le moment est venu de cesser de nous plaindre des méthodes commerciales des États-Unis à l'égard des produits agricoles. Franchement, monsieur le président, je ne crois pas que M. Benson ait l'intention de modifier ce programme.

Cessons de nous plaindre. Tant que nous nous cramponnerons à cette politique désuète, rien ne nous autorisera à nous plaindre de ce que les États-Unis nous passent sous le nez avec quelque nouveau programme adapté aux exigences de l'heure.

J'aimerais maintenant, monsieur le président, dire un mot du problème d'exportation du gaz et du pétrole. Je vais d'abord citer quelques articles de journaux afin de donner aux membres du comité une idée de ce que

pensent nos clients, ou nos clients éventuels. Cette citation est extraite du Forum, de Fargo (Dakota-Nord). La voici:

Il semble que le gouvernement canadien ait empêché, du moins pour plusieurs années, que Fargo, Moorhead et d'autres villes de la vallée de la rivière Rouge puissent se procurer du gaz au Canada.

L'article dit ensuite que l'attitude du gouvernement canadien...

...a été interprétée comme une invitation à la Commission fédérale américaine de l'énergie de rejeter la demande de *Midwestern Transmission Company* qui veut obtenir la permission de construire un pipe-line de gaz naturel à partir de la frontière canadienne.

L'auteur de l'article ajoute:

La déclaration de M. Diefenbaker était vague. Il n'a pas à proprement parler empêché l'exportation de gaz du Canada mais il a créé des conditions qui ont placé au pied du mur la commission fédérale de l'énergie.

La *Free Press*, de Winnipeg, est d'avis que son imprécision était voulue et qu'il a laissé à la commission fédérale de l'énergie le soin de donner le coup de grâce pour éviter d'indisposer les électeurs de l'Alberta à l'endroit du gouvernement canadien.

Plus loin, on ajoute:

Cependant, il semble improbable que les champs du Dakota-Nord puissent alimenter la vallée, du moins avant plusieurs années, puisqu'on n'a pas trouvé d'approvisionnnments suffisants

La *Northern Natural Gas Transmission Company* d'Omaha a annoncé qu'elle se propose de desservir plus tard la vallée de la rivière Rouge au moyen de gaz provenant du sud-ouest.

Monsieur le président, aux yeux des personnes les plus directement intéressées, c'est-à-dire des acheteurs de ce gaz qui n'attendront pas un an, deux ans ni le moment où le gouvernement donnera le signal d'aller de l'avant, c'est une politique de temporisation qui n'a rien de bon. On cherche à s'approvisionner ailleurs en combustible. Pourtant, en ce qui nous concerne, nous attendons toujours qu'un office ou commission d'énergie quelconque agisse, risquant ainsi de perdre ces marchés. Voici une autre citation du *Herald*, de Lethbridge. Il s'agit d'une dépêche émanant de Washington, du 27 novembre:

Francis L. Hall, de la *Federal Power Commission*, au cours de l'audition d'une demande présentée par une société de pipe-line américaine, la *Midwestern Gas Transportation Company*, qui demande à être autorisée à importer du gaz de la *Trans-Canada*...

Plus tard, l'auteur de la dépêche ajoute:

Si les autorités canadiennes n'agissent à temps et avec décision, la Commission de l'énergie pourra considérer que les demandes de la *Midwestern* et de la *Tennessee* ne devront pas être davantage entendues.

**M. Smith (Calgary-Sud):** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je ne m'oppose pas le moins du monde à un débat comme celui-ci. J'aimerais bien d'ailleurs penser qu'on nous donnera l'occasion de parler de cette question de l'exportaiton du gaz. Je voudrais seulement que vous décidiez si nous avons maintenant le droit de parler d'un problème dont se trouve saisie une commission royale. Si vous jugez la chose régulière, il faudrait que tous les honorables députés puissent en faire autant.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Je prierais le ministre de nous dire si cette question d'exportation de gaz ressortit à son ministère.

**L'hon. M. Churchill:** L'émission des permis d'exportation du gaz ressortit effectivement à mon ministère.

**M. Benidickson:** De même que la loi sur le pipe-line.

**M. Johnston (Bow-River):** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il importe peu que cette question fasse l'objet d'une enquête d'une commission royale. Nous ne nous occupons pas en ce moment des témoignages donnés à la commission royale. Nous nous ocupons de l'ensemble du commerce entre le Canada et les États-Unis et, s'il se trouve que le pétrole ou le gaz naturel y figurent, la question d'une commission royale d'enquête ne devrait pas entrer en jeu. Cela doit être parfaitement conforme au Règlement.

**M. Benidickson:** Nous ne pouvons pas encore savoir quand la commission royale doit commencer à tenir ses séances.

**M. Olson:** Ce à quoi je veux en venir à l'égard des exportations de gaz, c'est que, par suite de l'établissement de cette commission royale pour examiner cette question, nous perdons nos débouchés. J'aimerais donner lecture d'un alinéa d'un autre compte rendu qui a paru également dans le *Herald* de Lethbridge, en date du 25 novembre. L'article est intitulé: "Le moment d'exporter du gaz est arrivé". Il se lit ainsi:

"Les exploitants canadiens", dit M. Loughney,...

M. Loughney est le premier vice-président de la *British American Oil Company Limited.*

..."ont consacré de nombreuses années à la mise en valeur des réserves de gaz afin de survivre. Comme le cultivateur doit vendre son blé, le producteur de pétrole doit vendre sa production; la question du pétrole et du gaz n'est pas plus compliquée que ça".

Afin de transformer en gaz vendable le gaz saturé et le gaz en solution, il a été construit ou projeté des usines coûtant plusieurs millions de dollars qui donneront d'énormes quantités de soufre, de propane, de butane, d'essence naturelle et de condensé.

L'essence à haute teneur d'octane, des matières premières pour la fabrication du caoutchouc synthétique, des explosifs des filés synthétiques, des engrais, des matières plastiques et une foule

d'autres produits pourraient être manufacturés dans des usines pétrochimiques.

Il existait déjà à Edmonton un noyau d'industrie pétrochimique à partir du gaz naturel et on y annonce l'établissement ou le projet de nouvelles industries découlant de la présence de gaz naturel.

Pour ce qui est de l'état de crise par laquelle passe actuellement l'industrie du pétrole brut, en Alberta (je veux parler des débouchés pour ce produit), je me permettrai de citer un extrait de la *Gazette* de Montréal du 6 décembre. L'article est daté de Calgary:

M. E. K. Hill, vice-président de la *Chase Manhattan Bank*, de New-York, a dit ici, dans un discours aux exploitants de pétrole de Calgary, que le pétrole brut de l'Ouest du Canada ne peut être transporté jusqu'à Montréal à un prix qui permettrait de soutenir la concurrence du pétrole brut du Venezuela. Il a ajouté que les producteurs canadiens devraient chercher à vendre dans le Nord des États-Unis plutôt que de chercher de nouveaux débouchés ailleurs.

Le banquier a dit que les taux de transport avilis des pétroliers, qui contribuent à restreindre les ventes de pétrole sur les littoraux du Pacifique et de l'Atlantique, resteront les mêmes encore au moins cinq ans.

Je prétends que, si rien n'est fait prochainement en vue d'activer l'exploitation du gaz et du pétrole dans l'Ouest, afin qu'on puisse y poursuivre les travaux de mise en valeur et d'exploration, une grave crise de chômage nous guette là-bas. Nous avons des débouchés aux États-Unis pour notre gaz: la seule pierre d'achoppement est le gouvernement fédéral. L'industrie du pétrole et du gaz est en mesure de prendre de l'ampleur. Elle est toute disposée à aménager le pipe-line et à rechercher d'autres gisements de gaz naturel. D'importantes exploitations ont signalé que les réserves de gaz naturel repérées jusqu'ici en Alberta ne représentent qu'une fraction de l'ensemble des réserves. Elles prétendent que seule la surface a été grattée. Je crois qu'elles ont maintenant atteint le point où il faudrait les encourager à entreprendre de nouvelles mises en valeur.

A mon sens, cette commission royale est tout simplement un obstacle à cet essor. Nous sommes saisis d'une demande concernant l'établissement d'un pipe-line à gaz naturel qui reliera l'Alberta à la Californie, après avoir desservi bien d'autres importants débouchés du nord-ouest des États-Unis, sur la côte du Pacifique; mais il semble qu'il faudra écarter toutes ces possibilités pendant qu'une commission royale fera son enquête. De fait, je ne sais trop quelles études fera la commission royale; mais, d'ici à ce que le gouvernement accorde les permis d'exportation ou, du moins, fasse connaître ses intentions, il est évident que l'industrie du gaz et du pétrole de l'Alberta ne pourra manquer d'en souffrir.

**M. Lavigne:** Monsieur le président, je prends part au débat parce que je m'inquiète de l'avenir de notre industrie textile. Quand je vois que plus d'un de nos gros producteurs de textiles part en mission d'achat à l'étranger, j'estime avoir un bon motif de m'inquiéter des résultats de cette mission, car elle peut avoir de très mauvais effets sur beaucoup de nos citoyens.

Je compte bien préciser que je ne tiens pas à trop critiquer cette mission, avant que nous ayons constaté ce qu'elle aura vraiment réalisé. A mon avis, ce que le gouvernement se doit de faire pour les Canadiens, ce n'est pas de commanditer des missions d'achat à l'étranger, mais plutôt de chercher à encourager l'établissement de l'industrie au Canada. J'espère que cette mission pourra susciter assez d'intérêt à l'égard de nos marchés pour inciter des industries à établir des succursales au Canada. C'est déjà arrivé dans notre collectivité quand la société anglaise *Courtaulds (Canada) Limited*, après avoir trouvé au Canada un débouché pour ses produits, s'est établie à Cornwall, donnant la sécurité et de l'emploi à des milliers de gens; ce chiffre tient compte de tous ceux qui travaillent à lui fournir les matières premières et d'autres services.

Nos municipalités et nos provinces dépensent beaucoup en réclame et en publicité pour attirer de nouvelles industries dans leurs régions. Les industries régionales ne sont nullement encouragées à s'établir au Canada si le gouvernement invite et favorise la concurrence que les industries canadiennes ne pourront peut-être pas affronter. En l'occurrence, le gouvernement actuel annule les efforts de nos gouvernements provinciaux et municipaux. La concurrence peut être une bonne chose, mais seulement quand elle se pratique sur une base d'égalité. Nous jouissons d'un certain niveau de vie au Canada et je ne puis croire que nous souhaitions l'abaisser, mais pour affronter la concurrence des pays à bas salaires nous devrons abaisser notre niveau de vie qui a monté considérablement depuis que l'ex-gouvernement a pris le pouvoir en 1935.

Je me souviens de l'époque où nos filatures ne tournaient que 24 heures par semaine. Aujourd'hui, elles marchent 24 heures par jour, cinq, six ou même sept jours par semaine. J'espère que le gouvernement ne nous ramènera pas aux années où notre industrie textile était à son point le plus bas, en lui suscitant une injuste concurrence, même si elle vient d'un pays que nous voudrions tous aider. Nous nous devons d'abord à notre population. Si nous tenons à encourager des industries d'autres pays du Commonwealth, il faudrait d'abord les inviter à

s'établir au Canada et à y utiliser certaines de ses matières premières.

**M. Morris:** Monsieur le président, plusieurs des observations faites avant la suspension de la séance par l'honorable député de Victoria-Carleton me semblent appeler un développement de la part de quelque membre représentatif de la Chambre qui vient de l'un de nos grands ports de mer.

Ma circonscription s'intéresse de plus en plus aux démarches de notre mission commerciale envoyée au Royaume-Uni, non seulement aux résultats de cette entreprise, mais aussi à la politique générale du nouveau gouvernement en matière de commerce. J'ai suivi avec intérêt, cet après-midi, les observations de l'honorable député de Mont-Royal, qui dit que certaines gens ont parlé de la mission commerciale canadienne comme d'une partie de plaisir; sauf erreur, il a dit qu'il n'aurait pas lui-même la désobligeance de l'appeler ainsi plus d'une fois. Depuis le début de la session, je suis frappé, à titre de nouveau député, de la férocité des attaques libérales contre le gouvernement en dehors de la Chambre et du décorum relatif avec lequel certains porte-parole du parti libéral se conduisent à l'intérieur de la Chambre.

Bien que l'honorable député de Mont-Royal dise qu'il ne veut pas appeler la mission commerciale une partie de plaisir, ce qui est un terme de dérision à n'en pas douter, voici ce que, d'après la *Gazette* de Montréal, numéro de ce matin, page 23, il aurait dit hier soir au cours d'une émission radiophonique:

> ... la partie de plaisir d'inspiration tory des hommes d'affaires canadiens qui font une tournée en Grande-Bretagne avec l'intention avouée de placer des commandes de marchandises britanniques.

Il a ajouté qu'à son avis, les achats faits en Grande-Bretagne nuiraient fatalement aux fabricants canadiens. Dans quelques instants, je montrerai que ce n'est pas là un programme ni une politique, mais simplement une jérémiade.

La statistique relative au transport maritime des marchandises passant par le port d'Halifax, fondée sur la tonne de 2,000 livres ou 40 pieds cubes, révèle une lente augmentation du transport maritime extérieur, mais un état presque stationnaire de notre propre transport maritime d'exportation. En 1956, le total des marchandises arrivées par mer au port d'Halifax a représenté près de trois millions de tonnes, et celui des marchandises partant de ce port 2,300,000 tonnes, soit un total de 5,183,001 tonnes. Le total des marchandises transportées par eau à l'intérieur de notre pays en 1956 a été de 232,612 tonnes entrant au Canada, et de 1,435,283 tonnes en sortant, soit un total de 1,667,895. Alors que le tonnage des marchandises étrangères transportées par eau a pour ainsi dire doublé depuis 1956 au port d'Halifax, le tonnage intérieur n'a pour ainsi dire pas augmenté. Avec le consentement unanime du comité, monsieur le président, j'aimerais consigner au compte rendu de mon discours d'aujourd'hui un tableau indiquant le tonnage des marchandises transportées par mer passant par le port d'Halifax, aussi bien le tonnage étranger que canadien, de 1952 à 1956.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Pourrais-je demander quelle est la source des renseignements contenus dans le tableau?

**M. Morris:** Le rapport annuel du Conseil des ports nationaux.

**M. le président suppléant (M. Rea):** L'honorable député a-t-il l'autorisation de consigner ce tableau au compte rendu?

**Des voix:** Entendu.

**M. Morris:** Voici le tableau:

Port d'Halifax—Tonnage des marchandises transportées par eau (base: tonne de 2,000 livres ou 40 pieds cubes)

| Étranger | Entrant | Sortant | Total |
|---|---|---|---|
| 1956 | 2,907,904 | 2,281,097 | 5,183,001 |
| 1955 | 2,340,236 | 1,732,163 | 4,072,399 |
| 1954 | 2,048,550 | 664,666 | 2,713,216 |
| 1953 | 2,161,694 | 840,731 | 3,002,425 |
| 1952 | 2,171,826 | 823,863 | 2,995,689 |
| Canada | | | |
| 1956 | 232,612 | 1,435,283 | 1,667,895 |
| 1955 | 395,763 | 1,150,907 | 1,546,670 |
| 1954 | 306,795 | 949,806 | 1,255,881 |
| 1953 | 329,701 | 1,070,590 | 1,400,291 |
| 1952 | 406,958 | 1,143,355 | 1,550,313 |

Remarque: ne comprend pas les cargaisons non payantes comme le lest, les soutes, les magasins de navire, le courrier ni les bagages des passagers.

Ainsi, tandis que le volume de marchandises transportées par eau dans le commerce intérieur est à peu près stable au port d'Halifax, le volume du transport d'exportation s'accroît. Ce n'est pas là une opinion, mais une réalité. Qu'est-ce qui maintient l'activité à Halifax et dans les grands ports de mer du Canada? Qu'est-ce qui assure un plein salaire aux ouvriers des ports? Ce n'est certainement pas le transport intérieur des marchandises, c'est le transport d'exportation.

Le port d'Halifax possède 23 postes de mouillage à eau profonde et sept postes côtiers, représentant 3 milles de longueur d'emplacement pour les navires. Il possède 18 hangars de transit couvrant 1,306,000 pieds carrés d'aire d'entreposage. Il possède un élévateur à céréales de plus de 4 millions de boisseaux et d'une capacité de chargement de 75,000 boisseaux l'heure. Nous entendons souvent, de ce côté-ci de la Chambre, des membres de l'opposition reprocher au gouvernement de n'avoir pas trouvé de marchés pour

les produits canadiens, y compris le blé. Comment peut-on nous faire ce reproche et nous critiquer en même temps de rechercher des marchés?

Bien que le port d'Halifax soit en mesure de recevoir ce tonnage, le nombre des arrivées et des départs de navires au cours des six dernières années du gouvernement libéral a baissé régulièrement. En 1952, 3,122 navires sont arrivés à Halifax; en 1953, il y en a eu 3,076; en 1954, 2,922; en 1955, 2,946; et en 1956, 2,887, comparativement à 3,122 en 1952. On note une dimunition correspondante du nombre des départs. Il en va de même dans le port de Saint-Jean. En 1956, le nombre des arrivées a été de 1,608. En 1952, il était de 1,834. L'an dernier, le tonnage des cargos maritimes reçus à Saint-Jean a été légèrement supérieur à 2 millions et demi de tonnes, soit la moitié du chiffre d'Halifax, mais le tonnage des cargos nationaux à Saint-Jean n'a été que de 507,000 tonnes, le tiers seulement du chiffre d'Halifax, de sorte que la ville de Saint-Jean s'intéresse au moins tout autant à l'expansion de notre commerce d'importations du Royaume-Uni.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Très bien!

**M. Morris:** En 1953, le Canada a importé des États-Unis pour $3,221,214,000 de denrées. En 1955, ce chiffre était porté à $3,452,178,000. Au cours de ces mêmes années, nous avons importé du Royaume-Uni pour $453,391,000 en 1953 et pour $400,531,000 en 1955. Ainsi, bien que nos importations des États-Unis aient continué d'augmenter, le total correspondant des importations du Royaume-Uni, exprimé en dollars, a baissé lentement. Nos exportations aux États-Unis ont représenté près de 2½ milliards de dollars en 1953; en 1955, elles dépassaient à peine ce chiffre. Pour le Royaume-Uni, les données correspondantes sont de 665 millions en 1953 et de 769 millions en 1955. La moyenne de nos exportations nationales aux États-Unis, fondée sur le dollar 1935-1939, a été de 231 millions au cours de ces années. Ce chiffre, exprimé en dollars, est maintenant plus de 10 fois supérieur tandis que la moyenne des exportations de 1935-1939 au Royaume-Uni, soit 353 millions de dollars, a à peine doublé. Ainsi, pendant que les exportations aux États-Unis atteignaient huit ou dix fois leur chiffre antérieur, nos exportations au Royaume-Uni doublaient à peine.

Quel est, exprimé en pourcentage, le rapport entre nos importations et nos exportations? En 1886, le Royaume-Uni absorbait 40.7 p. 100 de la valeur, en dollars, des importations globales canadiennes. Cette année-là, la part des États-Unis était de 44.6 p. 100.

En 1896, lorsque sir Wilfrid Laurier est arrivé au pouvoir, la part totale qu'avait le Royaume-Uni dans le marché d'importation canadien est tombée à 31.2 p. 100, alors qu'au même moment la part américaine montait à 50.8 p. 100. En 1926, au moment où Mackenzie King arrivait au pouvoir, le pourcentage du Royaume-Uni s'était abaissé davantage, tombant à 16.3 p. 100, le pourcentage américain ayant encore remonté, pour atteindre cette fois 66.3 p. 100. En 1955, la part qu'avait le Royaume-Uni dans notre commerce d'importation n'atteignait que 8½ p. 100, celle des États-Unis étant de 73.3 p. 100.

Du point de vue de nos exportations, le contraste est intéressant. En 1886, nous exportions 47.2 de leur valeur totale au Royaume-Uni et 44.1 aux États-Unis. En 1955, les chiffres correspondants étaient 18 p. 100 au Royaume-Uni et 59.8 p. 100 aux États-Unis. Ainsi, alors que la part des États-Unis dans la valeur de nos importations passait à 73.3 p. 100, contre 44.6 p. 100 en 1886, nos exportations vers ce pays n'augmentaient que de 44.1 p. 100 à 59.8 p. 100.

Notre déficit commercial avec les États-Unis était en 1949 de 601 millions, En 1956, il était de $1,659,000,000, soit près de trois fois ce qu'il était sept années civiles auparavant. En 1953, les messieurs qui constituent actuellement l'opposition promettaient aux Canadiens de ne rien négliger pour maintenir et étendre le commerce extérieur du Canada. Ils ne distinguaient pas entre les États-Unis et le Royaume-Uni, se contentant de dire, qu'ils étendraient le commerce. Or, ce qu'a donné cette promesse, on le sait, c'est une balance des paiements déficitaire de près de $1,400,000,000 l'an dernier.

Dans le rapport du ministre du Revenu national sur la douane et l'accise, l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt de sécurité de la vieillesse, au titre de l'année fiscale terminée le 31 mars dernier, on peut trouver d'intéressantes précisions sur l'insuffisance de notre commerce extérieur avec le Royaume-Uni. Sous l'ancien régime, les perceptions au titre de la douane et de l'accise, qui comprennent évidemment les droits d'importation, la taxe de vente et autres taxes d'accise, pour le port d'Halifax, atteignaient $17,401,405.44. Il nous faut rapprocher de ce chiffre les perceptions globales de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la sécurité de la vieillesse, qui atteignaient 19 millions et demi. Songeons que l'administration percevait alors cet impôt sur le revenu et sur la sécurité de la vieillesse dans les quatre provinces maritimes, qui, du point

de vue du revenu annuel moyen, à ce moment-là, se plaçaient aux septième, huitième, neuvième et dixième rang dans notre pays.

A Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), les perceptions au titre de la douane et de l'accise dépassaient juste 11 millions, l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt de sécurité de la vieillesse rapportant près de 19 millions et demi. Comparons cela avec les chiffres relatifs à Montréal, où le revenu de la douane et de l'accise a été de plus de 588 millions, soit le double des sommes recueillies au titre de l'impôt sur le revenu et de la taxe de sécurité de la vieillesse, qui s'élevaient à 287 millions. Sur la côte de l'ouest, c'est la même chose que sur la côte de l'est. Là aussi le revenu de la douane et de l'accise a été inférieur à celui de l'impôt sur le revenu et de la taxe de sécurité de la vieillesse: à Vancouver, 88 millions et demi comparativement à 138 millions et demi, et à Victoria, 10 millions et demi comparativement à 22 millions et demi.

Monsieur le président, je demande le consentement unanime du comité pour consigner au hansard un tableau découlant du rapport du ministre du Revenu national sur le produit de la douane, de l'accise, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de sécurité de la vieillesse à ces quatre ports et à trois autres ports d'entrée.

**M. le président suppléant (M. Rea):** L'honorable député a-t-il la permission de consigner ce tableau au hansard?

**L'hon. M. Marler:** Quelle en est la source?

**M. Morris:** Le rapport du ministère du Revenu national pour l'année financière terminée le 31 mars 1957; il s'agit du produit de la douane, de l'accise, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de sécurité de la vieillesse. C'est un document public.

**M. le président suppléant (M. Rea):** L'honorable député a-t-il le consentement du comité?

**Des voix:** Soit!

**M. Morris:** Voici le tableau:

Le tableau est pour l'année financière terminée le 31 mars 1957.

| | Douane et accise | Impôt sur le revenu des particuliers et taxe de sécurité de la vieillesse |
|---|---|---|
| Halifax ..... | $ 17,401,405.44 | $ 19,387,908.41 |
| St-Jean (T.-N.) | 8,564,864.00 | 14,250,227.88 |
| Saint-Jean ..... | 11,213,573.84 | 19,573,361.84 |
| Montréal ..... | 588,066,108.19 | 287,422,584.58 |
| Toronto ..... | 371,636,137.33 | 387,059,233.89 |
| Windsor ..... | 79,250,615.33 | 28,576,485.05 |
| Vancouver ..... | 88,712,766.97 | 138,540,265.30 |
| Victoria ..... | 10,533,666.80 | 22,508,986.78 |

La douane et l'accise comprennent les droits d'importation, la taxe de vente, les autres taxes d'accise, les droits d'accise et diverses perceptions.

[M. Morris.]

L'expansion du commerce avec le Royaume-Uni intéresse au plus haut point les provinces de l'Atlantique. Nous nous y intéressons parce que l'expansion de nos ports et des services connexes à ces ports nous préoccupe. L'accroissement des importations en provenance du Royaume-Uni équivaudrait à plus de travail pour nos ports, nos débardeurs et les sociétés maritimes, plus de travail pour les chemins de fer et les sociétés de transport par camions qui relient nos grands ports. Nous n'oublions pas que le bon voisinage et les échanges avec les États-Unis nous sont précieux. Nous sommes inquiets des conséquences, pour nos ports et nos travailleurs, qui découlent de ce que durant une longue période notre commerce s'est fait trop exclusivement avec un seul pays.

**M. Tucker:** Monsieur le président, je me rends compte qu'un samedi après-midi n'est guère propice à la discussion que je vais provoquer, mais je suis très heureux que le ministre du Commerce, sur le point de repartir en Angleterre, soit présent car je crois que c'est juste le moment de m'adresser à lui en particulier. Dans son discours, il a dit que le gouvernement n'avait pas l'intention d'intervenir à l'égard des échanges avantageux qui se faisaient avec les pays étrangers. Puis il a mentionné que notre commerce avec les États-Unis avait atteint un niveau produisant un déséquilibre. Il a indiqué ensuite qu'il souscrivait à l'idée du premier ministre de chercher à détourner des États-Unis vers le Royaume-Uni environ 600 millions de dollars de nos achats et il a dit que la mission dont il est le chef, envoyée en Grande-Bretagne, a été conçue pour favoriser cet objectif.

Je crois pouvoir déduire de ses paroles que l'intention du gouvernement est actuellement de chercher à rectifier le déséquilibre dont il a parlé par persuasion plutôt que par les méthodes adoptées par le gouvernement conservateur précédent, soit l'imposition de droits d'entrée à l'égard des États-Unis et la préférence accordée aux pays du Commonwealth. Le gouvernement essayerait maintenant la persuasion car l'augmentation du tarif douanier avait produit, dans les années trente, des résultats désastreux pour le pays. Je doute fort que l'on puisse parvenir à atteindre l'objectif visé par le premier ministre par la simple persuasion, étant donné les circonstances actuelles, alors que le Royaume-Uni est si occupé à satisfaire la demande qui lui est faite, que ce pays a relativement peu de chômage, tandis qu'aux

États-Unis se dessine une situation qui poussera ce pays à rechercher à l'avenir encore plus de marchés que par le passé et à essayer plus que jamais à se débarrasser de ses produits sur les marchés mondiaux.

Je suis persuadé que cela va amener le gouvernement à nous demander de chercher à nouveau à dévier le commerce par des droits de douane, le contrôle des importations et diverses autres mesures entravant le commerce. Après avoir constaté les résultats de ces méthodes que le monde avait employées pendant les années 30, bon nombre d'économistes et de dirigeants de l'opinion publique du monde entier déclarèrent que jamais plus il ne fallait qu'un pays tente de se suffire par ses seuls moyens et d'envoyer ses chômeurs à l'étranger, car on s'est rendu compte que cette politique avait eu des résultats désastreux pendant les années 30. Nombre de gens sont d'avis que, sans la politique de tarifs douaniers élevés des États-Unis (les programmes tarifaires Hawley-Smoot et Fordney-McCumber), qui empêchaient des pays comme l'Allemagne d'exporter ses produits aux États-Unis et d'y acheter les vivres dont elle avait besoin, on n'aurait pas imposé des droits de douane élevés sur le blé et les autres produits exportés vers les marchés européens et que ces pays d'Europe n'auraient pas connu la grave crise de chômage qu'ils ont connue.

On croit que, à certain moment avant qu'il prenne le pouvoir, Hitler commençait à perdre de sa popularité; mais, à cause de l'énorme accroissement du chômage en Allemagne, Hitler, faisant appel à un nationalisme étroit, est devenu chancelier de son pays. Certains croient aussi que l'attitude étroitement nationaliste des grandes puissances a concouru à la montée d'Hitler et, en définitive, à la seconde guerre mondiale. Je pense que c'est un peu à cause de cela que les nations du monde ont décidé d'adopter l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et de faire en sorte d'éviter à l'avenir les erreurs des années 30.

Il me semble, alors que nous sommes à l'aurore d'une période de stabilisation économique faisant suite à la forte demande de biens en partie attribuable aux répercussions de la guerre, qu'on va nous demander de retomber dans les mêmes erreurs que celles que nous avons faites au début des années 30. Les pays vont exiger la protection douanière, surtout au sujet des produits des vastes régions d'Extrême-Orient.

Il est évident, et d'ailleurs admis je crois, que si le commerce ne franchit pas les frontières, éventuellement ce sont les armées qui les franchiront, et si nous n'avons pas profité de l'expérience coûteuse du passé, c'est fort malheureux, car il est certain que l'attitude de tous les gouvernements occidentaux aujourd'hui devrait favoriser de plus en plus les échanges, ce qui non seulement relèvera le bien-être économique des populations du globe mais contribuera à la paix mondiale.

Une chose m'a paru regrettable; c'est que lorsque le premier ministre a parlé de la réorientation de nos échanges, le gouvernement du Royaume-Uni, se rendant compte qu'aucun moyen de persuasion, qu'aucun degré de bonne volonté ou de quoi que ce soit de ce genre puisse nécessairement prévaloir contre les facteurs économiques et les contrebalancer, a proposé que le Canada songe à conclure un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni de manière à en arriver à un régime complet de libre-échange avec ce pays dans douze ou quinze ans. Si le gouvernement avait réellement voulu favoriser les échanges avec la Grande-Bretagne de manière efficace, il me semble qu'il aurait dit immédiatement qu'à son avis une telle proposition était très constructive, et qu'il aurait créé un organisme chargé d'étudier la question afin de voir ce qu'il y aurait lieu de faire à cette fin.

Quand je pense à la situation de la communauté atlantique d'aujourd'hui, cela me rappelle beaucoup celle des colonies américaines avant la formation des États-Unis d'Amérique. Les diverses colonies avait des intérêts concurrents et on prétendait que leur union s'opposait à leur prospérité économique individuelle. Sans doute tout le monde ici admettra aujourd'hui que si l'état d'esprit étroit avait prévalu, s'il n'y avait pas eu d'union en vue d'établir en fin de compte la plus vaste région de libre-échange du monde, les États-Unis n'auraient pas connu l'expansion qu'on a pu constater. Un grand avantage, c'était d'avoir, au sein même des États-Unis, la plus forte région de consommation au monde. Se fondant sur cette réalité, les États-Unis ont pu créer, peu à peu, la puissance industrielle et économique qu'ils possèdent à l'heure actuelle. Si l'on n'avait pas supprimé les barrières douanières entre les diverses colonies en formant les États-Unis, ceux-ci n'auraient pas, à mon avis, connu leur grand essor.

Il y a quelque temps, on a créé l'OTAN. Elle avait pour but de former la collectivité atlantique de l'occident. Nous avons reconnu, en formant l'organisation en cause, la possibilité et la nécessité d'une collaboration entre nations libres. Les nations signataires du

Traité de l'Atlantique-Nord sont tenues, en vertu de l'article 2, à ce qui suit:

Les Parties contribueront au développement de relations internationales pacifiques et amicales en renforçant leurs libres institutions, en assurant une meilleure compréhension des principes sur lesquels ces institutions sont fondées et en développant les conditions propres à assurer la stabilité et le bien-être. Elles s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes.

Il me semble qu'à la suite de cette entente précise entre les nations membres du Traité de l'Atlantique-Nord, nous devrions insister auprès de chaque membre sur ce qu'il est important de favoriser la collaboration économique entre tous les membres de l'organisation, y compris les États-Unis et le Royaume-Uni. L'Europe reconnaît maintenant l'importance d'une telle coopération. Malgré toutes leurs rivalités passées, malgré toutes leurs difficultés d'autrefois, les peuples d'Europe tendent vers la réalisation d'une zone de libre-échange qui les unira. La majeure partie des gens auraient jugé impossible que ces peuples, avec leur passé historique, aient pu imaginer l'établissement d'un marché commun. Il apparaît à un grand nombre d'observateurs qu'ils se rapprochent sûrement et fermement d'un marché commun qui sera conclu entre les peuples d'Europe occidentale.

Comment le Canada réagira-t-il à cet égard? Nous n'avons pas la vaste région de consommation des États-Unis. Voici une occasion de pénétrer dans une telle région. Si une grande région de libre-échange était établie en Europe et que nous concluions un accord avec le Royaume-Uni, nous finirions par participer aux avantages de la grande région de consommation de l'Europe occidentale. Cela nous permettrait d'assurer notre expansion industrielle et notre expansion dans d'autres domaines.

Je déclare au ministre du Commerce que vient un temps où le monde doit ou bien envisager l'avenir ou bien revenir en arrière et traverser les difficultés du passé. Nous sortons maintenant de la période que nous avons connue durant et après la seconde guerre mondiale. Allons-nous profiter de cette expérience? Si nous comprenons que nous devons vivre ensemble en tant que nations, nous devrions nous orienter vers le libre-échange; autrement, nous répéterons les mêmes erreurs.

Le gouvernement actuel devrait, me semble-t-il, suivre la ligne de conduite que le gouvernement du Canada suit depuis vingt ans. Nous avons été parmi les principaux promoteurs et initiateurs de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. C'est notre gouvernement qui a été un des initiateurs de l'OTAN. Notre gouvernement a toujours préconisé une expansion du commerce, l'ouverture de débouchés. Tel a été le principe qui nous permettait d'espérer un véritable essor.

J'espère que de retour en Grande-Bretagne, le ministre du Commerce comprendra que pour accomplir la tâche attendue d'un représentant du gouvernement canadien en matière de commerce, il devra faire plus que chercher à passer des commandes aux industries britanniques. Il doit prendre une attitude pratique à l'égard de cette si ingénieuse proposition du gouvernement anglais. S'il le fait, nous franchirons une étape vers la réalisation de véritables espoirs pour le monde occidental, en particulier le Canada.

Un mot ou deux de notre situation du blé. Tout cela fait partie d'un même état de choses. Sans doute, la politique actuelle des États-Unis est de se débarrasser par tous les moyens nécessaires de leur excédent de blé qui atteint un milliard de boisseaux. Peut-être certains députés ont-ils lu une série d'articles que Jack Stepler du bureau de Londres a écrit dans le *Herald* de Calgary. Il déclare dans un de ses articles qu'avec le ministre du Commerce il a discuté de la situation telle qu'il l'a vue dans son voyage en Europe occidentale. La plupart des députés trouveraient ces articles très instructifs et fort intéressants. Il s'est rendu là-bas pour constater quelle était la situation au sujet de l'écoulement de notre blé. Il a déclaré notamment, et la plupart d'entre nous l'admettront je crois, que rien ne cloche dans l'organisation de nos marchés. Partout où il est allé, il a vu les preuves du bon travail qu'accomplissent la Commission du blé, nos délégués commerciaux et tous ceux qui s'occupent de la vente du blé canadien. Les difficultés auxquelles ils se heurtaient venaient des subventions et des divers programmes adoptés par le gouvernement des États-Unis, résolu à se défaire, à tout prix, de son blé excédentaire. Voici ce qu'il disait dans le *Herald* de Calgary, numéro du 20 novembre:

Une remarque faite par un fonctionnaire chargé des importations de céréales en Pologne lors d'un cocktail à Varsovie est une réflexion pénétrante et pertinente sur le principal problème que posent nos exportations de blé en Europe.

"Nous achetons des États-Unis a-t-il dit parce qu'ils vendent meilleur marché et nous accordent de 20 à 25 ans pour payer".

Crédits américains à long terme, troc, coupe dans les prix, subventions à la vente et "dons" allant de pair avec la politique de la puissance internationale, avec les fortes pressions des coulissiers du blé sur Washington pour obtenir que les États-Unis se débarrassent de leurs excédents à n'importe quel prix, telles sont les méthodes par lesquelles les États-Unis ont bouleversé l'équilibre du marché

mondial du blé au détriment des cultivateurs canadiens et qui leur ont permis d'envahir des marchés qui, traditionnellement, étaient ceux du Canada.

Le programme a été coûteux, car si les États-Unis ont maintenu élevé le prix versé au cultivateur américain, ils ont vendu à l'étranger à des prix sensiblement plus bas. Le contribuable américain a payé la note.

Il poursuit:

On admet que le cultivateur canadien a été la victime. Toutefois, on félicite les Canadiens de leur détermination à éviter le désarroi qui résulterait d'une tentative canadienne de vendre à meilleur marché que les États-Unis.

On a acheté du blé des États-Unis à plus bas prix, à crédit et d'après la formule du troc, parce que même les nations ne peuvent se payer le luxe de regarder la bride à un cheval donné. L'avilissement des prix cependant a diminué le prestige des États-Unis sur les marchés mondiaux et fait craindre une guerre des prix avec ses conséquences.

Le gouvernement précédent et le gouvernement actuel ont dit que, vu la grande puissance économique des États-Unis, nous ne pouvons rivaliser avec eux dans ce domaine des dons. Confiants, semble-t-il, que nous ne pouvons rivaliser avec eux avec succès les États-Unis appliquent un programme destiné à les débarrasser de leurs excédents, sans tenir compte des effets de ce programme pour leur plus proche allié, le Canada.

J'ai ici un article publié par le *Financial Post* du 23 novembre qui signale que, du fait qu'on a dit que le troc était le moyen le plus efficace de se débarrasser du blé, de fortes pressions s'exercent maintenant aux États-Unis pour faire reprendre cette méthode. Un haut fonctionnaire de Washington aurait dit au *Financial Post:*

Si vos gens au Canada n'avaient pas tant parlé de la suppression des marchés de troc, les difficultés actuelles n'existeraient pas.

On prévoit qu'une mesure législative sera présentée à la prochaine session du Congrès pour établir les opérations compensées. Qu'est-ce que cela signifie pour notre cultivateur canadien? Il est aujourd'hui en concurrence non pas avec d'autres producteurs de blé mais avec le trésor de divers pays où il essaye de vendre son blé, en concurrence subventionnée avec les pays consommateurs et les exportations subventionnées des États-Unis.

**M. Blackmore:** L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

**M. Tucker:** Quand j'aurai fini, si vous n'y voyez pas d'inconvénient. Monsieur Graham Spry, agent général de la Saskatchewan au Royaume-Uni est, je pense, un expert reconnu dans ces questions. Voici ce qu'il a dit récemment lors d'une visite en Saskatchewan:

On verse partout des subventions à l'égard des exportations agricoles. Le marché mondial du blé est le marché du contribuable et la subvention qu'on verse à l'égard de blés qui se font concurrence est, dans certains cas, plus élevée que le prix moyen par boisseau versé au cultivateur à son élévateur dans l'Ouest du Canada.

Il ajoute:

Les États-Unis, sous le régime d'une entente de troc, exportent des quantités appréciables de céréales à des pays auxquels le Canada pourrait normalement vendre du blé. Le revenu net agricole des provinces des Prairies est compromis tout autant par les barrières tarifaires des pays importateurs et par les ventes subventionnées des pays exportateurs que par la disparité entre les prix et le coût de revient. Le problème de l'écoulement des excédents n'est pas uniquement un problème de vente; il relève beaucoup plus des négociations entre gouvernements. Près des trois quarts des exportations américaines de l'an dernier relevaient des dispositions de la loi publique nº 480 mais, même dans les transactions commerciales ordinaires intéressant le solde de ces exportations, les prix aux importateurs étaient subventionnés. On versait une subvention d'environ 80c. le boisseau à l'égard du blé foncé et du blé du Nord du printemps. La France, la Suède, la Turquie et l'Argentine ont vendu du blé sur le marché mondial à des prix subventionnés. Le cultivateur canadien et la Commission canadienne du blé doivent donc soutenir la concurrence des autres pays plutôt que celle des producteurs.

Si le cultivateur canadien est obligé de concourir avec des producteurs subventionnés dans la proportion de 80c. le boisseau, tous les Canadiens, à quelque parti qu'ils appartiennent, demanderont au gouvernement: "Qu'est-ce que vous allez faire?" On nous dit que le revenu réel net du cultivateur dans la Saskatchewan sera cette année réduit de moitié par rapport à l'an dernier. Je demande à tous ceux qui songent à ces questions de se demander ce qui se passerait si on disait aux ouvriers canadiens: "Votre revenu sera diminué de 50 p. 100?"

**M. Hahn:** De quoi parlez-vous?

**M. Tucker:** De la situation actuelle. Je suis désolé qu'on veuille profiter de cette situation pour jouer un jeu politique, car la question est extrêmement importante. (*Exclamations*)

**M. Cardiff:** Et c'est vous qui dites cela!

**M. Tucker:** Sans doute, mais vous me permettrez de vous dire que les Canadiens ne sauraient se contenter d'un jeu politique comme celui-là. Ils exigeront des interventions vraiment constructives. C'est ce que je veux faire comprendre.

**M. Bell (Carleton):** C'est pourquoi vous siégez de ce côté-là.

**M. Tucker:** Sans doute, mais c'est peut-être aussi pourquoi vous ne trouverez même plus à siéger à la Chambre si vous n'agissez pas.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Nous serons ici longtemps après votre départ.

**M. Tucker:** Vous avez été élus en promettant de vous occuper de ce problème et de le régler. Nous aimerions avoir quelque preuve que vous allez vous en occuper. Qu'avez-vous fait jusqu'à maintenant à cet égard, en plus de ce qui avait été fait antérieurement? Vous dites que nous ne pouvons pas rivaliser avec les États-Unis. Citons comme exemple, ce que nos cultivateurs obtiendront probablement, en moyenne pour leur récolte de 1956-1957. Ils obtiendront à peu près $1.29 de moyenne. Conformément à la puissance d'achat du dollar d'il y a vingt ans, cela représente moins de 65c. le boisseau. Aucune chamaillerie politique ne réglera ce problème. Il faut que le gouvernement du Canada agisse à cet égard, avec l'appui de la population.

**Une voix:** Que proposez-vous?

**M. Tucker:** Voici ce que je vais proposer. Il faut revenir au principe de l'Organisation du Traité de l'Atlanique-Nord. Ainsi que le dit M. Spry, c'est une question que les gouvernements doivent régler. A quoi bon envoyer des députations à Washington s'entretenir avec les fonctionnaires et les persuader qu'on ne nous traite pas avec justice, qu'on ne prend pas les bonnes mesures, si le Congrès peut immédiatement répondre: "Nous ne sommes responsables qu'envers nos propres commettants. Si nous avons intérêt à accorder une subvention de 70c. ou même de 80c. le boisseau et de déverser notre blé sur les marchés mondiaux, nous le ferons. En somme, que le gouvernement canadien s'occupe des Canadiens".

Voilà une attitude absolument contraire à l'entente conclue par les États membres de l'OTAN. Le gouvernement doit savoir que l'heure est venue pour le monde occidental d'être uni sur le plan économique aussi bien que sur le plan militaire. On ne peut venir nous dire: "Nous nous attendons à votre entier appui en cas de conflit, mais rien de plus; si nous prenons certaines initiatives qui bouleversent votre économie, cela ne nous intéresse pas." Le moment est venu pour les membres de la collectivité atlantique de reconnaître qu'ils doivent travailler de concert sur le plan économique aussi bien que sur le plan militaire. Et l'heure est également venue où notre gouvernement devrait dire aux États-Unis, en particulier, que voilà un traité qu'ils ont signé, que nous voulons qu'ils fassent plus que se payer de paroles à son sujet, mais qu'ils le respectent, et que, conformément aux termes de ce traité, ils prennent les mesures nécessaires pour faire disparaître toute cause de conflit dans les programmes économiques internationaux et pour encourager la collaboration économique entre l'un ou l'autre et l'ensemble de ces pays."

[M. Bell (Saint-Jean-Albert).]

Si nous n'avons pas la force économique nécessaire pour éviter d'acculer nos producteurs au point où ils ne peuvent plus rien faire, et si les États-Unis le font, à cause de leur grande puissance économique, il me semble que le moment est alors venu pour le gouvernement de dire aux États-Unis: "Jusqu'ici nous nous sommes comportés comme si nous ne pouvions pas faire la guerre des prix avec vous. De fait, nous maintenons le prix mondial du blé, selon lequel, avec vos programmes, vous faites en sorte de vendre beaucoup plus de blé que par les années passées. Mais cela ne peut aller indéfiniment. Si vous n'êtes pas disposés à convenir avec nous que cette question pourrait se régler équitablement entre nos deux nations, nous serons forcés, tout faibles que nous soyons comparativement, tant économiquement que financièrement, à adopter une politique analogue." Ils sauront que si jamais le Canada adopte cette attitude, ce sera le chaos complet sur le marché du blé dans le monde. Alors le gouvernement des États-Unis, se rendant peut-être compte que nous sommes sérieux, agira en conséquence.

La situation est la même qu'en ce qui concerne la canalisation du St-Laurent, alors que nous avons dit: "Nous voulons que vous collaboriez avec nous." Mais il n'y a eu aucune réaction tant que nous n'avons pas dit au gouvernement des États-Unis: "Que vous collaboriez ou non, nous allons de l'avant avec cette entreprise." Ce n'est qu'alors qu'ils se sont mis à collaborer avec nous.

Monsieur le président, il est temps, je crois, que nous disions au gouvernement des États-Unis que nous sommes tenus de protéger nos propres consommateurs et que, s'il le faut, nous allons faire le nécessaire. Le gouvernement américain comprendra parfaitement que si nous prenions l'exemple sur eux, cela bouleverserait les marchés mondiaux du blé, du moins en ce qui concerne ses propres alliés, et si cela se produit dans le cas du blé, qu'en sera-t-il de la vente des produits de la viande, et de tout le reste? Si les États-Unis se soucient le moindrement de l'économie et du bien-être du monde occidental, ils ne seront pas tentés de faire la sourde oreille quand nous leur dirons que, fatalement, nous allons prendre les dispositions qui s'imposent, s'ils ne consentent pas à se montrer équitables envers nous.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Vous auriez dû le dire avant le 10 juin. Il est trop tard maintenant.

**M. Tucker:** J'espère qu'il n'est pas trop tard. Qu'à votre avis, il soit impossible de rien y faire, voilà une source de graves reproches contre notre gouvernement.

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Vous auriez dû prononcer ce discours il y a un an.

**M. Tucker:** Un député qui siège de l'autre côté m'a demandé quelle solution nous pouvions proposer. Je vois bien, maintenant, que vous ne faites rien pour résoudre cette situation extrêmement grave qui met en péril le pouvoir d'achat de nos cultivateurs de l'Ouest. Pour autant que je puisse voir, on n'a rien accompli. Tout ce qu'on a fait c'est de faire de belles promesses, mais le *Feuilleton* ne contient que des mesures de façade et il me semble que bien des gens au Canada commencent à croire que vous voudriez vous adresser au pays avant que le public remarque qu'il n'a devant lui qu'une façade, que des paroles creuses.

**Une voix:** Votre parti ne vous aurait pas permis de prononcer pareil discours il y a un an.

**M. Tucker:** Vient un moment où le gouvernement doit agir, s'il ne veut pas que tout se désagrège, et la situation a atteint l'état d'une crise plus aiguë que jamais. Les États-Unis nous ont promis qu'ils ne feraient rien pour entraver nos débouchés, mais qu'ont-ils fait? Nous avons maintenant le droit de leur demander d'agir conformément à leurs engagements. Nous avons le droit de l'exiger, en vertu du traité de l'OTAN, qu'ils ont signé, et s'ils ne tiennent pas leurs engagements, il nous faudra prendre des mesures pour protéger notre population, et les États-Unis apprendront ce que cela signifie. Nous pouvons leur dire que nous serons forcés à recourir à des moyens qui les empêcheront d'appliquer aussi facilement leurs programmes que lorsque nous protégeons leur façon d'agir.

S'ils savent que nous sommes forcés d'agir et que, de fait, nous agirons, alors je crois qu'ils marcheront, comme il est arrivé dans le cas de la canalisation du St-Laurent; ils décideront alors de marcher avec nous dans l'esprit de cette vaste entreprise qu'est l'OTAN et de faire quelque chose pour aider à résoudre ce problème en tant qu'alliés, voisins et amis qui ont l'avenir de la liberté entre les mains et doivent veiller à ce que des mesures soient prises pour préserver ce qui reste de liberté dans le monde, ou voir si chaque nation poursuit au contraire une politique distincte et égoïste et de nature à mettre en péril la solidarité grâce à laquelle l'avenir du monde libre et la liberté peuvent seulement être préservés.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur le président, d'autres députés auraient peut-être aimé prendre la parole à propos du premier poste de ces prévisions budgétaires; mais, compte tenu du temps disponible et vu que je puis être absent pendant quelques jours, je devrais faire quelques observations et répondre à certaines des questions qu'on a soulevées.

Dix-huit députés ont déjà pris la parole. Le débat a donc été assez long, mais je ne veux aucunement restreindre la discussion. Je remercie tous ceux qui ont pris la parole jusqu'ici. Bien des discours ont été élogieux. J'ai accepté les fleurs et aussi les flèches, que je ne vais pas décocher à mon tour. J'ai fait partie de l'opposition assez longtemps pour savoir que c'est la fonction de l'opposition de critiquer le gouvernement et la fonction du gouvernement de se défendre. C'est la coutume parlementaire ainsi que je la conçois. Une bonne partie des observations faites aujourd'hui et hier ont eu le caractère d'une critique féconde, et c'est ainsi que je les envisage. Certaines des critiques se sont fondées sur des conceptions erronées; néanmoins, c'est le rôle de l'opposition de formuler des avis et des critiques. D'autre part, je pense que le gouvernement a une bonne justification à offrir au sujet des critiques qui lui ont été adressées.

Je ne me propose pas de parler de tous les députés qui ont participé au débat; ils sont tellement nombreux. Mais je signale d'abord que le représentant de Trinity-Conception a déploré que je n'aie pas soumis des prévisions sur la situation commerciale du Canada, comme le faisait mon précédesseur en présentant les crédits de son ministère. Le représentant de Trinity-Conception n'a pas lu le compte rendu du débat de l'an dernier dans le hansard; autrement, il eût découvert que nulle prévision n'avait alors été faite. D'autres députés ont dit que je n'en ai pas dit assez long. Eux aussi ont omis de relire le hansard d'il y a un an; ils y verraient que les observations de mon prédécesseur ne remplissaient que cinq colonnes et demie, tandis que les miennes en remplissaient huit et demie.

**M. Benidickson:** Le ministre le reconnaîtra, j'en suis sûr, quand son prédécesseur a présenté ces crédits il a signalé que c'était à la fin d'une longue session et qu'il avait déjà fait un long discours sur le commerce et les perspectives du commerce.

**L'hon. M. Churchill:** Reste qu'il n'a pas abordé tous les sujets qui ressortissent au ministère du Commerce. Certains honorables députés ont bien parlé de sujets qui sont de la compétence du ministère du Commerce, en soulignant que je n'en avais pas fait mention. On a insisté notamment sur une omission,

celle du problème du blé. L'an dernier, il n'a pas été question du problème du blé et certains députés qui en ont longuement parlé aujourd'hui n'ont pas ouvert la bouche là-dessus l'année dernière. De toute façon, c'est là le dernier de mes soucis. Je suis bien prêt à discuter chacun de ces sujets, et, singulièrement, celui du blé, dont je dirai un mot cet après-midi tout comme je l'ai fait hier après-midi pendant l'heure réservée aux simples députés.

Certains ont prétendu que je n'avais pas pris de position de principe sur la question du commerce. Je n'ai pas eu l'occasion de faire toutes les déclarations de principe que certains auraient aimé entendre. Il s'agit d'une session d'automne. Nous avons cru qu'elle serait courte, mais elle pourrait bien être fort longue. Disons, de toute façon, que l'occasion ne s'est pas présentée qui m'aurait permis de faire ces déclarations. Néanmoins, je crois qu'on doit déjà avoir une bonne idée de notre ligne de conduite en cette matière. Le gouvernement en tient pour l'augmentation de notre commerce. Cela ne fait pas de doute. Notre gouvernement préfère, et je l'ai dit à Genève, s'en tenir aux dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Nous croyons que l'accord a été excellent et nous y souscrivons pour l'instant. En ce qui concerne les autres questions, le gouvernement estime qu'il faut augmenter notre commerce avec le Commonwealth et détourner une partie de nos achats des États-Unis vers le Royaume-Uni.

N'est-ce pas là une affirmation très nette de la politique de notre gouvernement? Nous ne voulons d'aucune restriction du commerce. L'honorable député de Rosthern citait il y a quelques instants un extrait d'une déclaration faite par moi. Je disais là que nous n'entendions pas gêner le commerce avec un pays quelconque,—n'est-ce pas là d'ailleurs une autre déclaration de principe?—et il en concluait, d'ailleurs fort justement, que nous n'avions nulle intention d'élever de hautes barrières douanières.

On a déjà pris plusieurs mesures pour augmenter le commerce au sein du Commonwealth. A la conférence des premiers ministres à Londres, notre premier ministre a soulevé la question d'une conférence économique et commerciale du Commonwealth. A la suite de cette proposition originale, les ministres des Finances du Commonwealth se sont réunis à Mont-Tremblant pour voir si oui ou non on devrait organiser une conférence économique et commerciale. Tel était le but de cette réunion. Certains doutaient qu'on puisse tomber d'accord sur cette question mais vers la fin de la conférence tout le monde était d'avis qu'une conférence économique et commerciale du Commonwealth devait être tenue l'année suivante. Nous espérons que cette conférence pourra se tenir au Canada. Certains des premiers préparatifs seront entrepris au début de l'an prochain. Voilà qui je crois tient la promesse contenue dans la déclaration de politique du gouvernement.



Quelques-uns se sont mépris sur la conférence de Mont-Tremblant. Je regrette que mes honorables amis les représentants de Kenora-Rainy-River et de Dauphin se soient mépris à ce sujet; n'empêche que tous deux se sont trompés. Comme on le voit à la page 2071 du hansard, l'honorable représentant de Kenora-Rainy-River a mentionné la proposition commerciale faite par la délégation britannique à la conférence de Mont-Tremblant, et l'honorable représentant de Dauphin, en parlant de la conférence de Mont-Tremblant, a déclaré ceci,—c'est à la page 2074 du hansard:

> ... le gouvernement de la Grande-Bretagne, par l'entremise de son représentant, avait fait une offre à laquelle le gouvernement canadien n'a donné aucune suite.

Dans les divers commentaires de presse, on a déclaré que la délégation de la Grande-Bretagne était venue très bien préparée, tandis que les Canadiens n'avaient fait aucun travail préparatoire. Tout cela n'est naturellement que de la pure absurdité. La conférence de Mont-Tremblant a été convoquée dans le but exprès de déterminer s'il y avait lieu d'organiser une conférence économique et commerciale du Commonwealth. Telle était la question à étudier et sur laquelle on a pris une décision. La délégation britannique, à Mont-Tremblant, n'a fait aucune offre. Il y a eu une conférence de presse au cours de laquelle on a posé des questions à un distingué visiteur de la Grande-Bretagne, et les réponses fournies avaient trait à une zone de libre-échange entre le Royaume-Uni et le Canada.

**M. Benidickson:** En présence de notre ministre des Finances, je crois.

**L'hon. M. Churchill:** Le ministre des Finances s'y trouvait, mais pas moi. Si j'avais été présent à cette conférence de presse et si on m'avait posé ces questions j'aurais été obligé de dire en toute franchise que j'ignorais l'existence de quelque offre de cette nature. La rumeur veut que cette offre a été faite, que les Canadiens n'y étaient pas préparés et qu'en conséquence elle a été rejetée. Cela ne tient pas debout.

Il y a eu également une conférence à Washington. Quatre ministres du Canada y

ont assisté. Nous avons eu deux jours d'entretiens francs, libres, et bien que les membres du cabinet américain aient été, à ce moment-là, embarrassés par d'autres problèmes, ils sont restés à la conférence pendant tout ce temps. Là encore, on nous a dit que nous n'avions abouti à aucun résultat mais quiconque est au courant des constitutions différentes du Canada et des États-Unis sait que, dans les circonstances aucun document ne pouvait être signé. Quoi qu'il en soit, il était possible de donner certaines assurances et elles ont été données. Celle qui m'intéressait le plus, et en laquelle j'ai encore confiance, c'est que les États-Unis, dans l'application de leur programme d'écoulement des excédents, mettront fin au troc qui a tant nui à la vente de blé canadien l'an dernier.

**M. Stick:** Je ne veux pas interrompre le ministre mais il a parlé d'assurances données à Washington. Ont-elles été données par écrit ou s'agit-il de simples assurances verbales?

**L'hon. M. Churchill:** Il s'agit d'assurances verbales mais elles ont été confirmées dans le communiqué. C'était la première assurance publique relative aux mesures restrictives de l'ancien programme d'écoulement par le troc.

C'est uniquement dans ce domaine ainsi qu'à l'égard de la forte subvention relative à la farine que je me suis opposé au programme américain d'écoulement des excédents. Les États-Unis méritent d'être félicités de leur générosité, quant à l'exécution de ce programme, à l'égard d'un grand nombre de pays qui ont besoin de vivres. Je ne m'oppose aucunement aux dons des États-Unis à l'Inde, au Pakistan, à Ceylan et à d'autres pays du monde qui ont besoin de vivres. Dans ces cas, on n'a pas nui à la vente normale du blé canadien.

Ce que je désapprouve et ce que, naturellement, nous surveillerons de près c'est le troc de matériaux d'importance stratégique et les échanges de même nature avec des pays qui normalement achètent au comptant du blé canadien. Les ententes de troc il y a un an, ont abouti à la vente d'environ 92 millions de boisseaux de blé américain, à des clients qui normalement achètent de notre blé et le paient comptant. Nous avons perdu notre juste part de ces 92 millions de boisseaux de blé. Il est certain que, sans ces ententes de troc, la Grande-Bretagne nous aurait acheté 22 millions de boisseaux de blé. Des 92 millions de boisseaux, nous aurions pu fournir au moins 50 millions de boisseaux, ce qui aurait porté le chiffre de nos ventes à 300 millions de boisseaux, niveau que nous aimerions maintenir au cours des années.

Voilà ce qu'il faut savoir de la conférence de Washington et des programmes d'écoulement des excédents par troc des États-Unis. On a tort de prétendre que nous nous opposons au programme américain, si généreux, destiné à aider ceux qui, dans le monde entier, se trouvent dans le besoin.

**M. McCullough:** Est-ce que le ministre me permettrait de lui poser une question? En ce qui concerne ce programme d'écoulement des excédents des États-Unis, existe-t-il un désaccord entre lui et son collègue des Finances?

**L'hon. M. Churchill:** Pas du tout. Nous comprenons parfaitement le problème. Je me contente en ce moment d'exposer en termes un peu plus précis que ceux qui ont été employés dans certains articles de journaux l'aspect du programme américain auquel nous nous opposions. J'ai, à mon tour, manifesté mon opposition à cet écoulement de la farine aux termes d'un programme de subventions. Ce programme a, en effet, sérieusement compromis la vente de la farine canadienne dans des marchés que nous occupions depuis très longtemps. Mais je n'ai pas soulevé d'autres objections.

**L'hon. M. Marler:** Est-ce que le ministre répondrait à une question, monsieur le président? J'ai l'impression que, souvent, au cours de la campagne électorale, le chef du parti conservateur a déclaré que les programmes d'écoulement des excédents américains étaient en contravention directe avec l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Or l'attitude adoptée cet après-midi par le ministre semble précisément le contraire de celle de son chef. Je me demande alors quelle distinction il y a lieu d'établir à présent entre les déclarations fort générales du premier ministre et les déclarations non moins nettes du ministre du Commerce. Les programmes d'écoulement des excédents enfreignent-ils les dispositions du GATT?

**L'hon. M. Churchill:** Nous croyons qu'il y a quelque difficulté à l'égard du GATT. A la conférence de Genève, j'ai fait part de notre opposition au programme d'écoulement des États-Unis, signalant en particulier que leurs méthodes nuisent aux débouchés du Canada pour le blé. Pendant que j'étais à la conférence, les représentants de plusieurs autres pays ont formulé des observations dans le même sens à l'égard du programme des États-Unis et l'impression général, c'est qu'il y avait violation de l'esprit, sinon de la lettre, du GATT.

**L'hon. M. Marler:** Ce n'était réellement pas une violation, n'est-ce pas?

**L'hon. M. Churchill:** Je n'ai pas dit qu'il s'agissait d'une véritable violation d'un article particulier. Ce n'est pas ce que j'ai dit dans mon discours, mais je pense qu'on a violé l'esprit du GATT.

Pendant que j'en suis à la question du blé, qu'on me permette de signaler que le programme du gouvernement du Canada à l'égard du blé a été défini clairement dans les réponses aux questions posées à la Chambre et ailleurs. Certains députés oublient, je pense, que la vente de notre blé est confiée à la Commission canadienne du blé et qu'elle ne constitue pas l'exclusive responsabilité de celui qui se trouve être le ministre du Commerce.

**M. Benidickson:** Ce n'est pas ce qu'on a dit au cours de la campagne électorale.

**L'hon. M. Churchill:** C'est entendu, c'est la Commission canadienne du blé qui dirige la vente de notre blé. Or, à mon avis, il y a une vigoureuse campagne de vente en marche à l'heure actuelle. En septembre, j'ai accompagné au Royaume-Uni et en Europe les représentants de la Commission et me suis entretenu là-bas avec plus de 200 représentants du commerce des céréales. Ces représentants voulaient surtout une chose. Ils désiraient d'abord une assurance,—et c'est ce dont l'honorable député de Rosthern, qui connaît bien ces questions, a parlé,—l'assurance qu'il n'y aurait pas de guerre des prix. Ils retenaient leurs commandes en attendant de savoir si le Canada allait se lancer dans une guerre des prix avec les États-Unis. Je leur ai donné l'assurance que telle n'était pas notre intention. Je leur ai dit qu'à notre avis la stabilité du commerce international du blé est un élément souhaitable. La guerre des prix est une chose du passé. Quand il y a eu guerre des prix sur le marché international du blé, qu'est-il arrivé? Le prix du blé a tombé à des niveaux effroyablement bas, la consommation mondiale a baissé et personne n'en a bénéficié. Par conséquent, je les ai rassurés sur ce point et, depuis, la situation s'est améliorée.

Au cours de cette visite nous avons discuté d'autres sujets et les représentants du commerce des céréales de même que les représentants de divers gouvernements m'ont assuré qu'ils voulaient du blé canadien. Ils tiennent à notre blé qui, cette année, renferme plus de protéines. Ils veulent continuer de traiter avec le Canada. Tout compte fait, la visite au Royaume-Uni et à l'Europe a été utile.

Lorsque nous y sommes allés en septembre, nos perspectives de vente du blé canadien nous laissaient pessimistes. La situation a changé. Depuis décembre nous pensons avec optimisme que nous allons atteindre et peut-être dépasser l'objectif convenu de part et d'autre au cours de conversations générales entre la Commission du blé et moi-même, soit 300 millions de boisseaux pour l'exportation et 150 millions de boisseaux pour la consommation intérieure, la provende, la semence et le reste. Comme la récolte de cette année est de 350 millions de boisseaux, nous écoulons 100 millions de boisseaux de l'excédent emmagasiné dans les entrepôts au cours de l'année.

Certains députés diront que cela ne suffit pas, que nous devons tout vendre immédiatement. Nous ne le pouvons pas, c'est évident. Il est impossible de tout consommer immédiatement et, de même, de tout expédier immédiatement. L'honorable député de Melville qui possède une longue expérience dans ce domaine l'a affirmé cet après-midi et il parle avec une expérience de plusieurs années. On peut écouler une certaine quantité de blé mais il y a eu une limite, par le passé, à la quantité de blé que le monde consommait. A mesure que certaines populations s'habituent à la farine, une plus grande quantité de blé peut être consommée. Dans les pays plus avancés, il se produit une diminution de la consommation de farine, par conséquent la balance s'équilibre. Nous ne pouvons nous débarrasser immédiatement des excédents importants accumulés au Canada; mais une politique de vente énergique est appliquée et j'ai bon espoir que nous dépasserons notre objectif, soit, d'exporter 300 millions de boisseaux de blé. Cela ne résout pas...

**M. Quelch:** Quel est le volume du contingent que permettra cet objectif?

**L'hon. M. Churchill:** Nous en avons parlé durant la discussion sur les avances en espèces. Six certainement, et peut-être plus.

Je disais que nous appliquions un programme énergique de ventes. Les honorables députés ont proposé que nous acceptions des devises locales contre le blé. Cela équivaudrait à un prêt. En fait, je ne vois aucune différence entre accorder un prêt à un pays étranger et accepter ses propres devises. Si cette méthode de vente du blé se révèle avantageuse, on pourra y recourir. Le Canada devrait-il l'adopter? C'est une question à étudier. Le député d'Acadia, dont les discours à la Chambre sont très sérieux, a eu parfaitement raison de dire, je pense, que, si notre pays doit trouver moyen de se débarrasser de sa production excédentaire, nous devrions faire en sorte que des pays moins fortunés puissent acheter nos excédents.

Comment pouvons-nous en disposer autrement? Mais cela nous ramène à sa proposition relative aux prêts ou à l'acceptation de devises locales. Je crois qu'avant d'en venir là, il faudrait étudier très soigneusement la question. Nous avons un excédent de blé. Il y a des pays qui ne peuvent acheter notre blé; mais nous ne désirons aucunement le garder pendant que des peuples ont faim. S'il était possible de trouver moyen de faire parvenir ce blé canadien aux peuples affamés, je pense que personne ne s'y opposerait.

**M. Tucker:** Monsieur le président, le ministre nous en dirait-il davantage au sujet de ce qu'il a dit à propos des subventions qu'accordent les États-Unis dans le cas des exportations de farine et aussi au sujet de ce qu'il a dit l'autre jour, savoir que nous devrons diminuer le prix de notre blé de 8c. ou 9c. le boisseau, afin de faire face à cette concurrence? Dans quelle mesure un pays devrait-il supporter le fardeau que représente la subvention par le trésor des États-Unis, plutôt que de laisser ce soin aux cultivateurs?

**L'hon. M. Churchill:** Cela ne devrait pas être un fardeau pour le producteur, c'est-à-dire le cultivateur. C'est, à mon avis, un cas où le gouvernement, se trouvant en face de cette concurrence de la part d'un autre gouvernement, doit lui venir en aide. J'estime que ce n'est pas l'agriculteur qui devrait porter tout le fardeau quand les circonstances échappent à son influence. La même chose vaut en ce qui concerne le problème de l'emmagasinage. Nous ne nous sommes pas opposés au programme inauguré il y a quelques années et que le député de Melville a mentionné cet après-midi. Là encore, le cultivateur ne devrait pas être celui qui doit supporter tout.

Maintenant qu'on a appelé mon attention sur ce point, je parlerai de certaines observations formulées à la Chambre par l'honorable représentant d'Assiniboïa, qui est malheureusement absent. Il a mentionné une nouvelle parue dans les journaux qui me faisait dire que le cultivateur de l'Ouest n'avait pas besoin de subvention. Je n'ai jamais rien dit de pareil. J'ai affirmé, dans le cas mentionné, que c'était tout à l'honneur de l'agriculteur de l'Ouest qu'il se soit tiré d'affaires pendant toutes ces années sans subvention. J'ai dit également que bien des gens dans notre pays ne s'en rendaient pas compte. Or, on m'a fait dire autre chose, en l'exploitant, de façon peu élégante, à des fins politiques.

**M. Johnson (Kindersley):** Le ministre veut-il dire que pendant toutes ces années, les cultivateurs se sont, en réalité, tirés d'affaire sans subvention? Leur situation financière est très critique et elle reflète ce qu'ils ont dû subir les années précédentes.

**L'hon. M. Churchill:** L'honorable député cherche encore à dénaturer les faits. Je félicitais le cultivateur de l'Ouest de son initiative et de son civisme. Je cherchais à signaler que cela n'était pas parfaitement apprécié dans d'autres parties du Canada. Je crois que l'agriculteur a besoin d'aide en ce moment. Le gouvernement l'a déclaré maintes et maintes fois et, en présentant la loi sur les avances en espèces cet automne, il a démontré qu'il se soucie de la situation embarrassante où se trouve le cultivateur de l'Ouest. Chose assez étrange, certains de mes honorables amis qui ont critiqué notre programme l'autre jour et aujourd'hui n'en ont pas parlé.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots du commerce avec les États-Unis et de parler ensuite de la mission commerciale actuellement au Royaume-Uni et du rapport qui existe entre les deux. Nous avons parlé de détourner vers le Royaume-Uni des achats faits aux États-Unis. Ce n'est pas de l'antiaméricanisme et ce n'en est pas l'objet. Le commerce entre nos deux pays continuera toujours d'être très important. Nous ne pouvons enlever le Canada de notre continent, et nous ne désirons pas élever de barrière devant nos bienveillants voisins. Mais il n'est pas nécessaire pour nous de faire tout notre commerce avec les États-Unis, et c'est le point que nous atteignons rapidement. Un déséquilibre se crée du fait que 73 p. 100 de nos importations viennent d'un seul pays, et nous pensons que ce déséquilibre peut se corriger naturellement et sans l'intervention de l'État.

Le moyen naturel, avons-nous pensé, serait d'encourager de plus grandes importations du Royaume-Uni. C'est une rue à deux sens. Le Canada en profitera autant que le Royaume-Uni, et, à ma connaissance, aucun résident de l'Ouest ne s'est sérieusement opposé à ce que la mission commerciale du Canada se rende au Royaume-Uni, car, nous qui vivons dans cette région le savons bien, plus le Royaume-Uni gagnera de dollars, plus il nous sera possible de maintenir notre meilleur débouché pour le blé canadien. L'exportation de 100 millions de boisseaux par année est à la longue le meilleur élément de stabilité dans notre économie du blé, et ce marché existe: le Royaume-Uni. Si le Royaume-Uni dispose de dollars...

**M. le président suppléant (M. Rea):** A l'ordre. Je suis désolé de dire au ministre du Commerce que son temps de parole est expiré.

**Des voix:** Continuez.

**M. le président suppléant (M. Rea):** Le comité désire-t-il que le ministre continue?

**M. Tucker:** Je vais poser une question au ministre, puis il pourra continuer pendant 30 autres minutes. J'espère qu'avant de terminer il pourra dire combien d'argent a été versé aux termes du programme d'avances en espèces. Je ne veux pas modifier le cours de son exposé, mais je lui demanderai d'aborder ce point avant de terminer.

**L'hon. M. Churchill:** Je n'ai pas ici ces chiffres, mais je pourrai répondre à la question, je pense, lorsque nous en serons au crédit spécial prévu pour les commissaires des grains. Je disais que le Canada aura d'autant plus de chance d'écouler ses excédents agricoles au Royaume-Uni que celui-ci gagnera plus de dollars. Nous voulons récupérer nos marchés britanniques pour le bois d'œuvre, le poisson, les pommes et autres produits que nous avions coutume de vendre là-bas. Le problème du déséquilibre de notre commerce avec les États-Unis tient à ce que les États-Unis n'ont justement pas besoin de ces produits tout autant que le Royaume-Uni, parce que les américains ont les leurs. Le Royaume-Uni a été bien longtemps notre meilleur client pour le blé, le bois, les pommes et ainsi de suite.

L'objet de notre mission commerciale au Royaume-Uni est le redressement de notre balance commerciale. On s'est fait à ce sujet de fausses idées. Certaines gens croient que nous voulons nous ingérer de quelque façon dans notre industrie. Il n'en est rien. Les membres de la mission sont des hommes d'affaires raisonnables et sérieux qui s'intéressent à l'avenir du Canada. La mission tente de trouver en Grande-Bretagne des produits que le Canada pourrait importer et qui pourraient remplacer des produits que nous achetons maintenant en dehors du Commonwealth. Voilà ce que nous faisons. La mission ne cherche pas au Royaume-Uni ce qui pourrait en être importé pour concurrencer directement la fabrication canadienne, ou les producteurs canadiens.

**M. Benidickson:** Que fera-t-elle si elle découvre pareil article?

**L'hon. M. Churchill:** D'autre part, le commerce est fondé sur la concurrence et j'imagine qu'il peut y avoir, qu'il y a eu évidemment concurrence entre les fabricants et producteurs du Royaume-Uni d'une part et fabricants et producteurs canadiens d'autre part. Toutefois, tel n'est pas l'objet premier de la mission et il n'est pas tout à fait juste de mettre l'accent sur ce point.

Permettez-moi de citer une opinion du Royaume-Uni sur la mission. Des députés se sont un peu moqués des énoncés que j'ai formulés au sujet de la mission commerciale du Canada au Royaume-Uni. C'est parfait. C'est de bonne guerre parlementaire. Je m'y suis adonné moi-même et je puis le faire encore, parce que j'aime une petite passe d'armes politique de temps à autre. Pour l'instant, je vais simplement citer un témoignage plutôt que ma propre opinion. Voici un article publié dans le *Globe and Mail* du 6 décembre. C'est une dépêche de la *Presse canadienne* à Londres qui résume des articles du *Guardian* de Manchester dans les termes suivants:

> Dans un premier éditorial, le *Guardian* publie que la tournée de la mission canadienne dans les centres industriels britanniques, qui en est à sa seconde semaine, a suscité des deux côtés un enthousiasme et un optimisme auxquels peut-être aucun des deux pays ne s'attendait réellement!
>
> Dans des articles précédents, le journal avait exprimé des doutes sur l'objet et les résultats éventuels de la mission, craignant que les Canadiens soient plus intéressés à vendre leurs propres produits qu'à acheter des marchandises britanniques. Il avait également adopté une attitude pessimiste à l'égard de l'aptitude de la Grande-Bretagne à satisfaire aux exigences de clients canadiens par des livraisons promptes et un servic satisfaisant. Mais le *Guardian* dit maintenant qu'on n'a jamais beaucoup douté que les Canadiens seraient heureux d'acheter des produits britanniques, "à condition qu'ils sachent que nous avons les marchandises qu'ils veulent au juste prix et au bon moment".
>
> Il engage les hommes d'affaires britanniques à donner suite à la visite canadienne en envoyant des missions d'une importance similaire au Canada, et à répondre aux campagnes de ventes américaines par un programme de ventes encore plus vigoureux.

Voilà qui représente, monsieur le président, une interprétation plus objective du but de la mission et du succès qu'elle remporte, que je ne puis en donner moi-même à la Chambre, car j'étais là-bas avec la mission,—et j'espère y retourner,—et vous pouvez naturellement penser que mes impressions sont entachées de partialité. Le *Guardian* de Manchester, qui envisageait d'abord cette mission avec pessimisme, a maintenant changé d'avis et exhorte les hommes d'affaires britanniques à s'intéresser davantage au Canada. Quand on me demande quels sont les résultats de cette mission, je pense qu'il suffit de se reporter aux commentaires du *Guardian* de Manchester. Notre commerce avec le Royaume-Uni va augmenter et je pense que nous ne tarderons pas à voir des missions commerciales britanniques venir au Canada étudier ce que les Anglais peuvent nous acheter, quelles succursales ils pourraient établir dans notre pays et ainsi de suite. Ils apprennent à mieux connaître le fonctionnement du marché canadien.

Certains prétendent que l'envoi d'une mission indique que nos représentants commerciaux à l'étranger ont failli à la tâche. Je

ne crois pas que l'honorable député de Melville soit de cet avis, car il a appelé l'attention sur des missions antérieures qui ont été également couronnées de succès. Le but de cette mission est de s'élever un peu au-dessus du niveau des transactions commerciales ordinaires, de provoquer de l'enthousiasme, de soutenir le moral et d'éveiller l'intérêt. C'est le résultat qu'on obtiendra de cette mission commerciale, je crois, tout comme ce fut le cas pour les missions dont a parlé l'honorable député de Melville.

Je me suis efforcé, monsieur le président, de traiter certains des points principaux qu'on a mentionnés cet après-midi. Je n'ai omis, de propos délibéré, aucune des questions qu'on a soulevées. Si un membre du comité désire me soumettre un point en particulier, je suis tout disposé à le commenter. J'ai cru bon, à l'étape où nous en sommes, de m'arrêter aux questions principales sur lesquelles a porté la discussion au cours de notre séance de cet après-midi.

**M. Quelch:** J'aimerais bien poser une question au ministre. Il rappelait que c'est à la Commission du blé à vendre le blé, et pas tellement à lui. Il a aussi signalé que d'autres pays subventionnent leurs producteurs céréaliers. Je me demande si le gouvernement songe à fixer un prix de soutien pour le blé, de façon que le cultivateur n'ait plus à concourir avec les trésoreries d'autres nations, mais qu'il soit appuyé par le Trésor de notre pays dans les mêmes conditions que ses concurrents étrangers. Autrement dit, le gouvernement songe-t-il à se rendre à la demande du syndicat des agriculteurs qui lui a demandé de prévoir un versement d'appoint, au titre du blé, pour les campagnes 1956-1957?

**L'hon. M. Churchill:** J'ai songé longuement aux problèmes du producteur de blé. La question d'un versement d'appoint a fait de ma part l'objet d'une étude aussi poussée que me l'a permis le temps dont je disposais. Lorsque j'assistais à une réunion de Regina, au mois de novembre, on m'a demandé de définir le versement d'appoint. Une de ces petites questions bien aimables... Les 200 cultivateurs dans l'auditoire ont attendu ma réponse, mais, lorsque j'ai eu fini, ils ont convenu que ma définition était assez exacte.

Cela m'intéresse. Le gouvernement a dit qu'il voulait tâcher de remédier aux difficultés auxquelles l'agriculture doit faire face d'un bout à l'autre du pays, et non seulement dans les provinces des Prairies. La première question que l'honorable député m'a posée, ou plutôt sa première observation, déplorait que je n'aie pas la responsabilité de la vente de notre blé. Je ne tente pas de me soustraire à mon devoir à cet égard. Tout ce que je tâche de faire comprendre, c'est que je ne suis pas le seul responsable de la vente du blé canadien. La Commission canadienne du blé se réunit tous les jours de la semaine et examine le programme de vente. Je ne peux pas assister à toutes ces réunions quotidiennes et déterminer si une cargaison de céréales doit être acheminée de Vancouver ou de Montréal, ou vers un pays ou un autre. Pour ce qui est de la responsabilité du gouvernement, de concert avec la Commission canadienne du blé, pour la vente de nos produits, nous acceptons cette responsabilité.

**M. Zaplitny:** J'aimerais que le ministre éclaircisse une question dont il a parlé cet après-midi. Je songe aux objections que son gouvernement a fait valoir à la conférence tenue avec des représentants du gouvernement des États-Unis au sujet du programme d'écoulement d'excédents de ce pays. A mon avis, le ministre a fait aujourd'hui ce que les États-Unis et d'autres pays peuvent très bien considérer comme une très importante déclaration de principe. Certes, cela diffère de l'énoncé tout récent du ministre des Finances sur le même sujet. C'est pourquoi mon collègue de Moose-Mountain a immédiatement demandé si le ministre du Commerce était d'accord là-dessus avec le ministre des Finances.

Le ministre a déclaré aujourd'hui, sans réserve, qu'il ne voit aucune objection au programme d'écoulement des États-Unis, sauf à deux égards, soit le troc et le subventionnement de la farine. Comme il parle au nom du gouvernement, il peut être sûr que sa déclaration sera largement diffusée aux États-Unis. Certes, le ministre des Finances n'était pas du même avis. En réponse à une question que lui avait posée l'honorable député d'Humboldt-Melfort, le ministre des Finances disait, tout dernièrement encore, soit le 6 novembre, comme l'atteste le hansard (page 854) et je cite ses paroles textuellement:

> Cette garantie, ou du moins l'engagement particulier pris par les secrétaires américains, se limitait au côté troc du programme, comme je l'ai souligné dans mon rapport à la Chambre, mais le gouvernement canadien n'a nullement cherché à dissimuler qu'il considère que sous tous ses aspects le programme d'écoulement d'excédents suivi par l'administration des États-Unis nuit beaucoup à la vente du blé canadien; dès que l'occasion s'en présentera, nous nous proposons d'exposer ce ferme point de vue du gouvernement canadien.

Eh bien, si l'on rapproche cette déclaration de ce que le ministre a dit aujourd'hui, il en naîtra, je le crains, de graves malentendus. Le 6 novembre, le ministre des Finances parlait évidemment au nom du gouvernement. Il n'exprimait pas sa propre opinion seulement, parce qu'il a exposé les vues du gouvernement canadien selon lesquelles le programme

d'écoulement du gouvernement américain compromet gravement la vente de notre blé. Le ministre du Commerce a dit, non seulement à la Chambre, mais au monde entier qu'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que les États-Unis écoulent ainsi leurs exédents, tout en faisant une réserve cependant pour le troc et les subventions. Cela laisse néanmoins beaucoup de divergence entre les vues du ministre des Finances parlant au nom du gouvernement, le 6 novembre, et celles qu'a exposées aujourd'hui le ministre du Commerce au nom, encore une fois, du gouvernement. A moins qu'on n'élucide la question, je le crains, la déclaration faite aujourd'hui par le ministre créera, si elle est rapprochée de celle du ministre des Finances, beaucoup de confusion dans l'esprit du gouvernement américain et des Canadiens, comme ailleurs dans le monde.

**L'hon. M. Churchill:** Je remercie le député de me signaler cette déclaration. En la faisant, le ministre des Finances songeait, je pense, à l'effet du programme américain d'écoulement des excédents sur les débouchés normaux du commerce. Je crois utile de consigner la déclaration que j'ai faite à la conférence de Genève; en voici un extrait:

> Je veux maintenant parler, monsieur le président, d'un problème qui intéresse particulièrement non seulement le Canada mais aussi bien d'autres pays. Il découle du programme américain d'écoulement des excédents, notamment du blé et d'autres céréales. Ce programme a pris une ampleur énorme ces dernières années, et les effets en sont de plus en plus nuisibles au Canada. Le gouvernement canadien a toujours précisé qu'il ne s'oppose pas aux véritables programmes d'aide. De fait, dans les limites des possibilités de notre pays, le Canada a fait sa part et continuera de la faire, j'espère. Nous nous inquiétons plutôt des programmes visant au dumping des excédents à l'étranger, dumping fait de manière à détruire les débouchés normaux.
>
> Notre principale objection, c'est que, d'une manière ou d'une autre, en recourant aux subventions, au troc et aux ventes payées en devises locales, les États-Unis ont écoulé leur blé sur les marchés mondiaux en si grande quantité que les débouchés commerciaux du blé et de la farine du Canada en subissent de graves inconvénients.

C'est contre cette entrave aux débouchés commerciaux que nous nous élevons. J'ai mentionné en particulier leur troc. Je ne connais aucun cas où leurs ententes concernant les devices locales aient gravement nui aux ventes canadiennes de blé. Mais, si ces ententes concernant les devises locales se font à l'égard de débouchés commerciaux normaux, elles sont naturellement préjudiciables aux ventes canadiennes. Il en est ainsi également des prêts à longue échéance, comme les prêts à 40 ans et les autres. Ce que je me proposais de souligner, c'est que le troc et les fortes subventions à la farine étaient



les deux questions qui me préoccupaient le plus. Tout programme d'aide aux pays moins favorisés, appliqué par les États-Unis, ne pouvait soulever d'objection de la part du Canada. Pour plus de clarté, j'aurais peut-être dû parler des prêts à longue échéance et de l'acceptation des devises locales. Mais, je le répète, je ne sache pas que ces programmes nuisent gravement aux ventes canadiennes. Tant qu'on ne porte pas atteinte aux débouchés commerciaux normaux, nous ne pouvons nous opposer à un programme généreux d'écoulement des excédents que les États-Unis mettent en œuvre.

**M. Zaplitny:** Afin d'éclaircir la question, je dirai ceci. Je considère ce sujet comme fort important. Je ne voudrais pas être impoli envers le ministre, mais il me semble qu'il tire un peu la chose par les cheveux en ce moment. Sa déclaration était assez catégorique lorsqu'il a dit ne pas voir d'objection à ce que les États-Unis appliquent leur programme d'écoulement, à deux exceptions près, qu'il a précisées. Maintenant, il mêle à la question les prêts à longs termes. Devons-nous comprendre qu'ils donneraient lieu à une troisième objection?

**L'hon. M. Churchill:** Ce serait ma troisième objection, si ces prêts désorganisaient le marché commercial régulier. Mais, je le répète, je n'ai, en ce moment, aucune connaissance d'une ingérence de ce genre.

**M. Zaplitny:** Je crains que le ministre, qui dispose d'un vocabulaire beaucoup plus fourni que moi, peut se tirer d'affaire avec sa déclaration, parce qu'il a fait une réserve en disant: "Si ces prêts désorganisent l'usage ou la pratique appliqués dans ce commerce". Je crois que le ministre admettra que toute forme de concurrence dans le domaine des échanges dérange d'une façon ou d'une autre les opérations commerciales. C'est une réserve qui ne répond guère à la définition de ce qu'il désapprouve. Je poserai donc ma question autrement: oublions ce que le ministre des Finances a dit l'autre jour. Il dit bien des choses qu'il vaut en tout cas mieux oublier. Oublions-les, faisons table rase et recommençons. A compter d'aujourd'hui, devons-nous comprendre que la politique actuelle du gouvernement, à l'exception des marchés de troc, de la subvention à la farine, des prêts à long terme et de l'acceptation de devises locales, ne voit pas d'objection au programme d'écoulement des États-Unis?

**L'hon. M. Churchill:** En toute justice envers les États-Unis, je dois dire ceci. On oublie parfois, je pense, qu'une bonne partie de leur programme d'écoulement s'est fait au profit des pays de l'Extrême-Orient. Si

l'on parle de ce programme et si on le critique sans réserve, il est évident qu'on le trouve fautif. Nous ne disons pas qu'il est faux d'aider l'Inde, le Pakistan, Ceylan, la Malaisie ou tout autre pays de l'Extrême-Orient.

Je ne sais pas s'il vaut la peine de poursuivre la discussion dans ce sens mais, en ce qui me concerne, il m'apparaît parfaitement clair que si l'on n'entrave pas le marché normal du blé canadien,—c'est-à-dire le Royaume-Uni, les pays d'Europe comme la Hollande, la Belgique et la Suisse et notre marché au Japon et dans d'autres régions où nous avons vendu beaucoup de farine au cours des années,—nous n'y voyons pas d'objection. Si l'on ne pose aucun obstacle à ces marchés traditionnels normaux, comment pouvez-vous vraiment vous élever contre un programme d'aide aux pays insuffisamment développés?

**M. Quelch:** Je donnerai un exemple plus concret au ministre. Mettons qu'un pays d'Asie veuille acheter du blé des États-Unis, mais qu'il ne possède pas de dollars pour le payer. Les États-Unis acceptent alors des devises de ce pays ou accordent un prêt à long terme. Le Canada n'aurait aucune objection à un marché comme celui-là.

**L'hon. M. Churchill:** Il s'agirait d'un pays auquel le Canada ne vendrait pas de blé du tout. Il n'y aurait pas d'objection.

**M. Hahn:** Ce qu'a dit le ministre au sujet de l'acceptation des livres sterling m'a intéressé. J'allais lui demander si la mission commerciale a considéré la possibilité d'accepter des livres sterling. En a-t-il été question?

**L'hon. M. Churchill:** Il n'a pas encore été possible de discuter un grand nombre de sujets. La semaine prochaine, l'occasion sera offerte d'avoir des entretiens et il est bien possible qu'il soit question de cela.

**Des voix:** Six heures!

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Je suppose que lundi sera consacré aux mesure d'initiative parlementaire, comme il a été convenu.

**L'hon. M. Green:** Le programme est celui que j'ai annoncé hier soir. Lundi sera réservé aux mesures d'initiative parlementaire et mardi nous aurons un débat d'une journée sur une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

**L'hon. M. Chevrier:** Peut-on savoir maintenant l'ordre des travaux de mercredi?

**L'hon. M. Green:** Non. Je regrette de ne pouvoir l'annoncer ce soir.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité de la décision prise par la Chambre le 2 décembre 1957.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, soumises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### ARBRES FRUITIERS DE LA VALLÉE D'OKANAGAN—DÉGATS CAUSÉS PAR LA GELÉE

*Question nº 258*—**M. Christian:**

1. Pour chaque année, de 1949 à 1956 inclusivement, quels renseignements possède-t-on quant au nombre et aux variétés d'arbres fruitiers de la vallée d'Okanagan (Colombie-Britannique) qui ont été endommagés par la gelée ou tués par le froid?
2. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises en vue d'indemniser les fructiculteurs de la vallée d'Okanagan pour les pertes subies?

*Réponse de* **l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):**

1. Au cours des années 1949 à 1956 inclusivement, on a signalé deux périodes de grosses gelées ou de gelivure dans la vallée de l'Okanagan (Colombie-Britannique). Une première fois au cours de l'hiver 1949-1950 et une deuxième fois en novembre 1955. Selon les renseignements fournis par le ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique, les destructions attribuables à l'hiver de 1949-1950 se chiffraient ainsi qu'il suit:

| | Nombre d'arbres en 1950 | Arbres détruits |
|---|---|---|
| Pommiers | 1,117,215 | 107,028 |
| Pêchers | 343,534 | 111,313 |
| Abricotiers | 186,364 | 37,981 |
| Cerisiers | 100,039 | 18,446 |
| Poiriers | 333,807 | 22,720 |
| Pruniers (prunes) | 16,149 | 5,149 |
| Pruniers (pruneaux) | 200,200 | 33,973 |
| | 2,297,308 | 336,610 |

Destruction attribuable aux gelées de novembre 1955:

| | Nombre d'arbres en 1955 | Arbres détruits |
|---|---|---|
| Pommiers | 1,067,850 | 126,162 |
| Pêchers | 344,579 | 28,041 |
| Abricotiers | 201,190 | 17,759 |
| Cerisiers | 149,208 | 60,272 |
| Poiriers | 383,235 | 5,092 |
| Pruniers | 177,951 | 34,722 |
| | 2,324,013 | 272,048 |

2. Aucune aide financière n'a été assurée par le gouvernement fédéral en vue de compenser les fructiculteurs de la vallée d'Okanagan au titre de ces dégâts.

# CHAMBRE DES COMMUNES

**Le lundi 9 décembre 1957**

La séance est ouverte à deux heures et demie.

## QUESTION DE PRIVILÈGE

M. CHRISTIAN—OCCASION POUR LES DÉPUTÉS DE PASSER NOËL AU FOYER

**M. F. C. Christian (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il s'agit du droit qu'ont les députés de voir leur famille et de se trouver parmi elle à Noël, de rencontrer leurs commettants et de se familiariser davantage avec leurs problèmes, et d'exercer les privilèges qui sont à la portée de certains députés d'Ontario et du Québec. Voici la question que je désire poser au premier ministre. Étant donné la déclaration qu'a faite le leader de la Chambre...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je prie l'honorable député de réserver sa question jusqu'à ce que nous en arrivions à la période consacrée aux questions. Si c'est une question de privilège qu'il désire poser, il peut le faire maintenant, mais je croyais qu'il allait poser une question.

**M. Christian:** Puis-je poser la question sous forme de question de privilège?

**M. l'Orateur:** Si c'est une question de privilège, l'honorable député peut l'exposer.

**M. Christian:** J'ai déjà exposé la question de privilège, monsieur l'Orateur.

Étant donné ce qu'a dit le leader de la Chambre, que nous avions été élus non pour avoir de longues vacances mais pour nous occuper de la gestion des affaires du pays, et par suite de l'article paru dans le *Globe and Mail* du 9 décembre 1957 suivant lequel il serait difficile d'achever les travaux de la session avant le 14 janvier 1958, les députés doivent-ils annuler leurs plans de retourner chez eux à Noël?

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, si la Chambre le permet, je dirai que le très honorable chef de l'opposition s'est adressé à moi précédemment et je lui ai répondu que je ferai une déclaration demain au sujet de cette question. J'aurais pu la faire aujourd'hui, mais dans les circonstances présentes, je trouve que demain sera assez tôt. Toutefois, l'honorable député peut être assuré d'une chose, c'est que rien n'empêchera les honorables députés de passer les vacances de Noël dans leur famille et leur circonscription.

## LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances)** demande à présenter le bill n° 231, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je me prévaux du Règlement pour demander à quelle étape des délibérations on peut demander s'il est opportun ou non de présenter un bill tendant à modifier une mesure fiscale avant que la question ait d'abord été étudiée en comité des voies et moyens.

**M. l'Orateur:** S'il y a lieu d'invoquer le Règlement en pareille matière, il faut le faire dès que j'ai mis la question aux voix. Est-ce le bon plaisir de la Chambre que l'honorable ministre soit autorisé à présenter ledit bill?

**M. Knowles (Winnipeg - Nord - Centre):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais que vous preniez en considération le point du Règlement selon lequel il n'est pas opportun de demander au Parlement de modifier une mesure fiscale avant que la question ait d'abord été étudiée en comité des voies et moyens. Nous avons touché ce point vendredi soir; cependant je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour répéter ce qui s'est dit de part et d'autre de la Chambre à ce moment-là, sauf pour dire que j'ai lu dans Bourinot qu'à la Chambre des communes du Canada, toute modification à une mesure fiscale doit d'abord être étudiée en comité des voies et moyens.

Je ne fais aujourd'hui qu'apporter une autre preuve à l'appui de ce que j'avance. Il est difficile de trouver plusieurs exemples de cas où, dans le passé, des bills tendant à modifier des statuts fiscaux ne faisaient que réduire les impôts ou alléger le fardeau du contribuable. Toutefois, nous en avons eu trois exemples en avril de cette année. A ce moment-là, quand l'honorable M. Harris, alors ministre des Finances, a fait à la Chambre son exposé budgétaire, il a présenté des mesures modifiant la loi sur l'accise, la loi sur la taxe d'accise et la loi de l'impôt sur le revenu. Les dispositions figurant aux chapitres 25, 26 et 29 des statuts de cette année je les ai comparées soigneusement avec les résolutions présentées avant

les projets de loi en question. Je constate qu'il ne se trouve rien dans les bills que des réductions d'impôts ou des allégements fiscaux. Je constate aussi que chaque point de ces réductions, chaque point de ces allégements que comportent les bills figure aussi dans les résolutions.

Quand, le printemps passé, l'ancien gouvernement essayait de faire adopter autant de mesures législatives que possible, de façon que nous puissions nous rendre aux tribunes, je suis certain que M. Harris n'aurait pas présenté ces résolutions précédant les bills si on ne lui avait pas exposé que c'était nécessaire. Il y a eu, je le répète, quelques autres exemples avant cela, mais ce sont là les plus récents, qui nous précisent que, même si le bill ne contient que des réductions d'impôts, il doit quand même faire l'objet d'une étude au comité des voies et moyens.

Les auteurs parlent longuement de la rupture de l'équilibre des voies et moyens. Lorsque des députés proposent des modifications fiscales, même des dégrèvements, on leur dit, en s'appuyant sur ces auteurs, qu'ils ne peuvent rompre l'équilibre des voies et moyens. Je signale également que, s'il est régulier pour le ministre de présenter, sans résolution préalable, un bill modifiant la loi sur la taxe d'accise et dont l'objet est de réduire une certaine taxe de 10 à 7½ p. 100, qu'est-ce qui m'empêche de présenter un bill tendant à la supprimer tout à fait? S'il est régulier pour le ministre des Finances de présenter un bill modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, sans résolution préalable, et prévoyant une augmentation de $100 du dégrèvement que cette loi accorde à l'égard des personnes à charge, qu'est-ce qui m'empêche, sans résolution préalable, de présenter un bill visant à porter ce dégrèvement à un niveau bien plus élevé?

Les résolutions concernant les voies et moyens ont pour principe de garder l'autorité relativement à l'équilibre des voies et moyens, —l'autorité en matière de politique financière,—entre les mains de l'exécutif, sous réserve de l'approbation du Parlement. A mon sens, monsieur l'Orateur, c'est là une dérogation assez grave à notre pratique que le ministre demande au Parlement de suivre.

Il m'est certes inutile de dire,—mais peut-être vaudrait-il mieux que je le fasse avant que le ministre prenne la parole,—qu'il ne s'agit pas de contester le fond du bill en question ou de tout autre bill qu'on puisse présenter au sujet des impôts. Même quand on saisit le Parlement de mesures qu'il accueillera avec plaisir, peut-être pour les adopter à l'unanimité, nous pouvons encore souhaiter qu'il les étudie selon les règles et les usages de la Chambre.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Nous le reconnaissons tous, je pense, s'il n'avait pas été nécessaire de soumettre des résolutions de voies et moyens avant des bills tendant à réduire les impôts, M. Harris n'aurait pas fait prendre le temps de la Chambre pour examiner des résolutions de voies et moyens comme il l'a fait en avril dernier. Par conséquent, quel que soit l'accueil que la Chambre lui réserve, la mesure devrait être précédée d'une étude en comité des voies et moyens.

**L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, puis-je aborder un moment la question de Règlement? Elle a fait l'objet d'une brève discussion vendredi soir et le député de Winnipeg-Nord-Centre vient maintenant de la soulever formellement. Il est donc essentiel de réfuter la thèse, formulée indirectement tantôt et directement vendredi soir, d'après laquelle, d'une façon ou d'une autre, la ligne de conduite actuellement suivie par le gouvernement est un abus des droits du Parlement; à coup sûr, il ne s'agit nullement d'abus.

On ne dénie pas à la Chambre l'occasion qu'elle doit avoir de discuter ces propositions. Je comprends bien que les honorables vis-à-vis ne se réjouissent pas trop à l'idée de débattre ces propositions, car, en dépit de tout ce qui a été dit, il est évident que, quelle que soit la valeur de ces propositions, les honorables vis-à-vis cherchent toutes les occasions de s'y opposer tout simplement pour faire de l'opposition.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je suis étonné d'entendre cette déclaration dans la bouche de mon honorable ami.

**L'hon. M. Fulton:** L'honorable député a rappelé ce qui s'était passé lors de la discussion sur le budget le printemps dernier. Au cours de mes observations, j'aurai l'occasion d'exposer de façon plus détaillée pourquoi les bills prévoyant une réduction d'impôt dans le budget du printemps avaient été précédés de résolutions soumises au comité des voies et moyens. C'est précisément qu'à ce moment-là, nous étudiions le budget, l'exposé financier annuel du ministre des Finances et l'ensemble de la situation financière du pays dont la Chambre avait été saisie, ainsi qu'il est de rigueur.

Notre Règlement établit très clairement que cette discussion, qui a lieu une fois l'an, se produit à l'occasion de la motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens. C'est pour cette raison que ce comité a alors été institué, pour adopter les résolutions préparatoires à la présentation des bills découlant du budget. La situation est aujourd'hui bien différente. Il ne s'agit pas d'un budget. Nous nous en tenons au

cadre des propositions budgétaires présentées au Parlement et approuvées par lui le printemps dernier. Il ne s'agit pas d'un exposé financier annuel; il n'est donc pas nécessaire de présenter une résolution portant formation du comité des voies et moyens.

Je veux m'étendre quelque peu sur les deux points de vue de la présente motion. D'abord, non seulement cette façon de procéder est strictement conforme au Règlement; mais rien, absolument rien, n'est tenté qui aurait pour effet de priver le Parlement de l'occasion de discuter à fond les propositions en cause.

Il ne s'agit pas d'un budget, je le répète; le budget a été présenté le printemps dernier. Les propositions que le ministre des Finances a présentées vendredi et dont la Chambre est maintenant saisie dans les deux bills qu'on demande à présenter aujourd'hui entrent dans le cadre de ce budget. Bourinot et Beauchesne, qui sont deux autorités, soutiennent que le ministre des Finances doit présenter un exposé financier annuel. C'est ce qu'on appelle le budget. L'article 58 du Règlement stipule clairement que ce budget doit être présenté à l'appel d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des voies et moyens.

Or, ce fait précise, et le texte du Règlement ainsi que les autorités...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Si l'honorable représentant me permet de l'interrompre, je dirai que, d'après moi, le rappel au Règlement porte, de façon très précise, sur la question de savoir si le bill devrait ou non être précédé d'une résolution. Je ne me préoccupe pas du fait qu'il y ait ou non un budget, ou un débat sur le budget. Sauf erreur, le rappel au Règlement,—et l'honorable représentant abrègera peut-être la discussion, en se tenant au sujet,—porte sur la question de savoir s'il est nécessaire de présenter un projet de résolution avant de pouvoir présenter le bill lui-même.

**L'hon. M. Fulton:** Il me semble que mon argument relève bien du sujet, parce que, s'il y a une résolution de ce genre, il faut absolument l'étudier au comité des voies et moyens. La motion doit porter que la Chambre se forme en comité des voies et moyens. Or, mon argument consiste en ce que la motion tendant à ce que la Chambre se forme en comité des voies et moyens n'est nécessaire que dans ces circonstances, si le ministre des Finances présente son budget. Mais il n'y a pas cette fois de budget,—vu que nous nous tenons dans les limites de la structure financière générale proposée au Parlement et adoptée par lui le printemps dernier,—il n'y a rien devant la Chambre en ce moment, rien qui ait été proposé par le ministre des Finances qui nécessite la création d'un comité des voies et moyens ni l'étude de l'état financier annuel et de la résolution qui en découle. Tout ce qu'a fait le ministre des Finances est simplement de rapporter que, dans le cadre du budget proposé le printemps dernier, il est possible de réduire certains impôts; c'est pourquoi les réductions qu'il proposera seront sous forme des deux bills dont il essaie de saisir la Chambre cet après-midi.

Par conséquent, il est absurde de prétendre que le Parlement se voit refuser un privilège qui est sien, simplement parce que nous n'avons pas un budget annuel en règle, une résolution et une discussion en comité des voies et moyens. La Chambre aura tout le loisir voulu de discuter le bien-fondé des propositions en cause lors du débat sur les bills que présentera le ministre des Finances, —si les honorables députés veulent bien lui permettre de les présenter,—et il sera très intéressant d'entendre ce que l'opposition aura à dire, car,...

**Des voix:** Règlement!

**M. l'Orateur:** Je n'ai pas arrêté l'honorable député jusqu'à maintenant, mais il enfreint certainement le Règlement en mêlant à cette question des arguments politiques, et j'espère qu'il ne continuera pas dans cette voie en parlant du rappel au Règlement.

**L'hon. M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer que ces considérations ont été mêlées à la discussion du sujet vendredi soir. Toutefois, je vais parler maintenant de la question même de la résolution. J'affirme en second lieu qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait une résolution des voies et moyens qui ne peut émaner que d'un comité des voies et moyens, lorsque la proposition,—la seule dont le Parlement soit saisi actuellement,—tend à réduire les impôts. Je rappellerai le texte qu'on a cité vendredi soir d'Erskine May, 15e édition, page 764, où il est dit:

> Les dispositions d'allégement des impôts ne sont pas soumises aux règles de la procédure financière. La suppression ou la réduction d'un impôt, par exemple, par le bill de finances, est parfois précédée par une résolution expresse des voies et moyens. Mais cette façon de procéder n'est ni nécessaire, ni usuelle. Donc, les dispositions prévoyant l'abrogation ou la réduction d'un impôt, l'octroi ou l'extension d'exemptions, la création ou l'augmentation de drawbacks etc. peuvent être présentées sous formes de bills ou insérées par voie de modification sans la sanction préliminaire du comité des voies et moyens.

Ces deux bills,—ceux que l'on a l'intention de présenter aujourd'hui,—ne proposent que des réductions d'impôts, comme on l'a bien précisé, de sorte que la citation de May s'applique nettement. Là encore, je me sépare entièrement du point de vue exposé

par le représentant de Rosetown-Biggar (M. Coldwell) qui a prétendu vendredi dernier qu'on ne pouvait appliquer May à la procédure du Parlement canadien. Je ne demanderai pas de savoir pour quelle raison, en l'occurrence, May, sur lequel on s'est si souvent appuyé de ce côté-là de la Chambre, serait subitement désavoué; mais si l'honorable représentant ne veut pas accepter l'autorité d'un texte anglais, nous pouvons recourir à une autorité canadienne qui soutient absolument le point de vue exposé par May.

Il n'y a aucun besoin d'un comité des voies et moyens pour lui soumettre un projet de résolution, quand la proposition tend uniquement à réduire les impôts. On en trouvera le preuve en Bourinot, 4e édition, page 431 où il est dit, à propos des fonctions du comité des voies et moyens, en bas de page:

Le comité a pour fonction d'instituer plutôt que d'abroger des impôts.

Puisque les projets de loi dont il s'agit tendent à réduire, c'est-à-dire à abroger partiellement certains impôts, ils relèvent donc du commentaire que je viens de citer.

Bourinot expose les fonctions du comité des voies et moyens et la règle voulant que tout nouvel impôt soit institué au sein de ce comité. Au cours de son explication, il établit que la condition prescrivant qu'une résolution précède une loi fiscale, ne vaut que lorsque le bill ou la proposition tend à augmenter l'imposition, à créer de nouveaux impôts, ou à faire rentrer un nouveau groupe ou une nouvelle catégorie de contribuables dans le cadre d'impôts existants. Et, d'après l'exposé général qu'a fait le ministre des Finances, vendredi soir, il est bien évident qu'aucun de ces bills n'aurait de telles conséquences. Je prie Votre Honneur et, en particulier, nos amis d'en face, de voir ce que dit Bourinot aux pages 505 et 506 de son ouvrage. Parlant de cas comme celui qui nous occupe présentement, il affirme qu'il n'est pas nécessaire que le comité des voies et moyens adopte un projet de résolution tendant à la présentation d'un bill comme celui-là. Voici ce que je lis, par exemple, au haut de la page 506:

Il n'est pas nécessaire qu'un bill simplement déclaratoire de sa nature et ne comportant aucune nouvelle dépense ait son origine au comité plénier.

On sait évidemment que le comité des voies et moyens est le comité plénier de la Chambre. Il continue:

Un comité n'est pas nécessaire, non plus, dans le cas de bills autorisant la levée ou l'application d'impôts destinés à des fins locales par les autorités locales agissant au nom des contribuables.

[L'hon. M. Fulton.]

Bourinot cite ensuite une liste d'exceptions et, vers la moitié de l'alinéa, voici ce qu'il dit:

La règle ne s'applique pas, non plus, dans le cas des bills imposant des charges à toute catégorie particulière de personnes à leurs propres usage et bénéfice ni à des bills dédommageant des députés de peines qu'ils peuvent avoir subies par suite de la violation d'une loi.

Et voici la phrase pertinente:

Ni à des bills ayant pour objet de diminuer ou d'abroger un impôt public, pourvu que ces bills n'intéressent pas le commerce.

Évidemment, les bills en question n'intéressent pas le commerce. La mesure relative à l'impôt sur le revenu et celle qui a trait à la taxe d'accise visent explicitement à abroger ou à réduire un impôt public.

**L'hon. M. Martin:** L'honorable député voudrait-il donner la référence qu'il vient de citer?

**L'hon. M. Fulton:** C'est à la page 506 de l'ouvrage de Bourinot, quatrième édition. Si l'on doute encore que le seul cas où il faut une résolution des voies et moyens, c'est lorsqu'on propose d'accroître un impôt, Bourinot signale à la page 507:

Il arrive souvent qu'on présente à la Chambre des bills qui, codifiant et modifiant des lois, renferment des dispositions qui imposent des charges sur les revenus publics; mais c'est seulement lorsque ces dispositions imposent de nouveaux fardeaux qu'il est nécessaire de les examiner tout d'abord au comité plénier.

Me fondant sur ces autorités anglaises et canadiennes, je soutiens que la ligne de conduite projetée se conforme strictement au Règlement de la Chambre, lequel vise à lui fournir toutes les occasions voulues de discuter les propositions fiscales du ministre des Finances.

C'est seulement si le ministre des Finances allait présenter un budget qui modifie ou étend le programme financier soumis au Parlement et approuvé par le Parlement le printemps dernier qu'il faudrait un comité des voies et moyens et une résolution à ce comité. Mais comme le ministre a parfaitement précisé qu'agissant dans les limites du budget déjà approuvé par le Parlement, il se borne à réduire les impôts à certains chapitres (il peut le faire tout en répondant aux conditions également approuvées par le Parlement), en pareilles circonstances, celles même où nous nous trouvons, on n'est pas tenu de soumettre une résolution ni de créer un comité des voies et moyens.

J'engage donc sérieusement mes honorables amis à retirer leurs objections pour laisser la Chambre étudier les bills dont elle est saisie, afin que le public puisse le plus tôt possible obtenir l'avantage de la réduction proposée dans les impôts. (*Exclamations*)

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Pour être juste, je devrais peut-être dire que j'ai deux questions à poser.

Tout d'abord, le ministre pourrait prétendre que le ministre des Finances ne présente pas un budget, mais qu'il propose des mesures qui s'insèrent dans le cadre du budget qu'a présenté M. Harris, le printemps dernier. Or je ne suis pas de cet avis.

En tout cas, supposons qu'il se fonde sur cette prémisse, ne s'ensuit-il pas que les propositions du présent ministre des Finances bouleversent l'équilibre des voies et moyens établi par le budget de M. Harris, le printemps dernier? D'après cela, n'est-il pas nécessaire que la Chambre soit invitée à se former en comité des voies et moyens?

Ma seconde question se rattache à ce que le ministre a cité de la page 506, quatrième édition, de l'ouvrage de Bourinot. Le ministre n'ignore évidemment pas qu'ailleurs, à la page 418, par exemple, Bourinot précise que toutes les propositions visant le tarif douanier et les impôts applicables au pays doivent être étudiées en comité et que, à la page 438, il dit bien clairement que même les réductions doivent être étudiées par le comité des voies et moyens. N'est-il pas également vrai que, si le ministre avait cité ce qui est dit plus loin, à la page 506, il aurait détruit sa thèse? Voici ce que je lis:

Ni aux bills ayant pour objet de diminuer ou d'abroger un impôt public,...

Une note de renvoi, la lettre q), nous dit qu'une fois seulement au Canada, en 1882, on a présenté un bill tendant à abroger les droits relatifs à des billets à ordre. Bourinot poursuit:

...pourvu que ces bills n'intéressent pas le commerce; dans ce cas-là, ils tombent sous le coup de la règle spéciale à cet égard.

Le ministre des Finances prétend certainement que le bill ici en cause intéresse le commerce. Voyons les deux phrases suivantes:

Pour illustrer la sévérité avec laquelle la Chambre des communes canadienne observe le Règlement au sujet du commerce, on pourrait mentionner qu'au cours de la session de 1871, elle s'est formée en comité afin d'étudier des résolutions tendant à supprimer les droits d'accise sur la paraffine solide, l'huile lubrifiante et d'autres articles et de réduire ce droit sur certains articles dans la province de Manitoba. Une fois que la Chambre eut agréé ces résolutions, un bill fut présenté; mais avant qu'il fût adopté en comité, le gouvernement avait estimé souhaitable de réduire le droit sur certains spiritueux fabriqués avec de la mélasse en entrepôt; des résolutions furent donc adoptées en comité, et une fois adoptées par la Chambre, furent déférées au comité relatif au bill précité.

Le ministre ne croit-il pas qu'en supprimant ces deux phrases du contexte ci-dessus, il s'est complètement écarté de la question? Il y avait cette exception en 1882, concernant les droits sur les billets à ordre qui ne touchaient en rien le commerce, croyait-on; mais la conclusion à tirer de tout ce paragraphe est que la Chambre des communes du Canada tient rigoureusement à ce que de telles questions soient étudiées en comité des voies et moyens.

J'avoue, monsieur l'Orateur, que mes deux questions se sont transformées en un bref discours, mais le ministre consentira sans doute à répondre quand même. Premièrement, s'il ne s'agit pas d'un budget, les propositions actuelles ne bouleversent-elles pas l'équilibre des voies et moyens prévu par le budget qu'à présenté M. Harris? Secondement, l'extrait de l'ouvrage de Bourinot dont il a donné lecture ne confirme-t-il pas, s'il est lu en entier, ce que nous soutenons, soit que cette question devrait être soumise au comité des voies et moyens?

**L'hon. M. Fulton:** Non, monsieur l'Orateur; je ne suis pas de cet avis. Pour ce qui est du second point, tout d'abord, j'ai donné lecture de la ligne qu'a mentionnée l'honorable député. J'ai lu la phrase complète, qui est la suivante:

Ni aux bills ayant pour objet de diminuer ou d'abroger un impôt public, pourvu que ces bills n'intéressent pas le commerce.

Je me suis arrêté là parce que j'ai pensé que même l'honorable député comprendrait le sens dans lequel le mot "commerce" y est employé; mais, au cas où il n'aurait pas saisi ce sens, il aurait dû le comprendre clairement d'après le reste du paragraphe, dont il a donné lecture et qui précisait l'occasion où les Communes du Canada ont insisté sur la présentation d'une motion portant formation du comité des voies et moyens à propos d'un bill visant à réduire des droits, parce que ces droits intéressaient le commerce. Tel était l'argument avancé alors. Les Communes ont agi ainsi parce que la proposition dont elles étaient alors saisies portait manifestement sur la question d'un écart des droits entre des produits provenant de certaines provinces. C'est évidemment à propos du commerce, dans le sens précis du commerce entre les provinces ou avec les autres pays,—le commerce fait à l'intérieur et à l'extérieur du Canada,—que les mots "pourvu que ces bills n'intéressent pas le commerce" sont employés; il s'agit d'une proposition visant un bill dont l'effet sera de réduire la taxe spéciale d'accise frappant les automobiles aux fins de la guerre et qui frappait les automobiles à toutes fins, indépendamment de leur origine au Canada et sans qu'il

soit question de concession spéciale à une province ou à une autre. Soutenir que la réduction d'une telle taxe d'accise est un bill visant le commerce, voilà à mon avis une exagération dépassant le point qu'atteint l'honorable député d'ordinaire. Il n'y a donc rien de fondé dans l'argument qu'il a formulé sur ce point.

**M. Coldwell:** Le ministre de la Justice m'étonne, lui qui a passé plusieurs heures dans le bureau de mon ami l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre à recevoir de lui des leçons sur la procédure.

**L'hon. M. Fulton:** Son autre thèse porte que cette façon de procéder bouleverse l'équilibre des voies et moyens; elle ne tient guère elle non plus. La réduction effective des impôts réduira, de fait, les revenus, mais la mesure est dans le cadre des propositions financières qu'a exposées l'ex-ministre des Finances. A mon avis, les bills posent à la Chambre une simple question: la Chambre désire-t-elle avec le Gouvernement réduire certains impôts déterminés? On ne demande pas à la Chambre et il n'est pas nécessaire de demander au Parlement de discuter sous tous ses aspects la situation fiscale et financière du pays pour prendre une simple décision: veut-on, oui ou non, une réduction d'impôts déterminés? Voilà toute la question dont la Chambre est saisie, quoique l'honorable député cherche à la présenter autrement.

**M. W. A. Tucker (Rosthern):** Monsieur l'Orateur, je suis un peu surpris de ce que le ministre de la Justice ait rejeté l'argument invoqué par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, alors que le premier ministre se proposait de lui offrir une certaine position. Cependant, j'aimerais appeler votre attention sur l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui, après tout, est le texte qui régit le Parlement canadien beaucoup plus que n'importe quel commentaire de May ou tout autre du genre, et qui est fondé sur la constitution non écrite du parlement britannique. J'aimerais citer à Votre Honneur l'article 54, confiant que vous accorderez tout le poids nécessaire à un extrait de notre propre constitution. L'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique se lit ainsi qu'il suit:

> Il ne sera pas permis à la Chambre des communes d'adopter une motion, une résolution, une adresse ou un projet de loi proposant d'affecter quelque partie du revenu public, d'une taxe ou d'un impôt à un objet que le gouverneur général n'aura pas au préalable recommandé par un message au cours de la session pendant laquelle cette motion, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi sera proposé.

En d'autres termes, la recommandation doit être présentée au cours de la session où la question est proposée, et je rappelle à Votre Honneur que cela est écrit dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, afin de préserver la responsabilité de tout le gouvernement à l'égard de toute intervention en matière fiscale ou de toute intervention en matière de dépense de deniers publics. Il ne suffit pas qu'un ministre présente un bill, il doit pouvoir dire que le gouverneur en conseil, ayant été saisi de la proposition qui porte intervention en matière fiscale, la recommande à la Chambre. C'est là, semble-t-il, un élément essentiel de notre constitution. Il ne peut être modifié ni par règlement, ni par des commentaires tirés de May ou de sources analogues, à cause justement de son caractère essentiel. Si on peut soutenir qu'un impôt peut être éliminé en partie sans que le gouvernement en accepte la responsabilité, on peut également prétendre que si un impôt peut être ainsi supprimé, notre régime fiscal pourrait aussi être supprimé. Ce qui sape à sa racine même le gouvernement responsable tel que l'a défini l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Cette question même est venue sur le tapis en d'autres occasions. A titre d'exemple, je citerai à Votre Honneur le commentaire 562 de l'ouvrage de Beauchesne, deuxième édition, qui se lit ainsi qu'il suit:

> Il ne sera pas permis à la Chambre des communes d'adopter une motion, une résolution, une adresse ou un projet de loi proposant d'affecter quelque partie du revenu public, d'une taxe ou d'un impôt à un objet que le gouverneur général n'aura pas au préalable recommandé par un message au cours de la session pendant laquelle cette motion, cette résolution, cette adresse ou ce projet de loi sera proposé.

L'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est invoqué comme autorité. Voici le commentaire 566 de l'ouvrage de Beauchesne, deuxième édition:

> La Chambre ne recevra aucune pétition pour en venir à composition à l'égard de quelque somme d'argent que ce soit due à la Couronne, du chef de l'une quelconque des sources de recettes fiscales, sans un certificat émanant du fonctionnaire ou des fonctionnaires compétents, attaché à la dite requête, indiquant la dette, les poursuites intentées pour le recouvrement de ladite dette, et, en outre, quelle proportion de celle-ci le pétitionnaire et ses garants sont en mesure d'acquitter.

D'autres citations de cette partie de Beauchesne, dont je n'accablerai pas Votre Honneur, montrent qu'il faut, pour présenter quoi que ce soit qui se rapporte aux recettes ou aux dépenses du gouvernement, une déclaration du ministre des Finances disant que le gouvernement en prend la responsabilité et que la proposition a la recommandation du gouverneur en conseil.

On trouve le même raisonnement dans les *Parliamentary Rules and Forms*, de Beauchesne, troisième édition, où les commentaires 436, 437 et 438 soulignent qu'il doit y avoir à l'origine d'une mesure comme celle-ci une recommandation du gouverneur en conseil. Cela ne peut se présenter, Votre Honneur, qu'en comité plénier. S'il en était autrement, comme l'a signalé l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, rien n'empêcherait qui que ce soit de présenter un bill tendant à supprimer les impôts. Ce serait un coup porté au fondement même du gouvernement responsable prévu à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

Mon honorable ami n'a pas pu dire et n'a pas dit, en présentant sa résolution, que le gouverneur en conseil en recommandait l'examen à la Chambre; et cela doit être dit, lors de la présentation d'une résolution de finances. Il est parfaitement clair, je pense, que Bourinot dans le passage même que le ministre de la Justice a cité, établit exactement le contraire de ce qu'a dit le ministre. A la page 505 de la Procédure parlementaire de Bourinot, je relève le passage suivant:

> La recommandation de la Couronne et la formation d'un comité plénier sont nécessaires dans le cas d'un bill accordant un drawback sur des importations.

C'est nettement fondé sur l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. S'il faut un projet de résolution et la recommandation du gouverneur général pour accorder un drawback sur les importations, le même raisonnement s'applique sans doute à toute réduction de la taxe d'accise, parce qu'il s'agit dans un cas, comme dans l'autre, de la réduction d'un impôt. Je poursuis la citation:

> En 1900, on a adopté le même procédé dans le cas d'un bill prolongeant la durée de contrats d'entreposage frigorifique sur des vapeurs au-delà des dispositions figurant dans les mesures précédentes. Un bill d'ordre simplement déclaratoire, et ne comportant aucune nouvelle charge, ne doit pas nécessairement émaner du comité plénier.

**L'hon. M. Browne (Saint-Jean-Ouest):** Relisez donc cela.

**M. Tucker:** Parce qu'il ne s'agit pas d'une charge. Voici la suite de ce passage:

> Un comité n'est pas non plus nécessaire dans le cas de bills autorisant le prélèvement ou l'application de taxes d'intérêt local par les autorités locales agissant au nom de leurs contribuables à cet égard.

Le texte poursuit alors en disant que cela ne s'applique pas aux projets de loi imposant des charges à une catégorie particulière de personnes pour leur propre usage et bénéfice. Voici ce que je trouve plus loin:

> Pour illustrer la sévérité avec laquelle la Chambre des Communes canadienne observe le Règlement au sujet du commerce on pourrait mentionner qu'au cours de la session de 1871, elle s'est formée en comité afin d'étudier des projets de résolution tendant à supprimer les droits d'accise sur la paraffine solide, l'huile lubrifiante, et d'autres articles,...

La mesure proposée est destinée à libérer le contribuable de certaines taxes d'accise; il s'agit du passage qu'a cité le ministre de la Justice, et c'est un exemple de la façon dont les orateurs ont scrupuleusement observé les termes de la constitution tels qu'ils figurent dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Voici ce texte:

> La Chambre s'est formée en comité, afin d'étudier des projets de résolutions tendant à supprimer les droits d'accise sur la paraffine solide, l'huile lubrifiante, et d'autres articles dans la province de Manitoba.

J'appellerai l'attention de Votre Honneur sur ce qui suit:

> Une fois que la Chambre eut agréé ces résolutions, un bill fut présenté; mais avant qu'il fut adopté en comité, le gouvernement avait estimé souhaitable de réduire le droit sur certains spiritueux fabriqués avec de la mélasse en entrepôt; des résolutions furent donc adoptées en comité, et, une fois adoptées par la Chambre, furent déférées au comité relatif au bill précité.

Je cite cela à Votre Honneur pour montrer que, même lorsqu'il s'agissait d'un projet de loi visant à réduire les impôts, alors qu'on a pensé en étendre l'application, il a été jugé nécessaire que la Chambre se forme en comité de la même façon. Je dirai par conséquent que dans cette affaire Votre Honneur devrait s'en tenir strictement à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, car ceci encore est lié aux droits de la Chambre des communes.

L'article 53 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule très clairement que les projets de loi touchant un prélèvement quelconque du revenu public ou instituant un impôt ou une taxe doivent avoir leur origine à la Chambre des communes. Il est clair que la disposition s'applique, vu qu'il s'agit ici d'une loi d'impôt et si l'on maintient qu'elle peut être présentée comme un bill modificateur sans un projet de résolution préalable, sans recommandation préalable du gouverneur en conseil, alors je pense que nous pouvons prétendre que les bills tels que celui-là peuvent être présentés au Sénat sans aucune recommandation du gouverneur en conseil. Autrement dit, une décision dans le sens que demande le ministre de la Justice irait à l'encontre de l'esprit de l'Acte de l'Amérique du

Nord britannique qui a été appliqué en de multiples occasions.

J'oserai appeler, en le précisant bien, l'attention de Votre Honneur sur ce que notre objection ne vise pas le principe du bill. Mais conformément à ce que le premier ministre a déclaré maintes fois au cours des deux dernières années avant de diriger le gouvernement de notre pays...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable représentant est à la veille de s'écarter du point sur lequel on a invoqué le Règlement.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je suis tout prêt à répondre.

**M. l'Orateur:** Je voudrais lui faire savoir que, si j'agrée volontiers son argument sur le point du Règlement invoqué, il ne lui sied pas d'aller au-delà du sujet. La parole est au député de Burnaby-Richmond.

**M. T. J. Irwin (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les exposés profonds de MM. Bourinot et Beauchesne et de sir Erskine May, ainsi que les décrit lord Campion, et je trouve que ces auteurs ont une grande valeur pour guider les travaux de la Chambre; mais, puisque la Chambre possède son propre Règlement, je ne vois pas qu'il faille fouiller ces diverses autorités tant que la Chambre aura son Règlement pour régir ses travaux.

J'ai écouté l'argument un peu spécieux qu'a invoqué le ministre de la Justice. Je qualifie son argument de spécieux parce qu'il dit qu'aucune occasion ne sera enlevée à la Chambre d'examiner ces questions. Il n'en reste pas moins que, même si cette occasion ne nous est pas refusée, elle nous sera offerte après que les bills seront présentés à la Chambre et que ceux-ci ne devraient pas lui être soumis dans leur forme actuelle. Il n'en reste pas moins aussi que nous n'agirions pas comme il convient si nous les examinions dans les circonstances présentes, et c'est le point en litige.

Dans les *Procès-verbaux* du lundi 14 octobre, on trouve deux motions, dont l'une se lit ainsi qu'il suit:

Que cette Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour examiner les subsides à accorder à Sa Majesté.

Cette motion a été appelée à maintes reprises à l'ordre du jour. La suivante se lit ainsi qu'il suit:

Que cette Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité pour examiner les voies et moyens d'obtenir les subsides à accorder à Sa Majesté.

Cette motion, monsieur l'Orateur, n'a jamais été appelée à l'ordre du jour. Elle a continué de figurer chaque jour aux *Procès-verbaux* de la Chambre, indiquant que la Chambre s'était effectivement formée en comité des voies et moyens, et pourtant la motion n'a jamais été mise en délibération. On nous demande de songer à faire certaines choses à l'égard des recettes du pays, et pourtant les conditions nécessaires ne sont pas posées, conformément à l'article 58 du Règlement. Je propose donc, vu que nous nous sommes écartés de la voie à suivre, vendredi soir, appuyé par l'honorable député d'Okanagan-Boundary (M. Christian):

Que toutes les délibérations de la Chambre, qui ont eu lieu entre 8 heures du soir et l'heure de l'ajournement de la Chambre le vendredi 6 décembre 1957, soient supprimées du compte rendu et que la Chambre retourne à la procédure normale prévue au Règlement.

**L'hon. M. Pickersgill:** Le néfaste vendredi, à n'en pas douter!

**M. l'Orateur:** Alors que nous sommes à débattre un point du Règlement, je crois qu'il ne conviendrait pas d'interrompre la discussion pour étudier un projet de motion. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui voudrait bien aider l'Orateur à en arriver à une conclusion? Sinon, je crois être en mesure de le faire.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** L'honorable député peut s'épargner de la peine car pour le moment je me sens d'humeur à rendre une décision en faveur de la thèse qu'il voudrait soutenir. Si d'autres députés désirent parler encore à l'appui du rappel au Règlement, je les écouterai volontiers; mais j'en suis maintenant venu à la conclusion que l'objection ne peut être acceptée.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** C'est peut-être la thèse que l'honorable représentant d'York-Ouest favorisait.

**M. l'Orateur:** S'il en est ainsi, je l'entendrai volontiers.

**L'hon. M. Sinclair:** Ce n'est pas un phoque savant.

**M. l'Orateur:** Je tiens à remercier les honorables députés d'avoir discuté ce point à fond. Peut-être est-ce là une question nouvelle, qui ne se serait pas présentée dans des circonstances ordinaires; mais la Chambre est présentement saisie d'un budget et de prévisions budgétaires qui n'ont été soumis ni au cours de la présente session, ni même au cours de la présente législature. Nous nous trouvons dans des circonstances qui ne se présentent peut-être pas souvent.

Je suis sûr que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a approfondi la question, comme l'a fait aussi le ministre de la Justice, et qu'ils ont consulté toutes les autorités, y

compris les nombreux auteurs que j'ai consultés moi-même. J'ai lu la discussion qui a eu lieu l'autre soir et, de concert avec le greffier et le légiste de la Chambre, j'ai consacré du temps à cette question.

De toute évidence, la condition à remplir quand un bill tend à prélever des fonds, à imposer une contribution ou une taxe, est visée dans l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dont a parlé le député de Rosthern. L'article 61 du Règlement renforce probablement cet article de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; il prescrit que le parlement ne doit prélever des fonds qu'au moyen d'une résolution et d'une discussion en comité plénier. Cela garantit à la population que des impôts ne seront pas édictés à la légère, et seulement après qu'une occasion, plusieurs, à vrai dire se présenteront de discuter l'impôt à percevoir.

La présente question est bien différente. Il s'agit d'un bill qui apparemment, et nous l'avons sous la main, tend non pas à prélever des fonds mais à réduire des impôts. Sans parcourir encore les commentaires de Bourinot, de Beauchesne et de May, je crois pouvoir indiquer brièvement à la Chambre l'opinion que j'accepte. Elle figure à la page 764 de May, 15e édition. Sous la rubrique "Allégement des impôts", on trouve une déclaration ainsi conçue:

> Les dispositions d'allégement des impôts ne sont pas soumises aux règles de la procédure financière. La suppression ou la réduction d'impôt, par exemple, par le bill de finances, est parfois précédée par une résolution expresse des voies et moyens. Mais cette façon de procéder n'est ni nécessaire, ni usuelle.

Je sais que notre Parlement a procédé de cette façon à l'occasion. Comme l'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre, on a fait précéder d'un projet de résolution des mesures tendant à réduire les impôts; mais il est arrivé qu'on ne l'ait pas fait. Il est arrivé bien des fois qu'on ait présenté des bills tendant à réduire les impôts sans les faire précéder d'un projet de résolution, méthode qu'il est nécessaire de suivre, prétend le représentant de Winnipeg-Nord-Centre.

Je ne citerai pas plus longuement ce texte. Le seul doute que j'avais était la question de savoir si cette pratique britannique s'appliquait à notre Parlement et je constate que Bourinot et Beauchesne supposent qu'il en est ainsi. De fait, j'ai ici des commentaires où ils l'indiquent. Je crois donc que nous procédons d'une bonne façon lorsque nous permettons que ce bill soit présenté sans être précédé d'un projet de résolution.

Un autre point qu'ont soulevé deux députés me concerne plutôt moi-même. Je crois que la réponse leur est fournie par le texte que voici de May, que je trouve à la page 572 de la onzième édition:

> ...un bill visant à réduire ou à supprimer un impôt ou un autre fardeau public, à moins que l'établissement d'un nouvel impôt ne soit proposé sous forme de substitution, ne requiert pas de recommandation royale ni de stade d'examen préliminaire au comité...

J'ai eu un peu de souci à propos de l'argument voulant que la recommandation de la Couronne soit peut-être nécessaire et que, dans le cas contraire, tout membre de la Chambre puisse avoir la faculté de proposer un tel bill. Cependant, c'est un point que je n'ai pas à décider aujourd'hui. Lorsqu'un député présentera un bill visant à supprimer l'impôt sur le revenu ou à annuler les délibérations des 24 dernières heures, nous aborderons cette question à ce moment-là. Dans l'intervalle, en toute déférence pour toutes les opinions qu'on a exprimées, je dois statuer que, à mon avis, la Chambre est régulièrement saisie de cette motion.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

**L'hon. Donald M. Fleming (ministre des Finances)** demande à déposer le bill n° 232, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme vous vous y attendez, je suis du même avis au sujet de la présentation de ce bill sans une résolution préalable; mais, vu la décision que vous avez rendue à propos du précédent, je n'insisterai pas sur ce point pour l'instant.

**M. l'Orateur:** Il a été pris note de l'opposition de l'honorable député. Je n'ai pas eu l'occasion de lire ce bill; cependant, si j'en juge par les déclarations entendues, il n'impose pas de nouvel impôt, mais constitue tout simplement une mesure tendant à réduire les impôts et, par conséquent...

**L'hon. M. Fleming:** C'est cela.

**M. l'Orateur:** ...il relève de l'opinion que j'ai déjà exprimée au sujet de l'autre bill.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

## CLÔTURE DE LA DISCUSSION

CLÔTURE—LA MOTION PORTANT ABROGATION DE L'ARTICLE 33 DU RÈGLEMENT EST TRANSFÉRÉE AUX ORDRES DU JOUR INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour appelle:

Le premier ministre propose: Que l'article 33 du Règlement de la Chambre des communes soit abrogé.

**M. l'Orateur:** En vertu du Règlement, cette question est automatiquement transférée aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et n'exige aucune autre mesure de la part de la Chambre. Je veux parler de l'article 21 du Règlement, paragraphe 2, qui prévoit le transfert automatique de la motion aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement.

## DEMANDE DE DOCUMENT

"CALGARY CITIZENSHIP COUNCIL"

*Demande nº 44*—**L'hon. M. Pickersgill:**

Copie de toute correspondance échangée depuis le 1er juillet 1954 entre le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou tout fonctionnaire dudit ministère à Ottawa et l'un ou l'autre des directeurs du Conseil de la citoyennenté de Calgary, au sujet de la salle d'accueil de cet organisme.

(La motion est adoptée)

LE COLUMBIA—PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE

*Demande nº 45*—**M. Hahn:**

Exemplaire du rapport préliminaire intitulé: "Propositions d'aménagement hydro-électrique dans le bassin du fleuve Columbia au Canada".

**L'hon. D. S. Harkness (ministre suppléant du Nord canadien et des Ressources nationales):** Monsieur l'Orateur, je dois m'opposer à cette motion. Les députés se rappellent peut-être que, la semaine dernière, le document en question a suscité une vive discussion à la Chambre. On a dit alors qu'il n'était pas conforme à l'intérêt public, à notre avis, de déposer ce document, du moins pour l'instant, et j'aimerais préciser qu'en réalité il y a deux raisons pour lesquelles je m'oppose à l'adoption de la motion.

D'abord, il s'agit d'un document ministériel d'une certaine catégorie qui, normalement, n'est pas déposé. Ensuite, et c'est plus important, les négociations avec les États-Unis au sujet du réseau du fleuve Columbia et de l'installation d'aménagements hydro-électriques sur ce réseau se poursuivent et se poursuivront encore probablement pendant quelque temps. Il n'est pas dans l'intérêt public, à notre avis, de rendre ce document public alors que les négociations sont en cours.

**M. Hahn:** Si j'ai soumis cette motion à la Chambre, c'est que je désire obtenir justement ces renseignements. L'honorable député se rappellera que, jeudi dernier, l'honorable représentant de Montmagny-L'Islet (M. Lesage) avait ce document à la Chambre. A cette occasion, comme l'atteste la page 1981 du hansard, le ministre nous a donné lecture de propositions d'aménagements hydro-électriques sur le secteur canadien du fleuve Columbia qu'il tirait justement de ce document. Je ne m'en prends pas particulièrement à l'affirmation du ministre disant qu'il s'agit d'un document confidentiel ou interministériel, mais je fonde ma demande sur un commentaire de l'ouvrage de Beauchesne, troisième édition, où je relève ce qui suit (voir page 110):

Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou de citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne soit disposé à le déposer sur le Bureau.

Je me rends parfaitement compte que, d'abord, le ministre n'avait pas le document, puisqu'il ne l'a pas apporté à la Chambre. Apparemment, le député de Montmagny-L'Islet l'avait. Cependant, je dirai que le ministre n'aurait pas dû le citer en en donnant lecture, mais puisqu'il l'a fait, la Chambre devrait y avoir accès.

**L'hon. M. Harkness:** En ce qui concerne ce point, je rappellerai à la Chambre que je n'ai pas donné lecture de passages du document. Tout ce que j'ai fait, c'était de donner lecture du titre, afin de l'identifier; mais je n'ai donné lecture d'aucun passage de ce document.

**M. l'Orateur:** C'est ce que je crois me rappeler, c'est-à-dire qu'on n'a cité le document que pour le désigner. La motion ne peut être débattue. Le ministre a expliqué pourquoi il voit objection à se plier à l'ordre de dépôt et il ne nous reste donc qu'à liquider la motion. Que ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que ceux qui sont opposés veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion n'est pas adoptée.)

## LE CENTENAIRE DU PAYS

MOTION VISANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ POUR PRÉPARER, EN VUE DE LA CÉLÉBRATION, LA MISE EN VALEUR ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)** propose:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait étudier l'à-propos d'instituer un comité du centième anniversaire, composé de représentants fédéraux et provinciaux, chargé d'organiser un vaste programme de mise en valeur économique et sociale du pays, qui comprendrait, entre autres choses, des projets d'habitation, de suppression des taudis, de conservation, d'irrigation et d'aménagement hydro-électrique, des améliorations dans le transport, l'aménagement de routes, la suppression des passages à niveau, l'érection d'hôpitaux,

l'aide financière aux projets municipaux, l'entreprise d'autres travaux publics, et d'élaborer les moyens de consolider l'économie de chaque secteur du pays; et qu'il y a lieu d'envisager l'à-propos d'entreprendre immédiatement un tel programme et d'en poursuivre l'exécution avec vigueur d'année en année, de sorte que le premier juillet 1967, le peuple canadien soit en mesure de commémorer le centième anniversaire de naissance de la nation, non seulement par des feux d'artifice et des discours, mais surtout par des réalisations assurant le bien-être et l'abondance à toute la population.

—Monsieur l'Orateur, la résolution que j'ai l'honneur de présenter à la Chambre m'apparaît suffisamment explicite.

**M. Byrne:** Elle l'est certainement.

**L'hon. M. Pickersgill:** Nous la considérerons comme étant lue.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je suis sûr que nous tous, Canadiens, reconnaissons que nous avons contracté une immense dette de gratitude à l'égard de ceux qui nous ont précédés, qui avaient rêvé de réaliser une grande nation dans la portion septentrionale du continent nord-américain. Aucun d'entre nous ne peut nier combien nous sommes redevables à sir John A. Macdonald, ce grand homme d'État, qui avait rêvé de faire du Canada un pays distinct au sein de la famille britannique. Sans son rêve, nous ne serions pas ici aujourdhui en qualité de membres du Parlement d'une nation souveraine. Bien entendu, nous devons beaucoup aussi à sir Wilfrid Laurier qui, au début du siècle, a prononcé les mots célèbres: "Le vingtième siècle sera le siècle du Canada". Il rêvait, comme l'autre grand chef, de la grandeur à laquelle la nation canadienne est destinée.

Il y en a d'autres à qui le Canada doit beaucoup. Je suis sûr que les membres des deux grands partis qui à un moment ou à un autre ont applaudi les sentiments que je viens d'exprimer, conviendront avec moi que les Canadiens de notre génération ont aussi contracté une dette envers mon prédécesseur, M. J. S. Woodsworth, qui, pendant de nombreuses années, a été député de Winnipeg-Nord-Centre et je me déclare heureux des applaudissements que son nom à suscités. Lui aussi était un grand Canadien qui a rêvé que le Canada serait grand non seulement par son étendue et ses progrès économiques, mais aussi par le haut niveau de vie et de sécurité sociale dont jouiraient tous les gens du peuple, ici au Canada. Grâce aux rêves et à la clairvoyance de ces hommes, bien des gens au Canada jouissent aujourd'hui d'un meilleur sort.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'il convient de nous élever de temps à autre au-dessus des problèmes de l'heure pour préparer hardiment l'avenir du Canada. C'est la raison pour laquelle je propose que, nous inspirant de ce que, dans dix ans, nous célébrerons le 100e anniversaire de la Confédération, nous ajoutions à nos programmes d'expansion pour réaliser un pays dans lequel, comme le propose ma motion, la population jouira de la santé et de l'abondance.

Le projet de résolution dont Votre Honneur a donné lecture en mon nom il y a quelques instants figure au *Feuilleton* depuis trois ou quatre sessions, bien que ce soit la première fois qu'on le propose au débat. Quand je l'ai fait inscrire au cours des sessions précédentes, je me rendais bien compte qu'on n'y arriverait probablement pas. Toutefois, j'ai pensé qu'il serait peut-être bon de publier les résolutions, afin que la population les ait sous les yeux pendant deux ou trois ans et s'habitue à l'idée de commencer maintenant à préparer le centenaire de la fondation du pays.

Il y a eu des débats sur d'autres sujets au cours desquels, il est vrai, on a exprimé les idées que renferme la proposition de résolution, en particulier le débat qui s'est déroulé le 2 mars 1955, lorsque l'honorable secrétaire d'État (Mme Fairclough) a proposé un amendement à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, afin d'aborder la question du chômage qui sévissait alors. Durant le débat, certains d'entre nous ont insisté pour que la Chambre s'attaque réellement au problème du chômage en instituant un programme de mise en valeur à longue échéance en prévision de l'avenir, attitude qui a rallié l'appui d'honorables députés qui siègent actuellement du côté du gouvernement.

Je signale, avant d'aller plus loin, que l'idée de commencer longtemps d'avance à préparer notre centenaire et d'instituer un comité à cette fin m'a été suggérée par un de mes bons amis de cette ville, M. Walter Mann. Il a formulé cette proposition à un congrès de notre parti en Ontario, il y a sept ans. Il semblait alors à plus d'un que c'était un peu forcer la note que de proposer la préparation d'un anniversaire 17 ans d'avance, mais sept ans se sont déjà écoulés depuis et comme d'autres, dont je citerai les noms dans un instant, l'ont dit, il y a des occasions où l'on doit préparer ses plans longtemps d'avance.

C'est pour cela, en me souvenant de tout ce que nous devons aux rêveurs du passé, en n'oubliant pas les grandes possibilités du pays ni le fait que les choses ne se réalisent pas à moins qu'elles ne soient préparées, et préparées d'une manière hardie et longtemps à l'avance, que je demande à la Chambre d'étudier sérieusement la proposition contenue dans la résolution, soit que le gouvernement entreprenne les démarches nécessaires pour instituer un comité du centenaire du Canada formé de représentants fédéraux et provinciaux.

J'ai été intéressé par l'appui que donnait à cette idée un article très intéressant qui a paru, il y a plus d'un an, dans la page éditoriale du *Journal* d'Ottawa du jeudi 8 mars 1956. Cet article était imprimé sous l'image bien connue des fondateurs de la confédération; il était intitulé "Prévoyons le centenaire de la confédération" et signé par M. I. Norman Smith. J'ai été intéressé d'apprendre que M. Smith, ainsi qu'il l'indiquait, a rédigé cet article à la suite d'une discussion qu'il a eue avec son ami, M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au sujet du centenaire du Canada.

Dans son très intéressant article, M. Smith insiste, en son nom propre et au nom de son ami, M. Léger, pour que nous commencions maintenant à préparer le centenaire du Canada. Il fait certaines propositions intéressantes, par exemple, que la reine devrait venir au Canada, cette année-là, qu'elle devrait peut-être s'y trouver pour l'anniversaire de la Confédération et honorer de sa présence une session spéciale du Parlement. L'OTAN ou tout organisme appelé à lui succéder devrait tenir ses réunions au Canada, cette année-là, de même que les premiers ministres du Commonwealth, et ainsi de suite. M. Smith dit que l'Assemblée des Nations Unies ne pourrait siéger au Canada durant toute sa session, parce que nous n'avons pas les installations nécessaires; mais elle pourrait siéger ici pendant la session plénière de deux semaines, les services administratifs demeurant à New-York.

Voici ce que M. Smith dit plus loin:

> Un autre moyen de nous imposer sur le plan international consisterait à faire en sorte que les Jeux de l'Empire britannique, ou même les Jeux olympiques, aient lieu au Canada cette année-là.

D'autres propositions sont faites, par exemple, un jamboree scout, certains festivals, et ainsi de suite; mais il y a un paragraphe que je trouve très intéressant et qui mérite qu'on s'y arrête:

> En 1967 nous devrions certainement nous être entendus au sujet d'un drapeau canadien, et, à ce propos, disons que tous les entêtés ne demeurent pas dans la province de Québec. Un pays centenaire ne devrait-il pas posséder un drapeau qui, au Pakistan ou au Pérou, ferait inmanquablement penser au Canada?

Tout l'article est rempli de propositions intéressantes, sans compter l'avertissement stimulant que si nous ne prenons garde, lorsque le 1er juillet 1967 arrivera, nous n'aurons que les feux d'artifice et les discours d'usage. Nous aurons cela, il n'y a aucun doute là-dessus. Mais si nous sommes sages et prévoyants et si nous commençons à dresser des plans dès maintenant, nous pourrons avoir des fêtes vraiment dignes d'une si grande occasion.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

J'aime les deux derniers paragraphes de l'article de M. Smith où il dit que les fêtes que nous aimerions avoir en 1967 devraient être concertées à divers paliers,—le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les gouvernements municipaux, les institutions et finalement nous-mêmes, la population, devrions tous y mettre la main. En terminant, M. Smith dit ceci:

> Enfin, il faut que ces fêtes soient préparées dès maintenant, par des hommes doués d'un sens aigu de l'histoire et de l'avenir, par des hommes ne craignant pas de se faire passer pour des rêveurs. On n'a qu'à mettre de tels hommes à l'œuvre pendant trois semaines seulement, et ils pourraient nous proposer un programme qui pourrait se révéler comme la meilleure chose qui se soit jamais produite au pays depuis la Confédération.

Eh bien! monsieur l'Orateur, MM. Smith et Léger ne sont pas les seuls qui s'intéressent au 100e anniversaire du Canada. J'ai sur mon pupitre un certain nombre de coupures de journaux se rapportant à un discours fort intéressant du leader actuel de l'opposition (M. St-Laurent) alors qu'il était premier ministre; ce discours a été prononcé à Hamilton, (Ont.) en mars, de cette année. J'ai trouvé intéressant que la plupart des journaux ont rapporté ce discours en le faisant paraître en bonne page, ce qui indiquait, à mon avis, que l'invitation à la population canadienne de celui qui était alors premier ministre de réfléchir au début de notre deuxième siècle a trouvé écho dans son cœur. Je pourrais lire n'importe laquelle des nouvelles parues à ce sujet, mais celle que j'ai en main émane du *Daily Star* de Toronto, en date de jeudi 21 mars 1957. L'article s'intitule: "M. St-Laurent nous dit d'avoir le courage du risque". Il est de la plume de M. Bruce Macdonald, correspondant du journal en question. Voici ce qu'il écrit, notamment:

> Empruntant une ligne à Browning, le premier ministre, monsieur St-Laurent, a invité ceux qui s'étaient réunis pour célébrer son 75e anniversaire à vieillir avec lui, car le meilleur est à venir".
>
> Dans un discours prononcé au début de la semaine à Hamilton, le premier ministre a réitéré sa conviction selon laquelle les meilleures années du Canada étaient les années futures, mais il l'a affirmé en des termes énergiques, vigoureux et imaginatifs qui démentent son âge.
>
> Son discours constituait un encouragement, une invitation aux Canadiens à s'approprier cet avenir qui peut être le leur à force de travail, de prévision et de courage du risque.
>
> "Durant le reste du premier siècle vécu par le Canada en tant que nation et durant son deuxième siècle, qui brillera dans l'histoire, notre pays, plus que tout autre au monde, sera plein de promesses", a déclaré le premier ministre.
>
> Mais l'avenir "ne tombera pas comme un fruit mûr entre nos mains, a-t-il affirmé, nous devrons l'affronter avec un regain d'énergie, avec des idées neuves, confiants que nos plans actuels pourront se réaliser".

Il y a peut-être un demi-siècle qu'un premier ministre canadien n'a jeté pareil défi. C'était son célèbre prédécesseur, sir Wilfrid Laurier, qui a déclaré à la Chambre: "A ceux qui nous exhortent à faire la politique de demain, du lendemain et du surlendemain; à ceux qui nous invitent à attendre, à tarder, et encore à attendre; à ceux qui nous conseillent de nous arrêter, d'examiner les choses et de réfléchir, de calculer et d'enquêter, nous répondrons: Non, ce n'est pas le moment de délibérer, c'est le moment d'agir. La marée montante nous apporte la fortune; si nous attendons le reflux, le voyage de notre vie nationale, aussi prospère soit-elle aujourd'hui, échouera, s'ensablera...

L'article relatif au discours du chef actuel de l'opposition se poursuit pour se terminer ainsi:

Monsieur St-Laurent n'a fait aucune allusion aux entreprises qu'il pouvait avoir à l'esprit, mais il a révélé qu'il comptait, une autre fois, "inviter ses concitoyens à se proposer des buts qui stimuleront leur esprit d'initiative", à l'occasion du centenaire du Canada.

Je viens de citer trois ou quatre d'entre nous, M. I. Norman Smith, M. Léger et le chef actuel de l'opposition. Mais je citerai un autre témoin, c'est-à-dire le premier ministre actuel, qui est très fier de ce qu'on appelle le programme d'expansion nationale de son parti. Dans ce document que les conservateurs ont publié au cours de la dernière campagne électorale et que, je l'avoue, nous citons parfois dans une veine différente, le premier paragraphe est le suivant:

Peut-on douter que le Canada soit à la croisée de son histoire? C'est le temps d'élaborer de grands projets pour son avenir. L'unité le demande; la liberté l'exige; la prévoyance du moment l'assurera.

Eh bien, monsieur l'Orateur, le premier ministre actuel en est un bon témoin. Ses paroles font l'unanimité: nous reconnaissons tous que le Canada a un brillant avenir. Comme l'a dit sir Winston Churchill, lorsqu'il est venu à Ottawa en 1953:

Sur toute la surface du globe, il n'y a pas de domaine plus spacieux, ni plus splendide, ouvert à l'activité et au génie des hommes libres.

Tels sont les mots que sir Winston Churchill a employés pour décrire le Canada qu'il visitait alors. Nous sommes d'accord; nous sommes unanimes à reconnaître les possibilités d'avenir de notre pays; mais nous reconnaissons également, dans le langage du premier ministre actuel, qu'il faut prévoir en ce moment pour assurer la grandeur de cet avenir. C'est là un motif de me joindre à M. Norman Smith, au chef de l'opposition et à d'autres pour déclarer au gouvernement que ces questions ne doivent pas attendre huit, neuf ou neuf ans et demi, mais qu'il doit, sans tarder, prendre des dispositions en vue d'établir un comité qui sera chargé de dresser des plans à l'égard des divers sujets mentionnés dans ma motion. Quelques-uns ont souri à la lecture de la motion qui semblait porter sur tout. Elle embrasse beaucoup de choses, mais il y a encore d'autres questions. Le point est que nous devrions commencer maintenant à organiser largement les progrès futurs.

J'en mentionnerai brièvement et en passant quelques-uns des points signalés dans mon projet de résolution. Ce sera beau d'avoir des feux d'artifice et des discours le 1er juillet 1967, mais comme ce sera plus beau si les Canadiens sont bien logés. Nous pouvons y parvenir. Au lieu de parler du projet du barrage du bras sud de la rivière Saskatchewan, au lieu de parler d'autres projets de conservation et d'irrigation, mieux vaudrait les réaliser. Nous pourrons les réaliser et d'autres encore en commençant tout de suite nos plans à cet égard. Nous pouvons en faire autant dans le domaine des transports, des routes, des passages à niveau, des entreprises municipales, de la construction d'hôpitaux, etc. Le champ d'action s'étend à perte de vue; l'occasion se présente de construire un Canada qui, le 1er juillet 1967, vaudra la peine d'être célébré.

Espérons que nous ne célébrerons pas le 100e anniversaire de notre pays entourés de chômeurs; espérons que nous aurons mis en œuvre assez de plans sociaux et économiques pour nous débarrasser complètement du chômage; espérons que nous nous serons débarrassés de l'exploitation de l'homme par l'homme en notre pays et que nous aurons établi un régime de vie auquel tous participeront et qui sera fondé sur la collaboration de tous. Affermissons notre économie afin qu'en 1967 chaque secteur de la nation jouisse abondamment du progrès matériel et social, que tous nos citoyens soient admis à la sécurité sociale et que nous puissions faire notre part pour aider au reste du monde à sortir de son état de famine et de misère, et éliminer ainsi les causes de guerre et rétablir la paix pour tout le genre humain.

Les chances sont extraordinaires. C'est là la mission que nous confient sir John A. Macdonald, sir Wilfrid Laurier, mon ancien chef M. J. S. Woodsworth, M. I. Norman Smith, le chef actuel de l'opposition et le premier ministre actuel. L'avenir qui nous est destiné ne se réalisera pas tout seul. Tous ceux qui ont réfléchi à ces questions conviendront qu'il nous faut prévoir et préparer cet avenir et que le temps est venu d'agir en ce sens.

Le 1er juillet 1967, monsieur l'Orateur, nous aurons des feux d'artifice et des discours; espérons que nous aurons quelque chose de plus.

**M. John B. Hamilton (adjoint parlementaire au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas que la Chambre croie que je ne prends pas au sérieux la résolution de l'honorable député, mais en parcourant la page 4 de notre programme pour la journée et en voyant toutes les questions qu'il y a fait figurer, je n'ai pu m'empêcher de me le représenter dans sa bibliothèque à Winnipeg, songeant à la prochaine session. Je puis le voir encore énumérant les questions: salaires minimums, vacances annuelles payées, congés statutaires, relations industrielles, loi électorale du Canada, loi de l'impôt sur le revenu.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et l'assurance-santé.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Puis je l'aperçois qui, vêtu de noir, enfourche le balai légendaire et se lance dans une chevauchée fantastique. A l'image de Macbeth, il a tiré sa résolution de la marmite de la sorcière...

Puis, de retour dans la confortable bibliothèque, alors qu'il semblait avoir pensé à tout, je le vois soudain consterné se précipiter sur le téléphone pour appeler Rosetown-Biggar: un crépitement et une voix se fait entendre sur l'interurbain: "M. J. avez-vous aussi pensé aux droits de l'homme?" Monsieur l'Orateur, il reste en vérité fort peu...

**M. Byrne:** C'était l'appel téléphonique par lequel on lui offrait le poste d'orateur.

**M. Hamilton (York-Ouest):** ... qui ne soit pas compris dans cette proposition. S'il s'agissait seulement des points dont l'honorable député a parlé aujourd'hui: la visite de la reine au Canada, le jamboree des scouts, les jeux de l'Empire britannique, la peinture et la musique, nous pourrions tous déclarer à l'unisson "c'est une proposition de résolution que nous pouvons tous appuyer".

**M. Winch:** Pourquoi ne le pouvez-vous pas?

**M. Hamilton (York-Ouest):** Mais il me semble que cette proposition de résolution représente beaucoup plus que les phrases dont l'honorable député nous a donné lecture aujourd'hui. En réalité, depuis que je siège à la Chambre, il a passé presque tout son temps à faire confirmer ses dires par les membres de beaucoup d'autres partis...

**M. Winch:** Sauf par vous, puisque vous avez changé votre politique.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ils ont été de très bons témoins!

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**M. Hamilton (York-Ouest):** Je crois que nous devrions étudier tout le contexte qui se rapporte à cette proposition de résolution et l'époque de l'histoire à laquelle nous accédons. Il est trop facile de prétendre que le XX^e^ siècle appartient au Canada; en fait, des orateurs dans le pays entier recourent à ce cliché par trop généreux. Je crois que le XX^e^ siècle n'appartiendra au Canada que si nous sommes prêts à fournir l'effort laborieux qui nous permettra d'atteindre ce but.

Lorsque nous du gouvernement y songeons, il convient de penser également, je crois, au rôle que nous jouerons dans la préparation pour 1967. Je ne peux m'empêcher de revenir sur ce que les gouvernements ont fait au cours des années. Je crois que l'histoire de nos gouvernements peut se diviser en deux phases principales, la première qui va de 1867 à la fin de la première guerre mondiale, soit 53 ans dont 33 sous un régime conservateur, et la seconde qui va de la fin de la première guerre mondiale à nos jours, soit environ 37 ans, dont 31 sous un régime libéral.

Au cours de la première phase, notre pays a connu une expansion formidable. La mise en valeur de notre pays exigeait maintes entreprises: le transport par chemin de fer, la pénétration de nouveaux territoires, la mise au point de nouvelles méthodes de production qu'il fallait encourager et la découverte de nouveaux débouchés. L'époque appelait vraiment une action dynamique de la part du gouvernement. Il a dû soutenir, inspirer et même amorçer des entreprises d'expansion économique à long terme. J'oserais dire que durant toute cette période, les gouvernements conservateurs n'ont pas manqué du courage et de la clairvoyance nécessaires pour mener à bien ces entreprises. On peut leur accorder le mérite d'avoir uni le pays d'un océan à l'autre.

D'aucuns peuvent prétendre que durant cette période, les mesures de sécurité sociale n'existaient guère, mais nous devons nous rappeler que les exigences de la population n'étaient pas grandes alors. Presque chaque homme était artisan à ce moment-là et pouvait construire sa propre maison, et une forte proportion de la population possédait les maisons qu'elle avait construites. A cette époque, les gouvernements conservateurs ont joué un grand rôle dans l'établissement d'un programme de développement économique à longue échéance du pays.

Durant la période qui s'étend de la fin de la première guerre mondiale à aujourd'hui, nous avons remarqué, d'une manière ininterrompue, une attitude de laissez-faire de la part des gouvernements libéraux. On n'y voyait ni direction, ni inspiration, ni rôle actif joué dans la mise en valeur de nos ressources

naturelles et dans les autres domaines auxquels on devrait recourir pour la célébration de 1967, conformément à ce que l'honorable député recherche dans sa proposition. Passant d'une administration à l'autre, le gouvernement de cette période s'imaginait remplir ses fonctions lorsqu'il accordait de temps à autre, un à un, quelques avantages sociaux, mais il manquait de cette perspicacité et de cette audace qui ont caractérisé la période d'administration de sir John A. Macdonald. Je puis employer ces mots:

> Je ne pense pas que la libre entreprise suppose que l'État ne doit rien faire au sujet des conditions économiques. Les gouvernements peuvent,—ils le doivent selon moi,—appliquer des programmes fiscaux et commerciaux de nature à encourager et stimuler l'esprit d'entreprise, et des programmes gouvernementaux judicieux peuvent sensiblement concourir au maintien d'un bon climat économique.

Si ces deux dernières phrases rappellent quelque chose au très hon. chef de l'opposition (M. St-Laurent), je lui dirai que ce sont les paroles qu'il prononçait, à Montréal, le 9 février 1953, lors du congrès annuel de la *Canadian Lumbermen's Association*. Il est regrettable que le gouvernement précédent n'ait pas pris ces paroles au sérieux et n'en ait pas tenu compte. Il devient de plus en plus évident que, en face des vastes mondes nouveaux qu'ouvre la science, le gouvernement doit battre la voie, et j'ajoute qu'il est tout simplement heureux pour notre pays que les élections du 10 juin dernier aient donné le résultat que l'on sait.

La très forte avance que possédait notre pays dans le domaine des ressources en pétrole, en gaz, en houille et dans toutes les matières à la base d'une forte économie industrielle, peut ne plus être l'élément décisif pour le maintien de notre situation relative parmi les nations. Comme le disait la Dame de Cœur à Alice: "Si tu veux rester au même endroit, il te faut courir tant que tu peux; si tu veux aller ailleurs, il te faut courir deux fois plus vite."

Peut-on dire, en toute honnêteté, que la solution à notre problème se trouve dans la création d'un comité du centenaire, comme l'a proposé l'honorable député? Il me semble que si nous sommes disposés à tomber d'accord sur ce genre de résolution, c'est dire qu'en fait nous abdiquons notre rôle en tant que gouvernement du pays. Les mentions qu'elle renferme à propos de l'habitation, de la suppression des taudis, de la conservation, de l'irrigation et de la construction de routes sont des questions qu'il incombe au gouvernement du Canada de régler comme il convient, soit par mesure législative soit de concert avec les gouvernements provinciaux ou municipaux. Je dois avouer que, lorsque je vois qu'il est question de "programmes" dans un projet de résolution présenté par un cécéfiste, je ne puis que supposer qu'il s'agit de programmes socialistes; or, tant que je ne saurai pas de façon plus précise ce que sont les buts de ce parti il me sera impossible d'accepter ses programmes économiques et sociaux à l'intention du Canada.

Comme je l'ai dit déjà, j'ai l'impression que le gouvernement aura une tâche très importante et complexe au cours des dix prochaines années de l'histoire du pays. Il va falloir faire preuve d'un haut degré de responsabilité, de collaboration constante avec tous les paliers de gouvernement ainsi qu'avec la population tout entière, afin d'assurer qu'en 1967 nous puissions vraiment célébrer notre centième anniversaire.

Je suis sûr que le premier ministre de notre pays (M. Diefenbaker) se rend parfaitement compte de ses responsabilités. Ainsi que je l'ai déjà dit au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, il a l'intention de se tenir constamment en liaison avec le public. Il veillera à ce qu'on réponde aux besoins urgents de la population dans le domaine social. Tout indique que chaque aspect de la résolution sera traité à son tour quand on l'étudiera à la Chambre. Je remarque que l'une des premières choses mentionnées est le logement. A mon avis, nous n'avons pas besoin de nous inquiéter sur ce que peut faire le gouvernement au sujet de l'habitation. La semaine dernière encore, le ministre des Travaux publics (M. Green) a exposé le programme du gouvernement qui vise à garantir à un plus grand nombre de citoyens des paliers de revenu inférieurs des logements à des prix qu'ils peuvent se permettre de payer.

En réalité, on remarque déjà que quelque chose a été accompli. J'ai en main le *Globe and Mail* de ce matin qui indique que la construction de maisons d'habitation a avancé de 63 p. 100 en novembre. Voici un extrait de l'article:

> La construction de logements, après un ralentissement considérable au Canada l'hiver dernier, s'est ressaisie vivement et enregistre en novembre une avance de 63 p. 100 sur le mois correspondant de 1956.
>
> Les chiffres des *MacLean Building Reports* montrent que cet accroissement est la deuxième avance mensuelle consécutive. Ainsi, pour octobre et novembre combinés, les contrats de construction d'habitations ont été de 44 p. 100 supérieurs à ceux de la même période de 1956.
>
> Le service de la statistique indique que la principale raison de cette amélioration a été la libération de 150 millions de dollars pour des prêts hypothécaires à la construction de logements à prix modiques en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que cela prouve amplement que nous n'avons aucune

raison d'abdiquer en faveur d'un comité spécial en ce qui concerne la question du logement. Nous pouvons passer à d'autres sujets. La proposition de résolution envisage des programmes de travaux publics. Or, j'ai ici une liste de 31 entreprises actuellement en chantier dans notre pays et dont la valeur varie entre 1 million et 13 ou 14 millions. La proposition de résolution a trait notamment à la construction routière. Or, au titre de la construction routière relevant de notre gouvernement, rappelons que la route transcanadienne, cette année, coûtera $24,805,000. Il est aussi question ici d'hôpitaux. Or, mon collègue du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social consacrera $53,452,200 à la construction d'hôpitaux et à d'autres entreprises connexes. Il n'est pas une des questions dont il est fait mention ici qui ne relève de la compétence de la Chambre. Pourquoi aurions-nous un comité? Je constate qu'il s'agit d'autres choses, comme la conservation.

**M. Haidasz:** Un groupement de Toronto qui s'occupe de la conservation.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Pour l'édification de l'honorable député de Trinity, qu'il me soit permis de dire que j'ai reçu le rapport d'un groupement de Toronto qui s'intéresse à la conservation, savoir l'Autorité de la zone urbaine de Toronto pour la conservation. Dans ce rapport, il est question des objectifs visés par le groupement, de ses projets et de ses espoirs. On y note aussi qu'en ce qui concerne l'élaboration effective des projets matériels relevant de cet échelon de gouvernement, les gens se rendent parfaitement compte qu'ils peuvent à la fois déterminer les besoins et prévoir les projets nécessaires. En fait, monsieur le président, je ne saurais oublier que, depuis que je siège ici, ces personnes ont multiplié, sans succès, les mémoires. Qu'il me soit simplement permis de dire que l'attitude adoptée par le régime actuel, en ce qui concerne ses rapports avec les provinces, montre bien que des questions comme celles-ci sauront être réglées à l'avenir. Mais, bien entendu, le moment était bien choisi pour nous présenter une proposition de résolution comme celle-là! Songeons, en effet, que le gouvernement n'est au pouvoir que depuis cinq mois, ce qui n'a pas empêché l'honorable député de dresser toute une liste d'entreprises.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'honorable député me permettra-t-il une question? Sait-il qu'une proposition de résolution exactement semblable à celle-ci a figuré au *Feuilleton* au cours de trois sessions antérieures?

[M. Hamilton (York-Ouest).]

**M. Hamilton (York-Ouest):** Je le sais parfaitement bien, mais cela ne modifie pas du tout mon observation. Vraiment, le moment était bien choisi de nous saisir d'une proposition comme celle-ci, de dire à un gouvernement qui n'est au pouvoir que depuis cinq mois: "Regardez tout ce qu'il y a à faire". Lorsque l'honorable député s'est levé pour présenter sa proposition de résolution, il n'a pas soufflé mot du fait que ces problèmes auraient fort bien pu être examinés sous le régime précédent. On n'a rien mentionné de tel. Voyons un peu où nous en sommes. Cinq mois seulement se sont écoulés, et déjà il s'exclame: Mettons-nous au travail!

Le gouvernement actuel, monsieur l'Orateur, se propose de s'occuper de ces questions de sorte que lorsque 1967 arrivera, tout ce qu'il restera à faire, sera de faire partir le feu d'artifice. C'est tout ce qu'il y aura à faire, le reste sera achevé. Le vingtième siècle, l'avenir appartient au Canada; parfaitement. C'est le pays des esprits jeunes, quel que soit le nombre des années vécues. C'est le pays de l'audace. C'est le pays de tous ceux qui sont prêts à travailler, sachant parfaitement que ce que nous créons maintenant est destiné aux Canadiens: sécurité pour la génération actuelle et possibilités illimitées pour les générations futures. Ces mots comportent une vision de l'avenir et un défi que le présent gouvernement relèvera totalement.

**L'hon. Lionel Chevrier (Laurier):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de prendre part au débat sur ce projet de résolution inscrit au *Feuilleton* au nom de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et d'en parler non pas comme il s'y attend peut-être, mais d'une façon différente comme il le constatera dans un instant. Cependant, avant d'aller plus loin, j'aimerais dire à l'honorable représentant d'York-Ouest (M. Hamilton) que je suis assez surpris de l'attitude qu'il a prise à l'égard de cette résolution. Je dis cela, parce que si on la lit attentivement on constate qu'en somme l'honorable député ne demande que l'examen de la possibilité de créer un comité du centième anniversaire chargé d'étudier l'essor économique de notre pays. Je me rappelle qu'à une question qu'on lui avait posée sur un sujet du même ordre, le premier ministre (M. Diefenbaker) a répondu: "Oui, nous sommes disposés à étudier n'importe quoi". Tout ce que la résolution demande, c'est l'étude de la création d'un comité chargé d'étudier les questions qui y sont mentionnées. C'est pourquoi je ne vois nullement pourquoi je n'appuierais pas cette résolution.

Le seul doute que j'aie pu concevoir à son égard était au sujet de la partie qui mentionnait l'érection d'hôpitaux, l'aide financière aux projets municipaux et l'entreprise d'autres travaux publics, car je crois que toutes ces questions relèvent de la compétence provinciale en grande partie. L'honorable député n'en a pas moins jugé bon de proposer que ce comité se compose à la fois de représentants provinciaux et de représentants fédéraux. Quoi qu'il en soit, cela ne m'empêche pas de croire qu'il s'agit d'une bonne motion, car je pense qu'elle pourvoira à certains besoins dont la Chambre n'est pas en mesure de s'occuper dans l'espace de temps qui nous sépare du centième anniversaire de la naissance de notre pays.

Je regrette que l'honorable représentant d'York-Ouest ait jugé opportun de faire intervenir la politique dans son examen de cette résolution. J'aurais cru qu'à l'exemple de l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre qui, en raison du caractère national du comité, a pensé devoir citer à l'appui de la résolution des personnalités éminentes ne se réclamant d'aucune appartenance politique, j'aurais cru, dis-je, que l'honorable représentant d'York-Ouest se voit d'accord avec cette résolution.

Quoi qu'il en soit, je désire profiter de cette occasion pour aborder une autre question sur laquelle l'attention du pays se porte depuis un certain temps, sur une entreprise d'importance nationale et internationale qui a puissamment contribué à l'essor social et économique de notre pays. Je veux parler, évidemment, de la voie maritime des Grands lacs et du Saint-Laurent. La résolution à l'étude nous fournit l'occasion de traiter cette question, d'abord parce qu'il a fallu près d'un siècle avant de faire approuver ce grand projet et ensuite,—j'espère que le ministre des Transports (M. Hees) en conviendra,—parce que je n'aurai peut-être pas avant quelque temps l'occasion d'aborder une question de cette nature au moment de l'examen de ses crédits. Ceux-ci ne nous ont pas encore été soumis et ne le seront peut-être pas de sitôt. Je tiens à dire immédiatement que je suis heureux que le ministre ait jugé à propos d'être présent ici pendant ma participation au débat.

Il me semble que je puis dégager avec profit certaines propositions de la résolution à l'étude. Je désire offrir au gouvernement et au ministère des Transports huit propositions que je formule sans aucune intention de critiquer mais plutôt à des fins constructives, huit propositions qui, à mon avis, rehausseront l'importance du projet actuellement en voie d'exécution et qui aussi profiteront à l'ensemble du pays. Je pourrais peut-être commencer par quelques réflexions d'ordre général sur le projet lui-même.

La canalisation du Saint-Laurent est d'abord et avant tout une grande entreprise de génie. C'est une grande entreprise de génie parce qu'elle comporte l'aménagement de barrages sur des rapides, la construction d'installations d'énergie à plusieurs pieds au-dessous du lit du fleuve, l'excavation de chenaux à travers des îles dans le Saint-Laurent et le bouleversement du régime entier du fleuve dans une région d'une longueur de 50 milles sur trois ou quatre milles de largeur. C'est aussi une importante réalisation sociale parce que, dans la région que j'ai mentionnée, des collectivités sont inondées et deux villes, six villages, des églises, des cimetières, des écoles et des localités entières seront engloutis. Je crois que l'inondation s'étendra à 23,000 acres et qu'environ 6,500 personnes seront déplacées. Il est significatif cependant que, sur les nouveaux rivages, de part et d'autre de la frontière internationale, de nouvelles villes, de nouvelles localités modernes et en tout point à la page sont en voie de s'élever et que, ce qui est d'égale importance, des parcs et des routes d'agrément sont en voie d'être aménagés des deux côtés de la frontière internationale.

Mais la canalisation est encore plus que cela. C'est une entreprise internationale. Il est facile pour les gouvernements de se concerter et de s'entendre sur une ligne de conduite mais c'est autre chose que de mettre les décisions gouvernementales à exécution. A cet égard, il n'y a pas moins de quatre organismes internationaux composés d'un nombre égal de Canadiens et d'Américains,—il y en a peut-être davantage,—qui collaborent afin de donner suite à la décision du gouvernement. Il y a la Commission mixte d'ingénieurs du Saint-Laurent qui a compétence sur l'aspect de l'aménagement hydro-électrique qui intéresse la construction. Ses fonctions comportent l'approbation préalable à la construction et la surveillance durant la construction de tous les ouvrages projetés par la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario et la *Power Authority* de l'État de New-York.

Il y a le Comité international de régie du Saint-Laurent, dont les objectifs ont été définis dans l'ordonnance d'approbation de la Commission mixte internationale et dont les attributions ont trait aux niveaux de l'eau, au débit de l'eau dans le secteur des rapides internationaux et à la réglementation de l'écoulement de l'eau du lac Ontario.

Il y a aussi la Commission internationale d'ingénieurs pour le lac Ontario, constituée par la Commission mixte internationale, dont la mission est d'étudier le niveau de l'eau.

Elle a recommandé un plan technique compliqué, mais qu'on exécute avec succès, à mon sens.

Enfin, il y a la Commission mixte internationale, organisme qui s'occupe des problèmes relatifs aux eaux limitrophes de cette nature depuis plus de 40 ans. Il n'était donc que logique que le Canada et les États-Unis finalement décident que cette commission était l'intermédiaire voulu pour entreprendre les travaux de navigation et hydro-électriques.

Je mentionne ces quatre commissions qui exécutent la décision des gouvernements canadien et américain, car cela donne un exemple de la collaboration et de la bonne entente qui peuvent exister entre deux pays quand ils veulent faire approuver un projet de cette nature. Puis-je dire un mot seulement des avantages qui en découleront pour l'économie canadienne, je crois; je passerai ensuite aux propositions. Le premier avantage est l'énergie; on va capter 2,200,000 chevaux-vapeur d'énergie électrique dans le secteur international. Cela représente près de 13 milliards de kilowatts-heure d'électricité par année.

Quand on discerne que c'est la dernière région que la Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario a à mettre en valeur dans le Sud ontarien, on en mesure les répercussions sur l'économie de cette province. A plusieurs reprises, et même récemment, la province a été forcée d'aménager des centrales thermiques au charbon, et nous savons tous comme le prix en est élevé. Mais dans le secteur international du fleuve se trouve cette masse d'énergie trois fois moins cher à produire, et qui, sans conteste, aura pour effet, non seulement en deçà de la frontière, mais aussi du côté américain, de mettre ces régions en valeur et d'y faire venir des industries.

Puis il y a la suppression de l'étranglement de 14 pieds sur une distance de 112 milles entre Montréal et l'extrémité inférieure du lac Ontario. Elle procurera l'avantage de permettre aux navires tirant 25 pieds d'eau de remonter le Saint-Laurent jusqu'aux ports des Grands lacs, et pour la première fois les navires des Grands lacs auront ainsi l'avantage de pouvoir descendre les lacs jusqu'au port de Montréal et à d'autres ports du fleuve Saint-Laurent. D'après les premiers rapports rédigés par des économistes, on a pu évaluer que l'épargne réalisée dans les frais de transport atteindrait 48 millions de dollars par an grâce à cet avantage.

Puis, naturellement, il y a le minerai de fer. Je crois que plus que tout autre produit, le minrai de fer a fait pencher la balance en faveur de l'exécution de cette entreprise. Nous avons toujours été convaincus de l'énorme avantage qu'il y aurait à produire de l'énergie électrique, mais il y avait à l'origine, des deux côtés de la frontière, une certaine hésitation au sujet de la voie navigable, jusqu'au jour où l'on a découvert les gisements de minerai de fer du Labrador et de l'Ungava dans le nord du Québec.

Bien des économistes espèrent qu'à l'instar du minerai de Mesabi qui, allié au charbon de la Pennsylvanie, a donné naissance à l'importante sidérurgie américaine, le minerai de fer du Labrador et du Québec, remontant le Saint-Laurent, trouvera un point de rencontre doté d'aménagements hydro-électriques, soit en Ontario, soit dans Québec, surtout dans Québec, j'imagine, à cause des avantages supérieurs qui existent en cette province de ce point de vue, et y créera une industrie de l'acier.

Le quatrième effet découle du commerce des exportations et des importations. On a dit qu'après la seconde guerre mondiale, il y avait eu peu d'importations ou d'exportations sur le Saint-Laurent. Après la guerre, grâce au travail de pionniers de Norvégiens et de Scandinaves, ce commerce, connu également sous le nom de commerce d'outre-mer sur les Grands lacs, a commencé de naître. En 1955, la valeur de ce commerce s'établissait à environ $760,000 par an, mais en 1956, il dépassait le million. Or, les économistes américains et canadiens estiment que quelques années après l'ouverture de la voie maritime, ce commerce aura triplé et qu'en peu de temps il se sera multiplié par 25. C'est donc ce commerce, je crois, qui revêt la plus grande importance du point de vue des ports situés le long de la voie maritime, tant sur les Grands lacs que sur le Saint-Laurent.

Puis, évidemment, l'industrie et les populations des États de l'Ouest central et les huit États voisins de la voie maritime pourront tourner, comme nous l'espérons, leurs regards vers le nord. Il y a, en effet, le long de la voie du Saint-Laurent huit États dont la population représente environ 35 p. 100 de l'ensemble des États-Unis. Ces États avaient tourné le dos à la route du Saint-Laurent. Je ne le dis pas en mauvaise part, mais du point de vue géographique, c'est bien le cas. Ils s'étaient tournés vers le canal Érié et le fleuve Hudson, pour le transport à la ville de New-York, et ils comptaient sur le Mississippi et l'Illinois pour une partie du transport commercial vers les ports du golfe du Mexique. Comme je le dirai dans un instant, on espère avec la plus grande assurance que ce commerce suivra maintenant la route du Saint-Laurent.

Enfin, l'industrialisation est présentement en marche le long de la voie maritime, depuis l'extrême Est jusqu'à la tête des Lacs. L'importance des sommes que l'industrie privée

immobilise pour tirer pleinement avantage d'une des réalisations les plus merveilleuses de notre économie montre déjà à quel point la voie maritime est un succès. On a dit, je crois, que l'industrie privée dépense de plus fortes sommes pour tirer parti des avantages présents et futurs de la voie maritime qu'on en consacre aux aménagements de ladite voie, du double point de vue de l'énergie et de la navigation. J'ai pensé qu'avant de présenter les quelques idées que je me propose d'exposer, il ne serait pas sans intérêt de formuler tout d'abord quelques observations au sujet des effets de la voie maritime sur l'économie du Canada.

Je voudrais d'abord proposer que l'on fasse un relevé économique de l'effet de cette voie maritime sur les différentes régions du Canada, sur les ports riverains, en s'attachant tout particulièrement aux fortes concentrations de population, comme par exemple la région métropolitaine de Montréal, et les régions de Toronto et d'Hamilton. Si j'exprime cette idée c'est que je crois que les avantages de la voie maritime tels que je les ai brièvement indiqués, s'étendront à toutes les parties de notre pays. Je n'en crois pas moins qu'il y aurait avantage à procéder à un relevé de ce genre afin de déterminer précisément quels avantages en recevront les provinces du Centre, quels avantages iront aux provinces atlantiques, aux Prairies, à la Colombie-Britannique et, enfin,—du moins dans l'ordre géographique, mais non dans l'ordre d'importance,—à cette immense région qui s'étend vers le Nord, le bouclier précambrien. En effet, on le sait, cette voie maritime commence déjà à profiter à la mise en valeur extraordinaire de minéraux et de métaux dans ces régions.

Je pense qu'il faudrait aussi que ce relevé porte sur les effets de l'entreprise sur les ports allant de Rimouski à Sarnia et à la tête des lacs, en passant par Sept-Îles, Québec, Trois-Rivières, Sorel,—oublions, pour l'instant, Montréal,—Cornwall, Brockville, Kingston, et Windsor,—j'ai également sauté Toronto et Hamilton pour l'instant. Bien que la mesure que le ministre a présentée à propos du port d'Hamilton ait été excellente et que j'aie cru bon de l'appuyer à cause de ma connaissance des conditions là-bas, il me semble que des ports de toutes les régions du Canada lui demanderont maintenant une aide analogue. Il a déjà reçu une demande de la tête des lacs. En compagnie, je crois, du ministre des Mines et des Relevés techniques (M. Comtois) et d'autres, il est allé à Trois-Rivières où on lui a soumis des observations dans le même sens. Jusqu'à ce qu'on ait fait un relevé de tous ces ports en vue de déterminer quel trafic sera le plus vraisemblablement acheminé vers un port de la voie maritime plutôt que vers un autre, il me semble que sans une politique générale de planification comme celle que l'on recommande ici, ce sera le désordre.

Enfin, j'ai l'impression que ce relevé devrait porter surtout sur la région métropolitaine de Montréal dans un rayon d'une centaine de milles autour de cette ville, et sur une zone analogue autour de la région métropolitaine de Toronto, jusqu'à Hamilton. Je parle maintenant en particulier de Montréal parce que je représente une circonscription électorale de cette ville. J'estime que cette entreprise aura d'énormes répercussions sur une zone s'étendant dans un rayon de 100 milles de la ville de Montréal. Si je demande un examen économique, c'est parce qu'aucun n'a encore été fait si ce n'est celui qui a été préparé, en 1951, par la division des recherches économiques du ministère du Commerce, et qui était bon à ce moment-là. Il date de sept ans et s'appuie en grande partie sur des renseignements périmés. Je m'en suis servi en présentant la mesure législative à la Chambre des communes en 1951, et je pense que la situation a tellement changé qu'une grande partie de ces renseignements sont périmés.

J'aimerais également signaler à l'attention de la Chambre que la *St. Lawrence Seaway Development Corporation,* l'organisme qui aménage la voie maritime, a chargé un économiste américain, M. Hazard, en 1955 ou 1956, je n'en suis plus très sûr, de préparer une étude des effets de la voie maritime sur l'économie des États-Unis. J'ai aussi en main quelque chose qui, je crois, est tout nouveau et qui constitue la meilleure des études que j'aie jamais lue sur les effets de la voie maritime du Saint-Laurent sur le mouvement des céréales. C'est M. Joseph R. Hartley qui l'a préparée conjointement avec l'école commerciale de l'Université d'Indiana et en coopération avec le *board of trade* de Chicago. C'est l'une des plus belles études du mouvement de céréales sur le Saint-Laurent, et je la recommande à l'attention du ministre. J'aurais aimé avoir le temps d'en lire six ou sept extraits que j'ai marqués spécialement, mais je ne vais en lire qu'un car je pense que la Chambre n'a peut-être pas une idée exacte de ce que représente la voie maritime pour ce groupe des États-Unis. Voici ce que je lis, au sujet des céréales, dans l'un de ces vœux:

> Les fortes expéditions de céréales canadiennes transportées par les canaux du Saint-Laurent s'accroîtront quelque peu grâce aux expéditions qu'on détournera d'ailleurs. Relativement, les changements seront beaucoup moins importants que dans le cas des céréales des États-Unis. Les exportations globales du Canada par la voie maritime seront de 200 millions de boisseaux. En 1965, le volume des exportations canado-américaines réunies sera de 350 à 400 millions de boisseaux.

Il n'a pas été question de cela, quand nous avons étudié le projet en 1951. Dans l'étude en question, on dit qu'au moins 200 millions de boisseaux de grain des États-Unis seront transportés par la voie maritime. Voici ce que je lis à la page 2:

A supposer que le marché international des céréales se maintienne au niveau actuel, de 150 à 200 millions de boisseaux de grain des États-Unis seront exportés par la voie maritime en 1966.

Si cet énoncé est exact (et je ne vois aucune raison pour qu'il ne le soit pas), j'ai donc raison de dire que tous les ports situés le long de cette voie maritime seront nécessairement touchés. On me demandera peut-être pourquoi nous n'avons pas fait effectuer une telle étude lorsque nous étions au pouvoir? Eh bien, nous avons commencé par demander à un économiste de renom, spécialisé dans le domaine du transport, de préparer un aperçu économique des conséquences qu'amènerait la canalisation en ce qui concerne les diverses parties du Canada. Il s'est mis à l'œuvre, mais malheureusement il a été interrompu dans son travail parce que ses services étaient requis auprès de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada; une fois cela terminé, il était prêt à poursuivre ses recherches, mais on l'a nommé membre du comité de péage chargé d'étudier la question du péage avec un comité analogue aux États-Unis. Mais, si je comprends bien, une bonne partie de ce travail est déjà terminée, et tout le travail pourrait être complété d'ici peu. Ce travail serait extrêmement utile au ministre ainsi qu'à ses services et au pays en général.

La deuxième proposition que j'aimerais faire est que le rapport de 1947 de la commission des ingénieurs sur le secteur de Lachine devrait faire l'objet d'une revision, à la lumière des événements actuels. Il s'agit d'un rapport déposé à la Chambre en 1948. Il traitait de la mise en valeur du secteur de Lachine. On espérait à l'époque pouvoir mettre en valeur le secteur de Lachine tant à des fins d'énergie que de navigation. Lorsque je faisais partie de l'Administration de la voie maritime, je me suis rendu maintes fois au bureau du premier ministre de Québec. On m'a, sans doute, toujours reçu cordialement, mais je n'ai pas réussi à convaincre le premier ministre du Québec, qu'il y aurait lieu de rattacher l'expansion de la navigation à la mise en valeur de l'énergie hydro-électrique dans le secteur de Lachine. Les ingénieurs que nous avons consultés pensaient alors que cela pourrait représenter une économie de quelque 25 millions de dollars.

[L'hon. M. Chevrier.]

La proposition que j'entends faire maintenant est la suivante. Ce rapport a été établi en collaboration, pour partie, avec la Commission hydro-électrique de Québec, mais il y aurait lieu de le reviser; le ministre, ou le gouvernement, devrait voir, à mon avis, s'il n'y aurait pas moyen d'en récupérer quelque chose et s'il ne serait pas trop tard pour mettre au point l'aspect hydro-électrique en même temps que l'aspect navigation dans ce secteur, parce qu'en agissant ainsi, je suis convaincu qu'on réaliserait de notables économies, non seulement pour la province de Québec, mais pour le gouvernement fédéral.

La troisième proposition que j'aurais à faire, c'est que le rapport sur le chenal de navigation du Saint-Laurent et le rapport du comité du port de Montréal de 1950 devraient être mis à jour. Je me permettrai de dire à la Chambre, et surtout au ministre, que ce rapport est extrêmement important. On a institué le comité en 1950, en lui conférant quatre mandats: l'un avait trait au Saguenay, l'autre à l'aménagement général du chenal d'alors, le troisième à l'amélioration du chenal au cours d'une période de trois ou quatre ans, et le quatrième se rapportait à la mise en valeur progressive du port de Montréal, une fois la voie maritime achevée et l'aménagement hydro-électrique de la section de Lachine terminé. Le comité avait surtout pour objet de coordonner le travail et les fonctions des principaux groupes dans la région: la Commission des ports nationaux, le ministère des Transports, le canal Lachine et la Division du chenal de la voie maritime du Saint-Laurent, qui est un service du ministère des Transports.

Ce comité a soumis un plan général visant à réaliser cette coordination. Craignant que le bas niveau de l'eau dans le port de Montréal ne nuise à la navigation, dans ce port, il a fait certaines recommandations sous le titre de "Point principal" des conclusions. Le vœu,—on en voit le texte à la page 7,—du mandat a trait au port de Montréal. Je pourrais peut-être citer les principales caractéristiques de ce plan:

Les principales particularités de l'entreprise comprennent un barrage avec écluses dans le voisinage de la Pointe-aux-Trembles et le maintien du niveau des basses eaux, dans le bief en amont du barrage, environ six pieds au-dessus de la ligne d'étiage atteinte en 1934. L'entreprise entraînera aussi l'élargissement de la section transversale du fleuve en amont du barrage, afin de réduire le coût d'aménagements portuaires futurs, sur la rive sud, et afin d'assurer une profondeur suffisante pour permettre l'accès à ces aménagements futurs et aux régions industrielles qui pourront s'établir dans ces environs.

Ce rapport date de 1950. Il a été préparé et rédigé avant le début de la construction

de la voie maritime, et aussi il a été rédigé après le rapport de la commission d'ingénieurs. J'aimerais signaler à la Chambre quelques-uns de ses aspects. Le rapport se fonde sur l'hypothèse que la captation de l'énergie dans la section de Lachine sera entreprise en une étape. Il se fonde aussi sur l'hypothèse que le chenal de navigation se prolongerait dans la retenue du bassin de Laprairie du côté sud du fleuve à la baie Sainte-Catherine, région sise en face de Montréal, mais qu'il passerait par le pont Victoria du côté nord du fleuve, avec une écluse immédiatement en amont du pont et une autre un peu en aval du pont Victoria. Le rapport se fondait aussi sur l'hypothèse que le pont Victoria actuel allait être abandonné aux fins des chemins de fer et qu'une nouvelle voie ferrée serait immédiatement construite en amont du pont actuel et placée en partie sur le barrage, en partie sur la structure du pont.

A mon avis, c'est peut-être le document le plus important qu'on ait publié jusqu'ici à l'égard de la future mise en valeur du port de Montréal, et c'est pourquoi j'avance que ce rapport, qui est encore extrêmement important mais qui est un peu désuet parce que le chenal se trouve maintenant du côté sud du fleuve, devrait être mis à jour à la lumière de ce qui s'est passé.

La quatrième recommandation ou proposition c'est que le conseil des ports nationaux étende immédiatement sa compétence sur la partie de la rive sud comprise entre les terres des Indiens à Caughnawaga et les limites actuelles du port de Montréal sur les deux rives. Comme le ministre le sait, l'Administration de la voie maritime a récupéré beaucoup de terrain depuis un point situé en amont du pont Jacques-Cartier jusqu'à un endroit bien en aval de Longueuil. Il s'agit de régions susceptibles d'expansion industrielle. Certaines industries songent à s'y installer.

Puis il y a toute la rive sud comprise entre le pont Victoria et les terres des Indiens de Caughnawaga, mieux connue sous le nom de bassin de Laprairie, qui peut fort bien se prêter à l'aménagement d'un port de la rive sud et à l'installation d'industries. Toutes ces régions sont accessibles à la fois par chemin de fer et par voie fluviale. En vérité, cette région se développe aujourd'hui à un rythme rapide. Je voudrais avoir le temps de détailler les sommes déjà engagées par les industries qui se sont établies dans la région. Il y a notamment une industrie du titane, un certain nombre de quais de transbordement, une fabrique d'ammoniaque. On y trouve une nouvelle ville appelée Candiac qui a reçu sa charte de la province de Québec. Elle envisage d'aménager 2,500 acres de terrain et d'avoir une population d'environ 50,000 personnes. A propos de l'industrie de l'acier, dont j'ai déjà parlé, je crois que des aciéries ont placé des options sur des terrains à l'enchère en vue d'y établir éventuellement une industrie métallurgique.

**M. McIvor:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question? Je crois savoir que la voie maritime n'aurait jamais été construite et que l'entreprise aurait été bien près d'échouer, si le très honorable C. D. Howe n'avait pas dit aux représentants des États-Unis: "Nous apprécions votre collaboration à sa valeur, mais que vous collaboriez ou non, nous allons de l'avant." Lorsque l'honorable député parle des grands hommes du Canada, il devrait rendre hommage à qui de droit.

**Une voix:** Que dire du premier ministre Frost?

**L'hon. M. Chevrier:** L'honorable député ne m'a pas donné avis de cette question.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Qu'il l'inscrive au *Feuilleton*.

**L'hon. M. Chevrier:** Je pourrais citer de cette étude un passage qui répondrait peut-être à la question de l'honorable député. Il s'agit d'une étude faite par M. Joseph R. Hartley et intitulée "Les effets de la voie maritime du Saint-Laurent sur le mouvement des céréales". Voici comment il formule une des recommandations:

> Enfin, le Canada annonça en 1951, qu'il aménagerait la voie maritime avec ou sans notre collaboration. Cet ultimatum, plus que tous les arguments économiques et politiques auxquels on avait fait appel, a influé sur le Congrès, qui donna rapidement le signal de mise en œuvre.

Cette attitude énergique a été prise par l'actuel chef de l'opposition (M. St-Laurent) et l'ancien ministre du Commerce, qui ont tous deux joué un rôle éminemment important pour faire accepter cette entreprise à nos voisins du sud.

Et maintenant, puis-je poursuivre? Ce que je souhaite c'est l'achèvement ordonné de la voie maritime. On peut se représenter une zone industrielle bénéficiant directement d'aménagements hydro-électriques et de moyens de transports, depuis la tête de la section internationale, à Prescott du côté ouest et passant par la vallée réaménagée du fleuve pour la voie maritime et vers l'Est par Cornwall, Valleyfield, Beauharnois, jusqu'à Montréal, Longueuil, Boucherville, Varennes, Verchères, et de Sorel jusqu'à Nicolet, à l'extrémité est du lac Saint-Pierre. Cela sera la "côte d'or" industrielle du Canada et deviendra éventuellement, on peut s'y attendre, un des premiers centres de trafic

ferroviaire de la vallée du Saint-Laurent. C'est pourquoi, vu que la plus grande partie de cette zone se trouvera dans la région de Laprairie, il est de toute première importance de veiller à ce qu'on ait la maîtrise de cette région, pour la préparer au développement futur. De plus, si on n'en assume pas la maîtrise, la confusion ne peut manquer d'y régner. Divers groupes de gens ont déjà formé un comité chargé d'examiner cette proposition et j'espère que, parmi ses vœux, il y aura celui de confier la maîtrise de cette région au Conseil des ports nationaux. J'espère que le Conseil assumera cette maîtrise parce que, alors, l'industrie qui commence à s'installer dans cette région saura au moins à quoi s'attendre à l'avenir.

Je propose en cinquième lieu que l'Administration de la voie maritime obtienne les titres aux canaux de Beauharnois et de Welland. En somme, ainsi que le sait très bien le ministre des Transports, si quelque organisme doit percevoir des droits de péage, il doit posséder les titres. A l'heure actuelle, je crois que les titres des deux canaux, Beauharnois et Welland, ressortissent au ministère des Transports. Bien qu'en vertu de la loi, l'Administration ait en toute équité le droit de percevoir le péage, je crois que, dans l'intérêt d'une saine gestion, l'Administration de la voie maritime devrait posséder les titres à ces canaux, de sorte que, lorsque se posera la question des péages, on ne puisse pas soulever le point, juridique ou technique, qu'ils ne sont pas autorisés à percevoir le péage sur ces deux canaux.

La Chambre le sait, l'Administration de la voie maritime possède les titres au reste du territoire de la voie maritime, parce qu'elle a exproprié aussi bien le secteur de Laprairie que celui d'Iroquois où l'on a inauguré l'écluse récemment.

Je propose, sixièmement, que le gouvernement fédéral construise un nouveau pont entre Montréal et la rive sud, en aval du pont Jacques-Cartier. La Chambre se rappelle sans doute que, lorsque ces questions ont été discutées lors de la dernière législature, on avait exprimé l'avis que les voies de communication sur l'île de Montréal, du moins l'île de Montréal jusqu'à la rive sud, étaient insuffisantes à ce moment-là pour répondre aux besoins du trafic. Tenant compte de ces propositions, le gouvernement fédéral avait décidé de construire un pont entre Verdun et la rive sud, en passant sur l'île des Sœurs. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, les ponts actuels permettront, après avoir été réparés, la circulation de 7,500 voitures automobiles à l'heure dans chaque sens. Cela signifie 15,000 voitudes l'heure, et on me dit que c'est plusieurs fois ce nombre qu'il faudrait aujourd'hui. C'est pourquoi je pense qu'un autre pont devrait être construit en aval de l'actuel pont Jacques-Cartier. En fait, la construction de cet autre pont avait été recommandée dans le rapport de 1950 dont j'ai déjà parlé.

Ma septième proposition, c'est qu'on devrait demander à la province de Québec de construire un autre pont parallèle au pont Mercier. Le pont Mercier, qui relie l'île de Montréal à la rive sud à Caughnawaga, appartient à la province de Québec et l'Administration de la voie maritime a déjà dépensé plusieurs millions pour aménager les nouvelles voies d'accès à ce pont. En fait, on a donné à entendre à l'Administration de la voie maritime, au moment où elle a négocié les contrats avec les autorités provinciales et, par la suite pour les voies d'accès, que le gouvernement de Québec avait l'intention de construire un nouveau pont à une date future et que, par conséquent, nous devrions aménager, non pas deux voies d'accès mais plusieurs, au cas où la province prendrait une telle décision. C'est ce que nous avons fait. Eh bien, donnant suite à ces vœux et songeant à l'annonce faite par le gouvernement provincial qu'une nouvelle grand route moderne à circulation rapide serait aménagée entre Montréal et les Laurentides, nous avons fourni les capitaux nécessaires à ces nouvelles voies d'accès modernes au pont Mercier qui, lorsqu'elles seront achevées, pourront servir à un autre pont, si la province décide de le construire. Des représentations devraient être faites en conséquence par le présent gouvernement.

C'est pourquoi, le ministre ou d'autres représentants du gouvernement devraient, à mon avis, aborder auprès des autorités provinciales la question d'aménager le long du pont Mercier un nouveau pont, qui constituerait un chaînon de la grande route vers les Laurentides. Et, pendant que j'en suis à cette question des ponts, je me permets d'ajouter que le Conseil des ports nationaux songera sûrement à l'aménagement d'une autre voie sur le pont Jacques-Cartier. L'espace est déjà prévu pour cette voie, dont l'aménagement ne devrait pas tarder bien davantage.

**M. l'Orateur:** Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais je dois l'informer que son temps de parole est expiré.

**L'hon. M. Chevrier:** Une autre proposition, si on me le permet...

**Des voix:** Continuez!

**L'hon. M. Chevrier:** Je voudrais enfin exprimer l'avis qu'on devrait songer immédiatement à construire d'autres tunnels ou

d'autres ponts pour franchir le canal de Lachine. Un dernier mot, et j'ai fini. Tout comme le canal de Welland, celui de Lachine, du point de vue de la circulation automobile, est un très heureux obstacle. Il suffit d'aller là aux heures de pointe, midi ou cinq heures par exemple, pour se rendre compte que les passages qui franchissent ce canal, bordé des deux côtés par des établissements industriels, constituent autant de goulots d'étranglement.

L'ancien gouvernement a construit deux tunnels, l'un à la rue Saint-Rémi, et l'autre à la rue Atwater en collaboration avec la ville de Montréal, qui a assumé à cet égard une assez forte partie des frais. Il me semble qu'il faudrait envisager très sérieusement l'aménagement de tunnels ou de ponts franchissant le canal de Lachine afin de mettre fin aux embouteillages. Voilà les idées que je voulais exprimer. Je l'ai fait, on s'en sera rendu compte ici, dans un esprit pratique. Mes propositions n'ont rien que de constructif et j'espère que le ministre et ses fonctionnaires pourront leur donner suite.

**M. Charles Yuill (Jasper-Edson):** Monsieur l'Orateur, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le débat qui s'est poursuivi jusqu'ici. J'aimerais manifester en ce moment mon appui à cette proposition de résolution. Elle me paraît excellente, en ce sens qu'elle intéresse un grand nombre d'aspects de notre évolution sociale et économique. Si la plupart des problèmes qui y sont évoqués ont une portée nationale et s'ils peuvent donc intéresser le pays tout entier, ils semblent aussi revêtir un intérêt local de par leur nature même. Il en est, en outre, dont la solution semblerait appeler, de préférence, une action conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux.

J'ai ici, sous les yeux, un exemplaire d'un article tiré du *Maclean's* du 7 décembre 1957, page 1, intitulé "Fête d'anniversaire de 1967—Ce que sont nos projets". Voici l'article:

Dans dix ans à peine, nous célébrerons notre centenaire. Quelle espèce de fête d'anniversaire aurons-nous? Voici, à ce sujet, quelques idées exprimées par monsieur F. A. Hamilton, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales, qui s'occupe, à long terme, d'organiser l'année de la Confédération 1967.

Ces fêtes dureront toute une année, et non pas seulement la fin de semaine que nous consacrons actuellement à la fête de la Confédération. "On a trop insisté jusqu'ici, pour célébrer cette fête, sur le baseball sans s'attacher suffisamment au sens historique de cette journée", a déclaré monsieur Hamilton. "Nous voulons une participation massive aux fêtes du centenaire, une nouvelle consécration de la population du Canada à sa mission, une reprise de conscience nationale."

Le ministre aurait dit également, d'après l'article en question:

Lorsque sera terminée la route transcanadienne, le Canada en inaugurera une autre, ou toute une série d'autres, jusqu'à l'Arctique...

On priera instamment municipalités et provinces d'élaborer et de compléter leurs travaux importants de façon qu'ils soient terminés pendant l'année de la Confédération, et qu'on puisse les inaugurer cette année-là.

Et voici la phrase qui me séduit plus particulièrement, puisque c'est précisément de cela que j'entends parler. La voici:

On favorisera une nouvelle étude de l'histoire du Canada à tous les niveaux, jusqu'au niveau du plus humble hameau, de façon à rapprocher tous nos compatriotes de leurs origines.

La déclaration du ministre est telle que je puis désormais espérer que ce que j'ai à dire ne tombera pas dans l'oreille d'un sourd, malgré les vues exprimées ici par l'honorable député d'York-Ouest (M. Hamilton). Elle indique que le ministre se rend bien compte de l'existence de certains problèmes et que, dans l'exercice de ses fonctions, il est tout disposé à s'y attaquer de front. Qu'il me soit permis de l'en féliciter.

En ce qui concerne les grandes routes dont il est question dans la proposition de résolution, qu'il me soit également permis de signaler au gouvernement à quel point il importerait d'aménager un nouveau tronçon de notre réseau routier transcanadien, en l'occurrence la route de la Tête jaune. Il s'agit là du tracé le plus court possible entre Vancouver et Winnipeg. Je pense qu'on pourrait, à cet égard, parler de chaînon manquant dans la route transcanadienne. Il est certain que ce tronçon servirait au mieux l'intérêt de milliers de personnes qui habitent le Nord de la Colombie-Britannique, ainsi que l'Alberta et la Saskatchewan. Pour l'instant, disons que la route est à peu près terminée, particulièrement en Alberta, de Jasper jusqu'à l'entrée est du parc national de ce nom et de là jusqu'à la limite de la Saskatchewan, où il existe une route normale parfaitement au point. A quelques petites exceptions près, la même situation se retrouve en Saskatchewan. Il en va de même au Manitoba. Tout ce dont le gouvernement fédéral a désormais à s'occuper est, par conséquent, le tronçon mesurant approximativement 17 milles de longueur, situé à l'intérieur du parc national de Jasper, entre Jasper même et l'entrée ouest dite Tête jaune.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est acquitté, dans une très large mesure, des engagements contractés par lui en ce qui concerne l'aménagement de la route depuis cet endroit jusqu'à Kamloops. Lorsque celle-ci sera terminée, on estime que 400,000 voitures de plus pourront passer par

le parc national de Jasper. S'il en est ainsi, cela donne une idée de l'utilité de cet ouvrage pour les habitants de la partie nord de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, tout particulièrement. Il me semble que si on regarde la question d'un peu plus près, on devra convenir que ce progrès de l'industrie touristique ne saurait manquer de provoquer un accroissement considérable des recettes. Songeons seulement aux $2 exigés de ceux qui entrent dans le parc. On se rendra compte que les recettes de ce péage suffiraient, dans une très large mesure tout au moins, à couvrir les frais d'aménagement de ce tronçon, relativement court, situé à l'intérieur même du parc.

Le nombre croissant des touristes qui passent par ce parc me fait songer à un point qu'on a peut-être négligé dans le parc national de Jasper et en particulier dans la ville de Jasper. Je veux parler des relations publiques qui devraient exister entre les autorités et la population de la ville de Jasper. Cela devrait nécessairement faire comprendre à l'administration du parc la nécessité de la plus grande compréhension et de la plus grande collaboration entre la population de Jasper et les autorités chargées de pourvoir à ses besoins. Il existe en ce moment plusieurs problèmes en matière de relations publiques dans la ville de Jasper et ces problèmes ne feront que s'accentuer à mesure que le nombre des touristes augmentera. Certaines villes des parc nationaux jouent un rôle indispensable plutôt qu'un simple rôle d'agrément; c'est le cas de Jasper, je crois.

Je connais passablement le parc national de Jasper car j'y ai vécu à la fin de la première Grande Guerre. A l'époque, il n'attirait guère de touristes. On ne pouvait y pénétrer que par chemin de fer et les seuls touristes qui s'y sentaient attirés étaient ceux qui étaient disposés à voyager par train et à retenir ensuite les services de guides pour s'enfoncer dans les bois à dos de cheval et admirer la nature sauvage. Lorsque notre gouvernement provincial a jugé à propos d'aménager une route au coût de plusieurs millions de dollars, les conditions ont changé. La circulation ne pose aucun problème car une des plus belles routes du Canada nous mène jusqu'à la porte du parc. Pour cette raison, évidemment, le tourisme a pris un essor prodigieux.

Pour célébrer dignement cet événement, le gouvernement, s'il veut comprendre un peu mieux les problèmes et, quand c'est possible, pénétrer l'administration du lait de la tendresse humaine, devra songer à certaines choses indispensables qui ont la plus grande importance pour ceux qui sont chargés de la responsabilité d'assurer aux touristes un séjour agréable.

Il importe d'accorder une certaine considération à plusieurs problèmes qui se posent dans la ville de Jasper. A mesure que le tourisme a pris de l'importance, de nouvelles difficultés ont naturellement surgi pour la population de Jasper. Il est vrai que les autorités des parcs assument une certaine responsabilité à l'égard de l'amélioration des routes et des logements pour touristes mais, sans la collaboration de la population de Jasper, le tourisme perdrait son attrait du jour au lendemain. Le parc ne serait pas aussi recherché qu'il l'est en ce moment sans les grands efforts que déploient les habitants qui jouent en quelque sorte le rôle d'ambassadeurs de bonne entente.

Les premiers habitants qui se sont établis à Jasper étaient plus ou moins tolérés, comme l'a dit le ministre. Il a peut-être un peu raison, mais, sans ces gens, je le répète, le parc n'aurait pas autant d'attrait pour les touristes. A cause des règlements particuliers qui régissent les parcs, ceux qui vont s'établir dans la ville de Jasper renoncent en réalité à leur liberté, puisqu'ils n'ont plus rien à voir à l'administration des affaires locales. On ne les consulte ni sur les taux d'imposition ni sur l'affectation des impôts. Il y a de flagrantes inégalités dans le loyer des terrains; ceux dont l'évaluation se fonde sur un pourcentage du revenu brut sont de toute évidence désavantagés par rapport aux autres. On constate, dans tous les domaines, des injustices manifestes.

Je puis citer le cas d'un homme qui s'est construit une maison parfaitement moderne, mais qui, parce que son habitation se trouvait juste à l'extérieur des limites de la ville, s'est vu refuser le droit d'habiter sa propre maison pendant cinq mois de l'année. Ce sont des problèmes qu'on pourrait facilement régler. Les habitants de Jasper qui habitent leurs propres maisons et exploitent leurs propres entreprises ne sont jamais sûrs de conserver leurs terrains. Ils sont à la merci des caprices du ministère pour ce qui est des baux fonciers. Tout dépend du régime de location, soit le bail soit le permis. Dans le cas d'un permis, la durée maximum est de 60 jours et dans le cas du loyer foncier, il est de 42 ans. Ces gens se trouvent dans une situation assez précaire, puisque, quel que soit leur apport à la collectivité, ils sont toujours à la merci des caprices des autorités. Si vous avez le malheur de vous attirer la colère de l'exécutif, le sort en est jeté, il vous faudra partir.

On pourrait atténuer et même supprimer les difficultés auxquelles se heurtent les citoyens des parcs nationaux par une collaboration un peu plus étroite entre les fonctionnaires qui arrêtent les lignes de conduite et les résidents des parcs nationaux. On pourrait, à cette fin, désigner un surveillant de l'Ouest, quelqu'un qui habite le pays et est au courant des conditions locales. Plutôt que de faire régler ces problèmes, à 2,500 milles de distance, par des gens qui ne sont même jamais allés dans le parc de Jasper et ne connaissent rien des circonstances ni des problèmes locaux, il serait approprié et très opportun de désigner un surveillant de l'Ouest chargé de redresser les injustices et de combler les insuffisances qui semblent exister là-bas.

Les citoyens de Jasper ont adressé une requête au ministre sous la forme d'une résolution visant à leur reconnaître le droit d'établir à l'intérieur du parc ou à l'intérieur de la ville un régime municipal qui leur assurerait une certaine autonomie. Ils auraient ainsi un mot à dire sur l'affectation des impôts qu'on prélève d'eux. Je sais que le ministre n'est pas de mon avis, mais j'estime que nos vues peuvent encore se concilier si nous allons au fond des choses.

J'ai une copie de la réponse faite à la demande dont je viens de parler. Cette réponse porte sur les points que j'ai signalés. Je ne veux pas pour l'instant entrer trop à fond dans cette question, mais il y a un certain malentendu et voici, je pense, le sentiment des gens du parc de Jasper. D'après sa lettre, le ministre est d'avis qu'on veut assumer la direction du parc, mais ce n'est pas ainsi que je vois les choses. Ce que les gens désirent, c'est d'avoir leur mot à dire dans la direction de leurs propres affaires. A mon avis, c'est parfaitement raisonnable. Je ne saurais dire s'il serait nécessaire d'établir une municipalité indépendante dans le parc national de Jasper. A mon avis, ce n'est pas nécessaire. Une entente convenable et une attitude plus bienveillante et plus humaine de la part des autorités apporteraient une solution à bien des problèmes très sérieux des gens de cette région, à tel point qu'il en découlerait de bien meilleures relations publiques.

J'espère que le ministre se fera un point d'honneur de se rendre à Jasper, comme il l'a promis. Il y rencontrera les meilleures gens du monde, des gens qui ne cherchent pas à tout s'accaparer. Leur seul désir, à l'heure actuelle, c'est d'être traités honnêtement et d'avoir le droit de vivre comme des Canadiens et non pas comme les derniers des citoyens. Si nous songeons à leur propre destin, nous devons convenir qu'ils sont encore plus mal partagés que l'Indien dans sa réserve. On n'a pas le moindre égard pour eux, du point de vue de la liberté de mouvement.

**M. Winch:** Mais qu'est-ce que cela a à avoir avec la troisième résolution?

**M. Yuill:** J'ai l'impression que le rapport est assez étroit. Ce glorieux centenaire nous donne l'occasion de nous attaquer à certains des problèmes qui existent à l'heure actuelle et qu'il importerait de résoudre dans un esprit humanitaire. Le rapport me paraît réel, mais je veux en rester là. Je ne doute pas que lorsque le ministre se rendra dans cette région et que ces problèmes lui seront soumis, sur le plan local, il sera tout disposé à s'y arrêter de nouveau.

**M. C. A. Best (Halton):** Monsieur l'Orateur, en prenant part au débat sur la résolution dont nous sommes saisis et en prenant la parole pour la première fois en cette enceinte, j'aimerais vous féliciter, assez tardivement je le reconnais, des hautes fonctions et des vénérables traditions dont vous assurez la suite. Par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur suppléant, j'aimerais féliciter également l'Orateur de la belle façon dont il exerce ses fonctions, de sa grande discrétion ainsi que de l'excellente humeur et de la large tolérance humaine dont il fait preuve depuis huit semaines. Je tiens également à vous demander d'exprimer aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône la gratitude de tous les députés pour la vigueur et la célérité avec lesquelles ils ont accompli leur tâche.

Je me dois également d'évoquer mon prédécesseur en cette enceinte, M^lle^ Marion Sybil Bennett, représentante d'Halton du 10 août 1953 à son décès, le 12 novembre 1956. Beaucoup d'entre vous l'ont connue et ont pu apprécier son grand talent, sa personnalité engageante et ont pu entrevoir le courage insurpassable avec lequel elle a subi sa longue et terrible maladie. Si je peux seulement vous apporter une fraction de sa perspicacité et de son dévouement aux affaires de la Chambre, j'en serai à la fois satisfait et reconnaissant.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que la résolution dont nous sommes saisis est assez décevante. Je l'ai lue et examinée un certain nombre de fois. J'ai écouté avec le plus grand intérêt les divers députés qui ont pris la parole cet après-midi. Nous venons d'entendre l'honorable représentant de Jasper-Edson (M. Yuill) et avant lui l'honorable représentant de Laurier (M. Chevrier) qui a abordé divers problèmes de la voie maritime du Saint-Laurent d'un intérêt considérable et soumis un certain nombre de propositions, dont beaucoup s'appuyaient sur des faits et qui m'ont paru fort intéressantes. J'ajouterai cependant, et je pense que les honorables dé-

putés qui appuient le gouvernement seraient certainement d'accord, que la déclaration de l'honorable représentant de Laurier, disant qu'il ne suffit que d'examiner cette résolution, comporte une signification assez intéressante.

Je comprends fort bien ce qu'a voulu dire l'honorable représentant d'York-Ouest (M. Hamilton) quand il a parlé d'abdication de notre attitude de responsabilité si nous étions disposés à accepter la résolution. C'est en effet à mon avis exactement ce que nous ferions, et j'ai remarqué qu'en commentant ces suggestions, l'honorable représentant de Laurier a parlé, sur un ton détaché, de considérations politiques. Je puis dire que la résolution exprime nos sentiments à tous, mais surtout des sentiments, et non pas des idées, s'appuyant sur une pensée saine et réaliste et des pratiques constructives, à en juger d'après la teneur actuelle de la résolution. Notre parti ne pourrait nullement appuyer l'idée d'un comité qui se chargerait vaguement, au petit bonheur, de toutes les fonctions de la Chambre et du comité spécial du cabinet, s'il entreprenait toutes les tâches prévues par cette résolution de portée générale. Elle n'est pas sans intérêt mais, comme le disait l'autre jour le premier ministre (M. Diefenbaker) en traitant un autre sujet, si on l'adoptait, le parlement ne serait pas à la hauteur du rôle qu'il doit remplir.

J'ai suivi avec intérêt le discours prononcé par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) pour présenter le projet de résolution. Nul n'a oublié la dette que nous devons tous, en ce pays, à sir John Alexander Macdonald. L'honorable député a signalé que la résolution avait été inscrite au *Feuilleton* les trois ou quatre dernières sessions et a cité assez longuement certains articles de journaux. Par exemple, il a cité un article de M. Norman Smith, publié par le *Journal* d'Ottawa, à l'appui de son affirmation qu'il faudrait maintenant examiner cette résolution. Mais je ferais remarquer aux honorables députés que l'article de M. Norman Smith portait sur un programme relatif à l'anniversaire de naissance du Canada et visait l'organisation d'une cérémonie particulière, pour commémorer cet anniversaire, et non pas une multitude de projets qui relèvent directement du gouvernement, du cabinet et du parlement et auxquels ils devraient consacrer tous les jours de chacune des dix prochaines années.

Voilà à mon avis ce qui constitue la différence évidente et très concluante de nos façons de penser. Cette grande résolution de portée générale a un immense attrait sentimental, mais elle est présentée de telle sorte que nous ne pouvons absolument pas l'accepter. J'admettrais volontiers que nous invitions la reine, ce qui serait merveilleux, que les jeux Olympiques aient lieu chez nous, que nous recevions les délégués de l'OTAN et que nous organisions des festivals musicaux, mais rien de tout cela n'est mentionné dans la résolution dont nous sommes saisis. Les choses que j'ai mentionnées devraient être étudiées par un comité d'anniversaire institué à cette fin.

L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a parlé d'un discours prononcé en mars dernier par l'ancien premier ministre à Hamilton, et il a parlé des mots pittoresques, pourrait-on dire, du *Daily Star*, de Toronto. Mais là encore nous sommes dans le domaine des généralités, et rien de plus que des généralités et des sentiments que partagent, naturellement, tous nos concitoyens. On nous a également parlé des paroles du premier ministre, publiées dans le document électoral bleu et blanc qu'on agite de temps en temps en cette enceinte. Je suis sûr que tous les Canadiens reconnaissent que le Canada est appelé à un grand avenir, mais cette résolution n'est pas le bon moyen d'y pourvoir. Nous avons vu cet excellent document mis à contribution par notre parti en de nombreuses circonstances. Je crois que l'honorable représentant de Westmorland (M. Murphy) en a cité des passages de temps à autre. Son étude approfondie du document et les connaissances utiles qu'il a dû en tirer devraient, croyons-nous, lui faire traverser le parquet de la Chambre. Examinons cependant le problème plus en détail.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** L'avez-vous lu vous-même?

**M. Best:** Parbleu! Les huit semaines qui se sont écoulées depuis l'ouverture historique du Parlement par Sa Majesté la reine ont été très encourageantes et fructueuses. On pourrait avoir l'impression du contraire en lisant la résolution.

**M. Winch:** Je comprends maintenant pourquoi vous avez attendu deux mois pour prendre la parole.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Voilà une observation déplacée.

**M. Best:** Il me semble que l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) avait l'habitude de dire qu'il est socialiste et, par conséquent, pratique. Cette résolution est le plus bel exemple que j'aie vu, depuis le peu de temps que je siège ici, de l'absence de tout esprit pratique.

**M. Winch:** J'espère que vous serez là quand je prendrai la parole.

**Une voix:** Assoyez-vous.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Tout ce qu'on peut reprocher à cette résolution c'est de n'avoir pas été proposée par les conservateurs.

**M. Best:** Sous la direction du premier ministre et des membres de son cabinet, nous avons vu la mise en œuvre d'un programme sage et constructif qu'on attendait depuis longtemps. Souhaitons, monsieur l'Orateur, que ce ne soit là qu'un commencement, qu'on prévoie pour l'avenir des initiatives vigoureuses et d'une portée considérable et que le lourd fardeau de la responsabilité ministérielle et de l'administration de la chose publique ne paralyse plus l'esprit d'initiative et la hauteur de vues comme il l'a fait depuis tant d'années.

Examinons cette proposition de résolution d'un peu plus près. Le comté d'Hamilton, que j'ai l'honneur de représenter, est une vieille circonscription historique qu'on n'a pas modifiée depuis les 90 ans de la confédération. On trouve dans ses limites presque toutes les occupations et préoccupations imaginables. C'est à bien des égards une tranche très représentative de l'Est du Canada. La voie maritime du Saint-Laurent, les industries de l'automobile et de l'avionnerie, l'agriculture, le bâtiment, les complexes problèmes des routes et des services et, par-dessus tout, l'instruction publique y font tous sentir leurs répercussions, peut-être plus vivement que dans la plupart des autres circonscriptions.

Depuis bien des années, l'accroissement de la population de notre comté et de ma circonscription,—elle est indentique pour les deux,—est le plus fort de tout l'Ontario, suivi de près par celui de Peel dont le député a dernièrement dirigé notre délégation de l'OTAN à Paris. Ensemble, nos circonscriptions s'étendent de Toronto à Hamilton et des rives du lac Ontario jusqu'aux plateaux élevés à des milles au nord. Halton est la ville de la grande usine de montage de Ford, ainsi que d'une foule de petites industries. Des milliers d'ouvriers qui vont travailler aux usines d'avions de Malton et d'employés des régions d'Hamilton et de Toronto y ont leur domicile. C'est par nos circonscriptions que passent les principales artères de transport, les grandes auto-routes et bien des lignes des deux grands chemins de fer du Canada. L'accroissement considérable et rapide de la population a suscité de nombreux problèmes de service et de sécurité. L'extension du factage, l'amélioration et la suppression graduelle des passages à niveau exigent une attention suivie.

Peut-être nous rendrons-nous compte plus que les autres de la nécessité des changements et de la planification auxquels fait penser cette proposition. En fait, j'ai le sentiment que le plus grand comité du centième anniversaire,—j'ai peut-être en cela des préjugés,—pourrait fort bien être et sera probablement le gouvernement conservateur qui siège ici maintenant, et qui donnera l'exemple de l'initiative, de l'unité, de l'idéal et de l'action, comme il l'a fait cent ans auparavant à l'époque héroïque de Macdonald et de Cartier. Si on me permet quelques moments de digression, je ressens toujours, depuis des années et même maintenant, un sentiment de respect et de sens historique quand je me promène le long de cette allée de péripatéticien qui passe au pied de la statue de Macdonald. A la lumière et sous les reflets de ce grand tableau que l'on voit pendu à l'un des murs de l'ouest de l'édifice du parlement, j'ai le sentiment de la confiance qu'il a dû avoir dans le Canada. Comment un tel homme, éprouvé et chargé de problèmes et de lourds fardeaux personnels, en est-il venu à maintes reprises à assumer la tâche d'unir ce pays si vaste? Nous sommes maintenant voués à la même tâche.

A mon avis, on peut féliciter le gouvernement d'avoir fait revivre le programme d'unité nationale. Les mesures évoquées dans le discours du trône et mises en œuvre graduellement dans les semaines qui ont suivi témoignent de la sincérité du gouvernement. Nous pouvons nous rendre compte maintenant que ce déploiement fascinant, ce spectacle passionné au sein d'un autre spectacle qu'on voit de temps à autre sur les banquettes de l'opposition peuvent être considérés comme de simples répétitions pour le prochain spectacle de janvier. Toutes les parties du pays doivent bénéficier sur un pied d'égalité de la prospérité canadienne et on y parviendra en adoptant une vue d'ensemble nationale et impartiale. La résolution proposée au comité est parfaitement conforme à ce que nous faisons en ce moment. Le jour même de l'ouverture de la présente session et dans les paroles de Sa Majesté, le gouvernement a fait connaître son intention de remédier dans une large mesure au déséquilibre économique hérité de l'ancienne administration. Le bill que nous avons adopté à l'égard des avances en espèces sur les céréales emmagasinées à la ferme aidera dans une certaine mesure l'économie paralysée et affaiblie des cultivateurs des Prairies. Il exercera des répercussions sur ma propre circonscription et entraînera des emplois opportuns et une reprise des affaires d'un bout à l'autre du pays, mais il faudra quelques années pour remédier essentiellement à la perte des marchés attribuable à la négligence et à la concurrence subventionnée que nous subissons de temps à autre de la part des pays voisins.

Nous savons que des projets de loi seront bientôt proposés en vue d'aider les régions de culture générale de l'Est, où le cultivateur ne s'est pas encore résigné au rôle de celui qu'on oublie trop souvent. L'annonce d'une mesure législative établissant des prix minimums permanents est certainement accueillie avec satisfaction, et nous savons que les détails en seront rapidement élaborés et mis en vigueur. L'une des premières initiatives du gouvernement actuel a été de prendre des mesures pour réglementer l'importation des dindes et de la volaille des États-Unis. Cette mesure a rendu un grand service à l'industrie de la volaille et aux nombreuses personnes qui s'y consacrent dans mon comté. Halton peut se vanter de renfermer certaines des terres de polyculture les plus riches de l'Est canadien. Notre industrie du bétail, surtout laitière, dessert des millions d'habitants des centres urbains voisins. De vastes étendues de terre de choix à vergers et à potagers occupent la plus grande partie de l'extrémité sud de notre comté. Depuis des années le dumping des produits américains a causé bien des difficultés à ces gens, et nous comptons sincèrement sur des changements prochains. Comme on l'a mentionné dans le discours du trône, les cultivateurs ont droit à leur juste part du revenu national et nous attendons avec un vif intérêt de voir quelles mesures seront prises pour assurer une plus grande stabilité des prix.

Il est une autre question que l'on pourrait ajouter au programme d'organisation générale inscrit par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) dans sa résolution. Dans la grande région de rencontre des producteurs et des consommateurs de produits agricoles du secteur Toronto-Hamilton, et des comtés de Halton et de Peel, on demande depuis longtemps et de plus en plus des changements dans les méthodes d'abattage d'animaux. L'abattage sans cruauté des animaux de boucherie est pratiqué d'une façon générale dans la plupart des pays civilisés du monde, mais le Canada et les États-Unis sont très en retard dans ce domaine. J'en profite pour inviter le gouvernement fédéral à promulguer et à faire respecter une mesure législative, à coopérer sous toutes les formes avec les gouvernements provinciaux à qui cette responsabilité incombe essentiellement, en vue de remédier à cette situation déplorable et inutile. Je sais qu'une étude de la question est actuellement en cours, et nous ne pouvons qu'espérer qu'elle portera fruit sous peu.

La résolution mentionne la nécessité d'établir des plans dans le domaine de la conservation, de l'irrigation et de l'aménagement de l'énergie. Il y a longtemps que de tels objectifs figurent également au programme du parti conservateur, et des mesures précises ont été prises pour mettre ces plans en pratique. Nous espérons que la commission royale de l'énergie formulera des recommandations à long terme pour nous permettre de dresser nos plans d'avenir. L'annonce d'une aide financière aux provinces Maritimes, sous forme d'aide à la construction de l'ouvrage de Beechwood au Nouveau-Brunswick, et l'intention de passer le plus tôt possible, comme le premier ministre l'a dit de temps à autre, à l'exécution des projets de barrage sur le fleuve Columbia et le bras sud de la Saskatchewan, tout cela démontre l'organisation vaste et concertée du gouvernement actuel.

Mon honorable ami a signalé que le comité proposé devrait avoir à la fois des représentants fédéraux et des représentants provinciaux. Le gouvernement actuel n'a peut-être pas encore pris de mesures plus importantes que la convocation de la conférence fédérale-provinciale qui s'est réunie il y a tout juste deux semaines aujourd'hui. Pendant ces deux jours de conférence on a pu voir, ce me semble, sous la grande carte du Canada et ce long tableau grisonnant des auteurs de la confédération, un esprit de coopération et d'intérêt mutuel comme il y a longtemps, très longtemps, qu'on n'en avait pas vu. Le gouvernement a écouté; il n'a pas dicté ses volontés. Ce n'était que le commencement...

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est très vrai.

**M. Best:** En effet, il a écouté; il n'a pas dicté ses volontés.

**L'hon. M. Pickersgill:** Personne n'a rien appris.

**M. Best:** Ce n'était que le commencement d'un plan plus juste et plus équitable pour chaque province, le commencement d'un pays plus unifié et plus uniformément prospère.

Voilà donc qui constitue encore un commencement d'exécution, par des moyens pratiques et sensés, de l'intention et de l'esprit de cette partie de la résolution de mon honorable ami. Notre gouvernement, négociant avec les provinces par des procédés normaux et éprouvés, réalise déjà ses plans et politiques.

Dans la proposition de résolution de l'honorable député il est question d'évolution économique de notre pays. Au cours des douze derniers mois ce qu'on a appelé la politique de l'argent cher a provoqué des difficultés inutiles. Cette mesure, destinée, disait-on, à prévenir l'inflation et à réglementer la rapide expansion de notre pays, a à peu près dévasté un grand nombre de secteurs de notre économie. Dans ma circonscription, en particulier, elle a provoqué de très sérieuses difficultés.

Du jour au lendemain, ou à peu près, l'ancien gouvernement s'était appliqué à restreindre et à freiner surtout les petits hommes d'affaires, ajoutant ainsi aux charges très lourdes qu'ils avaient déjà à supporter. Je ne doute pas que le relèvement du palier inférieur de l'impôt, en ce qui concerne les petits hommes d'affaires, de $20,000 à $25,000, dont nous a fait part vendredi soir dernier le ministre des Finances constitue un pas dans la bonne voie et qu'il sera de nature à relever très sérieusement le moral des 2,000 et quelques entreprises intéressées.

Depuis quelques semaines nous avons noté une diminution progressive générale des taux d'intérêt. Nous souhaitons que ce mouvement descendant s'accuse encore à l'avenir. La politique de l'argent cher, appliquée par l'ancien gouvernement, a entraîné dans ma circonscription un ralentissement considérable de la construction d'habitations, d'immenses difficultés pour nos municipalités et un chômage très grave. Que les messieurs d'en face reconnaissent donc que c'est à eux qu'il faut attribuer le chômage, et que leurs responsabilités à cet égard sont directes et clairement établies.

Par deux fois déjà, les crédits hypothécaires dégagés par notre gouvernement ont permis un relèvement considérable de la construction d'habitations, mouvement qui, d'ailleurs, se poursuivra. La proposition dont nous sommes saisis évoque la question du logement et des taudis. Nous avons l'intention de résoudre ces problèmes. Les décisions prises par le gouvernement en vue de diminuer les premières mises de fonds au titre de l'achat des maisons à bon marché et de rendre moins rigoureuses les restrictions relatives au revenu, ont été à coup sûr, très sages. Souhaitons que l'avenir nous apporte de nouvelles initiatives dans ce domaine de la construction d'habitations à bon marché. Toutes ces mesures s'inscriront dans le cadre d'un programme de développement national tel que celui que nous avons promis à la population et qui ne saurait manquer d'augmenter l'emploi et d'assurer une mise en valeur intégrale des ressources de notre pays, par nos compatriotes et à leur avantage. On assiste actuellement à la mise en route de ce programme, ce qui rend inutile, de par le fait même et eu égard à son caractère pratique, la proposition de résolution de l'honorable député.

On ne saurait méconnaître le développement social du Canada, ainsi qu'on l'a fait observer dans la proposition de résolution dont nous sommes saisis. Notre parti croit en l'opportunité de prestations sociales justes et raisonnables et nous avons pris certaines mesures préliminaires destinées à modifier nos méthodes actuelles.

L'augmentation des pensions de vieillesse sera de nature à améliorer très considérablement le sort de nos vieillards ainsi que celui de leurs enfants, qui ont souvent de jeunes enfants. Ceux-ci qui, en bien des cas ont de jeunes enfants, pourront ainsi mieux assurer leur situation tout en venant en aide à leurs parents. L'abaissement de la période de résidence de 20 à 10 ans fait disparaître en grande partie une mesure d'exception très grave qui frappait nos nouveaux concitoyens. A Halton, nous comptons environ 7,000 personnes qui sont venues au Canada au cours des quelques dernières années, apportant avec elles des talents et des connaissances particulières et dont la formation, si on ne considère que le côté matériel de la question, ne nous a rien coûté sous forme de subventions à l'éducation, à la santé et à d'autres égards comme cela a été le cas pour la plupart d'entre nous. Ces mesures constituent un pas dans la bonne voie, le prélude à ce que nous espérons devoir constituer une révision complète et sérieuse de notre programme de sécurité sociale.

Quant à l'augmentation de l'allocation des anciens combattants, ce n'est là qu'une façon de payer notre dette à des hommes qui ont souvent sauvé notre pays. Il convient d'en rendre hommage à la Légion canadienne qui, dans nos diverses collectivités, joue actuellement un rôle considérable et constructif.

La décision difficile et courageuse que vient de prendre le cabinet de poursuivre la mise au point du CF-105 à Malton a été de nature à relever très sensiblement l'économie de ma circonscription. Or, je note que dans la proposition de résolution dont nous sommes saisis, il est justement question d'économie. Tout indique qu'il faudra, pendant un certain nombre d'années encore, pousser plus loin la production des avions classiques et des armes militaires générales. Les prétentions russes portant que les projectiles seront la seule arme efficace, tant à l'offensive qu'à la défensive, sont contredites par les Russes eux-mêmes. Puisqu'ils construisent de nombreux sous-marins et d'autres armes militaires classiques, c'est qu'ils comptent sur un équilibre très précis entre la nouvelle stratégie des projectiles et les méthodes plus anciennes.

Je me demande parfois, monsieur l'Orateur, comment il se fait que nous n'avons pas réalisé plus de progrès dans divers domaines militaires et pourquoi nous sommes en butte à des heurts périodiques et à des soubresauts à Malton, pour ce qui est de l'embauche et du programme de travail. Plusieurs milliers de ces travailleurs de Malton

habitent ma propre circonscription. J'espère qu'on ne constatera pas que nous sommes arrivés trop tard ni que la négligence de l'ancien gouvernement à diversifier notre économie et son manque de clairvoyance dans le domaine militaire, à Malton et au sein des industries connexes, ont été la mesure du déclin, chez nous, de l'initiative et de la volonté créatrice.

Il se peut, mais c'est improbable, monsieur l'Orateur, que le parti libéral veuille élaborer un nouveau programme d'expansion nationale conforme à la résolution à l'étude. Les deux principaux porte-parole de ce parti, l'un à gauche et l'autre à droite, placés de part et d'autre de leur chef, sont aujourd'hui en quête de butin, l'un vers l'Est et l'autre vers l'Ouest, curieux couple de jumeaux, débris d'un état major mis au vert. Plus ils vont loin, semble-t-il, plus les pâturages sont verts. Quelque part le long du chemin, monsieur l'Orateur, le mot libéral a perdu la minuscule; ce n'est plus qu'un grand "L" majuscule, une coquille vide. Par conséquent, monsieur l'Orateur...

**M. Byrne:** Vous n'avez rien fait.

**M. Carter:** Vous avez lu tout votre discours.

**M. Best:** Je voudrais me reporter au numéro de cette semaine du magasine *Weekend*, daté du 30 novembre; on y trouve des réponses intéressantes de l'honorable député d'Algoma-Est (M. Pearson) à certaines questions.

**M. Dupuis:** Revenez à la résolution.

**M. Best:** Je constate que certains membres de l'opposition ont lu cet article; nous y trouvons d'intéressants passages sur l'histoire du parti libéral.

**M. Winch:** Vous a-t-on déjà offert le prix Nobel?

**M. Best:** Pour l'honorable représentant d'Algoma-Est, le libéralisme c'est le changement, la transformation et l'amélioration. C'est là, dit-il, l'essence du libéralisme. Je cite de nouveau:

> J'aime à croire qu'au cours des années le parti libéral, "L" majuscule, a le mieux incarné la doctrine libérale, "l" minuscule.

Quoi qu'en pense l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), quelque chose a dû se perdre le long de la route si bien que c'est aujourd'hui le parti qui siège à votre droite qui représente le progrès, l'avenir et la prévoyance au Canada et qui incarne le mieux le libéralisme, "l" minuscule.

**Des voix:** Très bien.

**L'hon. M. Pickersgill:** L'honorable député me permettra peut-être de lui poser une question...



**L'hon. M. Hees:** Retournez à vos filets de pêche. Asseyez-vous!

**L'hon. M. Pickersgill:** Je voudrais lui poser une question puisqu'il a pris...

**M. Hodgson:** Qu'est-ce que vous avez donc? C'est son premier discours. La vérité vous blesse-t-elle à ce point?

**L'hon. M. Pickersgill:** Non, non, je demande simplement si je puis poser une question. Je vais reprendre mon siège, si l'honorable député qui a la parole le désire.

**M. Best:** Je permets certainement qu'on me pose une question.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ceux d'entre nous qui siègent de ce côté-ci de la Chambre ont écouté avec intérêt le discours de l'honorable député et je l'en félicite. Je pense qu'il a retenu l'oreille de la Chambre, et même mon oreille un peu sourde. Cependant, je pense que la plupart d'entre nous auraient préféré que l'honorable député nous donne sa propre définition du conservatisme plutôt que de l'entendre répéter l'excellente définition du libéralisme qu'a donnée mon collègue, le député d'Algoma-Est.

**M. Best:** Je répondrai avec plaisir à la question de l'honorable député. Le conservatisme, tel que je le conçois aujourd'hui, se voit dans les décisions et les programmes que le présent gouvernement, qui existe depuis cinq mois, a présentés à la Chambre.

**Des voix:** Bravo, bravo.

**L'hon. M. Hees:** Vous ne l'avez pas volé!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Plus une hausse du chômage.

**Une voix:** Vous ne savez parler que de cela.

**M. Best:** Pour un problème, en voilà un, certes, et qui nous a été légué par ceux qui siègent maintenant de l'autre côté de la Chambre. Nous croyons à un régime équitable de sécurité sociale, nous croyons qu'il faut aider les gens à s'aider eux-mêmes, sous forme de réductions d'impôts, en particulier pour les jeunes familles qui ont des enfants, et, comme nous l'avons vu l'autre soir, nous croyons qu'il faut aider les petites entreprises commerciales et viser à l'unification de tout le Canada en favorisant des entreprises économiques dans diverses régions déprimées. Je qualifie tout cela de réforme économique bien différente des politiques ternes et inertes de l'ancienne administration.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ce sont les mêmes politiques.

**M. Best:** Voyons maintenant un autre aspect que l'aspect économique. Nous sommes un parti de réformateurs car nous avons rendu,

et rendrons encore davantage à l'individu, dans notre pays, les droits et privilèges dont il s'est vu graduellement déposséder, et nous entendons rendre au parlement, le porte-parole élu par le peuple, les droits et privilèges qui sont à peu près complètement disparus ces quelques dernières années.

**Des voix:** Oh, oh.

**L'hon. M. Pickersgill:** Par exemple le droit à un exposé budgétaire.

**M. Best:** L'honorable député sait fort bien de quoi je veux parler. Le passé est indéniable.

**M. Byrne:** Il l'est en effet, tout à fait indéniable.

**M. Best:** Il existe un très grand problème; il est de la plus grande gravité. On en a peut-être trop parlé il y a juste une semaine car c'est celui de la situation de l'industrie de l'automobile. Nous comprenons que cette situation est plutôt grave. La compagnie Ford dont la principale usine de montage se trouve dans ma circonscription, à Oakville, a mis à pied environ 2,400 travailleurs, dont 1,400, justement, à Oakville.

**M. Byrne:** Ne dites donc pas qu'ils ont été mis à pied; dites plutôt qu'ils sont temporairement retraités.

**M. Best:** Soit alors, temporairement retraités. L'honorable député qui vient de parler se trouve peut-être dans une situation assez difficile. Qu'il soit donc un peu plus prudent au cours des quelques prochains mois, faute de quoi il pourra lui-même se trouver retraité pour de bon.

**L'hon. M. Hees:** Vous avez affaire, cette fois, à quelqu'un d'un peu trop tenace pour vous.

**M. Best:** Toutefois la situation de la Ford est un peu différente de celle des deux autres grandes fabriques d'automobiles. La semaine dernière, la *Chrysler* et la *General Motors* ont annoncé une interruption ou une suspension complète de la production pendant plusieurs jours, à cause d'articles parus dans les journaux, articles pourtant qui n'étaient fondés sur aucune déclaration officielle de notre gouvernement. Si je ne m'abuse, la *General Motors* a fermé toute son usine lundi et mardi de la semaine dernière, et la *Chrysler* lundi, mardi, mercredi et jeudi de la semaine dernière de même que pendant les quatre mêmes journées de cette semaine, je pense. Nous avons jugé que ces deux compagnies se montraient un peu menaçantes à l'endroit du présent gouvernement, ce qui nous a profondément désolés. La situation de la compagnie Ford, qui a une usine dans ma circonscription, était évidemment assez différente. Elle avait annoncé le congédiement de 2,400 ouvriers avant que cette rumeur parue dans les journaux ait fait surgir un problème; elle avait déclaré à l'époque que ces congédiements étaient attribuables à une diminution évidente du nombre des ventes au Canada. A mon avis, elle a fait preuve d'un sens plus profond de ses responsabilités.

Les mesures annoncées l'autre soir par le ministre des Finances, notamment la réduction de la taxe d'accise, aideront manifestement l'industrie. J'espère qu'on pourra faire davantage à l'avenir. Je tiens cependant à revenir sur un point qu'a souligné ici, il y a une semaine exactement, le ministre du Revenu national (l'honorable M. Nowlan). Lundi soir, on a pris une mesure pour laquelle il n'existe pas de précédent et qui sera très bien accueillie par toute l'industrie de l'automobile. Le gouvernement a établi un régime nouveau en déclarant que les réductions d'impôts doivent se refléter dans les prix de l'industrie et que les vendeurs ne doivent pas subir de détriment parce qu'ils ont acheté de nouvelles voitures avant le moment où la réduction a été annoncée. A mon avis, c'est une mesure extrêmement importante, un véritable progrès dans le domaine de la taxation.

Monsieur l'Orateur, puis-je déclarer qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

---

## Reprise de la séance

**M. C. W. Carter (Burin-Burgeo):** Monsieur l'Orateur, la liste de services améliorés mentionnée par l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), assaisonnée de sa petite citation optimiste, extraite de Browning, que le meilleur est encore à venir, et de l'autre citation qu'il a empruntée je crois au chef de notre parti et d'après laquelle nous devrions nous fixer des buts difficiles et aventureux,—je pense que telles étaient ses paroles,—m'ont encouragé à saisir cette occasion de soumettre une idée au gouvernement comme suite à la présente résolution. Je regrette que le ministre des Transports (M. Hees) ne soit pas parmi nous en ce moment, car l'idée que je vais exposer intéresse son ministère et un organisme de l'État qui fait rapport au Parlement par son intermédiaire.

Mon idée est que le bateau à bestiaux, le *Burin*, exploité par le National-Canadien pour transporter des passagers et du courrier dans le secteur de ma circonscription connue sous le nom de Baie Placentia, soit remplacé par un navire convenant un peu mieux à la dignité humaine et à l'époque où nous vivons.

Ce bateau a été construit comme cargo. Il n'a de matériel de sauvetage que pour 34 personnes et lorsque le nombre des passagers et de l'équipage dépasse ce total, il faut laisser le surplus derrière. Le navire possède huit lits qu'on réserve habituellement aux femmes et aux enfants et, en outre, huit lits-placards qu'on réserve aux hommes. Les autres passagers doivent s'accommoder tant bien que mal. Règle générale, ils peuvent se tapir dans un fauteuil de la salle à manger et, si la salle est remplie, se coucher sur leurs bagages dans un corridor étroit. Ceux qui ne peuvent pas s'installer à l'intérieur doivent se tenir sur le pont, exposés aux éléments. J'ai moi-même vu des passagers...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je viens de relire le projet de résolution que nous examinons afin de découvrir comment l'honorable député rattache ses observations à l'établissement d'un Comité du centième anniversaire. J'espère qu'il y viendra avant trop longtemps.

**M. Carter:** Je rattache mes observations, monsieur l'Orateur, à la proposition d'améliorer les services. Nous avons eu un discours sur la voie maritime du Saint-Laurent, qui est un mode de communication, et l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre lui-même a énuméré un certain nombre de services dont il souhaite l'amélioration. A l'égard des fêtes du centenaire, je pense qu'il a souligné que nous devrions les marquer de façon plus concrète que par deux feux d'artifice et que nos efforts doivent viser à une amélioration du niveau de vie, des communications et de tous les domaines intéressant nos concitoyens. C'est en songeant à cela que j'adresse cette proposition aujourd'hui au gouvernement.

Les difficultés qu'ont à souffrir ceux de mes commettants qui habitent cette région sont véritablement inimaginables. J'ai vu des gens debout toute la nuit sous la pluie, exposée à tous les éléments, sans le moindre abri. J'ai entendu parler d'un homme qui a dû, le matin, laver la figure de son enfant avec un mouchoir trempé dans l'eau salée. Les aménagements mis à la disposition des passagers, sur ce bâtiment, sont une honte, non seulement pour le National-Canadien, mais pour le gouvernement et le Canada lui-même. Si nous voulons améliorer le service il faudra songer à modifier la loi sur la marine marchande au Canada de façon à prévoir des normes minimums pour les installations matérielles destinées aux passagers qui doivent passer au moins une nuit sur ces bâtiments.

Il ne faudrait pas voir dans ce que je viens de dire le moindre reproche à l'adresse du capitaine ou de l'équipage. On ne saurait trouver nulle part de meilleurs marins, et il serait également difficile de trouver des gens plus charitables. Je sais d'expérience personnelle les terribles difficultés qu'ils ont à souffrir. Je les ai vus renoncer à leurs couchettes pour faire place aux femmes et aux enfants qui n'avaient pas d'autre abri. Je sais aussi, d'expérience personnelle, qu'il est arrivé au capitaine de ne pas se coucher entre le moment où il a appareillé le lundi matin jusqu'au mercredi suivant. Je l'ai vu appareiller de nouveau le mercredi soir et ne pas se recoucher avant vendredi. Il n'y a pas dans tous les services du National-Canadien de navire voyageant de façon plus continue que celui dont je parle.

Il y a quelque temps j'ai demandé en cette enceinte au ministre des Transports pour quand on pouvait espérer une amélioration du service fourni par ce navire, à quoi il a eu la bonté de me répondre plus tard qu'il avait étudié la question avec la direction du National-Canadien, qui espérait améliorer ce service sous peu. Peu de temps après, ce vieux rafiot s'échouait et nous espérions que ce serait la fin de sa carrière comme bateau de passagers, mais je constate d'après des journaux récents qu'on le répare dans l'intention de lui faire reprendre son service. Le maintien de ce bateau sur ce service est un exemple typique de l'inhumanité de l'homme envers l'homme.

Mes commettants en ont été réduits au rang de citoyens non de deuxième, mais de dixième classe. Un tel service n'est fourni par le National-Canadien à aucune autre partie de Terre-Neuve et du Canada. Il ne serait toléré dans aucune autre partie du Canada. Je doute qu'il existe quelque part dans le monde civilisé un service qui représente au même point une dégradation des êtres humains. Ces huit dernières années, j'ai protesté directement au National-Canadien, au comité des chemins de fer et à la Chambre contre ce traitement inique, mais en vain.

Je dirai, monsieur l'Orateur, que le National-Canadien n'a aucune excuse pour refuser d'améliorer ce service. J'ai feuilleté les dossiers et découvert que le 30 mars 1950 déjà, alors que j'étais membre du comité des chemins de fer, et tout nouveau venu, j'ai soumis au comité des chemins de fer un mémoire qui a été imprimé en appendice B dans le Procès-verbal de ce jour-là. J'aimerais lire le dernier alinéa de la déclaration qui précède la liste des questions que j'avais posées à la direction du chemin de fer. Il est ainsi conçu:

La direction des chemins de fer Nationaux du Canada ne s'est pas assez bien rendu compte de la nature des problèmes et des exigences spéciales en vue d'une amélioration, ou bien elle ne fait pas preuve d'assez de sympathie. Nous savons tous

que la réorganisation et l'amélioration prennent du temps mais un an déjà a passé et la situation exposée ci-dessus n'a pas été améliorée. Il faut commencer immédiatement si nous voulons réaliser quelque amélioration d'ici deux ou trois ans. C'est expressément pour signaler à l'attention du ministre des Transports et de la direction du National-Canadien les besoins particuliers de Terre-Neuve, ainsi que pour m'assurer de ce qu'on a déjà fait pour répondre à ces besoins, que je dépose maintenant les questions ci-annexées.

Suit la liste des questions demandant des renseignements sur le service. Encore une fois, le 20 avril 1951, lorsque j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre, j'ai parlé de cette question. Certains se rappelleront que j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre pour appuyer mon collègue d'alors, M. Gordon Higgins, qui représentait Saint-Jean-Est et occupait alors presque la même place que j'occupe en ce moment. Il avait présenté un projet de loi sur le guillemot, oiseau de mer dont nous nous préoccupions à l'époque, et j'avais appuyé sa demande. C'est plus tard, le 20 avril, que j'ai prononcé un discours documenté dont voici un passage:

Le besoin urgent d'au moins trois petits bateaux à passagers et à marchandises est évident quand on sait que les chemins de fer Nationaux du Canada, à Terre-Neuve, non seulement manquent de bateaux à passagers pour répondre aux besoins actuels du commerce, mais sont même dépourvus d'un bateau de réserve en cas d'accident ou d'urgence. Si l'un des navires se perdait, tout le service côtier s'effondrerait. Ce qui empire les choses, c'est que l'un des navires en service a plus de 50 ans et doit être retiré;...

J'ajoute que ce navire n'a pas encore été retiré. Il est passé du service des passagers à celui des marchandises.

**M. Stick:** Il serait temps qu'il soit mis à la retraite.

**M. Carter:** J'ai donné un bref avertissement à propos du fameux *William Carson*:

Nous sommes tous heureux qu'on nous fournisse un nouveau traversier dans le golfe, mais il y a des doutes sérieux sur l'opportunité de construire actuellement un aussi grand navire que celui qu'on projette, et qui exigerait un terminus, des installations, des aménagements portuaires et des améliorations si considérables. Des capitaines et des navigateurs d'expérience ont formulé des doutes sérieux à l'égard de la sûreté de manœuvre, par gros temps, d'un si grand navire, dans le peu d'espace disponible au port d'arrivée.

Ce passage, monsieur l'Orateur, se trouve à la page 2288 du hansard du 20 avril 1951. Plus loin, j'ai ajouté: ...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Je ne voudrais pas trop limiter la latitude des honorables députés qui désirent commenter la résolution; je sais qu'il est approprié de citer des exemples mais il me semble que l'honorable député consacre tout son discours à un seul exemple. Il y a peut-être des députés qui aimeraient parler plus expressément de la résolution, laquelle, je le rappelle, porte sur l'à-propos d'instituer un comité chargé d'élaborer des entreprises d'envergure pour le développement économique et social du pays. Par conséquent, bien qu'il soit approprié de donner des exemples d'amélioration des moyens de transport, je pense que l'honorable député a amplement épuisé le sujet et à moins qu'il ne tienne à relier la question à celle du comité, je dois lui demander de laisser la parole à d'autres députés peut-être désireux de prendre la parole au sujet de la résolution.

**M. Carter:** Je veux relier mes observations à la résolution selon un certain point de vue, monsieur l'Orateur. Voilà huit ans que mes commettants sont victimes de la situation, et la présente résolution prévoit l'avenir 10 ans d'avance. J'exhorte le ministre des Transports à étudier la question avec les autorités du National-Canadien afin que la misère et la honte des huit dernières années ne durent pas au-delà de 1967.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'appuie le principe, le but et l'esprit dont s'inspire cette proposition de résolution qui invite le gouvernement à étudier l'à-propos d'instituer un comité formé de représentants fédéraux et provinciaux et chargé d'organiser le développement économique du pays, et ainsi de suite, afin que, lors du centenaire de la Confédération, le Canada ait atteint un but qu'il se serait proposé. Avant d'en dire davantage, je veux m'arrêter à ce qu'a dit le représentant d'Hamilton-Ouest, le premier député ministériel à participer au débat.

**Une voix:** Le député d'York-Ouest.

**M. Herridge:** Je confonds le nom du député avec celui de sa circonscription. C'est bien facile de se tromper comme cela. Je me rappelle que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit qu'il ne veut pas que le centenaire soit marqué seulement par des feux d'artifice et autres manifestations du genre, mais par des réalisations. Pour ce qui est de l'apport que le représentant d'York-Ouest (M. Hamilton) a fait au débat au nom du parti conservateur-progressiste, je dirai qu'il n'a pas lancé de feux d'artifice, mais un pétard humide. Je dois dire qu'il n'a aucunement tenu compte de l'esprit dont s'inspire la proposition de résolution.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a eu soin de ne parler d'aucun groupement politique, ni de la façon dont cet objectif serait atteint. Il s'en est tenu à un objectif très vaste. Ses observations étaient formulées dans des termes auxquels on pouvait réagir dans un esprit d'unité, mais l'honorable député n'a rien trouvé de mieux que de tourner en ridicule

une proposition de résolution. Cela m'a paru une façon véritablement peu digne de traiter une question pourtant extrêmement sérieuse.

Notre collègue de Winnipeg-Nord-Centre a rendu hommage aux réalisations de sir John A. Macdonald, de sir Wilfrid Laurier et de feu J. S. Woodsworth, dont on sait la grande réputation. Il a parlé d'eux, je pense, d'une façon parfaitement digne et sérieuse. Sans doute nous pourrions comprendre que les députés du gouvernement ne veuillent pas voir cette résolution mise aux voix. Nous concevons qu'ils n'aient peut-être pas envie de l'appuyer intégralement. Toutefois j'aurais attendu des députés ministériels quelques manifestations d'un appui de principe. J'aurais cru que dans leurs discours ils auraient donné à entendre que ceci ou cela présentait certaines difficultés ou encore qu'il faudrait peut-être songer à modifier la proposition de telle ou telle manière etc.

Mais j'ai eu l'impression que le discours de l'honorable député d'York-Ouest (M. Hamilton), en réponse à cet appel de la part de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, était plutôt inférieur à ses normes ordinaires. J'ai entendu l'honorable député d'Halton (M. Best) parler pour la première fois cet après-midi. Je le félicite de manier la langue avec tant de facilité, ainsi que de l'aisance avec laquelle il s'est exprimé à la Chambre. Je sais que ce n'est pas très facile, mais les gens de robe ont ordinairement plus d'aisance à s'exprimer que ceux qui, en certains cas, vivent loin de toute civilisation.

A tout événement, il a dit que la proposition de résolution renfermait certains points décevants. Je ne vois pas sur quoi puisse se fonder pareil jugement, vu que la proposition se place sur le plan le plus élevé qui soit, qu'elle vise un objectif noble; je ne comprends donc pas comment il a pu y voir des points décevants. Il a dit ensuite qu'en acceptant pareille proposition, le gouvernement abdiquerait sa responsabilité. Les députés qui siègent du côté ministériel de la Chambre emploient le mot "abdication" tout comme s'ils avaient quelque rapport avec la royauté. Ils parlent toujours d'abdication à tout propos. Ils ne sont que les membres de la Chambre des communes qui constituent le parti ministériel et j'estime qu'ils devraient employer un langage qui soit compatible avec leur importance, laquelle pourrait être beaucoup moindre dans quelques mois.

La motion a pour objet d'établir un comité qui ferait des recommandations, au cours de dix ans, sur les propositions qui y sont énoncées. Nous savons tous que ces vœux devraient recevoir l'approbation du Parlement et des assemblées provinciales intéressées. Mais cette motion est d'une conception hardie. Elle a demandé de l'imagination. J'ai toujours eu beaucoup d'admiration pour les conservateurs, que je trouve de bons et solides citoyens.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ils sont vraiment solides.

**M. Herridge:** Mais j'ai toujours remarqué qu'ils manquent ordinairement d'imagination. Cet après-midi, le député d'Halton a dit que la proposition de résolution n'était pas pratique. Lorsque les membres de notre parti, comme vous le savez, monsieur l'Orateur, ont soulevé la question des allocations familiales, cette proposition n'était pas pratique. Quand ils ont soulevé la question de la pension de vieillesse, cette proposition n'était pas pratique non plus. Lorsqu'ils ont soulevé la question des prix minimums et d'autres sujets du même genre, même avant la présentation du projet de loi, la proposition n'était pas pratique. Mais les membres du gouvernement actuel ont retenu certaines leçons. Après avoir passé 22 ans loin du pouvoir, ils discernent la nécessité de conformer leur pensée, dans une certaine mesure, à celle de l'ensemble de la population; ayant ainsi reconnu les désirs et les exigences du peuple, ils ont adopté des mesures que nous nous sommes empressés d'appuyer. Mais c'est un programme fragmentaire. Ils ne voient pas la nécessité d'un plan d'ensemble, d'une vue générale, parce qu'il faut une imagination qui est hors de leur portée.

Je dois continuer, sous peine de ne pas entrer dans le vif de mon sujet. Mes observations se rattacheront de très près à la proposition de résolution. L'honorable représentant d'Halton a déclaré que la proposition n'est pas pratique. Nous sommes les gens les plus pratiques qui soient. Relativement à la proposition, nous avons pris des dispositions pour que divers députés parlent de divers sujets; il s'agit de députés qui savent s'exprimer et dont l'expérience leur donne qualité pour parler de telles questions.

S'il en avait le temps ce soir, le représentant d'Humboldt-Melfort (M. Bryson) parlerait de l'irrigation et de l'utilisation de l'eau, car c'est un cultivateur qui toute sa vie s'est occupé de pareils problèmes. Un autre député, homme très savant, bibliothécaire et sportsman, devait parler de l'aspect des sports. Un autre devait parler de l'exploitation minière parce qu'il a travaillé dans les mines. Tous les membres de notre parti sont des gens pratiques. Ils devaient prendre une attitude pratique à l'appui d'une proposition de conception hardie.

Je parlerai ce soir d'un sujet que je connais: la conservation. Or, la conservation est l'un des principaux objectifs de la proposition de résolution. J'ai consacré cinquante

ans de ma vie à la conservation forestière et c'est pourquoi je tiens à en dire un mot. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous n'allez pas déclarer que j'enfreins le Règlement. J'ai vu que vous me regardiez. De toute façon, les députés savent que depuis des années nous pressons le gouvernement fédéral d'agir en convoquant une conférence fédérale-provinciale et en utilisant le comité qui serait formé pour élaborer une politique nationale de conservation pour la forêt, la terre, le sol, l'eau, la faune et ainsi de suite.

Le comité proposé ici pourrait entreprendre ces travaux. Avec l'approbation de la Chambre et la consécration officielle du gouvernement, il pourrait peut-être instituer plusieurs sous-comités plus particulièrement chargés de différents problèmes, mais tous orientés vers le même objectif. Je saisis donc la présente occasion pour souligner la nécessité d'une collaboration fédérale-provinciale en matière de conservation nationale. Je continue de soutenir qu'une telle politique est nécessaire, car bien des organisations et des particuliers aussi savent que des dispositions sont nécessaires à tous les échelons de gouvernement si l'on veut empêcher l'exploitation abusive de nos ressources naturelles et établir des méthodes d'application nationale propres à en assurer la pérennité.

Si brillante que soit notre prospérité, c'est sûrement courir au désastre que de fonder notre avenir sur l'exploitation abusive et le gaspillage de nos ressources naturelles plutôt que sur leur conservation. C'est là un aspect de la proposition qui devrait, je pense, avec d'autres, retenir très sérieusement l'attention des tenants du gouvernement. Des gens ont pris des dispositions en ce sens à titre bénévole et sur le plan national, et je rends volontiers hommage aux mesures pratiques que les gouvernements fédéraux successifs ont prises devant les instances d'un nombre assez restreint de Canadiens qui s'intéressent à la conservation, à l'utilisation et à une saine mise en valeur de nos ressources naturelles.

Je me rends compte que le gouvernement a adopté un programme fiscal à cette fin. Notre politique des transports est orientée dans cette voie, en particulier le programme de subvention du tronçon ferroviaire qui relie l'Est et l'Ouest à travers l'Ontario septentrional. Il y a eu aussi la collaboration fondée sur une entente mutuelle avec les provinces pour la prise d'inventaires forestiers, le reboisement et, l'an dernier, ce qui est vraiment un point très important, la protection contre l'incendie. Notre groupe se rend compte du travail important accompli sous l'empire de la loi sur la conservation des eaux, la Commission de conservation des Rocheuses orientales, la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, la loi sur l'uilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes et les subventions affectées à la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette au Nouveau-Brunswick.

Nous nous rendons compte des travaux de recherches exécutés en ces domaines par le service scientifique du ministère de l'Agriculture, la Division de la sylviculture, le laboratoire des produits forestiers, la Division des ressources hydrauliques, le Bureau des mines et le Conseil national de recherches. Nous nous rendons compte qu'au total, ces initiatives du gouvernement fédéral, réalisées en certains cas en collaboration avec les gouvernements provinciaux, contribuent dans une très grande mesure à la mise au point de mesures de conservation de nos ressources naturelles.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais rendre hommage à l'œuvre entreprise à cet égard par des groupements bénévoles de notre pays. Encore une fois, je voudrais féliciter l'Association forestière du Canada, qui a tant d'excellentes initiatives dans le domaine scolaire, dans le domaine des conférences, etc. Rendons aussi hommage à l'œuvre de l'Institut forestier du Canada et de l'Institut canadien de l'agriculture, qui se sont essentiellement occupés de la conservation du sol et des ressources hydrauliques, comme aussi au conseil de conservation provincial de l'Ontario, dont l'éloge n'est plus à faire, comme aussi à la conférence des ressources naturelles de la Colombie-Britannique créée en 1948.

J'ai été très heureux de l'occasion qui m'a été offerte de prendre connaissance du neuvième rapport, publié assez récemment. Qu'il me soit permis de citer des extraits de ce rapport, puisqu'il y est question des objectifs de ce groupement qui, sur le plan provincial, fait à cet égard œuvre extrêmement utile.

La conférence des ressources naturelles de la Colombie-Britannique est un groupement où sont représentés industriels, universitaires et personnalités officielles tant du gouvernement provincial que du gouvernement fédéral. La conférence se préoccupe de la conservation, du point de vue de l'utilisation maximum de toutes les ressources naturelles de la Colombie-Britannique. Une réunion annuelle groupe les membres de cet organisme qui représente divers groupements. Le but premier de cette conférence est de favoriser l'intégration et la coordination de la mise en valeur des ressources naturelles dans la province.

Je tiens aussi à signaler le travail entrepris par la ligue de conservation de la Colombie-Britannique, ligue inspirée par l'honorable H. H. Stevens, qui a déjà fait partie du cabinet fédéral, ainsi que le travail entrepris par l'ensemble de l'industrie de la pâte et du papier au Canada, surtout en Colombie-Bri-

tannique, par des groupes représentant des clubs de chasse et de pêche, des universités et par bien des groupes locaux qui ont pour ainsi dire aiguillonné les organismes provinciaux et autres grands organismes. A mon avis, ce travail bénévole d'associations et d'organisations constitue le fondement tout choisi pour l'action des gouvernements et des particuliers afin de faire accepter d'un bout à l'autre du pays les principes de la mise en valeur des ressources; il offrirait une magnifique occasion à un tel comité de désigner un sous-comité chargé de s'occuper de cet aspect particulier du projet de résolution.

On a toujours soulevé des objections à l'établissement de la collaboration fédérale-provinciale dans ce sens parce que ce serait censé comporter une transgression des droits provinciaux. Il doit y avoir une conférence entre le Canada et les États-Unis; nous comptons sur cette conférence pour que soit conclue une entente équitable en vue de la mise en valeur du bassin du Columbia. Nous attendons avec beaucoup d'impatience l'annonce du ministre sur ces importantes questions.

Il y a aussi des conférences avec d'autres gouvernements relativement à la conservation des pêches, conférences qui ont abouti à certains traités satisfaisants. Le travail accompli a abouti à la collaboration entre les gouvernements. La collaboration qui se manifeste aux conférences internationales sur la mise en valeur des ressources et auxquelles assistent le ministre et ses hauts fonctionnaires a produit d'excellents résultats. Cependant, même aujourd'hui, si nous parlons de faire quelque chose en ce domaine particulier qui fait l'objet de la proposition de résolution, au cours d'une conférence fédérale-provinciale, des membres du gouvernement fédéral nous accusent de vouloir empiéter sur la compétence et les droits des provinces.

Les 8, 9 et 10 mars 1954, l'ancien ministre du Nord canadien et des Ressources nationales assistait à la 19e conférence nord-américaine sur la flore et la faune, où il se serait exprimé en ces termes:

> Nous devons accomplir un travail d'équipe. Nous devrons adopter mutuellement nos méthodes, afin d'accroître mutuellement notre force. Nous pouvons avoir à faire des compromis sur des détails pratiques, afin d'affermir davantage notre emprise sur les principes de base.
>
> C'est une excellente chose que nous, dont les fonctions sont si différentes, puissions discuter ici dans cette atmosphère amicale nos divers problèmes. Chacun de nous vise à assurer la pleine mise en valeur des ressources de son domaine propre et est en même temps disposé à écouter les idées de ceux qui exercent leur activité dans d'autres domaines, à examiner les méthodes de collaboration, à faire les compromis nécessaires et à travailler toujours pour le bien général et non pas pour l'avantage d'un secteur.
>
> [M. Herridge.]
>
> Il est de très bon augure que la présente conférence se tienne encore à l'échelon international. Dans cette grande ville centrale, nous sommes venus du Mexique, du Canada et de tous les milieux des États-Unis pour discuter, en bons voisins, des problèmes qui ne sont pas limités par des frontières tracées par l'homme. Parlant à titre de Canadien, j'apprécie vivement l'esprit de collaboration amical dont cette réunion est le symbole. Je suis heureux et fier de pouvoir réaffirmer que le Canada désire continuer à travailler avec ses nations sœurs du continent nord-américain à notre prospérité et à notre bien-être communs.

Il s'agit d'une conférence portant sur les ressources naturelles. Nous pouvons avoir des entretiens avec d'autres nations. Le ministre et ses hauts fonctionnaires peuvent assister à des conférences de ce genre et élaborer des programmes à l'avantage de nous tous. Pourtant, lorsqu'une proposition aurait pour résultat la tenue d'une conférence fédérale-provinciale, nous tolérons que les objections des provinces, à l'occasion, restreignent nos initiatives dans ce domaine.

Puis de nouveau, en 1955, à la 20e conférence nord-américaine sur la faune et la flore qui s'est tenue les 14, 15 et 16 mars 1955, l'ancien ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a déclaré:

> Une collaboration amicale est, en réalité, la note dominante des relations entre les États-Unis et le Canada pour tout ce qui touche à la faune et la flore. La présente conférence en est justement un exemple. Le recensement annuel des oiseaux aquatiques reproducteurs fait conjointement par nos deux pays est peut-être, dans tout le monde, le meilleur exemple d'un travail d'équipe scientifique qui réunit périodiquement un grand nombre de spécialistes de deux pays.

Nous voulons voir fonctionner des équipes scientifiques de ce genre, et pourtant, il se trouve des gens pour s'opposer à l'existence d'un comité fédéral-provincial, comme celui dont il est question, et qui s'occuperait de nos ressources naturelles. Disons de plus que M. Truman, commissaire de l'Office national du film, et d'autres fonctionnaires ont assisté à ces conférences au nom du gouvernement fédéral. Chaque année, le gouvernement fédéral envoie ses représentants à la conférence de la Colombie-Britannique sur les ressources naturelles. Le gouvernement convoque une conférence fédérale-provinciale sur l'agriculture, comme il en convoque sur la fiscalité et les impôts, sur l'assurance-santé, et, pour finir, disons que l'ancien gouvernement avait reconnu la nécessité d'une étude sur la conservation de nos terres et de nos eaux en créant à cette fin, à la dernière session, un comité du Sénat.

Ce comité continue à la présente session sa très intéressante étude de l'utilisation des terres au Canada; il poursuit cette besogne avec une vigueur louable.

Dans une foule de domaines, le gouvernement a reconnu la nécessité de conférences et de collaboration entre le Dominion et les provinces. En dépit des précédents et de la coutume, la nécessité d'une conférence fédérale-provinciale qui établisse les principes de la conservation, dans le sens indiqué par le député de Winnipeg-Nord-Centre, reste méconnue; au Parlement et en dehors du Parlement, on demande souvent une telle conférence, et ces demandes se heurtent à des refus. Depuis des années, cette conférence est demandée par de nombreux organismes qui en reconnaissent l'urgence et l'importance. Elle a été demandée par l'Institut agricole du Canada, par l'Association forestière du Canada, etc. Voici un aperçu des objectifs forestiers soumis à la conférence sur les ressources qui s'est tenue à Ottawa le vendredi 23 avril 1954.

Les vœux de la conférence peuvent se résumer dans les termes suivants:

1. Qu'un programme national d'exploitation forestière soit mis au point et qu'on prenne des mesures appropriées pour l'appliquer.

Ce résultat ne peut être obtenu que par la collaboration avec les provinces. La Fédération canadienne des agriculteurs a adopté, le 3 décembre 1956, la résolution suivante:

A plusieurs reprises, ces dernières années, la Fédération a demandé qu'on mette en œuvre au Canada, une politique et un programme nationaux de conservation. Dans son mémoire à la commissions royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, elle a déclaré:

"L'emploi méthodique et la conservation des ressources agricoles est une autre question d'une grande importance pour l'avenir de notre pays. A l'heure actuelle, les programmes de rétablissement de l'agriculture des Prairies et d'assainissement des marécages aident sensiblement à la réalisation de cette fin. Ce dont nous avons un très pressant besoin, c'est un relevé détaillé de l'utilisation des terres et un programme national de conservation et de mise en valeur du sol et des eaux s'étendant à toutes les régions agricoles du Canada. Les familles qui cherchent à survivre sur des terres déclarées impropres à la culture devraient être aidées à se retirer de l'agriculture ou à s'installer dans des régions agricoles plus fertiles.

Si seulement le gouvernement voulait accepter le principe à la base de la proposition de résolution de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre,—je ne dis pas accomplir exactement ce qu'elle prévoit, mais en accepter le principe, l'objet et l'esprit,—nous aurions un objectif fécond et précieux, lorsque viendrait le temps de célébrer le centième anniversaire de la Confédération. Des organismes provinciaux ont préconisé ce moyen. Des groupements locaux espèrent encore des initiatives. Des journaux et des périodiques de tout le pays soulignent dans des éditoriaux la nécessité de prendre des mesures comme celles que j'ai mentionnées.

Le besoin est urgent. Les gens qui pensent et s'intéressent à la question réclament de plus en plus une initiative de la part du gouvernement fédéral.

A mon avis, deux choses sont nécessaires pour résoudre ce problème efficacement. D'abord, il faudrait que le gouvernement fédéral forge le lien nécessaire dans la hiérarchie de la responsabilité en convoquant une conférence fédérale-provinciale qui serait chargée d'étudier la question, ainsi que les autres que j'ai mentionnées, et d'établir des principes applicables d'un bout à l'autre du pays en matière de conservation et d'administration des sols, des forêts et des eaux au Canada. Deuxièmement, il faudrait appliquer ces principes dans un but collectif, en procédant, par exemple, à un inventaire des terres utilisées au Canada, lequel comprendrait l'inventaire de nos ressources en faune et en richesse hydraulique, ce qui servirait de base à une planification nationale. Un tel inventaire pourrait être de grand secours à la planification de notre développement industriel futur. Nous avons fait de tels inventaires à Ceylan et au Pakistan, en vertu du Plan de Colombo, et avec raison. Il me semble qu'on pourrait sûrement faire preuve de pareil sens commun en ce qui a trait à la solution de nos propres problèmes.

Je passe maintenant au développement et à la coordination des recherches. Cet aspect très important des recherches a fait beaucoup de progrès au cours des dernières années, mais nous sommes loin encore d'avoir atteint le stade où nous puissions entreprendre un inventaire satisfaisant de nos ressources naturelles possibles. Certaines recherches se poursuivent actuellement sous l'égide du gouvernement fédéral, surtout dans le domaine forestier, et des recherches d'ordre pratique sont effectuées en Colombie-Britannique et dans d'autres provinces. Il faudrait coordonner toutes ces initiatives, parce que, comme il est dit dans la proposition de résolution, nous envisageons un but unique. Il faudrait coordonner les programmes d'instruction, répartir les obligations financières quant au coût, concevoir un programme d'ensemble, qui permettrait d'éviter le chevauchement, et faire la réclame nécessaire, qui fait défaut dans une certaine mesure. D'ailleurs, l'ex-ministre du Nord canadien et des Ressources nationales s'est déjà plaint de cela maintes fois. Voilà tout autant de choses nécessaires, si nous voulons vraiment progresser.

Voici quelle est ma seconde proposition principale: il faudrait que l'initiative fédérale-provinciale reçoive l'appui bénévole d'une ligue ou d'un conseil national de la conservation, par exemple. L'union des efforts bénévoles est aussi nécessaire que la coordination

des initiatives gouvernementales. A mon avis, l'action des gouvernements est beaucoup plus efficace quand elle reçoit l'appui bénévole de citoyens bien informés. L'incitation de la part d'un tel organisme bénévole à utiliser à fond les ressources naturelles renouvelables forgera un lien entre les gouvernements et les citoyens. A mesure que les années avanceront, un tel lien, à mon avis, assurera un effort démocratique du pays entier pour réparer les ravages du passé, élever les niveaux de vie réels du présent et protéger les droits des générations à venir. La philosophie qui découle du respect de toute la création est le fondement sur lequel se bâtissent toutes les civilisations et les cultures. A ce sujet également, je crois que nous avons une magnifique occasion, si nous pouvons réaliser cette coordination entre l'œuvre du gouvernement et celle des groupements bénévoles du pays, de persuader notre jeunesse de la merveilleuse possibilité qui s'offre à nous de développer notre pays.

En conclusion, je dirai qu'à mon avis, la collaboration et la direction fédérales-provinciales, soutenues par une organisation bénévole qui s'étendrait à tout le pays, ouvrent une nouvelle voie dans les relations humaines où les différences entre les gouvernements, les régions et les localités sont oubliées et une nouvelle fraternité est inspirée par un noble objectif: la mobilisation de toutes les ressources humaines vers un but qui est la sage utilisation de nos ressources naturelles éternellement renouvelables.

J'ai parlé en particulier du problème de la conservation évoqué dans la résolution qu'a proposée l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Je demanderai aux honorables députés de considérer le but de cette résolution et l'esprit dans lequel elle est présentée. Il n'est guère aisé d'atteindre ces objectifs. Il faut un but; il faut de l'imagination pour atteindre ces objectifs et il faut dresser des plans pour l'avenir. En terminant, je demande aux députés d'appuyer cette résolution qui mérite d'être étudiée par la Chambre et d'être mise en œuvre par la suite.

**M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots. L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge) a donné à entendre que les députés conservateurs, c'est-à-dire les membres du parti conservateur-progressiste, manquent peut-être d'imagination. Lorsque l'honorable député nous parle d'imagination, nous savons qu'il parle en connaissance de cause, lui qui habite une région merveilleuse du pays, le sud de la Colombie-Britannique, terre de jolis vergers, de lacs profonds et de belles montagnes, pays du grand Ogo Pogo, cette créature fabuleuse de plusieurs centaines de pieds de long qui nage, la tête à 20 pieds au-dessus de l'eau, dans le beau lac Okanagan.

On nous accuse d'aborder cette résolution avec légèreté. Évidemment, il nous faut être prudent à l'égard de résolutions de cette longueur et de cette envergure car il nous faut nous garder de nous mêler dans ses filets. C'est pourquoi j'aborde la résolution avec une certaine prudence; je cherche à protéger mes deux ailes. Il faut procéder avec soin puisqu'on a fait preuve d'imagination dans la préparation de cette résolution. Je m'oppose énergiquement à cette idée dans la mesure où elle comporte un élément de défiance à l'endroit du gouvernement actuel.

Il n'est pas nécessaire, je pense, de créer un comité qui usurperait les fonctions du gouvernement. Nous avons un gouvernement admirable dirigé par le premier ministre (M. Diefenbaker) qui jouit de la confiance de la population canadienne, plus probablement que tout autre premier ministre depuis bien longtemps...

**M. Byrne:** Voilà un discours sur la conservation.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** ...et qui est entouré d'un cabinet admirable. Je tiens à exprimer ma confiance à ce gouvernement.

**M. Argue:** L'honorable député a-t-il des craintes au sujet de la prochaine mise en nomination?

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Je suis sûr que le gouvernement peut s'acquitter de ses devoirs avec autant de diligence et de compétence que toute commission qu'on pourrait créer.

Puisque l'objet de la résolution est réellement d'aider à préparer l'avenir du Canada, je vais l'appuyer avec réserve. Il faut préparer l'avenir soit sur le plan individuel soit sur le plan collectif, soit encore au niveau du gouvernement. Nous ne pouvons pas nous passer d'un programme et je puis imaginer des circonstances où le Canada pourrait avoir besoin d'une commission générale d'organisation administrative. Ce serait une sorte de commission royale en permanence, qui serait établie au moins en partie de la même manière et qui serait chargée d'enquêter sur les divers aspects de notre vie économique et sociale dont l'examen s'impose souvent.

Nous venons de créer une commission royale pour enquêter sur nos ressources d'énergie et pour soumettre des vœux à cet égard. Si nous établissions une commission royale ou un comité d'organisation suivant les

mêmes principes, et si l'on pouvait lui soumettre les questions de tous genres qui intéressent notre vie économique ou sociale non pour en faire l'objet de mesures législatives ou administratives mais pour en faire l'objet d'études et de rapports, je vois les avantages que les Canadiens pourraient en retirer.

Avant que je me perde ici... (*Exclamations*)

**M. Argue:** Pas d'imagination.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** ...je sais que je puis rattacher certains de nos problèmes agricoles à la résolution, sans enfreindre le Règlement. Je peux dire que si nous avions à l'heure actuelle un tel comité d'organisation auquel nous pourrions soumettre des problèmes comme celui de la betterave à sucre qui inquiète un grand nombre de gens dans quatre régions du Canada, ce serait une excellente chose.

**M. Byrne:** Vous feriez mieux de parler de ce problème à votre gouvernement.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Ces régions sont le sud du Manitoba, le sud-ouest de l'Ontario, le sud de l'Alberta, plus certains secteurs de la province de Québec. Nous importons, sous forme de sucre brut, environ 80 p. 100 de nos besoins au Canada. Grâce à notre industrie de la betterave à sucre, nous produisons environ 18 p. 100 de nos besoins et les 2 p. 100 restants, depuis trois ou quatre ans seulement, sont importés sous forme de sucre raffiné. Or ce sont justement ces 2 p. 100, importés sous forme de sucre raffiné qui causent des difficultés à nos producteurs de betterave à sucre du fait que la presque totalité de ce sucre raffiné est importé dans la région de Hamilton, au sud-ouest de l'Ontario, et est vendu moins cher que notre sucre de betterave fabriqué dans la région de Chatham-Wallaceburg.

L'importation de sucre raffiné a été suspendue par le gouvernement Bennett en 1932, pendant la crise économique.

**M. Byrne:** Beaucoup de chose ont été suspendues à cette époque.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Le Canada n'a plus eu à en souffrir jusqu'en 1952. L'initiative de Bennett, sur la question du sucre, a profité pendant vingt ans aux producteurs canadiens, mais en 1952, on a commencé à importer du sucre raffiné de Cuba.

**M. Byrne:** Cela prive les enfants de bonbons.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Des négociations ont permis de suspendre cette importation, et la suspension est toujours en vigueur à l'égard de Cuba, mais d'autres pays, comme le Mexique et autres pays de l'Amérique centrale, commencent maintenant à se débarrasser d'une grande quantité de sucre raffiné en l'exportant au Canada.

Les producteurs de betteraves à sucre demandent un prix de soutien de $14 la tonne de sucre et cette demande est partiellement inspirée par la notion que si nous avions des prix de soutien dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le gouvernement canadien aurait alors le droit d'imposer un contingent au sucre raffiné et d'en restreindre l'importation dès l'instant où elle coupe l'herbe sous les pieds à nos producteurs de betteraves à sucre.

Il me semble donc que si un comité de planification était créé, il pourrait procéder à l'examen de l'ensemble de cette affaire et en viendrait probablement à la conclusion que l'industrie de la betterave à sucre du Canada mérite vraiment qu'on la sauvegarde. L'industrie de la betterave à sucre a été très utile pour notre pays au cours des deux guerres mondiales. Non seulement faudrait-il conserver cette industrie comme source d'approvisionnements en période de crise, mais aussi comme source d'emploi pour bien des gens, notamment pour les néo-Canadiens qui, à leur arrivée, sont acheminés pour une couple de saisons vers les champs de betteraves ou de tabac. Les économies qu'ils peuvent y réaliser leur servent ensuite de mise initiale pour acheter leur propre ferme.

En Ontario et dans les autres régions intéressées, l'industrie betteravière fournit aussi beaucoup de travail aux camionneurs locaux, à ceux, par exemple, qui possèdent leur propre camion et gagnent leur vie en faisant du transport local. D'importants capitaux ont aussi été immobilisés dans les raffineries et dans l'outillage. De plus, et ceci vaut pour le sud de l'Ontario, avec un peu d'encouragement, l'industrie de la betterave à sucre pourrait des 20,000 acres, en chiffres ronds, qu'elle exploite actuellement passer à près de 40,000, c'est-à-dire que 20,000 acres actuellement affectées à la culture de la fève soja, du maïs et d'autres récoltes commerciales devenues excédentaires pourraient être ensemencées en betteraves à sucre. Je ne devrais pas dire que nous avons des excédents de fève soja, mais l'écoulement du maïs et du blé est assez difficile à cause des prix.

Je ne veux pas m'étendre trop longtemps sur ce sujet, mais j'ai la certitude qu'un comité de planification pourrait également étudier de près la détresse des producteurs de fève soja du sud-ouest ontarien et essayer de trouver le moyen de faire quelque chose pour les aider. Nous produisons actuellement environ 5 millions de boisseaux de soja au Canada, mais nous en importons deux fois autant, à peu près 10 millions de boisseaux.

Par conséquent, les 250,000 acres affectées à la production du soja dans le sud-ouest ontarien pourraient être triplées, ce qui permettrait d'atténuer sensiblement la production du blé d'hiver et du maïs dont nous avons de copieux approvisionnements.

Les États-Unis frappent notre soja d'un droit douanier de 2c. la livre. En d'autres termes, lorsque nous expédions un boisseau de soja aux États-Unis, il en coûte $1.20 en droits douaniers; mais on laisse entrer en franchise au Canada du soja des États-Unis. Un faible droit douanier est exigible à l'égard de l'huile de soja en provenance des États-Unis, mais il n'y a pas de droits sur les fèves de soja. On a proposé de reviser le tarif des douanes afin de nous placer sur un pied d'égalité avec les États-Unis.

Une autre difficulté qui assaille les agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario, c'est le prix du maïs. Il y a quatre ans, le prix du maïs était d'environ $1.75 à $1.80 le boisseau. Le coût de la culture du maïs a augmenté. Il en coûte plus cher aujourd'hui qu'il y a quatre ans pour produire un boisseau de maïs; mais le prix du maïs a baissé et les cultivateurs de ma région ne touchent plus qu'environ 90c. le boisseau, soit presque la moitié du prix qu'il se vendait il y a quatre ans.

Cet état de choses indique dans quelle situation se trouvent nos cultivateurs. Il est reconnu que les cultivateurs éprouvent des difficultés. Je suis sûr qu'une commission d'organisation pourrait examiner ces questions et, au besoin, faire des recommandations au gouvernement. Cependant, une commission d'organisation n'est pas vraiment nécessaire à cet égard car, ainsi que le mentionne déjà le *Feuilleton*, le gouvernement soumettra au Parlement d'ici peu une mesure tendant à venir en aide aux cultivateurs aux abois. Je suis sûr que tous les députés ici présents sont heureux et fiers que nous ayons un gouvernement qui ait tant à cœur les intérêts des cultivateurs.

**M. Castleden:** Il n'y a encore aucun projet de résolution.

**M. Argue:** Six semaines trop tard.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Mais pour en revenir à la commission de planification, même si je ne viens ni du sud de la Colombie-Britannique ni même de Winnipeg-Nord-Centre, je puis néanmoins me servir de mon imagination et voir ce qu'un tel organisme pourrait accomplir.

**M. Fisher:** Et que dire du tabac?

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Plaisanterie à part, notre pays a un grand nombre de problèmes qui exigent beaucoup de réflexion et d'étude. Je me rappelle qu'il y a vingt-cinq ans le Canada a connu une grave crise économique. A cette époque, nous avons également eu la chance d'avoir un gouvernement doué de clairvoyance et d'imagination, et animé des meilleures intentions. (*Exclamations*). Certains de nos amis ricanent, mais je vais m'occuper d'eux dans un moment. Je désire maintenant rappeler aux honorables députés certains des excellents programmes du gouvernement conservateur d'alors. Il a présenté la loi sur l'organisation du marché des produits naturels. Cette loi a servi de base à la plupart de notre législation provinciale actuelle sur l'organisation du marché des produits agricoles. Cette loi a été adoptée en 1934. La loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers a également été adoptée et a aidé les cultivateurs aux abois à sortir de la situation difficile où ils se trouvaient à cette époque. C'était une loi de faillite adoptée au profit des cultivateurs et, soit dit en passant, c'est la seule de toutes les mesures de rénovation de l'administration Bennett qui ait résisté à l'examen du Conseil privé. Le gouvernement de l'époque a également adopté la loi sur le placement et la sécurité sociale, la loi sur les justes salaires et les heures de travail...

**Une voix:** La loi sur les "Bennett buggys".

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** ...et la loi sur les salaires minimums. Quand certains de nos amis des autres partis se mettent à nous dire que tout le mérite de ces diverses mesures législatives doivent revenir aux autres partis et que nous nous contentons de construire sur des fondations qu'ils avaient posées auparavant, qu'on me permette de rappeler aux honorables députés que les fondations de toutes ces lois ont été posées au début des années 30. Conservées en veilleuse pendant de nombreuses années, le défunt gouvernement libéral les a remises à l'honneur, mais il n'en demeure pas moins que les fondations de ces lois avaient été posées par un gouvernement conservateur, avant même que les conservateurs devinssent "progressistes".

En 1935, le gouvernement conservateur a adopté une loi qui ressemble beaucoup à celle qu'envisage et préconise l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il s'agit de la loi tendant à établir un conseil économique et qui forme le chapitre 19 des Statuts revisés du Canada, 1935. En voici le libellé:

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: Loi sur le Conseil économique du Canada, 1935.

Après l'article 2 réservé aux définitions, la loi prescrit:

3. Il est institué, sous la dénomination de Conseil économique du Canada, un conseil consultatif honoraire sur les questions sociales et économiques.

4. (1) Le Conseil se compose du ministre qui en est le président, et de quinze membres désignés par le gouverneur en conseil.

(2) Les membres du Conseil seront choisis

*a*) au nombre de sept au plus, parmi les fonctionnaires du service public du Canada dont les attributions administratives requièrent l'examen de problèmes sociaux et économiques.

*b*) au nombre de cinq au plus, parmi les représentants d'organismes sociaux ou économiques;

c) au nombre de trois au plus, parmi d'autres personnes possédant une expérience ou des connaissances spéciales en matière de problèmes sociaux ou économiques.

L'article 5 (1) prescrit:

Le statisticien fédéral sera secrétaire du Conseil.

Les devoirs du Conseil sont énumérés à l'article 6 qui dit:

Le Conseil est tenu d'accomplir les devoirs d'ordre consultatif que le président peut lui demander d'entreprendre et particulièrement, sans restreindre la teneur générale de ce qui précède,

*a*) d'instituer des études et recherches, de faire rapport et de donner des avis consultatifs sur les questions relatives à l'orientation générale des conditions sociales ou économiques ou à quelque problème social ou économique du Canada, et d'autoriser les enquêtes qui s'y rattachent, en la manière ci-après prévue;

*b*) d'émettre des recommandations pour favoriser et coordonner les recherches sociales et économiques à l'intérieur du Canada;

c) d'émettre des recommandations pour coordonner l'activité sociale ou économique des divers ministères du gouvernement du Canada;

*d*) d'émettre des recommandations concernant l'organisation des statistiques comme données fondamentales requises pour les investigations sociales et économiques;

*e*) de publier les rapports et conclusions qui peuvent être réputés d'intérêt public.

Je crois en avoir cité assez long pour démontrer que le cœur du gouvernement conservateur a toujours été à la bonne place et que ce gouvernement songe à l'avenir dans l'administration des affaires du pays. Je ne dis pas que c'est de ce genre d'organisation dont nous avons besoin en ce moment. De fait, je ne le crois pas. Si nous établissions un conseil consultatif, il faudrait qu'il soit constitué sur le modèle d'une commission royale. Au lieu du premier ministre, on pourrait nommer au poste de président quelqu'un qui échappe totalement aux pressions politiques, un juge par exemple. Je conçois que ce conseil pourrait faire beaucoup de bien s'il se composait de membres qui jouissent d'un assez grand prestige au pays pour que leurs opinions soient acceptées par un important secteur de la population.

Je m'en tiendrai à une seule idée pour le moment. Considérons le problème actuel de l'inflation. On peut discuter sur l'acception du mot, mais je crois que la plupart d'entre nous s'entendraient sur une définition générale. Nous savons que le dollar canadien d'aujourd'hui a un pouvoir d'achat d'environ 49c. par rapport au coût de la vie qui avait cours vers la fin de la dernière guerre, ou en 1939 en tout cas. Nous le savons et nous reconnaissons qu'une inflation s'est produite. Je crois, à la suite de toutes les demandes de renseignements et de toutes les lectures qu'il m'a été possible de faire, que nous nous trouvons maintenant en face de ce qui a été appelé une inflation larvée. Je vais être prudent ici. Quelques personnes sont enclines à rejeter la faute de cette inflation progressive sur les travailleurs; d'autres en blâment les magnats de la finance.

**M. McCullough:** Vous êtes près de la vérité.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Mais que nous en rejetions la faute sur qui que ce soit, nous avons tendance à considérer l'inflation sous l'angle auquel elle nous touche. C'est comme une histoire que j'ai entendue. Sommes-nous autorisés à raconter des histoires ici ?

**L'hon. M. Fulton:** Ça dépend de quelle sorte d'histoires.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** Cela me rappelle un Irlandais et son ami. Ils parlaient de socialisme. Pat dit à Mike: "Explique-moi ce socialisme". Mike dit: "Eh bien, nous partageons tout également". Pat lui dit: "Très bien, tu veux dire que, si tu as $100, tu me donneras $50?" Mike répondit: "Oui." Pat ajouta: "Si tu avais $50, tu me donnerais $25?" Mike lui répondit: "C'est exact." Pat lui dit: "Si tu avais $10, tu me donnerais $5?" Mike lui répondit: "Oh, va-t-en, tu sais que j'ai $10." On est donc porté à envisager l'impôt sur le revenu et les autres questions économiques de son propre point de vue, et on aime à garder ce qu'on a mais à accepter ce que l'autre a.

Nous n'avons pas de norme dans notre pays. Nous n'avons personne qui nous dise ce que vaut une heure de travail, un boisseau de blé ou une autre denrée. Il est généralement reconnu que la loi de l'offre et de la demande est un arbitre trop rigoureux en matière de prix. Par exemple, si nous laissions la loi de l'offre et de la demande régir les salaires des ouvriers il nous faudrait très souvent laisser des gens souffrir de privation ou de faim, de manière à contraindre les ouvriers à travailler et à faire baisser les salaires. Nous n'en sommes plus là dans notre pays. Si nous devions attendre que la loi de l'offre et de la demande élimine naturellement tous les cultivateurs inefficaces et chassent de la terre les cultivateurs individuels, éliminant ainsi les excédents de produits alimentaires, nous en arriverions un jour au point où nous n'aurions

plus suffisamment de nourriture à notre disposition, et même si les prix de la nourriture augmentaient, nous serions dans une situation pire qu'auparavant. A mon avis, la loi de l'offre et de la demande est un arbitre trop inhumain.

Si nous avions une commission de planification ou une commission royale jouissant d'un prestige suffisant, et j'insiste là-dessus, pour que les syndicats soient disposés à écouter la commission lorsqu'elle dirait qu'une heure de travail au Canada devrait valoir tant, et que d'après la valeur de cette heure de travail un boisseau de blé devrait représenter une valeur d'environ tant, de même qu'un boisseau de maïs, un boisseau de soja, un poêle à gaz ou une automobile, nous arriverions peut-être à quelque chose. Si nous avions une autorité pour déterminer les objectifs à atteindre, cela pourrait peut-être nous servir d'ancre en cas de tempête ou nous servir de gouvernail pour mener notre barque.

Je suis sûr que l'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre conviendrait que comme imagination il est difficile de faire mieux.

**M. Cardiff:** Il déborde d'imagination.

**M. Thomas (Middlesex-Ouest):** C'est un sujet qui mériterait qu'on l'étudie avec sérieux et honnêteté.

**M. F. C. Christian (Okanagan-Boundary):** Monsieur l'Orateur, j'appuie cette proposition de résolution. Il importe, selon moi, qu'un comité comme celui dont il est question dans cette proposition soit formé de personnes d'expérience et d'imagination, mais qui ont en même temps un grand sens pratique et sont de bons organisateurs. Ne reproche-t-on pas à bon nombre d'organismes publics ou gouvernements aujourd'hui de ne pas envisager le développement économique et social du pays selon une perspective assez lointaine? Autrement dit, dans bien des cas ceux qui nous gouvernent au Canada s'en tiennent à une politique à courte vue.

La proposition de résolution à l'étude a beaucoup de bon; mais je ne suis pas nécessairement d'avis qu'il faille projeter pour dix ans seulement. Je crois qu'il faudrait faire des projets qui s'étendraient sur de nombreuses années. Je songe en particulier à des travaux publics très importants qu'il faudrait pousser vigoureusement. Je veux parler de l'aménagement de brise-lames à certains endroits du pays. Nous devrions stimuler autant que possible la mise en valeur de tout le Canada et ne pas favoriser une région aux dépens d'une autre.

Je veux parler en particulier du problème des brise-lames dans la vallée de l'Okanagan.



L'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Thomas) a parlé d'Ogopogo d'où vient l'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge). Je tiens à rappeler que cette région est précisément celle que je représente. C'est une belle région de tourisme et qui prend de plus en plus d'importance.

Comme les députés le savent bien, la Colombie-Britannique est une des plus belles et des plus riches provinces du Canada. Le lac Okanagan, long d'à peu près 65 milles, est situé au centre de la région méridionale de la province. A mesure que la population augmentera dans la province, avec les années, les ouvriers auront besoin d'un endroit où il puissent passer leurs vacances sans qu'il leur en coûte trop cher. C'est une région de tourisme qui peut aider beaucoup à améliorer le sort de notre population et à la conserver en santé.

La vallée de l'Okanagan est actuellement reconnue comme le centre de villégiature de la province. J'ai signalé la chose à notre gouvernement. Il nous faudrait étudier l'à-propos d'aménager plus de brise-lames dans le lac Okanagan. Ainsi, la Colombie-Britannique a organisé un terrain de camping sur le bord du lac dans la vallée de l'Okanagan. Au cours de mes voyages je n'en ai pas vu de plus beau, et pourtant j'ai beaucoup voyagé. Sur le versant de la colline, environ 250 terrains de camping sont prêts à accueillir les gens qui veulent y passer la nuit. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a beaucoup fait pour les gens qui n'ont pas trop d'argent et il les aide ainsi à jouir de belles vacances. Ces aménagements ont coûté fort cher. A mesure que la province se développe et que la vallée de l'Okanagan devient un grand centre de tourisme, il conviendrait de faire quelque chose pour aider à la construction de brise-lames dans cette région.

Par le passé, les gouvernements fédéraux qui se sont succédé ont reconnu que l'aménagement de brise-lames leur incombait. Il y en a un à Kelowna, un à Naramata et un à Penticton. Ce dernier a besoin de quelques réparations. Summerland n'a pas de brise-lames. Le gouvernement ayant déjà reconnu, en principe, qu'il lui appartenait d'aménager les brise-lames, il me semble qu'il devrait en faire construire un pour la municipalité de Summerland. L'ancien député d'Okanagan-Boundary a bien lutté pour essayer d'obtenir ce brise-lames. La bataille est engagée depuis 1946. J'espère que le gouvernement conservateur n'attendra pas 22 ans pour faire aménager un brise-lames dans cette région.

Le conseil municipal et la chambre de commerce ont fait leur possible pour faire aménager un brise-lames. Du point de vue économique, il s'impose. A l'heure actuelle, il

n'y a aucune installation pour les petites embarcations ou pour les chaloupes. J'engage le ministre à faire son possible à cet égard. Si l'on établit ce comité, il devrait assurément poursuivre avec vigueur un programme visant à établir des brise-lames à travers le Canada.

Passons aux régions d'irrigation. Le 4 décembre, j'ai traité la question, relativement à la loi sur le rétablissement agricole des Prairies. Dans la Colombie-Britannique, et sans doute dans d'autres parties du Canada, nous avons des régions d'irrigation. Dans la vallée de l'Okanagan où je demeure, beaucoup d'exploitants de vergers ont une extrême difficulté à vendre leurs produits. Cette année, il y a des milliers et des milliers de caisses de pommes qu'on ne peut vendre. Les régions d'irrigation se trouvent dans une pénible situation financière. Par exemple, dans la région de Kaleden, un relevé a indiqué que la remise en état du réseau d'irrigation y coûtera environ $151,000. On aura besoin de cet argent au cours des dix prochaines années.

Le revenu que la région perçoit des péages et des droits ne suffit pas à acquitter les dépenses annuelles qu'on fait à l'égard de ces terres à vergers. Les députés peuvent se rendre compte de la difficulté qu'éprouvent en ce moment beaucoup de cultivateurs de la vallée de l'Okanagan.

Le district de Naramata a dressé un plan en vue de remettre en état son système d'irrigation et d'approvisionnement en eau potable. Il s'agit d'une entreprise de $300,000 et le gouvernement fédéral n'assume aucune responsabilité à cet égard. Par suite, un petit district d'irrigation doit assumer la dépense de $100,000 sur un total de $300,000. Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est déjà engagé à payer le solde de $200,000. Pour ma part, je trouve injuste que la Colombie-Britannique ait à s'engager à verser les $200,000. Le gouvernement fédéral devrait participer de façon équitable au coût de l'entreprise. C'est là un autre domaine où le gouvernement fédéral ne fait rien. C'est une question que ce comité pourrait étudier.

J'aimerais parler de l'importante question de l'habitation. Je connais une municipalité de la Colombie-Britannique, où la construction d'une pension aux termes de la loi nationale sur l'habitation suscite un problème. Elle veut commanditer la construction d'un foyer pour vieillards, mais la loi nationale sur l'habitation ne lui permet pas d'agir. La municipalité veut y loger 24 personnes dans 8 chambres doubles et 8 chambres simples. Le passé financier le la municipalité est bon. Ses versements au fonds d'amortissement devancent les échéances et elle a effectué les paiements prévus par le règlement municipal.

Aux termes de la loi nationale sur l'habitation, il semblerait qu'une compagnie de logement à dividendes limités a le privilège de construire des hôtels et des pensions, alors que cela est présentement refusé aux municipalités, en particulier en Colombie-Britannique. Sauf erreur, les compagnies de logement à dividendes limités fournissent 10 p. 100 de l'argent nécessaire, la province fournissant le tiers, et le reste, soit quelque 56⅔ p. 100, étant obtenu sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation.

Pour la gouverne du ministre intéressé, je consignerai au compte rendu certaines remarques du préfet de la municipalité de Summerland. Voici ce qu'il m'écrit:

...quand une municipalité veut construire une maison du genre pension destinée aux vieillards.... elle devrait avoir droit au même traitement qu'on accorde aux compagnies de logement à dividendes limités organisées par des habitants de l'endroit pour construire des logements à faible loyer.

Si je parle de cela, c'est parce qu'un comité pertinent pourrait étudier cette question sous la rubrique des projets. Il faudrait qu'on songe à permettre aux municipalités de construire des pensions pour nos vieillards. De plus, si le gouvernement reste inactif dans ce domaine, je crois que ce comité devrait étudier la possibilité de faire des prêts aux municipalités du pays entier. En vertu de la loi sur l'aide aux améliorations municipales, il n'est pas possible actuellement aux municipalités d'obtenir des fonds pour les travaux nécessaires. J'aimerais lire à la Chambre quelques observations présentées par le préfet de la municipalité de Summerland dans la lettre qu'il m'a adressée. Il dit:

La Fédération canadienne des maires et des municipalités a fait de nombreuses démarches pour faire assouplir la loi sur l'aide aux améliorations municipales et obtenir des fonds plus importants. Lorsque, conformément à cette loi, des fonds ont été rendus disponibles, dans la dernière partie des années trente, Summerland a emprunté à 2 p. 100 environ un quart de million, qui a été affecté à l'installation de la canalisation d'eau potable en fonte coulée. Cela a été d'un précieux secours pour la région. Nous ne nous attendons pas à pouvoir emprunter à 2 p. 100 si la loi était assouplie, mais nous espérons être en mesure d'emprunter des fonds à un taux voisin de celui qu'acquitte le gouvernement fédéral sur ses propres emprunts.

En ce qui me concerne, si ce comité était institué, je crois qu'il devrait être impartial et compétent autant qu'il soit possible de l'être. Il devrait être composé de personnalités douées d'imagination et d'intelligence, et capables de poursuivre la politique qu'exige le progrès futur de la nation. En face des nombreux problèmes qui réclament notre attention, je souscris à la proposition de résolution.

*(Texte)*

**M. Pierre Gauthier (Portneuf):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler longuement, mais bien de faire quelques observations relativement au projet de résolution actuellement à l'étude. Je dois tout d'abord féliciter l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) d'avoir inscrit cet avis de motion au *Feuilleton* de la Chambre. Je crois que son souci de diriger l'opinion publique vers la nécessité de nous préparer à célébrer le centième anniversaire de la Confédération canadienne est tout à son honneur. Aussi, n'ai-je pas l'intention de m'opposer à la motion.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Très bien!

**M. Gauthier (Portneuf):** Seulement, je crois que cette motion aurait dû inspirer des discours beaucoup plus sérieux que ceux que j'ai entendus cet après-midi, alors que l'on parlait exclusivement, ou presque, de politique. Je n'ai pas l'intention d'adopter cette attitude. D'ailleurs, la seule impression qui me soit restée en écoutant ces discours relativement à un projet de résolution aussi sérieux me rappelle une vieille chanson anglaise, dont j'aimais jadis à écouter l'enregistrement sur mon phonographe: "I am forever blowing bubbles".

La proposition de résolution actuellement à l'étude se lit ainsi:

La Chambre est d'avis...

Monsieur l'Orateur, ayant l'intention de parler français, je désire signaler le fait que je regrette que nous n'ayons pas encore un système de traduction simultanée. Toutefois,—et je vous le dis bien sincèrement,—j'espère que sous votre présidence, le comité chargé d'étudier cette question exécutera un travail de géant, afin que nous puissions, lors de la célébration du centenaire de la Confédération canadienne, dire que la traduction simultanée, établie à la Chambre des communes, est un moyen de fêter cette Confédération, de la solidifier et de dire au monde entier qu'à la suite du désir toujours grandissant des députés des deux langues d'apprendre une langue autre que leur langue maternelle, la Confédération n'a pas été inutile mais a servi à rapprocher ceux qui parlent les deux principales langues du pays.

Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun doute que, pour solidifier une chose, il faut tout d'abord la comprendre, et le moyen de bien s'entendre, pour les différentes races qui composent la collectivité canadienne, c'est de se bien comprendre; lorsqu'on se comprend bien, on s'entend bien.

[M. Christian.]

Et maintenant, monsieur l'Orateur, je reviens à la lecture de la proposition de résolution; j'y lis:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'instituer un Comité du centième anniversaire, composé de représentants fédéraux et provinciaux...

J'appuie entièrement la phraséologie du début de cette proposition de résolution.

...chargé d'élaborer des entreprises d'envergure pour le développement économique et social du pays,...

Pouvons-nous, monsieur l'Orateur, dans une économie comme la nôtre et à l'allure à laquelle s'est développé le Canada, accroître cette allure en déclenchant des entreprises d'envergure encore plus considérable et un développement économique encore plus rapide que celui que le Canada a connu depuis bien des années, sous l'égide de tous les gouvernements? Je vous ai dit que je n'obéirais pas au souci électoral en faisant mes observations.

Je comprends qu'il faut souvent s'éloigner de son pays, en visiter d'autres, rencontrer d'autres nationaux,—et j'emploie le mot "nationaux" dans le vrai sens du mot, les habitants des autres pays,—enfin qu'il suffit de rencontrer d'autres gens en dehors du pays pour constater jusqu'à quel point notre pays est envié.

Que l'on voyage en Europe, en Asie, en Afrique ou aux États-Unis, tout le monde a les yeux sur le Canada et se demande comment il se fait que son économie soit aussi virile et qu'il progresse si rapidement dans ses grands programmes de mise en valeur.

Je me rappelle très bien qu'au cours d'un voyage de l'Association parlementaire du Commonwealth, en Afrique, on nous demandait souvent: "Eh bien, parlez-nous des mines de l'Ungava, de la canalisation du Saint-Laurent." On disait aussi, à ce moment-là: "Parlez-nous donc de votre premier ministre." On voyait l'intérêt que suscitaient ches les étrangers la situation économique canadienne et le progrès, à pas de géant, que notre pays avait fait au cours des dernières années.

Aussi, monsieur l'Orateur, grâce à notre économie toujours florissante, je suis d'avis que nous n'éprouverons aucune difficulté à amener la population canadienne à célébrer dignement l'anniversaire de notre Confédération.

Mais, à la fin de la proposition de résolution, on dit:

...le peuple canadien soit en mesure de commémorer le centième anniversaire de naissance de la nation non seulement par des feux d'artifice et des discours mais surtout par des réalisations assurant le bien-être et l'abondance à toute la population.

Je comprends très bien ce que l'honorable député a voulu dire. Je connais très bien sa philosophie politique, et d'ailleurs je puis lui dire que tous les membres de la Chambre, tous les Canadiens veulent le bien-être et l'abondance pour toute la population.

Toutefois, monsieur l'Orateur, je suis d'avis que pour solidifier davantage notre système, pour grandir notre Confédération canadienne, il n'y a pas que le côté bien-être physique ou abondance pour toute la population à considérer; il y a les côtés esprit, cœur et âme. Il faut façonner tout cela souvent par des discours, surtout par l'exemple, et encore plus par les sacrifices.

Récemment, le monde a été étonné d'apprendre que les Russes avaient réussi à envoyer vers les étoiles et la lune un satellite qui a tourné autour de la terre pendant plusieurs jours. Eh bien, monsieur l'Orateur, je ne puis affirmer avec certitude que les Russes ont fait plusieurs essais avant de réussir à lancer leur satellite, mais c'est là mon opinion, et je ne crois pas que le monde occidental doive s'inquiéter outre mesure. Les démocraties ont eu le tort de parler trop longtemps de leur satellite avant de le lancer et d'obtenir du succès.

Monsieur l'Orateur, j'ai parlé de sacrifices. Il n'y a aucun doute que ces peuples, qu'ils le veuillent ou non, font d'énormes sacrifices. A mon avis, un pays comme le nôtre, dont la fondation et la mise en œuvre ont été réalisées grâce au dévouement et aux sacrifices de ses habitants, doit accomplir encore davantage afin d'être encore plus en mesure de lutter victorieusement contre ceux qui s'imposent ou qui acceptent de faire des sacrifices, afin de pouvoir écraser les autres peuples. Nous devons éviter tout geste qui soit de nature à nous diviser.

Alors je crois, monsieur l'Orateur, que le meilleur moyen de fêter noblement l'anniversaire de la nation canadienne, c'est de continuer à faire des sacrifices et à penser à donner le bien-être et l'abondance à toute la population. Il ne faudrait pas, pas ailleurs, oublier le bien-être intellectuel des nôtres. Nous devrions cesser nos critiques lorsque nous savons que nos gouvernements posent un geste susceptible de développer les arts au pays. Je me rappelle que,—et ce n'est pas le souci électoral qui me préoccupe dans le moment,—lorsque nous avons institué le Conseil des arts du Canada, des critiques assez violentes ont été proférées. Tout de même, je crois que ce Conseil des arts a été institué au bon moment, qu'il était nécessaire, parce qu'il arrive très souvent (plus souvent qu'on semble le croire), que nos artistes soient les meilleurs ambassadeurs que nous ayons dans les pays étrangers, et nous devons leur aider. De plus, il nous incombe de trouver et de développer de nouveaux talents, afin de former des artistes qui ne copient pas les autres mais sont vraiment Canadiens dans l'expression de leur art. J'affirme, monsieur l'Orateur, que nous pouvons développer quelque chose de beaucoup mieux que le futurisme ou certains arts modernes qui sont tellement difficiles à comprendre que les artistes eux-mêmes doivent expliquer leurs œuvres aux profanes. Je suis certain que le Conseil des arts apportera à nos artistes un encouragement et une aide précieuse, ce qui aidera le pays à fêter noblement l'anniversaire de la Confédération canadienne.

Maintenant, pour fêter la Confédération, il faut aussi nous amender. Je crois que nous devrions nous défaire d'un certain esprit régionaliste qui existe trop souvent dans l'esprit de nos gens. Nous avons formé une Confédération et nous avons un pouvoir central et dix gouvernements provinciaux. Il me vient en ce moment à l'idée une anecdote de Menenius Agrippa qui avait sauvé Rome. Les jeunes gens étaient mécontents de l'administration de la vieille Rome et ils étaient partis, par milliers, pour aller habiter une colline près de la ville; ils refusaient de prendre part aux travaux et de continuer à apporter leur esprit d'initiative et leur zèle de néophytes à la bonne administration de Rome. C'est alors que Menenius Agrippa raconta à ces jeunes la légende des membres du corps qui se révoltaient contre l'estomac.

Eh bien, monsieur l'Orateur, il arrive souvent que certains membres de la Confédération canadienne soient enclins, peut-être pas à la révolte, mais à une critique sévère, peut-être susceptible d'affaiblir le pouvoir central, c'est-à-dire l'estomac de notre Confédération. C'est pourquoi je vous dis qu'il faudrait se départir d'un certain régionalisme appuyé sur un principe peu solide.

Je me rappelle aussi,—et il y a une certaine analogie,—de l'histoire de Caton le Censeur. Chaque fois qu'il parlait au *Forum*, il finissait ses discours par cette phrase: *Hoc censeo*, c'est ce que je décide, et, *delenda est carthago*, Carthage doit tout de même être détruite. A mon avis, il faut éviter d'entrer dans l'esprit de Caton le Censeur et plutôt tenter de tenir solide et fort l'estomac de la nation, le pouvoir central, sans pour cela nous départir de l'idée que nous devons conserver les provinces fortes. Mais il faut un équilibre, et je crois que si les membres refusent de nourrir l'estomac canadien ou de lui apporter les victuailles nécessaires, ce dernier ne pourra plus distribuer ce qui est nécessaire à la vitalité des membres, lesquels se seront joué un mauvais tour;

ils auront perdu leur force par suite de l'affaiblissement de l'estomac.

Il importe, monsieur l'Orateur, de maintenir le pouvoir central, et non de chercher à le détruire en l'accusant d'être trop centralisateur et faisant des avancés douteux,—qui nous reviennent toujours comme des remèdes de tiroir,—non seulement au niveau des provinces, mais à celui du pouvoir central. Il faut se défaire de cette mentalité régionaliste qui nous affaiblit et nous fait tort aussi bien dans notre pays qu'à l'étranger. Il faut se départir de cet esprit de régionalisme non seulement pour fêter glorieusement le centenaire de la Confédération mais afin de la maintenir forte, vivante et éternelle.

Monsieur l'Orateur, il y a beaucoup de choses qui sont de nature à fortifier la Confédération, entre autres, la satisfaction au point de vue intellectuel, au point de vue cœur, au point de vue de l'âme de ses habitants. Plusieurs races forment la nation canadienne et leur nombre augmentera. Plus elles apprendront à se comprendre, plus elles s'entendront, et cette collectivité sera d'autant plus forte qu'elle aura réussi à s'entendre. Chacune des races qui composent la collectivité canadienne possède ses traditions qu'il faut conserver, qu'il est nécessaire de maintenir si l'on veut que chacune d'elle soit forte et conserve son identité.

Dans la province de Québec, nous avons des traditions que souvent, à tort, nous négligeons. J'entendais, l'autre jour, un orateur parler de la corvée. Eh bien, c'est une tradition que nous, Canadiens français, devons conserver. Il y a aussi celle de la "guignolée", personnifiée par ces gens qui vont faire la cueillette des dons de charité. Il y a aussi cette tradition, peut-être la plus importante, la plus ancienne, à tout événement la plus sainte, celle de la bénédiction paternelle donnée le Jour de l'An. Et, ce qui m'amène à la mentionner, c'est l'idée que l'on peut fort bien demeurer ici jusqu'à la veille du Jour de l'An. Comme les familles de la province de Québec tiennent à conserver cette tradition et qu'elles s'attendent à recevoir la bénédiction paternelle, comment réagiront-elles si le père n'est pas présent pour présider cette cérémonie très importante que nous voulons conserver parmi les familles canadiennes-françaises?

C'est un sujet d'inquiétude pour nous et, j'en suis certain, pour notre population. Je ne veux pas ici formuler de critique mais j'espère que nous pourrons encore cette année, nous, Canadiens français, nous rendre dans nos foyers afin de donner notre bénédiction à nos enfants, comme l'ont fait nos ancêtres depuis que le Canada est Canada.

Monsieur l'Orateur, je m'arrête. Peut-être d'autres députés ont-ils l'intention de parler.

[M. Gauthier (Portneuf).]

J'ai voulu changer le ton de la discussion relative à la motion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, que je félicite encore une fois. J'ai voulu en changer le ton, car je croyais la motion beaucoup plus sérieuse. Si nous maintenons notre allure actuelle en ce qui a trait aux améliorations industrielles, ouvrières, fermières et professionnelles, il n'y aura peut-être pas lieu de l'accélérer. Toutefois, je crois que nous devons attirer davantage l'attention de notre population sur les aspects intellectuel, spirituel et moral. Plus nous renforcerons notre Confédération, plus nous serons forts pour lutter contre l'ennemi du dehors. Nous devons aussi continuer à consentir des sacrifices et à faire preuve de dévouement, afin d'être plus forts aux points de vue intellectuel et moral.

Je suis certain que tout ce qui s'est fait à venir jusqu'à aujourd'hui,—et je mentionne en passant notre Conseil des arts,—est de nature à inculquer aux nôtres une mentalité vraiment canadienne, à développer nos artistes (ceux que j'ai qualifiés tout à l'heure d'ambassadeur) et à aider notre population à se rendre compte que le meilleur moyen de fêter la Confédération canadienne, c'est de préférer l'épanouissement intellectuel au bien-être matériel.

*(Traduction)*

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, en abordant l'examen de cette proposition, j'aimerais signaler tout d'abord que, si elle proposait l'établissement d'un comité, peut-être fédéral-provincial, chargé précisément de préparer les fêtes du centenaire, elle serait certainement digne d'appui. Cependant, il me semble que, tout en paraissant viser le bien-être de la population, elle tend à abolir la plupart des obligations des députés. Nous demandons aux Canadiens de défrayer des services dont ils acquittent déjà le coût et dont une grande partie ferait double emploi; à mon avis, également, ils paient déjà de tels services auxquels ils ont droit et qui leur sont utiles.

La plupart des problèmes en discussion relativement à la proposition de résolution sont déjà venus sur le tapis; ils font déjà l'objet d'études continuelles de la part de bien des comités et de groupements fort compétents. A mon sens, la proposition dont la Chambre est saisie pourrait fort bien être interprétée comme une mesure de défiance envers la plupart des groupements ainsi à l'œuvre. Je veux parler ici de bien des groupements qui, indépendamment du gouvernement, agissent effectivement, par exemple des associations agricoles, des syndicats ouvriers, des chambres de commerce, etc.

Des membres des divers partis de l'opposition ont manifesté leur entier appui à la proposition de résolution; ils sont tout à fait disposés à établir des comités, même si de tels organismes se sont déjà mis à la besogne avec beaucoup de compétence.

Selon moi, durant le peu de temps que le gouvernement a été en fonction (à la vérité, moins de six mois) et depuis moins de deux mois que dure la session, le gouvernement a démontré de façon bien évidente et concluante que, non seulement il entend tenir compte de ces groupements organisés qui accomplissent de si bonne besogne chez eux, mais qu'il veut aussi étudier avec eux les problèmes auxquels ils font face et les aider à les régler comme il convient.

Je songe, par exemple, au domaine agricole. De nombreux groupements compétents s'occupent de ce secteur important. Je dis secteur important, parce que jusqu'aujourd'hui et pour toujours, sans doute, l'agriculture a été et demeurera, non sans raison, l'armature de notre pays. Mais quel a été le sort de notre agriculture depuis quelques années? On a laissé péricliter la culture du sol au point que la ferme familiale disparaît rapidement. Les familles quittent la terre, parce que le coût de production est devenu trop élevé, tout simplement parce que la machinerie agricole coûte trop cher par rapport au prix injuste que touche le cultivateur pour ses produits. Il y a aussi la lenteur des méthodes de vente, outre, évidemment, les difficultés d'obtenir du crédit auxquelles il a dû faire face jusqu'à récemment. L'agriculteur était incapable de se tirer d'affaires.

Ces observations s'appliquent en général à la population agricole du pays entier, mais plus particulièrement aux jeunes cultivateurs, ce type de cultivateur dont, jusqu'à maintenant, je n'ai pas entendu parler à la Chambre, et qui a certainement une multitude de difficultés. Dans bien des cas, ces jeunes cultivateurs, revenus d'outre-mer à l'issue du dernier conflit mondial, n'ont guère eu l'occasion de se rétablir à temps pour profiter des bénéfices qui ont découlé de la courte période de grande prospérité dont l'agriculture a joui dans les dernières années quarante. En conséquence, le jeune cultivateur s'est trouvé pris bien solidement dans le terrible étau des prix qui s'est formé depuis lors.

En l'occurrence, la vieille maxime de la sécurité par le nombre ne s'appliquait certainement pas car le jeune agriculteur ne retirait que peu de consolation du fait qu'il était un parmi beaucoup d'autres. Il avait sa terre et un certain équipement, payés en partie, et il pouvait faire produire sa terre car la plupart d'entre eux étaient de bons cultivateurs disposés à travailler. Il ne pouvait cependant payer ses dettes avec ses céréales entreposées dans sa ferme. Plus tard, des mesures ont été adoptées lui permettant d'emprunter à 5 p. 100 des fonds sur ses céréales entreposées chez lui. Ainsi, il payait 5 p. 100 d'intérêt alors qu'il en gagnait 2 p. 100 ou moins sur ses immobilisations.

Qu'a fait le jeune cultivateur? Dans bien des cas, il s'est trouvé dans cette situation que s'il avait la chance de se faire embaucher ailleurs, dans l'industrie par exemple, il s'en tirerait mieux financièrement en louant simplement ses bras et ses facultés qu'en immobilisant des sommes assez importantes dans l'agriculture. Le travail purement manuel lui rapportait plus que tout ce qu'il pouvait tirer de sa terre et de son matériel, mais il ne voulait pas être dans l'industrie. Il voulait être cultivateur et le Canada, en vérité, avait besoin de lui dans l'agriculture.

Cette situation avait été portée à la connaissance de l'ancien gouvernement qui n'a pas bougé. Je sais qu'il faudra du temps pour résoudre ces problèmes, mais je suis très heureux de voir que les problèmes agricoles et celui de l'argent cher font actuellement l'objet d'un examen complet dans le dessein de trouver rapidement une solution aussi juste que possible pour que le cultivateur puisse toucher sa juste part du revenu national.

Il y a de nombreux aspects de l'agriculture dont j'espère parler à mesure que la Chambre en sera saisie; toutefois, le temps s'en va ce soir et je voudrais former sincèrement le vœu que, le 1er juillet 1967, grâce aux efforts de notre gouvernement, notre beau pays se trouve dans la situation enviable où il pourra être fier à juste titre de ce que tous nos citoyens jouiront non seulement d'un haut niveau d'existence comprenant la sécurité sociale, les services médicaux et hospitaliers, un programme d'habitation qui assurerait aux Canadiens les avantages d'une maison, avantages auxquels ils ont droit et dont ils peuvent être fiers, mais aussi d'une situation telle qu'un emploi de plein temps serait assuré à tout Canadien apte au travail.

Permettez-moi de signaler qu'il est dix heures.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je demander au leader de la Chambre ce que nous ferons demain?

**L'hon. M. Green:** Demain, nous présenterons une motion de subsides, puis le projet de résolution nº 147 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit une mesure visant à établir un régime de garantie des prix à l'égard de certains produits

agricoles. Viendront ensuite les modifications à la loi sur la taxe d'accise et à la loi de l'impôt sur le revenu. Lorsque nous aurons terminé ces mesures, nous passerons à l'article nº 136 du *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit au bill concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, puis au projet de résolution relatif à l'entreprise de Beechwood.

**L'hon. M. Chevrier:** Je félicite le leader de son optimisme. Est-il en mesure de dire ce qu'on fera mercredi?

**L'hon. M. Green:** Je pense que nous suivrons cet ordre mercredi.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je poser une autre question, monsieur l'Orateur? Étant donné les remarques qu'a faites le député de Portneuf (M. Gauthier), le leader peut-il nous donner l'assurance que nous ne siégerons ni la veille ni le lendemain du Jour de l'An?

**L'hon. M. Green:** Je ne puis donner une telle assurance, monsieur l'Orateur.

(A dix heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, soumises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

### CONDAMNATIONS POUR USAGE DE STUPÉFIANTS

*Question nº 165*—**M. Howard:**

1. Quel est le nombre actuel des détenus dans chacune des institutions pénales relevant du gouvernement fédéral et, sur ce nombre, combien, dans chacune de ces institutions, *a*) avaient été condamnés pour délit de possession de stupéfiants, punissable sous le régime de la loi sur l'opium et les drogues narcotiques, b) avaient été condamnés pour délit de trafic de stupéfiants punissable sous le régime de la même loi, c) sont connus comme étant des narcomanes?

2. Sur le nombre des détenus pour infraction à la loi sur l'opium et les drogues narcotiques, combien sont condamnés pour *a*) la première fois, b) la deuxième fois, c) la troisième fois, *d*) la quatrième fois, *e*) la cinquième fois, *f*) la sixième fois ou plus?

*Réponse de* **l'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice):**

1. *a*), b) et c)

| Institution | Nombre le 31 oct. 1957 | *a*) | b) | c) |
|---|---|---|---|---|
| Dorchester | 559 | 3 | 3 | 10 |
| Centre fédéral d'instruction | 329 | 0 | 0 | 0 |
| St-Vincent de Paul | 1118 | 10 | 7 | 22 |
| Kingston (avec Joyceville) (hommes) | 924 | 42 | 33 | 59 |
| (femmes) | 79 | 33 | 22 | 53 |
| Collin's Bay | 426 | 1 | 1 | 1 |
| Manitoba | 384 | 17 | 6 | 28 |
| Saskatchewan | 550 | 17 | 5 | 14 |
| Colombie-Britannique | 677 | 108 | 76 | 174 |
| Terre-Neuve | 33 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 5079 | 231 | 153 | 361 |

2. *a*) Détenus pour la première fois, 228; b) Détenus pour la deuxième fois, 81; c) Détenus pour la troisième fois, 31; *d*) Détenus pour la quatrième fois, 9; *e*) Détenus pour la cinquième fois, 5; *f*) Détenus pour la sixième fois ou plus, 1.

### HABITATIONS À PRIX MODIQUE—MÉMOIRE DES MARCHANDS DE BOIS

*Question nº 236*—**M. Robichaud:**

1. Le ministre des Travaux publics a-t-il reçu un mémoire de la *National Retail Lumbermen's Council of Canada* proposant certaines modifications aux règlements et exigences de la Société centrale d'hypothèques et de logement concernant la construction de maisons à bas prix.

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles mesures a prises la Société centrale d'hypothèques et de logement en vue de donner suite aux vœux ou propositions contenus dans ledit mémoire?

*Réponse de* **l'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):**

1. Oui.

2. Le mémoire soumis par la *National Retail Lumbermen's Council of Canada* renfermait quatre propositions visant le financement des logements à bas prix. Trois de ces propositions sont conformes au programme actuel de la Société en matière de prêt et les méthodes proposées sont en usage lorsque les circonstances le permettent. La quatrième proposition met en cause un nouveau principe généralement appelé l'hypothèque remboursable à volonté. Cette méthode, mise à l'essai en d'autres pays, n'a pas eu de succès. La proposition exige une modification de la loi nationale de 1954 sur l'habitation et peut-être des modifications à la législation provinciale. La sorte d'hypothèque proposée suppose l'approbation d'un prêt plus élevé que celui qui est requis durant la première étape de la construction. La méthode est difficile à appliquer, parce que les prêteurs répugnent à prendre des engagements pour l'avenir aux taux courants d'intérêt. La formule d'hypothèque remboursable à volonté a fait et continue de faire l'objet d'une étude.

### LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

*Question nº 251*—**M. Holowach:**

1. Depuis l'institution de la Société centrale d'hypothèques et de logement, quelles sommes d'argent ont été empruntées ou votées pour son fonctionnement?

2. La Société a-t-elle remboursée certaines de ces sommes?

3. Dans le cas de l'affirmative, à qui, et quel en a été le montant aux titres *a*) du principal, b) des intérêts?

4. Quelles ont été les dépenses d'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement, depuis son institution?

5. Les primes d'assurance sur les prêts servent-elles à acquitter les frais de fonctionnement de la Société?

6. Quel montant global représentent les prêts hypothécaires approuvés, *a*) dans chaque province, b) dans les villes ci-après: Vancouver, Calgary, Edmonton, Regina, Winnipeg, Toronto, Montréal et Ottawa?

7. A-t-on accordé des subventions à l'une ou l'autre des villes susdites pour la construction de logements? Dans le cas de l'affirmative, à quelle ville et quel montant?

8. Quel a été le nombre d'unités de logement terminées en 1954, 1955, 1956 et jusqu'à ce jour en 1957?

9. Depuis son institution, quelles sommes la Société a-t-elle accumulées aux titres des réserves et de l'avoir en espèces?

10. Combien de saisies la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle effectuées en rapport avec les prêts hypothécaires assurés?

11. Par suite de ces saisies, quelles ont été les pertes globales à l'égard *a*) des propriétaires-occupants, *b*) des logements à loyer?

*Réponse de* **l'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics):**

1. Depuis son institution, la Société centrale d'hypothèques et de logement a emprunté les sommes suivantes du gouvernement du Canada du 1er janvier 1946 au 30 novembre 1957, en vertu de crédits statutaires ou de crédits spéciaux votés par le Parlement:

| | |
|---|---|
| Aux fins de prêts en vertu des lois sur le logement, article 22, loi sur la SCHL | $431,000,000.00 |
| Pour la construction d'entreprises fédérales-provinciales d'aménagement de terrains et de logements, en vertu de l'article 36 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation | 46,500,000.00 |
| Pour la construction d'enprises de logement pour les anciens combattants et autres, en vertu de l'article 37 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation | 175,000,000.00 |
| Total | $652,500,000.00 |

2. La société a remboursé $94,905,517.43 sur ces sommes. Le solde non remboursé est garanti par des obligations de la Société centrale d'hypothèques et de logement à diverses échéances.

3. Les sommes suivantes de principal et d'intérêt ont été remises au Receveur général du Canada.

| | Principal | Intérêt |
|---|---|---|
| Article 22 | $15,000,000.00 | $69,036,019.33 |
| Article 36 | 5,728,698.83 | 3,969,210.62 |
| Article 37 | 74,176,818.60 | 18,291,962.17 |
| | $94,905,517.43 | $91,297,192.12 |

4. Les frais d'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement, du 1er janvier 1946 au 31 octobre 1947, se sont élevés à ..... $62,529,928.60

5. Les primes d'assurance sur les prêts ne servent pas à acquitter les frais de fonctionnement. Ces primes sont payées à la caisse d'assurance des hypothèques conformément à l'article 10 de la loi nationale de 1954 sur l'habitation.

6. *a*) Prêts hypothécaires approuvés en vertu des lois sur le logement,—du 1er janvier 1946 au 30 septembre 1957.

| | Prêts | Unités | Montant |
|---|---|---|---|
| Terre-Neuve | 1,055 | 1,087 | $ 10,532,318 |
| Île-du-Prince-Édouard | 195 | 228 | 1,658,901 |
| Nouvelle-Écosse | 4,210 | 5,630 | 42,110,262 |
| Nouveau-Brunswick | 3,188 | 3,625 | 28,051,170 |
| Québec | 52,141 | 86,031 | 622,852,749 |
| Ontario | 152,523 | 182,965 | 1,542,621,881 |
| Manitoba | 18,088 | 21,060 | 156,535,010 |
| Saskatchewan | 6,993 | 8,941 | 73,220,730 |
| Alberta | 38,125 | 44,138 | 344,034,369 |
| C.-B. | 28,958 | 33,956 | 263,145,552 |
| T. du N.-O. | 9 | 9 | 69,000 |
| Yukon | 3 | 3 | 28,000 |
| Total | 305,488 | 387,673 | $3,084,859,942 |

On ne dispose que de chiffres régionaux pour les prêts hypothécaires approuvés durant la période du 1er octobre au 15 novembre 1957:

| | *Prêts* | *Unités* | *Montant* |
|---|---|---|---|
| Région de l'Atlantique | 267 | 322 | $ 2,982,735. |
| Région de Québec | 1,859 | 2,553 | 24,895,549. |
| Région de l'Ontario | 6,372 | 7,659 | 78,192,905. |
| Région des provinces des Prairies | 2,246 | 2,488 | 24,558,170. |
| Région de la Colombie-Britannique | 736 | 936 | 9,217,482. |
| Total | 11,480 | 13,958 | $139,846,841. |

*b*) Prêts hypothécaires approuvés en vertu des lois sur le logement—du 1er janvier 1946 au 15 novembre 1957.

| | *Prêts* | *Unités* | *Montant* |
|---|---|---|---|
| Vancouver | 20,303 | 23,796 | $ 180,730,507. |
| Calgary | 15,285 | 16,994 | 136,904,191. |
| Edmonton | 18,488 | 22,479 | 175,113,629. |
| Regina | 3,134 | 3,941 | 32,938,061. |
| Winnipeg | 17,300 | 20,294 | 151,558,451. |
| Toronto | 56,525 | 75,513 | 659,739,127. |
| Montréal | 35,837 | 65,986 | 466,087,590. |
| Ottawa | 11,836 | 17,351 | 149,096,884. |
| Total | 178,708 | 246,354 | $1,952,168,440. |

7. Aucune disposition statutaire de portée générale ne pourvoit à des subventions directes aux municipalités à des fins de logement. Cependant, les subventions suivantes ont été versées dans des domaines connexes:

*Subventions approuvées en vertu de l'article 23 de la loi nationale sur l'habitation, pour la remise en valeur urbaine.*

| | |
|---|---|
| Toronto | $3,201,937.00 |
| Montréal | $2,467,587.50 |

*Subventions approuvées en vertu de l'alinéa (h), paragraphe (1), article 33, de la loi nationale sur l'habitation, aux fins d'études de renouvellement urbain.*

| | |
|---|---|
| Vancouver | $20,000 |
| Regina | $23,000 |
| Winnipeg | $14,350 |
| Toronto | $18,000 |

8. Unités de logement parachevées:

| | Total | En vertu de la loi nationale sur l'habitation | Autres |
|---|---|---|---|
| 1954 | 101,965 | 39,137 | 62,828 |
| 1955 | 127,929 | 58,852 | 69,077 |
| 1956 | 135,700 | 61,959 | 73,741 |
| 1957 (janv.-sept.) | 78,824 | 23,009 | 55,815 |

9. La Société centrale d'hypothèques et de logement a accumulé la réserve maximum de 5 millions de dollars autorisée par l'article 30 de la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement. La Société centrale d'hypothèques et de logement ne possède aucune réserve liquide autre que celle qu'il lui faut pour son fonctionnement ordinaire. A cet égard, il lui faut environ 2 millions de dollars, somme qui se répartit parmi les différents bureaux payeurs de la Société. Cette somme varie d'après les circonstances et fait partie des 5 millions de dollars ci-dessus.

10. Il y a deux catégories de forclusions de prêts hypothécaires assurés:

*a*) Lorsque le prêteur décide de présenter une réclamation sur la caisse d'assurance;

*b*) Lorsque le prêteur ne présente aucune réclamation sur la caisse et décide de conserver les biens-fonds saisis.

Le 1er décembre 1957, il y avait eu 6 forclusions de la catégorie *a*).

Le 31 décembre 1956, il y avait eu 2 forclusions de la catégorie *b*).

En outre, la Société centrale d'hypothèques et de logement est au courant de trois autres forclusions instituées en 1957 et qui n'ont pas encore été classées dans *a*) ou *b*), mais il se peut que ce nombre soit plus élevé quand on aura reçu les derniers rapports des prêteurs, sur la période se terminant le 31 décembre 1957.

11. *a*) Sur les six maisons et terrains acquis au titre de la caisse d'assurance, trois ont été vendus et trois sont à vendre. Aucune perte réelle n'a été enregistrée relativement aux hypothèques assurées qui ont fait l'objet de forclusions jusqu'à maintenant et pour lesquelles des réclamations ont été portées sur la caisse d'assurance mais, étant donné que trois ont été vendues à tempérament, on ne peut pas établir à ce point-ci s'il en découlera éventuellement un bénéfice ou une perte.

*b*) Dans les autres cas, ceux où le prêteur a décidé de conserver les biens-fonds, les prêteurs ne sont pas obligés de fournir de détails sur les bénéfices ou les pertes enregistrés à la vente de ces biens-fonds.

Il n'y a eu aucune forclusion au titre de logements à loyer.

ROUTE TRANSCANADIENNE, À FREDERICTON—SECTEUR DE MCKINLEY-FERRY, AU NOUVEAU-BRUNSWICK

*Question nº 261*—**M. Stuart (Charlotte):**

1. Quelle est la participation financière du gouvernement fédéral dans l'aménagement du secteur Fredericton-McKinley-Ferry de la route transcanadienne, soit une distance de 7.7 milles?

2. Le gouvernement a-t-il versé le montant global de sa participation? Sinon, que reste-t-il à verser?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. Jusqu'ici seulement 5.55 milles de ce tronçon de route ont été intégrés dans la route transcanadienne. Le montant de la participation du Canada (répartition à parts égales) au coût de l'aménagement du tronçon ainsi intégré, de Kelly-Creek à McKinley-Ferry, est estimé à $760,000.

2. Non. Tant que la province n'aura pas préparé et soumis une réclamation définitive à l'égard d'une entreprise parachevée, on ne connaîtra pas le coût effectif de l'aménagement. Toutefois, le montant versé jusqu'ici à la province à l'égard des réclamations soumises atteint un total de $525,150.95.

WOLSELEY (SASK.)—TERRAIN POUR IMMEUBLE DE L'ÉTAT

*Question nº 272*—**M. Argue:**

1. Quelle somme a-t-on versée pour le terrain sur lequel on a récemment construit un immeuble de l'État, à Wolseley (Saskatchewan)?

2. A qui et à quelle date a-t-on versé cette somme?

3. Quand on a acheté ce terrain, quelle en était la valeur établie aux fins de l'impôt?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. $4,000.

2. G. E. B. Lewthwaite, le 22 novembre 1956.

3. $1,990.

ROUTE TRANSCANADIENNE, ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

*Question nº 277*—**M. Kirk:**

1. Quels sont les points de départ et d'arrivée de la route transcanadienne dans l'Île du Prince-Édouard?
2. Quelle est la distance entre ces deux points?
3. De combien de milles de la route a-t-on effectué le revêtement?
4. Quand prévoit-on terminer le revêtement?

*Réponse de* **M. Hodgson, adjoint parlementaire, au nom du ministre des Travaux publics:**

1. Wood-Island-Ferry, terminus de la traversée entre l'Île du Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, et la ville de Borden, terminus dans l'Île du Prince-Édouard du service de traversée à Cape-Tormentine (N.-B.).

2. 73.08 milles. Sur cette distance, un tronçon de 1.25 mille qui traverse la ville de Charlottetown n'a pas été intégré dans la route transcanadienne.

3. On a adjugé jusqu'ici des contrats visant 69.79 milles de revêtement, dont 67.35 milles ont été parachevés.

4. Selon les prévisions, on terminera tout le revêtement en 1958, sauf peut-être les approches du pont Hillsborough.

FIN DU VOLUME II